Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 mars 2026

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2026

10.003 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2026

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie* - 1257157018

Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 512 599,09 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie* - 1257157019

Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 87 406,05 $, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146), majorant ainsi le montant total du contrat à 331 778,25 $, taxes incluses

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique* - 1254922006

Accorder un contrat à Orange paysagement inc., pour les services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX, pour une période de 2 ans, incluant une option de prolongation d'une saison estivale - Dépense totale de 392 893,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21218 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction connectivité* - 1256634006

Autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les services de téléphonie traditionnelle de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1268023001

Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables des arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CE23 0455 (lot 1), CM23 0404 (lot 2))

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives* - 1259722003

Résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026 / Autoriser un virement budgétaire de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 21 janvier 2026, 9 h, à l'article 20.002

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1255437001

Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 121 767,30 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433), majorant ainsi le montant total de l'entente à 7 795 265,44 $, taxes incluses

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1250329001

Accorder 4 contrats à EspacesVerts et à Bio-contrôle Arboricole inc., pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé, pour la période du 22 juin au 28 août 2026 - Dépense totale de 724 537,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21239 (3 soumissionnaires)

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1266987001

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour les services d'analyse d'échantillons d'eau, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 361 444,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21210 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1259107002

Conclure des ententes-cadres avec Cintas Canada ltée et Équipement de Sécurité Universel inc., pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, pour une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 046 042,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21173 (5 soumissionnaires)

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire* - 1255035008

Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1265593007

Accorder 2 contrats à Accessoires Outillage Limitée et à Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de 3 ans - Dépense totale : 3 762 181,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soumissionnaires)

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés* - 1260164001

Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 680 874,73 $, taxes incluses, pour les services de remorquage, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage Kar-Pro (2015) inc., Remorquage Burstall-Conrad inc., Remorquage Centre-Ville inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Bélanger S. R. inc. (CE23 0971, CG23 0335), majorant ainsi le montant total des contrats à 6 723 498,98 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépannage, remorquage et remisage des véhicules

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction stratégies pratiques d'affaires et performance* - 1269660001

Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.015 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice* - 1262881001

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques* - 1269834001

Accorder 2 contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1263240001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc., pour les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 9 588 954,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21232 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.018 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique* - 1259445011

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 829 028,05 $, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cet effet

20.019 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1263838001

Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.020 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications* - 1260036001

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026 - Dépense totale de 172 462,50 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1268848001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Tacel ltée (lots 1 et 3) et Éco-Compteur inc. (lot 2), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 593 558,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21195 (3 soumissionnaires)

20.022 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs* - 1269563003

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'adhésion au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, d'une durée de 60 mois - Montant estimé de l'entente : 16 800 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.023 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1269403001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes USD Global inc. et Orbis Canada ltée, pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 484 025,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21241 (2 soumissionnaires)

20.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.025 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231087

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 4 819 574,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524202 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.026 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231091

Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 16 415 129,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524204 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.027 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231095

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 380 867,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527003 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.028 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231096

Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 103 483,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524106 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.029 Contrat de construction

CE *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1260088002

Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc., pour les travaux de décarbonation, incluant l'installation d'équipements de chauffage sans émission de gaz à effet de serre, de l'édifice Madison, situé au 2140, avenue Madison, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 235 491,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15981 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.030 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1260430001

Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc., pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, Chemin Remembrance - Dépense totale de 1 309 954,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15983 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.031 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1264745001

Conclure une entente-cadre avec 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 14 476 599,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2612-C (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.032 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1257231018

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant des travaux de la Commission des Services électriques de Montréal / Autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences des services internes de la Ville - Dépense totale de 9 253 975,58 $, taxes incluses

20.033 Contrat de construction

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat* - 1257409003

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour les travaux d'aménagement du parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3) - Dépense totale de 12 171 494,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522801 (11 soumissionnaires) / Majorer à cette fin le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel de 3 504 606,80 $, au net

20.034 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231080

Accorder un contrat à Procova inc., pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 735 892,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 512802 (14 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.035 Contrat de services professionnels

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1255350005

Autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat des services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.036 Contrat de services professionnels

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1267231013

Accorder un contrat à Englobe Corp., pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026 - Dépense totale de 668 253,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21216 (2 soumissionnaires)

20.037 Contrat de services professionnels

CM *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1257443003

Accorder un contrat à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 386 606,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21129 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.038 Contrat de services professionnels

CE *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1260218001

Accorder un contrat au regroupement formé par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Leclerc architectes inc., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la réalisation des études et des travaux de conception visant le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de 5 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 497 781,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21158 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.039 Contrat de services professionnels

CM *Service de l'Espace pour la vie , Planétarium* - 1265715003

Accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour les services professionnels de réalisation, de production et de postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal - Dépense totale de 562 758,70 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

20.040 Contrat de services professionnels

CM *Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique* - 1269249001

Accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services professionnels de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » - Dépense totale de 103 546,49 $, taxes incluses

20.041 Contrat de services professionnels

CM *Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique* - 1260348003

Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention à cet effet

20.042 Entente

CM *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1259615008

Approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives

20.043 Entente

CG *Service du développement économique , Direction du développement des marchés* - 1268468001

Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 $ à cette fin

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.044 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.045 Immeuble - Aliénation

CG *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1259245004

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.046 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1258042007

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale dudit projet de bail est de 162 423,78 $

20.047 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1254069005

Approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 $, taxes incluses

20.048 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941004

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente

20.049 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265323006

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 5 497,20 $

20.050 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941005

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente

20.051 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941006

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente

20.052 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941007

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #2 au RDC et #2 au 2e étage, situés au 251A, avenue des Pins Ouest, (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente

20.053 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941008

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants inuits et autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux 2 organismes, pour un loyer total de 30 780 $ excluant les taxes de vente

20.054 Immeuble - Location

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941009

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente

20.055 Subvention - Contribution financière

CE *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1259941003

Accorder un soutien financier totalisant 276 636 $ à 20 organismes, pour l'organisation d'événements présentés en 2026, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.056 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1259622013

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.057 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service du développement économique , Direction du développement des marchés* - 1262885002

Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.058 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Direction générale , Bureau de la langue française* - 1269939003

Accorder un soutien financier de 34 000 $ à Culture Montréal, pour le projet « Francophiles dans la ville (saison 4) », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville / Approuver le projet de convention à cet effet

20.059 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1269196001

Accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.060 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service du développement économique , Direction du développement du territoire* - 1268180001

Autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de 2 conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444) / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.061 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance* - 1265440001

Accorder un soutien financier de 69 076,09 $ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.062 Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1255756002

Accorder un soutien financier de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 $ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Plan de la forêt urbaine

20.063 Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1267840001

Accorder un soutien financier de 525 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, afin d'assurer son fonctionnement et le maintien de ses activités pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

20.064 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1268488001

Accorder un soutien financier de 99 800 $ à Montréal, Arts Interculturels, pour la réalisation de son plan d'action 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

20.065 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service du développement économique , Direction du développement du territoire* - 1265531001

Accorder un soutien financier totalisant 543 812 $ à 2 organismes pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre de du Plan économique 2030 / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.066 Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service de l'Espace pour la vie* - 1260348002

Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance* - 1269019001

Approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service du développement économique* - 1268798002

Modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1264368001

Accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de 2 arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1265449002

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1255449004

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1269641003

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1269641001

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1265449001

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1265449003

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.010 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1259641008

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231018

Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

30.012 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue* - 1266994001

Autoriser le dépôt de la candidature du projet « 59 Saint-Pierre » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

30.013 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231021

Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Relève municipale

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets programmes et systèmes* - 1267515001

Abroger la résolution CE26 0250 / Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec

30.015 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue* - 1268047001

Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back

30.016 Administration - Adhésion / Cotisation

CE *Service du développement économique , Direction du développement des marchés* - 1261084001

Autoriser le paiement de la cotisation de la Ville à l'Association internationale des villes portuaires pour l'année 2026 au montant de 6 794 euros (environ 11 000 $)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

30.017 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1265825001

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.018 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1265626001

Ratifier l'affectation de 3 651 000 $, dont 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération et 2 555 700 $ pour les compétences locales, comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.019 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1258740001

Autoriser un virement budgétaire de 2 840 600 $ en 2026, en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent de 3 479 286 $ (indexé) à la base budgétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

30.020 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1260405001

Autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 $ au net de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords

30.021 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI* - 1267235001

Autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 1 999 000 $ au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.022 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1260431001

Autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 6 700 000 $ au net, en provenance de la Direction générale vers le Service du matériel roulant et des ateliers

30.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service de l'habitation , Direction salubrité et programmes* - 1255515002

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) afin de modifier les valeurs foncières utilisées pour établir les bâtiments et les travaux admissibles

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1268994006

Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Newspeak, Le Système, SAT Société des arts technologiques, Le National, Bar Datcha, Espace ESC ltée, Stéréo Bar, Salon Daomé, Bain Mathieu et de permis de réunion des organismes Livart, Cercle intérieur de Montréal et 7 à nous dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 14 mars et le 26 avril 2026

40.003 Règlement - Adoption

CM *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1254386002

Adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.004 Règlement - Adoption

CM *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1260025001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

40.005 Règlement - Adoption

CG *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1260025002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.006 Règlement - Adoption

CG *Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés* - 1250164002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.007 Règlement - Adoption

CM *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite* - 1253376010

Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

40.008 Règlement - Adoption

CM *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite* - 1253376011

Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

40.009 Règlement - Adoption

CM *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1265978001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard

40.010 Règlement - Adoption

CG *Service du développement économique , Direction du développement du territoire* - 1268383002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.011 Règlement - Emprunt

CG *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1256711011

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.012 Règlement - Emprunt

CM *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1267840002

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

40.013 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG *Société de transport de Montréal* - 1260460001

Approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 $, pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

60 – Information

60.001 Dépôt

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1267261001

Déposer le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Baillets, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.002 Information

CE *Service de la stratégie immobilière* - 1266825004

Prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, conclues du 1er au 31 janvier 2026, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et à l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 48
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 41

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257157018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 512 599,09 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1- d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 275 018,02 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023);

3- d'autoriser une dépense de 27 501,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 09:59

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257157018**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 512 599,09 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, le Service de l'approvisionnement lançait l'appel d'offres public n° 21-18986 pour un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).
Cet entretien est normalement effectué par une entreprise privée.

Le présent dossier vise donc à exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, à compter du 1er avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0055 - 20 février 2025 - Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 $, taxes et contingences incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 559,45 $ à 1 210 079,27 $, taxes et contingences incluses
CG22 0023 - 27 janvier 2022 - Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 907 559,45 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18986 (4 soum.)

CG20 0656 - 17 décembre 2020 - Exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1er avril 2021, et autoriser une dépense additionnelle de 329 886,66 $, taxes et contingences incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041), majorant ainsi le montant

total du contrat de 1 013 403,75 $ à 1 343 290,41 $, taxes incluses

CG19 0576 - 19 décembre 2019 - Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à la firme Service d'entretien ménager Alphanet inc. pour une période de 12 mois à compter du 1er avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 $, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 $ à 1 013 403,75$, taxes incluses

CG17 0041 - 23 février 2017 - Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Alphanet inc. pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 36 mois, à compter du 1er avril 2017, pour une somme maximale de 750 056,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15555 (6 soum.)

DESCRIPTION

Ce contrat vise à faire l'entretien ménager du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).
L'adjudicataire devra fournir la main-d'oeuvre, le matériel relatif à l'entretien sanitaire ainsi que les produits d'hygiène, et ce, sur une base de 7 jours, 365 jours par année.
Ce contrat prévoit également un grand ménage annuel.

JUSTIFICATION

Ce contrat ne présente pas de problématique particulière et les services rendus par le fournisseur sont satisfaisants.
Le fournisseur ayant accepté la prolongation, le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) recommande de recourir à la deuxième année d'option du contrat en cours.
La prolongation de ce contrat assurera la poursuite de cette activité pour douze (12) mois supplémentaires, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 pour un coût total de 302 519,82 $ taxes incluses, incluant des contingences de 27 501,80 $ taxes incluses également.

La firme Service d'entretien Alphanet inc. :

- n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle;
- n'est pas listée à titre d'entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec;
- ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense calculée sur la prolongation de ce contrat totalise la somme de 302 519,82 $, contingences et taxes incluses, et est répartie ainsi :

Fournisseur	2026 (9 mois)	2027 (3 mois)	Total
Service d'entretien Alphanet inc.	212 839,54 $	62 178,48 $	275 018,02 $

Pour les contingences de 10 %

Fournisseur	2026 (9 mois)	2027 (3 mois)	Total
Service d'entretien Alphanet inc.	21 283,95 $	6 217,85 $	27 501,80 $

Le coût total de ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce que il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'exercer la deuxième année de prolongation compromettrait la salubrité du bâtiment ainsi que la poursuite des opérations.
Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait alors faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée, à des coûts plus élevés, afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la deuxième prolongation : 1er avril 2026
Fin de la deuxième prolongation : 31 mars 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice P BLANCHETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-01

Ramdane BOUCHERK
chef de division - Gestion immobilière et exploitation à contrat

Tél : 514-891-4556
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David MC DUFF
Directeur de Direction - Exploitation Des Bâtiments Et Énergie
Tél : 514-977-6837
Approuvé le : 2025-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257157018*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : *Entretien ménager du Quartier général du SPVM 2e prolongation*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'utilisation de produits nettoyants sans COV ou produits toxiques, est un pas dans la bonne direction pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau de la région montréalaise.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 septembre 2025

Monsieur Alejandro Figueroa
Service d'entretien Alphanet inc.
640, Boulevard Guimond
Longueuil (Qc) J4G 1P8

Courriel : afigueroa@servicesalphanet.com

Objet : Deuxième renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 21-18986
Fourniture de services d'entretien ménager pour le Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bruno.simard@montreal.ca **au plus tard le 1er octobre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : ALEJANDRO FIGUEROA — 16 Septembre 2025
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ — _____
Nom en majuscules et signature — Date

Bruno Simard
Conseiller
Courriel : bruno.simard@montreal.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257157018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 512 599,09 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1257157018 - Entretien Alphanet.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-10

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257157019

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 87 406,05 $, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146), majorant ainsi le montant total du contrat à 331 778,25 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1- d'exercer la 1re option de prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 72 838,37 $, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146);

3- d'autoriser une dépense de 14 567,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 09:29

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257157019**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 87 406,05 $, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146), majorant ainsi le montant total du contrat à 331 778,25 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2022, le Service de l'approvisionnement lançait un appel d'offres public n° 22-19635 pour un service d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situé au 251 avenue des Pins Ouest.
L'entretien des jardins de ce bâtiment est normalement effectué par une entreprise privée.

Le présent dossier vise à exercer la première année d'option, soit du 16 novembre 2025 au 15 novembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0146 - 20 février 2023 - Accorder un contrat à Jardin de lumière (Richard Archambault), pour l'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situé au 25, avenue des Pins Ouest, pour la période du 1er mars 2023 au 15 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 244 372,20 $, taxes incluses (contrat : 203 643,50 $ + contingences : 40 728,70 $) - Appel d'offres public 22-19635 (1 soum.)

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour objectif de fournir un service d'entretien paysager aux jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières pour la saison 2026, laquelle s'étendra du 1er mars au 15 novembre.
Les principales tâches du jardinier sont :

- les travaux préparatoires du jardin;
- le nettoyage printanier;
- le nettoyage général du jardin au cours de la saison;
- le maintien du bon fonctionnement des outils et réparations mineures;
- l'entretien horticole des strates herbacées et arbustives;

- le découpage des plates-bandes;
- l'entretien des arbustes;
- les suivis phytosanitaires (insectes, maladies, etc.);
- les interventions liées à la faune inopportune;
- l'arrosage;
- la préparation hivernale du site.

Le contrat prévoit également la fourniture par l'entrepreneur, des outils et de plusieurs produits de jardinage, tel que le terreau, le compost et les plantes annuelles.

L'exploitation du potager et la tonte de la pelouse sont exclues du présent contrat.

JUSTIFICATION

Ce contrat ne présente pas de problématique particulière et les services rendus par le fournisseur sont satisfaisants. Le fournisseur ayant accepté la prolongation, le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) recommande de recourir à la première année d'option du contrat en cours. La prolongation de ce contrat assurera la poursuite de cette activité pour la saison estivale de 2026, pour un coût total de 87 406,05 $ taxes incluses, incluant des contingences de 14 567,68 $ taxes incluses également.
La firme Jardin de lumière (Richard Archambault) :

- n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle;
- ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses de ce contrat seront réparties ainsi, taxes incluses :

Fournisseur	2025	2026	Total
Jardin de lumière (Richard Archambault)	0 $	72 838,37 $	72 838,37 $

Le montant des contingences (20 %) sera réparti ainsi, taxes incluses :

Fournisseur	2025	2026	Total
Jardin de lumière (Richard Archambault)	0 $	14 567,68 $	14 567,68 $

Le coût total de ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).
Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a aucun impact sur les émissions de gaz à effet de serre ni sur l'équité sociale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi ou un refus de conclure cette prolongation de contrat obligerait la Ville de Montréal à faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin d'entretenir les jardins et ce, à un coût plus élevé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la première prolongation : 16 novembre 2025
Fin de la première prolongation : 15 novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice P BLANCHETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-16

Ramdane BOUCHERK
chef de division - Gestion immobilière et exploitation à contrat

Tél : 514-891-4556
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

David MC DUFF
Directeur - gestion immobiliere et exploitation des batiments
Tél : (514) 977-6837
Approuvé le : 2026-02-24

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257157019*
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification des immeubles
Projet : Contrat d'entretien des Jardins de la Cité-des-Hospitalières

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'entretien d'un espace vert situé au cœur du Centre-ville, contribue à maintenir la biodiversité à Montréal.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 septembre 2025

Monsieur Richard Archambault
Jardin de Lumière
338 1ère Avenue
Verdun (Qc) H4G 2V5

Courriel : ecotopie2007@outlook.fr

Objet : Renouvellement de contrat : 1ère prolongation
Appel d'offres nº 22-19635
Service d'entretien des jardins historique de la Cité-des-Hospitalières

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er mars 2026 au 15 novembre 2026 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Prenez note que les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur, lesquels sont ajustés de **2,21 %** selon l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément aux modalités prévues à l'annexe 2.03.02 du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bruno.simard@montreal.ca **au plus tard le 17 octobre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : RICHARD ARCHAMBAULT 09-10-2025

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Bruno Simard
Conseiller
Courriel : bruno.simard@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257157019

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 87 406,05 $, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146), majorant ainsi le montant total du contrat à 331 778,25 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1257157019 - Entretien Cité-des-Hospitalières.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-21

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1254922006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Orange paysagement inc., pour les services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX, pour une période de 2 ans, incluant une option de prolongation d'une saison estivale - Dépense totale de 392 893,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21218 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Orange paysagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX, pour une période de 2 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 327 411,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21218;

2. d'autoriser une dépense de 16 370,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 49 111,74 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Orange paysagement inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-27 16:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1254922006**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Orange paysagement inc., pour les services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX, pour une période de 2 ans, incluant une option de prolongation d'une saison estivale - Dépense totale de 392 893,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21218 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le boulevard Pie-IX est caractérisé par la présence du Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, une importante infrastructure de transport collectif, qui traverse le territoire des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La-Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord.
Le SRB Pie-IX est composé de deux voies réservées aux autobus – une voie en direction sud et une voie en direction nord - lesquelles sont colorées et situées majoritairement au centre de la chaussée. Situé entre l'avenue Pierre-De Coubertin (au sud) et l'entrée du Pont Pie-IX (au nord), le corridor SRB Pie-IX s'étend sur une distance approximative de 8,5 kilomètres. Au Sud de l'avenue Pierre-De Coubertin, des travaux sont en cours afin de prolonger le corridor SRB Pie-IX jusqu'à la rue Notre-Dame Est. La fin des travaux est prévue pour 2027.

En octobre 2022, le conseil d'agglomération approuvait l'entente d'entretien du boulevard Pie-IX conclue avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Cette entente précise les rôles et responsabilités entre la Ville et l'ARTM en matière d'entretien et définit les modalités de remboursement qui y sont associées. L'entente couvre différents volets : l'entretien hivernal, l'entretien de l'infrastructure, le marquage de la chaussée, la signalisation routière, le maintien de la propreté, la signalisation lumineuse, l'entretien des plantations, le remorquage et l'entretien des abris SRB.

Le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) est l'unité d'affaire responsable de l'entente d'entretien du boulevard Pie-IX. Le SCAEC agit comme interlocuteur officiel de la Ville auprès de l'ARTM, assure le lien avec les différentes parties prenantes et voit à la pérennité de l'entente.

Le SCAEC a soutenu les arrondissements concernés dans la préparation et l'élaboration d'un appel d'offres visant à octroyer un contrat commun pour des services d'entretien des

aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX.

L'appel d'offres no 25-21218 a été lancé le 3 novembre 2025. Un avis a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 décembre 2025. Le délai de réception des soumissions était de 30 jours.

Les soumissions reçues sont valides jusqu'au 4 mars 2025, soit 90 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Le 9 février 2026, cette période de validité des prix a été prolongée au 8 mai 2026.

Un (1) addenda a été émis durant la période de sollicitation:

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	3 novembre 2025	Pour corriger une information à la clause 1.08.02 « autorisation de contracter » du document Régie	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22-0647 – 27 octobre 2022 - Approuver une entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'entretien du boulevard Pie-IX, incluant la voie réservée et les abris SRB, suite à la mise en opération du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat, d'une durée deux (2) ans à l'entreprise « Orange paysagement inc. », pour des services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX sur le territoire des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La-Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord.
Les services demandés visent l'entretien des bacs de plantation adjacents aux abris SRB ainsi que les terre-pleins végétalisés présents dans la ligne médiane du boulevard Pie-IX. Les aménagements paysagers en rive du boulevard ne sont pas visés par ce contrat, ces derniers sont à la charge des arrondissements.
Le contrat débute dès son adjudication et se terminera le 31 octobre 2027. Les services seront rendus en saison estivale, soit entre le 15 mai et le 31 octobre de l'année 2026 et 2027.

Le contrat a une option de prolongation pour une saison estivale additionnelle. La décision relative à cette prolongation sera prise dans les mois précédant l'échéance du contrat avec l'accord de l'adjudicataire.

JUSTIFICATION

L'entretien des aménagements paysagers situés aux abords du corridor SRB doit se faire en simultané avec les opérations du SRB ce qui exige une coordination stricte afin de garantir la sécurité des usagers et des travailleurs.
La mise en place d'un contrat inter-arrondissements permet de réduire au minimum les interventions d'entretien sur le boulevard Pie-IX contribuant ainsi à préserver la fluidité de la circulation et la qualité du service de transport collectif.

Le taux global de réponse du marché est de 87,5%, soit 7 soumissionnaires pour 8 preneurs de cahier des charges sur le site du SÉAO. La liste des preneurs du cahier des charges se

trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

La conformité administrative des soumissions a été réalisée par le Service de l'approvisionnement. Quatre (4) soumissions ont été rejetées pour des non-conformités administratives :

- Un soumissionnaire n'a pas respecté l'obligation de se procurer le cahier des charges sur le site du « Système électronique d'appel d'offres SEAO » du gouvernement du Québec;
- Un soumissionnaire n'a pas fourni la lettre d'engagement garantissant l'émission d'une garantie d'exécution;
- Deux soumissions ont été écartées, car les prix étaient non proportionnés par rapport à la moyenne des prix présentés par l'ensemble des soumissionnaires. L'un de ces soumissionnaires a également retiré sa soumission suivant une validation de la Ville quant à sa compréhension du mandat.

Le soumissionnaire recommandé pour l'octroi du contrat ne figure pas au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RÉNA).* De plus, il est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Considérant que la valeur du contrat est inférieure à 1 M$, l'entreprise n'est pas tenue de détenir une autorisation de contracter émise par l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le contrat est octroyé selon la règle du plus bas soumissionnaire conforme.

Suivant une analyse de risque produite conformément à l'encadrement administratif « Évaluation du rendement des adjudicataires (C-OG-APP-D-22-001) », l'adjudicataire sera soumis à une évaluation de rendement en fin de contrat.

Le résultat de l'analyse des soumissions est le suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Orange paysagement inc.	327 411,63 $	65 482,33 $	392 893,96 $
Urbex construction	381 783,69 $	76 356,74 $	458 140,43 $
7574479 Canada inc.	412 350,94 $	82 470,19 $	494 821,13 $
Dernière estimation réalisée ($)	473 567,08 $	94 713,42 $	568 280,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(175 386,54) $ -30,86%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			65 246,47 $ 16,61%

L'écart négatif de -30,86% entre les prix de la soumission la plus basse et l'estimation peut

s'expliquer par la volonté du soumissionnaire à obtenir ce contrat. La firme « Orange paysagement inc. » est une jeune entreprise qui cherche à se positionner auprès de grandes corporations et des municipalités. Il est plausible de croire que sa structure organisationnelle lui permet de proposer des prix compétitifs afin de maximiser le volume de contrats et ainsi accroître sa présence sur le marché. Ces mêmes raisons peuvent expliquer l'écart de 16,61 % entre les prix des deux plus bas soumissionnaires.

Valeur de la prolongation
La valeur du renouvellement, excluant l'ajustement de prix, les variations de quantités et les contingences, est de 170 528,24 $, taxes incluses

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat 392 893,95 $, taxes incluses (contrat : 327 411,63 $ + variation des quantités 49 111,74 $ + contingences 16 370,58 $) sera assumée par le budget de fonctionnement du SCAEC. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Le coût du contrat a été majoré de 20 % (5 % en contingences et 15% en variation de quantité) afin de couvrir les dépenses supplémentaires inhérentes à l'imprévisibilité des besoins. Le montant total et le détail des calculs sont présentés en pièce jointe.

L'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX est entièrement financé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin de compenser le surcoût d'entretien attribuable à la présence du corridor SRB.

La valeur de l'option de renouvellement a été estimée à 264 688,31, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Les travaux d'entretien et de propreté réalisés aux abords du corridor SRB contribueront à renforcer le sentiment de sécurité des usagers du boulevard Pie-IX. Ils permettront également de rendre l'espace plus accueillant et convivial, favorisant ainsi une expérience agréable pour tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas octroyer ce contrat obligerait les arrondissements concernés à déployer des ressources internes pour exécuter les travaux d'entretien. La multiplication des interventions sur le boulevard Pie-IX risquerait de perturber l'offre de services en transport collectif, car l'accès aux aménagements paysagers centraux se fait par le corridor SRB.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début du contrat : 15 mai 2026
- Fin du contrat : 31 octobre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Takui Samson DEGNI)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles LANDRY, Rosemont - La Petite-Patrie
Martine DE LOOF, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Maggie Christina PATRY, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Cyril BAUDIN, Montréal-Nord

Lecture :

Martine DE LOOF, 4 février 2026
Cyril BAUDIN, 3 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514-872-0582
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-11

Michael SAOUMAA
chef(fe) de division - gestion contractuelle et operationnelle des travaux municipaux

Tél : 514-280-1994
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur

Tél : 514 328-8500, poste 8345
Approuvé le : 2026-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie HOULE
Directeur(-trice) de service - concertation des arrondissements et experience citoyenne
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-06

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1254922006*
Unité administrative responsable : *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC)*
Projet : *Octroi d'un contrat pour des services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Les travaux d'entretien et de propreté réalisés aux abords du corridor SRB contribueront à renforcer le sentiment de sécurité des usagers du boulevard Pie-IX. Ils permettront également de rendre l'espace plus accueillant et convivial, favorisant ainsi une expérience agréable pour tous.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Coût - Octroi des contrats - GDD 1254922006

Adjudicataires	Contrats	Montant avant variations quantités et contingences (Taxes incluses)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (Taxes incluses)	Valeur de la prolongation (Taxes incluses)
Orange Paysagement Inc.	Pi9-H01-2627	327 411,63 $	49 111,74 $	16 370,58 $	392 893,95 $	170 528,24 $
TOTAL		**327 411,63 $**	**49 111,74 $**	**16 370,58 $**	**392 893,95 $**	**170 528,24 $**

Arrondissement multiples (MTN, VSP, RPP et MHM)			
Contrat :	Pi9-H01-2627	Adjudicataire	Orange Paysagement Inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2026-2027	284 767,67 $	14 238,38 $	28 405,58 $	327 411,63 $
TOTAL	284 767,67 $			327 411,63 $

Répartition	
2026	2027
156 883,39 $	170 528,24 $
108 045,84 $	219 365,79 $

Coût - Annuel					
Année	Contrat (Taxes incluses)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (Taxes incluses)	Contrat (Net)
2026	156 883,39 $	23 532,51 $	7 844,17 $	188 260,07 $	171 906,53 $
2027	170 528,24 $	25 579,24 $	8 526,41 $	204 633,89 $	186 858,02 $
TOTAL	327 411,63 $	49 111,74 $	16 370,58 $	392 893,95 $	358 764,55 $

Outlook

Re: Demande de prolongation durée de validité des soumissions .Appel d'offres 25-21218 Services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX

De Max-Émile Bouchet <max-emile.boucher@videotron.ca>
Date Lun 2026-02-09 10:08
À Takui Samson DEGNI <takuisamson.degni@montreal.ca>

ATTENTION : Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Bonjour

J'accepte la prolongation de validité de soumission

Merci

Max-Émile

Envoyé de mon iPhone

> Le 9 févr. 2026 à 10:07, Takui Samson DEGNI <takuisamson.degni@montreal.ca> a écrit :
>
> Bonjour monsieur Max-Émile Boucher,
>
> Votre soumission en lien avec l'appel d'offres 25-21218 arrive à échéance le 04 mars 2026.
>
> Comme mentionné à la clause 1**.08.16 Durée de validité:**
>
> *... le DONNEUR D'ORDRE peut cependant demander aux SOUMISSIONNAIRES de prolonger la durée de validité de leur Soumission.*
>
> Par conséquent, Nous vous demandons une prolongation de **65 jours de validité à compter de la date d'échéance**. Si vous acceptez la prolongation, la nouvelle échéance de la durée de validité des soumissions sera le **08 mai 2026**.
>
> Veuillez svp nous faire parvenir votre décision au plus tard le vendredi 13 février 2026 **à 12H00.**
>
> Cordialement.
>
> **Takui Samson Degni**

Agent d'approvisionnement 2

Service de l'approvisionnement
Direction- Acquisition
Division- Acquisition
Section - Matériel roulant, Concertation et Espace pour la vie
Tel.:514-280-0351
255 Boul Crémazie E, suite # 400

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1254922006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Objet :	Accorder un contrat à Orange paysagement inc., pour les services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX, pour une période de 2 ans, incluant une option de prolongation d'une saison estivale - Dépense totale de 392 893,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21218 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21218 Liste des commandes _ SEAO.pdf
PV 25-21218.pdf
25-21218 Intervention GDD 1254922006.pdf
25-21218 Tableau de vérification TCP -.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Takui Samson DEGNI
Agent d approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-09

Simona RADULESCU TOMESCU
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21218

No du GDD : 1254922006

Titre de l'appel d'offres : Services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 4 - 12 - 2025

Ouverture faite le : 4 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 3 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 87,5

Nbre de soumissions rejetées : 4

% de rejets : 57,14

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
GP ENVIRONNEMENT INC	Administratif
Paysagiste Landzarmy inc	Administratif
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	Administratif
P&L Ressources Humaines INC.(TANE TCHINDA PACHECO)	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 65 jrs

Date d'échéance révisée : 8 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ORANGE PAYSAGEMENT INC.	**327 411,63 $**	√	
URBEX CONSTRUCTION	381 783,69 $		
7574479 CANADA INC	412 350,94 $		

Information additionnelle

Il y a UN (1) desistement qui n'a pas rempli le formulaire de non-participation à l'appel d'offre.
Un (1) fournisseur a commandé deux fois le cahier de charges.

Préparé par : Takui Samson DEGNI

Le 9 - 2 - 2026

Tableau de vérification TCP

Numéro de l'appel d'offres : 25-21218

Titre :Services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie IX

Description		7574479 CANADA INC		ORANGE PAYSAGEMENT INC.		URBEX CONSTRUCTION	Ajudicataire
		Montant total	unit	Montant total		Montant total	
Services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie IX		358 644,00 $		**284 767,67 $**		332 058,00 $	**ORANGE PAYSAGEMENT INC.**
Total avant taxes		358 644,00 $		**284 767,67 $**		332 058,00 $	
TPS 5 %		17 932,20 $		**14 238,38 $**		16 602,90 $	
TVQ 9,975 %		35 774,74 $		**28 405,58 $**		33 122,79 $	
Montant total		412 350,94 $		**327 411,63 $**		381 783,69 $	

Remarque :

soumission recalculée

Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Takui Samson DEGNI **Date : 2025-12-10**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Paysagiste Landzarmy inc. 5895 Rue Bessette Montréal QC CAN H4S1P1 http://www.landzarmy.com	Non diffusé	Anatoliy Chsherbakov Téléphone: 5144245799 Courriel: info@landzarmy.com	**Transaction: (20365673)** 2025-11-19 14:20	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
7574479 CANADA INC. 16839 Hymus Blvd. Kirkland QC CAN H9H3L4 https://dlcteams.com/	Non diffusé	Erika De Civita Téléphone: 514-697-9700 Courriel: erika@dlcteams.com	**Transaction: (20355525)** 2025-11-06 14:57	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
GP ENVIRONNEMENT INC. 1059 avenue riel Laval QC CAN H7C2L7 https://www.gpenvironnement.com	Non diffusé	Guillaume Paquet Téléphone: 5148959075 Courriel: paquet.guillaume@gpenvironnement.com	**Transaction: (20361977)** 2025-11-14 10:53	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
URBEX CONSTRUCTION 3410 rue hormidas deslauriers Montréal QC CAN H8T3P2	Publique	Félix Larouche Téléphone: 5145563075 Courriel: info@urbexconstruction.com	**Transaction: (20361910)** 2025-11-14 09:40	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
ORANGE PAYSAGEMENT INC.	Non diffusé	Max-Émile Boucher Téléphone: 4502716696	**Transaction: (20362094)**	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie

33 rue Louis-Jolliet Saint-Charles-Borromée QC CAN J6E7Y8 https://www.orangepaysagement.com		Courriel: max-emile.boucher@videotron.ca	2025-11-14 13:48	Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
PF Entretien paysagement 7350 Rue des Pigeons Laval QC CAN H7A4G1	Non diffusé	Phito Rosemond Téléphone: 5144523101 Courriel: ffarah27@hotmail.com	**Transaction: (20356442)** 2025-11-08 00:59	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Messagerie Mode privilégié (plan): Messagerie
MULTIFLEURS PLUS 77441, av. papineau Montréal-Est QC CAN H2E2G9	Non diffusé	Marvin William Argueta Téléphone: 5149963065 Courriel: multifleurs@hotmail.com	**Transaction: (20363871)** 2025-11-17 12:29	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
MULTIFLEURS PLUS 77441, av. papineau Montréal-Est QC CAN H2E2G9	Non diffusé	Marvin William Argueta Téléphone: 5149963065 Courriel: multifleurs@hotmail.com	**Transaction: (20373661)** 2025-12-02 18:09	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE 2288, rue Cannes-Brûlées (Lasalle) Montréal QC CAN H8N2Z2 http://www.strathmore.pro	Publique	Conor Milligan Téléphone: 514-992-5902 Courriel: conor@strathmore.pro	**Transaction: (20357847)** 2025-11-10 11:15	20079991 - 25-21218 Addenda 1- Modification clause Régie Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 4 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21218

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
7574479 CANADA INC.[1]	412 350,94 $
CONSTRUCTION URBEX INC.	381 783,69 $
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE[2]	157 075,00 $
GP ENVIRONNEMENT INC.	546 273,82 $
ORANGE PAYSAGEMENT INC.	327 411,63 $
P&L RESSOURCES HUMAINES INC.[3]	831 870,00 $
PAYSAGISTE LANDZARMY INC.	1 077 206,29 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 3 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

[1] Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent de l'enveloppe qui contenait lesdits documents.

[2] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal pour ce soumissionnaire proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent au « Montant total (hors taxes) saison 2026 et 2027 - à reporter au Bordereau de prix Sommaire ».

[3] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal pour ce soumissionnaire proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent au « Montant total (avant taxes) servant de base à l'adjudication ». De plus, lors de l'ouverture des soumissions, le nom de ce soumissionnaire a été lu erronément comme suit : Tane Tchinda Pacheco.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

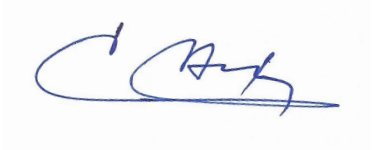

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1254922006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Objet :	Accorder un contrat à Orange paysagement inc., pour les services d'entretien des aménagements paysagers centraux du boulevard Pie-IX, pour une période de 2 ans, incluant une option de prolongation d'une saison estivale - Dépense totale de 392 893,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21218 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1254922006 Intervention financiere.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-29

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0766 - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1256634006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction connectivité , Division connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2 - Numérique et analogique, destiné à répondre aux besoins de téléphonie traditionnelle de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le Lot 2 - Numérique et analogique, destiné à répondre aux besoins de téléphonie traditionnelle de la Ville dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des TI, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-25 11:39

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256634006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction connectivité , Division connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2 - Numérique et analogique, destiné à répondre aux besoins de téléphonie traditionnelle de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services.

Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La Ville utilise un ensemble de services de téléphonie, incluant des systèmes analogiques, numériques et IP, pour répondre aux nombreux besoins de communication de ses unités d'affaires. Avec plus de 12 190 lignes actives réparties dans plus de 800 sites sur le territoire montréalais, ces services font partie des outils de communication de base disponibles pour assurer les opérations et fonctions municipales.

La Ville a octroyé le 27 octobre 2022, deux ententes-cadres (CG22 0645) à la firme Bell Canada pour l'acquisition de services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes, pour une dépense de 13 437 782,74 $, taxes incluses, afin de répondre aux besoins de tous les services de la Ville, entre autres la sécurité publique, les services centraux, et les arrondissements, ainsi que pour l'ensemble des services aux citoyennes et citoyens montréalais.

Les deux ententes-cadres couvrent une période de 36 mois et comportent deux lots :

- Lot 1 IP pour tous les besoins de la Ville pouvant être adressés avec de la téléphonie dite IP ;
- Lot 2 Numérique et Analogique pour tous les besoins de la Ville liés à la téléphonie traditionnelle.

La Ville a exercé le 28 août 2025 l'option de la 1re prolongation de 12 mois (CG25 0472) pour la fourniture de services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (analogique, numérique et IP) pour la période du 27 octobre 2025 au 26 octobre 2026.

Les ententes-cadres initiales ne prévoyaient pas
certains services essentiels de téléphonie traditionnelle liés au Lot 2 – Services numériques et analogiques. Ces ajouts sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs des unités administratives et assurer la continuité des communications dans les sites municipaux.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le Lot 2 – Numérique et analogique, destiné à répondre aux besoins de téléphonie traditionnelle de la Ville dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 $ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0472 – 28 août 2025 - Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 320 239,98 $, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2), dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 17 758 022,72 $, taxes incluses.

CG22 0645 – 27 octobre 2022 - Conclure des ententes-cadres avec la firme Bell Canada pour la fourniture de services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (Analogique, Numérique et IP) pour répondre aux besoins de communication de l'agglomération de la Ville de Montréal (2 lots), d'une durée de 36 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale de 13 437 782,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19277.

CG15 0626 - 29 octobre 2015 - Conclure une entente-cadre avec Bell Canada pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, d'une durée de soixante mois, débutant le 1er novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020 pour une somme maximale de 15 140 525 $, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14367 - (2 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG08 0026 - 5 février 2008 - Mise en œuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M$).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'élargir la portée de l'entente du Lot 2 afin d'y intégrer plus

d’une trentaine de services et de produits en téléphonie et en communication. Cette bonification permettra :

- d’accroître la flexibilité et l’efficacité dans la gestion des appels et des communications internes ;
- de renforcer le soutien aux services essentiels, notamment la Sécurité publique, grâce à des outils adaptés aux volumes importants d’appels et aux exigences opérationnelles spécifiques ;
- d'optimiser les processus de collaboration, notamment par l’utilisation de boîtes vocales partagées et d’options d’appel personnalisables.

Ces ajouts s’inscrivent dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645) et visent à répondre aux besoins diversifiés des unités de la Ville. Le budget de contingence pourrait également payer des dépenses associées à une variation des quantités si requises.

Ces ententes-cadres s’inscrivent dans les efforts du Service des TI pour rehausser la qualité des services offerts à la population, aux arrondissements et aux services municipaux. Elles visent également à assurer la continuité opérationnelle notamment en ce qui concerne les services à la population (centre d'appels, numéros d'urgence municipaux), les communications externes (avec les fournisseurs ou autres partenaires) ainsi que les systèmes de sécurité et de surveillance (alarmes de bâtiment, ascenseurs, etc.).

JUSTIFICATION

Lors de la préparation de l’appel d’offres initial, la Ville a défini les besoins connus à ce moment en fonction des pratiques opérationnelles en vigueur. Cependant, depuis la conclusion de cette entente, des besoins supplémentaires en matière de téléphonie traditionnelle ont été identifiés pour répondre à des cas d’utilisation dans les services municipaux. Ces fonctionnalités incluent, par exemple, la gestion avancée des appels entrants (positions de réponse évoluées), les boîtes vocales partagées, la télécopie Internet, ainsi que des options comme le transfert de sonnerie et le service d’appel personnalisé, pour en nommer que quelques-uns. Ces ajouts sont essentiels pour assurer la continuité des services, notamment dans des secteurs comme la sécurité publique et les arrondissements.
L’intégration de ces services dans l’entente-cadre existante avec Bell Canada constitue la solution la plus efficace pour garantir la conformité aux exigences internes et la rapidité de mise en œuvre. Elle permet également d’optimiser les coûts en évitant des processus d’acquisition multiples et en centralisant la gestion des services de téléphonie et de communication. Cette approche garantit à la Ville la disponibilité des outils nécessaires pour maintenir la performance et la continuité des services de communication, tout en assurant la conformité aux exigences établies.

La modification de l’entente vise l’ajout d’une contingence d’un montant 536,301,40 $, taxes incluses, afin de couvrir des besoins additionnels et des imprévus survenus dans le cadre de l’exécution des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645).

L’autorisation de dépenses représente 5 % par rapport au budget initialement approuvé pour le lot 2 du contrat octroyé le 27 octobre 2022 (CG22 0645) ainsi que la prolongation approuvée le 28 août 2025 (CG25 0472). Une validation administrative de la part du Service des TI sera requise pour toute dépense dans le cadre de ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 536 301,40 $ taxes incluses (489 714,66 $ net de taxes) pour des services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels sera utilisé au fur et à mesure de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement du Service TI pour la durée de l'entente et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération. Tous les besoins futurs d'acquisition de services et produits seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente, tout en respectant les modalités du contrat.

Ainsi les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués selon la nature des besoins. C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale ; ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucia DELLA SALA
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-868-3912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-09

Demis NUNES
chef(fe) de division - reseaux de telecommunications

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256634006

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction connectivité, Division connectivité aux utilisateurs.

Projet : Autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le Lot 2 - Numérique et analogique, destiné à répondre aux besoins de téléphonie traditionnelle de la Ville dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268023001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables des arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CE23 0455 (lot 1), CM23 0404 (lot 2))

Il est recommandé au comité exécutif :
1. d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (lot 1), dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CE23 0455).

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lot 2), dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-20 09:08

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1268023001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables des arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CE23 0455 (lot 1), CM23 0404 (lot 2))

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures.
La Direction des réseaux d'eau est quant à elle responsable de la distribution d'une eau potable de qualité et de la collecte des eaux usées en réalisant des projets de mise à niveau et de développement des actifs des réseaux, tout en veillant à leur exploitation et à leur entretien.

Ce dossier a pour objet le renouvellement des ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour les lots 1 et 2, relatifs aux arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (lot 1) et de Pierrefonds-Roxboro (lot 2), dans le but de pallier les situations d'urgence causées par les inondations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0287 – 18 mars 2025 : Exercer la première option de renouvellement de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lot 2) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404);
CE25 0294 – 5 mars 2025 : d'exercer la première option de renouvellement, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre conclue avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CE23

0455), d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égout et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (lot 1);

CM23 0404 - 17 avril 2023 : Conclure une entente-cadre avec l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égout, conduites d'égout et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Lot 2), pour une période de 24 mois avec la possibilité d'une option de deux prolongations d'une année chacune (Montant estimé de l'entente : 583 127,58 $, taxes incluses (contrat : 507 067,46 $ + contingences : 25 353,37 $ + variations de quantités : 50 706,75 $) - Appel d'offres public 23-19776 (2 soum. conformes);

CE23 0455 -5 avril 2023 : conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec la possibilité d'une option de deux prolongations d'une année chacune, par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égout, conduites d'égout et chambres de vannes dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève pour une somme maximale de 302 700,43 $, taxes incluses (lot 1), conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19776.

DESCRIPTION

Les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro sont sujets à des inondations récurrentes au printemps. Ces inondations chargent le réseau d'égouts en boues entre autres, ce qui a pour effet de diminuer leur capacité à recevoir et transporter les eaux pluviales et eaux usées. Le nettoyage en urgence des puisards et conduites d'égouts permet de rétablir la capacité initiale.
En avril 2023, le contrat 23-19766 a été octroyé à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour le nettoyage en urgence d'actifs sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts des deux arrondissements, dans les rues sujettes aux inondations.

Le contrat se divise en trois lots. Les lots 1 et 2 sont associés aux arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro respectivement. Le lot 3 est associé à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et son renouvellement fait l'objet d'un autre GDD (2249343003).

Les arrondissements ont exprimé leur intérêt à réutiliser le contrat. La demande de renouvellement a été acceptée par 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) en date du 8 janvier 2026 et le document est joint au dossier.

Le montant total de dépenses autorisé pour le contrat initial se terminant le 14 avril 2025 (2 ans) était de 931 233,07 $ taxes incluses, dont 348 105,49 $ pour le lot 1 et 583 127,58 $ pour le lot 2. Les montants totaux des budgets pour les lots 1 et 2, qui découlent de la deuxième option de renouvellement de 12 mois sont : lot 1 : 176 663,59 $ taxes incluses (contrat : 153 620,51 $, contingences : 7 681,03 $, variation de quantités : 15 362,05 $), lot 2 296 220,69 $ (contrat : 257 583,21 $, contingences : 12 879,16 $, variation de quantités : 25 758,32 $), ce qui est suffisant pour couvrir les besoins des arrondissements pour un an supplémentaire.

À noter que, selon la clause 2.03.02 du contrat et l'annexe associée, une indexation des prix est possible en fonction du taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois précédant la date de renouvellement du contrat, et du prix moyen à la pompe échantillonné (PMPE). Cette indexation s'applique à la hausse ou à la baisse lorsque la variation absolue calculée est supérieure ou égale à 2 %. À l'heure actuelle, l'indexation ne s'applique pas, car celle-ci est estimée à 0,9 %.

JUSTIFICATION

Dans le cas de crues importantes (comme celles de 2019 et 2022), les contrats de nettoyage de puisards, de chambres de vannes et d'égouts déjà en place dans les arrondissements ne permettent pas de répondre à la demande puisque ces derniers sont dédiés principalement à du nettoyage systématique. Les crues sont difficiles à prédire, puisqu'elles dépendent en grande partie des précipitations reçues en hiver (pluie et neige) et de l'augmentation des températures au printemps. Le contrat initial prévoit deux options de renouvellement de 12 mois chacune (GDD 1239534001).
Le renouvellement du contrat permettra d'assurer aux arrondissements vulnérables aux inondations, un service de nettoyage d'urgence advenant des crues printanières importantes. Le contrat peut, par ailleurs, être utilisé pour du nettoyage en préventif, soit en amont de l'occurrence des inondations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des arrondissements, et imputés à même leur budget. Chacun des arrondissements émettra son bon de commande.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à Montréal 2030 en atténuant les impacts négatifs des crues (aléas climatiques) sur le réseau d'égouts desservant les Montréalaises et les Montréalais dans les zones vulnérables (priorité 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'annulation (ou le report) du renouvellement des contrats pourrait mettre en difficulté les arrondissements dans leurs opérations durant les périodes de crues printanières. Le renouvellement des contrats permet de réduire les risques d'inondation des résidences localisées dans les zones inondables durant la période des crues printanières en assurant un bon nettoyage et drainage des eaux pluviales et sanitaires par les conduites d'égouts et puisards.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'année 2 de prolongation du contrat : 15 avril 2026
Fin de l'année 2 de prolongation du contrat : 14 avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim RAYASSE
Ingénieur

Tél : 438-988-3242
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Rémi LACROIX
Chef de section Intervention

Tél : 514-872-3973
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-02-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268023001
Unité administrative responsable : Service de l'eau
Projet : Exercer l'option de la deuxième prolongation de douze (12) mois, sans dépense additionnelle, pour le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour les arrondissements de l'île-Bizard-Sainte-Geneviève (lot 1) et Pierrefonds-Roxboro (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CE23 0455) et (CM23 0404).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 19. Offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *« S'assurer que les rues, les espaces publics, les quartiers et le centre-ville sont bien entretenus, accueillants et sécuritaires, afin que tous les Montréalaises et Montréalais puissent se sentir en sécurité physique et psychologique »* • Limiter l'impact environnemental et éviter l'inondation et la contamination des résidences des zones inondables durant la période des crues printanières en assurant un bon écoulement des ouvrages de drainage des eaux pluviales.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 janvier 2026

Monsieur William Leduc
Directeur, Division : Contrats publics
9363-9888 Québec inc./Groupe Sanivac
100, rue Huot
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec)
J7W 1M4

Courriel : wleduc@sanivac.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-19776
Service de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de regards d'égout, de conduites d'égout et de chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour les arrondissements Île-Bizard – Sainte-Geneviève, Pierrefonds – Roxboro et Ahuntsic – Cartierville.

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement des contrats ci-haut mentionnés dont les ententes #1592346-#1592359-#1592360.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 15 avril 2026 au 14 avril 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les QUINZE (15) jours de l'envoi de la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution au montant de 5% du montant total du Contrat par lot selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00 ainsi que l'assurance selon les exigences prévues au Contrat, poste 10.15.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 13 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

J'accepte le renouvellement : WILLIAM LEDUC 2026-01-08

Nom en majuscules et signature | Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature | Date

Francesca Raby
Agente d'approvisionnement II

Courriel : francesca.raby@montreal.ca

ANNEXE 2

Diamètre des réseaux

Lot 1 - ARRONDISSEMENT ÎLE-BIZARD - SAINTE-GENEVIÈVE :

Rue	Réseau d'égout	
	Diamètre (pouce)	Longueur (m)
Rue Montigny	10"	210
	12"	75
	14"	72
	15"	285
	18"	280
	20"	230
Rue Legault	12"	420
	15"	210
	18"	50
Terrasse Bourdon	12"	180
Rue Chaumette	12"	270
	16"	120
	72"	250
Rue Cardinal (coté sud)	12"	590
	21"	100
	30"	100
	84"	200
Rue Roy	10"	400
Rue Paquin	10"	440
Rue Montclair	10"	60
Ruelle au sud de Monclair	30"	100
Terrasse Sacré-Cœur	N/A	N/A
Rue Jean-Yves	10"	450
Rue Louis-Roch (Ile Mercier)	36"	160
Boulevard Mercier (Ile Mercier)	N/A	N/A
Rue Raymond	30"	250
Avenue Dollard	10"	75
	12"	80
Avenue Charron	12"	230
	15"	290
Rue Du Ruisseau	N/A	N/A
Rue Des cèdres	10"	760
Rue Des Érables	10"	510
	12"	60
	15"	60
Chemin Bord du Lac (à l'adresse # 2467)	24"	90
Chemin Bord du Lac (à l'adresse # 2205)	N/A	N/A
Rue de Roussin	N/A	N/A
Rue Vermont	N/A	N/A

Rue Beaudet	N/A	N/A
Rue Richard	N/A	N/A
Rue Gilles	N/A	N/A
Rue Joly	8"	115
	10"	630
	12"	190
Terrasse Joly	10"	110
Total		8 702

Lot 2 - AHUNTSIC - CARTIERVILLE :

Rue	De	À	Diamètre Égout (po)			Longueur (m)
			Combiné	Pluvial	Sanitaire	
Notre-Dame-Des-Anges	Bocage	Extrémité Nord	18			162
Fréchette	Bocage	Extrémité Nord	12			114
			18			
Fréchette	Gouin	Bocage	18			140
Cousineau	Gouin	Extrémité Nord	14	18		450
			12	12		
			30	24		
Crevier	Gouin	Extrémité Nord	30			130
			24			
			14			
Olivier	Gouin	Extrémité Nord	12			160
			16			
Jasmin	Gouin	Extrémité Nord	12	9		100
			16			
Beauséjour	Béique	Béique	24	12	16	115
				15	12	
				24	18	
Leblanc	Gouin	Extrémité Nord	15	54	12	165
Du Ruisseau	Gouin	Extrémité Nord	12			160
			10			
			24			
Gouin Ouest	Du Ruisseau	Pitfield	18	18	18	50
			24	72	15	
				30	8	

Lot 3 - PIERREFONDS - ROXBORO :

Rue	Réseau d'égout	Rue	Réseau d'égout	Rue	Réseau d'égout	Rue	Réseau d'égout
	Diamètre (pouce)		Diamètre (pouce)		Diamètre (pouce)		Diamètre (pouce)
Saraguay Est	15	Félix-McLernan	10	de Lucerne	12	Des cageux	48
	12		18		18		15
	30		9		18		12
	12		9		12		15
	30		9		18		48
	18		9		12		12
	36		18		18		12
	24		10	Desjardins	42		48
	18		9		14		48
	36		9		48		12
	15		18		30		15
	12		9		12		12
	12		9		8		15
	15		24		30		12
	12		12		12		12
	15		12		15		12
	18		10		12		15
	15		9		12		15
	12		9		12		12
	18		15		12		12
	12		9		12		12
	24		9		12		48
	24		10		15	Coursol	12
	15		15		14		15
	12		9		42		12
	24		9		12		15
	30		12		14		12
	30		15		18		12
	30		9		18		15
	30		9		12		12
	36		15		15		12
	12		12		42		12

	30		9		14		30
	15		9		8		30
	12		10		8		12
	12		15		8		12
	12		9		42	River	12
	12		9		24		12
	12		10		12		12
	12		15		12		10
	15		30	David	12		12
	15		12		12		15
	12		12		18		18
	15		15		12	Pierrefonds	30
	15		30		21		36
	15		24		18		42
	12		12		21		48
	12		36		16		54
	12		12		16		10
	12	Wilfrid	36		18	Rue Paiment	12
	12		12	des Maçons	12		15
	12		12		15		18
	15		12		18	Jacques - Bizard	48
	36		24		12		30
	30		12		12		16
	12		12		18		18
	12		12		16	Saint-Pierre	21
	12		24		15		27
	15		12		15		36
	12		24		15		10
	15		18		12		18
	12		48	de Dieppe	15		21
Saraguay Ouest	12		12		15	Saint- Jean	24
	15		12		12		27
	12	Pierre-Lauzon	12		12		30
	12		12	de Vimy	15		48
	12		12		12		10
	12		48		12	Boulevard Gouin Ouest	12
	12		24	Neveu	15		15
	12		18		15		18

	18		18		12		21
	12		15		12		24
	18		12	Geneviève	12		30
	12		12		12		12
	18		12	de Kenty	12		15"
Paquette	12		12		12		18
Fortier	12		18		15	Rive-Boisée	21
	12		15	De Gaulle	12		24
Chénier	12		12		12		30
	12		12		12		36
	12	Rachel	18		15		15
	15		18	des Rivières	15	Réné-Émard	21
Gagnier	12		18		15		66
	12		12		15		
	12		15		12		
	15		18		12		
Groux	12		21	Legault	12		
	12		24		12		
	15		24		15		
Elidor-Daigneault	18		21	Noel	15		
	8		24		15		
	10		21		12		
	15		24	Bouchard	12		
	15		18		12		
	10	Edward	24		12		
	18		30		15		
	8		24		12		
	10		24		15		
	15		30	Hélène	48		
	15		30		48		
	10		18		12		
	12		18		48		
	24		24		48		

Les quantités du bordereau des prix priment sur les quantités du tableau complémentaire du lot 3 ci-dessous. Elles sont données à titre indicatif.

Rue	Réseau d'égout	
	Diamètre (pouce)	Longueur (m)
Pierrefonds	10"	82
	12"	250
	15"	604
	18"	150
	30"	162
	36"	83
	42"	82
	48"	317
	54"	316
Rue Paiment	10"	113
	12"	476
	15"	210
Jacques -Bizard	18"	440
	48"	402
	30"	89
Saint- Pierre	16"	108
	18"	326
	21"	58
	27"	125
	36"	115
Saint- Jean	10"	49
	18"	221
	21"	88
	24"	85
	27"	127
	30"	86
	48"	182
Boulevard Gouin Ouest	10"	587
	12"	691
	15"	800
	18"	276
	21"	570
	24"	681
	30"	154
Rive-Boisée	12"	383
	15"	64
	18"	280
	21"	312
	24"	61

	30"	60
	36"	382
Réné-Émard	15"	665
	21"	255
	66"	564
Total		12131

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259722003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives , Division image de marque et stratégies marketing
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026 / Autoriser un virement budgétaire de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications

Il est recommandé :
1- de résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-23 09:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259722003**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives , Division image de marque et stratégies marketing
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026 / Autoriser un virement budgétaire de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2025, à la suite de l'appel d'offres public no 25-20874, la Ville de Montréal a octroyé à la firme Veille sur toi inc. un contrat pour l'acquisition de douze (12) objets destinés à la boîte Bienvenue bébé, pour une durée de trois (3) ans, assortie de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. La dépense totale associée à ce contrat s'élevait à 7 476 249,38 $, taxes incluses. Toutefois, dans le cadre du processus budgétaire, il a été décidé de ne pas reconduire le projet Bienvenue bébé, dans un objectif d'optimisation des dépenses et de recentrage des activités. Selon les termes du contrat, la Ville peut procéder à la résiliation sans motif, sans incidence sur ses droits et sans qu'aucune indemnité pour perte de profit ne puisse être réclamée par le contractant. Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat sans motif. Une telle résiliation est permise conformément à la clause 13 du contrat, laquelle prévoit expressément cette possibilité dans les documents d'appel d'offres. Les dépenses requises d'ici la résiliation du contrat se limitent à ce qui est prévu à la clause 13.06.01 du contrat, soit le paiement des services rendus et des dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0765 – 16 juin 2025 - Accorder un contrat à Veille sur toi inc. pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé, pour une période de 3 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale maximale de 7 476 249,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20874 (4 soumissionnaires)

CM24 0302 – 18 mars 2024 - Accorder 3 contrats de gré à gré à deux organismes à

but non-lucratif ''Petites-Mains'' et ''Mains Utiles'' et à l'entreprise ''Lya Couches Lavables'' pour l'acquisition d'articles en tissu et de couches de baignade lavables dans le cadre de Bienvenue bébé, pour une période de 7 mois, sans option de prolongation - Dépense totale de 456 691,42 $, taxes incluses, demandes de prix 24-12924 et 24-1607901 - (3 fournisseurs)

CM23 1045 – 18 septembre 2023 - Approuver la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit / Accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la distribution

CM23 0926 – 21 août 2023 **-** Accorder trois contrats de gré à gré à deux organismes à but non lucratif et une entreprise privée pour l'acquisition de quatre articles dans le contexte d'une initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, pour un montant total de 476 250 $, taxes incluses - Demandes de prix 1607177 et 1607138 (3 soum.), le tout conditionnellement à l'approbation par le conseil municipal des offres à venir des arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (dossier décisionnel 1230173002))

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat avec la firme Veille sur toi inc. pour l'acquisition de 12 objets dans le cadre du projet Bienvenue bébé, d'ici le 31 décembre 2026 ainsi que d'autoriser un virement de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence 100% locale vers le Service des ressources humaines et des communications.

JUSTIFICATION

Le budget du projet Bienvenue bébé n'est pas reconduit.
La résiliation de l'entente est faite dans un objectif de priorisation des dépenses de l'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses requises d'ici la résiliation de ce contrat se limitent à ce qui est prévu à la clause 13.06.01 du contrat, soit le paiement des services rendus et des dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation. Il s'agit notamment d'un montant de 911 280 $ pour effectuer l'achat de 4 000 boîtes Bienvenue bébé ainsi que d'une somme de 100 000 $ en frais engagés, pour un total de 1 011 280 $. Le Service des ressources humaines et des communications (SRHC) disposant d'un budget de 300 000 $ pour ce dossier, les crédits manquants nécessaires de 711 280 $ proviendront des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale à 100%, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, et devront être virés vers le SRHC. Advenant le cas où ce montant ne serait pas utilisé dans son entièreté, le solde sera retourné aux dépenses contingentes imprévues d'administration. Par conséquent, ce dossier n'a pas d'impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au présent dossier, dans la mesure où la décision visée concerne une résiliation de contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du présent dossier, l'évaluation du fournisseur sera effectuée, conformément à l'article 11.05 du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadiezka THEODOSIADIS NINO
agent(e) de marketing

Tél : 5147719595
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-18

Alexandra MAIER
Cheffe de division - Image de marque et stratégies marketing

Tél : 4389699671
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lyne BELLAVANCE
directeur(-trice) - communications corporatives
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-19

Diane DRH BOUCHARD
directeur(-trice) de service - ressources humaines
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259722003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives , Division image de marque et stratégies marketing
Objet :	Résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026 / Autoriser un virement budgétaire de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

.

FICHIERS JOINTS

1259722003_Boîte BB_ Résiliation et Contingentes_2026-02-16.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Arianne ALLARD
Chef(fe) de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-0766

Co-Auteur: Luis Gual
Conseiller budgétaire
514-872-0766

Validé par Cathy Gadbois, Cheffe de division DCSF
par Nathalie Fillion , directrice DCSF

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Francine LAVERDIÈRE
Directrice) de service - finances et trésorière

Tél : 514 -872- 6630

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1255437001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 121 767,30 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433), majorant ainsi le montant total de l'entente à 7 795 265,44 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 845 015,04 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433);

3. d'autoriser une dépense de 276 752,26 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler;

5. de prendre acte du changement de nom de l'entreprise Lafarge Canada inc. pour Amrize Canada inc.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-16 10:31

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255437001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 121 767,30 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433), majorant ainsi le montant total de l'entente à 7 795 265,44 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types, prévoyant deux options de prolongation de douze mois. Le contrat, au montant de 3 621 544 $, taxes incluses (entente: 3 149 168,70 $ + variation des quantités 472 375,31 $), octroyé à Lafarge Canada Inc.(désormais Amrize Canada Inc.) est en vigueur depuis le 24 avril 2023, et ce, pour une période de vingt-quatre (24) mois.

En décembre 2025, la consommation sur l'entente-cadre est de 3 948 248,06 $, taxes incluses, soit 83,97 % du contrat octroyé.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 2 121 767,30 $ taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 5 673 498,14 $ à 7 795 265,44 $, taxes incluses. Il s'agit de montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir de quantité spécifique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0284 - 18 mars 2025 - Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 051 954,14 $, taxes et variation de quantités incluses, pour la fourniture et la livraison de pierre concassée dans le cadre du contrat accordé à Lafarge Canada Inc. (CM23 0433), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 621 544 $ à 5 673 498,14 $, taxes et variation de quantités incluses

CM23 0433 - 18 avril 2023 - Conclure une entente-cadre avec Lafarge Canada Inc., pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation pour la fourniture et la livraison sur demande de pierres concassées - Appel d'offres public 22-19574 (2 soum.). Montant estimé: 3 621 544 $ (entente: 3 149 168,70 $ + variation de quantités 472 375,31 $, taxes incluses.)

CM20 0387 - 20 avril 2020 - Conclure une entente-cadre avec Lafarge Canada Inc., pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées - Appel d'offres public 20-18025 (4 soum.). Montant estimé : 9 063 385,90 $ (entente: 7 881 205,13 $ + variation de quantités 1 182 180,77 $, taxes incluses.)

CM17 0418 - 24 avril 2017 - Conclure avec la firme Lafarge Canada Inc., une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types - Appel d'offres public 17-15885 (5 soum). Montant estimé : 6 149 452,66 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à exercer la deuxième option de prolongation de douze mois prévue au contrat visant la fourniture sur demande de pierre concassée, destiné principalement aux travaux de voirie et de parc en régie. La pierre sert de produit de base et de fondation dans les projets routiers et de matériel de base au sein des projets d'horticulture puisqu'elle favorise l'écoulement de l'eau des divers arrangements paysagers. Les types de pierres ainsi que les mélanges de pierres sont déterminés en fonction des types de projets à réaliser. Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres public 22-19754, ce qui réduira les délais ainsi que les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Les prix des produits sont sujets à des légers ajustements au 1er janvier de chaque année, en fonction des variations annuelles des frais de redevance résultant de l'imposition obligatoire de droits municipaux, tels que publiés dans la Gazette officielle du Québec. Ces ajustements correspondent à une indexation annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).
En ce qui concerne les prix du transport, il n'y aura pas d'indexation pour la période de prolongation puisque l'IPC indique un pourcentage inférieur à 3% (le pourcentage minimal d'indexation fixé à 3% dans l'appel d'offres). Les prévisions ont été établies au moyen de l'historique de consommation et de l'évolution moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal.

Lafarge Canada inc. devient AMRIZE CANADA INC.
Une communication de la part de Lafarge Canada inc. nous informait le 26 juin 2025, que dorénavant la dénomination sociale de Lafarge Canada inc. ne devait plus être utilisée et qu'il convient désormais de faire référence à Amrize Canada inc., tel que confirmé par l'extrait du Registre des entreprises annexé au présent dossier. Il s'agit uniquement d'un changement de nom, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) reste inchangé. Aucun changement de contrôle au niveau des dirigeants. Le contrat conclu avec Lafarge Canada inc. (désormais Amrize Canada inc.) demeure en vigueur.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19574, le contrat offre deux options de prolongation de douze mois. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer la deuxième année de prolongation selon les mêmes termes et conditions du contrat.

Les raisons nous incitant à recommander la prolongation de cette entente-cadre sont principalement la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que les prix

compétitifs obtenus.

Les prix soumis en 2023 étaient inférieurs à l'estimation de 2,03 %. Les prix soumis en 2023 pour les produits pour les années 1 et 2 du contrat ont connu des légers ajustements à chaque début d'année en raison des variations annuelles des frais de redevances résultant de l'imposition obligatoire de droits municipaux. Ainsi les frais de redevance ont été révisés à la hausse, passant de 0,68 $/TM en 2024 à 0,70 $ /TM en 2025 (+ 0,02 $/TM), puis à 0,71 $/TM en 2026 (+ 0,01 $/TM). En janvier 2027, une variation similaire à 2026 est attendue.

Les prix soumis en 2023 pour le transport étaient fermes pour la première année du contrat et puis indexés pour la deuxième année selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal. Lors de la première option de prolongation, aucune augmentation n'a été appliquée au prix du transport, bien que l'IPC indiquait une hausse de 2,03%, car le pourcentage minimal d'indexation prévu dans l'appel d'offres était fixé à 3 %. Présentement l'IPC affiche un indice inférieur à 3 %. Si la tendance se maintient jusqu'en avril (début de la prolongation), le prix du transport pour la 2e prolongation ne sera pas ajusté. En conséquence les prix actuels demeureraient. L'analyse de la situation actuelle du marché nous incite à recommander la prolongation de l'entente-cadre actuelle.

Conformément aux dispositions du contrat, l'exercice de l'option de prolongation est à la seule discrétion du donneur d'ordre. Une lettre d'intention recommandant la prolongation auprès des instances a été adressée par courriel à la firme Amrize Canada inc.(anciennement Lafarge Canada inc.) en date du 14 octobre 2025 (copie de la lettre jointe du présent sommaire décisionnel). S'agissant d'un contrat d'adhésion, l'ensemble des clauses, dont celle de la prolongation, sont réputées accepté par le fournisseur au dépôt de sa soumission.

En date du 23 octobre 2025, l'adjudicataire est conforme au Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Nous n'avons pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour prolonger ce contrat.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour douze mois supplémentaires, et ce, à compter du 24 avril 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 2 121 767,30 $, taxes incluses, pour une période de douze mois à compter du 24 avril 2026. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des trente et un derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces produits.

Montant estimé de la prolongation :

1 604 709,75 $ + 80 235,49 $ (TPS) + 160 069,80 $ (TVQ) = 1 845 015,04 $

Le montant estimé de la prolongation a été majoré de 15% (soit d'un montant de 276 752,26 $, taxes incluses), afin de pallier les possibles augmentations et variations des quantités demandées.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter le minimum ou encore la totalité de ces quantités.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La prolongation de l’entente-cadre permettra, outre la constitution de volumes économiques profitables, d'assurer la constance, la facilité l'approvisionnement et le niveau de qualité des produits obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la première année de prolongation: 23 avril 2026
Fin de la deuxième année de prolongation: 23 avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues KYONGO M'NYAMPARA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2026-01-28
Diana GOROPCEANU	Elie BOUSTANI	

conseillère en approvisionnement

Tél : 514 280-0867
Télécop. :

chef(fe) de division - acquisition

Tél : 514 838-4519
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2026-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-02-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255437001
Unité administrative responsable : *Service d'approvisionnement*
Projet : Fourniture et livraison de pierre concassée

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?		*X*	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		***X***	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		***X***	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		***X***	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		***X***	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		***X***	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		***X***	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		***X***	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 14 octobre 2025

Monsieur Massimo Bonome
Directeur des ventes
Amrize Canada
6509 Airport Road
Mississaugo (Ontario)
L4V 1S7

Courriel : massimo.bonome@amrize.com

Objet : Recommandation de renouvellement de contrat
(2e renouvellement)
Appel d'offres nº 22-19571
Fourniture et livraison de pierre concassée

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 24 avril 2026 au 23 avril 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Si la prolongation de ce contrat est autorisée, vous devrez fournir, dans les quinze (15) jours de l'envoi de la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution au montant de 5% selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphane Allard
Agent d'approvisionnement II

Courriel : stephane.allard@montreal.ca

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-11-24 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1163922660
Nom	Amrize Canada Inc.

Adresse du domicile

Adresse	6509 Airport Road Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	C/O Legal Department
Adresse	6509 Airport Road Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2006-08-28
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2006-08-28
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2006-08-01 Fusion
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-19
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-02-13 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de	2026-07-01

2025	
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2025-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Fusion, scission et conversion

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	ALBERTA : Business Corporations Act, RSA 2000, c. B-9	2023-01-01	LNA Holdings ULC 3200-10180 ST 101 Edmonton (Alberta) T5J3W8 Canada		1163922660
Fusion simplifiée	CANADA : Loi sur les Corporations canadiennes, Partie 1, S.R.C. 1970, c. C-32	2022-01-01	Northland Ready Mix Concrete Ltd. 1700-242 ST Hargrove Winnipeg (Manitoba) R3C0V1 Canada		1163922660
			Perimeter Concrete Ltd. 1700-242 ST Hargrove Winnipeg (Manitoba) R3C0V1 Canada		
Fusion simplifiée	CANADA : Loi sur les Corporations canadiennes, Partie 1, S.R.C. 1970, c. C-32	2021-01-01	Smelter Bay Aggregates Incorporated 6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada		1163922660

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
			12545179 Canada Limited 6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada		
			7954620 Canada Inc. 6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada		
			7954581 Canada Inc. 6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada		
			Neptune Coring (Western) Ltd. 3200-10180 ST 101 Edmonton (Alberta) T5J3W8 Canada		
Fusion simplifiée	CANADA : Loi sur les Corporations canadiennes, Partie 1, S.R.C. 1970, c. C-32	2017-01-01	Texada Quarrying Ltd. 2900-2900 ST Burrard Vancouver (British Columbia) V6C0A3 Canada		1163922660
			Foothills Ready Mix Inc. 3200-10180 ST 101 Edmonton (Alberta) T5J3W8 Canada		
Fusion simplifiée	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2013-01-01	Vernon Paving Ltd. 2700-700 ST West Georgia Vancouver British Columbia CANADA V7Y1B8		1163922660
			Westlake Paving and Aggregates Ltd. 2700-700 ST West Georgia Vancouver British Columbia CANADA V7Y1B8		
Fusion simplifiée	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2012-01-01	Transportation Systems Management Inc. 3200-10180 101 Street Edmonton Alberta CANADA T5J3W8		1163922660
			Johnson Concrete & Material Ltd.		

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
			CONSTRUCTION LAFARGE QUEBEC LTÉE 334 av. Avro Pointe-Claire (Québec) H9R5W5 Canada	1144071694	
			Warren Bitulithic Properties Limited 6509 Airport Road Mississauga Ontario CANADA L4V1S7		
			Municipal Aggregates Ltd. 3200-10180 101 Street Edmonton Alberta CANADA T5J3W8		
Fusion simplifiée	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2009-01-01	CEMENT CARTAGE COMPANY LIMITED 5560 EXPLORER DRIVE MISSISSAUGA (ONTARIO) L4W5N3	1143849819	1163922660
			DRUMLIN RESOURCES LTD. 801 6TH AVENUE S.W., SUITE 2800 CALGARY (ALBERTA) T2P4A3		
			3916502 CANADA INC. 7880 KEELE STREET CONCORD (ONTARIO) L4K4G7		
Fusion simplifiée	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2008-05-29	4460839 CANADA INC. 334 av. Avro Pointe-Claire (Québec) H9R5W5 Canada		1163922660
Fusion simplifiée	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2007-04-01	WARREN MATERIALS INC. 7880, KEELE STREET, SUITE 500 CONCORD (ONTARIO) L4K4G7	1148632590	1163922660
			WELLS CONSTRUCTION LTD. 900-606 rue Cathcart Montréal (Québec) H3B1K9 Canada		

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
			VALLEY RITE-MIX LTD. 900-606 rue Cathcart Montréal (Québec) H3B1K9 Canada		
			QUALITY READY MIX LIMITED 7880, KEELE STREET, 5TH FLOOR CONCORD (ONTARIO) L4K4G7		
			LCI-WARREN MERGER INC. / REGROUPEMENT LCI-WARREN INC. #4700 T-D BANK TOWER, T-D CENTRE TORONTO (ONTARIO) M5K1E6		
			LAFARGE CANADA FINANCE INC. 900-606 rue Cathcart Montréal (Québec) H3B1K9 Canada	1149819121	
Fusion ordinaire	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2006-08-01	LAFARGE CANADA INC. 900-606 rue Cathcart Montréal (Québec) H3B1K9 Canada	1141751280	1163922660
			EFALAR AMALCO INC. 199 BAY STREET SUITE 2800 TORONTO (ONTARIO) M5L1A9		

Continuation et autre transformation

La personne morale a fait l'objet d'une continuation.

Loi applicable	CANADA : Loi sur les Corporations canadiennes, Partie 1, S.R.C. 1970, c. C-32
Date de la continuation ou autre transformation	2023-01-01

La personne morale a fait l'objet d'une continuation.

Loi applicable	ALBERTA : Business Corporations Act, RSA 2000, c. B-9
Date de la continuation ou autre transformation	2022-12-31

La personne morale a fait l'objet d'une continuation.

Loi applicable	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Date de la continuation ou autre transformation	2023-01-01

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	3521
Activité	Industrie du ciment
Précisions (facultatives)	FABRICATION ET VENTE DE CIMENT, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET PLÂTRES

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 750 à 999
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	Amrize Holdings Canada LLC
Adresse du domicile	6211 RD Ann Arbor Dundee (Michigan) 48131 USA

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Johnston
Prénom	Ian

Date du début de la charge	2025-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	8700 West Bryn Mawr Chicago (IL) 60631 United States

Nom de famille	Weinburger
Prénom	Hans Josef
Date du début de la charge	2025-08-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	300-8700 AV. West Bryn Mawr Chicago (Illinois) 60631 United States

Nom de famille	Simas
Prénom	Leticia
Date du début de la charge	2025-10-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	6509 A RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Historique

Nom de famille	BRIND'AMOUR
Prénom	YVON
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	102 ADÈLE GARDEN WAY HERNDON HERNDON VA 20170 ÉTATS-UNIS

Nom de famille	FREDETTE
Prénom	ALAIN
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-06-26
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	1965 boul. Laird Mont-Royal (Québec) H3P2V2 Canada

Nom de famille	THIBAULT
Prénom	RENÉ
Date du début de la charge	

Date de la fin de la charge	2012-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	64, DISCOVERY RIDGE CIRCLE S.W. CALGARY (ALBERTA) T3H5T8

Nom de famille	COOPER
Prénom	ROBERT
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1023, LAKE PLACID DRIVE S.E. CALGARY (ALBERTA) T2J4Z9

Nom de famille	ANDERSON
Prénom	MARK
Date du début de la charge	2010-11-01
Date de la fin de la charge	2011-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	96, CEMETERY ROAD UXBRIDGE (ONTARIO) L9P0B3

Nom de famille	Thibault
Prénom	René

Date du début de la charge	2012-01-01
Date de la fin de la charge	2018-07-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	64 Discovery Ridge Circle SW Calgary (Alberta) T3H5T8 Canada

Nom de famille	Cartmel
Prénom	Thomas Robert
Date du début de la charge	2012-01-01
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	508-80 ST Port E Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Nom de famille	Cathcart
Prénom	Kenneth
Date du début de la charge	2012-01-01
Date de la fin de la charge	2018-07-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	139 Carter Road Guelph (Ontario) N1H6H8 Canada

Nom de famille	Ker

Prénom	Stephen H.
Date du début de la charge	2012-01-01
Date de la fin de la charge	2018-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2132 Tina Road Burlington (Ontario) L7M3R7 Canada

Nom de famille	Roux
Prénom	Bruno
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2019-02-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	39 RD Stratheden Toronto (Ontario) M4N1E5 Canada

Nom de famille	Carballido
Prénom	Alejandro
Date du début de la charge	2016-06-30
Date de la fin de la charge	2018-10-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	300-115 RD Quarry Park SW Calgary (Alberta) T2C5G9 Canada

Nom de famille	Kohl
Prénom	Bradley
Date du début de la charge	2018-07-01
Date de la fin de la charge	2025-03-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	115 RD Quarry Park SE Calgary (Alberta) T2C5G9 Canada

Nom de famille	Redfern
Prénom	David
Date du début de la charge	2019-04-01
Date de la fin de la charge	2025-08-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Nom de famille	Srinivasan
Prénom	Rajgopal
Date du début de la charge	2025-08-31

Date de la fin de la charge	2025-10-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	Kozak
Prénom	Roxann
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Secrétaire adjointe
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Nom de famille	Norton
Prénom	Caitlin
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	6509 RD Airport Mississauga (Ontario) L4V1S7 Canada

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Aucune personne de l'entreprise ne répond à la définition de bénéficiaire ultime.

Fondé de pouvoir

Nom de famille	Caron
Prénom	Stephane
Adresse	400-3055 BOUL. St-Martin O Laval (Québec) H7T3C2 Canada

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0098 - Amrize (MC) **(Établissement principal)**
Adresse	400-3055 BOUL. St-Martin O Laval (Québec) H7T3C2 Canada
Activités économiques (CAE)	Industrie des tuyaux en béton (3541) Industrie du ciment (3521)

Numéro et nom de l'établissement	0097 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	1501 CH. Pink Gatineau (Québec) J8J3N5 Canada
Activités économiques (CAE)	Industrie du béton préparé (3551)

Numéro et nom de l'établissement	0095 - Solutions BMQ
Adresse	2909 montée de Powerscourt Hinchinbrooke (Québec) J0S1A0 Canada
Activités économiques (CAE)	Industrie du béton préparé (3551)

Numéro et nom de l'établissement	0094 - Amrize (MC)
Adresse	368 boul. Monseigneur-Langlois Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S0A6 Canada
Activités économiques (CAE)	Industrie du ciment (3521)

Numéro et nom de l'établissement	0093 - Amrize (MC)
Adresse	500 boul. Industriel Matagami (Québec) J0Y2A0 Canada
Activités économiques (CAE)	Industrie du ciment (3521)

Numéro et nom de l'établissement	0092 - Amrize (MC)
Adresse	555 av. Mathers Saint-Eustache (Québec) J7P4C1 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0091 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	1401 rue Labadie Longueuil (Québec) J4N1E2 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0090 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec

Adresse	1 RUE du Meandre Sainte-Adele (Québec) J8B1Y8 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0089 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	258 ch. Saint-Joseph Val-des-Monts (Québec) J8N7J2 Canada
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0088 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	17 RANG 840A, Rang Sainte Marguerite Mirabel (Québec) J7J2G1 Canada
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0087 - Béton Mobile du Québec
Adresse	1522 boul. des Laurentides Laval (Québec) H7M2N7 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0086 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	2232 rue Pitt Montréal (Québec) H4E4H1 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0084 - Amrize (MC)
Adresse	187 RTE Principale Val-des-Mont (Québec) J8N4B7 Canada

Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0083 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	1501 ch. Pink Gatineau (Québec) J9J3N5 Canada
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0082 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	7 CH. de Rang 7 Lochaber (Québec) J0V1R0 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0081 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	8 CH. 8ieme Concession Clarendon (Québec) J0X2Y0 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0080 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	321 RTE 321 North Lac Simon (Québec) J0Y3M0 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0078 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	2100 RTE Du Carrefour Val des Monts (Québec) J8N4E8 Canada
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0077 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	69 RD Francon Clarendon (Québec) J0X2Y0 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0076 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	1250 CH. Notre-Dame Sainte Adele (Québec) J0R1L0 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549) Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0074 - Les Bétons Chenail
Adresse	104 boul. Saint-Rémi Saint-Rémi (Québec) J0L2L0 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0069 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	USINE KLOCK EST (WARREN) LOTS 19B ET 19C GATINEAU (QUÉBEC)
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0067 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	CARRIÈRE FORESTVILLE 1ÈRE, AVENUE FORESTVILLE (QUÉBEC) G0T1E0
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0065 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	CARRIÈRE "DU DOMAINE" 30, RUE DES SABLES SAINT-JOSEPH-DU-LAC (QUÉBEC) J0N1M0
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0061 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	480 rte du Canton Brownsburg-Chatham (Québec) J8G1R1 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0058 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	CARRIÈRE MOORE (WARREN) 923, CHEMIN DES ÉRABLES, LOTS 22B-23 COMTÉ DE MASHAM, LA PÊCHE (QUÉBEC) J0X1A0
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0057 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	CARRIÈRE LAFLEUR (WARREN) 607, CHEMIN DESCHÊNES CTÉ DE BUCKINGHAM, L'ANGE-GARDIEN QC J0E1E0
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0056 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	636 ch. Klock Gatineau (Québec) J9J3G9 Canada
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0055 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	CARRIÈRE WALSH (WARREN) 1976, CHEMIN DU LAC DES LOUPS COMTÉ ONSLOW, QUYON (QUÉBEC) J0X2V0
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0054 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	348 ch. Corriveau Val-des-Monts (Québec) J8N4H9 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0042 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	104 rte Principale Val-des-Monts (Québec) J8N4B8 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0041 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	300 rue De Martigny O Saint-Jérôme (Québec) J7Y4C9 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0039 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	315 rue de Lanoraie Gatineau (Québec) J8P7Z9 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0025 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	1249 montée Labossière Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V8P2 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0024 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	995 ch. du Coteau Terrebonne (Québec) J6W5Y8 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0022 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	755 Route 317 Saint-Sixte (Québec) J0X3B0 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0021 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	4000 rue Hickmore Montréal (Québec) H4T1K2 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0020 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	1811 rue Saint-Cléophas Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K2N0 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0019 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec

Adresse	436, CHEMIN DE LA PETITE CÔTE SAINT-CONSTANT (QUÉBEC) J5A2G1
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0013 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	3855 rue Isabelle Brossard (Québec) J4Y2R2 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres industries de produits en béton (3549)

Numéro et nom de l'établissement	0012 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	545 ch. Deschênes L'Ange-Gardien (Québec) J8L4A1 Canada
Activités économiques (CAE)	Sablières et gravières (0821)

Numéro et nom de l'établissement	0010 - Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Adresse	9990, BOUL. MÉTROPOLITAIN EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B1A2
Activités économiques (CAE)	Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0007 - Groupe Ciment, Région Lacs & Voie Maritime
Adresse	1, CHEMIN LAFARGE ST-CONSTANT (QUÉBEC) J5A2G4
Activités économiques (CAE)	Industrie du ciment (3521) Carrières de calcaire (0812)

Numéro et nom de l'établissement	0006 - Groupe Ciment, Région Lacs & Voie Maritime

Adresse	SECTION 96 DU PORT DE MONTRÉAL RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC)
Activités économiques (CAE)	Industrie du ciment (3521)

Numéro et nom de l'établissement	0005 - Groupe Ciment, Région Lacs & Voie Maritime
Adresse	2999 av. Georges-V Montréal-Est (Québec) H1L6N2 Canada
Activités économiques (CAE)	Industrie du ciment (3521)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-19
Déclaration de mise à jour courante	2025-09-30
Déclaration de mise à jour courante	2025-08-01
Déclaration de mise à jour courante	2025-06-25
Déclaration de mise à jour courante	2025-04-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-02-13
Déclaration de mise à jour courante	2024-08-19

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2024-03-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-03-27
Déclaration de mise à jour courante	2023-11-06
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-30
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-25
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-16
Déclaration de mise à jour courante	2023-05-23
Déclaration de mise à jour courante	2023-04-26
Déclaration de mise à jour courante	2023-03-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-02-06
Déclaration de mise à jour courante	2022-10-03
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-01-20
Déclaration de mise à jour courante	2021-06-15
Déclaration de mise à jour courante	2021-04-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-03-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-10-22
Déclaration de mise à jour courante	2019-11-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-07-08
Déclaration de mise à jour courante	2018-09-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-07-10

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2018-04-25
Déclaration de mise à jour courante	2017-11-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-01-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-04-11
Déclaration de mise à jour courante	2015-08-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-04-20
Déclaration de mise à jour courante	2013-10-21
Déclaration de mise à jour courante	2013-07-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-01-24
Déclaration de mise à jour courante	2012-07-10
Déclaration de mise à jour courante	2012-05-01
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-02-07
Déclaration de mise à jour courante	2011-06-15
Déclaration annuelle 2010	2011-02-03
Déclaration modificative	2010-11-17
Avis de correction	2010-04-12
Déclaration modificative	2010-04-07
Déclaration annuelle 2009	2010-03-10
Déclaration modificative	2009-07-15
Modification correction / Acte de régularisation	2009-06-09

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration modificative de fusion	2009-02-07
État et déclaration de renseignements 2008	2008-12-12
Déclaration modificative	2008-11-13
Déclaration modificative de fusion	2008-08-15
Déclaration modificative	2008-07-02
Déclaration modificative	2008-06-30
Déclaration modificative	2008-04-11
Déclaration annuelle 2007	2008-04-10
Déclaration modificative	2007-12-10
Déclaration modificative de fusion	2007-07-03
Déclaration d'immatriculation	2006-08-28

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2025-09-30

Nom

Nom	Amrize Canada Inc.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2025-06-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	LAFARGE CANADA INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-08-01
Date de déclaration du retrait du nom	2025-06-25
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Groupe Ciment, Région Lacs & Voie Maritime
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2025-09-30
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Groupe Granulats & Béton, Région Canada-Est, Activités au Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2025-09-30
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Amrize Enveloppe du bâtiment Canada

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2025-08-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Amrize (MC)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2025-06-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Solutions BMQ
Versions du nom dans une autre langue	BMQ Solutions
Date de déclaration du nom	2023-11-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	BMQ
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2023-10-25

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Solutions Solhydroc
Versions du nom dans une autre langue	Solhydroc Solutions
Date de déclaration du nom	2023-10-16
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Béton Mobile du Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-15
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Les Bétons Chenail
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-05-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Solutions et Produits Holcim Canada
Versions du nom dans une autre langue	Holcim Solutions and Products Canada
Date de déclaration du nom	2022-10-03
Date de déclaration du retrait du nom	2025-09-30
Situation	Antérieur

Autre nom	LafargeHolcim
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-08-07
Date de déclaration du retrait du nom	2025-09-30
Situation	Antérieur

Autre nom	LAFARGE CANADA INC. - GROUPE CIMENT, RÉGION LACS & VOIE MARITIME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2008-11-13
Date de déclaration du retrait du nom	2025-09-30
Situation	Antérieur

Autre nom	LAFARGE CANADA INC., GROUPE GRANULATS & BÉTON, RÉGION CANADA-EST, ACTIVITÉS AU QUÉBEC

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2008-08-15
Date de déclaration du retrait du nom	2025-09-30
Situation	Antérieur

Autre nom	LAFARGE CANADA INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2008-04-11
Date de déclaration du retrait du nom	2025-06-25
Situation	Antérieur

Autre nom	Produits de construction Firestone Canada
Versions du nom dans une autre langue	Firestone Building Products Canada
Date de déclaration du nom	2021-04-01
Date de déclaration du retrait du nom	2024-03-27
Situation	Antérieur

Autre nom	Solutions BMQ
Versions du nom dans une autre langue	BMQ Solutions
Date de déclaration du nom	2023-10-16

Date de déclaration du retrait du nom	2023-10-30
Situation	Antérieur

Autre nom	LAFARGE CANADA INC., DIVISION LAFARGE GYPSUM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-08-28
Date de déclaration du retrait du nom	2013-10-21
Situation	Antérieur

Autre nom	LAFARGE CANADA INC. - GROUPE CIMENT, RÉGION DU NORD-EST
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-08-28
Date de déclaration du retrait du nom	2008-11-13
Situation	Antérieur

Autre nom	LAFARGE CANADA INC., GROUPE GRANULATS, BÉTON & ASPHALTE ("GBA"), RÉGION CANADA-EST, DIVISION DU QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-08-28
Date de déclaration du retrait du nom	2008-11-13

Situation	Antérieur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1250329001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats à EspacesVerts (Lot 1) et à Bio-contrôle Arboricole inc. (Lots 2, 3 et 4), pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé, pour la période du 22 juin au 28 août 2026 - Dépense totale de 724 537,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21239 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour la période du 22 juin au 28 août 2026, les contrats pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21239 :

Firmes	Montant (taxes incluses - excluant contingences et variation de quantités)
EspacesVerts (Lot 1)	136 312,64 $
Bio-Contrôle Arboricole inc. (Lots 2, 3 et 4)	443 317,39 $

2. d'autoriser une dépense de 57 963 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 86 944,50 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-24 13:50

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1250329001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats à EspacesVerts (Lot 1) et à Bio-contrôle Arboricole inc. (Lots 2, 3 et 4), pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé, pour la période du 22 juin au 28 août 2026 - Dépense totale de 724 537,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21239 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à ralentir la propagation de l'agrile du frêne et à réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise, la stratégie du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) permet la protection de plus de 25 000 frênes publics et de 4 000 frênes privés. Cette protection est assurée grâce à l'injection, tous les deux ans, de l'insecticide TreeAzinMD.

Pour l'année 2026, le SGPMRS prévoit l'injection d'environ 16 400 frênes publics et d'environ 3 150 frênes sur le domaine privé, en lien avec le « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur les propriétés privées » (15-063). En 2025, 12 000 frênes publics et 2 000 frênes sur le territoire privé étaient prévus être traités. Une refonte des secteurs de traitement a été effectuée afin de permettre aux entreprises spécialisées de toutes tailles de soumissionner, d'augmenter la concurrence et d'accroître l'efficacité des opérations de traitement. De plus, les traitements seront désormais planifiés par arrondissement. Ces changements ont mené à la mise en marché de quatre lots.

L'appel d'offres public 25-21239 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 8 décembre 2025 au 13 janvier 2026, pour une durée de publication de 36 jours. Une annonce de parution de l'appel d'offres a également été publiée dans l'édition du 8 décembre 2025 du quotidien « Le Devoir ». L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 janvier 2026 à 13 h 30. Aucun addenda n'a été émis.

Les soumissions déposées sont valides pour cent vingt jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 13 mai 2026.

Afin de bénéficier d'un meilleur prix, le SGPMRS fournira à l'adjudicataire l'insecticide TreeAzinMD. Parmi les deux pesticides homologués au Canada, le TreeAzinMD est le seul à présenter une faible toxicité pour la santé humaine, une efficacité scientifiquement démontrée pour contrôler l'agrile du frêne, un impact réduit sur l'environnement et un risque presque nul d'exposition accidentelle des abeilles. Ce produit est autorisé en vertu du *Règlement montréalais sur la vente et l'utilisation des pesticide s* (21-041).

Ce projet fait partie du Plan de la forêt urbaine, considéré comme un programme d'envergure avec date de fin. Il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets et programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0369 – 14 avril 2025 – Accorder un contrat à Lallemand Plant Care pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin, pour une durée de 32 mois - Dépense totale de 8 782 652,82 $, taxes incluses (contrat : 7 026 122,25 $ + contingences : 702 612,23 $ + variation de quantités : 1 053 918,34 $) - Avis d'intention 24-00017 - Fournisseur unique.

CE25 0422 – 26 mars 2025 – Accorder quatre contrats aux firmes Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée et Bio-contrôle Arboricole inc., pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé en 2025 dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne – Dépense totale de 432 446,84 $, taxes incluses (contrats : 345 957,47 $ + contingences : 34 595,75 $ + variation des quantités : 51 893,62 $) – Appel d'offres public 24-20757 – Deux soumissionnaires.

CE24 0424 – 27 mars 2024 – Accorder quatre contrats à la firme Bio-Contrôle Arboricole inc., pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé en 2024 dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne – Dépense totale de 453 342,11 $, taxes incluses (contrats : 362 673,69 $ + contingences : 36 267,37 $ + variation de quantités : 54 401,05 $) – Appel d'offres public 23-20288 – Deux soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à fournir des services destinés à protéger les frênes montréalais et à réduire les populations d'agrile du frêne, incluant :
- la réception, l'entreposage et la manutention de l'insecticide;
- les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé;
- la surveillance des sites d'injection durant la période d'absorption du produit;
- le marquage des arbres une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport des résidus indésirables hors des sites d'injection.

Les quatre lots à octroyer sont les suivants :
- **Secteur 1** : frênes publics situés dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, le Sud-Ouest, Outremont, Verdun et Ville-Marie;
- **Secteur 2** : frênes publics situés dans les arrondissements d'Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Pairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La-Petite-Patrie et Saint-Léonard;
- **Secteur 3** : frênes publics situés dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- **Secteur 4** : frênes du domaine privé pour les dix-neuf arrondissements de la Ville de Montréal.

Le devis prévoit des échéanciers précis et plusieurs critères techniques à respecter. Des pénalités journalières ou pour chaque faute sont applicables, en cas de déficience liée à un

élément du devis.

Sur la base de l'expérience des années antérieures, une contingence représentant 10 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes est prévue (57 963,00 $ taxes incluses). Puisqu'un délai de quelques mois s'écoule entre l'examen des frênes et l'exécution des travaux, il arrive régulièrement que l'état de certains frênes évolue, modifiant ainsi les quantités prévisionnelles. Pour ces raisons, des crédits liés à la variation des quantités, représentant 15 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes, sont prévus (86 944,50 $ taxes incluses).

JUSTIFICATION

Cinq entreprises ont pris le cahier des charges et trois d'entre elles ont déposé une soumission pour chaque lot, soit 60 % de preneurs de cahier des charges.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues pour le lot 1, la plus basse soumission déposée par EspacesVerts a été jugée conforme.

Lot 1 - Domaine public			
SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES + VARIATION DE QUANTITÉS) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
EspacesVerts (GREENLAWN, LTD.)	136 312,64 $	34 078,16 $	170 390,79 $
Bio-Contrôle Arboricole inc.	144 904,86 $	36 226,21 $	181 131,07 $
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée	199 429,91 $	49 857,48 $	249 287,39 $
Dernière estimation réalisée ($)	181 453,22 $	45 363,31 $	226 816,53 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			(45 140,58) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 24,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			8 592,22 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,3 %

À la suite de l'analyse des soumissions reçues pour le lot 2, la plus basse soumission déposée par Bio-Contrôle Arboricole inc. a été jugée conforme.

Lot 2 - Domaine public			
SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES + VARIATION DE QUANTITÉS) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Bio-Contrôle Arboricole inc.	125 498,89 $	31 374,72 $	156 873,61 $
EspacesVerts (GREENLAWN, LTD.)	219 736,54 $	54 934,14 $	274 670,68 $
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée	301 288,12 $	75 322,03 $	376 610,16 $
Dernière estimation réalisée ($)	274 105,62 $	68 526,41 $	342 632,03 $
			(148 606,73)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 54,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	94 237,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	75,1 %

À la suite de l'analyse des soumissions reçues pour le lot 3, la plus basse soumission déposée par Bio-Contrôle Arboricole inc. a été jugée conforme.

Lot 3 - Domaine public			
SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES + VARIATION DE QUANTITÉS) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Bio-Contrôle Arboricole inc.	149 897,51 $	37 474,38 $	187 371,88 $
EspacesVerts (GREENLAWN, LTD.)	227 604,51 $	56 901,13 $	284 505,64 $
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée	312 065,72 $	78 016,43 $	390 082,15 $
Dernière estimation réalisée ($)	283 908,34 $	70 977,09 $	354 885,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			(134 010,83) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 47,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			77 707,00 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			51,8 %

À la suite de l'analyse des soumissions reçues pour le lot 4, la plus basse soumission déposée par Bio-Contrôle Arboricole inc. a été jugée conforme.

Lot 4 - Domaine privé			
SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES + VARIATION DE QUANTITÉS) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Bio-Contrôle Arboricole inc.	167 920,99 $	41 980,25 $	209 901,23 $
EspacesVerts (GREENLAWN, LTD.)	215 060,74 $	53 765,18 $	268 825,92 $
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée	253 577,36 $	63 394,34 $	316 971,70 $
Dernière estimation réalisée ($)	186 000,81 $	46 500,20 $	232 501,01 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			(18 079,82) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 9,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			47 139,75 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			28,1 %

L'estimation de la Ville est basée sur les soumissions reçues pour des travaux similaires réalisés les années précédentes, à laquelle une majoration représentative de l'augmentation des coûts a été appliquée. Des écarts favorables existent pour les lots 1, 2, 3 et 4. Respectivement, ces écarts sont de -24,9 %, -54,2 %, -47,2 % et -9,7 % en faveur de la

Ville de Montréal.

Ces écarts favorables importants peuvent s'expliquer par la stratégie de regroupement des secteurs de traitement en lots opérationnels distincts. Chaque lot étant divisé par les caractéristiques qui lui sont propres, chaque soumissionnaire peut adapter sa méthode de travail afin de maximiser la productivité. En plus de l'écart à l'estimation, on retrouve des écarts importants entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas, notamment pour les lots 2 et 3 où l'écart à l'estimation est également élevé. Cela renforce l'idée que certains lots sont plus attrayants pour certaines entreprises. Enfin, l'entrée d'un nouveau joueur dans les injections a aussi contribué à la diminution des coûts en général.

En date du 29 janvier 2026, ces entreprises ne sont pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant ni inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Elles sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Les fournisseurs n'ont pas à avoir l'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) dans le cadre de ces contrats.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires » et suite à l'analyse de risques, l'évaluation du rendement des fournisseurs n'est pas nécessaire à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ces contrats est de 724 537,53 $, taxes incluses, incluant les contingences (57 963,00 $) et les variations des quantités (86 944,50 $). La répartition de la dépense se fera comme suit :

RÉPARTITION DES COÛTS PAR SECTEUR (TAXES INCLUSES)	CONTRAT	CONTINGENCES	VARIATION DE QUANTITÉS	TOTAL
Lot 1	136 312,64 $	13 631,26 $	20 446,90 $	170 390,80 $
Lot 2	125 498,89 $	12 549,89 $	18 824,83 $	156 873,61 $
Lot 3	149 897,51 $	14 989,75 $	22 484,63 $	187 371,89 $
Lot 4	167 920,99 $	16 792,10 $	25 188,14 $	209 901,23 $
Total	579 630,03 $	57 963,00 $	86 944,50 $	724 537,53 $

Ce montant sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 326 685,02 $ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-047 - Plan de gestion de la forêt urbaine (pour les lots 1 et 3);

- Un montant maximal de 334 914,32 $ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-072 - Plan de gestion de la forêt urbaine (pour les lots 2 et 4);

- La dépense totale sera effectuée en 2026 et sera assumée à 100 % par la ville centrale. Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2026-2035 du SGPMRS
(Projet investi 34700 - Plan de la forêt urbaine). Il est réparti comme suit :

RÉPARTITION DES COÛTS PAR SECTEUR (NET DE RISTOURNES)	CONTRAT	CONTINGENCES	VARIATION DE QUANTITÉS	TOTAL	RÈGLEMENT D'EMPRUNT
Lot 1	124 471,61 $	12 447,16 $	18 670,74 $	155 589,51 $	16-047

Lot 2	114 597,22 $	11 459,72 $	17 189,58 $	143 246,51 $	17-072
Lot 3	136 876,40 $	13 687,64 $	20 531,46 $	171 095,51 $	16-047
Lot 4	153 334,24 $	15 333,42 $	23 000,14 $	191 667,81 $	17-072
Total	529 279,47 $	52 927,95 $	79 391,92 $	661 599,33 $	

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de changements climatiques et d'équité. L'octroi du contrat permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030 : Action 20 : « Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de traitement des frênes pourrait créer une brèche dans la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne et faire augmenter le nombre d'abattages et de remplacements de frênes matures sur une plus courte période. La fenêtre d'intervention pour les injections est de juin à août, inclusivement. L'octroi en mars est nécessaire afin de confirmer aux entrepreneurs qu'ils doivent débuter les préparatifs à l'exécution des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 22 juin 2026;
Fin des travaux : au plus tard le 28 août 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BERTRAND 2
Ingénieur forestier

Tél : 514-946-7275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Daniel BÉDARD
Chef de division-Forêt urbaine

Tél : 514 546-4293
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur de direction - Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 438 995-6030
Approuvé le : 2026-02-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice de service - Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1250329001*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction gestion des grands parcs et milieux naturels, Division Forêt urbaine (SPGRMS)*
Projet : *Accorder quatre (4) contrats aux firmes EspacesVerts et Bio-contrôle Arboricole inc. pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé en 2026. Dépense totale de 724 537,53 $ taxes incluses. Appel d'offres public 25-21239. Trois (3) soumissionnaires.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action pour ralentir la dispersion et réduire les impacts de l'agrile du frêne sur la forêt urbaine montréalaise, la stratégie du SGPMRS permet la protection de plus de 25 000 frênes publics et de 4 000 frênes privés grâce aux travaux d'injection. En protégeant les frênes publics et en aidant financièrement les propriétaires de frênes privés, la Ville de Montréal a réussi à se prémunir en bonne partie contre de néfastes impacts économiques, sociaux et environnementaux qui auraient pu frapper les milieux de vie des citoyens et des citoyennes lorsque l'infestation a pris de l'ampleur sur le territoire.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Pierre Bertrand, ing. f. 23-010
2026-02-06

Pierre Bertrand

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1250329001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder 4 contrats à EspacesVerts (Lot 1) et à Bio-contrôle Arboricole inc. (Lots 2, 3 et 4), pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé, pour la période du 22 juin au 28 août 2026 - Dépense totale de 724 537,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21239 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21239 Intervention_Lot 4.pdf
25-21239 Intervention_Lot 3.pdf
25-21239 Intervention_Lot 2.pdf
25-21239 Intervention_Lot 1.pdf
25-21239_TCP_Lot 4.pdf
25-21239_TCP_Lot 3.pdf
25-21239_TCP_Lot 2.pdf
25-21239_TCP_Lot 1.pdf
25-21239 PV.pdf
25-21239 Liste DetCah_SEAO.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mestapha DAMOU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-280-4473

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-04

Hicham ZERIOUH
Chef de section
Tél : 438-505-11388
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21239 Lot 1 — No du GDD : 1250329001

Titre de l'appel d'offres : Services d'injection de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal - Été 2026

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 13 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 13 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 36 jrs
(Sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 13 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ESPACESVERTS	**136 312,64 $**	√	1
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.	144 904,86 $		1
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	199 429,91 $		1

Information additionnelle

EspacesVerts: Des corrections ont été apportées aux erreurs de calcul dans certaines lignes du bordereau de prix pour le lot 1, conformément à la clause de la Régie 2.01.06 – Règles d'interprétation du prix. Par conséquent, le prix annoncé lors de la séance d'ouverture, pour : Lot 1 soit 135 403,88$ a été ajusté à 136 312,64$ taxes incluses.

Malgré une relance effectuée auprès de deux preneurs de cahier des charges n'ayant pas soumissionné, un seul formulaire de non participation a été reçu. Le fournisseur y indique la raison suivante : « Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie de soumission ou d'exécution demandée. »

Préparé par : Mestapha Damou — Le 4 - 2 - 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21239 Lot 2

No du GDD : 1250329001

Titre de l'appel d'offres : Services d'injection de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal - Été 2026

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 13 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 13 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 36 jrs
(Sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 13 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.	**125 498,89 $**	√	2
ESPACESVERTS	219 736,54 $		2
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	301 288,12 $		2

Information additionnelle

EspacesVerts: Des corrections ont été apportées aux erreurs de calcul dans certaines lignes du bordereau de prix pour le lot 2, conformément à la clause de la Régie 2.01.06 – Règles d'interprétation du prix. Par conséquent, le prix annoncé lors de la séance d'ouverture, pour : Lot 2 soit 218 363,19$ a été ajusté à 219 736,54$ taxes incluses.

Malgré une relance effectuée auprès de deux preneurs de cahier des charges n'ayant pas soumissionné, un seul formulaire de non participation a été reçu. Le fournisseur y indique la raison suivante : « Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie de soumission ou d'exécution demandée. »

Préparé par : Mestapha Damou

Le 4 - 2 - 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21239 Lot 3

No du GDD : 1250329001

Titre de l'appel d'offres : Services d'injection de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal - Été 2026

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 13 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 13 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 36 jrs
(Sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 13 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.	**149 897,51 $**	√	3
ESPACESVERTS	227 604,51 $		3
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	312 065,72 $		3

Information additionnelle

EspacesVerts: Des corrections ont été apportées aux erreurs de calcul dans certaines lignes du bordereau de prix pour le lot 3, conformément à la clause de la Régie 2.01.06 – Règles d'interprétation du prix. Par conséquent, le prix annoncé lors de la séance d'ouverture, pour : Lot 3 soit 226 181,98$ a été ajusté à 227 604,51$ taxes incluses.

Malgré une relance effectuée auprès de deux preneurs de cahier des charges n'ayant pas soumissionné, un seul formulaire de non participation a été reçu. Le fournisseur y indique la raison suivante : « Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie de soumission ou d'exécution demandée. »

Préparé par : Mestapha Damou

Le 4 - 2 - 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21239 Lot 4 — No du GDD : 1250329001

Titre de l'appel d'offres : Services d'injection de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal - Été 2026

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 13 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 13 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 36 jrs
(Sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 13 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.	**167 920,99 $**	√	4
ESPACESVERTS	215 060,74 $		4
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	253 577,36 $		4

Information additionnelle

-

Malgré une relance effectuée auprès de deux preneurs de cahier des charges n'ayant pas soumissionné, un seul formulaire de non participation a été reçu. Le fournisseur y indique la raison suivante : « Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie de soumission ou d'exécution demandée. »

Préparé par : Mestapha Damou — Le 4 - 2 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21239 (Lot 1)

Agent d'approvisionnement
Mestapha Damou

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
ESPACESVERTS										
Total (ESPACESVERTS)									**118 558,50 $**	**136 312,64 $**
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.										
Total (BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.)									**126 031,62 $**	**144 904,86 $**
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE										
Total (ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE)									**173 455,02 $**	**199 429,91 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21239 (Lot 2)

Agent d'approvisionnement
Mestapha Damou

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.										
Total (BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.)									**109 153,20 $**	**125 498,89 $**
ESPACESVERTS										
Total (ESPACESVERTS)									**191 116,80 $**	**219 736,54 $**
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE										
Total (ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE)									**262 046,64 $**	**301 288,12 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21239 (Lot 3)

Agent d'approvisionnement
Mestapha Damou

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.										
Total (BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.)									**130 374,00 $**	**149 897,51 $**
ESPACESVERTS										
Total (ESPACESVERTS)									**197 960,00 $**	**227 604,51 $**
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE										
Total (ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE)									**271 420,50 $**	**312 065,72 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21239 (Lot 4)

Agent d'approvisionnement
Mestapha Damou

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.										
Total (BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.)									**146 050,00 $**	**167 920,99 $**
ESPACESVERTS										
Total (ESPACESVERTS)									**187 050,00 $**	**215 060,74 $**
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE										
Total (ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE)									**220 550,00 $**	**253 577,36 $**

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0007

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 13 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21239

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service d'injection de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal – Été 2026 » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.	**Lot 1**	144 904,86 $
	Lot 2	125 498,89 $
	Lot 3	149 897,51 $
	Lot 4	167 920,99 $
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	**Lot 1**	199 429,91 $
	Lot 2	301 288,12 $
	Lot 3	312 065,72 $
	Lot 4	253 577,36 $
GREENLAWN, LTD.[1] (ESPACESVERTS)	**Lot 1**	135 403,88 $
	Lot 2	218 363,19 $
	Lot 3	226 181,98 $
	Lot 4	215 060,74 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 8 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21239
Numéro de référence: 20107472
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Services d'injection de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal - Été 2026
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC. 566 chemin de la Haute-Rivière Châteauguay QC CAN J6J5W6 arbresprimeau.com	Non diffusé	Marie-Eve Robidoux Téléphone: 4506923683 Courriel: admin@arbresprimeau.com	**Transaction: (20385026)** 2025-12-15 14:49	Mode privilégié (plan): Messagerie
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC. 35 rue Desjardins Gatineau QC CAN J8Y6B1 www.biocontrole.ca	Non diffusé	Guillaume Tessier Téléphone: 4385030838 Courriel: guillaume@biocontrole.ca	**Transaction: (20378182)** 2025-12-09 10:27	Mode privilégié (plan): Courriel
BIOTHEC FORESTERIE INC. 41 rue Tousignant Shawinigan QC CAN G0X1L0	Non diffusé	Anne Leclerc Téléphone: 8195232831 Courriel: anneleclerc@biothecforesterie.com	**Transaction: (20391414)** 2025-12-27 18:54	Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE 2288, rue Cannes-Brûlées (Lasalle) Montréal QC CAN H8N2Z2 http://www.strathmore.pro	Publique	Conor Milligan Téléphone: 514-992-5902 Courriel: conor@strathmore.pro	**Transaction: (20377383)** 2025-12-08 13:09	Ne pas recevoir
ESPACESVERTS 4355 Boul. Poirier Montréal QC CAN H4R2A4 http://www.espacesverts.qc.ca	Non diffusé	Frédéric Mailly Téléphone: 5149385052 Courriel: fred0218@outlook.com	**Transaction: (20377375)** 2025-12-08 12:30	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250329001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder 4 contrats à EspacesVerts (Lot 1) et à Bio-contrôle Arboricole inc. (Lots 2, 3 et 4), pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé, pour la période du 22 juin au 28 août 2026 - Dépense totale de 724 537,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21239 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1250329001 Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1266987001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour les services d'analyse d'échantillons d'eau, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 361 444,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21210 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'analyse d'échantillons d'eau, pour une somme maximale de 1 237 676,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21210;
2. d'autoriser une dépense de 123 767,68 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-16 14:10

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266987001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour les services d'analyse d'échantillons d'eau, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 361 444,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21210 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'analyse de divers échantillons d'eau (matrices propres et sales), principalement destinée à la réalisation de tests bactériologiques en laboratoire sur différents types d'échantillons provenant de diverses matrices ainsi que pour la rédaction de rapports. Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

En avril 2024, le contrat pour la fourniture sur demande de services d'analyse en laboratoire a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20289, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour un montant total estimé de 860 811,08 $, taxes incluses. Cette entente-cadre était valide pour une période de vingt-deux mois, se terminant le 17 février 2026, et comprenait une option de prolongation de douze mois. Cette option n'a toutefois pas été exercée, l'objectif étant d'arrimer cette entente-cadre avec celle gérée par le Service de l'environnement (22-19660), afin de disposer d'une entente-cadre unique pour l'ensemble de la Ville. En octobre 2025, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ces services.

L'appel d'offres public 25-21210 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de cinquante jours calendaires, soit du 27 octobre au 16 décembre 2025, soit initialement prévue le 2 décembre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 15 avril 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois addendas visant à reporter la date de dépôt des soumissions, à répondre à des questions du marché ainsi qu'à clarifier le bordereau de prix.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	2025-11-24	Questions et réponses / Report de date	Oui
2	2025-12-01	Questions et réponses	Oui
3	2025-12-05	Questions et réponses / Report de date	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0178 – 18 avril 2024 - Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc. pour la fourniture sur demande de services d'analyse en laboratoire, pour une durée de 22 mois, incluant une option de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 860 811,08 $, taxes incluses (entente-cadre : 782 555,53 $ + variation des quantités : 78 255,55 $) - Appel d'offres public 23-20289 - (1 soumissionnaire);

DA236987001 – 12 mai 2023 - Conclure une entente-cadre avec la firme Bureau Veritas Canada inc. pour la fourniture sur demande d'un service d'analyses en laboratoire, pour une durée de douze (12) mois, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 98 710,20 $, taxes incluses (entente-cadre : 89 736,55 $ + variation des quantités 8 973,65 $) - Appel d'offres sur invitation 23-19901 - (2 soumissionnaires - 1 conforme);

CG20 0112 - 26 mars 2020 - Conclure avec la firme Bureau Veritas Canada (2019) inc, une entente-cadre pour une période de 36 mois pour la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire sur des échantillons provenant de différentes matrices à la suite de l'appel d'offres public 20-17881 (2 soumissionnaires, 2 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé de l'entente: 933 636,46 $);

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture sur demande de services d'analyse de divers échantillons d'eau (matrices propres et sales) à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Ce service est voué à la réalisation d'analyses chimiques, conformément à la réglementation en vigueur. Les analyses effectuées par le laboratoire analytique comprennent, notamment, l'appareillage, l'équipement et le personnel requis pour l'exécution des analyses incluant l'émission de certificats d'analyses validés par des chimistes. Ce service d'analyses de laboratoire permet d'obtenir des analyses d'eau potable, d'eaux de lixiviation, d'eaux souterraines, d'eaux de piscines, d'eaux de rejets industriels, d'aliments et de sols contaminés.

Les unités de compétences d'agglomération impliquées sont notamment le Service de l'environnement et le Service de l'eau.

L'appel d'offres a été élaboré avec la collaboration du Service de l'environnement, principal consommateur de l'entente-cadre et service ayant une importante expertise dans ce domaine.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-six derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont ajustés annuellement, soit à l'anniversaire de l'entente-cadre, selon les prix soumis au bordereau pour chacune des années de l'entente-cadre.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.
Cinq firmes ont acheté le cahier des charges. Trois soumissions ont été reçues, ce qui représente un taux de participation de 60 %. Deux preneurs du cahier des charges, soit 40 %, n'ont pas déposé de soumission, dont une municipalité.

Des deux preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, l'un étant une municipalité qui a acquis le cahier des charges pour consultation seulement et l'autre preneur n'a pas donnée de raison particulière à la suite de nos appels.

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

Soumission conforme	**PRIX SOUMIS (taxes incluses)**	**AUTRES (Variation des quantités 10%) (taxes incluses)**	**TOTAL (taxes incluses)**
BUREAU VERITAS CANADA (2019) inc.	1 237 676,84 $	123 767,68 $	1 361 444.52 $
EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA INC.	1 664 888,07 $	166 488,81 $	1 831 376.88 $
H2LAB	2 300 501,72 $	230 050,17 $	2 530 551,89 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 430 659,71 $	143 065,97 $	1 573 725,68 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-212 281,14 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-13,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			469 932,35 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			34,5 %

L'écart favorable de 13,5 % entre la soumission la plus basse et l'estimation s'explique par l'expertise développée par l'adjudicataire, qui optimise ses coûts malgré des dépenses importantes en main-d'œuvre et en maintenance, alors que l'estimation avait intégré des hypothèses conservatrices ou des prévisions prudentes, car le Service de l'approvisionnement a supposé que certains coûts pourraient augmenter davantage que prévu.

L'écart favorable de 34,5 % entre la soumission la plus basse et la deuxième s'explique par l'expertise développée par l'adjudicataire, qui optimise ses coûts malgré des dépenses importantes en main-d'œuvre et en maintenance, alors que le deuxième soumissionnaire présente des prix plus élevés en raison de frais supplémentaires liés au recours à des sous-traitants et à une structure de coûts différente. L'augmentation des coûts du deuxième soumissionnaire découlerait principalement de la main-d'œuvre spécialisée, des frais de maintenance des équipements et des dépenses liées au matériel de laboratoire et à la logistique d'échantillonnage.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres exige la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 430 659,71 $, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois.

Cette estimation repose sur l'historique des prix des trente-six derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces services entre 2022 et 2025, l'évolution moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des trente-six derniers mois (2023 = 5,1 %, 2024 = 2,4 % et 2025 = 2,6 %) ainsi que la fluctuation des coûts d'opération de l'industrie (main-d'œuvre spécialisée, des frais de maintenance des équipements et des dépenses liées au matériel de laboratoire et à la logistique d'échantillonnage). La méthode d'estimation a intégré ces éléments, prévoyant une majoration moyenne de 10 % par article par rapport aux prix en vigueur.
Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de trente-six mois est de :

1 076 474,75 $ + 53 823,74 $ (TPS) + 107 378,36 $ (TVQ) = 1 237 676,84 $

Un montant équivalant à 10 % du montant total octroyé, soit 123 767,68 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité au contrat pour un montant total estimé de 1 361 444,52 $, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque mandat fera l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et sera confié à l'aide de «bon de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux). Les crédits sont prévus au budget PDI ou au budget de fonctionnement des unités requérantes.

Depuis mars 2020, en moyenne 65 % de l'utilisation des ententes pour les services d'analyse en laboratoire relève de la compétence d'agglomération, tel que défini par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Il est toutefois

important de noter que les données historiques ne garantissent pas l'utilisation future.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Plus précisément à la priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion d'une entente-cadre, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.
Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion d'une entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

Début du contrat 26 mars 2026
Fin du contrat 31 mars 2029
Fin de l'année de prolongation 31 mars 2030

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres LARMAT
Conseiller en approvisionnement

Tél : 514 872-5502
Télécop. : 514 872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-913-5566
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2026-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-02-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266987001
Unité administrative responsable : *Service de l'approvisionnement*
Projet : Analyses de divers échantillons d'eau (matrices propres et sales)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **19**-Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **19**- Assurer un respect de la réglementation municipale, provinciale et fédérale de l'eau potable, de l'eau des bassins d'eau artificiels dédiés à la baignade, des rejets des eaux usées et des émissions atmosphériques et des sols contaminés.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

English
Nous joindre

Liste des commandes

Numéro: 25-21210
Numéro de référence: 20100948
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Analyses de divers échantillons d'eau (matrices propres et sales)
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page** 2

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
H2Lab inc. 180 boul. Norbert Morin Sainte-Agathe-des-Monts QC CAN J8C2W5 h2lab.ca	Non diffusé	Laurianne Genest Téléphone: 819-326-8690 Courriel: lgenest@h2lab.ca	**Transaction: (20349052)** 2025-10-28 09:29	20083067 - 25-21210_Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-24 à 15:15 - Courriel Devis 2025-11-24 à 15:15 - Courriel 20083935 - 25-21210_Addenda 2 Devis 2025-12-01 à 14:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-01 à 14:45 - Courriel 20084819 - 25-21210_Addenda 3 Devis 2025-12-05 à 14:15 - Courriel Bordereau numérique

				2025-12-05 à 14:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. 3000, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac QC CAN J0N1P0 http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca	Donneur d'ouvrage	Corinne Lorthios Téléphone: 450-472-7310 Courriel: c.lorthios@vsmsll.ca	**Transaction: (20355422)** 2025-11-06 12:15	Ne pas recevoir
Eurofins-EnvironeX 2350, chemin du Lac Longueuil QC CAN J4N1G8	Non diffusé	Hicham Boustila Téléphone: 5143326001 Courriel: hicham.boustila@et.eurofinsca.com	**Transaction: (20365720)** 2025-11-19 15:30	20083067 - 25-21210_Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-24 à 15:15 - Courriel Devis 2025-11-24 à 15:15 - Courriel 20083935 - 25-21210_Addenda 2 Devis 2025-12-01 à 14:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-01 à 14:45 - Courriel 20084819 - 25-21210_Addenda 3 Devis 2025-12-05 à 14:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-05 à 14:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE GEOS INC. 4700 boul. Wilfrid-Hamel Québec QC CAN G1P2J9 http://groupegeos.ca	Publique	Simon David Téléphone: 4189037313 Courriel: seao@groupegeos.ca	**Transaction: (20349266)** 2025-10-28 13:59	20083067 - 25-21210_Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-24 à 15:15 - Courriel Devis 2025-11-24 à 15:15 - Courriel 20083935 - 25-21210_Addenda 2 Devis 2025-12-01 à 14:45 - Courriel Bordereau numérique

				2025-12-01 à 14:45 - Courriel 20084819 - 25-21210_Addenda 3 Devis 2025-12-05 à 14:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-05 à 14:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Bureau Veritas Canada (2019) Inc. 889 Montée de Liesse Montréal QC CAN H4T1P5 http://www.bvna.com	Publique	Patricia Burtin Téléphone: 5144489001 Courriel: patricia.toton-burtin@bureauveritas.com	**Transaction: (20349039)** 2025-10-28 09:22	20083067 - 25-21210_Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-24 à 15:15 - Courriel Devis 2025-11-24 à 15:15 - Courriel 20083935 - 25-21210_Addenda 2 Devis 2025-12-01 à 14:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-01 à 14:45 - Courriel 20084819 - 25-21210_Addenda 3 Devis 2025-12-05 à 14:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-05 à 14:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21210

Agent d'approvisionnement
Malika

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Bueau Veritas Canada (2019) Inc										
	0								1 076 474,75 $	1 237 676,84 $
Total (Bueau Veritas Canada (2019) Inc)									**1 076 474,75 $**	**1 237 676,84 $**
EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA INC.1 (EUROFINS ENVIRONEX)										
	0								1 448 043,55 $	1 664 888,07 $
Total (EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA INC.1 (EUROFINS ENVIRONEX))									**1 448 043,55 $**	**1 664 888,07 $**
H2Lab										
	0								2 000 871,25 $	2 300 501,72 $
Total (H2Lab)									**2 000 871,25 $**	**2 300 501,72 $**

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0509

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 16 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21210

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Analyses de divers échantillons d'eau (matrices propres et sales) » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1 237 676,84 $
EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA INC.[1] (EUROFINS ENVIRONEX)	1 664 888,07 $
H2LAB INC.	2 300 501,72 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 27 octobre ainsi que les 5 et 11 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 27 octobre, 24 novembre et 5 décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

From: Boîte Autorisation AMP
To: Boîte Autorisation AMP
Subject: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter
Date: June 2, 2023 1:09:31 PM

Be careful with this message: it is coming from an external sender
Do not open attachments nor click on links, unless you are sure that the content is safe

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

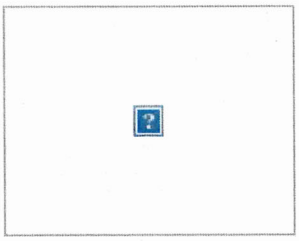

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 juillet 2021

BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.
A/S MADAME GENTIANA DYRMISHI
500-1919, MINNESOTA CRT
MISSISSAUGA (ON) L5N 0C9

N° de décision : 2021-DAMP-1627
N° de client : 3001324111

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

BUREAU VERITAS
BV LABS
LABORATOIRES BV
MAXXAM ANALYTIQUE

BUREAU VERITAS LABORATORIES
LABORATOIRES BUREAU VERITAS
MAXXAM ANALYTICS

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 juillet 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

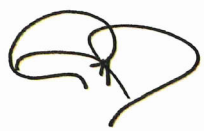

Chantal Hamel

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259107002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Cintas Canada ltée et Équipement de Sécurité Universel inc., pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, pour une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 046 042,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21173 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:
1. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1, 3 et 4, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des vêtements de travail, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21173;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Cintas Canada Ltée	1	820 581,33 $
Cintas Canada Ltée	3	105 856,31 $
Équipement de Sécurité Universel inc.	4	852 729,33 $

2. d'autoriser une dépense de 266 875,05 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités et de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement pour les firmes Cintas Canada Ltée, lot 1 et Équipement de Sécurité Universel inc., lot 4;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-17 16:45

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259107002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Cintas Canada ltée et Équipement de Sécurité Universel inc., pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, pour une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 046 042,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21173 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de trois ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, requis pour les besoins opérationnels des cols bleus et cols blancs dans le cadre de leur travail. Ces ententes-cadres seront mises à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
En août 2020, le contrat pour la fourniture et la livraison des polos a été octroyé de gré à gré, conformément aux documents joints à la demande de prix 20-18217, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Groupe Trium inc., pour un montant total estimé de 70 860,01 $, taxes incluses. Cette entente-cadre était valide pour une période de vingt-quatre mois se terminant le 15 août 2022. Le Service de l'approvisionnement a préconisé par la suite l'achat temporaire à la pièce, afin de permettre une analyse approfondie de la stratégie à adopter en vue d'un possible regroupement des vêtements.

En août 2022, le contrat pour la fourniture et la livraison des manteaux et salopettes d'hiver a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19357, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Équipement de Sécurité Universel inc., pour un montant total estimé de 460 884,19 $, taxes incluses. Cette entente-cadre était valide pour une période de vingt-quatre mois, incluant deux options de prolongation se terminant le 30 avril 2026. Le Service de l'approvisionnement a exécuté les deux options de prolongation prévues au contrat, en respect des clauses contractuelles en vigueur.

Le Service de l'approvisionnement a profité de l'analyse de ces dossiers pour examiner d'autres types de vêtements de travail auparavant achetés à la pièce, afin de mieux définir le besoin réel, de regrouper les articles et de déterminer la stratégie la plus appropriée. À cette fin, il a facilité la mise en place d'un comité d'utilisateurs et d'un comité d'experts. Les travaux réalisés dans ce cadre ont mené à une refonte des devis. À la mi 2025, la stratégie retenue pour répondre à ces besoins a été arrêtée et les différents types de vêtements ont été regroupés.

L'appel d'offres public 25-21173 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de trente-huit jours calendaires, soit du 8 septembre au 16 octobre 2025. La date initialement prévue pour

l'ouverture des soumissions était le 16 octobre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 16 février 2026. Nous avons obtenu des soumissionnaires une prolongation de la validité des soumissions, qui est désormais valable jusqu'au 23 mars 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis quatre addendas visant à répondre aux questions techniques des fournisseurs et à reporter la date de dépôt des soumissions.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	2025-09-25	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Non
2	2025-09-30	Report de la date d'ouverture des soumissions	Non
3	2025-10-3	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Non
4	2025-10-9	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0310 - 19 juin 2025 - Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 264 047,64 $, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 978 823,79 $, taxes incluses
CG24 0208 - 18 avril 2024 - Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 253 891,96 $, taxes incluses pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 460 884,19 $ à 714 776,15 $, taxes incluses

CE22 1313 - 17 août 2022 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des manteaux et des salopettes d'hiver, pour une somme maximale de 460 884,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19357

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture et la livraison des vêtements de travail à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
La Ville doit fournir ces produits en vertu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi qu'en vertu des conventions collectives de travail en vigueur. La Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir à tous les corps de métiers (les employés cols-bleus, les employés cols-blancs et les gestionnaires des arrondissements et des services centraux de la Ville), les pièces vestimentaires et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels dans le cadre de leur travail.

Les produits sont disponibles au Centre de distribution de la Ville de Montréal pour l'ensemble des magasins municipaux. Les unités d'affaires auront également la possibilité de s'approvisionner directement chez le fournisseur.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division Développement d'affaires et formation du Service de l'approvisionnement - Approvisionnement responsable et la Division planification de la Direction chaîne logistique du Service de l'approvisionnement, le plus grand

consommateur des ententes-cadres. La stratégie a conduit à la conservation de familles de produits. Quatre lots ont été inclus dans l'appel d'offres afin de cibler des marchés spécifiques.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-six derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont ajustés annuellement, soit à l'anniversaire des ententes-cadres, selon les prix soumis au bordereau pour chacune des années des ententes-cadres.

JUSTIFICATION

La conclusion des trois ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.
Des douze preneurs du cahier des charges, cinq ont soumissionné, ce qui représente un pourcentage de 42 %. Parmi les 58 % de preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumis de proposition, seulement quatre ont donné une raison de leur désistement. Une firme a indiqué qu'elle n'était pas compétitive, une autre a indiqué qu'elle n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer le dossier dans les délais requis, une autre a indiqué que son entreprise avait été fondée il y a un mois, ce qui le place en situation de non-conformité et une autre a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés.

Nous avons dû retirer certains articles des lots 1, 2 et 3, ceux-ci ayant été jugés non conformes par le comité d'experts. Le retrait de ces articles a été appliqué uniformément à l'ensemble des soumissionnaires afin d'assurer une comparaison équitable des offres.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme administrativement pour le lot 1, car il n'a pas rempli le bordereau de prix conformément aux exigences.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

Lot 1: Groupe de vêtements 1 (standard et signature)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cintas Canada Ltée.	820 581,33 $	123 087,20 $	943 668,53 $
Chaussures BELMONT inc.	993 750,78 $	149 062,62 $	1 142 813,40 $
Enterprises Forlini-Division Équipement de Sécurité Universel inc	1 170 342,26 $	175 551,34 $	1 345 893,60 $
Outdoor Outfits Ltée.	1 347 161,80 $	202 074,27 $	1 549 236,07 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 358 276,42 $	203 741,46 $	1 562 017,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 618 349,35 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-39,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			199 144,87 $

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	17,4 %

Lot 3: Groupe de vêtements 3 (standard et signature)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cintas Canada Ltée.	105 856,31 $	15 878,45 $	121 734,76 $
Dernière estimation réalisée ($)	215 121,41 $	32 268,21 $	247 389,62 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 119 248,97 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-50,8 %

Lot 4: Groupe de vêtements 4

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Enterprises Forlini-Division Équipement de Sécurité Universel inc	852 729,33 $	127 909,40 $	980 638,73 $
Cintas Canada Ltée.	935 356,11 $	140 303,42 $	1 075 659,53 $
Chaussures BELMONT inc.	1 022 187,50 $	153 328,13 $	1 175 515,63 $
Groupe Trium inc.	1 022 524,71 $	153 378,71 $	1 175 903,42 $
Outdoor Outfits Ltée.	1 123 785,03 $	168 567,76 $	1 292 352,79 $
Dernière estimation réalisée ($)	976 470,02 $	146 470,50 $	1 122 940,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 142 301,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-12,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			95 020,8 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,8 %

L'écart favorable entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de -39,6 % pour le lot 1, -50,8 % pour le lot 3 et -12,7 % pour le lot 4. Le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable basé sur l'évolution des indices du carburant et l'Indice des prix à la consommation (IPC). Néanmoins, les adjudicataires ont été très agressifs afin de récupérer leur position dans le marché.

L'écart défavorable entre la deuxième plus basse et la plus basse est de 17,4 %, pour le lot 1. L'adjudicataire dispose d'une expérience considérable dans ce domaine, ce qui lui permet d'être plus efficace et de réduire ses coûts.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Les contrats pour les lots 1 et 4 étant d'une valeur supérieure à 500 000 $ devront faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 358 276,42 $, taxes incluses pour le lot 1, 215 121,41 $, taxes incluses pour le lot 3 et 976 470,02 $, taxes incluses pour le lot 4, pour les trente-six prochains mois.
Ces estimations reposent sur l'historique de consommation des trente-six derniers mois et sont calculées en fonction des derniers prix moyens payés pour ces produits, plus une majoration annuelle de 15 % sur trois ans. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des vingt-quatre derniers mois (de juin 2023 à juin 2025), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel du mois de juin 2025, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en juillet 2025.

Les montants estimés des ententes-cadres pour la période de trente-six mois sont de :

Lot 1 : 713 704,13 $ + 35 685,21 $ (TPS) + 71 191,99 $ (TVQ) = 820 581,33 $

Lot 3 : 92 068,98 $ + 4 603,45 $ (TPS) + 9 183,88 $ (TVQ) = 105 856,31 $

Lot 4 : 741 665,00 $ + 37 083,25 $ (TPS) + 73 981,08 $ (TVQ) = 852 729,33 $

Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 123 087,20 $, taxes incluses pour le lot 1, 15 878,45 $, taxes incluses pour le lot 3 et 127 909,40 $, taxes incluses pour le lot 4, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantités aux contrats pour un montant total de 943 668,53 $, taxes incluses pour le lot 1, 121 734,76 $, taxes incluses pour le lot 3 et 980 638,73 $, taxes incluses pour le lot 4.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin de développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion des ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat 23 mars 2026
Fin du contrat 31 janvier 2029
Fin de la première année de prolongation 31 janvier 2030
Fin de la deuxième année de prolongation 31 janvier 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

John Fabio GAMEZ
Conseiller d'approvisionnement

Tél : 514-872-7752

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-02

Lina PICHÉ
Chef de Division

Tél : 514-913-5566

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2026-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-02-17

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259107002*
Unité administrative responsable : *Service de l'Approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition.*
Projet : *Fourniture et livraison de vêtements de travail*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	**X**		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? # 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Développer une approche inclusive et écoresponsable pour bénéficier du dynamisme créatif des entreprises locales et collectives*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau de prix final

Numéro d'appel d'offres	25-21173
Titre de l'appel d'offres	Fourniture et livraison de vêtements de travail
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires (par lot)

LOT 1 - Groupe de vêtements 1 (standard et signature) (items 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 retirés de l'appel d'offres)	**CINTAS CANADA LIMITÉE**	**CHAUSSURES BELMONT INC.**	**ENTREPRISES FORLINI-DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.**	**OUTDOOR OUTFITS LTD**
Sous-total	713 704,13 $	864 319,01 $	1 017 910,21 $	1 171 669,76 $
TPS	35 685,21 $	43 215,95 $	50 895,51 $	58 583,49 $
TVQ	71 191,99 $	86 215,82 $	101 536,54 $	116 874,06 $
Montant total	**820 581,33 $**	**993 750,79 $**	**1 170 342,26 $**	**1 347 127,31 $**

LOT 3 - Groupe de vêtements 3 (standard et signature). Item original 2.2 inclus par erreur au bordereau Signature original et retiré à l'analyse. Remplacé par le 5.1 qui était l'item manquant et prévu initialement. Item 1.1 retiré de l'appel d'offres. Items 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 renégociés à la baisse. Prix négociés lors de l'analyse et permis avec le seul soumissionnaire du lot 3 Cintas.	**CINTAS CANADA LIMITÉE**
Sous-total	92 068,98 $
TPS	4 603,45 $
TVQ	9 183,88 $
Montant total	**105 856,31 $**

LOT 4 - Groupe de vêtements 4	**ENTREPRISES FORLINI-DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.**	**CINTAS CANADA LIMITÉE**	**CHAUSSURES BELMONT INC.**	**GROUPE TRIUM INC.**	**OUTDOOR OUTFITS LTD**
Sous-total	741 665,00 $	813 529,99 $	889 051,97 $	889 345,26 $	977 416,86 $
TPS	37 083,25 $	40 676,50 $	44 452,60 $	44 467,26 $	48 870,84 $
TVQ	73 981,08 $	81 149,62 $	88 682,93 $	88 712,19 $	97 497,33 $
Montant total	**852 729,33 $**	**935 356,11 $**	**1 022 187,51 $**	**1 022 524,71 $**	**1 123 785,04 $**

Liste des commandes

Numéro: 25-21173
Numéro de référence: 20091087
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture et livraison des vêtements de travail
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

12 résultats **Résultats 1 à 12**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
MARK'S WORK WEARHOUSE LTD #110, 205 Quarry Park Blvd SE Calgary AB CAN T2C3E7 www.lequipeur.com	Non diffusé	Proposals Dept. Téléphone: 8555927444 Courriel: proposals@marks.com	**Transaction: (20313364)** 2025-09-09 09:56	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis 2025-09-25 à 10:15 - Courriel 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE TRIUM INC. 9031 av.du Parc Montréal QC CAN H2N1Z1	Publique	Stéphane Desrosiers Téléphone: 514-858-7582 Courriel: sdesrosiers@groupetrium.com	**Transaction: (20312663)** 2025-09-08 09:56	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis 2025-09-25 à 10:15 - Courriel 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4

				Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9018-4540 QUÉBEC INC. 1351 Ave du Pont S Alma QC CAN G8B2V9 https://www.promographe.com/	Non diffusé	Maézie Caouette Téléphone: 4186687712 Courriel: marketing@promographe.com	**Transaction: (20335003)** 2025-10-09 11:16	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis Téléchargement 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis Téléchargement 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. 6855 St.Jacques Ouest Montréal QC CAN H4B1V3	Non diffusé	Peter Forlini Téléphone: 5143696699 Courriel: peter@unisafety.com	**Transaction: (20320260)** 2025-09-17 13:27	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis 2025-09-25 à 10:15 - Courriel 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
IGO inc. 6035 ch Saint-François Montréal QC CAN H4S1B6 https://www.igopro.ca	Non diffusé	Amy LaBrosse Téléphone: 5143329009 Courriel: admin@igopro.ca	**Transaction: (20312692)** 2025-09-08 10:29	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis 2025-09-25 à 10:15 - Courriel 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3

				Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9545-9996 Québec inc. 418-9200 av. du Parc Montréal QC CAN H2N1Z4	Non diffusé	François Le Bel Téléphone: 5149750138 Courriel: administration@collectionprivee418.ca	**Transaction: (20330735)** 2025-10-02 13:44	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis Téléchargement 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis Téléchargement 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Outdoor Outfits Ltd. 372 Richmond St. W. Suite 400 Toronto ON CAN M5V1X6 www.outdooroutfits.com	Publique	Mariecel Schaeffner Téléphone: 4165984111 Courriel: mariecel@outdooroutfits.com	**Transaction: (20312672)** 2025-09-08 10:06	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis 2025-09-25 à 10:15 - Courriel 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

CHAUSSURES BELMONT INC. 655 de l'Argon Québec QC CAN G2N2G7 http://www.belmont-inc.com	Non diffusé	René Lechasseur Téléphone: 8193883268 Courriel: rene.lechasseur@belmont-inc.com	**Transaction: (20326005)** 2025-09-25 12:07	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis Téléchargement 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CINTAS CANADA LIMITÉE 6300 Kennedy Rd. Unit 3 Mississauga ON CAN L5T2X5	Non diffusé	Jeff Sumwalt Téléphone: 6316645991 Courriel: sumwaltj@cintas.com	**Transaction: (20326848)** 2025-09-26 10:39	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis Téléchargement 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE J.S.V. INC. 8015 Marco Polo Montréal QC CAN H1E5Y8 https://www.groupejsv.com	Non diffusé	Mélanie Bélec Téléphone: 5149185303 Courriel: ygingras@groupejsv.com	**Transaction: (20312874)** 2025-09-08 14:37	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis 2025-09-25 à 10:15 - Courriel 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique

				2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA LTCI CORPORATION 1625 Chabanel St., West Suite 800 Montréal QC CAN H4N2S7 http://www.cimaltci.com	Publique	Luis-Fernando Suarez Téléphone: 5145960327 Courriel: info@cimaltci.com	**Transaction: (20312659)** 2025-09-08 09:47	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis 2025-09-25 à 10:15 - Courriel 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis 2025-09-30 à 16:35 - Courriel 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis 2025-10-03 à 14:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-03 à 14:10 - Courriel 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis 2025-10-09 à 13:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
VÊTEMENTS DE SPORT KUSTOM INC. 5550 rue Fullum Local 312 Montréal QC CAN H2G2H4	Publique	Yoann Castellan Téléphone: 5145229310 Courriel: yoann@kustomsportswear.com	**Transaction: (20340167)** 2025-10-16 08:41	20075414 - 25-21173_Addenda #1 Devis Téléchargement 20076246 - 25-21173_Addenda #2 Devis Téléchargement 20076694 - 25-21173_Addenda #3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20077204 - 25-21173_Addenda #4 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 16 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Annie Benjamin, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21173

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture et livraison de vêtements de travail » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
CHAUSSURES BELMONT INC.	**Lot 1**	1 171 109,44 $
	Lot 2	144 737,88 $
	Lot 4	1 022 187,51 $
CINTAS CANADA LIMITÉE	**Lot 1**	952 124,57 $
	Lot 2	104 511,46 $
	Lot 3	133 036,45 $
	Lot 4	935 356,11 $
ENTREPRISES FORLINI DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.[1]	**Lot 1**	1 366 042,26 $
	Lot 2	183 265,55 $
	Lot 4	852 729,33 $
GROUPE TRIUM INC.	**Lot 1**	1 220 056,67 $
	Lot 4	1 022 524,71 $
OUTDOOR OUTFITS LIMITED	**Lot 1**	1 734 657,47 $
	Lot 2	130 711,00 $
	Lot 4	1 123 785,04 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 8 septembre et 3 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 8 et 30 septembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1255035008

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division solutions voirie_parcs et infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, UAP inc., le contrat pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 867 933,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21201;
2. de procéder à une évaluation du rendement de UAP inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-25 11:40

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255035008**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division solutions voirie_parcs et infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La Ville de Montréal opère 26 garages municipaux responsables de la maintenance et de la réparation d'environ 7 000 véhicules de types et de modèles variés. Cette grande diversité complique à la fois le diagnostic mécanique et l'accès aux références techniques nécessaires aux réparations.

Afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations, la Ville a lancé un appel d'offres visant à sélectionner un outil standardisé de diagnostic et de référence technique, commun à l'ensemble des garages, et capable de couvrir environ 80 % de la flotte municipale.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), qui vise à optimiser les opérations mécaniques, réduire les temps de réparation, uniformiser les pratiques, et outiller adéquatement les équipes dans tous ses ateliers.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 25-21201 en date du 22 octobre 2025. Cet appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 33 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu des 2 reports de la date d'ouverture des soumissions, originalement prévue le 25 novembre 2025, la durée réelle de la période d'appel d'offres a été de 47 jours, soit jusqu'au 9 décembre 2025.

Au total, trois addenda ont été publiés aux dates suivantes :

# Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	19 novembre 2025	Report de la date d'ouverture au 2 décembre 2025	Non
2	25 novembre 2025	Report de la date d'ouverture au 9 décembre 2025	Non
3	1 décembre 2025	Communication d'information complémentaire	Non

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 9 décembre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 7 juin 2026.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme UAP inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme de 867 933,26 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour but l'acquisition d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques.
Le contrat inclut notamment :

- L'acquisition et renouvellement de licences de diagnostic et de références techniques pour les catégories de véhicules déployés à la Ville;
- L'acquisition du matériel physique (câbles et adaptateurs) pour la prise de diagnostic de la flotte de véhicules;
- La formation du personnel (mécaniciens) du SMRA et la disponibilité de la formation en ligne pour les nouvelles ressources;
- Service de support et maintenance.

JUSTIFICATION

Sur un total de 7 preneurs du cahier des charges, 3 preneurs (42,86%) ont déposé des offres alors que 4 (57,14%) n'ont pas soumissionné. De ces 4 firmes, 1 d'entre elle a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- Firme nouvellement créée (2024) ;
- Ne dispose pas de l'expérience et des ressources exigées.

Sur un total de trois soumissionnaires, le Service de l'approvisionnement de la Ville a jugé que tous étaient conformes administrativement. Par la suite, le comité technique a procédé à l'évaluation des soumissions le 15 janvier 2026. À l'issue de cette analyse, deux des soumissions ont été jugées non conformes sur le plan technique.

Le résultat de cette évaluation est le suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (Taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (Taxes incluses)	**TOTAL** (Taxes incluses)
UAP inc.	867 933,26 $	0 $	867 933,26 $
Dernière estimation ($)	1 397 752,97 $	0 $	1 397 752,97 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(529 819,00) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(37,91%)

L'écart favorable de 37,91 % entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique de la façon suivante :

- L'estimation se base sur un coût moyen et établi en fonction des prix des différentes solutions comparables identifiées lors de la vigie effectuée auprès des firmes qui nous ont partagé des prix, soit les manufacturiers eux-mêmes, qui ont fourni leur prix de détail suggéré du manufacturier.
- La concurrence générée par l'appel d'offres, combinée à la stratégie commerciale des fournisseurs (revendeurs de la solution) qui cherchent à se positionner sur un contrat municipal, les amène à ajuster leur marge de profit afin de proposer un prix inférieur au prix de détail suggéré par les manufacturiers.

La soumission de la firme UAP inc. est complète et conforme au cahier des charges.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre du présent contrat.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire UAP inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, la firme UAP inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 867 933,26 $, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Description	1er avril 2026 au 31 mars 2027	1er avril 2027 au 31 mars 2028	1er avril 2028 au 31 mars 2029	Total
Ensemble de licences (kit)	304 352,90 $	82 864,78 $	92 288,71 $	479 506,39 $
Licences	- $	34 526,99 $	36 828,79 $	71 355,78 $

d'information, références techniques et aide en ligne avancée				
Service de support et maintenance	32 333,40 $	34 354,51 $	36 644,65 $	103 332,56 $
Formation initiale	- $	NA	NA	- $
Câbles et adaptateurs	213 738,53 $	NA	NA	213 738,53 $
Formation à la demande	NA	- $	- $	- $
Totaux	550 424,83 $	151 746,28 $	165 762,15 $	867 933,26 $

Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :
Les crédits budgétaires totalisant 792 538,75 $ net de ristourne, prévus au financement de cette dépense, sont visés par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération. Cette dépense n'entraîne donc aucune charge supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts reliés à l'octroi de ce contrat se résument comme suit :
1. Standardisation des outils dans les 26 garages :
L'implantation d'un outil unique de diagnostic et de référence technique dans tous les ateliers mécaniques favorise l'harmonisation des pratiques et la réduction des disparités entre équipes et garages.
2. Amélioration de l'efficacité des diagnostics :
L'outil retenu couvre environ 80 % de la flotte municipale (environ 7 000 véhicules), ce qui permet d'accélérer la détection des problèmes mécaniques et de réduire le temps consacré à la recherche d'information technique.
3. Réduction des temps de réparation :
L'accès rapide à des données techniques fiables et centralisées contribue à diminuer les délais de réparation, améliorant ainsi la disponibilité opérationnelle des véhicules de la Ville.
4. Amélioration de l'adaptabilité du personnel :
La formation prévue pour les mécaniciens et les utilisateurs facilite l'adoption de l'outil standardisé et soutient le développement de compétences communes dans l'ensemble des ateliers.
5. Mise en place de meilleures pratiques opérationnelles :
Le projet permettra de définir et d'implanter des processus uniformisés pour l'utilisation, le maintien et la mise à jour des outils informatiques liés au diagnostic et aux références techniques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Samia MAATOUK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 793 - 3407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-04

Vincent DECROIX
chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514-872-4281
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires gestion du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur de Service technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255035008

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction gestion du territoire, Division solutions voirie parcs et infrastructure

Projet : Accorder un contrat à la firme UAP inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il ?

#12 : Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Modernisation des pratiques grâce à l'utilisation de technologies avancées.
- Amélioration de la prise de décision opérationnelle.
- Partage accru de données et transparence des opérations.
- Optimisation de la gestion du parc municipal.
- Développement des compétences numériques du personnel.
- Contribution à l'efficience organisationnelle et à l'innovation.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***x***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***x***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***x***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***x***
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***x***
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***x***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***x***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255035008

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division solutions voirie_parcs et infrastructure
Objet :	Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21201 pv.pdf 25-21201_Intervention.pdf 25-21201_Liste commande SEAO.pdf

25-21201_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia MAATOUK
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Hicham ZERIOUH
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21201

No du GDD : 1255035008

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques destinée aux ateliers mécaniques de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 25 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 9 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 1 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de réponses : 42,86

% de rejets : 66,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
NOREGON Systems LLC	Non-conforme sur le plan technique
1000124142 Ontario inc.	Non-conforme sur le plan technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 7 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
UAP inc,	867 933,26 $	√	

Information additionnelle

Procés Verbal: Le montant de la soumission de UAP inc. indiqué au procès-verbal est exprimé avant taxes,
Motifs de désistement:
1) Ne dispose pas de l'expérience et des ressources éxigées

Préparé par : Samia Maatouk

Le 22 - 1 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21201

Agent d'approvisionnement
Samia Maatouk

Conformité	(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								- $	- $
Total ()								**- $**	**- $**
UAP inc.								**754 888,68 $**	**867 933,26 $**

Liste des commandes

Numéro: 25-21201
Numéro de référence: 20101465
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Acquisition d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques destinée aux ateliers mécaniques de la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

7 résultats **Résultats 1 à 7**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
MADIESELTECHNOLOGIES 7280 Boul. des mille iles Laval QC CAN H7A4B4 www.madieseltechnologies.ca	Publique	Martin Asselin Téléphone: 4508989207 Courriel: madieseltechnologies@hotmail.com	**Transaction: (20357759)** 2025-11-10 09:32	20082404 - 25-21201_Addenda 1 _Report de date Devis 2025-11-19 à 12:20 - Courriel 20083248 - 25-21201_Addenda 2_Report de date Devis 2025-11-25 à 15:05 - Courriel 20083893 - 25-21201_Addenda 3 Devis

				2025-12-01 à 11:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Amazon Web Services Canada, Inc. 120 Bremner Blvd Floor 26 Toronto ON CAN M5J0A8	Non diffusé	Debbie Carreiro Téléphone: 6472820849 Courriel: debcar@amazon.com	**Transaction: (20348534)** 2025-10-27 13:59	20082404 - 25-21201_Addenda 1 _Report de date Devis 2025-11-19 à 12:20 - Courriel 20083248 - 25-21201_Addenda 2_Report de date Devis 2025-11-25 à 15:05 - Courriel 20083893 - 25-21201_Addenda 3 Devis 2025-12-01 à 11:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Noregon Systems 2000 rue des bassins Montréal QC CAN H3J1S5 www.noregon.com/jpro	Publique	George Smirnov Téléphone: 4385097390 Courriel: gsmirnov@noregon.com	**Transaction: (20365802)** 2025-11-19 21:29	20082404 - 25-21201_Addenda 1 _Report de date Devis Téléchargement 20083248 - 25-21201_Addenda 2_Report de date Devis 2025-11-25 à 15:05 - Courriel 20083893 - 25-21201_Addenda 3 Devis 2025-12-01 à 11:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. 800 De La Gauchetière Bureau 4000 Montréal QC CAN H5A1K3 www.rogers.com	Non diffusé	Marco Del Dotto Téléphone: 15148959922 Courriel: marco.deldotto@rci.rogers.com	**Transaction: (20345972)** 2025-10-23 15:01	20082404 - 25-21201_Addenda 1 _Report de date Devis 2025-11-19 à 12:20 - Courriel

				20083248 - 25-21201_Addenda 2_Report de date Devis 2025-11-25 à 15:05 - Courriel 20083893 - 25-21201_Addenda 3 Devis 2025-12-01 à 11:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
UAP INC. Division Traction 2015 av Haig Montréal QC CAN H1N3E2 https://www.uapinc.com/	Non diffusé	Julien Pol Turcot Téléphone: 5149239686 Courriel: jpturcot@uapinc.com	**Transaction: (20345043)** 2025-10-22 14:48	20082404 - 25-21201_Addenda 1 _Report de date Devis 2025-11-19 à 12:20 - Courriel 20083248 - 25-21201_Addenda 2_Report de date Devis 2025-11-25 à 15:05 - Courriel 20083893 - 25-21201_Addenda 3 Devis 2025-12-01 à 11:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Longueuil 4250 chemin de la Savane Saint-Hubert QC CAN J3Y9G4	Donneur d'ouvrage	Marie-Ève Caron Téléphone: 4504637100 Courriel: marie-eve.caron@longueuil.quebec	**Transaction: (20351632)** 2025-10-31 10:52	20082404 - 25-21201_Addenda 1 _Report de date Devis 2025-11-19 à 12:20 - Courriel 20083248 - 25-21201_Addenda 2_Report de date Devis 2025-11-25 à 15:05 - Courriel 20083893 - 25-21201_Addenda 3 Devis 2025-12-01 à 11:45 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
1000124142 ONTARIO INC. 106 Arnold cres ESSA ON CAN L0M1B6 www.texa.ca	Publique	DEAN ZACCAGNINI Téléphone: 6477190161 Courriel: support@eautolearn.com	**Transaction: (20344944)** 2025-10-22 12:07	20082404 - 25-21201_Addenda 1 _Report de date Devis 2025-11-19 à 12:20 - Courriel 20083248 - 25-21201_Addenda 2_Report de date Devis 2025-11-25 à 15:05 - Courriel 20083893 - 25-21201_Addenda 3 Devis 2025-12-01 à 11:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0500

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 9 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Jocelyne L'Anglais, avocate
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif

APPEL D'OFFRES 25-21201

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques destinée aux ateliers mécaniques de la Ville de Montréal » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
1000124142 ONTARIO INC.	1 672 720,23 $
NOREGON SYSTEMS LLC	916 577,94 $
UAP INC.[1]	754 888,68 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 22 octobre ainsi que les 24 et 28 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 22 octobre ainsi que les 19 et 25 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal pour ce soumissionnaire proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent au « Montant total (section A + B) (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire ».

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255035008

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division solutions voirie_parcs et infrastructure
Objet :	Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255035008 - Licence diagnostic véhicules.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-09

Judith BOISCLAIR
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265593007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Accessoires Outillage Limitée et à Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de 3 ans - Dépense totale : 3 762 181,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 3 ans, les contrats pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21257 :

Firmes	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	725 998,14 $
Accessoires Outillage Limitée	2 545 464,13 $

2. d'autoriser une dépense de 490 719,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Accessoires Outillage Limitée et Entretiens J.R. Villeneuve inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-15 12:04

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265593007**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Accessoires Outillage Limitée et à Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de 3 ans - Dépense totale : 3 762 181,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le cadre de sa planification des acquisitions pour l'année 2026, le SMRA a identifié le besoin de procéder à un contrat de location d'une durée de trois (3) ans pour des balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 m³ sans opérateur et avec entretien. L'objectif de l'acquisition de ce service est d'assurer les opérations de nettoyage des rues pendant huit (8) mois, soit du 1er avril au 30 novembre par année, soit au cours des saisons du printemps, de l'été et de l'automne.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, No 25-21257. Il a été publié dans le « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente-sept (37) jours, soit du 15 décembre 2025 au 22 janvier 2026. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant.

Durant l'appel d'offres public, aucun addenda n'a été émis.

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 22 mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0432 - 22 août 2024 - Conclure des ententes-cadres avec la firme Accessoires Outillage Limitée pour la location saisonnière de balais de rue, de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité nominale minimale de 7.8 vg3 sans opérateur et avec entretien pour une période de deux ans sans option de renouvellement- (Montant estimé des ententes : 6 011 739,80 $, taxes incluses (contrat : 5 227 599,83 $ + contingences : 784 139,97 $)) - Appel d'offres public 24-20525 - (un soumissionnaire)
CG23 0722 - 21 décembre 2023 - Conclure des ententes-cadres avec la firme Accessoires Outillage Limitée pour la location saisonnière de vingt (20) balais de rue, de type aspirateur sur châssis porteur sans opérateur et avec entretien, pour une durée de huit (8) mois sans option de renouvellement - (Montant estimé des ententes : 3 228 557,32 $, taxes incluses (contrat : 2 807 441,15 $ + contingences 421 116,17 $)) - Appel d'offres public 23-20182 - (Un (1) seul soumissionnaire.)

CG23 0510 - 25 septembre 2023 - Conclure une entente-cadre avec la firme Accessoires Outillage limitée pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien (lots #1 à #14), pour une période de cinq (5) ans - (Montant estimé des ententes : 11 321 169,02 $, taxes incluses (contrat : 9 844 494,80 $ + contingences:1 476 674,22 $)) - Appel d'offres public 23-19976 - (un (1) soumissionnaire).

CM20 0399 - 22 avril 2020 - Accorder deux (2) contrats aux firmes Accessoires Outillage limitée (lot 1 : 546 628,86$, taxes incluses) et Cubex ltée (lot 2 :215 741,67$, taxes incluses) pour la location de huit (8) balais de rue compacts de type aspirateur, d'une capacité nominale minimale de 6,5 vg³, sans opérateur, avec entretien, pour une période de huit (8) mois – sans options de renouvellement - Dépense totale avec frais de contingences et toutes taxes incluses de 575 217,75 $ pour le lot 1 et de 225 271,30 $ pour le lot 2 - Appel d'offres public 19-17915 - (2 soumissionnaires).

CM18 1265 – 22 octobre 2018 -1) Conclure une entente-cadre avec Accessoires Outillage limitée, pour la location saisonnière de balais de rue, sans opérateur et avec entretien, pour un terme de neuf (9) ans - entente comportant une clause d'utilisation maximale de 5 ans par appareil à raison de 8 mois par année - Appel d'offres public 18-16940 (3 soum.) / Autoriser une dépense de 13 398 294,80 $, taxes et contingences incluses, pour la location saisonnière de 26 balais de rue, sans opérateur et avec entretien, pour une période de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Accessoires Outillage limitée / Ajuster la base budgétaire du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de 855 800 $, pour les années 2020 à 2022, conformément aux informations financières inscrites à la certification des fonds.

CA16 27 0037 - 2 février 2016 - Prolonger le contrat de gré à gré de la compagnie Cubex limitée (fournisseur unique), pour la location de deux (2) balais aspirateurs compacts de marque Ravo 5XL pour une période de près de trois (3) ans, soit d'avril 2017 à novembre 2019, au prix de sa soumission, soit 430 282,40 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 495 990,23 $, taxes incluses.

CA16 27 0036 - 2 février 2016 - Attribuer à la compagnie Cubex limitée (fournisseur unique), un contrat de gré à gré de 607 435,84 $, taxes incluses, pour la location de deux (2) balais aspirateurs compacts de marque Ravo 5XL pour une période de près de quatre (4) ans, soit d'avril 2016 à novembre 2019, et autoriser une dépense de 673 143,67 $, taxes incluses. Autoriser la mise au rancart des véhicules 539-07151 et 539-07322.

DESCRIPTION

De façon plus précise, ce dossier vise à accorder deux (2) contrats aux firmes Accessoires Outillage Limitée et Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour la location saisonnière de neuf (9) balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes sans opérateur et avec entretien pour une période de trois (3) ans.

Répartition par arrondissement :

- Ahuntsic-Cartierville : 4
- Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce : 3
- LaSalle : 1
- Ville-Marie : 1

Les appareils sont essentiels aux opérations de nettoyage des rues. La période de location de chaque appareil est de huit (8) mois, du 15 mars au 30 novembre (2026 à 2028). Nous demandons également deux semaines de location supplémentaires en option par année.

Modalité d'adjudication
La séquence d'adjudication se fait par gradation du prix unitaire, en fonction des plus bas prix soumis entre tous les soumissionnaires et les équipements disponibles. Elle suit également l'ordre numérique des lots indiqués aux documents d'appel d'offres. La capacité totale d'équipements disponibles pour la fourniture de balais de rue indiquée au bordereau détaillé par le soumissionnaire correspond au nombre maximal d'équipement(s) pouvant lui être adjugés par lot(s) par le donneur d'ordre.

En résumé, la séquence d'adjudication est la suivante:

1. Conformité administrative;
2. Conformité technique;
3. Plus bas soumissionnaire conforme par lot;
4. Comblement de la capacité exigée, soit neuf (9) unités.

Stratégie d'acquisition
Le bordereau de prix a été conçu afin de favoriser les appareils les plus récents, donc tous les plus bas soumissionnaires avec des appareils neufs (2026) seront retenus, jusqu'à concurrence d'un maximum de neuf (9) appareils. La Ville sélectionnera d'abord les appareils les plus récents, puis, si cela ne suffit pas pour atteindre le nombre requis, elle ajoutera progressivement des appareils plus anciens jusqu'à obtenir la quantité totale voulue.

Utilisation
L'utilisation maximale prévue par appareil sera de 1600 heures de balayage par saison ou 4800 heures totales pour les trois (3) saisons.

Variation de prix
Pendant la durée initiale du contrat, les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement.

Livraison des biens
Les appareils seront livrés au 5035 rue de Rouen, une (1) semaine avant le début de la période de location prévue pour inspection par les membres du SMRA.

Récupération des biens
À la fin de chaque saison, l'adjudicataire devra récupérer l'appareil à l'endroit désigné par la Ville sur son territoire. Par la suite, le SMRA procédera à une inspection de l'appareil au lieu d'entreposage de l'adjudicataire.

Entretien et réparation
L'adjudicataire aura la responsabilité entière de l'entretien, de la réparation et des ajustements de l'appareil complet, châssis porteur et système de balayage, en saison et hors-saison. Le coût pour la fourniture et le remplacement des lubrifiants, graisses et de toutes les pièces d'usure telles que filtres, pneus, brosses de balayage (article 7.2.6) et

autres, devra être inclus dans le coût de location. La fréquence de remplacement de ces composantes sera déterminée selon les recommandations des manufacturiers. Seuls les coûts de carburant seront aux frais de la Ville.

Dommage
L'adjudicataire est responsable de tout dommage causé par un membre du personnel affecté pendant l'exécution du contrat. Il doit immédiatement informer le donneur d'ordre de tout dommage causé et prendre les mesures qui s'imposent lorsque le dommage entraîne un risque ou une menace à la santé ou la sécurité.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges. Deux (2) soumissions ont été déposées (50 %). Le Service de l'approvisionnement a pris contact avec les preneurs n'ayant pas remis de soumission afin de connaître le motif de désistement:

- un (1) preneur mentionne ne pas être en mesure de respecter les délais de livraison;
- un (1) preneur n'a pas répondu à la demande.

Afin de représenter de façon concrète les différents écarts, les tableaux suivants présentent le montant pour une seule unité par lot.

Tel que stipulé au contrat, l'appel d'offres est effectué par capacité, et l'adjudication se fait en priorisant les véhicules les plus récents. Ainsi, les sept premiers véhicules sont retenus chez AOL puisqu'ils sont les plus récents parmi ceux soumissionnés. Les deux derniers sont attribués à Entretien J.R. Villeneuve, car ce sont les options les moins coûteuses.

Lot #1 Location de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes sans opérateur et avec entretien.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Entretiens J.R. Villeneuve inc. **(2 unités)**	15 124,96 $	2 268,74 $	17 393,70 $
Accessoires Outillage Limitée **(7 unités)**	15 151,57 $	2 272,74 $	17 424,31 $
Dernière estimation réalisée ($)	15 123,97 $	2 268,60 $	17 392,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			0,99 $ 0,01 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			26,61 $ 0,18 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Les prix obtenus dans l'étude de marché, combinés au fait qu'il s'agit d'un marché bien connu pour lequel des appels d'offres ont été réalisés récemment, nous permettent de confirmer la justesse de l'estimation initiale.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des

entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 27 janvier 2026.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, l'évaluation du risque a été effectuée par les professionnels du SMRA. Le risque a été évalué à faible, par conséquent l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les plus bas soumissionnaires conformes s'engagent à réaliser la totalité du mandat pour les montants indiqués ci-dessous.

Fournisseur	Nombre d'unités	Contrat	Contingences	Total
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	2	725 998,14 $	108 899,72 $	834 897,86 $
Accessoires Outillage Limitée	7	2 545 464,13 $	381 819,62 $	2 927 283,75 $
Total	**9 unités**	**3 271 462,27 $**	**490 719,34 $**	**3 762 181,61 $**

Les sommes nécessaires seront financées par le budget de fonctionnement du SMRA.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
La location de ces appareils contribue directement à la réalisation de la priorité 19 du plan stratégique, qui vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, puisque ceux-ci seront utilisés dans les opérations de travaux de nettoyage des rues, trottoirs et pistes cyclables, ils contribueront à offrir des espaces publics propres et exempts de débris et déchets.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats permettront des opérations de nettoyage rapides et efficaces. Le fait de ne pas recourir à ces services et appareils pourrait retarder de façon importante les opérations de ménage du printemps et empêcher le ramassage des feuilles à l'automne. Ne pas conclure le contrat de location alourdirait le processus d'approvisionnement des balais de rue en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume. La location avec entretien d'un appareil à utilisation saisonnière permet à la Ville de bénéficier d'appareils récents à moindres coûts, de diminuer les coûts d'entretien et de réparation, de même que de réduire les frais de gestion rattachés à cette catégorie d'actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Année 1 début de la location: 1er avril 2026;
Année 1 fin de la location: 30 novembre 2026;
Année 2 début de la location: 1er avril 2027;
Année 2 fin de la location: 30 novembre 2027;
Année 3 début de la location: 1er avril 2028;
Année 3 fin de la location: 30 novembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-09

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lina EL KESSERWANI
chef(fe) de division - ingenierie et strategies

d'investissements
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593007
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Accorder 2 contrats à Accessoires Outillage Limitée et Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de 3 ans - Montant estimé des ententes : 3 762 181,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** La location de ces appareils contribue directement à la réalisation de la priorité 19 du plan stratégique, qui vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, puisque ceux-ci seront utilisés dans les opérations de travaux de nettoyage des rues, trottoirs et pistes cyclables, ils contribueront à offrir des espaces publics propres et exempts de débris et déchets.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265593007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Accorder 2 contrats à Accessoires Outillage Limitée et à Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de 3 ans - Dépense totale : 3 762 181,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21257_Intervention_«SMRA».pdf

25-21257_Sommaire_Tableau de vérification.pdf

25-21257_PV.pdf

25-21257_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Nizar EL HANNA
Chef de Section
Tél : 514 838-9278
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Numéro de l'appel d'offres : 25-21257
Titre : Location de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 m³ sans opérateur et avec entretien
Date de publication sur le SÉAO : 15 décembre 2025
Date d'ouverture des soumissions : 22 janvier 2025
Addenda : x dernier émit le: 1xxx

		ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE	ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.
	Numéro de fournisseur VDM	**116163**	**114356**
	Numéro NEQ	**1143395730**	**1140399651**
	Capacité totale	**9**	**2**
Lot 1 Numéro d'item	**Location de balais de rue de 3 saisons consécutives de 8 mois par an (2026 à 2028) - Devis LLE539A25A11**	**Montant total**	**Montant total**
	Total avant taxes	2 846 479,32 $	631 440,00 $
	TPS 5 %	142 323,97 $	31 572,00 $
	TVQ 9,9975 %	283 936,31 $	62 986,14 $
	Montant total	3 272 739,60 $	725 998,14 $
	Capacité adjugé	**7**	**2**
	Signature	Oui	Oui
		Sylvain Malette	Jean Villeneuve
	Achat du cahier des charges sur le SÉAO	Oui	Oui
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Oui
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Oui
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Oui
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Oui
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Oui
	Annexe 7 - Charte de la langue française signée	Oui	Oui
	Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de	Oui	Oui
	Si requis, copie du certificat de francisation	N/R # 2	#4 - Oui 4039 9651
	Liste des entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue	Oui	Oui
	Les renseignements complémentaires dûment complétés	Oui	Oui
	Autres conditions de conformité ou documents requis	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
	La liste des sous-contractants	Oui - Aucun	Oui - Aucun
is, le devis technique dûment complété pour des équipements différents;		Oui	Oui

Remarque:

Soumission(s) rejettée(s)

Correction - La firme avait modifié le montant prévu pour les pièces de réparation, alors que ce montant ne devait pas être changé. Une correction a donc été effectuée afin de rétablir le montant conforme au bordereau de prix.

Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 27 janvier 2026**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21257

No du GDD : 1265593007

Titre de l'appel d'offres : Location de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 m³ sans opérateur et avec entretien

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 22 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 22 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 5 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 22 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lots. La séquence d'adjudication se fait dans l'ordre numérique des lots identifiés aux Documents d'Appel d'Offres, gradation du prix unitaire en fonction des plus bas prix soumis entre tous les SOUMISSIONNAIRES et de la disponibilité des équipements pour chaque Lot. Les montants sont uniformes pour l'ensemble des Lots, et ce, pour chaque soumissionnaire.

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	**Capacité adjudée**
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE	2 545 464,13 $	√	7 / 9
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.	725 998,14 $	√	2 / 2

Information additionnelle

La soumission des firmes : ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC. et ACCESSOIRESOUTILLAGE LIMITÉE sont conformes administrativement. Les vérifications usuelles ont été terminées le 27 janvier 2026.

Le prix de la soumission de la firme ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC. a été corrigé.
La différence entre le montant inscrit au procès-verbal et celui figurant au tableau des prix s'explique par une modification du montant prévu pour les pièces de réparation, alors que ce montant ne devait pas être changé. Une correction a donc été effectuée afin de rétablir le montant conforme au bordereau de prix.

Deux (2) des quatre (4) preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre pour les motifs suivants : un (1) preneur mentionne ne pas être en mesure de respecter les délais de livraison demandés, et le dernier n'a pas répondu à notre demande.

Préparé par : Renée Veillette

Le 10 - 2 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21257
Numéro de référence: 20111504
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Location de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 m³ sans opérateur et avec entretien
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC. 906 Rue Jacques Paschini, Bois-Des-Filion, QC, J6Z 4W4 Bois-des-Filion QC CAN J6Z4W4 www.balayagevilleneuve.com	Non diffusé	Johanne Courchesne Téléphone: 450-434-5083 Courriel: info@balayagevilleneuve.com	**Transaction: (20386374)** 2025-12-17 17:09	Mode privilégié (plan): Courriel
9354-1274 Québec inc. 2-337 Rue des Forges Trois-Rivières QC CAN G9A2G9	Non diffusé	Manon Giroux Téléphone: 8193795255 Courriel: info@arseno.pro	**Transaction: (20396463)** 2026-01-09 08:24	Mode privilégié (plan): Courriel
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE 8755 St Laurent Montréal QC CAN H2N1M2 www.aolaml.com	Non diffusé	Sylvain Mallette Téléphone: 5143876466 Courriel: sylvain.mallette@aolaml.com	**Transaction: (20386314)** 2025-12-17 14:20	Mode privilégié (plan): Courriel
Les équipements C.M. (Cusson-Ménard) inc. 350 Charles Marchand Le Gardeur QC CAN J5Z4P1	Non diffusé	Marc Sénécal Téléphone: 4506543009 Courriel: info@equipcm.com	**Transaction: (20387161)** 2025-12-18 10:21	Mode privilégié (plan): Messagerie

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0024

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 22 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21257

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Location de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 m³ sans opérateur et avec entretien » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE	3 272 739,60 $ Capacité : 9
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.	717 719,94 $ Capacité : 2

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 15 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265593007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Accorder 2 contrats à Accessoires Outillage Limitée et à Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de 3 ans - Dépense totale : 3 762 181,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265593007 - Location balais.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Judith BOISCLAIR
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260164001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 680 874,73 $, taxes incluses (lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 8, 9 et 10), pour les services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage Kar-Pro (2015) inc., Remorquage Burstall-Conrad inc., Remorquage Centre-Ville inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Bélanger S. R. inc. (CE23 0971, CG23 0335), majorant ainsi le montant total des contrats à 6 723 498,98 $, taxes incluses

Il est recommandé au comité exécutif:
1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 188 924,68 $, taxes incluses, en regard de chacun des lots ci-après désignés, pour les services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personne et tout véhicule de la Ville en panne;

Firmes	Montant (taxes incluses)	Montant total du contrat (taxes incluses)	Date prévue d'entrée en vigueur
Remorquage Kar-Pro (2015) inc. (lot 1)	80 431,59 $	321 726,37 $	1er juillet 2026
Remorquage Burstall-Conrad inc. (lot 3)	108 493,09 $	433 972,37 $	1er juillet 2026

3. d'autoriser une dépense totale de 28 338,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 304 844,86 $, taxes incluses, en regard de chacun des lots ci-après désignés, pour les services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personne et tout véhicule de la Ville en panne;

Firmes	**Montant (taxes incluses)**	**Montant total du contrat (taxes incluses)**	**Date prévue d'entrée en vigueur**
Remorquage Burstall-Conrad inc. (lot 2)	140 718,47 $	562 873,89 $	1er juillet 2026
Remorquage Burstall-Conrad inc. (lot 4)	140 806,44 $	563 225,76 $	1er juillet 2026
Remorquage Centre-Ville inc. (lot 5)	177 595,42 $	710 381,67 $	1er juillet 2026
Remorquage Météor inc. (lot 6)	122 574,60 $	490 298,41$	1er avril 2026
Remorquage Météor inc. (lot 7)	160 519,68 $	642 078,73$	1er avril 2026
Bélanger S.R. inc. (lot 8)	185 963,03 $	743 852,11 $	1er juillet 2026
Remorquage Centre-Ville inc. (lot 9)	246 401,62 $	985 606,48$	1er juillet 2026
Bélanger S.R. inc. (lot 10)	130 265,60 $	521 062,41 $	1er juillet 2026

3. d'autoriser une dépense totale de 158 766,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-23 15:58

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1260164001**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 680 874,73 $, taxes incluses (lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 8, 9 et 10), pour les services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage Kar-Pro (2015) inc., Remorquage Burstall-Conrad inc., Remorquage Centre-Ville inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Bélanger S. R. inc. (CE23 0971, CG23 0335), majorant ainsi le montant total des contrats à 6 723 498,98 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2017, le remorquage de véhicule est devenu une compétence d'agglomération. Au sein de l'agglomération, c'est le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui a la responsabilité d'encadrer les activités de remorquage.
Le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) a été adopté en 2019 donnant ainsi les pouvoirs à la Section inspection du remorquage (SIR) du SPVM de procéder à l'application du règlement et de la gestion des contrats.

En 2020, à mesure que les contrats entre les entreprises de remorquage, les arrondissements et villes liées ont pris fin, la SIR a amorcé de nouveaux contrats de gré à gré afin d'assurer la continuité du service à la population et permettre de lancer un seul appel d'offres pour l'ensemble de l'agglomération.

Le 5 avril 2023, la Ville de Montréal a publié l'appel d'offres 23-19687 pour la fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce dernier vise à remplacé les contrats échus, mais également à fusionner tous les types de déplacement afin de faciliter le travail des utilisateurs de la Ville et d'uniformiser les bonnes pratiques.

Le présent dossier vise à prolonger 10 contrats distincts pour les 10 lots pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer

tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne. Les contrats originaux ont débutés au 1er juillet 2023, pour une période de 36 mois à compter du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026 avec possibilité de 2 prolongations de 12 mois, pour la somme maximale de 5 153 504,96 $, taxes et contingences incluses (contrats : 4 481 308,66 $ + contingences: 672 196,30 $) – Appel d'offres public 23-19687 (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0629 - 25 septembre 2025 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)
CG23 0092 - 24 février 2023 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

CG23 0335 - 15 juin 2023 - Accorder six contrats, pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage, et ce, pour une période de 36 mois à compter du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026 avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 3 530 453,84 $, taxes et contingences incluses (contrats : 3 069 959,86 $ + contingences : 460 493,98 $) - Appel d'offres public 23-19687 (5 soum.)

CE23 0971 - 7 juin 2023 - Accorder dix (10) contrats, pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage, et ce, pour une période de 36 mois à compter du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026 avec possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 5 153 504,96 $, taxes et contingences incluses (contrats : 4 481 308,66 $ + contingences: 672 196,30 $) – Appel d'offres public 23-19687 (5 soumissionnaires).

CG23 0042 - 27 janvier 2023 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

CG22 0584 - 23 septembre 2022 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004).

DA218812002 - 9 juillet 2021 - Accorder dix (10) contrats de gré à gré, pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes ainsi que les véhicules de la Ville de Montréal en panne pour une période de 24 mois - Appel d'offres sur invitation 21-18850 (4 soumissionnaires).

CG21 0188 - 22 avril 2021 - Accorder neuf (9) contrats, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage, et ce, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 965 363,74 $ – Appel d'offres public 20-18487 (6 soumissionnaires).

CG19 0039 - 1er février 2019 - Adopter le Règlement sur le remorquage des véhicules lequel abroge et remplace le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ainsi que tout règlement ou toute disposition d'un règlement applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal relatif au remorquage des véhicules.

CG18 0204 - 3 avril 2018 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à se prévaloir de l'option de prolongation d'un an, tel que prévu aux 10

contrats de l'appel d'offres 23-19687 pour la fourniture de divers service de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal.
Plus précisément, les contrats concernent la gestion de secteur d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personne et tout véhicule de la Ville en panne. Chaque secteur est un regroupement de postes de quartier, tel que présenté ci-dessous. Chacun des 10 contrats, incluent le montant prévu de la prolongation, les contingences, les taxes et la date prévue d'entrée en vigueur. Chacun des lots sont détaillés dans le tableau suivant :

Lot	Secteurs	Résolution initiale	Firme ayant remporté l'appel d'offre 23-19687	Montant de la prolongation (taxes incluses)	Montant des contingences (taxes incluses)	Montant total du contrat après la première prolongation (taxes et contingences incluses)	Date prévue d'entrée en vigueur
1	A (PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 13)	CE23 0971	Remorquage Kar-Pro (2015) inc.	80 431,59 $	12 064,74 $	369 985,33 $	1er juillet 2026
2	B (PDQ (9 et 26)	CE23 0971	Remorquage Burstall-Conrad inc.	140 718,47 $	21 107,77 $	647 304,98 $	1er juillet 2026
3	C (PDQ 15 et 16)	CE23 0971	Remorquage Burstall-Conrad inc.	108 493,09 $	16 273,96 $	499 068.23 $	1er juillet 2026
4	D (PDQ 12 et 20)	CE23 0971	Remorquage Burstall-Conrad inc.	140 806,44 $	21 120,97 $	647 709,62 $	1er juillet 2026
5	E (PDQ 21)	CG23 0335	Remorquage Centre-Ville inc.	177 595,42 $	26 639,31 $	816 938,92 $	1er juillet 2026
6	F (PDQ 10, 27, 39 et 42)	CG23 0335	Remorquage Météor inc.	122 574,60 $	18 386,19 $	563 843,18 $	1er avril 2026
7	G (PDQ 30 et 31)	CG23 0335	Remorquage Météor inc.	160 519,68 $	24 077,95 $	738 390,54 $	1er avril 2026
8	H (PDQ 35 et 44)	CG23 0335	Bélanger S.R. inc.	185 963,03 $	27 894,45 $	855 429,92 $	1er juillet 2026
9	I (PDQ 38)	CG23 0335	Remorquage Centre-Ville inc.	246 401,62 $	-	985 606,48 $	1er juillet 2026
10	J (PDQ 23, 45, 46, 48 et 49)	CG23 0335	Bélanger S.R. inc.	130 265,60 $	19 539,84 $	599 221,78 $	1er juillet 2026

Il y a deux éléments à relever parmi ces 10 contrats octroyés. D'abord, le renouvellement des contrats pour les lots 6 et 7, attribués à Remorquage Météor inc., aura lieu le 1er avril 2026 plutôt qu'au 1er juillet 2026. Selon l'évolution budgétaire, la somme totale octroyée pour ces

deux contrats sera atteinte durant le mois d'avril 2026.

La second élément concerne le lot 9, attribué à Remorquage Centre-Ville inc. Le renouvellement est attribué sans contingence afin de respecter l'Autorité des marchés publics (AMP), soit de ne pas permettre l'octroi d'un contrat public de plus de 1 000 000 $ et que l'usage de la contingence n'a pas été nécessaire durant les 3 premières années du contrat. Ceci permet de maintenir le service pour la même durée que les autres contrats.

JUSTIFICATION

Le SPVM a la responsabilité d'appliquer le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004). La Section inspection du remorquage (SIR) souhaite se prévaloir de l'option de prolongation prévue au contrat 23-19687 pour assurer le maintien des services requis par le Règlement sur le remorquage des véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le renouvellement des contrats vise la fourniture de services de remorquage pour le déplacement de tout (1) véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, (2) véhicule de délit et abandonné, (3) véhicule impliqué dans un accident ou en panne, (4) véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et (5) véhicule de la Ville en panne.
Les contrats prévoient que, pour le remorquage de tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, véhicule impliqué dans un accident ou en panne sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les frais sont assumés par le citoyen (via le constat d'infraction) et que le tarif est basé selon le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de la Ville de Montréal (RCG 26-003).

Le coût des contrats pour les services de remorquage sera imputé, selon le cas :

1) au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour le remorquage d'un véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement et le remorquage d'un véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes;

2) au budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour le remorquage d'un véhicule en panne appartenant à la Ville de Montréal.

Les revenus liés aux frais de remorquage inscrits aux constats d'infraction continueront d'être enregistrés à la Cour municipale tel que mentionné au dossier décisionnel adopté en 2018 (CG18 0243) lors de la mise en place du Module inspection remorquage.

Le coût total des renouvellements de contrats à octroyer est de 1 493 769,54 $, taxes incluses, pour les 10 lots, pour 12 mois.

La dépense maximale pour les contingences et la variation de quantité de 15 % est de 187 105,19 $, taxes incluses pour la même période.

Le total des renouvellements de contrats à octroyer, incluant les contingences s'élève donc à 1 680 874,73 $, taxes incluses.

Les crédits requis pour l'année supplémentaire de ces contrats sont évalués comme suit (les montants sont exprimés en net des ristournes) :

Années	Service de police de la Ville de Montréal	Service du matériel roulant et des ateliers	Total

2026 (juil à déc)	636 967,95 $	130 463,39 $	767 431,34 $
2027 (jan à juin)	636 967,95 $	130 463,39 $	767 431,34 $
Total	1 273 935,90 $	260 926,79 $	1 534 862,69 $

Les crédits budgétaires pour l'octroi de ces contrats sont prévus au budget de fonctionnement de 2026 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service du matériel roulant et des ateliers.

Les crédits requis pour les années ultérieures seront également prévus au budget de fonctionnement.

Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les crédits budgétaires requis au financement de la dépense assumée par le Service du matériel roulant et des ateliers ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération de 2026.

La dépense au Service de police de la Ville de Montréal est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il concerne le déplacement de véhicules.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'autoriser l'option de prolongation d'un an prévu au contrat engendrera obligatoirement un nouvel appel d'offres public, qui aura comme conséquence d'une possibilité d'augmentation des dépenses et le risque d'un bris de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er juillet 2026 : Renouvellement des contrats de Bélanger S.R. inc (lots 8 et 10), Remorquage Burstall Conrad (lots 2, 3 et 4), Remorquage Centre-Ville (lots 5 et 9) et Remorquage Kar-Pro (2015) inc (lot 1).
1er avril 2026 : Renouvellement du contrat de Remorquage Météor inc. (lots 6 et 7)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe MARTEL
Préposé au soutien administratif

Tél : 514-868-7622
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-09

Pascal RICHARD
Inspecteur-chef

Tél : 514-872-7880
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2026-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1260164001*
Unité administrative responsable : *Service de police de Montréal, Direction des services spécialisés, Service du soutien en gendarmerie, Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière, Section de l'inspection du remorquage*
Projet : *Renouveler dix (10) contrats pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personne et tout véhicule de la Ville en panne*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.o. : non applicable il s'agit de déplacements de véhicules*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.o. : non applicable il s'agit de déplacements de véhicules*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 janvier 2026

Monsieur Carlos Ferraria
Président
Remorquage Centre-Ville Inc
5590 Boul. Monk
Montréal, Qc
H4C 3R8

Courriel : info@remorquagecentreville.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19687
Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal
LOTS 5-9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à stephane.allard@montreal.ca **au plus tard le 30 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : CARLOS FERRARIA _____ 2026 01 27
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Stéphane Allard
Agent d'approvisionnement II

Courriel : stephane.allard@montreal.ca

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 janvier 2026

Monsieur Collin Charon
Président
Remorquage Kar-Pro (2015) Inc
2205. Ch. Saint-Francois
Dorval, Qc
H9P 1K3

Courriel : collin@kar-pro.ca info@kar-pro.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19687
Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal
LOT 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à stephane.allard@montreal.ca **au plus tard le 30 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : _____ 27-01-2026
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Stéphane Allard
Agent d'approvisionnement II

Courriel : stephane.allard@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 janvier 2026

Monsieur Sylvain Bélanger
Président
Bélanger S.R. Inc
11500, 57e avenue
Montr.al, Qc
H1E 4B6

Courriel : sbelanger@belanger-rfa.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19687
Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal
LOTS 8-10

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à stephane.allard@montreal.ca **au plus tard le 30 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN BÉLANGER Bélanger — 26-01-2026
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Stéphane Allard
Agent d'approvisionnement II

Courriel : stephane.allard@montreal.ca

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 janvier 2026

Madame Nathalie Landry
Directrice des Opérations
Remorquage Météor Inc
9405 boul. Saint-Michel
Montréal, Qc
H1Z 4G9

Courriel : n.landry@meteor.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-19687
Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal
LOTS 6-7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à stephane.allard@montreal.ca **au plus tard le 30 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Landry — Nom en majuscules et signature — 30-01-2026 — Date

Je refuse le renouvellement : _____ — Nom en majuscules et signature — _____ — Date

Stéphane Allard
Agent d'approvisionnement II

Courriel : stephane.allard@montreal.ca

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 janvier 2026

Monsieur Mike Busrtall
Vice-President
Remorquage Burstall Conrad Towing Inc
480 boul. Montréal-Toronto
Lachine, Qc
H8S 1B8

Courriel : mike@burstallconrad.com info@burstallconrad.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19687
Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal
LOT 2-3-4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à stephane.allard@montreal.ca **au plus tard le 30 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Michael Burstall _____ JAN 27-2026

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Stéphane Allard
Agent d'approvisionnement II

Courriel : stephane.allard@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260164001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 680 874,73 $, taxes incluses (lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 8, 9 et 10), pour les services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage Kar-Pro (2015) inc., Remorquage Burstall-Conrad inc., Remorquage Centre-Ville inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Bélanger S. R. inc. (CE23 0971, CG23 0335), majorant ainsi le montant total des contrats à 6 723 498,98 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1260164001_Intervention.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : 438 822-0341

Judith Boisclair
Co-auteure
Agente de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Line DESJARDINS
Cheffe d'équipe
Tél : 438-349-2262

Division : Service des finances et de

l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269660001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

Il est recommandé :

d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190).

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-25 11:41

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269660001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 24 mars 2022, un contrat a été octroyé à Bell Canada pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support, pour une période de trois ans (CG22 0190). Ce contrat comporte deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune.

Pour répondre aux besoins de connectivité dans les différentes initiatives prévues pour l'année 2026-2027, notamment la modernisation du réseau de la Ville ainsi que les nouveaux aménagements dans les sites municipaux, des acquisitions d'équipements de télécommunication sont nécessaires. À cet effet, le Service des TI a entrepris les démarches pour exercer la deuxième option de prolongation inscrite au contrat, aux mêmes termes et conditions, et ce, à même l'enveloppe du contrat initial.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190), pour la période du 24 mars 2026 au 23 mars 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0118 – 20 mars 2025 - Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada

CG22 0190 – 24 mars 2022 - Conclure une entente-cadre avec la firme Bell Canada, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support pour une durée de 3 ans, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour un montant maximal de 2 479 422,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18742.

CG18 0448 - 24 août 2018 - Conclure un entente-cadre d'une durée de trois ans avec Bell Canada pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer une prolongation de 12 mois, sans majoration de la dépense autorisée pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) incluant avec support conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18742.
Ce contrat s'inscrit dans le cadre des efforts du Service des TI afin d'améliorer le service rendu à la population, aux arrondissements et aux services de la Ville, tout en assurant la continuité opérationnelle du Service des TI.

JUSTIFICATION

Les équipements visés par le présent contrat, principalement des commutateurs et des aiguilleurs avec chiffrement, sont essentiels pour assurer la connectivité sécurisée et garantir la continuité des services réseau dans les sites municipaux.

La prolongation du contrat est requise afin de gérer la désuétude technologique du réseau en permettant le remplacement progressif des équipements arrivés en fin de vie ou en fin de support, réduisant ainsi les risques opérationnels et de sécurité.

Elle permet également de répondre aux besoins de croissance et d'évolution de l'infrastructure réseau découlant des projets d'aménagement et de modernisation de bâtiments actuels, ainsi qu'à la mise en service de nouveaux sites prévus pour la période 2026-2027.

Aucune dépense additionnelle n'est requise, puisque la consommation du contrat est demeurée inférieure aux prévisions initiales. Les besoins réels en équipements réseau ont évolué et ont été ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets et des priorités. Ainsi, la prolongation du contrat constitue un levier essentiel pour soutenir la modernisation, la performance et la résilience de l'infrastructure réseau de la Ville, et ce, sans dépenses additionnelles au-delà de l'enveloppe déjà autorisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats, qui seront effectués auprès du soumissionnaire, se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée de l'entente pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Tous les besoins futurs d'achat de ces équipements seront régis par le processus

d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements, les virements de crédits et le partage des dépenses seront évalués ponctuellement selon la nature de l'initiative.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James CADIEUX
Conseiller analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-562-2313
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-12

Demis NUNES
Chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : 514 - 242 -0291
Approuvé le : 2026-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : 438 -998 - 2829
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269660001*
Unité administrative responsable : Service des Technologies de l'information
Projet : Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **Solidarité, équité et inclusion:** Priorité # 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. **Démocratie et participation:** Priorité # 11 : Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Les acquisitions d'équipements Juniper que la Ville va faire, vont contribuer à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il permet notamment d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribue à réduire la fracture numérique. Ces équipements permettront d'offrir une connectivité pour les citoyens et les visiteurs dans les lieux publics ciblés sur son territoire, et dans des bâtiments corporatifs.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 décembre 2025

Madame Véronique Larocque
Directrice de comptes, Secteur public
BELL Canada
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell, Aile B-4
Verdun (Québec) H3E 3B3

Courriel : veronique.larocque@bell.ca

Objet : Recommandation de renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 21-18742
Acquisition d'équipements de télécommunications (chiffrement et commutateurs) avec billets de support. (entente 1525717)

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **24 mars 2026 au 23 mars 2027** et ce, selon les termes et conditions du Contrat avec une augmentation des prix de l'ordre de **2,20%** (selon l'indice de prix à la consommation prévu au contrat).

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner la lettre signée par courriel à mestapha.damou@montreal.ca **au plus tard le 16 décembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Caroline Audet
VP, Ventes Secteur Public _____ 01/16/2026
Nom en majuscules et signature Date

Mestapha Damou
Agent d'approvisionnement II

Courriel : mestapha.damou@montreal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1262881001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Cloud Monitored Objects inc. (Gestion d'objets distants CMO), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 2 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 765 701,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21182;

2. de procéder à une évaluation du rendement de la firme Cloud Monitored Objects inc. (Gestion d'objets distants CMO);

3. d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-25 12:10

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1262881001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) assure la protection des citoyennes et citoyens avec une flotte de 262 véhicules et un système de gestion des interventions (SGI) essentiel à ses opérations. Ce système repose sur des ordinateurs véhiculaires robustes et des modems LTE, garantissant la transmission rapide des ordres de mission et des données critiques.

La fiabilité de ces équipements est primordiale pour maintenir la continuité des interventions. Le Service des TI gère actuellement deux contrats de support pour assurer le maintien de ces équipements. Ces deux contrats arrivent à échéance en avril 2026.

Afin d’assurer la continuité du service pour le SIM, la Ville souhaite conclure un seul et unique contrat avec une firme spécialisée pour assurer le support, la maintenance et la gestion des équipements de communication véhiculaire. Ce mandat inclut le remplacement, la réparation, l’installation et la désinstallation des composantes, ainsi que la mise à jour logicielle et la gestion de l’inventaire.

Ce projet vise à garantir un niveau de service optimal, disponible 24/7, et conforme aux exigences de sécurité et d’expertise. Il s’inscrit dans une démarche stratégique pour préserver la performance du SGI et la capacité du SIM à intervenir efficacement en tout temps sur le territoire montréalais.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 25-21182, en date du 1er octobre 2025. Cet appel d’offres public a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai initial de 36 jours avait été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. En raison des reports de la date d’ouverture des soumissions, prévue le 6 novembre 2025, et ensuite le 20 novembre 2025, la période d’appel d’offres a finalement totalisé 64 jours, soit jusqu’au 4 décembre 2025.

Au total, cinq addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date d’émission	Description	Impact monétaire
1	2025 - 10 - 08	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
2	2025 - 10 - 22	Report de la date d'ouverture et des visites des installations	Non
3	2025 - 10 - 28	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
4	2025 - 11 - 13	Report de la date d'ouverture et des visites des installations Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
5	2025 - 11 – 25	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 4 décembre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu’au 2 juin 2026.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d’objets distants CMO), pour l’acquisition d’un service de support et de maintenance d’équipement de communication véhiculaire pour le SIM, pour une maximale de 765 701,31 $,

taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0124 - 21 mars 2024 - Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 211 289,56 $, taxes incluses, pour le service de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Cloud Monitored Objects inc. (CG21 0185), pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 334 801,45 $ à 546 091,01 $, taxes incluses

CG24 0108 - 21 mars 2024 - Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour la fourniture d'un service de support logiciel et matériel des modems installés dans les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 24 mois (soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2026), pour une somme maximale de 740 887,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20287 (1 seul soum.)

CG21 0729 – 23 décembre 2021 - Exercer les deux options de renouvellement d'un an pour la période du 11 avril 2022 au 10 avril 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 797 356,22 $, taxes incluses, pour la continuité des services de maintenance et de support des modems LTE véhiculaires et des logiciels de gestion pour le SIM, dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communication Canada inc. (CG19 0135), et autoriser une dépense additionnelle de 155 211,37 $, taxes incluses, pour le dépassement de service ainsi que le service de support illimité, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 809 091,92 $ à 2 761 659,51 $, taxes incluses.

CG21 0185 - 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc. pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18549 (1 soum.)

CG19 0135 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada Inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendies de Montréal, pour une période de trois (3) ans - Somme maximale 1 809 091,92 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87$.

CG18 0119 - 22 février 2018 - Exercer l'option de la renouvellement, et autoriser une dépense additionnelle de 1,322 069,79 $, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00 $ à 4 218 245,79 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 $ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000,00 $ pour 2019 et les années subséquentes.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'acquisition d'un service de support et de maintenance d'équipement de communication véhiculaire pour le SIM, incluant :

- La maintenance préventive et corrective des modems et des logiciels ;

- La gestion et la surveillance des modems et OV ;
- Des services sur demande, notamment l'installation ou la désinstallation d'équipements.
- L'entretien et le support sur place 24/7 ;
- La gestion de l'inventaire et l'assignation des ordinateurs véhiculaires et des stations d'accueil dans les véhicules d'intervention du SIM.

JUSTIFICATION

Sur un total de quatre preneurs du cahier des charges, deux preneurs ont déposé une offre alors que les deux autres n'ont pas soumissionné. Parmi ces deux firmes qui n'ont pas soumissionné, une seule a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.

La raison du désistement invoquée est que la firme ne répond pas à toutes les exigences demandées. L'autre firme n'a pas donné suite à notre demande.

L'évaluation des soumissions s'est tenue le 6 février 2026 par un comité technique. À l'issue de cette analyse, le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme, tant sur le plan administratif que technique. Quant au second soumissionnaire, il a été déclaré non conforme sur le plan technique, ce qui l'a exclu du processus d'adjudication.

La proposition de la firme jugée conforme se décline comme suit :

SOUMISSION CONFORME	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d'objets distants CMO)	765 701,31 $	0 $	765 701,31 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 214 771,93 $	0 $	1 214 771,93 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			**(449 070,62 $)**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			**(37%)**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			N/A

L'offre de l'adjudicataire est 37 % inférieure à l'estimation interne. Cet écart s'explique par les deux principaux facteurs suivants :

1. une estimation basée sur la valeur du contrat actuel, à partir duquel nous avons appliqué des taux d'inflation selon l'IPC ;
2. une combinaison de deux contrats en un seul, ce qui a permis au soumissionnaire de fournir un prix avantageux par rapport à ce qui était anticipé sur la base de deux contrats distincts.

De plus, l'adjudicataire semble avoir misé sur une stratégie de prix agressive afin de consolider sa position auprès de la Ville. Déjà fournisseur de services similaires, il est

plausible qu'il ait volontairement présenté une offre très compétitive pour sécuriser un partenariat à long terme et favoriser l'obtention de futurs mandats. Par ailleurs, l'entreprise a probablement réduit ses coûts grâce à l'optimisation de ses processus, ce qui lui permet de proposer un prix inférieur à une estimation fondée sur des coûts historiques moins efficients.

Bien que Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d'objets distants CMO) détienne une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP), celle-ci n'est pas requise dans le présent dossier.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d'objets distants CMO), sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, la firme Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d'objets distants CMO) n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 765 701,31 $, taxes incluses et sera réparti comme suit :
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Dépenses annuelles non capitalisables (BF)

Description	Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027	Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028	TOTAL
Service de support et maintenance des OV et des modems, logiciel et matériel (incluant GI et FD, remplacements et réparations 24/7)	184 116,36 $	184 116,37 $	368 232,73 $
TOTAL	184 116,36 $	184 116,37 $	368 232,73 $

Dépenses ponctuelles non capitalisables (BF)

Description	Du 1er avril 2026 au 31 décembre 2026	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 31 mars 2028	TOTAL
Services sur demande	149 050,72 $	198 734,29 $	49 683,57 $	397 468,58 $
TOTAL	149 050,72 $	198 734,29 $	49 683,57 $	397 468,58 $

La facturation du service de support et de maintenance est établie sous forme de forfait annuel. Ce forfait inclut :

- Le support des OV et des modems, tant pour les composantes logicielles que matérielles
- La gestion d'inventaire (GI)
- Les frais de déplacement (FD)
- Le remplacement et la réparation des équipements, offerts 24 h sur 24, 7 jours

Les services fournis sur demande sont facturés ponctuellement, selon la consommation réelle.

La dépense de 765 701,31 $, taxes incluses, (699 187,36 $, net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au budget du Service des TI.

Tableau comparatif des coûts des années antérieures (taxes incluses) :

Période	Coût total de l'entente (selon soumissions)	Coût moyen annuel	Écart annuel $	Écart annuel %
2023 - 2025 (contrats précédents combinés)	952 176,96 $	476 088,48 $	N/A	N/A
2026 - 2028 (nouveau contrat)	765 701,31 $	382 850,66 $	93 237,83 $	-20%

En ce qui concerne le nouveau contrat 2026-2028, le coût moyen annuel est de 382 850,66 $, ce qui représente une économie annuelle de 93 237,83 $ (-20 %) par rapport au contrat précédent. Cette diminution s'explique principalement par la fusion des contrats, l'harmonisation des tarifs unitaires et les économies d'échelle obtenues en ayant un seul prestataire de services auprès du fournisseur.

Ce dossier présent des économies annuelles de 93 237,83 $.

Estimation des options de prolongation

Le présent contrat pourrait bénéficier de deux options de prolongation de 12 mois chacune :

- la somme de 382 850,66 $, taxes incluses pour la première année de prolongation ;
- la somme de 382 850,66 $, taxes incluses pour la deuxième année de prolongation.

À la seule discrétion de la Ville d'exercer les options de renouvellement, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu au contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que le SGI est directement lié à la protection des citoyens, il est crucial que l'ensemble des composantes utilisées soit opérationnel et entretenu adéquatement. L'octroi de ce contrat permettra le fonctionnement optimal de cet outil de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Philippe GAUTHIER, 19 février 2026
Richard LIEBMANN, 16 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul ROUSSEAU
Conseiller, Analyse et Contrôle de Gestion

Tél : 514-531-1949
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-12

Pierre STRASBOURG
Chef de division - Services aux utilisateurs

Tél : 438-925-0267
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Solutions d'affaires

Tél : 514-280-3456
Approuvé le : 2026-02-19

Richard GRENIER
Directeur du Service des technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-24

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1262881001***
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information (DSPJ)
Projet : *Accorder un contrat à GESTION D'OBJETS DISTANTS CMO, pour l'acquisition d'un service de support et de maintenance d'équipement de communication véhiculaire pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, incluant deux options de renouvellement d'un an chacune.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Meilleure interopérabilité, efficacité dans le partage de l'information et l'échange des données entre les organismes de services d'urgence, les intervenants d'urgence et les organismes alliés dans l'ensemble du territoire via des systèmes et des processus interopérables

- Accroître la sécurité des citoyens, policiers et autres intervenants et augmenter l'efficacité d'intervention des services d'urgence auprès des citoyens;

- Améliorer les communications des citoyens avec les services d'urgence (téléphonie IP, messages textes, intégration de données essentielles, etc.).

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ∉ Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ∉ Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ∉ Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ∉ Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ∉ Respect et protection des droits humains ∉ Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ∉ Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ∉ Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1262881001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21182 DetCah.pdf25-21182 TCP Final.pdf25-21182 PV.pdf25-21182 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mestapha DAMOU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-280-4473

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Hicham ZERIOUH
Chef de section
Tél : 438-505-11388
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21182 — No du GDD : 1262881001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'un service de support et de maintenance d'équipement de communication véhiculaire pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 4 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 25 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 64 jrs
(Sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 50

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
XEROX CANADA LTÉE	Technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 2 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d'objets distants CMO)	**765 701,31 $**	√	

Information additionnelle

Parmi les deux firmes qui n'ont pas soumissionné, une seule nous a transmis un avis de désistement.
La raison invoquée est que la firme ne répondait pas à l'ensemble des exigences demandées.
Quant à l'autre firme, elle n'a donné aucune suite à notre demande.

Préparé par : Mestapha Damou — Le 17 - 2 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21182

Agent d'approvisionnement
Mestapha Damou (pour Patrick Dumoulin)

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d'objets distants CMO)										
Cloud Monitored Objects Inc. (Gestion d'objets distants CMO)									**665 972,00 $**	**765 701,31 $**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Dégradation de service

Certains utilisateurs rencontrent des problèmes lors des paiements par carte de crédit.
Nos équipes travaillent activement à la résolution du problème.

Merci de votre patience.

Liste des commandes

Numéro: 25-21182
Numéro de référence: 20097244
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Acquisition d'un service de support et de maintenance d'équipement de communication véhiculaire pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC. 6615 Avenue du Parc Montréal QC CAN H2V4J1 https://www.inso.ca	Non diffusé	Ginette Sylvestre Téléphone: 5142714676 Courriel: gsylvestre@inso.ca	**Transaction: (20330015)** 2025-10-01 13:51	20077051 - 25-21182 Addenda 1 Devis 2025-10-08 à 08:35 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-08 à 08:35 - Courriel 20078614 - 25-21182 Addenda 2 Devis 2025-10-22 à 10:30 - Courriel 20079282 - 25-21182 Addenda 3 Devis 2025-10-28 à 09:25 - Courriel 20081474 - 25-21182 Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 13:30 - Courriel 20083125 - 25-21182 Addenda 5 Devis 2025-11-25 à 09:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Cloud Monitored Objects Inc (CMO)	Publique	Jean-Francois Boivin Téléphone: 5142693417	**Transaction: (20329941)**	20077051 - 25-21182 Addenda 1 Devis

3026 RUE ANDERSON 201 Terrebonne QC CAN J6Y1W1		Courriel: jfboivin@cmo-online.ca	2025-10-01 11:35	2025-10-08 à 08:35 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-08 à 08:35 - Courriel 20078614 - 25-21182 Addenda 2 Devis 2025-10-22 à 10:30 - Courriel 20079282 - 25-21182 Addenda 3 Devis 2025-10-28 à 09:25 - Courriel 20081474 - 25-21182 Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 13:30 - Courriel 20083125 - 25-21182 Addenda 5 Devis 2025-11-25 à 09:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal QC CAN H3Z3G1	Non diffusé	Kim Sweeney Téléphone: 4384582684 Courriel: kim.sweeney@xerox.com	**Transaction: (20330596)** 2025-10-02 10:12	20077051 - 25-21182 Addenda 1 Devis 2025-10-08 à 08:35 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-08 à 08:35 - Courriel 20078614 - 25-21182 Addenda 2 Devis 2025-10-22 à 10:30 - Courriel 20079282 - 25-21182 Addenda 3 Devis 2025-10-28 à 09:25 - Courriel 20081474 - 25-21182 Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 13:30 - Courriel 20083125 - 25-21182 Addenda 5 Devis 2025-11-25 à 09:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Bell Mobilité 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile A5 Montréal QC CAN H3E3B3 www.bce.ca	Non diffusé	Vanessa Martel Téléphone: (438) 465-8409 Courriel: vanessa.martel@bell.ca	**Transaction: (20329909)** 2025-10-01 11:00	20077051 - 25-21182 Addenda 1 Devis 2025-10-08 à 08:35 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-08 à 08:35 - Courriel 20078614 - 25-21182 Addenda 2 Devis 2025-10-22 à 10:30 - Courriel 20079282 - 25-21182 Addenda 3 Devis

2025-10-28 à 09:25 - Courriel

20081474 - 25-21182 Addenda 4
Devis
2025-11-13 à 13:30 - Courriel

20083125 - 25-21182 Addenda 5
Devis
2025-11-25 à 09:35 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0496

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 4 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21182

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition d'un service de support et de maintenance d'équipement de communication véhiculaire pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
CLOUD MONITORED OBJECTS INC.[1] (GESTION D'OBJETS DISTANTS CMO)	765 701,31 $
XEROX CANADA LTÉE	1 493 899,29 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 1er et 24 octobre ainsi que le 18 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 1er et 22 octobre ainsi que le 13 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1262881001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1262881001-BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division télécommunications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, les contrats pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, au prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regarde de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21258;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Bell Canada	Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements Cisco du Service des technologies de l'information	864 754,49 $
ITI inc.	Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements Cisco du Service de l'eau	220 440,12 $

2. de procéder à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Bell Canada;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-25 12:10

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269834001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division télécommunications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le réseau de télécommunications de la Ville est constitué de plus de 8 000 équipements réseautiques qui permettent de relier les sites municipaux aux divers services informatiques. Cet écosystème technologique, composé notamment de plusieurs équipements spécialisés Cisco, constitue une infrastructure critique pour les opérations municipales. Ces équipements sont indispensables au fonctionnement des unités d'affaires et à la continuité des services offerts aux citoyennes et citoyens. En raison de leur rôle stratégique, ils nécessitent un support et une maintenance annuelle afin de garantir une continuité de service.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 25-21258, en date du 15 décembre 2025. Cet appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 38 jours avait été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. En raison du report de la date d'ouverture des soumissions prévue le 22 janvier 2026, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 52 jours, soit jusqu'au 5 février 2026.

Au total, six addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2026 - 01 - 07	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
2	2026 - 01 - 15	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
3	2026 - 01 - 20	Report de la date d'ouverture	Non
4	2026 - 01 - 21	Précisions suite à des questions administratives	Non
5	2026 - 01 - 27	Report de la date d'ouverture	Non
6	2026 - 01 - 28	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 5 février 2026. La durée de la validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 4 juin 2026.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2) pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 085 194,61 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0001 - 20 mars 2025 - Accorder un contrat à Bell Canada pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco (lots 1 et 2), pour une période de 12 mois, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 - Dépense totale de 298 497,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20786 (1 seul soum.).

CE23 1568 - 4 octobre 2023 - Accorder un contrat à Bell Canada, pour la maintenance d'équipements informatiques Cisco, pour une période de 14 mois, soit du 1er novembre 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 173 395,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19989 - (trois soumissionnaires conformes).

CG18 0061 - 25 janvier 2018 - Conclure avec IBM Canada ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 $).

DESCRIPTION

Les équipements réseautiques Cisco constituent une composante stratégique du réseau informatique de la Ville, assurant la connectivité entre les sites municipaux et l'ensemble des services informatiques nécessaires aux opérations municipales. Ils soutiennent directement les activités des unités d'affaires et contribuent à la qualité des services rendus à la population. Parmi ces équipements, on retrouve notamment des commutateurs et des aiguilleurs qui assurent la connectivité du réseau MTLWifi destiné aux employés et aux citoyens dans les différents sites municipaux (édifices administratifs, bibliothèques, arénas, etc.), ainsi que des équipements permettant de relier les divers modules de contrôle et de

surveillance dans les différentes usines de l'eau.

Afin de maintenir la performance, la disponibilité et la sécurité de cette infrastructure, ces équipements requièrent un service de maintenance. L'entente de soutien offerte comprend notamment l'accès aux mises à jour logicielles, aux correctifs de sécurité ainsi qu'à un soutien technique permettant de résoudre rapidement toute anomalie dans le fonctionnement de l'équipement.

L'octroi du contrat de maintenance Cisco permettra ainsi à la Ville d'assurer : la stabilité et la fiabilité de son réseau de télécommunications, de réduire les risques d'interruptions de service et de préserver la continuité des opérations municipales.

Le présent dossier concerne deux lots :

Lots	Portée
Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements Cisco du Service des TI	Ce lot permet l'acquisition de service de support pour les équipements du réseau informatique qui dessert l'ensemble des services municipaux dont les services de la sécurité publique et les services centraux.
Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements Cisco du Service de l'eau	Ce lot permet l'acquisition de service de support pour les équipements du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) et Direction de l'eau potable (DEP).

JUSTIFICATION

Sur un total de 6 preneurs du cahier des charges, 2 preneurs (33,33 %) ont déposé des offres alors que 4 (66,67%) n'ont pas soumissionné. De ces 4 firmes, 3 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistements invoquées sont :

- une firme a indiqué qu'elle n'avait pas le temps d'étudier l'appel d'offres et préparer une soumission dans le délai alloué ;
- une firme mentionne que la demande leur apparaît restrictive en raison des clauses de limite de responsabilité ;
- une firme indique que suite à la réponse aux questions 9, 10 et 12, elle ne pourra pas répondre. Les réponses devraient faire l'objet de négociation auprès du manufacturier Cisco. Le temps alloué n'étant pas suffisant pour déposer une offre ;
- une firme n'a pas répondu.

À la suite de l'évaluation des soumissions, les firmes Bell Canada et ITI Inc. ont été jugées conformes tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

Les propositions des deux firmes se déclinent comme suit :

Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du Service des TI

		AUTRES	

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	(Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Bell Canada	864 754,49 $	0 $	864 754,49 $
ITI inc.	898 609,98 $	0 $	898 609,98 $
Dernière estimation réalisée ($)	913 555,25 $	0 $	913 555,25 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			*(48 800,76) $* *-5,34%*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			*33 855,49 $* *3,92 %*

Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du Service de l'eau

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ITI inc.	220 440,12 $	0 $	220 440,12 $
Bell Canada	228 979,77 $	0 $	228 979,77 $
Dernière estimation réalisée ($)	251 791,95 $	0 $	251 791,95 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			*(31 351,83) $* *-12,45 %*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			*8 539,65 $* *3,87 %*

L’écart de 12,45 % entre l’estimation et la soumission de l’adjudicataire s’explique par le taux d’escompte plus élevé appliqué sur certains modèles d’équipements ainsi que par la compétitivité du marché dans ce segment, qui entraîne une tendance à la baisse des prix sur certains des équipements du Lot 2.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Une évaluation du rendement de l’adjudicataire Bell Canada sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l’encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels. L'analyse nous démontre un risque faible et une évaluation de rendement de l'adjudicataire ITI inc. n'est pas nécessaire dans ce contrat.

Après vérification, les firmes Bell Canada et ITI Inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 1 085 194,61 $, taxes incluses et sera réparti comme suit :

Description	01 avril 2026 au 31 mars 2027	01 avril 2027 au 31 mars 2028	01 avril 2028 au 31 mars 2029	Total
Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements Cisco du Service des TI	311 393,53 $	285 206,39 $	268 154,57 $	864 754,49 $
Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements Cisco du Service de l'eau (DEEU et DEP)	75 094,46 $	77 396,13 $	67 949,52 $	220 440,12 $
Montant total, taxes incluses				1 085 194,61 $

Service des TI - Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 864 754,49 $, taxes incluses (789 636,11 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Service de l'eau - Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 220 440,12 $, taxes incluses (201 291,21 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du service de l'eau. Les dépenses par direction se présentent comme suit :

Direction	01 avril 2026 au 31 mars 2027	01 avril 2027 au 31 mars 2028	01 avril 2028 au 31 mars 2029	Montant taxes incluses
Direction des Eaux Usées (DEEU)	35 846,74 $	29 329,52 $	23 352,77 $	88 529,04 $
Direction des Eaux Propres (DEP)	39 247,72 $	48 066,61 $	44 596,76 $	131 911,08 $
Total	75 094,46 $	77 396,13 $	67 949,52 $	220 440,12 $

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au budget du Service des TI ainsi qu'à celui du Service de l'eau.

Tableau comparatif des coûts d'acquisition et d'utilisation

Période	Coût total de l'entente (selon soumission)	Coût moyen annuel	Écart annuel $	Écart annuel %
2025 - 2026 (12 mois)	298 497,61 $	298 497,61 $	N/A	N/A
2026 - 2029 (36 mois)	1 085 194,61 $	361 731,54 $	63 233,93 $	21,18 %

Pour le contrat 2026-2029, l'augmentation du coût moyen annuel de 63 233,93 $, soit 21,18% s'explique principalement par la hausse d'environ 40 % du nombre d'équipements par rapport au contrat précédent, due principalement à de nouveaux besoins en connectivité, ainsi que par l'augmentation du prix de certains modèles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réseau de télécommunications de la Ville est constitué d'équipements Cisco qui permettent de relier les sites municipaux aux divers services informatiques. Ces équipements sont indispensables au bon fonctionnement des unités d'affaires. Les équipements Cisco font partie intégrante du réseau informatique de la Ville et requièrent une maintenance annuelle pour garantir une continuité de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adama SANOGO
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 4388656921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Demis NUNES
chef(fe) de division - reseaux de telecommunications

Tél : 514 - 887 - 9047 - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : 514 - 242 -0291 - -
Approuvé le : 2026-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : 438 - 998 - 2829 - -
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269834001

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction infrastructures technologiques, Division infrastructures technologiques

Projet : Accorder deux contrats aux firmes Bell Canada (lot 1) et ITI inc. (lot 2), pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 - (2 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Le réseau de télécommunications de la Ville est composé d'équipements Cisco qui servent à connecter les sites municipaux aux différents services informatiques. Ces équipements sont essentiels aux opérations et sont nécessaires au bon fonctionnement des unités d'affaires ainsi que MTLWifi, le réseau Wifi public utilisé par les citoyens dans les sites municipaux. Les équipements Cisco font partie intégrante du réseau informatique de la Ville et ils requièrent une maintenance annuelle afin d'assurer une continuité de service.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1269834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division télécommunications
Objet :	Accorder 2 contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21258 Intervention_Lot 1.pdf
25-21258_TCP_Lot 2.pdf
25-21258_TCP_Lot 1.pdf
25-21258_Liste DetCah_SEAO.pdf
25-21258 PV.pdf
25-21258 Intervention_Lot 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mestapha DAMOU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-280-4473

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Hicham ZERIOUH
Chef de section
Tél : 438-505-11388
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21258 LOT 1

No du GDD : 1269834001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements de télécommunication Cisco (2 lots)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 22 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 5 - 2 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 52 jrs
(sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 5 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
BELL CANADA	**864 754,49 $**	√	1
ITI INC.	898 609,98 $		1

Information additionnelle

Conformément à la clause 2.01.06 de la Régie concernant la correction des erreurs arithmétiques, les prix annoncés à l'ouverture ont été ajustés.
Bell Canada :
Lot 1 : de 864 775,14 $ à 864 754,49 $ (taxes incluses)

ITI Inc. :
Lot 1 : de 898 609,99 $ à 898 609,98 $ (taxes incluses)

Nous avons reçu 3 formulaires de non participation sur 4. Les raisons de désistements invoquées sont :
- une firme a indiqué qu'elle n'avait pas le temps d'étudier l'appel d'offres et préparer une soumission dans le délai alloué ;
- Une firme mentionne que la demande leur apparaît restrictive en raison des clauses de limite de responsabilité ;
- Une firme indique que suite à la réponse aux questions 9, 10 et 12, elle ne pourra pas répondre. Les réponses devraient faire l'objet de négociation auprès du manufacturier Cisco. Le temps alloué n'étant pas suffisant pour déposer une offre ;
Une firme n'a pas répondu.

Préparé par : Mestapha Damou Le 16 - 2 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21258 (Lot 1)

Agent d'approvisionnement
Mestapha Damou

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
BELL CANADA										
Total (BELL CANADA)									**752 123,93 $**	**864 754,49 $**
ITI INC.										
Total (ITI INC.)									**781 569,89 $**	**898 609,98 $**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21258 LOT 2

No du GDD : 1269834001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements de télécommunication Cisco (2 lots)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 22 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 5 - 2 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 52 jrs
(sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 5 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ITI INC.	**220 440,12 $**	√	2
BELL CANADA	228 979,77 $		2

Information additionnelle

Conformément à la clause 2.01.06 de la Régie concernant la correction des erreurs arithmétiques, les prix annoncés à l'ouverture ont été ajustés.
Bell Canada :
Lot 2 : de 228 966,01 $ à 228 979,77 $ (taxes incluses)

Nous avons reçu 3 formulaires de non participation sur 4. Les raisons de désistements invoquées sont :
- une firme a indiqué qu'elle n'avait pas le temps d'étudier l'appel d'offres et préparer une soumission dans le délai alloué ;
- Une firme mentionne que la demande leur apparaît restrictive en raison des clauses de limite de responsabilité ;
- Une firme indique que suite à la réponse aux questions 9, 10 et 12, elle ne pourra pas répondre. Les réponses devraient faire l'objet de négociation auprès du manufacturier Cisco. Le temps alloué n'étant pas suffisant pour déposer une offre ;
Une firme n'a pas répondu.

Préparé par : Mestapha Damou Le 16 - 2 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21258 (Lot 2)

Agent d'approvisionnement
Mestapha Damou

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
ITI INC.										
Total (ITI INC.)									**191 728,74 $**	**220 440,12 $**
BELL CANADA										
Total (BELL CANADA)									**199 156,14 $**	**228 979,77 $**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21258
Numéro de référence: 20110684
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition d'un contrat de service pour les équipements de télécommunication Cisco (2 lots)
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

6 résultats **Résultats 1 à 6**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
878146000 (CDW Canada Corp) 185 The West Mall 1700 Etobicoke ON CAN M9C5L5 http://CDW.ca	Publique	Sandra Hinds Téléphone: 6472885700 Courriel: sandra.hinds@cdw.ca	**Transaction: (20395169)** 2026-01-07 12:18	20087021 - 25-21258_Addenda 1 Devis Téléchargement 20088384 - 25-21258_ADDENDA_2_QR4_QR12_Modification Devis 2026-01-15 à 16:50 - Courriel 20089085 - 25-21258_ADDENDA_3_Report_Rappel Devis 2026-01-20 à 15:20 - Courriel 20089203 - 25-21258_ADDENDA_4_QR13_QR28 Devis 2026-01-21 à 12:45 - Courriel 20090172 - 25-21258_ADDENDA_5_Report_Rappel Devis 2026-01-27 à 15:05 - Courriel 20090410 - 25-21258_ADDENDA_6_QR29_QR31_Modification Devis 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada(nouveau historique) 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile A5 Montréal QC CAN H3E3B3 www.bce.ca	Non diffusé	Ghofrane Ben Aissa Téléphone: 418 691-4039 Courriel: ghofrane.ben_aissa@bell.ca	**Transaction: (20384975)** 2025-12-15 13:49	20087021 - 25-21258_Addenda 1 Devis 2026-01-07 à 11:20 - Courriel 20088384 - 25-21258_ADDENDA_2_QR4_QR12_Modification Devis 2026-01-15 à 16:50 - Courriel 20089085 - 25-21258_ADDENDA_3_Report_Rappel

				Devis 2026-01-20 à 15:20 - Courriel 20089203 - 25-21258_ADDENDA_4_QR13_QR28 Devis 2026-01-21 à 12:45 - Courriel 20090172 - 25-21258_ADDENDA_5_Report_Rappel Devis 2026-01-27 à 15:05 - Courriel 20090410 - 25-21258_ADDENDA_6_QR29_QR31_Modification Devis 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TELUS COMMUNICATIONS INC. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec QC CAN G1K7R1 www.telus.com/affaires	Non diffusé	Julie Théberge Téléphone: 5819936164 Courriel: julie.theberge@telus.com	**Transaction: (20384938)** 2025-12-15 13:01	20087021 - 25-21258_Addenda 1 Devis 2026-01-07 à 11:20 - Courriel 20088384 - 25-21258_ADDENDA_2_QR4_QR12_Modification Devis 2026-01-15 à 16:50 - Courriel 20089085 - 25-21258_ADDENDA_3_Report_Rappel Devis 2026-01-20 à 15:20 - Courriel 20089203 - 25-21258_ADDENDA_4_QR13_QR28 Devis 2026-01-21 à 12:45 - Courriel 20090172 - 25-21258_ADDENDA_5_Report_Rappel Devis 2026-01-27 à 15:05 - Courriel 20090410 - 25-21258_ADDENDA_6_QR29_QR31_Modification Devis 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC. 1550 rue Metcalfe Suite 1100 Montréal QC CAN H3A1X6	Non diffusé	Coralie Icaze Téléphone: 514-745-3311 Courriel: cicaze@esitechnologies.com	**Transaction: (20404912)** 2026-01-19 10:29	20087021 - 25-21258_Addenda 1 Devis Téléchargement 20088384 - 25-21258_ADDENDA_2_QR4_QR12_Modification Devis Téléchargement 20089085 - 25-21258_ADDENDA_3_Report_Rappel Devis 2026-01-20 à 15:20 - Courriel 20089203 - 25-21258_ADDENDA_4_QR13_QR28 Devis

			2026-01-21 à 12:45 - Courriel 20090172 - 25-21258_ADDENDA_5_Report_Rappel Devis 2026-01-27 à 15:05 - Courriel 20090410 - 25-21258_ADDENDA_6_QR29_QR31_Modification Devis 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ITI INC. 1560, rue du Chinook, suite 218 Québec QC CAN G2K0M7 https://iti.ca	Non diffusé Lucie Bérubé Téléphone: 4188711622 Courriel: lucie.berube@iti.ca	**Transaction: (20387117)** 2025-12-18 09:22	20087021 - 25-21258_Addenda 1 Devis 2026-01-07 à 11:20 - Courriel 20088384 - 25-21258_ADDENDA_2_QR4_QR12_Modification Devis 2026-01-15 à 16:50 - Courriel 20089085 - 25-21258_ADDENDA_3_Report_Rappel Devis 2026-01-20 à 15:20 - Courriel 20089203 - 25-21258_ADDENDA_4_QR13_QR28 Devis 2026-01-21 à 12:45 - Courriel 20090172 - 25-21258_ADDENDA_5_Report_Rappel Devis 2026-01-27 à 15:05 - Courriel 20090410 - 25-21258_ADDENDA_6_QR29_QR31_Modification Devis 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 14:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
IBM CANADA LIMITÉE 1 Place Ville Marie 22e étage Montréal QC CAN H3B4M7 https://www.ibm.com/ca-fr	Non diffusé Caroline Brochu Téléphone: 15149240271 Courriel: cbrochu@ibm.com	**Transaction: (20385032)** 2025-12-15 14:51	20087021 - 25-21258_Addenda 1 Devis 2026-01-07 à 11:20 - Courriel 20088384 - 25-21258_ADDENDA_2_QR4_QR12_Modification Devis 2026-01-15 à 16:50 - Courriel 20089085 - 25-21258_ADDENDA_3_Report_Rappel Devis 2026-01-20 à 15:20 - Courriel 20089203 - 25-21258_ADDENDA_4_QR13_QR28 Devis 2026-01-21 à 12:45 - Courriel 20090172 - 25-21258_ADDENDA_5_Report_Rappel Devis 2026-01-27 à 15:05 - Courriel

20090410 - 25-21258_ADDENDA_6_QR29_QR31_Modification
Devis
2026-01-28 à 14:00 - Courriel
Bordereau numérique
2026-01-28 à 14:00 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0039

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 5 février 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21258

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition d'un contrat de service pour les équipements de télécommunication Cisco (2 lots) » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
BELL CANADA	**Lot 1**	864 775,14 $
	Lot 2	228 966,01 $
ITI INC.	**Lot 1**	898 609,99 $
	Lot 2	220 440,12 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 15 décembre 2025 ainsi que les 23 janvier et 2 février 2026 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 15 décembre 2025 ainsi que les 20 et 27 janvier 2026 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division télécommunications
Objet :	Accorder 2 contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1269834001- Direction DEEU - DEP (3).xlsx

Certification des fonds 1269834001_TI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1263240001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc., pour les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 9 588 954,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21232 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21232 :

Firmes (lots)	Descriptions	Montants (taxes incluses)
Roland Grenier Construction ltée (1)	travaux généraux sur des édifices patrimoniaux	2 966 441,83 $
Mécanicaction inc. (2)	travaux généraux liés à l'aménagement des espaces administratifs	1 152 054,97 $
Mécanicaction inc. (3)	travaux généraux liés au développement d'hébergements destinés à la lutte contre l'itinérance	3 872 298,98 $

2. d'autoriser une dépense de 1 598 159,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement des firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 13:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263240001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc., pour les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 9 588 954,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21232 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'octroi de trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services sur demande de travaux généraux. Ces ententes-cadres sont d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2029, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.
L'appel d'offres public n° 25-21232, a été lancé et publié du 19 novembre 2025 au 15 janvier 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et dans *Le Devoir* . La durée de publication a été de cinquante-six (56) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture du 15 janvier 2026, soit jusqu'au 15 mai 2026. La date initiale d'ouverture des soumissions était le 8 janvier 2026.

Un (1) addenda a été émis durant la période de soumission et la nature de celui-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	17 décembre 2025	Demande de report d'une semaine de la date d'ouverture des soumissions	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0172 - 17 avril 2025 - Exercer la 2e option de prolongation de 12 mois, à compter du 1er septembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 4 267 355,80 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Roland Grenier construction ltée (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 11 422 968,61 $ à 15

690 324,40 $, taxes incluses
CG24 0649 - 21 novembre 2024 - Exercer l'option de la deuxième année de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1er mai 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 1 106 489,80 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Mécanicaction inc. (CG22 0230), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 896 011,86 $ à 4 002 501,66 $, taxes incluses

CG24 0235 - 16 mai 2024 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois, à compter du 1er septembre 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 4 156 785,30 $, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, sur demande, de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à la firme Roland Grenier construction ltée pour quatre lots (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 7 266 183,31 $ à 11 422 968,61 $, taxes incluses.

CG24 0122 - 21 mars 2024 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois à compter du 1er mai 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 903 340,39 $, taxes et contingences incluses, pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Mécanicaction inc. (CG22 0230), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 572 170,16 $ à 2 475 510,55 $, taxes incluses

CG22 0502 - 25 août 2022 - Conclure une entente-cadre avec Roland Grenier construction ltée pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 7 266 183,31 $, taxes et contingences incluses (pour les 4 lots) (contrat : 6 605 621,19 $ + contingences : 660 562,12 $) - Appel d'offres public n° 22-19319 (1 soum.).

CG22 0230 - 28 avril 2022 - Conclure une entente-cadre avec Mécanicaction inc. pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, du 1er mai 2022 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 572 170,16 $, taxes et contingences incluses, pour les lots 1 et 2 - Appel d'offres public n° 21-18947 (4 soum.)

DESCRIPTION

Ces trois (3) ententes-cadres portent sur divers travaux généraux, notamment la démolition, la réparation, le ragréage, la construction, l'aménagement, le béton, la maçonnerie, les métaux, le bois et le plastique, l'isolation et l'étanchéité, les portes et fenêtres, les travaux de finition, les produits spéciaux, l'équipement, l'ameublement et la décoration. Ils incluent également des installations spécialisées de systèmes transporteurs, ainsi que des travaux de mécanique, d'électricité et d'ingénierie, pouvant nécessiter la coordination de multiples disciplines et corps de métier.
Les travaux sur demande seront réalisés tout au long de la durée du contrat, à une fréquence et selon un rythme variable, en fonction des besoins.

Les principaux éléments propres à chacun des lots sont les suivants :

- Lot 1 : Travaux généraux à effectuer dans des bâtiments patrimoniaux;
- Lot 2 : Travaux liés à l'aménagement des espaces administratifs situés dans des bâtiments énumérés dans les documents d'appel d'offres;
- Lot 3 : Travaux visant le développement d'hébergements destinés à la lutte contre l'itinérance.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-21232, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Les soumissionnaires avaient la possibilité de déposer une soumission pour chacun des lots. Les soumissions pour chacun des lots sont évaluées indépendamment des autres lots.
Trois (3) preneurs du cahier des charges ont déposé chacun trois (3) soumissions, une pour chaque lot, représentant 42,86 % du nombre total des preneurs du cahier des charges.

Sur les quatre (4) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) firme a acheté les documents à titre informatif (Organisme public);
- Trois (3) firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

Lot n° 1:

Ce lot vise à faire effectuer des travaux généraux sur des édifices patrimoniaux.

Trois (3) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission pour ce lot.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les trois (3) soumissionnaires ont été jugés conformes et que Roland Grenier Construction Ltée est le plus bas.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Roland Grenier Construction Ltée	2 966 441,83 $	593 288,37 $	3 559 730,20 $
Mécanicaction Inc.	3 164 868,99 $	632 973,80 $	3 797 842,79 $
Construction JBE	3 201 390,85 $	640 278,17 $	3 841 669,02 $
Dernière estimation réalisée	3 280 744,28 $	656 148,86 $	3 936 893,14 $
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			- 314 302,45 $
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100			-9,58 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - plus base)			198 427,16 $
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme -plus base) / plus base) x 100			6,69 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -9,58 % (- 314 302,45 $).

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 593 288,37 $ équivalente à 20 % de la valeur de la soumission, pour des travaux couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période d'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 3 559 730,20 $, taxes incluses.

Lot n° 2 :

Ce lot a pour objet la réalisation de travaux généraux liés à l'aménagement des espaces administratifs.

Trois (3) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission pour ce lot.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que l'une (1) des soumissions a été jugée non conforme administrativement.

Les deux (2) autres soumissionnaires ont été jugés conformes et celle de Mécanicaction Inc. est la plus basse.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** Contingences (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mécanicaction Inc.	1 152 054,97 $	230 410,99 $	1 382 465,96 $
Construction JBE	1 179 066,65 $	235 813,33 $	1 414 879,98 $
Dernière estimation réalisée	1 184 362,65 $	236 872,53 $	1 421 235,18 $
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			- 32 307,68 $
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100			-2,73 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - plus base)			27 011,68 $
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme -plus base) / plus base) x 100			2,34 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -2,73 % (- 32 307,68 $).

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 230 410,99 $ équivalente à 20 % de la valeur de la soumission, pour des travaux couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 1 382 465,96 $, taxes incluses.

Lot n° 3 :

Ce lot vise à faire effectuer des travaux généraux liés au développement d'hébergements destinés à la lutte contre l'itinérance.

Trois (3) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission pour ce lot.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que l'une (1) des soumissions a été jugée non conforme sur le plan administratif.

Les deux (2) autres soumissionnaires ont été jugés conformes et celle de Mécanicaction Inc. est la plus basse.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** Contingences (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mécanicaction Inc.	3 872 298,98 $	774 459,80 $	4 646 758,78 $
Construction JBE	3 913 080,33 $	782 616,07 $	4 695 696,40 $

Dernière estimation réalisée	3 965 958,10 $	793 191,62 $	4 759 149,72 $
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			- 93 659,12 $
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100			-2,36 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - plus base)			40 781,35 $
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme -plus base) / plus base) x 100			1,05 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -2,36 % (- 93 659,12 $).

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 774 459,80 $ équivalente à 20 % de la valeur de la soumission, pour des travaux couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période d'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 4 646 758,78 $, taxes incluses.

Les validations requises ont démontré que les adjudicataires recommandés :

- Ont déposé une attestation de Revenu Québec valide avec leur soumission;
- Ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Sont conformes en vertu au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Détiennent l'autorisation de contracter avec des organismes publics (AMP).

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation du rendement des firmes Roland Grenier Construction Ltée et Mécanicaction Inc. sera effectuée à la fin des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses de ces contrats seront réparties ainsi, taxes incluses :

Lots	Fournisseurs	2026 (9 mois)	2027	2028	2029 (3 mois)	Total
1	Roland Grenier Construction Ltée	1 107 413,94 $	739 697,14 $	750 192,76 $	393 137,98 $	**2 966 441,83 $**
2	Mécanicaction inc.	280 201,77 $	384 605,12 $	393 847,13 $	93 400,96 $	**1 152 054,97 $**
3	Mécanicaction Inc.	1 608 371,58 $	893 592,00 $	912 603,17 $	457 732,24 $	**3 872 298,98 $**

Pour les contingences de 20 %, la répartition est la suivante:

Lots	Fournisseurs	2026 (9 mois)	2027	2028	2029 (3 mois)	Total
1	Roland Grenier Construction Ltée	221 482,79 $	147 939,43 $	150 038,55 $	73 827,60 $	**593 288,37 $**
2	Mécanicaction	56 040,35 $	76 921,02 $	78 769,43 $	18 680,19 $	**230 410,99 $**

	Inc.					
3	Mécanicaction Inc.	321 674,32 $	178 718,40 $	182 520,63 $	91 546,45 $	**774 459,80 $**

Ces ententes-cadres incluent deux (2) options de douze (12) mois chacune, aux mêmes termes et conditions prévus au contrat :

Lots	Prolongation n°1 (2029-2030)	Prolongation n°2 (2030-2031)
1	213 400,23 $	213 319,70 $
2	417 036,21 $	374 585,68 $
3	735 510,19 $	746 767,01 $

Le coût total des lots 1 et 2 sera financé au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 et au budget de fonctionnement du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) selon le lot et la nature des travaux.
Pour le lot 3, les coûts seront imputés selon le service qui en fera la demande.

Ces ententes-cadres sont sans imputation budgétaire. Les mandats seront attribués, sur demande, au fur et à mesure des besoins à combler.

Puisque ces services pourront être répartis sur divers bâtiments de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, celle-ci pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Depuis avril 2022, en moyenne 23,13 % de l'utilisation des ententes pour ce type de travaux relève de la compétence d'agglomération, tel que défini par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Il est toutefois important de noter que les données historiques ne garantissent pas l'utilisation future.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne contribue pas aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi ou un refus de conclure ces ententes-cadres pourrait interrompre l'exécution de plusieurs projets. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er avril 2026
Fin du contrat : 31 mars 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane NGUYEN, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne FOURNIER
gestionnaire de projets immobiliers

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

François BUTEAU
directeur(-trice) - gestion immobiliere et exploitation des batiments

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : 514 -893-1820
Approuvé le : 2026-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1263240001*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : Fourniture de services sur demande de travaux généraux pour divers bâtiments de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *#7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'un de ces contrats porte sur l'exécution de travaux généraux dans des bâtiments destinés au développement d'hébergements visant à soutenir la lutte contre l'itinérance.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

À: Patrick Grenier <PGrenier@rgconstruction.ca>
Objet: Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Voici le courriel à joindre lors de vos soumissions :

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITÉE - NUMÉRO DE CLIENT – 3000706905

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date d'échéance 31 JANVIER 2028****

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550 -1
directionlcop@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

De : _Boîte Réception AMP <reception@amp.quebec>
Envoyé : 27 août 2025 15:22
À : Mylene Major <mmajor@mecanicaction.com>
Objet : Validité AMP

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

MÉCANICACTION INC.- NUMÉRO DE CLIENT 3000746097

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance (renouvellement): 2028-01-19**

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550 – option 1
reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1263240001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc., pour les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 9 588 954,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21232 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21232 pv.pdf
25-21232_Intervention.pdf
25-21232_TCP -Octroi par lot.pdf
25-21232_Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Malika EL YAAGOUBI
Acheteur niveau 2

Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-19

Jacky MOHAMAD
Chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514 838 4480
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21232

No du GDD : 1263240001

Titre de l'appel d'offres : Services sur demande de travaux généraux pour l'entretien de divers bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 8 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 15 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 17 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 42,86

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Roland Grenier Construction Limitée	Administratif (lot 2 et 3)

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 5 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot 1
Construction JBE Inc	3 201 390,85 $		
Roland Grenier Construction Limitée	2 966 441,83 $	√	
Mécanicaction Inc	3 164 868,99 $		
Nom des firmes	**Montant soumis (TTI)**	**√**	**# Lot 2**
Construction JBE Inc	1 179 066,65 $		
Roland Grenier Construction Limitée	1 075 540,69 $		
Mécanicaction Inc	1 152 054,97 $	√	
Nom des firmes	**Montant soumis (TTI)**	**√**	**# Lot 3**
Construction JBE Inc	3 913 080,33 $		
Roland Grenier Construction Limitée	3 630 568,45 $		
Mécanicaction Inc	3 872 298,98 $	√	

Commentaires:

Dans le cadre de cet appel d'offre, 7 soumissionnaires ont acheté le cahier de charge dont un organisme public et 3 ont soumissionné. Il est recommané d'octroyer le lot 1 au fournisseur Roland Grenier Construction Limitée et le lot 2 et 3 au fournisseur Mécanicaction Inc.

NB: Les prix au PV pour le fournisseur Roland Grenier Construction Limitée et Mecanicaction sont hors taxes,ces fournisseurs n'ont pas déposé la page sommaire avec les taxes.

Préparé par : Malika El Yaagoubi

Le 16 - 2 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21232

Agent d'approvisionnement
Malika

Conformité (Plusieurs éléments)

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lot 1	**BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET AUTRES (DGPI)**	ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITÉE							2 580 075,52 $	2 966 441,83 $
		MÉCANICACTION INC.							2 752 658,40 $	3 164 868,99 $
		CONSTRUCTION JBE INC							2 784 423,44 $	3 201 390,85 $
Lot 2	**BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET AUTRES (DGPI)**	MÉCANICACTION INC.							1 002 004,76 $	1 152 054,97 $
		CONSTRUCTION JBE INC							1 025 498,29 $	1 179 066,65 $
Lot 3	**BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET AUTRES (DGPI)**	MÉCANICACTION INC.							3 367 948,66 $	3 872 298,98 $
		CONSTRUCTION JBE INC							3 403 418,42 $	3 913 080,33 $

Liste des commandes

Numéro: 25-21232
Numéro de référence: 20106530
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Services sur demande de travaux généraux pour l'entretien de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

7 résultats **Résultats 1 à 7**

Trier par Sélection **Nombre par page** 2

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
SDD entretien plus inc. 1198 Place Henri-Dunant Joliette QC CAN J6E3T5 https://www.sddentretienplus.com/	Publique	Samuel Preville Téléphone: 4509161072 Courriel: info@sddentretienplus.com	**Transaction: (20366458)** 2025-11-20 09:41	20086149 - 25-21232_Addenda1 Devis 2025-12-17 à 08:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CONSTRUCTION JBE INC. 157, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Basile-le-Grand QC CAN J3N1A9 https://www.constructionjbe.com	Publique	Samuel Pelchat Téléphone: 450-283-6161 Courriel: samuel.pelchat@constructionjbe.com	**Transaction: (20386170)** 2025-12-17 10:13	20086149 - 25-21232_Addenda1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel

PAYSAGISTE SOLARCO INC. 2250 Boul Hymus Dorval QC CAN H9P1J9	Non diffusé	Stéphane Charland Téléphone: 5146835150 Courriel: solarco@videotron.ca	**Transaction: (20378467)** 2025-12-09 17:13	20086149 - 25-21232_Addenda1 Devis 2025-12-17 à 08:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITÉE 9150 rue Claveau Montréal-Est QC CAN H1J1Z4	Non diffusé	Josée Lacasse Téléphone: 5142521818 Courriel: jlacasse@rgconstruction.ca	**Transaction: (20377382)** 2025-12-08 12:53	20086149 - 25-21232_Addenda1 Devis 2025-12-17 à 08:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Société d'habitation et de développement de Montréal 800, boul. de Maisonneuve Est bureau 2200 Montréal QC CAN H2L4L8 http://www.shdm.org	Donneur d'ouvrage	Élodie Michèle François Téléphone: 5143802185 Courriel: efrancois@shdm.org	**Transaction: (20379437)** 2025-12-10 11:30	Ne pas recevoir
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Non diffusé	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20379579)** 2025-12-10 15:36	20086149 - 25-21232_Addenda1 Devis 2025-12-17 à 08:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Kampire Dior Construction 2046 Av Chartier Dorval QC CAN H8Z3K9 www.kampiredior.com	Non diffusé	Irfan Amjad Téléphone: 5147810786 Courriel: irfan@lyskaam.ca	**Transaction: (20370649)** 2025-11-26 12:50	20086149 - 25-21232_Addenda1 Devis 2025-12-17 à 08:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0011

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 15 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21232

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services sur demande de travaux généraux pour l'entretien de divers bâtiments de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
CONSTRUCTION JBE INC.[1]	**Lot 1**	2 784 423,44 $
	Lot 2	1 025 498,29 $
	Lot 3	3 403 418,42 $
MÉCANICACTION INC.[1]	**Lot 1**	2 752 658,40 $
	Lot 2	1 002 004,75 $
	Lot 3	3 367 948,65 $
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITÉE	**Lot 1**	2 966 441,83 $
	Lot 2	1 075 540,69 $
	Lot 3	3 630 568,45 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 19 novembre et 22 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 20 novembre et 17 décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal pour ce soumissionnaire proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent, pour chaque lot, au « Montant total estimé (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire ».

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.018

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259445011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 829 028,05 $, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année, pour un montant maximal de 1 829 028,05 $, taxes incluses;

2. d'approuver le projet de convention à cette fin, et selon les termes et conditions prévus à la convention;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-27 11:25

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259445011**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 829 028,05 $, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Sols excavés du PEPSC :
Le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) est responsable d'opérer et de gérer le site de gestion des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) situé au 1221, rue Carrie-Derick à Montréal.

À l'automne 2020, la Ville a fait l'acquisition des équipements du terrain du PEPSC afin d'aménager un site pilote permettant de développer cette activité et établir un modèle d'affaires permettant notamment de valoriser les sols peu contaminés.

Depuis le 19 juillet 2021, le site est en fonction et accueille les sols excavés provenant de 15 arrondissements et plusieurs projets centraux. Avec les années, les opérations ont été revues et adaptées afin de développer un modèle d'affaires optimisé permettant de développer une économie circulaire basée sur la réutilisation des sols et des matériaux à différentes fins à la Ville de Montréal. L'intégration et le développement des opérations de la plateforme de gestion des sols permettent ainsi de dégager des gains environnementaux et financiers significatifs.

Sols excavés du BEST :
L'excavation et la gestion des sols mis en pile sur le chantier du Centre de traitement des matières organiques par biométhanisation (Chantier BEST), situé au 11175, boul. Métropolitain E à Montréal-Est, seront réalisées afin de minimiser les coûts pour la Ville et de maximiser la valorisation des sols. Le transport des sols en vrac sera effectué dans le cadre de la présente entente.

Les sols mis en pile ont déjà été caractérisés. Environ 13 000 tonnes de sols faiblement contaminés, conformes à la réutilisation dans la construction du parc Frédéric-Back, seront

transportées au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM). De plus, environ 700 tonnes de sols de qualité environnementale, non conformes à la valorisation au parc Frédéric-Back, seront acheminées au centre de traitement Énergie Carboneutre inc. (ECN) à Montréal-Est.

Le Service de la concertation des arrondissements procédera, si nécessaire, au transfert de la dépense vers le Service de l'environnement afin de couvrir les coûts liés au service de transport des sols associés au projet BEST.

Résidus de fonte des neiges des LEN :
Avant le début de chaque saison hivernale, les lieux d'élimination de la neige (LEN) de surface sont nettoyés et préparés pour recevoir la neige provenant de divers arrondissements de la Ville de Montréal. Les résidus de fonte des neiges accumulées pendant la saison hivernale dans les LEN constituent la majeure partie des matières dont il faut disposer dans un lieu de disposition certifié par le *ministère de l'Environnement, Lutte pour les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)* . Ces résidus sont composés de détritus qui sont ramassés lors des opérations de chargement de la neige, ce sont des débris inutilisables constitués de déchets tels que du plastique, des roches, de gravier, de morceaux d'asphalte, etc.

Diverses matières (arrondissements) :
De façon sporadique et pendant des périodes aléatoires, les arrondissements de la Ville de Montréal ont besoin de service de camionnage en vrac pour le transport et la disposition de feuilles d'arbres, du paillis, des terres excavées et accumulées sur son territoire.

Le Service de la concertation des arrondissements procédera, si nécessaire, au transfert de la dépense vers les arrondissements utilisateurs afin de couvrir les coûts engendrés par le transport de ces matière.

En somme, afin de combler ces différents besoins, le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne souhaite conclure une entente de service avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de camionnage mentionnés, soit : le transport des sols et matériaux émanant du site de gestion des sols excavés au PEPSC, le transport des résidus de fonte des neiges des LEN et le transport de différentes matières telles que les feuilles d'arbres, paillis et autres matières en vrac qui sont issues de divers arrondissements.

Transvrac est un organisme sans but lucratif qui détient un permis de courtage en services de camionnage émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec. L'organisme est une association de camionneurs artisans œuvrant dans la région de Montréal et Laval.

Le coût total de cette entente est basé sur les tarifs du Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0154 - 17 février 2025 - Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour la location de camions avec opérateurs dans le site de gestion des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige (LEN) et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 341 052,67 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet
BC 1682670 – 18 octobre 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval Inc. prenant fin le 30 novembre 2024, pour les services de transport des résidus de

fonte des neiges de divers lieux d'élimination de la neige (LEN) au centre de disposition. Dépense maximale de 33 137,63 $, toutes taxes incluses

CM24 0701 – 18 juin 2024 - Accorder un contrat à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation ltée) pour la location de camions avec opérateurs dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC) jusqu'au 31 décembre 2024 - Dépense totale de 566 777,32 $, taxes incluses (contrat : 472 314,43 $ + variations de quantités : 70 847,16 $ + contingences : 23 615,72 $) - Appel d'offres public 24-20460 (5 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'approbation d'une entente pour les services de camionnage dans le site de gestion des sols excavés du PEPSC et ceux du BEST, de transport de résidus de fonte des neiges des LEN et des feuilles d'arbres, de paillis et d'autres matières en vrac dans divers arrondissements.
Cette entente entre en vigueur à la date de son approbation par l'instance compétente. Elle prendra fin le 31 mars 2027.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne possède pas les camions nécessaires au transport des sols excavés du PEPSC et du BEST, des résidus de fonte des LEN et des diverses matières dans les arrondissements. Elle doit donc recourir aux services d'entreprises privées afin de combler ses besoins.

Le marché du camionnage est composé de plusieurs camionneurs indépendants qui se regroupent auprès du courtier en camionnage Transvrac Montréal-Laval Inc. qui détient le permis de courtage pour la région de Montréal.

En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture des services de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage.

Transvrac détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

La Ville ne possède pas les camions nécessaires pour le transport des sols excavés, des résidus de fonte et des diverses matières dans les différents arrondissements, d'où la nécessité de conclure cette entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total demandé et le détail des calculs sont présentés en pièce jointe.
Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne. Dans la mesure où le Service de l'environnement et les arrondissements utiliseraient ce service, un transfert de la dépense serait réalisé vers l'entité administrative concernée.

Le montant maximal prévu pour cette entente est de 1 829 028,05 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030 puisqu'il contribue à :
· Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;
· Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie

circulaire et sociale, l’achat local et écoresponsable;
· Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matériaux et d'économie circulaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de l’entente : le 23 mars 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laure BASSIGNOT, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdenour TAHRAOUI
Conseiller en planification - Gestion contractuelle

Tél : - -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Gilles HEVEY
chef(fe) de division - soutien technique et operationnel

Tél : 514-872-9353
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur
Tél : 514 328-8500, poste 8345
Approuvé le : 2026-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie BERNARD
directeur(-trice) - centre de services 311
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-27

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 25 novembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC.
Adresse du siège social : 2225, BOUL INDUSTRIEL, , LAVAL, QC, H7S 1P8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 1100214571
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142922146

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

ANNEXE - CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Je, soussigné, à titre de représentant de Transvrac Montréal-Laval inc. (le COURTIER), déclare que (*cocher une des cases ci-dessous*) :

□ (1) le COURTIER n'a pas d'établissement au Québec;

☑ (2) le COURTIER a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec;

□ (3) le COURTIER a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois;

Dans l'éventualité où le COURTIER a coché la case 1, la case 2 ou la case 3 de la présente annexe, il doit, avant la signature de l'Entente :
• si son statut n'a pas changé et que la déclaration qu'il a faite dans la présente annexe demeure donc exacte en tous points, il doit remettre au DONNEUR D'ORDRE, dans le délai et dans la forme exigés par celui-ci, une nouvelle déclaration à cet effet;
• si son statut a changé et qu'il se trouve à présent dans la situation visée à la case 4, il doit, dans le délai exigé par le DONNEUR D'ORDRE, lui remettre l'un des 4 documents énumérés à la case 4 avant la signature de l'Entente.

□ (4) le COURTIER a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que le COURTIER respecte et va continuer de respecter les exigences de la section II du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« Francisation des entreprises employant 50 personnes ou plus ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (*cocher une des 4 cases ci-dessous*) :

□ je déclare que le COURTIER détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF et je le joins à la Soumission;

□ je déclare que le COURTIER ne détient pas de certificat de francisation et je joins à l'Entente une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF;

□ je déclare que le COURTIER ne détient pas de certificat de francisation ou d'attestation d'application d'un programme de francisation et je joins à l'Entente un accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;

□ je déclare que le COURTIER ne détient pas de certificat de francisation, d'attestation d'application d'un programme de francisation ou d'accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique et je joins à l'Entente une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de TROIS (3) mois; je déclare également que le COURTIER s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11), une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que le COURTIER n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si le COURTIER a reçu une telle offre, il a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Signature Jon Curos

Nom du représentant Directeur général

Date 21 Août 2025

Déclaration d'intégrité

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.

EN FOI DE QUOI, LE COURTIER, PAR L'ENTREMISE DE SON REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ, A SIGNÉ CETTE DÉCLARATION POUR FIN DE CONFORMITÉ ET EN GUISE D'ADHÉSION AU CONTRAT, À Laval, CE 21E JOUR DE Août 2025

LE COURTIER

Par : Ion Curos

(Signature)

Ion Curos

(Nom en lettres moulées)

Directeur général

(Fonction en lettres moulées)

Annexe 1 - DEVIS

Services de transport en vrac - Sec

Table des matières

1. Services requis 5
   1.1. Services requis pour le Lot 1 5
   1.2. Services requis pour le Lot 2 5
2. Description des besoins 5
   2.1. Besoins Lot 1 5
   2.1.1. À partir du PEPSC 5
   2.1.2. À partir du BEST 6
   2.2. Besoins Lot 2 6
3. Formule de prix 6
   3.1. Lot 1 – Tarifs tonne-kilomètre 6
   3.1.1. Exception 6
   3.2. Lot 2 – Tarifs horaires 7
   3.3. Tarifs applicables en cours de contrat 7
4. Équipements requis 7
   4.1. Équipements Lot 1 7
   4.2. Équipements Lot 2 7
5. Instructions 8
6. Conditions d'exécution des services 8
   6.1. Disponibilité 8
   6.2. Horaires des opérations 8
   6.3. Début des opérations pour une période de travail 8
   6.4. Fin des opérations pour une période de travail 9
   6.5. Responsabilités 9
7. Équipements 9
   7.1. Camions acceptés 9
   7.2. État des équipements 9
   7.3. Entretien et réparation des équipements 10
   7.4. Bris ou panne des équipements 10
   7.5. Immatriculation des équipements 10
8. Enregistrement des équipements 10
   8.1. Enregistrement 10
   8.2. Ajout ou retrait d'un équipement en cours de période de location 11
9. Inspection des équipements 11
10. Suivi des opérations 12
   10.1. Heures de travail – Lot 2 12

10.2. Bons de travail 12
10.3. Facturation 13
11. Personnel 14
11.1. Conduite au site 14
11.2. Permis de conduire 14
12. Sécurité au site 14
12.1. Port obligatoire de vêtement de sécurité 14
12.2. Usage d'un téléphone cellulaire et autre matériel électronique 15
13. ANNEXE 2 – Lieux de disposition des sols excavés – Lot 1 16
13.1. À partir du PEPSC 16
13.2. À partir du BEST 16
14. ANNEXE 3 - Procédure de pesée 17
14.1. PEPSC 17
14.1. BEST 18
15. ANNEXE 4 - Pénalités 19

1. Services requis

1.1. Services requis pour le Lot 1

Les services requis sont pour la location, avec opérateurs, de camions 12 roues, semi-remorque 2 essieux et semi-remorque 3 essieux, pour les services de transport de sols excavés et de matières granulées du Parc d'Entreprise de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) situé au 1221, rue Carrie-Derick à Montréal et de la Base d'Entreposage des Sols de Travaux (BEST) située au 11175 Bd Métropolitain E à Montréal-Est.

1.2. Services requis pour le Lot 2

La location, avec opérateurs, de camions 12 roues, semi-remorque 2 essieux et semi-remorque 3 essieux, pour les services de transport :

- des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige (LEN) vers le site de disposition;
- de terres excavées dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal;
- de feuilles d'arbres, de paillis et d'autres matières en vrac dans divers arrondissements.

2. Description des besoins

2.1. Besoins Lot 1

Le tableau suivant est un récapitulatif des besoins de location de camions, des lieux de disposition des sols excavés et leurs adresses respectives ainsi que les quantités prévues pour la durée du contrat:

2.1.1. À partir du PEPSC

Lieu de disposition	Adresse	Quantité prévisionnelle (Tonne)	Types de camions requis
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	2235 Rue Michel-Jurdant, Montréal, QC H1Z 4N1	65 000	12 roues Semi-remorque 2 essieux Semi-remorque 3 essieux
Site de disposition - Rue Paré	671 Rue Paré O, Montréal, QC H4P 2R3	5 000	
ECN Sols Inc.	8770 Pl. Marien, Montréal-Est, QC H1B 5W8	15 000	
Lieu d'élimination de neige Château-Pierrefonds	18681 Bd de Pierrefonds, Montréal, QC H9K 0A9	5 000	

2.1.2. À partir du BEST

Lieu de disposition (à partir du BEST)	Adresse	Quantité prévisionnelle (Tonne)	Types de camions requis
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	2235 Rue Michel-Jurdant, Montréal, QC H1Z 4N1	13 000	12 roues Semi-remorque 2 essieux Semi-remorque 3 essieux
ECN Sols inc.	8770 Pl. Marien, Montréal-Est, QC H1B 5W8	700	

En cours de contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut utiliser un autre lieu de disposition que ceux mentionnés précédemment. Dans un tel cas, il en avisera le Courtier au préalable.

2.2. Besoins Lot 2

Les besoins, sporadiques, sont pour la disposition :

- des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige (LEN) vers le site de disposition;
- de terres excavées dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal;
- de feuilles d'arbres, de paillis et d'autres matières en vrac dans divers arrondissements.

3. Formule de prix

3.1. Lot 1 – Tarifs tonne-kilomètre

La tarification pour le Lot 1 est basée sur les taux à la tonne-kilomètre du Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec en vigueur, Volume 3, pour la Région 10, secteurs 1 et 2, tableau 3.2.1.1 pour les 12 roues et tableau 3.2.2.1 pour les 2 et 3 essieux.

À titre informatif, les tarifs tonne-kilomètre sont indiqués à l'Annexe « Tarifs camionnage en vrac 2025_Residus » et à l'Annexe 2.

3.1.1. Exception

En cas d'un retardement des services de transport causé par une situation exceptionnelle — telle qu'une panne de courant ou une défaillance sur le site du PEPSC — le DONNEUR D'ORDRE s'engage à rémunérer les camionneurs en vrac présents sur place pour les heures non travaillées.

La rémunération sera calculée selon les taux horaires en vigueur, tels que définis dans le Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Volume 3, Région 10, Tableau 3.1.1.

3.2. Lot 2 – Tarifs horaires

La tarification pour le Lot 2 est basée sur les taux horaires du Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec en vigueur, Volume 3, pour la Région 10, tableau 3.1.1.

À titre informatif, le tableau suivant indique les taux horaires applicables en 2025 pour les types de camions requis :

Type de camion	Taux Horaire
12 roues	153,29 $
Semi-remorque 2 essieux	168,21 $
Semi-remorque 3 essieux	172,93 $

3.3. Tarifs applicables en cours de contrat

Si, en cours de contrat, les prix du Recueil des tarifs de camionnage en vrac font l'objet de modification (à la hausse ou à la baisse), les prix applicables sont ceux de la dernière version du recueil en vigueur. Cependant, aucun ajustement pour le carburant ne sera appliqué.

Afin de mettre en place et appliquer les nouveaux tarifs, le DONNEUR D'ORDRE se donne le temps nécessaire pour le faire de façon diligente. Entre temps, les tarifs applicables sont ceux du Recueil précédant la dernière version.

4. Équipements requis

4.1. Équipements Lot 1

Le Courtier doit être capable de fournir des camions 12 roues, avec semi-remorque 2 essieux et avec semi-remorque 3 essieux en nombre suffisant tel que demandé par le DONNEUR D'ORDRE.

Les distances à parcourir peuvent varier, mais seront majoritairement dans un rayon inférieur à 75 kilomètres.

4.2. Équipements Lot 2

Le Courtier doit être capable de fournir des camions 12 roues, avec semi-remorque 2 essieux et avec semi-remorque 3 essieux qui seront affectés au transport de résidus de fonte des neiges et de diverses

matières autres que de la neige et de la glace, tel que les feuilles d'arbres, le paillis, de la terre excavés etc.

Les distances à parcourir peuvent varier, mais seront majoritairement dans un rayon inférieur à 50 kilomètres.

5. Instructions

Le Camionneur en vrac doit être inscrit au site Traces Québec (https://sols.tracesquebec.net/login) du gouvernement du Québec.

Il doit se conformer aux instructions du DONNEUR D'ORDRE en tout ce qui a trait à l'exécution de son Contrat.

Le DONNEUR D'ORDRE décide de toute question relative aux clauses du présent cahier des charges et de leur application. Sa décision est finale et sans appel et le Courtier doit s'y conformer.

6. Conditions d'exécution des services

6.1. Disponibilité

Pendant la durée du contrat, le personnel doit être disponible et prêt à travailler la semaine, les fins de semaines et jours de fête.

6.2. Horaires des opérations

Les plages horaires sont :

- **Lot 1** : du lundi au vendredi, de 6h30 à 16h00.
- **Lot 2** : du lundi au vendredi, de 5h30 à 16h30.

Le début peut se faire en tout temps au cours desdites périodes. Le nombre d'heures travaillées varie en fonction des besoins. Le DONNEUR D'ORDRE peut aussi modifier ces heures de travail.

Le DONNEUR D'ORDRE peut suspendre les opérations temporairement pour une période donnée ou y mettre fin de façon définitive, pour quelque raison que ce soit.

6.3. Début des opérations pour une période de travail

Suivant la demande du DONNEUR D'ORDRE, le Courtier doit prendre les mesures nécessaires pour que le camion soit en opération dans un délai maximal de douze (12) heures.

Tout retard à débuter les opérations dans les délais requis est passible d'une pénalité telle que définie à l'Annexe « Pénalités ».

6.4. Fin des opérations pour une période de travail

Le DONNEUR D'ORDRE indique au Courtier la date et l'heure auxquelles se termineront les opérations.

Si le Camionneur en vrac quitte le site sans avoir avisé et obtenu l'autorisation du DONNEUR D'ORDRE, le Courtier s'expose à une pénalité selon l'Annexe « Pénalités ».

6.5. Responsabilités

Dans le cadre de sa prestation de services, le Camionneur en vrac doit pouvoir procéder aux différentes opérations aux lieux d'exécution des travaux conformément aux directives émises par le DONNEUR D'ORDRE.

Dans certaines circonstances, le DONNEUR D'ORDRE peut exiger que l'opérateur demeure sur le site pendant les pauses pour assurer la sécurité des lieux.

7. Équipements

7.1. Camions acceptés

Type de camion	Description	Équivalent au Recueil du MTQ
12 Roues	Camion tracteur muni de 3 essieux	4 Essieux
Semi-remorque 2 Essieux	Camion tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 2 essieux	5 Essieux
Semi-remorque 3 Essieux	Camion tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 3 essieux	6 Essieux

Le DONNEUR D'ORDRE peut exiger que le Courtier fournisse une fiche technique ou autre démontrant qu'un camion est conforme aux spécifications exigées au présent Devis.

7.2. État des équipements

Les camions doivent être en bon état de fonctionnement et être conformes à toutes les normes de sécurité en vigueur. Les camions, de même que leurs outils et leurs accessoires, doivent avoir une apparence propre, c'est-à-dire sans plaques de rouille.

En cours de contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut refuser un camion qu'il juge non approprié à la prestation de services, même s'il correspond aux spécifications minimales exigées au présent Devis.

7.3. Entretien et réparation des équipements

Aucun travail d'entretien ou de réparation des camions ne peut se faire sur les sites.

La maintenance des camions (ex. : remplissage de réservoirs, graissage, etc.) doit se faire en dehors des heures de travail, et ce, entièrement aux frais du Courtier.

7.4. Bris ou panne des équipements

Dès qu'un bris ou une panne d'un camion survient, le Camionneur en vrac doit immédiatement en aviser le DONNEUR D'ORDRE.

Le DONNEUR D'ORDRE ne paiera aucun temps de location pendant l'arrêt du camion.

En cas de bris ou de panne, il est de la responsabilité du Courtier de réparer ou de fournir, à ses frais, un camion de remplacement dans le délai maximal de trois (3) heures.

Le tarif du camion de remplacement sera le même que celui qui doit faire l'objet d'une réparation ou d'une maintenance.

Après trois (3) bris, le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'exiger que le Courtier fournisse un nouveau camion.

Tout défaut de réparer ou de fournir un camion de remplacement dans le délai maximal exigé est sujet à une pénalité telle que définie à l'Annexe « Pénalités ».

7.5. Immatriculation des équipements

Le camion doit posséder une immatriculation valide pour toute la durée du contrat.

En cours de contrat, le Courtier doit être en mesure de fournir, en tout temps, le certificat d'immatriculation valide de la machinerie qu'il opère.

8. Enregistrement des équipements

8.1. Enregistrement

Tous les camions qui seront ou pourront être utilisés par les Camionneurs en vrac doivent être enregistrés auprès du DONNEUR D'ORDRE.

Aux fins de l'enregistrement, le Courtier doit fournir une liste complète de tous les camions indiquant leur numéro de plaque d'immatriculation et leur inscription au site Traces Québec.

Si le Courtier détient d'autres contrats avec le DONNEUR D'ORDRE, les camions peuvent être enregistrés sur un autre contrat lorsque celui-ci a des horaires de travail différents aux horaires de travail du présent contrat.

8.2. Ajout ou retrait d'un équipement en cours de période de location

Lorsqu'un Camionneur en vrac cesse d'utiliser un camion enregistré, le Courtier doit en aviser le DONNEUR D'ORDRE immédiatement par téléphone et transmettre dans les cinq (5) jours suivants une confirmation écrite.

De même, si un nouveau camion est ajouté, le Courtier doit en aviser le DONNEUR D'ORDRE et enregistrer ce nouvel équipement avant le début de son utilisation.

9. Inspection des équipements

Avant le début des travaux, le DONNEUR D'ORDRE peut inspecter les camions fournis par le Courtier pour s'assurer de leur bon état et de leur performance.

En tout temps, en cours de contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut également inspecter les camions utilisés par les Camionneurs en vrac.

Le Courtier doit permettre et faciliter l'accès au DONNEUR D'ORDRE aux camions utilisés.

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de refuser tout camion qu'il juge inadéquat.

Le Courtier doit, suivant la demande du DONNEUR D'ORDRE, fournir la preuve du bon état de ses camions et, par la suite, s'assurer du maintien du bon état en cours de contrat.

De plus, si le DONNEUR D'ORDRE juge qu'un camion doit subir une inspection par une tierce partie afin de déterminer si sa condition correspond aux standards du manufacturier, le Camionneur en vrac doit se soumettre à cette exigence. Les coûts de cette inspection sont aux frais du Courtier. Une telle inspection peut prendre place avant l'adjudication du contrat ou durant l'exécution du contrat.

Tout refus de permettre l'inspection des camions ou de négliger de remettre au DONNEUR D'ORDRE une preuve suffisante de l'état de fonctionnement des camions est sujet à l'émission d'une pénalité conformément aux modalités prévues à l'Annexe « Pénalités » du Contrat.

10. Suivi des opérations

10.1. Heures de travail – Lot 2

L'heure de début du travail est celle à laquelle le camion commence à travailler. L'heure de fin correspond à l'heure à laquelle le camion n'est plus requis selon l'heure déterminée par le DONNEUR D'ORDRE.

Le nombre total d'heures travaillées et payées exclut les pauses et les temps de repas, à moins que l'opérateur ait l'obligation de demeurer sur le site pour assurer la sécurité des lieux.

Chaque appel de service donne droit à une garantie minimale de six (6) heures de travail rémunéré pour le Camionneur en vrac assigné. Toutefois, cette garantie est sujette aux conditions suivantes:

- *Retard du Camionneur en vrac:* En cas de retard non justifié du Camionneur en vrac à son point de départ ou à son affectation, la garantie de six (6) heures ne s'applique pas.
- D*épart hâtif:* Si le Camionneur en vrac quitte volontairement son affectation avant la fin de la journée sans autorisation préalable, la garantie de six (6) heures est annulée.
- *Bris mécanique:* En cas de bris mécanique du camion ou d'impossibilité de prestation de service attribuable au véhicule, la garantie de six (6) heures ne s'applique pas.

10.2. Bons de travail

À chaque quart de travail, le Courtier devra fournir un bon de travail par camion. Le bon de travail doit être complété par le Camionneur en vrac et contenir les renseignements suivants :

- un numéro unique et séquentiel;
- la date;
- une copie du billet de pesé (pour les services au PEPSC);
- l'heure du début des opérations (pour les services à taux horaire);
- la durée des pauses (pour les services à taux horaire);
- l'heure de fin des opérations (pour les services à taux horaire);
- le temps total travaillé (pour les services à taux horaire);
- le type d'équipement;
- le numéro de l'équipement;
- le numéro de la plaque d'immatriculation;

- le nom du Camionneur en vrac.

Au début et à la fin de chaque quart de travail, le bon de travail doit être signé par le DONNEUR D'ORDRE et par le Camionneur en vrac. Seuls les bons de travail comportant les deux (2) signatures seront considérés pour le paiement.

Une copie du bon de travail doit être remise au DONNEUR D'ORDRE.

10.3. Facturation

Le courtier doit envoyer les factures et les notes de crédit originales à factures@monteal.ca.

Les factures doivent contenir les informations suivantes :

- la dénomination sociale du Courtier;
- le numéro de la facture;
- la date de la facture qui doit correspondre à la date à laquelle est envoyée à la Ville;
- le nom de la Ville;
- les quantités de chacun des services commandés;
- la période des services couverte par la facture;
- les numéros de TPS et TVQ;
- la copie du billet de pesé originale du lieu récepteur.

Le Courtier doit produire une facture le 15ème et le dernier jour de chaque mois pour les services réellement effectués durant la période précédente par les Camionneurs en vrac, suivant le montant unitaire prévu et qui n'a pas déjà été payé.

Le Camionneur en vrac ne doit faire l'objet d'aucune réclamation ou demande d'indemnisation pour recevoir le paiement complet des honoraires qui lui sont dus en vertu de l'entente.

Un paiement fait par la Ville ne constitue pas une renonciation à son droit de vérifier ultérieurement le bien-fondé de la facture acquittée par un tel paiement. Notamment, la Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des factures déjà acquittées, afin d'assurer la conformité des paiements réclamés et payés par rapport à l'entente.

11. Personnel

11.1. Conduite au site

Le Camionneur en vrac est tenu à une bonne conduite et doit suivre les instructions du personnel responsable du site. Tout Camionneur en vrac qui refuse de se conformer aux directives du DONNEUR D'ORDRE peut se voir interdire l'accès au site.

11.2. Permis de conduire

Le Courtier doit s'assurer de la validité du permis de conduire des Camionneurs de vrac. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de vérifier en tout temps avec les autorités compétentes la validité du permis de conduire des Camionneurs en vrac.

Tout défaut de se conformer à la demande du DONNEUR D'ORDRE ou tout défaut du camionneur de posséder un permis de conduire valide entraîne l'immobilisation immédiate du camion.

12. Sécurité au site

Le Camionneur en vrac doit suivre les consignes de sécurité émises par le DONNEUR D'ORDRE. Si le Camionneur en vrac exécute sa prestation de services de façon non sécuritaire, le DONNEUR D'ORDRE peut exiger l'arrêt immédiat des opérations, jusqu'à ce que le Courtier effectue les correctifs nécessaires à la sécurité des personnes et des biens et émettre une pénalité conformément aux modalités prévues à l'Annexe « Pénalités » du Contrat.

12.1. Port obligatoire de vêtement de sécurité

Tout Camionneur en vrac qui accède aux sites doit obligatoirement porter :

- des bottes de sécurité norme CAN-CSA Z195-F14 ;
- un pantalon long;
- une veste *de sécurité à haute visibilité* (VSHV) de niveau de classe 1 conforme à la norme CSA Z96-15 de l'Association canadienne de normalisation.

Tout manquement à cette exigence de sécurité est sujet à l'émission d'une pénalité conformément aux modalités prévues à l'Annexe « Pénalités » du Contrat.

12.2. Usage d’un téléphone cellulaire et autre matériel électronique

L’utilisation d’un téléphone cellulaire autre que pour le travail, d’un lecteur de musique ou de tout autre équipement pouvant nuire à l’exécution sécuritaire des travaux est proscrite, à l’exception des périodes de pause.

13. ANNEXE 2 – Lieux de disposition des sols excavés – Lot 1

Dans le tableau ci-dessous figurent les adresses des sites de disposition des sols excavés au PEPSC, leur distance par rapport à ce dernier, le secteur dans lequel ils se trouvent, ainsi que les tarifs applicables selon le Recueil des tarifs de camionnage en vrac du MTQ.

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de retirer un site de disposition. Dans un tel cas, les tarifs appliqués seront ceux correspondant au nouveau site, conformément aux dispositions du Recueil des tarifs de camionnage en vrac du MTQ.

13.1. À partir du PEPSC

Lieu de disposition	Adresse	Distance (km)	Secteur	Taux Semis 2 & 3 essieux ($/ tonne)	Taux 12 Roues ($/ tonne)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	2235 Rue Michel-Jurdant Montréal, QC H1Z 4N1	24,4	1	13,71 $	15,19 $
Site de disposition - Rue Paré	671 Rue Paré O, Montréal, QC H4P 2R3	18,8	1	10,91 $	12,10 $
ECN Sols Inc.	8770 Pl. Marien, Montréal-Est, QC H1B 5W8	25,8	Secteur 1 (16,10 km) Secteur 2 (9,70 km)	12,90 $	14,29 $
Lieu d'élimination de neige Château-Pierrefonds	18681 Bd de Pierrefonds, Montréal, QC H9K 0A9	37,0	Secteur 1 (18,10 km) Secteur 2 (18,90 km)	16,06 $	17,79 $

13.2. À partir du BEST

Lieu de disposition	Adresse	Distance (km)	Secteur	Taux Semis 2 & 3 essieux ($/ tonne)	Taux 12 Roues ($/ tonne)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	2235 Rue Michel-Jurdant Montréal, QC H1Z 4N1	12,4	Secteur 1 (7,4 km) Secteur 2 (5 km)	9,48 $	10,52 $
ECN Sols inc.	8770 Pl. Marien Montréal-Est, QC H1B 5W8	5,6	2	3,81 $	4,21 $

14. ANNEXE 3 - Procédure de pesée

14.1. PEPSC

- À son arrivée au PEPSC, le camion est pesé à vide et à sa sortie il est pesé rempli.
- Le contremaître remettra au Camionneur en vrac un billet de pesée indiquant le poids chargé.
- Le Camionneur en vrac, une fois que son camion sera rempli de sols excavés, signera le billet de pesée.

Exemple de billet de pesée



14.1. BEST

- À son arrivée au lieu de disposition des sols, le camion est pesé rempli et à sa sortie il est pesé vide.
- Le contremaître remettra au Camionneur en vrac un billet de pesée indiquant le poids chargé.
- Le Camionneur en vrac signera le billet de pesée.

Exemples de billets de pesée

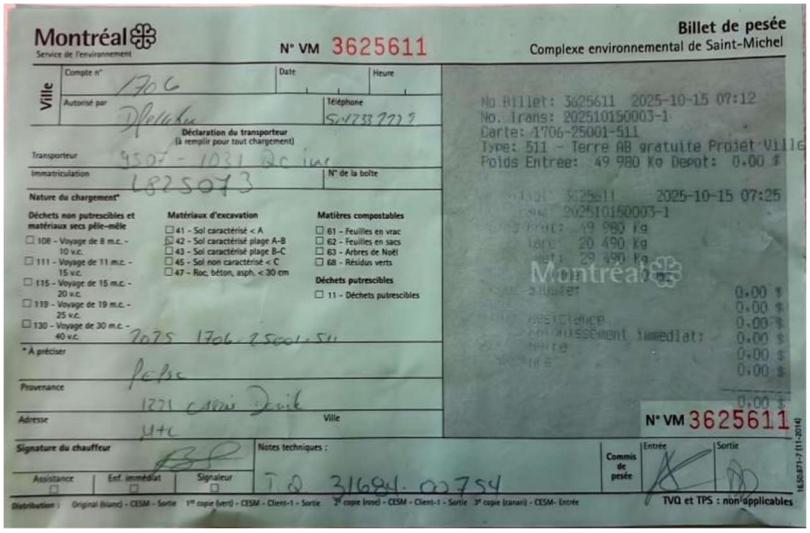

Montréal
Service de l'environnement

N° VM 3625611

Billet de pesée
Complexe environnemental de Saint-Michel

Ville

Compte n° 1706 | Date | Heure

Autorisé par Dfellehu | Téléphone 5142332229

Déclaration du transporteur
(à remplir pour tout chargement)

Transporteur 9507 - 1031 Qc inc

Immatriculation L825073 | N° de la boîte

Nature du chargement*

Déchets non putrescibles et matériaux secs pêle-mêle
- ☐ 108 - Voyage de 8 m.c. - 10 v.c.
- ☐ 111 - Voyage de 11 m.c. - 15 v.c.
- ☐ 115 - Voyage de 15 m.c. - 20 v.c.
- ☐ 119 - Voyage de 19 m.c. - 25 v.c.
- ☐ 130 - Voyage de 30 m.c. - 40 v.c.

Matériaux d'excavation
- ☐ 41 - Sol caractérisé < A
- ☒ 42 - Sol caractérisé plage A-B
- ☐ 43 - Sol caractérisé plage B-C
- ☐ 45 - Sol non caractérisé < C
- ☐ 47 - Roc, béton, asph. < 30 cm

Matières compostables
- ☐ 61 - Feuilles en vrac
- ☐ 62 - Feuilles en sacs
- ☐ 63 - Arbres de Noël
- ☐ 68 - Résidus verts

Déchets putrescibles
- ☐ 11 - Déchets putrescibles

2025 1706-25001-511

* À préciser Pepsc

Provenance 1221 Carrie Derick

Adresse Ville

Signature du chauffeur

Assistance ☐ | Enf. immédiat ☐ | Signaleur ☐

Notes techniques : TQ 31684.00754

Commis de pesée | Entrée | Sortie

No Billet: 3625611 2025-10-15 07:12
No. Trans: 202510150003-1
Carte: 1706-25001-511
Type: 511 - Terre AB gratuite Projet Ville
Poids Entree: 49 980 Kg Depot: 0.00 $

2025-10-15 07:25
202510150003-1
49 980 Kg
20 490 Kg
29 490 Kg
0.00 $
0.00 $
0.00 $
0.00 $
0.00 $
0.00 $
0.00 $

N° VM 3625611

Distribution : Original (blanc) - CESM - Sortie 1re copie (vert) - CESM - Client-1 - Sortie 2e copie (rose) - CESM - Client-1 - Sortie 3e copie (canari) - CESM- Entrée

TVQ et TPS : non applicables

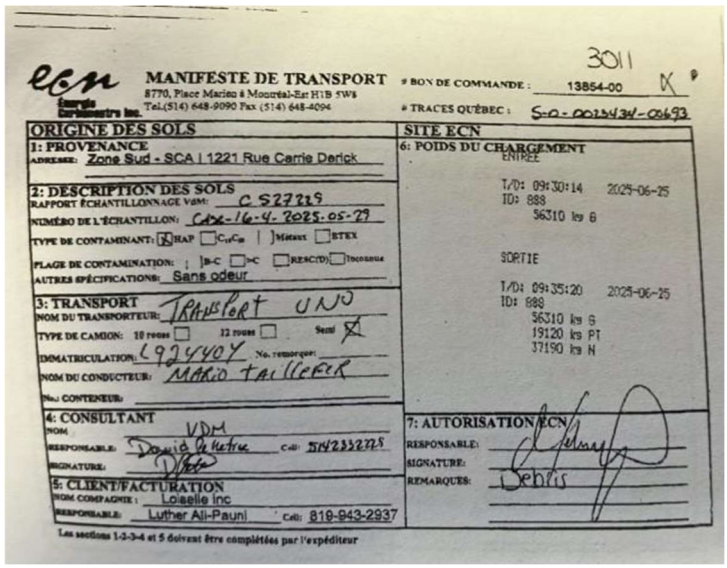

ecn Énergie Carbonnière Inc.

MANIFESTE DE TRANSPORT
8770, Place Marien à Montréal-Est H1B 5W8
Tel.(514) 648-9090 Fax (514) 648-4094

3011

BON DE COMMANDE : 13854-00

TRACES QUÉBEC : S-0-0023434-00693

ORIGINE DES SOLS

1: PROVENANCE
ADRESSE: Zone Sud - SCA I 1221 Rue Carrie Derick

2: DESCRIPTION DES SOLS
RAPPORT ÉCHANTILLONNAGE VdM: C 527229
NUMÉRO DE L'ÉCHANTILLON: CAX-16-4-2025-05-29
TYPE DE CONTAMINANT: ☒ HAP ☐ $C_{10}C_{50}$ ☐ Métaux ☐ BTEX
PLAGE DE CONTAMINATION: ☐ B-C ☐ >C ☐ RESC(D) ☐ Inconnue
AUTRES SPÉCIFICATIONS: Sans odeur

3: TRANSPORT
NOM DU TRANSPORTEUR: TRANSPORT UNO
TYPE DE CAMION: 10 roues ☐ 12 roues ☐ Semi ☒
IMMATRICULATION: L924404 No. remorque:
NOM DU CONDUCTEUR: MARIO TAILLEFER
No.: CONTENEUR:

4: CONSULTANT
NOM VDM
RESPONSABLE: David Lefebvre Cell: 5142332229
SIGNATURE:

5: CLIENT/FACTURATION
NOM COMPAGNIE : Loiselle Inc
RESPONSABLE: Luther Ali-Pauni Cell: 819-943-2937

SITE ECN

6: POIDS DU CHARGEMENT
ENTRÉE
T/D: 09:30:14 2025-06-25
ID: 888
56310 kg G

SORTIE
T/D: 09:35:20 2025-06-25
ID: 888
56310 kg G
19120 kg PT
37190 kg N

7: AUTORISATION ECN
RESPONSABLE:
SIGNATURE:
REMARQUES: Debris

Les sections 1-2-3-4 et 5 doivent être complétées par l'expéditeur

15. ANNEXE 4 - Pénalités

Lorsque le Courtier est en défaut d'exécuter les services ou s'il contrevient aux exigences du Devis, le DONNEUR D'ORDRE peut, après l'en avoir avisé, exiger et percevoir de celui-ci les pénalités suivantes pour chaque infraction mentionnée ci-dessous, sans préjudice quant à ses autres droits et recours.

En fonction de la gravité du défaut ou en cas de récidive, le DONNEUR D'ORDRE peut imposer les pénalités suivantes:

• Ne pas débuter les opérations dans les délais requis : 300 $ par heure de retard par équipement ;

• Ne pas réparer ou fournir un équipement de remplacement dans le délai maximal requis lors d'un bris ou d'une panne d'équipement : 300 $ par heure de retard;

• Refuser de permettre l'inspection des équipements ou négliger de donner une preuve suffisante sur l'état de fonctionnement des équipements: 500 $ par jour que ce défaut sera applicable;

• Ne pas porter un vêtement de sécurité à l'intérieur du site ou ne pas suivre les consignes de sécurité émises par le DONNEUR D'ORDRE: 500 $ par événement.

CONVENTION DE SERVICES DE COURTAGE POUR LE CAMIONNAGE EN VRAC (SEC)

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC.,** personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies,* partie 3, ayant sa principale place d'affaires au 2225, boul. Industriel, Laval, H7S 1P8, agissant et représentée par Ion Curos, Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 141301671
N° d'inscription T.V.Q.: 1018934945

Ci-après appelée le « **Courtier** »

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce Règlement au Courtier;

ATTENDU QUE le Courtier détient un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports, RLRQ. c. T-12.;

ATTENDU QUE le Courtier offre des services de courtage pour le transport en vrac de sols excavés, de résidus de fonte de neige et de diverses matières;

ATTENDU QUE ces services de courtage sont rendus en vertu du *Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac* (RLRQ, c.T-12, r.4) et qu'ils sont encadrés par ce Règlement.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1 »** : Le Devis pour les services de transport de sols excavés et de matières granulées à partir du Parc d'Entreprise de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) et du BEST, de résidus de fonte de neige dans divers lieux d'élimination de la neige (LEN), de terres excavées et de diverses matières dans les arrondissements. L'Annexe 1 est intégrée à la présente convention et est réputée en faire partie intégrante;

« **Annexe 2** » : La liste des lieux de disposition des sols excavés du PEPSC et du BEST;

« **Annexe 3 »** : La procédure de pesé au PEPSC et au BEST;

« **Annexe 4 »** : Pénalités;

« **Annexe 5 »** : Les tarifs applicables pour les services de camionnage en vrac pour l'année 2025;

« **Annexe 6 »** : Recueil des tarifs de camionnage en vrac, Volume 3, du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'année 2025;

« **Responsable** » : Le Directeur du Service de la Concertation des Arrondissements et de l'expérience citoyenne de la Ville, ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Courtier pour agir à titre d'intermédiaire et s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 à 6 jointes à la présente, à trouver les camionneurs en vrac pour le transport de sols excavés à partir du PEPSC et du BEST, de résidus de fonte de neige dans les LEN, de terres excavées et de diverses matières dans divers arrondissements.

Le Courtier est le seul et unique responsable envers la Ville des services effectués par les camionneurs en vrac.

ARTICLE 3

INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 à 6 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de signature des parties, la présente convention entre en vigueur à partir de la date d'autorisation d'octroi et prendra fin le 31 mars 2027.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Courtier de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Courtier la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Courtier tous les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Courtier la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Courtier;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention aux fins de les verser aux camionneurs en vrac pour les services rendus par ceux-ci.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU COURTIER

Le Courtier doit :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Courtier conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux annexes;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels les déplacements, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville des factures détaillées tel que décrit à l'Annexe 1, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.9 le Courtier doit communiquer le contenu de la convention aux camionneurs en vrac concernés et faire respecter par ces derniers toutes les dispositions de la convention qui les concernent;

6.10 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état des services rendus, du respect des échéanciers et de la performance des activités;

6.11 déposer conformément à l'article 42.1 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12) et à l'article 27 du Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac, les sommes versées par la Ville dans un compte en fidéicommis du Québec dans une banque à charte ou une autre institution financière autorisée à recevoir des dépôts.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Courtier ou des camionneurs en vrac qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention et des annexes;

7.3 exiger du Courtier la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8

HONORAIRES DES CAMIONNEURS EN VRAC

8.1 La Ville s'engage à verser au Courtier un montant maximal de 1 829 028,05 $, couvrant tous les honoraires, toutes les taxes applicables, aux services effectués par les camionneurs en vrac. Cette somme est payable conformément à ce qui est prévu à l'Annexe 1. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires des camionneurs en vrac si les factures ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.2 Aucun paiement d'honoraires versé par la Ville au Courtier ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par les camionneurs en vrac sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.3 Aucuns frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville au Courtier en vertu de la présente convention. Par conséquent, le Courtier soumettra des factures couvrant uniquement les services des camionneurs en vrac.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
RÉSILIATION

10.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, avec l’accord écrit préalable de chacune des deux parties, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

10.2 Le Courtier doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

10.3 Le Courtier n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 11
DÉFAUTS

11.1 Il y a défaut :

11.1.1 si le Courtier n’observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention, et ce, sans limiter la portée générale de ce qui précède, mais plus particulièrement :

- a fait une fausse déclaration en relation avec la convention;

- refuse de permettre l'inspection des camions des camionneurs en vrac ou néglige de donner une preuve suffisante sur l'état de fonctionnement des camions;

- n'a pas démontré au Responsable que les camionneurs en vrac abonnés à son service disposent des camions requis ou en bon état de fonctionnement pour la réalisation de la convention;

- ne s'assure pas et ne prend pas les dispositions requises pour que les camionneurs en vrac respectent les dispositions de la convention qui les concernent;

- contrevient ou tolère que les camionneurs en vrac contreviennent régulièrement aux lois, ordonnances ou règlements ou aux ordres du Responsable et ne corrige pas les défauts dans les délais impartis;

11.1.2 si le Courtier fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

11.1.3 si l'administration du Courtier passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Courtier pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

11.1.4 Si le Courtier n'a plus de permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports (RLRQ. C. T-12).

11.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, le Responsable avise par écrit le Courtier du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Courtier n'a pas remédié à la situation à la satisfaction de la Ville. Si malgré cet avis, le Courtier refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

11.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 11.1.2, 11.1.3 et 11.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

11.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 11.2 ou 11.3, la Ville acquittera le coût des services rendus par les camionneurs en vrac à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Courtier n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 11.2 ou 11.3.

ARTICLE 12
ASSURANCE

12.1 Le Courtier doit, afin que soient couverts les risques liés aux services rendus par

les camionneurs en vrac abonnés à son service de courtage, souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée co-assurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

12.2 Le Courtier doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurances conforme aux exigences de l'article 12.1 et remettre, au Responsable, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance, le cas échéant.

ARTICLE 13
INDEMNISATION

13.1 Le Courtier assume tous les risques et responsabilités inhérents à l'exécution de ses obligations prévues aux présentes, ainsi que des obligations de ses employés, et des camionneurs en vrac abonnés à son service de courtage, et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que la Ville ou des tiers ne subissent de dommages. À cette fin, le Courtier s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à garantir et mettre à couvert contre toute réclamation, demande, poursuite, action ou responsabilité de tout ordre pour tous dommages, pertes, frais et dépenses, engagés par la Ville et résultant de :

13.1.1 quelque dommage personnel ou matériel, préjudice corporel ou décès attribuable à des actes, à des omissions ou à la faute du Courtier, de ses employés ou des camionneurs en vrac dans le cadre de la présente convention;

13.1.2 tout manquement par le Courtier à tout engagement, déclaration ou modalité de cette convention.

13.2 Dès réception de tout type de réclamation en lien avec la présente convention, les parties s'engagent mutuellement à s'en informer et à se transmettre copie de ladite réclamation.

13.3 Le Courtier s'engage à fournir au Responsable copie de la réponse écrite de son assureur jointe aux réclamations mentionnées à l'article 13.2 et ce, dès sa réception.

ARTICLE 14
CONDITIONS GÉNÉRALES

14.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

14.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours;

14.4 **Représentations du Courtier**

Le Courtier n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

14.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 **Ayants droits liés**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

14.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura

préalablement avisé l'autre partie. Pour le cas où le Courtier changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Courtier fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

14.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Domenico Zambito , greffier-adjoint

Le e jour de 2026

TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC.

Par: Ion Curos
Ion Curos
cn=Ion Curos, o=Transvrac Montréal-Laval inc, ou=Directeur général, email=ioncuros@transvrac.com
13.02.2026

Mr, Ion Curos

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal le xx e jour de xxxxx 2026 (CM)

Coût de l'entente avec Transvrac - GDD 1259445011

Adjudicataire	Lot	Montant total (sans taxe)	Montant total (avec taxes)
Transvrac Montréal-Laval inc.	Lot 1 - PEPSC & BEST	1 490 805,00 $	1 714 053,05 $
	Lot 2 - Résidus & Diverses matières	100 000,00 $	114 975,00 $
TOTAL		**1 590 805,00 $**	**1 829 028,05 $**

Transvrac Montréal-Laval inc.		Lot 1 - PEPSC & BEST

Coût - Année					
Année	**Montant total (sans taxes)**	**TPS**	**TVQ**	**TOTAL (avec taxes)**	**Total (Net)**
2026	1 242 337,50 $	62 116,88 $	123 923,17 $	1 428 377,54 $	1 304 299,08 $
2027	248 467,50 $	12 423,38 $	24 784,63 $	285 675,51 $	260 859,82 $
TOTAL	**1 490 805,00 $**	**74 540,25 $**	**148 707,80 $**	**1 714 053,05 $**	**1 565 158,90 $**

Transvrac Montréal-Laval inc.		Lot 2 - Résidus & Diverses matières

Coût - Année					
Année	**Montant total (sans taxes)**	**TPS**	**TVQ**	**TOTAL (avec taxes)**	**Total (Net)**
2026	83 333,33 $	4 166,67 $	8 312,50 $	95 812,50 $	87 489,58 $
2027	16 666,67 $	833,33 $	1 662,50 $	19 162,50 $	17 497,92 $
TOTAL	**100 000,00 $**	**5 000,00 $**	**9 975,00 $**	**114 975,00 $**	**104 987,50 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259445011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 829 028,05 $, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1259445011 Intervention financiere.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1263838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, par laquelle Les Emballages Carrousel inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 545 740,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21156;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Les Emballages Carrousel inc.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-27 14:13

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263838001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) doit protéger la santé et la sécurité de son personnel afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Dans l'exercice de leurs fonctions, les pompières et pompiers peuvent être exposés à des contaminants sur les lieux des interventions.

Afin de réduire ce risque, le SIM a développé un parcours composé d'aires de réduction de la contamination qui est mis en place lors d'intervention. Lors de ce parcours, chaque équipement est brossé et nettoyé.

Lors du retour en caserne, afin de réduire l'exposition dans le véhicule, chaque occupant.e ayant été exposé à des contaminants doit ensacher, dans un sac de plastique, ses équipements de protection individuels (ÉPI) et ses vêtements de protection individuels (VPI) avant de monter à bord.

Ces équipements sont par la suite envoyés à la Division des services techniques (DST) du SIM pour leur lavage de routine suite à un incendie. Pour leur transport, ceux-ci doivent être ensachés dans des sacs de plastique pour protéger l'exposition aux contaminants.

De plus, les habits de combat nécessitent une inspection et un nettoyage avancés annuels, tel que requis selon la norme NFPA 1851. Lorsque les habits sont envoyés chez un fournisseur pour leur entretien annuel, ceux-ci doivent également être ensachés dans des sacs de plastique.

Lorsque les ÉPI et les VPI sont retournés en caserne suite à leur entretien, ils sont ensachés pour leur protection lors du transport.

La présente entente-cadre d'une durée de 3 ans vise donc l'acquisition de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels.

L'appel d'offres public a été publié le 29 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique SÉAO pour une ouverture de soumissions le 8 janvier 2026, initialement prévue le 2 décembre 2025, permettant ainsi 70 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 90 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. 6 addendas ont été émis durant la période.

Addenda	Date de publication	Raisons	Impacts monétaires
1	17 novembre 2025	Modification	Non
2	18 novembre 2025	Questions / Réponses	Non
3	25 novembre 2025	Report de date et questions / réponses	Non
4	5 décembre 2025	Report de date et questions / réponses	Non
5	11 décembre 2025	Modification et questions / réponses	Non
6	17 décembre 2025	Report de date et question / réponses	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC1759838 – 27 janvier 2026, Achat de 100 boîtes de sacs poubelle industriels – 2 mil, 33 à 44 gallons, transparent, Uline Canada, 8696, 72 $.
BC1743145 – 20 octobre 2025, Achat de 100 boîtes de sacs poubelle industriels – 3 mil, 33 à 44 gallons, transparent, Uline Canada, 8729, 96 $.

BC1743151 – 20 octobre 2025, Achat de 100 boîtes de sacs à ordures, 26 X 36 pouces, transparent, Lalema Inc., 1602,75 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Cette entente-cadre prévoit l'acquisition de 4 types de sacs de plastique de dimension et d'épaisseur différentes :

- Sac pour le transport des ÉPI souillés d'une dimension de 50 pouces x 35 pouces de 3 MIL d'épaisseur avec impression
- Sac pour le transport des ÉPI propres d'une dimension de 26 pouces x 36 pouces de 2 MIL d'épaisseur avec impression
- Sac de petite dimension pour le transport de tout autre équipement d'une dimension de 16 pouces x 16 pouces, de 3 MIL d'épaisseur
- Sacs de plastique pour l'ensachage de cagoules propres d'une dimension de 6 pouces x 9 pouces de 3 MIL d'épaisseur, refermable à l'aide d'une fermeture à pression.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions :
Nombre de preneurs du cahier des charges : 7
Nombre de soumissions reçues : 1 (14 %)

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation des quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Emballages Carrousel inc.		545 740,34 $		545 740,34 $
Dernière estimation réalisée ($)				1 098 586,12 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)				-552 845,78 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)				-50 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 098 586,12 $, taxes incluses.

Il y a un écart de -50 % entre l'estimation et le montant de la soumission sélectionnée étant donné que nous nous sommes basés sur les prix payés lors des dernières commandes de sacs de plastique. Nous n'avons jamais eu d'entente pour ces acquisitions, donc le prix payé unitaire était plus élevé sans entente.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de la soumission, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription du soumissionnaire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de la soumission reçue.

Le soumissionnaire dans ce dossier n'est pas pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) de la Ville de Montréal.

Le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics.

Conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de l'entente-cadre s'élève à 545 740,34 $, incluant les taxes.
La dépense se répartit comme suit :

Année 1

172 830,42 $ (taxes incluses)

Année 2

181 108,62 $ (taxes incluses)

Année 3

191 801,30 $ (taxes incluses)

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM pour couvrir les commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en matière de changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de biens matériels qui répondent à des normes spécifiques du domaine de l'incendie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans un objectif de santé et de sécurité, la mise à la disposition de sacs de plastique permettra la réduction des risques liés à l'exposition de contaminants par le personnel du SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de la conclusion de l'entente-cadre, un bon de commande sera émis en mars 2026 et le SIM procédera à des commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Stephane ALLARD)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane GOYETTE
Chef aux operations - sim

Tél : 514-241-1517
Télécop. : 514-872-6894

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-19

Jonathan DOZOIS
Chef de division

Tél : 438 864-6910
Télécop. : 514 872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Serge VILLENEUVE
Directeur adjoint
Tél : 514-872-8008
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514-872-4298
Approuvé le : 2026-02-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1263838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21156-Intervention.pdf 25-21156-TCP.pdf 25-21156-DetCah.pdf 25-21156 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stephane ALLARD
Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-1000

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Jacky MOHAMAD
c/s app.strat.en biens
Tél : 888
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21156 — No du GDD : 1263838001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de sacs de plastique compostables pour l'ensachage des équipements de protection individuel

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 2 - 12 - 2025

Ouverture faite le : 8 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 17 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 70 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 14,3

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 4 - 2026

Date d'échéance révisée : 8 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Emballages Carrousel	$ 545 740,34	√	N/A

Information additionnelle

7 soumissionnaires ont acheté le cahier des charges. 1 soumissionnaire a déposé une offre. 1 soumissionnaire a complété le formulaire de non-participation. La raison invoquée: pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés. 6 addendas ont été publié: Modification - Questions/Réponses - Report de date/Questions-Réponses (2) - Modification/Questions-Réponses - Report de date/Modification/Questions-Réponses. Le document "25-21156-PV" indique un total de 544 085,60$" alors que le document "25-21156-TCP" indique un total de 545 740,34$ (taxes incluses). La différence s'explique par le fait que le soumissionnaire a déposé une offre avec 4 décimales pour chacun des items du bordereau de prix (ex: 0,6059$ au lieu de 0,61$). A été validé avec le soumissionnaire.

Préparé par : Stéphane Allard — Le 19 - 2 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21156

Agent d'approvisionnement
Stéphane Allard

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Les Emballages Carrousel										
	0								474 660,00 $	545 740,34 $
Total (Les Emballages Carrousel)									**474 660,00 $**	**545 740,34 $**

Liste des commandes

Numéro: 25-21156
Numéro de référence: 20102667
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture de sacs de plastique compostables pour l'ensachage des équipements de protection individuel
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

7 résultats **Résultats 1 à 7**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC. 1401, rue Amprère Boucherville Montréal QC CAN J4B6C5 http://www.carrousel.ca	Non diffusé	Sophie Fontaine Téléphone: 5148752025 Courriel: sfontaine@carrousel.ca	**Transaction: (20350707)** 2025-10-30 10:32	20080656 - 25-21156-Addenda 1-Modification Devis 2025-11-07 à 09:25 - Courriel 20082214 - 25-21156-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-18 à 14:35 - Courriel 20083245 - 25-21156-Addenda 3-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 14:55 - Courriel 20084698 - 25-21156-Addenda 4-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-12-05 à 08:45 - Courriel

				20085568 - 25-21156-Addenda 5-Modification-Questions-Réponses Devis 2025-12-11 à 11:25 - Courriel 20086244 - 25-21156-Addenda 6-Report de date-Modification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Entreprises M. Brisson 189 rue Mailhot Thetford Mines QC CAN G6G2Y4 https://entreprisesmbrisson.ca/	Non diffusé	Michel Brisson Téléphone: 4183879425 Courriel: ent.m.brisson@gmail.com	**Transaction: (20394336)** 2026-01-06 10:25	20080656 - 25-21156-Addenda 1-Modification Devis Téléchargement 20082214 - 25-21156-Addenda 2-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20083245 - 25-21156-Addenda 3-Report de date-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20084698 - 25-21156-Addenda 4-Report de date-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20085568 - 25-21156-Addenda 5-Modification-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20086244 - 25-21156-Addenda 6-Report de date-Modification-Questions-Réponses Devis Téléchargement

				Mode privilégié (plan): Courriel
9033-7593 QUÉBEC INC. 3700 Vieux Chemin Lévis QC CAN G6Z8M2	Publique	Eduardo Jose Victoria Téléphone: 4189522484 Courriel: evictoria@distributiongp.ca	**Transaction: (20375749)** 2025-12-05 12:06	20080656 - 25-21156-Addenda 1-Modification Devis Téléchargement 20082214 - 25-21156-Addenda 2-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20083245 - 25-21156-Addenda 3-Report de date-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20084698 - 25-21156-Addenda 4-Report de date-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20085568 - 25-21156-Addenda 5-Modification-Questions-Réponses Devis 2025-12-11 à 11:25 - Courriel 20086244 - 25-21156-Addenda 6-Report de date-Modification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Mullin Merchant Corp. 4338 Rue Innes Ottawa ON CAN K4A3W3	Non diffusé	Customer Service Téléphone: 4383558130 Courriel: cs@mullinmerchantcorp.com	**Transaction: (20366632)** 2025-11-20 14:07	20080656 - 25-21156-Addenda 1-Modification Devis Téléchargement 20082214 - 25-21156-Addenda 2-Questions-Réponses Devis Téléchargement

				20083245 - 25-21156-Addenda 3-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 14:55 - Courriel 20084698 - 25-21156-Addenda 4-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-12-05 à 08:45 - Courriel 20085568 - 25-21156-Addenda 5-Modification-Questions-Réponses Devis 2025-12-11 à 11:25 - Courriel 20086244 - 25-21156-Addenda 6-Report de date-Modification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM) 4300 RUE HICKMORE Montréal QC CAN H4T1K2 http://www.superiorsany.com	Non diffusé	Alexandra Béchard Téléphone: 4507597711 Courriel: soumissions@superiorsols.com	**Transaction: (20353206)** 2025-11-03 13:39	20080656 - 25-21156-Addenda 1-Modification Devis 2025-11-07 à 09:25 - Courriel 20082214 - 25-21156-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-18 à 14:35 - Courriel 20083245 - 25-21156-Addenda 3-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 14:55 - Courriel 20084698 - 25-21156-Addenda 4-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-12-05 à 08:45 - Courriel

20085568 - 25-21156-Addenda 5-Modification-Questions-Réponses
Devis
2025-12-11 à 11:25 - Courriel

20086244 - 25-21156-Addenda 6-Report de date-Modification-Questions-Réponses
Devis
2025-12-17 à 15:20 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

IMPORTATION MEVE INC. 571 Rue Bérangère, Québec QC CAN G2L2W7	Non diffusé	Cedric Verreault Téléphone: 4189293889 Courriel: cedric.verreault@meveimports.com	**Transaction: (20386381)** 2025-12-17 19:00	20080656 - 25-21156-Addenda 1-Modification Devis Téléchargement 20082214 - 25-21156-Addenda 2-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20083245 - 25-21156-Addenda 3-Report de date-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20084698 - 25-21156-Addenda 4-Report de date-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20085568 - 25-21156-Addenda 5-Modification-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20086244 - 25-21156-Addenda 6-Report de date-Modification-Questions-Réponses Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
A-PRO CONSEILS INC. 4957 Laurent-Coderre Montréal QC CAN H9K0B3 https://www.a-pro.ca	Non diffusé	Philippe Godbout Téléphone: 5142900180 Courriel: pgodbout@a-pro.ca	**Transaction: (20350136)** 2025-10-29 18:27	20080656 - 25-21156-Addenda 1-Modification Devis 2025-11-07 à 09:25 - Courriel 20082214 - 25-21156-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-18 à 14:35 - Courriel

20083245 - 25-21156-Addenda 3-Report de date-Questions-Réponses
Devis
2025-11-25 à 14:55 - Courriel

20084698 - 25-21156-Addenda 4-Report de date-Questions-Réponses
Devis
2025-12-05 à 08:45 - Courriel

20085568 - 25-21156-Addenda 5-Modification-Questions-Réponses
Devis
2025-12-11 à 11:25 - Courriel

20086244 - 25-21156-Addenda 6-Report de date-Modification-Questions-Réponses
Devis
2025-12-17 à 15:20 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0003

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 8 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21156

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture de sacs de plastique compostables pour l'ensachage des équipements de protection individuel » est ouverte par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire	**Prix**
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC.	544 085,60 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 29 octobre, le 27 novembre ainsi que les 11 et 23 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 29 octobre, le 25 novembre ainsi que les 5 et 17 décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôts qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1263838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1263838001 - Entente-cadre sacs de plastiques_Interv fin.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire
Tél : sans objet

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Hélène DÉRY
Cheffe d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260036001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026 - Dépense totale de 172 462,50 $, taxes incluses

Il est recommandé:
1. d'accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026, pour une somme maximale de 172 462,50 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 décembre 2025;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entre 10 et 25% par l'agglomération et entre 75 à 90% par la ville centre.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-27 11:09

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260036001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026 - Dépense totale de 172 462,50 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie présente dans ses cinq musées (Biodôme, Biosphère, Insectarium, Jardin botanique et Planétarium) des événements, films et expositions.
Afin d'atteindre ses objectifs de fréquentation (2,4 millions de visites prévues en 2026), et par conséquent, de revenus, plusieurs campagnes de promotion sont mises en oeuvre, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans une diversité de médias (quotidiens, affichage, trimestriels, hebdomadaires, publicités numériques, etc.).

Astral Affichage offre de l'espace publicitaire sur une diversité de supports (lumiquais, panobus, Métrovision, etc.) dans le réseau de transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM), qui dessert un nombre important d'utilisatrices et d'utilisateurs, publics qu'Espace pour la vie souhaite rejoindre pour promouvoir ses différents événements. En plus de l'affichage dans le réseau de transport collectif, Astral Affichage offre des emplacements publicitaires en affichage extérieur et intérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0243 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2025 - dépense totale de 172 463 $ taxes incluses.

- CM24 0110 - 19 février 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2024 - dépense totale de 201 206,25 $ taxes incluses.
- CM23 0033 - 23 janvier 2023 - Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de

l'Espace pour la vie en 2023 - Dépense totale de 201 206,25 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce contrat, Espace pour la vie prévoit un investissement maximal de 150 000 $ avant taxes (172 462,50 $, taxes incluses).
Un investissement annuel de cet ordre permet d'obtenir des bonifications et des rabais importants de la part d'Astral Affichage. Pour un investissement entre 125 000 $ et 150 000 $ avant taxes, Espace pour la vie bénéficiera de rabais allant de 5 % à 60 % sur les tarifs réguliers d'Astral Affichage, selon les supports médias (grille de rabais en pièce jointe). Par ailleurs, en plus de ce rabais, Astral Affichage consentira à Espace pour la vie une bonification en placements publicitaires d'une valeur d'environ 700 000 $.

Les types d'affichage, formats, dates et contenus des publicités sont précisés par Espace pour la vie en cours d'année, afin de répondre à l'évolution des stratégies et priorités de communication.

JUSTIFICATION

Ce contrat de fourniture d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est octroyé de gré à gré.
Astral Affichage est l'unique gestionnaire de ce type d'affichage à l'intérieur du métro de Montréal et sur les autobus de la STM sur l'île de Montréal. Il s'agit donc du seul fournisseur possible pour ce produit.

Lors d'un jour ouvrable (du lundi au vendredi), environ 1 million de déplacements sont effectués sur le réseau de la STM (bus et métro). Cela représente près de 25 millions de déplacements mensuellement. Les différents médias offerts dans le réseau de la STM sont particulièrement efficaces pour rejoindre les personnes âgées de 18 à 45 ans et la clientèle touristique de passage à Montréal.

Les investissements chez Astral représentent environ 10 % du total des investissements médias d'Espace pour la vie. D'autres investissements en affichage extérieur et intérieur, en quotidiens, en magazines, en publicité numérique, etc. sont effectués chez d'autres fournisseurs, afin de rejoindre leurs publics cibles respectifs et de toucher une diversité de personnes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 172 462,50 $ taxes incluses, est prévu au budget du service de l'Espace pour la vie (direction exploitation - division communication-marketing). Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
La dépense de 172 462,50 $ taxes incluses sera assumée à hauteur de 129 346,88 $ à 155 216,25 $ (75 à 90%) par la Ville centre et à hauteur de 17 246,25 $ à 43 115, 63 $ (10 à 25%) par l'agglomération, taxes incluses. En effet, la Biosphère est de compétence d'agglomération alors que les 4 autres musées sont de compétence locale. En cours d'année, des ajustements seront effectués au niveau du pourcentage des compétences, selon les besoins réels.

MONTRÉAL 2030

Les campagnes de publicité d'Espace pour la vie, en invitant la population à fréquenter ses musées, contribuent à accélérer la transition socioécologique en sensibilisant le public à l'importance de la biodiversité et à l'environnement.
La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas approuvé dans les délais requis, la promotion des événements d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations et les revenus du service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction Exploitation - division communication-marketing d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Placements publicitaires : du 1er avril au 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lina PICHÉ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Lina PICHÉ, 26 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amelie UONG
Agente Marketing

Tél : 263-362-4830
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Cindy LEONG
chef(fe) de division - communications et marketing (espace pour la vie)

Tél : 438-861-1426
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Albane LE NAY
directeur(-trice) - exploitation & experience client
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie

Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : GDD*1260036001*
Unité administrative responsable : *Espace pour la vie*
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Les campagnes de publicité d'Espace pour la vie, en invitant les citoyennes et citoyens à fréquenter ses musées, contribuent à l'éducation à la transition socioécologique en sensibilisant le public à l'importance de la biodiversité et à l'environnement.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

astral

87 Ontario Ouest

Montréal (Québec)

Albane Le Nay

Directrice – Exploitation & Expérience client

Espace pour la Vie

4101, rue Sherbrooke Est Montréal, Québec H1X 2B2

PROPOSITION ASTRAL

Escomptes accordés à Espace pour la Vie pour l'année 2026

GRILLE D'ESCOMPTE ACCORDÉS SUR LA CARTE DE PRIX (TARIF RÉGULIER)

Produits Métro & Autobus

Produit	Rabais
Lumiquais	45 %
Panoquais	55 %
Métrovision	50 %
Azur	50 %
Produits numériques Grand format	5 à 10 %
Panobus – Île de Montréal seulement	50 %
Maquillage – Métro	5 à 10 %
Maquillage – Autobus	5 à 10 %
Maquillage Autobus Double Decker (8 semaines min.)	30 %

Affichage Extérieur

Produit	Rabais
Super Panneau 14 x 48 plan Flex Montréal CMA	60 %
Super Panneau numérique 14 x 48 (achat impression) Montréal CMA	50 %
Panneau horizontal 10 x 20 (achat par PEB)	55 %
Super Panneau 14 x 48 (achat à l'unité)	35 %
Super Panneau numérique 14 x 48 (achat à l'unité)	35 %
Panneau horizontal 10 x 20 (achat à l'unité)	45 %

Engagement d'Espace pour la Vie

L'investissement d'Espace pour la Vie envers Astral se chiffrera au minimum entre 125 000 $ et 150 000 $ pour l'année 2026 (Jan-Déc).

Bonification

Valeur Annuelle*

Produit	Valeur
Lumiquais numérique (Réseau)	500 000 $
AZUR	130 000 $
Métrovision	70 000 $

**Ces valeurs sont calculées selon la carte tarif.*

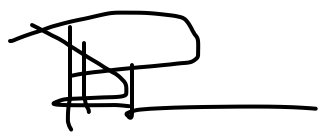

Philippe Dalpé - Bell Média



Albane Le Nay – Espace pour la Vie

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260036001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026 - Dépense totale de 172 462,50 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1260036001 - Astral Affichage.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.021

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268848001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Tacel ltée (lots 1 et 3) et Éco-Compteur inc. (lot 2), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 593 558,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21195 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé:
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaire conforme ou seul soumissionnaire ayant déposé une soumission conforme, pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21195;

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)	Remarque
Tacel ltée	1	1 642 808,79 $	Seul soumissionnaire conforme
Éco-compteur inc.	2	559 755,79 $	Plus bas soumissionnaire conforme
Tacel ltée	3	155 216,25 $	Seul soumissionnaire conforme

2. d'autoriser une dépense de 235 778,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lots 1, 2 et 3);

3. de procéder à une évaluation du rendement de Tacel ltée et d'Éco-compteur inc., pour les lots 1 et 2 respectivement;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-02 11:22

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268848001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Tacel ltée (lots 1 et 3) et Éco-Compteur inc. (lot 2), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 593 558,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21195 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Appuyé par son Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est doté de cibles ambitieuses visant le réaménagement du territoire et le repartage de la rue à l'échelle de la Ville de Montréal. Cette approche s'inscrit dans un concept renouvelé de partage de la rue, mettant de l'avant un transport urbain sécuritaire, efficient et durable, au cœur de la transition écologique.

Dans ce contexte de transformation de l'espace public, la gestion de la mobilité urbaine devient un défi majeur. Elle exige une approche proactive non seulement pour assurer la sécurité des déplacements de tous les modes, véhicules, cyclistes et piétons, mais également pour améliorer la fluidité de la circulation sur l'ensemble du réseau. Une circulation plus fluide contribue à réduire la congestion, améliorer les temps de déplacement, limiter les émissions et soutenir les objectifs globaux de mobilité durable.

La transformation de l'espace public et le maintien d'une offre de services fiable, efficace et sécuritaire demeurent indissociables. Pour y parvenir, le SUM s'appuie sur des technologies innovantes permettant notamment de :

- renforcer la sécurité aux intersections équipées de feux de circulation ;
- assurer une surveillance accrue du réseau pour une gestion proactive de la mobilité et de la fluidité de la circulation ;
- valoriser les données de mobilité afin d'optimiser les interventions, la gestion opérationnelle et le suivi des performances du réseau pour un déplacement fluide et efficace pour tous les usagers de la route.

Dans cette optique, et en cohérence avec la transformation numérique de la Ville de Montréal, les présentes ententes-cadres visent spécifiquement l'acquisition de détecteurs de circulation multimodaux permettant de mesurer les flux pour tous les modes : véhicules motorisés, cyclistes et piétons. Ces détecteurs sont destinés à la collecte de données de mobilité, comptage et classification et à la mesure des vitesses, afin de fournir à la Ville des données fiables, continues et standardisées sur l'utilisation du réseau routier.

Ces données de mobilité permettront :

- d’alimenter les plateformes décisionnelles numériques de la Ville;
- d’améliorer la planification et la gestion opérationnelle du réseau ;
- d’optimiser les interventions liées à la fluidité de la circulation ;
- et de suivre l’évolution des indicateurs de performance en mobilité.

Ces ententes-cadres contribuent ainsi à renforcer les capacités de la Ville en matière de gestion avancée de la mobilité, à harmoniser les pratiques de collecte de données et à soutenir le développement d’un réseau plus performant, fluide, efficient et durable, pleinement aligné avec les orientations de la transformation numérique municipale.

L'ensemble des équipements requis pour ces interventions est tenu en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal. Tout utilisateur doit ensuite s'assurer que les équipements nécessaires à la réalisation de son projet soient disponibles à ce centre. De même, en coordination avec le responsable des ententes-cadres, les arrondissements pourront aussi se procurer les équipements nécessaires pour les projets ou l'entretien des systèmes de feux de circulation sur leur territoire.

Dans ce contexte, le service de l'approvisionnement a procédé à l'appel d'offres 25-21195. Celui-ci a été publié pendant une période de 35 jours de calendrier, soit du 10 novembre 2025 au 16 décembre 2025, sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal Le Devoir.
Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 15 avril 2026.

Quatre (4) addendas en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

Numéro de l'addenda	Date de l'addenda	Description	Impacts monétaire
1	2025-11-19	Questions\Réponses	Aucun impact budgétaire
2	2025-11-25	Questions\Réponses	Aucun impact budgétaire
3	2025-12-08	Questions\Réponses	Aucun impact budgétaire
4	2025-12-09	Questions\Réponses	Aucun impact budgétaire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0784 - 16 juin 2025 - Accorder un contrat à Néolect inc., pour l'installation de détecteurs véhiculaires (comptage et classification) et de systèmes de détection pour la sécurité routière et la mobilité à divers endroits sur le réseau de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 802 635,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 521905 (6 soum.)
CM22 1310 - 21 novembre 2022 Conclure une entente-cadre avec Tacel ltée, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires, de comptage, de classification et de matériels connexes, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 4 538 990,53 $, taxes incluses (montant total de l'entente : 4 126 355,03 $ (lot 1 : 1 595 967,98 $; lot 2 : 1 758 444,90 $; lot 3 : 771 942,15 $) + contingences 412 635,50 $) - Appel d'offres public 22-19322 (4 soum., 1 seul soum. pour les lots 1, 2 et 3)

CM22 0619 - 16 mai 2022 Accorder un contrat à Néolect inc., pour l'installation de

détecteurs véhiculaires (comptage et classification) et de systèmes de détection pour la sécurité routière et la mobilité à divers endroits sur le réseau de la Ville de Montréal

CM22 0619 - 16 mai 2022 - Conclure des ententes-cadres avec Orange Trafic inc., Électroméga ltée et Transelec/Common inc., pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 7 776 166,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19057 (7 soum.).

CM21 0193 - 16 juin 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents.

CM21 0725 - 15 juin 2021 - Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la fourniture et l'installation de caméras surveillance - Dépense totale de 1 174 741,09 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 466651 (4 soum.).

CE20 1096 - 5 août 2020 - Accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de caméras surveillance, pour une période de 10 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 302 619,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461750.

CM16 0461 - 18 avril 2016 - Accorder un contrat à Néolect inc. pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois - Dépense totale de 2 445 893,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14982 (3 soum.).

DESCRIPTION

L'appel d'offres 25-21195 porte sur la fourniture sur demande d'équipements de détecteurs selon les spécifications fournies par la Ville, pour une période de 24 mois, à compter de la date de signature des ententes-cadres. Le tableau qui suit comprend l'ensemble des lots pour lesquels les firmes ont été appelées à déposer une offre.

Lots	Articles
1	Détecteurs de présence /Technologie vidéo thermique
2	Détecteurs pour piétons et vélos
3	Câbles de communication

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation, ajustées en prévision des besoins pour les 2 prochaines années et choisies aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion des ententes-cadres.

Des contingences représentant 10 % sont prévues à la valeur de chacune des ententes-cadres pour couvrir les imprévus résultant de modifications ou d'ajouts de fonctionnalités demandées par la Ville ou de variation de quantités en fonction de l'évolution de ses besoins pendant la période contractuelle.

Pendant la durée initiale du contrat, les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement. Pour l'option de renouvellement, si le donneur d'ordre exerce cette option, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés jusqu'à 3% pour la période visée par le renouvellement.

Si l'adjudicataire est en défaut de livrer dans le délai correspondant à la cédule de livraison, la Ville pourra appliquer, après avis, une pénalité de 100 $ par jour de retard. Cette pénalité est applicable sans que la Ville soit tenue de mettre en demeure l'adjudicataire d'exécuter

son obligation de livrer.

JUSTIFICATION

Sur un total de 8 preneurs du cahier de charges, 3 entreprises ont déposé une soumission, toutes conformes, soit 37,5 %. Les raisons expliquant le désistement des preneurs n'ayant pas soumis d'offre sont résumées dans l'intervention du service de l'approvisionnement.
La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats de l'appel d'offres sont en pièces jointes.

Résultats de l'appel d'offres :

Lot 1 - Détecteurs de présence Technologie vidéo thermique

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Tacel Ltée	1 825 343,10 $	182 534,31 $	1 989 623,98 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 549 288,13 $	154 928,83 $	1 704 216,94 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			285 407,04 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			**17 %**

Le lot #1 n'a eu qu'un seul soumissionnaire conforme. En raison de l'écart de prix important observé, la Ville de Montréal a procédé à une démarche de négociation.

Prix de la soumission après négociation :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Tacel Ltée	1 642 808,79 $	164 280,88 $	1 807 089,67 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 549 288,13 $	154 928,83 $	1 704 216,94 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			102 872,73 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			**6 %**

La dépense nette de ce contrat d'approvisionnement en bien étant supérieure à 500 000$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

Lot 2 - Détecteurs pour piétons et vélos

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences 10%) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Éco-compteur	559 755,79 $	55 975,80 $	615 731,37 $

Tacel Ltée	929 411,91 $	92 941,20 $	1 022 353,11 $
Électromega	2 594 916,77 $	259 491,67 $	2 854 408,44 $
Dernière estimation réalisée ($)	812 873,25 $	81 287,32$	894 160,58 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 278 429,22 $ -31 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse conforme ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse conforme (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			406 621,75 $ 66 %

L'écart de -31 % entre le prix de la plus basse soumission et l'estimation est très avantageux pour la Ville de Montréal. Cela est dû au fait que le fournisseur s'attendait a une forte compétition, ce qui justifie cette baisse de prix, il est recommandé d'octroyer ce contrat.
La dépense nette de ce contrat d'approvisionnement en bien étant supérieure à 500 000$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

Lot 3 - Câbles de communication

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Tacel Ltée	172 462.50 $	17 246,25 $	189 708,75 $
Dernière estimation réalisée ($)	344 925,00 $	34 492,5 $	379 417,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-189 708,75 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-50 %

Prix de la soumission après négociation :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Tacel Ltée	155 216,25 $	15 521,62 $	170 737,87 $
Dernière estimation réalisée ($)	344 925,00 $	34 492,5 $	379 417,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-208 679,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-55 %

Le lot #3 n'a eu qu'un seul soumissionnaire conforme. Quoique le prix est déjà avantageux pour la Ville, cette dernière a exercé son droit de négociation.
Après négociation, l'écart passe de -50% à -55 % entre le prix de la plus basse soumission

et l'estimation ce qui est encore plus avantageux pour la Ville de Montréal, il est recommandé d'octroyer ce contrat.
L'évaluation du risque pour ce contrat d'approvisionnement en bien dont la dépense nette est inférieure à 500 000$, n'ayant pas identifié un risque significatif (voir grille en pièce jointe), il n'est pas requis d'effectuer l'évaluation du rendement de l'adjudicataire et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022)

La plus basse soumission étant inférieure à 5 M $, au regard de l'abrogation du 17 mai 2024 des décrets 1049-2013 et 795-2014 en lien avec l'obligation des soumissionnaires de détenir une autorisation de contracter de l'AMP, il n'est pas exigé des soumissionnaires de fournir cette autorisation.

Pour la plus basse soumission, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire, dont le montant de dépense totale maximale est de 2 593 558,91 $ (taxes incluses), incluant un contrat 2 357 780,83 $ et des contingences de 235 780,08$.

Le SUM est le principal utilisateur de ces ententes-cadres. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une autorisation de crédits
.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir détails dans la Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat d'approvisionnement, il serait difficile pour la Ville de répondre aux cibles visées par le plan de l'urbanisme et de mobilité en matière de sécurité routière et de réaménagement de l'espace publique qui permettent d'offrir aux citoyens un service fiable et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction des communications corporatives

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mars 2026
Réalisation des travaux : 2026-2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Stephane ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zakaria HADDAJI
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514 242-3461
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Jonathan HAMEL-NUNES
chef(fe) de division - innovations et gestion des déplacements

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1268848001**
Unité administrative responsable : **Division d'innovation et gestion des déplacements**
Projet :
Conclure des ententes-cadres avec les firmesTacel ltée (Lots 1 et 3) et Éco-Compteur (Lot 2), pour l'acquisition de détecteurs véhiculaires pour le système de feux de circulation et de transport intelligent - pour une durée de 24 mois avec une 1 option de prolongation de 12 mois (Montant estimé des ententes : 2 655 132,05 $, contingences et taxes incluses) - Appel d'offres public 25-21195 - (3 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3)
2. Consolider le filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9)
3. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (action 18)
4. Offrir de milieux de vie sécuritaires et de qualité (action 19)

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Les mesures priorisant les autobus permettent d'améliorer l'offre de transport en commun et d'augmenter le service étant donné que les déplacements sont plus faciles et plus fluides.
2. Assurer la sécurité de tous les individus, y compris les groupes les plus vulnérables et ce, sur l'ensemble du territoire équitablement. Réduire les disparités observables au niveau de la sécurité des piétons entre les différentes zones de la ville.
3. a. Favorise l'accès équitable et le droit à la mobilité de tous les individus et groupes d'individus.
   b. Favorise la sécurité et le sentiment de sécurité.
4. Assurer que le passage de tous les types d'usagers aux intersections est sécurisé par l'ajout de signaux pour piétons et augmentation des temps pour traverser.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x**	 **x** **x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	

3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11) a. Les feux de circulation et notamment la détection véhiculaire font partie du développement du transport collectif et du transport actif. 2. Stratégie pour une ville résiliente (action 18) a. Les feux de circulation sont partie prenante des solutions de mobilité intelligente au quotidien et en urgence puisqu'ils permettent de réguler la circulation sur le terrain.	**x**		

Section C - ADS+*

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1268848001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Tacel ltée (lots 1 et 3) et Éco-Compteur inc. (lot 2), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 593 558,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21195 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21195-Intervention.pdf 25-21195-TCP.pdf 25-21195-PV.pdf 25-21195-DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stephane ALLARD
Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-1000

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Jacky MOHAMAD
c/s app.strat.en biens
Tél : 888
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21195 — No du GDD : 1268848001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de détecteurs véhiculaires pour le système de feux de circulation et de transport intelligent

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 16 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 9 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 37,5

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 4 - 2026

Date d'échéance révisée : 15 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Tacel Ltée	$ 1 642 808,79	√	1
Éco-Compteur	$ 559 755,79	√	2
Tacel Ltée	$ 929 411,91		
Électroméga	$ 2 594 916,77		
Tacel Ltée	$ 155 216,25	√	3

Information additionnelle

8 soumissionnaires ont acheté le cahier des charges.3 ont déposé une offre. 2 ont complété le formulaire de non-participation. Les raisons invoquées: manque de temps pour étudier l'AO/Ne fournit pas les produits demandés. 4 addendas ont été publié: Questions/Réponses (3) - Modification-Questions-Réponses. Comme un seul soumissionnaire (Tacel Ltée) a déposé une offre pour le lot 1 & 3, une négociation a été faite. Ce dernier a révisé son offre à la baisse de 10% pour chacun des lots.

Préparé par : Stéphane Allard — Le 19 - 1 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21195

Agent d'approvisionnement
Stéphane Allard

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	0	Tacel Ltée							1 428 840,00 $	1 642 808,79 $
2	0	Éco-Compteur							486 850,00 $	559 755,79 $
		Tacel Ltée							808 360,00 $	929 411,91 $
		Électroméga							2 256 940,00 $	2 594 916,77 $
3	0	Tacel Ltée							135 000,00 $	155 216,25 $

Liste des commandes

Numéro: 25-21195
Numéro de référence: 20104682
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition de détecteurs véhiculaires pour le système de feux de circulation et de transport intelligent
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

8 résultats **Résultats 1 à 8**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
GROUPE TIFA INC. 3055 rue Fregault Laval QC CAN H7T0C6 grouptifa.com	Non diffusé	Anas Fransis Téléphone: 4384056549 Courriel: tinabadran@gmail.com	**Transaction: (20370824)** 2025-11-26 17:03	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique 2025-12-08 à 13:55 - Courriel Devis 2025-12-08 à 13:55 - Courriel 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis 2025-12-09 à 14:05 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
ELECTROMEGA LIMITÉE 105 Avenue Liberté Candiac QC CAN J5R3X8 http://www.electromega.com	Publique	Thierry Lamoureux Téléphone: 4506351020 Courriel: bid@electromega.com	**Transaction: (20361013)** 2025-11-13 12:05	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-11-19 à 15:20 - Courriel 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 15:00 - Courriel 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique 2025-12-08 à 13:55 - Courriel Devis 2025-12-08 à 13:55 - Courriel 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis 2025-12-09 à 14:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Miovision Technologies 148 Manitou Dr, Suite 101 Kitchener ON CAN N2C1L3 Miovision.com	Non diffusé	Victor Darias Téléphone: 2639937490 Courriel: victor.darias@miovision.com	**Transaction: (20365776)** 2025-11-19 17:27	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 15:00 - Courriel 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique 2025-12-08 à 13:55 - Courriel Devis 2025-12-08 à 13:55 - Courriel 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis 2025-12-09 à 14:05 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
INNOVATION MI-8 INC. (historique) 207 rue des Allouettes Saint-Alphonse-de-Granby QC CAN J0E2A0 innovationmi8.com	Non diffusé	Michael De Santis Téléphone: 514 637-1000 Courriel: mdesantis@innovationmi8.com	**Transaction: (20359776)** 2025-11-12 08:08	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-11-19 à 15:20 - Courriel 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 15:00 - Courriel 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique 2025-12-08 à 13:55 - Courriel Devis 2025-12-08 à 13:55 - Courriel 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis 2025-12-09 à 14:05 - Courriel
				Mode privilégié (plan): Courriel
TACEL LIMITÉE 8008 Jarry Montréal QC CAN H1J1H5 www.tacel.ca	Publique	Ilia Zilberman Téléphone: 514-252-4443 Courriel: ilia.zilberman@tacel.ca	**Transaction: (20359160)** 2025-11-11 15:53	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-11-19 à 15:20 - Courriel 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 15:00 - Courriel 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique 2025-12-08 à 13:55 - Courriel Devis 2025-12-08 à 13:55 - Courriel 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis 2025-12-09 à 14:05 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
ISR TRANSIT INC. 615 rene levesque ouest 500 Montréal QC CAN H3B1P4 http://www.isrtransit.com	Non diffusé	Youval Abenhaim Téléphone: 5142444445 Courriel: youval@isrtransit.com	**Transaction: (20381408)** 2025-12-11 13:02	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis Téléchargement
				Mode privilégié (plan): Courriel
Eco-Compteur Inc 3981-604 Boulevard Saint Laurent Montréal QC CAN H2W1Y5 eco-counter.com	Non diffusé	Quentin Leborgne Téléphone: 514 849 9779 Courriel: sales@eco-counter.com	**Transaction: (20382738)** 2025-12-12 14:16	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis Téléchargement

				Ne pas recevoir
Kapsch TrafficCom Canada Inc. 1295 Crestlawn Drive Mississauga ON CAN L4W1A9 kapsch.net	Publique	Margaret Southwell Téléphone: 3653003838 Courriel: ktc_na_sales@kapsch.net	**Transaction: (20360017)** 2025-11-12 13:14	20082483 - 25-21195-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-11-19 à 15:20 - Courriel 20083246 - 25-21195-Addenda 2-Questions-Réponses Devis 2025-11-25 à 15:00 - Courriel 20084962 - 25-21195-Addenda 3-Modification-Question-Réponse Bordereau numérique 2025-12-08 à 13:55 - Courriel Devis 2025-12-08 à 13:55 - Courriel 20085183 - 25-21195-Addenda 4-Questions-Réponses Devis 2025-12-09 à 14:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0510

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 16 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21195

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de détecteurs véhiculaires pour le système de feux de circulation et de transport intelligent » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
ÉCO-COMPTEUR INC.	**Lot 2**	559 755,79 $
ELECTROMEGA LIMITÉE	**Lot 2**	2 594 916,77 $
TACEL LTD.	**Lot 1**	1 825 343,10 $
	Lot 2	929 411,91 $
	Lot 3	172 462,50 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 10 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269563003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, pour une durée de 60 mois, soit rétroactivement du 2 mars 2026 au 1er mars 2031 – Montant estimé de l'entente : 16 800 000 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, soit rétroactivement du 2 mars 2026 au 1er mars 2031, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, pour une somme maximale de 16 800 000 $;

2. d'autoriser le directeur de la Direction Espace de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administratives, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-27 15:00

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269563003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, pour une durée de 60 mois, soit rétroactivement du 2 mars 2026 au 1er mars 2031 – Montant estimé de l'entente : 16 800 000 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le portefeuille de l'offre deservices technologiques comporte la téléphonie cellulaire pour répondre aux besoins opérationnels de la Ville. Depuis 2012, la Ville adhère aux regroupements d'achats proposés par le Gouvernement du Québec pour profiter des bénéfices de ce type de méthode d'approvisionnement.

Au mois d'août 2023, le Centre d'acquisition gouvernementales (CAG) a sollicité la Ville pour lui communiquer ses besoins en vue d'adhérer au nouveau regroupement d'achats de biens et services de mobilité cellulaires (CE23 1234).

Pour ce nouveau regroupement, un type spécifique de services cellulaires Data a été retiré de l'appel d'offres. Dans ce contexte, la Ville a procédé à une sollicitation de marché en parallèle et un dossier décisionnel sera présentés aux instances prochainement.

En raison des délais dans la publication et l'ouverture de l'appel d'offres 2023-8111-50-02, le CAG a prolongé l'entente actuelle jusqu'au 19 octobre 2026 (CG25 0576).

Le 3 février 2026, le CAG a avisé sa clientèle qu'un nouveau contrat allait prendre effet 2

mars 2026 afin que les travaux de migration avec les nouveaux prestataires de services puissent être amorcés. Les travaux seront amorcés par la Ville à la suite de l'autorisation des instances malgré la date de prise d'effet de la nouvelle entente.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire pour une durée de 60 mois, soit du 2 mars 2026 au 1er mars 2031, pour une somme maximale de 16 800 000,00 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0576 – 25 septembre - Autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 19 octobre 2026.

CE23 1234 – 9 août 2023 - Autoriser le partage de la volumétrie estimée des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats de biens et services de mobilité cellulaires via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

CG22 0238 – 28 avril 2022 - Autoriser une dépense maximale de 24 464 388,43 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après CAG) pour une durée de quatre ans, soit rétroactivement du 1er avril 2022 au 20 octobre 2025.

CG20 0066 - 27 février 2020 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour une durée de deux ans, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente : 9 369 370,10 $, taxes incluses

CG16 0175 - 24 mars 2016 - Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement.

CG12 0269 - 23 août 2012 - Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015.

DESCRIPTION

En août 2023, la Ville de Montréal dénombrait 14 500 abonnements dont la répartition estimée est la suivante :

Données	Voix seulement	Voix et données	Grand total
3 875	1 000	9 625	14 500

L'entente du CAG comprend les services de base suivants :

- **Forfaits complets :** Voix, données (Internet mobile), SMS/MMS, ainsi que les options d'appels interurbains et d'itinérance.
- **Appareils et accessoires :** Vente de téléphones neufs et reconditionnés, tablettes, clés Internet et points d'accès MIFI. Les accessoires bénéficient d'un escompte sur le

prix public avec une garantie minimale de 12 mois pour les appareils neufs et 24 mois pour les appareils reconditionnés.

Deux prestataires conformes ont été retenus par le CAG pour ce contrat à exécution sur demande. Ils sont classés en fonction du prix : le soumissionnaire le plus bas est en premier rang, et le deuxième plus bas en deuxième rang. Étant le seul fournisseur sous l'écart de prix de 10 %, toutes les commandes doivent être attribuées par défaut pour les deux premières années au fournisseur du 1er rang. En revanche, le fournisseur en deuxième rang intervient comme fournisseur secondaire en cas de demande de dérogation.

Le contrat est d'une durée de 60 mois incluant la période de migration de 12 mois, le CAG prévoit une mise en concurrence (révision des prix et des escomptes) en deux dates, soit le 2 mars 2028 et le 2 mars 2029, ce qui pourrait modifier le rang des fournisseurs.

Au niveau de la tarification des forfaits, nous constatons une baisse des prix par rapport à l'ancienne entente pour les forfaits. Aussi, les escomptes sur les appareils concernant le fournisseur du premier rang sont situés entre 5% et 50 %, selon le fabricant et le modèle de téléphone choisi.

Pour ce qui est de la gestion des services, les commandes se feront sur un portail web dédié, avec une livraison rapide (3 jours ouvrables) et un soutien technique selon une grille d'escalade.

Le contrat précise que certains services spécialisés, comme la télémétrie ou les caméras de surveillance, ne font pas partie des services de base de cette entente spécifique. Ces besoins seront comblés par la sollicitation de marché effectuée indépendamment par la Ville.

JUSTIFICATION

La future entente-cadre avec le CAG garantit la continuité des opérations et l'accès à des tarifs concurrentiels, tout en respectant les modalités de l'appel d'offres 2023-8111-50 - Biens et services de mobilité cellulaire. Elle offre une solution évolutive capable de s'adapter aux changements technologiques. À noter qu'il n'y a aucune restriction sur la consommation de la Ville de Montréal dans le cadre de cette entente.

L'entente-cadre actuelle prendra fin en octobre 2026. En parallèle, la Ville effectuera une transition vers la nouvelle plateforme du nouveau fournisseur.

En vertu de l'article 573.3.2, toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales ou, selon le cas, auprès du ministre de la Cybersécurité et du Numérique ou par leur entremise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement des unités d'affaires consommant les services cellulaires pour la durée des contrats et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération. Tous les besoins futurs d'acquisition de services et produits seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente, tout en respectant les modalités du contrat.

Ainsi les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués selon la nature des besoins. C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adhésion au CAG offre à la Ville l'opportunité d'optimiser ses coûts sur la majorité des services tout en assurant une réponse adaptée aux exigences de mobilité cellulaire de sa clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed AROUSSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-809-6616
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Marie-Claire UMURAZA
chef(fe) de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269563003
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'Information
Projet : Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, pour une durée de 60 mois, soit rétroactivement du 2 mars 2026 au 1er mars 2031

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective;			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'adhésion au CAG offre à la Ville l'opportunité d'optimiser ses coûts sur la majorité des services tout en assurant une réponse adaptée aux exigences de mobilité cellulaire de sa clientèle.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Avis à la clientèle

DESTINATAIRE : Membres du regroupement 2023-8111-50 Biens et services de mobilité cellulaire

EXPÉDITEUR : Direction des acquisitions en technologies de l'information

DATE : Le 3 février 2026

OBJET : Démarrage du contrat

Bonjour,

La direction des acquisitions en technologies de l'information (DATI) du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), informe sa clientèle que le regroupement d'achats 2023-8111-50-02 : Biens et service de mobilité cellulaire a été adjugés le 2 février et que les fournisseurs pourront débuter les activités de migration le 2 mars 2026.

Tous les documents relatifs aux modalités contractuelles seront disponibles au portail Logiciel d'achat en commun (LAC) à la section « Négociation », « Contrat-Établissement », « Documents » d'ici le 13 février 2026.

Deux fournisseurs, Bell Mobilité et TELUS Communications inc., sont adjudicataires du contrat. Le fournisseur Bell Mobilité est le seul situé dans l'écart maximal de 10 % du plus bas prix total soumis pour fins d'adjudication. Par conséquent, l'ensemble des commandes devront lui être attribuées, à l'exception des demandes de dérogation.

Advenant que le niveau de service offert par Bell Mobilité pour une région géographique donnée (région ou établissement) ne réponde pas aux besoins de la clientèle, celui-ci doit proposer une solution visant à améliorer la couverture réseau. À défaut, un processus de dérogation permettra au client de commander auprès du fournisseur suivant selon leur rang respectif, soit TELUS Communications inc..

La DATI vous invite à l'une des séances d'information qui auront lieu par vidéoconférence le mardi 24 février 2026 de 9 h 30 à 11 h 30 et le jeudi 26 février 2026 de 13 h 30 à 15 h 30, afin de vous présenter les modalités de ce nouveau contrat, les biens et les prix offerts et les détails du processus de migration de vos lignes de téléphones cellulaires.

Voici le lien pour rejoindre la rencontre Teams: Rejoindre la Rencontre

1141, route de l'Église, 2e étage
Québec (Québec) G1V 3W5
Téléphone : 866 476-4224
Télécopieur : 418 643-9192
www.quebec.ca/gouv/acquisitions

Pour toutes autres questions concernant ce dossier, veuillez contacter monsieur Pierre Romuald Sinval par courriel à l'adresse DATI.Pierre-Romuald.Sinval@cag.gouv.qc.ca.

À noter –Pour les questions en lien avec l'accès au LAC web, n'hésitez pas à joindre le service à la clientèle du CAG à servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca

Merci pour votre collaboration et bonne journée.

Pierre Romuald Sinval
Conseiller en acquisition

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.023

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269403001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes USD Global inc. et Orbis Canada limited, pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 484 025,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21241 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Orbis Canada limited, plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des matières résiduelles, pour une somme maximale de 1 229 533,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21241;

2. de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle USD Global inc., seule firme soumissionnaire du lot 4, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des matières résiduelles, pour une somme maximale de 2 023 524,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21241;

3. d'autoriser une dépense de 165 905,96 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'autoriser une dépense de 65 061,16 $, taxes incluses, à titre de budget d'indexation ;

5. de procéder à une évaluation de rendement de Orbis Canada limited pour le lot 3 et de USD Global inc. pour le lot 4;

6. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service de l'environnement, et ce, au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera assumée à

100 % par la Ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-20 17:20

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269403001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes USD Global inc. et Orbis Canada limited, pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 484 025,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21241 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal de la Ville de Montréal détient les compétences pour ce qui concerne l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles (CM14 1126; CM24 1122). La Division collecte, transport et traitement de la Direction de la gestion des matières résiduelles et Infrastructures du Service de l'environnement est responsable de planifier et de faire accorder les contrats, ou ententes-cadres, pour la fourniture des outils de collecte des matières résiduelles.

Le présent dossier concerne l'octroi de 2 ententes-cadres pour la fourniture de six types d'outils de collecte des matières organiques et des ordures ménagères destinés aux citoyens des 19 arrondissements qui ont la compétence d'en assurer la distribution aux citoyens :

- Bacs roulants format 45 à 50 L pour la collecte des matières organiques (MO);
- Bacs roulants bruns format 120 et 240 L gris foncé format 120, 240 et 360 L destinés respectivement à la collecte des matières organiques (MO) et des ordures ménagères (OM)

Les ententes-cadres de fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles sont requises pour s'assurer de la continuité de l'approvisionnement pour les outils de collecte des matières organiques et des ordures ménagères dont les ententes en vigueur (CM22 0356 et CM23 0890) viennent à échéance en mars et en octobre 2026. Le Service de l'environnement, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, a procédé à une sollicitation du marché par appel d'offres public (N° 25-21241).

La stratégie d’approvisionnement retenue consistait à créer un lot distinct pour chacun des formats de bacs requis afin de favoriser une plus grande concurrence et d’ouvrir le marché au plus grand nombre de fournisseurs possible. Toutefois, les bacs roulants de 120 L, 240 L et 360 L ont été regroupés dans un seul et même lot, indépendamment de leur couleur, puisqu’ils proviennent généralement des mêmes fournisseurs. À cela se sont ajoutés certains lots distincts pour des types de bacs particuliers liés à des besoins spécifiques, soit un lot additionnel pour les bacs roulants munis de serrures automatiques gravitaires, ainsi qu’un autre lot pour les bacs roulants dotés de couvercles à sur-couvercles.

L'appel d'offres présentait ainsi les lots suivants :

- Lot 1 : Bacs de comptoir de format de 3 à 5 L destinés à la collecte de matières organiques (MO);
- Lot 2 : Bacs de comptoir de format 6 à 8 L destinés à la collecte des matières organiques (MO);
- Lot 3 : Bacs roulants bruns de format de 45 à 50 L pour la collecte des matières organiques (MO);
- Lot 4 : Bacs roulants bruns de format 120 L et 240 L et gris foncé de format 120 L, 240 L et 360 L destinés respectivement à la collecte des matières organiques (MO) et des ordures ménagères (OM);
- Lot 5 : Bacs roulants bruns de format 240 L avec serrures automatiques gravitaires destinées à la collecte des matières organiques (MO);
- Lot 6 : Bacs roulants bruns, bleus et gris de format 360 L avec serrures automatiques gravitaires et couvercles à sur-couvercle destinés respectivement à la collecte des matières organiques (MO), des matières recyclables (MR) et des ordures ménagères (OM).

Concernant la durée des contrats, il fut préconisé une durée de 36 mois (avec deux options de prolongation de 12 mois chacune).

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

- L'appel d'offres N° 25-21241 a été lancé le 26 novembre 2025;
- L'appel d'offres a été annoncé dans Le Devoir et publié dans le SEAO;
- Tous les fournisseurs potentiels (41) identifiés ont été informés par courriel de l'appel d'offres par un agent d'approvisionnement du Service de l'approvisionnement;
- L'ouverture des soumissions devait initialement avoir lieu le 6 janvier 2026 (42 jours calendrier). Toutefois, il y a eu un report de date, donc l'ouverture a eu lieu le 13 janvier 2026, les fournisseurs ont eu par conséquent 47 jours calendrier pour préparer leur dossier ;
- Les soumissions ont un délai de validité de cent-quatre-vingts (180) jours calendrier (cautionnement de soumissions);
- Deux (2) addendas ont été produits dans ce dossier :
-

Addenda	Date d'émission	Description	Impact
1	9 décembre 2025	Report de date d'ouverture des soumissions, modification de la clause F.1.1 du Devis et retrait de la clause 10.26.01 du Contrat	Aucun
2	8 janvier 2026	Réponses à cinq (5) questions de fournisseurs	Aucun

Bien que six lots aient été inclus à l'appel d'offres, ce dossier recommande l'octroi de seulement 2 d'entre eux (lot 3 et 4). L'ensemble des éléments ayant mené à cette recommandation est détaillé à la section *Justification* du présent dossier. Le lot 2, pour sa part, fait l'objet du sommaire décisionnel distinct (2269403001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1167 - 22 octobre 2024 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 $ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

CM24 1122 - 22 octobre 2024 : Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

CM23 0890 - 22 août 2023 : Conclure trois ententes-cadres avec IPL North America inc., Orbis Canada Limited et USD Global inc. pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, pour une période variant de 14 mois à 36 mois, avec possibilité de prolongation d'une à deux périodes de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 721 667,44 $, taxes incluses (contrats : 3 544 359,47 $ + contingences : 177 307,97 $) - Appel d'offres public 23-19714 (4 soum.)

CM22 0356 - 21 mars 2022 : Conclure trois ententes-cadres avec IPL North America inc. pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 10 171 202,61 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19060 (2 soumissions, un seul conforme).

CM20 1133 - 16 novembre 2020 : Conclure deux ententes-cadres avec IPL inc. au montant total de 2 769 474 $, taxes incluses (lots 1 et 2), et une entente-cadre avec Orbis Canada Limited au montant de 1 229 106 $, taxes incluses (lot 3), pour la fourniture d'outils de collectes de matières résiduelles, pour une durée de 36 mois - Montant total estimé des ententes : 3 998 580 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18276 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation d'un an, permettront à la Ville de Montréal de se porter acquéreur des types d'outils de collecte (bacs) des matières résiduelles pour de nouvelles unités d'occupation ou en remplacement d'outils suivants :

- Bacs roulants bruns de format de 45 à 50 L pour la collecte des matières organiques (MO);
- Bacs roulants bruns de format 120 L et 240 L et gris foncé de format 120 L, 240 L et 360 L destinés respectivement à la collecte des matières organiques (MO) et des ordures ménagères (OM);

Les quantités prévues aux ententes-cadres découlent d'une analyse des besoins réalisée sur la base de l'estimation des quantités requises pour assurer le renouvellement des équipements en fin de vie dans chacun des arrondissements. Les arrondissements ont été consultés dans le cadre de cet exercice d'analyse réalisé annuellement par le Service de l'environnement. Il est à noter que la fourniture de certains types d'équipements de collecte varie d'un arrondissement à l'autre en raison du cadre bâti, des enjeux de salubrité, des implantations historiques, etc.

Un montant de contingences de 5 % est demandé pour les lots 3 et 4.

Les fournisseurs doivent fournir tout l'équipement, le matériel et la main-d'oeuvre requis pour réaliser, de façon autonome, l'ensemble des ouvrages, ainsi que les équipements et la main-d'oeuvre nécessaires lors des livraisons et du déchargement des bacs, aux endroits spécifiés sur le bon de commande, dans les délais requis et conformément aux modalités du devis d'appel d'offres.

La livraison se fera à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal, inscrit au bon de commande, lequel pourra notamment correspondre à un centre d'entreposage ou au clos de voirie des travaux publics d'un arrondissement. Au besoin, plus d'un lieu de livraison pourra être requis. La prime par lieu supplémentaire prévue au bordereau de prix s'appliquera alors.

Les délais de livraison prévus par ces ententes-cadres sont de 6 semaines suivant la transmission du bon de commande.

Tous les équipements de collecte livrés doivent être identifiés par le logo de la Ville, être munis d'une puce RFID et d'un numéro de série unique à six chiffres en plus de correspondre aux spécifications techniques et à l'identification visuelle inscrites au devis technique.

La garantie des équipements exigée au contrat est pour une période minimale de cinq (5) ans.

JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges, et deux (2) des fournisseurs ont déposé une soumission conforme (50 %). Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec les deux fournisseurs ayant acheté le cahier des charges qui n'ont pas soumissionné ainsi qu'avec l'entreprise IPL Schoeller (anciennement IPL North America Inc.), un fournisseur important de la Ville historiquement qui ne s'est pas porté acquéreur des documents d'Appel d'offres et qui n'a pas par conséquent soumissionné.
Les raisons évoquées de ne pas avoir déposé de soumissions sont les suivantes :

- Ils ne possèdent pas les moules des bacs roulants requis;
- En raison d'une diminution significative des quantités, contrevenant à leurs normes de production et de livraison;
- L'un des fournisseurs n'a pas donné suite à la demande du Service de l'approvisionnement.

Modalités d'adjudication et analyse des soumissions
Les règles d'adjudication prévues à l'annexe Méthode d'adjudication du document Régie de l'appel d'offres public prévoient l'octroi des ententes-cadres au plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) selon un prix ajusté permettant de tenir compte du délai de livraison, lequel doit se situer entre 6 et 10 semaines selon la soumission du fournisseur. Les montants ajustés servent uniquement à des fins de comparaison des soumissions et d'adjudication. Le prix payé est celui soumis au bordereau de prix.

Comme les deux fournisseurs ont soumis un délai de livraison de six (6) semaines, soit le délai minimal prévu, le prix ajusté est donc identique au prix soumis pour toutes les soumissions.

Résultats des analyses

Voici les résultats de l'appel d'offres, à la suite de l'analyse de conformité :

Lot 1 : Bacs de comptoir de 3 à 5 L
Le lot 1 doit être annulé, car la Ville n'a reçu aucune soumission pour ce lot.

Lot 2 : Bacs de comptoir de 6 à 8 L
L'octroi du lot 2 pour la fourniture des bacs de comptoir de format 6 à 8 L destinés à la collecte de matières organiques (MO) se fera par l'entremise d'une décision déléguées via un sommaire décisionnel distinct (2269403001).

Lot 3 : Bacs roulants bruns de 45 à 50 L

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Indexation + Contingence + variation de quantité) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ORBIS CANADA LIMITED	1 229 533,12 $	87 296,85 $	1 316 829,97 $
USD Global Inc.	1 338 578,04 $	95 039,04 $	1 433 617,08 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 191 221,94 $	84 576,76 $	1 275 798,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			41 031,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			116 787,11 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9%

Lot 4 : Bacs roulants bruns de 120 L et 240 L et gris de 120 L, 240 L et 360 L

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Indexation + Contingence + variation de quantité) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
USD GLOBAL INC.	2 023 524,93 $	143 670,27 $	2 167 195,20 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 860 908,45 $	132 124,50 $	1 993 032,95 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			174 162,25 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			9%

Lot 5 : Bacs roulants bruns de format 240L avec serrures automatiques gravitaires
La Ville annule ce lot, car le prix soumis pour un bac roulant de 240 L avec serrure automatique gravitaire (135,45 $) est plus élevé que le prix obtenu au lot 4 pour le même type de bac (72,20 $) additionné du prix unitaire de la serrure (45,80 $). L'option d'acheter le bac et d'y ajouter la serrure au lot 4 est donc moins coûteuse.

Lot 6 : Bacs roulants bruns, bleus et gris de format 360 L avec serrures automatiques gravitaires et couvercles à sur-couvercle
La Ville annule également le lot 6, car les quantités inscrites au bordereau et la durée du contrat ne répondent plus au besoin du Service après réévaluation.

L'estimation des professionnels et écarts
L'estimation a été réalisée par les professionnels du Service de l'environnement en se basant sur :

- les plus récentes soumissions obtenues dans le cadre d'appels d'offres publics ou de demandes de gré à gré pour des acquisitions de même nature;
- l'indexation annuelle du coût de la vie ;
- l'évolution des prix des produits industriels (IPPI).

Les écarts entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme (%) varient de 3 % à 9 %.

Conformité des fournisseurs
Après vérification, les fournisseurs, USD Global Inc. et Orbis Canada Limited, ne figurent pas sur :

- le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants (LFRI) de la Ville de Montréal;
- le Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle.

Évaluation de rendement
Une évaluation de rendement des fournisseurs sera requise pour les ententes-cadres des lots 3 et 4 considérant la dépense nette qui est égale ou supérieure à 500 000 $ (Encadrement C-OG-APP-D-22-001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal total de ces ententes-cadres est de 3 484 025,17 $ taxes incluses (contrat : 3 253 058,05 $ + indexation : 65 061,16 $ + contingence : 165 905,96 $). Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation au budget de fonctionnement pour la fourniture d'outils de collecte de matières résiduelles. Les achats seront effectués par demandes d'achat au fur et à mesure des besoins et seront financés au cas par cas, par différents règlements d'emprunt.
Un montant de contingences de 5 % est demandé pour les lots 3 et 4. Le montant d'ajustement de prix lié à l'indexation a été établi en appliquant un taux de 2 %.

La répartition des montants par ententes-cadres va comme suit :

Numéro du lot	Contrats	Indexation	Contingences	Total
Lot 3	1 229 533,12 $	24 590,66 $	62 706,19 $	1 316 829,97 $
Lot 4	2 023 524,93 $	40 470,50 $	103 199,77 $	2 167 195,20 $
Total	**3 253 058,05 $**	**65 061,16 $**	**165 905,96 $**	**3 484 025,17 $**

Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centre.

Pour les deux années de prolongation, la Ville a estimé les dépenses comme suit :

Numéro du lot	Total
Lot 3	794 147,96 $
Lot 4	1 240 605,64 $
Total	**2 034 754,60 $**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de lutte aux changements climatiques relativement aux priorités suivantes :

- Priorité 1: Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 ;
- Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de ces outils de collecte est nécessaire afin de permettre à la Ville de Montréal d'atteindre les objectifs ambitieux énoncés au Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025. Sans ces ententes-cadres, les arrondissements ne pourront pas se procurer les outils de collecte afin de répondre aux besoins et demandes des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des ententes-cadres : 23 mars 2026
Fin des ententes-cadres : 22 mars 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Garry DESSEJOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie SAUVE, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-02

Samuelle LANDRY LEVESQUE
agente de recherche

Tél : 438-226-7397
Télécop. :

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - opérations gmr

Tél : 514-258-0429
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jamil Jimmy DIB
directeur de la gestion matieres résiduelles et infrastructures
Tél : 514-758-4318
Approuvé le : 2026-02-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
directeur du service de l'environnement

Tél : 514-795-4732
Approuvé le : 2026-02-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269403001*
Unité administrative responsable : *Service de l'environnement*
Projet : *Conclure deux ententes-cadres avec les firmes USD Global Inc. et Orbis Canada Limited pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, d'une durée de trente-six (36) mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 484 025,17 $ taxes incluses - Appel d'offres public #25-21241, deux (2) soumissionnaires conformes*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Transition écologique

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030

et devenir carboneutre d'ici 2050

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures,

notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

L'acquisition d'outils de collecte des matières organiques et des ordures ménagères ne contribue peut-être pas directement à l'attente des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, mais elle permet de donner les outils nécessaires aux citoyens et citoyennes pour qu'ils puissent participer activement à la transition écologique. En renouvelant les contrats de fournitures d'outils de collecte, la Ville de Montréal s'assurer d'avoir les outils nécessaires pour permettre d'aider d'avantage de citoyens et de citoyennes à intégrer dans leur quotidien les principes du 3RV et pour leur permettre de participer à la bonne gestion des matières résiduelles de la métropole. Le résultat attendu par l'octroi de ces contrats est donc d'offrir les outils nécessaires aux citoyens et citoyennes pour permettre de tendre vers un avenir zéro déchet, notamment par la valorisation des matières résiduelles. Finalement, l'acquisition de ces outils de collecte est nécessaire afin de permettre à la Ville de Montréal d'atteindre les objectifs ambitieux énoncés au PDGMR.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

*Section C - ADS+**

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1269403001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes USD Global inc. et Orbis Canada limited, pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 484 025,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21241 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21241 - Intervention Lots 3 & 4.pdf

25-21241_TCP.pdf

25-21241 pv.pdf

25-21241 - Liste des commandes _ SEAO.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Garry DESSEJOUR
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-19

Nizar EL HANNA
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21241
Numéro de référence: 20107998
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente de conclusion du contrat
Titre: Acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
NI PRODUITS INC. 1917, rue Le Chatelier Laval QC CAN H7L5B3 http://ni-corporation.com	Non diffusé	Benoit Vallée Téléphone: 5142701102 Courriel: bvallee@ni-corporation.com	**Transaction: (20371549)** 2025-11-27 11:43	20085191 - Addenda 1 Devis 2025-12-09 à 14:55 - Courriel 20087286 - Addenda 2 Devis 2026-01-08 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ORBIS CANADA 39 Westmore Drive TORONTO ON CAN M9V3Y6 WWW.ORBISCORPORATION.COM	Publique	CARLA MANZELLA Téléphone: 4167457106 Courriel: carla.manzella@orbiscorporation.com	**Transaction: (20371578)** 2025-11-27 12:23	20085191 - Addenda 1 Devis 2025-12-09 à 14:55 - Courriel 20087286 - Addenda 2 Devis 2026-01-08 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
USD GLOBAL INC. 426 3 Avenue Lévis QC CAN G6W5M6 www.usdglobal.com	Non diffusé	Gilles Jr Guillemette Téléphone: 4188344513 Courriel: jguillemette@usdglobal.com	**Transaction: (20371511)** 2025-11-27 10:40	20085191 - Addenda 1 Devis 2025-12-09 à 14:55 - Courriel 20087286 - Addenda 2 Devis 2026-01-08 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES INDUSTRIES RONDI INC. 12425 boul industriel Montréal QC CAN H1B5M7	Non diffusé	Francois Morin Téléphone: 5146400888 Courriel: fmorin@rondiindustries.com	**Transaction: (20371610)** 2025-11-27 13:30	20085191 - Addenda 1 Devis 2025-12-09 à 14:55 - Courriel 20087286 - Addenda 2 Devis

2026-01-08 à 15:55 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21241

Agent d'approvisionnement
Garry Desséjour

Conformité (Plusieurs éléments)

						Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	**Bacs-MO 6 à 8 L**	ORBIS CANADA LIMITÉE	1	Bacs de comptoir neufs de format 6 à 8 L pour la collecte des matières organiques	CH	91 877,10 $	105 635,70 $
		Total (ORBIS CANADA LIMITÉE)				**91 877,10 $**	**105 635,70 $**
		USD GLOBAL INC.	1	Bacs de comptoir neufs de format 6 à 8 L pour la collecte des matières organiques	CH	120 125,88 $	138 114,73 $
		Total (USD GLOBAL INC.)				**120 125,88 $**	**138 114,73 $**
LOT3	**Bacs-MO 45 L**	ORBIS CANADA LIMITÉE	1	Bacs roulants neufs de format 45 à 50 L pour la collecte des matières organiques	CH	1 050 192,00 $	1 207 458,25 $
			2	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<25%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	4 800,00 $	5 518,80 $
			3	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<50%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	4 800,00 $	5 518,80 $
			4	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<75%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	4 800,00 $	5 518,80 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21241

Agent d'approvisionnement
Garry Desséjour

Conformité (Plusieurs éléments)

						Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	**Bacs-MO 45 L**	ORBIS CANADA LIMITÉE	5	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<100%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	4 800,00 $	5 518,80 $
		Total (ORBIS CANADA LIMITÉE)				**1 069 392,00 $**	**1 229 533,45 $**
		USD GLOBAL INC.	1	Bacs roulants neufs de format 45 à 50 L pour la collecte des matières organiques	CH	1 160 874,00 $	1 334 714,88 $
			2	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<25%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	1 140,00 $	1 310,72 $
			3	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<50%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	960,00 $	1 103,76 $
			4	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<75%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	720,00 $	827,82 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21241

Agent d'approvisionnement
Garry Desséjour

Conformité (Plusieurs éléments)

						Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Bacs-MO 45 L	USD GLOBAL INC.	5	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<100%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	540,00 $	620,87 $
		Total (USD GLOBAL INC.)				**1 164 234,00 $**	**1 338 578,04 $**
LOT4	Bacs-MO et OM	USD GLOBAL INC.	1,1	Bacs roulants bruns de 120L pour la collecte des matières organiques (MO)	CH	229 518,90 $	263 889,36 $
			2,1	Bacs roulants bruns de 240L pour la collecte des matières organiques (MO)	CH	674 275,80 $	775 248,60 $
			3,1	Bacs roulants bruns de 120L pour la collecte des ordures ménagères (OM)	CH	40 569,75 $	46 645,07 $
			4,1	Bacs roulants bruns de 240L pour la collecte des ordures ménagères (OM)	CH	271 616,40 $	312 290,96 $
			5,1	Bacs roulants bruns de 360L pour la collecte des ordures ménagères (OM)	CH	540 628,65 $	621 587,79 $
			6,1	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<25%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	1 140,00 $	1 310,72 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21241

Agent d'approvisionnement
Garry Desséjour

Conformité (Plusieurs éléments)

						Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	**Bacs-MO et OM**	USD GLOBAL INC.	**6,2**	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<50%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	960,00 $	1 103,76 $
			6,3	Supplément pour une livraison d'un camion no	CH	720,00 $	827,82 $
			6,4	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<100%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	540,00 $	620,87 $
		Total (USD GLOBAL INC.)				**1 759 969,50 $**	**2 023 524,93 $**
LOT5	**Bacs-MO et OM - serrures**	USD GLOBAL INC.	**1,1**	Bacs roulants brun de format 240L avec serrures automatique gravitaire pour la collecte des matières organiques (MO)	CH	60 952,50 $	70 080,14 $
			2,1	Bacs roulants gris de format 240L avec serrures automatique gravitaire pour la collecte des ordures ménagères (OM)	CH	60 952,50 $	70 080,14 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21241

Agent d'approvisionnement
Garry Desséjour

Conformité (Plusieurs éléments)

						Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	**Bacs-MO et OM - serrures**	USD GLOBAL INC.	**2,2**	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<25%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	1 140,00 $	1 310,72 $
			2,3	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<50%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	960,00 $	1 103,76 $
			2,4	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<75%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	720,00 $	827,82 $
			2,5	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<100%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	540,00 $	620,87 $
		Total (USD GLOBAL INC.)				**125 265,00 $**	**144 023,43 $**
LOT6	**Bacs-MO, MR OM - surcouvercle**	USD GLOBAL INC.	**1,1**	Bacs roulants brun de format 360L avec avec serrures automatique gravitaire et couvercles à sur-couvercle pour la collecte des matières organiques (MO)	CH	80 662,50 $	92 741,71 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21241

Agent d'approvisionnement
Garry Desséjour

Conformité (Plusieurs éléments)

						Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT6	**Bacs-MO, MR OM - surcouvercle**	USD GLOBAL INC.	**2,1**	Bacs roulants bleu de format 360L avec avec serrures automatique gravitaire et couvercles à sur-couvercle pour la collecte des matières recyclage (MR)	CH	80 662,50 $	92 741,71 $
			3,1	Bacs roulants gris de format 360L avec serrures automatique gravitaire et couvercles à sur-couvercle pour la collecte des ordures ménagères (OM)	CH	80 662,50 $	92 741,71 $
			4,1	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<25%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	1 140,00 $	1 310,72 $
			4,2	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<50%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	960,00 $	1 103,76 $
			4,3	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<75%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	720,00 $	827,82 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21241

Agent d'approvisionnement
Garry Desséjour

Conformité (Plusieurs éléments)

						Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT6	**Bacs-MO, MR OM - surcouvercle**	USD GLOBAL INC.	**4,4**	Supplément pour une livraison d'un camion non plein (<100%) tel qu'indiqué à la clause F.3.2	CH	540,00 $	620,87 $
		Total (USD GLOBAL INC.)				**245 347,50 $**	**282 088,29 $**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21241 — No du GDD : 1269403001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 13 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 8 - 1 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 12 - 7 - 2026

Date d'échéance révisée : 12 - 7 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ORBIS CANADA LIMITÉE	105 635,70 $		Lot 2
ORBIS CANADA LIMITÉE	1 229 533,12 $	√	Lot 3
USD GLOBAL INC.	2 023 524,93 $	√	Lot 4

Information additionnelle

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'octroi se fait au plus bas soumissionnaire conforme tel que décrit à la Régie clause 1.14. Il est recommandé d'octroyer les lots 3 et 4 tandis les lots suivants ont été annulés par le service requérant.

Lot 1 : la Ville n'a reçu aucune soumission pour ce lot;

Lot 5 : l'option d'acheter le bac et d'y ajouter la serrure au lot 4 est moins coûteuse;

Lot 6 : les quantités inscrites au bordereau et la durée du contrat ne répondent plus aux besoins du Service

QUATRE (4) firmes se sont procurées le cahier de charges sur le site SEAO, deux (2) ont soumissionné. Parmi les deux (2) autres firmes détentrices du cahier des charges, une (1) d'entre elle nous a fourni leur raison de désistement tandis que l'autre n'a pas donné suite à notre demande.

Raison de désistement:

Ils ne possèdent pas les moules des bacs roulants,

Préparé par : Garry DESSÉJOUR — Le 6 - 2 - 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0008

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 13 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21241

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
ORBIS CANADA LIMITÉE	**Lot 2**	105 635,70 $
	Lot 3	1 229 533,12 $
USD GLOBAL INC.	**Lot 2**	138 114,73 $
	Lot 3	1 338 578,04 $
	Lot 4	2 023 524,93 $
	Lot 5	144 023,43 $
	Lot 6	282 088,29 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 26 novembre et 15 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 26 novembre et 9 décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

CE : 20.024

2026/03/11 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257231087

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 4 819 574,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524202 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 284 066,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524202;
2. d'autoriser une dépense de 428 406,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 107 101,66 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Céka inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-24 17:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231087**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 4 819 574,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524202 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par l'entremise de la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE), souhaite réaliser des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb conformément à la Directive S-DRE-SE-D-2021-03. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie municipale visant des infrastructures performantes et contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens. L'objectif spécifique de ces travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. Quant à l'objectif général, il vise à éliminer le plomb du territoire de la Ville de Montréal d'ici la fin de l'année 2032, sur les domaines public et privé, lorsque requis. Par conséquent, tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale, localisés sur les tronçons des rues identifiés au contrat, seront remplacés par des branchements d'eau en cuivre.
Parallèlement, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) s'est vu allouer un budget pour l'année 2026 dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035, afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et du Programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) du réseau routier. Selon les experts, le traitement d'une chaussée par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la durée de vie jusqu'à 15 ans, et de 7 à 12 ans en milieu urbain. La réhabilitation de chaussée, qui consiste en des travaux de planage-revêtement tels que proposés dans les programmes PCPR et PRCPR, est une activité privilégiée par le Plan d'intervention intégrée 2022/2026 afin d'assurer le maintien du niveau de service. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception.

Également, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) profite de cette occasion pour intégrer la réfection mineure des trottoirs (RMT) dans certains tronçons de rue où il y aura des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que

l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Étant donné l'envergure de tous ces travaux, avec la volonté de la Ville d'ouvrir le marché, d'encourager la concurrence et l'objectif d'efficacité à atteindre, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du SIRR a combiné les deux programmes et a scindé le grand projet des travaux 2026 en quelques contrats. La présente demande d'octroi de contrat 524202 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR-2026), dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont. Ce présent contrat est le deuxième prévu pour l'année 2026.

La DGA et le SIRR ont mandaté ont mandaté la DRPIU afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 23 jours, soit du 17 novembre 2025 au 11 décembre 2025 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 11 mars 2026 et est prolongée jusqu'au 31 mars 2026.

Deux (2) addenda ont été publiés :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-11-28	Révision des délais contractuels et ajout des travaux PCPR+	425 000,00
2025-12-03	Révision du DTSI-M à la suite de l'ajout des travaux PCPR+ et révision du DTSI-V	50 000,00

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 25 0290 - 2 décembre 2024 - Accepter l'offre, en vertu de l'article 85, alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge la conception, la coordination, la réalisation et le financement de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP);
CM24 1153 - 22 octobre 2024 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85, alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP);

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses), dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de branchements d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 108 branchements d'eau en plomb (RESEP) ainsi que des travaux de réhabilitation de chaussée (planage et revêtement) sur une superficie d'environ 17 418 m² ainsi que la reconstruction de 988 m² de trottoirs.
Les travaux seront réalisés dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030. Le tableau des tronçons de rues et le plan de localisation où auront lieu les travaux sont joints au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités:

1) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;

2) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue (qui exclut les aménagements privés et la réalisation des dos d'âne, lorsque requis) selon sa cote d'impact identifiée au devis DTSI-M :

Cote d'impact	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $
Cote 2	2 000 $
Cote 3	1 000 $

3) 500,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai supplémentaire d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour les réfections d'aménagements privés (autres que béton et enrobé) et pour la réalisation des dos d'âne, lorsque requis;

4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;

5) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 7,45 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
LES PAVAGES CÉKA INC.	4 284 066,54 $
EXCAVATION D. JOMPHE (9378-6549 QC INC.)	4 332 861,57 $
FER-PAL CONSTRUCTION LTD.	4 675 881,77 $
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 833 289,95 $
SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.	4 860 000,00 $
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4 915 523,07 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 450 000,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 987 184,22 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	296 882,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	7,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	48 795,03 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1,14 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe. Sur sept (7) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 100 %.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main-d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des sept (7) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de 7,45 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

L'écart étant inférieur à 10%, la DGPEC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Les Pavages Céka inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Céka inc., a joint à sa soumission son attestation

de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 5 juillet 2028 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 819 574,85 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Les Pavages Céka inc., pour un montant de 4 284 066,54 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 428 406,65 $ taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat.
- plus des incidences de 107 101,66 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences, incidences et mandats connexes comprises est réparti comme suit:

- 49,93 % est payé par la DGA, pour un montant de 2 406 536,32 $ (Règlement d'emprunt 22-046, financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires);

- 6,46% est payé par la DGA pour un montant de 311 145,75 $ (Règlement d'emprunt Revenu/Dépense Plomb privé), à la charge des citoyens concernés;

- 38,93% est payé par le SIRR, pour un montant de 1 876 316,43 $ (Règlement d'emprunt 25-014 PCPR - Local CM25 0810);

- 4,68 % est payé par le SIRR pour un montant de 225 576,35 $ (Règlement d'emprunt 23-041, Maintien infra routières CM23 1299).

Cette dépense est de 4 400 914,24 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait entraîner des coûts plus importants. En effet, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 31 mars 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : août 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Christophe PART, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Julien FORTIN, Service des ressources humaines et des communications

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Didier GHOMSI, Outremont

Lecture :

Didier GHOMSI, 4 février 2026
Patrick RICCI, 4 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rafik MEZIANI
ingenieur(e)

Tél : 438 925 9368
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - circulation, occupation domaine public (v-marie et cdn-ndg)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231087
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : *# 524202 – travaux de de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de CDN et OUT*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;* *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	***X***		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		***X***	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***X***
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***X***
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***X***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***X***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 juillet 2023

LES PAVAGES CÉKA INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN AGANIER
1143, BOUL SAINT-JEAN-BAPTISTE
MERCIER (QC) J6R 0H6

N° de décision : 2023-DAMP-1988
N° de client : 3000233970
N° d'entreprise du Québec : 1160427812

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES PAVAGES CÉKA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 juillet 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Montréal

SOUMISSION 524202 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal,</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="3">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées et détaillées à l'Annexe M1 du DTSI-M.</td></tr>
<tr><td>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grace</td><td>Avenue Kent
Avenue Royal
Avenue Madison
Avenue Walkley</td></tr>
<tr><td>Outremont</td><td>Avenue Courcelette</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2026-01A_Kent
Avenue de Kent
Du chemin de la Côte-des-Neiges à l'avenue Decelles</td><td>Occupation :
Travaux de RESEP : Fermeture complète entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles;
Travaux de PCPR : Fermeture complète entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles avec maintien de la circulation locale lors des travaux de planage;
Horaire de travail: lundi au vendredi de 7h à 19h
Horaire de travail de fin de semaine: samedi et dimanche de 10h à 18h</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2026-01B_Kent
Avenue de Kent
De l'avenue Decelles au chemin Hudson</td><td>Occupation :
Travaux de RESEP : Fermeture complète entre le chemin Hudson et l'avenue Decelles;
Travaux de PCPR : Fermeture complète entre le chemin Hudson et l'avenue Decelles avec maintien de la circulation locale lors des travaux de planage;
Horaire de travail: lundi au vendredi de 7h à 19h
Horaire de travail de fin de semaine: samedi et dimanche de 10h à 18h</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2026-03_Royal
Avenue Royal
De la rue de Terrebonne à l'avenue Monkland</td><td>Occupation :
Travaux de RESEP : Fermeture complète entre la rue de Terrebonne et l'avenue de Monkland;
Travaux de PRCPR : Fermeture complète entre la rue de Terrebonne et l'avenue de Monkland avec maintien de la circulation locale lors des travaux de planage;
Horaire de travail: lundi au vendredi de 7h à 19h
Horaire de travail de fin de semaine: samedi et dimanche de 10h à 18h</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2026-04_Madison
Avenue Madison
De l'avenue Biermans à l'avenue Somerled</td><td>Occupation :
Travaux de RESEP : Fermeture complète entre l'avenue Somerled et l'avenue Biermans;
Travaux de PCPR : Fermeture complète entre l'avenue Somerled et l'avenue Biermans avec maintien de la circulation locale lors des travaux de planage.
Horaire de travail: lundi au vendredi de 7h à 19h
Horaire de travail de fin de semaine: samedi et dimanche de 10h à 18h</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2026-05_Walkley
Avenue Walkley
De la rue Sherbrooke O au boulevard de Maisonneuve O</td><td>Occupation :
Travaux de RESEP : Fermeture complète entre la rue Sherbrooke Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest;
Travaux de PCPR : - Fermeture complète entre la rue Sherbrooke Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest avec maintien de la circulation locale lors des travaux de planage.
Horaire de travail: lundi au vendredi de 7h à 19h
Horaire de travail de fin de semaine: samedi et dimanche de 10h à 18h</td></tr>
<tr><td colspan="2">OUT-ESP-2026-01_Courcelette
Avenue Courcelette
Du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'avenue Maplewood</td><td>Occupation :
Travaux de RESEP : Fermeture complète entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Maplewood;
Travaux de PCPR+ : Fermeture complète entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Maplewood.
Horaire de travail: lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Horaire de travail de fin de semaine: samedi de 8h à 19h</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. -L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

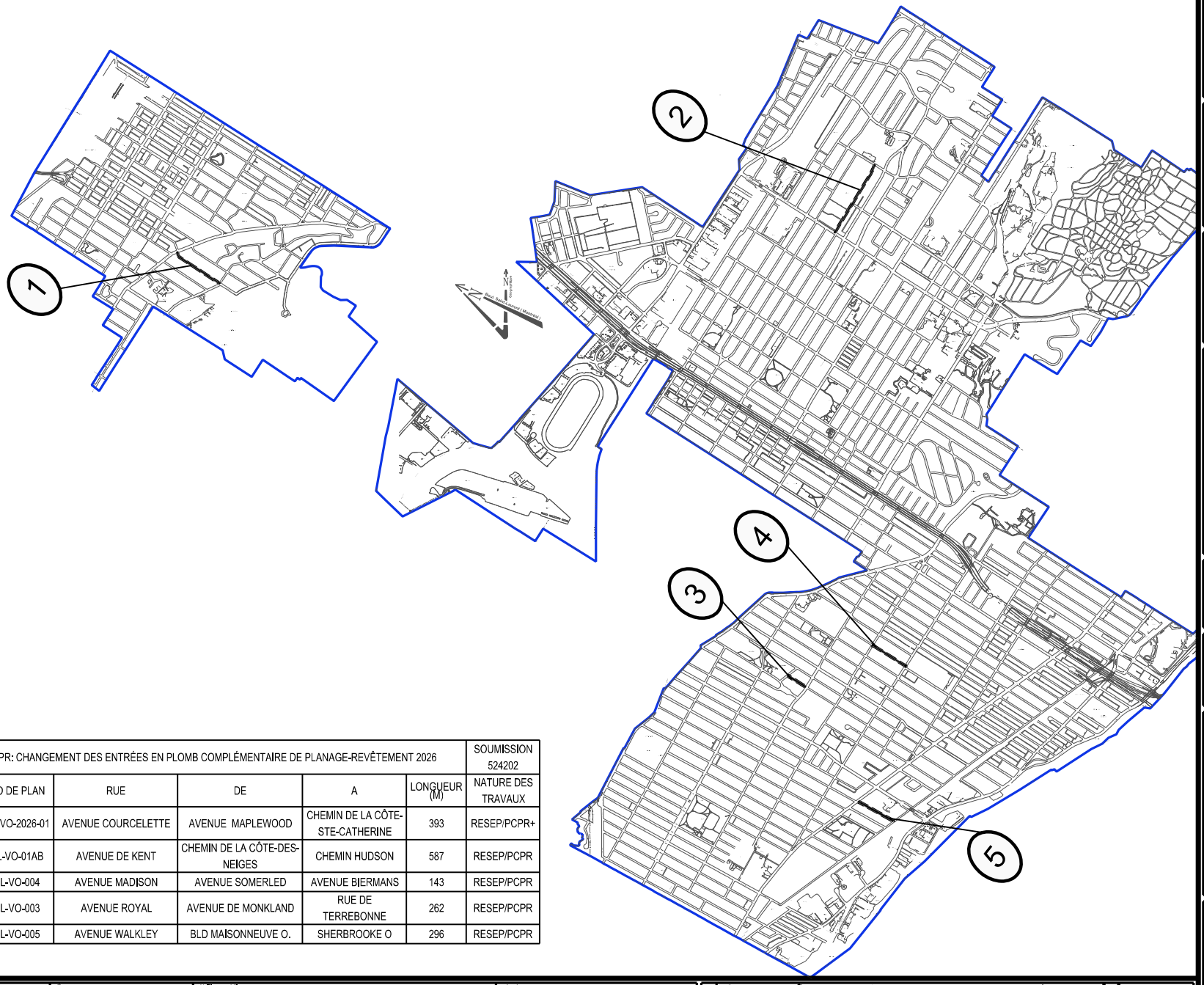

RESEP/PCPR: CHANGEMENT DES ENTRÉES EN PLOMB COMPLÉMENTAIRE DE PLANAGE-REVÊTEMENT 2026							SOUMISSION 524202
ARR.	NO	NO DE PLAN	RUE	DE	A	LONGUEUR (M)	NATURE DES TRAVAUX
CDN	1	PL-VO-2026-01	AVENUE COURCELETTE	AVENUE MAPLEWOOD	CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE	393	RESEP/PCPR+
	2	PL-VO-01AB	AVENUE DE KENT	CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES	CHEMIN HUDSON	587	RESEP/PCPR
	3	PL-VO-004	AVENUE MADISON	AVENUE SOMERLED	AVENUE BIERMANS	143	RESEP/PCPR
	4	PL-VO-003	AVENUE ROYAL	AVENUE DE MONKLAND	RUE DE TERREBONNE	262	RESEP/PCPR
OUT	5	PL-VO-005	AVENUE WALKLEY	BLD MAISONNEUVE O.	SHERBROOKE O	296	RESEP/PCPR

Légende Eau : Conduite d'eau; Bouche à clé de vanne; Boîte de vanne; Vanne de poteau d'incendie; Vanne de glissoir; Regard d'eau; Vanne entrée d'eau; Poteau d'incendie

Légende Égout : Conduite d'égout unitaire ou combinée; Conduite d'égout pluvial; Regard d'égout; Puisard de trottoir; Puisard double; Puisard rectangulaire

Légende Utilités publiques : Conduite Bell; Conduite Gaz; Conduite Hydro-Québec; Conduite CSEM; Regard Bell; Cabine téléphonique; Regard de la STM; Grille voute triple; Regard électrique; Voute transformateur; Regard Hydro-Québec; Regard électrique; Regard gazoduc; Entrée de gaz; Lampadaire simple; Feux de circulation simple; Feux de circulation double; Hauban

Légende Aménagement : Arbre; Entrée de porte; Entrée pour véhicules; Marche; Escalier; Bollard; Poteau; Fossé; Voie ferrée; Haut et bas de talus; Limite cadastrale; Limite de propriété; Mamt; Rivière; Haie; Clôture; Sondage/Forage

Légende Structures : Nouveau puisard de rue; Puisard de rue; Puisard dalot; Grille combo; Puisard de trottoir; Repère géodésique; Structure à enlever; Regard chambre H.Q.; Regard chambre d'égout; Regard chambre de Bell; Borne-fontaine; Bouche à clé; Bouche à clé de gaz; Regard chambre de la CSEM; Chambre d'aqueduc; Regard chambre d'aqueduc; Manchon de parcomètre; Manchon; Ancienne chambre de transformateur (Hors mobilier); Chambre de transformateur; Chambre de transformateur (Hydro-Québec); Sondage / forage; D.F.C. Début / fin de courbe; Symbole grossis pour plus de clarté; Début, Fin de bordures

Légende Bordures : Base à remplacer; Base à construire; Base existante; Base à bâtir ou à enlever

Échelle / Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: _____
rue d'un nom et rue d'un nom
ALTITUDE: ____m CGVD28
X: 300 000.000, Y: 5 000 000.000

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME: NAD 83 (SCRS) 1997

CE PLAN EST CONÇU SELON LA NORME: NARVDM

ÉCHELLE: NON

Plan de localisation

Notes

1) LA LOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES MONTRÉES AU PLAN SONT À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT.
L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE UNE DEMANDE DE LOCALISATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

2) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA COMMUNIQUER AVEC: Rob MEZIANI, ing.
514 872-0511
POUR LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

3) POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ (FEUX ET ÉCLAIRAGE), L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTRIQUES.

4) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONTACT AVEC L'ARRONDISSEMENT, AFIN QUE CELUI-CI PROCÈDE À L'ENLÈVEMENT DES BACS DE PLANTATIONS, LES NEW JERSEY ET TOUTS AUTRES MOBILIERS URBAINS SE TROUVANT DANS LA ZONE DES TRAVAUX.

Légende

NS — Nouvelle structure
Conduite ou structure à enlever
Conduite ou structure à abandonner
AJ — Ajustement de cadre ajustable
CTR — Cadre et tampon à remplacer
CGR — Cadre et grille à remplacer
ECR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
SCR — Section de cheminée à remplacer
SPR — Section de puisard à remplacer
SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
CRG — Couvercle de repère géodésique à réviser
AR — Anneau de rehaussement en fonte
RAU — Rampe d'accès universel
BCS — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à réviser
CONT. — À contourner
PR — Puisard à remplacer
«REP. — À réparer

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan de cadastre:	XXX
Plan SGA:	XXX
Plan BG	XXX
Plan géométrie	XXX
Plan de XXX:	XXX
Plan de XXX:	XXX

Émission

No.	Date	Description	Préparé par
4	2026 02 19	Plan de localisation des rues	RJM

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Intervenants

Élaboré par:
- (RÉSEAU TERRE) AAAA / MM / JJ
- (VRC EN PLAN) AAAA / MM / JJ
- AAAA / MM / JJ

Sceau de l'ingénieur(e)

Préparé par:
Rob. MEZIANI, ing.

Projet: **Divers endroits**

Arrondissement(s): Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Outremont

Nature des travaux:
REHABILITATION DE CHAUSSÉE PCPR-PCPR+ ET CHANGEMENT DES ENTRÉES EN PLOMB 2026

Titre du plan:
LOCALISATION DES RUES PAR ARRONDISSEMENT

AO:	No. de plan:	Feuillet	Émission	Page
524202	-	1	-	1

Liste de rues

RESEP/PCPR : Changement des entrées en plomb et Programme Complémentaire de Planage-Revêtement 2026						SOUMISSION 524202
ARR.	**Rue**	**De**	**À**	**No de Plan**	**Longueur (M)**	**Nature des travaux**
CDN	Avenue de Kent	Chemin de la Côte-des-Neiges	Chemin Hudson	**PL-VO-01AB**	**587**	**RESEP/PCPR**
	Avenue Madison	Avenue Somerled	Avenue Biermans	**PL-VO-004**	**143**	**RESEP/PCPR**
	Avenue Walkley	Boulevard Maisonneuve Ouest	Sherbrooke Ouest	**PL-VO-005**	**296**	**RESEP/PCPR**
	Avenue Royal	Avenue de Monkland	Rue de Terrebonne	**PL-VO-003**	**262**	**RESEP/PCPR**
OUT	Avenue Courcelette	Avenue Maplewood	Chemin de la Côte-Ste-Catherine	**PL-VO-2026-01**	**393**	**RESEP/PCPR+**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524202

Date de publication : 2025-11-17
Date d'ouverture : 2025-12-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	LES PAVAGES CÉKA INC.
2	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
3	EXCAVATION D. JOMPHE (9378-6549 QC INC.)
4	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.
5	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
6	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
7	ROXBORO EXCAVATION INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231087

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 4 819 574,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524202 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1257231087.xlsx

Info comptable GDD 1257231087 - DGA.xlsx

524202-RepartitionCouts_R11_20250707 (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

SIRR:
Adriana Santos - Préposée au budget
Catherine Tougas - Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-12

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.026

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257231091

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 16 415 129,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524204 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à FER-PAL Construction ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 462 658,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524204;
2. d'autoriser une dépense de 1 446 265,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 506 204,56 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction ltd.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-24 17:48

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231091**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 16 415 129,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524204 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par l'entremise de la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE), souhaite réaliser des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb conformément à la Directive S-DRE-SE-D-2021-03. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie municipale visant des infrastructures performantes et contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens. L'objectif spécifique de ces travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. Quant à l'objectif général, il vise à éliminer le plomb du territoire de la Ville de Montréal d'ici la fin de l'année 2032, sur les domaines public et privé, lorsque requis. Par conséquent, tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale, localisés sur les tronçons des rues identifiés au contrat, seront remplacés par des branchements d'eau en cuivre.
Parallèlement, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) s'est vu allouer un budget pour l'année 2026 dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035, afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et du Programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) du réseau routier. Selon les experts, le traitement d'une chaussée par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la durée de vie jusqu'à 15 ans, et de 7 à 12 ans en milieu urbain. La réhabilitation de chaussée, qui consiste en des travaux de planage-revêtement tels que proposés dans les programmes PCPR et PRCPR, est une activité privilégiée par le Plan d'intervention intégrée 2022/2026 afin d'assurer le maintien du niveau de service. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et, pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des

infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Étant donné l'envergure de tous ces travaux, avec la volonté de la Ville d'ouvrir le marché, d'encourager la concurrence et l'objectif d'efficacité à atteindre, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du SIRR a combiné les deux programmes et a scindé le grand projet des travaux 2026 en quelques contrats. La présente demande d'octroi de contrat 524204 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR-2026), dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ce présent contrat est le deuxième prévu pour l'année 2026.

La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) a été mandatée afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres du SIRR a été publié durant 57 jours, soit du 1 décembre 2025 au 27 janvier 2026 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 27 avril 2026. La date initiale d'ouverture des soumissions était le 13 janvier 2026.

cinq (5) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	**Description sommaire de l'addenda**	**Impact sur le coût estimé du contrat ($)**
3 décembre 2025	Publication de plan RESEP et révision du DTSI-V	00,00
18 décembre 2025	Révision du bordereau et l'intégration des descriptions d'items dans le DTSI-V.	342 000,00
19 décembre 2025	Révision du bordereau	- 185 000,00
23 décembre 2025	Révision du bordereau et l'intégration des descriptions d'items dans le DTSI-V.	- 58 500,00
9 janvier 2026	Report de la date d'ouverture des soumissions, révision du bordereau, intégration des descriptions des items dans le DTSI-V ainsi que la révision des plans.	5 660,00

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 25 0290 - 2 décembre 2024 - Accepter l'offre, en vertu de l'article 85, alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge la conception, la coordination, la réalisation et le financement de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP). (1247123001);
CM24 1153 - 22 octobre 2024 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85, alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP). (1247231050);

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. (1218126003);

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses), dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de branchements d'eau en plomb (1218126001).

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 387 branchements d'eau en plomb (RESEP), des travaux de réhabilitation de chaussée (planage et revêtement) sur une superficie d'environ 37 500 m² ainsi que la reconstruction de 6 513 m² de trottoirs. Les travaux seront réalisés dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030. Le tableau des tronçons de rues où auront lieu les travaux est joint au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités:

1) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
2) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue (qui exclut les aménagements privés et la réalisation des dos d'âne, lorsque requis) selon sa cote d'impact identifiée au devis DTSI-M :

Cote d'impact	Montant de pénalité par jour
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $
Cote 2	2 000 $
Cote 3	1 000 $

3) 500,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai supplémentaire d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour les réfections d'aménagements privés (autres que béton et enrobé) et pour la réalisation des dos d'âne, lorsque requis;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
5) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 14,25 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
FER-PAL CONSTRUCTION LTD.	14 462 658,69 $
LES PAVAGES CÉKA INC.	14 893 123,83 $
SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.	16 110 000,00 $
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	17 911 350,48 $
Dernière estimation réalisée ($)	12 658 836,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	1 803 821,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	14,25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	430 465,14 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	2,98 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 50 %. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

À noter que la soumission du Groupe Mpotvin (9329-0146 Québec inc.), a été déclarée non conforme en vertu de la clause 5.2 intitulée "Assurance responsabilité civile automobile des non propriétaires" du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges. En effet, cette clause exige un montant de garantie de 10 millions de dollars par sinistre. Or, les montants indiqués dans la soumission du Groupe Mpotvin démontrent une couverture souscrite totalisant 7 millions de dollars par sinistre, ce qui ne respecte pas l'exigence minimale requise.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des quatre (4) soumissions conformes pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de 14,25 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

La majeure partie de l'écart se trouve dans les articles suivants:

- Le groupe des articles de Maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- Frais généraux.

En ce qui concerne le maintien de la mobilité, l'écart observé peut raisonnablement s'expliquer par des hypothèses d'exécution plus contraignantes retenues par le PBSC, incluant l'application de mesures additionnelles ou l'intégration d'une marge de risque accrue.

Par ailleurs, le plus bas soumissionnaire conforme, dont l'expertise est principalement axée sur les travaux de réseaux d'aqueduc (RESEP), est susceptible de recourir à la sous-traitance pour les travaux de voirie (PCPR), ce qui peut justifier des frais généraux plus élevés afin de couvrir les obligations de gestion et les risques afférents.

Considérant l'ensemble de l'analyse, la DGPÉC estime que l'écart constaté demeure dans les limites jugées acceptables et justifiables. En conséquence, il est recommandé de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé FER-PAL Construction Ltd., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 14 mai 2030, (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire FER-PAL Construction ltd., dans le cadre du présent contrat de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 16 415 129,11 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour un montant de 14 462 658,69 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 1 446 265,87 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 506 204,56 $, taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit:

- 45,46 % est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA) pour un montant de 7 461 593,75 $, (Règlement d'emprunt 22-046);

- 2,21% est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA) pour un montant de 362

102,15 $, (Remplacement de branchement d'eau en plomb (RESEP) - partie privé), à la charge des citoyens concernés;

- 44,79% est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour un montant de 7 352 830,23 $, (Règlement d'emprunt 25-014);
- 6,27 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour un montant de 1 029 429,57 $, (Règlement d'emprunt 23-041);
- 1,27% est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour un montant de 209 173,41 $, (Règlement d'emprunt 24-027).

Cette dépense est de 14 989 200,85 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait entraîner des coûts plus importants. En effet, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 27 avril 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Mai 2026
Fin des travaux : Octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Christophe PART, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Julien FORTIN, Service des ressources humaines et des communications
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Adèle PAVAGEAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Mario DUGUAY, 10 février 2026
Roger KANYINDA, 5 février 2026
Valérie SIMARD, 5 février 2026
Patrick RICCI, 4 février 2026
Adèle PAVAGEAU, 4 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rafik MEZIANI
ingenieur(e)

Tél : 438 925 9368
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - circulation, occupation domaine public (v-marie et cdn-ndg)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
directeur(-trice) - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231091
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : *# 524204 – Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'AHU et VSE.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;

Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;

Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	***X***		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		***X***	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***X***
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***X***
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***X***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***X***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 mai 2025

FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
A/S MADAME INGRID STEFANCIC
171, FENMAR DR
NORTH YORK (ON) M9L 1M7

N° de décision : 2025-DA-0312
N° de client : 1100532585
N° d'entreprise du Québec : 1180493315

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. FER-PAL CONSTRUCTION LTD. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au **14 mai 2030**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

Montréal

SOUMISSION 524204 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
AHU-RESEP-2026-01 et PL-VO-001 **Avenue Sacré-Cœur,** de la rue Sauriol E à la rue Port-Royal E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre la rue Sauriol E et la rue Port-Royal E. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation, sauf lors des travaux de pavage; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
AHU-RESEP-2026-02 et PL-VO-002 **Rue Chambord,** de la rue Sauriol E à la rue Sauvé E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre la rue Sauriol E et la rue Sauvé E. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage; **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
AHU-RESEP-2026-04 et PL-VO-003 **Rue Guertin,** du boulevard Gouin O à la rue Forbes	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale en direction sud seulement entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Forbes. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
AHU-RESEP-2026-05 et PL-VO-004 **Avenue de l'Esplanade,** de la rue Prieur O à la rue Fleury O	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre la rue Fleury O et la rue Prieur O. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h **Période de réalisation** : Vacances scolaires.
AHU-RESEP-2026-06 et PL-VO-005 **Rue Waverly,** de la rue Prieur O au boulevard Henri-Bourassa O	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre la rue Prieur O et le boulevard Henri-Bourassa O. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
AHU-ESP-2026-07 et PL-VO-015 **Rue Tolhurst,** de la rue Prieur O au boulevard Henri-Bourassa O	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre la rue Prieur O et le boulevard Henri-Bourassa O. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
VSE-RESEP-2026-01 et PL-VO-006 **Avenue Casgrain,** du boulevard Crémazie E à la rue de Liège E	**Travaux de RESEP** : Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard Crémazie E et la rue Liège E. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
VSE-RESEP-2026-02 et PL-VO-007 **Avenue Casgrain**, de la rue Gounod à la rue Villeray	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre les rues Gounod et Villeray. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage**.** **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
VSE-RESEP-2026-03 et PL-VO-008 **Avenue Drolet,** du boulevard Crémazie E à la rue de Liège E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre la rue de Liège E et le boulevard Crémazie E. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
VSE-RESEP-2026-05 et PL-VO-009 **Avenue des Belges** du boulevard Crémazie E à la rue de Liège E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard Crémazie E et la rue de Liège E. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
VSE-RESEP-2026-06 et PL-VO-010 **Avenue De Chateaubriand** de la rue de Liège E à la rue Jarry E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète entre les rues Jarry E et de Liège E, par tronçon de ±170 mètres à la fois avec maintien de la circulation locale seulement. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
VSE-RESEP-2026-07 et PL-VO-011 **Rue de Lanaudière** de la rue de Castelnau E à la rue Villeray E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète entre les rues Villeray et de Castelnau E, avec maintien de la circulation locale seulement. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h. **Période de réalisation** : Vacances scolaires.
VSE-RESEP-2026-08 et PL-VO-012 **13e Avenue** de la rue François-Perrault à la rue Jean-Talon E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète entre les rues François-Perrault et Jean-Talon E, avec maintien de la circulation locale seulement. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h
VSE-RESEP-2026-09 et PL-VO-013 **Rue Boyer** de la rue Villeray à la rue Gounod	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète entre les rues Villeray et Gounod, avec maintien de la circulation locale seulement. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h. **Période de réalisation** : Vacances scolaires.
VSE-RESEP-2026-10 et PL-VO-014 **Rue Boyer** de la rue le Gardeur à la rue de Liège E	**Travaux de RESEP :** Fermeture complète entre les rues Mistral et de Liège E, avec maintien de la circulation locale seulement. Entrave du trottoir, un côté à la fois. **Travaux de PCPR :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 17h. **Période de réalisation** : Vacances scolaires.

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, sont plus approprié; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont indiqués au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

ARR.	No de Plan	Rue	De	À	Longueur (M)
AHUNTSIC CARTIERVILLE (AHU)	1	Av. Du Sacré-Cœur	Rue De Port-Royal Est	Rue Sauriol Est	425
	2	Rue Chambord	Rue Sauvé Est	Rue Sauriol Est	245
	4	Rue Guertin	Rue Forbes	Boulevard Gouin Ouest	335
	5	Avenue De L'Esplanade	Rue Fleury Ouest	Rue Prieur Ouest	245
	6	Rue Waverly	Rue Prieur Ouest	Boulevard Henri-Bourassa Ouest	220
	7	Rue Tolhurst	Rue Prieur Ouest	Boulevard Henri-Bourassa Ouest	240

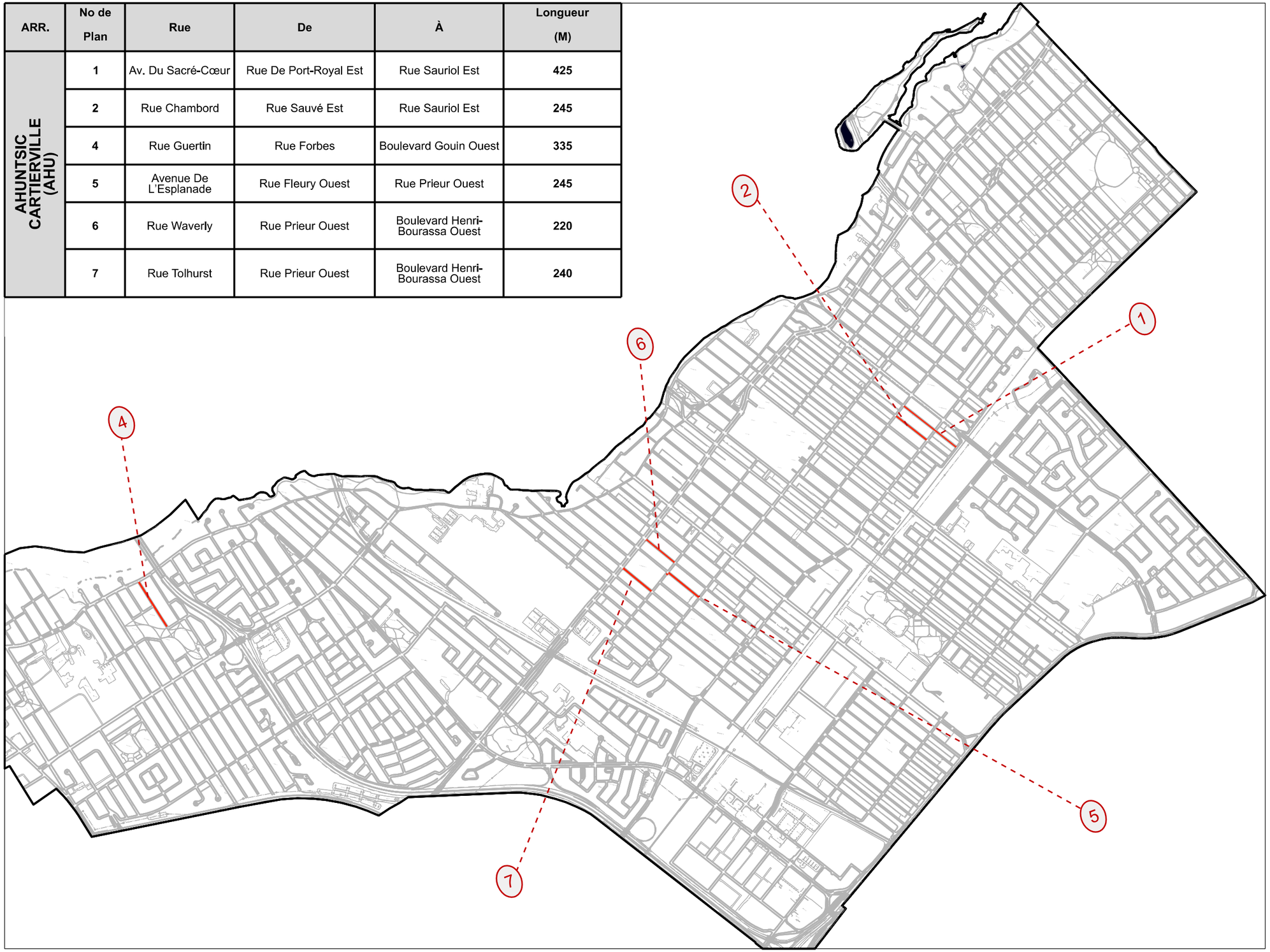

Échelle / Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME: NAD 83 (SCRS) 1997

CE PLAN EST CONÇU SELON LA NORME: NARVDM

NON À L'ÉCHELLE

Plan de localisation

Notes

Légende

NS — Nouvelle structure
— Conduite ou structure à enlever
— Conduite ou structure à abandonner
AJ — Ajustement de cadre ajustable
CTR — Cadre et tampon à remplacer
CGR — Cadre et grille à remplacer
BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
SCR — Section de cheminée à remplacer
SPR — Section de puisard à remplacer
SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
AR — Anneau de rehaussement en fonte
RAU — Rampe d'accès universel
BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
CONT. — À contourner
PR — Puisard à remplacer
+REP. — À réparer

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan de drainage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX
Plan de XXX:	XXX
Plan de XXX:	XXX

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
	2026-02-18	Plan de localisation des rues	R.M.

Intervenants

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Visés

Élaboré par:
- / RELEVÉ TERRAIN — AAAA / MM / JJ

Manal HANNACHE, ag. tech. / MISE EN PLAN — 2026 / 02 / 18

- — AAAA / MM / JJ

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
Rafik MEZIANI, Ing.

Projet: **Divers Endroits**

Arrondissement(s): **AHUNTSIC CARTIERVILLE (AHU)**

Nature des travaux:
RÉHABILITATION DE CHAUSSÉE PCPR - PCPR 2026

Titre du plan:
Localisation des rues par arrondissement

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Pages
524204	-	1	-	1/2

Légende Éléments existants

Eau :
EAU — Conduite d'eau
Bouche à clé de vanne
Boîte de vanne
Vanne de poteau d'incendie
Vanne de gicleur
Regard d'eau
Vanne entrée d'eau
Poteau d'incendie

Égout :
EU — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
PLUVIAL — Conduite d'égout pluvial
Regard d'égout
Puisard de trottoir
Puisard circulaire
Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
BELL — Conduite Bell
GAZ — Conduite Gaz
HQ — Conduite Hydro-Québec
CSEM — Conduite CSEM
Regard Bell
Cabine téléphonique
Regard de la STM
Grille voute triple
Regard électrique
Voute transformateur
Regard Hydro-Québec
Regard électrique
Vanne Energir (Gaz Métro)
Regard gazoduc
Entrée de gaz
Lampadaire simple
Feux de circulation simple
Feux de circulation double
Hauban

Aménagement :
Arbre
Entrée de porte
Entrée pour véhicules
Marche
Escalier
Bollard
Poteau
Fossé
Voie ferrée
Haut et bas de talus
Limite cadastrale
Limite de propriété
Muret
Boisé
Haie
Clôture
Sondage/Forage

Légende Éléments projetés

Nouveau puisard de rue
Puisard de rue
Puisard dallot
Grille carrée
Puisard de trottoir
Repère géodésique
Structure à enlever
Regard chambre H.Q.
Regard chambre d'égout
Regard chambre de Bell
Borne-fontaine
Bouche à clé
Bouche à clé de gaz
Regard chambre de la CSEM
Chambre d'aqueduc
Regard chambre d'aqueduc
Manchon de parcomètre
Manchon
Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
Chambre de transformateur
Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
Sondage / forage
D.F./C. Début-Fin de courbe
Symboles grossis pour plus de clarté.
Début-B. / Fin-B. Début, Fin de bordures

Légende Éléments

Base à remplacer
Base à construire
Base existante
Base à briser ou à enlever

ARR.	No	Rue	De	À	Longueur (M)
Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (VSE)	1	Avenue Casgrain	Rue De Liège Est	Boulevard Crémazie Est	290
	2	Avenue Casgrain	Rue Villeray	Rue Gounod	250
	3	Rue Drolet	Rue De Liège Est	Boulevard Crémazie Est	260
	5	Avenue des Belges	Rue de Liège Est	Boulevard Crémazie Est	215
	6	Avenue De Chateaubriand	Rue de Liège Est	Rue Leman	175
		Avenue De Chateaubriand	Rue Leman	Rue Mistral	180
		Avenue De Chateaubriand	Rue Mistral	Rue Jarry Est	175
	7	Rue De Lanaudière	Rue De Castelnau Est	Rue Villeray	525
	8	13e avenue	Rue Jean-Talon Est	Rue François-Perrault	220
	9	Rue Boyer	Rue Villeray	Rue Gounod	285
	10	Rue Boyer	Rue Le Gardeur	Rue De Liège Est	210



Échelle / Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME: NAD 83 (SCRS) 1997

CE PLAN EST CONÇU SELON LA NORME: NARVDM

NON À L'ÉCHELLE

Plan de localisation

Notes

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- +REP. — À réparer

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan de drainage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX
Plan de XXX:	XXX
Plan de XXX:	XXX

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
	2026-02-18	Plan de localisation des rues	R.M.

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'Infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Intervenants

Élaboré par:
- (RELEVÉ TERRAIN) AAAA / MM / JJ
Manal HANNACHE, ag. tech. (MISE EN PLAN) 2026 / 02 / 18
- AAAA / MM / JJ

Préparé par:
Rafik MEZIANI, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Projet: **Divers Endroits**

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSE)**

Nature des travaux: **RÉHABILITATION DE CHAUSSÉE PCPR - PCPR 2026**

Titre du plan: **Localisation des rues par arrondissement**

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524204	-	1	-	2/2

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de propriété
- Muret
- Boîté
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- DF.C. Début-Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.
- Début, Fin de bordures

Légende Éléments
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

524204 Liste de rues

ARR.	Rue	De	À	No de Plan	Longueur (M)	Nature des travaux
AHU	Av. Du Sacré-Cœur	Rue De Port-Royal Est	Rue Sauriol Est	**PL-VO-01**	**425**	**RESEP/PCPR**
	Rue Chambord	Rue Sauvé Est	Rue Sauriol Est	**PL-VO-02**	**245**	**RESEP/PCPR**
	Rue Guertin	Rue Forbes	Boulevard Gouin Ouest	**PL-VO-04**	**335**	**RESEP/PCPR**
	Avenue De L'Esplanade	Rue Fleury Ouest	Rue Prieur Ouest	**PL-VO-05**	**245**	**RESEP/PCPR**
	Rue Waverly	Rue Prieur Ouest	Boulevard Henri-Bourassa Ouest	**PL-VO-06**	**220**	**RESEP/PCPR**
	Rue Tolhurst	Rue Prieur Ouest	Boulevard Henri-Bourassa Ouest	**PL-VO-07**	**240**	**RESEP/PCPR**
VSE	Avenue Casgrain	Rue De Liège Est	Boulevard Crémazie Est	**PL-VO-01**	**290**	**RESEP/PCPR**
	Avenue Casgrain	Rue Villeray	Rue Gounod	**PL-VO-02**	**250**	**RESEP/PCPR**
	Rue Drolet	Rue De Liège Est	Boulevard Crémazie Est	**PL-VO-03**	**260**	**RESEP/PCPR**
	Avenue des Belges	Rue de Liège Est	Boulevard Crémazie Est	**PL-VO-05**	**215**	**RESEP/PCPR**
	Avenue De Chateaubriand	Rue de Liège Est	Rue Leman	**PL-VO-06**	**175**	**RESEP/PCPR**

524204 Liste de rues

ARR.	Rue	De	À	No de Plan	Longueur (M)	Nature des travaux
VSE	Avenue De Chateaubriand	Rue Leman	Rue Mistral	**PL-VO-06**	**180**	**RESEP/PCPR**
	Avenue De Chateaubriand	Rue Mistral	Rue Jarry Est	**PL-VO-06**	**175**	**RESEP/PCPR**
	Rue De Lanaudière	Rue De Castelnau Est	Rue Villeray	**PL-VO-07**	**525**	**RESEP/PCPR**
	13e avenue	Rue Jean-Talon Est	Rue François-Perrault	**PL-VO-08**	**220**	**RESEP/PCPR**
	Rue Boyer	Rue Villeray	Rue Gounod	**PL-VO-09**	**285**	**RESEP/PCPR**
	Rue Boyer	Rue Le Gardeur	Rue De Liège Est	**PL-VO-10**	**210**	**RESEP/PCPR**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524204

Date de publication : 2025-12-01
Date d'ouverture : 2026-01-27

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	LES PAVAGES CÉKA INC.
2	GROUPE MPOTVIN
3	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
4	LAMBERT & GRENIER INC.
5	UNIROC CONSTRUCTION INC.
6	BÉLUGA CONSTRUCTION INC.
7	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
8	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.
9	8246408 CANADA INC.
10	SAHO CONSTRUCTION INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231091

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 16 415 129,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524204 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1257231091.xlsx

Info comptable GDD 1257231091 - DGA.xlsx

524204-RepartitionCouts_R11_20250826.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

SIRR:
Adriana Santos - Préposée au budget
Catherine Tougas - Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.027

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257231095

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 380 867,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527003 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé:
1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 265 081,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527003;

2- d'autoriser une dépense de 826 508,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 289 277,86 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entrepreneurs Bucaro inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 99,61 % par la ville centrale et à 0,39% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-25 17:19

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257231095**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 380 867,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527003 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En 2026, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), poursuit la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et du programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV)**.** Selon les experts dans le domaine (NOTE 1), le traitement d'une chaussée par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans. Quant au PRCPR, il vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La réhabilitation de chaussée, qui consiste en des travaux de planage et revêtement tels que proposés dans les programmes PCPR et PRCPR, est une activité privilégiée par le Plan d'intervention intégrée 2022/2026 afin d'assurer le maintien du niveau de service. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et, pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs

et sans bonification de l'aménagement existant. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attirance de ces projets auprès des Entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Dans ce contexte, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2026, a été transmise aux arrondissements concernés en février 2025, afin qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée et d'assurer une certaine flexibilité dans la gestion de leurs interventions.

Selon les auscultations réalisées au cours des dernières années, l'état du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) est passé de 25% en mauvais et très mauvais état, en 2020, à 29% en 2024, soit une nette détérioration de 4% en 4 ans. Des investissements importants sont prévus dans les prochaines années pour améliorer l'état du réseau routier.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Dans le but d'optimiser les coûts des travaux et de minimiser les impacts de chantier, les travaux de chaussée des voies cyclables sur rue seront intégrés avec les travaux de voirie adjacents, notamment ceux du PCPR artériel, ce qui permet de réaliser les travaux en pleine largeur de chaussée.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 44 jours, soit du 8 décembre 2025 au 22 janvier 2026 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 22 avril 2026.

Quatre (4) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
6 janvier 2026	Les modifications ont été apportées: - Au formulaire de soumission, au cahier des charges, au DTSI-V et aux plans des travaux.	642 996,90 $
14 janvier 2026	Les modifications ont été apportées: - Au formulaire de soumission, au cahier des charges, au DTSI-M, au DTSI-V et aux plans des travaux.	(260 975,31 $)
16 janvier 2026	- Publication du tableau final des questions/réponses	0 $
20 janvier 2026	Les modifications ont été apportées au formulaire de soumission.	0 $

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. Pavement Asset Management,avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0718 - 18 décembre 2025 - Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31

décembre 2026, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
CM25 0785 - 17 juin 2025 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour les travaux de voirie dans divers endroits des arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Lachine, de LaSalle, de Côte-des-Neiges, de Saint-Léonard et d'Anjou - Dépense totale de 11 213 804 $, taxes incluses - Appel d'offres public 519405 (3 soumissionnaires);

CM25 0543 - 12 mai 2025- Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard (PCPR et PRCPR 2025) - Dépense totale de 8 973 398,56 $), taxes incluses (contrat : 7 721 566,24 $ + contingences : 772 156,62 $ + incidences : 479 675,70 $ - Appel d'offres public 519407 - 6 soumissionnaires;

CM24 0393 - 15 avril 2024 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, (PCPR et PRCPR 2024). Dépense totale de 9 964 058,86 $ (contrat: 8 742 681,21 $ + contingences: 874 268,12 $ + incidences: 347 109,53 $), taxes incluses. Appel d'offres public 509804 - 6 soumissionnaires;

CM24 0273 - 18 mars 2024 - Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc , pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR et PRCPR 2024). Dépense totale de 8 541 411,00 $ (contrat: 7 386 337,78 $ + contingences: 738 633,78 $ + incidences: 416 439,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 509803 - 6 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans divers endroits des arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau Mont-Royal et de Montréal-Nord (PCPR, PCPR+ et PRCPR 2026). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 11 kilomètres dont ± 8,5 km de PCPR, ± 1.7 km de PRCPR et de ± 0.7 km de PCPR+, incluant ± 0,13 km de piste cyclable.
Le PCPR+ est un PCPR dont la technique de réhabilitation de chaussée est basée sur un remplacement total de la couche d'enrobé, cette dernière est appliquée uniquement pour les tronçons de rue qui présentent un résiduel d'enrobé de moins de 50 mm après planage et reposant sur une base granulaire.

La liste de rues se trouve en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités seront appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue comme stipulé à l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges qui prévoit quatre (4) différentes pénalités selon le type de rue.

Étant donné que c'est un contrat à multi sites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l'axe, dans ce contrat, c'est le type 4 tel que spécifié dans le tableau inséré à l'article 1 du cahier des charges.

Le montant de cette pénalité est de 7 188,59 $ (avant taxes) par jour pour le non-respect du délai maximal par rue.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -7,96 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	8 265 081,77 $
CONSTRUCTION VIATEK INC.	8 473 508,38 $
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	8 502 993,43 $
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	9 163 779,07 $
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	9 795 225,24 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	10 590 000,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	8 979 404,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-714 323,13 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-7,96 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	208 426,61 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	2,52 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 75 %.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.
Un écart favorable de -7,96 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de soumission. Dans ce contexte la DGPEC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire Les Entrepreneurs Bucaro inc. a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide, une copie est en pièce jointe.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Les Entrepreneurs Bucaro inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 9 380 867,81 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour un montant de 8 265 081,77 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 826 508,18 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 289 277,86 $, taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière professionnels et services techniques.

Cette dépense est assumée à 99,61 % par la ville centrale et à 0,39 % par l'agglomération.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit:

- 82,45 % est payé par le SIRR, pour un montant de 7 734 945,31 $ - Règlement d'emprunt 24-027 (Planage/revêtement - Artériel - CM24 1039);
- 17,16 % est payé par le SIRR, pour un montant de 1 609 807,29 $ - Règlement d'emprunt 24-024 (Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement artériel - CM24 1036);
- 0,39 % est payé par le SIRR, pour un montant de 36 115,20 $ - Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 23-030 (Programme de maintien du réseau cyclable CG23 0770).

Cette dépense est de 8 565 982,68 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en équité et accessibilité universelle.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 22 avril 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2026 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document "Principes de gestion de la mobilité".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Dominic VACHON, Service des infrastructures du réseau routier
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Stéphane CARON, Anjou
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Élise LAPOINTE, Montréal-Nord

Lecture :

Mario DUGUAY, 12 février 2026
Benoît MALETTE, 11 février 2026
Richard C GAGNON, 9 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Akli RAHEM
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3064
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - circulation, occupation domaine public (v-marie et cdn-ndg)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
directeur(-trice) - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1257231095**

Unité administrative responsable : Division de la conception des travaux (DCT), Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU), Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

Projet : # 527003 Travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal (PCPR et PRCPR 2026).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;* *Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;* *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *- Bonification des aménagements de surface suite aux travaux de réhabilitation de surface à l'aide d'éléments de nature évolutive. Ex. bollards pour canaliser la circulation et séparer les corridors piétons et cyclistes, marquage de la chaussée, création de saillies virtuelles;* *- Incorporation de matériaux bitumineux recyclés à même les nouveaux revêtements de surface pour réduire l'approvisionnement à la source;* *- Maintenir la condition de surface des chaussées dans un état adéquat minimisant les risques de chutes autant à pied qu'à vélo.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 4 juillet 2023

LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
A/S MONSIEUR ANDREA BUCARO
10441, AV BALZAC
MONTRÉAL-NORD (QC) H1H 3L6

N° de décision : 2023-DAMP-1979
N° de client : 2700022178
N° d'entreprise du Québec : 1144756336

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **3 juillet 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Montréal

SOUMISSION 527003- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements du PLA, de MHM, ANJ et MTN (PCPR, PRCPR et PCPR+ 2026)
PL-VO-063 Boulevard des Galeries-d'Anjou de la rue Jarry Est à l'avenue de Belfroy . Arrondissement : Anjou	**Travaux de planage et pavage:** Fermeture complète d'une direction à la fois avec contresens sur la direction opposée **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00, Samedi 8h00 à 18h00, Dimanche 9h00 à 18h00
PL-VO-064 Boulevard des Sciences du boulevard Ray-Lawson au boulevard du Golf Arrondissement : Anjou	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Travaux de pavage:** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h00 à 16h00, Samedi 8h00 à 18h00, Dimanche 9h00 à 18h00 (direction EST). Lundi au Vendredi 9h30 à 20h00, Samedi 8h00 à 18h00, Dimanche 9h00 à 18h00 (direction OUEST). Pavage : Dimanche au Jeudi 22h00 – 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 - 06h00
PL-VO-65 Rue Claveau de la rue Grenache à la rue Jarry Es Arrondissement : Anjou	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 – 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 - 06h00
PL-VO-066 (PCPR+) Boulevard Louis-H Lafontaine de la rue Larrey au boulevard Henri-Bourassa Arrondissement : Anjou	**Phase1** Intersection boul. Louis-H. Lafontaine et rue Larrey **Travaux de planage et pavage:** Fermeture de l'intersection (un côté à la fois) avec maintien en tout temps d'une voie de circulation sur le boulevard Louis-H. Lafontaine. **Horaire de travail :** Vendredi 23h00 à lundi 05h00 (vacances de la construction) **Phase2** Boul. Louis-H. Lafontaine entre l'intersection Larrey et le début du biseau de la bretelle vers le boul. Henri-Bourassa. **Travaux de planage, couche de pierre, couche en asphalte :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Vendredi 23h00 à lundi 15h30 (vacances de la construction) **Phase3 :** Bretelle du Boul. Louis-H. Lafontaine vers Henri-Bourassa **Travaux de planage, couche de pierre, couche en asphalte :** Fermeture complète de la bretelle avec entrave partielle du boul. Louis-H. Lafontaine avec maintien de 2 voies de circulation **Horaire de travail :** Lundi au dimanche 24h/24h **Phase4.** Boul. Louis-H. Lafontaine entre l'intersection Larrey et le boul. Henri-Bourassa **Travaux de couche finale en asphalte :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Vendredi 23h00 à lundi 05h00
PL-VO-057 Rue Sherbrooke du boulevard de l'Assomption à la rue Dickson Arrondissement : Mercier-Hochelaga Maisonneuve	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec contresens sur la direction opposée **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 h à 15h30 , Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00. Réaliser vacances scolaires 2026
PL-VO-058 **PCPR** Rue Notre-Dame de la limite ouest de l'arrondissement à la rue Alphonse DRoy. Arrondissement : Mercier-Hochelaga Maisonneuve	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec contresens sur la direction opposée **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 – 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 - 06h00. Travaux à terminer au plus tard en début aout.
PL-VO-060 Rue Notre-Dame de la rue Davidson à la rue Bourbonnière Arrondissement : Mercier-Hochelaga Maisonneuve	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec contresens sur la direction opposée **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 – 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 - 06h00. Travaux à terminer au plus tard en début aout.

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements du PLA, de MHM, ANJ et MTN (PCPR, PRCPR et PCPR+ 2026)
PL-VO-061 **PCPR** Rue Notre-Dame de la rue Bourbonnière à la rue Letourneux Arrondissement : Mercier-Hochelaga Maisonneuve	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec contresens sur la direction opposée **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 – 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 - 06h00. Travaux à terminer au plus tard en début aout.
PL-VO-062 Rue Dickson de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke Arrondissement : Mercier-Hochelaga Maisonneuve	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage Lundi au Vendredi 7h00 à 15h30, Samedi et Dimanche 9h00 à 19h00 (direction NORD). Lundi au Vendredi 9h30 à 19h00, Samedi et Dimanche 9h00 à 19h00 (direction SUD). Pavage : Samedi et Dimanche de 9h00 – 19h00. Prioriser la réalisation du présent tronçon en début du mandat
PL-VO-073 Rue Notre-Dame de la rue Joffre à l'avenue Georges-V Arrondissement : Mercier-Hochelaga Maisonneuve	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec contresens sur la direction opposée **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 – 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 - 06h00
PL-VO-067 Avenue Armand-Lavergne de la rue Forest au boulevard Industriel Arrondissement : Montréal-Nord	**Travaux de planage et pavage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00, Samedi 8h00 à 19h00, Dimanche 9h00 à 19h00
PL-VO-069 Boulevard Henri-Bourassa du Léger à l'avenue Bellevois. Arrondissement : Montréal-Nord	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture de la direction est avec contresens sur la direction opposée ; Fermeture complète de la direction ouest avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 – 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 - 06h00. *Ordonnance requise pour les travaux de nuit
PL-VO-068 (PCPR+) Rue Hébert entre le boulevard Industriel et la rue Larin Arrondissement : Montréal-Nord	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h00 à 19h00, Samedi 8h00 à 19h00, Dimanche 9h00 à 19h00
PL-VO-51 Rue Saint – Denis de la rue du Square Saint – Louis à la rue Sherbrooke Est Arrondissement : Plateau Mont – Royal	**Travaux de planage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec contresens sur la direction opposée **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h00 à 15h30, Samedi 8h00 à 19h00, Dimanche 9h00 à 19h00 (direction NORD) 9h30 à 19h00, Samedi 8h00 à 19h00, Dimanche 9h00 à 19h00 (direction SUD). Pavage : Dimanche au Jeudi 22h00 à 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 à 6h00. Réaliser ce tronçon après la période de terrasses (après le 21 septembre 2026)
PL-VO-54 Avenue Papineau de la rue Marie-Anne au boulevard Saint-Joseph. Arrondissement : Plateau Mont – Royal	**Travaux de planage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec maintien de la direction sud **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Samedi 8h00 à 19h00, Dimanche 9h00 à 19h00. Pavage Dimanche au Jeudi 22h00 à 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 à 6h00. Réaliser ce tronçon avant ou après la fin de la piétonnisation de la rue Mont-Royal (avant le 25 mai ou après le 12 septembre
PL-VO-056 Rue Saint-Viateur O de la rue Jeanne-Mance à la limite de l'arrondissement Arrondissement : Plateau Mont – Royal	**Travaux de planage et pavage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00, Samedi 8h00 à 19h00, Dimanche 9h00 à 19h00. Réaliser ce tronçon après la période de terrasses (après le 21 septembre 2026)

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements du PLA, de MHM, ANJ et MTN (PCPR, PRCPR et PCPR+ 2026)
PL-VO-070 Avenue du Parc de l'avenue Des Pins à la rue Léo-Pariseau **PL-VO-072** Rue Léo-Pariseau de l'avenue du Parc à la rue Jeanne-Mance Arrondissement : Plateau Mont – Royal	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois avec maintien de la circulation locale **Travaux de pavage:** Fermeture complète **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 à 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 à 6h00. Finaliser les travaux de ce tronçon 1 mois avant le début de l'évènement UCI 2026.
PL-VO-071 Rue Milton de la rue University à la rue Aylmer Arrondissement : Plateau Mont – Royal	**Travaux de planage et pavage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00, Samedi 10h00 à 19h00, Dimanche 12h00 à 18h00. Réaliser ce tronçon pendant les vacances scolaires
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2026; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail, à l'exception des travaux PCPR+; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, sont plus approprié; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repère visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

Anjou



Montréal-Nord



Mercier - Hochelaga - Maisonneuve



Mercier - Hochelaga - Maisonneuve

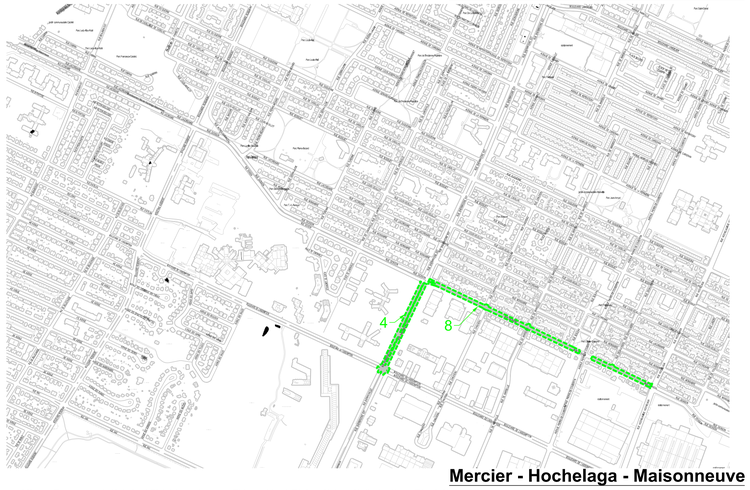

Mercier - Hochelaga - Maisonneuve



Plateau Mont-Royal



NO.	NUMÉRO DE PLAN	DESCRIPTION	NATURE DES TRAVAUX
1	PL-VO-051	Rue Saint-Denis	PRCPR
2	PL-VO-054	Av. Papineau	PCPR
3	PL-VO-056	Rue Saint-Viateur	PCPR
4	PL-VO-057	Rue Sherbrooke	PCPR
5	PL-VO-058	Rue Notre-Dame E	PCPR
6	PL-VO-060	Rue Notre Dame E	PCPR
7	PL-VO-061	Rue Notre Dame E	PCPR
8	PL-VO-062	Rue Dickson	PCPR
9	PL-VO-063	Boul. des Galarie d'Anjou	PCPR
10	PL-VO-064	Boul. des Sciences	PCPR
11	PL-VO-065	Rue de Claveau	PCPR
12	PL-VO-066	Boul. Louis-H. Lafontaine	PCPR
13	PL-VO-067	Rue Amand-Lavergne	PCPR
14	PL-VO-068	Rue Hébet	PCPR+
15	PL-VO-069	Boul. Henri-Bourassa	PCPR
16	PL-VO-070	Av. du Parc	PRCPR
17	PL-VO-071	Rue Milton	PRCPR
18	PL-VO-072	Rue Léo-Parizeau	PRCPR
19	PL-VO-073	Rue Notre Dame E	PRCPR

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glaceur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de propriété
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments projetés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- Début-Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.
- Début, Fin de bordures

Légende Éclairage
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Plan de localisation

Notes

Références

Légende

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2025 / 11 / 27	**Émis pour appel d'offres**	A. R.

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Intervenants

Élaboré par:

Voirie

- Fan CAI, ag. tech. — 2025 / 11 / 27
- Cashiel FUENTES, ag. tech. — 2025 / 11 / 27

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
- Akli RAHEM, ing.

Projet:

Travaux de voirie PCPR-PRCPR 2026

Arrondissement(s): Anjou (ANJ) / Mercier-Hochelaga-Maisonneuve(MHM) / Montréal Nord (MTN) / Plateau Mont-Royal (PMR)

Nature des travaux:

Travaux de voirie dans les arrondissements du PLA, MHM, ANJ et MTN (PCPR et PRCPR 2026)

Titre du plan:

LOCALISATION DES TRAVAUX

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
527003	**PL-VO-000**	**1/1**	**000**	**-**

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Titre : Travaux de voirie dans les arrondissements du PLA, ANJ, MHM et MTN
Appel d'offres : 527003

Date : 01-déc-2025
Révision :
Chef de projet : Akli Rahem, ing.

Titre Soumission	Travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord.						
No Soumission	527003						
ARR	No de Plan	SUR	DE	A	PROG	Long (m)	ID PROJET AGIR
PLA	PL-VO-054	Papineau, avenue	Latreille, rue	Saint-Joseph Est, boulevard	PCPR	580	P13846
	PL-VO-056	Saint-Viateur Ouest, rue	Jeanne-Mance, rue	Limite de l'arrondissement	PCPR	130	P14041
MHM	PL-VO-057	Sherbrooke Est, rue	de l'Assomption, boulevard	Dickson, rue	PCPR	748	P14099
	PL-VO-058	Notre-Dame Est, rue	Limite d'arrondissement	Alphonse-D.-Roy, rue	PCPR	1016	P14010
	PL-VO-060	Notre-Dame Est, rue	Davidson, rue	Bourbonnière, avenue	PCPR	1188	P14925
	PL-VO-061	Notre-Dame Est, rue	Bourbonnière, avenue	Letourneux, avenue	PCPR	1108	P14925
	PL-VO-062	Dickson, rue	Hochelaga, rue	Sherbrooke Est, rue	PCPR	907	P14331
ANJ	PL-VO-063	des Galeries-d'Anjou, boulevard	de Belfroy, avenue	Jarry Est, rue	PCPR	408	P14302
	PL-VO-064	des Sciences, boulevard	Ray-Lawson, boulevard	du Golf, boulevard	PCPR	1264	P14237
	PL-VO-065	Claveau, rue	Jarry Est, rue	Grenache, rue	PCPR	386	P14240
	PL-VO-066	Louis-H.-La Fontaine, boulevard	Larrey, rue	Henri-Bourassa Est, boulevard	PCPR+	608	P14242
MTN	PL-VO-067	Armand-Lavergne, avenue	Industriel, boulevard	Forest, rue	PCPR	295	P11376
	PL-VO-068	Hébert, avenue	Industriel, boulevard	Larin, rue	PCPR+	123	P13808
	PL-VO-069	Henri-Bourassa, boulevard	Balzac, avenue	Bellevois, avenue	PCPR	531	P11997
ARR		SUR	DE	A	PROG	Long (m)	ID PROJET AGIR
PLA	PL-VO-051	Saint-Denis, rue	du Square-Saint-Louis, rue	Sherbrooke Est, rue	PRCPR	189	P14047
	PL-VO-070	du Parc, avenue	des Pins Ouest, avenue	Léo-Pariseau, rue	PRCPR	154	P14080
	PL-VO-071	Milton, rue	University, rue	Aylmer, rue	PRCPR et PMRC	127	P14023
	PL-VO-072	Léo-Pariseau, rue	Jeanne-Mance, rue	du Parc, avenue	PRCPR	88	P14081
MHM	PL-VO-073	Notre-Dame Est, rue	Joffre, rue	Georges-V, avenue	PRCPR	1175	P13932

Total PCPR (m)	8561
Total PCPR+ (m)	731
Total PRCPR (m)	1733
Linéaire total (m)	11025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231095

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 380 867,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527003 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1257231095.xlsx 527003_RepartitionCouts_R11_20250724.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Francis PLOUFFE
prepose(e) au budget
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.028

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257231096

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 103 483,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524106 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Fer-Pal Construction ltd., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 448 748,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524106;

2. d'autoriser une dépense de 1 417 312,23 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 237 423,38 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction ltd.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-24 17:46

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257231096**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 103 483,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524106 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· rapidité dans la réalisation des travaux ;
· réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes ;
· rapidité de la remise en état des lieux ;
· réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2026 sera d'environ quinze (15) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,42 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Également, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) profite de cette occasion pour intégrer et poursuivre la réalisation du programme complémentaire de planage et

revêtement (PCPR), le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR), ainsi que la réfection mineure des trottoirs (RMT) dans certains tronçons de rue où il y aura des travaux de réhabilitation de conduites d'eau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'eau secondaires par chemisage en six (6) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524106 concerne le troisième projet et vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR) et les RMT dans les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La DGA et le SIRR ont mandaté la DRPIU afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 30 jours, soit du 5 janvier 2026 au 5 février 2026 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 6 mai 2026.

Trois (3) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2026-01-13	Modifications aux devis techniques (DTSI-RA, DTSI-V).	0
2026-01-22	Modification au bordereau de soumission de conduite d'eau et au DTSI-RA	- 26 500
2026-01-28	Modification au bordereau de soumission de voirie, au DTSI-V et publication du tableau résumé de questions et réponses.	2 500

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0189 - 16 février 2026 - Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 - 3 soumissionnaires;
CM25 0421 - 15 avril 2025 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 11 209 752 $, taxes incluses (contrat : 9 990 000 $ + contingences : 999 000 $ + incidences : 220 752 $) - Appel d'offres public 519505 - 3 soumissionnaires;

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de le branchement d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat auront lieu dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et

de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et comprennent, sans s'y limiter :
- la réhabilitation d'une longueur d'environ 2,6 kilomètres de conduites d'eau secondaires;
- le remplacement d'environ 53 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section publique;
- le remplacement d'environ 15 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section privée;
- la réhabilitation d'environ 30 000 m^2 de chaussée (PCPR);
- la réfection mineure des trottoirs (± 420 m^2).

Le projet comprend le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030.

La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Lorsque l'entrepreneur contrevient aux exigences du présent Contrat, la Ville peut, après l'en avoir avisé, exiger et percevoir de celui-ci la pénalité suivante pour chaque infraction ci-après mentionnée :

1. 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
2. le montant décrit au tableau 1 par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue *(qui exclut la réalisation des dos d'ânes, lorsque requis)* indiqué à l'article 8.5 *Délai de réalisation des travaux* du présent CCAS, selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux

Cote d'impact[1]	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $
Cote 2	2 000 $
Cote 3[2]	1 000 $

Note 1 : tel qu'indiqué au Tableau des exigences spécifiques et particulières en annexe du DTSI-M.
Note 2 : dans le cas d'une rue identifiée cote 3 avec présence d'une école, lorsque des conditions de chantiers imposent de réaliser les travaux hors des vacances scolaires et avec l'autorisation du Directeur, la pénalité applicable est celle d'une cote 2.

3. 500,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai supplémentaire d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour les réfections d'aménagements privés (autres que béton et enrobé) et pour la réalisation des dos d'âne, lorsque requis;

4. 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
5. 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 5,62 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
FER-PAL Construction Ltd.	9 448 748,17 $
Services d'infrastructures Vortex inc.	10 098 000,00 $
Pavages Métropolitain inc.	10 468 574,01 $
Dernière estimation réalisée ($)	8 946 099,12 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	502 649,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	5,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	649 251,83 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	6,87 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 30 % et 70 %. Parmi les sept (7) qui n'en ont pas déposé, six (6) firmes sont connues comme étant sous-traitantes.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Un écart défavorable à la Ville de 5,62 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

L'écart étant inférieur à 10%, la DGPEC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire FER-PAL Construction Ltd. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé, FER-PAL Construction Ltd., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 14 mai 2030 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 524106 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 103 483,78 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour un montant de 9 448 748,17 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 417 312,23 $ taxes incluses, soit une moyenne de 15 % du coût du contrat.
- plus des incidences de 237 423,38 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences, incidences et mandats connexes comprises est réparti comme suit :

- 66,91% est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), pour un montant de 7 428 808,59 $ Règlement d'emprunt 22-046, dont le coût n'est pas admissible au programme de subvention TECQ24 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et est à la charge des contribuables;
- 0,59% est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), pour un montant de 65 396,63 $ - (branchements d'eau en plomb (RESEP) - Revenu/Dépense Plomb partie privée), à la charge des citoyens concernés;
- 18,20% est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 2 021 139,96 $, Règlement d'emprunt 24-027 (Planage/revêtement - Artériel - CM24 1039);
- 12,10 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 1 344 007,90 $, Règlement d'emprunt 18-048 (PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158);

- 2,2% est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 244 130,70 $, Règlement d'emprunt 23-041 (Maintien - infra routières - CM23 1299).

Cette dépense est de 10 138 960,67 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 6 mai 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *"Principes de gestion de la mobilité".*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Adèle PAVAGEAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Guylaine MORIN, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Valérie SIMARD, 13 février 2026
Mario DUGUAY, 12 février 2026
Patrick RICCI, 10 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ HIGUERA
ingenieur(e)

Tél : 514-237-6928
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : (514) 773-9485
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur(-trice) - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257231096*
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : 524106 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

· *Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;*

· *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;*

· *Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. *Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.*

2. *Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.*

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 mai 2025

FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
A/S MADAME INGRID STEFANCIC
171, FENMAR DR
NORTH YORK (ON) M9L 1M7

N° de décision : 2025-DA-0312
N° de client : 1100532585
N° d'entreprise du Québec : 1180493315

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. FER-PAL CONSTRUCTION LTD. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au **14 mai 2030**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

Montréal

SOUMISSION 524106 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="3">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Ahuntsic-Cartierville</td><td>Rues de Port-Royal et Saint-Denis;
Rue de Louvain;
Av. Christophe-Colomb;
Avenue Papineau;
Rue Poincaré;
Rue Dudemaine;
Boul. Crémazie.</td></tr>
<tr><td>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</td><td>24e avenue;
Rue Chambord;
Av. Charland.</td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-AQ-2026-03
Avenue Christophe-Colomb
De l'avenue Émile-Journault à la rue Legendre</td><td><u>Occupation :</u> Entrave de la bande cyclable et de la voie de droite sur l'av. Christophe-Colomb en direction sud. Maintien d'un corridor cycliste temporaire et d'une voie de circulation.
Fermeture de la rue Legendre entre l'av. Christophe-Colomb et l'av. Olivier-Maurault et fermeture de l'av. Olivier Maurault en direction sud à la hauteur de la rue Louvain avec maintien de la circulation locale seulement
Horaire de travail : Lundi au Vendredi : 7h à 19h – Samedi et dimanche : 9h à 17h</td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-AQ-2026-08 et AHU-VO-2026-08
Boulevard Crémazie
De la rue Saint-Denis à la rue Saint-Hubert</td><td><u>Occupation pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau</u>:
Maintien de trois voies de circulation en direction ouest sur le boul. Crémazie pendant les périodes de pointe et maintien de deux voies de circulation en direction ouest en dehors des périodes de pointe.
Fermeture de la rue Saint-Denis entre la rue Farly et le boul. Crémazie avec le maintien d'une circulation locale seulement. Fermeture de la rue Lajeunesse entre le boul. Crémazie et la rue St-Arsène pour les travaux d'excavation et entrave partielle de la rue Lajeunesse avec le maintien d'une voie pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau.
Horaire de travail avec le maintien de 3 voies sur le boul. Crémazie, pour la fermeture de la rue Saint-Denis et pour l'entrave partielle de la rue Lajeunesse : Lundi au vendredi : 7h à 19h. Samedi et dimanche : 9h à 17
Horaire de travail avec le maintien de 2 voies sur le boul. Crémazie : Lundi au vendredi : 9h à 16h. Samedi et dimanche : 9h à 17h
Horaire de travail pour la fermeture de la rue Lajeunesse : Lundi au vendredi : 9h30 à 15h30. Samedi et dimanche : 9h à 17h

<u>Occupation pour les travaux de planage et de pavage de la chaussée</u>
Horaire de travail pour le planage de la chaussée : Dimanche au vendredi : 21h à 6h - Vendredi au samedi : 22h à 7h – Samedi au dimanche : 22h à 8h;
Horaire de travail pour le pavage de la chaussée : Dimanche au vendredi : 22h à 5h30 - Vendredi au samedi : 23h à 7h – Samedi au dimanche : 23h à 7h;
Pour le planage de la chaussée, réalisation des travaux d'un côté de la chaussée à la fois avec le maintien d'une voie sur le boul. Crémazie en direction ouest entre les rues Saint-Hubert et Saint-Denis. Fermeture des rues transversales aux travaux avec maintien de la circulation locale seulement;
Pour le pavage de la chaussée, fermeture complète du boul. Crémazie en direction ouest entre l'av. Christophe-Colomb et la rue Berri avec maintien de la circulation locale seulement. Fermeture des rues transversales aux travaux avec maintien de la circulation locale seulement.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	• En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; • Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; • Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); • Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; • Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; • L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1 du DTSI-M; • Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; • Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1 du DTSI-M; • L'entrepreneur doit coordonner ses travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; • Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; • À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; • Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; • L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; • Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

11. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE,** l'information relative à **un maximum de cinq (5) contrats** qu'il a obtenus et qui répondent aux exigences suivantes :

- le Soumissionnaire doit être l'**Adjudicataire** de ces contrats (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ces contrats doivent avoir été exécutés **au cours des cinq (5) dernières années** (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années) ou être en cours d'exécution;
- **un (1) de ces contrats** doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait procédé (lui-même ou qu'il aurait fait réaliser par des sous-traitants) aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de **500 m** en longueur de **travaux de chemisage de conduites d'eau potable** réalisés à la date d'ouverture des soumissions;
- jusqu'à **quatre (4) autres contrats** qui doivent inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou d'égout et qui doivent comporter une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduite réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Prendre note que le contrat comportant une longueur minimale cumulative de 500 m en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable peut être comptabilisé dans cette exigence. Ces travaux peuvent avoir été réalisés entièrement par le Soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le Soumissionnaire et de travaux qu'il aura fait réaliser par des sous-traitants. Dans un cas comme dans l'autre, le Soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI ANNEXES du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l'(des) arrondissement(s) ou de la(des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus de cinq (5) projets, seul les cinq (5) projets les plus récents, seront retenus. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la Liste de rappel de la section VI ANNEXES du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI ANNEXES du Cahier des charges dûment complété et référant un maximum de cinq (5) contrats conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

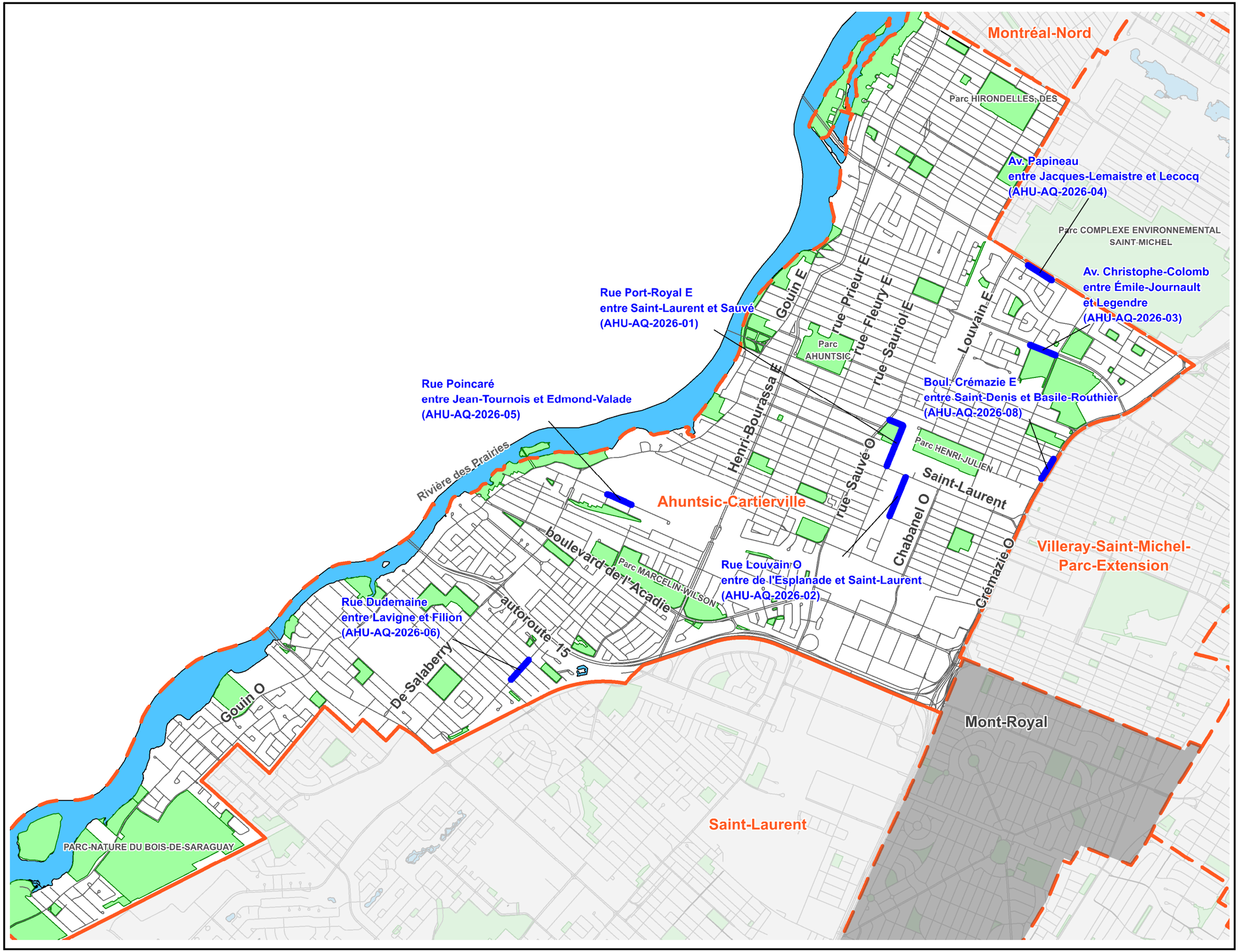

Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-02-23	Pour information	B.R.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:

M. Lecours 2026-02-23

Préparé par:

Benjamin Rodriguez, ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Original signé le:

Projet:

Divers endroits de la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Ahuntsic-Cartierville**

Nature des travaux:

Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:

Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524106	**PL-EA-AQ-01**	**A**	**A**	17/21

Format Ledger (Vers. 2025-02)

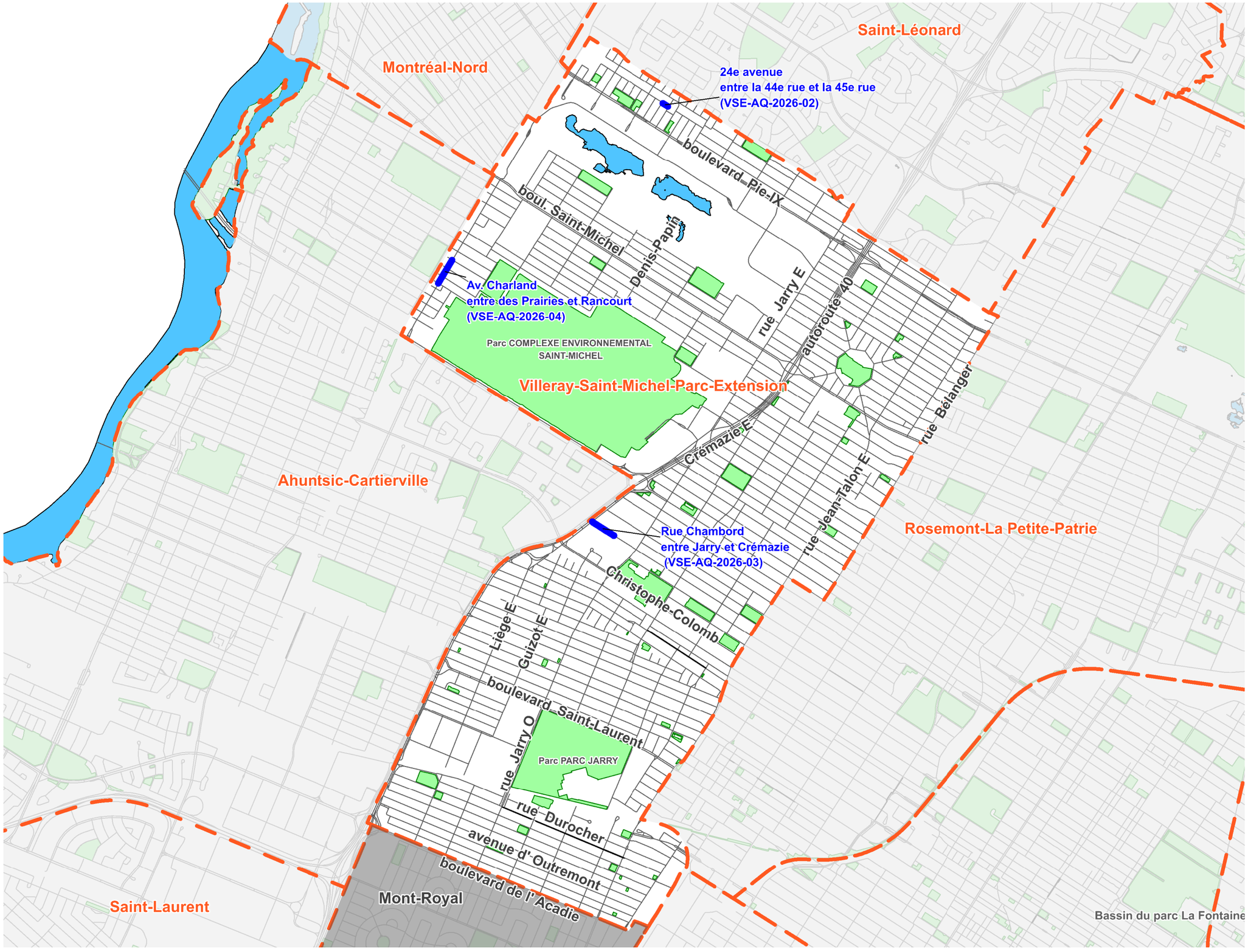

Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-02-23	Pour information	B.R.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:

M. Lecours 2026-02-23

Préparé par:

Benjamin Rodriguez, ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Original signé le:

Projet:

Divers endroits de la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Nature des travaux:

Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:

Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524106	**PL-EA-AQ-02**	**A**	**A**	18/21

Format tabloir (ANSI B) 432x279

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIL
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 02-févr-26
Révision : 0
Chef de projet : Benjamin Rodriguez, ing.

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de AHU et VSE

Appel d'offres :

N° Plan	Rue	De	À	Longueur totale des conduites à reconstruire et à réhabiliter (m)	Superficie du planage (m²)
Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville					
AHU-AQ-2026-01AB	de Port-Royal Est et Saint-De	Saint-Laurent, boulevard	Sauvé, rue	520	5657
AHU-AQ-2026-02AB	Louvain ouest, rue de	Esplanade, avenue de l'	Saint-Laurent, boulevard	392	0
AHU-AQ-2026-03	Christophe-Colomb, avenue	Émile-Journault, avenue	Legendre est, rue	252	0
AHU-AQ-2026-04	Papineau, avenue	Lecocq, avenue	Jacques-Lemaistre, place	255	3227
AHU-AQ-2026-05	Poincaré, rue	Jean-Tournois, rue	Edmond-Valade, rue	256	3341
AHU-AQ-2026-06	Dudemaine, rue	Lavigne, rue	Filion, rue	248	3126
AHU-AQ-2026-08	Crémazie Est, Boulevard	Saint-Denis, rue	Basile-Routhier, rue	220	7648
Arrondissement : Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension					
VSE-AQ-2026-02	24e Avenue	44e Rue	45e Rue	51	493,5
VSE-AQ-2026-03	Chambord, rue	Jarry Est, rue	Crémazie Est, boulevard	205	3433
VSE-AQ-2026-04	Charland, avenue	Prairies, rue des	Rancourt, rue	207	3164

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524106

Date de publication : 2026-01-05
Date d'ouverture : 2026-02-05

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
2	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
3	LES PAVAGES CÉKA INC.
4	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
5	UNIROC CONSTRUCTION INC.
6	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
7	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.
8	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
9	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
10	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231096

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 103 483,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524106 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1257231096.xlsx Info comptable GDD 1257231096 - DGA.xlsx

524106-RepartitionCouts_R11_20250828 _.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.029

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260088002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc., pour les travaux de décarbonation, incluant l'installation d'équipements de chauffage sans émission de gaz à effet de serre, de l'édifice Madison, situé au 2140, avenue Madison, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 235 491,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15981 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation, incluant l'installation d'équipements de chauffage sans émission de gaz à effet de serre, de l'édifice Madison, situé au 2140, avenue Madison, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 168 208,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15981;

2. d'autoriser une dépense de 33 641,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 33 641,69 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget de l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 13:30

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260088002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc., pour les travaux de décarbonation, incluant l'installation d'équipements de chauffage sans émission de gaz à effet de serre, de l'édifice Madison, situé au 2140, avenue Madison, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 235 491,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15981 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en oeuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant aux objectifs du PMO.
L'Entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de trente-deux (32) bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc). L'objectif à terme est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq. CO_2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Dans ce contexte, le SGPI a élaboré une stratégie de mise en œuvre du Programme et identifié trente-deux (32) bâtiments prioritaires afin d'améliorer leur performance énergétique, de réduire leurs émissions de GES et de renforcer leur résilience face aux aléas climatiques.

Le projet de décarbonation de l'édifice Madison s'inscrit dans l'Action 30 du Plan climat, qui vise à transformer 100 % du Parc en parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. La réalisation des travaux dans ce bâtiment contribuera à réduire d'environ 48 tonnes éq. CO_2 les

émissions de GES.

Ce projet, qui fait partie intégrante du Programme de transition écologique pour le parc du SGPI, est assujetti au cadre de gouvernance et a franchi son point de passage en phase de planification.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15981 a été lancé et publié du 14 janvier au 3 février 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec ainsi que dans *le Devoir* . La durée de publication a été de vingt (20) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 3 février 2026, soit jusqu'au 3 mai 2026.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	2026-01-23	Modification du Cahier des charges	Oui
2	2026-01-27	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0496 - 27 août 2021 - Conclure une entente-cadre, pour le lot 3, avec Aedifica inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de transition écologique du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une période de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour une somme de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour une somme de 3 523 777,84 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n° 21-18448 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de l'édifice Madison.
Les travaux dans la chaufferie du bâtiment consistent notamment à :

- Ajouter une base de béton;
- Ajouter une chaudière électrique;
- Ajouter des variateurs de fréquence sur des pompes de circulation;
- Ajouter des valves de balancement;
- Modifier le contrôle et la régulation automatique des équipements.

Un budget de contingences correspondant à 20 % du montant du contrat, soit (33 641,69 $), est réservé pour couvrir les imprévus de chantier.

Un budget supplémentaire de 20 % (33 641,69 $) est prévu pour les incidences liées au contrat, notamment pour couvrir les dépenses suivantes :

- Agent de mise en service;
- Télégestion.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 14 janvier 2026, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.

Six (6) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 67 % du nombre total.

Sur les trois (3) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Un (1) a acheté les documents à titre informatif (Association de la Construction du Québec);
- Deux (2) autres firmes n'ont pas communiqué leur motif de désistement.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les six (6) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences 20%) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Plomberie Charbonneau Inc.	**168 208,43 $**	**33 641,69 $**	**201 850,11 $**
Le Groupe Centco Inc.	169 473,15 $	33 894,63 $	203 367,78 $
Mécanicaction Inc.	190 485,98 $	38 097,20 $	228 583,18 $
Construction Ludec Inc.	215 549,38 $	43 109,88 $	258 659,26 $
Tuyauterie Expert Inc.	203 160,83 $	40 632,17 $	243 792,99 $
Construction Arcade (9140-2594 Québec Inc.)	223 700,00 $	44 740,00 $	268 440.00 $
Dernière estimation réalisée ($)	300 136,00 $	60 027,20 $	360 163,20 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-131 927,58 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-44 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 264,72 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,8 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -44 % (-131 927,58 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Frais généraux : écart de -32 %;
- Mécanique : écart de -43 %;
- Électricité : écart de -27 %.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 0,8 % (1 264,72 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux conditions et exigences générales:

Les hypothèses avancées par les professionnels pour expliquer ces écarts sont :

- Un marché actuellement très compétitif, avec un grand nombre de soumissionnaires proposant des prix agressifs;
- Une rareté de projets de construction disponibles, incitant les entrepreneurs à utiliser diverses stratégies de soumission, telles que :
- - Réduire le pourcentage (%) d'administration et de profits ainsi que les conditions générales;
  - Soumissionner au prix coûtant pour occuper leur personnel;
  - Ne plus considérer d'heures supplémentaires;
  - Soumissionner avec des produits équivalents à moindre coût.

De surcroît, les écarts relativement serrés entre les prix soumis tendent à confirmer que la concurrence demeure bien présente sur le marché, ce qui rassure la Ville quant à l'obtention d'un prix juste.

Considérant les hypothèses émises ainsi que l'analyse des prix des soumissions, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat de construction, se situant entre le seuil de l'appel d'offres et d'une valeur inférieure à 1 000 000 $, a fait l'objet d'une évaluation de risque conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. Le risque ayant été évalué à faible, l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 235 491,81 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 168 208,43 $, taxes incluses (net de ristourne : 153 596,72 $);
- Contingences : 33 641,69 $, taxes incluses (net de ristourne : 30 719,35 $), soit 20 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 33 641,69 $, taxes incluses (net de ristourne : 30 719,35 $), soit 20 % du coût du contrat de base.

Le projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) sous le programme de protection des bâtiments industriels. Il bénéficie d'un programme de subvention, tel que défini dans l'Entente, couvrant 100 % des dépenses totales, à condition que celles-ci soient

entièrement engagées avant le 31 mars 2026. Toute dépense, liée auxdits engagements, qui serait effectuée après la date d'échéance de l'Entente devra être assumée par le PDI du SGPI.

Le projet est financé comme suit :

- Règlement d'emprunt de compétence municipale 24-009 pour un montant total de 172 850,99 $, taxes incluses;
- Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-018 pour un montant total de 62 640,82 $, taxes incluses.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice. La répartition est de 73,4 % corpo et de 26,6 % agglo.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 95 % en 2026 et 5 % en 2027.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait les conséquences suivantes :

- Sur l'échéancier : les travaux doivent être majoritairement complétés avant le début de la saison de chauffage 2026-2027;
- Sur le PDI : le projet ne pourrait plus bénéficier de la subvention prévue dans l'Entente si l'octroi du contrat survient après la fin du mois de mars 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mars 2026
Réception provisoire totale : mars 2027
Fin du contrat : mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Myriam LAVOIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre PARENTI
gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 4388280676
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Jean CAPPELLI
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 5149779883 - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : 5148931820 - -
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1260088002***
Unité administrative responsable : ***Service de la gestion et de la planification des immeubles***
Projet : **Décarbonation de l'édifice Madison**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduire de 85 % minimalement les **émissions de GES.***			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Décarbonation de l'édifice Madison*
Nom d'ouvrage :	*Édifice Madison*
No. D'ouvrage:	*138*
No. De contrat :	*IMM-15981*
No. Du projet :	*IM-PR-21-1008*
No. Du GDD :	
Date :	*04-févr-26*
Étape :	*Octroi de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			146 300,00 $	7 315,00 $	14 593,43 $	168 208,43 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**20%**	29 260,00 $	1 463,00 $	2 918,69 $	33 641,69 $
	Total - Contrat :			**175 560,00 $**	**8 778,00 $**	**17 512,11 $**	**201 850,11 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		20%	29 260,00 $	1 463,00 $	2 918,69 $	33 641,69 $
	Total - Incidences :		**20%**	**29 260,00 $**	**1 463,00 $**	**2 918,69 $**	**33 641,69 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**204 820,00 $**	**10 241,00 $**	**20 430,80 $**	**235 491,81 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-10 241,00 $		-10 241,00 $
	TVQ	50%				-10 215,40 $	-10 215,40 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**215 035,41 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 95 % en 2026 // 5 % en 2027

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20402886)** 2026-01-16 11:01	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20401732)** 2026-01-15 06:33	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20407029)** 2026-01-21 15:11	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20402828)** 2026-01-16 10:15	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20401240)** 2026-01-14 20:37	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Construction Ludec Inc. 1000 des Fabricants Terrebonne QC CAN J6Y2A6 http://www.ludec.ca	Publique	Marina Enache Téléphone: 450-951-9911 Courriel: menache@ludec.ca	**Transaction: (20401731)** 2026-01-15 06:24	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Construction NCP 174 Ch. des Commissaires L'Assomption QC CAN J5W2T7	Publique	Cyr Nicolas Téléphone: 5143781530 Courriel: nicolas.cyr.ncp@gmail.com	**Transaction: (20407744)** 2026-01-22 09:29	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9140-2594 QUÉBEC INC. 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval QC CAN H7C0A5 https://www.constructionarcade.ca	Publique	Michel Lehoux Téléphone: 5144810451 Courriel: mlehoux@constructionarcade.ca	**Transaction: (20400709)** 2026-01-14 08:43	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal QC CAN H8R1K6 http://www.systemesurbains.com	Non diffusé	Catherine Braün Téléphone: 5143215205 Courriel: estimation@systemesurbains.com	**Transaction: (20405730)** 2026-01-20 07:50	20089485 - Addenda 1 Devis 2026-01-23 à 07:30 - Courriel 20090098 - Addenda 2 Devis 2026-01-27 à 12:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-02-06 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142788992
Nom	PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.

Adresse du domicile

Adresse	1955 rue Cabot Montréal (Québec) H4E1E2 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-02-21
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-02-21
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1956-11-19 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 1 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-01
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-01 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Fusion, scission et conversion

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)	2021-01-01	PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal (Québec) H4E1E2 Canada	1146622858	1142788992
			9106-4154 QUÉBEC INC. 1955 rue Cabot Montréal (Québec) H4E1E2 Canada	1160226933	
			9140-2479 QUÉBEC INC. 1955 rue Cabot Montréal (Québec) H4E1E2 Canada	1162114152	
Fusion simplifiée	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)	2020-01-01	9360-0237 Québec inc. 1955 rue Cabot Montréal (Québec) H4E1E2 Canada	1172774706	1142788992

Continuation et autre transformation

La personne morale a fait l'objet d'une continuation.

Loi applicable	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Date de la continuation ou autre transformation	1991-12-04

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4241
Activité	Plomberie
Précisions (facultatives)	ENTREPRISE DE PLOMBERIE

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 250 à 499
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	GROUPE CHARBONNEAU INC.
Adresse du domicile	1955 rue Cabot Montréal (Québec) H4E1E2 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	CHARBONNEAU
Prénom	JEAN
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	202-3410 rue William-Notman Longueuil (Québec) J4N0J1 Canada

Nom de famille	LITWIN
Prénom	DANY
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	393 rue des Jonquilles Saint-Eustache (Québec) J7P5T6 Canada

Nom de famille	Moreau
Prénom	Éric
Date du début de la charge	2017-03-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	406-6170 boul. Davis Longueuil (Québec) J3Y0S9 Canada

Historique

Nom de famille	CHARBONNEAU
Prénom	DANIEL
Date du début de la charge	

Date de la fin de la charge	2013-07-01
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	8730 boul. LaSalle Montréal (Québec) H8P1Y9 Canada

Nom de famille	LIMOGES
Prénom	JEAN
Date du début de la charge	2013-07-01
Date de la fin de la charge	2016-10-13
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	390 rue des Anémones Laval (Québec) H7X0B5 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	Loiselle
Prénom	Éric
Fonctions actuelles	Principal dirigeant
Adresse du domicile	3131 rue Louise-De Ramezay Chambly (Québec) J3L0G4 Canada

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Aucune personne de l'entreprise ne répond à la définition de bénéficiaire ultime.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0001 - PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. **(Établissement principal)**
Adresse	1955 rue Cabot Montréal (Québec) H4E1E2 Canada
Activités économiques (CAE)	Plomberie (4241)

Numéro et nom de l'établissement	0002 - PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.
Adresse	3000 montée Saint-Aubin Laval (Québec) H7L3N8 Canada
Activités économiques (CAE)	Plomberie (4241)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-07-01
Déclaration de mise à jour courante	2025-03-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-08-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2024-08-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-04-02
Déclaration de mise à jour courante	2021-06-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-03-19
Déclaration de mise à jour courante	2021-01-20
Déclaration de mise à jour courante	2021-01-06
Certificat de fusion	2020-12-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-03-20
Certificat de fusion	2019-12-20
Certificat de modification	2019-12-18

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-03-26
Déclaration de mise à jour courante	2018-08-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-04-06
Déclaration de mise à jour courante	2017-06-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-03-01
Déclaration de mise à jour courante	2016-10-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-04-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-03-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-03-24
Déclaration de mise à jour courante	2014-02-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-04-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-04-18
Déclaration annuelle 2010	2011-05-02
Déclaration modificative	2010-05-01
État et déclaration de renseignements 2009	2010-03-06
État et déclaration de renseignements 2008	2009-03-11
État et déclaration de renseignements 2007	2008-05-08
État et déclaration de renseignements 2006	2007-03-20
Déclaration annuelle 2005	2006-01-31
Déclaration annuelle 2004	2004-12-14
Déclaration annuelle 2003	2003-12-01
Déclaration annuelle 2002	2002-10-08
Déclaration annuelle 2001	2001-10-23
Déclaration annuelle 2000	2000-10-10
Déclaration annuelle 1999	1999-09-24
Déclaration annuelle 1998	1998-09-29
Déclaration annuelle 1997	1998-01-08
Déclaration annuelle 1996	1996-11-06
Déclaration annuelle 1995	1995-11-06
Déclaration d'immatriculation	1995-02-21

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2021-01-06

Nom

Nom	PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	LUCIEN CHARBONNEAU LIMITEE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1956-11-19
Date de déclaration du retrait du nom	2021-01-01
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	CHARBONNEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-01-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	L'HEUREUX, MONGEAU, J.C. LAUZON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-01-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LUCIEN CHARBONNEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-01-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	PLOMBERIE CHARBONNEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-01-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	PLOMBERIE CHRISTIE
Versions du nom dans une autre langue	CHRISTIE PLUMBING
Date de déclaration du nom	2021-01-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260088002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc., pour les travaux de décarbonation, incluant l'installation d'équipements de chauffage sans émission de gaz à effet de serre, de l'édifice Madison, situé au 2140, avenue Madison, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 235 491,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15981 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1260088002 - Travaux décarbonation Edifice Madison.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriam LAVOIE
Agente de gestion des ressources financières/Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du Conseil et du Soutien Financier
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 5514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.030

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260430001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc., pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, Chemin Remembrance - Dépense totale de 1 309 954,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15983 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Mécanique Northerm inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, Chemin Remembrance, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 935 681,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15983;
2. d'autoriser une dépense de 187 136,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 187 136,30 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Mécanique Northerm inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-24 10:12

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260430001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc., pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, Chemin Remembrance - Dépense totale de 1 309 954,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15983 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en oeuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant aux objectifs du PMO.

L'Entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de trente-deux (32) bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc). L'objectif à terme est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq. CO2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Dans ce contexte, le SGPI a élaboré une stratégie de mise en œuvre du Programme et identifié trente-deux (32) bâtiments prioritaires afin d'améliorer leur performance énergétique, de réduire leurs émissions de GES et de renforcer leur résilience face aux aléas climatiques.

Le poste de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est chauffé par une bouilloire au mazout située au sous-sol du bâtiment. Dans le but de contribuer à l'action 24 du Plan Climat qui consiste à éliminer l'utilisation du mazout dans les bâtiments, le système sera remplacé par une technologie électrique comprenant une thermopompe et une

petite bouilloire électrique.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour les travaux de remplacement des équipements de chauffage au mazout.

L'appel d'offres public n^{0} IMM-15983, a été lancé et publié du 15 janvier 2026 au 5 février 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et dans *Le Devoir* . La durée de publication a été de vingt et un (21) jours. Les soumissions sont valides pendant cent-vingt (120) jours suivant la date d'ouverture du 5 février 2026, soit jusqu'au 5 juin 2026.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	02-02-2026	Modification du bordereau de soumission	aucun
2	02-02-2026	Réponses aux questions des soumissionnaires	aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0250 - 16 mai 2025 - Accorder un contrat au regroupement composé des firmes Bouthillette Parizeau inc., Pluriel Architecture et Science du Bâtiment inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de décarbonation de la Cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 542 904,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20787 - (3 soum.)
CG19 0436 - 19 Septembre 2019 - Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantier pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.);

BC 1542347 - 29 juin 2022 - Étude de concept pour la rénovation du système de chauffage et climatisation de la cavalerie au 1515 Camilien- Houde.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Mécanique Northerm inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de la cavalerie du SPVM.
Les travaux consistent notamment en :

- Remplacement de la bouilloire au mazout par une bouilloire électrique;
- Remplacement des calorifères actuels par des modèles ventilés à haute efficacité;
- Installation d'une thermopompe pour le chauffage;
- Remplacement des conduites d'eau chaude pour le chauffage;
- Retrait des réservoirs de mazout et de diesel du sous-sol.

Un budget de contingence de 20 % (187 136,30 $) du contrat est réservé pour répondre aux

imprévus de chantier.

Un budget de 20 % (187 136,30 $) est prévu pour les incidences du contrat et servira à rémunérer les services suivants :

- Les services d'un laboratoire pour le contrôle de la compaction des sols;
- Les services d'un agent de sécurité pour les accès aux zones restreintes;
- Les services d'un laboratoire pour l'expertise et l'analyse des sols contaminés;
- Les services de Trace Québec.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 15 janvier 2026, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.
Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 78 % du nombre total, tandis que deux (2) preneurs n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les sept (7) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mécanique Northerm Inc.	935 681,50 $	378 036,30 $	1 313 717,80 $
Centco	1 027 876,50 $	396 475,30 $	1 424 351,80 $
Mécanicaction	1 076 712,13 $	406 242,43 $	1 482 954,56 $
Tuyauterie Expert	1 085 017,93 $	407 903,59 $	1 492 921,52 $
Construction Ludec	1 144 042,64 $	419 708,53 $	1 563 751,17 $
Plomberie Charbonneau	1 201 488,75 $	431 197,75 $	1 632 686,50 $
SCV Enercor	1 573 752,97 $	505 650,59 $	2 079 403,56 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 391 592,60 $	441 545,85$	1 833 138,45 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-455 911,10 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			92 195 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9 %

L’estimation finale a été élaborée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres. La grande majorité des soumissionnaires sont des entrepreneurs généraux spécialisés en plomberie / chauffage. La forte concurrence a eu une incidence sur les coûts.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -33 % (-455 911,10 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Les conditions générales sont de 72 % plus basses que l'estimation;

- Les travaux électriques sont 51 % plus bas que l'estimation.

Il apparaît que la forte concurrence du marché actuel entre les soumissionnaires a eu une incidence sur les coûts de fourniture des équipements électriques, mais aussi dans leur gestion administrative et leurs profits afin d'être plus concurrentiel.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 9 % (92 195 $), les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Les conditions générales sont de 22 % plus basses que le deuxième plus bas soumissionnaire;
- Les conditions existantes sont de 57 % plus basses que le deuxième plus bas soumissionnaire.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur la licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 23 juillet 2026. Depuis le 2 juin 2023, l'AMP a prolongé automatiquement la validité du contrat de deux ans.

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 309 954,10 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 935 681,50 $, taxes incluses (net de ristourne : 854 401,93 $);
- Contingences : 187 136,30 $, taxes incluses (net de ristourne : 170 880,39 $), soit 20 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 187 136,30 $, taxes incluses (net de ristourne : 170 880,39 $), soit 20 % du coût du contrat de base.

Le coût des travaux est prévu au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) et bénéficie du programme de subvention gouvernemental PEV (programme pour une économie verte) défini dans l'Entente à hauteur de 80 % du montant.

La dépense est prévue au programme 64021 (programme de rénovation des bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) sous le règlement d'emprunt RCG 24-018.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice

de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le décaissement sera réalisé à 83 % en 2026 et 17 % en 2027.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne contribue pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat se répercuterait sur toutes les phases subséquentes du projet global et, par conséquent, la perte d'une grande partie du soutien financier pour les travaux, accordé dans le cadre du PEV qui est conditionnel à l'exécution des travaux visés par cette mesure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 28 avril 2026
Fin du contrat : 30 septembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Vincent CLARK, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pascal ROSS
Gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 514-816-3198
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-12

Penelope DARCY
cheffe de division de projets Sécurité publique et Espace pour la vie

Tél : (514) 242-6693
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1260430001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets sécurité publique*
Projet : *Travaux de décarbonation de la Cavalerie du SPVM*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *1.Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Le projet vise la réduction d'environ 25 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone des émissions de GES associées à l'usage du mazout pour son chauffage.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 23 juillet 2021

MÉCANIQUE NORTHERM INC.
A/S MONSIEUR DAVID BÉLANGER-FOISY
112, BOUL MAISONNEUVE
SAINT-JÉRÔME (QC) J5L 0A1

N° de décision : 2021-DAMP-1657
N° de client : 3001222766

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. MÉCANIQUE NORTHERM INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 juillet 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

MÉCANIQUE NORTHERM INC.- NUMÉRO DE CLIENT 3001222766

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance (renouvellement): 2026-07-23**

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550 – option 1

reception@amp.quebec

Projet:	Décarbonation de la cavalerie
Nom de l'ouvrage:	Poste de la Cavalerie du SPVM
No d'ouvrage:	3684
No de projet:	IM-PR-21-1009
No du GDD:	1260430001
Date:	2026-02-11
Étape:	Octroi de contrat

				Budget $	TPS 5.0% $	TVQ 9.975% $	Total $
	Travaux de construction			813 813.00 $	40 690.65 $	81 177.85 $	935 681.50 $
	Contingence		20%	162 762.60 $	8 138.13 $	16 235.57 $	187 136.30 $
	Total - Contrat			976 575.60 $	48 828.78 $	97 413.42 $	1 122 817.80 $
Incidences	**Total - Incidences**		20%	162 762.60 $	8 138.13 $	16 235.57 $	187 136.30 $
	Coût des travaux (montant à autoriser)			1 139 338.20 $	56 966.91 $	113 648.99 $	1 309 954.10 $
Ristournes	**TPS**	100%			- 56 966.91 $		- 56 966.91 $
	TVQ	50%				- 56 824.49 $	- 56 824.49 $
	Coût après ristourne (montant à emprunter)						**1 196 162.69 $**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20402886)** 2026-01-16 11:01	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SCV ENERCOR INC. 9095, rue Jean-Pratt, bureau 200 Montréal QC CAN H4N2W7	Publique	Estimation SCV Enercor Téléphone: 5142609948 Courriel: estimation@scv-enercor.com	**Transaction: (20404997)** 2026-01-19 11:41	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20407029)** 2026-01-21 15:11	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Naxo 92 rue Prévost Boisbriand QC CAN J7G2S2	Publique	Julien Couture Téléphone: 4508189714 Courriel: soumission@naxo.ca	**Transaction: (20406711)** 2026-01-21 09:43	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan

				2026-02-04 à 15:45 - Messagerie Mode privilégié (plan): Messagerie
Construction Ludec Inc. 1000 des Fabricants Terrebonne QC CAN J6Y2A6 http://www.ludec.ca	Publique	Marina Enache Téléphone: 450-951-9911 Courriel: menache@ludec.ca	**Transaction: (20402899)** 2026-01-16 11:15	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20402651)** 2026-01-16 06:18	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20407712)** 2026-01-22 09:01	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20402846)** 2026-01-16 10:26	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique 2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANIQUE NORTHERM INC.	Publique	Kim Guérette-Chartrand Téléphone: 450-432-3737	**Transaction: (20405950)**	20091658 - Addenda 1 Bordereau numérique

112 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme QC CAN J5L1S1 www.northerminc.com	Courriel: achats@northerminc.com	2026-01-20 11:01	2026-02-04 à 11:55 - Courriel Devis 2026-02-04 à 11:55 - Courriel 20091778 - Addenda 2 Devis 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Plan 2026-02-04 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2026

REVENU QUÉBEC

LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

MECANIQUE NORTHERM INC.
112, BOUL. MAISONNEUVE
SAINT-JEROME (QUEBEC) J5L 0A1

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166012469

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 817112-HCHW-1396094
Date et heure de délivrance de l'attestation : 11 décembre 2025 à 14 h 52 min 13 s
Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 mars 2026

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au **www.revenuquebec.ca**.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260430001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc., pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, Chemin Remembrance - Dépense totale de 1 309 954,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15983 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1260430001 - Travaux décarbonation cavalerie SPVM PEV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Sonia RODI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.031

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1264745001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , Section bureau de projets d'usines et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 14 476 599,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2612-C (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville, pour une somme maximale de 14 176 599,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2612-C;

2. d'autoriser une dépense de 300 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 14:33

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264745001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , Section bureau de projets d'usines et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 14 476 599,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2612-C (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées, pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
La Direction de l'eau potable (DEP) de la Ville de Montréal est responsable de nombreuses installations, notamment 6 usines de traitement, 14 réservoirs et stations de pompage. La Direction de l'eau potable réalise régulièrement des travaux sur ces installations afin de les maintenir en bon état pour continuer à produire une eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Plusieurs de ces infrastructures sont vieillissantes, dont plusieurs nécessitent des travaux en continu afin d'assurer leur pérennité. La DEP souhaite donc se doter d'une entente-cadre qui permettra d'augmenter les entretiens et les interventions nécessaires et prévenir de possibles défaillances qui pourraient avoir des impacts considérables sur la production d'eau potable.

L'appel d'offres public DEP-P2612-C a été publié du 11 décembre 2025 au 20 janvier 2026 sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal le Devoir**.** La durée de publication a été de quarante un (41) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19

juillet 2026.

Deux (2) addenda ont été publiés afin de fournir certaines précisions administratives et techniques concernant le contrat.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	12 janvier 2026	Précisions sur l'assurance chantier formule étendue	Non
2	15 janvier 2026	Autres précisions sur l'assurance chantier formule étendue	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif de conclure une entente-cadre avec un entrepreneur général, polyvalent pour la réalisation sur demande des travaux généraux dans les usines, stations de pompage et réservoirs de la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal. La conclusion de cette entente-cadre permettra d'assurer les travaux ainsi que l'entretien des usines, réservoirs et stations de pompage.
L'adjudicataire devra notamment réaliser, sur demande:

- des travaux d'entretien général;
- des travaux de démolition, de réparation, de ragréage, de construction, d'aménagement d'emplacement;
- des travaux de béton, de maçonnerie, de métaux, de bois et plastique, d'isolation et étanchéité,
- des travaux de portes et fenêtres, de finitions, de produits spéciaux;
- des travaux d'équipements, d'ameublement et décoration, d'installations spéciales de systèmes transporteurs;
- de mécanique, de mécanique de procédé, d'électricité, et d'ingénierie, y compris des interventions impliquant la participation coordonnée de diverses disciplines et de divers corps de métier, pour les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Direction de l'eau potable.

L'adjudicataire devra fournir un service "clé en main" ainsi qu'une disponibilité 24 heures par jour, 365 jours par année, afin de répondre à tout appel de service.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. DEP-P2612-C, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges, trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission. Le pourcentage de dépôt de soumission est de 30 %. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Parmi les preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, quatre ont motivé leurs décisions par l'engagement dans d'autres projets d'envergure, l'acquisition du cahier des charges par un organisme d'entrepreneurs en construction dans l'objectif d'informer ses membres de la disponibilité de l'appel d'offres sur SEAO, le montant élevé de la caution et le manque de temps. Les 3 autres preneurs de cahiers n'ont pas donné de motif.

Pour les fins du présent contrat, des exigences de qualification ont été définies au Cahier des charges. L'examen des trois (3) soumissions reçues a permis de confirmer leur conformité

administrative. Sur le plan de la conformité technique, deux soumissions se sont avérées conformes, tandis qu'une a été jugée non conforme en raison des aspects suivants qui ne répondent pas aux critères de qualification du Cahier des charges : liste des sous-contractants, qualifications et expérience du chargé de projet ainsi que expérience de l'entreprise.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
9140-2594 Québec Inc.	14 176 599,60	n/a	14 176 599,60
Construction Deric inc.	14 518 353,21	n/a	14 518 353,21
Dernière estimation réalisée ($)	14 093 289,37	n/a	14 093 289,37
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			91 641,25
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			0,59 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			375 928,97
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,41%

L'analyse de la soumission présentée par 9140-2594 Québec Inc. (Construction Arcade) a permis de constater un écart défavorable de 0,59 %, soit 91 641,25 $ par rapport à l'estimation. L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas soumissionnaire est 2,41 %, soit 375 928,98 $.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) datée du 30 janvier 2023, portant le numéro 2023-DAMP-1331 valide jusqu'au 29 janvier 2028, une copie est jointe au présent dossier. Une nouvelle validation sera effectuée au moment de l'octroi du contrat.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé 9140-2594 Québec Inc. (Construction Arcade) :

- N'a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé de la dépense est de 14 476 599,60 $, taxes incluses et se détaille comme suit:

- Le prix de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme: 14 176 599,60 $,

taxes incluses
- Le montant pour les travaux incidents: 300 000 $, taxes incluses

La dépense totale de 14 476 599,60 $, taxes incluses, représente un coût net de 13 219 065,02 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Les dépenses seront financées au PTI et au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable, en respectant les limites maximales des budgets annuels prévus.

Le montant annuel estimé pour chaque option de renouvellement est de 5 198 086,52 $ taxes incluses.

Il s'agit d'un contrat de type «entente-cadre» sans imputation budgétaire pour une durée de trois (3) ans, soit de 2026 à 2029 ou jusqu'à épuisement des crédits.

Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, en particulier à la priorité suivante:
Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins; puisqu'il permet de maintenir le service d'approvisionnement en eau potable (service essentiel) aux citoyens

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de ce contrat alourdirait le processus de recours aux services externes à la Ville pour l'entretien et réparation des usines, stations de pompage et réservoirs de la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal en obligeant des appels d'offres à chaque fois. De plus, l'absence d'entente-cadre retarderait le délai de réaction aux demandes rapides et urgentes d'intervention des experts externes sur ces actifs advenant des bris, des pannes ou d'autres situations urgentes. L'octroi de cette entente-cadre permettra de diminuer les délais d'intervention, assurer l'entretien préventif et correctif dans les usines, réservoirs et stations de pompage dans le but de garantir la fiabilité de ces installations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'entente : Avril 2026
Fin de l'entente : Mars 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice TCHIO
Ingénieur

Tél : 514 872-0015
Télécop. : 514-868-4275

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Serge Martin PAUL
chef(fe) de division - ingenierie - production de l'eau potable

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
directeur(-trice) - production de l' eau potable
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1264745001

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Division infrastructures usines et réservoirs, Section bureau de projets d'usines et réservoirs

Projet : Entente-cadre à exécution sur demande – Travaux généraux, pour les usines, les stations de pompages et les réservoirs de la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Maintenir le service d'approvisionnement en eau potable aux citoyens.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 30 janvier 2023

9140-2594 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR STEVE BASTIEN
23, AV MILTON
LACHINE (QC) H8R 1K6

N° de décision : 2023-DAMP-1331
N° de client : 2700026236
N° d'entreprise du Québec : 1162114673

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. 9140-2594 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 janvier 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Anick Pelletier

De: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé: 29 avril 2023 08:49
À: _Boîte Autorisation AMP
Objet: Nouveautés liées à votre autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics

Nouveautés liées à votre autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics

Bonjour,

Comme des changements seront bientôt apportés au régime d'autorisation de contracter et que vous détenez une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics, nous vous invitons à prendre connaissance de nouvelles dispositions concernant celle-ci.

Validité de l'autorisation

L'une des modifications est que la durée de la validité de votre autorisation de contacter **passera de 3 à 5 ans à partir du 2 juin 2023**. Par conséquent, elle sera prolongée automatiquement pour une période de deux ans. Le renouvellement de votre autorisation sera donc exigé chaque cinq ans, et non plus chaque trois ans.

Mise à jour annuelle

De plus, toujours à partir du 2 juin 2023, vous aurez l'obligation d'effectuer une mise à jour annuelle de l'information et des renseignements (liens d'affaires de l'entreprise, numéro d'entreprise du Québec, adresse du siège social ou de ses établissements, modification à son actionnariat, etc.) transmis à l'AMP, au plus tard à la date anniversaire de la délivrance de votre autorisation. Cette obligation s'ajoute à celle de procéder à une mise à jour continue, qui est déjà en place.

IMPORTANT: Exceptionnellement cette année, toute entreprise qui, le 2 juin 2023, détient une autorisation de contracter valide, est tenue d'effectuer une mise à jour de ses renseignements au plus tard dans **les 30 jours suivant cette date**.

Vous recevrez des communications plus détaillées sur la mise à jour annuelle en mai. Assurez-vous que les coordonnées liées à votre dossier d'entreprise sont à jour, notamment les adresses courriel précédemment fournies à partir des services en ligne, afin de recevoir toutes les informations qui vous seront acheminées prochainement.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25,
Québec (Québec) G1R 5S9
direction.lcop@amp.quebec

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
9496-1687 Québec inc. 101-1490 Joliot-Curie Suite 101 Boucherville QC CAN J4B7L9	Publique	Maxime Clermont Téléphone: 514-525-8109 Courriel: maxime.clermont@groupedcr.com	**Transaction: (20384894)** 2025-12-15 11:45	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Groupe H&L 180 chemin de la baie Rivière-Beaudette QC CAN J0P1Z0 legroupehl.com	Publique	Luc Poirier Téléphone: 450-369-1334 Courriel: lpoirier@groupehl.ca	**Transaction: (20387047)** 2025-12-18 03:37	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20382439)** 2025-12-12 05:16	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSLO CONSTRUCTION INC. 1099, rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5T8 https://osloconstruction.com	Publique	Mélanie Riopel Téléphone: 4504925469 Courriel: mriopel@osloconstruction.com	**Transaction: (20385586)** 2025-12-16 11:49	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. 23 av Milton Lachine Montréal QC CAN H8R1K6 http://www.nrj.ca	Publique	Cynthia Nadeau Téléphone: 5144810451 Courriel: soumission@nrj.ca	**Transaction: (20382478)** 2025-12-12 08:29	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel

				20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. 118 de la Gare Saint-Henri QC CAN G0R3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Non diffusé	Adjointe soumissions Téléphone: 4188822277 Courriel: soumissions@cwallen.qc.ca	**Transaction: (20381480)** 2025-12-11 14:30	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ST-DENIS THOMPSON INC. - 2 5530 rue St-Patrick 1121 Montréal QC CAN H4E1A8 https://stdenisthompson.com/	Publique	Nicolas Jolicoeur Téléphone: 5145236162 Courriel: njolicoeur@stdenisthompson.com	**Transaction: (20387251)** 2025-12-18 12:54	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CONSTRUCTION L. MORIN INC. 225, rue Joseph-M. Parent, bureau 4 et 5 Notre-Dame-des-Prairies QC CAN J6E0S1	Non diffusé	Catherine Breton Téléphone: 4509442437 Courriel: catherine.breton@clmorin.com	**Transaction: (20395881)** 2026-01-08 12:04	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9140-2594 QUÉBEC INC. 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval QC CAN H7C0A5 https://www.constructionarcade.ca	Publique	Michel Lehoux Téléphone: 5144810451 Courriel: mlehoux@constructionarcade.ca	**Transaction: (20396669)** 2026-01-09 13:15	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel 20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-15 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Construction Deric inc. 5145 rue Rideau Québec QC CAN G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Publique	Isabelle Vézina - alexandre.coulombe@groupederic.ca Téléphone: 4187812228 Courriel: isabelle.vezina@groupederic.ca	**Transaction: (20384951)** 2025-12-15 13:19	20087637 - Addenda 1 - DEP-P2612-C Devis 2026-01-12 à 16:45 - Courriel

20088343 - Addenda 2 - DEP-P2612-C
Devis
2026-01-15 à 16:05 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0017

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 20 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES DEP-P2612-C

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Entente-cadre à exécution sur demande de travaux généraux pour les usines, les stations de pompages et les réservoirs de la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
9140-2594 QUÉBEC INC.[1] (CONSTRUCTION ARCADE)	14 176 599,60 $
CONSTRUCTION DERIC INC.	14 518 353,21 $
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	14 036 600,12 $

L'appel d'offres du Service de l'eau a été publié le 11 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Direction de l'eau potable, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
D.E.P. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.032

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant des travaux de la Commission des Services électriques de Montréal / Autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences des services internes de la Ville - Dépense totale de 9 253 975,58 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 8 036 936,46 taxes incluses à titre de budget pour les travaux;

2. d'autoriser une somme maximale de 1 205 541,62 $, taxes incluses à titre de budget de contingences, conformément à sa lettre d'autorisation budgétaire en date du 12 février 2026;

3. d'autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences des Services internes de la Ville;

4. d'autoriser, à cette fin, le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97,46 % par la ville centrale et 2,54 % par la Commission des services électriques de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 13:46

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231018**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant des travaux de la Commission des Services électriques de Montréal / Autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences des services internes de la Ville - Dépense totale de 9 253 975,58 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le pont ferroviaire CN / Wellington, construit en 1961, permet à la rue Wellington de passer sous les voies ferrées de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), entre les rues De la Congrégation et De la Sucrerie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest (voir le plan de localisation en pièce jointe).
Deux ordonnances de la Commission canadienne des transports encadrent cet ouvrage (voir ordonnances en pièce jointe) :
- Ordonnance no 100303 (1960) : Autorise la Ville de Montréal à construire le pont
- Ordonnance no 122813 (1966) : Précise le partage des responsabilités d'entretien:
- Ville de Montréal : responsable des composants en béton (piles, culées, murs de soutènement), des approches, des surfaces de roulement, du drainage, des trottoirs, de l'éclairage, de la station de pompage et des mains courantes.
- CN : responsable de la partie en acier (tablier), la voie ferrée, le ballast et le système de drainage associé.

Au fil des années, le pont s'est dégradé en raison des cycles de gel et dégel, des sels de déglaçage, des infiltrations d'eau et de l'usure générale. Son état a aussi fait l'objet de plaintes de citoyens. Le CN prévoit donc des travaux de réfection de ce pont. À la demande de la Commission des Services électriques de Montréal (CSEM), l'installation de huit conduits supplémentaires sera également intégrée au projet.

Le CN agit comme maître d'œuvre pour l'ensemble du projet. Depuis 2024, il a amorcé les activités de conception, telles qu'autorisées par les résolutions CM23-1262, CM25-0291 et CM25-0550. Afin de poursuivre vers l'exécution des travaux, une autorisation budgétaire supplémentaire est requise. Le 12 février 2026, le CN a transmis une lettre demandant une autorisation de 9 242 478,08 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux, incluant les services professionnels, la gestion du CN et contingences. Ce montant devra être ajusté suivant les résultats de l'appel d'offres. Conformément aux ordonnances en vigueur, la Ville doit assumer la totalité des coûts liés à ses travaux. La CSEM va assumer la totalité des

coûts liés à ses travaux.

L'appel d'offres est prévu pour le printemps 2026, et les travaux s'échelonneraient en 2026 et 2027. Pour respecter cet échéancier, le CN demande que la lettre d'autorisation budgétaire soit signée avant le lancement de l'appel d'offres.

Ce dossier constitue un contrat de gré à gré, conformément à l'article 573.3, paragraphe 10, de la Loi sur les cités et villes, puisqu'il est conclu avec le propriétaire ou l'exploitant d'une voie ferrée et concerne l'exécution de travaux sur l'emprise ferroviaire, pour un prix conforme à celui normalement exigé pour ce type de travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM-25 0550 - 12 mai 2025: Autoriser une dépense additionnelle de 89 680,50 $, taxes et contingences incluses, pour la finalisation de la conception et la préparation des documents d'appel d'offres du projet de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie (pont # 81-5214C) dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CM23 1262), majorant ainsi le montant total du contrat de 324 229,50 $ à 413 910,00 $, taxes incluses;
CM25 0291 - 18 mars 2025: Autoriser une dépense additionnelle de 96 579 $, taxes et contingences incluses, pour la finalisation de la conception et la préparation des documents d'appel d'offres du projet de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CM23 1262), majorant ainsi le montant total du contrat de 227 650,50 $ à 324 229,50 $, taxes et contingences incluses;

CM23 1262 - 20 novembre 2023: Autoriser une dépense de 227 650,50 $, taxes incluses (conception : 189 708,75 $ + contingences : 37 941,75 $), en faveur de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour la conception et la préparation des documents d'appel d'offres, dans le cadre du projet de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues Congrégation et de la Sucrerie (pont # 81-5214C) dans l'arrondissement du Sud-Ouest (1237091001).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie (pont No. 81-5214C), dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant l'exécution des travaux, les services professionnels, la gestion du CN et les travaux de la CSEM.
L'estimation de la dépense s'élève à 9 253 975,58 $, taxes incluses (9 242 478,08 $ en faveur du CN pour l'exécution des travaux, les services professionnels, la gestion du CN et les contingences et de 11 497,50 $ pour les incidences de la Ville).

Les travaux à la charge de la Ville de Montréal consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- la réparation des colonnes en béton du pont;
- la réparation des murs de culées du pont;
- la reconstruction des trottoirs structuraux;
- le remplacement des garde-corps;
- effectuer les travaux connexes de marquage et signalisation.

Les travaux à la charge de la CSEM consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- la construction d'un massif de béton de 8 conduits;
- la démolition et reconstruction du trottoir structural.

JUSTIFICATION

Le pont ferroviaire CN / Wellington (pont # 81-05214C) est détérioré et doit être réparé pour assurer la fonctionnalité du lien, la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage.
La réalisation des travaux conjointement avec le CN est nécessaire puisque la Ville n'est responsable que de certains éléments composant ces ouvrages et en vertu de l'ordonnance portant le numéro 122813 (1966), la Ville doit payer les coûts d'entretien du passage inférieur permettant à la rue Wellington de passer sous les voies ferrées du CN.

Le CN exige d'être le maître d'oeuvre pour la conception et la réalisation des travaux sur ce pont.

L'autorisation de la dépense est nécessaire étant donné que le CN est considéré comme un fournisseur exclusif. De plus, l'article 573.3, paragraphe 10 de la Loi sur les cités et villes comporte une exception qui permet à la Ville d'accorder un contrat de gré à gré dont l'objet est l'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle avec l'exploitant de celle-ci, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux pour la réfection du pont ferroviaire CN / Wellington s'élève à un montant de 9 253 975,58 $, taxes incluses (y compris: l'estimation des travaux, la gestion et les services professionnels engagés par le CN qui s'élèvent à 8 036 936,46 $, taxes incluses, des contingences de 15%, soit 1 205 541,62 $ taxes incluses et le montant pour les incidences internes de la Ville soit 11 497,50 $ taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 8 450 113,16 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.
La contribution de la Ville pour le projet est estimée à 9 019 024,17 $, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 8 235 571,21 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce montant étant une estimation, le coût total final du projet ne sera connu que lorsque les travaux seront exécutés par le CN. Advenant le cas où il s'avère plus élevé que le montant estimé, des crédits supplémentaires seront demandés pour majorer la contribution de la Ville. Un budget de 11 497,50 $ incluant les taxes est prévu en incidences pour la gestion d'impacts par la Ville dont notamment la modification des feux de circulation du secteur avec la main d'oeuvre et les matériaux de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM). Cette dépense totale représente un coût net de 10 498,75 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale

La contribution de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour le projet est estimée à 234 951,41 $, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 206 082,63 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce montant étant une estimation, le coût total final des travaux pour la CSEM ne sera connu que lorsque les travaux seront exécutés par le CN. Advenant le cas où il s'avère plus élevé que le montant estimé, des crédits supplémentaires seront demandés pour majorer la contribution de la CSEM.

Le CN exige une avance de fonds équivalente à 50 % du montant demandé pour la poursuite du mandat, ce qui constitue une avance de fonds et une condition pour continuer les services en vue de l'exécution des travaux. Ce montant devra lui être versé dès la signature du contrat qui se fait par le biais de la résolution du présent sommaire décisionnel. La Ville

paiera toutes les factures du CN émises pour les coûts réels, plus les frais directs et indirects, dans le cours normal des affaires, jusqu'à ce que le total des factures restantes prévues pour les services achevés ou devant être achevés pour le mandat soit inférieur au montant du dépôt détenu. À ce moment-là, le CN commencera à appliquer le dépôt aux prochaines factures. À la fin du mandat, le CN facturera à la Ville tous coûts engagés excédant tous montants payés ou remboursera les montants inutilisés, le cas échéant.

La Ville de Montréal doit s'engager à respecter les termes et conditions précitées, et ce, en signant la lettre d'autorisation budgétaire jointe au présent sommaire.

Cette dépense est prévue au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), au programme de réfection des structures routières – 46000, elle est répartie entre 2026 (60%) et 2027 (40%). La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et par la CSEM en ce qui concerne leurs travaux. Les montants seront imputés au règlement d'emprunt 25-026 Réfection structures routières CM25 1420.

Le budget sera géré par la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du SIRR.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats d'engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de façon significative parce qu'il s'agit essentiellement d'un projet de réfection d'un actif de façon similaire à l'existant ayant ainsi des impacts environnementaux et des fonctions semblables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur du CN est requise pour la réfection du pont ferroviaire. Advenant le cas ou la demande est refusée ou reportée à une date ultérieure, les travaux de réparation du pont ne pourraient être réalisés selon l'échéance prévue engendrant une augmentation des risques de défaillance de l'ouvrage et de travaux d'entretien en urgence. Les probabilités de devoir intervenir de façon réactive face à une situation urgente seront augmentées, des fermetures pourraient être nécessaires pour ne pas compromettre la sécurité des usagers. De plus, la Ville peut faire face à des réclamations du CN dû à la non collaboration dans la démarche de réfection de l'ouvrage.
Cette situation aurait pour effet d'affecter la collaboration avec le CN pour l'ensemble des projets sur l'île de Montréal.

Impact durant les travaux:
Durant les travaux, les travaux de réfection du pont se feront essentiellement avec des entraves en circulation en contresens sur la rue Wellington.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront effectuées par le CN.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la lettre de demande budgétaire: mars 2026;
Dépot du 50% au CN: mars/avril 2026
Appel d'offres pour les travaux par le CN: avril-mai 2026;
Début des travaux: juin 2026;
Fin des travaux: décembre 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sylvie - Ext DAGENAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Justine DESBIENS, Le Sud-Ouest

Lecture :

Justine DESBIENS, 20 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Angela Bibiana SALAMANCA
ingenieur(e)

Tél : 514 872 0257
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Mario DUGUAY
chef(fe) de division - gestion des actifs

Tél : 514-207-2257
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
directeur(-trice) gestion du portefeuille de projets
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : GDD 1257231018
Unité administrative responsable : Service - infrastructures du réseau routier et transports, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves, Division de la gestion stratégique des actifs
Projet : Réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues Congrégation et de la Sucrerie (81-5214C) dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Programme de réfection des structures routières)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Assurer la pérennité de l'ouvrage afin de garantir que les Montréalaises et Montréalais puissent se sentir en sécurité lors de leurs déplacements dans ce secteur et de continuer d'entretenir ce lien qui permet de franchir l'obstacle des voies ferrées du CN dans le secteur.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

BOARD OF TRANSPORT
COMMISSIONERS FOR CANADA

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU CANADA

ORDER NO. 100303

MONDAY, THE 25TH DAY OF
JANUARY, A.D. 1960.

A. SYLVESTRE, Q.C.,
Deputy Chief Commissioner.
W.R. IRWIN,
Commissioner.

IN THE MATTER OF the application of the City of Montreal, in the Province of Quebec, hereinafter called the "Applicant", for authority to reconstruct the subway at the intersection of the Canadian National Railways and Wellington Street in the City of Montreal, Province of Quebec, mileage 1.5 Hibernia Subdivision, as shown on plan Sheet P3, dated September 1959, on file with the Board under file No. 9437.319.6:

UPON reading the submissions filed--

IT IS HEREBY ORDERED AS FOLLOWS:

1. The Applicant is authorized to reconstruct the subway at the intersection of the Canadian National Railways and Wellington Street in the City of Montreal, Province of Quebec, mileage 1.5 Hibernia Subdivision, as shown on the said plan on file with the Board under file No. 9437.319.6.

2. The said subway shall be reconstructed in accordance with the requirements of General Order No. 848, and detailed plans of the said subway shall be submitted for the approval of a Engineer of the Board before work is commenced.

3. Fifty per cent of the cost of reconstruction of the said subway or the sum of $250,000.00, whichever is the lesser, shall be paid out of The Railway Grade Crossing Fund, and the question of apportionment of the balance of the cost

of reconstruction, as well as the cost of future maintenance of the said subway is reserved for further consideration and Order of the Board.

(SGD) A. SYLVESTRE,

Deputy Chief Commissioner,

The Board of Transport Commissioners for Canada.

BOARD OF TRANSPORT COMMISSIONERS
FOR CANADA
Examined and certified as a true copy
under Section 23 of "The Railway Act",

(C.W. RUMP)
Secretary, Board of Transport
Commissioners for Canada,
OTTAWA, January 26, 1960.

WELLINGTON / C.P. 81-5214 4-4-74A

O. NANCE Nº 122813

JEUDI 1er DÉCEMBRE 1966

J.-E. DUMONTIER,
commissaire en chef suppléant
W.R. IRWIN,
commissaire

RELATIVE à l'ordonnance nº 100303, datée du 25 janvier 1960, qui réservait à une étude ultérieure et à une autre ordonnance de la Commission la question de la répartition du reliquat du coût de la reconstruction et des frais d'entretien du passage inférieur au croisement de la voie ferrée des chemins de fer Nationaux du Canada et de la rue Wellington, dans la ville de Montréal, province de Québec, au point milliaire 1.75 de la subdivision de MONTRÉAL ~~d'Hibernia~~, reconstruction qui a été autorisée par ladite ordonnance:

Dossier nº 9437.319.6

APRÈS lecture des pièces déposées--

IL EST PAR LES PRÉSENTES ORDONNÉ CE QUI SUIT:

La répartition du reliquat du coût et des frais, qui avait été réservée à une étude ultérieure et à une autre ordonnance de la Commission par l'ordonnance nº 100303, datée du 25 janvier 1960, est la suivante:

1. Un montant de $205,000, représentant une partie du coût de la reconstruction dudit passage inférieur, sera payé par les chemins de fer Nationaux du Canada et le reliquat dudit coût sera à la charge de la ville de Montréal.

2. Les frais d'entretien de l'acier de la superstructure (tablier), de la voie ferrée, du ballast et du système de drainage seront à la charge des chemins de fer Nationaux du Canada.

3. Les frais d'entretien de l'infrastructure (piles, culées, murs de soutènement), des approches, des surfaces de roulement et de leur système de drainage, des trottoirs, du système d'éclairage, de la station de pompage et des mains courantes des trottoirs seront à la charge de la ville de Montréal.

Le Commissaire en chef suppléant,

J.-E. DUMONTIER

Engineering
Network Operations

"M" Tower, 1st Floor
8050 Cavendish Boulevard
Montréal, Quebec, Canada
H4T 1T1

Ingénierie
Exploitation Réseau

Tour "M", 1er étage
8050, boulevard Cavendish
Montréal (Québec) Canada
H4T 1T1

Le 12 février 2026

Benoit Champagne, ing., M.A.
Directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 6e étage
Montréal (Québec) H3C 0GK4

Objet : Réfection du pont ferroviaire situé sur la rue Wellington, au point milliaire 1.76 de la subdivision Montréal – Demande d'autorisation budgétaire

No. de projet CN : R-2023.036

Monsieur,

La présente lettre concerne les travaux de réfection à effectuer au pont ferroviaire de la rue Wellington, croisant la subdivision Montréal du CN au point milliaire 1.76. La présente lettre remplace celle qui vous a été transmise le 7 mai 2025.

Un budget initial de 300 000 $ a été autorisé par la Ville le 20 mai 2025 pour réaliser l'ingénierie des travaux de réfection, incluant l'inspection du pont ferroviaire avec carottage du béton, dans le but d'évaluer la problématique, de proposer des solutions et recommandations dans un rapport d'avant-projet, ainsi que de préparer les plans et devis pour soumission. Les plans et devis inclus les travaux supplémentaires d'installation de huit (8) conduits pour la CSEM et la reconstruction des deux trottoirs structuraux sous le pont ferroviaire.

Le budget total du projet, incluant tous les frais directs et indirects du CN, est estimé à **8 038 685,00 $**. Ce budget exclut le montant de 300 000 $ déjà autorisé par la Ville puisque qu'il a été traité par une lettre distincte.

Ci-dessous un tableau identifiant les détails du budget estimé :

Estimation des Côuts (Projet R-2023.036)	Travaux pont ferroviaire aux frais de la Ville de Montréal	Travaux pour la CSEM aux frais de la Ville de Montréal
Organisation de Chantier	$1,194,000.00	-
Ouvrage d'art, excluant la démolition et la reconstruction des trottoirs structuraux	$2,578,300.00	-
Démolition des trottoirs structuraux	$12,500.00	$12,500.00
Reconstruction des trottoirs structuraux	$58,850.00	$58,850.00
Maintien de la Circulation	$450,655.00	$16,345.00
Travaux CSEM, massif de conduits seulement	-	$90,000.00
SOUS-TOTAL	$4,294,305.00	$177,695.00
Surcharge de L'Office des Transports du Canada	$134,160.00	-
SOUS-TOTAL - TRAVAUX DE L'ENTREPRENEUR	**$4,428,465.00**	**$177,695.00**
Gestion de contrat, surveillance et support technique, incluant surcharges de l'OTC	$1,904,000.00	-
Laboratoire, incluant surcharge de l'OTC	$300,000.00	-
CN - Ingénierie et gestion de projet, incluant surcharge de l'OTC	$150,000.00	-
CN - Signaleurs ferroviaires, incluant surcharges de l'OTC	$30,000.00	-
SOUS-TOTAL - FRAIS CN ET INGÉNIERIE	**$2,384,000.00**	**-**
SOUS-TOTAL - ENTREPRENEUR, CN ET ING.	$6,812,465.00	$177,695.00
Contingences (15%)	$1,021,870.00	$26,655.00
TOTAL	**$7,834,335.00**	**$204,350.00**
TOTAL GLOBAL	**$8,038,685.00****	

**CN facturera la Ville conformément aux modalités de ses systèmes de facturation.
**La Ville recevra une seule facture par période de facturation, regroupant l'ensemble des coûts engagés par le CN jusqu'à cette période.
**Les factures émises par le CN ne comporteront aucune ventilation permettant de distinguer les coûts attribuables aux travaux réalisés sur le pont ferroviaire de ceux relatifs aux travaux exécutés pour la CSEM.

Il est à noter que si le coût des travaux (organisation de chantier, ouvrage d'art, maintien de circulation, travaux CSEM) à l'issue de l'appel d'offres s'avéraient supérieurs à l'estimation ci-dessus, le CN transmettra une demande d'autorisation budgétaire révisée pour refléter ce changement.

Selon l'Ordonnance No. 122813 de la Commission des transports du Canada, en date du 1er décembre 1966 les coûts de tous les travaux d'entretien devront être assumés par la ville de Montréal.

Conformément aux pratiques courantes du CN, la Ville devra verser un dépôt de 50% du mandat, soit **4 019 342,00 $.** La Ville paiera toutes les factures du CN émises pour les coûts réels, plus les frais directs et indirects, dans le cours normal des affaires, jusqu'à ce que le total des factures restantes prévues pour les services achevés ou devant être achevés pour le mandat soit inférieur au montant du dépôt détenu. À ce moment-là, le CN commencera à appliquer le dépôt aux prochaines factures.

Le CN fournira les pièces justificatives disponibles générées par ses systèmes de gestion pour les factures de coûts réels. À la fin du mandat, le CN facturera à la Ville tous coûts engagés excédant tous montants payés ou remboursera les montants inutilisés, le cas échéant.

La Ville paiera tous les montants dus dans les 15 jours suivant la date de facturation.

Dans le cas où le mandat devait être modifié ou bonifié, le CN soumettra un budget en lien avec cette modification. Toute demande de modification demandée par la Ville, s'il y a lieu, devra être transmise par écrit au CN.

Le CN ne pourra être tenu responsable de délais sur les livrables qui seraient attribuables à des retards de paiement.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

_____

Michael Ambrosio, CPI
Agent principal - Conception et Construction

Pour Véronique Lapalme, ing., GDBA
Directrice – Conception et construction

c.c. : Véronique Lapalme, Directrice, Conception et construction – CN
Mario Duguay, chef de division, Division de la gestion stratégique des actifs
Dominic Vachon, chef de section, Section ponts et tunnels
David Boissinot, ingénieur, Section ponts et tunnels
Angela Salamanca, ingénieure, chargée de projets. Section ponts et tunnels

Par la présente, la Ville de Montréal reconnait avoir lu la présente demande d'autorisation budgétaire, et accepte de rembourser au CN la somme totale de 8 038 685,00 $ + taxes, soit l'enveloppe pour les travaux de réfection du pont ferroviaire de la rue Wellington.

Je suis autorisé à engager la Ville de Montréal pour la somme identifiée ci-dessus et j'accepte les conditions décrites dans cette lettre du 12 février 2026.

Ville de Montréal

_____ _____

Témoin Ville de Montréal

Signature
Nom :
Titre :
Signé le :
Je suis autorisé(e) à lier la Ville de Montréal

Montréal

Localisation

Structure no :	**81-5214C**	Nom :	**P.F. CN, à l'Est de la Congrégation / Rue Wellington**
Préparé par :	**Lyse Renaud, ing. M.Sc.A.**	Date :	**6 juin 2011**

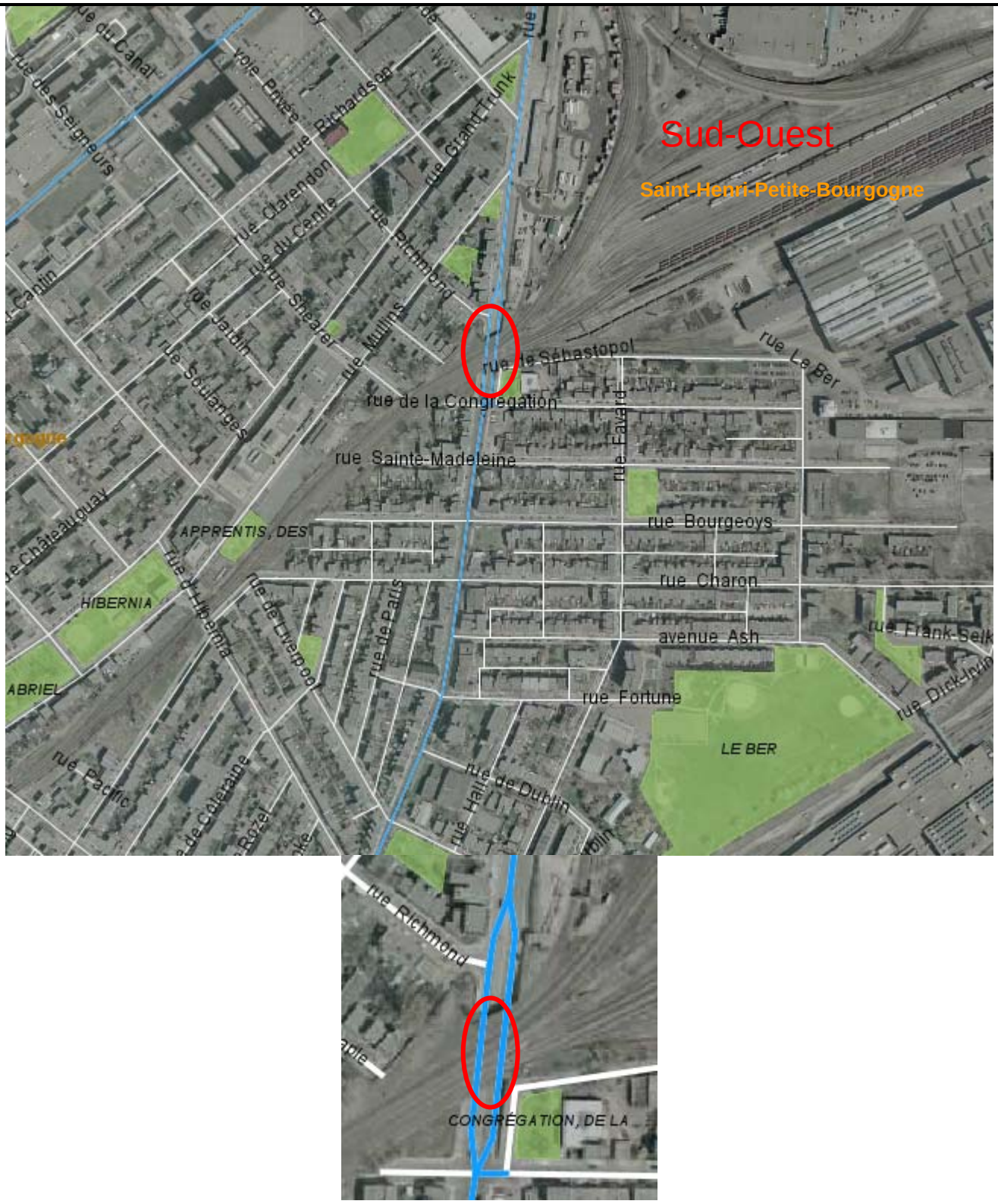

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1257231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant des travaux de la Commission des Services électriques de Montréal / Autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences des services internes de la Ville - Dépense totale de 9 253 975,58 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1888 Intervention et répartition des coûts 523101_GDD1257231018 (003).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe- Bureau du président pour Candy Yu Wu
Tél : 514-384-6840

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Robert GAUTHIER
Président par intérim

Tél : 514-384-6840
Division : Bureau du président

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant des travaux de la Commission des Services électriques de Montréal / Autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences des services internes de la Ville - Dépense totale de 9 253 975,58 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1257231018.xlsx

260206_Wellington_CN_Gabarit Répartition des coûtsV12.2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Francis PLOUFFE
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.033

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257409003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires en exécution 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour les travaux d'aménagement du parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3) - Dépense totale de 12 171 494,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522801 (11 soumissionnaires) / Majorer à cette fin le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel de 3 504 606,80 $, au net

Il est recommandé :

1. d'accorder à St-Denis Thompson inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3), au prix de sa soumission, soit de 9 111 585,36 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 522801;
2. d'autoriser une dépense de 1 366 737,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 693 171,12 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
5. de majorer à cette fin le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 3 504 606,80 $, au net;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Une contribution financière de 73% sera assurée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, partenaire dans le projet du Pôle Gadbois.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-02 09:30

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257409003**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires en exécution 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour les travaux d'aménagement du parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3) - Dépense totale de 12 171 494,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522801 (11 soumissionnaires) / Majorer à cette fin le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel de 3 504 606,80 $, au net

CONTENU

CONTEXTE

À la suite des travaux de l'échangeur Turcot par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), la Ville de Montréal et ce ministère ont signé une entente de collaboration qui désigne la Ville pour mener le projet d'aménagement du Pôle Gadbois dans l'objectif de compenser les nuisances et l'impact de ce grand projet de transport dans le secteur. Le projet du Pôle Gadbois vise à créer un espace significatif pour le quartier, notamment en construisant des espaces récréatifs et des terrains sportifs, en verdissant les abords du Centre Gadbois. La mobilité et l'accessibilité sont considérées dans le projet avec la création ou l'amélioration des liens cyclables et piétons ainsi que par des aires de stationnement. C'est à la suite d'une démarche participative menée par l'Office de la consultation publique de Montréal que le Plan de développement urbain, économique et social des quartiers aux abords de Turcot (PDUÉS), financé par le MTMD et adopté en 2018 par le conseil municipal de la Ville, que le projet du Pôle Gadbois a été identifié et la vision du projet définie.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a alors été mandaté pour réaliser ce projet et une entente de collaboration financière a été signée avec le MTMD, dans laquelle ce ministère s'engage à contribuer jusqu'à un maximum de 23 M$.

L'avant-projet définitif de l'aménagement du Pôle Gadbois a permis de diviser le territoire en cinq secteurs de réalisation du projet, détaillés ci-dessous :

- Secteur 2 : terrain de baseball, terrain de basketball, terrain de hockey cosom, aire de pique-nique et stationnement de 35 cases;
- Secteur 3 : parcours de planche à roulettes, terrain de basketball, terrain de hockey cosom, tables de ping-pong et équipements de mise en forme;
- Secteur 5 : reconstruction complète du chemin de la Côte-Saint-Paul et des infrastructures souterraines, incluant l'enfouissement des réseaux câblés aériens et l'aménagement d'une piste cyclable;
- Secteurs 4 & 7 : stationnements pour desservir le Centre Gadbois (total

estimé de 80 places).

Une carte du Pôle Gadbois est fournie en pièce jointe.

Le projet est assujetti au cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du comité exécutif le 2 novembre 2022 de poursuivre la phase « Exécution », selon le mandat d'exécution révisé numéro SMCE 229025021., suivant les présentations au CCGPE (19 août 2022) et au CCPE (29 août 2022).

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux pour le Secteur 3, qui inclut : l'aménagement d'un parc de planches à roulettes, des terrains de jeux sportifs et des équipements de mise en forme. Le Secteur 3 est localisé en dessous de l'autoroute 15 au sud du canal de Lachine, entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot.

Les travaux en dessous du tablier de l'autoroute appartiennent au MTMD. Le ministère octroie à la Ville une permission de voirie (référence : 2903-501-66000-00015-19-0537) qui autorise la réalisation des travaux.

À la suite des travaux, la permission de voirie pour l'opération et l'entretien du parc par l'arrondissement du Sud-Ouest sera émise. Cette permission sera renouvelée annuellement.

D'autre part, le terrain triangulaire situé à l'est du projet (lot 4 803 115) appartenant au MTMD, est en processus d'acquisition par la Ville. Le projet prévoit de réaliser les travaux lorsque l'acquisition sera conclue. Ce terrain représente moins de 5% des travaux.

À la suite de la conception, le SUM a mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructure urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du Réseau Routier (SIRR) pour accompagner l'équipe dans le processus d'appel d'offres et de la gestion contractuelle pour la réalisation des travaux décrits au présent dossier.

L'appel d'offres a été publié durant 51 jours, soit du 27 octobre 2025 au 18 décembre 2025 (sur SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 120 jours, soit jusqu'au 17 avril 2026.

Cinq (5) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	**Description sommaire de l'addenda**	**Impact sur le coût Estimé du contrat ($)**
Addenda no 1 5 novembre 2025	Publication du tableau résumé des questions et réponses adressées par les preneurs du Cahier des charges. Modifications apportées au Cahier des Clauses Administratives Spéciales (CCAS), et au devis technique spécial (DTSI-E : travaux d'électricité - éclairage de rues) Réémission du bordereau de soumission afin de retirer un item et de statuer sur un prix forfaitaire pour un autre item	8 000,00 $
Addenda 02 17 novembre 2025	Publication du tableau résumé des questions et réponses adressées par les preneurs du Cahier des charges. Modifications apportées au devis technique spécial	0,00 $

	(DTSI-7A : gestion des déblais et travaux de réhabilitation environnementale) Modifications apportées à certains cahiers des plans (Architecture de paysage, Génie Civil, et Génie structure)	
Addenda 03 3 décembre 2025	Publication du tableau résumé des questions et réponses adressées par les preneurs du Cahier des charges. Modifications apportées au Cahier des Clauses Administratives Spéciales (CCAS), et au devis technique spéciales (DTSI-V : travaux de voirie, et DTSI-S : Structure)	0,00 $
Addenda 04 8 décembre 2025	Publication du tableau résumé des questions et réponses adressées par les preneurs du Cahier des charges. Réémission du bordereau de soumission afin de corriger un item dont l'unité a été ajustée. Modifications apportées à certains cahiers des plans (Génie Civil, et Génie structure)	0,00 $
Addenda 05 11 décembre 2025	Publication du tableau résumé des questions et réponses adressées par les preneurs du Cahier des charges. Réémission du bordereau de soumission afin de corriger un item dont la quantité a été ajustée.	1 000,00 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1950 - 03 décembre 2025 - Approuver l'avenant 1 de l'entente sur le versement d'une contribution financière de 23 000 000 $ par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour le financement du réaménagement du Pôle Gadbois, dans le cadre de l'intégration urbaine et architecturale aux abords de l'échangeur Turcot.
CM25 1003 - 25 août 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 131 792,46 $, contingences et taxes incluses, pour des heures supplémentaires d'accompagnement pour les projets d'aménagement du pôle Gadbois secteurs 2 et 3, dans le cadre du contrat accordé à Nippaysage inc. - Artélia Canada inc. (anciennement Les Consultants S.M.) (CM17 1013), majorant la dépense totale du contrat de 3 109 437,56 $ à 3 241 230,02 $, taxes incluses / Autoriser le retrait des secteurs 4, 5 et 7 / Approuver l'avenant 1 au contrat.

CE22 1415 - 31 août 2022 - Approuver l'entente intervenue entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal concernant le financement du réaménagement du Pôle Gadbois dans le cadre de l'intégration urbaine et architecturale aux abords de l'échangeur Turcot pour une somme de 23 M$.

CM18 0670 - 28 mai 2018 - Adoption du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

CM17 1013 - 22 aout 2017 - Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et

la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme maximale de 3 109 437,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées, 3 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM16 1480 - 20 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

CA16 220347 - 6 septembre 2016 - Accepter l'offre de service du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CM16 0962 - 23 août 2016 - Offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11-4), à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux pour le Secteur 3 du Pôle Gadbois, localisé en dessous de l'autoroute 15, au sud du canal de Lachine, entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (voir le plan de localisation en pièce jointe).
Les travaux de construction à réaliser touchent plusieurs disciplines : Architecture de paysage, Génie civil, Génie structure, Génie électrique, Génie circulation et Maintien et gestion de la mobilité.

Sans s'y limiter, les travaux incluent :

- La démolition du pavage existant et la gestion des déblais;
- L'excavation et la gestion des sols en condition d'amiante à risque élevé;
- L'excavation sous supervision archéologique;
- La construction d'un conduit d'égouts pour les eaux pluviales;
- La construction de réseau d'égout et d'eau potable;
- Des travaux de voirie, incluant les bordures, dalles, trottoirs et saillies;
- Le marquage et la signalisation;
- La construction de bases, semelles, murets et dalles de béton structural;
- La construction de terrains sportifs: basketball, hockey cosom et tables ping-pong;
- La construction d'un parc de sports à roulettes avec modules de granit et de béton projeté;
- Les aire d'entraînement, incluant l'installation d'équipement de mise en forme;
- La fourniture et l'installation de mobilier et équipements;
- La construction de clôture de terrains sportifs;
- L'installation de conduits, raccordement, mise en lumière, éclairage sportif et éclairage de parc;
- L'aménagement paysager, incluant le gazon, plantation d'arbustes et d'arbres.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes. Des demandes de commentaires ont été transmises à toutes les parties prenantes, incluant particulièrement l'arrondissement du Sud-Ouest et le MTMD, lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux ne doit pas dépasser quatre cents (400) jours

calendrier. Les travaux seront suspendus pour la période hivernale en 2026 et 2027, entre le 18 décembre et le 19 avril.

Les contingences sont de 15% de la valeur du contrat de réalisation des travaux et les incidences estimées incluent : la surveillance de la réalisation des travaux, la surveillance environnementale, le support d'un agent de liaison, les frais associés à la traçabilité des sols contaminés et des redevances, le support technique des professionnels, les services de professionnels en archéologie, les interventions de la Commission des services électrique de Montréal (CSEM) et HQ, les essais de laboratoire et l'acquisition de mobilier de la Ville.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) de l'appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

L'accord de ce contrat est nécessaire pour lancer les travaux d'aménagement du parc sportif au sein du Pôle Gadbois. La transformation du Pôle Gadbois est annoncée aux citoyens depuis l'adoption du PDUÉS Turcot et le lancement des travaux pour le secteur 3 marquera le début des travaux du secteur. L'accord de ce contrat est également nécessaire pour le respect de l'échéancier projeté, pour le secteur 3, mais aussi pour les autres secteurs du Pôle Gadbois.

JUSTIFICATION

Sur vingt-huit (28) preneurs du cahier des charges, douze (12) firmes ont déposé une soumission, onze (11) firmes ont été jugées conformes et seize (16) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 43% et 57%. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.
Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -9,64 % favorable à la Ville. Les informations relatives au processus d'appel d'offres et à son résultat se retrouvent en pièce jointe.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)
ST-DENIS THOMPSON INC.	9 111 585,36 $
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	9 568 827,97 $
BAU-QUÉBEC LTÉE	9 675 933,76 $
AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC. (1)	10 344 195,80 $
LES ENTREPRISES VENTEC INC.10 (1)	10 347 942,01 $
EXCAVATION E.S.M. INC.	10 398 866,41 $
PRONEX EXCAVATION INC.	10 846 310,33 $
CHAREX INC.	10 910 000,00 $
CEVECO INC.	11 121 725,16 $
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	11 636 290,35 $
CONSTRUCTION GÉNIX INC.	18 119 051,67 $
Dernière estimation réalisée ($)	10 083 124,40 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(971 539,04 $)

(la plus basse conforme – estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-9,64%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	457 242,61 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	5,02%

Note 1 : les prix de ces soumissions ont été corrigés.

À la suite d'une analyse rigoureuse des soumissions reçues, la plus basse soumission a été déclarée non conforme et rejetée. Cette décision découle du non-respect de la clause d'expérience du soumissionnaire à l'article 11 du Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) dont l'exigence est d'avoir soumis deux (2) contrats obtenus et exécutés à titre d'adjudicataire au cours des huit (8) dernières années — ou en cours d'exécution — dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par l'appel d'offres, et d'une valeur minimale de 4 M$ (taxes incluses) en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Or, un des contrats soumis a été exécuté à titre de sous-traitant et non d'adjudicataire, rendant sa soumission non conforme.

L'estimation de soumission est établie par les consultants qui ont préparé les plans et devis. Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

En considérant ces informations et dans ce contexte, le SUM appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La dépense nette de ce contrat d'éxéuction de travaux étant supérieure à 1 000 000 $, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé St-Denis Thompson inc., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 2 juin 2028 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale relative à ce contrat est de **12 171 494,28 $**, taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec St-Denis Thompson inc. d'un montant de **9 111 585,36 $**, taxes incluses;
- un budget de contingences de **1 366 737,80 $**, taxes incluses, soit 15%

du montant du contrat;
- un budget pour les incidences du projet de **1 693 171,12 $**, incluant les taxes, pour assurer la surveillance des travaux incluant la surveillance environnementale, le support technique des professionnels, les services de professionnels en archéologie, le soutien d'un agent de liaison, les interventions de la CSEM au besoin, les essais de laboratoire et l'acquisition de mobilier de la Ville.

St-Denis Thompson inc	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net de ristournes
Contrat	7 924 840,50 $	9 111 585,36 $	8 320 091,92 $
Contingences	1 188 726,08 $	1 366 737,80 $	1 248 013,79 $
Incidences	1 472 642,85 $	1 693 171,12 $	1 546 090,91 $
TOTAL	**10 586 209,43 $**	**12 171 494,28 $**	**11 114 196,62 $**

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises, représente un montant net de ristourne de **11 114 196,61 $** et est réparti comme suit :

- **7 609 589,81 $** est payé par le service de l'urbanisme et de la mobilité via le règlement d'emprunt 16-077. Cette dépense est subventionné à **5 557 098,31 $** (soit 73%) par le le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du réaménagement du Pôle Gadbois dans le cadre de l'intégration urbaine et architecturale aux abords de l'échangeur Turcot, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la ville de **2 052 491,51 $**
- **3 504 606,80 $** est financé par le service de l'environnement via la réserve du passif environnemental des sites contaminés. Les incidences incluent les frais de surveillance environnementale. Ce montant maximal est une estimation et les dépenses finales pourraient être moins élevées.

Budget passif environnemental	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net de ristournes
Contrat	2 361 803,25 $	2 705 586,53 $	2 470 561,13 $
Contingences	557 787,65 $	641 316,35 $	585 607,31 $
Incidences	427 135,00 $	491 098,47 $	448 438,36 $
TOTAL	**3 346 725,90 $**	**3 838 001,35 $**	**3 504 606,80 $**

Le Service des infrastructures du Réseau Routier (SIRR), responsable de l'exécution du projet, devra faire une reddition de compte trimestrielle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année.

Cette dépense est assumée à 100% par la ville centre.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2026-2035.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *"Principes de gestion*

de la mobilité".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mars 2026
Début des travaux : avril 2026

Fin des travaux : décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yannick BEAUDIN, Service des infrastructures du réseau routier
Marie Claire BASSÈNE, Service des infrastructures du réseau routier
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Nadia SEMAAN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hajar ABOUTAMMAM
Cheffe de section

Tél : 438-825-7956

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Driss EZZAHER
chef(fe) de division - developpement des grands projets de transport en partenariat

Tél : 514-868-4529

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David THERRIEN
directeur(-trice) - grands projets de transport en partenariat
Tél : 514-872-7092
Approuvé le : 2026-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257409003
Unité administrative responsable : *SUM*
Projet : *522801 - Pôle Gadbois – Secteur 3 - Aménagement d'un parc de sports à roulettes, de terrains et d'équipements sportifs et de trottoirs, entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

#1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.

#2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

#3 - Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) abordables et accessibles pour toutes et tous).

#9 - Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

#19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

#1, L'aménagement du terrain extérieur permettant de mettre en lien avec les différents tronçons du réseau cyclable existant et un lien direct avec la centre Gadbois;

#2 - Ajout des espaces de plantation, les espaces verts;

#9 - Création d'un espace vivant, ludique et accessible à l'ensemble de la population montréalaise dans un quartier qui doit être revalorisé suite aux longs travaux de l'échangeur Turcot;

#3 & #19 - La création d'espaces aménagés et éclairés sous les structures autoroutières et aux abords de celles-ci vient créer des lieux plus sécuritaires pour le transit des personnes ayant peur de circuler seules la nuit et dissuade le flânage des jeunes en encourageant plutôt une utilisation ludique ou de transit des lieux.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x	X X	x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 22 juillet 2021

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2021-DAMP-1637
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous SONOJET, SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **21 juillet 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

De : _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé : 29 avril 2023 08:50
À : _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Objet : Nouveautés liées à votre autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics

Nouveautés liées à votre autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics

Bonjour,

Comme des changements seront bientôt apportés au régime d'autorisation de contracter et que vous détenez une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics, nous vous invitons à prendre connaissance de nouvelles dispositions concernant celle-ci.

Validité de l'autorisation
L'une des modifications est que la durée de la validité de votre autorisation de contacter **passera de 3 à 5 ans à partir du 2 juin 2023**. Par conséquent, elle sera prolongée automatiquement pour une période de deux ans. Le renouvellement de votre autorisation sera donc exigé chaque cinq ans, et non plus chaque trois ans.

Mise à jour annuelle
De plus, toujours à partir du 2 juin 2023, vous aurez l'obligation d'effectuer une mise à jour annuelle de l'information et des renseignements (liens d'affaires de l'entreprise, numéro d'entreprise du Québec, adresse du siège social ou de ses établissements, modification à son actionnariat, etc.) transmis à l'AMP, au plus tard à la date anniversaire de la délivrance de votre autorisation. Cette obligation s'ajoute à celle de procéder à une mise à jour continue, qui est déjà en place.

IMPORTANT: Exceptionnellement cette année, toute entreprise qui, le 2 juin 2023, détient une autorisation de contracter valide, est tenue d'effectuer une mise à jour de ses renseignements au plus tard dans **les 30 jours suivant cette date**.

Vous recevrez des communications plus détaillées sur la mise à jour annuelle en mai. Assurez-vous que les coordonnées liées à votre dossier d'entreprise sont à jour, notamment les adresses courriel précédemment fournies à partir des services en ligne, afin de recevoir toutes les informations qui vous seront acheminées prochainement.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
direction.lcop@amp.quebec

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 07 décembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : ST-DENIS THOMPSON INC.
Adresse du siège social : 5530, RUE SAINT-PATRICK, 1121, MONTRÉAL, QC, H4E 1A8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000145968
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1180067085

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

Montréal

RÉSUMÉ - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	522801	No du GDD :	
Titre de l'appel d'offres :	Pôle Gadbois - aménagement d'un parc de sports à roulettes, de terrains et d'équipements sportifs et de trottoirs, entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	2025-10-27	Ouverture originalement prévue le :	2025-12-18
Ouverture faite le :	2025-12-18	Délai total accordé aux soumissionnaires :	51 jours

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-11-06		
2025-11-18		
2025-12-03		
2025-12-08		
2025-12-11		

Analyse des soumissions

Nombre de preneurs :	28	Nombre de soumissions reçues :	12	% de réponses	43%
		Nombre de soumissions rejetées :	1	% de rejets	8%

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
CONCEPTION PLHP INC.	Non conforme :Analyse niveau 2 technique_L'article 11 des CCAS

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jours	Date d'échéance initiale :	2026-04-17
Prolongation de la validité de la soumission de :	jours	Date d'échéance révisée :	

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission, le cautionnement et l'AMP (si la soumission est >5M$) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec la plus basse soumission ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes	Prix révisés après corrections incluant les taxes
ST-DENIS THOMPSON INC.	9 111 585,36 $	
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	9 568 827,97 $	
BAU-QUÉBEC LTÉE	9 675 933,76 $	
AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC.	10 346 081,39 $	10 344 195,80 $
LES ENTREPRISES VENTEC INC.10	10 347 022,21 $	10 347 942,01 $
EXCAVATION E.S.M. INC.	10 398 866,41 $	
PRONEX EXCAVATION INC.	10 846 310,33 $	
CHAREX INC.	10 910 000,00 $	
CEVECO INC.	11 121 725,16 $	
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	11 636 290,35 $	
CONSTRUCTION GÉNIX INC.	18 119 051,67 $	
Estimation :	**Externe**	10 083 124,40 $

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-9,64%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **5,02%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **Non** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
OQLF	☐	X	**AMP**	☐	X
RBQ	☐	X	**Déclaration d'intégrité**	☐	X
RENA	X	☐	**Revenu Qc**	☐	X

Plan de localisation des travaux du Pôle Gadbois – Secteur 3 - Aménagement d'un parc de sports à roulettes, de terrains et d'équipements sportifs et de trottoirs, entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot.

Appel d'offres 522801

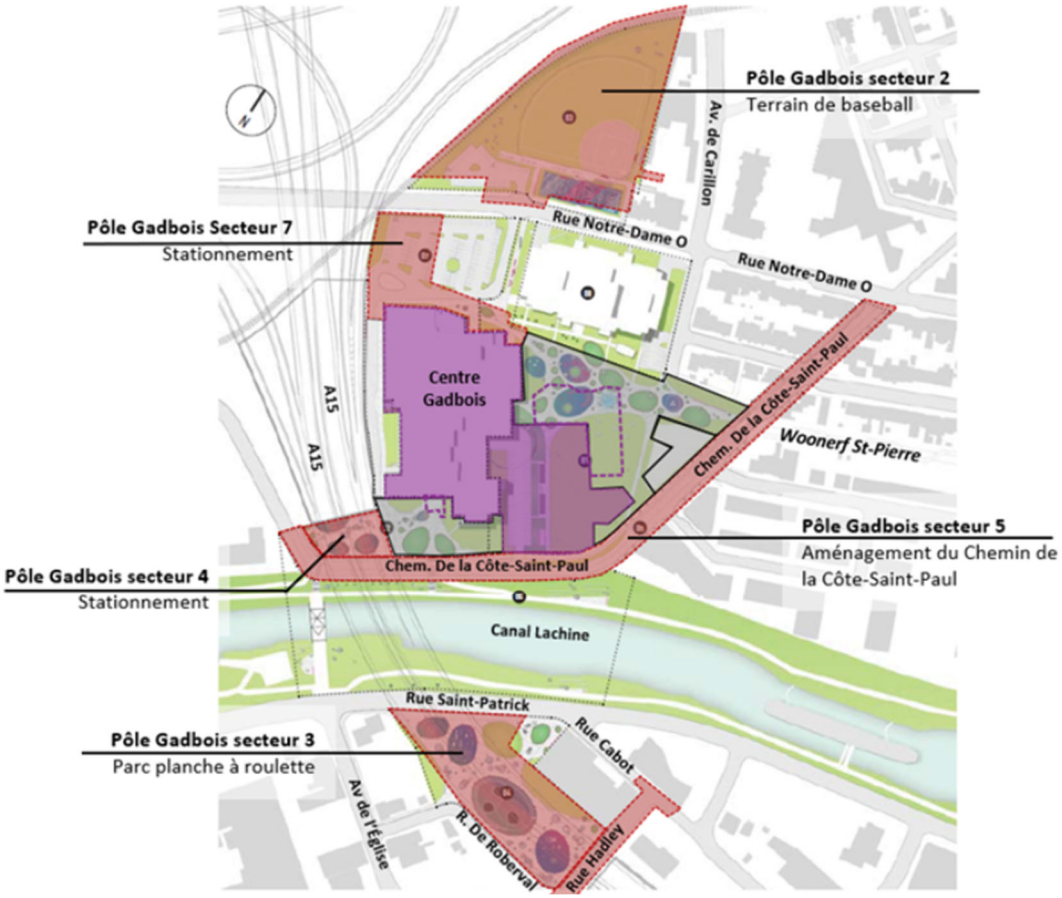

N° PHASE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX	OCCUPATION ET HEURES DE TRAVAIL PERMISES	CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Phase 1 Travaux d'aménagement du Skatepark sur le terrain sous le tablier de l'A-15	**Rue Hadley** Entrave partielle **Rue de Roberval** Fermeture complète Lundi à vendredi 7h à 19h Samedi 8h à 19h	- L'Entrepreneur doit prévoir une fermeture complète de la rue de Roberval à partir de l'avenue de l'Église jusqu'à la rue Hadley avec maintien de la circulation locale seulement de la rue de l'Église jusqu'au 2150 Rue de Roberval; - L'Entrepreneur doit prévoir la présence d'un signaleur pour gérer l'entrée et la sortie des camions à chaque accès chantier; - L'entrepreneur doit clôturer son aire de travail à l'aide de clôtures autoportantes; - L'Entrepreneur doit prévoir l'interdiction de stationnement sur la rue Hadley, afin de faciliter la circulation, l'entrée et la sortie des camions au chantier; - L'Entrepreneur doit prévoir l'interdiction de stationnement sur la rue de Roberval au niveau de la zone des travaux; - Entrave partielle de la rue Hadley. L'Entrepreneur doit maintenir en tout temps une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres, par direction, sur la rue Hadley au niveau de zone de travaux; - Conserver un trottoir ouvert sur la rue Hadley afin de maintenir un accès piétonnier en tout temps;
Phase 2 Travaux d'éclairage au niveau de l'intersection de la rue Hadley et de la rue de Roberval et sur la rue Hadley côté Sud de la chaussée	**Rue Hadley** Entrave partielle **Rue de Roberval** Fermeture complète Lundi à vendredi 7h à 19h Samedi 8h à 19h	- L'Entrepreneur doit prévoir une fermeture complète de la rue de Roberval à partir de l'avenue de l'Église jusqu'à la rue Hadley avec maintien de la circulation locale seulement de l'avenue de l'Église jusqu'au 2150 Rue de Roberval; - Pour les travaux de tranchée, l'Entrepreneur doit prévoir une entrave partielle de la rue Hadley, une direction à la fois, avec circulation en alternance gérée par des signaleurs au niveau de la zone des travaux. L'Entrepreneur doit prévoir l'utilisation de plaques d'acier afin de rouvrir la route à la circulation à la fin du quart de travail; - Fermer complètement le trottoir du côté sud de la rue Hadley, entre la rue de Roberval et la rue Cabot, pour la réalisation des autres travaux d'éclairage; - L'entrepreneur doit prévoir l'aménagement d'un corridor piéton au niveau de la zone des travaux afin de maintenir l'accessibilité piétonnière. Ce corridor doit être sécurisé par des clôtures autoportantes et/ou des TRV-7; - L'Entrepreneur doit prévoir l'interdiction de stationnement sur les rues de Roberval et Hadley, au niveau de la zone des travaux; - L'Entrepreneur doit prévoir la présence de signaleurs lorsqu'un trottoir est entravé.

N° PHASE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX	OCCUPATION ET HEURES DE TRAVAIL PERMISES	CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Phase 3 Réaménagement du trottoir côté sud et construction d'un trottoir côté nord de la rue Hadley au niveau du Skatepark et réaménagement des rampes d'accès universel (RAU), au niveau des intersections de la rue Cabot et de la rue Hadley et au niveau de l'intersection de la rue Hadley et la rue de Roberval	<u>Travaux de trottoir sur la rue Hadley</u> **Rue Hadley** Entrave partielle **Rue de Roberval** Fermeture complète Lundi à Vendredi 7h à 19h Samedi 8h à 19h <u>Travaux à l'intersection Hadley/Cabot</u> **Rue Hadley** **Rue Cabot** Entrave partielle **Rue de Roberval** Fermeture complète Lundi à Vendredi 7h à 19h Samedi 8h à 19h	- L'Entrepreneur doit prévoir une fermeture complète de la rue de Roberval à partir de l'avenue de l'Église jusqu'à la rue Hadley avec maintien de la circulation locale seulement de l'avenue de l'Église jusqu'au 2150 Rue de Roberval; - L'Entrepreneur est autorisé à travailler sur un côté à la fois pour les travaux de réfection de trottoir; - Entrave partielle de la rue Hadley, une (1) direction à la fois. L'entrepreneur doit maintenir en tout temps, une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres, par direction, sur la rue Hadley au niveau de la zone des travaux; - L'Entrepreneur doit prévoir l'interdiction de stationnement sur la rue de Roberval et la rue Hadley, au niveau de la zone des travaux; - L'Entrepreneur doit maintenir en tout temps, un trottoir ouvert pour la circulation des piétons. En effet, si aucun trottoir est accessible, l'Entrepreneur doit aménager un corridor piéton temporaire accessible universellement et sécurisé par des clôtures autoportantes et/ou des TRV-7; - L'Entrepreneur doit prévoir la présence de signaleurs lorsqu'un trottoir est entravé. **Intersection de la rue Hadley et de la rue Cabot :** - L'Entrepreneur doit prévoir une fermeture complète de la rue de Roberval à partir de l'avenue de l'Église jusqu'à la rue Hadley avec maintien de la circulation locale seulement de l'avenue de l'Église jusqu'au 2150 Rue de Roberval; - L'Entrepreneur est autorisé à travailler sur une RAU à la fois; - Entrave partielle de la rue Cabot, une direction à la fois, avec circulation en alternance gérée par des signaleurs au niveau de la zone des travaux. L'Entrepreneur doit prévoir de rouvrir la route à la circulation à la fin du quart de travail; - Entrave partielle de la rue Hadley, une direction à la fois. L'entrepreneur doit maintenir en tout temps, une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres, par direction, sur la rue Hadley au niveau de la zone des travaux; - L'Entrepreneur doit prévoir l'interdiction de stationnement sur les rues Cabot et Hadley, au niveau de la zone des travaux; - Fermeture du trottoir un côté à la fois, sur la rue Hadley et la rue Cabot et circulation sur le trottoir opposé. Dans le cas contraire, l'entrepreneur doit prévoir l'aménagement d'un corridor piéton au niveau de la zone des travaux; - L'Entrepreneur doit prévoir la présence de signaleurs lorsqu'un trottoir est entravé.

N° PHASE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX	OCCUPATION ET HEURES DE TRAVAIL PERMISES	CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
	Travaux à l'intersection Hadley/de Roberval **Rue Hadley** Entrave partielle **Rue de Roberval** Fermeture complète Lundi à Vendredi 7h à 19h Samedi 8h à 19h	**Intersection de la rue Hadley et de la rue de Roberval :** - L'Entrepreneur doit prévoir une fermeture complète de la rue de Roberval à partir de l'avenue de l'Église jusqu'à la rue Hadley avec maintien de la circulation locale seulement de l'avenue de l'Église jusqu'au 2150 Rue de Roberval; - L'Entrepreneur est autorisé à travailler sur un côté à la fois pour les travaux de réfection de trottoir et de construction de saillies; - Entrave partielle de la rue Hadley, une (1) direction à la fois. L'entrepreneur doit maintenir en tout temps, une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres, par direction, sur la rue Hadley au niveau de la zone des travaux; - Lors de la construction des saillies, l'Entrepreneur doit prévoir une entrave partielle de la rue Hadley, une direction à la fois, avec circulation en alternance gérée par des signaleurs au niveau de la zone des travaux si une voie ne peut pas être maintenue dans chaque direction. L'Entrepreneur doit prévoir de rouvrir la route à la circulation à la fin du quart de travail - L'Entrepreneur doit prévoir l'interdiction de stationnement sur les rues de Roberval et Hadley, au niveau de la zone des travaux; - Fermeture du trottoir un côté à la fois, sur la rue Hadley et la rue de Roberval et circulation sur le trottoir opposé. Dans le cas contraire, l'entrepreneur doit prévoir l'aménagement d'un corridor piéton au niveau de la zone des travaux; - L'Entrepreneur doit prévoir la présence de signaleurs lorsqu'un trottoir est entravé.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 522801

Date de publication : 2025-10-27
Date d'ouverture : 2025-12-18

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	CONCEPTION PLHP INC.
2	CHAREX INC.
3	SAHO CONSTRUCTION INC.
4	ÉNERGIE KGC INC.
5	PAPILLON SKATE PARC INC,
6	CONSTRUCTION DERIC INC,
7	NÉOLECT INC.
8	CEVECO INC.
9	CONSTRUCTION GÉNIX INC.
10	SYSTEMES URBAINS INC,
11	POINT DE TANGENTE
12	AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC.
13	LES ENTREPRISES VENTEC INC.
14	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
15	ARMATURES BOIS-FRANCS INC.
16	EXCAVATION E,S,M, INC,
17	PRONEX EXCAVATION INC.
18	BAU-QUÉBEC LTÉE
19	GROUPE THERMO-LITE INC.
20	ST-DENIS THOMPSON INC. - 2

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257409003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires en exécution 1
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour les travaux d'aménagement du parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3) - Dépense totale de 12 171 494,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522801 (11 soumissionnaires) / Majorer à cette fin le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel de 3 504 606,80 $, au net

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1257409003 - Direction ENV (1).xlsx

Certification des fonds GDD1257409003 v2.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan

Co auteure Environnement:
Stefania Gore - Préposée au budget

Marie-France Milord - Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Francis REID
Chef de section

Jean-Marc Kouassi - Conseiller norm.compt.et certification

Grands projets:
Cedric Ago - Conseiller budgétaire

Révisé par Mathieu Perrier Chef de Division

Tél : 514-872-0766

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.034

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257231080

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 735 892,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 512802 (14 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 370 502 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512802;

2. d'autoriser une dépense de 205 575,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 159 815,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-25 17:20

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231080**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 735 892,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 512802 (14 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MIL Montréal, la Ville achève actuellement l'aménagement du nouveau parc de quartier Irma-LeVasseur. Ce parc fait partie des quatre hectares de nouveaux espaces publics aménagés dans le cadre du redéveloppement de l'ancienne gare de triage d'Outremont réalisé en partenariat avec l'Université de Montréal. D'une superficie de 18 500 m^2, le parc est localisé au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre l'avenue Dollard à l'ouest, et l'avenue Wiseman à l'est. Plus précisément, il sera aménagé en arrière-cour de la nouvelle école primaire du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB), actuellement en parachèvement. D'ailleurs, le parc inclut un espace « parc-école » qui pourra accueillir les futurs élèves de l'établissement durant les périodes scolaires à partir de la rentrée d'août 2026. Cette utilisation a fait l'objet d'une entente avec le CSSMB, (CM22 1234).
Parallèlement aux travaux d'aménagement du parc, réalisés par l'entrepreneur Charex inc., dans le cadre du contrat 512801 (CM25 0298) et dont la fin est prévue à l'automne 2026, la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur, l'objet du présent dossier, s'inscrit également dans le réaménagement global du site Outremont. Ces deux contrats ont été planifiés de manière coordonnée afin d'être exécutés simultanément. Cette approche permet de réduire les coûts et les échéanciers des travaux dans l'objectif d'être complétés en 2026.

Ces travaux font suite à plusieurs phases de réhabilitation des sols ainsi qu'à la construction, par la Société de transport de Montréal (STM), d'un poste de ventilation mécanique (PVM) pour le tunnel du métro passant sous le parc. La conception et la construction de ce PVM ont été faites en coordination avec les équipes de la Ville afin d'optimiser son intégration dans le parc. Ce projet de PVM a été approuvé par le conseil d'arrondissement d'Outremont en 2020.

Le pavillon à construire s'insère au sein du nouveau parc Irma-LeVasseur de façon adjacente au poste de ventilation mécanique construit par la STM. L'une des stratégies retenues consiste à intégrer partiellement ce PVM dans le futur pavillon du parc, lequel fait l'objet du présent dossier de construction. Conformément aux documents d'appel d'offres, la partie du PVM qui ne sera pas intégrée au nouveau pavillon sera recouverte du même appareil de

briques que celui-ci pour maximiser son intégration.

Le projet urbain MIL Montréal est assujetti au Cadre de gouvernance de la Ville et est en phase d'exécution depuis 2011. Il a fait l'objet d'une approbation de modification de projet (AMP), approuvée par le comité exécutif le 27 novembre 2024 (mandat exécution révisé SMCE249025007), modifiant la portée, le budget et l'échéancier du projet pour le secteur du site Outremont. Cette AMP était requise pour permettre la réalisation du nouveau parc Irma-LeVasseur, de son pavillon et des rues qui le bordent.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 44 jours, soit du 3 novembre 2025 au 18 décembre 2025 sur le site SÉAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 120 jours, soit jusqu'au 17 avril 2026. La date initiale d'ouverture des soumissions était prévue le 2 décembre 2025.

Six (6) addendas ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-11-12	Modifications et précisions aux plans et devis en réponse aux questions des soumissionnaires, approbation de demandes d'équivalence	(- 2500 $)
2025-11-26	Modifications et précisions aux plans et devis en réponse aux questions des soumissionnaires ainsi que report de l'ouverture des soumissions au 11 décembre	Très faible
2025-12-08	Modifications et précisions aux plans et devis en réponse aux questions des soumissionnaires ainsi que report de l'ouverture des soumissions au 18 décembre	+ 20 000$
2025-12-09	Modifications et précisions aux plans et devis en réponse aux questions des soumissionnaires	Très faible
2025-12-15	Publication du tableau Questions et réponses durant la période d'appel d'offres	0 $
2025-12-17	Publication du bordereau sans changement aux articles et aux quantités mais uniquement pour éliminer des erreurs qui apparaissaient sporadiquement dans la version en format Excel (aucun changement de le fichier au format PDF)	0 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0198 - 16 février 2026 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain MIL Montréal (1257596006);
CM25 0298 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'aménagement du parc Irma-LeVasseur et travaux de voirie, d'éclairage, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture du paysage dans les avenues Dollard, Wiseman et Ducharme dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 25 120 120,50 $, taxes incluses (contrat : 21 099 000 $ + contingences : 2 251 823,01 $ + incidences : 1 769 297,49 $) - Appel d'offres public 512801 -10 soumissionnaires - (1247231080);

CE25 0057 - 15 janvier 2025 - Accorder un contrat à Appareil Architecture inc. pour les services professionnels d'architecture et ingénierie pour la conception et la surveillance de la construction du pavillon du nouveau parc Irma-LeVasseur, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet urbain MIL Montréal. Dépense totale de 237 770,42 $ (contrat : 182 900,32 $ + contingences : 27 435,05 $ + incidences : 27 435,05 $), taxes incluses. Appel d'offres public 24-20731 (1247596001);

CM23 0166 - 20 février 2023 - Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de réhabilitation environnementale, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans l'avenue Dollard, de la ruelle du Manoir à l'avenue Ducharme, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 422 552,17 $, taxes incluses (contrat : 2 027 638,63 $ + contingences : 284 250,10 $ + incidences : 110 663,44 $) - Appel d'offres public 478010 (1227231090);

CM22 1234 - 24 octobre 2022 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le CSSMB relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal (1227596001);

CM22 0645 - 16 mai 2022 - Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement (1217596002);

CM18 1370 - 19 novembre 2018 - Accorder un contrat à Loiselle inc. pour la réalisation des travaux de démolition de l'ancienne cour de voirie et la réhabilitation des sols dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 088 153,14 $, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 221714 (3 soumissionnaires, 2 conformes) (1181009022);

CM16 0954 - 23 aout 2016 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395 dans le cadre du projet du campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 $, taxes incluses (contrat : 2 461 365,19 $ contingences incluses; incidences: 56 694,00 $- Appel d'offres public 221710 (1164021003);

CM15 0684 – 25 mai 2015 – Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES ») » (1155950001);

CM12 0211 - 19 mars 20212 - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont (1110093002);

CM11 0284 - 11 avril 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 $ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 $ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont (1110159002);

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (04-047-34) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de

Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (campus Outremont) (1100524002);

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver le projet d'entente sur les conditions de réalisation du projet de campus Outremont entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal (1110093001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent à construire un pavillon d'une superficie d'environ 55 m^2 et renfermera:

- deux toilettes, dont une toilette accessible universellement;
- un local de rangement;
- un local technique abritant des équipements relatifs aux opérations du bâtiment et du parc ainsi que des installations électriques permettant d'alimenter les scènes mobiles utilisées lors des événements festifs sur la place Alice-Girard.

La conception de ce projet a été coordonnée de manière intégrée de sorte à inclure l'ensemble des besoins des parties prenantes impliquées. Des demandes de commentaires ont été transmises aux différentes équipes de l'arrondissement Outremont, du Service de l'eau, du Service de l'environnement et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) (requérant principal), lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Le projet a reçu l'approbation de la STM. Il a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et a obtenu une recommandation favorable le 10 septembre 2025. L'arrondissement a émis le permis de construction le 2 décembre 2025.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -32,41 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
PROCOVA INC.	1 370 502,00 $
IMMOBILIER BELMON INC.	1 393 643,90 $
AXE CONSTRUCTION INC.	1 413 604,03 $
CORRADO ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	1 455 583,50 $
SENI CONSTRUCTIONS	1 584 146,20 $
CONSTRUCTIONS LARCO INC.	1 572 858,00 $
CONSTRUCTION SAVCO INC	1 576 024,41 $
MGB ASSOCIÉS INC.	1 609 648,85 $
CHAREX INC.	1 637 331,38 $
CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	1 846 406,52 $
CONSTRUCTION SCANDIUM INC.	1 855 545,63 $
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	1 876 225,18 $

CONSTRUCTION DERIC INC.	1 965 325,00 $
9140-2594 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION ARCADE)	2 052 163,48 $
Dernière estimation réalisée	2 027 705,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	-657 203,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-32,41%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	23 141,90 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	1,69%

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, quatorze (14) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 61 %.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Explication de l'écart

L'estimation de soumission de la firme Macogep inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main-d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des quatorze (14) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de -32,41 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

La majeure partie de l'écart, soit 27,6 %, se trouve dans les articles suivants (classé par ordre décroissant d'écart) :

1. Distribution électrique ;
2. Frais généraux de chantier ;
3. Frais d'administration profit ;
4. Ferraillage.

- Pour les frais généraux: l'estimation repose sur les hypothèses propres à chaque estimateur, ce qui explique en partie l'écart important observé entre les prix soumis. En effet, le PBSC présente l'un des prix les plus bas, tandis que l'estimation interne figure parmi les montants les plus élevés reçus.
- Pour les frais d'administration et aux profits: étant proportionnel au total de la soumission, une partie de l'écart constaté découle également de cette approche.
- Pour les autres articles: les items forfaitaires du bordereau de soumission regroupent plusieurs travaux de différentes disciplines sans description exhaustive. Il est donc possible que l'adjudicataire ait inclus certains travaux dans des items différents de ceux prévus à l'estimation, selon ses méthodes de travail et sa gestion contractuelle établie avec ses sous-traitants. Cette différence de répartition peut contribuer aux écarts observés.

Le reste de l'écart est réparti sur les autres articles de la soumission.

Nous considérons que l'écart favorable résulte d'une concurrence agressive entre les entrepreneurs afin de remplir leurs carnets de commandes.

Dans ce contexte, et vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Procova inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Procova inc., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP), valide jusqu'au 1er juillet 2030 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 735 892,55 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Procova inc., pour un montant de 1 370 502,00 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 205 575,30 $ taxes incluses, soit une moyenne de 15 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 159 815,25 $ taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels, de services techniques et d'acquisition de biens.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit:

- 50,2 % est payé par le SUM, pour un montant de 871 418,06 $ (règlement d'emprunt 11-006);
- 49,8 % est payé par le SUM, pour un montant de 864 474,49 $ (règlement d'emprunt 15-058).

Cette dépense est de 1 585 101,28 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques.et aux engagement d'accessibilité universelle.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 17 avril 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
En parallèle, des travaux temporaires urgents et occasionnant des dépenses supplémentaires pour la Ville devraient être réalisés pour pouvoir ouvrir le parc Irma-LeVasseur, tout au moins la partie parc-école, puisque le local technique du pavillon doit abriter l'alimentation électrique du parc et l'entrée d'eau. Des coûts supplémentaires de services professionnels devraient être engagés pour modifier les aménagements afin d'assurer la sécurité et la fonctionnalité des ouvrages conformément à nos ententes avec nos partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marion DEMARE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean-François MELOCHE, Outremont

Lecture :

Marion DEMARE, 12 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
ingenieur(e) charge(e) de planification

Tél : 438-989-4986
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Florian PEIGNIER
chef(fe) de division - grands projets

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur(-trice) - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257231080*
Unité administrative responsable : *Service des infrastructures du réseau routier – Division des grands projets*
Projet : 512802 - Travaux de construction du pavillon du parc Irma-Levasseur dans l'arrondissement Outremont

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

19.	- en offrant des toilettes publiques dans le parc, dont une accessible universellement.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 2 juillet 2025

PROCOVA INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC LEQUIN
1924, RUE VALLIÈRES
LAVAL (QC) H7M 3B3

N° de décision : 2025-DA-2086
N° de client : 3000144068
N° d'entreprise du Québec : 1143985894

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. PROCOVA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **1 juillet 2030**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

Localisation des travaux

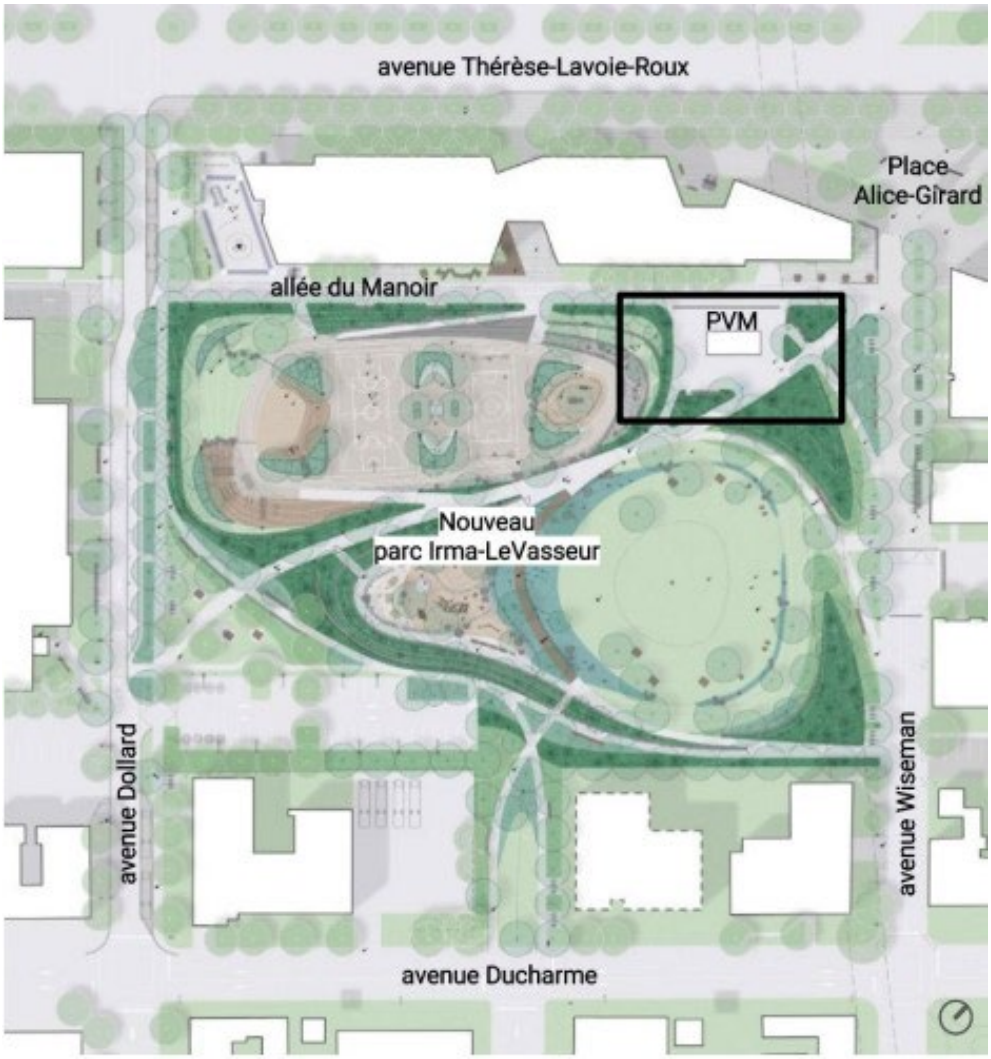

Le pavillon s'insère au sein du nouveau parc Irma-Levasseur de façon adjacente au poste de ventilation mécanique récemment construit par la STM.

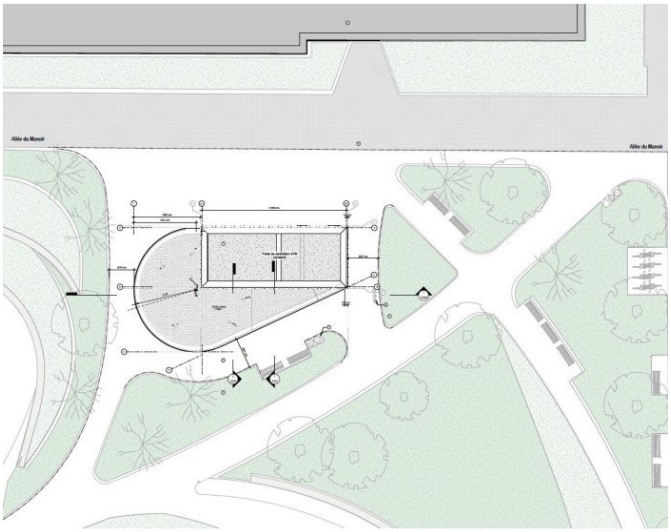

Montréal

Service des infrastructure du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 512802

Date de publication : 03-nov-25
Date d'ouverture : 18-déc-25

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	ACQ PROVINCIALE
2	MGB ASSOCIÉS INC.
3	CORRADO ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
4	NAXO
5	CONSTRUCTIONS LARCO INC.
6	J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.
7	LE GROUPE LML LTÉE
8	SYSTÈMES URBAINS INC.
9	CONSTRUCTION L. MORIN INC.
10	SERVICES DE CONSTRUCTION FMA INC.
11	CONSTRUCTION SAVCO INC
12	CONSTRUCTION DERIC INC.
13	CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.
14	CHAREX INC.
15	MACOGEP INC.
16	AXE CONSTRUCTION INC.
17	9140-2594 QUÉBEC INC.
18	IMMOBILIER BELMON INC.
19	SENI CONSTRUCTIONS
20	ARMATURES BOIS-FRANCS INC.
21	PROCOVA INC.
22	CONSTRUCTION SCANDIUM INC.
23	NORGEREQ LTÉE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231080

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 735 892,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 512802 (14 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1257231080- Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Yves JACQUES
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.035

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1255350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

Il est recommandé :
1. d'autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles;

2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis. conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,1 % par l'agglomération et à 49,9 % par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-02 09:23

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255350005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

CONTENU

CONTEXTE

Les Ateliers municipaux Viau, situés au 2269, rue Viau, ont été acquis par la Ville en 2004 et logent des fonctions centralisées d'entretien et de réparation du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) : le garage d'entretien de véhicules lourds, légers et des véhicules d'urgences du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), les ateliers de soudure et de ferblanterie ainsi que des locaux administratifs.
Les installations nécessitent une mise aux normes majeure des systèmes d'extraction des gaz ainsi que des systèmes de traitement de l'air afin de répondre aux normes de la CNESST. Les Ateliers Viau doivent rester en opération 7 jours sur 7, car ils sont le seul garage à Montréal responsable des réparations, de l'entretien et des tests de la flotte du SIM. Leur fonctionnement est essentiel pour assurer la continuité des opérations du SIM et garantir la sécurité publique.

Un contrat de services professionnels a été accordé le 22 août 2023 à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C. pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes des Ateliers municipaux Viau du SMRA au montant de 694 485,68 $ (CM23 0898, ratifiée par CG25 0204).

Le contrat prévoit le paiement des honoraires selon la méthode à pourcentage. Conformément à l'article 2.03 du contrat, les honoraires relatifs aux services de base des professionnels ont été ajustés en fonction de la dernière estimation des coûts des travaux avant l'ouverture de l'appel d'offres (CG25 0204). En tenant compte de cet ajustement, le montant initial du contrat est de 696 880,69 $, taxes incluses. Le budget de contingences initial est de 139 376.13$, taxes incluses.

Depuis le début du chantier, plusieurs travaux imprévus et ajustements liés aux conditions existantes ont nécessité l'émission de directives de changement par les professionnels.

En date du 31 janvier 2026, à 86 % d'avancement des travaux, voici l'état du budget associé au volet des services professionnels :

- Le solde du contrat de base est de 48 781,65 $, taxes incluses;
- Le solde des contingences est de 2 230,81 $, taxes incluses;
- Le solde des incidences est de 19 617,84 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0204 - 17 avril 2025 - Ratifier la décision du conseil municipal du 22 août 2023 (CM23 0898), qui accordait un contrat à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et la ventilation des ateliers Viau situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 216 180,32 $, taxes incluses, afin d'ajuster les honoraires professionnels, majorant ainsi la dépense totale de 694 485,68 $ à 910 666 $, taxes incluses.
CG24 0431 - 22 août 2024 - Accorder un contrat à XO Construction inc. pour, notamment, la réfection des systèmes de ventilation d'air et le renforcement de la structure des ateliers Viau (0246) - Dépense totale de 23 397 642,45 $, taxes incluses (contrat : 17 998 186,50 $ + contingences : 3 599 637,30 $ + incidences : 1 799 818,65 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15929 - deux (2) soumissionnaires.

CM23 0898 - 22 août 2023 - Accorder un contrat à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et la ventilation des ateliers Viau situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 694 485,68 $, taxes incluses (contrat : 516 730,42 $ + contingences : 103 346,08 $ + incidences : 74 409,18 $) - Appel d'offres public n° 23-19867 (1 seul soum.).

CE23 1053 - 21 juin 2023 – Approuver la résiliation du contrat octroyé par le comité exécutif du 4 novembre 2020 par la résolution CE20 1689, à la firme Bouthillette Parizeau inc. pour la fourniture de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des systèmes de captation de gaz à la source et des systèmes de ventilation des Ateliers Viau, situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'appel d'offres public n° 20-18317.

CE20 1689 - 4 novembre 2020 – Octroyer un contrat à la firme Bouthillette Parizeau inc. ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de remplacement des systèmes de captation de gaz à la source et des systèmes de ventilation des Ateliers Viau, situés au 2269, rue Viau, Montréal QC, H1V 3H8, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 252 887,51 $ - appel d'offres public n° 20-18317 (2 soumissionnaires conformes).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser un virement budgétaire du poste des dépenses d'incidentes des travaux (CG24 0431) aux dépenses de contingentes des services professionnels des firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes

S.E.N.C. (CG25 0204), afin de payer les services additionnels découlant des travaux de construction imprévus durant le chantier . Ce transfert des fonds est possible puisque l'enveloppe budgétaire votée pour les incidences des travaux ne sera pas entièrement utilisée.
La majoration concerne spécifiquement le budget de contingences, qui en date du 31 janvier 2026, s'avère insuffisant pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c.C-19.

La mise en œuvre des travaux prévus dans le cadre du projet permettra d'améliorer les conditions de travail, de les arrimer avec les exigences de la CNESST et de contribuer significativement à l'atteinte des résultats du Plan stratégique de Montréal 2030. Tout retard dans l'approbation de ce dossier entraînerait des répercussions sur l'ensemble des étapes suivantes du projet global, risquant d'affecter les opérations du Service de sécurité incendie et, par conséquent, les services essentiels offerts à la population.

JUSTIFICATION

Pendant la phase de construction, le contrat prévoit que les honoraires professionnels qui découlent des ordres de changement, autres que ceux qui sont issus d'erreurs ou d'omissions des professionnels, seront rémunérés à taux horaire, à forfait ou à pourcentage, à l'intérieur du budget des contingences prévues à cet effet (article 3.04.02).

À la suite de l'octroi du contrat de construction, le 22 août 2024 (CG25 0204), plusieurs ordres de changement ont été émis par les professionnels en raison de différents imprévus durant le chantier portant principalement sur :

- Impacts découlant des travaux devant être réalisés par Hydro-Québec sur une ligne de haute tension située près du bâtiment, dont notamment des modifications au phasage des travaux.
- Interventions supplémentaires en structure et au niveau de la toiture, requises en raison des conditions existantes qui ne pouvaient être raisonnablement découvertes avant l'excavation et, respectivement, avant l'ouverture du système d'étanchéité.
- Gestion des contaminants : découverte de sols contaminés lors des excavations ainsi que de la présence de plomb et d'amiante, nécessitant la mise en place de mesures de sécurité pour les travailleurs (relevés non disponibles lors de l'octroi du contrat).
- Interventions imprévues sur certains équipements enfouis qui se sont avérés dans un état de vétusté avancée.

Ainsi, le budget de contingences initial de 139 376,13 $ taxes incluses s'avère insuffisant pour couvrir la gestion des ordres de changement émis et à venir, associés aux travaux contingents, ainsi que les services additionnels de surveillance découlant d'imprévus de chantier.

Descriptions	Montant initial (taxes incluses) CM23 0898	Montant ajusté selon le coût estimé des travaux (taxes incluses) CG25 0204	Majoration requise (taxes incluses) (provenance CG24 0431)	Montant total (taxes incluses)

Services professionnels de base à l'appel d'offres	516 730,42 $	696 880,69 $	- $	696 880,69 $
Budget de contingences	103 346,08 $	139 376,13 $	121 873,50 $	261 249,63 $
Budget pour les dépenses incidentes	74 409,18 $	74 409,18 $	- $	74 409,18 $
Montant total de la dépense	**694 485,68 $**	**910 666,00 $**	**N/A**	**1 032 539,50 $**

En conséquence, le budget de contingences doit être augmenté d'un montant de 121 873,50 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences des services professionnels sera augmenté de 121 873,50 $, taxes incluses (17 % du montant du contrat de base), ce qui portera le montant maximal des contingences de 139 376,15 $ à 261 249,63 $, taxes incluses. Ce nouveau montant représente 37 % du montant initial du contrat de base. Le budget des services de base et celui des incidences demeurent inchangés.
La majoration des contingences fait l'objet d'un transfert budgétaire du poste des incidences des travaux (CG24 0431) dont l'enveloppe votée ne sera pas entièrement utilisée. Le montant des dépenses incidentes des travaux passera ainsi de 1 799 818,65 $ à 1 677 945,15 $ et la dépense totale associée au budget des travaux passera de 23 397 642,46 $, taxes incluses à 23 275 768,96 $, taxes incluses.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

La dépense sera assumée en partie par l'agglomération, parce qu'elle concerne l'entretien des véhicules de la sécurité publique (article 19 paragraphe 8 b) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Considérant les paramètres du projet, le montant de la majoration de 121 873,50 $, taxes incluses (net de ristourne : 111 286,75 $), se répartit de la façon suivante :

- 49,9 % par la Ville centrale dans le règlement d'emprunt 22-037 pour un montant de 60 814,88 $, taxes incluses (net de ristourne : 55 532,09 $);
- 50,1 % par l'agglomération dans le règlement d'emprunt RCG-22-028 pour un montant de 61 058,62 $, taxes incluses (net de ristourne : 55 754,66 $).

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au Programme décennal d'immobilisations PDI 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), dans le cadre du Programme de protection des bâtiments industriels (66460).

Cette dépense est prévue à 100 % en 2026.

Le projet est admissible à une subvention dans le cadre du Plan de mise en oeuvre pour une économie verte — décarbonation des immeubles municipaux (PEV-DIM 2030) du gouvernement du Québec et est conditionnel à l'exécution des travaux visés par cette mesure avant le 31 mars 2026. Les coûts du projet (services professionnels, travaux et incidences) incluant la présent montant, seront remboursés par la subvention PEV-DIM jusqu'à la hauteur de 34 %.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : septembre 2023
Fin du contrat : septembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique VALLEE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Veronique VALLEE, 13 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire de projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Erlend LAMBERT
chef(fe) de division - gestion de projets

immobiliers

Tél : 514 999 9897
Télécop. :

Tél : 438 -992 - 7383
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : 514 893-1820
Approuvé le : 2026-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *Dossier: 1255350005*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI)*
Projet : *Remplacer les systèmes de captation des gaz à la source et les systèmes de ventilation d'air des Ateliers Viau*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	**X**		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Réduire de 55% les émissions de GES sous le niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Le remplacement des équipements de ventilation et un réorganisation des contrôles des systèmes permettra une optimisation de la gestion du bâtiment afin de réduire la consommation de gaz naturel pour le chauffage et favorisé la récupération d'énergie du bâtiment.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Toffolo, Milena

De: Claude Décary <cdecary1@icloud.com>
Envoyé: 20 août 2025 08:20
À: Décary, Claude
Objet: Fwd: Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Claude Décary

Début du message transféré :

> **De:** _Boîte Direction LCOP <directionlcop@amp.quebec>
> **Date:** 20 août 2025 à 08:03:34 HAE
> **À:** cdecary1@icloud.com
> **Objet: Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter**
>
> **Bonjour M. Decary,**
>
> **Tel que demandé sur le message laissé hier en fin de journée.**
>
> **Voici le courriel à joindre lors de vos soumissions.**
>
> **Cordialement,**
>
> **Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter**
>
> **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - NUMÉRO DE CLIENT 3000144184**
>
> Bonjour,
>
> Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**
>
> Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.
>
> ****Date échéance 17 JUIN 2026.**
>
> Cordialement,
>
> **Direction de l'admissibilité**
> Autorité des marchés publics
> T. 1 888 335 -5550
>
> directionlcop@amp.quebec

Le 17 juin 2021

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.
A/S MONSIEUR CLAUDE DÉCARY
8580, AV DE L'ESPLANADE
BUREAU 200
MONTRÉAL (QC) H2P 2R8

Nº de décision : 2021-DAMP-1534
Nº de client : 3000144184

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

BOUTHILLETTE PARIZEAU
BPA, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.
CSP CONSULTANTS EN SÉCURITÉ, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU
CSP SECURITY CONSULTING
DAVIDSON ACOUSTIQUE ET INSONORISATION, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU
INGÉMEL, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU
KANTUM ÉLÉMENT
BPA
CBA EXPERTS-CONSEILS
CSP CONSULTANTS EN SÉCURITÉ
INGÉMEL EXPERTS-CONSEILS

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 juin 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

Tableau des coûts du contrat de services professionnels						
Projet :	*Réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz à la source*					
Nom d'ouvrage :	*Ateliers Municipaux Viau*					
No. D'ouvrage:	*0246*					
No. De contrat :	*23-19867*					
No. Du projet :	*IM-PR-19-0037*					
No. Du GDD :	*1255350005*					
Date :	*12-févr-26*					
Étape :	*Majoration de contrat de services professionnels*					
			Budget $	**TPS 5,0 % $**	**TVQ 9,975 % $**	**TOTAL $**
Contrat	Services professionels de base*		**606 114,97 $**	**30 305,75 $**	**60 459,97 $**	**696 880,69 $**
	Services professionels additionnels*		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Variation quantités*		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Ajustement services de base		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Services additionnels		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Ajustement variation quantités		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences	**20%**	**121 222,99 $**	**6 061,15 $**	**12 091,99 $**	**139 376,14 $**
	Ajustement des contingences	**17%**	**106 000,00 $**	**5 300,00 $**	**10 573,50 $**	**121 873,50 $**
	Total - Contrat :		**833 337,96 $**	**41 666,90 $**	**83 125,46 $**	**958 130,32 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales	11%	64 717,70 $	3 235,89 $	6 455,59 $	74 409,18 $
	Incidences additionnelles	**%**	**0,00 $**	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total - Incidences :	**11%**	**64 717,70 $**	**3 235,89 $**	**6 455,59 $**	**74 409,18 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**898 055,66 $**	**44 902,78 $**	**89 581,05 $**	**1 032 539,50 $**
Ristournes	**TPS**	100%		-44 902,78 $		-44 902,78 $
	TVQ	50%			-44 790,53 $	-44 790,53 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)					**942 846,19 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 100% en 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1255350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous tenons pour acquis que le budget de contingences initial a été utilisé conformément au Règlement sur la gestion contractuelle et n'avons effectué aucune vérification à cet égard. Notre intervention porte uniquement sur l'augmentation du budget de contingences faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Sur la base des informations fournies par le service porteur du dossier, nous sommes d'avis que l'utilisation projetée de ce budget est conforme à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes et au Règlement sur la gestion contractuelle. Nous comprenons que ce budget inclut un montant prévisionnel complémentaire pour couvrir des services professionnels additionnels qui ne sont pas encore identifiés et qui pourraient être requis jusqu'à la fin des travaux. L'utilisation de ce montant prévisionnel devra également respecter l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit qu'une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate, division du Droit Contractuel
Tél : 514-863-3267

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-863-3267
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255350005 - Ajout SP Atelier Viau.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.036

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267231013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Englobe Corp., pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026 - Dépense totale de 668 253,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21216 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Englobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 607 503,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21216;
2. d'autoriser une dépense de 60 750,32 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement d'Englobe Corp.;
4. d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 18 mois, l'enveloppe budgétaire n'a pas été épuisée, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-27 10:29

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231013**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Englobe Corp., pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026 - Dépense totale de 668 253,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21216 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le service des infrastructures du réseau routier (SIRR) de la Ville de Montréal poursuit sa mission de planifier les activités de maintien des actifs du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), et ce, aux fins d'en préserver leur niveau de service établi tout au long du cycle de vie. Les investissements alloués au maintien du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, et la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.
Afin de bien établir les besoins d'investissement, la Ville de Montréal poursuit la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gestion d'actifs et ainsi assure une gestion efficace et efficiente de ses infrastructures municipales en général et ses actifs routiers en particulier. Une action importante pour mieux planifier les investissements consiste en la mise à jour, par un exercice d'auscultation, de la base de données sur l'état des trottoirs du RAAV. Une évaluation systématique de l'état des trottoirs artériels par la mesure de différents indicateurs de dégradation constitue la base alimentant les systèmes de prise de décision. Les données à jour permettent d'évaluer les efforts à mettre en place et de tirer les conclusions appropriées quant à l'évaluation des différents programmes d'investissement et de s'assurer que ces programmes recommandent à la fois les interventions nécessaires aux bons endroits, au bon moment et en utilisant les techniques appropriées pour une intervention efficiente dont le but ultime est d'assurer un niveau de service à la hauteur des attentes des citoyens.

L'exercice d'auscultation des trottoirs est un service nécessitant des équipements et des expertises spécialisés dont la Ville de Montréal ne dispose pas. D'autre part, les contrats de services professionnels présentement en vigueur ne couvrent pas cette activité spécialisée.

C'est dans ce contexte que la Division de la Gestion stratégique des actifs (DGSA) a lancé, par l'entremise du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public portant le numéro 25-21216.

Cet appel d'offres a été publié du 12 novembre 2025 au 16 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

(SEAO). La durée de la publication a été de trente-trois (33) jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours calendrier à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 15 avril 2026.

Aucun addenda n'a été émis.

Cet appel d'offres fait suite au premier appel d'offres 25-20971 qui a été annulé en raison d'un écart de prix élevé entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et l'unique soumission conforme qui avait été déposée par Englob Corp., dont le prix était de 1 025 870,19 $. Le premier appel d'offres 25-20971 avait été publié du 31 mars 2025 au 6 mai 2025 et deux soumissions avaient été déposées dont une n'était pas conforme (les résultats d'ouverture de soumission de l'appel d'offres annulé se retrouvent en pièce jointe).

L'appel d'offres précédent a donc été remplacé par le présent appel d'offres, soit le 25-21216. Dans le but d'optimiser les coûts d'exécution tout en assurant le maintien de la qualité attendue du livrable, plusieurs bonifications ont été apportées aux documents du présent appel d'offre, notamment l'ouverture à la sous-traitance, l'harmonisation des protocoles de relevé de dégradation et de livrables avec les pratiques courantes ainsi que l'attribution du contrat plus tôt en saison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 0240 - 28 février 2024 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme AtkinsRéalis Canada inc. pour l'auscultation du réseau administratif artériel de la Ville de Montréal (RAAV) en 2024, pour une dépense totale de 222 591,60 $ $ taxes incluses. Appel d'offres public 23-20247 - 3 soumissionnaires;
CE22 0821 - 13 mai 2022 - Accorder un contrat à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE), pour des services professionnels en auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022 - Dépense totale de 157 322,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19181 - 2 soumissionnaires;

CE19 0642 - 25 avril 2019 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE) pour l'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel de la Ville de Montréal 2019, pour une dépense totale de 239 350,35 $ (soumission: 199 458.63 $; contingences (10%): 19 945,86 $; variation de quantités(10%): 19 945,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public 18-17458, deux soumissionnaires conformes (1190615001);

CE17 1207 - 2 août 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE) pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020 pour une dépense totale de 574 874,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15977, 3 soumissionnaires conformes;

CE17 0484 - 5 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour l'auscultation des zones d'arrêts d'autobus sur le réseau routier de la Ville de Montréal pour une dépense totale de 195 157,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15598, 2 soumissionnaires conformes;

CE15 0645 - 15 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Qualitas inc. Pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14169, un soumissionnaire conforme.

DESCRIPTION

Dans le but de compléter l'évaluation de l'état des trottoirs du RAAV et afin de pouvoir planifier les interventions adéquates et intégrées de manière efficace et efficiente, la DGSA

du SIRR souhaite réaliser l'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel de la Ville de Montréal au cours de l'année 2026. Les services d'auscultation des trottoirs sont, sans s'y limiter, les suivants :

- L'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel de la Ville;
- La saisie des images numériques à tous les cinq (5) mètres;
- Le relevé des dégradations de surface des trottoirs qui consiste à extraire le type, l'étendue et la sévérité des dégradations des trottoirs, selon un protocole des dégradations bien défini;
- Le relevé des pentes transversales à tous les cinq (5) mètres;
- La géo référence des relevés.

Il s'agit d'un contrat de services professionnels dont les honoraires seront payés en fonction du nombre de kilomètres de trottoirs auscultés du réseau routier artériel de la Ville de Montréal qui s'élève à 2 400 kilomètres, répartis dans les limites des 19 arrondissements. (voir "annexe A : longueur estimée de trottoirs par arrondissement", en pièce jointe du dossier)

Suite à l'analyse des soumissions conformes reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 25-21216, il est recommandé de retenir les services de la firme :

- Englobe Corp. : 607 503,18 $ taxes incluse.

Le contrat sera valide jusqu'à la réception définitive des livrables finaux ou à la fin de la période de 18 (dix-huit) mois. Une option de prolongation de 12 (douze) mois est prévue dans le contrat et ce, uniquement si au terme des 18 (dix-huit) mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées et avec l'accord de l'adjudicataire (la clause de renouvellement est en pièces jointes du dossier).

Des pénalités pour retard, omissions et manquements techniques sont prévus au contrat, selon la clause 10.28 "Pénalités" du Contrat.

JUSTIFICATION

Documents d'appel d'offres:

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que un (1) contrat soit attribué au soumissionnaire qui aura obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions.

Analyse des soumissions:

À la suite de la publication de l'appel d'offres public 25-21216, deux (2) firmes ont déposé une soumission sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, soit une proportion de 22%. Parmi les sept (7) firmes qui se sont désistées, une (1) firme s'est identifiée en tant que sous-traitante, une (1) autre a expliqué qu'elle manquait du temps pour préparer une soumission dans le délai alloué et les autres preneurs n'ont pas motivé leur désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 3 février 2026 par vidéo conférence. Les soumissions reçues le 16 décembre 2025 ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et

le prix, seules les enveloppes de prix des soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 % ont été ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les notes finales, l'écart de prix entre l'adjudicataire et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde meilleure note finale et la soumission de l'adjudicataire.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
Englobe Corp.	87,5	1,60	607 503,18 $
9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs)	87,3	1,07	908 296,06 $
Dernière estimation réalisée			470 075,29 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			137 427,89 $ 29,24 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*			300 792,88 $ 49,51%

La soumission d'Englobe Corp., a obtenu le pointage le plus élevé à la suite de l'application du système de pondération, soit 1,60.

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Explication de l'écart avec l'estimation:

L'estimation de contrôle a été réalisée par la DGSA. Elle a été produite selon le prix actuel du marché québécois par kilomètre d'auscultation de trottoirs en milieu urbain, majoré d'un facteur de risque relié au contexte de la Ville de Montréal.

L'écart défavorable de 29,24 % entre l'adjudicataire et l'estimation pourrait s'expliquer par l'ampleur des ressources humaines et les nouveautés technologiques qui seront déployées par l'adjudicataire pour mener à bien ce contrat, en plus de son risque opérationnel plus élevé que celui qui a été estimé.

En effet, le réseau de trottoirs artériels qui totalise 2 400 km pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, présente plusieurs défis opérationnels difficiles à évaluer:

· de nombreuses sections très étroites, particulièrement dans les arrondissements centraux, nécessiteront le recours à des méthodes de relevé manuelles ou à l'utilisation d'appareils de mesure spécialisés, mais à faible rendement;

· la fermeture de trottoirs liée aux événements publics, notamment durant la période estivale, ainsi que les travaux et chantiers, sans oublier les plages horaires restreintes dans certains arrondissements, présentent des contraintes qui augmentent de manière significative le temps et le coût des opérations;

· pour assurer une qualité élevée des données, le devis technique impose plusieurs mécanismes rigoureux de contrôle de la qualité des mesures et des livrables, assortis de critères concrets et mesurables, ce qui nécessite des travaux de validation et d'assurance de qualité plus raffinés.

Ce dossier ne requiert pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire dans le cadre de ce contrat de service professionnel, conformément aux critères indiqués dans la section "Contrat" des documents d'appel d'offres et de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat de services professionnelles est de 668 253,50 $, taxes incluses, et comprend:

- un contrat avec Englobe Corp., pour un montant de 607 503,18 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 60 750,32 $ taxes incluses, soit 10% du coût du contrat, prévues pour des relevés et analyses supplémentaires.

Les travaux seront financés à même le budget de fonctionnement de la Division de la gestion stratégique des actifs du SIRR.

Cette dépense représente un coût net de ristourne de 610 204,52 $.

Il est prévu que les travaux de relevé, représentant 50% de la valeur contrat pour une somme de 305 102,26 $ net de ristourne, soient réalisés en 2026 alors que les analyses et des livrables représentant l'autre 50% de la valeur du contrat soient effectués en 2027.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques, ni à des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature des activités à réaliser dans le cadre du présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 15 avril 2026, l'adjudicataire recommandé ayant obtenu le plus haut pointage pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder

à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des services : 4 mai 2026
Fin des services : 4 novembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Kim GIROUX)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-10
Nam NGUYEN Chargé de projets	Mario DUGUAY chef de division - gestion stratégique des actifs
Tél : 514 872-6832 **Télécop. :**	**Tél :** 514-207-2257 **Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de la direction gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur du services des infrastuctures du réseau routier
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231013*
Unité administrative responsable : *la Division de la gestion stratégique des actifs du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : *Services professionnels de l'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) en 2026*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective* *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective* La Ville de Montréal reconnaît que l'accès ouvert aux données, qu'elle produit et possède, présente des avantages du point de vue			

de la transparence de l’administration publique, de la vie démocratique et sociale, du développement économique et de l’efficacité organisationnelle. À cet effet, les démarches seront entreprises afin de faire publier l’état des trottoirs artériels obtenu de ce mandat tout en respectant les règles, les modalités et les orientations de la politique sur les données ouvertes de la Ville de Montréal.

19. Offrir à l’ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Afin de bien établir les besoins d'investissement, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion d'actifs et ainsi assure une gestion efficace et efficiente de ses infrastructures municipales dont ses actifs routiers.

La connaissance de l’état de ces actifs est une étape primordiale s'inscrivant dans les démarches de mise en place d'un programme d'intervention associé via le programme de maintien des infrastructures routières (PMIR). Le programme d'intervention comprendl'inspection ou l'auscultation, le bilan et le diagnostic selon les indicateurs d'état, la planification des intervention et la priorisation, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des actifs. Les investissements alloués au maintien des actifs routiers témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 septembre 2023

ENGLOBE CORP.
A/S MONSIEUR MICHEL GUY CORMIER
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de décision : 2023-DAMP-3134
N° de client : 2700022980
N° d'entreprise du Québec : 1167280206

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 septembre 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur dès l'émission d'un Bon de Commande par le DONNEUR D'ORDRE.

15.00 DURÉE

15.01 Expiration

À moins qu'il n'y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du Contrat, le Contrat expire après une période de DIX-HUIT (18) mois à compter de la date de début d'exécution ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le DONNEUR D'ORDRE pour ce Contrat, selon la première de ces éventualités.

15.02 Renouvellement

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour UNE (1) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois . Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins SOIXANTE (60) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

15.03 Non-reconduction

La continuation des relations commerciales entre les PARTIES après l'expiration du Contrat ou sa fin prématurée ne doit aucunement être considérée comme une reconduction, un renouvellement, une prolongation ou une continuation de celui-ci.

15.04 Survie

L'expiration du Contrat ou sa fin prématurée ne met pas fin à toute disposition de ce dernier qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré la fin du Contrat.

16.00 PORTÉE

Le Contrat lie et est au bénéfice des PARTIES.

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2026-02-08.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Consulter un avis

Numéro: 25-20971
Numéro de référence: 20059431
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: Annulé
Titre: Services professionnels pour l'auscultation des trottoirs du réseau artériel 2025
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

Résumé de l'avis | Liste des commandes | **Résultats d'ouverture** | Conclusion de contrat

Résultats d'ouverture

Informations sur l'avis

Date de publication des résultats d'ouverture 2025-05-09 08:29:59 Heure légale du Québec

Soumissionnaires

Information
Prendre note que les montants saisis incluent les taxes.

2 résultats **Résultats 1 à 2**

Trier par Prix s... **Nombre par page**

Englobe Corp.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Englobe Corp. 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval QC CAN H7S2E4	1167280206	Annie Vachon Téléphone : 14182276161 Courriel : offre.service@englobecorp.com	

Maxxum Gestion d'Actifs

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Maxxum Gestion d'Actifs 96 rue Fraser Sherbrooke QC CAN J1J2V1	1167845172	ERIC LALONDE Téléphone : 5819961892 Courriel : eric.lalonde@maxxum-ga.com	

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

ANNEXE A : Longueur estimée de trottoirs par arrondissement

Arrondissement	Longueur estimée de trottoirs (km)
Ahuntsic-Cartierville	180,2
Anjou	107,3
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	174,6
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	15,8
LaSalle	114,2
Lachine	102,2
Le Plateau-Mont-Royal	120,0
Le Sud-Ouest	135,6
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	174,5
Montréal-Nord	92,3
Outremont	33,9
Pierrefonds-Roxboro	66,2
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	180,4
Rosemont-La Petite-Patrie	168,5
Saint-Laurent	232,8
Saint-Léonard	105,3
Verdun	60,4
Ville-Marie	201,1
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	139,5
Total	**2404,8**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1267231013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Objet :	Accorder un contrat à Englobe Corp., pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026 - Dépense totale de 668 253,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21216 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21216_PV.pdf 25-21216_DetCah.pdf 25-21216_Intervention.pdf 25-21216_TCP.pdf

25-21216_RésultatComitéSélection.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Kim GIROUX
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6505

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Jacky MOHAMAD
Chef de section
Tél : 514-838-4480
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21216 — No du GDD : 1267231013

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel 2026

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 16 - 12 - 2025

Ouverture faite le : 16 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : 3 - 2 - 2026

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 22,22

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 4 - 2026

Date d'échéance révisée : 15 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs)	908 296,06 $		
Englobe Corp.	607 503,18 $	√	

Information additionnelle

Des sept (7) preneurs de cahiers de charges n'ayant pas déposés de soumissions, deux (2) firmes ont fourni une raison de non-participation, qui sont les suivantes :
- Une firme est sous-traitante à l'une des soumissions reçues;
- Une firme a mentionné ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer la soumission dans le délai alloué.

Préparé par : Kim Giroux — Le 3 - 2 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21216

Agent d'approvisionnement
Kim Giroux

Conformité	(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Total (Englobe Corp.)									**528 378,50 $**	**607 503,18 $**
Total (9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs))									**789 994,40 $**	**908 296,06 $**

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs)	789 994,40 $		908 296,06 $
Englobe Corp.	528 378,50 $		607 503,18 $
Dernière estimation réalisée	408 850,00 $		470 075,29 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			757 899,62 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			24,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			300 792,88 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			49,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			137 427,89 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			29,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			300 792,88 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			49,5%

25-21216 - Services professionnels pour l'auscultation des trottoirs du réseau artériel 2026

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
ENGLOBE CORP.	87,5	607 503,18 $	1,60	1
9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs)	87,3	908 296,06 $	1,07	2
	-		-	
	-		-	
	-		-	
Agent d'approvisionnement	Kim Giroux			

Comité	
Date	mardi 03-02-2026
Heure	10 h 00
Lieu	À distance - Microsoft Teams

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	10

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21216
Numéro de référence: 20103122
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Services professionnels pour l'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel 2026
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

9 résultats **Résultats 1 à 9**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Maxxum Gestion d'Actifs 96 rue Fraser Sherbrooke QC CAN J1J2V1	Non diffusé	ERIC LALONDE Téléphone: 5819961892 Courriel: eric.lalonde@maxxum-ga.com	**Transaction: (20382700)** 2025-12-12 13:06	Mode privilégié (plan): Courriel
AtkinsRéalis Canada Inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal QC CAN H2Z1Z3 https://www.atkinsrealis.com/	Non diffusé	Pascale Sinclair Téléphone: 4186219700 Courriel: infrastructure2@atkinsrealis.com	**Transaction: (20359966)** 2025-11-12 11:44	Mode privilégié (plan): Courriel
Englobe Corp. 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval QC CAN H7S2E4 http://www.englobecorp.com	Non diffusé	Annie Vachon Téléphone: 14182276161 Courriel: offre.service@englobecorp.com	**Transaction: (20361228)** 2025-11-13 16:44	Mode privilégié (plan): Courriel
Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc Bureau 100 Montréal QC CAN H3N1X9 https://www.arteliagroup.com	Non diffusé	Sabrina Charlebois Téléphone: 450-686-6008 Courriel: offresdeservice-can@arteliagroup.com	**Transaction: (20360143)** 2025-11-12 16:46	Mode privilégié (plan): Courriel
Citylogix inc. 15, rue Marie-Anne O 201 Montréal QC CAN H2W1B6 www.citylogix.com	Publique	Maria Regunaga Téléphone: 438-230-0387 Courriel: maria.regunaga@citylogix.com	**Transaction: (20361057)** 2025-11-13 13:22	Mode privilégié (plan): Courriel
SGTS arpenteurs-géomètres inc. 1875 rue du Caribou, bureau 170 Longueuil QC CAN J4N0C9 http://www.arpenteursgts.ca	Non diffusé	France Canuel Téléphone: 5146514120 Courriel: france.canuel@sgts.ca	**Transaction: (20366680)** 2025-11-20 15:14	Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE TRIFIDE INC. 455, rue du Marais bureau 150 Québec QC CAN G1M3A2 www.groupetrifide.com	Publique	Chantal Arguin Téléphone: 4186532525 Courriel: info@groupetrifide.com	**Transaction: (20366470)** 2025-11-20 09:50	Mode privilégié (plan): Courriel
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20360801)** 2025-11-13 08:46	Mode privilégié (plan): Courriel
TETRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est Montréal QC CAN H1N1E9 www.tetratech.com	Non diffusé	Caroline Champagne (S) Téléphone: 4384692443 Courriel: caroline.champagne@tetratech.com	**Transaction: (20360964)** 2025-11-13 11:17	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0511

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 16 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21216

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels pour l'auscultation des trottoirs du réseau artériel 2026 » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

9255-0821 QUÉBEC INC.
(MAXXUM GESTION D'ACTIFS)

ENGLOBE CORP.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 12 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Objet :	Accorder un contrat à Englobe Corp., pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026 - Dépense totale de 668 253,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21216 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1267231013.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Francis PLOUFFE
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.037

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1257443003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 386 606,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21129 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 551,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21129;
2. d'autoriser une dépense de 126 055,14 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 13:45

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257443003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 386 606,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21129 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la cour de services Le Plateau-Mont-Royal (CSPMR) est un projet prioritaire du Programme des cours de services de la Ville de Montréal qui vise la mise aux normes et l'amélioration de la performance des bâtiments ainsi que l'optimisation de l'opération des cours de services.
Les travaux de la phase 1 du projet (lots 1 et 2, déconstruction et décontamination) ont été finalisés en 2024. Un contrat de conception-construction (CC) a été octroyé en juin 2025 (CM25 0764) à la firme Pomerleau inc. pour la réalisation de la phase 2 (lot 3) du projet, soit la construction de la nouvelle cour de services.

Afin d'assurer un contrôle qualité de la réalisation du projet de la CSPMR, la Ville souhaite octroyer un contrat à une firme en ingénierie et en architecture pour des services professionnels d'accompagnement technique pour auditer les services professionnels et les travaux de l'entrepreneur général.

L'appel d'offres public 25-21129 a été lancé et publié du 5 novembre 2025 au 13 janvier 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir* . La date initiale de l'ouverture des soumissions était prévue le 9 décembre 2025. La durée de publication a été de soixante-huit (68) jours.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours suivant la date de réception des soumissions, soit jusqu'au 12 juillet 2026.

Cinq (5) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émission	Descriptions	Impacts monétaires
1	27 novembre 2025	Report de date au 16 décembre 2025	Non

2	4 décembre 2025	Réponse aux questions des soumissionnaires	Non
3	9 décembre 2025	Réponse aux questions des soumissionnaires	Non
4	12 décembre 2025	Report de date au 13 janvier 2026	Non
5	16 décembre 2025	Réponse aux questions des soumissionnaires	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0764 – 17 juin 2025 - Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de conception et de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, située au coin des rues Saint-Grégoire et de Mentana - Dépense totale de 42 752 148,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15889 (3 soum.) (GDD 1259551001).
CE23 1580 – 04 octobre 2023 - Accorder un contrat à Loiselle Inc. pour l'exécution des travaux de conception-construction pour la décontamination, la démolition des bâtiments et infrastructures et la construction d'un mur de soutènement ferroviaire temporaire au 5425 rue de Mentana, ainsi que pour l'aménagement temporaire sur un site locatif au 2940 rue Rachel Est dans le cadre du projet de la cour de services de Mentana/St-Grégoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 26 075 890,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15863 - (2 soum.) (GDD 1219117004).

CE21 1814 – 06 octobre 2021 - Autoriser un versement budgétaire de 1 500 000 $, plus taxes applicables, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour permettre l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire (GDD 1219117004).

CM20 0643 – 16 juin 2020 - Accorder un contrat de services professionnels à Sid Lee Architecture inc. pour les études d'avant-projet et programme fonctionnel et technique pour le projet de réaménagement de la cour de services Le Plateau-Mont-Royal, située au 5425, rue de Mentana, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 394 715,61 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n° 20-18117 (2 soum., 1 conforme) (GDD 1208831001).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Les Services EXP inc., pour des services professionnels d'audit de la conception et de la construction du projet CSPMR.
Le mandat de l'adjudicataire consiste à réaliser un audit des services professionnels et des travaux effectués par l'équipe de l'entrepreneur général, sans participer à la conception du projet. Ses responsabilités incluent :

- Vérifier la conformité des documents du projet avec les exigences du cahier des charges;
- Effectuer des visites de chantier afin de s'assurer que les travaux réalisés respectent les documents du projet;
- Assumer un rôle de contrôleur de chantier et fournir un soutien en gestion de contrat de construction à la Ville.

Le mode de rémunération est à taux horaire et/ou forfaitaire, selon les modalités prévues aux documents contractuels.

Un montant additionnel de 10 % (126 055,14 $) sera ajouté à titre de contingences afin de pallier des imprévus en cours de projet.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 5 novembre 2025, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.
Trois (3) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 27,27 % du nombre total.

Parmi les huit (8) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Deux (2) firmes ont affirmé ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de présenter leur soumission;
- Deux (2) firmes ont affirmé être engagées dans d'autres projets et ne pas pouvoir réaliser celui-ci;
- Les quatre (4) autres firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 3 février 2026 par visioconférence, sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative, et la note finale a ensuite été déterminée à l'aide d'une formule combinant le pointage intérimaire et le prix.

À l'ouverture de la première enveloppe des soumissionnaires, Bouthilette Parizeau Inc. a été jugé non conforme en raison d'une technicalité administrative. La deuxième enveloppe lui a donc été retournée non décachetée.

Deux (2) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente les montants et les notes obtenues par les adjudicataires à la suite de l'analyse du comité de sélection :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	77,8	0,78	1 260 551,41 $	126 055,14 $	1 386 606,55 $
Cima + S.E.N.C	70,5	0,43	2 111 236,26 $	211 123,63 $	2 322 359,89 $
Dernière estimation réalisée			1 480 889,50 $	148 088,95 $	1 628 978,45 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					-220 338,09 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 14,88 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et					850 684,85 $

l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*	
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	67,49 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de -14,88 % (-220 338,09 $). Les écarts de prix se situent principalement aux niveaux suivants :

- 165 000 $ sur le poste forfaitaire du coordonnateur-auditeur;
- 46 750 $ sur le poste des visites des professionnels auditeurs.

L'écart entre celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire est de 67,49 % (850 684,85 $). L'écart peut s'expliquer par le fait que le soumissionnaire n'a pas bien compris le mandat demandé par la Ville et que ses taux horaires sont plus élevés. Les écarts de prix se situent principalement aux niveaux suivants :

- 325 600 $ sur le poste forfaitaire du coordonnateur-auditeur;
- 163 200 $ sur le poste de contrôleur de chantier;
- 162 468 $ sur le poste d'analyse de l'échéancier;
- 85 128 $ sur le poste d'analyse du cahier des charges de l'entrepreneur.

Les validations requises, faites par le Service de l'approvisionnement, ont démontrées que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 19 novembre 2028.

Ce contrat de services professionnels, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 386 606,55 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 1 122 983,82 $, taxes incluses (net de ristourne : 1 025 433,91 $);
- Services additionnels: 137 567,59 $, taxes incluses (net de ristourne : 125 617,54 $);
- Contingences : 126 055,14 $, taxes incluses (net de ristourne : 115 105,14 $), soit 10 % du coût du contrat de base.

La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale. Les fonds sont prévus au PDI 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), au Programme des cours de services de la Ville de Montréal.

Cette dépense est prévue dans les frais incidents du contrat 15889- Conception-construction de la nouvelle cour de services Mentana/St Grégoire (CM25 0764 – 17 juin 2025, GDD 1259551001,) au projet Investi 66190 – Programme des cours de services (IM-PR-19-1011).

La dépense sera répartie de la manière suivante :

- 60 % en 2026;
- 25 % en 2027;
- 10 % en 2028;
- 5 % en 2029.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat se répercuterait sur les étapes de contrôle des livrables du projet soumis par le concepteur-constructeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 24 mars 2026
Fin du contrat : 30 avril 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Myriam LAVOIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeremy MALAURIE
gestionnaire de projets immobiliers

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-12

Jean CAPPELLI
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257443003*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification des immeubles*
Projet : *Services professionnels d'audit de la conception et construction d'une cours de services du Plateau Mont-Royal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 20 novembre 2023

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
1595, CLARK BLVD
BRAMPTON (ON) L6T 4V1

N° de décision : 2023-DAMP-3211
N° de client : 2700027173
N° d'entreprise du Québec : 1167268128

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 novembre 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Projet :	*Construire la cour de services Plateau Mt royal, coin de Mentana/St Grégoire*
Nom d'ouvrage :	*Garage Cour St Grégoire*
No. D'ouvrage:	*116*
No. De contrat :	*15889*
No. Du projet :	*IM-PR-19-1011*
No. Du GDD :	*1257443003*
Date :	*11-févr-26*
Étape :	*Octroi de contrat de services professionnels*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			**976 720,00 $**	**48 836,00 $**	**97 427,82 $**	**1 122 983,82 $**
	Services professionels additionnels*			119 650,00 $	5 982,50 $	11 935,09 $	137 567,59 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	164 455,50 $	8 222,78 $	16 404,44 $	189 082,71 $
	Total - Contrat :			1 260 825,50 $	63 041,28 $	125 767,34 $	1 449 634,12 $
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total - Incidences :		**0%**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 260 825,50 $**	**63 041,28 $**	**125 767,34 $**	**1 449 634,12 $**
Ristournes	**TPS**	100%			63 041,28 $		63 041,28 $
	TVQ	50%				62 883,67 $	62 883,67 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 323 709,17 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 60% en 2026, 25% en 2027, 10% en 2028 et 5% en 2029

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-02-10 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1167268128
Nom	LES SERVICES EXP INC.
Version du nom dans une autre langue	EXP SERVICES INC.

Adresse du domicile

Adresse	1595 BLVD Clark Brampton (Ontario) L6T4V1 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Les Services EXP inc.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Douville
Prénom	Sophie
Adresse	800B-1001 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H3A3C8 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2011-04-12
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2011-04-12
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2011-04-01 Fusion
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-09-24
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-09-24 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Fusion, scission et conversion

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2017-04-01	OSMOS CANADA INC. 800B-1001 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H3A3C8 Canada	1165082976	1167268128
Fusion simplifiée	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2013-04-01	DELSAER - GESTIONNAIRES DE PROJETS INC. 800-1001 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H3A3C8 Canada	1167372755	1167268128

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
			GÉODÉFOR INC. 108-210 9e Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X2C2 Canada	1143402601	
Fusion ordinaire	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2011-04-01	EXP SERVICES INC. 301-56 Queen Street E Brampton (Ontario) L6V4M8 Canada		1167268128
			7808097 CANADA INC. 301-56 Queen Street E Brampton (Ontario) L6V4M8 Canada		
			TROW INTERNATIONAL INC. 301-56 Queen Street E Brampton (Ontaro) L6V4M8 Canada		

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7752
Activité	Bureaux d'ingénieurs
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7759
Activité	Autres services techniques
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1000 à 2499
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	EXP GLOBAL INC.
Adresse du domicile	1595 BLVD Clark Brampton (Ontario) L6T4V1 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Smith
Prénom	Richard
Date du début de la charge	2017-08-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	200-140 ST Carleton Fredericton (Bouveau Brunswick) E3B3T4 Canada

Nom de famille	Gonsalves
Prénom	Lloyd
Date du début de la charge	2020-09-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	200-1595 BLVD Clark Brampton (Ontario) L6T4V1 Canada

Historique

Nom de famille	English

Prénom	H. Bryce
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2011-04-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1163 Fairbirch Drive Mississauga (Ontario) L5H1M4 Canada

Nom de famille	Gonsalves
Prénom	Stan
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2011-04-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	371 Aspen Forest Drive Oakville (Ontario) L6J6L4 Canada

Nom de famille	Ng
Prénom	Tom
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2011-04-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	46 Brentwood Crescent London (Ontario) N6G4P2 Canada

Nom de famille	Stritesky
Prénom	Vladimir
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Président Administrateur Chef de la direction
Adresse du domicile	7 Ravenscroft Circle Brampton (Ontario) L6Z4P2 Canada

Nom de famille	Henderson
Prénom	Greg
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2016-06-03
Fonctions actuelles	Vice-président executif et Responsable des finances
Adresse du domicile	5622 Cedar Springs Burlington (Ontario) L7P0C2 Canada

Nom de famille	Morin
Prénom	Wilfrid
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2011-11-24
Fonctions actuelles	Vice-président executif et Chef des opérations
Adresse du domicile	4511 rue de la Mirabelle Sherbrooke (Québec) J1N1N1 Canada

Nom de famille	Kishel
Prénom	Jeff
Date du début de la charge	2011-11-24
Date de la fin de la charge	2013-05-03
Fonctions actuelles	Président Administrateur Vice-président exécutif et chef des opérations
Adresse du domicile	110-4001 ST Charles Toronto (Ontario) M4Y1T5 Canada

Nom de famille	Kishel
Prénom	Jeff
Date du début de la charge	2012-04-25
Date de la fin de la charge	2013-05-03
Fonctions actuelles	Chef de la direction

Adresse du domicile	110-4001 ST Charles Toronto (Ontario) M4Y1T5 Canada

Nom de famille	Stritesky
Prénom	Vladimir
Date du début de la charge	2013-05-03
Date de la fin de la charge	2017-08-01
Fonctions actuelles	Président Chef de la direction
Adresse du domicile	7 ST Ravenscroft Circle Brampton (Ontario) L6Z4P2 Canada

Nom de famille	Dvorak
Prénom	Ivan
Date du début de la charge	2016-06-03
Date de la fin de la charge	2020-06-10
Fonctions actuelles	Chef de la direction
Adresse du domicile	97 South Beach Road Hobe Sound (FL) 33455 USA

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Latendresse
Prénom	Vincent
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Vice-président exécutif régional
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	800B-1001 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H3A3C8 Canada

Nom de famille	Ahn
Prénom	Hae-Jin (Priscilla)
Fonctions actuelles	Secrétaire

Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1595 BLVD Clark Brampton (Ontario) L6T4V1 Canada

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Listes des bénéficiaires ultimes

Nom de famille	Dvorak
Prénom	Mark Christian
Date du début du statut	2015-12-14
Situations applicables au bénéficiaire ultime	25 % à 50 % des droits de vote.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	3600-205 AVE North Michigan Chicago (Illinois) 60601 United States

Nom de famille	Dvorak
Prénom	Hynek
Date du début du statut	2015-12-14
Situations applicables au bénéficiaire ultime	25 % à 50 % des droits de vote.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	3600-205 AVE North Michigan Chicago (Illinois) 60601 United States

Nom de famille	Dvorak
Prénom	Ivan John
Date du début du statut	2011-04-01
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Contrôle de fait
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	3600-205 AVE North Michigan Chicago (Illinois) 60601 United States

Nom de famille	Stern
Prénom	James
Date du début du statut	2015-12-14
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Autre situation applicable
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1620-One ST North Lasalle Chicago (Illinois) 60602 United States

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0011 - LES SERVICES EXP INC. **(Établissement principal)**
Adresse	800B-1001 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H3A3C8 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0048 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	345 rue des Saguenéens Saguenay (Québec) G7H6K9 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0047 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	173-1515 av. Saint-Jean-Baptiste Québec (Québec) G2E5E2 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0046 - LES SERVICES EXP INC.

Adresse	10-1400 av. Saint-Jean-Baptiste Québec (Québec) G2E5B7 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0045 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	1355 rue Daniel-Johnson O Saint-Hyacinthe (Québec) J2S8W7 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0044 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	40 rte de la Grande-Ligne Victoriaville (Québec) G6T0E6 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0043 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	440-4455 Autoroute 440 Laval (Québec) H7P4W6 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0042 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	500-70 RUE Wellington Sud Sherbrooke (Québec) J1H5C7 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0041 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	105-920 BOUL. St-Joseph Gatineau (Québec) J8Z1S9 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0040 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	1922 RUE bellefeuille Trois-Rivières (Québec) G9A3Y2 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0038 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	300-1000 BOUL. Monseigneur-Langlois Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S0J7 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752)

Numéro et nom de l'établissement	0037 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	306-11 BOUL. de la Cité-des-Jeunes Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V0N3 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0036 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	100-1986 . 5e Rue Lévis (Québec) G6W5M6 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0035 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	2199 boul. Fernand-Lafontaine Longueuil (Québec) J4G2V7 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0034 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	26 RUE 19e Rouyn-Noranda (Québec) J9X2M3 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0032 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	2400 rue Canadien Drummondville (Québec) J2C7W3 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0031 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	30 rue De Martigny O Saint-Jérôme (Québec) J7Y2E9 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752)

Numéro et nom de l'établissement	0027 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	4500 rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P6E4 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0026 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	1099 RUE Samuel-Racine Joliette (Québec) J6E0E8 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0025 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	2605 rue Bonin Sherbrooke (Québec) J1K1C5 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0024 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	8487 av. Albert-Louis-Van Houtte Montréal (Québec) H1Z4J2 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0022 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	2555 rue Saint-Pierre Drummondville (Québec) J2C7Y2 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0017 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	50 rte de la Grande-Ligne Victoriaville (Québec) G6T0E6 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0012 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	205-5400 boul. des Galeries Québec (Québec) G2K2B4 Canada

Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0007 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	2010-985 boul. de la Firestone Joliette (Québec) J6E2W4 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0006 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	30 rue Dufferin Granby (Québec) J2G4W6 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

Numéro et nom de l'établissement	0004 - LES SERVICES EXP INC.
Adresse	600-150 rue Marchand Drummondville (Québec) J2C4N1 Canada
Activités économiques (CAE)	Bureaux d'ingénieurs (7752) Autres services techniques (7759)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-09-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-10-17
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-03
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-09-30
Déclaration de mise à jour courante	2023-06-06

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2022-12-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-09-30
Déclaration de mise à jour courante	2022-02-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-09-02
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-29
Déclaration de mise à jour courante	2020-06-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-05-21
Déclaration de mise à jour courante	2020-03-05
Déclaration de mise à jour courante	2020-02-06
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-04-14
Déclaration de mise à jour courante	2019-01-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-04-02
Déclaration de mise à jour courante	2018-01-25
Déclaration de mise à jour de correction	2017-08-25
Déclaration de mise à jour courante	2017-08-11
Déclaration de mise à jour courante	2017-06-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-04-05
Déclaration de mise à jour courante	2016-08-15
Déclaration de mise à jour courante	2016-06-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-04-06
Déclaration de mise à jour courante	2016-01-10
Déclaration de mise à jour courante	2015-07-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-05-15
Déclaration de mise à jour courante	2014-12-08
Déclaration de mise à jour courante	2014-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-09-05
Déclaration de mise à jour courante	2013-11-27
Déclaration de mise à jour courante	2013-11-01
Déclaration de mise à jour courante	2013-08-13

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2013-08-06
Déclaration de mise à jour courante	2013-05-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-04-08
Déclaration de mise à jour courante	2012-12-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-04-25
Déclaration de mise à jour courante	2012-03-07
Déclaration de mise à jour courante	2011-11-30
Déclaration de mise à jour courante	2011-05-13
Déclaration de mise à jour courante	2011-04-30
Déclaration de mise à jour courante	2011-04-15
Déclaration d'immatriculation	2011-04-12

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2024-10-17

Nom

Nom	LES SERVICES EXP INC.
Versions du nom dans une autre langue	EXP SERVICES INC.
Date de déclaration du nom	2011-04-12
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	PROJI-CONTROLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-12-17
Date de déclaration du retrait du nom	2024-10-17
Situation	Antérieur

Autre nom	OSMOS CANADA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2017-04-05
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06
Situation	Antérieur

Autre nom	DELSAER - GESTIONNAIRES DE PROJETS
Versions du nom dans une autre langue	DELSAER - PROJECT MANAGERS
Date de déclaration du nom	2013-04-08
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06
Situation	Antérieur

Autre nom	GÉODÉFOR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2013-04-08
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06
Situation	Antérieur

Autre nom	TEKNIKA HBA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-04-15
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06
Situation	Antérieur

Autre nom	LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-04-12
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06

Situation	Antérieur

Autre nom	LES CONSULTANTS L.B.C.D.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-04-12
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06
Situation	Antérieur

Autre nom	LES LABORATOIRES SHERMONT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-04-12
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06
Situation	Antérieur

Autre nom	PROCD TECHNOLOGIES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-04-12
Date de déclaration du retrait du nom	2020-02-06
Situation	Antérieur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1257443003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 386 606,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21129 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21129 pv.pdf
25-21129_liste des preneurs.pdf
25-21129_Tableau Résultat Global Final.pdf
25-21129_Intervention (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement 2

Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-12

Jacky MOHAMAD
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21129 — No du GDD : 1257443003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'audit de la conception et construction d'une cour de services du Plateau Mont-Royal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	5 - 11 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	5
Ouverture originalement prévue le :	9 - 12 - 2025	Date du dernier addenda émis :	16 - 12 - 2025
Ouverture faite le :	13 - 1 - 2026	Délai total accordé aux soumissionnaires :	68 jrs
Date du comité de sélection :	3 - 2 - 2026		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 27,27

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Bouthillette Parizeau Inc.(BPA)	Motif de rejet: administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 12 - 7 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 12 - 7 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Services EXP Inc.	1 260 551,41 $	√	
CIMA + S.E.N.C.	2 111 236,26 $		

Information additionnelle

Parmi les onze (11) preneurs du cahier des charges — soit un (1) donneur d'ordre et dix (10) firmes — seulement quatre (4) d'entre elles ont communiqué les raisons de leur désistement:
- Nos ressources ne sont actuellement pas disponibles afin d'offrir les services requis;
-Le projet ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est la conception (elle-même);
- Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis;
- Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre Soumission dans le délai alloué.

Préparé par : Nancy Lainey — Le 12 - 2 - 2026

25-21129 - Services professionnels d'audit de la conception et construction d'une cour de services du Plateau Mont-Royal

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les Services EXP Inc.	77,8	1 260 551,41 $	0,78	1
CIMA + S.E.N.C	70,5	2 111 236,26 $	0,43	2
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
Agent d'approvisionnement	Nancy Lainey			

Comité	
Date	mardi 03-02-2026
Heure	13 h 30
Lieu	En virtuel (rencontre teams)

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	20

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
NORDA STELO INC. 1015, avenue Wilfrid-Pelletier Québec QC CAN G1W0C4 http://norda.com	Publique	Marie-Josée Bond Téléphone: 8004632839 Courriel: opportunites.norda@norda.com	**Transaction: (20356025)** 2025-11-07 07:13	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CREO Solutions 4388 St-Denis suite 200 C.P.162 Montréal QC CAN H2J2L1 https://creo-solutions.ca/	Non diffusé	Nadia Slimani Téléphone: 4383900259 Courriel: nslimani@creo-solutions.ca	**Transaction: (20363714)** 2025-11-17 09:52	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

SMITH VIGEANT, ARCHITECTES INC. 5605 de Gaspé suite 601 Montréal QC CAN H2T2A4 http://www.smithvigeant.com	Publique	Brigitte Bousquet Téléphone: 514-844-7414 Courriel: devaffaires@smithvigeant.com	**Transaction: (20359142)** 2025-11-11 15:21	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
EMS Ingénierie inc. 815 boul. Lebourgneuf, bureau 406 Québec QC CAN G2J0C1 http://www.ems-ing.com	Non diffusé	Catherine Langevin Téléphone: 4188718103 Courriel: offres@ems-ing.com	**Transaction: (20355416)** 2025-11-06 12:02	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Société du Parc Jean-Drapeau Pavillon Du Canada 1 circuit Gilles-Villeneuve Montréal QC CAN H3C1A9 http://www.parcjeandrapeau.com/	Donneur d'ouvrage	Bouchaib Fakrane Téléphone: 5148727310 Courriel: approvisionnement@parcjeandrapeau.com	**Transaction: (20359025)** 2025-11-11 12:47	Ne pas recevoir
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20354783)** 2025-11-05 16:45	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2

				Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20356149)** 2025-11-07 09:55	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514-383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20356074)** 2025-11-07 08:39	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel

				20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Épigraphe Architectes 991 rue Richelieu 202 Beloeil QC CAN J3G4P8 epigraphe.archi	Non diffusé	Nathan Bonneville Téléphone: 4502810640 Courriel: nbonneville@epigraphe.archi	**Transaction: (20355306)** 2025-11-06 09:49	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
COEX ARCHITECTURE S.E.N.C.R.L. 222, rue Beaubien E. Montréal QC CAN H2S1R4 http://www.coex.com	Non diffusé	Francis Simard Téléphone: 5142773334 Courriel: archi_seao@coex.com	**Transaction: (20381472)** 2025-12-11 14:19	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis Téléchargement 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis Téléchargement 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
mdtp atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, bureau 301 Beauharnois QC CAN J6N0S6 www.mdtp.ca	Non diffusé	Gabrielle Soucy-Jalbert Téléphone: 450-289-6387 Courriel: gsoucyjalbert@mdtp.ca	**Transaction: (20358908)** 2025-11-11 10:03	20083659 - 25-21129_ Addenda_1 Devis 2025-11-27 à 16:45 - Courriel 20084517 - 25-21129_ Addenda 2 Devis 2025-12-04 à 10:30 - Courriel 20085101 - 25-21129_Addenda 3 Bordereau numérique 2025-12-09 à 10:20 - Courriel Devis 2025-12-09 à 10:20 - Courriel 20085794 - 25-21129_ Addenda 4 - Report de date Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086073 - 25-21129_Addenda 5 Devis 2025-12-16 à 12:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0009

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 13 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21129

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels d'audit de la conception et construction d'une cour de services du Plateau Mont-Royal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.

CIMA+ S.E.N.C.

LES SERVICES EXP INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 5 novembre ainsi que les 3 et 17 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 5 et 27 novembre ainsi que le 12 décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.



/ml

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

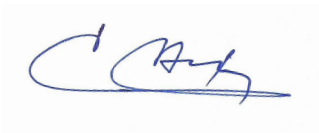

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257443003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 386 606,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21129 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1257443003 - Travaux construction cour PMR.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriam LAVOIE
Agente de gestion des ressources financières/Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du Conseil et du Soutien Financier
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 5514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.038

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260218001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au regroupement formé par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Leclerc architectes inc., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la réalisation des études et des travaux de conception visant le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de 5 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 497 781,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21158 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Leclerc architectes inc., regroupement des firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préalablement établis, le contrat pour les services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la réalisation des études et des travaux de conception visant le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de 5 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, au prix de leur soumission, soit pour une somme de 332 875,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21158;

2. d'autoriser une dépense de 49 931,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 114 975 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 13:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260218001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au regroupement formé par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Leclerc architectes inc., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la réalisation des études et des travaux de conception visant le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de 5 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 497 781,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21158 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater connaît depuis 2019 des problèmes de performance de son système de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) et de géothermie, particulièrement en été, ce qui cause un inconfort aux occupants. D'autres défaillances techniques ont aussi été observées.
Le mandat consiste à réaliser une analyse approfondie de la performance de ces systèmes après quelques années d'opération et d'exploitation, puis à concevoir des mesures d'optimisation. Il comprend également la surveillance des travaux, la mise en service, le suivi des performances durant quelques périodes d'exploitation, ainsi que la réalisation des interventions requises pour assurer la performance durable et optimale des installations.

L'appel d'offres public n^{0} 25-21158 a été lancé et publié du 26 novembre 2025 au 29 janvier 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et dans *Le Devoir.* La durée de publication a été de soixante-quatre (64) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent-quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture du 29 janvier 2026, soit jusqu'au 28 juillet 2026. La date initiale d'ouverture des soumissions était le 15 janvier 2026.

Quatre (4) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	03 décembre 2025	Modification du contact du service de l'approvisionnement	Non
2	18 décembre	Report de date	Non

	2025		
3	16 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non
4	20 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0430 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater situé au 999 rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 34 359 289,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5832 (6 soum.)
CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Bouthillette Parizeau Inc. (BPA) et Leclerc architectes Inc. (Leclerc) pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la réalisation des travaux au bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater.
De façon non limitative, les services professionnels prévus au contrat comprennent, notamment :

- Analyse des conditions existantes des systèmes CVC et de géothermie;
- Identification des mesures d'optimisation pour les systèmes CVC et géothermie;
- Préparation des plans et devis;
- Préparation et assistance lors des appels d'offres pour les travaux;
- Surveillance de l'exécution des travaux;
- Suivi du fonctionnement des systèmes.

Le mode de rémunération est à pourcentage, à taux horaire et/ou forfaitaire, selon les modalités prévues aux documents contractuels.

Un montant additionnel de 15 % (49 931,34 $) sera ajouté à titre de contingences afin de pallier les imprévus en cours de projet.

Un montant de 114 975 $, taxes incluses, est prévu pour les incidences (34,5 % du contrat). Ce montant couvrira, notamment :

- Agent de mise en service : 80 500 $ taxes incluses;
- Une allocation de 10 % pour les incidences inconnues à ce jour.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public n° 25-21158, lancé le 26 novembre 2025, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.

Quatre (4) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 33

% du nombre total.

Sur les huit (8) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Deux (2) firmes ont affirmé ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de présenter leurs soumissions;
- Une (1) firme a mentionné que la durée du mandat ne lui convenait pas;
- Cinq (5) autres firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 16 février 2026 par visioconférence sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Quatre (4) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente les montants et les notes obtenues par les adjudicataires à la suite de l'analyse du comité de sélection :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Bouthillette Parizeau Inc. et Leclerc Architectes Inc.	79,7 %	3,9 %	332 875,62 $	49 931,34 $	382 806,96 $
Les Services EXP Inc. et Les ateliers Archi Inc.	73,3 %	2,55 %	483 334,20 $	72 500,13 $	555 834,33 $
Ambioner Inc., Atelier FABRIQ Inc. et EMS Ingénierie Inc.	72,3 %	2,49 %	492 034,75 $	73 805,21 $	565 839,96 $
WSP Canada Inc.	75,5 %	2,47 %	508 773,00 $	76 315,95 $	585 088,95 $
Dernière estimation réalisée			411 518,62 $	61 727,78 $	473 246,41 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					-78 643 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-19,11 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					150 458,58 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					45,20 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de -19,11 % (-78 643 $). Les écarts de prix se situent principalement au niveau des éléments suivants :

- La rémunération à pourcentage proposée par l'adjudicataire est inférieure à l'estimation;
- Le montant forfaitaire pour le mandat spécifique de l'installation du refroidisseur (pré-achat) est inférieur à l'estimation.

L'écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire est de 45,20 % (150 458,58 $). Les écarts de prix se situent principalement aux niveaux suivants :

- La rémunération à pourcentage proposée par l'adjudicataire est inférieure à celle du soumissionnaire ayant obtenu la 2e meilleure note finale;
- Le montant forfaitaire pour le mandat spécifique de l'installation du refroidisseur (pré-achat) est inférieur à celui du soumissionnaire ayant obtenu la 2e meilleure note finale.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 17 juin 2026. Depuis le 2 juin 2023, l'AMP a prolongé automatiquement la validité de contracter de deux ans.

Ce contrat de services professionnels, se situant entre le seuil de l'appel d'offres et d'une valeur inférieure à 500 000 $, a fait l'objet d'une évaluation de risque conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. Le risque ayant été évalué comme faible, l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 497 781,96 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 332 875,62 $, taxes incluses.
- Contingences : 49 931,34 $, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat de base.
- Incidences : 114 975 $, taxes incluses, soit 34,5 % du coût du contrat de base.

Le projet est prévu au PDI 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) au programme 66460 - Programme de protection des bâtiments industriels.

Cette dépense est prévue au projet Investi 66460 – Programme de protection des immeubles locale (no de projet IM-PR-25-0004) - Règlement d'emprunt RCG 24-018 – Protection d'immeubles.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne

l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, ce qui constitue une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 45 % en 2026, 32 % en 2027, 12 % en 2028, 9 % en 2029 et 2 % en 2030.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur du projet est d'assurer le maintien des opérations en sécurisant la performance des systèmes électromécaniques ainsi que la conformité du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: mars 2026
Fin du contrat: mars 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clement ROBILLARD
gestionnaire de projets immobiliers

Tél : - 2633623774 -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-18

Penelope DARCY
cheffe de division de projets Sécurité publique et Espace pour la vie

Tél : 514-242-6693
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1260218001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification des immeubles*
Projet : Services professionnels en ingénierie et architecture pour des travaux sur le bâtiment administratif Atwater

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

s.o.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

VOIR PAGE SUIVANTE

Toffolo, Milena

De: Claude Décary <cdecary1@icloud.com>
Envoyé: 20 août 2025 08:20
À: Décary, Claude
Objet: Fwd: Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Claude Décary

Début du message transféré :

De: _Boîte Direction LCOP <directionlcop@amp.quebec>
Date: 20 août 2025 à 08:03:34 HAE
À: cdecary1@icloud.com
Objet: Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour M. Decary,

Tel que demandé sur le message laissé hier en fin de journée.

Voici le courriel à joindre lors de vos soumissions.

Cordialement,

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - NUMÉRO DE CLIENT 3000144184

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance 17 JUIN 2026.**

Cordialement,

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550

directionlcop@amp.quebec

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 17 juin 2021

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.
A/S MONSIEUR CLAUDE DÉCARY
8580, AV DE L'ESPLANADE
BUREAU 200
MONTRÉAL (QC) H2P 2R8

N° de décision : 2021-DAMP-1534
N° de client : 3000144184

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

BOUTHILLETTE PARIZEAU	BPA
BPA, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	CBA EXPERTS-CONSEILS
CSP CONSULTANTS EN SÉCURITÉ, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU	
CSP SECURITY CONSULTING	CSP CONSULTANTS EN SÉCURITÉ
DAVIDSON ACOUSTIQUE ET INSONORISATION, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU	
INGÉMEL, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU	
KANTUM ÉLÉMENT	INGÉMEL EXPERTS-CONSEILS

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 juin 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 7 janvier 2026

LECLERC ARCHITECTES INC.
A/S MONSIEUR PASCAL BEAUDOIN
360, RUE SAINT-JACQUES
BUR.1810
MONTRÉAL (QC) H2Y 1P5

N° de décision : 2026-DA-2017
N° de client : 3001031918
N° d'entreprise du Québec : 1168318849

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LECLERC ARCHITECTES INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **6 janvier 2031**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

Tableau des coûts de contrat	
Projet:	Services professionnels en ingénierie et architecture pour des travaux sur le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater
Mandat:	Services Professionnels
# de l'ouvrage:	2620
# GDD:	1260218001

Service professionnels	Montant Taxes excluses	Montant Taxes incluses
Contrat de base	289 520,00 $	332 875,62 $
Contingences (15%)	43 428,00 $	49 931,34 $
Incidences (34,5%)	100 000,00 $	114 975,00 $
TOTAL	432 948,00 $	497 781,96 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1260218001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat au regroupement formé par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Leclerc architectes inc., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la réalisation des études et des travaux de conception visant le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de 5 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 497 781,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21158 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21158 Liste des commandes _ SEAO.pdf

25-21158 PV.pdf

25-21158 TABLEAU_Résultat Global Final INTERVENTION.pdf

25-21158 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement 2

Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-18

Jacky MOHAMAD
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21158

No du GDD : 1260218001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réalisation des travaux au bâtiment administratif Atwater de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 29 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : 16 - 2 - 2026

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 20 - 1 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 64 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 7 - 2026

Date d'échéance révisée : 28 - 7 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Ambioner/FABRIQ Architecture/EMS Ingénierie	492 034,75 $		
Bouthillette Parizeau Inc./Leclerc Architecte	332 875,62 $	√	
Les Services EXP Inc./Les ateliers Archi Inc	483 334,20 $		
WSP Canada Inc	508773.00 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme Bouthillette Parizeau Inc./Leclerc Architecte. ayant obtenu le plus haut pointage final. Des ONZE (11) autres firmes détentrices du cahier des charges 3 pas de disponibilité 8 firmes n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 17 - 2 - 2026

25-21158 - Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réalisation des travaux au bâtiment administratif Atwater de la ville de Montréal

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Ambioner/FABRIQ Architecture/EMS Ingénierie	72,3	492 034,75 $	2,49	3
Bouthillette Parizeau Inc./Leclerc Architecte	79,7	332 875,62 $	3,90	1
Les Services EXP Inc./Les ateliers Archi Inc	73,3	483 334,20 $	2,55	2
WSP Canada Inc	75,5	508 773,00 $	2,47	4
0	-		-	
Agent d'approvisionnement				

Comité	
Date	lundi 16-02-2026
Heure	14 h 30
Lieu	Vidéo Conférence Teams

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21158
Numéro de référence: 20107873
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réalisation des travaux au bâtiment administratif Atwater de la ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

12 résultats **Résultats 1 à 12**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
BC2 Architecture Inc. 85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300 Montréal QC CAN H2Y3V4	Non diffusé	Alain Richer Téléphone: 5145073600 Courriel: suiviao@groupebc2.com	**Transaction: (20372354)** 2025-11-28 10:29	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DKA Architectes inc. 2 boul. Curé Labelle suite 600 Sainte-Thérèse QC CAN J7E2W9 http://www.dka.ca	Non diffusé	Anick Tranchemontagne Téléphone: 5148614410 Courriel: atranchemontagne@dka.ca	**Transaction: (20371626)** 2025-11-27 13:56	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel

			20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20371384)** 2025-11-27 08:35	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Jessica Daoust Architectes inc. 237 Rue Verchères Longueuil QC CAN J4K2Y4 https://www.jessicadaoustarchitecte.ca/	Non diffusé	Jessica Daoust Téléphone: 5145761634 Courriel: jd@jessicadaoustarchitecte.ca	**Transaction: (20404816)** 2026-01-19 09:26	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis Téléchargement 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis Téléchargement

				20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis Téléchargement Plan Messagerie 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20371550)** 2025-11-27 11:45	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CHEVALIER MORALES ARCHITECTES INC. 5605 avenue de Gaspé Bureau 605 Montréal QC CAN H2T2A4 http://chevaliermorales.com/	Non diffusé	Sergio Morales Téléphone: 5142739277 Courriel: developpement@chevaliermorales.com	**Transaction: (20373536)** 2025-12-02 14:14	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan

				2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GP ARCHITECTE INC. 8989 Lajeunesse #102 Montréal QC CAN H2M1S1 http://www.gp-architecte.com	Non diffusé	Guillaume Pelletier Téléphone: 5149439264 Courriel: guillaume@gp-architecte.com	**Transaction: (20374299)** 2025-12-03 17:27	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis Téléchargement 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LECLERC ARCHITECTES INC. 360, rue Saint-Jacques suite 1810 Montréal QC CAN H2Y1P5 http://www.leclerc-architectes.com	Publique	Catherine Nash Téléphone: 5142823970 Courriel: info@leclerc-architectes.com	**Transaction: (20372524)** 2025-11-28 15:17	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique

				2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ambioner 787, boul. Lebourgneuf Bureau 100 Québec QC CAN G2J1C3 http://ambioner.com	Non diffusé	Clémence Aguéra Téléphone: 5148682066 Courriel: info@ambioner.com	**Transaction: (20375049)** 2025-12-04 14:41	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis Téléchargement 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DWB Consultants 733, chemin Jean-Adam Piedmont QC CAN J0R1R3 http://www.dwbconsultants.com	Non diffusé	Josianne Trepanier Téléphone: 4502270327 Courriel: ao@dwbconsultants.com	**Transaction: (20372680)** 2025-12-01 10:06	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514-383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20371655)** 2025-11-27 14:35	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 10:50 - Courriel 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MDA Architectes 2030, boul. Pie-IX Suite 305 Montréal QC CAN H1V2C8	Non diffusé	Michel Dallaire Téléphone: 514-664-5595 Courriel: m.dallaire@mda-architectes.com	**Transaction: (20387100)** 2025-12-18 08:57	20084239 - Ajout Contact Principal : Eddy DUTELLY Devis Téléchargement 20086336 - 25-21158 Addenda No2 Amendement REPORTDATE1 Devis 2025-12-18 à 13:40 - Courriel 20088412 - 25-21158 Addenda No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-16 à 09:30 - Courriel Plan 2026-01-16 à 09:30 - Courriel 20089131 - 25-21158 Addenda No4 QetR AMENDEMENT Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Devis 2026-01-20 à 17:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0033

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 29 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21158

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réalisation des travaux au bâtiment administratif Atwater de la ville de Montréal » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

AMBIONER INC.

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. /
LECLERC ARCHITECTES INC.

LES SERVICES EXP INC.

WSP CANADA INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 26 novembre et 23 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 26 novembre et 18 décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2026.01.30 13:29:28 -05'00'
Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260218001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat au regroupement formé par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Leclerc architectes inc., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la réalisation des études et des travaux de conception visant le bâtiment administratif de l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de 5 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 497 781,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21158 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1260218001 - SP Usine Atwater bâtiment admin.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-19

Sonia RODI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.039

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265715003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium , Division animation et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour les services professionnels de réalisation, de production et de postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal - Dépense totale de 562 758,70 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Production Figure 55 inc., pour la réalisation, la production et la postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 459 361,92 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2026;
2. d'autoriser une dépense de 68 904,28 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 34 492,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'approuver le projet de convention à cet effet;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-27 11:59

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265715003**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium , Division animation et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour les services professionnels de réalisation, de production et de postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal - Dépense totale de 562 758,70 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En combinant la science, l'art et l'émotion, le Planétarium de Montréal incarne la volonté d'Espace pour la vie – le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada – d'offrir des expériences scientifiques inédites, fortes et signifiantes. Ce faisant, il repousse les frontières des institutions muséales dédiées aux sciences et façonne de nouvelles approches pour contribuer à rapprocher l'humain de la nature. Avec ses expositions et ses spectacles immersifs, le Planétarium invite ses visiteurs à venir explorer l'Univers pour découvrir et mieux comprendre des phénomènes astronomiques fascinants.

Les productions du Planétarium de Montréal ont acquis une réputation internationale, remportant de nombreux prix et reconnaissances dans les festivals de films immersifs. La prochaine production du Planétarium traitera des pluies d'étoiles filantes, sujet spectaculaire à fort pouvoir d'attraction auprès du grand public. Ce sujet a également le potentiel de mettre de l'avant l'expertise de l'équipe de recherche du Planétarium, dont la modélisation des pluies de météores et l'étude des météorites sont une des expertises reconnues mondialement par la communauté scientifique.

Le film immersif "Filante" (titre provisoire) deviendra la présentation vedette du Planétarium dès son lancement, prévu pour le 5 octobre 2027. Sur le plan du rayonnement, le film sera présenté dans plusieurs grands festivals et concours de films pour dômes dès 2027 dans le monde. D'une durée de 25 minutes, il sera présenté au public du Planétarium, en programmation vedette et en exclusivité mondiale, du 5 octobre 2027 au 4 avril 2028, puis restera à l'affiche en programmation régulière pour une période minimale de 2 ans.

En 2025, l'équipe du Planétarium a réalisé la recherche, le développement du concept et la production d'un scénario et d'un scénarimage détaillé pour ce prochain film.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1454 (16 décembre 2024) - Approuver un contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et Productions Figure 55 inc. pour la production et l'exploitation d'une oeuvre cinématographique au Planétarium, pour un montant de 126 000 $, plus les taxes applicables / Autoriser un soutien technique d'une valeur estimée à 115 000 $ (# 1249618001)

DESCRIPTION

Le studio créatif Productions Figure 55 inc (fig55) assurera la réalisation, la production et la postproduction de "Filante", un film immersif pour dômes 360 traitant du phénomène des pluies de météores.

Le mandat est divisé en 10 étapes de réalisation, liées à des groupes de livrables, lesquels sont définis de manière plus détaillée à l'Annexe 1 de la convention :

1. Échéancier de projet détaillé
2. Planches d'inspiration et scénarimage final
3. Casting, lieux et durée des tournages
4. Animatique
5. Effets visuels et modélisations 3D (version préliminaire)
6. Musique et effets sonores (version préliminaire)
7. Première version du montage
8. Version finale du montage
9. Bandes maîtresses 6K et mix sonore final
10. Rapport final de coûts

Le document d'appel à propositions (Annexe 1), ainsi que le dossier déposé par Productions Figure 55 inc (Annexe 2) sont fournis en pièce jointe de ce dossier décisionnel.

Notons par ailleurs que le Planétarium soutiendra l'équipe de production pour toute la durée du mandat, ce qui comprend notamment l'accès à ses espaces et équipements, ainsi qu'à des ressources qui pourront offrir un accompagnement technique, didactique et scientifique.

JUSTIFICATION

Ce contrat, à caractère artistique, est octroyé de gré à gré au studio créatif Productions Figure 55 inc (fig55) à la suite d'un appel à proposition diffusé en décembre 2025 auprès de 12 studios créatifs, parmi lesquels 6 ont soumis une proposition. fig55 s'est globalement distingué par son expérience, sa compréhension du mandat et sa proposition d'approche artistique.
fig55 est une compagnie de production montréalaise, pionnière du développement et de la création d'oeuvres immersives impliquant les technologies les plus avancées.
Son expertise enviable est valorisée par un solide réseau de contacts et fait référence en Amérique du Nord comme à l'international. Avec plus d'une trentaine d'oeuvres immersives au contenu diversifié, fig55 a pour mission d'émouvoir, de surprendre et d'émerveiller le public tout en créant des connexions signifiantes entre l'humain et l'art, le réel et l'imaginaire, l'individu et la société. Le studio a produit une vingtaine de films immersifs pour dômes 360 dont les plus récents sont : Rêverie d'un routier solitaire (2026), Les frontières de l'infini (2025), La Mer de l'Est (2024).

fig55 propose une équipe forte et détenant les compétences nécessaires au succès de ce projet. Au sein de celle-ci, Michel D.T. Lam est proposé comme réalisateur. Formé en cinéma à l'Université du Québec à Montréal et à l'INIS (Institut national de l'image et du son), Michel D.T. Lam fait des débuts remarqués avec deux films primés, "Plus ou moins trente" et "Sur le quai de la gare", ainsi qu'un documentaire salué par la critique produit par l'ONF et portant le titre de "…et la musique". En 2014, il réalise "Harmonielehre", un film immersif mettant en vedette Kent Nagano et l'Orchestre Symphonique de Montréal. En 2020, Lam remporte le Numix pour la meilleure expérience de réalité virtuelle avec "Innere Musik", une autre collaboration avec l'OSM. Ensuite, son film immersif, "Partita for 8 Voices", produit en 2022, fait le tour des festivals internationaux, remportant le prix du Best Immersive Experience au

Macon International Film Festival et le Best of Earth Awards dans la catégorie Art and Experiment. En 2025, il réalise un documentaire fulldome, "Les frontières de l'infini", présenté au Planétarium de Montréal, gagnant de la Mention spéciale du Jury au Dome Under Film Festival en Australie. En 2026, il collabore avec l'UNESCO sur un film immersif fulldome intitulé "Alula: Under Desert Stars". Scénariste, réalisateur et producteur en documentaire, télévision et expériences immersives, il collabore avec différentes compagnies de productions ainsi que des diffuseurs à travers le monde.

L'équipe de fig55 se distingue par une solide expertise en mise en scène immersive, parfaitement alignée avec les ambitions du Planétarium pour un projet de film pour dômes 360. Son approche artistique — alliant créativité narrative, finesse sensorielle et maîtrise des environnements immersifs — en fait un partenaire idéal pour imaginer une œuvre 360 capable de mobiliser autant la réflexion que l'émotion du public.

En collaborant avec fig55, le Planétarium s'engage aux côtés de créateurs montréalais capables de conjuguer rigueur scientifique, sens cinématographique et innovation technologique propre aux dômes immersifs. Leur contribution permettra de renforcer la fluidité du récit, la signature visuelle du film et son impact global auprès de divers publics, qu'ils soient néophytes ou passionnés d'astronomie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant nécessaire à ce dossier, soit une somme de 562 758,70$ (taxes incluses), est prévu au budget du service de l'Espace pour la vie (Planétarium - Programmes publics et éducatifs) et sera imputé sur deux années financières :

- En 2026 : 264 133,10$ (taxes incluses) - dont 229 680,96$ pour le contrat et 34 452,14$ pour les contingences
- En 2027 : 298 625,60$ (taxes incluses) - dont 229 680,96$ pour le contrat, 34 452,14$ pour les contingences et 34 492,50$ pour les incidences

Le total de la dépense comprend un budget de contingences de 15% (soit 68 904,28$, taxes incluses).

Une somme supplémentaire de 34 492,50$ (taxes incluses) est prévue comme incidences du projet afin de couvrir les frais engendrés par le développement du matériel éducatif et par l'action culturelle dans l'objectif d'activer les contenus astronomiques et de favoriser l'appropriation des connaissances par le public du Planétarium.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment à travers des priorités suivantes :

- Priorité15 – Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif
- Priorité16 – Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville du savoir
- Priorité20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En valorisant la recherche menée au Planétarium, "Filante" crée un lien concret entre les

visiteurs et la science produite à Montréal, rendant l’astronomie inspirante pour des publics de tous âges. "Filante" offrira au public une expérience immersive qui stimule à la fois l’émerveillement et la compréhension scientifique. En mettant en scène un phénomène spectaculaire et accessible, le film facilite l’appropriation de notions astronomiques tout en renforçant la curiosité et l’engagement envers les sciences.
Ce film permettra de renouveller l'expérience du Planétarium, ce qui stimulera ses fréquentations et ses revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec la direction de l'Exploitation - Division communication-marketing d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier de projet détaillé : avril 2026

- Planches d’inspiration et scénarimage final: mai 2026
- Casting, lieux et durée des tournages: juin 2026
- Animatique: août 2026
- Effets visuels et modélisations 3D: octobre 2026
- Musique et effets sonores: novembre 2026
- Première version du montage: février 2027
- Version finale du montage: avril 2027
- Bandes maîtresses 6K et mix sonore final: juin 2027
- Rapport final de coûts: août 2027
- Lancement du film: octobre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin ROBIDOUX, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlene BELANGER
chef(fe) de division - programmes publics et educatifs

Tél : 514-868-3095
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-18

Olivier HERNANDEZ
Directeur du Planétarium

Tél : 514 872-4531
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : GDD 1265715003
Unité administrative responsable : Service de l'Espace pour la vie

Projet : Accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc. pour la réalisation, la production et la postproduction du film astronomique pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal - Dépense totale de 562 839,42 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment à travers des priorités suivantes :

Priorité 15 – Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif
Priorité 16 – Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville du savoir
Priorité 20 – Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 15 – Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif

Filante contribue directement à la vitalité culturelle montréalaise en proposant une création immersive ambitieuse, ancrée dans un sujet astronomique spectaculaire et populaire : les pluies d'étoiles filantes. Le film mobilise des talents montréalais issus de la création numérique, du cinéma immersif et de la vulgarisation scientifique, consolidant ainsi le rôle du Planétarium comme acteur culturel moteur dans l'écosystème créatif local. En valorisant la recherche de pointe menée à Montréal sur les météores et les météorites — reconnue internationalement — *Filante* renforce la singularité de la scène culturelle de la métropole, où art, science et innovation se rencontrent pour offrir des expériences de films pour dômes 360 uniques.

Priorité 16 – Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville du savoir

Avec *Filante*, le Planétarium transforme le dôme en véritable laboratoire, où les découvertes produites ici même — notamment la modélisation des pluies de météores, l'une des expertises phares de l'institution — deviennent matière à une narration immersive accessible au grand public. Le film illustre la capacité de Montréal à conjuguer rigueur scientifique, pédagogie innovante et technologies immersives avancées. En intégrant les recherches locales dans une œuvre 360°, *Filante* contribue à diffuser les savoirs astronomiques montréalais à une échelle élargie, tout en expérimentant de nouvelles façons de rendre les connaissances vivantes et sensibles.

Priorité 20 – Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

En devenant la présentation vedette du Planétarium dès 2027, *Filante* augmentera l'attrait du site comme destination culturelle incontournable. Sa participation prévue aux festivals internationaux de films pour dômes — puis sa diffusion dans le réseau mondial des planétariums — positionnera Montréal comme un pôle majeur de création immersive scientifique. Chaque diffusion du film à l'étranger agira comme une vitrine pour l'expertise montréalaise en recherche astronomique, en production immersive et en innovation culturelle. Le plan de distribution et de vente de licences soutiendra également la prospérité de l'écosystème créatif local, renforçant le rayonnement de la métropole tout en générant des retombées économiques et symboliques durables.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Appel à propositions sur invitation

Mandat de production/postproduction d'un film astronomique pour dômes 360˚ pour le Planétarium de Montréal

10 décembre 2025

Le Planétarium de Montréal invite les studios spécialisés dans la création de films pour dômes 360° à soumettre une proposition pour la réalisation (production et postproduction) d'un film astronomique sur le phénomène des pluies de météores. Le studio sélectionné devra transposer le scénarimage fourni par le Planétarium en contenu immersif pour dôme 360° et assurer l'ensemble des étapes de production et postproduction, en collaboration étroite avec l'équipe du Planétarium.

Le mandat débute au plus tôt le 2 mars 2026, ou dès signature d'un contrat entre le studio de création et la Ville de Montréal, et se termine au plus tard le 15 août 2027, avec le dépôt du rapport de coûts.

Dépôt des dossiers de proposition

Les dossiers de proposition, comportant toutes les informations exigées dans ce document d'appel, ainsi qu'un devis détaillé de coûts, devront être transmis par courriel, en un seul fichier PDF d'une taille maximale 20 Mo, au plus tard **le vendredi 30 janvier 2026 à 17h00**, à l'attention de :

Charlène Bélanger
Cheffe de division – Programmes publics et éducatifs
charlene.belanger@montreal.ca

Organisation des contenus dans cet appel à propositions

1- Contexte

2- Énoncé de mandat

3- Orientations, ressources et contraintes

- 3.1 Orientations
- 3.2 Ressources
- 3.3 Contraintes de réalisation
- 3.4 Exemples comparatifs

4- Encadrement administratif et juridique

- 4.1 Ville de Montréal
- 4.2 Processus décisionnel
- 4.3 Validation scientifique
- 4.4 Échéancier de livrables
- 4.5 Propriété intellectuelle, droits de diffusion et distribution
- 4.6 Promotion, relations médias et visibilité
- 4.7 Partenariats et commandites
- 4.8 Utilisation de l'intelligence artificielle

5- Dossier de proposition et critères d'évaluation

- 5.1 Contenus attendus dans le dossier de proposition
- 5.2 Date limite pour le dépôt du dossier de propsition
- 5.3 Questions ou demande de précision
- 5.4 Jury et critères d'évaluation
- 5.5 Récapitulatif des dates butoires

6- Annexes

1 – CONTEXTE

Le Planétarium de Montréal fait partie d'Espace pour la vie, le plus grand complexe muséal scientifique au Canada. Ce regroupement de cinq institutions muséales de la Ville de Montréal partage une mission commune : rapprocher l'humain de la nature et accompagner les citoyen.ne.s dans la transition socioécologique. Chaque année, Espace pour la vie accueille plus de deux millions de visiteur.se.s, affirmant son rôle de leader national en culture scientifique.

Au sein de ce regroupement, le Planétarium de Montréal se consacre à la diffusion des connaissances astronomiques et à la promotion de la culture scientifique. Il propose une programmation riche et diversifiée : expositions, films immersifs pour dômes 360°, événements festifs et animations éducatives autour de thématiques astronomiques.

Pour construire sa programmation de films immersifs, le Planétarium fait appel à des diffuseurs internationaux qui lui accordent des licences de diffusion. Il réalise également ses propres productions en partenariat avec des créateur.rice.s et studios montréalais.

Les productions du Planétarium ont acquis, au fil des années, une réputation internationale, récompensée par de nombreux prix dans les festivals de films pour dômes 360˚. La signature des œuvres du Planétarium réside dans l'intégration d'images réelles, captées sous le ciel étoilé grâce à des techniques cinématographiques immersives et novatrices, à la fine pointe de la captation vidéo haute résolution.

2 – ÉNONCÉ DE MANDAT

Le prestataire de service retenu au terme de cet appel à propositions devra prendre en charge toutes les étapes de production et de post-production d'un film pour dômes 360˚ d'une durée de 28 à 30 minutes, à partir du scénarimage fourni par le Planétarium et dans le respect des orientations et contraintes énoncées dans le présent document, pour un dépôt des livrables finaux au plus tard le 15 août 2027.

3 – ORIENTATIONS, RESSOURCES ET CONTRAINTES

3.1 Orientations

Portant le titre de travail de "Filante", la prochaine production pour dômes 360˚ du Planétarium traitera des pluies d'étoiles filantes, sujet spectaculaire à fort pouvoir d'attraction auprès du grand public. Ce sujet a également le potentiel de mettre de l'avant l'expertise de l'équipe de recherche du Planétarium, dont la modélisation des pluies de météores et l'étude des météorites sont des expertises reconnues mondialement par la communauté scientifique.

Synopsis

« Filante » est un film pour dôme 360˚ qui raconte l'histoire d'une poussière cosmique, née il y a cinq mille ans sur la comète de Halley, et qui traverse l'espace pour devenir une étoile filante dans notre ciel. À travers les regards d'une mère et de sa fille, le spectateur est invité à contempler le ciel nocturne et à découvrir les mystères des météores.

Alors qu'elles campent au bord d'une rivière à l'automne, elles observent les Orionides, une pluie de météores. L'une d'elles, surnommée Filante, est captée par les caméras du Planétarium, permettant de retracer son origine et son incroyable parcours. Le récit plonge alors dans le passé, à la surface de la comète, où Filante est libérée par la chaleur du Soleil. Elle entame un long voyage à travers le Système solaire, influencée par la lumière et les forces gravitationnelles. Après des millénaires de dérive, elle croise l'orbite de la Terre et plonge dans l'atmosphère, s'illuminant brièvement avant de sembler disparaître. Transformée en fumée météoritique et en micrométéorite, Filante rejoint la Terre, où son destin croise celui de Théia dans une séquence finale qui célèbre l'éphémère et l'émerveillement face à l'infiniment petit et grand.

D'une durée de 28 à 30 minutes (incluant le générique), ce film immersif est destiné à un public diversifié composé d'adultes non experts mais curieux d'astronomie, de familles (avec enfants de 7 ans et plus) et de groupes scolaires (niveau primaire et secondaire).

Son objectif principal est de mettre en valeur l'un des champs de recherche prioritaires du Planétarium et de le rendre accessible et captivant. Plus spécifiquement, le film vise à familiariser le public avec le phénomène céleste et spectaculaire des pluies de météores; à mettre en image l'impressionnant travail scientifique permettant de retracer l'origine des météores; à encourager les spectateurs à observer le ciel et à s'émerveiller face à la beauté des objets qui s'y trouvent; finalement, à offrir une expérience inédite de voyage virtuel dans l'espace pour découvrir l'étonnant environnement des comètes.

Au niveau de la signature visuelle, le Planétarium souhaite mettre en valeur des scènes réelles tournées en nature, intercalées de scènes didactiques construites à partir de modélisations scientifiques robustes et comportant des séquences de pluies de météores filmées en conditions réelles.

La production sera mise à l'affiche de la programmation du Planétarium à partir d'octobre 2027, pour une période de deux ans (avec possibilité de prolongation).

Pour plus de détails à propos du projet de film : voir le synopsis et le scénarimage détaillé fourni à l'Annexe A.

3.2 Ressources

L'équipe du Planétarium assure sa pleine collaboration au prestataire de service. Il dédiera des ressources humaines et des ressources matérielles au soutien à la réalisation du mandat.

Voici la liste des personnes qui seront impliquées pour soutenir la réalisation du mandat, leur titre et leurs rôles respectifs.

Nom	Titre à la Ville	Rôles
Olivier Hernandez	Directeur	Producteur exécutif
Charlène Bélanger	Cheffe de division – Programmation	Productrice exécutive
Loïc Quesnel	Coordonnateur	Producteur
Maxime Pivin-Lapointe	Préposé à la conception	Scénariste et conseiller à la réalisation
Simon A Bélanger	Préposé à l'animation	Superviseur pédagogique
Auriane Égal	Conseillère scientifique	Superviseure scientifique
Patrick Cournoyer	Technicien	Technicien D-7 et audiovisuel
Mia Pham-Guilbeault	Préposé au soutien administratif	Facturation

De plus, le Planétarium pourra mettre à disposition du prestataire de services une série de ressources matérielles pour soutenir la réalisation du mandat. La liste des ressources offertes peut être consultée à l'Annexe B.

3.3 Contraintes de réalisation

Le film pour dôme 360˚ produit dans le cadre de ce mandat doit :

- Être livré dans son format final et prêt pour la diffusion au plus tard le 15 juin 2027;
- Avoir une durée minimale de 28 minutes et maximale de 30 minutes (générique inclus);
- Être rendue disponible dans les deux langues d'opération du Planétarium : français et anglais;
- Mettre en image le scénarimage élaboré par l'équipe du Planétarium;
- Présenter des contenus et des modélisations validés par les scientifiques du Planétarium;
- Pouvoir être diffusé dans le dôme unidirectionnel (théâtre du Chaos) du Planétarium (voir spécifications techniques en Annexe C);
- Comporter de la musique originale composée par un.e artiste de la scène locale;
- Faire appel à des créateur.rice.s et à des expert.e.s montréalais.e.s;

- Plaire aux publics du Planétarium sur les plans du rythme et de l'esthétique.

3.4 Exemples comparatifs

À titre d'exemples comparatifs, le Planétarium cherche à faire produire un film pour dômes 360˚ de durée et de complexité équivalente à ses productions précédentes :

Titre de la production	Année de production	Budget de production (avant taxes)
Aurorae	2015	350 000 $ CAD
EXO	2017	500 000 $ CAD
Éclipse totale	2023	475 000 $ CAD

4 – ENCADREMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

4.1 Ville de Montréal

Puisque le Planétarium de Montréal est un service de la Ville de Montréal, l'encadrement administratif et juridique du présent mandat est assuré par la Ville de Montréal, elle-même régie par la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ c C-19) du Gouvernement du Québec.

Au terme de cet appel à propositions, le prestataire de service retenu devra signer une convention de service professionnel avec la Ville de Montréal.

À l'Annexe E, un gabarit de convention de service professionnel rédigé par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal est fourni pour référence.

À l'Annexe F, une répartition des pourcentages de versements suivant les étapes d'approbation des livrables est proposée. Cette proposition est donnée à titre indicatif et pourra être renégociée avec le prestataire de service au moment de la signature du contrat.

4.2 Processus décisionnel

Au tout début du mandat, un RACI décisionnel sera établi afin d'éclaircir les rôles et responsabilités des personnes-clés aux différentes étapes de réalisation.

Considérant que la Ville de Montréal assume l'intégralité des coûts afférents à la production et que le prestataire de services agit en vertu d'un mandat confié par celle-ci, la direction du Planétarium détient l'autorité exclusive pour approuver les livrables finaux. En cas de différend ou de désaccord entre les parties prenantes, la direction du Planétarium sera seule compétente pour statuer et rendre une décision définitive, laquelle s'imposera à l'ensemble des parties.

4.3 Validation scientifique

En tant que musée de sciences naturelles, le Planétarium de Montréal s'appuie sur une équipe de conseillers scientifiques qui mènent des recherches en lien avec la thématique du film. L'équipe scientifique du Planétarium contribue à la mission de diffusion des connaissances et d'éducation auprès des publics. À ce titre, la validation scientifique est incontournable dans le cadre de ce mandat. L'échéancier du projet doit prévoir un délai raisonnable pour cette validation, estimé à un minimum de cinq (5) jours ouvrables pour chacune des étapes de livrables.

4.4 Échéancier de livrables

Pour la réalisation du mandat, le Planétarium propose de structurer le travail en dix (10) étapes, chacune se concluant par l'approbation de livrables.

Chaque étape d'approbation inscrite au tableau ci-dessous se termine par la présentation d'un groupe de livrables au Planétarium, pour révision et commentaires. Le Planétarium s'engage à réagir rapidement et à commenter les fichiers fournis par le prestataire de service dans les cinq (5) jours ouvrables suivants leur réception.

Pour chaque groupe de livrables soumis, le Planétarium pourra solliciter jusqu'à un maximum de trois (3) rondes de corrections. Lorsque les livrables seront jugés satisfaisants par l'équipe et la direction du Planétarium, ils seront considérés comme approuvés.

Étapes	**Livrables (*)**	**Dates de dépôt pour approbation (**)**	
1	Signature du contrat et échéancier détaillé	Le ou vers le	15 mars 2026
2	Planches d'inspiration et scénarimage final	Le ou vers le	15 mai 2026
3	Casting, lieux et durée des tournages	Le ou vers le	15 juin 2026
4	Animatique	Le ou vers le	15 août 2026
5	Effets visuels et modélisations (Version préliminaire)	Le ou vers le	15 octobre 2026
6	Musique et effets sonores (Version préliminaire)	Le ou vers le	15 novembre 2026
7	Première version du montage	Le ou vers le	15 février 2027
8	Version finale du montage (Picture lock)	Le ou vers le	15 avril 2027
9	Bande-maîtresse 6K et mix sonore final (Versions française et anglaise)	Le ou vers le	15 juin 2027
10	Rapport final de coûts	Le ou vers le	15 août 2027

(*) Des informations plus détaillées à propos des groupes de livrables attendus à chaque étape et des indications à propos des formats des fichiers requis par le Planétarium est présenté à l'Annexe D.

(**) L'échéancier présenté dans le tableau ci-dessous propose des dates de livrables à titre indicatif, lesquelles ont été projetées sur la base d'une signature de contrat le lundi 2 mars 2026. Si cette date venait à changer, l'échéancier pourrait être revu ultérieurement, d'un commun accord entre l'équipe du Planétarium et le prestataire de service.

4.5 Propriété intellectuelle, droits de diffusion et distribution

En considérant que la Ville de Montréal finance entièrement les coûts liés à la production et que le prestataire de service agit en vertu d'un mandat confié par celle-ci, la Ville de Montréal demeure l'entière titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tout le matériel produit dans le cadre du présent Mandat. Voir clauses sur la propriété intellectuelle dans le gabarit de contrat fourni à l'Annexe E.

Dans le cas où le prestataire de services fait appel à des artistes (notamment des acteurs membres de l'UDA/ACTRA ou des compositeurs affiliés à la SOCAN) qui refusent de céder leurs droits d'auteurs à la Ville, le prestataire de services sera tenu de négocier, à ses frais, les licences de diffusion nécessaires pour chacun des éléments concernés. Ces licences devront garantir au Planétarium un droit de diffusion dans ses salles pour une durée minimale de dix (10) ans. Le prestataire de services devra également fournir une liste détaillée des contenus demeurant la propriété des artistes ou créateurs, ainsi qu'un guide permettant au Planétarium de renégocier les droits de diffusion à l'issue de cette période initiale de dix (10) ans.

Au terme du mandat, la Ville demeure l'unique propriétaire de la production. En conséquence, l'intégralité des revenus de billetterie générés par le Planétarium sera perçue par la Ville. Aucun partage de revenus de billetterie ne doit être prévu dans la planification budgétaire de la production.

En ce qui a trait à la distribution de la production, les modalités feront l'objet d'une négociation ultérieure et seront définies dans le cadre d'un contrat distinct à conclure entre le Planétarium, le prestataire de services et un distributeur.

4.6 Promotion, relations médias et visibilité

La promotion, les communications et les relations médias autour de la production sont sous la responsabilité de la division Communications et marketing à Espace pour la vie.

En cours de mandat, le prestataire de service sera sollicité par l'équipe de la division Communications et marketing afin de fournir les éléments visuels et sonores qui leur permettront à la production des outils

promotionnels et autres pièces de communications. Il pourrait également être sollicité pour permettre à cette équipe pour documenter les coulisses du projet et diffuser des images *behind the scenes* à différentes étapes de la production. La liste des éléments à fournir et les moments de collaboration souhaités entre le prestataire de service et l'équipe de la division Communications et Marketing devront être négociés directement avec la cheffe de la division Communications et marketing d'Espace pour la vie, et ce, dès le début du mandat.

Une visibilité sera accordée au prestataire de services dans l'ensemble des communications et outils promotionnels de la production. Une entente spécifique concernant les crédits et la visibilité pourra être négociée ultérieurement avec la cheffe de la division Communications et marketing d'Espace pour la vie.

4.7 Partenariats et commandites

Dans le cadre de ce mandat, le prestataire de services est autorisé à établir des partenariats avec des organisations externes afin de réduire ses coûts de production. Toutefois, chaque partenariat devra être préalablement approuvé par le Planétarium, conformément aux encadrements en vigueur à la Ville et à Espace pour la vie. De plus, si un partenariat implique une demande de visibilité pour l'organisme partenaire, l'entente de visibilité devra obligatoirement être validée par la cheffe de la division Communications et marketing d'Espace pour la vie.

4.8 Utilisation de l'intelligence artificielle

Le Planétarium de Montréal encourage la réalisation de projets mettant en valeur le travail des artistes et créateurs locaux. Si le studio candidat ou un membre de l'équipe créative prévoit d'intégrer l'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de ce mandat, cette intention doit être clairement indiquée et accompagnée d'une justification dans le dossier de proposition.

5 – DOSSIER DE PROPOSITION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

5.1 Contenus attendus dans le dossier de proposition

En un **maximum de 10 pages** (excluant les annexes), le dossier de proposition doit présenter les contenus suivants, dans l'ordre :

1. **Courte présentation du studio créatif**

   Le studio créatif candidat (ou l'équipe formée pour réaliser ce mandat) doit se présenter en faisant la démonstration qu'il détient l'expertise nécessaire à la réalisation du mandat. En ce sens, il doit appuyer sa présentation en donnant l'exemple de deux mandats semblables réalisés précédemment et avec succès.

2. **Compréhension du mandat**

   Il est essentiel de démontrer une compréhension approfondie du mandat en reformulant ses orientations et objectifs principaux, tout en montrant que les contraintes liées à la réalisation sont bien comprises.

3. **Proposition d'une approche artistique**

   Le dossier de proposition doit inclure une description détaillée de la conception artistique, accompagnée de planches d'inspiration ainsi que d'ambiances scénographiques élaborées pour certaines scènes sélectionnées du scénarimage. Dans le cas où l'approche retenue par le studio ou par un membre de l'équipe créative prévoit le recours à l'intelligence artificielle, cette section du dossier devra présenter une description des usages envisagés ainsi qu'une justification de leur pertinence.

4. **Capacité de production, organigramme et échéancier**

   Le dossier de proposition doit présenter une structure de production tenant compte de la collaboration étroite attendue avec l'équipe du Planétarium et présentant les noms des principaux intervenants, avec minimalement une attribution pour les **rôles-clés** suivants :

   - Réalisateur.rice
   - Rédacteur.rice de narration
   - Directeur.rice de production
   - Directeur.rice technique

- Directeur.rice photo et chef opérateur (DOP)
- Directeur.rice artistique
- Superviseur.e des effets visuels
- Superviseur.e de la musique et des effets sonores
- Superviseur.e de post-production

Un organigramme de projet doit présenter les personnes-clés de l'équipe et leurs rôles dans la structure de production, ainsi que les liens décisionnels qui les unissent. Un effort pour atteindre la parité hommes-femmes et inclure des personnes issues de la diversité dans l'organigramme de projet sera évalué positivement.

Les CV des personnes-clés doivent être présentés en annexe du dossier de proposition et démontrer que chaque personne choisie détient l'expertise nécessaire à la bonne réalisation du mandat, avec un minimum d'expérience dans au moins deux productions équivalentes. À noter : Les CV sont présentés en annexe du dossier de proposition et ne comptent pas dans le nombre de pages maximum.

De plus, un échéancier détaillé doit être présenté, spécifiant les grandes étapes de production et indiquant le nom des personnes responsables pour chacune en s'inspirant de l'échéancier de livrables proposé à la *Section 5 – Encadrement administratif et juridique.*

Finalement, il doit être démontré que toutes les personnes-clés identifiées dans l'organigramme de projet seront effectivement disponibles pour réaliser le mandat. Pour ce faire, des lettres d'engagement signées par les personnes-clés devront être ajoutées en annexe du dossier confirmant leur disponibilité aux moments requis et pour le nombre d'heures nécessaires à la bonne réalisation du mandat. À noter : Ces lettres présentées en annexe ne comptent pas dans le nombre maximum de pages.

5. Devis de coûts

Le devis de coûts doit couvrir l'ensemble des dépenses prévues pour la réalisation du mandat et présenter une ventilation des dépenses anticipées pour chacune des 10 étapes de livrables définies à la S*ection 5 – Encadrement administratif et juridique.*

Le montant total des dépenses estimées dans le devis de coûts constitue le **budget forfaitaire** applicable à l'ensemble du projet. Il doit comprendre l'ensemble du mandat clé en main, soit :

- Tous les honoraires professionnels;
- Tous les droits d'auteurs;
- Tous les frais et cachets d'artistes;
- Tous les frais de tournages;
- Tous les frais de production conceptuelle et technique;
- Tous les équipements nécessaires;
- Tous les frais administratifs;

- Toutes les incidences et les contingences.

Note importante : en cas de dépassement de coûts ou d'ajout de nouvelles dépenses en cours de mandat, toutes les dépenses supplémentaires non prévues au devis de coûts devront être intégralement assumées par le prestataire de services, sans possibilité de réclamation auprès de la Ville.

5.2 Date limite pour le dépôt du dossier de proposition

Les dossiers de proposition, comportant toutes les informations exigées dans ce document d'appel, ainsi qu'un devis détaillé de coûts, devront être transmis par courriel, en un seul fichier PDF d'une taille maximale 50 Mo, au plus tard **le 30 janvier 2026 à 17h00.**

5.3 Questions ou demandes de précision

Conformément aux règles d'appel à propositions de la Ville de Montréal, toutes les questions ou demandes de précision concernant cet appel devront être transmis par courriel à la personne responsable du processus d'appel à propositions (voir page 1).

Par souci d'équité, les réponses aux questions reçues seront ensuite partagées, à l'écrit, avec l'ensemble des soumissionnaires. Si les candidats le souhaitent une rencontre en visioconférence pourrait être tenue pour permettre aux candidats de poser leurs questions à l'oral et à tous d'entendre les réponses simultanément. À confirmer.

Les questions ou demandes de précision seront acceptées jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date limite pour le dépôt des dossiers de proposition. Puisque la date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au vendredi 30 janvier 2026, 17h00, les questions ou demandes de précision seront reçues jusqu'au **vendredi 23 janvier 2026, 17h00.** Au-delà de cette date et heure, il ne nous sera pas possible d'y répondre.

5.4 Jury et critères d'évaluation

La semaine suivant la date limite pour le dépôt des dossiers de proposition, un jury composé de 3 personnes se réunira pour analyser les propositions. Parmi ces 3 personnes se trouvent : le directeur du Planétarium, un membre de l'équipe de projet du Planétarium et une personne cadre d'une autre institution d'Espace pour la vie.

Le jury évaluera les propositions selon les cinq (5) critères suivants :

1) **La compréhension du mandat et des objectifs (/10)**

Évaluation de la capacité du studio candidat à comprendre le mandat proposé, ses objectifs principaux et ses principales contraintes de réalisation.

2) **L'approche conceptuelle et esthétique (/25)**
   Évaluation de l'originalité, de la rigueur, de la créativité et de la qualité de l'approche conceptuelle et esthétique proposée en fonction des objectifs poursuivis, des contenus du scénarimage et des contraintes énoncées.

3) **L'expérience du studio candidat (ou de l'équipe candidate) (/25)**
   Évaluation des qualifications du studio créatif candidat (ou de l'équipe proposée pour le projet) et de ses réalisations précédentes.

4) **La capacité de production et l'échéancier (/20)**
   Évaluation de la compétence, de la capacité à travailler ensemble et de la disponibilité des personnes clé nommées dans l'organigramme de projet pour toutes les étapes où elles seront impliquées. L'échéancier doit présenter les grandes étapes et sous-étapes pour démontrer la planification et la faisabilité du projet dans les paramètres décrits dans le document d'appel.

5) **Le devis de coûts (/20)**

   Évaluation de l'adéquation du projet et de l'enveloppe budgétaire proposée. Le devis de coûts doit permettre de distinguer les honoraires professionnels, les cachets d'artistes, les sous-traitants, les équipements, les tournages, et l'ensemble des frais encourus par le prestataire de service pour toute la durée du mandat.

5.5 Récapitulatif des dates butoires

	Date et heure limites
Questions relatives à l'appel à propositions	Vendredi 23 janvier 2026, 17h00
Dépôt des dossiers de proposition	Vendredi 30 janvier 2026, 17h00
Envoi de la décision du jury	Vendredi 13 février 2026
Signature de la convention de service	Lundi 2 mars 2026

6 - ANNEXES

ANNEXE A – Synopsis et scénarimage

ANNEXE B – Ressources matérielles fournies par le Planétarium

ANNEXE C – Fiche technique des théâtres

ANNEXE D – Formats attendus pour les livrables

ANNEXE E – Convention de services professionnels

ANNEXE F – Facturation et pourcentage des versements

ANNEXE A

Synopsis et scénarimage

La signature d'une entente de confidentialité est exigée pour les candidats souhaitant obtenir un accès au synopsis et au scénarimage de Filante. Les fichiers pourront être transmis ultérieurement.

Merci d'écrire à la personne-contact nommée sur la première page de ce document d'appel à propositions (Charlène Bélanger) pour obtenir l'entente de confidentialité à signer.

ANNEXE B

Ressources matérielles et accès aux équipements technologiques du Planétarium.

a. Prêt de la rig de caméras 360 et de matériel photo

Le Planétarium a récemment fait l'acquisition de deux objectifs grand angle (Entaniya 220 et 250) et des boîtiers photographiques qui pourraient servir à la production. Aussi, afin de pouvoir filmer en temps réel et en 360˚ des phénomènes célestes, le Planétarium a construit une rig de caméras permettant d'atteindre les performances souhaitées pour la production en termes de plan, de résolution, de cadence, de niveau de bruit.

Selon les besoins du prestataire de services en cours de mandat, cet équipement pourrait lui être prêté. Dans ce cas, un contrat de prêt d'objets devra être signé avec la Ville de Montréal et le prestataire de service devra présenter une garantie d'assurance pour couvrir la valeur des équipements empruntés.

b. Séquences vidéo de pluies de météores tournées en contexte réel

Le Planétarium mettra à disposition du prestataire de service de nombreuses séquences de ciel nocturne où figurent des météores. Ce métrage peut provenir de captations vidéo effectuées par le Planétarium à l'aide de sa rig de caméra, ou de métrages produits par des photographes tiers qui auront préalablement libéré leurs droits sur les images ou accordé une licence au Planétarium.

c. Données scientifiques pour produire les modélisations

L'équipe scientifique du Planétarium de Montréal mène des recherches afin de mieux comprendre le phénomène des météores et d'en retracer les origines. Ces travaux s'appuient sur des données brutes et des modélisations avancées. Le Planétarium possède également la plus importante collection de météorites au Canada, offrant une ressource unique pour l'étude et la diffusion des connaissances sur l'histoire de notre Système solaire. Les données et les modélisations de base pourront être partagées avec le studio de production dans le cadre de ce mandat.

d. Temps dédié dans la salle de production et aux dômes

Tout au long de la réalisation du mandat, le prestataire de service pourra se prévaloir d'une banque de 70 heures lui permettant d'accéder au studio de production, ainsi qu'aux dômes du Planétarium.

Pour connaître les équipements disponibles dans les dômes, voir le devis technique présenté à l'Annexe C. À propos du studio de production, celui-ci peut accueillir 2 à 3 personnes. Il dispose de l'équipement permettant de projeter des images sur un petit dôme de 3 mètres de diamètre.

Chaque période en studio ou en dôme se fera en présence d'un technicien détenant l'expertise et les connaissances spécifiques à propos de notre système de projections sur dômes. À noter : L'accès au studio et aux dômes devra être planifié à l'avance dans le calendrier du projet et l'horaire sera tributaire de la disponibilité des salles et du technicien.

ANNEXE C

Fiche technique des théâtres

Voir document en pièce jointe du courriel d'appel à propositions.

ANNEXE D

Formats attendus pour le dépôt des fichiers de la production (étapes 3,7,8,9)

Étape 3 – Animatique

- Vidéo en projection azimutale équidistante (DomeMaster) ou rectangulaire 16x9; Encodé H264 (.mp4);
- 1024px x 1024px ou 1920 px x 1080 px;
- 30 images par seconde;
- Débit entre 12 Mb/s et 18 Mb/s;
- Trame sonore stéréo intégrée au fichier vidéo;

Étape 7 – Première version de la Production

- Vidéo en projection azimutale équidistante (DomeMaster);
- Encodé H264 (.mp4);
- 2048px x 2048px ou 4096px x 4096px;
- 30 images par seconde;
- Débit entre 30 Mb/s et 60 Mb/s;
- Trame sonore stéréo intégrée au fichier vidéo;

Étape 8 – Picture lock en 2K

- Vidéo en projection azimutale équidistante (DomeMaster);
- Encodé H264 (.mp4);
- 2048px x 2048px ou 4096px x 4096px;
- 30 images par seconde;
- Débit entre 30 Mb/s et 60 Mb/s;
- Trame sonore stéréo intégrée au fichier vidéo;

Étape 9 – Bandes maîtresses finales en 6K et mix sonore finaux en 17.3

- **Bandes maîtresses**

  Pour chaque version (française et anglaise) :
  - Séquence d'images .png ou .tif;
  - 6144px x 6144px;
  - Espace couleur RGB;
  - 8 bits par couleur;
  - 30 images par seconde;
  - Mode de livraison : disque dur USB 3;

- **Mix sonores**

  Pour chaque version (française et anglaise) :
  - Trame sonore finale spatialisée sur 17.3 canaux et équilibrée pour le théâtre du Chaos du Planétarium;
  - Trame sonore en 5.1 et stéréo destinée à la distribution.

ANNEXE E

Gabarit de convention de la Ville de Montréal

Voir document en pièce jointe du courriel d'appel à propositions.

ANNEXE F

Proposition d'une répartition des versements selon les étapes de livrables

Étapes	Livrables	Dates de dépôt pour approbation (*)		Versements
1	Signature du contrat et échéancier détaillé	Le ou vers le	15 mars 2026	I – 20%
2	Planches d'inspiration et scénarimage final	Le ou vers le	Le 15 mai 2026	
3	Casting, lieux et durée des tournages	Le ou vers le	15 juin 2026	
4	Animatique	Le ou vers le	15 août 2026	II – 30%
5	Effets visuels et modélisations (Version préliminaire)	Le ou vers le	15 octobre 2026	
6	Musique et effets sonores (Version préliminaire)	Le ou vers le	15 novembre 2026	
7	Première version du montage	Le ou vers le	15 février 2027	III – 25%
8	Version finale du montage (Picture Lock)	Le ou vers le	15 avril 2027	
9	Bandes maîtresses 6K et mix sonore final (Versions française et anglaise)	Le ou vers le	15 juin 2027	IV – 15%
10	Rapport final de coûts	Le ou vers le	Le 15 août 2027	V – 10%



Appel à propositions

Mandat de production d’un film astronomique pour dômes 360˚ pour le Planétarium de Montréal

30 janvier 2026

Le studio

Les Productions Figure 55 (fig55) est un studio de création et de production fondé en 2006. Figure 55 est spécialisé dans les **contenus immersifs,** incluant les **films fulldome,** les expériences de **réalité virtuelle** et les dispositifs de diffusion in situ. Le studio se distingue par une approche intégrée alliant **direction créative, réalisation, production et coordination technique,** adaptée aux contraintes spécifiques des environnements immersifs et plus particulièrement aux dômes de projection.

Ayant maintenant produit 7 films fulldome mêlant toujours animation et tournage 360, fig55 possède une expertise approfondie de ce format, tant sur le plan narratif que technique : conception d'expériences non frontales, écriture immersive, réalisation 360, gestion de la spatialisation sonore, pipeline de production fulldome et adaptation aux différents systèmes de projection et configurations de dômes (fixes et itinérants).

Au cours des dernières années, fig55 a mené avec succès plusieurs mandats comparables, notamment :



Les frontières de l'infini
Film dôme - 38m00 (2025)

Ce film explore la mystérieuse quête de la connaissance humaine. Pour comprendre l'infini du cosmos, il faut aussi comprendre l'outil le plus précieux qui est le fondement de toute exploration : notre cerveau. Ce film immersif, à la fois instructif et poétique, relie l'exploration spatiale et à la neuroscience en allant à la rencontre de physiciens.nes et de neuroscientifiques repoussant les limites du savoir.

Diffusion : Planétarium de Montréal, septembre 2025

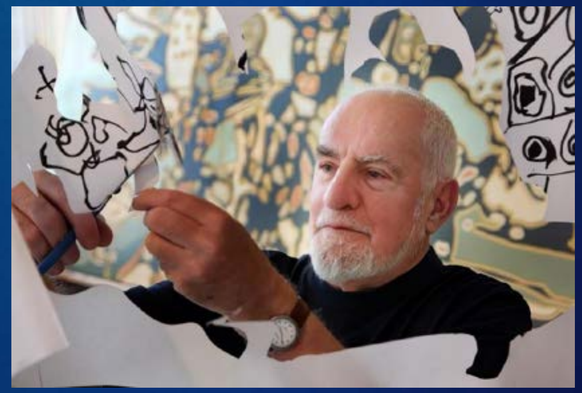

Territoires des Amériques
Film dôme - 45m00 (2023)

LAURÉAT – Meilleur long métrage en dôme
Best of Earth Awards, mai 2023

LAURÉAT – Meilleur film narratif
Dome Under Film Festival, Australie, février 2023

LAURÉAT – Grand prix Sphere of Light
Dome Fest West, Los Angeles, octobre 2023

Territoires des Amériques, c'est un voyage immersif à travers les œuvres majeures de l'artiste René Derouin. Ce road movie à 360 degrés parcourt les lieux clés de son cheminement du Québec au Mexique. Jumelant animation graphique et tournage vidéo, le documentaire offre un accès privilégié à ses réflexions profondes sur l'art et sur l'Amérique, puis lance un message inspirant d'ouverture au monde.

Diffusion : SAT et tournée Muséal au Québec

Compréhension du mandat

Grâce à notre expertise en production de film 360 pour fulldome, Les Productions Figure 55 possèdent tous les atouts et l'expérience nécessaires à la réalisation de ce mandat. De plus, ayant coproduit un film avec l'équipe du Planétarium, *Les frontières de l'infini,* nous connaissons bien les critères de rigueur scientifique, les chaînes d'approbation et de travail ainsi que les exigences techniques propres à cette prestigieuse institution. Entourés de collaborateur.trices de talent, parmi les meilleur.es de la scène montréalaise en immersion et en films 360, notre objectif est de créer un film éducatif à la fois divertissant et captivant, qui permettra aux jeunes et moins jeunes de comprendre d'où viennent les étoiles filantes, un phénomène astronomique qui a mystifié et émerveillé l'humanité depuis la nuit des temps. La proposition de scénarimage est claire et notre intention est de concrétiser cette vision à l'aide des capacités artistiques et techniques de notre équipe. Nous visons la création d'un film qui met de l'avant une approche poétique et qui célèbre l'émerveillement propre aux yeux d'un enfant tout en expliquant de manière juste et précise la dimension scientifique. Nous voulons aussi mettre de l'avant la renommée mondiale en recherche de l'équipe du Planétarium au niveau de la modélisation des pluies de météores et l'étude des météorites. Il s'agit de créer un film intelligent et divertissant avec une signature artistique qui se démarque. Ainsi, tant les néophytes d'astronomie que les amateurs de cette science vivront une expérience éblouissante. L'expérience du réalisateur qui comprend fiction, documentaire et films immersifs, touchant à divers sujets, de la musique à la science, sera un atout clé à la création de ce projet. Nous sommes conscients du cadre budgétaire qui est tout-à-fait adéquat afin de mener ce projet à bien. Le calendrier de production est également réaliste et nous ne voyons pas d'embûches ni de défis majeurs.

L'approche artistique

"Petite poussière, surprenante et éphémère, qui brille pourtant plus fort que toutes les étoiles."

Cette jolie phrase qui ouvre le film semble simple en surface, or, elle porte en elle la complexité de l'univers et la poésie du regard humain. Notre approche artistique se résume bien ainsi. Nous voulons faire un film accessible et éducatif, qui suscite l'émerveillement à travers la beauté de la nature, tout en étant fondé sur de la recherche scientifique rigoureuse. Le scénario de *Filante* explique avec clarté, précision et concision la formation d'une étoile filante. En mettant en scène une mère et sa fille de 9 ans, on y insuffle un regard tendre et curieux, à la recherche de splendeur. Nous avons tous été mystifiés par ces objets célestes dans le ciel qui laissent une traînée lumineuse. Nous connaissons tous ce sentiment d'être couchés dans l'herbe les yeux rivés vers les étoiles en attendant la prochaine apparition féérique de ces mystérieux corps lumineux. Nous voulons garder ce sentiment d'émerveillement tout au long de ces 30 minutes. À travers les explications scientifiques de la naissance de *Filante,* notre objectif est d'éduquer et de célébrer le travail exceptionnel des gens derrière ces données et ces modélisations. Et loin de briser la magie d'un des plus merveilleux spectacles qu'offre la nature, ce récit d'origine basé sur la science ne fait qu'ajouter à l'émerveillement. Lorsqu'on comprend tout le chemin que «Filante» a parcouru pour arriver jusqu'à nous et illuminer le ciel pour un bref instant, notre éblouissement ne fait qu'augmenter. Nous voulons ainsi combiner une approche cinématographique et poétique à la clarté éducative et la justesse scientifique pour créer un film grand public, fascinant et informatif.



JULIE LE BRETON

Agence MVA

La narration, portée par Julie Le Breton (ce choix est préliminaire et reste à être confirmé avec l'équipe du Planétarium), une voix familière et réconfortante, sera un outil cinématographique important. Elle est le pont entre les séquences de Gaïa et Théia et les séquences dans l'espace, la présence qui guide le récit. Nous ajusterons le texte afin d'y apporter ce souffle poétique qui célèbre notre capacité à trouver de la beauté dans le monde tout autour de nous. Nous allons également nous assurer de l'accessibilité des explications pour que le grand public puisse comprendre.

Les talents d'écriture et de vulgarisation scientifique de notre rédactrice et co-scénariste, Stéphanie Jolicoeur, seront un atout important au succès du film. Elle sera une ressource interne précieuse pour la compréhension des éléments scientifiques avec ses connaissances approfondies en astronomie. Elle a d'ailleurs collaboré à plusieurs reprises avec l'équipe du Planétarium. Le réalisateur Michel Lam agira également à titre de co-scénariste afin de finaliser le scénario en cours de pré-production et de production. Son talent d'écriture documentaire et cinématographique lui a valu de multiples prix et nominations pour des projets aux sujets variés. Ensemble, Jolicoeur et Lam ont écrit le film *Les frontières de l'infini*.

Les séquences filmées misent sur un réalisme poétique, entre la fiction et le documentaire, avec un souci du détail pour les personnages, leurs vêtements et accessoires ainsi que les décors naturels. Les scènes extérieures seront baignées dans une lumière automnale chaude et réconfortante. Nous voulons célébrer les couleurs diverses; autant les feuilles d'automne que les cheveux, les yeux, les manteaux et les boîtes à lunch de nos protagonistes. Nous voulons mettre de l'avant les magnifiques paysages du Québec, rappelant au public que la splendeur de la nature est partout autour de nous. Les étoiles filantes sont certes splendides, mais les forêts, les lacs, les nuages, les montagnes et autres merveilles de notre environnement sont également d'une beauté unique dans l'univers. Nous allons ainsi pousser au maximum les outils de captation en 360 afin de créer des images inoubliables de la nature québécoise. Nous allons jouer avec les perspectives, oser des angles moins conventionnels (déjà proposés dans le scénarimage), utiliser les images aériennes et sous l'eau, ainsi de suite pour réaliser des scènes mémorables. L'évolution technologique récente des caméras 360 nous permet d'amener le langage visuel à un autre niveau. Il ne s'agit pas de faire des prouesses de caméra, mais plutôt d'avoir des outils à la hauteur du récit. Les images réelles des séquences mère et fille doivent être diversifiées et cinématographiques. Nous voulons ainsi jouer avec le regard de la mère et de sa fille, le point de vue omniscient, rappeler les thèmes de l'infiniment petit et l'infiniment grand.







La musique est un élément crucial de ce film et sera composée par Jessica Hébert, connue sous le pseudonyme d'Ambre Ciel (ce choix est également à valider avec l'équipe du Planétarium). Cette jeune compositrice a sorti un magnifique premier album, *Still, there is the sea,* sous l'étiquette britannique Gondwana Records, proposant un univers envoûtant et riche, composé de tableaux évoquant autant la mer, le ciel et la nature que des paysages intérieurs. Entre l'intime et le grandiose, sa musique se prête parfaitement à ce film. Avec des arrangements de piano, de cordes, de synthétiseurs et des interventions subtiles d'éléments électroniques, la bande sonore se déploiera en petites touches et en grandes envolées, à l'image des étoiles filantes, à la fois éphémères et majestueuses. Les arpèges côtoient les longs accords et arrangements de cordes, créant des contrastes qui jouent avec les perspectives spatiales et temporelles. La musique d'Hébert ouvrira l'espace sonore tout en insufflant une poésie onirique qui fera vibrer le public.

La conception sonore viendra bonifier le tout afin d'augmenter le sentiment d'immersion. Nous allons créer des ambiances de la nature riches et texturées qui vont ajouter à la beauté des scènes filmées: vent dans les feuilles, oiseaux qui chantent, clapotis dans l'eau, etc. Dans l'espace, les interventions vont être métaphoriques et presque musicales, pour dramatiser certains moments charnières du récit. L'expertise et la créativité de l'équipe du studio Octave vont assurer une conception sonore expansive ouvrant l'espace et poussant l'immersion à son paroxysme.

AMBRE CIEL



Site internet

Les animations graphiques vont se baser sur le travail scientifique d'experts de l'équipe du Planétarium. Par des jeux d'échelles de grandeur, des mouvements subtils et l'utilisation judicieuse de luminosité et d'obscurité, nous allons insuffler une certaine poésie à l'imagerie spatiale. Ici aussi, nous allons jouer avec l'infiniment petit et grand, nous rappelant notre place dans l'univers, mais aussi à quel point une si petite particule peut créer quelque chose d'aussi féérique dans le ciel. Nous voulons joindre les deux langages visuels, le cinéma filmé et les animations graphiques, dans une approche cohérente qui oscille entre le point de vue omniscient et l'émerveillement du regard. Pour la direction artistique, nous proposons une approche réaliste tout en laissant transparaître la présence de la caméra. Par exemple, jouer subtilement avec les «flares» et les textures sur la lentille, sentir la présence d'un point de vue. Nous visons à alterner entre des moments très contemplatifs, où l'on observe les phénomènes de loin, et des moments intenses et immersifs, où l'on suit une comète de près par exemple et qu'on est au cœur de l'action. Concernant les éléments graphiques et textes à l'écran, nous aimerions nous inspirer des dessins techniques faits à la main, qui allient précision scientifique et touche humaine. Nous avons créé des images préliminaires basées sur les scènes 4.1, 4.3.3, 6.1.2 et 6.1.6. pour donner un aperçu de l'esthétique envisagée.

INSPIRATION
ANIMATIONS



IMAGES PRÉLIMINAIRES



Scène 6.1.6



Scène 6.1.2

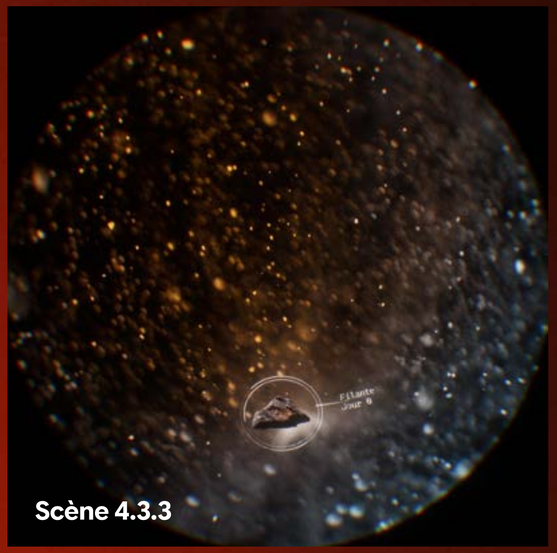

Scène 4.3.3



Scène 4.1

Capacité de production, organigramme et échéancier

Structure de production et collaboration

Le projet Filante s'appuie sur une structure de production conçue pour favoriser une collaboration étroite et continue entre l'équipe du Planétarium et fig55, tout au long des phases de production et de finalisation du film fulldome.

Les Productions Figure 55 assurent le rôle de noyau de production central du projet. À ce titre, l'équipe prend en charge la coordination générale, la production, la direction artistique et la supervision des volets techniques spécifiques au format fulldome. Forte de son expertise en création immersive et en production de films fulldome, fig55 agit comme pivot entre les différents intervenants artistiques, techniques et institutionnels.

L'équipe du Planétarium est intégrée au processus créatif et technique dès les premières étapes, notamment en ce qui concerne l'adéquation du contenu aux contraintes et aux spécificités de la projection dôme, la validation scientifique et expérientielle, ainsi que les tests en conditions réelles de diffusion. Cette collaboration permet d'assurer une cohérence optimale entre la vision artistique du projet, les exigences techniques du médium fulldome et l'expérience du public et les objectifs éducatifs du Planétarium.

La structure proposée favorise des échanges réguliers, des phases de validation commune et une approche itérative, permettant d'ajuster le contenu en fonction des retours artistiques, techniques et de diffusion. Ce mode de collaboration garantit un processus fluide, rigoureux et aligné sur les standards de qualité attendus pour une œuvre fulldome destinée à une diffusion en planétarium.

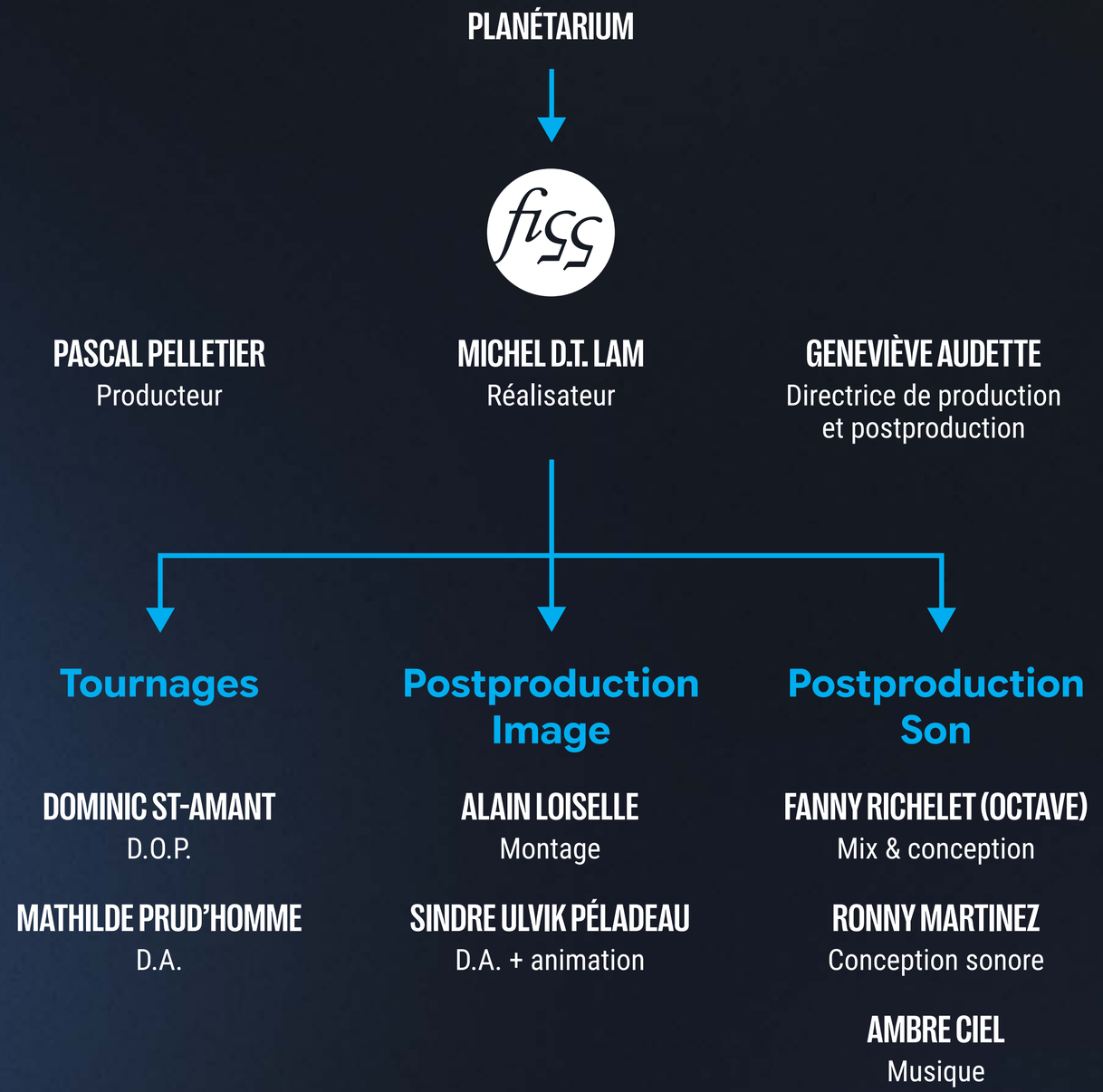

L’équipe



PASCAL PELLETIER

Producteur

Pascal Pelletier possède une vaste expérience dans la production et la réalisation. Après avoir œuvré comme intégrateur et directeur des nouveaux médias pour diverses entreprises, il fonde en 2006 Les Productions Figure 55, ou il met son talent et son expertise au service de la compagnie pour l’élaboration de créations à la facture autant classique qu’éclatée, incorporant les multiples facettes des nouvelles technologie du numérique. 2013 marque un point tournant dans sa carrière puisqu’il initie et produit son premier film immersif en 360 degrés visuelle et musicale *Harmonielehre* – développé avec la Société des arts technologiques et l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction du chef Kent Nagano. Depuis il a mené à terme plus d’une trentaine de projets de film 360 et de réalité virtuelle ainsi que deux spectacles musicaux avec projection 360 pour dôme.



MICHEL D.T. LAM

Réalisateur

Michel D.T. Lam est concepteur, scénariste, réalisateur et producteur en documentaire, télévision et expériences immersives. Parmi ces projets marquants, une collaboration innovante entre l’Orchestre Symphonique de Montréal et la Société des arts numériques, *Harmonielehre,* une expérience de réalité virtuelle au coeur de l’orgue de la Maison symphonique, *Innere Musik* (Numix 2020, Meilleure expérience immersive) ainsi qu’une odyssée musicale et graphique avec le film immersif, *Partita for 8 Voices* (Meilleure expérience immersive au Macon International Festival, Best of Earth Awards - Art and Experiment). Il réalise ensuite deux autres films dômes: *Les frontières de l’infini,* une coproduction avec le Planétarium de Montréal, ainsi que *Alula - Under Desert Stars,* une collaboration avec l’UNESCO. Il agit également comme producteur au contenu d'un documentaire immersif 360 sur Serge Bouchard.



STÉPHANIE JOLICOEUR

Rédactrice

Stéphanie Jolicoeur est communicatrice scientifique, formée en Physique (Université Laval 2011) et en art dramatique (Conservatoire d’art dramatique de Québec 2016). Versée en éducation et littératie scientifique et numérique, elle aide à transmettre des connaissances en trouvant le médium et la manière la mieux adaptée pour son public (enfants, adolescent-es, adultes de tous âges). On l’a vue au petit écran dans *Condensé de science* (Savoir Média), *C’est humain* et *Luka et Léo* (Télé-Québec) et *Bulletin spatial* (Explora). Elle est recherchiste télé pour des émissions à caractère scientifique (*Curium, Luka et Léo, C’est humain, Bulletin spatial*), ainsi que pour des long-métrages (*Frontières de l’infini, Golden Records*), conceptrice d’activités scientifiques pour les écoles primaires, conférencière (*La piqûre des vaccins, Vis ta science*), animatrice (*Les mathématiques de la musique avec l’OSM*), porte-parole (La Fabrique numérique – COlab). Elle anime également des chroniques à *Moteur de recherche* (ICI Première).



GENEVIÈVE AUDETTE

Directrice de production et superviseure de postproduction

Directrice de production et productrice déléguée d’expérience, Geneviève est spécialisée en productions internationales. Elle pilote des projets complexes à toutes les échelles, forte d’une expertise reconnue en gestion d’équipes multidisciplinaires. Son savoir-faire couvre l’ensemble des étapes de production — du financement à la postproduction — avec une spécialisation en tournages à l’étranger, qu’elle orchestre avec rigueur, efficacité et un vaste réseau de contacts aux quatre coins du monde. Elle accompagne également les projets dans leurs phases de postproduction, qu’il s’agisse de productions télévisuelles ou d’œuvres immersives, notamment en dôme, assurant le suivi du montage, de la finition et de la livraison en étroite collaboration avec les équipes créatives et techniques. Reconnue pour sa capacité à mener à terme des productions ambitieuses, elle s’investit dans la création de contenus à la fois pertinents et inspirants.



DOMINIC ST-AMANT

Directeur technique
Directeur photo et chef opérateur

Durant ses dix années en tant que directeur vidéo du département Immersion de la Société des arts technologiques [SAT] il développe des techniques de production de contenu et de diffusion pour des environnements immersifs. Il participe activement à la création de la Satosphère (dôme de projection révolutionnaire) et participe à plus d'une cinquantaine de productions sphériques en plus de former près d'une centaine d'artistes de l'immersion. Il est aussi appelé à donner des conférences et des classes de maître lors de plusieurs rassemblements internationaux. Spécialiste en direction photo sphérique 360, il se dédie ensuite exclusivement à la production d'expériences immersives. Ayant de rares et vastes connaissances dans l'industrie de l'immersion et de l'interactivité, il développe, entre autres, ses propres "rigs" de caméras et procédés uniques repoussant ainsi les limites de ce médium novateur.



SINDRE ULVIK PÉLADEAU

Directeur.rice artistique
Superviseur.e des effets visuels

Né à Bergen, en Norvège, Sindre Ulvik Péladeau développe dès son plus jeune âge une passion pour la vidéo et l'animation. Il étudie le design graphique au Cégep du Vieux-Montréal, puis l'animation traditionnelle à l'école de cinéma Mel Hoppenheim de l'Université Concordia, où il complète également une mineure en art numérique. En tant que motion designer, il collabore à des projets commerciaux et institutionnels d'envergure, tant au niveau local qu'international. Au fil des années, Sindre se spécialise dans la création de contenus destinés à des contextes atypiques, tels que les projections architecturales, les vidéos pour scénographies sur mesure (théâtre, danse et musique), les installations immersives ainsi que plusieurs films de dôme 360°. Animé par une démarche exploratoire, il développe continuellement de nouvelles techniques afin d'enrichir une pratique en constante évolution.



FANNY RICHELET (OCTAVE)

Superviseure de la musique
et des effets sonores

Fanny Richelet cumule plus de 15 ans d'expérience dans le domaine publicitaire, avec un profil hybride entre le service-conseil et la production. Elle a travaillé sur une grande variété de comptes tels IGA, Banque Nationale, Transat, Héma-Québec, Hertel, la Maison Théâtre, dans de grandes agences comme Dentsu et Sid Lee. Cette vaste expérience lui a permis d'acquérir une connaissance 360 des campagnes publicitaires. C'est en 2020 qu'elle fait le saut en postproduction en intégrant le département chez Sid Lee, pour finalement se spécialiser en postproduction sonore en rejoignant l'équipe d'Octave en 2025.



Échéancier

PRÉ-PRODUCTION

Storyboard	Mars-avril 2026
Rédaction	Mars-avril 2026
Scénarimage final	Mai 2026

PRODUCTION

Casting, lieux et durée des tournages	Juin 2026
Tournages et castings	Juin-août 2026
Animatique	Août 2026
Effets visuels et modélisations V1	Octobre 2026
Musique et ambiances sonores V1	Novembre 2026

POSTPRODUCTION

Montage offline - premier montage	Février 2027
Montage online - picture lock	Avril 2027
Animation - GFX - montage	Janvier-mars 2027
Musique V2	Janvier-mars 2027
Audio - Mix et conception sonore	Avril-mai 2027
Colorisation	Avril-mai 2027

LIVRAISON

Bande maitresse 6K	Juin 2027

Devis

Catégorie	Total
Scénario	10,000
Producteur(s)	39,640
Réalisateur(s)	45,200
SOUS-TOTAL	**94,840**
PRODUCTION	
Comédiens	28,166
Équipe de production	14,600
Équipe direction artistique	13,000
Équipe décors	4,950
Équipe maquillage/coiffure	1,500
Équipe technique vidéo	3,000
Équipe caméra	16,000
Équipe son	2,550
Frais de régie	800
Voyages/séjour	10,300
Transport	3,000
Accessoires	1,000
Costumes	500
Équipement caméra	4,500
SOUS-TOTAL	**103,866**
POSTPRODUCTION	
Équipe Animation 3D	75,500
Équipe montage - offline et online	68,400
Frais de Messagerie	500
Musique	16,000
SOUS-TOTAL	**160,400**
AUTRES	
Frais généraux/divers	4,000
Coûts indirects	26,427
SOUS-TOTAL	30,427
Imprévus	**10,000**
GRAND TOTAL	**399,532**

annexes




En alliant l'innovation,
l'émerveillement et l'émotion, fig55
fait sa marque à travers le monde
grâce à des expériences immersives
d'exception.

fig55 est une compagnie de production montréalaise, pionnière du développement et de la création d'œuvres immersives impliquant les technologies les plus avancées. Son expertise enviable est valorisée par un solide réseau de contacts et fait référence en Amérique du Nord comme à l'international.

Avec plus d'une trentaine d'œuvres immersives au contenu diversifié, **fig55** a pour mission d'émouvoir, de surprendre et d'émerveiller le public tout en créant des connexions signifiantes entre l'humain et l'art, le réel et l'imaginaire, l'individu et la société.



Rêverie d’un routier solitaire (2026)

Patrick Bossé - fulldome - 45min
Propriété intellectuelle
EN PRODUCTION

Le film immersif en dôme *Rêveries d’un routier solitaire* invite à voyager aux côtés de l’animateur radio et anthropologue Serge Bouchard, malheureusement décédé en 2021. À bord de son mythique camion Mack rouge, il traverse des routes réelles qui l’ont marqué et il parcourt des paysages virtuels qui habitaient ses pensées. Tirée exclusivement d’archives sonores couvrant trois décennies de radio, sa voix familière et réconfortante conjugue histoires personnelles touchantes et réflexions profondes sur notre lien au territoire. Philosophique et poétique, le film propose une odyssée intimiste, contemplative et enveloppante en compagnie d’un grand penseur d’ici.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Lancement à la Société des arts technologiques (SAT); 21 avril 2026
- Centres d’art et culturels via les dômes de Hubblo.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices du défunt Serge Bouchard;
- Amateurs.trices de documentaires;
- Amateurs.trices de l’histoire et de la culture québécoise;
- Amateurs.trices d’expériences immersives artistiques.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Société des arts technologiques (SAT);
- Radio-Canada;
- SODEC
- Sindre UP.

Présentation sommaire du projet

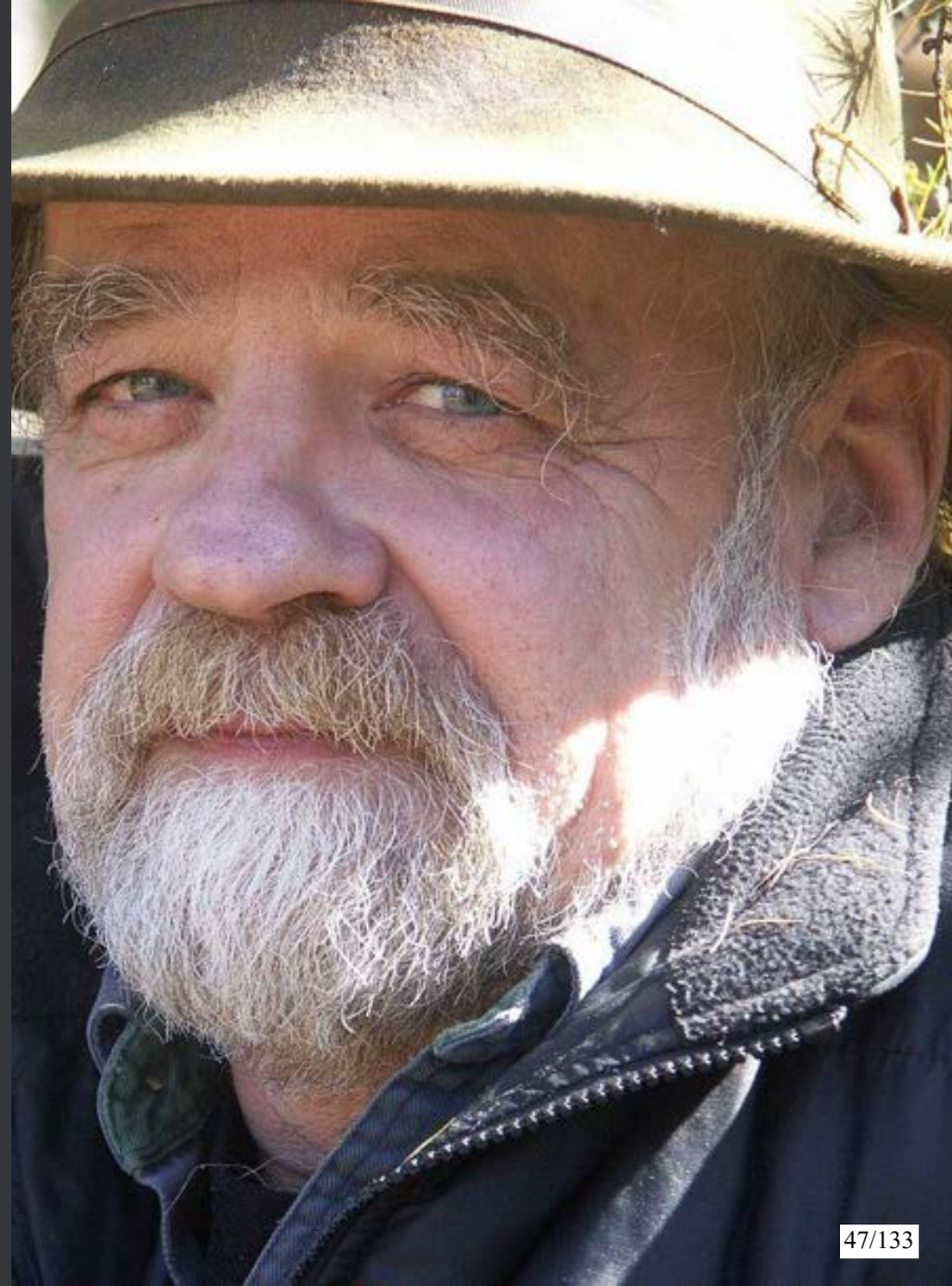

LES FRONTIÈRES DE L'INFINI (2025)

Michel D.T. Lam & Stéphanie Jolicoeur - fulldome - 35min
Propriété intellectuelle

Les frontières de l'infini explore la mystérieuse quête de la connaissance humaine. Pour comprendre l'infini du cosmos, il faut aussi comprendre l'outil le plus précieux qui est le fondement de toute exploration : notre cerveau. Ce film immersif, à la fois instructif et poétique, relie l'exploration spatiale et à la neuroscience en allant à la rencontre de physiciens.nes et de neuroscientifiques repoussant les limites du savoir.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Planétarium de Montréal;
- Telus Spark Center (Calgary);
- Planétarium de Hambourg;
- Victoria Museum (Melbourne).

PUBLICS CIBLES :

- Grand public

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Planétarium de Montréal.

Présentation du projet



LA MER DE L'EST (2024)

Michel D.T. Lam & Kim Thuy - Réalité virtuelle interactive - 15min
Propriété intellectuelle
MISE EN MARCHÉ

La mer de l'Est est une expérience de réalité virtuelle qui nous entraîne à travers trois tableaux visuels distincts. Chaque tableau représente une personne et une génération différente d'une famille d'origine vietnamienne. C'est une réflexion sur l'exil, la famille, la transmission culturelle, la mémoire, l'identité et l'art. L'utilisateur voit à travers les yeux de chaque personnage, tour à tour, alors qu'il voyage à l'intérieur de paysages éclectiques et oniriques, entre rêve et imagination.

DIFFUSIONS À VENIR :
- Centres d'art;
- Festivals;
- Tournée flotte de casques VR Hubblo.

PUBLICS CIBLES :
- Ceux et celles qui s'intéressent à l'autre;
- Ceux et celles qui s'intéressent à l'exil et au territoire;
- Ceux et celles qui s'intéressent aux histoires humaines;
- Ceux et celles qui s'intéressent à la réalité virtuelle et l'immersion.

AVEC LA PARTICIPATION DE :
- Unstandard Studio;
- Kim Thuy;
- Sodec.

Présentation du projet





REFLETS (2023)

Michel DT Lam - Installation immersive et interactive - 5min30
Propriété intellectuelle

Reflets emmène les spectateurs dans un voyage interactif immersif, guidé par les les émotions suscitées par la musique de l'Orchestre de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

DIFFUSIONS :

- Grande première dans l'espace démo HUB MTL 2023 :
  - Dates de diffusion : 16 au 18 octobre 2023.
- Présentation publique à l'espace OSM en 2024 :
  - Dates de diffusion à déterminer.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de musique classique;
- Amateurs.trices d'art contemporain;
- Amateurs.trices d'expériences immersives;
- Amateurs.trices d'expériences inusitées.

➔ Pour les 15 à 75 ans.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Neek Studio;
- Init;
- Orchestre Symphonique de Montréal (OSM);
- Sodec.

Lien vers un aperçu





JARDIN OUBLIÉ (2025)

Michel DT Lam - Réalité virtuelle roomscale - 5min30
Propriété intellectuelle & Service

L'utilisateur.trice marche à travers un jardin onirique où tout semble éteint, et fait apparaître progressivement les musiciens des Violons du Roy autour de lui. Et alors que « L'été » des Quatre saisons de Vivaldi se fait entendre, le jardin reprend tranquillement vie.

DIFFUSIONS :

- Avant-Première publique québécoise prévue en avril 2026 au Palais Montcalm.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de musique classique;
- Amateurs.trices de la culture;
- Amateurs.trices d'expériences immersives;
- Amateurs.trices d'expériences inusitées;
- Amateurs.trices de jeux vidéos.

➔ Pour les 13 à 74 ans.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Les Violons du Roy;
- Retinize;
- Unstandard Studio;
- FMC;
- CALQ;
- Sodec.

Lien vers des photos





CCDMD (2022)

Jean-François Éthier - Réalité virtuelle interactive - 5eps. x 10min
Service

En 2022, fig55 a été mandaté, par B-612, comme producteur délégué de l'appel d'offres du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) pour la production de simulations vidéos 360 interactives d'intervention en techniques d'éducation spécialisée.

DIFFUSIONS :

- Tous les cégeps du Québec.

PUBLICS CIBLES :

➔ Étudiants.es en techniques d'éducation spécialisée.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD);
- B-612;
- Phosphen.

Lien vers un aperçu

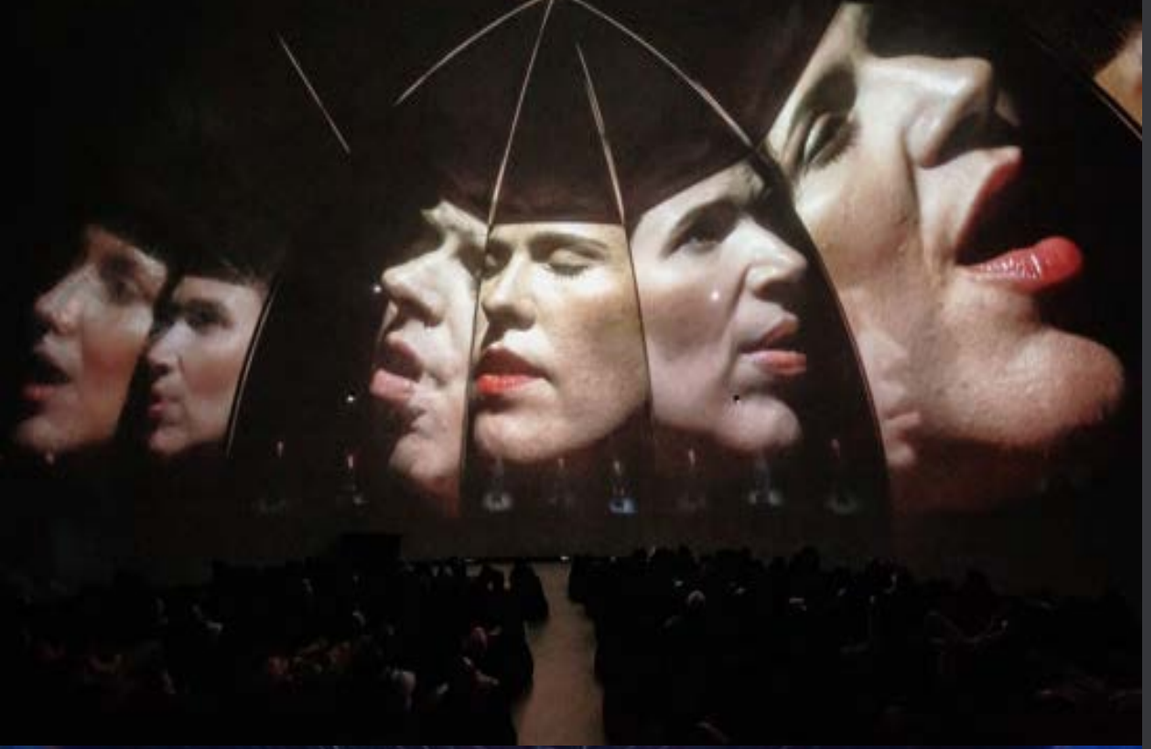



PARTITA FOR 8 VOICES (2022)

Michel DT Lam - Fulldome - 27 minutes
Propriété intellectuelle

Partita for 8 Voices est un film immersif qui nous entraîne dans un voyage où les voix de huit chanteurs.euses génèrent des notes qui génèrent des images, qui génèrent de l'art, qui génèrent la vie.

DIFFUSIONS :

- Société des arts technologiques :
  - 16 mars au 9 avril 2022.
- New Images film festival 2023 :
  - 5 au 9 avril 2023.
- AT&T Dallas performing arts center :
  - 5 juin au 15 juillet 2023.
- Festival of Animation in Berlin :
  - 29 septembre au 1er octobre 2023.

➔ Liste des présentations en festivals

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de musique contemporaine et vocale;
- Amateurs.trices d'oeuvres expérimentales;
- Amateurs.trices d'expériences immersives;
- Amateurs.trices de Caroline Shaw et/ou de Roomful of Teeth.

➔ Cible plus particulièrement les 25 à 55 ans.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Laterna Films;
- First Chair Promotion;
- Caroline Shaw;
- Roomful of Teeth;
- CALQ.

Lien vers le dossier de presse

Voir le film / Mot de passe : partita



-22.7°C (2022)

Molécule & Dirty Monitor - Fulldome interactif - 37min
Propriété intellectuelle - Coproduction (Canada-France-Belgique)

Seul au Groenland, le producteur de musique électronique Molécule a capturé les sons de l'Arctique pour composer sa dernière œuvre. -22.7°C transporte les specateurs.trices dans un voyage aux sources de la création musicale.

DIFFUSIONS :

- Société des arts technologiques :
  - 8 février au 5 mars 2022.
- AT&T Dallas performing arts center :
  - 5 juin au 15 juillet 2023.

➔ Liste de l'ensemble des lieux de présentation
➔ Liste des présentations en festivals

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de musique électronique;
- Amateurs.trices de la culture;
- Amateurs.trices d'expériences immersives;
- Amateurs.trices d'expériences inusitées;
- Amateurs.trices de Molécule.

➔ Cible plus particulièrement les 20 à 45 ans.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Molécule;
- Dirty Monitor;
- Zorba Production;
- Poolpio;
- FMC;
- CNC;
- Société des arts technologiques (SAT);
- Wallimage;
- Radio France.

Lien vers la bande-annonce

Voir le film





TERRITOIRES DES AMÉRIQUES (2022)

Patrick Bossé - Fulldome - 45min
Propriété intellectuelle

L'artiste multidisciplinaire René Derouin a fêté ses 80 ans et a dépassé les 60 ans de pratique artistique en 2016. Les deux événements servent de prétexte pour son œuvre dense par un film immersif, projeté à 360 degrés en dôme, durant une quarantaine de minutes. Derouin remodelé, en lien avec les lieux importants de son parcours.

DIFFUSIONS :

➔ Liste des lieux ayant fait partie de la tournée
➔ Liste des présentations en festivals

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de cinéma documentaire d'art;
- Amateurs.trices des nouveaux médias;
- Amateurs.trices d'expériences immersives et 360;
- Amateurs.trices d'art et de centres culturels;
- Amateurs.trices du travail de René Derouin et Patrick Bossé.

➔ Cible plus particulièrement les 18 à 99 ans.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- René Derouin;
- Société des arts technologiques (SAT);
- CALQ;
- CAC.

Lien vers le dossier de presse

Voir le film / Mot de passe : Derouin1936

LA VIE, LA MORT, L
(2025-2026)

Nicolas Fonseca, Thomas Payette & Michel D
Propriété intellectuelle & Service

Plongé dans un environnement immersif à participer à une expérience gastronomique performance artistique.

Pensée comme un périple à travers le cycle d *dessert* est une soirée unique qui conjugu artistique et scénographie immersive dans invité·e·s à suivre un récit en cinq temps, de sauvage en passant par le trou normand – chac la vie, de la mort et de la renaissance.

À travers l'immersion multisensorielle et la mis un voyage culinaire qui explore les cycles de célébration de la vie.

DIFFUSION:

- Société des arts technologiques (SAT);

PUBLICS CIBLES :

- Âge: 25-65 ans;
- Revenu: CSP+;
- Intérêts: Foodies, Voyages, Lifestyle, Dive Festivals;
- Cible pro: industrie créative, congressiste
- Provenance: Montréal, Québec, Canada International;

EN COLLABORATION AVEC :

- Société des arts technologiques (SAT);
- Tourisme Montréal;
- Mirari.



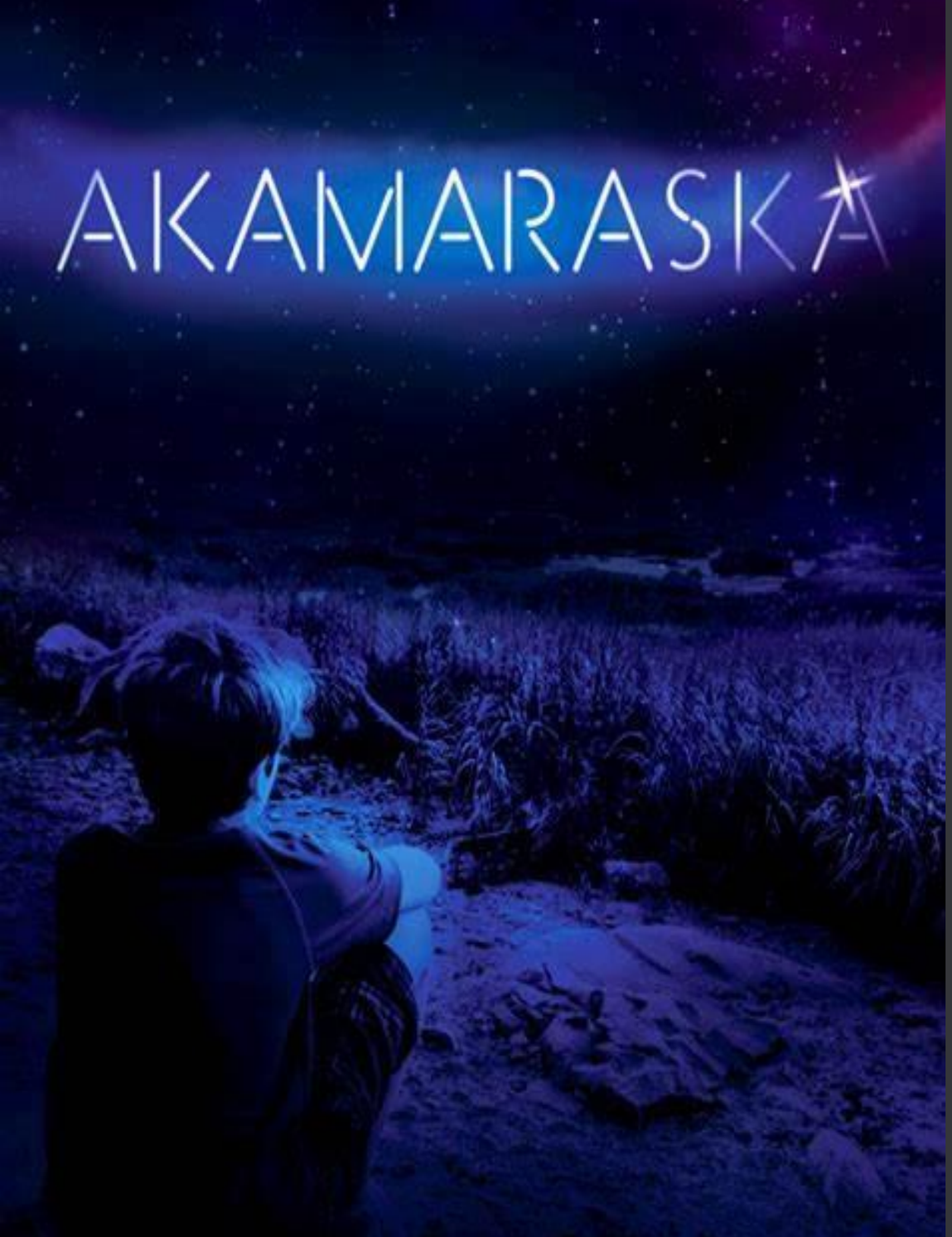

AKAMARASKA (2019)

Patrick Bossé & Anne-Marie Sylvestre - Fulldome - 15min
Service

Akamaraska est une expérience unique à Kamouraska qui permet aux spectateurs.trices de découvrir la région et ses gens d'un nouvel angle.

DIFFUSIONS :

- Diffusé depuis 2019 dans le dôme de la Maison du Kamouraska.

PUBLICS CIBLES :

➔ Population habitant dans le bas du fleuve et à la recherche d'activités culturelles;
➔ Les touristes de passage.

EN COLLABORATION AVEC :

- MRC de Kamouraska.

Lien vers le site web

Voir le film



DANS LES AIRS, LES PIEDS SUR TERRE (2019)

fig55 - Réalité virtuelle et augmentée - 5min
Service

Dans les airs les pieds sur terre est une expérience immersive en réalité virtuelle et augmentée, développée pour l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, où le.la spectateur.trice est invité.e à monter à bord d'une vraie nacelle de montgolfière. La nacelle est installée sur une plateforme interactive synchronisée avec les doux mouvements de l'univers virtuel.

DIFFUSIONS :

- Diffusé à l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu de 2019 :
  - 10 au 18 août 2019.

PUBLICS CIBLES :

- Pour ceux et celles qui ne peuvent pas monter dans une montgolfière, mais qui souhaitent en ressentir les effets;
- Pour ceux et celles qui recherchent une expérience immersive et sensorielle;
- Pour ceux et celles qui aiment explorer les différentes activités offertes sur les sites des festivals.

EN COLLABORATION AVEC :

- l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Lien vers un aperçu



INNERE MUSIK (2019)

Michel DT Lam - Réalité virtuelle - 6min
Propriété intellectuelle & Service

Innere Musik est une expérience immersive mettant en lumière le Grand Orgue Pierre-Béique. Les utilisateurs.trices explorent la Fantaisie et Fugue en sol mineur de Jean-Sébastien Bach, les transportant dans la console aux 6,489 tuyaux de cet instrument majestueux, révélant la symbiose entre l'orgue et l'organiste Jean-Willy Kunz, animés par une pulsion de vie qui donne naissance à la musique.

DIFFUSIONS :

- Présenté à l'espace OSM avant chaque concert en 2019, puis à divers événements de l'Orchestre depuis la sortie de l'oeuvre.
- ➔ Grand gagnant du prix Numix 2020 dans la catégorie "Oeuvre numérique immersive''.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de musique classique;
- Amateurs.trices d'expériences immersives;
- Amateurs.trices d'expériences inusitées;
- Ceux et celles qui ont un désir de comprendre le fonctionnement technique d'objets (dont les instruments).

EN COLLABORATION AVEC :

- Orchestre symphonique de Montréal (OSM);
- Musicom Productions (Carl Talbot).

Lien vers la bande-annonce



LE QUÉBEC EN 360° (2019)

- vidéos 360 interactifs - 15min
Service

Dans le cadre de la nouvelle campagne de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, figure 55 a fait une tournée de la province pour capter, en 360 degrés, les vingt plus beaux coins du Québec.

DIFFUSIONS :

- Principalement destinées aux marchés français, américain et canadien, ces vidéos ont servi au développement d'une expérience interactive guidée sur le web que les utilisateurs.trices peuvent consulter en prévision de leur prochain voyage chez nous.

PUBLICS CIBLES :

- Les touristes qui prévoient leur passage au Québec.

EN COLLABORATION AVEC :

- l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

Lien vers un aperçu 1
Lien vers un aperçu 2





S(WINGS) (2018)

Réalité virtuelle - 5min
Service

Une magnifique structure de quatre balançoires dans un décor mystique d'arbres et de feuillages de toutes sortes qui, grâce à la réalité virtuelle, transporte le.la spectateur.trice au pied d'un grand arbre. D'une voix empreinte de sagesse, l'arbre lui raconte comment s'est réalisé son plus grand rêve : aller plus haut pour voir plus loin. Le.la spectateur.trice est ainsi amené.e à vivre, lui aussi, le rêve du grand arbre et ainsi, voyager au-dessus des nuages.

DIFFUSIONS :

- Diffusé à l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu de 2018.

PUBLICS CIBLES :

- Pour ceux et celles qui ne peuvent pas monter dans une montgolfière, mais qui souhaitent en ressentir les effets;
- Pour ceux et celles qui recherchent une expérience immersive et sensorielle;
- Pour ceux et celles qui aiment explorer les différentes activités offertes sur les sites des festivals.

EN COLLABORATION AVEC :

- l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Lien vers un aperçu





METTEZ-VOUS À LEUR PLACE (2017)

Anne-Marie Sylvestre - Réalité virtuelle - 8min
Service

Figure 55 a conceptualisé et produit une touchante expérience de réalité virtuelle pour une soirée-bénéfice de Leucan avec 40 lunettes pour 570 invité.e.s. Le film immersif plonge le.la spectateur.trice au cœur du drame d'une famille ayant un enfant atteint de cancer.

DIFFUSIONS :

- Soirée annuelle bénéfice de Leucan de 2017 :
  - Novembre 2017.

➔ Finaliste pour le prix Numix 2018 dans la catégorie ''Contenu de marque interactif''.

PUBLICS CIBLES :

➔ Les invités.es de la soirée désirant vivre une expérience immersive qui sensibilise le drame du Cancer.

EN COLLABORATION AVEC :

- Leucan

Lien vers un aperçu





ATTAQUE À MAIN ARMÉE EN VR (2017)

Anne-Marie Sylvestre - Réalité virtuelle - 4min
Service

Figure 55 a collaboré au projet numérique de la série présentée à Canal D Attaque à main armée. L'expérience de réalité virtuelle visait à faire la promotion de la série en plongeant le.la spectateur.trices en plein milieu d'un vol de banque.

DIFFUSIONS :

- Lancement de la programmation :
  - automne 2017.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices des émotions fortes;
- Amateurs.trices de Canal D;
- Amateurs.trices d'expériences immersives;
- Amateurs.trices de l'émission *Attaque à main armée*;

➔ Pour les 18 à 50 ans.

EN COLLABORATION AVEC :

- Bell Média;
- Canal D;
- Anémone Films;
- FMC.

Lien vers le projet





ORBIS (2016)

Valérie Milot - Spectacle multimédia - 45min
Service

ORBIS est un projet multidisciplinaire qui relie la musique classique aux arts numériques. Dans une scénographie minimaliste et dénudée, la harpiste est le point central, l'émettrice de ce qui se produit sur scène. Les nouvelles technologies permettent de capter l'invisible : le spectre sonore et le travail musculaire de son corps en réaction avec son instrument. Les données récupérées par ces capteurs influencent les jeux de lumières et projection sur la scène.

DIFFUSIONS :

- 5ieme salle de Place des arts
  - 26 au 28 mai 2016

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices des arts vivants;
- Amateurs.trices de musique;
- Amateurs.trices d'art numérique multidisciplinaire;
- Amateurs.trices de Valérie Milot.

➔ Pour les 18 à 99 ans.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Valérie Milot;
- Place des Arts;
- Sodec;
- CALQ.

Lien vers un aperçu





SÉRIE NOIRE EN VR (2016)

Patrick Bossé - Réalité virtuelle - 5min
Service

Pendant la soirée de clôture des Rendez-vous du cinéma québécois 2016, le public est convié à vivre une expérience immersive sous le thème de « Série noire ». Dans l'ascenseur de la Cinémathèque québécoise, chaque participant.e revêt.e une paire de lunettes de réalité virtuelle et se retrouve dans le même ascenseur où il.elle vient d'entrer.
Sous le suspense d'une musique originale de la série, le.la spectateur.trice vit un trajet imaginaire vers le sous-sol de l'édifice. Lorsque les portes s'ouvrent, le personnage culte Marc Arcand éclate avec son agressivité caractéristique et se lance dans une impressionnante chorégraphie de nunchaku. C'est une captivante et menaçante entrée dans son « Marc Arcand World »

DIFFUSIONS :

- Soirée de clôture des Rendez-vous du cinéma québécois (édition 2016).
- ➔ Finaliste pour le prix Numix dans la catégorie 'Promotion culturelle'.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices du personnage de Marc Arcand;
- Amateurs.trices de la série;
- Amateurs.trices d'expérience immersive aux sensations fortes.

EN COLLABORATION AVEC :

- Rendez-vous du cinéma québécois;
- Radio-Canada;
- Productions Casablanca.

Lien vers un aperçu



RÉSONANCES BORÉALES (2016)

Roman Zavada - Fulldome - 13min (film) / 50min (spectacle)
Propriété intellectuelle

Un film en 360 degrés et, surtout, une expérience immersive à couper de souffle qui allie avec brio les compositions de Roman Zavada au phénomène des aurores boréales captées en temps réel comme jamais auparavant.

DIFFUSIONS :

- Société des arts technologiques (SAT) :
  - 16 février au 19 mars 2016;
  - 11 avril au 29 avril 2017.

➔ Liste des lieux de représentation du spectacle

Real Ideas, Market Hall, Plymouth, UK :
  - 15 juillet 2021 au 15 septembre 2023.
- Musée d'art de Joliette :
  - 25 août au 10 septembre 2022
- Museon Omniversum, La Haye, Pays-Bas :
  - 16 décembre 2022 au 15 avril 2023.
- AT&T Performing arts center, Dallas, TX, USA :
  - 1 juin au 15 juillet 2023.

PUBLICS CIBLES :

- Toutes personnes ou groupes de personnes à la recherche d'une activité culturelle unique;
- Amateurs.trices de concerts et les mélomanes;
- Amateurs.trices de l'artiste Roman Zavada;
- Amateurs.trices d'oeuvres multidisciplinaire.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Roman Zavada;
- Société des arts technologiques (SAT);
- Planétarium Rio Tinto Alcan (Montréal.)

Lien vers le dossier de presse





INSULA (2015)

Thomas Pintal & Patrick Bossé - Spectacle multimédia sur écran d'eau - 25min
Service

Dans le cadre des festivités du 50e anniversaire de la ville de Laval, Figure 55 a collaboré avec la firme Laser Quantum pour la réalisation du spectacle Insula. Figure 55 s'est chargé du scénario, des illustrations et de l'animation de la partie vidéo, projetée en extérieur sur deux écrans d'eau. Diffusé à 24 reprises au cours de l'été 2015, le spectacle grand public a été mis en scène par Thomas Pintal et scénarisé par Patrick Bossé

DIFFUSIONS :

- Centropolis à Laval.
  - Du 24 juin au 6 août 2015.

PUBLICS CIBLES :

- Grand public (familial)

EN COLLABORATION AVEC :

- La ville de Laval;
- Laser Quantum.

Lien vers un aperçu





HARMONIELEHRE (2014)

Michel DT Lam - Fulldome - 41min
Propriété intellectuelle

Harmonielehre nous plonge au cœur de l'œuvre du compositeur américain John Adams! Grâce à l'enregistrement de l'Orchestre symphonique de Montréal et de son chef Kent Nagano à la Maison symphonique, nous sommes propulsés.es dans un monde imaginaire, entre l'inconscient du compositeur et la grandeur d'une expérience fulldome.

DIFFUSIONS :

- Société des arts technologiques de Montréal :
  - 30 juin au 15 août 2014;
  - 24 au 27 septembre 2019.

➔ Présenté dans plusieurs festivals internationaux en 2016 et 2017.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de musique classique;
- Amateurs.trices d'expériences immersives et les avancées technologiques;
- Amateurs.trices de concerts attirés par la perspective de vivre une expérience unique;

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Orchestre Symphonique de Montréal (OSM);
- Société des arts technologiques (SAT);

Lien vers le dossier de presse

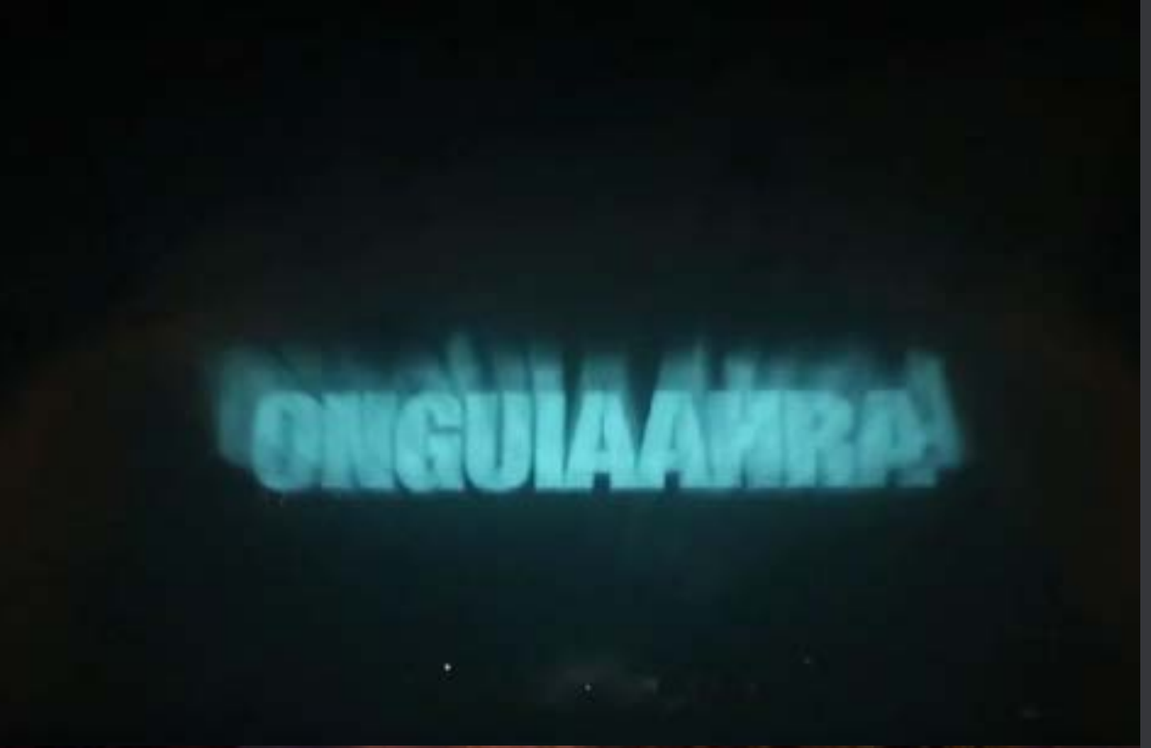



Onguiaahra (2014)

Thomas Pintal & Patrick Bossé - Spectacle multimédia sur écran d'eau - 15min
Service

En collaboration avec la firme lavalloise Laser Quantum, fig55 a signé avec brio le scénario et l'animation du spectacle Onguiaahra – Tonnerre d'eaux. diffusé à l'été 2014, 2015 et 2016 au Parc Queen Victoria en Ontario. Haut en couleur, l'événement en son et en lumière raconte l'histoire fascinante des chutes Niagara.

DIFFUSIONS :

- Parc Queen Victoria, Ontario :
  - Été 2014;
  - Été 2015;
  - Été 2016.
    - Plus de 100 spectacles;
    - Vu par plus de 200 000 spectateurs.trices de tous les coins de la planète.

PUBLICS CIBLES :

- Grand public (familial)

EN COLLABORATION AVEC :

- Niagara Parks;
- Laser Quantum.

Lien vers un aperçu

Projets en cours

CHARLEBOISSCOPE DOME (2026)

Gabriel Poirier-Galarneau - fulldome - 45min
Propriété intellectuelle
EN PRODUCTION

Les spectateurs.trices de tous âges sont invités.es à plonger dans l'univers de l'icône de la chanson québécoise, Robert Charlebois, qui a célèbrer ses 80 ans en 2024. À travers une fusion d'archives audio, photo, et vidéo, le film offre une expérience de 45 minutes qui explore la vie fascinante et l'œuvre prolifique de cet artiste hors du commun.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Société des arts technologiques (SAT);
- Tournée en dôme Hubblo :
  - Québec;
  - Pays de la francophonie européenne.

PUBLICS CIBLES :

- Grand public (familial)
- Amateurs.trices de l'artiste

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Robert Charlebois;
- La Tribu.





ALEXPIR (2026)

Ginger Le Pêcheur - fulldome - 20min
Propriété intellectuelle
EN PRODUCTION

Alexpir est une expérience fulldome invitant les gens à entrer dans un état de détente à travers des mouvements visuels apaisants et une trame sonore relaxante.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Spas et centres culturels :
  - Groupe Nordik.

PUBLICS CIBLES :

- Ceux et celles qui souhaitent vivre une expérience de respiration guidée unique;
- Ceux et celles qui s'intéressent au bien-être et à la santé;
- Ceux et celles qui fréquentent les spas et les centres de villégiatures.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Groupe Nordik.

Présentation sommaire du projet

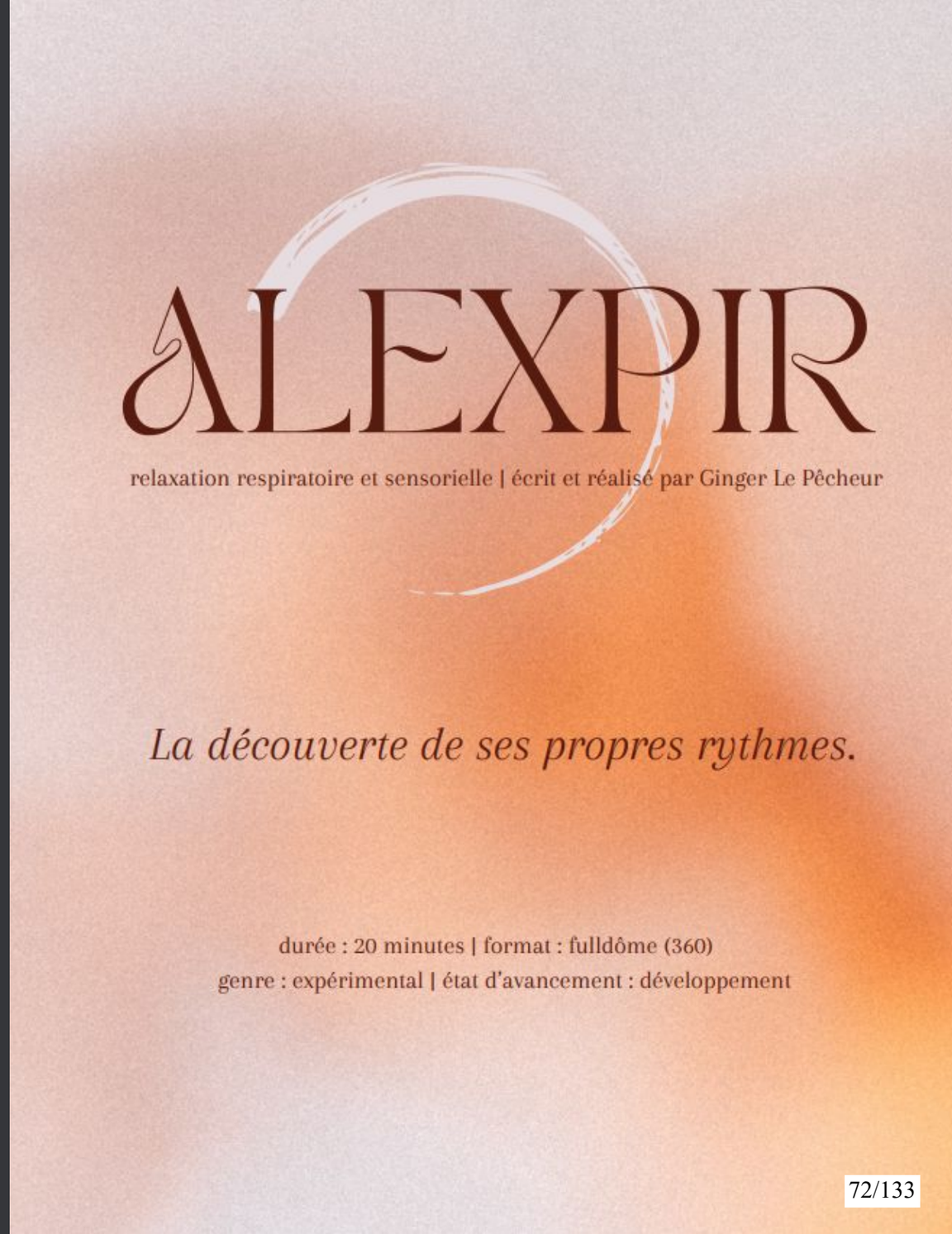

PETROUCHKA

Michel D.T. Lam & Thomas Payette - spectacle fulldome - 40min
Propriété intellectuelle - Coproduction québécoise
EN DÉVELOPPEMENT

Petrouchka est un spectacle immersif et interactif mettant en vedette les Grands Ballets Canadiens. Dans un dôme 360 degré, trois danseurs contrôlent en temps réel les projections à l'écran. Ils dansent autour et entre les spectateurs assis au centre du dôme. Tels des marionnettistes, les danseurs font bouger des formes, des objets et des personnages inspirés du ballet Petrouchka de Stravinsky. Ainsi, nous voyons à la fois un spectacle de marionnettes numériques et de danse, alors que les interprètes utilisent leurs mouvements pour donner vie à l'univers virtuel.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Dômes et planétariums institutionnels au Canada, USA et Europe;
- Dômes mobile de 14m de diamètre Hubblo.

PUBLICS CIBLES :

- Grand public (familial)

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Mirari;
- Grands Ballets canadien.

Présentation du projet





VIKINGS, LA SAGA DES FEMMES (2026)

Anne-Marie Sylvestre - fulldome - 32min
Propriété intellectuelle
EN DÉVELOPPEMENT

Vikings, la saga des femmes est une œuvre immersive, complémentaire au documentaire du même nom (Little Big Story, France-Danemark, 2024). Le public est plongé dans un univers fascinant, autant poétique que brutal du monde Viking. Dans ces sociétés anciennes aux archétypes masculins prédominants, le film démystifie le rôle non-négligeable des femmes dans l'avancement de cette tranche d'histoire.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Société des arts technologiques (SAT);
- Wisdome, Suède;
- Dômes et planétariums institutionnels;
- Dômes mobiles Hubblo

PUBLICS CIBLES :

- Grand public (familial)

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Little big story LAB;
- Ubisoft.

Présentation sommaire du projet





LA VIE INVISIBLE (2026)

Patrick Bossé - fulldome - 35min
Propriété intellectuelle
EN DÉVELOPPEMENT

Le film immersif en dôme La vie invisible propose une plongée inédite au cœur de la recherche scientifique sur notre plus grand symbole national : le Saint-Laurent. Loin du documentaire traditionnel, le projet adapte un fond éducatif dans une forme mystérieuse et envoûtante.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Statera à Sorel-Tracy;
- La Maison du Kamouraska;
- Musées et centres d'interprétation en lien avec le Fleuve;
- Festivals.

PUBLICS CIBLES :

- Ceux et celles qui s'intéressent au fleuve Saint-Laurent et son écosystème;
- Ceux et celles passionnés.es de tourisme, de plein air et de l'histoire du Québec;
- Ceux et celles qui sont soucieux.euses de l'environnement;
- Ceux et celles qui sont passionnés.es de par le cinéma et le documentaire.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- Institut des sciences de la mer de Rimouski.

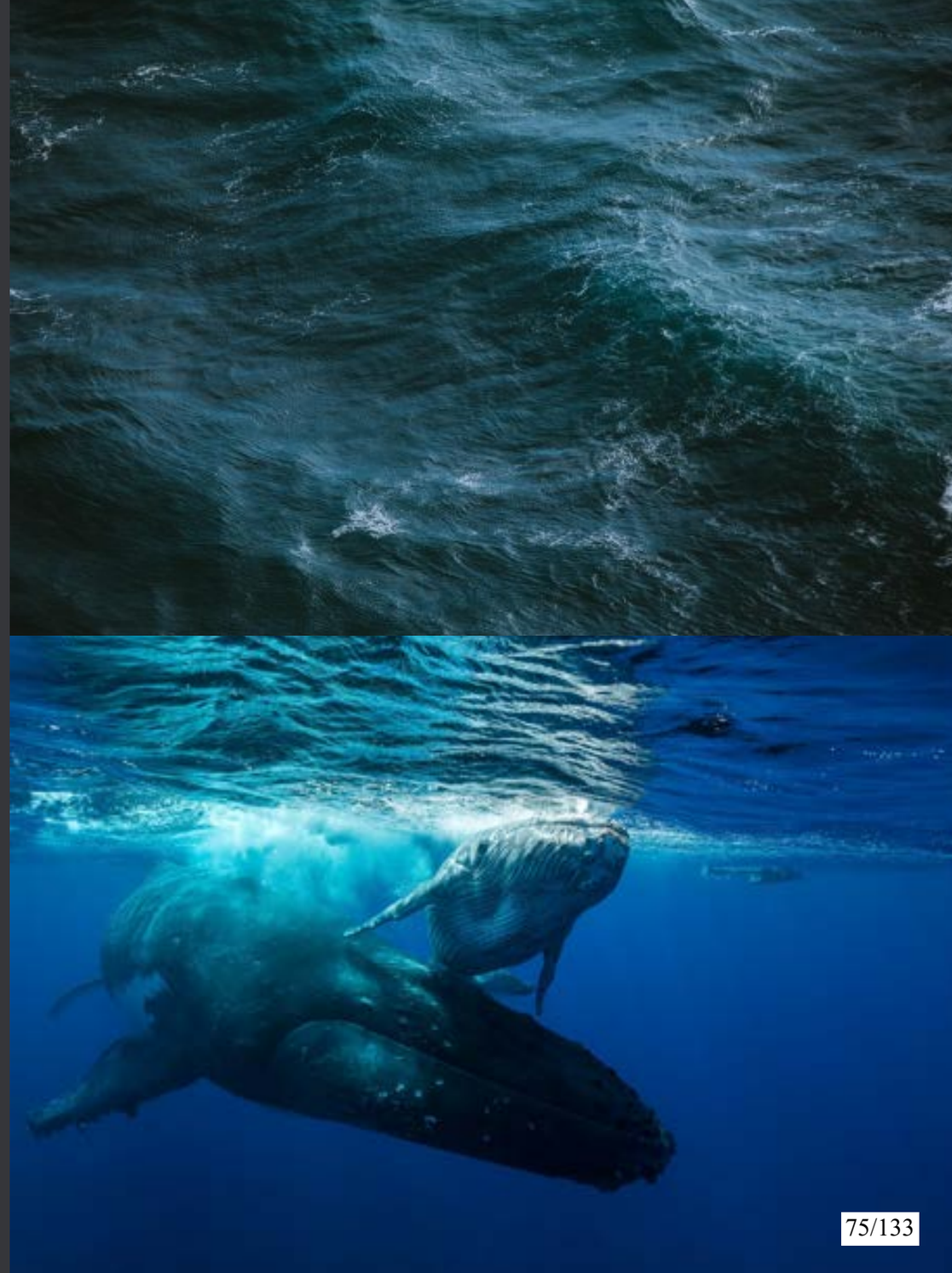

SONGS FROM A CITY (2026)

Michel D.T. Lam - fulldome - 32min
Propriété intellectuelle
EN DÉVELOPPEMENT

Songs From a City est un film immersif explorant les liens profonds entre l'œuvre de Leonard Cohen et sa bien-aimée ville de Montréal. À travers ses chansons, sa poésie et des extraits d'interviews, nous racontons la relation créative et personnelle que l'artiste a entretenu avec sa ville natale tout au long de sa riche carrière musicale. Ce film en dôme 360 degrés emmène les spectateurs à travers un Montréal imaginaire; une réinterprétation poétique et artistique des quartiers et des rues qui ont marqué la vie et l'art du célèbre chanteur.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Société des arts technologiques (SAT);
- Centres d'art et culturels via les dômes de Hubblo;
- Festivals de musique au Québec et à l'international.
- Tournée en dôme Hubblo :
    - Québec;
    - Canada, USA.

PUBLICS CIBLES :

- Amateurs.trices de Leonard Cohen;
- Amateurs.trices d'oeuvres numériques musicales;
- Amateurs.trices d'histoire et de poésie;
- Amateurs.trices d'expérience immersive qui témoigne d'une mémoire collective.

Présentation du projet



TO MAKE YOU DREAM (2026)

Alice Lepetit - fulldome - 30min
Propriété intellectuelle - Coproduction (France-Canada)
EN DÉVELOPPEMENT

Yanda, jeune indigène Sapara, vous envoie un rêve depuis le cœur de la forêt amazonienne. Son souffle vous transporte dans un voyage immersif qui vous invite à vous connecter à un monde onirique partagé pour percevoir le rôle des rêves dans l'équilibre de la vie sur Terre

DIFFUSIONS À VENIR :

- Centres d'art;
- Festivals;
- Dômes mobiles de Hubblo :
    - Tournée canadienne, Amérique latin & européenne avec dôme de 8m de diamètre.

PUBLICS CIBLES :

- Ceux et celles qui s'intéressent à l'autre;
- Ceux et celles qui s'intéressent à l'exil et au territoire;
- Ceux et celles qui s'intéressent aux histoires humaines;
- Ceux et celles qui s'intéressent à l'environnement;
- Ceux et celles qui s'intéressent à l'immersion.

EN COLLABORATION AVEC :

- Eclipse creative studio;
- Forum des Images;
- CNC;
- Couleur.tv.

Lien vers un aperçu



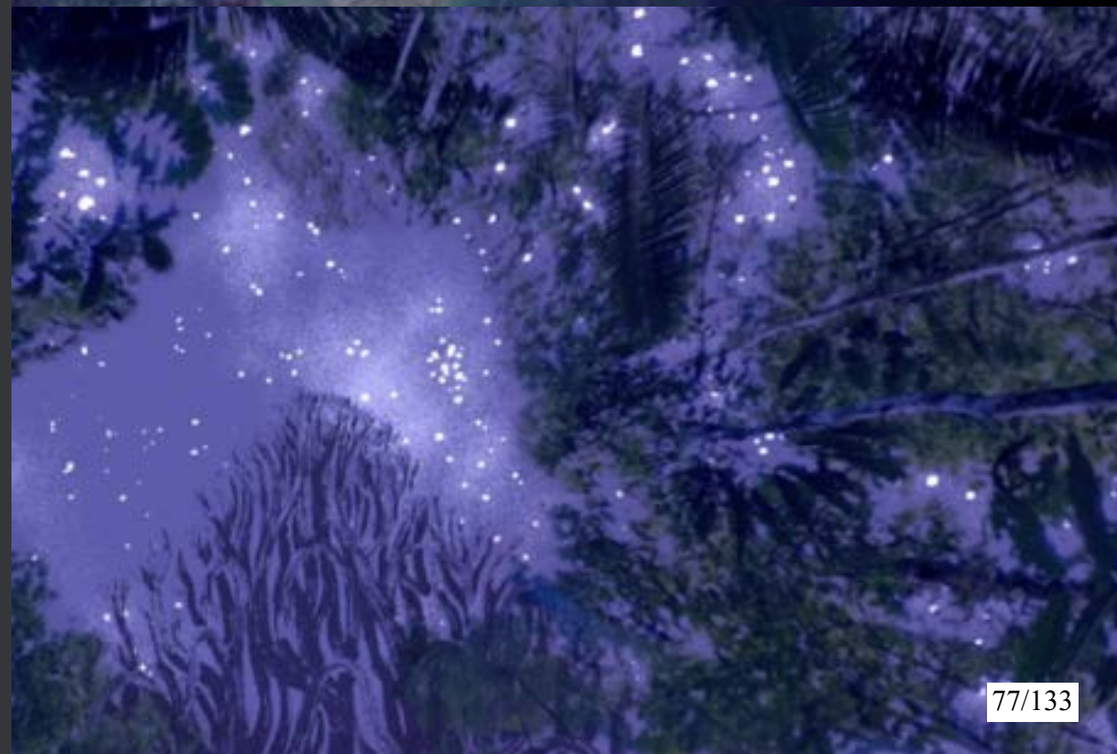

FIGURES BLEUES INTERACTIVES (2025)

Nathan Otano - Réalité virtuelle - 20min
Propriété intellectuelle - Coproduction (France-Canada)
EN PROTOTYPAGE

Figures Bleues est un projet de série TV doublé d'un projet d'expérience immersive en VR. Le projet vise à proposer un contexte narratif moderne au mouvement jazz pour revaloriser à la fois son catalogue et son histoire, intimement liés aux origines de notre société moderne.

DIFFUSIONS À VENIR :

- Festivals de Musique;
- Espaces dédiés à la musique jazz.

PUBLICS CIBLES :

- Ceux et celles qui s'intéressent au jazz;
- Ceux et celles qui aiment apprendre et découvrir;
- Ceux et celles qui aiment les expériences immersives variées.

EN COLLABORATION AVEC :

- Disnosc.

Lien vers un aperçu





STÉPHANIE JOLICOEUR

COMMUNICATRICE SCIENTIFIQUE

564 rue Marie-Thérèse,
Sainte-Thérèse, Qc, J7E 2J6

sjolicoeurscience@gmail.com

+1 (581) 997-0632

linktr.ee/StephanieJolicoeur

COMPÉTENCES

- Conception d'activités scientifiques pour le primaire et le secondaire
- Animation d'ateliers et d'événements à caractère scientifique
- Recherche documentaire, vérification de faits et scénarisation pour la télé et la radio
- Animation de chroniques radio et segments télé sur la science

ÉDUCATION

FORMATION EN JEU DRAMATIQUE
Conservatoire d'art dramatique de Québec
2013-2016

RECHERCHE EN LABORATOIRE
Université Laval, COPL
2011-2012

BACCALAURÉAT EN PHYSIQUE
Université Laval
2008-2011

LANGUES

Français

Anglais

PROFIL

Formée en Physique et en art dramatique, j'allie rigueur scientifique et chaleur humaine pour rendre la science et la technologie plus accessibles au grand public, adulte comme jeunesse. Théâtre scientifique, chroniques radio, jeux numériques, conférences interactives, émissions télé… pour moi, la communication scientifique de qualité est à la portée de tous les médiums.

EXPÉRIENCES

RECHERCHISTE, SCÉNARISTE, CONSULTANTE SCIENTIFIQUE MÉDIAS

Recherche préliminaire de contenu - Dossiers de recherche - Recherche d'invité.es - Pré-entrevues - Vérification des sources - Scénarisation - Révision de scripts

- Recherchiste et scénariste *Condensé de science - Saison 2* (Savoir Média, 2026)
- Recherche et documentation pour chroniques scientifiques *Moteur de recherche* et *Science et foi* (Radio-Canada OhDio, 2020 à aujourd'hui)
- Recherchiste principale pour long-métrage documentaire *Golden Record* sur les sondes Voyager (Extérieur Jour, 2025 -)
- Recherchiste et scénariste pour expérience immersive scientifique à la Grotte de Laflèche (Eden Creative, 2025 -)
- Recherchiste principale et co-scénariste *Les frontières de l'infini* (réal. Michel Lam, pour le Planétarium de Montréal (2024-2025)
- Recherchiste pour le balado sur l'ingénierie *Au coeur des innovations* (Rivercast Media - 2025)
- Recherchiste et scénariste pour l'expérience immersive *Quantum Sandbox* (Telus Spark Science Center, Calgary, 2024)
- Recherchiste principale émission télé *Bulletin spatial* (2022-2023)
- Recherchiste pour *C'est humain* (Télé-Québec, 2021)
- Recherchiste pour *Curium* (Radio-Canada, 2022)
- Recherchiste pour *Luka et Léo* (Télé-Québec, 2023-2024)
- Consultante scientifique pour les spectacles théâtraux *La liberté des particules* et *La rébellion du minuscule* (2022-2023)

STÉPHANIE JOLICOEUR

COMMUNICATRICE SCIENTIFIQUE

564 rue Marie-Thérèse,
Sainte-Thérèse, Qc, J7E 2J6

sjolicoeurscience@gmail.com

+1 (581) 997-0632

linktr.ee/StephanieJolicoeur

PROJETS ART-SCIENCE

- Co-auteure et interprète - Balado *GET 42* (2023 -)
- Co-auteure et interprète - *L'Agence de Recouvrement Quantique*, Festival Tout tout court 2020 e
- Auteure et interprète - *Bye, Opportunity*, (Festival Tout Tout Court 2019)
- Auteure et interprète - *Trous (*Espace La Risée 2019)
- Auteure et interprète - *Danse de Particules* (Espace Méduse 2018)

EXPÉRIENCES (SUITE)

ÉDUCATION SCIENTIFIQUE ET CONCEPTION D'ACTIVITÉS

- Coordonnatrice scientifique AcceSciences (2019 -)
  - Conception d'activités scientifiques pour les 6 à 12 ans
  - Rédaction de guides pédagogiques pour les enseignant-es
  - Fabrication du matériel approprié pour les activités

- Conception du rallye *La nature de l'action* avec l'Acfas (2025)
  - Conception d'un rallye scientifique jeunesse mettant en valeur des photographies produites par des chercheur-euses en science environnementale
  - Conception du matériel accompagnant le rallye

- Organisation du Festival Eurêka! (2021 -)
  - Idéation d'activités scientifiques données sous kiosques pendant le festival
  - Animation de conférences et spectacles scientifiques

- Co-organisation du congrès annuel de l'Association des communicateurs scientifiques 2023 et 2024
  - Idéation d'activités, panels et présentations en lien avec la thématique
  - Recherche et booking d'invité-es
  - Coordination et gestion globale de l'événement

- Animatrice scientifique Les Neurones atomiques (2022-2024)
  - Animation d'activités scientifiques en classe d'école primaire

- Chargée de projet - Bunker de la Science (hiver 2021)
  - Conceptions et production de 10 jeux scientifiques virtuels pour les écoles secondaires

- Consultante pédagogique Centre d'interprétation de l'eau
  - Conception du guide pédagogique entourant le spectacle *Rivière-rivière* (2025 - 2026)
  - Idéation d'activités scientifiques entourant le spectacle Eldorad'Eau (2020)

- Consultante Ordre des ingénieurs du Québec (2020)
  - Adaptation de l'activité *Sauver les abeilles* en format virtuel

STÉPHANIE JOLICOEUR

COMMUNICATRICE SCIENTIFIQUE

564 rue Marie-Thérèse,
Sainte-Thérèse, Qc, J7E 2J6

sjolicoeurscience@gmail.com

+1 (581) 997-0632

linktr.ee/StephanieJolicoeur

PROJETS PERSONNELS

- Co-animatrice et créatrice du balado *Entre deux fronts*, qui allie science et histoire militaire
- Chaîne TikTok @missentropie qui allie science et histoire

EXPÉRIENCES (SUITE)

INTERVENTIONS DANS LES MÉDIAS

- Animatrice *Condensé de science - Saison 2* (hiver 2026)
- Collaboratrice *Bulletin spatial* S1 et S2 - Explora (2022-2024)
- Collaboratrice *Luka et Léo* S1 et S2 (2023-2024)
- Collaboratrice Science et foi à *Pénélope* (2023-2024
- Collaboratrice *Moteur de recherche* - Radio-Canada (2020 -)
- Animatrice *Condensé de science* - Savoir Média (2022)
- Collaboratrice *C'est humain!* - Télé-Québec (hiver 2022)

CONFÉRENCIÈRE

- Co-animatrice du Sommet Jeunesse sur les Changements Climatique (2022-2024-2025)
- Co-conférencière Tournée *Vis ta science!* (2023-2024)
- Animation du concert pédagogique *Les mathématiques de la musique* avec l'OSM à la Maison Symphonique de Montréal (2023)
- Co-conférencière *La piqûre des vaccins!* (2021)
- Conférencière Festival Eurêka! 2021-2023

PROJETS ART-SCIENCE

- Co-auteure et interprète - Balado *GET 42* (2023 -)
- Co-auteure et interprète - *L'Agence de Recouvrement Quantique*, Festival Tout tout court 2020 e
- Auteure et interprète - *Bye, Opportunity*, (Festival Tout Tout Court 2019)
- Auteure et interprète - *Trous (*Espace La Risée 2019)
- Auteure et interprète - *Danse de Particules* (Espace Méduse 2018)

CV Fanny Richelet

Productrice audiovisuelle

136A rue Saint-Paul Est
Montréal (QC) H2Y 1G6
Téléphone (514) 602-6864

Fanny Richelet cumule plus de 15 ans d'expérience dans le domaine publicitaire, avec un profil hybride entre le service-conseil et la production.

Elle a travaillé sur une grande variété de comptes tels IGA, Banque Nationale, Transat, Héma-Québec, Hertel, la Maison Théâtre, dans de grandes agences comme Dentsu et Sid Lee. Cette vaste expérience lui ont permi d'acquérir une connaissance 360 des campagnes publicitaires. C'est en 2020 qu'elle fait le saut en post-production en intégrant le département chez Sid Lee, pour finalement se spécialiser en post-production sonore en joignant l'équipe d'Octave en 2025.

Fanny a un esprit orienté vers les solutions et ne se laisse pas déstabiliser par les imprévus. Elle est capable de chapeauter plusieurs projets à la fois et de performer sous la pression, on dit d'elle qu'elle est un atout au sein d’une équipe et est reconnue pour sa présence rassurante et son calme.

EXPÉRIENCES

Studios Octave - Productrice audiovisuelle	07/2025 - Présent
Compagnie et cie - Directrice de comptes	02/2024 - 07/2025
Hydro-Québec - Conseillère vidéo et multimédias (contrat de 6 mois)	09/2023 - 02/2024
Sid Lee - Productrice / Post-production	10/2020 - 09/2023
Gimmick - Productrice (contrat de 6 mois)	03/2018 - 09/2018
Alfred - Conseillère / Productrice	07/2015 - 03/2018
DentsuBos - Conseillère	10/2011 - 07/2015

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

136A rue Saint-Paul Est
Montréal (QC) H2Y 1G6
Téléphone (514) 602-6864

Les Studios Octave, c'est un studio d'enregistrement et de post-production sonore situé dans le Vieux-Port de Montréal, occupant les anciens studios des Studios Apollo. Possédant 4 régies accompagnées de cabines d'enregistrement ainsi que 2 salles de montage, ce studio se spécialise dans la post-production audio pour les téléséries, la publicité, les projets immersifs ainsi que la production musicale.

Gagnant du prix Meilleur Son : Fiction lors de la remise de prix Gémeaux 2025, ce studio travaille avec les plus grandes agences publicitaires montréalaises ainsi que les plus grandes boîtes de production télévisuelle : Lg2, Cossette, Sidlee, KoTV, Trio Orange et Juste Pour Divertir.

OFFRE DE SERVICE

Le studio se spécialise dans la post-production sonore complète. Notre équipe réunit 4 mixeurs d'expérience, 2 concepteurs sonores et artistes de bruitage ainsi que 2 producteurs, offrant un service clé en main pour tous vos besoins en service audio :

- Enregistrement de voix hors-champ
- Traitement et montage sonore
- Mixage et normalisation
- Composition musicale
- Casting et gestion de contrat UDA/ACTRA.

OMA (OCTAVE MUSIC AGENCY)

Les Studios Octave possèdent aussi OMA, une agence musicale qui représente un catalogue de plus de 50 artistes et 1 800 chansons à des fins de libération de licences pour la synchronisation sur différents types de projets :

- Publicités (télé, web, radio)
- Séries télévisées et films
- Documentaires
- Jeux vidéo
- Contenu web et médias numériques

L'avantage OMA, c'est que tous les artistes sont canadiens (dont environ 95 % sont québécois !). Ce regroupement d'artistes est composé de :

- Producteurs et réalisateurs établis
- Compositeurs de musique à l'image
- Musiciens et arrangeurs
- Artistes émergents en développement

L'agence agit donc comme intermédiaire entre les artistes de son catalogue et les superviseurs musicaux, maisons de production et agences de publicité qui recherchent de la musique originale.

https://studiosoctave.com/

https://octavemusicagency.com/

octave

PORTFOLIO & CV SÉRIES

STUDIOSOCTAVE.COM
OCTAVEMUSICAGENCY.COM

NOS PROJETS

Les Studios Octave, c'est un véritable *one stop shop* en postproduction sonore. Du montage dialogue à la musique originale, en passant par le bruitage, le mixage et la postsynchronisation, nous façonnons l'identité sonore des histoires qui marquent le paysage télévisuel québécois. Récemment lauréats du Prix Gémeaux 2025 du Meilleur Son de Série Fiction, nous mettons notre créativité et notre rigueur technique au service de chaque projet.

QUI A POUSSÉ MÉLODIE ?

Montage dialogue · Montage sonore · Foley
Mixage · Postsynchronisation

Production : Trio Orange
Réalisation : Pascal L'Heureux
GÉMEAUX 2025 - MEILLEUR SON: FICTION

BELLEFLEUR | Saison 1 et 2

Montage dialogue et sonore · Foley · Mixage
Supervision musicale - Postsynchronisation

Production : Trio Orange
Réalisation : Jeanne Leblanc

DOUBLE JEU | Saison 1 et 2

Montage dialogue · Montage sonore · Foley
Mixage · Postsynchronisation

Production : KOTV
Réalisation : Frédéric Nassif, Stéphane Moukarzel (Saison 1)

ENTRE DEUX DRAPS | Saison 3 et 4

Montage dialogue · Montage sonore · Foley
Mixage sonore

Production : KOTV
Réalisation : François St-Amant, Frédéric Nassif

MANUEL DE LA VIE SAUVAGE

Montage dialogue et sonore · Mixage
Supervision musicale - Postsynchronisation

Production : KOTV
Réalisation : Christian Laurence

LA CONFRÉRIE | Saison 1 et 2

Montage dialogue · Montage sonore · Foley
Mixage sonore

Production : ComediHa!
Réalisation : Guillaume Lonergan

LIEN VERS NOTRE PORTFOLIO

NOTRE ÉQUIPE

Aux Studios Octave, l'expertise rencontre l'instinct créatif. Notre équipe réunit mixeurs, concepteurs sonores, monteurs, bruiteurs et producteurs cumulant plusieurs décennies d'expérience. La cohésion de notre équipe nous a permis de développer des processus internes fluides, efficaces et orientés vers l'excellence.

MATHIEU ROY
MIXEUR

Qui a poussé Mélodie? - Mixage | Trio Orange
Bellefleur saison 1 et 2 - Mixage | Trio Orange
Double Jeu saison 1 et 2 - Mixage | KOTV
L'Aréna saison 1 et 2 - Mixage | Entourage
La Confrérie saison 1 et 2 - Mixage | Comediha!
Entre deux draps saison 3 et 4 - Mixage | KOTV
Le Pacte saison 1 - Mixage | KOTV

GUILLAUME HOUDE
MIXEUR

La nuit devant nous - Mixage | Trio Orange
Mont-Rouge saison 1 et 2 - Mixage | Casablanca
Entre deux draps saison 2 - Mixage | KOTV
Pillow Talk saison 1 - Mixage | KOTV
Clash saison 1 - Mixage | AETIOS Production
District 31 saison 2 - Mixage | AETIOS Production

SAMY PITIOT
MIXEUR ET MONTEUR DIALOGUE

Le Pacte saison 4 - Mixage | KOTV
La recette du bonheur - Mixage | Intersectionnel Films
Oggy Oggy saison 2 - Mixage | Xilam Animation
Team Nuggets saison 1 - Mixage | Godo Film
Qui a poussé Mélodie? - Montage dialogue | Trio Orange
Bellefleur saison 2 - Montage dialogue | Trio Orange
Double Jeu saison 1 et 2 - Montage dialogue | KOTV
L'Aréna saison 2 - Montage dialogue | Entourage

RONNY MARTINEZ
CONCEPTEUR SONORE

Qui a poussé Mélodie? Concepteur sonore | Trio Orange
Bellefleur saison 1 et 2 - Concepteur sonore | Trio Orange
Double Jeu saison 1 et 2 - Concepteur sonore | KOTV
Manuel de la vie sauvage - Concepteur sonore | KOTV
Les frontière de l'infini - Conception sonore et mix | Hubblo
Juste nous deux - Conception sonore et mix | Blachfilms
Hell Angels: La Chute - Conception sonore | Fairplay

CÉDRICK BOILARD
MONTEUR SONORE

Qui a poussé Mélodie? - Montage sonore | Trio Orange
Bellefleur saison 2 - Montage sonore | Trio Orange
Double Jeu saison 1 et 2 - Montage sonore | KOTV
Le Pacte saison 4 - Conception sonore | KOTV
C'est comme ça que je t'aime saison 1
Montage d'Ambiance | Casablanca
Mont-Rouge saison 1 - Montage Dialogue | Casablanca

JUAN-SEBASTIAN A. HERRERA
BRUITEUR ET MONTEUR SONORE

Qui a poussé Mélodie? - Bruitage | Trio Orange
Bellefleur saison 1 et 2 - Bruitage | Trio Orange
Double Jeu saison 1 et 2 - Bruitage | KOTV
L'Aréna saison 1 et 2 - Montage sonore | Entourage
Manuel de la vie sauvage - Montage sonore | KOTV
La Confrérie saison 1 et 2 - Montage sonore | Comediha!
Le Pacte saison 2 et 3 - Montage sonore | KOTV

DOMINIC ST-AMANT

Réalisateur, directeur photo 360/VR



dom.stamant@gmail.com

514-807-1110

youtube.com/domstamant

facebook.com/dom.stamant

FORMATIONS

2000-aujourd'hui	Autodidacte passionné
2017	Arduino - *École Transform / Société des arts technologiques (SAT)*
2013	Touch Designer - *École Transform / Société des arts technologiques (SAT)*
2008	Animation 3D (Blender) - *École Transform / Société des arts technologiques (SAT)*
2006	After effect - *Université de Montréal*
2005	Théorie sur la scénarisation et Scénarisation - *Université de Montréal*
2004	Avid 1 et Avid 2 - *Université de Montréal*
1998-2000	Interprétation théâtrale - *École de théâtre du Cégep de Saint-Hyacinthe*
1997-98	Exploration théâtrale - *Cégep de Saint-Hyacinthe*

EXPERIENCES

Fondateur, réalisateur, directeur Photo 360/VR - PHOSPHEN 2023 - Aujourd'hui

Production - tournage et post-production 360/VR
Recherche et développement

En 2023, je fonde Phosphen Immersion inc. dans le but de développer mes propres projets toujours en ayant pour objectif de repousser les limites des médiums immersif.

http://www.phosphen.io/

Directeur Photo 360/VR 2015 - Aujourd'hui

Tournage et post-production 360/VR
Recherche et développement

Complètement dédié à la production d'expériences immersives, j'ai pour motivation de repousser les limites de ce médium en plein essor. Ayant des connaissances étendues sur l'ensemble du processus de production et de post-production, j'offre à mes clients des solutions adaptées aux contraintes et aux attentes, tant techniques que budgétaires, pour chacun des projets. Au besoin, je peux même construire des « *rigs* » de caméras et accessoires sur mesure ou proposer d'autres solutions/techniques de captation/post-production, toujours dans le but d'assurer un résultat de haute qualité.

Portfolio : https://www.youtube.com/@Dom360

VIDEOGRAPHIE

2025	Serge Bouchard	Film Dôme	Fig55
	Alula	Film Dôme	Magasin Général, UNESCO
	Frontière de l'infini	Film Dôme	Fig55
2024	Temporel	Film Dôme	Phosphen
	PHOSM	Expérience Immersive	Phosphen
	UCCO-SACC-CSN	Corpo VR/360	Listo Films
2023	Chroma	Film Dôme	Phosphen
	Emard Danse	Projections immersives	Mirari
	Riopelle 7 doigts	Projections spectacle immersif	7 doigts
2022	Alex Janvier	Film Dôme	Lucion
	Min. éducation (CCDMD)	Simulation éducatives	B-612, Phosphen
2021	OSM - Partitura	Expérience VR interactive	B-612, Phosphen
	TNM	Expérience VR interactive	B-612, Phosphen
	FIZZ	Plates drone VFX pub télé	Qolab
	Partita	Film Dôme	Laterna, Fig55
	Ligne de fuite	Plates VFX cinéma QC	Mels
	Disappointment Blvd.	Plates VFX cinema US	Mels
	Grands Ballets Canadiens	Expérience VR	La Fougue
	Oasis Immersion	Expérience Immersive	B-612, Phosphen
	Arlette	Plates VFX cinéma QC	Mels
	Ellipse	Musée Virtuel	Interferences
2020	Hydro-Québec – IREQ	Corpo VR/360	BLVD, LG2
	SAAQ – Poids lourd	Publicité VR/360	BLVD, LG2
2019	Odyssée des bâtisseurs	Film Dôme	XYZ / Cadabra
	A quoi tu joues	Documentaire VR/360	Wapikoni
	***Nomination Numix – Œuvre immersive**		
	Hydro-Québec – Manic5	Corpo VR/360	BLVD, LG2
	Julia Micheals	Captation concert VR/360	Wide Eyed
	Abitibi360	Documentaires VR/360	Nadagam Films
	***Prix Numix – Documentaire immersif**		
	GameOn	Démo VR/360	GameOn
	The Horrifically Real Virtuality	Photogrammétrie VR	Centre PHI
	OSM – Innere Musik	Artistique VR/360	Halo Creation, Timecode LAb
	***Prix Numix – Œuvre immersive**		
	Toyota Rav4	Publicité VR/360	Halo Creation, Timecode LAb
2018	Midway	BTS VR/360, film américain	Productions 77, Mobscene, Lionsgate
	Akamaraska	Film dôme	Productions Figure55, MRC Kamouraska
	La Capitale	Corpo VR/360	Productions Figure55
	L'Oréal	Corpo VR/360	Productions Figure55
	SAAQ – Car crash	Publicité VR/360	BLVD, LG2
	Imperial Tobacco	Corpo VR/360	Productions Figure55
	CCM	Publicité VR/360	1One Production, CCM Hockey, Cossette
	Belle et Bum	Promo Télé VR/360	Productions Figure55, Version10, TVA
	Le Mensonge	Expérience VR intéractive	Productions Figure55, Version10, TVA
	***Nomination Numix – Production interactive fiction**		
	Institut des mines du Qc.	Corpo VR/360	Productions Figure55

2017	Sanofi Canada	Publicité VR/360	1One Production, Trois Prime
	LEUCAN	Narratif promo	Productions Figure55
	***Nomination Numix – Contenu de marque interactif**		
	Loto-Québec	Publicité VR/360	1One Production, Cossette
	Toyota Rav4	Publicité VR/360	1One Production, LG2
	Les 7 doigts de la main	Projections spectacle dôme	Société des arts technologiques
	Canadiens de Montréal	Publicité VR/360	1One Production, Bell
	Infiniti QX30	Publicité VR/360	1One Production, Union Toronto

2016	LockedIn	Cinématiques jeux VR	Productions Figure55, Minority Media
	Musée des Abénakis	Corpo VR/360	Productions Figure55
	Tourisme Québec	Publicité VR/360	Productions Figure55
	Gaz Métro	Corpo VR/360	Alt productions
	BNC	Corpo VR/360	Toast Studio
	Festival de montgolfières	Expérience VR/360	Productions Figure55
	Cirque du Soleil	Publicité VR/360	Productions Figure55
	Série Noire	Expérience VR/360	Productions Figure55
	***Nomination Numix – Promotion culturelle**		
	Résonances Boréales	Projections spectacle dôme	Productions Figure55
	Aurorae	Film dôme	Planétarium Rio Tinto
	Re-génération	Film dôme	Société des arts technologiques, Cop21
	Dream Collider	Expérience dôme	Europeen Mobile Dome Lab (tournée internationale de création)
	RIDE.zer0	Court métrage Dôme	Projet personnel
	***Plusieurs festivals internationaux**		
	Gumshoe	Vidéoclip VR/360	Misteur Valaire

Directeur Vidéo Immersion - *Société des arts technologiques (SAT)* 2008 - 2016

Recherche et développement vidéo 360/dôme
Production de contenus 360
Formateur vidéo 360

En tant que directeur vidéo du département d'immersion, j'étais en charge de la Recherche et développement des techniques de production de contenu et de diffusion pour les environnements immersifs. J'ai directement contribué à la création de la Satosphère, un dôme de projection vidéo pour lequel j'ai participé à plus d'une cinquantaine de productions sphériques et donné des formations vidéo 360 à près d'une centaine d'artistes, tout en performant comme artiste VJ sous le pseudonyme *AZYL*.

Spécialiste de la composition graphique 360 avec *After Effects* (logiciel pour lequel je développe mon propre «*plugin*» 360) et de la captation vidéo sphérique, j'ai créé des caméras sur mesure, tant virtuelles que réelles, pour lesquelles j'ai donné des conférences et «*master classes*» dans plusieurs rassemblements internationaux

Projets hors Satosphère :

Mai 2011	Gumshoe –Direction photo VR/360 Vidéoclip 360 *Misteur Valaire - Société des arts technologiques (SAT)*
Février 2010	Jamming The Network -Designer visuel/scénographie Spectacle en réseau entre Montréal et Vancouver *Jeux Olympiques 2010 - Société des arts technologiques (SAT)*
Novembre 2008	Virtually Fashionable -Designer visuel/scénographie Défilé de mode virtuel 3d *Festival Arcadia, Société des arts technologiques (SAT)*
Juin 2008	Domagaya -Développement, création de contenu, opérateur vidéo immersive (dôme gonflable mobile) Québec 400e *Ministère des premières nations, Société des arts technologiques (SAT)*

Producteur, réalisateur, fondateur - *Azile Films* 2002 - 2009

Évoluant dans le domaine de la production cinématographique de façon autodidacte, je fonde *Azile Films* en 2002 où j'acquiers un important bagage de connaissances techniques.

Principaux projets :

Janvier 2009 :	SAT[Transform] -Conception et réalisation Publicité pour l'école *Transform*	*Société des arts technologiques*, *Azile Films*
Août 2007 :	Robbery -Conception, réalisation Vidéoclip	*Money Riderz, Azile Films*
Juillet 2007 :	Granby steel tank -Assistant production Vidéo corporatif	*Productions Mag 2*
Avril 2007 :	Mike's -Assistant production 3 publicités, restaurants Mike's	*Productions Mag 2*
Février-Avril 2007 :	Anti-Popo -Conception, réalisation Vidéoclip ***Musique plus, deux télés en France** ***top 5 sur www.hhqc.com**	*Money Riderz, Azile Films*
Mars 2007 :	Les Revenantes -Conception vidéo Projections spectacle	*Méthamorphosis, Azile Films*
Septembre 2006 :	Installation aquatique -Installation et réalisation vidéo Installation corporative	*DoubleV productions, Cossette*
Octobre 2005 :	Ceci n'est pas du surréalisme -Assistant réalisation, décors Court métrage ***Festival des films du monde de Montréal.** ***Festival Ose ce court (Bischheim, France)** ***Rencontre de la vidéo (Larochelle, France)**	*Pipingo Films*
Novembre 2005 :	Médecine Moderne -Scénarisation, réalisation Court métrage ***Court en web (silence on court/Onf)** ***La Longue Nuit du Court (32 villes canadiennes)** ***Festival du court métrage de Sherbrooke**	*Azile Films*
Juillet 2004:	Zoomédiatik -Conception, installation et régie vidéo Projections spectacle d'humour	*Festival Juste pour rire, Azile Films*
Mars-Avril 2004 :	Préjudice -Scénarisation, réalisation Court métrage ***Festival des films du monde de Montréal.** ***Festival des films avec twist à l'ONF** ***Festival du court métrage de Sherbrooke**	*Azile Films*
Juin-Octobre 2003 :	Kamouraska -Conception, réalisation et régie vidéo Projections Théâtre	*Théâtre Denise-Pelletier. Azile Films*
Juin-Septembre 2003 :	T-Rap-I -Conception, réalisation Vidéoclip	*U.Y.O., Azile Films*
Février 2003 :	15 février 2003 –Réalisation Reportage	*Azile Films*
Juin 2002 :	Gambling -Scénarisation, réalisation Court métrage.	*Azile Films*
Février-Avril 2002 :	Procrastination -Scénarisation, réalisation Court métrage ***Premier prix et du prix du public, Cégep André-Laurendeau**	*Azile Films*

CV RONNY MARTINEZ

Co-propriétaire, directeur de création, concepteur et mixeur sonore

136A rue Saint-Paul Est
Montréal (QC) H2Y 1G6
Téléphone (514) 602-6864

Ronny Martinez cumule plus de 15 ans d'expérience dans l'univers de la post-production sonore et musicale. Diplômé de Musitechnic en 2011 en technique du son avec une spécialisation en enregistrement musical et composition électronique, il a développé son expertise comme mixeur sonore au sein de plusieurs studios réputés, incluant Studio Harmonie, BLVD Mtl et Octave.

Co-propriétaire des Studios Octave, il occupe aujourd'hui les rôles de directeur de création, mixeur, directeur musical et concepteur sonore principal.

Entrepreneur dans l'âme, Ronny a également fondé l'Octave Musique Agency (OMA), une agence spécialisée en musique et synchronisation, démontrant ainsi sa vision complète de l'industrie musicale, de la création à la commercialisation.

Au fil de ces années, Ronny a réalisé la post-production sonore de plusieurs grandes campagnes publicitaires ainsi que de nombreux projets de fiction et documentaires pour des agences et producteurs de renom comme LG2 Montréal, Sid Lee, Cossette, Trio Orange, KOTV et Juste pour rire.

Spécialiste de la sculpture sonore, il a développé au fil des ans une passion pour le mixage multicanal, maîtrisant les formats 5.1, ambisonique et Dolby Atmos.

RÉALISATIONS - PROJETS DE FICTION

MIXEUR

- **Les frontière de l'infini** - Figure55 et Planetarium (Mix Ambisonique)
- **Entre 2 draps** - KOTV saison 1
- **Juste nous 2** - Blachfilms (Gagnant meuilleur son NYC Webfest)
- **Marc en Peluche** - Blachfilms
- **La Panne** - Blachfilms
- **Le 422** - Saison 2 - Blachfilms
- **Rires du monde - Sphere Media**
- **Champions du monde** - Quiet Motion
- **Crimes ocultes** - Planète Bleu
- **Dossier Mistère** - Planète Bleu

CONCEPTEUR SONORE

- **Qui a poussé Mélodie** - Trio Orange (PRIX GEMEAUX 2025 - Meilleur son fiction)
- **Bellefleur Saison 1&2** - Trio Orange
- **Double Jeu saison 1&2** - KOTV
- **Les frontière de l'infini** - Figure55 et Planetarium (Mix Ambisonique)
- **Manuelle de la vie Sauvage** - KOTV
- **Juste nous 2** - Blachfilms (Gagnant meuilleur son NYC Webfest)
- **Space's deepest secrets** - Red Marble Media
- **Entre 2 draps** - KOTV
- **Patrice Lemieux 24/7** - KOTV
- **La vie en quatre temps** - Sphere Media

Alain Loiselle C.V.
(514) 451-6756 - loiselle.a@gmail.com

Montage documentaire

-*Opération Déception* / Amazon - Pixcom / Stephan Peterson

-*Frontières de l'infini* / Fig 55 / Michel Lam

-*La peur au ventre* / Babel films / Léa Clermont-Dion

-*L'arme du crime* / A média / Simon Coutu

-*Adieu Daesh*/ Babel films / Marc Lamy

-*La course à l'or bleu* / Impact / Sofi Langis

-*Essentiels* / Picbois / Ky Vy Leduc

-*La Une* / Fairplay / François Méthé

-*Climat déréglé, santé en danger* / Impact / Sofi Langis

-*De pied ferme* / Impact / Sofi Langis

-*Les poussières de Daesh* / Babel films / Gabriel Allard-Gagnon

-*De Garde 24/7* / Avanti / François Méthé – Catherine Proulx - Paul-Maxime Corbin

-*La Bombe* / Blimp / Gabriel Allard-Gagnon

-*Seuls* / Picbois / Paul Tom

-*Bagages* / Picbois / Paul Tom

-*T'es où Youssef* / Blimp / Gabriel Allard-Gagnon

-*Unité 9 – Justice réparatrice* / Aetios / Guy Edoin

-*Fort McMoney* / ONF – Urbania / 52 min / David Dufresne

Réalisation / Montage Podcast

- *Derrière La Une,* saison 1 et 2 / Fairplay

-Projet Polytechnique: Faire Face / Picbois

-Sugar Baby, pire idée de ma vie / Radio-Canada

Montage pubs

Vallée-Duhamel, Ubisoft, Cirque du soleil, Tourisme Québec, Michelin, Target, Volkswagen, Heineken, Radio-Canada, Country Harvest, Appy Fizz, Chevrolet, Olymel, Quiznos, Vallée-Duhamel, Misteur Valaire, Tourisme Outaouais, Le bon goût frais des îles, Hershey's, Via Rail, Molson, Gaz Métropolitain, Proctor and Gamble

Courts métrages

-Sikitu / Gabriel Allard-Gagnon
-L'ordre des choses / Anne Émond
-Amulette / Frédéric Milaire-Zouvi
-Deux âmes / Xavier Beauchesne-Rondeau

Vidéoclips / performances musicales

Coeur de pirate, Imagine Dragons, Metric, Malajube, Philippe Brach, Arianne Moffatt, Pierre Lapointe, Radio Radio, Yann Perreau, Mara Tremblay, We are wolves, Valaire, Vincent Vallières, Beast, Marie-Pierre Arthur, etc

Prix :

Plusieurs prix et nominations aux Gémeaux pour meilleur montage en documentaire et en magazine.



Sindre Ulvik Péladeau

Motion design 3D

+1 (514) 953-9580
info@sindreup.com
www.sindreup.com

Motion designer 3D basé à North Hatley, avec plus de 15 ans d'expérience en animation, installations immersives, film 360 et contenus de marque. Habitué à travailler sur des projets d'envergure pour des studios et clients internationaux.

Formation

BAC en Cinéma d'animation avec mineur en «Computation Arts»
2012 - 2015
Mel Hoppenheim School of Cinema, Université Concordia

DEC en Graphisme
2006 - 2009
Cégep du Vieux Montréal

Expérience

Pigiste au Québec
2010 - aujourd'hui
Je travaille comme pigiste pour plusieurs studios à Montréal dont: Float4, Thinkwell, Luz, TKNL, Cadabra, l'ONF, Baillat, Fig.55, 4U2C, GridSpace, Playmind, SidLee et plus.

Je travaille sur des projets expérientiels, publicitaires et culturels pour clients variés incluant : Parcs Canada, Ubisoft, Place des Arts, Le Cirque du Soleil, CN, Casino de Charlevoix, Juste pour Rire, Desjardins, Qualcomm, TD, Sport Expert / Adidas, Tourisme Québec, Planétarium de Montréal, CCN, SAT, STM, Ballet BC, Jack White, C2 Montréal, Mastercard, Hyatt, Banque TD, et plus.

Pigiste à Londres
2009 – 2010
Contrat à court terme à Londres pour Mooschool, Petrol et Ne1co.
Projets pour clients variés incluant : AXN, MTV, CNN arabic, Sony MAX, Above&Beyond, et plus

Nomad Industries
2008 – 2009
Projets pour clients variés incluant : Casino du Québec, RNC, Subway, World Anti-Doping Agency, Fashon Snoops, TQS, Orchestre Métropolitain, Cirque du Soleil et plus.

Moment Factory
2007 – 2008
Projets pour clients variés.

Portfolio

Visitez **www.sindreup.com** pour voir mes plus récentes réalisations.

MICHEL D.T. LAM ***CV et filmographie***

1224 Plessis, Montréal, H2L 2W9
Tél. : 514-571-1234
micheldtlam@gmail.com

Expériences professionnelles

2004 – 2026	Les productions figure 55 Directeur de création, réalisateur et producteur
2008 – 2025	DBcom Media Concepteur, scénariste et réalisateur
2004 – 2023	Laterna Films inc. Vice-président – Fondateur Concepteur, scénariste, réalisateur et producteur

Formation académique

2004	Institut national de l'image et du son (INIS) Diplômé du programme cinéma, profil réalisateur
1999 – 2004	Université du Québec à Montréal Baccalauréat en communication, profil cinéma

Immersif et interactif

- *AlUla: Under Desert Stars.* Documentaire immersif - Dôme 360. Réalisation et co-scénarisation. Production: Magasin général en collaboration avec l'UNESCO.
- *La vie, la mort et le dessert.* Expérience gastronomique immersive. Co-conception et réalisation. Production: fig55, Mirari et La société des arts technologiques (SAT)
- *Les frontières de l'infini.* Documentaire immersif - Dôme 360. Conception, production et réalisation. Production: fig55 et Planétarium de Montréal.
- *La mer de l'Est.* Court métrage immersif et interactif (réalité virtuelle) Conception, production et réalisation. Production: fig55
- *Le jardin oublié.* Court métrage immersif (réalité virtuelle) Conception, production et réalisation. Production: fig55
- *Reflets.* Installation immersive. Conception, production et réalisation. Production: fig 55
- *Partita for 8 Voices – Immersive Film.* Moyen métrage immersif - Dôme 360. Conception, production et réalisation. Production: Laterna Films.
- *Innere Musik.* Court métrage immersif (réalité virtuelle). Conception et réalisation. Production : Halo Création. Diffusion : Espace OSM.
- *Harmonielehre,* avec Kent Nagano et l'OSM. Moyen métrage immersif (dôme 360).

Conception et réalisation. Production : OSM, SAT et fig55

CINÉMA

- *Kanata - Aujourd'hui la colonisation.* Moyen métrage documentaire. Production et scénarisation. Production: Laterna Films. Diffusion : RDI.
- *L'or du golfe.* Long métrage documentaire. Production exécutive. Production: Laterna Films. Diffusion: Cinémas, festivals, Ici Radio-Canada Télé, RDI et Explora.
- *...et la musique.* Long métrage documentaire. Scénario, recherche et réalisation. Production : ONF – Patricia Bergeron. Diffusion : Cinémas, festivals, Télé-Québec et Onf.ca
- *Sur le quai de la gare*. Moyen métrage documentaire. Scénario, recherche et réalisation. Auto-production. Diffusion : Amazone Film. Prix Yolande et Pierre Perrault. RVCQ 2006
- *Plus ou moins trente.* Court métrage fiction. Scénario et réalisation. Production : UQAM. Prix OFQJ. RVCQ 2004

TÉLÉVISION

- *Overbooked.* Série documentaire. Scénarisation et réalisation-coordination. Production : DBcom Media. Diffusion : Canal+
- *Faster : Humanity's Quest to Save Time.* Série documentaire. Scénarisation et réalisation-coordination. Production : DBcom Media. Diffusion : Curiosity Stream, TVO, Planète + et Canal D.
- *The Life-Sized City.* Série documentaire. Scénarisation et réalisation-coordination. Production : DBcom Media. Diffusion : TVO, Knowledge Network.
- *Chacun son île.* Série documentaire. Réalisation-coordination. Production : DBcom Media. Diffusion : TV5 Monde, Knowledge Network.
- *Ports d'attache.* Série documentaire. Scénarisation et réalisation. Production : DBcom Media. Diffusion : TV5 Monde, Discovery World, Knowledge Network.
- *Formule Diaz.* Magazine culturel. Réalisation. Production : Orange média. Diffusion : Télé-Québec.
- *Le théâtre des opérations.* Série documentaire. Réalisation. Production : Espéramos. Diffusion : Artv
- *Arrière-scène.* Série documentaire. Réalisation. Production : DBcom Media. Diffusion : TFO
- *Kilomètre Zéro.* Série télé. Recherche, scénarisation et réalisation (reportages). Production : Télé-Québec. Diffusion : Télé-Québec

- *Coureurs des bois.* Série télé. Recherche, scénarisation et réalisation (reportages). Production : Blue Storm. Diffusion : Télé-Québec

Prix et distinctions

- *Partita for 8 Voices.* Best Immersive Experience. Macon International Festival, 2022. Best of Earth Awards - Art and Experiment, 2023. Nominated for Best Immersive Experience, Screen Awards, 2023.
- *Innere Musik*. Prix de la meilleure œuvre immersive aux Prix Numix, 2020
- *Jaune macaroni*. Finaliste aux Prix Gémeaux : meilleur documentaire (société) et meilleur scénario documentaire, 2020
- *Kanata - Aujourd'hui la colonisation*. Finaliste aux Prix Gémeaux : meilleur documentaire (politique et histoire) et meilleur scénario documentaire, 2018
- *The Life-Sized City.* Finaliste aux Canadian Screen Awards : meilleur montage, meilleure recherche, 2019 – meilleur montage, meilleure recherche, meilleure direction photo, meilleure musique et meilleur scénario, 2018
- *L'or du golfe.* Finaliste au Gala du cinéma québécois dans la catégorie meilleur documentaire long métrage, 2015
- *Formule Diaz.* Finaliste aux prix Gémeaux : meilleure réalisation catégorie magazine, 2015
- *Kilomètre zéro.* Finaliste aux prix Gémeaux : meilleure réalisation catégorie magazine, 2010
- *Sur le quai de la gare*. Prix Pierre et Yolande Perrault du meilleur espoir documentaire. Rendez-vous du cinéma québécois, 2006
- *Plus ou moins trente*. Prix OFQJ du meilleur film étudiant. Rendez-vous du cinéma québécois, 2004

CURRICULUM VITAE

Pascal Pelletier -

PRODUCTEUR

Expérience professionnelle, production film 360 (Dôme), réalité virtuelle **et distribution:**

Production figure 55 (2006)
Hubblo immersion (2021)
Président et fondateur
514-586-0467
fig55.com
hubblo.ca

Serge Bouchard - Rêveries d'un vieux routier – *Film dôme - 45m00 (2026)*

Ce film explore la mystérieuse quête de la connaissance humaine. Pour comprendre l'infini du cosmos, il faut aussi comprendre l'outil le plus précieux qui est le fondement de toute exploration : notre cerveau. Ce film immersif, à la fois instructif et poétique, relie l'exploration spatiale et à la neuroscience en allant à la rencontre de physiciens.nes et de neuroscientifiques repoussant les limites du savoir.

Les frontières de l'infini – *Film dôme - 38m00 (2025)*

Ce film explore la mystérieuse quête de la connaissance humaine. Pour comprendre l'infini du cosmos, il faut aussi comprendre l'outil le plus précieux qui est le fondement de toute exploration : notre cerveau. Ce film immersif, à la fois instructif et poétique, relie l'exploration spatiale et à la neuroscience en allant à la rencontre de physiciens.nes et de neuroscientifiques repoussant les limites du savoir.

La mer de l’est – *Réalité virtuelle - 15m00 (2024)*

La mer de l’Est est une expérience de réalité virtuelle qui nous entraîne à travers trois tableaux visuels distincts. Chaque tableau représente une personne et une génération différente d’une famille d’origine vietnamienne. C’est une réflexion sur l’exil, la famille, la transmission culturelle, la mémoire, l’identité et l’art. L’utilisateur voit à travers les yeux de chaque personnage, tour à tour, alors qu’il voyage à l’intérieur de paysages éclectiques et oniriques, entre rêve et imagination.

Jardin oublié – *Réalité virtuelle / film 360 - 5m30 (2023)*

Expérience virtuelle dans laquelle l’utilisateur.trice marche à travers un jardin onirique où tout semble éteint, et fait apparaître progressivement les musiciens des Violons du Roy autour de lui. Et alors que « L’été » des Quatre saisons de Vivaldi se fait entendre, le jardin reprend tranquillement vie.

Partita for 8 voices – *Film dôme - 28m00 (2022)*

Expérience immersive visuelle et sonore qui plonge les spectateurs et spectatrices au cœur de la pièce musicale éponyme, composée par Caroline Shaw, lauréate du prix Pulitzer de musique en 2013. Cette expérience cinématographique unique place le public au centre des huit interprètes du groupe Roomful of Teeth debout en cercle. Cette odyssée immersive permettra de vivre Partita for 8 Voices comme jamais auparavant. En plongeant dans la musique, nous explorerons les notions d'instructions écrites et comment elles peuvent devenir des manifestations artistiques à l’aide du corps humain et des outils technologiques. La partition musicale et le programme informatique sont les codes qui permettent cette création. C’est une collaboration artistique entre le plus ancien moyen d’expression, la voix humaine et l'art de l'animation graphique.

-22.7 – *Performance musicale immersif et interactif pour dôme - 35m00 (2021)*

-22.7°C propose ainsi une plongée sensorielle et musicale dans le cercle polaire, inspirée de l’aventure du musicien Molécule au Groeland. Il associe une performance musicale live spatialisée de l’artiste et une performance video interactive. Parti pour étudier le silence et composer,

Molécule s’est plongé pendant 5 semaines dans un état d’écoute profonde. Le silence total n’existe pas, la nature et les éléments produisent des sons singuliers et parfois inaudibles. Molécule a tenté de les capturer à l’aide de ses micros.
Coproduction France – Belgique - Canada
Diffusion SAT et tournée Mondiale

Territoires des Amériques – *Film dôme - 45m00 (2021)*

« Territoires des Amériques », c’est un voyage immersif à travers les oeuvres majeures de l’artiste René Derouin. Ce road movie à 360 degrés parcourt les lieux clés de son cheminement du Québec au Mexique. Jumelant animation graphique et tournage vidéo, le documentaire offre un accès privilégié à ses réfexions profondes sur l’art et sur l’Amérique, puis lance un message inspirant d’ouverture au monde.
Diffusion SAT et tournée Muséal au Québec

Tremblement de terre – *Réalité virtuelle - 1m30 (2019)*

Expérience immersive en réalité virtuelle qui fait vivre au spectateur un tremblement de terre de magnitude 7. Avec une comédienne cascadeuse, nous sommes sensibilisé à ce que l’on doit faire lors d’un tel événement.
Client : Bureau des assurances du Canada

Innere musik – *Réalité virtuelle - 5m30 (2019)*
****Gagnant d’un prix Numix*

Expérience immersive en réalité virtuelle qui plonge le spectateur dans l’univers du Grand Orgue Pierre-Béique de la Maison Symphonique. L’exploration permet de voir le fonctionnement de cet instrument majestueux, tout en nous perdant dans la richesse musicale et sonore d’une interprétation de Bach de sa célèbre pièce Fugue et fantaisie.
Diffusion : Espace OSM, Place des arts

Akamaraska – *Film dôme* - 15 min. (2019)

Film immersif 360 qui donne l’immense privilège aux spectateurs d’expérimenter, en image et en son, l’âme fantastique de ce coin de pays qu’on appelle : Akamaraska. C’est la féérie qui veille entre les joncs au bord de l’eau et au sommet des monadnocks – ces fameuses crêtes rocheuses en saillie qui parsèment le paysage kamouraskois. C’est le souffle qui nourrit aujourd’hui ses poètes et ses artisans, ses agriculteurs et ses travailleurs, ses familles et ses enfants. C’est une

immersion totale, à 360 degrés, dans toute la beauté et la richesse d'Akaramaska**.**
Diffusion : Dôme de la Maison du Kamouraska

Toyota RAV4 – *Expérience de réalité virtuelle - 6 x 1m00 (2019)*

Expérience de réalité virtuelle à bord d'un Toyota RAV4 diffusé lors des salons de l'auto de Toronto, Montréal, Québec et Vancouver. Les visiteurs avaient le choix d'être conducteur ou passager et de choisir un des trois parcours filmés au Canada.
Client : Timecode Lab

SWING – *Expérience de réalité virtuelle 2m20 (2018)*

Une magnifique stucture de quatre balançoire dans un décor mystique d'arbres et de feuillages de toutes sortes qui, grâce à la réalité virtuelle, transporte le spectateur au pied d'un grand arbre. D'une voix empreinte de sagesse, l'arbre lui raconte comment s'est réalisé son plus grand rêve : aller plus haut pour voir plus loin. Le spectateur est ainsi amené à vivre, lui aussi, le rêve du grand arbre et ainsi voyager au-dessus des nuages.
Installation : International des Mongolfières de St-Jean-sur-Richelieu

La démesure à ta mesure – *Expérience de réalité virtuelle 3 x 3m00 (2017)*
Expérience pour faire vivre de grands moments dans différents endroits dans 2 mines du Québec. Projets destiné à inciter les jeunes à orienter leur carrière vers un des métiers miniers.
Client : Institut national des mines du Québec

Mettons nous à leur place – *Expérience de réalité virtuelle 6m00 (2017)*
Expérience pour sensibiliser le public sur ce que vit une famille lorsqu'elle apprend qu'un de leur enfant est atteint de la leucémie et le support de l'organisme dans cette épreuve.
Client : Leucan

Attaques à main armée – *Expérience de réalité virtuelle 3m46 (2017)*
Expérience de réalité virtuelle (vidéo 360) sous le thème de la série « Attaques à main armée» diffusé à Canal D. L'utilisateur vit une attaque par deux malfaiteurs dans une petite banque en banlieu de Montréal.
Client : Mbiance, Anémone films, Bell Média

Cirque du soleil – Carte anniversaire - *Expérience de réalité virtuelle 1m00 (2016)*

Pour souligner l'anniversaire de chacun de ses membres, le Cirque du Soleil leur a offert une expérience 360 degrés riche en couleurs et en divertissement. Avec une mise en scène mettant en vedette les artistes du spectacle La Nouba, les fêtés se retrouvaient vite entourés d'acrobates, de clowns, de danseurs et de performeurs qui prenaient part, à leur manière, à la célébration
Client : Cirque du Soleil

Quebec original - *Capsules vidéo 360 - 20 x 30 sec. (2016)*

Capsules vidéo tournées en 360 degrés qui montrent les 20 plus beaux endroits au Québec. Les capsules peuvent êtres vu sur les site de Québec original pour le marché touristique international
Client : Tourisme Québec / lg22

Explosion 67 – *Concept et design d'exposition muséale (2016)*

Idéation d'une quinzaine d'expériences multimédia pour souligner le 50è anniversaire de l'exposition universelle à Montréal en 1967, dont une expérience de réalité virtuelle qui permet une visite en 3D du site tels qu'il était à bord du minirail.
Client : Centre d'histoire de Montréal

ORBIS – *Spectacle musical multimédia et immersif (2016)*

Dans une scénographie minimaliste et dénudée, la harpiste Valérie Milot est le point central, l'émettrice de ce qui se produit sur scène. Des données récupérées par des capteurs influencent les jeux de lumières et la projection sur le dôme.
Diffusion : 5è salle de la Place des arts

Série noire en réalité virtuelle – *Expérience de réalité virtuelle 1m30 (2016)*

Expérience immersive sous le thème « Série noire » pendant la soirée de clotûre des Rendez-vous du cinéma québécois.
Client : Radio-Canada

Résonances Boréales – *Film dôme 48m00 (2016)*

Un spectacle immersif présenté sous le dôme de la SAT dans lequel Roman Zavada propose un dialogue entre les résonances du piano et les aurores boréales filmées sur 360 degrés.
Diffusion : Société des arts technologiques de Montréal
Le rally 360 – *Expérience de réalité virtuelle 3m10 (2015)*
Expérience immersive qui offrait aux participants de l'événement « je fais Mtl » un parcours aux quatres coins de la ville afin d'immortaliser certains projets nés de l'initiative « Je vois Mtl » et des lieux montréalais les plus inspirants.

Client : Je fais MTL / Jeune chambre de commerce de Montréal

Dans les airs, les deux pieds sur terre – *Expérience de réalité virtuelle, 4m00 (2015)*
Client : Festival de montgolfière de St-Jean-sur-Richelieu

Harmonielehre – *Film Dôme, 40m00 (2014)*

Projet immersif mettant en vedette l'Orchestre Symphonique de Montréal. Présenté à la SAT au printemps et à l'été 2014, le projet à 360° plonge les spectateurs dans l'univers unique de la pièce musicale Harmonielehre du compositeur américain John Adams.
Diffusion : Société des arts technologiques de Montréal

ÉTUDE ET FORMATION

CESAM (mai et juin 1998)

Principes et concepts de scénarisation interactive Atelier de conception ergonomique pour le Web Ergonomie et conception d'interface

TSF Montréal (mai à décembre 1997)
Production Multimédia

Collège Marsan (janvier à avril 1997)
Traitement d'images numérique (Photoshop)

Université du Québec à Montréal (1994-1995)
Certificat en communication

Université du Québec à Montréal (1993-1994)
Certificat en scénarisation cinématographique

Université du Québec à Montréal (1992-1993)
Certification en création littéraire

MATHILDE PRUD'HOMME

7266 Champagneur
Montréal H3N 2J7
514.771.9773
mathildeprudhomme17@gmail.com

EXPÉRIENCES DE TRAVAIL - DÉPARTEMENT ARTISTIQUE

Ma fille tu seras libre - Long métrage

Directrice artistique - 2024 - 2025

Réal.: Bashir Bensaddek Production Designer : Yola Van Leeuwenkamp

Pauline Julien, femme pays - Long métrage

Assistante D.A. - 2025

Réal.: Anaïs Barbeau-Lavalette Production Designer : Mathieu Lemay

Furies - Long métrage

Assistante D.A. - 2025

Réal.: Mélanie Charbonneau Production Designer : Élisabeth William

Le retour d'Anna Brodeur 2 - Série Télé

Cheffe décoratrice - 2025

Réal.: Sébastien Gagné

D.A.: Mathilde beaudoin-Tessier & Jean-Philippe Pelletier

Bête-Noire - Série Télé

Cheffe Décoratrice - 2024

Réal.: Mariloup Wolfe D.A.: Ludovic Dufresne

Amazon Music - Publicité

Décoratrice - 2024

Réal.: Stephanie Soho D.A.: Frédérique B.Ste-Marie

La mécanique des frontières - Long métrage

Assistante D.A. - 2024

Réal.: Hubert Caron-Guay D.A.: Catherine K. Pelletier

Foxtrot - Série Télé

Dessinatrice - 2023 - 2024

Réal.: Sam Hargrave D.A.: Vincent Liberali

In Memoriam - Série Télé

Assistante D.A. - 2023

Réal.: Marie-Claude Blouin & Félix Tétreault D.A.: Yola Van Leeuwenkamp

Distinction: Prix Gémeaux 2025 - Meilleure direction artistique : Décors (Fiction)

Air d'aller - Série Télé

Décoratrice - 2023

Réal.: Sarah Pellerin D.A.: Suzelle Smith

LANGUES

Langues parlées et écrites:
Français et anglais

LOGICIELS INFORMATIQUES MAÎTRISÉS

Architecture & Design:

· *Autocad*
· *SketchUp*

Graphisme:

· *Illustrator*
· *Photoshop*
· *InDesign*
· *Suite Microsoft Office*

FORMATIONS

Université McGill — *Master of Urban Planning*
2017 - 2019

UQAM — *BAC Design de l'environnement*
2013 - 2016

AUTRES COMPÉTENCES

Permis de conduire classe 5

Fabrication numérique
(découpe laser, imprimante 3D)

Daxxify - Publicité

Assistante D.A. - 2023

Réal.: Hannah Cheesman D.A.: Yola Van Leeuwenkamp

Zonnic - Publicité

Assistante D.A. - 2023

Réal.: D.A.: Yola Van Leeuwenkamp

Evelyne Brochu - Une autre vie - Clip

Assistante D.A. - 2023

Réal.: Marie-Claude Blouin & Félix Tétreault D.A.: Yola Van Leeuwenkamp

Campagne Air Transat - Publicité

Assistante D.A. - 2023

Réal.: Paul Johnston D.A.: Yola Van Leeuwenkamp

Anti-tabac CQTS - Publicité

D.A. - 2022

Réal.: Patrice Laliberté

Campagne Fizz été 2022 - Publicité

Assistante D.A. - Mars 2022

Réal.: Jérémie Saindon D.A.: Yola Van Leeuwenkamp

Campagne Desjardins Portes Ouvertes - Publicité

Cheffe Décoratrice - 2022

Réal.: LeGed D.A.: Catherine K. Pelletier

Dis-moi pourquoi ces choses sont si belles - Long métrage

Assistante décoratrice - 2022- 2023

Réal.: Lyne Charlebois D.A.: Yola Van Leeuwenkamp

Distinction: Nomination Gala Québec Cinéma 2024 - Direction artistique

Air d'aller - Série Télé

Décoratrice - Assistante décoratrice - 2022

Réal.: Sarah Pellerin D.A.: Suzelle Smith

EXPÉRIENCES DE TRAVAIL - CONNEXES

Design d'intérieur

Projets résidentiels et commerciaux indépendants

2020 à 2023

- *Boutique Sarah Bijoux*
- *Résidence Laverdure*

Costumes (cinéma)

Habilleuse

2013 à 2017

X-men - Dark Phoenix, Eye on Juliet, Glass Castle, Roadside Picnic, Arrival, Race, X-men - Days of Future Past, etc.

GENEVIÈVE AUDETTE

Montréal, Québec | 514.717.2008 | genevieveaudette1@gmail.com

PROFIL

Directrice de production et productrice déléguée d'expérience, spécialisée en productions internationales et en projets complexes à grande échelle. Forte d'une expertise reconnue en gestion d'équipes multidisciplinaires, je maîtrise l'ensemble des étapes de production - de la planification stratégique au financement - avec une spécialisation marquée en tournages à l'étranger. Je possède également un vaste réseau professionnel aux quatre coins du monde. Je m'investis dans la création de contenus documentaires, immersifs et télévisuels à la fois pertinents, rigoureux et inspirants.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES - PRODUCTION

MAGASIN GÉNÉRAL | MONTRÉAL, QC

Directrice de production (contractuel) **automne 2025 – aujourd'hui**
Projet : AlUla : Une régénération culturelle

TELEFICTION INC. | MONTRÉAL, QC

Directrice de production (contractuel) **printemps 2025 – aujourd'hui**
Projet : L'économie du contentement (titre de travail)

PRODUCTIONS FIGURE 55 INC. | MONTRÉAL, QC

Directrice de production (contractuel) **automne 2024 – aujourd'hui**
Projets : Les frontières de l'infini / Bouchard - les voix qui nous unissent (titre de travail) / Charleboisscope (titre de travail)

BAUNE STUDIO INC.| MONTRÉAL, QC

Productrice déléguée (contractuel) **automne 2024 – aujourd'hui**
Multiples projets corporatifs et créatifs

DBCOM MEDIA | MONTRÉAL, QC

Productrice déléguée **2020-2024**
Projets : Overbooked / Eat Me (or try not to) / Faster! Humanity's Quest to Save Time / The Life-Sized City III, IV

- Gestion, embauche, négociation et supervision des équipes de contenu, de production et de postproduction
- Communications avec les diffuseurs et coproducteurs
- Planification du calendrier de l'ensemble de la production
- Suivi et respect des budgets
- Approbation finale des montages

Directrice de production et de postproduction **2018-2020**
Projets : Chacun son île (The Island Diaries) III, IV/ The Life-Sized City III, IV/ Jaune Macaroni

- Suivi avec les équipes de tournages (internes, externes)
- Coordination des calendriers de préproduction, tournages et postproduction et le respect de ceux-ci
- Consolidation des dépenses liées aux productions
- Planification, distribution et coordination des équipes
- Supervision de l'organisation des voyages de production à l'étranger (permis, horaires, etc.)

Coordonnatrice de production et adjointe administrative **2014-2018**
Projets : Chacun son île (The Island Diaries) I, II/ The Life-Sized City I, II/ Jaune Macaroni / Ports d'attache IV

- Organisation des voyages de production à l'étranger (réservation de vols et hôtels, coordination des ressources locales, etc.)
- Assistance aux producteurs dans le suivi de dossiers administratifs
- Soutien à l'équipe dans l'exécution de tâches connexes

FORMATION

Gestion des ressources humaines (certificat) |Université TELUQ 2014
Administration (certificat) | Université UQAM | École des sciences de la gestion 2012

Montréal, le 8 janvier 2026

Objet: Lettre de d'engagement pour le projet «Filante»

À qui de droit,

Par la présente, j'aimerais confirmer ma participation en tant que narratrice pour le projet *Filante*, dans le cas de sa production par Figure 55 et sa réalisation par Michel Lam. Ce film immersif à la fois éducatif et artistique propose un fascinant voyage dans le ciel qui nous permet de comprendre la formation des étoiles filantes à travers les yeux d'une mère et de sa fille de 9 ans. J'adore le ton, à la fois grand public, scientifique et poétique de la proposition.

J'ai collaboré sur plusieurs projets avec Michel Lam et j'ai toujours aimé sa rigueur, son approche cinématographique, son souci du détail et son désir d'engager le public tout en mettant de l'avant un regard artistique.

La narration de *Filante* joue un rôle clé dans ce film, autant pour le récit que pour la tonalité de la proposition. C'est avec enthousiasme que je me joins à l'équipe de Figure 55 en acceptant de porter cette voix afin de créer un film unique qui saura plaire à toutes et à tous.

Cordialement,

Julie Le Breton

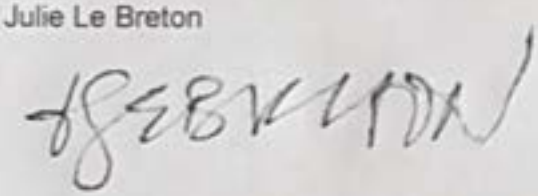

Montréal, le 12 janvier 2026

Objet : Lettre de d'engagement pour le projet «Filante»

À qui de droit,

Par la présente, j'aimerais confirmer ma participation en tant que recherchiste-scénariste pour le projet *Filante*, dans le cas de sa production par Figure 55 et sa réalisation par Michel Lam.

Ce film immersif à la fois informatif, lyrique et contemplatif propose un fascinant voyage dans le ciel qui nous permet de comprendre la formation des étoiles filantes à travers les yeux d'une mère et de sa fille de 9 ans. Étant vulgarisatrice scientifique avec une formation en Physique ainsi qu'en Art dramatique, ce genre de projet qui met en valeur la science par le biais de l'émerveillement et de l'art, me tiennent à cœur. J'ai également hautement apprécié mes collaborations passées avec l'équipe de Fig55.

Dans ces collaborations, j'ai pu apprendre à connaître Michel Lam et sa rigueur, son approche cinématographique, son souci du détail, son ouverture d'esprit et son désir d'aller toucher le public directement au cœur, même avec des sujets techniques et scientifiques.

La narration de *Filante* joue un rôle clé dans ce film, autant pour le récit que pour la tonalité de la proposition. C'est avec enthousiasme que je me joins à l'équipe de Figure 55 en acceptant de porter cette voix afin de créer un film unique qui saura plaire à toutes et à tous.

Cordialement,

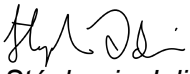

Stéphanie Jolicoeur

Montréal, le 12 janvier 2026

Objet: Lettre de d'engagement pour le projet «Filante»

À qui de droit,

Par la présente, je confirme ma participation comme compositrice de musique originale pour le projet de film immersif *Filante*, produit par **Les productions figure 55** pour le Planétarium de Montréal. Le réalisateur Michel Lam m'a approchée pour créer une signature musicale poétique, cinématographique, à la fois intime et expansive, guidée par mon identité artistique, tout en étant au service du projet.

Je suis très enthousiaste à l'idée de créer la musique pour ce film qui explore les étoiles filantes et qui permet de voyager d'une rivière québécoise en automne jusque dans l'espace il y a des milliers d'années. La contemplation de la nature représente pour moi une grande source d'inspiration pour créer des espaces spacieux, atmosphériques et empreints de sensibilité.

Le travail que Michel a accompli jusqu'à présent m'apparaît d'une grande qualité et rend compte de nombreuses années d'expérience dans ce métier; je suis convaincue qu'avec la vision qu'il a développée et l'équipe qu'il a rassemblée, nous allons créer une expérience unique, à la fois captivante et porteuse de sens.

Sincèrement,



Ambre Ciel

Montréal, le 8 janvier 2026

Objet: Lettre de d'engagement pour le projet «Filante»

À qui de droit,

Par la présente, je soussigné Sindre Ulvik Péladeau, agissant à titre de directeur artistique et des effets visuels, confirme mon intérêt et mon engagement à participer au projet de film intitulé ***Filante***, produit par **Les productions figure 55**.

J'ai pris connaissance du projet, des intentions artistiques ainsi que de son cadre de production, et je confirme être disponible et disposé à collaborer à sa réalisation, sous réserve de l'obtention du mandat et de la conclusion d'une entente contractuelle formelle.

Cet engagement témoigne de ma volonté de collaborer de bonne foi au développement et à la production du film *Filante*, dans le respect des échéanciers, des budgets et de la vision artistique du projet.

Je collabore avec **Les productions figure 55** depuis plusieurs années et ensemble, nous avons créé plusieurs films immersifs en dôme remportant des prix à travers le monde et rejoignant une diversité de publics. Je suis heureux de poursuivre ce travail sur ***Filante***, une autre occasion de créer une expérience unique et captivante.

La présente lettre est fournie à titre de **lettre d'intention et d'engagement** et n'a pas de valeur contractuelle. Elle pourra être utilisée dans le cadre de l'appel de propositions du Planétarium de Montréal.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



12 janvier 2026

Montréal, le 8 janvier 2026

Objet: Lettre de d'engagement pour le projet «Filante»

À qui de droit,

Par la présente, je soussigné Dominic St-Amant, agissant à titre de directeur de la photographie et de la direction technique, confirme mon intérêt et mon engagement à participer au projet de film intitulé ***Filante***, produit par **Les productions figure 55**.

J'ai pris connaissance du projet, des intentions artistiques ainsi que de son cadre de production, et je confirme être disponible et disposé à collaborer à sa réalisation, sous réserve de l'obtention du mandat et de la conclusion d'une entente contractuelle formelle.

Cet engagement témoigne de ma volonté de collaborer de bonne foi au développement et à la production du film *Filante*, dans le respect des échéanciers, des budgets et de la vision artistique du projet.

Je collabore avec **Les productions figure 55** depuis maintenant une dizaine d'années et nous avons eu la chance ensemble de développer notre expertise sur plusieurs films immersifs en dôme en plus de remporter des prix à travers le monde et de rejoindre une diversité de publics. Je suis heureux de poursuivre ce travail sur ***Filante***, une autre occasion de créer une expérience unique et captivante.

La présente lettre est fournie à titre de **lettre d'intention et d'engagement** et n'a pas de valeur contractuelle. Elle pourra être utilisée dans le cadre de l'appel de propositions du Planétarium de Montréal.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

8 janvier 2026



Dominic St-Amant

LETTRE D'INTENTION - *FILANTE*

octave studios

136A rue Saint-Paul Est
Montréal (QC) H2Y 1G6
Tél: (514) 602-6864

Date: 30 janvier 2026

À qui de droit,

Par la présente, nous, **Les Studios Octave**, souhaitons confirmer notre intérêt et engagement à collaborer avec **les Productions figure 55** sur le projet de film intitulé ***Filante***.

Nous avons pris connaissance du projet, des intentions artistiques ainsi que de son cadre de production (budgets et échéanciers), et confirmons être disponibles et disposés à collaborer à sa réalisation, sous réserve de l'obtention du mandat et de la conclusion d'une entente contractuelle formelle.

Effectivement, deux de nos ressources participeront à ce projet à titre de *lead* pour la post-production audio. **Fanny Richelet**, à titre de productrice sénior et superviseure de projet, ainsi que **Ronny Martinez**, comme mixeur audio, concepteur sonore et spécialiste de la spatialisation.

Notre collaboration avec **Les productions figure 55** s'est développée au cours des dernières années et notre expertise en films immersifs en dôme y est étroitement liée.

Nous sommes donc heureux de poursuivre ce travail sur ***Filante***, une autre occasion de participer au travail de cette merveilleuse équipe et de contribuer à une expérience unique pour les spectateurs de films immersifs au dôme du **Planétarium de Montréal**.

La présente lettre est fournie à titre de lettre d'intention et d'engagement et n'a pas de valeur contractuelle. Elle pourra être utilisée dans le cadre de l'appel de propositions du **Planétarium de Montréal**.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

RONNY MARTINEZ

Ronny Martinez
Co-propriétaire et directeur audio

Montréal, le 21 janvier 2026

Objet: Lettre de d'engagement pour le projet «Filante»

À qui de droit,

C'est avec enthousiasme que je m'engage à réaliser le film immersif «Filante» pour le Planétarium de Montréal, dans les délais et cadres budgétaires envisagés. Avec l'équipe de fig55, mes fidèles collaboratrices et collaborateurs, j'ai hâte de me plonger dans cette nouvelle aventure. Le récit et l'approche proposés par l'équipe qui a initié ce projet sont très inspirants. Nous avons ainsi une opportunité unique de créer un film magnifique et éducatif, qui comblera de bonheur le public d'ici et d'ailleurs.

La recherche scientifique est fondamentale à notre compréhension du monde et à l'expansion du savoir. De plus, la communication des fruits de ce travail au grand public est essentielle, c'est pourquoi je porte en haute estime tous ceux et celles qui œuvrent à la vulgarisation scientifique. C'est avec humilité et joie que je suis impatient de débuter la réalisation de ce film et de pouvoir à ma façon, participer à ce partage de connaissances.

Avec la collaboration de fig55, nous avons assemblé un groupe de gens hyper talentueux et créatifs qui sauront, avec l'appui de l'équipe du Planétarium, produire un film mémorable, à la hauteur d'un des phénomènes les plus éblouissants de la nature: les étoiles filantes.

Sincèrement,



Michel D.T. Lam

Montréal, le 20 janvier 2026

Objet: Lettre de d'engagement pour le projet «Filante»

À qui de droit,

Par la présente, je soussigné Geneviève Audette, agissant à titre de directrice de production et de postproduction, confirme mon intérêt et mon engagement à participer au projet de film intitulé ***Filante***, produit par **Les productions figure 55**.

J'ai pris connaissance du projet, des intentions artistiques ainsi que de son cadre de production, et je confirme être disponible et disposé à collaborer à sa réalisation, sous réserve de l'obtention du mandat et de la conclusion d'une entente contractuelle formelle.

Cet engagement témoigne de ma volonté de collaborer de bonne foi au développement et à la production du film *Filante*, dans le respect des échéanciers, des budgets et de la vision artistique du projet.

Je collabore avec **Les productions figure 55** depuis plusieurs années et ensemble, nous avons créé plusieurs films immersifs en dôme remportant des prix à travers le monde et rejoignant une diversité de publics. Je suis heureuse de poursuivre ce travail sur ***Filante***, une autre occasion de créer une expérience unique et captivante.

La présente lettre est fournie à titre de **lettre d'intention et d'engagement** et n'a pas de valeur contractuelle. Elle pourra être utilisée dans le cadre de l'appel de propositions du Planétarium de Montréal.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

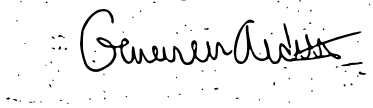

20 janvier 2026

Filante

Échéancier

		2026										2027					
		mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Pré-production																	
	Story Board	mars-avril 2026															
	Rédaction	mars-avril 2026															
	Scenarimage final	**mai 2026**															
Production																	
	Casting, lieux et durée des tournages	**juin 2026**															
	Tournages et castings	juin-août 2026															
	Animatique	**août 2026**															
	Effets visuels et modélisations V1	**juin-octobre 2026**															
	Musique et ambiances sonores V1	**juin-novembre 2026**															
Postproduction																	
	Montage offline - premier montage	**sept-février 2027**															
	Montage online - picture lock	**mars-avril 2027**															
	Animation - GFX - montage	jan-mars 2027															
	Musique V2	jan-mars 2027															
	Audio - Mix et conception sonore	avril-mai 2027															
	Colorisation	avril-mai 2027															
Livraison - bande maitresse 6K		**juin 2027**															

FILANTE - DEVIS DÉTAILLÉ

Les productions Figure 55

02.00 SCÉNARIO

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
02.01	Scénarisation - Michel Lam			forfait	5,000.00	5,000
02.01	Rédactrice - co-scénariste	1	1	forfait	5,000.00	5,000
02.00	**TOTAL SCÉNARIO**					**10,000**

04.00 PRODUCTEUR(S)

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
04.05	Producteur(s)	1	1	---	0.00	39,640
04.00	**TOTAL PRODUCTEUR(S)**					**39,640**

05.00 RÉALISATEUR(S)

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
05.01	Réalisateur	1	1	forfait	43,000.00	43,000
05.65	Séjour	1	8	jour	200.00	1,600
05.93	Allocations	1	8	jour	75.00	600
05.00	**TOTAL RÉALISATEUR(S)**					**45,200**

10.00 COMÉDIENS

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
10.01	Premiers rôles - GAIA	1	3	jour	796.00	2,388
10.04	Droits 10 ans - UDA					2,149
10.01	Premiers rôles - THEA	1	3	jour	796.00	2,388
10.04	Droits 10 ans - UDA					2,149
10.01	Premiers rôles - GAIA	1	3	---	972.75	2,918
10.04	Droits 10 ans - ACTRA					2,189
10.01	Premiers rôles - THEA	1	3	---	972.75	2,918
	Droits 10 ans - ACTRA					5,107
10.25	Voix hors champ/Narration	1	1	---	938.00	938
10.28	Droits 10 ans - UDA		0.00	%		844
10.25	Voix hors champ/Narration	1	1	---		1,136
10.28	Droits 10 ans - ACTRA		0.00	%	1,136	852
10.00	**TOTAL COMÉDIENS**					**28,166**

12.00 ÉQUIPE DE PRODUCTION

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
12.05	Directeur de production	1	28	jour	450.00	12,600
12.50	Comptable de production	1	1	forfait	0.00	2,000
12.00	**TOTAL ÉQUIPE DE PRODUCTION**					**14,600**

13.00 ÉQUIPE CONCEPTION ARTISTIQUE

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
13.10	Directeur artistique	1	20	jour	650.00	13,000
13.00	**TOTAL ÉQUIPE CONCEPTION ARTISTIQUE**					**13,000**

15.00 ÉQUIPE DÉCORS

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
15.01	Chef décorateur - prep	1	3	jour	650.00	1,950
15.01	Chef décorateur - shoot	1	4	jour	750.00	3,000
15.00	**TOTAL ÉQUIPE DÉCORS**					**4,950**

20.00 ÉQUIPE MAQUILLAGE/COIFFURE

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
20.05	Maquilleur(s)	1	3	jour	500.00	1,500
20.00	**TOTAL ÉQUIPE MAQUILLAGE/COIFFURE**					**1,500**

21.00 ÉQUIPE TECHNIQUE VIDÉO

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
21.03	Directeur technique	1	1	forfait		3,000
21.00	**TOTAL ÉQUIPE TECHNIQUE VIDÉO**					**3,000**

22.00 ÉQUIPE CAMÉRA

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
22.01	Directeur de la photographie	1	1	---	forfait	16,000
22.00	**TOTAL ÉQUIPE CAMÉRA**					**16,000**

25.00 ÉQUIPE SON

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
25.01	Preneur de son	1	3	---	850.00	2,550
25.00	**TOTAL ÉQUIPE SON**					**2,550**

32.00 FRAIS DE RÉGIE

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
32.01	Repas	1	1	---	0.00	500
32.15	*Collations au plateau :*					300
32.00	**TOTAL FRAIS DE RÉGIE**					**800**

33.00 VOYAGES/SÉJOUR

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
33.10	Hébergement	7	4	jour	250.00	7,000
33.20	Per diem	7	4	jour	100.00	2,800
33.30	Transferts (taxis)	1	1	---	0.00	500
33.00	**TOTAL VOYAGES/SÉJOUR**					**10,300**

34.00 TRANSPORT

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
34.47	Kilométrage	2	1	KM	0.73	3,000
34.00	**TOTAL TRANSPORT**					**3,000**

38.00 ACCESSOIRES

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
38.10	Locations	1	1	---	0.00	500
38.30	Achats	1	1	---	0.00	500
38.00	**TOTAL ACCESSOIRES**					**1,000**

41.00 COSTUMES

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
41.30	Achats	1	1	---	500.00	500
41.00	**TOTAL COSTUMES**					**500**

45.00 ÉQUIPEMENT CAMÉRA

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
45.15	Location spéciales	1	5	jour	500.00	2,500
45.27	Disques durs/Cartes	1	1	---	2,000.00	2,000
45.00	**TOTAL ÉQUIPEMENT CAMÉRA**					**4,500**

56.00 ÉQUIPE ANIMATION 3D

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
56.01	Animateurs 3D	1	70	jour	650.00	45,500
56.71	Animateurs FX	1	40	jour	750.00	30,000
56.00	**TOTAL ÉQUIPE ANIMATION 3D**					**75,500**

60.00 ÉQUIPE MONTAGE

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
60.01	Superviseur de postproduction	1	30	jour	450.00	13,500
60.10	Monteur - OFFLINE	1	25	jour	750.00	18,750
60.10	Monteur - ONLINE			forfait		9,400
60.12	coloriste	1	10	jour	500.00	5,000
60.18	Assistant monteur	1	5	jour	350.00	1,750
60.20	Concepteur sonore et mix	1	1	forfait	0.00	15,000
60.21	Superviseur montage sonore	1	1	forfait	0.00	5,000
60.00	**TOTAL ÉQUIPE MONTAGE**					**68,400**

61.00 ÉQUIPEMENT DE MONTAGE

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
61.50	Messagerie	1	1	forfait	500.00	500
61.00	**TOTAL ÉQUIPEMENT DE MONTAGE**					**500**

66.00 MUSIQUE

Compte	Description	No	No unité	Unité	Taux	Total
66.10	Compositeur(s)	1	1	---	19,000.00	12,000
66.25	Musiciens	1	1	---	3,000.00	2,000
66.40	Studio	1	1	---	3,000.00	2,000
66.00	**TOTAL MUSIQUE**					**16,000**

71.00 FRAIS GÉNÉRAUX

Compte	Description	Sub-Total	Total
71.01	*Assurances :*	1500.00	1,500
71.25	Frais de vérification		2,000
71.30	Frais de banque		500
71.00	**TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX**		**4,000**

72.00 COUTS INDIRECTS

Compte	Description	Total
72.01	Frais d'administration	26,427
72.00	**TOTAL COUTS INDIRECTS**	**26,427**

80.00 IMPRÉVUS

Compte	Description		Total
80.01	Imprévus		10,000
80.00	**TOTAL IMPRÉVUS**		**10,000**

CONVENTION DE SERVICES POUR LA RÉALISATION, LA PRODUCTION ET LA POSTPRODUCTION D'UN FILM IMMERSIF POUR DÔMES 360

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET :

PRODUCTIONS FIGURE 55 INC., société légalement constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par action* (RLRQ, c. S-31.1), ayant son siège social au 5828 rue St-André, Montréal, Québec H2S 2K4, agissant et représentée par Pascal Pelletier, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 832236129 RT 0001
Numéro d'inscription TVQ : 1212611090 TQ 0001

ci-après appelé le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Contractant est un studio de production montréalais, pionnier du développement et de la création d'œuvres immersives impliquant les technologies les plus avancées qui a réalisé plusieurs œuvres immersives primées en VR, AR, films 360 degrés et installations interactives, avec le souhait d'émouvoir, de surprendre et d'émerveiller le public tout en créant des connexions signifiantes entre l'humain et l'art, le réel et l'imaginaire, l'individu et la société;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant afin de réaliser un mandat de production et de postproduction d'un film immersif pour dômes 360 sur la thématique des pluies de météores pour le compte du Planétarium de Montréal - Espace pour la vie, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 3 de la présente convention;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule et les Annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

1.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.ci.-ci.

1.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne le document d'appel à propositions et ses annexes transmis par le Planétarium de Montréal à une sélection de 12 studios créatifs le 10 décembre 2025 ;
« **Annexe 2** » :	désigne l'offre de services présentée par le Contractant le 30 janvier 2026 ;
« **Frais généraux** » :	désignent les frais de location de véhicule; l'essence; le kilométrage; l'usage par le Contractant de son véhicule; les frais de stationnement; les repas; les services de secrétariat et les frais y afférents, tels la papeterie, les photocopies, les impressions, les numérisations, l'édition des rapports et documents, les frais de poste, de messagerie et de télécommunication; les frais de service d'administration, soit les frais de direction ou de coordination et de financement; les frais d'achat, de location, d'entretien de matériel; et tous autres frais destinés à rendre les services, tous les frais énumérés ci-dessus doivent être inclus dans le prix unitaire, le taux horaire ou le prix forfaitaire soumis;
« **Responsable** » :	désigne Olivier Hernandez, Directeur du Planétarium de Montréal - Espace pour la vie, représentant dûment autorisé de l'Unité administrative;

« **Unité administrative** » :	désigne le Planétarium de Montréal du Service de l'Espace pour la vie de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2, à assurer la réalisation, la production et la postproduction d'un film astronomique pour dômes 360 pour le compte du Planétarium de Montréal.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre au Responsable, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses Frais généraux étant entendu qu'ils sont compris dans son prix unitaire, taux horaire ou prix forfaitaire qui lui est payé en contrepartie des services rendus;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard, notamment, de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;

4.10 réaliser toutes et chacune des obligations prévues à la présente convention pour la somme maximale mentionnée à l'article 8 et n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de cette somme sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 participer à des rencontres périodiques dont la fréquence sera déterminée par le Responsable et au cours desquelles, le Responsable procédera à l'évaluation de la prestation de services du Contractant;

4.12 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.13 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

4.18 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant.

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans la mesure où le Contractant traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Contractant sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à :

6.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui payer une somme maximale de quatre cent cinquante-neuf mille trois cent soixante et un dollars et quatre-vingt-douze cents (459 361,92 $), taxes incluses, couvrant tous les honoraires, les Frais généraux et toutes les taxes applicables aux services du Contractant, sur présentation de factures accompagnées de toutes les pièces justificatives pertinentes à la satisfaction du Responsable.

Cette somme est payable selon les modalités prévues à l'Annexe 1 jointe à la présente convention.

8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucuns honoraires payés au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Aucuns honoraires ne seront payés au Contractant pour les services relatifs à des reprises de travaux résultant d'une erreur ou d'une omission du Contractant, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

8.5 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2 et 13.1.3, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours

contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

14.1 La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux Parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Responsable et, sous réserve de l'article 15 de la présente convention, prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2027.

14.2 La terminaison de la présente convention pour quelque raison que ce soit ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 Le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque la Ville demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 5828 rue St-André, Montréal, Québec, H2S 2K4 et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 17
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard, notamment, des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

VILLE DE MONTRÉAL

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

Par : _____
Me Domenico Zambito

PRODUCTIONS FIGURE 55 INC

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

Par : _____
Pascal Pelletier

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le 23e jour de mars 2026 (Résolution _____).

ANNEXE 1

DOCUMENT D'APPEL À PROPOSITIONS
TRANSMIS SUR INVITATION PAR LE PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL
LE 12 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 2

DOSSIER DE PROPOSITION SOUMIS PAR PRODUCTIONS FIGURE 55 INC LE 30 JANVIER 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265715003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium , Division animation et programmation
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour les services professionnels de réalisation, de production et de postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal - Dépense totale de 562 758,70 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1265715003- Productions Figure 55 Inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.040

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269249001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services professionnels de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » - Dépense totale de 103 546,49 $, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » au Jardin botanique, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 103 546,49 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 janvier 2026;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-26 12:34

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269249001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services professionnels de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » - Dépense totale de 103 546,49 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Joyau de 75 hectares au cœur de la ville, le Jardin botanique de Montréal figure parmi les plus importants jardins botaniques au monde. Ce musée d'Espace pour la vie accueille chaque année près de 800 000 visiteuses et visiteurs dans sa vingtaine de jardins extérieurs et ses 10 serres d'exposition — sans compter la basse saison, période durant laquelle l'accès aux espaces extérieurs n'est pas tarifé. Par ses actions de conservation, de recherche, d'éducation et de diffusion, il poursuit la mission de reconnecter la population au monde végétal et à la nature, tout en soulignant le rôle crucial des plantes dans la transition socioécologique et la résilience des communautés. Le Jardin botanique conserve 20 000 taxons, dont près de 400 figurent sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il célébrera son centième anniversaire en 2031.

L'événement Jardins de lumière, présenté chaque année en septembre et octobre, constitue l'événement phare du Jardin botanique. Il séduit par son authenticité. Le Jardin de Chine, le Jardin japonais et le Jardin des Premières-Nations y sont illuminés de manière spectaculaire, attirant quelque 150 000 visiteuses et visiteurs. Cette période correspond au moment de plus forte affluence de l'année. Très apprécié des Montréalaises et des Montréalais, l'événement allie art, nature et culture, offrant un parcours féerique qui célèbre la beauté de la biodiversité. En 2026, Jardins de lumière se tiendra du 3 septembre au 1er novembre.

Au Jardin de Chine, le public découvre divers aspects de la culture chinoise à travers des lanternes traditionnelles installées sur le Lac de Rêve et aux quatre coins du Jardin. Dans une démarche d'écoresponsabilité, tout en maintenant l'attractivité et la qualité de l'expérience, le Jardin botanique a choisi de réutiliser les lanternes de l'édition 2025, consacrée aux Créatures des monts et des mers. L'expérience sera enrichie, animée, sensorielle et immersive grâce à l'ajout d'interventions multimédias lumineuses, sonores, visuelles et aquatiques, venant bonifier la présentation traditionnelle des lanternes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1435 – 16 décembre 2024: Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture

Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL - Dépense totale 150 473,70 $, taxes incluses (778 250 RMB)

DESCRIPTION

Le présent contrat porte sur la conception et la réalisation d'interventions multimédias artistiques intégrant des effets lumineux, sonores, visuels et aquatiques au Jardin de Chine. Ces interventions ont pour objectif de mettre en valeur le site et de donner vie aux lanternes traditionnelles. L'expérience se déroulera principalement sur le Lac de Rêve, puis sur les murs du rempart du Jardin de Chine. Elle mettra notamment en valeur la lanterne centrale représentant l'arbre sacré Jianmu, symbole de la connexion entre les forces du vivant, les divinités et les créatures fantastiques.

L'œuvre sera accompagnée d'une bande sonore d'environ sept minutes, créée spécialement pour l'événement et synchronisée avec des jeux d'eau ainsi que des effets de brume et de fumée sur le lac. À cela s'ajoutera une projection vidéo ou un jeu d'ombres chinoises sur les murs des pavillons et sur les surfaces végétales, illustrant la course symbolique des animaux descendant la montagne.

L'ensemble proposera une rencontre harmonieuse entre l'art millénaire des lanternes chinoises et les technologies contemporaines mises en œuvre par des artistes locaux, faisant du Jardin de Chine un véritable lieu d'échanges interculturels.

JUSTIFICATION

Le contrat, de nature artistique et culturelle, est octroyé de gré à gré à la suite d'un appel de propositions auprès de deux firmes ayant l'expertise de la conception et de la réalisation d'interventions multimédias incluant notamment des effets aquatiques. La proposition de Lucion média a été retenue, étant à la fois la moins coûteuse et la plus aboutie sur le plan artistique.
La programmation des musées d'Espace pour la vie permet d'assurer la fréquentation du public et, par conséquent, les revenus qui en découlent.

Le contrat doit être octroyé d'ici la fin du mois de mars afin que l'événement puisse être prêt pour son ouverture au public à la fin août 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 103 546,49 $, taxes incluses, est prévu au budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie (division des programmes publics du Jardin botanique). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur la cadre financier de la Ville.
Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Les 5 versements prévus au contrat seront effectués en 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la stratégie Montréal 2030 en répondant notamment aux priorités suivantes:

- 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire
- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec la direction exploitation - division communication-marketing d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Concept préliminaire : avril 2026
2) Concept final : mai 2026
3) Plans et devis : juin 2026
4) Montage et installation des équipements : août 2026
5) Tenue de l'événement : 28 août au 1er novembre 2026
6) Démantèlement : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin ROBIDOUX, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Martin ROBIDOUX, 26 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fei GAO
Agente culturelle

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Josee BELLEMARE
Directrice

Tél : 438 821-0256
Télécop. :

Tél : -
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269249001*
Unité administrative responsable : *Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique, Division de l'animation et des programmes publics*
Projet : *Accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média Inc. pour la conception et la réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'évènement Jardins de lumière 2026 - Dépense totale de 103 546,49 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire 20. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 15. La firme montréalaise choisie pour ce projet œuvre dans le domaine artistique et culturel depuis 2020. Elle s'est démarquée en réalisant des contenus numériques à haute valeur artistique, dont des installations lumière, projections architecturales, productions scéniques, environnements immersifs pour musées, etc. 20. Jardin de lumières est un incontournable de l'automne montréalais qui attire plus de 100 000 visiteuses et visiteurs.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

JARDIN DE CHINE

Magie des lanternes
Jardin botanique - édition 2026



Candidature "Magie des lanternes 2026"

Proposition soumise à:
Martine Bernier et
My Quynh Duong

16 janvier 2026

Lucion

COMPRÉHENSION DU MANDAT

Dans le cadre de l'édition 2026 de La Magie des lanternes, le Jardin botanique de Montréal souhaite enrichir l'expérience du Jardin de Chine par l'intégration d'interventions multimédias lumineuses, sonores, visuelles et aquatiques, en continuité avec les installations existantes et le génie du lieu. L'objectif est de renforcer la dimension narrative, immersive et poétique du site, tout en respectant son caractère patrimonial, vivant et symbolique.

Le mandat consiste à concevoir et réaliser une expérience clé en main, centrée principalement sur le Lac de Rêve, puis sur les murs du rempart. Inspirée des récits mythologiques chinois, l'intervention doit mettre en valeur l'arbre Jianmu comme point de connexion entre les forces du vivant, les divinités et les créatures fantastiques. Les installations existantes, notamment les lanternes traditionnelles, sont conservées et intégrées de manière cohérente à la nouvelle mise en scène.

Le projet attendu repose sur une trame sonore originale d'environ 7 minutes, synchronisée avec des jeux d'eau, des effets de brume / fumée sur le lac, présentés en boucle avec des périodes de pause. À cela s'ajoute une projection vidéo ou un jeu d'ombres chinoises sur les murs des pavillons et les surfaces végétales, racontant la course symbolique des animaux descendant la montagne. L'ensemble doit former une narration fluide, lisible et accessible à un large public, tout en offrant différents niveaux de lecture sensibles et contemplatifs.

Nous serions responsables de l'ensemble du processus : conception artistique, scénarisation, production des contenus, composition musicale, équipements, installation, démontage et opération durant la période d'ouverture. Une attention particulière est portée au respect de l'environnement horticole sensible. Les interventions doivent être pensées pour un fort achalandage et une expérience à 360°, incluant les personnes à mobilité réduite.

PRÉSENTATION DE L'APPROCHE GÉNÉRALE

1- Le Lac de Rêve

L'installation existante devient la représentation des forces de la nature, un écosystème où chaque élément possède sa propre énergie. Au centre, l'arbre de vie agit comme un point de connexion, le cœur qui relie toutes les présences autour de lui, et à travers lui.

Chaque créature bénéficierait d'un moment dédié, permettant de révéler sa personnalité, son rôle et sa relation au reste du groupe. Le livre s'ouvre, les créatures s'en échappent. Ces instants se tissent en une série de discussions et d'interactions, montrant une dynamique équilibrée du Yin et du Yang. Une symphonie de vivre ensemble.

Au fil du spectacle, les trajectoires des animaux se croisent et projettent des ombres sur les autres, créant un jeu visuel qui illustre leur interdépendance. Peu à peu, leurs gestes et voix s'alignent jusqu'à une symbiose, lorsque tous les "personnages" se connectent à l'arbre et entre eux, révélant l'équilibre naturel de cet univers.

2- Le Rempart

Nous souhaitons créer une narration visuelle continue sur les murs du rempart du Jardin de Chine, servant de contrepoint narratif au spectacle du Lac de Rêve.

Le rempart devient un support de récit, visible avant, pendant et après le show aquatique.

Nous racontons la course des animaux descendant la montagne en mettant en scène :

- la diversité des créatures
- leur énergie propre

Et en faisant écho aux notions :

- d'interconnexion
- d'équilibre
- d'effet papillon / communication ancestrale

En utilisant :

- Des théâtres d'ombres mécaniques
- De la vidéo-projection

1- Le Lac de Rêve



En prenant le contrôle de l'éclairage des figures, nous pouvons en accentuer la présence au fil des passages musicaux. Les jeux d'eau sont produits par une dizaine de canons à eau laminaires, chacun doté d'un faisceau lumineux intégré. Ils assurent le lien visuel entre l'arbre Jianmu et les autres personnages, ainsi qu'entre certaines figures elles-mêmes.

L'ensemble des figures mythiques évolue au rythme de la trame sonore, mettant en relief leurs interactions, comme si elles devenaient des composantes essentielles de la pièce musicale.

La brume, générée par trois appareils, ajoute une dimension onirique à l'ensemble. Des éclairages d'appoint, installés à la surface de l'eau, permettent de composer des tableaux plus mystérieux et évocateurs.

L'objectif est de moduler cette œuvre remarquable afin de faire émerger une dynamique sensible entre les personnages.



2- Le Rempart



Les théâtres d'ombre établissent un lien tangible avec la tradition chinoise originelle. Sur les premiers mètres du mur, près de la porte, une séquence de découpes métalliques déconstruit le mouvement d'un loup en pleine course. Une série de lampes, qui s'allument successivement, recompose cette course le long du rempart. Ce mouvement est prolongé par une projection vidéo représentant un troupeau d'animaux en fuite.

Plus loin, à l'angle du site, d'autres silhouettes animales en mouvement sont disposées sur un plateau tournant d'environ un mètre de diamètre.

Le jeu de lumières compose ainsi une fresque abstraite d'animaux en déplacement, ponctuée de gros plans sur des jambes et des cornes, qui confèrent à l'ensemble une dimension résolument cinématographique.

2- Le Rempart / vue d'ensemble



2- Le Rempart / vue des découpes des loups



2- Le Rempart / animation vidéo de la course des animaux

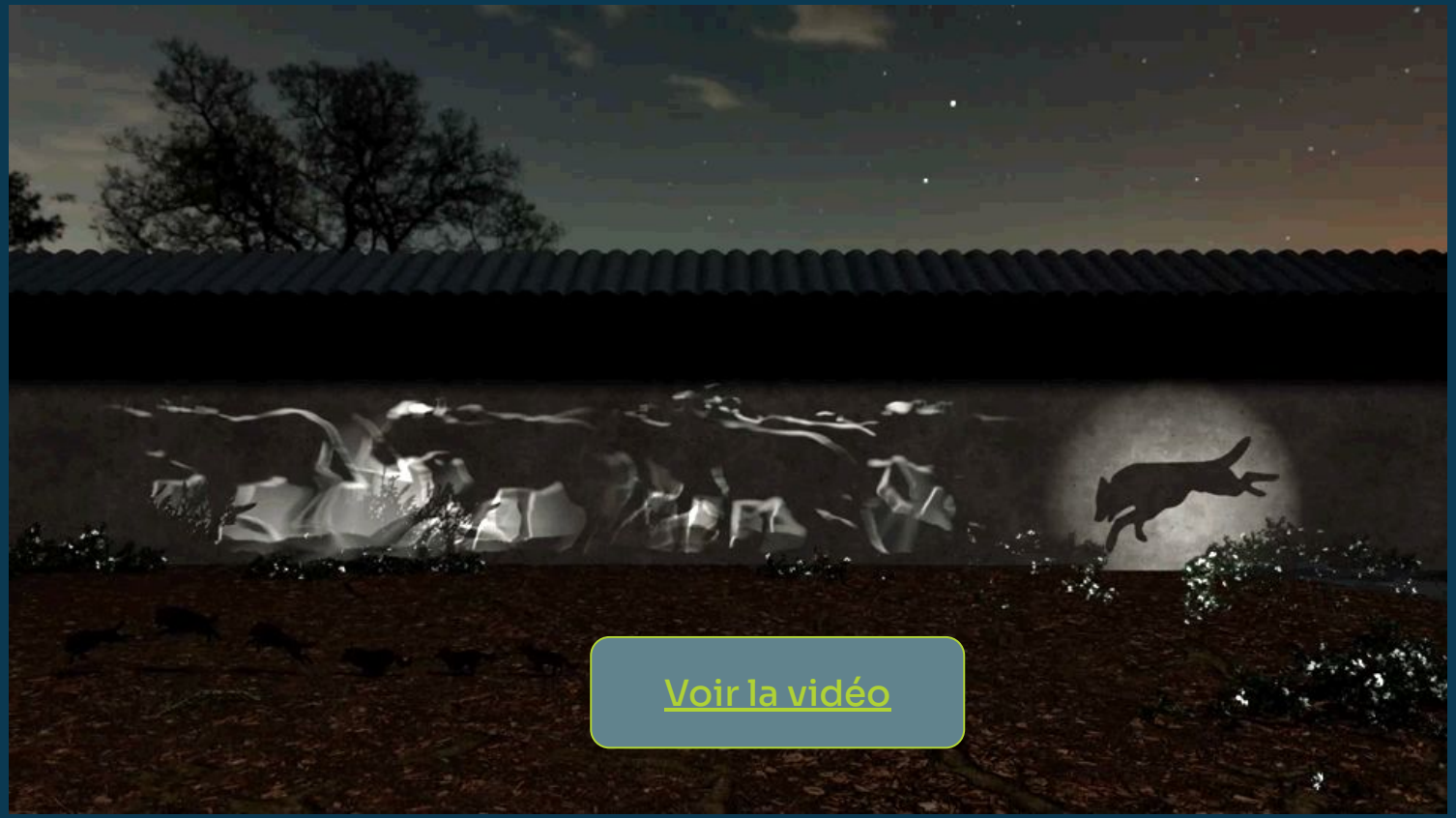

2- Le Rempart / animation du plateau tournant



MUSIQUE ET COMPOSITION SONORE

La musique occupe une place centrale dans l'expérience.

La trame sonore propose un dialogue entre musique chinoise traditionnelle, interprétée par un musicien chinois (musicien à définir), et une écriture contemporaine développée avec notre compositeur Michel Smith, créant un pont entre héritage ancestral et langage sonore actuel.

Chaque créature est associée à un instrument ou une signature musicale, permettant de les distinguer clairement et de leur donner une présence vivante et expressive.

La spatialisation sonore accompagne les déplacements et les interactions, tandis que des moments musicaux forts viennent marquer les transitions clés du spectacle, entre les bassins, le passage du dragon par exemple, et les montées dramatiques.

TESTS SUR LE SITE

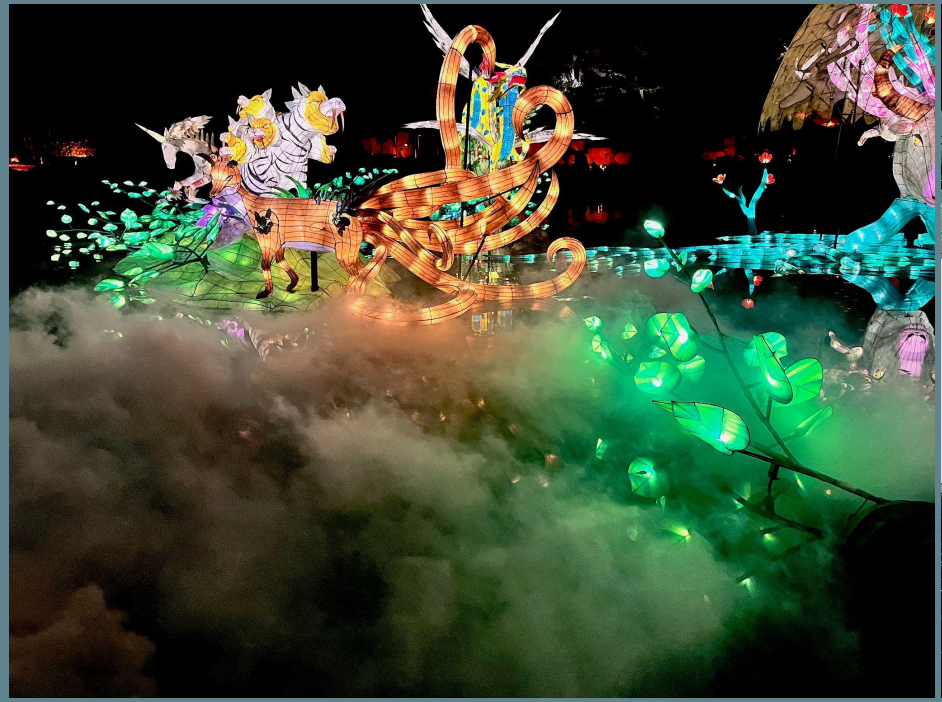

Tests de fumée



Tests d’ombres mécaniques

CV ET PORTFOLIOS



Pour ce projet, Lucion s’associe à l’ équipe de WOW FX, spécialistes reconnus en effets spéciaux et techniques immersives, incluant les jeux d’eau, les effets de fumée et de brume, la lumière et les dispositifs scénographiques complexes.

Cette collaboration permet de conjuguer vision artistique, narration immersive et maîtrise technique, assurant une intégration fluide et sécuritaire des effets aquatiques et atmosphériques dans un site vivant et patrimonial comme le Jardin de Chine.

CV et portfolios à la prochaine page

Lucion

Qui sommes nous?

Lucion est un studio montréalais spécialisé en création d'installations lumineuses, interactives et immersives pour l'espace public. Nous concevons des expériences sensibles qui mêlent art, design, technologie et narration, afin de transformer les lieux et d'inviter les publics à la contemplation ou à la participation. Engagé dans une démarche écoresponsable, Lucion explore également les biomatériaux et des méthodes de création durables. Ses projets voyagent au Québec et à l'international, mettant de l'avant l'innovation, la poésie et l'accessibilité culturelle.

Voir le portfolio

Voir le CV

WOW fx
Des Idées Lumineuses
A lot of bright ideas...

Qui sommes nous?

WOW fx est une entreprise spécialisée en effets spéciaux, dispositifs cinétiques et écrans numériques, reconnue pour son expertise développée depuis plus de 38 ans. Grâce à son audace, sa maîtrise technologique et sa capacité d'innovation, WOW fx a contribué à de nombreuses productions de calibre international, notamment pour le Cirque du Soleil, Céline Dion et Notre-Dame de Paris. Toujours à l'affût des nouvelles technologies, l'équipe conçoit des systèmes souvent inédits afin de soutenir et enrichir la scénographie de projets variés.

Voir la vidéo

Voir le CV

BUDGET

Jardin des lumières - Jardin de Chine

Lucion
LUMIÈRE VIVANTE

À: 6630 rue hutchison #100,
Outremont, H2V 4E1

Items	Quantité	Coût	Total
HONORAIRES	1	23,900.00 $	**23,900.00 $**
Gestion de projet, conception, réalisation, direction de production, direction technique, fabrication, programmation...			
TECHNIQUE			
Sonorisation, régie, serveur	1	10,000.00 $	**10,000.00 $**
Jeux d'eau	1	5,000.00 $	**5,000.00 $**
Éclairage lac	1	2,000.00 $	**2,000.00 $**
Brume lac (low fog)	1	14,000.00 $	**14,000.00 $**
Théâtres d'ombres (mécanisme + éclairage)	1	6,000.00 $	**6,000.00 $**
Vidéo projection	1	1,000.00 $	**1,000.00 $**
Ordinateur / serveur régie lumière	1	7,200.00 $	**7,200.00 $**
CONTENUS			
Vidéo	1	5,200.00 $	**5,200.00 $**
Musical	1	4,500.00 $	**4,500.00 $**
ACCOMODATIONS	1	6,760.00 $	**6,760.00 $**
Montage, démontage, trajets, perdiems			
CONTINGENCE (5% du budget global)	1	4,500.00 $	**4,500.00 $**
		Total	**90,060.00 $**
			+ taxes

Juliette van Gaalen
Chargée de projets
juliette@lucion.ca
+1 514 349 1622



Appel de candidature – conception et réalisation

« Magie des lanternes 2026 »

Décembre 2025

INTRODUCTION

Dans le cadre de la prochaine édition de son événement annuel Jardins de Lumière, dont l'ouverture est prévue au 28 août 2026, le Jardin botanique de Montréal désire lancer un appel de candidature sur invitation afin de retenir les services d'un contractant pour concevoir et produire des interventions réalisées par l'intégration des effets lumineux, sonores, visuels et aquatiques au Jardin de Chine.

2. CONTEXTE

L'événement phare de la programmation du Jardin de Chine est incontestablement La Magie des lanternes. Chaque automne, des dizaines de milliers de visiteurs parcourent les sentiers du Jardin de Chine et découvrent différents aspects de la culture chinoise au moyen de quelques centaines de lanternes traditionnelles chinoises disposées sur le Lac de Rêve et aux quatre coins du Jardin.

La version en 2025 de la Magie des lanternes s'inspire de l'ouvrage Classique des Monts et des Mers et décrit une image symbolisant la biodiversité de l'antiquité chinoise, elle représente une philosophie sur l'équilibre du Yin et du Yang, une harmonie entre l'humain et la nature et une symphonie de vivre ensemble.

Au centre du Lac de rêve qui représente le centre de la terre et du ciel, se trouve l'arbre appelé Jianmu. Cet arbre magique, le médiateur entre le monde aquatique, terrestre, aérien et spirituel, nourrit tous les êtres vivants et tisse le lien avec la nature. Les Dieux voyagent aussi entre la terre et le ciel par l'intermédiaire de Jianmu, qui leur sert d'échelle. Entouré de cet arbre de vie, on aperçoit à travers ses branches, ses racines, ses fleurs, la déesse Xiwangmu et les créatures fantastiques.

En 2026, le Jardin botanique souhaite l'améliorer en ajoutant des jeux d'eau et l'effet de brouillard sur le Lac de Rêve, accompagné une projection vidéo ou jeux d'ombre chinoise sur le rempart des murs des pavillons et végétaux, racontant la course des animaux qui descendent la montagne.

L'ANNEXE 1 présente le plan du site, le dessin des lanternes, les intentions et inspirations
L'ANNEXE 2 présente la description du Jardin de Chine
L'ANNEXE 3 présente les consignes de protection et de préservation du site

3. DESCRIPTION DU MANDAT

3.1 Mandat

Le contractant choisi doit avoir une expertise en conception d'expériences et de scénographie aquatique et lumineuse.

Des services clé en main sont exigés, le mandat inclut

- Concevoir les expériences requises;
- Composer et produire la trame sonore et fournir les équipements nécessaires pour que les sites de diffusion appropriés ;
- Scénariser, mettre en scène et produire les contenus, éléments et réaliser des installations;
- Livrer ces installations;
- Fournir la machinerie nécessaire pour montage et démontage.
- Installer et démonter les équipements du projet;
- Assurer une présence physique la première semaine d'ouverture. Ensuite un suivi à distance au besoin, jusqu'à la fin de l'événement;
- S'assurer du respect des normes de sécurité établies;

- Remettre une description détaillée des opérations quotidiennes;
- Participer à un minimum de quatre rencontres de travail au Jardin, selon les besoins et les étapes du projet;
- Fournir les fichiers graphiques de présentation qui pourront être utilisés pour la diffusion et la promotion du projet.

3.2 Éléments hors mandat

- La réalisation des travaux pour les aménagements horticoles, si applicable;
- Les infrastructures électriques.

4. CRITÈRES DE DESIGN ET DE QUALITÉ DES ÉLÉMENTS À RESPECTER, MÉTHODE DE TRAVAIL

4.1 Critères de design et de qualité des éléments à respecter

- Les lanternes du Jardin de Chine devront être conservées;
- Toutes les interventions devront être ficelées et scénarisées dans un souci de continuité, de cohérence avec les ambiances lumineuses existantes et le génie des lieux (atmosphère des lieux physique, ambiance végétale, etc.);
- Privilégier les principes de développement durable, i.e. avoir recours à des fournisseurs locaux, potentiel de récupération et de recyclage des matériaux en fin de vie, matériaux ayant un moindre impact sur l'environnement, etc.;
- L'aménagement des installations sera pensé afin de permettre à tous les visiteurs incluant les enfants, les adultes âgés et les personnes à mobilité réduite d'y avoir accès;
- Les installations et leurs composantes seront en tous points sécuritaires. Les mécanismes, surfaces, matériaux doivent mettre le visiteur hors de tout risque;
- Les installations devront être solides et durables, elles seront exposées aux intempéries et à un fort flot de visiteurs, elles ne doivent comporter aucune pièce amovible et être protégées contre la détérioration, le bris et le vol;
- Le fournisseur doit respecter toutes les normes et lois en vigueur pour l'exécution du mandat. Il est également invité à respecter scrupuleusement les règles de santé et sécurité au travail reliées à son mandat au Jardin botanique de Montréal;
- Les installations livrées par le fournisseur devront être conformes au code du bâtiment et les équipements devront avoir la certification CSA.

4.2 Méthode de travail

- Le fournisseur devra préparer un maximum de composantes en atelier afin de limiter les interventions sur le site;
- D'autres fournisseurs étant présents sur le site, l'équipe du Jardin botanique exige la meilleure collaboration et bonne communication de tous les intervenants;
- Le Jardin botanique est un musée vivant. Ces plantes constituent des collections précieuses dont la protection constitue une priorité. L'installation et le démantèlement devront être soigneusement coordonnés avec les équipes concernées. Le contractant devra exposer les méthodes qu'il entend prendre pour protéger les végétaux.

5. PROPRIÉTÉ, RÔLE ET AUTORITÉ DE LA VILLE

5.1 Propriété

Les installations seront la propriété du Jardin botanique, les équipements achetés appartiendront au Jardin botanique, certains équipements pourront être en location. La liste de ces équipements de location sera remise au Jardin botanique.

5.2 Rôle et Autorité

La réalisation du projet se déroule sous l'autorité de Madame Martine Bernier, chef de division Programmes publics et éducation au Jardin botanique de Montréal. Le contractant présentera et fera approuver par Martine Bernier tous les livrables et documents exigés.

Le contractant agira en étroite collaboration avec les représentants désignés qui incluent entre autres, mais non exclusivement :

- Madame Fei Gao, agente culturelle du Jardin de Chine, qui agit à titre de chargée de projet pour le Jardin botanique. Elle s'assurera de la coordination des équipes internes et externes en lien avec le projet.
- Madame My Quynh Duong, conceptrice artistique
- Un agent technique du Jardin botanique qui assurera les conditions techniques du site et le suivi des travaux.
- Un représentant de l'équipe horticole qui fournira les informations nécessaires pour guider et valider les installations en lien avec les éléments vivants du Jardin.

Le contrat entre le contractant retenu et la Ville prendra fin au démantèlement de tous les éléments après l'événement.

6. ENVELOPPE BUDGÉTAIRE, CALENDRIER ET LIVRABLES

6.1 L'enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire totale dédiée à la réalisation de ce projet, pour l'ensemble des services professionnels, la conception, la réalisation, la production, l'achat des équipements, les travaux, l'installation, le démontage, le transport et toutes les contingences, **est de 90 000 $ avant taxes. Prévoyez au moins 5% de contingences au budget final.**

6.2 Calendrier et livrables

Dès l'octroi du contrat, le contractant devra être disponible pour exécuter le mandat immédiatement.

Dans sa soumission, le contractant devra s'engager à respecter le délai prévu pour réaliser le mandat.

Lancement de l'invitation	16 décembre 2025
Dépôt de candidature	16 janvier2026
Octroi du contrat	16 février 2026

Livrables :

1) Concept préliminaire	17 avril 2026
2) Concept final	4 mai 2026
3) Plans et devis	8 juin 2026
4) Montage et installation des équipements	3 août 2026
5) Tenue de l'événement	28 août au 1er novembre 2026
6) Démantèlement et entreposage	À partir du 2 novembre 2026

7. DOCUMENT REQUIS POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES
La soumission devra comporter les éléments suivants :

1.Présentation de l'approche proposée
Cette section doit inclure une description de l'approche proposée accompagnée d'une ou de quelques images permettant de comprendre les intentions des concepteurs (images d'ambiance, d'inspiration, de croquis...)
2. Curriculum vitae
3. Budget du projet

Dépôt de la soumission
Les soumissionnaires devront faire parvenir leur candidature par courriel au plus tard le **16 janvier 2026 à 16 heures** aux soins de Martine Bernier, cheffe de division des Programmes publics et de l'éducation. martine.bernier@montreal.ca

9. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Toute communication, demande de visite ou question concernant ce concours peut être adressée par courriel à myquynh.duong@montreal.ca. Les questions et les réponses seront transmises à tous les candidats invités.

La Ville se réserve le droit de ne retenir aucune des propositions sur ce concours.

L'ANNEXE 1 DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

L'intervention comprend plusieurs critères établis par le Jardin, cependant le contractant pourrait apporter des améliorations et propositions en respectant le mandat.

- Produire une trame sonore de 7 minutes
- Produire et installer une animation de jets d'eau et une animation de brume sur le Lac de Rêve d'une durée de 7 minutes, en intermittence d'un arrêt de 7 minutes. Cette production doit être accompagnée par la trame sonore.
- Produire une courte vidéo de 2 minutes racontant la course des animaux descendant de la montagne et la projeter sur les murs du rempart en continu.
- Le montage des équipements de projection ainsi que l'écran d'eau doivent être installés au moins trois semaines avant l'ouverture de l'événement (environ vers le 10 août 2026).

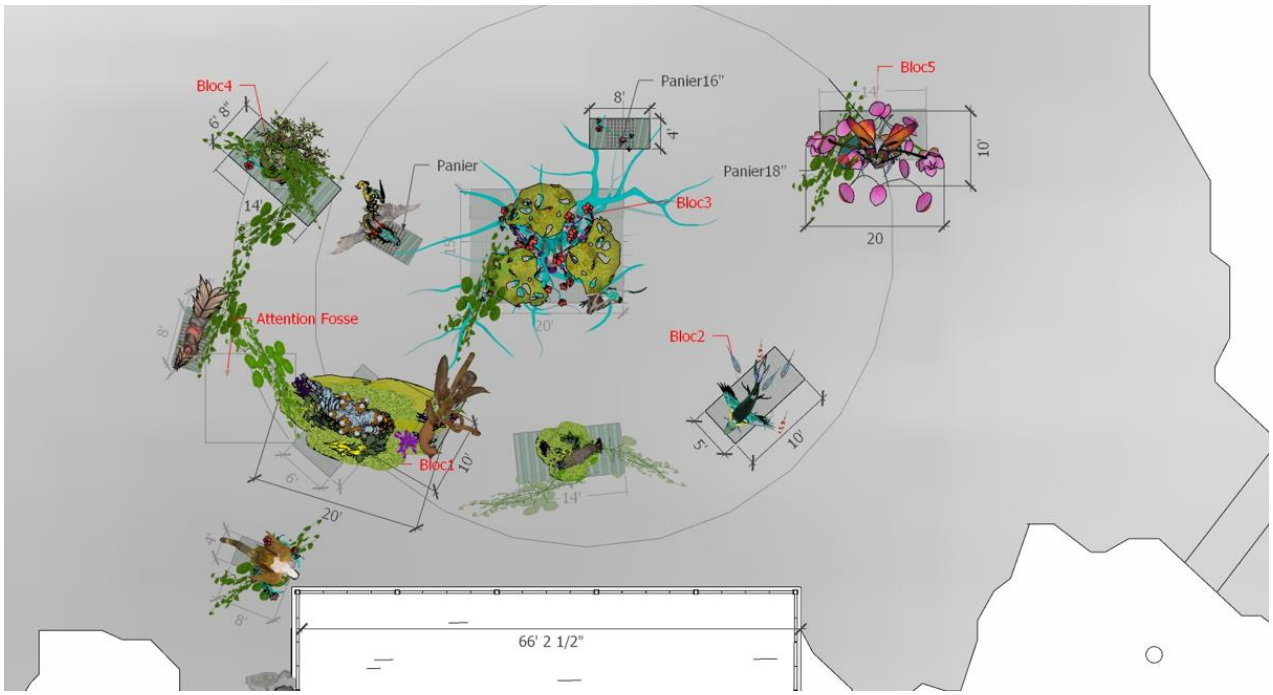

Plan

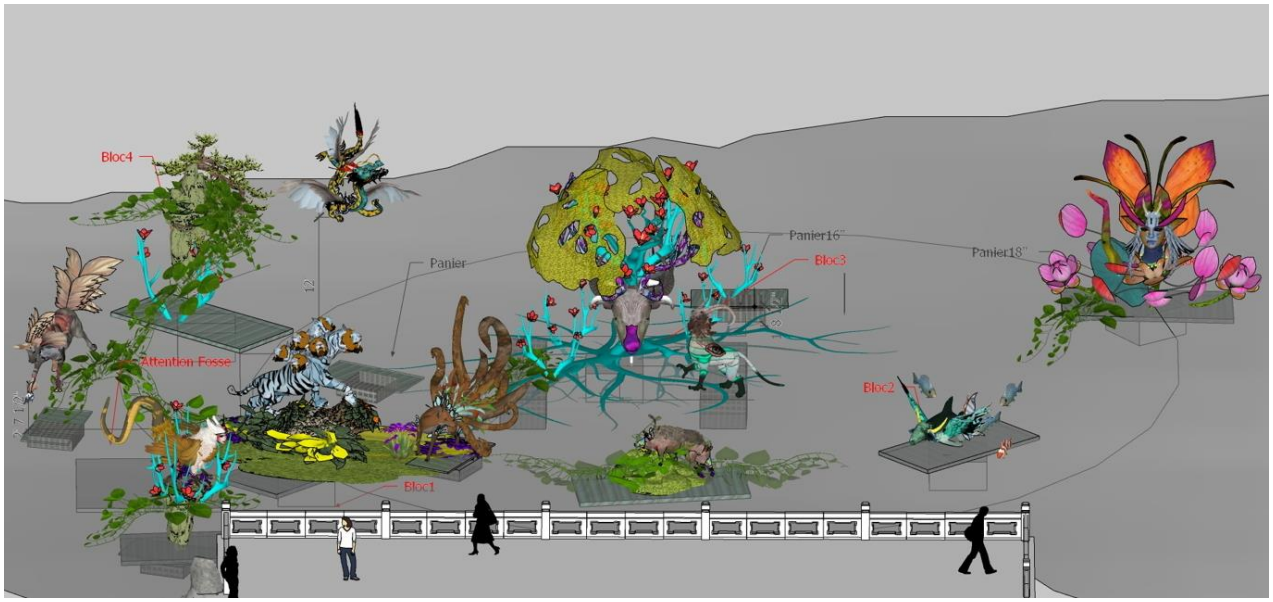

Vue générale




Photos du site









Inspiration de brume sur le Lac



Inspiration de jeux d’eau sur le Lac



Rempart des murs



Inspiration de la course des animaux descendant la montagne



L'ANNEXE 2
DESCRIPTION DU JARDIN DE CHINE ET LA THÉMATIQUE DE LA MAGIE DES LANTERNES

LE JARDIN DE CHINE

Symbole important du jumelage entre les villes de Montréal et de Shanghai, le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal est le plus grand jardin traditionnel chinois au Canada. Construit entre 1990 et 1991, il est l'œuvre du réputé architecte paysagiste Le Weizhong, qui dirigeait alors l'Institut de design et d'architecture de paysage de Shanghai. Le site est aujourd'hui le plus prisé des jardins du Jardin botanique, étant fréquenté par plus de deux visiteurs sur trois.

Articulé autour d'un plan d'eau (le Lac de rêve), le Jardin de Chine contient plus de 200 espèces et variétés de plantes vivaces, dont une cinquantaine d'espèces de plantes aquatiques, une dizaine de plantes grimpantes, une quinzaine de bambous, plus de 150 espèces d'arbustes et une centaine d'espèces et de variétés d'arbres. Le Lac de rêve couvre à lui seul plus de la moitié de la superficie du site et est traversé par trois ponts.

L’aménagement du Jardin, inspiré de la culture traditionnelle chinoise, se distingue par une recherche d’harmonie avec l’environnement, l’organisation spatiale des bâtiments s’intégrant avec les éléments naturels (l’eau, les végétaux, les pierres) dans une quête d’ordre et d’équilibre. Des allées et sentiers pavés de pierres joignent les bâtiments dans un circuit de visite très rustique.

Ces bâtiments témoignent d’un savoir-faire séculaire qui puise ses origines dans un passé lointain. Ils attestent de la maîtrise d’un art de construire, propre à l’Extrême-Orient, qui a passé les épreuves du temps. Si, de prime abord, ils sont liés par la technique de construction, chacun d’eux symbolise une fonction particulière, en convoyant une métaphore culturelle et spatiale unique. Sept constructions de style classique, inspirées de l’époque Ming (1368-1644), s’intègrent au Jardin. Ces structures ont la finesse de l’architecture traditionnelle chinoise et rivalisent de grâce et d’élégance.

L'ANNEXE 3 - CONSIGNES DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION DU SITE

Consignes générales

- Le fournisseur devra créer une zone de chantier sécurisée autour des lieux de travail, celle-ci protégeant en tout temps les visiteurs.
- Le fournisseur devra démontrer une sensibilité et une préoccupation pour la protection du site, du sol, des racines et des arbres de collection du Jardin botanique.
- Tout besoin d'élagage de branches devra être soumis pour évaluation au contremaître responsable de l'Arboretum et sera effectué par l'équipe du Jardin botanique.
- Tous les véhicules et outils sont fournis par le FOURNISSEUR.

Protection des arbres

Avant le démarrage du chantier d'installation, la méthode de travail devra être exposée aux responsables du Jardin botanique et validée par ceux-ci.

Pour limiter la compaction ou l'altération des sols

- Suivre les consignes et recommandations du contremaître sur les lieux.
- Utiliser les sentiers existants.

Véhicules autorisés : tout véhicule circulant en zone sensible devra être approuvé par le contremaître avant utilisation et s'accompagner des mesures de protection demandées :

Important : dans le cas du transport de composantes lourdes, quel que soit le véhicule utilisé, des sections de contre-plaqué (4x8, ¾'' épaisseur) en nombre suffisant (fournies par le fournisseur) devront être placées et déplacées sur tous les espaces gazonnés en zone sensible.

Installation de pieux (si requis)

L'installation de pieux vissés peut constituer une menace pour le système racinaire des arbres. Pour éviter tout dommage, le fournisseur devrait respecter les distances indiquées par l'équipe du Jardin botanique lors de l'implantation. Lors de la pose des pieux, si une racine importante est heurtée, l'emplacement du pieu devra être (raisonnablement) déplacé.

Remise en état du site ou autres composantes

Le contractant devra prendre à sa charge et prévoir une remise en état du site, si malencontreusement il était responsable d'altération ou bris des surfaces végétales ou minérales, de structure architecturale ou infrastructure autre pendant la période d'installation.

Protection du plan d'eau (Lac)

Le contractant devra effectuer les relevés du lac avant l'exécution des travaux. La profondeur du lac varie entre 1 mètre et 1,5 mètre et possède une membrane. Le fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la protéger ainsi que les végétaux en bordure et dans le lac.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269249001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services professionnels de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » - Dépense totale de 103 546,49 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1269249001- Lucion Média Inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.041

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à Corporation 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-27 11:08

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 janvier 2026, le conseil municipal approuvait l'octroi d'un contrat à Anne Lagacé pour la conception, la réalisation, le montage et le démontage des installations de l'exposition artistique lumineuse "Résonances", une œuvre extérieure pour la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement Jardins de lumière, dont l'ouverture est prévue le 28 août 2026 (CM26 0075).
Anne Lagacé, qui a signé la convention initiale en son nom propre, souhaite céder celle-ci à la nouvelle corporation dont elle est actionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0075 (26 janvier 2026) - Accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour des services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 574 696,75 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 3 décembre 2025 (#1250348017)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la cession du contrat intervenu entre la Ville et Anne Lagacé à la corporation 9560-8303 QUÉBEC INC. agissant et représentée par Anne Lagacé. Tous les autres termes et conditions de la convention initiale, qui figure en pièce jointe, demeurent inchangés.

JUSTIFICATION

Lorsqu'elle a signé la convention avec la Ville en janvier 2026, Anne Lagacé, artiste reconnue dont la proposition artistique pour l'illumination du Jardin des Premières-Nations avait été retenue à la fin 2025, l'a fait en son nom propre car les démarches pour enregistrer la corporation dont elle est actionnaire étaient en cours tandis que le Jardin botanique ne pouvait pas attendre avant le démarrage du proje,t sous peine que ce dernier ne soit pas livré à temps pour l'ouverture de Jardins de lumière début septembre. La corporation a officiellement été enregistrée auprès du registraire du Québec le 17 février 2026, ce qui explique le présent addenda.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Considérant la nature de ce dossier, les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas. La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve néanmoins en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction de l'exploitation d'Espace pour la vie, division communication-marketing.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pré-production : juin 2025

- Production : août 2025
- Début de l'événement : 28 août 2025
- Démontage : 3 au 6 novembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Martine BERNIER

Cheffe d'équipe

Tél : 514 803-0588
Télécop. :

chef(fe) de division - programmes publics et educatifs

Tél : 438 993-4862
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260348003
Unité administrative responsable : Espace pour la vie, direction
Projet : Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention à cet effet

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	ou	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Sans objet			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Sans objet			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION – EXPOSITION D'UNE OEUVRE TEMPORAIRE EXTÉRIEURE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ANNE LAGACÉ**, dont l'adresse principale est 192 ch. De la Rivière-à-Simon, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R7;

Numéro d'inscription TPS : 780075727 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 4012447057 TQ0002

ci-après appelée le « **Contractant** »

ATTENDU QU'UN appel de propositions a été organisé pour le choix de l'Intervention, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2025, un jury a recommandé la proposition du Contractant;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

« Annexe 1 » :	désigne la proposition du Contractant, soit le document daté du 3 décembre 2025, lequel décrit l'Intervention et les partenaires impliqués, le cas échéant;
« Annexe 2 » :	désigne le texte préparé par l'Unité administrative intitulé *« Appel de propositions pour la mise en lumière de Jardin des Premières-Nations Dans le cadre de l'événement Jardins de lumière »;*
« Intervention » :	désigne l'intervention artistique, temporaire ou éphémère intitulée RÉSONANCES incluse dans la proposition du Contractant, décrite à l'Annexe 1;
« Maquette » :	désigne la ou les représentation(s) de l'Intervention dans son contexte en montage visuel ou modélisation en format électronique;
« Responsable » :	désigne la cheffe de division Programmes publics et éducatifs du Jardin botanique de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative » :**	désigne le service de l'Espace pour la vie de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

Aux fins des présentes, la Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage à exécuter l'Intervention conformément aux conditions mentionnées dans la présente convention et aux Annexes 1 et 2.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

4.1 réaliser l'Intervention conformément aux conditions mentionnées dans la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

4.2 verser les honoraires ou les salaires aux personnes dont il s'adjoint les services ou avec lesquelles il collabore pour la réalisation et l'installation de l'Intervention;

4.3 déposer, le cas échéant, aux alentours du 1e mai 2026, pour approbation écrite du Responsable, des plans et devis complémentaires respectant les normes de sécurité de la Ville concernant les lieux publics;

4.4 fournir tous les éléments et tous les matériaux nécessaires à la réalisation de l'Intervention et compléter, le cas échéant, les travaux de fabrication aux alentours du 31 juillet 2026;

4.5 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention, notamment celles requises relativement à l'emplacement de l'Intervention, aux esquisses et aux conditions de réalisation, et ce, préalablement à leur réalisation;

4.6 faire approuver au préalable par le Responsable toutes les modifications à l'Intervention comme décrite aux Annexes 1 et 2 et toute modification au calendrier de réalisation de l'Intervention;

4.7 protéger, sur le site où sera réalisée l'Intervention, toutes les installations, les structures ou autres ouvrages de la Ville et, s'ils ont été endommagés par le Contractant, les réparer à la satisfaction du Responsable;

4.8 payer directement, aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la réalisation de l'Intervention et des événements qui y sont reliés, y compris la TPS et la TVQ;

4.9 préserver, entretenir, réparer ou remplacer l'Intervention jusqu'à son démantèlement selon les conditions convenues avec la Ville et précisées en Annexe 2. Le Contractant reconnaît que la Ville n'est pas le dépositaire de l'Intervention et n'assume donc aucune obligation à cet égard; cependant, pour des raisons de sécurité, le Contractant pourrait être tenu de réparer ou de démanteler immédiatement l'Intervention;

4.10 prendre fait et cause pour la Ville, ses représentants ou ses employés, dans toute réclamation ou poursuite résultant directement ou indirectement de la présente convention, y compris dans toute réclamation ou poursuite relative aux droits d'auteur, et à tenir la Ville, ses représentants ou ses employés indemnes de tout règlement ou de tout jugement, en capital, intérêts et frais qui pourrait être prononcé contre elle;

4.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.12 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage du Contractant sur le site de l'Intervention et sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.15 entre le 2 novembre 2026 et le 13 novembre 2026, démonter et enlever l'Intervention et remettre le terrain dans l'état original, à la satisfaction du Responsable; advenant que le Contractant ne respecte pas ses engagements tels que mentionnés au présent article, la Ville lui fera alors parvenir un avis écrit de dix (10) jours à cet effet et pourra, par la suite, procéder elle-même au démantèlement de l'Intervention et à la remise en état du terrain, aux frais du Contractant; si la Ville se voit ainsi dans l'obligation d'agir à la place du Contractant, elle pourra retirer l'Intervention ou en disposer à son gré, sans que le Contractant ne puisse exercer quelque recours que ce soit contre la Ville du fait de telle destruction ou disposition.

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans la mesure où le Contractant traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Contractant sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie des obligations assumées par le Contractant aux termes des présentes, la Ville s'engage à :

6.1 mettre à la disposition du Contractant, dès le 3 août 2026, le site mentionné à l'Annexe 2;

6.2 payer au Contractant des honoraires au montant maximal de cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-dix-neuf cents

(574 696,79 $), incluant toutes les taxes applicables, en cinq (5) versements effectués de la façon suivante :

6.2.1 un montant de cinquante-sept mille quatre-cent soixante-neuf dollars et soixante-huit cents (57 469,68 $)**,** incluant toutes les taxes applicables, dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture à la suite de la signature de la convention par la Ville;

6.2.2 un montant de cent quatorze mille neuf-cent trente-neuf dollars et trente-six cents (114 939,36 $), dans les trente (30) jours de l'acceptation par le Responsable du design final / plans et devis, accompagné d'une facture;

6.2.2 un montant de deux-cent un mille cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-huit cents (201 143,88 $), dans les trente (30) jours de l'acceptation par le Responsable des dessins d'atelier pour fabrication et de la preuve d'achat des équipements, accompagné d'une facture;

6.2.2 un montant de cent soixante-douze mille quatre cent neuf dollars et quatre cents (172 409,04 $), dans les trente (30) jours de la fin du rodage et de l'acceptation par le Responsable de l'installation, accompagné d'une facture

6.2.3 un montant maximal de vingt-huit mille sept cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-quatre cents (28 734,83 $)**,** incluant toutes les taxes applicables, suivant la réception de la facture une fois l'Intervention terminée et démantelée et l'acceptation par le Responsable du manuel d'opérations et de la documentation technique.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DE LA VILLE

La Ville peut :

7.1 refuser tout matériau, matériel, procédé ou produit employé dans la réalisation de l'Intervention qui ne serait pas conforme aux plans et devis approuvés ou qui, à son avis, pourrait mettre en danger la sécurité ou la santé de la population;

7.2 refuser les travaux non conformes aux plans et devis approuvés et ordonner ou procéder, suivant le cas, à leur retrait, réfection ou remplacement aux frais du Contractant;

7.3 retenir de tout montant à verser au Contractant en vertu des présentes les sommes nécessaires au remboursement des dépenses encourues par la Ville résultant du

refus ou de la négligence du Contractant de remplir ses obligations conformément aux présentes.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 Le Contractant s'engage à détenir, en regard de toute activité découlant de la réalisation de l'Intervention, et à exiger de tout partenaire présent sur le lieu de l'Intervention, une assurance responsabilité civile d'un montant d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 $) par événement ou accident.

8.2 La police ci-dessus exigée devra désigner la Ville comme assurée additionnelle pour la durée de la présente convention et la preuve de l'existence de cette police devra être remise au Responsable, dans les quinze (15) jours de la remise d'une copie de la convention signée au Contractant. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise ne sera opposable à la Ville.

8.3 Chaque partie avisera l'autre sans délai de toute réclamation ou action dirigée contre elle susceptible d'engager la responsabilité de l'autre partie.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Le Contractant garantit la Ville qu'il est le titulaire des droits d'auteur et de tous les autres droits de propriété intellectuelle sur l'Intervention et sur les différents documents mentionnés au paragraphe 9.3 ou l'usager autorisé de tous ces droits et déclare qu'il a le pouvoir d'accorder à la Ville les licences ci-après.

9.2 Le Contractant conserve ses droits d'auteur sur l'Intervention terminée et accorde à la Ville, qui accepte, une licence lui permettant de représenter ou de reproduire cette Intervention, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la licence accordée par le Contractant comprend le droit d'intégrer l'Intervention au site Internet de la Ville et de diffuser des photos de l'Intervention sur les médias sociaux.

9.3 Le Contractant accorde aussi à la Ville, qui accepte, une licence lui permettant de reproduire tous les documents d'information, le devis d'entretien et les rapports préparés dans le cadre de la présente convention aux seules fins de construction, d'entretien ou d'archivage de l'Intervention; la Ville s'engage à respecter et à faire respecter les secrets de fabrication (savoir-faire) du Contractant.

9.4 Les licences décrites aux paragraphes 9.2 et 9.3 du présent article sont non exclusives et incessibles et sont accordées à des fins non commerciales, sans limites territoriales, pour une durée illimitée. Ces licences continueront de

s'appliquer à la suite du retrait ou au démantèlement de l'Intervention, le cas échéant.

9.5 La Ville s'engage à indiquer le nom ou le pseudonyme du Contractant et de ses partenaires, le cas échéant, s'il y a lieu, le titre de l'Intervention lors de sa présentation, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage.

9.6 En cas d'utilisation de l'Intervention ou de toute reproduction de celle-ci par des moyens audiovisuels par le Contractant ou par les personnes qu'il autorise à ce faire, ce dernier s'engage à informer ou à exiger de toute telle personne qu'elle mentionne le nom de la Ville comme contributeur à l'Intervention et à l'emplacement de celle-ci.

9.7 Les Parties conviennent que ni le Contractant ni la Ville ne sont autorisés à produire des Maquettes de l'Intervention ou toute reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou en vue de cadeaux protocolaires.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2 ou 10.1.3 la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés

du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 10.2 ou 10.3.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux Parties, suivant la date la plus tardive et se termine le 20 novembre 2026 ou lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations à la satisfaction du Responsable, selon la plus éloignée de ces éventualités.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La Ville peut résilier en tout temps la présente convention sur avis écrit au Contractant à cet effet. Dès la réception de cet avis, le Contractant doit immédiatement cesser l'exécution de tous travaux. En pareil cas, le Contractant n'aura droit qu'au remboursement des dépenses faites en vertu de la présente convention.

12.2 Si la somme déjà reçue par le Contractant en vertu du paragraphe 6.2 excède le montant qui lui est dû en vertu du paragraphe 12.1, le Contractant devra rembourser cet excédent à la Ville.

12.3 L'Intervention ainsi inachevée demeurera la propriété du Contractant. Si l'Intervention est réalisée sur les lieux mêmes de l'emplacement décrit à l'Annexe 2 des présentes, celle-ci demeurera la propriété du Contractant, à condition que ce dernier en prenne possession et procède, à ses frais, à son enlèvement dans les dix (10) jours de l'avis de résiliation; à défaut par le Contractant de ce faire dans le délai prescrit, la Ville pourra disposer de l'Intervention à sa guise.

12.4 Le Contractant n'a aucun recours à l'encontre de la Ville du fait de cette résiliation.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Absence de lien d'emploi**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les Parties.

13.8 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.9 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

13.10 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile du Contractant</u>

Le Contractant fait élection de domicile au 192 ch. De la Rivière-à-Simon, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R7, et tout avis doit être adressé à l'attention d'Anne Lagacé. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4101 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.11 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 14
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montréal

Le 28e jour de janvier 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Baie-Saint-Paul

Le 19 e jour de Décembre 2025

ANNE LAGACÉ

Par : _____

Anne Lagacé

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 26e jour de janvier 2026 (Résolution CM26 0075).

ANNEXE 1
PROPOSITION DU CONTRACTANT

ANNEXE 2

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA MISE EN LUMIÈRE DU JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT JARDINS DE LUMIÈRE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 26 janvier 2026 Séance tenue le 26 janvier 2026	Résolution: CM26 0075

Accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour les services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique - Dépense totale de 574 696,79 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0081;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour des services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 574 696,75 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 3 décembre 2025;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Anne Lagacé à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1250348017
/cb

Soraya MARTINEZ FERRADA
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 janvier 2026

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès -verbal de la séance du conseil municipal

Montréal	Assemblée du 27 octobre 2003 Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003 Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 **Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;

2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.

_____
Gérald Tremblay
Maire

_____
Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

1032904016

- - Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2003-10-31 15:50:48, en fonction de /MONTREAL.

Gérald TREMBLAY

_____

Maire

Jacqueline LEDUC

_____

Greffière

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE



anne

Résonances

Appel de propositions pour la mise en lumière de Jardin des Premières-Nations
Dans le cadre de l'événement Jardins de lumière

annelagace.com

> *Le dehors est la seule réponse que j'ai trouvée au dedans*

Marie-Andrée Gill, Chauffer le dehors, 2019

1

Présentation de l’approche proposée

approche dramaturgique multimédia

Le parcours proposé pour le Jardin des Premières-Nations s'articule autour d'une exploration poétique et sensorielle du temps vécu. Évoqué par le titre de travail *Résonances*, le parcours est ponctué par un battement qui résonne et se transmet d'un tableau à l'autre. Ce rythme qui traverse tout est le pouls de la forêt, l'écho des gestes ancestraux, le temps qui bat.

À travers cinq tableaux immersifs interconnectés, ce rythme percussif guide les visiteurs du geste manuel méticuleux à la respiration d'un corps en mouvement; des cycles générationnels au passage intemporel de la lune; pour culminer dans la convergence des voix où passé, présent et avenir se répondent. Chaque zone révèle une facette de l'interdépendance entre les gens et le territoire.

Une trame narrative poétique, écrite par Marie-Andrée Gill guide le public au travers du parcours. Elle donne voix au temps vécu à travers des narrations audio et des textes d'interprétation, guidant la transition d'une échelle de temps et d'espace à l'autre.

La musique vibre, la forêt danse. Dans une symbiose totale entre son et lumière, les arbres s'illuminent. Ce n'est pas seulement un spectacle à observer, mais une relation à ressentir dont on fait partie : la forêt n'est pas ressource, elle est partenaire. Elle écoute, réagit, dialogue.

Le rythme percussif ancre l'expérience, tantôt manifeste, tantôt en sourdine, mais toujours présent. Une trame musicale continue se tisse autour de ce battement, évoluant d'une zone à l'autre.

Ce passage à travers le Jardin des Premières-Nations, bien qu'éphémère, laisse une trace pérenne qui nourrit notre relation à la nature, aux générations qui nous ont précédées et à celles qui nous suivront.

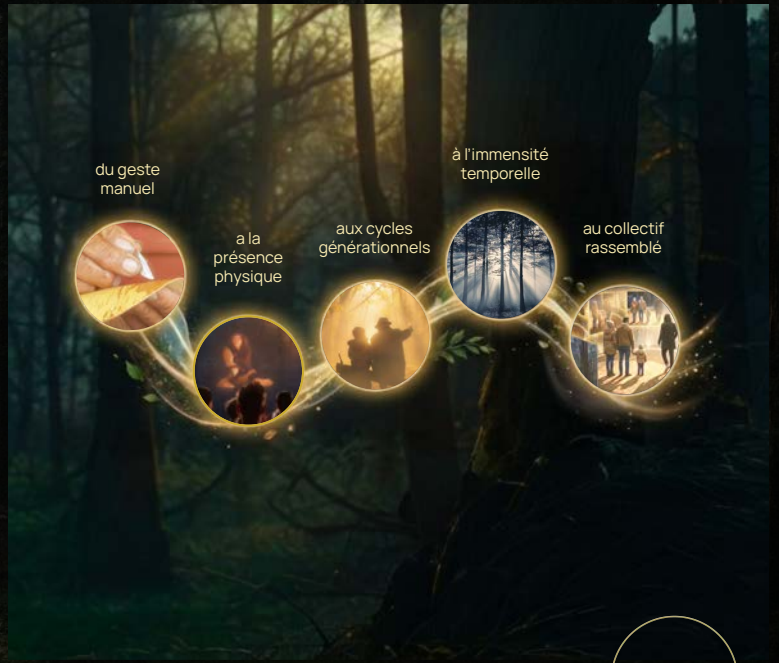

Parcours narratif

	1	2	3	4	5
	Entrée	Clairière performance	Forêt de conifères	Forêt de feuillus	Point de rassemblement
Intensité	intrigant	impressionnant	touchant, mystérieux	solennel	percutant, émotif
Échelle	geste manuel artisanal, détail	corporelle	générationnelle	immensité	plurielle
Intention émotive	curiosité entrain	présence	reconnaissance	humilité émerveillement	célébration festif
Rythme	lent, dans la contemplation	soutenu	volatil, suspendu	time-lapse perte de notion du temps	symbiotique, dansant











Principales zones d'intervention



1

Le détail
Entrée du Jardin des Premières-Nations



Corps en dialogue
Clairière performance

2





Générations
La forêt des conifères

3

5



Convergence des voix
Le point de rassemblement

4



L'échelle du temps élargi
La forêt des feuillus

Parcours sonore

	1	2	3	4	5
	Entrée	Clairière performance	Forêt de conifères	Forêt de feuillus	Point de rassemblement
Rythme	lent, dans la contemplation	soutenu	volatil, suspendu	time-lapse perte de notion du temps	symbiotique, dansant
Caractère sonore	Percussion sourde, constante, présente Échos de voix douce qui introduit progressivement le parcours Sons du geste : subtils, intimes, évoquant le mordillage, le grattage, le travail artisanal Lumineux et invitant	Synchronisation totale entre son, éclairage et vidéo La voix prend plus de place dans la trame, présence ancrée Sons du mouvement : respiration, déplacements, corps en dialogue avec la forêt, spatialisation du son dans la forêt qui fait ressentir la respiration	Polyrythmie générationnelle : percussions qui se superposent Percussion rapide (cœur d'un enfant) + percussion profonde/lente (souffle des aînés) Textures inspirées du Teueikan: l'instrument du coeur	Percussion qui ralentit, s'étire, devient suspendue (contretemps), sourde Paradoxe : lune accélérée / rythme ralenti Musique douce mais intense, éthérée Ambiance envoûtante, vertige temporel	La percussion bat: célébration, inspiré d'un Makusham Onze sources sonores (une par nation) : dialogue/échange entre les nations Voix en polyphonie spatiale Musique qui pulse, évolue en boucle continue
Intention	Ancrer le rythme fondamental, inviter à l'attention minutieuse	Créer une présence totale, incarnée, où le son devient mouvement	Faire entendre les cycles de vie multiples, la transmission entre générations	Créer un décalage temporel enivrant, sensation de glisser hors du temps	Célébrer la pluralité vivante, créer un espace festif de convergence des voix

L'entrée du Jardin des Premières-Nations

Le détail

Le parcours débute par l'échelle du détail, du geste minutieux qui transforme la matière en œuvre. Une sculpture monumentale en forme d'écorce de bouleau émerge du sol en deux pièces de part et d'autre du chemin.

L'artiste Eruoma Awashish transpose à échelle monumentale ce que l'artisan fait dans l'intime : le mordillage, technique ancestrale qui amincit l'écorce jusqu'à la translucidité, et le grattage, technique qui la sculpte. Chaque motif traditionnel, numérisé puis agrandi, révèle la patience du geste, celui qui sait qu'en enlevant des couches, on laisse entrer la lumière.

Au cœur de la structure, un éclairage chorégraphié anime les détails, pulse au rythme de la percussion. La lumière danse à travers les fissures naturelles de « l'écorce », révélant sa palette organique : les tons chauds de l'intérieur du bouleau, ceux qu'on ne voit qu'en le travaillant, qu'en prenant le temps.

Cette œuvre marque le seuil. Elle dit : pour travailler l'écorce, il faut être patient, attentif. Le bouleau donne, la main reçoit et transforme. Chaque objet qui en naît (tikinagan, canot, panier, raquettes) porte un apprentissage, un héritage. Chaque geste compte. Chaque couche enlevée laisse passer plus de couleur et de lumière.

Ici commence un parcours où chaque échelle de temps et d'espace trouve sa place, où le détail ouvre sur l'immensité.



L'entrée du Jardin des Premières-Nations

Le détail

Méthodes de travail iconographique
sur écorce de bouleau

grattage





mordillage







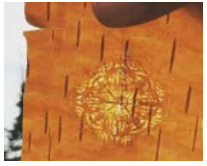

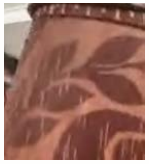

Réalisations par l'artiste Eruoma Awashish,
collaboratrice artistique au tableau











Eruoma Awashish

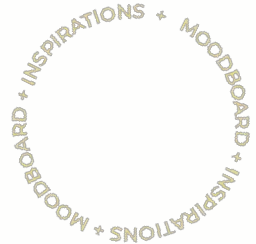

Bandes monumentales aux formes
rappelant l'écorce dépliée



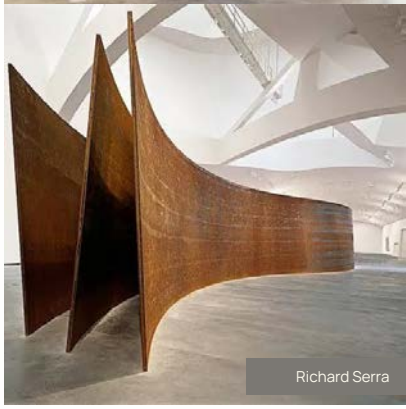

Richard Serra

L'entrée du Jardin des Premières-Nations

Le détail



Composition visuelle par Eruoma Awashish, intégrant des motifs traditionnels et des agrandissements de pièces en mordillage



Espace réservé à un extrait textuel de la narration écrite par Marie-Andrée Gill



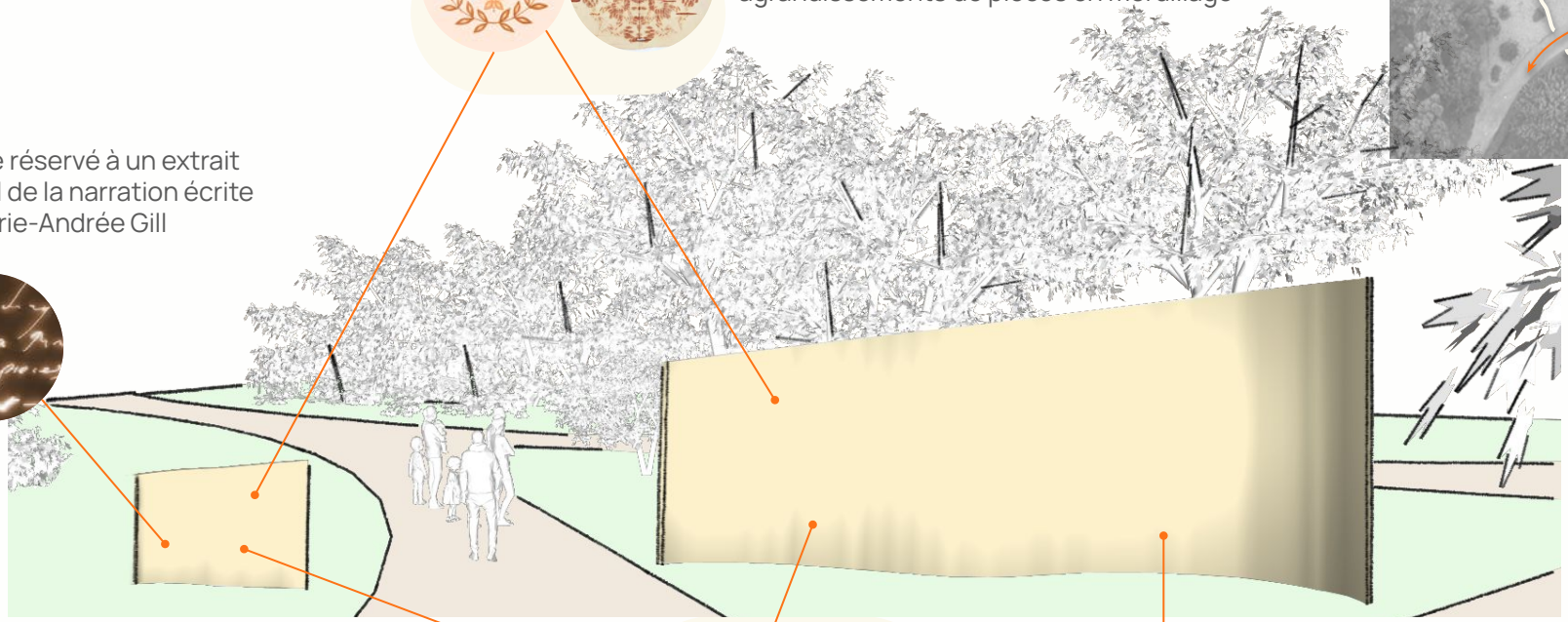

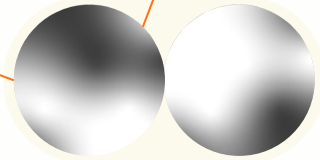

Membrane technique imprimée (Flexlight 6002), rétro-éclairée, révélant progressivement une partie des motifs à la fois

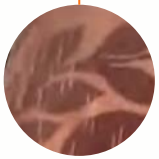

Coloris emblématique du travail de l'écorce de bouleau

La clairière performance

Corps en dialogue

L'échelle s'élargit. Du geste minutieux de la main, on passe au corps entier en mouvement.

Dans la clairière, des performeurs surgissent, projetés sur des surfaces en maille tranparentes dissimulés dans la forêt. Tournées en clair-obscur, éclairées comme à la lueur du feu, ces scènes révèlent des corps qui émergent de l'obscurité pour dialoguer avec la forêt. Un geste vers une branche. Une main qui effleure l'écorce. Un souffle synchronisé avec le vent.

La percussion pulse. Les corps répondent. L'éclairage, la vidéo et l'ambiance sonore créent une présence totale. Ce n'est plus seulement la main qui travaille, c'est tout le corps qui habite le territoire, qui respire avec lui.

Deux zones de projection se font face : les performeurs se répondent comme des échos dans la forêt. Leurs gestes dessinent l'interdépendance : le corps humain fait partie de la nature. Chaque mouvement affirme : nous sommes territoire, ce lieu est notre patrimoine commun.

Les visiteurs, rassemblés en bordure du sentier, observent la scène dans son ampleur. Il faut voir l'ensemble pour saisir que la forêt et les corps ne font qu'un.

Ici, le temps devient celui du souffle, de la présence immédiate, du vivant.



Corps en dialogue

Qualité vidéo et exemple de contenu, traitement visuel



Note: cette photo est issue d'une série captant la lignée arrière-grand-mère, grand-mère, mère (Soleil Launière) et fille. Soleil a une pratique artistique très établie et reconnue en performance. Notre approche de travail vidéo pour cette zone mise à transmettre son expertise en la transposant dans une forme magnifiée prenant vie dans l'espace de la clairière.

Les performeurs investissent le lieu de leur présence, leur regard et leurs gestes









Soleil Launière, Productions Auen, Meshtitau

Éclairage de la clairière



La clairière performance

Corps en dialogue

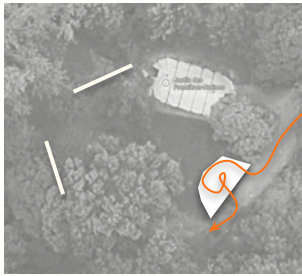

La forêt des conifères

Générations

La forêt respire au rythme des générations. Des percussions se superposent, rapides comme le cœur d'un enfant, lentes comme celui des aînés, dialoguant dans une trame sonore qui évoque la continuité de la vie.

La lumière révèle ce dialogue en trois étapes qui guident le regard du sol aux cimes, un cycle répété tout au long du sentier : les jeunes pousses s'illuminent (A), des motifs de racines tracent les connexions souterraines (B), la canopée s'éclaire, révélant la pleine verticalité des arbres matures (C). Ce cycle crée une expérience du "pareil qui n'est pas le même" : à chaque répétition, le point de vue et les individus éclairés varient, invitant à l'attachement aux détails.

En arrière-plan, des silhouettes (D) représentant les sept générations avant et après nous émergent en contre-jour : une mère portant son bébé en tikinagan, un aîné avec un enfant. Volontairement sans détail pour incarner le plus grand nombre, elles se rapprochent progressivement et finissent par mêler le public aux ombres.

Au centre du parcours, un espace circulaire accueille en toute intimité une multitude de voix douces de différentes générations et langues.

Juste avant le pavillon, le cycle s'estompe : de minuscules points lumineux scintillent dans la canopée, faisant écho à la voie lactée et aux générations bien plus lointaines que nous.

Ici, le temps s'étend sur des cycles de vie multiples. La forêt devient refuge. Nous sommes nature, indissociablement liés.









Générations

Ambiance lumineuse lointaine révélant les silhouettes miroir

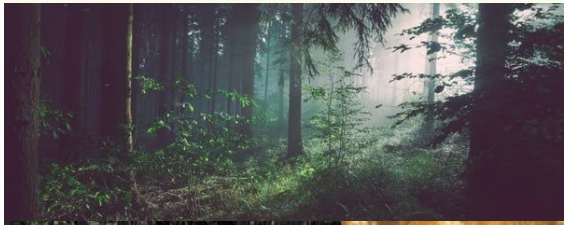







Focus d'éclairage sur les jeunes pousses et les arbres matures à proximité



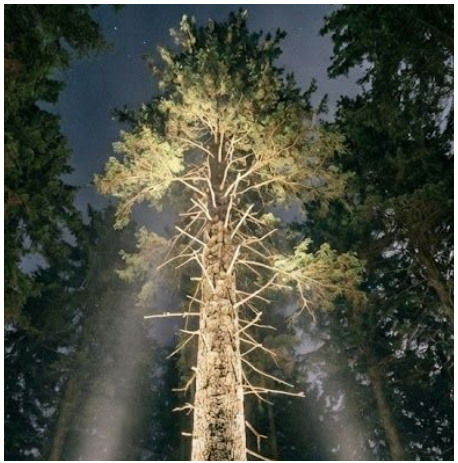

Inspiration ciel étoilé







La forêt des conifères

Générations

Emplacements des silhouettes découpées





La forêt des feuillus

L'échelle du temps élargi

L'échelle s'ouvre sur l'immensité. Le temps se dilate.

Les visiteurs traversent une forêt de feuillus baignée d'une lumière lunaire en mouvement. Une lune accélérée traverse le ciel au-dessus de l'horizon, condensant une nuit entière en quelques minutes. Suspendue à un câble d'acier dissimulé au loin, elle projette des ombres qui dansent. Les arbres s'étirent, pivotent, se transforment dans un mouvement imprévu.

La percussion sourde bat plus lentement. Tout devient contretemps. On entre dans un time-lapse paradoxal : la lune file à toute allure alors que le rythme, lui, s'étire, s'alourdit. Les visiteurs glissent à travers le temps, spectateurs d'une nuit accélérée portée par un battement qui les ancre, les ralentit, les suspend.

L'ambiance est douce, mais intense, magnifique. Plutôt que le lugubre de la nuit, c'est sa légèreté, sa vitalité qui s'offre aux visiteurs. La musique monte progressivement, portant cette sensation rare où le temps semble à la fois suspendu et emballé, où l'on prend conscience de faire partie de quelque chose de bien plus grand que soi.

La lune se souvient. Elle a vu des milliers de nuits sur ce territoire, des milliers de cycles brillant au ciel. Ce que nous vivons en minutes, elle le vit en éternité.

Ici, l'échelle atteint l'immensité poétique du monde naturel. C'est l'humilité face au temps qui nous dépasse, l'émerveillement devant la beauté grandiose qui nous invite à nous laisser emporter.

Note explicative de la référence vidéo
Contrairement aux autres zones présentées avec des maquettes statiques, cette intervention nécessite une référence vidéo pour comprendre l'effet recherché : une lune en mouvement créant des ombres dansantes et une sensation de time-lapse vivant. Cette vidéo résume la qualité atmosphérique et cinétique que nous cherchons à atteindre dans la forêt des feuillus.



Ólafur Arnalds, Zero

Lien de la vidéo
youtube.com/watch?v=3qP6LU_MBhU&embeds_referring_euri=https%3A%2F%2Fdocs.google.com%2F&embeds_referring_origin=https%3A%2F%2Fdocs.google.com&source_ve_path=Mjg2NjY

La forêt des feuillus

L'échelle du temps élargi

Ombres franches au sol qui se déplacent rapidement avec la “lune” (fresnel)





Effet de contre-jour des troncs derrière la “lune” qui crée également des faisceaux lumineux







Douceur et volatilité





Ólafur Arnalds, Zero



INSPIRATIONS + MOODBOARD + INSPIRATIONS + MOODBOARD +

La forêt des feuillus

L'échelle du temps élargi

Parcours visiteur



Source de l'intense lumière lunaire en mouvement

5

Le point de rassemblement

Convergence des voix

Le parcours culmine dans un espace qui joue avec les échelles. De loin, un cercle de miroirs semble intime, presque secret au cœur de la forêt. Mais en y pénétrant, tout bascule : les panneaux réfléchissants multiplient la présence des visiteurs et de la forêt. On se voit entourés formant un *nous* plus grand, un nous qui inclut la forêt elle-même.

Onze sources sonores, dissimulées juste au-dessus des miroirs, font entendre les voix des onze Premières-Nations et inuit au Québec. Des mots, des phrases, un dialogue entre les nations qui se répondent, se superposent, créant une polyphonie spatiale.

La percussion bat, festive. La trame musicale qui a accompagné tout le parcours trouve ici sa célébration. La lumière pulse avec le volume des voix et de la musique, éclairant la forêt derrière les miroirs, donnant vie à l'espace dans un rythme joyeux et continu.

C'est un rassemblement. Une fête où chaque voix entremêlée résonne pour créer une harmonie d'ensemble. Les visiteurs sont invités à rester un moment, à s'arrêter dans l'enceinte du cercle, à se voir multipliés, à sentir physiquement ces voix qui les entourent.

Onze voix. Onze nations. Un territoire qui nous porte tous. Le tableau n'a pas de fin, il pulse, il célèbre, il continue. Nous sommes ensemble.



Le point de rassemblement

Convergence des voix et présence collective

INSPIRATIONS + MOODBOARD + INSPIRATIONS + MOODBOARD +

Réflexion miroir en plein air et en forêt



Castle Down Park Pavilion





Guillermo Hevia García + Nicolás Urzúa Soler

Acoustique polyphonique circulaire



Janet Cardiff's sound sculpture, Forty Part Motet

Ambiance au rassemblement, à la fête



Manikanetish, Naomi Fontaine (éclairage par Gonzalo Soldi)

Composition en miroir circulaire démultipliant les réflexions



Jeppe Hein: reflection

Le point de rassemblement

Convergence des voix et présence collective

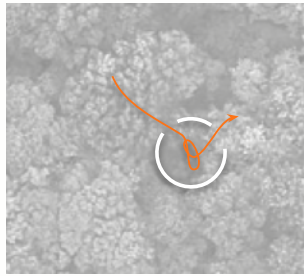

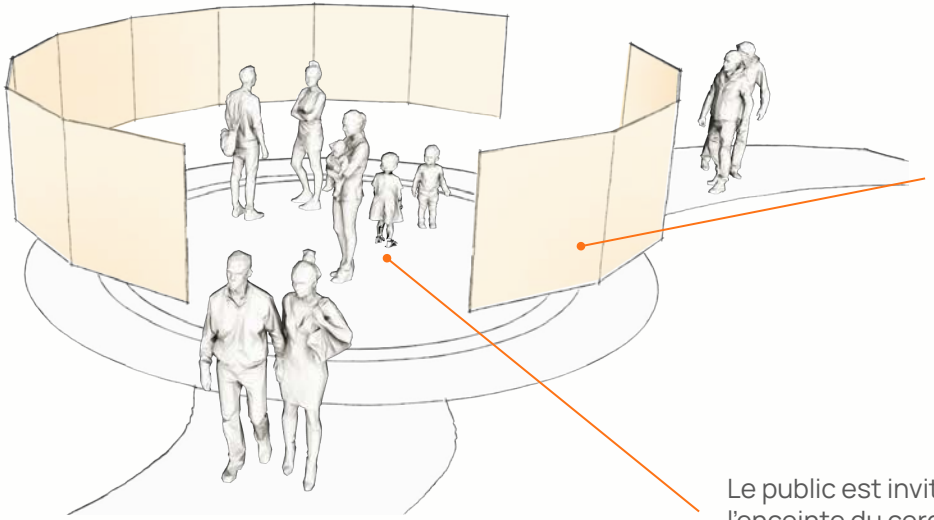

Hauts-parleurs dissimulés juste au dessus des panneaux

Panneaux miroirs

Le public est invité à s'arrêter dans l'enceinte du cercle pour vivre la polyphonie de voix qui l'entoure.

2

Compréhension du mandat

Notre approche de création

Le défi : Créer un espace lumineux de célébration et de reconnaissance

Le Jardin des Premières-Nations est bien plus qu'un jardin thématique — c'est un musée végétal à ciel ouvert. Dans le cadre de la décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) et dans une optique de reconnaissance territoriale, le mandat nous demande de créer une expérience interactive qui honore les histoires, enseignements et récits issus du territoire, tout en évitant les pièges folkloriques et en respectant la sensibilité des représentations culturelles.

Nous comprenons que ce projet doit s'adresser à un public mixte : accueillir chaleureusement les visiteurs allochtones et touristes tout en créant un espace où les communautés autochtones se reconnaissent et se sentent chez elles. Il s'agit d'un équilibre délicat qui demande une approche contemporaine, respectueuse et authentique.

Notre approche de création : La collaboration

Notre force réside dans la composition même de notre équipe de création. Au cœur du projet, trois créateurs — Anne Lagacé (Québec), Soleil Launière (Innue) et Gonzalo Soldi (Pérou) — forment un trio où la mixité et la rencontre des perspectives créent un équilibre naturel. Cette collaboration organique se reflète dans l'ensemble de l'équipe : sur 10 professionnels, 4 sont autochtones, incluant le compositeur sonore Etienne Thibault (Innu), l'artiste visuelle Eruoma Awashish (Atikamekw) et l'autrice Marie-Andrée Gill (Innue).

Cette configuration nous permet de travailler dans une logique de co-création plutôt que de consultation externe. Les créateurs et collaborateurs autochtones ne sont pas consultés en périphérie — ils façonnent le projet dès sa conception, dans le respect, la transparence, la curiosité et la sensibilité.

Notre approche multimédia contemporaine réinterprète certains symboles et gestes traditionnels (comme le mordillage et le grattage de l'écorce). Nous évitons les symboles trop évidents pour privilégier la force du geste. Le résultat souhaité est une expérience qui célèbre les traditions vivantes sans les figer dans le temps.

Nous nous engageons à respecter les délais et les livrables prévus pour une mise en oeuvre fonctionnelle tout au long de la saison de Jardins de lumière.

Considérations techniques spécifiques

Respect du site : Le Jardin des Premières-Nations est un musée végétal où chaque arbre et chaque espace ont été réfléchis. Notre approche technique assure que l'intervention respecte cette intégrité, en utilisant des méthodes d'accrochage non invasives et des installations réversibles qui laissent le site intact après le projet.

Flux libre et boucles de contenu : Conçu pour un public déambulatoire avec un rythme de visite rapide (entre 10 et 15 minutes), le parcours fonctionne par boucles de contenu d'environ 3 minutes. Il n'y a ni début ni fin définis — les tableaux prennent vie au rythme de la circulation des visiteurs, permettant une expérience fluide et accessible à tout moment.

Cohérence thématique et continuité artistique : Une ligne rythmique traverse les cinq zones, accompagnée d'une trame musicale évolutive et d'une narration poétique qui unit l'ensemble du parcours. Cette rythmique se fait sentir jusque dans le détail des conceptions lumière et vidéo. Cette signature sonore et visuelle crée une expérience cohérente tout en permettant à chaque tableau d'exprimer sa propre identité.

Fiabilité technique : Nous comprenons l'importance de livrer des installations robustes et durables. Nos choix techniques privilégient des équipements éprouvés, une synchronisation précise (éclairage, vidéo, son) et une maintenance facilitée pour assurer la pérennité du projet. Le volume sonore est réparti tout au long du circuit, évitant ainsi de créer un pôle sonore central assourdissant qui nuirait à l'expérience artistique proposée dans les autres jardins culturels à proximité.

Co-création et éthique de travail : Autant techniquement que artistiquement, nous voyons ce projet comme une opportunité de collaboration étroite avec l'équipe du Jardin. Nous travaillons dans la transparence et l'ouverture, en favorisant le dialogue tout au long du processus pour identifier ensemble les meilleures solutions. Notre approche privilégie l'écoute et l'ajustement continu afin que le résultat final reflète véritablement la vision partagée du projet.

Protection du site et pratiques durables

Notre engagement envers la durabilité guide nos choix de production à tous les niveaux. Nous privilégions le réemploi plutôt que l'achat neuf, les matières recyclables plutôt que jetables, et la réparation systématique des câbles et équipements existants. Le Jardin botanique dispose d'un parc d'équipements ayant servi au cours des cinq dernières années de l'événement Jardins de lumière. Nous considérons que réparer ce qui est réparable fait partie intégrante de notre responsabilité : tester, entretenir et remettre en état ces équipements disponibles maximise leur réutilisabilité et réduit notre empreinte.

Les éléments scénographiques seront conçus et assemblés en atelier, tandis que les composantes technologiques seront assemblées dans un atelier mobile installé à proximité du site, mais hors de la vue du public. Cet atelier nous permettra de poursuivre l'intégration lorsque les conditions météorologiques seront moins favorables, mitigeant ainsi le risque relié au calendrier de montage. Conscients que le Jardin Botanique est avant tout un musée, nous veillerons à ce que notre présence demeure la plus discrète possible durant les heures d'ouverture, dans le respect des visiteurs et de leur expérience.

Nous comprenons également que la fiabilité de l'ensemble du système est primordiale pour garantir une expérience de qualité pendant toute la durée de l'événement. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à remplacer le matériel estimé arrivé en fin de vie, assurant ainsi la pérennité et la fiabilité technique de l'installation. Nous travaillons autant que possible avec des fournisseurs locaux et plusieurs membres de notre équipe ont suivi la formation en écoconception d'Écoscéno, ce qui oriente nos décisions techniques vers des solutions à faible impact environnemental.

Nous comprenons la fragilité du site et l'importance de protéger les arbres de collection, le sol et les racines. Nous nous engageons à créer une zone de chantier sécurisée durant le montage et le démontage afin de protéger en tout temps les visiteurs. Avant le démarrage des travaux, notre méthode de travail et d'accrochage sera soumise à l'équipe du Jardin botanique pour validation. Nous nous engageons à utiliser les sentiers existants pour l'ensemble de la circulation et à restreindre tout accès hors sentier aux interventions techniques essentielles, en minimisant systématiquement le piétinement des végétaux, à dissimuler les équipements de manière muséale et à rassembler proprement les chemins de câbles. Toute installation nécessitant l'élagage de branches sera soumise au préalable au JBM pour approbation et sera effectuée par l'équipe du Jardin botanique.

En cas d'installation de pieux vissés, nous respecterons scrupuleusement les distances indiquées par l'équipe du Jardin botanique et déplacerons raisonnablement tout pieu qui heurterait une racine importante. Dans une perspective de récurrence sur cinq ans, nous proposerons des options d'infrastructures permanentes discrètes (ancrages, plaques de support) à évaluer avec l'équipe du Jardin botanique. Pour toute intervention qui ne serait pas entièrement réversible annuellement, nous présenterons les avantages en termes de solidité, de réduction de l'impact cumulatif des manipulations répétées et d'optimisation des coûts. Nous assumons l'entière responsabilité de la remise en état du site en cas d'altération ou de bris des surfaces végétales ou minérales, de structure architecturale ou d'infrastructure pendant la période d'installation.

Notre expérience antérieure au Jardin botanique nous a familiarisés avec ces exigences rigoureuses, et nous les considérons non pas comme des contraintes, mais comme des éléments essentiels à la réussite du projet et au respect de ce lieu exceptionnel.

Services offerts : Conception à réalisation clé en main

Nous offrons un service clé en main complet couvrant l'ensemble du mandat tel que décrit dans l'appel de propositions
Notre équipe possède une expertise éprouvée dans la réalisation de projets multimédias immersifs extérieurs. Nous privilégions des solutions techniques fiables et durables, essentielles pour un projet en milieu botanique exposé aux intempéries et à un fort achalandage.

Ayant déjà réalisé deux installations au Jardin botanique de Montréal en 2024 (Microcosme japonais et Montagnes empruntées), nous connaissons intimement les exigences du site, maîtrisons les techniques d'accrochage qui respectent l'intégrité des arbres et de l'aménagement paysager, et comprenons les standards de qualité muséale attendus.

1. Conception & design technique

- Conception artistique et scénarisation détaillée du parcours pour les cinq zones identifiées: l'entrée du Jardin des Premières-Nations, la clairière performance, la forêt des conifères, la forêt des feuillus et le point de rassemblement
- Direction artistique unifiée pour l'ensemble du parcours
- Conception d'éclairage pour les cinq zones, composition sonore immersive et conception vidéo pour la clairière performance
- Plans d'implantation des équipements et infrastructures
- Identification des besoins électriques et supports d'équipements
- Plans de fabrication des composantes scénographiques (sculpture monumentale à l'entrée, silhouettes générationnelles dans la forêt des conifères, panneaux miroirs au point de rassemblement)
- Liste du matériel requis avec recommandations de location ou d'achat
- Échéancier détaillé identifiant les moments clés d'approbation et les rencontres in situ
- Fichiers graphiques de présentation (minimum 3 simulations visuelles haute résolution)

2. Production et réalisation

- Contenu multimédia (vidéo pour la clairière performance, compositions sonores pour l'ensemble du parcours, séquences d'éclairage immersives synchronisées à la trame sonore)
- Mise en scène et direction artistique
- Fabrication des composantes scénographiques
- Enregistrement des voix de la trame sonore incluant une représentation des 11 langues autochtones pour la polyphonie spatiale du point de rassemblement
- Location et/ou achat d'équipements
- Plans de montage détaillés

Services offerts : Conception à réalisation clé en main

3. Intégration et rodage

- Livraison et installation discrète de qualité muséale
- Intégration de l'ensemble des composantes
- Programmation et tests
- Plans tel qu'installés avec spécifications d'installation et d'utilisation
- Manuel d'opération complet incluant listes de vérification, photos et vidéos de référence, et fiches techniques

4. Opération

- Présence technique sur site durant la première semaine d'opération
- Support technique à distance et intervention sur place dans les 24h au besoin
- Suivi de réparation tout au long de l'événement

5. Démontage et entretien

- Démontage des installations après l'événement
- Entretien et tests des équipements avant entreposage
- Identification et emballage du matériel pour faciliter le remontage
- Fourniture des spécifications techniques pour l'entreposage
- Compte rendu détaillé de l'état des équipements
- Évaluation du coût de remontage/démontage pour l'année suivante

3

Capacité de production et échéancier

Méthodologie de travail et approche collaborative

Après avoir dirigé pendant 9 ans un studio de création multimédia spécialisé dans le sur-mesure et l'interactivité, j'ai choisi en 2023 de poursuivre ma pratique de façon indépendante. Cette transition m'a permis de transformer ma méthodologie : je privilégie désormais des équipes conçues sur-mesure pour chaque projet, dans l'optique d'être plus agile, plus pertinente, plus durable et d'offrir davantage de valeur à mes clients.

1. Expertise ciblée et séniorité – En réunissant des partenaires expérimentés sélectionnés pour leurs compétences spécifiques au projet, nous créons une équipe où chaque membre opère au cœur de son expertise, permettant une compréhension rapide et des recommandations expertes.

2. Qualité optimale et efficience budgétaire – Cette méthode investit les ressources là où elles comptent vraiment, offrant qualité et quantité supérieures dans les mêmes paramètres budgétaires, sans compromis.

3. Fiabilité et agilité – Chaque expert assume pleinement la responsabilité de sa contribution. La structure par projet favorise une communication directe et une prise de décision agile pour maintenir la vision créative.

4. Pratiques durables – Cette approche intègre des partenaires qui partagent nos valeurs environnementales et contribuent concrètement à la réutilisabilité et à la pérennité des installations.

Application au Jardin des Premières-Nations
Cette méthodologie permet d'analyser en amont les besoins du site et son contexte pour réunir les experts les plus pertinents, assurant un projet qui respecte l'ambition créative, la rigueur technique et la profondeur culturelle que mérite ce lieu exceptionnel.

anne

Production



Dildel Lavoie-Caceres
Producteur créatif

Passionné d'art, de culture et de nouveaux médias, Dildel œuvre dans le domaine des arts numériques depuis plus de 20 ans. Son parcours l'a mené à collaborer avec des talents exceptionnels sur des projets multidisciplinaires qui repoussent les frontières de la création numérique. Ancien associé et producteur exécutif chez cadabra et XYZ Technologie Culturelle, où il a contribué pendant plus d'une décennie à l'élaboration de stratégies de production et à la gestion de relations clients durables, Dildel exerce aujourd'hui en tant que producteur créatif indépendant. Il se consacre à bâtir des équipes sur mesure et à gérer des projets qui racontent les histoires de demain tout en créant des ponts entre les communautés et les générations. Dildel a notamment déjà collaboré étroitement avec bon nombre des membres de l'équipe constituée pour ce concours dont Anne, Serge et Gonzalo -Jardin japonais (2024) et Marie-Andrée Gill - La mer intérieure (2021)

Pour assurer le bon fonctionnement de cette méthodologie et garantir que la vision créative se reflète fidèlement dans tous les livrables, Dildel chapeaute l'ensemble de la coordination des équipes, le suivi rigoureux de la production et assure la fiabilité et la gestion optimale du projet. Son rôle est essentiel pour orchestrer la collaboration entre les différents experts, maintenir les échéanciers et faciliter la communication entre les intentions créatives et leur réalisation concrète.

Équipe de co-création

Pour ce projet, Anne, Soleil et Gonzalo imaginent ensemble chaque tableau, nourrissant la vision commune de leurs sensibilités artistiques respectives. Ils conçoivent le parcours comme un tout indivisible, où leurs expertises se tissent naturellement plutôt que de se juxtaposer.

Cette approche collaborative permet d'atteindre une profondeur et une authenticité que ne pourrait obtenir un seul créateur, tout en maintenant une cohérence artistique forte grâce à leur langage partagé et leur confiance mutuelle bâtis sur une décennie de collaborations.



Anne Lagacé
Co-créatrice + Direction scéno et parcours de visite

Artiste multimédia spécialisée dans la création d'expériences immersives accessibles au grand public, Anne transforme le quotidien à travers des œuvres qui magnifient la simplicité et invitent à rêver collectivement. Sa pratique explore la dramaturgie du pluriel et le dialogue entre les médias pour créer des expériences incarnées.

Le studio de création qu'elle a dirigé (2014-2023) a été récompensé par le *Grand Prix NUMIX* (2022). En 2024, elle a conçu deux œuvres pour Jardins de lumière au Jardin japonais : *Microcosme japonais* et *Montagnes empruntées*. Elle a également créé la série d'œuvres d'art public In Bocca al Lupo, dont *Lucia* (co-créée avec Gonzalo), présentée à Montréal, Saint-Hyacinthe, Mont-Tremblant, Bruxelles et Détroit.

Elle collabore avec Gonzalo depuis 8 ans sur diverses productions et a récemment signé avec lui la dramaturgie d'*Aianishkat* (2024) de Soleil Launière.



Soleil Launière
Co-créatrice + Direction sonore et performance

Originaire de Mashteuiatsh (communauté innue), Soleil est une artiste transdisciplinaire dont la pratique allie chant, mouvement, théâtre et installation pour faire ressentir les entre-mondes spirituels. Ses créations (*Meshtitau*, *Akuteu*, *Aianishkat*) portent une réflexion profonde sur les passages de la vie et créent des ponts entre les cultures.

Championne des Francouvertes (2024) et première artiste autochtone à remporter cette compétition, elle est Révélation Radio-Canada (2024-2025). Elle dirige la compagnie Production AUEN. Elle a accompagné Mirari et Robert Lepage pour la conception du *Pavillon du Canada à l'Expo Osaka 2025* (2024-2025).

Sa vision artistique conjugue contemporanéité et enracinement culturel, créant des œuvres qui honorent les traditions tout en ouvrant de nouveaux territoires d'expression.

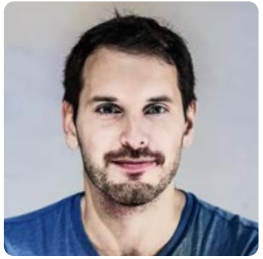

Gonzalo Soldi
Co-créateur + Direction lumière et vidéo

Entrepreneur culturel originaire du Pérou et établi au Québec depuis 2003, Gonzalo a cofondé Mirari (2015) et dirigé la compagnie vers une certification B-Corp. Désormais indépendant depuis mi-2025, son parcours témoigne d'une maîtrise exceptionnelle de projets d'envergure internationale : de la direction de création du *Pavillon du Canada à la Foire du livre de Francfort* (lauréat Prix Numix 2021) au rôle d'idéateur et conseiller artistique pour le *Pavillon du Canada à l'Expo Osaka 2025*, en passant par la co-création de l'œuvre d'art public *Lucia* avec Anne et de multiples installations primées pour le Quartier des spectacles.

Sa vision conjugue ambition artistique et impact collectif, portée par des valeurs de justice sociale et d'innovation créative. Il a conçu l'éclairage et la scénographie de plusieurs créations de Soleil Launière, dont *Umanishish* (2018), *Meshtitau* (2020) et *Aianishkat* (2024).

Impliqué dans la Commission de la culture et transition écologique de la Ville de Montréal, il oriente sa pratique vers des projets qui façonnent de manière durable l'avenir collectif.

Collaborateurs à la réalisation artistique

Le projet bénéficie de la contribution de collaborateurs artistiques spécialisés, sélectionnés pour leur sensibilité et leur expertise terrain. Chaque concepteur est accompagné par un ou plusieurs membres de l'équipe de co-création, assurant une cohésion entre la vision globale et la réalisation de chaque composante. Le projet bénéficiera également de la participation de performeurs pour les projections vidéo de la clairière performance, ainsi que d'interprètes vocaux et musiciens pour la création sonore et musicale. Ces collaborations seront confirmées au cours du développement du projet.



Eruoma Awashish
Artiste visuelle

Eruoma Awashish est une artiste Atikamekw Nehirowisiw, diplômée en arts interdisciplinaire et actuellement en voie de terminer une maîtrise sur la décolonisation du Sacré. Elle a eu l'honneur de recevoir le prix en Art Actuel du MNBAQ (Musée national des beaux-arts du Québec) en 2025 et a exposé à divers événements internationaux, dont la Biennale Révélations à Paris. Son travail vise à créer des espaces de dialogue afin de favoriser une meilleure compréhension des cultures des Premières Nations. En utilisant des symboles métaphoriques qui allient spiritualité et syncrétisme, tout en réinterprétant des symboles de la religion catholique dans le contexte de sa culture Atikamekw, elle cherche à renforcer sa spiritualité et à interroger les normes historiques. À travers sa pratique artistique, Awashish met en lumière la force et la résilience des Premières Nations face aux défis de la colonisation, tout en célébrant leur riche héritage culturel.

Pour ce projet, Eruoma revient au Jardin des Premières-Nations où elle a jadis été agente culturelle - « mon petit bout de territoire quand j'habitais à Montréal » cette fois pour y créer une œuvre monumentale. Elle transpose à échelle monumentale les techniques ancestrales de travail de l'écorce de bouleau. Elle investit la sculpture de l'entrée du Jardin en magnifiant le geste minutieux de l'artisan, révélant comment chaque motif traditionnel devient porteur de lumière. En numérisant puis agrandissant ses propres créations et celles d'autres artisans avec qui elle souhaite collaborer, elle fait dialoguer savoir-faire ancestral et expression contemporaine, marquant le seuil du parcours et invitant à contempler la patience du geste.



Marie-Andrée Gill
Poète et scénariste

Marie-Andrée Gill est poète, chroniqueuse, scénariste et animatrice de balados membre de la communauté des Pekuakamiulnuatsh. Son travail côtoie l'intime, l'amour et la relation au vivant comme guérison, alliant les symboliques québécoises et ilnuatsh. Elle écrit et habite à Petit-Saguenay.

Pour ce projet, Marie-Andrée collabore avec l'équipe de co-création pour tisser la trame narrative qui unit les cinq tableaux du parcours. Elle conçoit les narrations audio et les textes d'interprétation qui donnent voix aux thématiques du temps vécu, créant un fil rouge poétique entre les différentes échelles temporelles explorées. Son écriture, ancrée dans une sensibilité innue contemporaine, fait résonner les liens profonds entre les gestes, les générations et le territoire.

Collaborateurs à la réalisation artistique

Le projet bénéficie de la contribution de collaborateurs artistiques spécialisés, sélectionnés pour leur sensibilité et leur expertise terrain. Chaque concepteur est accompagné par un ou plusieurs membres de l'équipe de co-création, assurant une cohésion entre la vision globale et la réalisation de chaque composante. Le projet bénéficiera également de la participation de performeurs pour les projections vidéo de la clairière performance, ainsi que d'interprètes vocaux et musiciens pour la création sonore et musicale. Ces collaborations seront confirmées au cours du développement du projet.



Étienne Thibeault
Concepteur sonore

Acteur, musicien et concepteur sonore ilnu diplômé de l'École de théâtre professionnel du Collège Lionel-Groulx, Étienne a participé à plusieurs productions théâtrales notables, dont *Alterindiens* et *Manikanetish* au Théâtre Duceppe. Ayant récemment complété une formation en conception et intégration sonore pour jeux vidéo, il élargit sa pratique du son dans différents domaines créatifs. Membre du Cercle consultatif autochtone et artiste-enseignant en Création et production à l'École nationale de Théâtre.

Il collabore régulièrement avec Soleil Launière sur plusieurs conceptions sonores. Pour ce projet, il assurera la conception sonore en étroite collaboration avec elle. Avec son expérience en théâtre, il créera une synergie artistique qui enrichit le narratif de l'expérience.



Olivier Laberge
Concepteur d'effets éclairage et Directeur Photo

Artiste visuel de Montréal, Olivier travaille comme directeur photo, chef électricien et opérateur caméra sur des publicités, films, séries télé et documentaires. Reconnu pour sa sensibilité à mettre en lumière l'invisible et à faire ressortir avec douceur et puissance des éléments narratifs.

Pour ce projet, Olivier concevra les effets d'éclairage des différents tableaux du parcours avec une approche cinématographique. Son expertise sera particulièrement mise à profit dans la forêt des feuillus avec le mouvement de lumière sur rail, créant l'illusion d'une balade nocturne condensée. Il assurera également la direction photo lors du tournage des performances vidéo pour la clairière performance. Cette approche cinématographique permet d'insuffler une signature visuelle cohérente qui envoûte et transporte le public. Il travaillera en étroite collaboration avec Gonzalo pour garantir la cohésion entre conception lumière et intégration technique.

Direction technique et intégration

La direction technique s'articule autour de trois expertises complémentaires qui dialoguent en continu : Serge Maheu pilote les systèmes audio-visuels et leur synchronisation, David Barabé assure la faisabilité et la fabrication des des éléments scénographiques intégrés au site, et Pierre-Olivier Durand assure l'intégration de l'ensemble des installations techniques au site. Cette approche collaborative garantit une coordination efficace et une réponse rapide à tout besoin technique.



Serge Maheu
Directeur technologique et de systèmes AV

Artiste-technologue et créateur d'expériences numériques interactives depuis plus de 15 ans, Serge conçoit et fabrique des œuvres d'art physiques numériques qui parcourent le monde, dont *TRACES* (Expo 2020 Dubaï), *CYCLE* et *PASSAGE*. En 2024, il a assuré la conception technique et des systèmes d'intégration multimédia des deux œuvres d'Anne pour Jardins de Lumière *Microcosme japonais* et *Montagnes empruntées (2024)*. Il maîtrise la programmation créative, l'électronique sur mesure et l'intégration de systèmes complexes.

Pour ce projet, Serge arrime les effets, éléments électroniques sur-mesure ainsi que les équipements audio-visuels standards, permettant à la trame scénaristique de se déployer avec continuité sonore et synchronisation précise tout au long du parcours. Sa connaissance du site et de ses contraintes techniques, acquise lors de sa collaboration avec Anne en 2024 et 2025, nous assure de faire des choix éclairés et réalistes.



David Barabé
Chargé de la scénographie

Ingénieur et président fondateur de CollectivLab depuis 2017, David possède plus de 16 ans d'expérience en conception mécanique et fabrication pour les arts de la scène, installations extérieures et sites d'exception. Il a notamment collaboré avec Les 7 doigts et cofondé DIX au carré. Il excelle à matérialiser des idées créatives en solutions techniques robustes adaptées aux contraintes environnementales complexes.

Pour ce projet, David supervise tous les éléments physiques fabriqués, garantissant les plus hauts standards de fabrication et d'intégration durable au site. Son expertise en installations extérieures et sa compréhension des contraintes des sites naturels sensibles assurent une fabrication de qualité adaptée aux exigences du Jardin botanique. Sensible aux enjeux de durabilité, il privilégiera l'utilisation de matériaux ayant une deuxième vie possible.



Pierre-Olivier Durand
Chargé de projet des installations

Avec plus de 15 ans d'expérience dans les environnements immersifs et les productions interactives, Pierre-Olivier est un expert reconnu en direction technique et en intégration de systèmes. Il a passé huit années chez Moment Factory, où il a dirigé l'intégration des parcours extérieurs nocturnes (*Lumina*), et déployé des infrastructures AV à grande échelle (*Aura*). Reconnu pour sa capacité à collaborer avec des équipes aux expertises variées, il excelle dans les phases où les idées prennent forme. Il dirige aujourd'hui Productions Main Droite avec le même état d'esprit : fournir une base technique solide pour permettre aux visions créatives de se déployer.

Pour ce projet, Pierre-Olivier coordonne et dirige l'intégration de toutes les installations techniques à travers le parcours. Il travaille en étroite collaboration avec Serge Maheu pour garantir la fiabilité de l'installation des équipements et la fluidité de l'expérience tout au long de la saison.

Calendrier de réalisation du projet

Date du début	2026-02-02	**Titre**	Jardin des Premières-Nations	**Client**	Jardin Botanique de Montréal
		Producteur	Dildel Lavoie	**Date**	2025-12-03

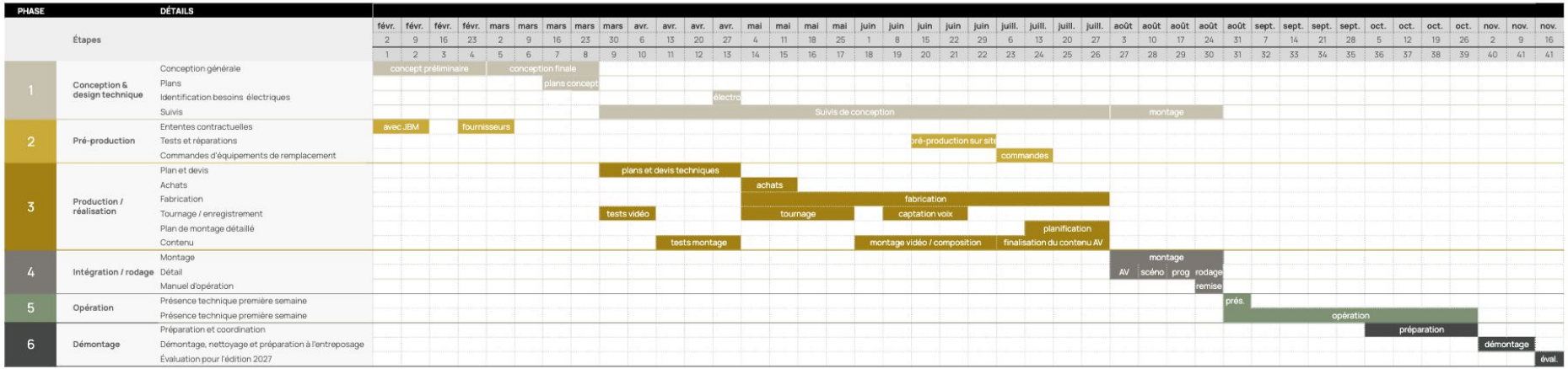

Ventilation budgétaire préliminaire

Évaluation budgétaire

Jardin des Premieres-Nations

		1- entrée	2- clairières performance	3- forêt des conifères	4- forêt des feuillus	5- point de rassemblement	Total
Phase de conception et design							**68 575 $**
Honoraires	Conception générale (3 co-concepteurs)	7 800 $	7 800 $	7 800 $	7 800 $	7 800 $	**39 000 $**
Honoraires	Conception sonore	1 950 $	1 950 $	1 950 $	1 950 $	1 950 $	**9 750 $**
Honoraires	Conception lumière	1 300 $	1 300 $	1 300 $	1 300 $	1 300 $	**6 500 $**
Honoraires	Narration et scénarisation	975 $	975 $	975 $	975 $	975 $	**4 875 $**
Honoraires	Conception visuelle et graphisme	650 $	650 $	650 $	650 $	650 $	**3 250 $**
Honoraires	Direction technologique	1 040 $	1 040 $	1 040 $	1 040 $	1 040 $	**5 200 $**
Audiovisuel							**37 000 $**
Immobilisation	Système de contrôle	2 400 $	2 400 $	2 400 $	2 400 $	2 400 $	**12 000 $**
Immobilisation	Équipements AV	0 $	0 $	5 000 $	5 000 $	0 $	**10 000 $**
Immobilisation	Licence				3 000 $		**3 000 $**
Immobilisation	Quincaillerie et filage	2 400 $	2 400 $	2 400 $	2 400 $	2 400 $	**12 000 $**
Scénographie							**130 006 $**
Production	Direction de production	1 040 $	1 040 $	1 040 $	1 040 $	1 040 $	**5 200 $**
Immobilisation	Fabrication des éléments scénographiques	60 000 $	4 300 $	16 088 $	11 565 $	38 053 $	**130 006 $**
Production							**45 575 $**
Production	Direction de production	1 560 $	1 560 $	1 560 $	1 560 $	1 560 $	**7 800 $**
Production	Contenu vidéo		16 900 $				**16 900 $**
Production	Artiste visuelle	4 875 $					**4 875 $**
Production	Studio enregistrement		2 000 $			2 500 $	**4 500 $**
Production	Enregistrement des voix					11 500 $	**11 500 $**
Intégration							**109 544 $**
Partiellement récurrent - 1/4	Programmeur éclairage	1 300 $	1 300 $	1 300 $	1 300 $	1 300 $	**6 500 $**
Partiellement récurrent - 1/4	Programmeur son	1 300 $	1 300 $	1 300 $	1 300 $	1 300 $	**6 500 $**
Récurrent	Chargé de projet des installations	1 950 $	1 950 $	1 950 $	1 950 $	1 950 $	**9 750 $**
Partiellement récurrent - 1/4	Direction technologique et programmation des systèmes de contrôle	1 560 $	1 560 $	1 560 $	1 560 $	1 560 $	**7 800 $**
Récurrent	installation scénographie	0 $	516 $	1 440 $	3 000 $	4 320 $	**9 276 $**
Récurrent	installation AV	5 200 $	5 200 $	5 200 $	5 200 $	5 200 $	**26 000 $**
Récurrent	focus et ajustements AV	2 600 $	2 600 $	2 600 $	2 600 $	2 600 $	**13 000 $**
Récurrent	Démontage AV	2 600 $	2 600 $	2 600 $	2 600 $	2 600 $	**13 000 $**
Récurrent	Démontage scénographie	2 000 $	258 $	720 $	1 500 $	1 440 $	**5 918 $**
Partiellement récurrent - 1/4	Manuel d'opération	260 $	260 $	260 $	260 $	260 $	**1 300 $**
Récurrent	Location technique, machinerie et entreposage temporaire	900 $	900 $	900 $	900 $	900 $	**4 500 $**
Récurrent	Transport et stationnement	800 $	800 $	800 $	800 $	800 $	**4 000 $**
Récurrent	Déplacement sur le site - voiturette	400 $	400 $	400 $	400 $	400 $	**2 000 $**
Opération							**3 400 $**
Récurrent	Technicien opérateur - première semaine d'opération.	280 $	280 $	280 $	280 $	280 $	**1 400 $**
Récurrent	Technicien opérateur - suivi à distance au besoin et assurer un suivi de réparation dans les 24 h	400 $	400 $	400 $	400 $	400 $	**2 000 $**
Frais généraux							**99 825 $**
Récurrent	Assurances	144 $	144 $	144 $	144 $	144 $	**720 $**
Récurrent (pourcentage)	Admin (5%)	5 377 $	3 232 $	3 196 $	3 237 $	4 924 $	**19 965 $**
Récurrent (pourcentage)	Contingence (10%)	10 754 $	6 464 $	6 391 $	6 473 $	9 848 $	**39 930 $**
Récurrent (pourcentage)	Production et direction de création (10%)	10 754 $	6 464 $	6 391 $	6 473 $	9 848 $	**39 930 $**

	1- entrée	2- clairières performance	3- forêt des conifères	4- forêt des feuillus	5- point de rassemblement	Total
Sous-totaux généraux	134 569,00 $	80 942,75 $	80 035,25 $	81 056,50 $	123 241,50 $	**499 845 $**

4

Expérience et expertise dans des projets semblables

Expérience et expertise dans des projets semblables

Montagnes empruntées et microcosme japonais

Année de réalisation : **2024**
Coût approximatif des services professionnels **16 000$**
Coût total du projet : **185 000 $**

Description du projet qui fait ressortir en quoi sa réalisation est originale

À la nuit tombée, deux œuvres transforment le Jardin japonais lors de Jardins de Lumière. Un paysage de montagnes ennuagées flottantes en contre-jour émerge dans la pinède tandis qu'une vue aérienne animée révèle un archipel chatoyant. Chaque intervention vise à révéler plutôt qu'à imposer, s'inspirant du shakkei, cet art millénaire d'emprunter le paysage pour enrichir l'expérience du lieu.

Montagnes empruntées - En déambulant dans la pinède à la pénombre, les visiteurs sont transportés dans un paysage de montagnes vaporeuses entre nuit et jour. 70% du territoire japonais est montagneux, ce qui en fait une icône incontournable. Inspirés du shakkei, nous avons créé un élément scénique de grande envergure révélant une chaîne de montagnes qui semble flotter en contre-jour, donnant vie aux nuages qui dansent entre les sommets.

Microcosme japonais - Tel un oiseau au-dessus de la mer du Japon, nous observons de haut une collection d'îles, d'arbres matures et de montagnes bordées d'eau salée chatoyante. L'aménagement figuratif passe inaperçu de jour, bien intégré au jardin. À la tombée de la nuit, il s'illumine et s'anime, accueillant les visiteurs dans l'univers de l'archipel japonais.

Description de l'implication des membres de l'équipe

Anne Lagacé a assuré la conception et la direction de création pour les deux installations. Dildel Lavoie-Caceres a agi comme producteur créatif, coordonnant l'ensemble de la production. Serge Maheu a assumé la direction technique et multimédia, garantissant l'intégration des systèmes. Gonzalo Soldi a créé les animations lumineuses pour Montagnes empruntées et réalisé le mapping vidéo du Microcosme japonais.









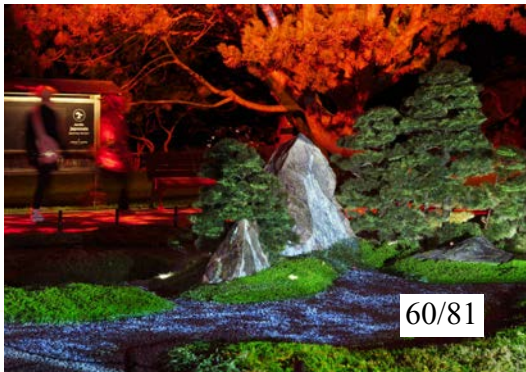

Lucia

FINALISTE
Concours des PRIX NUMIX
2024

Année de réalisation : **2023**
Coût approximatif des services professionnels **120 000$**
Coût total du projet : **800 000 $**

Description du projet qui fait ressortir en quoi sa réalisation est originale

Lucia est une installation artistique de grande envergure destinée à tourner à travers différents lieux communs dans le monde. Elle intègre musique originale, mix sonore interactif, sculpture, court-métrage d'animation, effets multimédia, scénographie et conception d'éclairage et ingénierie de façon harmonieuse, poétique et touchante. Au fil de ses 226 premiers jours de diffusion (au Québec et en Belgique), elle a généré plus de 334 313 interactions uniques avec ses visiteurs. À la fois robuste et élégante, sa conception rencontre tous critères de tournée et de sa vision artistique. Sa démarche de création se veut un hommage à la rencontre, à la lumière et à différentes formes d'art plus traditionnelles telles que la musique symphonique, l'horlogerie fine, le travail du bronze et l'animation. L'oeuvre est tout à fait attrayante de jour mais révèle son plein potentiel la nuit tombée grâce à ses animations lumineuses synchronisées aux interactions et à la trame musicale et à l'apparition de fumée permettant à la lumière de prendre une physicalité majestueuses. Il va sans dire qu'elle résiste aux intempéries et respecte toutes les normes de sécurité auprès du public.

Description de l'implication des membres de l'équipe

Anne est la co-créatrice de l'oeuvre avec Gonzalo Soldi. Ensemble, ils ont écrit le conte original d'où s'inspirent tous les choix artistiques et narratifs de l'oeuvre, ont monté son financement, ont supervisé les travaux d'ingénierie, ont travaillé à créer une cohésion artistique auprès de tous les intervenants créatifs de sa réalisation et ont conçu les différents éléments graphiques intégrés à l'oeuvre. Ils ont également consolidé les partenariats avec les diffuseurs et ils ont rencontré le public pour en apprendre sur leur interprétation et leur appréciation à chaque occasion de présentation.







La mer intérieure

FINALISTE
Concours des PRIX NUMIX
2022

Année de réalisation : **2021**
Coût approximatif des services professionnels **250 000$**
Coût total du projet : **550 000 $**

Description du projet qui fait ressortir en quoi sa réalisation est originale

Un ancien château d'eau perché sur un promontoire dominant la région du Lac-Saint-Jean accueille cette épopée immersive à propos de la beauté de l'accueil de l'autre à l'ère des changements climatiques. Faisant partie d'un parcours extérieur,l'ascension menant sur une plateforme vibrant aux quatre vents, à 80 pieds dans les airs, Le film est précédé de l'expérience interactive, Le carnet de bord, qui évoque la relation symbolique entre l'eau et la profondeur de la mémoire.

Porté par la métaphore d'une petite maison dérivant sur les eaux à la suite d'une catastrophe climatique, le film raconte le rêve d'immigration d'une famille à la recherche d'une mer où il n'y aura plus jamais de tsunami, une mer... intérieure. Cap sur la région du Lac-Saint-Jean, au Québec : fief d'une mer ancienne, fière d'une hospitalité légendaire, riche d'un territoire immense. Au fil du périple, la mère de la petite Kaori se projette dans cet ailleurs qu'elle décrit à sa fille pour lui donner confiance.

La mer intérieure est une réflexion sur la quête universelle du chez-soi. Les splendides paysages du Lac-Saint-Jean et la population accueillante de la région sont révélés à travers le regard des voyageurs qui se projettent en pensée vers leur terre d'accueil. Véritable fresque en mouvement, La mer intérieure est une œuvre immersive dramatique qui allie les arts visuels et la poésie.

Description de l'implication des membres de l'équipe :

Dildel Lavoie-Caceres a agit comme producteur de ce projet clé-en-main pour l'ensemble des phases: de la conception à l'installation in situ. Le projet a impliqué un grands nombres d'artisans et d'expertises, dont celle de Marie-Andrée Gill pour l'écriture de la narration du film.









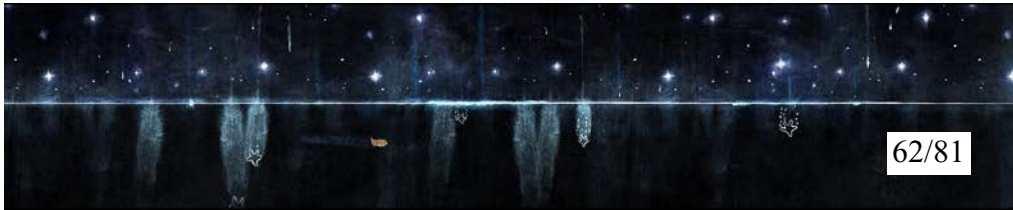



artiste multimédia et direction de création

annelagace.com

espace pour la vie montréal
jardin botanique

Appel de propositions pour la mise en lumière de Jardin des Premières-Nations

Dans le cadre de l'événement Jardins de lumière

Septembre 2026

1. Introduction

Le Jardin botanique de Montréal désire lancer un concours sur invitation afin de retenir les services pour la conception et la réalisation d'un parcours lumineux immersif dans le Jardin des Premières-Nations dans le cadre de la prochaine édition de son événement annuel Jardins de Lumière, dont l'ouverture est prévue le 2 septembre 2026. Ces interventions, se focalisent sur les zones suivantes : 1) l'entrée du Jardin des Premières Nations, 2) la forêt des conifères du Jardin des Premières-Nations, 3) la forêt des feuillus au Jardin des Premières-Nations.

2. Contexte

Depuis 1992, l'évènement Jardins de lumière jouit d'une grande popularité qui ne se dément pas. Il a débuté par la Magie des lanternes au Jardin de Chine. En 2012, l'offre au public a été augmentée en illuminant le Pavillon et le Jardin japonais, 20 ans plus tard. Et puis en 2014, le Jardin des Premières-Nations s'est joint au parcours de visite. Dès lors, l'expérience est essentiellement formée de la visite des trois jardins culturels. Célébrant l'automne avec un jardin éblouissant, Jardins de lumière est aujourd'hui l'événement phare du Jardin botanique. Il s'agit de la période de l'année où le plus fort achalandage est enregistré.

L'événement se renouvelle graduellement, les plus anciennes expériences faisant place à des nouvelles. En 2024, le Jardin japonais a été revu par la création de Yugen, une installation en trois volets qui magnifie le territoire japonais.

La Jardin des Premières-Nations, pour sa part, avait bénéficié d'un renouvellement complet en 2021. Ode à la lune, avec une trame narrative de Joséphine Bacon, nous faisait vivre les différentes saisons de la vie selon les philosophies autochtones. Le Jardin botanique souhaite renouveler en profondeur cette expérience. Cette nouvelle mise en lumière doit tenir compte des expériences existantes dans les autres jardins.

3. Description du mandat

3.1 Mandat

Le contractant choisi doit avoir une expertise en conception d'expériences de scénographies lumineuses extérieures pour grand public.

Il doit démontrer, notamment en incluant des personnes autochtones dans son équipe, sa capacité à traiter des cultures autochtones.

Des services clé en main sont exigés, le mandat inclut :

Conception & design technique

- Plan du parcours
- Scénarisation détaillée des interventions
- Direction artistique
- Liste du matériel requis
- Recommandations de location ou d'achat du matériel requis
- Plan d'implantation des équipements et infrastructures
- Identification des besoins électriques
- Plans de fabrication des composantes
- Supports d'équipements
- Produire un échéancier de projet identifiant les moments clés d'approbation, les dates de rencontres inSitu, selon les besoins et les étapes du projet.
- Fournir les fichiers graphiques de présentation qui pourront être utilisés pour la diffusion et la promotion du projet. Les documents de présentation du contractant devront inclure un minimum de 3 simulations visuelles (perspectives d'ambiance, ou modélisation) de 3 lieux clés, en format 11x17 (jpeg ou pdf haute résolution).

Production/réalisation

- Contenu multimédia
- Mise en scène
- Composantes scénographiques
- Location et/ou achat équipements
- Plans de montage détaillés

Intégration/rodage

- Livraison des installations/équipements
- Intégration de l'ensemble des composantes (Intégration discrète muséale pour mettre en valeur notre collection)
- Programmation
- Plans tel qu'installés (spécifications d'installation & d'utilisation de équipements)
- Manuel d'opération comprenant les informations suivantes:
  - Personnes contacts pour support à distance
  - Plan général avec zones d'interventions
  - Description détaillée des éléments à vérifier dans chacune des zones d'interventions -- sous forme de liste de vérification
  - Photos et vidéos de références tel qu'intégré
  - Équipements en place (fiches techniques)

Opération

- Assurer une présence technique sur le site durant la première semaine d'opération.
- Assurer un suivi à distance au besoin et assurer un suivi de réparation dans les 24h à partir de la deuxième semaine de l'évènement.

Démontage

- Démonter les installations la première année.
- Fournir les spécifications techniques à respecter pour l'entreposage
- Effectuer un entretien des équipements et tests des équipements avant leur entreposage (emballage si nécessaire) et nous fournir un compte rendu.
- Identifier le matériel en fonction des sites (si requis) pour en faciliter l'emballage l'entreposage et le montage l'année suivante.
- Emballer le matériel en vue de l'entreposage
- Évaluer le coût du remontage/démontage pour l'année suivante

3.2 Éléments hors mandat

- L'entreposage des installations si elles sont achetées par le Jardin botanique,
- La réalisation des travaux pour les aménagements horticoles, si applicable.
- Les infrastructures électriques.

4. Critères de design et de qualité à respecter

- Toutes les interventions devront être ficelées et scénarisées dans un souci de continuité, de cohérence avec les ambiances lumineuses existantes et le génie des lieux (atmosphère des lieux physique, ambiance végétale, etc.).
- Les installations devront être conçues pour être montées et démontées par le contractant la première année, et à déterminer par la suite chaque année, pour une période minimale de 5 ans. Elles devront être automatisées avec horloges au maximum.
- Privilégier les principes de développement durable, i.e. avoir recours à des fournisseurs locaux, potentiel de récupération et de recyclage des matériaux en fin de vie, matériaux ayant un moindre impact sur l'environnement, etc.;
- L'aménagement des installations sera pensé afin de permettre à la très grande majorité des visiteurs incluant les enfants, les adultes âgés et les personnes à mobilité réduite d'y avoir accès.
- Les installations et leurs composantes seront en tous points sécuritaires. Les mécanismes, surfaces, matériaux doivent mettre le visiteur hors de tout risque.
- Les installations devront être solides et durables, elles seront exposées aux intempéries

et à un fort flot de visiteurs, elles ne doivent comporter aucune pièce amovible et être protégées contre la détérioration, le bris et le vol.
- Le fournisseur doit respecter toutes les normes et lois en vigueur pour l'exécution du mandat. Il est également invité à respecter scrupuleusement les règles de santé et sécurité au travail reliées à son mandat au Jardin botanique de Montréal.
- Les installations livrées par le fournisseur devront être conformes au code du bâtiment et les équipements devront avoir la certification CSA.

5. Méthode de travail

Le fournisseur devra préparer un maximum de composantes en atelier afin de limiter les interventions sur le site.

- D'autres fournisseurs étant présents sur le site, l'équipe du Jardin botanique exige la meilleure collaboration et bonne communication de tous les intervenants.
- Le Jardin botanique est un musée vivant. Ces plantes constituent des collections précieuses dont la protection constitue une priorité. L'installation et le démantèlement devront être soigneusement coordonnés avec les équipes concernées. Le contractant devra exposer les méthodes qu'il entend prendre pour protéger les végétaux. Les détails sont fournis en annexe 4.

6. Propriété, rôle et autorité de la Ville

5.1 Propriété

Les installations seront la propriété du Jardin botanique, les équipements achetés appartiendront au Jardin botanique, certains équipements pourront être en location. La liste de ces équipements de location sera remise au Jardin botanique.

5.2 Rôle et Autorité

La réalisation du projet se déroulera sous l'autorité de Madame Martine Bernier, cheffe de division Programmes publics et éducation au Jardin botanique de Montréal. Le contractant présentera et fera approuver par Martine Bernier tous les livrables et documents exigés.

Le contractant agira en étroite collaboration avec les représentants désignés qui incluent entre autres, mais non exclusivement :

- Madame Marie-Claire Lagacé, conceptrice artistique, qui agit à titre de directrice artistique pour l'ensemble de jardins de lumière.
- Monsieur Philippe Leclerc-Lachapelle, électrotechnicien assurera les conditions techniques du site et le suivi des travaux. Il s'assurera de la coordination des équipes internes et externes en lien avec le projet.

- Un représentant de l'équipe horticole qui fournira les informations nécessaires pour guider et valider les installations en lien avec les éléments vivants du Jardin.
- L'agente culturelle du Jardin des Premières-Nations, qui offrira des conseils sur les cultures des Premières Nations.

Le contrat entre le contractant retenu et la Ville prendra fin au démantèlement de tous les éléments après l'événement.

7. Enveloppe budgétaire, calendrier et livrables

L'enveloppe budgétaire totale dédiée à la réalisation de ce projet, pour l'ensemble des services professionnels, la conception, la réalisation, la production, l'achat des équipements, les travaux, l'installation, le démontage, le transport et toutes les contingences, est de 500 000 $ avant taxes.

Dès l'octroi du contrat, le contractant devra être disponible pour exécuter le mandat immédiatement.

Dans sa soumission, le contractant devra s'engager à respecter le délai prévu pour réaliser le mandat.

Lancement du concours 1er novembre 2025

Période de dépôt + visite de site 3 novembre au 3 décembre 2025

Date limite de dépôt des candidatures 3 décembre 2025

Octroi du contrat : 1er février 2026

Rencontre de démarrage : 1er février 2026

Livrables :

1) Concept préliminaire du 1er au 28 février (4 semaines)

2) Concept final du 5 mars au 31 mars (4 semaines)

3) Plans et devis du 1er avril au 30 avril (4 semaines)

4) Réalisation – Fabrication du 1er mai au 1er août (12 semaines)

5) Montage : du 1er au 31 août

4) Tenue de l'événement du 1er août au 1er novembre

5) Démantèlement du 2 novembre au 12 novembre

8. Évaluation des candidatures

Pour déposer sa candidature, les candidats sont priés de présenter un document détaillant les points suivants, lesquels seront pris en compte dans la sélection du contractant.

1) Présentation de l'approche proposée (30%)

Cette section doit inclure une description de l'approche proposée, au moins pour deux zones, incluant une des zones principales, soit le pôle interactif des zones gazonnées ou la forêt des feuillus du Jardin des Premières Nations. Cette description de l'approche doit être accompagnée d'une ou de quelques images permettant au jury de comprendre les intentions des concepteurs (images d'ambiance, d'inspiration, croquis...)

2) Compréhension du mandat (15%)

Le candidat expliquera clairement comment il conçoit ce mandat et les services offerts pour sa réalisation.

3) Capacité de production et échéancier (25%)

Cette section doit inclure: une estimation du temps alloué au mandat par rapport à la durée totale : un calendrier de réalisation du mandat, une description de la méthode de travail préconisée et une ventilation budgétaire préliminaire.

4) Expérience et expertise dans des projets semblables (30%)

Le contractant soumissionnaire présentera trois (3) projets réalisés démontrant l'expertise du contractant

Indiquer pour chaque projet cité :

• l'année de réalisation;

• le coût approximatif des services professionnels ainsi que le coût total du projet; • une brève description du projet qui fait ressortir en quoi sa réalisation est originale; • une courte description de l'implication des membres de l'équipe;

9. Déroulement du concours

Une visite du site est obligatoire. Elle aura lieu entre le 18 et le 20 novembre, sur rendez-vous. Aucune question ne pourra être posée pendant cette visite. Les questions seront soumises par écrit après la visite, la réponse devra être transmise à tous.

Veuillez envoyer votre proposition par courriel, à l'adresse suivante :

Marie-Claire Lagacé

Conceptrice artistique

Marie claire.lagace@montreal.ca

Les propositions doivent être reçues au plus tard le 3 décembre, à 16h.

Toute communication, demande de visite ou question concernant ce concours peut être adressée par courriel à martine.bernier@montreal.ca. Les questions et les réponses seront transmises à tous les candidats invités.

La Ville se réserve le droit de ne retenir aucune des propositions sur ce concours.

ANNEXES

1- Plan du parcours
2- Description du Jardin des premières-Nations et orientations conceptuelles
3- Consignes de protection et de préservation du site
4- Photos des jardins de lumière 2025
5- Liste des équipements disponibles

ANNEXE 1

Plan du parcours de visite

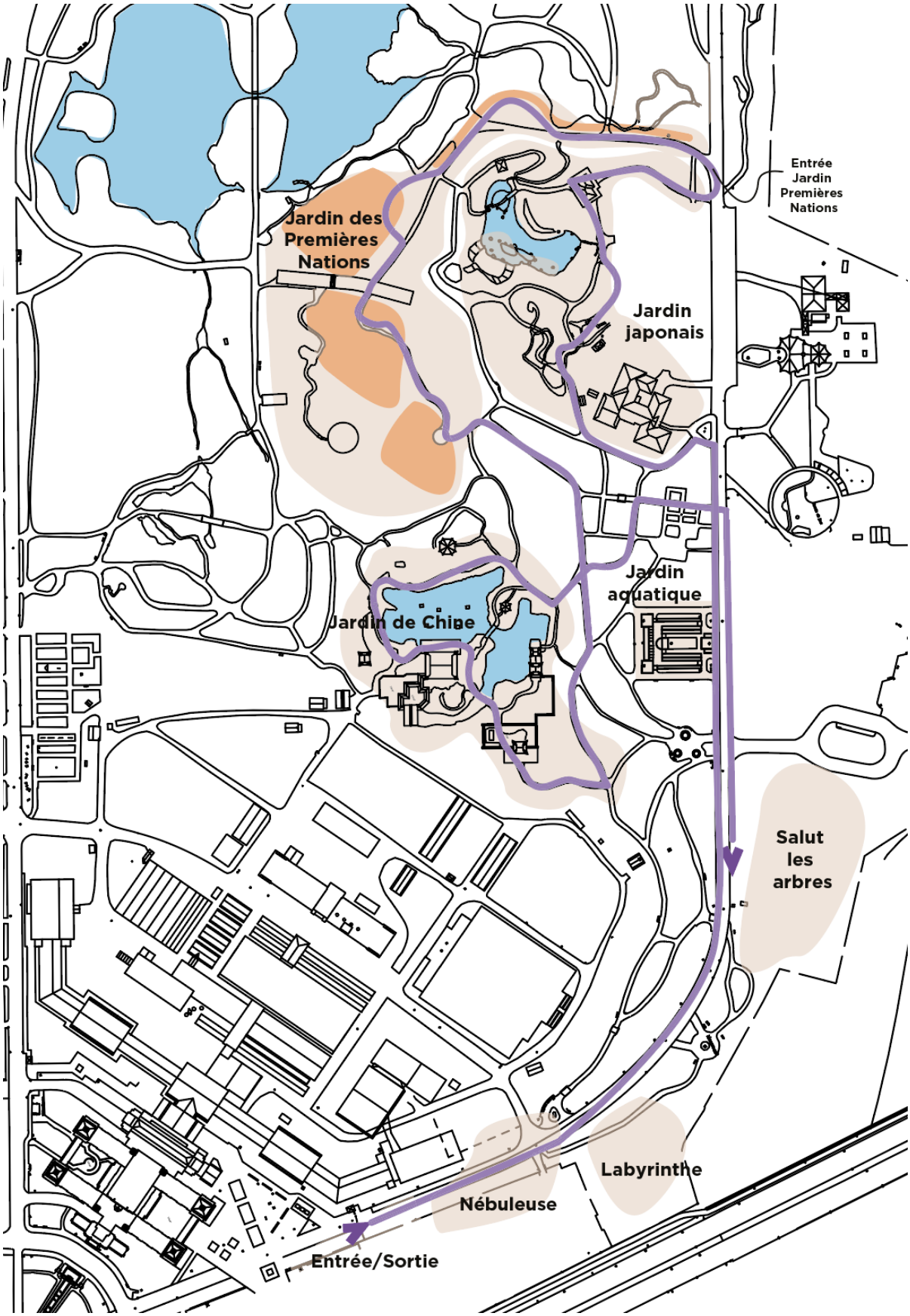

ANNEXE 2

Description du Jardin des Premières-Nations et orientations conceptuelles

Les peuples autochtones partagent leurs visions de la nature

Le Jardin des Premières- Nations, ouvert au public le 3 août 2001, présente les rapports que les Premières-Nations et Inuit entretenaient et entretiennent toujours avec le monde végétal. Évoquant un environnement naturel, ce jardin constitue la première infrastructure de cette importance sur le territoire montréalais dédié aux Premières-Nations au Québec. Ce jardin d'une superficie de 2,5 hectares est l'aboutissement de trois années d'efforts et la concrétisation d'un rêve inachevé du frère Marie-Victorin.

Le site prévu du Jardin des Premières-Nations comptait déjà un massif boisé très diversifié. Actuellement, le jardin est composé de plus de 300 espèces végétales différentes ayant nécessité la plantation de 5 000 arbres, arbustes et graminées. Le Jardin des Premières-Nations est situé en plein cœur du Jardin botanique et est compris entre le Jardin de Chine, le Jardin japonais, les étangs, le Ruisseau fleuri et le Jardin alpin.

La reconnaissance des cultures des Premiers Peuples

Lieu de connaissances et de rencontres entre les cultures, le Jardin des Premières-Nations permet d'une part à la population québécoise de reconnaître ou de redécouvrir les cultures des Premiers Peuples, et assure d'autre part aux Premières-Nations la diffusion de traditions, de savoirs et de savoir-faire. Le Jardin botanique et un comité de représentants des Premières Nations, mis sur pied spécifiquement pour ce projet, ont travaillé en étroite collaboration sur un ensemble d'orientations et de paramètres lors de la conception et la réalisation de ce jardin.

Le Jardin des Premières-Nations est un jardin contemporain plutôt que folklorique, inspiré des cultures des Premières-Nations et Inuit. Il met en valeur non seulement les connaissances botaniques des Premières-Nations et des Inuit, mais aussi les activités en lien avec le monde végétal : la cueillette des plantes alimentaires et médicinales, l'utilisation du bois et des arbres et arbustes pour la fabrication d'objets, le transport, la construction d'habitations et la culture de plantes, principalement le maïs, les courges et les haricots.

Ces thèmes sont abordés de différentes façons : panneaux d'interprétation, bornes interactives, animations, spectacles, événements spéciaux, etc. Ces méthodes de diffusion, d'échanges et de communication prennent place dans l'une ou l'autre des cinq zones du jardin, soit la forêt de feuillus, la forêt de conifères, le territoire nordique, le pavillon d'interprétation et les aires de rassemblement. De plus, des sentiers, des bornes d'interprétation sur les végétaux et des visites guidées par des animateurs autochtones permettent une découverte éclairée de ce jardin thématique. On trouve aussi sous le pavillon une exposition permanente incluant des films sur la vie contemporaine des peuples autochtones.

La voie à suivre – cartographie des étoiles – le feu sacré – une étincelle qui éclate et avance dans le temps – ces histoires qui proviennent du territoire et perdurent dans le temps

Dans l'optique de la réconciliation et de rendre hommage à la longue, ancienne et actuelle présence des Peuples autochtones sur les territoires représentés par le Jardin des Premières-Nations, tout en reconnaissant les effets de l'effacement et la déconnexion des cultures, langues, récits et territoires autochtones, nous cherchons à faire vivre aux visiteurs une expérience lumineuse et interactive qui reflète les histoires, enseignements et récits qui proviennent du territoire.

Le territoire autochtone vécu et raconté est habité par divers peuples, faune et flore, et perdure depuis les temps immémoriaux. Ces territoires autochtones ont surmonté l'effacement dans un passé proche, existe et renaît dans le présent et contribuera à l'élaboration du monde à venir.

Pour les Premiers Peuples, les histoires et récits portent des enseignements sur les savoirs et les valeurs ancestrales qui, au gré du temps, nous montrent la voie à suivre. Ce feu sacré soutient les valeurs souvent partagées entre premiers peuples; dont l'humilité, la vérité, la sagesse, l'honnêteté, l'amour, le respect, et le courage. Certainement, le respect pour la nature est au premier plan.

Ce qu'il faudra éviter :

- La représentation des objets sacrés
- De faire parler un.e shaman.e

Les voies à suivre :

- Dans le cadre de la décennie internationale des langues autochtones (2022-2032), mettre en valeur les langues autochtones; éléments sonores ou visuels, et consulter les peuples autochtones qui parlent ces langues
- Une réflexion profonde sur le temps qui passe; prendre le temps, la pause, le creux des jours, le temps de dessiner et songer, et sur les valeurs autochtones
- Une réflexion profonde sur la reconnaissance du territoire – une reconnaissance territoriale interactive et vivante
- L'élaboration d'univers

L'importance du passage chez les premiers peuples

Le temps et les qualités du temps;

- Le temps d'une journée et d'une nuit
- Les saisons qui passent; le calendrier végétal (calendrier Kanienkeha)
- La longue histoire, qui s'étend du passé lointain au passé proche, au présent et au futur

La voie;

- La voie lactée – comme cartographie (calendrier Kanienkeha)
- Voyager sur les territoires estivaux et hivernaux
- Les récits et la transmission des savoirs dans le temps comme un feu sacré qui honore la vie

L'importance du passage chez les Inuit

- Les inukshuk; jalons dans le territoire
- Traditions orales et transmission de connaissances culturelles
- La cartographie céleste inuite

ANNEXE 3

Consignes de protection et de préservation du site

Les Jardins où a lieu l'événement sont fragiles, les équipes doivent être minutieuses et respectueuses de l'environnement dans lequel seront placés les équipements.

- Le fournisseur devra créer une zone de chantier sécurisée autour des lieux de travail durant le montage et le démontage, celle-ci protégeant en tout temps les visiteurs.
- Le fournisseur devra démontrer une sensibilité et une préoccupation pour la protection du site, du sol, des racines et des arbres de collection du Jardin botanique.
- Les équipements devront être dissimulés le plus possible. Les chemins de câbles proprement rassemblés (de qualité muséale); leur localisation sera planifiée à l'avance et validée par l'équipe du JBM.
- Tout besoin d'élagage de branches doit être soumis au JBM. L'évaluation auprès des contremaitres et responsables des jardins est à la charge du JBM. Une fois approuvés, lesdits travaux seront effectués par l'équipe du Jardin botanique.

Protection des arbres

Avant le démarrage du chantier d'installation, la méthode de travail et d'accrochage devra être exposée aux responsables du Jardin botanique et validée par ceux-ci.

Pour limiter la compaction ou l'altération des sols

- Suivre les consignes et recommandations du contremaître sur les lieux.
- Utiliser les sentiers existants.
- Installation de pieux (si requis)
    - L'installation de pieux vissés peut constituer une menace pour le système racinaire des arbres. Pour éviter tout dommage, le fournisseur devrait respecter les distances indiquées par l'équipe du Jardin botanique lors de l'implantation. Lors de la pose des pieux, si une racine importante est heurtée, l'emplacement du pieu devra être (raisonnablement) déplacé.

Protection des végétaux

Le piétinement des végétaux est à limiter. Les sentiers existants doivent être utilisés au maximum. Il faut éviter les installations qui produisent de la bruine ou de la fumée, sauf avis contraire.

Remise en état du site ou autres composantes

Le contractant devra prendre à sa charge et prévoir une remise en état du site, si malencontreusement il était responsable d'altération ou bris des surfaces végétales ou minérales, de structure architecturale ou infrastructure autre pendant la période d'installation.

ANNEXE 6

Liste des équipements disponibles en date du 3 novembre 2025

CONVENTION DE CESSION

ENTRE : **ANNE LAGACÉ**, dont l'adresse principale est 192 ch. De la Rivière-à-Simon, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R7;

ci-après désignée le « **Cédant** »

ET : **9560-8303 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 192, chemin de la Rivière-à-Simon, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R7, agissant et représentée par Anne Lagacé, personne dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

ci-après désigné le « **Cessionnaire** »

ci-après collectivement désignées les « **Parties** »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

ci-après désignée l'« **Intervenante** »

ATTENDU QUE, conformément à la résolution CM26 0075 adoptée le 26 janvier 2026 par le conseil municipal, la Ville a octroyé au Cédant un contrat de services professionnels pour la conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant a signé le Contrat en son nom propre et désire céder ce Contrat au Cessionnaire, une nouvelle corporation dont le Cédant est actionnaire;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat (article 13.9 de la convention de services professionnels), cette cession doit être dûment approuvée par l'Intervenante;

ATTENDU QUE l'Intervenante intervient aux présentes afin d'accepter cette cession aux conditions prévues aux présentes;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

2. Le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;

3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure de fournir les services visés au Contrat selon les termes et conditions prévus à ce Contrat;

4. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat et, entre autres, de prendre à sa charge la responsabilité de tous les services fournis par le Cédant depuis le début du Contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passées du Cédant. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire s'engage à faire exécuter le Contrat par les mêmes ressources que celles identifiées dans la soumission déposée par le Cédant le 3 décembre 2025 selon les mêmes termes et conditions;

5. Le Cédant s'engage à demeurer solidairement responsable, avec le Cessionnaire, de l'exécution de l'ensemble des obligations prévues au Contrat;

6. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;

7. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à la Ville pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;

8. Les Parties aux présentes ainsi que l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;

9. La présente convention entre en vigueur à la date de sa dernière signature;

10. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE ONT SIGNÉ AUX DATES ET LIEUX MENTIONNÉS CI-APRÈS :

À Saint-Sauveur, le 26 février 2026

Par : _____
Anne Lagacé

À Saint-Sauveur, le 26 février 2026

9560-8303 QUÉBEC INC.

Par : _____
Anne Lagacé

INTERVENTION :

À _____, le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.042

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259615008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives

Il est recommandé :
d'approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-19 12:13

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259615008**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Ville de Montréal soutient annuellement, en contributions financières ainsi qu'en biens et services, des organismes sans but lucratif pour leur offre de service en sport et en activité physique auprès de la population montréalaise.
Afin d'intégrer les nouvelles recommandations du rapport de 2023 du Vérificateur général et des changements du cadre législatif, la Division de la gestion des installations sportives a révisé sa Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives (Politique) (CE24 0552). Cette politique de soutien vise à doter la Division de la gestion des installations sportives d'orientations claires et objectives afin de bien encadrer le soutien aux organismes œuvrant au sein des installations sportives corporatives.

Deux programmes découlent de la Politique soit :

- Le programme «Clubs sportifs», qui vise à soutenir les organismes sans but lucratif admissibles qui offrent à la population montréalaise des activités dans les quatre niveaux de pratique sportive, soit : initiation, récréation, compétition et excellence;
- Le programme «Activités physiques», qui vise à soutenir les organismes sans but lucratif admissibles qui offrent à la population montréalaise des activités physiques axées sur la détente, la santé et le bien-être.

Dans le cadre de ces programmes, trois prêts de locaux ont été signés et ceux-ci sont arrivés à échéance le 31 décembre 2025. Dans ce contexte, trois organismes sportifs à but

non lucratif ont présenté une demande de soutien sous forme de projet pour les années 2026 et 2027.

Le présent dossier, suite à l'analyse des projets, vise à approuver un projet de convention de prêt de locaux dans le cadre du programme « Clubs sportifs » pour les années 2026 et 2027. Les deux autres demandes ont fait l'objet d'un sommaire antérieur, soit le 1259615006 (CM25 1393).

Le Club de lutte Inter-Concordia a pour mission de développer et de promouvoir la lutte olympique ainsi que d'assurer la formation d'athlètes de niveau élite dans le respect des règles des programmes susmentionnés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1393 - 15 décembre 2025
Approuver les 2 projets de convention de prêt de local, entre la Ville de Montréal et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entraînement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives

CM24 1449 - 16 décembre 2024
Accorder un soutien financier et technique totalisant la somme de 920 005 $ à quatre organismes dans le cadre de la Politique de soutien/à l'intention/des organismes œuvrant dans/les installations sportives corporatives / Approuver les projets de convention de soutien financier et technique à cet effet / Approuver deux conventions de prêts de locaux

CE24 0552 – 10 avril 2024
Adopter les orientations et les objectifs de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives.

DESCRIPTION

Conformément à la Politique, les organismes ont déposé une nouvelle demande de soutien au 30 juin 2025 pour les années 2026 et 2027, dans le cadre des programmes « Clubs sportif s» et « Activités physiques ».
La Division de la gestion des installations sportives a reçu trois (3) demandes au total, les demandes ont été soumises à un comité d'évaluation. Tous les projets déposés visent à offrir à la population montréalaise une offre de service de qualité et inclusive dans les disciplines sportives respectives des organismes.

À la suite de l’analyse des demandes par ce comité d'évaluation, deux demandes ont été jugées admissibles et ont fait l'objet d'un sommaire antérieur. Le dépôt du Club de lutte Inter-Concordia nécessitait des précisions et des vérifications supplémentaires, la demande n'a pas pu être présentée simultanément.

Ces précisions ont permis de juger admissible la demande d'un prêt de local du Club de lutte Inter-Concordia pour une période de deux (2) ans dans le cadre du programme « Clubs sportifs ».

JUSTIFICATION

Par une offre de service spécifique, variée et professionnelle, l'organisme contribue au développement du sport et à l'adoption de saines habitudes de vie auprès de l'ensemble de la population montréalaise. En lui accordant un prêt de local, la Division de la gestion des installations sportives s'assure qu'une offre de service en sports et loisirs qui répond aux

besoins de la population est disponible dans ses installations.
Pour obtenir un soutien, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire de la ville de Montréal, qu'il dessert principalement la clientèle montréalaise, que sa mission est reliée à celle de la Division de la gestion des installations sportives et qu'il fournit les documents permettant de démontrer qu'il respecte les différents critères de la Politique (lettres patentes, règlements généraux, états financiers, etc.).

La convention précise les obligations de l'organisme ainsi que le soutien accordé. Le soutien demeure en vigueur tant que l'organisme se conforme aux exigences de la Ville et qu'il fournit la reddition de comptes annuelle dans les délais prescrits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 (priorités 19 et 20).
Il est également en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive, d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité et d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien à l'organisme est essentiel pour la réalisation de leurs projets. Le refus d'approuver l'entente avec cet organisme pourrait entraîner une augmentation des frais d'inscription, la réduction, voire la perte de l'offre de service en lutte olympique pour la population montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès la signature : début de la convention
31 décembre 2027 : fin de la convention

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvonne REYES
Cheffe de section (dir. sports)

Tél : 438-824-6726
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Geneviève FRAPPIER
Cheffe de division - gestion des installations (dir. sports)

Tél : 514-242-0198
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur (dir. sports)

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, mont-royal et sports
Tél : 514-236-5925
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259615008*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction des sports, Division de la gestion des installations sportives*
Projet : *Approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entrainement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.* *20- Accroître l'attractivité la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *19- Le soutien à l'organisme permettra à la population montréalaise d'avoir accès à une offrir d'activités physiques et sportives de qualité, dans des installations sportives corporatives accessibles géographiquement.* *20- Ce projet permettra de soutenir le développement sportif montréalais et l'excellence sportive. Ainsi, des athlètes de haut niveau qui compétitionnent sur les scènes montréalaises, québécoises, canadiennes et internationales viendront s'entraîner auprès de cet organisme et feront rayonner Montréal comme une métropole du sport.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

La *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11, ci-après la « Charte ») prévoit des obligations relatives à la passation de tout contrat par les municipalités, quelle que soit la valeur et la nature (article 152.1 de la Charte). En vertu de ces dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 25 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux exigences de la Charte. Par conséquent, la Ville doit s'assurer que votre entreprise respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner par courriel à l'adresse _____ OU par la poste à l'adresse _____, dans un délai de _____.

Je, soussigné.e, à titre de représentant.e autorisé.e de C.L.I.C *(nom de l'entreprise ou de l'organisme)* (ci-après l'« Entreprise ») déclare que (*cocher **une** des cases ci-dessous*) :

☐ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☑ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 25 personnes au Québec.

☐ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

☐ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (cocher **une** des 4 cases ci-dessous):

- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que l'Entreprise s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que l'Entreprise n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si l'Entreprise a reçu une telle offre, elle a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Et j'ai signé, le 20 Novembre 2025

Chokri ICHELIFI
Nom – représentant.e de l'Entreprise

Signature – représentant.e de l'Entreprise

Résolution

Attendu que la Ville de Montréal a adopté le 10 avril 2024 « La politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives »;

Attendu que tout organisme qui désire être admissibles dans le cadre de cette politique de soutien peut maintenant en faire la demande;

Attendu que le Club de lutte Interconcordia en fait officiellement la demande;

Attendu que le Club de lutte Interconcordia désire déposer une demande de soutien à la Division de la gestion des installations sportives pour les années 2025 à 2027;

Il est proposé par Réal Ménard, président du conseil d'administration,

Appuyé par Chantal Lambert, secrétaire du conseil d'administration,

D'autoriser monsieur Chokri Khelifi, directeur-général du Club de lutte Interconcordia à signer au nom du Club de lutte Interconcordia, tous les documents relatifs à la demande de soutien et tout autre document relié avec la Division de la gestion des installations sportives.

Adopté à l'unanimité de tous les administrateurs, ce 13 juin 2025.

Chantal Lambert

Chantal Lambert secrétaire du conseil d'administration

CONVENTION DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C)**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1000, avenue Émile-Journault, Montréal, Québec, H2M 2E7, agissant et représentée par Monsieur Chokri Khelifi, Directeur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : n/a
Numéro d'inscription TVQ : n/a

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme expert au sein du milieu sportif montréalais dans la discipline de la lutte olympique ainsi que pour l'organisation et l'encadrement d'événements sportifs;

ATTENDU QUE l'Organisme a besoin d'un local pour réaliser Projet dans le cadre du programme Clubs sportifs;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui prêtant un Local, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et l'Annexe 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'annexe qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Local prêté et son utilisation;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.7 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne la demande de soutien déposée par l'Organisme pour la réalisation du Projet;
« **Annexe 4** » :	désigne la liste pour la reddition de comptes;
« **Local** » :	désigne le local mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour la réalisation de ses activités, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du prêt de l'Immeuble;
« **Responsable** » :	désigne la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du prêt du Local à l'Organisme par la Ville pour la réalisation de son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

4.1 **Conditions générales**

4.1.1 prendre le Local dans l'état où il se trouve; à cet égard, en signant la présente convention il s'en déclare satisfait;

4.1.2 utiliser le Local prêté par la Ville exclusivement aux fins décrites à la présente convention et à l'Annexe 1;

4.1.3 respecter toutes les conditions et modalités prévues aux Annexes 1, 2 ,3 et 4;

4.1.4 partager avec d'autres occupants le Local mis à sa disposition par la Ville, le cas échéant, et respecter les droits d'utilisation du Local par ces autres occupants;

4.1.5 veiller à ne pas troubler la jouissance normale des autres occupants de l'immeuble ni celle des occupants des immeubles voisins;

4.1.6 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans le Local sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable;

4.1.7 informer le Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans le Local ainsi que de toutes défectuosités, toutes

fuites, tous bris ou tous dommages causés de quelque façon que ce soit au Local;

4.1.8 ne placer aucun équipement lourd, affiches, bannières, pancartes ou tous autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur du Local sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable;

4.1.9 respecter les normes de la Ville concernant l'identification du Local prêté, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville;

4.1.10 n'entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans le Local;

4.1.11 veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans le Local; lorsqu'il y a utilisation d'un système d'amplification ou d'éclairage, l'Organisme devra affecter une personne fiable à cette tâche et faire connaître le nom de celle-ci à la Ville au moins une semaine à l'avance; aucune modification à ce système ne peut être faite sans l'autorisation écrite de la Ville;

4.1.12 s'assurer que le Local soit utilisé de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'accessoires ou de matériel est compris dans la présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite d'un mauvais usage, d'une défectuosité et d'un vice caché du matériel et des accessoires;

4.1.13 collaborer à la mise en œuvre et au maintien des procédures d'évacuation en cas de situation d'urgence;

4.1.14 s'assurer que les usagers du Local respectent toutes les conditions prévues à la présente convention;

4.1.15 maintenir en bon état de propreté le Local pendant la durée de la présente convention et faire l'entretien ménager, s'il y a lieu ;

4.1.16 donner accès au Local à la Ville pour faire toutes réparations urgentes et nécessaires ou tout entretien requis pour assurer le bon état de l'immeuble;

4.1.17 le cas échéant, lors d'événements ou d'activités, l'Organisme doit, sur demande du Responsable, remettre à la disposition de la Ville le Local, étant entendu que ces demandes se feront de manière ponctuelle et dans un délai raisonnable tenant compte notamment des activités prévues de l'Organisme dans le Local.

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis pour l'usage du Local et pour toute activité devant se tenir dans le Local et à payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, toutes les taxes, tous les permis et tous les droits exigés relatifs à l'usage du Local ou à toute activité se déroulant dans le Local.

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme dans le Local et sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

4.4 **Reddition de comptes**

4.4.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 octobre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.4.2 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.4.3 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.4.4 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5 **Document de l'Organisme et conseil d'administration**

4.5.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.5.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

4.6 **Responsabilité**

4.6.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.6.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.6.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

4.7 **Promotion et publicité**

4.7.1 faire état de la contribution de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de cette contribution accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres contributeurs, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à :

5.1.1 mettre à la disposition de l'Organisme, selon les ressources disponibles, le Local conformément aux conditions et modalités prévues à l'Annexe 1;

5.1.2 donner libre accès au Local aux employés de l'Organisme ainsi qu'aux usagers, suivant les conditions et modalités prévues à l'Annexe 1 de la présente convention;

5.1.3 chauffer et maintenir en tout temps dans le Local une température convenable aux besoins de l'Organisme;

5.1.4 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation du Local selon les besoins ordinaires de l'Organisme;

5.1.5 maintenir l'immeuble en bon état et propre à l'occupation du Local et faire l'entretien et les réparations au besoin;

5.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler ou encore exiger la remise par l'Organisme du Local n'ayant pas servi aux fins décrites à la présente convention et à l'Annexe 1. De plus, le Responsable pourra réduire le nombre de locaux accordés si l'Organisme ne requiert plus la totalité des espaces pour réaliser ses activités.

KH

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) de dollars pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, l'Organisme doit remettre le Local prêté selon les termes prévus à l'article 13 de la présente convention, en y faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

KH

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2027.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 13
REMISE DU LOCAL

13.1 Dans les cinq (5) jours de la fin de la présente convention, que ce soit dû à l'arrivée de son terme ou pour une cause prévue aux articles 10 et 12, l'Organisme doit libérer le Local en le laissant dans son état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

13.2 Si le Local est rendu substantiellement inutilisable par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer le Local.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

14.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

14.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

14.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

14.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1000, avenue Émile-Journault, Montréal, Québec H2M 2E7et tout avis doit être adressé à l'attention du signataire désigné de la présente convention. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

14.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 5e jour de février 20 26.

CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C)

Par : _____
Monsieur Chokri Khelifi, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU LOCAL PRÊTÉ

Nom de l'immeuble : Complexe sportif Claude-Robillard

Adresse : 1000, av. Émile-Journault, Montréal, Québec, H2M 2E7

	Prêt au pi.ca.	**Prêt à l'heure**	**Prêt ponctuel**
Description	Locaux sujets à changements Bureau administratif et local de rangement	Salle de lutte	Salles de réunion, salon des dignitaires
Période/ session	Date de la dernière signature de la convention au 31 décembre 2027	Selon l'horaire établi pour chaque session	Selon les besoins et la disponibilité des locaux/espaces

Équipements et matériel prêté

Article
n/a

Usage du Local

L'activité prévue dans le Local utilisé est reliée au Projet de l'Organisme et sa programmation a été préalablement approuvée par le Responsable. Le bureau sera utilisé seulement à des fins administratives et les plateaux sportifs seront utilisés uniquement pour les activités physiques et sportives de l'Organisme. L'utilisation du Local exclu de toute activité de nature politique ou religieuse, incluant, mais sans s'y limiter, les mariages, baptêmes, cérémonies religieuses et autres sacrements, et dans le respect de la vocation des Installations.

Entretien ménager

Après l'utilisation de l'espace, l'Organisme s'assure que le Local est libre de tout déchet et dans un état de propreté convenable et acceptable de l'avis du Responsable.

Session

Les sessions sont réparties comme suit :

hiver : du début janvier à la fin avril;
printemps : de la fin avril à la mi-juin;
été : de la mi-juin à la fin août;
automne : de la fin août à la fin décembre.

L'Organisme doit faire connaître à la Ville, dans les soixante (45) jours avant le début de chaque session, ses besoins en locaux et autres espaces pour la réalisation de ses activités.

Autres conditions

1. Le Local et les autres espaces accessibles ou prêtés à l'Organisme sont attribués selon les disponibilités et après approbation du Responsable.
2. L'Organisme doit concevoir un calendrier saisonnier actualisé de l'utilisation prévue du Local et des autres espaces accessibles ou prêtés et en donner accès en tout temps à la Ville.
3. L'Organisme utilise les espaces nécessaires à la réalisation du Projet.
4. La Ville peut annuler la réservation de l'espace, si nécessaire.
5. Sous réserve des travaux actuels de mises aux normes du Complexe sportif Claude-Robillard qui entraînent des fermetures des espaces temporaires.
6. La Ville n'est pas tenue d'aider les organismes dans la relocalisation de toute leur programmation.
7. Charte de la langue française
    a) Adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans le Local et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que Club de lutte Inter-Concordia (C.L.I.C), (ci-après l'« **Organisme** »), doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;
- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de

communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme « Activités physiques ».

ANNEXE 3

DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ORGANISME

Le formulaire de « Demande de soutien du programme Clubs sportifs » et la documentation s'y rattachant.

ANNEXE 4

LISTE POUR LA REDDITION DE COMPTES

Transmettre annuellement (à titre indicatif) :

- Modèle du « Bilan final » du Programme Clubs sportifs (bilan annuel de l'Organisme incluant le bilan budgétaire ventilé dédié au Projet, le bilan de visibilité, le bilan du plan d'action, etc.);
- Assurances responsabilité civile d'au moins cinq millions (5 000 000 $) et avenant indiquant que la Ville est co-assurée;
- Attestation annuelle du Registraire des entreprises du Québec;
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
- Liste et coordonnées des administrateurs;
- Liste du personnel à jour, leurs qualifications et les antécédents judiciaires;
- Formulaire de la Charte de la langue française (à la signature de la convention et à tout changement);
- Résultats d'inscriptions (limitant le transfert aux données exigées seulement);
- Listes de la concertation et des événements municipaux;
- Programmation type et plateaux requis;
- Publicités (dépliants);
- Plan d'action mis à jour;
- Prévisions budgétaires du Projet de l'Organisme;
- États financiers du dernier exercice complété;
- Rapport annuel d'activités complet présenté au conseil d'administration;
- Plan des mesures d'urgence;
- Toute la documentation demandée, si vous offrez un camp de jour;
- Tout autre document demandé par le Responsable.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.043

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 $ à cette fin

Il est recommandé :
1. d'approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville de Montréal d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028;

2. de réserver une somme de 300 000 $ pour la contribution de la Ville de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-01 11:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268468001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 $ à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre à ses engagements en matière de climat, de transition écologique et de prospérité économique, la Ville de Montréal s'est fixé pour objectif de doubler son indice de circularité d'ici 2030, en le faisant passer de 3 % à 6 %, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % et de tendre vers le zéro déchet. Pour soutenir cette transition, elle a notamment déposé en avril 2025 le Plan d'action 2025-2027, issu de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030. L'action 10 de ce plan prévoit la mise en oeuvre d'initiatives structurantes visant à stimuler les écosystèmes des cinq chaînes de valeur sectorielles prioritaires, dont celle du secteur de la construction, rénovation et démolition.
Dans une perspective de transformation économique durable, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont dotés de feuilles de route et de plans d'action en économie circulaire. À l'échelle montréalaise, ces engagements s'inscrivent également dans des cadres structurants tels que le Plan climat et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, qui ciblent notamment la réduction de l'enfouissement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Le Plan opérationnel 2030 du Service du développement économique (SDÉ) vise quant à lui à stimuler le développement d'un écosystème solide en transition verte et circulaire à Montréal (orientation 1.3).

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), RECYC-QUÉBEC, l'École de technologie supérieure et la Ville de Montréal souhaitent ainsi mettre en commun leurs ressources financières, institutionnelles et opérationnelles afin de soutenir des interventions concertées. Cette Entente sectorielle intervient dans le secteur à fort impact environnemental de la construction pour combler certains déficits de circularité du secteur. L'Entente permettra d'identifier, de soutenir et d'accompagner des projets structurants visant à accroître la circularité de la chaîne de valeur montréalaise en construction, rénovation et démolition (CRD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0388 - 19 juin 2025 : Adopter le Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère » ;
CG25 0169 - 17 avril 2025 : Dépôt du Plan d'action 2025-2027 de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire ;
CG24 0286 - 16 mai 2024 : Adopter la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030.

DESCRIPTION

Cette Entente sectorielle vise à identifier, soutenir et accompagner des projets structurants qui renforcent la circularité de la chaîne de valeur montréalaise de la construction, incluant les activités de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Plus spécifiquement, elle vise à :

- Renforcer les compétences, les connaissances et l'engagement des personnes qui travaillent dans l'industrie.
- Stimuler le développement, l'expérimentation et l'adoption de pratiques circulaires innovantes par les entreprises.
- Soutenir la mise en place de conditions favorables à la transformation du secteur.

D'une durée de trois ans (2026-2028), elle s'applique à l'échelle de la région métropolitaine, tout en priorisant le territoire de l'agglomération de Montréal. Des accords de principe ont été établis entre les quatre signataires, soit le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), RECYC-QUÉBEC, l'École de technologie supérieure et la Ville de Montréal. Advenant l'adhésion d'autres municipalités, la localisation et la répartition territoriale des projets soutenus seront ajustées au prorata de leur contribution financière, de manière à refléter leur niveau d'engagement. À cet égard, des démarches ont été effectuées auprès des villes de Longueuil et de Laval, lesquelles n'étaient toutefois pas en mesure de s'impliquer dès l'année 2026.

Le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CÉRIEC) de l'École de technologie supérieure (ÉTS) a été retenu à titre de mandataire, en raison de son expertise reconnue et de son implication soutenue dans le domaine de la construction circulaire. Le CÉRIEC sera responsable de la gestion de l'Entente, de la coordination des travaux, du fonctionnement du comité directeur ainsi que de l'administration des fonds. Dans le cadre de l'Entente, le CÉRIEC :

- Contribuera à hauteur de 20% du montant total engagé par les signataires.
- Mettra à profit son expertise et sa connaissance des enjeux sectoriels.
- S'appuiera sur la mobilisation existante pour assurer le rayonnement, l'appropriation et la diffusion des résultats de l'Entente.
- Sera responsable de l'évaluation des impacts des projets soutenus.
- Développera des outils et des documents de transfert de connaissances afin de maximiser les retombées de l'Entente à l'échelle de la métropole.

JUSTIFICATION

Les besoins grandissants en habitation et en infrastructures feront du secteur de la construction un levier de plus en plus central du développement économique au cours des prochaines années.

- Ce secteur engendre des impacts environnementaux majeurs : il est caractérisé par une forte consommation de matériaux et d'énergie, il contribue de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre et il est responsable d'une proportion importante des matières résiduelles destinées à l'enfouissement.
- Ce déficit de circularité représente toutefois un important potentiel de gains, la chaîne de valeur de la construction étant généralement reconnue comme l'une de celles offrant les meilleures perspectives d'amélioration en matière de performance environnementale et économique.
- Au-delà de la réduction des impacts environnementaux, l'intégration de principes d'économie circulaire permet de renforcer la résilience et la productivité des entreprises, notamment par la diminution des coûts, la diversification des sources de revenus, le développement de l'approvisionnement local et l'optimisation de l'utilisation des ressources.
- Les travaux de documentation de l'écosystème montréalais démontrent que celui-ci est mûr et prêt à accélérer cette transformation : les donneurs d'ordres publics sont sensibilisés ; plusieurs promoteurs immobiliers et entreprises innovantes sont déjà fortement engagés ; des organismes de soutien et d'accompagnement sont actifs sur le territoire ; le milieu de la recherche est mobilisé pour identifier les freins et les solutions ; et plusieurs initiatives et projets pilotes sont déjà en cours.

La conclusion de cette Entente sectorielle contribuera directement à la mise en œuvre de l'action 10 du Plan d'action montréalais en économie circulaire, qui vise à engager des initiatives structurantes afin de stimuler les écosystèmes des cinq chaînes de valeur sectorielles prioritaires ainsi que celle de l'énergie. Elle permettra de cibler, prioriser et soutenir des projets structurants à fort impact visant à accroître la circularité de la chaîne de valeur des CRD à l'échelle de la métropole, tout en générant des retombées environnementales, économiques et territoriales pour la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de l'Entente est de 1 295 000$, l'implication de la Ville est de 300 000 $. Cette somme est prévue au budget du Service du développement économique (Axe 1- Propulser le développement d'une économie verte) de l'Entente 200 M$ MEIE 2025-2029 / Réflexe 3.

Investissements	2026	2027	2028	Total
MEIE	350 000	175 000	175 000	700 000
Ville de Montréal	100 000	100 000	100 000	300 000
RECYC-QUÉBEC	35 000 $	À définir	À définir	35 000
ÉTS (mandataire)	87 000	87 000	86 000	260 000
Total				**1 295 000**

Au global, la contribution de la Ville est de 23,1 % du montant total de l'Entente alors que celle des autres signataires est de 76,9 %.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), car les projets financés par l'Entente viendront appuyer le secteur de l'économie circulaire en construction sur le territoire de l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment les priorités

suivantes :
Priorité 1 : Réduction des GES de 55 % au dessous des niveaux de 1990, d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 ;
Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et responsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.
Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'Entente permettra la mise en place et la réalisation d'activités structurantes pour les entreprises de cette industrie. De plus, cette Entente servira de base à la mise en oeuvre de collaborations futures, entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, RECYC-QUÉBEC, l'École de technologie supérieure et la Ville de Montréal et d'autres acteurs du milieu, privés et publics, visant l'essor de l'économie circulaire dans le secteur de la construction, sur le territoire montréalais.
Le fait de ne pas approuver cette entente pourrait compromettre la réalisation de l'action 10 du Plan d'action montréalais en économie circulaire 2025-2027. Aussi, la Ville freinerait considérablement le déploiement du volet opérationnel de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030, risquant ainsi de retarder ou d'amoindrir les impacts attendus pour la transition écologique et la compétitivité de son tissu économique ainsi que l'atteinte de sa cible de 6 % de circularité d'ici 2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en accord avec le Service des ressources humaines et des communications et les autres partenaires, conformément aux dispositions de l'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier préliminaire pour les grands jalons de l'Entente :

- Printemps 2026 : Début des travaux du mandataire et des rencontres du comité de direction ;
- Été - Automne 2026 : Octroi des aides financières ;
- Automne 2028 : Évaluation des résultats de l'Entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DUBUC
commissaire developpement economique (design)

Tél : 438-873-0217
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Valérie POULIN
Directeur(-Trice) - developpement des marches

Tél : 514
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier :
Unité administrative responsable :
Projet :

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 1 : Réduction des GES de 55% au dessous des niveaux de 1990, d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;

Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et responsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Priorité 14 – Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 1 : L'économie circulaire dans le domaine de la construction vise à réduire les GES dépensés dans le secteur. L'Entente incite les entreprises à identifier et mettre en œuvre des stratégies d'optimisation des ressources, de réduction du gaspillage et de valorisation des matières. Ceci contribue à la baisse des émissions de GES générées par l'activité économique et à la transition vers une économie plus sobre en carbone.

Priorité 4 : En soutenant financièrement la transformation des modèles d'affaires vers l'économie circulaire, l'Entente stimule l'innovation, le développement d'une expertise locale et la création d'emplois verts et de qualité.

Priorité 5 : L'Entente stimule le développement des entreprises montréalaises nécessaires à détourner une bonne partie des résidus de CRD des sites d'enfouissement. L'Entente permettra d'encourager des projets qui pourraient améliorer les flux de matières et d'identifier des solutions pour réduire à la source, réutiliser et valoriser les matières résiduelles. Ce levier encourage l'atteinte de l'objectif zéro déchet visé par la Ville.

Priorité 14 : L'Entente permettra le développement et ou le maintien d'entreprises dans un secteur en plein développement.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1268468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , -
Objet :	Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 $ à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-02-23 - Entente Econ_circul_Construction - VISEE.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire- Division droit contractuel
Tél : 514 501-6487

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Mikael BENOIT
Avocat, Chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-6852
Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

23 février 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Entente sectorielle en économie circulaire
Secteur de la construction

ENTRE

Le **MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE,** agissant aux présentes pour et au nom du gouvernement du Québec, ici représenté par monsieur Alexandre Vézina, sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat, dûment autorisé en vertu du *Règlement sur la signature de certains documents, actes ou écrits du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie*, édicté par l'Arrêté numéro 2025-09 de la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en date du 3 novembre 2025;

ci-après désignée le « **MEIE** »;

La **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et du premier alinéa de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ci-après désignée la « **VILLE** »;

La **SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE**, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01), dont l'adresse principale est le 500, Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7, ici représentée par monsieur Francis Vermette, vice-président Opérations et Développement, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

ci-après désignée « **RECYC-QUÉBEC** »;

ET

L'**ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**, école supérieure instituée en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, chapitre U-1), dont l'adresse principale est le 1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H3C 1K3, agissant et représentée par madame Kathy Baig, directrice générale et cheffe de la direction, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

ci-après désignée l'« **ÉTS** »;

ci-après désignées collectivement les « **PARTIES** ».

ATTENDU QUE le **MEIE** a notamment pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques;

ATTENDU QUE le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec, duquel le **MEIE** est partenaire, a notamment pour objectif de réduire l'empreinte carbone des bâtiments;

ATTENDU QUE la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028 et son Plan de mise en œuvre 2025-2028, desquels le **MEIE** est partenaire, ont notamment pour objectif d'accroître la circularité du secteur de la construction au Québec;

ATTENDU QUE le Plan stratégique Montréal 2030 de la **VILLE** a pour objectif de développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire;

ATTENDU QUE le Plan Climat 2020-2030 de la **VILLE** vise notamment à accompagner les entreprises montréalaises dans la transition vers l'économie circulaire et à stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires;

ATTENDU QUE le Plan économique 2030 de la **VILLE** vise à accélérer le développement d'une économie verte, sociale et inclusive, innovante, créative, locale et ancrée dans les territoires;

ATTENDU QUE la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030 de la **VILLE** et son Plan d'action 2025-2027 visent à faire de l'économie circulaire un levier stratégique de développement économique régional en rassemblant les parties prenantes autour d'une vision commune et en créant les conditions favorables à la transition des entreprises, notamment dans la chaîne de valeur de la construction, de la rénovation et de la démolition;

ATTENDU QUE le **MEIE** et la **VILLE** ont adopté la Planification économique conjointe 2025-2029 du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, et que celle-ci identifie l'économie circulaire comme une solution innovante pour la transformation de l'économie;

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC a notamment pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources;

ATTENDU QUE l'**ÉTS** a mis en place le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (ci-après le « CERIEC ») qui a pour mission de contribuer au façonnement et au déploiement de l'économie circulaire par un programme de recherche scientifique interdisciplinaire et par des initiatives de formation, de communications, de valorisation et de transfert destinées à maximiser les retombées pour les acteurs économiques, les gouvernements et la société civile;

ATTENDU QUE l'une des activités phares du CERIEC est la mise sur pied d'un écosystème de laboratoires d'accélération en économie circulaire (ELEC) qui se veulent des lieux de coconstruction, d'expérimentation et d'innovation pour déployer l'économie circulaire dans différents secteurs de l'économie québécoise, dont celui de la construction;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent, dans le cadre de la présente Entente, échanger verbalement, par écrit, sous forme électronique ou autre des données et des informations qu'elles possèdent sur les résidus de construction, de rénovation et de démolition, et qu'elles prendront les mesures appropriées afin d'en assurer la confidentialité.

En conséquence, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. CONTEXTE

L'économie circulaire et le secteur de la construction

- Considérant les besoins grandissants en habitation et en infrastructures, le secteur de la construction gagnera en importance au cours des prochaines années.

- Ce secteur génère des impacts environnementaux considérables : il engendre une consommation massive de matériaux et d'énergie; il contribue de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre; il est responsable d'une part importante des déchets non recyclés.

- Ce déficit de circularité représente un potentiel de gains, la chaîne de valeur de la construction étant généralement reconnue comme comportant d'excellentes perspectives d'amélioration.

- En plus de réduire les impacts environnementaux du secteur, l'intégration de principes de circularité accroît la résilience et la productivité des entreprises, par la réduction des coûts, la diversification des sources de revenus et l'approvisionnement local.

Montréal comme meneur dans la transformation du secteur

- Une masse critique d'emplois et d'entreprises de l'industrie québécoise de la construction se trouve à Montréal, et une part significative des dépenses privées et publiques du Québec dans ce secteur y sont réalisées.

- Ayant le potentiel de créer un effet d'entraînement sur l'ensemble du Québec, Montréal peut jouer un rôle de meneur dans la transformation du secteur de la construction.

- L'écosystème montréalais est prêt à accélérer cette transformation : les donneurs d'ordres publics sont sensibilisés; plusieurs promoteurs immobiliers et entreprises innovantes sont déjà fortement engagés; des organismes de soutien et d'accompagnement sont actifs sur le territoire; le milieu de la recherche est mobilisé; et plusieurs initiatives sont déjà en cours.

La mise en commun des ressources pour accélérer la transformation du secteur

- Avec son pouvoir réglementaire, ses compétences en développement économique, en aménagement, en urbanisme, en gestion des matières résiduelles et en gestion d'actifs immobiliers, l'administration municipale peut jouer un rôle déterminant pour augmenter la circularité du secteur.

- Les ministères et organismes dont les mandats touchent l'habitation, les infrastructures, l'architecture, l'entrepreneuriat, l'innovation, la main-d'œuvre, l'environnement ou le développement régional peuvent canaliser leurs efforts, suivant les priorités et les particularités du territoire.

- Les partenaires gouvernementaux et municipaux du territoire veulent donc mettre en commun leurs ressources pour soutenir la réalisation de projets structurants qui touchent les travailleurs et les entreprises du secteur, ou qui créent des conditions favorables à sa transformation.

- Ils entendent mettre à profit le milieu scientifique, afin de documenter les apprentissages découlant des projets, dans une perspective de mise à l'échelle sur l'ensemble du territoire métropolitain ou de réplicabilité dans d'autres régions du Québec.

2. OBJET

La présente entente sectorielle (ci-après désignée l' « Entente ») définit les modalités de collaboration des **PARTIES** pour la mise en commun de leurs ressources et de leurs expertises, dans le but d'accroître la circularité de la chaîne de valeur montréalaise du secteur de la construction. Elle définit les rôles et les responsabilités des **PARTIES** et instaure le cadre de mobilisation et de concertation nécessaire à cette fin.

3. OBJECTIFS

3.1. Objectif général

- Identifier, soutenir et accompagner des projets structurants visant à accroître la circularité de la chaîne de valeur montréalaise de la construction, incluant les activités de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

3.2. Objectifs spécifiques

- Renforcer les compétences, les connaissances et l'engagement des personnes qui travaillent dans l'industrie.

- Stimuler le développement, l'expérimentation et l'adoption de pratiques circulaires innovantes par les entreprises.

- Soutenir la mise en place de conditions favorables à la transformation du secteur.

4. TERRITOIRE

L'Entente s'applique sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

5. ENGAGEMENTS

5.1. Engagements généraux

Les **PARTIES** s'engagent à :

- Contribuer à la réalisation des objectifs de l'Entente, dans le respect de leurs missions et de leurs mandats respectifs;

- Mettre en commun leurs ressources financières (annexe 1), leurs ressources humaines et leurs expertises pour assurer la réalisation de projets qui répondent aux objectifs de l'Entente;

- Constituer un comité directeur composé d'un représentant désigné par chacune des **PARTIES**;

- Adopter un cadre de gestion précisant le fonctionnement de l'Entente, et établissant les conditions d'utilisation et de suivi des sommes qui y sont affectées;

- Promouvoir l'Entente auprès des partenaires et des parties prenantes.

5.2. Engagements spécifiques

5.2.1. Le **MEIE** s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant, par l'entremise du Programme d'appui aux projets de développement économique, un montant maximal de 700 000 $, soit un montant maximal de 350 000 $ au cours de son exercice financier 2025-2026, un montant maximal de 180 000 $ au cours de son exercice financier 2026-2027, un montant maximal de 100 000 $ au cours de son exercice financier 2027-2028, et un montant maximal de 70 000 $ au cours de son exercice financier 2028-2029;

- Verser sa contribution financière au mandataire selon les modalités suivantes :
    - Premier versement : au plus tard le 31 mars 2026;
    - Deuxième versement : au plus tard le 31 mars 2027;
    - Troisième versement : au plus tard le 31 mars 2028;
    - Quatrième versement : au plus tard le 31 mars 2029.

5.2.2. La **VILLE** s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant un montant maximal de 300 000 $, soit un montant maximal des 100 000 $ au cours de chacun de ses exercices financiers 2026 à 2028;

- Verser sa contribution financière, jusqu'à concurrence du montant réservé, aux organismes sélectionnés par le comité directeur pour réaliser les projets soutenus dans le cadre de l'Entente. Chaque organisme qui recevra une aide financière de la **VILLE** signera une convention déterminant les objectifs à atteindre et les modalités de versement. Chaque convention sera soumise à l'instance compétente de la **VILLE** pour approbation.

5.2.3. **RECYC-QUÉBEC** s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant un montant maximal de 35 000 $ au cours de son exercice financier 2025-2026;

- Verser sa contribution financière au mandataire au plus tard le 31 mars 2026.

5.2.4. L'**ETS** s'engage à :

- Agir à titre de mandataire de l'Entente, en accomplissant le mandat décrit à l'article 7.2;

- Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en affectant les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement de son rôle de mandataire, pour une valeur estimée à 260 000 $;

- Documenter les apprentissages découlant des projets, dans une perspective de mise à l'échelle ou de réplicabilité, notamment par les actions suivantes :
    - Documenter et analyser les projets en continu, en lien avec leur mise en œuvre;
    - Mesurer l'impact de chaque projet, selon une méthodologie adaptée à ses objectifs et aux données disponibles;
    - Développer des outils visant à permettre la réplicabilité des projets dans d'autres contextes, selon le type de projet soutenu;
    - Mettre en œuvre une stratégie de transfert et de diffusion des apprentissages.

6. DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

7. GOUVERNANCE

7.1. Comité directeur

- La mise en œuvre de l'Entente est sous la responsabilité du comité directeur, composé d'un représentant de chacune des **PARTIES**.

- Ses décisions sont prises à l'unanimité des **PARTIES** votantes, chacune des **PARTIES** disposant d'un vote.

- Le comité directeur accomplit le mandat suivant :
    - Assurer la réalisation des objectifs de l'Entente en collaboration avec le mandataire;
    - Adopter, dans les trente (30) jours de l'entrée en vigueur de l'Entente, un cadre de gestion précisant le fonctionnement de l'Entente ainsi que les conditions et les modalités d'utilisation des sommes;
    - Identifier les projets qui seront soutenus dans le cadre de l'Entente et les accompagner pour en assurer le succès;

- Assurer le suivi et l'évaluation de l'Entente et adopter les documents de reddition de comptes;
- Proposer toute modification requise à l'Entente.

- Pour accomplir son mandat, il s'adjoint les expertises et personnes-ressources nécessaires, celles-ci ne disposant pas d'un droit de vote.

7.2. Mandataire

- Le mandataire soutient le comité directeur dans la mise en œuvre de l'Entente.

- Le mandataire accomplit le mandat suivant :
  - Mobiliser et accompagner les parties prenantes;
  - Coordonner le fonctionnement de l'Entente conformément au cadre de gestion;
  - Administrer les sommes qui lui sont versées dans le cadre de l'Entente conformément au cadre de gestion et aux décisions du comité directeur;
  - Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique pour l'ensemble des revenus et des dépenses imputables à l'Entente;
  - Produire les rapports annuels et le rapport final prévus à l'article 8;
  - Fournir, sur demande de l'une ou l'autre des **PARTIES**, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs à l'Entente;
  - Rembourser aux **PARTIES** concernées, à la fin de l'Entente, tout montant non utilisé de leur contribution ou tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à l'Entente.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

Le comité directeur produit et met à jour aussi régulièrement qu'il le juge nécessaire, une planification des activités à réaliser et de l'utilisation des sommes affectées à l'Entente.

Au plus tard le 31 mars de chacune des années 2027 et 2028, le comité directeur adopte un rapport annuel faisant état des activités réalisées et de l'utilisation des sommes au cours de l'année précédente.

Au plus tard le 31 mars 2029, le comité directeur adopte un rapport final faisant état des activités réalisées et de l'utilisation des sommes au cours des trois (3) années précédentes. Ce rapport comprend une évaluation des résultats de l'Entente (annexe 2) et recommande, s'il y a lieu, sa prolongation, son renouvellement ou la poursuite de ses objectifs dans une nouvelle entente.

9. OBLIGATION DE CONFIDENTALITÉ

Sous réserve de la législation applicable, les **PARTIES** s'engagent à garder confidentielle et à ne pas divulguer toute information confidentielle dont il pourra avoir connaissance dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Entente.

Pour les fins du présent article, le terme « information confidentielle » inclut toute information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre, divulguée par une **PARTIE**, se rapportant à ses activités commerciales, ses stratégies et ses opportunités

d'affaires, sa propriété intellectuelle, ses fournisseurs, ses clients, ses finances ou ses employés qui, au moment de la divulgation, est identifiée comme étant confidentielle, divulguée dans un contexte de confidentialité, faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comme étant confidentielle, ainsi que toute information à laquelle une loi attribue un statut confidentiel.

Chaque **PARTIE** s'engage à utiliser l'information confidentielle uniquement pour les fins de la présente Entente.

10. DURÉE DE L'ENTENTE

L'Entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et se termine le 31 décembre 2028 ou, exclusivement pour la vérification du rapport final et le versement final de contributions, au plus tard le 31 mars 2029.

Nonobstant la date de signature, les dépenses engagées dans le cadre de l'Entente sont admissibles à partir du 1er janvier 2026.

11. RETRAIT

Toute **PARTIE** peut se retirer de l'Entente en transmettant, au plus tard trente (30) jours avant le début de l'exercice financier au cours duquel elle souhaite se retirer, un avis écrit aux autres **PARTIES**.

Une **PARTIE** qui exerce son droit de retrait doit acquitter la contribution qu'elle s'est engagée à verser au mandataire pour l'ensemble de l'exercice financier au cours duquel elle formule son intention de se retirer de l'Entente.

12. RÉSILIATION

Si l'une des **PARTIES** est en défaut de respecter l'une ou l'autre des obligations qui lui incombent en vertu de l'Entente, chacune des autres **PARTIES** peut, dans un avis transmis par courriel, dont copie est transmis à chacune des autres **PARTIES**, exiger de la **PARTIE** en défaut qu'elle corrige ce défaut.

La **PARTIE** en défaut dispose alors de trente (30) jours ouvrables, à compter de la date de réception de cet avis, pour remédier aux défauts qui y sont énoncés, sans quoi l'Entente est résiliée à son égard à compter de la date de réception de l'avis, sans compensation ni indemnité pour quelques cause ou raison que ce soit.

Dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai dont disposait la **PARTIE** en défaut pour corriger celui-ci, le mandataire lui rembourse toute somme qu'elle lui aurait versée et qui ne serait pas encore engagée à la date de la résiliation. En cas de résiliation à l'égard de l'**ÉTS**, celle-ci s'engage à remettre à la personne désignée par les **PARTIES** dans un délai de soixante (60) jours, les sommes restantes dans le cadre de l'Entente. Si aucune personne n'est désignée par les **PARTIES**, l'**ÉTS** s'engage à remettre ces sommes aux **PARTIES** qui lui auront versé leur contribution.

13. VÉRIFICATION

Les transactions financières découlant de l'exécution de l'Entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances (article 22 de la *Loi sur le ministère des Finances*, RLRQ chapitre M-24.01).

14. MODIFICATIONS

Toute modification au contenu de l'Entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les **PARTIES**. Cet avenant ne peut changer la nature de l'Entente et il en fait partie intégrante.

15. SUITES DE L'ENTENTE ET SOMMES RÉSIDUELLES

Dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant la fin de l'Entente, les **PARTIES** décident des suites à lui donner. Elles peuvent convenir de la prolonger, de la renouveler ou de poursuivre ses objectifs dans le cadre d'une nouvelle entente. Toute somme résiduelle pourra être utilisée dans l'entente renouvelée ou dans une nouvelle entente à des fins similaires si les **PARTIES** y consentent.

Toute décision des **PARTIES** quant aux suites à donner à l'Entente est sujette à l'approbation de leurs instances compétentes, sous réserve de la disponibilité de crédits à cette fin, le cas échéant.

Si l'une des **PARTIES** ne souhaite pas poursuivre ses engagements dans l'entente renouvelée ou dans une nouvelle entente, toute somme résiduelle, au prorata de l'engagement de la **PARTIE**, devra, à son choix, lui être remise ou être versée à une organisation choisie par la **PARTIE** et vouée à des fins similaires à l'Entente. La **PARTIE** devra transmettre sa décision aux **PARTIES** dans un avis écrit. Le mandataire s'engage alors à verser, dans les soixante (60) jours suivant la date de réception de cet avis, toute somme résiduelle à cette **PARTIE** ou à l'organisation désignée par celle-ci.

16. CESSION

Les droits et les obligations prévus à l'Entente ne peuvent être cédés, vendus ou transférés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable des **PARTIES** qui peuvent alors prévoir des conditions à cette fin.

17. VISIBILITÉ

Les **PARTIES** peuvent annoncer conjointement les détails de l'Entente, soit l'objet, les objectifs, la durée et le territoire d'application, ainsi que les noms des **PARTIES** et leurs engagements financiers.

Lorsqu'une **PARTIE** désire faire l'annonce de l'Entente, elle s'engage à aviser toutes les **PARTIES** et à obtenir leur approbation aux fins de communications publiques.

Les **PARTIES** s'engagent à assurer la visibilité de chacune d'entre elles, sur tout document public relatif à l'Entente ou à un projet qui en découle, conformément à leurs normes respectives en matière d'identification visuelle.

Chaque **PARTIE** s'engage à inviter les autres à participer à tout événement public relatif l'Entente ou à un projet qui en découle et à les informer au moins dix (10) jours ouvrables avant cet événement.

18. COMMUNICATIONS

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instructions, recommandations ou documents) exigées en vertu de l'Entente se font par écrit et qu'elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire, si elles sont acheminées au responsable, à l'adresse indiquée ci-après, par courriel, courrier, courrier recommandé ou livrées en mains propres ou par huissier.

Pour le **MEIE** :

Sihem Benlizidia, directrice territoriale
Direction du territoire métropolitain
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
sihem.benlizidia@economie.gouv.qc.ca

Pour la **VILLE** :

Valérie Poulin, directrice
Développement des marchés
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
valerie.poulin@montreal.ca

Pour **RECYC-QUÉBEC** :

Éric Lalancette, directeur des opérations
Matières résiduelles
Recyc-Québec
141, avenue du Président Kennedy, 8e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
e.lalancette@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Pour l'**ÉTS** :

Benjamin Laplatte, directeur adjoint
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire
École de technologie supérieure
1100, rue Notre-Dame Ouest, bureau A-0914
Montréal (Québec) H3C 1K3
benjamin.laplatte@etsmtl.ca

Tout changement d'adresse ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis aux autres **PARTIES**.

19. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité des **PARTIES** ne pourra en aucun cas excéder la valeur de sa contribution.

20. LOIS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

L'Entente est régie et interprétée conformément aux lois applicables au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district judiciaire de Montréal, ont compétence exclusive pour en décider.

21. AUTRES DISPOSITIONS

L'Entente est la seule applicable aux **PARTIES**, et annule et remplace toute autre entente, verbale ou écrite, conclue entre les **PARTIES** aux mêmes fins.

Les **PARTIES** reconnaissent avoir lu et accepté chacune des clauses de l'Entente.

En foi de quoi, les **PARTIES** ont signé :

Pour le **MEIE**,

Alexandre Vézina Sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat	Date

Pour la **VILLE**,

Domenico Zambito Greffier adjoint	Date

Pour **RECYC-QUÉBEC**,

Francis Vermette Vice-président Opérations et Développement	Date

Pour l'**ÉTS**,

Kathy Baig Directrice générale et cheffe de la direction	Date

ANNEXE 1 – Plan financier

Contributions ($)

	2026	2027	2028	Total
MEIE	350 000	180 000	170 000	**700 000**
VILLE	100 000	100 000	100 000	**300 000**
RECYC-QUÉBEC	35 000	–	–	**35 000**
ÉTS - CERIEC (en nature)	87 000	87 000	86 000	**260 000**
Total	**572 000**	**367 000**	**356 000**	**1 295 000**

Dépenses ($)

	2026	2027	2028	Total
Projets soutenus	370 000	220 000	219 250	**809 250**
Coordination de l'Entente	65 000	35 000	33 900	**133 900**
Mobilisation et accompagnement	50 000	20 000	20 800	**90 800**
Documentation des apprentissages	44 750	42 300	42 200	**129 250**
Frais indirects de recherche	12 100	11 400	11 400	**34 900**
Matériel, outils, plateformes	11 800	11 800	11 700	**35 300**
Frais administratifs	20 533	20 533	20 534	**61 600**
Total	**574 183**	**361 033**	**359 784**	**1 295 000**

Les sommes non utilisées au cours d'une année sont transférées dans l'année subséquente.

Le plan financier porte sur les années civiles, mais les contributions du MEIE et de RECYC-QUÉBEC s'appliquent aux exercices financiers du gouvernement, comme prévu aux articles 5.2.1 et 5.2.3.

ANNEXE 2 – Évaluation des résultats

Indicateurs et cibles

Objectif	**Indicateur**	**Cible**
- Renforcer les compétences, les connaissances et l'engagement	Projets structurants déployés	1 à 2
- Stimuler le développement, l'expérimentation et l'adoption de pratiques circulaires innovantes	Projets structurants déployés	1 à 2
- Soutenir la mise en place de conditions favorables à la transformation du secteur	Projets structurants déployés	1 à 2
	Outils développés	1 à 2

Les indicateurs et les cibles qui s'appliqueront à chacun des projets soutenus seront précisés par le comité directeur.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , -
Objet :	Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 $ à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1268468001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.044

2026/03/11 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.045

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259245004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de treize (13) ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1473-03 mandat #25-0102.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion pour la propriété sise au 1746, 1760, 1822, 1800 rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, connue et désignée comme étant les lots 3 364 501, 3 364 498, 3 364 500, 3 364 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 916,9 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation;

2. d'autoriser la signature de l'acte de modification d'emphytéose par le greffier, pourvu que cet acte, dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet joint et à la condition que la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion ait remis à la Ville une confirmation de financement satisfaisante de son créancier hypothécaire, ainsi que toute preuve d'assurance satisfaisante, le tout de l'avis du Service de

la Stratégie Immobilière.

3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-02 16:19

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259245004**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de treize (13) ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1473-03 mandat #25-0102.

CONTENU

CONTEXTE

Une soixantaine de coopératives et d'OBNL d'habitation ont développé des projets dans le cadre d'anciens programmes de subvention fédéraux sur des terrains municipaux cédés par la Ville de Montréal (Ville) en vertu d'emphytéoses. La plupart de ces emphytéoses ont été créées dans les années 80, pour des termes de 52 ans.
Les bâtiments de ces projets d'habitations communautaires nécessitent aujourd'hui d'importants travaux de rénovation. Ces OBNL cherchent à obtenir un refinancement hypothécaire afin de financer ces travaux. La durée restante du terme des emphytéoses, soit entre 12 et 24 ans, selon les cas, constitue un frein à l'obtention d'un refinancement hypothécaire. En effet, les institutions bancaires exigent que l'emphytéose arrive à terme au minimum cinq ans après l'échéance de l'hypothèque. Selon les informations recueillies auprès des organismes, les institutions bancaires sont prêtes à consentir des prêts pour une durée maximale de 25 ans.

Pour répondre à cet enjeu, le Service de la stratégie imobilière (SSI) et le Service de l'habitation (SH) proposent présentement de procéder de manière ponctuelle à la prolongation des emphytéoses. Les prolongations qui seront consenties permettront de couvrir le terme nécessaire au financement hypothécaire et l'emphytéote devra présenter la

liste des travaux prévus. Les prolongations s'accompagneront de conditions semblables à celles exigées dans la convention fédérale initiale et dans la Loi sur les coopératives, destinées à assurer la préservation de l'immeuble et sa vocation sociale.

Le présent sommaire vise l'approbation du projet d'acte de modification de l'emphytéose conclu le 31 mars 1987 avec la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion (l'Emphytéote) pour l'immeuble sis au 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM87 01218 - 31 mars 1987 - Bail emphytéotique entre la Ville de Montréal et Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion pour un terme de 52 ans.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion pour la propriété sise au 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling, connue comme étant les lots 3 364 501, 3 364 498, 3 364 500 et 3 364 499 du cadastre du Québec (Immeuble), d'une superficie de 1 916,9 m², située dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre une prolongation du terme de l'emphytéose d'une période additionnelle de treize (13) ans, à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052.
L'Immeuble a été cédé par emphytéose à la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion le 31 mars 1987 avec l'obligation de construire un bâtiment pour un coût d'au moins un million trois cent soixante-et-un mille dollars (1 361 000 $). L'Immeuble comprend 32 logements, dont 2 logements (6,25%) sont occupés par des ménages recevant un supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec. Les autres locataires bénéficient d'une réduction de loyer de près de 54 %, comparativement au loyer moyen du secteur (Enquête sur les logements locatifs, SCHL, automne 2025).

D'importants travaux de rénovation concernant la maçonnerie, les balcons, l'enveloppe du bâtiment, les fenêtres et la toiture doivent être effectués sur l'Immeuble à court terme. Le coût estimé de ces travaux totalise environ 1 456 253,62 $.

La rente annuelle pour la période de la prolongation, soit de 2039 à 2052, sera de 6 400 $ et payable selon les mêmes conditions prévues à l'emphytéose.

Le projet d'acte prévoit notamment les conditions supplémentaires suivantes que l'Emphytéote devra respecter, en plus de celles stipulées à l'emphytéose initiale, et ce, dès sa signature :

Remettre un rapport d'inspection du bâtiment réalisé par un expert, tous les cinq (5) ans, lequel devra démontrer que l'Immeuble est en bon état et ne présente pas d'usure prématurée. L'expert doit être membre d'un ordre ou association, soit :

- l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec
- l'Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments du Québec
- l'Ordre des architectes du Québec
- l'Ordre des ingénieurs du Québec
- l'Ordre des technologues professionnels du Québec

· Présenter un plan quinquennal des travaux d'entretien et de préservation en lien avec le rapport d'inspection;
· Présenter les états financiers, sur demande de la Ville, afin qu'elle puisse s'assurer de la santé économique de l'Emphytéote et de sa capacité financière à réaliser les travaux prévus

au plan quinquennal;
· Préserver l'affectation sociale ou communautaire de l'Immeuble;
· Constituer une réserve suffisante pour assurer la gestion saine et prudente, l'entretien et la préservation de l'Immeuble.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La prolongation de la durée de l'emphytéose permettra à l'Emphytéote de financer les travaux de rénovation et de réfection importants sur l'Immeuble.

- La modification de l'emphytéose permettra à la Ville de s'assurer de la vocation sociale de l'Immeuble.

- La prolongation de la durée de l'emphytéose est nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.

- La prolongation de la durée de l'emphytéose, de treize (13) ans, permettra à l'Emphytéote d'obtenir un amortissement de la dette sur vingt (20) ans.

- Les conditions additionnelles prévues au projet d'acte permettront d'assurer le suivi du maintien en bon état de l'Immeuble et de la mission sociale de l'Emphytéote.

- La réduction de la rente contribuera à assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.

- La modification de l'Emphytéose démontre que la Ville reconnaît l'intérêt et l'importance du maintien du parc ancien de logements sociaux et communautaires.

- L'ensemble des intervenants est favorable à la prolongation de l'Emphytéose.

La prolongation de la durée de l'Emphytéose n'entraîne aucun coût pour l'agglomération et aucune responsabilité additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En concertation avec le Service de l'habitation, il fut décidé d'appliquer une rente moyenne pour la durée des prolongations d'emphytéose pour permettre de préserver la vocation sociale de l'Immeuble et être équitable par rapport aux rentes payées par les coopératives et OBNL d'habitation sous emphytéose. En ce sens, la rente annuelle a été calculée selon le taux moyen par logement (200 $/unité) payé par les coopératives d'habitation sous emphytéose. Ainsi, la rente annuelle sera de 6 400 $, à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052. À titre indicatif, la rente de l'emphytéose pour l'année 2025 est de 9 024$. Ce revenu de 6 400 $ sera comptabilisé au budget du SSI.

La Division des analyses immobilières du SSI estime que l'application de la rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques car il s'agit d'une démarche strictement administrative portant sur la durée du droit emphytéotique, sans changement aux usages du site ni aux

aménagements existants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation du présent dossier mettrait en péril les ententes prévues avec le prêteur hypothécaire et les entrepreneurs réalisant les travaux. De plus, un retard ou un refus de l'approbation du présent dossier nuirait à la viabilité de l'Emphytéote et à la qualité de l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications corporatives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de prolongation : Avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clotilde TARDITI, Service de l'habitation
Marie-Ève LAFORTUNE, Service de l'habitation

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2025-12-18
Rebecca LABELLE O'CONNOR	Guillaume TOPP	

conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

Tél : - -
Télécop. : -

chef(fe) de section - transactions immobilieres

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
Chef de division, en remplacement d'Annie Gerbeau, directrice de service, du 23 février au 6 mars 2026
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259245004*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : *Prolongation du terme de l'emphytéose de la coopérative Bonheur d'Occasion pour une durée de 13 ans*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Priorités Montréal 2030 Rénovation d'un immeuble de 32 logements et maintien de l'abordabilité des loyers à 54% sous le loyer moyen du secteur - priorité 7;			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

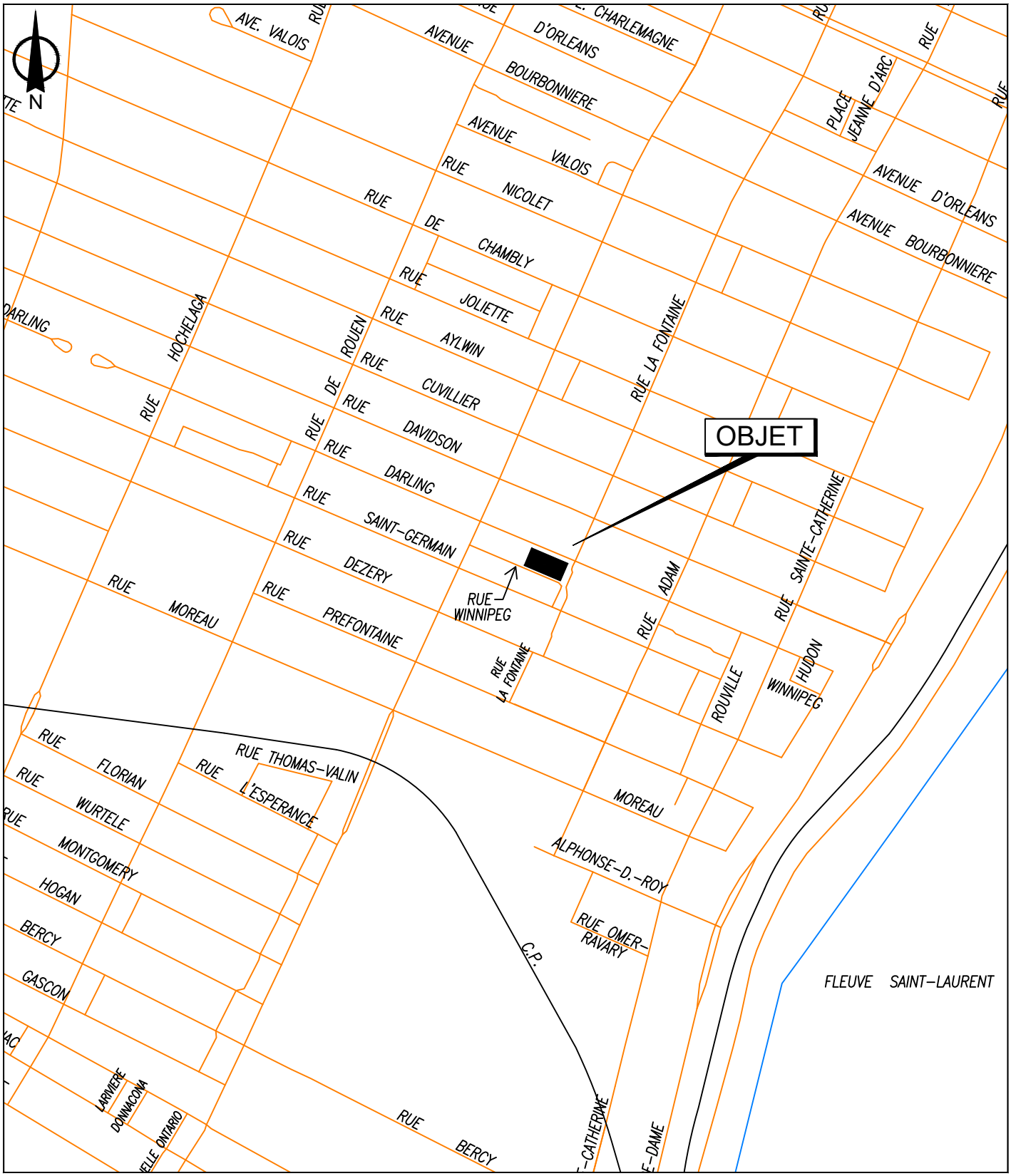

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1473-03
Mandat: 25-0102-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 26 novembre 2025

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

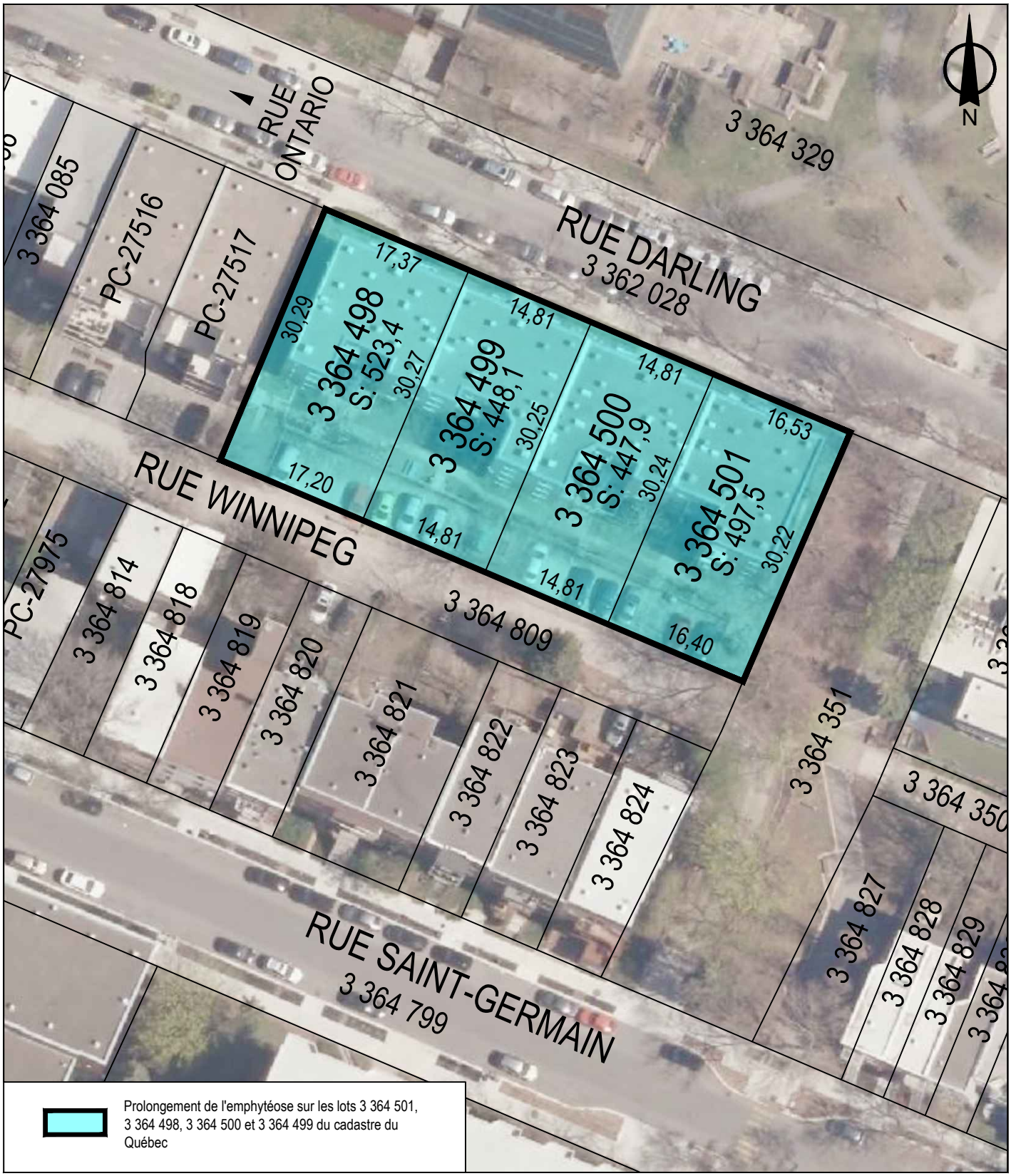

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1473-03
Mandat: 25-0102-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:600
Date: 26 novembre 2025

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-11-25 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1144339984
Nom	COOPÉRATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION

Adresse du domicile

Adresse	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Coopérative d'habitation Bonheur d'occasion
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Simard
Prénom	jacynthe
Adresse	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-30
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1998-08-11
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Coopérative
Date de la constitution	1986-06-20 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les coopératives (RLRQ, C. C-67.2)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les coopératives (RLRQ, C. C-67.2)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-10-29

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-10-29 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-01-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2025-01-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7511
Activité	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements
Précisions (facultatives)	GESTION D'UN IMMEUBLE À LOGEMENTS

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Thibault-Béland
Prénom	Christine
Date du début de la charge	2023-01-22
Fonctions actuelles	Trésorier

Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Paré-Roy
Prénom	Édith
Date du début de la charge	2022-11-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Simard
Prénom	Étienne
Date du début de la charge	2023-12-14
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling CP H1W 2W6 Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Uwariraye
Prénom	Patrick
Date du début de la charge	2023-12-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling CP H1W 2W6 Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Merlo-Galeazzi
Prénom	Hector
Date du début de la charge	2023-12-14
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Historique

Nom de famille	BÉLANGER
Prénom	MADELEINE
Date du début de la charge	2009-11-01
Date de la fin de la charge	2011-11-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1760, DARLING, APP. 5 MONTRÉAL (QUÉBEC) H1W2W6

Nom de famille	Doiron
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2012-11-25
Date de la fin de la charge	2014-07-31

Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6-1760 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Levesque
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2013-11-17
Date de la fin de la charge	2014-08-31
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	7-1760 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Godin
Prénom	Johanne
Date du début de la charge	2010-11-14
Date de la fin de la charge	2014-11-23
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	8-1800 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Merlo-Galeazzi
Prénom	Hector
Date du début de la charge	2013-11-17

Date de la fin de la charge	2015-11-23
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	4-1746 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Roy
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2013-11-17
Date de la fin de la charge	2014-11-23
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	8-1746 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Thibault
Prénom	Christine
Date du début de la charge	2014-11-23
Date de la fin de la charge	2018-11-23
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	6-1746 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Lespérance

Prénom	Paule
Date du début de la charge	2014-11-23
Date de la fin de la charge	2018-11-23
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	4-1822 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Baril
Prénom	Caroline
Date du début de la charge	2015-11-23
Date de la fin de la charge	2019-12-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-1760 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Simard
Prénom	Étienne
Date du début de la charge	2015-11-23
Date de la fin de la charge	2019-12-01
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	7-1760 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Bélanger
Prénom	Madeleine
Date du début de la charge	2015-11-23
Date de la fin de la charge	2019-12-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5-1760 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Lagauche
Prénom	Virginie
Date du début de la charge	2018-11-14
Date de la fin de la charge	2021-12-23
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4-1760 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Godin
Prénom	Johanne
Date du début de la charge	2018-11-14
Date de la fin de la charge	2022-11-27
Fonctions actuelles	Trésorier

Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Trudel
Prénom	Nadine
Date du début de la charge	2019-12-01
Date de la fin de la charge	2023-12-13
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Pépin
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2019-12-01
Date de la fin de la charge	2021-12-23
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2-1800 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Simard
Prénom	Jacynthe
Date du début de la charge	2019-12-01
Date de la fin de la charge	2023-12-13

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Lespérance
Prénom	Paule
Date du début de la charge	2021-12-01
Date de la fin de la charge	2022-11-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Paré-Roy
Prénom	Édith
Date du début de la charge	2021-12-01
Date de la fin de la charge	2022-11-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Nom de famille	Thibault
Prénom	Christine
Date du début de la charge	2022-11-28

Date de la fin de la charge	2023-01-21
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	2A-1746 RUE Darling Montréal (Québec) H1W2W6 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Aucune personne de l'entreprise ne répond à la définition de bénéficiaire ultime.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-10-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-01-13
Déclaration de mise à jour courante	2023-12-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-11-22
Déclaration de mise à jour courante	2023-01-22
Déclaration de mise à jour courante	2022-12-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-10-21
Déclaration de mise à jour courante	2022-01-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-07-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-08-26

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2020-03-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-07-05
Déclaration de mise à jour courante	2019-01-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-07-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-10-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-10-21
Déclaration de mise à jour courante	2016-01-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-11-18
Déclaration de mise à jour courante	2015-01-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-10-22
Déclaration de mise à jour courante	2013-12-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-10-09
Déclaration annuelle 2009	2013-01-30
Déclaration annuelle 1998	2013-01-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-10-24
Déclaration annuelle 2011	2011-11-01
Déclaration modificative	2010-09-08
État et déclaration de renseignements 2010	2010-08-16
Avis de défaut	2010-04-13
État et déclaration de renseignements 2008	2009-02-18
Déclaration annuelle 2006	2008-09-02

Type de document	Date de dépôt au registre
Avis de défaut	2008-04-01
État et déclaration de renseignements 2007	2007-11-15
Déclaration modificative	2006-12-14
Déclaration annuelle 2005	2006-03-02
Déclaration annuelle 2004	2005-01-20
Déclaration annuelle 2003	2004-03-18
Déclaration annuelle 2002	2003-01-14
Déclaration annuelle 2001	2002-02-08
Déclaration annuelle 2000	2001-02-02
Déclaration annuelle 1999	2000-03-10
Avis de défaut	1999-05-22
Déclaration annuelle 1997	1998-08-14
Déclaration annuelle 1996	1998-08-13
Avis (arrêté) de révocation de radiation	1998-08-11
Radiation d'office	1998-05-09
Avis de défaut	1997-07-30
Déclaration annuelle 1995	1996-01-10
Déclaration d'immatriculation	1995-03-30

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	1998-08-11

Nom

Nom	COOPÉRATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-06-20
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Numéro inscription : 3 848 816 DHM de présentation : 1987-04-02 09:00

PROUVÉ
NT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
13 FEV 1987
AVOCAT EN CHEF DE LA VILLE

CODE: NL 0907

No 10813

Le 31 mars 1987

BAIL EMPHYTEOTIQUE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT

le trente et uniêmejour du mois de mars.

D e v a n t Me JEAN-PAUL LANGLOIS le notaire soussigné, pratiquant dans la Province de Québec, en les ville et district de Montréal.

C O M P A R A I S S E N T:

VILLE DE MONTREAL, corporation municipale, dont l'adresse principale est 275, rue Notre-Dame est, à Montréal, agissant et représentée aux présentes par le Maire monsieur Jean Doré et par le Greffier adjoint monsieur Guy Vanier----------

---

----------de la Ville, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Conseil municipal, adoptée à une assemblée tenue le seize février mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987)----------, dont une copie certifiée demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée Ne Varietur par lesdits représentants et le notaire soussigné,

ci-après nommée la "Ville"

D'UNE PART

E T:

COOPERATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION, ----------

TIMBRE DE LOI
PROVINCE DE QUÉBEC
1988

et Jean François Pinard, vice-président, ----------

---

dûment autorisé aux fins des présentes, aux termes de résolutions adoptées par l'assemblée générale des membres et par le Conseil d'administration le vingt-trois mars mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) ---

---

dont copies demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées Ne Varientur pour fins d'identification par s dit représentant et le notaire soussigné,

ci-après nommée l' "Emphytéote"

D'AUTRE PART

LESQUELLES PARTIES DECLARENT CE QUI SUIT:

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'un immeuble décrit à l'article 14 des présentes;

ATTENDU que la Ville a décidé de céder ledit immeuble par bail emphytéotique;

ATTENDU que l'Emphytéote accepte ce bail emphytéotique;

C'EST POURQUOI LES PRESENTES FONT FOI:

ARTICLE 1

DEFINITIONS

1.1. Les mots et expressions suivants, lorsqu'utilisés dans le présent bail, ont le sens mis en regard de chacun à moins que le contexte n'indique une intention contraire;

1.1.1. "bail emphytéotique", "bail", "cet acte", "présentes", "aux présentes" et quelques autres expressions similaires signifient le présent bail emphytéotique;

1.1.2. "terrain", "partie de terrain", "cette partie de terrain", "immeuble" ou "cet immeuble" signifie l'emplacement décrit à l'article 14 des présentes;

1.1.3. "Améliorations" signifie le Bâtiment à être construit ainsi que toutes les additions et autres améliorations et constructions qui pourront être érigées sur le terrain et toute restauration et reconstruction de celles-ci;

1.1.4. "Bâtiment" signifie le bâtiment que l'Emphytéote s'engage, par les présentes, à construire sur le terrain;

consentie par l'Emphytéote sur la totalité ou une partie du terrain ou des Améliorations ou des deux; ou

1.1.5.2. tout fiduciaire agissant pour les détenteurs de toute émission de valeurs garanties par hypothèque ou autre charge consentie par l'Emphytéote sur la totalité ou une partie du terrain ou des Améliorations ou des deux, ainsi que ses successeurs ou ayants cause et toute personne agissant en ses nom et place;

1.1.6. "Emphytéote" signifie "COOPERATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION", ses successeurs et ses ayants cause;

1.1.7. "l'Ensemble Immobilier" signifie le terrain et les Améliorations;

1.1.8. "rente" signifie la rente emphytéotique prévue au présent bail;

partie au présent bail, y compris les incendies, les explosions, les inondations, les arrêts ou ralentissements concertés de travail (incluant les grèves, légales ou non et les 'lock-out'), les troubles civils, les insurrections, les accidents inévitables, les interventions de l'Etat (à tous les niveaux de l'administration publique) et les faits ou omissions d'une autre partie au présent bail.

ARTICLE 2

EMPHYTEOSE

2.1. La Ville cède, avec garantie légale à l'Emphytéote, aux conditions contenues aux présentes et suivant les prescriptions du Code civil du Bas-Canada (le "Code civil") régissant l'emphytéose, sauf les dérogations spécifiques contenues à ce bail, l'emplacement dont la description apparaît à l'article 14 des présentes.

2.2. La Ville déclare que ledit emplacement est libre de tout privilège, hypothèque ou autre charge quelconque et qu'elle a un bon et valable titre sur l'emplacement

ARTICLE 3

OBLIGATIONS DE L'EMPHYTEOTE

3.1. L'Emphytéote s'engage à faire les Améliorations requises pour satisfaire aux exigences ci-après énumérées, le tout en conformité avec la loi et les règlements municipaux et aux conditions contenues aux présentes:

3.1.1. Sur l'immeuble cédé par la Ville en vertu de l'article 2, l'Emphytéote s'engage à construire un Bâtiment de trente-deux (32) logements d'un coût de construction d'au moins UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE DOLLARS ($1 361 000).
Le Bâtiment devra être substantiellement conforme aux plans préparés par Liette Charland, architecte, datés du 30 septembre 1986 et numérotés A1 de 9 à A9 de 9, ----------
---

lesquels après avoir été reconnus véritables et signés pour fins d'identification par les représentants des parties aux présentes et par le notaire soussigné, seront versés et seront conservés aux archives de la Ville. Lesdits plans

Le permis de construction pour le Bâtiment devra être requis dans les deux (2) --- mois de la signature du présent bail, la construction devra débuter dans les trois (3) mois suivant l'émission du permis et devra être complétée dans les douze (12) mois ------ suivant telle émission.

Tous les délais ci-dessus sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence du contrat et sans laquelle la Ville n'aurait pas signé les présentes, sauf dans le cas d'empêchement par cas fortuit, auquel cas les délais sont étendus pour autant.

En cas de défaut de respecter ces délais et ce, nonobstant les dispositions de l'article 5., la Ville pourra, en conformité avec les articles 1040a et suivants du Code civil, sur avis de soixante (60) jours signifié à l'Emphytéote et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, mettre fin

de l'Emphytéote deviendront alors forfaits et périmés et l'Ensemble Immobilier deviendra la propriété de la Ville qui aura droit d'en prendre possession immédiatement à la fin de cette période de soixante (60) jours, de la même façon qu'elle pourrait le faire à l'échéance du terme complet du bail. L'Emphytéote devra alors passer tout acte constatant son défaut et la terminaison du présent bail que la Ville pourra raisonnablement exiger.

Un défaut prévu à l'alinéa précédent sera présumé corrigé à la satisfaction de la Ville et les droits de l'Emphytéote ne seront pas alors forfaits ni périmés si, au cours de la période de soixante (60) jours prévue à l'alinéa précédent, l'Emphytéote ou tout créancier hypothécaire commence à corriger ce défaut et y procède avec diligence raisonnable.

3.2. L'Emphytéote paiera, à compter des présentes, toutes les taxes, redevances, impositions

3.3. L'Emphytéote devra faire, à ses propres frais, toutes les réparations de quelque nature que ce soit portant sur l'Ensemble Immobilier. Il conservera et gardera, pendant tout le terme du bail, en parfait état d'entretien et de réparations, sauf usure et dépréciation normale, le Bâtiment visé par le sous-paragraphe 3.1.1.

3.4. L'Emphytéote s'engage à prendre ledit immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné et en être satisfait.

3.5. La Ville se réserve le droit, durant la période de construction décrite au sous-paragraphe 3.1.1., d'installer sur l'emplacement un écriteau, bien en vue du public et à l'endroit qui sera déterminé par l'architecte désigné audit paragraphe, indiquant la nature de sa participation dans le projet.

ARTICLE 4

4.1. Afin de protéger les intérêts de la Ville dans la valeur résiduelle des Améliorations et d'assurer sa responsabilité personnelle, l'Emphytéote accepte de souscrire avant le début des travaux, et de maintenir en vigueur pendant toute la durée des travaux, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les assurances suivantes:

4.1.1. Une police d'assurance responsabi-

($1 000 000) par événement et par année.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général, et devra contenir l'avenant spécial de la Ville dont un exemplaire est annexé aux présentes comme "Annexe A" après avoir été reconnu véritable et signé Ne Varietur pour fins d'identification par les représentants des parties aux présentes et le notaire soussigné.

Cette police devra protéger contre tous les dommages qui pourront survenir sur l'Ensemble Immobilier pendant la période des travaux de construction, jusqu'à leur parachèvement.

Cette police devra protéger également tous les entrepreneurs, sous-entrepreneurs ou personnes chargée

4.1.2. Une police d'assurance dite "tous risques" selon le formulaire de l'Association Canadienne des Assureurs, du Groupement Technique des Assureurs du Canada ou selon tout autre formulaire assurant une protection équivalente. Cette police portera sur les Améliorations érigées et ou à être érigées et devra entrer en vigueur à partir du moment où des matériaux représentant une valeur assurable seront sur le terrain. Le montant d'assurance devra au moins correspondre à cette valeur, augmenter au même rythme que cette dernière, et la police pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation dont le montant ne devra pas excéder toutefois la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($25 000,00).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il y a lieu, et devra contenir l'avenant spécial de la Ville dont

Ne Varietur pour fins d'identification par les représentants des parties aux présentes et le notaire soussigné.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il y en a un, suivant leurs intérêts respectifs, et devra prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($25 000,00) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte dont le siège social est situé à Montréal ou d'une caisse populaire, et que désignera l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, le cas échéant. Il est de plus convenu que les sommes déposées à ce compte conjoint devront servir avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte.

prenne fin, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les polices d'assurance suivantes:

4.2.1. Une police d'assurance responsabilité accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins UN MILLION DE DOLLARS ($1 000 000,00) par événement et par année.
Toutefois, le montant de protection de ladite police devra être calculé en dollars constants du 31 décembre 1987 selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada ou de tout autre indice équivalent. L'ajustement du montant de protection sera effectué dès que la Ville en fera la demande.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote et la Ville et devra contenir l'avenant spécial de la Ville mentionné au sous-paragraphe 4.1.1.; cette police devra protéger également et spécialement la Ville contre tous les dommages que l'Emphytéote peut lui causer.

4.2.2 Une police d'assurance dite "tous

reurs, du Groupement Technique des Assureurs du Canada dite "Formule des bâtiments commerciaux" ou selon tout autre formulaire assurant une protection équivalente. Cette police portera sur tous les biens de nature assurable et normalement assurés dont l'Emphytéote est propriétaire à titre de preneur en vertu du présent bail et cela pour une somme correspondant à au moins quatre-vingt pour cent (80%) de la valeur de remplacement de ces biens et elle pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation dont le montant ne devra pas excéder toutefois la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($25 000,00).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il y en a un, et devra contenir l'avenant spécial de la Ville dont un exemplaire est annexé aux présentes comme "Annexe C" après avoir été reconnu véritable et signé Ne Varie

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il y a lieu, et toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($25 000,00) devra être payée selon les mêmes modalités que celles exigées pour la police "tous risques" pendant la durée des travaux et servir aux mêmes fins.

Toutefois, si le créancier hypothécaire bénéficiaire de telle police décide de ne pas se servir de son produit pour reconstruire ou réparer les Améliorations, ce produit pourra être versé à tout créancier hypothécaire y ayant droit et l'Emphytéote devra fournir à la Ville toutes les garanties qu'elle jugera nécessaires à l'effet que d'autres disponibilités financières sont mises à la disposition de l'Emphytéote pour pourvoir à la réparation ou à la réfection des Améliorations.

4.3. L'Emphytéote s'engage à fournir à l

4.1.2. et 4.2.2., dès leur émission, celles-ci devant être approuvées par l'Avocat en chef de la Ville;

ii) les reçus constatant le paiement des primes des polices ci-dessus prévues et les certificats de renouvellement d'icelles au moins trente (30) jours avant leur échéance; et

iii) l'avenant de la Ville prévu aux sous-paragraphes 4.1.1. et 4.2.1, dès son émission.

Si l'Emphytéote négligeait de maintenir assurées les Améliorations et de garder ou de conserver en vigueur toute autre assurance prévue aux paragraphes 4.1. et 4.2. des présentes pendant toute la durée du présent bail, la Ville, après un avis écrit de quarante-huit (48) heures à l'Emphytéote, aura le droit de souscrire cette assurance avec une ou plusieurs compagnies d'assurance de son choix, le tout aux frais de l'Emphytéote.

4.4. L'Emphytéote devra faire en sorte que les indemnités provenant des polices d'assurance, y compris même les indemnités qui seraient payables en vertu d'une police ou d'un avenant non requis par la Ville, soient payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il y a lieu, suivant leurs intérêts respectifs, de telle façon que:

4.4.1. Toute somme excédant VINGT CINQ MILLE DOLLARS ($25 000) ci-après désignée l' "excédent", pouvant provenir de ces assurances sera déposée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte dont le siège social est situé à Montréal ou d'une caisse populaire, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, le cas échéant.

Il est de plus convenu que l'excédent ne sera utilisé que pour la restauration des Améliorations comme prévu ci-après au paragraphe 4.5., le tout sous réserve des stipulations des paragraphes 4.6. et 4.7. des présentes; et

4.4.2. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE

payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, le cas échéant;

4.5. Au cas de destruction d'une partie des Améliorations ou de dommages causés par un incendie ou autre cause prévue aux paragraphes 4.1. et 4.2. des présentes, l'Emphytéote devra, le plus tôt possible mais dans un délai n'excédant jamais douze (12) mois, sauf cas fortuit, entreprendre et par la suite poursuivre avec diligence la restauration de la partie détruite ou endommagée des Améliorations pour la remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la destruction ou les dommages, ou dans tout autre état dont les parties pourront mutuellement convenir, la Ville et tout créancier hypothécaire, le cas échéant, devant de temps à autre libérer les sommes d'argent déposées aux comptes conjoints prévus aux sous-paragraphes 4.1.2. et 4.4.1. pour payer l'Emphytéote au fur et à mesure que progresseront les travaux de restauration de la partie ainsi détruite ou endommagée jusqu'à concurrence des dépenses faites conformément au certificat établissant l'état d'avancement des travaux émis de temps à autre par l'architecte surveillant les travaux. L'Emphytéote devra souscrire de nouvelles assurances sur les Améliorations duran

ront à ces nouvelles assurances et ainsi de suite chaque fois que se produira une perte donnant ouverture à une réclamation en vertu de quelque police d'assurance. Le paiement de la rente prévue au présent bail devra être fait sans changement ni interruption durant toute cette période.

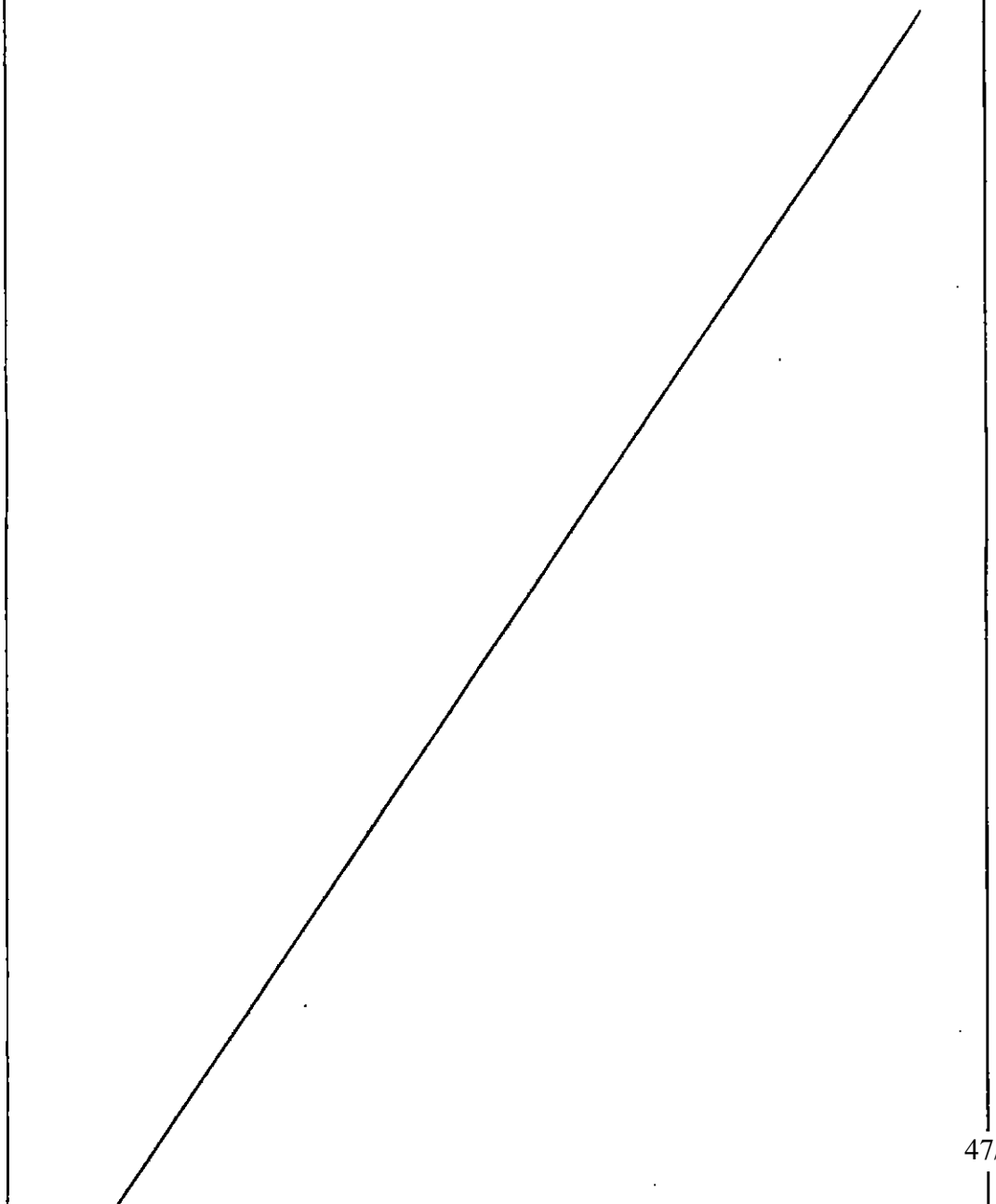

4.6. Advenant que les indemnités payées par l'assureur ne suffiraient pas à compléter la restauration de la partie détruite ou endommagée, l'Emphytéote devra néanmoins compléter les travaux de restauration et payer le coût en excédant de ces indemnités. Par contre, si les indemnités payées par l'assureur excédaient le coût de la restauration, la Ville s'engage à autoriser le paiement du surplus à l'Emphytéote, trente (30) jours après le parachèvement des travaux de restauration, sous réserve du droit de tout créancier hypothécaire, le cas échéant, d'exiger que la totalité ou une partie du surplus lui soit remise par la Ville et l'Emphytéote pour être appliquée pro tanto en réduction de la dette garantie par son hypothèque sur l'Ensemble Immobilier.

4.7. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, les Améliorations étaient totalement détruites ou endommagées au point de devenir inutilisables pour les fins du bail, l'Emphytéote devra en aviser la

Ville dans les trente (30) jours de la destruction ou du dommage.

4.7.1. Si la perte ou le dommage survient dans les premiers dix (10) ans ou dans les derniers vingt-cinq (25) ans du bail et si l'Emphytéote prétend qu'il n'est plus raisonnable pour une cause qu'il invoque de procéder à la reconstruction ou restauration des Améliorations, il pourra déguerpir après avoir donné, dans les douze (12) mois de telle perte ou dommage, avis à la Ville et à tout créancier hypothécaire s'il en est, de son intention, en y précisant les motifs qu'il invoque;

4.7.2. Si la perte ou le dommage survient après les premiers dix (10) ans et avant le début des derniers vingt-cinq (25) ans du bail, la Ville pourra, à sa discrétion, soit exiger de l'Emphytéote la reconstruction ou la restauration, soit mettre fin au bail, en lui donnant avis dans les douze (12) mois de telle perte ou dommage.

4.7.3. Au cas de déguerpissement prévu au sous-paragraphe 4.7.1. ou lorsqu'il est mis fin au bail en vertu du sous-paragraphe 4.7.2., l'indemnité provenant de l'assureur à la suite de cette destruction ou de ce dommage sera répartie entre l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, selon leurs intérêts respectifs, sous réserve des dispositions des sous-paragraphes 4.2.2. et 4.4.1. Au cas d'impasse quant à la façon de faire cette répartition, elle se fera conformément aux dispositions de l'article 11.

4.8. L'Emphytéote devra souscrire toutes les assurances prévues par ce bail auprès d'assureurs autorisés à faire affaires dans la province de Québec.

ARTICLE 5

DEFAUT

5.1. Sous réserve du sous-paragraphe 3.1.1., au cas où l'Emphytéote serait en défaut de remplir les engagements ou d'observer l'une ou l'autre des dispositions du présent bail ou des obligations en découlant et si ce défaut se prolonge pendant plus de soixante (60) jours, la Ville pourra, sans préjudice

donner à l'Emphytéote un avis écrit de son intention de mettre fin au présent bail. Cet avis devra préciser la ou les sommes d'argent ou les termes, obligations ou conditions dont on allègue le non paiement ou la violation.

5.2. Chaque fois que l'Emphytéote sera en défaut pour la période susmentionnée de soixante (60) jours et que la Ville décide de mettre fin au présent bail, elle devra immédiatement transmettre à tout créancier hypothécaire, s'il en est, un duplicata de l'avis prévu au paragraphe 5.1. Cet avis sera considéré suffisant s'il est donné à tel créancier hypothécaire par courrier recommandé à l'adresse apparaissant à l'avis d'adresse enregistré par ce dernier ou à toute autre adresse désignée par celui-ci de temps à autre par écrit.

5.3. Si, conformément aux paragraphes 5.1. et 5.2., la Ville donne un avis faisant état d'une violation ou d'un défaut en vertu des présentes et s'il n'est pas remédié à cette violation ou à ce défaut dans les cent vingt (120) jours suivant immédiatement la date de cet avis et si la Ville n'est pas remboursée de toutes les dépenses raisonnablement encourues à la suite de cette violation ou de ce défaut, là et alors, sous réserve toutefois des dispositions du paragraphe 5.4. et de la formalité d'en-

y prévu deviendra échu à compter du cent vingtième (120e) jour suivant la date de cet avis et tous les droits de l'Emphytéote deviendront alors forfaits et périmés et l'Ensemble Immobilier deviendra la propriété de la Ville qui aura droit d'en prendre possession immédiatement et sans autre avis, de la même façon qu'elle pourrait le faire à l'échéance du terme complet du bail. L'Emphytéote devra alors passer tout acte constatant son défaut et la terminaison du présent bail que la Ville pourra raisonnablement exiger.

A défaut de l'Emphytéote de se conformer aux dispositions du présent bail et advenant que ce défaut ne puisse être convenablement corrigé par le paiement d'une somme d'argent à la Ville, ce défaut sera présumé corrigé à la satisfaction de la Ville et les droits de l'Emphytéote ne seront pas alors forfaits ni périmés, si, au cours de la période prévue à l'alinéa précédent, l'Emphytéote commence à corriger ce défaut dès la réception dudit avis de défaut et y procède avec diligence raisonnable.

5.4. Si à quelque époque l'Emphytéote est en défaut aux termes du paragraphe 5.1. et s'il existe un ou plusieurs créanciers hypothécaires et si l'Emphytéote néglige de corriger ce défaut conformément au paragraphe 5.3., la Ville, après avoir acquis le droit de prendre possession de l'Ensemble Immobilier

quelque créancier hypothécaire corrige ce défaut dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la signification de cet avis, tel créancier hypothécaire aura le droit de prendre possession de l'Ensemble Immobilier, comme preneur emphytéotique avec effet rétroactif à la date du défaut de l'Emphytéote, le tout sans préjudice des droits prioritaires de tout autre créancier hypothécaire, s'il en est, tel créancier hypothécaire devant s'engager à les respecter. Le créancier hypothécaire devenu preneur emphytéotique prendra alors la place de l'Emphytéote pour la partie non expirée du terme du présent bail en assumant toutes les obligations de l'Emphytéote et en jouissant de tous les droits accordés à ce dernier par le présent bail. En cas de conflit entre créanciers hypothécaires à l'égard du droit de se substituer à l'Emphytéote en vertu du présent article, ces droits pourront d'abord être exercés par le créancier de rang antérieur.

Si un créancier hypothécaire prenait possession de l'immeuble comme preneur emphytéotique dans les circonstances prévues à l'alinéa précédent, la Ville s'engage à passer, à la demande de tel créancier hypothécaire mais sans frais pour la Ville, tout acte que pourra raisonnablement exiger ce créancier hypothécaire pour prouver et pouvoir enregis-

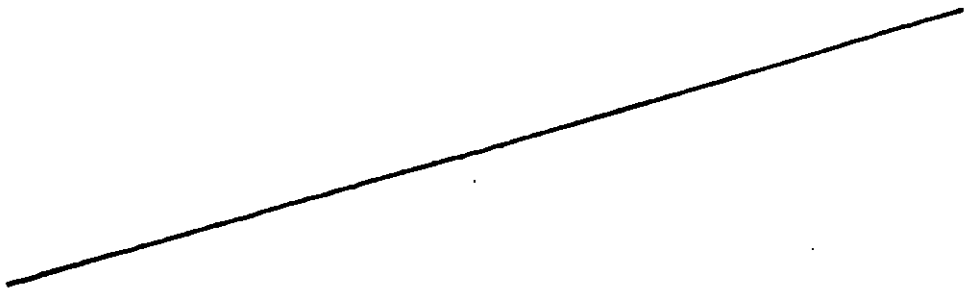

Si cependant les créanciers hypothécaires négligent de remédier au défaut de l'Emphytéote dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, le présent bail se terminera et le terme y prévu deviendra échu à compter du quatre-vingt-onzième (91e) jour suivant la date dudit avis, et les créanciers hypothécaires deviendront déchus de tous leurs droits qui deviendront alors forfaits et la Ville aura le droit de s'adresser aux tribunaux pour demander la radiation des hypothèques existant alors si les créanciers hypothécaires refusent d'accorder mainlevée.

5.5. Nonobstant les termes du paragraphe 5.4., si le défaut de l'Emphytéote entraînant la terminaison du présent bail conformément au présent article 5 découle de la négligence de l'Emphytéote d'entreprendre la restauration des Améliorations aussi rapidement que possible tel que prévu aux présentes, le délai accordé à tout créancier hypothécaire en vertu du paragraphe 5.4. sera alors de cent vingt (120) jours.

remédié par le paiement d'une somme d'argent à la Ville, ce défaut sera présumé corrigé à la satisfaction de la Ville et les droits de tout créancier hypothécaire ne seront pas alors forfaits ni périmés si, dans le délai accordé ci-dessus à l'Emphytéote et à tel créancier hypothécaire, l'un ou l'autre commence à corriger le défaut et y procède avec diligence raisonnable.

ARTICLE 6

POURSUITE

6.1. Pendant toute la durée du présent bail l'Emphytéote devra tenir la Ville indemne de toute réclamation par des tiers, de quelque nature que ce soit, et devra prendre le fait et cause de la Ville dans toute poursuite dirigée par des tiers contre la Ville découlant de l'existence du présent bail ou de l'exercice des droits en découlant, de l'occupation ou de l'exploitation de l'Ensemble Immobilier ou des constructions, réparations, modifications ou démolition des Améliorations par l'Emphytéote.

ARTICLE 7

RENONCIATION

7.1. Toute renonciation faite par la Ville devra se faire par résolution de son Conseil Municipal

Numéro inscription : 3 848 816 DHM de présentation : 1987-04-02 09:00

nonciation par la Ville à invoquer le défaut de l'Emphytéote en vertu des termes du présent bail ne devra s'interpréter comme une renonciation à invoquer tout autre défaut ayant été commis ou pouvant être commis par la suite par l'Emphytéote à moins que ladite résolution du Conseil Municipal ou du Comité exécutif n'ait cet effet.

ARTICLE 8

RESILIATION

8.1. La Ville pourra mettre fin à ce bail pour toutes ou chacune des causes prévues aux présentes en plus de toutes les autres causes prévues par la loi.

Sauf pour les circonstances prévues au paragraphe 4.7. et au cas d'expropriation prévue au paragraphe 10.1. des présentes, l'Emphytéote n'aura pas le droit de mettre fin à ce bail avant son expiration, à moins que la Ville soit en défaut de remplir ses obligations en vertu du présent bail, ou que l'Emphytéote soit, à cause du fait ou du défaut de la Ville, privé de la jouissance des lieux pendant une période excédant cent quatre-vingts (180) jours. Nonobstant les dispositions du Code Civil, l'Emphytéote n'a pas le droit de déguerpir à l'exce-

tion des cas prévus dans les paragraphes 4.7. et 10.1.

ARTICLE 9

FIN DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

9.1. Sujet aux stipulations de l'article 5 de ce bail, à l'expiration de ce bail, ou au moment de toute terminaison antérieure, la Ville deviendra propriétaire des Améliorations (autres que celles faites par des locataires) aux lieux cédés, y inclus celles faites volontairement par l'Emphytéote, libres de toutes charges, hypothèques et privilèges. Toutefois, les obligations résultant de baux consentis par l'Emphytéote, au loyer normal du marché à l'époque, seront respectées par la Ville, sauf dans les cas où le terme restant à courir excède de plus de cinq (5) ans la présente emphytéose, auquel cas la Ville pourra les considérer comme nuls et sans effet à l'expiration des cinq (5) ans suivant la fin de la présente emphytéose, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 10

EXPROPRIATION

10.1. Si, pendant la durée de ce bail, l'Ensemble Immobilier est exproprié dans son entier ou s'il n'est exproprié qu'en partie et que cette expropriation partielle rende le résidu inutilisable pour les fins prévues dans ce bail, le terme de ce bail sera automatiquement échu et le présent bail prendra

de la partie de terrain exproprié ou les dommages causés au résidu de la partie de terrain sera payable à la Ville. La partie de ces indemnités représentant la compensation pour les dommages au Bâtiment sera déposée dans une banque à charte de la façon prévue au sous-paragraphe 4.4.1. de ce bail traitant des indemnités payables par les compagnies d'assurance et sera par la suite répartie et payée comme convenu entre la Ville et l'Emphytéote et le créancier hypothécaire de l'Emphytéote, le cas échéant. A défaut d'en venir à une telle entente, les indemnités de compensation seront réparties et payées conformément aux dispositions de l'article 11 des présentes.

10.2. Si, pendant la durée de ce bail, l'Ensemble Immobilier est exproprié de façon à ne pas rendre le résidu inutilisable pour les fins prévues dans ce bail, le présent bail prendra fin, en ce qui concerne la partie expropriée du terrain, dès la date de la perte de possession de ladite partie, et la rente annuelle stipulée aux présentes sera remplacée par une nouvelle rente annuelle calculée selon la formule suivante:

$$Nra = Ra - \left(Ra \times \frac{Pe}{St}\right)$$

dans laquelle:

Nra = la nouvelle rente annuelle

Pe = la superficie de la partie expropriée du terrain (exprimée en mètres carrés)

St = la superficie totale du terrain avant l'expropriation (exprimée en mètres carrés).

10.3. L'Emphytéote n'aura aucun droit à la partie des indemnités d'expropriation représentant la valeur de la partie de terrain expropriée et les dommages causés au résidu de cette partie de terrain. La partie de ces indemnités représentant une compensation pour les dommages au Bâtiment devra être utilisée de la façon prévue au paragraphe 4.4. de ce bail traitant des indemnités provenant des compagnies d'assurance, sous réserve du sous-paragraphe 4.2.2., et sera appliquée de la même façon jusqu'à concurrence de ce qui est nécessaire pour la restauration du Bâtiment dans un état qui soit raisonnablement le plus près possible de celui existant avant l'expropriation. Le résidu de ces indemnités, s'il en est, sera payable à l'Emphytéote.

ARTICLE 11

PARTAGE DES INDEMNITES

11.1. Pour les fins d'interprétation du présent article 11, il est convenu que les mots ou expressions ci-dessous, lorsqu'ils sont employés dans

11.1.1. "Expropriation" signifie toute expropriation affectant la totalité de l'Ensemble Immobilier ou toute partie rendant le résidu inutilisable pour les fins prévues dans le présent bail;

11.1.2. "Indemnité d'assurance" signifie les sommes d'argent provenant des compagnies d'assurance et qui seront déposées dans une banque à charte pour être utilisées dans les circonstances prévues au paragraphe 4.4.;

11.1.3. "Indemnité d'expropriation" signifie les sommes d'argent provenant de l'expropriation et représentant la valeur des Améliorations telle que déterminée par les tribunaux d'expropriation.

11.2. Si, dans les cas prévus au paragraphe 4.4. au sujet de la répartition finale des indemnités provenant des compagnies d'assurance et dans le cas prévu au paragraphe 10.1. au sujet de l'allocation de la partie de l'indemnité d'expropriation se rapportant aux Améliorations les parties ne peuvent en venir à une entente dans un délai de trente (30) jours à c

et allouées conformément aux dispositions du paragraphe 11.3. ci-dessous.

11.3. Lors d'une expropriation ou dans les circonstances prévues par le paragraphe 4.4., l'indemnité d'expropriation ou l'indemnité d'assurance, selon le cas, sera divisée de la façon et dans l'ordre suivants:

11.3.1. tout créancier hypothécaire recevra le montant qui lui est dû, lequel sera pris à même la part de l'Emphytéote, telle qu'établie ci-après, sans toutefois la dépasser;

11.3.2. la part revenant à l'Emphytéote sera calculée d'après le barème suivant:

1ère année	100,0%	21e année	93,3%
2e "	100,0%	22e "	92,8%
3e "	98,3%	23e "	92,2%
4e "	98,2%	24e "	91,6%
5e "	98,0%	25e "	90,9%
6e "	97,9%	26e "	90,1%
7e "	97,7%	27e "	89,3%
8e "	97,5%	28e "	88,4%
9e "	97,3%	29e "	87,4%
10e "	97,1%	30e "	86,4%
11e "	96,9%	31e "	85,2%
12e "	96,7%	32e "	83,9%
13e "	96,4%	33e "	82,5%
14e "	96,1%	34e "	81,0%
15e "	95,8%	35e "	79,3%
16e "	95,5%	36e "	77,5%

41e année	65,2%	47e année	39,5%
42e "	62,0%	48e "	33,3%
43e "	58,4%	49e "	26,4%
44e "	54,4%	50e "	18,6%
45e "	49,9%	51e "	9,9%
46e "	45,0%	52e "	0,0%

11.3.3. le solde appartiendra à la Ville comme étant sa part, mais ce solde ne devra pas être inférieur à ce qu'il aurait été si la police d'assurance n'avait pas contenu de clause de franchise.

ARTICLE 12

DUREE

12.1. Le présent bail emphytéotique est ainsi consenti pour le terme de CINQUANTE-DEUX (52) ans, à compter de sa date.

ARTICLE 13

RENTE

13.1. L'Emphytéote s'engage à payer à la Ville, au bureau du Directeur du Revenu, une rente annuelle comme suit:

13.1.1. de la première (1ère) année et jusqu'au trentième (30ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ($6 144) ----------

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT DOUZE DOLLARS ($512) -------

---

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes, le premier versement étant dû et exigible le jour de telle signature;

13.1.2. du trente et unième (31ième) mois jusqu'au soixantième (60ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX DOLLARS ($6 336) ----------

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT VINGT-HUIT DOLLARS ($528)

---

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.3. du soixante et unième (61ième) mois jusqu'au quatre-vingt-dixième (90ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT DOLLARS ($6 528) ----------

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS

13.1.4. du quatre-vingt-onzième (91ième) mois jusqu'au cent vingtième (120ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS ($6 720) ---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS ($560) ---- ---------- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.5. du cent vingt et unième (121ième) mois jusqu'au cent cinquantième (150ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE NEUF CENT DOUZE DOLLARS ($6 912) ---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS ($576) ---------- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.6. du cent cinquante et unième (151ième) mois jusqu'au cent quatre-vingtième (180ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE CENT QUATRE DOLLARS ($7 104) ---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ($592) ----------

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel

13.1.7. du cent quatre-vingt-unième (181ième) mois au deux cent dixième (210ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ($7 296) ----------
payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENT HUIT DOLLARS ($608) --------
---
chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.8. du deux cent onzième (211ième) mois jusqu'au deux cent quarantième (240ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ($7 488) -----
payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ($624)
---
chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.9. du deux cent quarante et unième (241ième) mois jusqu'au deux cent soixante-dixième (270ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS ($7 680) ----------
payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENT QUARANTE DOLLARS ($640) ----
---

13.1.10. du deux cent soixante et onzième (271ième) mois jusqu'au trois centième (300ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ($7 872) ---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ($656) ---------- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.11. du trois cent unième (301ième) mois jusqu'au trois cent trentième (330ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de HUIT MILLE SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ($8 064) ---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ($672) ---------- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.12. du trois cent trente et unième (331ième) mois jusqu'au trois cent soixantième (360ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ($8 256) ---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et

mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.13. du trois cent soixante et unième (361ième) mois jusqu'au trois cent quatre-vingt-dixième (390ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ($8 448) ----------

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SEPT CENT QUATRE DOLLARS ($704) ---

---

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.14. du trois cent quatre-vingt-onzième (391ième) mois jusqu'au quatre cent vingtième (420ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS ($8 640) ----------

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SEPT CENT VINGT DOLLARS ($720) ------

---

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.15. du quatre cent vingt et unième (421ième) mois jusqu'au quatre cent cinquantième (450ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ($8 832) ----------

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.16. du quatre cent cinquante et unième (451ième) mois jusqu'au quatre cent quatre-vingtième (480ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de NEUF MILLE VINGT-QUATRE DOLLARS ($9 024) ----------

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SEPT CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ($752) ----------

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.17. du quatre cent quatre-vingt-unième (481ième) mois jusqu'au cinq cent dixième (510ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE DOLLARS ($9 216) --------

---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SEPT CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS ($768) ----------

---------- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.18. du cinq cent onzième (511ième) mois jusqu'au cinq cent quarantième (540ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de NEUF MILLE

VINGT-QUATRE DOLLARS ($784) ----------

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.19. du cinq cent quarante et unième (541ième) mois jusqu'au cinq cent soixante-dixième (570ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS ($9 600) ---

---

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de HUIT CENTS DOLLARS ($800) ----------

---

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.20. du cinq cent soixante et onzième (571ième) mois jusqu'au six centième (600ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ($9 792) ---------- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de HUIT CENT SEIZE DOLLARS ($816) ----------

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.21. du six cent unième (601ième) mois jusqu'au six cent vingt-quatrième (624ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de NEUF

DOLLARS ($832) ----------

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes.

ARTICLE 14

DESCRIPTION TECHNIQUE

DESIGNATION

Un emplacement situé en la Ville de Montréal, connu et composé des lots numéros UN, DEUX, TROIS et QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT SOIXANTE-SIX (366-1, 366-2, 366-3 et 366-4) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Village de Hochelaga.

Ainsi que le tout subsiste présentement, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant. ———————

Numéro inscription : 3 848 816 DHM de présentation : 1987-04-02 09:00

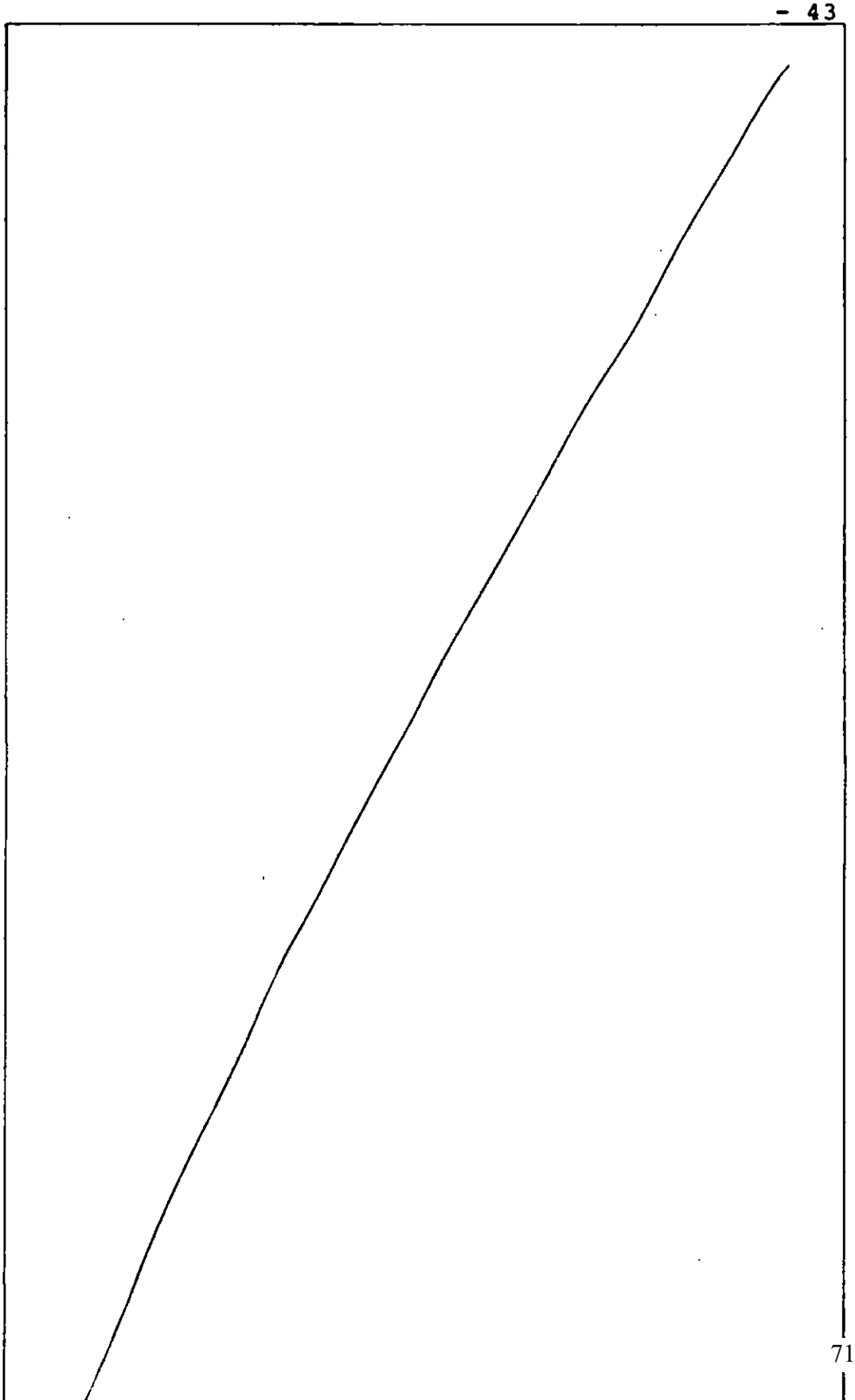

ARTICLE 15

DISPOSITIONS DIVERSES

15.1. Toute somme d'argent due par l'Emphytéote à la Ville, en vertu des présentes, est payable en deniers ayant cours légal au Canada et portera intérêt au taux fixé par le Conseil municipal de la Ville pour les sommes dues à la Ville, en vigueur à la date d'exigibilité du paiement, à compter du jour où elle devient due jusqu'au jour où elle aura été payée.

15.2. Pour les fins des présentes, l'Emphytéote élit domicile à l'adresse indiquée au paragraphe suivant.

15.3. Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu des présentes devra être signifié à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous:

VILLE DE MONTREAL

a/s Greffier de la Ville

Hôtel de Ville de Montréal

275, rue Notre-Dame est

Montréal, Québec (H2Y 1C6)

COOPERATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION

4026 est, rue Ontario
Montréal (Québec)
H1W 1T2

Cependant, chaque partie aux présentes pourra, par avis écrit signifié à l'autre partie, indiquer une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tous les avis subséquents devront lui être signifiés.

Advenant l'impossibilité pour une partie aux présentes de signifier tel avis à l'adresse ci-dessus mentionnée, tel avis pourra être signifié à l'autre partie en lui laissant copie au Greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal.

15.4. L'Emphytéote paiera le coût des présentes, de l'original et des copies requises.

15.5. La Ville ne sera pas tenue de fournir de titres ou de certificats de recherche concernant le terrain.

15.6. Ce bail emphytéotique doit être interprété et régi suivant les lois de la Province de Québec. Si quelque disposition de ce bail emphytéotique était déclarée illégale, invalide ou incompatible avec le caractère emphytéotique du bail, par un jugement final d'un tribunal ayant juridiction, elle sera considérée séparée et retranchée de ce bail emphytéotique, lequel restera en vigueur comme si telle disposition n'eut jamais été incluse, sous

de remplacer alors telle disposition par une disposition valide qui aura autant que possible la même incidence économique et juridique.

15.7. Tant que les présentes seront en vigueur, le Bailleur reconnaît que l'Emphytéote jouira de tous les droits, quant aux améliorations, que lui confèrent les articles 567 et suivants du Code civil, même si ce bail était déclaré non emphytéotique.

15.8. Si ce bail emphytéotique était déclaré ne pas être emphytéotique par un jugement final d'un tribunal ayant juridiction, les parties s'engagent à signer tout acte ou document nécessaire, afin de conférer à l'Emphytéote des droits qui équivalent à ceux que les parties ont voulu créer par les présentes pour autant que les droits du bailleur emphytéotique ne soient pas diminués.

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES:

a) Les parties aux présentes déclarent:

le Bailleur: que son nom est "VILLE DE MONTREAL";

l'Emphytéote: que son nom est "COOPERATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION";

b) le Bailleur: que son adresse prin-

c) l'Emphytéote: que son adresse principale est 4026 est, rue Ontario, Montréal (Québec) H1W 1T2

d) le Bailleur et l'Emphytéote: que les emplacements qui font l'objet du présent acte sont entièrement situés dans le territoire de la Ville de Montréal;

e) le Bailleur et l'Emphytéote: que la contrepartie pour les fins de ladite loi est de QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS ($90 000), ----------
---
soit la valeur marchande de l'immeuble décrit dans le présent acte à l'article 14; ———————

f) le Bailleur et l'Emphytéote: que le droit de mutation est de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ($390).

D O N T A C T E

FAIT ET PASSE en la Ville de Montréal, à la date ci-dessus en premier lieu écrite, sous le numéro DIX MILLE HUIT CENT TREIZE (10813) du répertoire de Me JEAN-PAUL LANGLOIS.

ET LECTURE FAITE, les parties signent avec le notaire soussigné et en sa présence.

(SIGNE) par: JEAN-FRANCOIS PINARD, Vice-Président

(SIGNE) LOUISE THIFFAULT, Secrétaire

(SIGNE) Le maire JEAN DORE

(SIGNE) Greffier-adjoint GUY VANIER
pour LA VILLE DE MONTREAL

(SIGNE) JEAN-PAUL LANGLOIS, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

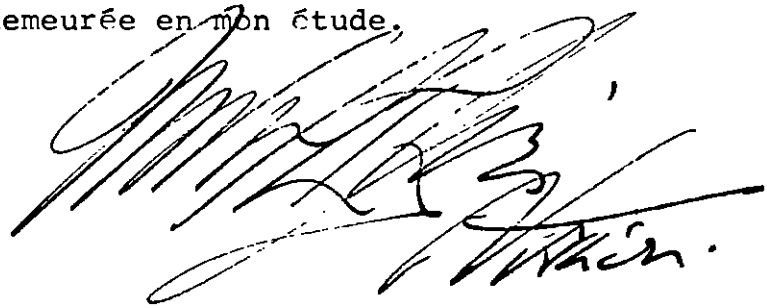

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259245004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de treize (13) ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1473-03 mandat #25-0102.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de prolongation d'emphytéose que nous avons préparé et qui prolonge de 13 ans supplémentaires (soit jusqu'au 30 mars 2052) la durée de l'emphytéose conclue avec la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion.

Afin de nous assurer que sa teneur rencontrait toutes les précisions et exigences demandées, nous avons soumis le projet d'acte au responsable du dossier au Service de la stratégie immobilière, lequel lui était satisfaisant. Nous avons ensuite reçu la confirmation du représentant de la Coopérative à l'effet qu'il approuve le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification substantielle.

Au moment de faire la présente intervention, nous étions toujours en attente d'une confirmation de financement par le créancier hypothécaire ainsi que des preuves d'assurances. La signature du projet d'acte est donc conditionnelle à ce que, de l'avis du Service de la Stratégie Immobilière, les documents de financement et d'assurances soient satisfaisants.

(N/D 25-002577)

FICHIERS JOINTS



2026-02-26 Modification d'emphytéose (INTERVENTION).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvain CARRIER
Notaire
Tél : 438-777-2293

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Sylvain CARRIER
Notaire
Tél : 438-777-2293
Division : Droit notarial

MODIFICATION D'EMPHYTÉOSE

1259245004
25-002577

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le

Devant **Me Sylvain CARRIER**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

COOPÉRATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION, coopérative régie par la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C. C-67.2) dont les statuts de constitution sont datés du vingt (20) juin mille neuf cent quatre-vingt-six (1986), immatriculée sous le numéro 1144339984 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 1746, rue Darling, bureau 2A, à Montréal, province de Québec, H1W 2W6, agissant et représentée par _____, _____, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ (_) _____ deux mille vingt-_____ (202__) et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l'« **Emphytéote** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Me Domenico ZAMBITO**, greffier adjoint, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

b) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

c) de la résolution numéro CG2_ _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (____) _____ deux mille vingt-__ (202__),

Copies certifiées de ces résolutions demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Avis d'adresse : **6 019 444**

Ci-après nommée la « **Ville** »

L'Emphytéote et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES, préalablement à l'acte de modification faisant l'objet des présentes, déclarent d'abord ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE par un acte d'emphytéose (autrefois connu sous l'appellation de bail emphytéotique) reçu devant Me Jean-Paul Langlois, notaire, le trente et un (31) mars mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **3 848 816** (ci-après l'« **Emphytéose** » ou le « **bail emphytéotique** »), la Ville a cédé à l'Emphytéote un immeuble autrefois connu comme étant les subdivisions UN, DEUX, TROIS et QUATRE du lot originaire TROIS CENT SOIXANTE-SIX (366-1, 366-2, 366-3 et 366-4) du cadastre du Village de Hochelaga, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE depuis, lesdits lots ont fait l'objet d'une rénovation cadastrale et sont maintenant connus comme étant les lots TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT UN (3 364 501), TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (3 364 498), TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT (3 364 500) et TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (3 364 499) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE ladite Emphytéose a été consentie pour un terme de

cinquante-deux (52) ans commençant le trente et un (31) mars mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et se terminant le trente (30) mars deux mille trente-neuf (2039);

ATTENDU QUE l'Emphytéote a indiqué à la Ville que, pour maintenir l'immeuble en bon état, il désirait effectuer des travaux importants sur l'immeuble;

ATTENDU QUE l'Emphytéote a de plus indiqué à la Ville qu'il devait, pour réaliser ces travaux importants, obtenir un financement et que les institutions bancaires exigent qu'un amendement à l'Emphytéose soit signé entre les Parties afin notamment de prolonger de treize (13) ans le terme de l'Emphytéose, soit jusqu'au trente (30) mars deux mille cinquante-deux (2052);

ATTENDU QUE l'Emphytéote a remis à la Ville, préalablement à la signature du présent acte, une confirmation préliminaire écrite de son créancier hypothécaire à l'effet que le prêt qui sera consenti pour effectuer lesdits travaux sera amorti sur une période maximale de vingt (20) ans.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

À moins qu'un terme ne soit expressément défini dans le présent acte de modification, les termes définis dans l'Emphytéose et qui sont reproduits dans le présent acte ont le même sens que celui qui leur a été attribué dans l'Emphytéose.

De plus, les Parties conviennent que les termes « bail emphytéotique » et « bail », employés dans l'Emphytéose sont remplacés par le terme « emphytéose ».

2. DÉSIGNATION

L'immeuble faisant l'objet de l'Emphytéose est maintenant connu et désigné comme étant les lots numéros **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT UN (3 364 501)**, **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (3 364 498)**, **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT (3 364 500)** et **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT**

QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (3 364 499) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec bâtiments dessus érigés portant les numéros civiques 1746, 1760, 1800 et 1822, rue Darling, à Montréal, province de Québec, H1W 2W6.

ci-après nommé l'« **immeuble** »

3. DÉCLARATIONS DES PARTIES

La Ville consent à prolonger le terme de l'Emphytéose afin de permettre à l'Emphytéote d'obtenir le financement nécessaire pour compléter des travaux importants sur l'immeuble et ainsi le maintenir en bon état.

Comme mentionné au paragraphe 3.3 de l'Emphytéose, l'Emphytéote s'engage à maintenir l'immeuble en bon état pendant toute la durée de l'Emphytéose incluant pendant la période de prolongation faisant l'objet des présentes. De plus, l'Emphytéote confirme que toutes les Améliorations qu'il pourrait apporter à l'immeuble demeureront, à la fin de l'Emphytéose, la propriété de la Ville, sans que cette dernière n'ait à payer quoi que ce soit, nonobstant le fait qu'il s'agirait d'impenses faites par un possesseur de bonne foi conformément au *Code civil du Québec*.

4. AMENDEMENT À L'EMPHYTÉOSE

a) OBLIGATIONS DE L'EMPHYTÉOTE

Les Parties conviennent d'ajouter après le paragraphe 3.5 de l'Emphytéose les paragraphes suivants :

« 3.6. L'Emphytéote s'engage à ne pas démolir tout ou partie de l'ensemble immobilier sans que la Ville n'ait donné son accord à :

3.6.1. Un projet de reconstruction d'une valeur équivalente; et

3.6.2. Un échéancier préalablement approuvé par écrit.

La Ville ne pourra refuser de donner son accord sans motif raisonnable.

3.7. Afin de protéger la valeur de l'Ensemble Immobilier et

d’assurer sa conservation ainsi que sa saine gestion, l’Emphytéote s’engage à :

3.7.1. Constituer une réserve suffisante pour assurer la gestion saine et prudente, l’entretien et la préservation de l’Ensemble Immobilier;

3.7.2. Faire effectuer, au moins tous les cinq (5) ans, un rapport d’inspection de l’Ensemble Immobilier par un expert, c’est-à-dire un membre de l’Association des inspecteurs en bâtiments du Québec, de l’Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments, de l’Ordre des architectes du Québec, de l’Ordre des ingénieurs du Québec ou de l’Ordre des technologues professionnels du Québec, lequel rapport devant démontrer que l’Ensemble Immobilier est en bon état et ne présente pas d’usure prématurée. Une copie de ce rapport devra être remise promptement à la Ville;

3.7.3. À la suite du rapport d’inspection, établir une planification quinquennale des travaux d’entretien et de préservation de l’Ensemble Immobilier ainsi que des budgets y afférents. Une copie de cette planification devra être remise promptement à la Ville;

3.7.4. Transmettre à la Ville, sur demande, ses états financiers du dernier exercice financier préparés dans le cadre de son rapport annuel, afin que la Ville puisse s’assurer de la santé économique de l’Emphytéote et de sa capacité financière pour réaliser les travaux prévus dans son plan quinquennal;

3.7.5. Préserver l’affectation sociale ou communautaire de l’Ensemble Immobilier.

3.8. L’Emphytéote s’engage à ne pas mettre fin à l’emphytéose par abandon, sauf dans le cas prévu au paragraphe 4.5 comme modifié ci-dessous, l’Emphytéote y renonçant expressément conformément à l’article 1211 du *Code civil du Québec*. »

b) <u>ASSURANCES</u>

<u>Les Parties conviennent de remplacer l’article 4 de l’Emphytéose par ce qui suit :</u>

« **<u>ARTICLE 4</u>**
<u>ASSURANCES</u>

4.1. Afin de protéger les intérêts de la Ville dans la valeur résiduelle des Améliorations et d'assurer sa responsabilité personnelle, l'Emphytéote accepte de souscrire et de maintenir en vigueur, pendant toute la durée de l'emphytéose, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les polices d'assurance suivantes :

4.1.1. Une police d'assurance de responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par événement et par année.

Toutefois, le montant de protection de cette police devra être calculé en dollars constants de 2026, selon la variation de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la région de Montréal ou de tout autre indice équivalent. L'ajustement du montant de protection sera effectué dès que la Ville en fera la demande.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote; cette police devra protéger également et spécialement la Ville contre tous les dommages que l'Emphytéote peut lui causer.

4.1.2. Une police d'assurance dite « tous risques » selon la formule du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou toute autre formule assurant une protection au moins équivalente. Cette police portera sur les Améliorations et tous les biens de nature assurable et normalement assurés dont l'Emphytéote est propriétaire en vertu de l'emphytéose, incluant, pendant les travaux prévus aux paragraphes 3.1 ou tous autres travaux, le cas échéant, tous matériaux présents sur le terrain, mais non encore incorporés à l'Ensemble Immobilier, et cela pour une somme correspondant au coût de remplacement de ces biens, et la police pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation, dont le montant ne devra toutefois pas excéder la somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 $).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, et devra contenir un

avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours, donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et prévoir que toute indemnité supérieure à CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 $) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une institution financière faisant affaires au Québec et située à Montréal, désignée par l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, s'il en est. Les sommes déposées dans ce compte conjoint serviront avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Toute somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 $) ou moins sera payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

4.1.3 Si l'Emphytéote confie l'exécution des Améliorations ou tous autres travaux à un entrepreneur général, il devra exiger et obtenir de ce dernier, avant l'exécution des Améliorations ou tous autres travaux, une preuve d'assurance de chantier émise au nom de tel entrepreneur général pour un montant d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par évènement. Cette police d'assurance devra être maintenue en vigueur pendant toute la durée des travaux et devra nommer comme assurés, l'Emphytéote et l'entrepreneur général.

4.2 L'Emphytéote s'engage à fournir à la Ville :

a) Une (1) copie conforme des polices d'assurance prévues au présent article 4, et ce, dès leur émission;

b) Les reçus constatant le paiement des primes de ces polices et les certificats attestant explicitement le renouvellement intégral et sans modification de celles-ci, au moins trente (30) jours avant leur échéance; et

c) Une copie de tout avenant modifiant toute police mentionnée aux présentes, dans les trente (30) jours de la date de mise en vigueur de tel avenant.

Si l'Emphytéote négligeait de maintenir assurées les Améliorations et de garder ou de conserver en vigueur toute autre assurance prévue aux paragraphes 4.1.1 et 4.1.2 des présentes pendant toute la durée de l'emphytéose, ou s'il négligeait d'obtenir de tout entrepreneur général l'assurance de chantier prévue au paragraphe 4.1.3 des présentes pendant toute la durée des travaux, la Ville, après un avis écrit de quarante-huit (48) heures à l'Emphytéote, aura le droit de souscrire cette assurance avec une ou plusieurs compagnies d'assurance de son choix, le tout aux frais de l'Emphytéote.

4.3 Au cas de perte ou de destruction partielle ou totale des Améliorations, l'Emphytéote devra, le plus tôt possible, mais dans un délai n'excédant jamais six (6) mois à compter de la perte ou de la destruction, s'il y a perte ou destruction partielle, ou douze (12) mois, s'il y a perte ou destruction totale, sauf cas fortuit, entreprendre et par la suite poursuivre avec diligence la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie perdue ou détruite pour la remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la perte ou la destruction, ou dans tout autre état dont les parties pourront mutuellement convenir, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, devant de temps à autre libérer les sommes d'argent déposées au compte conjoint pour payer l'Emphytéote au fur et à mesure que progresseront les travaux de reconstruction des Améliorations ou de restauration de la partie ainsi perdue ou détruite jusqu'à concurrence des dépenses faites conformément au certificat établissant l'état d'avancement des travaux émis de temps à autre par l'architecte surveillant les travaux.

L'Emphytéote devra souscrire de nouvelles assurances sur les Améliorations, durant la période des travaux et jusqu'à l'expiration du terme de l'emphytéose, et les dispositions relatives à l'assurance contenues au présent article 4 s'appliqueront à ces nouvelles assurances et ainsi de suite chaque fois que se produira une perte donnant ouverture à une réclamation en vertu de quelque police d'assurance. Le paiement de la rente prévue à la présente emphytéose devra alors être fait sans changement ni interruption durant toute la période comprise entre la perte ou la destruction et la reconstruction ou la restauration.

4.4 Advenant que les indemnités payées par l'assureur ne suffiraient pas à compléter la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie perdue ou détruite, l'Emphytéote devra néanmoins compléter les travaux et payer le coût en excédent de ces

indemnités. Cependant, si les indemnités payées par l'assureur excédaient le coût des travaux, la Ville s'engage à autoriser le paiement du surplus à l'Emphytéote, trente (30) jours après le parachèvement des travaux, sous réserve du droit de tout créancier hypothécaire, le cas échéant, d'exiger que la totalité ou une partie du surplus lui soit remise par la Ville et l'Emphytéote pour être appliquée en réduction de la dette garantie par son hypothèque sur l'Ensemble Immobilier.

4.5 Nonobstant le paragraphe 4.3 des présentes, advenant le cas où, dans les dix (10) dernières années de l'emphytéose, les Améliorations étaient totalement détruites ou endommagées, au point de devenir inutilisables, de l'avis raisonnable de l'Emphytéote, pour les fins de la présente emphytéose et dans la mesure seulement où l'Ensemble Immobilier est libre de toutes hypothèques et autres charges, l'Emphytéote aura la faculté d'abandonner ses droits dans l'emphytéose, aux conditions prévues ci-après.

Si l'Emphytéote prétend qu'il n'est plus raisonnable pour une cause qu'il invoque de procéder à la reconstruction ou la restauration des Améliorations, l'Emphytéote pourra abandonner ses droits dans l'emphytéose, en faveur de la Ville après avoir donné, dans les douze (12) mois de telle destruction ou dommage, un avis écrit à la Ville de son intention, en y précisant les motifs qu'il invoque et en transmettant tous les documents pertinents au soutien de l'exercice de sa faculté d'abandon. Dans ce cas, l'indemnité provenant de l'assureur à la suite de cette destruction ou ce dommage sera versée en totalité à la Ville. Le paiement de la rente prévue à la présente emphytéose devra alors être fait sans changement ni interruption jusqu'à la date de l'abandon. L'Emphytéote s'engage à signer tout document requis, à la demande de la Ville, pour constater l'abandon de ses droits.

Si l'Emphytéote décide plutôt de ne pas exercer sa faculté d'abandon de ses droits dans l'Ensemble Immobilier, il devra en aviser la Ville, par écrit, dans ce même de délai de douze (12) mois de telle destruction ou dommage décrit ci-dessus, et devra au plus tard à l'expiration du délai précité, entreprendre et poursuivre avec diligence la reconstruction ou la restauration des parties détruites ou endommagées des Améliorations pour les remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la destruction ou les dommages, ou dans tout autre état dont les Parties pourront mutuellement convenir. Dans ce cas, les termes et conditions prévus au paragraphe 4.3 ci-dessus s'appliqueront de la même façon en y faisant les adaptations nécessaires.

4.6 L'Emphytéote devra souscrire toutes les assurances prévues par cette emphytéose auprès d'assureurs autorisés à faire affaires dans la province de Québec. »

En conséquence du remplacement de l'article 4, les Parties conviennent de remplacer ou de supprimer les références suivantes contenues à l'Emphytéose :

i) Les références au paragraphe 4.7 contenues au paragraphe 8.1 de l'Emphytéose sont remplacées par des références au paragraphe 4.5 ci-dessus.

ii) Le terme « le droit de déguerpir » contenu au paragraphe 8.1 de l'Emphytéose est remplacé par le terme « la faculté d'abandon ».

c) EXPROPRIATION

Les Parties conviennent de remplacer l'article 10 de l'Emphytéose par l'article suivant :

« **ARTICLE 10**
EXPROPRIATION

10.1 Si, pendant la durée de l'emphytéose, l'Ensemble Immobilier est exproprié dans son entier ou s'il est exproprié en partie et que cette expropriation partielle rende, de l'avis raisonnable de l'Emphytéote, le résidu inutilisable pour les fins prévues dans la présente emphytéose et qu'aucun réaménagement du résidu n'est possible, le terme de cette emphytéose sera alors automatiquement échu et l'emphytéose prendra fin dès la date de perte de possession de l'Ensemble Immobilier ou de la partie expropriée.

Dans ce cas, les indemnités d'expropriation seront versées conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de ladite expropriation. Chaque partie devra collaborer avec l'autre, afin que chacune d'elles puisse recevoir l'indemnité d'expropriation maximale à laquelle elle a droit.

10.2 Si, pendant la durée de l'emphytéose, l'Ensemble Immobilier est exproprié en partie et que cette expropriation partielle rende, de l'avis raisonnable de l'Emphytéote, le résidu inutilisable pour les fins prévues dans la présente emphytéose, mais qu'un réaménagement du résidu est

possible afin de le rendre utilisable pour les fins prévues dans la présente emphytéose, l'emphytéose prendra alors fin uniquement en ce qui concerne la partie expropriée, dès la date de la perte de possession de ladite partie expropriée.

Dans ce cas, les indemnités d'expropriation seront versées conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de ladite expropriation. Chaque partie devra collaborer avec l'autre, afin que chacune d'elles puisse recevoir l'indemnité d'expropriation maximale à laquelle elle a droit. L'emphytéote devra utiliser son indemnité d'expropriation pour le réaménagement de l'Ensemble Immobilier dans un état qui soit raisonnablement le plus près possible de celui existant avant l'expropriation. Le cas échéant, la rente annuelle stipulée aux présentes pourra être révisée par la Ville pour tenir compte du réaménagement de l'Ensemble Immobilier.

10.3 Si, pendant la durée de l'emphytéose, l'Ensemble Immobilier est exproprié en partie, sans que l'expropriation touche le Bâtiment et de façon à ne pas rendre, de l'avis raisonnable de l'Emphytéote, le résidu inutilisable pour les fins prévues dans la présente emphytéose, l'emphytéose prendra alors fin uniquement en ce qui concerne la partie expropriée, dès la date de la perte de possession de ladite partie expropriée et le paiement de la rente prévue à la présente emphytéose continuera de s'appliquer sans changement.

Dans ce cas, l'indemnité d'expropriation à l'égard de la partie de terrain expropriée sera versée entièrement à la Ville. Les autres indemnités d'expropriation liées aux dommages seront versées aux Parties conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de ladite expropriation. Chaque partie devra collaborer avec l'autre, afin que chacune d'elles puisse recevoir l'indemnité d'expropriation maximale à laquelle elle a droit. »

d) PARTAGE DES INDEMNITÉS

Les Parties conviennent de remplacer l'article 11 de l'Emphytéose par l'article suivant :

« **ARTICLE 11**
PARTAGE DES INDEMNITÉS

11.1 Omis intentionnellement. »

e) <u>EXTENSION DU TERME</u>

Le terme de l'Emphytéose est prolongé de treize (13) ans, soit du trente-et-un (31) mars deux mille trente-neuf (2039) au trente (30) mars deux mille cinquante-deux (2052).

<u>Par conséquent, les Parties conviennent de remplacer l'article 12 de l'Emphytéose par ce qui suit :</u>

« **<u>ARTICLE 12</u>**
<u>DURÉE</u>

12.1 Le présent acte d'emphytéose est ainsi consenti pour le terme de soixante-cinq (65) ans, à compter de la date de sa signature. »

f) <u>RENTE</u>

La rente annuelle pour la période de la prolongation de l'Emphytéose sera de SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (6 400,00 $), payable selon les mêmes conditions prévues à l'Emphytéose.

<u>Par conséquent, les Parties conviennent d'ajouter après le sous-paragraphe 13.1.21. de l'Emphytéose le sous-paragraphe suivant :</u>

« 13.1.22. de la cinquante-troisième (53e) année jusqu'à la soixante-cinquième (65e) année inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (6 400,00 $), payable d'avance en onze (11) versements mensuels, égaux et consécutifs de **CINQ CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (533,00$)** chacun et un dernier versement de **CINQ CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (537,00$)**, tous dus et exigibles le jour d'anniversaire mensuel de la date de la signature de l'emphytéose. »

g) <u>AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE</u>

<u>Les Parties conviennent de remplacer le paragraphe 15.3 de l'Emphytéose par ce qui suit :</u>

« 15.3 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice

de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

15.3.1. La Ville : à l'attention de la Directrice, Service de la stratégie immobilière, Division des transactions immobilières, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8;

ou toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

15.3.2. L'Emphytéote : à l'attention du Président de la Coopérative d'habitation Bonheur d'occasion au numéro 1746, rue Darling, bureau 2A, à Montréal, province de Québec, H1W 2W6.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Emphytéote fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.»

h) TAXES

Les Parties conviennent d'ajouter après l'article 15 de l'Emphytéose l'article suivant :

« ARTICLE 16
DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La rente annuelle stipulée ci-dessus exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.). En conséquence, l'Emphytéote s'engage, le cas échéant, à payer à la Ville toutes les taxes fédérales et provinciales applicables à ladite rente et toutes les taxes d'affaires au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Aux fins des présentes, les taxes d'affaires désignent l'ensemble des taxes, taux, droits, prélèvements, cotisations et droits de licence qui sont imposés, établis, exigés ou évalués par un gouvernement municipal à l'égard de toutes et chacune des activités exercées par l'Emphytéote dans l'immeuble.

De plus, les parties reconnaissent qu'à la fin de

l'emphytéose, ces dernières pourraient être assujetties à la T.P.S. et la T.V.Q. En conséquence, les parties s'engagent, par les présentes, à respecter les lois fiscales imposant ces taxes et à effectuer tout paiement requis, le cas échéant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT0001
T.V.Q. : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être. »

5. <u>RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE</u>

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Emphytéote.

6. <u>CLAUSES INTERPRÉTATIVES</u>

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

À l'exception des modifications mentionnées aux présentes,

les autres clauses prévues à l'Emphytéose publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 413 196 demeurent en vigueur sans novation, ni dérogation.

7. EFFETS

Les Parties déclarent que les modifications à l'Emphytéose faisant l'objet du présent acte prennent effet à compter de la date de signature des présentes.

8. DÉCLARATION SPÉCIALE DE L'EMPHYTÉOTE

L'Emphytéote déclare avoir obtenu la confirmation de la Société Canadienne d'hypothèques et de logement à l'effet que les obligations garanties par l'hypothèque consentie par l'Emphytéote en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, reçue devant Me Louise Lauzon, notaire, le quatorze (14) novembre mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 337 497 ont pris fin, le tout tel qu'en fait foi la mainlevée totale signée devant Me Paule-Andrée Levasseur, notaire, le neuf (9) février deux mille vingt-six (2026), sous le numéro 4 765 de ses minutes, et dont copie sera publiée incessamment au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

9. LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties déclarent que le présent acte constitue une modification à l'Emphytéose et non un transfert au sens de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, chapitre D-15.1).

DONT ACTE à Montréal, province de Québec,

LE

SOUS le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LES PARTIES déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exempté d'en donner lecture, puis déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte et signent en présence physique du notaire soussigné.

COOPÉRATIVE D'HABITATION BONHEUR D'OCCASION

_____

Par :

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Me Domenico ZAMBITO

_____

Me Sylvain CARRIER, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259245004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de treize (13) ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1473-03 mandat #25-0102.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259245004 - Coopérative Bonheur d'occasion.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Mustapha CHBEL
Conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.046

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1258042007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale dudit projet de bail est de 162 423,78 $. (Bâtiment #0272)

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 335, Place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-27 14:46

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258042007**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale dudit projet de bail est de 162 423,78 $. (Bâtiment #0272)

CONTENU

CONTEXTE

La Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a pour mission de "*faire aimer et connaître le Montréal d'hier et d'aujourd'hui à travers des actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais; et tisser avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux concernés, des liens dont bénéficiera le public.* " Le musée loue de la Ville de Montréal des espaces au 335, place d'Youville, dans l'ancienne Caserne de pompiers numéro 1, et il souhaite prolonger son bail qui est échu depuis le 31 décembre 2025.
Le Service de la culture (SC) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI), le 19 janvier 2026, afin de l'accompagner pour la négociation du nouveau bail entre les parties.

Le bail a été négocié de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0172 - 17 février 2025- Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 12 mois, à compter du 1er janvier 2025, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 604 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée dudit projet de bail est de 54 384 $
CM23 1425 - 18 décembre 2023 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 13 mois, à compter du 1er décembre 2023, un local situé au rez-de-chaussée du 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 737,03 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée de l'entente est de 58 915,68 $

CE23 0158 - 8 février 2023- Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une

période de 9 mois, à compter du 1er mars 2023, un local situé au rez-de-chaussée du 335 place d'Youville, d'une superficie de 551 m², à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 202,56 $, excluant les taxes./ Le montant de la subvention immobilière pour la durée de l'entente est de 43 300 $

CM18 1503 - 17 décembre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, deux immeubles d'une superficie totale de 7 500 m², situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, utilisés à des fins de musée, moyennant un loyer total de 218 006,40 $, excluant les taxes / Le montant de la subvention immobilière est de 7 854 750 $ pour la durée de l'entente.

DESCRIPTION

Ce dossier a pour but de faire approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au rez-de-chaussée, d'une superficie de 551 m², de l'immeuble sis au 335, place d'Youville, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes, conformément aux dispositions prévues au bail.

JUSTIFICATION

Il appert que cet immeuble n'est pas requis pour des fins municipales.
Selon le SC, cette location permettra de stimuler les initiatives locales, de générer des retombées économiques pour la communauté et d'augmenter l'offre culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 (3 ans)
Superficie (m²)	551
Loyer total avant les taxes	5 535 $
TPS (5%)	276,75 $
TVQ (9,975%)	552,12 $
Total incluant taxes	6 363,87 $

La Division des analyses immobilières du SSI estime que la valeur locative de ces espaces se situe entre 96,77 $ et 106,45 $ le mètre carré sur une base nette.

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 162 423,78 $. La subvention est établie de la façon suivante : (101,61 $/m² - 3,35 $/m² x 551 m²) x 3 ans.

Pour l'année 2026, la dépense prévue par le Service de la gestion et de la planification des immeubles en frais d'exploitation pour ces locaux (entretien à contrat et transport vertical) est d'environ 25 000 $.

Ce revenu est de compétence 100 % local, il sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Par ailleurs, ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques parce que les activités opérationnelles du bâtiment ne permettent pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que la Ville de Montréal devrait assumer l'entretien et la sécurité de cet immeuble et priverait la population montréalaise et les touristes d'une exposition mettant en valeur le site archéologique du Marché Sainte-Anne, du Parlement de la province du Canada et de la Caserne de pompiers numéro 1.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève C COURCHESNE, Service de la culture
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Bruno JOBIN, Service de la culture
Elsa MARSOT, Service de la culture

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 10 novembre 2025
Marie-Ève C COURCHESNE, 30 septembre 2025
Bruno JOBIN, 30 septembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-297-1315
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-30

Nicole RODIER
Cheffe de division - Division des locations immobilières

Tél : 514-609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
Chef de division, en remplacement d'Annie Gerbeau, directrice de service, du 23 février au 6 mars 2026 inclusivement.
Tél : (514) 449-4842
Approuvé le : 2026-02-27



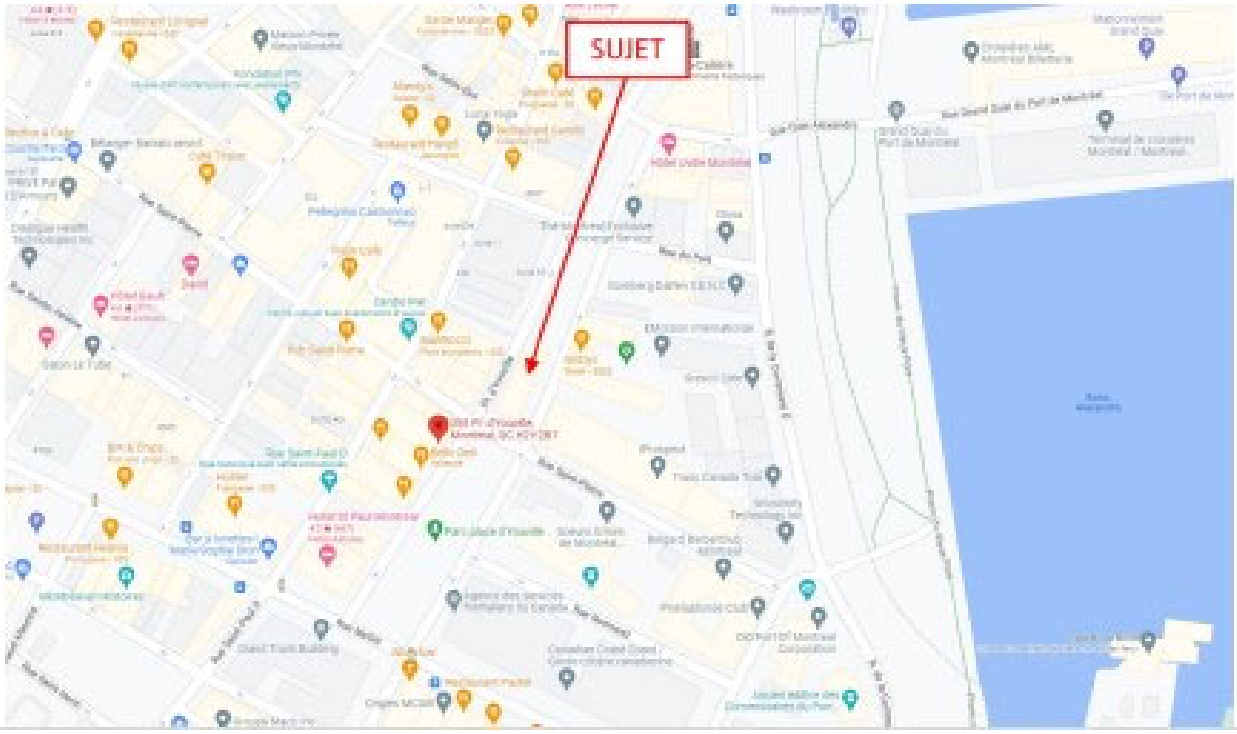
SUJET

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-09-30 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142909044
Nom	SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-A-CALLIÈRE

Adresse du domicile

Adresse	350 place Royale Montréal (Québec) H2Y3Y5 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montéral, Pointe-à-Callière
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Thibault
Prénom	Anne Élisabeth

Adresse	350 place Royale Montréal (Québec) H2Y3Y5 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-02-23
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-02-23
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1992-12-07 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-11-14
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-11-14 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8551
Activité	Musées et archives
Précisions (facultatives)	MUSÉE ET ARCHIVES

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 100 à 249
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	BEAUCHAMP

Prénom	YVES
Date du début de la charge	2016-09-30
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	159 rue du Saint-Laurent Varennes (Québec) J3X0A9 Canada

Nom de famille	GIRARD
Prénom	ROBERT
Date du début de la charge	2013-03-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	3400-800 PL Victoria CP 242 Montréal (Québec) H4Z1E9 Canada

Nom de famille	DORÉ
Prénom	PAULE
Date du début de la charge	2015-03-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	69 av. Beloeil Montréal (Québec) H2V2Z1 Canada

Nom de famille	CURADEAU-GROU
Prénom	PATRICIA
Date du début de la charge	2015-03-25
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	717 av. Dunlop Montréal (Québec) H2V2W5 Canada

Nom de famille	ROY

Prénom	JEAN
Date du début de la charge	2015-03-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	114 ch. de la Colline Sutton (Québec) J0E2K0 Canada

Nom de famille	THELLIER
Prénom	MARIE-AGNÈS
Date du début de la charge	2015-03-25
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	810-3535 av. Papineau Montréal (Québec) H2K4J9 Canada

Nom de famille	TURCOTTE
Prénom	PIERRE
Date du début de la charge	2016-09-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	2400-700 rue De La Gauchetière O Montréal (Québec) H3B5M2 Canada

Nom de famille	CIOTTI
Prénom	SAL
Date du début de la charge	2017-03-23
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	730 ch. de la Côte-Vertu Dorval (Québec) H4S1Y9 Canada

Nom de famille	ROYER
Prénom	Jean

Date du début de la charge	2017-12-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	888 rue Sherbrooke O Montréal (Québec) H3A1G3 Canada

Nom de famille	Desjardins
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2019-10-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	757 av. Upper Lansdowne Westmount (Québec) H3Y1J9 Canada

Nom de famille	Marcil
Prénom	Olivier
Date du début de la charge	2021-03-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3292 rue de l'Hamamélis Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V0A3 Canada

Nom de famille	Tremblay
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2023-09-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3092-3150 PLACE De Ramezay Montréal (Québec) H3Y0A3 Canada

Nom de famille	Fournier
Prénom	Éric
Date du début de la charge	2023-03-30

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	759 av. Dunlop Montréal (Québec) H2V2W5 Canada

Nom de famille	Ramsay
Prénom	François
Date du début de la charge	2024-03-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	75 BLVD René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1A4 Canada

Nom de famille	Émond
Prénom	Caroline
Date du début de la charge	2024-03-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	700-413 RUE St-Jacques Montréal (Québec) H2Y1N9 Canada

Historique

Nom de famille	LEBLANC
Prénom	JEAN-YVES
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-12-31
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	21E-1210 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H3A0A2 Canada

Nom de famille	BROCHU

Prénom	SOPHIE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-03-21
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	1717 rue du Havre Montréal (Québec) H2K2X3 Canada

Nom de famille	COULOMBE
Prénom	GEORGES
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2015-03-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	200-409 rue Saint-Nicolas Montréal (Québec) H2Y2P4 Canada

Nom de famille	MORIN
Prénom	CLAUDE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5100 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H4A3T2 Canada

Nom de famille	LAMARRE
Prénom	JEAN
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2016-09-30
Fonctions actuelles	Vice-président

Adresse du domicile	408-1010 rue Sherbrooke O Montréal (Québec) H3A2R7 Canada

Nom de famille	MCIVOR
Prénom	GORDON
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 1200 TORONTO (ONTARIO) M5J2P1

Nom de famille	PARISIEN
Prénom	JACQUES
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-28
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	200-1717 boul. René-Lévesque E Montréal (Québec) H2L4T9 Canada

Nom de famille	GIARD
Prénom	DIANE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-28
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	430-1002 rue Sherbrooke O Montréal (Québec) H3A3L6 Canada

Nom de famille	DESJARDINS
Prénom	DANIEL

Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-03-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	800, RENÉ-LÉVESQUE OUEST, BUREAU 2900 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B1Y8

Nom de famille	FOTOPOULOS
Prénom	HELEN
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-03-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	275, NOTRE-DAME EST, BUREAU 1.104 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y1C6

Nom de famille	KENNAN
Prénom	STEPHANIE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	145, ST-PIERRE, BUREAU 101 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y2L6

Nom de famille	LEBOUTILLIER
Prénom	JOHN
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2018-03-22
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	2300-2000 av. McGill College Montréal (Québec) H3A3H3 Canada

Nom de famille	BERNIER
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2011-12-31
Date de la fin de la charge	2016-09-30
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	900-1250 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B4W8 Canada

Nom de famille	BISSONNETTE
Prénom	MICHEL
Date du début de la charge	2011-12-31
Date de la fin de la charge	2015-03-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	300-1055 boul. René-Lévesque E Montréal (Québec) H2L4S5 Canada

Nom de famille	HEWITT
Prénom	JAMES W.
Date du début de la charge	2011-12-31
Date de la fin de la charge	2021-03-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	455 boul. Fénelon Dorval (Québec) H9S5T8 Canada

Nom de famille	TURPIN
Prénom	LISE-MARIE
Date du début de la charge	2011-12-31
Date de la fin de la charge	2017-03-23
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	1326 ZIP YUL CP CP 900, Succ. Aéroport Dorval (Québec) H4Y1C2 Canada

Nom de famille	PARISIEN
Prénom	JACQUES
Date du début de la charge	2012-03-28
Date de la fin de la charge	2015-03-24
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1800-2700 AVE McGILL COLLEGE MONTREAL (Québec) H3A5J6 Canada

Nom de famille	GIARD
Prénom	DIANE
Date du début de la charge	2012-03-28
Date de la fin de la charge	2015-03-24
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	600 RUE DE LA GAUCHETIERE O MONTREAL (Québec) H3B4L2 Canada

Nom de famille	AYOTTE
Prénom	ÉLAINE
Date du début de la charge	2013-03-21
Date de la fin de la charge	2015-03-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1.104-275 rue Notre-Dame E Montréal (Québec) H2Y1C6 Canada

Nom de famille	LAURIN
Prénom	JEAN
Date du début de la charge	2013-03-21

Date de la fin de la charge	2015-03-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	900-800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9 Canada

Nom de famille	FORTIN
Prénom	JEAN-FRANÇOIS
Date du début de la charge	2015-03-25
Date de la fin de la charge	2023-03-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2151 rue des Aulnes Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V6M6 Canada

Nom de famille	GAUTHIER
Prénom	MANON
Date du début de la charge	2015-03-25
Date de la fin de la charge	2015-06-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1.104-275 rue Notre-Dame E Montréal (Québec) H2Y1C6 Canada

Nom de famille	MOLSON
Prénom	ANDREW
Date du début de la charge	2015-03-25
Date de la fin de la charge	2019-10-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	800-1155 rue Metcalfe Montréal (Québec) H3B0C1 Canada

Nom de famille	ANTONOPOULOS

Prénom	DIMITRI
Date du début de la charge	2015-06-16
Date de la fin de la charge	2017-12-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	200-425 rue Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H2Y2Z7 Canada

Nom de famille	PITFIELD
Prénom	THOMAS
Date du début de la charge	2016-09-30
Date de la fin de la charge	2021-03-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	302-35 RUE O'Connor Ottawa (Québec) K1P5M4 Canada

Nom de famille	VERMETTE
Prénom	CAROLINE
Date du début de la charge	2018-03-22
Date de la fin de la charge	2024-03-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	5 étag-1155 RUE Metcalfe Montréal (Québec) H3B4S9 Canada

Nom de famille	Méthot
Prénom	Andrée-Lise
Date du début de la charge	2019-03-21
Date de la fin de la charge	2024-03-28
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1610-1000 RUE Sherbrooke O Montréal (Québec) H3A3G4 Canada

Nom de famille	Gainey
Prénom	Anna
Date du début de la charge	2021-03-18
Date de la fin de la charge	2023-09-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	613 ch. de la Côte-Saint-Antoine Westmount (Québec) H3Y2K5 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0001 - SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-A-CALLIÈRE **(Établissement principal)**
Adresse	173 place D'Youville Montréal (Québec) H2Y2B2 Canada
Activités économiques (CAE)	Musées et archives (8551)

Numéro et nom de l'établissement	0002 - SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-A-CALLIÈRE
Adresse	214 place D'Youville Montréal (Québec) H2Y2B4 Canada
Activités économiques (CAE)	Musées et archives (8551)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-11-14
Déclaration de mise à jour courante	2023-11-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-09-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-10-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-10-31
Déclaration de mise à jour courante	2018-04-25
Déclaration de mise à jour courante	2018-02-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-05-24
Déclaration de mise à jour courante	2016-11-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-05-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-12-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2015-12-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-04-29
Déclaration de mise à jour courante	2013-09-10

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-04-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-10-05
Déclaration annuelle 2010	2010-08-16
Déclaration annuelle 2009	2009-08-19
Déclaration annuelle 2008	2009-04-21
Changement du nombre d'administrateurs	2009-04-14
Déclaration annuelle 2006	2008-01-22
Déclaration annuelle 2007	2007-10-24
Déclaration annuelle 2005	2006-04-21
Déclaration annuelle 2004	2004-12-29
Déclaration annuelle 2003	2003-10-20
Déclaration annuelle 2002	2002-11-18
Déclaration annuelle 2001	2001-10-18
Déclaration annuelle 2000	2000-10-12
Déclaration annuelle 1999	1999-11-29
Déclaration annuelle 1998	1999-02-04
Déclaration annuelle 1997	1998-01-14
Déclaration annuelle 1996	1996-12-23
Déclaration annuelle 1995	1995-11-23
Déclaration d'immatriculation	1995-02-23

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2023-11-15

Nom

Nom	SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-A-CALLIÈRE
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	1992-12-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Musée Pointe-à-Callière
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2023-11-15
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	POINTE-À-CALLIÈRE, MONTREAL MUSEUM OR ARCHEOLOGY AND HISTORY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-02-23
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258042007*
Unité administrative responsable : *SSI - Division des locations immobilières*
Projet : *Location de l'ancienne caserne No.1*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Aucune contribution

Priorité #15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Ce dossier ne s'applique pas à Montreal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que le dossier consiste a confié à un tiers la gestion d'un stationnement tarifé.

Selon la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, la location de la caserne No. 1 permettra de stimuler les initiatives locales, de générer des retombées économiques pour la communauté et d'augmenter l'offre culturelle.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

POINTE-À-CALLIÈRE
Cité d'archéologie et
d'histoire de Montréal

Le 29 septembre 2025

Mme Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif
Responsable des infrastructures,
des immeubles et du maintien des actifs

Mme Ericka Alneus
Membre du comité exécutif
Responsable de la culture, du patrimoine
de la gastronomie et de la vie nocturne

M. Robert Beaudry
Membre du comité exécutif
Responsable de l'urbanisme, de l'OCPM
et de l'itinérance

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet: *Renouvellement de la convention de subvention triennale au fonctionnement 2026-2028 de Pointe-à-Callière*

Madame Thuillier, Madame Alneus, Monsieur Beaudry,

La présente vise le renouvellement de la convention de subvention triennale au fonctionnement 2026-2028 de Pointe-à-Callière. Nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance envers Monsieur Benoit Dagenais et Madame Nadia Bastien, qui ont accordé temps et intérêt à l'ensemble des enjeux et besoins de l'organisme que nous avons portés à leur attention.

Le Musée est conscient des contraintes financières actuelles de la Ville de Montréal et il devra composer avec des limites importantes au cours des prochaines années. Nous remercions la Ville de sa contribution et acceptons la proposition d'augmentation de 1,9 % par année dans le cadre du renouvellement de la convention de subvention triennale au fonctionnement 2026-2028.

Comme la Ville, le Musée fait aussi face à des contraintes budgétaires et des hausses de coûts importantes. Malgré cela le Musée connaît année après année un grand succès et records d'achalandage. Cependant, nous devons souligner un enjeu crucial. Pour l'animation de la Caserne No. 1 et du site du Parlement, Pointe-à-Callière avait formulé une demande de financement de 350 000 $ par année pour les trois prochaines années. Depuis 2023, le Musée assume à ses frais l'entretien, la sécurité, les coûts d'assurances et d'énergie du bâtiment (éclairage, chauffage, ventilation et climatisation) et l'accueil du public.

Au fil de ces années, nous avons établi une collaboration constructive et efficace avec le Service des travaux publics de la Ville, l'arrondissement de Ville-Marie et la Police de quartier, tout en demeurant attentifs au bien-être des citoyens. Notre présence constante dans ce secteur du Vieux-Montréal et l'animation, assumée par le Musée, du site de la Place d'Youville, a permis d'assurer la sécurité des résidents et des visiteurs, dans un contexte où le Vieux-Montréal compose avec la crise de l'itinérance tout en offrant une vitrine culturelle vivante et attrayante.

Or, il ne nous est désormais plus possible d'assumer ces responsabilités sans soutien financier. À défaut d'obtenir le financement minimum demandé, nous ne pourrons reconduire le bail et serons malheureusement dans l'obligation de quitter les lieux au 31 décembre prochain.

Cette perspective est d'autant plus regrettable que le Musée et la Ville s'apprêtent à entamer ensemble un projet de développement pour ce secteur dévitalisé. Pointe-à-Callière, fort de son expérience et de sa mission, est tout naturellement désigné pour faire vivre et animer la Caserne et le site archéologique en intégrant leur gestion à la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Nous réitérons notre engagement à travailler de concert avec la Ville pour assurer le succès de ce projet collectif et pour que ce secteur du Vieux-Montréal bénéficie d'une présence culturelle forte, au service de tous les Montréalais et Montréalaises.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice générale,



Anne Élisabeth Thibault

Le président du Conseil d'administration,



Daniel Desjardins

C.c. Benoit Dagenais, directeur général, Nadia Bastien directrice-générale-adjointe

Délégation de pouvoirs - Annie Gerbeau | Directrice du Service de la stratégie immobilière | du 23 février au 6 mars 2026

AG

Karima HAMZA de la part de Annie GERBEAU
À

Répondre | Répondre à tous | Transférer

ven. 2026-02-20 10:06

Général\Tous les Employés (non restreint)

En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne M. Dany Laroche, chef de la division des transactions immobilières, au sein du Service de la stratégie immobilière, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de directrice de service et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant du 23 février au 6 mars 2026 inclusivement.

Et j'ai signé,

Annie Gerbeau
Directrice de Service
Service de la stratégie immobilière
Ville de Montréal
303, Notre-Dame E, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone: 514 589-7449
annie.gerbeau@montreal.ca

BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

TPS : 121364749 RT00001
TVQ : 1006001374 TQ0002

ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE, personne morale constituée en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 350, place Royale, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y5, agissant et représentée par _____, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu de la résolution datée du _____.

Numéro d'inscription TPS : R134213917
Numéro d'inscription TVQ : M1014770808TQ0001
Numéro d'organisme de charité : 13421-3917-RR0001

ci-après nommée le « **Locataire** »

1. LIEUX LOUÉS

1.1 Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, l'ensemble du 1er étage dans le bâtiment sis au 335 Place d'Youville, à Montréal, province de Québec, H2Y 2L9 (les « **Lieux loués** »), tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe A.

2. SUPERFICIE

2.1 La superficie locative des Lieux loués est fixée à cinq cent cinquante et un mètres carrés (551 m²).

3. DURÉE

3.1 Ce bail est consenti pour un terme de **trois (3) ans**, commençant le **premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-huit (2028).**

Paraphes	
Locateur	Locataire

4. OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

4.1 donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du bail.

4.2 effectuer, à ses frais, les travaux majeurs de réfection de la structure et de l'enveloppe des édifices et ceux des composantes des systèmes mécaniques, électriques, de protection et de plomberie.

4.3 Maintenir en vigueur les contrats d'entretien préventif de l'ascenseur et de la mécanique du bâtiment, de même que les contrats pour l'entretien et l'inspection des systèmes de détection incendie, extinction (gicleurs) et intrusion.

5. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

5.1 prendre les Lieux loués dans l'état où ils se trouvent présentement, déclarant bien les connaître et les accepter tels quels.

5.2 n'utiliser les Lieux loués que pour des activités inhérentes à l'archéologie et à l'exploitation d'un musée et de bureau administratif pour le Locataire.

5.3 voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement des Lieux loués, à leur entretien courant et à leur nettoyage, incluant les espaces extérieurs, il fera toute réparation locative due à son usage normal.

5.4 prendre à sa charge tous les frais d'exploitation suivants relatifs aux Lieux loués, dont notamment : les assurances; les taxes foncières, municipales et scolaires; l'énergie (pour l'éclairage, chauffage, ventilation, climatisation et autres); l'entretien et les réparations intérieurs mineurs; l'entretien ménager et le gardiennage.

5.5 tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

5.6 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location :

a) une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés et ses élus de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur.

b) une police d'assurance de biens tous risques, incluant les inondations et les tremblements de terre, pour un montant équivalent à la valeur de remplacement des Lieux loués. Cette police pourra contenir une

Paraphes	
Locateur	Locataire

clause d'indemnité pour interruption d'affaires ainsi qu'une franchise à déduire de chaque réclamation dont le montant ne devra toutefois pas excéder la somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 $), sauf pour les tremblements de terre. Toute franchise sera de la responsabilité du Locataire et à ses frais. Cette police devra identifier le Locateur comme assuré nommé et prévoir que les indemnités sont payables conjointement au Locateur et au Locataire et que toute indemnité supérieure à CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 $) sera versée par l'assureur au crédit d'un compte conjoint du Locateur et du Locataire dans une succursale d'une banque à charte dont le siège est situé à Montréal ou d'une caisse populaire que désignera le Locataire. Il est convenu que les sommes ainsi déposées devront servir avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Ce compte conjoint sera, quant au Locateur, sous la responsabilité du directeur de son service des finances, lequel pourra signer tout chèque sur présentation par le Locataire des pièces justificatives.

c) Le Locataire doit fournir la preuve de telles assurances et, au moins trente (30) jours avant leur échéance, une preuve de leur renouvellement.

d) Les polices mentionnées ci-devant devront contenir un avenant à être fournie au Locateur à l'effet que pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours.

e) À défaut par le Locataire de se conformer à ses divers engagements, le Locateur, sous réserve de tout autre recours, pourra souscrire pour le compte du Locataire toutes telles assurances et réclamer le remboursement immédiat de tout montant versé pour en acquitter la prime, avec intérêt à compter de la date de la demande de remboursement jusqu'au jour du paiement au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues au Locateur.

5.7 se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux loués pendant ses périodes d'occupation.

5.8 assumer le paiement des taxes foncières municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique des Lieux loués ou partie de ceux-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locataire ou imposées au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux loués par le Locataire, selon les lois en vigueur, ainsi que tout permis et cotisation afférents aux Lieux loués, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

5.9 ne point céder ses droits dans le bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, sans le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux.

5.10 aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à chacun de leurs accessoires.

5.11 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur des édifices, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur.

5.12 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux loués sans avoir soumis au Locateur, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au

Paraphes	
Locateur	Locataire

préalable, l'autorisation écrite du Locateur laquelle autorisation ne pourra être refusée sans motifs raisonnables ; le Locateur s'engage par ailleurs à faire diligence lorsque telle demande lui sera faite afin de répondre au Locataire dans un délai raisonnable de sorte à ne pas retarder ou paralyser indûment les travaux projetés par le Locataire.

5.13 permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans les édifices ou d'entrer dans les Lieux loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

5.14 permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du bail ou de son renouvellement, que les Lieux loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du bail ou de son renouvellement, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux loués.

5.15 remettre, à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux loués dans un état jugé satisfaisant par le Locateur. Le Locataire ne sera pas tenu d'enlever les améliorations locatives apportées aux Lieux loués en cours de bail si celles-ci ont été approuvées par le Locateur conformément au paragraphe 5.12 ci-devant.

5.16 Assurer la sécurité et le gardiennage des Lieux loués et de leur contenu en fournissant le personnel nécessaire, y compris les préposés au gardiennage ou autres moyens.

5.17 s'abstenir et voir à ce qu'on s'abstienne de toute activité dans les Lieux loués de nature à modifier ou à augmenter le risque d'incendie.

5.18 renoncer à tout recours contre le Locateur en cas de pertes matérielles, soit par incendie ou soit autrement, de tous meubles et objets décoratifs dans les Lieux loués, et s'engage à prendre le fait et cause du Locateur, sauf s'il y a faute lourde du Locateur, dans toute action qui pourrait être intentée contre le Locateur par tout propriétaire de meubles et d'objets décoratifs dans les Lieux loués, le cas échéant, faisant du tout son affaire personnelle.

6. LOYER

6.1 **Pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028**, le Locataire s'engage à payer au Locateur, un loyer annuel de **mille huit cent quarante-cinq dollars (1 845,00$)**, pour un montant total forfaitaire de **cinq mille cinq cent trente-cinq dollars (5 535,00$)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, par un versement unique payable le 1er janvier 2026.

6.3 Tout versement de loyer annuel non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter du dixième (10e) jour de la date d'échéance, jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues au Locateur.

7. RÉSILIATION

7.1 Le Locateur pourra, en cas de défaut du Locataire de respecter l'une ou l'autre des obligations prises aux termes des présentes, résilier le bail si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les soixante (60) jours suivant la réception d'un avis du Locateur lui dénonçant le défaut.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.2 Advenant la résiliation de la Convention pour un motif y mentionné, ce bail sera automatiquement résilié à la même date, sans que le Locateur n'encourt quelque responsabilité que ce soit à l'égard du Locataire.

8. USAGE DU TABAC

8.1 Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

9. AVIS

9.1 Tout avis à être donné en vertu de ce bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

Pour le Locateur :

Ville de Montréal
Service de la stratégie immobilière
Division des locations immobilières
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8
Courriel: immeubles.locations@montreal.ca

Pour le Locataire:

Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière
350, place Royale
Montréal (Québec)
H2Y 3Y5
Courriel : aethibault@pacmusee.qc.ca

9.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmit par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

9.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

10. ÉLECTION DE DOMICILE

10.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au bail, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

Paraphes	
Locateur	Locataire

11. CONVENTION COMPLÈTE

11.1 Ce bail contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux loués, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux loués.

11.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et acceptent de recevoir leur copie du Bail signé électroniquement.

Le_____ 2026.

LE LOCATEUR

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 23 janvier _____ 2026.

LE LOCATAIRE

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE

_____

Par : Anne Elisabeth Thibault, directrice générale

Paraphes	
Locateur	Locataire

Annexe A : Plan des Lieux loués

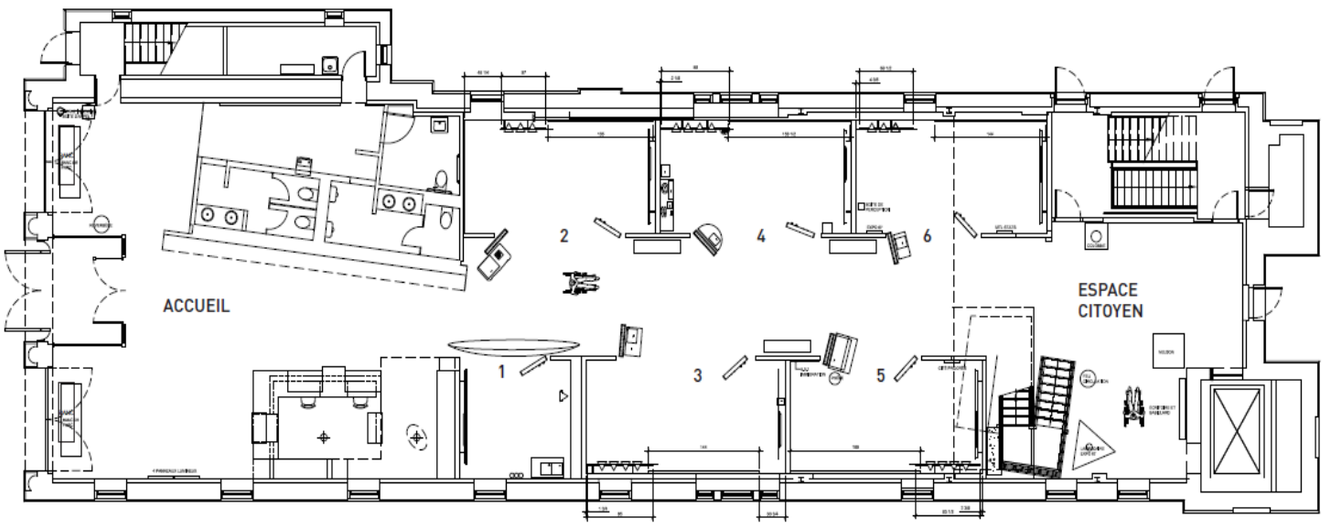

Paraphes	
Locateur	Locataire

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE
PAR LE BUREAU DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL
POINTE-À-CALLIÈRE (LA "SOCIÉTÉ") LE 10 DÉCEMBRE 2025

PROGRAMMES DE SUBVENTION, CONTRATS ET ENTENTES AVEC LA VILLE DE MONTREAL (DÉLÉGATION DE SIGNATURE)

«ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement du Musée, la Société réalise plusieurs projets, programmes, travaux, activités et événements;

ATTENDU QU'afin de réaliser ces projets, programmes, travaux, activités et événements, la Société doit procéder à des demandes de subvention, conclure des ententes, des contrats et des partenariats avec la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la présente délégation est assujettie à la Politique de délégation d'autorité de la Société et à la Politique des achats de biens et services entérinées par le Conseil d'administration du Musée ;

IL EST RÉSOLU

1. QUE la Société autorise la directrice générale, Madame Anne Élisabeth Thibault, à signer avec la Ville de Montréal tout document nécessaire relié au fonctionnement et au développement du Musée. »

* * *

La soussignée, secrétaire de la Société, certifie que le texte apparaissant ci-dessus est un extrait exact et conforme d'une résolution adoptée par le bureau de direction de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière le 10 décembre 2025 et qu'en date de la signature du présent certificat ladite résolution est toujours en vigueur et a plein effet.

Montréal, le 12 décembre 2025

Robert Girard

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258042007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale dudit projet de bail est de 162 423,78 $. (Bâtiment #0272)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1258042007 -Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.047

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1254069005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1- d'approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente de paiement d'arrérages;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 10:02

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1254069005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années la Ville de Montréal (Ville) loue de Hydro-Québec des terrains situés dans des emprises utilisées par les citoyens de la Ville pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires.
Entre 2014 et 2025, une mésentente persistait entre les représentants du Service de la stratégie immobilière (SSI) et ceux d'Hydro-Québec (HQ) concernant le tarif que la Ville devait acquitter pour l'occupation de ces terrains. Hydro-Québec réclamait initialement des arrérages d'environ 1,9 M$, basés sur la valeur marchande des occupations. À la suite des négociations, HQ a accepté de s'entendre avec la Ville de Montréal en appliquant les principes tarifaires prévus dans l'entente intervenue entre l'Union des municipalités du Québec et HQ (UMQ-HQ). Cette approche a permis de réduire les arrérages de loyers à 125 467,62 $, taxes incluses.

Le présent dossier a pour but de faire approuver cette convention d'arrérage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire approuver la convention d'arrérage relative à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires. Le montant total des arrérages s'élève à 125 467,62 $ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention d'arrérages.
Dès la réception du paiement des arrérages par la Ville, HQ s'engage à ramener le solde à 0 $ pour les 19 dossiers visés par cette entente. À partir de 2026, de nouvelles ententes seront négociées pour la location de ces 19 emprises, conformément aux tarifs déjà établis dans la convention. Par ailleurs, d'autres sommaires décisionnels seront présentés aux autorités

compétentes pour chacun des 19 dossiers le cas échéant.

Les dossiers visés par cette entente sont les suivants :

- Piste cyclable entre 36e et 39e Avenue – Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
- Parc Marcelin-Wilson - Ahuntsic-Cartierville
- Piste cyclable Longue-pointe rue Anne-Hébert – Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
- Jardin Communautaire poste Montréal-Nord - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
- Parc poste Jeanne-D'Arc - Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
- Parc poste De Lorimier – Ville-Marie
- Jardin communautaire Couture - Saint-Léonard
- Parc Bois de Liesse - Ahuntsic-Cartierville
- Parc Coubertin - Saint-Léonard
- Jardin communautaire Champdoré - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
- Jardin communautaire De Lille - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
- Piste cyclable Sud Bombardier et Nord poste Langelier - Anjou
- Piste cyclable Gouin Est - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
- Stationnement rue Bombardier- Anjou
- Accès dépôt à neige Langelier – Saint-Léonard
- Stationnement rue Sherbrooke - 36e Avenue – Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
- Accès fleuve & stationnement rue Notre-Dame et 36e Avenue. – Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
- Rampe mise à l'eau (SIM) - Ahuntsic-Cartierville
- Piste cyclable rue Keller à Thouin - Saint-Laurent

JUSTIFICATION

Hydro-Québec souhaitait initialement appliquer la valeur marchande pour l'occupation, par la Ville, des emprises de transport d'électricité, ce qui portait les arrérages à près de 1,9 M $. Après plusieurs années de négociations, HQ a accepté de revoir les loyers à la baisse et d'utiliser plutôt la grille tarifaire prévue dans l'entente conclue entre HQ et l'Union des municipalités du Québec (UMQ-HQ). Cette approche a permis de réduire considérablement les montants exigés. Pour l'ensemble des 19 emprises, les arrérages de loyers ont ainsi été fixés à 125 467,62 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025. De plus, à compter du 1er janvier 2026, de nouveaux contrats seront renégociés entre les parties, toujours en respectant l'esprit tarifaire prévu dans l'entente UMQ-HQ. De nouveaux sommaires seront ensuite présentés aux instances décisionnelles respectives afin d'obtenir l'approbation de ces dossiers.

L'Entente UMQ-HQ, à tarif réduit, s'applique exclusivement aux demandes qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

• les demandes d'utilisation visant un usage récréatif ou communautaire ;
• les transactions visant les terrains ou lots qui sont la propriété d'Hydro Québec et qui constituent l'emprise d'une ligne de transport d'électricité en exploitation ;
• les usages de nature publique et dont l'accès est gratuit pour les usagers ;
• les transactions conclues avec une instance municipale, notamment avec une municipalité, un arrondissement, une agglomération, une MRC et une communauté métropolitaine ;
• des locataires ou acheteurs municipaux dont les dossiers administratifs de gestion immobilière avec Hydro-Québec sont en règle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme suivante sera assumée par le SSI dans son budget de fonctionnement.

	2014-2025
Arrérage avant les taxes	109 126,00 $
TPS 5%	5 456,30 $
TVQ 9,975%	10 885,32 $
Arrérage taxes incluses	**125 467,62 $**
Ristourne TPS	(5 456,30 $)
Ristourne TVQ	(5 442,66 $)
Arrérage net	114 568,66 $

Cette dépense n’a aucun impact sur le budget du SSI, puisque les montants ont déjà été prévus dans les courus 2023 et 2024 du SSI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle car il s’agit d’un paiement d'arrérages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n’est pas conclu, Hydro-Québec ne pourra plus tolérer l’accès aux pistes cyclables, aux parcs et aux jardins communautaires aménagés dans ses emprises. De plus, la Ville de Montréal et les arrondissements concernés seraient contraints de démanteler les installations existantes sur les terrains d'HQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-237-0706
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-26

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
Directeur du Service de la stratégie immobilière en remplacement de Annie Gerbeau du 23 février au 6 mars
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1254069005*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière (SSI)*
Projet : Paiement d'arrérage – Emprises Hydro-Québec

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-12-19 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	8811141181
Nom	HYDRO-QUÉBEC

Siège social

Adresse	75 BOUL. René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1A4 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale de droit public
Date de la constitution	1944-04-14 Constitution
État juridique	Régulier
Date de mise à jour de l'état juridique	1944-04-14
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5)
Assujetti volontaire	N/A

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-25

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8200
Activité	Services de l'administration provinciale

Précisions (facultatives)	SERVICES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4911
Activité	Production et distribution d'électricité
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Plus de 5000
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	Ministre des Finances
Adresse du domicile	12 rue Saint-Louis Québec (Québec) G1R5L3 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	LaBillois
Prénom	Victoria
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Lechene
Prénom	Jean Marc
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Brouillette
Prénom	Geneviève
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Gervais
Prénom	Mathieu

Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Brouillette
Prénom	Manon
Date du début de la charge	2023-06-02
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	

Nom de famille	Bich
Prénom	Geneviève
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Croteau
Prénom	Anne-Marie
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Dodier
Prénom	Marco
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Doyon
Prénom	Luc
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Boivin-Picard
Prénom	Sarin
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Bouchard

Prénom	Claudine
Date du début de la charge	2025-07-05
Fonctions actuelles	Présidente-directrice générale
Adresse du domicile	75 BOUL. René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1A4 Canada

Nom de famille	Lévesque
Prénom	Julie
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administratrice
Adresse du domicile	

Nom de famille	Séguin
Prénom	Claude
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Assouline
Prénom	Stéphanie
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : V-P – Aff. juridiques et cheffe de la gouvernance
Adresse du domicile	75 BOUL. René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1A4 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0419 - 5498 HOCHELAGA (ENTREPÔT)
Adresse	5498 rue Hochelaga Montréal (Québec) H1N3L7 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres services d'entreposage (4799)

Numéro et nom de l'établissement	0418 - CA HAVRE ST-PIERRE
Adresse	1127 BOUL. de l'Escale Havre-St-Pierre (Québec) G0G1P0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0417 - CENTRALE THERMIQUE ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Adresse	1034 CH. de la Vernière Cap-aux-Meules (Québec) G4T1R3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0416 - CD MATANE TEMPORAIRE
Adresse	1945 AVE du Phare O Matane (Québec) G4W3M6 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0415 - Entrepôt câbles et conducteurs
Adresse	1810 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0414 - Mag. d'app. Maj. Varennes - MAMV
Adresse	1760 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0413 - Centre administratif Charlesbourg
Adresse	1570 boul. Bastien Québec (Québec) G2K1G9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0411 - HANGAR AIR INUIT
Adresse	6005 BOUL. de la Côte-Vertu Montréal (Québec) H4S0B1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0410 - MAGASIN 11500-C
Adresse	11500 BOUL. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H1C1S9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0408 - CD ALMA
Adresse	105 rue Notre-Dame O Alma (Québec) G8B2J9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0406 - MÉGADÔME CEE-1
Adresse	3700 rue Bellefeuille Trois-Rivières (Québec) G9A3Z3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0405 - MÉGADÔME X
Adresse	4100 AV. 42e Montréal (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0404 - MÉGADÔME S
Adresse	4100 AV. 42e Montréal (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0403 - CA SARAGUAY
Adresse	7600 BOUL. Thimens Montréal (Québec) H4S1Z8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0401 - ÉDIFICE TÉLÉBEC
Adresse	625 av. Godefroy Bécancour (Québec) G9H1S3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0400 - ÉDIFICE 787
Adresse	787 boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2J1C3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0399 - LES AILES DE LA MODE
Adresse	1500 boul. Robert-Bourassa Montréal (Québec) H3A3S7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0398 - LABORATOIRE BELL
Adresse	1818 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0397 - CD PORTNEUF
Adresse	178 rue Armand-Bombardier Donnacona (Québec) G3M1V3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0395 - ÉDIFICE TECSULT
Adresse	85 rue Sainte-Catherine O Montréal (Québec) H2X3P4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0393 - 700 DE LA GAUCHETIÈRE
Adresse	700 rue De La Gauchetière O Montréal (Québec) H3B5M2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0392 - CD- TOUR À BUREAU
Adresse	Tour PL succ. pl. Desjardins CP 10000 Montréal (Québec) H5B1H7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0391 - CD CAMPBELL'S BAY
Adresse	1287 Route 148 Campbell's Bay (Québec) J0X1K0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0390 - ENTREPÔT/AIRE D'ESSAI-82
Adresse	1806 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0389 - ENTREPÔT GÉNÉRATRICES
Adresse	4100 42e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec) H1A3C7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0388 - CD RAWDON
Adresse	3264 1re Avenue Rawdon (Québec) J0K1S0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0387 - CA VAUDREUIL
Adresse	3320 rue F.-X.-Tessier Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V5V5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0386 - CD ST-GEORGES
Adresse	1950 90e Rue Saint-Georges (Québec) G5Y7B3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0385 - CA FORESTVILLE
Adresse	200 Route 138 E Forestville (Québec) G0T1E0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0384 - CD AMOS
Adresse	771 Route 109 S Amos (Québec) J9T3A2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0383 - CA BLAINVILLE
Adresse	1000 boul. Michèle-Bohec Blainville (Québec) J7C5L6 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0382 - CA CHELSEA C. CHELSEA
Adresse	128 ch. Mill Chelsea (Québec) J9B1K8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0381 - CD STE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE
Adresse	1045 rte Saint-Joseph Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K2K0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0380 - IBM-MARATHON
Adresse	1250 BOUL. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B4W8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0379 - CS SAINT-LAURENT-7575
Adresse	7575 boul. Henri-Bourassa O Montréal (Québec) H4S1Z2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0378 - CD LACHUTE
Adresse	650 rue du Carrefour Lachute (Québec) J8H4M9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0377 - CD MONT-LAURIER
Adresse	142-8 RUE Godard Mont-Laurier (Québec) J9L3T7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0376 - CD VAL-MORIN
Adresse	6095 boul. Labelle Val-Morin (Québec) J0T2R0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0375 - CD ET TRANSPORT, CARLETON
Adresse	1021 boul. Perron Carleton-sur-Mer (Québec) G0C1J0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0373 - CA SHAWINIGAN ABRI CAMIONS
Adresse	75 RUE 119e Shawinigan (Québec) G9N6W1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0372 - CA CHATEAUGUAY
Adresse	221 boul. Industriel Châteauguay (Québec) J6J4Z2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0371 - LABORATOIRE TÉLÉCOM.-4875
Adresse	4875 boul. Couture Montréal (Québec) H1R1C5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0370 - CF DISTRIBUTION-999
Adresse	999 rue Nobel Saint-Jérôme (Québec) J7Z7A3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0369 - CA CHICOUTIMI-255
Adresse	255 rue Racine E Saguenay (Québec) G7H7L2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0368 - CS N.D. DU NORD
Adresse	621 CH. Hydro-Québec Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z3B0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0367 - LTE -BÂTIMENT B-4
Adresse	600 AV. de la Montagne Shawinigan (Québec) G9N7N5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0366 - CE RYAN
Adresse	9455 av. Ryan Dorval (Québec) H9P1A2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0365 - CF ROUYN-NORANDA (1095)
Adresse	1095 rue Saguenay Rouyn-Noranda (Québec) J9X7B7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0364 - ENTREPÔT NO. 2
Adresse	1720 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0363 - CENTRE D'ACCUEIL ÉLECTRIUM
Adresse	2001 RUE Michael-Faraday Sainte-Julie (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0362 - LTE - BÂTIMENT B-1 (USINE PILOTE)
Adresse	600 AV. de la Montagne Shawinigan (Québec) G9N7N5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0361 - LTE - BÂTIMENTS B-2, B-3
Adresse	600 AV. de la Montagne Shawinigan (Québec) G9N7N5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0360 - CA ST-JOVITE
Adresse	365 RUE Siméon Mont-Tremblant (Québec) J0T2H0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0359 - CA ST-BRUNO-650
Adresse	650 boul. Clairevue O Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V6B4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0358 - CA ST-HUBERT
Adresse	5250 rue Armand-Frappier Longueuil (Québec) J3Z1G3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0357 - CA ST-ANTOINE-333
Adresse	333 boul. Jean-Paul-Hogue Saint-Jérôme (Québec) J7Z6Y3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0356 - CA RÉGIONAL TROIS-RIVIÈRES
Adresse	505 RUE des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A6H1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0355 - CENTRE D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE
Adresse	3700 rue Bellefeuille Trois-Rivières (Québec) G9A3Z3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0354 - CA 140 CRÉMAZIE
Adresse	140 boul. Crémazie O Montréal (Québec) H2P1C3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0352 - CA RIVIÈRE-DU-LOUP
Adresse	128 rue Fraser Rivière-du-Loup (Québec) G5R1C8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0351 - CS FULLUM
Adresse	600 RUE Fullum Montréal (Québec) H2K4R4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0350 - CF TECHNIQUE BAIE-COMEAU
Adresse	530 boul. Blanche Baie-Comeau (Québec) G5C2B3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0349 - PAVILLON LIONEL-BOULET
Adresse	1800 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0348 - LTE - LAB. DES TECHNOLOGIES
Adresse	600 AV. de la Montagne Shawinigan (Québec) G9N7N5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0347 - CENTRE DE SIMULATION DU RÉSEAU
Adresse	1800 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0346 - CS DE MARSEILLE
Adresse	5655 rue de Marseille Montréal (Québec) H1N1J4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0345 - CD LASARRE
Adresse	931 Route 111 E La Sarre (Québec) J9Z2X2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0344 - CA -C. LA TUQUE
Adresse	90 rue Beaumont La Tuque (Québec) G9X3P7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0343 - CA LAVAL (MICHELIN)
Adresse	1881 rue Michelin Laval (Québec) H7L4T5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0342 - CA VICTORIAVILLE
Adresse	879 boul. Pierre-Roux E Victoriaville (Québec) G6T1T7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0341 - CA ST-BRUNO
Adresse	705 boul. Clairevue O Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V6B6 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0340 - CF ÉDIFICE LE 5100
Adresse	5100 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H1V3R9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0339 - ARCHIMÈDE
Adresse	1804 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0338 - LABORATOIRE 1790 (M4)
Adresse	1790 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0337 - CE C. MANIC-1
Adresse	1160 RUE McCormick Baie-Comeau (Québec) G5C2S7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0336 - CA THETFORD MINES
Adresse	1185 BOUL. Frontenac E Thetford Mines (Québec) G6G5S6 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0335 - CA ST-CHRYSOSTOME P. LÉVIS
Adresse	1118 av. Taniata Lévis (Québec) G6Z2E9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0334 - CD PAPINEAUVILLE
Adresse	320 rue Henri-Bourassa Papineauville (Québec) J0V1R0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0333 - BANQUE D'APPAREILLAGE MAJEUR
Adresse	1760 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0332 - CS CHABOT
Adresse	2000 boul. Crémazie E Montréal (Québec) H2E2Z9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0331 - CE BOUT-DE-L'ILE
Adresse	11355 boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H1A1A1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0330 - BÂTIMENT DE SERVICE
Adresse	5255 RTE 138 Sept-Îles (Québec) A0A0A0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0329 - GARDERIE LES LUTINS DU BOULEVARD
Adresse	5650 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1N1P9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0328 - LABORATOIRE JEANNE-D'ARC
Adresse	2275 av. d'Orléans Montréal (Québec) H1W3S3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0327 - CS PIERRE-DE-COUBERTIN
Adresse	5625 rue Hochelaga Montréal (Québec) H1N1W2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0325 - CA GASPÉ
Adresse	284 boul. de York S Gaspé (Québec) G4X2T9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0324 - PD - TOUR DE MAISONNEUVE - 800
Adresse	800 BOUL. de Maisonneuve E Montréal (Québec) H2L4M8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0323 - CD L'ANNONCIATION-GAR.
Adresse	3279 Route 117 S Rivière-Rouge (Québec) J0T1T0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0322 - CA BEAUPORT
Adresse	430 rue Ardouin Québec (Québec) G1C5Y9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0321 - CA SOREL
Adresse	385 boul. Fiset Sorel-Tracy (Québec) J3P3R4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0320 - CA DRUMMONDVILLE
Adresse	175 CH. du Golf Grantham O Drummondville (Québec) J2B6W8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0319 - LABORATOIRE GRANDE PUISSANCE
Adresse	1806 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0318 - LABORATOIRE HAUTE TENSION
Adresse	1802 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0317 - CENTRE DES DOCUMENTS
Adresse	2288 av. Jeanne-d'Arc Montréal (Québec) H1W3V7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0316 - CA ROUYN (1045 SAGUENAY)
Adresse	1045 rue Saguenay Rouyn-Noranda (Québec) J9X7B7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0315 - CA ROUYN-NORANDA (401 RIDEAU)
Adresse	401 boul. Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X5B5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0314 - CD ST-BRUNO-DE-GUIGUES
Adresse	700 Route 101 S Saint-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z2G0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0313 - ENTREPÔT HODGE
Adresse	1265 rue Hodge Montréal (Québec) H4N2B1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0312 - CA SHAWINIGAN
Adresse	75 RUE 119e Shawinigan (Québec) G9N6W1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0310 - CD ST-AGAPIT
Adresse	1145 RUE Collège Saint-Agapit (Québec) G0S1Z0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0309 - CA ST-JEAN
Adresse	620 boul. de Normandie Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B7A8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0308 - CS ANJOU - 7800
Adresse	7800 rue Jarry E Montréal (Québec) H1J1H2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0307 - CA CHICOUTIMI - 1400
Adresse	1400 RUE Manic Saguenay (Québec) G7H5H9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0306 - CA RIMOUSKI
Adresse	389 rue Vanier Rimouski (Québec) G5L8L4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0305 - CD VAL D'OR
Adresse	1600 rue de l'Hydro Val-d'Or (Québec) J9P6Z1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0304 - CA TROIS-RIVIÈRES
Adresse	6000 boul. des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Y6K5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0303 - CA ST-JÉRÔME
Adresse	200 rue John-F.-Kennedy Saint-Jérôme (Québec) J7Y4B7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0302 - CA ST-JOSEPH
Adresse	1350 RTE Kennedy S Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S2V0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0301 - CD MONTMAGNY
Adresse	235 6e Avenue Montmagny (Québec) G5V3Y8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0300 - CA GRANBY
Adresse	700 rue Georges-Cros Granby (Québec) J2J1K8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0299 - CA ST-HYACINTHE
Adresse	4825 AV. Pinard Saint-Hyacinthe (Québec) J2S7L1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0298 - CA SEPT-ILES
Adresse	1925 RUE Decoste Sept-Îles (Québec) G4R3C5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0297 - CERV
Adresse	1780 BLVD Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0296 - LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION
Adresse	1740 BOUL. Lionel-Boulet Varennes (Québec) J3X1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0295 - CA JARRY 2
Adresse	8181 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2P2R5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0294 - CA VALLEYFIELD
Adresse	2805 boul. Monseigneur-Langlois Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S4W3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0293 - CD MANIWAKI
Adresse	421 boul. Desjardins Egan-Sud (Québec) J9E2E8 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0292 - CD L'ASSOMPTION GARAGE
Adresse	2070 ch. Beauchamp L'Assomption (Québec) J5W2T2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0291 - CA SHERBROOKE
Adresse	3275 boul. Industriel Sherbrooke (Québec) J1L2E9 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0290 - CA TROIS-RIVIÈRES
Adresse	6100 boul. des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Y6K5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0289 - CA LAVAL (BERLIER)
Adresse	1705 rue Berlier Laval (Québec) H7L3S5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0288 - BUREAU C.S.A.C.
Adresse	6215 boul. des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Y5W2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0287 - CS JARRY 1
Adresse	201 rue Jarry O Montréal (Québec) H2P1S7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0286 - CA HULL
Adresse	200 rue Jean-Proulx Gatineau (Québec) J8Z3E5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0285 - CA JOLIETTE
Adresse	1181 rue Raoul-Charette Joliette (Québec) J6E8S4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0284 - PD-TOUR STE-CATHERINE - 855
Adresse	855 RUE Ste-Catherine E Montréal (Québec) H2L4P5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0283 - CA CHIBOUGAMAU
Adresse	511 RTE 167 S Chibougamau (Québec) G8P2K5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0282 - SIÈGE RÉGIONAL RIMOUSKI
Adresse	355 BOUL. St-Germain O Rimouski (Québec) G5L8L4 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0281 - CS BAIE-COMEAU
Adresse	115 boul. Comeau Baie-Comeau (Québec) G4Z3A7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0280 - CA BAIE-COMEAU
Adresse	135 boul. Comeau Baie-Comeau (Québec) G4Z3B1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0279 - CD BONAVENTURE
Adresse	116 av. de Louisbourg Bonaventure (Québec) G0C1E0 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0278 - CA LÉVIS
Adresse	5130 BOUL. de la Rive-Sud Lévis (Québec) G6V4Z7 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0277 - CA LEBOURGNEUF
Adresse	2625 boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2C1P1 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0276 - SITE VANIER - CF CP. QUÉBEC-1
Adresse	2 RUE Samson Québec (Québec) G1M1B6 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0275 - SITE VANIER A P. QUÉBEC-1
Adresse	2 RUE Samson Québec (Québec) G1M1B6 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0274 - CD LA MALBAIE
Adresse	2515 boul. De Comporté La Malbaie (Québec) G5A1N5 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0273 - CA ST-FÉLICIEN
Adresse	1429 boul. Industriel Saint-Félicien (Québec) G8K1W2 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

Numéro et nom de l'établissement	0272 - HYDRO-QUÉBEC
Adresse	RC-75 BOUL. René-Lévesque Montréal (Québec) H2Z1A4 Canada
Activités économiques (CAE)	Commerce de détail de produits du tabac et de journaux (6041)

Numéro et nom de l'établissement	0270 - HYDRO-QUÉBEC
Adresse	140 boul. Crémazie O Montréal (Québec) H2P1C3 Canada
Activités économiques (CAE)	Production et distribution d'électricité (4911)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2023-03-27

Nom

Nom	HYDRO-QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-10-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	COMMISSION HYDRO-ÉLECTRIQUE DE QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1978-10-01
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Logisvert(MD)
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2023-03-27
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD MATANE TEMPORAIRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-07-22
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	5498 HOCHELAGA (ENTREPÔT)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-06-09
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA HAVRE ST-PIERRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-05-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre administratif Charlesbourg
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2014-09-10
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Entrepôt câbles et conducteurs
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2014-09-10
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Mag. d'app. Maj. Varennes - MAMV
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2014-09-10
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	700 DE LA GAUCHETIÈRE

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA CHICOUTIMI-255
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA SARAGUAY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-HUBERT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD L'ANNONCIATION-GAR.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD ST-AGAPIT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD- TOUR À BUREAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CF TECHNIQUE BAIE-COMEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS DE MARSEILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS PIERRE-DE-COUBERTIN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ÉDIFICE TECSULT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ÉDIFICE TÉLÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	IBM-MARATHON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LES AILES DE LA MODE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	MAGASIN 11500-C
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	MÉGADÔME S
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	MÉGADÔME X
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	PD - TOUR DE MAISONNEUVE - 800
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	PD-TOUR STE-CATHERINE - 855
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	RÉSIDENCE (10CH) P. MONTAGNAIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	HANGAR AIR INUIT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-07-14
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD CAMPBELL'S BAY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2008-02-26
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	MÉGADÔME CEE-1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2008-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ÉDIFICE 787
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2007-04-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD PORTNEUF
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2004-12-31
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ENTREPÔT SANEXEN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2003-05-30
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ENTREPÔT GÉNÉRATRICES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1999-09-30
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD ALMA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1997-10-30
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD RAWDON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1997-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA BLAINVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1996-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA FORESTVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1996-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD AMOS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1996-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	RÉSIDENCE P. LA VÉRENDRYE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1996-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD ST-GEORGES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ENTREPÔT/AIRE D'ESSAI-82
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CE C. MANIC-1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-05-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA CHELSEA C. CHELSEA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD ET TRANSPORT, CARLETON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD STE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS SAINT-LAURENT-7575
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA VAUDREUIL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1993-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD MONT-LAURIER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1993-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CF DISTRIBUTION-999
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1993-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS N.D. DU NORD
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1993-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SERVICES AU PERSONNEL P. MONTAGNAIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1993-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LABORATOIRE TÉLÉCOM.-4875
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA CHATEAUGUAY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD LACHUTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD VAL-MORIN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LABORATOIRE 1790 (M4)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	RÉSIDENCE 92 MONTAGNAIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ARCHIMÈDE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	BÂTIMENT DE SERVICE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-BRUNO-650
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-JOVITE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA VALLEYFIELD
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CENTRE D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CF ROUYN-NORANDA (1095)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LTE - BÂTIMENT B-1 (USINE PILOTE)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LTE - BÂTIMENTS B-2, B-3
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LTE -BÂTIMENT B-4
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA RÉGIONAL TROIS-RIVIÈRES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1990-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ROUYN (1045 SAGUENAY)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1990-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-ANTOINE-333
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1990-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CENTRE D'ACCUEIL ÉLECTRIUM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1990-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA SHERBROOKE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CENTRE DE SIMULATION DU RÉSEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA THETFORD MINES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD LASARRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD ST-BRUNO-DE-GUIGUES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA LAVAL (MICHELIN)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1987-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-CHRYSOSTOME P. LÉVIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1987-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-FÉLICIEN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1987-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LABORATOIRE BELL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-06-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA -C. LA TUQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA RIVIÈRE-DU-LOUP
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-BRUNO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA VICTORIAVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD PAPINEAUVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CF ÉDIFICE LE 5100
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ENTREPÔT NO. 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LTE - LAB. DES TECHNOLOGIES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1986-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA BEAUPORT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1985-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA GASPÉ
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1985-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CE RYAN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1985-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ROUYN-NORANDA (401 RIDEAU)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1984-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-HYACINTHE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1984-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	RÉSIDENCE 84/CC P. MONTAGNAIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1984-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA TROIS-RIVIÈRES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	BANQUE D'APPAREILLAGE MAJEUR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1982-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA HULL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1982-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA JOLIETTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1982-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA RIMOUSKI
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1982-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD L'ASSOMPTION GARAGE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1981-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA GRANBY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1980-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA SEPT-ILES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1980-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS BAIE-COMEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1980-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ATELIER APPAREIL. LA VÉRENDRYE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	BUREAU (ANC. RESID.) LA VÉRENDRYE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA CHIBOUGAMAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA CHICOUTIMI - 1400
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA LEBOURGNEUF
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-JÉRÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-JOSEPH
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD MONTMAGNY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1977-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CERV
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1977-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD VAL D'OR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA SHAWINIGAN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1975-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA SHAWINIGAN ABRI CAMIONS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1975-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ST-JEAN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1974-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD MANIWAKI
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1973-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS FULLUM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1973-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LABORATOIRE GRANDE PUISSANCE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1973-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD LA MALBAIE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1972-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LABORATOIRE HAUTE TENSION
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1972-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	PAVILLON LIONEL-BOULET
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1972-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA BAIE-COMEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1971-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA DRUMMONDVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1971-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS ANJOU - 7800
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1971-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA LÉVIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1969-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SIÈGE RÉGIONAL RIMOUSKI
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1969-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA LAVAL (BERLIER)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1966-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SITE VANIER A P. QUÉBEC-1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1966-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA 140 CRÉMAZIE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1964-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CENTRE DES DOCUMENTS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1964-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CE BOUT-DE-L'ILE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1963-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	BUREAU C.S.A.C.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1962-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA SOREL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1962-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	GARDERIE LES LUTINS DU BOULEVARD
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1962-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CD BONAVENTURE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1960-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS CHABOT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1959-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ENTREPÔT HODGE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1959-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA JARRY 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1957-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CS JARRY 1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1949-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SITE VANIER - CF CP. QUÉBEC-1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1929-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LABORATOIRE JEANNE-D'ARC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1911-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CENTRALE THERMIQUE ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1900-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CA ROUYN-1399
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	2016-07-19
Situation	Antérieur

Autre nom	ÉDIFICE LYRTECH
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	2016-07-19
Situation	Antérieur

Autre nom	ENTREPÔT 5500 BÉCANCOUR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	2016-07-19
Situation	Antérieur

Autre nom	BÂTIMENT MODULAIRE 1095A
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-12-31
Date de déclaration du retrait du nom	2016-07-19
Situation	Antérieur

Autre nom	RTSI TÉLÉCOM INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2013-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	2015-07-22
Situation	Antérieur

Autre nom	CONDOMINIUM MAISONNEUVE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	2015-07-22
Situation	Antérieur

Autre nom	ENTREPÔT DPN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-10-11
Date de déclaration du retrait du nom	2015-07-22
Situation	Antérieur

Autre nom	CD MATANE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2015-07-22
Situation	Antérieur

Autre nom	LE CARTIER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2015-07-22
Situation	Antérieur

Autre nom	CD NICOLET
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2015-07-22
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMPEMENT AMISKW (HYDRO-QUEBEC)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-03-30
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMPEMENT LA CACHE (HYDRO-QUEBEC)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-03-30
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE DE LEVIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE AMOS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-10-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE FIGUERY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-10-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE ROUYN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-10-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE FRANQUET
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE LACHUTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE QUEVILLON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE BOLTON CENTRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DE MAGOG
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1991-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO QUEBEC POSTE ROLLAND
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1990-03-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO QUEBEC POSTE DE SOREL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1990-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC SECTEUR VICTORIAVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1990-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE MADAWASKA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-11-03
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMPEMENT LG4 - GARAGE ATELIER ET MAGASIN SITE NO. 7
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-09-28
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE LAURENTIDE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-08-09
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE ST-REMI
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-07-11
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP BIENVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-06-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP BONDESIR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-06-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP GB-1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-06-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC (MATERIEL TRANSPORT)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-06-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP GB2 ET GB3
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-05-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMPEMENT LE GOFF
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-01-05
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRE HYDRO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC POSTE BECANCOUR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1987-07-23
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC (DIRECTION/SURETE)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1981-12-18
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	SUCCURSALE LG-3
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1980-03-18
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DE LA GALETTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-08-22
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	INSTITUT DE SONDAGE DU CANADA CENTRE QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-07-04
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE CHAMOUCHOUANE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-06-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE FARNHAM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-04-24
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE ST-EVARISTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-04-24
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DORVAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE EAST BROUGHTON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE LACHINE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE SAINTE-ROSALIE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	USINE D'EAU LOURDE LAPRADE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	DISTRIBUTION RELEVE TECHNIQUE BAIE JAMES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-08-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP ABITIBI
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-20
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC PREMIERE CHUTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-20
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC RAPIDE-DES-QUINZE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-20
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC RAPIDES-DES-ILES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-20
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP BROADBACK
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP CLOVA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP EASTMAIN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP LA PARENT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP LA VERENDRYE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP LAC FATHER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP LE CORDIER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP MC NAB
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP OMO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP OPINACA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP PASCAGAMA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	DEPOT CLOVA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-03-02
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CLINIQUE MEDICALE OUTARDES-2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1978-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC REGION MONTMORENCY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1977-11-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE BERSIMIS 1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-10-27
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE BERSIMIS 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-10-27
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE MANIC 1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-10-27
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE MANIC 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-10-27
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE MANIC 5
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-10-27
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE OUTARDES 3
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-10-27
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE OUTARDES 4
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1976-10-27
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC MANIC 3
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC MANIC 5
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	BARRAGE HYDRO-QUEBEC POSTE OUTARDES 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CAMP NEMISKO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE HYDRO-QUEBEC CARILLON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE HYDRO-QUEBEC RAWDON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE HYDRO-QUEBEC RIVIERES-DES-PRAIRIES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE HYDRO-QUEBEC STE-ADELE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE NUCLEAIRE DE GENTILLY II
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO QUEBEC (ARPENTAGE & RELEVE TECHNIQUE)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO QUEBEC (BUREAU REGIONAL DE LA MAURICIE)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO QUEBEC (CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE NUCLEAIRE)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO QUEBEC SECTEUR RIVE NORD
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO QUEBEC SECTION LG 4
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC (CENTRE ADMINISTRATIF)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC (POSTE CHENIER-MIRABEL)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ANSE-ST-JEAN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BEAUMONT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BELL FALLS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BLANC-SABLON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BRYSON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL BAIE-JAMES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL DE MAISONNEUVE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL DES LAURENTIDES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL DU SAINT-LAURENT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL MANICOUAGAN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL MATAPEDIA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL MONTMORENCY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL RICHELIEU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC CADILLAC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC CENTRALE DE BEAUHARNOIS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC CHELSEA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC CHUTE BURROUGH
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC CHUTE GARNEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC CORBEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC DRUMMONDVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC FARMER'S RAPID
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC FORT-GEORGES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC GENTILLY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC GRAND-MERE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC HARRINGTON-HARBOUR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC HAVRE-ST-PIERRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC HEMMINGS FALL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC HIGHT FALLS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC HULL 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ILE D'ENTREE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ILE-AUX-GRUES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ILES-DE-LA-MADELEINE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC JOHAN-BEETZ
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LA BALEINE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LA CITIERE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LA GABELLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LA ROMAINE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LA TABATIERE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LA TUQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LES CEDRES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC LG-2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC MAGPIE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC METIS 1
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC METIS 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC NATASHQUAN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC PARENT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC PAUGAN FALLS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC PONT ARNAULT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC RAPIDE 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC RAPIDE 7
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC RAPIDE BLANC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC REGION LA GRANDE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC REGION SAGUENAY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC SEPT-CHUTES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC SHAWINIGAN 2
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC SHAWINIGAN 3
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC SHERBROOKE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ST-ALBAN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ST-AUGUSTIN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ST-NARCISSE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC ST-RAPHAEL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC TRACY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC TRENCHE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC WILSON FALL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	INSTITUT DE RECHERCHE D'HYDRO QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE GOEMONT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE LA VERENDRYE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE VAUDREUIL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	RAPIDE SEPT (TEMISCAMINGUE)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	2013-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE LA LOUTRE (C.I.P.)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1981-03-30
Date de déclaration du retrait du nom	1993-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE SQUATEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1993-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DE LERY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1993-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	HYDRO-QUEBEC BUREAU REGIONAL DU SAGUENAY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1986-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DELANEY
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-06-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRAL THERMIQUE PORT MENIER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE LA CITIERE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE CHICOUTIMI-NORD
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DE WINDSOR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DELORME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE GRAND BRULE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE LAPRAIRIE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE LES BOULES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1979-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	CENTRALE RESERVE PONTEE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE BEAULIEU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE DES HETRES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE LETELLIER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE NORMANDIN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Autre nom	POSTE VIGER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1944-04-14
Date de déclaration du retrait du nom	1980-01-01
Situation	Antérieur

Entente pour paiement d'arrérages – Baux Hydro-Québec -Ville de Montréal

No dossier HQ	**1402-001/419711**

Entre :

Hydro-Québec, ayant son siège au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1A4, représentée par Patrick Rioux, Directeur Propriétés immobilières, dûment autorisé(e) tel qu'il/elle le déclare ;

ci-après **« Hydro »** et/ou le **« Bailleur »**

Et :

Ville de Montréal, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ,c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de :

a) la résolution numéro CM03 0836 ; et

b) la résolution numéro CM_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 2026

ci-après la **« Ville »** et/ou le **« Locataire »**

Hydro et la Ville étant ci-après collectivement les « **Parties** »

LESQUELLES déclarent préalablement ce qui suit:

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'Hydro et la Ville ont convenu de répertorier dans une liste, laquelle est jointe aux présentes et signée pour identification par les Parties (ci-après l' «**Annexe A** »), certains emplacements appartenant à Hydro et utilisés par la Ville à des fins diverses, dont certains font l'objet de baux, et pour lesquels il subsiste un arrérage du à Hydro pour le paiement de loyers en raison de l'occupation des lieux par la Ville ;

ATTENDU QU'Hydro et la Ville ont négocié un montant forfaitaire ci-après mentionné à l'article 2, en guise de règlement pour les arrérages dus par la Ville à Hydro relativement aux emplacements de l'Annexe A, et ce, calculée jusqu'au 31 décembre 2025;

ATTENDU QU'en plus du Règlement, Hydro et la Ville ont également convenu de régulariser par la signature de baux, les lieux occupés mentionnés à l'Annexe A, (les « **Lieux occupés** ») conformément aux baux à intervenir entre les Parties, lesquels seront effectifs rétroactivement au 1er janvier 2026 (l' « **Entente** »);

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que l'Entente se veut de nature exceptionnelle, dans le seul but de régulariser la présente situation pour les emplacements de l'Annexe A, quant aux arrérages dus par la Ville et à l'occupation des Lieux occupés, le cas échéant, et ne s'appliquera pas à d'autres baux ou lieux occupés par la Ville sur des propriétés appartenant à Hydro, lesquels demeurent à être régularisés.

PAR CONSÉQUENT, Hydro et la Ville conviennent de ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le Préambule fait partie intégrante de la présente Entente.

2. COMPENSATION

2.1 En guise de règlement total et final des loyers dus en vertu des baux et de l'occupation par la Ville des Lieux occupés sur les emplacements mentionnés à l'Annexe A pour la période se terminant le 31 décembre 2025, la Ville s'engage à payer à Hydro la somme convenue de **CENT NEUF MILLE CENT VINGT-SIX DOLLARS (109 126,00$)**, taxes applicables en sus, le cas échéant (le **« Règlement »)**.

2.2 Les Parties déclarent que leurs numéros respectifs de taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont les suivants :

Hydro : T.P.S. : 119449775RT 0001
T.V.Q. : 1000042605TQ 0020

Ville **:** T.P.S. : 121364749RT 0001
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

2.3 La Ville s'engage à faire approuver et signer l'Entente le ou avant le 30 avril 2026**.** La Ville versera le Règlement à Hydro dans les trente (30) jours suivant l'approbation de l'Entente par les autorités compétentes de la Ville .

2.4 Le paiement du Règlement par la Ville et l'encaissement de celui-ci par Hydro constituera une quittance mutuelle relative au paiement du Règlement pour la période antérieure au 1er janvier 2026 des Lieux occupés.

3. NOUVEAUX BAUX POUR LES LIEUX OCCUPÉS ET LOYERS 2026

3.1 La Ville s'engage à signer dans les meilleurs délais suivant la signature de l'Entente et au cours de l'année 2026, de nouveaux baux à être convenus entre les Parties, selon les gabarits de baux d'Hydro, pour chacun des Lieux occupés de l'Annexe A, qui ne sont donc pas déjà régis par des baux, étant entendu que certaines modifications mineures pourront être apportées aux baux afin de considérer les particularités relatives à chacun des Lieux occupés.

3.2 La Ville s'engage à payer à Hydro les loyers annuels pour l'année 2026 pour les Lieux occupés, conformément aux montants établis à l'Annexe A, dans les 30 jours suivants la réception de la facture émise par Hydro résultant de la signature d'un bail par les Parties, et ce, pour chacun des Lieux occupés.

3.3 Pour plus de clarté, pour les baux en vigueur, la Ville s'engage à poursuivre le paiement du loyer conformément aux dispositions des baux en vigueur.

4. CONDITIONS

4.1 À défaut par la Ville de signer l'Entente, le ou avant le 30 avril 2026, l'Entente deviendra nulle et non avenue, Hydro se réservant tous ses droits et recours.

4.2 Les Parties conviennent que l'Entente constitue l'intégralité de leur entente et annule toute entente antérieure, qu'elle soit verbale ou écrite, incluant toute convention, pourparlers, ou autre accord intervenu entre elles avant sa signature. Toute modification à l'Entente devra être faite par écrit et revêtir le même caractère formel.

4.3 L'Annexe A fait partie intégrante de l'Entente.

5. SIGNATURES

Les Parties ont signé, électroniquement, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, à la date indiquée en regard de leur signature respective et elles acceptent de recevoir leur exemplaire de la présente Entente signée électroniquement.

Hydro-Québec :

Signé à Montréal, le ___20 février 2026



_____
Hydro-Québec
Par : Patrick Rioux
Directeur Propriétés immobilières

Ville de Montréal :

Signé à Montréal, le _____.

_____
Ville de Montréal
Par : Domenico Zambito
Greffier adjoint

Annexe A

Référence HQ/ Arrérages 2025-12-31	Localisation	Statut	À régulariser/ Type de bail	Loyers 2026 (+ taxes TPS, TVQ)	
105484	Piste cyclable entre 36e & 39e Avenue	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	3 725 $	
110722	Parc emprise HQ Marcelin-Wilson	Occupation des lieux à valider par les Parties	Bail HQ-UMQ	À régulariser	
320197	Corridor HQ ligne sout arr. p. Longue-pointe rue Anne-Hébert	Occupation des lieux à valider par les Parties	Bail HQ-UMQ	1 214 $	
105896	Jard. Comm. Poste Mtl-Nord	Déménagé		s/o	
336724	Parc poste Jeanne-D 'Arc (rue Hochelaga)	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	607 $	
354183	Parc poste De Lorimier (rue Parthenais)	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	607 $	
105944	Jardins Communautaires & stationnement Boul Couture St-Léonard	Lieux occupés	Bail commercial	3 970 $	
106138	Jard. Comm. Christ-Roi	Lieux occupés 2013-2018 : remplacé par nouveau dossier		s/o	
106490	Parc Bois de Liesse	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	1 214 $	
105612	Parc Coubertin	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	1 214 $	
105894	Jardin Champdoré (rue Charton)	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	1 214 $	
105895	Jardin De Lille (rues Bruchési & de Lille)	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	1 214 $	
330127	Piste cyclable Sud Bombardier & Nord poste Langelier	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	1 214 $	
105327	Stationnement (rue Bombardier)	Bail commercial en vigueur	s/o	Selon bail	
105646	Stationnement Sherbrooke/36e ave	Bail commercial en vigueur	s/o	Selon bail	
364368	Entreposage poste Rosemont (Dandurand)	Bail commercial en vigueur	s/o	Selon bail	
333921	Piste cyclable rue Keller à Thouin St-Laurent	Lieux occupés	Bail HQ-UMQ	1 214 $	
Règlement Arrérages au 31 décembre 2025					**109 126 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1254069005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1254069005 HQ Arrérages.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.048

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265941004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-115

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 09:51

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265941004**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-115

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau les locaux 148 et 148A à Théâtre Teesri Duniya pour lui permettre de poursuivre ses activités à la Cité pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026. Théâtre Teesri Duniya occupe des locaux à la Cité depuis octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA255941008-18 mars 2025- Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1er février 2025, les locaux # 148 & 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 700 pi², à des fins de bureaux; projet de recherche-création; troupe de théâtre, pour un loyer total de 17 087,04 $ excluant les taxes de vente.
CM23 1266 - 20 nov 2023 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 16 mois, à compter du 1er octobre 2023, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 19 697,60 $, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1er février 2026, les locaux # 148 & 148A, d'une superficie totale de 700 pi², situés au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 36 855 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	16 683,33 $	18 617,08 $	1 554,58 $	36 855 $
TPS (5%	834,17 $	930,85 $	77,73 $	1 842,75 $
TVQ (9,975%)	1 664,16 $	1 857,05 $	155,07 $	3 676,29 $
Total incluant les taxes	19 181,66 $	21 404,99 $	1 787,38 $	42 374,04 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières**,** puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-27

Nicole RODIER

Conseiller en immobilier

Tél : 514-831-1344
Télécop. :

Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941004
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-115 Théâtre Teesri Duniya

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

1265941004
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-115 Théâtre Teesri Danuiya:1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Locaux l48 & 148A: 700 pi²

	Loyer 2025-2026 en cours/antérieur ramené sur une base de 12 mois	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 1er janv au 31 janv 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	17,087.04 $	16,683.33 $	18,617.08 $	1,554.58 $	**36,855.00 $**
TPS (5%)	854.35 $	834.17 $	930.85 $	77.73 $	1,842.75 $
TVQ (9,975%)	1,704.43 $	1,664.16 $	1,857.05 $	155.07 $	3,676.29 $
Total incluant les taxes	19,645.82 $	19,181.66 $	21,404.99 $	1,787.38 $	42,374.04 $

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-23 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1144755106
Nom	THÉÂTRE TEESRI DUNIYA
Version du nom dans une autre langue	TEESRI DUNIYA THEATRE

Adresse du domicile

Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	THÉÂTRE TEESRI DUNIYA
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Handa
Prénom	Sushil
Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-06-08
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-06-08
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1983-04-15 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-17
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-11-17 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9631
Activité	Agences de spectacles et d'artistes
Précisions (facultatives)	PRESENTATION D'ACTIVITÉS THÉÂTRALES ÉDUCATIVES DANS LA NATURE

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9639
Activité	Autres théâtres et spectacles
Précisions (facultatives)	Publication d'un revue dédié au théatre

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	DOUGLAS
Prénom	JAMES
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	5176 rue Notre-Dame O Montréal (Québec) H4C1T3 Canada

Nom de famille	VARMA
Prénom	RAHUL
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Nom de famille	GUPTA
Prénom	DIPTI
Date du début de la charge	2012-06-01
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	3040 rue Sherbrooke O Montréal (Québec) H3Z1A4 Canada

Nom de famille	HANDA
Prénom	SUSHIL
Date du début de la charge	2011-06-01
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	540 av. de Merton Saint-Lambert (Québec) J4P2X1 Canada

Nom de famille	Piggott
Prénom	Adrienne
Date du début de la charge	2019-01-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	706-1010 RUE Sherbrooke O Montreal (Québec) H3A1G5 Canada

Nom de famille	Jimenez
Prénom	Cristina
Date du début de la charge	2020-12-10
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Nom de famille	Bambotia
Prénom	Amina
Date du début de la charge	2021-12-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1547 rue De Maricourt Montréal (Québec) H4E1V4 Canada

Nom de famille	Al-Shawkat
Prénom	Rusul
Date du début de la charge	2021-12-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1031 av. Victoria Saint-Lambert (Québec) J4R1P6 Canada

Nom de famille	Ahmed
Prénom	Iftekhar
Date du début de la charge	2023-11-01

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4352 rue Hugo Montréal (Québec) H9H3T5 Canada

Nom de famille	Iyer
Prénom	Rekha
Date du début de la charge	2023-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	307-21275 rue Lakeshore Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X3L9 Canada

Nom de famille	Chauhan
Prénom	Trusha
Date du début de la charge	2024-12-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	b-442-1001 RUE Lenoir Montreal (Québec) H3J1P3 Canada

Historique

Nom de famille	GUPTA
Prénom	DIPTI
Date du début de la charge	2009-06-01
Date de la fin de la charge	2012-06-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6-1510 rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H3C4J4 Canada

Nom de famille	RAGHUNATHAN
Prénom	RAGHU
Date du début de la charge	2006-06-01
Date de la fin de la charge	2012-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	74 av. Midland Beaconsfield (Québec) H9W4P1 Canada

Nom de famille	GUZDER
Prénom	JASWANT
Date du début de la charge	2009-06-01
Date de la fin de la charge	2012-06-01
Fonctions actuelles	Trésorier

Adresse du domicile	395, AVENUE CLARK WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z2E7

Nom de famille	AGARWAL
Prénom	ANJALI
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2015-02-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	61, PAPILLON DOLLARD-DES-ORMEAUX (QUÉBEC) H9B3M3

Nom de famille	OMAR
Prénom	KIRAN
Date du début de la charge	2008-06-01
Date de la fin de la charge	2011-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1655, SALVADOR BROSSARD (QUÉBEC) J4X1V3

Nom de famille	GUZDER
Prénom	JASWANT
Date du début de la charge	2012-06-01
Date de la fin de la charge	2017-06-01

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	395 av. Clarke Westmount (Québec) H3Z2E7 Canada

Nom de famille	LITTLE
Prénom	EDWARD
Date du début de la charge	2012-06-01
Date de la fin de la charge	2017-06-23
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8-1450 rue Wolfe Montréal (Québec) H2L3J4 Canada

Nom de famille	OMAR
Prénom	KIRAN
Date du début de la charge	2011-06-01
Date de la fin de la charge	2018-11-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1655 crois. Salvador Brossard (Québec) J4X1V3 Canada

Nom de famille	PENDYLAYA
Prénom	ADITYA
Date du début de la charge	2014-01-17

Date de la fin de la charge	2019-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1-1535 rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H3C6L7 Canada

Nom de famille	APRAHAMIAN
Prénom	SIMA
Date du début de la charge	2015-04-04
Date de la fin de la charge	2019-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3995 place Colbert Montréal (Québec) H3M3A8 Canada

Nom de famille	PIGGOT
Prénom	ADRIENNE
Date du début de la charge	2015-02-02
Date de la fin de la charge	2017-12-01
Fonctions actuelles	Président Administrateur
Adresse du domicile	5117 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T2Z2 Canada

Nom de famille	Valdez

Prénom	Liz
Date du début de la charge	2017-01-01
Date de la fin de la charge	2019-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2251 av. Marcil Montréal (Québec) H4A2Z2 Canada

Nom de famille	Lodhia
Prénom	Sheetal
Date du début de la charge	2017-12-02
Date de la fin de la charge	2020-12-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3-4524 rue Fabre Montréal (Québec) H2J3V6 Canada

Nom de famille	Jhunjhunwala
Prénom	Tejaswinee
Date du début de la charge	2017-01-01
Date de la fin de la charge	2020-12-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	7266 rue Marquette Montréal (Québec) H2E2C8 Canada

Nom de famille	Daniel
Prénom	Sharone
Date du début de la charge	2019-10-01
Date de la fin de la charge	2021-11-30
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	106 av. de Vincennes Pointe-Claire (Québec) H9R4M4 Canada

Nom de famille	Manchanda
Prénom	Arnav
Date du début de la charge	2020-12-10
Date de la fin de la charge	2022-07-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	601-1280 rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H3C0G1 Canada

Nom de famille	Maryse
Prénom	Gabrielle
Date du début de la charge	2020-12-10
Date de la fin de la charge	2020-12-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	1585 rue Logan Montréal (Québec) H2L1X7 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-11-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-01-21
Déclaration de mise à jour courante	2023-12-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-08-07
Déclaration de mise à jour courante	2022-10-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-05-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-18
Déclaration de mise à jour courante	2021-01-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-08-12
Déclaration de mise à jour courante	2019-11-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-12-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-12-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-12-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-12-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-12-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2015-12-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2015-12-21
Déclaration annuelle 2008	2015-12-21

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2012-04-11
Déclaration annuelle 2010	2010-09-23
Déclaration annuelle 2009	2009-11-12
Avis de défaut	2009-04-07
Déclaration annuelle 2007	2008-09-22
Déclaration annuelle 2006	2008-08-26
Avis de défaut	2008-04-23
Avis de défaut	2008-02-20
Déclaration annuelle 2005	2006-06-02
Déclaration annuelle 2004	2005-04-22
Déclaration annuelle 2003	2003-11-27
Déclaration annuelle 2002	2002-12-20
Déclaration annuelle 2001	2002-04-23
Déclaration annuelle 2000	2000-10-05
Lettres patentes supplémentaires	2000-09-18
Déclaration annuelle 1999	1999-09-28
Déclaration annuelle 1998	1999-07-05
Avis de défaut	1999-05-22
Déclaration annuelle 1997	1998-06-25
Avis de défaut	1998-05-25

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1996	1997-02-19
Avis de défaut	1996-06-08
Avis de changement de nom	1995-06-12
Déclaration d'immatriculation	1995-06-08

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2018-12-05

Nom

Nom	THÉÂTRE TEESRI DUNIYA
Versions du nom dans une autre langue	TEESRI DUNIYA THEATRE
Date de déclaration du nom	1995-06-12
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	ASSOCIATION CULTURELLE TEESRI DUNIYA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-04-15
Date de déclaration du retrait du nom	1995-06-12
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Théâtre Teesri Duniya
Versions du nom dans une autre langue	Teesri Duniya Theatre
Date de déclaration du nom	2018-12-05
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	TEESRI DUNIYA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-06-08
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	TEESRI DUNIYA THEATRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1998-06-25
Date de déclaration du retrait du nom	2018-12-05
Situation	Antérieur

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-115

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Locaux 148 et 148A
251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **THÉÂTRE TEESRI DUNIYA**
Le « **Locataire »**

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

BAIL #1303-115
1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal le 28 octobre 2003 et de la résolution C

.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **THÉÂTRE TEESRI DUNIYA**, personne morale sans but lucratif, constituée le 15 avril 1983, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3, (RLRQ,C.C-38) ayant son siège au 251, avenue des Pins Ouest, local #148, Montréal (Québec) H2W 1R6, représentée par Adrienne Piggott, présidente, autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommé le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis octobre 2022 et a fait part de son intérêt à continuer d'occuper ces lieux à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre.

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués des locaux 148 & 148A, d'une superficie totale de 700 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251 avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente:

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 18 200,04 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 516,67 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 18 654,96 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 554,58 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

4.3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédant.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : Trois larges armoires patrimoniales*;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués et les équipements prêtés en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée,

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, (Québec) H2Y 3Y8
immeubles.info@montreal.ca

► Pour le Locataire :
THÉATRE TEESRI DUNYA
a/s Adrienne Piggott, présidente
251, avenue des Pins, local 148
Montréal (Québec) H2W 1R6
admin@teesriduniyatheatre.com

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail. Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au

Paraphes	
Locataire A.P.	Locateur

bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 28 Janvier 2026

THÉATRE TEESRI DUNIYA

Adrienne Piggott

Par : Adrienne Piggott, présidente

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur

Cité-des-
Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

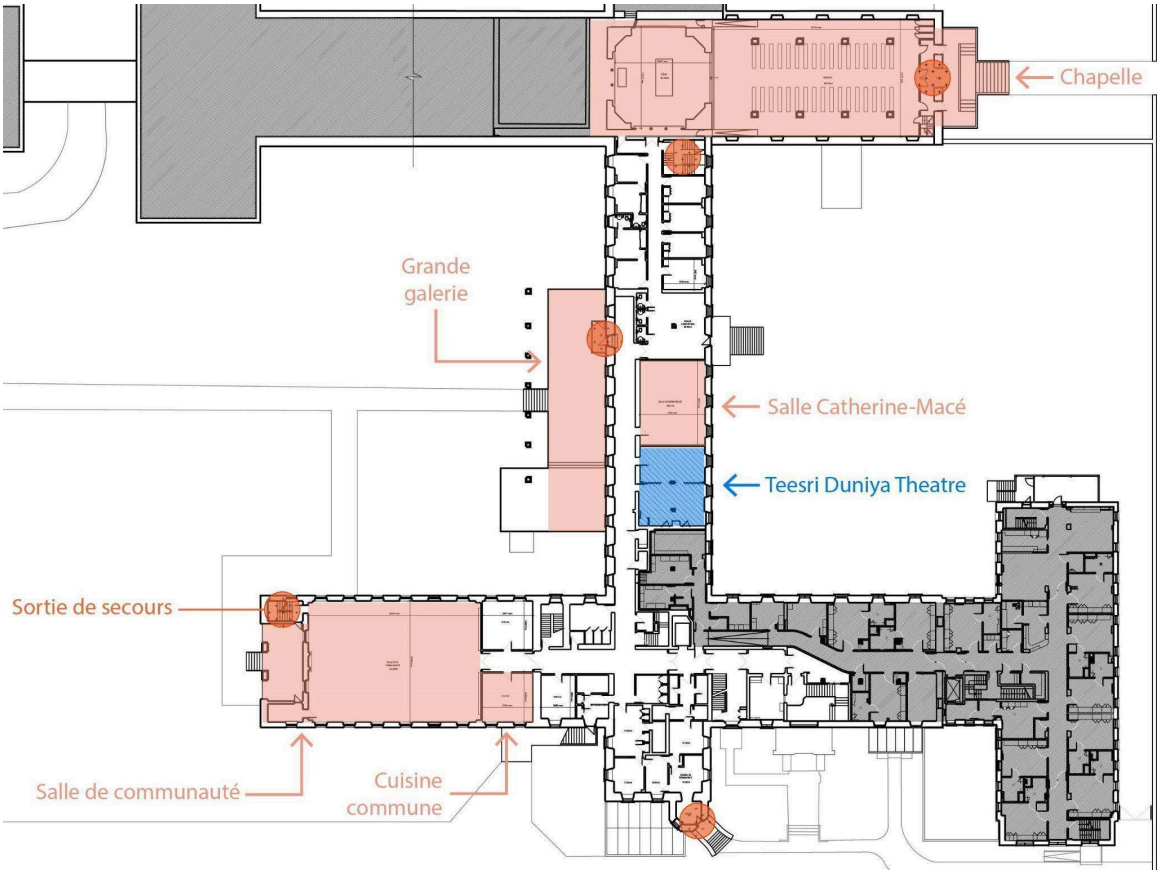

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Teesri Duniya Theatre
Numéro de la salle	#148 - #148A (RDC)
Superficie totale	700 pi2
Détails techniques	3 blocs électriques (2 prises par bloc) + 1 bloc hors d'usage; 1 armoire encastrée; 3 fenêtres avec moustiquaires; éclairage aux néons; 3 chauffages. Les 2 salles Accordéons sont partagées par un mur constitué de 2 portes à double battants. À cause du revêtement en prélart au plancher, la plupart des battants ne s'ouvrent pas.

Mis à jour le 22 décembre 2025

Équipements prêtés le cas échéant*	3 larges armoires patrimoniales
Valeur patrimoniale**	★★★★☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-115

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941004 - Théâtre Teesri Duniya.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-870-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-28

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-870-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.049

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265323006

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 5 497,20 $. Bât.: 1303-120

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-18 15:15

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265323006**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 5 497,20 $. Bât.: 1303-120

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente:

- La préservation de l'esprit des lieux;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- La cohérence avec l'histoire du site;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer les locaux 287 & 291, à Archives lesbiennes du Québec, pour lui permettre de poursuivre ses activités à la Cité pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1798 - 1er octobre 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de quatre (4) mois, à compter du 1er octobre 2025, le local 287 de la Cité-des-Hospitalières, d'une superficie de 180 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 868,20 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 451,80 $.
CE25 0340 - 5 mars 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Archives lesbiennes du Québec pour une durée de 12 mois, à compter du 1er février 2025, le local 291, d'une superficie de 180 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 2 377,80 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 1 222,20 $.

CM24 0058 - 22 janvier 2024 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de treize mois, du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2025, le local 291, situé au 251, avenue de Pins Ouest, d'une superficie de 180 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 2 527,00 $, excluant les taxes de vente.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Archives lesbiennes du Québec, les locaux 287 & 291, d'une superficie de 360 pi², situés au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, et bibliothèque, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1er février 2026, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de 30 jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 10 551,60 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente le détail de la recette pour la durée du bail.

	Recettes annuelles 2026 (11 mois)	Recettes annuelles 2027	Recettes du 1er au 31 janvier 2028	Recettes totales
Loyer	4 775,10 $	5 331,30 $	445,20 $	10 551,60 $
TPS (5%)	238,76 $	266,57 $	22,26 $	527,58 $
TVQ (9,975%)	476,32 $	531,80 $	44,41 $	1 052,52 $
Total incluant les taxes	5 490,18 $	6 129,67 $	511,87 $	12 131,70 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

La subvention immobilière de 5 497,20 $ a été recommandée par Atelier Entremise.
Le loyer se trouve dans la fourchette produite par la Section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il s'agit d'une location.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane BERNAQUEZ, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-27

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265323006
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 & 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pi², à des fins de bureaux et bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 5 497,20 $. Bât.: 1303-120.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		

2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif,** notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

17. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières

20. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** L'Occupation transitoire à la Cité des hospitalières permet à l'organisme de promouvoir la vitalité culturelle, favoriser la créativité et le rayonnement à Montréal.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-06 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1172430861
Nom	Archives lesbiennes du Québec

Adresse du domicile

Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Archives lesbiennes du Québec
Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2017-01-09
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2017-01-09
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2017-01-09 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-14
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-11-14 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8551
Activité	Musées et archives
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Podmore
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2020-10-19
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	3922 rue Berri Montréal (Québec) H2L4H1 Canada

Nom de famille	Turcotte
Prénom	Louise
Date du début de la charge	2020-10-19

Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	105-2567 rue Larivière Montréal (Québec) H2K4N2 Canada

Nom de famille	Rouillier
Prénom	Fallon
Date du début de la charge	2022-06-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1491 rue Darling Montréal (Québec) H1W2W2 Canada

Nom de famille	Noizet
Prénom	Pascale
Date du début de la charge	2023-10-02
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5154 7e Avenue Montréal (Québec) H1Y2N3 Canada

Nom de famille	TREMBLAY
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2024-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6207 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G2C5 Canada

Historique

Nom de famille	Bompis
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2020-10-19
Date de la fin de la charge	2023-10-02
Fonctions actuelles	Président Administrateur
Adresse du domicile	3652 rue Drolet Montréal (Québec) H2X3H6 Canada

Nom de famille	Neuville
Prénom	Laure
Date du début de la charge	2017-01-09
Date de la fin de la charge	2020-10-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6551 av. De Gaspé Montréal (Québec) H2S2Y1 Canada

Nom de famille	Chagnon
Prénom	Danielle
Date du début de la charge	2020-10-19

Date de la fin de la charge	2024-06-30
Fonctions actuelles	Président Administrateur
Adresse du domicile	3062 rue Saint-Donat Montréal (Québec) H1L5L2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Neuville
Prénom	Laure
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : coordinatrice
Adresse du domicile	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-11-14
Déclaration de mise à jour courante	2025-01-13
Déclaration de mise à jour courante	2024-11-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-11-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-10-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-11-11
Lettres patentes supplémentaires	2022-09-23
Lettres patentes supplémentaires	2022-04-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-05
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-09-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-11-13
Déclaration initiale	2017-03-09

Type de document	Date de dépôt au registre
Lettres patentes	2017-01-09

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2017-03-09

Nom

Nom	Archives lesbiennes du Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2017-01-09
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Traces - archives lesbiennes
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2017-03-09
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Archives lesbiennes du Québec

Extrait du procès-verbal
de la réunion du conseil d'administration
tenue le 27 octobre 2025

Résolution ayant pour objet la nomination de la signataire du bail pour le local à la Cité-des-Hospitalières

Lors de la séance du conseil d'administration des Archives lesbiennes du Québec, tenue le 27 octobre 2025, il est proposé par Mélanie Tremblay et dûment appuyé par Julie Podmore :

- Que le conseil d'administration des Archives lesbiennes du Québec désigne Mme Louise Turcotte, présidente, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer le bail et les autres documents relatifs à l'utilisation des locaux 291 et 287 de la Cité-des-Hospitalières (251, avenue des Pins ouest, Montréal, QC, H2W 1R6).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Signé à Montréal, ce 4 décembre 2025

Julie Podmore, secrétaire

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-120

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Locaux # 287 - # 291 au 251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **ARCHIVES LESBIENNES DU QUÉBEC**
Le « **Locataire** »

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

BAIL #1303-120
DU 1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes :

a) de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;
b) de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et
c) de la résolution C adoptée par le comité exécutif à sa séance du

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **ARCHIVES LESBIENNES DU QUÉBEC** personne morale sans but lucratif légalement constituée le 9 janvier 2017, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 251, avenue des Pins ouest, Montréal (Québec) HH2W 1R6 représentée par Louise Turcotte, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité);

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux; le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle; la protection et la pérennisation du patrimoine;

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués à compter du 1er octobre 2025;

ATTENDU QUE le Locataire déclare qu'il occupe des locaux à la Cité des Hospitalières depuis 2022, aux fins de bureaux et de bibliothèque;

Paraphes	
Locataire	Locateur
LT	

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité,

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Paraphes	
Locataire	Locateur
LT	

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Les Lieux loués sont constitués des locaux 287 & 291 d'une superficie de 360 pieds carrés, montré au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès à ceux-ci et aux Aires et installations communes.

Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Stationnement :** Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis.

L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.2 **Reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de 5 209,20 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 434,10 $ chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026.

Du 1er février 2027 au 31 janvier 2028, le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de 5 342,40 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 445,20 $ chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

4.3 **Taxes foncières :** Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs :** Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une addition au local 291 que le Locataire occupe déjà aux termes du bail #1303-120.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et au représentant Entremise et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire	Locateur
LT	

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification :** ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools :** interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement :** le Locataire s'engage à rendre en bon état à la fin du présent bail les meubles indiqués à l'annexe 1 ci-jointe;

6.13 **Internet :** procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant :** Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

Paraphes	
Locataire	Locateur
LT	

6.19 **Accès aux visiteurs :** considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit :** ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

Article 10
INTERPRÉTATION

10.1 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 11
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

11.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Pour le Locateur : **VILLE DE MONTRÉAL**
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courrier électronique :immeubles.info@montreal.ca

► Pour le Locataire : **ARCHIVES LESBIENNES DU QUÉBEC**
251, avenue des Pins Ouest, suite 291
Montréal (QC) H2W 1R6
Courrier électronique : archiveslouise980@gmail.com
Tel. : (438) 777-2914

11.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de la main à la main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail. Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

Article 12
ACCEPTATION

12.1 **Signatures :** Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 3 février_____ 2026

ARCHIVES LESBIENNES DU QUÉBEC

___Louise Turcotte_____
Par : Louise Turcotte, présidente

Le 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur
LT	

PLAN
ANNEXE 1

Cité-des-
Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

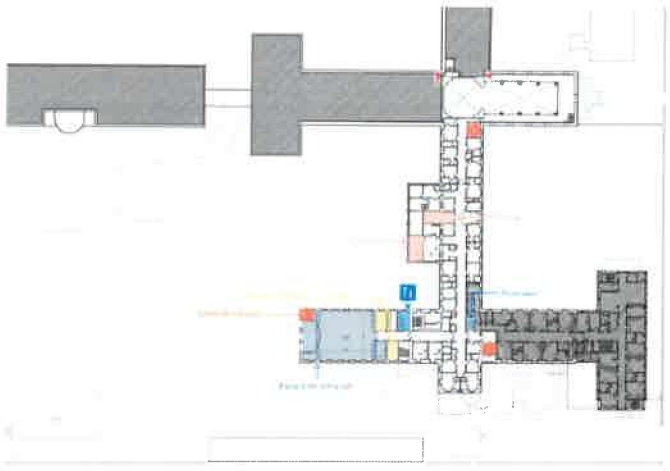

Les points rouges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Archives lesbiennes du Québec
Numéro de la salle	#287 + #291 (2e étage)
Superficie totale	180pi² + 180pi² = 360 pi²
Détails techniques	#287: 3 blocs électriques (2 prises par bloc); 1 babillard en liège; 1 fenêtre avec moustiquaire, éclairage aux néons, plafond haut, 1 chauffage. #291: 4 blocs électriques (2 prises par bloc); lavabo avec miroir; grande armoire encastrée avec vestiaire, 1 fenêtre avec moustiquaire, éclairage au néons, plafond haut, 1 chauffage.

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	★★★☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Paraphes	
Locataire LT	Locateur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265323006

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 5 497,20 $. Bât.: 1303-120

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265323006 - Archives lesbiennes du Québec.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-870-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-28

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-870-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.050

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265941005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-121

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés, à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 09:52

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265941005**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-121

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau le local #3 à Marie-Dominique Bonmariage et Rachel Jordan pour leur permettre de poursuivre leurs activités à la Cité pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026. Marie-Dominique Bonmariage et Rachel Jordan occupent ensemble ce local depuis février 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA255941004 - 20 fév 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan pour une durée de douze mois, à compter du 1er février 2025, les locaux 3 et 5, d'une superficie totale de 194 pi², situés au 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie pour un loyer total de 4 268,04 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un projet de bail par lequel la Ville loue à Marie Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan pour une durée de vingt-quatre mois, à compter du 1er février 2026, le local #3, d'une superficie totale de 98 pi², situé au 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués. Marie Dominique Bonmariage et Rachel Jordan sont tenues solidairement et indivisiblement responsables à l'égard du locateur des obligations et responsabilités en vertu du bail. Elles renoncent expressément aux bénéfices de discussion et de division.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 4 762,80 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	2 156 $	2 405,90 $	200,90 $	4 762,80 $
TPS (5%	107,80 $	120,30 $	10,05 $	238,14 $
TVQ (9,975%)	215,06 $	239,99 $	20,04 $	475,09 $
Total incluant les taxes	2 478,86 $	2 766,18 $	230,98 $	5 476,03 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la Section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-01-28
Guy BEAULIEU	Nicole RODIER	

Conseiller en immobilier

Tél : 514-831-1344
Télécop. :

Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941005
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-121 Bonmariage-Jordan

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		

2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

17. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières

20. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

17 L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté.

20 L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

1265941005
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-121 Bonmariage-Jordan:1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Local #3 au 251A: 98 pi²

	Loyer 2025-2026 en cours/antérieur ramené sur une base de 98 p.c.	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 1er janv au 31 janv 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	2,156.00 $	2,156.00 $	2,405.90 $	200.90 $	**4,762.80 $**
TPS (5%)	107.80 $	107.80 $	120.30 $	10.05 $	238.14 $
TVQ (9,975%)	215.06 $	215.06 $	239.99 $	20.04 $	475.09 $
Total incluant les taxes	2,478.86 $	2,478.86 $	2,766.18 $	230.98 $	5,476.03 $

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-121

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Local #3
251A, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **-MARIE-DOMINIQUE BONMARIAGE**
-RACHEL JORDAN
Le « **Locataire** »

Paraphes	
Locataire	Locateur

BAIL #1303-121
1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal le 28 octobre 2003 et de la résolution C

.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET **MARIE-DOMINIQUE BONMARIAGE,** travailleuse autonome, demeurant au 4248, rue Rivard, Montréal, province du Québec, H2J 2M8, et

RACHEL JORDAN, travailleuse autonome, demeurant au 3951, boulevard LaSalle, Verdun, Montréal. H4G 2A1.

Ci-après nommées ensemble le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis février 2023 et a fait part de son intérêt à continuer d'occuper ces lieux à des fins de bureaux, ateliers, conférences et formations sur la pratique thérapeutique spécialisée en herboristerie.

Paraphes	
Locataire	Locateur

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

Paraphes	
Locataire	Locateur

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués du local #3, d'une superficie totale de 98 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251 avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente:

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 2 352, 00 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 196,00 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 2 410,80 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 200,90 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

Paraphes	
Locataire	Locateur

4.3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédant.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire	Locateur

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

Paraphes	
Locataire	Locateur

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : ce bail ne comporte aucun prêt d'équipement ou de meuble*;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

Paraphes	
Locataire	Locateur

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués et les équipements prêtés en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre;

6.23 **Solidarité:** Marie-Dominique Bonmariage et Rachel Jordan sont tenues solidairement et indivisiblement responsables à l'égard du Locateur des obligations et responsabilités en vertu du présent Bail. Elles renoncent expressément aux bénéfices de discussion et de division.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le

Paraphes	
Locataire	Locateur

Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle

Paraphes	
Locataire	Locateur

convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

Locateur : **VILLE DE MONTRÉAL**
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courrier électronique : immeubles.info@ville.montreal.ca

Locataires : **MARIE-DOMINIQUE BONMARIAGE**
4248, rue Rivard
Montréal (Québec) H2J 2M8
Courrier électronique :
mdbonmariage@gmail.com

RACHEL JORDAN
3951, boulevard LaSalle,
Verdun, Montréal. H4G 2A1
Courrier électronique :
racheljordan3wf@gmail.com

Paraphes	
Locataire	Locateur

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail. Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 9 février 2026 Le 03-02- 2026

Marie-Dominique Bonmariage **Rachel Jordan**

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur

Cité-des-Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

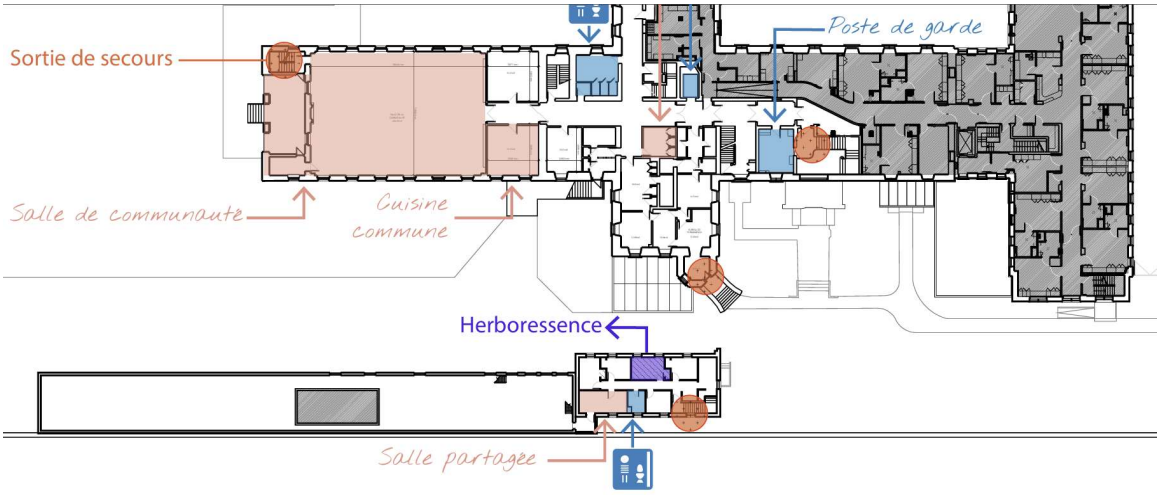

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Herboressence
Numéro de la salle	Salle #3
Superficie totale	98 pi^2
Détails techniques	Salle #3: Garde-robe encastré; fenêtre avec moustiquaire; chauffage; trois blocs électriques (deux prises par bloc).
Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	★☆☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

Mis à jour le 21 janvier 2026

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-121

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941005- Marie-Dominique Bonmariage et Rachel Jordan.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-870-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-870-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.051

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265941006

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-108

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 09:42

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265941006**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-108

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau les locaux #157 & et #164 à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre pour leur permettre de poursuivre leurs activités à la Cité pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026. Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre occupent ensemble des locaux à la Cité depuis octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA255941005 - 27 fév 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre pour une durée de douze mois, à compter du 1er février 2025, les locaux 157 et 164, au 251, avenue des Pins ouest, à la Cité-des-Hospitalières, d'une superficie totale de 612 pi², à des fins de bureaux, projets de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 13 176,48 $, excluant les taxes de vente.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre pour une durée de vingt-quatre mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #157 et #164 d'une superficie totale de 612 pi², situés au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués. Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre sont tenues solidairement et indivisiblement responsables à l'égard du locateur des obligations et responsabilités en vertu du bail. Elles renoncent expressément aux bénéfices de discussion et de division.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 29 223,12 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	13 228,38 $	14 762,06 $	1 232,68 $	29 223,12 $
TPS (5%)	661,42 $	738,10 $	61,63 $	1 461,16 $
TVQ (9,975%)	1 319,53 $	1 472,52 $	122,96 $	2 915,01 $
Total incluant les taxes	15 209,33 $	16 972,68 $	1 417,27$	33 599,28 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la Section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-05

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél :	514-831-1344	**Tél :**	514 609-3252
Télécop. :		**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941006
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-108 Sibyllines et autres

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

1265941006
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-108 Sibyllines, Création dans la chambre et Pétrus du 1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Locaaux #157 et #164 612 pi²

	Loyer 2025-2026	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 1er janv au 31 janv 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	13,176.48 $	13,228.38 $	14,762.06 $	1,232.68 $	**29,223.12 $**
TPS (5%)	658.82 $	661.42 $	738.10 $	61.63 $	1,461.16 $
TVQ (9,975%)	1,314.35 $	1,319.53 $	1,472.52 $	122.96 $	2,915.01 $
Total incluant les taxes	15,149.66 $	15,209.33 $	16,972.68 $	1,417.27 $	33,599.28 $

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-29 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1162896857
Nom	PÉTRUS

Adresse du domicile

Adresse	4387 rue De Bullion Montréal (Québec) H2W2G2 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2005-04-06
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2005-04-06

Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2005-04-06 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-03-11
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-03-11 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9631
Activité	Agences de spectacles et d'artistes
Précisions (facultatives)	THÉÂTRE

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	NIEL
Prénom	JÉRÉMIE
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4387 rue De Bullion Montréal (Québec) H2W2G2 Canada

Nom de famille	Chevalot

Prénom	Simone
Date du début de la charge	2011-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6667 rue Saint-Dominique Montréal (Québec) H2S3A8 Canada

Nom de famille	Khouzam
Prénom	Rémy
Date du début de la charge	2013-07-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	6667 rue Saint-Dominique Montréal (Québec) H2S3A8 Canada

Nom de famille	de la Chenelière
Prénom	Évelyne
Date du début de la charge	2013-07-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	7921 av. Casgrain Montréal (Québec) H2R1Z4 Canada

Nom de famille	Barangé
Prénom	Sébastien
Date du début de la charge	2015-01-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5236 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2H2A7 Canada

Nom de famille	Boucher
Prénom	Jérémie
Date du début de la charge	2020-06-16

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	4411 rue Fabre Montréal (Québec) H2J3V2 Canada

Nom de famille	MAHEU-CHAPMAN
Prénom	Érika
Date du début de la charge	2023-12-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	16-3625 rue Beaubien E Montréal (Québec) H1X1H1 Canada

Historique

Nom de famille	GÉLINAS
Prénom	FRANÇOIS
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2015-01-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4718 rue De La Roche Montréal (Québec) H2J3J6 Canada

Nom de famille	Boucher
Prénom	Jérémie
Date du début de la charge	2018-06-15
Date de la fin de la charge	2020-06-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4411 rue Fabre Montréal (Québec) H2J3V2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-03-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2025-03-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-09-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-10-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-05-06
Déclaration de mise à jour courante	2020-07-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-07-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-04-16

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-06-30
Déclaration de mise à jour courante	2013-10-08
Déclaration annuelle 2010	2013-10-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-24
Déclaration annuelle 2011	2013-02-25
État et déclaration de renseignements 2009	2010-01-20
Déclaration annuelle 2008	2009-01-13
Déclaration annuelle 2006	2008-06-05
Déclaration annuelle 2007	2008-06-05
Avis de défaut	2007-04-26
Déclaration initiale	2005-12-09
Certificat de constitution	2005-04-06

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2005-04-06

Nom

Nom	PÉTRUS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2005-04-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-29 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1168262880
Nom	Création Dans la Chambre

Adresse du domicile

Adresse	411-2177 rue Masson Montréal (Québec) H2H1B1 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Création Dans la Chambre
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Martel
Prénom	Emilie
Adresse	411-2177 rue Masson Montréal (Québec) H2H1B1 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2012-05-16
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2012-05-16
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2012-05-16 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-11-20 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9639
Activité	Autres théâtres et spectacles
Précisions (facultatives)	La compagnie accompagne des pratiques amateures et des projets pédagogiques

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Boutin
Prénom	Félix-Antoine
Date du début de la charge	2012-05-16

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6908 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G2C8 Canada

Nom de famille	Basse
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2014-02-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2087 rue Montgomery Montréal (Québec) H2K2R7 Canada

Nom de famille	Niel
Prénom	Jérémie
Date du début de la charge	2014-02-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	4387 rue De Bullion Montréal (Québec) H2W2G2 Canada

Nom de famille	Gamache
Prénom	Odile
Date du début de la charge	2014-02-01
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4-7610 av. Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2R2S7 Canada

Nom de famille	Plante
Prénom	Gabriel
Date du début de la charge	2017-01-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4657 rue Resther Montréal (Québec) H2J2V4 Canada

Nom de famille	Visotzky
Prénom	Maxine
Date du début de la charge	2017-01-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6855 rue Boyer Montréal (Québec) H2S2J6 Canada

Nom de famille	Espinasse
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2024-11-19
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5325 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2H2A6 Canada

Historique

Nom de famille	Lévesque
Prénom	Jérémie
Date du début de la charge	2012-05-16
Date de la fin de la charge	2014-06-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7191 RUE Pierre Gadois Anjou (Québec) H1M3L6 Canada

Nom de famille	Desrosiers Lavoie
Prénom	Juliane
Date du début de la charge	2012-05-16
Date de la fin de la charge	2017-01-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	7502 rue Drolet Montréal (Québec) H2R2C5 Canada

Nom de famille	Bissonnette
Prénom	Karl
Date du début de la charge	2014-02-01
Date de la fin de la charge	2017-01-15
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1666 av. Laurier E Montréal (Québec) H2J1J2 Canada

Nom de famille	Archambault
Prénom	Marie-Line
Date du début de la charge	2014-02-01
Date de la fin de la charge	2019-12-18
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	4811 RUE De la Roche Montréal (Québec) H2T3H8 Canada

Nom de famille	Baudoin
Prénom	Wart
Date du début de la charge	2017-01-15
Date de la fin de la charge	2019-12-18
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2295 rue Marie-Anne E Montréal (Québec) H2H1N4 Canada

Nom de famille	Inchauspé
Prénom	Xavier
Date du début de la charge	2017-12-01

Date de la fin de la charge	2025-11-04
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5134A av. Casgrain Montréal (Québec) H2T1W7 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Martel
Prénom	Emilie
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Direction générale
Adresse du domicile	5657 av. des Érables Montréal (Québec) H2G2L9 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-11-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-05-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-09-18
Déclaration de mise à jour courante	2022-11-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-08-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-12-20
Lettres patentes supplémentaires	2021-04-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-12-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-01-23
Déclaration de mise à jour courante	2018-03-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-11-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-11-08
Déclaration de mise à jour courante	2016-07-13
Déclaration de mise à jour courante	2016-04-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-01-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-12-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-06-19
Déclaration initiale	2012-10-25
Lettres patentes	2012-05-16

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2012-05-16

Nom

Nom	Création Dans la Chambre
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2012-05-16
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-29 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1146795688
Nom	SIBYLLINES

Adresse du domicile

Adresse	412-5550 RUE Fullum Montréal (Québec) H2G2H4 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	1997-05-14
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1997-05-14

Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1997-05-14 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-07
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-07 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9639
Activité	Autres théâtres et spectacles
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Dumas
Prénom	Hélène
Date du début de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	16-1385 av. Bernard Montréal (Québec) H2V1W1 Canada

Nom de famille	Pépin

Prénom	Stéphan
Date du début de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5308 rue Marquette Montréal (Québec) H2J3Z3 Canada

Nom de famille	Bergevin
Prénom	Jacinthe
Date du début de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	200-2360 rue Duvernay Montréal (Québec) H3J2X1 Canada

Nom de famille	Haentjens
Prénom	Brigitte
Date du début de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6757 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2S3H2 Canada

Nom de famille	Bernard
Prénom	Yann
Date du début de la charge	2013-07-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2800-1002 rue Sherbrooke O Montréal (Québec) H3A3L6 Canada

Nom de famille	Belair-Bonnet
Prénom	Frederique
Date du début de la charge	2020-06-30

Fonctions actuelles	Secrétaire Vice-président
Adresse du domicile	6754 av. Louis-Hébert Montréal (Québec) H2G2G9 Canada

Nom de famille	Martel
Prénom	Emilie
Date du début de la charge	2021-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5657 av. des Érables Montréal (Québec) H2G2L9 Canada

Historique

Nom de famille	PÉPIN
Prénom	STEPHAN
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	6757 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2S3H2 Canada

Nom de famille	HAENTJENS
Prénom	BRIGITTE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6757 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2S3H2 Canada

Nom de famille	LATRAVERSE

Prénom	LOUISE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5678 1re Avenue Montréal (Québec) H1Y3A2 Canada

Nom de famille	BERGEVIN
Prénom	JACINTHE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	200-2360 rue Duvernay Montréal (Québec) H3J2X1 Canada

Nom de famille	DUMAS
Prénom	HÉLÈNE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	354 ch. du Lac-Écho Morin-Heights (Québec) J0R1H0 Canada

Nom de famille	BOUCHARD
Prénom	JACQUES
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5911 rue Saint-André Montréal (Québec) H2S2K3 Canada

Nom de famille	Gagné
Prénom	Robert
Date du début de la charge	2011-11-01
Date de la fin de la charge	2013-07-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8536 rue Saint-Gérard Montréal (Québec) H2P2E2 Canada

Nom de famille	Inchauspé
Prénom	Xavier
Date du début de la charge	2013-07-01
Date de la fin de la charge	2021-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5134A av. Casgrain Montréal (Québec) H2T1W7 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-07-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-05-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-05-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-06-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-10-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-11-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-12-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-12-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-12-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-11-15
Déclaration annuelle 2010	2010-06-11
Déclaration annuelle 2009	2010-01-06

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2008	2009-05-21
Déclaration annuelle 2006	2008-06-13
Déclaration annuelle 2007	2008-06-13
Avis de défaut	2008-04-01
Déclaration annuelle 2005	2005-11-29
Déclaration annuelle 2004	2004-10-15
Déclaration annuelle 2003	2003-09-24
Déclaration annuelle 2002	2002-09-17
Déclaration annuelle 2001	2001-09-24
Déclaration annuelle 2000	2000-11-20
Lettres patentes supplémentaires (changement de nom Partie - I, II ou III)	2000-02-08
Déclaration annuelle 1999	1999-12-21
Déclaration annuelle 1998	1998-10-02
Déclaration annuelle 1997	1998-07-06
Avis de défaut	1998-05-25
Déclaration initiale	1997-06-11
Lettres patentes	1997-05-14

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2000-02-08

Nom

Nom	SIBYLLINES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2000-02-08
Date de déclaration du retrait du nom	

Situation	En vigueur

Nom	SYBILLINES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1997-05-14
Date de déclaration du retrait du nom	2000-02-08
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-108

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Local #157 et #164
251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **- SIBYLLINES**
- PÉTRUS
- CRÉATION DANS LA CHAMBRE

Le « **Locataire** »

Paraphes	
Locataire	Locateur

BAIL #1303-108
1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836 et de la résolution CM

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET **SIBYLLINES**, personne morale sans but lucratif légalement constituée le 14 mai 1997, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 412-5550, rue Fullum, Montréal (Québec) H2G 2H4, représentée par Émilie Martel, co-directrice générale, autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare ;

ET **PÉTRUS,** personne morale sans but lucratif légalement constituée le 6 avril 2005, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 4387, rue de Bullion, Montréal (Québec) H2W 2G2, représentée par Jérémie Niel, directeur général, autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare ;

ET **CRÉATION DANS LA CHAMBRE**, personne morale sans but lucratif légalement constituée le 16 mai 2012, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 411-2177, rue Masson à Montréal (Québec) H2H 1B1, représentée par Émilie Martel, directrice générale autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommées ensemble le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

Paraphes	
Locataire	Locateur

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants : la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis octobre 2022 et a fait part de son intérêt à continuer d'occuper ces lieux à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : Les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : Les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : Les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes

Paraphes	
Locataire	Locateur

électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tout autre équipement installé par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : Les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : La taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués des locaux #157 et #164, d'une superficie totale de 612 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3,1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail en tout temps avant terme et à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3,2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel

Paraphes	
Locataire	Locateur

s'ajoutent les taxes de vente :

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 14 430,96 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 202,58 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026 ; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 14 792,16 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 232,68 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

La facturation pour le loyer incluant les taxes doit être adressée à Sibyllines.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

4,3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédent.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : Donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept (7) jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251, avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire ;

5.2 **Entretien et réparations** : Maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au

Paraphes	
Locataire	Locateur

besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection ;

5.3 **Bris de vitres** : Remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre) ;

5.4 **Température** : Fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués ;

5.5 **Eau** : Fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) ;

5.6 **Énergie** : Fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués ;

5.7 **Sécurité incendie** : Assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion

Paraphes	
Locataire	Locateur

du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et

Paraphes	
Locataire	Locateur

d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : armoire rectangulaire vitrée (présentoir) dans le local 164 ;

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente

Paraphes	
Locataire	Locateur

applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués et les équipements prêtés en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre;

6.23 **Solidarité:** Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre sont tenues solidairement et indivisiblement responsables à l'égard du Locateur des obligations et responsabilités en vertu du présent Bail. Elles renoncent expressément aux bénéfices de discussion et de division.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le

Paraphes	
Locataire	Locateur

Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à

Paraphes	
Locataire	Locateur

son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

Locateur : **VILLE DE MONTRÉAL**
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courrier électronique : immeubles.info@ville.montreal.ca

Locataire : **SIBYLLINES**
412-5550, rue Fullum, Montréal (Québec) H2G 2H4
Courrier électronique : emilie.martel@sibyllines.com
PÉTRUS
4387, rue de Bullion, Montréal (Québec) H2W 2G2
Courrier électronique : jeremieniel@ptrus.net
CRÉATION DANS LA CHAMBRE
2177, rue Masson, bureau 411, Montréal (Québec) H2H1B1
Courrier électronique : emilie.martel@gmail.com

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail. Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Paraphes	
Locataire	Locateur
JN	

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le **5 février** 2026

SIBYLLINES

Par : Émilie Martel, co-directrice générale

Le **5 février** 2026

CRÉATION DANS LA CHAMBRE

Par : Émilie Martel, directrice générale

Le 5 février 2026

PÉTRUS

Par : Jérémie Niel, directeur général

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur

Cité-des-
Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

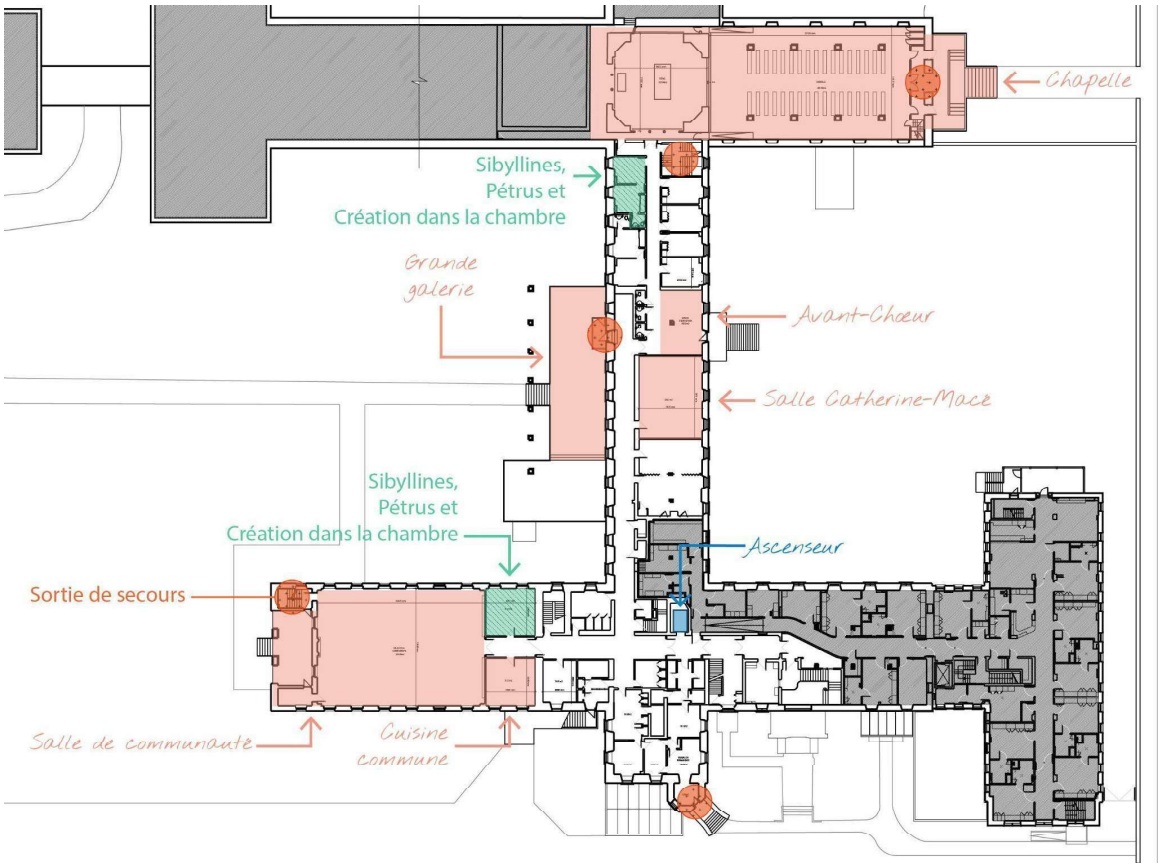

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Sibyllines + Pétrus + Création dans la Chambre
Numéro de la salle	Salles #164 et #157 (RDC)
Superficie totale	336 pi^2 (#164) + 276 pi^2 (#157) = TOTAL **612 pi^2**
Détails techniques	Salle #164: Trois prises électriques, armoires encastrées, deux fenêtres, lumières à néon. Salle #157: Trois blocs électriques, une prise de four (ou 220V); Salle de bain privé ;Garde-robe, espaces fenestrés sur un côté, éclairage au néon et incandescent, plafond standard, toilette, bain, lavabo, vanité.

Mis à jour le 26 janvier 2025

Équipements prêtés le cas échéant*	Armoire rectangulaire vitrée (présentoir) dans la salle #164
Valeur patrimoniale**	Salles #164 : ★★★☆☆ Salles #157 : ★★☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Mis à jour le 26 janvier 2025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941006

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-108

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941006 Sibyllines, Pétrus et Création.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Mustapha CHBEL
Conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.052

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265941007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #2 au RDC et #2 au 2e étage, situés au 251A, avenue des Pins Ouest, (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-143.

Il est recommandé :
1-Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #2 au RDC et #2 au 2e étage, situés au 251A, avenue des Pins Ouest, (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 09:49

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265941007**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #2 au RDC et #2 au 2e étage, situés au 251A, avenue des Pins Ouest, (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-143.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau les locaux #2 RDC et #2, 2e étage d'une superficie totale de 245 pi², situés au 251A, avenue des Pins Ouest, à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones (Tasiutigiit) pour familles

interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour leur permettre de poursuivre leurs activités à la Cité pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026. Tasiutigiit occupe ces locaux à la Cité depuis 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA255941013 - 22 avril 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de onze (11) mois, à compter du 1er mars 2025, la Salle 2 située au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 160 pi², à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes pour un loyer total de 3 226,63 $, excluant les taxes de vente.
DA255941017 - 27 août 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de six (6) mois, à compter du 1er août 2025, la Salle 2 située au 2e étage du 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 85 pi², à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes pour un loyer total de 1 020 $, excluant les taxes de vente.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un projet de bail par lequel la Ville loue à Tasiutigiit pour une durée de vingt-quatre mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #2 RDC et #2 au 2e étage d'une superficie totale de 245 pi², situés au 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 11 907 $, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	5 390 $	6 014,75 $	502,25 $	11 907 $
TPS (5%)	269,50 $	300,74 $	25,11 $	595,35 $
TVQ (9,975%)	537,65 $	599,97 $	50,10 $	1 187,72 $
Total incluant les taxes	6 197,15 $	6 915,46 $	577,46 $	13 690,07 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la Section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-831-1344
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941007
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-143 Tasiutigiit

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-02-06 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1161179255
Nom	ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES
Version du nom dans une autre langue	TASIUTIGIIT ASSOCIATION FOR CROSS-CULTURAL FAMILIES OF INUIT AND NATIVE CHILDREN

Adresse du domicile

Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de la personne physique	
Nom de famille	Bourassa
Prénom	Stephanie

Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2002-11-29
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2002-11-29
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2002-11-29 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-09-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-27 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	DÉVELOPPER FOURNIR SERV. POUR ENFANTS INUIT AUTOCHTONE EFAMILLES ACCUEIL..

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	MCDONALD
Prénom	BARBARA
Date du début de la charge	2002-11-29
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	11 rue Nicholas Kanesatake (Québec) J0N1E0 Canada

Nom de famille	Wilfong
Prénom	Timothy David
Date du début de la charge	2020-11-26
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	6550 rue Briand Montréal (Québec) H4E3L3 Canada

Nom de famille	Tulen
Prénom	Lisa
Date du début de la charge	2022-06-15
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	25 2e Avenue Montréal (Québec) H8P2G3 Canada

Nom de famille	Chiappetta
Prénom	Catherine
Date du début de la charge	2023-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	12155 av. Rita-Levi-Montalcini Montréal (Québec) H1E4E4 Canada

Nom de famille	Buie
Prénom	Gregory

Date du début de la charge	2023-05-25
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	20 av. Sunnyside Pointe-Claire (Québec) H9S5G5 Canada

Nom de famille	Annanack-O'Connor
Prénom	Minnie
Date du début de la charge	2025-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4243 rue De La Roche Montréal (Québec) H2J3H8 Canada

Nom de famille	Gauvin
Prénom	Alexandre
Date du début de la charge	2025-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	449 rue de Springfield Longueuil (Québec) J4V1X9 Canada

Historique

Nom de famille	BROWN
Prénom	VILMA
Date du début de la charge	2009-01-01
Date de la fin de la charge	2012-05-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	481 87e Avenue Laval (Québec) H7W3C2 Canada

Nom de famille	SIMARD
Prénom	JOSÉE

Date du début de la charge	2007-11-28
Date de la fin de la charge	2011-12-19
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	2076 rue Beaudry Montréal (Québec) H2L3G3 Canada

Nom de famille	ROUSSY
Prénom	COLETTE
Date du début de la charge	2012-06-30
Date de la fin de la charge	2015-10-14
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	65 rue Saint-Hubert Châteauguay (Québec) J6K3X8 Canada

Nom de famille	LEBEL
Prénom	SERGE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2014-04-30
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	2315 av. Regent Montréal (Québec) H4A2R2 Canada

Nom de famille	Hill
Prénom	Barbara
Date du début de la charge	2011-12-19
Date de la fin de la charge	2017-03-31
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	203-14626 rue Lirette Montréal (Québec) H9H5E7 Canada

Nom de famille	Garneau
Prénom	Nadya
Date du début de la charge	2012-05-14
Date de la fin de la charge	2014-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	585 24e Avenue Montréal (Québec) H8S3V9 Canada

Nom de famille	Dumas
Prénom	Celine
Date du début de la charge	2014-06-18
Date de la fin de la charge	2020-10-29
Fonctions actuelles	Président Trésorier
Adresse du domicile	429 av. Lacharité Montréal (Québec) H8P2B9 Canada

Nom de famille	Jolicoeur
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2014-06-18
Date de la fin de la charge	2022-06-14
Fonctions actuelles	Vice-président Trésorier
Adresse du domicile	4625 boul. Cavendish Montréal (Québec) H4B2N9 Canada

Nom de famille	Dussault
Prénom	Valérie
Date du début de la charge	2015-10-14
Date de la fin de la charge	2025-06-18

Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	5261 rue Marquette Montréal (Québec) H2J3Z4 Canada

Nom de famille	Kubanek
Prénom	Ian
Date du début de la charge	2017-04-01
Date de la fin de la charge	2023-05-24
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5934 rue Saint-André Montréal (Québec) H2S2K4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Bourassa
Prénom	Stephanie
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directrice
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0001 - ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES **(Établissement principal)**
Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de services sociaux (8649)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-09-20
Déclaration de mise à jour courante	2025-07-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-06-27
Déclaration de mise à jour courante	2024-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-06-20
Règlement concernant la modification d'un nom, du siège ou du nombre d'administrateurs	2023-06-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-10-27
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-15
Déclaration de mise à jour courante	2021-03-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-10-22

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-01-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-12-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-01-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-12
Déclaration de mise à jour courante	2012-05-15
Déclaration de mise à jour courante	2012-04-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-04-09
Déclaration annuelle 2010	2012-04-09
Déclaration annuelle 2009	2009-09-30
Déclaration annuelle 2008	2009-09-10
Avis de défaut	2009-04-07
Déclaration annuelle 2007	2008-11-24
Déclaration annuelle 2006	2006-06-22
Déclaration annuelle 2005	2006-02-14
Déclaration annuelle 2004	2005-01-10
Déclaration annuelle 2003	2003-10-22
Déclaration initiale	2003-02-21
Certificat de constitution	2002-11-29

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2018-10-22

Nom

Nom	ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES

Versions du nom dans une autre langue	TASIUTIGIIT ASSOCIATION FOR CROSS-CULTURAL FAMILIES OF INUIT AND NATIVE CHILDREN
Date de déclaration du nom	2002-11-29
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Tasiutigiit
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2018-10-22
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

1265941007
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-143 Tasiguiit:1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Locaux #2, RDC + #2, 2ème étage 245 pi²

	Loyer 2026 2025-Calcul sur une base de 12 mois	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 1er janv au 31 janv 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	5,559.96 $	5,390.00 $	6,014.75 $	502.25 $	**11,907.00 $**
TPS (5%)	278.00 $	269.50 $	300.74 $	25.11 $	595.35 $
TVQ (9,975%)	554.61 $	537.65 $	599.97 $	50.10 $	1,187.72 $
Total incluant les taxes	6,392.56 $	6,197.15 $	6,915.46 $	577.46 $	13,690.07 $

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-143

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Locaux #2 au RDC et #2 au 2e étage
251A, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES**
Le « **Locataire »**

Paraphes	
Locataire	Locateur

BAIL #1303-143
1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836 et de la résolution CM

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET **ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES,** personne morale sans but lucratif, légalement constituée le 29 novembre 2002 selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 251, avenue des Pins ouest à Montréal (Québec) H2W 1R6, représentée par Stéphanie Bourassa, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants : la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les Lieux loués depuis 2025 et a fait part de son intérêt à continuer d'occuper ces lieux à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes.

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : Les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : Les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : Les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tout autre équipement installé par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : Les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : La taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués des locaux #2 RDC et #2 au 2ème étage, d'une superficie totale de 245 pieds carrés, montrés aux plans ci-joints comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3,1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail en tout temps avant terme et à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3,2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente :

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 5 880,00 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 490,00 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026 ; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 6 027,00 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 502,25 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

4,3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédent.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : Donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept (7) jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251, avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire ;

5.2 **Entretien et réparations** : Maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection ;

5.3 **Bris de vitres** : Remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre) ;

5.4 **Température** : Fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués ;

5.5 **Eau** : Fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) ;

5.6 **Énergie** : Fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués ;

5.7 **Sécurité incendie** : Assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire	Locateur

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

Paraphes	
Locataire	Locateur

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : remettre en bon état les équipements et autre biens prêtés et énumérés aux plans ci-joints comme annexe « 1 » *;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués et les équipements prêtés en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et

Paraphes	
Locataire	Locateur

prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Locateur : **VILLE DE MONTRÉAL**
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courrier électronique : immeubles.info@ville.montreal.ca

► Locataire : **ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES**
Mme Stéphanie Bourassa, directrice
251, avenue des Pins ouest
Montréal (Québec) H2W 1R6
Courrier électronique : tasiutigiit@gmail.com
Téléphone : (438) : 799-5544

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli

Paraphes	
Locataire	Locateur

recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail. Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal.

Le 12 février 2026

ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES

Par : Stéphanie Bourassa, directrice

Le 12 février 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur

Cité-des-
Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

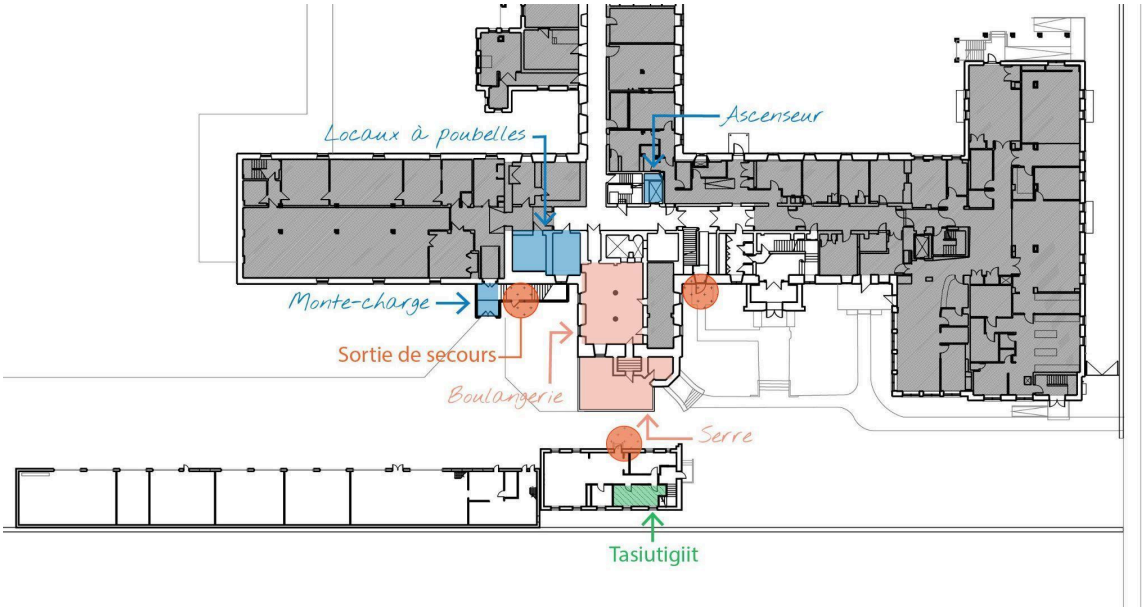

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Tasiutigiit
Numéro de la salle	#2 (RDC)
Superficie totale	160 pi^2
Détails techniques	Salle de bain à l'étage; deux entrées indépendantes, plafond standard, éclairage à néon (2), un interrupteur, deux grandes fenêtres à guillotine avec stores, une prise ethernet, chauffage à vapeur, deux espaces de rangement (un garde-robe et un sous l'escalier);huit prises électriques au total.
Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	★☆☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

Mis à jour le 11 décembre 2025

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Annexe 1
Espace loué
(2E ÉTAGE)

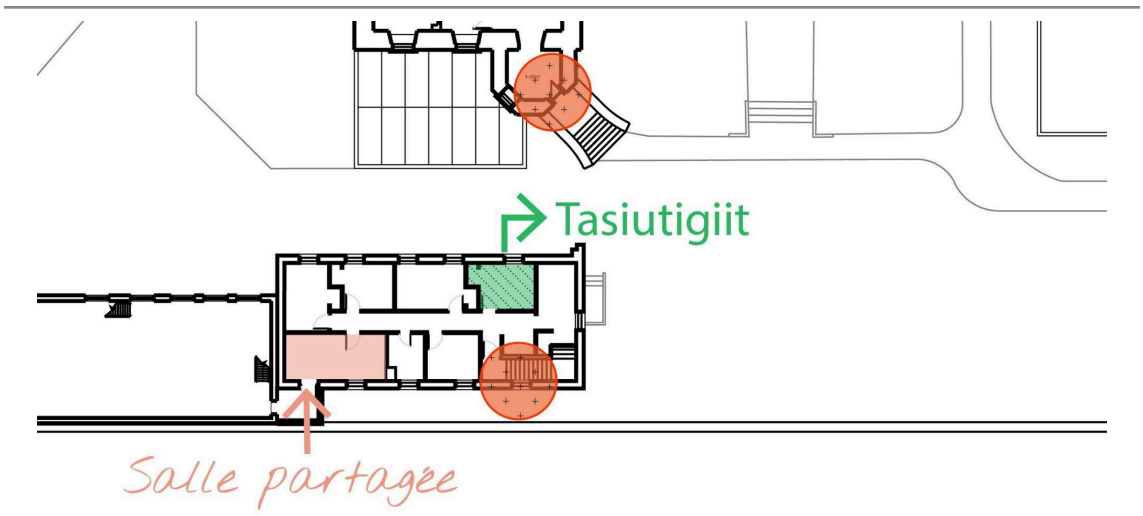

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Tasiutigiit
Numéro de la salle	#2 (2e étage)
Superficie totale	85 pi^2
Détails techniques	Garde-robe encastré; fenêtre avec moustiquaire; chauffage; éclairage incandescent; deux blocs électriques (deux prises par bloc).
Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	★☆☆☆☆

Mis à jour le 11 décembre 2025

	Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.
**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #2 au RDC et #2 au 2e étage, situés au 251A, avenue des Pins Ouest, (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-143.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941007- Association Tasiutigiit.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Mustapha CHBEL
Conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.053

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265941008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants inuits et autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux 2 organismes, pour un loyer total de 30 780 $ excluant les taxes de vente. Bâtiment: 1303-135

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants inuits et autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux 2 organismes, pour un loyer total de 30 780 $ excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 09:53

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265941008**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants inuits et autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux 2 organismes, pour un loyer total de 30 780 $ excluant les taxes de vente. Bâtiment: 1303-135

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau les locaux #3 et #4 d'une superficie totale de 608 pi², situés au 251A, avenue des Pins Ouest, à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, qui

sont des lieux d'activités communs aux deux organismes, lesquels sont déjà occupants à la Cité, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026. Ces organismes occupent ces locaux à la Cité depuis 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 255941014 - 23 avril 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants inuit et autochtones, pour une durée de onze (11) mois, à compter du 1er mars 2025, les Salles 3 & 4 situées au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 608 pi², à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes pour un loyer total de 12 818,63 $ excluant les taxes de vente.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants inuits et autochtones, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1er février 2026, les locaux #3 et #4 situés au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 608 pi², qui constituent des lieux d'activités communs aux deux organismes déjà occupants à la Cité, pour un loyer total de 30 780,00 $ excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 30 780,00 $, plus les taxes applicables. Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	13 933,37 $	15 548,30 $	1 298,33 $	30 780,00 $
TPS (5%)	696,67 $	777,42 $	64,92 $	1 539,00 $
TVQ (9,975%)	1 389,85 $	1 550,94 $	129,51 $	3 070,31 $
Total incluant les taxes	16 019,89 $	17 876,66 $	1 492,75 $	35 389,31 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2026-02-10
Guy BEAULIEU	Nicole RODIER	

Conseiller en immobilier

Tél : 514-831-1344
Télécop. :

Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941008
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-135 Tasiutigiit + ARMP

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

1265941008
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-135 Tasiguiit + ARMP:1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Locaux #3 et #4, RDC 608 pi²

	Loyer 2026 2025-Calcul sur une base de 12 mois	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 janv au 31 janv 1er 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	13,983.96 $	13,933.37 $	15,548.30 $	1,298.33 $	**30,780.00 $**
TPS (5%)	699.20 $	696.67 $	777.42 $	64.92 $	1,539.00 $
TVQ (9,975%)	1,394.90 $	1,389.85 $	1,550.94 $	129.51 $	3,070.31 $
Total incluant les taxes	16,078.06 $	16,019.89 $	17,876.66 $	1,492.75 $	35,389.31 $

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-02-11 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142105031
Nom	ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Adresse du domicile

Adresse	3555 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2X2N6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Association Récréative Milton Parc
Nom de la personne physique	
Nom de famille	St-Jacques
Prénom	Andre
Adresse	3555 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2X2N6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-01-25
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-01-25
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1992-10-01 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-10-21
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-05-12 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9600
Activité	Services de divertissements et de loisirs
Précisions (facultatives)	OFFRIR DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES À LA POPULATION DU QUARTIER

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 6 à 10
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Galey-Jamier
Prénom	Luc
Date du début de la charge	2023-05-01

Fonctions actuelles	Président Trésorier
Adresse du domicile	3595 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L2 Canada

Nom de famille	Plouffe
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	3840 rue Berri Montréal (Québec) H2L4H1 Canada

Nom de famille	Gauvreau
Prénom	Pascale
Date du début de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	3685 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K4 Canada

Nom de famille	Tibaudeau
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3664 rue Clark Montréal (Québec) H2X2S2 Canada

Nom de famille	Marchand
Prénom	Marie-Anne
Date du début de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3855 rue Rivard Montréal (Québec) H2L4H8 Canada

Nom de famille	Hill
Prénom	Shawna
Date du début de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3582 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L1 Canada

Historique

Nom de famille	REGAN
Prénom	TERRENCE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2015-11-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3539 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K2 Canada

Nom de famille	GUAY
Prénom	MARTINE
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	25-418 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1S2 Canada

Nom de famille	SCHULZE
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5759 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T2Z9 Canada

Nom de famille	JUGESSUR
Prénom	ANSHUMAN
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	25-418 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1S2 Canada

Nom de famille	PRINCE
Prénom	MARGUERITE
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5517 av. McLynn Montréal (Québec) H3X2P9 Canada

Nom de famille	SINGH
Prénom	PARJO
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	4082 rue Rivard Montréal (Québec) H2L4H9 Canada

Nom de famille	LÉGER
Prénom	MONIQUE

Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6093 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T3A2 Canada

Nom de famille	PRIMEAU
Prénom	CHARLES
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5-3575 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K2 Canada

Nom de famille	PHIV
Prénom	SENG
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	769 12e Rue Roxton Pond (Québec) J0E1Z0 Canada

Nom de famille	PIPERCA
Prénom	SORIN
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2016-03-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	23-4220 rue De Brébeuf Montréal (Québec) H2J3K7 Canada

Nom de famille	RHODIUS
Prénom	SANDRINE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2016-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3488 rue Durocher Montréal (Québec) H2X2E1 Canada

Nom de famille	PARSIAN
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	3281 RUE du souvenir montréal (Québec) H2M2M9 Canada

Nom de famille	Sipos
Prénom	Ester
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2015-04-22
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	3501 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X2T6 Canada

Nom de famille	Barker
Prénom	Jennifer-Lee
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2016-05-25

Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	4816 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2V4J7 Canada

Nom de famille	Gunnarson
Prénom	Helena
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2014-06-06
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	182 Croissant Woodside Beaconsfield (Québec) H9W5Y1 Canada

Nom de famille	Rivest
Prénom	Jacques
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Président Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	1203-3485 av. Papineau Montréal (Québec) H2K4J8 Canada

Nom de famille	Caprio
Prénom	Carla
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2015-04-29
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	763 rue Pierre-Piché Boucherville (Québec) J4B3H8 Canada

Nom de famille	Lopez
Prénom	Sharon
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2014-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3-356 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1S1 Canada

Nom de famille	Howard
Prénom	Terri
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2013-04-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3476 RUE laval Montréal (Québec) H2X3L8 Canada

Nom de famille	Boucley
Prénom	Charles
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2016-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3591 rue Clark Montréal (Québec) H2X2R9 Canada

Nom de famille	Éleni
Prénom	Fakotakis
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2013-04-20
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	4381 rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2J2X1 Canada

Nom de famille	Duval
Prénom	John
Date du début de la charge	2014-04-30
Date de la fin de la charge	2016-03-23
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire
Adresse du domicile	192 rue de Berri Laval (Québec) H7G2W6 Canada

Nom de famille	Michel
Prénom	Chris
Date du début de la charge	2014-04-30
Date de la fin de la charge	2015-04-22
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	204-3455 rue Aylmer Montréal (Québec) H2X2B5 Canada

Nom de famille	PHANEUF
Prénom	RICHARD
Date du début de la charge	2014-10-15
Date de la fin de la charge	2016-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3581 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K2 Canada

Nom de famille	Gunnarson
Prénom	Helena

Date du début de la charge	2014-08-26
Date de la fin de la charge	2016-02-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	185 Croissant Woodside Beaconsfield (Québec) H9W5Y1 Canada

Nom de famille	Isabelle
Prénom	Gingras
Date du début de la charge	2015-04-29
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	103-2004 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X2T2 Canada

Nom de famille	Croteau
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2015-04-29
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	3530A rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L1 Canada

Nom de famille	Devlin
Prénom	Eric
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2020-10-06
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	3619 rue Clark Montréal (Québec) H2X2S1 Canada

Nom de famille	Dow-Blanchet
Prénom	Pierre Bernard
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2018-01-10
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4627 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T2Y6 Canada

Nom de famille	Ould Ali
Prénom	Soraya
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2016-09-06
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	604-71 rue Duke Montréal (Québec) H3C0L5 Canada

Nom de famille	Robinson
Prénom	Johanne
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6190 rue Primeau Laval (Québec) H7B1B2 Canada

Nom de famille	SCHATTEMAN
Prénom	Anne-Cécile
Date du début de la charge	2016-10-25
Date de la fin de la charge	2019-05-30

Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	3-3569 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L2 Canada

Nom de famille	Rabarona
Prénom	Emilie
Date du début de la charge	2017-04-26
Date de la fin de la charge	2018-05-22
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	3594 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L1 Canada

Nom de famille	Desrosiers
Prénom	Véronique
Date du début de la charge	2017-04-26
Date de la fin de la charge	2019-04-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	200-3451 BOUL. Saint Laurent Montréal (Québec) H2X2T6 Canada

Nom de famille	Harbajan
Prénom	Parjo Singh
Date du début de la charge	2017-04-26
Date de la fin de la charge	2019-02-28
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	4082 rue Rivard Montréal (Québec) H2L4H9 Canada

Nom de famille	Tremblay Gravel

Prénom	Julien
Date du début de la charge	2018-05-22
Date de la fin de la charge	2019-02-28
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	506-3463 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2K7 Canada

Nom de famille	Gélinas
Prénom	Yanie
Date du début de la charge	2019-03-12
Date de la fin de la charge	2023-05-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	6040 rue Cartier Montréal (Québec) H2G2V3 Canada

Nom de famille	Bellamy
Prénom	Samantha Sagina
Date du début de la charge	2019-03-12
Date de la fin de la charge	2023-05-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1011-1570 rue Saint-Timothée Montréal (Québec) H2L3N9 Canada

Nom de famille	Mangwani
Prénom	Saeesh
Date du début de la charge	2019-03-12
Date de la fin de la charge	2019-09-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-3630 rue Drolet Montréal (Québec) H2X3H6 Canada

Nom de famille	Leblanc
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2019-06-19
Date de la fin de la charge	2020-10-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4-5320 av. des Érables Montréal (Québec) H2H2E7 Canada

Nom de famille	Dupuis
Prénom	Ann Rachèle
Date du début de la charge	2019-10-24
Date de la fin de la charge	2020-10-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3925 rue de Mentana Montréal (Québec) H2L3R7 Canada

Nom de famille	Caron
Prénom	Anne-Marie
Date du début de la charge	2019-03-24
Date de la fin de la charge	2022-05-18
Fonctions actuelles	Président Vice-président Trésorier
Adresse du domicile	4314 rue Parthenais Montréal (Québec) H2H2G3 Canada

Nom de famille	Vaillancourt Laliberté
Prénom	Julien
Date du début de la charge	2019-11-26
Date de la fin de la charge	2021-07-05

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1821 boul. Pie-IX Montréal (Québec) H1V2C7 Canada

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Alex
Date du début de la charge	2019-11-26
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Président Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	608-4530 rue Clark Montréal (Québec) H2T2T4 Canada

Nom de famille	Romano
Prénom	Maria Luisa
Date du début de la charge	2020-10-06
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	950 rue Deguire Montréal (Québec) H4L1L6 Canada

Nom de famille	Bastien
Prénom	Christiane
Date du début de la charge	2020-10-06
Date de la fin de la charge	2021-11-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3A-5955 av. Wilderton Montréal (Québec) H3S2V1 Canada

Nom de famille	Tessier

Prénom	Evelyne
Date du début de la charge	2020-10-06
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	3010 rue Matis Montréal (Québec) H4R1A3 Canada

Nom de famille	Gurerbas
Prénom	Sabrina
Date du début de la charge	2022-05-18
Date de la fin de la charge	2023-05-01
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	73-750 côte de la Place-d'Armes Montréal (Québec) H2Y2X8 Canada

Nom de famille	Le Maux
Prénom	Julien
Date du début de la charge	2022-05-18
Date de la fin de la charge	2025-09-22
Fonctions actuelles	Président Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	3435 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2K6 Canada

Nom de famille	Florio
Prénom	Caterina
Date du début de la charge	2023-05-01
Date de la fin de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	21-570 rue Milton Montréal (Québec) H2X1W4 Canada

Nom de famille	Bettah
Prénom	Kouider
Date du début de la charge	2023-05-01
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4406 av. Bourbonnière Montréal (Québec) H1X2M4 Canada

Nom de famille	Fernandez Betancourt
Prénom	Maria
Date du début de la charge	2024-05-06
Date de la fin de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1107-151 rue de la Rotonde Montréal (Québec) H3E0E1 Canada

Nom de famille	Mayes
Prénom	Sophie
Date du début de la charge	2024-06-10
Date de la fin de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	377 av. Grosvenor Westmount (Québec) H3Z2M3 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	St-Jacques

Prénom	Andre
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directeur général
Adresse du domicile	884 rue des Abbés-Primeau Boucherville (Québec) J4B3P8 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-10-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-05-12
Déclaration de mise à jour courante	2024-07-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-05-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-06-13
Déclaration de mise à jour courante	2022-09-19

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-21
Déclaration de mise à jour courante	2021-11-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2021-02-18
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-08
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-07-09
Déclaration de mise à jour courante	2019-11-29
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-30
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-29
Déclaration de mise à jour courante	2019-04-30
Déclaration de mise à jour courante	2019-04-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-02-26
Déclaration de mise à jour courante	2018-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-05-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2016-11-07
Déclaration de mise à jour courante	2016-09-12
Déclaration de mise à jour courante	2016-07-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-02-26
Déclaration de mise à jour courante	2015-06-02
Déclaration de mise à jour courante	2015-05-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-01-09
Lettres patentes supplémentaires	2015-01-07
Déclaration de mise à jour courante	2014-11-18
Déclaration de mise à jour courante	2014-10-29
Déclaration de mise à jour courante	2014-08-01

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2014-08-01
Déclaration de mise à jour courante	2014-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2014-05-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-03-24
Déclaration de mise à jour courante	2013-08-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-02-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2013-02-13
Déclaration annuelle 2010	2011-07-18
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-07
Déclaration annuelle 2008	2009-07-13
Déclaration modificative	2008-11-20
Déclaration annuelle 2007	2008-08-07
Déclaration annuelle 2006	2007-10-11
Déclaration modificative	2007-08-01
Déclaration modificative	2007-02-17
Déclaration annuelle 2005	2006-03-15
Déclaration annuelle 2004	2005-02-24
Déclaration annuelle 2003	2004-01-30
Déclaration modificative	2003-04-17
Déclaration annuelle 2002	2003-01-16
Déclaration modificative	2002-11-12
Déclaration modificative	2002-01-29
Déclaration annuelle 2001	2002-01-14
Déclaration annuelle 2000	2000-11-15
Déclaration modificative	2000-10-23
Déclaration annuelle 1999	2000-03-01
Déclaration annuelle 1998	1999-01-11
Déclaration annuelle 1997	1998-05-13

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1996	1997-03-06
Déclaration annuelle 1995	1996-01-03
Déclaration d'immatriculation	1995-01-24

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2000-10-23

Nom

Nom	ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-10-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2000-10-23
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-02-06 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1161179255
Nom	ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES
Version du nom dans une autre langue	TASIUTIGIIT ASSOCIATION FOR CROSS-CULTURAL FAMILIES OF INUIT AND NATIVE CHILDREN

Adresse du domicile

Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de la personne physique	
Nom de famille	Bourassa
Prénom	Stephanie

Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2002-11-29
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2002-11-29
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2002-11-29 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-09-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-27 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	DÉVELOPPER FOURNIR SERV. POUR ENFANTS INUIT AUTOCHTONE EFAMILLES ACCUEIL..

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	MCDONALD
Prénom	BARBARA
Date du début de la charge	2002-11-29
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	11 rue Nicholas Kanesatake (Québec) J0N1E0 Canada

Nom de famille	Wilfong
Prénom	Timothy David
Date du début de la charge	2020-11-26
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	6550 rue Briand Montréal (Québec) H4E3L3 Canada

Nom de famille	Tulen
Prénom	Lisa
Date du début de la charge	2022-06-15
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	25 2e Avenue Montréal (Québec) H8P2G3 Canada

Nom de famille	Chiappetta
Prénom	Catherine
Date du début de la charge	2023-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	12155 av. Rita-Levi-Montalcini Montréal (Québec) H1E4E4 Canada

Nom de famille	Buie
Prénom	Gregory

Date du début de la charge	2023-05-25
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	20 av. Sunnyside Pointe-Claire (Québec) H9S5G5 Canada

Nom de famille	Annanack-O'Connor
Prénom	Minnie
Date du début de la charge	2025-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4243 rue De La Roche Montréal (Québec) H2J3H8 Canada

Nom de famille	Gauvin
Prénom	Alexandre
Date du début de la charge	2025-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	449 rue de Springfield Longueuil (Québec) J4V1X9 Canada

Historique

Nom de famille	BROWN
Prénom	VILMA
Date du début de la charge	2009-01-01
Date de la fin de la charge	2012-05-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	481 87e Avenue Laval (Québec) H7W3C2 Canada

Nom de famille	SIMARD
Prénom	JOSÉE

Date du début de la charge	2007-11-28
Date de la fin de la charge	2011-12-19
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	2076 rue Beaudry Montréal (Québec) H2L3G3 Canada

Nom de famille	ROUSSY
Prénom	COLETTE
Date du début de la charge	2012-06-30
Date de la fin de la charge	2015-10-14
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	65 rue Saint-Hubert Châteauguay (Québec) J6K3X8 Canada

Nom de famille	LEBEL
Prénom	SERGE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2014-04-30
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	2315 av. Regent Montréal (Québec) H4A2R2 Canada

Nom de famille	Hill
Prénom	Barbara
Date du début de la charge	2011-12-19
Date de la fin de la charge	2017-03-31
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	203-14626 rue Lirette Montréal (Québec) H9H5E7 Canada

Nom de famille	Garneau
Prénom	Nadya
Date du début de la charge	2012-05-14
Date de la fin de la charge	2014-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	585 24e Avenue Montréal (Québec) H8S3V9 Canada

Nom de famille	Dumas
Prénom	Celine
Date du début de la charge	2014-06-18
Date de la fin de la charge	2020-10-29
Fonctions actuelles	Président Trésorier
Adresse du domicile	429 av. Lacharité Montréal (Québec) H8P2B9 Canada

Nom de famille	Jolicoeur
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2014-06-18
Date de la fin de la charge	2022-06-14
Fonctions actuelles	Vice-président Trésorier
Adresse du domicile	4625 boul. Cavendish Montréal (Québec) H4B2N9 Canada

Nom de famille	Dussault
Prénom	Valérie
Date du début de la charge	2015-10-14
Date de la fin de la charge	2025-06-18

Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	5261 rue Marquette Montréal (Québec) H2J3Z4 Canada

Nom de famille	Kubanek
Prénom	Ian
Date du début de la charge	2017-04-01
Date de la fin de la charge	2023-05-24
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5934 rue Saint-André Montréal (Québec) H2S2K4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Bourassa
Prénom	Stephanie
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directrice
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0001 - ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES **(Établissement principal)**
Adresse	251 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de services sociaux (8649)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-09-20
Déclaration de mise à jour courante	2025-07-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-06-27
Déclaration de mise à jour courante	2024-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-06-20
Règlement concernant la modification d'un nom, du siège ou du nombre d'administrateurs	2023-06-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-10-27
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-15
Déclaration de mise à jour courante	2021-03-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-10-22

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-01-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-12-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-01-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-12
Déclaration de mise à jour courante	2012-05-15
Déclaration de mise à jour courante	2012-04-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-04-09
Déclaration annuelle 2010	2012-04-09
Déclaration annuelle 2009	2009-09-30
Déclaration annuelle 2008	2009-09-10
Avis de défaut	2009-04-07
Déclaration annuelle 2007	2008-11-24
Déclaration annuelle 2006	2006-06-22
Déclaration annuelle 2005	2006-02-14
Déclaration annuelle 2004	2005-01-10
Déclaration annuelle 2003	2003-10-22
Déclaration initiale	2003-02-21
Certificat de constitution	2002-11-29

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2018-10-22

Nom

Nom	ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES

Versions du nom dans une autre langue	TASIUTIGIIT ASSOCIATION FOR CROSS-CULTURAL FAMILIES OF INUIT AND NATIVE CHILDREN
Date de déclaration du nom	2002-11-29
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Tasiutigiit
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2018-10-22
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-135

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Locaux #3 & #4, 251A, avenue des Pins O.
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES**
et
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
Le « **Locataire »**

Paraphes	
Locataire	Locateur

ASTJ

BAIL #1303-135
1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836 et de la résolution CM

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET **ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES,** personne morale sans but lucratif, légalement constituée le 29 novembre 2002 selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 251, avenue des Pins ouest à Montréal (Québec) H2W 1R6, représentée par Stéphanie Bourassa, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

et

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC, personne morale sans but lucratif, légalement constituée le 1er octobre 1992, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 3 555 rue St-Urbain, Montréal (Québec) H2X 2N6, représentée par André St-Jacques, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

Ci-après nommées ensemble le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants : la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

Paraphes	
Locataire	Locateur

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les Lieux loués depuis 2025 et a fait part de son intérêt à continuer d'occuper ces lieux communs aux deux organismes qui sont déjà occupants à la Cité.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : Les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : Les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : Les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tout autre équipement installé par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : Les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : La taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués des locaux #3 et #4, d'une superficie totale de 608 pieds carrés, montrés aux plans ci-joints comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3,1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail en tout temps avant terme et à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3,2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente :

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 15 200,04 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 266,67 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026 ; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 15 579,96 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 298,33 $, chacun, le

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

La facturation pour le loyer incluant les taxes de vente doit être adressée à Association récréative Milton-parc.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

4,3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédent.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : Donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept (7) jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251, avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire ;

5.2 **Entretien et réparations** : Maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection ;

5.3 **Bris de vitres** : Remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre) ;

5.4 **Température** : Fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués ;

Paraphes	
Locataire	Locateur

5.5 **Eau** : Fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) ;

5.6 **Énergie** : Fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués ;

5.7 **Sécurité incendie** : Assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des

Paraphes	
Locataire	Locateur

produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : remettre en bon état les équipements et autre biens prêtés et énumérés aux plans ci-joints comme annexe « 1 » *;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

Paraphes	
Locataire	Locateur

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués et les équipements prêtés en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

6.23 **Solidarité** : Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles inter-culturelles des enfants inuit et autochtones sont tenues solidairement et indivisiblement responsables à l'égard du Locateur des obligations et responsabilités en vertu du présent Bail. Elles renoncent expressément aux

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

bénéfices de discussion et de division.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Paraphes	
Locataire	Locateur

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par

Paraphes	
Locataire	Locateur

courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Locateur : **VILLE DE MONTRÉAL**
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courrier électronique : immeubles.info@ville.montreal.ca

► Locataire : **ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES**
Mme Stéphanie Bourassa, directrice
251, avenue des Pins ouest
Montréal (Québec) H2W 1R6
Courrier électronique : tasiutigiit@gmail.com
Téléphone : (438) : 799-5544

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
M. André St-Jacques, directeur général
3 555, rue St-Urbain, Montréal (Québec) H2X 2N6
Courrier électronique : dg@miltonpark.org
Téléphone : (514) : 872-0566 poste 200

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail. Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel

Paraphes	
Locataire	Locateur
	

entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal.

Le 12 février 2026

ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES

Par : Stéphanie Bourassa, directrice

Le 12 février 2025

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Par : André St-Jacques, directeur général

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur
ASTJ	

Cité-des-
Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

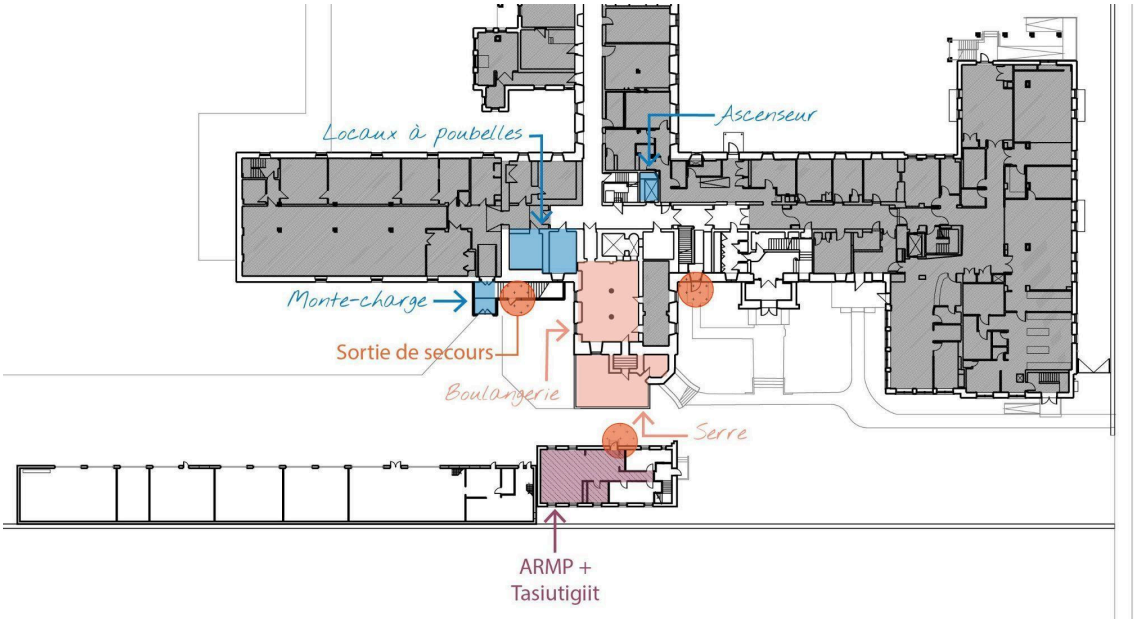

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Association récréative Milton-Parc
Numéro de la salle	#3 et #4
Superficie totale	608 pi^2
Détails techniques	#3 (salle de bain): une poubelle; une boîte à papier brun; une table à langer; un porte-savon; une barre d'appuie; une boite pour disposition de produits hygiéniques, éclairage à néon (lié à un interrupteur), une lumière d'urgence, ventilateur (lié à un interrupteur); une grande fenêtre avec stores. #4 (espace commun): Rampe d'accès universelle menant à l'entrée principale; plafond standard; garde-robe d'entrée avec pôle intégrée; une salle telecom; un lavabo; éclairage à néon principalement (6); lumières d'urgence (3); interrupteurs (2); espace fenestré (4 grandes fenêtres à guillotine avec stores); chauffage à vapeur; un thermostat; accès au vide technique; extincteurs (2); crochets pour manteau(5); vingt-deux prises électriques au total.

Mis à jour le 11 décembre 2025

Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	★☆☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants inuits et autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux 2 organismes, pour un loyer total de 30 780 $ excluant les taxes de vente. Bâtiment: 1303-135

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941008 - Tasiutigiit et ARMP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Mustapha CHBEL
Conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.054

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265941009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente. Bâtiment: 1303-133

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 10:19

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265941009**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente. Bâtiment: 1303-133

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau le local #1 d'une superficie totale de 121 pi², situé au 251A, avenue des Pins Ouest, à Association récréative Milton-Parc, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $ et une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026. Cet organisme occupe ces locaux à la Cité

depuis 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA255941012- 17 avril 2025- Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de onze (11) mois, à compter du 1er mars 2025, le local 1 situé au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 121 pi², à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 2 662,00 $ excluant les taxes de vente.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1er février 2026, le local #1 situé au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 121 pi², à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.
L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 6 370,68 $, plus les taxes applicables. Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	2 883,87 $	3 218,09 $	268,72 $	6 370,68 $
TPS (5%)	144,19 $	160,90 $	13,44 $	318,53 $
TVQ (9,975%)	287,67 $	321 $	26,80 $	635,48 $
Total incluant les taxes	3 315,73 $	3 700 $	308,96 $	7 324,69 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-831-1344
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941009
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-133 ARMP

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

1265941009
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-133 ARMP:1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Local #1, 121 pi²

	Loyer 2026 2025-Calcul sur une base de 12 mois	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 janv au 31 janv 1er mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	2,662.00 $	2,883.87 $	3,218.09 $	268.72 $	**6,370.68 $**
TPS (5%)	133.10 $	144.19 $	160.90 $	13.44 $	318.53 $
TVQ (9,975%)	265.53 $	287.67 $	321.00 $	26.80 $	635.48 $
Total incluant les taxes	3,060.63 $	3,315.73 $	3,700.00 $	308.96 $	7,324.69 $

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-02-11 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142105031
Nom	ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Adresse du domicile

Adresse	3555 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2X2N6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Association Récréative Milton Parc
Nom de la personne physique	
Nom de famille	St-Jacques
Prénom	Andre
Adresse	3555 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2X2N6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-01-25
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-01-25
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1992-10-01 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-10-21
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-05-12 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9600
Activité	Services de divertissements et de loisirs
Précisions (facultatives)	OFFRIR DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES À LA POPULATION DU QUARTIER

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 6 à 10
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Galey-Jamier
Prénom	Luc
Date du début de la charge	2023-05-01

Fonctions actuelles	Président Trésorier
Adresse du domicile	3595 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L2 Canada

Nom de famille	Plouffe
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	3840 rue Berri Montréal (Québec) H2L4H1 Canada

Nom de famille	Gauvreau
Prénom	Pascale
Date du début de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	3685 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K4 Canada

Nom de famille	Tibaudeau
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3664 rue Clark Montréal (Québec) H2X2S2 Canada

Nom de famille	Marchand
Prénom	Marie-Anne
Date du début de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3855 rue Rivard Montréal (Québec) H2L4H8 Canada

Nom de famille	Hill
Prénom	Shawna
Date du début de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3582 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L1 Canada

Historique

Nom de famille	REGAN
Prénom	TERRENCE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2015-11-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3539 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K2 Canada

Nom de famille	GUAY
Prénom	MARTINE
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	25-418 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1S2 Canada

Nom de famille	SCHULZE
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5759 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T2Z9 Canada

Nom de famille	JUGESSUR
Prénom	ANSHUMAN
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	25-418 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1S2 Canada

Nom de famille	PRINCE
Prénom	MARGUERITE
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5517 av. McLynn Montréal (Québec) H3X2P9 Canada

Nom de famille	SINGH
Prénom	PARJO
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	4082 rue Rivard Montréal (Québec) H2L4H9 Canada

Nom de famille	LÉGER
Prénom	MONIQUE

Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6093 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T3A2 Canada

Nom de famille	PRIMEAU
Prénom	CHARLES
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5-3575 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K2 Canada

Nom de famille	PHIV
Prénom	SENG
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	769 12e Rue Roxton Pond (Québec) J0E1Z0 Canada

Nom de famille	PIPERCA
Prénom	SORIN
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2016-03-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	23-4220 rue De Brébeuf Montréal (Québec) H2J3K7 Canada

Nom de famille	RHODIUS
Prénom	SANDRINE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2016-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3488 rue Durocher Montréal (Québec) H2X2E1 Canada

Nom de famille	PARSIAN
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-25
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	3281 RUE du souvenir montréal (Québec) H2M2M9 Canada

Nom de famille	Sipos
Prénom	Ester
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2015-04-22
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	3501 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X2T6 Canada

Nom de famille	Barker
Prénom	Jennifer-Lee
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2016-05-25

Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	4816 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2V4J7 Canada

Nom de famille	Gunnarson
Prénom	Helena
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2014-06-06
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	182 Croissant Woodside Beaconsfield (Québec) H9W5Y1 Canada

Nom de famille	Rivest
Prénom	Jacques
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Président Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	1203-3485 av. Papineau Montréal (Québec) H2K4J8 Canada

Nom de famille	Caprio
Prénom	Carla
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2015-04-29
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	763 rue Pierre-Piché Boucherville (Québec) J4B3H8 Canada

Nom de famille	Lopez
Prénom	Sharon
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2014-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3-356 av. des Pins O Montréal (Québec) H2W1S1 Canada

Nom de famille	Howard
Prénom	Terri
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2013-04-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3476 RUE laval Montréal (Québec) H2X3L8 Canada

Nom de famille	Boucley
Prénom	Charles
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2016-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3591 rue Clark Montréal (Québec) H2X2R9 Canada

Nom de famille	Éleni
Prénom	Fakotakis
Date du début de la charge	2012-04-27
Date de la fin de la charge	2013-04-20
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	4381 rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2J2X1 Canada

Nom de famille	Duval
Prénom	John
Date du début de la charge	2014-04-30
Date de la fin de la charge	2016-03-23
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire
Adresse du domicile	192 rue de Berri Laval (Québec) H7G2W6 Canada

Nom de famille	Michel
Prénom	Chris
Date du début de la charge	2014-04-30
Date de la fin de la charge	2015-04-22
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	204-3455 rue Aylmer Montréal (Québec) H2X2B5 Canada

Nom de famille	PHANEUF
Prénom	RICHARD
Date du début de la charge	2014-10-15
Date de la fin de la charge	2016-05-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3581 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K2 Canada

Nom de famille	Gunnarson
Prénom	Helena

Date du début de la charge	2014-08-26
Date de la fin de la charge	2016-02-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	185 Croissant Woodside Beaconsfield (Québec) H9W5Y1 Canada

Nom de famille	Isabelle
Prénom	Gingras
Date du début de la charge	2015-04-29
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	103-2004 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X2T2 Canada

Nom de famille	Croteau
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2015-04-29
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	3530A rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L1 Canada

Nom de famille	Devlin
Prénom	Eric
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2020-10-06
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	3619 rue Clark Montréal (Québec) H2X2S1 Canada

Nom de famille	Dow-Blanchet
Prénom	Pierre Bernard
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2018-01-10
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4627 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T2Y6 Canada

Nom de famille	Ould Ali
Prénom	Soraya
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2016-09-06
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	604-71 rue Duke Montréal (Québec) H3C0L5 Canada

Nom de famille	Robinson
Prénom	Johanne
Date du début de la charge	2016-05-25
Date de la fin de la charge	2017-04-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6190 rue Primeau Laval (Québec) H7B1B2 Canada

Nom de famille	SCHATTEMAN
Prénom	Anne-Cécile
Date du début de la charge	2016-10-25
Date de la fin de la charge	2019-05-30

Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	3-3569 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L2 Canada

Nom de famille	Rabarona
Prénom	Emilie
Date du début de la charge	2017-04-26
Date de la fin de la charge	2018-05-22
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	3594 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2L1 Canada

Nom de famille	Desrosiers
Prénom	Véronique
Date du début de la charge	2017-04-26
Date de la fin de la charge	2019-04-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	200-3451 BOUL. Saint Laurent Montréal (Québec) H2X2T6 Canada

Nom de famille	Harbajan
Prénom	Parjo Singh
Date du début de la charge	2017-04-26
Date de la fin de la charge	2019-02-28
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	4082 rue Rivard Montréal (Québec) H2L4H9 Canada

Nom de famille	Tremblay Gravel

Prénom	Julien
Date du début de la charge	2018-05-22
Date de la fin de la charge	2019-02-28
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	506-3463 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2K7 Canada

Nom de famille	Gélinas
Prénom	Yanie
Date du début de la charge	2019-03-12
Date de la fin de la charge	2023-05-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	6040 rue Cartier Montréal (Québec) H2G2V3 Canada

Nom de famille	Bellamy
Prénom	Samantha Sagina
Date du début de la charge	2019-03-12
Date de la fin de la charge	2023-05-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1011-1570 rue Saint-Timothée Montréal (Québec) H2L3N9 Canada

Nom de famille	Mangwani
Prénom	Saeesh
Date du début de la charge	2019-03-12
Date de la fin de la charge	2019-09-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-3630 rue Drolet Montréal (Québec) H2X3H6 Canada

Nom de famille	Leblanc
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2019-06-19
Date de la fin de la charge	2020-10-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4-5320 av. des Érables Montréal (Québec) H2H2E7 Canada

Nom de famille	Dupuis
Prénom	Ann Rachèle
Date du début de la charge	2019-10-24
Date de la fin de la charge	2020-10-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3925 rue de Mentana Montréal (Québec) H2L3R7 Canada

Nom de famille	Caron
Prénom	Anne-Marie
Date du début de la charge	2019-03-24
Date de la fin de la charge	2022-05-18
Fonctions actuelles	Président Vice-président Trésorier
Adresse du domicile	4314 rue Parthenais Montréal (Québec) H2H2G3 Canada

Nom de famille	Vaillancourt Laliberté
Prénom	Julien
Date du début de la charge	2019-11-26
Date de la fin de la charge	2021-07-05

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1821 boul. Pie-IX Montréal (Québec) H1V2C7 Canada

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Alex
Date du début de la charge	2019-11-26
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Président Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	608-4530 rue Clark Montréal (Québec) H2T2T4 Canada

Nom de famille	Romano
Prénom	Maria Luisa
Date du début de la charge	2020-10-06
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	950 rue Deguire Montréal (Québec) H4L1L6 Canada

Nom de famille	Bastien
Prénom	Christiane
Date du début de la charge	2020-10-06
Date de la fin de la charge	2021-11-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3A-5955 av. Wilderton Montréal (Québec) H3S2V1 Canada

Nom de famille	Tessier

Prénom	Evelyne
Date du début de la charge	2020-10-06
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	3010 rue Matis Montréal (Québec) H4R1A3 Canada

Nom de famille	Gurerbas
Prénom	Sabrina
Date du début de la charge	2022-05-18
Date de la fin de la charge	2023-05-01
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	73-750 côte de la Place-d'Armes Montréal (Québec) H2Y2X8 Canada

Nom de famille	Le Maux
Prénom	Julien
Date du début de la charge	2022-05-18
Date de la fin de la charge	2025-09-22
Fonctions actuelles	Président Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	3435 rue Sainte-Famille Montréal (Québec) H2X2K6 Canada

Nom de famille	Florio
Prénom	Caterina
Date du début de la charge	2023-05-01
Date de la fin de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	21-570 rue Milton Montréal (Québec) H2X1W4 Canada

Nom de famille	Bettah
Prénom	Kouider
Date du début de la charge	2023-05-01
Date de la fin de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4406 av. Bourbonnière Montréal (Québec) H1X2M4 Canada

Nom de famille	Fernandez Betancourt
Prénom	Maria
Date du début de la charge	2024-05-06
Date de la fin de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1107-151 rue de la Rotonde Montréal (Québec) H3E0E1 Canada

Nom de famille	Mayes
Prénom	Sophie
Date du début de la charge	2024-06-10
Date de la fin de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	377 av. Grosvenor Westmount (Québec) H3Z2M3 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	St-Jacques

Prénom	Andre
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directeur général
Adresse du domicile	884 rue des Abbés-Primeau Boucherville (Québec) J4B3P8 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-10-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-05-12
Déclaration de mise à jour courante	2024-07-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-05-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-06-13
Déclaration de mise à jour courante	2022-09-19

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-21
Déclaration de mise à jour courante	2021-11-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2021-02-18
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-08
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-07-09
Déclaration de mise à jour courante	2019-11-29
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-30
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-29
Déclaration de mise à jour courante	2019-04-30
Déclaration de mise à jour courante	2019-04-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-02-26
Déclaration de mise à jour courante	2018-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-05-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2016-11-07
Déclaration de mise à jour courante	2016-09-12
Déclaration de mise à jour courante	2016-07-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-02-26
Déclaration de mise à jour courante	2015-06-02
Déclaration de mise à jour courante	2015-05-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-01-09
Lettres patentes supplémentaires	2015-01-07
Déclaration de mise à jour courante	2014-11-18
Déclaration de mise à jour courante	2014-10-29
Déclaration de mise à jour courante	2014-08-01

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2014-08-01
Déclaration de mise à jour courante	2014-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2014-05-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-03-24
Déclaration de mise à jour courante	2013-08-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-02-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2013-02-13
Déclaration annuelle 2010	2011-07-18
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-07
Déclaration annuelle 2008	2009-07-13
Déclaration modificative	2008-11-20
Déclaration annuelle 2007	2008-08-07
Déclaration annuelle 2006	2007-10-11
Déclaration modificative	2007-08-01
Déclaration modificative	2007-02-17
Déclaration annuelle 2005	2006-03-15
Déclaration annuelle 2004	2005-02-24
Déclaration annuelle 2003	2004-01-30
Déclaration modificative	2003-04-17
Déclaration annuelle 2002	2003-01-16
Déclaration modificative	2002-11-12
Déclaration modificative	2002-01-29
Déclaration annuelle 2001	2002-01-14
Déclaration annuelle 2000	2000-11-15
Déclaration modificative	2000-10-23
Déclaration annuelle 1999	2000-03-01
Déclaration annuelle 1998	1999-01-11
Déclaration annuelle 1997	1998-05-13

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1996	1997-03-06
Déclaration annuelle 1995	1996-01-03
Déclaration d'immatriculation	1995-01-24

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2000-10-23

Nom

Nom	ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-10-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2000-10-23
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-133

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Locaux #1, 251A, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC**
Le « **Locataire »**

Paraphes	
Locataire AST-J	Locateur

BAIL #1303-133
1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836 et de la résolution CM

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET **ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC,** personne morale sans but lucratif, légalement constituée le 1er octobre 1992, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 3 555 rue St-Urbain, Montréal (Québec) H2X 2N6, représentée par André St-Jacques, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants : la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les Lieux loués depuis 2025 et a fait part de son intérêt à continuer d'occuper ces lieux à des fins de bureaux pour activités communautaires.

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : Les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : Les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : Les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tout autre équipement installé par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : Les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : La taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués du local #1, d'une superficie totale de 121 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3,1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail en tout temps avant terme et à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3,2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente :

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 3 146,04 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 262,17 $ chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026 ; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 3 224,64 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 268,72 $ chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

4,3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédent.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : Donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept (7) jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251, avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire ;

5.2 **Entretien et réparations** : Maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection ;

5.3 **Bris de vitres** : Remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre) ;

5.4 **Température** : Fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués ;

5.5 **Eau** : Fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) ;

5.6 **Énergie** : Fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués ;

5.7 **Sécurité incendie** : Assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : remettre en bon état les équipements et autre biens prêtés et énumérés aux plans ci-joints comme annexe « 1 » *;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués et les équipements prêtés en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Locateur : **VILLE DE MONTRÉAL**
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courrier électronique : immeubles.info@montreal.ca

► Locataire : **ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC**
M. André St-Jacques, directeur général
3 555, rue St-Urbain,
Montréal (Québec) H2X 2N6
Courrier électronique : dg@miltonpark.org
Téléphone : (514) : 872-0566 poste 200

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail. Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal.

Le 12 février 2026

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Par : André St-Jacques, directeur général

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur
AST-J	

Cité-des-Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

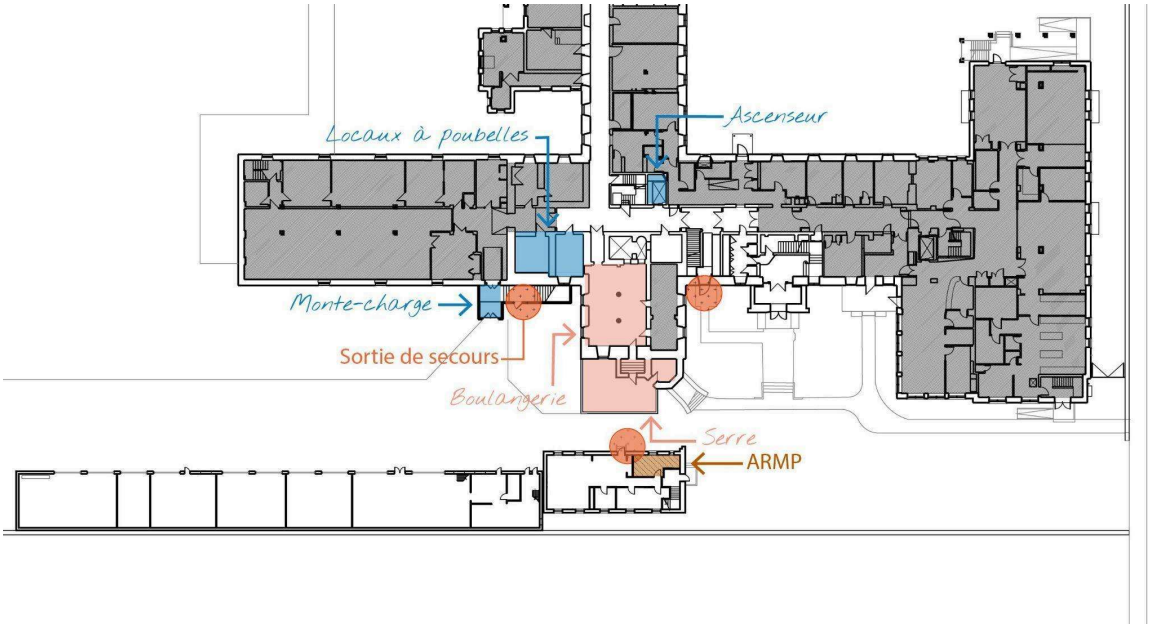

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Association récréative Milton-Parc
Numéro de la salle	#1
Superficie totale	121 pi^2
Détails techniques	Salle de bain à l'étage; une entrée indépendante; plafond standard; éclairage à néon (2); un interrupteur; une grande fenêtre à guillotine (1) avec stores; une petite fenêtre à guillotine; chauffage à vapeur; aucun espace de rangement; huit prises électriques au total.
Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	★☆☆☆☆

Mis à jour le 11 décembre 2025

	Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente. Bâtiment: 1303-133

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941009 - Association Récréative Milton-Parc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-18

Mustapha CHBEL
Conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.055

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259941003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 276 636 $ à 20 organismes, pour l'organisation d'événements présentés en 2026, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier totalisant 276 636 $, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux;

Événements	Organismes	Soutien recommandé
Volet 1 : Événements sportifs internationaux		
Coupe du Monde ICF de Canoë de Vitesse et de Paracanoë 2026 à Montréal (et Championnats Panaméricains 2026)	Canoe Kayak Canada	25 000 $
International Gymnix 2026 - Coupes junior et sénior	International Gymnix	25 000 $
Championnats du monde ISU courte piste Montréal 2026	Gestion d'événements de patinage de vitesse	22 500 $
Coupe Continentale Montréal 2026	Judo Canada	14 375 $
Championnat CAN-AM de bateau dragon par Club	Événements bateau dragon Montréal	13 750 $
Qualification finale World Tennis Tour Junior - Zone Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes	Association Canadienne de Tennis	8 625 $
M15 Montréal	Association Canadienne de Tennis	5 750 $

Volet 2 : Événements sportifs nationaux		
La Classique d'Athlétisme de Montréal	La Classique d'Athlétisme de Montréal	8 500 $
Championnats nationaux juniors élite de plongeon 2026	Diving Plongeon Canada	8 500 $
105e régate de l'Association de l'Est (ERA - Eastern Rowing association)	Club d'aviron de Montréal	8 000 $
Championnat national juvénile d'escalade de difficulté 2026	Climbing Escalade Canada	6 500 $
Championnats Canadiens Universitaires et Collégiaux 2026	Squash Québec	4 500 $
Championnat canadien des maîtres par équipe 2026	Squash Québec	3 350 $
Tournoi invitation de goaball de Montréal 2026	Association sportive des aveugles du Québec	2 650 $
Volet 3 : Événements sportifs métropolitains		
Célébration Fillactive de Montréal	Fillactive (FitSpirit Community Organization)	13 575 $
Tournoi de basketball born again 2026	Association de basketball born again	13 125 $
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal 2026	RSEQ Montréal	12 000 $
Marathon BougeBouge et Festival de Verdun 2026	BougeBouge	11 585 $
Demi-marathon Sun Life au parc Jean-Drapeau	Groupe Icare	11 250 $
Demi Marathon de Lachine	Club de Course à Pied Lachine-Dorval	10 500 $
5KM BougeBouge Montréal souterrain 2026	BougeBouge	8 780 $
Festival Vélocité	Hors stade	8 250 $
BougeBouge RDP-PAT	BougeBouge	7 927 $
Course St-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect inc	5 938 $
BougeBouge Parc-nature du Cap-Saint-Jacques 2026	BougeBouge	4 390 $
BougeBouge Mont-Royal	BougeBouge	4 268 $
BougeBouge Freric-Back Villeray-Saint-Michel 2026	BougeBouge	4 268 $
BougeBouge Beaconsfield	BougeBouge	3 780 $
TOTAL		**276 636 $**

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-20 08:29

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259941003**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 276 636 $ à 20 organismes, pour l'organisation d'événements présentés en 2026, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 août 2025, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2026.
Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains demeure le vecteur principal de contribution de la Ville aux événements sportifs des quatre catégories suivantes : internationale, nationale, métropolitaine et candidature. Il est à noter que les événements dits de grande envergure sont évalués séparément, puisqu'ils se distinguent notamment par le grand rayonnement qu'ils procurent à Montréal, ainsi que par les retombées sociales et économiques importantes qu'ils génèrent.

L'enveloppe budgétaire globale du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains disponible pour l'année 2026 est de 450 000 $.

Le présent dossier décisionnel porte sur les demandes de soutien reçues dans le cadre de la première date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026 (15 décembre 2025). Le prochain et dernier dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026 aura lieu le 15 avril 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0651 - 25 septembre 2025

Approuver la mise à jour 2025-2030 de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

CG25 0515 - 28 août 2025
Approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2026 / Réserver une somme maximale de 450 000 $ à cet effet

CE25 1009 - 11 juin 2025
Accorder un soutien financier totalisant 179 100 $, à 15 organismes, dans le cadre du programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2025

CE25 0341 - 5 mars 2025
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 270 900 $ répartie entre 20 organismes pour l'organisation de 27 événements présentés en 2025 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2025

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains vise les objectifs suivants :

- Soutenir financièrement les organisateurs dans la réalisation d'événements sportifs sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Soutenir financièrement les organisateurs qui s'engagent dans un processus de dépôt de candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale.

Le programme comporte quatre volets qui ont des critères d'admissibilité ainsi que des critères d'évaluation distincts. Un comité d'évaluation, formé d'experts du domaine, évalue chaque demande admissible. Le guide 2026 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains est présenté en pièce jointe.

Le soutien maximal pour un événement selon chaque volet est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Volets	Événements ou Candidatures	Soutien maximal/ événement
Volet 1	Événements sportifs internationaux	25 000 $
Volet 2	Événements sportifs nationaux	10 000 $
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	15 000 $
Volet 4	Candidatures aux événement sportifs internationaux	25 000 $
	Candidatures aux événements sportifs nationaux	10 000 $

À la clôture de cette première période de dépôt, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) avait reçu un total de 31 demandes de soutien. Au terme de l'analyse, 28 projets ont été jugés admissibles. Les trois (3) autres demandes ont été rejetées : l'une en raison d'un niveau de sanction insuffisant pour un événement d'envergure internationale, et les deux autres pour non-conformité aux critères d'admissibilité du programme.

Il est donc recommandé d'accorder un soutien financier à 28 événements pour une somme

totale de 276 636 $, soit plus précisément :

Volets	Événements	Nombre d'événements soutenus au dépôt 1	Soutien total offert par volet au dépôt 1
Volet 1	Événements sportifs internationaux	7	115 000 $
Volet 2	Événements sportifs nationaux	7	42 000 $
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	14	119 636 $

Les organismes s'engagent à respecter les obligations décrites dans le guide du Programme de soutien aux événements sportifs (disponible en pièce jointe). Par ailleurs, considérant le volume de documents, les conventions ne sont pas jointes au dossier. Elles sont disponibles sur demande.

JUSTIFICATION

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains et ses modalités permettent une analyse complète, cohérente et équitable des demandes de soutien de la part des organisateurs d'événements. Le soutien aux organismes contribue à assurer la réussite organisationnelle et financière des événements, et supporte ainsi l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.
À plus long terme, la tenue d'événements favoriserait le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains permet d'affirmer le positionnement international de Montréal et de renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il soutient également la promotion de saines habitudes de vie, en plus de développer une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

Le soutien financier de la Ville peut également servir de levier aux organisateurs en vue de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement, québécois et canadien, ainsi que de leurs fédérations sportives.

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains encourage les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à attirer davantage d'événements à Montréal. L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leurs événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 276 636 $ est nécessaire à ce dossier et elle est prévue au budget du SGPMRS. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, en vertu de l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2026 Dépôt 1 - 15 Décembre 2025			
			Soutien en

Événements	Organismes	Soutien recommandé	proportion du budget de l'événement
Volet 1 : Événements sportifs internationaux			
Coupe du Monde ICF de Canoë de Vitesse et de Paracanoë 2026 à Montréal (et Championnats Panaméricains 2026)	Canoe Kayak Canada	25 000 $	1%
International Gymnix 2026 - Coupes junior et sénior	International Gymnix	25 000 $	3%
Championnats du monde ISU courte piste Montréal 2026	Gestion d'événements de patinage de vitesse	22 500 $	2%
Coupe Continentale Montréal 2026	Judo Canada	14 375 $	4%
Championnat CAN-AM de bateau dragon par Club	Événements bateau dragon Montréal	13 750 $	8%
Qualification finale World Tennis Tour Junior - Zone Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes	Association Canadienne de Tennis	8 625 $	7%
M15 Montréal	Association Canadienne de Tennis	5 750 $	8%
Volet 2 : Événements sportifs nationaux			
La Classique d'Athlétisme de Montréal	La Classique d'Athlétisme de Montréal	8 500 $	10 %
Championnats nationaux juniors élite de plongeon 2026	Diving Plongeon Canada	8 500 $	5 %
105e régate de l'Association de l'Est (ERA - Eastern Rowing association)	Club d'aviron de Montréal	8 000 $	14 %
Championnat national juvénile d'escalade de difficulté 2026	Climbing Escalade Canada	6 500 $	9 %
Championnats Canadiens Universitaires et Collégiaux 2026	Squash Québec	4 500 $	15 %
Championnat canadien des maîtres par équipe 2026	Squash Québec	3 350 $	13 %
Tournoi invitation de goalball de Montréal 2026	Association sportive des aveugles du Québec	2 650 $	16 %
Volet 3 : Événements sportifs métropolitains			
Célébration Fillactive de Montréal	Fillactive (FitSpirit Community Organization)	13 575 $	15%
Tournoi de basketball born again 2026	Association de basketball born again	13 125 $	15%
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal 2026	RSEQ Montréal	12 000 $	15%
Marathon BougeBouge et Festival de Verdun 2026	BougeBouge	11 585 $	12%
Demi-marathon Sun Life au parc Jean-Drapeau	Groupe Icare	11 250 $	3%
	Club de Course à Pied		

Demi Marathon de Lachine	Lachine-Dorval	10 500 $	2%
5KM BougeBouge Montréal souterrain 2026	BougeBouge	8 780 $	12%
Festival Vélocité	Hors stade	8 250 $	9%
BougeBouge RDP-PAT	BougeBouge	7 927 $	12%
Course St-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect inc	5 938 $	12%
BougeBouge Parc-nature du Cap-Saint-Jacques 2026	BougeBouge	4 390 $	12%
BougeBouge Mont-Royal	BougeBouge	4 268 $	12%
BougeBouge Freric-Back Villeray-Saint-Michel 2026	BougeBouge	4 268 $	12%
BougeBouge Beaconsfield	BougeBouge	3 780 $	12%
TOTAL		276 636 $	

Les montants recommandés peuvent différer des montants demandés par les promoteurs en fonction de l'évaluation faite par le comité, des balises du programme ainsi que de la disponibilité des fonds.

Ces montants sont versés selon deux échéances :

- 80 % lors de l'adoption du présent sommaire décisionnel;
- 20 % après réception et analyse de la reddition de compte de l'événement.

Pour le 2e et dernier dépôt, il resterait un montant disponible de 173 364 $.

La liste des contributions antérieures versées depuis 2021 par toute unité de la Ville à ces organismes promoteurs des événements soutenus est présentée en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, de l'essor d'une élite sportive et du maintien de l'expertise spécialisée en sport. Le SGPMRS encourage fortement les promoteurs à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets, notamment en le précisant dans le guide du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains. Des critères d'évaluation spécifiques à ces égards sont aussi appliqués lors de l'analyse de la demande de soutien.
Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

- Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive
- Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles
- Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est retardé, l'organisation adéquate des événements serait mise en péril.
Si le présent dossier est refusé, les événements pourraient être annulés. Ce scénario

risquerait de nuire à la réputation de Montréal comme ville d'accueil d'événements sportifs majeurs et ainsi compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 avril 2026 : 2e et dernier dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-05
Doug Scott LORVIL agent de recherche	Christine LAGADEC c/d orientations evenements equipements pratique sportive
Tél : 438 993-6790 **Télécop. :**	**Tél :** 514 557-7235 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-02-18

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259941003
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction des sports, Division des sports de l'activité physique (SGPRMS)
Projet : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 276 636 $ répartie entre 20 organismes pour l'organisation de 28 événements présentés en 2026 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelle Priorité #20 | Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Priorité #4 et #5 : Augmentation du nombre d'actions et d'initiatives déployées par les promoteurs d'événement afin de: - réduire l'empreinte écologique de leur événement - d'inclure des sphères sous représentées de la société à leur événement Priorité #20 : Dans le respect du protocole de visibilité du Programme, les promoteurs d'événements élaborent différentes stratégies			

de communication, de promotion et de diffusion (par exemples : utilisation des différents médias sociaux, diffusion en directe sur les médias sociaux ou sur des chaînes de télévision, relations de presse, etc.) afin d'assurer une couverture médiatique satisfaisante de leur événement, d'augmenter le taux de participation tout en assurant à la Ville de Montréal une visibilité suffisante

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité**	**x**		

● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Championnat Canadien d'escalade de vitesse 2025
Crédit Photo: Jean Farel Nguemtchouang

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains

Guide du programme | Année 2026

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports Direction des sports (SGPMRS)

Montréal

1. Préambule

L'accueil d'un grand nombre d'événements sportifs illustre la créativité, la mobilisation de même que l'engagement et le dynamisme d'une société. Ces événements sont une source de fierté et constituent de formidables occasions de rapprochement tout en favorisant le développement de la pratique sportive au sein de la population et l'essor d'une élite sportive locale.

Montréal occupe une place de choix dans le monde du sport. Notre ambition est de faire de la métropole **une ville physiquement active, inclusive et universellement accessible**.

La Ville de Montréal souhaite que les promoteurs posent des gestes concrets pour organiser **des événements écoresponsables et/ou zéro déchet.**

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains a été créé en conformité avec la compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale du conseil d'agglomération de Montréal[1]. Le formulaire est disponible sur la page internet montreal.ca.

1.1 Les objectifs du programme

Le but du programme est d'apporter un soutien financier aux organisateurs et aux organisatrices d'événements, afin d'atteindre les objectifs suivants

- augmenter le nombre d'événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine sur le territoire de l'agglomération de Montréal, améliorer leur qualité et accroître leur diversité;
- maximiser les legs et les retombées sportives, touristiques, médiatiques, économiques et sociales des événements sportifs pour Montréal;
- positionner Montréal comme une métropole sportive par excellence à l'échelle nationale et internationale;
- soutenir le sport montréalais de haut niveau;
- développer et renforcer l'expertise et le savoir-faire montréalais en matière de démarchage et d'organisation d'événements sportifs majeurs;
- accroître le sentiment d'appartenance et de fierté de la population et des athlètes;
- encourager la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population montréalaise;
- offrir un nombre accru d'occasions à la population de l'agglomération de Montréal d'assister et de participer à des événements sportifs grand public;
- optimiser l'utilisation des équipements sportifs et des lieux publics montréalais.

1.1.1 Intention de dépôt d'une demande de soutien

Afin que le SGPMRS puisse anticiper le volume de demande pour cette édition du programme, chaque promoteur devra annoncer son intention de déposer une ou plusieurs demandes, en remplissant le formulaire d'intention de demande Microsoft prévu à cet effet, avant le 15 Décembre 2025.

[1] L'agglomération de Montréal est composée des 15 villes liées de l'île de Montréal et des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

1.2 La description du programme

Le programme offre deux types de soutien :

- Le soutien aux événements
  - Volet 1. Événements sportifs internationaux
  - Volet 2. Événements sportifs nationaux
  - Volet 3. Événements sportifs métropolitains
- Le soutien aux candidatures
  - Volet 4. Candidatures aux événements sportifs



12e Open de squash de Montréal 2025
Crédit photo: Anne-Frédérique Bayard

2. Le soutien aux événements

Le programme s'adresse aux disciplines sportives reconnues par le Comité international olympique, par Sport Canada ou par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il s'adresse également aux parasports. En ce qui concerne la reconnaissance de la discipline, une exception peut être considérée pour les disciplines sportives dites "à fort potentiel d'attractivité"[2]. Par ailleurs, il vise aussi bien les événements établis que les événements en phase de démarrage (première ou deuxième édition d'un événement récurrent).

2.1 L'échéancier

Seuls les événements se tenant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026 sont admissibles aux trois premiers volets du programme. L'organisme doit déposer sa demande dûment remplie, accompagnée des documents exigés, au plus tard aux dates et aux heures mentionnées ci-dessous, via le formulaire de dépôt en ligne :

15 décembre 2025 - 16 h **15 avril 2026 - 16 h**

Il faut prévoir un délai de 90 jours entre la date limite de dépôt des demandes et la réponse de la Ville.

2.2 Le soutien financier maximal

Volet 1	Événements sportifs internationaux	**25 000 $**
Volet 2	Événements sportifs nationaux	**10 000 $**
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	**15 000 $**

Le soutien financier peut varier en fonction :

- de l'enveloppe budgétaire totale disponible;
- de la répartition de l'enveloppe budgétaire totale dans chacun des volets;
- du nombre de demandes retenues.

La Ville se réserve le droit de refuser d'attribuer un soutien financier, notamment si l'enveloppe budgétaire du programme est épuisée.

[2] La Ville de Montréal déterminera le potentiel d'attractivité en fonction du nombre de participants, du nombre de spectateurs, de l'organisation du réseau de compétition, ainsi que des retombées sociales, économiques et sportives pour la Ville.

2.3 Les exclusions

Sont exclus du programme :

- les événements sportifs reliés à l'industrie du spectacle tels que les galas de boxe professionnelle, les matchs de sports professionnels, les tournois de golf professionnel, etc.;
- les événements sportifs de très grande envergure nécessitant des ressources considérables de la part des villes hôtes tels que les Jeux olympiques et paralympiques, les Jeux panaméricains, les Universiades, certains championnats du monde, la Coupe du monde de la FIFA, les Jeux du Canada, les Jeux de la francophonie, etc.;
- les événements pour lesquels la Ville de Montréal a déjà une entente de contribution financière;
- les congrès, les conférences, les cliniques, les salons, les expositions et les assemblées liées au sport;
- les camps d'entraînement, les galas de boxe amateur ou amateur/professionnel, les matchs et les combats amateurs organisés (*sparring*);
- les matches de ligues canadiennes, les événements sportifs provinciaux, les championnats régionaux et les compétitions de circuits canadiens;
- les événements sportifs dont l'objectif premier est une collecte de fonds pour financer des causes ou des organismes de bienfaisance non liés au sport.

2.4 Les critères d'admissibilité

Pour qu'une demande soit admissible, l'organisme qui dépose un dossier doit :

- être constitué en " personne morale sans but lucratif " ou " personne morale de droit public " ;
- présenter une demande par événement, à un seul des trois volets;
- organiser un événement en adéquation avec la nature et les objectifs du programme;
- tenir l'événement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- tenir l'événement durant l'année prévue par le programme;
- se conformer aux lois, aux normes et aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur, notamment en matière de sécurité;
- être en règle avec toutes les autorités publiques et sportives concernées;
- détenir toutes les polices d'assurance requises pour la tenue de l'événement;
- déclarer par écrit tous les partenariats et toutes les ententes de soutien (financier, biens, services, etc.) avec les arrondissements, les villes de l'agglomération de Montréal, les gouvernements québécois et canadien et les instances parapubliques (Tourisme Montréal, STM, etc.);
- présenter un budget équilibré et présenter ses états financiers;
- présenter un plan d'action en éco-responsabilité
- présenter un plan d'action en pratiques inclusives
- présenter un programme de legs (sportifs, sociaux, etc.);
- respecter le protocole de visibilité;

Pour tenir compte des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19, la Ville de Montréal pourrait accepter de soutenir par son Programme, des événements de manière adaptée selon les disciplines.

Les critères spécifiques pour les volets 1, 2 et 3

Deux types d'exception peuvent s'appliquer :

a) s'il s'agit de la première ou de la deuxième édition de l'événement, les cibles minimales d'athlètes ou de participantes et participants sont réduites de moitié;
b) si l'événement concerne un sport adapté ou émergent, le nombre et la provenance des participant.e.s seront ajustés en fonction de deux critères :
   - ✓ le bassin potentiel d'athlètes ou de participant.e.s et leur provenance;
   - ✓ la participation aux éditions précédentes ou à des événements comparables.

- **Le volet 1 – Événement international**

  Événement international sanctionné

  L'événement doit :

  a) être sanctionné par la fédération sportive internationale ou continentale détentrice des droits de l'événement;
  b) accueillir au moins 30 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada;
  c) accueillir des athlètes provenant d'au moins deux pays.

  Événement international invitation

  L'événement doit :

  a) être sanctionné par la fédération sportive internationale, par la fédération sportive continentale ou par la fédération sportive canadienne du sport concerné;
  b) accueillir au moins 30 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada;
  c) accueillir des athlètes provenant d'au moins quatre pays, incluant le Canada;
  d) accueillir au moins 40 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada et un minimum de 100 athlètes s'il n'y a que trois pays, incluant le Canada;
  e) accueillir au moins 50 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada et un minimum de 100 athlètes s'il n'y a que deux pays, incluant le Canada.

- **Le volet 2 – Événement national**

  L'événement doit :

  a) être sanctionné par la fédération sportive canadienne détentrice des droits de l'événement;
  b) être ouvert à minimum 6 provinces ou territoires canadiens.

- **Le volet 3 – Événement métropolitain**

  L'événement doit :

  a) regrouper plus de 1 000 participant.e.s;
  b) prévoir des opérations de communication et de promotion auprès de l'ensemble des clientèles visées de l'agglomération de Montréal;
  c) s'assurer d'avoir des participant.e.s provenant d'au moins 17 arrondissements ou villes de l'agglomération de Montréal.

2.5 L'admissibilité des coûts

Le soutien financier ne peut pas excéder 50 % des dépenses totales admissibles et 30 % du total des revenus anticipés.

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la réalisation de l'événement[3] pour lequel l'aide financière est octroyée. Seule la partie de la dépense consacrée exclusivement à cette fin pourra être admissible.

Les listes de dépenses ci-dessous ne sont pas exhaustives. La Ville de Montréal se réserve le droit de juger si une dépense est considérée comme admissible ou inadmissible.

Les dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et/ou du domaine public;
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement;
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'événement;
- Les coûts de promotion, de communication et de marketing;
- Les frais d'assurances, les frais d'études et d'évaluation (faisabilité, impacts, etc.) liés à la tenue de l'événement;
- Les frais des officiels (salaires, repas, déplacements);
- Les frais du personnel technique, médical et les honoraires professionnels requis pour la tenue de l'événement (physiothérapeute, etc.);
- Les frais liés à la formation des bénévoles et à leurs dépenses;
- Les frais liés à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'événement;
- Les salaires et les charges sociales (principalement les divers congés payés et vacances) associés exclusivement au temps consacré à la réalisation de l'événement par le personnel ou une ressource embauchée spécifiquement à cette fin.

Les dépenses non admissibles

- Toute dépense liée à l'événement qui entre dans la gestion quotidienne de l'organisme (loyer, téléphone, matériel de bureau, équipements, frais de comptabilité, frais juridiques, etc.);
- Le salaire du personnel permanent rémunéré pour des activités courantes de l'organisme;
- Les assurances collectives ou individuelles, les REER, les CELI ou autres avantages de ce type;
- Les cachets, les cadeaux, les prix, les bourses, les récompenses, les rétributions ou les remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participant.e.s, aux bénévoles, aux expertes et experts, aux déléguées et délégués ou aux organismes sportifs;
- Les coûts liés aux visites des expert.e.s ou des délégué.e.s des fédérations détentrices des droits de l'événement;
- Les dépenses liées à l'hébergement, au transport et aux repas des participant.e.s (membres des délégations des pays participants et représentantes et représentants des organismes impliqués);
- Les frais de représentation (incluant les frais afférents) des personnes payées par l'organisme;
- Les dépenses liées aux boissons alcoolisées, au tabac, au cannabis, au permis d'alcool et au permis de réunion;

[3] Dans le cas où l'événement se déroule en plusieurs lieux dont certains sont à l'extérieur de l'agglomération de Montréal, seules les dépenses pour la portion montréalaise de l'événement sont admissibles.

- Les dépenses reliées à la vente de produits ou services (services alimentaires, kiosque de vente de souvenirs, etc.) et le coût des produits destinés à la revente (produits dérivés, produits alimentaires, etc.);
- Les frais et coûts déjà remboursés (ou financés) par un autre bailleur de fonds ou par le secteur privé;
- La perte de revenus attribuables à l'utilisation des plateaux sportifs;
- Les dépenses liées aux immobilisations (acquisition de terrains ou de propriétés et autres immobilisations, rénovation de bâtiments, aménagement d'infrastructures externes, remboursement de prêts, financement de la dette ou remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir);
- Les dépenses non reliées à la compétition (réception des dignitaires);
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé;
- Les dépenses allouées en dehors de la période couverte par la convention d'aide financière;
- Les taxes applicables.

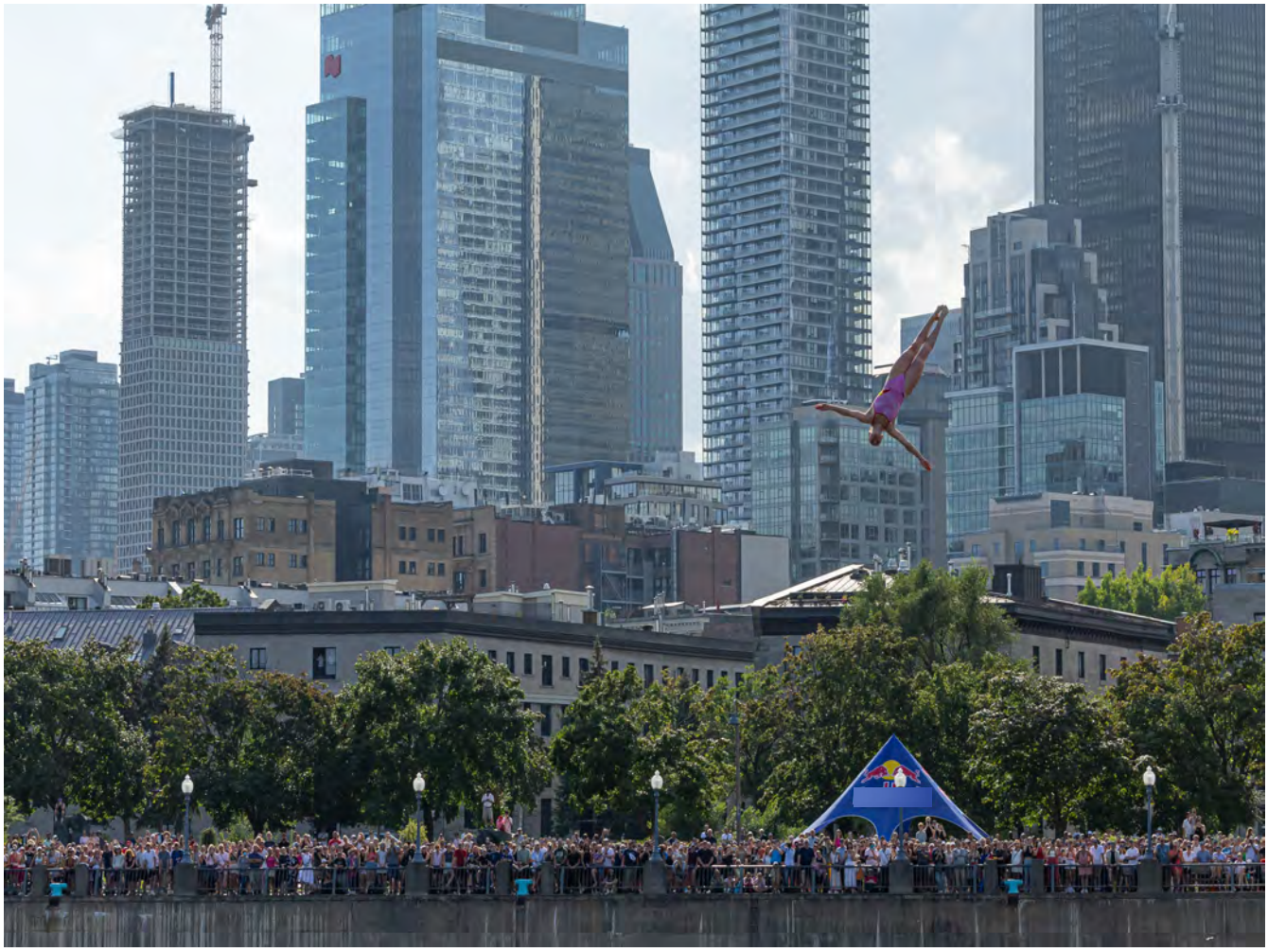

Série Mondiale de Plongeon Haut Vol 2024 | Redbull - Plongeon Canada
Crédit photo : Antoine Saito

2.6 Les critères d'évaluation

Seules les demandes respectant la date d'échéance et comprenant le formulaire dûment rempli et tous les documents exigés avant la tenue de l'événement (section 9.1. du formulaire) seront évaluées.

Si plusieurs organisations souhaitent tenir un événement similaire à des dates rapprochées, la Ville de Montréal se réserve le droit de décider lequel d'entre eux elle soutiendra.

À la suite de l'analyse, les événements retenus seront soumis aux autorités compétentes pour leur approbation quant à l'ampleur du soutien à accorder.

Les critères retenus pour l'évaluation quantitative

- Le nombre d'objectifs du programme atteints par l'événement;
- Le nombre d'athlètes, de participant.e.s, d'équipes ou de clubs;
- Le nombre prévu de spectatrices et de spectateurs ;
- Le nombre de provinces et/ou territoires à qui la compétition est ouverte;
- Le nombre d'arrondissements et de villes de l'agglomération de Montréal, de provinces et de territoires du Canada ou de pays participants;
- La provenance des athlètes, des équipes, des clubs, des participant.e.s (en pourcentage) : Montréal, Québec, Canada, autres pays;
- La durée de l'événement (nombre de jours);
- La télédiffusion et/ou webdiffusion de l'événement : cotes d'écoute prévues et nombre de pays rejoints;
- La contribution globale requise de l'Administration montréalaise en ressources financières, humaines, matérielles, en expertise, en communication, etc.;
- Les avantages, les legs et les retombées de l'événement;
- La contribution des gouvernements du Québec et du Canada et des fédérations sportives québécoise et canadienne concernées;
- La diversification des sources de financement publiques, privées et autonomes;
- La réussite financière de l'événement;
- La tenue de l'événement dans les quartiers périphériques est un élément de plus-value.

Les critères retenus pour l'évaluation qualitative



Série Mondiale de Plongeon Haut Vol 2024 |Redbull - Plongeon Canada
Crédit photo : Antoine Saito

- La reconnaissance du sport;
- Le caractère récurrent ou ponctuel de l'événement;
- La catégorie des athlètes : espoir, junior, senior, maître;
- Le calibre de la compétition;
- Les retombées médiatiques attendues;
- Les opérations de marketing, de promotion et de communication;
- L'historique de l'événement et de l'organisatrice ou l'organisateur;
- La qualité de l'organisation (déroulement, logistique, comité organisateur, sécurité, etc.);
- La qualité du plan d'affaires et du budget prévisionnel;
- Le caractère inclusif de l'événement (pratiques inclusives : volet para, féminin, jeunesse, accessibilité universelle, équité, inclusion, etc.);[4]
- La qualité du programme de legs (sportifs, sociaux, etc.);[4]
- La qualité du plan de gestion écoresponsable de l'événement (actions mises en place à différents niveaux : ressources humaines, alimentation, gestion des matières résiduelles et des sources d'énergie, sensibilisation et éducation à l'environnement, transports, déplacements et émission de gaz à effet de serre (GES), etc.);[4]
- Les éléments d'innovation;
- Le respect du protocole de visibilité.[5]

2.7 Les modalités de versement

Pour les projets retenus, l'aide financière est accordée en deux versements :

- un premier versement correspondant à 80 % du montant accordé lorsque tous les documents exigés avant l'événement (section 9.1. du formulaire) seront remis;
- un deuxième versement correspondant à 20 % du montant accordé lors de l'évaluation satisfaisante de la reddition de compte (section 9.2 du formulaire) incluant notamment le rapport complet de l'événement[6], le bilan financier, les preuves des dépenses admissibles, etc.

La Ville de Montréal se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel du soutien financier consenti dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- l'événement est annulé;
- l'organisation de l'événement lui porte préjudice;
- un ou des documents exigés sont manquants;
- un ou des renseignements inscrits dans les documents reçus de l'organisme ou diffusés par celui-ci sont faux ou inexacts;
- les documents exigés à la suite de la tenue de l'événement (section 9.2. du formulaire) ne sont pas tous remis dans les délais prescrits;
- un ou plusieurs critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

[4] Des gabarits de plan d'action sont disponibles à même le formulaire de demande.
[5] Lorsque la demande de soutien est effectuée à posteriori de l'événement, le comité organisateur devra démontrer la visibilité qui a été accordée à la Ville durant l'événement (photo, programme, vidéo, articles de journaux, mentions, etc.).
[6] Un gabarit de rapport d'événement est disponible à même le formulaire de demande.

3. Le soutien aux candidatures

Ce volet du programme s'adresse aux organismes à but non lucratif s'engageant dans un processus de dépôt d'une candidature pour accueillir à Montréal un événement sportif sanctionné, d'envergure nationale ou internationale.

3.1 L'échéancier

L'organisme soumet sa demande dûment remplie, accompagnée des documents exigés, **entre le 1er janvier et le 1er novembre 2026**. Il n'y a pas de date fixe pour le dépôt des demandes de soutien. Il faut prévoir un délai de 60 jours entre la date de dépôt et la réponse de la Ville.

3.2 Le soutien financier maximal

Volet 4	Candidature pour les événements sportifs internationaux :	**25 000 $**
Volet 4	Candidature pour les événements sportifs nationaux :	**10 000 $**

Le soutien financier peut varier en fonction :

- de l'enveloppe budgétaire totale disponible;
- de la répartition de l'enveloppe budgétaire totale dans chacun des volets;
- du nombre de demandes retenues.

La Ville se réserve le droit de refuser d'attribuer un soutien financier, notamment si l'enveloppe budgétaire du programme est épuisée.

3.3 Les exclusions

Sont exclus du programme :

- les événements sportifs liés à l'industrie du spectacle tels que les galas de boxe professionnelle, les matches de sports professionnels, les tournois de golf professionnel, etc.;
- les événements pour lesquels la Ville de Montréal a déjà une entente de contribution financière;
- les congrès, les conférences, les cliniques, les salons, les expositions et les assemblées liées au sport;
- les camps d'entraînement, les galas de boxe amateur ou amateur/professionnel, les matches et les combats amateurs organisés (*sparring*);
- les matches de ligues canadiennes, les événements sportifs provinciaux, les championnats régionaux et les compétitions de circuits canadiens;
- les événements sportifs dont l'objectif premier est une collecte de fonds pour financer des causes ou des organismes de bienfaisance non liés au sport;
- les événements internationaux invitation;
- les événements métropolitains.

3.4 Les critères d'admissibilité

3.4.1 Les critères généraux

La candidature doit concerner :

- un événement en adéquation avec la nature et les objectifs du programme;
- un événement qui aura lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- un événement écoresponsable.

L'organisme doit :

- présenter une demande par candidature;
- être constitué en corporation à but non lucratif (personne morale);
- être en règle avec toutes les autorités publiques et sportives concernées;
- détenir les polices d'assurance responsabilité civile spécifiées à la section 9.1. du formulaire;
- déclarer, pour le projet de candidature, toutes les contributions en argent, en biens et en services des instances publiques et parapubliques, des organisations sportives et du secteur privé;
- présenter un budget prévisionnel de candidature équilibré.

3.4.2 Les critères spécifiques

Les candidatures d'événement international sanctionné

L'événement doit :

- être sanctionné par la fédération sportive internationale ou continentale détentrice des droits de l'événement;
- accueillir au moins 30 % d'athlètes provenant de l'extérieur du Canada;
- accueillir des athlètes provenant d'au moins deux pays.

Les candidatures d'événement national

L'événement doit :

- être sanctionné par la fédération sportive canadienne détentrice des droits de l'événement;
- être ouvert à l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.

3.5 L'admissibilité des coûts

Le soutien financier ne peut pas excéder 50 % des dépenses totales admissibles et 30 % du total des revenus anticipés du budget de la candidature.

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la candidature pour l'accueil d'un événement sportif à Montréal pour laquelle l'aide financière est octroyée. Seule la partie de la dépense consacrée exclusivement à cette fin pourra être admissible.

Les listes de dépenses admissibles et non admissibles énumérées à la page suivante ne sont pas exhaustives. La Ville de Montréal se réserve le droit de juger si une dépense est considérée comme admissible ou inadmissible.

Les dépenses admissibles

Les coûts admissibles doivent être liés à la production :

- du plan d'affaire;
- des études de faisabilité et de marché;
- de l'étude d'impacts économiques;
- du dossier de candidature;
- d'autres outils équivalents qui réduisent
- significativement les risques associés à la tenue de l'événement.

Les dépenses non admissibles

- Les dépenses matérielles, administratives et en ressources humaines;
- Les cachets, les cadeaux, etc., offerts aux délégué.e.s et organismes sportifs;
- Les coûts des visites des représentant.e.s de l'organisme détenant les droits de l'événement;
- Les frais de représentation (incluant les frais afférents);
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé;
- Les taxes applicables;
- Les dépenses déjà remboursées (ou financées) par un autre bailleur de fonds ou par le secteur privé.

3.6 Les critères d'évaluation

Seules les demandes présentant le formulaire dûment rempli et tous les documents exigés à la section 9.1. du formulaire seront évaluées.

À la suite de l'analyse, les demandes de soutien retenues seront soumises aux autorités compétentes pour approbation.

Les critères retenus pour l'évaluation quantitative du potentiel du projet de candidature

- Le nombre d'objectifs du programme atteints par le projet;
- Le nombre potentiel d'athlètes, de participant.e.s, d'équipes ou de clubs;
- Le nombre potentiel de spectateurs et de spectatrices;
- Le nombre de provinces et de territoires du Canada ou de pays participants;
- La provenance des athlètes, des équipes, des clubs, des participant.e.s (en pourcentage) : Montréal, Québec, Canada, autres pays;
- La durée de l'événement (nombre de jours);
- La télédiffusion et/ou webdiffusion potentielle de l'événement : cotes d'écoute et nombre de pays rejoints;
- La contribution globale attendue de l'Administration montréalaise en argent, en biens et en services;
- La contribution des gouvernements du Québec et du Canada et des fédérations sportives québécoise et canadienne concernées;
- La diversification des sources de financement publiques, privées et autonomes.

Les critères retenus pour l'évaluation qualitative de l'organisme et du type d'événement

- La pertinence de l'événement dans le développement du sport concerné à Montréal;
- La pertinence de l'événement pour chacun des objectifs du Programme;
- Les avantages, les legs et les retombées de l'événement envisagés pour Montréal;
- La reconnaissance du sport;
- Le caractère récurrent ou ponctuel de l'événement;
- Le calibre des athlètes et de la compétition;
- Les retombées médiatiques potentielles pour Montréal à l'échelle nationale et internationale;
- Le rayonnement et l'envergure de l'événement;
- L'historique de l'organisateur ou de l'organisatrice et de l'événement;
- Les appuis obtenus de la communauté sportive concernée.

3.7 Les modalités de versement

Pour les projets retenus, l'aide financière est accordée en un seul versement et ne sera versée que lorsque tous les documents exigés à la section 9.1. du formulaire auront été reçus et analysés.

La Ville de Montréal se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel du soutien financier consenti dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- le projet de candidature est annulé par l'organisme ayant déposé la demande;
- la fédération québécoise ou l'association canadienne du sport concerné refuse d'appuyer la candidature de l'organisme;
- le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec refuse d'appuyer ou de soutenir financièrement la tenue de l'événement à Montréal;
- le processus d'appel de candidatures de l'organisme détenant les droits de l'événement est annulé par ce dernier ou celui-ci avait signifié préalablement son refus de tenir l'événement à Montréal;
- un ou plusieurs documents devant être remis à la Ville à la section 9.2. du formulaire sont manquants;
- un ou plusieurs renseignements inscrits dans les documents reçus de l'organisme ou diffusés par ce dernier sont faux ou inexacts.



Tournoi de basketball BABE 2025
Photo libre de crédit

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Direction des sports

montreal.ca

Nom fournisseur	Unité d'affaires	Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Totaux			68 163,00	151 414,00	183 565,00	371 950,00	408 970,00
Association Canadienne De Tennis	Grands parcs, mont Royal et sports		-	9 000,00	3 500,00	37 500,00	39 250,00
Association De Basketball Born Again	Grands parcs, mont Royal et sports		-	9 000,00	9 000,00	9 000,00	11 500,00
Association Sportive Des Aveugles Du Quebec	Diversité et inclusion sociale		264,00	264,00	-	-	-
Association Sportive Des Aveugles Du Quebec	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	-	2 500,00	2 650,00
Bougebouge	Grands parcs, mont Royal et sports		16 500,00	12 000,00	15 000,00	30 100,00	42 700,00
Bougebouge	Verdun		42,00	335,00	-	-	-
Climbing Escalade Canada	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	-	-	5 200,00
Club D'Athletisme St-Laurent Select Inc.	Grands parcs, mont Royal et sports		487,00	5 000,00	2 375,00	7 125,00	4 750,00
Club D'Athletisme St-Laurent Select Inc.	Saint-Laurent		10 470,00	2 915,00	2 865,00	2 850,00	3 320,00
Club D'Aviron De Montreal	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	2 250,00	6 750,00	6 750,00
Club De Courses A Pied Lachine - Dorval	Grands parcs, mont Royal et sports		9 600,00	15 600,00	15 000,00	12 000,00	16 800,00
Courses Thematiques	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	-	-	9 000,00
Diving Plongeon Canada Inc	Grands parcs, mont Royal et sports		-	26 800,00	16 700,00	131 000,00	24 000,00
Evenements Bateau Dragon Montreal	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	-	-	11 000,00
Fillactive	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Gestion Des Evenements De Patinage De Vitesse	Grands parcs, mont Royal et sports		6 600,00	36 000,00	31 500,00	22 250,00	58 450,00
Hors Stade	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	9 500,00	12 000,00	6 600,00
International Gymnix	Grands parcs, mont Royal et sports		-	-	-	25 000,00	76 000,00
Judo Canada	Grands parcs, mont Royal et sports		-	10 000,00	26 000,00	30 000,00	20 000,00
La Classique D'Athletisme De Montreal	Grands parcs, mont Royal et sports		9 350,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 000,00
Rseq Montreal	Grands parcs, mont Royal et sports		9 900,00	16 000,00	13 875,00	11 375,00	34 200,00
Squash Quebec	Grands parcs, mont Royal et sports		4 950,00	-	15 500,00	12 000,00	16 800,00

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259941003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 276 636 $ à 20 organismes, pour l'organisation d'événements présentés en 2026, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1259941003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.056

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259622013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1- d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028;

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-24 14:13

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259622013**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Montréal - Métropole en santé (MMS) est un regroupement d'acteurs montréalais œuvrant en saines habitudes de vie depuis 2014. Il regroupe les deux grandes mobilisations que sont Montréal physiquement active (MPA) et le Conseil du système alimentaire montréalais. Son objectif est d'être reconnu comme le réseau incontournable qui fait de Montréal une métropole innovante pour la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, en accompagnant, en reconnaissant et en soutenant des mesures structurantes et durables.
L'organisme est soutenu par la Ville à la hauteur de 150 000 $ annuellement depuis 2017. L'entente actuelle vient à échéance le 31 mars 2026.

Le 20 janvier 2026, l'organisme a envoyé une lettre (disponible en annexe du projet de convention) demandant un renouvellement de l'entente pour la période 2026-2028, au même montant annuel que lors des dernières années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0436 - 28 août 2025
Accorder un soutien financier de 150 000 $ à Montréal - Métropole en santé pour la

réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

CG24 0204 - 18 avril 2024
Accorder un soutien financier de 150 000 $ à Montréal Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver un projet de convention à cet effet

CG21 0468 - 26 août 2021
Accorder un soutien financier de 450 000 $ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période 2021-2024, dans le cadre du Fonds région et ruralité / Approuver un projet de convention à cet effet

CG16 0447 - 25 août 2016
Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « l'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires ».

DESCRIPTION

Le soutien de la Ville à Montréal à Métropole en santé est pour la réalisation des plans d'actions des deux mobilisations qui la composent :
1- Mobilisation Montréal physiquement active (MPA)
Mobilisation multisectorielle (ex.: municipal, santé, organismes du milieu) regroupant une centaine de partenaires qui œuvrent à la mise en place d'environnements favorables à un mode de vie physiquement actif.
Montréal physiquement active invite les partenaires mobilisés à agir en complémentarité et en cohérence avec une vision et des orientations communes. Ainsi, des projets et des initiatives concrètes peuvent être travaillés en collaboration entre les partenaires pour instaurer des changements durables favorisant un mode de vie physiquement actif pour toute la population montréalaise.

Quatre axes d'intervention caractérisent son action :

- Aménager des milieux de vie en faveur des déplacements actifs et de l'activité physique pour tous;
- Soutenir le développement du plein air urbain;
- Valoriser la pratique sportive et ses événements;
- Promouvoir un mode de vie physiquement actif et équilibré.

Quelques réalisations 2024-2025

- Savoir prendre soin + : Projet de recherche-action visant à concevoir des services équitables et inclusifs d'activités physiques et sportives et d'alimentation nutritive. Lors de la dernière année, 7 formations gratuites sur la gouvernance inclusive ont été données, ainsi que 4 sessions d'ateliers pratiques.
- Publication du Portrait des habitudes de vie des 0-5 ans montréalais.
- Évolution des environnements favorables au mode de vie physiquement actif sur l'île de Montréal | Constats 2014-2024 : rédaction d'un portrait détaillé de l'environnement bâti qui met en lumière les progrès accomplis dans l'évolution des infrastructures

urbaines.
- Développement de la plateforme Bouge Montréal : projet qui vise à créer un outil d'aide à la décision sous la forme d'une application web. Cet outil permettra aux personnes de découvrir et d'accéder facilement à des offres d'activités physiques et sportives adaptées à leurs besoins, leurs envies et leurs capacités. Il vise également à faire rayonner la richesse et la diversité des initiatives en activité physique et sportive offertes sur le territoire montréalais, notamment celles portées par les partenaires du réseau.

2- Mobilisation Conseil du système alimentaire montréalais

Mobilisation qui a pour mission d'assurer un leadership régional fort en matière d'alimentation. Depuis 2018, il porte deux mandats, soit :

- conseiller l'agglomération de Montréal pour le développement de politiques et de programmes liés à l'accès à une saine alimentation;
- mobiliser un réseau de plus de 150 partenaires pour la mise en place de plans d'action régionaux intégrés.

Le Conseil du système alimentaire montréalais :

- crée des espaces de concertation et de partage de connaissances;
- développe et promeut des politiques favorables à un système alimentaire durable et inclusif;
- soutient la mise en place d'initiatives structurantes qui visent à renforcer l'accès à une alimentation saine, diversifiée de proximité, abordable et durable pour toutes et tous.

Quelques réalisations 2024-2025

- Deuxième journée de réflexion sur les coupons nourriciers : un événement a réuni près de cinquante personnes pour partager les apprentissages des projets de coupons nourriciers menés à travers la province, et réfléchir à des principes directeurs pour un futur programme provincial.
- Forum SAM 2024 : rassemblement de 125 personnes à la Grande Bibliothèque pour une journée consacrée aux collaborations et à la cohérence des actions visant à transformer les systèmes alimentaires locaux à Montréal, afin de les rendre plus durables, inclusifs et résilients.
- Menu de santé planétaire : création, en collaboration avec Équiterre, d'une vidéo explicative et d'une fiche à propos du concept de menu de santé planétaire.
- Guichet unique pour la transition alimentaire : Mission d'outiller, d'accompagner et de valoriser les restaurants et commerces alimentaires montréalais soucieux de réduire leur empreinte écologique.

Montréal - Métropole en santé facilite la concertation et la mobilisation intersectorielle permettant de créer de saines habitudes de vie pour les Montréalaises et les Montréalais, contribuant ainsi au bien-être et à la qualité de vie de toutes et de tous.

Le présent dossier vise à renouveler l'engagement de la Ville auprès de Montréal Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action des deux mobilisations au même montant annuel de 150 000 $. La convention avec Montréal Métropole en santé est d'une durée de deux ans, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2028. Le suivi de l'entente est géré par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), avec la collaboration du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Outre la Ville de Montréal, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Direction régionale de santé publique et l'organisme provincial M361 soutiennent aussi Montréal - Métropole en santé pour la réalisation de leurs plans d'actions.

L'organisme s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention signée avec la Ville.

JUSTIFICATION

La mise sur pied de Montréal - Métropole en santé n'aurait pu se faire sans un engagement continu de la Ville dans les mobilisations de Montréal Physiquement active et du Conseil du système alimentaire montréalais. La Ville y joue un rôle majeur, par ses responsabilités en sport et en activité physique ainsi que par ses priorités en sécurité alimentaire et en agriculture urbaine.

Dans le cadre des plans d'actions intégrés, de nombreux projets porteurs ont pu voir le jour grâce à la concertation menée par MPA et le Conseil du système alimentaire montréalais notamment le Guichet unique pour la transition alimentaire, l'espace cuisine pour la sécurité alimentaire, des initiatives inclusives comme Savoir prendre soin +¸ des parcs accessibles, la Route bleue du grand Montréal, Parc Actif, etc.

Le soutien est un levier pour l'organisme afin de lui permettre d'obtenir l'appui financier d'autres bailleurs de fonds publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme maximale de 300 000 $ taxes incluses, est prévu au budget de fonctionnement du Service de développement économique. Il est financé par le Fonds régions et ruralité. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en raison de la portée régionale des rôles et responsabilités de l'organisme auprès des arrondissements et des villes liées. La contribution de la Ville représente une proportion annuelle de 8,7 % des revenus totaux projetés de l'organisme pour l'année à venir. La répartition des montants est la suivante, le tout étant versé conformément aux termes et conditions de la convention, notamment suivant la remise de la reddition de compte qui y est prévue :
2026: 135 000 $
2027: 150 000 $
2028: 15 000 $

Revenus 2024-2025 et projections liées à la réalisation des plans d'action (Projet) :

Revenus - Plans d'actions (Projet soutenu)	Revenus 2024-2025	% du budget 2024-2025	Projections 2026-2027	% du budget 2026-2027	Projections 2027-2028	% du budget 2027-2028
Ville de Montréal - Direction des sports	150 000 $	19,63 %	150 000 $	17 %	150 000 $	14 %
Ville de Montréal - Laboratoire de l'innovation urbaine de Montréal	59 174 $	7,74 %	-		-	
M361	198 999 $	26,04 %	250 000 $	28 %	250 000 $	24 %
MAPAQ	112 002 $	14,66 %	100 000 $	11 %	100 000 $	10 %
Ministère des Services de santé et	100 000 $	13,09 %	125 000 $	14 %	125 000 $	12 %

services sociaux - DRSP						
Centraide du grand Montréal	90 000 $	11,78 %	90 000 $	10 %	90 000 $	9 %
Autres revenus	53 288 $	6,97 %	67 388 $	7 %	244 869 $	24 %
Services conseils	750 $	0,10 %	-		-	
Collège Dawson	-		72 000 $	8 %	32 000 $	3 %
Transition en commun	-		50 000 $	6 %	50 000 $	5 %
Total des revenus pour la réalisation des plans d'action	**764 213 $**	**100 %**	**904 388 $**	**100 %**	**1 041 869 $**	**100 %**

Soutien de la Ville en proportion des revenus totaux de l'organisme

Revenus préliminaires	**Revenus 2024-2025**	**% du budget**	**Projections 2026-2027**	**% du budget 2026-2027**	**Projections 2027-2028**	**% du budget 2027-2028**
Ville de Montréal - SGPMRS	150 000 $	8,84 %	150 000 $	10 %	150 000 $	10 %
Total des autres revenus pour la réalisation des plans d'action	614 213 $	36,21 %	754 388 $	51 %	891 869 $	60 %
Total des autres revenus liés à la réalisation des projets	932 040 $	54,95 %	574 972 $	39 %	437 491 $	30 %
Total des revenus	**1 696 253 $**	**100 %**	**1 479 360 $**	**100 %**	**1 479 360 $**	**100 %**

Le soutien octroyé à l'organisme au cours des cinq dernières années est présenté en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

- Priorité #3 | Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous
- Priorité #6 | Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire
- Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
- Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive, d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité et d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le renouvellement de l'entente n'est pas approuvé, la réalisation des plans d'actions de MPA et du Conseil du système alimentaire montréalais pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la convention : en continu jusqu'au 31 mars 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Charles-André MAJOR, Service du développement économique
Maelle PLOUGANOU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hilel HAMADACHE, Service du développement économique
Dina HUSSEINI, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Mourtala SALHA-HALADOU, Service du développement économique
Steves BOUSSIKI SOM, Service du développement économique

Lecture :

Stéphanie MAURO, 10 février 2026
Maelle PLOUGANOU, 4 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume FILIATRAULT
Conseiller en planification

Tél : 5148687471
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : (514) 557-7235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259622013

Unité administrative responsable : *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique*

Projet : Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver un projet de convention à cet effet

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité #3 | Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

Priorité #6 | Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité #3 : L'axe 1 de MPA a pour but d'aménager des milieux en faveur des déplacements actifs et de l'activité physique pour tous, par la concertation des 18 organisations partenaires.

Priorité #6 : Le CSAM, regroupant 55 organisations, structure ses résultats attendus selon les 5 orientations suivantes:

1. Améliorer l'accès au marché montréalais pour les produits locaux
2. Diminuer l'empreinte écologique du système alimentaire
3. Réduire l'insécurité alimentaire des personnes vulnérables
4. Améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation
5. Œuvrer pour la consolidation des projets structurants et la collaboration intersectorielle au sein du système alimentaire montréalais

Priorité #9 : Par le travail des partenaires communautaires et de santé, le bénéfice attendu est la réduction des inégalités sociales de santé

Priorité #19 : Par le soutien à des projets structurants permettant notamment l'accès à des activités physiques et sportives de proximité, ainsi que l'accès à des aliments locaux.

Priorité #20 : Par les activités de communication et de promotion, MMS fait rayonner la Ville en lien avec les actions des partenaires pour le mode de vie physiquement actif ainsi que la sécurité alimentaire.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***

1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		

b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Actions prioritaires 2026-2028

Réseau	Actions	Description sommaire	26-27	27-28
Transversal	Finalisation du Plan d'action régional intégré 2026-2030	Mobiliser les partenaires des réseaux pour compléter le processus de planification stratégique 26-30.	oui	non
Transversal	Nouveaux projets	Planification de nouveaux projets selon les résultats de la planification stratégique.	oui	non
Transversal	Nouveaux projets	Mise en oeuvre de nouveaux projets selon les résultats de la planification stratégique.	non	oui
Transversal	Évaluation en commun	Entretien du portail web, mise à jour des questionnaires pour la collecte de données, mobilisation des porteurs de projet, analyse et diffusion des résultats.	oui	oui
Transversal	Savoir prendre soin+	Mise en œuvre des activités inclusives en alimentation et activités physiques et sportives, évaluation d'impact sur les populations cibles (familles racisées avec jeunes enfants et LGBTQ2IS+)	oui	oui
MPA	Soutien au comité de coordination de MPA	Coordination du COCO - comité de coordination de MPA : organisation de 4 rencontres par année, déploiement du Plan stratégique du réseau, suivi collectif du plan d'action.	oui	oui
MPA	Coordination de l'axe d'intervention - mobilité active et collective	organisation de 3 rencontres par année, suivi et soutien des projets intégrés au plan d'action régional	oui	oui
MPA	Soutien à la coordination de l'axe d'intervention - développement du plein air	Arrimage avec le coporteur de l'axe : SLIM, suivi des projets intégrés au plan d'action régional	oui	oui
MPA	Coordination de l'axe d'intervention - valorisation de la pratique sportive	organisation de 3 rencontres par année, suivi et soutien des projets intégrés au plan d'action régional	oui	oui

MPA	Coordination de l'axe d'intervention - approche 360 du MVPA	organisation de 3 rencontres par année, suivi et soutien des projets intégrés au plan d'action régional	oui	oui
MPA	Coordination transversale - interaxe	organisation de 2 rencontres par année	oui	oui
MPA	Bouge Montréal 2.0	Développer un outil d'aide à décision (OAD), sous forme de plateforme web (site et application), permettra d'accéder aux ressources et offres de service en APS adaptés selon les besoins, les envies et les capacités physiques de l'utilisateur.	oui	oui
MPA	La Foulée verte	Le projet 'Foulée verte : *Mouvement pour la transition écologique au sein du milieu sportif montréalais"* permettra d'augmenter la connaissance du milieu sportif ainsi que sa capacité d'agir en le dotant de moyens pour améliorer son adaptation face aux changements climatiques.	oui	oui
CSAM	Coordination du Conseil du système alimentaire montréalais	Coordination du conseil de politiques alimentaires : organisation de 5 rencontres par année, recrutement et sélection des membres, développement de propositions de politiques publiques, suivi collectif du plan d'action.	oui	oui
CSAM	Coordination du groupe de travail sur les circuits courts et de proximié	Finalisation du portrait sur les circuits courts et de proximité et diffusion.	oui	non
CSAM	Coordination du groupe de travail sur les circuits courts et de proximié	Soutien et suivi des projets du PARI 26-30.	oui	oui
CSAM	Coordination du groupe de travail sur l'empreinte écologique	Soutien et suivi des projets du PARI 26-30.	oui	oui
CSAM	Coordination du groupe de travail sur l'accès à une saine alimentation	Soutien et suivi des projets du PARI 26-30.	oui	oui

CSAM	Coordination du groupe de travail sur l'insécurité alimentaire	Soutien et suivi des projets du PARI 26-30.	oui	oui
CSAM	Coordination du groupe de travail sur la citoyenneté alimentaire	Développement d'une charte montréalaise de citoyenneté alimentaire.	oui	non
CSAM	Coordination du groupe de travail sur la citoyenneté alimentaire	Réalisation d'ateliers citoyens.	oui	oui
CSAM	Coordination du groupe de travail sur la citoyenneté alimentaire	Soutien et suivi des projets du PARI 26-30.	oui	oui
CSAM	Coordination du comité régional en alimentation scolaire	Soutien et suivi des projets du PARI 26-30.	oui	oui
CSAM	Espace cuisine pour la sécurité alimentaire	5 webinaires par année portant sur les enjeux de lutte à l'insécurité alimentaire et le développement des systèmes alimentaires locaux.	oui	oui
CSAM	Espace cuisine pour la sécurité alimentaire	Mise en ligne et mise à jour des contenu du portail Espace cuisine	oui	oui
CSAM	Guichet unique pour la transition alimentaire	Mise en lien de commerces alimentaires de petite et moyenne taille avec des structures accompagnatrices pour la réduction de leur empreinte écologique.	oui	oui

Montréal

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (PL 96 sanctionné le 1er juin 2022), prévoit des modifications à la Charte de la langue française (la Charte) et à d'autres lois s'appliquant aux organismes municipaux. Ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français et prévoient notamment des obligations relatives à la passation de tout contrat par les municipalités, quelle que soit sa valeur et sa nature (article 152.1 de la Charte).En vertu de ces nouvelles dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 25 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux nouvelles exigences de la Charte. Par conséquent, la Ville doit s'assurer que votre entreprise respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner par courriel à l'adresse _____ ou par la poste à l'adresse _____ , dans un délai de _____.

Je, soussigné.e, à titre de représentant.e autorisé.e de Montréal - Métropole en santé *(nom de l'entreprise ou de l'organisme)* (ci-après l'« Entreprise ») déclare que (*cocher **une** des cases ci-dessous*-) :

☐ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☒ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 25 personnes au Québec.

☐ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

☐ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (cocher **une** des 4 cases ci-dessous):

- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que l'Entreprise s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que l'Entreprise n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si l'Entreprise a reçu une telle offre, elle a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Et j'ai signé, le 20 janvier 2026

Anne Marie Aubert

Nom – représentant.e de l'Entreprise



Signature – représentant.e de l'Entreprise

MONTRÉAL, MÉTROPOLE EN SANTÉ

Table intersectorielle régionale sur les **saines habitudes de vie**

Résolution R276-250616-CA de Montréal – Métropole en santé

Adoptée au CA du 16 juin 2025

Il est résolu qu'Anne Marie Aubert ou Carine Thouveny, co-directrices de Montréal – Métropole en santé, soient signataires pour tout engagement relatif à l'entente avec la Ville de Montréal afin soutenir la réalisation du plan d'action régional de MMS.

Adoptée à l'unanimité

Suzie Pellerin
Présidente du Conseil d'Administration
16 juin 2025

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-12-01 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1175207563
Nom	Montréal - Métropole en santé

Adresse du domicile

Adresse	200-5455 av. De Gaspé Montréal (Québec) H2T3B3 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Montréal - Métropole en santé
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Aubert
Prénom	Anne Marie
Adresse	200-5455 av. De Gaspé Montréal (Québec) H2T3B3 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2020-02-05
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2020-02-05
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2020-02-05 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-06-23
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-23 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8699
Activité	Autres associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux
Précisions (facultatives)	Concertation et soutien aux interventions visants à créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie.

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 11 à 25
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Pellerin
Prénom	Suzie
Date du début de la charge	2020-02-06

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	12210 rue Valmont Montréal (Québec) H3M2V8 Canada

Nom de famille	Gailhard
Prénom	Marine
Date du début de la charge	2021-06-22
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	330-525 rue du Dominion Montréal (Québec) H3J2B4 Canada

Nom de famille	Camillo
Prénom	Shana
Date du début de la charge	2024-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1515 rue Joliette Montréal (Québec) H1W3E8 Canada

Nom de famille	Bourret
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2024-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2115 boul. Gouin E Montréal (Québec) H2B1X1 Canada

Nom de famille	Eyitayo
Prénom	Mohamed Moufid
Date du début de la charge	2024-06-18

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5-5747 Grande Allée Brossard (Québec) J4Z3G4 Canada

Nom de famille	Shuley
Prénom	Clare
Date du début de la charge	2024-11-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7191 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2E2M5 Canada

Nom de famille	Massé
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2025-02-17
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	6928 av. Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S2H2 Canada

Nom de famille	Désilets
Prénom	Nathalie
Date du début de la charge	2025-02-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1730 boul. Edouard-Laurin Montréal (Québec) H4L2B8 Canada

Nom de famille	Charasse
Prénom	Alice
Date du début de la charge	2025-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	605-55 av. du Mont-Royal O Montréal (Québec) H2T2S6 Canada

Historique

Nom de famille	Duclos
Prénom	Véronique
Date du début de la charge	2020-02-05
Date de la fin de la charge	2020-02-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8282 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P2G6 Canada

Nom de famille	Coué
Prénom	Laurent
Date du début de la charge	2020-02-05
Date de la fin de la charge	2020-02-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1836 52e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec) H1A2V9 Canada

Nom de famille	Aubert
Prénom	Anne-Marie
Date du début de la charge	2020-02-05
Date de la fin de la charge	2020-02-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2597 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2K3C9 Canada

Nom de famille	Ayalon
Prénom	Rotem

Date du début de la charge	2020-02-06
Date de la fin de la charge	2022-06-07
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6796 av. De Chateaubriand Montréal (Québec) H2S2N8 Canada

Nom de famille	Liberio
Prénom	Andrew
Date du début de la charge	2020-02-06
Date de la fin de la charge	2024-11-25
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	613-1900 RUE Jane-Jacob Saint-Laurent (Québec) H4M0A8 Canada

Nom de famille	Tran
Prénom	Tina
Date du début de la charge	2020-02-06
Date de la fin de la charge	2021-06-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4703 rue Rivard Montréal (Québec) H2J2N5 Canada

Nom de famille	Sweet
Prénom	Douglas
Date du début de la charge	2020-02-06
Date de la fin de la charge	2022-06-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	104-211 rue du Saint-Sacrement Montréal (Québec) H2Y1W9 Canada

Nom de famille	Edmond Junior
Prénom	Ernest
Date du début de la charge	2020-02-06
Date de la fin de la charge	2024-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5-4185 RUE Henri-Deslongchamps Montréal (Québec) H1X3H6 Canada

Nom de famille	Pujol
Prénom	Caroline
Date du début de la charge	2020-02-06
Date de la fin de la charge	2023-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5958 rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S2L7 Canada

Nom de famille	Romain
Prénom	Alex
Date du début de la charge	2021-06-29
Date de la fin de la charge	2024-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4-2565 av. Aird Montréal (Québec) H1V2W8 Canada

Nom de famille	Lachapelle
Prénom	Joëlle
Date du début de la charge	2021-06-29
Date de la fin de la charge	2025-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	6824 rue Chambord Montréal (Québec) H2G3C3 Canada

Nom de famille	Daneau
Prénom	Richard D
Date du début de la charge	2022-06-07
Date de la fin de la charge	2024-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1234 rue de Honfleur Boucherville (Québec) J4B8G4 Canada

Nom de famille	Lavigne
Prénom	Elsa
Date du début de la charge	2023-06-15
Date de la fin de la charge	2024-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4704 rue Chabot Montréal (Québec) H2H1Y3 Canada

Nom de famille	Ghernati
Prénom	Nabila
Date du début de la charge	2022-09-21
Date de la fin de la charge	2025-01-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	803-7905 ch. de la Côte-Saint-Luc Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2W4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	AUBERT

Prénom	Anne Marie
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Codirectrice
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	200-5455 av. De Gaspé Montréal (Québec) H2T3B3 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2025-03-07
Déclaration de mise à jour courante	2025-03-03
Déclaration de mise à jour courante	2025-01-08
Déclaration de mise à jour courante	2024-11-26

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-09-26
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-02
Déclaration de mise à jour courante	2023-09-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-07-13
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-07-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-07-26
Déclaration initiale	2020-05-22
Déclaration de mise à jour courante	2020-03-18
Lettres patentes	2020-02-05

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2020-02-05

Nom

Nom	Montréal - Métropole en santé
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2020-02-05
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Contributions financières antérieures - 2021-2025

Nom fournisseur	No fournisseur	Unité d'affaires	No résolution	2021	2022	2023	2024	2025
Montreal - Metropole En Sante	589315	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	-	457,50	-	500,00	-	-
		Développement économique	-	225 000,00	-	110 000,00	80 000,00	20 000,00
			CG20 0520	150 000,00	-	-	-	-
			CG21 0468	135 000,00	150 000,00	150 000,00	15 000,00	-
			CG24 0204	-	-	-	135 000,00	15 000,00
			CG25 0436	-	-	-	-	135 000,00
		Diversité et inclusion sociale	S/O	-	3 463,01	-	-	-
			-	-	-	-	10 000,00	-
		Environnement	-	-	-	15 819,50	-	-
		Espace pour la vie	-	-	-	150,00	-	-
		Grands parcs, mont Royal et sports	-	-	50,00	-	-	-
		Planification stratégique et performance organisationnelle	CM24 1258	-	-	-	90 014,00	50 461,00
Totaux				**375 457,50**	**153 513,01**	**276 469,50**	**330 014,00**	**220 461,00**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
CULTURE, SPORTS, LOISIRS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MONTRÉAL MÉTROPOLE EN SANTÉ**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38)), dont l'adresse principale est le 200 – 5455, rue de Gaspé, Montréal, QC, H2T 3B3, agissant et représentée par Mme Anne Marie Aubert, co-directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS :N/A
Numéro d'inscription TVQ : N/A

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit en tant que table régionale intersectorielle régionale en saines habitudes de vies regroupant des acteurs complémentaires et interdépendants d'organismes communautaires, d'organisations civiles et privées et des instances publiques et institutionnelles de l'île de Montréal et qu'il s'appuie sur deux grandes mobilisations partenariales : Montréal physiquement active (MPA) et le Conseil du Système alimentaire montréalais (C-SAM);

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Fonds région ruralité pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	Désigne la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant exigence de la Ville en matière de visibilité, le cas échéant;
« **Annexe 3**» :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention, ainsi que les dates et conditions des versements;
« **Projet** » :	désigne l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, les objectifs mesurables, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville accorde une contribution à l'Organisme, comme prévu à l'article 5 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 3;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et de la mise à la disposition des Installations de la Ville à l'Organisme pour la réalisation du Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville et du prêt des Installations, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au sous-paragraphe 5.1.1 de la présente convention;

4.1.3 lorsque le Projet se réalise sur plus d'une année, transmettre au Responsable, au plus tard le 31 mai de chaque année de la présente convention, une mise à jour annuelle de la description détaillée du Projet.

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention. Cette

obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées.

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des Installations ou des assureurs;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses Installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant.

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces

paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 15 juillet de chaque année et doit couvrir la période comprise entre le 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées. À cette fin, remettre au Responsable, le 15 juillet, un tableau des revenus et dépenses réels du Projet soutenu par la présente convention;

4.5.3 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation du Projet, sous une forme à convenir entre les Parties;

4.5.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.5 transmettre aux dates exigées par le Responsable son Rapport annuel;

4.5.6 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.7 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour

chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.8 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

5.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de trois cent mille dollars (300 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.1.2 Versements

La somme payable à l'Organisme sera versée selon les modalités indiquées à l'Annexe 3 de la présente convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.2 Ajustement de la contribution financière

5.2.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville;

5.2.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler le versement de toute somme à l'Organisme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.3 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

5.4 Installations

La Ville met à la disposition de l'Organisme les Installations décrites à l'Annexe 2 de la présente convention pour lui permettre de réaliser son Projet.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention.

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet le 1er avril 2026 et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 mars 2028.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
REMISE DES INSTALLATIONS

13.1 Dans les cinq (5) jours de la fin de la présente convention que ce soit dû à l'arrivée de son terme ou pour une cause prévue aux articles 10 et 12, l'Organisme doit libérer les Installations en les laissant dans leur état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer l'équipement et le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

13.2 Si les Installations sont rendues substantiellement inutilisables par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune

responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer les Installations.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

14.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

14.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

14.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

14.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 200 – 5455, rue de Gaspé, Montréal, QC, H2T 3B3, et tout avis doit être adressé à l'attention de Anne Marie Aubert, co-directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

14.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito
Greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 20e jour de janvier 2026

MONTRÉAL MÉTROPOLE EN SANTÉ

Par : _____
Anne Marie Aubert
Co-directrice

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME À LA VILLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET

MONTRÉAL MÉTROPOLE EN SANTÉ
Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

M. Luc Denis

Directeur
Direction des sports
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Pavillon Prince, 4e étage
Montréal (Qc) H3C 0G4

Montréal, le 20 janvier 2026

OBJET : Demande de financement pour 2026-2028 de MMS

Cher M. Denis,

En tant que partenaire de confiance de la Ville de Montréal depuis maintenant une décennie, Montréal Métropole en santé (MMS) souhaite solliciter votre soutien afin de maintenir l'appui de la Ville de Montréal pour les années financières 2026-2027 et 2027-2028.

Notre réseau de partenaires a été désigné par la Ville de Montréal comme instances de référence en matière de concertation pour la promotion du mode de vie physiquement actif (Montréal physiquement active) et en alimentation (Conseil du Système alimentaire montréalais) en 2014 et en 2018. Nos succès témoignent de la force de notre mobilisation. Depuis près de 10 ans, c'est près de 200 projets structurants en faveur de la santé et de la qualité de vie qui ont été mis en œuvre, notamment le Guichet unique pour la transition alimentaire (GUTA), L'espace cuisine pour la sécurité alimentaire, des initiatives inclusives comme Savoir prendre soin + qui vise à concevoir des services d'activité physique et sportive (APS) et d'alimentation à partir de l'approche de l'ADS+ (analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle), des Parcs accessibles, la route bleue du grand Montréal, Parc actif, etc.

Dans le cadre de notre collaboration avec la Ville, nous atteignons ensemble des objectifs communs comme améliorer la qualité de vie de la population montréalaise. Votre engagement et votre soutien jouent un rôle crucial dans la réussite des projets menés sur le territoire régional et dans la réalisation des objectifs collectifs bénéfiques pour notre métropole. MMS est une



accompagnatrice fiable, pondérée et équitable soit une alliée incontournable à la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030.

Agissant sur les échelles d'intervention (humaine, quartier et métropole), les réseaux de MMS contribuent activement par la concertation et l'impulsion de projets à la transition écologique, à la solidarité, l'équité et l'inclusion, à la démocratie et la participation ainsi que la stimulation et la créativité.

Nous sommes convaincus que la pérennité de votre soutien est une condition

sine qua none à l'atteinte de nos objectifs communs et au bien-être des citoyens montréalais. L'expertise et l'engagement de plus de 250 partenaires multisectoriels sont mobilisés depuis près de 10 ans afin d'assurer la mise en place d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie de la population montréalaise. Cette mobilisation nécessite des ressources et un cadre garantissant la confiance, la transparence et le respect.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention que vous porterez à cette demande et pour votre engagement continu envers le bien-être de notre métropole.

Dans l'attente de votre réponse à notre demande, nous vous prions d'agréer, monsieur Denis, l'expression de nos salutations distinguées.

Carine Thouveny et Anne Marie Aubert

Co-directrices

Montréal Métropole en santé

5455 avenue De Gaspé, bureau 200
Montréal (Québec) H2T 3B3

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que Montréal Métropole en santé (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à la réalisation des plans d'action de MPA et du C-SAM (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;

- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;

- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;

- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

- @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

    - le nombre d'abonnés;

    - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

    - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

    - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

    - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

    - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES ET TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

2026-2027			
PHASES	**DOCUMENTS ATTENDUS**	**DESCRIPTION ET EXIGENCES**	**ÉCHÉANCE**
1er versement de 135 000 $ au 15 avril 2026			
Reddition de compte 2026-2027	**Bilan annuel**	Document complet détaillant l'avancement des plans d'action	15 juillet 2027
	Bilan financier détaillé	Comptabilité distincte incluant revenus et dépenses réelles liées à la subvention (isolant la contribution de la Ville).	15 juillet 2027
	États financiers vérifiés		15 juillet 2027
2e versement de 15 000 $ - sur approbation préalable de la reddition de compte du projet 30 juillet 2027			
2027-2028			
Documents annuels	**Plans d'actions mis à jour**	En cas de modification, mise à jour des plans d'action	31 mai 2027
	Prévisions budgétaires	Dépôt des prévisions budgétaires de l'année	31 mai 2027
	Preuve d'assurance responsabilité civile	Certificat de police d'assurance d'un montant minimal de 2 000 000 $. Doit inclure : Ville de Montréal comme coassurée.	15 décembre 2027
1er versement de 135 000 $ au 1er septembre 2027, sur réception des documents annuels			
Reddition de compte 2027-2028	**Bilan annuel**	Document complet détaillant l'avancement des plans d'action	15 juillet 2028
	Bilan financier détaillé	Comptabilité distincte incluant revenus et dépenses réelles liées à la subvention (isolant la contribution de la Ville).	15 juillet 2028
	États financiers vérifiés		15 juillet 2028
2e versement de 15 000 $ sur approbation préalable de la reddition de compte du projet 30 juillet 2028			

Règles additionnelles à respecter considérant le soutien du Fonds régions ruralité (volet 2)

1- Maximum 5% des dépenses allouées à la subvention de la ville peuvent être affectés à des frais d'administration.

2- Le montant de la subvention de la ville ne peut excéder 80 % des dépenses admissibles du projet.

Dépenses admissibles

Sont admissibles les dépenses d'élaboration et de mise en œuvre du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire suivantes :

- Les salaires et les charges sociales des ressources professionnelles attitrées à la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, au prorata du temps consacré si les membres du personnel assument d'autres tâches;
- Les honoraires contractuels liés à la réalisation d'un portrait, d'un diagnostic ou d'une étude nécessaire à l'élaboration du Cadre d'intervention;
- Les honoraires contractuels, les salaires et les charges sociales associés à la reddition de comptes (rapport d'activité, saisie des données nécessaires aux fins d'évaluation de programme, vérification);
- La concertation avec tout autre organisme à qui la ministre a délégué une part du FRR en vue de réaliser des projets ou des actions en commun ou d'harmoniser leurs actions et projets respectifs.

Les dépenses admissibles engagées par la MRC pour l'élaboration et la mise en œuvre de son Cadre d'intervention peuvent être financées à **100 %** par le volet 2 du FRR.

Dépenses non admissibles

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont notamment :

- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- Les dépenses récurrentes engagées par la MRC dans le but d'assurer son fonctionnement courant en dehors des objectifs du présent volet et de ceux définis dans le Cadre d'intervention (ex. : direction générale, ressources d'encadrement et administration). Cette même condition s'applique lorsque la MRC est bénéficiaire d'un projet;
- Les frais d'intérêt ainsi que toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;

- La portion remboursable de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH);
- Les indemnités de départ;
- Les dépenses d'activités de lobbyisme, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011);
- Les frais juridiques liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle de la direction ou du personnel des entités subventionnées;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration engagées par la MRC, **jusqu'à concurrence de 5 %** du montant délégué du FRR, sont admissibles lorsqu'elles sont liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre d'intervention (voir annexe 2). Les dépenses d'administration sont calculées annuellement.

Dépenses d'administration

Les **dépenses d'administration** suivantes engagées par l'organisme, jusqu'à concurrence de 5 % de la part déléguée du FRR, sont admissibles lorsqu'elles sont liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre d'intervention:

- Les dépenses liées aux salaires et aux charges sociales de la direction générale, des ressources d'encadrement et de l'administration qui sont attitrées à la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, au prorata du temps consacré si les membres du personnel assument d'autres tâches;
- Les dépenses de déplacement et de repas que nécessite un déplacement, ne dépassant pas les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec;
- Les dépenses de poste ou de messagerie;
- La tenue de livres et la comptabilité;
- Les dépenses liées aux activités de communication pour les consultations ou pour faire connaître les décisions prises par les autorités compétentes;
- Les locations de salles;
- Les fournitures de bureau;
- Les télécommunications et l'entretien du site Web;
- Les dépenses de formation;
- Les assurances générales;
- Les cotisations, les abonnements;
- La promotion;
- Les frais bancaires et les intérêts;
- L'entretien des locaux;
- La location de salles;
- L'amortissement des actifs immobiliers;
- Les dépenses de représentation.

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont, notamment :

- Toute dépense liée à des projets déjà réalisés;
- Les dépenses récurrentes engagées par l'organisme municipal admissible, à l'exception de l'ARBJ, dans le but d'assurer son fonctionnement courant en dehors des objectifs du présent programme et de ceux définis dans le Cadre d'intervention (ex. : direction générale, ressources d'encadrement et administration). Cette même condition s'applique lorsque la MRC est bénéficiaire d'un projet;
- Les frais d'intérêt ainsi que toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;
- La portion remboursable de la TVQ et de la TPS/TVH;
- Les indemnités de départ;

- Les dépenses d'activités de lobbyisme, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011);
- Les frais juridiques liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle de la direction ou du personnel des entités subventionnées;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

Extraits du Guide du délégataire - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - Volet 2: Développement territorial
Disponible en ligne: Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Développement territorial – Guide du délégataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259622013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1259622013.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-12

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.057

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1262885002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1- d'accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-27 12:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1262885002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Institut international d'études administratives de Montréal (IIÉAM), aussi connu sous le nom de Forum économique international des Amériques (FÉIA), a soumis au Service du développement économique (SDÉ) une demande de contribution financière d'un montant de 175 000 $ pour la réalisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal (CdeM), laquelle se tiendra du 8 au 10 juin 2026 à l'Hôtel Bonaventure.
La CdeM est une rencontre de leaders mondiaux qui a pour but de favoriser une meilleure compréhension des grands enjeux internationaux. Elle accueille annuellement plus de 250 conférenciers nationaux et internationaux et plus de 2 000 participants en provenance de plus de 50 pays. Les thèmes principaux abordés sont l'économie, la finance, le commerce, l'énergie et les infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 25 0324 - 19 juin 2025 - Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 31e édition de la Conférence de Montréal.
CG 24 0271 - 16 mai 2024 - Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 30e édition de la Conférence de Montréal.

DESCRIPTION

La CdeM, organisée annuellement depuis 1995, est une rencontre de leaders mondiaux à Montréal, ayant pour but de favoriser une meilleure compréhension des grands enjeux internationaux. La CdeM veut faciliter les échanges internationaux, permettre la conclusion d'ententes, fournir des occasions d'affaires et offrir une information privilégiée qui permette de prendre de bonnes décisions en lien avec les grands enjeux économiques actuels. Les thèmes principaux abordés lors de la CdeM sont : l'économie, la finance, le commerce, l'énergie et les infrastructures. Elle attire annuellement plus de 2 500 participants de haut

niveau, et 39 pays y sont représentés.
Le FÉIA bénéficie de la contribution et de la notoriété de partenaires comme le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec, les universités montréalaises et leurs écoles affiliées, ainsi que d'entreprises privées telles que Power Corporation et la Banque de Montréal (BMO). Le budget prévu pour cet événement est de 3 millions $, dont 4,7 % proviendraient de la Ville de Montréal; 32,5 % proviendront des gouvernements du Québec et du Canada et 63 % proviendront de revenus privés.

Depuis l'édition 2015, la contribution financière de la Ville a été partagée entre le Service du développement économique (SDÉ : 75 %) et le Bureau des relations internationales (BRI : 25 %).
Pour l'édition 2026, la contribution sera assumée à 100 % par le SDÉ.

En 2026, le thème principal de la conférence sera « Prospérer dans un monde incertain ». La Ville est invitée à s'impliquer dans le contenu de deux panels en lien avec l'économie circulaire et une autre thématique d'intérêt pour l'Administration montréalaise.

La Conférence de Montréal offre une plateforme de premier choix pour la promotion internationale des initiatives de relance et de transformation économique de Montréal.

JUSTIFICATION

Depuis sa création, la CdeM est un événement de prestige à portée internationale qui vise une clientèle formée de dirigeants économiques et politiques, d'acteurs publics, et de hauts représentants d'organismes sectoriels. La CdeM est notamment bien réseautée dans les milieux économiques et financiers, en particulier dans les organisations régionales et internationales à vocation économique comme le FMI, la Banque Mondiale et l'OCDE. Elle a réussi à attirer des conférenciers de prestige comme Christine Lagarde, ancienne directrice du Fonds monétaire international (FMI), Alan Greenspan, ancien président de la Réserve fédérale des États-Unis, ou Ban ki Moon, ancien secrétaire général de l'ONU. En 2021 et 2022, Mark Carney, ex-Gouverneur de la Banque du Canada, a pris la parole sur le thème de la transition écologique.

La CdeM couvre des enjeux comme la croissance inclusive, la finance durable ou la transition énergétique et écologique. En outre, si la clientèle visée est d'abord issue de grandes entreprises ou organisations, le SDÉ insiste pour que la CdeM se penche davantage sur les priorités découlant de notre stratégie de développement économique, la vision Montréal 2030 ainsi que sur les enjeux touchant le tissu industriel montréalais. La CdeM s'est investie dans des efforts en ce sens, permettant notamment, lors des dernières éditions, la présentation de contenu lié à la transition écologique, à l'économie circulaire, au financement des startups et à la relance des centres-villes.

En bref, la CdeM représente une occasion de dialoguer entre des visions différentes de la mondialisation et une tribune pour la Ville de Montréal pour faire valoir ses orientations locales et internationales dans le domaine du développement économique et de la transition écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 140 000 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique de l'Entente Réflexe 2.
Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années aux organismes de ce dossier par la Ville (SDÉ) pour le même type de projet ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2026	Versements	
		2024	2025		1er versement 2026	2e versement 2026
Institut international d'études administratives de Montréal (IIÉAM)	Conférence de Montréal	140 000 $	140 000 $	140 000 $	128 000 $	12 000 $

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Le projet à réaliser est en lien avec l'orientation suivante du Plan stratégique Montréal 2030 :

Priorité Rayonnement de la métropole : Mesure 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention, et doivent être appliquées par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mise en œuvre de l'entente : avril 2026 ;
- Élaboration des éléments de communication : mai 2026 ;
- Tenue de l'événement : du 8 au 10 juin 2026 ;
- Bilan : automne 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

Jean THERRIEN, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît TURGEON
Conseiller en planification, Affaires économiques internationales

Tél : 514 827-3311
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-27

Valérie POULIN
Directrice, Direction Développement des marchés

Tél : 438 274-1735
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
Directeur de service - Développement économique
Tél : 514 868-0817
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1262885002
Unité administrative responsable : Service du Développement économique
Projet : Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant notamment les priorités suivantes :* *20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Pour la priorité 20 : Démontrer l'engagement de Montréal pour une économie plus verte auprès de l'écosystème et du public étranger.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : **a. Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;	X		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSOLUTION DES ADMINISTRATEURS
DE
INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES
DE MONTRÉAL INC.
(ci-après désignée la « **IIEAM** »)

PRENANT EFFET LE 9 JUIN 2014

DÉMISSION DES ADMINISTRATEURS SORTANTS ET NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINSTRATEURS

ATTENDU QUE Monsieur Nabil Antaki a informé le conseil d'administration qu'il souhaitait démissionner en tant qu'administrateur de l'IIEAM en date du 8 juin 2014;

ATTENDU QUE Monsieur Jean Bernier a informé le conseil d'administration qu'il souhaitait démissionner en tant qu'administrateur de l'IIEAM en date du 8 juin 2014;

ATTENDU QUE Monsieur Nicholas Rémillard est une personne qui a les connaissances et compétences requises pour agir en tant qu'administrateur de l'IIEAM;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Pettigrew est une personne qui a les connaissances et compétences requises pour agir en tant qu'administrateur de l'IIEAM en remplacement d'un poste d'administrateur sortant; et

ATTENDU QUE Monsieur Ron Denom est une personne qui a les connaissances et compétences requises pour agir en tant qu'administrateur de l'IIEAM en remplacement d'un poste d'administrateur sortant.

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Nabil Antaki comme administrateur de la Société;

D'ACCEPTER la démission de Jean Bernier comme administrateur de la Société;

D'ACCEPTER la nomination de Nicholas Rémillard au poste d'administrateur;

D'ACCEPTER la nomination de Pierre Pettigrew au poste d'administrateur en remplacement d'un poste d'administrateur sortant;

D'ACCEPTER la nomination de Ron Denom au poste d'administrateur en remplacement d'un poste d'administrateur sortant;

DE CONFIRMER que le Président détermine la durée des mandats de tous les administrateurs; et

DE PERMETTRE que tout administrateur ou dirigeant de l'IIEAM soit, et il est par les présentes, autorisé à faire toute chose et signer tout document nécessaire ou simplement utile afin de donner effet à la présente résolution.

La présente résolution est par les présentes adoptée et signée par les administrateurs de la Société.

NABIL ANTAKI

GIL RÉMILLARD

JEAN BERNIER

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Domenico Zambito, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTRÉAL INC. (IIÉAM),** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 606, rue Cathcart, bureau 620, Montréal, H3B 1K8, agissant et représentée par M. Nicholas Rémillard, Président et Chef de la direction, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'établi dans la Résolution des administrateurs du 9 juin 2014;

Numéro d'inscription T.P.S. : 140446923 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1017654787 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de développer la connaissance des grands enjeux de la mondialisation des marchés, en mettant l'accent sur les relations entre les Amériques et les autres continents. La Conférence vise aussi à faciliter les rencontres pour développer les échanges internationaux et les occasions d'affaires, en invitant des chefs d'État, des gens d'affaires, des membres de gouvernements, des délégations internationales, des universitaires et des gens de la société civile;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** ») ;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » :	La description du Projet
2.2 « **Annexe 2** » :	Le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant
2.3 « **Projet** » :	Le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1
2. 4 « **Rapport annuel** » :	Document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention
2.5 « **Reddition de compte** » :	Les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet ;
2.6 « **Responsable** » :	Le Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé ;
2.7 « **Unité administrative** » :	Le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations ou locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la «**Publication**») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, **transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville** (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), **ses états financiers vérifiés** conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus

tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Remise de documents

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

4.8.1 lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (140 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables,

le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux (2) versements :

En 2026:

- un **premier versement** d'un montant maximal de **CENT VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (128 000 $)** dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention et le dépôt du programme préliminaire du Projet et les documents descriptifs finaux des panels à réaliser en collaboration avec la Ville de Montréal ;

- un **deuxième versement** d'un montant maximal de **DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 $)**, trente (30) jours après le dépôt et l'analyse de la Reddition de comptes finale à la satisfaction du Responsable et du rapport d'activités et budgétaire du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATION ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 9

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « Rapports ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2026

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de laprésente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 606, rue Cathcart, bureau 620, Montréal, H3B 1K8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président et Chef de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
M. Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 19e jour de Février 2026

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTRÉAL INC.

Par : _____
M. Nicholas Rémillard, Président et Chef de la direction

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le.....e jour de 2026 (Résolution).

ANNEXE 1

SECTION 1 : DESCRIPTION DU PROJET

La 32e édition de la Conférence de Montréal portera sur le thème « Prospérer dans un monde incertain ». La Ville est invitée à s'impliquer dans le contenu de deux (2) panels portant sur les orientations et secteurs stratégiques de la Planification économique conjointe (PEC):

1. **Objectifs généraux**

   - Faire valoir les orientations de Montréal en matière du développement économique et de transition écologique ;
   - Présenter les initiatives de la Ville de Montréal dans le cadre de thématiques liées au développement économique, avec un public économique de haut niveau;
   - Faire valoir le leadership international de Montréal en matière de développement durable et diplomatie climatique.

2. **Objectifs des actions de l'équipe de développement des Marchés locaux et internationaux du Service du développement économique**

   - La Ville considère que le Projet devait lui permettre de contribuer à l'atteinte de ses priorités en matière des orientations de la Vision Montréal 2030, notamment.

     - 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

   - La Ville considère que le Projet devait lui permettre de contribuer à l'atteinte de ses priorités en matière des orientations de de la PEC, notamment:

     - AXE 3 : Économie innovante et créative : renforcer notre positionnement distinctif à l'échelle locale, nationale et internationale

     - ORIENTATION 3.1. S'intégrer aux écosystèmes des créneaux stratégiques porteurs et adapter les leviers de la Ville pour soutenir leur croissance et les faire rayonner à l'international

De plus, la contribution financière de la Ville au Projet lui donne droit aux éléments suivants :

Déjeuners de travail, sessions et événements privés
• 40 passes régulières pour les startups et entreprises à forte croissance lors de la CDM (lunchs selon disponibilités); • 6 passes VIP • Invitation (s) aux tables d'honneur (et/ou activités privées virtuelles) : • Pour les espaces en présentiel :   ○ 1 table de 10 personnes à chacun des déjeuners causerie d'intérêt pour la Ville, et *2 tables de 10 personnes pour le déjeuner-causerie du lundi 9 juin*; • Éléments de visibilité habituels (logo de la Ville et indication du partenariat dans les bannières, site web et tout publicité)
Événements spéciaux et prises de parole, réseautage et communication d'entreprise

- Préparation de deux panels sur des thématiques d'intérêt de la Ville, lesquels seront organisés selon les orientations et les invités suggérés par la Ville. Tous les aspects opératifs et logistiques seront pris en charge par la CDM ;
- Accès au service personnalisé de relations médias et au salon de presse ;
- Maillage et possibilités de rencontres bilatérales avec les conférenciers et partenaires selon les intérêts et objectifs du partenaire.

Autres événements

Conférence de Paris

- L'Organisme s'engage à octroyer à la Ville de Montréal la possibilité d'une prise de parole par un(e) membre du Comité exécutif lors de l'un des conférences organisées par le IIEAM à l'extérieur du Québec, selon l'intérêt de la Ville.

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET ACTIONS PRÉVUES

Objectifs	Actions à réaliser	Livrables prévus	Indicateurs de suivi	Date prévue de réalisation
Faire rayonner les orientations de transition écologique de la Ville de Montréal	Présentation d'une séance plénière		Rapport d'Activité - Nombre de participants en présentiel et virtuel	09-juin-26
Présenter les initiatives de la Ville de Montréal dans le cadre de thématiques liées au développement économique, avec un public économique de haut niveau	Proposition de deux thématiques d'intérêt pour la Ville et prise en charge de l'organisation complète des activités en lien avec ces thèmes.	2 séances en format forum.	Rapport d'activité - Nombre de participants en présentiel et virtuel	Du 8 au 10 juin 2026
Donner une visibilité majeure à la Ville de Montréal avant, pendant et après l'événement	Faire la promotion du partenariat et des séances présentées par la Ville de Montréal	Ajout des logos aux communications marketing du FEIA, promotion des séances présentées par la Ville de Montréal sur les réseaux sociaux du FEIA, partage des séances sur notre page YouTube à l'issue de la Conférence de Montréal	Rapport d'activité - Visibilité et nombre de vues sur YouTube	
Mettre à la disposition de la Ville de Montréal un service de rencontres bilatérales	Organisation et logistique des rencontres bilatérales	Liste des rencontres bilatérales réalisées	Nombre de rencontres réalisées	Du 8 juin à la mi-juillet 2026

Mettre à la disposition de la Ville de Montréal un service de relations publiques, avec le cabinet ALINEA	Organisation et logistique des rencontres médiatiques	Liste des rencontres médiatiques réalisées	Portée médiatique	Du 8 juin à la mi-juillet 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL

Montage financier

REVENUS	
Contributions municipales	**140 000 $**
Contributions fédérales et provinciales	**975 000 $**
Revenus de billetterie/inscriptions	**75 000 $**
Autres revenus issus de partenaires autres que fonds publics (en argent)	**1 810 000 $**
Total revenus	**3 000 000 $**
DÉPENSES (présenter les dépenses les plus significatives)	
Salaires	**471 000 $**
Sous-traitance (honoraires professionnels/services technique)	**25 000 $**
Achat/location équipement	**195 000 $**
Publicité/communication	**106 000 $**
Autres dépenses significatives	**1 903 835 $**
Autres dépenses administratives	**333 665 $**
Total dépenses	**3 035 000 $**

DÉPENSES ADMISSIBLES

L'utilisation de la contribution financière dans le cadre du Projet doit respecter les exigences en matière de dépenses admissibles (voir tableau ci-après).

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
Seules sont admissibles les dépenses **directement liées** à la réalisation du projet. Il peut s'agir : ● des coûts de main-d'œuvre des employés affectés au projet (avantages sociaux compris); ● des coûts de location d'équipement ou de locaux; ● des frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable;	● Les dépenses liées au financement courant d'un organisme et à la rémunération de son personnel non impliqué dans le projet; ● La rémunération du personnel chargé du développement d'affaires de l'organisme; ● Les dépenses effectuées avant

● des frais d'étude et d'expertise-conseil (honoraires professionnels); ● des frais de déplacement; ● d'autres frais afférents à la réalisation du projet, qui doivent être détaillés; ● des frais de gestion, jusqu'à concurrence de 5 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus; ● des frais de contingence (imprévus), jusqu'à concurrence de 5 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus; ● les dépenses liées à l'achat de certains équipements.	que le projet n'ait été officiellement accepté par la Ville. ● La visibilité accordée à la Ville en vertu de plans de communication et de promotion de l'organisme à l'égard du projet à réaliser.

SECTION 2 : REDDITION DE COMPTES

Reddition de comptes	Date de dépôt
Programme préliminaire du Projet et les documents descriptifs finaux des panels à réaliser en collaboration avec la Ville de Montréal	1 semaine avant le début de l'événement **31 mai 2026**
Rapport final d'activités	3 mois après la fin de la tenue de la Conférence de Montréal 2026 **15 septembre 2026**

Le Rapport auquel fait référence le tableau ci-dessus devront minimalement comprendre les éléments suivants :

1. Bilan des activités et résumé des objectifs et des actions réalisées

   L'Organisme s'engage à fournir une mise à jour du tableau Résumé des objectifs et des actions prévues en indiquant toutes les actions et les livrables réalisées ainsi que les cibles réelles.

   L'organisme doit fournir une explication si l'une des actions ou livrables prévues n'est pas réalisée ou s'il y a un écart avec les cibles prévues.

2. Protocole de visibilité

   L'Organisme s'engage à fournir une liste des activités de communication (incluant les retombées obtenues) conformément à l'Annexe 2.

3. Données et statistiques

   L'organisme doit indiquer dans le rapport les résultats des **indicateurs de performance** pour l'événement dans son ensemble :

Indicateurs	Cibles
	Format hybride
Nombre d'entreprises montréalaises ou organisations internationales basées à Montréal bénéficiaires d'au moins une rencontre avec un collaborateur potentiel étranger	50
Nombre de conférenciers étrangers	50
Nombre de pays représentés	50
Nombre de participants en personne	3 000
% de participants étrangers	25 %
Nombre de représentant de PME montréalaises ayant assisté à l'événement	100
Portée média totale	50 millions de personnes

Les **indicateurs de performance** sont, pour les événements organisés en collaboration avec la Ville de Montréal :

Indicateurs	Cibles
- Nombre de participants à chacune des activités organisées pour la Ville	100

L'Organisme s'engage à offrir la traduction simultanée vers le français dans le cadre des activités où le français n'est pas la langue principale.

4. Aspects budgétaires

L'Organisme s'engage à fournir le budget réel détaillant les dépenses et les revenus du Projet, en indiquant les écarts avec le budget prévisionnel présenté dans la demande initiale. Ce budget réel doit indiquer de façon spécifique et distincte les fins pour lesquelles la contribution de la Ville a été utilisée. La Ville pourrait demander les preuves (ex. factures) de l'utilisation des fonds.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRALE

Ce protocole définit les dispositions que l'Organisme doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de l'Entente. L'interprétation des clauses doit se faire dans les limites du projet qui fait l'objet de l'Entente.

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ORGANISME

1.1 Présenter un plan sommaire de communication démontrant l'ensemble de la visibilité qui sera offerte à la Ville en lien avec le projet.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus à la présente annexe.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme, le cas échéant, respectent les clauses de la présente annexe.

1.4 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation de la personne responsable de la Ville.

COMMUNICATIONS

Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites

1.4.1 Apposer le logo de la Ville sur **tous les outils de communication imprimés, numériques, vidéos ou électroniques**, selon les modalités décrites à la section 3 de ce protocole, et :

- s'assurer que le logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire ;
- s'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires ;
- ajouter la mention suivante lorsque l'insertion du logo n'est pas possible, tels que les réseaux sociaux, les communiqués de presse, etc.
- « En partenariat avec la Ville de Montréal » .

1.4.2 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication dont le message principal vise à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure la mention définie à la clause 2.1.1 et un lien vers les plateformes appropriées de la Ville, soit :

- pour une publication sur LinkedIn : @Ville de Montréal
- pour une publication sur Facebook : @AffairesEconomieInnovationMTL.

- pour une publication sur X (Twitter) : @AffairesMtl

1.4.3 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers la page montreal.ca, si applicable.

Relations médias et événements publics

Si le projet fait l'objet d'un communiqué de presse, proposer par écrit à la mairie de Montréal d'intégrer une citation en lien avec le projet au moins dix **(10) jours ouvrables** avant la date de diffusion.

Si le projet fait l'objet d'une conférence de presse, d'un événement public ou d'une activité :

- mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant la mention définie à la clause 2.1.1 ;
- inviter par écrit la mairie de Montréal au moins **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance ;
- advenant la participation d'un ou d'une représentante politique :
- coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics ;
- assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.)
- offrir à la Ville, **au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance** :
- la possibilité de prononcer une allocution rédigée par la Ville ;
- la diffusion gratuite d'une vidéo produite par la Ville;
- si applicable, la possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté) ou tout autre support jugé pertinent afin que la Ville puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.
- fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique; le matériel sera fourni par la Ville, le cas échéant.
- offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de la diffusion ou de l'impression**.

MODALITÉS

Normes graphiques

1.4.4 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville, lequel sera remis après la signature de l'Entente.

1.4.5 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de l'Entente sans l'autorisation écrite de la Ville.

Approbations

1.4.6 Soumettre pour approbation **à la personne responsable de la Ville** :

- le plan de communication sommaire défini à la clause 1.1 **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction ;
- tout texte soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

1.4.7 Soumettre pour approbation le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins cinq (5) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

1.4.8 Advenant la participation d'un ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

Bilan de visibilité

1.4.9 Remettre un bilan à la personne responsable de la Ville **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet et y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots) ;
- une copie des éléments de communication qui ont été réalisés ;
- une revue de presse couvrant le Projet ;
- des photos du Projet ;
- toute mesure d'évaluation pertinente.

1.4.10 Remettre les visuels du projet (vidéo, photo, infographie, etc.) libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

Contacts

Service du développement économique de la Ville

Écrire à **la personne responsable de la Ville** pour :

- offrir l'un des éléments de visibilité spécifiés dans ce Protocole ;
- obtenir le logo de la Ville ;
  Écrire à visibilite.sde@montreal.ca pour :
- faire approuver les outils de communication et le positionnement des logos en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

Mairie de Montréal

Écrire à la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un ou une représentante politique.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1262885002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Objet :	Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1262885002- Institut international d'études administratives de Montréal (IIEAM).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.058

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269939003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau de la langue française
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 34 000 $ à Culture Montréal, pour le projet « Francophiles dans la ville (saison 4) », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier de 34 000 $ à Culture Montréal pour le projet « Francophiles dans la ville (saison 4) », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-12 18:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269939003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau de la langue française
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 34 000 $ à Culture Montréal, pour le projet « Francophiles dans la ville (saison 4) », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Lancé en 2019 et porté par Culture Montréal, en collaboration avec l'agence de médiation culturelle Ma parole! et la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), le balado *Francophiles dans la Ville* explore Montréal à travers le regard d'une personnalité du monde des arts et de la culture. La quatrième saison propose de revoir la formule initiale et offrira des entrevues menées par Julie Laferrière lors de promenades dans des quartiers choisis par des invités et invitées nés à l'extérieur du Québec, qui terminent leur apprentissage du français. Chaque épisode illustre comment la culture et les arts favorisent l'intégration linguistique et sociale dans un contexte d'immigration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0396 - 14 avril 2025 - Ratifier la convention d'aide financière de 1 250 000 $ avec le ministre de la Langue française qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal.
CM21 0785 - 15 juin 2021 - Adopter le Plan d'action de la Ville de Montréal en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 / Autoriser un virement budgétaire de 275 000 $, en 2021, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales.

DESCRIPTION

Cette saison 2026 sera accompagnée d'outils pédagogiques et d'ateliers pour stimuler la diffusion, encourager des échanges autour des thèmes abordés et renforcer la reconnaissance de Montréal comme métropole francophone des Amériques. Les objectifs de ce projet sont les suivants:

- Valoriser le français comme langue de culture, d'intégration et de vivre-ensemble, tant

pour les personnes nées à Montréal que pour celles qui s'y sont installées au cours de leur vie.
- Aller à la rencontre des Montréalaises et des Montréalais n'ayant pas le français comme langue maternelle.
- Favoriser l'intégration culturelle en faisant (re)découvrir Montréal et ses quartiers, son patrimoine et sa culture.
- Promouvoir une métropole francophone et francophile inclusive.
- Développer des outils communs pour nourrir les réflexions, enrichir et transmettre les apprentissages.

Ce projet soutient la vitalité du français, favorise son appropriation par les nouveaux arrivants et renforce son rôle comme ciment culturel et social à Montréal, affirmant ainsi sa position de métropole francophone des Amériques.

JUSTIFICATION

Le 15 juin 2021, le conseil municipal a adopté son premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 de la Ville de Montréal, dans le but de réaffirmer l'importance que la métropole accorde au français comme langue officielle et commune. Pour développer ses projets, la Ville de Montréal a conclu une entente de deux ans et demi avec le ministère de la Langue française, d'un montant total de 1 250 000 $. Cette entente prévoit le soutien à des activités de valorisation de la langue française sur le territoire montréalais et la mise en oeuvre de projets innovants et rassembleurs à Montréal, la métropole francophone des Amériques.

À travers son Bureau de la langue française, la Ville de Montréal entend ainsi soutenir et agir en faveur du rayonnement de la langue française dans la métropole francophone des Amériques. Dans ce cadre, et grâce à sa collaboration étroite avec l'écosystème montréalais, le Bureau de la langue française développe des partenariats structurants afin d'assurer le dynamisme et la vitalité de la langue française, en particulier chez les jeunes et les immigrants.

Ce projet vise l'action 20 du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 : Éveiller au fait français par une campagne de sensibilisation auprès des populations allophones, tout en incitant les citoyens francophones à participer à leur apprentissage du français, ainsi que l'action 22 : Animer en français les milieux de vie investis par les personnes immigrantes allophones.

Ce projet permettra de mettre en lumière l'engagement de la Ville envers l'équité, la diversité et l'inclusion, tout en renforçant son image de métropole ouverte, cosmopolite et francophone. De plus, certaines installations culturelles seront utilisées comme lieux de rencontre, valorisant ainsi l'offre culturelle disponible pour les citoyens et citoyennes montréalais par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont de 34 000 $. Les dépenses seront assumées entièrement par la Ville centre, grâce à l'entente avec le ministère de la Langue française.

MONTRÉAL 2030

Afin de bâtir une métropole vibrante et rayonnante, cette initiative souhaite premièrement contribuer à la priorité no. 20 : « Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la Ville », notamment dans le but de promouvoir la langue française au sein des activités économiques et culturelles, ainsi que pour soutenir la francisation des nouveaux arrivants et

pour reconnaître et valoriser le caractère francophone de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est prévu dans l'entente et sera appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février: Conception et captation de la saison 4
Mars: Post-production saison 4
Avril-Mai: Livraison et diffusion
Juin-Juillet: Clôture et dépôt du rapport final.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina AZIKI
Conseillère en planification

Tél : 514-654-3607
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-28

Aurelie ARNAUD
Directrice du Bureau de la langue française

Tél : 514-280-2302
Télécop. : -

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269939003
Unité administrative responsable : *Bureau de la langue française*
Projet : **Accorder un soutien financier de 34 000 $, à Culture Montréal, pour le projet « Francophiles dans la ville (saison 4)», dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal / Approuver l'entente de services à cet effet**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Afin de bâtir une métropole vibrante et rayonnante, cette initiative souhaite contribuer à la priorité *No. 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la Ville*, notamment dans le but de promouvoir la langue française au sein des activités économiques et culturelles.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Cette initiative va permettre de faire rayonner Montréal à titre de métropole francophone des Amérique et d'atteindre les objectifs suivants : •Promouvoir le français, langue officielle du Québec, dans la métropole et contribuer à son rayonnement; •Valoriser la langue française auprès des Montréalais et Montréalaises, en particulier les immigrants			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD. 1248121001

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes*;*

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **Culture Montréal**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 3680, rue Jeanne-Mance, bureau 317, Montréal, Québec, H2X 2K5, agissant et représentée par Emmanuelle Hébert, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme, reconnu comme un conseil régional de la culture par le ministère de la Cultures et des Communications du Québec, a pour mission de rassembler le citoyens et citoyennes de Montréal autour de projets porteurs et d'ancrer la culture au cœur du développement de la métropole.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de son entente avec le ministère de la Langue française pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Bureau de la langue française ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Bureau de la langue française

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après, le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à

l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme, ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de

ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **trente-quatre mille dollars** (**34 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **vingt-mille dollars** (**20 000** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de **quatorze-mille dollars** (**14 000** $), après la réception du rapport final qui doit être remis au plus tard trente (30) jours après la fin du projet;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente Convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, au plus tard le **1er juillet 2026.**

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l’Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n’est valide si elle est effectuée sans l’accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droits liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l’une ou l’autre des Parties ne peuvent être cédés qu’avec l’accord écrit préalable de l’autre Partie.

L’Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l’Organisme

L’Organisme fait élection de domicile au 3680, rue Jeanne-Mance, bureau 317, Montréal, Québec, H2X 2K5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale Emmanuelle Hébert. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d’original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le .....e jour de ..... 20__

Culture MONTRÉAL

Par : _____
Emmanuelle Hébert, directrice générale, Culture Montréal

Cette Convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le __ e jour de juin 2024. (Résolution CE24 ____).

ANNEXE 1

PROJET

La demande de contribution financière déposée par l'organisme et qui fait l'objet de cette convention est attachée comme pièce jointe du sommaire décisionnel.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que Culture Montréal (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet *Francophiles dans la ville* (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet *Francophiles dans la ville* est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente avec le ministère de la Langue française »;

- « Culture Montréal remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet *Francophiles dans la ville* »;

- « Le projet *Francophiles dans la ville* est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « *Francophiles dans la ville* » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

    - @mtlville

- Pour une publication sur X :

    - @mtl_ville

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si

applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
    - le nombre d'abonnés;

- le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation

à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca ainsi qu'au responsable de la présente convention pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269939003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau de la langue française
Objet :	Accorder un soutien financier de 34 000 $ à Culture Montréal, pour le projet « Francophiles dans la ville (saison 4) », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1269939003 BLF - Francophiles dans la ville (saison 4).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget

Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Seng Phalleak CHONG
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0766 - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.059

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269196001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-26 13:17

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269196001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de valorisation du bois urbain (CVBU) est un organisme à but non lucratif et une entreprise d'économie sociale ayant pour mission de valoriser le bois urbain afin d'en maximiser les retombées sociales, économiques et environnementales. L'infestation de l'agrile du frêne a contraint les municipalités à abattre des milliers de frênes chaque année, générant ainsi d'importantes quantités de bois. Depuis 2020, le CVBU s'est donné pour mission de revaloriser ce bois plutôt que de le laisser être dirigé vers une filière d'élimination conventionnelle.

Aujourd'hui, le CVBU sollicite une aide financière de 309 848 $ afin de poursuivre cette initiative jusqu'au 31 décembre 2027. En plus de l'offre au SGPMRS, la présente demande comprend une bonification de l'offre aux arrondissements pour la valorisation de leurs abattages.

Le CVBU propose de transformer les bois issus des abattages pour retourner les produits à la Ville de Montréal et aux villes liées de son agglomération. Le CVBU offre un éventail grandissant de produits destinés à répondre à divers besoins, notamment des planches, des piquets, des tuteurs, des baguettes, des copeaux, etc.

Le CVBU a des ententes avec la Ville depuis 2020. En 2021 et 2023, des aides financières respectives de 152 856 $ et de 266 645 $ ont été accordées au CVBU afin de soutenir la réalisation de projets similaires à celui faisant l'objet du présent dossier. La convention actuelle est prévue se terminer le 30 juin 2026, mais les volumes prévus sont déjà atteints. La prise en charge du bois et la livraison des planches se sont déroulés comme prévu.

Le Plan de la forêt urbaine est considéré comme un programme d'envergure avec date de fin, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets / programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0340 – 20 juin 2024 - Accorder des contrats à 9386-0120 Québec inc. et Recyclage Notre-Dame inc. pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois pour une période de 36 mois avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 9 323 450,94 $, taxes incluses (contrats : 8 959 159,46 $ + indexation : 120 052,74 $ + contingences : 244 238,74 $) - Appel d'offres public 24-20474 (4 soum.)

CG23 0119 – 23 mars 2023 - Accorder un soutien financier non récurrent de 266 645 $ au Centre de valorisation du bois urbain afin de transformer et valoriser des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants de la Ville de Montréal pour la période du 1er avril 2023 au 30 juin 2026, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG22 0022 – 27 janvier 2022 - Accorder cinq contrats à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2022-2023 - Dépense totale de 4 326 148,09$, taxes, variations des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 2119018 (6 soum.)

CG21 0329 – 17 juin 2021 - Accorder un soutien financier non récurrent de 152 856 $ au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs en 2021, 2022 et 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette entente, le CVBU propose de valoriser jusqu'à 3 500 tonnes de bois à un coût unitaire de 80,48 $/T. Pour chaque tonne de matière valorisée, l'organisme offrira à la Ville une ristourne sous forme de produits de bois revalorisé ou en services. Cette ristourne représentera jusqu'à 80 % de la valeur de la contribution lorsque le bois valorisé est marchand (sciage ou pâtes et papiers) et jusqu'à 20 % lorsque le bois valorisé est non-marchand (biomasse). Cette valeur sera retournée à la Ville sous forme de produits et de services offerts par le CVBU.
Une liste des produits et services est accessible à l'ensemble des unités de la Ville et des villes liées qui pourront se les procurer contribuant ainsi à la réduction de leurs coûts d'opération.

En plus des produits de la valorisation, le CVBU offre également des ateliers de formation portant sur le façonnage et l'empilement des bois abattus. Un maximum de quatre formations, d'une demi-journée chacune, pourront être dispensées.

Comparativement à la précédente entente, l'entente actuelle ne prévoit plus de contribution en nature sous forme de bois pour le CVBU. Les frênes sont infestés par l'agrile depuis plusieurs années et la qualité du bois se détériore. La Ville ne peut donc plus garantir la fourniture d'un volume de bois de qualité pour l'organisme. La Ville recevra ainsi la totalité des produits de bois valorisés dans cette entente alors que dans l'entente précédente, le CVBU recevait une valeur estimée à 42 000 $ en contribution en nature avec le bois de qualité.

La valeur de la contribution demandée s'élève à 309 848 $ et sera répartie sur une période de vingt et un mois, soit de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2027. La valeur moyenne de la contribution sur une période de douze mois est de 177 056 $. Selon les plus récents états financiers du CVBU, la somme des produits de l'organisme en date du 31 mars 2025 était de 1 836 710 $. La contribution demandée représenterait ainsi, en moyenne annuelle, environ 10 % du budget de l'organisme.

Le CVBU ne reçoit aucune autre aide financière pour l'accomplissement de sa mission.

JUSTIFICATION

En plus des quantités importantes de frênes à abattre, la Ville génère des volumes considérables de bois d'émondage dans le cadre de la gestion de sa forêt urbaine. La valorisation de ces volumes permet non seulement de disposer de cette matière à un coût concurrentiel, mais également de recevoir en retour une matière transformée de grande valeur. En effet, le coût unitaire de 80,48 $ la tonne se compare avantageusement à celui des contrats de gestion de matières résiduelles octroyés par d'autres unités de service de la Ville de Montréal, mais, en plus, les unités de service de la Ville ainsi que les municipalités de l'agglomération pourront réduire leurs coûts d'opération en se prévalant des produits ou services offerts en ristourne par le CVBU.

De plus, le CVBU collabore avec plusieurs partenaires locaux et acteurs de l'économie sociale. Le financement de ce projet contribue ainsi à générer des retombées économiques locales.

La quantité considérable d'arbres abattus par la Ville de Montréal exerce également un effet d'entraînement sur la capacité du CVBU à valoriser le bois à l'échelle régionale.

Enfin, en transformant ses billots de bois, la Ville contribue à séquestrer du carbone pour la durée de vie utile des matériaux produits.

L'octroi du soutien financier doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 afin de permettre la continuation du transport de bois hors des parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution s'élève à 309 848 $ et sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 19-024 - Plan d'action agrile du frêne. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération. Il sera réparti en neuf versements, conformément aux modalités prévues à la convention :

- 1er versement : 28 168 $ dans les trente jours suivants la signature de la convention;
- 2e versement : 20 120 $ à 500 tonnes de matière ramassée par le CVBU et au dépôt d'un rapport de valorisation intermédiaire approuvé par le responsable de la Ville;
- 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e versement : 40 240 $ à chaque tranche de 500 tonnes de matière ramassée par le CVBU et au dépôt d'un rapport de valorisation intermédiaire approuvé par le responsable de la Ville (1 000, 1 500, 2 000, 2 500, 3 000 et 3 500 tonnes);
- 9e versement : 20 120 $ à l'approbation par la Ville du rapport de valorisation final de l'entente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en matière de changements climatiques et des engagements en matière d'équité.

Le projet contribue à la priorité numéro 4 de Montréal 2030 « Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité » et à la priorité numéro 5 « Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début de la prise en charge du bois de la Ville est prévu à la fin du mois de mars 2026.

Pour chaque saison, les étapes suivantes sont réalisées de façon cyclique afin d'assurer la prise en charge du bois et son retour vers les unités administratives de la Ville et les villes liées :

- Automne-Hiver : Prise en charge du bois;
- Printemps : Remise du rapport de valorisation partiel;
- Été : Réservation et commande des produits de bois.

30 jours suivant la fin de l'entente : remise du rapport de valorisation final, approuvé par le SGPMRS, et fin officielle de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier NOEL-MONASTESSE
Ingénieur forestier

Tél : 514 241-8500
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Daniel BÉDARD
Chef de division-Forêt urbaine

Tél : 514 546-4293
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur de direction-Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 438 995-6030
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice de service-Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269196001
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal & des sports*
Projet : Accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville de Montréal pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité. 5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 4 - La valorisation du frêne s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire : les arbres qui seraient autrement éliminés comme matières résiduelles sont désormais retournés à la collectivité pour la réalisation de divers projets. En plus d'être un produit local dont la transformation génère de l'activité économique, le bois de frêne séquestre du dioxyde de carbone tout au long de sa vie utile. Il constitue ainsi un matériau local, écoresponsable et générateur de retombées au Québec. 5 - Sans les efforts de valorisation du bois de frêne, les arbres abattus seraient considérés comme une matière indésirable dont la gestion s'avèrerait coûteuse. À l'inverse, ce bois bénéficie aujourd'hui d'une deuxième vie, diminuant ainsi les coûts de gestion liés au traitement de cette matière résiduelle et permettant aux unités administratives de la Ville et villes liées d'éviter l'achat de ces produits sur le marché.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSOLUTION du conseil d'administration du Centre de valorisation du bois urbain adoptée par voie électronique.

Demande d'aide financière pour la valorisation du bois à la Ville de Montréal 2026-2027

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Centre de valorisation du bois urbain dépose une demande d'aide financière à la Ville de Montréal afin de procéder à la valorisation du bois de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal de la Ville de Montréal de 2026 à 2027, tel qu'adopté par le conseil d'administration du CVBU.

QUE Patrick Piché, codirecteur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la corporation, toute entente à intervenir entre la corporation et la Ville de Montréal. Il est également autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette entente.

VALIDITÉ

Je, soussigné, secrétaire de la corporation, certifie par la présente que la résolution susmentionnée est extraite du registre des procès-verbaux de la corporation. Cette résolution a été adoptée par voie électronique conformément aux règlements généraux de la corporation. Cette résolution a pleine vigueur et effet, n'ayant pas été rescindée ni modifiée.

Signé à Montréal, ce 18e jour de décembre 2025

_____

Meagan Hanna
Secrétaire

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE VALORISATION DU BOIS URBAIN**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 19, ch. De la Rabastalière E, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 2A4, agissant et représentée par Patrick Piché, codirecteur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 795029115 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1224287603 TQ0001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme valorise le bois urbain afin d'en maximiser les retombées sociales, économiques et environnementales pour la communauté;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard trente (30) jours après l'atteinte de chaque déclencheur de versement et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et l'atteinte du déclencheur pour le premier déclencheur et la période entre chaque déclencheur pour les déclencheurs subséquents.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables

et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de trois cent neuf mille huit cent quarante-huit dollars (309 848 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en neuf versements :

5.2.1 un premier versement au montant de vingt huit mille cent soixante-huit dollars (28 168 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de vingt mille cent vingt dollars (20 120 $) à la suite de la prise en charge par l'Organisme de 500 tonnes

de matière revalorisable et à la remise d'un rapport de valorisation intermédiaire à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 un troisième versement au montant de quarante mille deux cent quarante dollars (40 240) $) par suite de la prise en charge par l'Organisme de 1 000 tonnes de matière revalorisable et à la remise d'un rapport de valorisation intermédiaire à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 un quatrième versement au montant de quarante mille deux cent quarante dollars (40 240) $) à la suite de la prise en charge par l'Organisme de 1 500 tonnes de matière revalorisable et à la remise d'un rapport de valorisation intermédiaire à la satisfaction du Responsable;

5.2.5 un cinquième versement au montant de quarante mille deux cent quarante dollars (40 240) $) à la suite de la prise en charge par l'Organisme de 2 000 tonnes de matière revalorisable et à la remise d'un rapport de valorisation intermédiaire à la satisfaction du Responsable;

5.2.6 un sixième versement au montant de quarante mille deux cent quarante dollars (40 240) $) à la suite de la prise en charge par l'Organisme de 2 500 tonnes de matière revalorisable et à la remise d'un rapport de valorisation intermédiaire à la satisfaction du Responsable;

5.2.7 un septième versement au montant de quarante mille deux cent quarante dollars (40 240) $) à la suite de la prise en charge par l'Organisme de 3 000 tonnes de matière revalorisable et à la remise d'un rapport de valorisation intermédiaire à la satisfaction du Responsable;

5.2.8 un huitième versement au montant de quarante mille deux cent quarante dollars (40 240) $) à la suite de la prise en charge par l'Organisme de 3 500 tonnes de matière revalorisable et à la remise d'un rapport de valorisation intermédiaire à la satisfaction du Responsable;

5.2.9 un neuvième versement au montant de vingt mille cent vingt dollars (20 120 $) à la suite de la remise du rapport final à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention

(ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2027.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 19, chemin de la Rabastalière Est, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 2A4, et tout avis doit être adressé à l'attention du codirecteur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[Les signatures sont à la page suivante].]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint

Signé à Saint-Bruno-de-Montarville

Le 29e jour de janvier 20 26

CENTRE DE VALORISATION DU BOIS URBAIN

Par : _____
Patrick Piché, Codirecteur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

CENTRE DE VALORISATION DU BOIS URBAIN

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Valorisation du bois de la Ville de Montréal

2026-2027

Préparée par :

Centre de valorisation du bois urbain
19, Chemin de la Rabastalière Est
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2A4
450-283-0133

À l'attention de :
Monsieur Xavier Noël-Monastesse
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal

22 janvier 2025

Table des matières

1. À propos du Centre de valorisation du bois urbain....3
2. Contexte....3
3. Sommaire du fonctionnement....4
4. Les différents types de valorisation du bois urbain....4
5. Fonctionnement de la prise en charge du bois valorisable....5
5.1 Bois de catégorie A et B....5
5.2 Bois de catégorie C....7
6. Conditions préalables à la prise en charge du bois urbain....8
6.1 Cession des droits sur le bois....8
6.2 Plan conjoint des producteurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais....8
6.2 Valeur minimale du bois de catégorie B....9
6.3 Accès et aménagement des aires d'empilement....9
6.4 Numéros de cadastres....10
7. Fonctionnement des crédits de valorisation....10
7.1 Obtention des crédits de valorisation....10
7.2 Utilisation des crédits de valorisation....10
7.3 Conditions d'utilisation des crédits....11
8. Autres services offerts....12
8.1 Service de formation....12
8.2 Service d'accompagnement à l'utilisation du bois....12
8.3 Service à forfait....12
9. Calendrier....12
10. Demande d'aide financière....13
10.1 Explication du montant de l'aide financière demandée....13
10.2 Projection possible de l'utilisation de l'aide financière et des crédits de valorisation....14
11. Structure de versements....14
11.1 Versement à la fin de l'entente....15
12. Signature et coordonnées de la personne-ressource....15
ANNEXE 1 : Spécifications de façonnage....16
ANNEXE 2 : Charte des crédits accordés et des ajustements compensatoires....17
ANNEXE 3 : Charte des crédits accordés et des ajustements compensatoires....18
ANNEXE 4 : Tableau du supplément par tonne pour le broyage de bois de catégorie C en fonction du tonnage....19
ANNEXE 5 : Liste de prix des produits faits de bois urbain....20
ANNEXE 6 : Liste de prix des services à forfait....21

1. À propos du Centre de valorisation du bois urbain

Le Centre de valorisation du bois urbain (CVBU) est une entreprise d'économie sociale à but non lucratif de la Montérégie, dont la mission est d'optimiser la valorisation du bois des arbres urbains pour contribuer à la croissance et la résilience de la forêt urbaine au bénéfice de la collectivité.

Fondé en 2016 au plus fort de la crise de l'agrile du frêne, le CVBU s'est positionné comme une alternative structurante pouvant mettre en place des mécanismes capables de valorisation de la matière ligneuse en produits à valeur ajoutée tout en contrôlant les risques phytosanitaires.

2. Contexte

Depuis son arrivée sur le territoire québécois, l'agrile du frêne force les municipalités à procéder à des abattages massifs d'arbres afin de sécuriser leurs parcs, sentiers, rues et installations. Bien que la majeure partie du travail soit complétée dans la région métropolitaine de Montréal, une grande quantité d'arbres doit encore être abattue pour une multitude de raisons dans les années à venir.

Le CVBU valorise le bois de la Ville de Montréal depuis 2020. Au fil des dernières années, le CVBU a non seulement amélioré ses processus en y introduisant une offre de service élargie, mais également en présentant de nouveaux produits, de façon à maximiser l'utilisation du bois peu importe son essence ou sa qualité. Si au départ le CVBU retournait à la Ville de Montréal uniquement des planches de bois brut, il propose désormais une gamme complète de produits d'utilité, des piquets, des tuteurs et bientôt des arbres en pot.

Dans le but de poursuivre le travail d'amélioration du « bilan écologique de la gestion des résidus de bois d'abattage[1] », déjà bien entamé par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (le « SGPMRS »), le CVBU sollicite à nouveau la Ville de Montréal (la « Ville ») pour une aide financière afin de poursuivre les efforts de valorisation du bois issu des travaux d'abattage du SGPMRS, mais aussi d'inclure officiellement, et sans s'y limiter, la gestion et valorisation du bois provenant des services centraux, des arrondissements ou de toute autre unité de service de la Ville. Selon les estimations basées sur les moyennes des années antérieures, jusqu'à 3 500 tonnes de bois pourraient être valorisées d'ici le 31 décembre 2027.

Dès le début de la crise de l'agrile du frêne, la Ville de Montréal a assumé un leadership fort en démontrant qu'il est possible de valoriser de façon constructive et positive le bois des frênes urbains. Aujourd'hui, dans un contexte où il est possible de valoriser toutes les essences d'arbres, la Ville poursuit ses efforts et trace la voie pour que la valorisation du bois urbain devienne la norme.

[1] Plan nature et sports – Montréal 2030; page 20 (https://montreal.ca/articles/plan-nature-et-sports-integrer-la-nature-au-coeur-de-la-ville-15210)

3. Sommaire du fonctionnement

Le CVBU demande à la Ville de Montréal une aide financière pour l'appuyer dans sa mission de valoriser le bois issu de l'abattage des arbres urbains pour l'acheminer dans la meilleure filière de valorisation possible; du jour de l'acceptation jusqu'au 31 décembre 2027. L'aide financière permettra de valoriser jusqu'à 3500 tonnes de bois et de retourner à la Ville un crédit de valorisation échangeable contre des produits faits de bois urbain. Ce crédit est variable en fonction des trois différentes catégories de bois valorisé, peu importe l'essence de bois.

L'aide financière permettra au CVBU de réaliser toutes les étapes liées à la valorisation à partir du moment où le bois d'abattage est placé en empilement et prêt pour le ramassage par camion, jusqu'à la livraison des produits finis.

Le fonctionnement complet du processus est décrit ci-dessous.

4. Les différents types de valorisation du bois urbain

Le CVBU valorise trois grandes catégories de bois urbain : le bois de sciage (catégorie A), le bois de pâte à papier (catégorie B) et les résidus d'abattage (catégorie C).

Dans le but de maximiser la valorisation du bois urbain, le bois d'abattage doit être façonné et classé de façon à respecter des critères de valorisation spécifiées à l'annexe A. Ainsi, tout bois exempt de rameaux peut être valorisé dans l'une des trois catégories ci-dessous.

4.1 Catégorie A : Bois de sciage

Il s'agit de bois d'abattage produit en billot façonnés[2] de 8 pieds (pi) 6 pouces (po) de longueur et d'un diamètre minimum de 10 po au fin bout du billot. Ces billots doivent également être raisonnablement droits (tolérance de courbure de ¼ po / pied sur la longueur du billot) et les nœuds, si présents, doivent être rasés à l'affleurement du tronc. Ainsi, ces billots de grade sciable pourront être transformés en planches, matière première de la fabrication des produits de bois qu'offre le CVBU.

4.2 Catégorie B : Bois de pâte à papier

Il s'agit de bois d'abattage produit en billot façonnés de 8 pieds (pi) 6 pouces (po) de longueur et d'un diamètre minimum de 2,5 po au fin bout du billot. La tolérance de courbure est beaucoup plus grande que pour le sciage, à 1 po / pi sur la longueur du billot. Le bois de catégorie B, adéquatement façonné, peut être utilisé dans la fabrication de pâte à papier ou toute autre industrie équivalente requérant de la fibre de bois.

4.3 Catégorie C : Résidus d'abattage (« Bougons »)

Il s'agit des restes du bois d'abattage (excluant les rameaux) qui ne peuvent pas être broyés ou déchiquetés par des équipements conventionnels (billons, billots trop courbés, fourches, etc.). Ce bois est broyé par le CVBU et dirigé en biomasse.

[2] Voir les spécifications de façonnage en Annexe 2

5. Fonctionnement de la prise en charge du bois valorisable

5.1 Bois de catégorie A et B

0. Planification

Au début de chaque saison d'abattage, une réunion de coordination entre le CVBU et le SGPMRS est organisée pour discuter des principaux éléments logistiques, dont les sites de coupe, les emplacements des aires des chargements du bois, les volumes prévus ainsi que la planification des formations aux équipes;

1. Demande de ramassage

La prise en charge du bois de catégorie A et B débute par une demande de ramassage émise au CVBU par un employé désigné du SGPMRS[3] lorsqu'il juge qu'il y a suffisamment de billots d'une même catégorie pour remplir complètement au moins un camion-remorque de 53 pi. Sur réception de la demande, le CVBU organise le transport et la logistique dans un délai raisonnable, normalement de 10 à 15 jours ouvrables à moins d'une situation hors de notre contrôle. Le cas échant, le SGPMRS serait avisé et des solutions seraient proposées.

2. Transport et mesurage de la quantité de bois chargé

Le jour du ramassage, le transporteur mandaté par le CVBU charge les billots sur un camion-remorque à l'empilement désigné. Le poids du bois chargé sur le camion-remorque est mesuré à destination. Le bois de catégorie A est mesuré en tonne métrique verte (TMV) ou en Pied mesure de planche (PMP) une fois à la scierie. Dans le cas où la mesure est en PMP, une conversion[4] au taux de 5.91 TMV / 1000 PMP brut est appliquée, c'est-à-dire le nombre de PMP dans le rapport de mesurage préalable au sciage.

Le bois de catégorie B est toujours mesuré en TMV à l'usine ou sur une balance industrielle.

2.1 Ajustements des frais de transport du bois de catégorie A et B : Temps et quantité

Le transport du bois de catégorie A et B en milieu urbain est soumis à plusieurs aléas qui peuvent grandement influencer le coût du transport : circulation dense, congestion routière, attente aux aires de chargement et déchargement, manipulations supplémentaires des billots, etc. Pour ces raisons, un système d'ajustement est mis en place pour apporter les correctifs nécessaires à maintenir l'équilibre économique de la demande d'aide financière basée sur le poids du bois. Ces ajustements peuvent s'appliquer au temps de transport et/ou à la quantité de bois chargée sur le camion-remorque.

2.2 Temps de transport

Les frais liés au transport de billots sont inclus à même les taux à la tonne, dans la mesure où un transport est exécuté à l'intérieur des barèmes suivants : 8.5 heures pour le bois de catégorie A et 10 heures pour le bois de catégorie B.

[3] Dans l'éventualité où la demande provient d'un arrondissement ou d'une autre unité de la Ville de Montréal, une demande d'autorisation sera formulée au SGPMRS avant de prendre le bois en charge.
[4] https://spbestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2020/07/ArbrePLUS_juin2020-finale-Article.pdf - P.18

Temps de transport	Temps de transport alloué pour le bois de catégorie A (heure)	Temps de transport alloué pour le bois de catégorie B (heure)
Aller	2	2,75
Trafic - Aller	1,25	1,25
Chargement	1	1
Retour	2	2,75
Trafic - Retour	1,25	1,25
Déchargement	1	1
TOTAL (HEURES)	**8,5**	**10**

2.3 Ajustement : Excès de temps de transport : Dans l'éventualité où le temps pour compléter un voyage de bois devait excéder le temps alloué définit dans le tableau ci-dessus, le taux horaire de transport pour couvrir le temps excédentaire sera appliqué selon la liste de prix des services présentés à l'annexe 5. Le bon de transport fera office de pièce justificative.

2.4 Quantité de bois chargé

Le coût de transport pour un chargement complet de bois de catégorie A et B est inclus dans le taux à la tonne. Un chargement est considéré complet si le poids du chargement est égal ou supérieur à 28 TMV.

Poids du bois chargé	Poids du chargement de bois de catégorie A	Poids du chargement de bois de catégorie B
Chargement minimum (Tonnes)	28	28

Ajustement : Poids insuffisant : Dans l'éventualité, où le poids du chargement de bois de catégorie A ou B est insuffisant, un ajustement dégressif est appliqué en fonction du poids net enregistré. Le bon de pesée ou le rapport de mesurage fera office de pièce justificative. Cet ajustement déduit le crédit accordé pour le voyage de bois. Pour les précisions, se référer à la charte des crédits accordés et des ajustements compensatoires (Annexe 2 et 3)

Le bon de pesée (en tonnes) ou le rapport de mesurage en PMP délivré par l'entreprise à destination fait preuve de la mesure de poids du bois qui a été chargé sur le camion-remorque. Ceux-ci sont conservées pour des fins de contrôle.

*Il est à noter que les ajustements peuvent être combinés (p. ex.: voyage de bois de catégorie B de 25 TMV + dépassement de temps de transport)

Si nécessaire le fonds de contingence pourra être utilisé pour appliquer les ajustements nécessaires. Les ajustements seront présentés dans le rapport de valorisation.

3. Rapport de valorisation

Après chaque voyage de bois, les renseignements sur le chargement de bois sont consignés dans un registre. Les informations suivantes sont consignées :

- La date du ramassage
- Le lieu d'origine
- Le lieu de destination
- La catégorie de bois chargé
- La quantité de bois amassé en TMV et/ou PMP
- Le crédit obtenu en fonction de la catégorie de bois chargé
- Les ajustements nécessaires liés au transport

Un rapport de valorisation est remis au SGPMRS à la fin de chaque saison d'abattage. Ce rapport comporte notamment le solde des crédits accumulés pouvant être utilisés pour acquérir des produits faits de bois urbain. Le fonctionnement de l'utilisation des crédits est présenté dans la section « Utilisation des crédits accumulés ».

- 1er rapport : 15 août 2026
- 2e rapport : 15 février 2027
- 3e rapport : 15 août 2027
- Rapport final cumulatif : 30 novembre 2027

Note : Un rapport intermédiaire est également émis à l'atteinte d'un déclencheur de versement de l'aide financière.

5.2 Bois de catégorie C

Dans l'esprit de participer à l'économie circulaire et de poursuivre les efforts de valorisation de la matière ligneuse, le CVBU offre la possibilité de prendre en charge et de broyer les résidus d'abattage jusqu'à 500 tonnes au cours d'une seule opération de broyage par année. Le broyat généré pourra ensuite être valorisé en biomasse pour la production agroalimentaire ou tout autre dérivé, selon les conditions du marché.

En plus de l'aide financière accordée à la tonne pour la valorisation du bois de catégorie de bois A et B, s'ajoute un supplément variable pour le bois de catégorie C en fonction du nombre de tonne à broyer (voir annexe 4). Ce supplément sert essentiellement à couvrir les coûts supplémentaires engendrés pour la valorisation du bois de catégorie C. Le crédit de valorisation (20%) est accordé uniquement sur l'aide financière de base; avant l'ajout du supplément.

Il est à noter que si la Ville de Montréal transporte le bois de catégorie C directement sur le site désigné par le CVBU, l'ajout du supplément ne s'applique pas.

1. Déplacement des résidus ligneux vers un site de dépôt désigné

   Le bois de catégorie C qui est généré en cours de saison doit être déplacé aux frais de la Ville de Montréal vers un site de dépôt désigné par cette dernière. Le site doit permettre l'espace suffisant pour accueillir la mobilisation des équipements de broyage ainsi que la circulation de camions. Bien qu'exclut de l'entente, le transport du bois de catégorie C peut être offert à forfait (voir *Liste de prix des services à forfait* à l'annexe 5).

2. Demande de broyage

   Une quantité minimale de 100 tonnes de bois de catégorie C est nécessaire pour mobiliser la machinerie pour réaliser les opérations de broyage au site désigné par le SGPMRS. Lorsque la quantité minimum est atteinte, le SGPMRS peut faire une demande de broyage. Il faut prévoir un délai minimum de 30 jours pour planifier les travaux de broyage.

   Afin de garantir une valorisation optimale de la matière selon la période de l'année (p. ex. : variation saisonnière de la demande pour la biomasse serricole), les opérations de broyage ne pourraient avoir lieu que d'un commun accord entre le SGPMRS et le CVBU et avec la confirmation d'un repreneur pour la matière produite.

3. Opération de broyage et de transport du broyat

   Les frais associés aux opérations de broyage et au transport du broyat du site du broyage vers le site de repreneur sont inclus dans le taux par tonne de bois de catégorie C présenté dans la demande d'aide financière.

   Le poids du bois de catégorie C chargé sur le camion-remorque est mesuré en TMV à destination. Le bon de pesée (en tonnes) constitue la pièce justificative de la mesure de poids du bois qui a été chargé sur le camion-remorque. Celui-ci est conservé pour des fins de contrôle.

4. Rapport de valorisation

   Comme pour le bois de catégorie A et B, les renseignements sur les chargements de bois sont consignés dans un registre après chaque voyage de bois.

6. Conditions préalables à la prise en charge du bois urbain

Certaines conditions préalables, identifiées ci-après, doivent être respectées et maintenues durant toute la durée de l'entente afin que le CVBU puisse honorer les engagements contenus dans cette demande d'aide financière. De plus, ces conditions préalables permettront une prise en charge rapide, fluide et conforme à la règlementation en vigueur.

6.1 Cession des droits sur le bois

Considérant que le CVBU assure une prise en charge complète du bois urbain sous la gestion de la Ville de Montréal cède les droits du bois au CVBU dès que le bois est chargé sur le camion-remorque.

6.2 Plan conjoint des producteurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

Le bois de la Ville de Montréal est situé sur le territoire de l'Alliance des producteurs forestiers Laurentides - Outaouais (APFLO). Selon les termes du *Plan conjoint des producteurs forestiers des*

Laurentides - Outaouais, le bois de la Ville de Montréal est soumis aux règles qui régissent ce plan. Ce plan conjoint est administré par l'APFLO. L'APFLO devra continuer à autoriser la prise en charge du bois de sciage et du bois de pâte à papier par le CVBU tel présenté dans ce document. Le CVBU s'engage pour sa part à respecter les exigences règlementaires, incluant celles qui encadrent les transporteurs de bois.

6.2 Valeur minimale du bois de catégorie B

Actuellement, une entente entre la papetière Domtar et l'Alliance des producteurs forestiers Laurentides – Outaouais (APFLO) est en vigueur. Celle-ci fixe le prix pour le bois de pâte à papier (catégorie B). Puisque l'APFLO est responsable de la mise en marché sur son territoire, le maintien de cette entente est essentiel pour continuer à acheminer le bois chez Domtar. Si le CVBU n'est plus en mesure d'envoyer le bois chez Domtar, d'autres voies de valorisation peuvent néanmoins être envisagées, dont la production de bois pour la fabrication de palettes ou encore pour production de biomasse.

La valeur du bois marchand envoyée chez Domtar ou chez tout autre acheteur de bois en billots non sciables devra être égale ou supérieure à 10 $/TMV (taux au producteur). On entend par valeur nette, le montant d'argent versé au producteur par tonne métrique verte (TMV) après le paiement du transporteur (incluant les compensations supplémentaires) et de la cotisation syndicale de l'APFLO.

6.3 Accès et aménagement des aires d'empilement

La Ville de Montréal doit autoriser l'accès au CVBU et à ses sous-traitants aux différents lieux de chargement et des transformation (broyage) du bois urbain. Afin de maximiser la valorisation du bois urbain et l'efficacité et la sécurité des opérations de chargement du bois, le SGPMRS doit également :

- Superviser l'application des spécifications de façonnage (catégories A et B, Annexe 1);
- Disposer le bois de la catégorie A et B dans des empilements distincts et accessibles;
- S'assurer que les lieux d'empilements puissent :
    - Avoir un sol bien compacté pour soutenir le poids des camions de transport;
    - Permettre aux camions d'entrer et sortir facilement de l'emplacement choisi (une entrée et une sortie ou un endroit pour se retourner au bout d'un chemin);
    - Prioriser, si possible et lorsque le volume de bois le justifie, l'accès à deux camions 53 pieds simultanément. Les camions devront pouvoir se positionner côte-à-côte auprès de l'empilement de billots (largeur minimale de 24 pieds entre l'empilement et tout obstacle);
    - Permettre un accès exempt de fils électriques à proximité ou autres objets tels des clôtures et des murets pouvant être endommagés ou pouvant nuire aux opérations et/ou à la sécurité des travailleurs;
    - Fournir une hauteur de circulation suffisante pour le passage des camions sous les fils de télécommunication, bannières ou tout autre obstacle aérien (les relever au besoin);
    - Assurer la fermeture des zones de travaux à la circulation (piétonne ou véhicule, et fournir des signaleurs, au besoin);
    - Assurer le transport du bois de catégorie C vers un lieu permettant le broyage.

Le CVBU se réserve le droit de refuser d'effectuer un ramassage de bois s'il juge qu'il ne peut l'effectuer en toute sécurité ou qu'il y a un risque d'endommager un bien à proximité. Le cas échéant, les responsables du SGPMRS seront avisés et des frais de déplacement ou d'attente seront appliqués selon les taux horaires en vigueur.

6.4 Numéros de cadastres

Dans un souci de traçabilité de la matière ligneuse, il est désormais nécessaire de fournir, sur demande des autorités, les numéros de cadastre d'où provient le bois chargé sur les camions-remorques. Ainsi, le SGPMRS doit pouvoir fournir cette information.

7. Fonctionnement des crédits de valorisation

7.1 Obtention des crédits de valorisation

Pour chaque tonne de bois pris en charge, le Ville de Montréal accorde au CVBU une aide financière de 80.48$/TMV. Le CVBU retourne à la Ville de Montréal une part de ce montant sous forme de crédits matériels en fonction de la catégorie de bois obtenu. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage et le montant de crédit obtenu.

Catégorie de bois	% de crédit accordé	$ de crédit par tonne
Catégorie A	80%	64,38 $
Catégorie B	80%	64,38 $
Catégorie C	20%	16,10 $

7.2 Utilisation des crédits de valorisation

Les crédits accumulés par la Ville de Montréal au cours de l'entente peuvent être utilisés à trois moments distincts durant les termes de l'entente. Le cycle d'utilisation des crédits débute par la réception du rapport de valorisation de fin de saison. Le calendrier ci-dessous démontre les dates projetées. Ce calendrier n'est pas contraignant (à l'exception des dates du « Dernier chargement admis »), il peut différer de quelques semaines pour s'adapter aux impératifs du moment.

Saison	Dernier chargement admis	Remise du rapport	Date limite pour commander les items	Date limite de réservation des items	Date de livraison des items
Hiver-Été 2026	2026-07-31	2026-08-15	2026-09-01	2026-09-15	2026-10-01
Automne 2026	2026-12-31	2026-02-15	2026-03-15	2026-03-31	2026-04-15
Hiver-Été 2027	2027-07-31	2026-08-15	2026-09-01	2026-09-15	2027-10-01

1. Remise du rapport de valorisation

   La réception du rapport de valorisation marque le début du cycle de la période d'utilisation des crédits. Le rapport comprend toutes les informations préalablement mentionnées, et ce,

jusqu'à la date du dernier chargement admis dans le rapport tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

2. Commande des produits faits de bois urbain
   Sur réception du rapport de valorisation de fin de saison, le SGPMRS procède à une commande de produits à l'aide de la liste de produits disponibles[5] (voir Annexe 5) pour un montant équivalent au solde de crédits accumulés. Il est à noter que le catalogue de produits CVBU pourrait être bonifié de nouveaux produits en cours d'entente.

3. Mise en disponibilité de items commandés
   Lorsque le CVBU confirme la commande, le SGPMRS peut rendre disponibles les items commandés aux arrondissements, unités de service de la Ville de Montréal, aux villes liées ou tout autre repreneur de son choix via un système interne à la Ville.

4. Réservation des items
   Le CVBU met à la disposition du SGPMRS, un formulaire de réservation des items commandés. Le CVBU assure la coordination de la réception des demandes de réservation et de la disponibilité des items. Chaque demande de réservation doit être approuvée par le SGPMRS. Lorsque le SGPMRS a approuvé les réservations, le CVBU s'assure de confirmer les commandes avec les personnes ayant effectué les réservations et de donner les instructions pour le ramassage des items le jour de la distribution.

5. Distribution des items
   Lorsque les items commandés ont été réservés et autorisés, ils seront produits et acheminés à l'endroit désigné par le SGPMRS pour la distribution. Lors de la journée de distribution, un membre de l'équipe du CVBU sera sur place pour coordonner la distribution des items. Un registre de contrôle sera aussi en place et une signature sera exigée pour confirmer la réception des items.

État de compte

À la fin de chaque cycle d'utilisation des crédits, un état de compte sera envoyé au SGPMRS. L'état de compte comprend notamment les informations suivantes : le solde de début, le coût des produits commandés et le solde de fin.

7.3 Conditions d'utilisation des crédits

Les crédits ne sont pas échangeables contre de l'argent. Ils peuvent uniquement être utilisés pour obtenir des produits figurant au catalogue CVBU;

[5] Il est à noter qu'une majoration annuelle de coûts d'environ 2.5% est applicable à tous les produits et services à partir du 1er janvier de chaque année.

8. Autres services offerts

8.1 Service de formation

L'entente de contribution financière inclus un service de formation aux équipes d'arboriculture mandatées par le SGPMRS afin de former les travailleurs sur les spécifications du bois et les critères de valorisation (façonnage, empilement, tri des billots, etc.). La formation est offerte sur le terrain pour des équipes de 10 à 12 personnes à la fois. Quatre (4) formations d'une demi-journée sont prévues à l'entente. Des formations supplémentaires peuvent s'ajouter sur demande (voir liste des services offerts à forfait – Annexe 6)

8.2 Service d'accompagnement à l'utilisation du bois

Disponible en tout temps, mais plus particulièrement lors des périodes des retours de bois, le service d'accompagnement offre une aide ponctuelle à la gestion et l'utilisation des paquets de bois afin de réduire le gaspillage de bois et permettre une meilleure utilisation de la ressource dans les projets désignés.

Sans s'y limiter, ce service d'accompagnement inclus la promotion des produits CVBU et un service-conseil ponctuel sur les notions liées au travail du bois, la réalisation des projets, les quantités de bois nécessaire et l'utilisation des retailles de bois une fois le projet complété. Ce service-conseil inclus également une offre de machinage du bois (aux frais du requérant).

8.3 Service à forfait

Au-delà des différents services inclus et prévus dans la demande d'aide financière, le SGPMRS peut recourir à des services à forfait pour réaliser toute autre tâche complémentaire (p. ex. : ajout d'une formation, tri d'empilement, transport de résidus d'abattage (bois de catégorie C), ramassage de débris ligneux après des intempéries, etc.). Le fonds de contingence peut être utilisé pour répondre à des besoins ponctuels.

La liste des services offerts à taux horaire est disponible à l'Annexe 6.

9. Calendrier

Le tableau ci-dessous présente les dates importantes de la demande d'aide financière.

Saison	Premier chargement de la saison	Dernier changement de la saison	Date de remise du rappor de fin de saison	Date de livraison des produits commandés (crédits)	Date limite de dépôt du rapport final
Hiver-Été 2026	à la signature de l'entente	2026-07-31	2026-08-15	2026-10-01	N/A
Automne 2026	2026-08-01	2026-12-31	2026-02-15	2026-04-15	N/A
Hiver-Été 2027	2027-01-01	2027-07-31	2026-08-15	2027-10-01	2027-12-31

10. Demande d'aide financière

Le Centre de valorisation du bois urbain demande à la Ville de Montréal une aide financière afin de valoriser le bois d'abattage de catégories A, B et C à partir de la date d'acception de la demande d'aide financière jusqu'au 31 décembre 2027.

Le montant maximum de l'aide financière est 309 848.00$ pour permettre la valorisation de jusqu'à 3 500 tonnes de bois urbain. Le montant demandé inclut aussi une contingence pour répondre à des demandes ponctuelles et aux imprévus pouvant affecter les opérations.

La demande d'aide financière inclut les services suivants :

- Acheminement du bois urbain dans les meilleures filières de valorisation possibles;
- Coordination des opérations de valorisation avec l'équipe du SGPMRS;
- Accompagnement des arrondissements, unités de services et villes liées à l'utilisation du bois urbain;
- Formations aux équipes responsables des abattages et du façonnage des billots à raison de deux demi-journées par saison d'abattage (quatre demi-journées sur deux saisons);
- Prise en charge et transport de voyages complets des billots de catégorie A et B;
- Accumulation de crédits échangeables contre des produits de bois urbain (jusqu'à 80%);
- Production et livraison de produits faits de bois urbains contre les crédits accumulés;
- Coordination de l'utilisation de crédits accumulés et distribution des produits;
- Production de rapports de valorisation.

10.1 Explication du montant de l'aide financière demandée

Basé sur un volume de 3 500 Tonnes, le tableau ci-dessous présente la ventilation de la demande d'aide financière de 309 848.00$

Répartition des coûts (Basé sur 3500 Tonnes)	**%**	**$/TMV**	**Total**
Frais directs associés aux ressources humaines pour les services rendus à la Ville de Montréal à la coordination des chargements de bois et des commandes et distribution de produits, formation, reddition de compte.	17,4%	14,00 $	49 000,00 $
Frais directs associés aux ressources humaines pour les services d'accompagement à l'utilisation du bois.	2,5%	2,00 $	7 000,00 $
Frais directs associés à la fabrication des produits de bois urbains retournés à la Ville de Montréal : Transport, sciage, séchage, transformation, entreposage, livraison.	34,8%	28,00 $	98 000,00 $
Frais indirects de gestion des opérations des différentes filière de valorisation (Ressources humaines mobilisées au bon fonctionnement des opérations de valorisation).	32,3%	26,00 $	91 000,00 $
Frais associés aux taxes provinciales et fédérales	13,0%	10,48 $	36 680,00 $
SOUS-TOTAL - Valorisation du bois	**100,0%**	**80,48 $**	**281 680,00 $**
Fonds de contingence (10%)			28 168,00 $
TOTAL - Montant maximum de l'aide financière			**309 848,00 $**

10.2 Projection possible de l'utilisation de l'aide financière et des crédits de valorisation

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la ventilation possible de l'aide financière et des crédits de valorisation obtenus pour 3 500 tonnes de bois valorisé en fonction des différentes catégories.

Catégorie de bois	% de bois obtenu	% de crédit accordé	$ de crédit par tonne	Total de crédit obtenu
Catégorie A	10%	80%	64,38 $	22 534 $
Catégorie B	80%	80%	64,38 $	180 275 $
Catégorie C	10%	20%	16,10 $	5 634 $
Total	**100%**			**208 443 $**

11. Structure de versements

Le tableau ci-dessous présente la structure des versements de la demande d'aide financière. Outre le premier versement obtenu à la signature de la demande, les déclencheurs subséquents sont obtenus pour chaque tranche de 500 tonnes de bois ramassé à l'exception du 2e versement pour lequel la Ville de Montréal retient le versement de l'aide financière pour les 250 premières tonnes sur 500 tonnes. L'aide financière associée aux 250 premières tonnes sera versée lors de la remise du rapport final.

Versement	Montant du versement	Déclencheur tonnes prises en charge	Tonnes cumulatives	Note
1er versement	28 168,00 $	0	0	Signature de l'entente
2e versement	20 120,00 $	500	500	Chargement du 500e TMV et un rapport intérimaire accepté par le SGPMRS
3e versement	40 240,00 $	500	1000	Chargement du 1000e TMV et un rapport intérimaire accepté par le SGPMRS
4e versement	40 240,00 $	500	1500	Chargement du 1500e TMV et un rapport intérimaire accepté par le SGPMRS
5e versement	40 240,00 $	500	2000	Chargement du 2000e TMV et un rapport intérimaire accepté par le SGPMRS
6e versement	40 240,00 $	500	2500	Chargement du 2500e TMV et un rapport intérimaire accepté par le SGPMRS
7e versement	40 240,00 $	500	3000	Chargement du 3000e TMV et un rapport intérimaire accepté par le SGPMRS
8e versement	40 240,00 $	500	3500	Chargement du 3500e TMV et un rapport intérimaire accepté par le SGPMRS
9e versement	20 120,00 $	0	0	Remise du rapport final
TOTAL	**309 848,00 $**	**3500**	**-**	

À la livraison de chaque tranche de 500 tonnes, un rapport de valorisation intermédiaire doit être remis et accepté par le SGPMRS pour obtenir le versement à l'atteinte du déclencheur. Le rapport intermédiaire contient notamment les informations suivantes :

- Les dates, lieux et destinations des ramassages;
- Les catégories de bois chargé;
- La quantité de bois amassée en TMV et/ou PMP;
- Le crédit obtenu en fonction de la catégorie de bois chargé;
- Une mise à jour sur l'état du fonds de contingence.

11.1 Versement à la fin de l'entente

Si au 31 juillet 2027, date du dernier chargement de bois admissible, le seuil de 3 500 tonnes prévues à l'entente n'a pas été atteint, l'aide financière pour les tonnes de bois prises en charge au-delà du dernier déclencher devra être versée.

Le dernier versement est remis au dépôt du rapport final. Le montant est équivalent au 250 premières tonnes prises en charge. Les montants non-utilisés du fonds de contingence doivent être remis à la Ville de Montréal.

12. Signature et coordonnées de la personne-ressource



Patrick Piché
Codirecteur général CVBU
19, Chemin de la Rabastalière Est
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2A4
Tél : 450-283-0133
Cell : 514-808-6642
Courriel : admin@cvbu.ca

ANNEXE 1 : Spécifications de façonnage

Catégorie / Spécifications	**Catégorie A** **S**ciage	**Catégorie B** **P**âte à papier	**Catégorie C** Résidus d'abattage
Diamètre minimum au fin bout	10 po	2,5 po	Non applicable
Longueur de la bille	8 pi 6 po	8 pi 6 po	Toutes les longueurs
Tolérance de courbure de la bille	¼ po par 1 pied linéaire	1 po par 1 pi linéaire	Non applicable
Essences	Feuillus mélangés et/ou résineux	Feuillus mélangés	Feuillus mélangés et/ou résineux
Billes éboutées perpendiculairement à l'axe de la bille	Oui	Oui	N/A
Fourches retirées	Oui	Oui	N/A
Nœuds rasés à l'effleurement du tronc	Oui	Oui	N/A

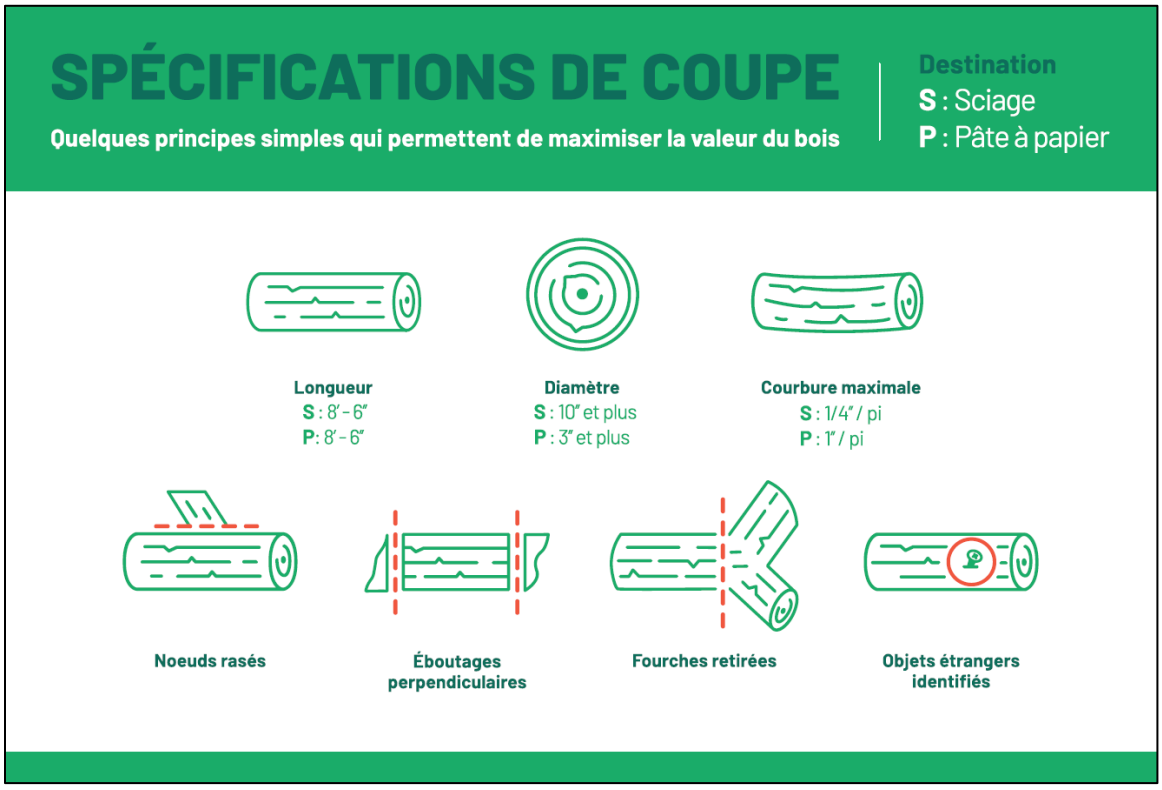

ANNEXE 2 : Charte des crédits accordés et des ajustements compensatoires

Catégorie A : Bois de sciage
Crédit accordé : 80%

Tonnage	Montant accordé en fonction du poids du bois chargé	Montant de l'ajustement compensatoire - Ajusté à 30 TMV (voyage complet)	Montant total affecté à la demande d'aide financière	Montant de crédit accordé pour le poids du bois chargé	% Crédit sur le tonnage net chargé
38	3 058 $	- $	3 058 $	2 447 $	80%
37	2 978 $	- $	2 978 $	2 382 $	80%
36	2 897 $	- $	2 897 $	2 318 $	80%
35	2 817 $	- $	2 817 $	2 253 $	80%
34	2 736 $	- $	2 736 $	2 189 $	80%
33	2 656 $	- $	2 656 $	2 125 $	80%
32	2 575 $	- $	2 575 $	2 060 $	80%
31	2 495 $	- $	2 495 $	1 996 $	80%
30	2 414 $	- $	2 414 $	1 932 $	80%
29	2 334 $	- $	2 334 $	1 867 $	80%
28	2 253 $	- $	2 253 $	1 803 $	80%
27	2 173 $	80 $	2 253 $	1 738 $	80%
26	2 092 $	161 $	2 253 $	1 674 $	80%
25	2 012 $	241 $	2 253 $	1 610 $	80%
24	1 932 $	322 $	2 253 $	1 545 $	80%
23	1 851 $	402 $	2 253 $	1 481 $	80%
22	1 771 $	483 $	2 253 $	1 416 $	80%
21	1 690 $	563 $	2 253 $	1 352 $	80%
20	1 610 $	644 $	2 253 $	1 288 $	80%
19	1 529 $	724 $	2 253 $	1 223 $	80%
18	1 449 $	805 $	2 253 $	1 159 $	80%
17	1 368 $	885 $	2 253 $	1 095 $	80%
16	1 288 $	966 $	2 253 $	1 030 $	80%
15	1 207 $	1 046 $	2 253 $	966 $	80%
14	1 127 $	1 127 $	2 253 $	901 $	80%
13	1 046 $	1 207 $	2 253 $	837 $	80%
12	966 $	1 288 $	2 253 $	773 $	80%
11	885 $	1 368 $	2 253 $	708 $	80%
10	805 $	1 449 $	2 253 $	644 $	80%
9	724 $	1 529 $	2 253 $	579 $	80%
8	644 $	1 610 $	2 253 $	515 $	80%
7	563 $	1 690 $	2 253 $	451 $	80%
6	483 $	1 771 $	2 253 $	386 $	80%
5	402 $	1 851 $	2 253 $	322 $	80%
4	322 $	1 932 $	2 253 $	258 $	80%
3	241 $	2 012 $	2 253 $	193 $	80%
2	161 $	2 092 $	2 253 $	129 $	80%
1	80 $	2 173 $	2 253 $	64 $	80%

ANNEXE 3 : Charte des crédits accordés et des ajustements compensatoires

Catégorie B : Bois de pâte à papier
Crédit accordé : 80%

Tonnage	Montant accordé en fonction du poids du bois chargé	Montant de l'ajustement compensatoire - Ajusté à 28 TMV (voyage complet)	Montant total affecté à la demande d'aide financière	Montant de crédit accordé pour le poids du bois chargé	% Crédit sur le tonnage net chargé
38	3 058 $	- $	3 058 $	2 447 $	80%
37	2 978 $	- $	2 978 $	2 382 $	80%
36	2 897 $	- $	2 897 $	2 318 $	80%
35	2 817 $	- $	2 817 $	2 253 $	80%
34	2 736 $	- $	2 736 $	2 189 $	80%
33	2 656 $	- $	2 656 $	2 125 $	80%
32	2 575 $	- $	2 575 $	2 060 $	80%
31	2 495 $	- $	2 495 $	1 996 $	80%
30	2 414 $	- $	2 414 $	1 932 $	80%
29	2 334 $	- $	2 334 $	1 867 $	80%
28	2 253 $	- $	2 253 $	1 803 $	80%
27	2 173 $	80 $	2 253 $	1 738 $	80%
26	2 092 $	161 $	2 253 $	1 674 $	80%
25	2 012 $	241 $	2 253 $	1 610 $	80%
24	1 932 $	322 $	2 253 $	1 545 $	80%
23	1 851 $	402 $	2 253 $	1 481 $	80%
22	1 771 $	483 $	2 253 $	1 416 $	80%
21	1 690 $	563 $	2 253 $	1 352 $	80%
20	1 610 $	644 $	2 253 $	1 288 $	80%
19	1 529 $	724 $	2 253 $	1 223 $	80%
18	1 449 $	805 $	2 253 $	1 159 $	80%
17	1 368 $	885 $	2 253 $	1 095 $	80%
16	1 288 $	966 $	2 253 $	1 030 $	80%
15	1 207 $	1 046 $	2 253 $	966 $	80%
14	1 127 $	1 127 $	2 253 $	901 $	80%
13	1 046 $	1 207 $	2 253 $	837 $	80%
12	966 $	1 288 $	2 253 $	773 $	80%
11	885 $	1 368 $	2 253 $	708 $	80%
10	805 $	1 449 $	2 253 $	644 $	80%
9	724 $	1 529 $	2 253 $	579 $	80%
8	644 $	1 610 $	2 253 $	515 $	80%
7	563 $	1 690 $	2 253 $	451 $	80%
6	483 $	1 771 $	2 253 $	386 $	80%
5	402 $	1 851 $	2 253 $	322 $	80%
4	322 $	1 932 $	2 253 $	258 $	80%
3	241 $	2 012 $	2 253 $	193 $	80%
2	161 $	2 092 $	2 253 $	129 $	80%
1	80 $	2 173 $	2 253 $	64 $	80%

ANNEXE 4 : Tableau du supplément par tonne pour le broyage de bois de catégorie C en fonction du tonnage

Tonnes de bois de catégorie C	Taux supplémentaire par tonne	Taux de base par tonne	Taux total par tonne
100	65,54 $	80,48 $	146,02 $
110	55,91 $	80,48 $	136,39 $
120	52,88 $	80,48 $	133,36 $
130	50,32 $	80,48 $	130,80 $
140	48,12 $	80,48 $	128,60 $
150	46,21 $	80,48 $	126,69 $
160	44,55 $	80,48 $	125,03 $
170	43,08 $	80,48 $	123,56 $
180	41,77 $	80,48 $	122,25 $
190	40,60 $	80,48 $	121,08 $
200	39,55 $	80,48 $	120,03 $
210	38,60 $	80,48 $	119,08 $
220	37,73 $	80,48 $	118,21 $
230	36,94 $	80,48 $	117,42 $
240	36,21 $	80,48 $	116,69 $
250	35,55 $	80,48 $	116,03 $
260	34,93 $	80,48 $	115,41 $
270	34,36 $	80,48 $	114,84 $
280	33,83 $	80,48 $	114,31 $
290	33,34 $	80,48 $	113,82 $
300	32,88 $	80,48 $	113,36 $
310	32,45 $	80,48 $	112,93 $
320	32,05 $	80,48 $	112,53 $
330	31,67 $	80,48 $	112,15 $
340	31,31 $	80,48 $	111,79 $
350	30,98 $	80,48 $	111,46 $
360	30,66 $	80,48 $	111,14 $
370	30,36 $	80,48 $	110,84 $
380	30,07 $	80,48 $	110,55 $
390	29,80 $	80,48 $	110,28 $
400	29,55 $	80,48 $	110,03 $
410	29,30 $	80,48 $	109,78 $
420	29,07 $	80,48 $	109,55 $
430	28,85 $	80,48 $	109,33 $
440	28,64 $	80,48 $	109,12 $
450	28,44 $	80,48 $	108,92 $
460	28,24 $	80,48 $	108,72 $
470	28,06 $	80,48 $	108,54 $
480	27,88 $	80,48 $	108,36 $
490	27,71 $	80,48 $	108,19 $
500	27,55 $	80,48 $	108,03 $

ANNEXE 5 : Liste de prix des produits faits de bois urbain

PRODUITS DISPONIBLES	Qté min.	Prix 2026	Prix 2027	Unités
PLANCHER DE BOIS FRANC				
Plancher de bois franc - 3 1/4" - Brut	200	**6,60 $**	**6,70 $**	Pi. Carré
Plancher de bois franc - 3 1/4" - Pré-verni	200	**8,00 $**	**8,20 $**	Pi. Carré
Plancher de bois franc - 4 1/4" - Brut	200	**7,20 $**	**7,30 $**	Pi. Carré
Plancher de bois franc - 4 1/4" - Pré-verni	200	**8,60 $**	**8,80 $**	Pi. Carré
Plancher de bois franc - 5" - Brut	200	**7,90 $**	**8,10 $**	Pi. Carré
Plancher de bois franc - 5" - Pré-verni	200	**9,30 $**	**9,50 $**	Pi. Carré
PRODUITS D'UTILITÉ				
Tuteur à jardins - 1 x 1 x 48 - *Pqt de 6*	50	**10,80 $**	**11,10 $**	Paquets
Tuteur à jardins - 1 x 1 x 48 - *Pqt de 25*	20	**36,60 $**	**37,50 $**	Paquets
Piquet d'arpentage - 1 x 2 x 32	500	**1,90 $**	**2,00 $**	Unités
Piquet d'arpentage - 1 x 2 x 32 avec bouts peints	500	**2,30 $**	**2,30 $**	Unités
Gros piquet horticole - 2 x 2 x 24	100	**2,30 $**	**2,40 $**	Unités
Tuteur de plantation - 2 x 2 x 72	100	**9,40 $**	**9,60 $**	Unités
Tuteur de plantation - 2 x 2 x 96	100	**12,00 $**	**12,30 $**	Unités
Baguette à neige - 1/4 X 1 X 24	2000	**0,50 $**	**0,50 $**	Unités
BOIS D'ÉBÉNISTERIE				
Frêne brut "Sélect" 4/4	500	**4,90 $**	**5,10 $**	PMP
Frêne brut "#1-Commun" 4/4	500	**4,00 $**	**4,10 $**	PMP
Frêne brut "#2-3ACommun" 4/4	500	**2,60 $**	**2,60 $**	PMP
Frêne brut "Sélect" 6/4	500	**5,80 $**	**5,90 $**	PMP
Frêne brut "#1-Commun" 6/4	500	**4,70 $**	**4,80 $**	PMP
Frêne brut "#2-3ACommun" 6/4	500	**2,90 $**	**3,00 $**	PMP
Frêne brut "Sélect" 8/4	500	**6,60 $**	**6,70 $**	PMP
Frêne brut "#1-Commun" 8/4	500	**5,40 $**	**5,50 $**	PMP
Frêne brut "#2-3ACommun" 8/4	500	**3,20 $**	**3,20 $**	PMP
Frêne blanchi sur 4 faces (B4F) - 1 x 3 x 96	50	**27,00 $**	**27,70 $**	PLANCHES
Frêne blanchi sur 4 faces (B4F) - 1 x 4 x 96	50	**30,80 $**	**31,50 $**	PLANCHES
Frêne blanchi sur 4 faces (B4F) - 1 x 5 x 96	50	**34,50 $**	**35,40 $**	PLANCHES
Frêne blanchi sur 4 faces (B4F) - 1 x 6 x 96	50	**38,40 $**	**39,30 $**	PLANCHES
Impression du logo personnalisé	500	**0,40 $**	**0,40 $**	
Autres essences de bois disponible ponctuellement				

ANNEXE 6 : Liste de prix des services à forfait

Type de service	Tarif*	Minimum requis
Chargement uniquement de bois de catégorie A,B et C	252,95$/heure	4 heures
Transport uniquement de bois de catégorie A,B et C	252,95$/heure	4 heures
Triage d'empilement (Chargeuse à bois forestière)	252,95$/heure	4 heures
Façonnage de billots (2 personnes)	252,95$/heure	4 heures
Formation de façonnage et empilements (1/2 journée)	850,00 $	Forfaitaire
** Taxes incluses*		

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que le Centre de Valorisation du Bois Urbain (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à la valorisation du bois de la Ville de Montréal 2026-2027 (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet de valorisation du bois de la Ville de Montréal 2026-2027 est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal »;

- « Le Centre de Valorisation du Bois Urbain remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet de valorisation du bois de la Ville de Montréal 2026-2027 »;

- « Le projet Valorisation du bois de la Ville de Montréal 2026-2027 est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « Valorisation du bois de la Ville de Montréal 2026-2027 » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

  - le nombre d'abonnés;

  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les

communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention de valorisation du bois de la Ville de Montréal 2026-2027.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Après chaque saison d'abattage, l'Organisme doit produire un rapport de valorisation et le remettre au Responsable de la Ville pour approbation.

Lorsque les quantités de tonnages associées aux déclencheurs de versements sont atteintes, l'Organisme doit produire un rapport de valorisation intermédiaire et le remettre au Responsable de la Ville pour approbation.

Au plus tard trente (30) jours après la date de terminaison de l'entente, l'Organisme doit produire le rapport de valorisation final de l'entente et le remettre au Responsable de la Ville pour approbation.

Sans s'y limiter, les rapports de valorisation contiennent les informations suivantes sur le bois pris en charge :

- Pour chaque voyage de bois :
  - Le numéro d'identification unique du chargement;
  - La date de prise en charge du chargement;
  - Le lieu d'origine du chargement;
  - La destination du chargement;
  - Le temps requis pour le voyage;
  - La catégorie de bois chargé;
  - La quantité de bois amassé en TMV et/ou PMP;
  - Le crédit obtenu en fonction de la catégorie de bois chargé;
  - Les ajustements nécessaires liés au transport.
- Pour les voyages de catégorie « A » - Sciage :
  - Le numéro d'identification unique du bon de mesurage;
  - La date du mesurage;
  - Les PMP brut mesurés.

Finalement, les rapports de valorisation doivent aussi contenir :

- Le solde des crédits de valorisation dus au dernier relevé;
- Les crédits de valorisation utilisés durant la période (ventilés);
- Les crédits de valorisation accumulés durant la période;
- Le solde des crédits de valorisation disponible;
- Les comptes rendus de services rendus :
  - Le nombre de formations données;
  - Les heures d'accompagnement offertes aux repreneurs de bois.

Lettres patentes

Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes, les constituant en personne morale sous le nom

Centre de valorisation du bois urbain

Fait à Québec le 10 novembre 2016.

Déposé au registre le 10 novembre 2016 sous le numéro d'entreprise du Québec 1172288681.

Registraire des entreprises



Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269196001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1269196001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-04

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.060

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de 2 conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444) / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de 2 conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444);
2. d'approuver le projet de convention de cession à cet effet.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-12 15:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268180001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de 2 conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444) / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En août 2024, la Fondation Montréal Inc. de demain, un organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu comme organisme de bienfaisance et ayant jusqu'alors également agi sous le nom Startup Montréal MC, a commencé à agir sous le nom Québec Tech MC. Ce changement s'accompagnait d'un mandat désormais élargi à l'ensemble du Québec, financé par une contribution de 7 M$ du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE) dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027. L'objectif principal de ce nouveau mandat était de faire du Québec une référence mondiale en matière de création et de développement de startups technologiques à fort potentiel de croissance et d'exportation.
En juin et en août 2025, la Ville a adopté des résolutions pour accorder deux contributions financières à la Fondation Montréal Inc. de demain pour la réalisation de projets de développement économique liés à la croissance de l'écosystème des startups technologiques.

À la fin de l'année 2025, la Fondation Montréal Inc. de demain a informé la Ville qu'elle transfère l'ensemble de ses activités liées au développement économique pour les startups technologiques dans un nouvel OBNL, Essor économique Québec Tech, afin que la Fondation Montréal Inc. de demain puisse se concentrer strictement sur ses activités de nature caritative (octroi de bourses pour le démarrage d'entreprises).

Les projets visés par les conventions de contribution financière s'inscrivent donc maintenant dans le cadre de la mission d'Essor économique Québec Tech.

En conséquence, le présent dossier vise à autoriser la cession de ces conventions de contribution financière de la Fondation Montréal Inc. de demain à Essor économique Québec Tech, le tout conformément aux termes et conditions prévus dans la convention de cession jointe au présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0444 – 28 août 2025 – Accorder un soutien financier de 1 350 000 $ à 7 organismes, dont 175 000 $ à la Fondation Montréal Inc. de demain, pour la réalisation de projets visant à soutenir la résilience des entreprises montréalaises face aux menaces de tarifs douaniers sur les produits canadiens imposés par les États-Unis
CG25 0330 – 19 juin 2025 – Accorder un soutien financier de 250 000 $ à Fondation Montréal inc. de demain, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour le projet « Faire de la métropole un des plus grands facteurs de succès de l'écosystème startup québécois »

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la cession des droits et obligations des deux conventions de contribution financière de la Fondation Montréal Inc. de demain à l'OBNL Essor économique Québec Tech. Cette cession serait effective rétroactivement au 1er décembre 2025.
En effet, les activités de la Fondation Montréal Inc. de demain liées au développement économique pour les startups technologiques ont été transférées au sein du nouvel OBNL Essor économique Québec Tech en date du 1er décembre 2025. L'intégralité des contributions des autres bailleurs de fonds publics (dont le MEIE) et privés liées au développement économique pour les startups technologiques ainsi que tous les employés de la Fondation Montréal Inc. de demain sont également transférés au sein du nouvel OBNL Essor économique Québec Tech avec la même date de référence.

Cette transition est effectuée afin que les activités de la Fondation Montréal Inc. de demain soient conformes à son statut d'organisme de bienfaisance, tandis que la mission de développement économique pour les startups technologiques sera assurée par le nouvel OBNL Essor économique Québec Tech.

JUSTIFICATION

Les projets visés par les deux conventions de contribution financière ne s'inscrivent plus dans le cadre de la nouvelle mission de la Fondation Montréal Inc. de demain. Ils s'inscrivent dans le cadre de la mission d'Essor économique Québec Tech.
Les conventions de contribution financière prévoyaient que la Fondation Montréal Inc. de demain puisse céder ou transférer ses droits et obligations, en tout ou en partie, avec l'autorisation écrite de la Ville.

L'autorisation d'une cession rétroactive au 1er décembre 2025 facilitera les démarches à effectuer par les deux organismes et leur permettra de régulariser leur situation avant la fin de leur année financière en cours, soit le 31 mars 2026, et ce sans compromettre la bonne réalisation des projets soutenus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact sur le montant des contributions financières accordées initialement. Les versements prévus en 2026 dans les conventions de contribution financière (CG25 0330, CG25 0444) seront versés à Essor économique Québec Tech.
De plus, la Fondation Montréal Inc. de demain s'engage à transférer à Essor économique Québec Tech, pour la période débutant au 1er décembre 2025, toute portion applicable de toute somme déjà versée par la Ville en application de chacune des conventions de contribution financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, selon la grille jointe au dossier, notamment quant aux priorités suivantes :
14 – Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité ;
20 – Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Poursuite de la réalisation des projets soutenus : mars à juillet 2026
- Reddition de comptes finale : août à décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Catherine DOSTALER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-05
Emeric BOUCHER commissaire - développement économique	Daniel MATHIEU chef(fe) de division - developpement economique
Tél : -	**Tél :** -

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Steves BOUSSIKI SOM
Directeur(-Trice) - developpement du territoire

Tél : -
Approuvé le : 2026-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-11

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268180001
Unité administrative responsable : Service du développement économique, Direction Dév. du territoire, Division Entrepreneuriat)
Projet : Autoriser la cession, à l'organisme Essor économique Québec Tech, de deux conventions de contribution financière conclues entre la Ville de Montréal et l'organisme Fondation Montréal Inc. de demain pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14 – Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité 20 – Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 14 – Croissance de startups technologiques montréalaises dans les marchés locaux et internationaux. 20 – Rayonnement accru de Montréal comme référence mondiale en entrepreneuriat technologique et innovant.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1268180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division entrepreneuriat
Objet :	Autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de 2 conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444) / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-02-09_Convention de cession Quebec Tech - VF visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Catherine DOSTALER
Avocate, division droit contractuel

Tél : 438 368-3220

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Mikael BENOIT
Avocat & Chef de division par intérim, division droit contractuel
Tél : 514 872-6852
Division :

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

9 février 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CESSION

ENTRE : **FONDATION MONTRÉAL INC. DE DEMAIN**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 800, rue du Square-Victoria, bureau 389, Montréal, Québec, H3C 0B4, agissant et représentée par Richard Chénier, Directeur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ci-après désignée le « **Cédant** »

ET : **ESSOR ÉCONOMIQUE QUÉBEC TECH**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 800, rue du Square-Victoria, bureau 389, Montréal, Québec, H3C 0B4, agissant et représentée par Samuele John Ramadori, Président du Conseil d'administration, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ci-après désignée le « **Cessionnaire** »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

ci-après désignée l'« **Intervenante** »

ATTENDU QU'une convention de contribution financière, ayant pour objet l'appui à la réalisation du projet du Cédant visant à renforcer le positionnement de l'écosystème technologique montréalais à l'échelle canadienne et internationale, est intervenue entre le Cédant et l'Intervenante le 26 juin 2025 (résolution CG25 0330) (ci-après appelée la « **Convention de contribution juin** »)

ATTENDU QU'une convention de contribution financière, ayant pour objet l'appui à la réalisation du projet du Cédant visant l'appui à la diversification des marchés des PME exportatrices, est intervenue entre le Cédant et l'Intervenante le 11 septembre 2025 (résolution CG25 0444) (ci-après appelée la « **Convention de contribution septembre** » et, collectivement avec la Convention de contribution juin, les « **Conventions de contribution** »);

ATTENDU QUE le Cédant est un organisme à but non lucratif dont la mission a récemment été modifiée pour consister en l'octroi de bourses pour le démarrage d'entreprises et que les projets visés par les Conventions de contribution ne s'inscrivent donc plus dans le cadre de cette mission;

ATTENDU QUE le Cessionnaire est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à promouvoir la création de startups technologiques pour le développement économique et que les projets visés par les Conventions de contribution s'inscrivent donc dans le cadre de sa mission;

ATTENDU QUE le Cédant souhaite céder au Cessionnaire ses droits et obligations relatifs aux Conventions de contribution;

ATTENDU QU'il y a lieu que les droits et obligations du Cédant relatifs aux Conventions de contribution soient cédés au Cessionnaire;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 13.8 de chacune des Conventions de contribution, le Cédant ne peut céder ni transférer ses droits et obligations, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable de l'Intervenante;

ATTENDU QUE l'Intervenante intervient donc à la présente convention afin d'accepter cette cession aux conditions prévues à la présente convention;

ATTENDU QUE le Cessionnaire a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

PAR CONSÉQUENT, LE CÉDANT, LE CESSIONNAIRE ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Interprétation

1.1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

C D.

2. Cession

2.1. Le Cédant, avec l'autorisation de l'Intervenante prévue à la présente convention, cède, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, au Cessionnaire tous ses droits, obligations et responsabilités dans les Conventions de contribution.

2.2. Le Cessionnaire accepte la cession des droits, obligations et responsabilités du Cédant dans les Conventions de contribution et d'être lié par tous leurs termes et conditions. Le Cessionnaire s'engage à respecter tous les termes et conditions des Conventions de contribution, ainsi que toutes les obligations et responsabilités du Cédant en vertu de celles-ci, comme s'il avait été le signataire original des Conventions de contribution au lieu du Cédant.

2.3. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début des Conventions de contribution, y compris tous les droits, toutes les obligations et tous les engagements qui auraient pu naître avant l'entrée en vigueur de la présente convention, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passées du Cédant. Nonobstant ce qui précède, le Cédant reconnaît et accepte que cette prise en charge n'a pas pour effet de le libérer et qu'il demeure solidairement responsable avec le Cessionnaire à l'égard de l'Intervenante de tous les engagements, obligations et responsabilités nés ou découlant de faits antérieurs à l'entrée en vigueur de la présente convention.

2.4. Le Cessionnaire reconnaît et accepte qu'il ne recevra de l'Intervenante que le deuxième versement de la contribution financière prévu à chacune des Conventions de contribution, sujet aux termes et conditions de la Convention de contribution applicable.

2.5. Le Cédant s'engage à transférer au Cessionnaire, pour la période débutant à la date d'entrée en vigueur de la présente convention, toute portion applicable de toute somme déjà versée par l'Intervenante en application de chacune des Conventions de contribution.

2.6. L'Intervenante consent par les présentes à la cession des Conventions de contribution au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus à la présente convention.

2.7. Par les présentes, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant des Conventions de contribution, passée, présente et future, directe et indirecte.

C D.

3. Déclarations et garanties

3.1. Chacun du Cédant et du Cessionnaire déclare et garantit qu'il détient tous les droits et pouvoir lui permettant de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

4. Entrée en vigueur

4.1. Nonobstant sa date de signature, la présente convention entre en vigueur le 1er décembre 2025.

5. Dispositions diverses

5.1. Le Cédant et le Cessionnaire s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession des Conventions de contribution, le cas échéant.

5.2. Les Conventions de contribution doivent se lire avec les adaptations nécessaires et s'interpréter de manière à donner plein effet à la présente convention.

5.3. La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

5.4. La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[*signatures à la page suivante*]

C D.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le _____ 2026

FONDATION MONTRÉAL INC. DE DEMAIN

Par : _____
Richard Chénier
Directeur général

Signé à _____

Le _____ 2026

ESSOR ÉCONOMIQUE QUÉBEC TECH

Par : _____
Samuele John Ramadori
Président du Conseil d'administration

INTERVENTION :

Signé à Montréal

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito
Greffier adjoint

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2026 (Résolution: CG26).

C D.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.061

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265440001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier de 69 076,09 $ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier de 69 076,09 $ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70% par l'agglomération et à 30 % par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 14:32

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265440001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier de 69 076,09 $ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un organisme sans but lucratif représentant un réseau d'acteurs fortement enracinés dans la collectivité et dont l'approche est centrée sur l'éducation relative à l'environnement, la sensibilisation, l'information et la participation active des citoyennes et des citoyens. La Patrouille bleue, initiée par le Service de l'eau, est coordonnée par le REQ depuis sa création en 2010 grâce à la contribution financière du Service de l'eau de la Ville de Montréal. À ce jour, la Patrouille bleue a directement sensibilisé plus de 130 000 personnes sur les enjeux liés à l'eau et les mesures pour économiser l'eau potable.
Au cours des dernières années, la Patrouille bleue s'est particulièrement distinguée avec la réalisation d'initiatives concrètes auprès de la population permettant d'obtenir des résultats quantifiables. Ainsi, de 2018 à 2020, la Patrouille bleue a distribué des pommes de douche à faible débit auprès de 6 500 logements situés dans des quartiers moins favorisés. Cela a permis de réduire de 10 % la consommation d'eau ainsi que leur facture d'électricité. Depuis, la Patrouille bleue distribue les inventaires restants composés de trousses complètes (sablier, pastille et pomme de douche) et des pommes de douche uniquement.

En 2021, la Patrouille bleue a réorienté les gouttières de près de 1 000 résidences à toit en pente vers une surface perméable. C'est donc plus de 800 mètres cubes d'eaux pluviales qui sont désormais détournées de l'égout lors d'une pluie abondante.

En 2022, c'est 20 000 maisons visitées permettant d'avoir un portrait complet du potentiel de réduction d'eaux pluviales envoyées à l'égout.

En 2025, les patrouilleur(-euse)s ont échangé avec 3 151 personnes sur les bonnes pratiques intérieures, 3 878 à propos de la réglementation sur l'usage de l'eau en extérieur (13-023), puis 3 436 au sujet de ce qui ne doit pas être jeté dans les toilettes ainsi que dans les égouts. Pour les aider dans leur sensibilisation, près de 2 192 pastilles de détection de fuite de toilettes ont été distribuées aux

citoyennes et aux citoyens. En 1 680 heures, les 14 patrouilleur(-euse)s ont réussi à sensibiliser positivement 10 465 personnes grâce au porte-à-porte, à quelques activités en kiosques et à des visites de Centres de la petite enfance (CPE).

Les patrouilleur(-euse)s avaient comme support de sensibilisation les cartons-quiz des matières à proscrire dans les toilettes ainsi que le jeu de cartes réalisé par le Service de l'eau. Au total, 1 645 cartons-quiz ont été distribués et plus de la moitié des personnes interpellées par le sujet étaient intéressées à en apprendre davantage. De plus, le jeu de cartes a surtout été utilisé pour la sensibilisation des plus jeunes. Au total, 359 personnes en centre de la petite enfance (CPE) et garderies ont été visitées (enfants et éducateur(-trice)s). Une douzaine de publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok) ont généré plus de 12 000 vues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0106 - 20 mars 2025 - Accorder un soutien financier de 68 588,59 $ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2025 / Approuver le projet de convention financière à cette fin
CG24 0182 - 18 avril 2024 - Accorder un soutien financier de 57 774,39 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner les activités de la Patrouille bleue 2024 / Approuver le projet de convention financière à cette fin
CE23 0428 - 29 mars 2023 - Accorder un soutien financier de 48 959 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2023 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cette fin
CG22 0258 - 28 avril 2022 - Accorder un soutien financier de 82 282 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2022 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cette fin
CG21 0203 - 22 avril 2021 - Accorder un soutien financier de 85 914 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2021

DESCRIPTION

La demande de contribution financière pour la Patrouille bleue pour la saison 2026 comprend 3 volets :
Volet 1 : Les bonnes pratiques et la réglementation sur l'économie d'eau potable
Ce volet a pour objectif de sensibiliser la population aux gestes concrets permettant de réduire la consommation d'eau potable à domicile, ainsi que de rappeler les exigences du règlement 13-023 encadrant l'usage extérieur de l'eau. Les patrouilleur(-euse)s offriront un accompagnement personnalisé aux résident(-e)s, distribueront du matériel d'information au besoin et orienteront les ménages vers les ressources d'économie d'eau (pommes de douche à faible débit, aérateurs, sablier de douche) encore disponibles dans les écoquartiers.

A. Les bonnes pratiques à l'intérieur
Les patrouilleur(-euse)s informeront les citoyen(-ne)s sur l'importance de repérer et de réparer rapidement les fuites dans les appareils de plomberie, et présenteront des moyens simples de réduire la consommation intérieure d'eau potable.
Pour soutenir ces démarches, ils pourront distribuer des pastilles de détection de fuite pour toilettes et expliquer clairement les mesures correctives à appliquer. Ils orienteront également les résident(-e)s vers les écoquartiers qui disposent encore de trousses d'économie d'eau (pomme de douche à faible débit, aérateurs de robinets, sablier de douche), tout en indiquant les points de distribution où les stocks sont toujours disponibles.

B. La réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur (13-023)
Les patrouilleur(-euse)s rappelleront aux citoyen(-ne)s les principales dispositions du règlement 13-023 relatives à l'arrosage, à l'usage de l'eau pour l'entretien des terrains ou aux pratiques proscrites.
Lorsqu'un usage non conforme est observé, ils sensibiliseront les résident(-e)s aux périodes

autorisées, aux pratiques responsables et aux alternatives permettant de réduire l'impact sur le réseau. Le dépliant officiel sur la réglementation sera remis au besoin.

Volets 2 et 3 : Quoi ne pas jeter aux toilettes - Quoi ne pas jeter à l'égout
De nombreuses matières sont rejetées directement à l'égout ou par le biais des toilettes et celles-ci sont une source potentielle de problèmes, que ce soit dans le réseau d'égout, à la Station d'épuration et même au milieu aquatique récepteur (ex. : graisses, lingettes, etc.). Les patrouilleur(-euse)s sensibiliseront la population aux problèmes et aux bénéfices de ne pas jeter les matières proscrites dans l'égout. Un jeu quiz est utilisé. Les patrouilleur(-euse)s feront aussi une tournée dans les CPE et garderies de leur secteur d'intervention qui sont susceptibles d'utiliser en grand nombre les lingettes humides afin de s'assurer qu'elles adoptent les bonnes pratiques.

Indicateurs de suivi : Le REQ produira les outils qui permettront aux membres de la Patrouille bleue de compiler les informations récoltées sur le terrain.

JUSTIFICATION

La sensibilisation de la population aux bonnes pratiques d'économie d'eau potable de la maison, en particulier, contribue à l'élimination des fuites sur les appareils de plomberie et, par le fait même, à la réduction de la consommation d'eau. D'autant plus que la sensibilisation citoyenne à l'économie d'eau potable fait partie des mesures proposées aux municipalités dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034.
Le respect de la réglementation et des exigences du règlement 13-023 sur l'usage de l'eau à l'extérieur en matière d'arrosage, notamment, permet des économies substantielles, particulièrement en période de canicule.

La sensibilisation de la population aux bénéfices de ne pas jeter les matières proscrites dans l'égout ou les toilettes contribue à terme à la prolongation de la durée de vie de nos infrastructures et à la qualité du milieu aquatique récepteur.

Depuis sa création, la Patrouille bleue a sensibilisé plus de 130 000 citoyens et citoyennes à l'économie d'eau potable et à la gestion responsable de l'eau. Elle a également servi de véhicule important pour des projets pilotes de mobilisation citoyenne, tels que la distribution de pommes de douche ou de rallonges de gouttières.

En 2025, le Service de l'eau a lancé la Stratégie montréalaise de l'eau, dont une intention centrale et ambitieuse consiste à changer les comportements afin de réduire le gaspillage d'eau potable et de protéger durablement la ressource en eau de la population montréalaise. Dans ce cadre, le Service mettra en place un programme de sensibilisation du public à la conservation et à la gestion durable de l'eau. L'approbation du mandat de la Patrouille bleue 2026 s'inscrit dans cette démarche et permettra de poursuivre les efforts de sensibilisation de la population, qui contribuent directement à l'atteinte des objectifs stratégiques et dont les impacts sont déjà évalués comme positifs. Elle poursuivra également son mandat « quoi ne pas jeter à la toilette », afin de conscientiser la population au besoin de préserver les infrastructures collectives majeures de la Ville de Montréal, telles que le réseau d'égout.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale au Regroupement des éco-quartiers (REQ) est de 69 076,09 $, taxes incluses, permettra la réalisation des activités décrites dans la convention. Cette dépense fait l'objet d'un engagement de gestion prévu et engagé dans le budget du Service de l'eau.
Un montant de 43 512 $ permettra au REQ d'embaucher 14 patrouilleur(-euse)s qui se déploieront dans les arrondissements et les villes liées pendant 4 semaines.

Un montant de 25 564,08 $ permettra au REQ d'assumer les dépenses de coordination et d'acquérir le matériel nécessaire pour atteindre les objectifs. Cette dépense sera assumée à 70 % par l'agglomération et à 30 % par la ville centre.

En 2026, le mandat s'échelonnera sur 4 semaines pour les 3 volets avec 14 patrouilleur(-euse)s travaillant en duo pendant 4 semaines. Un agent ou une agente de communication fera la promotion de la Patrouille Bleue sur les réseaux sociaux afin de donner une plus grande visibilité à leur mandat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La Patrouille bleue contribue directement aux priorités de Montréal 2030 suivantes :

Priorité 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

L'initiative contribue à cette priorité en visant, par la sensibilisation et la mobilisation citoyenne, la réduction de la consommation résidentielle d'eau potable jusqu'à 220 litres/personnes/jour et la réduction de production d'eau potable de 20% en 10 ans, des engagements clés de la Stratégie montréalaise de l'eau.

Plan climat

La Patrouille bleue s'inscrit dans les engagements du Plan climat visant à mobiliser la communauté et à soutenir les partenaires de la transition écologique, notamment en consolidant l'appui envers les efforts du REQ, un acteur environnemental important, dans la réalisation d'initiatives de communautaires de transition écologique dans les quartiers.

Priorité 2.
Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

La Patrouille bleue encourage la population à réduire l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'égout, contribuant ainsi aux efforts de la Ville pour diminuer les débordements d'eaux usées et protéger le milieu aquatique. Ses actions de sensibilisation visent également à renforcer la compréhension de l'impact des gestes quotidiens sur la santé des cours d'eau et à accroître le sentiment d'attachement et de responsabilité des citoyennes et citoyens envers ces milieux.

Priorité 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

La Patrouille contribue à cette priorité en adoptant les principes de lutte contre le racisme et les discriminations ainsi qu'en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à ses activités.

- Dans le cadre des activités de la Patrouille, le REQ utilise ainsi des approches adaptées à chacun des publics afin de les rejoindre adéquatement (kiosques, activités jeunesse, CPE). Le porte-à-porte permet également aux équipes de la Patrouille d'aller à la rencontre des résidentes et résidents directement devant leur domicile, une méthode de contact reconnue pour rejoindre une diversité plus large de personnes et pour atteindre des publics moins présents dans les activités traditionnelles de sensibilisation.
- Le REQ s'est de plus doté d'une politique d'embauche Équité, Diversité et Inclusion (EDI) ainsi que d'une politique contre le harcèlement. Ces engagements permettent de s'assurer que les équipes reflètent la diversité de la population montréalaise et évoluent dans un environnement de travail respectueux et sécuritaire, en adéquation avec les principes portés par la Ville dans le cadre de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de début : 4 mai 2026
Date de fin : 29 mai 2026
Dépôt du rapport final des activités : 30 septembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale POTVIN
agent(e) de recherche

Tél : 438-868-4958
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Elodie MARTEAU
chef(fe) de division - strategies et pratiques d'affaires

Tél : 514-621-6348
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France WITTY
directeur(-trice) - strategie et performance
Tél : 438-229-0801
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265440001

Unité administrative responsable : *049 – Service de l'eau*

Projet : Patrouille bleue

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Orientation 1. Accélérer la transition écologique

- Priorité 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
- Plan climat.
- Priorité 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

Orientation 2. Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. Priorité 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

*[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).*

Priorité 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

L'initiative contribue à cette priorité en visant, par la sensibilisation et la mobilisation citoyenne, la réduction de la consommation résidentielle d'eau potable jusqu'à 220litres/personnes/jour et la réduction de production d'eau potable de 20% en 10 ans, des engagements clés de la Stratégie montréalaise de l'eau.

Plan climat

La Patrouille bleue s'inscrit dans les engagements du Plan climat visant à mobiliser la communauté et à soutenir les partenaires de la transition écologique, notamment en consolidant l'appui envers les efforts du REQ, un acteur environnemental important, dans la réalisation d'initiatives de communautaires de transition écologique dans les quartiers.

Priorité 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

La Patrouille bleue encourage la population à réduire l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'égout, contribuant ainsi aux efforts de la Ville pour diminuer les débordements d'eaux usées et protéger le milieu aquatique. Ses actions de sensibilisation visent également à renforcer la compréhension de l'impact des gestes quotidiens sur la santé des cours d'eau et à accroître le sentiment d'attachement et de responsabilité des citoyennes et citoyens envers ces milieux.

Priorité 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

La Patrouille contribue à cette priorité en adoptant les principes de lutte contre le racisme et les discriminations ainsi qu'en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à ses activités.

- Dans le cadre des activités de la Patrouille, le REQ utilise ainsi des approches adaptées à chacun des publics afin de les rejoindre adéquatement (kiosques, activités jeunesse, CPE). Le porte-à-porte permet également aux équipes de la Patrouille d'aller à la rencontre des résidentes et résidents directement devant leur domicile, une méthode de contact reconnue pour rejoindre une diversité plus large de personnes et pour atteindre des publics moins présents dans les activités traditionnelles de sensibilisation.
- Le REQ s'est de plus doté d'une politique d'embauche Équité, Diversité et Inclusion (EDI) ainsi que d'une politique contre le harcèlement. Ces engagements permettent de s'assurer que les équipes reflètent la diversité de la population montréalaise et

évoluent dans un environnement de travail respectueux et sécuritaire, en adéquation avec les principes portés par la Ville dans le cadre de Montréal 2030.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par maître Domenico Zambito, greffier adjoint dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CE et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 75, Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, local 219, Montréal, Québec, H4C 3A1, agissant et représentée par Christophe Derrien, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 813155462 RT00001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1208783544 TQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après, appelé(e) l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville favorise un usage responsable de l'eau, notamment en soutenant les initiatives de sensibilisation auprès de la collectivité montréalaise;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme représentant de 18 organismes locaux et porteurs du programme Éco-quartier et d'un organisme associé dont la mission est de mener des activités de sensibilisation et d'intervention en faveur de la transition écologique auprès de la collectivité montréalaise;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet tel que précisé dans le document « Demande de contribution financière – Patrouille bleue 2026 »;

2.2 « **Projet** » : le projet de l'Organisme de coordonner et de gérer la Patrouille bleue 2026 duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La directrice du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé; l'unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Le Service de l'eau de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 respecter l'échéancier, les orientations et le mode de fonctionnement décrits aux présentes;

4.1.4 utiliser les documents, matériaux ou autres outils de promotion fournis par la Ville aux seules fins décrites à la convention et lui remettre ces derniers dans l'état dans lequel ils lui ont été livrés à la fin du mandat;

4.1.5 assurer la confidentialité des données et renseignements fournis par la Ville, y compris ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de services faisant l'objet des présentes et obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces derniers à toute autre fin;

4.1.6 transmettre à la directrice, sur demande, une liste du personnel affecté aux diverses activités de l'Organisme dans le cadre de la présente convention et l'informer de toute modification ultérieure qui y serait apportée;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres

recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après, le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer le rapport final auprès du Responsable le ou avant le 30 septembre 2026;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables

et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de soixante-neuf mille soixante-seize dollars et neuf cents (69 076,09 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) seront versés dans les trente (30) jours lors de la signature de la Convention par les parties et sur présentation d'une facture conforme;

- Dix pour cent (10 %) seront versés à la fin des activités une fois que tous les services auront été rendus à la satisfaction du Directeur et sur présentation d'une facture conforme.

Aucun paiement d'honoraires versé à l'Organisme ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 27 septembre 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 75, Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, local 219, Montréal Québec, H4C 3A1, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito

Le .....e jour de 2026

REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS

Par : _____
Clélia Sève, directrice générale

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de .....2026 (Résolution .....).



Patrouille bleue

17e édition

Demande de contribution financière 2026

Montréal

Regroupement des éco-quartiers

TABLE DES MATIÈRES

Le Regroupement des éco-quartiers 1
Sommaire 2
La Patrouille bleue 2026 3
1. Le projet 3
2. La composition de la Patrouille bleue 3
2.1. Le rôle du REQ 4
2.2. Le rôle du Service de l'eau 4
2.3. Le rôle de l'organisme porteur du programme Éco-quartier 5
Montage financier de la Patrouille bleue 5
Mandats de la Patrouille bleue 2026 6
1. Volet 1 : Les bonnes pratiques et la réglementation sur l'économie d'eau potable 7
1.1. Les bonnes pratiques à l'intérieur 7
1.2. La réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur (13-023) 7
2. Volet 2 : Quoi ne pas jeter aux toilettes - Quoi ne pas jeter à l'égout 8
Indicateurs de suivi 9
Répartition des heures de travail de la Patrouille bleue 10
Formations 11
1. Formation des coordonnateur·trices terrains 11
2. Formation des membres de la Patrouille bleue 11
Suivi de l'équipe durant le projet 12
1. Les 5 à 7 12
2. Teams 12
Communication et visibilité 13
Reddition de compte et rapport final 14
Modalités de paiement 14
Recommandations de l'édition 2025 15
Conclusion 16

Le Regroupement des éco-quartiers

Mobiliser, sensibiliser, informer

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un organisme à but non lucratif et non partisan fondé en 1999 par des éco-quartiers désireux de mettre leurs ressources en commun. Depuis 2002, le REQ assure la représentation de ses membres au niveau régional. Actuellement constitué de 11 organismes porteurs de 17 Programmes Éco-quartier et de 4 Programmes de Ruelles vertes ayant des activités dans 16 des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, le REQ fédère des experts en sensibilisation, éducation relative à l'environnement et mobilisation de la Ville de Montréal.

En plus de représenter ses membres et de faire valoir la pertinence du programme Éco-quartier sur la scène politique municipale et provinciale, le REQ mène plus de 7 projets d'envergure régionale annuellement, dont des campagnes de verdissement et d'éducation relative à l'environnement telles que la patrouille verte depuis 2004. À travers la variété de projets qu'il coordonne, le REQ défend le droit de la population d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté.

Sommaire

Initiée par le Service de l'eau de la Ville de Montréal en 2010, la Patrouille bleue est coordonnée par le Regroupement des éco-quartiers (REQ) depuis sa création. La Patrouille bleue a pour mandat de sensibiliser, d'éduquer, d'informer et de mobiliser les montréalais·es en matière de gestion durable et responsable des eaux. Depuis sa création, cette brigade de sensibilisation a abordé plusieurs sujets notamment la gestion des eaux pluviales, la réorientation des gouttières, l'économie d'eau potable à la maison, la protection des cours d'eau, la prévention des refoulements d'égouts, le programme de remplacement des entrées de service en plomb et l'application du règlement 13-023.

Lors des 16 éditions précédentes, la Patrouille bleue a permis de rejoindre plus de 101 161 citoyen.ne.s de l'île de Montréal à différents enjeux en lien avec la gestion responsable de l'eau, tout en fournissant une formation et un emploi dans leur domaine d'études à une centaine de jeunes adultes. Par ailleurs, le projet de la Patrouille bleue a été, au cours des dernières années, un véhicule important pour des projets pilotes de mobilisation citoyenne, tel que des initiatives de distribution de pommes de douches ou de rallonges de gouttières.



Figure 1 - *Photo officielle de la Patrouille bleue 2025 au premier jour de leur formation.*

La Patrouille bleue 2026

Le REQ coordonne depuis plus d'une dizaine d'années la Patrouille bleue, en partenariat avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal. En 2026, nous avons pour objectif de sensibiliser 7 000 citoyen·nes de l'île de Montréal en lien avec une gestion responsable de l'eau.

Le Regroupement des éco-quartiers sollicite une contribution financière de 69 076,09$ pour la Patrouille bleue 2026. Cette contribution financière permettra de mettre en place des activités de sensibilisation en faveur de la gestion responsable de l'eau destinée à la population montréalaise.

1. Le projet

Le Regroupement des éco-quartiers s'engage à mettre en place et coordonner la 17e édition de la Patrouille bleue, composée de 14 agent.e.s de sensibilisation, répartis dans 7 arrondissements. Ce seront les organismes porteurs du programme éco-quartier qui seront responsables des agent.e.s sur le terrain.

Les membres de la Patrouille bleue travailleront au total de 1 680 heures, du 4 au 30 mai 2026 inclusivement, avant de rejoindre les rangs de la Patrouille verte comme agent.e.s de sensibilisation environnementale à partir du 1er juin 2026. Dans le cadre de leur mandat au sein de la Patrouille bleue, il y aura une gradation de rémunération : 18$/heure pour les nouveaux·elles agent·es de sensibilisation et 18.25$ et 18.50$/heure pour les agent.e.s qui se joignent à nouveau au projet pour la deuxième ou troisième année consécutive. Ce taux horaire permettra d'aider au recrutement et à des agent·es de sensibilisation. En 2026, la configuration du calendrier du mois de mai nous permet de répartir le travail sur quatre semaines complètes, ce qui offre la possibilité de créer des postes de patrouilleur·euses bleues à 30 heures par semaine, à raison de 120 heures par patrouilleur·euse.

2. La composition de la Patrouille bleue

Les membres de la Patrouille bleue seront principalement recruté·es parmi les universités montréalaises et les participant·es des éditions précédentes des patrouilles de sensibilisation du REQ. Les 14 agent.e.s de sensibilisation seront réparti·es dans 7 arrondissements, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 - Composition de la Patrouille bleue 2026

Répartition finale des membres de la Patrouille bleue 2026			
Arrondissements	**Responsable des PB**	**Nombre de PB**	**Heures de patrouille**
Ahuntsic-Cartierville	**ÉQ Ahuntsic-Cartierville**	2	240
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**ÉQ CDN-NDG**	2	240
Lachine	**ÉQ Lachine**	2	240
Le Sud-Ouest	**ÉQ Le Sud-Ouest**	2	240
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**ÉQ MHM**	2	240
Montréal-Nord	**ÉQ Montréal-Nord**	2	240
Pierrefonds-Roxboro	**ÉQ Pierrefonds-Roxboro**	2	240
Total	**7 ÉQ dans 7 arrondissements**	**14**	**1680**

2.1. Le rôle du REQ

Le REQ est l'organisme responsable de la Patrouille bleue, il détient le rôle de gestionnaire et s'assure de la coordination du projet. Le REQ est responsable, entre autres, de démarcher les organismes porteurs du programme Éco-quartier concernés, participer à l'embauche des membres de la Patrouille, veiller à leur encadrement, à leur formation et au suivi de leurs activités. Enfin, le REQ sera chargé de colliger la reddition de comptes, effectuer le suivi budgétaire et de rédiger le rapport final du projet.

2.2. Le rôle du Service de l'eau

Le Service de l'eau est, entre autres, responsable de déterminer et de créer les différents mandats ainsi que les objectifs de sensibilisation. Le Service de l'eau est responsable d'élaborer et d'assurer la formation des patrouilleur·euses bleu·es, ce qui englobe les informations théoriques et pratiques.

Le matériel de communication qui accompagnera le travail de sensibilisation des membres de la Patrouille bleue sera composé d'accroche-portes, de dépliants informatifs, de cartons quizz, de pastilles de détection de fuite et d'un dépliant sur les usages de l'eau. Tout le matériel de communication en lien avec les mandats de la Patrouille bleue sera réalisé et fourni par le Service de l'eau de la Ville de Montréal.

2.3. Le rôle de l'organisme porteur du programme Éco-quartier

Les organismes porteurs du programme éco-quartier, partenaires du projet, sont des collaborateurs essentiels et primordiaux au bon fonctionnement de la Patrouille bleue. Ils ont comme rôles et responsabilités de réaliser localement la coordination et l'encadrement des agent·es de sensibilisation assigné·es à leur territoire. Ils participent également au recrutement des membres de la Patrouille bleue à l'échelle locale et conseillent les agent.e.s grâce à leur expertise territoriale.

Montage financier de la Patrouille bleue

La contribution financière demandée par le Regroupement des éco-quartiers pour le projet de la patrouille bleue 2026 est le suivant :

Tableau 3 - *Montage financier de la Patrouille bleue 2026*

Ressources humaines	Nombre d'heures	Total
Pour 14 patrouilleur·euses	1680	$43 512.00
Chargée de projet	332	$11 690.93
Chargée de communications	50	$1 760.68
Supervision	20	$1 102.55
Matériel (T-shirt et autres)		$2 000.00
Sous total		**$60 066.16**
Frais administratifs (15%)		$9 009.92
Total		**$69 076.09**

Mandats de la Patrouille bleue 2026

Le tableau suivant présente le détail des objectifs et des mandats qui seront abordés par les agent·es de sensibilisation dans le cadre de la Patrouille bleue 2026.

Tableau 4 *- Réalisation et objectifs des mandats*

Sommaire : Réalisation et objectif des mandats	
Réalisation	**Heures**
Nombres d'heures totales	1 680
Heures à réaliser par PV	120
Volet de sensibilisation	**Objectifs**
Volet 1 : Usage responsable de l'eau	4 000
Volet 2 : Quoi ne pas mettre dans les égouts ? / Quoi ne pas jeter dans les toilettes ?	3 000
Total des personnes à joindre	**7 000**
Outils de communication	Pommes de douches à débit réduit

	Trousses d'économie d'eau
	Pastille de détection de fuites
	Dépliants sur le site (QR code)
	Carton quizz : Que peut-on jeter dans les toilettes ?
	Dépliants : Utiliser l'eau de manière responsable
	Dépliants sur le règlement 13-023
	Jeu de cartes des matières proscrites à l'égout

1. Volet 1 : Les bonnes pratiques et la réglementation sur l'économie d'eau potable

Ce volet vise à sensibiliser la population sur les bonnes pratiques d'économie d'eau potable de la maison ainsi que sur les exigences du règlement 13-023 sur l'usage de l'eau en particulier auprès des résident·es qui contreviennent à la réglementation. De plus, ce volet vise à promouvoir les produits économiseurs d'eau (pommes de douche et trousses complètes) et sur la problématique des fuites à la maison lors des kiosques et des rencontres avec les citoyen·nes.

Depuis 5 ans, les organismes porteurs du programme Éco-quartier distribuent des pommes de douche et des trousses de produits économiseurs d'eau dans différents secteurs de la Ville, grâce à un programme d'économie d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec. Ce programme a pris fin en 2022, mais les inventaires montrent qu'il reste plus de 1 037 pommes de douches et plus de 304 trousses réparties dans différents éco-quartiers. Les patrouilleur·euses auront donc comme tâche d'offrir aux résident·es de se procurer gratuitement des pommes de douche ou trousses et appuieront les organismes porteurs du programme Éco-quartiers lors des journées de distribution.

Les patrouilleur·euses seront formé·es pour sensibiliser sur les points suivants : les bonnes pratiques à l'intérieur et la réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur.

1.1. Les bonnes pratiques à l'intérieur

Les patrouilleur·euses expliqueront l'importance d'éliminer les fuites sur les appareils de plomberie et les moyens de réduire la consommation d'eau. Les membres de la Patrouille pourront distribuer des pastilles de détection de fuites dans les toilettes. Ce volet permettra d'aborder la consommation d'eau potable en général. Dans ce cadre-ci, les patrouilleur·euses pourront distribuer des produits économiseurs d'eau.

1.2. La réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur (13-023)

Les patrouilleur·euses sensibiliseront la population sur les exigences réglementaires et inviteront les résident·es à respecter la réglementation lorsque des usages proscrits sont constatés en matière d'arrosage extérieur. Les membres de la Patrouille distribueront le dépliant sur la réglementation au besoin.

2. Volet 2 : Quoi ne pas jeter aux toilettes - Quoi ne pas jeter à l'égout

De nombreuses matières sont rejetées directement à l'égout ou par le biais des toilettes et celles-ci sont une source potentielle de problèmes, que ce soit dans le réseau d'égout, à la Station d'épuration et même au milieu aquatique récepteur (ex. : graisses, lingettes, etc.). Les patrouilleur·euses sensibiliseront la population aux problèmes et aux bénéfices de ne pas jeter les matières proscrites dans l'égout. Un carton quizz sera distribué à titre d'aide-mémoire. Les patrouilleur·euses feront aussi une tournée dans les CPE et garderies de leur secteur d'intervention qui sont susceptibles d'utiliser en grand nombre les lingettes humides afin de s'assurer qu'elles adoptent les bonnes pratiques.

Indicateurs de suivi

Le REQ produira les outils qui permettront aux membres de la Patrouille bleue de compiler les informations récoltées sur le terrain. Ces rapports interactifs assureront un suivi serré des efforts de sensibilisation et permettront au REQ de colliger les résultats atteints dans chaque secteur d'intervention.

Le tableau suivant indique les principales informations qui y seront compilées :

Tableau 5 - Indicateurs de suivi des efforts de sensibilisation des membres de la Patrouille bleue

Indicateurs de suivi			
Enjeux		**Activités**	**Données colligées**
1. Économie d'eau potable	**1.1 Les bonnes pratiques à l'intérieur**	Animation, Distribution/Patrouille, Kiosque, Porte-à-porte, Questionnaire	Nombre de pommes de douches, de trousses d'économie d'eau et de pastilles distribuées; Nombre de kiosques, de porte-à-porte, d'animation réalisés; Nombre de personnes sensibilisées; Nombre de dépliants distribués et de clics sur les sites liés aux codes QR; Réponses aux sondages.
	1.2 Réglementation 13-023 (Arrosage)		Nombre d'Infractions constatées (type, nombre, lieu); Nombre de kiosques, de porte-à-porte, d'animation réalisés; Nombre de personnes sensibilisées; Nombre de dépliants distribués et de clics sur les sites liés aux codes QR.
2. Quoi ne pas jeter dans les toilettes ? / Quoi ne pas jeter à l'égout ?			Nombre de personnes sensibilisées; Nombre de pastilles; Nombre de kiosques, de porte-à-porte, d'animation réalisés; Nombre de personnes sensibilisées; Nombre de dépliants et de quizz distribués; Nombre de clics sur les sites liés aux codes QR.

Répartition des heures de travail de la Patrouille bleue

Au cours de la période d'activité de la Patrouille bleue 2026, le temps de travail des membres de la Patrouille bleue sera divisé en trois catégories. Les 120 heures de travail seront réparties comme suit :

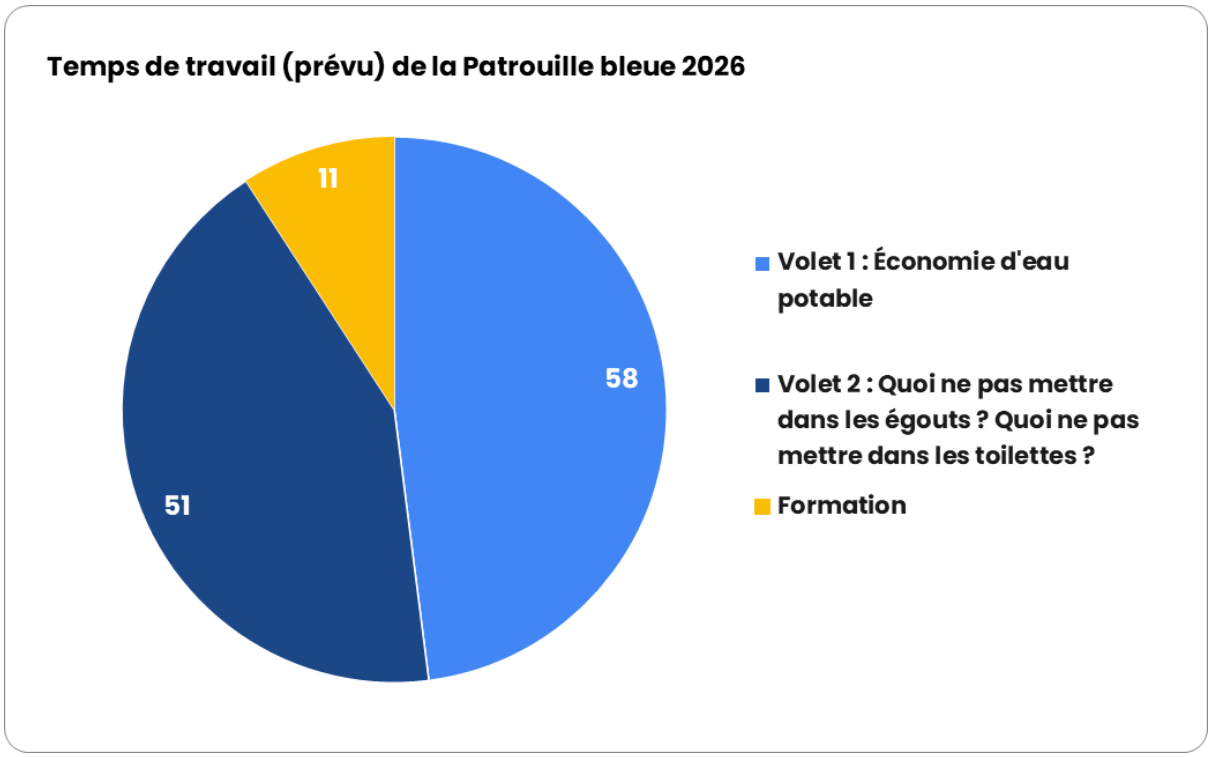

Figure 2 - Temps de travail (prévu) de la Patrouille bleue 2026

Formations

Dans le cadre de la préparation, de la planification, de la coordination et de la réalisation de la 17e édition de la Patrouille bleue, le REQ s'engage à organiser deux formations distinctes pour les différents acteurs du projet, soit les coordinateur·trices terrains et les agent·es de sensibilisation environnementale. Ces formations ont comme objectif de présenter les thématiques, les volets, les objectifs et les outils de travail à tous·tes les acteur·ices du projet nécessaires à la réalisation de leurs activités.

1. Formation des coordonnateur·trices terrains

Avant le début des activités, le REQ organisera une formation d'une demi-journée avec tous les responsables dans les villes liées et arrondissements n'ayant pas d'éco-quartier ainsi qu'avec les coordonnateur·trices des éco-quartiers chargé·es d'encadrer localement le travail des membres de la Patrouille bleue. Cette formation a comme objectif d'aiguiller les acteur·ices terrains pour la supervision des membres de la Patrouille bleue qu'iels auront à assurer au cours du mois de mai 2026.

2. Formation des membres de la Patrouille bleue

La formation des membres de la Patrouille bleue sera effectuée sur deux jours consécutifs en début de mandat, afin de s'assurer que ces dernier·ères aient tous les outils nécessaires sur le terrain.

La première journée de formation, le lundi 4 mai 2026, sera consacrée aux outils de travail des patrouilleur·euses bleu·es et offrira notamment des ateliers dynamiques visant à favoriser l'appropriation des thématiques et des techniques de sensibilisation et le sentiment d'appartenance à un groupe. Nous reviendrons également sur les objectifs des mandats à nouveau. Cette journée de formation se terminera par la distribution des outils de travail aux agent·es de sensibilisation avant qu'iels se dirigent vers leurs territoires respectifs.

La deuxième demi-journée de formation, le mardi 5 mai 2026, aura lieu à l'usine Charles-J.-Des Baillets, une usine de production d'eau potable.

Cette journée sera organisée par le Service de l'eau de Montréal. Le matin aura lieu une visite guidée de l'usine, durant laquelle un.e expert.e montrera aux patrouilleur·euses les différentes étapes de production de l'eau potable. En après-midi, le Service de l'eau présentera les bases de la gestion durable de l'eau à Montréal, les thématiques et les objectifs des mandats de la Patrouille bleue 2026.

Suivi de l'équipe durant le projet

Cette année encore, l'accent sera mis sur le suivi des jeunes, afin de créer une véritable équipe de patrouilleur·euses. Pour cela deux principales techniques seront mises en place.

1. Les 5 à 7

Des rencontres au format 5 à 7 seront organisées au parc Lafontaine régulièrement. Ces rendez-vous ont de véritables impacts positifs. Les patrouilleur·euses apprennent à se connaître, échangent et partagent leurs expériences. Cela permet de créer une belle dynamique de groupe et de développer l'entraide. Durant ces 5 à 7, le but est de faire le bilan de la semaine, partager l'état de la motivation et du moral de chacun·e. De plus, ces moments seront idéaux pour partager des techniques de sensibilisation, répondre aux différentes questions ainsi que distribuer du matériel lorsqu'il leur en manquera.

2. Teams

Cette année encore, Teams sera utilisé afin de fluidifier les échanges avec les patrouilleur·euses. Un canal principal permet à la chargée de projet de diffuser des informations à toute l'équipe ou de faire certains rappels. En plus de cela, lorsque les patrouilleur·euses auront des questions ou besoin d'aide iels pourront échanger directement avec la chargée projet ou encore avec les autres membres de l'équipe, via un canal créé à cet effet.

Ces deux méthodes ont réellement fait une différence dans le travail fourni lors de l'édition précédente. La chargée de projet connaissait mieux son équipe et pouvait aider chaque personne de manière adaptée. De plus, cela a permis de veiller aux résultats ainsi qu'aux objectifs de sensibilisation d'une manière plus rapprochée afin d'aller chercher le meilleur de chacun·e avec bienveillance.

Communication et visibilité

Afin de faire rayonner le projet de la Patrouille bleue, cette 17e édition est une belle occasion pour le Regroupement des éco-quartiers de communiquer sur les efforts et les résultats de cette brigade de sensibilisation environnementale. En effet, la chargée de communication ira occasionnellement sur le terrain pour prendre des photos et vidéos pour ses contenus digitaux. Elle se servira également des photos prises par les patrouilleur·euses eux·elles-mêmes afin d'alimenter ses publications sur les réseaux sociaux.

De plus, la chargée de communication mettra en place une page sur le site internet du REQ sur laquelle nous pourrons mettre les dépliants distribués par les patrouilleur·euses afin que la population s'y réfère sans avoir à prendre de dépliants en papier.

Grâce à ces réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Linkedin), le REQ pourra faire la promotion de la Patrouille bleue via différentes publications ayant comme thèmes les mandats, les rôles, la réalité des agent·es de sensibilisation, ainsi que des photos. De plus, le REQ affichera sur son site Internet toutes les informations en lien avec la Patrouille bleue, ce qui inclut une mention du partenariat avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal.

En 2026, nous souhaitons également sensibiliser la population directement via une partie de nos communications. Ainsi nous utiliserons les données du service de l'eau de la Ville de Montréal, qui seront partagées lors des formations aux agent·es, pour faire passer des messages à la population. De plus, nous allons demander aux éco-quartiers de partager nos posts afin de sensibiliser la population à la gestion responsable de l'eau via leurs réseaux, ce qui élargira la portée de nos communications.

Pour les communiqués de presse, le REQ en publiera deux : un premier au moment du lancement ainsi qu'un second en fin d'année pour faire un point sur les impacts de cette 17e édition.

Nouveautés 2026 : le REQ intensifie ses contenus en format vidéo!

Afin d'apporter plus d'impact à ses contenus, la chargée de communication souhaite mettre un point d'honneur sur le format vidéo.

Pour ce faire, nous ferons des vidéos TikTok ainsi qu'une nouvelle vidéo de présentation de la Patrouille bleue (qui sera insérée au site internet du REQ) et des portraits des patrouilleur·euses au format "Konbini". Les vidéos Konbini sont souvent réalisées avec un style unique et reconnaissable qui attire l'attention des téléspectateur·ices. Divertissantes, rythmées, courtes : ces formats micro-contenus (*snack-contents)* sont parfaitement adaptés aux attentes des utilisateur·ices des réseaux sociaux.

Reddition de compte et rapport final

Le REQ s'engage à remettre à la fin des activités des membres de la Patrouille bleue un rapport d'activité des réalisations effectuées le 30 septembre 2026. Ce rapport final comprendra une description des activités effectuées, le nombre de personnes sensibilisées par la Patrouille en fonction des thématiques et des différents volets, un suivi des objectifs fixés, les résultats de la communication et une cartographie des activités.

Enfin, le REQ tiendra deux rencontres post-mortem au début du mois d'octobre, la première avec les coordonnateur·trices de la Patrouille bleue qui travaillent pour le programme Éco-quartier, les arrondissements et villes liées. Tandis que la seconde se fera avec un·e ou des représentant·es du Service de l'eau de la Ville de Montréal. Bénéfiques et enrichissantes, ces rencontres permettent de faire le point sur les bons coups de l'édition 2025 et de discuter des principales recommandations pour commencer à brosser le portrait de l'édition suivante.

Modalités de paiement

Le Regroupement des éco-quartiers suggère d'organiser le paiement de la contribution financière par le Service de l'eau en deux versements distincts. Les versements sont prévus en fonction du début et de la fin de la Patrouille bleue 2026.

1. Le premier versement, d'une valeur de 90% de l'entente (62 168,48$), sera transmis par le Service de l'eau à la signature de la convention du service et sur présentation de la première facture du REQ.
2. Le deuxième versement, d'une valeur de 10% de l'entente (6 907,61 $), sera transmis à la remise du rapport final du projet (remis au plus tard le 30 septembre 2026) et sur présentation de la deuxième facture du REQ.

Recommandations de l'édition 2025

La 16e édition du projet de la Patrouille bleue fût une belle réussite pour le REQ et le Service de l'eau de la Ville de Montréal. La Patrouille bleue a permis d'aborder différents aspects de la gestion de l'eau sur l'île de Montréal et de sensibiliser plus de 10 465 personnes. Suite à cette édition, le REQ est toujours convaincu de l'importance et de la nécessité d'un projet comme la Patrouille bleue.

L'enjeu de la gestion de l'eau sur l'île de Montréal est des plus grand intérêt en considérant les impacts présents et futurs des changements climatiques. Le REQ est donc prêt et motivé à réaliser la prochaine édition de la Patrouille bleue.

Suite à la Patrouille bleue 2025, des recommandations ont été faites pour l'été 2026, afin de permettre l'évolution du projet à une époque où il faut prioriser une transition socio-écologique :

- **Territoires visés :** Permettre à plus d'arrondissements ou villes liées de participer à la Patrouille bleue.
- **Formation des membres de la Patrouille bleue :** Continuer de rendre la visite d'un lieux-clés obligatoire durant la formation des patrouilles (station d'épuration ou usine d'eau potable). Cela a été très apprécié par les patrouilleur·euses et a permis d'offrir une formation plus complète à la cohorte de jeunes.
- **Matériel :** Prévoir une plus grande quantité de dépliants, pour que la transition avec la Patrouille verte se fasse plus facilement. De plus, le Service de l'eau pourrait revoir un ancien document sur lequel était inscrit des informations et conseils pour la consommation d'eau individuelle.
- **Variation des techniques de sensibilisation :** Continuer de proposer les dépliants en QR Code.

Conclusion

La réalisation de la 17e édition de la Patrouille bleue repose sur la contribution financière du Service de l'eau de la Ville de Montréal. La contribution de la Ville de Montréal d'une valeur de 69 076,09$ est essentielle et assure la présence et la rémunération de 14 agent·es de sensibilisation sur l'île de Montréal au cours du mois de mai 2026. Le projet de la Patrouille bleue est un outil essentiel et capital pour une gestion et une consommation durable et pérenne de l'eau sur l'île de Montréal, tout en promouvant l'implication citoyenne à ces enjeux.

Pour plus d'informations, contactez Montaine Pacton chargée de projets responsable de la Patrouille bleue, au patrouille-req@eco-quartiers.org ou au 514-507-5401, poste 102.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS

Adoptés le 1er avril 1999 à l'assemblée générale de fondation.

Modifications adoptées par les membres lors de l'assemblée extraordinaire le 29 novembre 2012.

Modifications adoptées par les membres lors de l'assemblée extraordinaire le 26 mai 2014.

Modifications adoptées par les membres lors de l'assemblée extraordinaire le 26 avril 2018.

Modifications adoptées par le conseil d'administration le 21 septembre 2022 et ratifiées par les membres lors de l'assemblée extraordinaire le 5 octobre 2022.

Modifications adoptées par le conseil d'administration le 27 février 2024 et ratifiées par les membres lors de l'assemblée générale annuelle le 10 avril 2024.

Modifications adoptées par le conseil d'administration le 18 mars 2025 et ratifiées par les membres lors de l'assemblée générale annuelle le 8 avril 2025.

Table des matières

1. Dispositions générales 6
1.1 Interprétation 6
1.2 Dénomination sociale 6
1.3 Siège social 6
1.4 Objets de la Corporation 6
1. 5 Exercice financier 7
1.6 Logo officiel 8
2. Membres 8
2.1 Catégorie et droit de vote des membres 8
2.1.1 Membre régulier 8
2.1.2 Membre associé 8
2.1.3 Membre usager 9
2.2 Cotisation 9
2.3 Délégation 11
2.5 Perte de statut de membre 11
3. Assemblée des membres 12
3.1 Assemblée générale annuelle (AGA) 12
3. 2 Assemblée générale extraordinaire (AGE) 13
3.3 Avis de convocation 14
3.4 Renonciation à l'avis 14
3.5 Délai de convocation 15
3.6 Documentation 15
3.7 Quorum 15
3.8 Vote 15
3.9 Vote au scrutin secret 15
4. Conseil d'administration (CA) 15
4.1 Composition 15
4.2 Durée du mandat 16
4.3 Mises en candidature des administrateur.trice.s 16

4.4 Élection des administrateur.trice.s de la Corporation....16
4.5 Vacance et poste coopté....17
4.6 Rôle et responsabilités....17
4.7 Nombre de réunions....18
4.8 Lieu des réunions....18
4.9 Convocation....18
4.10 Délai de convocation....18
4.11 Quorum....19
4.12 Ajournement....19
4.13 Résolutions tenant lieu d'assemblée....19
4.14 Vote....19
4.15 Rémunération....20
4.16 Divulgation de conflits d'intérêts....20
4.17 Expulsion....20
4.17.1 Procédure d'expulsion....21
5. Officier.ère.s de la Corporation....21
5.1 Durée des fonctions....21
5.2 Rôles des officier.ère.s....21
5.2.1 La présidence....21
5.2.2 La vice-présidence....22
5.2.3 Le secrétariat....22
5.2.4 La trésorerie....22
6. Comités du Conseil d'administration....23
7. Règlements....23
7.1 Adoption....23
7.2 Approbation....23
8. Dispositions particulières....23
8.1 Engagement de la direction générale....23
8.2 Assurances....23
8.3 Dispositions transitoires....24

1. Dispositions générales

1.1 Interprétation

Dans les règlements généraux qui suivent, le nom « Regroupement des éco-quartiers » est désigné sous le nom de « Corporation » ou par l'acronyme « REQ ».

1.2 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la corporation est : **« Regroupement des éco-quartiers ».**

1.3 Siège social

La Corporation a son siège social dans la ville de Montréal, à toute adresse civique que peut déterminer de temps à autre le conseil d'administration.

1.4 Objets de la Corporation

La Corporation est constituée afin de poursuivre les buts et objets suivants :

1. Regrouper en corporation les organismes à but non lucratif promoteurs du programme environnemental éco-quartier et des programmes équivalents qui s'y rattachent ;
2. Favoriser le développement et le rayonnement du programme éco-quartier et des programmes équivalents qui s'y rattachent ;
3. Favoriser la mise en commun d'outils et de pratiques d'intervention dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement ;
4. Développer et offrir des services d'ordre éducatif, de gestion et de communication en vue de promouvoir la qualité de vie des citoyens et le sentiment d'appartenance au milieu de vie ;
5. Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions : organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des dons pour des fins charitables.
6. La Corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la Corporation seront utilisés uniquement dans la poursuite de ses objets.

1. 5 Exercice financier

L'exercice financier de la Corporation commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.6 Logo officiel

Le logo officiel du REQ est celui donné ci-dessous. Ce logo est le seul reconnu et ne peut être modifié sans l'accord du REQ. Le logo doit être utilisé sans altération lorsqu'utilisé dans les documents officiels et dans les communications du REQ. Malgré ce qui précède, un document émanant de la corporation n'est pas invalide pour le motif que le logo n'y est pas apposé.

2. Membres

2.1 Catégorie et droit de vote des membres

La Corporation comprend trois (3) catégories de membres à savoir :

- membre régulier;
- membre associé;
- membre usager.

2.1.1 Membre régulier

Pour être membre régulier, il faut :

- être une personne morale sans but lucratif;
- détenir au moins un contrat pour la gestion du programme Éco-quartier;
- détenir une résolution de son conseil d'administration l'autorisant à être membre;
- adhérer aux objets de la Corporation;
- s'acquitter de son adhésion annuelle;
- cotiser un pourcentage de son financement pour son ou ses programmes Éco-quartier ;
- Le membre régulier assiste et possède le droit de vote aux assemblées.

2.1.2 Membre associé

Pour être membre associé, il faut :

- être une personne morale sans but lucratif;

- détenir un contrat pour la gestion d'un programme équivalent au programme Éco-quartier;
- recevoir une approbation de sa candidature écrite à l'unanimité par le Conseil d'administration ;
- détenir une résolution de son conseil d'administration l'autorisant à être membre;
- adhérer aux objets de la Corporation;
- s'acquitter de son adhésion annuelle;
- cotiser un pourcentage de son financement pour son programme équivalent ;
- Le membre associé assiste et possède le droit de vote aux assemblées.

2.1.3 Membre usager

Pour être membre usager, il faut:

- être une personne morale sans but lucratif;
- porter un ou plusieurs projets de la Corporation;
- recevoir une approbation de sa candidature écrite à l'unanimité par le Conseil d'administration;
- détenir une résolution de son conseil d'administration l'autorisant à être membre;
- adhérer aux objets de la Corporation;
- s'acquitter de son adhésion annuelle ;
- Le membre usager ne possède pas le droit de vote aux assemblées.

2.2 Cotisation

La cotisation au REQ est constituée de deux montants : un montant fixe déterminé en fonction du statut du membre et un montant au pourcentage compris entre 0,5% et 1% du montant du financement annuel reçu pour chaque programme Éco-quartier ou équivalent dans le contrat en cours, sans les taxes. La valeur du pourcentage de la cotisation est déterminée en Assemblée générale annuelle. Chaque année, les membres doivent payer leur cotisation, peu importe leur statut de membre.

Membre régulier et membre associé :

- Une personne morale qui gère un (1) programme Éco-quartier ou équivalent :
    - Montant fixe : 100$
    - Montant en pourcentage : entre 0,5% à 1% du financement annuel du programme ou équivalent.
- Une personne morale qui gère deux (2) programmes Éco-quartiers ou équivalents :
    - Montant fixe : 150$
    - Montant en pourcentage : entre 0,5% à 1% du financement annuel de chaque programme.
- Une personne morale qui gère trois (3) programmes Éco-quartiers ou équivalents :
    - Montant fixe : 200$
    - Montant en pourcentage : entre 0,5% à 1% du financement annuel de chaque programme.
- Une personne morale gère plus de quatre (+4) programmes Éco-quartiers ou équivalents :
    - Le montant est déterminé selon le tableau suivant :

Tarification par programme pour la cotisation des membres		
Nombre de programme	**Montant de l'adhésion**	**Règle appliquée**
4	$600,00	prix pour 1 + 200$
5	$700,00	
6	$900,00	prix pour 1 + 300$
7	$1 000,00	
8	$1 200,00	prix pour 1 + 400$

    - Montant en pourcentage : entre 0,5% à 1% du financement annuel de chaque programme.

Membre usager :

- Montant fixe : 300$

- Montant en pourcentage : Aucun.

Tout changement ou tout départ dans une même année n'implique aucun remboursement de l'adhésion.

2.3 Délégation

Une personne morale membre devra désigner une personne physique pour la représenter lors des assemblées des membres. Cette personne physique devra déposer une résolution du conseil d'administration ou un avis écrit de l'organisme ou de l'entreprise qu'elle représente, l'autorisant à être la personne désignée habile à voter lors des assemblées des membres. L'autorité délégante pourra en tout temps retirer à une personne physique la délégation qu'elle lui aura donnée pour lui permettre de représenter le membre lors des assemblées. Dans un tel cas, la personne physique intéressée cessera d'être celle qui représente le membre, sur réception par la personne morale de l'avis de retrait. Pour être valide lors d'une assemblée, l'avis de délégation doit être reçu par le conseil d'administration au plus tard à midi la veille du jour de l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire des membres, selon le cas. Une nouvelle résolution devra être fournie en cas de changement de représentant.e.s dans l'organisme.

2.5 Perte de statut de membre

Le conseil d'administration peut, par résolution adoptée au 2/3 de ses administrateur.trice.s, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin, suspendre pour la période qu'il détermine ou expulser définitivement tout membre qui :

- n'a pas acquitté sa cotisation fixe et à pourcentage (membre régulier et associé seulement);
- ne détient plus aucun programme Éco-quartier ou équivalent (membre régulier et associé seulement);
- vit une dissolution ou une faillite de sa personne morale;
- si elle contrevient aux règlements généraux ou aux intérêts de la Corporation;
- si elle contrevient au code de conduite du REQ (voir l'annexe A) ;
- pose un geste nuisible à la Corporation ou à sa réputation ;

- est trouvé coupable d'une infraction criminelle ;
- tient publiquement des propos mensongers ou diffamatoires à l'égard de la Corporation ou de l'un de ses membres, administrateur.trice.s, employé.e.s ou partenaires d'affaires ;
- pose un geste gravement préjudiciable aux intérêts de la Corporation.

Un avis d'expulsion, expliquant les motifs et la durée de l'expulsion et une copie de la résolution doivent être envoyés au membre visé, et ce, par courriel à sa dernière adresse connue.

Le membre expulsé qui veut contester la décision doit, dans les 30 jours de la réception de l'avis, demander à être entendu par les administrateur.trice.s de la Corporation.

Si la décision est maintenue, le membre peut faire appel devant l'assemblée générale annuelle ou une assemblée générale extraordinaire. La décision de l'assemblée est finale et sans appel.

Un membre peut démissionner en adressant un avis écrit au conseil d'administration de la Corporation. Cette démission prend effet à la date indiquée dans l'avis ou, à défaut, à la date de réception de l'avis par un membre du conseil d'administration de la Corporation.

3. Assemblée des membres

Les membres se réunissent en assemblée générale annuelle et en assemblée générale extraordinaire. À chaque assemblée, les membres désignent un.e président.e et un.e secrétaire d'assemblée.

3.1 Assemblée générale annuelle (AGA)

L'AGA a lieu aux date, heure et lieu déterminés par le conseil d'administration. Toutefois, la date ne peut être fixée à plus de cent vingt (120) jours suivant la fin de tout exercice financier. Cette assemblée doit se tenir sur le territoire de la ville de Montréal, ou virtuellement par tout mode de communication permettant aux membres de s'exprimer et de voter.

Cette assemblée se tient aux fins de prendre connaissance et d'adopter notamment les points suivants :

- Approuver :
    - une firme de vérification comptable;
    - un pourcentage de cotisation;
    - toute modification aux règlements généraux;
    - toute modification aux objets de la Corporation.
- recevoir:
    - le plan d'action annuel;
    - le rapport annuel d'activités;
    - les États financiers vérifiés;
- élire les administrateur.trice.s;
- Signer le code de conduite.

3. 2 Assemblée générale extraordinaire (AGE)

Les AGE des membres ont lieu aux date, heure et lieu déterminés par résolution du conseil d'administration. Ces assemblées doivent se tenir sur le territoire de la ville de Montréal, ou virtuellement par tout mode de communication permettant aux membres de s'exprimer et de voter. Elles ont lieu lorsque les circonstances l'exigent et elles sont convoquées par les administrateurs, le président ou le secrétaire de la Corporation.

Une AGE doit être convoquée à la requête d'au moins vingt-cinq (25 %) pour cent des membres réguliers et associés en règle de la Corporation. Cette requête doit indiquer en termes généraux l'objet de l'assemblée requise, être signée par les requérants et être transmise à un membre du conseil d'administration. Dans les dix (10) jours suivant la réception d'une telle requête, il incombe au président ou au secrétaire de convoquer l'assemblée conformément aux règlements de la Corporation. En cas de défaut de ce faire, tout administrateur peut convoquer telle assemblée ou celle-ci peut être convoquée par les membres eux-mêmes, conformément à la *Loi sur les compagnies*.

3.3 Avis de convocation

Un avis de convocation de chaque assemblée annuelle et de chaque assemblée extraordinaire des membres doit être expédié aux membres. Cette convocation se fait au moyen d'un avis écrit, transmis par courriel, par messager ou par la poste, à l'adresse respective de ses membres, tel qu'elle apparaît aux livres de la personne morale ou, à défaut, sa dernière adresse connue, et indiquant la date, l'heure, l'endroit, le but et les objets de l'assemblée. Dans le cas d'une assemblée générale extraordinaire, seuls les sujets mentionnés à l'ordre du jour peuvent être étudiés lors de l'assemblée. L'avis de convocation doit être transmis au moins trente (30) jours avant la tenue de l'AGA et 72 heures avant la tenue d'une AGE.

Dans les cas d'urgence, l'avis de convocation peut être donné par téléphone à un représentant d'un membre ou au membre lui-même, au moins six (6) heures avant l'assemblée.

L'omission accidentelle de la transmission de l'avis de convocation ou le fait qu'un membre n'a pas reçu tel avis n'invalide aucune résolution passée ou aucune des procédures faites à une telle assemblée.

La présence d'un membre à une assemblée couvre le défaut d'avis quant à ce membre, sauf s'il est présent expressément pour s'opposer à la tenue de l'assemblée, motif raisonnable à l'appui.

3.4 Renonciation à l'avis

Une AGA ou AGE des membres peut validement être tenue en tout temps et pour tous motifs, sans l'avis de convocation prescrit par la loi ou les règlements, pourvu que tous les membres renoncent par écrit à cet avis. Pour les fins d'avis ou de renonciation à l'avis de convocation, l'expression « par écrit » doit s'interpréter largement et l'avis ou la renonciation peut s'effectuer par la poste, courriel, par messager ou sous toute autre forme écrite. La renonciation à l'avis de convocation de l'assemblée peut intervenir soit avant, soit pendant, soit après la tenue de cette assemblée. De plus, la présence d'un membre à l'assemblée équivaut à renonciation, sauf s'il y assiste spécialement pour

s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation, motif raisonnable à l'appui.

3.5 Délai de convocation

L'avis de convocation doit être transmis au moins trente (30) jours avant la tenue de l'AGA et 72 heures avant la tenue d'une AGE.

3.6 Documentation

Tous les documents pour l'AGA, dont au moins l'ordre du jour et le procès-verbal de la précédente AGA, doivent être remis au minimum une (1) semaine à l'avance.

3.7 Quorum

Lors des assemblées, le quorum est atteint lorsque 50% des membres sont présents en début d'assemblée. Le quorum est alors réputé maintenu tout au long de l'assemblée.

3.8 Vote

Toute question nécessitant un vote, soumise à une assemblée, à l'exception de l'élection des administrateur.trice.s, se faire à la main levée ou au scrutin secret si demandé par un des membres votants présents.

3.9 Vote au scrutin secret

Lors de la tenue d'un vote par scrutin secret, chaque membre reçoit un bulletin de vote initialisé par le.a secrétaire d'assemblée. Les bulletins de vote recueillis sont dépouillés en présence du président.e et du secrétaire de l'assemblée. Le résultat du vote est transmis à l'assemblée.

4. Conseil d'administration (CA)

4.1 Composition

Le CA est constitué de (5) cinq sièges. Il y a jusqu'à deux (2) sièges au maximum ouverts à des non membres du REQ et le reste des sièges est comblé par des membres réguliers ou associés. Il y a un maximum de deux (2)

personnes d'un même arrondissement et un maximum d'un (1) représentant d'un même organisme qui peuvent siéger. Il ne peut y avoir plus d'un.e administrateur.trice d'une même famille (immédiate ou apparentée) sur le CA. Par famille l'on réfère, à des époux, des conjoints unis civilement de même que les ascendants ou descendants en ligne directe.

Les membres du CA sont élus en assemblée générale.

Aucun administrateur.trice élu.e n'est admis.e à se faire représenter aux réunions du CA ni à exercer son droit de vote par procuration.

La direction générale en place assiste aux réunions du Conseil d'administration et aux différentes assemblées sans droit de vote.

4.2 Durée du mandat

Un mandat d'administrateur.trice est de deux ans maximum, renouvelable. Les postes 1 à 3 sont renouvelables les années paires et les postes 4 et 5 sont renouvelables les années impaires. L'année prise en compte est celle au moment où se tient l'AGA**.**

4.3 Mises en candidature des administrateur.trice.s

Pour présenter sa candidature, le.a candidat.e doit soumettre un bulletin de candidature quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale. Les membres usagers ne peuvent présenter leur candidature sur le CA.

Un comité de révision constitué de membres actuels du CA s'assure de l'éligibilité des candidatures reçues et valide avec les candidat.e.s retenu.e.s leur mise en candidature.

4.4 Élection des administrateur.trice.s de la Corporation

Les administrateur.trice.s sont élus lors d'une assemblée générale parmi les candidatures éligibles. Lors de l'élection des administrateur.trice.s de la Corporation, les membres élisent un.e président.e et un.e secrétaire d'élection qui ne sont pas eux-mêmes en élection.

S'il y a le même nombre de candidat.e.s que le nombre de sièges à combler, le.a président.e d'élection déclare ces personnes élues par acclamation.

S'il y a plus de candidat.e.s que le nombre de sièges à combler, le.a président.e d'élection déclare qu'il y aura une élection par bulletin secret pour le nombre de sièges à combler.

4.5 Vacance et poste coopté

Un siège est réputé vacant lorsque l'administrateur.trice:

- quitte ou démissionne;
- n'est plus le.a représentant.e autorisé.e par l'organisme qu'il.elle représente;
- représentant un organisme membre régulier ou associé voit son organisme perdre son statut de membre au sein de la Corporation;
- est expulsé.e. au sens de l'article 4.17.

En cas de siège vacant sur le Conseil d'administration, il est possible pour le CA de coopter de nouveaux administrateur.trice.s. Les postes cooptés sont en élection lors de l'AGA suivant leur cooptation. L'administrateur.trice coopté.e termine le mandat du siège vacant.

4.6 Rôle et responsabilités

Le Conseil d'administration voit à la bonne marche des affaires et au respect des règles de fonctionnement de la Corporation. Sans limiter la généralité de ce qui précède, il vise entre autres à :

- veiller au respect des objets de la Corporation, ainsi que sa mission, vision et valeurs;
- définir la stratégie globale de la Corporation et en assurer sa mise en œuvre;
- déterminer le mode d'organisation de la Corporation;
- assurer la pérennité financière de la Corporation;
- assurer que les actions menées par la direction générale correspondent à la stratégie globale de la Corporation;
- assumer les responsabilités de la direction générale en cas de poste vacant.

4.7 Nombre de réunions

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois entre chaque assemblée générale annuelle.

4.8 Lieu des réunions

Les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir en virtuel, en présentiel ou en hybride à l'endroit mentionné dans l'avis de convocation.

4.9 Convocation

Les réunions du Conseil d'administration sont convoquées par la direction générale ou la présidence de la Corporation au moyen d'un avis écrit transmis, par courrier électronique ou par la poste, à la dernière adresse connue.

L'avis de convocation doit mentionner le type de réunion (présentielle ou virtuelle), la date et l'heure et définir un ordre du jour.

4.10 Délai de convocation

Le délai de convocation à une réunion du Conseil d'administration est de cinq (5) jours ouvrables. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à 24 heures.

Advenant le cas que les procédures de convocation, en raison de circonstances exceptionnelles, n'aient pu être respectées, les administrateur.trice.s peuvent renoncer à l'avis de convocation et en consigner les raisons au procès-verbal de la réunion.

Une telle renonciation peut être valablement donnée avant ou après la réunion concernée. La présence d'un administrateur à l'assemblée équivaut à renonciation sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation.

4.11 Quorum

Le quorum lors des réunions du Conseil d'administration est atteint lorsque 50% des administrateur.trice.s sont présents en début de réunion. Le quorum doit subsister tout au long de l'assemblée.

4.12 Ajournement

Le président de la réunion peut, avec le consentement des administrateur.trice.s présents à une réunion du conseil d'administration, ajourner toute réunion des administrateur.trice.s à une date et dans un lieu qu'il détermine, sans qu'il soit nécessaire de donner un nouvel avis de convocation aux administrateur.trice.s. Lors de la reprise de la réunion, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément aux modalités prévues lors de l'ajournement, pourvu qu'il y ait quorum.

Les administrateur.trice.s constituant le quorum lors de la reprise de la réunion ne doivent pas nécessairement être les mêmes que ceux l'ayant constitué lors de la réunion initiale. S'il n'y a pas quorum lors de la reprise de la réunion, les administrateur.trice.s présents ne pourront délibérer sur quelque sujet que ce soit, mais ils pourront fixer la date, l'heure et l'endroit d'une réunion ultérieure à laquelle la reprise de la réunion sera reportée.

4.13 Résolutions tenant lieu d'assemblée

Les résolutions écrites et signées par tous les administrateur.trice.s du Conseil d'administration ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du CA. Un exemplaire de ces résolutions est conservé dans le livre des procès-verbaux de la personne morale. Les résolutions par courriel sont autorisées advenant l'approbation de tous.tes les administrateur.trice.s.

4.14 Vote

Sous réserve de toute autre disposition de la loi ou des règlements, toutes les questions soumises à une réunion du conseil d'administration sont décidées au moins à la majorité simple des administrateurs votants, chaque membre du conseil d'administration, y compris le président, ayant droit à un seul vote. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'a pas droit à un second vote ou vote prépondérant. Le vote est pris à main levée à moins que le

président de la réunion ou un administrateur ne demande le scrutin secret. Si le vote se fait par scrutin, le secrétaire de la réunion agit comme scrutateur et dépouille le scrutin. Le vote par procuration n'est pas permis aux réunions du conseil d'administration.

4.15 Rémunération

Les administrateur.trice.s de la Corporation ne reçoivent aucune rémunération en raison de leurs fonctions au CA. Ils peuvent cependant être remboursés pour des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions sur présentation de pièces justificatives.

4.16 Divulgation de conflits d'intérêts

Chaque admnistrateur.trice doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur de la Corporation. Il doit dénoncer sans délai à la Corporation tout intérêt qu'il possède dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Les administrateur.trice.s du Conseil doivent déclarer leur intérêt personnel une fois par année à la première réunion suivant l'AGA ainsi qu'à tout moment opportun où un conflit d'intérêts déclaré ou potentiel se présente. En cas de conflit d'intérêts déclaré ou potentiel d'un.e admnistrateur.trice sur un point discuté en CA, le CA peut demander à discuter et décider ce point en huis clos.

4.17 Expulsion

Le CA peut expulser définitivement tout.e administrateur.trice qui contrevient aux règlements ou aux intérêts de la Corporation, à l'aide d'une résolution adoptée par au moins les 2/3 de ses administrateur.trice.s, excluant l'administrateur.trice concerné.e par l'expulsion. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le CA peut notamment expulser un.e administrateur.trice qui se serait absenté.e à trois réunions du CA sans motif valable.

4.17.1 Procédure d'expulsion

- Un avis d'expulsion, expliquant les motifs de l'expulsion et une copie de la résolution doivent être envoyés par courriel à l'administrateur.trice visé.e;
- L'administrateur.trice visé.e doit accuser réception du courriel envoyé;
- Dans l'éventualité où l'administrateur.trice expulsé.e qui veut contester la décision doit, dans les 30 jours de la réception de l'avis, demander à être entendu par les administrateur.trice.s de la Corporation ;
- Si la décision est maintenue, l'administrateur.trice peut faire appel devant l'assemblée générale.

5. Officier.ère.s de la Corporation

Lors de la première réunion du CA suivant l'AGA, les administrateur.trice.s élisent parmi eux:

- une présidence;
- une vice-présidence;
- un.e trésorier.ière;
- un.e secrétaire.

Il est possible pour un.e officier.ière de cumuler les mandats sauf pour la présidence.

5.1 Durée des fonctions

Les officier.ière.s de la Corporation demeurent en fonction jusqu'à la tenue de la prochaine AGA à moins que leur mandat ne prenne fin avant terme soit par démission, par révocation, par l'expulsion au sein du CA ou par la perte de leur qualité de membre.

5.2 Rôles des officier.ère.s

5.2.1 La présidence

La présidence :
voit à l'exécution des décisions du CA;

- représente l'organisme;
- préside et anime les réunions du CA;
- signe les résolutions;

- communique avec les administrateur.trice.s pour s'assurer qu'ils honorent leurs engagements sur le CA;
- veille à ce que les administrateur.trice.s est les moyens nécessaires pour réaliser leur mandat sur le CA;
- assure une étroite collaboration avec la direction générale pour l'élaboration des ordres du jour du CA et des assemblées générales.

5.2.2 La vice-présidence

La vice-présidence :

- remplace la présidence en son absence ou à la demande de ce dernier.
- exerce tous les pouvoirs et fonctions que peuvent prescrire les administrateur.trice.s.

5.2.3 Le secrétariat

Le secrétariat :

- assure la rédaction et la signature des procès-verbaux des réunions du CA;
- assure l'accessibilité de l'information et des documents officiels à l'ensemble des administrateur.trice.s et des membres;
- exerce tous les pouvoirs et fonctions que peuvent prescrire les administrateur.trice.s.

5.2.4 La trésorerie

La trésorerie :

- s'assure que les livres de comptes et les registres comptables sont adéquatement tenus.
- assure l'accessibilité de l'information financière à l'ensemble des administrateur.trice.s et des membres de la Corporation.
- exerce tous les pouvoirs et fonctions que peuvent prescrire les administrateur.trice.s;
- assure une étroite collaboration avec la direction générale afin de conserver la pérennité financière de la Corporation.

6. Comités du Conseil d'administration

Le CA peut mettre sur pied des comités *ad hoc* pour soutenir la Corporation dans l'accomplissement de la stratégie globale. Ces comités ont comme mandat de faire des recommandations au CA. Le pouvoir décisionnel sur ses recommandations est imputable au CA et/ou aux membres lors d'une assemblée générale.

7. Règlements

7.1 Adoption

Le Conseil d'administration peut modifier les présents règlements généraux ou en adopter de nouveaux.

7.2 Approbation

Toute décision relative à la modification ou à l'abrogation des présents règlements devra être prise par règlement adopté par le conseil d'administration, puis ratifié à la majorité par les membres lors de la première assemblée des membres qui suit. Si lesdites modifications aux règlements ne sont pas ratifiées par les membres à la prochaine assemblée, ces modifications cessent d'être en vigueur à la date du refus par les membres.

8. Dispositions particulières

8.1 Engagement de la direction générale

Les administrateur.trice.s doivent recevoir, à chaque réunion du CA, un certificat d'attestation relatif à la responsabilité des administrateur.trice.s dûment signé par la direction générale.

8.2 Assurances

La Corporation doit souscrire une assurance responsabilité au bénéfice des administrateur.trice.s en fonction qui les protège particulièrement à l'égard des fautes et omissions dans la gestion des opérations de la Corporation.

8.3 Dispositions transitoires

Les présents règlements généraux annulent et remplacent à toute fin que de droit tout autre règlement ayant été antérieurement adopté et portant sur les mêmes sujets.

Rapport final

16ème édition de la Patrouille bleue



Montréal

Regroupement des éco-quartiers

COORDINATION ET RÉDACTION

Ce rapport a été réalisé par le Regroupement des éco-quartiers (REQ)

Rédaction : Arianne Beaulac, chargée de projet adjointe au REQ et Montaine Pacton, chargée de projets au REQ

Supervision : Clélia Sève, directrice générale du REQ

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement concernant le rapport ou les activités de la Patrouille bleue, vous pouvez communiquer avec le REQ.

Téléphone : 514 507-5401 poste 102

Courriel : patrouille-req@eco-quartiers.org

Dépôt légal – 2025

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Patrouille bleue - Rapport final, Regroupement des éco-quartiers, 2025.

Table des matières

Le Regroupement des éco-quartiers 3
Sommaire 4
La patrouille 6
1. Déploiement de la patrouille bleue dans l'agglomération de Montréal 6
2. Indicateurs de suivi 9
3. Répartition prévue des heures de la Patrouille bleue 10
4. Les formations 11
4.1. Formation des coordonnateur.trice.s terrains 11
4.2. Formation des membres de la Patrouille bleue 11
4.3. Suivi de l'équipe durant le projet 13
Résultats globaux 14
1. Les résultats globaux de la patrouille bleue 2025 14
1.1. Volet 1 : Usage responsable de l'eau 14
1.2. Volet 2 et 3 : Quoi ne pas jeter aux toilettes et à l'égout 17
2. Communication et visibilité 19
2.1. Relation média 19
2.2. Réseaux sociaux 19
2.3. Résultats 20
2.4. Sur le site internet 21
3. Synthèse des résultats 23
3.1. Sensibilisation 23
3.2. Dépliants 23
3.3. Méthodes de sensibilisation 24
4. Cartographie 26
Conclusion et recommandations 27
Annexes 28
Annexe A - Répartition précise des heures réalisées par la Patrouille bleue, par semaine 28
Annexe B – Sommaire de la Patrouille bleue 30
Annexe C - Budget final de la PB 2025 31
Annexe D - Communiqué de presse 2025 32
Annexe E – Liste des articles parus en 2025 au sujet de la Patrouille bleue 36
Annexe F - Indicateurs clés de performance 37

Le Regroupement des éco-quartiers

Mobiliser, sensibiliser, informer

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un réseau d'acteurs fortement enracinés dans l'ensemble du territoire montréalais. Actuellement constitué de 11 organismes porteurs de 17 Programmes Éco-quartier et de 4 Programmes de Ruelles vertes ayant des activités dans 16 des 19 arrondissements de Montréal, le REQ fédère des expert.e.s en sensibilisation, en éducation relative à l'environnement et en mobilisation. En plus de représenter ses membres et de faire valoir la pertinence du Programme Éco-quartier et Ruelles vertes sur la scène politique municipale et provinciale, le REQ mène plus de 7 projets d'envergure régionale annuellement, dont des campagnes de verdissement et d'éducation relative à l'environnement telles que la Patrouille verte depuis 2004.

En outillant, éduquant et mobilisant les montréalais.es, le REQ et ses membres œuvrent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à adapter le territoire à la crise climatique, à développer des communautés résilientes ainsi qu'à renforcer la justice sociale à Montréal.

Sommaire

Initiée par le Service de l'eau de la Ville de Montréal en 2010, la Patrouille bleue est coordonnée par le Regroupement des éco-quartiers (REQ) depuis sa création. Cette patrouille a pour mandat de sensibiliser, éduquer et informer la population de l'île de Montréal à la gestion durable et responsable de l'eau potable.

Pour la 16e édition du projet de la Patrouille bleue, deux volets d'intervention ont été définis. Le premier volet portait sur l'économie d'eau potable, notamment les bonnes pratiques à l'intérieur et l'application du règlement 13-023. Le second volet permettait de sensibiliser la population aux problèmes et aux bénéfices de ne pas jeter les matières proscrites dans les toilettes ainsi qu'à l'égout.

Le présent rapport fait état des activités réalisées pendant la période du 28 avril au 24 mai 2025. Cette année, 14 patrouilleur.euse.s bleu.e.s devaient être embauché.e.s pour une période de 4 semaines à 30 heures par semaine, soit un total de 1 680 heures. La patrouille était présente dans 7 arrondissements de Montréal et était accueillie par 6 Éco-quartiers.

Finalement, ce sont 13 patrouilleur.euse.s qui ont été embauché.e.s pour travailler dès le 28 avril, puis une patrouilleuse volante a été intégré à l'équipe, en fin du projet, afin de compléter les heures restantes et continuer la sensibilisation. Localement, iels étaient encadré.e.s par 6 Éco-quartiers, le REQ ainsi qu'une responsable de l'environnement dans l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal. Au total, 1 680 heures de patrouille ont été consacrées à la sensibilisation sur la gestion durable et responsable de l'eau potable par les agent.e.s.

Durant ce mois de patrouille, 10 465 personnes ont été sensibilisées par les membres de la patrouille bleue, dont 3 151 sur les bonnes pratiques intérieurs, 3 878 à propos de la réglementation sur l'usage de l'eau en extérieur (13-023), puis 3 436 au sujet de ce qui ne doit pas être jeté dans les toilettes ainsi que dans les égouts.

Pour ce faire, les patrouilleur.euse.s ont réalisé du porte-à-porte, de la distribution de matériel, des kiosques, des animations et des visites dans les centres de la petite enfance (CPE).

En 2025, les objectifs de sensibilisation avaient été augmentés de 1 400 personnes au total afin d'être plus réalistes quant à la capacité de sensibilisation de la patrouille bleue. L'objectif était de sensibiliser 7 000 personnes, ce qui a été

dépassé (150%). De plus amples détails sur ces résultats, tels que les volets abordés, les activités de sensibilisation effectuées ainsi que le matériel de communication distribué, sont décrits dans ce rapport.

La patrouille

1. Déploiement de la patrouille bleue dans l'agglomération de Montréal

Le nombre de postes ainsi que la durée des mandats des patrouilleur.euse.s bleu.e.s ont été déterminés par le Service de l'Eau de la Ville de Montréal. Les territoires choisis ont été proposés par le REQ. La contribution financière du Service de l'eau a permis d'offrir un salaire à 18$/heure et 18.25$/heure, selon s'il s'agissait de leur première ou deuxième année comme agent.e.s de sensibilisation, pour une durée de 4 semaines à un horaire hebdomadaire de 30 heures. Les activités de la Patrouille bleue se sont déroulées du 28 avril au 24 mai 2025 et la sensibilisation s'est étendue jusqu'au 17 août pour la patrouille volante.



Figure 1 – *Photo officielle de la Patrouille bleue 2025 au premier jour de leur formation.*

Le graphique suivant (figure 2) présente la répartition des heures de travail de la patrouille.

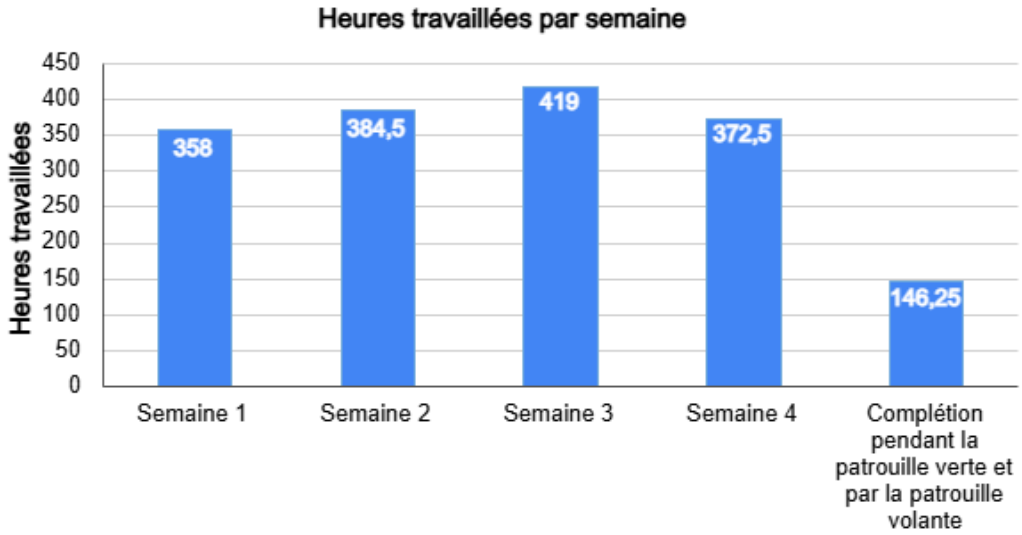

Figure 2 *- Heures travaillées par semaine par les membres de la Patrouille bleue.*

Les heures non réalisées pendant les quatre semaines du mois de mai ont été complétées au début de la Patrouille verte 2025, puis terminées par une patrouilleuse en août. Au total, ce sont 1 680 heures de patrouille qui ont été effectuées par les patrouilleur.euse.s, soit la totalité des heures initialement prévues. Vous retrouverez la répartition précise des heures réalisées par la Patrouille bleue par semaine (Annexe A), qui est un graphique plus précis sur les heures de patrouille bleue réalisées après les 4 semaines officielles.

Le tableau 1 présente la répartition des heures de travail effectuées par la patrouille par territoire.

Tableau 1 *– Répartition des patrouilleur.euse.s par secteur au cours de la 16e édition de la Patrouille bleue.*

Répartition finale des membres de la Patrouille bleue 2025			
Arrondissements	**Responsable des PB**	**Nombre de PB**	**Heures de patrouille**
Ahuntsic-Cartierville	**ÉQ Ahuntsic-Cartierville**	1	120
Côte-des-Neiges	**ÉQ Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce**	2	240
Lachine	**ÉQ Lachine**	2	240
Le Plateau Mont-Royal	**Arrondissement Le Plateau Mont-Royal**	2	240
Le Sud-Ouest	**ÉQ Le Sud-Ouest**	2	240
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**ÉQ Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**	2	240
Montréal-Nord	**ÉQ Montréal-Nord**	2	240
Total	**6 ÉQ dans 7 arrondissements**	**13**	**1560**
Patrouille volante	**Regroupement des éco-quartiers**	1	117,25
Total	**6 ÉQ dans 7 arrondissements**	**14**	**1 680**

À noter que, à la suite d'un abandon de poste, 13 patrouilleur.euse.s ont été actif.ve.s durant le mois de mai. Afin de compléter la totalité des heures, une patrouilleuse a revêtu le chandail de la Patrouille bleue, après avoir terminé son contrat de Patrouille verte. De ce fait, cette patrouilleuse a finalement exécuté deux mandats, totalisant 240 heures de sensibilisation. Certain.e.s autres patrouilleurs.euse.s ont fini une partie de leurs heures durant leur contrat de patrouille verte. Pour plus d'informations, le sommaire de la patrouille présente la répartition précise des patrouilleur.euse.s dans chaque arrondissement.

2. Indicateurs de suivi

Les membres de la Patrouille bleue avaient la responsabilité d'effectuer un suivi de leurs activités quotidiennes en complétant un rapport. Ce rapport interactif est construit et élaboré par le REQ. Les données récoltées permettent de rendre compte des activités effectuées selon trois niveaux de détail : l'enjeu abordé, la technique de sensibilisation utilisée ainsi que le nombre de personnes rejointes.

Le tableau 2 présente les indicateurs de suivi utilisés pour la reddition de compte.

Tableau 2 - *Indicateurs de suivi des efforts de sensibilisation des membres de la Patrouille bleue.*

<table>
<tr><th colspan="3">Indicateurs de suivi</th></tr>
<tr><th colspan="2">Enjeux</th><th>Activités</th><th>Données colligées</th></tr>
<tr><td rowspan="2">1. Économie d'eau potable</td><td>1.1 Les bonnes pratiques à l'intérieur</td><td rowspan="3">Animation, Distribution/Patrouille, Kiosque, Porte-à-porte, Questionnaire</td><td>Nombre de pommes de douches, de trousses d'économie d'eau et de pastilles distribuées ;
Nombre de kiosques, de porte-à-porte, d'animation réalisés ;
Nombre de personnes sensibilisées ;
Nombre de dépliants distribués et de clics sur les sites liés aux codes QR.</td></tr>
<tr><td>1.2 Réglementation 13-023 (Arrosage)</td><td>Nombre d'Infractions constatées (type, nombre, lieu) ;
Nombre de kiosques, de porte-à-porte, d'animation réalisés ;
Nombre de personnes sensibilisées ;
Nombre de dépliants distribués et de clics sur les sites liés aux codes QR.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Volet 2 et 3 : Quoi ne pas jeter dans les toilettes - Quoi ne pas jeter à l'égouts</td><td>Nombre de personnes sensibilisées ;
Nombre de pastilles ;
Nombre de kiosques, de porte-à-porte, d'animation réalisés ;
Nombre de personnes sensibilisées ;
Nombre de dépliants et de quizz distribués ;
Nombre de clic sur les sites liés aux codes QR.</td></tr>
</table>

3. Répartition prévue des heures de la Patrouille bleue

Au cours de la période d'activité de la Patrouille bleue 2025, le temps de travail des agent.e.s est divisé en quatre catégories : le volet de sensibilisation 1, puis le volet 2 et 3, la formation, ainsi que les jours fériés. La figure suivante illustre le détail du temps de travail des patrouilleur.euse.s.

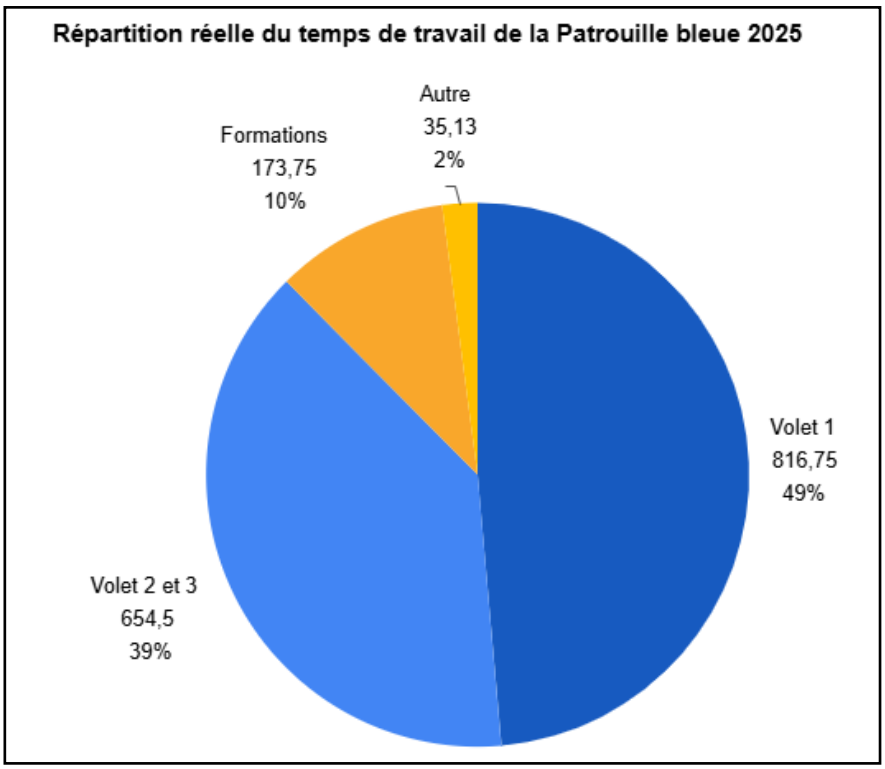

Figure 3 *- Répartition réelle du temps de travail de la Patrouille bleue 2025.*

4. Les formations

Dans le cadre de la préparation, de la planification, de la coordination et de la réalisation de la 16e édition de la Patrouille bleue, le REQ s'engage à organiser deux formations distinctes pour les différents publics cibles du projet, soit les coordinateur.trice.s terrains et les agent.e.s de sensibilisation environnementale. Ces formations permettent de présenter les thématiques, les volets, les objectifs de sensibilisation ainsi que les outils de travail à tou.te.s les acteur.rice.s du projet nécessaires à la réalisation de leurs activités.

4.1. Formation des coordonnateur.trice.s terrains

Avant le début des activités, le REQ a organisé une formation d'une demi-journée avec les coordonnateur.rice.s des éco-quartiers, ainsi qu'avec la responsable du Plateau Mont-Royal, tou.te.s chargé.e.s d'encadrer localement le travail des membres de la Patrouille bleue. Cette formation a comme rôle d'aiguiller les acteur.rice.s de terrain pour la supervision des membres de la Patrouille bleue qu'iels auront à assurer au cours du mois de mai 2025.

4.2. Formation des membres de la Patrouille bleue

La formation des membres de la Patrouille bleue a été effectuée durant deux jours consécutifs en début de mandat afin de s'assurer que ces dernier.ère.s aient les outils nécessaires aux interventions terrain.

La première journée de formation, le lundi 28 avril 2025, a été consacrée aux outils de travail des patrouilleur.euse.s bleu.e.s et offrait notamment des ateliers dynamiques visant à favoriser l'appropriation des thématiques et des techniques de sensibilisation ainsi que le sentiment d'appartenance à un groupe.





Figure 4 - À gauche : *Photo officielle de la Patrouille bleue 2025 durant leur premier jour de formation.* ***À droite :*** *Photos des patrouilleur.euse.s bleu.e.s 2025 durant leur deuxième journée de formation.*

Voici les principaux points qui ont été abordés lors de ces journées de formation :

- Accueil et présentation du REQ;
- Présentation des documents d'embauche;
- Formation santé et sécurité au travail, Politiques sur le harcèlement au travail et Politique de confidentialité;
- Présentation des mandats de la Patrouille bleue 2025;
- Outils de travail;
- Techniques d'animation et méthodes de sensibilisation;
- Période de questions.

La deuxième demi-journée de formation, le mardi 29 avril 2025, a eu lieu à l'usine Charles-J.-Des Baillets, une usine de production d'eau potable. Cette journée a été organisée par le Service de l'eau de Montréal. Deux représentantes ont abordé les bases de la gestion durable de l'eau à Montréal, les thématiques ainsi que les objectifs des mandats de la Patrouille bleue 2025. En après-midi, les patrouilles ont participé à une visite guidée de l'usine, durant laquelle des expert.e.s ont présenté les différentes étapes de production de l'eau potable. Cette deuxième journée de formation s'est terminée par la distribution des outils de travail aux agent.e.s de sensibilisation avant qu'iels se dirigent vers leurs territoires respectifs.

4.3. Suivi de l'équipe durant le projet

Cette année encore, l'accent a été mis sur le suivi des jeunes, afin de créer une véritable équipe de patrouilleur.euse.s. Pour cela deux principales techniques ont été mises en place.

a. Les 5 à 7

Cette année, ce sont deux 5 à 7 qui ont été organisés au Lac aux Castors dans le parc du Mont-royal ainsi qu'au parc Lafontaine. La participation a été plus faible que l'an passé, mais avec les patrouilleur.euse.s qui se présentaient, de véritables impacts positifs ont été perçus. Tout d'abord les patrouilleur.euse.s ont appris à se connaître et une belle dynamique de groupe a été créée. Durant ces 5 à 7, le but était de faire le bilan de la semaine, partager l'état de la motivation et du moral de chacun.e. De plus, ces moments étaient idéaux pour partager des techniques de sensibilisation, répondre aux différentes questions et distribuer du matériel lorsqu'il leur en manquait.

b. Teams

Depuis la 15e édition, Teams reste un outil beaucoup utilisé lors de la Patrouille bleue. Un canal principal permettait à la chargée de projet de diffuser des informations à toute l'équipe ou de faire certains rappels. En plus de cela, lorsque les patrouilleur.euse.s avaient des questions ou besoin d'aide, iels pouvaient échanger directement avec la chargée projet ou encore avec les autres membres de l'équipe, via un canal créé à cet effet.

Ces deux méthodes ont réellement fait une différence dans le travail fourni. La chargée de projet connaissait mieux son équipe et pouvait aider chaque personne de manière adaptée. De plus, cela a permis de veiller à l'atteinte des résultats ainsi qu'aux objectifs de sensibilisation d'une manière plus rapprochée afin d'aller chercher le meilleur de chacun.e avec bienveillance.

Résultats globaux

1. Les résultats globaux de la patrouille bleue 2025

Cette année, les agent.e.s de la Patrouille bleue ont abordé deux volets d'intervention. Le premier volet portait sur l'usage responsable de l'eau. Le second volet permettait de sensibiliser la population aux problèmes et aux bénéfices de ne pas jeter les matières proscrites aux toilettes et à l'égout.

Le tableau 3 présente les objectifs d'intervention par volet.

Tableau 3 – *Réalisation et objectif du mandat pour la 16e édition de la Patrouille bleue.*

Sommaire : Réalisation et objectif des mandats	
Réalisation	**Heures**
Nombres d'heures totales	**1 680**
Heures à réaliser par PV	**120**
Volet de sensibilisation	**Objectifs**
Volet 1 : Usage responsable de l'eau	**4 000**
Volet 2 : Quoi ne pas mettre dans les égouts ? / Quoi ne pas jeter dans les toilettes ?	**3 000**
Total des personnes à joindre	**7 000**
Outils de communication	Pommes de douches à débit réduit
	Trousses d'économie d'eau
	Pastille de détection de fuites
	Dépliants sur le site (QR code)
	Carton quizz : Que peut-on jeter dans les toilettes ?
	Dépliants : Utiliser l'eau de manière responsable
	Dépliants sur le règlement 13-023
	Jeu de cartes des matières proscrites à l'égout

1.1. Volet 1 : Usage responsable de l'eau

a. Présentation des mandats

Ce volet vise à sensibiliser la population sur les bonnes pratiques d'économie d'eau potable à la maison ainsi que sur les exigences du règlement 13-023 sur l'usage de l'eau, en particulier auprès des résident.e.s qui contreviennent à la réglementation.

De plus, ce volet vise à promouvoir les produits économiseurs d'eau (pommes de douche et trousses complètes d'économie d'eau potable) ainsi que sur la problématique des fuites à la maison.

Depuis 5 ans, les organismes porteurs du programme Éco-quartier distribuent des pommes de douche et des trousses de produits économiseurs d'eau dans différents secteurs de la Ville, grâce à un programme d'économie d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec. Ce programme a pris fin en 2022, mais les inventaires indiquent qu'il reste 1 037 pommes de douches et 304 trousses réparties dans différents points de service des éco-quartiers. Les patrouilleur.eus.e.s ont donc eu la possibilité d'offrir aux résident.e.s de se procurer gratuitement des pommes de douche ou trousses et d'appuyer les organismes porteurs du Programme Éco-quartiers lors des journées de distribution.

Les bonnes pratiques à l'intérieur

Les membres de la patrouille bleue ont sensibilisé les personnes rencontrées sur l'importance d'éliminer les fuites sur les appareils de plomberie et les moyens de réduire la consommation d'eau. Pour ce faire, les patrouilleur.euse.s ont offert des pastilles de détection de fuites dans les toilettes. Ce volet a également permis d'aborder la consommation d'eau potable en général. Dans ce cadre-ci, les patrouilleur.euse.s ont pu distribuer des produits économiseurs d'eau.

La réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur (13-023)

La Patrouille bleue a sensibilisé la population sur les exigences réglementaires et a invité les résident.e.s à respecter la réglementation lorsque des usages proscrits ont été constatés en matière d'arrosage extérieur. Les membres de la Patrouille ont distribué le dépliant sur la réglementation au besoin.

b. Résultats globaux

Au total, 7 029 personnes ont été sensibilisées au volet 1, dont 3 797 personnes en porte-à-porte et 2 370 durant de la distribution. Aussi, 528 personnes ont été rencontrées lors de patrouille dans des lieux publics (parc, place publique, etc.). Finalement, 247 personnes ont été rejointes par la tenue de kiosques et 87 personnes lors d'animations ou de visites. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le tableau 4 présente les résultats de la sensibilisation au volet 1.

Tableau 4 – *Résultats de la sensibilisation au volet 1.*

Activité	Volet 1 - Les bonnes pratiques et la réglementation sur l'économie d'eau potable		Total	%
	Les bonnes pratiques à l'intérieur	La réglementation sur l'usage d'eau à l'extérieur (13-023)		
Distribution	1059	1311	**2370**	**33,7%**
Patrouille	335	193	**528**	**7,5%**
Porte à porte	1556	2241	**3797**	**54,0%**
Appels	0	0	**0**	**0,0%**
Kiosques	114	133	**247**	**3,5%**
Animation	30	0	**30**	**0,4%**
Visite CPE	57	0	**57**	**0,8%**
Autre	0	0	**0**	**0,0%**
Total	**3151**	**3878**	**7029**	
%	**44,8%**	**55,2%**	**100%**	

Les bonnes pratiques à l'intérieur

Dans le but de sensibiliser les résident.e.s à adopter des bonnes pratiques en matière d'économie d'eau potable à l'intérieur, les patrouilleur.euse.s bleu.e.s ont sensibilisé 3 151 personnes. De plus, 2 192 pastilles ont été distribuées à la population. Une distribution qui a été appréciée par les citoyen.ne.s et a été un support efficace pour la sensibilisation.



Figure 5 - À gauche : *Photo de Camilia, patrouilleur.euse à Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour la sensibilisation au Volet 1.* ***À droite :*** *Photo de Alexander, patrouilleur à Côte-des-Neiges, durant un porte-à-porte.*

La réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur (13-023)

Au total, 3 878 personnes ont été sensibilisées à la réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur, dont 2 241 citoyen.ne.s en porte-à-porte.

Cette année, 4 infractions au règlement 13-023 ont été détectées au cours de la période d'activité de la Patrouille bleue. L'année dernière, 39 infractions avaient été signalées. Plusieurs patrouilleur.euse.s à la fin de leur mandat, nous ont indiqué que ce volet pouvait être compliqué à aborder, car iels ne le trouvaient pas toujours adapté à la réalité de leur territoire. Par exemple, des espaces plus urbanisés ne vont pas être concernés par l'arrosage des pelouses privées.

1.2. Volet 2 et 3 : Quoi ne pas jeter aux toilettes et à l'égout

a. Présentation des mandats

De nombreuses matières sont rejetées directement à l'égout ou par le biais des toilettes et celles-ci sont une source potentielle de problèmes, que ce soit dans le réseau d'égout, à la station d'épuration ou encore dans le milieu aquatique récepteur (ex. : graisses, lingettes, etc.). Les patrouilleur.euse.s ont sensibilisé la population aux problèmes et aux bénéfices de ne pas jeter les matières proscrites dans l'égout. Un carton quizz a été distribué à titre d'aide-mémoire. Les patrouilleur.euse.s ont aussi réalisé une tournée dans les CPE et garderies de leur secteur d'intervention qui sont susceptibles d'utiliser en grand nombre les lingettes humides afin de s'assurer que les éducateur.ice.s adoptent de bonnes pratiques.

De plus, le jeu de carte, nouvellement réalisé par le Service de l'eau, a été utilisé durant tous les kiosques de cette thématique. Cet outil a aussi permis aux patrouilleur.euse.s d'offrir des activités adaptées pour les plus jeunes.

b. Résultats globaux

Concernant ces deux volets, 3 436 personnes ont été sensibilisées, dont 52,6% en porte-à-porte et 24,7% en distribution. Ces résultats sont détaillés dans le tableau 5, ci-dessous.

Tableau 5 *- Résultats de la sensibilisation du volet 2 et 3.*

Activité	Volet 2 et 3 - Quoi ne pas jeter aux toilettes - Quoi ne pas jeter à l'égout	%
Distribution	847	**24,7%**
Patrouille	281	**8,2%**
Porte à porte	1808	**52,6%**
Appels	0	**0,0%**
Kiosques	111	**3,2%**
Animation	30	**0,9%**
Visite CPE	359	**10,4%**
Autre	0	**0,0%**
Total	**3436**	**100,0%**

Les patrouilleur.euse.s avaient, comme support de sensibilisation, les cartons-quiz des matières à proscrire dans les toilettes ainsi que le jeu de cartes réalisé par le Service de l'eau. Au total, 1 645 cartons-quiz ont été distribués et plus de la moitié des personnes interpellées par le sujet étaient intéressées à en apprendre davantage.

De plus, le jeu de cartes a surtout été utilisé pour la sensibilisation des plus jeunes. Au total, 359 personnes de centres de la petite enfance (CPE) et garderies ont été sensibilisés (enfants et éducateur.ice.s).



Figure 6 - *Photo de Sarah-Jeanne, patrouilleuse de Lachine, au kiosque de sensibilisation.*

2. Communication et visibilité

Afin de faire rayonner le projet de la Patrouille bleue, le Regroupement des éco-quartiers a communiqué les efforts et les résultats de cette brigade de sensibilisation sur l'eau. Par le biais de ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok) et de son infolettre, le REQ a fait la promotion de la Patrouille bleue dans plusieurs publications.

2.1. Relation média

Pour le lancement de cette 16e édition, un **communiqué de presse** a été envoyé à l'ensemble de notre base de données médias. Les objectifs communicationnels sont d'accroître la visibilité de la Patrouille bleue, faire rayonner ce projet à l'échelle montréalaise ainsi que de sensibiliser la population aux divers enjeux liés à l'eau. Au total, ce sont 9 articles qui sont parus. Nous les avons listés en **annexes**.



***Figure 7** - Pêle-mêle articles parus en 2025 pour la Patrouille bleue.*

2.2. Réseaux sociaux

Sur les réseaux sociaux, nous avons publié sur les thématiques suivantes :

- Rejoins la Patrouille bleue ce printemps (diffusion de l'offre d'emploi)
- Où retrouver la Patrouille bleue ce printemps?
- La Patrouille bleue démarre dans une semaine!
- C'est le début de la Patrouille bleue! (Et mise en lumière du partenariat avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal)
- Retour sur la formation des patrouilleur.euse.s
- Visite de l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets
- Portraits des patrouilleur.euse.s
- Les mandats abordés par les patrouilleur.euse.s
- Partenariat BIXI
- La patrouille vous parle de l'eau (anecdotes et conseils)

En fin d'année, les impacts par mandats seront présentés, ainsi que les résultats (nombre de personnes sensibilisées) sur nos différents réseaux sociaux.

Les images ci-dessous présentent certaines de nos publications de la 16e édition de la Patrouille bleue.



Figure 8 *- Pêle-mêle visuels produits pour la promotion de la Patrouille bleue sur les réseaux sociaux.*

Cette année, il était également souhaité d'accentuer le format vidéo grâce à notre page TikTok pour plus de dynamisme dans les contenus. En voici deux exemples :

- **La Patrouille bleue 2025 est lancée!**
- **Visite de l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets**

2.3. Résultats

a. Sur les réseaux sociaux

Afin de suivre l'efficacité des publications en lien avec la Patrouille bleue sur les réseaux sociaux, celles-ci sont compilées à l'**Annexe F**. Au total, c'est la création de 10 publications diffusées sur Instagram, Facebook et LinkedIn. De plus, 12 stories sur Facebook et Instagram ainsi que deux vidéos sur Tiktok et en Reels Instagram ont été publiées par le REQ sur la période de la Patrouille bleue 2025.

La moyenne des « *j'aime* », tous réseaux confondus, est d'environ 15. Instagram bénéficiant d'un impact plus important : cette année, les jeunes patrouilleur.euse.s ont pris plaisir à aimer et repartager les photos sur lesquelles iels figuraient, ce qui a permis de toucher davantage de personnes

De plus, les objectifs numériques quant à l'augmentation des abonné.e.s sur les différents réseaux sociaux du REQ ont été largement atteins sur la période de la Patrouille bleue, notamment sur nos réseaux phares, tels que :

- LinkedIn, avec +109 nouveaux.elles abonné.e.s (l'objectif initial étant +50)
- Instagram, avec +100 nouveaux.elles abonné.e.s (l'objectif initial étant +30)

TikTok, quant à lui, a bénéficié d'une moyenne de 300 vues par vidéo, tandis que la moyenne était de 500 vues avec les Réels Instagram.

2.4. Sur le site internet

Le site internet du REQ affichait **toutes les informations pertinentes en lien avec la Patrouille bleue**, incluant les **dépliants de sensibilisation** de la ville ainsi qu'une mention du partenariat avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal.

Les résultats des données sur notre site internet pendant la période de la Patrouille bleue sont plus que satisfaisants. En effet, entre les dates du 1er mai 2025 au 28 mai 2025, la page du site de la Patrouille bleue ressort en 6eme place.

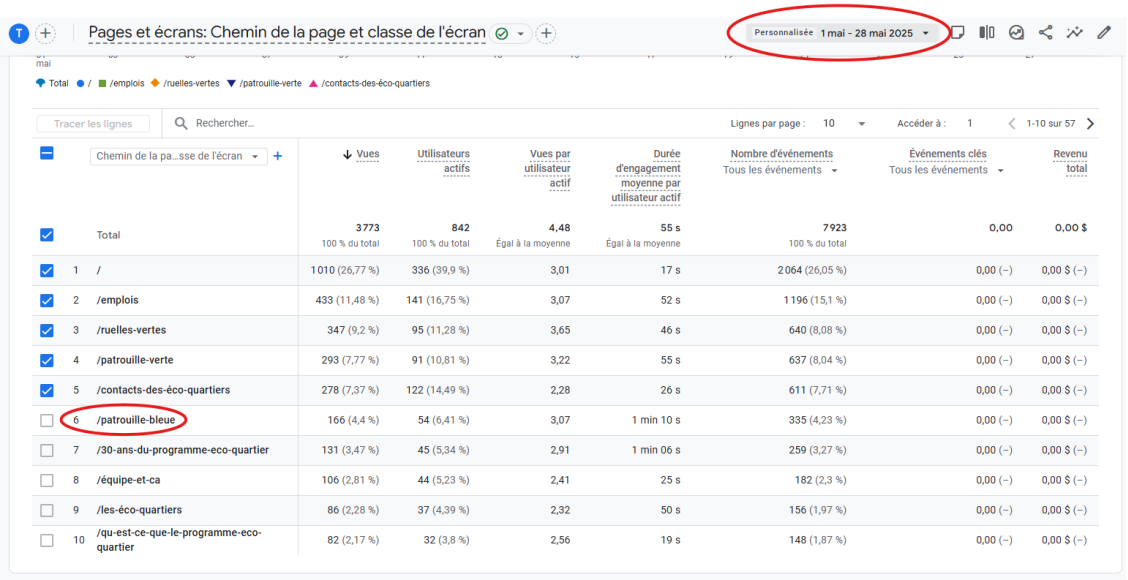

Figure 9 – *Données Google Analytics des pages et écrans consultés sur le site internet du REQ sur la période du 01/05/2025 au 28/05/2025.*

De plus, en comparant cette même période avec celle de l'an passé : les statistiques ont doublé avec 261 vues de la page, contre 110 en 2024.



Figure 10 – *Données WIX pour comparaison 2024 VS 2025 du nombre de vue de la page consultée du la Patrouille bleue.*

Enfin, une belle cohésion fut instaurée entre le REQ et ses membres. En effet, lorsqu'un portrait de patrouilleur.euse était diffusé, le REQ identifiait automatiquement l'éco-quartier concerné ainsi que son organisme porteur et l'arrondissement participant, ce qui a valu des re-partages de publications sur plusieurs comptes.

3. Synthèse des résultats

3.1. Sensibilisation

C'est avec grande fierté que la Patrouille bleue a dépassé l'objectif de sensibilisation établi en début de projet. Dans le cadre des 1 680 heures de sensibilisation, les 13 agent.e.s ont réussi à sensibiliser 10 465 personnes dont 7 029 personnes sensibilisées sur le premier volet ainsi que 3 436 autres personnes sur le volet 2 et 3. Cela représente un pourcentage de réalisation de 150% par rapport à l'objectif de 7 000 personnes à sensibiliser.

Le tableau 6, ci-dessous, offre plus de détails sur la composition des résultats globaux.

Tableau 6 – *Résultats globaux de la sensibilisation de la population montréalaise aux différents enjeux.*

Résultats globaux				
Volets	**Nombre de personnes et/ou portes**	**Pourcentage par rapport au total**	**Objectif (nombre de personnes rejointes)**	**Pourcentage de réalisation**
Volet 1 - Les bonnes pratiques et la réglementation sur l'économie d'eau potable	7 029	67%	4 000	**176%**
Volet 2 - Quoi ne pas jeter aux toilettes ?	3 436	33%	3 000	**115%**
Volet 3 - Quoi ne pas jeter à l'égouts ?				
Total	**10 465**	**100%**	**7 000**	**150%**

3.2. Dépliants

Le travail de sensibilisation réalisé par la Patrouille bleue est facilité et appuyé grâce aux dépliants informatifs fournis par le Service de l'eau de la Ville de Montréal. Au total, plus de 9 097 dépliants informatifs ont été distribués à la population.

De plus, afin de sensibiliser les personnes qui ne souhaitent pas recevoir de dépliants, nous avons fourni à tou.te.s nos agent.e.s de sensibilisation des codes QR qui réfèrent aux dépliants de la Ville de Montréal sur le site internet du REQ.

Il n'est cependant pas possible de comptabiliser les "clics" sur notre site internet, car la plateforme sur laquelle le site internet du REQ est développé ne permet pas de collecter ce genre de données.

Le tableau ci-dessous présente les données relatives à la distribution de dépliants lors de la patrouille bleue 2025.

Tableau 7 -*Distribution des dépliants informatifs par la Patrouille bleue en 2025.*

Titre du document	Quantité distribuée
Utiliser l'eau de manière responsable	3911
Carton quiz	1645
Dépliant - Règlement 13-023	320
Dépliant - Diriger les gouttières au bon endroit	960
L'eau de Montréal	1790
QR Code	0
Autre	471
TOTAL	**9097**

3.3. Méthodes de sensibilisation

Différentes techniques de sensibilisation ont été utilisées par les patrouilleur.euse.s bleu.e.s afin de partager les informations à la population. Notons que les activités de porte-à-porte sont celles qui ont permis de sensibiliser le plus de personnes (5 605), suivies de près par les activités de distribution (3 217), puis les activités de patrouille (809). Enfin, les visites de CPE ont permis de rencontrer 416 personnes, et la tenue de kiosques a permis la sensibilisation de 358 personnes. Finalement, 60 personnes sont venues à la rencontre de la Patrouille bleue durant des animations.

Le tableau 8 présente le détail des activités de sensibilisation en fonction des méthodes utilisées par les agent.e.s de la Patrouille bleue.

Tableau 8 - *Résultats globaux de la sensibilisation de la population montréalaise aux différents enjeux par activité..*

Activité	Volet 1 - Les bonnes pratiques et la réglementation sur l'économie d'eau potable		Volet 2 - Quoi ne pas jeter aux toilettes - Quoi ne pas jeter à l'égout	Total	%
	Les bonnes pratiques à l'intérieur	La réglementation sur l'usage d'eau à l'extérieur (13-023)	Quoi ne pas jeter aux toilettes ? / Quoi ne pas jeter à l'égout ?		
Distribution	1059	1311	847	**3217**	**30,7%**
Patrouille	335	193	281	**809**	**7,7%**
Porte à porte	1556	2241	1808	**5605**	**53,6%**
Appels	0	0	0	**0**	**0,0%**
Kiosques	114	133	111	**358**	**3,4%**
Animation	30	0	30	**60**	**0,6%**
Visite CPE	57	0	359	**416**	**4,0%**
Autre	0	0	0	**0**	**0,0%**
Total	**3151**	**3878**	**3436**	**10465**	
%	**30,1%**	**37,1%**	**32,8%**	**100%**	

4. Cartographie

Chaque année, le REQ compile les activités de la Patrouille bleue dans une carte Google Mymaps afin de faire le suivi de la sensibilisation et de concentrer les efforts de sensibilisation dans des lieux ciblés.

Grâce à cette carte, le projet peut évoluer chaque année en fonction des lieux où les personnes ont déjà été sensibilisées. De plus, la carte souligne le travail des patrouilleur.euse.s avec des rues et des arrondissements entièrement couverts par la sensibilisation.

La figure 11 présente les activités de sensibilisation de la Patrouille bleue 2025.

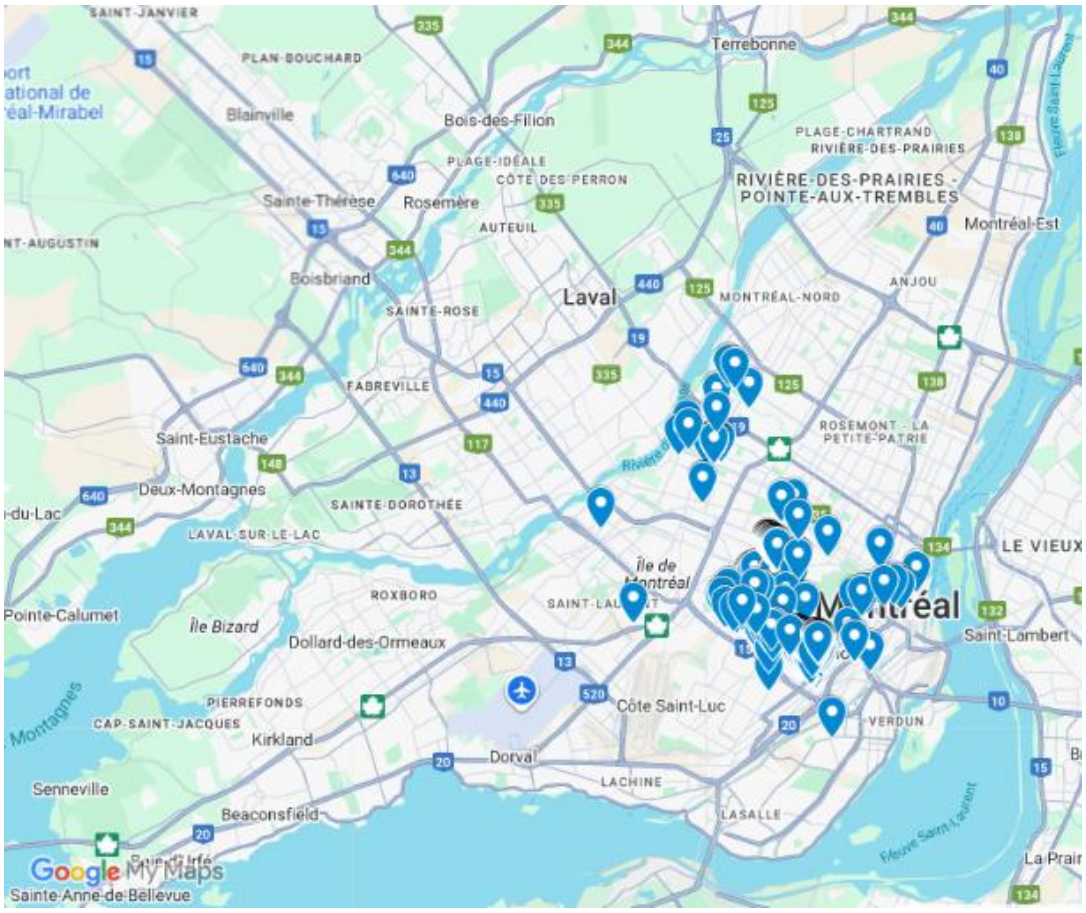

Figure 11 *- Carte des activités de sensibilisation de la Patrouille bleue entre le 28 avril et le 16 août 2025.*

Conclusion et recommandations

La 16e édition de la Patrouille bleue fût une belle réussite pour le REQ et le Service de l'eau de la Ville de Montréal. Ce projet a permis d'aborder différents aspects de la gestion responsable de l'eau sur l'île de Montréal et de sensibiliser plus de 10 000 personnes à différents enjeux en lien avec la gestion durable de l'eau potable.

Cette année, la Patrouille bleue n'a malheureusement pas pu participer au Festival Eurêka car le thème de l'évènement ne permettait pas d'aborder les volets de sensibilisation définis.

À la suite de cette édition, le REQ est toujours convaincu de l'importance et de la nécessité de la Patrouille bleue. La gestion responsable de l'eau sur l'île de Montréal reste un enjeu majeur et la population est ouverte et réceptive à en apprendre davantage. Les citoyen.ne.s rencontré.e.s ont été accueuillant.e.s et prêt.e.s à changer leurs habitudes de vie afin d'économiser l'eau potable.

Enfin, nous aimerions émettre quelques recommandations pour les prochaines éditions afin de bonifier ce projet :

- **Territoires visés :** Permettre à plus d'arrondissements ou villes liées de participer à la Patrouille bleue.
- **Formation des membres de la Patrouille bleue :** Continuer de rendre la visite d'un lieux-clés obligatoire durant la formation des patrouilles (station d'épuration ou usine d'eau potable). Cela a été très apprécié par les patrouilleur.euse.s et a permis d'offrir une formation plus complète à la cohorte de jeunes.
- **Matériel :** Prévoir plus de dépliants cartons-quizz. En effet, souvent après la Patrouille bleue, il n'y a plus de matériel pour la Patrouille verte. Cela pose des problèmes dans la sensibilisation au mandat de l'eau durant l'été.
- **Idées de sujets à aborder ou à approfondir :** Ajouter un volet sur l'importance des infrastructures urbaines adaptées aux changements climatiques (parc de quartier résilient pour une gestion écologique des eaux pluviales, ruelle verte pour réduire les risques d'inondations).
- **Variation des mandats de sensibilisation :** Revoir les mandats de sensibilisations afin d'informer la population à d'autres enjeux liés à l'eau.

Annexes

Annexe A - Répartition précise des heures réalisées par la Patrouille bleue, par semaine

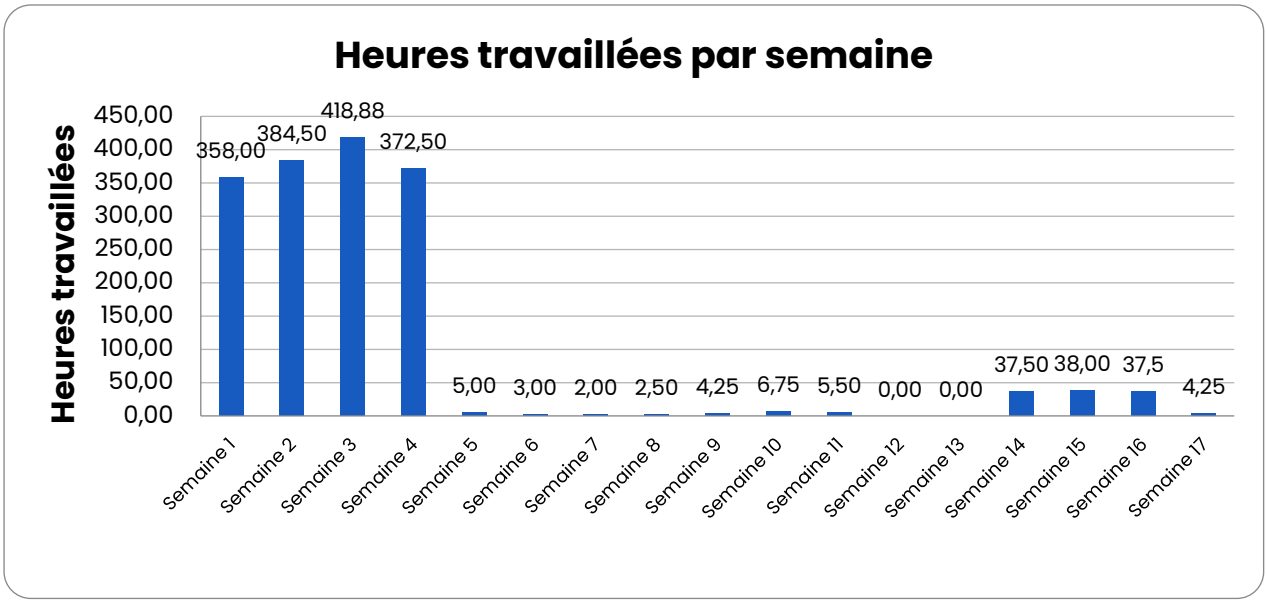

Annexe B – Sommaire de la Patrouille bleue

Sommaire de la Patrouille bleue									
	Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville	Éco-quartier CDN	Éco-quartier Lachine	Le Plateau Mont-Royal	Éco-quartier Le Sud-Ouest	Éco-quartier Montréal-Nord	Éco-quartier NDG	Total	
Nombre de personnes sensibilisé.e.s	452	2 173	2 614	765	750	1 716	1 995	10 465	
Nombre de dépliants distribués	432	2 105	1 731	652	681	1 692	1 804	9 097	
Nombre de patrouilleur.euse.s bleu.e.s	1	2	2	2	2	2	2	13	
Arrondissement où une patrouille volante complété la sensibilisation		x							Total d'heures réalisées
Nombre d'heures de la Patrouille bleue	114,97	246,00	244,98	245,50	249,63	231,82	229,98	1 562,88	1 680,13
Nombre d'heures de la patrouille volante		117,25						117,25	

Annexe C - Budget final de la Patrouille Bleue 2025

Ressources humaines	Nombre d'heures	Prévu	Réel au 31 décembre 2025
Pour 14 patrouilleur.euse.s	1680	$43 512,00	$43 512,00
Chargé.e de projet	332	$11 350,42	$11 350,42
Chargé.e de communications	45	$1 709,40	$1 709,40
Supervision	20	$1 070,44	$1 070,44
Matériel (T-shirt et autres)		$2 000,00	1 902,01 $
Sous total		**$59 642,26**	**$59 544,27**
Frais administratifs		$8 946,34	$8 931,64
Total		**$68 588,60**	**$68 475,91**

Annexe D - Communiqué de presse 2025

Patrouille bleue

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

16e édition de la Patrouille bleue

Pour une meilleure gestion de l'eau en ville!

Montréal, le 1er mai 2025 – Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) annonce pour sa 16e édition, le début des activités de la Patrouille bleue.

Cette brigade de sensibilisation environnementale, composée de 14 jeunes patrouilleur.euse.s, âgé.e.s entre 15 et 30 ans, sera présente dans les rues, les parcs, les événements publics et dans tout autre lieu de rassemblement de 7 arrondissements de la Ville de Montréal.



Figure 1 Photo officielle Patrouille bleue 2025

Retour sur l'année 2024 : des chiffres qui parlent d'eux-mêmes!

Depuis 15 années, la Patrouille bleue a permis la sensibilisation de 101 161 montréalais.e.s à différents enjeux en lien avec la gestion responsable de l'eau, tout en fournissant une formation et un emploi engageant à une centaine de jeunes adultes. En 2024, 14 patrouilleur.euse.s ont sensibilisé 13 640 personnes, offert 1 115 produits économiseurs d'eau et distribué 9 148 dépliants en 1 680 heures de patrouille.

Montréal BIXI Regroupement des éco-quartiers

Patrouille bleue

Partenaires, pour un avenir plus durable!

Ce projet est le résultat du partenariat entre les Éco-quartiers, qui coordonnent les agent.e.s de sensibilisation dans les arrondissements, le Service de l'eau de la Ville de Montréal, qui finance le projet, et le Regroupement des Éco-Quartiers, qui coordonne le projet.

En 2025 encore, nous accueillons avec plaisir le partenariat avec l'organisme à but non lucratif BIXI. Les patrouilleur.euse.s bleu.e.s auront ainsi la chance de se déplacer gratuitement dans l'agglomération montréalaise sur des vélos BIXI. Cette entente de partenariat nous permet d'encourager la mobilité active et durable sur l'île de Montréal et ainsi en faire la promotion auprès des Montréalais.es!

Des jeunes passionné.e.s et formé.e.s!

Pendant deux jours, les patrouilleur.euse.s ont suivi une formation, offerte par le Service de l'eau de la Ville de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers. Au programme?

- *Jour 1* : rencontre des équipes, présentation du Regroupement des éco-quartiers et du projet de la Patrouille bleue, formation sur les méthodes de sensibilisation et introduction aux mandats.
- *Jour 2* : visite de l'Usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets organisée par le Service de l'eau de la Ville de Montréal et présentation des mandats ainsi que des objectifs attendus.







Figures 2 et 3 Visite de l'Usine de production d'eau potable Charles-J-Des Baillets (photo gauche et milieu)
Figure 4 Formation au Regroupement des éco-quartier (photo droite)

Montréal BIXI Regroupement des éco-quartiers

Patrouille bleue

Qu'est ce qui attend les montréalais.es?

Jusqu'à présent, ce sont plus de 101 161 montréalais.es qui ont été sensibilisé.e.s aux divers enjeux liés à l'eau potable à Montréal. Cet été, différents mandats seront abordés par les patrouilleur.euse.s :

- Les bonnes pratiques et la réglementation sur l'économie d'eau potable.
- Quoi ne pas jeter aux toilettes? / Quoi ne pas jeter à l'égout?

Pourquoi une Patrouille bleue? Quels sont les objectifs et les impacts recherchés?

Malgré son apparence de gratuité, les services d'approvisionnement et de rejet des eaux représentent une part importante du budget de la Ville de Montréal. Par les taxes foncières générales, c'est toute la collectivité qui paye le surcoût du gaspillage et de la mauvaise gestion de l'eau. Des efforts importants ont été faits pour réduire les pertes et le gaspillage, mais les montréalais.es consomment encore 50% plus d'eau que la moyenne des Montréalais.es! Le rôle de la Patrouille bleue dans ce contexte? Sensibiliser, éduquer et informer plus de 7 000 personnes à la gestion durable et responsable de l'eau!

À propos du Regroupement des éco-quartiers

Le REQ fédère, concerte et représente tous les organismes porteurs des Programmes Éco-quartier et Ruelles vertes de la Ville de Montréal. Le REQ est actuellement composé de 11 organismes fortement ancrés dans les quartiers et responsables des 17 Programmes Éco-quartiers et 4 Programmes Ruelles vertes présents dans 16 des 19 arrondissements de Montréal. Ces programmes visent à mobiliser les montréalais.es à prendre part à la transition socio-écologique en adoptant des gestes écoresponsables et en améliorant leurs milieux de vie.

Par l'intervention, la sensibilisation et l'éducation de la population, des institutions, commerces et industries aux enjeux environnementaux, ces organismes œuvrent à adapter le territoire à la crise climatique et à développer des communautés résilientes. En plus de représenter ses membres et de faire valoir la pertinence des Programme Éco-quartier et Ruelles vertes sur la scène politique municipale et provinciale, le REQ mène plus de 7 projets d'envergure régionale annuellement, dont des campagnes de

Montréal BIXI Regroupement des éco-quartiers

verdissement et d'éducation relative à l'environnement telles que la Patrouille bleue depuis 2010. À travers la variété de projets qu'il coordonne, le REQ défend le droit de la population d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté.

Pour plus de renseignement :
Montaine Pacton, Chargée de projets en environnement
Regroupement des éco-quartiers
514-507-5401 poste 102
patrouille-req@eco-quartiers.org

Pour en savoir plus sur la Patrouille bleue : https://www.eco-quartiers.org/patrouille-bleue

Annexe E – Liste des articles parus en 2025 au sujet de la Patrouille bleue

- ***"Transition écologique - Grand retour des Patrouilles bleue et verte : Montréal souhaite sensibiliser la population aux grands enjeux environnementaux"*** (28.04.2025 - Cision Canada)
- ***"La Ville de Montréal annonce le retour des Patrouilles bleue et verte pour sensibiliser à l'environnement"*** (28.04.2025 - Info de Montréal)
- ***"Transition écologique - Montréal investit pour le retour des Patrouilles bleue et verte pour sensibiliser la population sur les grands enjeux environnementaux"*** (28.04.2025 - Le Lézard)
- ***"Montreal relaunches blue and green patrols to promote environmental awareness"*** (28.04.2025 - City News)
- ***"16e édition de la Patrouille bleue – Pour une meilleure gestion de l'eau en Ville!"*** (01.05.2025 - MaCommunauté.ca)
- ***"Grand retour des Patrouilles bleue et verte : Montréal souhaite sensibiliser la population aux grands enjeux environnementaux"*** (01.05.2025 - Projet Montréal)
- ***"16e édition de la Patrouille bleue – Pour une meilleure gestion de l'eau en Ville!"*** (02.05.2025 - Réseau Informatique Municipal)
- ***"16e édition de la Patrouille bleue – Pour une meilleure gestion de l'eau en Ville!"*** (02.05.2025 - TeC)
- ***"Gestion de l'eau: Montréal relance les Patrouilles bleues pour sensibiliser la population"*** (20.05.2025 - Noovoo)

Annexe F - Indicateurs clés de performance de la communication

	FACEBOOK					INSTAGRAM			
Date : Nom de la publication	Vues (1) de la publication	Nombre de like	Nombre de commentaire	Nombre de partage	Couverture (2)	Vues de la publication	Nombre de like	Nombre de commentaire	Nombre de partage
11 mars 2025 : Rejoins la Patrouille bleue ce printemps (offre d'emploi)	1668	4	0	3	366	248	5	0	1
07 avril 2025 : Où retrouver la Patrouille bleue ce printemps ?	585	4	0	1	377	422	6	0	7
21 avril 2025 : La Patrouille bleue démarre dans une semaine !	966	9	0	1	687	442	15	0	3
28 avril 2025 : C'est le début de la Patrouille bleue!						635	9	0	3
01 mai 2025 : 16e édition de la Patrouille bleue! (CP)									
02 mai 2025 : Retour sur la formation des patrouilleur.euse.s!	599	9	0	1	391	318	14	0	3
03 mai 2025 : Visite de l'Usine de production d'eau potable!						273	7	0	1
05 mai 2025 : Portraits des patrouilleur.euse.s	633	12	0	0	425	219	13	0	3
09 mai 2025 : Les mandats abordés par les patrouilleur.euse.s	318	3	0	0	232	428	9	0	2
12 mai 2025 : Partenariat BIXI	439	6	0	0	340	127	8	1	0
16 mai 2025 : La patrouille vous parle de l'eau	285	3	0	0	257	254	12	2	8
TOTAL	5493	50	0	6	3075	3366	98	3	31

	LINKEDIN					TIKTOK				
Date : Nom de la publication	Vues de la publication (impression)	Nombre de like	Nombre de commentaire	Nombre de republication	Taux d'engagement	Vues de la vidéo	Nombre de like	Nombre de commentaire	Nombre de partage	Nombre d'enregistrement
11 mars 2025 : Rejoins la Patrouille bleue ce printemps (offre d'emploi)	294	9	0	1	32,31					
07 avril 2025 : Où retrouver la Patrouille bleue ce printemps ?	467	10	0	2	7,71					
21 avril 2025 : La Patrouille bleue démarre dans une semaine !	249	10	0	0	6,43					
28 avril 2025 : C'est le début de la Patrouille bleue!						275	6	0	2	3
01 mai 2025 : 16e édition de la Patrouille bleue! (CP)										
02 mai 2025 : Retour sur la formation des patrouilleur.euse.s!	264	5	0	1	26,89					
03 mai 2025 : Visite de l'Usine de production d'eau potable!						281	7	0	0	2
05 mai 2025 : Portraits des patrouilleur.euse.s	410	17	0	1	9,27					
09 mai 2025 : Les mandats abordés par les patrouilleur.euse.s	291	10	0	2	6,19					
12 mai 2025 : Partenariat BIXI	548	13	0	0	4,2					
16 mai 2025 : La patrouille vous parle de l'eau	188	6	0	1	27,66					
TOTAL	2711	80	0	8		556	13	0	2	5

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265440001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Objet :	Accorder un soutien financier de 69 076,09 $ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1265440001- Direction DSP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Julie BROSSEAU
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.062

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1255756002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 $ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Plan de la forêt urbaine

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 $ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-26 13:18

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255756002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 $ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Plan de la forêt urbaine

CONTENU

CONTEXTE

La Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à verdir le paysage montréalais en plantant le bon arbre au bon endroit. Son action vise à accroître de manière significative la forêt urbaine afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyen.ne.s. La SOVERDI encadre les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine dans la réalisation de leurs projets de verdissement. Cette alliance regroupe plus de 80 partenaires qui collaborent au verdissement de Montréal.

La SOVERDI a soumis au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) une demande de contribution financière pour l'année 2026, afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels, situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

La SOVERDI présente une demande annuelle depuis dix ans. Les demandes antérieures visaient le même objectif principal que la présente demande.

Le Plan de la forêt urbaine est considéré comme un programme d'envergure avec une date de fin, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets / programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0143 – 17 février 2025 - Accorder un soutien financier de 3 464 250 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 17 février au 31 décembre 2025, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM24 0152 – 19 février 2024 - Accorder un soutien financier non récurrent de 3 540 250 $ à la SOVERDI afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 19 février au 31 décembre 2024, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM23 0161 – 20 février 2023 - Accorder un soutien financier non récurrent de 3 379 700 $ à SOVERDI afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 20 février au 31 décembre 2023, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le soutien financier vise à soutenir la SOVERDI dans la plantation d'arbres et d'arbustes sur le domaine privé, ainsi que dans l'entretien de certaines plantations des deux dernières années, soit des plantations réalisées en 2024 et 2025.
En collaboration avec les membres de l'Alliance forêt urbaine, la SOVERDI assurera la plantation de 14 500 arbres et 2 500 arbustes, prévus en 2026. De ces plantations, 6 300 se feront sur des sites de plantations denses.

En 2025, 14 720 arbres et 1 849 arbustes, et en 2024, 10 480 arbres et 4 581 arbustes ont été plantés par la SOVERDI, et financés par la Ville de Montréal.

Pour la présente demande, l'appui financier de la Ville de Montréal à la SOVERDI représente près de 40 % du budget global de l'organisme.

La SOVERDI reçoit également environ 25 % de ses contributions financières de la part d'institutions et d'entreprises privées telles que : Canadien National, Hydro-Québec, le Port de Montréal, la Banque TD, Lafarge Canada, la Caisse de dépôt et placement du Québec et Québecor. Lors d'un projet de plantation, les propriétaires résidentiels, entreprises et institutions investissent une somme représentant de 25 à 60 % des coûts.

La SOVERDI bénéficie également de la subvention « 2 milliards d'arbres » de la part du gouvernement fédéral jusqu'en 2030.

Le projet de convention, joint au dossier, prévoit les clauses visant une plus grande transparence des organismes à but non lucratif, bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville, qui découlent des orientations adoptées à cet égard par le comité exécutif le 17 octobre 2018 (CE18 1710).

JUSTIFICATION

En adoptant le Plan climat 2020-2030, l'administration montréalaise s'est engagée à contribuer au verdissement de la Ville de Montréal, tant sur le domaine public que privé. Les plantations qui seront réalisées grâce à ce soutien financier viendront appuyer cette démarche. En agissant sur le domaine privé et institutionnel, la SOVERDI permet d'élargir le champ d'action nécessaire à l'atteinte de l'objectif de plantation de 500 000 arbres sur le territoire montréalais d'ici 2030.
L'appui financier de la Ville à la SOVERDI constitue un levier pour inciter les propriétaires privés et institutionnels à investir dans le verdissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de 3 071 550 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 20-050 - Plan de gestion de la forêt urbaine. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.
Le budget net requis pour ce dossier sera disponible au PDI 2026-2035 du SGPMRS (Projet 34700 - Plan de la forêt urbaine), à la suite de l'autorisation du virement budgétaire de 3 071 550 $ de compétence locale en 2026 en provenance du projet 31500 - Provision - Programmes/projets d'immobilisation de la Direction générale.

Le tableau ci-dessous présente les contributions des trois dernières années versées par la Ville de Montréal à la SOVERDI :

	2023	2024	2025	Soutien recommandé en 2026
Valeur totale prévue de l'entente	3 464 090 $	3 540 250 $	3 464 250 $	3 071 550 $
Montant versé selon le nombre de plantations et entretiens réalisés	2 523 870 $	2 743 232 $	2 984 438 $	
Pourcentage (%) de la valeur du soutien par rapport au projet global	54 %	63 %	60 %	

La contribution financière sera répartie en 4 versements, selon les modalités suivantes :

- 1 382 197 $ (45 %) : à la signature de la convention de contribution;
- 307 155 $ (10 %) : à la remise du rapport du 31 juillet 2026;
- 307 155 $ (10 %) : à la remise du rapport du 31 octobre 2026;
- 1 075 043 $ (35 %) : à la remise du rapport final de l'année.

Chaque versement est conditionnel au respect par la SOVERDI des termes et conditions prévus à la convention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, des engagements du Plan Climat 2020-2030, des objectifs du Plan Nature et Sports ainsi qu'aux engagements en inclusion et équité.
Le projet contribue aux objectifs énoncés ci-dessous :

- Montréal 2030 :

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.
4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l’économie circulaire et sociale, l’achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

- Plan climat 2020-2030 :

Action 2 : Soutenir les partenaires de la transition écologique.
Action 20 : Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur.

- Plan nature et sports :

Volet 1 - Montréal verte :
1. Protéger le patrimoine naturel avec la croissance de la forêt urbaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi pourrait entraîner un délai dans la signature de l'entente avec les partenaires, fournisseurs et bailleurs de fonds, ce qui pourrait réduire la période de réalisation et le nombre de plantations réalisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux de plantation et d'entretien (arrosage) : du printemps à l'automne 2026;

Dépôt des rapports d'étapes : 31 juillet et 31 octobre 2026;

Dépôt de la reddition de compte : au plus tard le 31 décembre 2026, date de terminaison de la convention;

Dépôt du bilan annuel et des états financiers : 31 mars 2027 (90 jours après la fin de l'exercice financier).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques, et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paulina GRABINSKI
Conseiller(-ere) en planification

Tél : 514 441-2953
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Daniel BÉDARD
Chef de division-Forêt urbaine

Tél : 514-546-4293
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur de direction-Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 438 995-6030
Approuvé le : 2026-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice de service-Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255756002
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports
Projet : Accorder un soutien financier non récurrent de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Pour la priorité 2, le résultat attendu est la plantation de 14 500 arbres et 2 500 arbustes prévus pour 2026, ainsi que l'entretien d'une portion des arbres et arbustes plantés en 2024 et 2025.

Pour la priorité 4, le bénéfice est dans la création et le maintien des emplois dans le domaine de l'écologie quant aux employés engagés dans la préparation et réalisation de plantation. Ces emplois sont au sein de la Soverdi ainsi que les membres de l'Alliance forêt urbaine.

Pour la priorité 10, les plantations sont effectuées sur les domaines privés et institutionnels, ce qui permet l'engagement actif des institutions de santé et d'éducation, entreprises, commerces et citoyens de participer directement dans les démarches de réalisation.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

soverdi

Société de verdissement du Montréal métropolitain

Séance régulière du Conseil d'administration
09 décembre 2025

RÉSOLUTION #20251209_01

DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES

À la suite de l'examen de cette question par le Conseil d'administration et sur sa recommandation, le Conseil d'administration désigne et autorise les personnes suivantes:

Simon Racine, Directeur général
Noémie Brazeau-Béliveau, Directrice des ressources humaines
Chloé L'Heureux-Dufresne, Directrice à la comptabilité
Marie-Claire Dumas, Présidente

À présenter en son nom des soumissions, à approuver des projets et signer des ententes de contribution en lien avec les projets de la Soverdi, ainsi que pour la signature des documents adminstratifs pour le fonctionnement de l'organisation.

Delphine Pittet, secrétaire

09 décembre 2025

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SOVERDI)** personne morale, (régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, ch. 23)), dont l'adresse principale est le 5333, Avenue Casgrain #701, Montréal, Québec, H2T 1X3, agissant et représentée par M. Simon Racine, directeur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 136472735RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1015736042TQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 136472735 RR 001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme partenaire avec comme mission de verdir le paysage montréalais;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne le Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et

municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (31 décembre 2026), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir

un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

Lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.9 **Accès aux documents**

L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents saufs, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville.

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de trois millions soixante-et-onze mille cinq cent cinquante dollars (3 071 550 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en quatre (4) versements :

5.2.1 un premier versement au montant d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (1 382 197 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de trois cent sept mille cent cinquante-cinq dollars (307 155 $) dans les 90 jours suivant la remise du rapport d'étape du 31 juillet 2026 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 un troisième versement au montant de trois cent sept mille cent cinquante-cinq dollars (307 155 $) dans les 30 jours suivant la remise du rapport d'étape du 31 octobre 2026 à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 un quatrième versement au montant d'un million soixante-quinze mille quarante-trois dollars (1 075 043 $) au plus tard le 30 janvier 2027. Ce montant est ajustable selon l'article 5.3, le cas échéant, en fonction de la Reddition de compte déposée selon l'article 4.5.1;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de

communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5333, Avenue Casgrain #701, Montréal, Québec, H2T 1X3, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur Général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

Les signatures sont à la page suivante.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

Société de verdissement du Montréal métropolitain

Par : _____
Simon Racine, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

soverdi
Société de verdissement du Montréal métropolitain

Montréal, le 3 décembre 2025

À L'ATTENTION DE :
Daniel Bédard
Chef de la division Forêt urbaine
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Direction Gestion des grands parcs et milieux naturels
801 Brennan, 4e étage, bureau 4108
Montréal (Québec) H3C 0G4

OBJET

Demande de contribution financière pour le renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels de Montréal dans le cadre du Plan climat 2020-2030 et du Plan nature et sports

La Soverdi

Notre mission

La Soverdi est un OBNL actif depuis plus de 30 ans dont la mission est d'augmenter et diversifier significativement la forêt urbaine par la mise en œuvre de stratégies de verdissement et la plantation d'arbres, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population **face aux effets des changements climatiques.** Elle agit principalement sur les terrains privés et institutionnels, là où les municipalités ne peuvent intervenir. Depuis 2012, en collaboration avec les membres de l'Alliance forêt urbaine, **la Soverdi a réalisé la plantation de près de 145 000 arbres de calibres à travers plus de 1200 projets au cœur de la communauté** dans les cours d'école, les institutions de santé, les stationnements et terrains d'entreprises, ainsi que les cours de milliers de résidents.

La force de la Soverdi réside aussi dans sa **capacité à mobiliser et coordonner une vaste alliance de plus de 80 partenaires, réunis sous l'Alliance forêt urbaine du Grand Montréal**. Ensemble, ils forment la plus grande table de concertation dédiée à la plantation d'arbres dans la région, veillant à ce que le verdissement soit équitable et profite à toutes les communautés, y compris les plus vulnérables.

Depuis 2024, pour soutenir les municipalités dans le verdissement des terrains privés et institutionnels de leur territoire, la Soverdi porte le **Plan ARBRE – Agir pour la Résilience, la Biodiversité et la Restauration Écologique**, qui vise à atteindre une couverture de 30 % de canopée urbaine d'ici l'horizon 2030 à l'échelle de la CMM, grâce à la plantation de 300 000 arbres et arbustes dans les municipalités du Grand Montréal. Ce plan s'appuie sur le succès de la collaboration avec la Ville de Montréal qui en est la clé de voûte.

Avec ses programmes de verdissement clés en main, adaptés à tous les secteurs — institutions de santé et d'éducation, entreprises, commerces, et citoyens — la Soverdi offre à chacun l'opportunité de participer activement à la création de villes plus vertes, plus résilientes, et mieux préparées aux défis climatiques.

5333 avenue Casgrain, # 701
Montréal, Québec, H2T 1X3
438 797-8333
info@soverdi.org
www.soverdi.org

La Soverdi est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Ses services sont exonérés de taxes à la consommation. Les taxes usuelles sont applicables sur la vente de produits et services de travaux de creusage seulement. Numéro d'organisme de bienfaisance 136472735 RR 00

Un rôle majeur dans le Plan climat Montréal et le Plan nature et sports

Dans le cadre du Plan climat 2020-2030 et du Plan nature et sports, la **Soverdi assume depuis 2020 la coordination de l'initiative visant à planter 200 000 arbres sur les terrains privés et institutionnels de la ville de Montréal**, en collaboration avec les partenaires de l'Alliance forêt urbaine. Nos rôles et responsabilités sont multiples :

- Rôle mobilisateur : Animation et mobilisation de la communauté
- Rôle unificateur : Leadership et coordination de l'Alliance forêt urbaine
- Fonction de recensement des sites : Collaboration étroite avec les grands propriétaires.

Depuis le début du Plan climat Montréal 2020-2030 et du Plan nature et sports, **la Soverdi et ses partenaires ont planté à Montréal près de 75 325 arbres et 15 350 arbustes dans environ 850 projets et retiré plus de 12 000 m^2 d'asphalte** pour enraciner la nature en ville.

Notre approche

Agir sur les terrains privés et institutionnels

Dans la mesure où les deux tiers du territoire se situent en dehors de l'emprise municipale, **l'implication de tous les acteurs - notamment les propriétaires fonciers - est essentielle pour verdir massivement Montréal**. La Soverdi joue là un rôle clé en collaborant avec l'administration pour élaborer des plans de verdissement adaptés aux terrains privés et institutionnels tout en mobilisant et guidant les propriétaires à chaque étape du processus.

Afin de garantir une répartition équitable des bienfaits de la forêt urbaine sur l'ensemble du territoire, nous avons développé une approche sur mesure pour les ICI (industries commerces et institutions) et pour le secteur résidentiel et communautaire, chacun avec des besoins et des approches spécifiques.

Cibler les zones prioritaires

L'identification des zones prioritaires est cruciale pour maximiser l'impact de nos initiatives et garantir un accès équitable au verdissement. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des analyses à grande échelle, comme les indicateurs vitaux du Grand Montréal, ainsi que sur les données détaillées fournies par la municipalité, telles que la carte des zones prioritaires à verdir pour diminuer les impacts des vagues de chaleur développée par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER). Ces approches macroscopiques et microscopiques, qui incluent des données démographiques, environnementales et sociales, permettent de mettre en lumière les quartiers les plus vulnérables aux aléas climatiques et de développer des stratégies de verdissement équitable, efficaces et durables.

Catalyser les initiatives et les ressources

Le verdissement des villes est une responsabilité collective qui appelle la participation active de tous les acteurs du territoire. **Pour encourager la collaboration, la Soverdi propose un accompagnement complet qui catalyse l'engagement de chaque acteur.** Nous soutenons les administrations dans l'élaboration de stratégies de verdissement et la mobilisation des acteurs clés sur leur territoire. Nous partageons nos ressources avec les membres de l'Alliance pour amplifier nos efforts collectifs et les accompagner dans leurs projets. Nous collaborons avec le milieu de la recherche en ouvrant nos données et projets à l'étude, permettant d'enrichir les connaissances en verdissement urbain. Nous intégrons nos fournisseurs en amont grâce à une communication claire sur nos besoins. Enfin, nous offrons des incitatifs financiers et des projets clés en main pour rendre le verdissement plus accessible aux propriétaires de terrains. En associant des ressources et en partageant l'expertise, nous rendons le verdissement urbain non seulement possible, mais également durable.

Notre stratégie de mobilisation et de démarchage

Depuis 2012, la Soverdi a suscité une mobilisation sans précédent au sein de la communauté, tant au sein du secteur privé qu'institutionnel et civil, notamment avec la création de l'Alliance forêt urbaine et du Comité des leaders de la forêt urbaine mentionnés plus bas.

L'une des caractéristiques distinctives de la Soverdi réside dans son approche participative, profondément enracinée dans les réalités locales de chaque projet. En faisant contribuer chacun à leur façon, les acteurs locaux, les grands propriétaires fonciers et les bailleurs de fonds souhaitant soutenir des initiatives de verdissement, nous créons des montages financiers innovants, permettant de concrétiser des projets qui ne verraient pas le jour autrement.

En 2025, la Soverdi a encore intensifié ses efforts de démarchage pour remédier au déficit de terrains accessibles. Plusieurs initiatives ont été mises en place, telles que la professionnalisation de notre cellule de démarchage avec désormais une chargée de projets dédiée et des outils partagés, la pérennisation de l'appel à projets initié en 2024, et le développement d'une approche systématique de collaboration avec les arrondissements. Ces actions visent à renforcer l'accès aux terrains nécessaires pour les projets de verdissement et à consolider les partenariats locaux.

Parmi les nouvelles encourageantes, **la Soverdi travaille avec la Ville de Montréal à une entente pluriannuelle qui pourrait aboutir au verdissement des sites du ministère des Transports et de la Mobilité durable,** soit la plantation de plusieurs milliers d'arbres sur plusieurs années.

Notre stratégie d'approvisionnement

Pour assurer la durabilité et l'efficacité de nos efforts de verdissement, nos réalisations intègrent systématiquement des pratiques exemplaires en matière de plantation et de gestion des espaces verts :

Nous sélectionnons une large variété d'espèces d'arbres pour renforcer la résilience des écosystèmes urbains. Nous travaillons en moyenne avec plus de 250 espèces d'arbres et d'arbustes différents, incluant plus de 400 cultivars, provenant de fournisseurs québécois. Nous sélectionnons notamment des arbres fruitiers et des conifères afin de créer différents habitats pour les insectes et animaux. Cette diversité est essentielle pour soutenir la faune locale, enrichir les sols, et créer des paysages urbains plus résilients face aux perturbations environnementales. À noter que les pépiniéristes avec lesquels nous travaillons se soumettent tous aux normes du BNQ 0605-300.

Nous avons également intégré le concept des groupes fonctionnels d'espèces d'arbres dans notre réflexion sur l'aménagement paysager, en nous appuyant sur l'ouvrage d'Alain Paquette et Christian Messier, *Repenser la diversité – l'approche fonctionnelle*. Nous priorisons des espèces d'arbres adaptées aux contraintes spécifiques de chaque site, telles que la fréquentation, les vents, les sels de déglaçage, ou encore la présence d'animaux. Nous veillons également à sélectionner des espèces capables de prospérer dans le climat actuel et de s'adapter à un climat en évolution, en résistant aux épisodes de chaleur extrême, de sécheresse, d'inondations et aux variations saisonnières.

Par ailleurs, notre **comité de recherche et développement** participe à plusieurs initiatives, seul ou en collaboration avec des **universités partenaires**, afin d'améliorer nos pratiques et notre sélection végétale en vue de rendre nos plantations plus résilientes. Ces travaux s'articulent autour de **trois axes de recherche principaux** :

- **Évaluation du développement des arbres** 5 et 10 ans après leur plantation, afin de mesurer leur croissance, leur santé et adapter nos plantations futures selon les constats
- **Optimisation des techniques de plantation dense**, en comparant deux types de plantations, afin de déterminer quelle typologie assure la meilleure croissance et taux de survie, tout en recréant un environnement forestier naturel.
- **Analyse de l'effet des amendements du sol** sur la survie et la croissance des végétaux, dans une optique d'efficacité et de durabilité à long terme.

Le suivi des plantations comme facteur de succès

Nous utilisons une application intégrant un gestionnaire web et une interface mobile pour le géoréférencement de nos végétaux. Cet outil nous permet de gérer nos plantations de manière proactive, de cibler les zones stratégiques, d'identifier les opérations d'entretien et d'arrosage spécifiques à chaque arbre, de récolter des données précieuses pour la recherche et le développement, et de réaliser des redditions de comptes précises à nos bailleurs de fonds. Cette approche méticuleuse et la traçabilité associée ont conduit à **un taux de survie des plantations au sein de l'Alliance forêt urbaine dépassant 95 %** au cours des trois dernières années.

L'implication sociale

Chaque année, au travers de divers programmes auxquels nous contribuons, tels que le Programme TAPAJ avec Spectre de rue, et l'accueil d'écoles d'horticulteurs, les initiatives de la Soverdi offrent aux jeunes l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle, ainsi qu'à des bénévoles corporatifs la chance de s'engager de manière concrète. **Ces pratiques, profondément valorisées en tant qu'organisme à but non lucratif, s'inscrivent dans une perspective d'économie sociale visant à transformer durablement Montréal, rendant ainsi la nature accessible à tous**.

Nos partenaires

Depuis 2012, en collaboration avec la Ville de Montréal et avec l'aide de l'Alliance forêt urbaine et des Leaders de la forêt urbaine, la Soverdi relève l'ambitieux défi du Plan forêt urbaine dont l'objectif était de hausser le taux de canopée de 20 à 25 %, et maintenant 26 %. **Notre collaboration ayant ainsi prouvé son succès ces dernières années, elle continue donc naturellement pour atteindre les objectifs ambitieux énoncés au Plan Climat 2020-2030 et au Plan nature et sports.**

L'Alliance forêt urbaine Grand Montréal

Créée par la Soverdi en 2012, l'Alliance forêt urbaine est un regroupement volontaire composé d'organisations œuvrant pour le verdissement urbain, rassemblées en vue de mettre en œuvre les plantations d'arbres sur le domaine privé et institutionnel de la Ville de Montréal. **Pilotée par la Soverdi, qui mobilise les acteurs, coordonne les plantations et gère la distribution des fonds reçus, l'Alliance, regroupant désormais 80 partenaires dans le Grand Montréal, vise à proposer une solution clé en main pour le verdissement urbain,** garantissant une offre de qualité sur tout le territoire. Forte de son expertise, elle parvient à toucher aussi bien les propriétaires de résidences privées que les gestionnaires de grandes propriétés institutionnelles et commerciales. Après 13 ans de travail et près de 150 000 arbres plantés, l'Alliance demeure un modèle de collaboration exemplaire.

Afin de renforcer l'impact des initiatives déployées, un comité d'experts a été mis en place. Composé de spécialistes dont la participation évolue selon les thématiques abordées, ce comité a pour mission d'accompagner les membres de l'Alliance dans leurs actions visant à accroître la canopée et la biodiversité, en offrant des analyses éclairées et des solutions adaptées aux défis rencontrés. Jusqu'à présent, les travaux du comité se sont concentrés sur trois enjeux prioritaires :

- **La déminéralisation des sols**, considérée comme un levier essentiel pour favoriser la plantation des arbres, améliorer la gestion des eaux pluviales et renforcer la résilience urbaine ;
- **Le renforcement de la collaboration au sein de l'Alliance**, afin de consolider les synergies entre les membres et maximiser l'impact collectif des initiatives de verdissement ;

- **L'intégration de pratiques exemplaires en matière de plantations denses**, afin de promouvoir des aménagements durables, résilients et représentatifs des meilleures approches écologiques urbaines.

Dans le cadre de cette demande de contribution financière, la Soverdi sera responsable de coordonner le projet et d'encadrer les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine dans la réalisation de leurs projets respectifs de verdissement.

Les leaders de la forêt urbaine

En 2025, Le Comité des leaders de la forêt urbaine s'est transformé en Réseau des leaders de la forêt urbaine pour un fonctionnement plus agile, plus flexible et plus personnalisé aux besoins de chaque leaders. Composé d'entreprises emblématiques de Montréal - **le CN, Hydro-Québec, le Port de Montréal, la Banque TD, Lafarge Canada, la Caisse de dépôt et placement du Québec et Québecor** - ce réseau, via les actions et contacts de ses membres, crée un véritable mouvement de verdissement au sein de la communauté d'affaires.

Certains, comme le CN, le Port de Montréal, Hydro-Québec et Lafarge Canada investissent pour la plantation de milliers d'arbres sur leurs emprises, tandis que d'autres, comme la Banque TD, la Caisse de dépôt et placement du Québec et Québecor commanditent des plantations sur des terrains institutionnels ou résidentiels. **Grâce à leur engagement, ces entreprises contribuent à près de 25 % de nos projets, favorisent la conclusion de nouvelles ententes de verdissement, et augmentent la visibilité de notre initiative.**

Le Partenariat climat

Le Partenariat climat est une initiative indépendante créée afin de mobiliser les acteurs-clés de la collectivité montréalaise pour contribuer à atteindre l'objectif ultime du Plan climat : réduire les émissions de GES de 55 % d'ici 2030.

Coordonnée par le CRE Montréal, **le chantier Adaptation de Partenariat Climat Montréal, dont a fait partie la Soverdi via les cliniques cette année, regroupe 18 organisations faisant preuve d'un leadership exemplaire en matière d'adaptation aux changements climatiques.** La force du chantier réside dans la mise en commun d'expertises, la diversité de provenance des partenaires qui y siègent et l'audace de la démarche menée en parallèle et en appui de celle menée par la Ville de Montréal, formalisée dans son Plan Climat.

Le bilan de l'année 2025 :

L'année 2025 a été particulièrement dense et déterminante pour la Soverdi. Elle s'est amorcée par le déplacement de notre pouponnière d'arbres dans le site de l'Hippodrome, une opération d'envergure réalisée dans un délai restreint — entre le dégel du sol et les premières plantations — soit à peine un mois pour concrétiser ce projet d'importance. La saison s'est ensuite poursuivie par une succession de chantiers de plantation majeurs, de juin à novembre, accompagnés d'un programme d'arrosage intensif durant les mois exceptionnellement chauds et secs de l'été. Cette année a également marqué la conclusion de notre planification stratégique, un exercice clé qui a permis de confirmer et d'affiner nos priorités pour les prochaines années, à la lumière de plusieurs tendances structurantes, notamment :

- **Les terrains les plus accessible à la plantation ont déjà, en grande partie, bénéficié de nos interventions,** réduisant ainsi le nombre de sites facilement exploitables pour de nouveaux projets de verdissement, particulièrement sans recourir à des démarches de déminéralisation longues et coûteuses ;
- **Un nombre croissant de propriétaires souhaitent bénéficier de projets de plantations denses**, que ce soit pour contrer les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), créer des barrières naturelles avec le voisinage ou simplement ramener davantage de nature en milieu urbain ;
- Dans le contexte économique et social actuel, **les entreprises se montrent plus prudentes quant à leurs investissements** dans les projets de verdissement mais sont toujours à la recherche d'impacts concrets sur l'environnement dans leur stratégie ESG.
- **Les propriétaires évoluent dans un contexte marqué par une grande instabilité,** où leurs budgets peuvent être suspendus ou réaffectés du jour au lendemain. À l'inverse, certains peuvent s'avérer soudainement disposés à investir dans des projets d'envergure sans attendre. Cette variabilité impose à la Soverdi une forte capacité d'adaptation, une réactivité opérationnelle constante et une planification flexible, afin de pouvoir saisir les occasions au moment opportun.

Face à ces constats, la Soverdi a misé sur le **renforcement de ses capacités d'intervention**. Nous avons investi dans la formation de nos équipes, créé une cellule de recherche pour approfondir notre expertise, accru nos échanges avec nos fournisseurs, intensifié nos efforts de prospection et renforcé notre présence stratégique auprès de partenaires clés. Ces initiatives, essentielles pour répondre aux enjeux croissants du verdissement urbain, nous permettront non seulement de nous adapter et d'anticiper les défis à venir, mais aussi de **maximiser durablement notre impact environnemental et social**.

En 2025, **près de 14 758 arbres et 1 845 arbustes ont bénéficié du financement de la Ville de Montréal** dans le cadre de l'entente de contribution financière pour le renforcement de la canopée.

De plus, **16 689 arbres ont aussi reçu du financement de la Ville de Montréal pour être entretenus (arbres plantés en 2023 et 2024),** un chiffre qui évoluera dans les années à venir parallèlement à notre rythme de plantation. En effet, ce sont 20 690 arbres et arbustes qui seront entretenus en 2026 (plantés en 2024 et 2025).

Vision 2030 – 200 000 arbres sur les terrains privés et institutionnels de Montréal

Notre objectif principal est **l'accroissement de la canopée et de la biodiversité** de la métropole pour une population en meilleure santé, en visant la plantation de 200 000 arbres d'ici 2030 sur les terrains privés et institutionnels de la ville.

Dans un contexte d'urgence face aux besoins d'adaptation aux effets des changements climatiques ainsi que de manque d'espace pour verdir, il est primordial pour nous de **mettre en place des solutions innovantes pour améliorer l'impact et la résilience des plantations**. De plus, dans la continuité de nos actions, **une attention particulière doit être portée aux secteurs les plus vulnérables et sujets aux îlots de chaleur**, notamment en nous basant sur la carte des zones prioritaires à verdir pour diminuer les impacts de vagues de chaleur développée par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

La demande

À la lumière de l'analyse des tendances observées au cours des dernières années et afin de répondre aux besoins de manière **stratégique, agile et efficiente**, la Soverdi propose l'ajustement suivant à la demande :

Intégrer un prix spécifique pour les plantations denses pour prendre en compte le taux de mortalité supposé dans ce type de plantation. Cette mesure permettrait de répondre à la demande croissante pour ce type d'intervention, tout en tenant compte de leur taux de mortalité potentiellement plus élevé.

L'approche de la Soverdi en matière de plantations denses (espacement de 1 à 1,5 m centre à centre pour les petits calibres entre eux et de 3m c.c entre les calibres moyens et gros) repose sur les principes de survie, de résilience et de maintien d'un faible taux de mortalité à long terme. Inspirée du fonctionnement des écosystèmes forestiers, cette méthode s'appuie sur une stratégie de succession végétale combinée au principe des strates végétales, favorisant la complémentarité entre les espèces et la stabilité des peuplements. Grâce à cette stratégie végétale pour les plantations dense — fondée sur la diversité fonctionnelle, la stratégie de strates végétales par successions et une grande densité favorisant la résilience — **le taux de survie de nos plantations denses demeure très satisfaisant. Seules les arbres de petit calibre pourraient présenter un taux de mortalité estimé à environ 20 %.** La fermeture progressive de la canopée, plus tardive que dans une forêt de type *Miyawaki* par exemple, favorise une adaptation graduelle des essences et une plus grande résilience. (Voir annexe 1 pour explication complète de la stratégie végétale de plantation dense)

Pour soutenir la plantation de milliers d'arbres et encourager les propriétaires privés et institutionnels à investir dans le verdissement, **la Soverdi propose et demande à la Ville de Montréal une contribution financière de 3 071 550 $ en vue de la plantation de 14 500 arbres, 2 500 arbustes et l'entretien des plantations des années précédentes.**

La structure financière proposée pour l'année 2026

14 500 arbres (plantation dense et régulière) + 2 500 arbustes + entretien des végétaux années passées					
Calibres	**Quantités**	**Montant pour la plantation**	**Entretien année de plantation ($/végétal)**	**Total ($/végétal)**	**Total**
Chiffres estimés en plantation dense 2026					
Petit calibre plantation dense* Feuillus : 80 – 250 cm Conifères 40 - 99 cm	4000	57$	20$	77$	**308 000$**
Moyen calibre plantation dense** Feuillus : 30 à 49 mm de DHS Conifères 100- 124 cm	1800	147$	20$	167$	**300 600$**
Gros calibre plantation dense ** Feuillus : 50 mm et plus de DHS Conifères : 125 cm et plus	500	341$	20$	361$	**180 500$**
Total plantations denses	**6300**				**789 100$**
Chiffres estimés en plantation régulière 2026					
Arbustes **Jusqu'à 299 cm de haut à maturité**	**2500**	**20$**	**20$**	**40$**	**100 000$**
Petit calibre Feuillus : 80 – 250 cm Conifères 40 - 99 cm	4000	76$	20$	96$	**384 000$**
Moyen calibre Feuillus : 30 à 49 mm de DHS Conifères 100- 124 cm	2200	176$	20$	196$	**431 200$**
Gros calibre Feuillus : 50 mm et plus de DHS Conifères : 125 cm et plus	2000	405$	20$	425$	**850 000$**
Total arbres plantations régulières	**8200**				**1 665 200$**
Total végétaux	17 000				2 554 300$
Entretien d'une portion des arbres et arbustes plantés en 2024/2025	20 690	-	-	25,00$	517 250$
GRAND TOTAL					**3 071 550$**

* 20% mortalité sur les petits calibres ** 15% de mortalité sur les moyens et gros calibres à long terme.

Les modalités de plantation

Les végétaux financés par cette demande se retrouvent au sein d'une diversité de projets de verdissement urbain. Chacun de ces projets comprend l'intervention de personnes compétentes en architecture du paysage, en foresterie urbaine, en biologie et en horticulture.

Les arbres et arbustes sont plantés sur des terrains privés et institutionnels dans les 19 arrondissements de la ville de Montréal afin d'augmenter et soutenir la canopée et la biodiversité montréalaise dans une optique d'adaptation aux changements climatiques. Toutes les informations en lien avec ces végétaux, soit la pépinière d'origine, l'essence plantée et son calibre, ainsi que l'adresse du site de plantation et une géolocalisation unique pour chaque arbre, seront fournies à la Ville 3 fois par année. Un rapport préliminaire sera remis le 31 juillet 2026 pour les arbres et arbustes plantés au printemps, un rapport intermédiaire sera fourni le 31 octobre pour les arbres et arbustes plantés au printemps et durant l'été et un rapport final incluant tous les arbres et arbustes plantés en 2026 sera remis au plus tard le 31 décembre 2026.

Les modalités d'entretien et de remplacement des arbres plantés

Les végétaux recevront un arrosage adéquat selon les conditions du site et de la météo durant les deux premières années suivant la plantation. En plus de l'arrosage, d'autres opérations d'entretien seront menées selon les besoins des arbres, telles que le désherbage et le nettoyage des cuvettes, le tuteurage et l'ajout de paillis/BRF. **Toutes les informations en lien avec les visites d'entretien de chaque végétal, soit la date de la visite, l'entretien effectué et, le cas échéant, l'essence plantée en remplacement, seront fournies.** Ces mesures visent à s'approcher d'un taux de mortalité le plus proche possible du 0 %.

Les autres sources de financement et le partage de la contribution financière

L'important appui financier de la Ville constitue un levier pour le financement privé qui complète les sommes requises afin de réaliser les projets de verdissement**. Les propriétaires résidentiels et de nombreuses entreprises et institutions investissent depuis plusieurs années une somme représentant de 25 à 60 % des coûts d'un projet de plantation.**

À noter que depuis 2021, les arbres que nous avons plantés dans la CMM incluant ceux plantés sur l'Île de Montréal ont bénéficié de l'appui du gouvernement fédéral, dans le cadre du programme « 2 milliards d'arbres ». Une subvention dont nous allons pouvoir bénéficier jusqu'en 2030.

Les contributions financières publiques et privées sont mises à disposition des membres de l'Alliance forêt urbaine (voir la liste complète des membres en annexe). Ces organismes utilisent également la contribution financière comme levier afin de solliciter d'autres sources de financement pour réaliser des projets de verdissement à Montréal.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations cordiales,



Simon Racine
Directeur général

Annexe 1 - Stratégie plantation dense

Les plantations denses (espacement de 1 à 1,5 m centre à centre pour les petits calibres entre eux et de 3m c.c entre les calibres moyens et gros) réalisées par la Soverdi découlent d'une longue réflexion portant sur la survie, la résilience et le maintien d'un faible taux de mortalité sur le long terme malgré la haute densité de plantation. Pour répondre à ces contraintes, la sélection végétale est influencée par les caractéristiques du site et la valorisation de la diversité fonctionnelle. Nous nous sommes également inspirés des complexes écosystémiques forestiers en utilisant une stratégie de succession végétale combinée avec le principe de strates végétales afin de créer une plantation complémentaire. En d'autres termes, nous favorisons des essences ayant différentes vitesses de croissance et différentes maturités pour recréer un genre de forêts spontanées.

Stratégie plantation dense :

- Arbres de moyens et gros calibres sont des arbres de première succession (rapidité de croissance élevé) et sont répartis aux 3 à 5 m. La distance et la hauteur étant plus grande ceux-ci peuvent prospérer sans compétition. Leur maturité étant plus avancée, leur taux de croissance sera inférieur à des spécimens de plus petits calibres et donc leur mortalité est ainsi retardée.

- Les conifères sont généralement des moyen calibre, placés en massif à des distances plus grandes entre elles. Selon nos observations, les conifères plantés en regroupement ont une tendance à être plus résilients que les conifères plantés en isolé. Cette volonté de création de massifs découle également d'un réplica de la nature.

- En sous-couche des plantations des essences de 2e et 3e de succession sont des spécimens en petits calibres. Ces espèces ayant besoin d'ombre pour se développer, elles peuvent se développer sous le couvert forestier des 1er de succession (gros et moyens calibres). Cette composition permet d'avoir une approche complémentaire minimisant la compétition des spécimens entre eux. Par contre, selon nos observations, ce serait cette sous-couche végétale qui aurait un plus haut taux de mortalité.

- Dans certaines de nos plantations, nous utilisons des arbustes pour combler les espaces au sol entre les arbres. Cette proposition permet d'avoir un meilleur maintien de l'humidité dans le sol tout en couvrant les espaces au sol pouvant être colonisés par les plantes adventices pouvant nuire à la croissance et la survie des arbres.

- Afin de lutter contre les espèces herbacées créant de la compétition avec les plantations, nous couvrons la totalité de la surface entre les végétaux par du paillis permettant le contrôle des essences nuisibles et de maintenir l'humidité dans le sol.

Selon nos observations jusqu'à présent, les avantages des plantations denses seraient les suivants :

- Réduction des îlots de chaleur
- Maintien de la biodiversité
- Amélioration de la qualité de l'air
- Captation du carbone atmosphérique
- Rétention des eaux

- Amélioration de la qualité des sols (stabilisation de sol, stimulation de la communauté microbienne dans le sol, stabilisation des contaminants du sol à proximité des racines, apport matière organique par les arbres morts)
- Atténuation du bruit
- Lutte et contrôle des espèces exotiques envahissantes
- Gestion différenciée
    - En plus de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, la gestion différenciée permet d'éviter l'entretien problématique sur les plantations. À la suite de nos analyses de l'état des arbres 5 ans post-plantation, nous avons constaté que plus de 38% des dommages infligés aux arbres sont induits par le passage des tailles bordures à la base des arbres. Ces blessures sont une porte d'entrée vers des nombreuses maladies pouvant nuire à la survie de l'arbre.
- Résilience aux impacts des changements climatiques
    - Insectes envahissants
    - Vagues de chaleurs
    - Sécheresse
    - Pluies diluviennes
    - Vents violents

Estimation du taux de mortalité

En résumé, considérant tous les éléments mentionnés ci-haut, nous estimons à 20% le taux de mortalité potentielle à 15 ans, uniquement sur les petits calibres de nos plantation denses sur le long termes pour les raisons suivantes :

- Il a été démontré que la diversité fonctionnelle permet de diminuer la courbe d'auto-éclaircissement des plantations, car les espèces vont exprimer davantage de complémentarité que de compétition (Urgoiti et al., 2023).
- La stratégie des strates végétales par successions permet de créer des forêts complémentaires et moins compétitives.
- La grande densité permet plus de résilience de ces nouveaux écosystèmes forestiers.
- La mortalité des arbres va uniquement commencer lorsque la canopée va se refermer, comme les arbres plantés sont plus distancés et de plus grand calibre (croissance plus lente), la fermeture de la canopée va avoir lieu plus tardivement que dans une forêt Miyawaki.

Finalement, à compter de 2026, un stagiaire sera dédié au suivi et à l'analyse de l'évolution des plantations denses de la Soverdi.

Urgoiti, J., Messier, C., Keeton, W.S., Belluau, M. &, Paquette, A. (2023). Functional diversity and identity influence the self- thinning process in young forest communities. *Journal of Ecology. 00,* 1-13. *https://doi.org/10.1111/1365-2745.14158*

Monika Egerer & Michael Suda, Designing "Tiny Forests" as a lesson for transdisciplinary urban ecology learning, *Open access, Volume 26, pages 1331–1339, (2023), Published: 31 May 2023*
https://link.springer.com/article/10.1007/s11252-023-01371-7

https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S235200942400035X?via%3Dihub

Annexe 2 – les membres de l'Alliance forêt urbaine Grand Montréal

- Arbres Canada
- Arbres-évolution
- Ateliers pour la biodiversité
- Association des médecins francophones du Canada
- Association sportive et communautaire centre-sud (ACCS)
- Canopée
- Carrefour jeunesse emploi (CJE)
- Centre d'écologie urbaine
- Centre de valorisation du bois urbain (CVBU)
- Centre de services scolaire de la Pointe-de-L'île (CSSPI)
- Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)
- Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB)
- Centre de services scolaires des Milles-Iles (CSSMI)
- Centre de services scolaires de Laval (CSSL)
- Centre de valorisation du bois urbain (CVBU)
- CERFO
- Chaire de recherche sur la forêt urbaine | UQAM
- CHUM et ESPUM, Université de Montréal
- CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal
- CIUSSS de l'Ouest-de l'île-de-Montréal
- CIUSSS du Centre-Sud-de l'île-de-Montréal
- CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal
- CISSS de la Montérégie Est
- CISSS de la Montérégie Centre
- CISSS de la Montérégie Ouest
- CISSS des Laurentides
- Collège Beaubois
- Collège Vanier
- Comité de surveillance Louis-Riel
- Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM)
- Commission scolaire English Montréal (EMSB)
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Commission scolaire Riverside (RSB)
- Concertation Montréal
- Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
- Conseil régional de l'environnement de Laval
- Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
- Corporation des fleurons du Québec
- Corridor écologique Darlington
- Connexion nature
- Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP)
- Éco de la Pointe-aux-Prairies — Mandataire du programme Éco-quartier pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Eco-Pivot
- Ecole de technologie supérieure (ETS)
- English Montreal School Board (EMSB)
- Environnement Jeunesse (ENJEU)
- Espace pour la vie
- FADOQ-Île de Montréal
- Fous de Nature
- Gérer son quartier
- GRAME — Mandataire du programme Éco-quartier pour les arrondissements Lachine et le Sud-Ouest
- Groupe Information Travail (GIT)
- Groupe Pro-Vert
- GUEPE
- Héritage laurentien — Mandataire du programme Éco-quartier pour l'arrondissement LaSalle
- HYF Forêts urbaines
- Institut de recherche en biologie végétale - UdeM
- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)

- Institut Philippe-Pinel
- Institut universitaire en santé mentale de Montréal
- Jour de la Terre Canada
- Les Amis de la Montagne
- Les arbres de la Vallée
- Les ateliers Ublo
- Les Fruits Défendus
- Mouvement écologique du comté Richelieu
- Mouvement PlantAction
- Ministère des Transports du Québec
- MultiCaf
- Nature-Action Québec — Mandataire du programme Éco-quartier pour les arrondissements Saint-Léonard, Verdun (Maison de l'environnement de Verdun), Rosemont–La Petite-Patrie (Programme Faites comme chez vous) et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Nouveaux Voisins
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Outremont en famille — Mandataire du programme Éco-quartier pour l'arrondissement Outremont
- Park People - Les ami.es des parcs
- Parc olympique
- Partenariat du Quartier des Spectacles
- Phyto Action
- PME MTL Est-de-l'Île
- Polliflora
- Pro-vert Sud-Ouest
- Québec-Vert (anciennement FIHOQ)
- Regroupement des Éco-quartiers (REQ)
- Sentier urbain
- Société de verdissement du Montréal métropolitain - Soverdi
- Société d'habitation de Montréal (SHDM)
- Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)
- Société du parc Jean-Drapeau
- Société écocitoyenne de Montréal (SEM) — Mandataire du programme Éco-quartier Ville-Marie - secteurs Sainte-Marie et Saint-Jacques
- Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) — Mandataire du programme Éco-quartier pour l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Sollicité — Mandataire du programme Éco-quartier pour l'arrondissement Ville-Marie - secteur Peter-McGill)
- Société internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ)
- Soverdi
- Spectre de rue - TAPAJ
- Synergie Santé-Environnement (SSE)
- Université Concordia
- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Urban Landscape Ecology Lab Concordia University
- VertCité — Mandataire du programme Éco-quartier pour les arrondissements Saint-Laurent et Pierrefonds-Roxboro
- Ville de Montréal
- Ville en vert — Mandataire du programme Éco-quartier pour les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Montréal-Nord

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que la Société de Verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) (ci après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention de contribution financière pour le renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels de Montréal (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- ∉ S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- ∉ Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;

- ∉ S’assurer de reconnaître équitablement l’ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- ∉ Ajouter l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l’insertion du logo n’est pas possible.

2.1.3 Inclure l’une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d’activités :

- ∉ « Le projet de renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels de Montréal est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l’entente »;

- ∉ « SOVERDI remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet de renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels de Montréal »;

- ∉ « Le projet de renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels de Montréal est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- ∉ « Le projet « Renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels de Montréal » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d’une annonce importante ou d’un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l’avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d’un représentant ou d’une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

- coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- ∉ Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- ∉ Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- ∉ Pour une publication sur Facebook :

  - ⊄ @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

  - ⊄ @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celleci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme de renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels de Montréal.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Au 31 juillet 2026, la SOVERDI remettra un rapport d'étape présentant le détail des plantations d'arbres et d'arbustes réalisés sur les terrains privés et institutionnels situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Au 31 octobre 2026, la SOVERDI remettra un rapport d'étape présentant le détail des plantations d'arbres et d'arbustes réalisés sur les terrains privés et institutionnels situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Au plus tard le 31 décembre 2026, à la date de terminaison de la convention, la SOVERDI remettra un rapport final présentant le détail des plantations d'arbres et d'arbustes réalisés sur les terrains privés et institutionnels situés sur le territoire de la Ville de Montréal, ainsi qu'un rapport final des détails d'entretiens effectués sur les arbres ciblés des ententes de contribution financière des deux dernières années, soit 2024 et 2025.

Les informations à fournir dans les rapports d'étapes de reddition de comptes sont précisées dans l'Annexe 1 - Projet.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255756002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un soutien financier de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 $ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Plan de la forêt urbaine

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255756002 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

GDD 1255756002 Virement de la dir. gén. au SGPMRS.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

Co-auteur :
Fidel Côté-Filiatrault, Conseiller en planification budgétaire
Frédérique Blandin Fèvre, Conseillère budgétaire
Seng Phalleak Chong, Conseiller budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.063

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267840001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 525 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, afin d'assurer son fonctionnement et le maintien de ses activités pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 525 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, afin d'assurer son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour la période de 2026;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-20 17:19

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267840001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 525 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, afin d'assurer son fonctionnement et le maintien de ses activités pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal est un OBNL dépositaire d'un patrimoine unique qui présente l'histoire :

1. des origines de Montréal et de sa fondation par Jeanne Mance à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve;
2. de la Fondation de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, première infirmière laïque au Canada;
3. des Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission de soins aux malades;
4. de l'évolution des soins et des sciences de la santé.

Le Musée raconte l'histoire de femmes, laïques et religieuses, qui ont contribué de manière remarquable à l'établissement de Montréal par l'ensemble des soins qu'elles ont donnés aux citoyen.ne.s qui ont construit la ville, mais aussi par leur implication dans le développement urbanistique au pied du Mont-Royal. Témoins uniques de l'histoire des connaissances médicales, les collections présentées et conservées au Musée relatent des savoirs liés tant aux plantes médicinales qu'à l'évolution des outils chirurgicaux tout en témoignant du côté humain des soins ainsi que de l'attention et de l'empathie offertes aux patient.e.s. Le Musée conserve et met en valeur une collection de 30 000 artefacts.

En 2017, la Ville de Montréal a acquis l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) au sein duquel est situé le Musée, ce dernier occupant l'ancienne résidence des aumôniers de l'Hôtel-Dieu. Ainsi, comme prévu à l'acte de vente, depuis le 1er mai 2019, l'édifice qui abrite le Musée des Hospitalières est la propriété de la Ville comme partie prenante du projet de la Cité-des-Hospitalières.

Depuis son incorporation en 1990 et son ouverture en 1992 dans le cadre du 350e anniversaire de Montréal, la mise sur pied du Musée, son fonctionnement et l'ensemble de ses activités étaient financées par les RHSJ. Tel que prévu, depuis le 1er mai 2019 et comme convenu à l'acte de vente, les RHSJ n'octroient plus de soutien financier au Musée.

Dans l'acte de vente de 2017, la Ville s'est engagée à déployer les mesures nécessaires pour assurer la mise en valeur du site en fonction de cinq valeurs significatives pour les RHSJ, soit :

- la préservation de l'esprit des lieux;
- le respect des valeurs des religieuses et leur mission spirituelle;
- la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- la cohérence avec l'histoire du site;
- l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal reconnaît l'importance et la spécificité du mandat de l'OBNL et souhaite l'accompagner dans la réalisation de ses activités qui permettent d'enrichir les expériences vécues en matière de patrimoine et de mettre en valeur un site unique intrinsèquement lié à l'histoire de la métropole.

Le Musée a obtenu le renouvellement de son agrément du ministère de la Culture et des Communications en 2024. Cette reconnaissance gouvernementale majeure est valide pour une durée de 5 ans et témoigne de la qualité des pratiques muséologiques de l'institution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1907 – 20 novembre 2025 : Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à des fins d'entreposage, pour une durée d'un an, à compter du 15 octobre 2025, un espace d'une superficie de 218 pieds carrés dans les garages du 251 A, avenue des Pins Ouest, à la Cité-des-Hospitalières, arrondissement du Plateau Mont-Royal, moyennant un loyer total de 100 $, excluant les taxes. La subvention immobilière représente une somme de 3 606 $. Ouvrage #1303-142

CE25 0500 – 2 avril 2025 : Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à des fins de musée, pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, Cité des Hospitalières, moyennant un loyer symbolique total de 300 $, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. La subvention immobilière représente une somme de 730 368 $. Ouvrage #1303-102

CM23 0928 – 22 août 2023 : Accorder un soutien financier de 175 000 $ par année au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour les années 2023, 2024 et 2025, totalisant la somme de 525 000 $ / Approuver un projet de convention à cet effet

CM22 0615 - 16 mai 2022 : Accorder un soutien financier de 175 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM22 0613 - 16 mai 2022 : Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés, ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier

2022 au 31 décembre 2024, moyennant un loyer symbolique total de 300 $, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ - La subvention immobilière représente une somme de 599 637 $;

CM21 0309 - 22 mars 2021 : Accorder un soutien financier de 190 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM20 0813 - 25 août 2020 : Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²), pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ouvrage #1303-102. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières. La subvention immobilière représente une somme de 187 879 $;

CM20 0803 - 25 août 2020 : Accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet;

CE19 1686 - 6 novembre 2019 : Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, pour une période de huit mois, soit du 1er mai 2019 au 31 décembre 2019, moyennant un loyer symbolique de 100 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail / Imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CM19 1115 - 22 octobre 2019 : Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM17 0777 - 13 juin 2017 : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, à des fins municipales, l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

La présente convention vise le soutien du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal suite à l'acquisition du site par la Ville de Montréal pour les années 2026, 2027 et 2028. La subvention permettra à l'institution de poursuivre ses activités muséales de conservation, de recherche, d'éducation et de diffusion.

Le projet de l'OBNL est la mise en valeur du patrimoine des RHSJ par la conception, le développement et l'offre de différentes activités (expositions, visites commentées, programmes éducatifs et activités de médiation).

Le Musée des Hospitalières propose plus spécifiquement pour les années 2026 à 2028:

- L'implantation d'un circuit d'interprétation muséale sur l'ensemble du site et particulièrement dans la portion monastère;
- L'offre d'une programmation spécifique pour les personnes montréalaises plus vulnérables et pour les touristes du Québec et d'ailleurs;

- Le déploiement de nouvelles expositions temporaire et permanente;
- L'offre d'un nouveau programme éducatif sur les Hôtel-Dieu et le Mont-Royal ;
- La mise en place d'un plan de développement des collections.

JUSTIFICATION

Le développement de la Cité-des-Hospitalières par la Ville de Montréal exige un respect des valeurs des religieuses et une mise en valeur du patrimoine exceptionnel du site. Afin d'honorer cet engagement, la Ville de Montréal, par le Service de la culture, souhaite soutenir le Musée.

Dans le cadre du projet de requalification de la Cité-des-Hospitalières, la Ville de Montréal souhaite soutenir le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal en raison de l'apport de l'organisme à la mise en valeur du patrimoine montréalais et à l'animation qu'il réalise au sein du site patrimonial du Mont-Royal et de la Cité-des-Hospitalières.

Les musées sont au cœur de l'écosystème culturel montréalais. Ils contribuent au rayonnement et à la vitalité des quartiers et à bonifier l'offre et les activités culturelles de proximité. Le projet s'inscrit dans l'alignement stratégique de la Ville puisqu'il contribue directement à la démocratisation culturelle en stimulant l'innovation et la créativité tout en renforçant la solidarité, l'équité et l'inclusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 525 000 $ sera financé par le Service de la culture, soit un soutien financier de 175 000 $ par année, pendant 3 ans.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal dans les cinq dernières années :

	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Culture	197 000 $	198 296 $	181 000 $	175 000 $	175 000 $
Diversité et inclusion sociale	140 $	-	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	-	176 $	150 $	-	-
Ressources humaines et communications	-	-	-	-	104 $
Total	**197 140 $**	**198 472 $**	**181150 $**	**175 000 $**	**175 104 $**

% du soutien de la ville par rapport au budget annuel du Musée

Année	**Budget de fonctionnement prévisionnel du Musée**	**Contribution de la Ville**	**Pourcentage**
2026	727 785 $	175 000 $	24 %
2027	610 926 $	175 000 $	28.6 %

2028	619 719 $	175 000 $	28.2 %

MONTRÉAL 2030

Cette entente contribue à l'atteinte de Montréal 2030, rencontrant certaines priorités du plan stratégique. Les projets de l'organisme soutiennent la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, met en valeur de manière innovante un site unique et accroît l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas autoriser ce soutien financier pourrait avoir un impact sur le maintien des activités du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et la mise en valeur du patrimoine inhérent à la Cité-des-Hospitalières et au site patrimonial du Mont-Royal auprès des citoyen.ne.s.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des activités muséales du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-11

Marie-Ève C COURCHESNE
Commissaire au patrimoine et à la muséologie

Tél : 514 872-2014
Télécop. :

Marie-Odile MELANÇON
Cheffe de division - Soutien au développement culturel

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1267840001**
Unité administrative responsable : **Service de la culture**
Projet : Accorder un soutien financier de 175 000 $ par année au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour les années 2026, 2027 et 2028, totalisant la somme de 525 000 $. Approuver la convention à cet effet.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- **Priorité 15:** Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- **Priorité 20:** Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- **Priorité 15:** Par son offre diversifiée d'activités, le Musée contribue au dynamisme culturel en collaborant avec une grande variété de travailleurs culturels afin de rejoindre une multitude de citoyens;
- **Priorité 20:** Mise en valeur d'un site unique intrinsèquement lié à l'histoire de la métropole, mettant en lumière l'apport des femmes à notre société contemporaine.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT NUMÉRO 1

REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1 (RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX)

SECTION I - DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement peut être cité sous le nom de « *Règlement intérieur* » ou sous le nom de « *Règlements généraux* ».

ARTICLE 2 - INTERPRÉTATION

A. Dans le présent règlement, lorsque le contexte le requiert, le singulier comprend le pluriel, et inversement, et le masculin comprend le féminin, et inversement.

B. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots, locutions et expressions suivants ont le sens qui leur est ci-après donné:

a) la locution « **lettres patentes** » signifie et désigne les lettres patentes constituant la personne morale ainsi que toutes lettres patentes supplémentaires;

b) le mot « **membre** » signifie et désigne les **membres réguliers**, ce à l'exclusion, en particulier, des membres honoraires;

c) le mot « **Musée** » signifie et désigne l'institution muséale établie dans la Ville de Montréal connue sous le nom *Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, institution administrée par la personne morale;

d) le mot « **officier** » signifie et désigne un dirigeant de la personne morale au sens de la Loi sur les compagnies.

C. Lorsque les règlements confèrent un pouvoir discrétionnaire aux administrateurs, ces derniers peuvent exercer ce pouvoir comme ils l'entendent et au moment où ils le jugent opportun dans les meilleurs intérêts de la personne morale.

D. Définitions de la Loi

Sous réserve des dispositions du présent article, les définitions établies dans les lois régissant la personne morale s'appliquent aux termes utilisés dans ce règlement.

ARTICLE 3 - SIÈGE

Le siège de la personne morale est situé dans la Ville de Montréal, à l'adresse que les administrateurs peuvent déterminer de temps à autre par résolution.

ARTICLE 4 - SCEAU

Le sceau de la personne morale est celui dont l'empreinte apparaît en marge.

ARTICLE 5 - ANNÉE FINANCIÈRE

L'année financière de la personne morale se termine le 31 décembre de chaque année.

SECTION II - LES MEMBRES

ARTICLE 6 - CATÉGORIES DE MEMBRES

La personne morale est formée d'une seule catégorie de membres, à savoir les **membres réguliers**, ce à l'exclusion, en particulier, des membres honoraires.

ARTICLE 7 - MEMBRE HONORAIRE

Il sera loisible au conseil d'administration de conférer à toute personne, par résolution, le titre de membre honoraire de la personne morale.

Les seuls droits des membres honoraires sont ceux déterminés, de temps à autre, par règlement de la personne morale. Les membres honoraires ne peuvent en aucun cas, de par cette seule qualité, occuper la charge d'administrateur et n'ont pas le droit de vote lors des assemblées des **membres** s'ils assistent à ces assemblées. Ils ne sont pas comptés dans l'établissement du quorum de toute assemblée et n'ont pas le droit d'être convoqués, cette dernière question étant laissée à l'entière discrétion du conseil d'administration.

ARTICLE 8 - MEMBRE RÉGULIER

Peut seule être **membre régulier** une personne qui satisfait aux conditions suivantes:

a) être majeure et n'être frappée d'aucune incapacité légale quelconque;

b) s'engager à respecter les règlements et les politiques de la personne morale, tels qu'ils pourront être en vigueur de temps à autre;

c) posséder un intérêt marqué à l'égard des objets constitutifs de la personne morale et de ses activités, le tout au jugement du conseil d'administration qui a, à cet égard, comme plus globalement à l'égard de l'admission des **membres**, discrétion absolue;

d) être acceptée par le conseil d'administration de la personne morale, sur demande présentée à cette fin en la forme que celui-ci pourra prescrire de temps à autre. La formule établie à l'annexe « A » du présent règlement est adoptée à titre de formule de demande d'admission. Elle peut être modifiée par résolution du conseil d'administration;

e) satisfaire à toute autre exigence déterminée, de temps à autre, par les règlements de la personne morale;

le tout sous réserve des dispositions du présent règlement relatives à la suspension, à la radiation et au retrait des **membres**.

ARTICLE 9 - ADMISSION DES MEMBRES

Il est du ressort exclusif du conseil d'administration d'admettre toute personne à titre de **membre** de la personne morale. Le conseil a, en cette matière, sous réserve des dispositions du présent règlement, discrétion absolue et sa décision est finale et sans appel. Sous réserve du présent règlement, le conseil peut adopter et suivre en cette matière la procédure qu'il juge appropriée et il n'est pas lié par l'application des règles de justice naturelle.

S'il ne subsiste pas au conseil d'administration un nombre d'administrateurs suffisant pour former le quorum requis, les **membres**, peuvent procéder à la cooptation de nouveaux **membres** de la personne morale si les candidats satisfont aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 10 - DROITS DES MEMBRES

Les **membres réguliers** sont les seuls qui bénéficient de tous les droits et privilèges reconnus par la loi aux membres d'une personne morale. Ils sont aussi les seuls à en avoir les obligations.

En conséquence, les **membres réguliers** forment seuls toutes les assemblées générales des **membres**, extraordinaires et annuelles, sont les seuls à pouvoir y exercer le droit de vote et sont les seuls éligibles aux postes d'administrateurs. Sous réserve de toute autre disposition des règlements de la personne morale, ils sont aussi les seuls à être convoqués aux assemblées des **membres** et à être considérés dans l'établissement du quorum.

ARTICLE 11 - ÉTUDE DE CANDIDATURES ET NOMBRE

A. Étude de candidatures

Le secrétaire de la personne morale devra transmettre au conseil d'administration, à sa première assemblée suivant sa réception, toute demande d'admission comme **membre** et le conseil devra statuer sur ladite demande avec diligence.

B. Nombre

À toute époque, le nombre de **membres réguliers** est limité à 5 (11).

ARTICLE 12 - COTISATION

Il ne pourra être imposé aux **membres** aucune cotisation, annuelle ou spéciale.

ARTICLE 13 - SUSPENSION ET RADIATION

Le conseil d'administration pourra, par résolution, suspendre pour une période qu'il détermine ou encore radier définitivement tout **membre** qui refuse, omet ou néglige de se conformer aux dispositions des règlements de la personne morale ou qui, à son jugement, a commis un acte ou a eu un comportement ou une attitude jugé indigne ou nuisible aux buts poursuivis par la personne morale, à ses intérêts ou à sa bonne réputation.

La décision du conseil d'administration à cette fin sera finale et sans appel. Le conseil d'administration est autorisé à adopter et à suivre en cette matière la procédure qu'il pourra de temps à autre déterminer et qu'il jugera appropriée. Il ne sera pas tenu d'appliquer les règles régissant les tribunaux judiciaires ou quasi judiciaires, mais il devra cependant fournir à l'intéressé, sauf dans les cas d'urgence et dans des circonstances exceptionnelles, l'occasion de faire valoir ses prétentions sur la mesure avant qu'elle ne soit adoptée.

À cette fin, le **membre** intéressé sera informé par écrit, au moins dix (10) jours francs avant l'assemblée au cours de laquelle la mesure sera considérée, des reproches formulés à son endroit et du fait que le conseil d'administration considérera la question de sa suspension ou de sa radiation dans le cadre de l'assemblée. À cette occasion, le **membre** aura droit de soumettre au conseil, avant la décision, ses prétentions, moyens et arguments. Pour ce faire, il devra se présenter lui-même à l'assemblée du conseil, à l'heure indiquée.

Lorsque sera venu pour le conseil le moment de considérer la question, le **membre** intéressé, accompagné, le cas échéant de son avocat, sera invité à assister à l'assemblée. Le président ou toute autre personne pour le conseil communiquera alors sommairement les reproches à l'endroit du membre intéressé. Celui-ci disposera alors d'une période de temps raisonnable, mais n'excédant pas trente (30) minutes sauf avec consentement de l'assemblée, pour soumettre ses prétentions et arguments.

Par la suite, le **membre**, ainsi que son avocat le cas échéant, devra se retirer de l'assemblée pour permettre au conseil de compléter ses délibérations. La décision lui sera communiquée par écrit par le secrétaire.

Rien dans le présent règlement n'oblige le conseil à agir selon les règles s'appliquant aux tribunaux judiciaires ou quasi judiciaires. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, rien n'oblige le conseil à communiquer la preuve des faits qu'il a reçue à la base des reproches formulés et le **membre** intéressé n'a aucun droit d'assister à la présentation de ces faits ou à quelque partie des

délibérations du conseil. Rien dans le présent règlement n'oblige le conseil à prendre sa décision au cours de l'assemblée dont il est question au présent article.

En outre, le défaut de satisfaire aux exigences du présent article n'a cependant pas pour effet d'entacher de nullité toute mesure de cette nature adoptée par le conseil.

Le **membre** faisant l'objet d'une suspension ou d'une radiation ne peut recouvrer quelque somme que ce soit versée par lui à la personne morale.

ARTICLE 14 - DÉMISSION OU RETRAIT

Tout **membre** peut démissionner ou se retirer de la personne morale en lui adressant un avis écrit à cet effet. Tout avis de retrait ou démission prend effet à la date de sa réception par la personne morale. Le conseil en est informé avec diligence par les officiers responsables.

SECTION III - LES ASSEMBLÉES DES MEMBRES

ARTICLE 15 - ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des **membres** de la personne morale aura lieu à chaque année à la date que le conseil d'administration fixera, cette date devant être située à l'intérieur d'un délai de trois (3) mois suivant la fin de la dernière année financière de la personne morale. Elle sera tenue au siège de la personne morale ou à tout autre endroit choisi par le conseil d'administration et indiqué dans l'avis de convocation.

ARTICLE 16 - ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES

Toutes les assemblées générales extraordinaires des **membres** seront tenues au siège de la personne morale, ou à tout autre endroit choisi par le conseil d'administration et indiqué dans l'avis de convocation. Il sera loisible au président ou au conseil d'administration, selon que les circonstances l'exigeront, de décider de la convocation de toute telle assemblée. De plus, le secrétaire sera tenu de convoquer une assemblée générale extraordinaire des **membres** dans les dix (10) jours de la réception par lui d'une demande à cette fin, par écrit, signée par au moins dix pour cent (10%) des **membres** de la personne morale, demande spécifiant les objets de telle assemblée extraordinaire. À défaut par le secrétaire de convoquer telle assemblée dans le délai imparti plus haut, celle-ci pourra être convoquée par les signataires de la demande.

ARTICLE 17 - CONVOCATION

A. Toute assemblée des **membres** sera convoquée par le secrétaire au moyen d'un avis écrit adressé, à chaque **membre**, à l'adresse qui apparaîtra aux livres de la personne morale. L'avis devra être déposé à la poste ou autrement transmis ou remis au moins dix (10) jours francs avant le jour de l'assemblée.

   L'avis de convocation devra contenir la mention de la date, de l'heure, de l'endroit et des objets de l'assemblée. En particulier au cas d'assemblée extraordinaire, l'avis devra

mentionner de façon très précise les buts et objets de l'assemblée et les délibérations au cours de cette assemblée devront se limiter aux sujets mentionnés dans l'avis, sauf s'il en est décidé autrement à l'unanimité à l'assemblée alors que tous les **membres** sont présents. S'il y a des absents, le consentement des **membres** absents devra être obtenu par la suite pour que les résolutions adoptées sur ces sujets soient valides.

La présence de tout **membre** de la personne morale à une assemblée annuelle ou extraordinaire comportera renonciation de sa part à l'avis de convocation, sauf s'il se présente pour s'opposer formellement à la tenue de l'assemblée en raison de la violation du présent article. Le procès-verbal de l'assemblée constatant la présence de tout **membre** constitue une preuve concluante de ce fait.

La déclaration du secrétaire de la personne morale, inscrite spécialement au procès-verbal d'une assemblée signé par lui, selon laquelle tous les **membres** de la personne morale ont été régulièrement convoqués à cette assemblée, constitue une preuve concluante de ce fait. De plus, si tous les **membres** sont présents et consentent à sa tenue, une assemblée générale extraordinaire ou annuelle pourra être tenue sans avis de convocation. Dans ce cas, une mention spéciale sera faite au procès-verbal à cet effet.

B. Renonciation à l'avis de convocation

Tout **membre** peut, par un avis écrit donné au secrétaire, renoncer à l'avis de convocation de toute assemblée tenue pendant la période qu'il indique, au cours de laquelle il prévoit n'être pas disponible pour la tenue de pareille assemblée.

Dans un tel cas, cette renonciation a plein effet et une mention spéciale est faite en ce sens au procès-verbal de toute assemblée tenue pendant cette période.

Pareille renonciation peut être retirée en tout temps par un avis écrit donné au secrétaire. Elle cesse alors d'avoir effet pour l'avenir.

ARTICLE 18 - IRRÉGULARITÉ ET DÉFAUT D'AVIS

L'omission accidentelle de faire parvenir l'avis de convocation à l'un ou plusieurs des **membres** n'a pas pour effet de rendre nulles les décisions prises à l'assemblée convoquée. De même, toute erreur ou irrégularité de pure forme dans l'avis de convocation n'aura pas pour effet de l'entacher de nullité.

ARTICLE 19 - QUORUM

Le quorum requis pour la tenue de toute assemblée générale des **membres** est constitué de la présence de cinq (5) **membres.** Deux **membres** présents pourront cependant ajourner toute assemblée convoquée à tout jour juridique suivant et l'assemblée ainsi ajournée pourra avoir lieu au jour fixé pour l'ajournement sans autre avis.

Si, au jour de l'assemblée, la corporation compte moins de onze (11) **membres** en règle, le quorum requis pour la tenue de cette assemblée est constitué de la présence de trois (3) **membres**.

ARTICLE 20 - PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Si le président est absent, le vice-président préside l'assemblée. Dans le cas d'absence de ces deux (2) officiers, les **membres** présents choisissent parmi eux un président de l'assemblée.

ARTICLE 21 - PROCÉDURE AUX ASSEMBLÉES

Le président de toute assemblée des **membres** veille au bon déroulement de l'assemblée et y conduit les procédures sous tout rapport, et sa direction sur toute matière est décisive et lie tous les **membres**, ce sous réserve des autres dispositions du présent article. Il a notamment le pouvoir de déclarer irrecevables certaines propositions, de déterminer et de dicter la procédure à suivre, sous réserve des règlements de la personne morale. Il a les pouvoirs requis pour assurer le bon ordre, notamment celui d'expulser de l'assemblée toute personne qui n'a pas le droit d'y assister ainsi que tout **membre** qui y sème la perturbation ou ne se plie pas à ses directives.

Une déclaration par le président de toute assemblée à l'effet qu'une résolution a été adoptée, ou adoptée à l'unanimité, ou adoptée par une majorité définie, ou rejetée, ou qu'elle n'a pas été adoptée par une majorité définie, constitue une preuve concluante de ce fait.

Le président d'une assemblée des **membres** a en tout temps durant l'assemblée le pouvoir de la suspendre pour la période qu'il détermine si la reprise a lieu le même jour. Il n'est pas nécessaire de donner un avis de convocation pour la reprise de la séance ainsi suspendue. Dans l'éventualité d'une telle suspension, il peut être pris connaissance et disposé à la reprise de l'assemblée de toute affaire dont il aurait pu être pris connaissance et disposé lors de l'assemblée avant la suspension.

Tout **membre** de l'assemblée peut en appeler à l'assemblée d'une décision du président. La décision de l'assemblée est finale et sans appel.

À défaut par le président de l'assemblée de s'acquitter fidèlement de sa tâche, les **membres** peuvent à tout moment le remplacer dans cette fonction pour la suite de cette assemblée par une autre personne choisie parmi les **membres**.

ARTICLE 22 - VOTE

Le vote est pris à main levée, ou au scrutin secret si deux (2) **membres** le requièrent. Le président de l'assemblée a le droit de voter selon sa qualité de **membre**.

Chaque **membre** a droit à un vote et, sous réserve de la loi et de toute disposition particulière des règlements, toutes les questions soumises doivent être décidées à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a un second vote ou vote prépondérant.

ARTICLE 23 - SCRUTATEUR

À toute assemblée, à l'occasion de la tenue d'un scrutin secret, le secrétaire agit à titre de scrutateur, à moins que le président ne nomme à sa place une autre personne, qui n'a pas à être **membre** de la personne morale. S'il s'agit d'une élection, le scrutateur ne peut être l'un des candidats et cette partie de l'assemblée ne peut être présidée par l'un des candidats.

La fonction du scrutateur consiste à distribuer et à recueillir les bulletins de vote, à compiler le résultat du vote et à le communiquer au président de l'assemblée. Il a aussi, une fois le résultat proclamé, le devoir de détruire sur place les bulletins de vote.

Le président de l'assemblée peut, à sa discrétion, nommer un scrutateur adjoint qui a pour fonction d'assister le scrutateur dans l'exercice de ses fonctions.

Le scrutateur et le scrutateur adjoint ont le droit de voter selon leur qualité de **membre**.

ARTICLE 24 - PROCURATION

Le vote d'un **membre** ne peut être donné que personnellement et en aucun cas par procuration.

ARTICLE 25 - AJOURNEMENT

Le président d'une assemblée pourra, avec le consentement de l'assemblée, ajourner ladite assemblée à une date ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire de donner avis de cet ajournement aux **membres** absents. Toute affaire qui pouvait être discutée par l'assemblée pourra l'être lors de sa continuation ainsi décidée.

ARTICLE 26 - OBJETS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des **membres** a pour objets :

a) de recevoir le rapport du président et/ou du conseil d'administration sur les activités de la personne morale;

b) de prendre connaissance, d'étudier et de recevoir les états financiers et le rapport des auditeurs indépendants des états financiers ou des experts-comptables de la personne morale pour l'année financière écoulée;

c) d'étudier et d'approuver tout règlement adopté par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale annuelle, règlement qui n'aurait pas fait, depuis son adoption, l'objet d'une approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire;

d) de nommer le ou les auditeurs indépendants des états financiers ou le ou les experts-comptables de la personne morale;

e) d'élire les administrateurs conformément à la section IV du présent règlement;

f) de faire au conseil d'administration toute suggestion jugée appropriée et de recevoir toute information souhaitée qu'il est du devoir du conseil d'administration de communiquer.

ARTICLE 27 - PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des assemblées des **membres** sont signés par le secrétaire et par le président de l'assemblée. À défaut pour l'un ou (et) l'autre de signer le procès-verbal, les **membres** autorisent par résolution toute autre personne à le signer à sa (leur) place.

Les **membres** et les membres du conseil d'administration ont droit de consulter les procès-verbaux des assemblées des **membres**.

SECTION IV - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 28 - NOMBRE DE MEMBRES

Les affaires de la personne morale sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq (5) à onze (11) administrateurs, ce nombre pouvant être modifié par règlement conformément à la loi.

ARTICLE 29 - QUALIFICATION OU CENS D'ÉLIGIBILITÉ

Sous réserve des autres exigences établies au présent règlement et de toute disposition spéciale applicable à l'élection des administrateurs, toute personne, pour occuper le poste d'administrateur, doit être membre de la personne morale, solvable, majeure, n'être frappée d'aucune incapacité légale et satisfaire à toute autre condition déterminée par règlement de la personne morale.

ARTICLE 30 - DURÉE DES FONCTIONS

Le mandat des membres du conseil d'administration est d'une durée de deux (2) ans. L'élection des administrateurs se fait en deux (2) tranches distinctes, les sièges numéros 1 à 5 inclusivement faisant l'objet d'une élection les années paires et les sièges numéros 6 à 11 inclusivement faisant l'objet d'une élection les années impaires.

Sous réserve des articles 37, 38, 39 et 86, tout administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu et le demeure pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle pertinente au cours de laquelle son successeur a été élu ou nommé ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu en vertu de l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

Si, à une époque quelconque, une élection des membres du conseil n'est pas faite ou si elle n'est pas faite au temps fixé, les membres du conseil en poste demeurent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

ARTICLE 31 - RÉÉLIGIBILITÉ

Tout administrateur sortant de charge sera rééligible s'il possède toujours le cens d'éligibilité requis au sens des articles 29 et 32.

ARTICLE 32 - ÉLECTION

Pour fins d'élection, les sièges des administrateurs sont numérotés de un (1) à neuf (9) inclusivement.

Toute personne possédant le cens d'éligibilité au sens de l'article 29 du présent règlement est éligible à chaque siège.

Tout **membre** en règle a le droit, à l'égard de chaque siège, de soumettre une candidature et de voter pour l'élection de l'administrateur.

ARTICLE 33 - PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le président de l'assemblée agit à titre de président d'élection sauf au moment, le cas échéant, où il est lui-même candidat à un siège. Dans ce cas, l'article 20 s'applique pour la présidence de cette partie de l'assemblée. De même, l'assemblée peut choisir de nommer toute personne à titre de président d'élection, qu'elle soit ou non **membre** ou administrateur de la personne morale.

Le président d'élection et, le cas échéant, le scrutateur ont le droit de voter selon leur qualité de **membre**.

ARTICLE 34 - PROCÉDURE D'ÉLECTION

a) L'élection se fait, au cours de l'assemblée générale annuelle pertinente, siège par siège, à la suite de la présentation de candidatures de personnes éligibles au sens des articles 29 et 32 par simples propositions verbales qui n'ont pas à être appuyées. Un candidat peut lui-même soumettre sa candidature. Chaque **membre** a droit de vote pour l'élection à chaque siège d'administrateur.

b) Au moment de procéder à l'élection, si, pour un siège donné, il est soumis une seule candidature d'une personne éligible au sens des articles 29 et 32, le président d'élection proclame cette personne élue.

c) Au moment de procéder à l'élection, si, pour un siège donné, il est soumis plus d'une candidature de personnes éligibles au sens des articles 29 et 32, l'élection se fait à main levée ou, si deux (2) **membres** le requièrent, au scrutin secret.

d) Pour être élu, le candidat doit recevoir la majorité absolue des votes valides donnés.

e) S'il y a plus de deux (2) candidats et si, à un tour de scrutin, aucun candidat ne recueille cette majorité absolue des votes validement donnés, un nouveau tour de scrutin est tenu entre les deux (2) candidats qui ont obtenu le plus de votes.

S'il y a plus de deux (2) candidats et si, à un tour de scrutin, un candidat recueille une majorité simple de votes et qu'il y a égalité au deuxième rang entre deux (2) ou plusieurs candidats, un nouveau tour de scrutin est tenu entre tous ces candidats.

f) Si, après un vote tenu spécialement pour départager deux (2) candidats, l'égalité subsiste, le président d'élection vote en faveur d'un candidat et il le proclame élu. Le président d'élection a le même droit et la même obligation si une égalité subsiste entre plusieurs candidats après deux (2) tours de scrutin tenus spécialement pour les départager.

Si le président d'élection n'est pas **membre**, toute égalité est rompue par tirage au sort effectué par lui immédiatement à la clôture du dernier scrutin. Le président d'élection proclame élu le candidat favorisé par le tirage au sort.

Si c'est au second rang que subsiste l'égalité, le président d'élection proclame élu le candidat ayant reçu la majorité simple des voix exprimées.

g) Scrutin secret

S'il y a scrutin secret, le scrutateur remet à chaque **membre** un bulletin de vote et chaque **membre** doit y inscrire un seul nom. Tout bulletin contenant plus d'un nom ou le nom d'une personne non éligible est invalide et sera rejeté par le scrutateur.

Le scrutateur fait le décompte des votes et dresse une liste mentionnant, en marge du nom de chaque candidat, le nombre de votes valides reçus. Si un candidat a reçu la majorité absolue des votes validement exprimés, le président d'élection proclame ce candidat élu. Dans le cas contraire, les règles établies aux paragraphes e) et f) ci-haut s'appliquent.

ARTICLE 35 - SIÈGES NON COMBLÉS

Si, à la clôture de l'assemblée générale annuelle, il demeure un ou des sièges à combler en raison de l'insuffisance des candidatures, les **membres du conseil d'administration** devront combler la vacance avec diligence en cooptant toute personne éligible au sens des articles 29 et 32.

Sous réserve des dispositions du présent règlement concernant le quorum, le conseil d'administration pourra siéger de manière valide même s'il subsiste des vacances en son sein.

ARTICLE 36 - IRRÉGULARITÉ D'UNE ÉLECTION

Toute irrégularité survenue dans la procédure d'élection et le fait qu'un ou plusieurs administrateurs siègent illégalement n'affectent pas la validité des décisions prises par le conseil d'administration avant que l'intéressé n'ait cessé de faire partie du conseil d'administration, et ce même si le vote de l'administrateur qui siégeait illégalement a pu être décisif.

ARTICLE 37 - VACANCE

A. Devient vacante la charge de tout administrateur qui décède. De plus, le conseil pourra, par résolution, déclarer vacante la charge de tout administrateur:

a) qui offre par écrit sa démission au conseil d'administration;

b) qui cesse de posséder le cens d'éligibilité ou de satisfaire à quelque exigence établie par les règlements de la personne morale pour occuper le poste d'administrateur;

c) qui fait cession de ses biens ou devient insolvable;

d) qui est frappé d'une incapacité légale quelconque;

e) qui a omis ou négligé d'assister à trois (3) assemblées consécutives du conseil d'administration sans raison jugée valable par le conseil;

f) qui, pour toute autre raison, est en fait incapable d'exercer ses fonctions;

g) qui, au jugement du conseil, a eu une conduite jugée répréhensible ou contraire aux intérêts de la personne morale.

La charge de l'administrateur devient vacante à compter de la résolution du conseil la déclarant telle. Cette décision est finale et sans appel. La discrétion, les droits et les obligations du conseil d'administration sont en cette matière les mêmes que ceux déterminés à l'article 13 du présent règlement.

Sauf dans les cas d'urgence et dans des circonstances exceptionnelles, le conseil doit donc fournir à l'intéressé l'occasion de faire valoir ses prétentions sur la mesure avant qu'elle ne soit adoptée. La procédure établie à l'article 13 s'applique, en y faisant les adaptations requises, en ce cas. L'intéressé jouit du droit de faire valoir ses prétentions dans les limites établies pour les **membres** audit article 13.

Le défaut de satisfaire aux exigences du présent article n'a cependant pas pour effet d'entacher de nullité toute mesure de cette nature adoptée par le conseil.

B. S'il subsiste un nombre d'administrateurs suffisant pour former le quorum requis, toute vacance survenue au sein du conseil, pour quelque cause que ce soit, sera comblée par les membres du conseil demeurant en fonction, par simple résolution, et ce, pour la durée non

expirée du terme pour lequel l'administrateur, dont la charge est devenue vacante, avait été élu ou nommé. Le conseil devra combler toute vacance avec diligence, et de toute façon au plus tard à sa première assemblée suivant l'expiration d'un délai de soixante (60) jours à compter de la survenance de la vacance. À défaut de ce faire, une assemblée générale extraordinaire des **membres** devra être convoquée à cette fin.

Toute vacance devra être comblée par le conseil en satisfaisant seulement à la condition de choisir une personne éligible au sens des articles 29 et 32 du présent règlement.

ARTICLE 38 - DESTITUTION

Tout administrateur peut être démis de ses fonctions et/ou destitué, pour ou sans cause, avant l'expiration de son mandat, à une assemblée générale extraordinaire des **membres** convoqués à cette fin par le vote de la majorité des voix exprimées sur la question. À cette même assemblée, une personne possédant le cens d'éligibilité pour le siège donné peut être élue sur simple proposition verbale aux lieu et place de l'administrateur démis. La personne ainsi élue ne reste en fonction que pour la durée non expirée du mandat de l'administrateur destitué qu'elle remplace.

Si la vacance n'est pas comblée tel que prévu au présent article, le conseil d'administration doit le faire conformément à l'article 37.

ARTICLE 39 - DÉMISSION

Tout administrateur peut donner sa démission par lettre adressée à la personne morale. Cette démission prend effet lors de son acceptation par résolution du conseil d'administration.

ARTICLE 40 - RÉMUNÉRATION

Les administrateurs ne touchent aucune rémunération pour l'exécution de leurs fonctions.

ARTICLE 41 - INDEMNISATION ET DÉFENSE

A. Sous réserve du paragraphe B du présent article, la personne morale doit indemniser ses administrateurs, officiers, membres de comités et autres dirigeants ou leurs prédécesseurs ainsi que ses autres mandataires de tous leurs frais et dépenses raisonnables faits dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un procès ou exécuter un jugement, ou qui ont été occasionnés par la tenue d'une enquête ou par des poursuites dans lesquelles ils étaient impliqués, dans la mesure où:

   a) cette personne a exercé ses fonctions avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale;

   b) dans le cas d'une poursuite entraînant le paiement d'une amende, cette personne avait de bonnes raisons de croire que sa conduite était conforme à la loi.

La personne morale doit en outre avancer à ces personnes les sommes nécessaires pour assumer les frais de leur participation à une procédure visée au présent paragraphe et les dépenses y afférentes.

B. Dans l'éventualité où un tribunal ou toute autre autorité compétente établit que les conditions énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe A du présent article ne sont pas respectées, la personne morale ne peut indemniser cette personne et celle-ci doit rembourser à la personne morale toute indemnisation déjà versée en application de ce paragraphe.

De plus, la personne morale ne peut indemniser une personne visée au paragraphe A lorsque le tribunal a constaté qu'elle a commis une faute lourde ou intentionnelle. Cette personne doit alors rembourser à la personne morale toute indemnisation déjà versée, le cas échéant.

C. La personne morale peut, avec l'approbation du tribunal, dans le cadre d'une action intentée par elle contre une personne visée au paragraphe A, avancer à cette personne les sommes raisonnables nécessaires à une telle action ou l'indemniser des frais et dépenses raisonnables entraînés par son implication dans une telle action, si cette personne satisfait aux conditions énoncées à ce même paragraphe.

ARTICLE 42 - ASSURANCE

La personne morale peut souscrire une assurance couvrant la responsabilité que peuvent encourir ses administrateurs, ses dirigeants et ses autres mandataires ainsi que toute autre personne qui agit ou a agi en cette qualité.

ARTICLE 43 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

A. Règle générale

Tout administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil.

B. Acquisition de droits

Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir directement ou indirectement des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit cependant aussitôt signaler le fait à la personne morale en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil. Il doit s'abstenir de délibérer et de voter sur la question.

C. Délibérations au conseil

Outre les cas expressément prévus aux paragraphes A et B, tout administrateur intéressé, directement ou indirectement, dans un contrat ou une affaire doit divulguer son intérêt au conseil au moment où celui-ci délibère ou prend une décision sur ce contrat ou cette affaire ou concernant ce contrat ou cette affaire et s'abstenir de voter sur toute résolution portant sur ce contrat ou cette affaire ou le concernant personnellement, directement ou indirectement.

L'administrateur intéressé doit quitter l'assemblée à moins que le conseil l'autorise à assister aux délibérations et à y participer. Telle autorisation ne pourra être accordée que par l'adoption d'une résolution, à l'unanimité, par scrutin secret.

Le respect par l'administrateur des obligations qui lui incombent aux termes du présent paragraphe ne le dispense pas de se conformer également aux dispositions du paragraphe A et, le cas échéant, à celles du paragraphe B.

Malgré les dispositions qui précèdent, si la personne morale ou la société dans laquelle il a un intérêt est un organisme sans but lucratif, l'administrateur, tout en conservant son obligation de divulguer ou de dénoncer son intérêt tel que prévu au présent article, conserve dans tous les cas son droit de participer aux délibérations et son droit de vote.

D. Membres de la famille

Les dispositions du présent article s'appliquent également dans tous les cas où une situation de conflit existe ou peut exister entre les intérêts de la personne morale et l'intérêt des membres suivants de la famille de l'administrateur: le conjoint incluant le conjoint de fait, un ascendant, un descendant, le frère, la sœur, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le neveu, la nièce, l'oncle ou la tante.

SECTION V - LES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 44 - FRÉQUENCE DES ASSEMBLÉES

Les assemblées du conseil d'administration auront lieu aussi souvent que l'exigent les affaires de la personne morale.

ARTICLE 45 - CONVOCATION ET LIEU

A. Les assemblées du conseil d'administration sont convoquées par le secrétaire, soit à la requête du président, soit sur demande écrite de la majorité des membres du conseil. Elles

sont tenues au siège de la personne morale ou à tout autre endroit déterminé de temps à autre par le conseil et indiqué dans la convocation.

Malgré le premier alinéa du présent article, le président peut, en tout temps, procéder lui-même à la convocation d'une assemblée.

B. Renonciation à l'avis de convocation

Tout membre du conseil peut, par un avis écrit donné au secrétaire, renoncer à l'avis de convocation de toute assemblée tenue pendant la période qu'il indique, au cours de laquelle il prévoit n'être pas disponible pour la tenue de pareille assemblée.

Dans un tel cas, cette renonciation a plein effet et une mention spéciale est faite en ce sens au procès-verbal de toute assemblée tenue pendant cette période.

Pareille renonciation peut être retirée en tout temps par un avis écrit donné au secrétaire. Elle cesse alors d'avoir effet pour l'avenir.

ARTICLE 46 - AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de toute assemblée du conseil d'administration devra être donné aux membres du conseil, oralement, par écrit ou par moyen électronique, au moins cinq (5) jours avant le jour fixé pour l'assemblée et au moins vingt-quatre (24) heures avant le moment fixé pour l'assemblée dans les cas d'urgence selon le jugement du président de la personne morale.

Cependant, si tous les membres du conseil d'administration sont présents à une assemblée ou si les absents y consentent par écrit, toute assemblée peut avoir lieu sans aucun avis préalable de convocation.

En outre, le conseil d'administration pourra déterminer, lors de la tenue d'une assemblée, le moment de sa prochaine assemblée. Dans un tel cas, il ne sera nul besoin d'un avis de convocation si ce n'est pour les membres qui étaient absents lors de la décision.

ARTICLE 47 - ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le conseil d'administration pourra déterminer, lors de la tenue d'une assemblée, le moment et le lieu de sa prochaine assemblée ou de toute autre assemblée subséquente. Dans un tel cas, il ne sera nul besoin d'un avis de convocation si ce n'est pour les membres qui étaient absents lors de la décision.

ARTICLE 48 - IRRÉGULARITÉ ET DÉFAUT D'AVIS

L'omission accidentelle de convoquer l'un ou plusieurs des membres n'a pas pour effet de rendre nulles les résolutions adoptées à l'assemblée convoquée. Il en va de même d'une erreur ou irrégularité de pure forme dans la convocation.

ARTICLE 49 - ASSEMBLÉE STATUTAIRE

Une assemblée du conseil d'administration sera tenue immédiatement après l'assemblée générale annuelle des **membres** aux fins notamment de nommer et/ou d'élire les officiers de la personne morale pour l'année en cours ainsi que les membres des comités.

ARTICLE 50 - QUORUM

Le quorum de toute assemblée est constitué de la présence de la majorité simple des administrateurs en fonction au jour de l'assemblée.

ARTICLE 51 - PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Dans le cas d'absence du président, le vice-président agit à titre de président d'assemblée. Dans le cas d'absence de ces deux (2) officiers, les membres du conseil présents choisissent parmi eux un président d'assemblée.

ARTICLE 52 - VOTE

Toute décision sera prise à la majorité des voix exprimées, chaque administrateur ayant un seul vote.

Aucun vote ne peut être donné par procuration.

Le vote est pris à main levée ou au scrutin secret si deux (2) administrateurs le requièrent. Le président de l'assemblée n'a pas de second vote ou vote prépondérant.

ARTICLE 53 - PROCÉDURE

Le président d'assemblée veille au bon déroulement de l'assemblée et en général conduit les procédures sous tout rapport. Il soumet au conseil les propositions sur lesquelles un vote doit être pris. À défaut par le président de l'assemblée de soumettre une proposition, tout administrateur peut la soumettre lui-même avant que l'assemblée ne soit ajournée ou close et, si cette proposition relève de la compétence du conseil d'administration, celui-ci en est saisi à la condition qu'elle soit appuyée. À cette fin, l'ordre du jour de toute assemblée du conseil d'administration est présumé prévoir une période pendant laquelle les administrateurs peuvent soumettre leurs propositions. À défaut par le président de l'assemblée de s'acquitter fidèlement de sa tâche, les administrateurs peuvent à tout moment le destituer et le remplacer par un autre administrateur.

Sous réserve de l'alinéa précédent, les dispositions de l'article 21 s'appliquent, en y faisant les adaptations requises (*mutatis mutandis*), à la procédure des assemblées du conseil d'administration.

ARTICLE 54 - AJOURNEMENT

Le président d'une assemblée pourra, avec le consentement de l'assemblée, ajourner ladite assemblée à une date ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire de donner avis de cet ajournement aux membres absents. Toute affaire qui pouvait être discutée par l'assemblée pourra l'être lors de sa continuation ainsi décidée.

ARTICLE 55 - PARTICIPATION PAR MOYENS DE COMMUNICATION

Les administrateurs peuvent, si tous sont d'accord, participer à une assemblée du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone. Ils sont alors réputés avoir assisté à l'assemblée.

ARTICLE 56 - RÉSOLUTION SIGNÉE

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs habiles à voter sur ladite résolution lors des assemblées du conseil, est valide et a le même effet que si elle avait été adoptée à une assemblée du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle résolution doit être insérée dans le registre des procès-verbaux de la personne morale, suivant sa date, au même titre qu'un procès-verbal régulier.

ARTICLE 57 - INTERPRÉTATION

Les articles 55 et 56 s'appliquent malgré toute disposition à ce contraire dans le présent règlement.

ARTICLE 58 - URGENCE

S'il arrive qu'à la suite de vacances il ne reste pas d'administrateurs en nombre suffisant pour former le quorum, le ou les administrateurs demeurant en fonction pourront et devront prendre toutes décisions dans l'intérêt de la personne morale que l'urgence de la situation pourra exiger.

Telles décisions et tels actes devront être soumis pour ratification à la première assemblée régulière suivante du conseil d'administration.

ARTICLE 59 - PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration sont signés par le secrétaire et par le président de l'assemblée. À défaut pour l'un ou (et) l'autre de signer le procès-verbal, les administrateurs autorisent par résolution une autre personne à le signer à sa(leur) place.

Seuls les membres du conseil d'administration ont droit de consulter les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration. Ils peuvent le faire tous les jours, au siège de la personne morale, sur semaine (du lundi au vendredi), les jours de fête exceptés, pendant les heures raisonnables d'affaires.

SECTION VI - LES OFFICIERS

ARTICLE 60 - IDENTITÉ

Les officiers principaux de la personne morale sont le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et le directeur général.

ARTICLE 61 - ÉLECTION, NOMINATION ET DURÉE DU MANDAT

A. Président, vice-président, trésorier et secrétaire

Le conseil devra, à chaque année, dans le cadre de l'assemblée prévue à l'article 49, et par la suite lorsque les circonstances l'exigeront, élire et/ou nommer le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire de même que tout autre officier dont le poste aura été établi en application du paragraphe C du présent article.

Le président et le vice-président devront être choisis parmi les membres du conseil d'administration, cette condition n'étant pas requise pour les autres officiers, qui pourront aussi ne pas être **membres** de la personne morale.

B. Directeur général

Le conseil d'administration nommera, au besoin, le directeur général. Cette fonction est à durée indéterminée, sous réserve de la durée qui peut être prévue à son contrat d'engagement. Le directeur général ne peut être membre du conseil d'administration de la personne morale.

C. Autres officiers

Le conseil d'administration pourra, en outre, nommer tous autres officiers de la personne morale et établir, par résolution, leurs fonctions.

D. Entrée en fonction

Tout officier entre en fonction dès son élection ou sa nomination, sous réserve de stipulation expresse à l'effet contraire dans la résolution de nomination.

E. Nominations tardives

Sous réserve des dispositions du présent règlement concernant la démission, la destitution et les autres vacances, si, à une époque quelconque, l'élection et la nomination des officiers ne sont pas faites ou si elles ne sont pas faites au temps fixé, les officiers sortant de charge restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés.

ARTICLE 62 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de tout officier, ou pour toute autre raison jugée satisfaisante par le conseil d'administration, ce dernier pourra déléguer les pouvoirs de tel officier à tout autre officier ou à tout membre du conseil d'administration.

ARTICLE 63 - PRÉSIDENT

Le président est l'officier exécutif en chef de la personne morale. Il a le contrôle général et la surveillance des affaires de la personne morale, dont il est le représentant officiel. Il préside toutes les assemblées du conseil d'administration et des **membres** et est membre d'office de tout comité. Il voit à l'exécution des décisions du conseil d'administration, signe tous les documents requérant sa signature et remplit tous les devoirs inhérents à sa charge de même qu'il exerce tous les pouvoirs qui pourront de temps à autre lui être attribués par le conseil d'administration.

ARTICLE 64 - VICE-PRÉSIDENT

Le vice-président assiste le président dans l'exécution de ses fonctions et accomplit toutes charges qui lui sont dévolues par lui ou par le conseil d'administration.

En cas d'absence, de refus ou d'incapacité d'agir du président, le vice-président le remplace et exerce ses pouvoirs et ses fonctions.

ARTICLE 65 - SECRÉTAIRE

Le secrétaire assiste à toutes les assemblées des **membres** et du conseil d'administration. Il en rédige les procès-verbaux. Il a la responsabilité d'adresser ou de communiquer autrement tous les avis de convocation requis et il remplit toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par le présent règlement ou par le conseil d'administration. Il a la garde du sceau de la personne morale, du livre des délibérations et de tous autres registres corporatifs. Sa seule qualité de secrétaire ne lui confère pas le droit de participer aux délibérations, aux assemblées non plus qu'au vote.

En cas d'absence du secrétaire lors d'une assemblée, les participants choisissent parmi eux un secrétaire d'assemblée.

Le conseil peut aussi nommer, pour une, plusieurs ou l'ensemble des assemblées du conseil, un secrétaire d'assemblée chargé, sous la responsabilité du secrétaire, de la rédaction du procès-verbal.

ARTICLE 66 - TRÉSORIER

Le trésorier a la responsabilité et la garde des fonds de la personne morale et de ses livres de comptabilité. Il voit à la tenue d'un relevé précis des biens, dettes, recettes et débours de la personne morale dans un ou des livre(s) approprié(s) à cette fin. Il s'assure du dépôt des deniers de la personne morale dans une institution financière déterminée par le conseil.

Il accomplit toutes les tâches qui lui sont dévolues par règlement ou résolution du conseil.

ARTICLE 67 - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général a, sous l'autorité du conseil d'administration, la responsabilité de l'administration courante de la personne morale et du **Musée**. Il assume toutes les fonctions qui peuvent être déterminées de temps à autre par résolution du conseil d'administration.

Sous réserve d'une décision contraire du président de l'assemblée ou du conseil d'administration, le directeur général, en cette seule qualité, assiste aux assemblées du conseil d'administration et participe à ses délibérations. Il n'a cependant pas droit de vote et sa présence n'est pas considérée dans l'établissement du quorum.

ARTICLE 68 - RÉMUNÉRATION

Il ne peut être établi de rémunération pour les membres du conseil d'administration.

Le directeur général a droit au traitement et aux avantages sociaux déterminés à son contrat d'engagement.

ARTICLE 69 - INDEMNISATION ET DÉFENSE

Les dispositions des articles 41 et 42 s'appliquent aux officiers de la personne morale.

ARTICLE 70 - DESTITUTION

Tous les officiers de la personne morale peuvent être, en tout temps, destitués pour ou sans cause par résolution du conseil d'administration. Le conseil d'administration comble alors dans les meilleurs délais la vacance ainsi créée pour la durée non expirée du terme de l'officier destitué.

En matière de destitution, la discrétion du conseil est absolue, ses décisions étant finales et sans appel. Le conseil est autorisé, en cette matière, à adopter et à suivre la procédure qu'il pourra de temps à autre déterminer et qu'il jugera appropriée sans être tenue d'appliquer les règles régissant les tribunaux judiciaires ou quasi judiciaires.

Sauf dans les cas d'urgence et dans des circonstances exceptionnelles, le conseil doit cependant fournir à l'intéressé l'occasion de faire valoir ses prétentions sur la mesure avant qu'elle ne soit adoptée. La procédure établie à l'article 13 s'applique, en y faisant les adaptations requises, en ce cas. L'intéressé jouit du droit de faire valoir ses prétentions dans les limites établies pour les **membres** audit article 13. Le défaut de satisfaire aux exigences du présent alinéa n'a cependant pas pour effet d'entacher de nullité toute mesure de cette nature adoptée par le conseil.

ARTICLE 71 - CUMUL DE FONCTIONS

La fonction de président ne peut être cumulée avec aucune autre fonction d'officier. Il en est de même de la fonction de directeur général. Tout autre cumul de fonctions d'officier est permis.

ARTICLE 72 - DÉMISSION

Tout officier peut se démettre de ses fonctions en faisant parvenir sa démission au secrétaire. Celui-ci peut démissionner en adressant sa démission au président. Toute démission prend effet à la date de son acceptation par le conseil d'administration qui doit combler avec diligence sans délai la vacance ainsi créée.

ARTICLE 73 - MODIFICATION DES CHARGES

Sous réserve des dispositions du présent règlement, le conseil d'administration peut modifier par résolution, à sa discrétion, les charges et les devoirs de ses officiers.

ARTICLE 74 - VACANCE

Toute vacance à une charge d'officier est comblée par le conseil d'administration, par résolution et avec diligence, pour la durée non expirée du terme de l'officier qui occupait le poste.

ARTICLE 75 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les dispositions de l'article 43 s'appliquent, en y faisant les adaptations requises (*mutatis mutandis*), aux officiers.

SECTION VII - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 76 - COMITÉS

Le conseil d'administration pourra, par résolution, établir des comités ou commissions, en nommer les membres, et leur déléguer tous pouvoirs qu'il jugera bon de leur déléguer. Le conseil d'administration établira, par la même résolution, le mandat de ces comités ou commissions, de même que toutes conditions relatives à l'exécution dudit mandat. Il pourra même affecter des crédits à ces comités, et les sommes ainsi confiées seront administrées par lesdits comités ou commissions, conformément aux conditions établies dans la résolution du conseil d'administration.

Pour la composition de ces comités ou commissions, le conseil d'administration pourra choisir toute personne, qu'elle soit ou non **membre** de la personne morale.

Le conseil d'administration peut en tout temps destituer et remplacer tout membre de comité ainsi que nommer tout nouveau membre. Il peut de même en tout temps modifier le mandat de tout comité ainsi que sa composition.

ARTICLE 77 - LIVRES ET REGISTRES

Le conseil d'administration fera tenir un ou des livres où seront conservés, inscrits et/ou enregistrés:

a) une copie des **lettres patentes** constituant la personne morale, de toutes lettres patentes supplémentaires et de tous les règlements de la personne morale;

b) les nom, adresse et occupation de toutes les personnes qui sont **membres** de la personne morale (dans la mesure où l'information est disponible pour ce qui est de l'adresse et de l'occupation);

c) les nom, adresse et occupation de toutes les personnes qui sont et ont été administrateurs de la personne morale avec précision des dates auxquelles elles sont devenues et ont cessé d'être administrateurs;

d) un registre des hypothèques contenant l'inscription de toutes hypothèques et charges grevant les biens de la personne morale, donnant dans chaque cas une description succincte des biens hypothéqués ou grevés, le montant de l'hypothèque ou de la charge et, dans le cas d'obligations ou autres valeurs à ordre ou au porteur, les noms des créanciers hypothécaires et des ayants-droit. Pour ce qui est des hypothèques et des charges garantissant le paiement des obligations et autres valeurs payables à ordre ou au porteur, il suffira d'indiquer le nom du fidéicommissaire en faveur duquel l'hypothèque est constituée;

e) les recettes et débours et les matières auxquelles se rapportent les uns et les autres;

f) les transactions financières;

g) les créances et obligations;

h) les procès-verbaux des assemblées des **membres** et du conseil d'administration ainsi que les votes pris à ces assemblées.

Ce ou ces livres et registres seront tenus au siège de la personne morale et seront ouverts en tout temps à l'examen du président et des membres du conseil d'administration.

ARTICLE 78 - AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Selon la décision prise à chaque assemblée générale annuelle, les livres et états financiers de la personne morale seront audités, ou feront l'objet d'un rapport de mission d'examen, à chaque année, aussitôt que possible après l'expiration de chaque exercice financier, par l'auditeur indépendant des états financiers ou l'expert-comptable nommé à cette fin par les **membres**.

La rémunération de l'auditeur indépendant des états financiers, ou de l'expert-comptable le cas échéant, est déterminée par le conseil d'administration.

ARTICLE 79 - EFFETS DE COMMERCE

Tous les chèques, traites, billets et autres effets négociables peuvent être signés, tirés, acceptés ou endossés par la ou les personnes que le conseil d'administration désigne et de la manière que celui-ci détermine.

ARTICLE 80 - CONTRATS

Les contrats et autres documents requérant la signature de la personne morale seront au préalable approuvés par le conseil d'administration et, sur telle approbation, seront signés conjointement par le président et par le secrétaire, ou par toute autre personne désignée dans la résolution.

ARTICLE 81 - PLACEMENTS

Les officiers et mandataires chargés de l'administration des biens de la personne morale, et en particulier du placement de ses fonds, devront limiter les investissements exclusivement à des placements présumés sûrs au sens du Code civil du Québec et à des dépôts dans une banque, une caisse d'épargne et de crédit ou autre établissement financier autorisé à faire affaires au Canada.

Les dispositions du présent article ont effet sous réserve de l'adoption par le conseil d'administration d'une résolution autorisant une dérogation ou exception pour un ou des investissements particuliers.

ARTICLE 82 - EMPLOYÉS

Le conseil d'administration pourra nommer au besoin les employés selon ce qu'il jugera nécessaire, déterminer leurs fonctions et fixer leur rémunération. Ces pouvoirs peuvent cependant être délégués par le conseil au directeur général.

Les employés sont sous le contrôle du directeur général, mais ce contrôle peut être délégué par le conseil d'administration à un autre officier.

ARTICLE 83 - CONSEILLER JURIDIQUE ET AGENTS

Le conseil d'administration pourra, de temps à autre, nommer un conseiller juridique de la personne morale et/ou tous autres agents qu'il jugera bon de nommer.

ARTICLE 84 - PROCÉDURES JUDICIAIRES

L'un quelconque des officiers suivants de la personne morale : le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier ou le directeur général est autorisé à répondre pour la personne morale à tous les brefs de saisie avant ou après jugement et aux ordonnances sur faits et articles qui peuvent être signifiés à la personne morale, à signer l'affidavit nécessaire aux procédures faites contre la personne morale, à plaider coupable ou non coupable aux poursuites de nature pénale, à poursuivre ou à faire une requête pour ordonnance de mise sous séquestre contre tout débiteur de la personne morale, à assister et à voter aux assemblées de créanciers et à accorder des procurations y relatives.

Le conseil d'administration peut en toute occasion, par résolution, nommer une personne pour représenter la personne morale relativement aux sujets mentionnés dans le présent article.

ARTICLE 85 - CONFIDENTIALITÉ

Les administrateurs et officiers de la personne morale doivent respecter la confidentialité des délibérations et ne peuvent donner communication à des tiers des informations et documents de la personne morale, sans l'autorisation du président ou du conseil d'administration.

Cependant, aucune autorisation n'est nécessaire pour donner communication des registres et documents publics, de copie de l'acte constitutif et des règlements. De même, aucune autorisation n'est requise lorsque la communication de renseignements ou de documents est faite de bonne foi, pour des motifs sérieux, dans l'intérêt de la personne morale ou dans le cadre de l'exercice normal des fonctions d'administrateur ou d'officier.

SECTION VIII - DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 86 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

A. Membres

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les administrateurs seront les seuls **membres** de la personne morale. Toute autre personne alors **membre** cessera de l'être par le seul effet de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Le conseil d'administration devra, avec diligence, tenir une assemblée afin de procéder à l'admission de nouveaux **membres** en application des dispositions nouvelles du présent règlement.

B. Administrateurs

Le conseil d'administration devra de même s'assurer de la tenue avec diligence, par la suite, d'une assemblée générale extraordinaire des **membres** de la personne morale aux fins de procéder à l'élection des administrateurs en application des dispositions nouvelles du présent règlement.

Le mandat des administrateurs en poste se terminera à la clôture de l'assemblée générale extraordinaire des **membres** prévue au présent paragraphe B.

Malgré les dispositions du présent règlement qui établissent à deux (2) ans la durée du mandat des administrateurs, les administrateurs élus au cours de l'année civile 2019, suite à l'adoption du présent règlement, le seront pour des termes tels que ci-après déterminés :

- sièges numéros 1 à 5 : 1 an;

- sièges numéros 6 à 11 : 2 ans.

Ainsi, au cours de l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2020, il y aura élection aux sièges numéros 1 à 5 et, au cours de l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2021, il y aura élection aux sièges numéros 6 à 11. Par la suite, tel que prévu au règlement et sous réserve des dispositions relatives aux vacances, démissions et destitutions, le terme des administrateurs sera de deux (2) ans.

C. Officiers

Le conseil d'administration nouveau devra, par la suite, tenir une assemblée afin de nommer et/ou d'élire les officiers de la personne morale en application des dispositions nouvelles du présent règlement.

Le mandat des officiers en poste se terminera à la clôture de l'assemblée du conseil d'administration prévue au présent paragraphe C.

ARTICLE 87 - RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement remplace, à compter de son entrée en vigueur, le Règlement numéro 1 (*Règlements généraux*), tel que modifié, ainsi que tout règlement et toute disposition réglementaire alors en vigueur visant les objets du présent règlement.

ARTICLE 88 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

DEMANDE D'ADMISSION

(MEMBRE RÉGULIER)

Je, soussigné(e), (nom), (occupation), domicilié(e) et résidant au (adresse) demande mon admission comme **membre régulier** de la personne morale.

Je m'engage, advenant mon acceptation comme **membre régulier**, à respecter les règlements et les politiques de la personne morale tels qu'ils pourront être en vigueur de temps à autre.

Je reconnais de plus que j'ai l'obligation d'agir de manière à ne pas causer préjudice à la réputation et aux intérêts de la personne morale.

Et j'ai signé à (lieu), le e jour de (date).

_____

Demandeur

Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général
des institutions financières

LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE
L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Données et scellées à Québec le 1990 04 27

et enregistrées le 1990 04 27

au libro C-1317 , folio 77

Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général des institutions financières

Jean-Marie Bourbeau
Inspecteur général des institutions financières

2751-4488

Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domicilaire (No, rue, municipalité, code postal)
Lilianne Péloquin	Religieuse	2450, ch. Côte-Ste-Catherine Montréal (Québec) H3T 1B1
Irène Duchesneau	Religieuse	2450, ch. Côte-Ste-Catherine Montréal (Québec) H3T 1B1
Françoise Charbonneau	Religieuse	2450, ch. Côte-Ste-Catherine Montréal (Québec) H3T 1B1
Eliane Pépin	Religieuse	2450, ch. Côte-Ste-Catherine Montréal (Québec) H3T 1B1
Rose-Anna Tétreault	Religieuse	2450, ch. Côte-Ste-Catherine Montréal (Québec) H3T 1B1

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

Montréal

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Lilianne Péloquin
Irène Duchesneau
Françoise Charbonneau
Eliane Pépin
Rose-Anna Tétreault

4 — Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à cinq (5) millions de dollars (5 000 000,00$)

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

1. Doter la région de Montréal d'un établissement où pourra être conservé, exposé, mis en valeur une collection d'objets d'intérêt culturel, social, scientifique et technique;

2. Faire connaître au grand public le travail, l'impact social, les traditions et le développement auquel ont participé, au cours des années, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal;

3. Planifier, organiser, favoriser et promouvoir la connaissance et l'étude culturelle et historique ainsi que l'évolution des techniques médicales employées au cours de l'existence de l'Hôtel-Dieu de Montréal;

4. Collaborer avec d'autres organismes ayant des objets similaires, en tout ou en partie, à ceux poursuivis par la corporation et disposer de ses biens à titre onéreux ou à titre gratuit en faveur d'autres organismes de charité enregistrés.

5. Acquérir, prélever, administrer les argents nécessaires au fonctionnement ou au maintien de la Corporation;

Rien dans les présentes ne confère à la corporation le pouvoir d'opérer un établissement ou de tenir une institution d'enseignement dans la province de Québec autrement qu'en suivant les prescriptions des lois et règlements de cette province et particulièrement la Loi sur les biens culturels, la Loi sur les musées nationaux et la Loi sur l'enseignement privé.

6. Faire toutes choses nécessaires à la poursuite de ces fins et sans restreindre la généralité de ce qui précède:

6.1) Acquérir, accepter, solliciter ou recevoir par achat, contrat , donation, contribution de bienfaisance legs, toute sorte de biens meubles ou immeubles, soit absolument, soit en fiducie, et être partie à tout contrat ou entente s'y rapportant et administrer les argents nécessaires au fonctionnement ou au maintien de la corporation;

Les objets ci-haut mentionnés ne permettent pas cependant à la corporation d'offrir au public des plans de souscriptions par versements uniques ou périodiques, permettant aux souscripteurs ou cotisants ou à leurs ayants droit d'être remboursés ou de bénéficier sous quelque forme que ce soit de l'argent qu'ils auront versé à la Corporation.

6.2) Détenir, administrer, vendre ou convertir les biens meubles ou immeubles possédés par la corporation et investir toute somme, capital ou revenus là et selon que les administrateurs, à leur complète discrétion, jugeront profitables et sans qu'ils soient limités aux placements auxquels

5 – Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

sont assujettis les fonds en fiducie, et conserver les biens meubles et immeubles dans l'état où ils auront été reçus et pour telle période jugée profitable, sauf que toutes contributions reçues pour des fins spéciales seront administrées dans un fonds spécial et investies suivant les dispositions de la loi concernant les placements en fiducie jusqu'à ce qu'il en soit disposé pour les fins spéciales pour lesquelles elles auront été faites;

6.3) Acheter ou autrement acquérir et posséder des actions, obligations, débentures ou autres valeurs émises par toute autre compagnie ayant des objets semblables en tout ou en partie à ceux de la corporation ou ayant une sphère d'activités ou exploitant une entreprise orientée de manière à être directement ou indirectement profitable à la corporation; vendre ou autrement disposer de telles actions, obligations, débentures et autres valeurs;

6.4) Organiser et recevoir des expositions temporaires et maintenir des liens avec les milieux muséologiques et universitaires;

6.5) Dans la poursuite des objets ci-dessus mentionnés, les administrateurs, à tel titre, ne recevront aucune compensation et ne tireront directement ou indirectement aucun bénéfice de leurs positions; les dépenses raisonnables encourues par les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions pourront cependant leur être remboursées.

6 — AUTRES DISPOSITIONS *(SELON LE CAS)*

1. Aucune partie des biens ou des actifs de la corporation ne sera, en aucune circonstance, soit durant l'existence de la corporation ou à l'occasion de sa liquidation ou autrement, payable ou autrement disponible pour le bénéfice personnel des membres de la corporation à tel titre.

2. Lors de la dissolution de la corporation et après le paiement des dettes, les biens de la corporation devront être distribués à la Province de Ville-Marie des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal. Advenant le cas où il y aurait impossibilité pour la Province de Ville-Marie des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal d'accepter les biens de la corporation ou le refus de leur part, ces derniers seront alors dévolus à une organisation dûment enregistrée exerçant une activité analogue dans la province de Québec.

3. Le conseil d'administration est composé de cinq (5) membres et peut, sans autre approbation;

3.1) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;

3.2) Émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;

3.3) Nonobstant les dispositions du Code civil, hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, de la corporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionnés par acte de fidéicommis, conformément aux articles 28 et 29 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, chap. P-16) ou de toute autre manière;

3.4) Hypothéquer ou nantir les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation; ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la corporation.

Québec

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

Le registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre à

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE
L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 17 SEPTEMBRE 2008

Déposées au registre le 17 septembre 2008
sous le numéro d'entreprise du Québec 1142911461

Registraire des entreprises Québec

Registraire des entreprises

E780H71D64M11SA

Nom de la personne morale :

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Il est résolu de modifier (marquer la (les) case(s) appropriée(s) d'un X) :

les pouvoirs ou les objets	☐	le nom	☐	le siège (localité)	☐
les biens immobiliers ou les revenus en provenant	☐	le nombre d'administrateurs	☐	les autres dispositions	☒

de la façon suivante :

Remplacer le paragraphe 2. de l'article 6 intitulé «Autres dispositions» des lettres patentes du 27 avril 1990, par le suivant:

6-2 «Lors de la dissolution de la corporation et après le paiement des dettes, les biens de la corporation devront être distribués à une organisation dûment enregistrée exerçant une activité analogue dans la Province de Québec.»

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution :

Madame Hélène Rajotte (Nom de l'administrateur) et Soeur Denise Lafond, r.h.s.j. (Nom de l'administrateur)

Copie certifiée de la résolution n° 2008-04-10, de la personne morale (inscrire le nom)

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue le 2008/04/10 (Année/mois/jour).

Louise Verdant
Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil d'administration du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, tenue au Musée, 201, avenue des Pins Ouest, Montréal, le 9 décembre 2025.

OBJET : Demande d'aide financière au fonctionnement à la Ville de Montréal

---

M. Paul Labonne, directeur général informe les administrateurs que le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal souhaite déposer une demande d'aide financière pour son fonctionnement (2026-2028) à la Ville de Montréal.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de mandater M. Paul Labonne, directeur général du Musée, pour déposer une demande d'aide financière à la Ville de Montréal pour son fonctionnement (2026-2028), et pour signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme
le 10 février 2026

Jacinthe Pepin
Signature numérique de Jacinthe Pepin
DN : cn=Jacinthe Pepin, o=Université de Montréal, ou=Faculté des sciences infirmières, email=jacinthe.pepin@umontreal.ca, c=CA
Date : 2026.02.10 08:27:06 -05'00'

Jacinthe Pepin, secrétaire du conseil d'administration

Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal
201, avenue des Pins Ouest, Montréal, Québec, H2W 1R5

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et adresse	**Poste**	Secteur d'activités
Me Geneviève Morel Verdun (Qc)	Présidente	Avocate à la retraite
Mme Louise Lussier Montréal (Qc)	Vice-présidente et trésorière	CPA à la retraite
Mme Jacinthe Pépin Montréal	Secrétaire	Secrétaire de Faculté, Professeur titulaire, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal
S. Nicole Gaudet 225, avenue des Pins O. Montréal H2W 1R6	Administratrice	Supérieure générale Religieuse Hospitalière de Saint-Joseph
S. Patricia Cuddihy 225, avenue des Pins O. Montréal H2W 1R6	Administratrice	Religieuse Hospitalière de Saint-Joseph
Mme Josette Michaud Eastman	Administrateur	Architecte
Dr Pierre Mayer Montréal	Administrateur	Pneumologue, CSPQ, Chef-adjoint du service de pneumologie. Dir. Clinique du sommeil. Prof. agrégé de clinique, Université de Montréal, CHUM
Mme Danielle Fleury Montréal	Administratrice	Ex PDG-adjointe à la Direction générale, CHUM Retraitée
Mme Isabelle Beaulieu Montréal	Administratrice	Coordonnatrice clinico-administrative CHUM

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38)), dont l'adresse principale est le (201, avenue des Pins Ouest, Montréal, Québec, H2W 1R5, agissant et représentée par Paul Labonne, directeur, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : (128507704RT001)
Numéro d'inscription TVQ : (1013545312TQ0002)
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 128507704RR0001

ci-après appelée l' « **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme dépositaire d'un patrimoine unique qui présente l'histoire des origines de Montréal. et de sa fondation par Jeanne-Mance à l'égal de Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, l'histoire de la fondation de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, première infirmière laïque au Canada, l'histoire des Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission de soins aux malades, l'histoire de l'évolution des soins et des sciences de la santé;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Annexe 4** » :	Attestation - Loi sur les cités et ville et Règlement sur la gestion contractuelle
« **Annexe 5** » :	Attestation - Rapport final et utilisation de la contribution financière de de la Ville aux fins prévues
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 15 décembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre de chaque année;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de cinq cent vingt-cinq mille dollars 525 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2026 :

5.2.1.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) au moment de la signature de la convention;

5.2.1.2 une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000 $) au moment de l'approbation du bilan annuel intérimaire;

5.2.2 Pour l'année 2027 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) au moment du dépôt du rapport annuel et des états financiers vérifiés de l'année;

5.2.2.2 une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000 $) au moment de l'approbation du bilan annuel intérimaire;

5.2.3 Pour l'année 2028 :

5.2.3.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) au moment du dépôt du rapport annuel et des états financiers vérifiés de l'année;

5.2.3.2 une somme maximale de vingt-cinq mille dollars 25 000 $) au moment de l'approbation du bilan annuel final;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le

Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars 2 000 000) $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention

(ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard lorsque les Parties ont rempli leurs obligations.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 201, avenue des Pins Ouest, Montréal, Québec, H2W 1R5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Paul Labonne, directeur). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 16e jour de février 2026

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Par : _____
Paul Labonne

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

La présente convention vise le soutien au fonctionnement du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal suite à l'acquisition du site de la Cité des Hospitalières par la Ville de Montréal.

Le but du musée est de mettre en valeur sa collection et celle des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, composée d'environ 30 000 artefacts liés au développement de Montréal, à la pratique des soins hospitaliers, de la médecine et de la pharmacie ainsi qu'aux arts sacrés.

Le musée a pour mission de transmettre et mettre en valeur l'histoire :

- De la ville de Montréal depuis sa fondation par Jeanne Mance, reconnue fondatrice de Montréal à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve
- De l'Hôtel-Dieu de Montréal depuis sa fondation par Jeanne Mance;
- Des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission des soins aux malades ;
- De l'évolution des soins et des sciences de la santé à Montréal.

Le Musée préserve ce patrimoine (la collection des Hospitalières et sa propre collection), le met en valeur, ainsi que l'ensemble conventuel des Hospitalières, et en assure la diffusion. Il a aussi une importante mission éducative et culturelle, tant auprès des établissements d'enseignement, à tous les niveaux, qu'auprès du grand public, et offre un important programme de médiation culturelle. Il réalise des expositions en lien avec sa mission et les collections.

Le projet 2026, 2027 et 2028 du Musée se décline en 5 axes:

1. *La mise en valeur de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières, notamment le monastère, la chapelle, la crypte et les jardins;*

2. *Un musée ancré dans la collectivité: se réapproprier son patrimoine;*

3. *L'éducation et la culture au cœur du musée;*

4. *Des publics diversifiés;*

5. *La préservation d'un héritage: la gestion, la conservation et la mise en valeur de collections uniques liées à l'histoire de Montréal.*

Calendrier

Le projet sera déployé du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Budget

Année	Budget de fonctionnement prévisionnel du Musée	Contribution de la Ville	Pourcentage
2026	727 785$	175 000$	24 %
2027	610 926 $	175 000$	28,6 %
2028	619 719$	175 000$	28,2 %

Nature des dépenses admissibles

Catégorie de dépenses admissibles	**X** Dépenses de toutes natures admissibles ❑ Certaines dépenses admissibles (préciser dans la prochaine section)
Dépenses admissibles	❑ Administration ❑ Ressources humaines internes ❑ Équipements ❑ Services techniques ❑ Consultants et expertises externes ❑ Communications et promotions
Autres dépenses admissibles	• Entretien et réparations mineures du bâtiment • Exploitation du musée • Activités muséologiques
Exclusions	Taxes, dettes

Actions, indicateurs et résultats attendus

Pour les années 2026, 2027 et 2028 le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal poursuivra ses activités régulières, notamment mais non limitativement:

- La mise en valeur de l'ensemble conventuel de l'Hôtel-Dieu;
- La mise en valeur du patrimoine religieux montréalais par une grande variété d'activités;
- La gestion des collections et leur mise en valeur;
- Des activités de diffusion, notamment des expositions temporaires et permanente;

- L'offre de circuits commentés enrichissant l'offre en tourisme religieux et contribuant au rayonnement de la métropole;
- Une offre éducative bilingue auprès d'établissements d'enseignement et du grand public;
- L'élaboration d'une programmation culturelle comprenant des concerts d'orgue et de musique sacrée;
- La participation à divers événements culturels gratuits;
- Le développement de nouveaux publics;
- Le développement de partenariats avec différents acteurs montréalais.

De plus, afin d'affirmer sa position privilégiée au sein de la Cité-des-Hospitalières et d'affiner sa relation avec les Montréalaises et les Montréalais, le Musée poursuivra son développement en bonifiant la mise en valeur du site, en contribuant à l'offre culturelle de proximité pour des clientèles marginalisées, en participant au développement du quartier et en assurant une offre culturelle unique au sein du site patrimonial du mont Royal tout en modernisant ses outils de gestion.

Les tableaux suivants présentent les résultats souhaités relatifs aux principales activités de développement du Musée:

La mise en valeur de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières, notamment le monastère, la chapelle, la crypte et le jardin			
Actions et indicateurs			**Résultats souhaités**
Développer et concevoir le scénario du nouveau circuit et validation de la faisabilité avec les occupants	2026	Réalisation et validation du pré-concept	Pré-concept proposé
			Liste des iconographies et artefacts
			Au moins 1 visite test avec les occupants
Scénarisation: sélection finale du parcours et des iconographies et artefacts (incluant les patrimoines immatériels du jardin)	2027	Élaboration du scénario de circuit	Concept défini et scénario préliminaire
			Valider et tester le circuit
			Évaluation préliminaire
Implanter le circuit	2028	Mise en œuvre et promotion	Scénario final
			Au moins 2 visites inscrite à la programmation estivale pour le grand

			public
			Évaluation finale du circuit

Un musée ancré dans la collectivité: se réapproprier son patrimoine			
Sous-Axes		**Actions et indicateurs**	**Résultats souhaités**
Mise en valeur du patrimoine religieux montréalais	2026	Prise de contact et partenariats	Partenariats établis Participation à au moins 1 comité, dont Association du tourisme religieux et spirituel du Québec (ATRSQ) et Conseil du patrimoine du Québec (CPRQ)
	2027	Élaboration des activités ponctuelles grand public	Programmation préliminaire, dont 1 activité gratuite (Journées du patrimoine religieux, premier dimanche du mois, etc.)
	2028	Programmation culturelle : activités développées et adaptées aux besoins et intérêts des partenaires	Déploiement d'au moins 2 activités avec les partenaires inscrites au calendrier annuel
Contribution à la mise en valeur du Mont Royal	2026	Prise de contact et partenariats	Partenariats établis (Amis de la Montagne et Service des Grands Parcs –Ville de Montréal)
		Élaboration d'activités spéciales 150e anniversaire du Mont-Royal	Au moins 2 activités avec les partenaires inscrites à la programmation estivale
	2027	Mise à jour du circuit découverte du jardin du monastère *(Exploration de la valeur thérapeutique du Mont-*	Circuit mise à jour et offert à la programmation estivale en collaboration avec les Amis de la Montagne

		Royal)	
Participation à la vie de quartier et partenariat avec le milieu de la santé	2026	Prise de contact avec un ou des organismes communautaires en santé ou alimentaire de proximité	Partenariat établi
			Accueil d'au moins 3 groupes communautaires
		Évaluation et ajustement de la visite commentée en musique du jardin	Partenariat établi avec Sérénité Sonore
			Activité offerte au public
	2027	Conception et réalisation d'activités gratuites	Au moins 2 activités gratuites offertes à des groupes communautaires ou au grand public
	2028	Élaboration d'une programmation spéciale axée sur l'accessibilité	Déploiement de deux activités (Journées de la culture)

L'éducation et la culture au cœur du musée			
Sous-Axes		**Actions et indicateurs**	**Résultats souhaités**
Renouvellement de l'exposition permanente	2026	Montage financier : demande de subvention et recherche de bailleurs de fonds	1 demande de subvention au MCC déposée Liste de bailleurs de fonds potentiels
		Idéation et développement du contenu et des thématiques de la nouvelle exposition permanente	Dossier de recherche préliminaire (iconographie, objets, artefacts, etc.)
	2027	Conception nouvelle exposition permanente	Liste équipe projet préliminaire Devis de production préliminaire
	2028	Réalisation du concept de la nouvelle exposition permanente	Équipe projet sélectionnée Lancement appel pour

			production Programme éducatif préliminaire
Expo temporaire IRCM	2026	Conception et préparation de l'exposition sur le 60e anniversaire de l'Institut de recherches cliniques de Montréal en collaboration avec l'IRCM présentée au musée en 2027-2028	Partenariat IRCM officialisé Dossier de recherche finalisé Programme éducatif préliminaire
	2027	Réalisation et diffusion de l'exposition temporaire sur le 60e anniversaire de l'IRCM	Concept et scénario finalisé Montage de l'exposition Programme éducatif offert
	2028	Diffusion et évaluation des retombées de l'exposition et de la réception du public	Exposition offerte au public Rapport d'évaluation produit
Programmations éducatives et culturelles grand public	2026	**Médecine et charité** Conceptualisation et scénarisation programme éducatif (primaire et secondaire)	Concept et scénario finaux Promotion auprès du milieu scolaire Programme éducatif offert
	2027	**Prog culturelle annuelle (expo permanente et temporaire + ensemble conventuel)** Élaboration et conception d'une programmation (visite, récitals ou concerts) **Politique éducative** Identification des sujets à actualiser	Programmation annuelle offerte (au moins 5 activités) Mise à jour préliminaire rédigée
	2028	**Prog culturelle annuelle (expo permanente et temporaire + ensemble conventuel)**	Programmation annuelle offerte (au moins 5 activités)

		Élaboration et conception d'une programmation (visite, récitals ou concerts) **Visite de l'ensemble conventuel** Adaptation de la visite élaborée (axe 1) pour groupes scolaires **Politique éducative** Rédaction politique actualisée	2 scénarios finaux adaptés (primaire et secondaire) Politique éducative partagée au CA + membres du musée + mise en ligne

Des publics diversifiés			
Sous-Axes		**Actions et indicateurs**	**Résultats souhaités**
Développement du public touristique	2026	Identification des clientèles touristiques et précision des axes de développement : Analyse	Planification du démarchage Nb de journalistes rejoint via Tourisme Montréal
		Contact avec les associations, notamment France-Québec et France-Canada	Partenariats établis
	2027	Promotion des activités et expositions	Placement publicitaire
			Accueil de groupes
	2028	Évaluation des retombées du placement publicitaire	Rapport d'évaluation produit
Développement des publics	2026	**Gratuité:** Analyse des retombées de la précédente entente Empruntez un musée	Rencontre avec la responsable du programme pour reconduire l'entente
		Spécialisé: démarchage pour rejoindre les publics de la santé, anglophone, etc. - Contact et promotion	Liste structurée Accueil d'au moins 2 groupes provenant de l'IRCM ou du milieu universitaire montréalais

	2027	**Gratuité:** confirmation de la participation au programme Empruntez un musée	Entente signée Mise en œuvre
		Spécialisé: ajustement des activités selon les publics	Des offres ajustées
	2028	**Gratuité :** Bilan et analyse des retombées Empruntez un musée **Actualisation de l'offre:** bilan et analyse des retombées	Statistique d'utilisation Activités ajustées à de nouveaux groupes spécifiques Pistes pour vision à long terme du développement de public

La préservation d'un héritage: la gestion, la conservation et la mise en valeur de collections uniques liées à l'histoire de Montréal			
Sous-Axes		**Actions et indicateurs**	**Résultats souhaités**
Migration du système gestion informatique	2026	Implanter le nouveau système	Données migrées des deux collections (Hospitalières et Musée)
	2027	Planification des travaux de catalogage des artefacts	Plan de lots priorisés à cataloguer dans un calendrier
	2028	Catalogage des artefacts	Inventaire à jour
Plan de développement des collections	2026	Caractérisation des collections	Analyse produite
	2027	Intégration du fonds documentaire des collections	Plan de classification et calendrier de conservation produit Documentation consolidée pour les droits d'auteurs et droits moraux

	2028	Mise à jour de la politique de gestion, incluant la conservation préventive et plan d'intervention en cas d'urgence	Publication de la mise à jour de la politique de gestion et des axes de collectionnement Artefacts et objets intégrés régulièrement dans les expositions temporaires
		Gestion des dons et des acquisitions	Analyse des offres de dons Tenue de comités d'évaluation des dons offerts

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que **MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL** (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à l'entente de fonctionnement 2026-2028 (ci-après le « **Projet** »).-après l

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;
- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les

plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

  - le nombre d'abonnés;

  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les

communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Livrables et reddition de comptes	Date	Montant des versements
Signature de la convention • Remise du contrat d'assurance; • Signature de l'Attestation relative à la prise de connaissance de la *Loi sur les cités et villes et du Règlement sur la gestion contractuelle* (Annexe 4).	Mars 2026	**150 000$**
Dépôt du bilan annuel 2026 Bilan quantitatif : • Résultats relatifs à chacun des indicateurs; • Bilan financier témoignant de l'utilisation de la subvention et de la progression des revenus autonomes et de la recherche de nouveaux partenaires financiers. Bilan qualitatif : • Impacts des différentes actions réalisées; • Réflexion critique sur les actions relatives à la transition socio-écologique et pistes d'amélioration; • Réflexion critique sur la diversité au sein de l'organisation et pistes d'amélioration; • Analyse critique des actions du Musée en regard de la réalisation de la mission et de la vision du Musée. Présentation aux représentants du service de la Culture.	Décembre 2026	-
Approbation du bilan annuel 2026	-	**25 000$**
Remise du rapport annuel et des états financiers vérifiés 2026	15 avril 2027	**150 000$**
Dépôt du bilan annuel 2027	Décembre 2027	-

Livrables et reddition de comptes	Date	Montant des versements
Bilan quantitatif : • Résultats relatifs à chacun des indicateurs; • Bilan financier témoignant de l'utilisation de la subvention et de la progression des revenus autonomes et de la recherche de nouveaux partenaires financiers. Bilan qualitatif : • Impacts des différentes actions réalisées; • Réflexion critique sur les actions relatives à la transition socio-écologique et pistes d'amélioration; • Réflexion critique sur la diversité au sein de l'organisation et pistes d'amélioration; • Analyse critique des actions du Musée en regard de la réalisation de la mission et de la vision du Musée. Présentation aux représentants du service de la Culture.		
Approbation du bilan annuel 2027	-	**25 000$**
Remise du rapport annuel et des états financiers vérifiés 2027	15 avril 2027	**150 000$**
Bilan annuel 2028 Bilan quantitatif : • Résultats relatifs à chacun des indicateurs; • Bilan financier témoignant de l'utilisation de la subvention et de la progression des revenus autonomes et de la recherche de nouveaux partenaires financiers. Bilan qualitatif : • Impacts des différentes actions réalisées; • Réflexion critique sur les actions relatives à la transition socio-écologique et pistes d'amélioration; • Réflexion critique sur la diversité au sein de l'organisation et pistes d'amélioration; • Analyse critique des actions du Musée en regard de la réalisation de la mission et de la vision du Musée;	Décembre 2028	-

Livrables et reddition de comptes	Date	Montant des versements
• Signature de l'attestation *Rapport final et utilisation de la Contribution financière de la Ville aux fins prévues* (Annexe 5). Présentation aux représentants du service de la Culture.		
Approbation du bilan annuel 2028	-	**25 000$**
Remise du rapport annuel et des états financiers vérifiés 2028	15 avril 2029	-
TOTAL		**525 000$**

ANNEXE 4

ATTESTATION

Montréal

Attestation

Loi sur les cités et villes et *Règlement sur la gestion contractuelle*

Nous soussigné MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Nom de l'organisme

- Attestons avoir pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* et nous engageons, le cas échéant, à respecter les articles 573 à 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- Attestons avoir pris connaissance du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville de Montréal. et à nous y conformer en tout point

Signature responsable

Représentant désigné par l'organisme pour la présente entente

PAUL LABONNÉ, directeur général — 9 février 2026

Nom et fonction du représentant désigné par l'organisme pour l'entente — Date

ANNEXE 5

RATIFICATION DU RAPPORT FINAL

Montréal

Ratification du rapport final et confirmation de l'utilisation de la contribution financière de la Ville aux fins prévues

(Note : La confirmation de l'utilisation financière de la Ville aux fins prévues est une demande du Vérificateur général)

Votre rapport final doit être signé par le représentant du conseil d'administration désigné par votre organisme.

Nous soussigné _____

Nom de l'organisme : _____

- certifions que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts et complets ;
- certifions que nous avons utilisé la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins prévues de la réalisation du Plan d'action/Projet.

Signature:

_____

Représentant désigné par l'organisme pour la présente entente

_____

Nom et fonction du représentant désigné par l'organisme pour l'entente Date

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267840001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Accorder un soutien financier de 525 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, afin d'assurer son fonctionnement et le maintien de ses activités pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1267840001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.064

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268488001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 99 800 $ à Montréal, Arts Interculturels, pour la réalisation de son plan d'action 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 99 800 $ à Montréal, arts interculturels, pour la réalisation de son plan d'action 2026;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-26 09:53

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268488001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 99 800 $ à Montréal, Arts Interculturels, pour la réalisation de son plan d'action 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1998, la Ville de Montréal confie la gestion du Centre interculturel Strathearn, situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à l'organisme (MAI) Montréal, Arts Interculturels. Le MAI est un diffuseur inclusif et pluridisciplinaire dont le mandat consiste à soutenir et à promouvoir les pratiques artistiques interculturelles dans les milieux professionnels de la diffusion. Il offre un espace pour la recherche, la création, l'expérimentation et la diffusion aux artistes de la diversité et en quête d'équité, à savoir: les artistes autochtones, racisés, malentendants, vivant avec un handicap ou en situation de maladie chronique ou neurodivers et les artistes des communautés 2SLGBTQQIPAA+. Depuis quelques années, l'organisme déploie des efforts pour tisser des liens et collaborer avec les organismes communautaires du quartier Milton-Parc. Cette démarche vise à mieux ancrer ses activités dans la vie culturelle de proximité et à contribuer à répondre à certains enjeux sociaux locaux, dont celui de l'itinérance.
Afin de soutenir la réalisation de son plan d'action et la programmation du Centre Strathearn, la Ville de Montréal accorde un soutien financier annuel au MAI. En 2025, un montant de 99 800 $ a été octroyé à l'organisme. Pour l'année 2026, il est recommandé de renouveler ce soutien au même montant, soit 99 800 $.

Le MAI, dont la mission est unique à Montréal, réalise également des activités de mentorat, d'accompagnement et d'accessibilité pour soutenir des artistes de la diversité et en quête d'équité. Ceux-ci sont accompagnés dans leurs démarches d'intégration au milieu des arts et dans le développement artistique de leur carrière, notamment par le biais de partenariats avec le milieu professionnel. Aussi, avec sa série d'activités Public +, l'organisme offre des activités culturelles accessibles visant la démocratisation des arts pluridisciplinaires et interculturels. Ces deux volets sont financés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel et font l'objet d'un autre sommaire (CE25 1724).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1724 - 17 septembre 2025 - Accorder un soutien financier de 135 000 $ à l'organisme

MAI (Montréal, Arts Interculturels) pour la réalisation en 2025-2026 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2024-2027 / Approuver le projet de convention à cet effet.
CE25 0706 - 30 avril 2025 - Accorder un soutien financier de 99 800 $ à l'organisme Montréal, arts interculturels, pour la réalisation de son Plan d'action 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

CE25 0247 - 26 février 2025 - Accorder un soutien financier de 135 000 $ à MAI (Montréal, Arts interculturels) pour la réalisation en 2024-2025 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2024-2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

CE24 1986 - 4 décembre 2024 - Accorder un soutien financier de 20 000 $ à MAI (Montréal, arts interculturels) pour la réalisation de la pièce de danse Anxiety et de l'oeuvre multidisciplinaire Agency, dans le cadre de sa programmation 2025 en arts performatifs et arts visuels autochtones / Approuver un projet de convention à cet effet

CE24 1045 - 26 juin 2024 - Accorder un soutien financier de 99 800 $ à l'organisme Montréal, arts interculturels (MAI), pour la réalisation de son Plan d'action en 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet

CE24 0437 -27 mars 2024 - Accorder un soutien de 135 000 $ à l'organisme Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation en 2023-2024 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2021-2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CE23 1348 -16 août 2023 - Accorder un soutien financier de 99 800 $ à l'organisme Montréal, arts interculturels (MAI), pour la réalisation de son Plan d'action en 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet

CE23 0652 - 26 avril 2023 - Accorder un soutien de 135 000 $ à l'organisme Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation en 2022-2023 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2021-2024

CE22 1130 - 6 juillet 2022 - Accorder un soutien financier de 99 800 $ à l'organisme Montréal, arts interculturels (MAI), pour la réalisation de son Plan d'action en 2022

CM22 0612 - 16 mai 2022 - Approuver la deuxième prolongation du contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Montréal, Arts Interculturels (MAI), à des fins socioculturelles, des locaux d'une superficie d'environ 14 151,08 pieds carrés (1 314,68 mètres carrés), situés dans l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2023 - La subvention immobilière est de 3 537 770 $, pour toute la durée du prêt de local

CE21 1206 - 7 juillet 2021 - Accorder un soutien financier de 99 800 $ à Montréal, arts interculturels pour la réalisation de son plan d'action en 2021 / Approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

DESCRIPTION

Le MAI permet aux citoyens de Montréal de découvrir les artistes de la diversité culturelle, autochtones et en quête d'équité avec la réalisation de son plan d'action 2026. L'organisme poursuit ses efforts pour devenir entièrement accessible et inclusif qui sert, représente et suscite le dialogue interculturel et pluridisciplinaire avec les communautés, les citoyen.e.s du quartier Milton-Parc et l'ensemble des citoyens de Montréal. L'organisme réalise sa mission

par le biais des objectifs et de ces cinq axes stratégiques :
1. Développement de la programmation et du contenu artistique interculturel
2. Développement des publics et de l'accessibilité universelle
3. Politiques inclusives et relations communautaires
4. Développement du financement public et privé pour une meilleure diversification et stabilité des revenus
5. Développement organisationnel et ressources humaines

La poursuite de ce partenariat permettra à l'organisme de consolider ses activités et de continuer ses actions de développement, d'accessibilité, de diffusion et de promotion auprès des artistes de la diversité, des artistes autochtones et des artistes en quête d'équité, tant dans la programmation que dans l'engagement des publics montréalais. Le MAI est un acteur clé et constitue un partenaire privilégié de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le partenariat entre le MAI et la Ville s'inscrit pleinement dans plusieurs priorités de la Politique de développement culturel. Il rejoint notamment les principes directeurs transversaux *Accessibilité, inclusion et équité* ainsi que l'*engagement envers les peuples autochtones.* Il contribue également aux orientations visant à maintenir Montréal comme *une ville partenaire de son cœur créatif* et à placer *les Montréalaises et Montréalais au centre d'une vie culturelle riche et engageante,* en favorisant un accès aux arts, à la culture et au patrimoine adapté aux besoins des différentes populations.
Le MAI est un acteur important de l'écosystème culturel montréalais tant par son apport à la création des artistes issus des communautés culturelles, autochtones et en quête d'équité que par sa volonté de rendre accessible cette expression artistique devenue proprement montréalaise. Dans ce contexte, la Ville de Montréal reconnaît l'importance du partenariat avec le MAI afin de poursuivre le travail d'inclusion des artistes de la diversité, autochtones et en quête d'équité et d'offrir aux publics montréalais une programmation de qualité incluant diverses disciplines des arts de la scène et des arts visuels dans les courants interculturels actuels.

Le soutien à cet organisme s'inscrit dans l'alignement stratégique 2030 de la Ville, notamment au sein du pilier « Solidarité, équité et inclusion », favorisant le développement d'une ville humaine, de quartiers identitaires, où il est possible d'explorer la richesse de nos cultures et de nos héritages, où sont célébrées les diversités et la mixité sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente est convenue pour une période d'un an selon les conditions établies dans le document ci-joint. La contribution financière de 99 800 $ sera payable en deux versements, soit, un premier versement de 84 800 $ trente (30) jours après la signature de la convention par les deux parties en 2026, ainsi qu'un second versement 15 000 $ après la remise et l'approbation du bilan.
Le soutien de 99 800 $ accordé provient du budget régulier du Service de la culture. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Montant recommandé	Budget total du plan d'action	Part de l'octroi en rapport au coût total de la mise en place du plan d'action
99 800 $	687 450 $	15 %

La Ville loge aussi gratuitement l'organisme dans le Centre Strathearn. La résolution CM22 0612 a approuvé le contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal, arts interculturels, pour une durée additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2023, des locaux situés dans l'immeuble sis au 3680, rue

Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 14 151,08 pi² (1 314,68 m²), à des fins socioculturelles. La subvention immobilière est de 3 537 770 $ (353 777 $, annuellement) pour toute la durée du prêt de local (Bâtiment 2453-100).

Voici les montants des contributions financières qui ont été accordés à (MAI) Montréal, Arts Interculturels au cours des cinq dernières années :

Provenance	2021	2022	2023	2024	2025
Ville de Montréal : Direction générale (projet autochtone)	-	-	-	20 000 $	
Ville de Montréal : Soutien au fonctionnement	99 800 $	99 800 $	99 800 $	99 800 $	99 800 $
Conseil des arts de Montréal : Spectacles, Programme de tournée	41 383 $	-	-	-	-
Conseil des arts de Montréal : Autres soutiens	100 000 $	- -	-	-	-
Conseil des arts de Montréal : Soutiens annuels cumulatifs	-	115 500 $	161 020 $	135 271$	163 534$
EDCM : Programme d'accompagnement	2021-2022 135 000 $	2022-2023 135 000 $	2023-2024 135 000 $	2024-2025 135 000 $	2025-2026 135 000 $
TOTAL	376 183 $	350 300 $	395 820 $	418 334 $	398 334 $

MONTRÉAL 2030

Cette démarche s'inscrit dans l'alignement stratégique 2030 de la Ville, plus précisément dans les priorités 8, 9, 13 et 15, en ce qu'elle soutient la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif notamment les artistes issus de la diversité, en quête d'équité et les artistes autochtones. Par son soutien à la diversité et au dynamisme de la vie culturelle, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise et contribue au développement de milieux de vie durables et équitables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2026 : signature de l'entente
Mars 2026 : premier versement
Janvier 2027 : dépôt de la reddition de comptes et deuxième versement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arlett ABREGO
Agente de développement culturel

Tél : 514 872-6295
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - Soutien au développement culturel

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268488001
Unité administrative responsable : Service de la culture , Direction du développement culturel , Division Soutien au développement culturel
Projet : Accorder un soutien financier de 99 800 $ à l'organisme Montréal Arts Interculturels (MAI), pour la réalisation de son Plan d'action en 2026

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030] en particulier les priorités 8,9,13 et 15 :

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

13. Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la

participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).

- Permettre aux citoyens de Montréal de découvrir les artistes de la diversité culturelle, autochtones et en quête d'équité **(priorité 15)**
- Offrir au MAI les éléments pour devenir un organisme inclusif et entièrement accessible qui sert, représente et suscite le dialogue interculturel non seulement avec les communautés, mais avec l'ensemble des citoyens de Montréal **(priorités 9 et 13)**
- Développement de la programmation et du contenu artistique **(priorités 8 et 15)**
- Développement de politiques inclusives et relations communautaires : Reconnaître, soutenir et investir dans l'équité, la diversité, l'anti capacitisme et l'anti racisme afin de valoriser une vie culturelle, participative et engagée au MAI, et à travers des partenariats dans le quartier Milton-Parc et dans le milieu artistique montréalais. **(priorités 8 et 13)**

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal, arts interculturels
3680 rue Jeanne-Mance, bureau #103
Montréal, QC
H2X 2K5

Identification de l'organisme
Nom légal et Raison sociale : MAI (Montréal, arts interculturels)
Statut juridique : Corporation à but non lucratif, fondée le 3 avril 1997.
Type d'activités :
Diffusion artistique multidisciplinaire professionnelle (galerie d'art et arts de la scène)

Adresse d'affaires :
3680, rue Jeanne-Mance, bureau 103 Montréal (Québec) H2X 2K5
Tél. : (514) 982-1812 Télécopieur : (514) 982-9091
Courriel : info@m-a-i.qc.ca
Site : www.m-a-i.qc.ca

Numéros d'employeur :
Fédéral : 86716 6266 RP 0001
Provincial : 1021 8466 15 RS 0001
NEQ : 1146668919
Numéro de CSST : 7548 6041

- Résolution approuvée par le Conseil d'administration du Montréal, Arts Interculturels (MAI) :
- " IL EST RÉSOLU d'autoriser Camille Larivée, Directeurice Général et Artistique du MAI, à signer et soumettre la demande de la Convention de contribution financière de la Ville de Montréal pour l'année 2026 du MAI. "

Au nom de l'organisme :
Nom et fonction : Parker Mah, Président du Conseil d'administration du Montréal, arts interculturels (MAI)

Signature

Représentant désigné par l'organisme pour la présente entente

Parker Mah, Président du Conseil d'administration — 12/08/2025

Nom et fonction du représentant désigné par l'organisme pour l'entente — Date

Québec

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, art. 21)

Le registraire des entreprises dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales le présent avis confirmant le changement du nom de

REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES INTERCULTURELLES

changeant son nom en celui de

MAI (MONTRÉAL, ARTS INTERCULTURELS)

Ce changement prend effet à compter de la date de ce dépôt.

Déposé au registre le 28 mai 2007
sous le numéro d'entreprise du Québec 1146668919

Registraire des entreprises Québec

Registraire des entreprises

Contresignataire

I805A19(19M82MA

Québec

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES PRATIQUES ARTISTIQUES
INTERCULTURELLES

FAIT À QUÉBEC LE 3 AVRIL 1997

Déposées au registre le 3 avril 1997
sous le matricule 1146668919

L'Inspecteur général des institutions financières

L350L59P19R80AB

Inspecteur général des institutions financières

Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
LeBlond, Daniel	directeur	1200, rue de Bleury Montréal (Québec), H3B 3J3
Davida, Dena	directrice artistique	2098, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z5
Simard, Martine	agente de développement	7035, rue DeLanaudière Montréal (Québec), H2E 1Y1

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

1200, rue de Bleury, Montréal (Québec), H3B 3J3

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Dena Davida
Daniel LeBlond
Martine Simard

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à

cinquante mille dollars (50 000,00 $)
ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5 - Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

Mener des actions pour :

a. Ouvrir l'espace culturel afin de permettre l'échange et le dialogue interculturels au sein du milieu.

b. Promouvoir les pratiques artistiques interculturelles et leurs produits dans les milieux professionnels de la création, de la diffusion et de la mise en marché.

c. Créer un lien entre les institutions décisionnelles (gouvernementales, para-publiques et provinciales) et les organismes.

d. Créer des liens avec d'autres organismes similaires à travers le monde.

6 - Autres dispositions *(selon le cas)*

a. Le conseil d'administration est composé de cinq (5) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

b. Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles

Résolution 230107

Il est résolu que :

Le conseil prend la décision :

- De modifier la raison sociale de l'organisme en annulant l'appellation « Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles » pour garder uniquement son nom usuel : MAI (Montréal, arts interculturels) comme entité juridique propre.

- De changer l'adresse du siège social de la corporation pour le 3680 Jeanne-Mance, bureau 103, Montréal (Québec) H2X 2K5, lieu principale d'activités de l'organisme.

- D'augmenter le nombre des administrateurs constituant le Conseil d'administration pour ainsi passer de 5 administrateurs à 7.

Proposée par : ---------- Azad. Termisjan, trés.

Appuyée par : ----------

Registraire des entreprises
Québec

Règlement concernant la modification

☒ Nom ☐ Siège ☐ Nombre d'administrateurs

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, parties I et III)

Règlement n° : _____

Numéro d'entreprise du Québec										
NEQ	1	1	4	6	6	6	8	9	1	9

1. Identification - Inscrire le nom et le siège de la compagnie ou de la personne morale sans but lucratif.

Nom actuel : Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles

Siège actuel :

N°	Nom de la rue	App./bureau
3680	Jeanne-Mance	103

Municipalité/ville	Province	Code postal
Montréal	Québec	H 2 X 2 K 5

Remplir uniquement les sections où une modification doit être effectuée

2. Modification du nom - Joindre un rapport de recherche de nom et la confirmation de réservation de nom, s'il y a lieu.

Nouveau nom et sa version dans une autre langue que le français, s'il y a lieu :

Montréal, arts interculturels

3. Transfert du siège - Inscrire le lieu au Québec où sera établi le siège de la compagnie ou de la personne morale sans but lucratif.

N°	Nom de la rue	App./bureau

Municipalité/ville	Province	Code postal

4. Modification du nombre d'administrateurs

Le nombre d'administrateurs est modifié pour : _____
Inscrire le nombre

5. Certification

Copie certifiée du règlement n° _____ de la compagnie ou de la personne morale sans but lucratif :

Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles
Ancien nom, s'il y a lieu

adopté par les administrateurs le 2007/04/03
Année/mois/jour

et régulièrement approuvé par le vote d'au moins (marquer la case appropriée d'un X) :

- compagnie : 2/3 en valeur des actions représentées par les actionnaires . . . . . ☐
- personne morale sans but lucratif : 2/3 des membres . . . . . ☒

présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et

tenue le 2007/04/03
Année/mois/jour

Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

SIGNER ET RETOURNER LE RÈGLEMENT ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS EXIGÉS ET DU PAIEMENT, LORSQUE REQUIS.
NE PAS TÉLÉCOPIER.

Registraire des entreprises
Québec

Règlement concernant la modification

Nom, siège ou nombre d'administrateurs

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, parties I et III)

Règlement

Ce modèle de règlement peut être utilisé lorsqu'une compagnie ou une personne morale sans but lucratif régie par la partie I ou par la partie III respectivement de la *Loi sur les compagnies* modifie son nom, son siège ou le nombre de ses administrateurs.

Ces dispositions découlent de la *Loi sur les compagnies*. Veuillez au besoin vous référer au texte légal qui a préséance sur les présentes.

Si le règlement vise à modifier le nom, il doit obligatoirement être accompagné d'un rapport de recherche des noms utilisés et déclarés au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, ci-après appelé registre des entreprises, obtenu préalablement et, s'il y a lieu, de la confirmation de réservation de nom.

Le registraire des entreprises déposera un avis confirmant le changement demandé au registre des entreprises.

Conditions relatives au nom

Le registraire des entreprises exerce un contrôle sur certains aspects du nom proposé. Ainsi, ce nom ne doit pas entre autres contrevenir aux dispositions de la *Charte de la langue française* ou être identique à un nom utilisé par une autre personne, une autre société ou un autre groupement au Québec, en tenant compte notamment des critères déterminés par règlement.

La compagnie ou la personne morale sans but lucratif a toujours le devoir de s'assurer que le nom proposé est conforme aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi sur les compagnies* et de ses règlements ainsi qu'au Règlement sur la langue du commerce et des affaires. Le contrôle exercé par le registraire des entreprises ne l'en dispense pas.

S'il est établi sur plainte d'un intéressé que le nom prête à confusion avec un autre nom ou enfreint autrement la loi et/ou les règlements, l'utilisateur peut être contraint de le remplacer.

Où transmettre le règlement ?

Le règlement ainsi que tout autre document requis par la *Loi sur les compagnies* doivent être transmis au registraire des entreprises.

Modalités de paiement et tarifs

Pour une modification du nom, consulter la liste des tarifs.

Il n'y a pas de frais pour une modification du siège ou du nombre des administrateurs.

Note : Ce formulaire doit être imprimé ou dactylographié, lisible et propre à la reproduction par microfilm et photocopie.

Pour nous joindre

Par téléphone	En personne	Par écrit
Heures d'ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 Le mercredi, de 10 h 30 à 16 h 30 Téléphone : Région de Québec : 418 643-3625 Ailleurs au Québec : 1 888 291-4443	Heures d'ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 16 h Le mercredi, de 10 h 30 à 16 h **Services Québec** **À Québec** 800, place D'Youville Rez-de-chaussée Québec (Québec) G1R 4Y5 **À Montréal** 800, rue du Square-Victoria Niveau promenade Montréal (Québec) H4Z 1H9	Adresse : Ministère du Revenu Direction du registre des entreprises C. P. 1153 Québec (Québec) G1K 7C3 Courriel : req@req.gouv.qc.ca

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) vous permet de consulter en tout temps votre dossier dans le site suivant : www.registreentreprises.gouv.qc.ca.
Tous les formulaires du registraire des entreprises peuvent être remplis dans ce site.

Registraire des entreprises
Québec

Modalités de paiement et tarifs

Nous désirons vous informer qu'il existe trois modalités de paiement pour toutes vos transactions d'affaires avec le registraire des entreprises, à savoir :

1. en espèces ou par carte de débit INTERAC, en personne seulement ;
2. par chèque visé ou mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu. Un délai de rétention de 10 jours s'applique pour toute demande payée par chèque non visé ;
3. par carte de crédit MasterCard ou Visa (remplir la section ci-dessous).

Règlement concernant la modification

Nom, siège ou nombre d'administrateurs

	Personne morale à but lucratif (Compagnie)		Personne morale sans but lucratif	
	Tarif régulier	Tarif prioritaire	Tarif régulier	Tarif prioritaire
Nom	176,00 $	276,28 $	65,00 $	102,03 $
Siège	Gratuit		Gratuit	
Nombre d'administrateurs	Gratuit		Gratuit	

Taxes incluses si applicables.

Veuillez prendre note qu'un service prioritaire (24 heures) est offert, moyennant les frais supplémentaires requis.

Pour un traitement prioritaire :

- remplir la section de droite ;
- joindre cette page à votre formulaire.

Regine Cadet
Prénom et nom

3680 Jeanne-Mance Bur. 103
N° rue, app./bureau

Montreal, Québec
Municipalité/ville et province

H2X 2K5 Canada (514) 982-1812
Code postal et pays — Indicatif régional et n° de téléphone

MasterCard ☒ VISA ☐

Montant payé: 102,03

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) (si disponible): 1146668919

Numéro de la carte: 5191230062815940

Date d'expiration de la carte: 03 10 (MMAA)

Signature: Regine Cadet

Pour un paiement par carte de crédit, joindre cette page à votre formulaire.

Recherche par mots apparentés: **Montréal arts interculturels** (toute dénomination)

Remarque: Les informations disponibles sont en date du: 2007-05-17 21:36:26

1 dossier(s) retrouvé(s)

1146668919 ☑ **2** Établissement(s) ☑ **5** Personne(s) liée(s) ☑ **2** Autre(s) nom(s) ☑ **14** Document(s)

1146668919 IMMATRICULÉ 1997-04-03 3680, JEANNE-MANCE, APP. 103 EN VIGUEUR
MONTRÉAL, ARTS INTERCULTURELS MONTRÉAL (QUÉBEC)

Registraire des entreprises
Québec

[redacted]

Déclaration modificative
Personne morale

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45, art. 34)

Remplir les deux exemplaires du formulaire.

Nom de la personne morale - Inscrire le nom apparaissant actuellement au registre des entreprises.

	Obligatoire
Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles	**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)**
	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

Remplir uniquement les sections où une modification doit être effectuée.

1 - Identification - Une modification au nom entraînera le remplacement du nom déclaré au registre. Inscrire le nouveau nom de la personne morale si celui-ci a été légalement changé. Cette déclaration ne constitue pas une procédure légale de changement de nom. Si ce nom est dans une autre langue que le français, déclarer la version française de ce nom s'il en existe une, sinon voir la section 4E.

A) Nom et domicile

Nouveau nom
MAI (Montréal, arts interculturels)

Version dans une autre langue, s'il y a lieu

Domicile - Inscrire la nouvelle adresse, s'il y a lieu.

N°	Nom de la rue, app./bureau
	Jeanne-Mance

Municipalité/ville	Province/État
Montréal	

Code postal	Pays

B) Domicile élu (adresse de correspondance)

Marquer d'un X si vous désirez retirer l'adresse de correspondance déjà déclarée au registre. ☐

Pour déclarer ou modifier une adresse de correspondance, remplir toutes les cases ci-dessous.

Nom du destinataire

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

2 - Forme juridique - Inscrire le code correspondant à la nouvelle forme juridique. Cette dernière ne peut être modifiée que dans les limites légales permises.

Codes : **CIE** Compagnie **COP** Coopérative **MUT** Mutuelle d'assurance **APE** Association personnifiée **SYC** Syndicat de copropriété **AU** Autre

Si autre, le **détailler** obligatoirement.

Code	Loi constitutive	Lieu (province/Etat/pays)	Date de constitution

3 - Dispositions particulières - Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, en indiquant votre NEQ et la section correspondante.

A) Continuation ou transformation

Marquer d'un X si la personne morale a fait l'objet d'une continuation ou d'une transformation depuis sa dernière déclaration et inscrire l'information appropriée.

Continuation ☐ Transformation ☐	Nouvelle loi applicable	Lieu (province/État/pays)	Année	Mois	Jour

B) Fusion ou scission - Marquer d'un X si la personne morale a fait l'objet d'une fusion simplifiée ou d'une scission depuis sa dernière déclaration et inscrire l'information appropriée.

Fusion ☐ Scission ☐	Lieu (province/État/pays)	Année	Mois	Jour

Inscrire les nom, domicile et numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu, de toutes les personnes morales partie à cette fusion simplifiée (les composantes) ou à cette scission.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1 1
Nom	

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1 1
Nom	

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

3 - Dispositions particulières (suite)

C) Avis d'intention de dissolution ou de liquidation - Marquer la case appropriée d'un X.

Lorsque que l'avis d'intention de se dissoudre se rapporte à une personne morale régie par la *Loi sur les compagnies*, une demande de dissolution doit également être présentée au registre des entreprises.

La personne morale déclare qu'elle a l'intention :		La personne morale déclare qu'elle n'a plus l'intention :	
de se liquider ou de demander sa liquidation ☐	de se dissoudre ou de demander sa dissolution ☐	de se liquider ou de demander sa liquidation ☐	de se dissoudre ou de demander sa dissolution ☐

4 - Informations générales

A) Nature des deux principaux domaines d'activité de la personne morale

En cas de modification, réinscrire les deux principaux domaines d'activité.	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

B) Nombre de salariés au Québec - Marquer la case appropriée d'un X.

0 Aucun ☐	A De 1 à 5 ☐	C De 11 à 25 ☐	E De 50 à 99 ☐	G De 250 à 499 ☐	I De 750 à 999 ☐	K De 2 500 à 4 999 ☐
	B De 6 à 10 ☐	D De 26 à 49 ☐	F De 100 à 249 ☐	H De 500 à 749 ☐	J De 1 000 à 2 499 ☐	L 5 000 et plus ☐

C) Période d'existence

Si l'existence légale de la personne morale est limitée dans le temps, inscrire la date de cessation prévue.	Année	Mois	Jour

D) Identification des établissements au Québec

- Tout changement concernant l'établissement principal doit être déclaré dans la section prévue à cette fin.
- Pour ajouter ou retirer un établissement, inscrire le nom, l'adresse complète de cet établissement et les deux principaux domaines d'activité qui y sont exercés.
- Pour modifier ou ajouter soit le nom, l'adresse, les deux principaux domaines d'activité d'un établissement, ou pour déclarer une activité à déclaration obligatoire, inscrire toutes les coordonnées désignant cet établissement sous « ajout ».
  Pour retirer un établissement, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement. Pour déclarer la cessation de la vente de tabac au détail, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement concerné.
- Si vous avez cessé d'utiliser un nom déclaré dans un établissement, veuillez également le retirer dans la section « Autres noms utilisés au Québec ».

Établissement principal au Québec

Ajout			**Retrait de l'établissement principal** ☐ **Retrait vente de tabac au détail seulement** ☐		
Nom			Nom		
N°	Nom de la rue, app./bureau		N°	Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville			Municipalité/ville		
Province	Code postal		Province	Code postal	
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*		Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	
1er domaine d'activité	*Code d'activité*		1er domaine d'activité	*Code d'activité*	
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*		2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	

➔ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

Autres établissements

Ajout			**Retrait de cet établissement** ☐ **Retrait vente de tabac au détail seulement** ☐		
Nom			Nom		
N°	Nom de la rue, app./bureau		N°	Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville			Municipalité/ville		
Province	Code postal		Province	Code postal	
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*		Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	
1er domaine d'activité	*Code d'activité*		1er domaine d'activité	*Code d'activité*	
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*		2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	

➔ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires en indiquant votre NEQ, la section correspondante et les modifications en terme d'ajout et/ou de retrait.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

4 - Informations générales (suite)

- Tout changement concernant l'établissement principal doit être déclaré dans la section prévue à cette fin.
- Pour ajouter ou retirer un établissement, inscrire le nom, l'adresse complète de cet établissement et les deux principaux domaines d'activité qui y sont exercés.
- Pour modifier ou ajouter soit le nom, l'adresse, les deux principaux domaines d'activité d'un établissement, ou pour déclarer une activité à déclaration obligatoire, inscrire toutes les coordonnées désignant cet établissement sous « ajout ».
  Pour retirer un établissement, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement. Pour déclarer la cessation de la vente de tabac au détail, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement concerné.
- Si vous avez cessé d'utiliser un nom déclaré dans un établissement, veuillez également le retirer dans la section « Autres noms utilisés au Québec ».

Autres établissements

Ajout		Retrait de cet établissement ☐ Retrait vente de tabac au détail seulement ☐	
Nom		Nom	
N° / Nom de la rue, app./bureau		N° / Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville		Municipalité/ville	
Province	Code postal	Province	Code postal
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*	1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

➜ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

E) Autres noms utilisés au Québec

- Déclarer tout autre nom utilisé par la personne morale dans l'exercice de ses activités, dans l'exploitation de son entreprise ou aux fins de la possession d'un droit réel immobilier autre qu'une priorité ou une hypothèque. Cela comprend notamment les noms d'emprunt utilisés, les noms de marchandises ou de services (marques de commerce) dont la personne morale est propriétaire ou usagère au Québec. S'il s'agit d'une marque de commerce, le préciser.
- Déclarer tout nouveau nom sous ajout et tout nom qui n'est plus utilisé sous retrait. Une version française est obligatoire pour chacun des noms déclarés dans une autre langue.
- Si vous avez cessé d'utiliser un nom déclaré dans un établissement, veuillez également le retirer dans la section « Autres noms utilisés au Québec ».

Ajout	Retrait
Nom	Nom
Nom	Nom
Nom	Nom

5 - Identification des actionnaires - Pour toute modification, **réinscrire** par ordre d'importance le nom et le domicile des trois actionnaires qui détiennent le plus grand nombre de voix.

Est-ce que le premier actionnaire détient plus de 50 % des voix? Marquer la case appropriée d'un X. Oui ☐ Non ☐

Nom du **premier** actionnaire			
N° / Nom de la rue			App./bureau
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Nom du **deuxième** actionnaire			
N° / Nom de la rue			App./bureau
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Nom du **troisième** actionnaire			
N° / Nom de la rue			App./bureau
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, en indiquant votre NEQ, la section correspondante et les modifications en termes d'ajout et/ou de retrait.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

6 - Identification des administrateurs (qui sont membres du conseil d'administration) - Inscrire le code de fonction, le nom et le domicile pour tout changement (ajout/retrait ou modification de la fonction ou du domicile d'un administrateur).

Exemples : - les **nouveaux** administrateurs : marquer la case **ajout** d'un X et inscrire les informations les concernant ;
- les personnes qui **n'agissent plus** comme administrateurs : marquer la case **retrait** d'un X et inscrire les informations les concernant ;
- les administrateurs dont la fonction ou le domicile est modifié doivent fournir toutes les informations les concernant (code de fonction, nom et domicile) : marquer une case **retrait** d'un X et inscrire les informations déjà déclarées ; marquer une case **ajout** d'un X et inscrire les nouvelles informations.

Codes de fonction des administrateurs : **PR** Président **VP** Vice-président **SE** Secrétaire **TR** Trésorier **ST** Secrétaire-trésorier **AD** Administrateur **Au** Autre

Ajout / Retrait	Code(s)	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.
Ajout ☒ Retrait ☐	AD	

Nom et prénom : Milton Tanaka

N°	Nom de la rue, appartement	Province/État	Pays
4659	Avenue de l'Esplanade	Québec	Canada

Municipalité/ville : Montréal — Code postal : H 2 T 2 Y 6

Ajout / Retrait	Code(s)	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.
Ajout ☒ Retrait ☐	AD	

Nom et prénom : Mahalia Verna

N°	Nom de la rue, appartement	Province/État	Pays
101	Avenue Laurier Est	Québec	CANADA

Municipalité/ville : MONTREAL — Code postal : H 2 T 1 E 7

Ajout ☐ Retrait ☐ — Code(s) — Si code AU, le **détailler** obligatoirement.

Nom et prénom

N° — Nom de la rue, appartement — Province/État — Pays

Municipalité/ville — Code postal

Ajout ☐ Retrait ☐ — Code(s) — Si code AU, le **détailler** obligatoirement.

Nom et prénom

N° — Nom de la rue, appartement — Province/État — Pays

Municipalité/ville — Code postal

7 - Fondé de pouvoir - Si la personne morale n'a ni domicile ni établissement au Québec ou est dispensée de déclarer l'adresse de son domicile et/ou de ses établissements, inscrire le nom et l'adresse complète d'un fondé de pouvoir qui réside au Québec.

Marquer d'un X si vous désirez retirer le fondé de pouvoir déjà déclaré au registre. ☐
Pour déclarer ou modifier des informations concernant le fondé de pouvoir, remplir toutes les cases ci-dessous.

Nom

N°	Nom de la rue	App./bureau

Municipalité/ville	Province	Code postal

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, en indiquant votre NEQ, la section correspondante et les modifications en termes d'ajout et/ou de retrait.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

8 - Identification des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration (président, secrétaire, principal dirigeant)

- Pour ajouter des coordonnées, inscrire le code de fonction, le nom et le domicile sous ajout.
- Pour retirer des coordonnées déjà déclarées, inscrire le code de fonction, le nom et le domicile sous retrait.
- Pour modifier des coordonnées, inscrire les nouvelles coordonnées sous ajout et les coordonnées déjà déclarées sous retrait.

Codes de fonction : PR Président **SE** Secrétaire **PD** Principal dirigeant

Ajout				Retrait			
Code	Nom et prénom			Code	Nom et prénom		
N°	Nom de la rue, app./bureau			N°	Nom de la rue, app./bureau		
Municipalité/ville		Province/État		Municipalité/ville		Province/État	
Code postal	Pays			Code postal	Pays		
Code	Nom et prénom			Code	Nom et prénom		
N°	Nom de la rue, app./bureau			N°	Nom de la rue, app./bureau		
Municipalité/ville		Province/État		Municipalité/ville		Province/État	
Code postal	Pays			Code postal	Pays		
Code	Nom et prénom			Code	Nom et prénom		
N°	Nom de la rue, app./bureau			N°	Nom de la rue, app./bureau		
Municipalité/ville		Province/État		Municipalité/ville		Province/État	
Code postal	Pays			Code postal	Pays		

9 - Administrateur du bien d'autrui - Cette personne a les droits et obligations que la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* confère à la personne morale.

Marquer d'un X si vous désirez retirer l'administrateur du bien d'autrui déjà déclaré au registre. ☐

Pour déclarer ou modifier des informations concernant l'administrateur du bien d'autrui, remplir toutes les cases ci-dessous.

CU Curateur ☐ **FI** Fiduciaire ☐ **LI** Liquidateur ☐ **SQ** Séquestre ☐ **SY** Syndic ☐

AU Autre ☐ Si autre, le **détailler** obligatoirement.

Nom		N°	Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville	Province/État		Code postal	Pays

10 - Certification

Je Régine Cadet
Prénom et nom de la personne autorisée

domicilié(e) au 3622 B Notre-Dame Ouest Montréal, QC H4C 1P5
N°, rue, appartement, municipalité/ville, province, code postal et pays

atteste que je suis la personne autorisée par la personne morale à signer la présente déclaration et que les renseignements déclarés sont vrais.

Régine Cadet
Signature obligatoire

2007/05/18
Date (année/mois/jour)

Un exemplaire de cette déclaration sera déposé au registre des entreprises et l'autre vous sera retourné.

SIGNER ET RETOURNER TOUTES LES PAGES DE CETTE DÉCLARATION EN DEUX EXEMPLAIRES.
NE PAS TÉLÉCOPIER.

Registraire des entreprises
Québec

Déclaration modificative
Personne morale

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45, art. 34)

Pourquoi présenter une déclaration modificative ?

Les personnes morales immatriculées au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, ci-après appelé registre des entreprises, ont l'obligation de tenir à jour les informations contenues à leur dossier dans les 15 jours suivant un changement.

Cette obligation de mise à jour découle de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*. Veuillez au besoin vous référer au texte légal qui a préséance sur les présentes.

Ces informations touchent entre autres le nom de la personne morale, tout autre nom qu'elle utilise au Québec, son domicile, son domicile élu (adresse de correspondance), le nom et le domicile des administrateurs, etc. Rappelons que la plupart des informations déclarées sont considérées comme étant exactes à compter de la date à laquelle elles sont inscrites à l'état des informations jusqu'à preuve du contraire. Il est donc important que ces informations soient mises à jour.

Toutefois, lorsque la personne morale constate qu'une déclaration déjà déposée au registre est incomplète ou qu'elle contient une information inexacte, elle doit la corriger en produisant une **déclaration modificative de correction ou acte de régularisation**. Ce formulaire est disponible dans le site du registraire des entreprises à l'adresse suivante : www.registreentreprises.gouv.qc.ca, et aux bureaux de Services Québec.

Comment mettre à jour les informations contenues à votre dossier ?

Cette déclaration vous permet d'effectuer une mise à jour des informations vous concernant contenues au registre des entreprises.

Vous ne devez donc remplir que les sections pertinentes aux modifications à effectuer. Certaines sections permettent d'ajouter et/ou de retirer des informations à votre dossier (ajout/retrait). D'autres permettent tout simplement de remplacer les informations déjà déclarées par de nouvelles.

Où transmettre une déclaration modificative ?

Vous devez transmettre la déclaration modificative en deux exemplaires au registraire des entreprises.

Modalités de paiement et tarifs

Le dépôt de la déclaration modificative est gratuit. Cependant des frais sont exigés lorsqu'un service prioritaire est demandé. Consultez la liste des tarifs.

Pour nous joindre

Par téléphone	En personne	Par écrit
Heures d'ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 Le mercredi, de 10 h 30 à 16 h 30 Téléphone : Région de Québec : 418 643-3625 Ailleurs au Québec : 1 888 291-4443	Heures d'ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 16 h Le mercredi, de 10 h 30 à 16 h **Services Québec** **À Québec** 800, place D'Youville Rez-de-chaussée Québec (Québec) G1R 4Y5 **À Montréal** 800, rue du Square-Victoria Niveau promenade Montréal (Québec) H4Z 1H9	Adresse : Ministère du Revenu Direction du registre des entreprises C. P. 1364 Québec (Québec) G1K 9B3 Courriel : req@req.gouv.qc.ca

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) vous permet de consulter en tout temps votre dossier dans le site suivant : www.registreentreprises.gouv.qc.ca.
Tous les formulaires du registraire des entreprises peuvent être remplis dans ce site.

Registraire des entreprises
Québec

Modalités de paiement et tarifs

Nous désirons vous informer qu'il existe trois modalités de paiement pour toutes vos transactions d'affaires avec le registraire des entreprises, à savoir :

1. en espèces ou par carte de débit INTERAC, en personne seulement ;
2. par chèque visé ou mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu. Un délai de rétention de 10 jours s'applique pour toute demande payée par chèque non visé ;
3. par carte de crédit MasterCard ou Visa (remplir la section ci-dessous).

Déclaration modificative

Personne morale

	À but lucratif	Sans but lucratif	Coopérative
	– Compagnie – Société mutuelle d'assurances	– Personne morale sans but lucratif – Syndicat de copropriété – Société de secours mutuels	
Tarif régulier	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarif prioritaire	45,01 $	18,23 $	21,65 $

Taxes incluses si applicables.

Veuillez prendre note qu'un service prioritaire (24 heures) est offert, moyennant les frais supplémentaires requis.

Pour un traitement prioritaire :

- remplir la section de droite ;
- joindre cette page à votre formulaire.

Prénom et nom

N°, rue, app./bureau

Municipalité/ville et province

Code postal et pays

Indicatif régional et n° de téléphone

MasterCard ☐ VISA ☐

Montant payé

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) (si disponible)
1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

Numéro de la carte

Date d'expiration de la carte
(MMAA)

Signature

Pour un paiement par carte de crédit, joindre cette page à votre formulaire.

Registraire des entreprises
Québec

[redacted]

Déclaration modificative
Personne morale

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45, art. 34)

Remplir les deux exemplaires du formulaire.

Nom de la personne morale - Inscrire le nom apparaissant actuellement au registre des entreprises.

	Obligatoire
Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles	**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)**
	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

Remplir uniquement les sections où une modification doit être effectuée.

1 - Identification - Une modification au nom entraînera le remplacement du nom déclaré au registre. Inscrire le nouveau nom de la personne morale si celui-ci a été légalement changé. Cette déclaration ne constitue pas une procédure légale de changement de nom. Si ce nom est dans une autre langue que le français, déclarer la version française de ce nom s'il en existe une, sinon voir la section 4E.

A) Nom et domicile

Nouveau nom
MAI (Montréal, arts interculturels)

Version dans une autre langue, s'il y a lieu

Domicile - Inscrire la nouvelle adresse, s'il y a lieu.

N°	Nom de la rue, app./bureau
	Jeanne-Mance

Municipalité/ville	Province/État
Montréal	

Code postal	Pays

B) Domicile élu (adresse de correspondance)

Marquer d'un X si vous désirez retirer l'adresse de correspondance déjà déclarée au registre. ☐

Pour déclarer ou modifier une adresse de correspondance, remplir toutes les cases ci-dessous.

Nom du destinataire

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

2 - Forme juridique - Inscrire le code correspondant à la nouvelle forme juridique. Cette dernière ne peut être modifiée que dans les limites légales permises.

Codes : **CIE** Compagnie **COP** Coopérative **MUT** Mutuelle d'assurance **APE** Association personnifiée **SYC** Syndicat de copropriété **AU** Autre

Si autre, le **détailler** obligatoirement.

Code	Loi constitutive	Lieu (province/État/pays)	Date de constitution

3 - Dispositions particulières - Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, en indiquant votre NEQ et la section correspondante.

A) Continuation ou transformation

Marquer d'un X si la personne morale a fait l'objet d'une continuation ou d'une transformation depuis sa dernière déclaration et inscrire l'information appropriée.

Continuation ☐ Transformation ☐	Nouvelle loi applicable	Lieu (province/État/pays)	Année	Mois	Jour

B) Fusion ou scission - Marquer d'un X si la personne morale a fait l'objet d'une fusion simplifiée ou d'une scission depuis sa dernière déclaration et inscrire l'information appropriée.

Fusion ☐ Scission ☐	Lieu (province/État/pays)	Année	Mois	Jour

Inscrire les nom, domicile et numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu, de toutes les personnes morales partie à cette fusion simplifiée (les composantes) ou à cette scission.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1 1
Nom	

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1 1
Nom	

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

3 - Dispositions particulières (suite)

C) Avis d'intention de dissolution ou de liquidation - Marquer la case appropriée d'un X.

Lorsque que l'avis d'intention de se dissoudre se rapporte à une personne morale régie par la *Loi sur les compagnies*, une demande de dissolution doit également être présentée au registre des entreprises.

La personne morale déclare qu'elle a l'intention :		La personne morale déclare qu'elle n'a plus l'intention :	
de se liquider ou de demander sa liquidation ☐	de se dissoudre ou de demander sa dissolution ☐	de se liquider ou de demander sa liquidation ☐	de se dissoudre ou de demander sa dissolution ☐

4 - Informations générales

A) Nature des deux principaux domaines d'activité de la personne morale

En cas de modification, réinscrire les deux principaux domaines d'activité.	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

B) Nombre de salariés au Québec - Marquer la case appropriée d'un X.

0 Aucun ☐	A De 1 à 5 ☐	C De 11 à 25 ☐	E De 50 à 99 ☐	G De 250 à 499 ☐	I De 750 à 999 ☐	K De 2 500 à 4 999 ☐
	B De 6 à 10 ☐	D De 26 à 49 ☐	F De 100 à 249 ☐	H De 500 à 749 ☐	J De 1 000 à 2 499 ☐	L 5 000 et plus ☐

C) Période d'existence

Si l'existence légale de la personne morale est limitée dans le temps, inscrire la date de cessation prévue.	Année	Mois	Jour

D) Identification des établissements au Québec

- Tout changement concernant l'établissement principal doit être déclaré dans la section prévue à cette fin.
- Pour ajouter ou retirer un établissement, inscrire le nom, l'adresse complète de cet établissement et les deux principaux domaines d'activité qui y sont exercés.
- Pour modifier ou ajouter soit le nom, l'adresse, les deux principaux domaines d'activité d'un établissement, ou pour déclarer une activité à déclaration obligatoire, inscrire toutes les coordonnées désignant cet établissement sous « ajout ».
  Pour retirer un établissement, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement. Pour déclarer la cessation de la vente de tabac au détail, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement concerné.
- Si vous avez cessé d'utiliser un nom déclaré dans un établissement, veuillez également le retirer dans la section « Autres noms utilisés au Québec ».

Établissement principal au Québec

Ajout		**Retrait de l'établissement principal** ☐ **Retrait vente de tabac au détail seulement** ☐	
Nom		Nom	
N° / Nom de la rue, app./bureau		N° / Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville		Municipalité/ville	
Province	Code postal	Province	Code postal
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*	1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

➔ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

Autres établissements

Ajout		**Retrait de cet établissement** ☐ **Retrait vente de tabac au détail seulement** ☐	
Nom		Nom	
N° / Nom de la rue, app./bureau		N° / Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville		Municipalité/ville	
Province	Code postal	Province	Code postal
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*	1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

➔ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires en indiquant votre NEQ, la section correspondante et les modifications en terme d'ajout et/ou de retrait.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

4 - Informations générales (suite)

- Tout changement concernant l'établissement principal doit être déclaré dans la section prévue à cette fin.
- Pour ajouter ou retirer un établissement, inscrire le nom, l'adresse complète de cet établissement et les deux principaux domaines d'activité qui y sont exercés.
- Pour modifier ou ajouter soit le nom, l'adresse, les deux principaux domaines d'activité d'un établissement, ou pour déclarer une activité à déclaration obligatoire, inscrire toutes les coordonnées désignant cet établissement sous « ajout ».
  Pour retirer un établissement, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement. Pour déclarer la cessation de la vente de tabac au détail, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement concerné.
- Si vous avez cessé d'utiliser un nom déclaré dans un établissement, veuillez également le retirer dans la section « Autres noms utilisés au Québec ».

Autres établissements

Ajout		Retrait de cet établissement ☐ Retrait vente de tabac au détail seulement ☐	
Nom		Nom	
N° / Nom de la rue, app./bureau		N° / Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville		Municipalité/ville	
Province	Code postal	Province	Code postal
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*	1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

➔ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

E) Autres noms utilisés au Québec

- Déclarer tout autre nom utilisé par la personne morale dans l'exercice de ses activités, dans l'exploitation de son entreprise ou aux fins de la possession d'un droit réel immobilier autre qu'une priorité ou une hypothèque. Cela comprend notamment les noms d'emprunt utilisés, les noms de marchandises ou de services (marques de commerce) dont la personne morale est propriétaire ou usagère au Québec. S'il s'agit d'une marque de commerce, le préciser.
- Déclarer tout nouveau nom sous ajout et tout nom qui n'est plus utilisé sous retrait. Une version française est obligatoire pour chacun des noms déclarés dans une autre langue.
- Si vous avez cessé d'utiliser un nom déclaré dans un établissement, veuillez également le retirer dans la section « Autres noms utilisés au Québec ».

Ajout	Retrait
Nom	Nom
Nom	Nom
Nom	Nom

5 - Identification des actionnaires - Pour toute modification, **réinscrire** par ordre d'importance le nom et le domicile des trois actionnaires qui détiennent le plus grand nombre de voix.

Est-ce que le premier actionnaire détient plus de 50 % des voix? Marquer la case appropriée d'un X. Oui ☐ Non ☐

Nom du **premier** actionnaire			
N° / Nom de la rue			App./bureau
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Nom du **deuxième** actionnaire			
N° / Nom de la rue			App./bureau
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Nom du **troisième** actionnaire			
N° / Nom de la rue			App./bureau
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, en indiquant votre NEQ, la section correspondante et les modifications en termes d'ajout et/ou de retrait.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

6 - Identification des administrateurs (qui sont membres du conseil d'administration) - Inscrire le code de fonction, le nom et le domicile pour tout changement (ajout/retrait ou modification de la fonction ou du domicile d'un administrateur).

Exemples : - les **nouveaux** administrateurs : marquer la case **ajout** d'un X et inscrire les informations les concernant ;
- les personnes qui **n'agissent plus** comme administrateurs : marquer la case **retrait** d'un X et inscrire les informations les concernant ;
- les administrateurs dont la fonction ou le domicile est modifié doivent fournir toutes les informations les concernant (code de fonction, nom et domicile) : marquer une case **retrait** d'un X et inscrire les informations déjà déclarées ; marquer une case **ajout** d'un X et inscrire les nouvelles informations.

Codes de fonction des administrateurs : **PR** Président **VP** Vice-président **SE** Secrétaire **TR** Trésorier **ST** Secrétaire-trésorier **AD** Administrateur **Au** Autre

Ajout ☒ Retrait ☐	Code(s) AD	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.	Ajout ☐ Retrait ☐	Code(s)	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.
Nom et prénom: Milton Tanaka			Nom et prénom		
N° 4659	Nom de la rue, appartement: Avenue de l'Esplanade		N°	Nom de la rue, appartement	
Municipalité/ville: Montréal	Province/État: Québec		Municipalité/ville	Province/État	
Code postal: H 2 T 2 Y 6	Pays: Canada		Code postal	Pays	
Ajout ☒ Retrait ☐	Code(s) AD	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.	Ajout ☐ Retrait ☐	Code(s)	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.
Nom et prénom: Mahalia Verna			Nom et prénom		
N° 101	Nom de la rue, appartement: Avenue Laurier Est		N°	Nom de la rue, appartement	
Municipalité/ville: MONTREAL	Province/État: Québec		Municipalité/ville	Province/État	
Code postal: H 2 T 1 E 7	Pays: CANADA		Code postal	Pays	
Ajout ☐ Retrait ☐	Code(s)	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.	Ajout ☐ Retrait ☐	Code(s)	Si code AU, le **détailler** obligatoirement.
Nom et prénom			Nom et prénom		
N°	Nom de la rue, appartement		N°	Nom de la rue, appartement	
Municipalité/ville	Province/État		Municipalité/ville	Province/État	
Code postal	Pays		Code postal	Pays	

7 - Fondé de pouvoir - Si la personne morale n'a ni domicile ni établissement au Québec ou est dispensée de déclarer l'adresse de son domicile et/ou de ses établissements, inscrire le nom et l'adresse complète d'un fondé de pouvoir qui réside au Québec.

Marquer d'un X si vous désirez retirer le fondé de pouvoir déjà déclaré au registre. ☐
Pour déclarer ou modifier des informations concernant le fondé de pouvoir, remplir toutes les cases ci-dessous.

Nom		
N°	Nom de la rue	App./bureau
Municipalité/ville	Province	Code postal

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, en indiquant votre NEQ, la section correspondante et les modifications en termes d'ajout et/ou de retrait.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

8 - Identification des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration (président, secrétaire, principal dirigeant)

- Pour ajouter des coordonnées, inscrire le code de fonction, le nom et le domicile sous ajout.
- Pour retirer des coordonnées déjà déclarées, inscrire le code de fonction, le nom et le domicile sous retrait.
- Pour modifier des coordonnées, inscrire les nouvelles coordonnées sous ajout et les coordonnées déjà déclarées sous retrait.

Codes de fonction : PR Président **SE** Secrétaire **PD** Principal dirigeant

Ajout			Retrait		
Code	Nom et prénom		Code	Nom et prénom	
N°	Nom de la rue, app./bureau		N°	Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville	Province/État		Municipalité/ville	Province/État	
Code postal	Pays		Code postal	Pays	
Code	Nom et prénom		Code	Nom et prénom	
N°	Nom de la rue, app./bureau		N°	Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville	Province/État		Municipalité/ville	Province/État	
Code postal	Pays		Code postal	Pays	
Code	Nom et prénom		Code	Nom et prénom	
N°	Nom de la rue, app./bureau		N°	Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville	Province/État		Municipalité/ville	Province/État	
Code postal	Pays		Code postal	Pays	

9 - Administrateur du bien d'autrui

- Cette personne a les droits et obligations que la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* confère à la personne morale.

Marquer d'un X si vous désirez retirer l'administrateur du bien d'autrui déjà déclaré au registre. ☐

Pour déclarer ou modifier des informations concernant l'administrateur du bien d'autrui, remplir toutes les cases ci-dessous.

CU Curateur ☐ **FI** Fiduciaire ☐ **LI** Liquidateur ☐ **SQ** Séquestre ☐ **SY** Syndic ☐

AU Autre ☐ Si autre, le **détailler** obligatoirement

Nom	N°	Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays

10 - Certification

Je Régine Cadet
Prénom et nom de la personne autorisée

domicilié(e) au 3622 B Notre-Dame Ouest Montréal, QC H4C 1P5
N°, rue, appartement, municipalité/ville, province, code postal et pays

atteste que je suis la personne autorisée par la personne morale à signer la présente déclaration et que les renseignements déclarés sont vrais.

Régine Cadet
Signature obligatoire

2007/05/18
Date (année/mois/jour)

Un exemplaire de cette déclaration sera déposé au registre des entreprises et l'autre vous sera retourné.

SIGNER ET RETOURNER TOUTES LES PAGES DE CETTE DÉCLARATION EN DEUX EXEMPLAIRES.
NE PAS TÉLÉCOPIER.

État de renseignements
Registre des entreprises du Québec

F2 C11 00107 61651 0002MREQ MC 114 (T)
REGROUPEMENT POUR LE
DEV. PRATIQUES ART. INTERCULT.
3680, RUE JEANNE-MANCE, PORTE 103
MONTREAL (QUEBEC) H2X 2K5

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ): 1146668919

Numéro de référence: 338594

Date d'immatriculation: 1997-04-03

Date de l'état de renseignements: 2006-06-12

Pour la déclaration de revenus de votre société

Vous trouverez ci-joint des renseignements concernant votre entreprise. Ceux-ci ont été tirés du Registre des entreprises du Québec. Vous devez mettre ces renseignements à jour annuellement, comme le précise la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.*

Utilisez ces renseignements pour remplir la « Déclaration de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec » (LE-630) de votre déclaration de revenus. Transmettez ensuite cette déclaration de renseignements à Revenu Québec avec la déclaration de revenus de votre société. Veuillez noter que le tarif qui était payable au Registraire des entreprises du Québec a été remplacé par des droits annuels d'immatriculation payables à Revenu Québec.

Vous n'avez pas à joindre le présent document à votre déclaration de revenus. Cependant, vous devez le conserver pour vos dossiers.

Si vous voulez obtenir des renseignements supplémentaires, consultez les instructions du guide LE-630.G.

1 Nom de la personne morale et adresse de son domicile

Nom
REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES PRATIQUES ARTISTIQUES
INTERCULTURELLES

Adresse
1200, RUE DE BLEURY
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 3J3

2 Domicile élu

Nom du destinataire
MAI

Adresse
3680, RUE JEANNE-MANCE BUR 103
MONTRÉAL QC
H2X 2K5

3 Forme juridique

ASSOCIATION PERSONNIFIÉE
Loi constitutive: 023 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 3
Date de constitution: 1997-04-03

4 Continuation ou transformation

L'assujetti n'a jamais fait l'objet de continuation ou de transformation.

005006

5 Fusion ou scission

L'assujetti n'a jamais fait l'objet de fusion ou de scission.

6 Liquidation ou dissolution

L'assujetti ne fait pas l'objet de liquidation ou de dissolution.

7 Secteurs d'activité, nombre de salariés et période d'existence légale

Nature des deux principaux secteurs d'activité de l'assujetti

1er secteur d'activité
PROMOUVOIR LES PRATIQUES INTERCULTURELLES ET LEURS PRODUITS DANS LES (9862)
2e secteur d'activité
PROFESSIONNELS DE LA CRÉATION, DE LA DIFFUSION ET DE LA MISE EN MARCHÉ (9862)

Nombre de salariés au Québec
Le nombre de salariés de l'assujetti au Québec est entre 6 et 10.

Période d'existence légale
Il n'y a aucune date prévue de cessation d'existence pour cet assujetti.

8 Établissement principal au Québec

Nom et adresse de l'établissement principal

Nom
MONTRÉAL, ARTS INTERCULTURELS

Adresse
1200, RUE DE BLEURY
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 3J3

1er secteur d'activité
PROMOUVOIR LES PRATIQUES INTERCULTURELLES ET LEURS PRODUITS DANS LES (9862)
2e secteur d'activité
PROFESSIONNELS DE LA CRÉATION, DE LA DIFFUSION ET DE LA MISE EN MARCHÉ (9862)

9 Autres établissements au Québec

Nom et adresse des autres établissements

0001 Nom
MAI MONTRÉAL: ARTS INTELLECTUELS

Adresse
3680, RUE JEANNE-MANCE BUR 103
MONTRÉAL QC
H2X 2K5

1er secteur d'activité
CO-PRODUCTEUR ET DIFFUSEUR DE PRATIQUE ARTISTIQUES INTERCULTURELS (9862)
2e secteur d'activité

L'assujetti n'utilise aucun autre établissement au Québec.

10 Autres noms utilisés au Québec

0001 MAI MONTRÉAL: ARTS INTELLECTUELS

0002 MONTRÉAL, ARTS INTERCULTURELS

005007

L'assujetti n'utilise aucun autre nom au Québec.

11 Actionnaires

Actionnaire au premier rang des voix — Adresse

Actionnaire au deuxième rang des voix — Adresse

Actionnaire au troisième rang des voix — Adresse

12 Administrateurs (membres du conseil d'administration)

001 Fonction: SECRÉTAIRE

Nom
KONTO, KINA

Adresse
2021, AVENUE UNION, 10E ÉTAGE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3A 2S9

002 Fonction: VICE-PRÉSIDENT

Nom
LAPERRIÈRE, HÉLÈNE

Adresse
3852, SEWELL
MONTRÉAL QC
H2W 1W2

003 Fonction: PRÉSIDENT

Nom
LEBLOND, DANIEL

Adresse
1200, RUE DE BLEURY
MONTRÉAL QC
H3B 3J3

004 Fonction: ADMINISTRATEUR

Nom
LUMB, JANET

Adresse
1200, RUE DE BLEURY, BUREAU 125
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 3J3

005 Fonction: TRÉSORIER

Nom
TEMISJIAN, AZAD

Adresse
12135, BOULEVARD DE L'ACADIE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H4M 2V1

Aucun autre administrateur ne fait partie du conseil d'administration.

005008

13 Fondé de pouvoir

L'assujetti n'a pas de fondé de pouvoir.

14 Personnes non membres du conseil d'administration (Président, secrétaire et principal dirigeant)

L'assujetti ne possède aucun dirigeant non membre du conseil d'administration.

15 Administrateur du bien d'autrui

L'assujetti n'est pas représenté par une personne chargée d'administrer l'ensemble de ses biens.

Registraire des entreprises
Québec

Déclaration modificative
Personne morale

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45, art. 34)

Remplir les deux exemplaires du formulaire.

[redacted]

2007-05-28 031505453S
120.24$

Nom de la personne morale - Inscrire le nom apparaissant actuellement au registre des entreprises.

	Obligatoire
Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

Remplir uniquement les sections où une modification doit être effectuée.

1 - Identification
- Une modification au nom entraînera le remplacement du nom déclaré au registre. Inscrire le nouveau nom de la personne morale si celui-ci a été légalement changé. Cette déclaration ne constitue pas une procédure légale de changement de nom. Si ce nom est dans une autre langue que le français, déclarer la version française de ce nom s'il en existe une, sinon voir la section 4E.

A) Nom et domicile

Nouveau nom
MAI (Montréal, arts interculturels)

Version dans une autre langue, s'il y a lieu

Domicile - Inscrire la nouvelle adresse, s'il y a lieu.

N°	Nom de la rue, app./bureau
	Jeanne-Mance

Municipalité/ville	Province/État
Montréal	

Code postal	Pays

B) Domicile élu (adresse de correspondance)

Marquer d'un X si vous désirez retirer l'adresse de correspondance déjà déclarée au registre. ☐

Pour déclarer ou modifier une adresse de correspondance, remplir toutes les cases ci-dessous.

Nom du destinataire

REQ - Déposé le
2 8 MAI 2007
au registre des entreprises

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

2 - Forme juridique
- Inscrire le code correspondant à la nouvelle forme juridique. Cette dernière ne peut être modifiée que dans les limites légales permises.

Codes : **CIE** Compagnie **MUT** Mutuelle d'assurance **SYC** Syndicat de copropriété
COP Coopérative **APE** Association personnifiée **AU** Autre

Si autre, le **détailler** obligatoirement.

Code	Loi constitutive	Lieu (province/État/pays)	Date de constitution

3 - Dispositions particulières
- Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, en indiquant votre NEQ et la section correspondante.

A) Continuation ou transformation

Marquer d'un X si la personne morale a fait l'objet d'une continuation ou d'une transformation depuis sa dernière déclaration et inscrire l'information appropriée.

Continuation ☐ Transformation ☐	Nouvelle loi applicable	Lieu (province/État/pays)	Année	Mois	Jour

B) Fusion ou scission
- Marquer d'un X si la personne morale a fait l'objet d'une fusion simplifiée ou d'une scission depuis sa dernière déclaration et inscrire l'information appropriée.

Fusion ☐ Scission ☐	Lieu (province/État/pays)	Année	Mois	Jour

Inscrire les nom, domicile et numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu, de toutes les personnes morales partie à cette fusion simplifiée (les composantes) ou à cette scission.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1 1
Nom	

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1 1
Nom	

N°	Nom de la rue, app./bureau

Municipalité/ville	Province/État

Code postal	Pays

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
NEQ	1 1 4 6 6 6 8 9 1 9

3 - Dispositions particulières (suite)

C) Avis d'intention de dissolution ou de liquidation - Marquer la case appropriée d'un X.

Lorsque que l'avis d'intention de se dissoudre se rapporte à une personne morale régie par la *Loi sur les compagnies*, une demande de dissolution doit également être présentée au registre des entreprises.

La personne morale déclare qu'elle a l'intention :		La personne morale déclare qu'elle n'a plus l'intention :	
de se liquider ou de demander sa liquidation ☐	de se dissoudre ou de demander sa dissolution ☐	de se liquider ou de demander sa liquidation ☐	de se dissoudre ou de demander sa dissolution ☐

4 - Informations générales

A) Nature des deux principaux domaines d'activité de la personne morale

En cas de modification, réinscrire les deux principaux domaines d'activité.	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

B) Nombre de salariés au Québec - Marquer la case appropriée d'un X.

0 Aucun ☐	A De 1 à 5 ☐	C De 11 à 25 ☐	E De 50 à 99 ☐	G De 250 à 499 ☐	I De 750 à 999 ☐	K De 2 500 à 4 999 ☐
	B De 6 à 10 ☐	D De 26 à 49 ☐	F De 100 à 249 ☐	H De 500 à 749 ☐	J De 1 000 à 2 499 ☐	L 5 000 et plus ☐

C) Période d'existence

Si l'existence légale de la personne morale est limitée dans le temps, inscrire la date de cessation prévue.	Année	Mois	Jour

D) Identification des établissements au Québec

- Tout changement concernant l'établissement principal doit être déclaré dans la section prévue à cette fin.
- Pour ajouter ou retirer un établissement, inscrire le nom, l'adresse complète de cet établissement et les deux principaux domaines d'activité qui y sont exercés.
- Pour modifier ou ajouter soit le nom, l'adresse, les deux principaux domaines d'activité d'un établissement, ou pour déclarer une activité à déclaration obligatoire, inscrire toutes les coordonnées désignant cet établissement sous « ajout ».
  Pour retirer un établissement, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement. Pour déclarer la cessation de la vente de tabac au détail, cocher la case correspondant au « retrait » et inscrire les coordonnées de l'établissement concerné.
- Si vous avez cessé d'utiliser un nom déclaré dans un établissement, veuillez également le retirer dans la section « Autres noms utilisés au Québec ».

Établissement principal au Québec

Ajout		**Retrait de l'établissement principal** ☐ **Retrait vente de tabac au détail seulement** ☐	
Nom		Nom	
N° / Nom de la rue, app./bureau		N° / Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville		Municipalité/ville	
Province	Code postal	Province	Code postal
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*	1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

➔ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

Autres établissements

Ajout		**Retrait de cet établissement** ☐ **Retrait vente de tabac au détail seulement** ☐	
Nom		Nom	
N° / Nom de la rue, app./bureau		N° / Nom de la rue, app./bureau	
Municipalité/ville		Municipalité/ville	
Province	Code postal	Province	Code postal
Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*	Principaux domaines d'activité de cet établissement	*Réservé à l'administration*
1er domaine d'activité	*Code d'activité*	1er domaine d'activité	*Code d'activité*
2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*	2e domaine d'activité (s'il y a lieu)	*Code d'activité*

➔ ***Activité à déclaration obligatoire : Marquer d'un X si vous exploitez un point de vente de tabac au détail (001).*** ☐

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires en indiquant votre NEQ, la section correspondante et les modifications en terme d'ajout et/ou de retrait.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public, ayant une place d'affaires au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 106, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6, et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la **« Ville »**

ET : **MAI (MONTRÉAL ARTS INTERCULTURELS),** personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 103-3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, agissant et représentée par Camille Larivée, directeur.trice exécutive et artistique, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il (elle) le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 867166266RT
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1021846615 Q0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 867166266RR 0001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de diffuser et de promouvoir les œuvres des artistes de la diversité;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	Désigne le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres

que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de

ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation

découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents dollars (99 800 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de quatre-vingt–quatre mille huit cents dollars (84 800 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de de quinze mille dollars (15 000 $) au plus tard dans les trente (30) jours de l'approbation du bilan final par le responsable tel que prévu à l'article 4.5.1

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger

le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de l'Organisme</u>

L'Organisme fait élection de domicile au 03-3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, et tout avis doit être adressé à l'attention de Camille Larivée, directeur.trice exécutive et artistique. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier-adjoint de la Ville

Signé à Montréal

Le 17e jour de Février 2026

MAI (MONTRÉAL, ARTS INTERCULTURELS)

Par : _____
Camille Larivée, directeur.trice exécutive et artistique

Cette convention a été approuvée par le comité executif de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

Ce plan d'action couvre l'année 2026 du Montréal, arts interculturels

Ce plan d'action a été conçu alors que le Montréal, arts interculturels (MAI) s'apprête à entamer l'année 2026. Cette nouvelle saison de projets en arts de la scène et en arts visuels a été conçue par la directeurice générale et artistique du MAI, Camille Larivée. La présentation de projets en arts de la scène et en arts visuels pluridisciplinaires et interculturels locaux et canadiens, le développement des publics variés, l'accessibilité universelle et le soutien de la création artistique des artistes marginalisés montréalais (Autochtones, diversité culturelle, 2ELGBTQIA+, diversité capacitaire) en périodes de créations demeurent des axes essentiels du mandat du MAI. La diversification des revenus publics et privés avec le soutien continu d'un Conseil d'administration renouvelé est aussi central dans ce plan d'action pour assurer une stabilité financière en ces temps toujours ardus pour le financement public à long terme des arts pluridisciplinaires au Canada. De plus, les partenariats à long terme avec des organismes culturels et communautaires locaux sont cruciaux pour le MAI afin de poursuivre l'ancrage culturel dans son quartier et permettre de mettre en place une mutualisation des ressources efficaces et significatives.

Pour accomplir notre travail, nous nous engageons à respecter les valeurs suivantes :

1. *Créativité et innovation*
2. *Pluridisciplinarité et diversité interculturelle*
3. *Collaborations et développement communautaire dans et autour du quartier Milton-Parc*
4. *L'accessibilité universelle pour divers publics et artistes de la diversité capacitaire*
5. *Capacité organisationnelle et ressources humaines ancrée dans le travail d'équipe respectueux, la transparence et le développement des compétences*

Axe stratégique 1 : Développement de la programmation et du contenu artistique interculturel				
DIRECTIVES	**STRATÉGIES**	**OBJECTIFS**	**ACTIONS**	**RÉSULTATS**
SOUTIEN AUX ARTISTES PLURIDISCIPLINAIRES ET DÉVELOPPEMENT DE LA DIFFUSION Développer et présenter une programmation annuelle en lien avec le mandat du MAI et renforcer le soutien et la visibilité des artistes en arts de la scène et en arts visuels locaux et nationaux ayant des pratiques artistiques interculturelles (création, diffusion et accompagnement).	● Développer une programmation culturelle diversifié qui respecte le mandat du MAI et qui favorise la participation et le soutien des artistes de la diversité culturelle et autochtones, 2ELGBTQIA+ et de la diversité capacitaire basés au Canada dans les disciplines artistiques suivantes : danse, théâtre, performance, musique, peinture, installation, arts médiatiques, textiles, etc. ● Présenter une programmation qui respecte les capacités financières et les ressources humaines du MAI. ● Poursuivre le Programme Alliance qui permet d'offrir un accompagnement soutenu et personnalisé à une dizaine d'artistes montréalais.es par année qui travaillent sur de nouvelles créations et qui font partie des communautés de la diversité culturelle, autochtones, 2ELGBTQIA+ et de la diversité capacitaire. ● Favoriser les partenariats culturels avec des diffuseurs et organismes	1. Renforcer la visibilité et les opportunités de présentation de projets pluridisciplinaires et interculturels d'artistes marginalisés dans le milieu culturel local et national (communautés autochtones, diversité culturelle, 2ELGBTQIA+, diversité capacitaire). 2. Présenter une programmation annuelle de 12 projets maximum en arts de la scène et en arts visuels afin d'offrir un soutien financier et d'accompagnement idéal aux artistes sélectionnés et qui permet de respecter la charge de travail de l'équipe d'employé.es du MAI, ainsi que le budget de programmation annuel. 3. Collaborer avec une dizaine d'artistes annuellement sur des projets en création qui demandent du soutien et de l'accompagnement sur le long terme à travers le Programme Alliance. 3. Renforcer la visibilité et les opportunités de réseautage pour les artistes autochtones, de la diversité culturelle, 2ELGBTQIA+ et de la diversité capacitaire avec le développement de partenariats locaux et nationaux qui	● Présenter 4 expositions, 1 œuvre théâtrale, 4 projets de danse, 1 œuvre en arts médiatiques et 2 œuvres pluridisciplinaires interculturelles (performance, théâtre et installation) pendant la saison 2026 dans les 3 espaces de diffusion du MAI qui sont commissarié par lae Directeurice artistique du MAI, en collaboration avec quelques partenaires artistiques pour des projets spécifiques. ● Présenter une exposition annuelle Pop Up Voisin.es de Milton-Parc qui permet de mettre en valeur les artistes de ce quartier dans lequel le MAI est situé. ● Présenter dans la programmation officielle deux projets qui ont été sélectionnés parmi les appels à projets en arts de la scène 2025-2026.	

Axe stratégique 1 : Développement de la programmation et du contenu artistique interculturel				
	culturels locaux et nationaux qui partagent les valeurs du MAI afin de produire et présenter des projets artistiques qui répondent au mandat du MAI.	permettent une mutualisation des ressources. 4. Présenter des projets artistiques qui ont lieu en même temps dans les deux et/ou les trois espaces de diffusion du MAI (théâtre, galerie et café-bar). 5. Présenter des projets en arts de la scène avec une composante en arts visuels et continuer la présentation d'expositions en art contemporain.	● Lancer un appel de projets à l'automne 2026 pour les artistes en arts de la scène et en arts visuels locaux et nationaux qui souhaitent présenter leurs projets dans la programmation de la saison 2027-2028 du MAI. Ces projets doivent être des créations en arts de la scène ou des expositions qui n'ont jamais été présentées à Montréal. ● Collaborer et soutenir à long terme des artistes pour la co-production et la diffusion de nouvelles œuvres : une exposition collective au printemps 2026 et deux projets pluridisciplinaires pour la saison 2026-2027. ● Offrir des résidences techniques aux artistes des saisons 25.26 et 26.27 dans le théâtre et/ou la galerie du MAI afin qu'iels puissent développer leurs projets. ● Continuer d'offrir le prêt des deux studios de répétitions du MAI pour les artistes de la programmation de la saison	

Axe stratégique 1 : Développement de la programmation et du contenu artistique interculturel				
			25.26 et 26.27 et les artistes de la cohorte Alliance. ● Poursuivre le programme de résidences en studios maintenant intitulé Laboratoires créatifs à travers un appel aux artistes locaux avec le Programme Alliance qui permet à dix d'artistes annuellement de travailler sur leurs projets dans les deux studios du MAI pour une période de 40 heures maximum. ● Poursuivre le développement de la mutualisation des ressources avec des diffuseurs et organismes qui partagent les valeurs du mandat du MAI et soutiennent des artistes des mêmes communautés prioritaires que celle du MAI. Exemples : partenariats de résidence croisées et de soutien aux artistes émergent.es locaux avec le Studio 303, location gratuite de la galerie et du théâtre du MAI pour des spectacles des artistes de la diversité capacitaire et de la diversité	

Axe stratégique 1 : Développement de la programmation et du contenu artistique interculturel				
			culturelle qui font partie du festival annuel OFFTA, location gratuite du café-bar pour des événements organisés par le Comité des Citoyens de Milton-Parc qui est un partenaire communautaire local du MAI.	

			● Continuer à soutenir à long terme les artistes présentés au MAI à travers le programme CAM en tournée (3 projets par saison, si sélectionnés par le comité du CAM). ● Continuer à travailler sur les partenariats à long terme du Programme Alliance avec des organismes artistiques locaux (Centre PRIM, Studio 303, Conseil des arts de Montréal, OFFTA, Diversité Artistique Montréal, la Machinerie des arts, Art Volt). ● Poursuivre les partenariats à long terme avec des partenaires de diffusion locaux et nationaux pour la saison 2026 et les programmations futures : Festival Accès Asie, Danse-Cité, Festival Phénoména, OFFTA, Ondinnok, Théâtre Passe Muraille, etc. ● Poursuivre le partenariat MAI x CAM Danse qui permet à un.e chorégraphe ou un collectif en danse de la diversité culturelle montréalaise d'avoir du soutien d'accompagnement de la part de la coordonnatrice du Programme Alliance et du soutien financier de la part du Conseil des arts de Montréal pour une année afin de travailler sur un projet en création qui sera présenté pendant la saison 26.27 du MAI. Ce partenariat a été confirmé comme soutien de deux ans pour les saisons 26.27	

Axe stratégique 2 : Développement des publics et l'accessibilité universelle				
DIRECTIVES	**STRATÉGIES**	**OBJECTIFS**	**ACTIONS**	**RÉSULTATS**
RÉSEAUX DE PUBLICS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : Offrir des activités culturelles accessibles qui permettent de renforcer des réseaux de publics diversifiés et mettre en valeur le développement de publics axé sur la démocratisation des arts pluridisciplinaires et interculturels au MAI.	• Poursuivre le Programme de développement des publics intitulé Public + qui permet une grande diversité d'outils d'accessibilité pour favoriser la participation des clientèles variées visées du MAI : enfants, adolescent.es, familles, diversité capacitaire et diversité culturelle et de genre. ● Diversifier nos outils de communications accessibles qui favorisent un meilleur développement de nos publics à long terme. ● Poursuivre nos initiatives en accessibilité universelle qui	1. Poursuivre une offre d'activités culturelles variées et accessibles autour de notre programmation annuelle : garde d'enfants durant les activités et spectacles en après-midi; représentations décontractées ; tours guidés d'expositions et autres événements offerts en ASL, LSQ, et langues des signes autochtones ; oreillers et sièges vibro tactiles disponibles pendant les spectacles avec musique et divers sons ; audiodescriptions de spectacles pour les personnes non-voyantes ; l'initiative *l'artiste vous invite ;*, conversations après spectacle avec les artistes et le public ; ateliers avec une art-thérapeute, etc.	● S'assurer que la programmation annuelle du MAI inclus au moins 2 projets d'artistes faisant partie de la communauté de la diversité capacitaire (communautés Sourde, non-voyante, neuro divergente, avec handicaps physiques,etc). ● Mettre à jour continuellement la section du Programme Public + et de l'accessibilité sur le site internet du MAI et les réseaux sociaux afin de rendre ce programme clair et précis pour les publics visés. ● Mise en place de la 3e édition de l'initiative MTL ART ACCESSIBLES en collaboration avec Danse-Cité. Cet événement unique dans le milieu des arts	

Axe stratégique 2 : Développement des publics et l'accessibilité universelle				
	place le MAI comme un modèle d'accessibilité inspirant dans le milieu des arts montréalais et national. ● Soutenir l'apprentissage, le mentorat et la création de réseaux pour et entre les artistes, les organismes culturels et les professionnel.les des arts.	2. S'assurer que l'accessibilité de publics variés et de la programmation demeure une priorité dans le mandat du MAI. 3. Mettre en place des initiatives qui offrent des opportunités de rencontres, de développement professionnel et de découvertes artistiques pour les artistes et les professionnel.les des arts.	pluridisciplinaire montréalais présente l'offre culturelle accessible à Montréal pour la saison 2026-2027. En formule 5@8 conviviale, les publics de la diversité capacitaire peuvent visiter les kiosques de différents lieux culturels (danse, théâtre, arts visuels, performances, etc.) qui proposent des spectacles et activités accessibles pour la nouvelle saison. Performances, installations, tirage de billets, bouchées et boissons ont aussi lieu pendant la soirée. Les spectacles et activités du calendrier accessible sont notamment destinés aux personnes sourdes et malentendantes, aux personnes aveugles et semi-voyantes, aux personnes en situation de handicap moteur et aux personnes neuro divergentes. Plus d'une vingtaine de diffuseurs, organismes et collectifs artistiques seront présents le 6 octobre 2026 dans les 3 espaces de diffusion du MAI. ● Organiser des événements spécifiques qui attireront des publics cibles et des diffuseurs qui ne connaissent pas ou qui sont moins présents au MAI : événement de réseautage entre artistes et diffuseurs organisé pour le OFFTA 2026, tables de	

Axe stratégique 2 : Développement des publics et l'accessibilité universelle				
			diffuseurs qui présentent leurs projets d'accessibilité, etc. ● Poursuivre notre collaboration avec l'organisme Danse Cité afin d'offrir un spectacle de la programmation 2026-2027 en audiodescription pour le public Sourd et malentendant montréalais. ● Poursuivre notre collaboration avec l'artiste et ingénieur David Bobier pour l'achat et la mise en place d'oreillers vibro tactiles permanents au MAI pour le public Sourd et malentendant. ● Offrir des billets gratuits à des organismes communautaires faisant partie des clientèles ciblées du MAI afin d'entretenir des relations à long terme avec ces publics. ● Poursuivre l'offre de billets accessibles à différents prix réduits pour les clientèles ciblées du MAI : diversité capacitaire, accompagnateurs·trice·s pour les personnes ayant un handicap et leurs accompagnateur.trices, aîné.es, étudiant.es et voisin.es. Exemples : offre de billets à un groupe de personnes sourdes qui sont dans un programme sur la critique en arts pluridisciplinaires en	

Axe stratégique 2 : Développement des publics et l'accessibilité universelle				
			partenariat avec Les Filles électriques, dons de billets pour les étudiant.es du collège autochtone Kiuna et l'école Lucien-Pagé pour favoriser le développement de publics ● Poursuivre notre collaboration à long terme avec nos deux médiatrices culturelles sourdes, Caroline Houde (LSQ) et Adrean Clark (ASL) qui sont présentes pour accueillir et animer nos activités offertes au public Sourd et malentendant. ● Continuer d'offrir nos espaces en locations accessibles pour des événements d'artistes faisant partie de la diversité capacitaire. ● Participer à des groupes d'études sur l'accessibilité universelle en arts pluridisciplinaires canadiens et partager nos défis ainsi que nos projets avec nos pairs afin d'échanger et d'améliorer nos pratiques. Exemple : partenariat avec l'organisme Exeko qui consulte le MAI sur nos politiques d'accessibilité (consultation payante).	

Axe stratégique 3 : Politiques inclusives et relations communautaires				
DIRECTIVES	**STRATÉGIES**	**OBJECTIFS**	**ACTIONS**	**RÉSULTATS**
ÉQUITÉ, INCLUSION, REDEVABILITÉ : Reconnaître, soutenir et investir dans la diversité, l'anti capacitisme, l'anti âgisme et l'antiracisme afin de valoriser une vie culturelle participative et équitable au MAI, et à travers des partenariats dans le milieu artistique montréalais, spécifiquement dans le quartier Milton-Parc.	• Mettre en place des initiatives, des politiques et des activités annuelles en faveur de l'équité, de la diversité, de l'accessibilité et de la redevabilité, valeurs qui sont au cœur du mandat du MAI. ● Favoriser des partenariats à long terme avec les secteurs culturels, communautaires et de l'éducation avec les organismes du Centre Strathearn, ainsi qu'avec les organismes et les citoyen.nes du quartier Milton-Parc. ● Offrir des activités culturelles accessibles au plus grand nombre de citoyen.nes de Milton-Parc et de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal afin d'élargir et diversifier nos publics, et ancrer le MAI comme pôle culturel central dans ce quartier.	1. Développer un sentiment de fierté et d'appartenance au quartier dans lequel le MAI est situé et aller à la rencontre des résident.es et des organismes du quartier pour la continuation de la fidélisation de public local. 2. Mettre en place des activités et des initiatives culturelles participatives qui sont développées par et pour les besoins de ces publics locaux. 3. Solidifier notre politique de redevabilité envers les publics et les artistes que le MAI soutient à travers notre mandat (actions pour mieux soutenir les communautés autochtones, racisées, 2ELGBTQIA+ et diversité capacitaire).	● Poursuivre les initiatives et les activités mises en place par la Coordonnatrice à la mobilisation communautaire : exposition annuelle Pop-Up des Voisin.es de Milton-Parc, médiation culturelle des expositions du MAI pendant les journées pédagogiques scolaires d'enfants au primaire du quartier en partenariat avec le Service d'accueil du centre multi-ethnique Saint-Louis, camps artistiques pour les semaines de relâche scolaire en partenariat avec l'Association Récréative de Milton-Parc, 5@7 avec le Comité des Citoyen.nes de Milton-Parc, cours de yoga gratuits pour les employé.es. ● Poursuivre l'outreach dans le quartier Milton-Parc pour présenter la programmation du MAI et l'offre de billets à des organismes ainsi que des tirages de billets/passe de saison pour les voisin.es du quartier. ● Organiser une série d'activités artistiques annuelle pour la	

			communauté Noire dans le cadre du Mois de l'histoire de Noir.es.	

			● Continuer les rencontres et consultations entre la coordonnatrice à la mobilisation communautaire et de nombreux organismes culturels et communautaires du quartier Milton-Parc afin de comprendre leurs relations avec le MAI, leurs projets artistiques et discuter de possibles collaborations. ● Poursuivre l'initiative *Connaître nos voisins* qui permet de rencontrer les voisins du Centre Strathearn et des alentours lors de 5 à 7 lunch dans le café-bar du MAI pour resserrer nos liens communautaires et artistiques. ● Offrir l'espace du Café-Bar gratuitement une fois par mois à l'organisme local communautaire *La Porte Ouverte /Open Door* pour des ateliers de réduction des méfaits animés par un intervenant pour les organismes et citoyen.nes du quartier. ● Offrir l'espace du café-bar aux réunions mensuelles et annuelles des organismes communautaires et culturels clés du quartier qui souhaitent avoir accès à un espace de réunion à prix réduit.	

			● Poursuivre nos consultations avec les communautés marginalisées locales que nous accueillons au MAI afin de s'assurer que nous continuons des bonnes pratiques d'anti-oppression et antiracisme. ● Poursuivre des rencontres avec des organismes locaux qui offrent des services culturels aux aîné.es dont la Porte Jaune et le Club Ami, et offrir des billets de groupe pour nos spectacles et des rencontres avec les artistes. ● Réviser annuellement notre politique anti-harcèlement qui doit être respectée et signée par les employé.e.s, les collaborateur.trice.s, les partenaires et les artistes du MAI. ● Finaliser et approuver notre politique d'éco responsabilité pour les 4 prochaines années sous les conseils du Conseil d'administration du MAI.	

Axe stratégique 4 : Développement du financement public et privé pour une meilleure diversification et stabilité des revenus

DIRECTIVES	STRATÉGIES	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉSULTATS
STABILITÉ ET DIVERSIFICATION DES REVENUS : Assurer une stabilité financière opérationnelle du MAI en priorisant une diversification du financement public et privé.	● Poursuivre la recherche et les demandes de subventions public et privés autour du mandat du MAI pour une meilleure diversification des revenus et une stabilité financière opérationnelle à long terme. • Maintenir une politique de croissance des investissements à long terme tout en établissant des budgets annuels stratégiquement alignés avec la programmation et le mandat du MAI. • Identifier et modifier les coûts et les revenus en lien avec l'inflation afin de maintenir un budget annuel équilibré et diversifié.	1. Poursuivre l'implication du Conseil d'administration du MAI dans le développement et la diversification du financement privé et des revenus privés et autonomes. 2. Poursuivre le développement de la culture philanthropique à long terme au MAI avec des stratégies de sollicitation de dons individuels et collectifs. 4. Poursuivre et mettre à jour annuellement notre programme de location des espaces du MAI (café-bar, galerie, théâtre et 2 studios de répétition). 5. Créer des partenariats et collaborations stratégiques pour une meilleure diversification des revenus et la mutualisation des ressources.	● Faire participer les nouveaux membres du Conseil d'administration à l'identification et à la culture des donateur.trices potentiel.les et actuel.les et les inclure activement dans la campagne de dons annuelle du MAI. ● Mettre en place une campagne de dons annuelle en ligne qui focussent sur nos objectifs de rénovation du café-bar et d'accessibilité universelle. ● Organiser 1 ou 2 événements annuels de financement au MAI avec la collaboration active du Conseil d'administration. ● Poursuivre notre collaboration à long terme avec Marie-Pier Auger, spécialiste en philanthropie qui est maintenant une coach philanthropique pour la directeurice générale et artistique du MAI afin de guider la direction dans la mise en place des outils pour augmenter les dons annuels et la recherche de financement de fondations privées.	

			● Poursuivre notre collaboration à long terme avec Pierre-Marie Audard, consultant en philanthropie, qui aide la direction générale à développer une culture philanthropique adaptée au mandat et aux valeurs du MAI. ● Poursuivre la location des deux studios de répétitions du MAI à un prix abordable pour la communauté artistique pluridisciplinaire montréalaise qui permet un revenu autonome supplémentaire pour le MAI tout en soutenant les artistes qui font face à une pénurie d'ateliers et de studios artistiques montréalais à prix modiques. ● Poursuivre la location du café-bar, de la galerie et du théâtre du MAI à des prix raisonnables pour des résidences techniques, des spectacles et des événements lorsque le calendrier de la programmation annuelle est libre, ce qui permet un revenu autonome supplémentaire pour le MAI. ● Collaborer avec des diffuseurs locaux et nationaux pour la présentation de projets à plus grands coûts et permettre une mutualisation des ressources : Danse-Cité, Théâtre Passe-Muraille, OFFTA, Ondinnok, Centre PRIM, Festival Phénoména.	

			● Évaluer annuellement les prix de billetterie et des items du café- bar en fonction de l'inflation et de l'accessibilité pour divers publics.	

Axe stratégique 5 : Développement organisationnel et ressources humaines				
DIRECTIVES	**STRATÉGIES**	**OBJECTIFS**	**ACTIONS**	**RÉSULTATS**
DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES : Assurer une stabilité d'une structure de travail d'équipe qui est équitable, respectueuse, transparente et durable.	• Faire progresser l'infrastructure et les politiques internes du MAI afin d'assurer le succès organisationnel dans la programmation, ainsi que les systèmes opérationnels et stratégiques. • S'assurer d'une dynamique de travail en équipe efficace qui est constante et qui célèbre l'apprentissage et priorise le travail d'équipe respectueux. • Soutenir les occasions de développement professionnel contribuant à l'excellent	1. Évaluer annuellement la structure organisationnelle, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines par rapport au mandat, aux valeurs, et aux objectifs de l'organisme envers l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité universelle. 2. Continuer d'offrir des opportunités de croissance et de développement professionnel pour les employé.es du MAI.	● Poursuivre les évaluations annuelles du rendement des employé.es à temps plein comme outil de communication, de perfectionnement et de team building en plus de cerner les besoins individuels en matière de développement professionnel. ● Accueillir une stagiaire de l'Université Concordia à temps partiel au printemps 2026 pour aider à la coordination du Programme Alliance pour une période de 150 heures jusqu'à l'automne 2025. ● Poursuivre les rencontres à chaque deux mois entre la	

Axe stratégique 5 : Développement organisationnel et ressources humaines				
	travail de l'équipe du MAI avec les partenaires, collaborateur.trices, artistes et publics du MAI. • Prioriser le recrutement de nouveaux membres du conseil d'administration qui répondent à nos objectifs de développement organisationnel et de ressources humaines. ● Prioriser le bien-être de l'équipe qui permet d'établir des liens de confiance entre les employé.es, un esprit d'équipe solide et une rétention stable de l'équipe.	3. Assurer une gouvernance efficace et stable par le conseil d'administration du MAI. 4. Renforcer la connectivité entre le conseil d'administration et l'équipe du MAI. 5. Continuer d'offrir des activités et des ressources pour le bien-être des employé.es du MAI.	directeurice du MAI et chaque membre de l'équipe à temps plein et temps partiel du MAI pour faire un suivi sur leur travail et leurs besoins. ● Offrir quelques ateliers, formations annuelles et outils de perfectionnement pour les employé.es selon les besoins soulignés par la direction et l'équipe. ● Continuer d'offrir un forfait bien-être de 500$ à chaque employé.e à temps plein qui leur permet d'utiliser des services de santé physique et mentale de leurs choix pendant l'année fiscale 2026. ● Recruter annuellement des bénévoles et évaluer leurs possibilités de bénévolat en faisant des rencontres bisannuelles pour réviser leurs tâches et leur engagement au sein du MAI. ● Poursuivre les activités d'équipe saisonnière et la mise en place d'un lac à l'épaule annuel afin de solidifier les liens de confiance et l'esprit d'équipe, ainsi que	

Axe stratégique 5 : Développement organisationnel et ressources humaines				
			d'évaluer la saison de programmation. ● Organiser une retraite annuelle d'une journée du conseil d'administration afin d'évaluer et de réviser les objectifs du plan annuel du MAI et du suivi de la mise en place du plan d'action de l'année 2026. ● Organiser quelques lunchs/rencontres entre l'équipe et le CA du MAI afin de discuter des activités présentés au MAI et renforcer les liens de confiance. ● Organiser des réunions du Conseil d'administration à chaque deux mois, ainsi qu'une Assemblée Générale Annuelle en novembre 2026 afin d'évaluer les états financiers et l'audit annuel, et faire l'élection annuelle des membres du Conseil d'administration. ● Activer les différents comités du CA, spécifiquement le comité de philanthropie pour la mise en place d'activités annuelles de financement et le comité de rénovation du café-bar.	

Signalisations extérieures et intérieures

1. Signalisation extérieure : Installation de publicités annonçant la thématique et la programmation de la saison 2026-2027 dans toutes les fenêtres extérieures du café-bar

2. Entrée du bâtiment : Installation du visuel de la saison 2026-2027 sur la petite fenêtre extérieure à côté de la porte d'entrée du bâtiment, le panneau lumineux dans l'entrée du bâtiment et utiliser les deux télévisions avec la promotion de la programmation 26-27 installés sur le haut de la billetterie.

3. Café-bar : Informations sur les projets en cours de diffusion sur les deux télévisions installées dans le café-bar et sur la tablette numérique à l'entrée du café-bar.

4. Galerie : Informations sur le MAI et titres d'expositions sur le mur adjacent de la billetterie. Utilisation d'un panneau avec affiches pour présenter les expositions en cours qui peut installer à côté de l'ascenseur ou à l'entrée extérieure du bâtiment.

5. Rénovations du café-bar : Mettre en place un plan de rénovation du café-bar en collaboration avec une firme d'architectes.

6. Mise à niveau du matériel et des logiciels des systèmes au fil du temps et selon les besoins : La direction technique du MAI et notre informaticien s'occupent de faire une mise à jour régulière du matériel et des logiciels utilisés par l'équipe du MAI (google drive, Sage, archives, etc.), en plus de s'assurer que les outils de sécurité informatique pour les fraudes et les fuites d'informations sont vérifiés quotidiennement.

Budget de fonctionnement - Montréal, arts interculturel - 2026				
BUDGET 2026	**2026**	**2026**	**2026**	**2026**
	Prévisionnel	***Réel***	**% De la subvention couvertes par la Ville de Montréal**	***Dépenses couvertes par VDM***
REVENUS - FONCTIONNEMENT				
Ville de Montréal	99 800 $		15%	
Conseil des arts du Canada	315 000 $		46%	
Conseil des arts de Montréal	110 000 $		16%	
Conseil des arts et des lettres du Québec	111 400 $		16%	
Patrimoine Canadien - Fonds du Canada pour la présentation des arts	51 250 $		7%	
TOTAL REVENUS FONCTIONNEMENT	**687 450 $**		100,00%	
DÉPENSES				
artistique interculturel				
Production de la programmation : Salaire - Direction Générale	38 500 $		12%	12 000$
Production de la programmation : Salaire - Direction Artistique	38 500 $		6%	6 000 $
Production de la programmation : Salaire - Direction Technique	65 786 $		9%	9 000 $
Production de la programmation : Salaire - Coordonnatrice des production	54 600 $		6%	6 000 $
location d'équipement, etc.)	20 000 $		12%	12 000 $
Services d'accueil et service à la clientèle - Frais divers (incluant accueil, café et surveillance (pigistes),permis, frais de la billetterie et Interac.	100 000 $		9%	9 000 $
Services d'accueil et service à la clientèle - Salaire : Coordonnatrice des activités et locations	47 320 $		8%	8 000 $
TOTAL AXE 1	**364 706 $**	**- $**	**62%**	**62 000 $**
AXE 2 : Développement des publics et l'accessibilité universelle				
Développement des publicsSalaire : Directrice des communications	60 060 $		9%	9000$
Développement des publics : Communications - Frais divers (incluant traduction, impression, placement médias, rédaction et révision)	100 000 $		5%	5000$
Développement des publics et accessibilité universelle - Salaire : Directrice de l'accessibilité et aux pratiques innovantes	51 480 $		6%	6000$
TOTAL AXE 2	**211 540 $**	**- $**	**20%**	**20 000$**
AXE 5 : Développement organisationnel et ressources humaines				
Ressources humaines - Salaire - administration - comptable	61 390 $		9%	9000$
Frais d'administration (incluant CSST, assurances, télécommunications)	49 814 $		8.81%	8800$
TOTAL AXE 5	**111 204 $**	**- $**	**17.8%**	**17800$**
TOTAL DÉPENSES	**687 450 $**	**- $**	**100%**	**99 800$**

Montréal, arts interculturels
3680 rue Jeanne-Mance, bureau 103
Montréal, QC, H2X 1K5

Plan de visibilité du MAI - Outils de communications témoignant de la visibilité d'une entente financière avec la Ville de Montréal - Entente 2026

- **Site web du MAI :** Mention du soutien de la Ville de Montréal sur le site internet du MAI.

- **Présence sur les réseaux sociaux :** Pages Facebook, Instagram et Twitter du MAI. Mention du soutien de la Ville de Montréal.

- **Brochure de la saison annuelle de programmation du MAI (papier et en ligne) :** Mention du soutien et logo de la Ville de Montréal.

- **Affiches publicitaires :** Affiches publicitaires des saisons annuelles à l'extérieur et l'intérieur du bâtiment du MAI, dans les rues de Montréal et lieux publics (cafés, restaurants, etc.) sous des ententes de visibilité avec les compagnies Publicité Sauvage et Propaganda. Inclusion du logo de la Ville de Montréal.

- **Pancarte à l'intérieur du MAI :** Pancarte permanente dans l'entrée du bâtiment du MAI, à côté de l'affiche de la programmation annuelle. Mention du soutien de la Ville

de Montréal.

- **Vernissages et autres événements publics au MAI :** Mention du soutien de la Ville de Montréal.
- **Communiqués de presse et autres outils de promotion :**

Communiqués de presse des spectacles, expositions et autres événements publics au MAI, ainsi qu'autres outils promotionnels (ex. Infolettres). Mention du soutien de la Ville de Montréal.

- **Projets soutenus à travers le Programme Public + :** Mention du soutien de la Ville de Montréal.

- **Projets artistiques soutenus et développés dans le cadre du Programme d'accompagnement Alliance :** Mention du soutien de la Ville de Montréal.

- **Séances d'information sur les différents programmes du MAI.** Minimum de 2 séances par an au MAI de la programmation et des programmes Public + et Alliance. Mention du soutien de la Ville de Montréal.

- **Événements de réseautage et d'informations pour les artistes dans le cadre du programme Alliance :** Mention du soutien de la ville de Montréal.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que (MAI) Montréal Arts Interculturels (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à la mise en place du Plan d'action 2026.

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;
- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les

plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

  - le nombre d'abonnés;

  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les

communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

À remettre au plus tard le 30 janvier 2027

• Bilan du projet (indicateurs de résultats et commentaires)
• Bilan financier témoignant de l'utilisation des sommes octroyées (budget prévisionnel à la signature de la convention et budget révisé avec le bilan final)
• Dossier de presse, s'il y a lieu
• Trois photographies ou images libres de droit, s'il y a lieu
• Rapport annuel de l'organisme (dans les quatre-vingt-dix jours de la clôture de son exercice financier)
• États financiers (dans les quatre-vingt-dix jours de la clôture de son exercice financier)
• Ratification du rapport final par le CA de l'organisme et confirmation de l'utilisation de la contribution financière de la Ville aux fins prévues

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268488001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Accorder un soutien financier de 99 800 $ à Montréal, Arts Interculturels, pour la réalisation de son plan d'action 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1268488001- Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.065

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265531001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 543 812 $ à 2 organismes pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre de du Plan économique 2030 / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier totalisant 543 812 $, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Soutien recommandé
Startop	Économie sociale inclusive	350 000 $
CDEPNQL	Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal	193 812 $

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-01 14:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265531001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 543 812 $ à 2 organismes pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre de du Plan économique 2030 / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, dans le cadre de son Plan économique 2030, réaffirme son engagement à améliorer l'accès et la participation à la vie économique pour l'ensemble de la population. Cet engagement se manifeste particulièrement à travers le renforcement de l'économie sociale, la réduction des inégalités territoriales et la promotion de la participation d'acteurs issus de groupes sous-représentés. L'Axe 2 du plan économique place l'inclusion économique au cœur des priorités municipales, notamment par le soutien aux projets portés par des organismes spécialisés et par la mobilisation d'écosystèmes de proximité.
Dans ce contexte, le Service du développement économique a reçu deux demandes de contribution financière conformes aux critères d'admissibilité de son guide d'octroi. Ces projets, portés respectivement par l'organisme Startop et la Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL), répondent directement aux orientations de la Ville en matière de :

- diversification des écosystèmes entrepreneuriaux,
- renforcement de l'économie sociale,
- inclusion économique des femmes et des personnes issues des communautés culturelles,
- réconciliation économique avec les peuples autochtones.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0621 – 23 novembre 2023 - Accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 $ à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador afin de réaliser le projet Soutien à l'entrepreneuriat pour les Autochtones évoluant à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.
CG25 0388 - 19 juin 2025 - Adopter le Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère ».

DESCRIPTION

Organisme	Projet	Contribution	Durée
CDEPNQL	Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal	193 812 $	Deux ans

Le projet vise à renforcer la présence, la visibilité et l'intégration des entrepreneures et entrepreneurs autochtones au sein de l'écosystème économique montréalais.

Il s'articule autour de trois axes :

- la mobilisation et la valorisation de l'entrepreneuriat autochtone ;
- l'accès aux marchés publics et privés, notamment par l'intégration au répertoire des fournisseurs ;
- le maillage durable entre entreprises autochtones et entreprises montréalaises ;

Ce projet contribue également aux objectifs municipaux en matière d'achats responsables et de réconciliation économique avec les peuples autochtones.

Organisme	Projet	Contribution	Durée
Startop	Économie sociale inclusive	350 000 $	Trois ans

Le projet vise à renforcer la participation des femmes issues des communautés culturelles à l'économie sociale montréalaise sur une période de trois ans. Il comprend :

- des parcours de formation en ligne en économie sociale inclusive ;
- des cohortes de renforcement des capacités en gestion et gouvernance d'OBNL ;
- des activités de mobilisation, de réseautage et de visibilité.

L'approche de Startop est alignée avec les priorités ci-après du plan économique :

2.1.1 - Promouvoir et renforcer l'économie sociale, en soutenant des initiatives qui créent de la valeur sociale, renforcent les OBNL et consolident la propriété collective.
2.2.3 - Inclusion économique des groupes sous-représentés, par l'intégration :

- de femmes racisées dans l'entrepreneuriat collectif (Startop),
- des entrepreneurs autochtones dans les circuits économiques montréalais.

Le projet cible la création ou la consolidation d'entreprises collectives et le renforcement de la gouvernance d'organisations existantes, en réponse aux enjeux de sous-représentation et d'accès à l'accompagnement adapté.

JUSTIFICATION

Les deux projets :

- s'inscrivent clairement dans l'Axe 2 du Plan économique 2030, en améliorant l'accès aux ressources économiques pour des populations sous-représentées ;
- répondent à des besoins documentés : sous-représentation des femmes racisées dans les modèles collectifs, faible visibilité des entrepreneurs autochtones dans les chaînes d'approvisionnement ;
- sont portés par des organismes crédibles, bien ancrés dans leur écosystème respectif, disposant de partenariats solides et d'une connaissance fine de leurs clientèles cibles ;
- complètent de manière cohérente l'offre d'accompagnement existante à Montréal (PME MTL, SDC, organismes sectoriels), notamment en ciblant des publics et besoins généralement moins pris en compte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour faire suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 543 812 $, soit un montant de 350 000 $ à l'organisme Startop et un montant de 193 812 $ à l'organisme CDEPNQL. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction du développement du territoire (Entente Réflexe 3 - Entente 200 M$ MEIE 2025-2029).

Le tableau suivant illustre les soutiens accordés au cours les dernières années aux organismes de ce dossier par la Ville (SDÉ) pour le même ou pour différents types de projet ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projet	Soutiens antérieurs accordés	Soutien recommandé 2026	Versements				Soutien Ville / Soutien Global
		2023		2026	2027	2028	2029	
CDEPNQL	Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal	192 000 $	193 812 $	86 756 $	86 756 $	20 300 $	-	62 %
Startop	L'économie sociale inclusive à Montréal	-	350 000 $	150 000 $	100 000 $	65 000 $	35 000 $	67 %
Total			**543 812 $**	**236 756 $**	**186 756 $**	**85 000 $**	**35 000 $**	

- Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. La source de financement est l'enveloppe Réflexe 3- Entente 200 M$ MEIE 2025-2029.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

MONTRÉAL 2030

Les projets contribuent à atteindre les priorités suivantes :
Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.
Priorité 13 : Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international.
Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.
Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Les projets s'inscrivent dans l'Axe 2 – Améliorer l'accès et la participation à la vie économique de la Stratégie Montréal 2030 et répondent aux priorités du Plan de développement économique 2030 en soutenant une croissance économique inclusive, en renforçant l'économie sociale, en facilitant l'accès aux marchés publics et privés et en contribuant à la diversification et à la représentativité de l'écosystème entrepreneurial, tout en appuyant les engagements de la Ville en matière de réconciliation économique avec les peuples autochtones.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent respecter le Protocole de Visibilité inclus dans leurs respectives conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déploiement des projets dès la signature des ententes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anel Marina MALONGA BOUESSO
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Daniel MATHIEU
chef(fe) de division - developpement

economique

Tél : 4388331591
Télécop. :

Tél : 4384009712
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265531001
Unité administrative responsable : Service du développement économique
Projet : Économie sociale inclusive (Startop) Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal (CDEPNQL)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

Priorité 13 : Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 4 et 8 : Inclusion des entrepreneurs de la diversité culturelle et autochtones au milieu d'affaires Montréalais

Priorité 13 : Contribution à la réconciliation par le soutien de projets adaptés aux besoins des entrepreneurs autochtones et à leur inclusion dans le milieu d'affaires ainsi qu'à l'écosystème de soutien entrepreneurial (Projet de la CDEPNQL)

Priorité 14 : Appuyer le soutien aux entrepreneures de la diversité culturelle souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat du secteur de l'économie sociale (Projet de Startop)

Priorité 19 : Faciliter l'accès à des services adaptés aux besoins des clientèles spécifiques.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR**, association constituée en vertu du Code civil du Québec dont l'adresse principale est le 265, Place Chef Michel Laveau, bureau 200, Wendake, QC G0A 4V0, agissant et représentée par Jinny Thibodeau Rankin directrice générale, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 879506707RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1204804946TQ0001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme soutien aux les agents et organisations de développement économique communautaires ainsi que les membres des Premières Nations dans la réalisation de leurs projets socioéconomiques privés ou collectifs;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service du développement de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se

conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le **30 mai** de **chaque année** et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le **31 mars 2027** pour la première année et la période du **1er avril 2027 au 31 mars 2028** de l'année suivante;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces

justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son **Rapport annuel** dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses **états financiers vérifiés** au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE HUIT CENT DOUZE** dollars (193 812 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2026 :

5.2.1.1 une somme maximale de **QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SIX** dollars (86 756 $) aux trente (30) jours de la signature de l'entente.

5.2.2 Pour l'année 2027 :

5.2.2.1 une somme maximale de **QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SIX** dollars (86 756 $) dans les 30 jours de la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2028 :

5.2.3.1 une somme maximale de **VINGT MILLE TROIS CENTS** dollars (20 300 $) dans les 30 jours de la remise d'un rapport d'étape ou de la Reddition de comptes finale à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou

partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de la dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, (24 mois) après sa prise d'effet.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient

expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L’Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l’Organisme

L’Organisme fait élection de domicile au **265, Place Chef Michel Laveau, bureau 200, Wendake (Québec) G0A 4V0**, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par

écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au **85, Notre-Dame Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2Y 1B5** et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Wendake

Le 28e jour de février 2026

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMQIUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (CDEPNQL)

Par : _____
Jinny Thibodeau Rankin, Directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

Titre: Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal

Le projet vise à renforcer la présence et la visibilité des entrepreneur.es autochtones à Montréal. Par la mobilisation, l'accès aux marchés publics et le maillage avec l'écosystème entrepreneurial, il favorise des partenariats durables, stimule l'innovation et contribue à une économie inclusive, dynamique et représentative de la diversité montréalaise.

Tableau d'objectifs et d'actions

Objectifs	Actions à réaliser	Livrables prévus	Indicateurs de suivi et cibles	Date prévue de réalisation
1. Renforcer la visibilité des entrepreneur.es autochtones pour enrichir l'écosystème entrepreneurial montréalais et valoriser la volonté d'inclusivité de la Ville de Montréal	Continuer la mobilisation des entrepreneur.es autochtones et favoriser le réseautage avec l'écosystème entrepreneurial	Calendrier d'activités *RésAUT* avec thématiques identifiées: 4 activités par année	**Indicateur** Nombre de participants par événement **Cible** 20 à 30 participants par événement	1 activité par trimestre
2. Stimuler la fierté identitaire des entrepreneur.es autochtones à Montréal	Déployer ID1N à Montréal	Activités de promotion ID1N auprès des organisations autochtones et de soutien entrepreneurial	**Indicateurs** Nombre de nouvelles inscriptions ID1N Nombre de promotions réalisés (Détailler le type d'activités réalisées) **Cibles** À suivre au cours de la première année, afin d'établir de cibles pour la deuxième	En continu
3.Contribuer à diversifier les fournisseurs reconnus, à favoriser l'inclusion économique et à soutenir le développement économique local	Repérer et identifier les entreprises autochtones pouvant devenir des fournisseurs Ville et d'autres grands et moyens donneurs d'ordre montréalais	Liste bonifiée des entreprises autochtones répondant aux besoins municipaux et d'autres grands donneurs d'ordre montréalais	**Indicateur** Nombre d'entreprises identifiées et validées (et leur profil – secteur, taille, etc.)	En continu

	Accompagner les entreprises autochtones dans les processus d'appels d'offres	Nombre de rencontres de sensibilisation Accompagnement individuel: fiche de suivi	**Indicateur** Nombre de personnes sensibilisées Nombre de rencontres de sensibilisation Nombre d'entreprises qui font une demande d'accompagnement Nombre d'entreprises ayant répondu à un appel d'offres pour donner suite à l'accompagnement **Cibles** xx Entreprises autochtones	En continu
4.Favoriser la création de nouveaux partenariats durables avec des entreprises autochtones et stimuler l'innovation et la collaboration	Organiser des activités de maillage entre entreprises autochtones et montréalaises	2 activités de maillage Identifier les secteurs, les entreprises participantes, assurer le suivi pour maximiser les possibilités de succès	**Indicateur** Nombre d'entreprises participantes **Cible:** 10 à 15 participantes par événement Représentativité 50 / 50 des participants	Une activité par année
	Organiser des activités de maillage avec les différentes unités de la Ville	2 activités de maillage réunissant les entreprises et unités administratives	**Indicateurs** Nombre de participants **Cible** 10 à 15 participants par événement	Une activité par année
	Organiser des activités de maillage avec les différentes unités de la Ville	2 activités de maillage réunissant les entreprises et unités administratives	**Indicateur** Nombre d'unités ou secteurs de la Ville représentés **Cible** Participation de représentants des différentes unités.	

BUDGET PRÉVU

	Année 1	Année 2	Total Budgété
REVENUS			
Subventions/Contributions financières			
Municipales	94 772,10 $	99 039,81 $	193 811,92 $
Sous total (1)	**94 772,10 $**	**99 039,81 $**	**193 811,92 $**
Revenus autonomes			
Apport de l'organisme	38 257,37 $	39 679,94 $	77 937,30 $
Commandites en nature			
École des dirigeants Premières Nations (EDPN)	20 000,00 $	20 000,00 $	40 000,00 $
Sous total (2)	**58 257,37 $**	**59 679,94 $**	**117 937,30 $**
Total des produits (sous total 1 + sous total 2)	**153 029,47 $**	**158 719,75 $**	**311 749,22 $**
DÉPENSES			
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	103 860,55 $	109 053,58 $	212 914,13 $
Autres charges directes			
Achat ou location d'équipements	1 500,00 $	1 500,00 $	3 000,00 $
Location salles, technique et pauses	20 000,00 $	20 000,00 $	40 000,00 $
Publicité et promotion	1 100,00 $	1 100,00 $	2 200,00 $
Sous total (3)	**126 460,55 $**	**131 653,58 $**	**258 114,13 $**
Frais d'administration			
Déplacements	7 500,00 $	7 500,00 $	15 000,00 $
Fournitures de bureau	750,00 $	750,00 $	1 500,00 $
Frais de représentation	500,00 $	500,00 $	1 000,00 $
Honoraires professionnels	3 000,00 $	3 000,00 $	6 000,00 $
Loyer/taxes municipales	4 800,00 $	4 920,00 $	9 720,00 $
Télécommunications	1 200,00 $	1 200,00 $	2 400,00 $
Autres frais de gestion (5% maximum)	6 210,50 $	6 476,18 $	12 686,68 $
Frais de contingence, s'il y a lieu (5% maximum)	2 608,42 $	2 720,00 $	5 328,42 $
Sous total (4)	**26 568,92 $**	**27 066,17 $**	**53 635,10 $**
Total des charges (sous total 3 + sous total 4)	**153 029,47 $**	**158 719,75 $**	**311 749,22 $**

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que la **COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMQUE DES PRÈMIERES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADROR (CDEPNQL)** (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet ***Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal*** (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;

- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;
- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet ***Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal*** est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal »;
- « La **CDEPNQL** remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet ***Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal*** »;
- « Le projet ***Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal*** est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « ***Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal*** » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

- les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
- @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

1. La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
2. La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
3. La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne

responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 **Normes graphiques et linguistiques**

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 **Approbations**

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Reddition de comptes	Date de dépôt
Rapport d'étape: avancement de projet	Au plus tard le **30 mai 2027**
Rapport final: reddition de comptes de fin de projet	Au plus tard le **30 mai 2028**

Les rapports énumérés dans le tableau ci-dessus devront minimalement comprendre les éléments suivants :

1. **Bilan des activités et résumé des objectifs et des actions réalisées**

L'Organisme s'engage à fournir une mise à jour du tableau Résumé des objectifs et des actions prévues en indiquant toutes les actions et les livrables réalisées ainsi que les cibles réelles. L'organisme doit fournir une explication si l'une des actions ou livrables prévues n'est pas réalisée ou s'il y a un écart avec les cibles prévues.

Rapport d'étape	Rapport final
∉	∉

2. **Protocole de visibilité (Rapport d'étape et final)**

L'Organisme s'engage à fournir une liste des activités de communication (incluant les retombées obtenues) conformément à l'annexe 2.

Rapport d'étape	Rapport final
	∉

3. **Données et statistiques**

En plus des indicateurs et cibles mentionnés dans le tableau Résumé des objectifs et des actions prévues, la Ville pourrait, à l'occasion, demander à l'Organisme :

- ∉ d'autres indicateurs en lien avec le Projet.
- ∉ de fournir une liste des bénéficiaires du Projet et ce, à des fins de sondage de satisfaction et d'évaluation.

Rapport d’étape	Rapport final
∉	∉

En plus des indicateurs et cibles mentionnés dans le tableau Résumé des objectifs et des actions prévues, l’organisme devra fournir à la Ville les indicateurs suivants :

Indicateurs	Rapport
Nombre d’entrepreneurs sensibilisés aux atouts de ID1N	Reddition de comptes de fin de projet
Nombre d'entrepreneurs autochtones sensibilisés aux opportunités d’affaires avec des entreprises et grands donneurs d’ordre montréalais	Reddition de comptes de fin de projet
Nombre de maillages d’affaires concrétisés (ententes) grâce aux actions du projet	Reddition de comptes de fin de projet
Chiffre d’affaires total attendu par les maillages d’affaires auxquels le projet a contribué	Reddition de comptes de fin de projet

4. Aspects budgétaires

L’Organisme s’engage à fournir le budget réel détaillant les dépenses et les revenus du Projet, en indiquant les écarts avec le budget prévisionnel présenté dans la demande initiale. Ce budget réel doit indiquer de façon spécifique et distincte les fins pour lesquelles la contribution de la Ville a été utilisée.

La Ville pourrait demander les preuves (ex. factures) de l’utilisation des fonds.

Rapport d’étape	Rapport final
∉	∉

5. Évaluation du rendement du Projet par l’organisme

La Ville de Montréal considère que le Projet doit lui permettre de contribuer à l'atteinte de ses priorités, notamment :

- ∉ Stratégie Montréal 2030:
  - Priorité 8: Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous
- ∉ Plan économique 2030
  - Axe 2: Une économie sociale et inclusive
    - Orientation 2.2 : Stimuler un écosystème entrepreneurial de proximité
  - Axe 3: Une économique durable
    - Orientation 1.3 : Stimuler le développement d'un écosystème solide en transition verte et circulaire à Montréal

À cet effet, l'Organisme doit expliquer dans quelle mesure le projet a contribué à l'atteinte des priorités de la Ville citées ci-haut.

Rapport d'étape	Rapport final
	∉

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et ville;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **STARTOP**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, ch. 23), dont l'adresse principale est le 2201 rue Cartier Montréal, Québec, H2K4E9, agissant et représentée par Mariam Coulibaly, Directrice générale, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 751144007RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1229668052 TQ0001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sensibilise et accompagne les femmes en entrepreneuriat et en économie sociale;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour

son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 30 avril de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 28 février pour la première année et la période du 1er mars d'une année au 28 février de l'année suivante pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de

bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite

intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **TROIS CENT CINQUANTE MILLE dollars (350 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2026:

5.2.1.1 une somme maximale de **CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de l'entente;

5.2.2 Pour l'année 2027 :

5.2.2.1 une somme maximale de **CENT MILLE dollars (100 000 $)** dans les trente (30) jours de la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable);

5.2.3 Pour l'année 2028 :

5.2.3.1 une somme maximale de **SOIXANTE CINQ MILLE dollars (65 000 $)** dans les trente (30) jours de la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable);

5.2.4 Pour l'année 2029 :

5.2.4.1 une somme maximale de **TRENTE CINQ MILLE dollars (35 000 $)** dans les trente (30) jours de la remise de la Reddition de comptes finale à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous

réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de la dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, (36 mois) après sa prise d'effet.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2201 rue Cartier Montréal, Québec, H2K4E9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 85, Notre-Dame Est, 1er étage, Montréal (Québec), H2Y 1B5 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[Les signatures sont à la page suivante].]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _Montréal_____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le _13___e jour de _février ____ 2026____

STARTOP

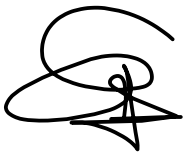

Par : _____
Mariam Coulibaly, Directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

Titre : L'*économie sociale inclusive à Montréal*

Le projet Économie sociale inclusive vise à renforcer la participation des montréalaises issues des communautés culturelles à l'économie sociale. Il rejoindra 765 femmes en offrant :

- 3 nouveaux parcours en ligne sur le Campus Startop pour renforcer les capacités de 120 femmes
- Un accompagnement personnalisé à 45 entrepreneures
- Deux événements annuels d'envergures qui rejoindront au total 600 personnes.

Objectifs	Actions à réaliser	Livrables prévus	Indicateurs de suivi et cibles	Date prévue de réalisation
Année 1 (mars 2026 – févr. 2027) Former et accompagner les femmes issues des communautés culturelles en économie sociale inclusive	Création du **parcours ES inclusif** Campus Startop - 3 mois (15h de formation en ligne + 15h de mentorat + outils pédagogiques) Recrutement et formation de 40 femmes (avril à juin) - Coaching personnalisé pendant 3 mois : accompagnement de 15 entrepreneures (septembre à décembre) Organisation de deux événements : Journée de l'entrepreneuriat féminin (mai) et Rassemblement annuel de l'économie sociale inclusive (novembre)	1 nouveau parcours numérique sur le Campus Startop : 15 capsules vidéo et 1 guide pratique 15 entrepreneures accompagnées 2 événements grand public (mai et novembre) Rapport annuel d'évaluation	1- Nombre de participantes formées 2-Nombre d'entreprises créées ou reprises 3-Nombre de dirigeantes accompagnées 4-Nombre de participantes aux événements	40 femmes formées 5 entreprises d'économie sociales créées ou reprises 15 dirigeantes accompagnées 200 participantes aux événements
Année 2 (mars 2027 – févr. 2028) Renforcer les compétences financières des femmes en économie sociale	Création du **parcours Financement** Campus Startop - 3 mois (15h de formation en ligne + 15h de mentorat + outils pédagogiques) Recrutement et formation de 40 femmes (avril à juin) - Coaching personnalisé pendant 3 mois : accompagnement de 15 entrepreneures (septembre à décembre) Organisation de deux événements : Journée de l'entrepreneuriat féminin (mai) et Rassemblement annuel de l'économie sociale inclusive (novembre)	1 nouveau parcours numérique sur le Campus Startop : 15 capsules vidéo et 1 guide pratique 15 entrepreneures accompagnées 2 événements grand public (mai et novembre) Rapport annuel d'évaluation	1- Nombre de participantes formées 2-Nombre d'entreprises créées ou reprises 3-Nombre de dirigeantes accompagnées 4-Nombre de participantes aux événements	40 femmes formées 5 entreprises d'économie sociales créées ou reprises 15 dirigeantes accompagnées 200 participantes aux événements

Année 3 (mars 2028 – févr. 2029) Développer les compétences en repreneuriat collectif et valoriser les résultats du projet	Création du **parcours Reprise** Campus Startop - 3 mois (15h de formation en ligne + 15h de mentorat + outils pédagogiques) Recrutement et formation de 40 femmes (avril à juin) - Coaching personnalisé pendant 3 mois : accompagnement de 15 entrepreneures (septembre à décembre) Organisation de deux événements : Journée de l'entrepreneuriat féminin (mai) et Rassemblement annuel de l'économie sociale inclusive (novembre)	1 nouveau parcours numérique sur le Campus Startop : 15 capsules vidéo et 1 guide pratique 15 entrepreneures accompagnées 2 événements grand public (mai et novembre) Rapport final d'évaluation	1- Nombre de participantes formées 2-Nombre d'entreprises créées ou reprises 3-Nombre de dirigeantes accompagnées 4-Nombre de participantes aux événements	40 femmes formées 5 entreprises d'économie sociales créées ou reprises 15 dirigeantes accompagnées 200 participantes aux événements

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que **STARTOP** (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet « **L'économie sociale inclusive à Montréal** » (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet ***l'économie sociale inclusive à Montréal*** est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal »;

- « **Startop** remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet ***l'économie sociale inclusive à Montréal*** »;

- « Le projet ***l'économie sociale inclusive à Montréal*** est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « ***l'économie sociale inclusive à Montréal*** » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

  - le nombre d'abonnés;

  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les

communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Reddition de comptes	Date de dépôt
Rapport d'étape: avancement de projet	Au plus tard le **30 avril 2027**
Rapport d'étape: avancement de projet	Au plus tard le **30 avril 2028**
Rapport final: reddition de comptes de fin de projet	Au plus tard le **30 avril 2029**

Les rapports énumérés dans le tableau ci-dessus devront minimalement comprendre les éléments suivants :

1. Bilan des activités et résumé des objectifs et des actions réalisées

L'Organisme s'engage à fournir une mise à jour du tableau **Résumé des objectifs et des actions prévues** en indiquant toutes les actions et les livrables réalisées ainsi que les cibles réelles. L'organisme doit fournir une explication si l'une des actions ou livrables prévues n'est pas réalisée ou s'il y a un écart avec les cibles prévues.

Rapport d'étape	Rapport final
•	•

2. Protocole de visibilité (Rapport final)

L'Organisme s'engage à fournir une liste des activités de communication (incluant les retombées obtenues) conformément à l'annexe 2.

Rapport d'étape	Rapport final
	•

3. Données et statistiques

En plus des indicateurs et cibles mentionnés dans le tableau Résumé des objectifs et des actions prévues, la Ville pourrait, à l'occasion, demander à l'Organisme :

- d'autres indicateurs en lien avec le Projet.
- de fournir une liste des bénéficiaires du **Projet**, et ce, à des fins de sondage de satisfaction et d'évaluation.

L'Organisme s'engage à informer les bénéficiaires du Projet que celui-ci est financé par la Ville et qu'à ce titre, ils peuvent être sollicités pour répondre à des sondages d'évaluation portant sur les services reçus. L'Organisme pourra être mandaté pour transmettre ces sondages aux bénéficiaires, au besoin.

Rapport d'étape	Rapport final
•	•

En plus des indicateurs et cibles mentionnés dans le tableau Résumé des objectifs et des actions prévues, l'organisme devra fournir à la Ville les indicateurs suivants :

Indicateurs	Rapport
Nombre d'activités de formations offertes	Rapport d'étape et fin de projet
Nombre de personnes formées	Rapport d'étape et fin de projet
Nombre d'heures de formation offertes	Rapport d'étape et fin de projet
Nombre d'heures d'accompagnement offertes	Rapport d'étape et fin de projet
Nombre de personnes accompagnées	Rapport d'étape et fin de projet
Nombre de dossiers de candidature déposés pour les cohortes	Rapport d'étape et fin de projet
Nombre d'événements organisés	Rapport d'étape et fin de projet

4. Aspects budgétaires

L'Organisme s'engage à fournir le budget réel détaillant les dépenses et les revenus du Projet, en indiquant les écarts avec le budget prévisionnel présenté dans la demande initiale. Ce budget réel doit indiquer de façon spécifique et distincte les fins pour lesquelles la contribution de la Ville a été utilisée.

La Ville pourrait demander les preuves (ex. factures) de l'utilisation des fonds.

Rapport d'étape	Rapport final
•	•

5. Évaluation du rendement du Projet par l'organisme

La Ville de Montréal considère que le Projet doit lui permettre de contribuer à l'atteinte de ses priorités, notamment :

- Stratégie Montréal 2030:
  - Priorité 8: Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous
- Plan économique 2030
  - Axe 2: Une économie sociale et inclusive
    - Orientation 2.2 : Stimuler un écosystème entrepreneurial de proximité

À cet effet, l'Organisme doit expliquer dans quelle mesure le projet a contribué à l'atteinte des priorités de la Ville citées ci-haut.

Rapport d'étape	Rapport final
	•

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265531001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 543 812 $ à 2 organismes pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre de du Plan économique 2030 / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1265531001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.066

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-26 09:34

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis les années 30, la Ville et l'Université de Montréal (UdeM) coordonnent leurs efforts afin de favoriser les activités de recherche dans le domaine de la biologie végétale autour du pôle naturel que constituent les installations du Jardin botanique de Montréal.
À cette fin, en 1990, ils ont réuni le personnel de recherche leur étant respectivement rattaché au sein de l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal (IRBV), un organisme sans but lucratif qui permet de créer une masse critique de scientifiques dans le domaine de la biologie végétale et de la biodiversité; d'établir des conditions favorables de collaboration pour la réalisation d'activités de recherche; de favoriser le partage d'équipements de pointe et de favoriser la codirection de personnes étudiantes graduées.

L'IRBV, administré conjointement par la Ville et l'UdeM, est reconnu comme un centre d'excellence dans les domaines de la biologie végétale et de la biodiversité.

Cette collaboration permet à l'UdeM de bénéficier d'un accès privilégié à des collections de végétaux d'une très grande richesse, à des serres et des espaces extérieurs, ainsi qu'à l'expertise en horticulture de la Ville et, à la Ville, de compter sur l'expertise de pointe des scientifiques de l'UdeM, lui permettant ainsi de jouer un rôle important dans la promotion et le développement d'une culture scientifique.

Par ailleurs, les scientifiques de la Ville membres de l'IRBV peuvent détenir un titre universitaire au sein d'un département ou d'une faculté de l'UdeM, ce qui leur permet de participer de façon concrète à des activités de recherche et d'encadrement de personnes étudiantes aux études supérieures.

En 1995, la Ville a mis à la disposition de l'IRBV certains lieux faisant partie du Jardin botanique de Montréal en créant un usufruit en faveur de l'IRBV.

Depuis la création de l'organisme, la Ville et l'UdeM accordent tous deux une contribution financière annuelle à l'IRBV, pour soutenir sa mission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0064 (23 janvier 2023) Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025, afin de soutenir sa mission pour les années 2023, 2024 et 2025. Approuver un projet de convention à cet effet (#1220348015)

DESCRIPTION

Pour les années 2026, 2027 et 2028, le soutien financier de la Ville permettra à l'IRBV de mener à bien sa mission, qui porte principalement sur :

- le développement constant d'un centre d'excellence pour la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué
- la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie
- la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité, au baccalauréat, à la maîtrise, au doctorat et au niveau postdoctoral
- le perfectionnement de la formation de ses chercheurs et chercheuses et de son personnel technique
- le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers la communauté

JUSTIFICATION

L'IRBV est un centre d'excellence en recherche et en enseignement. Il regroupe des équipes de recherche dirigées par une vingtaine de chercheuses et chercheurs ayant des expertises diverses, mais complémentaires en sciences végétales. Leurs thématiques de recherche couvrent un large spectre de disciplines incluant la génomique, la biodiversité fonctionnelle, la phytotechnologie, la lutte biologique et l'aménagement écologique. Ces études sont de nature tout autant fondamentales qu'appliquées. L'IRBV est aussi un centre de formation au niveau des études supérieures pour la relève scientifique de demain.
Oeuvrer au sein de l'IRBV est grandement profitable pour le personnel de recherche du service de l'Espace pour la vie. Cette collaboration offre en effet un cadre de travail stimulant, propice à l'élaboration de projets multidisciplinaires et à la mise en commun d'expertises. Ce contexte permet également aux chercheuses et chercheurs de bénéficier d'une structure universitaire favorisant le financement de leurs activités de recherche. C'est ainsi qu'elles et ils peuvent obtenir des subventions et des contrats de recherche qui totalisent, en moyenne, quelque 500 000 $ par année.

Ces subventions leur ont permis de développer, au cours des dernières années, des expertises reconnues dans plusieurs domaines, notamment en phytotechnologies, en phytopathologie ou en conservation de plantes rares et menacées. Toutes ces expertises profitent à la Ville de Montréal. À titre d'exemple, mentionnons le projet de phytorémédiation de sites contaminés dans l'est de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de cette contribution financière de 450 000 $ est prévu au budget du Service de l'Espace pour la vie (direction). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.
La contribution sera versée en 3 versements :

- Un versement de 150 000 $ en 2026, à la signature de la convention;
- Un versement de 150 000 $ dans les 30 jours de la remise de la reddition de compte de l'année précédente, due au 31 janvier 2027;
- Un versement de 150 000 $ dans les 30 jours de la remise de la reddition de compte de l'année précédente, due au 31 janvier 2028.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment les priorités suivantes :

- Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- Priorité 16 : Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international
- Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution, l'organisme ne pourra pas mettre en oeuvre sa mission de manière optimale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction de l'exploitation d'Espace pour la vie, division communication-marketing. Un protocole de visibilité figure cependant en annexe de la convention afin de reconnaître la contribution de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2026: signature de la convention
31 décembre 2028: fin de la convention

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Cheffe d'équipe

Tél : 514 803-0588
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Julie JODOIN
Directrice de service - Espace pour la vie

Tél : 438 923-4305
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260348002
Unité administrative responsable : Espace pour la vie, direction
Projet : Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- Priorité 16 : Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international
- Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Priorité 2 : La biodiversité est au coeur des activités de l'Institut de recherche en biologie végétale. Les scientifiques de la Ville et de l'UdeM y développent des connaissances et des solutions qui permettent une meilleure gestion de la nature.
- Priorité 16 : La collaboration entre la Ville et l'Université de Montréal au sein de l'Institut de recherche en biologie végétale est exemplaire. Elle permet d'accroître les efforts et l'impact des scientifiques de la Ville et génère des savoirs qui sont transférés sur le terrain, dans plusieurs domaines en lien avec la biodiversité.
- Priorité 20 : Les activités des scientifiques de l'IRBV sont reconnues par leurs pairs et le grand public à travers le monde, permettant un rayonnement international de Montréal.

Pour de plus amples informations sur les réalisations de l'IRBV et sur son rayonnement, ses rapports annuels peuvent être consultés sur le site web de l'organisme :

https://irbv.umontreal.ca/institut/documentation/rapports-annuels/

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VÉGÉTALE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 4101 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2, agissant et représentée par Simon Joly, directeur, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 128144052 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1011037573 TQ0001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit dans la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué, la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie, la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité, au baccalauréat, à la maîtrise, au doctorat et au niveau postdoctoral, le perfectionnement de la formation de ses chercheurs et de son personnel technique et le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers la communauté;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables

	ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le service de l'Espace pour la vie de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur

toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1e janvier d'une année au 31 décembre de la même année pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées

par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard cent-vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie

des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit : 5.2.1

Pour l'année 2026:

5.2.1.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention.;

5.2.2 Pour l'année 2027 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) dans les 30 jours de la remise de la reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2028 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) dans les 30 jours de la remise de la reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet le 1e janvier 2026 et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2028.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4101 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4101 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 13 e jour de février 20 26

INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VÉGÉTALE

Par : _____
Simon Joly, directeur

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution CM).

ANNEXE 1

PROJET

Mission et activités de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV)

Situé au cœur du Jardin botanique de Montréal, et issu d'une collaboration entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal (Espace pour la vie), l'IRBV est un centre d'excellence en recherche et en enseignement. Il regroupe des équipes de recherche dirigées par vingt-deux chercheuses et chercheurs ayant des expertises diverses, mais complémentaires en sciences végétales. Leurs thématiques de recherche couvrent un large spectre de disciplines incluant la génomique, la biodiversité fonctionnelle, la phytotechnologie, la lutte biologique et l'aménagement écologique. Ces études sont de nature tout autant fondamentale qu'appliquée. L'IRBV est aussi un centre de formation au niveau des études supérieures pour ceux qui constituent la relève scientifique de demain.

Son Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal héberge d'importantes collections de plantes, d'insectes et de champignons, ainsi que la salle André-Bouchard, exploitée par Espace pour la vie, qui permet la tenue d'expositions destinées à l'éducation populaire et la sensibilisation du grand public aux enjeux majeurs liés à la biodiversité.

Aujourd'hui, l'IRBV regroupe plus de 200 personnes – chercheur·se·s, étudiant·e·s, stagiaires postdoctoraux, personnel de recherche et administratif - des installations modernes et un site exceptionnel offrant un environnement de travail unique au Canada. Un lieu où le développement et la transmission des connaissances en biologie végétale demeurent notre raison d'être.

Le soutien financier de la Ville de Montréal vise à contribuer au financement de la mission de l'organisme, soit :

- le développement constant d'un centre d'excellence pour la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué
- la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie
- la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité, au baccalauréat, à la maîtrise, au doctorat et au niveau postdoctoral
- le perfectionnement de la formation de ses chercheur·se·s et de son personnel technique
- le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers la communauté

Notamment, les dépenses admissibles consisteront en dépenses de fonctionnement, soit :

- Les dépenses liées à la gestion administrative (salaire du personnel administratif, honoraires comptable et adjointe administrative, frais de formation, téléphonie, entretien, etc.).
- Les dépenses liées au soutien professionnel et technique (licences informatiques, webmestre, traduction, etc.)
- Les autres dépenses (assurances, collections, vérification comptable, frais de déplacement, publicité et promotion, réception et représentation, entretien mineur des infrastructures, équipements de recherche, etc.)

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville / Espace pour la vie dans le cadre de la présente convention relativement à la contribution de la Ville à sa mission (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville / Espace pour la vie ; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville / Espace pour la vie la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville / Espace pour la vie

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville / Espace pour la vie lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville / Espace pour la vie sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville / Espace pour la vie est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville / Espace pour la vie parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;

- S’assurer de reconnaître équitablement l’ensemble de la contribution de la Ville / Espace pour la vie dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l’insertion du logo n’est pas possible.

2.1.3 Inclure la mention suivante minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d’activités :

- L’Institut de recherche en biologie végétale remercie la Ville de Montréal / Espace pour la vie pour sa contribution à la réalisation de sa mission »;

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d’une annonce importante ou d’un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant la mention définie au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l’avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d’un représentant ou d’une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l’avance et valider les règles protocolaires en matière d’événements publics;

- Assurer l’accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu’elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d’une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s’assurer que :

- le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
- les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Le cas échéant, offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure la mention définie au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : Espace pour la vie | LinkedIn;
- Pour une publication sur Instagram : @espacepourlavie;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @espacepourlavie

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site espacepourlavie.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville / Espace pour la vie, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville / Espace pour la vie et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville / Espace pour la vie, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville / espace pour la vie afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville / Espace pour la vie et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville / Espace pour la vie afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à espacepourlavie@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville / Espace pour la vie indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville / Espace pour la vie puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

    - le nombre d'abonnés;

    - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

    - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville / Espace pour la vie ou arborant le logo de ceux-ci;

- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville / espace pour la vie a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville / espace pour la vie a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo de la Ville / espace pour la vie telles que transmise par le Responsable.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville / Espace pour la vie et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville / Espace pour la vie, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la division des communications d'Espace pour la vie le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Division des communications d'Espace pour la vie

Écrire à espacepourlavie@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Division des communication d'Espace pour la vie, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

La Reddition de compte devra être remise au plus tard le 31 janvier 2027, au 31 janvier 2028 et au 31 janvier 2029 pour l'année précédente, conformément à l'article 4.5.1 de la Convention.

La Reddition de compte devra inclure :

- Une lettre du directeur de l'Organisme au Responsable, faisant état des réalisations de l'Organisme dans le cadre de la Convention
- L'état de résultat des dépenses de fonctionnement de l'Organisme pour l'année terminée, démontrant comment la contribution de la Ville a été utilisée
- Le budget de fonctionnement de l'Organisme pour l'année en cours, démontrant comment la contribution de la Ville sera utilisée
- Le bilan de la visibilité de la Ville / Espace pour la vie tel que prévu à l'Annexe 2

Cette Reddition de compte sera complétée par la remise du Rapport annuel et des États financiers de l'Organisme, au plus tard 120 jours après la fin de son année financière, conformément aux articles 4.5.4 et 4.5.5 de la Convention.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1260348002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry;

2- d'autoriser la Mairesse et le Greffier de la Ville à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-20 09:11

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry

CONTENU

CONTEXTE

La convention d'aide financière concerne le projet qui vise à résoudre des problèmes récurrents d'inondations dans les bassins versants Nicolet et Dézéry situés dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, plus précisément, il vise a définir et à évaluer les mesures et les zones d'interventions où les infrastructures vertes à grande capacité, des espaces résilients ainsi que des mesures de protection de bâtiment vulnérables seraient les plus efficaces.
L'aide financière maximale de cette convention est de 448 998 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0642 - 21 novembre 2024 - Autoriser la signature d'une entente de contribution financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet du parc résilient Pierre-Bédard pour réduire les inondations sur la population riveraine.

DESCRIPTION

Les conclusions découlant de cette étude seront intégrées à un outil d'aide à la décision pour protéger les citoyens des inondations pluviales. Celui-ci permettra notamment de comparer l'efficacité des mesures et des scénarios en considérant autant les interventions dans le domaine public que sur le cadre bâti.

JUSTIFICATION

Afin de satisfaire aux exigences administratives de la signature de la convention, une résolution de la Ville approuvant le contenu du projet de convention en pièce jointe et autorisant sa signature est requise.
Sur réception de la résolution, le MAMH rédigera une version finale de l'entente de contribution et le processus de signature sera par la suite enclenché. Les informations complétant la section représentants des parties et la date de début et de fin des activités seront communiquées au MAMH.

La résolution est requise afin de compléter les exigences administratives de la convention de contribution financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La signature de la convention permettra à la Ville de Montréal de recevoir une contribution financière maximale pouvant atteindre un total de 448 998 $. La contribution financière couvre 75 % des dépenses du projet admissibles au PRAFI (590 000 $).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature de l'entente

- Remboursements des dépenses admissibles

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno LAGACÉ
Chargé d'expertise principal

Tél : 514 872-5391
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Elodie MARTEAU
chef(fe) de division - strategies et pratiques d'affaires

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France WITTY
directeur(-trice) - strategie et performance
Tél :
Approuvé le : 2026-02-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-02-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269019001*
Unité administrative responsable : *Service de l'eau, direction stratégie et performance*
Projet : *Autoriser la signature d'une entente de contribution financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet des bassins versants Nicolet & Dézéry.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision* *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 2 : Le projet s'inscrit dans une démarche plus globale de gestion durable des eaux pluviales. Une augmentation de la biodiversité est attendue par la réalisation d'aménagements de qualité*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

entre

La MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

et

La VILLE DE MONTRÉAL

PROJET

Relative à l'octroi d'une aide financière
dans le cadre du volet - Aménagements résilients du
PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS

Dossier 3000143

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI)
Volet - **Aménagements résilients**

entre

La **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES**, pour et au nom du gouvernement du Québec, ayant ses bureaux au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4e étage, Québec (Québec) G1R 4J3, représentée par monsieur Guillaume Durand, Directeur de l'adaptation des territoires face aux risques climatiques, dûment autorisée en vertu du *Règlement sur la signature de certains documents du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1, r. 3),

ci-après désignée la « **MINISTRE** »,

et

La **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au (inscrire l'adresse de la municipalité) (Québec) (code postal de la municipalité), représentée par (monsieur) (madame) prénom et nom du représentant, fonction (exemple: maire), dûment autorisé(e) vertu de la résolution numéro (inscrire le numéro de la résolution) prise par son conseil le (inscrire la date de la résolution), dont une copie est annexée aux présentes;

ci-après désignée le « **BÉNÉFICIAIRE** »,

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** ».

PROJET

SECTION 1 OBJET

1. La présente convention d'aide financière, ci-après la « Convention », prévoit les droits et les obligations des **PARTIES** à l'occasion de l'octroi par la **MINISTRE** d'une aide financière d'un montant maximal de 448 998 $ au **BÉNÉFICIAIRE**, en contrepartie de laquelle ce dernier s'engage à réaliser les activités ou travaux prévus à l'Annexe A, ci-après nommés le « Projet ».

SECTION 2 ANNEXE ET INTERPRÉTATION

2. L'Annexe A - Description du Projet fait partie de la Convention.

3. En cas de divergence entre cette annexe et le corps de la Convention, le corps de la Convention prévaut.

4. Aux fins de la Convention, le terme « organisme municipal » comprend les organismes municipaux au sens de l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

SECTION 3 OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

Versement de l'aide financière

5. La **MINISTRE** verse au **BÉNÉFICIAIRE** le montant prévu à la clause 1 selon les modalités suivantes :

5.1 jusqu'à un maximum de 90% de ce montant, établi en fonction des dépenses admissibles engagées et payées réclamées par le **BÉNÉFICIAIRE** pour chaque année financière visée par la Convention, à la suite de la réception et de l'approbation par la **MINISTRE** de l'attestation visée à la clause 20;

5.2 le solde à la suite de la réception et de l'approbation par la **MINISTRE** de la réclamation finale du **BÉNÉFICIAIRE** et des documents visés aux clauses 22 et 23.

Conformément au PRAFI, la **MINISTRE** peut procéder, préalablement à tout versement, à une vérification de toute activité ou de tous travaux visés à l'Annexe A incluant tous les documents et pièces justificatives à leur soutien.

6. La **MINISTRE** verse l'aide financière au **BÉNÉFICIAIRE** par virement de fonds à un compte que détient ce dernier dans une institution financière.

Modification au Projet

7. Après avoir été avisée par le **BÉNÉFICIAIRE** qu'il veut procéder à des ajouts au Projet ou qu'il veut en modifier la portée ou l'emplacement conformément à la clause 14, la **MINISTRE** détermine l'admissibilité des modifications proposées, quels activités ou travaux ainsi ajoutés ou modifiés sont associés à ceux déjà approuvés à l'Annexe A ainsi que les impacts de ces modifications, notamment sur les dépenses admissibles et les coûts totaux originalement projetés aux fins de la révision du calcul de l'aide financière susceptible d'être versée au **BÉNÉFICIAIRE** en vertu de PRAFI.

Le montant de l'aide financière associé au Projet déterminé par la **MINISTRE** s'obtient en appliquant le taux d'aide visé à l'Annexe A à 50 % des coûts admissibles des activités ou travaux ajoutés ou modifiés. En aucun cas, le montant prévu à la clause 1 ne peut être dépassé.

8. La **MINISTRE** informe le **BÉNÉFICIAIRE** de sa décision qu'elle prend en application de la clause précédente et émet une nouvelle annexe remplaçant l'Annexe A, laquelle est réputée faire partie de la Convention. Lorsqu'applicable, elle réduit l'aide financière en conformité avec les clauses 9 et 10.

Réduction de l'aide financière

9. La **MINISTRE** peut réduire le montant de l'aide financière si :

9.1 le **BÉNÉFICIAIRE** reçoit une somme d'un tiers, telle que définie à la clause 19, pour des dépenses admissibles du Projet qu'il a présentées à la **MINISTRE**;

9.2 le cumul des aides financières publiques obtenues par le **BÉNÉFICIAIRE** dépasse la limite prévue à la clause 60.

10. Le cas échéant, la **MINISTRE** avise alors le **BÉNÉFICIAIRE** du montant ajusté de l'aide financière.

Disponibilité des crédits

11. Suivant l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement.

SECTION 4 OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Réalisation du Projet

12. Le **BÉNÉFICIAIRE** réalise le Projet dans le délai qui est prévu à l'Annexe A, et ce, conformément à la version du Guide du PRAFI - Volet Aménagements résilients et du Guide du demandeur au PRAFI en vigueur au moment de la signature de la Convention, ci-après appelés collectivement les « Guides ».

Les Guides sont disponibles sur la page Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante : https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-de-protection-du-territoire-face-aux-inondations/programme-resilience-adaptation-inondations/volet-amenagements-resilients.

13. Le **BÉNÉFICIAIRE** informe immédiatement la **MINISTRE** s'il a des raisons de croire qu'il ne réalisera pas l'ensemble du Projet dans ce délai. La **MINISTRE** peut alors convenir avec le **BÉNÉFICIAIRE** d'un délai supplémentaire pour le terminer.

Modification du Projet

14. Lorsque le **BÉNÉFICIAIRE** veut procéder à des ajouts au Projet ou lorsqu'il souhaite en modifier la portée ou l'emplacement, notamment à la suite de l'ouverture de soumissions ou par des directives de changements liées à des imprévus de planification ou de chantier, il doit en aviser la **MINISTRE** sans délai.

Adjudication des contrats

15. Le **BÉNÉFICIAIRE** octroie tout contrat nécessaire à la réalisation du Projet conformément aux dispositions qui lui sont applicables en matière d'adjudication des contrats.

16. Le **BÉNÉFICIAIRE** utilise des documents d'appel d'offres complets et conformes aux normes applicables au Projet qu'il réalise telles que les normes relatives aux documents administratifs généraux pour les ouvrages de génie civil produites par le Bureau de normalisation du Québec. Il peut toutefois se conformer à des normes plus exigeantes.

Surveillance et contrôle de qualité

17. Le **BÉNÉFICIAIRE** s'assure qu'une surveillance adéquate est apportée à chacune des étapes de la réalisation du Projet. Lorsque requis, le **BÉNÉFICIAIRE** mandate un professionnel reconnu compétent selon la loi pour assurer cette surveillance.

Utilisation de l'aide financière

18. Le **BÉNÉFICIAIRE** utilise l'aide financière prévue à la Convention, ainsi que les intérêts qu'elle génère le cas échéant, aux seules fins de payer des dépenses admissibles prévues au PRAFI, associées au Projet et réalisées au plus tard à la date de fin du Projet prévue à l'Annexe A.

Sommes reçues d'un tiers

19. Le **BÉNÉFICIAIRE** déclare sans délai à la **MINISTRE** tout montant visant le Projet reçu ou à recevoir d'un tiers, incluant toute aide financière, tout transfert, toute indemnité ou tout dédommagement versé en vertu, notamment, d'un jugement d'un tribunal, d'une transaction ou d'une négociation ou d'un contrat d'assurance.

Attestation, rapports, réclamation finale et reddition de compte

20. Aux fins de recevoir le versement visé à la clause 5.1, le **BÉNÉFICIAIRE** transmet à la **MINISTRE**, à chaque année financière visée par la Convention, une attestation des dépenses réalisées conformément à l'avancement du Projet. Cette attestation comprend :

20.1 le détail des dépenses engagées et payées entre le 1er avril et le 31 mars, incluant les frais incidents et autres coûts liés à la réalisation du Projet;

20.2 une estimation des dépenses à venir pour les années visées par la Convention.

21. À la demande de la **MINISTRE** et selon la forme qu'elle prescrit, le **BÉNÉFICIAIRE** transmet un rapport comprenant notamment une description à jour des activités ou travaux visés à l'Annexe A, l'état de leur avancement, les enjeux rencontrés et les mesures d'atténuation prévues.

22. Au plus tard trois mois après la fin du Projet, le **BÉNÉFICIAIRE** présente à la **MINISTRE** une réclamation finale des dépenses admissibles engagées et payées signée par son directeur général et accompagnée d'une copie de toutes les factures afférentes, laquelle respecte la forme prescrite par le gabarit qui est accessible au lien suivant :
https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/changements-climatiques-municipalites/programme-resilience-adaptation-inondations/volet-amenagements-resilients

23. Le **BÉNÉFICIAIRE** doit aussi accompagner sa réclamation finale des documents suivants :

23.1. une attestation de son directeur général conforme aux exigences du PRAFI et respectant la forme prescrite par le gabarit qui est accessible au lien suivant : xxx;

PROJET

23.2. si les travaux ont été réalisés en régie :

23.2.1 une liste fournie par son directeur général des employés municipaux affectés à la réalisation du Projet, en tout ou en partie, précisant pour chacun, son nom, son titre, les dates de début et de fin de sa participation, le registre des heures affectées spécifiquement au Projet et réalisées par l'employé, son taux horaire simple et le salaire versé pour sa contribution au Projet;

23.2.2 lorsqu'il utilise une réserve de matériaux pour la réalisation de travaux en régie, un rapport de son directeur général, de son greffier-trésorier ou de l'un de ses ingénieurs ou de celui mandaté par l'un de ces derniers établissant les coûts des matériaux utilisés et basés sur le coût réel d'achat.

Remboursement de la taxe de vente du Québec

24. À la demande de la **MINISTRE**, le **BÉNÉFICIAIRE** lui présente un rapport attestant de l'assujettissement des dépenses admissibles qu'il a payées au remboursement de la taxe de vente du Québec et confirme le taux de ce remboursement.

Information et tenue de registres

25. Le **BÉNÉFICIAIRE** tient des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des coûts admissibles associés au Projet.

26. Le **BÉNÉFICIAIRE** conserve les originaux des documents reliés à l'aide financière prévue à la Convention, incluant les pièces justificatives, les preuves de paiement, les registres ainsi que tous les documents d'adjudication des contrats octroyés pour réaliser le Projet, pour une période de trois ans suivant la réception par la **MINISTRE** de sa réclamation finale.

27. Le **BÉNÉFICIAIRE** donne accès et permet aux représentants de la **MINISTRE** et du gouvernement du Québec, incluant tout organisme du gouvernement dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés, d'examiner les documents énumérés aux clauses 25 et 26, en tout temps convenable et comme ceux-ci le jugent utile, dans ses locaux et sur les lieux du Projet aux fins de vérification et de suivi.

28. Le **BÉNÉFICIAIRE** communique également aux représentants de la **MINISTRE** et du gouvernement du Québec, incluant tout organisme du gouvernement dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés, tout document ou tout renseignement qui lui est demandé relatif à l'application de la Convention ou tout renseignement en matière de suivi, de reddition de compte et d'évaluation du programme.

29. Le **BÉNÉFICIAIRE** mandate, à la demande de la **MINISTRE**, et conformément aux modalités et conditions que celle-ci établit, un auditeur externe ou son vérificateur général pour préparer un rapport d'audit.

30. Le **BÉNÉFICIAIRE** facilite, tant auprès de ses cocontractants que de leurs sous-traitants, toute activité de vérification entreprise par les représentants de la **MINISTRE** ou du gouvernement du Québec, par l'auditeur externe ou par son vérificateur général.

31. Le **BÉNÉFICIAIRE** informe, sans délai, la **MINISTRE** de tout événement pouvant affecter la réalisation du Projet ou de la Convention, dont notamment et non limitativement s'il est visé, à quelque titre que ce soit, par une mise en demeure, une procédure judiciaire ou une action en justice.

Accès aux résultats du Projet

32. À la demande de la **MINISTRE**, le **BÉNÉFICIAIRE** lui donne gratuitement accès, selon le format qu'elle indique, notamment à toute donnée, note technique, rapport, information, carte, ou tout résultat produit en application de la Convention.

33. Le **BÉNÉFICIAIRE** accorde à la **MINISTRE** sur ces documents une licence non exclusive transférable et irrévocable lui permettant de les reproduire, adapter, traduire, publier ou communiquer par quelque moyen que ce soit à tout ministère ou organisme du gouvernement à des fins de consultation, de création de programmes ou pour toute fin jugée utile par la **MINISTRE** en lien avec le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durable pour mieux protéger nos milieux de vie ou de toute mesure découlant de celui-ci. Cette licence est consentie sans limite de territoire et sans limite de temps. Toute considération pour la licence de

PROJET

droits d'auteur accordée en vertu de la Convention est incluse dans le montant de l'aide financière prévu à la clause 1.

34. Le **BÉNÉFICIAIRE** garantit à la **MINISTRE** qu'il détient tous les droits sur ces documents, ou encore qu'il détient l'autorisation de leur auteur, lui permettant d'accorder la licence de droits d'auteur précitée. De plus, le **BÉNÉFICIAIRE** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser la **MINISTRE** de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Responsabilité

35. Le **BÉNÉFICIAIRE** est gestionnaire du Projet. À ce titre, il est responsable de toute décision qu'il prend à l'égard de celui-ci et il ne peut en imputer la responsabilité à la **MINISTRE**.

36. Le **BÉNÉFICIAIRE** est responsable de tous les coûts du Projet qui excèdent le montant de l'aide financière accordée notamment en raison des modifications qui pourraient être apportées en application des clauses 7 et 8.

37. Le **BÉNÉFICIAIRE** est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par lui-même dans l'application de la Convention, y compris d'un dommage résultant d'un manquement à une obligation qui y est prévue ou qui est prévue à tout contrat conclu par lui pour la réalisation du Projet.

38. Le **BÉNÉFICIAIRE** s'engage à prendre faits et cause pour le gouvernement du Québec ainsi que ses représentants et à les indemniser de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toutes personnes en raison de dommages visés à la clause précédente.

39. Le **BÉNÉFICIAIRE** assume, à l'achèvement du Projet, l'entière responsabilité de l'exploitation et du fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments qui ont fait l'objet de l'aide financière.

Mandataire

40. Le **BÉNÉFICIAIRE** ne peut interpréter la Convention de façon à se croire habilité à agir à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Communications

41. Le **BÉNÉFICIAIRE** indique dans les appels d'offres publics qu'il lance à la suite de la signature de la lettre de promesse de la **MINISTRE** que le Projet fait l'objet d'une aide financière obtenue du PRAFI.

42. À la demande de la **MINISTRE** et selon ses directives, le **BÉNÉFICIAIRE** utilise pour la durée du Projet et conserve, jusqu'à ce que l'infrastructure à laquelle il est rattaché soit pleinement fonctionnelle, un ou plusieurs moyens d'affichage indiquant que le Projet a été réalisé avec l'aide du gouvernement du Québec.

43. Le **BÉNÉFICIAIRE** informe la **MINISTRE**, au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de sa volonté de tenir tout événement public concernant l'une des activités ou l'un des travaux visés à l'Annexe A, notamment une pelletée de terre ou une inauguration.

44. Le **BÉNÉFICIAIRE** ne fait pas d'annonce publique ou ne tient pas d'événement public sans l'autorisation préalable de la **MINISTRE**. Le cas échéant, il accepte les conditions posées par la **MINISTRE** à la tenue de tels annonces ou événements.

45. Le **BÉNÉFICIAIRE** fait savoir, lors de tout événement d'information publique, que le Projet est réalisé dans le cadre du PRAFI et à l'aide du soutien financier de ce programme.

46. À la demande de la **MINISTRE** et selon ses directives, le **BÉNÉFICIAIRE** installe et entretient, à ses frais, un panneau permanent portant une inscription indiquant que le Projet a été réalisé avec une aide financière provenant du gouvernement du Québec.

47. Tout moyen d'affichage utilisé par le **BÉNÉFICIAIRE** respecte les paramètres du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec et est bien visible, sans toutefois compromettre la sécurité routière.

Entente intermunicipale

PROJET

48. Si la réalisation d'activités ou de travaux prévus à l'Annexe A requiert la conclusion d'une entente intermunicipale, le **BÉNÉFICIAIRE** s'assure qu'une telle entente demeure en vigueur pour une période minimale de dix ans suivant la date de la promesse d'aide financière de la **MINISTRE**.

Maintien et entretien des infrastructures ou aménagements

49. Lorsqu'il est propriétaire ou emphytéote du terrain sur lequel reposera une infrastructure ou un aménagement à réaliser pour le Projet, le **BÉNÉFICIAIRE** :

49.1 demeure propriétaire ou emphytéote de l'infrastructure ou de l'aménagement faisant l'objet de l'aide financière pour une période minimale de dix ans suivant la date de réception par la **MINISTRE** de sa réclamation finale;

49.2 exploite, utilise et entretient durant la période précitée l'infrastructure ou l'aménagement à ses frais et aux fins pour lesquelles il a fait l'objet de l'aide financière. Au cours de cette période, la **MINISTRE** peut exiger du **BÉNÉFICIAIRE** qu'il réalise un plan d'entretien de cette infrastructure ou cet aménagement.

50. Lorsque le **BÉNÉFICIAIRE** n'est pas propriétaire ou emphytéote du terrain sur lequel reposera l'infrastructure ou l'aménagement à réaliser, le **BÉNÉFICIAIRE** :

50.1 fournit à la **MINISTRE** avant d'entreprendre les travaux :

a) la preuve du consentement du propriétaire ou, le cas échéant, l'autorisation pertinente du ministère ou de l'organisme du gouvernement qui est responsable de ce terrain, à l'exécution du Projet et à l'installation de l'infrastructure ou de l'aménagement sur son terrain;

b) l'engagement du propriétaire ou de l'autorité responsable du terrain, pour la période prévue à la clause 49.1, à ne pas altérer l'infrastructure ou l'aménagement et à permettre au **BÉNÉFICIAIRE** d'y accéder, de le surveiller et de l'entretenir. La **MINISTRE** peut exiger du **BÉNÉFICIAIRE** la preuve de l'obtention de ce droit personnel à cette fin.

50.2 exploite, utilise et entretient durant la période prévue à la clause 49.1 l'infrastructure ou l'aménagement à ses frais et aux fins pour lesquelles il a fait l'objet de l'aide financière. Au cours de cette période, la **MINISTRE** peut exiger du **BÉNÉFICIAIRE** qu'il réalise un plan d'entretien de cette infrastructure ou cet aménagement.

51. Le **BÉNÉFICIAIRE** avise au préalable la **MINISTRE** de tout changement qui pourrait aller à l'encontre des deux clauses précédentes.

52. Si, à tout moment au cours de la période prévue à la clause 49.1, le **BÉNÉFICIAIRE** dispose en tout ou en partie, vend, loue, grève d'une hypothèque, démembre ou aliène autrement, directement ou indirectement, l'infrastructure, l'aménagement ou le terrain sur lequel il repose, ayant fait l'objet de l'aide financière, et ce, en faveur d'un tiers autre que le gouvernement du Québec, un mandataire de ce dernier ou un organisme municipal, la **MINISTRE** peut exiger du **BÉNÉFICIAIRE** le remboursement, en tout ou en partie, de l'aide financière versée pour l'infrastructure ou l'aménagement.

Transport des matériaux en vrac

53. Le **BÉNÉFICIAIRE** fait transporter par des entreprises de camionnage en vrac, les matières en vrac visées par la clause concernant le transport de matières en vrac dans la version en vigueur du cahier des charges du ministère des Transports et de la Mobilité durable, (*Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation*, article 7.7.1), dans des proportions d'au moins trente-trois et un tiers pour cent (33 ⅓ %) et selon les modalités prévues à cette clause. Toutefois, toute clause prévoyant un pourcentage équivalent ou supérieur, pour laquelle le **BÉNÉFICIAIRE** est assujetti, prévaut.

54. Le **BÉNÉFICIAIRE** est tenu à l'obligation prévue à la clause précédente à partir de la date d'entrée en vigueur de la Convention sauf s'il a procédé, avant cette date et conformément au PRAFI, à un appel d'offres public pour la réalisation d'activités ou de travaux prévus à l'Annexe A, auquel cas, il n'y est pas tenu.

Montant reçu en trop

55. Le **BÉNÉFICIAIRE** rembourse à la **MINISTRE**, dans les quinze jours précédant la fin de la Convention, toute part de l'aide financière qu'il n'aurait pas utilisée, y compris les intérêts qu'elle a générés, le cas échéant, par la contribution de la **MINISTRE** à partir de son versement.

SECTION 5 ÉTHIQUE ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

56. Le **BÉNÉFICIAIRE** s'engage à fournir les meilleurs efforts pour éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel ou celui de ses administrateurs et l'intérêt de la **MINISTRE** ou créerait l'apparence d'un tel conflit.

57. S'il n'a pu éviter que la situation précitée se produise, le **BÉNÉFICIAIRE** doit immédiatement en informer la **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant au **BÉNÉFICIAIRE** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la Convention. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la Convention.

58. Sans limiter la généralité de la clause 56, aucun membre de l'Assemblée nationale du Québec ni aucun élu municipal ne peut être partie à tout contrat, toute entente ou toute commission découlant de la présente Convention, ni en tirer un quelconque avantage.

59. Aucune personne assujettie au *Règlement sur l'éthique et la discipline de la fonction publique du Québec* (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3) ne peut tirer avantage de la Convention, à moins que cette personne ne se conforme aux dispositions applicables.

SECTION 6 AUTRES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

60. Le cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, des organismes et des sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des entités municipales pour le Projet est limité à 95 % des dépenses admissibles. Le calcul du cumul de ces aides exclut la contribution du **BÉNÉFICIAIRE** au Projet.

61. Le **BÉNÉFICIAIRE** doit contribuer au financement du Projet pour un minimum de 5 % des dépenses admissibles. Les contributions peuvent être constituées de ressources matérielles, humaines ou financières du **BÉNÉFICIAIRE**. Elles excluent toutes formes d'aide financière publique, à l'exception des contributions des entités municipales présentes sur le territoire du bénéficiaire.

SECTION 7 CESSION

62. Les droits et les obligations prévus à la Convention ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, vendus ou autrement aliénés, en tout ou en partie sans l'autorisation de la **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

63. Malgré ce qui est prévu à la section 8 Défaut, toute dérogation à la clause précédente entraîne la résiliation de la Convention. Cette résiliation prend effet de plein droit à la date où est accompli l'acte non autorisé et identifié dans un avis de résiliation transmis par la **MINISTRE**. La **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel de l'aide financière versée.

SECTION 8 DÉFAUT

Causes de défaut

64. Le **BÉNÉFICIAIRE** est en défaut lorsqu'il :

64.1 ne respecte pas les lois et les règlements applicables au Québec lors de la réalisation du Projet;

64.2 ne respecte pas l'une ou l'autre des clauses de la Convention;

64.3 octroie un contrat pour la réalisation d'une activité ou de travaux prévus à l'Annexe A ou débute l'un de ceux-ci avant l'émission de la promesse d'aide financière signée par la **MINISTRE,** à l'exclusion d'un contrat couvrant des frais incidents et autres coûts permis en vertu du Guide du PRAFI – Volet Aménagements résilients;

64.4 ne se conforme pas à une directive qui lui est adressée par la **MINISTRE** ou ne prend pas les mesures qui lui sont demandées par cette dernière notamment en vertu de l'article 14

de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1);

64.5 fait une fausse déclaration, commet une fraude ou falsifie des documents.

Avis de défaut

65. Lorsque l'un des défauts mentionnés à la clause 64 est constaté, la **MINISTRE** en avise le **BÉNÉFICIAIRE**. L'avis de défaut :

65.1 indique le défaut constaté;

65.2 identifie le ou les recours que la **MINISTRE** entend utiliser et précise dans quel délai elle le fera.

66. L'avis de défaut prend effet à la date de sa réception par le **BÉNÉFICIAIRE** et équivaut à une mise en demeure.

Recours en cas de défaut

67. En cas de défaut du **BÉNÉFICIAIRE**, la **MINISTRE** peut prendre un ou plusieurs des recours suivants :

67.1 exiger que le **BÉNÉFICIAIRE** remédie au défaut dans le délai qu'elle indique;

67.2 réviser à la baisse le montant maximal d'aide financière;

67.3 suspendre le versement de l'aide financière, étant entendu qu'aucun intérêt n'est versé pour la période de suspension;

67.4 exiger le remboursement total ou partiel de l'aide financière ayant fait l'objet de versements;

67.5 résilier la Convention;

67.6 exiger du **BÉNÉFICIAIRE**, qu'il prenne à ses frais, toutes les garanties et sûretés nécessaires afin de garantir le remboursement des montants prévus à la Convention;

67.7 exclure des dépenses admissibles le montant des taxes admissibles payées et réclamées dans le cas d'un manquement à l'obligation prévue à la clause 24;

67.8 prendre toute autre mesure appropriée dans les circonstances.

68. Le fait que la **MINISTRE** n'exerce pas immédiatement de recours en cas de défaut du **BÉNÉFICIAIRE** ne peut être interprété comme une renonciation à ceux-ci.

SECTION 9 RÉSILIATION POUR INTÉRÊT PUBLIC

69. La **MINISTRE** peut résilier la convention lorsqu'il se produit ou s'est produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été accordée. Elle se réserve alors le droit de mettre fin à son obligation financière, de réduire le montant de l'aide financière ou d'exiger le remboursement total ou partiel de l'aide financière versée.

70. La **MINISTRE** adresse un avis de son intention au **BÉNÉFICIAIRE** qui dispose alors de quinze jours ouvrables pour formuler ses observations ou porter à la connaissance de la **MINISTRE** des faits dont elle ignorerait l'existence et dont la connaissance pourrait éclairer sa décision. Lorsque la **MINISTRE** confirme sa décision, la résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **BÉNÉFICIAIRE**, lequel équivaut à une mise en demeure.

SECTION 10 RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES DIFFÉRENDS

71. Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la Convention les **PARTIES** s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de cette solution.

PROJET

SECTION 11 REPRÉSENTANTS DES PARTIES

72. Aux fins de l'application de la convention, les **PARTIES** désignent respectivement les personnes dont les coordonnées apparaissent à la clause suivante pour les représenter.

73. Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé suivant la présente convention doit être donné par écrit et transmis par tout moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux représentants des **PARTIES** désignés ci-après et aux coordonnées suivantes :

Pour la **MINISTRE:**

Monsieur Guillaume Durand
Directeur de adaptation des territories face aux risques climatiques
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Courriel : changements.climatiques@mamh.gouv.qc.ca
Téléphone : 418-953-1966

Pour le **BÉNÉFICIAIRE:**

Nom
Fonction:
Adresse:

Courriel:
Téléphone:

74. Tout changement de représentant ou de coordonnées doit être communiqué par avis à l'autre partie dans les plus brefs délais.

SECTION 12 MODIFICATION

75. Toute modification au contenu de la Convention doit faire l'objet d'une entente entre les **PARTIES** et être constatée par écrit. Cette entente ne peut changer la nature de la Convention et elle en fait partie intégrante.

SECTION 13 DURÉE ET SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

76. La Convention entre en vigueur à la date de la dernière signature des **PARTIES**. Elle prend fin à la date à laquelle toutes les obligations qui y sont prévues ont été réalisées ou au plus tard 6 mois suivant la date de réception de la réclamation finale conforme aux modalités prévues aux clauses 22 et 23, selon la première des éventualités.

77. Les clauses de la Convention qui créent des obligations qui, en raison de leur nature, vont au-delà de la fin de celle-ci, quelle qu'en soit la cause, lui survivent jusqu'à ce que ces obligations soient accomplies ou perdurent lorsque le contexte s'y prête.

78. Aucune décision d'un tribunal selon laquelle l'une des dispositions de la Convention est nulle, invalide ou non exécutoire ne rend nulles, invalides ou non exécutoires ses autres dispositions, à moins que ladite disposition soit essentielle à la bonne exécution de la convention ou à l'équilibre des prestations respectives des **PARTIES** et qu'une interprétation compatible avec les lois applicables ne puisse corriger cette déficience.

PROJET

SECTION 14 SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** reconnaissent avoir lu la Convention, incluant ses annexes et, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

POUR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,

Monsieur Guillaume Durand Directeur de l'adaptation des territoires face aux risques climatiques	Date et lieu

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL,

Nom Fonction	Date et lieu

PROJET

ANNEXE A

DESCRIPTION DU PROJET

Ville de Montréal	
Numéro de dossier MAMH	3000143
Titre du projet	Étude de solutions pour réduire les inondations pluviales du secteur Nicolet-Dézéry

Description des activités ou travaux admissibles

Cette description sommaire des activités a été produite à partir des renseignements transmis par la ville de Montréal.

Le projet vise à résoudre des problèmes récurrents d'inondations dans les bassins versants Nicolet et Dézéry situés dans l'arrondissement Ville-Marie et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Plus précisément, le projet vise à définir et à évaluer les mesures et les zones d'intervention où des infrastructures vertes à grande capacité, des espaces résilients ainsi que des mesures de protection de bâtiments vulnérables seraient les plus efficaces. Pour ce faire, différentes combinaisons de mesures seront comparées pour évaluer les plus efficaces pour protéger les citoyens. Le projet va permettre de détailler la performance technique et économique des solutions afin d'orienter la prise de décision des prochaines actions.

Les conclusions découlant de cette étude seront intégrées à un outil d'aide à la décision pour protéger les citoyens des inondations pluviales. Celui-ci permettra notamment de comparer l'efficacité des mesures et des scénarios en considérant autant les interventions dans le domaine public que sur le cadre bâti.

Calcul de l'aide financière et admissibilité des coûts

1. Les coûts directs sont admissibles à partir du 2 mai 2025 suivant les conditions prévues à la Convention.

2. Les frais incidents, limités à un **maximum de 20% des coûts directs**, sont admissibles à partir du 14 décembre 2021 suivant les conditions prévues à la Convention.

3. Les autres coûts sont admissibles à partir du 14 décembre 2021 suivant les conditions prévues à la Convention.

4. La période d'admissibilité des coûts se termine à la date de fin du Projet prévu dans la section Délai de réalisation du Projet.

Coût admissible et aide financière

Coût maximal admissible	590 000 $
Taux d'aide	75 %
Aide financière maximale pouvant être versée	448 998 $

*L'octroi de l'aide financière du PRAFI équivaut à 75% des coûts maximaux admissibles, à l'exception de la TVQ payable par la municipalité qui est entièrement remboursée.

Délai de réalisation du Projet

Début du projet : 2 mai 2025	**Fin du projet : 15 décembre 2026**

PROJET

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268798002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Il est recommandé :
de modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-24 17:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268798002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec (Réflexe 2 - 2022-2025) autorise le financement de projets jusqu'au 31 décembre 2025. Suite à des rencontres avec le MEIE concernant l'utilisation des sommes prévues à cette entente, il a été confirmé que la Ville peut utiliser les fonds non utilisés pour des projets se terminant au plus tard le 31 décembre 2026.
Lors de la revue des projets financés par Réflexe 2, il a été constaté qu'une partie du projet « *Cuisine de rue : moteur de relance, d'inclusion et d'innovation urbaine* » sera réalisée en 2027. Cette portion ne peut donc pas être financée par Réflexe 2.

Afin de respecter les conditions de l'Entente avec le MEIE, il convient de modifier la source budgétaire pour les engagements pris en 2027 et 2028 pour un total de 25 000 $. Ce budget sera financé par l'Entente Réflexe 3 (2025-2029 MEIE).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0371 - 19 juin 2025 - Accorder un soutien financier de 75 000 $ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour le projet « Cuisine de rue : moteur de relance, d'inclusion et d'innovation urbaine », pour la période 2025-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le dossier décisionnel a pour objectif de modifier la source de financement pour les années 2027 et 2028, de manière à ce que les sommes engagées totalisant 25 000 $ pour ces 2 années soient financées par l'Entente Réflexe 3.

JUSTIFICATION

Les changements à la source de financement assureront la conformité avec l'Entente Réflexe

3 (2025-2029 MEIE).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser la modification de la source de financement totalisant 25 000 $ pour les exercices 2027 et 2028, en la remplaçant par celle provenant de l'Entente Réflexe 3 (Entente 2025-2029 MEIE). Les versements et les sources de financement sont répartis de la manière suivante :

Organisme	Total versements 2027 et 2028	Versement 2027	Versement 2028
		Entente Réflexe 3	Entente Réflexe 3
Association des restaurateurs de rue du Québec	25 000 $	20 000 $	5 000 $

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, telle que prévue à l'Article 19 (11.1) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste que les modifications proposées à la convention et la source de financement assureront la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronica PINZON
Conseillère en planification

Tél : 514 872-4114
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Valérie BOCHET
Cheffe de section - soutien aux opération économiques

Tél : 438-869-6249
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268798002
Unité administrative responsable : Service de développement économique
Projet : Autoriser la modification à la source de financement à la contribution financière entre la Ville et l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), sur l'année 2027 et 2028, afin que le budget de 25 000 $ provienne de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029 MEIE)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268798002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1268798002-Modification à la source.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1264368001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de 2 arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de 2 arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-25 15:38

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1264368001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de 2 arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa démarche de modernisation et d'optimisation du réseau d'autobus, la Société de transport de Montréal (STM) met en œuvre une refonte de son réseau visant à améliorer l'expérience client, à accroître l'accessibilité au transport collectif et à mieux répondre aux besoins actuels et projetés de mobilité sur le territoire montréalais.

Cette intervention prévoit l'aménagement de deux nouveaux arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, soit aux intersections de Eadie et de l'Église. L'implantation de ces arrêts contribuera à bonifier la desserte du secteur et à améliorer les conditions de déplacement des usagers du transport en commun.

Le présent dossier décisionnel vise l'acceptation de l'offre du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 22 0014 - 9 février 2026 - Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick, au niveau des intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église, sur le réseau artériel de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le service d'urbanisme et de mobilité (SUM) demeure responsable de la planification, de la conception et de la coordination du projet de l'implantation des nouveaux arrêts. Il assumera la totalité des coûts associés à l'implantation de ces nouveaux arrêts. L'arrondissement du Sud-Ouest, pour sa part, aura la charge de toutes les étapes de réalisation des travaux

requis.
Les travaux prévus pour l'arrêt Saint-Patrick/Eadie comprennent la construction d'un trottoir sur une longueur approximative de 45 mètres ainsi que le déplacement et le repositionnement de la glissière de sécurité afin d'éviter toute entrave aux activités avoisinantes.

Les travaux relatifs à l'arrêt Saint-Patrick/de l'Église consistent, quant à eux, en la construction d'un trottoir sur une longueur d'environ 25 mètres, d'une dalle pour accueillir un abribus, ainsi qu'en la reconfiguration de la pente et de l'accès à la piste cyclable. Si le garde-corps doit être déplacé, ce sera seulement pour la durée des travaux. Il retrouvera sa position initiale une fois les travaux complétés.

Voir les plans de localisation en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La refonte du réseau d'autobus de la STM vise à améliorer l'expérience des usagers et à répondre adéquatement aux besoins de mobilité actuels et futurs. L'implantation de deux nouveaux arrêts sur la rue Saint/Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, permettra de bonifier la desserte en transport collectif, de réduire les distances de marche et d'améliorer l'accessibilité au réseau, notamment dans un secteur générateur de déplacements.

Cette intervention contribuera également à améliorer le confort et la sécurité des usagers tout en favorisant l'utilisation du transport collectif, un des objectifs de la Ville en mobilité durable. La planification est assurée par le Service d'urbanisme et de mobilité, la réalisation des travaux par l'arrondissement et le financement pris en charge par le SUM garantissent une mise en œuvre cohérente et efficiente du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour la réalisation des travaux d'aménagement des deux arrêts est prévu au budget de la direction de la planification et de la mise en valeur du territoire (Service de l'urbanisme et de la mobilité). Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier n'est pas accepté, il ne sera pas possible pour l'arrondissement de prendre en charge toutes les étapes menant à la réalisation de ces nouvelles infrastructures de transport collectif. Les aménagements ne pourront ainsi pas être implantés conformément aux attentes de la Société de transport de Montréal (STM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis : Février 2026

Appel d'offres public : Mars-Avril 2026
Réalisation : Juin-Octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mohammed LAALJ, Le Sud-Ouest
Justine DESBIENS, Le Sud-Ouest
Hugo BERTRAND, Le Sud-Ouest
Heloise RONDEAU-GEOFFRION, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Conseiller(ere) en amenagement- c/e

Tél : 514 872-0180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-18

François GODEFROY
chef(fe) de section - conception et realisation des projets d'ingenierie

Tél : 000 000 0000
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1264368001*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet : Accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts bus sur la rue Saint-Patrick, au niveau des intersections Eadie et de l'Église.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;* *3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;*			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

- Chaque déplacement en transport collectif plutôt qu'en véhicule personnel contribue à réduire les émissions de GES et favorise le transfert modal vers des moyens de transport plus écologique;

3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour tous

- Diminution de l'utilisation de l'auto-solo pour se déplacer.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x x	 x x 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x	 x	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		x	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

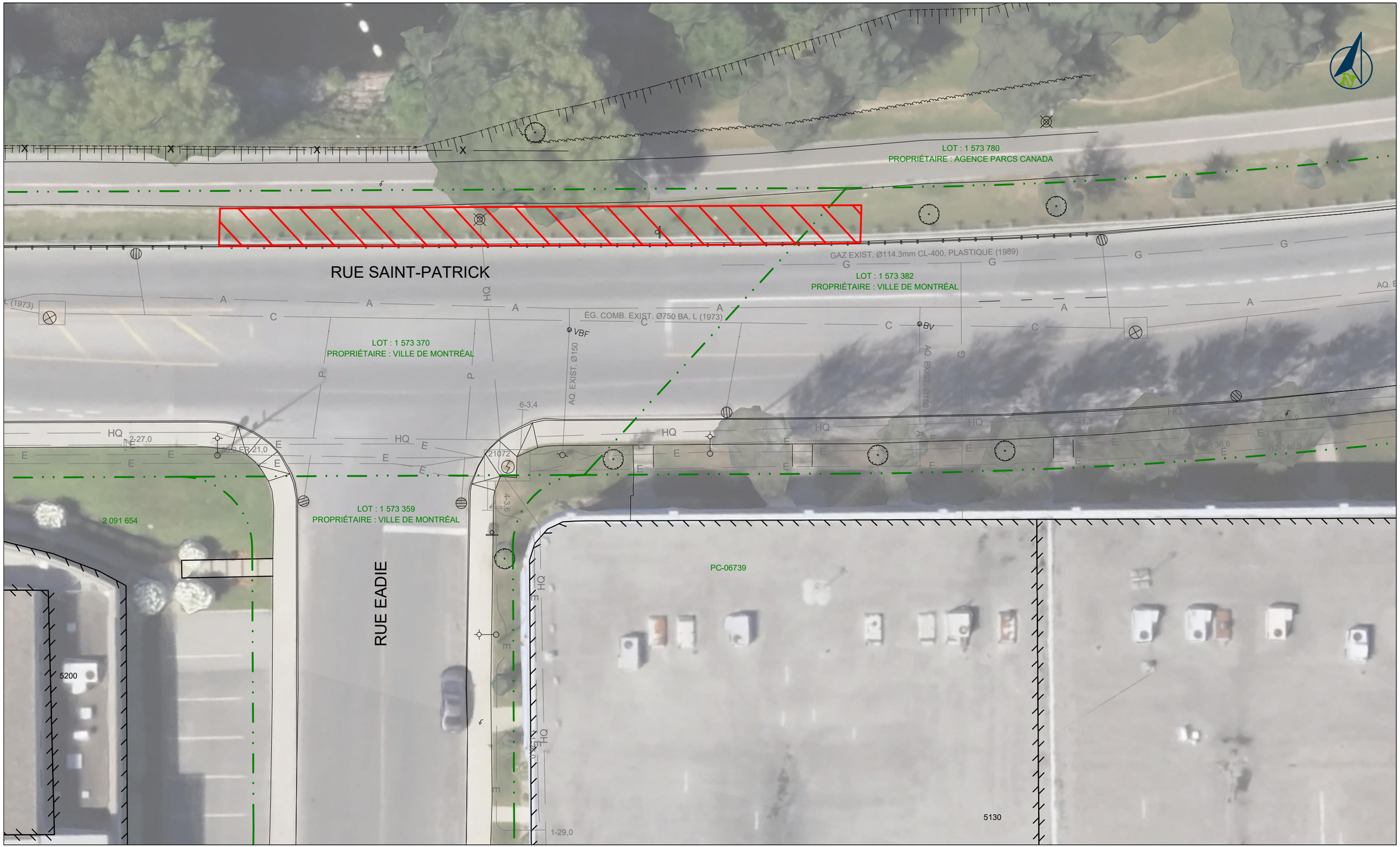

P:\Montreal\2301135 VMTL SUM 23-19973 AMÉN ET INGIL-026 Arrêts d'autobus Sud-Ouest\C-CAO-DAO\235_Civil\Dessin\2301135L026_CIV_Exist.dwg

GESTION DE PROJET:	INGÉNIERIE:
Montréal Service de l'urbanisme et de la mobilité Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire 801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4	ARTELIA

PROJET:
ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST RUE SAINT-PATRICK IMPLANTATION D'ARRÊTS D'AUTOBUS

RÉVISION:		
NO	DATE	DESCRIPTION
00	2025-02-03	CONDITIONS EXISTANTES
01	2025-03-28	COORDINATION - INFO LOT

TITRE:
ARRÊT ST-PATRICK INTERSECTION EADIE

LÉGENDE:	
	LIGNE DE LOT
	ZONE DE TRAVAUX PROPOSÉS

DESSINÉ:	APPROUVÉ:	Nom PLAN	ÉCHELLE :
G.P.C.	C.H.	s.o.	1:250
DATE :			No. FEUILLET
2025-03-28			01 DE 04

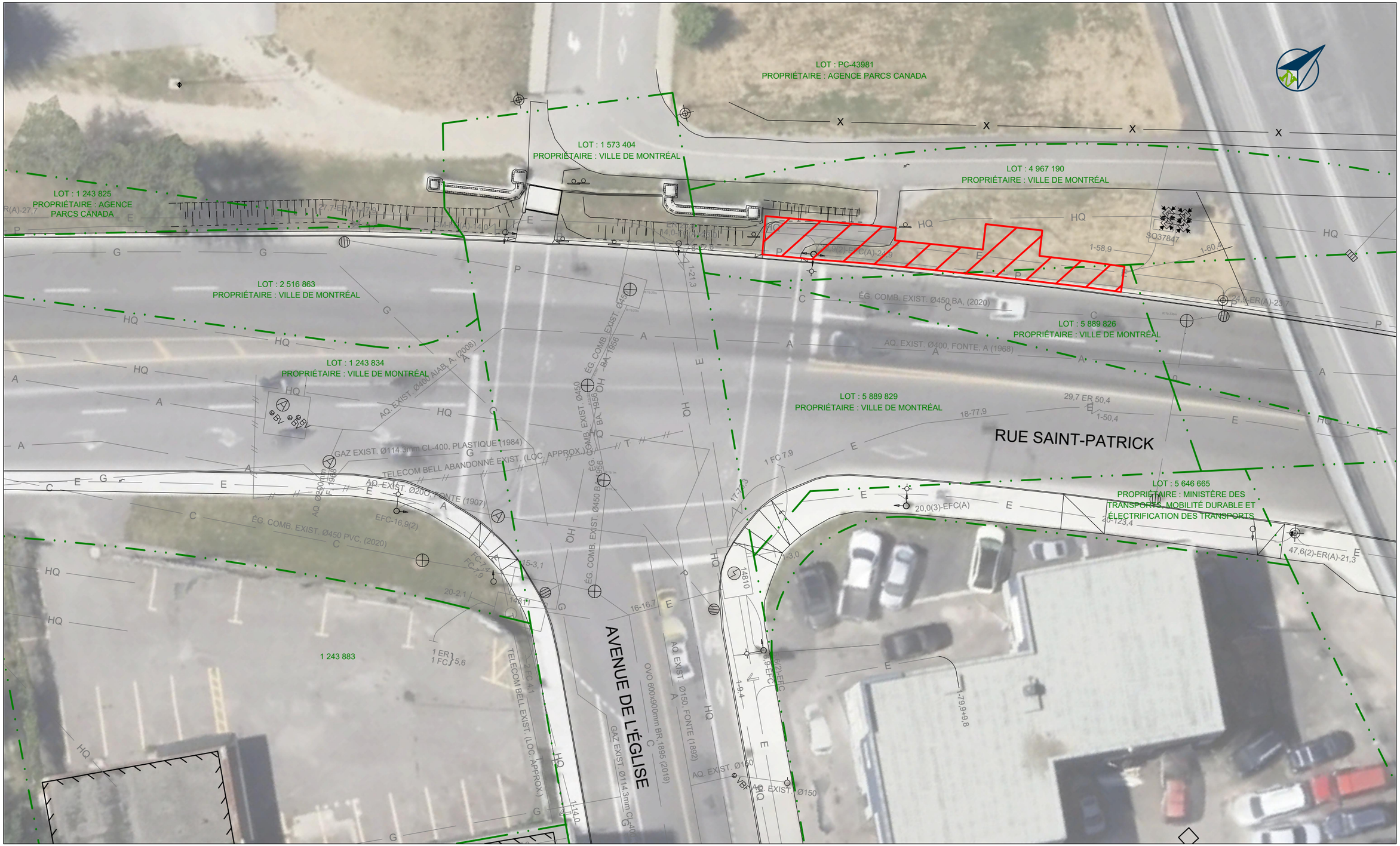

P:\Montreal\23011135 VMTL SUM 23-19973 AMÉN ET INGIL-026 Arrêts d'autobus Sud-Ouest\C-CAO-DAO\235_Civil\Dessin\23011135L026_CIV_Exist.dwg

GESTION DE PROJET:	INGÉNIERIE:
Montréal Service de l'urbanisme et de la mobilité Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire 801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4	ARTELIA

PROJET:
ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST RUE SAINT-PATRICK IMPLANTATION D'ARRÊTS D'AUTOBUS

RÉVISION:		
NO	DATE	DESCRIPTION
00	2025-02-03	CONDITIONS EXISTANTES
01	2025-03-28	COORDINATION - INFO LOT

TITRE:
ARRÊT ST-PATRICK RUE DE L'ÉGLISE

LÉGENDE:	
	LIGNE DE LOT
	ZONE DE TRAVAUX PROPOSÉS

DESSINÉ:	APPROUVÉ:
G.P.C.	C.H.
DATE :	
2025-03-28	

Nom PLAN
s.o.

ÉCHELLE :
1:250
No. FEUILLET
02 DE 04

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265449002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12 260 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-25 15:40

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265449002**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente. La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG26 0123 - 19 février 2026 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
CG26 0122 - 19 février 2026 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Ville de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12 260 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 12 260 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ainsi qu'une lettre d'appui de l'arrondissement sont jointes au dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils seront assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David PLAMONDON, Le Plateau-Mont-Royal
Jean-François MORIN, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jean-François MORIN, 23 février 2026
David PLAMONDON, 23 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya BASSIL
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Seraya SPEER
cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1265449002***

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*

Projet : Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s. o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s. o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5e étage, Montréal (Québec) H2T 3E6

Le Plateau-Mont-Royal, le 6 février 2026

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement Plateau-Mont-Royal a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement Plateau-Mont-Royal appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment des exigences de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Jean-François Morin
Directeur
Direction du développement du territoire et des études techniques
201, avenue Laurier Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

(p.j. 1)

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5030820	1466	1470	avenue		Bureau		
i663-PLA-1028326	1469	1473	avenue		Bureau		
i663-PLA-1025803	1667	1673	avenue		Bureau		
i663-PLA-1047021	1681	1683	avenue		Bureau		
i663-PLA-1047022	1685	1687	avenue		Bureau		
i663-PLA-1034715	3700	3700	avenue		Calixa-Lavallée		École Le Plateau
i663-PLA-9200002	3815	3819	avenue		Calixa-Lavallée		Pavillon Calixa-Lavallée
i663-PLA-1045189-001	301	371	avenue	du	Carmel		Monastère des carmélites
i663-PLA-1045189-002	301	371	avenue	du	Carmel		Monastère des carmélites
i663-PLA-1045189-003	301	371	avenue	du	Carmel		Monastère des carmélites
i663-PLA-1045189-004	301	371	avenue	du	Carmel		Monastère des carmélites
i663-PLA-1045189-005	301	371	avenue	du	Carmel		Monastère des carmélites
i663-PLA-1045189-006	301	371	avenue	du	Carmel		Monastère des carmélites
i663-PLA-1045190	381	391	avenue	du	Carmel		
i663-PLA-1026839	5100	5110	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026835	5114	5116	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026842	5115	5121	avenue		Casgrain		
i663-PLA-5030783	5115	5121	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026833	5118	5120	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026831	5122	5124	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026829	5126	5128	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026844	5127	5129	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026827	5130	5132	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026846-001	5131	5135	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026825	5134	5136	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026848	5137	5141	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026823	5138	5142	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026850	5143	5143	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026820	5144	5148	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026852	5145	5151	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026819	5150	5154	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026854	5153	5155	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026817	5156	5160	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026856	5157	5161	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026815	5162	5166	avenue		Casgrain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026858	5163	5169	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026812	5168	5172	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026860-001	5171	5177	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026810	5174	5178	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026862	5179	5187	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026809	5200	5206	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026866	5201	5205	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026868	5209	5215	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026807-001	5216	5218	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026870	5221	5221	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026872	5225	5227	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026803	5228	5230	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026874	5231	5233	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026801	5234	5236	avenue		Casgrain		
i663-PLA-5025170	5237	5239	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1046565	5240	5244	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026876	5243	5247	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026799	5248	5248	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026797	5254	5254	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026878	5255	5269	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1027132	5255	5269	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026794	5256	5258	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026793	5308	5312	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026790	5314	5336	avenue		Casgrain		
i663-PLA-5030780	5314	5336	avenue		Casgrain		
i663-PLA-5030781	5314	5336	avenue		Casgrain		
i663-PLA-5030782	5314	5336	avenue		Casgrain		
i663-PLA-5030779	5340	5344	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026787	5348	5356	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026784	5358	5368	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026783	5370	5380	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026782	5382	5392	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026779	5394	5404	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026778	5406	5410	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026775	5412	5416	avenue		Casgrain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026774	5418	5422	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026772	5424	5428	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026770	5430	5440	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026884	5435	5435	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026767	5442	5452	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026766	5454	5464	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026764	5466	5476	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026762	5478	5488	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026760	5490	5500	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026758	5502	5512	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026756	5514	5524	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026755	5552	5554	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026754	5556	5558	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026753	5560	5562	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1026887-001	5623	5623	avenue		Casgrain		
i663-PLA-1014894	4207	4211	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014892	4213	4217	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014890	4219	4223	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014887	4225	4235	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014753	4228	4232	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014755-001	4234	4238	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014883	4237	4241	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014757	4240	4244	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014881	4243	4247	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014761	4246	4250	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014879	4249	4253	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014762	4252	4256	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014877	4255	4259	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014765	4258	4262	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014875	4261	4263	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014767	4264	4268	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014873	4265	4269	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014769-001	4270	4274	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014871	4271	4275	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014770	4276	4280	avenue		Christophe-Colomb		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014869-001	4277	4281	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014772	4282	4284	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014867	4283	4287	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014774	4288	4290	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014866	4289	4293	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014776	4294	4296	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014863	4295	4299	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014778	4300	4304	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-5029486	4301	4305	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014860	4307	4311	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014858	4313	4317	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014782	4314	4316	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014856-001	4319	4321	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014854	4323	4325	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014852	4327	4331	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014850	4333	4337	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014848	4339	4343	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014846	4345	4349	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014844	4351	4355	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014843	4357	4361	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014842	4363	4367	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014784	4364	4370	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014841	4369	4373	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014786	4372	4374	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014840	4375	4381	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-5029483	4375	4381	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014788	4376	4380	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014790-001	4382	4382	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014839-001	4383	4387	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014839-002	4383	4387	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014837-001	4389	4389	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014837-002	4389	4389	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014792-001	4390	4390	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014794-001	4394	4394	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014835-001	4395	4399	avenue		Christophe-Colomb		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014796	4400	4404	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014833	4401	4405	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014798	4406	4410	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014831-001	4407	4409	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014800	4412	4418	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014802	4420	4424	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014804-001	4426	4430	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014826	4427	4431	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014806	4432	4436	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014825	4435	4437	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014808	4438	4442	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014822	4439	4443	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014810	4444	4448	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014811	4450	4454	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014818-001	4451	4453	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014812	4456	4460	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014816	4457	4461	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014814	4463	4467	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1014813	4469	4473	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022056	4516	4518	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022058	4520	4528	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022203	4523	4529	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022062	4536	4540	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022201-001	4537	4541	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022199	4543	4547	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022064	4544	4544	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022066	4548	4552	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022197-001	4549	4553	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022068	4554	4558	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-5025304-001	4555	4559	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022070	4560	4564	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022194	4561	4565	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022072	4566	4570	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022193	4567	4571	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022074	4572	4576	avenue		Christophe-Colomb		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022191	4573	4577	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022076	4578	4582	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022078	4584	4588	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022080	4590	4594	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022082	4596	4600	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022178	4599	4607	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-5039308	4599	4607	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022084-001	4602	4608	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022084-002	4602	4608	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022086	4610	4614	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022088	4616	4620	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022176	4621	4629	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022090	4622	4626	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022092-001	4628	4632	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022174-001	4631	4635	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022174-002	4631	4635	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022094	4634	4638	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022172-001	4637	4645	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022172-002	4637	4645	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022097	4640	4644	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022099	4646	4650	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022101	4652	4656	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022169	4653	4661	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022103	4658	4662	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022167	4663	4671	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022105	4664	4668	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022107	4670	4672	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022165-001	4673	4675	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022109	4676	4680	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022163	4679	4683	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022111	4682	4686	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022161	4685	4689	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022113	4688	4692	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022159	4691	4701	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-5029522	4691	4701	avenue		Christophe-Colomb		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022114	4694	4698	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022157-001	4703	4707	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022157-002	4703	4707	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022155	4709	4715	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-5041169	4709	4715	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022153	4805	4835	avenue		Christophe-Colomb		École Cardinal Newman High School
i663-PLA-1022115	4810	4814	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022116	4818	4822	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022117	4824	4834	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022118	4836	4842	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022119	4844	4850	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022120	4852	4856	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022122	4858	4862	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022151	5015	5023	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022123	5016	5024	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022149	5025	5033	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022125	5026	5034	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022147	5035	5043	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022127	5036	5044	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022145	5045	5053	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022129	5046	5054	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022131	5056	5064	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022143-001	5057	5065	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022133-001	5066	5074	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022141	5071	5071	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022135	5076	5084	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1022137-001	5086	5094	avenue		Christophe-Colomb		
i663-PLA-1025041	116	126	avenue		Clermont		
i663-PLA-1025055	117	121	avenue		Clermont		
i663-PLA-1025053	123	127	avenue		Clermont		
i663-PLA-1025044	128	132	avenue		Clermont		
i663-PLA-1025052	131	133	avenue		Clermont		
i663-PLA-1025046	134	138	avenue		Clermont		
i663-PLA-1025050	135	139	avenue		Clermont		
i663-PLA-1033694	3432	3432	avenue		Coloniale		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033695	3434	3434	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033696	3436	3446	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033839	3445	3445	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033697	3448	3456	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033837	3461	3465	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033836	3467	3469	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033699	3470	3470	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033835	3473	3479	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033834	3483	3483	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033700	3484	3488	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033833	3485	3487	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033832	3493	3495	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033702	3496	3500	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033831	3499	3499	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033830	3501	3501	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033829	3507	3507	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033828	3509	3509	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033704	3512	3520	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033826	3515	3515	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033825	3519	3519	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033706	3522	3524	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033824	3523	3523	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033823	3527	3527	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033708	3532	3540	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033821	3537	3537	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033820	3541	3541	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033709	3542	3546	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033819	3545	3545	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033710	3548	3548	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033818	3549	3549	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033711	3552	3552	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033713	3610	3614	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033714	3616	3620	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033715	3622	3626	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1033716	3628	3632	avenue	Coloniale			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033814	3631	3641	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033717	3634	3638	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1045662	3642	3644	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033813	3647	3647	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033812	3649	3649	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033718	3650	3660	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033811	3653	3657	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033810	3659	3663	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033719	3662	3672	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033809	3665	3669	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033808	3671	3675	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033720	3674	3678	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033807	3677	3681	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033721	3680	3684	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033806	3683	3687	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033722	3686	3688	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033805	3689	3691	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033723	3690	3692	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033804	3693	3693	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033724	3696	3708	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033803	3697	3699	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033802	3701	3703	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033801	3705	3709	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033800	3711	3715	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033799	3717	3719	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033798	3721	3723	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033797	3725	3727	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033727	3726	3726	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033796	3729	3731	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033728	3730	3730	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033729	3732	3732	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033795	3733	3737	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033794	3739	3741	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033731	3748	3748	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033793	3753	3753	avenue		Coloniale		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033792	3755	3757	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033791	3759	3761	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033790	3763	3765	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033789	3819	3821	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033734	3820	3822	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033788	3823	3825	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033735	3826	3826	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033787	3827	3829	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033736	3828	3828	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033786	3831	3841	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033737	3832	3832	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033739	3840	3850	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033785	3843	3853	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033740	3852	3852	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033784	3855	3865	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033741	3856	3856	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033744	3866	3866	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033745	3868	3870	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033746	3874	3874	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033747	3878	3880	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033748	3882	3884	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033749	3886	3888	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033750	3890	3892	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033780	3891	3893	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033751-001	3894	3896	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033779	3895	3897	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033752-001	3898	3900	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033753-001	3902	3904	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033778	3905	3905	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033754-001	3906	3908	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033755	3910	3916	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033776	3917	3921	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033775	3923	3927	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033756	3970	3970	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033772	3971	3983	avenue		Coloniale		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033757	3974	3976	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033758	3980	3982	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033771	3985	3997	avenue		Coloniale		
i663-PLA-5002499	3986	3986	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033759	3990	3990	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033760	3994	3994	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033761	4000	4002	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033770	4001	4003	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033762	4004	4016	avenue		Coloniale		
i663-PLA-5030191	4004	4016	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033769	4007	4011	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033763	4018	4020	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033767	4019	4023	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033766	4025	4035	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033764	4026	4026	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1033765	4037	4039	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1012007	4065	4065	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011860	4066	4082	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1012005	4067	4075	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1012003-001	4077	4079	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1012001	4081	4091	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011863	4092	4100	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011865	4102	4110	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011997	4109	4111	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011867	4112	4118	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011869	4120	4122	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011995-001	4121	4127	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011871	4126	4126	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011993	4135	4137	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011991	4139	4143	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011989	4145	4149	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011987	4151	4161	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011875	4170	4172	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011983	4173	4177	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1011877	4178	4178	avenue		Coloniale		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1011980	4179	4183	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011879-001	4188	4192	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011879-002	4188	4192	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011977	4205	4207	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011975	4211	4217	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011968	4239	4239	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011966	4243	4249	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1047977-001	4243	4249	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011964	4253	4253	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011963	4259	4259	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011960	4265	4269	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011883-001	4278	4282	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011885	4284	4286	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011891	4300	4306	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011893-001	4308	4308	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011895-001	4312	4312	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011899	4324	4330	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011903	4344	4348	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011911	4374	4376	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011913	4378	4378	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011915	4382	4386	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1047320	4388	4392	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011950	4407	4413	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011948	4415	4425	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011944	4429	4433	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011942	4437	4439	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1046868	4441	4445	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011940	4447	4451	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011923	4460	4462	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011926	4464	4466	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011928	4468	4474	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011930	4476	4478	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011932	4480	4482	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1011934	4484	4486	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001156	4525	4527	avenue	Coloniale			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001157	4529	4531	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001158	4535	4541	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001152	4536	4540	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001151	4542	4546	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001159	4545	4545	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001160	4547	4549	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001161	4551	4553	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001150-001	4554	4554	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001162	4557	4559	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001149	4560	4568	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001163	4561	4561	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001164	4565	4567	avenue	Coloniale			
i663-PLA-5030492	4570	4578	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001165	4571	4577	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001166	4579	4579	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001147	4582	4584	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001167	4585	4587	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001146	4586	4590	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001168	4589	4597	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001145	4592	4594	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001144	4598	4600	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001169	4601	4603	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001143	4602	4602	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1046404	4607	4609	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001142	4608	4610	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1046066	4611	4613	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001170	4617	4619	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001171	4623	4623	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001172-001	4629	4629	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001173	4631	4631	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001174-001	4635	4637	avenue	Coloniale			
i663-PLA-5079192-001	4641	4643	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001140	4646	4646	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001139	4652	4654	avenue	Coloniale			
i663-PLA-1001138	4656	4656	avenue	Coloniale			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001137	4662	4664	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001177	4673	4679	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001135	4674	4676	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001134	4678	4680	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001133	4684	4684	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001178	4801	4807	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001179	4809	4813	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001180	4815	4819	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001181	4825	4825	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1001717	4900	4902	avenue		Coloniale		
i663-PLA-1022377	3941	3941	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1046037	4064	4066	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1014001	4070	4070	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013999	4078	4080	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-5029415	4078	4080	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013934-002	4084	4084	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013997	4100	4102	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013992	4122	4122	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013989	4138	4140	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013987	4144	4146	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-5025031	4148	4148	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013983-003	4196	4196	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1033271	4205	4207	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013980	4272	4272	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013978	4274	4276	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013977	4280	4280	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013975	4284	4286	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013973	4290	4290	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013972	4292	4294	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013970	4296	4306	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013958	4350	4352	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013960	4354	4358	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013962	4360	4364	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013964	4366	4370	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013966	4372	4376	avenue		De Chateaubriand		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013968	4378	4382	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013956	4384	4386	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013954	4388	4390	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013952	4392	4394	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013950	4396	4398	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1013948	4400	4400	avenue		De Chateaubriand		
i663-PLA-1026927	5108	5110	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026925	5112	5118	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026923-001	5120	5126	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026921-001	5130	5130	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026919	5132	5132	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026917	5138	5148	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026915	5150	5156	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026911	5168	5168	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026909	5170	5172	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026907	5174	5178	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1047609	5180	5184	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026905-001	5186	5188	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026903	5190	5192	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026901	5200	5206	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026895	5226	5236	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026893	5238	5248	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1026891	5250	5254	avenue		De Gaspé		
i663-PLA-1018582-001	3401	3413	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018582-002	3401	3413	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018583	3415	3417	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018585-001	3425	3429	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018587	3431	3441	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018592	3443	3447	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018594	3449	3453	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018596	3455	3459	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029513	3462	3466	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018600	3463	3467	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029514-001	3468	3472	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018598	3469	3473	avenue		De Lorimier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029515	3474	3478	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018602-001	3475	3483	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029516	3480	3484	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018603	3489	3493	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029518	3492	3496	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018605	3495	3499	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029519	3498	3502	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018606	3501	3505	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029520	3504	3508	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018608	3507	3511	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029521-001	3512	3520	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018610	3515	3525	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5030164	3515	3525	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029522-001	3522	3526	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018613	3527	3531	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029523	3530	3538	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018615	3533	3541	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029524-001	4000	4028	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029524-002	4000	4028	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018617	4001	4011	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018628	4025	4029	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029525	4030	4034	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1047332	4031	4035	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029526	4036	4046	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5029909	4036	4046	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018630	4037	4059	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5039649	4037	4059	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5039650	4037	4059	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5039651	4037	4059	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018632	4061	4067	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5030163	4061	4067	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018633	4069	4077	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018634	4079	4083	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018636	4085	4089	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018638	4091	4101	avenue		De Lorimier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5030161	4091	4101	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1029528-001	4100	4100	avenue		De Lorimier		Maison Henriette-Moreau
i663-PLA-1018641	4115	4119	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018642	4121	4125	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1018643	4127	4131	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027053	4206	4210	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027377	4209	4213	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027374	4215	4219	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027370	4223	4227	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027058	4228	4230	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027368	4229	4233	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027063	4234	4234	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027367	4235	4239	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027065-001	4238	4238	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027366	4241	4245	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027067-001	4244	4246	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027069	4248	4248	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027071-001	4254	4256	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027073	4258	4262	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027362	4265	4265	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027360	4269	4269	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027080	4270	4270	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027359	4271	4275	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027083	4276	4280	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027357	4279	4279	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027355	4281	4281	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027085	4282	4284	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027353	4283	4285	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027350	4287	4289	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027087	4288	4292	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027348	4291	4293	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027089	4294	4298	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027347-001	4295	4295	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027345	4297	4301	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027093	4302	4306	avenue		De Lorimier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027344	4303	4307	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027343	4309	4313	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027095	4310	4314	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027342	4315	4319	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027097	4320	4320	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027339	4321	4325	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027338	4327	4331	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1028383	4330	4330	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027337	4333	4337	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027332	4339	4343	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027330	4345	4349	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027099	4350	4354	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027328	4351	4355	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027101	4356	4362	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027326-001	4357	4365	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027103	4364	4368	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027325	4367	4373	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027105	4370	4374	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027324	4375	4379	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027107	4376	4380	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027323	4381	4385	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027109	4382	4386	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027322	4387	4391	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027110	4388	4392	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027321	4393	4397	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027112	4394	4398	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027320	4399	4407	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027114	4400	4404	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027116	4406	4410	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027319	4409	4413	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027118	4412	4416	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027318	4415	4419	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027120	4418	4422	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027317	4421	4425	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027122	4424	4428	avenue		De Lorimier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027316	4427	4431	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027124	4430	4432	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027315	4433	4437	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027126	4434	4438	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027314	4439	4443	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027128	4440	4444	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027313	4445	4453	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027130	4446	4450	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027133	4452	4456	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027312	4455	4459	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027135	4458	4462	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027311	4461	4465	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027134	4464	4468	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027310	4467	4471	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027138	4470	4474	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027309	4473	4477	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027308	4479	4483	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027140	4508	4512	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027142	4514	4518	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027307	4515	4519	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027143-001	4520	4522	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1047246	4521	4525	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027145	4526	4530	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027306	4527	4531	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027147	4532	4536	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027305-001	4533	4537	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027149	4538	4542	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027304	4539	4543	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027151	4544	4548	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027303	4545	4549	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027153	4550	4554	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027302	4551	4555	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027155	4556	4560	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027301	4557	4561	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027157	4562	4566	avenue		De Lorimier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027300	4563	4567	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027159	4568	4572	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027299	4569	4573	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027161	4574	4578	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027298	4575	4579	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027163	4580	4584	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027297	4581	4585	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027165	4586	4590	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027296	4587	4591	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027167	4592	4596	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027295	4593	4597	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027169	4598	4602	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027171	4604	4608	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027173	4610	4614	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027175	4616	4620	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027177	4622	4626	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027179	4628	4632	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027181	4634	4638	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027183	4640	4644	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5001890	4641	4645	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027185	4646	4650	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027293	4647	4655	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027187	4652	4660	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027292	4657	4661	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027189	4662	4666	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027291	4663	4667	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027290	4669	4673	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027289	4675	4679	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027288	4681	4685	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027287	4687	4691	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027286	4693	4697	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027285	4699	4703	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027284	4705	4709	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027283	4711	4715	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027282	4717	4721	avenue		De Lorimier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027281	4723	4727	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027280	4729	4737	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027193	5004	5012	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027194	5014	5022	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027279	5019	5023	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027196	5024	5028	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027278	5025	5027	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027201-001	5116	5120	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027276-001	5121	5129	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027203-001	5122	5126	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027205	5128	5132	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027275-001	5131	5139	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027207-001	5134	5138	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027209-001	5140	5144	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027274	5141	5149	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027211	5146	5150	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027273	5151	5155	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027213	5152	5156	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027272	5157	5161	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027215	5158	5168	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027271	5163	5171	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027217	5170	5174	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027270	5173	5181	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027219	5176	5182	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027269	5183	5187	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027221-001	5184	5190	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027268-001	5189	5197	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027223	5192	5200	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027267	5199	5207	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027225	5204	5212	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027266	5209	5215	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027227	5214	5222	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027265	5217	5225	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027229	5224	5232	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027264	5227	5235	avenue		De Lorimier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5028945	5234	5238	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027263	5237	5243	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027230	5240	5250	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027262	5245	5251	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027232-001	5252	5258	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027261	5253	5261	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027234-001	5260	5264	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027260	5263	5269	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027235	5268	5274	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027259	5273	5281	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027236	5276	5284	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027258	5283	5291	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027237	5286	5294	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027257	5293	5301	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027239	5296	5302	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027256-001	5303	5307	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027240	5304	5308	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1047170	5310	5320	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027255-001	5311	5311	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027254	5317	5325	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027241	5322	5326	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027253	5327	5335	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027242	5328	5332	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027243	5334	5338	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027252	5337	5345	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-5028977	5347	5355	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027245	5350	5404	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027251-001	5357	5361	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027250	5363	5367	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027249	5369	5371	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027247	5415	5421	avenue		De Lorimier		
i663-PLA-1027246	5423	5423	avenue		De Lorimier		Édifice Fry Hall
i663-PLA-1034667	100	106	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1034668	120	120	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033359	163	173	avenue		Duluth Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034670	164	176	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1034674	306	310	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1034675	316	328	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033352	351	365	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023044	416	420	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023047	422	424	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023049	426	430	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023051	450	458	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1013695	451	451	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1013697-001	451	451	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1034664	50	58	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033348	511	513	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033347	515	527	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023063	530	532	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023069	546	550	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023071	552	554	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1034665	60	66	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033361	65	73	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1034666	68	70	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1011856	75	77	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033344	803	803	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023075	806	808	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033343	807	811	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023077	810	812	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033342	815	819	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023080	818	818	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023082	820	822	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033341	821	831	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-5029530	821	831	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023084	826	826	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023087	828	830	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033340	833	837	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023089	850	866	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023091	850	866	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023093	910	916	avenue		Duluth Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033339	911	915	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033338	917	919	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023095-001	920	938	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033336	939	941	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033335	945	947	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1023101	976	976	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1033333	979	981	avenue		Duluth Est	Est	
i663-PLA-1002449-001	325	325	avenue		Duluth Ouest	Ouest	Vespasienne du parc Jeanne-Mance
i663-PLA-1034662	50	60	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034677	51	53	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034678	55	57	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034679	59	61	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034661	62	72	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034680	63	65	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034681	67	69	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034660	74	84	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034663	8	10	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034682	83	83	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034658	86	90	avenue		Duluth Ouest	Ouest	
i663-PLA-1018672	3420	3424	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018754-001	3425	3435	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1047254	3426	3430	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018673	3432	3440	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018753	3439	3449	avenue	des	Érables		
i663-PLA-5030158	3439	3449	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018752-001	3451	3461	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1045684-001	3456	3460	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018677	3464	3466	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018751	3465	3475	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018679	3468	3476	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018750-001	3477	3487	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018681	3478	3482	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018683	3488	3490	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018749	3493	3495	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018684	3496	3498	avenue	des	Érables		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1018686	3504	3504	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018748	3505	3509	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018687	3508	3514	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018747	3511	3515	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018688	3518	3524	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018746-001	4001	4005	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018746-002	4001	4005	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018745-001	4007	4013	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018742	4037	4039	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018741	4043	4047	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018739	4049	4053	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018692	4064	4066	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018694	4078	4082	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018730-001	4079	4081	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018695-001	4084	4088	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018728	4085	4089	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018726	4091	4095	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018696-001	4094	4102	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018725	4097	4101	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018723	4103	4107	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018697	4104	4108	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018721	4109	4113	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018699	4110	4120	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018720	4115	4119	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018701	4122	4126	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018702	4128	4132	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018719	4133	4137	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018703	4134	4138	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018718-001	4139	4143	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018704	4140	4144	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018714	4157	4161	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018712	4163	4167	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018708	4181	4185	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1018707	4187	4191	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027381	4222	4226	avenue	des	Érables		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027382	4228	4232	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027767	4231	4235	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027383	4234	4238	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027766	4237	4241	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027385	4240	4244	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027765	4243	4247	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027387	4246	4250	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027764	4249	4255	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027389	4252	4254	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027391	4256	4258	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027763	4257	4263	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027392	4260	4262	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027394	4264	4266	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027762	4265	4267	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027396	4268	4272	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027761	4269	4271	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027760	4273	4279	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027400	4274	4278	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027759	4281	4283	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027758-001	4285	4287	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027757	4289	4291	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027401	4290	4292	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027756	4293	4295	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027402	4294	4296	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027755	4297	4299	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027403	4298	4302	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027754	4301	4303	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027405	4304	4306	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027753	4305	4307	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027407	4308	4310	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027752	4309	4311	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027409	4312	4314	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027751	4313	4315	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027411	4316	4318	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027750	4317	4319	avenue	des	Érables		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027412	4320	4322	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027749	4321	4323	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027415	4324	4326	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027747	4325	4327	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027417	4328	4330	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027745	4329	4331	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027419	4332	4338	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027743	4333	4337	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027741	4339	4347	avenue	des	Érables		
i663-PLA-5028976	4339	4347	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027422	4340	4348	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027739	4359	4359	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027424	4362	4366	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027737	4363	4367	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027426	4368	4372	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027735	4369	4373	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027428	4374	4378	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027733	4375	4377	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027731	4379	4381	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027430	4380	4390	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027729-001	4383	4385	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027727	4387	4391	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027725	4393	4397	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027432	4396	4404	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027723	4399	4403	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027721	4405	4409	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027434	4406	4414	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027719	4411	4415	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027436	4416	4424	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027717	4417	4421	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027715	4423	4427	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027438	4426	4434	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027713	4429	4433	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027711-001	4435	4443	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027440	4436	4444	avenue	des	Érables		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027710	4445	4449	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027442	4446	4456	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027708	4451	4455	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027705-001	4457	4461	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027444	4458	4462	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027446	4464	4472	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027448-001	4474	4478	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027449	4480	4488	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027452	4516	4526	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027704	4519	4519	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027454	4530	4530	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027701-001	4531	4539	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027456	4534	4538	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027457-001	4540	4544	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027700	4541	4549	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027459	4546	4550	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027698	4551	4557	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027461	4552	4556	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027463	4558	4562	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027697	4559	4569	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027465	4564	4568	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027467-001	4570	4574	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027695	4571	4581	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027468	4576	4578	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027470	4582	4586	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027693	4583	4587	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027473	4588	4590	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027691	4589	4593	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027475-001	4594	4596	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027689	4595	4599	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027687-001	4601	4603	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027685-001	4605	4607	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027683	4611	4615	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027682-001	4617	4619	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027680-001	4623	4625	avenue	des	Érables		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027678	4627	4629	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027676	4631	4635	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027674	4637	4641	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027476	4640	4648	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027672	4643	4645	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027670	4647	4649	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027479	4650	4652	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027668	4651	4655	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027481	4654	4658	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027666	4657	4661	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027482	4662	4662	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027664	4663	4667	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027483-001	4666	4674	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027662	4669	4677	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027485-001	4676	4684	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027660	4679	4687	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027487	4686	4694	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027658	4689	4697	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027489	4696	4704	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027656	4699	4707	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027491	4706	4714	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027655	4709	4717	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027493	4716	4724	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027653	4719	4723	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027651	4725	4735	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027495	4726	4734	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027497	4736	4740	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027649	4737	4747	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027499	4742	4746	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027501	4748	4752	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027647	4749	4753	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027503	4754	4758	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027646	4755	4759	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027505	4760	4764	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027644	4761	4769	avenue	des	Érables		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027642	4801	4805	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027640-001	4807	4809	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027638-001	4811	4815	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027636-001	4817	4819	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027634	4821	4823	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027632-001	4825	4829	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027631	4831	4835	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027629	4837	4841	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027627-001	4843	4847	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027625-001	4849	4853	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027623-001	5027	5027	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027509	5028	5034	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027621	5033	5039	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027511	5036	5042	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027619	5105	5105	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1047074-001	5110	5110	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027617-001	5117	5123	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027513	5120	5122	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027615	5125	5131	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027517	5132	5134	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027614	5135	5135	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027519	5138	5144	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027612	5139	5141	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027610	5143	5151	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027521	5146	5154	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027608	5153	5161	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027523	5156	5166	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027607	5163	5173	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027525	5168	5174	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027604	5175	5179	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027527	5176	5182	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027603	5181	5189	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027529	5184	5194	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027600	5191	5197	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027531	5196	5204	avenue	des	Érables		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027598-001	5199	5207	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027533	5206	5212	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027596	5209	5213	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027535	5214	5220	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027594-001	5215	5219	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027593	5221	5235	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027591-001	5237	5245	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027538	5238	5244	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027540-001	5246	5248	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027589-001	5247	5251	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027542	5252	5252	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027587	5253	5261	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027544	5256	5266	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027585	5263	5269	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027546	5268	5272	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027583	5271	5275	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027548	5274	5284	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027581	5277	5279	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027550	5286	5296	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027551	5298	5308	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027575	5303	5309	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027553	5310	5314	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027573	5311	5321	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027571	5323	5327	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027558	5324	5332	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027569	5329	5333	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027560	5334	5342	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027567	5335	5345	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027562	5346	5350	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027566	5347	5353	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1027564	5352	5360	avenue	des	Érables		
i663-PLA-1023737	4051	4055	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023736	4057	4061	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023734	4063	4067	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023732	4069	4073	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023730	4075	4079	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023728	4081	4085	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023726	4087	4097	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023724	4099	4099	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023722	4105	4107	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023720	4109	4111	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023718	4115	4115	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023716	4119	4123	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023714	4125	4129	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023712	4131	4135	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023710	4137	4141	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023708	4149	4153	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023706	4155	4155	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023704	4161	4161	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023702	4163	4165	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023700	4167	4171	avenue	de l'	Esplanade		Manège militaire The Canadians Grenadier Guards
i663-PLA-1023698	4211	4211	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023696	4219	4221	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023694	4225	4229	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023692	4231	4235	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023690	4237	4241	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023689	4243	4247	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023687	4249	4249	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023685	4253	4255	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023683	4257	4257	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023681	4263	4263	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023679	4265	4269	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023677	4271	4275	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023675	4277	4281	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023673	4283	4287	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023671	4289	4293	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023668	4299	4299	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023666	4301	4305	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023664	4307	4311	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023663	4315	4315	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023662	4319	4323	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023661	4351	4351	avenue	de l'	Esplanade		Maison Raoul-A.-Girard
i663-PLA-1023660	4357	4365	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023659	4367	4371	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023658	4373	4373	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023654	4397	4401	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023652	4403	4407	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023614	4425	4449	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1023577	4461	4485	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000846	4514	4518	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000847-001	4515	4519	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000845	4520	4522	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000844	4526	4528	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000849	4527	4531	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000843	4532	4534	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000850	4533	4537	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000841	4538	4548	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000851	4539	4543	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000852	4545	4549	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000840	4550	4560	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000853	4551	4555	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000854-001	4557	4561	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000837	4562	4572	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000855-001	4563	4567	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000856	4569	4573	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000836	4574	4578	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000857	4575	4579	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000835	4580	4584	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000858	4581	4585	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000834	4586	4590	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000859	4587	4591	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000833	4592	4596	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000860	4593	4597	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000832	4598	4602	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000861	4599	4603	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000831	4604	4608	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000862-001	4605	4609	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000830	4610	4614	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000863	4611	4615	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000829	4616	4620	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000864	4617	4621	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000828	4622	4626	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000865	4623	4627	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000827	4628	4632	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000866	4629	4639	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000867-001	4629	4639	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000826	4634	4638	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000825	4640	4644	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000868-001	4641	4645	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000824	4646	4650	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000869-001	4647	4651	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000823	4652	4656	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000870	4653	4657	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000822	4658	4662	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000871	4659	4663	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000872	4665	4669	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000820	4808	4818	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000821	4808	4818	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000874	4817	4819	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000875	4821	4825	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000819	4824	4828	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000876	4827	4831	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000818	4830	4834	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000877	4833	4837	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000817	4836	4840	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000878	4839	4843	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000816	4842	4846	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000879	4845	4849	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000815	4848	4852	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000880	4851	4855	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000813	4854	4858	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000881	4857	4861	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000811-001	4860	4864	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000882	4863	4867	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000810	4866	4870	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000883	4869	4873	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000809	4872	4882	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000884-001	4875	4879	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000808-001	4886	4890	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5030485	5011	5019	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000807	5014	5018	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000806	5020	5024	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000886-001	5021	5025	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1046245	5026	5030	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1046244	5032	5036	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5030486	5033	5039	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5027024	5038	5048	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1000888	5041	5045	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024812	5115	5119	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024810	5116	5120	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024814	5121	5125	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024808	5122	5126	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024816	5127	5135	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024806	5130	5132	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024818	5137	5145	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024804	5138	5138	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024802	5142	5146	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024800	5148	5152	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024820	5151	5155	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024795	5154	5164	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024822	5157	5167	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024794	5166	5170	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024824	5169	5177	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024791	5172	5176	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024790	5178	5182	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5029645	5179	5189	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024788	5184	5188	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5043151	5206	5208	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024786	5216	5216	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024784	5222	5226	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024781	5228	5232	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024779	5234	5238	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024777	5240	5244	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024775	5246	5250	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024773	5252	5252	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024830	5257	5261	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024771	5258	5262	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024768	5264	5264	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024832	5265	5265	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024834	5267	5277	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024767	5268	5268	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024765	5272	5274	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024763	5278	5280	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024836	5279	5289	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024760	5284	5286	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024759	5288	5290	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024838	5291	5295	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024757	5294	5296	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024840	5297	5301	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024753	5298	5300	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024754	5302	5304	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024842	5303	5307	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024844	5309	5313	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024751	5310	5310	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024748	5314	5314	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024846	5315	5319	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024747	5320	5320	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024848	5321	5325	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024746	5324	5326	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024850	5327	5337	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5031791	5327	5337	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024745	5332	5334	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024743	5336	5338	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024852	5341	5349	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024739	5342	5342	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024741	5346	5346	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024735	5350	5352	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024854	5351	5353	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024856	5355	5361	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5029673	5355	5361	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024737	5356	5358	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024733	5362	5366	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024857	5365	5365	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024731	5368	5370	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024858	5369	5371	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024729	5374	5378	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024859	5375	5377	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024861	5381	5383	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024727	5382	5384	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024725	5386	5388	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024863	5387	5391	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024723	5392	5394	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024865	5393	5397	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024721	5398	5402	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024867	5399	5409	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024719	5404	5408	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024717	5410	5414	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024868	5411	5415	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024715	5416	5420	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024871	5417	5421	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024713	5422	5426	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024873	5423	5427	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024709	5428	5432	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024874	5429	5433	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024707	5434	5438	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024705	5440	5444	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024701	5446	5450	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024880	5447	5451	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024703	5452	5452	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024882	5453	5457	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024699	5456	5462	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024884	5459	5463	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024886	5465	5469	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024697	5470	5476	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024887	5471	5475	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024888	5477	5481	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024890	5483	5487	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024892	5489	5497	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1027186-001	5553	5557	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024894	5559	5563	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024696	5564	5566	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024896	5565	5569	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024693	5568	5570	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024898	5571	5579	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024692	5572	5576	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024689	5578	5578	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024900	5581	5585	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024688	5582	5584	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024902	5587	5603	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024686	5588	5592	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024684	5594	5598	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024682-001	5600	5604	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024904	5605	5609	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024680	5606	5608	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024906	5611	5615	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024678	5612	5616	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024908	5617	5621	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024676	5618	5622	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024911	5623	5627	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024674	5624	5628	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024913	5629	5633	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024672	5630	5634	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024914	5635	5639	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024670	5636	5640	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024668	5642	5646	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024918	5647	5651	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024666	5648	5652	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024920	5653	5657	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024664	5654	5656	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024922	5659	5663	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024662	5660	5660	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024660	5664	5666	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024924	5665	5669	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024658	5670	5670	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024926	5671	5675	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024656	5676	5678	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024928	5677	5681	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024654	5682	5686	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024930	5683	5687	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024652	5688	5692	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024932	5689	5693	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024650	5694	5694	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024934	5695	5699	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024648	5700	5704	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024937	5705	5705	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024646	5706	5710	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024939	5709	5711	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024644	5712	5716	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024940	5713	5717	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024943	5719	5723	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024642	5720	5722	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024640	5724	5726	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024945	5725	5729	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024638	5730	5732	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024947	5731	5737	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024636	5736	5740	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024949	5739	5743	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024634	5742	5742	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024951	5745	5749	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024953	5751	5755	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024955	5757	5761	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024957	5763	5767	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024615	5804	5808	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024958	5809	5813	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024961	5815	5819	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024613	5816	5818	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024611	5820	5822	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024963	5821	5825	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024609	5826	5830	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024965	5827	5831	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024967	5833	5835	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024607	5834	5848	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024969	5839	5839	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024605	5850	5854	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024973	5851	5855	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024603	5856	5858	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024975	5857	5861	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024601	5862	5872	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024977	5863	5867	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024979	5869	5873	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024599	5874	5878	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024981	5875	5877	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024597	5880	5890	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024983	5881	5885	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024985	5887	5895	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024595	5892	5896	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024987	5897	5905	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024590	5898	5902	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024588	5904	5908	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024989	5907	5907	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024586	5910	5914	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024584	5916	5920	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024582	5922	5926	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024579	5928	5938	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024577	5940	5950	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024575	5952	5958	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024573	5960	5964	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024999	5961	5963	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024571	5966	5968	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025001	5967	5977	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024569	5972	5976	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025003	5979	5989	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024567	5980	5980	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024565	5984	5994	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025005	5991	5995	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024563	5996	5998	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025007	5997	6001	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024561	6002	6008	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025009	6003	6007	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025011	6009	6013	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024560	6014	6018	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025013	6017	6021	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024558	6020	6024	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025015	6023	6027	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5002520	6023	6027	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-5002521	6023	6027	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025017	6035	6039	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025019	6041	6045	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025021	6047	6049	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025023	6053	6057	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025025-003	6059	6069	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025025-002	6071	6081	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1024557	6080	6080	avenue	de l'	Esplanade		École Édouard VII
i663-PLA-1025025-001	6083	6089	avenue	de l'	Esplanade		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025028	6093	6097	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025029	6099	6101	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025031	6107	6111	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025033	6113	6117	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025035	6119	6135	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025038	6139	6147	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1025039	6149	6159	avenue	de l'	Esplanade		
i663-PLA-1026864	160	164	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-5030784	160	164	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-5001201	161	165	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-1027094	167	171	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-1047537-001	168	170	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-1027092	173	177	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-1047538	174	174	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-1027090	176	178	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-1047630	180	180	avenue		Fairmount Est	Est	
i663-PLA-1027106	101	119	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027081	112	116	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027078	126	128	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027077	130	132	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027075	142	148	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027072	172	172	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	Synagogue B’nai Jacob
i663-PLA-1027086	18	26	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1024828	185	185	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027111	201	207	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027113	209	221	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027098	21	23	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027070	220	220	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027068	226	230	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027102-001	25	31	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-5024217	250	254	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027066	256	260	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027064	262	274	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027084	30	34	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023938	350	358	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027062	362	366	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027115	367	371	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027061	368	372	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027117	373	377	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027060	374	378	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027119	379	389	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027059	380	384	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027057	386	390	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027104	63	69	avenue		Fairmount Ouest	Ouest	
i663-PLA-1019936	3414	3414	avenue		Gascon		
i663-PLA-1019970	3415	3419	avenue		Gascon		
i663-PLA-1019968	3427	3429	avenue		Gascon		
i663-PLA-1019967	3433	3435	avenue		Gascon		
i663-PLA-1019952	4230	4230	avenue		Gascon		
i663-PLA-1019955-001	4246	4246	avenue		Gascon		
i663-PLA-1018157	3450	3454	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1018158	3456	3460	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1018159	3462	3462	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1018160	3469	3469	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034270	3630	3642	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034375	3631	3635	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034374	3637	3641	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034373	3643	3647	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034271	3648	3650	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034372	3649	3653	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034272	3652	3654	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034371	3655	3659	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034273	3656	3658	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034274	3660	3662	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034370	3661	3665	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034275	3664	3668	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034369	3667	3671	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034276	3670	3674	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034368	3673	3677	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034277	3676	3680	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034367	3679	3683	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034278	3682	3686	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034366	3685	3689	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034279	3688	3692	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034365	3691	3695	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034280	3694	3698	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034364	3697	3701	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034281	3700	3704	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034363	3703	3707	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034282	3706	3706	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034362	3709	3713	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034283	3710	3720	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034361	3715	3719	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034588	3721	3721	avenue		Henri-Julien		Manège militaire des Fusiliers Mont-Royal
i663-PLA-1034284	3750	3750	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034286	3760	3762	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034360	3813	3813	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034289	3814	3818	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034359	3817	3819	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034290	3820	3830	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034358	3821	3823	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034357	3827	3827	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034356	3829	3831	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034291-001	3832	3836	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-5025002	3832	3836	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-5030243	3833	3839	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034292	3838	3840	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034354	3841	3843	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034353	3845	3845	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034294	3848	3850	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034351	3853	3857	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034350	3859	3863	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034349	3865	3867	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034296	3866	3868	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034297	3870	3870	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034348	3871	3871	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034298	3874	3874	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034347	3875	3877	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034299	3878	3878	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034346	3879	3881	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034300	3882	3884	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034345	3883	3883	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034344	3887	3887	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034302	3892	3894	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034343-001	3893	3897	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034303	3896	3898	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034342	3899	3899	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034304	3900	3902	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034341	3903	3903	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034305	3906	3906	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034340	3907	3909	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034339	3911	3913	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034338	3915	3919	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034307	3920	3924	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034336	3923	3925	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034308	3926	3930	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034335	3927	3927	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034334	3931	3933	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034309	3932	3934	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034333	3935	3937	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034310	3936	3938	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034332	3939	3941	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034311	3940	3942	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034331	3943	3945	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034312	3944	3944	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034313	3948	3950	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034330	3949	3953	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034314	3952	3954	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034329	3955	3959	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034315	3956	3958	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034316	3960	3962	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034328	3963	3965	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034317	3964	3966	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034318	3968	3970	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034327	3971	3975	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034319	3972	3974	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034320	3976	3978	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034326-002	3977	3989	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034321	3982	3982	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034322	3984	3986	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034323	3990	3992	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034324	3996	3996	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1034325	4009	4009	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012675	4054	4058	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012902	4059	4061	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012677-001	4060	4066	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012900	4065	4069	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012679	4068	4068	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012681	4072	4074	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012683	4076	4078	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012896	4077	4081	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012684	4082	4084	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012894-001	4083	4085	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012687	4086	4088	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012892-001	4087	4089	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012689	4090	4092	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012890	4091	4093	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012691	4094	4094	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012888	4095	4097	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012692	4098	4100	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012886	4099	4099	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012694	4102	4106	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012884	4103	4105	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012882	4107	4109	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012696	4108	4112	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012880	4111	4113	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012698	4114	4118	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012878-001	4115	4117	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012877	4119	4119	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012700	4120	4120	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012875	4123	4123	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012702	4124	4126	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012873	4127	4129	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012704	4128	4128	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012871	4131	4133	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012706	4132	4136	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012708	4138	4140	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012869	4139	4143	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012867	4145	4147	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012711	4146	4148	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012865	4149	4153	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012713-001	4150	4152	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012716-001	4154	4156	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012716-002	4154	4156	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012718	4158	4158	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012720	4164	4164	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012721	4168	4168	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012863-001	4237	4243	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012863-002	4237	4243	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012723	4242	4242	avenue		Henri-Julien		Hospice Auclair
i663-PLA-1012861	4245	4247	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012859	4249	4251	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012857	4253	4255	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012855	4257	4263	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012853	4265	4267	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012851	4269	4271	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012849	4273	4275	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012847	4277	4277	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012846	4281	4283	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012844	4285	4287	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012842	4289	4291	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012840	4295	4295	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012838	4297	4301	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012836	4303	4307	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012834	4309	4313	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012832	4317	4317	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012830	4321	4321	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-5005706	4323	4327	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012824	4357	4363	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012733	4360	4362	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012735	4364	4366	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012822	4365	4365	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012737	4368	4370	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012820	4369	4371	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012739	4372	4372	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012818	4373	4373	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012741	4378	4378	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012816	4379	4379	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012742	4380	4380	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012814	4383	4383	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012744	4384	4384	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012812	4385	4387	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012746	4388	4390	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012810	4389	4391	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012748	4392	4394	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012751	4398	4398	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012752	4400	4402	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012754	4404	4406	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012802	4405	4407	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012756	4408	4408	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012800	4409	4411	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012758	4412	4412	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012798	4413	4417	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012760	4416	4418	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1047340	4419	4423	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012763	4420	4424	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012796	4425	4427	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012764	4426	4430	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012794	4429	4433	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012766	4432	4434	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012792	4435	4439	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012768	4436	4442	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012790	4441	4445	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012770	4444	4444	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012772-001	4450	4450	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012786	4455	4457	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012774	4458	4458	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012784	4459	4463	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012782	4465	4469	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1012778	4471	4475	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1046694	4479	4483	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001357	4543	4545	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001358	4547	4549	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001354	4548	4568	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-5030507	4548	4568	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-5030508	4548	4568	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001353	4590	4598	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001359	4607	4617	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-5030509	4607	4617	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001351	4800	4802	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1047635	4806	4810	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1047634	4814	4818	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001363-001	4815	4817	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001350	4820	4824	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001349	4826	4830	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001364	4831	4841	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001345	4834	4838	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001344	4840	4844	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001365	4845	4845	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001343-001	4846	4854	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001368-001	4867	4867	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001341	4868	4872	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001340-001	4874	4876	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001369	4877	4877	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001370	4879	4883	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001371	4885	4889	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001337	4890	4892	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001372	4891	4895	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001336	4894	4896	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001373	4897	4901	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001335	4898	4902	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001334	4910	4912	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001333	4914	4916	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001332	5010	5014	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001331	5016	5020	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001374	5021	5025	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001330	5022	5026	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001375	5027	5031	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001329	5028	5030	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001376	5033	5037	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001377	5039	5041	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001326	5044	5048	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001325	5050	5054	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001324	5056	5058	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1001323	5064	5064	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1044717	5145	5147	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1044708	5149	5151	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1045180	5155	5155	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1045181-001	5159	5159	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1045182	5165	5167	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1045183	5171	5173	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1045185	5185	5191	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1045186	5193	5203	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1044715	5217	5217	avenue		Henri-Julien		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1045188	5295	5297	avenue		Henri-Julien		
i663-PLA-1033988	3418	3418	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034098	3421	3443	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034099	3421	3443	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034100	3421	3443	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034101	3421	3443	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034102	3421	3443	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5030251	3421	3443	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033989	3424	3428	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033990	3430	3434	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033991	3436	3436	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034097	3445	3447	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033993	3450	3450	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034096	3451	3451	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034095	3455	3455	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5004582	3456	3456	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033979	3458	3466	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034094	3459	3461	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034093	3463	3465	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034092	3467	3469	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033994	3468	3472	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034091	3471	3471	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034090-001	3473	3475	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033995	3474	3478	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034089	3477	3481	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033996	3480	3484	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034088	3483	3483	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034087	3485	3487	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033997	3486	3490	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034086	3489	3491	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033998	3492	3496	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034085	3493	3495	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034084	3497	3499	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1033999	3498	3500	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034083	3501	3503	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034000	3502	3504	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034001	3506	3510	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034002	3512	3514	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034003	3516	3520	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034004	3522	3530	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034005	3532	3536	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034081	3615	3617	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034080	3619	3621	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034079	3623	3625	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034078	3627	3629	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034077	3631	3633	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034076	3635	3637	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034075	3639	3641	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034074	3643	3645	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034073	3647	3649	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034072	3651	3653	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034071	3655	3657	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034070	3661	3663	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034069	3667	3669	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034068	3671	3673	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034067	3675	3675	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034066	3679	3679	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034065	3683	3685	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034064	3687	3689	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034063	3691	3693	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034062	3695	3697	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034061	3699	3701	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034060	3703	3705	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034059	3707	3709	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034058	3711	3715	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034007	3774	3778	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034008	3780	3784	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034009	3786	3790	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034010	3820	3822	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034011	3824	3826	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034012	3828	3830	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034013	3832	3834	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034014	3836	3838	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034015	3840	3842	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034016	3844	3844	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034017	3848	3850	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034018	3852	3854	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034019	3856	3858	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034020	3860	3860	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034056	3861	3861	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034021	3864	3866	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034055	3865	3867	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034022	3868	3878	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5030225	3868	3878	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034054	3869	3871	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034053	3873	3875	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034052	3877	3879	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034023	3880	3884	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034051	3881	3883	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034050	3885	3887	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1045608	3886	3890	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034049	3889	3891	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034048	3893	3895	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034024	3950	3956	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034046	3955	3957	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034045	3959	3961	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034025	3962	3966	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034044	3963	3965	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034043	3967	3969	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034026	3968	3972	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034042	3971	3973	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034027	3974	3978	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034041	3975	3977	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034040	3979	3981	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034028	3982	3982	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034039	3983	3983	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034029	3986	3988	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034038	3987	3989	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034030	3990	3996	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034037	3991	3993	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034036	3995	3997	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034031	3998	4000	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034035	3999	4001	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034034	4003	4005	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034032	4004	4006	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1034033	4010	4012	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012427	4057	4061	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012195	4058	4062	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012425	4063	4065	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012197	4064	4068	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012199	4070	4074	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012421	4073	4077	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012201	4076	4080	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012419	4079	4083	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012203	4082	4086	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012417	4085	4087	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012205	4088	4092	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012415	4089	4089	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012413	4093	4095	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012207	4094	4098	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012209	4100	4104	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012411	4101	4101	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012409	4103	4105	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012211	4106	4106	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012407	4111	4113	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012213-001	4112	4112	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012215	4114	4118	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012405	4115	4123	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012217	4120	4128	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012403	4125	4129	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012219	4130	4134	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012401-001	4131	4133	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012399	4135	4135	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1047440	4136	4140	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012397	4141	4141	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012221	4144	4146	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012395	4145	4147	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012223	4148	4148	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012393	4149	4151	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012391	4153	4155	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012389	4157	4161	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012386	4163	4167	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012227	4186	4190	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012230	4192	4196	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012232	4210	4214	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012384	4217	4219	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012234	4218	4220	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012383-001	4221	4221	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012381-001	4225	4227	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012379-001	4229	4231	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012377-001	4233	4235	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012375	4237	4239	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012373	4241	4243	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012371	4245	4247	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012369-001	4249	4251	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012239	4254	4262	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5030648	4254	4262	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5030649	4254	4262	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012367	4255	4255	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012365	4257	4259	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012363	4261	4263	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012241	4264	4268	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012361	4265	4267	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012359	4269	4271	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1046455	4270	4274	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012357	4273	4281	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1046456	4276	4278	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012355	4283	4285	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012243	4284	4286	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012353	4287	4289	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012245	4290	4290	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012351	4291	4293	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012247	4292	4294	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012349-001	4295	4297	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012347	4299	4299	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012344	4303	4303	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012253	4306	4306	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012342	4307	4309	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012255	4310	4310	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012340	4311	4313	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012338	4315	4317	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012257	4316	4316	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012337	4319	4321	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012259	4320	4324	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012333	4351	4353	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012331	4355	4355	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012329	4359	4361	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012327	4363	4365	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012325	4367	4369	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012323	4371	4373	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012321	4377	4377	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012319	4379	4379	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012265	4380	4380	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012317	4383	4383	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012267	4386	4386	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012314	4387	4389	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012312	4391	4393	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012311	4395	4397	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012271	4396	4414	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5030647	4396	4414	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012309	4399	4401	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012305	4409	4409	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012303	4413	4415	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5041491-002	4416	4418	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012301	4417	4423	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012297	4437	4437	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012279	4440	4448	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012281	4444	4450	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012283	4452	4454	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012285	4458	4458	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012287	4460	4460	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012289	4462	4462	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012291	4464	4464	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012293	4466	4466	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1012295	4468	4468	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001291-001	4520	4524	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001292-001	4521	4523	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001293	4525	4525	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001290-001	4526	4530	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001289	4534	4536	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001295-001	4537	4539	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001288	4540	4550	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001296-001	4541	4545	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001297	4547	4557	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001298	4559	4569	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001285	4600	4600	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001283	4614	4620	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001284	4614	4620	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001282	4626	4628	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001281	4630	4636	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001280	4638	4640	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001278	4654	4654	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001277	4658	4658	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001299	4801	4807	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001273-001	4808	4808	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001300	4809	4811	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001272	4814	4816	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001301	4815	4817	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001271-001	4818	4828	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001271-002	4818	4828	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001303	4827	4833	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5030499	4827	4833	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001270	4832	4834	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001304-001	4835	4837	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001267	4838	4860	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001268	4838	4860	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001269	4838	4860	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001305-001	4847	4849	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001306	4855	4865	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001307	4867	4877	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-5030500	4867	4877	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001266	4890	4890	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001265	4900	4906	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1047625	4905	4907	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1046177	4917	4917	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1001309-001	5011	5017	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville		
i663-PLA-1023538	1000	1006	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023539	1008	1012	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023540	1014	1018	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023541	1020	1024	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023542-001	1026	1030	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023542-002	1026	1030	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023543-001	1032	1036	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023544	1038	1042	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023545	1044	1058	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-5029529	1044	1058	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1026969	107	117	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023546-001	1100	1104	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023547	1106	1110	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023548	1112	1116	avenue		Laurier Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023566-002	1115	1125	avenue		Laurier Est	Est	Chalet du parc Laurier
i663-PLA-1023549-001	1118	1122	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023550-001	1124	1128	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023551-001	1130	1134	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023552	1136	1144	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023553-001	1146	1154	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023554	1156	1164	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023555	1166	1170	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023556	1200	1200	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023557-001	1250	1268	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023557-002	1250	1268	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023557-003	1250	1268	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023558	1276	1278	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023559	1300	1312	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023560	1314	1316	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023561	1318	1322	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023562-001	1326	1328	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-5030849	1350	1354	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-5030848	1356	1364	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029103	1366	1374	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029106-001	1376	1384	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029108-001	1386	1394	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029312	1389	1393	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029310-001	1395	1397	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029310-002	1395	1397	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029110-001	1396	1404	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029111-001	1406	1414	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029113	1416	1420	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029115	1450	1452	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029308	1451	1455	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029308-001	1451	1455	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029308-002	1451	1455	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029118	1454	1462	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029120	1464	1472	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029302	1469	1473	avenue		Laurier Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029122	1474	1482	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029300	1477	1479	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029124	1484	1492	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029296	1487	1493	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029126	1494	1498	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029294	1497	1501	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1026975	15	23	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029128-001	1500	1508	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1026967	151	161	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-5030786	151	161	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029130	1510	1518	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029132	1520	1522	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029134	1546	1556	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029293-001	1551	1551	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029291	1555	1559	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029136	1558	1562	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1002227	156	160	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029289-001	1561	1569	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029138-001	1564	1572	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029287	1571	1575	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029140-001	1574	1582	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029285	1577	1581	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029283-001	1583	1589	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029144	1590	1594	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029281	1591	1593	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029279	1597	1603	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029277	1607	1609	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1002226	162	166	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1026964	165	167	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029146	1650	1650	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029275-001	1651	1653	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029148	1656	1662	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029271	1663	1667	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029150	1664	1668	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029269	1669	1673	avenue	Laurier Est	Est		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029267	1675	1681	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029153	1676	1680	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1002228	168	172	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029155	1682	1686	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029157	1688	1692	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029160	1694	1698	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029162	1700	1704	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1002229	174	178	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1026962	179	183	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1002230	180	182	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029166	1802	1816	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029167	1802	1816	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029169	1802	1816	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029170	1802	1816	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029261	1817	1821	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029171	1818	1826	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029260	1823	1825	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029173	1828	1832	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029259	1829	1831	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029175-001	1834	1842	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029257	1835	1837	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029176-001	1844	1846	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029178	1870	1878	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029256	1871	1879	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029179	1880	1890	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-5030819	1880	1890	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029255	1881	1885	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029254	1887	1891	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029253	1893	1901	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029182	1894	1896	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029185	1904	1914	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029188	1950	1960	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029190	1962	1966	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029192	1972	1980	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1029194	1982	1996	avenue		Laurier Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029196	2000	2022	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029251	2001	2005	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029250-001	2015	2017	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029249	2021	2023	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029198	2024	2034	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-5028954	2024	2034	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-5028955	2024	2034	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029248-001	2029	2033	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029247	2035	2043	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029246	2045	2055	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029200	2100	2104	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029202	2106	2112	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029245	2107	2111	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029244	2113	2117	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029204	2114	2118	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029243	2119	2123	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029206	2120	2124	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029241	2125	2129	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029208	2126	2130	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029239	2131	2135	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029210	2132	2136	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1047075	2137	2143	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029211	2138	2142	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029213	2144	2148	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029215	2150	2154	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029217-001	2156	2160	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029235	2157	2171	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-5028949	2157	2171	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-5028950-001	2157	2171	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029219	2162	2166	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029221-001	2168	2174	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029233	2175	2181	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1029223	2180	2180	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-1002234	226	242	avenue	Laurier Est	Est		
i663-PLA-5030524	226	242	avenue	Laurier Est	Est		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1002235	250	266	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023573	359	377	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023516-001	408	408	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023517	420	424	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023518	426	430	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023519-001	454	454	avenue		Laurier Est	Est	Église Saint-Denis
i663-PLA-1023519-002	454	454	avenue		Laurier Est	Est	Presbytère Saint-Denis
i663-PLA-1026506-001	7	9	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023520	750	754	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023521	756	760	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023522	762	766	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023523	768	772	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023524	774	784	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023525-001	786	790	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1002224-001	80	120	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023526	900	900	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023527	904	912	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-5029526	909	919	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-5034633	909	919	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023528	914	922	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023529-001	924	928	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023530-001	930	934	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023567	935	939	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023531-001	936	938	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023532	940	944	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023533-001	946	948	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1026970	95	105	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023534-001	950	954	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023535	956	960	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023536	962	966	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1023537-001	968	972	avenue		Laurier Est	Est	
i663-PLA-1026978	1	5	avenue		Laurier Ouest	Ouest	Hôtel de ville de Saint-Louis-du-Mile End
i663-PLA-1002215	108	118	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1026993	113	115	avenue		Laurier Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026994	119	123	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002212	120	134	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002213	120	134	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1026997	125	129	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1026999	131	137	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002211	136	142	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027001-001	141	151	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1026980	19	21	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027005	201	203	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027007	205	209	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002208	206	220	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002207	222	226	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002206	228	232	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1026982	23	29	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027010	233	237	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002205	234	238	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002204	240	244	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027012	251	261	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027015	263	267	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027016	273	273	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002203	278	282	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002202	284	290	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027017	351	359	avenue		Laurier Ouest	Ouest	Édifice Banque Royale
i663-PLA-1027019	365	365	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002200	366	368	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002199	370	374	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027021	371	375	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002198	376	386	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027028	389	399	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1046699-001	390	400	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002221	50	78	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002222	50	78	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002220	80	84	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002219	86	90	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1002217	92	98	avenue		Laurier Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1002218	92	98	avenue		Laurier Ouest	Ouest	
i663-PLA-1018139-001	3415	3419	avenue		Laval		
i663-PLA-1018140	3421	3425	avenue		Laval		
i663-PLA-1034104	3422	3422	avenue		Laval		
i663-PLA-1034105	3426	3426	avenue		Laval		
i663-PLA-1034106	3428	3430	avenue		Laval		
i663-PLA-1018141	3429	3431	avenue		Laval		
i663-PLA-1018142	3433	3435	avenue		Laval		
i663-PLA-1034107	3434	3436	avenue		Laval		
i663-PLA-1034108	3440	3444	avenue		Laval		
i663-PLA-1018143	3441	3441	avenue		Laval		
i663-PLA-1018144-001	3445	3445	avenue		Laval		
i663-PLA-1034109	3446	3450	avenue		Laval		
i663-PLA-1018145	3447	3451	avenue		Laval		
i663-PLA-1034110	3452	3454	avenue		Laval		
i663-PLA-1018146	3457	3457	avenue		Laval		
i663-PLA-1034111	3458	3464	avenue		Laval		
i663-PLA-1018147-001	3461	3463	avenue		Laval		
i663-PLA-1018153	3465	3469	avenue		Laval		
i663-PLA-1034112-001	3468	3476	avenue		Laval		Maison Pierre-Deforges
i663-PLA-1018154	3471	3475	avenue		Laval		
i663-PLA-1034113	3480	3480	avenue		Laval		
i663-PLA-1018156	3483	3483	avenue		Laval		
i663-PLA-1034114	3484	3484	avenue		Laval		
i663-PLA-1034115	3488	3488	avenue		Laval		
i663-PLA-1034116	3492	3492	avenue		Laval		
i663-PLA-1034117	3496	3496	avenue		Laval		
i663-PLA-1034118	3500	3504	avenue		Laval		Maison Marances de Rosay
i663-PLA-1034119	3506	3506	avenue		Laval		
i663-PLA-1034120	3600	3604	avenue		Laval		
i663-PLA-5069602	3601	3601	avenue		Laval		Vespasienne du Square Saint-Louis
i663-PLA-1034121	3606	3610	avenue		Laval		
i663-PLA-1034122	3612	3614	avenue		Laval		
i663-PLA-1034123	3616	3618	avenue		Laval		
i663-PLA-1034124-001	3620	3620	avenue		Laval		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034125-001	3624	3628	avenue	Laval			
i663-PLA-1034253	3625	3625	avenue	Laval			
i663-PLA-1034252	3629	3629	avenue	Laval			
i663-PLA-1034126	3630	3634	avenue	Laval			
i663-PLA-1034251	3633	3635	avenue	Laval			
i663-PLA-1034127	3638	3640	avenue	Laval			
i663-PLA-1034250	3639	3641	avenue	Laval			
i663-PLA-1034128	3642	3644	avenue	Laval			
i663-PLA-1034249	3645	3647	avenue	Laval			
i663-PLA-1034129	3646	3648	avenue	Laval			
i663-PLA-1034130	3650	3650	avenue	Laval			
i663-PLA-1034248	3651	3653	avenue	Laval			
i663-PLA-1034131	3652	3652	avenue	Laval			
i663-PLA-1034132	3656	3656	avenue	Laval			
i663-PLA-1034247	3657	3659	avenue	Laval			
i663-PLA-1034133-001	3660	3662	avenue	Laval			
i663-PLA-1034134-001	3666	3668	avenue	Laval			
i663-PLA-1034135	3672	3676	avenue	Laval			
i663-PLA-1034246	3675	3675	avenue	Laval			
i663-PLA-1034245	3677	3679	avenue	Laval			
i663-PLA-1034136	3678	3680	avenue	Laval			
i663-PLA-1034244	3683	3683	avenue	Laval			
i663-PLA-1034243	3685	3685	avenue	Laval			
i663-PLA-1034137-001	3686	3686	avenue	Laval			
i663-PLA-1034242	3691	3691	avenue	Laval			
i663-PLA-1034138	3692	3694	avenue	Laval			
i663-PLA-1034241	3693	3695	avenue	Laval			
i663-PLA-1034240	3697	3701	avenue	Laval			
i663-PLA-1034139	3698	3700	avenue	Laval			
i663-PLA-1034239	3703	3705	avenue	Laval			
i663-PLA-1034140	3704	3706	avenue	Laval			
i663-PLA-1034238	3707	3709	avenue	Laval			
i663-PLA-1034141	3708	3710	avenue	Laval			
i663-PLA-1034142	3712	3712	avenue	Laval			
i663-PLA-1034143	3716	3716	avenue	Laval			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034144	3718	3718	avenue	Laval			
i663-PLA-1034145	3722	3722	avenue	Laval			
i663-PLA-1034146	3724	3724	avenue	Laval			
i663-PLA-1034147	3728	3730	avenue	Laval			
i663-PLA-1034148	3732	3748	avenue	Laval			
i663-PLA-1034149	3732	3748	avenue	Laval			
i663-PLA-1034150	3732	3748	avenue	Laval			
i663-PLA-1034151	3750	3752	avenue	Laval			
i663-PLA-1034152	3756	3758	avenue	Laval			
i663-PLA-1034236	3757	3759	avenue	Laval			
i663-PLA-1034153	3760	3762	avenue	Laval			
i663-PLA-1034235-001	3761	3761	avenue	Laval			
i663-PLA-1034154	3766	3770	avenue	Laval			
i663-PLA-1034234-001	3767	3767	avenue	Laval			
i663-PLA-1034232	3775	3779	avenue	Laval			
i663-PLA-1034231	3781	3785	avenue	Laval			
i663-PLA-1034156	3786	3788	avenue	Laval			
i663-PLA-1034230	3805	3805	avenue	Laval			
i663-PLA-1034229	3809	3809	avenue	Laval			
i663-PLA-1034228	3815	3815	avenue	Laval			
i663-PLA-1034227	3819	3819	avenue	Laval			
i663-PLA-1034226	3823	3823	avenue	Laval			
i663-PLA-1034225	3825	3827	avenue	Laval			
i663-PLA-1034224	3831	3831	avenue	Laval			
i663-PLA-1034223	3835	3835	avenue	Laval			
i663-PLA-1034222	3839	3839	avenue	Laval			
i663-PLA-1034219	3851	3851	avenue	Laval			
i663-PLA-1034218	3855	3855	avenue	Laval			
i663-PLA-1034158-001	3860	3860	avenue	Laval			
i663-PLA-1034158-002	3860	3860	avenue	Laval			
i663-PLA-1034217	3861	3861	avenue	Laval			
i663-PLA-1034216	3863	3867	avenue	Laval			
i663-PLA-1034159	3870	3874	avenue	Laval			
i663-PLA-1034215	3871	3871	avenue	Laval			
i663-PLA-1034214	3875	3875	avenue	Laval			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034160	3876	3880	avenue	Laval			
i663-PLA-1034213-001	3877	3879	avenue	Laval			
i663-PLA-1034161	3882	3886	avenue	Laval			
i663-PLA-1034212-001	3885	3885	avenue	Laval			
i663-PLA-1034211	3887	3889	avenue	Laval			
i663-PLA-1034162	3888	3892	avenue	Laval			
i663-PLA-1034163	3894	3898	avenue	Laval			
i663-PLA-1034164	3900	3904	avenue	Laval			
i663-PLA-1034208	3903	3905	avenue	Laval			
i663-PLA-1034165	3906	3910	avenue	Laval			
i663-PLA-1034207-001	3909	3911	avenue	Laval			
i663-PLA-1034166	3912	3916	avenue	Laval			
i663-PLA-1034205	3921	3925	avenue	Laval			
i663-PLA-1034204	3927	3927	avenue	Laval			
i663-PLA-1034203	3931	3933	avenue	Laval			
i663-PLA-1034202	3935	3935	avenue	Laval			
i663-PLA-1034201	3939	3943	avenue	Laval			
i663-PLA-1034200	3945	3949	avenue	Laval			
i663-PLA-1034167	3950	3950	avenue	Laval			
i663-PLA-1034199	3951	3953	avenue	Laval			
i663-PLA-1034168-001	3954	3956	avenue	Laval			
i663-PLA-1034198	3955	3959	avenue	Laval			
i663-PLA-1034169	3958	3958	avenue	Laval			
i663-PLA-1034197	3961	3965	avenue	Laval			
i663-PLA-1034170	3962	3962	avenue	Laval			
i663-PLA-1034196	3967	3969	avenue	Laval			
i663-PLA-1034171	3968	3968	avenue	Laval			
i663-PLA-1034172	3970	3970	avenue	Laval			
i663-PLA-1034195	3971	3973	avenue	Laval			
i663-PLA-1034173	3974	3974	avenue	Laval			
i663-PLA-1034174	3978	3978	avenue	Laval			
i663-PLA-1034193	3981	3981	avenue	Laval			
i663-PLA-1034175	3982	3982	avenue	Laval			
i663-PLA-1034192	3985	3985	avenue	Laval			
i663-PLA-1034176	3986	3986	avenue	Laval			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034191	3989	3989	avenue	Laval			
i663-PLA-1034177	3990	3990	avenue	Laval			
i663-PLA-1034190	3993	3995	avenue	Laval			
i663-PLA-1034178	3994	3996	avenue	Laval			
i663-PLA-1034189	3997	3999	avenue	Laval			
i663-PLA-1034179	3998	4002	avenue	Laval			
i663-PLA-1034188	4003	4005	avenue	Laval			
i663-PLA-1034180	4004	4008	avenue	Laval			
i663-PLA-1034187	4009	4011	avenue	Laval			
i663-PLA-1034181	4010	4012	avenue	Laval			
i663-PLA-1034186	4015	4017	avenue	Laval			
i663-PLA-1034182	4016	4020	avenue	Laval			
i663-PLA-1034185	4019	4021	avenue	Laval			
i663-PLA-1034183	4022	4026	avenue	Laval			
i663-PLA-1034184	4028	4028	avenue	Laval			
i663-PLA-1012431	4058	4060	avenue	Laval			
i663-PLA-1012673	4061	4063	avenue	Laval			
i663-PLA-1012433-001	4062	4064	avenue	Laval			
i663-PLA-1012671-001	4065	4067	avenue	Laval			
i663-PLA-1012435	4066	4068	avenue	Laval			
i663-PLA-1012669-001	4069	4071	avenue	Laval			
i663-PLA-1012437	4072	4072	avenue	Laval			
i663-PLA-1012667	4073	4075	avenue	Laval			
i663-PLA-1012665	4077	4081	avenue	Laval			
i663-PLA-1012440	4080	4080	avenue	Laval			
i663-PLA-1012442	4082	4084	avenue	Laval			
i663-PLA-1012663	4083	4087	avenue	Laval			
i663-PLA-1012444	4086	4088	avenue	Laval			
i663-PLA-1012661	4089	4093	avenue	Laval			
i663-PLA-1012445	4090	4092	avenue	Laval			
i663-PLA-1012447	4094	4094	avenue	Laval			
i663-PLA-1012449	4098	4100	avenue	Laval			
i663-PLA-1012451	4102	4102	avenue	Laval			
i663-PLA-1012657	4105	4109	avenue	Laval			
i663-PLA-1012453	4108	4108	avenue	Laval			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012455-001	4110	4114	avenue	Laval			
i663-PLA-1012655	4111	4113	avenue	Laval			
i663-PLA-1012653	4115	4115	avenue	Laval			
i663-PLA-1012651	4119	4121	avenue	Laval			
i663-PLA-1012459	4122	4122	avenue	Laval			
i663-PLA-1012649	4123	4123	avenue	Laval			
i663-PLA-1012461	4126	4126	avenue	Laval			
i663-PLA-1012647	4127	4129	avenue	Laval			
i663-PLA-1012463	4130	4134	avenue	Laval			
i663-PLA-1012645	4131	4133	avenue	Laval			
i663-PLA-1012643	4135	4137	avenue	Laval			
i663-PLA-1012465	4136	4138	avenue	Laval			
i663-PLA-1012641-001	4141	4141	avenue	Laval			
i663-PLA-1012467	4142	4142	avenue	Laval			
i663-PLA-1012639	4143	4145	avenue	Laval			
i663-PLA-1012469	4144	4146	avenue	Laval			
i663-PLA-1012637	4147	4155	avenue	Laval			
i663-PLA-1047308	4147	4155	avenue	Laval			
i663-PLA-1012471	4148	4150	avenue	Laval			
i663-PLA-1012473	4152	4152	avenue	Laval			
i663-PLA-1012475	4156	4158	avenue	Laval			
i663-PLA-1012635	4157	4167	avenue	Laval			
i663-PLA-1012477	4160	4162	avenue	Laval			
i663-PLA-1012479	4164	4168	avenue	Laval			
i663-PLA-1012633	4169	4169	avenue	Laval			
i663-PLA-1012631	4173	4173	avenue	Laval			
i663-PLA-1012483	4174	4176	avenue	Laval			
i663-PLA-1012629	4177	4179	avenue	Laval			
i663-PLA-1012485	4178	4180	avenue	Laval			
i663-PLA-1012627	4181	4183	avenue	Laval			
i663-PLA-1012625	4203	4203	avenue	Laval			
i663-PLA-1012623	4205	4211	avenue	Laval			
i663-PLA-1012487	4210	4210	avenue	Laval			
i663-PLA-1012619	4213	4215	avenue	Laval			
i663-PLA-1012489	4214	4214	avenue	Laval			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012617	4217	4219	avenue	Laval			
i663-PLA-1012491	4218	4220	avenue	Laval			
i663-PLA-1012615	4221	4223	avenue	Laval			
i663-PLA-1012493	4222	4224	avenue	Laval			
i663-PLA-1012613	4225	4229	avenue	Laval			
i663-PLA-1012495	4226	4228	avenue	Laval			
i663-PLA-1012497	4230	4230	avenue	Laval			
i663-PLA-1012499	4238	4238	avenue	Laval			
i663-PLA-1012501	4242	4242	avenue	Laval			
i663-PLA-1012503	4246	4248	avenue	Laval			
i663-PLA-1012505	4250	4252	avenue	Laval			
i663-PLA-1012507-001	4254	4256	avenue	Laval			
i663-PLA-1012509	4260	4260	avenue	Laval			
i663-PLA-1012511	4262	4266	avenue	Laval			
i663-PLA-1012513	4270	4270	avenue	Laval			
i663-PLA-1012515	4272	4274	avenue	Laval			
i663-PLA-1012517	4276	4276	avenue	Laval			
i663-PLA-1012519	4282	4286	avenue	Laval			
i663-PLA-1012521	4288	4296	avenue	Laval			
i663-PLA-5030643	4288	4296	avenue	Laval			
i663-PLA-1012523	4300	4300	avenue	Laval			
i663-PLA-1012525	4302	4304	avenue	Laval			
i663-PLA-1012527	4306	4306	avenue	Laval			
i663-PLA-1012529	4310	4312	avenue	Laval			
i663-PLA-1012531-001	4322	4322	avenue	Laval			
i663-PLA-1012533	4326	4328	avenue	Laval			
i663-PLA-1012535-001	4330	4332	avenue	Laval			
i663-PLA-1012537-001	4334	4336	avenue	Laval			
i663-PLA-1012539	4338	4340	avenue	Laval			
i663-PLA-1012541	4342	4342	avenue	Laval			
i663-PLA-1012609	4351	4357	avenue	Laval			
i663-PLA-1012545	4360	4370	avenue	Laval			
i663-PLA-1012607	4361	4361	avenue	Laval			
i663-PLA-1012605	4363	4365	avenue	Laval			
i663-PLA-1012603	4367	4369	avenue	Laval			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012601	4371	4373	avenue	Laval			
i663-PLA-1012547	4372	4374	avenue	Laval			
i663-PLA-1012549	4376	4376	avenue	Laval			
i663-PLA-1012599	4377	4377	avenue	Laval			
i663-PLA-1012597	4379	4381	avenue	Laval			
i663-PLA-1012551	4380	4380	avenue	Laval			
i663-PLA-1012553	4384	4388	avenue	Laval			
i663-PLA-1012555	4390	4394	avenue	Laval			
i663-PLA-1012557	4396	4406	avenue	Laval			
i663-PLA-1012589	4401	4405	avenue	Laval			
i663-PLA-1012587	4407	4409	avenue	Laval			
i663-PLA-1012561	4412	4414	avenue	Laval			
i663-PLA-1012585	4415	4417	avenue	Laval			
i663-PLA-5026871	4419	4421	avenue	Laval			
i663-PLA-1012583	4423	4429	avenue	Laval			
i663-PLA-1012581	4431	4431	avenue	Laval			
i663-PLA-1012579	4435	4445	avenue	Laval			
i663-PLA-1012567	4444	4444	avenue	Laval			
i663-PLA-1012577	4447	4453	avenue	Laval			
i663-PLA-1012569-001	4448	4450	avenue	Laval			
i663-PLA-1012575	4455	4461	avenue	Laval			
i663-PLA-1012571	4458	4462	avenue	Laval			
i663-PLA-1012572	4465	4475	avenue	Laval			
i663-PLA-1001310	4526	4526	avenue	Laval			
i663-PLA-1031566	3501	3505	avenue	Lorne			
i663-PLA-5044502	3501	3505	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031565	3509	3509	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031564	3511	3511	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031567	3514	3514	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031563	3515	3515	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031568	3516	3516	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031562	3519	3519	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031569	3520	3520	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031561	3523	3523	avenue	Lorne			
i663-PLA-1031570	3524	3524	avenue	Lorne			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1031560-001	3527	3527	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031573	3528	3528	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031559	3531	3531	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031574	3532	3534	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031558	3535	3537	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031575	3538	3538	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031557	3539	3539	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031576	3542	3542	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031556	3543	3543	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031577	3546	3546	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031579	3554	3554	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031580	3558	3558	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031581	3562	3562	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031551	3573	3577	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031550	3581	3581	avenue		Lorne		
i663-PLA-1031549	3585	3587	avenue		Lorne		
i663-PLA-1015453-001	100	108	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015453-002	100	108	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023172	1001	1003	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023170	1007	1011	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001496-001	101	121	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023168-001	1015	1019	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023166	1021	1025	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023164	1027	1031	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015406	1030	1034	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023161	1033	1037	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015405	1036	1040	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023159	1039	1043	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015404	1042	1046	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023157	1045	1047	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015403	1048	1050	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023156	1049	1053	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015402	1100	1102	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023154	1101	1105	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015402-001	1106	1108	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023152	1107	1113	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023150	1115	1119	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015452	112	120	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015400	1124	1124	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023148	1125	1125	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023146	1127	1131	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015399	1130	1134	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023144	1133	1143	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015398	1136	1140	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015397	1142	1144	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023141	1145	1147	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023139	1149	1149	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023133	1153	1153	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015394	1200	1206	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015394-001	1204	1206	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023129-001	1207	1211	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023129-002	1207	1211	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015393	1208	1210	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015392	1212	1214	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023127	1215	1219	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015391	1220	1224	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023126	1221	1225	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015390	1226	1230	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023125	1227	1229	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015389	1232	1234	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023124	1233	1235	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001495	125	141	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015388	1250	1250	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023120	1251	1253	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015387	1254	1258	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023118	1255	1265	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015386	1262	1266	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023111	1275	1279	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015383	1278	1278	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023110	1281	1285	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023108	1287	1291	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023106	1301	1307	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015381	1302	1304	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023106-001	1305	1307	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015380	1306	1308	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015379	1310	1314	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015378	1316	1322	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023104	1317	1321	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023102	1323	1327	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023100	1329	1333	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028481	1350	1352	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028481-002	1350	1352	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028732-001	1351	1353	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028729	1357	1359	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028482	1360	1370	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028728	1361	1365	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028725	1367	1371	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028483	1368	1372	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028484	1374	1378	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028485	1386	1390	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028487	1450	1452	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028720	1451	1453	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028488	1460	1460	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028717	1465	1469	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028714	1471	1475	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028712	1477	1483	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028489	1480	1490	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028710	1487	1495	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028490-001	1496	1500	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015451	150	156	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001494	151	159	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028491	1550	1568	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028708	1551	1559	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028704	1573	1575	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028702	1577	1583	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028493	1588	1590	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028494	1592	1598	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028495	1600	1604	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028696	1601	1601	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001493	163	173	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028496	1648	1658	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028694	1651	1651	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028692	1655	1657	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028690	1661	1673	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028498-001	1674	1680	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028688	1677	1679	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028499	1682	1686	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001492	175	179	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028501	1800	1800	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028682	1801	1801	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028679	1815	1821	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028503	1822	1822	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028677	1825	1831	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028508	1842	1848	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001491	185	187	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028509	1850	1856	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028673	1871	1871	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028669	1881	1883	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028667	1887	1893	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001490	189	191	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028665	1899	1901	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001503	19	25	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028663	1905	1915	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028660	1951	1961	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028658	1963	1967	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028656	1969	1971	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028654	1975	1979	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015449	200	204	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028650	2001	2011	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028513	2012	2016	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028648	2015	2017	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028514	2018	2022	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028646	2019	2023	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028515	2024	2028	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028645	2025	2029	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028516	2030	2034	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028644	2031	2041	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028517	2036	2046	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028642	2043	2047	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001489	205	205	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028518	2100	2100	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	Édifice Banque d'Hochelaga
i663-PLA-1028519	2104	2108	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028520	2112	2116	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028637	2113	2117	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028635	2119	2129	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028521	2120	2124	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028633	2131	2133	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028523	2150	2160	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028524	2168	2176	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028525	2178	2180	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028526	2182	2184	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028527	2186	2188	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028529	2200	2204	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028625	2201	2203	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028619	2213	2221	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028532	2222	2226	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028617	2223	2225	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028615	2227	2229	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028534	2228	2234	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028614-001	2231	2235	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028536	2236	2242	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028612	2237	2241	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028538	2250	2254	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028540	2256	2262	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028542	2264	2270	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028544	2272	2278	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028545	2282	2286	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028551	2300	2302	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028554	2304	2308	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028555	2312	2316	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028602-001	2321	2321	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	Édifice Montreal Tramway
i663-PLA-1028602-002	2321	2321	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028598	2407	2423	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1028586	2487	2489	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015447	250	254	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001488	251	253	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001487	257	259	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015446-001	258	262	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001486	263	267	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001485	269	271	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001502	29	35	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001483	305	309	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	Clinique Laurier
i663-PLA-1015442	308	310	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015441	312	314	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015440	316	318	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015439	320	322	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001482	321	327	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015438	324	330	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001481	329	331	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001480	333	341	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015437	350	352	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015436	354	356	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015432	420	426	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023239	425	427	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015431	428	434	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015430	438	440	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023236-001	465	465	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	Pensionnat Saint-Basile
i663-PLA-1015428-001	500	530	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	Sanctuaire du Saint-Sacrement
i663-PLA-1015428-002	500	530	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015456	56	64	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001500	61	71	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023232	701	705	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023229	707	711	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023227	713	717	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023225	719	723	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015455	72	76	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023223	751	755	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023222	757	761	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023220	763	769	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023217	771	775	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023215	777	783	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015427	800	804	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015426	806	810	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023209	807	813	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015425	812	818	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023207	815	819	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015424	820	824	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023205	821	825	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015423	826	830	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023203	827	829	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015422	832	836	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023201	833	837	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015421	838	842	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023199	839	843	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015420	844	848	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015419	850	854	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015417	856	862	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015418	856	862	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023197	901	905	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023192	907	913	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015415	912	916	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023189	915	919	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015414	918	920	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023187	921	923	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015413	922	924	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1015412	926	928	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023185	927	939	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015411	930	932	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1015410	936	940	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023183	941	945	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023181	951	951	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023180-001	953	957	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023176	961	965	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1023174	967	967	avenue	du	Mont-Royal Est	Est	
i663-PLA-1001505	1	27	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001511	115	119	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	Appartements Carrière
i663-PLA-1001512	121	129	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001520	137	141	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001521	143	147	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001522	201	209	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001523	211	211	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001524	215	219	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001526	223	223	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001527	229	229	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001529	233	237	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001530	239	243	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001532	265	265	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	Édifice Sir-Mortimer-Davis-Memorial
i663-PLA-1001535	353	355	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001547	403	405	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001548	407	409	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001549	411	417	avenue	du	Mont-Royal Ouest	Ouest	
i663-PLA-1028541	3443	3447	avenue		Papineau		
i663-PLA-1028539	3465	3469	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027912	3577	3585	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027909	3587	3593	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027908	3595	3599	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027904	4001	4007	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027902	4015	4017	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027900	4021	4025	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027898	4027	4037	avenue		Papineau		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027895	4039	4047	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027892	4051	4055	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027890-001	4057	4065	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027888-001	4067	4075	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027886-001	4077	4085	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027884-001	4087	4095	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027882-001	4097	4105	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027880-001	4107	4115	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027879-001	4117	4125	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027876-001	4127	4135	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027875	4137	4147	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027873	4149	4159	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027871-001	4161	4169	avenue		Papineau		
i663-PLA-1027871-002	4161	4169	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025808	4216	4220	avenue		Papineau		
i663-PLA-2097507	4222	4226	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025812	4240	4246	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025814	4248	4254	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025816	4256	4260	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025818-001	4262	4268	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025822-001	4280	4282	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025822-002	4280A	4280A	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025824	4284	4288	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025826-001	4290	4292	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025826-002	4290	4292	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025828-001	4294	4300A	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025983-001	4333	4341	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025983-003	4343	4349	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025839	4356	4360	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025841	4362	4372	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025845-001	4382	4386	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025849	4430	4434	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025851	4436	4440	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025853	4442	4446	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025855	4448	4454	avenue		Papineau		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025856	4456	4460	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025858	4462	4466	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025993	4467	4489	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025995	4515	4527	avenue		Papineau		Cinéma Papineau
i663-PLA-1025863	4518	4526	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025864	4530	4530	avenue		Papineau		Théâtre des Variétés
i663-PLA-1025866	4538	4544	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025869	4548	4554	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025999	4555	4557	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025870	4556	4564	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025872	4566	4576	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025874	4578	4582	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026005-001	4581	4589	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026007	4591	4599	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026009	4601	4609	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025879	4602	4612	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026011	4611	4619	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025881	4614	4624	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026013	4621	4629	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025883	4626	4636	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025884	4638	4648	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026017	4647	4655	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025886	4650	4660	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026019	4657	4665	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025888	4662	4670	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026021	4667	4675	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025890	4672	4680	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025892	4682	4690	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025894	4692	4700	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025896	4702	4706	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026025	4705	4713	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025899	4708	4716	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026027-001	4715	4733	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025901	4720	4720	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025902	4726	4730	avenue		Papineau		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025904	4732	4742	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025906	4744	4752	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025908	4754	4760	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025910	4800	4802	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026033	4801	4811	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025912	4806	4810	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025914	4812	4816	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026035-001	4815	4827	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025918	4830	4838	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026039	4839	4841	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026041	4845	4859	avenue		Papineau		
i663-PLA-5028935	4845	4859	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026043	4861	4875	avenue		Papineau		
i663-PLA-5028932	4861	4875	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025922	4864	4872	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025926	5018	5028	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026047	5025	5029	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026050-001	5031	5039	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026051	5041	5049	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025930-001	5044	5048	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025932-001	5050	5058	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026054	5051	5055	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026055	5059	5071	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025934	5060	5064	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025936	5066	5070	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025937	5072	5088	avenue		Papineau		
i663-PLA-5028933	5072	5088	avenue		Papineau		
i663-PLA-5028934	5072	5088	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026059	5101	5105	avenue		Papineau		
i663-PLA-5001572	5109	5119	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026061	5125	5125	avenue		Papineau		
i663-PLA-1047147	5126	5134	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025944	5136	5140	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025945	5142	5150	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026065	5151	5185	avenue		Papineau		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025947	5152	5160	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025952	5216	5226	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025954	5228	5238	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025955	5240	5250	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025956	5252	5260	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025957	5262	5270	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025958	5272	5280	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026075-001	5279	5305	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025959	5282	5290	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025960-001	5292	5300	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025961-001	5302	5310	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025962	5312	5324	avenue		Papineau		
i663-PLA-1025966	5380	5388	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026082	5407	5411	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026084	5413	5419	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026086	5421	5431	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026087	5433	5443	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026089	5445	5455	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026091	5457	5467	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026093	5469	5479	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026096-001	5481	5491	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026097	5493	5503	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026099	5529	5529	avenue		Papineau		
i663-PLA-1026104	5595	5597	avenue		Papineau		
i663-PLA-1000296	3401	3429	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000232-001	3412	3418	avenue	du	Parc		Édifice Morin
i663-PLA-1000235	3422	3424	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000292	3451	3455	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000291	3457	3459	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000244	3458	3458	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000245	3460	3460	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000290	3463	3465	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000250	3474	3478	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000252	3480	3484	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000288	3481	3483	avenue	du	Parc		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000286	3487	3487	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000285-001	3501	3515	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000255-001	3508A	3508A	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200056	3510	3510	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200057	3512	3512	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200058	3514	3514	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000259	3516	3516	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200059	3518	3518	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200060	3520	3522	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000262	3524	3526	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000263	3654	3656	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000264	3658	3660	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200061	3662	3664	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200062	3666	3668	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200063	3670	3672	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200064	3674	3676	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000269	3678	3682	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000270	3684	3688	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200065	3690	3694	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000272	3700	3700	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000273-001	3702	3706	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200066	3708	3712	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000275	3714	3720	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200067	3724	3724	avenue	du	Parc		
i663-PLA-9200068	3734	3734	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000622	4520	4524	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000627	4525	4529	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000621	4526	4530	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000628	4531	4535	avenue	du	Parc		
i663-PLA-5026933	4537	4541	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000630	4543	4547	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000633	4561	4579	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000638	4599	4603	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000639	4605	4609	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000640-001	4611	4615	avenue	du	Parc		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000641	4617	4619	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000642-001	4623	4625	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000643	4629	4631	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000644	4635	4635	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000645	4641	4649	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000646	4651	4655	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000647	4657	4663	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000648	4669	4671	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000614	4800	4800	avenue	du	Parc		Édifice Lalonde
i663-PLA-1000612	4802	4804	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000610	4806	4808	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000609	4810	4814	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000607	4816	4818	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000652	4819	4821	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000605	4820	4824	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000654	4823	4827	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000603	4826	4828	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000655	4829	4833	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000601	4830	4834	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000656	4835	4839	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000599	4836	4840	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000598	4842	4846	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000597-001	4848	4852	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000661	4853	4857	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000595-001	4854	4858	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000663	4859	4863	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000594	4860	4864	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000665	4865	4869	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000591	4866	4870	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000666	4871	4875	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000589	4872	4876	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000668	4877	4881	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000587	4878	4880	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000670	4885	4889	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000585	4892	4898	avenue	du	Parc		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000583	5000	5004	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000581	5006	5008	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1047891	5019	5035	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000577	5020	5022	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000678	5037	5041	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000681	5043	5047	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1000569	5052	5060	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023960	5101	5111	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023958	5112	5114	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023962	5117	5117	avenue	du	Parc		Regent Theatre
i663-PLA-1023954	5120	5124	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023964	5121	5121	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023952	5126	5128	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023950	5130	5138	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023967	5131	5137	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023969	5143	5145	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023971	5147	5149	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023948	5150	5150	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023974	5151	5151	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023946	5154	5158	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023976	5157	5159	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023944	5160	5164	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023980	5167	5169	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023942	5168	5172	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023940	5174	5178	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023986	5179	5181	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023988	5185	5185	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023936	5200	5206	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023934	5208	5210	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023931	5214	5214	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023930	5220	5220	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023992	5221	5221	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023994	5225	5239	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023996	5225	5239	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023923	5250	5250	avenue	du	Parc		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023920	5258	5258	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023918	5262	5262	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023916	5268	5272	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023914	5274	5282	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024004	5277	5279	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024006	5283	5285	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023912	5284	5290	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024008	5289	5299	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024010	5289	5299	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023910	5292	5292	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023908	5300	5306	avenue	du	Parc		Appartements Fairmount Court
i663-PLA-1024011	5301	5309	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023906	5310	5318	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024012	5311	5319	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023904	5328	5332	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023902	5334	5334	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024013	5335	5335	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024014	5341	5345	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024015-001	5347	5351	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023900	5352	5352	avenue	du	Parc		Appartements King George
i663-PLA-1024016	5353	5357	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024017	5359	5363	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024018	5365	5369	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023898	5368	5372	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024019	5371	5375	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023896-001	5376	5376	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024020	5377	5381	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023894	5380	5380	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024021	5383	5387	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023892	5386	5386	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024022	5389	5399	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023888	5396	5398	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023886	5402	5404	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024023-001	5403	5405	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024024	5407	5411	avenue	du	Parc		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024025	5415	5415	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024026	5417	5423	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024027	5425	5429	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024028-001	5431	5433	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023882	5434	5434	avenue	du	Parc		Église anglicane de l'Ascension
i663-PLA-1024029-001	5437	5441	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023880	5440	5444	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024030	5443	5447	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024031	5449	5451	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023877	5464	5468	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024033	5563	5565	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024034	5569	5579	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023871	5570	5578	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023870	5580	5586	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024037	5585	5589	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023869	5596	5600	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023867	5602	5604	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023865	5608	5608	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023859	5626	5644	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023854	5660	5664	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023852	5668	5670	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023849	5672	5678	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024048	5675	5679	avenue	du	Parc		Banque d'épargne de la Cité et du district de Montréal
i663-PLA-1023848	5680	5682	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024049	5681	5681	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023846	5682	5682	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024050	5683	5687	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024051	5689	5695	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023842	5710	5718	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024052	5711	5723	avenue	du	Parc		Cinéma Rialto
i663-PLA-1023840	5722	5726	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024053	5727	5733	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023834	5800	5806	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024055	5801	5811	avenue	du	Parc		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023831	5810	5814	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024056-001	5815	5819	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023829	5822	5828	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023827	5830	5830	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024058	5833	5837	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023825	5834	5840	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024059	5839	5843	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024060	5845	5849	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024062	5857	5861	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024063	5863	5867	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024064	5869	5873	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024065	5875	5879	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024066-001	5881	5885	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023810-001	5884	5888	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023808-001	5890	5894	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023804	5896	5906	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023806-001	5896	5906	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024069	5905	5909	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023802-001	5908	5910	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023802-002	5908	5910	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024070	5911	5915	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024071	5917	5921	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023798	5918	5922	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024072	5923	5927	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023797	5926	5938	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024073	5929	5933	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024074	5935	5939	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024075	5941	5945	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023795	5944	5956	avenue	du	Parc		Appartements Belnord
i663-PLA-1024076-001	5947	5951	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024077	5953	5957	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024078-001	5959	5963	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024079-001	5965	5969	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024080	5971	5975	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024081	5977	5981	avenue	du	Parc		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023791	5980	5982	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024082	5983	5987	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023789	5986	5992	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024083	5989	5993	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024084	5995	5999	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023787	5998	6000	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024085	6001	6005	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024086	6007	6011	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023785	6010	6012	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024087	6013	6017	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023783	6014	6016	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024088	6019	6023	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023781	6022	6032	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024089	6025	6029	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024090	6031	6035	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023779	6036	6040	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024091-001	6037	6041	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023777	6042	6046	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024092	6043	6047	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023775	6048	6052	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023770	6054	6058	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024094-001	6055	6059	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023766	6060	6064	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024095-001	6061	6065	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023764	6066	6070	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024096	6067	6077	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023763	6072	6074	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023761	6078	6078	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024097	6079	6089	avenue	du	Parc		
i663-PLA-5028969	6079	6089	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1023759	6080	6082	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024098	6091	6093	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024099	6097	6107	avenue	du	Parc		
i663-PLA-1024100	6201	6201	avenue	du	Parc		Édifice Bovril
i663-PLA-1022914	3662	3666	avenue	du	Parc-La Fontaine		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022916-001	3668	3672	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022920	3686	3690	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022922	3692	3694	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022924	3696	3700	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022926-001	3702	3706	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022928	3708	3712	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022930	3714	3718	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022933	3720	3724	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022937	3726	3730	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022939	3732	3736	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022941-001	3738	3738	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022943-001	3744	3748	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022945	3750	3754	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022950	3758	3760	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022951	3766	3770	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022952	3772	3774	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022953	3776	3778	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-5029636	3800	3804	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022957-001	3806	3810	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022959-001	3812	3816	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022961-001	3818	3820	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022963	3824	3826	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022965	3830	3832	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022968	3836	3836	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022970	3840	3846	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022975	3862	3866	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022978	3868	3872	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022980	3874	3878	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022982	3880	3884	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022984	3886	3890	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1046248	3892	3892	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022986-001	3898	3898	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022989	3902	3906	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022991-001	3908	3910	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022993	3912	3918	avenue	du	Parc-La Fontaine		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022995	3920	3924	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1022997	3926	3930	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023002	3932	3936	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-8000406	3933	3939	avenue	du	Parc-La Fontaine		Vespasienne du parc La Fontaine
i663-PLA-1023007	3950	3954	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-5029624-001	3956	3960	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-5029624-002	3956	3960	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023011-001	3962	3966	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023013	3968	3972	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023015	3974	3978	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023017	3980	3984	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023019	3986	3990	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023021	3992	3996	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023034	4010	4014	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023037	4022	4022	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023039	4026	4030	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1023040	4032	4036	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014677	4068	4072	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014679	4074	4078	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014683	4088	4108	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014688	4116	4120	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014690	4122	4124	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014692-001	4126	4130	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014692-002	4126	4130	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014697	4148	4152	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014700	4154	4158	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014705	4160	4164	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014707	4166	4170	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014709	4172	4176	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1014711	4178	4182	avenue	du	Parc-La Fontaine		
i663-PLA-1034593	117	119	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034592	151	173	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034576	16	28	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034580	200	204	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034581	206	210	avenue	des	Pins Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034582	250	260	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034584	262	266	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034585	268	272	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034586	274	278	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034587	280	284	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-5030249-001	365	365	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034577	50	58	avenue	des	Pins Est	Est	
i663-PLA-1034598-001	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal
i663-PLA-1034598-002	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal
i663-PLA-1034598-003	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal
i663-PLA-1034598-004	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal
i663-PLA-1034598-005	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal
i663-PLA-1034598-006	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal
i663-PLA-1034598-007	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Hôtel-Dieu de Montréal
i663-PLA-1034598-008	209	251	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	Couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal
i663-PLA-1044659	220	220	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	École Thomas-D'Arcy-McGee
i663-PLA-1044658	406	406	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044657	418	418	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031618	456	456	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031622	506	506	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031623	510	510	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031625	514	514	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031626	522	522	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031627	528	528	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031629	532	532	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031631	536	536	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031633-001	542	542	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1031633-002	546	546	avenue	des	Pins Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033255	1	1	avenue		Van Horne		Entrepôt de la compagnie St. Lawrence Warehousing
i663-PLA-1033262	129	129	avenue		Van Horne		
i663-PLA-1033264	135	139	avenue		Van Horne		
i663-PLA-1025056	150	164	avenue		Van Horne		
i663-PLA-1033252	170	174	avenue		Van Horne		
i663-PLA-1033249	220	220	avenue		Van Horne		
i663-PLA-5004200	222	222	avenue		Van Horne		
i663-PLA-1001718	100	100	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	École de l'Enfant Jesus
i663-PLA-1023433	1000	1002	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023480	1001	1003	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023434	1008	1010	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023479	1011	1013	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023435	1012	1014	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023436	1016	1018	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023478-001	1017	1019	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023478-002	1017	1019	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023477-001	1021	1025	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023477-002	1021	1025	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023437	1022	1024	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023438	1028	1030	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023476	1029	1033	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023475	1035	1037	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023439	1036	1036	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023474	1041	1041	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023473	1101	1103	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023472	1109	1111	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023471-001	1115	1117	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023470-001	1123	1123	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023469-001	1131	1135	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023468-001	1139	1143	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023467-001	1147	1149	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023466	1155	1157	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001719	116	120	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023441	1200	1204	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023442	1206	1210	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023443	1212	1216	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1022307	1215	1225	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001720	122	132	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023444	1220	1222	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023445	1228	1234	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023446	1238	1240	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023465	1245	1249	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023447	1250	1250	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023464	1251	1255	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023448-001	1256	1260	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023463	1261	1261	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023449	1262	1266	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023462	1265	1265	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023450-001	1268	1272	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023461	1273	1277	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023451	1274	1276	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023460	1279	1283	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023459	1285	1293	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023457	1309	1311	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023453	1310	1310	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	École primaire Paul-Bruchési
i663-PLA-1023456-001	1321	1321	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023455-001	1327	1327	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023454	1331	1337	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001722	134	144	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028898	1340	1350	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Église Saint-Stanislas-de-Kostka
i663-PLA-1028898-001	1340	1350	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Presbytère Saint-Stanislas-de-Kostka
i663-PLA-5026708	1451	1461	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1047165	1456	1456	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028902	1462	1472	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029095	1463	1467	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029093	1469	1469	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029091	1475	1477	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028904	1480	1486	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029089	1481	1481	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029087	1487	1487	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029085	1493	1497	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001793	155	157	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Académie du Boulevard
i663-PLA-1028905	1550	1560	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029083	1551	1561	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-5028974	1551	1561	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029081	1563	1567	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028906	1564	1564	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029079	1569	1573	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028907	1570	1570	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029076	1575	1579	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028908	1576	1578	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028910	1580	1588	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029074	1581	1589	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028912	1590	1594	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029072	1591	1599	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029070	1601	1605	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028915	1650	1650	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029068	1651	1651	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029066	1653	1659	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028916	1656	1656	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028918	1662	1662	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028921	1666	1670	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028923	1674	1678	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028925	1682	1686	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028927	1688	1692	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001723-001	170	174	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028928	1700	1700	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001792-001	171	175	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001724	176	180	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001790	177	181	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-5030522	177	181	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-5030523	177	181	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001725	182	184	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028951	1980	1980	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028953	1986	1996	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001726	200	204	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028955-001	2000	2000	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Église Saint-Pierre-Claver
i663-PLA-1028955-002	2000	2000	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Presbytère Saint-Pierre-Claver
i663-PLA-1001788	201	205	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029028	2031	2033	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029026	2035	2037	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029024	2041	2043	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029022	2045	2049	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001727	206	210	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001786	207	209	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029018	2109	2109	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028958	2110	2110	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	École Saint-Pierre-Claver
i663-PLA-1029015	2117	2117	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001729	212	216	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029013	2125	2129	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001784	213	217	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029011	2131	2135	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029009	2137	2141	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1029007	2143	2147	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028999	2175	2175	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001731	218	222	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028997	2185	2185	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001782	219	223	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1028995	2195	2195	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001733	224	224	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001780	225	227	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001777	231	231	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001776	241	245	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001774	247	251	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001736	300	302	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001772	305	305	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001737	306	310	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-5032545	312	316	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001770	319	319	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001739	324	324	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001768	325	325	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001741	326	326	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001743	350	354	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001766	351	355	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001764	357	361	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001745	358	362	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001762	367	375	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001747	370	374	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001748	376	380	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001760	377	381	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001750	382	384	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001758	383	383	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001756	389	389	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001752	390	390	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1020717	400	404	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023515	401	401	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023404-001	406	410	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023514	407	411	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023405	412	412	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023513	415	417	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023512	423	425	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023407	424	426	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023511	433	433	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023408	450	450	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023510	451	451	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023409	456	458	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023509	457	461	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023410	460	464	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023508	463	467	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023411	466	470	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023507	469	473	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023506	475	479	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023505	481	485	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023504	487	491	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023412	500	500	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023503	501	505	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023413	506	506	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023502-001	507	511	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023414	512	512	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023501-001	513	517	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001795	59	95	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Providence du Saint-Enfant-Jésus
i663-PLA-5004003	74	74	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023415	750	750	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Église Mount Royal United
i663-PLA-1023500	751	755	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023499	757	761	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023498	763	763	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023416	774	774	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	Maison Jean-Baptiste-Soucy
i663-PLA-1023497	775	777	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023496	779	779	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023417	780	780	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001714	80	82	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023418	800	808	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023495	801	805	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023494	807	811	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023419	810	814	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023420	816	820	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023493	819	821	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023421	822	826	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023492	823	825	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023422	832	834	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-5030521-001	86	90	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023423	900	900	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023424	906	910	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023425	912	916	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023488	917	917	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023426	918	922	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023487	921	921	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023427	924	928	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023486	925	933	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023428	930	936	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023485	935	939	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023429	940	942	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023430	950	954	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023483	951	953	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023431	956	960	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023482	959	961	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023432	964	966	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1023481	967	969	boulevard		Saint-Joseph Est	Est	
i663-PLA-1001691	100	102	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001823	101	101	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001689	106	110	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001825	107	111	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001798	11	11	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001687	112	112	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001827	113	117	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001685-001	118	122	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001828	119	123	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001684	124	128	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001829	125	129	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001682	130	134	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001831	131	135	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001833	137	141	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001681-001	138	140	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001678-001	142	142	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001835	143	147	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001677	146	150	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001836	149	153	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001838	155	159	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001840	161	165	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001800	19	19	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001675	200	204	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001842	201	203	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001843	205	209	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001674	206	210	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001803	21	23	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001846	211	215	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001673	212	216	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001848	217	221	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001671	218	222	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001849	223	227	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001670	224	224	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001852	229	231	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001668	230	234	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001667	236	240	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001855	239	243	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001666	242	242	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001858	245	249	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001665	250	254	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001664	256	258	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001663	260	264	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001662	266	270	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001805	27	29	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001661	272	276	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001660-001	278	282	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001859	285	289	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001659	286	288	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001861	291	291	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001657	292	292	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001655	296	296	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001863	297	297	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001807	31	31	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001707	32	34	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001654	352	356	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001652	358	364	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001865	361	365	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001868	367	371	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001870	373	373	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001871	379	381	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001873	385	387	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001874	391	391	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001876	397	397	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001650	402	406	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001649	410	414	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001705	50	52	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001809	51	53	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001701	56	60	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001699	62	66	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001812	63	67	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001697	68	68	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001813	69	73	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001815	77	79	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001694-001	80	82	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001817	83	85	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001819	87	89	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001692	88	88	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001821-001	93	93	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001821-002	93	93	boulevard		Saint-Joseph Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033615-001	3435	3441	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033612	3451	3455	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033611	3461	3463	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033610	3467	3471	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033609-001	3473	3475	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033608	3477	3483	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033606	3495	3497	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033605	3499	3501	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033604	3501	3503	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033603	3505	3511	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033600	3525	3529	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033596	3563	3595	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1044447	3590	3590	boulevard		Saint-Laurent		Édifice Banque Dominion
i663-PLA-1044448	3600	3606	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1044449	3608	3610	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033593	3611	3613	boulevard		Saint-Laurent		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1044450	3612	3614	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044451	3616	3618	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044452	3620	3622	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033591	3623	3631	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044453	3624	3626	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044454	3628	3630	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044455	3632	3634	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033590	3633	3637	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044456	3636	3638	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033589	3639	3641	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044457	3640	3642	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Préfontaine
i663-PLA-1033588	3643	3651	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044458	3644	3646	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Préfontaine
i663-PLA-1044459	3648	3650	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Préfontaine
i663-PLA-1044462	3650	3650	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044460	3652	3654	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Préfontaine
i663-PLA-1033587	3653	3655	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044461	3656	3658	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Préfontaine
i663-PLA-1044463	3660	3662	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044464	3664	3666	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044465	3668	3670	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1033585	3669	3671	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044466	3672	3676	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044467	3678	3680	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1033583	3681	3685	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044468	3682	3684	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044469	3686	3696	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044470	3698	3700	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044471	3702	3704	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044472	3706	3708	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1044473	3710	3714	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Baxter Block
i663-PLA-1033580	3711	3717	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033579	3719	3725	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1044474	3724	3730	boulevard	Saint-Laurent			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033489	3750	3754	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033490	3756	3758	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033491	3760	3762	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033492	3764	3766	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033493	3768	3770	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033577	3773	3775	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033576	3779	3779	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033498	3798	3800	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033500	3806	3808	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033501	3810	3812	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033502	3814	3816	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033504	3826	3832	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033571	3831	3833	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033570	3837	3839	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033569	3841	3843	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033508	3868	3870	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033509	3872	3874	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033510	3876	3878	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033564	3891	3893	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033563	3895	3895	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033513	3898	3906	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033562	3899	3901	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033561	3903	3905	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033560	3907	3907	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033516	3950	3950	boulevard		Saint-Laurent		Bain Schubert
i663-PLA-1033559-001	3953	3959	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033559-002	3953	3959	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033517	3956	3958	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033518	3960	3964	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033558	3961	3971	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033519	3966	3976	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033557	3981	3981	boulevard		Saint-Laurent		Édifice Cooper
i663-PLA-1033556	3991	3991	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033555	3993	3995	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1033553	4007	4021	boulevard		Saint-Laurent		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033520	4040	4060	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Vineberg
i663-PLA-1011699	4051	4057	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011697	4059	4065	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033521	4062	4062	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011695	4067	4075	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-5024517	4068	4078	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011691	4087	4093	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011687	4099	4101	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033526-001	4116	4124	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011679	4125	4127	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033527	4128	4134	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011677	4129	4131	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011675	4133	4139	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033528-001	4136	4142	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011673	4141	4143	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011671	4145	4147	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033529-001	4146	4158	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011669	4149	4151	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011665	4157	4159	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033530	4160	4160	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011663	4161	4177	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033532	4232	4234	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033533	4238	4238	boulevard	Saint-Laurent			Édifice City House Furnishing
i663-PLA-1011658	4241	4245	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011656-001	4247	4249	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011649	4275	4277	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011647	4279	4281	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011645	4283	4285	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011643	4287	4289	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011641	4291	4293	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011639	4295	4297	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033537	4296	4298	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011637	4299	4299	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033538	4300	4302	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033539	4304	4306	boulevard	Saint-Laurent			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033540	4310	4316	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033541	4318	4320	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033542	4324	4328	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033543	4350	4356	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011634	4351	4355	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033544	4358	4364	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033546	4378	4384	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011626	4379	4379	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011624	4385	4389	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033425	4396	4410	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011619	4409	4411	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011617	4415	4417	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1033552	4436	4450	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1011606	4465	4467	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Banque d'épargne de la Cité et du district de Montréal
i663-PLA-1011604	4475	4495	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001077	4521	4521	boulevard	Saint-Laurent			Édifice Banque de Montréal
i663-PLA-1001075	4556	4560	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001081	4561	4565	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001082	4567	4573	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001084	4587	4595	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001085	4597	4607	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001073	4600	4602	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001072	4606	4616	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001086	4609	4619	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001071	4620	4620	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001087	4621	4623	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-5006566	4625	4627	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001088	4629	4635	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001070-001	4634	4636	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001089	4637	4643	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001069-001	4638	4660	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001069-002	4638	4660	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001090-001	4661	4675	boulevard	Saint-Laurent			
i663-PLA-1001091	4801	4807	boulevard	Saint-Laurent			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001065	4828	4832	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001064	4834	4838	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001063	4840	4846	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001062	4848	4850	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001094	4853	4857	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001095	4859	4865	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001061	4866	4866	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001096	4871	4873	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001059	4892	4910	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001708	4892	4910	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001097-001	4893	4899	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001099	4903	4905	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001057	5002	5004	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001056	5008	5012	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001055	5014	5018	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001052	5040	5042	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001051	5044	5046	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1001049	5060	5060	boulevard		Saint-Laurent		Édifice Merchant’s Bank of Canada
i663-PLA-1026504	5114	5124	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026511	5117	5121	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026513	5123	5125	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026517	5129	5133	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026519	5135	5137	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026521	5139	5141	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026523	5143	5145	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026525	5149	5151	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026496	5152	5162	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026527	5153	5155	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026529	5157	5159	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026531	5163	5165	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026494	5164	5168	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026532	5167	5171	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026492	5170	5172	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026534	5173	5177	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026490	5174	5178	boulevard		Saint-Laurent		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026538	5187	5191	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026540	5193	5195	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026486	5200	5204	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026542-001	5201	5217	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026484	5206	5210	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026482	5212	5214	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026480	5220	5220	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026544	5221	5225	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026478	5226	5230	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026547	5231	5235	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026549	5237	5241	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026552	5243	5245	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026554	5247	5251	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026555	5253	5263	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026472	5256	5258	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026470	5260	5262	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026468	5264	5266	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026466	5270	5272	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026464	5274	5276	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026462	5278	5288	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026460	5294	5302	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026558	5301	5303	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026458	5304	5308	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026559	5307	5309	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026456	5310	5314	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026454	5316	5320	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026452	5322	5326	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026450	5328	5332	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026448	5334	5338	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026446	5340	5344	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026444	5346	5350	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026566	5351	5355	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026437	5364	5368	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026570	5381	5383	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026432	5386	5388	boulevard		Saint-Laurent		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026574-001	5405	5437	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-5034540-001	5428	5432	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-5032200	5448	5458	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-5032202	5448	5458	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026418	5460	5464	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026410	5490	5490	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026577	5505	5505	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026408	5550	5558	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026404	5570	5580	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026402	5582	5592	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026400	5594	5598	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026392	5706	5706	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026390	5710	5710	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026384	5752	5756	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026382	5758	5762	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026376	5776	5782	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026374	5786	5792	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026605	5817	5817	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1026366	5818	5832	boulevard		Saint-Laurent		
i663-PLA-1000383	17	19	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-PLA-1000385	21	25	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-PLA-1031548	3415	3415	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031547	3417	3417	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031546	3419	3421	rue		Aylmer		
i663-PLA-9200001	3423	3427	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031542	3429	3431	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031541	3433	3433	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031540	3435	3435	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031469-001	3436	3436	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031469-002	3436	3436	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031539	3437	3437	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031538	3439	3439	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031470	3440	3440	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031537	3441	3441	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031471	3450	3450	rue		Aylmer		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1031472	3454	3456	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031534	3467	3467	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031533	3469	3469	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031532	3471	3471	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031475-001	3472	3474	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031531	3473	3473	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031530	3475	3475	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031476-001	3476	3476	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031476-002	3476	3476	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031529	3477	3477	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031528	3479	3479	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031477-001	3480	3484	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031477-002	3480	3484	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031527	3481	3481	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031526	3485	3485	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031478	3488	3490	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031525	3489	3491	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031524	3493	3499	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031484	3500	3500	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031523	3501	3503	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031485	3504	3504	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031522	3505	3507	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031486	3508	3508	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031487	3510	3512	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031521	3511	3511	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031488	3514	3516	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031489	3520	3520	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031490	3522	3524	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031491	3528	3528	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031519-001	3531	3531	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031519-002	3531	3531	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031492	3532	3532	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031493	3534	3534	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031518	3535	3535	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031517-001	3537	3537	rue		Aylmer		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1031494	3538	3538	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031516	3541	3541	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031495	3542	3544	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031496	3546	3546	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031497	3550	3550	rue		Aylmer		
i663-PLA-5029588-001	3551	3553	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031498	3552	3552	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031499	3556	3556	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031513	3557	3557	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031512	3561	3563	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031500	3562	3564	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031511	3565	3567	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031501	3568	3568	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031502	3570	3570	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031510	3571	3573	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031503	3574	3574	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031507	3575	3577	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031504	3578	3578	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031506	3579	3581	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031505	3584	3584	rue		Aylmer		
i663-PLA-1046408	3587	3587	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031600	3608	3624	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031616-001	3615	3619	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031615-001	3621	3621	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031614	3625	3625	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031601	3626	3626	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031613	3629	3629	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031602	3630	3630	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031612	3633	3633	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031603	3634	3634	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031611	3637	3637	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031609	3651	3651	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031608	3653	3653	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031607	3655	3655	rue		Aylmer		
i663-PLA-1031606	3657	3657	rue		Aylmer		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034657	21	23	rue		Bagg		
i663-PLA-1034656	25	27	rue		Bagg		
i663-PLA-1034655	29	31	rue		Bagg		
i663-PLA-1034654	33	35	rue		Bagg		
i663-PLA-1034643	50	54	rue		Bagg		
i663-PLA-1034653	51	51	rue		Bagg		
i663-PLA-1034644	56	60	rue		Bagg		
i663-PLA-1034652	57	61	rue		Bagg		
i663-PLA-1034645	62	66	rue		Bagg		
i663-PLA-1034651	65	69	rue		Bagg		
i663-PLA-1034646	68	72	rue		Bagg		
i663-PLA-1034650	71	75	rue		Bagg		
i663-PLA-1034647	74	78	rue		Bagg		
i663-PLA-1034649	79	83	rue		Bagg		
i663-PLA-1034648	80	84	rue		Bagg		
i663-PLA-1025941	1681	1687	rue		Barrette		
i663-PLA-1023173	959	959	rue		Barrière		
i663-PLA-1046813	963	963	rue		Barrière		
i663-PLA-5029640	980	980	rue		Barrière		
i663-PLA-1044665	3709	3711	rue		Basset		
i663-PLA-1020221	3417	3419	rue		Bercy		
i663-PLA-1020195-001	3426	3432	rue		Bercy		
i663-PLA-1020200	3440	3442	rue		Bercy		
i663-PLA-1020209	3445	3447	rue		Bercy		
i663-PLA-1020202-001	3446	3448	rue		Bercy		
i663-PLA-1020207	3451	3451	rue		Bercy		
i663-PLA-1027210	118	122	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027208	150	162	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027226	16	18	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027206	170	180	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033241	171	177	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1047628	182	186	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027204	200	200	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027202	204	208	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033231	21	23	rue		Bernard Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027200	210	216	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033233	25	27	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027198	272	274	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033243	273	281	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033245	371	387	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033235	51	77	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027228	8	10	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027222	80	80	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033237	81	99	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027220	84	86	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027218	88	94	rue		Bernard Ouest	Ouest	
i663-PLA-1022264	3671	3673	rue		Berri		
i663-PLA-5029754	3707	3711	rue		Berri		
i663-PLA-1022258	3713	3717	rue		Berri		
i663-PLA-1022256-001	3719	3723	rue		Berri		
i663-PLA-1022254-001	3725	3729	rue		Berri		
i663-PLA-1022252	3731	3735	rue		Berri		
i663-PLA-1022121	3816	3818	rue		Berri		
i663-PLA-1022239	3819	3827	rue		Berri		
i663-PLA-1022124	3820	3822	rue		Berri		
i663-PLA-1022126	3826	3828	rue		Berri		
i663-PLA-1022237-001	3829	3837	rue		Berri		
i663-PLA-1022130-001	3834	3842	rue		Berri		
i663-PLA-1022235	3839	3843	rue		Berri		
i663-PLA-1022132	3844	3846	rue		Berri		
i663-PLA-1022233	3845	3853	rue		Berri		
i663-PLA-1022134	3848	3848	rue		Berri		
i663-PLA-1022136	3852	3856	rue		Berri		
i663-PLA-1022231	3855	3861	rue		Berri		
i663-PLA-1046682	3858	3862	rue		Berri		
i663-PLA-1022138	3864	3868	rue		Berri		
i663-PLA-1022229-001	3865	3869	rue		Berri		
i663-PLA-1022229-002	3865	3869	rue		Berri		
i663-PLA-1022140	3870	3874	rue		Berri		
i663-PLA-1022227	3871	3875	rue		Berri		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022142	3876	3878	rue		Berri		
i663-PLA-1022225	3877	3881	rue		Berri		
i663-PLA-1022144	3882	3886	rue		Berri		
i663-PLA-1022223	3883	3887	rue		Berri		
i663-PLA-5000140	3888	3892	rue		Berri		
i663-PLA-1022221-001	3889	3893	rue		Berri		
i663-PLA-1022146	3894	3898	rue		Berri		
i663-PLA-1022219	3895	3899	rue		Berri		
i663-PLA-1022217	3901	3905	rue		Berri		
i663-PLA-1022148	3902	3904	rue		Berri		
i663-PLA-1022150	3906	3908	rue		Berri		
i663-PLA-1022215	3907	3911	rue		Berri		
i663-PLA-1022152	3910	3912	rue		Berri		
i663-PLA-1022213	3913	3917	rue		Berri		
i663-PLA-1022154	3914	3916	rue		Berri		
i663-PLA-1022156	3918	3920	rue		Berri		
i663-PLA-1022158	3922	3924	rue		Berri		
i663-PLA-1022209	3925	3929	rue		Berri		
i663-PLA-1022160	3926	3926	rue		Berri		
i663-PLA-1022162	3930	3934	rue		Berri		
i663-PLA-1022207	3931	3933	rue		Berri		
i663-PLA-1022164	3936	3940	rue		Berri		
i663-PLA-1022205	3937	3941	rue		Berri		
i663-PLA-1022166	3942	3946	rue		Berri		
i663-PLA-1022168	3948	3950	rue		Berri		
i663-PLA-1022198	3949	3953	rue		Berri		
i663-PLA-1022196	3955	3959	rue		Berri		
i663-PLA-1022170	3956	3956	rue		Berri		
i663-PLA-1022171-001	3958	3958	rue		Berri		
i663-PLA-5000849	3962	3962	rue		Berri		
i663-PLA-1022192	3967	3971	rue		Berri		
i663-PLA-1022173	3968	3968	rue		Berri		
i663-PLA-1022175	3972	3974	rue		Berri		
i663-PLA-1022190	3973	3977	rue		Berri		
i663-PLA-1022177	3978	3978	rue		Berri		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022189	3979	3981	rue		Berri		
i663-PLA-1022188	3985	3989	rue		Berri		
i663-PLA-1022181	3986	3994	rue		Berri		
i663-PLA-1022187	3995	4001	rue		Berri		
i663-PLA-1022183	3996	4006	rue		Berri		
i663-PLA-1022184	4008	4018	rue		Berri		
i663-PLA-1022185	4020	4030	rue		Berri		
i663-PLA-1013699	4050	4052	rue		Berri		
i663-PLA-1013701	4054	4056	rue		Berri		
i663-PLA-1013703	4058	4060	rue		Berri		
i663-PLA-1013946	4061	4061	rue		Berri		
i663-PLA-1013706-001	4066	4066	rue		Berri		
i663-PLA-1013944	4067	4067	rue		Berri		
i663-PLA-1013942	4069	4069	rue		Berri		
i663-PLA-1013708	4072	4072	rue		Berri		
i663-PLA-1013710	4078	4078	rue		Berri		
i663-PLA-1013940	4079	4079	rue		Berri		
i663-PLA-1013712	4080	4082	rue		Berri		
i663-PLA-1013938	4083	4083	rue		Berri		
i663-PLA-1013714	4084	4086	rue		Berri		
i663-PLA-1013936	4085	4085	rue		Berri		
i663-PLA-1013716-001	4088	4090	rue		Berri		
i663-PLA-1013934-001	4091	4091	rue		Berri		
i663-PLA-1013718	4092	4092	rue		Berri		
i663-PLA-1013932	4095	4099	rue		Berri		
i663-PLA-1013720	4096	4096	rue		Berri		
i663-PLA-1013722	4100	4100	rue		Berri		
i663-PLA-1013930	4103	4107	rue		Berri		
i663-PLA-1013724	4104	4106	rue		Berri		
i663-PLA-1013725	4108	4110	rue		Berri		
i663-PLA-1013929	4109	4109	rue		Berri		
i663-PLA-1013728	4112	4114	rue		Berri		
i663-PLA-1013927	4113	4115	rue		Berri		
i663-PLA-1013730	4116	4118	rue		Berri		
i663-PLA-1013924	4117	4119	rue		Berri		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013731	4120	4120	rue	Berri			
i663-PLA-1013923	4121	4123	rue	Berri			
i663-PLA-1013733	4124	4124	rue	Berri			
i663-PLA-1013735	4128	4130	rue	Berri			
i663-PLA-1013737	4132	4134	rue	Berri			
i663-PLA-1013739	4136	4136	rue	Berri			
i663-PLA-1013920	4141	4141	rue	Berri			
i663-PLA-1013741	4142	4142	rue	Berri			
i663-PLA-1013743	4144	4146	rue	Berri			
i663-PLA-1013918	4145	4145	rue	Berri			
i663-PLA-1013745	4148	4150	rue	Berri			
i663-PLA-1013915	4149	4151	rue	Berri			
i663-PLA-1013914	4153	4153	rue	Berri			
i663-PLA-1013911	4157	4159	rue	Berri			
i663-PLA-1013910	4161	4161	rue	Berri			
i663-PLA-1013907	4165	4165	rue	Berri			
i663-PLA-1013905	4169	4171	rue	Berri			
i663-PLA-1013902	4173	4183	rue	Berri			
i663-PLA-1013749	4232	4232	rue	Berri			
i663-PLA-1013752	4234	4236	rue	Berri			
i663-PLA-1013754	4238	4240	rue	Berri			
i663-PLA-1013755	4242	4244	rue	Berri			
i663-PLA-1013900	4245	4249	rue	Berri			École Louis-Hippolyte-La Fontaine
i663-PLA-1013758	4246	4248	rue	Berri			
i663-PLA-1013760	4250	4252	rue	Berri			
i663-PLA-1013762	4254	4256	rue	Berri			
i663-PLA-1013764	4258	4264	rue	Berri			
i663-PLA-1013898	4265	4269	rue	Berri			
i663-PLA-1013769	4268	4268	rue	Berri			
i663-PLA-1013896	4271	4275	rue	Berri			
i663-PLA-1013770	4272	4272	rue	Berri			
i663-PLA-1013772	4276	4276	rue	Berri			
i663-PLA-1013894	4277	4281	rue	Berri			
i663-PLA-1013774	4278	4280	rue	Berri			
i663-PLA-1013892	4283	4287	rue	Berri			

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013776	4286	4290	rue		Berri		
i663-PLA-1013890	4289	4293	rue		Berri		
i663-PLA-1013778	4292	4296	rue		Berri		
i663-PLA-1013887	4295	4299	rue		Berri		
i663-PLA-1013780	4298	4300	rue		Berri		
i663-PLA-1013885	4301	4305	rue		Berri		
i663-PLA-1013782	4302	4304	rue		Berri		
i663-PLA-1013784	4306	4308	rue		Berri		
i663-PLA-1013883	4307	4311	rue		Berri		
i663-PLA-1013786	4310	4312	rue		Berri		
i663-PLA-1013881	4313	4317	rue		Berri		
i663-PLA-1013788	4314	4318	rue		Berri		
i663-PLA-1013879	4319	4323	rue		Berri		
i663-PLA-1013790	4320	4324	rue		Berri		
i663-PLA-1013877	4325	4329	rue		Berri		
i663-PLA-1013794	4326	4330	rue		Berri		
i663-PLA-1013875	4331	4335	rue		Berri		
i663-PLA-1013796	4332	4334	rue		Berri		
i663-PLA-1013873	4337	4341	rue		Berri		
i663-PLA-1013871	4343	4347	rue		Berri		
i663-PLA-1013867	4353	4361	rue		Berri		
i663-PLA-1013801	4354	4358	rue		Berri		
i663-PLA-1013869	4355	4357	rue		Berri		
i663-PLA-1013803	4360	4364	rue		Berri		
i663-PLA-1013865	4363	4367	rue		Berri		
i663-PLA-1013805	4366	4370	rue		Berri		
i663-PLA-1013863	4369	4373	rue		Berri		
i663-PLA-1013807	4372	4376	rue		Berri		
i663-PLA-1013861	4375	4379	rue		Berri		
i663-PLA-1013809	4378	4382	rue		Berri		
i663-PLA-1013859	4381	4385	rue		Berri		
i663-PLA-1013811	4384	4388	rue		Berri		
i663-PLA-1013857	4387	4391	rue		Berri		
i663-PLA-1013816	4390	4396	rue		Berri		
i663-PLA-1013855	4393	4397	rue		Berri		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013853	4399	4403	rue		Berri		
i663-PLA-1013818	4400	4404	rue		Berri		
i663-PLA-1013851	4405	4409	rue		Berri		
i663-PLA-1013820	4406	4408	rue		Berri		
i663-PLA-1013822	4410	4412	rue		Berri		
i663-PLA-1013849	4411	4415	rue		Berri		
i663-PLA-1013824	4414	4416	rue		Berri		
i663-PLA-1013826	4418	4420	rue		Berri		
i663-PLA-1013828	4424	4424	rue		Berri		
i663-PLA-1013830	4426	4428	rue		Berri		
i663-PLA-1013832	4432	4432	rue		Berri		
i663-PLA-1013834	4434	4434	rue		Berri		
i663-PLA-1013836	4438	4438	rue		Berri		
i663-PLA-1013838	4442	4444	rue		Berri		
i663-PLA-1013840-001	4446	4446	rue		Berri		
i663-PLA-1021006	4545	4551	rue		Berri		
i663-PLA-1020926	4548	4558	rue		Berri		
i663-PLA-1020932	4570	4572	rue		Berri		
i663-PLA-1020933-001	4574	4580	rue		Berri		
i663-PLA-5025156-001	4584	4588	rue		Berri		
i663-PLA-1020936	4596	4598	rue		Berri		
i663-PLA-1020938	4650	4656	rue		Berri		
i663-PLA-1020999	4651	4653	rue		Berri		
i663-PLA-1020997	4655	4663	rue		Berri		
i663-PLA-1020939	4660	4662	rue		Berri		
i663-PLA-1020995	4665	4665	rue		Berri		
i663-PLA-1020941	4666	4676	rue		Berri		
i663-PLA-1020993	4669	4673	rue		Berri		
i663-PLA-1020991	4677	4677	rue		Berri		
i663-PLA-1020942	4678	4688	rue		Berri		
i663-PLA-1020989	4681	4683	rue		Berri		
i663-PLA-1020985	4689	4691	rue		Berri		
i663-PLA-1020944	4690	4700	rue		Berri		
i663-PLA-1020983	4693	4695	rue		Berri		
i663-PLA-1020981	4697	4699	rue		Berri		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020946	4702	4702	rue		Berri		
i663-PLA-1020947	4704	4704	rue		Berri		
i663-PLA-1020979	4705	4705	rue		Berri		
i663-PLA-1020948	4708	4708	rue		Berri		
i663-PLA-1020950	4710	4710	rue		Berri		
i663-PLA-1020952	4714	4714	rue		Berri		
i663-PLA-5034516	4715	4715	rue		Berri		
i663-PLA-1020955	4716	4716	rue		Berri		
i663-PLA-1020977	4719	4729	rue		Berri		
i663-PLA-1020957	4720	4720	rue		Berri		
i663-PLA-1020958	4726	4726	rue		Berri		
i663-PLA-1020961	4728	4730	rue		Berri		
i663-PLA-1020962	4732	4734	rue		Berri		
i663-PLA-1020965	4736	4738	rue		Berri		
i663-PLA-1020966	4742	4742	rue		Berri		
i663-PLA-1020968	4744	4750	rue		Berri		
i663-PLA-1020969	4752	4752	rue		Berri		
i663-PLA-1020972	4756	4758	rue		Berri		
i663-PLA-1020974	4760	4764	rue		Berri		
i663-PLA-1020424	5014	5022	rue		Berri		
i663-PLA-1045232-001	5021	5027	rue		Berri		
i663-PLA-1020422-001	5024	5034	rue		Berri		
i663-PLA-1047230	5114	5124	rue		Berri		
i663-PLA-1020420	5126	5136	rue		Berri		
i663-PLA-1020318-001	5139	5139	rue		Berri		
i663-PLA-1020416-001	5140	5148	rue		Berri		
i663-PLA-1020416-002	5140	5148	rue		Berri		
i663-PLA-1020414	5150	5154	rue		Berri		
i663-PLA-1020412	5156	5162	rue		Berri		
i663-PLA-1020410	5164	5166	rue		Berri		
i663-PLA-1020408	5170	5180	rue		Berri		
i663-PLA-5029612-001	5170	5180	rue		Berri		
i663-PLA-5029612-002	5170	5180	rue		Berri		
i663-PLA-1020324	5171	5181	rue		Berri		
i663-PLA-5029619	5171	5181	rue		Berri		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020406	5182	5190	rue		Berri		
i663-PLA-1020402	5208	5210	rue		Berri		
i663-PLA-1020400	5218	5230	rue		Berri		
i663-PLA-1020334	5243	5249	rue		Berri		
i663-PLA-1020336	5257	5259	rue		Berri		
i663-PLA-1020338	5261	5271	rue		Berri		
i663-PLA-1020395	5270	5270	rue		Berri		
i663-PLA-1020393	5280	5280	rue		Berri		
i663-PLA-1020342	5283	5287	rue		Berri		
i663-PLA-1020345	5289	5291	rue		Berri		
i663-PLA-1020389	5306	5320	rue		Berri		
i663-PLA-5029617	5306	5320	rue		Berri		
i663-PLA-1020349-001	5315	5319	rue		Berri		
i663-PLA-1020351	5321	5325	rue		Berri		
i663-PLA-1020510	451	451	rue		Bibaud		
i663-PLA-1020508	453	457	rue		Bibaud		
i663-PLA-1020506	465	465	rue		Bibaud		
i663-PLA-1020504	469	475	rue		Bibaud		
i663-PLA-1020503	477	479	rue		Bibaud		
i663-PLA-1020418	480	490	rue		Bibaud		
i663-PLA-1029349	3416	3424	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5029896	3416	3424	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029351	3428	3432	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029353	3434	3438	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029355-001	3440	3444	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029357	3446	3452	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029358	3454	3462	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029359	3464	3472	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029361	3474	3482	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029363	3484	3492	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029423	3491	3495	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029365	3494	3498	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029422	3497	3505	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029367	3500	3504	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029369-001	3506	3512	rue	de	Bordeaux		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029421	3507	3511	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029420	3513	3517	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029371-001	3514	3520	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029419	3519	3527	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029373	3522	3528	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029418	3529	3533	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029375	3530	3536	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029417	3535	3539	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029377	3538	3544	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029416	3541	3545	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029415-001	3547	3551	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029381	3554	3558	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029383	3560	3568	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029385-001	3570	3576	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029414	4005	4009	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029387	4008	4008	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029413	4015	4017	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029389	4016	4020	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029391	4022	4024	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029412	4023	4023	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029411	4027	4029	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029392	4028	4030	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029395	4034	4038	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029398	4040	4048	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029400	4050	4054	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029402	4058	4062	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029403	4064	4064	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029404	4070	4072	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029405	4078	4084	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029406	4086	4092	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029407	4094	4098	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029408	4100	4104	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029409	4106	4110	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1029410	4112	4118	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027051	4209	4213	rue	de	Bordeaux		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027049	4215	4225	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5028938	4215	4225	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027047-001	4229	4237	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027045	4239	4243	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027043	4245	4253	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5028939	4245	4253	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027042	4255	4261	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5028940	4255	4261	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027033	4287	4293	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5028941	4287	4293	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027031	4295	4297	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027029	4299	4301	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027027	4303	4305	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027026	4307	4313	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027024	4315	4317	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027022	4319	4323	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027020	4325	4335	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027018-001	4337	4341	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026742	4360	4364	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027014-001	4361	4375	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026744	4366	4370	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026745	4372	4376	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027013	4377	4381	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026757	4378	4384	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027011	4383	4387	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026759	4386	4390	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027009	4389	4393	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026761	4392	4396	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027008	4395	4399	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026763	4398	4402	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5063509	4401	4405	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026765	4404	4408	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5062907	4407	4411	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026768	4410	4414	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027002	4413	4419	rue	de	Bordeaux		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026769	4416	4420	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1027000	4421	4427	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026771	4422	4426	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026773	4428	4432	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026998	4429	4433	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026776	4434	4438	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026996	4435	4439	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026777	4440	4444	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026995	4441	4445	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026780	4446	4452	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026992	4447	4451	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026991	4453	4457	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026781	4454	4456	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026987	4459	4463	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026785	4462	4464	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026985	4465	4473	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1046318	4466	4470	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1028512	4477	4489	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026983	4507	4511	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026981	4513	4517	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5042116	4513	4517	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026786	4516	4520	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026979-001	4521	4523	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026977	4525	4529	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026791	4528	4532	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026976	4531	4533	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026792	4534	4538	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026974	4535	4539	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026973	4541	4543	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026795	4542	4546	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026972	4547	4561	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026798	4554	4556	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026971-001	4563	4567	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026800	4564	4568	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026968	4569	4573	rue	de	Bordeaux		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026802-001	4570	4570	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026966-001	4575	4575	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026804	4576	4578	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026965	4581	4583	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026806	4586	4586	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026808-001	4588	4590	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026963	4589	4591	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026961-001	4593	4597	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026811	4594	4596	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026813	4598	4606	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026959	4601	4603	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026814	4610	4610	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026956	4611	4615	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026816	4614	4616	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026954	4617	4633	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026818	4620	4622	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026821	4626	4628	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026822	4632	4632	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026952-001	4635	4639	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026824	4638	4642	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026951	4641	4645	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026826-001	4644	4646	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026949-001	4647	4655	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026828	4650	4654	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026947	4657	4661	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026830-001	4660	4660	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026832	4662	4670	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026834	4672	4676	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026836	4678	4682	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1046313	4684	4688	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1046314	4690	4694	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026837	4696	4700	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026838	4702	4706	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026840	4708	4716	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026841	4718	4726	rue	de	Bordeaux		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026843	4728	4732	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026845-001	4824	4828	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026847	4830	4836	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026849-001	4838	4844	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026851	4846	4850	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026853	4854	4864	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5027909-001	5022	5036	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5027910	5022	5036	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-2096730	5107	5107	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026943	5115	5115	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026941	5121	5125	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026939	5127	5131	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026937	5133	5133	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026935	5139	5143	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026933-001	5145	5151	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026931	5153	5153	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026930	5159	5165	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026928-001	5167	5171	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026926	5173	5181	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026924	5183	5191	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026922	5193	5201	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026920	5203	5211	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026918	5213	5217	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026916	5219	5223	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026857	5220	5230	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026914	5225	5229	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026859	5232	5236	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026912	5233	5235	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026861	5238	5246	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026910-001	5239	5247	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026863	5248	5258	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026908	5249	5257	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026906	5259	5263	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026865	5260	5264	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026904	5265	5273	rue	de	Bordeaux		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026867-001	5266	5270	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026869-001	5272	5274	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026902	5275	5283	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026871-001	5278	5282	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026900	5285	5287	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026873	5288	5290	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026898	5291	5293	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026875	5296	5300	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026896	5297	5303	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026877	5304	5308	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026894	5305	5313	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026892	5315	5319	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026890	5321	5325	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026881	5326	5332	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026888	5327	5331	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026883	5334	5338	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1026886	5442	5444	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-5024962	5450	5450	rue	de	Bordeaux		
i663-PLA-1020450	370	372	rue		Boucher		
i663-PLA-1020453	410	412	rue		Boucher		
i663-PLA-1020454	414	416	rue		Boucher		
i663-PLA-1020482	415	419	rue		Boucher		
i663-PLA-1020457	418	418	rue		Boucher		
i663-PLA-1020480	421	425	rue		Boucher		
i663-PLA-1020459	422	424	rue		Boucher		
i663-PLA-1020477	427	431	rue		Boucher		
i663-PLA-1020475	433	437	rue		Boucher		
i663-PLA-1046210	457	461	rue		Boucher		
i663-PLA-1020463-001	458	458	rue		Boucher		
i663-PLA-1020471	463	467	rue		Boucher		
i663-PLA-1020465-001	464	474	rue		Boucher		
i663-PLA-5001087	469	473	rue		Boucher		
i663-PLA-1020469	475	477	rue		Boucher		
i663-PLA-5029752	515	515	rue		Bousquet		
i663-PLA-1023190	552	552	rue		Bousquet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014560	4216	4218	rue		Boyer		
i663-PLA-1014561	4222	4224	rue		Boyer		
i663-PLA-1014562	4228	4230	rue		Boyer		
i663-PLA-1014666	4233	4237	rue		Boyer		
i663-PLA-1014563-001	4234	4236	rue		Boyer		
i663-PLA-1014563-002	4234	4236	rue		Boyer		
i663-PLA-1014664-001	4239	4243	rue		Boyer		
i663-PLA-1014564	4242	4242	rue		Boyer		
i663-PLA-1014662	4245	4249	rue		Boyer		
i663-PLA-1014565	4248	4248	rue		Boyer		
i663-PLA-1014660	4251	4255	rue		Boyer		
i663-PLA-1014566	4252	4254	rue		Boyer		
i663-PLA-1014658	4257	4261	rue		Boyer		
i663-PLA-1014567	4260	4260	rue		Boyer		
i663-PLA-1014656	4263	4267	rue		Boyer		
i663-PLA-1014568	4264	4264	rue		Boyer		
i663-PLA-1014653	4269	4273	rue		Boyer		
i663-PLA-1014569	4270	4272	rue		Boyer		
i663-PLA-1014651	4275	4279	rue		Boyer		
i663-PLA-1014570	4276	4278	rue		Boyer		
i663-PLA-1014571	4284	4286	rue		Boyer		
i663-PLA-1014572	4290	4294	rue		Boyer		
i663-PLA-1014573	4296	4300	rue		Boyer		
i663-PLA-1014645	4301	4301	rue		Boyer		
i663-PLA-1014575	4302	4306	rue		Boyer		
i663-PLA-1014643	4303	4305	rue		Boyer		
i663-PLA-1014641	4309	4309	rue		Boyer		
i663-PLA-1014576	4310	4310	rue		Boyer		
i663-PLA-1014639	4311	4317	rue		Boyer		
i663-PLA-1014577	4312	4314	rue		Boyer		
i663-PLA-1014637	4319	4319	rue		Boyer		
i663-PLA-1014635	4355	4359	rue		Boyer		
i663-PLA-1014579	4364	4366	rue		Boyer		
i663-PLA-1014634	4365	4369	rue		Boyer		
i663-PLA-1014580	4368	4370	rue		Boyer		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014632	4371	4375	rue		Boyer		
i663-PLA-1014581	4372	4374	rue		Boyer		
i663-PLA-1014582	4376	4380	rue		Boyer		
i663-PLA-1014629	4377	4377	rue		Boyer		
i663-PLA-1014627	4381	4385	rue		Boyer		
i663-PLA-1014583	4382	4386	rue		Boyer		
i663-PLA-1014626	4387	4389	rue		Boyer		
i663-PLA-1014584	4388	4392	rue		Boyer		
i663-PLA-1014624-001	4391	4393	rue		Boyer		
i663-PLA-1014585	4396	4398	rue		Boyer		
i663-PLA-1014586	4400	4402	rue		Boyer		
i663-PLA-1014621-001	4401	4411	rue		Boyer		
i663-PLA-1014587	4406	4408	rue		Boyer		
i663-PLA-1014588	4410	4412	rue		Boyer		
i663-PLA-1014620-001	4413	4423	rue		Boyer		
i663-PLA-1014590	4414	4416	rue		Boyer		
i663-PLA-1014591	4418	4420	rue		Boyer		
i663-PLA-1014593-001	4422	4424	rue		Boyer		
i663-PLA-1014593-002	4422	4424	rue		Boyer		
i663-PLA-1014618-001	4425	4435	rue		Boyer		
i663-PLA-1014595	4426	4428	rue		Boyer		
i663-PLA-1014598	4430	4436	rue		Boyer		
i663-PLA-1014600	4430	4436	rue		Boyer		
i663-PLA-1014602	4438	4440	rue		Boyer		
i663-PLA-1014616-001	4443	4445	rue		Boyer		
i663-PLA-1014614	4447	4447	rue		Boyer		
i663-PLA-1014611	4451	4453	rue		Boyer		
i663-PLA-1014609	4455	4457	rue		Boyer		
i663-PLA-1014607	4459	4461	rue		Boyer		
i663-PLA-1014605	4463	4465	rue		Boyer		
i663-PLA-1014604	4467	4469	rue		Boyer		
i663-PLA-1021924	4514	4518	rue		Boyer		
i663-PLA-1047221	4515	4519	rue		Boyer		
i663-PLA-1021925	4520	4524	rue		Boyer		
i663-PLA-1047220	4521	4525	rue		Boyer		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1045771	4526	4530	rue		Boyer		
i663-PLA-1022054	4527	4531	rue		Boyer		
i663-PLA-1022053	4533	4537	rue		Boyer		
i663-PLA-1021927	4538	4540	rue		Boyer		
i663-PLA-1022051	4539	4543	rue		Boyer		
i663-PLA-1021928	4544	4552	rue		Boyer		
i663-PLA-1022049	4545	4549	rue		Boyer		
i663-PLA-1022047	4551	4555	rue		Boyer		
i663-PLA-1021929	4554	4560	rue		Boyer		
i663-PLA-1022045-001	4557	4561	rue		Boyer		
i663-PLA-1022043-001	4563	4567	rue		Boyer		
i663-PLA-1021930	4564	4564	rue		Boyer		
i663-PLA-1021931	4568	4568	rue		Boyer		
i663-PLA-1022041	4569	4573	rue		Boyer		
i663-PLA-1022039	4575	4579	rue		Boyer		
i663-PLA-1022037	4581	4585	rue		Boyer		
i663-PLA-1021932	4584	4584	rue		Boyer		
i663-PLA-1022035	4587	4591	rue		Boyer		
i663-PLA-1021933	4590	4600	rue		Boyer		
i663-PLA-1022033	4593	4597	rue		Boyer		
i663-PLA-1022031	4599	4603	rue		Boyer		
i663-PLA-1021934	4602	4606	rue		Boyer		
i663-PLA-1022029	4605	4609	rue		Boyer		
i663-PLA-1046166	4608	4612	rue		Boyer		
i663-PLA-1022027	4611	4615	rue		Boyer		
i663-PLA-1022025	4617	4621	rue		Boyer		
i663-PLA-1022023-001	4623	4627	rue		Boyer		
i663-PLA-1022023-002	4623	4627	rue		Boyer		
i663-PLA-1022022-001	4629	4633	rue		Boyer		
i663-PLA-1022021	4635	4639	rue		Boyer		
i663-PLA-1022020	4641	4645	rue		Boyer		
i663-PLA-1021935	4644	4648	rue		Boyer		
i663-PLA-1022019	4647	4651	rue		Boyer		
i663-PLA-1021936	4650	4654	rue		Boyer		
i663-PLA-1022018	4653	4655	rue		Boyer		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021937	4656	4672	rue		Boyer		
i663-PLA-5029517	4656	4672	rue		Boyer		
i663-PLA-1022016	4659	4663	rue		Boyer		
i663-PLA-1022014	4665	4671	rue		Boyer		
i663-PLA-1022012	4673	4679	rue		Boyer		
i663-PLA-1021940	4680	4684	rue		Boyer		
i663-PLA-1022010	4681	4685	rue		Boyer		
i663-PLA-1021942	4686	4690	rue		Boyer		
i663-PLA-1022008	4687	4691	rue		Boyer		
i663-PLA-1022006	4693	4697	rue		Boyer		
i663-PLA-1021946	4698	4702	rue		Boyer		
i663-PLA-1022003	4699	4703	rue		Boyer		
i663-PLA-1021948	4704	4708	rue		Boyer		
i663-PLA-1022002	4705	4709	rue		Boyer		
i663-PLA-1022000	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-5042389	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-5042390	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-5042391	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-5042392	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-5042393	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-5042394	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-5042395	4801	4829	rue		Boyer		
i663-PLA-1021950	4830	4830	rue		Boyer		
i663-PLA-1021952	4834	4834	rue		Boyer		
i663-PLA-1021954	4840	4840	rue		Boyer		
i663-PLA-1021956	4842	4842	rue		Boyer		
i663-PLA-1021958	4848	4848	rue		Boyer		
i663-PLA-1021960	4850	4852	rue		Boyer		
i663-PLA-1021962	4854	4854	rue		Boyer		
i663-PLA-1021964	5014	5016	rue		Boyer		
i663-PLA-1021991	5015	5023	rue		Boyer		
i663-PLA-1021966	5018	5020	rue		Boyer		
i663-PLA-1021968	5022	5022	rue		Boyer		
i663-PLA-1021989-001	5025	5033	rue		Boyer		
i663-PLA-1021970	5026	5028	rue		Boyer		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021973	5030	5030	rue		Boyer		
i663-PLA-1021976	5034	5036	rue		Boyer		
i663-PLA-1021987-001	5035	5039	rue		Boyer		
i663-PLA-1021986	5041	5049	rue		Boyer		
i663-PLA-1021983	5051	5055	rue		Boyer		
i663-PLA-1021982	5057	5065	rue		Boyer		
i663-PLA-1021981	5067	5071	rue		Boyer		
i663-PLA-1021980	5073	5083	rue		Boyer		
i663-PLA-1028666	3408	3418	rue		Cartier		
i663-PLA-1028820	3415	3423	rue		Cartier		
i663-PLA-1028668	3420	3430	rue		Cartier		
i663-PLA-1028818	3425	3431	rue		Cartier		
i663-PLA-1028670	3432	3436	rue		Cartier		
i663-PLA-1028816	3433	3437	rue		Cartier		
i663-PLA-1028672	3438	3442	rue		Cartier		
i663-PLA-1028814	3439	3443	rue		Cartier		
i663-PLA-1028812	3445	3449	rue		Cartier		
i663-PLA-1028676	3450	3454	rue		Cartier		
i663-PLA-1028810	3451	3459	rue		Cartier		
i663-PLA-1028808	3461	3467	rue		Cartier		
i663-PLA-1028680	3464	3470	rue		Cartier		
i663-PLA-1028807	3469	3473	rue		Cartier		
i663-PLA-1028805	3475	3479	rue		Cartier		
i663-PLA-1028683	3480	3486	rue		Cartier		
i663-PLA-1028803	3481	3485	rue		Cartier		
i663-PLA-1028802	3487	3497	rue		Cartier		
i663-PLA-1028685	3488	3496	rue		Cartier		
i663-PLA-1028687	3498	3502	rue		Cartier		
i663-PLA-1028799	3499	3505	rue		Cartier		
i663-PLA-1028689	3504	3512	rue		Cartier		
i663-PLA-1028797	3507	3513	rue		Cartier		
i663-PLA-1028691	3514	3518	rue		Cartier		
i663-PLA-1028795	3515	3519	rue		Cartier		
i663-PLA-1028693	3520	3524	rue		Cartier		
i663-PLA-1028793	3521	3525	rue		Cartier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028695	3526	3530	rue		Cartier		
i663-PLA-1028791	3527	3531	rue		Cartier		
i663-PLA-1028697	3532	3534	rue		Cartier		
i663-PLA-1028789	3533	3541	rue		Cartier		
i663-PLA-1028699	3540	3542	rue		Cartier		
i663-PLA-1028787	3543	3549	rue		Cartier		
i663-PLA-1028701	3546	3552	rue		Cartier		
i663-PLA-1028785	3551	3565	rue		Cartier		
i663-PLA-1028703	3554	3562	rue		Cartier		
i663-PLA-1028705	3564	3570	rue		Cartier		
i663-PLA-1028707	3572	3578	rue		Cartier		
i663-PLA-1028709	3580	3586	rue		Cartier		
i663-PLA-1028781	3581	3585	rue		Cartier		
i663-PLA-1028779	3587	3591	rue		Cartier		
i663-PLA-1028711	3588	3592	rue		Cartier		
i663-PLA-1028777	3593	3595	rue		Cartier		
i663-PLA-1028713	3594	3598	rue		Cartier		
i663-PLA-1028715	3600	3604	rue		Cartier		
i663-PLA-1028774	4015	4017	rue		Cartier		
i663-PLA-1028716	4016	4018	rue		Cartier		
i663-PLA-1028772	4021	4023	rue		Cartier		
i663-PLA-1028719	4022	4026	rue		Cartier		
i663-PLA-1028770	4027	4031	rue		Cartier		
i663-PLA-1028768	4033	4037	rue		Cartier		
i663-PLA-1028723	4038	4046	rue		Cartier		
i663-PLA-1028766	4039	4043	rue		Cartier		
i663-PLA-1028764	4045	4049	rue		Cartier		
i663-PLA-5029781	4048	4052	rue		Cartier		
i663-PLA-1028762	4051	4055	rue		Cartier		
i663-PLA-1028726	4054	4064	rue		Cartier		
i663-PLA-1028760	4057	4061	rue		Cartier		
i663-PLA-1028758	4063	4069	rue		Cartier		
i663-PLA-1028727-001	4066	4074	rue		Cartier		
i663-PLA-1028756	4071	4077	rue		Cartier		
i663-PLA-1028730	4076	4080	rue		Cartier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028754	4079	4085	rue		Cartier		
i663-PLA-1028734-001	4082	4094	rue		Cartier		
i663-PLA-1028752	4087	4091	rue		Cartier		
i663-PLA-1028750	4093	4097	rue		Cartier		
i663-PLA-1028738	4096	4100	rue		Cartier		
i663-PLA-1028748	4099	4103	rue		Cartier		
i663-PLA-1028740-001	4102	4106	rue		Cartier		
i663-PLA-1028746	4105	4109	rue		Cartier		
i663-PLA-1028742	4108	4116	rue		Cartier		
i663-PLA-1028744	4111	4119	rue		Cartier		
i663-PLA-5043468	4125	4127	rue		Cartier		
i663-PLA-1026109	4372	4374	rue		Cartier		
i663-PLA-1026111	4378	4380	rue		Cartier		
i663-PLA-1026113	4384	4392	rue		Cartier		
i663-PLA-5028929	4384	4392	rue		Cartier		
i663-PLA-1026115	4396	4398	rue		Cartier		
i663-PLA-1026117	4402	4402	rue		Cartier		
i663-PLA-1026119	4408	4410	rue		Cartier		
i663-PLA-1026121	4412	4414	rue		Cartier		
i663-PLA-1026123	4420	4420	rue		Cartier		
i663-PLA-1026125	4422	4424	rue		Cartier		
i663-PLA-1026127	4428	4430	rue		Cartier		
i663-PLA-1047116	4432	4434	rue		Cartier		
i663-PLA-1026129	4438	4440	rue		Cartier		
i663-PLA-1026131	4442	4444	rue		Cartier		
i663-PLA-1026133	4448	4450	rue		Cartier		
i663-PLA-1026135	4452	4454	rue		Cartier		
i663-PLA-1026138	4458	4462	rue		Cartier		
i663-PLA-1026140	4464	4468	rue		Cartier		
i663-PLA-1026142	4470	4474	rue		Cartier		
i663-PLA-1026144	4476	4480	rue		Cartier		
i663-PLA-1026491	4507	4509	rue		Cartier		
i663-PLA-1026489	4515	4517	rue		Cartier		
i663-PLA-1026146	4516	4528	rue		Cartier		
i663-PLA-5028931	4516	4528	rue		Cartier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026487	4521	4523	rue		Cartier		
i663-PLA-1026485	4527	4529	rue		Cartier		
i663-PLA-1026148	4530	4534	rue		Cartier		
i663-PLA-1026483	4533	4535	rue		Cartier		
i663-PLA-1026150-001	4536	4540	rue		Cartier		
i663-PLA-1026481	4539	4541	rue		Cartier		
i663-PLA-1026152	4542	4546	rue		Cartier		
i663-PLA-1026479	4547	4547	rue		Cartier		
i663-PLA-1026154	4548	4552	rue		Cartier		
i663-PLA-1026477	4551	4557	rue		Cartier		
i663-PLA-1026155	4554	4558	rue		Cartier		
i663-PLA-1026158	4560	4564	rue		Cartier		
i663-PLA-1026475	4561	4567	rue		Cartier		
i663-PLA-1026160	4566	4568	rue		Cartier		
i663-PLA-1026473-001	4569	4571	rue		Cartier		
i663-PLA-1026161-001	4572	4574	rue		Cartier		
i663-PLA-1026471	4575	4577	rue		Cartier		
i663-PLA-1026163	4578	4580	rue		Cartier		
i663-PLA-1026469	4581	4583	rue		Cartier		
i663-PLA-1026165	4584	4586	rue		Cartier		
i663-PLA-1026467	4587	4589	rue		Cartier		
i663-PLA-1026167	4590	4592	rue		Cartier		
i663-PLA-1026465	4593	4595	rue		Cartier		
i663-PLA-1026169-001	4596	4596	rue		Cartier		
i663-PLA-1026463	4599	4601	rue		Cartier		
i663-PLA-1026171	4602	4604	rue		Cartier		
i663-PLA-1026461	4605	4607	rue		Cartier		
i663-PLA-1026173-001	4610	4612	rue		Cartier		
i663-PLA-1026459	4611	4613	rue		Cartier		
i663-PLA-1026175-001	4616	4618	rue		Cartier		
i663-PLA-1026457	4617	4619	rue		Cartier		
i663-PLA-1026177-001	4622	4624	rue		Cartier		
i663-PLA-1026455	4623	4623	rue		Cartier		
i663-PLA-1026179-001	4628	4630	rue		Cartier		
i663-PLA-1026453	4629	4629	rue		Cartier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026181	4634	4636	rue		Cartier		
i663-PLA-1026451	4635	4635	rue		Cartier		
i663-PLA-1026182	4640	4642	rue		Cartier		
i663-PLA-1026449	4641	4643	rue		Cartier		
i663-PLA-1026447	4647	4647	rue		Cartier		
i663-PLA-1026185	4648	4648	rue		Cartier		
i663-PLA-1026187	4652	4654	rue		Cartier		
i663-PLA-1026445	4653	4655	rue		Cartier		
i663-PLA-1026188	4658	4660	rue		Cartier		
i663-PLA-1026443	4659	4659	rue		Cartier		
i663-PLA-1026190	4664	4664	rue		Cartier		
i663-PLA-1026441	4665	4665	rue		Cartier		
i663-PLA-1026192	4670	4672	rue		Cartier		
i663-PLA-1026440	4671	4671	rue		Cartier		
i663-PLA-1026195	4676	4678	rue		Cartier		
i663-PLA-1026438	4677	4681	rue		Cartier		
i663-PLA-1026197	4682	4684	rue		Cartier		
i663-PLA-1026436	4683	4685	rue		Cartier		
i663-PLA-1026199	4688	4690	rue		Cartier		
i663-PLA-1026435	4689	4691	rue		Cartier		
i663-PLA-1026200	4694	4696	rue		Cartier		
i663-PLA-1026434	4695	4699	rue		Cartier		
i663-PLA-1026202	4700	4702	rue		Cartier		
i663-PLA-1047339	4701	4707	rue		Cartier		
i663-PLA-1026204	4706	4708	rue		Cartier		
i663-PLA-1047338	4709	4711	rue		Cartier		
i663-PLA-1026205	4712	4716	rue		Cartier		
i663-PLA-1026430	4713	4713	rue		Cartier		
i663-PLA-1026428	4717	4719	rue		Cartier		
i663-PLA-1026207	4720	4724	rue		Cartier		
i663-PLA-1026209-001	4726	4728	rue		Cartier		
i663-PLA-1026426	4727	4731	rue		Cartier		
i663-PLA-1026211	4732	4734	rue		Cartier		
i663-PLA-1026213	4736	4736	rue		Cartier		
i663-PLA-1026215	4742	4742	rue		Cartier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026217	4746	4750	rue		Cartier		
i663-PLA-1026219	4752	4762	rue		Cartier		
i663-PLA-1026221	4764	4768	rue		Cartier		
i663-PLA-1026223	4770	4772	rue		Cartier		
i663-PLA-1026226	4800	4802	rue		Cartier		
i663-PLA-1026228	4806	4808	rue		Cartier		
i663-PLA-1026230	4812	4822	rue		Cartier		
i663-PLA-1026232	4824	4828	rue		Cartier		
i663-PLA-1026234	4830	4840	rue		Cartier		
i663-PLA-2096729	4842	4852	rue		Cartier		
i663-PLA-1026238-001	4854	4858	rue		Cartier		
i663-PLA-1026240	4860	4868	rue		Cartier		
i663-PLA-1026424	4863	4863	rue		Cartier		Église Saint Stephen
i663-PLA-1026242-001	4870	4886	rue		Cartier		
i663-PLA-1026422	5001	5003	rue		Cartier		
i663-PLA-5028944	5007	5017	rue		Cartier		
i663-PLA-5005224	5026	5036	rue		Cartier		
i663-PLA-1026419	5115	5119	rue		Cartier		
i663-PLA-1026246	5116	5120	rue		Cartier		
i663-PLA-1026248	5122	5124	rue		Cartier		
i663-PLA-1026417	5123	5125	rue		Cartier		
i663-PLA-1026413	5137	5139	rue		Cartier		
i663-PLA-1026251	5138	5140	rue		Cartier		
i663-PLA-1026411	5143	5145	rue		Cartier		
i663-PLA-1026253	5144	5146	rue		Cartier		
i663-PLA-1026409	5147	5149	rue		Cartier		
i663-PLA-1026255	5150	5152	rue		Cartier		
i663-PLA-1026407	5153	5155	rue		Cartier		
i663-PLA-1026257	5156	5158	rue		Cartier		
i663-PLA-1026405	5157	5159	rue		Cartier		
i663-PLA-1026259	5162	5162	rue		Cartier		
i663-PLA-1026403	5165	5165	rue		Cartier		
i663-PLA-1026401	5167	5169	rue		Cartier		
i663-PLA-1026261	5168	5170	rue		Cartier		
i663-PLA-1026399	5173	5173	rue		Cartier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026263	5174	5184	rue		Cartier		
i663-PLA-1026397	5179	5179	rue		Cartier		
i663-PLA-1026395	5183	5185	rue		Cartier		
i663-PLA-1026265	5186	5196	rue		Cartier		
i663-PLA-1026393	5189	5189	rue		Cartier		
i663-PLA-1026391	5193	5193	rue		Cartier		
i663-PLA-1026389	5197	5199	rue		Cartier		
i663-PLA-1026267	5198	5202	rue		Cartier		
i663-PLA-1026387	5203	5203	rue		Cartier		
i663-PLA-1026269	5204	5212	rue		Cartier		
i663-PLA-1026271	5214	5216	rue		Cartier		
i663-PLA-1026383	5217	5219	rue		Cartier		
i663-PLA-1026273	5220	5220	rue		Cartier		
i663-PLA-1026381	5221	5221	rue		Cartier		
i663-PLA-1026276	5226	5230	rue		Cartier		
i663-PLA-1026379	5227	5229	rue		Cartier		
i663-PLA-1026278	5232	5242	rue		Cartier		
i663-PLA-1026377	5233	5233	rue		Cartier		
i663-PLA-1026375	5237	5237	rue		Cartier		
i663-PLA-1026280	5244	5254	rue		Cartier		
i663-PLA-1026373	5245	5245	rue		Cartier		
i663-PLA-1026371	5247	5249	rue		Cartier		
i663-PLA-1026369	5251	5253	rue		Cartier		
i663-PLA-1026282	5256	5264	rue		Cartier		
i663-PLA-1026367	5257	5257	rue		Cartier		
i663-PLA-1026365	5261	5261	rue		Cartier		
i663-PLA-1026284	5266	5274	rue		Cartier		
i663-PLA-1026363	5267	5267	rue		Cartier		
i663-PLA-1026361	5275	5275	rue		Cartier		
i663-PLA-1026286	5276	5278	rue		Cartier		
i663-PLA-1026359	5277	5279	rue		Cartier		
i663-PLA-1026358	5281	5281	rue		Cartier		
i663-PLA-1026288	5282	5284	rue		Cartier		
i663-PLA-1026357	5287	5287	rue		Cartier		
i663-PLA-1026290	5288	5288	rue		Cartier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026356	5291	5291	rue		Cartier		
i663-PLA-1026292	5292	5292	rue		Cartier		
i663-PLA-1026294-001	5296	5298	rue		Cartier		
i663-PLA-1026296	5304	5304	rue		Cartier		
i663-PLA-1026298-001	5306	5306	rue		Cartier		
i663-PLA-1026300-001	5318	5320	rue		Cartier		
i663-PLA-1026302	5322	5324	rue		Cartier		
i663-PLA-1026304	5328	5330	rue		Cartier		
i663-PLA-1026306	5334	5342	rue		Cartier		
i663-PLA-1026353	5415	5423	rue		Cartier		
i663-PLA-1026308	5416	5426	rue		Cartier		
i663-PLA-1026351	5425	5431	rue		Cartier		
i663-PLA-1026310	5428	5438	rue		Cartier		
i663-PLA-1026350	5433	5443	rue		Cartier		
i663-PLA-1026312	5440	5450	rue		Cartier		
i663-PLA-1026347	5445	5447	rue		Cartier		
i663-PLA-1026346	5451	5455	rue		Cartier		
i663-PLA-1026314	5452	5462	rue		Cartier		
i663-PLA-1026344	5457	5467	rue		Cartier		
i663-PLA-1026341	5469	5473	rue		Cartier		
i663-PLA-1026340	5475	5479	rue		Cartier		
i663-PLA-1026318	5476	5486	rue		Cartier		
i663-PLA-1026337	5481	5485	rue		Cartier		
i663-PLA-1026335	5487	5493	rue		Cartier		
i663-PLA-1026320	5488	5498	rue		Cartier		
i663-PLA-1026322	5500	5510	rue		Cartier		
i663-PLA-1026324	5512	5522	rue		Cartier		
i663-PLA-1026328	5530	5546	rue		Cartier		
i663-PLA-1026330	5548	5550	rue		Cartier		
i663-PLA-1026332	5554	5558	rue		Cartier		
i663-PLA-1026493-001	4520	4520	rue		Chabot		
i663-PLA-1026495-001	4522	4524	rue		Chabot		
i663-PLA-1026497	4528	4530	rue		Chabot		
i663-PLA-1026735	4529	4533	rue		Chabot		
i663-PLA-1026499	4534	4536	rue		Chabot		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026733	4535	4537	rue		Chabot		
i663-PLA-1026501	4540	4542	rue		Chabot		
i663-PLA-1026731	4541	4543	rue		Chabot		
i663-PLA-1026502	4546	4548	rue		Chabot		
i663-PLA-1026729	4547	4555	rue		Chabot		
i663-PLA-5028881	4547	4555	rue		Chabot		
i663-PLA-1026503-001	4552	4554	rue		Chabot		
i663-PLA-1026728	4559	4569	rue		Chabot		
i663-PLA-1026505	4560	4560	rue		Chabot		
i663-PLA-1026507	4564	4566	rue		Chabot		
i663-PLA-1026508	4570	4570	rue		Chabot		
i663-PLA-1026726-001	4575	4575	rue		Chabot		
i663-PLA-1026510-001	4576	4578	rue		Chabot		
i663-PLA-1026724-001	4579	4581	rue		Chabot		
i663-PLA-1026512-001	4582	4584	rue		Chabot		
i663-PLA-1026722	4585	4585	rue		Chabot		
i663-PLA-1026514	4588	4596	rue		Chabot		
i663-PLA-1026720	4591	4593	rue		Chabot		
i663-PLA-1026718	4597	4599	rue		Chabot		
i663-PLA-1026516	4600	4610	rue		Chabot		
i663-PLA-1026716	4603	4605	rue		Chabot		
i663-PLA-1026714	4609	4609	rue		Chabot		
i663-PLA-1026518	4612	4614	rue		Chabot		
i663-PLA-1026712	4615	4617	rue		Chabot		
i663-PLA-1026520	4618	4620	rue		Chabot		
i663-PLA-1026710	4621	4625	rue		Chabot		
i663-PLA-1026522	4624	4624	rue		Chabot		
i663-PLA-1026708	4627	4629	rue		Chabot		
i663-PLA-1026524	4630	4632	rue		Chabot		
i663-PLA-1026706	4633	4635	rue		Chabot		
i663-PLA-1026526	4636	4636	rue		Chabot		
i663-PLA-1026704	4639	4641	rue		Chabot		
i663-PLA-1026528	4642	4644	rue		Chabot		
i663-PLA-1026702	4645	4647	rue		Chabot		
i663-PLA-1026530	4648	4650	rue		Chabot		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-2097007	4651	4653	rue		Chabot		
i663-PLA-1026533	4654	4656	rue		Chabot		
i663-PLA-1026700	4657	4657	rue		Chabot		
i663-PLA-1026535	4660	4662	rue		Chabot		
i663-PLA-1026698	4663	4665	rue		Chabot		
i663-PLA-1026537	4666	4668	rue		Chabot		
i663-PLA-1026696	4669	4671	rue		Chabot		
i663-PLA-1026539-001	4672	4674	rue		Chabot		
i663-PLA-1026694	4675	4677	rue		Chabot		
i663-PLA-1026541	4678	4682	rue		Chabot		
i663-PLA-1026692	4681	4683	rue		Chabot		
i663-PLA-1026543	4684	4688	rue		Chabot		
i663-PLA-1026691	4687	4691	rue		Chabot		
i663-PLA-1026545	4690	4692	rue		Chabot		
i663-PLA-1026689	4693	4695	rue		Chabot		
i663-PLA-1026546	4696	4698	rue		Chabot		
i663-PLA-1026687	4699	4709	rue		Chabot		
i663-PLA-1026548	4702	4708	rue		Chabot		
i663-PLA-1026550	4710	4718	rue		Chabot		
i663-PLA-1026685	4711	4715	rue		Chabot		
i663-PLA-1026683	4717	4721	rue		Chabot		
i663-PLA-1026551	4720	4724	rue		Chabot		
i663-PLA-1026681	4723	4731	rue		Chabot		
i663-PLA-1026553	4726	4730	rue		Chabot		
i663-PLA-1026561	5030	5032	rue		Chabot		
i663-PLA-1026673	5035	5051	rue		Chabot		
i663-PLA-5030815	5035	5051	rue		Chabot		
i663-PLA-1026563-001	5040	5042	rue		Chabot		
i663-PLA-1026565	5108	5112	rue		Chabot		
i663-PLA-1026567	5114	5118	rue		Chabot		
i663-PLA-1026569	5122	5126	rue		Chabot		
i663-PLA-1026571	5128	5134	rue		Chabot		
i663-PLA-1026573	5136	5140	rue		Chabot		
i663-PLA-1026575	5142	5144	rue		Chabot		
i663-PLA-1026578	5148	5152	rue		Chabot		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026579	5154	5160	rue		Chabot		
i663-PLA-1026581	5162	5168	rue		Chabot		
i663-PLA-1026583	5170	5176	rue		Chabot		
i663-PLA-1026585	5178	5182	rue		Chabot		
i663-PLA-1026587	5184	5190	rue		Chabot		
i663-PLA-1026589	5192	5196	rue		Chabot		
i663-PLA-1026591	5198	5202	rue		Chabot		
i663-PLA-1026593	5204	5206	rue		Chabot		
i663-PLA-1026595	5210	5214	rue		Chabot		
i663-PLA-1026597	5216	5222	rue		Chabot		
i663-PLA-1026599	5224	5230	rue		Chabot		
i663-PLA-1026671	5225	5235	rue		Chabot		
i663-PLA-1026601	5232	5234	rue		Chabot		
i663-PLA-1026669	5237	5243	rue		Chabot		
i663-PLA-1026603	5240	5240	rue		Chabot		
i663-PLA-1026604	5244	5244	rue		Chabot		
i663-PLA-1026667	5245	5249	rue		Chabot		
i663-PLA-1026606	5250	5252	rue		Chabot		
i663-PLA-1026665	5251	5257	rue		Chabot		
i663-PLA-1026608	5256	5258	rue		Chabot		
i663-PLA-1026663	5259	5263	rue		Chabot		
i663-PLA-1026609	5262	5268	rue		Chabot		
i663-PLA-1026661	5265	5267	rue		Chabot		
i663-PLA-1026610	5270	5276	rue		Chabot		
i663-PLA-1026660	5271	5275	rue		Chabot		
i663-PLA-1026657	5277	5281	rue		Chabot		
i663-PLA-1026611	5278	5282	rue		Chabot		
i663-PLA-1026656	5283	5287	rue		Chabot		
i663-PLA-1026614	5284	5288	rue		Chabot		
i663-PLA-1026653	5289	5293	rue		Chabot		
i663-PLA-1026616	5290	5294	rue		Chabot		
i663-PLA-1046718-001	5295	5299	rue		Chabot		
i663-PLA-1026618	5296	5302	rue		Chabot		
i663-PLA-1026651	5301	5311	rue		Chabot		
i663-PLA-1026620	5306	5314	rue		Chabot		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026650	5313	5317	rue		Chabot		
i663-PLA-1026621	5316	5324	rue		Chabot		
i663-PLA-1026648	5319	5327	rue		Chabot		
i663-PLA-1026622	5326	5330	rue		Chabot		
i663-PLA-1026646	5329	5335	rue		Chabot		
i663-PLA-5028930	5329	5335	rue		Chabot		
i663-PLA-1026623	5332	5334	rue		Chabot		
i663-PLA-1026624	5338	5342	rue		Chabot		
i663-PLA-1026644	5341	5345	rue		Chabot		
i663-PLA-1026626	5346	5352	rue		Chabot		
i663-PLA-1026627	5416	5424	rue		Chabot		
i663-PLA-1026640	5423	5433	rue		Chabot		
i663-PLA-1026639	5435	5445	rue		Chabot		
i663-PLA-1026638	5449	5457	rue		Chabot		
i663-PLA-1026637	5459	5463	rue		Chabot		
i663-PLA-1026631	5462	5466	rue		Chabot		
i663-PLA-1026632	5468	5472	rue		Chabot		
i663-PLA-1026633	5474	5478	rue		Chabot		
i663-PLA-1026634	5480	5484	rue		Chabot		
i663-PLA-1026635	5486	5490	rue		Chabot		
i663-PLA-1026636	5520	5520	rue		Chabot		
i663-PLA-1015199	4214	4214	rue		Chambord		
i663-PLA-1015337	4215	4219	rue		Chambord		
i663-PLA-1015201	4218	4220	rue		Chambord		
i663-PLA-1015203	4222	4224	rue		Chambord		
i663-PLA-1015335	4223	4227	rue		Chambord		
i663-PLA-1015205	4226	4226	rue		Chambord		
i663-PLA-1015331	4229	4231	rue		Chambord		
i663-PLA-1015207	4232	4234	rue		Chambord		
i663-PLA-1015333	4233	4235	rue		Chambord		
i663-PLA-1015209	4236	4238	rue		Chambord		
i663-PLA-1015329	4237	4239	rue		Chambord		
i663-PLA-1015327	4241	4243	rue		Chambord		
i663-PLA-1015211	4242	4244	rue		Chambord		
i663-PLA-1015325-001	4245	4247	rue		Chambord		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1015213	4246	4246	rue		Chambord		
i663-PLA-1015323	4251	4251	rue		Chambord		
i663-PLA-1015215	4252	4254	rue		Chambord		
i663-PLA-1015321	4255	4255	rue		Chambord		
i663-PLA-1015217	4256	4258	rue		Chambord		
i663-PLA-1015319	4259	4259	rue		Chambord		
i663-PLA-1015219	4262	4262	rue		Chambord		
i663-PLA-1015221	4266	4268	rue		Chambord		
i663-PLA-1015315	4267	4267	rue		Chambord		
i663-PLA-1015313	4271	4277	rue		Chambord		
i663-PLA-1015223	4272	4282	rue		Chambord		
i663-PLA-5029510	4279	4281	rue		Chambord		
i663-PLA-1015311	4283	4289	rue		Chambord		
i663-PLA-1015225	4284	4294	rue		Chambord		
i663-PLA-1015309	4291	4293	rue		Chambord		
i663-PLA-1015307	4295	4297	rue		Chambord		
i663-PLA-1015227	4298	4298	rue		Chambord		
i663-PLA-1015229	4300	4302	rue		Chambord		
i663-PLA-1015231-001	4304	4306	rue		Chambord		
i663-PLA-1015233-001	4308	4308	rue		Chambord		
i663-PLA-1015235-001	4314	4314	rue		Chambord		
i663-PLA-1015237-001	4316	4318	rue		Chambord		
i663-PLA-1015239-001	4322	4322	rue		Chambord		
i663-PLA-1015241-001	4324	4326	rue		Chambord		
i663-PLA-1015304	4361	4361	rue		Chambord		
i663-PLA-1015243	4362	4364	rue		Chambord		
i663-PLA-1015302	4367	4367	rue		Chambord		
i663-PLA-1015244-001	4368	4368	rue		Chambord		
i663-PLA-1015301	4371	4371	rue		Chambord		
i663-PLA-1015245	4372	4372	rue		Chambord		
i663-PLA-1015299	4375	4377	rue		Chambord		
i663-PLA-1015247	4376	4378	rue		Chambord		
i663-PLA-1015297	4379	4381	rue		Chambord		
i663-PLA-1015249	4382	4382	rue		Chambord		
i663-PLA-1015295	4383	4385	rue		Chambord		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1015251	4386	4386	rue		Chambord		
i663-PLA-1015293-001	4387	4389	rue		Chambord		
i663-PLA-1015253-001	4392	4394	rue		Chambord		
i663-PLA-1015290	4393	4395	rue		Chambord		
i663-PLA-1015255	4396	4398	rue		Chambord		
i663-PLA-1015288	4397	4399	rue		Chambord		
i663-PLA-1015257	4402	4404	rue		Chambord		
i663-PLA-1015286	4403	4405	rue		Chambord		
i663-PLA-1015258	4406	4408	rue		Chambord		
i663-PLA-1015284	4409	4411	rue		Chambord		
i663-PLA-1015260	4412	4414	rue		Chambord		
i663-PLA-1015282	4415	4417	rue		Chambord		
i663-PLA-1015280	4419	4421	rue		Chambord		
i663-PLA-1015278-001	4423	4425	rue		Chambord		
i663-PLA-1015276	4427	4429	rue		Chambord		
i663-PLA-1015263	4430	4432	rue		Chambord		
i663-PLA-1015274	4431	4437	rue		Chambord		
i663-PLA-1015264	4436	4436	rue		Chambord		
i663-PLA-1015272	4441	4445	rue		Chambord		
i663-PLA-1015268	4446	4446	rue		Chambord		
i663-PLA-1015270	4450	4450	rue		Chambord		
i663-PLA-1022645	4514	4518	rue		Chambord		
i663-PLA-1022646	4520	4524	rue		Chambord		
i663-PLA-1022648	4526	4530	rue		Chambord		
i663-PLA-1022949	4529	4533	rue		Chambord		
i663-PLA-1022649	4532	4542	rue		Chambord		
i663-PLA-1022948	4535	4545	rue		Chambord		
i663-PLA-1022650	4544	4554	rue		Chambord		
i663-PLA-1022947	4547	4557	rue		Chambord		
i663-PLA-1022651	4556	4560	rue		Chambord		
i663-PLA-1022946	4559	4569	rue		Chambord		
i663-PLA-1022652	4562	4564	rue		Chambord		
i663-PLA-1022654	4568	4572	rue		Chambord		
i663-PLA-1022944	4571	4573	rue		Chambord		
i663-PLA-1022655-001	4574	4576	rue		Chambord		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022942	4575	4575	rue		Chambord		
i663-PLA-1022656	4578	4582	rue		Chambord		
i663-PLA-1022940	4581	4581	rue		Chambord		
i663-PLA-1022938	4583	4585	rue		Chambord		
i663-PLA-1022657-001	4584	4586	rue		Chambord		
i663-PLA-1022659-001	4588	4590	rue		Chambord		
i663-PLA-1022936	4589	4589	rue		Chambord		
i663-PLA-1022660	4592	4594	rue		Chambord		
i663-PLA-1022935	4593	4595	rue		Chambord		
i663-PLA-1022661	4596	4598	rue		Chambord		
i663-PLA-1022662-001	4600	4602	rue		Chambord		
i663-PLA-1022932	4605	4605	rue		Chambord		
i663-PLA-1022663-001	4606	4606	rue		Chambord		
i663-PLA-1022931	4609	4613	rue		Chambord		
i663-PLA-1022665	4612	4612	rue		Chambord		
i663-PLA-1022667-001	4614	4614	rue		Chambord		
i663-PLA-1022929	4617	4617	rue		Chambord		
i663-PLA-1022669-001	4618	4618	rue		Chambord		
i663-PLA-1022927	4621	4623	rue		Chambord		
i663-PLA-1022671	4624	4624	rue		Chambord		
i663-PLA-1022925	4625	4627	rue		Chambord		
i663-PLA-1022673	4626	4626	rue		Chambord		
i663-PLA-1022923	4629	4631	rue		Chambord		
i663-PLA-1022675	4630	4636	rue		Chambord		
i663-PLA-5029535	4633	4637	rue		Chambord		
i663-PLA-1022677	4638	4640	rue		Chambord		
i663-PLA-1022921	4639	4643	rue		Chambord		
i663-PLA-1022679	4642	4642	rue		Chambord		
i663-PLA-1022919	4645	4651	rue		Chambord		
i663-PLA-1022681	4646	4650	rue		Chambord		
i663-PLA-1022682-001	4652	4652	rue		Chambord		
i663-PLA-1022917	4653	4659	rue		Chambord		
i663-PLA-1022685-001	4656	4658	rue		Chambord		
i663-PLA-1022687	4660	4662	rue		Chambord		
i663-PLA-1022915	4661	4665	rue		Chambord		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022689	4666	4668	rue		Chambord		
i663-PLA-1022913	4667	4671	rue		Chambord		
i663-PLA-1022691	4670	4672	rue		Chambord		
i663-PLA-1022911	4675	4675	rue		Chambord		
i663-PLA-1022693	4676	4676	rue		Chambord		
i663-PLA-1022909	4677	4683	rue		Chambord		
i663-PLA-1022695	4678	4680	rue		Chambord		
i663-PLA-1022697	4684	4684	rue		Chambord		
i663-PLA-1022699	4690	4694	rue		Chambord		
i663-PLA-1022905	4693	4693	rue		Chambord		
i663-PLA-1022903	4697	4699	rue		Chambord		
i663-PLA-1022901	4701	4701	rue		Chambord		
i663-PLA-1022701	4816	4822	rue		Chambord		
i663-PLA-1022703-001	4824	4828	rue		Chambord		
i663-PLA-1022705-001	4830	4830	rue		Chambord		
i663-PLA-1022707	4832	4840	rue		Chambord		
i663-PLA-1022709	4842	4846	rue		Chambord		
i663-PLA-1022711	4848	4850	rue		Chambord		
i663-PLA-1022713	4854	4864	rue		Chambord		
i663-PLA-1022715	5014	5016	rue		Chambord		
i663-PLA-1022898	5015	5017	rue		Chambord		
i663-PLA-1022897	5019	5021	rue		Chambord		
i663-PLA-1022717-001	5020	5020	rue		Chambord		
i663-PLA-1022896	5023	5031	rue		Chambord		
i663-PLA-1022719	5024	5028	rue		Chambord		
i663-PLA-1022721-001	5030	5030	rue		Chambord		
i663-PLA-1022894	5033	5037	rue		Chambord		
i663-PLA-1022892	5039	5043	rue		Chambord		
i663-PLA-1022890	5045	5049	rue		Chambord		
i663-PLA-1022727	5046	5050	rue		Chambord		
i663-PLA-1022888	5051	5065	rue		Chambord		
i663-PLA-1022733	5064	5066	rue		Chambord		
i663-PLA-1022886	5067	5081	rue		Chambord		
i663-PLA-1022735-001	5070	5072	rue		Chambord		
i663-PLA-1022737	5076	5078	rue		Chambord		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022739	5082	5084	rue		Chambord		
i663-PLA-1022884	5083	5085	rue		Chambord		
i663-PLA-1022741-001	5088	5092	rue		Chambord		
i663-PLA-1022741-002	5088	5092	rue		Chambord		
i663-PLA-1047261	5089	5093	rue		Chambord		
i663-PLA-1022882-001	5095	5099	rue		Chambord		
i663-PLA-1022880	5109	5109	rue		Chambord		
i663-PLA-1022878	5113	5115	rue		Chambord		
i663-PLA-1022875	5131	5133	rue		Chambord		
i663-PLA-1022745-001	5136	5138	rue		Chambord		
i663-PLA-1022747	5142	5146	rue		Chambord		
i663-PLA-1022749	5148	5150	rue		Chambord		
i663-PLA-1022751	5154	5156	rue		Chambord		
i663-PLA-1022868	5155	5159	rue		Chambord		
i663-PLA-1022753	5160	5162	rue		Chambord		
i663-PLA-1022866	5161	5165	rue		Chambord		
i663-PLA-1022755	5166	5170	rue		Chambord		
i663-PLA-1022864	5167	5169	rue		Chambord		
i663-PLA-1022757	5172	5180	rue		Chambord		
i663-PLA-1022860-001	5181	5185	rue		Chambord		
i663-PLA-1022759	5182	5190	rue		Chambord		
i663-PLA-1022761	5192	5196	rue		Chambord		
i663-PLA-1022856	5195	5199	rue		Chambord		
i663-PLA-1022763	5198	5198	rue		Chambord		
i663-PLA-1022854	5201	5205	rue		Chambord		
i663-PLA-1022765	5204	5206	rue		Chambord		
i663-PLA-1022852	5207	5223	rue		Chambord		
i663-PLA-1022771	5222	5224	rue		Chambord		
i663-PLA-1022850-001	5225	5229	rue		Chambord		
i663-PLA-1022773	5230	5232	rue		Chambord		
i663-PLA-1022848-001	5235	5239	rue		Chambord		
i663-PLA-1022846	5241	5243	rue		Chambord		
i663-PLA-1022844	5247	5249	rue		Chambord		
i663-PLA-1022843-001	5253	5255	rue		Chambord		
i663-PLA-1022842	5261	5263	rue		Chambord		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022841-001	5265	5269	rue		Chambord		
i663-PLA-1022785	5272	5276	rue		Chambord		
i663-PLA-1022787	5278	5280	rue		Chambord		
i663-PLA-1022839	5279	5281	rue		Chambord		
i663-PLA-1022789	5284	5286	rue		Chambord		
i663-PLA-1022837	5285	5285	rue		Chambord		
i663-PLA-1022835	5289	5293	rue		Chambord		
i663-PLA-1022791	5292	5296	rue		Chambord		
i663-PLA-1022833	5297	5299	rue		Chambord		
i663-PLA-1022831	5301	5301	rue		Chambord		
i663-PLA-1022830-001	5307	5307	rue		Chambord		
i663-PLA-1022827	5319	5319	rue		Chambord		
i663-PLA-1022825	5327	5327	rue		Chambord		
i663-PLA-1022823-001	5331	5333	rue		Chambord		
i663-PLA-1022802	5334	5340	rue		Chambord		
i663-PLA-1022821	5337	5341	rue		Chambord		
i663-PLA-1022803	5342	5342	rue		Chambord		
i663-PLA-1022804-001	5348	5350	rue		Chambord		
i663-PLA-1022817	5349	5353	rue		Chambord		
i663-PLA-1022805	5354	5354	rue		Chambord		
i663-PLA-1022807-001	5366	5368	rue		Chambord		
i663-PLA-1022811	5376	5378	rue		Chambord		
i663-PLA-1022813-002	5380	5380	rue		Chambord		
i663-PLA-1021704	3409	3411	rue		Chapleau		
i663-PLA-1019271	3413	3417	rue		Chapleau		
i663-PLA-1019270	3419	3423	rue		Chapleau		
i663-PLA-1019269-001	3425	3427	rue		Chapleau		
i663-PLA-1019267	3431	3437	rue		Chapleau		
i663-PLA-1019264-001	3439	3445	rue		Chapleau		
i663-PLA-1019252	3501	3509	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028270	4207	4211	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028269	4213	4217	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028268	4219	4223	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028267	4225	4229	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028266	4231	4233	rue		Chapleau		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028265	4235	4237	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028264	4239	4243	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028263	4245	4247	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028260	4257	4263	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028259	4265	4269	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028258-001	4271	4273	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028257	4275	4281	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028256	4283	4287	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028254	4289	4293	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028253-001	4295	4299	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028252	4301	4305	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028251	4307	4311	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028250	4313	4317	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028249	4321	4325	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028248-001	4327	4331	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028244	4357	4361	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028243	4363	4369	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028242	4371	4375	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028241	4377	4381	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028240	4383	4387	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028239	4389	4393	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028238	4395	4399	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028237	4401	4405	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028236	4407	4411	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028235	4413	4417	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028234	4419	4423	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028233	4425	4429	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028232	4431	4435	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028231	4437	4441	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028230	4443	4447	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028229	4449	4453	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028228	4455	4459	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028227	4461	4465	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028189	4518	4522	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028190	4524	4528	rue		Chapleau		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028225	4525	4529	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028191-001	4530	4530	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028224	4531	4535	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028192-001	4536	4540	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028223-001	4537	4541	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028222	4543	4547	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028193	4544	4550	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028221	4551	4553	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028194	4552	4556	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028220	4557	4563	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028195	4560	4562	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028196	4564	4566	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028219	4565	4569	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028197	4570	4574	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028218	4571	4573	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028198	4576	4578	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028217-001	4579	4579	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028216	4583	4585	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028199	4584	4588	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028215-001	4589	4591	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028200	4590	4594	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028214-001	4593	4597	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028201	4596	4596	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028202	4600	4602	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028213	4601	4603	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028203	4604	4606	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028212	4605	4605	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028204	4608	4610	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028211	4611	4613	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028205	4612	4614	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028206	4616	4618	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028210	4617	4619	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028207	4620	4622	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028209-001	4623	4625	rue		Chapleau		
i663-PLA-1028208	4624	4626	rue		Chapleau		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023319	410	412	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023317	416	420	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023312	422	426	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023307	428	432	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023304	434	438	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023303	440	444	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023301	446	450	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023298	506	508	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023296	510	514	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023289	522	524	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023179	525	527	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023287-001	528	530	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023287-002	528	530	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023182	531	533	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023285	532	534	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023184-001	535	537	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023184-002	535	537	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023283	538	538	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023186-001	539	543	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023186-002	539	543	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023188	545	549	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023282	546	546	rue		Cherrier		
i663-PLA-5029603	551	551	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023191-001	555	557	rue		Cherrier		
i663-PLA-5029592	806	806	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023193-001	811	811	rue		Cherrier		École Cherrier
i663-PLA-1023273	812	814	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023271	818	820	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023270	824	824	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023194	837	837	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023268	840	840	rue		Cherrier		Palestre nationale
i663-PLA-1023195	841	847	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023266-001	900	902	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023266-002	900	902	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023196	901	905	rue		Cherrier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023264	906	906	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023198	907	913	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023262	910	912	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023200	915	919	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023260	916	916	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023258-001	922	922	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023258-002	922	922	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023250	928	932	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023204-001	929	929	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023204-002	929	929	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023248	934	934	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023206	935	935	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023208	937	939	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023246	940	944	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023210	941	943	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023244	946	950	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023212-001	947	949	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023212-002	947	949	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023242	952	956	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023240	958	962	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023218	963	965	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023238	964	968	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023219	969	973	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023221	975	977	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023235	976	980	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023224	979	981	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023226	983	985	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023228	987	989	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023230	991	993	rue		Cherrier		
i663-PLA-1023231	995	999	rue		Cherrier		
i663-PLA-1044322	3508	3508	rue		Clark		
i663-PLA-1044323	3512	3512	rue		Clark		
i663-PLA-1044324	3516	3518	rue		Clark		
i663-PLA-1044325	3520	3522	rue		Clark		
i663-PLA-1044326	3524	3526	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1044327	3548	3564	rue		Clark		
i663-PLA-1044328	3566	3566	rue		Clark		
i663-PLA-1044374	3569	3575	rue		Clark		
i663-PLA-1044329	3570	3572	rue		Clark		
i663-PLA-1044330	3574	3576	rue		Clark		
i663-PLA-1044331	3578	3580	rue		Clark		
i663-PLA-1044332	3582	3584	rue		Clark		
i663-PLA-1044333	3586	3586	rue		Clark		
i663-PLA-1044334	3588	3590	rue		Clark		
i663-PLA-1044373	3589	3591	rue		Clark		
i663-PLA-1044372	3605	3607	rue		Clark		
i663-PLA-1044335	3610	3612	rue		Clark		
i663-PLA-1044371	3613	3613	rue		Clark		
i663-PLA-1044336-001	3614	3616	rue		Clark		
i663-PLA-1044370	3615	3615	rue		Clark		
i663-PLA-1044337-001	3618	3620	rue		Clark		
i663-PLA-1044369	3619	3621	rue		Clark		
i663-PLA-1044368	3623	3625	rue		Clark		
i663-PLA-1044339-001	3626	3628	rue		Clark		
i663-PLA-1044367	3627	3627	rue		Clark		
i663-PLA-1044340	3630	3632	rue		Clark		
i663-PLA-1044366-001	3631	3633	rue		Clark		
i663-PLA-1044365	3635	3637	rue		Clark		
i663-PLA-1044342	3638	3640	rue		Clark		
i663-PLA-1044364	3639	3641	rue		Clark		
i663-PLA-1044343	3642	3644	rue		Clark		
i663-PLA-1044363	3643	3645	rue		Clark		
i663-PLA-1044344-001	3646	3648	rue		Clark		
i663-PLA-1044362	3647	3649	rue		Clark		
i663-PLA-1044345	3650	3652	rue		Clark		
i663-PLA-1044361	3651	3653	rue		Clark		
i663-PLA-1044346	3654	3656	rue		Clark		
i663-PLA-1044360	3655	3657	rue		Clark		
i663-PLA-1044347	3658	3660	rue		Clark		
i663-PLA-1044359	3659	3661	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1044348	3662	3664	rue		Clark		
i663-PLA-1044358	3663	3665	rue		Clark		
i663-PLA-1044349	3666	3668	rue		Clark		
i663-PLA-1044357	3667	3669	rue		Clark		
i663-PLA-1044350-001	3670	3672	rue		Clark		
i663-PLA-1044356	3671	3673	rue		Clark		
i663-PLA-1044351	3674	3676	rue		Clark		
i663-PLA-1044355	3675	3677	rue		Clark		
i663-PLA-1044354	3679	3681	rue		Clark		
i663-PLA-1044353	3683	3685	rue		Clark		
i663-PLA-1044663	3720	3720	rue		Clark		
i663-PLA-1034711	3754	3756	rue		Clark		
i663-PLA-1034712	3760	3762	rue		Clark		
i663-PLA-1034690	3763	3763	rue		Clark		
i663-PLA-1047020	3764	3766	rue		Clark		
i663-PLA-1034691	3767	3771	rue		Clark		
i663-PLA-1034692	3773	3775	rue		Clark		
i663-PLA-1034693	3777	3779	rue		Clark		
i663-PLA-1034694	3781	3789	rue		Clark		
i663-PLA-1034695	3791	3793	rue		Clark		
i663-PLA-1034696	3795	3799	rue		Clark		
i663-PLA-1034697	3801	3803	rue		Clark		
i663-PLA-1034698	3805	3807	rue		Clark		
i663-PLA-1034699	3809	3811	rue		Clark		
i663-PLA-1034700	3813	3815	rue		Clark		
i663-PLA-1034701	3817	3819	rue		Clark		
i663-PLA-1034702	3821	3823	rue		Clark		
i663-PLA-1034703	3825	3827	rue		Clark		
i663-PLA-1034704	3829	3831	rue		Clark		
i663-PLA-1034705	3833	3835	rue		Clark		
i663-PLA-1034706	3837	3839	rue		Clark		
i663-PLA-1034707	3841	3841	rue		Clark		
i663-PLA-1034708	3845	3847	rue		Clark		
i663-PLA-1034709	3849	3851	rue		Clark		
i663-PLA-1034710	3853	3853	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033467	3880	3880	rue		Clark		
i663-PLA-1033380-001	3891	3895	rue		Clark		
i663-PLA-1033465	3894	3898	rue		Clark		
i663-PLA-1033381-001	3897	3901	rue		Clark		
i663-PLA-1033464	3900	3904	rue		Clark		
i663-PLA-1033382	3903	3905	rue		Clark		
i663-PLA-1033463	3906	3906	rue		Clark		
i663-PLA-1033383	3907	3909	rue		Clark		
i663-PLA-1033384	3911	3913	rue		Clark		
i663-PLA-1033385	3915	3917	rue		Clark		
i663-PLA-1033386	3919	3919	rue		Clark		Synagogue Solomon
i663-PLA-1033387	3937	3941	rue		Clark		
i663-PLA-1033462	3940	3950	rue		Clark		
i663-PLA-1033388	3943	3947	rue		Clark		
i663-PLA-1033389	3949	3953	rue		Clark		
i663-PLA-1033390	3955	3959	rue		Clark		
i663-PLA-1033391	3961	3965	rue		Clark		
i663-PLA-1033460	3964	3974	rue		Clark		
i663-PLA-1033392	3967	3971	rue		Clark		
i663-PLA-1033393	3973	3977	rue		Clark		
i663-PLA-1033394	3979	3983	rue		Clark		
i663-PLA-1033395	3985	3989	rue		Clark		
i663-PLA-1033397	3991	3993	rue		Clark		
i663-PLA-1033459	4058	4062	rue		Clark		
i663-PLA-1033398	4063	4067	rue		Clark		
i663-PLA-1033458	4064	4068	rue		Clark		
i663-PLA-1033399	4069	4073	rue		Clark		
i663-PLA-1033457	4070	4074	rue		Clark		
i663-PLA-1033456	4076	4080	rue		Clark		
i663-PLA-1033400	4077	4081	rue		Clark		
i663-PLA-1033455	4082	4086	rue		Clark		
i663-PLA-1033401	4083	4087	rue		Clark		
i663-PLA-1033454-001	4088	4092	rue		Clark		
i663-PLA-1033453	4094	4098	rue		Clark		
i663-PLA-1033452	4100	4104	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033451	4106	4110	rue		Clark		
i663-PLA-1033450	4112	4120	rue		Clark		
i663-PLA-1033449	4122	4128	rue		Clark		
i663-PLA-1033448	4130	4138	rue		Clark		
i663-PLA-1033402	4131	4135	rue		Clark		
i663-PLA-1033403	4137	4141	rue		Clark		
i663-PLA-1033447	4140	4146	rue		Clark		
i663-PLA-1033404	4143	4147	rue		Clark		
i663-PLA-1033446	4148	4154	rue		Clark		
i663-PLA-1033405	4151	4155	rue		Clark		
i663-PLA-1033406	4157	4161	rue		Clark		
i663-PLA-1046187	4160	4160	rue		Clark		
i663-PLA-1033407	4163	4167	rue		Clark		
i663-PLA-1033408	4169	4173	rue		Clark		
i663-PLA-1033409	4175	4179	rue		Clark		
i663-PLA-1033445	4220	4224	rue		Clark		
i663-PLA-1033411	4239	4243	rue		Clark		
i663-PLA-1033444	4260	4272	rue		Clark		
i663-PLA-1033443	4274	4278	rue		Clark		
i663-PLA-1033442	4280	4284	rue		Clark		
i663-PLA-1033441	4286	4290	rue		Clark		
i663-PLA-1033440	4292	4296	rue		Clark		
i663-PLA-1033439	4298	4302	rue		Clark		
i663-PLA-1033438	4304	4308	rue		Clark		
i663-PLA-1033415	4305	4307	rue		Clark		
i663-PLA-1033416	4309	4311	rue		Clark		
i663-PLA-1033437	4310	4314	rue		Clark		
i663-PLA-1033417	4315	4315	rue		Clark		
i663-PLA-1033436	4316	4320	rue		Clark		
i663-PLA-1033435	4322	4324	rue		Clark		
i663-PLA-1033434	4326	4330	rue		Clark		
i663-PLA-1033433	4332	4336	rue		Clark		
i663-PLA-1033418	4333	4335	rue		Clark		
i663-PLA-1033432-001	4338	4342	rue		Clark		
i663-PLA-1033419	4339	4341	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033431	4344	4348	rue		Clark		
i663-PLA-5030206-001	4364	4374	rue		Clark		
i663-PLA-1033422	4383	4387	rue		Clark		
i663-PLA-1033423	4389	4395	rue		Clark		
i663-PLA-1033427	4446	4474	rue		Clark		
i663-PLA-1001020	4525	4529	rue		Clark		
i663-PLA-1001018	4530	4530	rue		Clark		
i663-PLA-1001017	4534	4534	rue		Clark		
i663-PLA-1001021	4537	4547	rue		Clark		
i663-PLA-1001016	4540	4540	rue		Clark		
i663-PLA-1001022	4549	4559	rue		Clark		
i663-PLA-1001023	4561	4571	rue		Clark		
i663-PLA-1001015	4566	4576	rue		Clark		
i663-PLA-1001024	4573	4583	rue		Clark		
i663-PLA-1001014	4578	4582	rue		Clark		
i663-PLA-1001025	4585	4589	rue		Clark		
i663-PLA-1001026	4591	4601	rue		Clark		
i663-PLA-1001012	4596	4598	rue		Clark		
i663-PLA-1001011	4600	4604	rue		Clark		
i663-PLA-1001027	4603	4607	rue		Clark		
i663-PLA-1001010	4606	4610	rue		Clark		
i663-PLA-1001009	4612	4616	rue		Clark		
i663-PLA-1001008	4618	4622	rue		Clark		
i663-PLA-1001007	4624	4626	rue		Clark		
i663-PLA-1001006	4630	4632	rue		Clark		
i663-PLA-1001005	4634	4636	rue		Clark		
i663-PLA-1001004	4638	4642	rue		Clark		
i663-PLA-1001029	4641	4645	rue		Clark		
i663-PLA-1001003	4644	4648	rue		Clark		
i663-PLA-1001030	4647	4651	rue		Clark		
i663-PLA-1001002	4650	4654	rue		Clark		
i663-PLA-1001031	4653	4657	rue		Clark		
i663-PLA-1001001	4656	4660	rue		Clark		
i663-PLA-1001032	4659	4663	rue		Clark		
i663-PLA-1001000	4662	4666	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001033	4665	4675	rue		Clark		
i663-PLA-5030489	4665	4675	rue		Clark		
i663-PLA-1000999	4668	4670	rue		Clark		
i663-PLA-1000998-001	4674	4674	rue		Clark		
i663-PLA-1000997-001	4800	4810	rue		Clark		
i663-PLA-1000997-002	4800	4810	rue		Clark		
i663-PLA-1000996	4812	4816	rue		Clark		
i663-PLA-1001034	4815	4819	rue		Clark		
i663-PLA-1000995	4818	4822	rue		Clark		
i663-PLA-1001035	4821	4825	rue		Clark		
i663-PLA-1000994	4824	4828	rue		Clark		
i663-PLA-1001036	4827	4831	rue		Clark		
i663-PLA-1000993	4830	4834	rue		Clark		
i663-PLA-1001037	4833	4837	rue		Clark		
i663-PLA-1000992	4836	4840	rue		Clark		
i663-PLA-1001038	4839	4843	rue		Clark		
i663-PLA-1000991	4842	4846	rue		Clark		
i663-PLA-1001039	4845	4849	rue		Clark		
i663-PLA-1000990	4848	4852	rue		Clark		
i663-PLA-1001040	4851	4861	rue		Clark		
i663-PLA-1000989	4854	4858	rue		Clark		
i663-PLA-1000988	4860	4864	rue		Clark		
i663-PLA-1001041	4863	4867	rue		Clark		
i663-PLA-1000987	4866	4870	rue		Clark		
i663-PLA-1000986	4872	4876	rue		Clark		
i663-PLA-1001042	4873	4877	rue		Clark		
i663-PLA-1000985	4878	4882	rue		Clark		
i663-PLA-1001043	4879	4883	rue		Clark		
i663-PLA-1001044	4885	4889	rue		Clark		
i663-PLA-1000984	4888	4890	rue		Clark		
i663-PLA-1001045	4891	4895	rue		Clark		
i663-PLA-1000983	4894	4896	rue		Clark		
i663-PLA-1001046	4897	4907	rue		Clark		
i663-PLA-1000982	4900	4900	rue		Clark		
i663-PLA-1000981	4906	4908	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000980	5014	5016	rue		Clark		
i663-PLA-1001047	5015	5019	rue		Clark		
i663-PLA-1000979	5020	5024	rue		Clark		
i663-PLA-1001048	5021	5029	rue		Clark		
i663-PLA-1000978	5026	5030	rue		Clark		
i663-PLA-1000977	5032	5036	rue		Clark		
i663-PLA-1000976	5038	5042	rue		Clark		
i663-PLA-1000975	5044	5048	rue		Clark		
i663-PLA-1026174	5107	5107	rue		Clark		
i663-PLA-1026172	5112	5114	rue		Clark		
i663-PLA-1026170	5116	5116	rue		Clark		
i663-PLA-1026168	5120	5122	rue		Clark		
i663-PLA-1026178	5125	5127	rue		Clark		
i663-PLA-1026180	5129	5131	rue		Clark		
i663-PLA-1026164	5130	5132	rue		Clark		
i663-PLA-1026183	5133	5133	rue		Clark		
i663-PLA-1026162-001	5134	5136	rue		Clark		
i663-PLA-1026184	5137	5137	rue		Clark		
i663-PLA-1026159	5138	5142	rue		Clark		
i663-PLA-1026186	5141	5143	rue		Clark		
i663-PLA-1026157	5144	5148	rue		Clark		
i663-PLA-1026189	5145	5147	rue		Clark		
i663-PLA-1026191-001	5149	5151	rue		Clark		
i663-PLA-1026193	5153	5155	rue		Clark		
i663-PLA-1026194	5157	5159	rue		Clark		
i663-PLA-1026196-001	5161	5163	rue		Clark		
i663-PLA-1026153	5166	5176	rue		Clark		
i663-PLA-1026151	5200	5204	rue		Clark		
i663-PLA-1026198	5201	5205	rue		Clark		
i663-PLA-1026149	5206	5212	rue		Clark		
i663-PLA-1026201	5209	5211	rue		Clark		
i663-PLA-1026147	5214	5216	rue		Clark		
i663-PLA-1026203	5215	5215	rue		Clark		
i663-PLA-1026206	5219	5219	rue		Clark		
i663-PLA-1026145	5220	5220	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026143-001	5224	5226	rue		Clark		
i663-PLA-1026141	5228	5230	rue		Clark		
i663-PLA-1026210	5231	5235	rue		Clark		
i663-PLA-1026139	5232	5234	rue		Clark		
i663-PLA-1026212	5237	5239	rue		Clark		
i663-PLA-1026137	5238	5238	rue		Clark		
i663-PLA-1026136	5240	5242	rue		Clark		
i663-PLA-1026214	5241	5243	rue		Clark		
i663-PLA-1026134	5244	5246	rue		Clark		
i663-PLA-1026216	5245	5247	rue		Clark		
i663-PLA-1026132	5248	5248	rue		Clark		
i663-PLA-1026218	5249	5251	rue		Clark		
i663-PLA-1026130	5252	5254	rue		Clark		
i663-PLA-1026222	5257	5259	rue		Clark		
i663-PLA-1026128	5258	5258	rue		Clark		
i663-PLA-1026126	5260	5260	rue		Clark		
i663-PLA-1026224	5261	5261	rue		Clark		
i663-PLA-1026124	5264	5266	rue		Clark		
i663-PLA-1026122	5268	5270	rue		Clark		
i663-PLA-1026120	5272	5278	rue		Clark		
i663-PLA-1026227	5277	5279	rue		Clark		
i663-PLA-1026118	5280	5282	rue		Clark		
i663-PLA-1026116	5284	5286	rue		Clark		
i663-PLA-1026231	5285	5287	rue		Clark		
i663-PLA-1026114	5288	5290	rue		Clark		
i663-PLA-1026233	5289	5291	rue		Clark		
i663-PLA-1026235	5293	5295	rue		Clark		
i663-PLA-1026110	5296	5298	rue		Clark		
i663-PLA-1026237	5297	5299	rue		Clark		
i663-PLA-1026108	5300	5300	rue		Clark		
i663-PLA-1026239	5301	5301	rue		Clark		
i663-PLA-1026107	5304	5306	rue		Clark		
i663-PLA-1026241	5305	5307	rue		Clark		
i663-PLA-1026243	5309	5311	rue		Clark		
i663-PLA-1026106	5310	5310	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026105	5312	5312	rue		Clark		
i663-PLA-1026245	5313	5313	rue		Clark		
i663-PLA-1026103	5316	5326	rue		Clark		
i663-PLA-1026247-001	5317	5319	rue		Clark		
i663-PLA-1026249	5321	5323	rue		Clark		
i663-PLA-1026102	5328	5332	rue		Clark		
i663-PLA-1026100	5334	5336	rue		Clark		
i663-PLA-1026098	5338	5340	rue		Clark		
i663-PLA-1026095	5342	5344	rue		Clark		
i663-PLA-1026254-001	5349	5349	rue		Clark		
i663-PLA-1026094	5350	5350	rue		Clark		
i663-PLA-1026092	5352	5354	rue		Clark		
i663-PLA-1026256	5353	5355	rue		Clark		
i663-PLA-1026090	5356	5360	rue		Clark		
i663-PLA-1026258	5357	5359	rue		Clark		
i663-PLA-1026260	5361	5363	rue		Clark		
i663-PLA-1026088	5362	5366	rue		Clark		
i663-PLA-1026262	5365	5367	rue		Clark		
i663-PLA-1026085	5368	5370	rue		Clark		
i663-PLA-1026264	5369	5371	rue		Clark		
i663-PLA-1026083	5372	5372	rue		Clark		
i663-PLA-1026266	5373	5375	rue		Clark		
i663-PLA-1026081	5376	5378	rue		Clark		
i663-PLA-1026270	5377	5377	rue		Clark		
i663-PLA-1026080	5380	5382	rue		Clark		
i663-PLA-1026078	5384	5384	rue		Clark		
i663-PLA-1026274-001	5385	5389	rue		Clark		
i663-PLA-1026076	5388	5390	rue		Clark		
i663-PLA-1026074	5392	5394	rue		Clark		
i663-PLA-1026072	5396	5398	rue		Clark		
i663-PLA-1026070	5400	5404	rue		Clark		
i663-PLA-1026277	5405	5407	rue		Clark		
i663-PLA-1026068	5406	5410	rue		Clark		
i663-PLA-1026279	5409	5417	rue		Clark		
i663-PLA-1026066	5412	5416	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026062	5424	5432	rue		Clark		
i663-PLA-1026060	5560	5564	rue		Clark		
i663-PLA-1026281	5561	5565	rue		Clark		
i663-PLA-1026057	5566	5570	rue		Clark		
i663-PLA-1026283	5567	5575	rue		Clark		
i663-PLA-1026056	5572	5576	rue		Clark		
i663-PLA-1026285	5577	5585	rue		Clark		
i663-PLA-1026053	5578	5580	rue		Clark		
i663-PLA-1026052	5584	5586	rue		Clark		
i663-PLA-1026287	5587	5589	rue		Clark		
i663-PLA-1026049	5590	5592	rue		Clark		
i663-PLA-1026289	5591	5593	rue		Clark		
i663-PLA-1026048	5596	5600	rue		Clark		
i663-PLA-1026291	5597	5601	rue		Clark		
i663-PLA-1026046	5602	5604	rue		Clark		
i663-PLA-1026293	5603	5607	rue		Clark		
i663-PLA-1026044-001	5608	5612	rue		Clark		
i663-PLA-1026295	5611	5643	rue		Clark		
i663-PLA-1026042-001	5616	5618	rue		Clark		
i663-PLA-1026040-001	5620	5620	rue		Clark		
i663-PLA-1026038	5626	5628	rue		Clark		
i663-PLA-1026036	5632	5636	rue		Clark		
i663-PLA-1026034	5638	5642	rue		Clark		
i663-PLA-1026032	5644	5648	rue		Clark		
i663-PLA-1026297	5647	5651	rue		Clark		
i663-PLA-1026299	5655	5659	rue		Clark		
i663-PLA-1026028	5656	5660	rue		Clark		
i663-PLA-1026301	5661	5663	rue		Clark		
i663-PLA-1026026	5662	5666	rue		Clark		
i663-PLA-1026303	5667	5667	rue		Clark		
i663-PLA-1026023	5670	5674	rue		Clark		
i663-PLA-1026305	5673	5675	rue		Clark		
i663-PLA-1026024	5676	5680	rue		Clark		
i663-PLA-1026307	5679	5683	rue		Clark		
i663-PLA-1026022	5684	5684	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026309	5685	5689	rue		Clark		
i663-PLA-1026020	5688	5690	rue		Clark		
i663-PLA-1026311	5691	5693	rue		Clark		
i663-PLA-1026018	5692	5694	rue		Clark		
i663-PLA-1026313	5697	5699	rue		Clark		
i663-PLA-1026016	5698	5702	rue		Clark		
i663-PLA-1026014	5704	5708	rue		Clark		
i663-PLA-1026012	5710	5714	rue		Clark		
i663-PLA-1026317	5715	5719	rue		Clark		
i663-PLA-1026010	5716	5720	rue		Clark		
i663-PLA-1026319	5721	5725	rue		Clark		
i663-PLA-1026008	5722	5724	rue		Clark		
i663-PLA-1026321	5727	5731	rue		Clark		
i663-PLA-1026006	5728	5730	rue		Clark		
i663-PLA-1026004	5736	5740	rue		Clark		
i663-PLA-1026323	5737	5737	rue		Clark		
i663-PLA-1026325	5739	5743	rue		Clark		
i663-PLA-1026002	5742	5744	rue		Clark		
i663-PLA-1026327	5745	5749	rue		Clark		
i663-PLA-1026000	5746	5748	rue		Clark		
i663-PLA-1025998	5750	5750	rue		Clark		
i663-PLA-1026329	5751	5755	rue		Clark		
i663-PLA-1025996	5754	5758	rue		Clark		
i663-PLA-1026331	5757	5761	rue		Clark		
i663-PLA-1026334	5763	5765	rue		Clark		
i663-PLA-1025994	5810	5820	rue		Clark		
i663-PLA-1026336	5811	5815	rue		Clark		
i663-PLA-1026338	5817	5819	rue		Clark		
i663-PLA-1025992	5822	5824	rue		Clark		
i663-PLA-1026339	5823	5825	rue		Clark		
i663-PLA-1025990-001	5828	5830	rue		Clark		
i663-PLA-1026342	5829	5833	rue		Clark		
i663-PLA-1025988	5834	5834	rue		Clark		
i663-PLA-1026343	5835	5837	rue		Clark		
i663-PLA-1025986	5840	5842	rue		Clark		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1026345	5841	5843	rue		Clark		
i663-PLA-1025984	5846	5850	rue		Clark		
i663-PLA-1026348	5847	5851	rue		Clark		
i663-PLA-1025982	5852	5854	rue		Clark		
i663-PLA-1026349-001	5853	5855	rue		Clark		
i663-PLA-1025980	5858	5860	rue		Clark		
i663-PLA-1026352	5859	5861	rue		Clark		
i663-PLA-1025979	5864	5866	rue		Clark		
i663-PLA-1025977	5870	5872	rue		Clark		
i663-PLA-1025975	5876	5876	rue		Clark		
i663-PLA-1025973	5882	5884	rue		Clark		
i663-PLA-1025971-001	5888	5890	rue		Clark		
i663-PLA-1047474-001	420	420	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023290	421	433	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023241	750	752	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023288	753	753	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023243	756	756	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023286	759	759	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023284	761	763	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023245	764	764	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023281	767	769	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023247	768	770	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023279	773	775	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023249	774	774	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023277	779	783	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023251	780	782	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023276	801	803	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023274	807	809	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023252	808	808	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023253	812	812	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023272	813	813	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023269	819	821	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023254	820	820	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023255	824	826	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023267	825	827	rue		De Bienville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023256	830	832	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023265	831	833	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023257	836	836	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023263	837	839	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023259	918	920	rue		De Bienville		
i663-PLA-1023261	924	926	rue		De Bienville		
i663-PLA-1047632	4208	4210	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015036	4232	4234	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015038	4236	4238	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015040-001	4240	4242	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015191	4241	4243	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015189	4245	4247	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015044-001	4248	4250	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015046	4252	4254	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015048	4256	4256	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015051	4260	4262	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015185	4261	4263	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015053	4264	4266	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015183	4265	4267	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015055	4268	4272	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015181	4269	4271	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015179	4275	4275	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015177-001	4277	4281	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015059	4284	4288	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015061-001	4290	4294	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015171-001	4293	4293	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015063-001	4296	4300	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015065	4302	4302	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015067	4306	4314	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015164	4313	4321	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-5029488	4313	4321	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015069	4318	4318	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015072	4320	4330	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-5029504	4320	4330	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015074	4332	4336	rue		De Brébeuf		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1015076	4338	4340	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015078-001	4342	4344	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015083	4354	4356	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015155	4355	4359	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015151	4371	4373	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015088	4376	4380	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015149-001	4377	4377	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015147	4379	4383	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015090	4382	4386	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015093	4392	4400	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015095	4404	4404	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015143	4405	4413	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015097	4406	4410	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015141-001	4415	4417	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015139	4419	4421	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015137	4423	4431	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015101	4426	4430	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015103	4432	4438	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015135	4433	4435	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015133	4437	4437	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015105	4440	4442	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015107	4446	4446	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015129	4447	4451	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015113	4450	4450	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015127	4453	4453	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015109	4454	4454	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015125	4457	4461	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015111	4458	4458	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015115-001	4460	4464	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015123-001	4463	4463	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015117	4466	4468	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015121-001	4469	4471	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015119	4473	4477	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1015388-001	4481	4483	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022643	4521	4521	rue		De Brébeuf		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022642	4529	4529	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022640-001	4535	4535	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022638-001	4539	4539	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022636	4543	4545	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022634	4549	4549	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022632	4557	4557	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022389	4558	4568	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022630	4561	4563	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022628	4567	4569	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022626-001	4573	4575	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022626-002	4573	4583	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022626-003	4573	4583	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022393-001	4574	4574	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022395	4580	4584	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022624-001	4585	4587	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022622	4591	4597	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022399	4592	4594	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022401	4598	4602	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022620	4599	4605	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022403	4604	4612	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022618	4607	4607	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022616-001	4611	4611	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022405	4614	4624	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022614-001	4617	4619	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022612-001	4625	4625	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022406	4626	4634	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022610	4629	4631	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022608	4635	4635	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022409	4636	4644	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022606	4641	4641	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022411	4646	4654	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022604	4647	4649	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022602	4653	4657	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022413	4656	4664	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022600	4659	4659	rue		De Brébeuf		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022598-001	4663	4667	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022415	4666	4672	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022596-001	4669	4673	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022416-001	4674	4680	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022594	4679	4679	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022592	4681	4683	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022418	4682	4688	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022590	4689	4689	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022420	4690	4698	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022588	4695	4697	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022422	4700	4706	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022586	4701	4701	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022584-001	4707	4709	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022424	4710	4718	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022582	4713	4719	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022426	4720	4730	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1047941	4721	4723	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022428	4732	4746	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-5033068	4732	4746	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022430	4748	4752	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022432-001	4754	4756	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022433	4758	4758	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022434	4764	4772	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022578	4801	4801	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022438	4802	4804	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022576	4805	4805	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022574	4811	4813	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022441-001	4818	4820	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022571	4825	4827	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022442	4826	4826	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022569-001	4829	4833	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022444	4830	4832	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022567-001	4835	4841	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022445	4838	4838	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022447	4842	4848	rue		De Brébeuf		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022565	4843	4853	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022450	4850	4852	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022563	4855	4855	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022561	4863	4863	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022559-001	5011	5011	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022451	5012	5022	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022557	5021	5021	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022555-001	5023	5023	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022454	5024	5034	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022553	5029	5035	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022455	5036	5046	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022551	5037	5043	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022549	5045	5047	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022458	5048	5058	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022547-001	5051	5055	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022545-001	5057	5061	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022460	5060	5064	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022543	5063	5073	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022462	5066	5070	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022464	5072	5076	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022541	5075	5079	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022466-001	5078	5082	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022538	5081	5085	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022537	5087	5091	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022529	5133	5137	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022527	5139	5141	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022525	5145	5147	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022523	5151	5157	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022521	5159	5161	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022519	5165	5169	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022517	5171	5179	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022515	5181	5183	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022513-001	5187	5193	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022511-001	5195	5199	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022503	5219	5223	rue		De Brébeuf		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022501	5225	5233	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022499	5235	5239	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022495	5247	5249	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022493	5253	5255	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022491	5259	5263	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022487	5277	5287	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-5030060	5283	5287	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022485	5291	5293	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022483	5297	5301	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022479	5345	5349	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022477	5353	5353	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022475	5359	5361	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022473	5365	5369	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022471-001	5371	5373	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1022470	5379	5387	rue		De Brébeuf		
i663-PLA-1033842-001	3420	3420	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030224	3421	3425	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033843	3424	3424	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033987	3427	3431	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033844	3428	3430	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033986	3433	3437	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033846	3438	3438	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033985	3439	3443	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033848	3444	3454	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033984	3445	3449	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033983	3451	3455	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033982	3457	3461	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033849	3458	3458	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033850	3460	3460	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033981	3463	3467	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033851	3464	3464	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033852	3468	3472	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033853	3474	3478	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033854	3480	3480	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033855	3486	3490	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1046506	3489	3493	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033856	3492	3496	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033978	3495	3499	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033857	3498	3502	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033858	3504	3504	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033859	3508	3508	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033860	3510	3514	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033861	3516	3522	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033976	3521	3521	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033862	3528	3528	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033863	3532	3538	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033864	3540	3540	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033865	3544	3544	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033866	3548	3554	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033974	3553	3561	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033867	3558	3560	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033973	3563	3565	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033972	3569	3573	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033971	3575	3579	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033968	3601	3601	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033967	3605	3605	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033869	3608	3610	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033966	3609	3611	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033965	3615	3617	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033964	3619	3621	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033963	3623	3625	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033962	3627	3629	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033872	3632	3632	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033873	3638	3640	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033874	3644	3648	rue		De Bullion		
i663-PLA-5043145	3650	3654	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033876	3656	3656	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033877-001	3660	3660	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033878-001	3664	3664	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033879	3666	3666	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033880	3672	3672	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033881	3678	3682	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033884	3694	3696	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030189	3694	3696	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033885	3700	3700	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033892	3734	3734	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033893	3738	3738	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033894	3752	3756	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033895	3758	3762	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033896	3764	3764	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033960	3767	3771	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033898	3772	3782	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033959	3773	3775	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033958	3777	3781	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033957	3787	3787	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033901	3816	3818	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033902	3820	3822	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033903	3824	3826	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033956	3825	3835	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033904	3828	3830	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033905	3832	3834	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033906	3836	3840	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033955	3837	3837	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033954	3841	3841	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033907	3844	3848	rue		De Bullion		
i663-PLA-1045824	3850	3854	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033952	3851	3853	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033951	3855	3857	rue		De Bullion		
i663-PLA-1045825	3856	3860	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033950-001	3859	3859	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033908	3862	3874	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030188	3862	3874	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033949	3863	3863	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033947	3871	3871	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033946	3875	3875	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033909	3876	3878	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033945	3879	3879	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033910	3882	3884	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033944	3883	3883	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033911	3886	3888	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033943	3887	3891	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033942	3893	3895	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033912	3894	3898	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033941	3899	3899	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033913	3900	3900	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033940-001	3903	3903	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033914-001	3904	3910	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033939	3907	3907	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033938	3911	3911	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033915	3912	3922	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030187	3912	3922	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033937	3915	3919	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033916	3924	3934	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033917	3936	3942	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033936-001	3951	3955	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033936-002	3951	3955	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033933-001	3965	3967	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033932	3977	3977	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033931	3981	3989	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033919	3982	3992	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030162	3982	3992	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033920	3994	4004	rue		De Bullion		
i663-PLA-5031201-001	3994	4004	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033929	4001	4003	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033921-001	4006	4016	rue		De Bullion		
i663-PLA-5031200	4006	4016	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033928	4009	4009	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033927	4013	4013	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033926	4017	4017	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033922	4018	4022	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033925	4021	4031	rue		De Bullion		
i663-PLA-1033923	4024	4028	rue		De Bullion		
i663-PLA-1034669	4036	4044	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012193	4051	4055	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012191	4059	4061	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012189	4063	4065	rue		De Bullion		
i663-PLA-1047336	4064	4068	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012187	4067	4069	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012015	4070	4074	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012185	4071	4073	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012183	4075	4077	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012020	4076	4080	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012181	4079	4079	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012022	4082	4086	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012179	4083	4087	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012024	4088	4092	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012177	4091	4093	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012026	4094	4098	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012175	4095	4099	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012027	4100	4104	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012173	4101	4105	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012030	4106	4110	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012171	4107	4117	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012169	4119	4129	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030650	4119	4129	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012032	4130	4134	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012033	4136	4146	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030654	4136	4146	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012166	4141	4151	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012035	4148	4152	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012038	4154	4158	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012039	4160	4166	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012041	4168	4178	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012044	4196	4196	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012047	4200	4200	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012049	4212	4212	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012051	4218	4218	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012053	4220	4224	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012055	4226	4230	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012158	4231	4233	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012057	4232	4242	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030653	4232	4242	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012156	4235	4235	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012154	4243	4245	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012059	4246	4248	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012061	4256	4258	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012150	4259	4259	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012148	4261	4263	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012147	4269	4271	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012144	4275	4277	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012143	4279	4281	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012141	4283	4287	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012137	4303	4305	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012135	4309	4319	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012065	4354	4354	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012067	4358	4362	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012133	4361	4361	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012069	4364	4368	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012071	4370	4374	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012073	4376	4380	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012076	4382	4386	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012130	4385	4389	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012128	4391	4395	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012079	4402	4412	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012124-001	4403	4411	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012081	4414	4418	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012121	4423	4425	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012083	4424	4430	rue		De Bullion		
i663-PLA-5031053	4424	4430	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012119	4429	4429	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012085	4432	4448	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030652	4432	4448	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012116	4439	4439	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012114	4441	4441	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012112	4447	4447	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012110	4449	4449	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012087	4450	4452	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012108	4451	4451	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012089	4454	4464	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030651	4454	4464	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012104	4455	4455	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012102	4457	4457	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012099	4461	4463	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012097	4465	4467	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012091	4466	4470	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012093	4472	4476	rue		De Bullion		
i663-PLA-1012095	4478	4482	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001215	4520	4524	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001214	4526	4528	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001217-001	4529	4531	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001213	4530	4532	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001212	4534	4536	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001218	4535	4537	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001219	4539	4549	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001211	4544	4546	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001210	4548	4550	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001220	4551	4561	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001209	4554	4556	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001208	4558	4560	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001207	4562	4568	rue		De Bullion		
i663-PLA-1047175	4565	4567	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001221	4569	4571	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001206	4572	4574	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001222-001	4573	4579	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001205	4576	4578	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001223-001	4581	4587	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001204	4582	4584	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001203	4588	4588	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001224-001	4589	4593	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001202	4594	4594	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001225	4595	4595	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001201	4600	4600	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001226	4601	4601	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001227	4605	4605	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001199-001	4610	4612	rue		De Bullion		
i663-PLA-5006017	4611	4611	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001229-001	4615	4623	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001198	4616	4626	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030493	4616	4626	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001230	4625	4631	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001197	4630	4638	rue		De Bullion		
i663-PLA-5030494	4630	4638	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001231	4633	4637	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001196	4640	4648	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001232	4641	4643	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001233	4647	4647	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001234	4651	4653	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001195	4652	4652	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001235	4655	4657	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001194	4658	4660	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001236	4665	4665	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001237	4667	4667	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001192	4672	4674	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001238	4673	4675	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001191	4678	4680	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001190	4684	4690	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001240	4691	4697	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001189	4800	4800	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001241	4801	4807	rue		De Bullion		
i663-PLA-5040330	4801	4807	rue		De Bullion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001242-001	4809	4815	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001188	4814	4816	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001244	4817	4819	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001186	4818	4824	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001245	4821	4821	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001246	4829	4829	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001185	4832	4836	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001247	4837	4839	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001248	4841	4841	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001249	4845	4847	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001184	4846	4848	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001250	4851	4855	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001183	4880	4890	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001254-001	4895	4895	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001255	5027	5027	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001256	5031	5033	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001257	5035	5037	rue		De Bullion		
i663-PLA-1001259	5051	5057	rue		De Bullion		
i663-PLA-1002225	5061	5061	rue		De Bullion		
i663-PLA-1015030	4215	4229	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014904-001	4236	4238	rue		De La Roche		
i663-PLA-1015025	4241	4245	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014906-001	4242	4246	rue		De La Roche		
i663-PLA-1015023	4247	4253	rue		De La Roche		
i663-PLA-5028551	4247	4253	rue		De La Roche		
i663-PLA-1047178-001	4248	4256	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014908-001	4258	4260	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014910	4262	4266	rue		De La Roche		
i663-PLA-1015017	4269	4269	rue		De La Roche		
i663-PLA-1015015	4271	4273	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014914	4294	4294	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014915-001	4300	4300	rue		De La Roche		
i663-PLA-5029501	4306	4308	rue		De La Roche		
i663-PLA-1015000	4309	4313	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014920	4314	4316	rue		De La Roche		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014991	4347	4347	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014927	4350	4356	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014928-001	4350	4356	rue		De La Roche		
i663-PLA-1047350	4351	4353	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014989	4357	4359	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014930	4364	4368	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014983	4365	4369	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014986	4365	4367	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014932	4372	4374	rue		De La Roche		
i663-PLA-5024041	4373	4383	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014933	4376	4378	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014934	4384	4386	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014981	4385	4389	rue		De La Roche		
i663-PLA-1047090	4390	4392	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014979	4391	4393	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014935	4396	4400	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014975	4403	4403	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014939-001	4414	4414	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014941	4420	4422	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014943	4426	4430	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014971	4429	4431	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014945	4432	4438	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014967	4447	4453	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014965	4455	4461	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014951	4460	4464	rue		De La Roche		
i663-PLA-1014961	4469	4475	rue		De La Roche		
i663-PLA-1015394-002	4489	4491	rue		De La Roche		
i663-PLA-1015394-003	4493	4495	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022382-001	4517	4525	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022208	4520	4520	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022210	4524	4524	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022212	4526	4526	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022214	4532	4540	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022378	4537	4539	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022376	4543	4543	rue		De La Roche		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022374	4547	4551	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022216	4548	4548	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022372	4553	4555	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022218	4554	4554	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022370	4559	4567	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022220	4560	4564	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022368	4569	4577	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022224	4572	4574	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022366	4579	4579	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022366-002	4579	4589	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022226	4580	4580	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022228	4584	4586	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022366-001	4589	4589	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022365	4591	4593	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022230	4592	4594	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022232	4596	4600	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022234	4602	4602	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022360	4603	4605	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022236-001	4608	4610	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022238	4614	4616	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022356	4615	4615	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022354	4619	4623	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022240-001	4620	4622	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022241	4626	4634	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022353	4627	4629	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022351	4631	4635	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022350	4639	4641	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022244	4644	4650	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022348	4661	4661	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022346-001	4669	4669	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022344	4675	4675	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022249	4680	4680	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022250	4690	4690	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022338	4693	4697	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022336	4699	4701	rue		De La Roche		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022253-001	4700	4708	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022334	4705	4707	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022255	4710	4712	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022332	4711	4713	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022330	4717	4719	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022257	4718	4722	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022328	4723	4725	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022261	4734	4742	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022263	4748	4748	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022265	4800	4800	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022320	4801	4803	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022319	4805	4805	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022267	4806	4808	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022269	4812	4814	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022317	4817	4821	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022271	4818	4824	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022316-001	4823	4829	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022272	4826	4830	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022315-001	4831	4835	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022274	4832	4842	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022314-001	4839	4841	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022313	4843	4845	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022277-001	4844	4846	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022311-001	4849	4853	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022309-001	4855	4857	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022280	4860	4868	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022283	4870	4878	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022284	5014	5022	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022285	5024	5032	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022286	5034	5038	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022288	5040	5044	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022305	5041	5045	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022290	5046	5050	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022303-001	5047	5051	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022292	5052	5056	rue		De La Roche		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022301	5053	5059	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022294	5058	5064	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022299	5061	5065	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022296-001	5066	5072	rue		De La Roche		
i663-PLA-1022298-001	5067	5071	rue		De La Roche		
i663-PLA-1028318-001	4209	4213	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024185	4215	4231	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015339	4216	4218	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015340	4220	4222	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015342	4226	4228	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015344	4230	4232	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024187	4233	4235	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015346	4236	4236	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024189	4237	4241	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015349	4238	4240	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015350	4242	4244	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024191	4243	4245	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015351	4246	4248	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024193	4247	4251	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015352	4250	4250	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015353	4254	4254	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024197	4257	4261	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015354	4258	4260	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024198	4263	4267	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015357	4270	4272	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024200	4271	4271	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015358	4274	4274	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024202	4275	4277	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024204	4279	4281	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015359	4280	4280	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015360	4282	4284	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024206	4283	4285	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024208-001	4287	4289	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024213	4297	4299	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024215	4301	4303	rue		De Lanaudière		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024217-001	4305	4307	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024219-001	4309	4311	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024221	4313	4315	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024223	4317	4321	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024225	4323	4325	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024227	4327	4329	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1047811	4358	4362	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015361	4368	4368	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024229	4371	4375	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015362	4374	4374	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024231	4377	4387	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015363	4378	4378	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015364	4380	4380	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015365	4384	4384	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024233	4389	4399	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015366-001	4390	4392	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015367	4394	4394	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015368	4398	4400	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024235-001	4401	4409	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015369	4402	4404	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015370	4408	4408	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024237-001	4411	4419	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015371	4412	4412	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015372	4416	4416	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015373	4420	4420	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024239-001	4421	4429	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015374-001	4422	4424	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015375	4426	4428	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024240	4431	4441	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015376	4432	4432	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1015377	4436	4436	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024242	4443	4453	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024244	4455	4465	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024246	4467	4475	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1028481-001	4497	4491	rue		De Lanaudière		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028732	4505	4505	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022956	4536	4540	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024252	4541	4547	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022958	4542	4544	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022960-001	4546	4550	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024254	4549	4553	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022962	4552	4558	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024256	4555	4559	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022964	4560	4560	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024258	4561	4565	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022966	4564	4568	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024260	4567	4571	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022967	4570	4572	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1046054	4573	4577	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022969-001	4574	4576	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022971	4578	4580	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024262	4579	4583	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022973	4582	4586	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024264	4585	4589	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022976	4590	4592	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024266	4591	4601	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022977	4594	4598	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022979	4600	4606	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024268	4603	4607	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022981	4608	4610	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024270	4609	4617	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022983	4612	4614	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022985	4616	4618	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024272	4619	4627	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022987	4620	4624	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022988	4628	4628	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024274	4629	4631	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022990	4630	4632	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024276-001	4635	4639	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022992	4636	4636	rue		De Lanaudière		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022994	4640	4640	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024278	4641	4647	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022996	4644	4644	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022998	4646	4650	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024280	4649	4655	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1022999	4652	4658	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024282	4659	4663	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023000	4660	4666	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023001	4668	4674	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024284	4675	4679	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023003	4678	4678	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023004	4682	4684	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-5028928	4685	4693	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023005	4692	4702	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024286	4695	4699	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024288	4701	4705	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024290	4707	4711	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024292	4713	4717	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024294	4719	4723	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024296	4725	4729	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024297	4731	4741	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023006	5016	5020	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024299	5021	5023	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023008	5024	5028	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024301-001	5027	5035	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023010	5030	5034	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024303-001	5037	5045	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023012	5040	5040	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023014-001	5042	5046	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024305-001	5047	5055	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023016-001	5048	5050	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023018-001	5054	5056	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024306-001	5057	5065	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023020	5058	5062	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024308-001	5067	5075	rue		De Lanaudière		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023024	5072	5074	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024311	5077	5085	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023027	5084	5086	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-5030850	5091	5097	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024312	5115	5125	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024315	5127	5137	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023031-001	5128	5130	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023032-001	5134	5136	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023033	5146	5150	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023035	5154	5162	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024321	5159	5161	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024322	5163	5173	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023038	5172	5172	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024327	5181	5189	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023041	5184	5184	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024329-001	5191	5199	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023045	5204	5204	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024333	5207	5211	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023046-001	5210	5214	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024335-001	5213	5217	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023048	5216	5220	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024337	5219	5221	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023050	5222	5222	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023052	5228	5230	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023054-001	5232	5236	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024340-001	5233	5233	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024342	5235	5235	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023056	5238	5242	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024344	5239	5241	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024346	5245	5249	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023060	5250	5254	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024348	5251	5261	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023064-001	5266	5266	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023066-001	5268	5272	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024352	5269	5269	rue		De Lanaudière		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024354	5277	5281	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024356-001	5285	5289	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023072	5290	5292	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024358-001	5291	5295	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023074	5294	5294	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024360	5297	5301	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023076	5300	5306	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024362	5305	5307	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024364	5309	5311	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023078	5316	5320	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024368-001	5325	5325	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023079	5326	5330	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024372	5333	5335	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023081-001	5336	5336	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024374	5337	5339	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023083	5338	5342	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023085	5344	5348	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024378	5349	5353	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023086	5350	5354	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024380	5355	5355	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024382-001	5361	5361	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023090	5362	5362	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024384	5365	5373	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023092	5370	5372	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023094-001	5374	5376	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024386	5375	5377	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1023096	5378	5378	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024388	5381	5383	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024390-001	5385	5389	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1024390-002	5385	5389	rue		De Lanaudière		
i663-PLA-1020485	452	458	rue		De Lauzon		
i663-PLA-5029602	452	458	rue		De Lauzon		
i663-PLA-5029605	452	458	rue		De Lauzon		
i663-PLA-1020487-001	460	470	rue		De Lauzon		
i663-PLA-1020493	467	471	rue		De Lauzon		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020491	473	481	rue		De Lauzon		
i663-PLA-1020489	477	483	rue		De Lauzon		
i663-PLA-1001216	153	153	rue		De Varennes		
i663-PLA-1001348	155	157	rue		Demers		
i663-PLA-1001316	167	167	rue		Demers		
i663-PLA-1001320	171	179	rue		Demers		
i663-PLA-1001321	171	179	rue		Demers		
i663-PLA-1001322	171	179	rue		Demers		
i663-PLA-1001302	210	212	rue		Demers		
i663-PLA-5030498	210	212	rue		Demers		
i663-PLA-1001346	217	233	rue		Demers		
i663-PLA-5030506	217	233	rue		Demers		
i663-PLA-1001347-001	218	226	rue		Demers		
i663-PLA-1019462	3419	3425	rue		D'Iberville		
i663-PLA-5030095	3419	3425	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019373-001	3422	3426	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019460	3427	3431	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019375	3428	3436	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019457-001	3433	3437	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019377	3438	3446	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019455	3439	3445	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019453	3447	3455	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019379	3448	3456	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019451-001	3457	3461	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019382	3458	3466	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019449	3463	3467	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019384	3468	3476	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019386	3478	3484	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019388	3486	3490	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019443	3493	3501	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1019441	3503	3513	rue		D'Iberville		
i663-PLA-5030096	3503	3513	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028276	4222	4222	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028277	4224	4228	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028278	4230	4234	rue		D'Iberville		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028280	4246	4250	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028281	4252	4258	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028284	4292	4294	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028285	4296	4300	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028286	4302	4306	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028287-001	4308	4312	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028288	4314	4318	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028289	4320	4324	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028290-001	4326	4330	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028295	4440	4444	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028296	4446	4450	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028297	4452	4456	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028298	4458	4464	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028299	4466	4470	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028300	4472	4476	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028301	4518	4522	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028303	4542	4552	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028304	4554	4558	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028305	4560	4564	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028306	4566	4570	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028307	4572	4576	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028308	4578	4582	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028309	4584	4588	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028310	4590	4594	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028311	4596	4600	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028313-001	4608	4610	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1028314	4614	4616	rue		D'Iberville		
i663-PLA-1029021	3410	3414	rue		Dorion		
i663-PLA-1029023	3418	3420	rue		Dorion		
i663-PLA-1029025	3422	3430	rue		Dorion		
i663-PLA-1029027	3434	3438	rue		Dorion		
i663-PLA-1029174	3435	3443	rue		Dorion		
i663-PLA-1029029	3440	3444	rue		Dorion		
i663-PLA-1029172	3445	3451	rue		Dorion		
i663-PLA-1029031	3446	3450	rue		Dorion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029033-001	3452	3456	rue		Dorion		
i663-PLA-1029168	3453	3459	rue		Dorion		
i663-PLA-1029035	3458	3464	rue		Dorion		
i663-PLA-1029165	3461	3467	rue		Dorion		
i663-PLA-1029037	3466	3474	rue		Dorion		
i663-PLA-1029164	3469	3473	rue		Dorion		
i663-PLA-1029161-001	3475	3483	rue		Dorion		
i663-PLA-1029039	3476	3480	rue		Dorion		
i663-PLA-1029041	3482	3486	rue		Dorion		
i663-PLA-1029159	3487	3489	rue		Dorion		
i663-PLA-1029043	3488	3496	rue		Dorion		
i663-PLA-1029158	3491	3497	rue		Dorion		
i663-PLA-1029156	3499	3505	rue		Dorion		
i663-PLA-1029045	3500	3506	rue		Dorion		
i663-PLA-1029047	3508	3516	rue		Dorion		
i663-PLA-1029154	3509	3513	rue		Dorion		
i663-PLA-1029152	3515	3521	rue		Dorion		
i663-PLA-1029049	3518	3524	rue		Dorion		
i663-PLA-1029151	3523	3529	rue		Dorion		
i663-PLA-1029051	3526	3532	rue		Dorion		
i663-PLA-1029149	3531	3535	rue		Dorion		
i663-PLA-1029053	3534	3538	rue		Dorion		
i663-PLA-1029147	3537	3541	rue		Dorion		
i663-PLA-1029057	3540	3544	rue		Dorion		
i663-PLA-1029145	3543	3549	rue		Dorion		
i663-PLA-1029059	3546	3556	rue		Dorion		
i663-PLA-1029143	3551	3555	rue		Dorion		
i663-PLA-1029141	3557	3563	rue		Dorion		
i663-PLA-1029061-001	3558	3564	rue		Dorion		
i663-PLA-1029139	3565	3573	rue		Dorion		
i663-PLA-1029063	3566	3570	rue		Dorion		
i663-PLA-1029065	3572	3582	rue		Dorion		
i663-PLA-1029137	3575	3583	rue		Dorion		
i663-PLA-1029067	3584	3588	rue		Dorion		
i663-PLA-1029135	3585	3603	rue		Dorion		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029069	3590	3592	rue		Dorion		
i663-PLA-1029071	3598	3598	rue		Dorion		
i663-PLA-1029575-002	3604	3604	rue		Dorion		
i663-PLA-1029133	4015	4019	rue		Dorion		
i663-PLA-1029073	4016	4020	rue		Dorion		
i663-PLA-1029131	4021	4025	rue		Dorion		
i663-PLA-1029075	4022	4026	rue		Dorion		
i663-PLA-1029077	4028	4032	rue		Dorion		
i663-PLA-1029127	4033	4037	rue		Dorion		
i663-PLA-1029125	4039	4041	rue		Dorion		
i663-PLA-1029082-001	4042	4042	rue		Dorion		
i663-PLA-1029123	4045	4049	rue		Dorion		
i663-PLA-1029084	4046	4050	rue		Dorion		
i663-PLA-1029121	4051	4055	rue		Dorion		
i663-PLA-1029086	4052	4054	rue		Dorion		
i663-PLA-1029119	4057	4065	rue		Dorion		
i663-PLA-1029088	4060	4060	rue		Dorion		
i663-PLA-1029090	4064	4070	rue		Dorion		
i663-PLA-1029117	4067	4077	rue		Dorion		
i663-PLA-1029092	4072	4076	rue		Dorion		
i663-PLA-1029116	4079	4083	rue		Dorion		
i663-PLA-1029094	4080	4080	rue		Dorion		
i663-PLA-1029096	4084	4086	rue		Dorion		
i663-PLA-1029114	4085	4089	rue		Dorion		
i663-PLA-1029098	4090	4092	rue		Dorion		
i663-PLA-1029112-001	4093	4093	rue		Dorion		
i663-PLA-1029100	4096	4098	rue		Dorion		
i663-PLA-1029109-001	4097	4099	rue		Dorion		
i663-PLA-1029107	4103	4105	rue		Dorion		
i663-PLA-1029105	4109	4113	rue		Dorion		
i663-PLA-1029104	4112	4112	rue		Dorion		
i663-PLA-1034266	3627	3629	rue		Drolet		
i663-PLA-1034489	3633	3637	rue		Drolet		
i663-PLA-1034377	3634	3640	rue		Drolet		
i663-PLA-1034488	3639	3641	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034378	3642	3644	rue		Drolet		
i663-PLA-1034487	3643	3647	rue		Drolet		
i663-PLA-1034379	3646	3650	rue		Drolet		
i663-PLA-1034486	3651	3653	rue		Drolet		
i663-PLA-1034485	3657	3659	rue		Drolet		
i663-PLA-1034484	3663	3667	rue		Drolet		
i663-PLA-1034382	3664	3666	rue		Drolet		
i663-PLA-1034383	3668	3670	rue		Drolet		
i663-PLA-1034483	3669	3673	rue		Drolet		
i663-PLA-1034384	3672	3674	rue		Drolet		
i663-PLA-1034482	3675	3675	rue		Drolet		
i663-PLA-1034385	3676	3676	rue		Drolet		
i663-PLA-1034481	3679	3679	rue		Drolet		
i663-PLA-1034386	3682	3682	rue		Drolet		
i663-PLA-1034387	3686	3688	rue		Drolet		
i663-PLA-1034480	3689	3689	rue		Drolet		
i663-PLA-1034479	3691	3695	rue		Drolet		
i663-PLA-1034388	3692	3696	rue		Drolet		
i663-PLA-1034478	3697	3701	rue		Drolet		
i663-PLA-1034389	3698	3702	rue		Drolet		
i663-PLA-1034477	3703	3707	rue		Drolet		
i663-PLA-1034390	3704	3708	rue		Drolet		
i663-PLA-1034476	3709	3711	rue		Drolet		
i663-PLA-1034391	3710	3714	rue		Drolet		
i663-PLA-1034474	3751	3759	rue		Drolet		
i663-PLA-5030249-002	3751	3759	rue		Drolet		
i663-PLA-5041858	3751	3759	rue		Drolet		
i663-PLA-1034473-001	3761	3763	rue		Drolet		
i663-PLA-1034472	3767	3771	rue		Drolet		
i663-PLA-1034471	3773	3777	rue		Drolet		
i663-PLA-1034470	3779	3783	rue		Drolet		
i663-PLA-1034392-001	3804	3804	rue		Drolet		
i663-PLA-1034468	3805	3805	rue		Drolet		
i663-PLA-1034393	3810	3810	rue		Drolet		
i663-PLA-1034394	3814	3814	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034467	3815	3815	rue		Drolet		
i663-PLA-1034395-001	3818	3822	rue		Drolet		
i663-PLA-1034466	3819	3823	rue		Drolet		
i663-PLA-1034396	3824	3824	rue		Drolet		
i663-PLA-1034465-001	3825	3829	rue		Drolet		
i663-PLA-1034397	3828	3828	rue		Drolet		
i663-PLA-1034398	3832	3832	rue		Drolet		
i663-PLA-1034464	3833	3837	rue		Drolet		
i663-PLA-1034399	3838	3838	rue		Drolet		
i663-PLA-1034463	3839	3843	rue		Drolet		
i663-PLA-1034400	3844	3844	rue		Drolet		
i663-PLA-1034401	3848	3848	rue		Drolet		
i663-PLA-1034402	3852	3852	rue		Drolet		
i663-PLA-1034405	3868	3870	rue		Drolet		
i663-PLA-1034406	3872	3872	rue		Drolet		
i663-PLA-1034456	3881	3883	rue		Drolet		
i663-PLA-1034455	3885	3887	rue		Drolet		
i663-PLA-1034454	3889	3891	rue		Drolet		
i663-PLA-1034453	3893	3895	rue		Drolet		
i663-PLA-1034408	3894	3896	rue		Drolet		
i663-PLA-1034452	3897	3899	rue		Drolet		
i663-PLA-1034451	3901	3903	rue		Drolet		
i663-PLA-1034450	3905	3915	rue		Drolet		
i663-PLA-1034410	3910	3910	rue		Drolet		
i663-PLA-1034449	3917	3919	rue		Drolet		
i663-PLA-1034411	3918	3920	rue		Drolet		
i663-PLA-1034448	3921	3923	rue		Drolet		
i663-PLA-1034412-001	3924	3924	rue		Drolet		
i663-PLA-1034447	3925	3927	rue		Drolet		
i663-PLA-1034413	3928	3928	rue		Drolet		
i663-PLA-1034446	3929	3931	rue		Drolet		
i663-PLA-1034414	3932	3932	rue		Drolet		
i663-PLA-1034445	3933	3935	rue		Drolet		
i663-PLA-1034415-001	3934	3934	rue		Drolet		
i663-PLA-1034444-001	3937	3939	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034416-001	3938	3938	rue		Drolet		
i663-PLA-1034443	3941	3943	rue		Drolet		
i663-PLA-1034417	3942	3942	rue		Drolet		
i663-PLA-1034442	3945	3945	rue		Drolet		
i663-PLA-1034418-001	3946	3948	rue		Drolet		
i663-PLA-1034441	3949	3951	rue		Drolet		
i663-PLA-1034419	3950	3952	rue		Drolet		
i663-PLA-1034440	3953	3953	rue		Drolet		
i663-PLA-1034439	3957	3959	rue		Drolet		
i663-PLA-1034436	3969	3971	rue		Drolet		
i663-PLA-1034435	3973	3973	rue		Drolet		
i663-PLA-1034434	3977	3979	rue		Drolet		
i663-PLA-1034433	3983	3983	rue		Drolet		
i663-PLA-1034432	3985	3987	rue		Drolet		
i663-PLA-9200003	3989	3991	rue		Drolet		
i663-PLA-1034421	3990	3990	rue		Drolet		
i663-PLA-1034430	3993	3997	rue		Drolet		
i663-PLA-1034422	3994	3994	rue		Drolet		
i663-PLA-1034429-001	3999	4001	rue		Drolet		
i663-PLA-1034423	4000	4000	rue		Drolet		
i663-PLA-5000570	4002	4004	rue		Drolet		
i663-PLA-1034425	4006	4006	rue		Drolet		
i663-PLA-1034427	4009	4009	rue		Drolet		
i663-PLA-1034426	4015	4017	rue		Drolet		
i663-PLA-1012905	4054	4056	rue		Drolet		
i663-PLA-1012907	4060	4062	rue		Drolet		
i663-PLA-1012909	4064	4066	rue		Drolet		
i663-PLA-1013117	4065	4065	rue		Drolet		
i663-PLA-1012911	4070	4072	rue		Drolet		
i663-PLA-1013115	4071	4075	rue		Drolet		
i663-PLA-1012913	4074	4076	rue		Drolet		
i663-PLA-1013113	4077	4081	rue		Drolet		
i663-PLA-1012915	4080	4082	rue		Drolet		
i663-PLA-1013111-001	4083	4085	rue		Drolet		
i663-PLA-1012917	4086	4086	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013109-001	4087	4089	rue		Drolet		
i663-PLA-1012919-001	4090	4092	rue		Drolet		
i663-PLA-1013107	4091	4093	rue		Drolet		
i663-PLA-1012921-001	4094	4096	rue		Drolet		
i663-PLA-1013105	4095	4097	rue		Drolet		
i663-PLA-1012923	4098	4100	rue		Drolet		
i663-PLA-1013103	4099	4101	rue		Drolet		
i663-PLA-1013101	4103	4105	rue		Drolet		
i663-PLA-1012925	4104	4104	rue		Drolet		
i663-PLA-1013099	4107	4109	rue		Drolet		
i663-PLA-1012927	4108	4108	rue		Drolet		
i663-PLA-1012929	4110	4110	rue		Drolet		
i663-PLA-1013097-001	4111	4113	rue		Drolet		
i663-PLA-1012931	4114	4116	rue		Drolet		
i663-PLA-1013096	4115	4115	rue		Drolet		
i663-PLA-1012934-001	4118	4120	rue		Drolet		
i663-PLA-1013093	4119	4119	rue		Drolet		
i663-PLA-1012936-001	4122	4124	rue		Drolet		
i663-PLA-1013092	4123	4125	rue		Drolet		
i663-PLA-1012937	4126	4128	rue		Drolet		
i663-PLA-1013090-001	4127	4129	rue		Drolet		
i663-PLA-1012939	4130	4130	rue		Drolet		
i663-PLA-1013087-001	4131	4133	rue		Drolet		
i663-PLA-1012941	4134	4136	rue		Drolet		
i663-PLA-1013086	4135	4137	rue		Drolet		
i663-PLA-1012943	4138	4140	rue		Drolet		
i663-PLA-1013084	4139	4141	rue		Drolet		
i663-PLA-1012945-001	4142	4142	rue		Drolet		
i663-PLA-1013081	4143	4145	rue		Drolet		
i663-PLA-1012947-001	4146	4146	rue		Drolet		
i663-PLA-1013080	4147	4151	rue		Drolet		
i663-PLA-1013078	4153	4155	rue		Drolet		
i663-PLA-1013075	4157	4159	rue		Drolet		
i663-PLA-1013072-001	4165	4167	rue		Drolet		
i663-PLA-1013070	4169	4171	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013068	4173	4175	rue		Drolet		
i663-PLA-1013066	4177	4179	rue		Drolet		
i663-PLA-1013064	4209	4209	rue		Drolet		
i663-PLA-1013059	4215	4219	rue		Drolet		
i663-PLA-1013057	4221	4221	rue		Drolet		
i663-PLA-1046064	4225	4229	rue		Drolet		
i663-PLA-1046063	4231	4235	rue		Drolet		
i663-PLA-1046062-001	4237	4241	rue		Drolet		
i663-PLA-1013055-001	4243	4247	rue		Drolet		
i663-PLA-1013053	4249	4253	rue		Drolet		
i663-PLA-1013051	4255	4261	rue		Drolet		
i663-PLA-1012955	4270	4274	rue		Drolet		
i663-PLA-1013049	4273	4285	rue		Drolet		
i663-PLA-1012958	4284	4284	rue		Drolet		
i663-PLA-1012960	4288	4288	rue		Drolet		
i663-PLA-1012963	4292	4294	rue		Drolet		
i663-PLA-1013045	4295	4297	rue		Drolet		
i663-PLA-1012965	4296	4298	rue		Drolet		
i663-PLA-1013043	4301	4305	rue		Drolet		
i663-PLA-1012967	4302	4306	rue		Drolet		
i663-PLA-1013041	4307	4309	rue		Drolet		
i663-PLA-1012969	4308	4308	rue		Drolet		
i663-PLA-1013039	4311	4313	rue		Drolet		
i663-PLA-1012971	4312	4312	rue		Drolet		
i663-PLA-1013037	4315	4317	rue		Drolet		
i663-PLA-1012973	4316	4316	rue		Drolet		
i663-PLA-1013035	4319	4321	rue		Drolet		
i663-PLA-1012975	4322	4322	rue		Drolet		
i663-PLA-1012977	4324	4324	rue		Drolet		
i663-PLA-1045818	4328	4330	rue		Drolet		
i663-PLA-1012983	4360	4362	rue		Drolet		
i663-PLA-1012985	4364	4364	rue		Drolet		
i663-PLA-1012987-001	4368	4370	rue		Drolet		
i663-PLA-1012988	4372	4378	rue		Drolet		
i663-PLA-1012990	4380	4382	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1012992	4384	4384	rue		Drolet		
i663-PLA-1012994	4388	4390	rue		Drolet		
i663-PLA-1012996	4394	4394	rue		Drolet		
i663-PLA-1012998	4396	4398	rue		Drolet		
i663-PLA-1013000	4400	4404	rue		Drolet		
i663-PLA-1013002	4406	4410	rue		Drolet		
i663-PLA-1013004	4412	4416	rue		Drolet		
i663-PLA-1013029	4417	4417	rue		Drolet		
i663-PLA-1013006	4418	4422	rue		Drolet		
i663-PLA-1013027	4419	4419	rue		Drolet		
i663-PLA-1013025	4423	4425	rue		Drolet		
i663-PLA-1013008	4424	4428	rue		Drolet		
i663-PLA-1013024	4429	4429	rue		Drolet		
i663-PLA-5006314	4430	4434	rue		Drolet		
i663-PLA-1013010	4436	4440	rue		Drolet		
i663-PLA-1013012	4442	4446	rue		Drolet		
i663-PLA-1013014	4448	4452	rue		Drolet		
i663-PLA-1013016	4454	4458	rue		Drolet		
i663-PLA-1013018	4460	4464	rue		Drolet		
i663-PLA-1001384	4532	4532	rue		Drolet		
i663-PLA-1001385	4536	4536	rue		Drolet		
i663-PLA-1001386	4540	4542	rue		Drolet		
i663-PLA-1001387	4544	4546	rue		Drolet		
i663-PLA-1001388	4548	4550	rue		Drolet		
i663-PLA-1001389	4552	4556	rue		Drolet		
i663-PLA-1001390	4558	4562	rue		Drolet		
i663-PLA-1001391	4564	4568	rue		Drolet		
i663-PLA-1047061	4570	4574	rue		Drolet		
i663-PLA-1001392	4576	4586	rue		Drolet		
i663-PLA-1001396	4856	4862	rue		Drolet		
i663-PLA-1001397	4866	4872	rue		Drolet		
i663-PLA-1001398	4874	4896	rue		Drolet		
i663-PLA-5030510	4874	4896	rue		Drolet		
i663-PLA-5030511	4874	4896	rue		Drolet		
i663-PLA-1001400	5012	5012	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001402	5056	5064	rue		Drolet		
i663-PLA-1001403	5066	5066	rue		Drolet		
i663-PLA-1045203	5129	5131	rue		Drolet		
i663-PLA-1045204	5130	5140	rue		Drolet		
i663-PLA-1045201	5137	5141	rue		Drolet		
i663-PLA-1045205	5142	5152	rue		Drolet		
i663-PLA-1045200	5143	5147	rue		Drolet		
i663-PLA-1045199	5149	5165	rue		Drolet		
i663-PLA-5029634	5149	5165	rue		Drolet		
i663-PLA-5029635	5149	5165	rue		Drolet		
i663-PLA-1045206-001	5154	5156	rue		Drolet		
i663-PLA-1045198	5167	5177	rue		Drolet		
i663-PLA-5029633	5167	5177	rue		Drolet		
i663-PLA-1045197	5179	5183	rue		Drolet		
i663-PLA-1045196	5185	5189	rue		Drolet		
i663-PLA-1045195	5191	5195	rue		Drolet		
i663-PLA-1045194	5197	5201	rue		Drolet		
i663-PLA-1045209-001	5198	5206	rue		Drolet		
i663-PLA-1045192-001	5217	5219	rue		Drolet		
i663-PLA-1045212	5228	5230	rue		Drolet		
i663-PLA-5029628	5232	5234	rue		Drolet		
i663-PLA-5029629	5236	5238	rue		Drolet		
i663-PLA-5029630	5240	5242	rue		Drolet		
i663-PLA-5029631	5244	5246	rue		Drolet		
i663-PLA-1045213	5270	5272	rue		Drolet		
i663-PLA-1045214	5274	5276	rue		Drolet		
i663-PLA-1045215	5280	5282	rue		Drolet		
i663-PLA-5001111	5284	5284	rue		Drolet		
i663-PLA-1045216	5288	5288	rue		Drolet		
i663-PLA-1045217	5294	5294	rue		Drolet		
i663-PLA-5001178	5298	5298	rue		Drolet		
i663-PLA-1045218	5302	5302	rue		Drolet		
i663-PLA-1045219	5308	5308	rue		Drolet		
i663-PLA-1045220	5312	5312	rue		Drolet		
i663-PLA-1045221	5316	5316	rue		Drolet		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000031	3421	3421	rue		Durocher		
i663-PLA-1031409	3422	3422	rue		Durocher		
i663-PLA-1000034	3461	3467	rue		Durocher		
i663-PLA-1000036	3485	3491	rue		Durocher		
i663-PLA-1031439	3488	3488	rue		Durocher		Maison Emma-Tassé
i663-PLA-1031440-001	3492	3492	rue		Durocher		Maison Frank-Fairleigh-Parkins
i663-PLA-1031441	3500	3500	rue		Durocher		
i663-PLA-1031442	3504	3506	rue		Durocher		
i663-PLA-1031443	3508	3510	rue		Durocher		
i663-PLA-1000043	3515	3525	rue		Durocher		
i663-PLA-1000044	3535	3535	rue		Durocher		
i663-PLA-1031447-001	3536	3536	rue		Durocher		
i663-PLA-1031448	3540	3540	rue		Durocher		
i663-PLA-1031449	3546	3546	rue		Durocher		
i663-PLA-1000045	3547	3547	rue		Durocher		
i663-PLA-1031450	3558	3560	rue		Durocher		
i663-PLA-1000047	3561	3567	rue		Durocher		
i663-PLA-1031451	3562	3562	rue		Durocher		
i663-PLA-1031452	3564	3564	rue		Durocher		
i663-PLA-1031453	3566	3570	rue		Durocher		
i663-PLA-1000048	3575	3575	rue		Durocher		
i663-PLA-1031454	3576	3578	rue		Durocher		
i663-PLA-1000049	3577	3581	rue		Durocher		
i663-PLA-1031455	3580	3582	rue		Durocher		
i663-PLA-1000050	3583	3583	rue		Durocher		
i663-PLA-1031456	3586	3586	rue		Durocher		
i663-PLA-1031457	3592	3592	rue		Durocher		
i663-PLA-1031458	3602	3602	rue		Durocher		
i663-PLA-1031459	3610	3610	rue		Durocher		
i663-PLA-1000051	3615	3615	rue		Durocher		
i663-PLA-1000052	3619	3619	rue		Durocher		
i663-PLA-1000053	3621	3621	rue		Durocher		
i663-PLA-1000054	3625	3625	rue		Durocher		
i663-PLA-1031461	3630	3630	rue		Durocher		
i663-PLA-1000055	3635	3635	rue		Durocher		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1031462	3638	3638	rue		Durocher		
i663-PLA-1031465	3642	3652	rue		Durocher		
i663-PLA-1000056	3647	3647	rue		Durocher		
i663-PLA-1000057	3649	3649	rue		Durocher		
i663-PLA-1000058	3651	3651	rue		Durocher		
i663-PLA-1031466	3654	3656	rue		Durocher		
i663-PLA-1031468	3666	3668	rue		Durocher		
i663-PLA-1002180	367	371	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002179	370	370	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1001883	372	376	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002181	373	377	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002182	379	381	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002183	379	381	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1001880	380	380	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002184	383	385	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1001879	384	386	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002185	387	387	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002186	389	389	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002187	393	395	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1002188	397	399	rue		Édouard-Charles		
i663-PLA-1001311-001	112	114	rue		Elmire		
i663-PLA-1001312-001	116	118	rue		Elmire		
i663-PLA-1001313	120	122	rue		Elmire		
i663-PLA-1001319	121	125	rue		Elmire		
i663-PLA-1001314-001	124	126	rue		Elmire		
i663-PLA-1001315	158	160	rue		Elmire		
i663-PLA-5030504	158	160	rue		Elmire		
i663-PLA-1001318	159	161	rue		Elmire		
i663-PLA-5030505	164	166	rue		Elmire		
i663-PLA-1001317	165	167	rue		Elmire		
i663-PLA-1024807	4210	4214	rue		Fabre		
i663-PLA-1024809	4216	4220	rue		Fabre		
i663-PLA-1024811	4222	4226	rue		Fabre		
i663-PLA-1024813	4228	4232	rue		Fabre		
i663-PLA-1025287	4229	4235	rue		Fabre		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024815-001	4234	4236	rue		Fabre		
i663-PLA-1025285	4237	4245	rue		Fabre		
i663-PLA-1024817	4238	4242	rue		Fabre		
i663-PLA-1024819-001	4244	4246	rue		Fabre		
i663-PLA-1025283	4247	4249	rue		Fabre		
i663-PLA-1024821	4248	4252	rue		Fabre		
i663-PLA-1025281	4251	4253	rue		Fabre		
i663-PLA-1025279	4255	4257	rue		Fabre		
i663-PLA-1025277	4259	4261	rue		Fabre		
i663-PLA-1025275	4263	4265	rue		Fabre		
i663-PLA-1024827	4266	4270	rue		Fabre		
i663-PLA-1025273-001	4267	4267	rue		Fabre		
i663-PLA-1024829	4272	4276	rue		Fabre		
i663-PLA-1025271-001	4273	4273	rue		Fabre		
i663-PLA-1025269	4275	4277	rue		Fabre		
i663-PLA-1024831	4278	4282	rue		Fabre		
i663-PLA-1025267	4279	4281	rue		Fabre		
i663-PLA-1025265	4283	4285	rue		Fabre		
i663-PLA-1024833	4284	4286	rue		Fabre		
i663-PLA-1025263	4287	4289	rue		Fabre		
i663-PLA-1024835	4288	4292	rue		Fabre		
i663-PLA-1025261	4291	4293	rue		Fabre		
i663-PLA-1024837	4294	4296	rue		Fabre		
i663-PLA-1025259	4295	4297	rue		Fabre		
i663-PLA-1024839	4298	4300	rue		Fabre		
i663-PLA-1025257	4299	4301	rue		Fabre		
i663-PLA-1024841	4302	4304	rue		Fabre		
i663-PLA-1025255-001	4303	4305	rue		Fabre		
i663-PLA-1024843	4306	4308	rue		Fabre		
i663-PLA-1025253-001	4307	4309	rue		Fabre		
i663-PLA-1024845-001	4310	4312	rue		Fabre		
i663-PLA-1025251-001	4311	4319	rue		Fabre		
i663-PLA-1025251-002	4311	4319	rue		Fabre		
i663-PLA-1024847-001	4314	4316	rue		Fabre		
i663-PLA-1024849	4318	4320	rue		Fabre		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024851	4322	4322	rue		Fabre		
i663-PLA-1024853	4326	4330	rue		Fabre		
i663-PLA-5006795	4332	4340	rue		Fabre		
i663-PLA-1024855	4360	4364	rue		Fabre		
i663-PLA-1025247-001	4365	4375	rue		Fabre		
i663-PLA-1024860	4366	4374	rue		Fabre		
i663-PLA-1024862	4376	4380	rue		Fabre		
i663-PLA-1025245	4377	4381	rue		Fabre		
i663-PLA-1024864	4382	4390	rue		Fabre		
i663-PLA-1025243	4383	4387	rue		Fabre		
i663-PLA-1025241	4389	4393	rue		Fabre		
i663-PLA-1024866	4392	4398	rue		Fabre		
i663-PLA-1025239	4395	4399	rue		Fabre		
i663-PLA-1024869	4400	4406	rue		Fabre		
i663-PLA-1025237	4401	4405	rue		Fabre		
i663-PLA-1025235	4407	4411	rue		Fabre		
i663-PLA-1024870	4410	4414	rue		Fabre		
i663-PLA-1025233-001	4413	4419	rue		Fabre		
i663-PLA-1024872	4416	4424	rue		Fabre		
i663-PLA-1025231-001	4421	4427	rue		Fabre		
i663-PLA-1024875	4426	4432	rue		Fabre		
i663-PLA-1025229-001	4429	4437	rue		Fabre		
i663-PLA-1024877-001	4434	4440	rue		Fabre		
i663-PLA-1025227-001	4439	4447	rue		Fabre		
i663-PLA-1024879	4442	4448	rue		Fabre		
i663-PLA-1025225-001	4449	4457	rue		Fabre		
i663-PLA-1024881-001	4450	4458	rue		Fabre		
i663-PLA-1025223	4459	4467	rue		Fabre		
i663-PLA-1024883	4460	4468	rue		Fabre		
i663-PLA-1025221	4469	4479	rue		Fabre		
i663-PLA-1024885	4470	4478	rue		Fabre		
i663-PLA-1028490-002	4482	4488	rue		Fabre		
i663-PLA-1024889	4536	4542	rue		Fabre		
i663-PLA-1025217	4539	4543	rue		Fabre		
i663-PLA-1024891-001	4544	4548	rue		Fabre		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025214	4545	4549	rue		Fabre		
i663-PLA-1024893-001	4550	4556	rue		Fabre		
i663-PLA-1025212	4551	4555	rue		Fabre		
i663-PLA-1024895-001	4558	4560	rue		Fabre		
i663-PLA-1024897	4562	4566	rue		Fabre		
i663-PLA-1025208	4563	4571	rue		Fabre		
i663-PLA-5028924	4568	4580	rue		Fabre		
i663-PLA-1025206-001	4573	4579	rue		Fabre		
i663-PLA-1025204	4581	4587	rue		Fabre		
i663-PLA-5028923-001	4582	4586	rue		Fabre		
i663-PLA-1025202	4589	4593	rue		Fabre		
i663-PLA-1024903	4590	4592	rue		Fabre		
i663-PLA-1024905-001	4594	4596	rue		Fabre		
i663-PLA-1025200	4597	4597	rue		Fabre		
i663-PLA-1024907-001	4600	4602	rue		Fabre		
i663-PLA-1025198	4601	4609	rue		Fabre		
i663-PLA-1024909	4604	4606	rue		Fabre		
i663-PLA-1024910	4608	4612	rue		Fabre		
i663-PLA-1025196	4611	4619	rue		Fabre		
i663-PLA-1024912-001	4614	4624	rue		Fabre		
i663-PLA-1025194	4621	4629	rue		Fabre		
i663-PLA-1024915-001	4626	4628	rue		Fabre		
i663-PLA-1025192	4631	4639	rue		Fabre		
i663-PLA-1024917-001	4632	4632	rue		Fabre		
i663-PLA-5003531	4634	4636	rue		Fabre		
i663-PLA-1024919-001	4638	4640	rue		Fabre		
i663-PLA-1025190	4641	4645	rue		Fabre		
i663-PLA-1024921	4642	4644	rue		Fabre		
i663-PLA-1024923	4646	4648	rue		Fabre		
i663-PLA-1025188	4647	4651	rue		Fabre		
i663-PLA-1024925	4650	4656	rue		Fabre		
i663-PLA-1025186-001	4653	4657	rue		Fabre		
i663-PLA-1024927	4658	4666	rue		Fabre		
i663-PLA-1025184	4659	4663	rue		Fabre		
i663-PLA-1025181-001	4667	4673	rue		Fabre		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024929	4668	4670	rue		Fabre		
i663-PLA-1024931	4672	4680	rue		Fabre		
i663-PLA-1025179	4675	4681	rue		Fabre		
i663-PLA-1024933	4682	4686	rue		Fabre		
i663-PLA-1025177-001	4683	4689	rue		Fabre		
i663-PLA-1024935	4688	4692	rue		Fabre		
i663-PLA-1025175	4691	4697	rue		Fabre		
i663-PLA-1024936	4694	4702	rue		Fabre		
i663-PLA-1025173-001	4699	4707	rue		Fabre		
i663-PLA-1025171	4709	4713	rue		Fabre		
i663-PLA-1025170-001	4717	4723	rue		Fabre		
i663-PLA-1025167	4725	4729	rue		Fabre		
i663-PLA-1025166-001	4731	4735	rue		Fabre		
i663-PLA-1025164	4737	4741	rue		Fabre		
i663-PLA-5027058	4751	4751	rue		Fabre		
i663-PLA-1047255	4809	4809	rue		Fabre		
i663-PLA-1046212	4810	4814	rue		Fabre		
i663-PLA-1025162	4815	4823	rue		Fabre		
i663-PLA-1024938-001	4816	4820	rue		Fabre		
i663-PLA-1024941	4822	4826	rue		Fabre		
i663-PLA-1025159	4825	4829	rue		Fabre		
i663-PLA-1024942	4828	4832	rue		Fabre		
i663-PLA-1025157	4831	4835	rue		Fabre		
i663-PLA-1024944	4834	4838	rue		Fabre		
i663-PLA-1025156	4837	4845	rue		Fabre		
i663-PLA-1024946	4840	4844	rue		Fabre		
i663-PLA-1024948	4846	4854	rue		Fabre		
i663-PLA-1025154	4847	4849	rue		Fabre		
i663-PLA-1025152	5015	5029	rue		Fabre		
i663-PLA-5028984-001	5015	5029	rue		Fabre		
i663-PLA-5028984-002	5015	5029	rue		Fabre		
i663-PLA-1024950	5016	5020	rue		Fabre		
i663-PLA-1024952	5022	5026	rue		Fabre		
i663-PLA-1024954	5028	5032	rue		Fabre		
i663-PLA-1025150-001	5033	5041	rue		Fabre		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024956	5034	5042	rue		Fabre		
i663-PLA-1025148	5043	5047	rue		Fabre		
i663-PLA-1024959	5044	5048	rue		Fabre		
i663-PLA-1025146	5049	5051	rue		Fabre		
i663-PLA-1024960	5050	5054	rue		Fabre		
i663-PLA-1025144	5055	5063	rue		Fabre		
i663-PLA-1024962	5056	5060	rue		Fabre		
i663-PLA-1024964	5062	5066	rue		Fabre		
i663-PLA-1025142	5065	5069	rue		Fabre		
i663-PLA-1024966	5068	5072	rue		Fabre		
i663-PLA-1025140	5071	5079	rue		Fabre		
i663-PLA-1024968-001	5074	5078	rue		Fabre		
i663-PLA-1047406	5080	5096	rue		Fabre		
i663-PLA-1025138	5081	5089	rue		Fabre		
i663-PLA-1025136	5091	5091	rue		Fabre		
i663-PLA-1024970	5106	5116	rue		Fabre		
i663-PLA-1025134-001	5119	5121	rue		Fabre		
i663-PLA-1024972	5120	5120	rue		Fabre		
i663-PLA-1024974	5122	5124	rue		Fabre		
i663-PLA-1025132-001	5123	5123	rue		Fabre		
i663-PLA-1024976	5126	5128	rue		Fabre		
i663-PLA-1025130	5127	5129	rue		Fabre		
i663-PLA-1025128-001	5131	5133	rue		Fabre		
i663-PLA-1025126	5135	5139	rue		Fabre		
i663-PLA-1025124	5137	5137	rue		Fabre		
i663-PLA-1024982	5138	5146	rue		Fabre		
i663-PLA-1025122	5141	5149	rue		Fabre		
i663-PLA-1024984	5148	5156	rue		Fabre		
i663-PLA-1025120	5151	5155	rue		Fabre		
i663-PLA-1025118	5157	5161	rue		Fabre		
i663-PLA-1024986	5158	5162	rue		Fabre		
i663-PLA-1025116	5163	5167	rue		Fabre		
i663-PLA-1024988	5164	5168	rue		Fabre		
i663-PLA-1025114-001	5169	5173	rue		Fabre		
i663-PLA-1024990	5170	5178	rue		Fabre		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025112	5175	5179	rue		Fabre		
i663-PLA-1024992	5180	5184	rue		Fabre		
i663-PLA-1025110	5181	5185	rue		Fabre		
i663-PLA-1024994	5186	5190	rue		Fabre		
i663-PLA-1025108	5187	5191	rue		Fabre		
i663-PLA-1024996	5192	5196	rue		Fabre		
i663-PLA-1025106-001	5193	5197	rue		Fabre		
i663-PLA-1024998	5198	5202	rue		Fabre		
i663-PLA-1025104	5199	5207	rue		Fabre		
i663-PLA-1025000	5204	5208	rue		Fabre		
i663-PLA-1025102	5209	5217	rue		Fabre		
i663-PLA-1025002	5210	5214	rue		Fabre		
i663-PLA-1025004	5216	5224	rue		Fabre		
i663-PLA-1025100	5219	5227	rue		Fabre		
i663-PLA-1025006	5226	5230	rue		Fabre		
i663-PLA-1025098	5229	5235	rue		Fabre		
i663-PLA-1025008-001	5232	5236	rue		Fabre		
i663-PLA-1025096-001	5237	5241	rue		Fabre		
i663-PLA-1025010	5240	5246	rue		Fabre		
i663-PLA-1025094-001	5243	5247	rue		Fabre		
i663-PLA-1025092	5249	5253	rue		Fabre		
i663-PLA-1025012	5250	5254	rue		Fabre		
i663-PLA-1025091	5255	5259	rue		Fabre		
i663-PLA-1025014	5256	5260	rue		Fabre		
i663-PLA-1025089	5261	5265	rue		Fabre		
i663-PLA-1044684	5262	5266	rue		Fabre		
i663-PLA-1025086	5267	5271	rue		Fabre		
i663-PLA-1044681-001	5268	5276	rue		Fabre		
i663-PLA-1025084	5273	5277	rue		Fabre		
i663-PLA-1044682	5278	5278	rue		Fabre		
i663-PLA-1025083	5279	5287	rue		Fabre		
i663-PLA-1044683	5280	5284	rue		Fabre		
i663-PLA-1025018	5286	5294	rue		Fabre		
i663-PLA-1025081	5289	5295	rue		Fabre		
i663-PLA-1025020-001	5296	5304	rue		Fabre		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025078	5297	5301	rue		Fabre		
i663-PLA-1025076	5303	5311	rue		Fabre		
i663-PLA-1025022-001	5306	5314	rue		Fabre		
i663-PLA-1025074	5313	5317	rue		Fabre		
i663-PLA-1025024	5316	5324	rue		Fabre		
i663-PLA-1025073	5319	5325	rue		Fabre		
i663-PLA-1025026-001	5326	5334	rue		Fabre		
i663-PLA-1025070	5327	5333	rue		Fabre		
i663-PLA-1025068	5335	5341	rue		Fabre		
i663-PLA-1025027-001	5336	5342	rue		Fabre		
i663-PLA-1025067	5343	5349	rue		Fabre		
i663-PLA-1025030-001	5344	5350	rue		Fabre		
i663-PLA-1025064-001	5351	5357	rue		Fabre		
i663-PLA-1025032-001	5352	5358	rue		Fabre		
i663-PLA-1025062	5359	5365	rue		Fabre		
i663-PLA-1025034	5360	5364	rue		Fabre		
i663-PLA-1025036	5366	5370	rue		Fabre		
i663-PLA-1025061	5367	5371	rue		Fabre		
i663-PLA-1025037	5372	5376	rue		Fabre		
i663-PLA-1025059	5375	5381	rue		Fabre		
i663-PLA-1025040	5378	5382	rue		Fabre		
i663-PLA-1025057	5383	5389	rue		Fabre		
i663-PLA-1025042	5384	5388	rue		Fabre		
i663-PLA-1025043	5390	5394	rue		Fabre		
i663-PLA-1025054-001	5391	5399	rue		Fabre		
i663-PLA-1025054-002	5391	5399	rue		Fabre		
i663-PLA-1025045-001	5396	5400	rue		Fabre		
i663-PLA-1025045-002	5396	5400	rue		Fabre		
i663-PLA-5034771	4501	4507	rue		Franchère		
i663-PLA-1028187	4517	4519	rue		Franchère		
i663-PLA-1028186-001	4521	4525	rue		Franchère		
i663-PLA-1028185	4529	4529	rue		Franchère		
i663-PLA-1028184	4535	4539	rue		Franchère		
i663-PLA-1028183	4541	4545	rue		Franchère		
i663-PLA-1028182	4547	4549	rue		Franchère		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028181	4555	4555	rue		Franchère		
i663-PLA-1028180	4559	4561	rue		Franchère		
i663-PLA-1028179	4565	4571	rue		Franchère		
i663-PLA-1028178	4573	4573	rue		Franchère		
i663-PLA-1028177	4579	4581	rue		Franchère		
i663-PLA-1028176-001	4589	4589	rue		Franchère		
i663-PLA-1028175-001	4591	4595	rue		Franchère		
i663-PLA-1028174-001	4597	4597	rue		Franchère		
i663-PLA-1028173	4603	4605	rue		Franchère		
i663-PLA-1028172	4609	4609	rue		Franchère		
i663-PLA-1028171	4615	4615	rue		Franchère		
i663-PLA-1028170	4623	4623	rue		Franchère		
i663-PLA-1028169	4627	4629	rue		Franchère		
i663-PLA-1028168-001	4633	4635	rue		Franchère		
i663-PLA-1019686-001	3432	3434	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019688-001	3440	3442	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019690	3446	3448	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019692-001	3452	3454	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019694	3460	3462	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019697	3466	3468	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019703	3490	3494	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019737	4227	4227	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019732	4241	4241	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019731-002	4247	4249	rue		Frontenac		
i663-PLA-1019728-002	4255	4265	rue		Frontenac		
i663-PLA-1018954-001	3410	3418	rue		Fullum		
i663-PLA-1018956	3420	3430	rue		Fullum		
i663-PLA-1018958	3438	3448	rue		Fullum		
i663-PLA-1018960	3450	3454	rue		Fullum		
i663-PLA-1018961-001	3470	3478	rue		Fullum		
i663-PLA-1018962-001	3480	3488	rue		Fullum		
i663-PLA-1018964	3504	3514	rue		Fullum		
i663-PLA-1018965	3520	3530	rue		Fullum		
i663-PLA-1018966-001	3534	3542	rue		Fullum		
i663-PLA-1028097	4202	4204	rue		Fullum		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028098-001	4206	4206	rue		Fullum		
i663-PLA-1028099-001	4208	4208	rue		Fullum		
i663-PLA-1028100-001	4210	4214	rue		Fullum		
i663-PLA-1028101	4216	4220	rue		Fullum		
i663-PLA-1028102	4222	4224	rue		Fullum		
i663-PLA-1028103-001	4226	4228	rue		Fullum		
i663-PLA-1028104	4230	4230	rue		Fullum		
i663-PLA-1028105	4232	4236	rue		Fullum		
i663-PLA-1028106	4238	4244	rue		Fullum		
i663-PLA-1028107	4246	4252	rue		Fullum		
i663-PLA-1028108	4254	4262	rue		Fullum		
i663-PLA-1028109	4264	4270	rue		Fullum		
i663-PLA-1028110	4272	4276	rue		Fullum		
i663-PLA-1028111	4278	4280	rue		Fullum		
i663-PLA-1028112	4282	4284	rue		Fullum		
i663-PLA-1028113	4286	4288	rue		Fullum		
i663-PLA-1028114	4290	4296	rue		Fullum		
i663-PLA-1028115	4298	4304	rue		Fullum		
i663-PLA-1028116	4306	4310	rue		Fullum		
i663-PLA-1028117	4312	4318	rue		Fullum		
i663-PLA-1028118	4320	4324	rue		Fullum		
i663-PLA-1028119	4326	4334	rue		Fullum		
i663-PLA-1028120-001	4336	4342	rue		Fullum		
i663-PLA-1028121	4344	4346	rue		Fullum		
i663-PLA-1028122	4352	4356	rue		Fullum		
i663-PLA-1028475	4355	4355	rue		Fullum		Chalet du parc Baldwin
i663-PLA-1028123	4360	4370	rue		Fullum		
i663-PLA-5034749	4360	4370	rue		Fullum		
i663-PLA-5002632	4372	4376	rue		Fullum		
i663-PLA-1028124	4378	4382	rue		Fullum		
i663-PLA-1028125	4384	4388	rue		Fullum		
i663-PLA-1028126	4390	4394	rue		Fullum		
i663-PLA-1028127	4396	4400	rue		Fullum		
i663-PLA-1028128	4402	4410	rue		Fullum		
i663-PLA-1028129	4412	4416	rue		Fullum		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028130	4418	4422	rue		Fullum		
i663-PLA-1028131	4424	4428	rue		Fullum		
i663-PLA-1028132	4430	4434	rue		Fullum		
i663-PLA-1028133	4436	4440	rue		Fullum		
i663-PLA-1028134	4442	4446	rue		Fullum		
i663-PLA-1028135	4448	4452	rue		Fullum		
i663-PLA-1028136	4454	4460	rue		Fullum		
i663-PLA-1028137	4462	4468	rue		Fullum		
i663-PLA-1028138	4470	4476	rue		Fullum		
i663-PLA-1028139	4478	4484	rue		Fullum		
i663-PLA-1028140	4486	4492	rue		Fullum		
i663-PLA-1028153	4491	4491	rue		Fullum		
i663-PLA-1028141	4800	4804	rue		Fullum		
i663-PLA-1028142	4806	4810	rue		Fullum		
i663-PLA-1028143	4816	4816	rue		Fullum		
i663-PLA-1028144	4818	4822	rue		Fullum		
i663-PLA-1028145	4824	4828	rue		Fullum		
i663-PLA-1028146	4830	4834	rue		Fullum		
i663-PLA-1028147	4836	4840	rue		Fullum		
i663-PLA-1028148	4842	4846	rue		Fullum		
i663-PLA-1028149	4848	4852	rue		Fullum		
i663-PLA-1028150	4854	4858	rue		Fullum		
i663-PLA-1020495	473	483	rue		Garneau		
i663-PLA-1024394	4216	4220	rue		Garnier		
i663-PLA-1024805	4219	4219	rue		Garnier		
i663-PLA-1024396	4222	4230	rue		Garnier		
i663-PLA-1024803	4225	4225	rue		Garnier		
i663-PLA-1024801	4231	4231	rue		Garnier		
i663-PLA-1024398	4232	4236	rue		Garnier		
i663-PLA-1024400	4238	4240	rue		Garnier		
i663-PLA-1024402	4244	4248	rue		Garnier		
i663-PLA-1024797	4245	4249	rue		Garnier		
i663-PLA-1024404-001	4250	4254	rue		Garnier		
i663-PLA-1024406-001	4258	4260	rue		Garnier		
i663-PLA-1024408-001	4262	4266	rue		Garnier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024793	4267	4271	rue		Garnier		
i663-PLA-1024410	4268	4272	rue		Garnier		
i663-PLA-1024792	4273	4277	rue		Garnier		
i663-PLA-1024412-001	4274	4278	rue		Garnier		
i663-PLA-1024789	4279	4283	rue		Garnier		
i663-PLA-1024414	4280	4284	rue		Garnier		
i663-PLA-1024787	4285	4289	rue		Garnier		
i663-PLA-1024416	4286	4290	rue		Garnier		
i663-PLA-1024785-001	4291	4295	rue		Garnier		
i663-PLA-1024421-001	4292	4296	rue		Garnier		
i663-PLA-1024783-001	4297	4299	rue		Garnier		
i663-PLA-1024423	4298	4318	rue		Garnier		
i663-PLA-1024782-001	4301	4303	rue		Garnier		
i663-PLA-1024780-001	4305	4305	rue		Garnier		
i663-PLA-1024778-001	4309	4311	rue		Garnier		
i663-PLA-1024776-001	4313	4315	rue		Garnier		
i663-PLA-1024774	4317	4319	rue		Garnier		
i663-PLA-1024426	4320	4324	rue		Garnier		
i663-PLA-1024428	4326	4330	rue		Garnier		
i663-PLA-1024430	4332	4336	rue		Garnier		
i663-PLA-1024432	4338	4342	rue		Garnier		
i663-PLA-1028417-002	4357	4357	rue		Garnier		
i663-PLA-1024434	4370	4378	rue		Garnier		
i663-PLA-1024772-001	4371	4379	rue		Garnier		
i663-PLA-1024436	4380	4386	rue		Garnier		
i663-PLA-1024770-001	4381	4389	rue		Garnier		
i663-PLA-1024438-001	4388	4396	rue		Garnier		
i663-PLA-1024769	4391	4399	rue		Garnier		
i663-PLA-1024440-001	4398	4406	rue		Garnier		
i663-PLA-1024766-001	4401	4409	rue		Garnier		
i663-PLA-1024442-001	4410	4416	rue		Garnier		
i663-PLA-1024764	4411	4417	rue		Garnier		
i663-PLA-1024444-001	4418	4426	rue		Garnier		
i663-PLA-1024762	4419	4427	rue		Garnier		
i663-PLA-1024446-001	4428	4436	rue		Garnier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024761	4429	4437	rue		Garnier		
i663-PLA-1024448-001	4438	4446	rue		Garnier		
i663-PLA-1024758-001	4439	4447	rue		Garnier		
i663-PLA-1024450-001	4448	4456	rue		Garnier		
i663-PLA-1024756-001	4449	4457	rue		Garnier		
i663-PLA-1024452-001	4458	4466	rue		Garnier		
i663-PLA-1024755-001	4459	4467	rue		Garnier		
i663-PLA-1024454-001	4468	4476	rue		Garnier		
i663-PLA-1024752	4473	4477	rue		Garnier		
i663-PLA-1024455-001	4478	4486	rue		Garnier		
i663-PLA-1024750-001	4479	4483	rue		Garnier		
i663-PLA-1024749	4485	4493	rue		Garnier		
i663-PLA-1024744-001	4533	4537	rue		Garnier		
i663-PLA-1024458	4534	4536	rue		Garnier		
i663-PLA-1024742	4539	4541	rue		Garnier		
i663-PLA-1024460	4540	4540	rue		Garnier		
i663-PLA-1024740	4543	4545	rue		Garnier		
i663-PLA-1024462	4548	4550	rue		Garnier		
i663-PLA-1024736	4553	4557	rue		Garnier		
i663-PLA-1024463	4556	4558	rue		Garnier		
i663-PLA-1024734-001	4559	4563	rue		Garnier		
i663-PLA-1024466	4562	4564	rue		Garnier		
i663-PLA-1024732	4565	4569	rue		Garnier		
i663-PLA-1024468-001	4568	4570	rue		Garnier		
i663-PLA-1024730	4571	4575	rue		Garnier		
i663-PLA-1024470-001	4572	4576	rue		Garnier		
i663-PLA-1024471	4578	4582	rue		Garnier		
i663-PLA-1024728	4579	4581	rue		Garnier		
i663-PLA-1024726	4583	4589	rue		Garnier		
i663-PLA-5028927-002	4586	4588	rue		Garnier		
i663-PLA-5028927-001	4590	4598	rue		Garnier		
i663-PLA-1024724	4591	4597	rue		Garnier		
i663-PLA-1024475	4600	4604	rue		Garnier		
i663-PLA-1024722	4601	4603	rue		Garnier		
i663-PLA-1024477	4606	4614	rue		Garnier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024720	4607	4615	rue		Garnier		
i663-PLA-1024718	4617	4621	rue		Garnier		
i663-PLA-1024479	4618	4624	rue		Garnier		
i663-PLA-1024716	4623	4631	rue		Garnier		
i663-PLA-1024481	4630	4636	rue		Garnier		
i663-PLA-1024714	4633	4637	rue		Garnier		
i663-PLA-1024712	4639	4643	rue		Garnier		
i663-PLA-1024483	4640	4644	rue		Garnier		
i663-PLA-1024711	4645	4649	rue		Garnier		
i663-PLA-1024485	4646	4650	rue		Garnier		
i663-PLA-1024710-001	4651	4657	rue		Garnier		
i663-PLA-1024487	4652	4656	rue		Garnier		
i663-PLA-1024489	4658	4662	rue		Garnier		
i663-PLA-1024708	4659	4669	rue		Garnier		
i663-PLA-1024491	4664	4668	rue		Garnier		
i663-PLA-1024493	4670	4678	rue		Garnier		
i663-PLA-1024706	4671	4679	rue		Garnier		
i663-PLA-1024496	4680	4684	rue		Garnier		
i663-PLA-1024704	4681	4691	rue		Garnier		
i663-PLA-1024498	4686	4690	rue		Garnier		
i663-PLA-1024500	4692	4696	rue		Garnier		
i663-PLA-1024702	4693	4697	rue		Garnier		
i663-PLA-1024502	4698	4702	rue		Garnier		
i663-PLA-1024700	4699	4703	rue		Garnier		
i663-PLA-1046806	4704	4712	rue		Garnier		
i663-PLA-1024698	4705	4707	rue		Garnier		
i663-PLA-1024695	4709	4713	rue		Garnier		
i663-PLA-1024504	4714	4722	rue		Garnier		
i663-PLA-1024694	4715	4721	rue		Garnier		
i663-PLA-1024691	4727	4735	rue		Garnier		
i663-PLA-1028896	4801	4807	rue		Garnier		
i663-PLA-1024690	4817	4825	rue		Garnier		
i663-PLA-1024687	4827	4831	rue		Garnier		
i663-PLA-1024685	4833	4837	rue		Garnier		
i663-PLA-1024681	4845	4849	rue		Garnier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024679	4851	4855	rue		Garnier		
i663-PLA-1024677	4857	4861	rue		Garnier		
i663-PLA-1028900	4867	4869	rue		Garnier		
i663-PLA-1029099	5000	5000	rue		Garnier		École des Saints-Anges
i663-PLA-5026707	5001	5013	rue		Garnier		
i663-PLA-5026706	5005	5013	rue		Garnier		
i663-PLA-1045606	5006	5006	rue		Garnier		
i663-PLA-1024506	5016	5024	rue		Garnier		
i663-PLA-1024675-001	5017	5021	rue		Garnier		
i663-PLA-1024673	5023	5027	rue		Garnier		
i663-PLA-1024508	5028	5038	rue		Garnier		
i663-PLA-1024671	5029	5033	rue		Garnier		
i663-PLA-1024669	5035	5039	rue		Garnier		
i663-PLA-1024510	5040	5050	rue		Garnier		
i663-PLA-1024667	5041	5045	rue		Garnier		
i663-PLA-1024665	5047	5051	rue		Garnier		
i663-PLA-1024512	5052	5060	rue		Garnier		
i663-PLA-1024663	5053	5059	rue		Garnier		
i663-PLA-1024661	5061	5069	rue		Garnier		
i663-PLA-1024559	5066	5070	rue		Garnier		
i663-PLA-1024659	5071	5079	rue		Garnier		
i663-PLA-1024657	5081	5087	rue		Garnier		
i663-PLA-1024655	5089	5095	rue		Garnier		
i663-PLA-1024653	5117	5121	rue		Garnier		
i663-PLA-1024514	5118	5122	rue		Garnier		
i663-PLA-1024651	5123	5127	rue		Garnier		
i663-PLA-1024516	5124	5128	rue		Garnier		
i663-PLA-1024649-001	5129	5133	rue		Garnier		
i663-PLA-1024518	5130	5134	rue		Garnier		
i663-PLA-1024647	5135	5143	rue		Garnier		
i663-PLA-1024520	5136	5140	rue		Garnier		
i663-PLA-1024522-001	5142	5144	rue		Garnier		
i663-PLA-1024645	5145	5153	rue		Garnier		
i663-PLA-1024524	5146	5150	rue		Garnier		
i663-PLA-1024526	5152	5154	rue		Garnier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024643	5155	5159	rue		Garnier		
i663-PLA-1024641	5161	5165	rue		Garnier		
i663-PLA-1024639	5167	5167	rue		Garnier		
i663-PLA-1024532	5168	5170	rue		Garnier		
i663-PLA-1024534	5172	5180	rue		Garnier		
i663-PLA-1024637	5173	5177	rue		Garnier		
i663-PLA-1024635	5179	5187	rue		Garnier		
i663-PLA-1024536	5182	5186	rue		Garnier		
i663-PLA-1024538	5188	5198	rue		Garnier		
i663-PLA-1024633-001	5189	5193	rue		Garnier		
i663-PLA-1024540	5200	5208	rue		Garnier		
i663-PLA-1024630	5207	5213	rue		Garnier		
i663-PLA-1024542	5210	5218	rue		Garnier		
i663-PLA-1024629	5215	5221	rue		Garnier		
i663-PLA-1024544	5220	5224	rue		Garnier		
i663-PLA-1024628-001	5225	5225	rue		Garnier		
i663-PLA-1024546	5226	5228	rue		Garnier		
i663-PLA-1024627-001	5231	5235	rue		Garnier		
i663-PLA-1024550	5234	5238	rue		Garnier		
i663-PLA-1024626	5237	5239	rue		Garnier		
i663-PLA-1024552-001	5240	5244	rue		Garnier		
i663-PLA-1024625	5241	5243	rue		Garnier		
i663-PLA-1024554	5246	5248	rue		Garnier		
i663-PLA-1024624	5247	5249	rue		Garnier		
i663-PLA-1024555	5252	5254	rue		Garnier		
i663-PLA-1024623	5253	5255	rue		Garnier		
i663-PLA-1024556	5256	5264	rue		Garnier		
i663-PLA-1024622	5257	5267	rue		Garnier		
i663-PLA-1024621	5269	5277	rue		Garnier		
i663-PLA-1024562	5274	5274	rue		Garnier		
i663-PLA-1024564	5278	5286	rue		Garnier		
i663-PLA-1024566-001	5290	5290	rue		Garnier		
i663-PLA-1024568	5292	5296	rue		Garnier		
i663-PLA-1024619-001	5297	5305	rue		Garnier		
i663-PLA-1024570-001	5298	5300	rue		Garnier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024572-001	5304	5308	rue		Garnier		
i663-PLA-1024574-001	5310	5314	rue		Garnier		
i663-PLA-1024617	5315	5319	rue		Garnier		
i663-PLA-1024576	5320	5320	rue		Garnier		
i663-PLA-1024616-001	5321	5323	rue		Garnier		
i663-PLA-1024578	5322	5324	rue		Garnier		
i663-PLA-1024614	5325	5329	rue		Garnier		
i663-PLA-1024580	5326	5328	rue		Garnier		
i663-PLA-1024581	5330	5334	rue		Garnier		
i663-PLA-1024610	5335	5339	rue		Garnier		
i663-PLA-1024583	5336	5338	rue		Garnier		
i663-PLA-1024608-001	5341	5343	rue		Garnier		
i663-PLA-1024585	5342	5344	rue		Garnier		
i663-PLA-1024606	5345	5351	rue		Garnier		
i663-PLA-1024604	5353	5361	rue		Garnier		
i663-PLA-1024591	5362	5366	rue		Garnier		
i663-PLA-1024602-001	5363	5363	rue		Garnier		
i663-PLA-1024600	5365	5369	rue		Garnier		
i663-PLA-1024592	5368	5368	rue		Garnier		
i663-PLA-1024598-001	5371	5373	rue		Garnier		
i663-PLA-1024593-001	5374	5378	rue		Garnier		
i663-PLA-1024593-002	5374	5378	rue		Garnier		
i663-PLA-1024596	5375	5385	rue		Garnier		
i663-PLA-1029547	1809	1823	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029548	1825	1829	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029549	1831	1835	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029583	1834	1836	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029550	1837	1841	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029551	1843	1847	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029581	1870	1874	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029552-001	1871	1873	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029580	1876	1882	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029553	1877	1879	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029554	1881	1885	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029579	1884	1888	rue		Gauthier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029555	1887	1891	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029578	1890	1894	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029556	1893	1897	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029577	1896	1900	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029557	1901	1903	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029576	1902	1904	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029575-001	1906	1910	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029574	1950	1952	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029573	1956	1960	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029560	1961	1965	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029572	1962	1966	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029561	1967	1971	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029571	1968	1974	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029562	1973	1975	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029570	1976	1980	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029563	1979	1983	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029569	1982	1984	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029564	1985	1989	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029565	2001	2011	rue		Gauthier		
i663-PLA-1029566	2015	2017	rue		Gauthier		
i663-PLA-1018689	2116	2120	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021883	2153	2155	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021887-001	2156	2166	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021881	2157	2161	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021879	2163	2167	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021877	2169	2173	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021875-001	2175	2179	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021891-001	2178	2182	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021873-001	2181	2185	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021893-001	2184	2188	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021871	2187	2193	rue		Gauthier		
i663-PLA-1021869-001	2195	2199	rue		Gauthier		
i663-PLA-1022644	1259	1265	rue		Généreux		
i663-PLA-1023340	1000	1008	rue		Gilford		
i663-PLA-1023342	1012	1016	rue		Gilford		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5042396	1017	1017	rue		Gilford		
i663-PLA-5042397	1017	1017	rue		Gilford		
i663-PLA-1023343	1018	1022	rue		Gilford		
i663-PLA-1023375-001	1021	1025	rue		Gilford		
i663-PLA-1023345	1024	1028	rue		Gilford		
i663-PLA-1023374	1027	1035	rue		Gilford		
i663-PLA-1023347	1030	1034	rue		Gilford		
i663-PLA-1023349-001	1036	1042	rue		Gilford		
i663-PLA-1023373	1037	1047	rue		Gilford		
i663-PLA-1023351	1044	1050	rue		Gilford		
i663-PLA-1023372	1049	1059	rue		Gilford		
i663-PLA-1023354	1100	1108	rue		Gilford		
i663-PLA-5029532-001	1110	1118	rue		Gilford		
i663-PLA-1023355	1120	1130	rue		Gilford		
i663-PLA-1023356	1132	1142	rue		Gilford		
i663-PLA-1023357-001	1144	1150	rue		Gilford		
i663-PLA-1023371	1209	1211	rue		Gilford		
i663-PLA-1023370	1215	1217	rue		Gilford		
i663-PLA-1023358	1220	1240	rue		Gilford		
i663-PLA-5029531	1220	1240	rue		Gilford		
i663-PLA-1023368	1267	1271	rue		Gilford		
i663-PLA-1023360	1276	1280	rue		Gilford		
i663-PLA-1023361	1300	1300	rue		Gilford		
i663-PLA-1023362	1306	1310	rue		Gilford		
i663-PLA-1023363	1312	1316	rue		Gilford		
i663-PLA-1023364	1318	1322	rue		Gilford		
i663-PLA-1023365	1324	1338	rue		Gilford		
i663-PLA-1028735	1380	1380	rue		Gilford		
i663-PLA-1028737-001	1450	1452	rue		Gilford		
i663-PLA-1028739	1456	1460	rue		Gilford		
i663-PLA-1028894-001	1457	1459	rue		Gilford		
i663-PLA-1028741-001	1462	1464	rue		Gilford		
i663-PLA-1028892	1463	1465	rue		Gilford		
i663-PLA-1028743-001	1468	1470	rue		Gilford		
i663-PLA-1028890	1469	1473	rue		Gilford		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028745-001	1474	1476	rue		Gilford		
i663-PLA-1028888-001	1477	1481	rue		Gilford		
i663-PLA-1028747	1480	1482	rue		Gilford		
i663-PLA-1028886-001	1483	1487	rue		Gilford		
i663-PLA-1028749	1486	1496	rue		Gilford		
i663-PLA-1028751	1486	1496	rue		Gilford		
i663-PLA-1028884	1489	1491	rue		Gilford		
i663-PLA-1028882	1495	1499	rue		Gilford		
i663-PLA-1028753	1498	1498	rue		Gilford		
i663-PLA-1028880	1501	1503	rue		Gilford		
i663-PLA-5027059	1550	1554	rue		Gilford		
i663-PLA-1028879	1551	1551	rue		Gilford		
i663-PLA-1028757-001	1556	1560	rue		Gilford		
i663-PLA-1028877	1557	1557	rue		Gilford		
i663-PLA-1028875-001	1561	1563	rue		Gilford		
i663-PLA-1028759	1562	1566	rue		Gilford		
i663-PLA-1028873	1567	1569	rue		Gilford		
i663-PLA-1028761	1568	1576	rue		Gilford		
i663-PLA-1028871	1573	1573	rue		Gilford		
i663-PLA-1028763	1578	1594	rue		Gilford		
i663-PLA-5028972	1578	1594	rue		Gilford		
i663-PLA-1028869	1579	1581	rue		Gilford		
i663-PLA-1028867-001	1585	1587	rue		Gilford		
i663-PLA-1028866-001	1591	1591	rue		Gilford		
i663-PLA-1028864	1597	1597	rue		Gilford		
i663-PLA-1028863-001	1603	1605	rue		Gilford		
i663-PLA-1028861	1609	1613	rue		Gilford		
i663-PLA-1028859	1651	1653	rue		Gilford		
i663-PLA-1028857	1657	1657	rue		Gilford		
i663-PLA-1028855-001	1663	1663	rue		Gilford		
i663-PLA-1028853	1669	1671	rue		Gilford		
i663-PLA-1028765	1674	1674	rue		Gilford		
i663-PLA-1028851	1675	1677	rue		Gilford		
i663-PLA-1028767-001	1676	1676	rue		Gilford		
i663-PLA-1028849-001	1681	1681	rue		Gilford		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028847-001	1687	1689	rue		Gilford		
i663-PLA-1028771-001	1696	1704	rue		Gilford		
i663-PLA-1028773	1710	1710	rue		Gilford		
i663-PLA-1028775	1818	1820	rue		Gilford		
i663-PLA-1028843	1825	1825	rue		Gilford		
i663-PLA-1028841	1829	1831	rue		Gilford		
i663-PLA-1028776	1870	1874	rue		Gilford		
i663-PLA-1028778	1876	1882	rue		Gilford		
i663-PLA-1028780	1884	1890	rue		Gilford		
i663-PLA-1028782	1892	1898	rue		Gilford		
i663-PLA-1028783	1900	1906	rue		Gilford		
i663-PLA-1028784-001	1908	1914	rue		Gilford		
i663-PLA-1028784-002	1908	1914	rue		Gilford		
i663-PLA-1028786	1950	1962	rue		Gilford		
i663-PLA-1028837	1951	1953	rue		Gilford		
i663-PLA-1028835	1955	1965	rue		Gilford		
i663-PLA-1028788	1964	1968	rue		Gilford		
i663-PLA-1028834	1967	1971	rue		Gilford		
i663-PLA-1028790	1970	1974	rue		Gilford		
i663-PLA-1028831-001	1973	1983	rue		Gilford		
i663-PLA-1028792	1976	1984	rue		Gilford		
i663-PLA-1028829	1985	1989	rue		Gilford		
i663-PLA-1028794	1986	1994	rue		Gilford		
i663-PLA-1028827-001	1991	1999	rue		Gilford		
i663-PLA-1028796	1996	1998	rue		Gilford		
i663-PLA-1028825	2015	2017	rue		Gilford		École De Lorimier
i663-PLA-1028821	2101	2135	rue		Gilford		
i663-PLA-1028798	2110	2114	rue		Gilford		
i663-PLA-1028819	2211	2215	rue		Gilford		
i663-PLA-1001440	300	304	rue		Gilford		
i663-PLA-1001441	306	310	rue		Gilford		
i663-PLA-1001442	312	316	rue		Gilford		
i663-PLA-1001443	318	326	rue		Gilford		
i663-PLA-1001444	340	348	rue		Gilford		
i663-PLA-1001445	350	360	rue		Gilford		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001449	365	383	rue		Gilford		
i663-PLA-1001448	385	395	rue		Gilford		
i663-PLA-5030512	385	395	rue		Gilford		
i663-PLA-1045224	404	418	rue		Gilford		
i663-PLA-1045225	428	432	rue		Gilford		
i663-PLA-1023293	712	718	rue		Gilford		
i663-PLA-1023294	750	754	rue		Gilford		
i663-PLA-1023401	751	753	rue		Gilford		
i663-PLA-1023295	756	758	rue		Gilford		
i663-PLA-1023400	757	759	rue		Gilford		
i663-PLA-1023399	763	765	rue		Gilford		
i663-PLA-1023297	764	764	rue		Gilford		
i663-PLA-1023299	768	772	rue		Gilford		
i663-PLA-1023398	769	771	rue		Gilford		
i663-PLA-1023300	774	778	rue		Gilford		
i663-PLA-1023397-001	775	777	rue		Gilford		
i663-PLA-1023302	780	782	rue		Gilford		
i663-PLA-1023396	781	783	rue		Gilford		
i663-PLA-1023305	786	788	rue		Gilford		
i663-PLA-1023306	800	802	rue		Gilford		
i663-PLA-1023395	801	805	rue		Gilford		
i663-PLA-1023308	806	806	rue		Gilford		
i663-PLA-1023394	807	809	rue		Gilford		
i663-PLA-1023309	812	814	rue		Gilford		
i663-PLA-1023393	813	815	rue		Gilford		
i663-PLA-1023392	819	821	rue		Gilford		
i663-PLA-1023310	820	820	rue		Gilford		
i663-PLA-1023311	824	824	rue		Gilford		
i663-PLA-1023391	825	825	rue		Gilford		
i663-PLA-1023313-001	830	832	rue		Gilford		
i663-PLA-1023390	831	835	rue		Gilford		
i663-PLA-1023314-001	836	836	rue		Gilford		
i663-PLA-1023316	900	902	rue		Gilford		
i663-PLA-1023388	901	903	rue		Gilford		
i663-PLA-1023318-001	906	908	rue		Gilford		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023387-001	907	907	rue		Gilford		
i663-PLA-1023321	912	912	rue		Gilford		
i663-PLA-1023386	913	913	rue		Gilford		
i663-PLA-1023322	918	920	rue		Gilford		
i663-PLA-1023385	919	921	rue		Gilford		
i663-PLA-1023324	924	926	rue		Gilford		
i663-PLA-1023384	925	927	rue		Gilford		
i663-PLA-1023326	930	932	rue		Gilford		
i663-PLA-1023383	931	933	rue		Gilford		
i663-PLA-1023327-001	934	936	rue		Gilford		
i663-PLA-1023382	935	937	rue		Gilford		
i663-PLA-1023381	937	941	rue		Gilford		
i663-PLA-1023329-001	938	940	rue		Gilford		
i663-PLA-1023331	942	942	rue		Gilford		
i663-PLA-1023380	943	945	rue		Gilford		
i663-PLA-1023332-001	946	948	rue		Gilford		
i663-PLA-1023332-002	946	948	rue		Gilford		
i663-PLA-1023379	947	949	rue		Gilford		
i663-PLA-1023334	950	958	rue		Gilford		
i663-PLA-1023378	951	961	rue		Gilford		
i663-PLA-1023336	960	970	rue		Gilford		
i663-PLA-1023377	967	967	rue		Gilford		
i663-PLA-1023338	972	982	rue		Gilford		
i663-PLA-1023376	973	981	rue		Gilford		
i663-PLA-1001428	4660	4664	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001427	4668	4670	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001426	4672	4674	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001425	4676	4678	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001424	4680	4682	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001423	4686	4686	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001422	4688	4690	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001421	4692	4694	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001420	4696	4698	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001419	4800	4804	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001418	4806	4810	rue	de	Grand-Pré		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001417	4812	4816	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001429	4821	4825	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001430	4827	4831	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001431	4833	4837	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001432	4839	4851	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001472-002	4853	4853	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001415	4854	4858	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001414	4860	4864	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001413	4866	4870	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001433	4867	4877	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001434	4879	4887	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001410	4880	4880	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001409	4884	4886	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001408	4888	4892	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001435	4889	4893	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001407	4894	4898	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001436	4895	4913	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-5030769	4895	4913	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-5030770	4895	4913	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001406	4900	4904	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001405	4906	4910	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001404	4912	4916	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001437	4915	4923	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001438	4925	4927	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1001439	4929	4935	rue	de	Grand-Pré		
i663-PLA-1025676	112	116	rue		Groll		
i663-PLA-1025674	117	117	rue		Groll		
i663-PLA-1044673-001	50	52	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044671	58	60	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044670	62	62	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044669	76	76	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044668	80	82	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1000689	87	99	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044666	87	99	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044667	87	99	rue		Guilbault Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5001102	87	99	rue		Guilbault Ouest	Ouest	
i663-PLA-1000153	3405	3411	rue		Hutchison		
i663-PLA-5029667	3405	3411	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000150	3417	3419	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000059	3420	3420	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000060	3426	3426	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000061	3432	3432	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000062	3434	3434	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000063	3438	3438	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000064	3440	3440	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000066	3444	3444	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000147	3449	3449	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000070	3470	3470	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000143	3471	3473	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000142	3475	3477	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000074	3478	3478	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000141	3479	3483	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000076	3480	3480	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000140	3485	3487	rue		Hutchison		
i663-PLA-1044685	3493	3495	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000079	3494	3494	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000138	3497	3499	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200004	3511	3513	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200005	3517	3517	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200006	3519	3519	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200007	3523	3527	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200008	3529	3533	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200009	3535	3535	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000082	3538	3538	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200010	3539	3539	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000084	3540	3540	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000086	3542	3546	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200011	3545	3545	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200012	3547	3547	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000087	3548	3550	rue		Hutchison		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-9200013	3549	3549	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000089	3552	3552	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200014	3555	3555	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000090	3556	3556	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200015	3557	3557	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000091	3558	3558	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000092	3560	3560	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200016	3561	3561	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000093	3562	3564	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000094	3566	3570	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000095	3572	3574	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000098-001	3640	3640	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000099	3650	3650	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000100	3652	3652	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000102	3654	3654	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000104	3656	3656	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000106	3660	3660	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000119	3687	3733	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200017	3735	3735	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200018	3737	3737	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200019	3739	3739	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200020	3741	3741	rue		Hutchison		
i663-PLA-9200021	3743	3745	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000458	4512	4514	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000459	4519	4527	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000456	4520	4522	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000460	4529	4539	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000455	4530	4534	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000454	4536	4540	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000462	4541	4551	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000452	4542	4546	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000451	4548	4552	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000464	4553	4555	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000450	4554	4556	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000467	4557	4559	rue		Hutchison		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000449	4560	4562	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000469	4561	4567	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000448	4564	4568	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000471	4571	4573	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000473	4575	4579	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000446	4600	4604	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000477	4605	4611	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000445	4606	4610	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000444	4612	4616	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000479	4617	4617	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000443	4618	4622	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000489	4621	4621	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000442	4624	4628	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000491	4625	4629	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000441	4630	4634	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000493	4631	4635	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000440	4636	4640	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000495	4637	4641	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000439	4642	4646	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000497	4643	4647	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000438	4648	4652	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000499	4649	4653	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000437	4654	4658	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000502	4655	4659	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000436	4660	4664	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000504	4661	4665	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000435	4666	4670	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000506	4667	4677	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000434	4672	4676	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000432	4678	4682	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000430	4688	4688	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000428	4690	4690	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000427-001	4800	4800	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000514	4801	4803	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000425	4806	4810	rue		Hutchison		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000423	4812	4816	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000516	4813	4817	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000518	4819	4823	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000520	4825	4829	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000420	4828	4828	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000418	4830	4834	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000522	4831	4835	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000413	4836	4840	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000540	4837	4837	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000532	4841	4841	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000412	4842	4846	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000524	4845	4845	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000547-001	4849	4853	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000549	4855	4859	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000408	4856	4856	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000407	4860	4860	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000551	4861	4865	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000405	4866	4870	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000553	4867	4871	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000403	4872	4878	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000555	4873	4877	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000557	4879	4883	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000401	4880	4886	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000561	4885	4889	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000393	4888	4898	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000563	4891	4895	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000565	4897	4901	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000391	4900	4906	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000567	4903	4907	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000389	4908	4912	rue		Hutchison		
i663-PLA-1001651	4920	4922	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023576	5159	5159	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023578	5163	5163	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023579-001	5167	5167	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023580	5171	5171	rue		Hutchison		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023581	5213	5215	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023582-001	5217	5221	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023583	5223	5227	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023584	5229	5233	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023585	5235	5239	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023586-001	5241	5245	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023587	5247	5249	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023589	5253	5253	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023588	5259	5261	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023590	5265	5265	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023591	5269	5271	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023593	5275	5279	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023592	5281	5285	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023594	5287	5291	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023595	5293	5297	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023596	5299	5303	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023597	5305	5309	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023599	5319	5321	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023600	5325	5325	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023601-001	5331	5333	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023602	5337	5337	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023603	5343	5343	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023604	5351	5351	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023605	5355	5355	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023606	5361	5361	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023607-001	5363	5363	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023608	5369	5373	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023609	5375	5379	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023610	5381	5385	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023611	5387	5391	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023612-001	5393	5397	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023613-001	5399	5403	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023615	5405	5409	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023616	5411	5415	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023617	5417	5421	rue		Hutchison		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023618	5423	5427	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023619	5429	5433	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023620	5435	5439	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023621	5441	5441	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023622	5445	5449	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023623	5451	5453	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023624	5457	5461	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023625-001	5463	5465	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023626	5469	5473	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023627	5475	5479	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023628	5563	5565	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023629	5569	5571	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023630	5575	5577	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023631	5579	5581	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023632	5585	5587	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023633	5591	5593	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023634-001	5595	5597	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023635	5603	5605	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023636	5609	5611	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023637	5615	5617	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023638	5621	5623	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023639-001	5627	5629	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023640	5631	5633	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023641	5637	5639	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023642	5641	5643	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023643	5647	5649	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023644	5651	5653	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023645	5657	5659	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023646	5663	5673	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023647	5675	5679	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023648-001	5681	5685	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023649	5687	5691	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023651	5693	5697	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023653-001	5699	5703	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023655	5705	5709	rue		Hutchison		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023657	5711	5721	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023665	5725	5731	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023667-001	5737	5747	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023669-001	5749	5757	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023670-001	5811	5815	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023670-002	5811	5815	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023672	5817	5821	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023674	5823	5827	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023676	5829	5833	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023678	5835	5839	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023680	5841	5845	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023682	5849	5849	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023684	5855	5859	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023686	5861	5865	rue		Hutchison		
i663-PLA-5028035	5867	5871	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023691	5873	5877	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023693	5879	5885	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023695	5887	5891	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023697	5893	5897	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023699	5899	5903	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023701	5905	5921	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023703	5923	5927	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023705	5929	5933	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023707	5935	5939	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023709	5941	5945	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023711	5947	5951	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023713	5953	5957	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023715	5959	5963	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023717	5965	5965	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023719	5967	5977	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023721	5979	5987	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023723	5989	5999	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023725	6001	6011	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023727	6015	6019	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023729	6021	6025	rue		Hutchison		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023731	6027	6031	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023733	6033	6037	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023735	6039	6053	rue		Hutchison		
i663-PLA-5029579	6039	6053	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023738	6055	6059	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023740	6061	6065	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023742	6069	6071	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023744	6073	6077	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023746	6079	6083	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023752	6115	6117	rue		Hutchison		
i663-PLA-1023754	6119	6121	rue		Hutchison		
i663-PLA-1000433	3425	3425	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000431	3431	3431	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000429	3435	3441	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000426	3445	3449	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000424-001	3451	3455	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000422	3457	3457	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000421	3461	3461	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000333	3462	3462	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000419-001	3465	3465	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000334	3466	3466	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000417-001	3469	3469	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000335	3472	3474	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000416	3475	3475	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000336	3478	3478	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000415	3479	3479	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000337	3480	3480	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000414	3483	3483	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000338	3484	3484	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000339-001	3486	3486	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000411	3487	3487	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000340	3490	3492	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200022	3501	3501	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1046112	3505	3505	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200023	3509	3509	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000342	3510	3510	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200024	3511	3511	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200025	3512	3512	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200026	3514	3514	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200027	3515	3515	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000345	3516	3516	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200028	3517	3519	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200029	3518	3518	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200030	3521	3521	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200031	3522	3532	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200032	3523	3523	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200033	3527	3529	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200034	3531	3533	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200035	3535	3539	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200036	3541	3545	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200037	3547	3551	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000390	3555	3565	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000386-001	3573	3575	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000386-002	3581	3591	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000349	3594	3594	rue		Jeanne-Mance		Église Saint John's Lutheran
i663-PLA-1000386-003	3597	3597	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000380	3601	3653	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000350	3640	3666	rue		Jeanne-Mance		Église et presbytère First Presbyterian Church of Montreal
i663-PLA-1000370	3655	3657	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200038	3659	3661	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200039	3663	3665	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200040	3667	3669	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000366	3671	3673	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200041	3675	3677	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200042	3679	3681	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-5004173	3680	3680	rue		Jeanne-Mance		École Strathearn
i663-PLA-9200043	3683	3685	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200044	3687	3689	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200045	3691	3693	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-9200046	3695	3697	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000359	3699	3701	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000353	3700	3722	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200047	3703	3705	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200048	3707	3709	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200049	3711	3715	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200050	3717	3721	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-9200051	3729	3733	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1046503	3749	3749	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000740-001	4564	4566	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000742	4565	4569	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000738	4570	4572	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000744	4571	4575	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000736	4576	4578	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000746	4577	4581	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000734	4582	4586	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000747	4583	4587	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000732-001	4588	4590	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000748	4589	4593	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000731-001	4594	4598	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000750	4595	4599	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000730-001	4600	4604	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000751	4601	4605	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000729	4606	4610	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000752	4607	4611	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000728	4612	4616	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000753	4615	4617	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000727	4618	4620	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000755	4619	4621	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000726	4624	4628	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000756	4625	4629	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000725	4630	4634	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000757	4631	4635	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000724	4636	4640	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000759	4637	4641	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000761	4643	4647	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000763	4649	4653	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000723	4650	4652	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000764	4655	4659	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000721	4656	4660	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000765	4661	4665	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000719	4662	4666	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000767	4667	4671	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000717-001	4668	4672	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000769	4673	4677	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000715-001	4674	4678	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000771	4679	4683	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000713	4680	4684	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000772	4685	4689	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000711	4686	4690	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000773	4691	4695	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000709	4692	4696	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000775	4697	4701	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000707	4698	4702	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000778	4703	4707	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000705	4704	4708	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000780	4807	4819	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000782	4807	4819	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000786	4821	4825	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000701	4824	4828	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000788	4827	4831	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000699-001	4830	4834	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000790	4833	4837	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000697	4836	4846	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000791	4839	4843	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000792	4845	4849	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000696	4848	4852	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000793	4851	4855	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000694	4854	4858	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000794	4857	4861	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000692	4860	4860	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000795	4863	4867	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000690	4866	4870	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000797	4869	4873	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000688	4872	4876	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000798	4875	4879	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000686-001	4878	4882	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000684	4884	4888	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000801	5021	5025	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000802	5027	5031	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000803	5033	5037	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1000804	5039	5043	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024295	5110	5114	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024293	5116	5120	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024291	5122	5126	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024289	5128	5132	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024287	5134	5138	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024285	5140	5144	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024283	5146	5150	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024298	5149	5153	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024281	5152	5156	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024300	5155	5159	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024279	5158	5162	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024302	5161	5165	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024277	5164	5168	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024275	5170	5170	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024307	5173	5177	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024309	5179	5185	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024310	5213	5217	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024313	5219	5223	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024273	5224	5228	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024314	5227	5229	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024271	5230	5234	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024316	5231	5233	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024269	5236	5240	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024318	5237	5239	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024267	5242	5246	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024320	5243	5245	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024323	5247	5251	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024265	5250	5252	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024263	5256	5258	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024325	5257	5257	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024326	5261	5265	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024261	5262	5264	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024259	5266	5268	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024328	5267	5271	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024257	5272	5272	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024330	5275	5277	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024255	5276	5276	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024253	5280	5280	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024332	5281	5283	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024334	5287	5289	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024251	5288	5290	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024336	5291	5293	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024250	5292	5294	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024338	5297	5299	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024249	5300	5300	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024339	5301	5303	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024248-001	5302	5304	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024341	5307	5307	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024247	5308	5308	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024343	5311	5311	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024245	5312	5312	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024345	5315	5315	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024243-001	5316	5318	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024347	5319	5319	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024241-001	5320	5320	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024349	5321	5323	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024238	5324	5326	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024351	5325	5327	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024236	5330	5330	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024353-001	5331	5333	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024234	5332	5332	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024355	5335	5339	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024228	5336	5348	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024230	5336	5348	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024357	5341	5341	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024359	5345	5347	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024361	5351	5355	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024226-001	5352	5356	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024363	5357	5361	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024224	5358	5358	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024367	5363	5367	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024222	5364	5366	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024220-001	5368	5372	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024365	5371	5371	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024369	5373	5373	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024218	5374	5374	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024371-001	5377	5377	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024373	5379	5381	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024216	5380	5380	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024214	5384	5384	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024212-001	5386	5386	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024375	5387	5389	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024210	5392	5392	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024377	5393	5395	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024209	5394	5394	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024379	5399	5403	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024207	5400	5400	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024205-001	5402	5404	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024381	5405	5409	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024203	5408	5408	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024383	5411	5411	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024201	5412	5414	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024385	5415	5415	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024199	5418	5418	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024387-001	5419	5419	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024196	5422	5422	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024389-001	5423	5423	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024194	5424	5426	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024391	5427	5427	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024192	5430	5432	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024393	5431	5433	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024190	5434	5438	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024395	5437	5439	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024397	5443	5443	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024399-001	5447	5447	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024401	5453	5453	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1045911	5457	5457	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024188	5564	5564	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024186-001	5566	5566	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024184	5572	5574	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024183	5576	5578	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024182	5582	5584	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024407	5583	5583	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024409	5587	5589	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024181	5588	5590	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024411	5593	5595	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024180-001	5594	5596	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024179-001	5598	5600	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024413	5599	5601	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024178-001	5604	5606	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024415	5605	5607	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024177	5608	5610	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024417	5609	5611	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024176	5612	5616	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024418	5615	5617	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024175	5618	5622	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024419	5619	5621	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024174	5624	5628	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024420	5625	5635	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-5029623	5625	5635	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024173	5630	5634	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024172	5638	5640	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024422	5639	5641	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024171	5642	5644	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024424	5643	5645	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024170	5648	5656	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024425	5651	5651	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024427	5655	5657	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024429	5659	5661	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024169	5660	5662	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024168	5664	5666	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024431	5665	5667	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024433	5669	5671	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024167	5670	5672	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024166-001	5674	5676	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024435	5675	5677	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024437	5679	5681	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024165	5682	5684	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024439	5685	5687	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024164	5686	5688	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024441	5689	5691	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024163	5692	5694	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024443-001	5695	5695	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024162	5696	5698	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024445	5699	5701	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024161	5702	5704	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024447	5705	5709	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024160	5708	5708	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024449	5711	5715	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024159	5712	5714	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024158	5716	5718	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024451	5717	5717	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024453	5721	5725	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024156	5724	5728	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024157	5724	5728	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024456	5727	5737	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024155	5734	5740	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024457	5741	5747	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024154	5800	5808	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024459	5801	5809	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024153	5810	5812	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024461	5815	5819	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024152	5816	5818	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024151	5822	5824	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024464	5823	5823	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024465	5827	5827	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024150	5828	5828	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024467	5833	5837	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024149	5834	5836	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024469	5839	5843	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024148	5840	5842	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024472	5845	5849	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024147	5846	5848	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024146	5852	5854	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024474	5853	5855	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024476	5857	5859	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024145-001	5858	5860	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024478	5863	5867	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024144	5864	5866	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024480	5869	5873	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024143	5870	5870	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024142	5874	5878	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024482	5875	5879	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024141	5880	5882	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024484	5885	5885	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024140	5886	5888	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024486	5889	5893	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024139	5892	5892	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024488	5895	5899	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024138	5896	5896	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024137	5900	5900	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024490	5901	5905	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024136	5904	5906	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024492	5907	5911	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024135-001	5910	5910	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024494	5913	5921	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024134	5914	5914	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024133	5918	5918	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024132	5922	5922	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024495	5925	5935	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024131	5926	5926	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024130	5930	5932	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024129	5936	5938	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024497	5937	5947	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024128	5942	5942	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024127	5946	5948	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024499	5949	5953	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024126	5952	5954	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024501	5955	5965	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024125-001	5958	5958	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024124	5964	5966	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024503	5967	5971	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024123	5970	5972	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024505	5973	5977	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024122	5978	5978	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024507	5979	5983	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024121-001	5982	5986	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024509	5985	5989	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024120	5988	5998	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024511	5991	5995	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024513	5997	6001	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024119-001	6000	6004	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024515	6003	6007	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024118-001	6006	6008	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024517	6009	6013	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024117	6012	6022	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024519	6015	6017	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024521	6019	6021	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024523	6023	6025	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024116	6024	6034	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024525	6027	6029	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024527	6031	6033	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024529	6035	6045	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024115	6036	6046	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024531	6047	6057	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024114	6048	6058	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024533	6059	6063	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024113	6062	6064	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024112	6066	6068	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024111	6070	6070	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024537	6073	6077	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024110	6076	6080	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024539	6079	6083	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024109	6082	6092	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024541	6085	6095	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024108	6094	6104	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024543	6097	6101	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024545	6103	6107	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024107	6106	6108	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024547	6109	6119	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024106-001	6112	6116	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024105	6118	6128	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024549	6121	6125	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024551	6127	6131	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024104	6130	6140	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024553	6133	6137	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024103	6142	6152	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-1024102	6154	6164	rue		Jeanne-Mance		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024101	6166	6170	rue		Jeanne-Mance		
i663-PLA-5001342	1491	1493	rue		La Mennais		
i663-PLA-1027041	360	366	rue		Labadie		
i663-PLA-1027044	361	363	rue		Labadie		
i663-PLA-1027046	367	373	rue		Labadie		
i663-PLA-5030787	367	373	rue		Labadie		
i663-PLA-1027039	370	370	rue		Labadie		
i663-PLA-1027037	374	374	rue		Labadie		
i663-PLA-1027048	375	377	rue		Labadie		
i663-PLA-1027036	378	378	rue		Labadie		
i663-PLA-1027050	379	379	rue		Labadie		
i663-PLA-1027034	382	386	rue		Labadie		
i663-PLA-1027052-001	385	385	rue		Labadie		
i663-PLA-1027032	388	392	rue		Labadie		
i663-PLA-1027054-001	389	389	rue		Labadie		
i663-PLA-1027030	394	398	rue		Labadie		
i663-PLA-1027055-001	395	395	rue		Labadie		
i663-PLA-1020441	464	466	rue		Lagarde		
i663-PLA-1020443	474	478	rue		Lagarde		
i663-PLA-5029608	474	478	rue		Lagarde		
i663-PLA-1020445	483	483	rue		Lagarde		
i663-PLA-1002195	5010	5012	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1002194	5016	5018	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1002193	5022	5022	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1002192	5028	5028	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1002191	5032	5034	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1002190-001	5040	5044	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1002189	5050	5052	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1046170-001	5056	5064	rue		Le Jeune		
i663-PLA-1031599	3611	3615	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031598	3617	3617	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031597	3621	3625	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031596	3629	3635	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031585	3634	3634	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031586	3638	3638	rue		Lorne-Crescent		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1031587	3642	3642	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031588	3646	3646	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031610	3647	3651	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031589	3650	3650	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031595	3657	3661	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031590	3660	3660	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031594	3663	3663	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031593	3665	3669	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031591	3666	3666	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1031592	3670	3670	rue		Lorne-Crescent		
i663-PLA-1027141	11	17	rue		Maguire		
i663-PLA-1027121	12	16	rue		Maguire		
i663-PLA-1026934	216	224	rue		Maguire		
i663-PLA-1027123	50	72	rue		Maguire		
i663-PLA-1027137	71	81	rue		Maguire		
i663-PLA-1027125-001	74	74	rue		Maguire		
i663-PLA-1027127	82	82	rue		Maguire		
i663-PLA-1027136	83	93	rue		Maguire		
i663-PLA-1027129	86	88	rue		Maguire		
i663-PLA-1027131	90	90	rue		Maguire		
i663-PLA-1045172	421	425	rue	de	Malines		
i663-PLA-1045173	427	431	rue	de	Malines		
i663-PLA-1045174	433	437	rue	de	Malines		
i663-PLA-1015506	1000	1002	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015476	1001	1005	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015505	1006	1006	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015477	1007	1011	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015504	1010	1010	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015503	1012	1014	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015478-001	1013	1017	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015502	1016	1018	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015479	1019	1023	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015501-001	1020	1022	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015500	1024	1026	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015480	1025	1029	rue		Marie-Anne Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1015499-001	1028	1030	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015481-001	1031	1035	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015498	1032	1034	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015482	1037	1041	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015497	1038	1040	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015483	1043	1047	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015484	1049	1051	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015458	11	11	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015496	1124	1124	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015080-002	1220	1222	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015486	1271	1279	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015492	1282	1284	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015488	1307	1309	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015489	1311	1327	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015490	1331	1333	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028414	1350	1354	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028415	1356	1360	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028413	1366	1370	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028412	1372	1376	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028416	1375	1375	rue		Marie-Anne Est	Est	Académie Marie-Immaculée
i663-PLA-1028410	1384	1388	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028409	1390	1396	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028407	1450	1452	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028417-001	1451	1451	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028406-001	1456	1458	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028418	1457	1457	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028405	1462	1464	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028419	1463	1463	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028404-001	1468	1470	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028420-001	1471	1473	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028403-001	1474	1478	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028422	1481	1485	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5006794	1486	1496	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028423-001	1487	1489	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5006793	1498	1500	rue		Marie-Anne Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028401	1504	1504	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5030813	1554	1558	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028426	1557	1559	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028399	1562	1564	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028427	1563	1567	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028428	1569	1573	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028398	1572	1574	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028429-001	1575	1579	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028429-002	1575	1579	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028397	1576	1578	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028430	1581	1585	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028396	1582	1582	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028431	1587	1591	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028395	1588	1592	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028432	1593	1597	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028433	1599	1603	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028394	1600	1610	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028393	1650	1650	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5028987-002	1656	1656	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028435-001	1657	1661	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5028987-001	1658	1662	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015512	166	176	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5029519	166	176	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5029527	166	176	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028436	1663	1667	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028391	1664	1674	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028437	1669	1673	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028390-001	1676	1684	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028438	1677	1677	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028439	1685	1685	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028389-001	1686	1694	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028440	1689	1691	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028441	1821	1825	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028442	1827	1831	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028443	1833	1837	rue		Marie-Anne Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028444	1839	1843	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028445-001	1845	1849	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028446-001	1851	1855	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028446-002	1851	1855	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028447	1989	1993	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028448	1995	1995	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1012334	200	208	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5030645	200	208	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028387	2000	2004	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028449	2001	2011	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5028988	2001	2011	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028386	2006	2010	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028385	2012	2016	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028450	2013	2017	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028384	2018	2022	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028451	2019	2023	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028453	2123	2127	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028454	2129	2139	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5028975	2150	2156	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028455	2151	2153	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028456	2155	2157	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1047085	2158	2164	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028457	2161	2165	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028382	2166	2172	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028458	2167	2171	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028459	2173	2175	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028381	2174	2178	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028460	2177	2179	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028380-001	2180	2184	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028461	2181	2183	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028462	2185	2187	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028379-001	2186	2190	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028463	2189	2191	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028378	2192	2194	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028464	2193	2199	rue		Marie-Anne Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028377	2196	2198	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028375	2200	2204	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028465	2201	2203	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028466	2205	2207	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028374-001	2206	2210	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028467	2211	2215	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028373	2212	2216	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028468	2219	2227	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028469	2229	2233	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028471	2251	2261	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028371	2260	2260	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028370	2262	2266	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028472	2263	2273	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-2096719	2268	2272	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028369	2274	2284	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028473	2275	2285	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028368	2286	2290	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028474	2287	2295	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028367	2292	2296	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028476-001	2459	2459	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1028366-001	2470	2478	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1012828	304	306	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1012826	309	311	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5029537	309	311	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1046766	318	322	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1012979	324	330	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1013800	469	475	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015510	514	518	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015463	751	761	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5029413	751	761	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015464	801	801	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015465	805	815	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015467	817	821	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015468	823	827	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015469	829	831	rue		Marie-Anne Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014270-001	848	862	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1014272	857	857	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015470	901	917	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5033513	901	917	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-5033515	901	917	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015471	919	923	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015472	925	929	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015473	931	935	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015474	937	937	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1015475	943	949	rue		Marie-Anne Est	Est	
i663-PLA-1023748	12	12	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023760	51	51	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023758	57	61	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023756	63	67	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023755	69	73	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023750	72	74	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023753	75	79	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1023751	83	87	rue		Marie-Anne Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001712	71	73	rue		Marmette		
i663-PLA-1001716	79	81	rue		Marmette		
i663-PLA-1025805	4209	4209	rue		Marquette		
i663-PLA-5007087-001	4215	4217	rue		Marquette		
i663-PLA-5007087-002	4219	4221	rue		Marquette		
i663-PLA-1025292-001	4220	4224	rue		Marquette		
i663-PLA-1025292-002	4220	4224	rue		Marquette		
i663-PLA-1025293-001	4226	4226	rue		Marquette		
i663-PLA-1025799	4227	4231	rue		Marquette		
i663-PLA-5028937-001	4230	4230	rue		Marquette		
i663-PLA-1025297	4250	4250	rue		Marquette		
i663-PLA-1025791	4251	4255	rue		Marquette		
i663-PLA-1025298	4252	4256	rue		Marquette		
i663-PLA-1025789	4257	4261	rue		Marquette		
i663-PLA-1025299	4258	4260	rue		Marquette		
i663-PLA-1025301	4264	4266	rue		Marquette		
i663-PLA-1025787	4265	4267	rue		Marquette		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025303	4268	4270	rue		Marquette		
i663-PLA-1025786-002	4269	4271	rue		Marquette		
i663-PLA-1025305	4272	4274	rue		Marquette		
i663-PLA-1025786-001	4273	4277	rue		Marquette		
i663-PLA-1025307	4278	4286	rue		Marquette		
i663-PLA-1025309	4288	4292	rue		Marquette		
i663-PLA-1025311-001	4294	4298	rue		Marquette		
i663-PLA-1025780	4303	4305	rue		Marquette		
i663-PLA-1025315	4304	4308	rue		Marquette		
i663-PLA-1025778-001	4309	4315	rue		Marquette		
i663-PLA-1025317	4312	4316	rue		Marquette		
i663-PLA-1025319-001	4318	4320	rue		Marquette		
i663-PLA-1025321	4322	4326	rue		Marquette		
i663-PLA-1025323	4330	4330	rue		Marquette		
i663-PLA-1025324-001	4332	4332	rue		Marquette		
i663-PLA-1025324-002	4332	4332	rue		Marquette		
i663-PLA-1028434	4353	4355	rue		Marquette		
i663-PLA-1025326	4358	4362	rue		Marquette		
i663-PLA-1025774	4359	4361	rue		Marquette		
i663-PLA-1025328-001	4364	4368	rue		Marquette		
i663-PLA-1025328-002	4364	4368	rue		Marquette		
i663-PLA-1025772-001	4367	4371	rue		Marquette		
i663-PLA-1025330	4370	4376	rue		Marquette		
i663-PLA-1025770	4373	4379	rue		Marquette		
i663-PLA-1025332	4378	4382	rue		Marquette		
i663-PLA-1025334	4384	4388	rue		Marquette		
i663-PLA-1025768-001	4385	4385	rue		Marquette		
i663-PLA-1025765-001	4389	4391	rue		Marquette		
i663-PLA-1025337	4390	4394	rue		Marquette		
i663-PLA-1025763-001	4395	4395	rue		Marquette		
i663-PLA-1025339	4396	4400	rue		Marquette		
i663-PLA-1025761	4399	4399	rue		Marquette		
i663-PLA-1025759	4401	4405	rue		Marquette		
i663-PLA-1025341	4402	4406	rue		Marquette		
i663-PLA-1046783-001	4407	4411	rue		Marquette		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025343	4408	4412	rue		Marquette		
i663-PLA-1025757-001	4413	4421	rue		Marquette		
i663-PLA-1025345	4414	4418	rue		Marquette		
i663-PLA-1025347	4420	4424	rue		Marquette		
i663-PLA-1025755-001	4423	4433	rue		Marquette		
i663-PLA-1025352	4426	4430	rue		Marquette		
i663-PLA-1025354	4432	4436	rue		Marquette		
i663-PLA-1025753	4435	4437	rue		Marquette		
i663-PLA-1025356	4438	4442	rue		Marquette		
i663-PLA-1025751	4439	4443	rue		Marquette		
i663-PLA-1025358-001	4444	4448	rue		Marquette		
i663-PLA-1025749	4445	4449	rue		Marquette		
i663-PLA-1025360	4450	4454	rue		Marquette		
i663-PLA-1025747	4451	4457	rue		Marquette		
i663-PLA-1025362	4456	4460	rue		Marquette		
i663-PLA-1025745	4459	4467	rue		Marquette		
i663-PLA-1025743	4517	4517	rue		Marquette		
i663-PLA-1025741	4519	4521	rue		Marquette		
i663-PLA-1025739-001	4523	4525	rue		Marquette		
i663-PLA-1025737-001	4527	4529	rue		Marquette		
i663-PLA-1025367	4528	4530	rue		Marquette		
i663-PLA-1025735	4531	4533	rue		Marquette		
i663-PLA-1025369	4532	4534	rue		Marquette		
i663-PLA-1025733	4535	4535	rue		Marquette		
i663-PLA-1025371	4538	4538	rue		Marquette		
i663-PLA-1025732-001	4539	4541	rue		Marquette		
i663-PLA-1025372	4540	4542	rue		Marquette		
i663-PLA-1025730-001	4545	4545	rue		Marquette		
i663-PLA-1025374	4546	4546	rue		Marquette		
i663-PLA-1025728-001	4547	4547	rue		Marquette		
i663-PLA-1025377	4548	4548	rue		Marquette		
i663-PLA-1025726	4551	4551	rue		Marquette		
i663-PLA-1025379-001	4552	4554	rue		Marquette		
i663-PLA-1025724-001	4555	4555	rue		Marquette		
i663-PLA-1025381-001	4556	4556	rue		Marquette		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025383	4560	4564	rue		Marquette		
i663-PLA-1025722-001	4561	4561	rue		Marquette		
i663-PLA-1025720-001	4565	4565	rue		Marquette		
i663-PLA-1025385-001	4566	4570	rue		Marquette		
i663-PLA-1025718	4567	4567	rue		Marquette		
i663-PLA-1025716	4571	4573	rue		Marquette		
i663-PLA-1025386	4572	4580	rue		Marquette		
i663-PLA-1025714	4575	4577	rue		Marquette		
i663-PLA-1025711-001	4579	4581	rue		Marquette		
i663-PLA-1025389	4582	4590	rue		Marquette		
i663-PLA-1025709-001	4583	4585	rue		Marquette		
i663-PLA-1025708	4587	4589	rue		Marquette		
i663-PLA-1025706	4591	4593	rue		Marquette		
i663-PLA-1025390	4592	4596	rue		Marquette		
i663-PLA-1025704	4595	4597	rue		Marquette		
i663-PLA-1025392	4598	4600	rue		Marquette		
i663-PLA-1025701	4599	4599	rue		Marquette		
i663-PLA-1025699-001	4603	4603	rue		Marquette		
i663-PLA-1025394	4604	4612	rue		Marquette		
i663-PLA-1025698	4607	4607	rue		Marquette		
i663-PLA-1025696	4611	4611	rue		Marquette		
i663-PLA-1025396	4614	4618	rue		Marquette		
i663-PLA-1025694	4615	4617	rue		Marquette		
i663-PLA-1025692	4619	4621	rue		Marquette		
i663-PLA-1025398	4620	4624	rue		Marquette		
i663-PLA-1025689	4623	4623	rue		Marquette		
i663-PLA-1025400	4626	4630	rue		Marquette		
i663-PLA-1025688-001	4627	4627	rue		Marquette		
i663-PLA-1025686-001	4631	4631	rue		Marquette		
i663-PLA-1025403	4632	4634	rue		Marquette		
i663-PLA-1025684-001	4635	4635	rue		Marquette		
i663-PLA-1025405	4636	4638	rue		Marquette		
i663-PLA-1025682	4639	4639	rue		Marquette		
i663-PLA-1025407-001	4640	4644	rue		Marquette		
i663-PLA-1025681	4643	4645	rue		Marquette		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025409	4646	4654	rue		Marquette		
i663-PLA-1025680	4647	4647	rue		Marquette		
i663-PLA-1025679-001	4651	4653	rue		Marquette		
i663-PLA-1025677-001	4655	4655	rue		Marquette		
i663-PLA-1025411	4656	4658	rue		Marquette		
i663-PLA-1025675	4659	4661	rue		Marquette		
i663-PLA-1025413	4660	4668	rue		Marquette		
i663-PLA-1025415	4670	4674	rue		Marquette		
i663-PLA-1025417	4676	4676	rue		Marquette		
i663-PLA-1025419	4680	4684	rue		Marquette		
i663-PLA-1025421	4686	4690	rue		Marquette		
i663-PLA-1025669	4691	4699	rue		Marquette		
i663-PLA-1025423-001	4692	4694	rue		Marquette		
i663-PLA-1025425	4700	4700	rue		Marquette		
i663-PLA-1025427	4704	4706	rue		Marquette		
i663-PLA-1025429	4708	4714	rue		Marquette		
i663-PLA-1025431	4716	4720	rue		Marquette		
i663-PLA-1025433	4812	4812	rue		Marquette		
i663-PLA-1025667	4815	4815	rue		Marquette		
i663-PLA-1025435	4816	4818	rue		Marquette		
i663-PLA-1025665	4819	4821	rue		Marquette		
i663-PLA-1025437	4820	4822	rue		Marquette		
i663-PLA-1025663-001	4823	4823	rue		Marquette		
i663-PLA-1025439-001	4824	4826	rue		Marquette		
i663-PLA-1025661	4827	4827	rue		Marquette		
i663-PLA-1025441-001	4828	4828	rue		Marquette		
i663-PLA-1025659-001	4831	4833	rue		Marquette		
i663-PLA-1025443	4832	4832	rue		Marquette		
i663-PLA-1025657-001	4835	4837	rue		Marquette		
i663-PLA-1025445-001	4836	4836	rue		Marquette		
i663-PLA-1025655-001	4839	4841	rue		Marquette		
i663-PLA-1025447	4840	4842	rue		Marquette		
i663-PLA-1025449	5014	5016	rue		Marquette		
i663-PLA-1025653	5015	5017	rue		Marquette		
i663-PLA-1025451	5018	5020	rue		Marquette		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025651-001	5019	5021	rue		Marquette		
i663-PLA-1025453-001	5022	5028	rue		Marquette		
i663-PLA-1025649	5023	5025	rue		Marquette		
i663-PLA-1025647	5029	5029	rue		Marquette		
i663-PLA-1025645	5031	5031	rue		Marquette		
i663-PLA-1025455	5032	5034	rue		Marquette		
i663-PLA-1025643	5035	5037	rue		Marquette		
i663-PLA-1025457	5038	5042	rue		Marquette		
i663-PLA-1025641-001	5039	5041	rue		Marquette		
i663-PLA-1025639-001	5043	5045	rue		Marquette		
i663-PLA-1025459	5044	5046	rue		Marquette		
i663-PLA-1025637	5047	5049	rue		Marquette		
i663-PLA-1025461	5048	5050	rue		Marquette		
i663-PLA-1025635	5051	5051	rue		Marquette		
i663-PLA-1025463	5052	5054	rue		Marquette		
i663-PLA-1025633	5055	5057	rue		Marquette		
i663-PLA-1025465	5056	5058	rue		Marquette		
i663-PLA-1025631-001	5059	5061	rue		Marquette		
i663-PLA-1025467-001	5060	5062	rue		Marquette		
i663-PLA-5028936	5063	5067	rue		Marquette		
i663-PLA-1025469	5066	5072	rue		Marquette		
i663-PLA-1025627	5069	5073	rue		Marquette		
i663-PLA-1025471	5074	5076	rue		Marquette		
i663-PLA-1025625	5075	5079	rue		Marquette		
i663-PLA-1025473	5078	5078	rue		Marquette		
i663-PLA-1025475	5082	5084	rue		Marquette		
i663-PLA-1025476	5086	5088	rue		Marquette		
i663-PLA-1025621	5121	5121	rue		Marquette		
i663-PLA-1025480-001	5122	5126	rue		Marquette		
i663-PLA-1025619	5125	5125	rue		Marquette		
i663-PLA-1025617	5129	5131	rue		Marquette		
i663-PLA-1025615-001	5133	5133	rue		Marquette		
i663-PLA-1025483	5134	5140	rue		Marquette		
i663-PLA-1025613	5137	5139	rue		Marquette		
i663-PLA-1025611	5141	5141	rue		Marquette		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025485	5144	5150	rue		Marquette		
i663-PLA-1025486	5152	5160	rue		Marquette		
i663-PLA-1025488	5162	5170	rue		Marquette		
i663-PLA-1025607	5171	5179	rue		Marquette		
i663-PLA-1025490	5172	5180	rue		Marquette		
i663-PLA-1025605	5181	5189	rue		Marquette		
i663-PLA-1025492	5182	5190	rue		Marquette		
i663-PLA-1025603	5191	5197	rue		Marquette		
i663-PLA-1025495	5192	5200	rue		Marquette		
i663-PLA-1025601	5199	5205	rue		Marquette		
i663-PLA-1025496	5202	5206	rue		Marquette		
i663-PLA-1025599	5207	5213	rue		Marquette		
i663-PLA-1025498	5208	5212	rue		Marquette		
i663-PLA-1025500	5214	5218	rue		Marquette		
i663-PLA-1025597	5215	5221	rue		Marquette		
i663-PLA-1025502	5220	5226	rue		Marquette		
i663-PLA-1025595	5223	5227	rue		Marquette		
i663-PLA-1025504	5228	5234	rue		Marquette		
i663-PLA-1025593	5229	5235	rue		Marquette		
i663-PLA-1025506	5236	5244	rue		Marquette		
i663-PLA-1025591	5237	5243	rue		Marquette		
i663-PLA-1025589	5245	5251	rue		Marquette		
i663-PLA-1025508	5246	5250	rue		Marquette		
i663-PLA-1025510	5252	5256	rue		Marquette		
i663-PLA-1025587	5253	5259	rue		Marquette		
i663-PLA-1025512	5258	5262	rue		Marquette		
i663-PLA-1025585	5261	5267	rue		Marquette		
i663-PLA-1025514	5264	5270	rue		Marquette		
i663-PLA-1025583	5269	5275	rue		Marquette		
i663-PLA-1025515	5272	5278	rue		Marquette		
i663-PLA-1025581	5277	5283	rue		Marquette		
i663-PLA-1025517	5280	5286	rue		Marquette		
i663-PLA-1025579	5285	5293	rue		Marquette		
i663-PLA-1025519	5288	5294	rue		Marquette		
i663-PLA-1025577	5295	5303	rue		Marquette		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025522	5296	5302	rue		Marquette		
i663-PLA-1025524	5304	5310	rue		Marquette		
i663-PLA-1025576	5305	5315	rue		Marquette		
i663-PLA-1025525	5312	5318	rue		Marquette		
i663-PLA-1025574	5317	5325	rue		Marquette		
i663-PLA-1025528	5320	5326	rue		Marquette		
i663-PLA-1025571	5327	5335	rue		Marquette		
i663-PLA-1025530	5328	5334	rue		Marquette		
i663-PLA-1025532	5336	5344	rue		Marquette		
i663-PLA-1025570	5337	5345	rue		Marquette		
i663-PLA-1025533	5346	5354	rue		Marquette		
i663-PLA-1025568	5347	5355	rue		Marquette		
i663-PLA-1025535	5356	5362	rue		Marquette		
i663-PLA-1025566	5357	5365	rue		Marquette		
i663-PLA-1025538	5366	5374	rue		Marquette		
i663-PLA-1025564	5367	5375	rue		Marquette		
i663-PLA-1025540	5376	5386	rue		Marquette		
i663-PLA-1025562	5377	5387	rue		Marquette		
i663-PLA-1025542	5388	5398	rue		Marquette		
i663-PLA-1025560	5389	5397	rue		Marquette		
i663-PLA-1025558	5399	5407	rue		Marquette		
i663-PLA-1025543	5400	5410	rue		Marquette		
i663-PLA-1025556	5409	5413	rue		Marquette		
i663-PLA-1025545	5412	5422	rue		Marquette		
i663-PLA-1025554	5415	5419	rue		Marquette		
i663-PLA-1025552	5421	5425	rue		Marquette		
i663-PLA-1025548	5424	5434	rue		Marquette		
i663-PLA-1025549	5436	5444	rue		Marquette		
i663-PLA-1029360-001	1841	1841	rue		Masson		Église Fairmount Presbyterian
i663-PLA-1029360-002	1841	1841	rue		Masson		Presbytère Fairmount Presbyterian
i663-PLA-1029362	1871	1873	rue		Masson		
i663-PLA-1029364	1875	1877	rue		Masson		
i663-PLA-1029354	1880	1888	rue		Masson		
i663-PLA-1029366	1883	1885	rue		Masson		
i663-PLA-1029352	1890	1894	rue		Masson		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029368	1891	1893	rue		Masson		
i663-PLA-1029370	1895	1897	rue		Masson		
i663-PLA-1029350	1896	1900	rue		Masson		
i663-PLA-1029372	1901	1903	rue		Masson		
i663-PLA-1029348	1902	1906	rue		Masson		
i663-PLA-1029346	1908	1912	rue		Masson		
i663-PLA-1029374	1909	1911	rue		Masson		
i663-PLA-1029344	1950	1954	rue		Masson		
i663-PLA-1029342	1956	1960	rue		Masson		
i663-PLA-1029378	1957	1973	rue		Masson		
i663-PLA-5028946	1957	1973	rue		Masson		
i663-PLA-1029340	1962	1964	rue		Masson		
i663-PLA-1029338-001	1970	1972	rue		Masson		
i663-PLA-1029336-001	1974	1976	rue		Masson		
i663-PLA-1029380	1977	1979	rue		Masson		
i663-PLA-1029382	1981	1983	rue		Masson		
i663-PLA-1029334-001	1982	1984	rue		Masson		
i663-PLA-1029332	1986	1990	rue		Masson		
i663-PLA-1029384	1991	1995	rue		Masson		
i663-PLA-1029328	2004	2008	rue		Masson		
i663-PLA-1029326	2010	2016	rue		Masson		
i663-PLA-1029324	2018	2034	rue		Masson		
i663-PLA-1029388	2025	2025	rue		Masson		Édifice Fry Cadbury
i663-PLA-1029322	2036	2042	rue		Masson		
i663-PLA-1029390-001	2101	2105	rue		Masson		
i663-PLA-1029393	2107	2111	rue		Masson		
i663-PLA-1029394-001	2113	2119	rue		Masson		
i663-PLA-1029396-001	2121	2125	rue		Masson		
i663-PLA-1029399-001	2145	2149	rue		Masson		
i663-PLA-1029399-002	2145	2149	rue		Masson		
i663-PLA-1029401-001	2155	2195	rue		Masson		
i663-PLA-1022912	3665	3667	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029650	3665	3667	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022726	3668	3668	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022910	3669	3669	rue	de	Mentana		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022728-001	3670	3674	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022908	3675	3683	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022730	3676	3684	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022906	3685	3689	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022732-001	3686	3688	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022734-001	3690	3692	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022904	3691	3693	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022736	3696	3700	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022738	3702	3706	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022900	3707	3711	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022740-001	3708	3710	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022899	3713	3717	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022742	3714	3716	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029669	3718	3730	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029671	3718	3730	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022895	3719	3723	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022744	3724	3724	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022893	3725	3725	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022891	3729	3731	rue	de	Mentana		
i663-PLA-9200052	3732	3734	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022889	3733	3737	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022746	3736	3738	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022887-001	3739	3743	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022748	3740	3744	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022885	3745	3749	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022750-001	3746	3748	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022883	3751	3753	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022752	3752	3754	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022754	3758	3758	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022756-001	3760	3760	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022758	3766	3774	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1023165-001	3767	3767	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022760	3776	3778	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022879	3809	3811	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022877	3815	3819	rue	de	Mentana		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022876	3823	3823	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022874-001	3825	3825	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022872	3829	3833	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022870-001	3835	3839	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022764	3838	3846	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022867	3847	3851	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022766	3848	3852	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022865	3853	3857	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022768	3854	3856	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022770	3858	3862	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022863	3859	3863	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022861	3865	3869	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022859	3871	3879	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022855	3887	3891	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022853-001	3893	3897	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022851	3899	3903	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022774	3900	3902	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022776	3904	3906	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022849	3905	3909	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022778	3908	3908	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022847	3911	3915	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022780	3912	3914	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022845	3917	3921	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022782	3918	3920	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022840-001	3923	3927	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022784	3924	3926	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022838	3929	3933	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022788	3932	3936	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022790	3938	3942	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022792	3944	3946	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022794-001	3948	3950	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022796	3952	3954	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022836	3965	3973	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022834-001	3975	3983	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022810	3976	3978	rue	de	Mentana		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022812-001	3980	3982	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022814	3984	3998	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029659	3984	3998	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022829	3991	3999	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022816	4000	4004	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022828	4001	4005	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022818-001	4006	4010	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022826	4007	4011	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1022824	4013	4017	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014559-001	4061	4065	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014435	4062	4066	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029470-001	4067	4075	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029470-002	4067	4075	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014438	4068	4072	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014439	4074	4074	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014557	4077	4079	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014442	4080	4080	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014556	4081	4081	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014443	4084	4086	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014555-001	4085	4087	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014554	4089	4091	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014446-001	4092	4092	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014553-001	4093	4095	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014553-002	4093	4095	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014552	4097	4099	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014551-001	4101	4101	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014551-002	4101	4101	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014550	4105	4107	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014549	4111	4111	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014547	4115	4115	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014450-001	4132	4132	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014452	4136	4138	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014454-001	4142	4142	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014456	4144	4144	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014545	4215	4217	rue	de	Mentana		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014544	4219	4221	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014543	4225	4229	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014482-001	4240	4240	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014542	4241	4241	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014484	4244	4246	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014541	4245	4245	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014540	4249	4249	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014488	4254	4254	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014539	4255	4255	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014490	4256	4258	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014538	4259	4259	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014492	4260	4262	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014493	4264	4270	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014537	4265	4267	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014495	4272	4278	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014536	4285	4287	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014499	4288	4292	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014534	4289	4291	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014500	4294	4298	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014501	4300	4300	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014502	4308	4314	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014503	4316	4326	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014533	4365	4367	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014504	4366	4368	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014532	4369	4371	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014505	4370	4370	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014506	4374	4376	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014531	4377	4379	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014507	4378	4380	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014508-001	4382	4382	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014509	4388	4388	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014510	4390	4392	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014530	4395	4411	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014511	4396	4396	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014513	4400	4400	rue	de	Mentana		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014514	4402	4404	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014515-001	4406	4406	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014529	4415	4421	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014527	4423	4427	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014517-001	4426	4426	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014518	4432	4432	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014519	4434	4436	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014526	4437	4439	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014520	4438	4440	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014521	4442	4444	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014525	4443	4445	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014522	4446	4446	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014524	4447	4449	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1014523	4450	4452	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021923	4515	4515	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021729	4516	4516	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021731	4520	4522	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021733	4524	4526	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021735	4528	4530	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021737	4532	4532	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021739	4536	4538	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021921-001	4539	4545	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021741	4540	4542	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021743	4544	4546	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021745	4548	4550	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021747	4552	4554	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021749	4556	4558	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021917	4557	4567	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029515	4557	4567	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029516	4557	4567	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021751	4560	4562	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021753	4564	4566	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021755	4568	4570	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021916	4569	4569	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021757	4574	4576	rue	de	Mentana		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021914	4577	4581	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021759	4578	4578	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021761	4582	4582	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021912	4583	4587	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021763	4586	4586	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021910	4591	4595	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021908	4599	4607	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021906	4609	4615	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1045856	4617	4621	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021765	4650	4652	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021767	4656	4656	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021769	4658	4658	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021938	4659	4661	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029518	4659	4661	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021771	4662	4664	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1046603	4663	4665	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021773	4666	4668	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021775-001	4670	4672	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021944	4673	4675	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5029520	4673	4675	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021777	4674	4676	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021779	4678	4680	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5030056	4681	4681	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021781	4682	4684	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021900	4683	4687	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021783	4686	4688	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021785	4690	4692	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021787	4694	4700	rue	de	Mentana		
i663-PLA-5030051	4694	4700	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021789	4704	4704	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021790-001	4708	4708	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021792-001	4710	4710	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021794	4716	4716	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021796	4718	4720	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021798	4732	4732	rue	de	Mentana		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5001320	4734	4734	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021801-001	4738	4740	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021802	4742	4742	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021803	4746	4748	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021806	4750	4750	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021808	4754	4756	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021898	4815	4817	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021896	4819	4821	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021894	4823	4823	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021892	4827	4827	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021890	4831	4833	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021888	4835	4837	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021886	4839	4841	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021810	5014	5024	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021884	5015	5017	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021882	5019	5019	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021880	5023	5025	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021812	5026	5030	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021878	5027	5029	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021876	5031	5033	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021814	5032	5036	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021874	5037	5037	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021816	5038	5042	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021818	5044	5048	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021820	5052	5054	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021823	5056	5060	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021825	5062	5066	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021829	5112	5116	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021831	5118	5122	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021833	5124	5128	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021835	5130	5134	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021837	5140	5140	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021839	5146	5146	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1021841	5160	5160	rue	de	Mentana		
i663-PLA-1018861	3513	3519	rue		Messier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1018848-001	3518	3520	rue		Messier		
i663-PLA-1018860-001	3521	3529	rue		Messier		
i663-PLA-1018849-001	3524	3528	rue		Messier		
i663-PLA-1018859	3535	3541	rue		Messier		
i663-PLA-1028096	4205	4207	rue		Messier		
i663-PLA-1028095	4209	4209	rue		Messier		
i663-PLA-1028094-001	4211	4211	rue		Messier		
i663-PLA-1027978	4212	4216	rue		Messier		
i663-PLA-1047089	4213	4213	rue		Messier		
i663-PLA-1028093	4215	4215	rue		Messier		
i663-PLA-1028092	4217	4221	rue		Messier		
i663-PLA-1027979-001	4218	4222	rue		Messier		
i663-PLA-1028091	4223	4225	rue		Messier		
i663-PLA-1028090	4227	4229	rue		Messier		
i663-PLA-1028089	4231	4233	rue		Messier		
i663-PLA-1028088	4235	4241	rue		Messier		
i663-PLA-1028087	4243	4249	rue		Messier		
i663-PLA-1028086	4251	4257	rue		Messier		
i663-PLA-1027981	4258	4262	rue		Messier		
i663-PLA-1028085	4259	4265	rue		Messier		
i663-PLA-1027982	4264	4268	rue		Messier		
i663-PLA-1028084	4267	4271	rue		Messier		
i663-PLA-1027983	4270	4276	rue		Messier		
i663-PLA-1028083	4273	4277	rue		Messier		
i663-PLA-1027984	4278	4284	rue		Messier		
i663-PLA-1028082	4279	4283	rue		Messier		
i663-PLA-1028081	4285	4291	rue		Messier		
i663-PLA-1027985	4286	4290	rue		Messier		
i663-PLA-1027986	4292	4298	rue		Messier		
i663-PLA-1045837	4293	4297	rue		Messier		
i663-PLA-1045836	4299	4305	rue		Messier		
i663-PLA-1027987	4300	4306	rue		Messier		
i663-PLA-1028079	4307	4311	rue		Messier		
i663-PLA-1027988	4308	4312	rue		Messier		
i663-PLA-1027989	4314	4318	rue		Messier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028077	4317	4323	rue		Messier		
i663-PLA-1027990	4320	4324	rue		Messier		
i663-PLA-1028076	4325	4329	rue		Messier		
i663-PLA-1027991	4326	4330	rue		Messier		
i663-PLA-1028075	4331	4341	rue		Messier		
i663-PLA-1027992	4332	4336	rue		Messier		
i663-PLA-5079242	4360	4376	rue		Messier		
i663-PLA-1028073	4373	4377	rue		Messier		
i663-PLA-1027994-001	4378	4394	rue		Messier		
i663-PLA-1028072	4379	4383	rue		Messier		
i663-PLA-1028071	4385	4389	rue		Messier		
i663-PLA-1028070	4391	4393	rue		Messier		
i663-PLA-1028069	4395	4401	rue		Messier		
i663-PLA-1027995	4396	4400	rue		Messier		
i663-PLA-1027996	4402	4406	rue		Messier		
i663-PLA-1028068	4403	4407	rue		Messier		
i663-PLA-1027997	4408	4412	rue		Messier		
i663-PLA-1028067	4409	4413	rue		Messier		
i663-PLA-1027998	4414	4418	rue		Messier		
i663-PLA-1028066	4415	4419	rue		Messier		
i663-PLA-1027999	4420	4422	rue		Messier		
i663-PLA-1028065	4421	4431	rue		Messier		
i663-PLA-5028990	4421	4431	rue		Messier		
i663-PLA-5028991	4421	4431	rue		Messier		
i663-PLA-1028000	4424	4426	rue		Messier		
i663-PLA-1028001	4428	4430	rue		Messier		
i663-PLA-1028002	4432	4434	rue		Messier		
i663-PLA-1028064	4433	4437	rue		Messier		
i663-PLA-1028003	4436	4440	rue		Messier		
i663-PLA-1028063	4439	4441	rue		Messier		
i663-PLA-1028004	4442	4444	rue		Messier		
i663-PLA-1046437	4443	4445	rue		Messier		
i663-PLA-1028005	4446	4448	rue		Messier		
i663-PLA-1046438	4447	4449	rue		Messier		
i663-PLA-1028006	4450	4452	rue		Messier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028062	4451	4453	rue		Messier		
i663-PLA-1028007	4454	4456	rue		Messier		
i663-PLA-1028061	4455	4459	rue		Messier		
i663-PLA-1028008	4458	4460	rue		Messier		
i663-PLA-1028060	4461	4465	rue		Messier		
i663-PLA-1028009	4462	4464	rue		Messier		
i663-PLA-1028010	4466	4468	rue		Messier		
i663-PLA-1028059	4467	4471	rue		Messier		
i663-PLA-1028011	4470	4480	rue		Messier		
i663-PLA-5028989	4470	4480	rue		Messier		
i663-PLA-1028058	4473	4477	rue		Messier		
i663-PLA-1028057	4481	4487	rue		Messier		
i663-PLA-1028013-001	4520	4528	rue		Messier		
i663-PLA-1028014	4530	4536	rue		Messier		
i663-PLA-1028015	4538	4546	rue		Messier		
i663-PLA-1028016	4548	4552	rue		Messier		
i663-PLA-1028018	4560	4564	rue		Messier		
i663-PLA-1028019	4566	4570	rue		Messier		
i663-PLA-1028020	4572	4576	rue		Messier		
i663-PLA-1028021	4578	4582	rue		Messier		
i663-PLA-1028022	4584	4588	rue		Messier		
i663-PLA-1028023	4590	4598	rue		Messier		
i663-PLA-1028024	4600	4604	rue		Messier		
i663-PLA-1028025	4606	4610	rue		Messier		
i663-PLA-1028026	4614	4622	rue		Messier		
i663-PLA-1028027	4624	4632	rue		Messier		
i663-PLA-1045776	4634	4638	rue		Messier		
i663-PLA-1028028	4640	4648	rue		Messier		
i663-PLA-1028029	4650	4660	rue		Messier		
i663-PLA-1028030	4662	4672	rue		Messier		
i663-PLA-1028031	4674	4678	rue		Messier		
i663-PLA-1028032	4680	4690	rue		Messier		
i663-PLA-1028033	4692	4696	rue		Messier		
i663-PLA-1028034	4698	4706	rue		Messier		
i663-PLA-1028035	4710	4716	rue		Messier		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028036	4718	4722	rue		Messier		
i663-PLA-1028037-001	4724	4728	rue		Messier		
i663-PLA-1028038	4730	4734	rue		Messier		
i663-PLA-1044611-001	220	224	rue		Milton		
i663-PLA-1044627	221	221	rue		Milton		
i663-PLA-1044610	240	244	rue		Milton		
i663-PLA-1044628	251	257	rue		Milton		
i663-PLA-9200053	271	271	rue		Milton		
i663-PLA-9200054	273	273	rue		Milton		
i663-PLA-1044609	376	378	rue		Milton		
i663-PLA-9200055	385	385	rue		Milton		Maison Francis-Hugh-McKenna
i663-PLA-1044608	422	424	rue		Milton		
i663-PLA-1044607	430	434	rue		Milton		
i663-PLA-1031794	469	469	rue		Milton		
i663-PLA-1031824	520	520	rue		Milton		
i663-PLA-1031822	526	526	rue		Milton		
i663-PLA-1044613	53	53	rue		Milton		
i663-PLA-1031820	532	536	rue		Milton		
i663-PLA-1031818	538	538	rue		Milton		
i663-PLA-5044503	545	545	rue		Milton		
i663-PLA-1031816	546	548	rue		Milton		
i663-PLA-1031814	550	550	rue		Milton		
i663-PLA-1031809	552	554	rue		Milton		
i663-PLA-1044614	57	57	rue		Milton		
i663-PLA-1031807	570	570	rue		Milton		Appartements Marlborough
i663-PLA-1044615	59	59	rue		Milton		
i663-PLA-1044616	63	63	rue		Milton		
i663-PLA-1031799	643	643	rue		Milton		
i663-PLA-1031800	647	647	rue		Milton		
i663-PLA-1031803	649	649	rue		Milton		
i663-PLA-1044617	65	65	rue		Milton		
i663-PLA-1031805	659	659	rue		Milton		Maison Arthur-Kivell-Fisk
i663-PLA-1044618	69	69	rue		Milton		
i663-PLA-1044619	71	71	rue		Milton		
i663-PLA-1044620	75	75	rue		Milton		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1044621	77	77	rue		Milton		
i663-PLA-1044622	81	81	rue		Milton		
i663-PLA-1044623	83	83	rue		Milton		
i663-PLA-1034626	12	14	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034629	152	158	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034627	16	18	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034628	160	162	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034632	169	173	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034630	175	177	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034634-001	67	71	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034635	67	71	rue		Napoléon		
i663-PLA-1034633	79	83	rue		Napoléon		
i663-PLA-1022427	816	816	rue		Napoléon		
i663-PLA-5029759	816	816	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023132	850	854	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023130	856	860	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023103	901	903	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023105	905	907	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023107	909	909	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023109	913	915	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023112	923	925	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023114	927	929	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023115-001	951	959	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023115-002	951	959	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023117	961	965	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023128	966	970	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023119	967	977	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023121	979	983	rue		Napoléon		
i663-PLA-1023123	988	992	rue		Napoléon		
i663-PLA-1025970-001	4201	4201	rue		Papineau		Église de l'Immaculée-Conception
i663-PLA-1018818	3455	3459	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018816-001	4001	4009	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018815-001	4011	4021	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018803-001	4058	4068	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018803-002	4058	4068	rue		Parthenais		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1018813-001	4063	4067	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018804	4070	4078	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018812	4071	4081	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018805-002	4080	4138	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018805-003	4080	4138	rue		Parthenais		
i663-PLA-1018807	4162	4166	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027977-001	4225	4229	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027976	4233	4237	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027770-001	4236	4242	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027771	4244	4250	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027772	4252	4258	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027975-001	4259	4265	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027773-001	4260	4266	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027974	4267	4275	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027774	4268	4270	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027775-001	4272	4274	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027776	4276	4280	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027973	4277	4285	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027777	4282	4288	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027972	4289	4291	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027778	4290	4294	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027971	4293	4295	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027779-001	4296	4302	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027970-001	4297	4301	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027969-001	4303	4309	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027781-001	4304	4316	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027968	4311	4321	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027782	4318	4324	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027967	4323	4329	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027783	4326	4332	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027966	4331	4335	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027965	4337	4341	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027964	4361	4369	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027785	4370	4374	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027963-001	4371	4375	rue		Parthenais		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027786	4376	4380	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027962	4377	4391	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027787	4382	4386	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027788	4388	4392	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027961	4393	4397	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027789	4394	4398	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027960	4399	4403	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027796	4400	4404	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027959	4405	4409	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027797	4406	4410	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027958	4411	4415	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027798	4412	4412	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027800	4416	4416	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027957	4417	4433	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027802	4420	4420	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027804-001	4424	4434	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027956	4435	4441	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027805	4436	4440	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027807	4442	4446	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027955	4443	4449	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027809	4448	4454	rue		Parthenais		
i663-PLA-1046835	4451	4461	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027810-001	4456	4462	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027954	4463	4473	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027813-001	4464	4468	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027815	4470	4478	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027953	4475	4479	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027952	4481	4485	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027951	4487	4491	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027950	4515	4519	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027816	4520	4524	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027949	4521	4525	rue		Parthenais		
i663-PLA-1046767	4526	4530	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027948	4527	4531	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027818	4532	4542	rue		Parthenais		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027947	4533	4537	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027946	4539	4543	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027819	4544	4554	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027820	4544	4554	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027945	4545	4549	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027944	4551	4555	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027821	4556	4560	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027943	4557	4561	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027822	4562	4566	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027942	4563	4567	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027823	4568	4584	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027941	4569	4573	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027940	4575	4579	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027939	4581	4585	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027824	4586	4590	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027938	4587	4597	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027825	4592	4596	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027826	4598	4602	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027937-001	4599	4603	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027827	4604	4608	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027936	4605	4609	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027828	4610	4614	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027935	4611	4621	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027829	4616	4620	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027830	4622	4626	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027934	4623	4633	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027831	4628	4632	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027832	4634	4638	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027933	4635	4639	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027833	4640	4644	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027932	4641	4649	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027834	4646	4650	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027931	4651	4657	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027835	4652	4656	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027836	4658	4662	rue		Parthenais		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027930	4659	4663	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027837	4664	4668	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027929	4665	4671	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027838	4670	4684	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027928	4673	4679	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027927	4681	4689	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027839	4686	4690	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027926	4691	4695	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027840-001	4692	4700	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027925	4697	4705	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027841	4702	4706	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027842	4708	4716	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027923	4713	4717	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027843	4718	4726	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027922	4719	4723	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027921	4725	4733	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027844	4728	4736	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027845	4738	4742	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027846	4744	4748	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027847	4750	4756	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027848	4758	4764	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027849	4766	4774	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027850	4776	4784	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027851-001	4800	4808	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027918	4801	4805	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027917-001	4807	4811	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027852	4810	4818	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027916-001	4813	4817	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027915-001	4819	4823	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027853	4820	4828	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027913-001	4825	4829	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027854-001	4830	4838	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027911	4831	4835	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027910	4837	4841	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027855-001	4840	4848	rue		Parthenais		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027907-001	4843	4847	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027905-001	4849	4853	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027856-001	4850	4854	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027903	4855	4863	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027857-001	4856	4860	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027858-001	4862	4866	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027859-001	4868	4872	rue		Parthenais		
i663-PLA-1027860-001	4874	4878	rue		Parthenais		
i663-PLA-1022206	4532	4534	rue		Poitevin		
i663-PLA-1021098	4509	4509	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021096-001	4515	4515	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021094-001	4519	4519	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021092-001	4523	4523	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021090	4527	4529	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021088	4531	4533	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021086	4535	4537	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021004	4538	4538	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021084	4541	4541	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021082	4543	4545	rue		Pontiac		
i663-PLA-1047490	4544	4544	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021008	4546	4546	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021081	4547	4549	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021079	4555	4557	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021077	4559	4559	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021074	4567	4567	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021072	4571	4571	rue		Pontiac		
i663-PLA-1046474	4585	4587	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021068	4589	4591	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021066	4651	4661	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021064	4663	4665	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021062	4675	4681	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021010	4680	4680	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021060	4683	4683	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021058	4687	4687	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021012	4690	4690	rue		Pontiac		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021056	4693	4693	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021014	4696	4696	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021054	4697	4697	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021016	4700	4702	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021052	4701	4701	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021018	4704	4704	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021050	4705	4709	rue		Pontiac		
i663-PLA-5034515	4712	4714	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021048	4717	4717	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021046	4719	4721	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021038	4737	4737	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021036	4741	4743	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021035	4745	4747	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021032	4753	4753	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021028	4765	4765	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021026	4767	4767	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021025-001	4771	4771	rue		Pontiac		
i663-PLA-1021022	4775	4777	rue		Pontiac		
i663-PLA-1034569	119	121	rue		Prince-Arthur Est	Est	
i663-PLA-1033868	124	126	rue		Prince-Arthur Est	Est	
i663-PLA-1034568	125	127	rue		Prince-Arthur Est	Est	
i663-PLA-1034567	129	131	rue		Prince-Arthur Est	Est	
i663-PLA-1034563	200	216	rue		Prince-Arthur Est	Est	
i663-PLA-1034565	201	203	rue		Prince-Arthur Est	Est	
i663-PLA-5040100	217	219	rue		Prince-Arthur Est	Est	
i663-PLA-1044638	130	130	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044642	14	16	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044643	17	19	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044641	20	22	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-9200069	208	208	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044644	21	23	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044640	24	30	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044645	25	27	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044637	400	400	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044652	405	405	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1044636	412	412	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044635	414	414	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044634	416	416	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044653	417	417	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044633	418	418	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044654	419	419	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044632	420	420	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044655	421	423	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044631	430	430	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031792	460	462	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031790	470	470	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031788	474	474	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031718	475	475	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031729-001	479	481	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	Maison James-Harper
i663-PLA-1031786	480	480	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031782	482	486	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031780	488	490	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031730	495	495	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044646	51	51	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031733	521	521	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031778	524	524	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031737	525	527	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031776	528	528	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031739	529	529	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044648	53	53	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031774-001	532	534	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031774-002	532	534	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031772-001	538	538	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031772-002	538	538	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031770-001	542	542	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031770-002	542	542	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031767-001	548	548	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031767-002	548	548	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031765	554	554	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044649	57	57	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1044650	59	59	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031763	620	620	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031744	621	623	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031758	624	624	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031746	629	629	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044651	63	63	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031757-001	630	630	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031748	631	631	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031756-001	634	634	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031755	640	640	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1031750	645	645	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044639	68	80	rue		Prince-Arthur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033294	1037	1041	rue		Rachel Est	Est	Caserne de pompiers no 16
i663-PLA-1014714	1115	1119	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014716	1123	1125	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014718	1127	1131	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014720	1133	1137	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014722	1139	1143	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014724-001	1201	1205	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014724-002	1201	1205	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014728	1217	1217	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014730	1221	1227	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1047633	1233	1237	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014732	1239	1243	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014735	1251	1259	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014736	1251	1259	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-5029482	1275	1279	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014740	1281	1285	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014742	1287	1287	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014743	1301	1303	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014744	1307	1311	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014745	1313	1317	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014746	1321	1323	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014747	1325	1329	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014749	1331	1335	rue		Rachel Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1028318	1351	1353	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028319-001	1357	1359	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028320	1361	1367	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028321	1369	1373	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028325	1463	1467	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028327	1475	1477	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028328	1481	1485	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-5028986	1481	1485	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028329	1487	1495	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033228	151	155	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028331	1551	1551	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033230-001	157	159	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033232	165	167	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028337	1651	1653	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028342-001	1699	1699	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028342-002	1699	1699	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033329	170	174	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033234	171	171	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029546	1814	1822	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029545	1824	1828	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029544	1830	1846	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029543	1848	1852	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1025970-002	1855	1855	rue		Rachel Est	Est	Presbytère Immaculée-Conception
i663-PLA-1029542-001	1870	1874	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029541	1876	1878	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029540	1882	1884	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029539	1886	1888	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029538	1892	1896	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029537	1898	1902	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029536	1904	1908	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029535	1950	1954	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-5029912	1956	1960	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029534	1962	1966	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029533	1968	1972	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1029531	1980	1984	rue		Rachel Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1029530	1986	1990	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033327	210	210	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021895	2100	2104	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028345	2101	2101	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028346	2107	2115	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028347	2117	2119	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028348	2123	2127	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021903	2124	2126	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021905	2130	2138	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021909	2160	2164	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021911-001	2166	2170	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021913	2172	2176	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021915	2178	2182	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021918	2184	2188	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021919	2194	2194	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033326	220	230	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033242	221	221	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028354	2251	2259	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028355	2261	2269	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033244	227	229	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028356	2271	2277	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028357	2279	2285	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028358	2287	2291	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028359	2293	2299	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028363	2465	2475	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1028364	2477	2487	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1022001-001	2565	2571	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033246	257	257	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021999-001	2573	2579	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021997-001	2581	2587	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021995-001	2589	2595	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021953-001	2650	2652	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033324	266	276	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021957-001	2664	2666	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021992	2665	2667	rue		Rachel Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021959	2668	2670	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021990	2669	2675	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021961	2672	2674	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1021988	2677	2679	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033323	278	282	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033248	309	309	rue		Rachel Est	Est	Église Saint-Jean-Baptiste
i663-PLA-1033322	310	310	rue		Rachel Est	Est	Académie Marie-Rose
i663-PLA-1033250	355	355	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033251	357	361	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033253	363	367	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1013159	381	381	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033320-001	414	424	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033256	419	429	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033319	426	428	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033318	430	432	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033258	431	433	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033259	451	463	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1011827	50	62	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033316	500	504	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033315	506	528	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033265	517	521	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033267	523	523	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033269	751	753	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033314	752	754	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033273	757	759	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033275	763	767	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033277	769	773	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033311	770	772	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033279	775	779	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033332	8	16	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033310	800	802	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1047486	801	805	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033309	806	808	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1047485	807	809	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033308	810	816	rue		Rachel Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033307	818	820	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033306	822	824	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033305	826	828	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033284	851	853	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033285	857	859	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1014221-001	863	867	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033286	915	917	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033288	927	929	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033289	933	933	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033290	951	953	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033292	963	963	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033299	964	970	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033293	969	969	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033298	976	978	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1033296	988	994	rue		Rachel Est	Est	
i663-PLA-1034684	28	34	rue		Rachel Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034689	51	53	rue		Rachel Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034688	55	57	rue		Rachel Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034686-001	69	75	rue		Rachel Ouest	Ouest	
i663-PLA-1021100	4515	4517	rue		Resther		
i663-PLA-1021102	4519	4521	rue		Resther		
i663-PLA-1021104	4523	4525	rue		Resther		
i663-PLA-1021106	4527	4529	rue		Resther		
i663-PLA-1021108	4531	4533	rue		Resther		
i663-PLA-1021110	4535	4537	rue		Resther		
i663-PLA-1021219	4536	4538	rue		Resther		
i663-PLA-1021112	4539	4539	rue		Resther		
i663-PLA-1021217	4542	4544	rue		Resther		
i663-PLA-1021114	4543	4545	rue		Resther		
i663-PLA-1021116	4547	4549	rue		Resther		
i663-PLA-1021118	4551	4553	rue		Resther		
i663-PLA-1021213	4554	4556	rue		Resther		
i663-PLA-1021120	4555	4557	rue		Resther		
i663-PLA-1021122	4559	4561	rue		Resther		
i663-PLA-1021211	4562	4562	rue		Resther		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021209	4570	4570	rue		Resther		
i663-PLA-1021207-001	4572	4572	rue		Resther		
i663-PLA-1021207-002	4572	4572	rue		Resther		
i663-PLA-1021205	4574	4576	rue		Resther		
i663-PLA-1021203	4654	4654	rue		Resther		
i663-PLA-5029528	4657	4661	rue		Resther		
i663-PLA-1021124	4665	4667	rue		Resther		
i663-PLA-5029581	4666	4674	rue		Resther		
i663-PLA-1021128	4671	4671	rue		Resther		
i663-PLA-1021130-001	4673	4675	rue		Resther		
i663-PLA-1021199	4676	4678	rue		Resther		
i663-PLA-1021132-001	4677	4679	rue		Resther		
i663-PLA-1021134	4681	4683	rue		Resther		
i663-PLA-1021136	4685	4687	rue		Resther		
i663-PLA-1021197	4688	4690	rue		Resther		
i663-PLA-1021138	4689	4689	rue		Resther		
i663-PLA-1021195	4692	4696	rue		Resther		
i663-PLA-1021140	4693	4695	rue		Resther		
i663-PLA-1021142	4697	4699	rue		Resther		
i663-PLA-1021144	4701	4703	rue		Resther		
i663-PLA-1021146	4705	4707	rue		Resther		
i663-PLA-1021148	4711	4711	rue		Resther		
i663-PLA-1021150	4713	4715	rue		Resther		
i663-PLA-1021151-001	4717	4717	rue		Resther		
i663-PLA-1021153	4721	4721	rue		Resther		
i663-PLA-1021155	4725	4727	rue		Resther		
i663-PLA-1021157	4729	4735	rue		Resther		
i663-PLA-5030818	4729	4735	rue		Resther		
i663-PLA-1021193	4732	4732	rue		Resther		
i663-PLA-1021159	4737	4739	rue		Resther		
i663-PLA-1021160	4741	4743	rue		Resther		
i663-PLA-1021161	4745	4747	rue		Resther		
i663-PLA-1021191	4746	4750	rue		Resther		
i663-PLA-1021163	4749	4749	rue		Resther		
i663-PLA-1020437	5006	5006	rue		Resther		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021165	5015	5017	rue		Resther		
i663-PLA-1021167	5019	5019	rue		Resther		
i663-PLA-1021169	5023	5025	rue		Resther		
i663-PLA-1021171	5027	5027	rue		Resther		
i663-PLA-1021172-001	5031	5031	rue		Resther		
i663-PLA-1021175	5035	5039	rue		Resther		
i663-PLA-1021176	5041	5045	rue		Resther		
i663-PLA-1021178	5047	5051	rue		Resther		
i663-PLA-1021180	5053	5057	rue		Resther		
i663-PLA-1021185	5069	5069	rue		Resther		
i663-PLA-1020330	5200	5210	rue		Resther		
i663-PLA-1045175	3816	3818	rue		Rivard		
i663-PLA-1045176-001	3822	3822	rue		Rivard		
i663-PLA-1022112	3829	3839	rue		Rivard		
i663-PLA-1045177	3830	3832	rue		Rivard		
i663-PLA-1045178	3834	3842	rue		Rivard		
i663-PLA-1022108	3885	3885	rue		Rivard		
i663-PLA-1022106	3891	3895	rue		Rivard		
i663-PLA-1022104	3897	3899	rue		Rivard		
i663-PLA-1022102	3901	3901	rue		Rivard		
i663-PLA-1022030	3902	3904	rue		Rivard		
i663-PLA-1022032	3906	3910	rue		Rivard		
i663-PLA-1022100	3909	3915	rue		Rivard		
i663-PLA-1022098	3917	3921	rue		Rivard		
i663-PLA-1022096	3923	3927	rue		Rivard		
i663-PLA-1022038	3928	3930	rue		Rivard		
i663-PLA-1022095	3929	3929	rue		Rivard		
i663-PLA-1022040	3932	3934	rue		Rivard		
i663-PLA-1022093	3935	3935	rue		Rivard		
i663-PLA-1022042	3936	3938	rue		Rivard		
i663-PLA-1022091	3937	3941	rue		Rivard		
i663-PLA-1022044	3940	3942	rue		Rivard		
i663-PLA-1022089	3943	3947	rue		Rivard		
i663-PLA-1022046	3944	3946	rue		Rivard		
i663-PLA-1022048	3948	3950	rue		Rivard		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022087	3949	3951	rue		Rivard		
i663-PLA-1022050	3952	3958	rue		Rivard		
i663-PLA-5029755	3952	3958	rue		Rivard		
i663-PLA-1022085	3953	3955	rue		Rivard		
i663-PLA-1022083	3957	3957	rue		Rivard		
i663-PLA-1022081	3961	3963	rue		Rivard		
i663-PLA-1022079	3965	3967	rue		Rivard		
i663-PLA-1022077	3969	3971	rue		Rivard		
i663-PLA-1022075	3973	3973	rue		Rivard		
i663-PLA-1022055	3976	3976	rue		Rivard		
i663-PLA-1022073	3977	3977	rue		Rivard		
i663-PLA-1022071	3981	3987	rue		Rivard		
i663-PLA-1022057	3982	3984	rue		Rivard		
i663-PLA-1022059	3986	3986	rue		Rivard		
i663-PLA-1022061	3990	3990	rue		Rivard		
i663-PLA-1022069	3991	3993	rue		Rivard		
i663-PLA-1022063-001	3996	3996	rue		Rivard		
i663-PLA-1022067	3997	3997	rue		Rivard		
i663-PLA-1022065	3999	4001	rue		Rivard		
i663-PLA-1013398	4052	4058	rue		Rivard		
i663-PLA-1013693	4063	4065	rue		Rivard		
i663-PLA-1013400	4066	4068	rue		Rivard		
i663-PLA-1013691	4067	4071	rue		Rivard		
i663-PLA-1013402	4070	4074	rue		Rivard		
i663-PLA-5041624	4070	4074	rue		Rivard		
i663-PLA-1013690	4073	4083	rue		Rivard		
i663-PLA-1013404	4078	4080	rue		Rivard		
i663-PLA-1013406	4082	4086	rue		Rivard		
i663-PLA-1013688	4085	4089	rue		Rivard		
i663-PLA-1013407	4088	4092	rue		Rivard		
i663-PLA-1013686	4091	4091	rue		Rivard		
i663-PLA-1013409	4094	4098	rue		Rivard		
i663-PLA-1013685	4097	4097	rue		Rivard		
i663-PLA-1013683	4099	4101	rue		Rivard		
i663-PLA-1013411	4100	4100	rue		Rivard		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013681	4103	4105	rue		Rivard		
i663-PLA-1013413	4106	4106	rue		Rivard		
i663-PLA-1013679	4107	4107	rue		Rivard		
i663-PLA-1013415-001	4108	4110	rue		Rivard		
i663-PLA-1013677	4111	4111	rue		Rivard		
i663-PLA-1013417	4112	4112	rue		Rivard		
i663-PLA-1013675	4115	4115	rue		Rivard		
i663-PLA-1013419	4118	4118	rue		Rivard		
i663-PLA-1013673	4119	4119	rue		Rivard		
i663-PLA-1013421	4122	4122	rue		Rivard		
i663-PLA-1013423	4124	4126	rue		Rivard		
i663-PLA-1013425	4128	4130	rue		Rivard		
i663-PLA-1013427	4132	4134	rue		Rivard		
i663-PLA-1013667	4135	4135	rue		Rivard		
i663-PLA-1013665	4139	4141	rue		Rivard		
i663-PLA-1013433	4142	4142	rue		Rivard		
i663-PLA-1013436	4144	4146	rue		Rivard		
i663-PLA-1013438	4148	4154	rue		Rivard		
i663-PLA-1013659	4155	4157	rue		Rivard		
i663-PLA-1013440-001	4156	4158	rue		Rivard		
i663-PLA-1013440-002	4156	4158	rue		Rivard		
i663-PLA-1013657	4159	4161	rue		Rivard		
i663-PLA-1013442	4160	4162	rue		Rivard		
i663-PLA-1013655	4163	4165	rue		Rivard		
i663-PLA-1013653	4167	4167	rue		Rivard		
i663-PLA-1013446	4168	4170	rue		Rivard		
i663-PLA-1013651-001	4171	4173	rue		Rivard		
i663-PLA-1013448	4172	4174	rue		Rivard		
i663-PLA-1013649	4175	4177	rue		Rivard		
i663-PLA-1013647	4207	4209	rue		Rivard		
i663-PLA-1013645	4211	4213	rue		Rivard		
i663-PLA-1013452	4212	4216	rue		Rivard		
i663-PLA-1013643	4217	4219	rue		Rivard		
i663-PLA-1045623	4218	4222	rue		Rivard		
i663-PLA-1013641	4221	4221	rue		Rivard		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5029534	4224	4230	rue		Rivard		
i663-PLA-1013639	4227	4227	rue		Rivard		
i663-PLA-1013637	4229	4231	rue		Rivard		
i663-PLA-1013454	4232	4236	rue		Rivard		
i663-PLA-1013636	4233	4233	rue		Rivard		
i663-PLA-1013634	4237	4237	rue		Rivard		
i663-PLA-1013456	4238	4240	rue		Rivard		
i663-PLA-1013633	4241	4241	rue		Rivard		
i663-PLA-1013458	4242	4244	rue		Rivard		
i663-PLA-1013631	4245	4247	rue		Rivard		
i663-PLA-1013460	4246	4248	rue		Rivard		
i663-PLA-1013629	4249	4251	rue		Rivard		
i663-PLA-1013462	4250	4252	rue		Rivard		
i663-PLA-1013627	4253	4253	rue		Rivard		
i663-PLA-1013464	4254	4258	rue		Rivard		
i663-PLA-1013625	4257	4257	rue		Rivard		
i663-PLA-1013466	4260	4262	rue		Rivard		
i663-PLA-1013623	4261	4261	rue		Rivard		
i663-PLA-1013468	4264	4266	rue		Rivard		
i663-PLA-1013621	4267	4267	rue		Rivard		
i663-PLA-1013470	4268	4270	rue		Rivard		
i663-PLA-1013619	4271	4271	rue		Rivard		
i663-PLA-1013471	4272	4278	rue		Rivard		
i663-PLA-1013617	4275	4275	rue		Rivard		
i663-PLA-1013615	4277	4279	rue		Rivard		
i663-PLA-1013473	4280	4284	rue		Rivard		
i663-PLA-1013613	4281	4283	rue		Rivard		
i663-PLA-1013612	4285	4287	rue		Rivard		
i663-PLA-1013475	4286	4290	rue		Rivard		
i663-PLA-1013608	4289	4291	rue		Rivard		
i663-PLA-1047238	4292	4296	rue		Rivard		
i663-PLA-1013606	4293	4293	rue		Rivard		
i663-PLA-1013604	4297	4297	rue		Rivard		
i663-PLA-1013477	4300	4304	rue		Rivard		
i663-PLA-1013602	4301	4303	rue		Rivard		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013600	4305	4305	rue		Rivard		
i663-PLA-5024561	4306	4310	rue		Rivard		
i663-PLA-1013598	4309	4309	rue		Rivard		
i663-PLA-1013479-001	4312	4320	rue		Rivard		
i663-PLA-1013596	4313	4315	rue		Rivard		
i663-PLA-1045820	4316	4322	rue		Rivard		
i663-PLA-1013594	4317	4319	rue		Rivard		
i663-PLA-1013592	4321	4321	rue		Rivard		
i663-PLA-1013481	4324	4326	rue		Rivard		
i663-PLA-1013590	4325	4327	rue		Rivard		
i663-PLA-1013482	4328	4328	rue		Rivard		
i663-PLA-1013588	4329	4331	rue		Rivard		
i663-PLA-1013484	4332	4332	rue		Rivard		
i663-PLA-1013586	4333	4333	rue		Rivard		
i663-PLA-1013486	4336	4338	rue		Rivard		
i663-PLA-1013488	4340	4342	rue		Rivard		
i663-PLA-1013490-001	4344	4348	rue		Rivard		
i663-PLA-1013490-002	4344	4348	rue		Rivard		
i663-PLA-1013494	4350	4350	rue		Rivard		
i663-PLA-1013584	4351	4365	rue		Rivard		
i663-PLA-1013498-001	4356	4358	rue		Rivard		
i663-PLA-1013500	4360	4362	rue		Rivard		
i663-PLA-1013502-001	4364	4366	rue		Rivard		
i663-PLA-1013582	4367	4367	rue		Rivard		
i663-PLA-1013580	4369	4369	rue		Rivard		
i663-PLA-1013504	4370	4372	rue		Rivard		
i663-PLA-1013578-001	4371	4371	rue		Rivard		
i663-PLA-1013576-001	4373	4373	rue		Rivard		
i663-PLA-1013568	4385	4385	rue		Rivard		
i663-PLA-1013566	4387	4389	rue		Rivard		
i663-PLA-1013564	4391	4393	rue		Rivard		
i663-PLA-1013509	4394	4396	rue		Rivard		
i663-PLA-1013562	4395	4397	rue		Rivard		
i663-PLA-1013511	4398	4400	rue		Rivard		
i663-PLA-1013560	4399	4401	rue		Rivard		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013513	4402	4404	rue		Rivard		
i663-PLA-1013558	4403	4405	rue		Rivard		
i663-PLA-1013556	4407	4407	rue		Rivard		
i663-PLA-1013555	4409	4413	rue		Rivard		
i663-PLA-1013553	4415	4419	rue		Rivard		
i663-PLA-1013517	4416	4418	rue		Rivard		
i663-PLA-1013519	4420	4422	rue		Rivard		
i663-PLA-1013551	4421	4425	rue		Rivard		
i663-PLA-1013520	4426	4426	rue		Rivard		
i663-PLA-1013548	4427	4431	rue		Rivard		
i663-PLA-1013523	4428	4430	rue		Rivard		
i663-PLA-1013524	4432	4434	rue		Rivard		
i663-PLA-1013546	4433	4437	rue		Rivard		
i663-PLA-1013526	4436	4438	rue		Rivard		
i663-PLA-1013529	4440	4440	rue		Rivard		
i663-PLA-1013531	4444	4444	rue		Rivard		
i663-PLA-1013533	4448	4450	rue		Rivard		
i663-PLA-1013535-001	4452	4454	rue		Rivard		
i663-PLA-1013537	4456	4458	rue		Rivard		
i663-PLA-1013539	4460	4462	rue		Rivard		
i663-PLA-1020920	4541	4543	rue		Rivard		
i663-PLA-1020918	4547	4547	rue		Rivard		
i663-PLA-1020916	4549	4551	rue		Rivard		
i663-PLA-1020914	4553	4555	rue		Rivard		
i663-PLA-1020912	4557	4559	rue		Rivard		
i663-PLA-1020804	4560	4566	rue		Rivard		
i663-PLA-1020910	4561	4569	rue		Rivard		
i663-PLA-1020806	4568	4570	rue		Rivard		
i663-PLA-1020908	4571	4575	rue		Rivard		
i663-PLA-1020808	4572	4574	rue		Rivard		
i663-PLA-1020906	4577	4579	rue		Rivard		
i663-PLA-1020810	4578	4578	rue		Rivard		
i663-PLA-1020904	4581	4583	rue		Rivard		
i663-PLA-1020812	4582	4584	rue		Rivard		
i663-PLA-1020815	4586	4588	rue		Rivard		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020902	4587	4593	rue		Rivard		
i663-PLA-1020817	4592	4600	rue		Rivard		
i663-PLA-1020819	4656	4658	rue		Rivard		
i663-PLA-1020824	4698	4700	rue		Rivard		
i663-PLA-1020826	4702	4708	rue		Rivard		
i663-PLA-1020895	5015	5019	rue		Rivard		
i663-PLA-1020831	5016	5026	rue		Rivard		
i663-PLA-1020893	5027	5031	rue		Rivard		
i663-PLA-1020833	5030	5032	rue		Rivard		
i663-PLA-1020891-001	5033	5035	rue		Rivard		
i663-PLA-1020835	5034	5044	rue		Rivard		
i663-PLA-5029596	5034	5044	rue		Rivard		
i663-PLA-1020837	5046	5050	rue		Rivard		
i663-PLA-1020839	5052	5056	rue		Rivard		
i663-PLA-1020841	5060	5060	rue		Rivard		
i663-PLA-1020843	5062	5064	rue		Rivard		
i663-PLA-1020845	5068	5070	rue		Rivard		
i663-PLA-1020851	5154	5158	rue		Rivard		
i663-PLA-1020853	5160	5164	rue		Rivard		
i663-PLA-1020855	5166	5168	rue		Rivard		
i663-PLA-1020857	5170	5174	rue		Rivard		
i663-PLA-1020859	5176	5180	rue		Rivard		
i663-PLA-5006500	5182	5186	rue		Rivard		
i663-PLA-5006501	5188	5192	rue		Rivard		
i663-PLA-1020861	5194	5200	rue		Rivard		
i663-PLA-5002657	5202	5204	rue		Rivard		
i663-PLA-5028441	5208	5216	rue		Rivard		
i663-PLA-5028442	5208	5216	rue		Rivard		
i663-PLA-1020865	5218	5232	rue		Rivard		
i663-PLA-5029591	5218	5232	rue		Rivard		
i663-PLA-1020867	5238	5238	rue		Rivard		
i663-PLA-1020869	5242	5244	rue		Rivard		
i663-PLA-1020871	5246	5248	rue		Rivard		
i663-PLA-1020873	5250	5252	rue		Rivard		
i663-PLA-1020875	5254	5254	rue		Rivard		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020473	5273	5273	rue		Rivard		
i663-PLA-1020885	5275	5279	rue		Rivard		
i663-PLA-1044679	5281	5285	rue		Rivard		
i663-PLA-1046209	5287	5291	rue		Rivard		
i663-PLA-1034602	156	160	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034622-001	157	161	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034621	175	175	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034604	200	204	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034605	206	210	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034606-001	212	214	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034607-001	218	218	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034608	224	228	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034616	271	283	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034611	276	276	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034612	350	362	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1034613	351	357	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023135	515	517	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023171	740	740	rue		Roy Est	Est	Église Saint-Louis-de-France
i663-PLA-1023142	817	821	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023147	851	853	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023149	857	859	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023151	865	865	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023167	924	936	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023163	956	958	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023162	960	964	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023158	970	970	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1023155	974	974	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1022955	977	977	rue		Roy Est	Est	
i663-PLA-1022514	3426	3426	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022724-001	3429	3431	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022722	3437	3439	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022720	3443	3445	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022718	3449	3451	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022518	3452	3456	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022716	3455	3457	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022520	3458	3462	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022714	3461	3463	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029681	3669	3679	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022522	3670	3670	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022712	3671	3673	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022524-001	3678	3680	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022524-002	3678	3680	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022526	3682	3686	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022708-001	3683	3687	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022528	3688	3692	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022706-001	3689	3693	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022530	3694	3698	rue		Saint-André		
i663-PLA-5030812	3695	3695	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022702	3699	3701	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022532	3700	3702	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022700-001	3705	3707	rue		Saint-André		
i663-PLA-1046067-001	3706	3708	rue		Saint-André		
i663-PLA-1046067-002	3706	3708	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022698-001	3709	3711	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022535	3712	3712	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022696	3715	3717	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022694	3719	3723	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029724	3722	3726	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022539	3730	3734	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022690-002	3733	3737	rue		Saint-André		
i663-PLA-5031304-001	3733	3737	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022540	3738	3738	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022688	3741	3741	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022542	3744	3744	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022686	3747	3751	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022544	3750	3750	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022684	3753	3757	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022683	3759	3763	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022548	3760	3766	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029717	3760	3766	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022680	3765	3769	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022550-001	3768	3772	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022550-002	3768	3772	rue		Saint-André		
i663-PLA-1047482-001	3774	3774	rue		Saint-André		
i663-PLA-1047482-002	3774	3774	rue		Saint-André		
i663-PLA-1044724	3776	3776	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022676	3777	3781	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022552	3780	3784	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022674	3783	3787	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022554	3786	3790	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022670	3801	3805	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022668	3807	3807	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022666	3809	3811	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022558	3812	3812	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022664	3815	3815	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022639	3851	3853	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022637	3855	3859	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022566	3856	3860	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022635	3861	3869	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022568	3862	3866	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022570	3868	3872	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022572	3900	3904	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022575	3906	3910	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022577	3912	3920	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022579	3922	3930	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022583	3942	3944	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022585	3946	3950	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022587	3952	3956	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022627	3953	3957	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022591	3978	3982	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022621	3999	4003	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022619	4005	4011	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029701	4005	4011	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022597	4012	4016	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022599	4018	4022	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022601	4024	4028	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022613-001	4029	4035	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022603	4030	4034	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022605	4036	4040	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022611-001	4037	4043	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029705	4042	4044	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022609	4045	4049	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014184	4056	4058	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014431	4057	4071	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029457	4057	4071	rue		Saint-André		
i663-PLA-8011252	4057	4071	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014188	4066	4066	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014190-001	4070	4074	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014193	4080	4080	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014195	4082	4082	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014196	4084	4086	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014200	4102	4104	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014202	4108	4112	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014203	4114	4118	rue		Saint-André		
i663-PLA-5024579	4122	4124	rue		Saint-André		
i663-PLA-1046071	4126	4128	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014207	4132	4132	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014209	4138	4140	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014213-001	4156	4156	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014215	4162	4170	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014219	4192	4194	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014221-002	4200	4204	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014222	4206	4210	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014422	4209	4211	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014224	4212	4216	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014420	4215	4215	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014418-001	4219	4221	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014416-001	4225	4225	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014414-001	4227	4227	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014412	4231	4231	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014230	4232	4234	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014410	4237	4239	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014232	4238	4240	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014408-001	4241	4243	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014234	4242	4242	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014406	4245	4247	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014236	4246	4248	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014404	4249	4251	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014238	4252	4254	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014402-001	4255	4255	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014240	4256	4258	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014400	4257	4263	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014242-001	4262	4262	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014398	4265	4271	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014244	4266	4268	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014246	4272	4272	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014396	4273	4275	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014394	4277	4277	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014248	4278	4278	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014392	4281	4285	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014250	4284	4284	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014390	4287	4289	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014252	4288	4288	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014388-001	4291	4291	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014254	4294	4296	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014386	4297	4299	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014256	4300	4304	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014384-001	4303	4303	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014258	4306	4306	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014382-001	4307	4307	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014380-001	4311	4311	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014260	4312	4314	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014378	4315	4315	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014262	4318	4320	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014264	4322	4326	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014375	4323	4323	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014374	4329	4329	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014266	4330	4330	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014270-002	4334	4336	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014370	4341	4343	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014274	4356	4358	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014276	4360	4362	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014368	4361	4365	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014278	4366	4368	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014281	4370	4370	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014366	4371	4373	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014364	4375	4379	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014282	4376	4376	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014285	4380	4380	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014362	4381	4383	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014286	4382	4384	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014360	4387	4389	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014288	4388	4388	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014290	4390	4392	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014358-001	4391	4393	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014292	4394	4396	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014356	4395	4399	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014294	4400	4400	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014351	4401	4405	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014296-001	4404	4404	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014297-001	4406	4408	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014349-001	4407	4409	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014299	4410	4412	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014347	4411	4413	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014301	4414	4414	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014345	4415	4417	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014303	4418	4418	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014343	4421	4421	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014305	4422	4424	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014341-001	4423	4425	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014307	4426	4426	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014339	4427	4427	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014309	4430	4432	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014337	4431	4433	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014335	4435	4437	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014311	4436	4436	rue		Saint-André		
i663-PLA-1046078	4439	4443	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014313	4440	4442	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014315	4444	4444	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014333	4445	4449	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014317	4448	4448	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014331	4451	4451	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014319	4454	4454	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014329	4455	4457	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014321	4456	4458	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014327	4459	4461	rue		Saint-André		
i663-PLA-1014325-001	4468	4472	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021421	4516	4516	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021727	4517	4519	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021726	4521	4521	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021423	4522	4524	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021724	4525	4527	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021425	4526	4528	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021427	4530	4532	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021721	4531	4531	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021719	4533	4533	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021429	4534	4536	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021717	4537	4539	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021431	4540	4540	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021716	4541	4543	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021433	4542	4544	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021714	4545	4547	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021435	4548	4552	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021712	4549	4551	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021437	4554	4556	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021711	4555	4555	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021709	4557	4559	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021439	4560	4560	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021707	4561	4561	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021441	4562	4564	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021443	4566	4568	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021705	4567	4567	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021703	4569	4569	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021701	4579	4581	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021699-001	4585	4585	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021697	4587	4587	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021695	4591	4591	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021693	4651	4657	rue		Saint-André		
i663-PLA-5030048	4651	4657	rue		Saint-André		
i663-PLA-5030049	4651	4657	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021691	4659	4659	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021689-001	4661	4661	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021447	4664	4666	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021687-001	4665	4665	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021685-001	4667	4667	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021449	4668	4670	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021683	4669	4671	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021451	4672	4674	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021682	4673	4673	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021679	4677	4679	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021453	4678	4678	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021677	4681	4681	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021455	4682	4682	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021675-001	4685	4689	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021457	4686	4686	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021459	4688	4690	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021674	4691	4695	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021461-001	4692	4694	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021463-001	4696	4698	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021673	4699	4699	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021465-001	4700	4700	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021670	4701	4703	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021669-001	4705	4705	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021467	4706	4706	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021469	4708	4710	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021667-001	4709	4711	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021472	4712	4714	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021666	4713	4713	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021664	4717	4717	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021473	4718	4718	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021476	4720	4720	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021663-001	4721	4723	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021477	4724	4724	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021660	4725	4727	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021479	4728	4730	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021658-001	4731	4731	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021656-001	4733	4733	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021481-001	4734	4734	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021655	4737	4737	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021483	4738	4738	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021485-001	4740	4742	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021653	4741	4741	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021487-001	4744	4746	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021651-001	4747	4747	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021489	4748	4748	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021649	4751	4751	rue		Saint-André		
i663-PLA-1023389	4754	4756	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021647-001	4755	4755	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021645	5017	5019	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021642	5021	5023	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021641	5025	5035	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021639	5037	5041	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021636	5043	5053	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021634	5055	5059	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021632	5061	5065	rue		Saint-André		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021629	5067	5069	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021628	5071	5073	rue		Saint-André		
i663-PLA-1023568	5101	5115	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029524	5101	5115	rue		Saint-André		
i663-PLA-5029525	5101	5115	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021491	5120	5124	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021626	5123	5127	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021493	5126	5130	rue		Saint-André		
i663-PLA-1021623	5133	5137	rue		Saint-André		
i663-PLA-1022500	3700	3700	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1022512	3703	3703	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1022536	3707	3707	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1022510	3709	3709	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-5029590	3727	3729	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1046825	3760	3764	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1022456	3766	3770	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1022502	3780	3788	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1046269	3813	3813	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1047059	3906	3908	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1047058	3910	3910	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1047057	3914	3914	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1022506	3926	3926	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1022607	4045	4045	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1014169	4076	4076	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1014173	4136	4136	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1014180	4207	4209	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1014178	4215	4215	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-5029436	4321	4321	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1014268	4329	4329	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1014176	4376	4384	rue		Saint-Christophe		
i663-PLA-1034642	18	32	rue		Saint-Cuthbert		
i663-PLA-1034637	51	55	rue		Saint-Cuthbert		
i663-PLA-1034638	57	61	rue		Saint-Cuthbert		
i663-PLA-1034639	63	67	rue		Saint-Cuthbert		
i663-PLA-1034640	69	73	rue		Saint-Cuthbert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034641	75	79	rue		Saint-Cuthbert		
i663-PLA-1045124	3419	3423	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045125	3425	3425	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045126	3431	3435	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045127	3437	3441	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1017775	3440	3444	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045128	3443	3445	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045132-001	3603	3607	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045132-002	3603	3607	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045135	3617	3627	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045136	3629	3635	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034496	3670	3670	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034498-001	3690	3692	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034499	3694	3698	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034500	3700	3704	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045137-001	3725	3747	rue		Saint-Denis		Institution des Sourdes-Muettes
i663-PLA-1045137-002	3725	3747	rue		Saint-Denis		Institution des Sourdes-Muettes
i663-PLA-1045137-003	3725	3747	rue		Saint-Denis		Institution des Sourdes-Muettes
i663-PLA-1045137-004	3725	3747	rue		Saint-Denis		Institution des Sourdes-Muettes
i663-PLA-1034505	3768	3772	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034506-001	3774	3774	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034507	3778	3778	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034508	3780	3782	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034509	3800	3802	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045138-001	3801	3805	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045138-002	3801	3805	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034510	3804	3806	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045139	3807	3811	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034511	3808	3810	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045140	3813	3815	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034512	3814	3814	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045141	3817	3821	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034513	3820	3820	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034514	3822	3826	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045142-001	3825	3825	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034515	3828	3832	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045143	3829	3833	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034516	3834	3836	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045144	3835	3837	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034517	3838	3842	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045145	3839	3839	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034518	3844	3848	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045146	3845	3849	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034519	3850	3858	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034520	3860	3864	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045149	3863	3867	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034521	3866	3870	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034522-001	3872	3876	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045151	3875	3879	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034523	3880	3884	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045152	3881	3885	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045153	3887	3891	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045154	3895	3897	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045155	3899	3901	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045156	3903	3903	rue		Saint-Denis		Appartements Laurette
i663-PLA-1034527	3906	3910	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045157	3909	3913	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034528	3912	3916	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045158	3915	3919	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034529	3918	3922	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034530	3924	3928	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034531	3930	3932	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045161	3933	3935	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034532	3936	3938	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045162	3937	3941	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034533	3942	3946	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045163	3943	3945	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034534	3948	3962	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034535	3948	3962	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034536	3948	3962	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1045166	3963	3967	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034537	3964	3964	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-5044801-002	3968	3970	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045167	3971	3973	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1045168	3975	3979	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-5044801-001	3976	3976	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034538-002	3980	3984	rue		Saint-Denis		Presbytère Sainte-Agnès
i663-PLA-1045169	3981	3985	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1034538-001	3988	3998	rue		Saint-Denis		Église Sainte-Agnès
i663-PLA-1034540	4004	4012	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013119	4050	4050	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013121	4056	4060	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013394	4061	4065	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013392	4067	4071	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013125	4068	4070	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013388	4077	4083	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013127	4082	4086	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013386	4085	4091	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013129	4088	4092	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013131	4094	4098	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013385	4095	4099	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013381	4105	4107	rue		Saint-Denis		Maisons Emmanuel-Saint-Louis
i663-PLA-1013135	4108	4110	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013379	4109	4111	rue		Saint-Denis		Maisons Emmanuel-Saint-Louis
i663-PLA-1013375	4113	4119	rue		Saint-Denis		Maisons Emmanuel-Saint-Louis
i663-PLA-1013137	4114	4116	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013373	4121	4123	rue		Saint-Denis		Maisons Emmanuel-Saint-Louis
i663-PLA-1013371	4125	4127	rue		Saint-Denis		Maisons Emmanuel-Saint-Louis
i663-PLA-1013369	4129	4133	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013367-001	4135	4139	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013141	4140	4144	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013365	4141	4145	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013143	4146	4150	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013363	4147	4151	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013145	4152	4152	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013150	4160	4160	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013153	4172	4176	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013155	4178	4182	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013157	4184	4190	rue		Saint-Denis		Édifice Banque d'épargne de la Cité et du district de Montréal
i663-PLA-1013161	4200	4218	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013163	4222	4230	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013351	4225	4239	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013165	4234	4238	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013167	4240	4242	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013171	4250	4254	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013173	4256	4262	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013175	4264	4274	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013342	4265	4269	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013340	4271	4271	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013338	4275	4275	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013177	4276	4278	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013336	4279	4279	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013179	4280	4282	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013334	4283	4287	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013181	4284	4286	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013183	4288	4288	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013332	4289	4293	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013330	4295	4299	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013185	4298	4298	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013187	4300	4304	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013326	4301	4309	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013189	4306	4308	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013324	4311	4313	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013322	4315	4319	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013195	4320	4324	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013318	4325	4325	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013197	4326	4330	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013199	4332	4334	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013201	4336	4338	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1013205	4344	4348	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013207	4350	4352	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013311	4359	4359	rue		Saint-Denis		Église All Saint Anglican
i663-PLA-1013209	4360	4360	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013309	4361	4365	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013307	4367	4371	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013305	4373	4377	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013303	4379	4383	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013215	4418	4422	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013217	4424	4428	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013253	4427	4431	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013219	4430	4436	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013251	4433	4437	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013249	4439	4443	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013247	4447	4447	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013245-001	4449	4453	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013223	4450	4454	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013243	4455	4457	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013241	4459	4461	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013240-001	4467	4467	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013229	4472	4474	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013238-001	4473	4475	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013236	4479	4481	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013231	4490	4494	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1013233	4497	4497	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020790-001	4501	4505	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020790-002	4501	4505	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020789	4511	4515	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020786	4517	4519	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020785	4523	4525	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001455	4526	4528	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001456	4532	4534	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020781	4535	4539	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001457	4536	4540	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020779	4541	4545	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020777	4547	4551	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001459	4552	4556	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020774	4553	4563	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020773	4565	4567	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020770	4571	4575	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020768	4577	4581	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020767	4585	4585	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020764	4595	4597	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001462	4610	4610	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020760	4611	4615	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001463	4612	4616	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020758	4617	4621	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020756	4623	4627	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001465	4634	4644	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020752	4657	4663	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020748	4669	4671	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001467	4670	4672	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020746	4675	4677	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001468	4676	4690	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020742	4689	4697	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020740	4701	4705	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020738	4707	4707	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020736	4713	4717	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020734	4719	4723	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020732	4725	4727	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001469	4800	4840	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001470	4842	4850	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001471	4852	4856	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001473	4872	4876	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-5025934	4880	4884	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001475	4888	4892	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001476	4896	4900	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001477	4902	4908	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001478	4912	4918	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020713	5017	5017	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020711	5023	5025	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020709	5029	5031	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1001479	5030	5030	rue		Saint-Denis		Cour juvénile
i663-PLA-1020707	5035	5037	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020699	5101	5117	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020697	5119	5129	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020516	5126	5130	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020695	5131	5135	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020518	5132	5140	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020693	5137	5141	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020520	5142	5146	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020691	5143	5147	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020522	5148	5152	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020690	5149	5151	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020524	5154	5158	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020689	5155	5159	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020525	5160	5164	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020687	5161	5165	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020527	5166	5170	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020685	5167	5171	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020529	5172	5176	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020683	5173	5177	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020531	5178	5184	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020681	5179	5183	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020679	5185	5189	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020533	5186	5190	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020677	5191	5195	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020535-001	5192	5196	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020675	5197	5201	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020537	5198	5202	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020673	5203	5207	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020669	5209	5213	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020671	5215	5219	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020541	5216	5220	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020667	5221	5225	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1045981	5222	5226	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020665	5227	5231	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020543	5228	5232	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020663	5233	5237	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020545	5234	5238	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020661	5239	5243	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020547	5240	5250	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020659	5245	5253	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020657	5255	5261	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020656	5271	5281	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1047307	5283	5287	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020654	5289	5293	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020556-001	5294	5294	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1047306	5295	5305	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020558	5300	5304	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020560	5306	5310	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020652	5307	5315	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020562	5312	5316	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020564	5318	5322	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020566	5324	5328	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020568	5330	5334	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020570	5336	5344	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020572	5346	5350	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020574	5352	5356	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020576	5358	5362	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020578	5364	5374	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020580	5376	5386	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020582	5388	5398	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020584-001	5400	5404	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020590	5462	5466	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020592	5468	5472	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020594	5474	5478	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020596	5480	5484	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020598	5488	5492	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020600	5494	5498	rue		Saint-Denis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1020602	5500	5504	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020604	5506	5510	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020606	5512	5516	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020608	5518	5522	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020609	5524	5528	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020611	5530	5534	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020613	5536	5540	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020614	5542	5546	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020617	5548	5552	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020619	5554	5558	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020621	5560	5564	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1020623	5566	5570	rue		Saint-Denis		
i663-PLA-1033690	3445	3447	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033689	3451	3453	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033688	3457	3459	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033687	3463	3469	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033619	3476	3476	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033620	3498	3498	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033621	3504	3506	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033623	3520	3520	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033624	3522	3522	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033628	3550	3556	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033629	3558	3566	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033630	3610	3616	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033631	3620	3626	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033680	3625	3625	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033679	3637	3637	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033678	3641	3643	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033677	3647	3647	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033676	3649	3649	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033675	3657	3657	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033674	3661	3671	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033673	3673	3675	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033671	3699	3703	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033670	3705	3707	rue		Saint-Dominique		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1033669	3709	3713	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033668	3715	3719	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033667	3721	3723	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033666	3729	3731	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033665	3733	3741	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030193	3733	3741	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030194	3733	3741	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033662	3809	3811	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033661	3815	3819	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033659	3821	3827	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033660	3821	3827	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033658	3831	3833	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1047081	3837	3839	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033636	3838	3840	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033637	3844	3848	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033638	3850	3862	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030200	3850	3862	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033656	3863	3867	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033655	3873	3877	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033654	3879	3883	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033652	3897	3899	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033646	3993	4005	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030202	3993	4005	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033640	4000	4002	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033641	4006	4006	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033645	4009	4009	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033644	4015	4017	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1033643	4019	4021	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011854	4051	4053	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011849	4081	4085	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011847	4087	4091	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011845	4093	4097	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011710	4100	4104	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011712	4106	4110	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011839	4113	4117	rue		Saint-Dominique		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1011716	4146	4146	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011718	4152	4152	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011720	4156	4164	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011833	4165	4165	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011831	4169	4169	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011724	4178	4186	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030660	4178	4186	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011825	4247	4247	rue		Saint-Dominique		Caserne de pompiers no 14
i663-PLA-1011823	4255	4257	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011730	4256	4260	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011821	4265	4269	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011819	4271	4275	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011817	4277	4281	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011815	4283	4287	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011736	4286	4286	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011738	4292	4294	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011740	4296	4298	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011811	4303	4309	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030656	4303	4309	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011809	4311	4321	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030657	4311	4321	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011744	4312	4314	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011807-001	4323	4323	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011803	4335	4335	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011798	4337	4343	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011792	4367	4371	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011790	4373	4377	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011786	4385	4389	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011784	4391	4401	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011750	4394	4398	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011752	4400	4404	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011782	4403	4407	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011754	4406	4416	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011780	4409	4413	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011778	4415	4415	rue		Saint-Dominique		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1011776	4419	4425	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011774	4427	4435	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011770	4445	4445	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011768	4449	4451	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1011764	4463	4467	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001110	4507	4515	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001111	4525	4527	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001112	4529	4537	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001113-001	4539	4541	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001114	4549	4551	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001115	4555	4559	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001109	4558	4566	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001116	4561	4565	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001118	4581	4587	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001119	4589	4591	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1045978	4595	4597	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001120	4601	4605	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001121-001	4611	4611	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001106	4618	4622	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001105	4624	4636	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001104	4640	4644	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001124	4651	4657	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001125	4663	4679	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001126	4681	4685	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001127	4687	4691	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001128	4707	4709	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001103	4802	4806	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001102	4862	4864	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001101-001	4874	4880	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001130	4889	4899	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1001131-001	5039	5039	rue		Saint-Dominique		Église Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End
i663-PLA-1001131-002	5039	5039	rue		Saint-Dominique		Presbytère Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End
i663-PLA-1026688	5110	5120	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1046028	5130	5130	rue		Saint-Dominique		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1046029	5136	5136	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026684	5138	5142	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026680	5146	5148	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026678	5150	5152	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026676	5154	5154	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026674	5158	5158	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026672	5162	5164	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026670	5172	5172	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026668	5174	5174	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026666	5180	5180	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026664	5182	5184	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5033278-001	5192	5198	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5033279	5192	5198	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026693	5201	5205	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026695-001	5207	5209	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026697	5211	5213	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026699-001	5215	5217	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026701	5227	5255	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026658	5300	5300	rue		Saint-Dominique		Bain Turcot
i663-PLA-1026705	5329	5333	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026707	5335	5339	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026654	5336	5344	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026709	5341	5345	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026652	5346	5356	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026711	5347	5351	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026713	5355	5377	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026715	5379	5383	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026649	5382	5392	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026717	5385	5389	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026719	5391	5395	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026647	5394	5404	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026721	5397	5401	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026723	5403	5413	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030775	5403	5413	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026645	5406	5416	rue		Saint-Dominique		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-5030776	5415	5419	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026643	5418	5422	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026725	5421	5425	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026727	5427	5431	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026730	5433	5437	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026641	5434	5434	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026732	5439	5443	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026734	5445	5449	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026736	5451	5453	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026738	5455	5457	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026739	5459	5461	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026741	5463	5473	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026743	5475	5485	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026747	5487	5497	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030777	5487	5497	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026748	5499	5509	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-5030778	5499	5509	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026749	5561	5571	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026750	5583	5587	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026628	5680	5700	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026625	5702	5704	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026619	5730	5732	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026617	5734	5736	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026615	5738	5740	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1026613-002	5744	5746	rue		Saint-Dominique		
i663-PLA-1000653	3417	3425	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000463	3424	3424	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000651	3429	3429	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000465	3430	3430	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000635	3431	3437	rue		Sainte-Famille		Maison Jean-Leclaire
i663-PLA-1000466	3434	3434	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000468	3438	3438	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1046382	3442	3442	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000472	3446	3446	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000474	3450	3452	rue		Sainte-Famille		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000476-001	3454	3456	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000478	3458	3460	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000480	3462	3466	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000482	3474	3478	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000483	3480	3480	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000484	3484	3488	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000485	3490	3492	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000486	3500	3508	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000488	3510	3512	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200070	3514	3518	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200071	3520	3530	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200072	3532	3532	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000611-001	3535	3537	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200073	3536	3438	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000608	3539	3541	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200074	3540	3544	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000606	3543	3545	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000604	3547	3547	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200075	3548	3548	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000602-001	3549	3551	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200076	3550	3550	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200077-001	3554	3558	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000600-001	3555	3555	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200078	3562	3564	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200079	3566	3572	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200080	3576	3578	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200081	3580	3582	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000596	3581	3581	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200082	3584	3584	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000593-001	3585	3585	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200083	3586	3598	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000592-001	3589	3589	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000590	3591	3591	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000588-001	3593	3593	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000586-001	3595	3597	rue		Sainte-Famille		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000584	3599	3599	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200084	3604	3604	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200085	3606	3608	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200086	3612	3612	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200087	3616	3616	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000576-001	3619	3621	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200088	3620	3620	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000574-001	3623	3625	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200089	3626	3626	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000572-001	3629	3629	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200090	3630	3634	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000570	3635	3637	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200091	3638	3638	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000566	3639	3641	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000568	3639	3641	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-8025334	3639	3641	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200092	3642	3646	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200093	3650	3650	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200094	3652	3658	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000564	3655	3661	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200095	3664	3664	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200096	3666	3666	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200097	3670	3670	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200098	3674	3674	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000562	3675	3681	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000544	3678	3678	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200099	3682	3682	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200100	3686	3690	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-9200101	3694	3696	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000560	3697	3699	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000559	3701	3703	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000552	3702	3702	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1046307	3705	3709	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000558	3711	3711	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1000556	3717	3721	rue		Sainte-Famille		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1046566	3723	3727	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1046567	3729	3733	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1046466	3735	3739	rue		Sainte-Famille		
i663-PLA-1022268	3406	3406	rue		Saint-Hubert		Maisons Séraphin-Saint-Onge et André-Brisset
i663-PLA-1022270	3414	3414	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022273	3420	3420	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022275	3422	3422	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022498	3425	3427	rue		Saint-Hubert		Maison John-Millen
i663-PLA-1022276	3428	3432	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022496	3431	3431	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022494-001	3433	3435	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022279-001	3434	3436	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022279-002	3434	3436	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022492	3437	3439	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022281	3438	3442	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022490	3443	3443	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022488	3447	3447	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022287	3450	3454	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022486-001	3451	3451	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022484-001	3455	3455	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022289-001	3456	3460	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022480-001	3459	3459	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022482	3461	3461	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022291-001	3462	3466	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022478	3467	3467	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1023191-002	3660	3660	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022293	3662	3666	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022295	3668	3672	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022300	3674	3676	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022302	3678	3682	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022304	3684	3686	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022476	3689	3693	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022474	3695	3699	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022308	3696	3700	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022472	3701	3705	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022310	3702	3704	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022312	3706	3708	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022321	3710	3714	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022467	3711	3721	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029728	3711	3715	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022323	3716	3720	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022325	3722	3726	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022465	3723	3727	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022327	3728	3732	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022463	3729	3733	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029731	3729	3733	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022329	3734	3736	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022461-001	3735	3739	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022461-002	3735	3739	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022331	3738	3740	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022459-001	3741	3743	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022333	3742	3744	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022457	3745	3749	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022335	3746	3748	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029736	3751	3755	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022453	3757	3761	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5003559	3763	3765	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022449	3767	3769	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022448	3771	3773	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022337	3814	3818	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022439	3815	3819	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022339	3820	3824	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022341	3826	3830	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022437-001	3827	3829	rue		Saint-Hubert		Maison Célina-Beauchamp
i663-PLA-1022437-002	3827	3829	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022345	3838	3842	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022347	3844	3848	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022352	3850	3854	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022355	3860	3860	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022357	3870	3870	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022358	3878	3880	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022361-001	3886	3890	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022361-002	3886	3890	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022363-001	3892	3896	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022363-002	3892	3896	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022364	3898	3902	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022425-001	3901	3905	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022425-002	3901	3905	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022367	3904	3908	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1047055	3907	3911	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022369	3910	3914	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1047054	3913	3917	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022371	3916	3920	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1047053	3919	3923	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022423	3925	3929	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022373	3928	3928	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022421	3931	3931	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022375	3934	3934	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022419	3935	3939	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022417	3941	3945	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029762	3942	3946	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022414-001	3947	3951	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022379	3948	3952	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022412	3953	3957	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022381	3954	3958	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022410	3959	3963	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022383	3960	3960	rue		Saint-Hubert		Appartements Bancroft
i663-PLA-1022408	3965	3969	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022390	3966	3970	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022407	3971	3979	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022392	3972	3976	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022394	3978	3980	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022404	3987	3991	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1022402	3993	3997	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1022400	3999	4003	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029739	4005	4015	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014172-001	4059	4065	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014172-002	4059	4065	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014003	4062	4066	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014171	4067	4071	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014005	4068	4072	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014170	4073	4073	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014007	4074	4078	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014008	4080	4090	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014168	4081	4085	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029435	4081	4085	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014167	4087	4091	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029433	4087	4091	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014009	4092	4096	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014011	4098	4100	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014012	4106	4108	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014165	4109	4111	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014013	4112	4116	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014163	4115	4123	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014015	4118	4122	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014016-001	4124	4124	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014016-002	4124	4124	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014018	4128	4132	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014156	4131	4135	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014019	4136	4140	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014021	4142	4146	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014152	4143	4147	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029429	4143	4147	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014022	4148	4152	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014150	4149	4159	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014024	4154	4158	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014148	4207	4211	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014027	4214	4216	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014028	4218	4220	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014142-001	4221	4225	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014030	4222	4222	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014032	4226	4230	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014033-001	4232	4236	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014138-001	4233	4237	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014034	4238	4242	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014136	4239	4243	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014036	4244	4248	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014134	4245	4245	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014132-001	4249	4253	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014037	4250	4254	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014130-001	4255	4259	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014039	4256	4260	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014128-001	4261	4265	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014040	4262	4266	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014126	4267	4273	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014042	4268	4272	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014043	4274	4278	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014124-001	4275	4279	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014044	4280	4284	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014121	4281	4283	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014119-001	4285	4287	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014046	4286	4290	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014117	4291	4293	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014048	4292	4296	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014115	4295	4299	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014050	4298	4302	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014113	4301	4305	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5029426	4301	4305	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014052	4304	4308	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014111	4307	4311	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014055-001	4310	4314	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014109	4315	4315	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014056	4316	4318	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014059	4322	4326	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1014107	4325	4329	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014061	4328	4332	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014063-001	4334	4338	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014065	4350	4366	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014105	4357	4361	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014103	4367	4367	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014067	4370	4374	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014101	4373	4377	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014069	4376	4380	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014099	4379	4383	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014071	4382	4386	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014073	4388	4392	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014075	4394	4398	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014077-001	4400	4402	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014098-001	4401	4401	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014097-001	4403	4403	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014096	4409	4409	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014095-002	4417	4423	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014094	4425	4425	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014092	4429	4429	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014088	4433	4435	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014087	4439	4443	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014085-001	4445	4449	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5000205-001	4450	4450	rue		Saint-Hubert		Monastère du Saint-Sacrement
i663-PLA-1014083-001	4451	4453	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014081	4455	4455	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1014079	4459	4459	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021221	4514	4516	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021420	4515	4517	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021223	4518	4520	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021418	4519	4523	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021224	4522	4524	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021416	4525	4527	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021225	4526	4528	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021414	4529	4531	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021227	4530	4530	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021412	4533	4535	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021229	4534	4536	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021410	4537	4539	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021231	4538	4540	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021408	4541	4543	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021233	4542	4544	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021406	4545	4545	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021235	4546	4548	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021237	4550	4552	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021404	4551	4551	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021402	4553	4555	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021239	4554	4556	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021400	4557	4559	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021241	4558	4558	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021398	4561	4563	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021243	4566	4568	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021388	4657	4659	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021245	4662	4666	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021386	4663	4665	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021384	4667	4667	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021249	4668	4672	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021382	4673	4673	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021251	4674	4678	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021380	4675	4677	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021378	4679	4681	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021253	4680	4684	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021376	4683	4685	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021254	4686	4688	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021374	4689	4689	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021255	4692	4692	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021372	4693	4693	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021256	4694	4696	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021370	4697	4697	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021258	4698	4700	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021368	4699	4701	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021260	4702	4704	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021367	4703	4703	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021261	4706	4708	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021365	4707	4709	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021262	4710	4712	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021363	4711	4713	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021264	4714	4716	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021361	4717	4717	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021267	4718	4720	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021360	4719	4719	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021268	4722	4726	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021359	4723	4723	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021270	4728	4732	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021358	4729	4729	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021357	4731	4733	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021272	4734	4736	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021356	4735	4737	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021355	4739	4739	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021274	4740	4742	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021354	4743	4743	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021276	4746	4750	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021353	4747	4751	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021277	4752	4754	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021352	4755	4755	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021279	4758	4768	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-5027435	4758	4768	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021282	4774	4774	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021284	5014	5016	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021286	5018	5020	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021288-001	5022	5024	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021290	5026	5026	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021292	5030	5032	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021294	5034	5036	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021296	5038	5040	rue		Saint-Hubert		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021298	5042	5044	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021300	5048	5052	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021302	5048	5052	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021304	5054	5056	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1021306	5058	5058	rue		Saint-Hubert		
i663-PLA-1000669	3450	3450	rue		Saint-Urbain		École des beaux-arts
i663-PLA-1000672	3460	3460	rue		Saint-Urbain		Atelier Cormier
i663-PLA-1000760	3515	3519	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000758	3521	3525	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000754	3527	3531	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000675-006	3530	3530	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000749	3533	3537	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000745	3539	3543	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000743	3545	3545	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000675-003	3550	3550	rue		Saint-Urbain		Hôpital Montreal Maternity
i663-PLA-1000675-004	3550	3550	rue		Saint-Urbain		Hôpital Montreal Maternity
i663-PLA-1000739	3567	3567	rue		Saint-Urbain		Maison Samuel-Burland
i663-PLA-1000675-001	3570	3590	rue		Saint-Urbain		Hôpital Montreal Maternity
i663-PLA-1000675-002	3570	3590	rue		Saint-Urbain		Hôpital Montreal Maternity
i663-PLA-1000737	3585	3585	rue		Saint-Urbain		Maison Victor-Morin
i663-PLA-1000735	3595	3597	rue		Saint-Urbain		Appartements Prince-Arthur
i663-PLA-1000720	3615	3615	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000718-001	3617	3617	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000716	3619	3619	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000714-001	3621	3621	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000712	3623	3623	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000710	3625	3627	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000680	3626	3626	rue		Saint-Urbain		Hôpital Montreal Foundling and Baby
i663-PLA-1000708	3629	3631	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000706-001	3633	3635	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000704-001	3637	3639	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000702	3641	3643	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000682-001	3650	3676	rue		Saint-Urbain		Hôpital Montreal Foundling and Baby
i663-PLA-1000698	3665	3667	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000695	3669	3671	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260

Dernière modification: 2026-02-17

Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.

(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000693	3673	3675	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000691	3677	3679	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5001103	3717	3719	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033374	3751	3761	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5030216	3801	3805	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033371	3807	3809	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033370	3811	3811	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033369	3815	3817	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033368	3819	3821	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033367	3823	3825	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033366	3827	3827	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023762-001	3830	3860	rue		Saint-Urbain		Hôtel-Dieu de Montréal
i663-PLA-1023762-002	3830	3860	rue		Saint-Urbain		Hôtel-Dieu de Montréal
i663-PLA-1023762-003	3830	3860	rue		Saint-Urbain		Hôtel-Dieu de Montréal
i663-PLA-1023762-004	3830	3860	rue		Saint-Urbain		Hôtel-Dieu de Montréal
i663-PLA-1023762-005	3830	3860	rue		Saint-Urbain		Hôtel-Dieu de Montréal
i663-PLA-1023762-006	3830	3860	rue		Saint-Urbain		Hôtel-Dieu de Montréal
i663-PLA-1033365	3831	3833	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033364	3835	3837	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033363	3839	3841	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1033362	3843	3847	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1024009-002	3849	3859	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1024005	3889	3889	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1024003	3893	3893	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1024001-001	3897	3897	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023999	3901	3901	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023997-001	3903	3903	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023995-001	3905	3905	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023993	3909	3913	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023991	3915	3919	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023989	3921	3925	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023987	3931	3935	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023985	3937	3941	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023983	3943	3947	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023981	3949	3953	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023979	3955	3959	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023977	3961	3965	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023975	3967	3971	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023768	3968	3972	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023973	3973	3977	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023769	3974	3978	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023972	3979	3983	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023771	3980	3982	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023772	3984	3986	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023970	3985	3989	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023773	3988	3990	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023968	3991	3995	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023965	3997	4001	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023963	4003	4007	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023774	4050	4052	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023776	4054	4058	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023778	4060	4064	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023957	4061	4065	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023780	4066	4070	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023955	4067	4071	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023782	4072	4076	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023953	4073	4077	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023784	4080	4082	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023951	4081	4099	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023786	4084	4094	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023788	4096	4098	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023949-001	4101	4103	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023790	4102	4106	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023945	4109	4113	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023792	4110	4114	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023943	4115	4115	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023793-001	4116	4120	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023941	4119	4119	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023794	4122	4126	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023939	4123	4123	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023937-001	4127	4127	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023796	4128	4132	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023935-001	4129	4129	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023933	4133	4133	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023932-001	4135	4135	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023799	4136	4136	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023801	4140	4144	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023803	4150	4154	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023805	4158	4158	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023807	4162	4162	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023809	4170	4170	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023811	4200	4204	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023929	4203	4203	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023813	4206	4210	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023927	4209	4209	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023815	4212	4216	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023925	4215	4237	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023817	4218	4222	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023819	4224	4228	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023822	4234	4240	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023824	4242	4246	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023826	4248	4252	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023922	4251	4251	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023828	4254	4256	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023830	4258	4260	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023921	4263	4263	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023832	4266	4266	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1046842	4267	4267	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023833	4268	4270	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023835	4276	4280	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1046843	4277	4277	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023919	4279	4283	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023837	4282	4286	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023917	4285	4289	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023839	4288	4292	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023915	4291	4295	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023841	4294	4298	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023913	4297	4301	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023843	4300	4300	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023845	4302	4302	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023911	4303	4307	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023909	4309	4313	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023907	4315	4319	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023847	4318	4322	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023905	4321	4325	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023850	4324	4328	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023903	4327	4331	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023851	4330	4334	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023901	4333	4337	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023853	4336	4340	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023899	4339	4343	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023856	4344	4346	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023897	4345	4347	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5030220	4345	4347	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023895	4351	4355	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023893	4357	4361	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023891	4363	4367	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023889	4369	4373	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023887	4375	4379	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023885	4381	4385	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023883	4387	4391	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023881	4393	4397	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023879	4399	4409	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023860	4404	4408	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023878	4411	4415	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023862	4412	4416	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023876	4417	4421	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023864	4418	4428	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5030222	4418	4428	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023874	4423	4427	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1023872	4429	4433	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023866	4432	4436	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5003167	4435	4439	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1023868	4438	4442	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5003169	4441	4445	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000934	4507	4507	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000933	4516	4520	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000931	4528	4532	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000930	4534	4538	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000929	4540	4544	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000928	4546	4550	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000927	4552	4556	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000926	4558	4562	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000935	4563	4563	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000925	4564	4566	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000924	4568	4570	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000923	4572	4574	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000922	4578	4582	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000921	4584	4588	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000920	4590	4594	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000919	4596	4598	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000918	4602	4606	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000917	4608	4612	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000916	4614	4618	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000936	4619	4623	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000915	4620	4622	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000937	4625	4629	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000914	4626	4630	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000938	4631	4635	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000913	4632	4636	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000939	4637	4641	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000912	4638	4642	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000940	4643	4647	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000911	4644	4648	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000941	4649	4653	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000910	4650	4660	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000942	4655	4659	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000943	4661	4665	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000908	4662	4666	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000944	4667	4671	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000945	4673	4677	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000946	4679	4683	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000947	4685	4695	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000948	4697	4701	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000949	4803	4811	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000907	4810	4812	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000950-001	4813	4815	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000906	4816	4820	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000951	4817	4821	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000952	4823	4827	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000953	4829	4833	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000904	4834	4838	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000954	4835	4839	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000902	4840	4844	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000955	4841	4845	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000901-001	4846	4850	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000956	4847	4851	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000900	4852	4856	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000957-001	4853	4857	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000899	4858	4862	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000958	4859	4863	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000897	4864	4874	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000898	4864	4874	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000959	4865	4869	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000960	4871	4875	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000895	4876	4886	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000896	4876	4886	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000961	4877	4881	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000962	4883	4887	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000963	4889	4893	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1000964	4895	4899	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000965-001	4901	4905	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000966	4907	4911	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000894	5014	5018	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000967-001	5015	5019	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000893	5020	5030	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000968	5021	5025	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000969	5027	5031	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000892	5032	5036	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000970	5033	5037	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000891-001	5038	5042	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000971	5039	5043	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000890	5044	5048	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000972	5047	5051	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1000973	5053	5057	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025742	5116	5116	rue		Saint-Urbain		Synagogue Anshei Ukraina
i663-PLA-1025744	5117	5119	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025740	5120	5122	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025746	5121	5123	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025738	5124	5124	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025748	5125	5127	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025736	5128	5128	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025750	5129	5131	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025752	5133	5137	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025754	5139	5139	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025734	5140	5150	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025756-001	5149	5151	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025731	5152	5154	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025758	5153	5157	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025729	5158	5160	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025760	5159	5163	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025727	5164	5166	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025762	5165	5169	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025725-001	5168	5170	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025764	5171	5175	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025723	5172	5176	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025721	5178	5180	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025766	5179	5183	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025767	5201	5203	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025719	5204	5208	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025769	5207	5219	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5030772	5207	5219	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025771-001	5219	5229	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5030773	5219	5229	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025715	5222	5224	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025713	5228	5230	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025773	5231	5235	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025712	5234	5236	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025775	5237	5241	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025710	5240	5240	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025777	5243	5247	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025707	5244	5244	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025779	5249	5253	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025705-001	5250	5252	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025703	5254	5258	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025782	5255	5259	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025702	5260	5264	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025784	5261	5265	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025697	5266	5270	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025785	5267	5271	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025700	5272	5276	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025788	5273	5277	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025695	5278	5282	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025790	5279	5285	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025693	5284	5288	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025792	5289	5293	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025691	5290	5294	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025793	5295	5299	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025690	5296	5300	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025796-001	5301	5307	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025687	5302	5306	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025685	5308	5312	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025797	5309	5313	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025683	5314	5318	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025800	5315	5319	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025678	5320	5324	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025802	5321	5325	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5029742	5326	5330	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025804	5327	5329	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025806	5333	5337	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025672	5338	5340	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025807	5339	5343	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025670	5342	5346	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025809	5345	5349	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025668	5348	5350	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025811	5351	5355	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025666	5354	5356	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025813	5357	5361	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025664	5360	5362	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025815	5363	5367	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025662	5366	5368	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025817	5369	5373	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025660	5372	5374	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025819	5375	5379	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025658	5378	5380	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025821	5381	5385	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025656	5384	5386	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025823	5387	5391	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025654	5388	5390	rue		Saint-Urbain		Synagogue Tiffereth Israel
i663-PLA-1025825	5393	5403	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025652	5394	5398	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025650	5400	5404	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025827	5405	5409	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025648	5406	5410	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025829-001	5411	5415	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025646	5412	5416	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025831	5417	5421	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025644	5418	5422	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025832	5423	5427	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025642	5424	5426	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025835	5429	5433	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025640	5430	5434	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025836	5435	5439	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025638	5436	5436	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025838	5441	5445	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025636	5442	5446	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025840	5447	5451	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025634	5448	5452	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025842	5453	5457	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025632	5454	5458	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025844	5459	5463	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025846-001	5465	5469	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025630	5468	5468	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025628-001	5470	5470	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025848	5471	5475	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025850	5477	5481	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025626	5478	5486	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025852	5483	5487	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025854-001	5489	5493	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025857	5495	5499	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025859	5551	5555	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025861	5559	5565	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5030774	5559	5565	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025862	5567	5571	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025865	5573	5577	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025867	5579	5583	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025624	5584	5588	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025868	5585	5589	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025622	5590	5594	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025871	5591	5593	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025873	5595	5597	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025620	5596	5600	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025875	5599	5601	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025618	5602	5606	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025876	5603	5607	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025616	5608	5610	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025878	5609	5613	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025614	5614	5616	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025880	5615	5617	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025612	5620	5622	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025882-001	5621	5623	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025885	5627	5629	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025610	5628	5628	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025608	5632	5632	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025887	5633	5635	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025606	5638	5642	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025889	5639	5641	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025891	5643	5647	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025604	5644	5648	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025602	5650	5650	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025893-001	5651	5651	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025600	5652	5652	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025598	5658	5666	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025898	5661	5663	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025900	5667	5671	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025596	5668	5672	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025903	5673	5677	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025594	5674	5678	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025905	5679	5683	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025592	5680	5684	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025907	5685	5689	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025590	5686	5690	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025909	5691	5695	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025588	5692	5696	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025911	5697	5701	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025586	5698	5702	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025913-001	5703	5707	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025584-001	5704	5708	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025915	5709	5713	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025582	5710	5712	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025917	5715	5719	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025580	5716	5720	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025919	5721	5723	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025578	5722	5726	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025921	5727	5729	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025575	5728	5732	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025923	5733	5735	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025925	5739	5741	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025927	5807	5811	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025929	5813	5817	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025931-001	5819	5821	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025933	5825	5827	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025935	5831	5835	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025938	5837	5837	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025940	5843	5847	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025942	5851	5853	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025943-001	5857	5863	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025946-001	5865	5867	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025948	5871	5875	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025950	5877	5879	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025573-001	5878	5880	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025951	5883	5887	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025572	5884	5886	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025953	5889	5891	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025569	5890	5900	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025567	5902	5904	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1046836	5906	5908	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025565	5910	5914	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025563	5916	5920	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025559	5922	5926	rue		Saint-Urbain		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025561	5928	5932	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025557	5934	5950	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5029737	5934	5950	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5029738-001	5934	5950	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025555	5952	5974	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025553	5976	5980	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025551	5982	5986	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025550	5988	5992	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025547	5994	5998	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025546	6000	6004	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025544	6006	6010	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025541	6012	6018	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025539	6020	6030	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025537	6032	6034	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025536	6038	6048	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5002719	6050	6054	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-1025534	6056	6062	rue		Saint-Urbain		
i663-PLA-5027216	13	17	rue		Saint-Viateur Est	Est	
i663-PLA-5027217	19	23	rue		Saint-Viateur Est	Est	
i663-PLA-5027218	25	29	rue		Saint-Viateur Est	Est	
i663-PLA-1027156	50	80	rue		Saint-Viateur Est	Est	
i663-PLA-1027162	65	67	rue		Saint-Viateur Est	Est	
i663-PLA-1027160	77	79	rue		Saint-Viateur Est	Est	
i663-PLA-1027180-001	105	105	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	Église Saint Michael's and Saint Anthony's
i663-PLA-1027180-002	105	105	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	Presbytère Saint Michael's and Saint Anthony's
i663-PLA-1027180-003	105	105	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027172	15	21	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027152	150	156	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027182	151	155	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027150-001	158	162	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027184	159	161	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027186-002	171	185	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027186-003	171	185	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1027188	201	211	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027190	215	219	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027191	221	231	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027174	23	29	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027148	250	260	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027192	251	257	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027195-001	259	263	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027144	370	376	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027176	55	55	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1027154	66	80	rue		Saint-Viateur Ouest	Ouest	
i663-PLA-1033488	3752	3754	rue		Sewell		
i663-PLA-1033487	3756	3758	rue		Sewell		
i663-PLA-1033375	3757	3759	rue		Sewell		
i663-PLA-1033486	3760	3760	rue		Sewell		
i663-PLA-1033376	3761	3763	rue		Sewell		
i663-PLA-1033485	3764	3766	rue		Sewell		
i663-PLA-1033377	3767	3767	rue		Sewell		
i663-PLA-1033484	3768	3770	rue		Sewell		
i663-PLA-1033483	3772	3774	rue		Sewell		
i663-PLA-1033482	3776	3778	rue		Sewell		
i663-PLA-1033481	3780	3782	rue		Sewell		
i663-PLA-1033480	3784	3786	rue		Sewell		
i663-PLA-1033479	3788	3790	rue		Sewell		
i663-PLA-1033478	3800	3802	rue		Sewell		
i663-PLA-1033477	3804	3806	rue		Sewell		
i663-PLA-1033476	3810	3812	rue		Sewell		
i663-PLA-1033475	3814	3816	rue		Sewell		
i663-PLA-1033474	3818	3820	rue		Sewell		
i663-PLA-1033473	3822	3822	rue		Sewell		
i663-PLA-1033472	3826	3828	rue		Sewell		
i663-PLA-1033471	3830	3832	rue		Sewell		
i663-PLA-1033470	3834	3836	rue		Sewell		
i663-PLA-1033469	3838	3840	rue		Sewell		
i663-PLA-1033468	3842	3848	rue		Sewell		
i663-PLA-5030204	3842	3848	rue		Sewell		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1024009-001	3850	3858	rue		Sewell		
i663-PLA-1034549	151	151	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1034547	157	159	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1034548	157	159	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1034546	163	165	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1034545	169	171	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1034543	179	179	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029585	1801	1809	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029586	1819	1821	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029587	1823	1825	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029588	1833	1833	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029589	1841	1841	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1034542	185	187	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029591	1871	1875	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029592	1877	1883	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029593	1885	1889	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029594	1891	1891	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029595	1897	1907	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-5029916	1897	1907	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029596-001	1951	1955	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029597	1957	1967	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029598	1969	1979	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029599	1981	1985	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029600	1989	1989	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029601	2009	2009	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029603	2033	2045	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1029604	2049	2049	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021668	2125	2127	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021671	2131	2133	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-5030097	2131	2133	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021672	2135	2149	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021678-001	2175	2179	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021680	2181	2185	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021681	2187	2189	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021684	2197	2197	rue		Sherbrooke Est	Est	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1021686	2201	2209	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021690-001	2233	2245	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021692-001	2251	2251	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021692-002	2251	2251	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021694	2259	2261	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021696	2265	2271	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021700	2279	2285	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021706-001	2471	2475	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1021713	2485	2487	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1023328	525	525	rue		Sherbrooke Est	Est	Maison Arsène-Brosseau
i663-PLA-1023333	543	543	rue		Sherbrooke Est	Est	Maisons Séraphin-Saint-Onge et André-Brisset
i663-PLA-1023337	825	827	rue		Sherbrooke Est	Est	Maison Alphonse-Lapierre
i663-PLA-1023339	839	839	rue		Sherbrooke Est	Est	Maison Isaïe-Préfontaine
i663-PLA-1023341	847	847	rue		Sherbrooke Est	Est	
i663-PLA-1023344	853	853	rue		Sherbrooke Est	Est	Maison Louis-Deguise
i663-PLA-1023346	901	901	rue		Sherbrooke Est	Est	Maison Joseph-Hercule-Dansereau
i663-PLA-1044600	125	139	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	École Commercial and Technical High School
i663-PLA-1044595-001	51	51	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044595-002	51	51	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	Maison William-Notman
i663-PLA-1031907-001	527	657	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	Collège Royal Victoria
i663-PLA-1044596	65	65	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044597	69	69	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	
i663-PLA-1044598	75	75	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	Maison Mackenzie-Brydges
i663-PLA-1044599	81	81	rue		Sherbrooke Ouest	Ouest	
i663-PLA-1034254	255	255	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018172	256	258	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034255	259	259	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018171-001	260	260	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018170	264	268	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034256	265	265	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034257	271	271	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018169-001	272	274	rue	du	Square-Saint-Louis		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1034258	275	277	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018168	276	280	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034259	287	287	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018167-001	294	294	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018167-002	294	294	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034260	301	301	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-5030235	301	301	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1047247	306	310	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034261	307	307	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034262	311	311	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018165	312	316	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018164	316	320	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034263-001	317	317	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018163	322	324	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018162	328	330	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1018161-001	334	336	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034265	335	337	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-5030237	335	337	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1045609	351	351	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034267	357	357	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034268	361	367	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1034269	369	373	rue	du	Square-Saint-Louis		
i663-PLA-1031389-001	3449	3449	rue		University		École Montreal High School
i663-PLA-1031389-002	3449	3449	rue		University		
i663-PLA-1031388-001	3473	3479	rue		University		Collège Montreal Diocesan Theological
i663-PLA-1031386	3501	3503	rue		University		
i663-PLA-1031384	3507	3507	rue		University		
i663-PLA-1031383	3511	3511	rue		University		
i663-PLA-1031380	3513	3515	rue		University		
i663-PLA-1031379	3521	3521	rue		University		
i663-PLA-1031378	3533	3533	rue		University		
i663-PLA-1031376	3537	3537	rue		University		
i663-PLA-1031374	3541	3541	rue		University		
i663-PLA-1031372	3545	3545	rue		University		
i663-PLA-1031370	3547	3547	rue		University		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1031352	3581	3581	rue		University		
i663-PLA-1031346	3583	3591	rue		University		
i663-PLA-1031348	3583	3591	rue		University		
i663-PLA-1031350	3583	3591	rue		University		
i663-PLA-1031343	3601	3601	rue		University		
i663-PLA-1031326-001	3605	3621	rue		University		
i663-PLA-1031326-002	3605	3621	rue		University		
i663-PLA-1031326-003	3605	3621	rue		University		
i663-PLA-1031326-004	3605	3621	rue		University		Maison George-Bull-Burland
i663-PLA-1031324	3637	3637	rue		University		
i663-PLA-1031322-001	3641	3643	rue		University		
i663-PLA-1031321	3647	3647	rue		University		
i663-PLA-1031319	3653	3653	rue		University		
i663-PLA-1031318	3661	3661	rue		University		Maison Cornelius-Camillus-Snowdon
i663-PLA-1011746	28	30	rue		Vallières		
i663-PLA-5030658	28	30	rue		Vallières		
i663-PLA-5030659	28	30	rue		Vallières		
i663-PLA-1001586	110	114	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-1001592	119	123	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-1001566	160	162	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-1001589	229	243	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-5030520	229	243	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-1001588	371	387	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-1001584	60	64	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-1001132	66	84	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-5030491	66	84	rue		Villeneuve Est	Est	
i663-PLA-1001574	100	110	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-5030518	100	110	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-5030519	100	110	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001599	101	105	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001600	107	111	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001602	113	117	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001572	118	122	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001604	119	123	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001571	124	128	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001606	125	129	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001570	130	134	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001608	131	135	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001569	136	140	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001611	137	141	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001568	142	144	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001613	143	147	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001567-001	146	150	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001615	149	153	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001595	15	19	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001617	155	159	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001565	200	212	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-5030515	200	212	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-5030517	200	212	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001618	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001620	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001622	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001624	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001626	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001628	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001630	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001632	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001634	201	249	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001596	21	25	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001564	214	216	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001563-001	220	220	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001562-001	226	230	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001561	232	234	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001560-001	238	238	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001559	244	248	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001558	250	254	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001636	251	255	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001557	256	260	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001638	257	257	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001555	262	266	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1001640	265	269	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001553	268	288	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-5030513	268	288	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-8024219	268	288	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001597	27	31	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001642	271	275	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001644	277	281	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1000649	283	295	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1000650	283	295	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001551	294	294	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001598	33	37	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1001576	64	68	rue		Villeneuve Ouest	Ouest	
i663-PLA-1025300-001	5201	5203	rue		Waverly		
i663-PLA-1025302	5207	5207	rue		Waverly		
i663-PLA-1025304	5211	5211	rue		Waverly		
i663-PLA-1025306	5215	5215	rue		Waverly		
i663-PLA-1025308	5219	5219	rue		Waverly		
i663-PLA-1025310-001	5225	5225	rue		Waverly		
i663-PLA-1025312-001	5229	5229	rue		Waverly		
i663-PLA-1025314-001	5231	5233	rue		Waverly		
i663-PLA-1025316-001	5237	5237	rue		Waverly		
i663-PLA-1025318	5241	5241	rue		Waverly		
i663-PLA-1025320	5243	5245	rue		Waverly		
i663-PLA-1025322	5247	5249	rue		Waverly		
i663-PLA-1025325	5253	5253	rue		Waverly		
i663-PLA-1025294	5254	5256	rue		Waverly		
i663-PLA-1025327	5257	5259	rue		Waverly		
i663-PLA-1025289	5258	5260	rue		Waverly		
i663-PLA-1025329	5261	5263	rue		Waverly		
i663-PLA-1025291	5264	5264	rue		Waverly		
i663-PLA-1025331	5265	5269	rue		Waverly		
i663-PLA-1025288	5270	5272	rue		Waverly		
i663-PLA-1025333	5271	5275	rue		Waverly		
i663-PLA-1025335	5277	5279	rue		Waverly		
i663-PLA-1025286	5278	5278	rue		Waverly		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025336	5281	5281	rue		Waverly		
i663-PLA-1025284	5282	5284	rue		Waverly		
i663-PLA-1025282	5286	5288	rue		Waverly		
i663-PLA-1025338	5287	5291	rue		Waverly		
i663-PLA-1025280	5292	5292	rue		Waverly		
i663-PLA-1025340	5295	5295	rue		Waverly		
i663-PLA-1025278	5296	5296	rue		Waverly		
i663-PLA-1025342	5297	5297	rue		Waverly		
i663-PLA-1025276	5300	5300	rue		Waverly		
i663-PLA-1025344	5301	5301	rue		Waverly		
i663-PLA-1025274	5304	5304	rue		Waverly		
i663-PLA-1025346	5305	5305	rue		Waverly		
i663-PLA-1025272	5308	5308	rue		Waverly		
i663-PLA-1025348	5309	5309	rue		Waverly		
i663-PLA-1025270	5312	5312	rue		Waverly		
i663-PLA-1025268	5316	5316	rue		Waverly		
i663-PLA-1025349	5317	5319	rue		Waverly		
i663-PLA-1025266	5320	5320	rue		Waverly		
i663-PLA-1025350	5321	5321	rue		Waverly		
i663-PLA-1025264	5324	5324	rue		Waverly		
i663-PLA-1025351	5325	5325	rue		Waverly		
i663-PLA-1025353	5329	5329	rue		Waverly		
i663-PLA-1025262	5330	5332	rue		Waverly		
i663-PLA-1025355	5333	5333	rue		Waverly		
i663-PLA-1025260	5334	5338	rue		Waverly		
i663-PLA-1025357	5337	5337	rue		Waverly		
i663-PLA-1025258	5340	5344	rue		Waverly		
i663-PLA-1025359	5341	5341	rue		Waverly		
i663-PLA-1025256	5346	5346	rue		Waverly		
i663-PLA-1025361	5347	5347	rue		Waverly		
i663-PLA-1025254	5350	5352	rue		Waverly		
i663-PLA-1025363	5351	5351	rue		Waverly		
i663-PLA-1025252	5354	5356	rue		Waverly		
i663-PLA-1025364	5355	5359	rue		Waverly		
i663-PLA-1025250	5358	5358	rue		Waverly		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025365	5361	5365	rue		Waverly		
i663-PLA-1025248	5362	5362	rue		Waverly		
i663-PLA-1025246	5366	5368	rue		Waverly		
i663-PLA-1025366	5367	5371	rue		Waverly		
i663-PLA-1025244	5372	5376	rue		Waverly		
i663-PLA-1025368	5373	5377	rue		Waverly		
i663-PLA-1025242	5378	5382	rue		Waverly		
i663-PLA-1025370	5379	5383	rue		Waverly		
i663-PLA-1025240	5384	5388	rue		Waverly		
i663-PLA-1025373	5385	5389	rue		Waverly		
i663-PLA-1025238	5390	5394	rue		Waverly		
i663-PLA-1025375	5391	5395	rue		Waverly		
i663-PLA-1025236	5396	5400	rue		Waverly		
i663-PLA-1025376	5397	5401	rue		Waverly		
i663-PLA-1025234	5402	5406	rue		Waverly		
i663-PLA-1025378	5403	5405	rue		Waverly		
i663-PLA-1025232	5408	5412	rue		Waverly		
i663-PLA-1025380	5409	5413	rue		Waverly		
i663-PLA-1025230	5414	5416	rue		Waverly		
i663-PLA-1025382	5415	5419	rue		Waverly		
i663-PLA-1025228	5420	5422	rue		Waverly		
i663-PLA-1025384	5421	5425	rue		Waverly		
i663-PLA-1025226	5424	5426	rue		Waverly		
i663-PLA-1025387	5427	5431	rue		Waverly		
i663-PLA-1025224	5430	5434	rue		Waverly		
i663-PLA-1025388	5433	5437	rue		Waverly		
i663-PLA-5029708	5436	5440	rue		Waverly		
i663-PLA-1025391	5439	5443	rue		Waverly		
i663-PLA-1025222	5442	5452	rue		Waverly		
i663-PLA-1025393	5445	5449	rue		Waverly		
i663-PLA-1025395	5451	5461	rue		Waverly		
i663-PLA-1025220	5454	5458	rue		Waverly		
i663-PLA-1025219	5460	5464	rue		Waverly		
i663-PLA-1025218	5466	5470	rue		Waverly		
i663-PLA-1025216	5556	5560	rue		Waverly		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025215	5562	5564	rue		Waverly		
i663-PLA-1025213	5570	5570	rue		Waverly		
i663-PLA-1025211	5572	5576	rue		Waverly		
i663-PLA-1025401	5573	5575	rue		Waverly		
i663-PLA-1025209	5578	5582	rue		Waverly		
i663-PLA-1025402	5579	5581	rue		Waverly		
i663-PLA-1025207	5584	5586	rue		Waverly		
i663-PLA-1025404	5585	5587	rue		Waverly		
i663-PLA-1025205	5590	5594	rue		Waverly		
i663-PLA-1025406-001	5591	5595	rue		Waverly		
i663-PLA-1025203	5596	5600	rue		Waverly		
i663-PLA-1025408-001	5597	5607	rue		Waverly		
i663-PLA-5029734	5597	5607	rue		Waverly		
i663-PLA-1025201	5602	5606	rue		Waverly		
i663-PLA-1047202	5609	5613	rue		Waverly		
i663-PLA-1025199	5610	5610	rue		Waverly		
i663-PLA-1025197	5614	5616	rue		Waverly		
i663-PLA-1025410	5615	5619	rue		Waverly		
i663-PLA-1025195	5620	5622	rue		Waverly		
i663-PLA-1025412	5621	5625	rue		Waverly		
i663-PLA-1025414	5627	5631	rue		Waverly		
i663-PLA-1025416	5633	5637	rue		Waverly		
i663-PLA-1025418	5639	5643	rue		Waverly		
i663-PLA-1025187	5642	5644	rue		Waverly		
i663-PLA-1025420	5645	5649	rue		Waverly		
i663-PLA-1025185	5646	5648	rue		Waverly		
i663-PLA-1025422-001	5651	5657	rue		Waverly		
i663-PLA-1025183-001	5652	5652	rue		Waverly		
i663-PLA-1025182	5658	5660	rue		Waverly		
i663-PLA-1025426	5661	5663	rue		Waverly		
i663-PLA-1025180	5662	5664	rue		Waverly		
i663-PLA-1025428	5667	5669	rue		Waverly		
i663-PLA-1025178	5668	5672	rue		Waverly		
i663-PLA-1025430	5673	5683	rue		Waverly		
i663-PLA-1025432	5673	5683	rue		Waverly		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025176	5674	5678	rue		Waverly		
i663-PLA-1025174	5680	5682	rue		Waverly		
i663-PLA-1025434	5685	5689	rue		Waverly		
i663-PLA-1025172	5686	5688	rue		Waverly		
i663-PLA-1025436	5691	5695	rue		Waverly		
i663-PLA-1025169	5692	5694	rue		Waverly		
i663-PLA-1025168	5696	5698	rue		Waverly		
i663-PLA-1025438	5697	5701	rue		Waverly		
i663-PLA-1025165	5702	5704	rue		Waverly		
i663-PLA-1025440-001	5703	5707	rue		Waverly		
i663-PLA-1025163	5708	5712	rue		Waverly		
i663-PLA-1025442-001	5709	5711	rue		Waverly		
i663-PLA-1025444	5713	5717	rue		Waverly		
i663-PLA-1025161-001	5714	5718	rue		Waverly		
i663-PLA-1025446	5719	5723	rue		Waverly		
i663-PLA-1025160	5720	5722	rue		Waverly		
i663-PLA-1025448	5725	5733	rue		Waverly		
i663-PLA-1025158	5726	5730	rue		Waverly		
i663-PLA-1025155	5732	5736	rue		Waverly		
i663-PLA-1025452	5737	5739	rue		Waverly		
i663-PLA-1025153	5738	5742	rue		Waverly		
i663-PLA-1025454	5741	5743	rue		Waverly		
i663-PLA-1025151	5744	5748	rue		Waverly		
i663-PLA-1025149	5750	5754	rue		Waverly		
i663-PLA-1025458	5755	5757	rue		Waverly		
i663-PLA-1025147	5756	5760	rue		Waverly		
i663-PLA-1025460-001	5759	5765	rue		Waverly		
i663-PLA-1025462	5767	5769	rue		Waverly		
i663-PLA-1025464	5773	5777	rue		Waverly		
i663-PLA-1025466	5779	5781	rue		Waverly		
i663-PLA-1025141	5828	5830	rue		Waverly		
i663-PLA-1025139	5832	5834	rue		Waverly		
i663-PLA-5029685	5858	5868	rue		Waverly		
i663-PLA-1025131-001	5870	5870	rue		Waverly		
i663-PLA-1025129	5874	5878	rue		Waverly		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025470-001	5875	5881	rue		Waverly		
i663-PLA-1025127	5880	5880	rue		Waverly		
i663-PLA-1025472	5883	5885	rue		Waverly		
i663-PLA-1025125-001	5888	5888	rue		Waverly		
i663-PLA-1025474	5889	5891	rue		Waverly		
i663-PLA-1025123-001	5890	5892	rue		Waverly		
i663-PLA-1025477	5895	5899	rue		Waverly		
i663-PLA-1025121	5896	5896	rue		Waverly		
i663-PLA-1025479	5901	5905	rue		Waverly		
i663-PLA-1025481-001	5907	5907	rue		Waverly		
i663-PLA-1025482	5913	5913	rue		Waverly		
i663-PLA-1025117	5918	5922	rue		Waverly		
i663-PLA-1025484	5919	5923	rue		Waverly		
i663-PLA-1025115	5924	5928	rue		Waverly		
i663-PLA-1025487	5925	5929	rue		Waverly		
i663-PLA-1025113	5930	5932	rue		Waverly		
i663-PLA-1025489	5931	5935	rue		Waverly		
i663-PLA-1025111	5936	5940	rue		Waverly		
i663-PLA-1025491	5937	5941	rue		Waverly		
i663-PLA-1045823	5942	5946	rue		Waverly		
i663-PLA-1025493	5945	5945	rue		Waverly		
i663-PLA-1025109	5948	5952	rue		Waverly		
i663-PLA-1025494	5949	5953	rue		Waverly		
i663-PLA-1025107	5954	5960	rue		Waverly		
i663-PLA-1025105	5964	5966	rue		Waverly		
i663-PLA-1025103	5970	5974	rue		Waverly		
i663-PLA-1025101	5976	5976	rue		Waverly		
i663-PLA-1025501	5981	5985	rue		Waverly		
i663-PLA-1025099	5982	5984	rue		Waverly		
i663-PLA-1025503	5987	5991	rue		Waverly		
i663-PLA-1025097	5988	5990	rue		Waverly		
i663-PLA-1025505	5993	5997	rue		Waverly		
i663-PLA-1025095	5994	5994	rue		Waverly		
i663-PLA-1025507	5999	6003	rue		Waverly		
i663-PLA-1025093	6000	6000	rue		Waverly		

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PLA-1025090	6008	6012	rue		Waverly		
i663-PLA-1025511	6017	6021	rue		Waverly		
i663-PLA-1025513	6023	6027	rue		Waverly		
i663-PLA-1025516	6029	6033	rue		Waverly		
i663-PLA-1025518	6035	6045	rue		Waverly		
i663-PLA-1025082	6036	6046	rue		Waverly		
i663-PLA-1025520	6047	6047	rue		Waverly		
i663-PLA-1025080	6048	6058	rue		Waverly		
i663-PLA-1025521	6053	6053	rue		Waverly		
i663-PLA-1025523	6059	6059	rue		Waverly		
i663-PLA-1025079	6060	6062	rue		Waverly		
i663-PLA-1025526	6065	6067	rue		Waverly		
i663-PLA-1025077	6066	6070	rue		Waverly		
i663-PLA-1025527	6071	6081	rue		Waverly		
i663-PLA-5029725	6071	6081	rue		Waverly		
i663-PLA-1025075	6074	6080	rue		Waverly		
i663-PLA-1025072	6082	6086	rue		Waverly		
i663-PLA-1025529	6083	6093	rue		Waverly		
i663-PLA-1025071-001	6088	6092	rue		Waverly		
i663-PLA-1025069	6094	6104	rue		Waverly		
i663-PLA-1025531	6095	6105	rue		Waverly		
i663-PLA-1025066	6106	6112	rue		Waverly		
i663-PLA-1025065	6114	6116	rue		Waverly		
i663-PLA-1025063	6120	6122	rue		Waverly		
i663-PLA-1025060	6126	6126	rue		Waverly		
i663-PLA-1025058	6132	6132	rue		Waverly		
i663-PLA-1028155-001	2307	2315	terrasse		Guindon		
i663-PLA-1028156-001	2317	2325	terrasse		Guindon		
i663-PLA-1028157-001	2327	2335	terrasse		Guindon		
i663-PLA-1028158-001	2337	2345	terrasse		Guindon		
i663-PLA-1028159-001	2347	2355	terrasse		Guindon		
i663-PLA-1028160-001	2357	2361	terrasse		Guindon		
i663-PLA-1028362-001	2430	2430	terrasse		Mercure		École Saint-Louis-de-Gonzague
i663-PLA-1028362-002	2430	2430	terrasse		Mercure		École Saint-Louis-de-Gonzague

Nombre d'immeubles: 12260
Dernière modification: 2026-02-17
Liste adoptée le:

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1255449004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (5 632 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-25 15:39

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255449004**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente. La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG26 0123 - 19 février 2026 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
CG26 0122 - 19 février 2026 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Ville de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (5 632 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 5 632 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi qu'une lettre d'appui de l'arrondissement sont jointes au dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Ville-Marie a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils seront assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Ville-Marie et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mishnel VINCENT, Ville-Marie
Louis ROUTHIER, Ville-Marie

Lecture :

Louis ROUTHIER, 23 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya BASSIL
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Seraya SPEER
cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1255449004***

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*

Projet : Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s. o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s. o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Direction de l'aménagement urbain
et de la mobilité
Division de l'urbanisme
800, boulevard de Maisonneuve Est, 17e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Arrondissement Ville-Marie, le 19 février 2026
Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement Ville-Marie a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement de Ville-Marie appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment des exigences de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Routhier, architecte
Chef de division - Division de l'urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - arrondissement de Ville-Marie

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018287	1151	1153	rue		Alexandre-DeSève			Église Sainte-Brigide
i663-VIM-1018289	1151	1153	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018254	1152	1160	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018258	1218	1222	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018259	1224	1228	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018286-001	1225	1225	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018260	1232	1234	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018261	1238	1238	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018262	1250	1258	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018264	1274	1286	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018268	1310	1310	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018269-001	1314	1318	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018270	1430	1434	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-5030808	1438	1450	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018272	1452	1464	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-5031572	1452	1464	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018273	1472	1482	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018275	1580	1584	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018282	1581	1585	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1046327	1586	1590	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018281	1589	1589	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018280	1595	1619	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018277-001	1616	1626	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018279	1623	1627	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018437	1628	1640	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1018278	1629	1631	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-5036584	1657	1667	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1046077	1660	1662	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-5029811	1673	1681	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027643-002	1689	1691	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027597	1690	1698	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-5029819	1702	1714	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027639-002	1707	1711	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-5029814	1717	1725	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027601-001	1718	1726	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027602	1730	1738	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027605	1826	1832	rue		Alexandre-DeSève			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1027606	1838	1844	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027628	1859	1865	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027626	1871	1873	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1027613	1944	1946	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1046598	2040	2040	rue		Alexandre-DeSève			
i663-VIM-1000297	1054	1054	rue		Anderson			
i663-VIM-1000298	1058	1058	rue		Anderson			
i663-VIM-1000299	1062	1062	rue		Anderson			
i663-VIM-1000300	1066	1066	rue		Anderson			
i663-VIM-1000301	1070	1070	rue		Anderson			
i663-VIM-1000302	1086	1092	rue		Anderson			
i663-VIM-1000308	1087	1093	rue		Anderson			
i663-VIM-5029663	1087	1093	rue		Anderson			
i663-VIM-1000307	1095	1097	rue		Anderson			
i663-VIM-1000306	1099	1099	rue		Anderson			
i663-VIM-1000305	1103	1105	rue		Anderson			
i663-VIM-1000304	1107	1109	rue		Anderson			
i663-VIM-1030652	1371	1373	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030651	1377	1379	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030649	1387	1387	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030648	1393	1395	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030647	1399	1401	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030646	1405	1407	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030645	1411	1413	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030644	1417	1417	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030643	1445	1449	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030642	1451	1451	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030641	1455	1457	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030640	1463	1463	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030639	1469	1469	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030638	1475	1475	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030637	1481	1481	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030636	1487	1487	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030634	1499	1503	avenue		Argyle			
i663-VIM-1030630	1507	1509	avenue		Argyle			
i663-VIM-1044928	501	507	place	d'	Armes			
i663-VIM-1044927	511	511	place	d'	Armes			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1045059	1000	1000	rue		Atateken			
i663-VIM-1045091	1051	1061	rue		Atateken			
i663-VIM-1045064	1067	1073	rue		Atateken			
i663-VIM-1047082	1095	1099	rue		Atateken			
i663-VIM-1045062	1101	1105	rue		Atateken			
i663-VIM-1045061	1111	1127	rue		Atateken			
i663-VIM-1032335	1200	1200	rue		Atateken			
i663-VIM-1032420	1215	1229	rue		Atateken			
i663-VIM-1032334	1236	1236	rue		Atateken			
i663-VIM-1032419	1239	1241	rue		Atateken			
i663-VIM-1032336	1252	1274	rue		Atateken			
i663-VIM-1046072	1257	1263	rue		Atateken			
i663-VIM-1032417	1265	1269	rue		Atateken			
i663-VIM-1032416	1271	1289	rue		Atateken			
i663-VIM-1032337	1276	1278	rue		Atateken			
i663-VIM-1032415	1293	1295	rue		Atateken			
i663-VIM-1032414	1417	1419	rue		Atateken			
i663-VIM-1032413	1423	1427	rue		Atateken			
i663-VIM-1032412	1429	1429	rue		Atateken			
i663-VIM-1032411	1435	1439	rue		Atateken			
i663-VIM-1032338	1438	1440	rue		Atateken			
i663-VIM-1046405	1446	1448	rue		Atateken			
i663-VIM-1032339	1452	1462	rue		Atateken			
i663-VIM-1032406	1475	1477	rue		Atateken			
i663-VIM-1032405	1479	1481	rue		Atateken			
i663-VIM-1032403	1493	1499	rue		Atateken			
i663-VIM-1032402	1563	1565	rue		Atateken			
i663-VIM-1032401	1569	1571	rue		Atateken			
i663-VIM-1032400	1575	1579	rue		Atateken			
i663-VIM-1032399	1581	1583	rue		Atateken			
i663-VIM-1032398	1587	1595	rue		Atateken			
i663-VIM-1032340	1596	1598	rue		Atateken			
i663-VIM-1032397	1601	1607	rue		Atateken			
i663-VIM-1032341	1602	1612	rue		Atateken			
i663-VIM-5030118	1602	1612	rue		Atateken			
i663-VIM-1032396	1611	1613	rue		Atateken			
i663-VIM-1032395	1617	1619	rue		Atateken			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032394	1623	1625	rue		Atateken			
i663-VIM-1032393	1629	1631	rue		Atateken			
i663-VIM-1032342-001	1630	1632	rue		Atateken			
i663-VIM-1032392	1635	1637	rue		Atateken			
i663-VIM-1032343	1638	1640	rue		Atateken			
i663-VIM-1032344	1644	1656	rue		Atateken			
i663-VIM-5030116	1644	1656	rue		Atateken			
i663-VIM-1032390	1661	1663	rue		Atateken			
i663-VIM-1032388	1675	1677	rue		Atateken			
i663-VIM-1032387	1681	1689	rue		Atateken			
i663-VIM-1032384	1709	1711	rue		Atateken			
i663-VIM-1032346	1750	1750	rue		Atateken			
i663-VIM-1032381	1751	1757	rue		Atateken			
i663-VIM-1032380	1761	1765	rue		Atateken			
i663-VIM-1032379	1767	1769	rue		Atateken			
i663-VIM-1032348	1772	1774	rue		Atateken			
i663-VIM-1032349	1780	1782	rue		Atateken			
i663-VIM-1032350	1790	1790	rue		Atateken			
i663-VIM-1032375	1821	1845	rue		Atateken			
i663-VIM-5030111	1821	1845	rue		Atateken			
i663-VIM-1032353-001	1836	1844	rue		Atateken			
i663-VIM-1032353-002	1836	1844	rue		Atateken			
i663-VIM-1032373-001	1849	1855	rue		Atateken			
i663-VIM-1032372	1859	1863	rue		Atateken			
i663-VIM-1047153	1866	1868	rue		Atateken			
i663-VIM-1032371	1867	1869	rue		Atateken			
i663-VIM-1047154	1872	1874	rue		Atateken			
i663-VIM-1047149	1880	1886	rue		Atateken			
i663-VIM-1047151	1880	1886	rue		Atateken			
i663-VIM-1032790	2000	2002	rue		Atateken			
i663-VIM-1032358	2020	2034	rue		Atateken			
i663-VIM-5030115	2020	2034	rue		Atateken			
i663-VIM-1047652	2035	2035	rue		Atateken			
i663-VIM-1032359	2050	2050	rue		Atateken			Bain Généreux
i663-VIM-1032360	2056	2066	rue		Atateken			
i663-VIM-1032361	2080	2080	rue		Atateken			
i663-VIM-5002820	2092	2094	rue		Atateken			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032362	2098	2106	rue		Atateken			
i663-VIM-1032363	2108	2116	rue		Atateken			
i663-VIM-5025568	2120	2124	rue		Atateken			
i663-VIM-1032364	2126	2136	rue		Atateken			
i663-VIM-1032365	2140	2152	rue		Atateken			
i663-VIM-1032366	2156	2160	rue		Atateken			
i663-VIM-1032367	2162	2164	rue		Atateken			
i663-VIM-1031630	1015	1019	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031430	3450	3450	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031621-001	3485	3493	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031621-002	3485	3493	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031619-001	3505	3531	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031619-002	3505	3531	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031435	3600	3600	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031436-001	3635	3635	avenue		Atwater			
i663-VIM-1031402-001	1471	1487	rue		Aylmer			
i663-VIM-1031010	1812	1812	rue		Baile			
i663-VIM-1031008	1818	1820	rue		Baile			
i663-VIM-1030975	1819	1819	rue		Baile			
i663-VIM-1030976	1823	1827	rue		Baile			
i663-VIM-1031006	1830	1840	rue		Baile			
i663-VIM-1030977	1831	1831	rue		Baile			
i663-VIM-1030978	1835	1835	rue		Baile			
i663-VIM-1030979	1839	1841	rue		Baile			
i663-VIM-1030980-001	1843	1843	rue		Baile			
i663-VIM-1030982	1847	1847	rue		Baile			
i663-VIM-1031004	1850	1850	rue		Baile			
i663-VIM-1031002	1860	1860	rue		Baile			
i663-VIM-1030974	1907	1909	rue		Baile			
i663-VIM-1030984	1921	1921	rue		Baile			
i663-VIM-1030986	1925	1925	rue		Baile			
i663-VIM-1030988	1929	1929	rue		Baile			
i663-VIM-1030989	1939	1943	rue		Baile			
i663-VIM-1030990	1947	1947	rue		Baile			
i663-VIM-1030992	1951	1951	rue		Baile			
i663-VIM-1030994	1955	1955	rue		Baile			
i663-VIM-1030997	1959	1959	rue		Baile			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030999	1963	1963	rue		Baile			
i663-VIM-1031000	1967	1967	rue		Baile			
i663-VIM-1031647	19	19	chemin		Barat			
i663-VIM-1031637	3005	3005	chemin		Barat			
i663-VIM-1031639	3007	3007	chemin		Barat			
i663-VIM-1031641	3009	3009	chemin		Barat			
i663-VIM-1031643	3011	3011	chemin		Barat			
i663-VIM-1031645	3015	3015	chemin		Barat			
i663-VIM-1031646	3035	3035	chemin		Barat			
i663-VIM-1032662	1151	1155	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032660	1165	1169	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032659	1171	1177	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032570	1178	1186	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032658	1179	1183	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032657	1189	1195	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032571	1192	1192	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032656	1197	1199	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032572	1200	1204	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032655-001	1207	1213	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032654	1215	1237	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032669	1215	1237	rue		Beaudry			
i663-VIM-1046125	1226	1234	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032575-001	1250	1268	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032653	1253	1267	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032576	1270	1280	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032652	1271	1273	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032651	1279	1281	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032577	1284	1296	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032578	1298	1308	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032579	1312	1316	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032580	1420	1426	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032581	1430	1442	rue		Beaudry			
i663-VIM-5030028	1430	1442	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032650	1439	1461	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032582-001	1444	1446	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032649	1465	1473	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032648	1477	1481	rue		Beaudry			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032647	1485	1489	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032583	1490	1494	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032646	1491	1495	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032645	1497	1501	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032584	1574	1586	rue		Beaudry			
i663-VIM-5030029	1574	1586	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032644	1575	1575	rue		Beaudry			
i663-VIM-1046629	1579	1583	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032643	1587	1591	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032585	1590	1592	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032642	1595	1597	rue		Beaudry			
i663-VIM-1046069	1596	1598	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032641	1601	1603	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032586	1602	1614	rue		Beaudry			
i663-VIM-5030032	1602	1614	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032640	1605	1619	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032587	1616	1624	rue		Beaudry			
i663-VIM-5030036	1616	1624	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032639	1621	1621	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032588	1630	1634	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032638	1631	1639	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032589	1638	1642	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032637	1641	1649	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032590	1644	1656	rue		Beaudry			
i663-VIM-5030038	1644	1656	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032635	1661	1673	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032634	1675	1687	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032633	1689	1693	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032632	1697	1701	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032591	1750	1758	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032592	1762	1772	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032593	1776	1780	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032594	1790	1796	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032595	1802	1808	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032596	1814	1826	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032597	1832	1838	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032598	1842	1854	rue		Beaudry			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-5030042	1842	1854	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032599	1856	1860	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032600	1900	1900	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032629	1901	1905	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032628	1907	1915	rue		Beaudry			
i663-VIM-5030041	2016	2026	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032603	2030	2042	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032604	2046	2064	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032605	2060	2062	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032606	2068	2070	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032607	2074	2080	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032624	2083	2083	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032608	2086	2090	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032623	2091	2091	rue		Beaudry			
i663-VIM-5000905	2094	2098	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032609	2100	2102	rue		Beaudry			
i663-VIM-5006617	2108	2112	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032610	2114	2118	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032611	2122	2130	rue		Beaudry			
i663-VIM-1047551	2135	2139	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032620-001	2149	2151	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032619	2159	2167	rue		Beaudry			
i663-VIM-1046569	2163	2169	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032618	2171	2171	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032617	2179	2189	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032616	2191	2201	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032615	2203	2211	rue		Beaudry			
i663-VIM-1032614	2213	2223	rue		Beaudry			
i663-VIM-1030717	1085	1085	côte	du	Beaver Hall			
i663-VIM-1032082	56	56	rue		Belvedere Circle			
i663-VIM-1032090	57	57	rue		Belvedere Circle			
i663-VIM-1020310	2015	2021	rue		Bercy			
i663-VIM-1020076-001	2016	2016	rue		Bercy			
i663-VIM-5001475	2022	2024	rue		Bercy			
i663-VIM-1020308	2023	2027	rue		Bercy			
i663-VIM-1020078	2028	2030	rue		Bercy			
i663-VIM-1020307-001	2031	2033	rue		Bercy			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1020080	2034	2036	rue		Bercy			
i663-VIM-1020306	2035	2037	rue		Bercy			
i663-VIM-1020082	2042	2046	rue		Bercy			
i663-VIM-1020086	2062	2078	rue		Bercy			
i663-VIM-1020093	2100	2100	rue		Bercy			
i663-VIM-1020095	2104	2108	rue		Bercy			
i663-VIM-1020103	2132	2134	rue		Bercy			
i663-VIM-1020108	2152	2156	rue		Bercy			
i663-VIM-1020289	2175	2181	rue		Bercy			
i663-VIM-1020122	2194	2196	rue		Bercy			
i663-VIM-1020124-001	2200	2202	rue		Bercy			
i663-VIM-1020126	2260	2262	rue		Bercy			
i663-VIM-1020128	2266	2270	rue		Bercy			
i663-VIM-1020130	2272	2274	rue		Bercy			
i663-VIM-1020286	2295	2295	rue		Bercy			
i663-VIM-1020285	2301	2301	rue		Bercy			
i663-VIM-1020283	2305	2307	rue		Bercy			
i663-VIM-1020282-001	2315	2317	rue		Bercy			
i663-VIM-1020281	2319	2325	rue		Bercy			
i663-VIM-1020137	2320	2320	rue		Bercy			
i663-VIM-1020140	2324	2334	rue		Bercy			
i663-VIM-1020280	2331	2335	rue		Bercy			
i663-VIM-1020142	2336	2340	rue		Bercy			
i663-VIM-1020279	2337	2341	rue		Bercy			
i663-VIM-1020277-001	2343	2345	rue		Bercy			
i663-VIM-1020144-001	2344	2346	rue		Bercy			
i663-VIM-1020275	2349	2353	rue		Bercy			
i663-VIM-1020146	2350	2354	rue		Bercy			
i663-VIM-1020273-001	2355	2361	rue		Bercy			
i663-VIM-1020148	2356	2360	rue		Bercy			
i663-VIM-1020150-001	2362	2366	rue		Bercy			
i663-VIM-1020271	2363	2369	rue		Bercy			
i663-VIM-1020152	2370	2374	rue		Bercy			
i663-VIM-1020269-001	2371	2375	rue		Bercy			
i663-VIM-1020266	2377	2379	rue		Bercy			
i663-VIM-1020264-001	2383	2383	rue		Bercy			
i663-VIM-1020262-001	2389	2391	rue		Bercy			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1020257	2403	2405	rue		Bercy			
i663-VIM-1021630	2504	2506	rue		Bercy			
i663-VIM-5030104	2504	2506	rue		Bercy			
i663-VIM-5030105	2504	2506	rue		Bercy			
i663-VIM-1020155-001	2510	2514	rue		Bercy			
i663-VIM-1020157	2516	2518	rue		Bercy			
i663-VIM-1020252	2521	2521	rue		Bercy			
i663-VIM-1020172	2586	2588	rue		Bercy			
i663-VIM-1020175	2592	2594	rue		Bercy			
i663-VIM-1020177	2598	2606	rue		Bercy			
i663-VIM-1020179-001	2608	2616	rue		Bercy			
i663-VIM-1020230-001	2615	2617	rue		Bercy			
i663-VIM-1020182	2618	2626	rue		Bercy			
i663-VIM-1020227-001	2621	2621	rue		Bercy			
i663-VIM-1020225	2627	2631	rue		Bercy			
i663-VIM-1020184-001	2628	2630	rue		Bercy			
i663-VIM-1020186-001	2634	2636	rue		Bercy			
i663-VIM-1044923	417	417	rue		Berri			
i663-VIM-1045022	756	756	rue		Berri			
i663-VIM-1045023	800	800	rue		Berri			
i663-VIM-1045036	1023	1023	rue		Berri			
i663-VIM-1045035-001	1027	1029	rue		Berri			
i663-VIM-1045035-002	1027	1029	rue		Berri			
i663-VIM-1045033-001	1033	1039	rue		Berri			
i663-VIM-1045034	1033	1039	rue		Berri			
i663-VIM-1045032-001	1041	1043	rue		Berri			
i663-VIM-1045032-002	1041	1043	rue		Berri			
i663-VIM-1045031	1045	1047	rue		Berri			
i663-VIM-1045027	1063	1071	rue		Berri			
i663-VIM-1045028	1063	1071	rue		Berri			
i663-VIM-1046696	1063	1071	rue		Berri			
i663-VIM-1045026-001	1073	1075	rue		Berri			
i663-VIM-1045026-002	1073	1075	rue		Berri			
i663-VIM-1002067	1167	1167	rue		Berri			
i663-VIM-1002059	2000	2000	rue		Berri			
i663-VIM-1027373-001	1330	1330	rue		Berthier			
i663-VIM-1027371	1332	1332	rue		Berthier			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1027369	1340	1342	rue		Berthier			
i663-VIM-1030653	1172	1176	rue		Bishop			
i663-VIM-1030654	1178	1180	rue		Bishop			
i663-VIM-1030655-001	1184	1184	rue		Bishop			
i663-VIM-1030656	1190	1190	rue		Bishop			
i663-VIM-1030657	1192	1192	rue		Bishop			
i663-VIM-1030659	1202	1204	rue		Bishop			
i663-VIM-1030661	1218	1224	rue		Bishop			
i663-VIM-1030662	1226	1228	rue		Bishop			
i663-VIM-1030665	1242	1242	rue		Bishop			
i663-VIM-1030666	1246	1248	rue		Bishop			
i663-VIM-1030668	1424	1424	rue		Bishop			
i663-VIM-1030711	1425	1425	rue		Bishop			
i663-VIM-1030671	1426	1426	rue		Bishop			
i663-VIM-1030706	1429	1433	rue		Bishop			
i663-VIM-1030708-001	1429	1433	rue		Bishop			
i663-VIM-1030710-001	1429	1433	rue		Bishop			
i663-VIM-1030704	1445	1447	rue		Bishop			
i663-VIM-1030703	1463	1463	rue		Bishop			
i663-VIM-1030701	2007	2019	rue		Bishop			
i663-VIM-1030699	2045	2045	rue		Bishop			
i663-VIM-1030697	2055	2055	rue		Bishop			
i663-VIM-1030695	2065	2065	rue		Bishop			
i663-VIM-1030679	2110	2130	rue		Bishop			
i663-VIM-1030681	2140	2140	rue		Bishop			
i663-VIM-1030683	2150	2150	rue		Bishop			
i663-VIM-1030687	2170	2170	rue		Bishop			
i663-VIM-1044837	405	417	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044838	405	417	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044987	405	417	rue	de	Bonsecours			Maison Louis-Viger
i663-VIM-1044977	408	410	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044978	416	420	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044979	430	430	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044980-001	440	440	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044980-002	440	440	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044984	515	519	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044983	525	539	rue	de	Bonsecours			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044982	751	755	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1044981	775	775	rue	de	Bonsecours			
i663-VIM-1029678-001	2020	2020	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029678-002	2020	2020	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029262	2060	2066	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029263	2070	2076	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029465	2073	2077	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029464-001	2079	2089	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029266	2080	2082	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029268	2084	2086	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029463	2091	2093	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029270	2092	2092	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029272	2094	2096	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029462	2097	2101	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029274	2100	2102	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029461	2103	2107	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029276	2104	2106	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029460-001	2109	2115	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029278	2110	2112	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029280	2114	2116	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029459-001	2117	2119	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029458	2123	2129	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029282	2130	2140	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029457	2131	2141	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-5029902	2131	2141	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029284	2142	2144	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029456-001	2143	2153	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029286	2148	2150	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029288	2154	2156	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029455-001	2155	2165	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029290	2160	2162	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029292	2166	2168	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029454-001	2167	2171	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029295	2172	2176	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029453	2173	2183	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-5029900	2173	2183	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029297	2178	2182	rue	de	Bordeaux			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1029299	2184	2188	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029452	2185	2193	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029301	2190	2194	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029451-001	2195	2203	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029303	2198	2200	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029450-001	2205	2213	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029449	2215	2225	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029305	2230	2230	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029448	2231	2239	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029307	2232	2236	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029309	2238	2242	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029447	2241	2245	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029311	2244	2248	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029446	2249	2251	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029313-001	2250	2254	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029445	2255	2259	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1046732	2256	2260	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029444-001	2261	2263	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029315	2262	2270	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029443	2267	2277	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029317-001	2274	2278	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029442	2279	2283	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1046998	2280	2288	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029441	2285	2289	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029440	2291	2295	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029319	2292	2294	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029439	2297	2301	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029321	2298	2300	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029438	2303	2307	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029323	2304	2312	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029437	2309	2313	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029325-001	2316	2322	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029329	2332	2334	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029331-001	2336	2338	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029333	2342	2342	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029434	2347	2347	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029335	2348	2352	rue	de	Bordeaux			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1029433	2353	2353	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029337	2354	2358	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029432	2359	2361	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029339	2360	2364	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029431	2365	2367	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029341	2366	2368	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029430	2371	2373	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029343	2372	2374	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029429	2377	2379	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029428	2383	2387	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1046610	2389	2393	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029427	2395	2399	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029426	2401	2405	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029425	2407	2411	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1029424	2417	2425	rue	de	Bordeaux			
i663-VIM-1015921	2406	2418	rue		Cadot			
i663-VIM-5004970	2430	2446	rue		Cadot			
i663-VIM-5004971	2430	2446	rue		Cadot			
i663-VIM-5004972	2430	2446	rue		Cadot			
i663-VIM-1015910	2464	2466	rue		Cadot			
i663-VIM-5028900	2464	2466	rue		Cadot			
i663-VIM-1032163	1001	1001	avenue	des	Canadiens-de-Montréal			Église Saint-George
i663-VIM-1031124	1190	1190	avenue	des	Canadiens-de-Montréal			Gare Windsor
i663-VIM-1044744	118	118	rue	de la	Capitale			
i663-VIM-1018370	1051	1079	rue		Cartier			
i663-VIM-5030345	1051	1079	rue		Cartier			
i663-VIM-1018329	1084	1092	rue		Cartier			
i663-VIM-1018368	1085	1087	rue		Cartier			
i663-VIM-5005060	1157	1161	rue		Cartier			
i663-VIM-1018367	1163	1167	rue		Cartier			
i663-VIM-1018366	1169	1191	rue		Cartier			
i663-VIM-1018365	1195	1203	rue		Cartier			
i663-VIM-1018364	1205	1209	rue		Cartier			
i663-VIM-1018363	1215	1219	rue		Cartier			
i663-VIM-1047062	1221	1225	rue		Cartier			
i663-VIM-1018362	1227	1231	rue		Cartier			
i663-VIM-1018361	1239	1247	rue		Cartier			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018360	1249	1253	rue		Cartier			
i663-VIM-1018359	1255	1259	rue		Cartier			
i663-VIM-1018358	1261	1265	rue		Cartier			
i663-VIM-1018357	1267	1273	rue		Cartier			
i663-VIM-1018356	1275	1281	rue		Cartier			
i663-VIM-1018355	1283	1289	rue		Cartier			
i663-VIM-1018354	1291	1295	rue		Cartier			
i663-VIM-1018353	1297	1301	rue		Cartier			
i663-VIM-1018330	1414	1420	rue		Cartier			
i663-VIM-1018331	1426	1428	rue		Cartier			
i663-VIM-1018333	1432	1434	rue		Cartier			
i663-VIM-1018332	1438	1440	rue		Cartier			
i663-VIM-1018334	1444	1446	rue		Cartier			
i663-VIM-1018335	1450	1452	rue		Cartier			
i663-VIM-1018336	1456	1458	rue		Cartier			
i663-VIM-1018337	1560	1568	rue		Cartier			
i663-VIM-5006434	1562	1570	rue		Cartier			
i663-VIM-5006435	1572	1576	rue		Cartier			
i663-VIM-1018338	1578	1592	rue		Cartier			
i663-VIM-1018352	1581	1591	rue		Cartier			
i663-VIM-5030346	1581	1591	rue		Cartier			
i663-VIM-1018339	1594	1602	rue		Cartier			
i663-VIM-1018351	1595	1605	rue		Cartier			
i663-VIM-1018340	1604	1608	rue		Cartier			
i663-VIM-1018350	1607	1611	rue		Cartier			
i663-VIM-1018341	1610	1614	rue		Cartier			
i663-VIM-1018349	1613	1617	rue		Cartier			
i663-VIM-1018342	1616	1620	rue		Cartier			
i663-VIM-1018343	1622	1626	rue		Cartier			
i663-VIM-1018344	1628	1632	rue		Cartier			
i663-VIM-1018347	1633	1643	rue		Cartier			
i663-VIM-1018345	1634	1638	rue		Cartier			
i663-VIM-1028587	1650	1654	rue		Cartier			
i663-VIM-1028926	1651	1655	rue		Cartier			
i663-VIM-1028589	1656	1660	rue		Cartier			
i663-VIM-1028924	1657	1661	rue		Cartier			
i663-VIM-1028591	1662	1666	rue		Cartier			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1028592	1668	1672	rue		Cartier			
i663-VIM-1028593	1674	1678	rue		Cartier			
i663-VIM-1028920	1675	1679	rue		Cartier			
i663-VIM-1028595	1680	1684	rue		Cartier			
i663-VIM-1028919-001	1681	1685	rue		Cartier			
i663-VIM-1028597	1686	1690	rue		Cartier			
i663-VIM-1028917	1687	1691	rue		Cartier			
i663-VIM-1028599	1692	1696	rue		Cartier			
i663-VIM-1028914	1693	1697	rue		Cartier			
i663-VIM-1028601	1698	1708	rue		Cartier			
i663-VIM-1028913	1699	1703	rue		Cartier			
i663-VIM-1028911-001	1705	1709	rue		Cartier			
i663-VIM-1028603	1710	1714	rue		Cartier			
i663-VIM-1028909	1711	1715	rue		Cartier			
i663-VIM-1028608	1838	1842	rue		Cartier			
i663-VIM-1028903	1839	1843	rue		Cartier			
i663-VIM-1028609	1844	1848	rue		Cartier			
i663-VIM-1028901	1845	1849	rue		Cartier			
i663-VIM-1028611	1850	1854	rue		Cartier			
i663-VIM-1028899	1851	1861	rue		Cartier			
i663-VIM-1028613	1856	1860	rue		Cartier			
i663-VIM-1028616-001	1862	1866	rue		Cartier			
i663-VIM-1047245	1868	1872	rue		Cartier			
i663-VIM-1028620	1874	1882	rue		Cartier			
i663-VIM-1028618-001	1900	1904	rue		Cartier			
i663-VIM-1028622	1906	1916	rue		Cartier			
i663-VIM-5029789	1906	1916	rue		Cartier			
i663-VIM-1028891	1913	1923	rue		Cartier			
i663-VIM-5029860	1913	1923	rue		Cartier			
i663-VIM-1028623	1918	1952	rue		Cartier			
i663-VIM-5030753	1918	1952	rue		Cartier			
i663-VIM-5030754	1918	1952	rue		Cartier			
i663-VIM-5030755	1918	1952	rue		Cartier			
i663-VIM-5030756	1918	1952	rue		Cartier			
i663-VIM-5030757	1918	1952	rue		Cartier			
i663-VIM-1028889	1927	1933	rue		Cartier			
i663-VIM-1028887	1939	1963	rue		Cartier			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-5029882	1939	1963	rue		Cartier			
i663-VIM-5029884	1939	1963	rue		Cartier			
i663-VIM-5029885	1939	1963	rue		Cartier			
i663-VIM-1028626	1956	1956	rue		Cartier			
i663-VIM-5029788	1960	1970	rue		Cartier			
i663-VIM-1028885	1967	1969	rue		Cartier			
i663-VIM-1029690	1973	1975	rue		Cartier			
i663-VIM-1028883	2013	2019	rue		Cartier			
i663-VIM-5029862	2013	2019	rue		Cartier			
i663-VIM-1028881	2025	2031	rue		Cartier			
i663-VIM-5033295	2025	2031	rue		Cartier			
i663-VIM-1028632	2042	2052	rue		Cartier			
i663-VIM-5029786	2042	2052	rue		Cartier			
i663-VIM-1028634-001	2056	2060	rue		Cartier			
i663-VIM-1046520	2059	2063	rue		Cartier			
i663-VIM-1028636-001	2062	2068	rue		Cartier			
i663-VIM-1028878	2065	2069	rue		Cartier			
i663-VIM-1028638	2070	2084	rue		Cartier			
i663-VIM-5029784	2070	2084	rue		Cartier			
i663-VIM-1028874	2083	2093	rue		Cartier			
i663-VIM-1028640-001	2086	2096	rue		Cartier			
i663-VIM-5032055	2086	2096	rue		Cartier			
i663-VIM-1028872	2095	2103	rue		Cartier			
i663-VIM-1028870	2105	2115	rue		Cartier			
i663-VIM-1028868	2117	2143	rue		Cartier			
i663-VIM-1028860	2185	2191	rue		Cartier			
i663-VIM-1028647	2186	2190	rue		Cartier			
i663-VIM-1046489	2192	2196	rue		Cartier			
i663-VIM-5006506	2193	2199	rue		Cartier			
i663-VIM-1046490-001	2198	2202	rue		Cartier			
i663-VIM-1028858	2201	2211	rue		Cartier			
i663-VIM-1028649	2204	2212	rue		Cartier			
i663-VIM-5029827	2213	2229	rue		Cartier			
i663-VIM-1046464	2214	2222	rue		Cartier			
i663-VIM-1028653	2238	2256	rue		Cartier			
i663-VIM-1028852	2249	2265	rue		Cartier			
i663-VIM-5029843	2249	2265	rue		Cartier			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1028655	2258	2262	rue		Cartier			
i663-VIM-1046488	2264	2268	rue		Cartier			
i663-VIM-1028850	2267	2271	rue		Cartier			
i663-VIM-1028657	2270	2274	rue		Cartier			
i663-VIM-1028848	2273	2277	rue		Cartier			
i663-VIM-1028659-001	2276	2280	rue		Cartier			
i663-VIM-1028846	2279	2283	rue		Cartier			
i663-VIM-1028661	2282	2286	rue		Cartier			
i663-VIM-1028844	2285	2289	rue		Cartier			
i663-VIM-1028662	2288	2292	rue		Cartier			
i663-VIM-1028842	2291	2295	rue		Cartier			
i663-VIM-1028664	2294	2298	rue		Cartier			
i663-VIM-1028840	2297	2307	rue		Cartier			
i663-VIM-5029846	2297	2307	rue		Cartier			
i663-VIM-1028838	2309	2313	rue		Cartier			
i663-VIM-1028836	2315	2319	rue		Cartier			
i663-VIM-1028833	2321	2325	rue		Cartier			
i663-VIM-1028832	2327	2343	rue		Cartier			
i663-VIM-5029848	2327	2343	rue		Cartier			
i663-VIM-1028830	2345	2361	rue		Cartier			
i663-VIM-5029851	2345	2361	rue		Cartier			
i663-VIM-1028828	2363	2371	rue		Cartier			
i663-VIM-1028826	2373	2377	rue		Cartier			
i663-VIM-1028824	2379	2389	rue		Cartier			
i663-VIM-1030733	600	612	rue		Cathcart			
i663-VIM-1032081-001	620	636	rue		Cathcart			
i663-VIM-1032084	691	691	rue		Cathcart			
i663-VIM-1030776	1071	1085	rue	de la	Cathédrale			
i663-VIM-1032115	1085	1085	rue	de la	Cathédrale			
i663-VIM-1031698	1500	1500	avenue		Cedar			
i663-VIM-5025566	1518	1518	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031754	1725	1725	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031753	1733	1733	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031703	1754	1756	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031704	1760	1760	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031705	1766	1766	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031706	1768	1768	avenue		Cedar			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031707	1774	1774	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031708	1780	1780	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031751	2985	2985	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031749	2991	2991	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031747	2993	2993	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031745	2997	2997	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031743	3003	3003	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031742	3005	3005	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031740	3011	3011	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031738	3019	3019	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031736	3025	3025	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031735	3027	3027	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031734	3031	3031	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031732	3035	3035	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031731	3041	3041	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031728	3045	3045	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031727	3051	3051	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031726	3053	3053	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031725	3057	3057	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031724	3063	3063	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031723	3065	3065	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031722	3071	3071	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031721	3075	3075	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031720	3081	3081	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031719	3085	3085	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031717	3091	3091	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031716	3095	3095	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031713	3131	3131	avenue		Cedar			
i663-VIM-1031712	3135	3135	avenue		Cedar			
i663-VIM-1002449-013		1529	avenue		Cedar			Station de pompage Des Cèdres-en-haut
i663-VIM-1016063-001	2401	2411	rue		Champagne			
i663-VIM-1016063-002	2401	2411	rue		Champagne			
i663-VIM-5028907	2401	2411	rue		Champagne			
i663-VIM-1016061	2422	2424	rue		Champagne			
i663-VIM-1016064	2423	2437	rue		Champagne			
i663-VIM-1016059	2426	2428	rue		Champagne			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1016055	2430	2432	rue		Champagne			
i663-VIM-1016056	2434	2436	rue		Champagne			
i663-VIM-1016052	2438	2440	rue		Champagne			
i663-VIM-1047070	2442	2444	rue		Champagne			
i663-VIM-1016066	2451	2451	rue		Champagne			
i663-VIM-1016068	2453	2457	rue		Champagne			
i663-VIM-1016070	2461	2463	rue		Champagne			
i663-VIM-1016051	2462	2466	rue		Champagne			
i663-VIM-1016072	2465	2467	rue		Champagne			
i663-VIM-1016048	2468	2472	rue		Champagne			
i663-VIM-1047218	2474	2478	rue		Champagne			
i663-VIM-1016074	2475	2475	rue		Champagne			
i663-VIM-1016076	2477	2479	rue		Champagne			
i663-VIM-1044998	410	410	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1044999	412	414	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-5027816	412	414	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-5027817	412	414	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1045005	417	419	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1045000	422	430	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1045004	435	435	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1045001	436	436	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1045002	442	454	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-5029545	442	454	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1045003-001	443	449	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1045003-002	443	449	rue	du	Champ-de-Mars			
i663-VIM-1019175	2252	2254	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019177-001	2256	2262	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019328	2257	2259	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019179	2264	2268	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019326	2265	2271	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019181	2270	2276	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019324	2273	2281	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019183	2278	2282	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019322	2283	2291	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019186-001	2284	2290	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019188-001	2292	2298	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019320	2293	2307	rue		Chapleau			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-5030099	2293	2307	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019190	2300	2308	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019318	2309	2313	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019192	2310	2314	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019316	2315	2321	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019194	2316	2320	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019196	2322	2328	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019314	2323	2331	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019198-001	2330	2338	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019312-001	2333	2341	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019200	2340	2344	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019310	2343	2349	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019202	2346	2350	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019308	2351	2359	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019204	2352	2356	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019206	2358	2362	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019306-001	2361	2365	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019208	2364	2374	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019304	2367	2377	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019210	2376	2386	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019303	2379	2389	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019212-001	2388	2398	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019301	2391	2401	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019215-001	2400	2402	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019298	2403	2413	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019217	2408	2410	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019219-001	2414	2418	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019296-001	2415	2425	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019222	2420	2428	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019294	2427	2443	rue		Chapleau			
i663-VIM-5030100	2427	2443	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019224	2430	2434	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019291-001	2501	2509	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019291-002	2501	2509	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019226	2510	2518	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019289	2513	2523	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019228	2520	2528	rue		Chapleau			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019288	2529	2537	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019230	2530	2538	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019286	2539	2547	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019232-001	2540	2548	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019285	2549	2557	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019235-001	2550	2558	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019283	2559	2567	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019236-001	2560	2568	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019280	2569	2577	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019239-001	2570	2578	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019279	2579	2587	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019241	2580	2586	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019243-001	2588	2594	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019276	2589	2597	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019245	2596	2600	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019247	2602	2612	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019274	2607	2617	rue		Chapleau			
i663-VIM-1019272-001	2619	2629	rue		Chapleau			
i663-VIM-1002412	1	1	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002414	4	4	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002416	5	5	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002418	6	6	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002420	7	7	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002422	8	8	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002424	9	9	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002426	10	10	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002428	11	11	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002429	12	12	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002430	14	14	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002432	16	16	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002433	17	17	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1002434	18	18	place	de	Chelsea			
i663-VIM-1000453	1030	1030	rue		Chenneville			
i663-VIM-1031254	1415	1417	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031252	1425	1427	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031202	1430	1430	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031204	1432	1432	rue		Chomedey			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031248	1433	1433	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031206	1436	1436	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031246	1437	1437	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031208-001	1440	1440	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031243	1447	1447	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031242	1451	1451	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031241	1455	1455	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031239	1459	1459	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031237	1463	1463	rue		Chomedey			
i663-VIM-5029576	1463	1463	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031235	2005	2005	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031212	2010	2010	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031214	2030	2030	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031233	2035	2035	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031231	2045	2045	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031216	2050	2050	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031229	2065	2065	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031219	2070	2070	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031221	2100	2100	rue		Chomedey			
i663-VIM-1031227	2255	2255	rue		Chomedey			
i663-VIM-1017791	354	356	rue		Christin			
i663-VIM-1017789	360	362	rue		Christin			
i663-VIM-1044305	1010	1020	rue		Clark			
i663-VIM-1044387	1075	1081	rue		Clark			
i663-VIM-1044306	1088	1088	rue		Clark			
i663-VIM-1044307	1092	1098	rue		Clark			
i663-VIM-1044386	1093	1101	rue		Clark			
i663-VIM-1044308	1100	1102	rue		Clark			
i663-VIM-1044309	1104	1106	rue		Clark			
i663-VIM-1044385	1105	1107	rue		Clark			
i663-VIM-1044310	1108	1110	rue		Clark			
i663-VIM-1044384	1163	1163	rue		Clark			
i663-VIM-1044432	1625	1635	rue		Clark			
i663-VIM-1044380	2053	2061	rue		Clark			
i663-VIM-8019337	2053	2053	rue		Clark			
i663-VIM-1044316	2060	2060	rue		Clark			
i663-VIM-1044379	2065	2069	rue		Clark			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044317	2070	2074	rue		Clark			
i663-VIM-5002222	2071	2071	rue		Clark			
i663-VIM-1044320	2102	2106	rue		Clark			
i663-VIM-1044774	97	97	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-1044780	119	125	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-1044790	363	363	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-5005085	427	427	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-1044750	1000	1010	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-1044751-003	1000	1010	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-1044751-007	1000	1010	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-1044751-008	1000	1010	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-8002775	1000	1010	rue	de la	Commune	Est		
i663-VIM-1044767	3	3	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044764	15	15	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044763	47	55	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044762	63	71	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044746	101	105	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044745	109	119	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044743	133	133	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1046852	200	200	rue	de la	Commune	Ouest	Quai Alexandra	
i663-VIM-1000000	201	207	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-5006788	211	211	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1000001-001	215	217	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1000001-002	215	217	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1000003	221	221	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1000005	281	315	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1046126	281	315	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1046547	321	323	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1000008	329	329	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1000010	357	357	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044751-001	400	400	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1044751-006	400	400	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1003073	681	697	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1003075	731	741	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1003078	757	759	rue	de la	Commune	Ouest		
i663-VIM-1003080	797	799	rue	de la	Commune	Ouest		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1000199	396	396	rue	de la	Concorde			
i663-VIM-1000457	987	991	rue		Côté			
i663-VIM-1031804	3434	3440	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032103	3465	3465	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-5005152	3510	3510	chemin	de la	Côte-des-Neiges			Collège de Montréal (chaufferie)
i663-VIM-5042075-006	3510	3510	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-5042075-007	3510	3510	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031808	3534	3536	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031810	3538	3538	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031813	3730	3730	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031815	3736	3736	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031817	3738	3738	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031819	3744	3744	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031821	3746	3746	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031823	3750	3750	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031825	3754	3754	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031827	3764	3764	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031829	3766	3766	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031831	3768	3768	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031833	3778	3778	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031835	3780	3780	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031837	3790	3796	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032100	3863	3863	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032099	3869	3869	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031843-001	3940	3940	chemin	de la	Côte-des-Neiges			Appartements Gleneagles
i663-VIM-1031844	3956	3956	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031845	3970	3970	chemin	de la	Côte-des-Neiges			Maison John-Bolingbroke-Sparrow
i663-VIM-1031846	3980	3982	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031857	4094	4094	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032098	4095	4099	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031859-001	4100	4100	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031859-002	4100	4100	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032097	4105	4105	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032096	4109	4109	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032095-001	4115	4115	chemin	de la	Côte-des-Neiges			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032095-002	4115	4115	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032094	4131	4131	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1031860-002	4160	4160	chemin	de la	Côte-des-Neiges			
i663-VIM-1032092-001	4185	4185	chemin	de la	Côte-des-Neiges			Manège militaire Côte-des-Neiges
i663-VIM-1015570	2209	2213	rue		Coupal			
i663-VIM-1015571	2217	2217	rue		Coupal			
i663-VIM-1015572	2225	2225	rue		Coupal			
i663-VIM-1015573	2229	2237	rue		Coupal			
i663-VIM-1015574	2241	2245	rue		Coupal			
i663-VIM-1015575	2247	2247	rue		Coupal			
i663-VIM-1015576	2251	2251	rue		Coupal			
i663-VIM-1015577	2257	2259	rue		Coupal			
i663-VIM-1015588	2318	2320	rue		Coupal			
i663-VIM-1015587	2322	2324	rue		Coupal			
i663-VIM-1015578	2325	2327	rue		Coupal			
i663-VIM-1015586	2328	2330	rue		Coupal			
i663-VIM-1015579	2329	2331	rue		Coupal			
i663-VIM-1015585-001	2332	2334	rue		Coupal			
i663-VIM-1015580	2333	2335	rue		Coupal			
i663-VIM-1015584	2340	2342	rue		Coupal			
i663-VIM-1015581	2341	2343	rue		Coupal			
i663-VIM-1015582	2351	2353	rue		Coupal			
i663-VIM-1047063	2355	2357	rue		Coupal			
i663-VIM-1047064	2359	2361	rue		Coupal			
i663-VIM-1047065	2363	2365	rue		Coupal			
i663-VIM-1015583	2366	2376	rue		Coupal			
i663-VIM-1015700	2380	2382	rue		Coupal			
i663-VIM-1030566	1175	1175	rue		Crescent			
i663-VIM-1030564	1189	1235	rue		Crescent			
i663-VIM-1030571	1190	1192	rue		Crescent			
i663-VIM-1030575	1208	1208	rue		Crescent			
i663-VIM-1030581	1236	1242	rue		Crescent			
i663-VIM-1001944	1405	1411	rue		Crescent			
i663-VIM-1030556	1429	1429	rue		Crescent			
i663-VIM-1030554	1435	1437	rue		Crescent			Maison Duncan-Gordon
i663-VIM-1030553	1441	1449	rue		Crescent			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030588	1446	1446	rue		Crescent			
i663-VIM-1030591	1450	1450	rue		Crescent			
i663-VIM-1030592	1454	1462	rue		Crescent			
i663-VIM-1030552	1455	1459	rue		Crescent			
i663-VIM-1030551	1461	1463	rue		Crescent			
i663-VIM-1030594	1464	1466	rue		Crescent			
i663-VIM-1030550	1465	1465	rue		Crescent			
i663-VIM-1030549	1467	1471	rue		Crescent			
i663-VIM-1030595	1468	1470	rue		Crescent			
i663-VIM-1030602	2000	2020	rue		Crescent			
i663-VIM-1030603	2000	2020	rue		Crescent			
i663-VIM-1030546	2015	2015	rue		Crescent			
i663-VIM-1030605	2030	2030	rue		Crescent			
i663-VIM-1030544	2035	2035	rue		Crescent			
i663-VIM-1030606	2050	2050	rue		Crescent			
i663-VIM-1030539	2065	2121	rue		Crescent			
i663-VIM-1030540	2065	2121	rue		Crescent			
i663-VIM-1030607	2070	2070	rue		Crescent			
i663-VIM-1030609	2080	2080	rue		Crescent			
i663-VIM-1030610	2100	2100	rue		Crescent			
i663-VIM-1030611	2110	2110	rue		Crescent			
i663-VIM-1030612	2120	2122	rue		Crescent			
i663-VIM-1030538	2125	2125	rue		Crescent			
i663-VIM-1030613	2130	2134	rue		Crescent			
i663-VIM-1030537	2135	2137	rue		Crescent			
i663-VIM-1030614	2140	2142	rue		Crescent			
i663-VIM-1030536	2143	2147	rue		Crescent			
i663-VIM-1030616	2150	2154	rue		Crescent			
i663-VIM-1030535	2153	2155	rue		Crescent			
i663-VIM-1030618	2158	2162	rue		Crescent			
i663-VIM-1030534	2165	2165	rue		Crescent			
i663-VIM-1030620	2170	2170	rue		Crescent			
i663-VIM-1030532	2171	2175	rue		Crescent			
i663-VIM-1030622	2176	2190	rue		Crescent			
i663-VIM-1030530	2183	2185	rue		Crescent			
i663-VIM-1030529	2195	2197	rue		Crescent			
i663-VIM-1031128	1103	1105	rue		Cypress			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031132	1103	1105	rue		Cypress			
i663-VIM-1031130	1109	1117	rue		Cypress			
i663-VIM-1018309	1192	1198	rue		Dalcourt			
i663-VIM-1018311	1204	1210	rue		Dalcourt			
i663-VIM-5030354	1204	1210	rue		Dalcourt			
i663-VIM-1018257	1209	1211	rue		Dalcourt			
i663-VIM-1046983	1215	1215	rue		Dalcourt			
i663-VIM-1018265	1219	1219	rue		Dalcourt			
i663-VIM-1018266	1259	1263	rue		Dalcourt			
i663-VIM-1031781	3114	3114	chemin		Daulac			
i663-VIM-1031793	3117	3117	chemin		Daulac			
i663-VIM-1031783	3118	3118	chemin		Daulac			
i663-VIM-1031791	3123	3123	chemin		Daulac			
i663-VIM-1031787	3141	3141	chemin		Daulac			
i663-VIM-1031784	3160	3160	chemin		Daulac			
i663-VIM-1000226-001	1019	1019	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000217	1061	1065	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000216	1067	1069	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000162	1076	1090	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000166	1100	1110	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000174	1202	1202	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000178	1250	1254	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000211	1401	1405	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000179	1420	1432	rue		De Bleury			
i663-VIM-5045848	1435	1451	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000189	2050	2060	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000206	2067	2067	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000204	2105	2115	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000203	2117	2119	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000202	2123	2125	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000201	2127	2129	rue		De Bleury			
i663-VIM-1000200	2133	2137	rue		De Bleury			
i663-VIM-1031666	3000	3000	chemin		De Breslay			
i663-VIM-1031667	3004	3004	chemin		De Breslay			
i663-VIM-1031668	3010	3010	chemin		De Breslay			
i663-VIM-1031669	3018	3018	chemin		De Breslay			
i663-VIM-1031670	3024	3024	chemin		De Breslay			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031671	3028	3028	chemin		De Breslay			
i663-VIM-1031672	3030	3030	chemin		De Breslay			
i663-VIM-1031673	3047	3047	chemin		De Breslay			
i663-VIM-1044940	50	72	rue		De Brésoles			
i663-VIM-1044942	57	57	rue		De Brésoles			
i663-VIM-1046281	59	71	rue		De Brésoles			
i663-VIM-1044937	60	86	rue		De Brésoles			
i663-VIM-1017445-001	1119	1123	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017438	1225	1225	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017406	1228	1232	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017436	1229	1229	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017434	1233	1235	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017407	1234	1238	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017432	1237	1237	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017409	1240	1244	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017412	1410	1414	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017428	2009	2011	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017426	2015	2017	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017424	2019	2021	rue		De Bullion			
i663-VIM-1017421	2025	2027	rue		De Bullion			
i663-VIM-1018308	1151	1175	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018307	1177	1181	rue		De Champlain			
i663-VIM-1046002	1183	1187	rue		De Champlain			
i663-VIM-1046003	1189	1193	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018306	1195	1199	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018305	1201	1211	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018304	1213	1227	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018302	1251	1253	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018301	1261	1263	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018300	1265	1269	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018299	1271	1285	rue		De Champlain			
i663-VIM-5030356	1271	1285	rue		De Champlain			
i663-VIM-5003996	1560	1564	rue		De Champlain			
i663-VIM-5003995	1566	1572	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018290	1570	1578	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018291	1580	1590	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018297	1581	1587	rue		De Champlain			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1046895	1583	1591	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018292-001	1592	1602	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018293	1604	1614	rue		De Champlain			
i663-VIM-5030807	1604	1614	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018294	1616	1624	rue		De Champlain			
i663-VIM-1018295-001	1617	1627	rue		De Champlain			
i663-VIM-5030806	1617	1627	rue		De Champlain			
i663-VIM-1046339	1661	1665	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027738	1667	1669	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027648	1668	1676	rue		De Champlain			
i663-VIM-5027727-001	1673	1673	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027736	1679	1689	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027650-001	1680	1690	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027734	1691	1701	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027652-001	1700	1700	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027654	1714	1718	rue		De Champlain			
i663-VIM-5030886	1717	1733	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027657	1724	1732	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027659	1736	1738	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027663	1804	1814	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027665	1820	1826	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027667	1830	1836	rue		De Champlain			
i663-VIM-1047317	1838	1842	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027669	1844	1852	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027732	1855	1863	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027671-001	1856	1862	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027675-001	1888	1896	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027675-002	1888	1896	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027677	1930	1930	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027718	2035	2043	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027714	2115	2123	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027709	2135	2145	rue		De Champlain			
i663-VIM-1046960	2135	2145	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027706	2157	2163	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027703	2167	2183	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027702	2187	2193	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027699	2197	2203	rue		De Champlain			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-5029799	2215	2219	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027692-001	2245	2249	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027690	2251	2255	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027688	2257	2261	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027686	2263	2267	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027684	2269	2273	rue		De Champlain			
i663-VIM-1027681	2275	2279	rue		De Champlain			
i663-VIM-1017888	90	90	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045087	421	425	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045114	422	426	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045088	429	429	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045089	435	441	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045112	816	820	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045111	822	826	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045110	828	832	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045109	834	836	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045108	840	844	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045107	848	850	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045106	854	860	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045104	870	874	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045102	876	880	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1045096	1002	1006	rue		De La Gauchetière	Est		
i663-VIM-1044512	81	85	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044495	90	90	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044496	92	94	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044497	106	108	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044498	110	112	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044499	116	118	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044500	120	120	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044509	205	205	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044507	259	261	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044506	263	265	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044505	267	269	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1044504	271	273	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1032156	454	454	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1032154	490	490	rue		De La Gauchetière	Ouest		
i663-VIM-1016537-001	901	905	avenue		De Lorimier			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1016537-002	901	905	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1015520	1825	1829	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1046809	1831	1835	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1046810	1837	1841	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1046811	1843	1847	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1046812	1849	1853	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029472	2066	2070	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1047481	2072	2076	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029473	2078	2082	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029474	2084	2088	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029475	2090	2094	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029476	2096	2100	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029477	2102	2106	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029478	2108	2112	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029479	2114	2118	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029481	2126	2130	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029482	2132	2136	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029483	2138	2142	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029484	2144	2148	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029485	2150	2154	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029486	2156	2160	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029487	2162	2166	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029488	2168	2172	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029489	2174	2178	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029490	2180	2184	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029491	2200	2204	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029492	2206	2210	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029493	2212	2216	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029494	2218	2222	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029495	2224	2228	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029496	2230	2234	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029497	2236	2240	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029498	2242	2246	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029499	2248	2252	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018544	2251	2261	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029500	2254	2258	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029501	2260	2264	avenue		De Lorimier			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018546-001	2265	2267	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029502	2266	2270	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018547	2271	2273	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029503	2272	2276	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018549	2277	2281	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029504	2278	2282	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018551	2283	2285	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029505	2284	2288	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018553	2289	2291	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029506	2290	2294	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018555	2295	2297	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-5002983	2296	2300	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018557	2301	2303	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029507	2302	2306	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018559	2307	2309	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029508	2308	2318	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018561	2313	2321	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-5030165	2313	2321	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029509	2320	2330	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-5040679	2320	2330	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018563	2325	2327	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018565	2329	2333	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018567	2337	2339	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018568	2341	2343	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018570	2347	2349	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018572	2353	2355	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018574	2357	2359	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029510	2360	2370	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1047072	2360	2370	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018576	2363	2365	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018578	2369	2371	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1029511	2372	2376	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018580	2375	2375	avenue		De Lorimier			
i663-VIM-1018055	301	345	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018057	301	345	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032848	900	910	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032269	912	928	boulevard		De Maisonneuve	Est		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032845	944	948	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032844	950	954	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032435	1112	1126	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032831	1201	1205	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046277	1207	1211	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032839	1212	1216	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046278	1213	1217	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032838	1218	1232	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046279	1219	1223	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046280	1225	1229	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032832	1231	1231	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032833	1251	1257	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032834	1259	1267	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032836-001	1270	1280	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032836-002	1270	1280	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1032835	1277	1285	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018450	1301	1303	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018451	1307	1309	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1047681	1311	1313	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018452	1315	1329	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018490	1320	1320	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018453	1339	1349	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018454	1351	1359	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018456	1373	1385	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018457	1387	1395	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018458	1401	1405	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018486	1450	1458	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5030253	1450	1458	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046580	1460	1462	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018485	1470	1472	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018461	1489	1509	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5030280	1489	1509	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5030281	1489	1509	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5030278	1551	1553	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018462	1557	1561	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018530-001	1600	1600	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018467-002	1665	1673	boulevard		De Maisonneuve	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018469	1821	1825	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018470	1827	1831	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018471	1833	1841	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5030277	1833	1841	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5002225	1834	1838	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018481	1840	1850	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5030256	1840	1850	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018480	1950	1950	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018479	1962	1966	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018478	1968	1972	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018477	1994	1998	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1018476	2000	2004	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016428	2120	2130	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016425	2132	2142	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5040961	2132	2142	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016423	2144	2148	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046398	2150	2154	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016421	2156	2160	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016371	2233	2233	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016373	2237	2239	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016375-001	2241	2243	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016377-001	2245	2247	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016379	2249	2251	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016381-001	2253	2255	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016383-001	2257	2259	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016385	2359	2363	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016387	2403	2405	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016413	2406	2416	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016389	2407	2411	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016391	2413	2417	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016393	2421	2439	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-5029541	2421	2439	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016409-001	2436	2440	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016409-002	2436	2440	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016407	2450	2454	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046899	2456	2460	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1046898	2462	2466	boulevard		De Maisonneuve	Est		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1047405	2468	2472	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1047404	2474	2478	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016405	2480	2482	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016403	2484	2488	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-2096845	2490	2492	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-2096783	2494	2498	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016401	2512	2522	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1016399	2524	2524	boulevard		De Maisonneuve	Est		
i663-VIM-1044566	416	450	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1045975-001	600	600	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031368	1622	1628	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031367	1632	1632	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-5005415	1662	1662	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031365	1668	1668	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031364	1670	1672	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031363	1684	1684	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031362-001	1822	1822	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031362-002	1822	1822	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031285	1845	1845	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031360	1850	1850	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031359	1858	1862	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031357	1864	1864	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031355	1910	1910	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031286	1929	1929	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031287	1935	1935	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031289	1939	1939	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031290	1945	1949	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		Appartements Saint Luke
i663-VIM-1031347	1956	1958	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031345	1960	1964	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031344	1968	1968	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031342	1974	1974	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031341	1978	1988	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031304	2061	2061	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031307	2069	2069	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031309	2077	2077	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031311	2087	2087	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031313	2097	2097	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031315	2163	2163	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031334	2184	2188	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031320	2187	2187	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031332	2196	2196	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031331	2198	2198	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031330	2204	2206	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031328	2208	2208	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031327	2212	2214	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031323	2311	2311	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031325	2325	2325	boulevard		De Maisonneuve	Ouest		
i663-VIM-1031771	3865	3865	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031769	3875	3875	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031775	3878	3878	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031768	3955	3955	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031766	3957	3957	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031764	3963	3963	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031762	3965	3965	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031761	3971	3971	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031760	3973	3973	avenue		De Ramezay			
i663-VIM-1031842-001	3150	3150	place		De Ramezay			
i663-VIM-1030481	1	1	place		De Richelieu			
i663-VIM-1030486	6	6	place		De Richelieu			
i663-VIM-1030488	8	8	place		De Richelieu			
i663-VIM-1030493	14	14	place		De Richelieu			
i663-VIM-1016043	1405	1407	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016490	1406	1414	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015931	1418	1426	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016040-001	1425	1431	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016039-001	1435	1437	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016038-001	1441	1443	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016037	1447	1459	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016033	1473	1479	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016029	1577	1577	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016331-001	1657	1667	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015933	1660	1662	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015935	1666	1668	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016024	1671	1673	rue		D'Iberville			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1015937	1674	1674	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016022	1677	1683	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015939	1680	1680	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015941	1684	1686	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015943	1692	1692	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015945	1696	1698	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015949-001	1708	1714	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016017-001	1717	1721	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015951	1718	1718	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016015	1725	1735	rue		D'Iberville			
i663-VIM-5028903	1725	1735	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015955	1734	1748	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015957	1810	1812	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015958	1816	1816	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015961	1822	1828	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015963	1830	1836	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016011-001	1833	1835	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016009	1839	1841	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016007-001	1845	1851	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016005	1853	1867	rue		D'Iberville			
i663-VIM-5028901	1853	1867	rue		D'Iberville			
i663-VIM-5028902	1853	1867	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015968-001	1862	1870	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016003-001	1871	1871	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1016001	1877	1879	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1046894	1883	1887	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015973	1884	1888	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015999	1889	1893	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1046837	1895	1899	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015976-001	1900	1902	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015997	1901	1905	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015978	1906	1912	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015984	1940	1948	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015987	1954	1958	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1015989	1957	1963	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019329	2210	2218	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019330	2250	2260	rue		D'Iberville			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-5030093	2267	2269	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019536-001	2271	2273	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019333	2274	2284	rue		D'Iberville			
i663-VIM-5040777	2274	2284	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019534	2277	2279	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019532	2283	2285	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019334	2288	2292	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019530-001	2289	2293	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019335-001	2294	2300	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019527	2295	2299	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019525	2301	2305	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019336-001	2302	2312	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019523	2307	2311	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019521	2313	2317	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019337-001	2316	2324	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019518	2319	2323	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019516	2325	2329	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019339-001	2326	2336	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019513	2331	2341	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019340-001	2338	2342	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019511-001	2343	2353	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019341-001	2344	2350	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019342-001	2352	2354	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019509	2355	2357	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019343	2358	2360	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019507	2361	2363	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019344	2364	2370	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019504	2367	2371	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019502	2373	2377	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019345-001	2376	2388	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019345-002	2376	2388	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019500	2379	2383	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019498-001	2385	2387	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019496	2391	2393	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019493	2397	2399	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019491-001	2403	2411	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019489-001	2415	2415	rue		D'Iberville			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019487	2419	2419	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019346	2422	2426	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019360	2570	2578	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019473	2575	2579	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019362	2580	2588	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1046941	2587	2589	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1046943	2591	2593	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1046942	2597	2599	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019471	2603	2605	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019468	2609	2609	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1019466	2615	2615	rue		D'Iberville			
i663-VIM-1031303	1200	1202	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002305	1425	1425	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030349-001	1500	1500	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030350	1506	1506	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030337-001	1507	1507	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030337-002	1507	1507	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030351	1514	1514	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030354	1538	1538	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002696	1555	1555	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-5031166	1558	1558	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002694	1559	1559	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002692	1563	1563	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030356	1564	1564	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002690	1565	1569	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030358	1572	1572	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002686	1575	1575	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002688	1579	1579	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002683	1581	1585	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002680	1587	1587	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002678	1589	1589	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002677-001	1595	1595	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002677-002	1595	1595	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002673	1615	1615	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002667	1625	1629	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1002664	1643	1643	avenue	du	Docteur-Penfield			
i663-VIM-1030360	1700	1700	avenue	du	Docteur-Penfield			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019852	2563	2563	rue		Donnacona			
i663-VIM-1018371	1064	1068	rue		Dorion			
i663-VIM-1018372	1070	1070	rue		Dorion			
i663-VIM-1018373	1078	1078	rue		Dorion			
i663-VIM-1018374	1084	1086	rue		Dorion			
i663-VIM-1018413	1085	1087	rue		Dorion			
i663-VIM-1018412	1091	1091	rue		Dorion			
i663-VIM-1046808	1094	1098	rue		Dorion			
i663-VIM-1018411	1097	1103	rue		Dorion			
i663-VIM-1018376	1102	1106	rue		Dorion			
i663-VIM-1018674	1158	1168	rue		Dorion			
i663-VIM-1018410	1169	1183	rue		Dorion			
i663-VIM-1018377	1170	1182	rue		Dorion			
i663-VIM-5030343	1170	1182	rue		Dorion			
i663-VIM-1018378	1184	1186	rue		Dorion			
i663-VIM-5030341	1184	1186	rue		Dorion			
i663-VIM-1018409	1185	1193	rue		Dorion			
i663-VIM-1018379	1190	1200	rue		Dorion			
i663-VIM-5030340	1190	1200	rue		Dorion			
i663-VIM-1018408	1201	1209	rue		Dorion			
i663-VIM-1018407	1213	1221	rue		Dorion			
i663-VIM-1018380	1216	1218	rue		Dorion			
i663-VIM-1018381	1220	1222	rue		Dorion			
i663-VIM-1018406	1225	1229	rue		Dorion			
i663-VIM-1018382	1228	1240	rue		Dorion			
i663-VIM-1018405	1235	1243	rue		Dorion			
i663-VIM-1018383	1242	1242	rue		Dorion			
i663-VIM-1018384	1248	1266	rue		Dorion			
i663-VIM-5030336	1248	1266	rue		Dorion			
i663-VIM-5030337	1248	1266	rue		Dorion			
i663-VIM-1018404	1251	1255	rue		Dorion			
i663-VIM-1047211	1257	1261	rue		Dorion			
i663-VIM-1047210	1263	1267	rue		Dorion			
i663-VIM-1018385	1270	1278	rue		Dorion			
i663-VIM-1018401	1439	1449	rue		Dorion			
i663-VIM-5030314	1439	1449	rue		Dorion			
i663-VIM-1018399	1463	1467	rue		Dorion			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018398	1469	1477	rue		Dorion			
i663-VIM-1018397	1565	1575	rue		Dorion			
i663-VIM-5030317	1565	1575	rue		Dorion			
i663-VIM-1018387	1566	1576	rue		Dorion			
i663-VIM-5030331	1566	1576	rue		Dorion			
i663-VIM-1018396	1577	1587	rue		Dorion			
i663-VIM-5030319	1577	1587	rue		Dorion			
i663-VIM-1018388	1578	1582	rue		Dorion			
i663-VIM-1018389	1584	1588	rue		Dorion			
i663-VIM-1018395	1589	1593	rue		Dorion			
i663-VIM-1047626	1597	1601	rue		Dorion			
i663-VIM-1018390	1600	1600	rue		Dorion			
i663-VIM-1018394	1603	1613	rue		Dorion			
i663-VIM-1018391	1604	1616	rue		Dorion			
i663-VIM-5026969	1604	1616	rue		Dorion			
i663-VIM-1018393	1630	1634	rue		Dorion			
i663-VIM-5005998	1636	1640	rue		Dorion			
i663-VIM-1046406	1656	1658	rue		Dorion			
i663-VIM-1046407	1662	1664	rue		Dorion			
i663-VIM-1028943	1900	1904	rue		Dorion			
i663-VIM-1047093	1906	1910	rue		Dorion			
i663-VIM-1028946	1912	1922	rue		Dorion			
i663-VIM-5029865	1912	1922	rue		Dorion			
i663-VIM-1028948	1924	1928	rue		Dorion			
i663-VIM-1046164	1930	1934	rue		Dorion			
i663-VIM-1028952-001	1950	1956	rue		Dorion			
i663-VIM-1028954	2012	2014	rue		Dorion			
i663-VIM-1046846	2020	2022	rue		Dorion			
i663-VIM-1028956	2026	2030	rue		Dorion			
i663-VIM-1029240	2027	2037	rue		Dorion			
i663-VIM-5005058	2032	2036	rue		Dorion			
i663-VIM-1028957	2038	2048	rue		Dorion			
i663-VIM-5029876	2038	2048	rue		Dorion			
i663-VIM-1029238	2039	2049	rue		Dorion			
i663-VIM-1029236	2051	2057	rue		Dorion			
i663-VIM-1029234	2059	2063	rue		Dorion			
i663-VIM-1028960	2060	2062	rue		Dorion			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1029232	2065	2069	rue		Dorion			
i663-VIM-1028961-001	2066	2076	rue		Dorion			
i663-VIM-1029230	2071	2075	rue		Dorion			
i663-VIM-1029228	2077	2081	rue		Dorion			
i663-VIM-1028963	2078	2084	rue		Dorion			
i663-VIM-1046543	2083	2087	rue		Dorion			
i663-VIM-1028965	2086	2092	rue		Dorion			
i663-VIM-1029226	2089	2093	rue		Dorion			
i663-VIM-1028967	2094	2100	rue		Dorion			
i663-VIM-1029224	2095	2099	rue		Dorion			
i663-VIM-1029222	2101	2105	rue		Dorion			
i663-VIM-1028969	2102	2108	rue		Dorion			
i663-VIM-1029220	2107	2109	rue		Dorion			
i663-VIM-1028971	2110	2120	rue		Dorion			
i663-VIM-5029867	2110	2120	rue		Dorion			
i663-VIM-1029218	2113	2123	rue		Dorion			
i663-VIM-1028973-001	2124	2128	rue		Dorion			
i663-VIM-1028975	2130	2136	rue		Dorion			
i663-VIM-1028977-001	2138	2152	rue		Dorion			
i663-VIM-5029878	2138	2152	rue		Dorion			
i663-VIM-1028979	2154	2168	rue		Dorion			
i663-VIM-5029880	2154	2168	rue		Dorion			
i663-VIM-1028981-001	2170	2184	rue		Dorion			
i663-VIM-5029881	2170	2184	rue		Dorion			
i663-VIM-1029214	2181	2185	rue		Dorion			
i663-VIM-1047807	2187	2191	rue		Dorion			
i663-VIM-1028983	2188	2192	rue		Dorion			
i663-VIM-1047808	2193	2197	rue		Dorion			
i663-VIM-1028985-001	2198	2206	rue		Dorion			
i663-VIM-1029212	2199	2207	rue		Dorion			
i663-VIM-1028987	2212	2216	rue		Dorion			
i663-VIM-1028989	2218	2222	rue		Dorion			
i663-VIM-1029209	2221	2231	rue		Dorion			
i663-VIM-1028991	2224	2228	rue		Dorion			
i663-VIM-1029205	2233	2243	rue		Dorion			
i663-VIM-1028993	2234	2238	rue		Dorion			
i663-VIM-1029207-001	2245	2255	rue		Dorion			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1028996	2254	2260	rue		Dorion			
i663-VIM-1029203	2257	2267	rue		Dorion			
i663-VIM-1028998	2262	2272	rue		Dorion			
i663-VIM-1029201	2269	2279	rue		Dorion			
i663-VIM-1029000	2274	2284	rue		Dorion			
i663-VIM-1029199	2281	2291	rue		Dorion			
i663-VIM-1029002	2286	2296	rue		Dorion			
i663-VIM-1029197	2293	2303	rue		Dorion			
i663-VIM-1029004	2298	2302	rue		Dorion			
i663-VIM-1029006	2304	2308	rue		Dorion			
i663-VIM-1029195	2305	2321	rue		Dorion			
i663-VIM-1029008	2310	2314	rue		Dorion			
i663-VIM-1029010	2316	2320	rue		Dorion			
i663-VIM-1029012	2322	2344	rue		Dorion			
i663-VIM-5029887	2322	2344	rue		Dorion			
i663-VIM-5029888	2322	2344	rue		Dorion			
i663-VIM-5029893	2322	2344	rue		Dorion			
i663-VIM-1029193	2323	2327	rue		Dorion			
i663-VIM-1029191	2329	2333	rue		Dorion			
i663-VIM-1029189	2335	2339	rue		Dorion			
i663-VIM-1029187	2341	2345	rue		Dorion			
i663-VIM-1029186	2347	2351	rue		Dorion			
i663-VIM-5029895	2352	2356	rue		Dorion			
i663-VIM-1029184	2353	2355	rue		Dorion			
i663-VIM-1029016	2358	2366	rue		Dorion			
i663-VIM-1029181-001	2359	2363	rue		Dorion			
i663-VIM-1029180	2365	2367	rue		Dorion			
i663-VIM-1029017	2368	2372	rue		Dorion			
i663-VIM-1029019	2374	2378	rue		Dorion			
i663-VIM-1029177	2375	2385	rue		Dorion			
i663-VIM-1000022	371	371	rue		Dowd			
i663-VIM-1000026	395	395	rue		Dowd			
i663-VIM-1031023	1212	1212	rue		Drummond			
i663-VIM-1031019	1220	1224	rue		Drummond			
i663-VIM-1031018	1226	1228	rue		Drummond			
i663-VIM-1031017-001	1234	1242	rue		Drummond			
i663-VIM-1031016	1408	1420	rue		Drummond			Édifice Drummond Medical

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031015	1430	1440	rue		Drummond			Club Mount Stephen
i663-VIM-1031014	1444	1456	rue		Drummond			
i663-VIM-1030835	2005	2025	rue		Drummond			
i663-VIM-1030837	2055	2055	rue		Drummond			
i663-VIM-1031009	2060	2060	rue		Drummond			
i663-VIM-1031007	2070	2072	rue		Drummond			
i663-VIM-1031003	2122	2124	rue		Drummond			
i663-VIM-1031001	3418	3418	rue		Drummond			
i663-VIM-1030998	3420	3420	rue		Drummond			
i663-VIM-1030996	3424	3424	rue		Drummond			
i663-VIM-1030841	3429	3429	rue		Drummond			
i663-VIM-1030843	3431	3431	rue		Drummond			
i663-VIM-1030983	3489	3489	rue		Drummond			
i663-VIM-1029466	2015	2019	rue		Dubuc			
i663-VIM-5029905	2015	2019	rue		Dubuc			
i663-VIM-5029907	2015	2019	rue		Dubuc			
i663-VIM-1029471	2031	2031	rue		Dubuc			
i663-VIM-1019080	2368	2376	place		Dufresne			
i663-VIM-1015748-001	553	581	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015748-002	553	581	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015665	554	562	rue		Dufresne			
i663-VIM-5028913	554	562	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015667	580	584	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015747	583	593	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015668	586	590	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015746	595	599	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015745	605	615	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015670	610	612	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015744	617	631	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015743	633	641	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015742	637	643	rue		Dufresne			
i663-VIM-5036061	1417	1431	rue		Dufresne			
i663-VIM-5036062	1417	1431	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015741	1433	1439	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015671-001	1440	1440	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015740	1451	1451	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015739	1459	1463	rue		Dufresne			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1015738	1465	1465	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015737	1471	1479	rue		Dufresne			
i663-VIM-5006433	1475	1481	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015736	1483	1489	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015673	1550	1552	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015735	1557	1567	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015674	1568	1572	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015734	1569	1573	rue		Dufresne			
i663-VIM-1046481	1577	1581	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015675	1580	1580	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015732	1595	1601	rue		Dufresne			
i663-VIM-5036081	1595	1601	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015676-001	1600	1600	rue		Dufresne			
i663-VIM-2097567-001	1602	1602	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015731	1607	1609	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015677	1608	1618	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015730	1613	1615	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015729	1619	1623	rue		Dufresne			
i663-VIM-1046668	1622	1628	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015678-001	1650	1654	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015679	1656	1660	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015728	1657	1661	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015680	1662	1666	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015681	1668	1672	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015682-001	1674	1678	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015683-001	1680	1684	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015684	1686	1690	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015685	1692	1696	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015724	1699	1711	rue		Dufresne			
i663-VIM-5028920-001	1699	1711	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015723	1715	1719	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015687	1718	1728	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015722	1721	1731	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015721	1735	1741	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015689	1736	1736	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015690	1742	1746	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015720	1743	1749	rue		Dufresne			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1046900	1748	1752	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015691	1760	1760	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015694	1820	1826	rue		Dufresne			
i663-VIM-5043376	1820	1826	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015717	1823	1833	rue		Dufresne			
i663-VIM-5042447	1823	1833	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015695	1832	1836	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015714	1859	1867	rue		Dufresne			
i663-VIM-5043208	1859	1867	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015713	1871	1877	rue		Dufresne			
i663-VIM-5028919	1871	1877	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015712	1883	1905	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015698	1900	1914	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015711	1907	1911	rue		Dufresne			
i663-VIM-5001856	1913	1913	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015699	1916	1924	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015710	1917	1919	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015709	1923	1929	rue		Dufresne			
i663-VIM-5028918	1923	1929	rue		Dufresne			
i663-VIM-5028916	1930	1930	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015708-001	1933	1941	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015707	1945	1953	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015701	1950	1952	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015702	1954	1956	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015706	1957	1965	rue		Dufresne			
i663-VIM-5028917	1957	1965	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015703-001	1962	1964	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015704-001	1966	1968	rue		Dufresne			
i663-VIM-1015705	1969	1977	rue		Dufresne			
i663-VIM-1047351	2221	2221	rue		Dufresne			
i663-VIM-1002786	15	17	rue		Duke			
i663-VIM-1044737	179	181	place		D'Youville			
i663-VIM-1044736	185	187	place		D'Youville			
i663-VIM-1000020	204	206	place		D'Youville			
i663-VIM-1000023	224	224	place		D'Youville			
i663-VIM-1000025-001	250	310	place		D'Youville			
i663-VIM-1000025-002	250	310	place		D'Youville			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1000027	250	310	place		D'Youville			
i663-VIM-1000029	311	315	place		D'Youville			
i663-VIM-1030444	317	333	place		D'Youville			
i663-VIM-1000019	335	335	place		D'Youville			
i663-VIM-1017810	345	345	rue		Émery			
i663-VIM-1017812	347	351	rue		Émery			
i663-VIM-1017816	361	361	rue		Émery			
i663-VIM-1015540-001	1871	1879	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015539	1883	1891	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015538	1893	1897	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015537	1899	1903	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015536	1905	1909	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015535	1911	1915	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015534	1917	1921	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015533	1923	1925	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015532	1929	1933	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015531	1935	1939	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015530	1941	1945	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015525	1956	1960	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015529	1957	1967	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015528	1969	1979	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1015527	1981	1991	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018644	2250	2254	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018645-001	2256	2260	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018646	2262	2266	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018647	2268	2272	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018648	2274	2278	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018649	2280	2284	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018650	2286	2290	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018651	2292	2296	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018653	2298	2308	avenue	des	Érables			
i663-VIM-5030160	2298	2308	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018771	2301	2303	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018655	2310	2314	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018657	2316	2320	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018658	2322	2326	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018659	2328	2332	avenue	des	Érables			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018769	2331	2335	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018660	2334	2342	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018768	2337	2341	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018661	2344	2354	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018767	2345	2349	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018662	2356	2366	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018663	2368	2378	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018762	2381	2389	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018761	2391	2395	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018665	2392	2396	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018666	2398	2402	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018667	2404	2408	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018668	2410	2414	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018669	2416	2420	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018670	2422	2426	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018671	2428	2432	avenue	des	Érables			
i663-VIM-1018421	1961	1961	rue		Érié			
i663-VIM-1018422-001	1967	1969	rue		Érié			
i663-VIM-1044391	129	131	rue		Evans			
i663-VIM-1044392	133	135	rue		Evans			
i663-VIM-1044393	137	141	rue		Evans			
i663-VIM-1018426	1957	1967	rue		Falardeau			
i663-VIM-5030305	1957	1967	rue		Falardeau			
i663-VIM-1018425	1958	1962	rue		Falardeau			
i663-VIM-1018424	1964	1974	rue		Falardeau			
i663-VIM-5030308	1964	1974	rue		Falardeau			
i663-VIM-1018427	1975	1975	rue		Falardeau			
i663-VIM-1018428	1981	1985	rue		Falardeau			
i663-VIM-1018429	1987	1991	rue		Falardeau			
i663-VIM-1018430	1993	1997	rue		Falardeau			
i663-VIM-1018431	1999	2003	rue		Falardeau			
i663-VIM-1021083	2006	2012	rue		Florian			
i663-VIM-1021085	2016	2020	rue		Florian			
i663-VIM-1021087	2022	2026	rue		Florian			
i663-VIM-1021089	2028	2032	rue		Florian			
i663-VIM-1021091	2034	2038	rue		Florian			
i663-VIM-1021093	2040	2056	rue		Florian			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1021196	2075	2079	rue		Florian			
i663-VIM-1021194	2081	2087	rue		Florian			
i663-VIM-1021103	2088	2092	rue		Florian			
i663-VIM-1021192	2089	2097	rue		Florian			
i663-VIM-1021105	2094	2098	rue		Florian			
i663-VIM-1021107	2100	2104	rue		Florian			
i663-VIM-1021109	2106	2110	rue		Florian			
i663-VIM-1021111	2112	2116	rue		Florian			
i663-VIM-1021186	2117	2121	rue		Florian			
i663-VIM-1021113	2118	2122	rue		Florian			
i663-VIM-1021184	2123	2127	rue		Florian			
i663-VIM-1021115	2124	2130	rue		Florian			
i663-VIM-1021117	2132	2142	rue		Florian			
i663-VIM-1021119-001	2144	2148	rue		Florian			
i663-VIM-1021179	2149	2157	rue		Florian			
i663-VIM-1021121-001	2150	2154	rue		Florian			
i663-VIM-1021123	2156	2160	rue		Florian			
i663-VIM-1021177	2159	2169	rue		Florian			
i663-VIM-1021125	2162	2166	rue		Florian			
i663-VIM-1021126	2168	2172	rue		Florian			
i663-VIM-1021174	2171	2181	rue		Florian			
i663-VIM-1021127	2174	2178	rue		Florian			
i663-VIM-1021129	2180	2184	rue		Florian			
i663-VIM-1021173	2183	2187	rue		Florian			
i663-VIM-1021131	2186	2190	rue		Florian			
i663-VIM-1021170	2189	2193	rue		Florian			
i663-VIM-1021133	2192	2196	rue		Florian			
i663-VIM-1021168	2195	2199	rue		Florian			
i663-VIM-1021135	2198	2202	rue		Florian			
i663-VIM-1021166	2201	2205	rue		Florian			
i663-VIM-1021137	2204	2208	rue		Florian			
i663-VIM-1021164	2207	2211	rue		Florian			
i663-VIM-1021139	2210	2214	rue		Florian			
i663-VIM-1046775	2213	2217	rue		Florian			
i663-VIM-1021141	2216	2220	rue		Florian			
i663-VIM-1021162	2219	2229	rue		Florian			
i663-VIM-1021143	2222	2226	rue		Florian			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031143-001	1200	1200	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031147-001	1208	1208	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031149-001	1208	1208	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031151-001	1212	1214	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031153-001	1218	1220	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031155	1226	1230	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031157	1234	1236	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031198	1239	1239	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031196	1241	1241	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031194	1245	1245	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031192	1255	1255	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031190	1271	1271	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031188	1417	1417	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031186	1419	1419	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031164	1420	1420	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031185	1425	1425	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031166	1428	1428	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031171	2010	2010	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031173	2030	2030	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031179-001	2053	2055	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031175	2060	2060	rue	du	Fort			
i663-VIM-1031177	2100	2100	rue	du	Fort			
i663-VIM-1030725	1175	1183	place	du	Frère-André			
i663-VIM-1016081	1428	1430	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016084	1434	1436	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016093	1586	1596	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016099	1666	1670	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016100	1672	1676	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016102	1678	1682	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016107-001	1712	1712	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016111	1840	1840	rue		Frontenac			
i663-VIM-5006618	1854	1854	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016113	1864	1864	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016114	1866	1870	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016119	1894	1896	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016124	1906	1910	rue		Frontenac			
i663-VIM-1016125	1912	1916	rue		Frontenac			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1016130	1938	1948	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019872	2021	2033	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019550	2030	2032	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019552	2036	2038	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019869	2037	2037	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019554	2042	2044	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019867	2043	2045	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019556	2048	2052	rue		Frontenac			
i663-VIM-1047161	2051	2053	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019558	2054	2058	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019560	2060	2062	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019562	2066	2068	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019565	2072	2074	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019567	2078	2080	rue		Frontenac			
i663-VIM-5026055	2079	2085	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019569	2084	2086	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019854	2087	2093	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019571	2092	2092	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019573	2098	2100	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019576	2104	2106	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019580	2122	2124	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019849	2131	2131	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019847	2139	2143	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019845	2145	2149	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019843-001	2153	2159	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019587-001	2158	2162	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019591-001	2164	2174	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019840	2165	2171	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019593	2176	2176	rue		Frontenac			
i663-VIM-5030094	2184	2184	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019595	2188	2190	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019597-001	2194	2198	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019836	2265	2269	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019603	2266	2268	rue		Frontenac			
i663-VIM-1046161	2270	2272	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019834	2271	2275	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019605	2276	2278	rue		Frontenac			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019832	2277	2281	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019607-001	2282	2284	rue		Frontenac			
i663-VIM-5032951	2283	2287	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019610-001	2288	2290	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019612	2294	2298	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019613	2300	2304	rue		Frontenac			
i663-VIM-5002180	2306	2310	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019830-001	2307	2309	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019616	2312	2316	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019828-001	2313	2315	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019618	2318	2334	rue		Frontenac			
i663-VIM-5030092	2318	2334	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019826-001	2319	2323	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019824	2325	2329	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019822	2331	2335	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019620	2336	2344	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019820	2337	2341	rue		Frontenac			
i663-VIM-1046558	2340	2346	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019818	2343	2347	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019622	2348	2358	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019816	2349	2353	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019814	2355	2359	rue		Frontenac			
i663-VIM-2097391	2361	2365	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019813	2367	2371	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019626	2372	2374	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019811-001	2373	2377	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019628-001	2378	2380	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019809-001	2379	2383	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019630	2384	2386	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019806	2385	2389	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019632	2390	2394	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019805	2391	2395	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019635	2396	2398	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019803	2397	2403	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019637-001	2402	2404	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019639	2408	2416	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019794	2421	2429	rue		Frontenac			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019643	2424	2424	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019645	2430	2432	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019792	2431	2439	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019647-001	2436	2438	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019650	2442	2444	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019652	2500	2504	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019790	2501	2503	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019654	2506	2524	rue		Frontenac			
i663-VIM-5030091	2506	2524	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019788	2507	2523	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019656	2526	2546	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019659	2548	2556	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019661	2558	2566	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019777	2587	2597	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019775	2599	2609	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019676-001	2648	2652	rue		Frontenac			
i663-VIM-1019678	2654	2662	rue		Frontenac			
i663-VIM-1015590	1420	1424	rue		Fullum			
i663-VIM-1015591	1426	1430	rue		Fullum			
i663-VIM-1015645	1431	1471	rue		Fullum			
i663-VIM-1015592	1432	1436	rue		Fullum			
i663-VIM-1015593	1438	1442	rue		Fullum			
i663-VIM-1015594	1444	1448	rue		Fullum			
i663-VIM-1046915	1450	1454	rue		Fullum			
i663-VIM-1046914	1456	1460	rue		Fullum			
i663-VIM-5028912	1462	1466	rue		Fullum			
i663-VIM-1046913	1468	1472	rue		Fullum			
i663-VIM-1015596	1550	1562	rue		Fullum			
i663-VIM-1015598-001	1586	1594	rue		Fullum			
i663-VIM-1015643-001	1601	1609	rue		Fullum			
i663-VIM-1015642	1613	1615	rue		Fullum			
i663-VIM-1015641	1619	1621	rue		Fullum			
i663-VIM-1015640-001	1625	1627	rue		Fullum			
i663-VIM-1015639	1629	1633	rue		Fullum			
i663-VIM-1015638-001	1635	1643	rue		Fullum			
i663-VIM-1015637	1651	1655	rue		Fullum			
i663-VIM-1015636-001	1659	1661	rue		Fullum			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1015635	1663	1667	rue		Fullum			
i663-VIM-1015634	1669	1673	rue		Fullum			
i663-VIM-1015633	1675	1679	rue		Fullum			
i663-VIM-1015632	1681	1685	rue		Fullum			
i663-VIM-1015631	1687	1691	rue		Fullum			
i663-VIM-1015630	1693	1697	rue		Fullum			
i663-VIM-1015629	1699	1703	rue		Fullum			
i663-VIM-1015628	1705	1709	rue		Fullum			
i663-VIM-1015627	1711	1715	rue		Fullum			
i663-VIM-1015626	1717	1721	rue		Fullum			
i663-VIM-1015625	1723	1727	rue		Fullum			
i663-VIM-1015624	1729	1733	rue		Fullum			
i663-VIM-1045828	1735	1739	rue		Fullum			
i663-VIM-1045827	1741	1745	rue		Fullum			
i663-VIM-1045826	1747	1751	rue		Fullum			
i663-VIM-1015622	1801	1805	rue		Fullum			
i663-VIM-1015621	1807	1811	rue		Fullum			
i663-VIM-1015620	1813	1817	rue		Fullum			
i663-VIM-1015619	1819	1823	rue		Fullum			
i663-VIM-1015618	1825	1829	rue		Fullum			
i663-VIM-1015617	1831	1835	rue		Fullum			
i663-VIM-1015616	1837	1839	rue		Fullum			
i663-VIM-1015615	1851	1855	rue		Fullum			
i663-VIM-1015614	1857	1861	rue		Fullum			
i663-VIM-1015613-001	1863	1867	rue		Fullum			
i663-VIM-1015611	1875	1879	rue		Fullum			
i663-VIM-1015610	1907	1911	rue		Fullum			
i663-VIM-1015609	1913	1917	rue		Fullum			
i663-VIM-1015608	1919	1923	rue		Fullum			
i663-VIM-1015607	1925	1929	rue		Fullum			
i663-VIM-1015606	1931	1935	rue		Fullum			
i663-VIM-1015605	1945	1945	rue		Fullum			
i663-VIM-1015601	1950	1954	rue		Fullum			
i663-VIM-1015604	1951	1955	rue		Fullum			
i663-VIM-1015603-001	1957	1967	rue		Fullum			
i663-VIM-1015602	1958	1958	rue		Fullum			
i663-VIM-1018889	2010	2014	rue		Fullum			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018890	2024	2024	rue		Fullum			
i663-VIM-1018891	2030	2034	rue		Fullum			
i663-VIM-1018892	2036	2038	rue		Fullum			
i663-VIM-1047067	2064	2068	rue		Fullum			
i663-VIM-1018895	2070	2074	rue		Fullum			
i663-VIM-1018898	2100	2108	rue		Fullum			
i663-VIM-1018899	2110	2120	rue		Fullum			
i663-VIM-5030151	2110	2120	rue		Fullum			
i663-VIM-1018901	2122	2130	rue		Fullum			
i663-VIM-5033171	2122	2130	rue		Fullum			
i663-VIM-1019007	2151	2151	rue		Fullum			
i663-VIM-5005198	2184	2184	rue		Fullum			
i663-VIM-1018905	2188	2188	rue		Fullum			
i663-VIM-1018906	2194	2196	rue		Fullum			
i663-VIM-1018909	2200	2202	rue		Fullum			
i663-VIM-1019005-001	2207	2209	rue		Fullum			
i663-VIM-1019003-001	2211	2237	rue		Fullum			
i663-VIM-1018915	2240	2244	rue		Fullum			
i663-VIM-1018916	2250	2260	rue		Fullum			
i663-VIM-5030149	2250	2260	rue		Fullum			
i663-VIM-1018918-001	2262	2272	rue		Fullum			
i663-VIM-1018920-001	2274	2282	rue		Fullum			
i663-VIM-1019002-001	2275	2275	rue		Fullum			
i663-VIM-1018921-001	2284	2290	rue		Fullum			
i663-VIM-1018923	2300	2306	rue		Fullum			
i663-VIM-1018924-001	2308	2316	rue		Fullum			
i663-VIM-1019001	2315	2315	rue		Fullum			
i663-VIM-1018925	2318	2328	rue		Fullum			
i663-VIM-1018926	2330	2334	rue		Fullum			
i663-VIM-1019000	2331	2339	rue		Fullum			
i663-VIM-1018927	2336	2340	rue		Fullum			
i663-VIM-1018999	2341	2345	rue		Fullum			
i663-VIM-1018929	2342	2346	rue		Fullum			
i663-VIM-1018998-001	2347	2351	rue		Fullum			
i663-VIM-1018931	2350	2354	rue		Fullum			
i663-VIM-1018997	2353	2361	rue		Fullum			
i663-VIM-1018932-001	2356	2364	rue		Fullum			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018995-001	2363	2371	rue		Fullum			
i663-VIM-1018993	2373	2381	rue		Fullum			
i663-VIM-1018991-001	2383	2387	rue		Fullum			
i663-VIM-1018989	2389	2397	rue		Fullum			
i663-VIM-1018987-001	2399	2407	rue		Fullum			
i663-VIM-1018934	2400	2406	rue		Fullum			
i663-VIM-1018936	2408	2416	rue		Fullum			
i663-VIM-1018985	2409	2413	rue		Fullum			
i663-VIM-1018982	2415	2419	rue		Fullum			
i663-VIM-1018937	2418	2422	rue		Fullum			
i663-VIM-1018981	2421	2425	rue		Fullum			
i663-VIM-1018939	2424	2432	rue		Fullum			
i663-VIM-1018980	2427	2431	rue		Fullum			
i663-VIM-1018979	2433	2443	rue		Fullum			
i663-VIM-1018941	2434	2442	rue		Fullum			
i663-VIM-1018942	2444	2448	rue		Fullum			
i663-VIM-1018978-001	2445	2449	rue		Fullum			
i663-VIM-1018943	2452	2460	rue		Fullum			
i663-VIM-1018944	2462	2468	rue		Fullum			
i663-VIM-1018945	2470	2474	rue		Fullum			
i663-VIM-1018946	2476	2484	rue		Fullum			
i663-VIM-1018948	2486	2494	rue		Fullum			
i663-VIM-1018950	2496	2508	rue		Fullum			
i663-VIM-5030148	2496	2508	rue		Fullum			
i663-VIM-1018976	2507	2511	rue		Fullum			
i663-VIM-1018975	2513	2517	rue		Fullum			
i663-VIM-1018973	2519	2523	rue		Fullum			
i663-VIM-1018972	2525	2533	rue		Fullum			
i663-VIM-1018971	2535	2543	rue		Fullum			
i663-VIM-1031999	4040	4040	chemin		Gage			
i663-VIM-1032022	4041	4041	chemin		Gage			
i663-VIM-1032001	4048	4048	chemin		Gage			
i663-VIM-1032019	4049	4049	chemin		Gage			
i663-VIM-1032004	4058	4058	chemin		Gage			
i663-VIM-1032017	4059	4059	chemin		Gage			
i663-VIM-1032015	4065	4065	chemin		Gage			
i663-VIM-1032006	4066	4066	chemin		Gage			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032007	4072	4072	chemin		Gage			
i663-VIM-1032010	4078	4078	chemin		Gage			
i663-VIM-1032012	4082	4082	chemin		Gage			
i663-VIM-1020071	2035	2037	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020069	2039	2043	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020066-001	2045	2055	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020064	2057	2061	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020062	2063	2067	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020060	2069	2071	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020037	2187	2189	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020033-001	2265	2271	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020031-001	2267	2275	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020027-001	2283	2285	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020003	2349	2353	avenue		Gascon			
i663-VIM-1020001	2357	2359	avenue		Gascon			
i663-VIM-1019991	2515	2519	avenue		Gascon			
i663-VIM-1045006	775	775	rue		Gosford			
i663-VIM-1015757	2381	2385	rue		Grant			
i663-VIM-1016980	747	749	rue		Guy			
i663-VIM-1016944-001	805	807	rue		Guy			
i663-VIM-1016941-001	809	811	rue		Guy			
i663-VIM-1030873	1181	1189	rue		Guy			
i663-VIM-1030876	1190	1200	rue		Guy			Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix
i663-VIM-1030872	1195	1195	rue		Guy			
i663-VIM-1030871	1201	1201	rue		Guy			
i663-VIM-1030870	1205	1207	rue		Guy			
i663-VIM-1030869	1209	1209	rue		Guy			
i663-VIM-1030868	1221	1221	rue		Guy			
i663-VIM-1030867	1235	1237	rue		Guy			
i663-VIM-1001935	1450	1450	rue		Guy			
i663-VIM-1030862	2125	2127	rue		Guy			
i663-VIM-1030861	2135	2135	rue		Guy			
i663-VIM-1019042	2025	2031	rue		Harmony			
i663-VIM-1019019	2042	2042	rue		Harmony			
i663-VIM-1018893	2045	2047	rue		Harmony			
i663-VIM-5030153	2045	2047	rue		Harmony			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019041	2061	2061	rue		Harmony			
i663-VIM-1019023	2100	2100	rue		Harmony			
i663-VIM-1019027-001	2104	2108	rue		Harmony			
i663-VIM-5006163	2110	2114	rue		Harmony			
i663-VIM-1019032-001	2168	2174	rue		Harmony			
i663-VIM-1046834	2170	2178	rue		Harmony			
i663-VIM-1019034	2180	2190	rue		Harmony			
i663-VIM-1046688	2192	2196	rue		Harmony			
i663-VIM-1019036	2198	2202	rue		Harmony			
i663-VIM-1019037-001	2204	2206	rue		Harmony			
i663-VIM-1019879-001	2046	2046	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019883	2058	2062	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019885	2064	2070	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019886	2076	2078	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019888	2084	2084	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019890	2088	2090	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019893	2094	2096	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019899	2168	2172	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019902	2174	2178	rue	du	Havre			
i663-VIM-1021409	2250	2250	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019921	2316	2318	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019923	2320	2322	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019925	2326	2328	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019927-001	2332	2334	rue	du	Havre			
i663-VIM-1019930	2370	2374	rue	du	Havre			
i663-VIM-1032025	4054	4054	avenue		Highland			
i663-VIM-5029572-001	4055	4055	avenue		Highland			
i663-VIM-5029572-002	4055	4055	avenue		Highland			
i663-VIM-1032048	4059	4059	avenue		Highland			
i663-VIM-1032027	4062	4062	avenue		Highland			
i663-VIM-1032029	4070	4070	avenue		Highland			
i663-VIM-1032046	4075	4075	avenue		Highland			
i663-VIM-1032031	4076	4076	avenue		Highland			
i663-VIM-1032033	4080	4080	avenue		Highland			
i663-VIM-1032044	4081	4081	avenue		Highland			
i663-VIM-1032042	4089	4089	avenue		Highland			
i663-VIM-1032034	4090	4090	avenue		Highland			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032040	4097	4097	avenue		Highland			
i663-VIM-1032036	4098	4098	avenue		Highland			
i663-VIM-1032038	4105	4105	avenue		Highland			
i663-VIM-1032126	2800	2800	chemin		Hill Park			
i663-VIM-1032127	2810	2810	chemin		Hill Park			
i663-VIM-1032128	2820	2820	chemin		Hill Park			
i663-VIM-1032146	2777	2777	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1032141	2801	2801	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1032125	2868	2868	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1032133	2940	2940	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1032135	2944	2944	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1032137	2950	2950	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1032139	2954	2954	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1032120	2955	2957	rue		Hill Park Circle			
i663-VIM-1018883-001	2201	2209	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1018884	2211	2219	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1018885	2221	2229	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1046992-001	2251	2259	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1046992-002	2251	2259	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1018888-001	2256	2264	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1018887-001	2266	2274	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021607	2361	2363	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021605	2502	2502	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021613	2503	2503	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021615	2511	2521	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021603	2512	2522	rue		Hochelaga			
i663-VIM-5029202	2512	2522	rue		Hochelaga			
i663-VIM-5030127-001	2650	2658	rue		Hochelaga			
i663-VIM-5030127-002	2650	2658	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021620-001	2651	2655	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021620-002	2651	2655	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021622	2657	2665	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021596	2660	2664	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021624	2667	2673	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021625	2675	2679	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021627	2681	2685	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021631	2701	2703	rue		Hochelaga			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1021633-001	2707	2709	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021590	2712	2714	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021635	2715	2717	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021588	2720	2722	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021586	2730	2732	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021580	2750	2752	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021578	2756	2760	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021576	2762	2766	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021643	2765	2767	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021574	2768	2774	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021644	2769	2773	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021646	2775	2781	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021572	2776	2778	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021648	2787	2789	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021650	2791	2799	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021566	2806	2816	rue		Hochelaga			
i663-VIM-5030122	2806	2816	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021657	2813	2817	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021563	2822	2828	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021661	2823	2825	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021561	2830	2832	rue		Hochelaga			
i663-VIM-1021662	2833	2835	rue		Hochelaga			
i663-VIM-5033268	2021	2025	rue		Hogan			
i663-VIM-1020312	2022	2024	rue		Hogan			
i663-VIM-1020314	2026	2026	rue		Hogan			
i663-VIM-1020561	2027	2033	rue		Hogan			
i663-VIM-1020316	2032	2034	rue		Hogan			
i663-VIM-1020559	2035	2041	rue		Hogan			
i663-VIM-1020317	2038	2042	rue		Hogan			
i663-VIM-1020557	2043	2049	rue		Hogan			
i663-VIM-1020319	2044	2044	rue		Hogan			
i663-VIM-1020321	2050	2052	rue		Hogan			
i663-VIM-1020555	2051	2055	rue		Hogan			
i663-VIM-1020323	2056	2060	rue		Hogan			
i663-VIM-1020553	2059	2061	rue		Hogan			
i663-VIM-1020325-001	2062	2066	rue		Hogan			
i663-VIM-1020552	2063	2065	rue		Hogan			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1020550	2067	2071	rue		Hogan			
i663-VIM-1020326-001	2068	2074	rue		Hogan			
i663-VIM-1020546	2087	2091	rue		Hogan			
i663-VIM-1020544	2095	2105	rue		Hogan			
i663-VIM-1020542-001	2107	2111	rue		Hogan			
i663-VIM-1020540	2113	2121	rue		Hogan			
i663-VIM-1020538	2123	2129	rue		Hogan			
i663-VIM-1020536	2131	2133	rue		Hogan			
i663-VIM-1020532	2143	2145	rue		Hogan			
i663-VIM-1020528	2155	2157	rue		Hogan			
i663-VIM-1020526	2161	2165	rue		Hogan			
i663-VIM-1020348	2176	2186	rue		Hogan			
i663-VIM-1020517	2201	2213	rue		Hogan			
i663-VIM-1020513	2265	2271	rue		Hogan			
i663-VIM-1020511	2273	2275	rue		Hogan			
i663-VIM-1020509-001	2279	2283	rue		Hogan			
i663-VIM-1020350-001	2284	2284	rue		Hogan			
i663-VIM-1020507-001	2285	2289	rue		Hogan			
i663-VIM-1020354	2296	2312	rue		Hogan			
i663-VIM-5030064	2296	2312	rue		Hogan			
i663-VIM-1020502	2305	2307	rue		Hogan			
i663-VIM-1020500	2311	2313	rue		Hogan			
i663-VIM-1020498	2325	2327	rue		Hogan			
i663-VIM-1020496-001	2331	2337	rue		Hogan			
i663-VIM-1020361	2336	2340	rue		Hogan			
i663-VIM-1020494	2339	2349	rue		Hogan			
i663-VIM-1020362	2342	2346	rue		Hogan			
i663-VIM-1020364	2356	2358	rue		Hogan			
i663-VIM-1020492	2359	2361	rue		Hogan			
i663-VIM-1020365-001	2362	2368	rue		Hogan			
i663-VIM-1020490	2363	2365	rue		Hogan			
i663-VIM-1020488-001	2369	2371	rue		Hogan			
i663-VIM-1020367	2370	2374	rue		Hogan			
i663-VIM-1020486-001	2377	2377	rue		Hogan			
i663-VIM-1020369	2378	2382	rue		Hogan			
i663-VIM-1020484-001	2383	2385	rue		Hogan			
i663-VIM-1020370	2384	2386	rue		Hogan			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1020483-001	2387	2389	rue		Hogan			
i663-VIM-1020372	2390	2390	rue		Hogan			
i663-VIM-1020481-001	2393	2395	rue		Hogan			
i663-VIM-1020374-001	2396	2396	rue		Hogan			
i663-VIM-1020479	2399	2399	rue		Hogan			
i663-VIM-1020478-001	2405	2407	rue		Hogan			
i663-VIM-1020377-001	2408	2412	rue		Hogan			
i663-VIM-1020378-001	2512	2518	rue		Hogan			
i663-VIM-1020476-001	2515	2519	rue		Hogan			
i663-VIM-1020474	2521	2525	rue		Hogan			
i663-VIM-1020380-001	2522	2530	rue		Hogan			
i663-VIM-1020381	2532	2538	rue		Hogan			
i663-VIM-1020470-001	2533	2533	rue		Hogan			
i663-VIM-1020468	2541	2543	rue		Hogan			
i663-VIM-1020385	2546	2546	rue		Hogan			
i663-VIM-1020462	2557	2559	rue		Hogan			
i663-VIM-1020392	2570	2570	rue		Hogan			
i663-VIM-1020452	2607	2611	rue		Hogan			
i663-VIM-1020451	2613	2615	rue		Hogan			
i663-VIM-1020401	2620	2622	rue		Hogan			
i663-VIM-1020447	2631	2635	rue		Hogan			
i663-VIM-1020446	2637	2637	rue		Hogan			
i663-VIM-1031665	3454	3454	avenue		Holton			
i663-VIM-1031663	3458	3458	avenue		Holton			
i663-VIM-1031649	3461	3461	avenue		Holton			
i663-VIM-1031650	3463	3463	avenue		Holton			
i663-VIM-1031662	3466	3466	avenue		Holton			
i663-VIM-1031651	3469	3469	avenue		Holton			
i663-VIM-1031661	3470	3470	avenue		Holton			
i663-VIM-1031652	3471	3471	avenue		Holton			
i663-VIM-1031660	3478	3478	avenue		Holton			
i663-VIM-1031653	3481	3481	avenue		Holton			
i663-VIM-1031659	3482	3482	avenue		Holton			
i663-VIM-1031658	3488	3488	avenue		Holton			
i663-VIM-1031654	3495	3495	avenue		Holton			
i663-VIM-1031655	3497	3497	avenue		Holton			
i663-VIM-1001740	1175	1177	avenue		Hope			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1001742	1179	1183	avenue		Hope			
i663-VIM-1001744	1185	1191	avenue		Hope			
i663-VIM-1000198	204	204	rue	de l'	Hôpital			
i663-VIM-1000221	222	224	rue	de l'	Hôpital			
i663-VIM-1000246	232	236	rue	de l'	Hôpital			
i663-VIM-1017511	973	977	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017510-001	979	981	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017509	983	985	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017507	987	989	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017506	991	993	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017505	995	997	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017504	999	1001	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017503	1003	1005	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017502	1007	1009	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017501	1011	1013	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017459	1050	1056	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-5000289	1060	1060	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-5000290	1064	1064	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017461	1070	1074	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017464	1088	1090	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017494	1089	1097	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017466	1096	1096	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017467	1100	1106	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017488	1239	1239	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017486	1243	1245	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017484	1247	1247	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017482	1251	1253	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-5029690	2022	2026	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1017476	2028	2032	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville			
i663-VIM-1044965	410	410	place		Jacques-Cartier			
i663-VIM-1044973	417	425	place		Jacques-Cartier			
i663-VIM-1044966	420	420	place		Jacques-Cartier			
i663-VIM-1044972	431	433	place		Jacques-Cartier			
i663-VIM-1044969	438	442	place		Jacques-Cartier			
i663-VIM-1044970	444	454	place		Jacques-Cartier			
i663-VIM-1044971	456	460	place		Jacques-Cartier			
i663-VIM-1031432-001	3070	3086	rue		Jean-Girard			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1015752	2371	2379	rue		Jean-Langlois			
i663-VIM-1015754	2381	2383	rue		Jean-Langlois			
i663-VIM-1000309	1074	1076	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000310	1078	1080	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000311	1082	1084	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000316	2020	2026	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000317	2028	2030	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000318	2032	2034	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000319	2038	2042	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000320	2044	2046	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000321	2048	2052	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000322	2054	2056	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000323	2058	2064	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000324	2066	2068	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000325	2070	2072	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000326	2074	2076	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000327	2078	2078	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000328	2080	2080	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000329	2082	2082	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000330	2086	2088	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1000331	2090	2092	rue		Jeanne-Mance			
i663-VIM-1018111	2028	2030	avenue		Joly			
i663-VIM-1001537-001	1770	1788	rue		Joseph-Manseau			
i663-VIM-1002747	154	160	rue		King			
i663-VIM-1029746	1304	1304	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029745	1312	1320	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1046018	1330	1344	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1046019	1330	1344	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1046020	1330	1344	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029721	1345	1349	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029743	1346	1348	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029742-001	1350	1384	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029725	1387	1389	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1027574	1451	1465	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029726	1451	1465	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029727	1451	1465	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029741	1454	1464	rue		La Fontaine			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1029728	1469	1473	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029740-001	1472	1482	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029739-001	1486	1496	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029730-001	1491	1503	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029730-002	1491	1503	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029738-001	1500	1508	rue		La Fontaine			
i663-VIM-5029927	1500	1508	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029732	1561	1563	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029733	1567	1569	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029737	1590	1596	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1029736-001	1652	1656	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1045829	2308	2312	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016230	2309	2311	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016232	2317	2321	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016234-001	2327	2327	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016236	2331	2333	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016238-001	2335	2337	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016240-001	2341	2343	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016242	2347	2351	rue		La Fontaine			
i663-VIM-5028894	2347	2351	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016282	2358	2362	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016280-001	2364	2374	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016278	2404	2406	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016276	2410	2412	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016246	2415	2415	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1015839	2420	2438	rue		La Fontaine			
i663-VIM-5024403	2420	2438	rue		La Fontaine			
i663-VIM-5024404	2420	2438	rue		La Fontaine			
i663-VIM-5024405	2420	2438	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016248	2421	2431	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016249	2435	2437	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016254	2509	2519	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016256	2521	2523	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016258-001	2525	2527	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016264	2526	2530	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1016260	2531	2537	rue		La Fontaine			
i663-VIM-1002068	1283	1289	rue		Labelle			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1046478	1815	1817	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1028582	1840	1844	avenue		Lalonde			
i663-VIM-5029852	1875	1875	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015664	2313	2317	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015649	2320	2322	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015663	2321	2323	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015650	2324	2326	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015662	2329	2331	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015651	2330	2330	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015652	2336	2338	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015661-001	2339	2341	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015653	2340	2340	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015654	2344	2344	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015655	2348	2348	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015659	2351	2355	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015656	2356	2356	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1015657	2360	2360	avenue		Lalonde			
i663-VIM-1001656-001	1001	1005	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-5029552-001	1001	1005	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-5029554-001	1001	1005	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1001658	1035	1039	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-5029557	1035	1039	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031277	1443	1445	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031276	2005	2005	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031256	2010	2010	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031258	2030	2030	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031274	2035	2035	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031271	2045	2045	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031260	2050	2052	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031269	2055	2055	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031262	2100	2100	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1031268	2115	2115	rue		Lambert-Closse			
i663-VIM-1019063	2100	2106	place		Larivière			
i663-VIM-5030143	2100	2106	place		Larivière			
i663-VIM-1019062	2101	2101	place		Larivière			
i663-VIM-1019061	2103	2105	place		Larivière			
i663-VIM-1019064	2108	2110	place		Larivière			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019060-001	2109	2115	place		Larivière			
i663-VIM-1019065	2112	2114	place		Larivière			
i663-VIM-1019066	2116	2118	place		Larivière			
i663-VIM-1019071-001	2345	2349	place		Larivière			
i663-VIM-1019067	2346	2348	place		Larivière			
i663-VIM-1019070-001	2351	2353	place		Larivière			
i663-VIM-1019068	2354	2356	place		Larivière			
i663-VIM-1019051	2235	2237	rue		Larivière			
i663-VIM-1019049	2259	2263	rue		Larivière			
i663-VIM-1019052	2314	2318	rue		Larivière			
i663-VIM-1019053	2320	2324	rue		Larivière			
i663-VIM-1019054	2330	2334	rue		Larivière			
i663-VIM-1019055-001	2336	2340	rue		Larivière			
i663-VIM-1019056-001	2344	2348	rue		Larivière			
i663-VIM-1019057	2352	2360	rue		Larivière			
i663-VIM-1019058	2362	2366	rue		Larivière			
i663-VIM-1019059	2562	2562	rue		Larivière			
i663-VIM-5002652	1555	1559	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018492	1556	1556	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018493	1562	1572	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018504	1563	1567	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018494	1576	1580	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018495	1584	1584	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018496	1590	1590	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018497	1596	1598	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018498	1600	1600	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018502	1609	1609	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018501	1613	1613	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1018499	1616	1616	avenue		Lartigue			
i663-VIM-5004713	2203	2203	avenue		Lartigue			
i663-VIM-1031900	3070	3070			Le Boulevard			
i663-VIM-1031902	3072	3072			Le Boulevard			
i663-VIM-1031934	3085	3085			Le Boulevard			
i663-VIM-1031933-001	3089	3089			Le Boulevard			
i663-VIM-1031933-002	3089	3089			Le Boulevard			
i663-VIM-1031932	3091	3091			Le Boulevard			
i663-VIM-1031929-001	3105	3105			Le Boulevard			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031929-002	3105	3105			Le Boulevard			
i663-VIM-1031928-001	3111	3111			Le Boulevard			
i663-VIM-1031927	3115	3115			Le Boulevard			
i663-VIM-1031925	3117	3117			Le Boulevard			
i663-VIM-1031923	3119	3119			Le Boulevard			
i663-VIM-1031906-001	3120	3120			Le Boulevard			
i663-VIM-1031920	3125	3125			Le Boulevard			
i663-VIM-1031908	3128	3128			Le Boulevard			
i663-VIM-1031913-001	3156	3156			Le Boulevard			
i663-VIM-1031914	3164	3164			Le Boulevard			
i663-VIM-1000171	350	352	rue		Le Moyne			
i663-VIM-1000173	356	356	rue		Le Moyne			
i663-VIM-1000175	360	360	rue		Le Moyne			
i663-VIM-1000176	366	366	rue		Le Moyne			
i663-VIM-1000177	370	376	rue		Le Moyne			
i663-VIM-1000180	386	386	rue		Le Moyne			
i663-VIM-1000182	390	390	rue		Le Moyne			
i663-VIM-1021204	2100	2100	rue		Lespérance			
i663-VIM-1021206	2122	2126	rue		Lespérance			
i663-VIM-1021208	2128	2132	rue		Lespérance			
i663-VIM-1021210	2134	2138	rue		Lespérance			
i663-VIM-1021212	2140	2144	rue		Lespérance			
i663-VIM-1021214	2146	2150	rue		Lespérance			
i663-VIM-1021216	2152	2162	rue		Lespérance			
i663-VIM-1021220	2190	2200	rue		Lespérance			
i663-VIM-1031428	1606	1630	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031424	1818	1822	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031369-001	1819	1823	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031371	1827	1827	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031373	1829	1831	avenue		Lincoln			
i663-VIM-8019329	1830	1832	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031381	1839	1839	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031382	1849	1849	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031385	2055	2055	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031419-001	2066	2070	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031400	2075	2075	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031417	2080	2080	avenue		Lincoln			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031415	2094	2094	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031401	2095	2095	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031411	2182	2182	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031410	2184	2184	avenue		Lincoln			
i663-VIM-1031408	2320	2330	avenue		Lincoln			
i663-VIM-5031884-001	1300	1308	rue		Logan			
i663-VIM-5031885	1300	1308	rue		Logan			
i663-VIM-1029747	1301	1315	rue		Logan			
i663-VIM-1018449	1310	1314	rue		Logan			
i663-VIM-1046871	1316	1320	rue		Logan			
i663-VIM-1029748	1317	1321	rue		Logan			
i663-VIM-1029749	1325	1337	rue		Logan			
i663-VIM-5029929	1325	1337	rue		Logan			
i663-VIM-1018448	1334	1344	rue		Logan			
i663-VIM-5031587	1334	1344	rue		Logan			
i663-VIM-1029750	1339	1343	rue		Logan			
i663-VIM-1018447	1350	1354	rue		Logan			
i663-VIM-1018446-001	1364	1364	rue		Logan			
i663-VIM-1018444	1376	1384	rue		Logan			
i663-VIM-1029755	1387	1389	rue		Logan			
i663-VIM-1018442	1450	1454	rue		Logan			
i663-VIM-1029754	1457	1463	rue		Logan			
i663-VIM-1018441-001	1458	1460	rue		Logan			
i663-VIM-1018440-001	1464	1466	rue		Logan			
i663-VIM-1018439	1470	1480	rue		Logan			
i663-VIM-1018438-001	1484	1490	rue		Logan			
i663-VIM-1029757	1495	1499	rue		Logan			
i663-VIM-1029759	1559	1567	rue		Logan			
i663-VIM-1018436	1564	1572	rue		Logan			
i663-VIM-1029760	1571	1579	rue		Logan			
i663-VIM-1018435	1576	1580	rue		Logan			
i663-VIM-1018434	1582	1586	rue		Logan			
i663-VIM-1029761	1585	1587	rue		Logan			
i663-VIM-1018433	1588	1596	rue		Logan			
i663-VIM-1029762	1591	1595	rue		Logan			
i663-VIM-1029763	1597	1601	rue		Logan			
i663-VIM-1029764	1651	1661	rue		Logan			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-5029930	1665	1671	rue		Logan			
i663-VIM-1029766-001	1673	1677	rue		Logan			
i663-VIM-1029768	1695	1695	rue		Logan			
i663-VIM-1046582	2309	2311	rue		Logan			
i663-VIM-1016296	2317	2327	rue		Logan			
i663-VIM-5029542	2317	2327	rue		Logan			
i663-VIM-5029543	2329	2333	rue		Logan			
i663-VIM-1016298	2335	2339	rue		Logan			
i663-VIM-1016300	2341	2345	rue		Logan			
i663-VIM-1016362	2346	2350	rue		Logan			
i663-VIM-1016302	2347	2347	rue		Logan			
i663-VIM-1016304	2353	2357	rue		Logan			
i663-VIM-1016306	2359	2363	rue		Logan			
i663-VIM-1016358-001	2362	2364	rue		Logan			
i663-VIM-1016308	2365	2367	rue		Logan			
i663-VIM-1016310	2371	2373	rue		Logan			
i663-VIM-1016356	2372	2374	rue		Logan			
i663-VIM-1047051	2378	2382	rue		Logan			
i663-VIM-1015678-002	2381	2385	rue		Logan			
i663-VIM-1016354	2384	2388	rue		Logan			
i663-VIM-1016352	2390	2394	rue		Logan			
i663-VIM-1016312	2401	2403	rue		Logan			
i663-VIM-1016314	2405	2409	rue		Logan			
i663-VIM-1016320	2437	2439	rue		Logan			
i663-VIM-1016328	2473	2477	rue		Logan			
i663-VIM-1016329	2479	2481	rue		Logan			
i663-VIM-1016331-002	2501	2509	rue		Logan			
i663-VIM-1016344-001	2502	2506	rue		Logan			
i663-VIM-1016342	2508	2510	rue		Logan			
i663-VIM-1016340	2512	2514	rue		Logan			
i663-VIM-1016333	2513	2515	rue		Logan			
i663-VIM-1016339	2516	2518	rue		Logan			
i663-VIM-1030626	1025	1025	rue		Lucien-L'Allier			
i663-VIM-1016928	717	719	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016926	721	723	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016920	735	739	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016918	741	745	rue		Lusignan			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1016916	747	749	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016914	751	753	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016912	757	759	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016878	758	758	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016880	760	760	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016909	765	767	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016886-001	766	766	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016888	770	770	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016906	771	773	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016890	772	772	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016892-001	776	780	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016905	777	779	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016894	784	786	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016896	788	790	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016898	794	796	rue		Lusignan			
i663-VIM-1016900	800	804	rue		Lusignan			
i663-VIM-1044847-017	85	85	chemin		Macdonald			
i663-VIM-1030850	1030	1030	rue		Mackay			
i663-VIM-1030851	1030	1030	rue		Mackay			
i663-VIM-1030815	1040	1042	rue		Mackay			
i663-VIM-1030810	1044	1046	rue		Mackay			
i663-VIM-1030808	1048	1054	rue		Mackay			
i663-VIM-1030798	1220	1226	rue		Mackay			
i663-VIM-1030751	1221	1223	rue		Mackay			
i663-VIM-1030753	1225	1229	rue		Mackay			
i663-VIM-1030796	1228	1230	rue		Mackay			
i663-VIM-1030794	1236	1236	rue		Mackay			
i663-VIM-1030792	1242	1244	rue		Mackay			
i663-VIM-1030790	1248	1250	rue		Mackay			
i663-VIM-1030788-001	1254	1254	rue		Mackay			
i663-VIM-1030786	1258	1262	rue		Mackay			
i663-VIM-1030756	1425	1425	rue		Mackay			
i663-VIM-1030778-001	2008	2010	rue		Mackay			
i663-VIM-1030777	2020	2020	rue		Mackay			
i663-VIM-1030775	2030	2030	rue		Mackay			
i663-VIM-1030772	2050	2052	rue		Mackay			
i663-VIM-1030771	2060	2060	rue		Mackay			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030769	2080	2090	rue		Mackay			
i663-VIM-1030767	2110	2110	rue		Mackay			
i663-VIM-1030766	2130	2130	rue		Mackay			
i663-VIM-1030758	2135	2135	rue		Mackay			
i663-VIM-1030765	2142	2144	rue		Mackay			
i663-VIM-1030759	2145	2145	rue		Mackay			
i663-VIM-1030760	2149	2149	rue		Mackay			
i663-VIM-1015793-001	2315	2317	rue		Magnan			
i663-VIM-1015791-001	2316	2318	rue		Magnan			
i663-VIM-1015795	2319	2321	rue		Magnan			
i663-VIM-1015790-001	2320	2322	rue		Magnan			
i663-VIM-1015797	2325	2327	rue		Magnan			
i663-VIM-1015788-001	2326	2332	rue		Magnan			
i663-VIM-1015799	2329	2331	rue		Magnan			
i663-VIM-1015800	2335	2341	rue		Magnan			
i663-VIM-2097662	2344	2346	rue		Magnan			
i663-VIM-1015783	2348	2348	rue		Magnan			
i663-VIM-5028909	2354	2364	rue		Magnan			
i663-VIM-1015802	2363	2365	rue		Magnan			
i663-VIM-5028915	2366	2368	rue		Magnan			
i663-VIM-1031278	2045	2047	rue		Mansfield			
i663-VIM-1019072	2312	2320	avenue		Marchand			
i663-VIM-1019079	2319	2321	avenue		Marchand			
i663-VIM-1019073	2326	2330	avenue		Marchand			
i663-VIM-1019074-001	2334	2338	avenue		Marchand			
i663-VIM-1019078	2339	2343	avenue		Marchand			
i663-VIM-1030466	354	368	rue		Marguerite-D'Youville			
i663-VIM-1002736-002	600	600	rue		Marguerite-D'Youville			
i663-VIM-1044943	405	411	rue		Marie-Morin			
i663-VIM-1044944	433	433	rue		Marie-Morin			
i663-VIM-1047643	1308	1312	rue		Martineau			
i663-VIM-1018508	1314	1318	rue		Martineau			
i663-VIM-1018507	1326	1334	rue		Martineau			
i663-VIM-1018505	1327	1327	rue		Martineau			
i663-VIM-1018506	1331	1331	rue		Martineau			
i663-VIM-1044606	366	366	rue		Mayor			
i663-VIM-1030511	105	105	rue		McGill			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002733	106	106	rue		McGill			
i663-VIM-1002732	110	110	rue		McGill			
i663-VIM-1002731	112	112	rue		McGill			
i663-VIM-1002730	116	116	rue		McGill			
i663-VIM-1002729	120	120	rue		McGill			
i663-VIM-1002728	122	124	rue		McGill			
i663-VIM-1002726	130	134	rue		McGill			
i663-VIM-1002727	130	134	rue		McGill			
i663-VIM-1002725	138	140	rue		McGill			
i663-VIM-1030512	351	355	rue		McGill			
i663-VIM-1002724	360	360	rue		McGill			Édifice du Grand-Tronc
i663-VIM-1002723	400	400	rue		McGill			
i663-VIM-1030513	401	409	rue		McGill			
i663-VIM-1002721	404	408	rue		McGill			
i663-VIM-1002720	412	414	rue		McGill			
i663-VIM-1002719	416	416	rue		McGill			
i663-VIM-1002716	420	426	rue		McGill			
i663-VIM-1002717	420	426	rue		McGill			
i663-VIM-1002718	420	426	rue		McGill			
i663-VIM-1030517	425	425	rue		McGill			
i663-VIM-1002715	430	432	rue		McGill			
i663-VIM-1030519	431	433	rue		McGill			
i663-VIM-1002714	436	438	rue		McGill			
i663-VIM-1030520	439	443	rue		McGill			
i663-VIM-1002710	460	464	rue		McGill			
i663-VIM-1002711	460	464	rue		McGill			
i663-VIM-1002709	468	470	rue		McGill			
i663-VIM-1002708	474	474	rue		McGill			
i663-VIM-1002707	478	478	rue		McGill			
i663-VIM-1002706	484	488	rue		McGill			
i663-VIM-1002929	484	488	rue		McGill			
i663-VIM-1030526	485	485	rue		McGill			
i663-VIM-1016755	500	510	rue		McGill			
i663-VIM-1031839	2001	2001	avenue		McGill College			
i663-VIM-1030338-001	3532	3534	avenue		McGregor			
i663-VIM-1030338-002	3532	3534	avenue		McGregor			
i663-VIM-1031298-003	3420	3420	rue		McTavish			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031296	3430	3438	rue		McTavish			
i663-VIM-1031297	3430	3438	rue		McTavish			
i663-VIM-1031295	3450	3452	rue		McTavish			
i663-VIM-1031191-001	3458	3600	rue		McTavish			
i663-VIM-1031294-001	3458	3600	rue		McTavish			
i663-VIM-1031294-002	3458	3600	rue		McTavish			
i663-VIM-1031291-001	3625	3633	rue		McTavish			
i663-VIM-1018881	2285	2289	rue		Messier			
i663-VIM-1018880	2291	2295	rue		Messier			
i663-VIM-1018878	2303	2307	rue		Messier			
i663-VIM-1046991	2443	2443	rue		Messier			
i663-VIM-1018877	2445	2447	rue		Messier			
i663-VIM-1018876	2449	2451	rue		Messier			
i663-VIM-1018873	2465	2467	rue		Messier			
i663-VIM-1018871-001	2479	2479	rue		Messier			
i663-VIM-1031267	1153	1155	rue		Metcalfe			
i663-VIM-1031263	1237	1237	rue		Metcalfe			
i663-VIM-1031261	1243	1245	rue		Metcalfe			
i663-VIM-1031251	2044	2044	rue		Metcalfe			
i663-VIM-1032981-016	900	900	rue		Mill			
i663-VIM-5025853-003	900	900	rue		Mill			
i663-VIM-5025853-008	900	900	rue		Mill			
i663-VIM-5032708-017	900	900	rue		Mill			
i663-VIM-1030367-001	1050	1050	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030785	1177	1179	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030787-001	1181	1181	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-5040486	1189	1193	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030375	1198	1198	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030376	1214	1230	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030377	1214	1230	rue	de la	Montagne			Académie Bourget
i663-VIM-1030795	1223	1229	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030797	1223	1229	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030799	1231	1233	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030378	1232	1234	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030386	2070	2080	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030387	2090	2130	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030388	2090	2130	rue	de la	Montagne			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030809	2105	2105	rue	de la	Montagne			Maison Anna-Maria-Morris
i663-VIM-1030811	2115	2125	rue	de la	Montagne			Maison Daniel-Stroud
i663-VIM-1030812	2135	2135	rue	de la	Montagne			Maison Louisa-A.-Boyer
i663-VIM-1030389	2138	2140	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030813	2151	2155	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030814	2175	2179	rue	de la	Montagne			Maison George-Wait
i663-VIM-1030816	3447	3447	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030393	3464	3464	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030394	3466	3466	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030395	3468	3468	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030396	3470	3470	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030397	3472	3472	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030398-001	3474	3474	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030399-001	3480	3484	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030985-001	3551	3551	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030985-002	3551	3551	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030818	3605	3605	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030403-001	3626	3626	rue	de la	Montagne			Maison Clara-J.-Gregg
i663-VIM-1030403-002	3626	3626	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030404	3630	3630	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030405	3640	3640	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030407-001	3664	3664	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030407-002	3664	3664	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1030408	3678	3680	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-8019330	3700	3700	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-8019331	3702	3702	rue	de la	Montagne			
i663-VIM-1045072-001	511	515	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032568	1171	1175	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032569	1177	1181	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032567-001	1185	1197	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032567-002	1185	1197	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032565	1217	1227	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032564	1231	1235	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032563	1237	1249	rue		Montcalm			
i663-VIM-5030026	1237	1249	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032562	1251	1255	rue		Montcalm			
i663-VIM-1046579	1259	1263	rue		Montcalm			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032560	1279	1281	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032558	1295	1295	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032494	1300	1310	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032557	1303	1309	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032497	1424	1436	rue		Montcalm			
i663-VIM-5001223	1424	1436	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032498	1438	1446	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032499	1450	1450	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032556	1451	1457	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032500	1460	1460	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032554	1463	1471	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032501	1466	1474	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032553-001	1473	1481	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032552	1485	1485	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032551	1561	1573	rue		Montcalm			
i663-VIM-5030023	1561	1573	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032502	1570	1574	rue		Montcalm			
i663-VIM-1046751	1576	1580	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032550	1577	1581	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032549	1585	1591	rue		Montcalm			
i663-VIM-5030022	1585	1591	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032548	1595	1599	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032547	1603	1607	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032508	1642	1654	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032509	1656	1666	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032542	1763	1769	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032541	1775	1781	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032540	1799	1799	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032539	1805	1807	rue		Montcalm			
i663-VIM-1046555	1824	1828	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032537	1825	1831	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032513	1834	1838	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032536	1837	1837	rue		Montcalm			
i663-VIM-1046535	1840	1840	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032514	1848	1848	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032533	1905	1913	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032532	1915	1919	rue		Montcalm			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032517	2018	2026	rue		Montcalm			
i663-VIM-5030077-001	2056	2066	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032529	2057	2057	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032528	2089	2095	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032527	2103	2103	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032526	2109	2109	rue		Montcalm			
i663-VIM-1032525	2115	2123	rue		Montcalm			
i663-VIM-1046025	2008	2010	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020828	2015	2015	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020827	2021	2023	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020567	2022	2024	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020569	2028	2034	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020823-001	2033	2035	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020571	2036	2038	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020573	2040	2044	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020820	2045	2045	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020575	2046	2054	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020818	2051	2055	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020577-001	2056	2058	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020816	2057	2059	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020579	2060	2064	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020814	2063	2067	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020813	2069	2071	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020811	2075	2077	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020583	2076	2076	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020809	2081	2087	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020585	2082	2084	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020587	2088	2092	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020589-001	2094	2098	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020591	2100	2102	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020593-001	2106	2110	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020595	2114	2118	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020599	2130	2132	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020601	2136	2138	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020605	2148	2154	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020791	2149	2153	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020787	2163	2169	rue		Montgomery			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1020610	2182	2184	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020612-001	2262	2264	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020776	2265	2265	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020615-001	2268	2270	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020616	2274	2276	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020772	2275	2283	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020618	2280	2282	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020769-001	2291	2295	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020766	2297	2299	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020765	2303	2307	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020763	2309	2311	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020630	2322	2326	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020759	2323	2327	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020632	2328	2332	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020757	2329	2333	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020634	2334	2334	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020755	2335	2343	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020636	2340	2342	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020638	2346	2348	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020753-001	2347	2351	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020640-001	2352	2356	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020751	2353	2357	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020641-001	2358	2364	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020749	2359	2363	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020747-001	2365	2369	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020745-001	2371	2373	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020645	2372	2376	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020743	2377	2381	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020650	2390	2394	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020737	2395	2397	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020735	2401	2407	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020731	2515	2525	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020653	2518	2522	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020655	2524	2526	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020729	2527	2531	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020658	2530	2532	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020727	2533	2537	rue		Montgomery			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1020660	2534	2540	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020725	2539	2541	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020662	2542	2544	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020724	2545	2549	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020664	2548	2550	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020723-001	2551	2555	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020666	2554	2558	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020720-001	2557	2559	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020668	2562	2564	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020719-001	2563	2567	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020670-001	2566	2568	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020718	2569	2575	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020716	2577	2579	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020702	2627	2631	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020700	2633	2633	rue		Montgomery			
i663-VIM-1020696	2645	2647	rue		Montgomery			
i663-VIM-1030527	3415	3415	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030525	3419	3419	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030479	3437	3437	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030477	3439	3439	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030412	3440	3440	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030475	3441	3441	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030473	3443	3443	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030471	3445	3445	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030414-001	3454	3456	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030414-002	3454	3456	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030465-001	3467	3467	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030443-001	3501	3501	avenue	du	Musée			Maison Joseph-Marcelin-Wilson
i663-VIM-1030432-001	3614	3618	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030432-002	3614	3618	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030442-001	3617	3617	avenue	du	Musée			Maison Herbert-Molson
i663-VIM-1030442-002	3617	3617	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030433-001	3636	3636	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030433-002	3636	3636	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030441-001	3637	3641	avenue	du	Musée			Maisons Olive-M. et George-W.-Grier

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030441-002	3637	3641	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030440-001	3655	3661	avenue	du	Musée			Maisons Olive-M. et George-W.-Grier
i663-VIM-1030435	3660	3660	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030436	3680	3682	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030439-001	3685	3685	avenue	du	Musée			Maison Rodolphe-Forget
i663-VIM-1030439-002	3685	3685	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030437	3686	3686	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030438-001	3698	3698	avenue	du	Musée			
i663-VIM-5029559-002	3698	3698	avenue	du	Musée			
i663-VIM-1030464	105	105	rue		Normand			
i663-VIM-1044862	4	4	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044864	20	28	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044865	32	36	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044866	100	100	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044891	155	155	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044868	160	160	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044869	174	176	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044892	275	275	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044872	280	290	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044873	300	304	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044874	320	320	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044876	340	348	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044877	350	350	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044878	356	362	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044879	400	406	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044893	425	425	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044894	433	433	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044895	435	443	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044882	452	452	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044883	456	462	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044897	1217	1217	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1018729-001	1500	1670	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1018724	1806	2000	rue		Notre-Dame	Est		
i663-VIM-1044888	7	9	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044887	11	21	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044860	22	26	rue		Notre-Dame	Ouest		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044941	22	26	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044886	29	35	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044859	30	34	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044885	37	39	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044858	38	42	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044857	46	50	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044856	54	56	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044855	60	60	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044854	70	70	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044853	78	82	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044852	84	88	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044851	100	100	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044850-001	116	116	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044850-002	116	116	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044850-003	116	116	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044850-004	116	116	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1044850-005	116	116	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030541	200	212	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030589	203	209	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030587	211	215	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030543	214	222	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030585	221	229	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030545	230	230	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030584	231	233	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030582	235	243	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1000248	260	266	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030559	284	288	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030565	358	362	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030567	366	368	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030568	372	396	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030578	381	383	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030574	387	395	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1030569	400	400	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1033193	647	651	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1002934	698	704	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1033207	1525	1535	rue		Notre-Dame	Ouest		
i663-VIM-1033208	1539	1551	rue		Notre-Dame	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1015646	2240	2242	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015647	2244	2246	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1047076	2248	2250	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1047077	2252	2254	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1047078	2256	2258	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1047079-001	2260	2262	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1047080	2264	2266	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015760	2315	2315	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015762	2325	2329	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015763	2331	2341	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015765	2343	2347	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015767	2349	2351	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015769	2355	2359	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015771	2363	2373	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015773-001	2375	2379	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015758	2376	2386	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1015775	2381	2391	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1047113	2388	2396	rue		Olivier-Robert			
i663-VIM-1018109	15	25	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018107	151	163	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018106	167	169	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018072	300	306	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018102	305	307	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018073	308	312	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018101	311	311	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018074	314	318	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018099	317	317	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018076	320	330	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018079	320	330	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018097	323	325	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018095-001	329	329	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018095-002	329	329	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018093-001	335	335	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018093-002	335	335	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018083-001	336	344	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018088	339	349	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1018091	339	349	rue		Ontario	Est		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032774	403	415	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032775	529	535	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032776	529	535	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032777-001	539	541	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032778	543	547	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032779	551	551	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032781-001	809	813	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032782	815	815	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032783	823	823	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032784	851	853	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032785-001	857	861	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032786	865	867	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032787	875	875	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032812-001	910	916	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032812-002	910	916	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032810	1016	1022	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032809	1028	1036	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032808	1100	1108	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032794-001	1203	1209	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032805	1212	1216	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1047936	1212	1216	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-5035024	1221	1223	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032804	1250	1260	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032796	1251	1255	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032803-001	1262	1268	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1032800	1285	1289	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029651	1309	1311	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1046305	1313	1319	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029652	1321	1327	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029718	1324	1330	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1046076	1329	1331	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029717	1332	1336	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029653	1335	1341	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029654	1343	1349	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029715	1350	1352	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029714	1354	1358	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029656	1357	1359	rue		Ontario	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1029713	1360	1362	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029657	1361	1367	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029712	1364	1366	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029711	1368	1374	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029710	1376	1382	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029707	1468	1474	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029660	1471	1495	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029706	1478	1480	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029705	1484	1486	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029704	1488	1494	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029703	1498	1498	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029661	1551	1551	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029662	1557	1567	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029664	1603	1603	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029668	1801	1815	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029669	1821	1825	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029692	1834	1840	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029671	1835	1843	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029672	1845	1851	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1045822	1870	1874	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029673	1871	1873	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029689	1878	1882	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029688	1886	1892	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029675	1889	1905	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1029677	1959	1969	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1016217	2180	2190	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1016215	2200	2210	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021230	2267	2271	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1046564	2275	2277	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021232-001	2281	2293	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021234	2295	2297	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1016204	2300	2308	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021236-001	2301	2307	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021236-002	2301	2307	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021238	2309	2311	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1016202	2310	2314	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021240	2313	2315	rue		Ontario	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1016200	2316	2322	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1016198	2324	2328	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1016196	2330	2334	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021244	2335	2337	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021246	2341	2345	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021247	2355	2361	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021252	2455	2457	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021259	2529	2531	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1016184	2534	2544	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021263	2551	2553	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021269	2575	2577	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021280	2651	2661	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021281	2651	2661	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021283	2663	2667	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021285	2669	2679	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021289	2701	2707	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021291	2709	2713	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021293	2715	2725	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021295	2727	2743	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021297-001	2751	2773	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021297-002	2751	2773	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021299	2775	2779	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021303	2787	2791	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021305	2793	2797	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021307	2801	2803	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021309	2805	2809	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021311	2811	2815	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021312	2817	2817	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021315	2823	2827	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021317	2829	2833	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021318-001	2835	2837	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021323	2863	2875	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021325	2863	2875	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021327	2877	2881	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021329	2883	2887	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021331	2889	2893	rue		Ontario	Est		
i663-VIM-1021333	2915	2915	rue		Ontario	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044569	51	67	rue		Ontario	Ouest		
i663-VIM-1044570-001	87	87	rue		Ontario	Ouest		
i663-VIM-1030521		6	place		Ontario			
i663-VIM-5031484	731	735	rue		Ottawa			
i663-VIM-1003015	745	745	rue		Ottawa			
i663-VIM-1030827	1370	1372	avenue		Overdale			
i663-VIM-1030828	1374	1376	avenue		Overdale			
i663-VIM-1030830	1380	1382	avenue		Overdale			
i663-VIM-1030832	1384	1384	avenue		Overdale			
i663-VIM-1030834	1388	1398	avenue		Overdale			
i663-VIM-5043085	1388	1398	avenue		Overdale			
i663-VIM-5043087	1388	1398	avenue		Overdale			
i663-VIM-8019340	1395	1401	avenue		Overdale			Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine
i663-VIM-1030842	1410	1414	avenue		Overdale			
i663-VIM-1030846	1440	1442	avenue		Overdale			
i663-VIM-1030848	1444	1446	avenue		Overdale			
i663-VIM-1030849	1454	1456	avenue		Overdale			
i663-VIM-1018221	1209	1221	rue		Panet			
i663-VIM-1018220	1229	1231	rue		Panet			
i663-VIM-1018219	1249	1255	rue		Panet			
i663-VIM-1018218	1257	1263	rue		Panet			
i663-VIM-5030804	1258	1262	rue		Panet			
i663-VIM-1018193	1264	1268	rue		Panet			
i663-VIM-1018194	1270	1274	rue		Panet			
i663-VIM-1018195	1276	1280	rue		Panet			
i663-VIM-1018196-001	1282	1292	rue		Panet			
i663-VIM-5036704-001	1282	1292	rue		Panet			
i663-VIM-1018197	1294	1296	rue		Panet			
i663-VIM-1018216	1295	1299	rue		Panet			
i663-VIM-1018201	1476	1486	rue		Panet			
i663-VIM-1018202	1556	1566	rue		Panet			
i663-VIM-1018215	1565	1571	rue		Panet			
i663-VIM-1018203	1568	1580	rue		Panet			
i663-VIM-1018214-001	1575	1583	rue		Panet			
i663-VIM-1018204	1584	1588	rue		Panet			
i663-VIM-1018213-001	1585	1593	rue		Panet			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018205	1594	1596	rue		Panet			
i663-VIM-1018212-002	1597	1601	rue		Panet			
i663-VIM-5030801-002	1597	1601	rue		Panet			
i663-VIM-1018206	1600	1604	rue		Panet			
i663-VIM-1018207	1608	1612	rue		Panet			
i663-VIM-1018211	1609	1609	rue		Panet			
i663-VIM-1047617	1616	1620	rue		Panet			
i663-VIM-1018208	1622	1634	rue		Panet			
i663-VIM-1018210	1623	1627	rue		Panet			
i663-VIM-1018209	1636	1640	rue		Panet			
i663-VIM-1029751	1650	1652	rue		Panet			
i663-VIM-1027480	1651	1657	rue		Panet			
i663-VIM-1027376	1656	1664	rue		Panet			
i663-VIM-1046458	1661	1661	rue		Panet			
i663-VIM-1046026	1667	1667	rue		Panet			
i663-VIM-1045938	1682	1684	rue		Panet			
i663-VIM-1027471	1713	1723	rue		Panet			
i663-VIM-5039945	1758	1766	rue		Panet			
i663-VIM-5039946	1758	1766	rue		Panet			
i663-VIM-1027384-001	1830	1830	rue		Panet			
i663-VIM-1027466	1835	1839	rue		Panet			
i663-VIM-1027464	1843	1847	rue		Panet			
i663-VIM-1046728	1849	1853	rue		Panet			
i663-VIM-1027462	1857	1865	rue		Panet			
i663-VIM-1027386-001	1908	1908	rue		Panet			
i663-VIM-1027455	1909	1919	rue		Panet			
i663-VIM-1027453	1923	1927	rue		Panet			
i663-VIM-5006000	1929	1933	rue		Panet			
i663-VIM-1046763	1935	1939	rue		Panet			
i663-VIM-1027390	1952	1956	rue		Panet			
i663-VIM-1027393	2014	2018	rue		Panet			
i663-VIM-1027451	2015	2019	rue		Panet			
i663-VIM-1027395	2032	2032	rue		Panet			
i663-VIM-1027397	2040	2048	rue		Panet			
i663-VIM-1027399	2050	2054	rue		Panet			
i663-VIM-1027404	2062	2064	rue		Panet			
i663-VIM-1027414	2202	2202	rue		Panet			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1027416	2214	2224	rue		Panet			
i663-VIM-5029776	2214	2224	rue		Panet			
i663-VIM-1027445	2215	2227	rue		Panet			
i663-VIM-1027418	2226	2230	rue		Panet			
i663-VIM-1027443	2231	2235	rue		Panet			
i663-VIM-1046830	2237	2241	rue		Panet			
i663-VIM-1027441	2243	2247	rue		Panet			
i663-VIM-1027439	2249	2257	rue		Panet			
i663-VIM-1027421	2256	2266	rue		Panet			
i663-VIM-1027437	2259	2263	rue		Panet			
i663-VIM-1027435	2265	2275	rue		Panet			
i663-VIM-1027423	2268	2278	rue		Panet			
i663-VIM-1027433	2277	2279	rue		Panet			
i663-VIM-1027425	2280	2286	rue		Panet			
i663-VIM-1027427	2282	2290	rue		Panet			
i663-VIM-1027429	2292	2298	rue		Panet			
i663-VIM-1027431	2294	2302	rue		Panet			
i663-VIM-1018192	1212	1212	rue		Panet			
i663-VIM-1018321	1551	1559	avenue		Papineau			
i663-VIM-1018319	1640	1640	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027740	1650	1650	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027742	1654	1654	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027744	1660	1660	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027746	1670	1670	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027794	1800	1808	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028580	1835	1847	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028579	1849	1859	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028578	1861	1867	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028575	1925	1929	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027799	1930	1930	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028574	1933	1935	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028572	1967	1977	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027801-002	2070	2080	avenue		Papineau			
i663-VIM-5003445	2194	2198	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027814	2200	2204	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027817	2250	2250	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028553	2251	2251	avenue		Papineau			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1028552	2259	2261	avenue		Papineau			
i663-VIM-1028549	2265	2265	avenue		Papineau			
i663-VIM-1027869	2270	2270	avenue		Papineau			
i663-VIM-1002449-003	4040	4040	avenue	du	Parc			
i663-VIM-1002449-009	4040	4040	avenue	du	Parc			
i663-VIM-8018463	4480	4480	avenue	du	Parc			
i663-VIM-1032189	1	1	place		Parkside			
i663-VIM-1032174	2	2	place		Parkside			
i663-VIM-1032188	3	3	place		Parkside			
i663-VIM-1032175	4	4	place		Parkside			
i663-VIM-1032187	5	5	place		Parkside			
i663-VIM-1032176	6	6	place		Parkside			
i663-VIM-1032186	7	7	place		Parkside			
i663-VIM-1032177	8	8	place		Parkside			
i663-VIM-1032185	9	9	place		Parkside			
i663-VIM-1032178	10	10	place		Parkside			
i663-VIM-1032184	11	11	place		Parkside			
i663-VIM-1032179	12	12	place		Parkside			
i663-VIM-1032180	14	14	place		Parkside			
i663-VIM-1032183	15	15	place		Parkside			
i663-VIM-1032181	16	16	place		Parkside			
i663-VIM-1032182	17	17	place		Parkside			
i663-VIM-1015543	1680	1682	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015544	1686	1688	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015545	1692	1694	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015546	1698	1700	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015547	1704	1706	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015548	1710	1712	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015549-001	1716	1718	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015550	1722	1724	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015551	1728	1730	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015555	1854	1864	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015556	1866	1876	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015557	1878	1888	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015558	1890	1900	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015559	1902	1912	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015560	1902	1912	rue		Parthenais			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1015561	1914	1924	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015562-001	1960	1960	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015567	1961	1963	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015566	1967	1969	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015565	1973	1975	rue		Parthenais			
i663-VIM-1015564	1979	1981	rue		Parthenais			
i663-VIM-1046784	1985	1987	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018832-001	2017	2121	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018831-001	2151	2159	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018776	2214	2220	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018827	2245	2245	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018777	2260	2260	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018790-001	2368	2370	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018791	2372	2382	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018792	2384	2394	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018793	2398	2402	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018794	2406	2412	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018795	2414	2428	rue		Parthenais			
i663-VIM-5029551	2414	2428	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018796	2430	2434	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018822	2435	2443	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018797	2436	2440	rue		Parthenais			
i663-VIM-1018799	2462	2464	rue		Parthenais			
i663-VIM-1031126-001	1160	1170	rue		Peel			
i663-VIM-1032136-001	1191	1191	rue		Peel			Vespasiennes du square Dorchester
i663-VIM-1031136	1200	1206	rue		Peel			
i663-VIM-1031137	1210	1212	rue		Peel			
i663-VIM-1031140	1220	1224	rue		Peel			
i663-VIM-1031142	1228	1230	rue		Peel			
i663-VIM-1031146	1420	1422	rue		Peel			
i663-VIM-1031150	1430	1434	rue		Peel			
i663-VIM-1031154	1446	1448	rue		Peel			
i663-VIM-1031156	1450	1478	rue		Peel			
i663-VIM-1046219	1455	1555	rue		Peel			Hôtel Mont-Royal
i663-VIM-1031238	2017	2019	rue		Peel			
i663-VIM-1031236	2021	2021	rue		Peel			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031226	3417	3419	rue		Peel			
i663-VIM-1031225-001	3421	3421	rue		Peel			
i663-VIM-1031225-002	3421	3421	rue		Peel			
i663-VIM-1031224-001	3425	3425	rue		Peel			
i663-VIM-1031223	3429	3429	rue		Peel			
i663-VIM-1031222	3433	3433	rue		Peel			
i663-VIM-1031220	3437	3437	rue		Peel			
i663-VIM-1031218-001	3441	3441	rue		Peel			
i663-VIM-1031218-002	3441	3441	rue		Peel			
i663-VIM-1031217-001	3445	3445	rue		Peel			
i663-VIM-1031217-002	3445	3445	rue		Peel			
i663-VIM-1031215	3449	3449	rue		Peel			
i663-VIM-1031211-001	3459	3459	rue		Peel			
i663-VIM-1031209-001	3463	3463	rue		Peel			
i663-VIM-1031207	3467	3467	rue		Peel			
i663-VIM-1031205	3471	3471	rue		Peel			
i663-VIM-1031203	3475	3475	rue		Peel			
i663-VIM-1031201	3479	3479	rue		Peel			
i663-VIM-1031174	3482	3484	rue		Peel			
i663-VIM-5030752	3482	3484	rue		Peel			
i663-VIM-1031195	3483	3483	rue		Peel			
i663-VIM-1031197	3483	3483	rue		Peel			
i663-VIM-1031199-001	3483	3483	rue		Peel			
i663-VIM-1031200-001	3483	3483	rue		Peel			
i663-VIM-1031193	3501	3501	rue		Peel			
i663-VIM-1031306-003	3644	3690	rue		Peel			
i663-VIM-1031306-005	3644	3690	rue		Peel			
i663-VIM-1031184-001	3647	3647	rue		Peel			
i663-VIM-1031184-002	3647	3647	rue		Peel			
i663-VIM-1031178-002	3661	3737	rue		Peel			
i663-VIM-1031178-003	3661	3737	rue		Peel			
i663-VIM-1031178-004	3661	3737	rue		Peel			Maison Hugessen
i663-VIM-1031178-005	3661	3737	rue		Peel			
i663-VIM-1031178-006	3661	3737	rue		Peel			
i663-VIM-1031180	3661	3737	rue		Peel			
i663-VIM-1031182	3661	3737	rue		Peel			
i663-VIM-1031638	3710	3714	rue		Peel			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031178-007	3724	3724	rue		Peel			Maison Duggan
i663-VIM-1030730	1172	1176	place		Phillips			
i663-VIM-1030732	1178	1184	place		Phillips			
i663-VIM-1030736	1187	1197	place		Phillips			
i663-VIM-1031676	3015	3015	chemin		Picquet			
i663-VIM-1001953	1412	1418	rue		Pierce			
i663-VIM-1001955	1419	1441	rue		Pierce			
i663-VIM-1002485-001	455	551	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002486	455	551	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002488	455	551	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002490	455	551	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002492	455	551	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002494-001	455	551	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002496-001	455	551	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002485-002	475	475	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002481-001	687	835	avenue	des	Pins	Ouest		Hôpital Royal-Victoria
i663-VIM-1002481-002	687	835	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002481-003	687	835	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002481-004	687	835	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002481-007	687	835	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002479-001	1025	1025	avenue	des	Pins	Ouest		Pavillon Allan Memorial de l'hôpital Royal-Victoria
i663-VIM-1002479-002	1025	1025	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002479-004	1025	1025	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1031636-001	1110	1130	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1031636-002	1110	1130	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1031636-003	1110	1130	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1031640-001	1140	1140	avenue	des	Pins	Ouest		Maison Arthur-Hamilton
i663-VIM-1031640-002	1140	1140	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002498	1266	1266	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002500	1270	1280	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002508	1290	1290	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002511	1300	1300	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002468	1305	1305	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002466	1311	1311	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002464-001	1371	1371	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002513-001	1374	1380	avenue	des	Pins	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002513-002	1374	1380	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002461-001	1415	1415	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002519	1418	1418	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002523	1420	1420	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002576	1475	1475	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002532-001	1512	1512	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002534	1516	1516	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002536	1520	1520	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002538	1524	1524	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002540	1528	1528	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002541	1532	1532	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002542	1534	1534	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002437-003	1547	1597	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002437-005	1547	1597	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002437-006	1547	1597	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002437-007	1547	1597	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002437-017	1547	1597	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002543	1548	1550	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002544-001	1548	1550	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002544-002	1548	1550	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002545	1554	1554	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002547	1558	1558	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002443-001	1559	1567	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002443-002	1559	1567	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002549	1562	1562	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002551	1566	1566	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002440	1569	1569	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002553	1570	1572	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002556	1582	1582	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002558	1590	1592	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002560	1596	1598	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002562	1600	1600	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002564	1604	1604	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002567	1610	1610	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002568	1614	1614	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1002572	1624	1624	avenue	des	Pins	Ouest		
i663-VIM-1044911	750	750	côte	de la	Place-d'Armes			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018252	1171	1173	rue		Plessis			
i663-VIM-1018251	1175	1183	rue		Plessis			
i663-VIM-1018250	1185	1189	rue		Plessis			
i663-VIM-1018249	1191	1195	rue		Plessis			
i663-VIM-1018248	1199	1207	rue		Plessis			
i663-VIM-5030789	1199	1207	rue		Plessis			
i663-VIM-5030799	1200	1212	rue		Plessis			
i663-VIM-1018247	1211	1221	rue		Plessis			
i663-VIM-5030791	1211	1221	rue		Plessis			
i663-VIM-5030792	1211	1221	rue		Plessis			
i663-VIM-5030794	1211	1221	rue		Plessis			
i663-VIM-1018225	1214	1222	rue		Plessis			
i663-VIM-1018246	1223	1233	rue		Plessis			
i663-VIM-5030795	1223	1233	rue		Plessis			
i663-VIM-5030796	1223	1233	rue		Plessis			
i663-VIM-5030797	1223	1233	rue		Plessis			
i663-VIM-1018226	1224	1234	rue		Plessis			
i663-VIM-1018227-001	1242	1248	rue		Plessis			
i663-VIM-1018228	1252	1254	rue		Plessis			
i663-VIM-1018229	1256	1260	rue		Plessis			
i663-VIM-1046765	1264	1268	rue		Plessis			
i663-VIM-1018230	1270	1278	rue		Plessis			
i663-VIM-5005052	1282	1286	rue		Plessis			
i663-VIM-1018231	1288	1292	rue		Plessis			
i663-VIM-1018245	1415	1415	rue		Plessis			
i663-VIM-1018244	1423	1429	rue		Plessis			
i663-VIM-1018243	1433	1437	rue		Plessis			
i663-VIM-1018242	1439	1451	rue		Plessis			
i663-VIM-1018241	1453	1461	rue		Plessis			
i663-VIM-1046160	1467	1471	rue		Plessis			
i663-VIM-1046001	1560	1562	rue		Plessis			
i663-VIM-1046897	1576	1584	rue		Plessis			
i663-VIM-1018233	1586	1596	rue		Plessis			
i663-VIM-1018234-001	1600	1610	rue		Plessis			
i663-VIM-1018235-001	1616	1616	rue		Plessis			
i663-VIM-1018236	1622	1622	rue		Plessis			
i663-VIM-1018237	1631	1631	rue		Plessis			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1027592	1651	1659	rue		Plessis			
i663-VIM-1027488	1656	1656	rue		Plessis			
i663-VIM-1027486	1662	1664	rue		Plessis			
i663-VIM-1027590	1665	1667	rue		Plessis			
i663-VIM-1027490	1668	1678	rue		Plessis			
i663-VIM-1027588	1671	1675	rue		Plessis			
i663-VIM-1046768	1679	1683	rue		Plessis			
i663-VIM-5027707	1680	1690	rue		Plessis			
i663-VIM-1027586-001	1685	1687	rue		Plessis			
i663-VIM-1027584	1693	1693	rue		Plessis			
i663-VIM-1027582	1701	1707	rue		Plessis			
i663-VIM-1027492	1706	1706	rue		Plessis			
i663-VIM-5029767-001	1711	1717	rue		Plessis			
i663-VIM-1027494	1712	1714	rue		Plessis			
i663-VIM-1027496	1716	1716	rue		Plessis			
i663-VIM-1027578	1723	1727	rue		Plessis			
i663-VIM-1027498	1724	1732	rue		Plessis			
i663-VIM-1027576	1733	1741	rue		Plessis			
i663-VIM-1027500	1820	1830	rue		Plessis			
i663-VIM-1027572	1829	1829	rue		Plessis			
i663-VIM-1046822	1834	1842	rue		Plessis			
i663-VIM-1027568	1839	1839	rue		Plessis			
i663-VIM-1027502	1842	1848	rue		Plessis			
i663-VIM-1027504	1852	1852	rue		Plessis			
i663-VIM-1027508-001	1864	1870	rue		Plessis			
i663-VIM-1027510	1874	1880	rue		Plessis			
i663-VIM-1027512	1888	1894	rue		Plessis			
i663-VIM-1027563	1891	1901	rue		Plessis			
i663-VIM-1027514	1900	1908	rue		Plessis			
i663-VIM-1027561-002	1905	1917	rue		Plessis			
i663-VIM-1027559	1921	1929	rue		Plessis			
i663-VIM-1027557	1931	1935	rue		Plessis			
i663-VIM-1027556	1941	1943	rue		Plessis			
i663-VIM-1027554	1945	1955	rue		Plessis			
i663-VIM-1027552	2075	2075	rue		Plessis			
i663-VIM-1027520	2084	2096	rue		Plessis			
i663-VIM-1027522	2098	2100	rue		Plessis			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1046044	2106	2108	rue		Plessis			
i663-VIM-1027524	2112	2124	rue		Plessis			
i663-VIM-1027526	2128	2140	rue		Plessis			
i663-VIM-1027528	2144	2144	rue		Plessis			
i663-VIM-1027530-001	2156	2164	rue		Plessis			
i663-VIM-1027532-001	2170	2170	rue		Plessis			
i663-VIM-1027536	2202	2214	rue		Plessis			
i663-VIM-5029770	2202	2214	rue		Plessis			
i663-VIM-1027539	2216	2222	rue		Plessis			
i663-VIM-1046412	2224	2228	rue		Plessis			
i663-VIM-1027541	2230	2234	rue		Plessis			
i663-VIM-1027543-001	2236	2240	rue		Plessis			
i663-VIM-1027545	2250	2250	rue		Plessis			
i663-VIM-1027547-001	2260	2264	rue		Plessis			
i663-VIM-1027549-001	2266	2268	rue		Plessis			
i663-VIM-1000016	118	118	rue	du	Port			
i663-VIM-1000014	131	131	rue	du	Port			
i663-VIM-1015911	543	545	rue		Poupart			
i663-VIM-1015804	568	578	rue		Poupart			
i663-VIM-5004969	568	578	rue		Poupart			
i663-VIM-5029539	1411	1413	rue		Poupart			
i663-VIM-1015808	1414	1416	rue		Poupart			
i663-VIM-1015810	1424	1440	rue		Poupart			
i663-VIM-5033064	1424	1440	rue		Poupart			
i663-VIM-5033065	1424	1440	rue		Poupart			
i663-VIM-5033066	1424	1440	rue		Poupart			
i663-VIM-1015908	1427	1429	rue		Poupart			
i663-VIM-5004718	1460	1460	rue		Poupart			
i663-VIM-1015812	1554	1566	rue		Poupart			
i663-VIM-1015816	1610	1612	rue		Poupart			
i663-VIM-1015818-001	1616	1618	rue		Poupart			
i663-VIM-1015819	1622	1628	rue		Poupart			
i663-VIM-1015905	1633	1637	rue		Poupart			
i663-VIM-1015826	1674	1678	rue		Poupart			
i663-VIM-1015828	1680	1686	rue		Poupart			
i663-VIM-1015830	1688	1692	rue		Poupart			
i663-VIM-1015832-001	1694	1704	rue		Poupart			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1015835-001	1720	1734	rue		Poupart			
i663-VIM-1015896	1737	1741	rue		Poupart			
i663-VIM-5024406	1738	1748	rue		Poupart			
i663-VIM-5024407-001	1738	1748	rue		Poupart			
i663-VIM-1015894	1743	1759	rue		Poupart			
i663-VIM-1016268	1743	1759	rue		Poupart			
i663-VIM-1015892	1801	1805	rue		Poupart			
i663-VIM-1015841	1808	1814	rue		Poupart			
i663-VIM-1015890-001	1809	1815	rue		Poupart			
i663-VIM-1015843	1818	1822	rue		Poupart			
i663-VIM-1015888	1819	1825	rue		Poupart			
i663-VIM-1015845	1826	1828	rue		Poupart			
i663-VIM-1015886	1829	1835	rue		Poupart			
i663-VIM-1015847	1832	1834	rue		Poupart			
i663-VIM-1047318	1837	1841	rue		Poupart			
i663-VIM-1015884	1843	1847	rue		Poupart			
i663-VIM-1015882	1849	1851	rue		Poupart			
i663-VIM-1015853	1850	1854	rue		Poupart			
i663-VIM-1015880	1855	1857	rue		Poupart			
i663-VIM-1015856	1856	1866	rue		Poupart			
i663-VIM-1015878	1861	1863	rue		Poupart			
i663-VIM-1015876	1867	1869	rue		Poupart			
i663-VIM-1015858	1868	1882	rue		Poupart			
i663-VIM-1015874	1873	1875	rue		Poupart			
i663-VIM-1015862	1894	1904	rue		Poupart			
i663-VIM-1015864	1906	1916	rue		Poupart			
i663-VIM-5030088	1906	1916	rue		Poupart			
i663-VIM-1015870	1935	1947	rue		Poupart			
i663-VIM-1015868	1955	1961	rue		Poupart			
i663-VIM-1015866	1960	1960	rue		Poupart			
i663-VIM-1044571	137	137	avenue	du	Président-Kennedy			
i663-VIM-1044586-001	141	201	avenue	du	Président-Kennedy			
i663-VIM-1044586-002	141	201	avenue	du	Président-Kennedy			
i663-VIM-1044586-003	141	201	avenue	du	Président-Kennedy			
i663-VIM-1003079	15	27	rue		Prince			
i663-VIM-1002773	64	64	rue		Prince			
i663-VIM-1002757-001	87	87	rue		Prince			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002766	267	271	rue		Prince			
i663-VIM-1002765	275	279	rue		Prince			
i663-VIM-1019018	2241	2245	avenue		Prince-George			
i663-VIM-1019017	2244	2260	avenue		Prince-George			
i663-VIM-5030144	2244	2260	avenue		Prince-George			
i663-VIM-1047232	2247	2251	avenue		Prince-George			
i663-VIM-1047233	2253	2257	avenue		Prince-George			
i663-VIM-1047382	2259	2263	avenue		Prince-George			
i663-VIM-1015777-001	2348	2358	rue		Provençale			
i663-VIM-1002754	8	24	rue		Queen			
i663-VIM-1002760	254	254	rue		Queen			
i663-VIM-1002762	270	270	rue		Queen			
i663-VIM-1002763	278	278	rue		Queen			
i663-VIM-1004207	7	7	chemin		Ramezay			
i663-VIM-1030505	415	417	rue	des	Récollets			
i663-VIM-1002337	23	23	place		Redpath			
i663-VIM-1002355	24	24	place		Redpath			
i663-VIM-1002339	25	25	place		Redpath			
i663-VIM-1002353	26	26	place		Redpath			
i663-VIM-1002340	27	27	place		Redpath			
i663-VIM-1002352	28	28	place		Redpath			
i663-VIM-1002342	29	29	place		Redpath			
i663-VIM-1002350	30	30	place		Redpath			
i663-VIM-1002344	31	31	place		Redpath			
i663-VIM-1002349	32	32	place		Redpath			
i663-VIM-1002346	33	33	place		Redpath			
i663-VIM-1002348	34	34	place		Redpath			
i663-VIM-1002114	3415	3421	rue		Redpath			
i663-VIM-8018142	3423	3423	rue		Redpath			
i663-VIM-1002383	3425	3425	rue		Redpath			
i663-VIM-1002358	3431	3431	rue		Redpath			
i663-VIM-1002357	3437	3437	rue		Redpath			
i663-VIM-1002334	3445	3445	rue		Redpath			
i663-VIM-5045279	3655	3655	rue		Redpath			Maison Herbert Yuile
i663-VIM-5045280	3705	3705	rue		Redpath			
i663-VIM-1002360	1	1	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002381	2	2	rue		Redpath-Court			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002362	3	3	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002380	4	4	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002364	5	5	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002377	6	6	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002366	7	7	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002376	8	8	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002368	9	9	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002373	10	10	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002369	11	11	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002371	12	12	rue		Redpath-Court			
i663-VIM-1002581	1210	1210	rue		Redpath-Crescent			Maison Edmund Graves Meredith Cape
i663-VIM-5003886	1212	1212	rue		Redpath-Crescent			Maison Edmund Graves Meredith Cape
i663-VIM-1002582	1242	1242	rue		Redpath-Crescent			Maison Charles Edward Deakin
i663-VIM-1002629	1245	1245	rue		Redpath-Crescent			Maison William R. Grattan Holt
i663-VIM-1002583	1260	1260	rue		Redpath-Crescent			Maison Herbert Meredith Marler
i663-VIM-1002584	1266	1266	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002585	1272	1272	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002623	1285	1285	rue		Redpath-Crescent			Maison William H. Chase
i663-VIM-1002621	1291	1291	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002586	1296	1296	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002619	1297	1297	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002631	1300	1300	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002617	1305	1305	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002615	1309	1309	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002646	1328	1328	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002644	1334	1334	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002643	1336	1336	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002595-001	1345	1345	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002449-022	1369	1369	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002594	1369	1369	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002593	1389	1389	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002587	1410	1410	rue		Redpath-Crescent			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002588	1414	1414	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002592	1444	1444	rue		Redpath-Crescent			
i663-VIM-1002123	1	1	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002124	2	2	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002126	3	3	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002128	4	4	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002130	5	5	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002132	6	6	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002134	7	7	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002136	8	8	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002138	9	9	rue		Redpath-Row			
i663-VIM-1002449-002	1194	1260	chemin		Remembrance			
i663-VIM-1002449-014	1194	1260	chemin		Remembrance			
i663-VIM-1002449-008	1260	1260	chemin		Remembrance			
i663-VIM-1017923	60	66	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1017942	65	65	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045086-001	416	424	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045086-002	416	424	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-5029481	416	424	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045085	434	434	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045084-001	506	506	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045037	550	572	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045083-001	840	890	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045083-002	840	890	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045082	900	902	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1045081	908	936	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1018631	1351	1355	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1018637	1383	1393	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1018656	1869	1885	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1018682	2013	2025	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-5031916	2013	2025	boulevard		René-Lévesque	Est		
i663-VIM-1032089	454	460	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001704	1395	1395	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001703	1425	1425	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001688-001	1825	1825	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001688-002	1825	1825	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001686	1831	1831	boulevard		René-Lévesque	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1001683-002	1849	1849	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001680-001	1863	1863	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001679	1869	1869	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001676-001	1923	1923	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001538-001	1980	1980	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001538-002	1980	1980	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001540	2080	2080	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001542	2188	2190	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001544	2196	2198	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001550	2214	2214	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1001552	2222	2222	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-1031082-003	2255	2255	boulevard		René-Lévesque	Ouest		
i663-VIM-5025853-001	205	205	rue		Riverside			
i663-VIM-5025853-002	205	205	rue		Riverside			
i663-VIM-5032708-010	227	227	rue		Riverside			Ancienne station de pompage riverside
i663-VIM-1002778-001	297	297	boulevard		Robert-Bourassa			
i663-VIM-1002777	351	351	boulevard		Robert-Bourassa			
i663-VIM-1031941	1243	1257	boulevard		Robert-Bourassa			
i663-VIM-1032726	919	929	rue		Robin			
i663-VIM-5001408	931	941	rue		Robin			
i663-VIM-1032543	1207	1207	rue		Robin			
i663-VIM-1032544	1207	1207	rue		Robin			
i663-VIM-1032728	1226	1226	rue		Robin			
i663-VIM-1032725	1251	1259	rue		Robin			
i663-VIM-1032724	1261	1271	rue		Robin			
i663-VIM-1032723	1275	1279	rue		Robin			
i663-VIM-1032722	1281	1285	rue		Robin			
i663-VIM-1032173	1	1	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032158	2	2	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032172	3	3	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032160	4	4	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032171	5	5	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032162	6	6	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032170	7	7	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032164	8	8	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032169	9	9	rue		Rockledge Court			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032166	10	10	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032168	11	11	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1032167	12	12	rue		Rockledge Court			
i663-VIM-1021551	2204	2204	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021549	2210	2210	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021547	2214	2214	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021545	2220	2220	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021543	2224	2224	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021371	2351	2355	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021373	2357	2361	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021375	2363	2367	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021377	2369	2373	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021379	2375	2379	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021541	2400	2408	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021539	2410	2418	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021537	2420	2432	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021535	2434	2438	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021381	2443	2447	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021531	2444	2448	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021383	2449	2453	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021529-001	2450	2454	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021526	2456	2460	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021385	2459	2461	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021525	2462	2466	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021387	2465	2467	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021522	2468	2482	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021389	2471	2473	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021391-001	2477	2479	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021393	2481	2491	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021520	2484	2486	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021518	2488	2490	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021516	2492	2494	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021514	2496	2498	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021397	2507	2509	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021399	2513	2515	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021511	2526	2538	rue	de	Rouen			
i663-VIM-5030131	2526	2538	rue	de	Rouen			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1021407-001	2551	2559	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021505	2574	2590	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021503	2650	2652	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021413	2657	2661	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021415	2665	2669	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021417	2671	2675	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021419-001	2677	2681	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021422	2689	2693	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021424-001	2695	2699	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021426	2741	2745	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021490	2750	2756	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021428	2751	2753	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021430	2755	2759	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021486	2768	2772	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021440	2785	2789	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021482	2786	2788	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021468	2842	2846	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1021462	2882	2892	rue	de	Rouen			
i663-VIM-1045079	836	838	rue		Roulier			
i663-VIM-1045076	848	850	rue		Roulier			
i663-VIM-1045075	852	854	rue		Roulier			
i663-VIM-1045074	856	858	rue		Roulier			
i663-VIM-1044739	355	355	place		Royale			
i663-VIM-1044741	360	360	place		Royale			
i663-VIM-1044740	370	370	place		Royale			
i663-VIM-1000004	1061	1061	rue		Saint-Alexandre			
i663-VIM-1000006	1085	1085	rue		Saint-Alexandre			
i663-VIM-1000007-001	1097	1097	rue		Saint-Alexandre			
i663-VIM-1000009	1101	1101	rue		Saint-Alexandre			
i663-VIM-1000011	1407	1407	rue		Saint-Alexandre			
i663-VIM-1000015	1449	1461	rue		Saint-Alexandre			
i663-VIM-1030357	470	470	rue		Saint-Alexis			
i663-VIM-1030557	474	474	rue		Saint-Alexis			
i663-VIM-1044844	160	170	rue		Saint-Amable			
i663-VIM-1044964	160	170	rue		Saint-Amable			
i663-VIM-1045054	975	989	rue		Saint-André			
i663-VIM-5029479	975	989	rue		Saint-André			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1045053	991	993	rue		Saint-André			
i663-VIM-1045052	1001	1005	rue		Saint-André			
i663-VIM-1045051	1007	1013	rue		Saint-André			
i663-VIM-1045050	1009	1017	rue		Saint-André			
i663-VIM-1045049	1019	1023	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002445	1196	1200	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002446	1204	1208	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032277	1207	1207	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002447	1210	1214	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002448	1216	1220	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002450	1224	1228	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002451	1230	1234	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002452	1236	1240	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032274	1245	1245	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002454	1256	1260	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002455	1262	1266	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002457	1268	1272	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032272	1271	1275	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032271	1285	1285	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032268	1551	1553	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032267	1557	1563	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032266	1565	1567	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002460	1566	1572	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032265	1569	1575	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002462	1576	1578	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032264	1579	1583	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002463	1582	1584	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032263	1585	1587	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002465	1588	1592	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032262	1591	1591	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002467	1596	1600	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032260	1601	1603	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002469	1604	1604	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032259	1607	1609	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002470-001	1610	1612	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032258	1615	1615	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002471	1616	1618	rue		Saint-André			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002472	1622	1624	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002473	1628	1630	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002474	1632	1638	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002475	1640	1644	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002476	1646	1648	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002478	1652	1654	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002480	1658	1660	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002482	1664	1666	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002484	1670	1672	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002487	1676	1680	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002489	1682	1686	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002493	1750	1760	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032257	1751	1759	rue		Saint-André			
i663-VIM-5030124	1751	1759	rue		Saint-André			
i663-VIM-5001409	1761	1771	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002495	1770	1780	rue		Saint-André			
i663-VIM-5030155	1770	1780	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032254	1775	1781	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032256	1775	1781	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002497	1782	1790	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032253-001	1785	1789	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032253-002	1785	1789	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002499	1792	1796	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002501	1800	1812	rue		Saint-André			
i663-VIM-5030152	1800	1812	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032251	1807	1809	rue		Saint-André			
i663-VIM-1032250	1811	1815	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002502	1816	1818	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002580	1819	1821	rue		Saint-André			
i663-VIM-1046074	1820	1822	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002578	1823	1839	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002503	1826	1828	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002504	1832	1834	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002577	1841	1843	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002574	1849	1857	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002575	1849	1857	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002506-001	1860	1862	rue		Saint-André			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002573	1861	1863	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002571	1865	1869	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002507	1870	1870	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002509	2002	2002	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002510	2010	2020	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002569	2017	2019	rue		Saint-André			
i663-VIM-1046021	2022	2026	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002566	2023	2031	rue		Saint-André			
i663-VIM-1046024	2028	2032	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002565	2035	2041	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002563-001	2045	2047	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002561-001	2051	2053	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002516	2052	2052	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002518	2056	2058	rue		Saint-André			
i663-VIM-1045900	2057	2059	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002520	2060	2062	rue		Saint-André			
i663-VIM-1045899	2061	2063	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002522	2064	2064	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002524	2068	2068	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002525	2072	2072	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002526-001	2076	2076	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002527	2080	2080	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002528	2084	2086	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002529	2088	2090	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002531	2092	2094	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002533	2096	2098	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002535	2100	2102	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002537	2104	2106	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002539	2108	2114	rue		Saint-André			
i663-VIM-1002548	2141	2151	rue		Saint-André			
i663-VIM-5030150	2141	2151	rue		Saint-André			
i663-VIM-1044917	318	332	rue		Saint-Antoine	Est		
i663-VIM-1044918	338	338	rue		Saint-Antoine	Est		
i663-VIM-1044920	434	444	rue		Saint-Antoine	Est		
i663-VIM-1044922-001	700	99999	rue		Saint-Antoine	Est		
i663-VIM-1044394	1	7	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1044487	11	17	rue		Saint-Antoine	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044914	44	54	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1044486	51	59	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1044485	61	81	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1044484-001	115	301	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1030673	250	300	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1030674	250	300	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1045320	250	300	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1047104-001	360	360	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1030604	455	455	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1035962	1000	1000	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1035980	1300	1304	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1035982	1306	1308	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1035988	1330	1330	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-8019332	1314	1316	rue		Saint-Antoine	Ouest		
i663-VIM-1002441	1211	1215	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002285	1212	1212	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002439	1217	1221	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002286	1220	1220	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002438	1223	1227	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002287	1230	1234	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002427	1231	1247	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002290	1592	1592	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002291	1594	1594	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002419	1597	1597	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002417	1603	1605	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002415	1609	1611	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002292	1610	1624	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002413	1613	1615	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002293-001	1628	1628	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002407	1635	1637	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002295	1638	1638	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002406	1641	1643	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002296	1642	1642	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002405	1645	1647	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002297	1648	1650	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002404-001	1649	1653	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002298	1654	1656	rue		Saint-Christophe			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1047206	1658	1662	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002401	1663	1667	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1047207	1664	1668	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002400	1671	1673	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002300	1672	1672	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002398	1675	1677	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002301	1684	1690	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002302	1692	1694	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002303	1698	1700	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002304	1704	1706	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002306	1710	1710	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002307	1716	1720	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002309	1722	1724	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002311	1728	1728	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002313	1732	1732	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002315	1740	1740	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002317	1744	1746	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002396	1759	1767	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002321	1762	1764	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002323	1768	1770	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002395	1769	1775	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002324	1772	1774	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002393-001	1781	1791	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002330	1792	1792	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002391	1795	1797	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002333	1796	1796	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002389	1803	1811	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002336	1806	1806	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002338	1814	1822	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002387	1815	1819	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002384	1839	1839	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002341	2012	2014	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002382	2015	2017	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002379-001	2019	2023	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002378	2031	2033	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002375	2039	2045	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002374	2049	2055	rue		Saint-Christophe			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002351	2054	2056	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002372	2059	2065	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002354-001	2060	2060	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002365	2101	2107	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002363	2109	2117	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1002361	2121	2121	rue		Saint-Christophe			
i663-VIM-1044831	401	405	rue		Saint-Claude			
i663-VIM-1044976	411	423	rue		Saint-Claude			
i663-VIM-1045009	1019	1029	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045010	1019	1029	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045011	1031	1037	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045012	1039	1047	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045013	1051	1061	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045014-001	1063	1073	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045015	1063	1073	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045016	1075	1079	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045017	1081	1087	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045018-001	1093	1099	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045019	1105	1109	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1045020	1111	1117	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017696	1184	1186	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017703	1208	1214	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017705	1228	1232	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017707	1238	1246	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017709	1250	1266	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002013	1567	1567	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002014	1575	1577	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002015	1579	1585	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002016	1587	1589	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017722	1590	1596	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002017	1593	1597	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002018	1599	1603	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002019	1605	1609	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002020	1611	1615	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002022	1621	1625	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002024	1635	1639	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002025	1641	1643	rue		Saint-Denis			

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002026	1647	1653	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002027	1655	1665	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017728	1658	1660	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017730	1666	1668	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002028	1669	1671	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017732	1670	1672	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017736	1674	1682	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002030	1679	1681	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002031-001	1693	1693	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002032	1699	1701	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017738	1700	1706	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002033	1703	1707	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002034	1709	1721	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017740	1710	1714	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017742	1720	1726	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002035	1723	1727	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002036	1731	1733	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017744	1732	1736	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002037	1735	1739	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017745	1738	1738	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002038	1741	1745	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002039	1749	1751	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002041	1763	1769	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002042	1763	1769	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002043	1773	1781	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017751	2006	2006	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017753	2010	2010	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002044	2015	2025	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017755	2018	2020	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017757	2024	2024	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017759-001	2028	2030	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002045	2031	2037	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017761	2036	2044	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002046	2039	2043	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002047	2045	2049	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017763	2048	2050	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002048	2051	2055	rue		Saint-Denis			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1017765	2054	2056	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002049	2057	2061	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017767	2060	2070	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002050	2063	2067	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002051	2069	2073	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002052	2075	2079	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002053	2081	2085	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002054	2087	2091	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002057	2093	2097	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1002058	2099	2103	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017827	2100	2100	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017769	2110	2114	rue		Saint-Denis			
i663-VIM-1017823	337	341	terrasse		Saint-Denis			
i663-VIM-1017825	343	347	terrasse		Saint-Denis			
i663-VIM-1017821	354	356	terrasse		Saint-Denis			
i663-VIM-1017819	358	360	terrasse		Saint-Denis			
i663-VIM-1017323	1072	1074	rue		Saint-Dominique			
i663-VIM-1017329	1602	1610	rue		Saint-Dominique			
i663-VIM-1017280	1612	1620	rue		Saint-Dominique			
i663-VIM-1017336	2012	2012	rue		Saint-Dominique			
i663-VIM-8019325	2101	2141	rue		Saint-Dominique			
i663-VIM-1017995	1	19	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017997	55	57	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017999	59	61	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017947	60	62	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018001	67	69	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018003	71	75	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018005	77	79	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018010	89	103	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017950	90	94	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017953	100	110	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017959	176	182	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018016	179	189	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018018	209	209	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017965	216	218	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017967	222	222	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017968	222	222	rue		Sainte-Catherine	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1017971	250	256	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018023	251	253	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018026	255	259	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017973	260	262	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018028	263	269	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017975	264	266	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017977	272	278	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017979	280	294	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017711-001	311	375	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1017993	360	360	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032852	430	430	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032853	500	500	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032854	502	510	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032855	550	562	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032856	570	580	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032889	901	925	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032861	914	916	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032862	922	928	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032888	929	935	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032863	930	930	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032864	934	936	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032865	1002	1018	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032866	1100	1100	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032884	1111	1115	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032879	1201	1211	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032878	1213	1219	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032877	1223	1225	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032875	1271	1273	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1032874-001	1272	1278	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018510	1307	1309	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018616	1310	1316	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018511	1311	1313	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018512	1315	1317	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018513	1319	1323	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018612	1324	1326	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018514	1327	1331	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018515	1331	1333	rue		Sainte-Catherine	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018609	1332	1334	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018516	1335	1335	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018607	1336	1340	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018604	1350	1358	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018517	1351	1351	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018519	1359	1361	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018520	1365	1369	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018521	1371	1373	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018522	1377	1381	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018523	1385	1387	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018524	1389	1389	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-5065222	1450	1456	rue		Sainte-Catherine	Est		Bureau de poste
i663-VIM-1032851-003	1455	1455	rue		Sainte-Catherine	Est		Église Saint-Jacques (clocher et transept sud)
i663-VIM-1018526	1459	1469	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018527	1471	1473	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018528	1475	1479	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018529	1481	1495	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018581	1650	1656	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018579	1660	1668	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018577	1672	1682	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018534	1673	1675	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018535	1677	1679	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-5024306	1684	1694	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018538	1693	1703	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018575-001	1698	1700	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018573-001	1800	1812	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018571	1818	1832	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018566	1846	1852	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1018564	1870	1876	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016436	2131	2145	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016533-001	2200	2222	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016455	2275	2277	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016457	2281	2281	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016530	2320	2340	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016462	2375	2385	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016528-001	2380	2380	rue		Sainte-Catherine	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1016464	2389	2391	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016466	2393	2395	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1045939	2400	2402	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-5033255-001	2401	2403	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016468	2405	2411	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-5042949	2405	2411	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016470	2413	2415	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016471	2417	2421	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016473	2423	2425	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016475	2427	2429	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016482	2451	2451	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016485	2455	2459	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016488	2467	2469	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016492	2503	2511	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016512-001	2514	2514	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016494	2515	2521	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016496	2523	2533	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016510	2550	2552	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1016508	2554	2556	rue		Sainte-Catherine	Est		
i663-VIM-1044425	1	9	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044563	11	23	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044541	262	264	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044542	268	270	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044544	280	282	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044545	286	288	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044546	292	294	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044547	372	372	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044553	391	391	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044550	393	405	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044551	393	405	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044552	393	405	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031937	450	474	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031939	482	488	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032075	537	537	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032072	539	539	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032070	585	585	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1030740	620	630	rue		Sainte-Catherine	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032068-001	625	635	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031942	670	670	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032066	677	677	rue		Sainte-Catherine	Ouest		Restaurant L'Île-de-France
i663-VIM-8019339	682	684	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031950-001	698	698	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031950-002	698	698	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031952	700	700	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031956	712	724	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031958	728	770	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032059	775	777	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031964	896	904	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031967	950	950	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031971	960	960	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031973	962	962	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031975	966	966	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031977	970	972	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031979	974	980	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031981	974	980	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032056	977	977	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031983	1000	1022	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1031985	1100	1100	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032043	1101	1117	rue		Sainte-Catherine	Ouest		Édifice Drummond
i663-VIM-1031986	1112	1118	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032041	1119	1127	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032037	1133	1133	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032035	1171	1179	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032032	1181	1181	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032000	1186	1188	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032026	1199	1199	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032024	1205	1205	rue		Sainte-Catherine	Ouest		Banque Merchant's Bank of Canada
i663-VIM-1032009	1220	1224	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032023	1221	1221	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032020	1223	1243	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032011	1226	1226	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032018	1245	1245	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1032016	1251	1263	rue		Sainte-Catherine	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032013	1254	1256	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001797	1300	1300	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001799	1304	1314	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001947	1307	1307	rue		Sainte-Catherine	Ouest		Magasin Ogilvy
i663-VIM-1001810	1370	1386	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001943	1371	1375	rue		Sainte-Catherine	Ouest		Banque Eastern Townships Bank
i663-VIM-1001941	1383	1389	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001811	1388	1400	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001940	1391	1397	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001814	1420	1420	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001816	1430	1434	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001939	1439	1439	rue		Sainte-Catherine	Ouest		Église St James the Apostle
i663-VIM-1001826	1494	1512	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001934	1607	1615	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001933	1617	1625	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001932	1627	1629	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001931	1631	1639	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001930	1645	1651	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001929	1653	1657	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001832	1800	1818	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001834	1800	1818	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001837	1800	1818	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001839	1800	1818	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001924	1801	1809	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001922	1815	1817	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001921	1819	1821	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001920	1823	1825	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001841	1824	1824	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001919	1827	1831	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001844	1830	1832	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001845	1834	1836	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001847	1842	1844	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001917	1845	1853	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001850	1846	1848	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001851	1850	1854	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001916	1861	1871	rue		Sainte-Catherine	Ouest		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1001856	1866	1866	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001915	1901	1901	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001914	1905	1907	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001913	1909	1911	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001912	1915	1919	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001867	1920	1946	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001906	2051	2071	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001905	2077	2101	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001904	2107	2111	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001903	2121	2127	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001886	2162	2164	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001887	2170	2176	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001888-001	2170	2176	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001889	2178	2180	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001890	2186	2186	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1001894	2330	2330	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1044548	463	463	rue		Sainte-Catherine	Ouest		
i663-VIM-1017570	1189	1199	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017568	1201	1203	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017566	1205	1207	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017564	1209	1211	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017533	1212	1218	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017562	1213	1215	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017560	1217	1221	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017535	1222	1228	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017559	1223	1227	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017558	1229	1233	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017556	1235	1239	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017554	1241	1245	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017552	1247	1251	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017550	1253	1257	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1017543	1410	1416	rue		Sainte-Élisabeth			
i663-VIM-1030503	426	426	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030501	430	432	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030468	433	433	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030480	434	438	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030478	440	440	rue		Sainte-Hélène			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030476-001	442	446	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030476-002	442	446	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030470	445	445	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030472	447	449	rue		Sainte-Hélène			
i663-VIM-1030474	450	450	rue		Sainte-Hélène			London Assurance Building
i663-VIM-1000169	420	420	rue		Saint-Éloi			
i663-VIM-1018622	1307	1313	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-5030238	1315	1327	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018624	1329	1331	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018625	1333	1335	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018626	1337	1339	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018627	1341	1343	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018629	1345	1345	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1047023	1477	1483	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018317-001	1664	1672	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018316	1669	1671	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1018315	1677	1685	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-5030351	1677	1685	rue		Sainte-Rose			
i663-VIM-1046373	94	94	rue		Sainte-Thérèse			Entrepôt de la Compagnie du Nord-Ouest
i663-VIM-1044959	104	110	rue		Sainte-Thérèse			
i663-VIM-1000037	356	360	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1000225	408	410	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1000228	422	424	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1000229	430	434	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1000219	436	440	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1044932	439	447	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1044931	449	457	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1044930	459	477	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1000234	480	480	rue		Saint-François-Xavier			
i663-VIM-1044815	415	415	rue		Saint-Gabriel			
i663-VIM-1044955	420	430	rue		Saint-Gabriel			
i663-VIM-1044956	442	442	rue		Saint-Gabriel			
i663-VIM-1044957	444	448	rue		Saint-Gabriel			
i663-VIM-1002797	404	404	rue		Saint-Henri			
i663-VIM-1045047	1009	1009	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1045046	1013	1017	rue		Saint-Hubert			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1045045	1019	1025	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1045043-001	1027	1029	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1045042	1031	1033	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1045041	1035	1035	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1045040	1037	1039	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1045039	1043	1043	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1045038	1047	1047	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002077	1192	1196	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002283	1195	1199	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-5031840	1195	1199	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002078	1198	1206	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002079	1198	1206	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002282	1201	1203	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002281	1205	1207	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002080	1210	1212	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002081	1216	1216	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002082	1220	1224	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002277	1221	1221	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002276-001	1227	1229	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002083	1228	1230	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002275	1233	1235	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002085	1236	1238	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002274	1241	1243	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002273	1245	1247	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002267	1607	1611	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002093-001	1616	1620	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002095-001	1616	1620	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002266	1617	1617	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002265	1619	1621	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002264	1623	1627	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002097	1626	1626	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002263	1629	1631	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002262	1633	1637	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002261-001	1639	1643	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002099	1640	1640	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002260-001	1647	1649	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002259	1651	1655	rue		Saint-Hubert			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002258	1659	1659	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002257	1663	1667	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002256	1669	1673	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002255	1675	1679	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002252	1683	1683	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002250	1705	1707	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002249	1711	1713	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002248	1717	1719	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002247	1721	1723	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002246	1727	1729	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002245	1733	1735	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002244	1741	1743	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002243	1745	1749	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002241	1757	1761	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002240	1765	1767	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002156-001	1775	1777	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002155	1781	1785	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002154	1787	1791	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002153	1793	1797	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002105	2006	2006	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002107	2010	2012	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002152	2011	2017	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-5030159	2011	2017	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002109	2016	2018	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002111	2020	2024	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002113	2026	2030	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002151	2027	2029	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002150	2031	2033	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002115	2034	2036	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002149	2035	2045	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002117	2040	2044	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002119	2046	2050	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002147	2047	2049	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002121	2052	2056	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002146	2053	2055	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002122	2058	2062	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002145	2059	2061	rue		Saint-Hubert			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002143	2063	2065	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002141	2069	2071	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002127	2070	2072	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002139	2073	2075	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002129	2074	2076	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002131	2078	2082	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002133	2084	2086	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1002135	2090	2098	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-5030156	2090	2098	rue		Saint-Hubert			
i663-VIM-1044910	7	21	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1044902	10	12	rue		Saint-Jacques			Immeuble Thémis
i663-VIM-1044905	33	59	rue		Saint-Jacques			Édifice de la Life Association of Scotland
i663-VIM-1044906	33	59	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1044907	33	59	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1044908	33	59	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1044900	50	54	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1044899	60	60	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1044903	105	155	rue		Saint-Jacques			Banque de Montréal
i663-VIM-1044904	105	155	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030667-001	200	200	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030667-002	200	200	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030635	210	212	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030669	215	221	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030670	225	225	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030672	225	225	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030633	240	240	rue		Saint-Jacques			Édifice de la Guardian Fire and Life
i663-VIM-1030632	244	244	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030676	249	251	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030680	255	255	rue		Saint-Jacques			Édifice de la Hanson Brothers
i663-VIM-1030682	261	261	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030631	262	266	rue		Saint-Jacques			Édifice de la Banque-d'Épargne
i663-VIM-1030684	265	265	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030628-001	272	288	rue		Saint-Jacques			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030628-002	272	288	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030688	355	355	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030625	360	360	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030623	380	384	rue		Saint-Jacques			Magasin-entrepôt Joseph-Tiffin
i663-VIM-1030621	388	390	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030619	394	402	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030617	406	410	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1030705	437	437	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1035953-001	1015	1035	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1035937	1381	1383	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1035935	1385	1387	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1035933	1391	1393	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1035931	1397	1399	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1035929	1405	1407	rue		Saint-Jacques			
i663-VIM-1000241	451	451	rue		Saint-Jean			
i663-VIM-1030333	464	464	rue		Saint-Jean			
i663-VIM-1044952	411	425	rue		Saint-Jean-Baptiste			
i663-VIM-1044812	401	405	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044951	407	407	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044949-001	480	480	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044889	510	510	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044395	904	906	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044396	908	914	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017220	1001	1003	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017223	1005	1005	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044400	1008	1012	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017224	1009	1011	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017227	1013	1015	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044401	1014	1016	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017230	1025	1027	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017233	1029	1029	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044404	1060	1066	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017237	1061	1063	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1047323	1065	1065	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044405	1068	1072	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044406	1074	1084	boulevard		Saint-Laurent			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044407	1086	1088	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044409	1100	1102	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044410	1106	1108	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044411	1110	1116	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044413	1162	1164	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044414	1170	1182	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017251	1203	1207	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017257	1219	1221	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017259	1223	1225	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044423	1230	1230	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044426	1410	1412	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017263	1411	1417	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044427	1416	1420	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017265	1421	1427	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017274	1579	1587	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017276	1591	1591	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017278	1599	1605	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017288	1615	1617	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017289	1619	1621	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044433	2000	2012	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017294	2001	2003	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017296	2011	2019	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044434	2014	2022	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017298	2023	2025	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044435	2024	2030	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017300	2027	2029	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044436	2032	2038	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044437	2040	2046	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044438	2050	2050	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017306	2071	2075	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1047060	2095	2101	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017308	2109	2111	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017310	2115	2121	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017312	2115	2121	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1017315	2123	2125	boulevard		Saint-Laurent			
i663-VIM-1044988	414	418	rue		Saint-Louis			
i663-VIM-1044996	433	435	rue		Saint-Louis			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044989	442	450	rue		Saint-Louis			
i663-VIM-1044990	456	456	rue		Saint-Louis			
i663-VIM-1044991	464	494	rue		Saint-Louis			
i663-VIM-1030931	1167	1171	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030932	1173	1177	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030933	1179	1179	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030934	1185	1185	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030935	1189	1193	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030936	1195	1197	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030937	1201	1203	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030938-001	1205	1205	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030939	1209	1209	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030973	1226	1226	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030972	1228	1230	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030971	1236	1236	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030941	1237	1237	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030970-001	1240	1242	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030942	1241	1241	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030943	1245	1245	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030944	1251	1251	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030969	1254	1254	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030946	1255	1255	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030947	1267	1267	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030968	1408	1408	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030967	1412	1412	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030966	1416	1418	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030948	1419	1419	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030949	1423	1423	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030950	1427	1427	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030951	1431	1431	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030952	1435	1435	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030953	1439	1439	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030954	1441	1443	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030955	1445	1445	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030964	1456	1456	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030963	1464	1464	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030956-001	2005	2005	rue		Saint-Marc			The Catholic Centre

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1030958	2155	2155	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-1030959	2205	2257	rue		Saint-Marc			
i663-VIM-8019328	1168	1170	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030891	1172	1172	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030892	1176	1176	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030893	1180	1180	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030894-001	1182	1184	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030895	1186	1186	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030896	1190	1190	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030897	1194	1194	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030898	1198	1198	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030899-001	1210	1210	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1046870	1211	1215	rue		Saint-Mathieu			Couvent des Soeurs Grises
i663-VIM-1030900-001	1212	1212	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030901-001	1216	1216	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030902	1220	1220	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030903	1224	1226	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030904	1228	1228	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030905	1232	1232	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030906-001	1250	1250	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030906-002	1250	1250	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030907	1256	1256	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030908	1258	1260	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030909	1262	1262	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030929	1439	1439	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030928	1441	1443	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030912	1444	1444	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030913	1448	1448	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030914	1452	1454	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030917	2080	2080	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030918	2100	2100	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030919	2126	2130	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030920	2140	2150	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030921	2140	2150	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1030922	2160	2160	rue		Saint-Mathieu			
i663-VIM-1002791-001	699	699	rue		Saint-Maurice			
i663-VIM-1002795	740	740	rue		Saint-Maurice			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1000240	410	410	rue		Saint-Nicolas			
i663-VIM-1000237	417	417	rue		Saint-Nicolas			Magasin-entrepôt Edwin-Atwater
i663-VIM-1000238	423	425	rue		Saint-Nicolas			
i663-VIM-1018136	61	125	rue		Saint-Norbert			
i663-VIM-1018138	61	125	rue		Saint-Norbert			
i663-VIM-1044768	20	22	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044813	21	29	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044769	24	24	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044770	28	30	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044771	36	40	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044814	37	39	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044818	83	85	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044772	84	84	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044773	88	88	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044775	98	98	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044776	100	100	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044777	104	110	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044819	105	105	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044820	111	115	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044779	114	114	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044781	130	130	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044783	138	138	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044821	153	155	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044785	154	158	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044822	161	163	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044823	165	169	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044824	177	183	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044826	189	189	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044786	250	250	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044827	251	259	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044788	262	264	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044974	265	271	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044789	266	272	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044829	273	277	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044830	281	295	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044832	339	349	rue		Saint-Paul	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044833-001	353	363	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044833-002	353	363	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044834-001	367	375	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044834-002	367	375	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044835	383	387	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044836	393	395	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044791	400	402	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044792	404	420	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044839	421	425	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044793	444	460	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044841	445	445	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044842	451	455	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044843	459	459	rue		Saint-Paul	Est		
i663-VIM-1044810	1	11	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044811	1	11	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044766	12	12	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044765	20	24	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044809	45	83	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044807	85	87	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044761	90	90	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044758	100	126	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-8019335	100	126	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044806	101	101	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044805	105	105	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044804	111	111	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-8019334	124	126	rue		Saint-Paul	Ouest		Magasin-entrepôt Jean-Louis Beaudry
i663-VIM-1044757	134	134	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044802	139	139	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044801	141	143	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044800	147	147	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044799	149	151	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044756	150	150	rue		Saint-Paul	Ouest		Ancienne douane
i663-VIM-1044798	157	163	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044755	164	164	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044753	168	170	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044754	168	170	rue		Saint-Paul	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044797	171	171	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044796	177	179	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044752	180	194	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044795	185	185	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1044794	191	191	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000167	201	201	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000165	205	205	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000030	206	206	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000163	209	209	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000160	215	215	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000038	216	218	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000039	220	220	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000159	221	221	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000040	224	234	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000157	225	227	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000158	231	231	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000155	235	239	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000042	286	286	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000101	294	294	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000103	296	296	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000109	310	312	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000112	320	326	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000113	350	350	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000154	351	355	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000116	356	364	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000152	361	365	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000151	367	369	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000118	368	372	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000149	373	373	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000146	375	379	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000120	378	384	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000123	385	389	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1000121	400	402	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1002811	636	640	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1002798	687	687	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1002806	754	762	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1002807	754	762	rue		Saint-Paul	Ouest		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002804	774	774	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1002801	813	815	rue		Saint-Paul	Ouest		
i663-VIM-1030463-001	130	146	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030463-002	130	146	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030372-001	137	147	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030446	407	407	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030447	417	419	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030461	420	424	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030460	428	428	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030459	430	430	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030458	432	434	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030457	438	440	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030448	439	439	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030449	445	449	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030455	450	450	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-5027039	451	457	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030563	470	470	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1030686	701	709	rue		Saint-Pierre			
i663-VIM-1000195	211	211	rue	du	Saint-Sacrement			
i663-VIM-1000186	212	214	rue	du	Saint-Sacrement			
i663-VIM-5044366	221	221	rue	du	Saint-Sacrement			
i663-VIM-1000191	239	239	rue	du	Saint-Sacrement			
i663-VIM-1030334	261	261	rue	du	Saint-Sacrement			
i663-VIM-1000187	300	300	rue	du	Saint-Sacrement			
i663-VIM-1000188	315	315	rue	du	Saint-Sacrement			
i663-VIM-1031677	3000	3000	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1031693	3019	3019	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1031679	3024	3024	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1031692	3029	3029	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1031680	3036	3036	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1031681	3044	3044	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1031689	3180	3180	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1031690	3184	3184	chemin		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1044939	418	418	rue		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1044935	461	461	rue		Saint-Sulpice			
i663-VIM-1032333	1239	1261	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032282	1242	1246	rue		Saint-Timothée			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032283	1250	1254	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032286	1280	1286	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032330	1453	1453	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032842	1472	1478	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032843	1480	1482	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1047872	1759	1763	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032290-001	1764	1766	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032329	1765	1777	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032328	1785	1797	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032327	1801	1803	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032322	1837	1847	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032291-001	1840	1840	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032292	1846	1846	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032321	1849	1859	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1047710	1854	1858	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032293	1872	1872	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032294	1876	1878	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032295	1882	1888	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032296	2020	2026	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032316	2027	2027	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032297	2028	2034	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032315	2035	2039	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032300	2048	2058	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032301	2062	2064	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032314	2083	2085	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032313	2101	2117	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032311	2147	2149	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1032310	2153	2155	rue		Saint-Timothée			
i663-VIM-1000662	1002	1006	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000664	1018	1018	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000789	2061	2065	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000787	2067	2071	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000785	2073	2077	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000783	2079	2083	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000781-001	2085	2087	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000779-001	2091	2093	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000777	2095	2097	rue		Saint-Urbain			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1000776	2101	2103	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000774-001	2105	2109	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1000768	2127	2129	rue		Saint-Urbain			
i663-VIM-1044958	404	410	rue		Saint-Vincent			
i663-VIM-1044961-001	421	421	rue		Saint-Vincent			
i663-VIM-1044961-002	421	421	rue		Saint-Vincent			
i663-VIM-1044962	421	421	rue		Saint-Vincent			
i663-VIM-1044960	443	443	rue		Saint-Vincent			
i663-VIM-1018033	1440	1440	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017640	1689	1693	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017637	1695	1699	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017635	1701	1705	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017634	1707	1711	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017632	1713	1717	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017630	1719	1723	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017628	1725	1729	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017626	1731	1733	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017625	2025	2029	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017623	2031	2035	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017621	2037	2041	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017619	2043	2045	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017617	2049	2049	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017615	2053	2057	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017613	2059	2063	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017608	2065	2069	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017606	2071	2075	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017604	2077	2079	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1017602	2083	2085	rue		Sanguinet			
i663-VIM-1031861	1600	1600	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031862	1606	1606	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031863	1614	1614	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031864	1620	1620	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031865	1624	1624	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031866	1628	1628	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031867	1632	1632	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031869	1636	1636	avenue	de	Seaforth			
i663-VIM-1031871	1600	1602	avenue		Selkirk			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031873	1604	1608	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031896	1617	1617	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031892	1619	1619	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031890	1623	1625	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031876	1626	1626	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031889	1627	1629	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031887	1631	1633	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031878	1634	1634	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031885	1635	1637	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031879	1636	1636	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031881	1640	1640	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1031883	1644	1644	avenue		Selkirk			
i663-VIM-1001796	1165	1165	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001794	1169	1169	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001791	1173	1173	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001789	1177	1177	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001787	1181	1181	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001785	1185	1185	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001749	1186	1186	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001783-001	1189	1189	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001751	1190	1190	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001781	1193	1193	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001753	1196	1196	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001779	1197	1197	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001754	1198	1198	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001778	1199	1199	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001757	1202	1204	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001775	1205	1205	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001759	1206	1206	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001773	1207	1215	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001761	1210	1210	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001763	1214	1214	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001765	1218	1218	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001767	1222	1222	avenue		Seymour			
i663-VIM-1001771	1225	1225	avenue		Seymour			
i663-VIM-1019083-001	2250	2250	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019172	2255	2263	rue		Sheppard			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019170	2269	2277	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019167	2279	2287	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019166	2289	2293	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019165-001	2295	2301	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019164-001	2303	2309	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019084	2310	2316	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019162	2311	2319	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019160	2321	2327	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019086	2324	2328	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019159-001	2329	2335	rue		Sheppard			
i663-VIM-5004128	2330	2334	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019088	2336	2342	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019157-001	2337	2345	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019089	2344	2350	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019155	2347	2357	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019090-001	2352	2358	rue		Sheppard			
i663-VIM-1045979	2359	2369	rue		Sheppard			
i663-VIM-5030141	2359	2369	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019091	2360	2364	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019092	2366	2374	rue		Sheppard			
i663-VIM-1046614	2371	2375	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019093	2376	2380	rue		Sheppard			
i663-VIM-1046613	2377	2381	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019094	2382	2392	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019151	2383	2391	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019148	2393	2397	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019095	2394	2402	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019147	2399	2403	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019096	2404	2410	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019144	2405	2409	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019142	2411	2421	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019097	2412	2420	rue		Sheppard			
i663-VIM-1046940	2423	2427	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019140	2429	2433	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019138	2435	2439	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019099	2500	2508	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019134	2509	2515	rue		Sheppard			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1019101-001	2510	2518	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019132	2517	2521	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019103	2520	2528	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019130	2523	2527	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019127	2529	2533	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019104	2530	2538	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019125	2535	2539	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019106	2540	2548	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019123-001	2541	2545	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019121	2547	2551	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019109	2550	2558	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019118	2553	2561	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019111	2560	2568	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019117	2563	2573	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019112-001	2570	2576	rue		Sheppard			
i663-VIM-1019115-001	2578	2586	rue		Sheppard			
i663-VIM-1018112	2	4	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018113	8	34	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018117	56	56	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018116	60	100	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018115	104	104	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018114	120	120	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018118-001	150	170	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1045984	230	260	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018120	300	300	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018121-001	306	306	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018121-002	306	306	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018122	312	312	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018123	318	318	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018124	324	324	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018125	330	330	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018126	336	340	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018127	342	344	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018128	348	358	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018129	360	364	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018130	366	370	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1018131	372	376	rue		Sherbrooke	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032730	400	410	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032732	426	426	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032734	434	438	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032736	510	518	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032737	524	530	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032738	534	534	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032740-001	800	800	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032740-002	800	800	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032743	850	854	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032744	856	860	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032745	862	866	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032746	868	872	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032747	874	874	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1031841-002	902	902	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032749	906	910	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032750	912	916	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032751	918	922	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032752	924	930	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032753	932	938	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032754	940	946	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032755	948	952	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032756	956	960	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032757	1000	1004	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032758	1006	1010	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032759	1012	1016	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032760	1020	1022	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-5030017	1024	1034	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-5030018	1024	1034	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-8019319	1210	1212	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032766	1250	1250	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032767	1256	1258	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032768	1260	1264	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032769	1266	1270	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032770	1272	1276	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1032771	1278	1282	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029649	1300	1302	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029648	1306	1310	rue		Sherbrooke	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1029647	1312	1312	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029646	1316	1320	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029645	1322	1326	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029644	1328	1332	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029643	1334	1338	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029642	1340	1344	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029641	1350	1350	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029640	1356	1360	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029639	1362	1366	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029638	1368	1372	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029637	1374	1378	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029636	1380	1380	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029635	1386	1396	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029634-001	1560	1560	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029634-002	1560	1560	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029634-003	1560	1560	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029633	1650	1652	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029632	1656	1656	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029631	1662	1672	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029628	1676	1700	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029629	1676	1700	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029630	1676	1700	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029627	1800	1804	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029626	1806	1814	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029625	1816	1816	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029624	1826	1834	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029623	1836	1844	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029622	1846	1850	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029621	1852	1854	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029620	1860	1868	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-5029925-001	1870	1876	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029618	1882	1886	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029617	1888	1890	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029616	1894	1902	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029615	1904	1910	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029614	1950	1954	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029613	1956	1960	rue		Sherbrooke	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1029612	1962	1966	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029611	1968	1972	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029610	1974	1978	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029609	1980	1984	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029608	1986	1996	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029607	2000	2000	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029606	2006	2016	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-5029919	2006	2016	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1029605	2022	2022	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021856-001	2220	2230	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021850	2250	2252	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021844	2300	2300	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021842	2306	2306	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021840	2308	2310	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021838	2314	2316	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021836	2322	2322	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021834	2326	2348	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021832	2350	2350	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021830	2356	2364	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021828	2366	2374	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021824	2384	2384	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021822	2394	2394	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021821	2450	2458	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021819	2460	2470	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021817	2472	2480	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021804	2550	2550	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1021791	2650	2652	rue		Sherbrooke	Est		
i663-VIM-1044441-001	8	10	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044592	58	58	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044591	66	66	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044590	72	72	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044589	82	82	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044588	92	92	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044587-001	96	96	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044587-002	96	96	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044582	258	266	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044583	258	266	rue		Sherbrooke	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1044581-001	270	270	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044580	276	278	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044579	280	282	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1044578	350	372	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031830	594	594	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-001	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-003	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-004	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-008	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-010	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-012	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-014	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-015	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-016	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-018	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-019	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-020	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031904-022	677	961	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031310-001	690	690	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-5040914	888	888	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031841-001	900	900	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1030839	1172	1188	rue		Sherbrooke	Ouest		Église Emmanuel Congregational
i663-VIM-1031882-001	1172	1172	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031897	1175	1175	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031882-002	1176	1176	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031882-004	1188	1188	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031895	1195	1195	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031882-003	1196	1196	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031884	1200	1200	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031894-001	1201	1201	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031894-002	1201	1201	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031888	1226	1290	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031893	1227	1227	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001956	1300	1312	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001957	1316	1330	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002120	1321	1321	rue		Sherbrooke	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002118	1339	1339	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001959-001	1364	1390	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002116-001	1379	1379	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002116-002	1379	1379	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001961	1434	1434	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001962	1438	1438	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001963	1442	1446	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1030761	1442	1446	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001964	1448	1448	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001965	1452	1458	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001966	1460	1460	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001967	1472	1472	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1046505	1480	1480	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1046572	1484	1486	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001969	1490	1490	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001970	1494	1494	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001971	1496	1504	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002110-001	1509	1509	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002108-001	1525	1525	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002106	1527	1529	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002104	1535	1535	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001974	1538	1538	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002103	1541	1555	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001975	1600	1618	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002101-001	1601	1617	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002101-002	1601	1617	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001976	1620	1620	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002100	1621	1621	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002098	1625	1625	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002096	1629	1629	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001984-001	1814	1814	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001985	1818	1820	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001986	1822	1822	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001987	1826	1832	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001988	1826	1832	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001989	1836	1836	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001990	1840	1840	rue		Sherbrooke	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1001991-001	1850	1850	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002088-001	1931	2065	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002088-003	1931	2065	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002088-005	1931	2065	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002088-006	1931	2065	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002088-007	1931	2065	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002088-008	1931	2065	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002088-009	1931	2065	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-5042075-002	1931	1931	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-5042075-003	1931	1931	rue		Sherbrooke	Ouest		Résidence des soeurs de la Sainte-Famille
i663-VIM-5042075-004	1931	1931	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-5042075-005	1931	1931	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001996	2054	2054	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001997	2060	2060	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001998	2068	2068	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1001999	2076	2076	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002000	2082	2082	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002001	2090	2090	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002002	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002003-001	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002004	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002005	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002006	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031264	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031266	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031403	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031405	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1031406	2150	2174	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002007	2330	2330	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002084-001	2333	2333	rue		Sherbrooke	Ouest		Maison-mère des Petites Filles de Saint-Joseph
i663-VIM-1002011	3015	3015	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002010	3025	3025	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002008-001	3040	3040	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1002008-002	3040	3040	rue		Sherbrooke	Ouest		
i663-VIM-1004440-002	3040	3040	rue		Sherbrooke	Ouest		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1002388	3424	3424	rue		Simpson			
i663-VIM-1002390	3436	3436	rue		Simpson			
i663-VIM-1002392	3440	3440	rue		Simpson			
i663-VIM-1002410	3459	3459	rue		Simpson			
i663-VIM-1002408	3461	3461	rue		Simpson			
i663-VIM-1002403	3465	3465	rue		Simpson			
i663-VIM-1002399-001	3467	3467	rue		Simpson			
i663-VIM-1002399-002	3467	3467	rue		Simpson			
i663-VIM-1030349-002	3486	3492	rue		Simpson			
i663-VIM-1002397-001	3495	3495	rue		Simpson			École Trafalgar
i663-VIM-1030987-001	3630	3630	promenade		Sir-William-Osler			
i663-VIM-1030987-002	3630	3630	promenade		Sir-William-Osler			
i663-VIM-5002469	20	20	rue	des	Soeurs-Grises			
i663-VIM-5002480	50	50	rue	des	Soeurs-Grises			
i663-VIM-1001609	2180	2180	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001610	2181	2183	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001612	2185	2187	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001607-001	2186	2186	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001614	2191	2191	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001605-001	2192	2196	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001605-002	2192	2196	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001616	2195	2195	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001619	2197	2199	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001603-001	2198	2202	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001603-002	2198	2202	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001621	2203	2203	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001601	2204	2208	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001623	2207	2207	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001594	2210	2214	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001625	2211	2211	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001593	2216	2220	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001627	2217	2217	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001591	2224	2224	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001590	2234	2234	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001587	2238	2238	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001585	2250	2256	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001629	2251	2255	rue	du	Souvenir			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-5029548	2251	2255	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001631	2257	2259	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-5029550	2257	2259	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001583	2258	2262	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001633	2261	2265	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001581	2264	2268	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001635	2267	2271	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001579	2270	2274	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001637	2273	2277	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001578	2276	2280	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001639	2279	2283	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001577	2282	2286	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001641	2285	2289	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001575	2288	2292	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001643	2291	2295	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1001648	2297	2301	rue	du	Souvenir			
i663-VIM-1030744	1219	1227	rue	du	Square-Phillips			
i663-VIM-1047103-001	747	747	rue	du	Square-Victoria			
i663-VIM-1030528	751	759	rue	du	Square-Victoria			
i663-VIM-1031039	1194	1206	rue		Stanley			
i663-VIM-1031043	1216	1218	rue		Stanley			
i663-VIM-1031049	1240	1246	rue		Stanley			
i663-VIM-1031051	1250	1258	rue		Stanley			
i663-VIM-1031053	1250	1258	rue		Stanley			
i663-VIM-1031055	1262	1264	rue		Stanley			
i663-VIM-1031120	1425	1439	rue		Stanley			Appartements Stanley
i663-VIM-1031071	3414	3414	rue		Stanley			
i663-VIM-1031073	3418	3418	rue		Stanley			
i663-VIM-1031075	3422	3426	rue		Stanley			
i663-VIM-1031077-001	3422	3426	rue		Stanley			
i663-VIM-1031079	3430	3434	rue		Stanley			
i663-VIM-1031081	3430	3434	rue		Stanley			
i663-VIM-1031105	3433	3435	rue		Stanley			
i663-VIM-1031083	3438	3438	rue		Stanley			
i663-VIM-1031085	3442	3442	rue		Stanley			
i663-VIM-1031087	3448	3448	rue		Stanley			
i663-VIM-1031089	3460	3460	rue		Stanley			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031099	3475	3475	rue		Stanley			
i663-VIM-1031097	3479	3479	rue		Stanley			
i663-VIM-1031095	3483	3483	rue		Stanley			
i663-VIM-1031093	3487	3489	rue		Stanley			
i663-VIM-1032232	1522	1522	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032226	1523	1523	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032233	1524	1528	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032234	1532	1532	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032225	1535	1535	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032235	1536	1536	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032237	1556	1556	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032238	1558	1560	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032239	1564	1564	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032240	1568	1568	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032241-001	1572	1572	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032241-002	1572	1572	avenue		Summerhill			
i663-VIM-1032227	1	1	terrasse		Summerhill			
i663-VIM-1032228	2	2	terrasse		Summerhill			
i663-VIM-1032229	3	3	terrasse		Summerhill			
i663-VIM-1032230	4	4	terrasse		Summerhill			
i663-VIM-1032231	5	5	terrasse		Summerhill			
i663-VIM-1001734-001	1193	1195	rue	du	Sussex			
i663-VIM-5029547	1199	1199	rue	du	Sussex			
i663-VIM-1001730	1201	1207	rue	du	Sussex			
i663-VIM-1001721	1231	1235	rue	du	Sussex			
i663-VIM-1001715	1237	1241	rue	du	Sussex			
i663-VIM-1001713	1243	1249	rue	du	Sussex			
i663-VIM-1044847-003	20	20	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-009	20	20	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-014	20	20	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-007	41	41	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-026	41	41	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-027	41	41	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-004	130	130	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-005	190	210	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1044847-015	221	221	chemin	du	Tour-de-L'Isle			
i663-VIM-1001952	1411	1411	rue		Towers			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1001951	1415	1415	rue		Towers			
i663-VIM-1031351-001	1455	1461	rue		Towers			
i663-VIM-1031994	3021	3021	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031945	3022	3022	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031997	3025	3025	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031947	3030	3030	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031949	3034	3034	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031951	3042	3042	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031953	3050	3050	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031993	3057	3057	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031955-001	3058	3058	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031957	3066	3066	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031991	3071	3073	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031988-001	3075	3077	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031988-002	3075	3077	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031959	3078	3078	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031961-001	3080	3080	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031987-001	3081	3083	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031963	3090	3090	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031966	3150	3150	avenue	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032053	4015	4015	chemin	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032058	4044	4044	chemin	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032061	4056	4056	chemin	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032063	4062	4062	chemin	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032065	4064	4064	chemin	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032067	4070	4070	chemin	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032195	2	2	place	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032194	4	4	place	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032193	6	6	place	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032192	8	8	place	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032191	10	10	place	de	Trafalgar			
i663-VIM-1032190	12	12	place	de	Trafalgar			
i663-VIM-1031020	1816	1816	rue		Tupper			
i663-VIM-1031135	1817	1817	rue		Tupper			
i663-VIM-1031022	1820	1820	rue		Tupper			
i663-VIM-1031133	1821	1825	rue		Tupper			
i663-VIM-1031024	1824	1824	rue		Tupper			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031026	1828	1828	rue		Tupper			
i663-VIM-1031131	1829	1829	rue		Tupper			
i663-VIM-1031028	1832	1832	rue		Tupper			
i663-VIM-1031129-001	1833	1833	rue		Tupper			
i663-VIM-1031030	1836	1836	rue		Tupper			
i663-VIM-1031127	1837	1837	rue		Tupper			
i663-VIM-1031032	1840	1840	rue		Tupper			
i663-VIM-1031125	1843	1843	rue		Tupper			
i663-VIM-1031033	1844	1844	rue		Tupper			
i663-VIM-1031123	1847	1847	rue		Tupper			
i663-VIM-1031034	1900	1900	rue		Tupper			
i663-VIM-1031035	1916	1916	rue		Tupper			
i663-VIM-1031119	1917	1919	rue		Tupper			
i663-VIM-1031117	1921	1921	rue		Tupper			
i663-VIM-1031036	1922	1922	rue		Tupper			
i663-VIM-1031115	1925	1925	rue		Tupper			
i663-VIM-1031037	1926	1926	rue		Tupper			
i663-VIM-1031113-001	1927	1929	rue		Tupper			
i663-VIM-1031038	1932	1932	rue		Tupper			
i663-VIM-1031111	1935	1935	rue		Tupper			
i663-VIM-1031040	1938	1938	rue		Tupper			
i663-VIM-1031109	1941	1941	rue		Tupper			
i663-VIM-1031042	1944	1944	rue		Tupper			
i663-VIM-1031107	1945	1945	rue		Tupper			
i663-VIM-1031106	1947	1947	rue		Tupper			
i663-VIM-1031044	1950	1952	rue		Tupper			
i663-VIM-1031103-001	1951	1951	rue		Tupper			
i663-VIM-1031103-002	1951	1951	rue		Tupper			
i663-VIM-1031046	1958	1958	rue		Tupper			
i663-VIM-1031101	1961	1963	rue		Tupper			
i663-VIM-1031048	2060	2062	rue		Tupper			
i663-VIM-1031050	2064	2064	rue		Tupper			
i663-VIM-1031052	2076	2076	rue		Tupper			
i663-VIM-1031098	2077	2079	rue		Tupper			
i663-VIM-1031054	2082	2082	rue		Tupper			
i663-VIM-1031096	2085	2085	rue		Tupper			
i663-VIM-1031056	2086	2086	rue		Tupper			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1031058	2090	2090	rue		Tupper			
i663-VIM-1031060	2100	2100	rue		Tupper			
i663-VIM-1031062	2104	2104	rue		Tupper			
i663-VIM-1031094	2105	2105	rue		Tupper			
i663-VIM-1031064	2108	2108	rue		Tupper			
i663-VIM-1031066	2112	2112	rue		Tupper			
i663-VIM-1031092	2115	2115	rue		Tupper			
i663-VIM-1031068-001	2116	2116	rue		Tupper			
i663-VIM-1031069	2120	2124	rue		Tupper			
i663-VIM-1031072	2126	2130	rue		Tupper			
i663-VIM-1031074	2132	2136	rue		Tupper			
i663-VIM-1031076	2138	2138	rue		Tupper			
i663-VIM-1031080	2150	2150	rue		Tupper			
i663-VIM-1030728	1175	1175	avenue		Union			
i663-VIM-1031316	3534	3534	rue		University			
i663-VIM-1002485-003	3775	3775	rue		University			Université McGill – pavillon Lyman Duff
i663-VIM-8019333	3851	3851	rue		University			Résidence Douglas
i663-VIM-1016844	724	728	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016846	730	734	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016847	736	740	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016875	737	739	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016848	742	746	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016873-001	743	745	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016871	747	751	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016850	750	752	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016869	753	757	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016851	754	756	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016867	759	763	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016852	760	762	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016865	765	767	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016863	769	771	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016855-001	772	774	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1016857	780	784	rue	de	Versailles			
i663-VIM-1031312	2063	2063	rue		Victoria			
i663-VIM-1045117	429	429	avenue		Viger	Est		
i663-VIM-1045119	525	525	avenue		Viger	Est		

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1045121	869	869	avenue		Viger	Est		
i663-VIM-1045115	419	421	avenue		Viger	Est		
i663-VIM-1045116	423	427	avenue		Viger	Est		
i663-VIM-1045113	535	535	avenue		Viger	Est		
i663-VIM-1045120	815	831	avenue		Viger	Est		
i663-VIM-1000002	425	425	avenue		Viger	Ouest		
i663-VIM-1030762	481	481	avenue		Viger	Ouest		
i663-VIM-1032663	1150	1158	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032664-001	1162	1174	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032665	1180	1192	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032666	1196	1198	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032667	1204	1206	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018173-001	1205	1205	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018173-002	1205	1205	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5030050	1210	1220	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018174	1251	1259	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018175	1263	1271	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032670	1268	1274	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018176	1275	1279	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032671	1278	1284	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018177-001	1281	1285	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018178	1287	1289	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018179	1293	1297	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018180	1299	1303	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032874-002	1320	1320	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018181	1415	1417	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018182	1421	1429	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018183	1431	1437	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018184	1439	1443	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032676	1444	1448	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5005791	1452	1456	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032677-001	1472	1484	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032678	1554	1554	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018185	1555	1567	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1045707	1558	1558	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032679	1568	1576	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5032214	1568	1576	rue	de la	Visitation			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1018186-001	1569	1577	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032680	1580	1590	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018187	1581	1587	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032682-001	1608	1616	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5030052	1608	1616	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018189	1617	1621	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018190	1625	1629	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1018191	1633	1647	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5031883	1633	1647	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032684-001	1662	1674	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027329	1669	1669	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032685	1680	1682	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032686	1684	1690	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027331	1689	1707	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1046821	1715	1719	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027333	1723	1727	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027334	1729	1733	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027335	1737	1737	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032690	1738	1742	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032692	1796	1814	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5030057	1796	1814	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032693-001	1816	1820	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032694	1826	1834	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032698	1908	1910	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032699-001	1916	1926	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032700	1930	1936	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032701	1942	1946	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027340	2007	2007	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027341	2017	2031	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032703	2026	2034	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032704	2038	2046	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032707	2062	2066	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032708	2070	2080	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032709	2082	2086	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032710	2090	2100	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5030810	2090	2100	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032711	2104	2108	rue	de la	Visitation			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032712	2112	2126	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032713	2132	2152	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5030061	2132	2152	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032714	2154	2162	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027346-001	2161	2171	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027346-002	2161	2171	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5041474	2161	2171	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032715	2174	2188	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-5030059	2174	2188	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027351-001	2181	2181	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032716	2192	2202	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032717-001	2204	2212	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032718-001	2214	2224	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032719	2226	2236	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1032720	2238	2248	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027354	2249	2259	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1046079	2250	2256	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027356	2261	2269	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1027358	2275	2277	rue	de la	Visitation			
i663-VIM-1002734	599	599	rue		Wellington			
i663-VIM-1003028	643	649	rue		Wellington			
i663-VIM-1003071	730	736	rue		Wellington			
i663-VIM-1003027-001	733	733	rue		Wellington			
i663-VIM-1002988	600	612	rue		William			
i663-VIM-1002746	682	682	rue		William			
i663-VIM-1002990	696	700	rue		William			
i663-VIM-1003012	781	781	rue		William			
i663-VIM-1045067	1058	1058	rue		Wolfe			
i663-VIM-1045068	1066	1074	rue		Wolfe			
i663-VIM-1045069	1078	1086	rue		Wolfe			
i663-VIM-1045070	1112	1114	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032423-001	1208	1214	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032424	1218	1236	rue		Wolfe			
i663-VIM-5030108	1218	1236	rue		Wolfe			
i663-VIM-5030809	1218	1236	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032425	1264	1268	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032487	1267	1275	rue		Wolfe			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1032426	1272	1280	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032428	1310	1314	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032429	1316	1320	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032430	1434	1434	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032483	1435	1447	rue		Wolfe			
i663-VIM-5030080	1435	1447	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032431	1438	1440	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032482-001	1451	1451	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032481	1461	1461	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032480	1467	1467	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032479	1473	1473	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032478	1481	1483	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032447	1684	1688	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032448	1690	1690	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032449	1698	1700	rue		Wolfe			
i663-VIM-5004986	1702	1704	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032450	1706	1708	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032451	1716	1722	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032452	1728	1732	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032455	1750	1756	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032456	1764	1770	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032457	1802	1802	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032458-001	1812	1812	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032459-001	1818	1820	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032472	1853	1857	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032471	1859	1869	rue		Wolfe			
i663-VIM-5030087	1859	1869	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032470	1871	1881	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032792-001	2017	2019	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032466	2037	2037	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032465	2045	2045	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032464	2049	2051	rue		Wolfe			
i663-VIM-1032463	2053	2063	rue		Wolfe			
i663-VIM-1016955	1523	1523	avenue		Wrexham			
i663-VIM-1016953	1525	1525	avenue		Wrexham			
i663-VIM-1016951	1531	1531	avenue		Wrexham			
i663-VIM-1016948	1537	1537	avenue		Wrexham			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1016946	1539	1539	avenue		Wrexham			
i663-VIM-1021080	2015	2019	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021078	2021	2025	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021075	2027	2031	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021073	2033	2037	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021071	2039	2043	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020832	2040	2040	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021069	2045	2049	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020834	2046	2046	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021067	2051	2055	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020836	2052	2056	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021065	2057	2061	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021063	2063	2067	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020840	2066	2070	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021061	2069	2073	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020842	2072	2076	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021059	2075	2079	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020844	2078	2082	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021057	2081	2085	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020846	2084	2088	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021055	2087	2091	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020848	2090	2094	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021053	2093	2097	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020850	2096	2098	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021049	2099	2109	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021051	2099	2109	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021043	2123	2127	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021041	2129	2133	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021039	2135	2139	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021037-001	2141	2145	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021034	2147	2151	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021033-001	2153	2157	rue		Wurtele			
i663-VIM-5027338	2159	2163	rue		Wurtele			
i663-VIM-1045880	2165	2169	rue		Wurtele			
i663-VIM-1045879	2171	2175	rue		Wurtele			
i663-VIM-1045878	2177	2181	rue		Wurtele			
i663-VIM-1045877	2183	2187	rue		Wurtele			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1021027	2189	2193	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021024	2195	2199	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021023-001	2201	2205	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021021	2207	2211	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021015	2259	2263	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021013	2269	2279	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020888	2276	2280	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021011	2281	2285	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020890	2282	2286	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021009	2287	2289	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020892-001	2288	2288	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021007	2291	2291	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020894-001	2294	2300	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021005	2297	2301	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020896-001	2302	2302	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021003-001	2305	2309	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020897	2308	2310	rue		Wurtele			
i663-VIM-1021001-001	2311	2311	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020899	2314	2318	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020901-001	2320	2322	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020998	2323	2325	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020996	2327	2331	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020905	2332	2338	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020994	2333	2337	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020907-001	2340	2344	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020988	2353	2355	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020986	2359	2361	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020913	2360	2362	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020915	2366	2370	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020980	2379	2381	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020919-001	2380	2382	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020921	2386	2386	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020976	2391	2395	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020975	2397	2397	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020970	2519	2523	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020967-001	2527	2529	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020964-001	2539	2539	rue		Wurtele			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÉRAGE	NOM HISTORIQUE(2)
i663-VIM-1020931	2554	2562	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020959	2561	2565	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020956	2567	2571	rue		Wurtele			
i663-VIM-1020951	2589	2589	rue		Wurtele			

Nombre d'immeubles : 5632
Dernière modification : 2026-02-18

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269641003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine (1683 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-25 15:27

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1269641003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG26 0123 - 19 février 2026 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
CG26 0122 - 19 février 2026 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de Lachine (1683 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 1683 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Lachine ainsi qu'une lettre d'appui de l'Administration de cet arrondissement sont jointes au dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Lachine a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils seront assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'adoption des listes des immeubles retenus à l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lynda POIRIER, Lachine
Michel SÉGUIN, Lachine

Lecture :

Lynda POIRIER, 24 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269641003*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Direction de l'aménagement urbain
et services aux entreprises
1800, boulevard Saint-Joseph
Lachine (Québec) H8S 2N4
michel.seguin@montreal.ca

Montréal, 18 février 0226

Mme Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

OBJET : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 – Arrondissement de Lachine

Madame,

L'Arrondissement de Lachine confirme avoir collaboré avec l'équipe de la section Inventaires de la Division du patrimoine de la Ville de Montréal dans le cadre de la réalisation de la première phase de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 situés sur son territoire.

L'arrondissement appuie la recommandation destinée au conseil d'agglomération visant l'adoption de la liste des immeubles retenus conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Cette démarche s'appuie sur la hiérarchisation des 19 critères d'évaluation définis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), ainsi que sur la méthodologie appliquée par la Division du patrimoine. Ces outils ont permis de classer les immeubles comme retenus, non retenus ou à valider sur le terrain, selon le processus suivant :

1. Analyse du caractère patrimonial

Chaque immeuble a été évalué à partir des 19 critères du guide du MCC, regroupés et hiérarchisés comme suit :

- **1ère série :** critères 17, 6, 13, 14, 15, 16, 1, 7 et 18
  (les critères 13, 14, 15 et 16 ne nécessitent pas l'examen de pérennité)
- **2e série :** critères 2, 3, 4 et 8
- **3e série :** critères 5, 9, 10, 11, 12 et 19
  (utilisés uniquement si aucun des critères précédents ne pouvait s'appliquer)

Tout immeuble satisfaisant au moins un critère passe à la deuxième étape.

2. Examen de pérennité

Lorsque l'immeuble est jugé pérenne, il présente une valeur patrimoniale et doit être inclus à l'inventaire.

Direction de l'aménagement urbain
et services aux entreprises
1800, boulevard Saint-Joseph
Lachine (Québec) H8S 2N4
michel.seguin@montreal.ca

Compte tenu des délais restreints, il a été convenu avec la section Inventaires que la liste demeure évolutive. Toute correction nécessaire pourra être apportée prioritairement après le 1er avril 2026, date butoir légale pour l'adoption de la liste par le conseil d'agglomération.

3. Immeubles à inventorier ultérieurement - Validation sur le terrain (phase 2)

Une deuxième phase de travail sera réalisée afin de valider, sur le terrain, les immeubles dont les informations ne sont pas rapidement disponibles, ou qui ne sont pas facilement visibles ou accessibles. Certains immeubles sont donc exclus du présent exercice et leur recensement fera l'objet d'une étape subséquente.

La liste des immeubles retenus dans le cadre de cette première phase est annexée à la présente lettre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Michel Séguin, directeur
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement de Lachine – Ville de Montréal
514 639-2145

c.c M. Érick Dupuis, Conseiller en aménagement
Division du patrimoine- Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Service de l'urbanisme et de la mobilité

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	REPÈRE GÉOGRAPHIQUE (SI L'IMMEUBLE N'A PAS D'ADRESSE)	NOM HISTORIQUE[2]
i663-LAC-5019977	5	5	avenue	10e				
i663-LAC-5022863	10	14	avenue	10e				
i663-LAC-5019976-002	11	25	avenue	10e				
i663-LAC-5019976-001	11	25	avenue	10e				
i663-LAC-5019975	27	31	avenue	10e				
i663-LAC-5019981	30	34	avenue	10e				
i663-LAC-5019974	39	41	avenue	10e				
i663-LAC-5019982-001	44	46	avenue	10e				
i663-LAC-5019973	45	45	avenue	10e				
i663-LAC-5019983	50	50	avenue	10e				
i663-LAC-5019972	55	59	avenue	10e				
i663-LAC-5019984	56	58	avenue	10e				
i663-LAC-5019985	64	64	avenue	10e				
i663-LAC-5019971-001	65	65	avenue	10e				
i663-LAC-5019970	69	71	avenue	10e				
i663-LAC-5023449	70	70	avenue	10e				
i663-LAC-5019969	75	81	avenue	10e				
i663-LAC-5019986	76	78	avenue	10e				
i663-LAC-5019987-001	84	84	avenue	10e				
i663-LAC-5019968	85	87	avenue	10e				
i663-LAC-5019967	93	95	avenue	10e				
i663-LAC-5019993-001	140	142	avenue	10e				
i663-LAC-5019994	150	152	avenue	10e				
i663-LAC-5019961-001	151	155	avenue	10e				
i663-LAC-5019960-002	185	187	avenue	10e				
i663-LAC-5019954	219	231	avenue	10e				
i663-LAC-5019999-001	236	244	avenue	10e				
i663-LAC-5020000	254	260	avenue	10e				
i663-LAC-5019950	295	301	avenue	10e				
i663-LAC-5020002	300	302	avenue	10e				
i663-LAC-5020003	310	312	avenue	10e				
i663-LAC-5019949	315	317	avenue	10e				
i663-LAC-5020004	320	330	avenue	10e				
i663-LAC-5019948	325	327	avenue	10e				
i663-LAC-5019947	335	337	avenue	10e				
i663-LAC-5020006-001	348	354	avenue	10e				
i663-LAC-5020007-001	360	362	avenue	10e				
i663-LAC-5019945	375	379	avenue	10e				

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5021380	620	622	avenue	10e
i663-LAC-5021339	625	627	avenue	10e
i663-LAC-5021341	635	637	avenue	10e
i663-LAC-5021342-001	641	643	avenue	10e
i663-LAC-5021343	647	649	avenue	10e
i663-LAC-5021388	658	662	avenue	10e
i663-LAC-5021389	664	668	avenue	10e
i663-LAC-5021390	672	676	avenue	10e
i663-LAC-5021391	678	682	avenue	10e
i663-LAC-5021345-001	681	683	avenue	10e
i663-LAC-5021346-001	687	689	avenue	10e
i663-LAC-5021394-001	708	710	avenue	10e
i663-LAC-5022525-001	725	725	avenue	10e
i663-LAC-5021398-001	726	726	avenue	10e
i663-LAC-5021400	734	734	avenue	10e
i663-LAC-5021403	740	742	avenue	10e
i663-LAC-5029228-001	744	748	avenue	10e
i663-LAC-5021405-001	750	752	avenue	10e
i663-LAC-5021413	784	786	avenue	10e
i663-LAC-5021414	788	788	avenue	10e
i663-LAC-5021362	791	791	avenue	10e
i663-LAC-5021415-001	792	792	avenue	10e
i663-LAC-5021422	830	830	avenue	10e
i663-LAC-5021424	850	850	avenue	10e
i663-LAC-5021427	890	890	avenue	10e
i663-LAC-5021373	915	917	avenue	10e
i663-LAC-5021376	965	967	avenue	10e
i663-LAC-5019910	14	16	avenue	11e
i663-LAC-5019911	22	22	avenue	11e
i663-LAC-5029230	28	30	avenue	11e
i663-LAC-5019913	34	34	avenue	11e
i663-LAC-5019914	36	36	avenue	11e
i663-LAC-5019915	42	42	avenue	11e
i663-LAC-5019917	52	56	avenue	11e
i663-LAC-5019918	60	60	avenue	11e
i663-LAC-5019919	70	80	avenue	11e
i663-LAC-5019920	82	86	avenue	11e
i663-LAC-5019923-001	104	104	avenue	11e
i663-LAC-5019925-001	120	126	avenue	11e
i663-LAC-5019899-001	135	137	avenue	11e

i663-LAC-5029232-002	140	144	avenue	11e	
i663-LAC-5019926-001	140	144	avenue	11e	
i663-LAC-5019896	157	159	avenue	11e	
i663-LAC-5019895	161	161	avenue	11e	
i663-LAC-5019893	185	191	avenue	11e	
i663-LAC-5019931	220	222	avenue	11e	
i663-LAC-5019888-001	245	257	avenue	11e	
i663-LAC-5019933	250	254	avenue	11e	
i663-LAC-5019934-001	260	268	avenue	11e	
i663-LAC-5019887-001	265	277	avenue	11e	
i663-LAC-5019935	280	290	avenue	11e	
i663-LAC-5019886-001	295	295	avenue	11e	
i663-LAC-5019936	300	308	avenue	11e	
i663-LAC-5019937	328	338	avenue	11e	
i663-LAC-5019938	340	346	avenue	11e	
i663-LAC-5019881	365	371	avenue	11e	
i663-LAC-5019939	368	372	avenue	11e	
i663-LAC-5019940	380	382	avenue	11e	
i663-LAC-5019941-001	384	386	avenue	11e	
i663-LAC-5019879-001	393	395	avenue	11e	
i663-LAC-5021245	629	631	avenue	11e	
i663-LAC-5021247	641	643	avenue	11e	
i663-LAC-5021256-001	705	705	avenue	11e	
i663-LAC-5021257	707	711	avenue	11e	
i663-LAC-5021260	721	723	avenue	11e	
i663-LAC-5023500	731	731	avenue	11e	
i663-LAC-5021323-001	790	790	avenue	11e	
i663-LAC-5021283	839	843	avenue	11e	
i663-LAC-5021330	880	880	avenue	11e	
i663-LAC-5022741	900	900	avenue	11e	
i663-LAC-5021336-001	960	962	avenue	11e	
i663-LAC-5019856	25	25	avenue	12e	Église Saint Stephen
i663-LAC-5022713-001	50	70	avenue	12e	
i663-LAC-5019859	128	130	avenue	12e	
i663-LAC-5019860	134	136	avenue	12e	
i663-LAC-5019851	143	147	avenue	12e	
i663-LAC-5019850	155	157	avenue	12e	
i663-LAC-5019863-001	170	172	avenue	12e	
i663-LAC-5019848	185	185	avenue	12e	
i663-LAC-5029238	270	272	avenue	12e	

i663-LAC-5019872	290	290	avenue	12e
i663-LAC-5019837	365	365	avenue	12e
i663-LAC-5019874	370	372	avenue	12e
i663-LAC-5019836-001	375	375	avenue	12e
i663-LAC-5019875	386	388	avenue	12e
i663-LAC-5019876-001	390	392	avenue	12e
i663-LAC-5023468	605	607	avenue	12e
i663-LAC-5021128	609	611	avenue	12e
i663-LAC-5021129	613	615	avenue	12e
i663-LAC-5021131	621	623	avenue	12e
i663-LAC-5021133	629	631	avenue	12e
i663-LAC-5021134	633	635	avenue	12e
i663-LAC-5021196	644	646	avenue	12e
i663-LAC-5021139	651	653	avenue	12e
i663-LAC-5021200	660	662	avenue	12e
i663-LAC-5021142	669	679	avenue	12e
i663-LAC-5021143	681	697	avenue	12e
i663-LAC-5021157	747	749	avenue	12e
i663-LAC-5021158	751	753	avenue	12e
i663-LAC-5021166	783	785	avenue	12e
i663-LAC-5021167	787	787	avenue	12e
i663-LAC-5021229	816	816	avenue	12e
i663-LAC-5022614	830	832	avenue	12e
i663-LAC-5021179	885	887	avenue	12e
i663-LAC-5021233	890	892	avenue	12e
i663-LAC-5021180-001	895	897	avenue	12e
i663-LAC-5021234-001	900	900	avenue	12e
i663-LAC-5021181	915	915	avenue	12e
i663-LAC-5021235	920	920	avenue	12e
i663-LAC-5021236	930	932	avenue	12e
i663-LAC-5021237	940	940	avenue	12e
i663-LAC-5021239	960	960	avenue	12e
i663-LAC-5021241	986	988	avenue	12e
i663-LAC-5019807	107	113	avenue	13e
i663-LAC-5019811	116	122	avenue	13e
i663-LAC-5019808-001	125	129	avenue	13e
i663-LAC-5019805-001	135	141	avenue	13e
i663-LAC-5019813	140	140	avenue	13e
i663-LAC-5019804	145	147	avenue	13e
i663-LAC-5019814	150	150	avenue	13e

i663-LAC-5019803	151	153	avenue	13e
i663-LAC-5019815	154	154	avenue	13e
i663-LAC-5019802	155	157	avenue	13e
i663-LAC-5019818	176	180	avenue	13e
i663-LAC-5019819	184	186	avenue	13e
i663-LAC-5019798-002	215	239	avenue	13e
i663-LAC-5019796-001	243	245	avenue	13e
i663-LAC-5027743-001	251	253	avenue	13e
i663-LAC-5019795-001	259	269	avenue	13e
i663-LAC-5029247	280	292	avenue	13e
i663-LAC-5019825	280	292	avenue	13e
i663-LAC-5019826-001	300	302	avenue	13e
i663-LAC-5019793-001	301	307	avenue	13e
i663-LAC-5019827-001	310	312	avenue	13e
i663-LAC-5019792-001	315	321	avenue	13e
i663-LAC-5019828-001	320	324	avenue	13e
i663-LAC-5019791	335	341	avenue	13e
i663-LAC-5019790-001	355	365	avenue	13e
i663-LAC-5021038	713	715	avenue	13e
i663-LAC-5019769	104	112	avenue	14e
i663-LAC-5019770	116	118	avenue	14e
i663-LAC-5019771	122	124	avenue	14e
i663-LAC-5019773	134	148	avenue	14e
i663-LAC-5019774-001	156	158	avenue	14e
i663-LAC-5019776-001	176	182	avenue	14e
i663-LAC-5019779	250	262	avenue	14e
i663-LAC-5019780-001	270	272	avenue	14e
i663-LAC-5019781-001	280	282	avenue	14e
i663-LAC-5019764-001	285	287	avenue	14e
i663-LAC-5019763	295	297	avenue	14e
i663-LAC-5019783-001	310	322	avenue	14e
i663-LAC-5019761	335	339	avenue	14e
i663-LAC-5019784	340	340	avenue	14e
i663-LAC-5019785-001	350	354	avenue	14e
i663-LAC-5019760	355	355	avenue	14e
i663-LAC-5019786-001	370	372	avenue	14e
i663-LAC-5020976	709	711	avenue	14e
i663-LAC-5020978	725	725	avenue	14e
i663-LAC-5020981-001	735	735	avenue	14e
i663-LAC-5021012	740	740	avenue	14e

i663-LAC-5021013-001	744	744	avenue	14e	
i663-LAC-5021014	748	748	avenue	14e	
i663-LAC-5021015	752	752	avenue	14e	
i663-LAC-5021016-001	756	756	avenue	14e	
i663-LAC-5021017	760	760	avenue	14e	
i663-LAC-5020988-001	765	765	avenue	14e	
i663-LAC-5021021	776	776	avenue	14e	
i663-LAC-5020997	845	845	avenue	14e	
i663-LAC-5019745-001	11	15	avenue	15e	
i663-LAC-5019740	45	45	avenue	15e	
i663-LAC-5019738	75	75	avenue	15e	Église Scotch Presbyterian
i663-LAC-5019736	93	95	avenue	15e	
i663-LAC-5019735	101	103	avenue	15e	
i663-LAC-5019734	109	115	avenue	15e	
i663-LAC-5019733-001	119	119	avenue	15e	
i663-LAC-5019732	121	121	avenue	15e	
i663-LAC-5023027	135	135	avenue	15e	
i663-LAC-5019731-002	145	145	avenue	15e	
i663-LAC-5019731-001	145	145	avenue	15e	
i663-LAC-5019730	151	153	avenue	15e	
i663-LAC-5019729	159	161	avenue	15e	
i663-LAC-5019726	173	179	avenue	15e	
i663-LAC-5019749-001	190	192	avenue	15e	
i663-LAC-5019721-001	255	255	avenue	15e	
i663-LAC-5019720	275	283	avenue	15e	
i663-LAC-5019719-001	305	317	avenue	15e	
i663-LAC-5019718	323	329	avenue	15e	
i663-LAC-5019717	335	341	avenue	15e	
i663-LAC-5019716	347	377	avenue	15e	
i663-LAC-5029394	347	377	avenue	15e	
i663-LAC-5029393	347	377	avenue	15e	
i663-LAC-5029395	347	377	avenue	15e	
i663-LAC-5019755-001	374	376	avenue	15e	
i663-LAC-5019705	31	33	avenue	16e	
i663-LAC-5023479-001	46	46	avenue	16e	Centre de formation professionnelle
i663-LAC-5019703	47	53	avenue	16e	
i663-LAC-5019702	69	69	avenue	16e	
i663-LAC-5019701	77	87	avenue	16e	
i663-LAC-5023360	95	95	avenue	16e	

i663-LAC-5019708	106	108	avenue	16e
i663-LAC-5019709	110	116	avenue	16e
i663-LAC-5019700	131	133	avenue	16e
i663-LAC-5019699	139	139	avenue	16e
i663-LAC-5019698	145	145	avenue	16e
i663-LAC-5019697	149	149	avenue	16e
i663-LAC-5019712	150	150	avenue	16e
i663-LAC-5019696	153	155	avenue	16e
i663-LAC-5019713	154	158	avenue	16e
i663-LAC-5022907	161	161	avenue	16e
i663-LAC-5022866	164	166	avenue	16e
i663-LAC-5019693-001	303	307	avenue	16e
i663-LAC-5019692	315	317	avenue	16e
i663-LAC-5020889	455	455	avenue	16e
i663-LAC-5020941	456	456	avenue	16e
i663-LAC-5020890	457	457	avenue	16e
i663-LAC-5020891	459	459	avenue	16e
i663-LAC-5020942	460	462	avenue	16e
i663-LAC-5020892	461	461	avenue	16e
i663-LAC-5020893	463	463	avenue	16e
i663-LAC-5020894	465	465	avenue	16e
i663-LAC-5020895	467	467	avenue	16e
i663-LAC-5020896	469	469	avenue	16e
i663-LAC-5020897	471	471	avenue	16e
i663-LAC-5020898	473	473	avenue	16e
i663-LAC-5020899	475	475	avenue	16e
i663-LAC-5020945	486	486	avenue	16e
i663-LAC-5020946	488	488	avenue	16e
i663-LAC-5020947	490	490	avenue	16e
i663-LAC-5020948	492	492	avenue	16e
i663-LAC-5020949-001	494	496	avenue	16e
i663-LAC-5020908	523	525	avenue	16e
i663-LAC-5020956	528	532	avenue	16e
i663-LAC-5020957	534	534	avenue	16e
i663-LAC-5020909	535	535	avenue	16e
i663-LAC-5020910	537	537	avenue	16e
i663-LAC-5020911	539	539	avenue	16e
i663-LAC-5020912	541	541	avenue	16e
i663-LAC-5020913	543	543	avenue	16e
i663-LAC-5020914	545	545	avenue	16e

i663-LAC-5020915	547	547	avenue	16e
i663-LAC-5020916	549	549	avenue	16e
i663-LAC-5023067	16	24	avenue	17e
i663-LAC-5019669	25	29	avenue	17e
i663-LAC-5019683	26	28	avenue	17e
i663-LAC-5019685	44	48	avenue	17e
i663-LAC-5019671-001	45	49	avenue	17e
i663-LAC-5019686	80	80	avenue	17e
i663-LAC-5019672-001	81	85	avenue	17e
i663-LAC-5022868-001	100	100	avenue	17e
i663-LAC-5022869	102	102	avenue	17e
i663-LAC-5019675	127	127	avenue	17e
i663-LAC-5019688	140	140	avenue	17e
i663-LAC-5019677-001	155	157	avenue	17e
i663-LAC-5020766-001	415	417	avenue	17e
i663-LAC-5020767	419	419	avenue	17e
i663-LAC-5020835	420	422	avenue	17e
i663-LAC-5020836	424	426	avenue	17e
i663-LAC-5020775	465	469	avenue	17e
i663-LAC-5020839	468	468	avenue	17e
i663-LAC-5020840	470	470	avenue	17e
i663-LAC-5020776-001	471	475	avenue	17e
i663-LAC-5020841	472	472	avenue	17e
i663-LAC-5020842	474	474	avenue	17e
i663-LAC-5020843	476	476	avenue	17e
i663-LAC-5020844	478	478	avenue	17e
i663-LAC-5020845	480	480	avenue	17e
i663-LAC-5020786	515	515	avenue	17e
i663-LAC-5020855	516	516	avenue	17e
i663-LAC-5020787	517	517	avenue	17e
i663-LAC-5020856	518	518	avenue	17e
i663-LAC-5020788	519	519	avenue	17e
i663-LAC-5020857	520	520	avenue	17e
i663-LAC-5020789	521	521	avenue	17e
i663-LAC-5020858	522	522	avenue	17e
i663-LAC-5020859	526	528	avenue	17e
i663-LAC-5020860	530	532	avenue	17e
i663-LAC-5020863	544	544	avenue	17e
i663-LAC-5020864	546	546	avenue	17e
i663-LAC-5023198	556	556	avenue	17e

i663-LAC-5020798	557	557	avenue	17e
i663-LAC-5023199	558	558	avenue	17e
i663-LAC-5020799	559	559	avenue	17e
i663-LAC-5020865	560	560	avenue	17e
i663-LAC-5020800	561	561	avenue	17e
i663-LAC-5020866	562	562	avenue	17e
i663-LAC-5020801	563	563	avenue	17e
i663-LAC-5023447	572	572	avenue	17e
i663-LAC-5020803	573	573	avenue	17e
i663-LAC-5023448	574	574	avenue	17e
i663-LAC-5020804	575	575	avenue	17e
i663-LAC-5020805	577	577	avenue	17e
i663-LAC-5020806	579	579	avenue	17e
i663-LAC-5020807	581	581	avenue	17e
i663-LAC-5020825	645	645	avenue	17e
i663-LAC-5019660	46	50	avenue	18e
i663-LAC-5023155	57	57	avenue	18e
i663-LAC-5019659	58	62	avenue	18e
i663-LAC-5019641	65	71	avenue	18e
i663-LAC-5019658-001	66	70	avenue	18e
i663-LAC-5019642-001	81	85	avenue	18e
i663-LAC-5019643	95	99	avenue	18e
i663-LAC-5029252-001	100	120	avenue	18e
i663-LAC-5019644	107	111	avenue	18e
i663-LAC-5019645-001	129	131	avenue	18e
i663-LAC-5019655	130	132	avenue	18e
i663-LAC-5019654	142	146	avenue	18e
i663-LAC-5019646	143	145	avenue	18e
i663-LAC-5019652	178	180	avenue	18e
i663-LAC-5020710	420	420	avenue	18e
i663-LAC-5020712	428	428	avenue	18e
i663-LAC-5020713	430	430	avenue	18e
i663-LAC-5020714	432	432	avenue	18e
i663-LAC-5020715	434	434	avenue	18e
i663-LAC-5020716-001	440	442	avenue	18e
i663-LAC-5020718-001	448	448	avenue	18e
i663-LAC-5020717	450	450	avenue	18e
i663-LAC-5020680-001	453	453	avenue	18e
i663-LAC-5020719	454	460	avenue	18e
i663-LAC-5023218-001	455	457	avenue	18e

i663-LAC-5023217	459	461	avenue	18e	
i663-LAC-5020721-001	472	476	avenue	18e	
i663-LAC-5020722	478	478	avenue	18e	
i663-LAC-5020723-001	480	484	avenue	18e	
i663-LAC-5020730	520	526	avenue	18e	
i663-LAC-5020731	530	534	avenue	18e	
i663-LAC-5020733	542	544	avenue	18e	
i663-LAC-5020685-001	549	551	avenue	18e	
i663-LAC-5020734	552	558	avenue	18e	
i663-LAC-5029253	552	558	avenue	18e	
i663-LAC-5020686-001	559	561	avenue	18e	
i663-LAC-5020735	562	562	avenue	18e	
i663-LAC-5020736	564	564	avenue	18e	
i663-LAC-5020737	566	566	avenue	18e	
i663-LAC-5020738	568	568	avenue	18e	
i663-LAC-5020739	570	570	avenue	18e	
i663-LAC-5020689	571	571	avenue	18e	
i663-LAC-5020740	572	572	avenue	18e	
i663-LAC-5020741	574	574	avenue	18e	
i663-LAC-5020690	575	575	avenue	18e	
i663-LAC-5020742	576	576	avenue	18e	
i663-LAC-5020743	578	578	avenue	18e	
i663-LAC-5020744	580	580	avenue	18e	
i663-LAC-5020691	583	583	avenue	18e	
i663-LAC-5020692	585	585	avenue	18e	
i663-LAC-5020695	615	619	avenue	18e	
i663-LAC-5020696	621	625	avenue	18e	
i663-LAC-5020698	635	637	avenue	18e	
i663-LAC-5020699	639	641	avenue	18e	
i663-LAC-5019620	25	31	avenue	19e	
i663-LAC-5023478	30	30	avenue	19e	Hôtel de ville de Lachine
i663-LAC-5019640	50	52	avenue	19e	
i663-LAC-5019639	56	56	avenue	19e	
i663-LAC-5019638	60	72	avenue	19e	
i663-LAC-5019622-001	65	65	avenue	19e	
i663-LAC-5019623-001	75	75	avenue	19e	
i663-LAC-5022640	80	80	avenue	19e	
i663-LAC-5022641	84	84	avenue	19e	
i663-LAC-5019624	85	87	avenue	19e	
i663-LAC-5019637	90	94	avenue	19e	

i663-LAC-5019625	95	97	avenue	19e
i663-LAC-5019635	102	110	avenue	19e
i663-LAC-5019626	105	109	avenue	19e
i663-LAC-5019627	115	125	avenue	19e
i663-LAC-5019634-001	130	130	avenue	19e
i663-LAC-5019628	135	137	avenue	19e
i663-LAC-5019633	150	154	avenue	19e
i663-LAC-5022904-001	120	124	avenue	1e
i663-LAC-5029249	450	460	avenue	1e
i663-LAC-5022262	540	552	avenue	1e
i663-LAC-5022811	580	582	avenue	1e
i663-LAC-5022261	610	612	avenue	1e
i663-LAC-5022234	615	617	avenue	1e
i663-LAC-5022260	616	624	avenue	1e
i663-LAC-5022235-001	619	619	avenue	1e
i663-LAC-5022236	623	625	avenue	1e
i663-LAC-5022237	627	631	avenue	1e
i663-LAC-5022238	637	637	avenue	1e
i663-LAC-5022240	647	653	avenue	1e
i663-LAC-5022245	691	691	avenue	1e
i663-LAC-5022248	715	721	avenue	1e
i663-LAC-5023079	155	155	autoroute	20
i663-LAC-5019608	15	19	avenue	20e
i663-LAC-5019611-001	100	100	avenue	20e
i663-LAC-5019612	120	130	avenue	20e
i663-LAC-5019605	145	145	avenue	20e
i663-LAC-5019600-002	100	100	avenue	21e
i663-LAC-5019600-001	100	100	avenue	21e
i663-LAC-5019576	205	209	avenue	23e
i663-LAC-5019582-001	212	212	avenue	23e
i663-LAC-5019577	217	225	avenue	23e
i663-LAC-5019580	224	228	avenue	23e
i663-LAC-5023156	229	229	avenue	23e
i663-LAC-5023157	233	233	avenue	23e
i663-LAC-5019579-001	236	244	avenue	23e
i663-LAC-5019578	237	245	avenue	23e
i663-LAC-5019585	44	48	avenue	24e
i663-LAC-5019562	45	49	avenue	24e
i663-LAC-5019575	200	212	avenue	24e
i663-LAC-5019565	205	209	avenue	24e

i663-LAC-5019566	215	215	avenue	24e
i663-LAC-5019574	216	216	avenue	24e
i663-LAC-5019567	219	219	avenue	24e
i663-LAC-5019573	220	220	avenue	24e
i663-LAC-5019568	223	223	avenue	24e
i663-LAC-5019572	228	228	avenue	24e
i663-LAC-5019569-001	229	229	avenue	24e
i663-LAC-5019571	232	232	avenue	24e
i663-LAC-5019570	236	236	avenue	24e
i663-LAC-5020487	510	516	avenue	24e
i663-LAC-5020423	535	535	avenue	24e
i663-LAC-5020424	539	539	avenue	24e
i663-LAC-5020425	543	543	avenue	24e
i663-LAC-5020426	547	547	avenue	24e
i663-LAC-5020491	550	550	avenue	24e
i663-LAC-5020492	554	554	avenue	24e
i663-LAC-5020494	574	574	avenue	24e
i663-LAC-5020495	578	578	avenue	24e
i663-LAC-5020496	582	582	avenue	24e
i663-LAC-5020497	590	590	avenue	24e
i663-LAC-5020438	635	635	avenue	24e
i663-LAC-5020439	639	639	avenue	24e
i663-LAC-5020501	650	650	avenue	24e
i663-LAC-5020502	654	654	avenue	24e
i663-LAC-5020441	655	655	avenue	24e
i663-LAC-5020442	659	659	avenue	24e
i663-LAC-5020443	663	663	avenue	24e
i663-LAC-5020444	667	667	avenue	24e
i663-LAC-5020446	675	675	avenue	24e
i663-LAC-5022480	684	684	avenue	24e
i663-LAC-5020484-001	905	907	avenue	24e
i663-LAC-5019561	200	200	avenue	25e
i663-LAC-5019560	220	228	avenue	25e
i663-LAC-5019559	232	232	avenue	25e
i663-LAC-5020371	630	630	avenue	25e
i663-LAC-5023017	655	655	avenue	25e
i663-LAC-5020329	739	741	avenue	25e
i663-LAC-5019537	25	29	avenue	26e
i663-LAC-5019538-001	37	37	avenue	26e
i663-LAC-5019549-001	40	40	avenue	26e

i663-LAC-5019547	200	208	avenue	26e
i663-LAC-5019539	205	213	avenue	26e
i663-LAC-5019540-001	221	225	avenue	26e
i663-LAC-5019541	235	235	avenue	26e
i663-LAC-5019542	239	239	avenue	26e
i663-LAC-5019543	243	243	avenue	26e
i663-LAC-5019525	205	221	avenue	27e
i663-LAC-5019527	210	210	avenue	27e
i663-LAC-5023400	229	229	avenue	27e
i663-LAC-5022167	405	415	avenue	2e
i663-LAC-5022168	417	421	avenue	2e
i663-LAC-5022172-001	465	469	avenue	2e
i663-LAC-5023216	485	487	avenue	2e
i663-LAC-5022174	505	509	avenue	2e
i663-LAC-5022175	515	531	avenue	2e
i663-LAC-5029264	515	531	avenue	2e
i663-LAC-5022616-001	530	590	avenue	2e
i663-LAC-5022176	545	547	avenue	2e
i663-LAC-5022179	585	587	avenue	2e
i663-LAC-5022180	595	599	avenue	2e
i663-LAC-5022181	601	607	avenue	2e
i663-LAC-5022182	613	623	avenue	2e
i663-LAC-5022216	628	632	avenue	2e
i663-LAC-5022215-001	634	644	avenue	2e
i663-LAC-5022186	639	641	avenue	2e
i663-LAC-5022188	645	647	avenue	2e
i663-LAC-5022214	650	652	avenue	2e
i663-LAC-5022189-001	655	657	avenue	2e
i663-LAC-5022210	664	672	avenue	2e
i663-LAC-5022192	665	667	avenue	2e
i663-LAC-5022193	669	671	avenue	2e
i663-LAC-5022194-001	677	681	avenue	2e
i663-LAC-5022195-001	683	687	avenue	2e
i663-LAC-5022196	689	693	avenue	2e
i663-LAC-5022198	735	737	avenue	2e
i663-LAC-5022199-001	745	747	avenue	2e
i663-LAC-5022202	765	765	avenue	2e
i663-LAC-5022204-001	785	785	avenue	2e
i663-LAC-5022205	795	799	avenue	2e
i663-LAC-5019044	225	225	avenue	32e

i663-LAC-5019085	240	242	avenue	32e
i663-LAC-5019084	250	250	avenue	32e
i663-LAC-5019047-001	255	255	avenue	32e
i663-LAC-5018910	25	35	avenue	34e
i663-LAC-5018912	75	75	avenue	34e
i663-LAC-5018913	95	95	avenue	34e
i663-LAC-5018914	115	115	avenue	34e
i663-LAC-5018915	133	135	avenue	34e
i663-LAC-5018916	155	155	avenue	34e
i663-LAC-5018917	175	175	avenue	34e
i663-LAC-5019011	202	204	avenue	34e
i663-LAC-5019010	206	208	avenue	34e
i663-LAC-5018920-001	207	211	avenue	34e
i663-LAC-5019009	210	212	avenue	34e
i663-LAC-5019008	214	216	avenue	34e
i663-LAC-5018923	219	221	avenue	34e
i663-LAC-5019007	220	220	avenue	34e
i663-LAC-5019006	222	222	avenue	34e
i663-LAC-5018924	223	223	avenue	34e
i663-LAC-5019005	224	224	avenue	34e
i663-LAC-5019004	226	226	avenue	34e
i663-LAC-5018926	229	229	avenue	34e
i663-LAC-5019003-001	230	232	avenue	34e
i663-LAC-5018927	233	233	avenue	34e
i663-LAC-5019002-001	234	236	avenue	34e
i663-LAC-5018928	237	241	avenue	34e
i663-LAC-5023257	238	238	avenue	34e
i663-LAC-5018929	245	249	avenue	34e
i663-LAC-5018930	255	255	avenue	34e
i663-LAC-5018931	257	257	avenue	34e
i663-LAC-5023350	260	260	avenue	34e
i663-LAC-5018932-001	261	261	avenue	34e
i663-LAC-5018933-001	263	263	avenue	34e
i663-LAC-5019001	264	264	avenue	34e
i663-LAC-5019000	266	266	avenue	34e
i663-LAC-5018934	267	267	avenue	34e
i663-LAC-5018935	269	269	avenue	34e
i663-LAC-5018999	270	270	avenue	34e
i663-LAC-5018998	272	272	avenue	34e
i663-LAC-5018936-001	273	273	avenue	34e

i663-LAC-5018937-001	275	275	avenue	34e
i663-LAC-5018997	276	276	avenue	34e
i663-LAC-5018938-001	279	279	avenue	34e
i663-LAC-5018996	280	280	avenue	34e
i663-LAC-5018939	281	281	avenue	34e
i663-LAC-5018995-001	282	282	avenue	34e
i663-LAC-5018940	285	285	avenue	34e
i663-LAC-5018994	286	286	avenue	34e
i663-LAC-5018941-001	287	287	avenue	34e
i663-LAC-5018993	288	288	avenue	34e
i663-LAC-5018942-001	291	291	avenue	34e
i663-LAC-5018992	292	292	avenue	34e
i663-LAC-5018943-001	293	293	avenue	34e
i663-LAC-5018991	294	294	avenue	34e
i663-LAC-5018990	296	296	avenue	34e
i663-LAC-5018989	298	298	avenue	34e
i663-LAC-5017981	225	225	avenue	35e
i663-LAC-5017982-001	229	231	avenue	35e
i663-LAC-5017983-001	235	235	avenue	35e
i663-LAC-5017984-001	245	245	avenue	35e
i663-LAC-5017985	255	255	avenue	35e
i663-LAC-5017986	265	265	avenue	35e
i663-LAC-5018015-001	270	272	avenue	35e
i663-LAC-5017987	275	275	avenue	35e
i663-LAC-5023480-001	280	280	avenue	35e
i663-LAC-5017988	285	285	avenue	35e
i663-LAC-5018014	286	286	avenue	35e
i663-LAC-5017989	291	291	avenue	35e
i663-LAC-5018013	292	292	avenue	35e
i663-LAC-5017990	295	295	avenue	35e
i663-LAC-5017969-001	100	120	avenue	36e
i663-LAC-5017966	210	212	avenue	36e
i663-LAC-5017965	214	216	avenue	36e
i663-LAC-5017964	222	224	avenue	36e
i663-LAC-5017963	226	228	avenue	36e
i663-LAC-5017962	234	236	avenue	36e
i663-LAC-5017961	238	240	avenue	36e
i663-LAC-5017960	250	250	avenue	36e
i663-LAC-5017959	260	260	avenue	36e
i663-LAC-5017958-001	270	272	avenue	36e

i663-LAC-5017957-001	274	276	avenue	36e
i663-LAC-5017929	275	275	avenue	36e
i663-LAC-5017956-001	280	282	avenue	36e
i663-LAC-5017955	284	286	avenue	36e
i663-LAC-5017954	290	292	avenue	36e
i663-LAC-5017953	294	296	avenue	36e
i663-LAC-5029735	100	130	avenue	39e
i663-LAC-5017618	100	130	avenue	39e
i663-LAC-5017612	210	210	avenue	39e
i663-LAC-5017467	275	275	avenue	39e
i663-LAC-5017597	320	320	avenue	39e
i663-LAC-5017594	336	336	avenue	39e
i663-LAC-5022071-001	405	405	avenue	3e
i663-LAC-5022164	460	462	avenue	3e
i663-LAC-5022163	470	472	avenue	3e
i663-LAC-5022162-001	480	482	avenue	3e
i663-LAC-5022161-001	490	492	avenue	3e
i663-LAC-5022157	540	542	avenue	3e
i663-LAC-5022156	550	550	avenue	3e
i663-LAC-5022155-001	560	562	avenue	3e
i663-LAC-5022154	570	572	avenue	3e
i663-LAC-5022153	580	582	avenue	3e
i663-LAC-5022085	585	587	avenue	3e
i663-LAC-5022152	590	594	avenue	3e
i663-LAC-5022151	600	602	avenue	3e
i663-LAC-5022087	601	603	avenue	3e
i663-LAC-5022150	604	606	avenue	3e
i663-LAC-5022088	605	607	avenue	3e
i663-LAC-5022149	608	612	avenue	3e
i663-LAC-5022089	609	611	avenue	3e
i663-LAC-5022090	613	615	avenue	3e
i663-LAC-5022146	620	622	avenue	3e
i663-LAC-5022144-001	632	634	avenue	3e
i663-LAC-5022095	633	635	avenue	3e
i663-LAC-5022098	651	653	avenue	3e
i663-LAC-5022099	655	657	avenue	3e
i663-LAC-5022957-001	658	658	avenue	3e
i663-LAC-5022100-001	659	661	avenue	3e
i663-LAC-5022102	669	671	avenue	3e
i663-LAC-5022103-001	673	677	avenue	3e

i663-LAC-5022104	679	683	avenue	3e
i663-LAC-5022140-001	680	682	avenue	3e
i663-LAC-5022139-001	684	686	avenue	3e
i663-LAC-5022105	685	689	avenue	3e
i663-LAC-5022106	691	693	avenue	3e
i663-LAC-5022136	696	698	avenue	3e
i663-LAC-5022111	719	723	avenue	3e
i663-LAC-5022112	729	731	avenue	3e
i663-LAC-5022113	737	739	avenue	3e
i663-LAC-5022114	745	747	avenue	3e
i663-LAC-5022133	758	760	avenue	3e
i663-LAC-5022116-001	759	761	avenue	3e
i663-LAC-5022117	765	767	avenue	3e
i663-LAC-5022131	768	770	avenue	3e
i663-LAC-5022118	771	773	avenue	3e
i663-LAC-5022130	774	776	avenue	3e
i663-LAC-5022119	777	779	avenue	3e
i663-LAC-5022129	780	784	avenue	3e
i663-LAC-5022128	786	790	avenue	3e
i663-LAC-5022127	792	794	avenue	3e
i663-LAC-5017321	320	320	avenue	41e
i663-LAC-5017319	330	330	avenue	41e
i663-LAC-5017318-001	340	340	avenue	41e
i663-LAC-5017317-001	344	344	avenue	41e
i663-LAC-5022734	60	60	avenue	42e
i663-LAC-5017237	80	80	avenue	42e
i663-LAC-5017238	90	90	avenue	42e
i663-LAC-5017151	330	330	avenue	43e
i663-LAC-5017015	30	30	avenue	44e
i663-LAC-5017014	60	60	avenue	44e
i663-LAC-5017013-001	70	70	avenue	44e
i663-LAC-5017012-001	90	90	avenue	44e
i663-LAC-5017011	100	100	avenue	44e
i663-LAC-5023016	165	165	avenue	44e
i663-LAC-5016870	171	175	avenue	44e
i663-LAC-5016999-001	370	370	avenue	44e
i663-LAC-5016998-001	374	378	avenue	44e
i663-LAC-5016879	379	379	avenue	44e
i663-LAC-5016997-001	382	382	avenue	44e
i663-LAC-5016881	385	385	avenue	44e

i663-LAC-5016995	386	386	avenue	44e
i663-LAC-5016994-001	390	390	avenue	44e
i663-LAC-5023247	393	393	avenue	44e
i663-LAC-5022792-001	394	394	avenue	44e
i663-LAC-5016984	420	420	avenue	44e
i663-LAC-5016983	430	430	avenue	44e
i663-LAC-5016982	440	440	avenue	44e
i663-LAC-5016978	500	500	avenue	44e
i663-LAC-5016901	515	515	avenue	44e
i663-LAC-5016977	520	520	avenue	44e
i663-LAC-5016902	525	525	avenue	44e
i663-LAC-5016976	530	530	avenue	44e
i663-LAC-5016973	600	600	avenue	44e
i663-LAC-5016908	635	635	avenue	44e
i663-LAC-5016910-001	715	715	avenue	44e
i663-LAC-5016911-001	725	725	avenue	44e
i663-LAC-5016966	740	740	avenue	44e
i663-LAC-5022807	800	800	avenue	44e
i663-LAC-5022068	420	422	avenue	4e
i663-LAC-5022067	430	432	avenue	4e
i663-LAC-5021988	435	439	avenue	4e
i663-LAC-5021989	445	447	avenue	4e
i663-LAC-5021991-001	465	467	avenue	4e
i663-LAC-5022063	470	472	avenue	4e
i663-LAC-5022062	474	478	avenue	4e
i663-LAC-5022061	482	486	avenue	4e
i663-LAC-5021992	485	487	avenue	4e
i663-LAC-5022060	490	498	avenue	4e
i663-LAC-5021993	495	497	avenue	4e
i663-LAC-5022059	510	514	avenue	4e
i663-LAC-5022058	520	524	avenue	4e
i663-LAC-5022057	530	536	avenue	4e
i663-LAC-5021995-001	535	535	avenue	4e
i663-LAC-5022056	538	544	avenue	4e
i663-LAC-5022055	550	556	avenue	4e
i663-LAC-5021996	555	555	avenue	4e
i663-LAC-5022054	558	564	avenue	4e
i663-LAC-5021997	565	567	avenue	4e
i663-LAC-5022053	570	576	avenue	4e
i663-LAC-5021998	575	577	avenue	4e

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5022052	578	584	avenue	4e
i663-LAC-5021999-001	585	589	avenue	4e
i663-LAC-5022000-001	601	603	avenue	4e
i663-LAC-5022001	607	609	avenue	4e
i663-LAC-5022049	620	624	avenue	4e
i663-LAC-5022048	626	628	avenue	4e
i663-LAC-5022045	634	634	avenue	4e
i663-LAC-5022006	637	637	avenue	4e
i663-LAC-5022044	638	640	avenue	4e
i663-LAC-5022007	639	643	avenue	4e
i663-LAC-5022043	644	646	avenue	4e
i663-LAC-5022042	650	652	avenue	4e
i663-LAC-5022009	651	653	avenue	4e
i663-LAC-5022041	656	656	avenue	4e
i663-LAC-5022010	657	659	avenue	4e
i663-LAC-5022017	695	699	avenue	4e
i663-LAC-5022018	711	731	avenue	4e
i663-LAC-5022022	753	755	avenue	4e
i663-LAC-5022026	781	785	avenue	4e
i663-LAC-5015984	80	80	avenue	51e
i663-LAC-5015874	85	85	avenue	51e
i663-LAC-5015983	90	90	avenue	51e
i663-LAC-5015978	140	140	avenue	51e
i663-LAC-5015884	175	177	avenue	51e
i663-LAC-5015976	180	180	avenue	51e
i663-LAC-5015885	185	185	avenue	51e
i663-LAC-5015971	230	230	avenue	51e
i663-LAC-5015970	240	240	avenue	51e
i663-LAC-5015889-001	245	245	avenue	51e
i663-LAC-5015969	250	252	avenue	51e
i663-LAC-5015890	255	257	avenue	51e
i663-LAC-5015968	256	256	avenue	51e
i663-LAC-5015967	260	260	avenue	51e
i663-LAC-5015966	270	270	avenue	51e
i663-LAC-5015892-001	275	275	avenue	51e
i663-LAC-5015965	290	290	avenue	51e
i663-LAC-5015964	294	294	avenue	51e
i663-LAC-5015893	305	305	avenue	51e
i663-LAC-5015962	310	310	avenue	51e
i663-LAC-5015894-001	315	315	avenue	51e

i663-LAC-5015961	320	320	avenue	51e
i663-LAC-5015959	340	340	avenue	51e
i663-LAC-5015958	350	350	avenue	51e
i663-LAC-5015956	360	360	avenue	51e
i663-LAC-5015955	370	370	avenue	51e
i663-LAC-5015860	20	20	avenue	52e
i663-LAC-5015637	45	45	avenue	53e
i663-LAC-5015640-001	75	75	avenue	53e
i663-LAC-5015697-001	100	108	avenue	53e
i663-LAC-5015645	115	115	avenue	53e
i663-LAC-5015648-001	185	185	avenue	53e
i663-LAC-5015703	190	190	avenue	53e
i663-LAC-5015651	215	215	avenue	53e
i663-LAC-5015706	220	220	avenue	53e
i663-LAC-5015652	225	225	avenue	53e
i663-LAC-5015707	230	230	avenue	53e
i663-LAC-5015653	235	235	avenue	53e
i663-LAC-5015654	245	245	avenue	53e
i663-LAC-5015656-001	265	265	avenue	53e
i663-LAC-5015657	285	285	avenue	53e
i663-LAC-5015659	305	305	avenue	53e
i663-LAC-5015661	335	335	avenue	53e
i663-LAC-5015662	345	345	avenue	53e
i663-LAC-5015568	55	57	avenue	54e
i663-LAC-5015581-001	60	60	avenue	54e
i663-LAC-5015582	70	70	avenue	54e
i663-LAC-5015565	85	89	avenue	54e
i663-LAC-5015564	95	99	avenue	54e
i663-LAC-5015559	135	135	avenue	54e
i663-LAC-5022883	145	145	avenue	54e
i663-LAC-5015592	170	170	avenue	54e
i663-LAC-5015557	175	175	avenue	54e
i663-LAC-5015594	180	180	avenue	54e
i663-LAC-5015595-001	190	190	avenue	54e
i663-LAC-5015596	200	200	avenue	54e
i663-LAC-5015598	220	220	avenue	54e
i663-LAC-5015552	235	235	avenue	54e
i663-LAC-5015600	240	240	avenue	54e
i663-LAC-5015604	280	280	avenue	54e
i663-LAC-5015482-001	70	74	avenue	55e

i663-LAC-5015417-001	75	75	avenue	55e
i663-LAC-5015418-001	85	85	avenue	55e
i663-LAC-5015421	125	125	avenue	55e
i663-LAC-5015428-001	195	195	avenue	55e
i663-LAC-5015496	200	200	avenue	55e
i663-LAC-5022786	205	205	avenue	55e
i663-LAC-5015498	220	220	avenue	55e
i663-LAC-5015432-001	245	245	avenue	55e
i663-LAC-5015433-001	255	255	avenue	55e
i663-LAC-5015435-001	275	275	avenue	55e
i663-LAC-5015436	285	285	avenue	55e
i663-LAC-5015437-001	295	295	avenue	55e
i663-LAC-5015438	305	305	avenue	55e
i663-LAC-5015439-001	315	315	avenue	55e
i663-LAC-5015288	45	45	avenue	56e
i663-LAC-5015291-001	65	65	avenue	56e
i663-LAC-5015292	75	75	avenue	56e
i663-LAC-5015356	80	80	avenue	56e
i663-LAC-5015293	85	85	avenue	56e
i663-LAC-5015294	95	95	avenue	56e
i663-LAC-5015357	100	100	avenue	56e
i663-LAC-5023368	105	105	avenue	56e
i663-LAC-5015295	115	115	avenue	56e
i663-LAC-5015361	120	120	avenue	56e
i663-LAC-5015296	125	129	avenue	56e
i663-LAC-5015298-001	135	135	avenue	56e
i663-LAC-5015363	140	140	avenue	56e
i663-LAC-5015299	145	145	avenue	56e
i663-LAC-5015364	150	150	avenue	56e
i663-LAC-5015367	190	190	avenue	56e
i663-LAC-5015301	205	205	avenue	56e
i663-LAC-5015368-001	210	210	avenue	56e
i663-LAC-5015304	235	235	avenue	56e
i663-LAC-5015305	245	245	avenue	56e
i663-LAC-5015306	255	255	avenue	56e
i663-LAC-5015307	275	275	avenue	56e
i663-LAC-5015309	285	285	avenue	56e
i663-LAC-5015312-001	315	315	avenue	56e
i663-LAC-5029271	430	434	avenue	5e
i663-LAC-5021927	440	442	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5021929	460	462	avenue	5e
i663-LAC-5021930	470	472	avenue	5e
i663-LAC-5021932	500	500	avenue	5e
i663-LAC-5021933	510	510	avenue	5e
i663-LAC-5021934	520	526	avenue	5e
i663-LAC-5021910	525	525	avenue	5e
i663-LAC-5021935	530	536	avenue	5e
i663-LAC-5021936	540	542	avenue	5e
i663-LAC-5023506	557	557	avenue	5e
i663-LAC-5021937	560	560	avenue	5e
i663-LAC-5023505-001	565	567	avenue	5e
i663-LAC-5021904-001	605	607	avenue	5e
i663-LAC-5021903	611	611	avenue	5e
i663-LAC-5021902	615	615	avenue	5e
i663-LAC-5021901	621	623	avenue	5e
i663-LAC-5021900	627	629	avenue	5e
i663-LAC-5021899	633	635	avenue	5e
i663-LAC-5021898	639	641	avenue	5e
i663-LAC-5021946	640	640	avenue	5e
i663-LAC-5021948	652	656	avenue	5e
i663-LAC-5021896	653	655	avenue	5e
i663-LAC-5023437	661	663	avenue	5e
i663-LAC-5021949	664	664	avenue	5e
i663-LAC-5021953	680	684	avenue	5e
i663-LAC-5021954	688	690	avenue	5e
i663-LAC-5021958-002	704	704	avenue	5e
i663-LAC-5021959	714	714	avenue	5e
i663-LAC-5023394	717	717	avenue	5e
i663-LAC-5021960	720	722	avenue	5e
i663-LAC-5021961	726	728	avenue	5e
i663-LAC-5021967	750	750	avenue	5e
i663-LAC-5021974	776	776	avenue	5e
i663-LAC-5020200	15	15	avenue	6e
i663-LAC-5020199	19	19	avenue	6e
i663-LAC-5020198	23	23	avenue	6e
i663-LAC-5020197	27	27	avenue	6e
i663-LAC-5020196	31	31	avenue	6e
i663-LAC-5020195	35	35	avenue	6e
i663-LAC-5020194	39	39	avenue	6e
i663-LAC-5020193	43	43	avenue	6e

i663-LAC-5020202-001	70	70	avenue	6e
i663-LAC-5020203	72	78	avenue	6e
i663-LAC-5020204	86	86	avenue	6e
i663-LAC-5020205	90	90	avenue	6e
i663-LAC-5020189	101	107	avenue	6e
i663-LAC-5020179	231	235	avenue	6e
i663-LAC-5020176	329	331	avenue	6e
i663-LAC-5020174	345	351	avenue	6e
i663-LAC-5020173	361	363	avenue	6e
i663-LAC-5020172-001	371	373	avenue	6e
i663-LAC-5021785	436	438	avenue	6e
i663-LAC-5021776	475	477	avenue	6e
i663-LAC-5021775	485	487	avenue	6e
i663-LAC-5021774	495	497	avenue	6e
i663-LAC-5021790	500	502	avenue	6e
i663-LAC-5021773	505	507	avenue	6e
i663-LAC-5021791	510	512	avenue	6e
i663-LAC-5021772	515	517	avenue	6e
i663-LAC-5021792	520	522	avenue	6e
i663-LAC-5021771	525	527	avenue	6e
i663-LAC-5021769	545	547	avenue	6e
i663-LAC-5021767	565	565	avenue	6e
i663-LAC-5021766	575	577	avenue	6e
i663-LAC-5021765	585	585	avenue	6e
i663-LAC-5021763-001	595	597	avenue	6e
i663-LAC-5021799	600	602	avenue	6e
i663-LAC-5021762	601	605	avenue	6e
i663-LAC-5021801	608	610	avenue	6e
i663-LAC-5021802	612	614	avenue	6e
i663-LAC-5021803	620	622	avenue	6e
i663-LAC-5021758	639	639	avenue	6e
i663-LAC-5021757	645	647	avenue	6e
i663-LAC-5021808-004	650	670	avenue	6e
i663-LAC-5021808-002	650	670	avenue	6e
i663-LAC-5021808-003	650	670	avenue	6e
i663-LAC-5021811	690	690	avenue	6e
i663-LAC-5021743-001	723	723	avenue	6e
i663-LAC-5021742	727	727	avenue	6e
i663-LAC-5021739	739	739	avenue	6e
i663-LAC-5021735	757	759	avenue	6e

i663-LAC-5021832	768	768	avenue	6e
i663-LAC-5023143	773	773	avenue	6e
i663-LAC-5029351	4	4	avenue	7e
i663-LAC-5020144-001	40	52	avenue	7e
i663-LAC-5020111	41	43	avenue	7e
i663-LAC-5020112	47	49	avenue	7e
i663-LAC-5020115	69	73	avenue	7e
i663-LAC-5020147	82	84	avenue	7e
i663-LAC-5020148	88	96	avenue	7e
i663-LAC-5020150	110	120	avenue	7e
i663-LAC-5020118	113	121	avenue	7e
i663-LAC-5020151	124	134	avenue	7e
i663-LAC-5020153	144	144	avenue	7e
i663-LAC-5020156-001	172	178	avenue	7e
i663-LAC-5020121	245	245	avenue	7e
i663-LAC-5020159-001	260	260	avenue	7e
i663-LAC-5020126	285	287	avenue	7e
i663-LAC-5020161-001	310	314	avenue	7e
i663-LAC-5020162-001	322	320	avenue	7e
i663-LAC-5020130-001	329	331	avenue	7e
i663-LAC-5020164	350	352	avenue	7e
i663-LAC-5020133	355	357	avenue	7e
i663-LAC-5020165-001	370	370	avenue	7e
i663-LAC-5020136-001	385	387	avenue	7e
i663-LAC-5021578	425	429	avenue	7e
i663-LAC-5021579	435	435	avenue	7e
i663-LAC-5021581	465	467	avenue	7e
i663-LAC-5021582	475	477	avenue	7e
i663-LAC-5021655	480	482	avenue	7e
i663-LAC-5021583	485	487	avenue	7e
i663-LAC-5021656	490	492	avenue	7e
i663-LAC-5021584	495	497	avenue	7e
i663-LAC-5021585	505	507	avenue	7e
i663-LAC-5021658	510	512	avenue	7e
i663-LAC-5021586	515	517	avenue	7e
i663-LAC-5021589-001	545	549	avenue	7e
i663-LAC-5021590	555	557	avenue	7e
i663-LAC-5021591	565	567	avenue	7e
i663-LAC-5021594	581	581	avenue	7e
i663-LAC-5021665	584	584	avenue	7e

i663-LAC-5021595	585	587	avenue	7e
i663-LAC-5021596	589	591	avenue	7e
i663-LAC-5021666	590	592	avenue	7e
i663-LAC-5021600	605	611	avenue	7e
i663-LAC-5021601	615	617	avenue	7e
i663-LAC-5021612	685	687	avenue	7e
i663-LAC-5021613	691	693	avenue	7e
i663-LAC-5020141-001	694	696	avenue	7e
i663-LAC-5022882	694	696	avenue	7e
i663-LAC-5021687	714	714	avenue	7e
i663-LAC-5021616	715	715	avenue	7e
i663-LAC-5021690	726	726	avenue	7e
i663-LAC-5021692	734	738	avenue	7e
i663-LAC-5020134	36535	367	avenue	7e
i663-LAC-5020103	34	36	avenue	8e
i663-LAC-5020098	69	79	avenue	8e
i663-LAC-5020097	81	91	avenue	8e
i663-LAC-5020093	111	123	avenue	8e
i663-LAC-5020092-001	165	167	avenue	8e
i663-LAC-5020086	215	221	avenue	8e
i663-LAC-5020085	225	227	avenue	8e
i663-LAC-5020084	245	255	avenue	8e
i663-LAC-5020083-001	265	267	avenue	8e
i663-LAC-5023388	305	307	avenue	8e
i663-LAC-5023387	311	311	avenue	8e
i663-LAC-5020080	335	337	avenue	8e
i663-LAC-5020138	390	392	avenue	8e
i663-LAC-5020035	5	11	avenue	9e
i663-LAC-5022864	21	31	avenue	9e
i663-LAC-5020034	35	37	avenue	9e
i663-LAC-5020043-001	50	52	avenue	9e
i663-LAC-5020047-001	74	74	avenue	9e
i663-LAC-5020051	116	116	avenue	9e
i663-LAC-5022465	125	127	avenue	9e
i663-LAC-5022464-001	131	133	avenue	9e
i663-LAC-5020028	155	155	avenue	9e
i663-LAC-5020026	183	187	avenue	9e
i663-LAC-5029277	215	231	avenue	9e
i663-LAC-5020021	215	231	avenue	9e
i663-LAC-5020056	220	224	avenue	9e

i663-LAC-5020057-001	228	232	avenue		9e	
i663-LAC-5029278-001	240	250	avenue		9e	
i663-LAC-5020020-001	245	251	avenue		9e	
i663-LAC-5020061	280	286	avenue		9e	
i663-LAC-5020063-001	318	322	avenue		9e	
i663-LAC-5020015	325	325	avenue		9e	
i663-LAC-5020064	330	336	avenue		9e	
i663-LAC-5020014	335	335	avenue		9e	
i663-LAC-5020068	360	368	avenue		9e	
i663-LAC-5020012	375	377	avenue		9e	
i663-LAC-5020069-001	380	382	avenue		9e	
i663-LAC-5021437	615	617	avenue		9e	
i663-LAC-5021493	620	620	avenue		9e	
i663-LAC-5021494	624	624	avenue		9e	
i663-LAC-5021439	627	629	avenue		9e	
i663-LAC-5021496-001	634	636	avenue		9e	
i663-LAC-5021497	640	642	avenue		9e	
i663-LAC-5021442	649	651	avenue		9e	
i663-LAC-5021445	673	675	avenue		9e	
i663-LAC-5021503-001	680	682	avenue		9e	
i663-LAC-5021449-001	709	709	avenue		9e	
i663-LAC-5021450	715	715	avenue		9e	
i663-LAC-5021451-001	725	727	avenue		9e	
i663-LAC-5021452	731	731	avenue		9e	
i663-LAC-5021456	747	751	avenue		9e	
i663-LAC-5021458	753	753	avenue		9e	
i663-LAC-5021459-001	757	757	avenue		9e	
i663-LAC-5021515	768	768	avenue		9e	
i663-LAC-5022790	797	797	avenue		9e	
i663-LAC-5021543	970	970	avenue		9e	
i663-LAC-5018707-003	300	300	rue	de la	Berge-du-Canal	
i663-LAC-5018707-002	300	300	rue	de la	Berge-du-Canal	
i663-LAC-5018707-001	300	300	rue	de la	Berge-du-Canal	Usine Canadian Car and Foundry (usine Dominion)
i663-LAC-5018406	11	13	avenue		Boyer	
i663-LAC-5018407	15	17	avenue		Boyer	
i663-LAC-5018408	19	21	avenue		Boyer	
i663-LAC-5018428-001	48	52	avenue		Boyer	
i663-LAC-5018412	49	59	avenue		Boyer	
i663-LAC-5029303	49	59	avenue		Boyer	

i663-LAC-5018413	61	71	avenue	Boyer
i663-LAC-5018432	70	72	avenue	Boyer
i663-LAC-5018414	89	91	avenue	Boyer
i663-LAC-5023351	95	99	avenue	Boyer
i663-LAC-5018415	103	103	avenue	Boyer
i663-LAC-5018416	131	133	avenue	Boyer
i663-LAC-5018417	139	139	avenue	Boyer
i663-LAC-5018436	140	140	avenue	Boyer
i663-LAC-5018437	144	148	avenue	Boyer
i663-LAC-5018438	150	156	avenue	Boyer
i663-LAC-5018418	151	153	avenue	Boyer
i663-LAC-5018419	157	159	avenue	Boyer
i663-LAC-5018420	161	161	avenue	Boyer
i663-LAC-5018421	163	163	avenue	Boyer
i663-LAC-5018440	166	168	avenue	Boyer
i663-LAC-5018422	171	175	avenue	Boyer
i663-LAC-5018441	172	174	avenue	Boyer
i663-LAC-5022773	176	182	avenue	Boyer
i663-LAC-5018423	187	193	avenue	Boyer
i663-LAC-5022775	190	192	avenue	Boyer
i663-LAC-5018424	195	201	avenue	Boyer
i663-LAC-5018442-001	196	198	avenue	Boyer
i663-LAC-5018443-002	208	212	avenue	Boyer
i663-LAC-5016871	4410	4420	rue	Brewster
i663-LAC-5016872	4430	4440	rue	Brewster
i663-LAC-5018945	3425	3425	rue	Broadway
i663-LAC-5018946	3435	3435	rue	Broadway
i663-LAC-5017991	3505	3505	rue	Broadway
i663-LAC-5017992	3525	3525	rue	Broadway
i663-LAC-5017993	3545	3545	rue	Broadway
i663-LAC-5017924	3610	3610	rue	Broadway
i663-LAC-5017628	3830	3830	rue	Broadway
i663-LAC-5017602	3850	3850	rue	Broadway
i663-LAC-5017601	3870	3870	rue	Broadway
i663-LAC-5017600	3880	3880	rue	Broadway
i663-LAC-5017599	3890	3890	rue	Broadway
i663-LAC-5017335-001	4005	4007	rue	Broadway
i663-LAC-5017339	4010	4010	rue	Broadway
i663-LAC-5017336	4025	4025	rue	Broadway
i663-LAC-5017337	4045	4045	rue	Broadway

i663-LAC-5017326	4065	4065	rue		Broadway
i663-LAC-5017322	4070	4070	rue		Broadway
i663-LAC-5017325	4075	4075	rue		Broadway
i663-LAC-5017240	4180	4180	rue		Broadway
i663-LAC-5017241	4190	4190	rue		Broadway
i663-LAC-5018749	8	16	rue		Camille
i663-LAC-5018758	80	86	rue		Camille
i663-LAC-5022644	176	176	rue		Camille
i663-LAC-5018744	321	321	rue		Camille
i663-LAC-5018745	333	335	rue		Camille
i663-LAC-5018747-001	359	361	rue		Camille
i663-LAC-5020238	249	249	chemin	du	Canal
i663-LAC-5020239	255	255	chemin	du	Canal
i663-LAC-5020240	265	265	chemin	du	Canal
i663-LAC-5022956	275	275	chemin	du	Canal
i663-LAC-5022955	277	279	chemin	du	Canal
i663-LAC-5022954	285	285	chemin	du	Canal
i663-LAC-5018324	7	7	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018325	13	15	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018326	25	25	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018352-001	26	28	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018352-002	26	28	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018353	30	30	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018327	31	33	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018328	37	39	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018354	40	40	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018355	42	42	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018356	46	48	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018330	49	49	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018357	50	52	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018331	55	55	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018358	60	60	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018360	74	76	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018334	79	83	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018361	82	84	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018335	85	89	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018362	86	88	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018363	92	94	avenue		Duranceau
i663-LAC-5022798	102	106	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018338	103	105	avenue		Duranceau

i663-LAC-5018339	109	109	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018367	128	132	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018368	134	136	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018370	144	148	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018343	149	151	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018371	150	152	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018344	153	155	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018350-001	197	203	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018377	200	202	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018379	210	218	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018380	220	228	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018381	230	240	avenue		Duranceau
i663-LAC-5018129	26	28	rue		Elm
i663-LAC-5022859-001	98	102	rue		Elm
i663-LAC-5018291	251	255	avenue		Émile-Pominville
i663-LAC-5018292	257	261	avenue		Émile-Pominville
i663-LAC-5018862	74	74	rue	des	Érables
i663-LAC-5018844-001	183	183	rue	des	Érables
i663-LAC-5018864	200	204	rue	des	Érables
i663-LAC-5018866	238	244	rue	des	Érables
i663-LAC-5018850	251	253	rue	des	Érables
i663-LAC-5018868-001	252	254	rue	des	Érables
i663-LAC-5018869	256	260	rue	des	Érables
i663-LAC-5018851	257	257	rue	des	Érables
i663-LAC-5018852	263	269	rue	des	Érables
i663-LAC-5018853	271	273	rue	des	Érables
i663-LAC-5018854	317	323	rue	des	Érables
i663-LAC-5018857-001	349	351	rue	des	Érables
i663-LAC-5022309-001	350	350	rue	des	Érables
i663-LAC-5018858	355	357	rue	des	Érables
i663-LAC-5018919-001	3410	3410	rue	du	Fort-Rolland
i663-LAC-5017968	3560	3560	rue	du	Fort-Rolland
i663-LAC-5017615	3845	3845	rue	du	Fort-Rolland
i663-LAC-5017614	3855	3855	rue	du	Fort-Rolland
i663-LAC-5017465	3910	3910	rue	du	Fort-Rolland
i663-LAC-5017455	3945	3955	rue	du	Fort-Rolland
i663-LAC-5017458	3950	3950	rue	du	Fort-Rolland
i663-LAC-5020264	73	77	avenue		George-V
i663-LAC-5022570	85	85	avenue		George-V
i663-LAC-5022571	95	95	avenue		George-V

i663-LAC-5023346-001	167	187	avenue	George-V
i663-LAC-5020267	320	328	avenue	George-V
i663-LAC-5022305	430	436	avenue	George-V
i663-LAC-5029727	570	572	avenue	George-V
i663-LAC-5022727	611	613	avenue	George-V
i663-LAC-5022283	641	641	avenue	George-V
i663-LAC-5022289-001	674	674	avenue	George-V
i663-LAC-5022752-001	795	795	avenue	George-V
i663-LAC-5018701	31	31	avenue	Gowans
i663-LAC-5018168	25	25	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018169	29	29	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018198	48	48	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018199	50	50	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018200	52	52	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018201	54	54	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018202	56	58	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018171	61	61	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018203	62	64	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018172	63	63	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018173-001	65	65	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018204	66	68	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018174	67	67	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018175	69	69	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018205	70	72	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018206	74	76	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5022472	78	82	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018177	85	85	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018178	91	91	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018179	93	93	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018180-001	99	99	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018181	105	105	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018182	107	107	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018184	115	115	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018207	120	120	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018208-001	126	126	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018209	128	130	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018185	129	129	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018210	132	134	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018186	133	139	avenue	Hillcrest
i663-LAC-5018211	136	138	avenue	Hillcrest

i663-LAC-5018212	140	142	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018187	141	143	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018213	144	146	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018188	145	145	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018189	147	147	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018214	152	154	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018191	153	153	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018192	157	157	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018215	158	160	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018216	164	166	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018217	168	170	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018218	172	174	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018219	176	178	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018220	180	180	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018221	188	188	avenue		Hillcrest	
i663-LAC-5018571	17	17	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018587	20	26	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018572	31	33	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018588-001	32	32	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018573	35	35	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018590-001	44	52	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018574-001	47	47	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018592-001	64	64	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018578	83	89	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5029314	83	89	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018594-001	90	90	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018595-001	102	104	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018581-001	107	109	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018582-001	119	125	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5022660	126	126	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018597-001	138	138	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5018865	155	157	avenue		Jolicoeur	
i663-LAC-5020235	16	16	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020245	31	35	chemin	de	LaSalle	Presbytère Saint Stephen
i663-LAC-5020232	36	42	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020247	39	43	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020231	46	46	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020248	47	47	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020230	50	50	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020249	51	51	chemin	de	LaSalle	

i663-LAC-5020250	53	55	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020228	54	54	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020229	58	58	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020251	59	59	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5020226	80	80	chemin	de	LaSalle	
i663-LAC-5018831	15	17	rue		Léo-Pétrin	
i663-LAC-5018832	21	23	rue		Léo-Pétrin	
i663-LAC-5018833	27	29	rue		Léo-Pétrin	
i663-LAC-5018835	39	43	rue		Léo-Pétrin	
i663-LAC-5018162-001	16	18	avenue		Lowland	
i663-LAC-5020241	15	15	rue		McLaughlin	
i663-LAC-5020242	19	19	rue		McLaughlin	
i663-LAC-5020243	23	23	rue		McLaughlin	
i663-LAC-5022879	27	27	rue		McLaughlin	
i663-LAC-5018455	12	12	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018456	14	16	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018457	20	20	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018459	40	40	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018462	56	60	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018463	62	62	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018467-001	90	92	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018468-001	96	96	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018469-001	104	106	avenue	du	Moulin	
i663-LAC-5018238	203	205	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018239	207	207	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018240	213	213	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018241	215	217	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018242	219	221	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018243	223	225	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5022642	227	229	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018244	231	233	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018245	235	237	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018266	238	238	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018267	242	242	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018268-001	246	246	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018269-001	250	250	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018270	256	256	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5018271	266	266	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5022523	274	274	avenue	de	Mount-Vernon	
i663-LAC-5020225-003	1	1	chemin	du	Musée	Maison de la dépendance

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5020225-002	1	1	chemin	du	Musée	Maison Le Ber-Le Moyne
i663-LAC-5026518-002	555	575	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5026518-001	555	575	rue		Notre-Dame	Complexe Dominion Bridge
i663-LAC-5022533	555	575	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020180	600	600	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020157-002	645	695	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020157-003	645	695	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5022439	735	795	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020088	800	800	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020087	830	842	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020053-001	845	865	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020055	870	898	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020052	875	895	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020025	905	915	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5020024	935	945	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019997	994	998	rue		Notre-Dame	Édifice Banque de Montréal
i663-LAC-5019958	1027	1049	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019955	1046	1050	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019930-001	1055	1067	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019890	1100	1120	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019891	1129	1133	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019869	1166	1170	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019846	1200	1208	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019824	1246	1268	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019822	1270	1290	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019820	1285	1299	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5023383-001	1400	1400	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019768	1405	1429	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019767	1435	1455	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5023078-001	1452	1498	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5022617	1550	1560	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019650	1801	1801	rue		Notre-Dame	Marché public
i663-LAC-5019631-001	1865	1865	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019631-002	1875	1875	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019596	2220	2220	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019595-001	2230	2230	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019594-001	2260	2270	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019583-001	2280	2290	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019557	2510	2514	rue		Notre-Dame	
i663-LAC-5019555	2551	2553	rue		Notre-Dame	

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5019521	2730	2730	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019520	2740	2740	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019519	2750	2750	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019518	2764	2764	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5023159	2765	2765	rue	Notre-Dame	Brasserie Dawes and Company, Brewers and Maltsters (Lager, Beer Ice Vault)
i663-LAC-5019517-001	2770	2770	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019516	2780	2780	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019515	2790	2790	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019514	2800	2800	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019511	2805	2805	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019513	2810	2810	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019510	2815	2815	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019509	2825	2825	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019508	2835	2835	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019507	2845	2845	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019506	2855	2855	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019505	2865	2865	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019504	2875	2875	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019090	3162	3174	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019092-001	3165	3175	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019089	3178	3182	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019094	3185	3197	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019088	3186	3190	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019042	3240	3248	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019040	3260	3268	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019039	3274	3280	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019038	3282	3286	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5019037	3290	3294	rue	Notre-Dame	
i663-LAC-5018767-001	29	29	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5018732-001	34	36	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5029318	38	42	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5018290	55	55	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5018301-001	66	66	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5018302	72	78	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5018305	104	108	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5018306	110	114	avenue	Ouellette	
i663-LAC-5018307	116	126	avenue	Ouellette	

i663-LAC-5018308	128	130	avenue		Ouellette
i663-LAC-5018313	176	180	avenue		Ouellette
i663-LAC-5018314	182	184	avenue		Ouellette
i663-LAC-5018315	186	196	avenue		Ouellette
i663-LAC-5022317	845	855	avenue	du	Pacifique
i663-LAC-5019714	1565	1565	rue		Piché
i663-LAC-5023072	1575	1575	rue		Piché
i663-LAC-5023073	1585	1595	rue		Piché
i663-LAC-5019651	1765	1775	rue		Piché
i663-LAC-5022753-001	1	1	rue		Provost
i663-LAC-5022252	40	42	rue		Provost
i663-LAC-5022246	103	113	rue		Provost
i663-LAC-5022137	255	275	rue		Provost
i663-LAC-5022033	393	395	rue		Provost
i663-LAC-5021885	550	552	rue		Provost
i663-LAC-5021614	705	715	rue		Provost
i663-LAC-5020975	1425	1425	rue		Provost
i663-LAC-5023469	1430	1430	rue		Provost
i663-LAC-5020972	1515	1525	rue		Provost
i663-LAC-5020931	1623	1625	rue		Provost
i663-LAC-5020930-001	1645	1649	rue		Provost
i663-LAC-5020881	1653	1657	rue		Provost
i663-LAC-5020880	1675	1679	rue		Provost
i663-LAC-5020879	1683	1687	rue		Provost
i663-LAC-5020832	1715	1719	rue		Provost
i663-LAC-5020831	1723	1727	rue		Provost
i663-LAC-5020830	1745	1749	rue		Provost
i663-LAC-5020761	1753	1757	rue		Provost
i663-LAC-5020760	1775	1779	rue		Provost
i663-LAC-5020759-001	1783	1787	rue		Provost
i663-LAC-5020606-003	1950	1950	rue		Provost
i663-LAC-5020606-001	1950	1950	rue		Provost
i663-LAC-5020606-002	1950	1950	rue		Provost
i663-LAC-5020508	2395	2395	rue		Provost
i663-LAC-5022481-005	1450	1450	rue		Remembrance
i663-LAC-5020973	1551	1551	rue		Remembrance
i663-LAC-5020950	1586	1590	rue		Remembrance
i663-LAC-5020901	1601	1601	rue		Remembrance
i663-LAC-5020907	1608	1610	rue		Remembrance
i663-LAC-5020906	1612	1614	rue		Remembrance

i663-LAC-5020905	1630	1636	rue	Remembrance
i663-LAC-5020903-001	1645	1647	rue	Remembrance
i663-LAC-5020904-001	1648	1650	rue	Remembrance
i663-LAC-5020854	1670	1676	rue	Remembrance
i663-LAC-5020853	1670	1676	rue	Remembrance
i663-LAC-5020849-001	1675	1679	rue	Remembrance
i663-LAC-5020852	1688	1690	rue	Remembrance
i663-LAC-5020851	1692	1694	rue	Remembrance
i663-LAC-5020777	1745	1747	rue	Remembrance
i663-LAC-5020782	1748	1750	rue	Remembrance
i663-LAC-5020726	1749	1751	rue	Remembrance
i663-LAC-5020725	1775	1781	rue	Remembrance
i663-LAC-5023037	4650	4674	rue	Richard-Hewton
i663-LAC-5018641	9	11	avenue	Richardson
i663-LAC-5018642-001	13	17	avenue	Richardson
i663-LAC-5018643	23	25	avenue	Richardson
i663-LAC-5018644	27	29	avenue	Richardson
i663-LAC-5018645-001	31	33	avenue	Richardson
i663-LAC-5018646-001	35	37	avenue	Richardson
i663-LAC-5018647	47	57	avenue	Richardson
i663-LAC-5018650-001	71	71	avenue	Richardson
i663-LAC-5018651-001	73	73	avenue	Richardson
i663-LAC-5018669-002	82	84	avenue	Richardson
i663-LAC-5018670-001	94	94	avenue	Richardson
i663-LAC-5018655-001	105	107	avenue	Richardson
i663-LAC-5018671-001	106	108	avenue	Richardson
i663-LAC-5018672	112	118	avenue	Richardson
i663-LAC-5018673	124	134	avenue	Richardson
i663-LAC-5023074	127	131	avenue	Richardson
i663-LAC-5018527-001	17	21	avenue	Rolland
i663-LAC-5018551-001	44	44	avenue	Rolland
i663-LAC-5018552-002	50	50	avenue	Rolland
i663-LAC-5018554	58	60	avenue	Rolland
i663-LAC-5018531-001	63	63	avenue	Rolland
i663-LAC-5023366	67	73	avenue	Rolland
i663-LAC-5018532	87	87	avenue	Rolland
i663-LAC-5018557	90	92	avenue	Rolland
i663-LAC-5018534	95	97	avenue	Rolland
i663-LAC-5018536	101	101	avenue	Rolland
i663-LAC-5018562	120	120	avenue	Rolland

i663-LAC-5018546-001	145	147	avenue	Rolland
i663-LAC-5018872-001	1	1	rue	Rosewood
i663-LAC-5018873-001	7	7	rue	Rosewood
i663-LAC-5018877	107	107	rue	Rosewood
i663-LAC-5022086	315	315	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5022050	396	398	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020967	1559	1561	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020808	1705	1705	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020809	1715	1715	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020810	1725	1725	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020816	1730	1730	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020811	1735	1735	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020812	1745	1745	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020746	1750	1750	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020813	1755	1755	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020747	1760	1760	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020814	1761	1761	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020815	1765	1765	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020748	1770	1770	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020637	1925	1925	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020435	2430	2430	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020369-001	2450	2450	rue	Saint-Antoine
i663-LAC-5020216	18	20	rue	Sainte-Marie
i663-LAC-5029341	23	29	rue	Sainte-Marie
i663-LAC-5020217	24	24	rue	Sainte-Marie
i663-LAC-5020214-002	35	35	rue	Sainte-Marie
i663-LAC-5018794	20	20	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018795	22	22	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018797	60	66	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018798	68	72	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018800	88	88	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018803	108	106	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018805	118	122	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018769	127	129	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018770	133	135	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018771	139	139	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018807	142	148	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018773	151	157	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018775-001	179	179	rue	Saint-Jacques
i663-LAC-5018780-001	251	253	rue	Saint-Jacques

i663-LAC-5018781	257	259	rue	Saint-Jacques	
i663-LAC-5018783	269	275	rue	Saint-Jacques	
i663-LAC-5018818	292	292	rue	Saint-Jacques	
i663-LAC-5018819	298	298	rue	Saint-Jacques	
i663-LAC-5018786	341	345	rue	Saint-Jacques	
i663-LAC-5018825	354	356	rue	Saint-Jacques	
i663-LAC-5018792-001	415	425	rue	Saint-Jacques	Église Rockfield United
i663-LAC-5022662-001	446	452	rue	Saint-Jacques	
i663-LAC-5020275-005	121	125	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020275-003	121	125	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020275-002	121	125	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020275-001	121	125	boulevard	Saint-Joseph	Complexe Allis Chalmers Bullock
i663-LAC-5020274-002	175	303	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020274-001	175	303	boulevard	Saint-Joseph	Complexe Stelfil
i663-LAC-5023224-001	333	461	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5023224-002	333	461	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020222	456	460	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020220	484	488	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020099	800	804	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020100	832	834	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020101	833	835	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5023022	837	839	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020040	876	892	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020039	877	877	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020038	879	879	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5020036	897	897	boulevard	Saint-Joseph	Auberge Heney
i663-LAC-5019979	944	950	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019980	996	998	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5023174	999	1001	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019978	1006	1016	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019905	1089	1089	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5022885-002	1200	1300	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5022885-001	1200	1300	boulevard	Saint-Joseph	Couvent de Lachine
i663-LAC-5022945-002	1400	1400	boulevard	Saint-Joseph	Presbytère Saints-Anges-Gardiens de Lachine
i663-LAC-5022945-001	1400	1400	boulevard	Saint-Joseph	Église Saints-Anges-Gardiens de Lachine
i663-LAC-5019744	1500	1500	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019742	1526	1532	boulevard	Saint-Joseph	

i663-LAC-5019739-001	1550	1550	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019706	1610	1626	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5029369	1610	1626	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019681	1678	1682	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019682	1692	1694	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5029370	1692	1694	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019667	1704	1704	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019665	1728	1730	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019664-001	1748	1750	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019663	1762	1762	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019662-002	1780	1780	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019662-001	1790	1790	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019661	1796	1798	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019619-002	1900	1904	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019619-001	1900	1904	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019618	1940	1950	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019615	1992	1994	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019597-001	2100	2100	boulevard	Saint-Joseph	Édifice Merchant’s Bank of Canada
i663-LAC-5019593-001	2130	2138	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019588	2336	2342	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019587	2345	2347	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019586	2380	2398	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019553	2500	2514	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019551	2560	2560	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5023435	2580	2580	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019550-001	2582	2594	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019535-001	2640	2648	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019522-001	2705	2727	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5022432-003	2901	2901	boulevard	Saint-Joseph	Brasserie Dawes and Company, Brewers and Maltsters
i663-LAC-5022432-001	2901	2901	boulevard	Saint-Joseph	Maison Thomas-Amos-Dawes
i663-LAC-5022432-002	2901	2901	boulevard	Saint-Joseph	Entrepôt de la brasserie Dawes and Company, Brewers and Maltsters
i663-LAC-5023104	2930	2932	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019496	2940	2940	boulevard	Saint-Joseph	
i663-LAC-5019493	3010	3010	boulevard	Saint-Joseph	

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5019095	3194	3194	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5018909	3400	3410	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5018908-001	3420	3420	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5018127-001	3430	3430	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017974	3570	3574	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017973	3580	3580	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5029171-001	3650	3650	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5022531	3700	3700	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017774	3710	3710	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017771-001	3760	3760	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017770	3780	3780	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017769	3790	3790	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017621	3850	3850	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017620	3860	3860	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017619	3890	3890	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017462	3900	3900	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017461	3910	3910	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017460	3920	3920	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017329-001	4030	4040	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5017330	4050	4060	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5016863	4488	4488	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5022569	5010	5010	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015988-001	5050	5050	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015988-002	5050	5050	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5022802-001	5080	5090	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015636-001	5310	5310	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015636-002	5310	5310	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015576	5360	5360	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015572	5430	5430	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015479	5480	5480	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015480	5490	5490	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015415	5510	5510	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015414-002	5550	5550	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015414-001	5550	5550	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015286	5610	5610	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5022567	5620	5632	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015285	5650	5650	boulevard	Saint-Joseph
i663-LAC-5015281-001	5695	5695	boulevard	Saint-Joseph

i663-LAC-8010783	99999	99999	boulevard	Saint-Joseph	Pavillon de parc de la Promenade Père-Marquette	
i663-LAC-5019823	99999	99999	boulevard	Saint-Joseph	Bâtiment du Lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine, situé sur la promenade Père Marquette.	Entrepôt de fourrures d'Alexander Gordon
i663-LAC-5020213-002	507	511	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5020192	605	625	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5020149	645	655	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5020095	810	814	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5020096	820	830	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5020050	840	844	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5020049	870	890	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019991-001	950	960	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019966	1005	1025	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019965	1035	1055	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019922	1065	1085	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019921	1091	1099	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019903	1110	1118	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019902	1130	1134	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019901	1142	1146	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019858	1170	1172	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5029379	1180	1198	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019857	1180	1198	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019809	1270	1290	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5019806-001	1340	1350	rue	Saint-Louis		
i663-LAC-5018485-001	10	10	avenue	Saint-Pierre		Usine Colas Road
i663-LAC-5018483	17	17	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018489-002	57	69	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018489-001	57	69	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018511	80	82	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018491	81	83	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018492	87	89	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018513-001	92	92	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018514-001	98	98	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018515	104	106	avenue	Saint-Pierre		
i663-LAC-5018494	111	113	avenue	Saint-Pierre		

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5018495-001	123	123	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018497-001	141	147	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018520	142	144	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018521	146	152	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5029382	146	152	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018498	153	155	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018500-001	165	167	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018523	166	168	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018505-001	197	197	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5018506	201	205	avenue	Saint-Pierre
i663-LAC-5021636	715	717	rue	Sherbrooke
i663-LAC-5021228	1190	1190	rue	Sherbrooke
i663-LAC-5021172-001	1220	1220	rue	Sherbrooke
i663-LAC-5021114	1240	1240	rue	Sherbrooke
i663-LAC-5018674-001	17	17	avenue	Stanley
i663-LAC-5018677	31	31	avenue	Stanley
i663-LAC-5018693	50	50	avenue	Stanley
i663-LAC-5018694	54	60	avenue	Stanley
i663-LAC-5029333	54	60	avenue	Stanley
i663-LAC-5018680	67	67	avenue	Stanley
i663-LAC-5022166	208	210	rue	Victoria
i663-LAC-5021984-001	410	414	rue	Victoria
i663-LAC-5021924	420	420	rue	Victoria
i663-LAC-5021983	448	450	rue	Victoria
i663-LAC-5021783	580	582	rue	Victoria
i663-LAC-5021784	598	598	rue	Victoria
i663-LAC-5021650	670	672	rue	Victoria
i663-LAC-5021649	690	692	rue	Victoria
i663-LAC-5021648	696	698	rue	Victoria
i663-LAC-5020883	1644	1646	rue	Victoria
i663-LAC-5020882	1648	1650	rue	Victoria
i663-LAC-5020833	1670	1676	rue	Victoria
i663-LAC-5029390	1670	1676	rue	Victoria
i663-LAC-5020764	1712	1712	rue	Victoria
i663-LAC-5020708-001	1780	1780	rue	Victoria
i663-LAC-5020707	1788	1790	rue	Victoria
i663-LAC-5020706	1792	1794	rue	Victoria
i663-LAC-5018134	19	19	avenue	Vincent
i663-LAC-5018135	25	27	avenue	Vincent
i663-LAC-5018137	37	39	avenue	Vincent

Nombre d'immeubles: 1683
Dernière modification : 2026-02-18
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAC-5018138	43	45	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018149	46	48	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018139	47	49	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018150	54	54	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018140-001	55	59	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018151	56	56	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018142	73	75	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018143	79	81	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018144-001	85	91	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018153-001	90	90	avenue	Vincent	
i663-LAC-5018158	108	108	avenue	Vincent	
i663-LAC-5019942	1095	1095	rue	William-MacDonald	
i663-LAC-5019878	1175	1181	rue	William-MacDonald	
i663-LAC-5019789	1333	1335	rue	William-MacDonald	
i663-LAC-5019787	1397	1397	rue	William-MacDonald	
i663-LAC-5018620	2	16	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018601	7	11	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018602	13	17	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018621	18	24	avenue	Windsor	
i663-LAC-5029397-001	29	41	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018622-001	30	32	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018626-001	66	66	avenue	Windsor	
i663-LAC-5029399	75	77	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018607-001	79	81	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018628	84	84	avenue	Windsor	
i663-LAC-5018630	96	98	avenue	Windsor	
i663-LAC-8012421	9999	9999			Phare (arrière)
i663-LAC-8012420	9999	9999			Phare (avant) du quai de la 34e rue

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1269641001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire (486 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culture* .

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-23 17:29

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1269641001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG26 0123 - 19 février 2026 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
CG26 0122 - 19 février 2026 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire (486 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 486 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de la Ville de Pointe-Claire ainsi qu'une résolution d'appui du conseil municipal de cette ville approuvant cette liste et recommandant son adoption sont jointes au sommaire décisionnel.

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi*

sur l'aménagement et l'urbanisme . Ils seront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de la Ville de Pointe-Claire a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269641001*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Pointe-Claire tenue le mardi 3 février 2026.

PRÉSENTS : Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENTS : Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen et monsieur le conseiller Eric Stork.

2026-100 APPROUVER L'INVENTAIRE DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CONSTRUITS AVANT 1940

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel, et d'autres dispositions législatives, prévoit que les agglomérations et les MRC du Québec doivent adopter un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur leur territoire avant le 1 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal et de le soumettre au Conseil d'agglomération pour adoption ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Pointe-Claire a collaboré avec la Division du patrimoine de la ville de Montréal à la réalisation de l'inventaire des immeubles qui ont été construits avant 1940 sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a déterminé les paramètres en vue de la réalisation, de la consignation et de la diffusion d'un inventaire du patrimoine immobilier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Pointe-Claire ont pris connaissance de ladite liste d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
QUE le conseil municipal approuve l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur son territoire et recommande son adoption au conseil d'agglomération de Montréal.

COPIE VIDIMÉE

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	NOM HISTORIQUE[2]
i663-PCL-4006368-001	123	123	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006331	130	130	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006339-001	146	146	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006343-001	150	150	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006347-001	154	154	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006460	20	20	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006147-001	27	27	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006145	29	29	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006141-001	33	33	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006139-001	35	35	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006139	37	37	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006110	44	44	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006114	48	48	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006118	54	54	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006120	56	56	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4006181-001	59	59	avenue	de la	Baie-de-Valois	
i663-PCL-4004124-001	7	7	avenue		Bayview	
i663-PCL-4001477	4	4	avenue		Bellevue	
i663-PCL-4006697-001	70	70	avenue		Belmont	Salle communautaire Valois United
i663-PCL-4002359	20	20	avenue		Belton	
i663-PCL-4002029	22	22	avenue		Belton	
i663-PCL-4002033	25	25	avenue		Belton	
i663-PCL-4002025	26	26	avenue		Belton	
i663-PCL-4002105	30	30	avenue		Belton	
i663-PCL-4002103	32	32	avenue		Belton	
i663-PCL-4001413-001	39	39	avenue		Belton	
i663-PCL-4004507	101	101	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4004530-001	102	102	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4004530	103	103	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4004496-002	105	105	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	maison Legault
i663-PCL-4004496-001	105	105	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	maison Legault
i663-PCL-4004416	106	106	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4007760	11	11	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4004262-001	125	125	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4004118	149	149	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4004248	151	151	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4003172	176	176	chemin		Bord-du-Lac-Lakeshore	Maison Charles-Wesley

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4002394-001	211	211	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Maison Napoléon Chabonneau
i663-PCL-4002260-001	216	216	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4002251	217	217	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4002242-001	219	219	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Maison Henri-E.-Vautelet
i663-PCL-4002258-001	220	220	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4001902	222	222	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4001371-001	238	238	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000650	245	245	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Centre Noel-Legault
i663-PCL-4000641	250	250	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Bureau de poste
i663-PCL-4000637	252	252	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Maison Mgr-Mitchell
i663-PCL-4000635	254	254	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000633-003	256	256	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000633-002	256	256	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000633-001	258	258	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	maison Antoine-Pilon
i663-PCL-4000629	262	268	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4087253-002	27	27	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Chapelle Morin
i663-PCL-4000627	270	272	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Maison Albert-Mitchell
i663-PCL-4000598	271	275	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000625	274	274	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000608	277	279	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000516	294	296	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000562	295	303	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000562-001	295	303	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000480	302	306	Chemin	bord-du-lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000576	305	307	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000453	313	315	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000477-001	314	314	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000476	314	314	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000451	317	319	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000460	322	324	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Ancien Hôtel Canada
i663-PCL-4000443	325	329	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000455-001	328	328	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000364-001	330	332	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000362	334	334	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000359	336	336	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000357	338	338	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000425-001	341	343	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000351	344	344	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000346	345	345	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000340	348	348	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4000027-001	349	349	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000342-001	351	351	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000337-001	352	352	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000332	353	353	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000330-001	354	354	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000334-001	355	355	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000028	361	361	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000020	365	365	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4000021-001	367	367	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4006033	41	41	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4006016	58	58	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4005801-001	63	63	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4005808	67	67	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4005360	76	76	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4005068-001	94	94	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	
i663-PCL-4004562	97	97	chemin	Bord-du-Lac-Lakeshore	Maison Tunnoch
i663-PCL-4001918	10	10	avenue	Bowling Green	
i663-PCL-4001904	11	11	avenue	Bowling Green	
i663-PCL-4001924-001	2	2	avenue	Bowling Green	
i663-PCL-4001922	6	6	avenue	Bowling Green	
i663-PCL-4001920	8	8	avenue	Bowling Green	
i663-PCL-4006006	17	17	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005811	18	18	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005813	20	20	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005841-002	50	50	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005972-001	53	53	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005845-001	54	54	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005968	57	57	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005853	64	64	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005853-001	66	66	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005956-001	71	71	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005954-001	73	73	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005946-001	79	79	avenue	Broadview	
i663-PCL-4005944-001	81	81	avenue	Broadview	
i663-PCL-4001605	12	12	avenue	Brunet	
i663-PCL-4001520	15	15	avenue	Brunet	
i663-PCL-4001379	16	16	avenue	Brunet	
i663-PCL-4001383-001	20	20	avenue	Brunet	
i663-PCL-4001524	25	25	avenue	Brunet	
i663-PCL-4001526-001	27	27	avenue	Brunet	

i663-PCL-4001528	29	29	avenue		Brunet
i663-PCL-4001532-001	37	37	avenue		Brunet
i663-PCL-4001601	4	4	avenue		Brunet
i663-PCL-4001538-001	47	47	avenue		Brunet
i663-PCL-4001373	6	6	avenue		Brunet
i663-PCL-4001611	7	7	avenue		Brunet
i663-PCL-4001602	8	8	avenue		Brunet
i663-PCL-4002045-001	1	1	avenue	de	Canterbury Park
i663-PCL-4002049	5	5	avenue	de	Canterbury Park
i663-PCL-4000774-001	105	107	avenue		Cartier
i663-PCL-4000776-001	111	111	avenue		Cartier
i663-PCL-4000675-002	19	19	avenue		Cartier
i663-PCL-4000675-001	19	19	avenue		Cartier
i663-PCL-4000679	21	21	avenue		Cartier
i663-PCL-4000685-001	35	35	avenue		Cartier
i663-PCL-4000692-001	39	39	avenue		Cartier
i663-PCL-4000696	41	41	avenue		Cartier
i663-PCL-4000698-001	42	43	avenue		Cartier
i663-PCL-4000704	44	44	avenue		Cartier
i663-PCL-4000706-001	45	45	avenue		Cartier
i663-PCL-4000708	47	47	avenue		Cartier
i663-PCL-4000716-001	55	55	avenue		Cartier
i663-PCL-4000722-001	57	57	avenue		Cartier
i663-PCL-4000724-001	59	59	avenue		Cartier
i663-PCL-4000730-001	65	65	avenue		Cartier
i663-PCL-4000738	79	79	avenue		Cartier
i663-PCL-4000740-001	81	83	avenue		Cartier
i663-PCL-4000748-001	85	85	avenue		Cartier
i663-PCL-4000750-001	87	87	avenue		Cartier
i663-PCL-4000755-001	89	89	avenue		Cartier
i663-PCL-4000763	91	91	avenue		Cartier
i663-PCL-4000764-001	93	95	avenue		Cartier
i663-PCL-4002528	100	100	avenue		Cedar
i663-PCL-4002534-001	106	106	avenue		Cedar
i663-PCL-4002408	15	15	avenue		Cedar
i663-PCL-4002409-001	17	17	avenue		Cedar
i663-PCL-4002461	18	18	avenue		Cedar
i663-PCL-4002465	22	22	avenue		Cedar
i663-PCL-4002467	24	24	avenue		Cedar
i663-PCL-4002469-001	26	26	avenue		Cedar

i663-PCL-4002410-001	27	27	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002471	28	28	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002404-001	3	3	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002475-001	32	32	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002413	33	33	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002477	34	34	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002417	37	37	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002448	4	4	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002422	49	49	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002491	54	54	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002427	59	59	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002405	7	7	avenue		Cedar	
i663-PCL-4002449	8	8	avenue		Cedar	
i663-PCL-4003972-001	12	12	avenue		Claremont	
i663-PCL-4003968-001	20	20	avenue		Claremont	
i663-PCL-4003964	26	26	avenue		Claremont	
i663-PCL-4013770	152	152	avenue	de	Concord Crescent	Maison Hyacinthe-Jamme-Dit-Carrière; Maison municipale
i663-PCL-4002057-001	1	1	avenue		Condover	
i663-PCL-4002223-001	16	16	avenue		Condover	
i663-PCL-4002223-002	16	16	avenue		Condover	
i663-PCL-4002226	21	21	avenue		Condover	
i663-PCL-4002228-001	25	25	avenue		Condover	
i663-PCL-4002215	30	30	avenue		Condover	
i663-PCL-4002059-001	5	5	avenue		Condover	
i663-PCL-4002063	9	9	avenue		Condover	
i663-PCL-4004845	115	115	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004962-001	12	12	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004850-001	135	135	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4005028	14	14	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004860	141	141	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4005005-001	164	164	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4005013	182	182	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4005049	25	25	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4005038-001	34	34	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004828	55	55	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004822	65	65	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004829	67	67	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004830-001	69	69	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004833-001	77	77	avenue		Coolbreeze	

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4004818	8	8	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4004835-001	83	83	avenue		Coolbreeze	
i663-PCL-4000215-001	11	11	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000275	121	121	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000219	15	15	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000207	20	20	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000203	22	22	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000209	3	3	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000248	53	53	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000246	55	55	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000181-002	56	56	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000181-001	56	56	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000258-001	73	73	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4000258-002	73	73	avenue		De Breslay	
i663-PCL-4006092	103	103	avenue		Donegani	
i663-PCL-4006084	111	111	avenue		Donegani	
i663-PCL-4015224-001	114	114	avenue		Donegani	Gare de Valois
i663-PCL-5027943	10	10	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001427	101	101	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001429	103	103	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001505	12	12	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001495-001	33	33	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001512-001	34	34	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001497	35	35	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001393	44	44	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001503-001	8	8	avenue		Drayton	
i663-PCL-4001467	94	94	avenue		Drayton	
i663-PCL-4008113	10	10	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008117	16	16	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008091	17	17	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008088	21	21	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008119	22	22	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008084	25	25	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008083	27	27	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008107	4	4	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008109	6	6	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4008111	8	8	avenue	de l'	Église	
i663-PCL-4004103-001	14	14	avenue		Fifth	
i663-PCL-4004108-001	4	4	avenue		Fifth	
i663-PCL-4006041	5	5	avenue		Godin	

i663-PCL-4000431	1	1	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000417-001	12	12	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000429	16	16	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000415-001	18	18	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000421	22	22	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000375	26	26	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000380-001	28	28	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000432	3	3	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000383	32	32	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000393	40	40	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000404	48	48	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000368-001	49	49	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000433	5	5	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000406	50	50	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000408	52	52	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000423	6	6	avenue	du	Golf	Ancien centrale Bell Téléphone
i663-PCL-4084674	7	7	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000419-001	8	8	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4000436	9	9	avenue	du	Golf	
i663-PCL-4004440	14	14	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-4004438	16	16	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-4004429-001	17	17	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-4004436-001	18	18	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-4004349-001	30	30	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-4004353	36	36	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-4004355-001	40	40	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-4004363-001	50	50	avenue		Hillcrest	
i663-PCL-5027937	4	6	avenue		Hillside	Maison Deslauriers
i663-PCL-4004272	4	6	avenue		Hillside	
i663-PCL-4004307-001	54	54	avenue		Hillside	
i663-PCL-4002254-001	1	1	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-4002270	11	11	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-4002287	18	18	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-4002256	3	3	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-4002279	30	30	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-4002282	31	31	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-4002284	32	32	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-4002299-001	4	4	avenue	de	Killarney Gardens	
i663-PCL-8013345	40	40	avenue		Killarney Gardens	Clearpoint Tennis Club
i663-PCL-4002298-001	6	6	avenue	de	Killarney Gardens	

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4002267-001	9	9	avenue	de	Killarney Gardens
i663-PCL-4006831-001	105	105	avenue		King
i663-PCL-4006977-001	115	115	avenue		King
i663-PCL-4006976	117	117	avenue		King
i663-PCL-4006972-001	123	123	avenue		King
i663-PCL-4006610	14	14	avenue		King
i663-PCL-4006964	145	145	avenue		King
i663-PCL-4006960-001	149	149	avenue		King
i663-PCL-4006639	21	21	avenue		King
i663-PCL-4006641-001	23	23	avenue		King
i663-PCL-4006600	24	24	avenue		King
i663-PCL-4006649	33	33	avenue		King
i663-PCL-4006707	44	44	avenue		King
i663-PCL-4006701	50	50	avenue		King
i663-PCL-4006737-001	69	69	avenue		King
i663-PCL-4006627	7	7	avenue		King
i663-PCL-4006739	73	73	avenue		King
i663-PCL-4006813	74	74	avenue		King
i663-PCL-4006741	75	75	avenue		King
i663-PCL-4006743	77	77	avenue		King
i663-PCL-4006821	83	83	avenue		King
i663-PCL-4006823	87	87	avenue		King
i663-PCL-4006803-001	88	88	avenue		King
i663-PCL-4006801	92	92	avenue		King
i663-PCL-4006795	98	98	avenue		King
i663-PCL-4006829-001	99	99	avenue		King
i663-PCL-4007775	10	10	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007753	11	11	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007459	12	12	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007749	15	15	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007461	16	16	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007747	17	17	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007463	18	18	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007746	19	19	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007743	21	21	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007742	25	25	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007758	5	5	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4007772	6	6	avenue		Lakebreeze
i663-PCL-4004569-001	7	7	avenue		Lakeside
i663-PCL-4004571-001	9	9	avenue		Lakeside

i663-PCL-4000079	6	6	avenue		Lanthier
i663-PCL-4000791-001	8	8	avenue		Marie-Anne
i663-PCL-4015165-001	70	70	avenue		Maywood
i663-PCL-4009793	83	83	avenue		Maywood
i663-PCL-4006165	119	119	avenue	de	Mount Pleasant
i663-PCL-4006713	81	81	avenue	de	Mount Pleasant
i663-PCL-4006679	85	85	avenue	de	Mount Pleasant
i663-PCL-4004511	5	5	avenue		Ovide
i663-PCL-4000075	1	1	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000118	107	107	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000120-001	111	111	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000069	116	116	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000030-001	12	12	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000071	120	120	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000072	122	122	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000073-001	124	124	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000074	130	130	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000031	14	14	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000032-001	16	16	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000037-001	28	28	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000043	42	42	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000091-001	51	51	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000060	90	90	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4000062	98	98	avenue	de la	Pointe-Claire
i663-PCL-4006360	102	102	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006421	105	105	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006425-001	117	117	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006431	127	127	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006433	131	131	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006406	136	136	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006446	155	155	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006155	16	16	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006159	18	18	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006225-001	27	27	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006210	32	32	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006202	44	44	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006198	48	48	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006100	5	5	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006090	6	6	avenue		Prince-Edward
i663-PCL-4006191	60	60	avenue		Prince-Edward

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4006298	67	67	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006257	68	68	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006303-001	75	75	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006296	78	78	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006285-001	90	90	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006318	95	95	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006280	96	96	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006320	97	97	avenue	Prince-Edward	
i663-PCL-4006903	107	107	avenue	Queen	
i663-PCL-4006588-001	11	11	avenue	Queen	
i663-PCL-4006882	145	145	avenue	Queen	
i663-PCL-4006568	24	24	avenue	Queen	
i663-PCL-4006675	25	25	avenue	Queen	
i663-PCL-4006572	28	28	avenue	Queen	
i663-PCL-4006663	40	40	avenue	Queen	
i663-PCL-4006689-001	45	45	avenue	Queen	
i663-PCL-4006693	53	53	avenue	Queen	
i663-PCL-4006556	6	6	avenue	Queen	
i663-PCL-4006669-001	60	60	avenue	Queen	
i663-PCL-4006771	65	65	avenue	Queen	
i663-PCL-4006673-001	68	68	avenue	Queen	
i663-PCL-4006584	7	7	avenue	Queen	
i663-PCL-4006775-001	71	71	avenue	Queen	
i663-PCL-4006558	8	8	avenue	Queen	
i663-PCL-4006783	81	81	avenue	Queen	
i663-PCL-4006785-001	83	83	avenue	Queen	
i663-PCL-4006586-001	9	9	avenue	Queen	
i663-PCL-4006791	93	93	avenue	Queen	
i663-PCL-4006793-001	95	95	avenue	Queen	
i663-PCL-4000536-001	11	11	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000538	15	15	avenue	Sainte-Anne	Maison Antoine Felsque
i663-PCL-4000530	16	16	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000540	17	17	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000528	18	20	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000542	19	21	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000497-002	2	2	avenue	Sainte-Anne	Presbytère de la paroise Saint-Joachim
i663-PCL-4000497-001	2	2	avenue	Sainte-Anne	Eglise Saint Joachim
i663-PCL-4000526-001	22	22	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000544	23	25	avenue	Sainte-Anne	

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4000524-001	24	24	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000522	26	28	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000619-001	3	3	avenue	Sainte-Anne	Ecole Marguerite Bourgeoys
i663-PCL-4000547	31	33	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000518	34	34	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000557	42	42	avenue	Sainte-Anne	maison Pierre-Demers
i663-PCL-4092386	48	48	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000533	9	9	avenue	Sainte-Anne	
i663-PCL-4000821-001	257	257	avenue	Sainte-Claire	
i663-PCL-4002729	16	16	boulevard	Saint-Jean	
i663-PCL-4002985	33	33	boulevard	Saint-Jean	
i663-PCL-4002720	6	6	boulevard	Saint-Jean	
i663-PCL-4000470-001	1	1	avenue	Saint-Jean-Baptiste	
i663-PCL-4000466	8	8	avenue	Saint-Jean-Baptiste	
i663-PCL-4000495-001	1	1	avenue	Saint-Joachim	Couvent Notre-Dame-du-Vieux-Moulin
i663-PCL-4000495-002	1	1	avenue	Saint-Joachim	Moulin à vent de Pointe Claire
i663-PCL-4000486	12	12	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000505	13	13	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000507	15	15	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000509	15	15	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000485-001	16	16	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000511	17	17	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000518-001	19	19	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000483-001	20	22	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000483-002	20	22	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000570-002	38	38	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000570-001	38	38	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-5027942	40	42	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4091064	44	46	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000488	6	6	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4000472-001	8	8	avenue	Saint-Joachim	
i663-PCL-4002127	1	1	avenue	Salisbury	
i663-PCL-4001465	11	11	avenue	Salisbury	
i663-PCL-4001442	16	16	avenue	Salisbury	
i663-PCL-4001446	20	20	avenue	Salisbury	
i663-PCL-4001475-001	21	21	avenue	Salisbury	
i663-PCL-4001463	24	24	avenue	Salisbury	
i663-PCL-4002136-001	4	4	avenue	Salisbury	
i663-PCL-4002135-001	6	6	avenue	Salisbury	

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4002133-001	8	8	avenue		Salisbury	
i663-PCL-4002081	7	7	avenue	de	Shipton Park	
i663-PCL-4085348	4	4	avenue		Stewart	Maison Arsène-Charlebois
i663-PCL-4005081	10	10	avenue		Sunnyside	
i663-PCL-4005087-001	16	16	avenue		Sunnyside	
i663-PCL-4005123	17	17	avenue		Sunnyside	
i663-PCL-4005111	19	19	avenue		Sunnyside	
i663-PCL-4005121	21	21	avenue		Sunnyside	
i663-PCL-4005091	22	22	avenue		Sunnyside	
i663-PCL-4005075	4	4	avenue		Sunnyside	
i663-PCL-4000683-001	10	10	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000694-002	26	26	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000694-001	26	26	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000700-001	30	30	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000798-001	33	33	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000702	34	36	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000800-001	35	35	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000710-001	38	38	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000671	4	4	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000718-001	44	46	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000720-001	48	50	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000726-001	52	52	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000728-001	58	58	avenue		Victoria	
i663-PCL-5027945	62	68	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000742	70	72	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000744-001	74	74	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000746-001	76	76	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000756-001	82	82	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000759-001	84	84	avenue		Victoria	
i663-PCL-4000760-001	86	88	avenue		Victoria	
i663-PCL-4005324-001	12	12	avenue		Water's Edge	
i663-PCL-4005322	14	14	avenue		Water's Edge	
i663-PCL-4005328	6	6	avenue		Water's Edge	
i663-PCL-4005338	9	9	avenue		Water's Edge	
i663-PCL-4002119	26	26	avenue		Waverley	
i663-PCL-4001986	4	4	avenue		Waverley	
i663-PCL-4002023	47	47	avenue		Waverley	
i663-PCL-4001980-001	5	5	avenue		Waverley	
i663-PCL-4002039-001	51	51	avenue		Waverley	
i663-PCL-4002095	52	52	avenue		Waverley	

Nombre d'immeubles: 486
Dernière modification : 2026-01-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-PCL-4002051	55	55	avenue	Waverley
i663-PCL-4002093-001	56	56	avenue	Waverley
i663-PCL-4002053	57	57	avenue	Waverley
i663-PCL-4002138	60	60	avenue	Waverley
i663-PCL-4002088	70	70	avenue	Waverley
i663-PCL-4002085	72	72	avenue	Waverley
i663-PCL-4001940	11	11	avenue	Wilton
i663-PCL-4001942	15	15	avenue	Wilton
i663-PCL-4001968	18	18	avenue	Wilton
i663-PCL-4001954	2	2	avenue	Wilton
i663-PCL-4001933-001	5	5	avenue	Wilton
i663-PCL-4001958-001	8	8	avenue	Wilton

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.008

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265449001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal (805 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 13:54

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265449001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente. La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG26 0123 - 19 février 2026 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
CG26 0122 - 19 février 2026 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Ville de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal (805 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 805 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de la Ville de Mont-Royal ainsi qu'une résolution d'appui du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal sont jointes au dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de la Ville de Mont-Royal a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils seront assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya BASSIL
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Seraya SPEER
cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1265449001***

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*

Projet : Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s. o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s. o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONT-ROYAL | TOWN OF MOUNT ROYAL

Bureau du greffier

EXTRAIT
du procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal

tenue le mardi 17 février 2026 à 19 h 00

Présents : Le maire

Peter J. Malouf

et les conseillers, Mmes et MM.

François-Patrick Allard
Daniel Pilon
Costas Labos
Sarah Morgan
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absent :

le conseiller :

Antoine Tayar

Formant quorum

RÉSOLUTION N° 26-02-19

Objet : Adoption de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* prévoit que les agglomérations et MRC du Québec doivent adopter un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur leur territoire;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal et de le soumettre au Conseil d'agglomération pour adoption;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a collaboré avec la Division du patrimoine de la Ville de Montréal à la réalisation de l'inventaire des immeubles patrimoniaux qui ont été construits avant 1940 sur son territoire;

Office of the Town Clerk

EXTRACT
from the minutes of the Town of Mount Royal council meeting

held on Tuesday, February 17, 2026, at 19:00

Present : Mayor

and Councillors

Forming quorum

RESOLUTION NO. 26-02-19

Subject: Adoption of the Inventory of Heritage Buildings Constructed Prior to 1940

WHEREAS the *Act to amend the Cultural Heritage Act and other legislative provisions* stipulates that agglomerations and RCMs in Quebec must adopt an inventory of heritage buildings constructed before 1940 within their territory;

WHEREAS under the *Act respecting the exercise of certain municipal powers in certain urban agglomerations*, the City of Montréal, as the central municipality, is responsible for coordinating the inventory for the entire territory of the Montréal agglomeration and submitting it to the Agglomeration Council for adoption;

WHEREAS the Town of Mount Royal collaborated with the City of Montréal's Heritage Division to compile an inventory of buildings constructed before 1940 within its territory;

VILLE DE MONT-ROYAL

TOWN OF MOUNT ROYAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'inventaire des immeubles;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'approuver l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur le territoire de Ville Mont-Royal et de recommander son adoption par le Conseil d'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
Certified true copy

WHEREAS the members of Council have reviewed the inventory of buildings;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To approve the inventory of heritage buildings constructed before 1940 in the Town of Mount Royal and to recommend its adoption by the Montréal Agglomeration Council.

CARRIED UNANIMOUSLY

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3028470	521	537	avenue Abercorn		
i663-MTR-3053786	160	160	avenue Appin		
i663-MTR-3053784	158	158	avenue Appin		
i663-MTR-3053761	145	145	avenue Appin		
i663-MTR-3053763	149	149	avenue Appin		
i663-MTR-3053767	157	157	avenue Appin		
i663-MTR-3053765	151	151	avenue Appin		
i663-MTR-3053769	161	161	avenue Appin		
i663-MTR-3053775	140	140	avenue Appin		
i663-MTR-3053747	123	123	avenue Appin		
i663-MTR-3053749	125	125	avenue Appin		
i663-MTR-3053751	129	129	avenue Appin		
i663-MTR-3053753	133	133	avenue Appin		
i663-MTR-3053755	135	135	avenue Appin		
i663-MTR-3053757	139	139	avenue Appin		
i663-MTR-3053759	141	141	avenue Appin		
i663-MTR-3053778	142	142	avenue Appin		
i663-MTR-3054513	137	137	avenue Balfour		
i663-MTR-3054515	147	147	avenue Balfour		
i663-MTR-3054516	149	149	avenue Balfour		
i663-MTR-3054509	123	123	avenue Balfour		
i663-MTR-3054510	125	125	avenue Balfour		
i663-MTR-3054512	135	135	avenue Balfour		
i663-MTR-3054540	154	154	avenue Balfour		
i663-MTR-3054539	152	152	avenue Balfour		
i663-MTR-3054538	146	146	avenue Balfour		
i663-MTR-3054537	144	144	avenue Balfour		
i663-MTR-3054536	136	136	avenue Balfour		
i663-MTR-3054535	134	134	avenue Balfour		
i663-MTR-3054529	110	110	avenue Balfour		
i663-MTR-3054530	112	112	avenue Balfour		
i663-MTR-3054531	118	118	avenue Balfour		
i663-MTR-3054532	120	120	avenue Balfour		
i663-MTR-3054505	107	107	avenue Balfour		
i663-MTR-3054506	109	109	avenue Balfour		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054507	115	115	avenue Balfour		
i663-MTR-3054508	117	117	avenue Balfour		
i663-MTR-3054501	63	63	avenue Balfour		
i663-MTR-3054502	67	67	avenue Balfour		
i663-MTR-3054497	43	43	avenue Balfour		
i663-MTR-3054498	49	49	avenue Balfour		
i663-MTR-3054499	51	51	avenue Balfour		
i663-MTR-3054493	27	27	avenue Balfour		
i663-MTR-3054494	33	33	avenue Balfour		
i663-MTR-3054495	35	35	avenue Balfour		
i663-MTR-3054496	41	41	avenue Balfour		
i663-MTR-3028579	525	525	avenue Berwick		
i663-MTR-3028578-001	517	517	avenue Berwick		
i663-MTR-3028578-002	517	517	avenue Berwick		
i663-MTR-3028581	541	541	avenue Berwick		
i663-MTR-3028580-001	533	533	avenue Berwick		
i663-MTR-3028583	557	557	avenue Berwick		
i663-MTR-3028582	549	549	avenue Berwick		
i663-MTR-3028585-001	573	573	avenue Berwick		
i663-MTR-3028585-002	573	573	avenue Berwick		
i663-MTR-3028584	565	565	avenue Berwick		
i663-MTR-3028571	423	423	avenue Berwick		
i663-MTR-3028570	417	417	avenue Berwick		
i663-MTR-3028573	447	447	avenue Berwick		
i663-MTR-3028572	435	435	avenue Berwick		
i663-MTR-3028575	465	465	avenue Berwick		
i663-MTR-3028574	455	455	avenue Berwick		
i663-MTR-3028577-002	515	515	avenue Berwick		
i663-MTR-3028577-001	515	515	avenue Berwick		
i663-MTR-3028576-001	471	471	avenue Berwick		
i663-MTR-3028565	325	325	avenue Berwick		
i663-MTR-3028567	345	345	avenue Berwick		
i663-MTR-3028566	335	335	avenue Berwick		
i663-MTR-3028569	363	363	avenue Berwick		
i663-MTR-3028568	353	353	avenue Berwick		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3028618-002	576	576	avenue Berwick		
i663-MTR-3028618-001	576	576	avenue Berwick		
i663-MTR-3028619	584	584	avenue Berwick		
i663-MTR-3028620	592	592	avenue Berwick		
i663-MTR-3028621-001	600	600	avenue Berwick		
i663-MTR-3028622-001	608	608	avenue Berwick		
i663-MTR-3028611	520	520	avenue Berwick		
i663-MTR-3028610	480	480	avenue Berwick		
i663-MTR-3028613-001	536	536	avenue Berwick		
i663-MTR-3028612	528	528	avenue Berwick		
i663-MTR-3028614-001	544	544	avenue Berwick		
i663-MTR-3028615	552	552	avenue Berwick		
i663-MTR-3028616	560	560	avenue Berwick		
i663-MTR-3028617-001	568	568	avenue Berwick		
i663-MTR-3028602	426	426	avenue Berwick		
i663-MTR-3028605	442	442	avenue Berwick		
i663-MTR-3028604	436	436	avenue Berwick		
i663-MTR-3028607	464	464	avenue Berwick		
i663-MTR-3028606	458	458	avenue Berwick		
i663-MTR-3028609	474	474	avenue Berwick		
i663-MTR-3028608	470	470	avenue Berwick		
i663-MTR-3028597	332	332	avenue Berwick		
i663-MTR-3028596	324	324	avenue Berwick		
i663-MTR-3028599	344	344	avenue Berwick		
i663-MTR-3028601	366	366	avenue Berwick		
i663-MTR-3028587-002	589	589	avenue Berwick		
i663-MTR-3028587-001	589	589	avenue Berwick		
i663-MTR-3028586-001	581	581	avenue Berwick		
i663-MTR-3028586-002	581	581	avenue Berwick		
i663-MTR-3028589-001	605	605	avenue Berwick		
i663-MTR-3028588-001	597	597	avenue Berwick		
i663-MTR-3028588-002	597	597	avenue Berwick		
i663-MTR-3054558	73	73	avenue Beverley		
i663-MTR-3054606	84	84	avenue Beverley		
i663-MTR-3054604	70	70	avenue Beverley		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054601	58	58	avenue Beverley		
i663-MTR-3054600	56	56	avenue Beverley		
i663-MTR-3054556	65	65	avenue Beverley		
i663-MTR-3054554	57	57	avenue Beverley		
i663-MTR-3054552	35	35	avenue Beverley		
i663-MTR-3054551	33	33	avenue Beverley		
i663-MTR-3054550	25	25	avenue Beverley		
i663-MTR-3054549	23	23	avenue Beverley		
i663-MTR-3054548	17	17	avenue Beverley		
i663-MTR-3054547	15	15	avenue Beverley		
i663-MTR-3029060	310	310	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029058	246	246	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029056	242	242	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029054	236	236	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029052	230	230	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029050	226	226	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029048	222	222	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029044	210	210	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029042	168	168	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029036	150	150	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029000	243	243	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028998	239	239	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028996	235	235	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028994	231	231	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028993	225	225	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028991	221	221	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028989	217	217	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029238-002	109	109	avenue Carlyle		École Carlyle (aile principale et gymnase)
i663-MTR-3028987-001	215	215	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028985-001	211	211	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028983	209	209	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028981-001	207	207	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029238-003	109	109	avenue Carlyle		École Carlyle (aile latérale gauche)
i663-MTR-3028987-002	215	215	avenue Carlyle		
i663-MTR-3028985-002	211	211	avenue Carlyle		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3028981-002	207	207	avenue Carlyle		
i663-MTR-3029238-001	109	109	avenue Carlyle		École Carlyle (ancienne aile principale)
i663-MTR-3028720	431	431	avenue Chester		
i663-MTR-3028718	423	423	avenue Chester		
i663-MTR-3028708	329	329	avenue Chester		
i663-MTR-3028706	323	323	avenue Chester		
i663-MTR-3028712	353	353	avenue Chester		
i663-MTR-3028710	341	341	avenue Chester		
i663-MTR-3028701	219	219	avenue Chester		
i663-MTR-3028700	209	209	avenue Chester		
i663-MTR-3028699-001	175	175	avenue Chester		
i663-MTR-3028705	315	315	avenue Chester		
i663-MTR-3028804	570	570	avenue Chester		
i663-MTR-3028802	562	562	avenue Chester		
i663-MTR-3028796	532	532	avenue Chester		
i663-MTR-3028787	360	360	avenue Chester		
i663-MTR-3028785	344	344	avenue Chester		
i663-MTR-3028779	304	304	avenue Chester		
i663-MTR-3028777	294	294	avenue Chester		
i663-MTR-3028783	332	332	avenue Chester		
i663-MTR-3028781	324	324	avenue Chester		
i663-MTR-3028771	220	220	avenue Chester		
i663-MTR-3028769	210	210	avenue Chester		
i663-MTR-3028774	234	234	avenue Chester		
i663-MTR-3028758	154	154	avenue Chester		
i663-MTR-3028740	583	583	avenue Chester		
i663-MTR-3028742	591	591	avenue Chester		
i663-MTR-3028736	563	563	avenue Chester		
i663-MTR-3028724	447	447	avenue Chester		
i663-MTR-3028722	439	439	avenue Chester		
i663-MTR-3028699-002	175	175	avenue Chester		
i663-MTR-3028768	208	208	avenue Chester		
i663-MTR-3054432	115	115	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054410	43	43	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054413	55	55	avenue Cornwall		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054411	47	47	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054408	39	39	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054489	140	140	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054485	132	132	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054487	134	134	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054488	138	138	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054481	116	116	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054483	126	126	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054484	128	128	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054477	102	102	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054478	106	106	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054479	112	112	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054450	149	149	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054451	151	151	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054473	72	72	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054469	56	56	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054471	64	64	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054466	48	48	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054464	40	40	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054463	36	36	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054426	107	107	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054428	109	109	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054422	71	71	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054418	63	63	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054416	57	57	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054442	135	135	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054444	137	137	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054438	125	125	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054436	123	123	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054430	111	111	avenue Cornwall		
i663-MTR-3054016	149	149	avenue Dobie		
i663-MTR-3054018	151	151	avenue Dobie		
i663-MTR-3054003	125	125	avenue Dobie		
i663-MTR-3054005	129	129	avenue Dobie		
i663-MTR-3053999	119	119	avenue Dobie		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054001	123	123	avenue Dobie		
i663-MTR-3054011	139	139	avenue Dobie		
i663-MTR-3054012	143	143	avenue Dobie		
i663-MTR-3054014	145	145	avenue Dobie		
i663-MTR-3054007	131	131	avenue Dobie		
i663-MTR-3054009	137	137	avenue Dobie		
i663-MTR-3053987	83	83	avenue Dobie		
i663-MTR-3053989	101	101	avenue Dobie		
i663-MTR-3053997	117	117	avenue Dobie		
i663-MTR-3053991	109	109	avenue Dobie		
i663-MTR-3053993	111	111	avenue Dobie		
i663-MTR-3053971	39	41	avenue Dobie		
i663-MTR-3054102	122	122	avenue Dobie		
i663-MTR-3053973	45	47	avenue Dobie		
i663-MTR-3054100	120	120	avenue Dobie		
i663-MTR-3053974	51	53	avenue Dobie		
i663-MTR-3053967	27	29	avenue Dobie		
i663-MTR-3054098	118	118	avenue Dobie		
i663-MTR-3053969	33	35	avenue Dobie		
i663-MTR-3054096	114	114	avenue Dobie		
i663-MTR-3053976	57	59	avenue Dobie		
i663-MTR-3054086	76	78	avenue Dobie		
i663-MTR-3054084	72	74	avenue Dobie		
i663-MTR-5028155	2	4	avenue Dobie		
i663-MTR-3054082	68	70	avenue Dobie		
i663-MTR-3054080	64	66	avenue Dobie		
i663-MTR-3054094	112	112	avenue Dobie		
i663-MTR-3053964	15	17	avenue Dobie		
i663-MTR-3053965	21	23	avenue Dobie		
i663-MTR-3054092-001	102	102	avenue Dobie		
i663-MTR-3054092-002	102	102	avenue Dobie		
i663-MTR-3053962	9	11	avenue Dobie		
i663-MTR-3054069	38	40	avenue Dobie		
i663-MTR-3054067	34	36	avenue Dobie		
i663-MTR-3054065	30	32	avenue Dobie		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054078	60	62	avenue Dobie		
i663-MTR-3054076	54	56	avenue Dobie		
i663-MTR-3054075	50	52	avenue Dobie		
i663-MTR-3054073	46	48	avenue Dobie		
i663-MTR-3054071	42	44	avenue Dobie		
i663-MTR-3054053	6	8	avenue Dobie		
i663-MTR-3054063	26	28	avenue Dobie		
i663-MTR-3054061	22	24	avenue Dobie		
i663-MTR-3054059	18	20	avenue Dobie		
i663-MTR-3054057	14	16	avenue Dobie		
i663-MTR-3054055	10	12	avenue Dobie		
i663-MTR-3053917	141	141	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053911	127	127	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053913	131	131	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053901	107	107	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053897	81	81	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053955	146	146	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053957	150	150	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053952	138	138	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053954	142	142	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053941	112	112	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053938	108	108	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053947	126	126	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053950	134	134	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053949	128	128	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053943	116	116	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053945	122	122	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053919	145	145	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053907	119	119	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053909	123	123	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053903	111	111	avenue Dunrae		
i663-MTR-3053915	135	135	avenue Dunrae		
i663-MTR-3050759	255	255	avenue Glengarry		
i663-MTR-3054661	27	27	avenue Jasper		
i663-MTR-3054662	29	29	avenue Jasper		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054659	17	17	avenue Jasper		
i663-MTR-3054664	39	39	avenue Jasper		
i663-MTR-3054658	15	15	avenue Jasper		
i663-MTR-3054665	41	41	avenue Jasper		
i663-MTR-3054681	16	16	avenue Jasper		
i663-MTR-3054682	18	18	avenue Jasper		
i663-MTR-3054685	30	30	avenue Jasper		
i663-MTR-3054684	28	28	avenue Jasper		
i663-MTR-3029762	146	146	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029611	101	101	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029601	51	51	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029738	72	72	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029732	40	40	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029624	127	127	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029626-001	133	133	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029752	124	124	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029628-001	135	135	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029750-001	122	122	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029615	109	109	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029756	132	132	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029617	117	117	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029754	130	130	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029619	119	119	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029744	108	108	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029621	125	125	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029748	116	116	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029630-001	141	141	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029630-002	141	141	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029632	143	143	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029760	140	140	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029758	138	138	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029764	148	148	avenue Kenaston		
i663-MTR-3029222	44	44	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029220	30	30	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029226	70	70	avenue Kindersley		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3029224-001	56	56	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029230	108	108	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029100	1	3	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029102	5	7	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029228	76	76	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029153	223	223	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029157	231	231	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029165	245	245	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029137	171	171	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029139-001	173	173	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029139-002	173	173	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029141-001	201	201	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029141-002	201	201	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029142	203	203	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029144	205	205	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029146	209	209	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029148	211	211	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029151	215	215	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029248	216	216	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029252	224	224	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029258	236	236	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029256-001	232	232	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029133	165	165	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029260	240	240	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029135	167	167	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029106	17	17	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029108	33	33	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029110	55	55	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029243-001	204	204	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029112	65	65	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029241	202	202	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029114	77	77	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029116	85	85	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029246	212	212	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029245	208	208	avenue Kindersley		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3029118	107	107	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029238-004	150	150	avenue Kindersley		École Carlyle (maison du concierge)
i663-MTR-3029256-002	232	232	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029224-002	56	56	avenue Kindersley		
i663-MTR-3029476	38	38	avenue Lazard		
i663-MTR-3029471	6	8	avenue Lazard		
i663-MTR-3029485	60	60	avenue Lazard		
i663-MTR-3029483	58	58	avenue Lazard		
i663-MTR-3029351	7	7	avenue Lazard		
i663-MTR-3029481	50	50	avenue Lazard		
i663-MTR-3029469	2	4	avenue Lazard		
i663-MTR-3029407-001	247	247	avenue Lazard		
i663-MTR-3029409-001	249	249	avenue Lazard		
i663-MTR-3029395-001	223	223	avenue Lazard		
i663-MTR-3029526	240	240	avenue Lazard		
i663-MTR-3029397	225	225	avenue Lazard		
i663-MTR-3029524	236	236	avenue Lazard		
i663-MTR-3029391-001	215	215	avenue Lazard		
i663-MTR-3029522	230	230	avenue Lazard		
i663-MTR-3029393-001	217	217	avenue Lazard		
i663-MTR-3029520	226	226	avenue Lazard		
i663-MTR-3029403-001	239	239	avenue Lazard		
i663-MTR-3029405-001	241	241	avenue Lazard		
i663-MTR-3029399-001	231	231	avenue Lazard		
i663-MTR-3029401-001	235	235	avenue Lazard		
i663-MTR-3029528	246	246	avenue Lazard		
i663-MTR-3029510	210	210	avenue Lazard		
i663-MTR-3029381	139	139	avenue Lazard		
i663-MTR-3029506	204	204	avenue Lazard		
i663-MTR-3029375-001	121	121	avenue Lazard		
i663-MTR-3029504-001	202	202	avenue Lazard		
i663-MTR-3029518	220	220	avenue Lazard		
i663-MTR-3029516	218	218	avenue Lazard		
i663-MTR-3029389-001	209	209	avenue Lazard		
i663-MTR-3029383	143	143	avenue Lazard		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3029514	216	216	avenue Lazard		
i663-MTR-3029512	214	214	avenue Lazard		
i663-MTR-3029363	55	55	avenue Lazard		
i663-MTR-3029365	59	59	avenue Lazard		
i663-MTR-3029490	108	108	avenue Lazard		
i663-MTR-3029488	76	76	avenue Lazard		
i663-MTR-3029487	74	74	avenue Lazard		
i663-MTR-3029361	47	47	avenue Lazard		
i663-MTR-3029367	65	65	avenue Lazard		
i663-MTR-3029496	128	128	avenue Lazard		
i663-MTR-3029369	107	107	avenue Lazard		
i663-MTR-3029407-002	247	247	avenue Lazard		
i663-MTR-3029405-002	241	241	avenue Lazard		
i663-MTR-3029409-002	249	249	avenue Lazard		
i663-MTR-3029395-002	223	223	avenue Lazard		
i663-MTR-3029393-002	217	217	avenue Lazard		
i663-MTR-3029391-002	215	215	avenue Lazard		
i663-MTR-3029389-002	209	209	avenue Lazard		
i663-MTR-3029403-002	239	239	avenue Lazard		
i663-MTR-3029401-002	235	235	avenue Lazard		
i663-MTR-3055623	324	324	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055624	328	328	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055622	322	322	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055621	318	318	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055620	316	316	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055619	312	312	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055618-001	310	310	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055617	306	306	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055616	304	304	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055615	302	302	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055604	333	333	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055603	327	327	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055601	321	321	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055600	319	319	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055599	315	315	avenue Monmouth		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3055598	313	313	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055597	309	309	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055596	307	307	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055595	305	305	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055627-001	404	404	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055625	330	330	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055627-002	404	404	avenue Monmouth		
i663-MTR-3055618-002	310	310	avenue Monmouth		
i663-MTR-3050197	102	102	avenue Morrison		
i663-MTR-3053865	57	57	avenue Palmerston		
i663-MTR-3053864	53	53	avenue Palmerston		
i663-MTR-3053869	69	69	avenue Palmerston		
i663-MTR-3053867	61	61	avenue Palmerston		
i663-MTR-3053868	65	65	avenue Palmerston		
i663-MTR-3028842	235	235	avenue Portland		
i663-MTR-3028844	243	243	avenue Portland		
i663-MTR-3028840	231	231	avenue Portland		
i663-MTR-3028830	211	211	avenue Portland		
i663-MTR-3028826	167	167	avenue Portland		
i663-MTR-3028828	203	203	avenue Portland		
i663-MTR-3028824	163	163	avenue Portland		
i663-MTR-3028818	147	147	avenue Portland		
i663-MTR-3028820	151	151	avenue Portland		
i663-MTR-3028933	356	356	avenue Portland		
i663-MTR-3028935	366	366	avenue Portland		
i663-MTR-3028925	318	318	avenue Portland		
i663-MTR-3028927	326	326	avenue Portland		
i663-MTR-3028920	232	232	avenue Portland		
i663-MTR-3028915	224	224	avenue Portland		
i663-MTR-3028912	216	216	avenue Portland		
i663-MTR-3028906	202	202	avenue Portland		
i663-MTR-3028908	208	208	avenue Portland		
i663-MTR-3028902	168	168	avenue Portland		
i663-MTR-3028904-001	172	172	avenue Portland		
i663-MTR-3028900	164	164	avenue Portland		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3028894-001	148	148	avenue Portland		
i663-MTR-3028896	150	150	avenue Portland		
i663-MTR-3028856	357	357	avenue Portland		
i663-MTR-3028904-002	172	172	avenue Portland		
i663-MTR-3051983	51	51	avenue Roosevelt		
i663-MTR-3028682	550	550	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028674	432	432	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028677-002	514	514	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028677-001	514	514	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028681	546	546	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028680	536	536	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028679	530	530	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028672	360	360	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028661	198	198	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028664	236	236	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028665	242	242	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028651	539	539	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028652	545	545	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028653	551	551	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028654	555	555	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028649-001	527	527	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028634	249	249	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028638	331	331	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028639	339	339	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028640	349	349	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028641	357	357	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028627	197	197	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028628	211	211	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028629	217	217	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028630	225	225	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028631	231	231	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028632	237	237	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028633	241	241	avenue Stanstead		
i663-MTR-3028648-001	519	519	avenue Stanstead		Église New Canadian Baptist (salle paroissiale; première église)
i663-MTR-3028650	533	533	avenue Stanstead		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3053234	267	267	avenue Trenton		
i663-MTR-3053236	271	271	avenue Trenton		
i663-MTR-3053238	275	275	avenue Trenton		
i663-MTR-3053228	255	255	avenue Trenton		
i663-MTR-3053230	259	259	avenue Trenton		
i663-MTR-3053232	263	263	avenue Trenton		
i663-MTR-3053219-001	195	195	avenue Trenton		
i663-MTR-3053325	274	274	avenue Trenton		
i663-MTR-3053323	268	268	avenue Trenton		
i663-MTR-3053317	252	252	avenue Trenton		
i663-MTR-3053321	262	262	avenue Trenton		
i663-MTR-3053319	256	256	avenue Trenton		
i663-MTR-3053309	220	220	avenue Trenton		
i663-MTR-3053293	168	168	avenue Trenton		
i663-MTR-3053291	166	166	avenue Trenton		
i663-MTR-3053294	172	172	avenue Trenton		
i663-MTR-3053285	156	156	avenue Trenton		
i663-MTR-3053289	162	162	avenue Trenton		
i663-MTR-3053287	160	160	avenue Trenton		
i663-MTR-3053219-002	199	199	avenue Trenton		
i663-MTR-3054262	65	65	avenue Vivian		
i663-MTR-3054264	69	69	avenue Vivian		
i663-MTR-3054281	129	129	avenue Vivian		
i663-MTR-3054279	127	127	avenue Vivian		
i663-MTR-3054285	145	145	avenue Vivian		
i663-MTR-3054270	107	107	avenue Vivian		
i663-MTR-3054271	111	111	avenue Vivian		
i663-MTR-3054273	115	115	avenue Vivian		
i663-MTR-3054275	121	121	avenue Vivian		
i663-MTR-3054277	123	123	avenue Vivian		
i663-MTR-3054361	124	124	avenue Vivian		
i663-MTR-3054359	120	120	avenue Vivian		
i663-MTR-3054365	130	130	avenue Vivian		
i663-MTR-3054363	126	126	avenue Vivian		
i663-MTR-3054352	102	102	avenue Vivian		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054350	70	70	avenue Vivian		
i663-MTR-3054356	118	118	avenue Vivian		
i663-MTR-3054354	112	112	avenue Vivian		
i663-MTR-3054355	114	114	avenue Vivian		
i663-MTR-3054375	152	152	avenue Vivian		
i663-MTR-3054369	136	136	avenue Vivian		
i663-MTR-3054367	132	132	avenue Vivian		
i663-MTR-3054371	138	138	avenue Vivian		
i663-MTR-3054373	150	150	avenue Vivian		
i663-MTR-3054348	66	66	avenue Vivian		
i663-MTR-3054287	147	147	avenue Vivian		
i663-MTR-3028533	458	458	avenue Walpole		
i663-MTR-3028534	468	468	avenue Walpole		
i663-MTR-3028531	438	438	avenue Walpole		
i663-MTR-3028532	448	448	avenue Walpole		
i663-MTR-3028544-001	592	592	avenue Walpole		
i663-MTR-3028545	600	600	avenue Walpole		
i663-MTR-3028542-001	576	576	avenue Walpole		
i663-MTR-3028543	584	584	avenue Walpole		
i663-MTR-3028540	560	560	avenue Walpole		
i663-MTR-3028541	568	568	avenue Walpole		
i663-MTR-3028539-001	552	552	avenue Walpole		
i663-MTR-5028715	483	483	avenue Walpole		
i663-MTR-3028505	407	407	avenue Walpole		
i663-MTR-3028506	417	417	avenue Walpole		
i663-MTR-3028514-001	519	519	avenue Walpole		
i663-MTR-3028514-002	519	519	avenue Walpole		
i663-MTR-3028511	473	475	avenue Walpole		
i663-MTR-3028509	447	447	avenue Walpole		
i663-MTR-3028510	457	457	avenue Walpole		
i663-MTR-3028507	427	427	avenue Walpole		
i663-MTR-3028508	437	437	avenue Walpole		
i663-MTR-3028521	575	575	avenue Walpole		
i663-MTR-3028522	583	583	avenue Walpole		
i663-MTR-3028519-001	559	559	avenue Walpole		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3028520-001	567	567	avenue Walpole		
i663-MTR-3028517	543	543	avenue Walpole		
i663-MTR-3028518	551	551	avenue Walpole		
i663-MTR-3028515-001	527	527	avenue Walpole		
i663-MTR-3028515-002	527	527	avenue Walpole		
i663-MTR-3028516-001	535	535	avenue Walpole		
i663-MTR-3028529	418	418	avenue Walpole		
i663-MTR-3028524-001	599	599	avenue Walpole		
i663-MTR-3028524-002	599	599	avenue Walpole		
i663-MTR-3028523	591	591	avenue Walpole		
i663-MTR-3028537	536	536	avenue Walpole		
i663-MTR-3028538	544	544	avenue Walpole		
i663-MTR-3054179	145	145	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054149	63	63	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054147	61	61	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054145	55	55	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054143-002	53	53	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054143-001	53	53	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054151-001	67	67	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054154-002	73	73	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054154-001	73	73	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054153-001	69	69	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054156	83	83	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054155	75	75	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054157	107	107	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054141	47	47	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054139	45	45	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054137	43	43	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054135	41	41	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054231	136	136	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054235	146	146	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054223	120	120	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054225	126	126	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054227	128	128	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054229	134	134	avenue Wicksteed		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3054238	148	148	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054198	34	36	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054201	42	44	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054200	38	40	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054203	48	48	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054192	18	20	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054195	30	32	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054194	24	26	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054215	102	102	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054218	110	110	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054220	112	112	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054221	118	118	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054210	66	66	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054167	121	121	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054171	131	131	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054173	133	133	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054159	109	109	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054161	113	113	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054163	115	115	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054165	119	119	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054189	14	16	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054188	10	12	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3054177	143	143	avenue Wicksteed		
i663-MTR-3055494-001	3201	3201	boulevard Graham		Maison François-Jarry
i663-MTR-3055454-001	1783	1789	boulevard Graham		Édifice Graham
i663-MTR-3055450	1625	1627	boulevard Graham		
i663-MTR-3055449	1601	1601	boulevard Graham		Édifice Albani
i663-MTR-3055451	1649	1649	boulevard Graham		Édifice Marina
i663-MTR-3055446	1545	1545	boulevard Graham		Édifice Margaret-Rose
i663-MTR-3055448	1583	1585	boulevard Graham		Édifice Carillon
i663-MTR-3055447	1537	1537	boulevard Graham		Édifice Elizabeth
i663-MTR-3055441	1217	1217	boulevard Graham		
i663-MTR-3055525	580	580	boulevard Graham		
i663-MTR-3055396	103	103	boulevard Graham		
i663-MTR-3055397	117	117	boulevard Graham		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3055400	133	133	boulevard Graham		
i663-MTR-3055401-001	145	145	boulevard Graham		
i663-MTR-3055401-002	145	145	boulevard Graham		
i663-MTR-3055398	119	119	boulevard Graham		
i663-MTR-3055399	131	131	boulevard Graham		
i663-MTR-3055504-001	88	88	boulevard Graham		
i663-MTR-3055431	839	841	boulevard Graham		
i663-MTR-3055549-002	1210	1210	boulevard Graham		
i663-MTR-3055549-001	1210	1210	boulevard Graham		
i663-MTR-3055545	1152	1156	boulevard Graham		
i663-MTR-3055546	1164	1168	boulevard Graham		
i663-MTR-3055547	1178	1182	boulevard Graham		
i663-MTR-3055548	1188	1192	boulevard Graham		
i663-MTR-3055541	1102	1106	boulevard Graham		
i663-MTR-3055550	1214	1214	boulevard Graham		
i663-MTR-3055542	1110	1114	boulevard Graham		
i663-MTR-3055543	1128	1132	boulevard Graham		
i663-MTR-3055544	1140	1144	boulevard Graham		
i663-MTR-3055404	161	161	boulevard Graham		
i663-MTR-3055405	169	169	boulevard Graham		
i663-MTR-3055402	147	147	boulevard Graham		
i663-MTR-3055403	159	159	boulevard Graham		
i663-MTR-3055408-001	255	263	boulevard Graham		
i663-MTR-3055406	173	173	boulevard Graham		
i663-MTR-3055556-001	1950	1950	boulevard Graham		
i663-MTR-3055452-001	1697	1697	boulevard Graham		
i663-MTR-3055504-002	88	88	boulevard Graham		
i663-MTR-3055453-002	1775	1781	boulevard Graham		
i663-MTR-3055453-001	1757	1773	boulevard Graham		Édifice Model City
i663-MTR-3052186	1358	1362	boulevard Laird		
i663-MTR-3052188	1380	1384	boulevard Laird		
i663-MTR-3052056-001	1439	1439	boulevard Laird		
i663-MTR-3052013	433	435	boulevard Laird		
i663-MTR-3052011	415	417	boulevard Laird		
i663-MTR-3052009	395	397	boulevard Laird		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3052017	527	527	boulevard Laird		
i663-MTR-3052149	500	500	boulevard Laird		
i663-MTR-3052136	320	380	boulevard Laird		
i663-MTR-3052048	1351	1355	boulevard Laird		
i663-MTR-3052046	1347	1347	boulevard Laird		
i663-MTR-3052164	1070	1070	boulevard Laird		
i663-MTR-3052040	1009	1009	boulevard Laird		Édifice Connaught
i663-MTR-3052153	538	538	boulevard Laird		
i663-MTR-3052052	1375	1379	boulevard Laird		
i663-MTR-3052050	1365	1369	boulevard Laird		
i663-MTR-3052176-001	1122	1122	boulevard Laird		
i663-MTR-3052176-002	1122	1122	boulevard Laird		
i663-MTR-3052178-002	1166	1166	boulevard Laird		
i663-MTR-3052178-001	1166	1166	boulevard Laird		
i663-MTR-3052056-002	1439	1439	boulevard Laird		
i663-MTR-3052726	1555	1555	chemin Athlone		
i663-MTR-3052728	1601	1601	chemin Athlone		
i663-MTR-3052750	1502	1502	chemin Athlone		
i663-MTR-3052748	1462	1462	chemin Athlone		
i663-MTR-3052755	1602	1602	chemin Athlone		
i663-MTR-3052753	1600	1600	chemin Athlone		
i663-MTR-3052759	1704	1704	chemin Athlone		
i663-MTR-3052757	1680	1680	chemin Athlone		
i663-MTR-3055454-002	1381	1387	chemin Athlone		Édifice Athlone
i663-MTR-3051688	1001	1001	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051690	1081	1081	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051696	1381	1381	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051698	1401	1401	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051678	911	911	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051680	919	919	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051683	945	945	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051685	963	963	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051687	991	991	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051724	1380	1380	chemin Caledonia		
i663-MTR-3051704-002	1605	1605	chemin Caledonia		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3055026	915	917	chemin Canora		
i663-MTR-3055031	1047	1049	chemin Canora		
i663-MTR-3055032	1059	1061	chemin Canora		
i663-MTR-3055029	1017	1019	chemin Canora		
i663-MTR-3055033	1071	1073	chemin Canora		
i663-MTR-3055027	919	921	chemin Canora		
i663-MTR-3055028	1005	1007	chemin Canora		
i663-MTR-3055041	1401	1405	chemin Canora		
i663-MTR-3055030	1035	1037	chemin Canora		
i663-MTR-3055042	1411	1415	chemin Canora		
i663-MTR-3055035	1293	1297	chemin Canora		
i663-MTR-3055036	1301	1301	chemin Canora		
i663-MTR-3055050	1545	1547	chemin Canora		
i663-MTR-3055049	1539	1539	chemin Canora		
i663-MTR-3055048	1511	1515	chemin Canora		
i663-MTR-3055047	1501	1505	chemin Canora		
i663-MTR-3055043	1427	1431	chemin Canora		
i663-MTR-3055044	1437	1441	chemin Canora		
i663-MTR-3055045	1451	1451	chemin Canora		
i663-MTR-3055046	1455	1455	chemin Canora		
i663-MTR-3056134	3270	3270	chemin de la Côte-de-Liesse		
i663-MTR-3056130	3210	3210	chemin de la Côte-de-Liesse		
i663-MTR-3056141	3380	3380	chemin de la Côte-de-Liesse		
i663-MTR-3055152	750	750	chemin Dumfries		
i663-MTR-3055151	748	748	chemin Dumfries		
i663-MTR-3055127-001	951	951	chemin Dumfries		École Dunrae Gardens (immeuble principal)
i663-MTR-3052814	1550	1552	chemin Dunkirk		
i663-MTR-3052812-001	1438	1438	chemin Dunkirk		
i663-MTR-3052813	1462	1464	chemin Dunkirk		
i663-MTR-3052815	1556	1558	chemin Dunkirk		
i663-MTR-3052860	1275	1275	chemin Dunkirk		Ancienne gare de Mont-Royal (Canadien National)
i663-MTR-3052810	1420	1422	chemin Dunkirk		
i663-MTR-3052811	1426	1428	chemin Dunkirk		
i663-MTR-3052809	1402	1404	chemin Dunkirk		
i663-MTR-3052812-002	1444	1444	chemin Dunkirk		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTR-3055090	975	975	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055097	1405	1405	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055094	1161	1161	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055092	1061	1061	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055091	1041	1041	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055105	1462	1462	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055104	1174	1174	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055103	1162	1162	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055102	1140	1140	chemin Dunraven		
i663-MTR-3055100	1040	1040	chemin Dunraven		
i663-MTR-3051853	1307	1307	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051851	1119	1119	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051849	1095	1095	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051862	1100	1100	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051865	1200	1200	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051863	1190	1190	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051867	1202	1202	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051872	1400	1400	chemin Dunvegan		
i663-MTR-3051646	890	890	chemin Kenilworth		
i663-MTR-3051625	975	975	chemin Kenilworth		
i663-MTR-3051613	825	825	chemin Kenilworth		
i663-MTR-3051615	845	845	chemin Kenilworth		
i663-MTR-3051224-001	1095	1095	chemin Lucerne		
i663-MTR-3051236-001	1277	1277	chemin Lucerne		
i663-MTR-3055965	280	280	chemin Markham		
i663-MTR-3055966	350	350	chemin Markham		
i663-MTR-3055949-001	299	299	chemin Markham		
i663-MTR-3055948	243	243	chemin Markham		
i663-MTR-3055947	239	239	chemin Markham		
i663-MTR-3055946-001	235	235	chemin Markham		
i663-MTR-3051825	975	975	chemin Moncrieff		
i663-MTR-3051829	999	999	chemin Moncrieff		
i663-MTR-3051827	987	987	chemin Moncrieff		
i663-MTR-3051845	988	988	chemin Moncrieff		
i663-MTR-3051843	976	976	chemin Moncrieff		

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE ET NOM VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-MTR-3054542-001	1345	1345	chemin Regent		Académie Saint-Clément (immeuble principal)
i663-MTR-3055252	405	405	chemin Rockland		
i663-MTR-3055253	419	431	chemin Rockland		
i663-MTR-3055254	435	447	chemin Rockland		
i663-MTR-3051552	1130	1130	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051550	1120	1120	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051546-002	942	942	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051546-001	942	942	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051491	875	875	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051489	815	815	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051487-001	805	805	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051485	795	795	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051483	785	785	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051544	880	880	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051538-002	830	830	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051538-001	830	830	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051536-002	820	820	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051534-001	810	810	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051532-001	800	800	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051530-001	790	790	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3028535-001	821	821	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3051536-001	820	820	chemin Saint-Clare		
i663-MTR-3052691	2333	2333	chemin Sunset		
i663-MTR-3051767	210	210	croissant Geneva		
i663-MTR-3051765	204	204	croissant Geneva		
i663-MTR-3051770	216	216	croissant Geneva		
i663-MTR-3051969	1302	1302	croissant Sherwood		
i663-MTR-3028666	318	318	croissant Stanstead		
i663-MTR-3028667	322	322	croissant Stanstead		
i663-MTR-3028668	326	326	croissant Stanstead		
i663-MTR-3028670	334	334	croissant Stanstead		
i663-MTR-3028643	431	431	croissant Stanstead		
i663-MTR-3028644	449	449	croissant Stanstead		
i663-MTR-3028646	469	469	croissant Stanstead		
i663-MTR-3028445	3749	3759	rue Jean-Talon	Ouest	

Nombre d'immeubles: 805
Dernière modification : 2025-12-16
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.009

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265449003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1 513 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 13:53

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265449003**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente. La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG26 0123 - 19 février 2026 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
CG26 0122 - 19 février 2026 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Ville de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1 513 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 1 513 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi qu'une lettre d'appui de l'arrondissement sont jointes au dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils seront assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fouzia ALI-HAIMOUD, Ahuntsic-Cartierville
Clément CHARETTE, Ahuntsic-Cartierville
Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Gilles CÔTÉ, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya BASSIL
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : - -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Seraya SPEER
cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1265449003***

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*

Projet : Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s. o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s. o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Direction du développement du territoire
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Lucie Careau, directrice de Service
Service de l'urbanisme et de la mobilité

EXPÉDITEUR : Gilles Côté, directeur
Direction du développement du territoire (DDT)
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

COPIE : Clément Jr Charrette, chef de division
Division Urbanisme, permis et inspections - DDT
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

DATE : Le 24 février 2026

OBJET : **Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940**

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment, des exigences de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette note.

Nous vous remercions de votre attention.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027392	12560	12562	rue	de l'	Abord-à-Plouffe		
i663-AHU-3020435	11890	11890	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020433	11896	11902	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020429-001	11920	11920	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020316	11955	11955	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020320	11971	11973	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020330	12011	12011	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020340-001	12045	12047	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020410-001	12054	12058	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020410-002	12054	12058	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020408-001	12062	12064	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020344	12063	12065	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020346-001	12069	12071	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020348	12077	12079	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020401-001	12086	12090	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020350	12089	12089	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020352	12119	12121	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020364-001	12187	12187	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020368-001	12209	12211	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020378	12257	12259	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020384	12275	12275	boulevard	de l'	Acadie		Maison Gagnon
i663-AHU-3020395-001	12282	12282	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020393	12286	12286	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020391-001	12288	12290	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020388-001	12291	12291	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3024293-001	8	8	avenue	de l'	Alliance		
i663-AHU-3024304	15	15	avenue	de l'	Alliance		
i663-AHU-3024299-001	18	18	avenue	de l'	Alliance		
i663-AHU-3024291-001	6	6		de l'	Alliance		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3041062-001	8719	8723	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041046-001	8783	8785	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041042	8817	8817	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040629	8828	8828	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041038	8833	8835	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041028	8869	8869	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040645	8888	8890	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041020-001	8891	8895	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041018	8917	8921	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040649	8926	8926	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040651	8930	8932	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040653-001	8934	8934	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040657-001	8944	8946	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041008-001	8949	8951	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041006-001	8953	8955	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041004-001	8957	8957	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040999	8967	8969	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040996-001	8983	8983	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040994-001	8987	8989	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040989-001	9001	9001	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040673-001	9006	9006	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040988-001	9007	9007	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040985	9009	9013	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040675-001	9012	9012	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040676-001	9020	9020	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040982	9025	9029	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040681	9030	9032	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040976-001	9125	9125	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040687	9130	9132	rue		Basile-Routhier		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040688-001	9136	9138	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040691-001	9144	9144	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040969	9151	9153	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040966	9155	9155	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040695	9162	9162	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040952-001	9207	9207	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040948-001	9219	9219	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040708-001	9224	9228	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040710	9230	9234	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040712	9236	9238	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040944	9247	9249	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040936	9335	9337	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040724	9344	9348	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040726	9356	9356	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040728	9358	9360	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040930	9365	9367	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040924-001	9385	9387	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040738	9404	9408	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040742	9416	9420	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040744	9422	9426	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040746	9428	9432	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040748	9434	9438	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040750	9440	9444	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040752	9446	9450	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040754	9452	9456	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3043623	9469	9485	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-5030691	9469	9485	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040905	9521	9535	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040766-001	9548	9550	rue		Basile-Routhier		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040768-001	9554	9554	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040893	9563	9565	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040883-001	9619	9623	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040782	9622	9624	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040786	9644	9644	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040879	9645	9647	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040871	9659	9659	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040799	9662	9666	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016925-001	10190	10192	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016925-002	10190	10192	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016923-001	10194	10196	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016921-001	10198	10200	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016919-001	10202	10204	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016918-001	10206	10208	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016915-001	10210	10212	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016915-002	10210	10212	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016911	10211	10211	rue		Basile-Routhier		Église Chrétienne Pentecôte d'Ahuntsic
i663-AHU-3040255	8775	8777	rue		Berri		
i663-AHU-3039811	8786	8788	rue		Berri		
i663-AHU-3040253	8789	8789	rue		Berri		
i663-AHU-3039813	8790	8792	rue		Berri		
i663-AHU-3040250	8803	8805	rue		Berri		
i663-AHU-3040248	8807	8811	rue		Berri		
i663-AHU-3039821	8810	8816	rue		Berri		
i663-AHU-3040246	8813	8821	rue		Berri		
i663-AHU-3039823-001	8818	8820	rue		Berri		
i663-AHU-3040244-001	8823	8825	rue		Berri		
i663-AHU-3039829	8834	8838	rue		Berri		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3039831-001	8840	8842	rue		Berri		
i663-AHU-3040236	8841	8845	rue		Berri		
i663-AHU-3040235	8847	8849	rue		Berri		
i663-AHU-3040225-001	8867	8867	rue		Berri		
i663-AHU-3040212	8901	8903	rue		Berri		
i663-AHU-3040190	8959	8961	rue		Berri		
i663-AHU-3039879	8986	8988	rue		Berri		
i663-AHU-3039885	9006	9008	rue		Berri		
i663-AHU-3039907	9160	9162	rue		Berri		
i663-AHU-3040145	9221	9221	rue		Berri		
i663-AHU-3039921	9240	9242	rue		Berri		
i663-AHU-3039933-001	9284	9286	rue		Berri		
i663-AHU-3040114	9311	9315	rue		Berri		
i663-AHU-3039945-001	9326	9328	rue		Berri		
i663-AHU-3039947	9330	9332	rue		Berri		
i663-AHU-3040090	9381	9383	rue		Berri		
i663-AHU-3039964-001	9390	9390	rue		Berri		
i663-AHU-3017021	10125	10127	rue		Berri		
i663-AHU-3017050-001	10211	10211	rue		Berri		
i663-AHU-3017227	10232	10234	rue		Berri		
i663-AHU-3017213-001	10354	10356	rue		Berri		
i663-AHU-3017195-001	10420	10422	rue		Berri		
i663-AHU-3017181-001	10540	10542	rue		Berri		
i663-AHU-3017175-001	10568	10570	rue		Berri		
i663-AHU-3017165	10610	10612	rue		Berri		
i663-AHU-3017103-001	10735	10739	rue		Berri		
i663-AHU-3017155	10736	10738	rue		Berri		
i663-AHU-3017153	10740	10742	rue		Berri		
i663-AHU-3017105-001	10741	10741	rue		Berri		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017105-002	10741	10741	rue		Berri		
i663-AHU-3017106	10747	10749	rue		Berri		
i663-AHU-5024214-001	10751	10753	rue		Berri		
i663-AHU-5024214-002	10751	10753	rue		Berri		
i663-AHU-3017108-001	10759	10769	rue		Berri		
i663-AHU-3017145	10764	10766	rue		Berri		
i663-AHU-3017143	10768	10772	rue		Berri		
i663-AHU-3017141-001	10774	10774	rue		Berri		
i663-AHU-3017112-001	10793	10797	rue		Berri		
i663-AHU-3017137	10798	10800	rue		Berri		
i663-AHU-3017132	10816	10818	rue		Berri		
i663-AHU-3017130	10870	10870	rue		Berri		
i663-AHU-3017128	10872	10872	rue		Berri		
i663-AHU-3017126-001	10878	10878	rue		Berri		
i663-AHU-3017124	10880	10880	rue		Berri		
i663-AHU-3017122-001	10886	10886	rue		Berri		
i663-AHU-3017120-001	10888	10888	rue		Berri		
i663-AHU-3017118-001	10890	10890	rue		Berri		
i663-AHU-3064009-001	5457	5457	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064008	5487	5487	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064007	5501	5505	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3063998	5530	5532	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064006-001	5537	5537	rue	du	Bocage		
i663-AHU-5044364	5558	5558	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3063999	5560	5564	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064003-001	5873	5879	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3019456-001	11405	11405	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019733	11438	11438	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019729-001	11480	11482	avenue	du	Bois-de-Boulogne		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3019725	11524	11526	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019470	11527	11529	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019505	11781	11781	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019702-001	11822	11822	avenue	du	Bois-de-Boulogne		CLSC de Bordeaux-Cartierville
i663-AHU-3019541-001	11875	11877	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019695	11900	11900	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019693	11906	11906	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019687-001	11926	11928	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019683	11932	11934	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019557-001	11933	11933	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019681	11936	11938	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019679-001	11940	11942	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019678	11946	11948	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019675	11952	11952	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019583	12051	12053	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019585-001	12057	12057	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019587	12061	12063	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019589	12067	12069	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019663	12130	12132	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019603	12131	12139	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019660	12144	12146	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019607	12159	12159	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019613	12187	12187	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019615	12193	12195	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019617	12201	12203	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019619	12209	12211	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019621	12213	12215	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019643-001	12214	12216	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019623	12217	12219	avenue	du	Bois-de-Boulogne		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3019625	12221	12223	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019641	12222	12222	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019627	12225	12225	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3015929-001	10735	10735	rue		Boismenu		
i663-AHU-3063708	6509	6509	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063697-001	6510	6510	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063701	6538	6538	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063702-001	6544	6544	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063702-002	6544	6544	chemin		Bruton		
i663-AHU-3043615	561	563	rue		Chabanel Est	Est	
i663-AHU-3043613	569	569	rue		Chabanel Est	Est	
i663-AHU-3044274-001	9771	9775	rue		Chambord		
i663-AHU-3044207	9940	9940	rue		Chambord		
i663-AHU-3044301-001	10037	10039	rue		Chambord		
i663-AHU-3044303	10057	10057	rue		Chambord		
i663-AHU-3021747	10490	10492	rue		Chambord		
i663-AHU-3021665	10585	10585	rue		Chambord		
i663-AHU-3021670	10597	10599	rue		Chambord		
i663-AHU-3021673	10611	10611	rue		Chambord		
i663-AHU-3021721	10614	10616	rue		Chambord		
i663-AHU-3021683-001	10653	10655	rue		Chambord		
i663-AHU-3021687-001	10665	10667	rue		Chambord		
i663-AHU-3021689-001	10669	10671	rue		Chambord		
i663-AHU-3021693-001	10683	10685	rue		Chambord		
i663-AHU-3021693-002	10683	10685	rue		Chambord		
i663-AHU-3044506	9964	9964	avenue		Charton		
i663-AHU-3045046	9722	9722	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3044955-001	9725	9729	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3045090	9960	9964	avenue		Christophe-Colomb		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3021303	10116	10122	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021293	10172	10178	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021127	10195	10195	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021271	10320	10320	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021145	10323	10325	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021269	10324	10326	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021147	10329	10331	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021149	10333	10335	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021151	10337	10339	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021263	10348	10350	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021257	10380	10382	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021255	10386	10390	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021163-001	10391	10395	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021253	10394	10396	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021165	10397	10401	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021251-001	10398	10400	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021247	10410	10412	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021241	10444	10454	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021237	10514	10514	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021177-001	10515	10519	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021179	10521	10523	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-5029366	10546	10548	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021229	10554	10554	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021227	10556	10556	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021225	10562	10564	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021223	10566	10568	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021215-001	10762	10766	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021212	10770	10776	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021208	10794	10796	avenue		Christophe-Colomb		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047669	8716	8718	rue		Clark		
i663-AHU-3047665	8732	8734	rue		Clark		
i663-AHU-3047663	8736	8738	rue		Clark		
i663-AHU-3047659-001	8752	8754	rue		Clark		
i663-AHU-3047317	8801	8803	rue		Clark		
i663-AHU-3047319	8811	8813	rue		Clark		
i663-AHU-3047321-001	8821	8825	rue		Clark		
i663-AHU-3047323-001	8827	8829	rue		Clark		
i663-AHU-3047329	8913	8915	rue		Clark		
i663-AHU-3047346-001	9019	9019	rue		Clark		
i663-AHU-3047395	10231	10233	rue		Clark		
i663-AHU-3047529	10250	10252	rue		Clark		
i663-AHU-3047528	10330	10330	rue		Clark		
i663-AHU-3047436	10741	10741	rue		Clark		
i663-AHU-3047474	10844	10844	rue		Clark		
i663-AHU-3047473	10846	10846	rue		Clark		
i663-AHU-3047472	10850	10852	rue		Clark		
i663-AHU-3047470	10862	10866	rue		Clark		
i663-AHU-3047468	10868	10872	rue		Clark		
i663-AHU-3047467	10874	10878	rue		Clark		
i663-AHU-3047466	10880	10884	rue		Clark		
i663-AHU-3047465	10886	10886	rue		Clark		
i663-AHU-3018964	12278	12278	avenue		Columbia		
i663-AHU-3062539-001	12098	12098	rue		Cousineau		
i663-AHU-3027663-001	12111	12111	rue		Cousineau		
i663-AHU-3027669-001	12233	12235	rue		Cousineau		
i663-AHU-3027671	12241	12247	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062524-001	12242	12242	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062522-001	12264	12266	rue		Cousineau		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3062520-001	12278	12280	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062519-001	12284	12286	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062518-001	12290	12292	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062515	12370	12370	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062480-001	12371	12373	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062514	12376	12378	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062481-001	12377	12379	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062513-001	12380	12382	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062512-001	12386	12388	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062488	12433	12433	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062503-001	12446	12450	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062502	12472	12472	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062500-001	12530	12530	rue		Cousineau		Club de canotage de Cartierville (pavillon principal)
i663-AHU-3062500-002	12530	12530	rue		Cousineau		Club de canotage de Cartierville (hangar pour canots)
i663-AHU-3039213-001	1001	1001	boulevard		Crémazie Est	Est	Collège André-Grasset
i663-AHU-3062556	12333	12333	rue		Crevier		
i663-AHU-3062564	12395	12397	rue		Crevier		
i663-AHU-3062567-001	12425	12425	rue		Crevier		
i663-AHU-3044742-001	9959	9961	avenue		Curotte		
i663-AHU-3044732	10009	10013	avenue		Curotte		
i663-AHU-3020794-001	10362	10362	avenue		Curotte		
i663-AHU-3020730-001	10579	10581	avenue		Curotte		
i663-AHU-3020732	10583	10585	avenue		Curotte		
i663-AHU-3017630	10719	10721	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017631-001	10723	10725	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017684-001	10752	10756	avenue		D'Auteuil		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017681-001	10762	10764	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017645	10769	10771	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017680-001	10770	10774	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017677-001	10780	10784	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017676-001	10790	10792	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017674-001	10798	10802	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017672	10806	10814	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017670	10822	10822	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017668	10830	10834	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017666	10838	10840	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017664	10846	10846	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017662	10854	10854	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3016734-001	10157	10157	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016936	10242	10244	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016934	10248	10248	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016932	10252	10252	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016906	10436	10438	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016798-001	10555	10555	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016800	10565	10567	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016887	10572	10572	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016885	10574	10574	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016827	10729	10729	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016829-001	10741	10741	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016847	10752	10754	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3021848	10165	10165	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021880-001	10355	10359	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021884	10369	10371	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021886-001	10373	10375	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021887-001	10379	10379	rue		De La Roche		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3022009	10390	10398	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021907	10451	10453	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021988	10564	10566	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021977	10614	10614	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021975-001	10616	10616	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021965	10658	10660	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021963	10662	10664	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021955	10679	10681	rue		De La Roche		
i663-AHU-3019180-001	10134	10134	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019172-001	10178	10180	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019171	10186	10188	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019169	10194	10194	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019147	10320	10320	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019139	10400	10402	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019137-001	10418	10418	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019135	10420	10450	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019130	10500	10504	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019127	10526	10526	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019097	10652	10652	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019094-001	10658	10658	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019091-001	10672	10672	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019087	10726	10728	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019085	10730	10732	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019063-001	10771	10771	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019065	10779	10779	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3018377	10715	10717	rue		De Martigny		
i663-AHU-3063492	5910	5914	rue		De Mésy		
i663-AHU-3016182	10756	10758	rue		De Poncheville		
i663-AHU-3016180	10760	10762	rue		De Poncheville		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3016178	10770	10772	rue		De Poncheville		
i663-AHU-3016176	10776	10778	rue		De Poncheville		
i663-AHU-3019322	10129	10133	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019429	10130	10130	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019358-001	10333	10333	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019362	10365	10367	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019291-001	11386	11388	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019279-001	11482	11482	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019187-001	12054	12054	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019118	12055	12057	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019183-001	12066	12066	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019179	12080	12080	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019152-001	12260	12266	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019142-001	12267	12267	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-5005844-001	12268	12274	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019150	12330	12330	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019148-001	12352	12352	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019146-001	12360	12360	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3026841-001	12330	12330	rue		De Serres		
i663-AHU-3026839-001	12340	12340	rue		De Serres		
i663-AHU-3026839-002	12340	12340	rue		De Serres		
i663-AHU-3026787-001	12347	12349	rue		De Serres		Collège Jacques-Prévert
i663-AHU-3026836	12348	12350	rue		De Serres		
i663-AHU-3026834	12352	12354	rue		De Serres		
i663-AHU-3026832-001	12356	12358	rue		De Serres		
i663-AHU-3026831	12360	12360	rue		De Serres		
i663-AHU-3026819	12406	12408	rue		De Serres		
i663-AHU-3026817-001	12410	12412	rue		De Serres		
i663-AHU-3026817-002	12410	12412	rue		De Serres		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3026811-001	12444	12446	rue		De Serres		
i663-AHU-3026811-002	12444	12446	rue		De Serres		
i663-AHU-3026793-001	12445	12445	rue		De Serres		
i663-AHU-3026797-001	12473	12473	rue		De Serres		
i663-AHU-3026805-001	12486	12486	rue		De Serres		
i663-AHU-3026801-001	12524	12524	rue		De Serres		
i663-AHU-3026801-002	12524	12524	rue		De Serres		
i663-AHU-3026853-001	5777	5777	terrasse		De Serres		
i663-AHU-3063178-001	4083	4085	rue		Dudemaine		
i663-AHU-3016765	10810	10810	avenue		Durham		
i663-AHU-3016729-001	10837	10839	avenue		Durham		
i663-AHU-3016757-001	10844	10848	avenue		Durham		
i663-AHU-3016749	10884	10884	avenue		Durham		
i663-AHU-3042679	556	558	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042720	609	609	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042689-001	614	622	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042713	629	629	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042711-001	635	635	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3049018-001	10756	10758	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048938	10775	10775	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048971	10939	10941	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048973	10943	10945	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048981	10950	10950	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3024574-001	12110	12110	rue		Filion		
i663-AHU-3024552-001	12236	12236	rue		Filion		
i663-AHU-3024524-001	12241	12241	rue		Filion		
i663-AHU-3024548-001	12258	12260	rue		Filion		
i663-AHU-3024546	12266	12268	rue		Filion		
i663-AHU-3024544-001	12270	12272	rue		Filion		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3024532-001	12275	12281	rue		Filion		
i663-AHU-3024534	12291	12291	rue		Filion		
i663-AHU-3053513	593	597	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053515	601	605	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053523	643	645	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053525	647	649	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053292	650	652	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053528	651	655	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053531	661	663	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053533	665	667	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053280	700	702	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053539	701	705	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053541	709	711	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053543-001	715	717	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053561	1027	1047	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3046031	1226	1232	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3046092	1517	1521	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3020467	10714	10714	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3020466	10716	10716	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3047055-001	12375	12375	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3047055-003	12375	12375	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3041065	8728	8728	rue		Foucher		
i663-AHU-3041067-001	8736	8738	rue		Foucher		
i663-AHU-3041069	8744	8744	rue		Foucher		
i663-AHU-3041071	8746	8748	rue		Foucher		
i663-AHU-3041073	8750	8754	rue		Foucher		
i663-AHU-3041079-001	8776	8778	rue		Foucher		
i663-AHU-3041479-001	8803	8803	rue		Foucher		
i663-AHU-3041479-002	8803	8803	rue		Foucher		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3041475	8809	8809	rue		Foucher		
i663-AHU-3041469	8823	8827	rue		Foucher		
i663-AHU-3041468	8831	8831	rue		Foucher		
i663-AHU-3041097-001	8850	8852	rue		Foucher		
i663-AHU-3041097-002	8850	8852	rue		Foucher		
i663-AHU-3041457	8885	8885	rue		Foucher		
i663-AHU-3041113	8922	8926	rue		Foucher		
i663-AHU-3041439-001	8931	8935	rue		Foucher		
i663-AHU-3041119-001	8944	8944	rue		Foucher		
i663-AHU-3041434-001	8951	8951	rue		Foucher		
i663-AHU-3041432-001	8955	8957	rue		Foucher		
i663-AHU-3041430	8959	8961	rue		Foucher		
i663-AHU-3041426	8977	8979	rue		Foucher		
i663-AHU-3041133	8994	8994	rue		Foucher		
i663-AHU-3041135	8998	9000	rue		Foucher		
i663-AHU-3041417-001	9005	9005	rue		Foucher		
i663-AHU-3041416-001	9011	9013	rue		Foucher		
i663-AHU-3041145-001	9034	9034	rue		Foucher		
i663-AHU-3041151-001	9122	9124	rue		Foucher		
i663-AHU-3041393-001	9147	9147	rue		Foucher		
i663-AHU-3041162	9172	9172	rue		Foucher		
i663-AHU-3041381	9207	9207	rue		Foucher		
i663-AHU-3041377-001	9221	9223	rue		Foucher		
i663-AHU-3041375	9225	9227	rue		Foucher		
i663-AHU-3041373-001	9231	9233	rue		Foucher		
i663-AHU-3041177	9246	9246	rue		Foucher		
i663-AHU-3041369-001	9251	9251	rue		Foucher		
i663-AHU-3041367-001	9301	9305	rue		Foucher		
i663-AHU-3041363-001	9319	9323	rue		Foucher		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3041190-001	9324	9326	rue		Foucher		
i663-AHU-3041359-001	9335	9335	rue		Foucher		
i663-AHU-3041353	9355	9355	rue		Foucher		
i663-AHU-3041202	9376	9378	rue		Foucher		
i663-AHU-3041204-001	9380	9384	rue		Foucher		
i663-AHU-3041215-001	9444	9448	rue		Foucher		
i663-AHU-3041217	9450	9454	rue		Foucher		
i663-AHU-3041329	9451	9455	rue		Foucher		
i663-AHU-3041219	9456	9460	rue		Foucher		
i663-AHU-3041321	9515	9515	rue		Foucher		
i663-AHU-3041221	9522	9526	rue		Foucher		
i663-AHU-3041317	9523	9523	rue		Foucher		
i663-AHU-3041224	9532	9532	rue		Foucher		
i663-AHU-3041309	9547	9549	rue		Foucher		
i663-AHU-3041301-001	9561	9563	rue		Foucher		
i663-AHU-3041299-001	9567	9567	rue		Foucher		
i663-AHU-3041286	9635	9635	rue		Foucher		
i663-AHU-3041282-001	9651	9651	rue		Foucher		
i663-AHU-3041250	9656	9656	rue		Foucher		
i663-AHU-3041252-001	9660	9660	rue		Foucher		
i663-AHU-3041254-001	9662	9664	rue		Foucher		
i663-AHU-3041266-001	9683	9685	rue		Foucher		
i663-AHU-3020658-001	10252	10252	rue		Francis		
i663-AHU-3020650	10356	10360	rue		Francis		
i663-AHU-3020648	10362	10366	rue		Francis		
i663-AHU-3020583	10451	10455	rue		Francis		
i663-AHU-3020621	10584	10586	rue		Francis		
i663-AHU-3020610	10730	10740	rue		Francis		
i663-AHU-3020608-001	10742	10746	rue		Francis		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3026502-001	12349	12351	rue		Fréchette		
i663-AHU-3026537-001	12360	12360	rue		Fréchette		
i663-AHU-3026533-001	12436	12436	rue		Fréchette		
i663-AHU-3026531	12442	12442	rue		Fréchette		
i663-AHU-3044040	9746	9746	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044038-001	9750	9750	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044036	9756	9756	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044034	9762	9762	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044075-001	10015	10015	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022104-001	10351	10351	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022263-001	10360	10364	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022249	10412	10416	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022124	10495	10495	avenue		Georges-Baril		École Saint-Paul-de-la-Croix
i663-AHU-3022157-001	10629	10633	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022167	10671	10673	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3054228	1	1	boulevard		Gouin Est	Est	Maison George-Lebel
i663-AHU-3054230	17	17	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054236-001	51	57	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054052	52	54	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054237	65	65	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054239	95	99	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054241	101	103	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054051-002	120	120	boulevard		Gouin Est	Est	Presbytère The Virgin Mary Antiochan Orthodox
i663-AHU-3054247	139	139	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054249	165	165	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054251-001	177	177	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054253	181	181	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054049	200	200	boulevard		Gouin Est	Est	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054272-001	307	309	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054039	322	324	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054037	326	328	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054035	332	334	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054278	337	337	boulevard		Gouin Est	Est	Maison Joseph-Dagenais
i663-AHU-3054033-001	400	400	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054280	409	409	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054282	411	411	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054284	421	421	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054286	423	423	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054029	438	440	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054294-002	649	665	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054296-001	675	677	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054298-001	689	689	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054298-002	689	689	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054302	725	725	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054306-001	745	745	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054306-002	745	745	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054008	800	800	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054006	814	814	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054312	817	817	boulevard		Gouin Est	Est	Centre Missionnaire Sainte-Thérèse
i663-AHU-3054004	826	826	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054002-001	832	832	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054000	840	842	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054314	843	843	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3053998	900	900	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054316-001	905	905	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3053996-001	914	914	boulevard		Gouin Est	Est	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3053996-002	914	914	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3015994-001	1105	1239	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3015994-003	1105	1239	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047017-001	1105	1239	boulevard		Gouin Est	Est	Ecole Sophie-Barat
i663-AHU-3047000	1480	1484	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046996	1496	1496	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046994	1520	1520	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046992	1532	1534	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046990	1536	1536	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046988	1542	1546	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046986	1550	1550	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046984	1560	1562	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046982	1572	1572	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046973	1600	1600	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046971-001	1606	1606	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046965-001	1638	1640	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046965-002	1638	1640	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046957	1680	1682	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046953	1696	1698	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046951	1716	1716	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046949-001	1726	1726	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046949-002	1726	1726	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047043-001	1737	1737	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047044	1771	1771	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046927	1824	1828	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047056-001	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	Église La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie
i663-AHU-3047056-002	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	Presbytère La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047056-003	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	Maison du sacristain de l'église La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie
i663-AHU-3047056-005	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046925	1830	1832	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046922-001	1846	1846	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046922-002	1846	1846	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046916-001	1912	1912	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047058	1915	1915	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046914-001	1920	1920	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047060-001	1933	1935	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047060-002	1933	1935	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046912-001	1934	1936	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046910	1938	1940	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046908	1946	1948	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047061	1947	1947	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047062-001	1957	1957	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047062-002	1957	1957	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047065	1969	1969	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047066-001	1975	1977	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047067-001	1981	1983	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046898-001	1992	1994	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047068-001	1995	1995	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046895-001	2012	2016	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046895-002	2012	2016	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047070-001	2019	2019	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047070-002	2019	2019	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047076	2043	2045	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047077-001	2047	2049	boulevard		Gouin Est	Est	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047078-001	2055	2055	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047078-002	2055	2055	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047080	2063	2067	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046888	2070	2072	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046886	2074	2080	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046884	2084	2086	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046881	2100	2102	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047083	2101	2105	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047084-001	2109	2109	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046879	2110	2112	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047087-001	2129	2131	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046875-001	2134	2134	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047089	2137	2137	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047091	2151	2151	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047092-001	2161	2171	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047094-001	2175	2177	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047095	2187	2187	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046868-001	2202	2202	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046868-002	2202	2202	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046866-001	2210	2210	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046864	2220	2220	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047099	2223	2225	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047101-001	2229	2229	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047101-002	2229	2229	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046858	2270	2270	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047104	2273	2273	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046856	2274	2274	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046846-001	2340	2340	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047107	2353	2353	boulevard		Gouin Est	Est	

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3046844-001	2354	2354	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3073190-003	2425	2425	boulevard		Gouin Est	Est	Maison du Pressoir
i663-AHU-3073190-004	2425	2425	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046828-001	2510	2510	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047111	2511	2511	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046823	2572	2572	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046821-001	2580	2580	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047117	2585	2585	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046819-001	2606	2610	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047122	2625	2625	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047123	2635	2639	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046813	2644	2644	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047124	2647	2647	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046811	2710	2710	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047127-001	2715	2715	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-001	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-002	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-003	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-004	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-008	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046807	2850	2850	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046806-001	2860	2860	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046804	2900	2900	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047129	2901	2901	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047130-001	2915	2915	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047130-002	2915	2915	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046802	2920	2920	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047131	2925	2925	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054226-001	15	15	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054224-001	17	17	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-5029268-001	21	21	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054219	27	27	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054217-001	39	39	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054079	68	68	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054204	151	151	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054091	158	160	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054095	176	176	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054199-001	187	187	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054197-001	201	201	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054196	215	215	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054190	275	275	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054186	285	285	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054184	305	305	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Racine
i663-AHU-3054180-001	343	343	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054178-001	351	351	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054176	357	357	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054166-001	421	421	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054158-001	555	555	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci
i663-AHU-3054124-001	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054124-002	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054124-003	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054124-004	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux - maison Pierre-Persillier dit Lachapelle
i663-AHU-3054124-005	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054124-006	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054129-001	908	908	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054133-001	928	928	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054136-001	942	942	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054138-001	952	952	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054140-001	960	960	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054150-001	990	994	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054150-002	990	994	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023899-001	1224	1224	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023988	1401	1405	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023987	1413	1413	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023903	1420	1420	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023986-001	1421	1427	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023904	1450	1450	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023905-001	1464	1464	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023985	1465	1465	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023984-001	1479	1479	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023906	1484	1484	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023907	1558	1564	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023908-001	1576	1576	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023979	1589	1589	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023909	1608	1608	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023910-001	1620	1620	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023912	1642	1644	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023913	1700	1700	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023973	1701	1701	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023914	1710	1710	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023969	2005	2005	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3023921	2346	2348	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023964	2381	2381	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023961	2695	2695	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023955-001	3245	3245	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023947	3811	3815	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023941-001	3910	3910	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063944	4145	4145	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063940-001	4205	4205	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Jérémie-Dufresne
i663-AHU-3063940-002	4205	4205	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Jérémie-Dufresne (garage-atelier)
i663-AHU-3063780	4208	4208	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063782-001	4310	4312	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063936	4401	4405	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063786-001	4484	4486	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063934-001	4505	4505	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063929	4799	4799	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Station de pompage Lavigne
i663-AHU-3063922-001	5075	5075	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063915-001	5361	5361	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063800-001	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal (ailes A, C, D, F, G et H)
i663-AHU-3063800-002	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal (pavillon W, chaufferie)
i663-AHU-3063800-006	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063800-014	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063907-001	5589	5593	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063907-003	5589	5595	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063907-002	5595	5595	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3063801-001	5660	5660	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063901	5763	5765	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063818	6166	6170	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063819	6172	6176	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063885-002	6555	6555	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Pavillon de pédopsychiatrie de l'hôpital en santé mentale Albert-Prévost (HSMAP)
i663-AHU-3063884	6891	6891	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Dépendance de la résidence d'été de Lord Atholstan
i663-AHU-3063840	7010	7010	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3024164-001	9055	9055	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3024158-001	9095	9095	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Mary-Dorothy-Molson
i663-AHU-3024158-002	9095	9095	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison du chauffeur du domaine Ogilvie
i663-AHU-3024150	9175	9175	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3024211-001	9300	9300	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3018218-001	10424	10426			Grande Allée		
i663-AHU-3018211	10540	10542			Grande Allée		
i663-AHU-3018210	10550	10550			Grande Allée		
i663-AHU-3018118	10551	10553			Grande Allée		
i663-AHU-3018207	10552	10552			Grande Allée		
i663-AHU-3018206	10560	10562			Grande Allée		
i663-AHU-5060636	10560	10562			Grande Allée		
i663-AHU-3018120	10571	10573			Grande Allée		
i663-AHU-3018202	10578	10580			Grande Allée		
i663-AHU-3018122	10581	10583			Grande Allée		
i663-AHU-3018200	10590	10594			Grande Allée		
i663-AHU-3018124	10591	10593			Grande Allée		
i663-AHU-3018198	10598	10600			Grande Allée		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018125	10601	10603			Grande Allée		
i663-AHU-3018128	10607	10611			Grande Allée		
i663-AHU-3018195-001	10616	10616			Grande Allée		
i663-AHU-3018193	10622	10624			Grande Allée		
i663-AHU-3018132	10625	10627			Grande Allée		
i663-AHU-3018191-001	10634	10634			Grande Allée		
i663-AHU-3018189-001	10642	10646			Grande Allée		
i663-AHU-3018136	10647	10651			Grande Allée		
i663-AHU-3018142	10701	10703			Grande Allée		
i663-AHU-3018144	10705	10707			Grande Allée		
i663-AHU-3018178-001	10728	10730			Grande Allée		
i663-AHU-3018176	10738	10738			Grande Allée		
i663-AHU-3018147	10739	10741			Grande Allée		
i663-AHU-3018149-001	10743	10747			Grande Allée		
i663-AHU-5032759	10746	10748			Grande Allée		
i663-AHU-3018169	10772	10774			Grande Allée		
i663-AHU-3018167	10780	10780			Grande Allée		
i663-AHU-3018161	10810	10812			Grande Allée		
i663-AHU-3018159	10820	10822			Grande Allée		Duplex Cléophas-Beaudouin
i663-AHU-3018156-001	10830	10832			Grande Allée		
i663-AHU-5029281-001	10830	10832			Grande Allée		
i663-AHU-3027041	12254	12256	rue		Grenet		
i663-AHU-3027039-001	12258	12260	rue		Grenet		
i663-AHU-3027037	12262	12264	rue		Grenet		
i663-AHU-3027035-001	12266	12268	rue		Grenet		
i663-AHU-3027033-001	12270	12272	rue		Grenet		
i663-AHU-3027031-001	12274	12280	rue		Grenet		
i663-AHU-3026948	12335	12337	rue		Grenet		
i663-AHU-3026950	12343	12349	rue		Grenet		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027025	12352	12354	rue		Grenet		
i663-AHU-3026952	12355	12357	rue		Grenet		
i663-AHU-3027023	12358	12362	rue		Grenet		
i663-AHU-3026954	12365	12369	rue		Grenet		
i663-AHU-3072934	12368	12368	rue		Grenet		
i663-AHU-3027021	12370	12372	rue		Grenet		
i663-AHU-3026956	12375	12379	rue		Grenet		
i663-AHU-3027019	12380	12382	rue		Grenet		
i663-AHU-3027013-001	12402	12402	rue		Grenet		
i663-AHU-3027013-002	12402	12402	rue		Grenet		
i663-AHU-3026989-001	12474	12474	rue		Grenet		
i663-AHU-3026985-001	12490	12490	rue		Grenet		
i663-AHU-3026983-001	12500	12500	rue		Grenet		
i663-AHU-3024755-001	12250	12250	rue		Guertin		
i663-AHU-3024755-002	12250	12250	rue		Guertin		
i663-AHU-3024753	12270	12270	rue		Guertin		
i663-AHU-3024750	12292	12292	rue		Guertin		
i663-AHU-3020957-001	10172	10176	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020887	10721	10723	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020889	10725	10727	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020901	10726	10728	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020891	10731	10731	avenue		Hamel		
i663-AHU-3019709	9730	9730	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019555-001	9901	9901	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019646	10590	10590	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019644-001	10616	10616	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019608	10627	10627	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019642	10628	10628	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3053785	906	906	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3053783-001	916	916	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053781	922	922	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053779	932	934	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053777	940	960	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053774-001	1008	1010	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053772	1012	1014	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053771	1018	1020	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053770-001	1026	1030	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046628	1228	1230	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046611-001	1700	1700	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046611-002	1700	1700	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046592-001	2042	2042	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046569	2406	2408	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046556-001	2570	2570	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046550	2632	2634	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053910-001	101	103	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053910-002	101	103	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053908	105	107	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053906	109	111	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053902	119	121	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3039291-001	8735	8745	avenue		Henri-Julien		École Saint-Raphaël
i663-AHU-3039423-001	8780	8780	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039296	8781	8791	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039298	8793	8803	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039300	8805	8809	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039302-001	8811	8813	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039417	8818	8824	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039415-001	8826	8830	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039308-001	8831	8833	avenue		Henri-Julien		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-5002177	8832	8836	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039413	8838	8842	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039324	8889	8891	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039326	8893	8895	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039327	8897	8899	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039330	8901	8903	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3047268-001	1991	1991	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047250	2017	2017	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047255	2041	2041	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047258	2049	2049	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047261	2077	2077	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047248	2089	2089	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047264	2167	2169	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047267-001	2191	2191	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047267-002	2191	2191	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3015681	10704	10706	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015680	10710	10710	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015679-001	10714	10714	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015678	10720	10720	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015677-001	10724	10724	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015676-001	10730	10732	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015675-001	10736	10736	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015673	10751	10751	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3062940-001	12363	12365	rue		Jasmin		
i663-AHU-3062959-001	12404	12404	rue		Jasmin		
i663-AHU-3062945	12405	12405	rue		Jasmin		
i663-AHU-3062947-001	12417	12417	rue		Jasmin		
i663-AHU-3050591	10676	10676	rue		Jeanne-Mance		
i663-AHU-3050500-001	12366	12366	rue		Jeanne-Mance		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027484	12050	12050	rue		Lachapelle		
i663-AHU-5029057	12060	12062	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027478	12068	12068	rue		Lachapelle		
i663-AHU-5029059-001	12086	12086	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027470	12088	12090	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027457-001	12122	12124	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027455	12130	12132	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027442	12208	12214	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027440-001	12216	12216	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027438-001	12218	12220	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027436	12222	12224	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027434-001	12226	12230	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027433-001	12232	12232	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027424	12254	12258	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027404-001	12348	12348	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3040263	8762	8768	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040265	8770	8772	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040271-001	8790	8790	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040279	8806	8808	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040596	8809	8811	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040281	8810	8812	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040285	8818	8820	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040592	8819	8821	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040590	8823	8825	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040588	8827	8831	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040291	8830	8834	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040586	8833	8835	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040293	8836	8840	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040295	8842	8844	rue		Lajeunesse		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040297	8846	8848	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040299	8850	8852	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040302	8858	8862	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040306	8870	8870	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040310-001	8880	8884	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040312-001	8888	8892	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040315	8900	8902	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040321	8914	8918	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040324-001	8920	8924	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040574	8921	8925	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040572	8927	8931	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040330-001	8936	8938	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040334	8962	8964	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040340	8984	8986	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040342	8988	8990	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040344	8992	8996	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040553	9001	9003	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040376-001	9180	9190	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040378-001	9192	9196	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040529	9207	9209	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040382	9210	9216	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040383	9220	9222	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040519-001	9257	9261	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040391	9300	9304	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040398	9334	9334	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040492	9397	9399	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040491	9401	9405	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040487	9419	9419	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3072126	9465	9475	rue		Lajeunesse		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040480	9483	9485	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040426	9650	9652	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3016964	10810	10814	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3016958	10825	10825	rue		Lajeunesse		Caserne de pompiers no 35 et poste de police no 27
i663-AHU-3020215-001	10741	10741	rue		Lambert		
i663-AHU-3020217	10745	10745	rue		Lambert		
i663-AHU-3020219	10757	10759	rue		Lambert		
i663-AHU-3020221	10761	10763	rue		Lambert		
i663-AHU-3020484	10765	10765	rue		Laperle		
i663-AHU-3027513	12035	12037	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027515	12039	12041	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027597	12338	12340	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027595	12344	12346	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027593-001	12350	12352	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-5029055	12354	12358	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027589-001	12364	12366	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027587	12370	12372	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027585-001	12374	12376	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027583-001	12382	12384	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027581	12386	12388	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027577	12402	12404	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027572-001	12424	12426	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027570-001	12430	12434	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027567	12436	12438	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3017932-001	10614	10616	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017932-002	10614	10616	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017930	10620	10630	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017858-001	10633	10635	rue		Laverdure		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017928	10634	10638	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017860	10639	10643	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017926	10640	10644	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017924	10646	10650	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017922	10652	10652	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017918-001	10710	10712	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017916	10714	10716	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017914-001	10718	10720	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017912	10724	10728	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017910	10734	10734	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017908-001	10740	10740	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017904	10752	10756	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017870	10757	10759	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017871	10763	10765	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017902	10770	10780	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017879-001	10787	10789	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017881	10791	10795	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017883-001	10797	10801	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017887	10809	10811	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017889	10815	10817	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017891	10819	10821	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017893	10825	10827	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017895	10829	10829	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017898	10841	10843	rue		Laverdure		
i663-AHU-3018924	12139	12139	rue		Letellier		
i663-AHU-3018957	12142	12142	rue		Letellier		
i663-AHU-3018928	12161	12161	rue		Letellier		
i663-AHU-3018932	12181	12185	rue		Letellier		
i663-AHU-3018949	12184	12186	rue		Letellier		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018947	12188	12190	rue		Letellier		
i663-AHU-3018936	12253	12257	rue		Letellier		
i663-AHU-5029150	12253	12257	rue		Letellier		
i663-AHU-3018938	12280	12288	rue		Letellier		
i663-AHU-3018940	12280	12288	rue		Letellier		
i663-AHU-3018479	2	4	rue		Lighthall		
i663-AHU-3017504	9851	9851	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017761	9940	9940	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017709	10232	10232	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017687-001	10392	10392	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017647-001	10666	10666	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017647-002	10666	10666	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017644-001	10678	10678	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017644-002	10678	10678	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017626	10739	10741	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017629-001	10753	10755	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017632-001	10757	10759	rue	de	Lille		
i663-AHU-3023546-001	1990	1990	rue	de	Louisbourg		
i663-AHU-3043625-001	614	616	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043758	615	617	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043627	620	620	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043629	624	626	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043631-001	630	632	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043633	636	638	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3018868	9904	9904	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018801-001	9975	9977	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018803-001	10015	10015	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018808-001	10145	10147	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018817	10235	10235	avenue		Merritt		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018838	10250	10252	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018820	10381	10381	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018821-001	10401	10401	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018821-002	10401	10401	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018829	10434	10434	avenue		Merritt		
i663-AHU-3049544-001	8960	8962	rue		Meunier		
i663-AHU-3049541-001	8964	8966	rue		Meunier		
i663-AHU-3016840	10234	10236	avenue		Millen		
i663-AHU-3016838	10238	10240	avenue		Millen		
i663-AHU-3016836	10242	10244	avenue		Millen		
i663-AHU-3026662	12331	12335	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026664	12345	12345	avenue	de la	Miséricorde		Collège Pasteur
i663-AHU-3026681-001	12354	12356	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026681-002	12354	12356	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026679	12362	12364	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026668-001	12365	12365	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026677	12368	12372	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026672-001	12435	12435	avenue	de la	Miséricorde		Ancienne maison-mère des Soeurs de la Miséricorde (ailes B, C et D)
i663-AHU-3026672-002	12435	12435	avenue	de la	Miséricorde		Ancienne maison-mère des Soeurs de la Miséricorde (ailes F, chaufferie, buanderie et menuiserie)
i663-AHU-3051850-001	11845	11845	avenue		Norwood		
i663-AHU-3026437	12319	12323	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026439-001	12325	12325	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026441-001	12331	12331	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026498	12332	12334	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026443-001	12343	12343	rue		Notre-Dame-des-Anges		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3026494	12344	12344	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026493	12364	12364	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026449-001	12365	12369	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026449-002	12373	12375	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026487	12396	12396	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026453-001	12397	12397	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026457	12407	12407	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026485-001	12410	12410	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026461-001	12419	12419	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026463-001	12425	12425	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026481	12430	12430	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026465	12433	12433	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026475-001	12452	12452	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3025558	11740	11742	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025320	11851	11853	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025491-001	11966	11966	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025384-001	12145	12145	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025401	12217	12217	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3044913	9721	9721	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3044907	9737	9737	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3020987	10319	10321	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3020989	10323	10325	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021099-001	10382	10382	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021092-001	10404	10404	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021013	10485	10485	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021019-001	10527	10527	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021080	10534	10536	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021078	10538	10540	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021022-001	10539	10539	boulevard		Olympia		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3021024	10547	10551	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021075-001	10550	10552	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021073	10556	10556	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021026	10565	10569	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021064	10718	10722	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021062	10724	10726	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021059	10728	10730	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021058	10732	10734	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021056	10736	10738	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021046	10780	10782	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3020131	10643	10643	avenue		Papineau		
i663-AHU-3020156-001	10650	10650	avenue		Papineau		
i663-AHU-3020135-001	10659	10659	avenue		Papineau		
i663-AHU-3020148-001	10841	10841	avenue		Papineau		
i663-AHU-3051864	8765	8785	avenue	du	Parc		
i663-AHU-3054409	732	732	avenue		Park Stanley		
i663-AHU-3018640	10657	10659	rue		Parthenais		
i663-AHU-3021124	11882	11882	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021112-001	11942	11942	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021083-001	12092	12092	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021074-001	12140	12142	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021069	12172	12174	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021065-001	12196	12196	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021061-001	12220	12222	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021060	12228	12236	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021057-001	12240	12244	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021055-001	12256	12258	rue		Pasteur		
i663-AHU-3043813	9812	9816	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043809-001	9830	9832	avenue		Péloquin		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3043800	9878	9878	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043798	9882	9882	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043780	9940	9940	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043778-001	9956	9956	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016450	10142	10142	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016175	10153	10155	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016444-001	10160	10160	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016444-002	10160	10160	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016181	10169	10175	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016183	10177	10179	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016185	10183	10193	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016439-001	10188	10188	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016187	10195	10197	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016434	10200	10200	avenue		Péloquin		
i663-AHU-5001226	10201	10201	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016432	10214	10222	avenue		Péloquin		
i663-AHU-5029308	10215	10217	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016414	10346	10346	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016412	10350	10352	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016204-001	10361	10363	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016404	10374	10378	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016402	10380	10382	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016212-001	10383	10383	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016400	10386	10386	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016398	10390	10390	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016396	10392	10394	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016385	10444	10454	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016383	10500	10500	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016244	10507	10509	avenue		Péloquin		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3016249-001	10525	10525	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016251	10531	10537	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016373-001	10550	10552	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016371	10554	10556	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016369-001	10560	10560	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016261	10579	10583	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016263	10587	10589	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016265	10591	10591	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016357-001	10620	10622	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016355	10626	10628	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016277-001	10633	10635	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016280	10641	10643	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016282-001	10645	10647	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016284	10649	10651	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016286	10655	10657	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016288	10659	10661	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016290	10663	10665	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016292	10671	10673	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016294	10815	10819	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016296-001	10825	10825	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016298	10827	10827	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016340-001	10830	10830	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016302-001	10845	10845	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016306-001	10869	10869	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016310-001	10889	10889	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016332-001	10890	10890	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016332-002	10890	10890	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3052484	11971	11973	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052486	11975	11977	rue		Poincaré		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3052490	11989	11999	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052492	11989	11999	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052494	11989	11999	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052518	12071	12073	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052542	12080	12082	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052540	12086	12088	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052537	12094	12096	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052536	12106	12108	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052531	12130	12132	rue		Poincaré		
i663-AHU-3018755	10636	10642	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018753-001	10656	10656	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018751	10678	10680	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018750	10686	10686	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018748	10734	10736	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018746	10746	10746	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018771-001	10827	10827	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3018772-001	10833	10835	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3018777	10838	10838	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3018775-001	10857	10857	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3046312	2060	2060	rue		Prieur Est	Est	
i663-AHU-3046257	2490	2494	rue		Prieur Est	Est	
i663-AHU-3053733-001	73	73	rue		Prieur Ouest	Ouest	
i663-AHU-3017917	9985	9993	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018083	10330	10330	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018072	10390	10390	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018066-001	10416	10418	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018064	10430	10430	rue		Rancourt		
i663-AHU-3017997	10491	10491	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018006	10553	10555	rue		Rancourt		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018046-001	10554	10556	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018031-001	10644	10644	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018018-001	10651	10653	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018027	10654	10664	rue		Rancourt		
i663-AHU-3027276-001	12170	12172	rue		Ranger		
i663-AHU-3027276-002	12170	12172	rue		Ranger		
i663-AHU-3027275-001	12176	12178	rue		Ranger		
i663-AHU-3027274-001	12180	12182	rue		Ranger		
i663-AHU-3027273-001	12186	12188	rue		Ranger		
i663-AHU-3027272	12200	12202	rue		Ranger		
i663-AHU-3027271	12204	12208	rue		Ranger		
i663-AHU-3027269	12210	12212	rue		Ranger		
i663-AHU-3027268	12214	12216	rue		Ranger		
i663-AHU-3027267	12218	12220	rue		Ranger		
i663-AHU-3027265-001	12224	12226	rue		Ranger		
i663-AHU-3027159	12227	12231	rue		Ranger		
i663-AHU-3027264-001	12228	12230	rue		Ranger		
i663-AHU-3027161-001	12233	12237	rue		Ranger		
i663-AHU-3027163-001	12239	12243	rue		Ranger		
i663-AHU-3027261-001	12256	12258	rue		Ranger		
i663-AHU-3027171	12257	12263	rue		Ranger		
i663-AHU-3027259	12268	12270	rue		Ranger		
i663-AHU-3027175	12269	12279	rue		Ranger		
i663-AHU-3027258-001	12272	12274	rue		Ranger		
i663-AHU-3027257-001	12278	12278	rue		Ranger		
i663-AHU-3027256	12280	12280	rue		Ranger		
i663-AHU-3027182	12345	12349	rue		Ranger		
i663-AHU-3027255	12356	12356	rue		Ranger		
i663-AHU-3027184-001	12361	12361	rue		Ranger		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027253	12384	12386	rue		Ranger		
i663-AHU-3027188	12395	12397	rue		Ranger		
i663-AHU-3027190-001	12399	12401	rue		Ranger		
i663-AHU-3027250	12400	12400	rue		Ranger		
i663-AHU-3027249	12406	12408	rue		Ranger		
i663-AHU-3027246-001	12428	12430	rue		Ranger		
i663-AHU-3027210	12471	12475	rue		Ranger		
i663-AHU-3027236-001	12472	12472	rue		Ranger		
i663-AHU-3027211-001	12477	12479	rue		Ranger		
i663-AHU-3027234	12478	12480	rue		Ranger		
i663-AHU-3027232-001	12484	12486	rue		Ranger		
i663-AHU-3027215-001	12497	12497	rue		Ranger		
i663-AHU-3027230	12502	12502	rue		Ranger		
i663-AHU-3027217-001	12509	12511	rue		Ranger		
i663-AHU-3027219	12515	12517	rue		Ranger		
i663-AHU-3027221	12521	12521	rue		Ranger		
i663-AHU-3027223-001	12539	12539	rue		Ranger		
i663-AHU-3016250-001	10345	10345	rue		Sackville		
i663-AHU-3016345-001	10374	10374	rue		Sackville		
i663-AHU-3016339	10540	10540	rue		Sackville		
i663-AHU-3016337-001	10546	10546	rue		Sackville		
i663-AHU-3016335	10550	10550	rue		Sackville		
i663-AHU-3016266-001	10551	10551	rue		Sackville		
i663-AHU-3016329	10572	10572	rue		Sackville		
i663-AHU-3016327-001	10576	10576	rue		Sackville		
i663-AHU-3016297	10787	10787	rue		Sackville		
i663-AHU-3044365	9710	9714	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021539	10240	10242	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021358	10261	10263	avenue	du	Sacré-Coeur		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3021360	10265	10267	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021362-001	10269	10271	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021369	10315	10319	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021523-001	10346	10346	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021521-001	10354	10356	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021379	10361	10363	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021517-001	10372	10374	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021385-001	10389	10391	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021393	10415	10417	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021417	10501	10505	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021493	10560	10562	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021432-001	10561	10563	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021491	10564	10566	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021434	10565	10567	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021435	10569	10569	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021441	10585	10585	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021444	10597	10597	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021478	10604	10606	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021470-001	10652	10654	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021456	10755	10755	avenue	du	Sacré-Coeur		Maison Joseph-Fortin
i663-AHU-3021458-001	10757	10757	avenue	du	Sacré-Coeur		Maison Joseph-Fortin
i663-AHU-3042658	563	565	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042661	571	575	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042665	607	607	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042667	613	615	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042671-001	625	629	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042673-001	631	633	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3043937-001	9745	9745	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043938-001	9757	9757	avenue		Saint-Charles		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3043940	9763	9763	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043944	9775	9775	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043945	9777	9777	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043895	9870	9870	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043883	9968	9970	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015859	10131	10135	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016144	10150	10152	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016137	10180	10182	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016133	10200	10200	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016129	10210	10210	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016125	10228	10232	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015890-001	10257	10259	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016115	10268	10270	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015895	10269	10269	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016099-001	10368	10372	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015924-001	10415	10415	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016085	10416	10422	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015926-001	10423	10423	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016073	10460	10460	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016067-001	10500	10500	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016065-001	10506	10506	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015942	10519	10519	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015944	10521	10521	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015948	10529	10531	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015950	10533	10533	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015962	10567	10569	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016043-001	10580	10580	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016041-001	10584	10586	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016039-001	10588	10590	avenue		Saint-Charles		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3015968-001	10591	10593	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016033-001	10612	10614	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016031-001	10624	10628	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015980	10631	10633	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015982	10635	10637	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015984	10641	10643	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015986-001	10645	10647	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015990	10663	10665	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016009-001	10836	10836	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016005	10856	10856	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016001	10888	10888	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3039427	8726	8728	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039433	8738	8742	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039435	8744	8746	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039437	8754	8758	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039775	8775	8779	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039443	8780	8782	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039445-001	8786	8794	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039448	8806	8808	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039450	8810	8812	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039452	8814	8822	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039767	8815	8817	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039454	8824	8828	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039458	8836	8838	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039759	8839	8843	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039460-001	8840	8842	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039756	8845	8847	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017300-001	10239	10241	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017433-001	10736	10736	rue		Saint-Denis		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017429-001	10760	10764	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017386	10787	10789	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017423-001	10788	10788	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017388	10795	10797	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017390	10799	10801	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017420	10800	10802	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017419	10806	10808	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017394	10815	10819	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017415-001	10826	10828	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017413-001	10830	10832	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017398-001	10915	10915	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017400	10917	10917	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017404	10925	10925	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3018214	10826	10826	rue		Saint-François-d'Assise		
i663-AHU-3042263	8722	8724	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042265	8726	8728	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042308	8850	8852	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042316	8874	8876	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042330	8914	8916	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042448	9510	9510	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042450	9520	9520	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042455	9540	9542	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042474	9736	9738	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042486	9786	9786	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042493	9804	9806	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016649-001	10230	10232	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016647	10236	10238	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016645-001	10246	10248	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016497	10249	10251	rue		Saint-Hubert		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3016643	10256	10258	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016641	10262	10264	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016537	10481	10483	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016576	10633	10635	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016578	10639	10641	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016589-001	10685	10687	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016630	10780	10782	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016592-001	10785	10785	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016628-001	10788	10788	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016594	10791	10791	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016626	10794	10794	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016624	10800	10804	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016597-001	10805	10805	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016618-001	10822	10824	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016601	10823	10823	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016602	10829	10829	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016614-001	10840	10840	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016614-002	10840	10840	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016611	10844	10844	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016605-001	10845	10845	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3054407-001	10866	10866	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3018368-001	10615	10615	boulevard		Saint-Laurent		École Ahuntsic
i663-AHU-3018390	10789	10791	boulevard		Saint-Laurent		
i663-AHU-3018453	10830	10832	boulevard		Saint-Laurent		
i663-AHU-3018427	10965	10965	boulevard		Saint-Laurent		
i663-AHU-3047671	8715	8717	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048063	8742	8744	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047698	8797	8799	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047700	8801	8803	rue		Saint-Urbain		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047702	8805	8807	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048041	8834	8834	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048039	8838	8840	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048033-001	8900	8904	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047824	10601	10603	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047825	10605	10607	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047826	10609	10611	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047828	10613	10615	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047884	10622	10624	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047834	10721	10723	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047836	10725	10727	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3022782-001	2060	2062	rue		Sauriol Est	Est	
i663-AHU-3045254	1507	1507	rue		Sauvé Est	Est	
i663-AHU-3022632	1951	1951	rue		Sauvé Est	Est	
i663-AHU-3046907-001	10765	10767	rue		Séguin		
i663-AHU-3019930	10766	10770	rue		Séguin		
i663-AHU-3019928	10778	10778	rue		Séguin		
i663-AHU-3062576-001	12235	12235	chemin	de	Somerset		
i663-AHU-3062576-002	12235	12235	chemin	de	Somerset		
i663-AHU-3063695-001	12240	12240	chemin	de	Somerset		
i663-AHU-3062579-001	12275	12275	chemin	de	Somerset		Église Adventiste du Septième Jour de Philadelphie (salle communautaire)
i663-AHU-3054357	17	17	rue		Somerville		
i663-AHU-3054347-001	64	64	rue		Somerville		
i663-AHU-3054347-002	64	64	rue		Somerville		
i663-AHU-3054345	70	70	rue		Somerville		
i663-AHU-3054343-001	80	80	rue		Somerville		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054364	85	85	rue		Somerville		
i663-AHU-3054372	131	131	rue		Somerville		
i663-AHU-3054335-001	164	164	rue		Somerville		
i663-AHU-3054333	216	216	rue		Somerville		
i663-AHU-3054330	250	250	rue		Somerville		Maison Jean-Crevier
i663-AHU-3054384	251	251	rue		Somerville		
i663-AHU-3054328-001	270	270	rue		Somerville		
i663-AHU-3054326	276	276	rue		Somerville		
i663-AHU-3054392-001	409	409	rue		Somerville		
i663-AHU-3054396	419	419	rue		Somerville		
i663-AHU-3054397	421	421	rue		Somerville		
i663-AHU-3020520	10755	10759	rue		Taché		
i663-AHU-3051778	10750	10750	rue		Tanguay		
i663-AHU-3050016	10216	10218	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049986	10340	10342	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049788-001	10645	10645	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049853-002	11704	11704	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049850-001	11712	11712	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049848-001	11718	11720	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049848-002	11718	11720	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049846-001	11730	11730	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3020117-001	11935	11935	rue		Valmont		
i663-AHU-3020238-001	12020	12022	rue		Valmont		
i663-AHU-3020235	12028	12032	rue		Valmont		
i663-AHU-3020230	12050	12052	rue		Valmont		
i663-AHU-3020139-001	12063	12063	rue		Valmont		
i663-AHU-3020222	12080	12082	rue		Valmont		
i663-AHU-5029143-001	12122	12130	rue		Valmont		
i663-AHU-5029143-002	12122	12130	rue		Valmont		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-5029143-003	12122	12130	rue		Valmont		
i663-AHU-3020145-001	12123	12127	rue		Valmont		
i663-AHU-3020208-001	12174	12176	rue		Valmont		
i663-AHU-3020206-001	12178	12180	rue		Valmont		
i663-AHU-3020202-001	12200	12200	rue		Valmont		
i663-AHU-3020186-001	12270	12270	rue		Valmont		
i663-AHU-3020180-001	12282	12284	rue		Valmont		
i663-AHU-3020178-001	12286	12286	rue		Valmont		
i663-AHU-3063994-001	6196	6202	rue		Vanier		
i663-AHU-3054119-001	11560	11560	rue		Verville		
i663-AHU-3016019-001	10635	10635	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016052	10718	10718	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016028-001	10723	10725	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016048	10726	10728	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016030-001	10727	10729	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016032-001	10737	10737	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016032-002	10737	10737	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016034-001	10743	10743	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016044-001	10744	10744	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016042	10752	10752	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016036	10755	10755	avenue		Vianney		
i663-AHU-3048741	8862	8864	rue		Waverly		
i663-AHU-3048303	8867	8869	rue		Waverly		
i663-AHU-3048618-001	10600	10602	rue		Waverly		
i663-AHU-3048495	10795	10797	rue		Waverly		
i663-AHU-3048497	10799	10805	rue		Waverly		
i663-AHU-3048589	10808	10810	rue		Waverly		
i663-AHU-3048579	10862	10864	rue		Waverly		
i663-AHU-3048571	10890	10892	rue		Waverly		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3048568-001	10906	10908	rue		Waverly		
i663-AHU-3048521	10923	10925	rue		Waverly		
i663-AHU-3048523	10927	10929	rue		Waverly		
i663-AHU-3048525	10959	10959	rue		Waverly		
i663-AHU-3048528	10961	10961	rue		Waverly		
i663-AHU-3048533	10975	10975	rue		Waverly		
i663-AHU-3048555-001	10980	10980	rue		Waverly		
i663-AHU-3048537	10989	10989	rue		Waverly		
i663-AHU-3048539-001	10995	10997	rue		Waverly		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027392	12560	12562	rue	de l'	Abord-à-Plouffe		
i663-AHU-3020435	11890	11890	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020433	11896	11902	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020429-001	11920	11920	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020316	11955	11955	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020320	11971	11973	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020330	12011	12011	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020340-001	12045	12047	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020410-001	12054	12058	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020410-002	12054	12058	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020408-001	12062	12064	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020344	12063	12065	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020346-001	12069	12071	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020348	12077	12079	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020401-001	12086	12090	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020350	12089	12089	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020352	12119	12121	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020364-001	12187	12187	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020368-001	12209	12211	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020378	12257	12259	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020384	12275	12275	boulevard	de l'	Acadie		Maison Gagnon
i663-AHU-3020395-001	12282	12282	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020393	12286	12286	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020391-001	12288	12290	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3020388-001	12291	12291	boulevard	de l'	Acadie		
i663-AHU-3024293-001	8	8	avenue	de l'	Alliance		
i663-AHU-3024304	15	15	avenue	de l'	Alliance		
i663-AHU-3024299-001	18	18	avenue	de l'	Alliance		
i663-AHU-3024291-001	6	6		de l'	Alliance		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3041062-001	8719	8723	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041046-001	8783	8785	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041042	8817	8817	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040629	8828	8828	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041038	8833	8835	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041028	8869	8869	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040645	8888	8890	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041020-001	8891	8895	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041018	8917	8921	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040649	8926	8926	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040651	8930	8932	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040653-001	8934	8934	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040657-001	8944	8946	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041008-001	8949	8951	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041006-001	8953	8955	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3041004-001	8957	8957	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040999	8967	8969	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040996-001	8983	8983	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040994-001	8987	8989	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040989-001	9001	9001	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040673-001	9006	9006	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040988-001	9007	9007	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040985	9009	9013	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040675-001	9012	9012	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040676-001	9020	9020	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040982	9025	9029	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040681	9030	9032	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040976-001	9125	9125	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040687	9130	9132	rue		Basile-Routhier		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040688-001	9136	9138	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040691-001	9144	9144	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040969	9151	9153	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040966	9155	9155	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040695	9162	9162	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040952-001	9207	9207	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040948-001	9219	9219	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040708-001	9224	9228	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040710	9230	9234	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040712	9236	9238	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040944	9247	9249	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040936	9335	9337	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040724	9344	9348	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040726	9356	9356	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040728	9358	9360	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040930	9365	9367	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040924-001	9385	9387	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040738	9404	9408	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040742	9416	9420	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040744	9422	9426	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040746	9428	9432	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040748	9434	9438	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040750	9440	9444	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040752	9446	9450	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040754	9452	9456	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3043623	9469	9485	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-5030691	9469	9485	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040905	9521	9535	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040766-001	9548	9550	rue		Basile-Routhier		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040768-001	9554	9554	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040893	9563	9565	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040883-001	9619	9623	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040782	9622	9624	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040786	9644	9644	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040879	9645	9647	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040871	9659	9659	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3040799	9662	9666	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016925-001	10190	10192	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016925-002	10190	10192	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016923-001	10194	10196	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016921-001	10198	10200	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016919-001	10202	10204	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016918-001	10206	10208	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016915-001	10210	10212	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016915-002	10210	10212	rue		Basile-Routhier		
i663-AHU-3016911	10211	10211	rue		Basile-Routhier		Église Chrétienne Pentecôte d'Ahuntsic
i663-AHU-3040255	8775	8777	rue		Berri		
i663-AHU-3039811	8786	8788	rue		Berri		
i663-AHU-3040253	8789	8789	rue		Berri		
i663-AHU-3039813	8790	8792	rue		Berri		
i663-AHU-3040250	8803	8805	rue		Berri		
i663-AHU-3040248	8807	8811	rue		Berri		
i663-AHU-3039821	8810	8816	rue		Berri		
i663-AHU-3040246	8813	8821	rue		Berri		
i663-AHU-3039823-001	8818	8820	rue		Berri		
i663-AHU-3040244-001	8823	8825	rue		Berri		
i663-AHU-3039829	8834	8838	rue		Berri		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3039831-001	8840	8842	rue		Berri		
i663-AHU-3040236	8841	8845	rue		Berri		
i663-AHU-3040235	8847	8849	rue		Berri		
i663-AHU-3040225-001	8867	8867	rue		Berri		
i663-AHU-3040212	8901	8903	rue		Berri		
i663-AHU-3040190	8959	8961	rue		Berri		
i663-AHU-3039879	8986	8988	rue		Berri		
i663-AHU-3039885	9006	9008	rue		Berri		
i663-AHU-3039907	9160	9162	rue		Berri		
i663-AHU-3040145	9221	9221	rue		Berri		
i663-AHU-3039921	9240	9242	rue		Berri		
i663-AHU-3039933-001	9284	9286	rue		Berri		
i663-AHU-3040114	9311	9315	rue		Berri		
i663-AHU-3039945-001	9326	9328	rue		Berri		
i663-AHU-3039947	9330	9332	rue		Berri		
i663-AHU-3040090	9381	9383	rue		Berri		
i663-AHU-3039964-001	9390	9390	rue		Berri		
i663-AHU-3017021	10125	10127	rue		Berri		
i663-AHU-3017050-001	10211	10211	rue		Berri		
i663-AHU-3017227	10232	10234	rue		Berri		
i663-AHU-3017213-001	10354	10356	rue		Berri		
i663-AHU-3017195-001	10420	10422	rue		Berri		
i663-AHU-3017181-001	10540	10542	rue		Berri		
i663-AHU-3017175-001	10568	10570	rue		Berri		
i663-AHU-3017165	10610	10612	rue		Berri		
i663-AHU-3017103-001	10735	10739	rue		Berri		
i663-AHU-3017155	10736	10738	rue		Berri		
i663-AHU-3017153	10740	10742	rue		Berri		
i663-AHU-3017105-001	10741	10741	rue		Berri		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017105-002	10741	10741	rue		Berri		
i663-AHU-3017106	10747	10749	rue		Berri		
i663-AHU-5024214-001	10751	10753	rue		Berri		
i663-AHU-5024214-002	10751	10753	rue		Berri		
i663-AHU-3017108-001	10759	10769	rue		Berri		
i663-AHU-3017145	10764	10766	rue		Berri		
i663-AHU-3017143	10768	10772	rue		Berri		
i663-AHU-3017141-001	10774	10774	rue		Berri		
i663-AHU-3017112-001	10793	10797	rue		Berri		
i663-AHU-3017137	10798	10800	rue		Berri		
i663-AHU-3017132	10816	10818	rue		Berri		
i663-AHU-3017130	10870	10870	rue		Berri		
i663-AHU-3017128	10872	10872	rue		Berri		
i663-AHU-3017126-001	10878	10878	rue		Berri		
i663-AHU-3017124	10880	10880	rue		Berri		
i663-AHU-3017122-001	10886	10886	rue		Berri		
i663-AHU-3017120-001	10888	10888	rue		Berri		
i663-AHU-3017118-001	10890	10890	rue		Berri		
i663-AHU-3064009-001	5457	5457	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064008	5487	5487	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064007	5501	5505	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3063998	5530	5532	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064006-001	5537	5537	rue	du	Bocage		
i663-AHU-5044364	5558	5558	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3063999	5560	5564	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3064003-001	5873	5879	rue	du	Bocage		
i663-AHU-3019456-001	11405	11405	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019733	11438	11438	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019729-001	11480	11482	avenue	du	Bois-de-Boulogne		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3019725	11524	11526	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019470	11527	11529	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019505	11781	11781	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019702-001	11822	11822	avenue	du	Bois-de-Boulogne		CLSC de Bordeaux-Cartierville
i663-AHU-3019541-001	11875	11877	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019695	11900	11900	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019693	11906	11906	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019687-001	11926	11928	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019683	11932	11934	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019557-001	11933	11933	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019681	11936	11938	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019679-001	11940	11942	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019678	11946	11948	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019675	11952	11952	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019583	12051	12053	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019585-001	12057	12057	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019587	12061	12063	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019589	12067	12069	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019663	12130	12132	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019603	12131	12139	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019660	12144	12146	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019607	12159	12159	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019613	12187	12187	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019615	12193	12195	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019617	12201	12203	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019619	12209	12211	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019621	12213	12215	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019643-001	12214	12216	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019623	12217	12219	avenue	du	Bois-de-Boulogne		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3019625	12221	12223	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019641	12222	12222	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3019627	12225	12225	avenue	du	Bois-de-Boulogne		
i663-AHU-3015929-001	10735	10735	rue		Boismenu		
i663-AHU-3063708	6509	6509	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063697-001	6510	6510	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063701	6538	6538	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063702-001	6544	6544	chemin		Bruton		
i663-AHU-3063702-002	6544	6544	chemin		Bruton		
i663-AHU-3043615	561	563	rue		Chabanel Est	Est	
i663-AHU-3043613	569	569	rue		Chabanel Est	Est	
i663-AHU-3044274-001	9771	9775	rue		Chambord		
i663-AHU-3044207	9940	9940	rue		Chambord		
i663-AHU-3044301-001	10037	10039	rue		Chambord		
i663-AHU-3044303	10057	10057	rue		Chambord		
i663-AHU-3021747	10490	10492	rue		Chambord		
i663-AHU-3021665	10585	10585	rue		Chambord		
i663-AHU-3021670	10597	10599	rue		Chambord		
i663-AHU-3021673	10611	10611	rue		Chambord		
i663-AHU-3021721	10614	10616	rue		Chambord		
i663-AHU-3021683-001	10653	10655	rue		Chambord		
i663-AHU-3021687-001	10665	10667	rue		Chambord		
i663-AHU-3021689-001	10669	10671	rue		Chambord		
i663-AHU-3021693-001	10683	10685	rue		Chambord		
i663-AHU-3021693-002	10683	10685	rue		Chambord		
i663-AHU-3044506	9964	9964	avenue		Charton		
i663-AHU-3045046	9722	9722	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3044955-001	9725	9729	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3045090	9960	9964	avenue		Christophe-Colomb		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3021303	10116	10122	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021293	10172	10178	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021127	10195	10195	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021271	10320	10320	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021145	10323	10325	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021269	10324	10326	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021147	10329	10331	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021149	10333	10335	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021151	10337	10339	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021263	10348	10350	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021257	10380	10382	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021255	10386	10390	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021163-001	10391	10395	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021253	10394	10396	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021165	10397	10401	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021251-001	10398	10400	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021247	10410	10412	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021241	10444	10454	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021237	10514	10514	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021177-001	10515	10519	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021179	10521	10523	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-5029366	10546	10548	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021229	10554	10554	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021227	10556	10556	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021225	10562	10564	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021223	10566	10568	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021215-001	10762	10766	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021212	10770	10776	avenue		Christophe-Colomb		
i663-AHU-3021208	10794	10796	avenue		Christophe-Colomb		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047669	8716	8718	rue		Clark		
i663-AHU-3047665	8732	8734	rue		Clark		
i663-AHU-3047663	8736	8738	rue		Clark		
i663-AHU-3047659-001	8752	8754	rue		Clark		
i663-AHU-3047317	8801	8803	rue		Clark		
i663-AHU-3047319	8811	8813	rue		Clark		
i663-AHU-3047321-001	8821	8825	rue		Clark		
i663-AHU-3047323-001	8827	8829	rue		Clark		
i663-AHU-3047329	8913	8915	rue		Clark		
i663-AHU-3047346-001	9019	9019	rue		Clark		
i663-AHU-3047395	10231	10233	rue		Clark		
i663-AHU-3047529	10250	10252	rue		Clark		
i663-AHU-3047528	10330	10330	rue		Clark		
i663-AHU-3047436	10741	10741	rue		Clark		
i663-AHU-3047474	10844	10844	rue		Clark		
i663-AHU-3047473	10846	10846	rue		Clark		
i663-AHU-3047472	10850	10852	rue		Clark		
i663-AHU-3047470	10862	10866	rue		Clark		
i663-AHU-3047468	10868	10872	rue		Clark		
i663-AHU-3047467	10874	10878	rue		Clark		
i663-AHU-3047466	10880	10884	rue		Clark		
i663-AHU-3047465	10886	10886	rue		Clark		
i663-AHU-3018964	12278	12278	avenue		Columbia		
i663-AHU-3062539-001	12098	12098	rue		Cousineau		
i663-AHU-3027663-001	12111	12111	rue		Cousineau		
i663-AHU-3027669-001	12233	12235	rue		Cousineau		
i663-AHU-3027671	12241	12247	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062524-001	12242	12242	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062522-001	12264	12266	rue		Cousineau		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3062520-001	12278	12280	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062519-001	12284	12286	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062518-001	12290	12292	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062515	12370	12370	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062480-001	12371	12373	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062514	12376	12378	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062481-001	12377	12379	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062513-001	12380	12382	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062512-001	12386	12388	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062488	12433	12433	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062503-001	12446	12450	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062502	12472	12472	rue		Cousineau		
i663-AHU-3062500-001	12530	12530	rue		Cousineau		Club de canotage de Cartierville (pavillon principal)
i663-AHU-3062500-002	12530	12530	rue		Cousineau		Club de canotage de Cartierville (hangar pour canots)
i663-AHU-3039213-001	1001	1001	boulevard		Crémazie Est	Est	Collège André-Grasset
i663-AHU-3062556	12333	12333	rue		Crevier		
i663-AHU-3062564	12395	12397	rue		Crevier		
i663-AHU-3062567-001	12425	12425	rue		Crevier		
i663-AHU-3044742-001	9959	9961	avenue		Curotte		
i663-AHU-3044732	10009	10013	avenue		Curotte		
i663-AHU-3020794-001	10362	10362	avenue		Curotte		
i663-AHU-3020730-001	10579	10581	avenue		Curotte		
i663-AHU-3020732	10583	10585	avenue		Curotte		
i663-AHU-3017630	10719	10721	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017631-001	10723	10725	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017684-001	10752	10756	avenue		D'Auteuil		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017681-001	10762	10764	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017645	10769	10771	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017680-001	10770	10774	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017677-001	10780	10784	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017676-001	10790	10792	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017674-001	10798	10802	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017672	10806	10814	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017670	10822	10822	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017668	10830	10834	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017666	10838	10840	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017664	10846	10846	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3017662	10854	10854	avenue		D'Auteuil		
i663-AHU-3016734-001	10157	10157	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016936	10242	10244	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016934	10248	10248	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016932	10252	10252	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016906	10436	10438	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016798-001	10555	10555	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016800	10565	10567	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016887	10572	10572	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016885	10574	10574	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016827	10729	10729	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016829-001	10741	10741	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3016847	10752	10754	rue		D'Iberville		
i663-AHU-3021848	10165	10165	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021880-001	10355	10359	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021884	10369	10371	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021886-001	10373	10375	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021887-001	10379	10379	rue		De La Roche		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3022009	10390	10398	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021907	10451	10453	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021988	10564	10566	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021977	10614	10614	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021975-001	10616	10616	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021965	10658	10660	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021963	10662	10664	rue		De La Roche		
i663-AHU-3021955	10679	10681	rue		De La Roche		
i663-AHU-3019180-001	10134	10134	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019172-001	10178	10180	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019171	10186	10188	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019169	10194	10194	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019147	10320	10320	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019139	10400	10402	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019137-001	10418	10418	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019135	10420	10450	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019130	10500	10504	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019127	10526	10526	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019097	10652	10652	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019094-001	10658	10658	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019091-001	10672	10672	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019087	10726	10728	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019085	10730	10732	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019063-001	10771	10771	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3019065	10779	10779	avenue		De Lorimier		
i663-AHU-3018377	10715	10717	rue		De Martigny		
i663-AHU-3063492	5910	5914	rue		De Mésy		
i663-AHU-3016182	10756	10758	rue		De Poncheville		
i663-AHU-3016180	10760	10762	rue		De Poncheville		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3016178	10770	10772	rue		De Poncheville		
i663-AHU-3016176	10776	10778	rue		De Poncheville		
i663-AHU-3019322	10129	10133	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019429	10130	10130	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019358-001	10333	10333	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019362	10365	10367	rue		De Saint-Firmin		
i663-AHU-3019291-001	11386	11388	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019279-001	11482	11482	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019187-001	12054	12054	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019118	12055	12057	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019183-001	12066	12066	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019179	12080	12080	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019152-001	12260	12266	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019142-001	12267	12267	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-5005844-001	12268	12274	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019150	12330	12330	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019148-001	12352	12352	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3019146-001	12360	12360	rue		De Saint-Réal		
i663-AHU-3026841-001	12330	12330	rue		De Serres		
i663-AHU-3026839-001	12340	12340	rue		De Serres		
i663-AHU-3026839-002	12340	12340	rue		De Serres		
i663-AHU-3026787-001	12347	12349	rue		De Serres		Collège Jacques-Prévert
i663-AHU-3026836	12348	12350	rue		De Serres		
i663-AHU-3026834	12352	12354	rue		De Serres		
i663-AHU-3026832-001	12356	12358	rue		De Serres		
i663-AHU-3026831	12360	12360	rue		De Serres		
i663-AHU-3026819	12406	12408	rue		De Serres		
i663-AHU-3026817-001	12410	12412	rue		De Serres		
i663-AHU-3026817-002	12410	12412	rue		De Serres		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3026811-001	12444	12446	rue		De Serres		
i663-AHU-3026811-002	12444	12446	rue		De Serres		
i663-AHU-3026793-001	12445	12445	rue		De Serres		
i663-AHU-3026797-001	12473	12473	rue		De Serres		
i663-AHU-3026805-001	12486	12486	rue		De Serres		
i663-AHU-3026801-001	12524	12524	rue		De Serres		
i663-AHU-3026801-002	12524	12524	rue		De Serres		
i663-AHU-3026853-001	5777	5777	terrasse		De Serres		
i663-AHU-3063178-001	4083	4085	rue		Dudemaine		
i663-AHU-3016765	10810	10810	avenue		Durham		
i663-AHU-3016729-001	10837	10839	avenue		Durham		
i663-AHU-3016757-001	10844	10848	avenue		Durham		
i663-AHU-3016749	10884	10884	avenue		Durham		
i663-AHU-3042679	556	558	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042720	609	609	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042689-001	614	622	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042713	629	629	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3042711-001	635	635	avenue		Émile-Journault		
i663-AHU-3049018-001	10756	10758	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048938	10775	10775	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048971	10939	10941	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048973	10943	10945	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3048981	10950	10950	avenue	de l'	Esplanade		
i663-AHU-3024574-001	12110	12110	rue		Filion		
i663-AHU-3024552-001	12236	12236	rue		Filion		
i663-AHU-3024524-001	12241	12241	rue		Filion		
i663-AHU-3024548-001	12258	12260	rue		Filion		
i663-AHU-3024546	12266	12268	rue		Filion		
i663-AHU-3024544-001	12270	12272	rue		Filion		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3024532-001	12275	12281	rue		Filion		
i663-AHU-3024534	12291	12291	rue		Filion		
i663-AHU-3053513	593	597	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053515	601	605	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053523	643	645	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053525	647	649	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053292	650	652	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053528	651	655	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053531	661	663	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053533	665	667	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053280	700	702	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053539	701	705	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053541	709	711	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053543-001	715	717	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3053561	1027	1047	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3046031	1226	1232	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3046092	1517	1521	rue		Fleury Est	Est	
i663-AHU-3020467	10714	10714	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3020466	10716	10716	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3047055-001	12375	12375	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3047055-003	12375	12375	rue	du	Fort-Lorette		
i663-AHU-3041065	8728	8728	rue		Foucher		
i663-AHU-3041067-001	8736	8738	rue		Foucher		
i663-AHU-3041069	8744	8744	rue		Foucher		
i663-AHU-3041071	8746	8748	rue		Foucher		
i663-AHU-3041073	8750	8754	rue		Foucher		
i663-AHU-3041079-001	8776	8778	rue		Foucher		
i663-AHU-3041479-001	8803	8803	rue		Foucher		
i663-AHU-3041479-002	8803	8803	rue		Foucher		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3041475	8809	8809	rue		Foucher		
i663-AHU-3041469	8823	8827	rue		Foucher		
i663-AHU-3041468	8831	8831	rue		Foucher		
i663-AHU-3041097-001	8850	8852	rue		Foucher		
i663-AHU-3041097-002	8850	8852	rue		Foucher		
i663-AHU-3041457	8885	8885	rue		Foucher		
i663-AHU-3041113	8922	8926	rue		Foucher		
i663-AHU-3041439-001	8931	8935	rue		Foucher		
i663-AHU-3041119-001	8944	8944	rue		Foucher		
i663-AHU-3041434-001	8951	8951	rue		Foucher		
i663-AHU-3041432-001	8955	8957	rue		Foucher		
i663-AHU-3041430	8959	8961	rue		Foucher		
i663-AHU-3041426	8977	8979	rue		Foucher		
i663-AHU-3041133	8994	8994	rue		Foucher		
i663-AHU-3041135	8998	9000	rue		Foucher		
i663-AHU-3041417-001	9005	9005	rue		Foucher		
i663-AHU-3041416-001	9011	9013	rue		Foucher		
i663-AHU-3041145-001	9034	9034	rue		Foucher		
i663-AHU-3041151-001	9122	9124	rue		Foucher		
i663-AHU-3041393-001	9147	9147	rue		Foucher		
i663-AHU-3041162	9172	9172	rue		Foucher		
i663-AHU-3041381	9207	9207	rue		Foucher		
i663-AHU-3041377-001	9221	9223	rue		Foucher		
i663-AHU-3041375	9225	9227	rue		Foucher		
i663-AHU-3041373-001	9231	9233	rue		Foucher		
i663-AHU-3041177	9246	9246	rue		Foucher		
i663-AHU-3041369-001	9251	9251	rue		Foucher		
i663-AHU-3041367-001	9301	9305	rue		Foucher		
i663-AHU-3041363-001	9319	9323	rue		Foucher		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3041190-001	9324	9326	rue		Foucher		
i663-AHU-3041359-001	9335	9335	rue		Foucher		
i663-AHU-3041353	9355	9355	rue		Foucher		
i663-AHU-3041202	9376	9378	rue		Foucher		
i663-AHU-3041204-001	9380	9384	rue		Foucher		
i663-AHU-3041215-001	9444	9448	rue		Foucher		
i663-AHU-3041217	9450	9454	rue		Foucher		
i663-AHU-3041329	9451	9455	rue		Foucher		
i663-AHU-3041219	9456	9460	rue		Foucher		
i663-AHU-3041321	9515	9515	rue		Foucher		
i663-AHU-3041221	9522	9526	rue		Foucher		
i663-AHU-3041317	9523	9523	rue		Foucher		
i663-AHU-3041224	9532	9532	rue		Foucher		
i663-AHU-3041309	9547	9549	rue		Foucher		
i663-AHU-3041301-001	9561	9563	rue		Foucher		
i663-AHU-3041299-001	9567	9567	rue		Foucher		
i663-AHU-3041286	9635	9635	rue		Foucher		
i663-AHU-3041282-001	9651	9651	rue		Foucher		
i663-AHU-3041250	9656	9656	rue		Foucher		
i663-AHU-3041252-001	9660	9660	rue		Foucher		
i663-AHU-3041254-001	9662	9664	rue		Foucher		
i663-AHU-3041266-001	9683	9685	rue		Foucher		
i663-AHU-3020658-001	10252	10252	rue		Francis		
i663-AHU-3020650	10356	10360	rue		Francis		
i663-AHU-3020648	10362	10366	rue		Francis		
i663-AHU-3020583	10451	10455	rue		Francis		
i663-AHU-3020621	10584	10586	rue		Francis		
i663-AHU-3020610	10730	10740	rue		Francis		
i663-AHU-3020608-001	10742	10746	rue		Francis		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3026502-001	12349	12351	rue		Fréchette		
i663-AHU-3026537-001	12360	12360	rue		Fréchette		
i663-AHU-3026533-001	12436	12436	rue		Fréchette		
i663-AHU-3026531	12442	12442	rue		Fréchette		
i663-AHU-3044040	9746	9746	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044038-001	9750	9750	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044036	9756	9756	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044034	9762	9762	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3044075-001	10015	10015	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022104-001	10351	10351	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022263-001	10360	10364	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022249	10412	10416	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022124	10495	10495	avenue		Georges-Baril		École Saint-Paul-de-la-Croix
i663-AHU-3022157-001	10629	10633	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3022167	10671	10673	avenue		Georges-Baril		
i663-AHU-3054228	1	1	boulevard		Gouin Est	Est	Maison George-Lebel
i663-AHU-3054230	17	17	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054236-001	51	57	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054052	52	54	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054237	65	65	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054239	95	99	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054241	101	103	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054051-002	120	120	boulevard		Gouin Est	Est	Presbytère The Virgin Mary Antiochan Orthodox
i663-AHU-3054247	139	139	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054249	165	165	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054251-001	177	177	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054253	181	181	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054049	200	200	boulevard		Gouin Est	Est	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054272-001	307	309	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054039	322	324	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054037	326	328	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054035	332	334	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054278	337	337	boulevard		Gouin Est	Est	Maison Joseph-Dagenais
i663-AHU-3054033-001	400	400	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054280	409	409	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054282	411	411	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054284	421	421	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054286	423	423	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054029	438	440	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054294-002	649	665	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054296-001	675	677	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054298-001	689	689	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054298-002	689	689	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054302	725	725	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054306-001	745	745	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054306-002	745	745	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054008	800	800	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054006	814	814	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054312	817	817	boulevard		Gouin Est	Est	Centre Missionnaire Sainte-Thérèse
i663-AHU-3054004	826	826	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054002-001	832	832	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054000	840	842	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054314	843	843	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3053998	900	900	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054316-001	905	905	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3053996-001	914	914	boulevard		Gouin Est	Est	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3053996-002	914	914	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3015994-001	1105	1239	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3015994-003	1105	1239	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047017-001	1105	1239	boulevard		Gouin Est	Est	Ecole Sophie-Barat
i663-AHU-3047000	1480	1484	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046996	1496	1496	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046994	1520	1520	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046992	1532	1534	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046990	1536	1536	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046988	1542	1546	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046986	1550	1550	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046984	1560	1562	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046982	1572	1572	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046973	1600	1600	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046971-001	1606	1606	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046965-001	1638	1640	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046965-002	1638	1640	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046957	1680	1682	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046953	1696	1698	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046951	1716	1716	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046949-001	1726	1726	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046949-002	1726	1726	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047043-001	1737	1737	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047044	1771	1771	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046927	1824	1828	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047056-001	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	Église La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie
i663-AHU-3047056-002	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	Presbytère La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047056-003	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	Maison du sacristain de l'église La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie
i663-AHU-3047056-005	1829	1847	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046925	1830	1832	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046922-001	1846	1846	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046922-002	1846	1846	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046916-001	1912	1912	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047058	1915	1915	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046914-001	1920	1920	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047060-001	1933	1935	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047060-002	1933	1935	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046912-001	1934	1936	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046910	1938	1940	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046908	1946	1948	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047061	1947	1947	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047062-001	1957	1957	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047062-002	1957	1957	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047065	1969	1969	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047066-001	1975	1977	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047067-001	1981	1983	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046898-001	1992	1994	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047068-001	1995	1995	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046895-001	2012	2016	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046895-002	2012	2016	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047070-001	2019	2019	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047070-002	2019	2019	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047076	2043	2045	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047077-001	2047	2049	boulevard		Gouin Est	Est	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047078-001	2055	2055	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047078-002	2055	2055	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047080	2063	2067	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046888	2070	2072	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046886	2074	2080	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046884	2084	2086	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046881	2100	2102	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047083	2101	2105	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047084-001	2109	2109	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046879	2110	2112	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047087-001	2129	2131	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046875-001	2134	2134	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047089	2137	2137	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047091	2151	2151	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047092-001	2161	2171	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047094-001	2175	2177	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047095	2187	2187	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046868-001	2202	2202	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046868-002	2202	2202	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046866-001	2210	2210	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046864	2220	2220	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047099	2223	2225	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047101-001	2229	2229	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047101-002	2229	2229	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046858	2270	2270	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047104	2273	2273	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046856	2274	2274	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046846-001	2340	2340	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047107	2353	2353	boulevard		Gouin Est	Est	

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3046844-001	2354	2354	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3073190-003	2425	2425	boulevard		Gouin Est	Est	Maison du Pressoir
i663-AHU-3073190-004	2425	2425	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046828-001	2510	2510	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047111	2511	2511	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046823	2572	2572	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046821-001	2580	2580	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047117	2585	2585	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046819-001	2606	2610	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047122	2625	2625	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047123	2635	2639	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046813	2644	2644	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047124	2647	2647	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046811	2710	2710	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047127-001	2715	2715	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-001	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-002	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-003	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-004	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046809-008	2800	2830	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046807	2850	2850	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046806-001	2860	2860	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046804	2900	2900	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047129	2901	2901	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047130-001	2915	2915	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047130-002	2915	2915	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3046802	2920	2920	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3047131	2925	2925	boulevard		Gouin Est	Est	
i663-AHU-3054226-001	15	15	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054224-001	17	17	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-5029268-001	21	21	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054219	27	27	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054217-001	39	39	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054079	68	68	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054204	151	151	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054091	158	160	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054095	176	176	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054199-001	187	187	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054197-001	201	201	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054196	215	215	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054190	275	275	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054186	285	285	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054184	305	305	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Racine
i663-AHU-3054180-001	343	343	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054178-001	351	351	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054176	357	357	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054166-001	421	421	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054158-001	555	555	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci
i663-AHU-3054124-001	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054124-002	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054124-003	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054124-004	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux - maison Pierre-Persillier dit Lachapelle
i663-AHU-3054124-005	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054124-006	800	800	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Ensemble institutionnel de la Prison de Bordeaux
i663-AHU-3054129-001	908	908	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054133-001	928	928	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054136-001	942	942	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054138-001	952	952	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054140-001	960	960	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054150-001	990	994	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3054150-002	990	994	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023899-001	1224	1224	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023988	1401	1405	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023987	1413	1413	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023903	1420	1420	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023986-001	1421	1427	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023904	1450	1450	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023905-001	1464	1464	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023985	1465	1465	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023984-001	1479	1479	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023906	1484	1484	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023907	1558	1564	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023908-001	1576	1576	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023979	1589	1589	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023909	1608	1608	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023910-001	1620	1620	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023912	1642	1644	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023913	1700	1700	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023973	1701	1701	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023914	1710	1710	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023969	2005	2005	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3023921	2346	2348	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023964	2381	2381	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023961	2695	2695	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023955-001	3245	3245	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023947	3811	3815	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3023941-001	3910	3910	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063944	4145	4145	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063940-001	4205	4205	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Jérémie-Dufresne
i663-AHU-3063940-002	4205	4205	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Jérémie-Dufresne (garage-atelier)
i663-AHU-3063780	4208	4208	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063782-001	4310	4312	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063936	4401	4405	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063786-001	4484	4486	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063934-001	4505	4505	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063929	4799	4799	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Station de pompage Lavigne
i663-AHU-3063922-001	5075	5075	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063915-001	5361	5361	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063800-001	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal (ailes A, C, D, F, G et H)
i663-AHU-3063800-002	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal (pavillon W, chaufferie)
i663-AHU-3063800-006	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063800-014	5400	5600	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063907-001	5589	5593	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063907-003	5589	5595	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063907-002	5595	5595	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3063801-001	5660	5660	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063901	5763	5765	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063818	6166	6170	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063819	6172	6176	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3063885-002	6555	6555	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Pavillon de pédopsychiatrie de l'hôpital en santé mentale Albert-Prévost (HSMAP)
i663-AHU-3063884	6891	6891	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Dépendance de la résidence d'été de Lord Atholstan
i663-AHU-3063840	7010	7010	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3024164-001	9055	9055	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3024158-001	9095	9095	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison Mary-Dorothy-Molson
i663-AHU-3024158-002	9095	9095	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	Maison du chauffeur du domaine Ogilvie
i663-AHU-3024150	9175	9175	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3024211-001	9300	9300	boulevard		Gouin Ouest	Ouest	
i663-AHU-3018218-001	10424	10426			Grande Allée		
i663-AHU-3018211	10540	10542			Grande Allée		
i663-AHU-3018210	10550	10550			Grande Allée		
i663-AHU-3018118	10551	10553			Grande Allée		
i663-AHU-3018207	10552	10552			Grande Allée		
i663-AHU-3018206	10560	10562			Grande Allée		
i663-AHU-5060636	10560	10562			Grande Allée		
i663-AHU-3018120	10571	10573			Grande Allée		
i663-AHU-3018202	10578	10580			Grande Allée		
i663-AHU-3018122	10581	10583			Grande Allée		
i663-AHU-3018200	10590	10594			Grande Allée		
i663-AHU-3018124	10591	10593			Grande Allée		
i663-AHU-3018198	10598	10600			Grande Allée		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018125	10601	10603			Grande Allée		
i663-AHU-3018128	10607	10611			Grande Allée		
i663-AHU-3018195-001	10616	10616			Grande Allée		
i663-AHU-3018193	10622	10624			Grande Allée		
i663-AHU-3018132	10625	10627			Grande Allée		
i663-AHU-3018191-001	10634	10634			Grande Allée		
i663-AHU-3018189-001	10642	10646			Grande Allée		
i663-AHU-3018136	10647	10651			Grande Allée		
i663-AHU-3018142	10701	10703			Grande Allée		
i663-AHU-3018144	10705	10707			Grande Allée		
i663-AHU-3018178-001	10728	10730			Grande Allée		
i663-AHU-3018176	10738	10738			Grande Allée		
i663-AHU-3018147	10739	10741			Grande Allée		
i663-AHU-3018149-001	10743	10747			Grande Allée		
i663-AHU-5032759	10746	10748			Grande Allée		
i663-AHU-3018169	10772	10774			Grande Allée		
i663-AHU-3018167	10780	10780			Grande Allée		
i663-AHU-3018161	10810	10812			Grande Allée		
i663-AHU-3018159	10820	10822			Grande Allée		Duplex Cléophas-Beaudouin
i663-AHU-3018156-001	10830	10832			Grande Allée		
i663-AHU-5029281-001	10830	10832			Grande Allée		
i663-AHU-3027041	12254	12256	rue		Grenet		
i663-AHU-3027039-001	12258	12260	rue		Grenet		
i663-AHU-3027037	12262	12264	rue		Grenet		
i663-AHU-3027035-001	12266	12268	rue		Grenet		
i663-AHU-3027033-001	12270	12272	rue		Grenet		
i663-AHU-3027031-001	12274	12280	rue		Grenet		
i663-AHU-3026948	12335	12337	rue		Grenet		
i663-AHU-3026950	12343	12349	rue		Grenet		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027025	12352	12354	rue		Grenet		
i663-AHU-3026952	12355	12357	rue		Grenet		
i663-AHU-3027023	12358	12362	rue		Grenet		
i663-AHU-3026954	12365	12369	rue		Grenet		
i663-AHU-3072934	12368	12368	rue		Grenet		
i663-AHU-3027021	12370	12372	rue		Grenet		
i663-AHU-3026956	12375	12379	rue		Grenet		
i663-AHU-3027019	12380	12382	rue		Grenet		
i663-AHU-3027013-001	12402	12402	rue		Grenet		
i663-AHU-3027013-002	12402	12402	rue		Grenet		
i663-AHU-3026989-001	12474	12474	rue		Grenet		
i663-AHU-3026985-001	12490	12490	rue		Grenet		
i663-AHU-3026983-001	12500	12500	rue		Grenet		
i663-AHU-3024755-001	12250	12250	rue		Guertin		
i663-AHU-3024755-002	12250	12250	rue		Guertin		
i663-AHU-3024753	12270	12270	rue		Guertin		
i663-AHU-3024750	12292	12292	rue		Guertin		
i663-AHU-3020957-001	10172	10176	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020887	10721	10723	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020889	10725	10727	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020901	10726	10728	avenue		Hamel		
i663-AHU-3020891	10731	10731	avenue		Hamel		
i663-AHU-3019709	9730	9730	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019555-001	9901	9901	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019646	10590	10590	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019644-001	10616	10616	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019608	10627	10627	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3019642	10628	10628	avenue		Hamelin		
i663-AHU-3053785	906	906	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3053783-001	916	916	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053781	922	922	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053779	932	934	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053777	940	960	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053774-001	1008	1010	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053772	1012	1014	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053771	1018	1020	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053770-001	1026	1030	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046628	1228	1230	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046611-001	1700	1700	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046611-002	1700	1700	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046592-001	2042	2042	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046569	2406	2408	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046556-001	2570	2570	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3046550	2632	2634	boulevard		Henri-Bourassa Est	Est	
i663-AHU-3053910-001	101	103	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053910-002	101	103	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053908	105	107	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053906	109	111	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3053902	119	121	boulevard		Henri-Bourassa Ouest	Ouest	
i663-AHU-3039291-001	8735	8745	avenue		Henri-Julien		École Saint-Raphaël
i663-AHU-3039423-001	8780	8780	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039296	8781	8791	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039298	8793	8803	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039300	8805	8809	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039302-001	8811	8813	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039417	8818	8824	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039415-001	8826	8830	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039308-001	8831	8833	avenue		Henri-Julien		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-5002177	8832	8836	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039413	8838	8842	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039324	8889	8891	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039326	8893	8895	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039327	8897	8899	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3039330	8901	8903	avenue		Henri-Julien		
i663-AHU-3047268-001	1991	1991	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047250	2017	2017	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047255	2041	2041	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047258	2049	2049	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047261	2077	2077	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047248	2089	2089	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047264	2167	2169	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047267-001	2191	2191	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3047267-002	2191	2191	rue	de l'	Île-de-la-Visitation		
i663-AHU-3015681	10704	10706	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015680	10710	10710	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015679-001	10714	10714	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015678	10720	10720	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015677-001	10724	10724	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015676-001	10730	10732	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015675-001	10736	10736	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3015673	10751	10751	rue		J.-J.-Gagnier		
i663-AHU-3062940-001	12363	12365	rue		Jasmin		
i663-AHU-3062959-001	12404	12404	rue		Jasmin		
i663-AHU-3062945	12405	12405	rue		Jasmin		
i663-AHU-3062947-001	12417	12417	rue		Jasmin		
i663-AHU-3050591	10676	10676	rue		Jeanne-Mance		
i663-AHU-3050500-001	12366	12366	rue		Jeanne-Mance		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027484	12050	12050	rue		Lachapelle		
i663-AHU-5029057	12060	12062	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027478	12068	12068	rue		Lachapelle		
i663-AHU-5029059-001	12086	12086	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027470	12088	12090	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027457-001	12122	12124	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027455	12130	12132	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027442	12208	12214	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027440-001	12216	12216	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027438-001	12218	12220	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027436	12222	12224	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027434-001	12226	12230	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027433-001	12232	12232	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027424	12254	12258	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3027404-001	12348	12348	rue		Lachapelle		
i663-AHU-3040263	8762	8768	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040265	8770	8772	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040271-001	8790	8790	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040279	8806	8808	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040596	8809	8811	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040281	8810	8812	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040285	8818	8820	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040592	8819	8821	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040590	8823	8825	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040588	8827	8831	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040291	8830	8834	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040586	8833	8835	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040293	8836	8840	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040295	8842	8844	rue		Lajeunesse		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040297	8846	8848	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040299	8850	8852	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040302	8858	8862	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040306	8870	8870	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040310-001	8880	8884	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040312-001	8888	8892	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040315	8900	8902	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040321	8914	8918	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040324-001	8920	8924	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040574	8921	8925	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040572	8927	8931	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040330-001	8936	8938	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040334	8962	8964	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040340	8984	8986	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040342	8988	8990	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040344	8992	8996	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040553	9001	9003	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040376-001	9180	9190	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040378-001	9192	9196	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040529	9207	9209	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040382	9210	9216	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040383	9220	9222	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040519-001	9257	9261	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040391	9300	9304	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040398	9334	9334	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040492	9397	9399	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040491	9401	9405	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040487	9419	9419	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3072126	9465	9475	rue		Lajeunesse		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3040480	9483	9485	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3040426	9650	9652	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3016964	10810	10814	rue		Lajeunesse		
i663-AHU-3016958	10825	10825	rue		Lajeunesse		Caserne de pompiers no 35 et poste de police no 27
i663-AHU-3020215-001	10741	10741	rue		Lambert		
i663-AHU-3020217	10745	10745	rue		Lambert		
i663-AHU-3020219	10757	10759	rue		Lambert		
i663-AHU-3020221	10761	10763	rue		Lambert		
i663-AHU-3020484	10765	10765	rue		Laperle		
i663-AHU-3027513	12035	12037	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027515	12039	12041	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027597	12338	12340	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027595	12344	12346	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027593-001	12350	12352	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-5029055	12354	12358	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027589-001	12364	12366	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027587	12370	12372	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027585-001	12374	12376	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027583-001	12382	12384	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027581	12386	12388	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027577	12402	12404	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027572-001	12424	12426	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027570-001	12430	12434	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3027567	12436	12438	boulevard		Laurentien		
i663-AHU-3017932-001	10614	10616	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017932-002	10614	10616	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017930	10620	10630	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017858-001	10633	10635	rue		Laverdure		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017928	10634	10638	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017860	10639	10643	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017926	10640	10644	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017924	10646	10650	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017922	10652	10652	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017918-001	10710	10712	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017916	10714	10716	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017914-001	10718	10720	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017912	10724	10728	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017910	10734	10734	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017908-001	10740	10740	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017904	10752	10756	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017870	10757	10759	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017871	10763	10765	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017902	10770	10780	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017879-001	10787	10789	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017881	10791	10795	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017883-001	10797	10801	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017887	10809	10811	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017889	10815	10817	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017891	10819	10821	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017893	10825	10827	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017895	10829	10829	rue		Laverdure		
i663-AHU-3017898	10841	10843	rue		Laverdure		
i663-AHU-3018924	12139	12139	rue		Letellier		
i663-AHU-3018957	12142	12142	rue		Letellier		
i663-AHU-3018928	12161	12161	rue		Letellier		
i663-AHU-3018932	12181	12185	rue		Letellier		
i663-AHU-3018949	12184	12186	rue		Letellier		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018947	12188	12190	rue		Letellier		
i663-AHU-3018936	12253	12257	rue		Letellier		
i663-AHU-5029150	12253	12257	rue		Letellier		
i663-AHU-3018938	12280	12288	rue		Letellier		
i663-AHU-3018940	12280	12288	rue		Letellier		
i663-AHU-3018479	2	4	rue		Lighthall		
i663-AHU-3017504	9851	9851	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017761	9940	9940	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017709	10232	10232	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017687-001	10392	10392	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017647-001	10666	10666	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017647-002	10666	10666	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017644-001	10678	10678	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017644-002	10678	10678	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017626	10739	10741	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017629-001	10753	10755	rue	de	Lille		
i663-AHU-3017632-001	10757	10759	rue	de	Lille		
i663-AHU-3023546-001	1990	1990	rue	de	Louisbourg		
i663-AHU-3043625-001	614	616	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043758	615	617	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043627	620	620	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043629	624	626	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043631-001	630	632	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3043633	636	638	rue	de	Louvain Est	Est	
i663-AHU-3018868	9904	9904	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018801-001	9975	9977	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018803-001	10015	10015	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018808-001	10145	10147	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018817	10235	10235	avenue		Merritt		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018838	10250	10252	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018820	10381	10381	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018821-001	10401	10401	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018821-002	10401	10401	avenue		Merritt		
i663-AHU-3018829	10434	10434	avenue		Merritt		
i663-AHU-3049544-001	8960	8962	rue		Meunier		
i663-AHU-3049541-001	8964	8966	rue		Meunier		
i663-AHU-3016840	10234	10236	avenue		Millen		
i663-AHU-3016838	10238	10240	avenue		Millen		
i663-AHU-3016836	10242	10244	avenue		Millen		
i663-AHU-3026662	12331	12335	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026664	12345	12345	avenue	de la	Miséricorde		Collège Pasteur
i663-AHU-3026681-001	12354	12356	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026681-002	12354	12356	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026679	12362	12364	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026668-001	12365	12365	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026677	12368	12372	avenue	de la	Miséricorde		
i663-AHU-3026672-001	12435	12435	avenue	de la	Miséricorde		Ancienne maison-mère des Soeurs de la Miséricorde (ailes B, C et D)
i663-AHU-3026672-002	12435	12435	avenue	de la	Miséricorde		Ancienne maison-mère des Soeurs de la Miséricorde (ailes F, chaufferie, buanderie et menuiserie)
i663-AHU-3051850-001	11845	11845	avenue		Norwood		
i663-AHU-3026437	12319	12323	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026439-001	12325	12325	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026441-001	12331	12331	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026498	12332	12334	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026443-001	12343	12343	rue		Notre-Dame-des-Anges		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3026494	12344	12344	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026493	12364	12364	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026449-001	12365	12369	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026449-002	12373	12375	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026487	12396	12396	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026453-001	12397	12397	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026457	12407	12407	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026485-001	12410	12410	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026461-001	12419	12419	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026463-001	12425	12425	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026481	12430	12430	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026465	12433	12433	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3026475-001	12452	12452	rue		Notre-Dame-des-Anges		
i663-AHU-3025558	11740	11742	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025320	11851	11853	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025491-001	11966	11966	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025384-001	12145	12145	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3025401	12217	12217	boulevard		O'Brien		
i663-AHU-3044913	9721	9721	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3044907	9737	9737	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3020987	10319	10321	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3020989	10323	10325	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021099-001	10382	10382	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021092-001	10404	10404	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021013	10485	10485	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021019-001	10527	10527	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021080	10534	10536	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021078	10538	10540	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021022-001	10539	10539	boulevard		Olympia		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3021024	10547	10551	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021075-001	10550	10552	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021073	10556	10556	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021026	10565	10569	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021064	10718	10722	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021062	10724	10726	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021059	10728	10730	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021058	10732	10734	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021056	10736	10738	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3021046	10780	10782	boulevard		Olympia		
i663-AHU-3020131	10643	10643	avenue		Papineau		
i663-AHU-3020156-001	10650	10650	avenue		Papineau		
i663-AHU-3020135-001	10659	10659	avenue		Papineau		
i663-AHU-3020148-001	10841	10841	avenue		Papineau		
i663-AHU-3051864	8765	8785	avenue	du	Parc		
i663-AHU-3054409	732	732	avenue		Park Stanley		
i663-AHU-3018640	10657	10659	rue		Parthenais		
i663-AHU-3021124	11882	11882	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021112-001	11942	11942	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021083-001	12092	12092	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021074-001	12140	12142	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021069	12172	12174	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021065-001	12196	12196	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021061-001	12220	12222	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021060	12228	12236	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021057-001	12240	12244	rue		Pasteur		
i663-AHU-3021055-001	12256	12258	rue		Pasteur		
i663-AHU-3043813	9812	9816	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043809-001	9830	9832	avenue		Péloquin		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3043800	9878	9878	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043798	9882	9882	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043780	9940	9940	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3043778-001	9956	9956	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016450	10142	10142	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016175	10153	10155	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016444-001	10160	10160	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016444-002	10160	10160	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016181	10169	10175	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016183	10177	10179	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016185	10183	10193	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016439-001	10188	10188	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016187	10195	10197	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016434	10200	10200	avenue		Péloquin		
i663-AHU-5001226	10201	10201	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016432	10214	10222	avenue		Péloquin		
i663-AHU-5029308	10215	10217	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016414	10346	10346	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016412	10350	10352	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016204-001	10361	10363	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016404	10374	10378	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016402	10380	10382	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016212-001	10383	10383	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016400	10386	10386	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016398	10390	10390	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016396	10392	10394	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016385	10444	10454	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016383	10500	10500	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016244	10507	10509	avenue		Péloquin		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3016249-001	10525	10525	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016251	10531	10537	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016373-001	10550	10552	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016371	10554	10556	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016369-001	10560	10560	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016261	10579	10583	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016263	10587	10589	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016265	10591	10591	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016357-001	10620	10622	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016355	10626	10628	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016277-001	10633	10635	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016280	10641	10643	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016282-001	10645	10647	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016284	10649	10651	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016286	10655	10657	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016288	10659	10661	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016290	10663	10665	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016292	10671	10673	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016294	10815	10819	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016296-001	10825	10825	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016298	10827	10827	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016340-001	10830	10830	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016302-001	10845	10845	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016306-001	10869	10869	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016310-001	10889	10889	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016332-001	10890	10890	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3016332-002	10890	10890	avenue		Péloquin		
i663-AHU-3052484	11971	11973	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052486	11975	11977	rue		Poincaré		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3052490	11989	11999	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052492	11989	11999	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052494	11989	11999	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052518	12071	12073	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052542	12080	12082	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052540	12086	12088	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052537	12094	12096	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052536	12106	12108	rue		Poincaré		
i663-AHU-3052531	12130	12132	rue		Poincaré		
i663-AHU-3018755	10636	10642	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018753-001	10656	10656	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018751	10678	10680	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018750	10686	10686	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018748	10734	10736	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018746	10746	10746	rue	des	Prairies		
i663-AHU-3018771-001	10827	10827	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3018772-001	10833	10835	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3018777	10838	10838	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3018775-001	10857	10857	rue	du	Pressoir		
i663-AHU-3046312	2060	2060	rue		Prieur Est	Est	
i663-AHU-3046257	2490	2494	rue		Prieur Est	Est	
i663-AHU-3053733-001	73	73	rue		Prieur Ouest	Ouest	
i663-AHU-3017917	9985	9993	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018083	10330	10330	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018072	10390	10390	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018066-001	10416	10418	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018064	10430	10430	rue		Rancourt		
i663-AHU-3017997	10491	10491	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018006	10553	10555	rue		Rancourt		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3018046-001	10554	10556	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018031-001	10644	10644	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018018-001	10651	10653	rue		Rancourt		
i663-AHU-3018027	10654	10664	rue		Rancourt		
i663-AHU-3027276-001	12170	12172	rue		Ranger		
i663-AHU-3027276-002	12170	12172	rue		Ranger		
i663-AHU-3027275-001	12176	12178	rue		Ranger		
i663-AHU-3027274-001	12180	12182	rue		Ranger		
i663-AHU-3027273-001	12186	12188	rue		Ranger		
i663-AHU-3027272	12200	12202	rue		Ranger		
i663-AHU-3027271	12204	12208	rue		Ranger		
i663-AHU-3027269	12210	12212	rue		Ranger		
i663-AHU-3027268	12214	12216	rue		Ranger		
i663-AHU-3027267	12218	12220	rue		Ranger		
i663-AHU-3027265-001	12224	12226	rue		Ranger		
i663-AHU-3027159	12227	12231	rue		Ranger		
i663-AHU-3027264-001	12228	12230	rue		Ranger		
i663-AHU-3027161-001	12233	12237	rue		Ranger		
i663-AHU-3027163-001	12239	12243	rue		Ranger		
i663-AHU-3027261-001	12256	12258	rue		Ranger		
i663-AHU-3027171	12257	12263	rue		Ranger		
i663-AHU-3027259	12268	12270	rue		Ranger		
i663-AHU-3027175	12269	12279	rue		Ranger		
i663-AHU-3027258-001	12272	12274	rue		Ranger		
i663-AHU-3027257-001	12278	12278	rue		Ranger		
i663-AHU-3027256	12280	12280	rue		Ranger		
i663-AHU-3027182	12345	12349	rue		Ranger		
i663-AHU-3027255	12356	12356	rue		Ranger		
i663-AHU-3027184-001	12361	12361	rue		Ranger		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3027253	12384	12386	rue		Ranger		
i663-AHU-3027188	12395	12397	rue		Ranger		
i663-AHU-3027190-001	12399	12401	rue		Ranger		
i663-AHU-3027250	12400	12400	rue		Ranger		
i663-AHU-3027249	12406	12408	rue		Ranger		
i663-AHU-3027246-001	12428	12430	rue		Ranger		
i663-AHU-3027210	12471	12475	rue		Ranger		
i663-AHU-3027236-001	12472	12472	rue		Ranger		
i663-AHU-3027211-001	12477	12479	rue		Ranger		
i663-AHU-3027234	12478	12480	rue		Ranger		
i663-AHU-3027232-001	12484	12486	rue		Ranger		
i663-AHU-3027215-001	12497	12497	rue		Ranger		
i663-AHU-3027230	12502	12502	rue		Ranger		
i663-AHU-3027217-001	12509	12511	rue		Ranger		
i663-AHU-3027219	12515	12517	rue		Ranger		
i663-AHU-3027221	12521	12521	rue		Ranger		
i663-AHU-3027223-001	12539	12539	rue		Ranger		
i663-AHU-3016250-001	10345	10345	rue		Sackville		
i663-AHU-3016345-001	10374	10374	rue		Sackville		
i663-AHU-3016339	10540	10540	rue		Sackville		
i663-AHU-3016337-001	10546	10546	rue		Sackville		
i663-AHU-3016335	10550	10550	rue		Sackville		
i663-AHU-3016266-001	10551	10551	rue		Sackville		
i663-AHU-3016329	10572	10572	rue		Sackville		
i663-AHU-3016327-001	10576	10576	rue		Sackville		
i663-AHU-3016297	10787	10787	rue		Sackville		
i663-AHU-3044365	9710	9714	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021539	10240	10242	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021358	10261	10263	avenue	du	Sacré-Coeur		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3021360	10265	10267	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021362-001	10269	10271	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021369	10315	10319	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021523-001	10346	10346	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021521-001	10354	10356	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021379	10361	10363	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021517-001	10372	10374	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021385-001	10389	10391	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021393	10415	10417	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021417	10501	10505	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021493	10560	10562	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021432-001	10561	10563	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021491	10564	10566	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021434	10565	10567	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021435	10569	10569	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021441	10585	10585	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021444	10597	10597	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021478	10604	10606	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021470-001	10652	10654	avenue	du	Sacré-Coeur		
i663-AHU-3021456	10755	10755	avenue	du	Sacré-Coeur		Maison Joseph-Fortin
i663-AHU-3021458-001	10757	10757	avenue	du	Sacré-Coeur		Maison Joseph-Fortin
i663-AHU-3042658	563	565	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042661	571	575	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042665	607	607	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042667	613	615	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042671-001	625	629	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3042673-001	631	633	rue		Saint-Arsène		
i663-AHU-3043937-001	9745	9745	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043938-001	9757	9757	avenue		Saint-Charles		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3043940	9763	9763	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043944	9775	9775	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043945	9777	9777	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043895	9870	9870	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3043883	9968	9970	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015859	10131	10135	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016144	10150	10152	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016137	10180	10182	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016133	10200	10200	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016129	10210	10210	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016125	10228	10232	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015890-001	10257	10259	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016115	10268	10270	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015895	10269	10269	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016099-001	10368	10372	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015924-001	10415	10415	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016085	10416	10422	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015926-001	10423	10423	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016073	10460	10460	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016067-001	10500	10500	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016065-001	10506	10506	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015942	10519	10519	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015944	10521	10521	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015948	10529	10531	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015950	10533	10533	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015962	10567	10569	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016043-001	10580	10580	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016041-001	10584	10586	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016039-001	10588	10590	avenue		Saint-Charles		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3015968-001	10591	10593	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016033-001	10612	10614	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016031-001	10624	10628	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015980	10631	10633	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015982	10635	10637	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015984	10641	10643	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015986-001	10645	10647	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3015990	10663	10665	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016009-001	10836	10836	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016005	10856	10856	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3016001	10888	10888	avenue		Saint-Charles		
i663-AHU-3039427	8726	8728	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039433	8738	8742	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039435	8744	8746	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039437	8754	8758	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039775	8775	8779	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039443	8780	8782	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039445-001	8786	8794	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039448	8806	8808	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039450	8810	8812	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039452	8814	8822	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039767	8815	8817	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039454	8824	8828	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039458	8836	8838	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039759	8839	8843	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039460-001	8840	8842	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3039756	8845	8847	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017300-001	10239	10241	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017433-001	10736	10736	rue		Saint-Denis		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3017429-001	10760	10764	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017386	10787	10789	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017423-001	10788	10788	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017388	10795	10797	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017390	10799	10801	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017420	10800	10802	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017419	10806	10808	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017394	10815	10819	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017415-001	10826	10828	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017413-001	10830	10832	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017398-001	10915	10915	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017400	10917	10917	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3017404	10925	10925	rue		Saint-Denis		
i663-AHU-3018214	10826	10826	rue		Saint-François-d'Assise		
i663-AHU-3042263	8722	8724	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042265	8726	8728	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042308	8850	8852	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042316	8874	8876	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042330	8914	8916	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042448	9510	9510	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042450	9520	9520	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042455	9540	9542	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042474	9736	9738	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042486	9786	9786	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3042493	9804	9806	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016649-001	10230	10232	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016647	10236	10238	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016645-001	10246	10248	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016497	10249	10251	rue		Saint-Hubert		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3016643	10256	10258	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016641	10262	10264	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016537	10481	10483	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016576	10633	10635	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016578	10639	10641	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016589-001	10685	10687	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016630	10780	10782	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016592-001	10785	10785	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016628-001	10788	10788	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016594	10791	10791	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016626	10794	10794	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016624	10800	10804	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016597-001	10805	10805	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016618-001	10822	10824	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016601	10823	10823	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016602	10829	10829	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016614-001	10840	10840	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016614-002	10840	10840	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016611	10844	10844	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3016605-001	10845	10845	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3054407-001	10866	10866	rue		Saint-Hubert		
i663-AHU-3018368-001	10615	10615	boulevard		Saint-Laurent		École Ahuntsic
i663-AHU-3018390	10789	10791	boulevard		Saint-Laurent		
i663-AHU-3018453	10830	10832	boulevard		Saint-Laurent		
i663-AHU-3018427	10965	10965	boulevard		Saint-Laurent		
i663-AHU-3047671	8715	8717	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048063	8742	8744	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047698	8797	8799	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047700	8801	8803	rue		Saint-Urbain		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3047702	8805	8807	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048041	8834	8834	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048039	8838	8840	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3048033-001	8900	8904	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047824	10601	10603	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047825	10605	10607	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047826	10609	10611	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047828	10613	10615	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047884	10622	10624	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047834	10721	10723	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3047836	10725	10727	rue		Saint-Urbain		
i663-AHU-3022782-001	2060	2062	rue		Sauriol Est	Est	
i663-AHU-3045254	1507	1507	rue		Sauvé Est	Est	
i663-AHU-3022632	1951	1951	rue		Sauvé Est	Est	
i663-AHU-3046907-001	10765	10767	rue		Séguin		
i663-AHU-3019930	10766	10770	rue		Séguin		
i663-AHU-3019928	10778	10778	rue		Séguin		
i663-AHU-3062576-001	12235	12235	chemin	de	Somerset		
i663-AHU-3062576-002	12235	12235	chemin	de	Somerset		
i663-AHU-3063695-001	12240	12240	chemin	de	Somerset		
i663-AHU-3062579-001	12275	12275	chemin	de	Somerset		Église Adventiste du Septième Jour de Philadelphie (salle communautaire)
i663-AHU-3054357	17	17	rue		Somerville		
i663-AHU-3054347-001	64	64	rue		Somerville		
i663-AHU-3054347-002	64	64	rue		Somerville		
i663-AHU-3054345	70	70	rue		Somerville		
i663-AHU-3054343-001	80	80	rue		Somerville		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3054364	85	85	rue		Somerville		
i663-AHU-3054372	131	131	rue		Somerville		
i663-AHU-3054335-001	164	164	rue		Somerville		
i663-AHU-3054333	216	216	rue		Somerville		
i663-AHU-3054330	250	250	rue		Somerville		Maison Jean-Crevier
i663-AHU-3054384	251	251	rue		Somerville		
i663-AHU-3054328-001	270	270	rue		Somerville		
i663-AHU-3054326	276	276	rue		Somerville		
i663-AHU-3054392-001	409	409	rue		Somerville		
i663-AHU-3054396	419	419	rue		Somerville		
i663-AHU-3054397	421	421	rue		Somerville		
i663-AHU-3020520	10755	10759	rue		Taché		
i663-AHU-3051778	10750	10750	rue		Tanguay		
i663-AHU-3050016	10216	10218	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049986	10340	10342	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049788-001	10645	10645	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049853-002	11704	11704	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049850-001	11712	11712	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049848-001	11718	11720	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049848-002	11718	11720	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3049846-001	11730	11730	rue		Tolhurst		
i663-AHU-3020117-001	11935	11935	rue		Valmont		
i663-AHU-3020238-001	12020	12022	rue		Valmont		
i663-AHU-3020235	12028	12032	rue		Valmont		
i663-AHU-3020230	12050	12052	rue		Valmont		
i663-AHU-3020139-001	12063	12063	rue		Valmont		
i663-AHU-3020222	12080	12082	rue		Valmont		
i663-AHU-5029143-001	12122	12130	rue		Valmont		
i663-AHU-5029143-002	12122	12130	rue		Valmont		

Dernière modification : 2025-02-23
Liste adoptée le :
Total : 1513 immeubles retenus

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-5029143-003	12122	12130	rue		Valmont		
i663-AHU-3020145-001	12123	12127	rue		Valmont		
i663-AHU-3020208-001	12174	12176	rue		Valmont		
i663-AHU-3020206-001	12178	12180	rue		Valmont		
i663-AHU-3020202-001	12200	12200	rue		Valmont		
i663-AHU-3020186-001	12270	12270	rue		Valmont		
i663-AHU-3020180-001	12282	12284	rue		Valmont		
i663-AHU-3020178-001	12286	12286	rue		Valmont		
i663-AHU-3063994-001	6196	6202	rue		Vanier		
i663-AHU-3054119-001	11560	11560	rue		Verville		
i663-AHU-3016019-001	10635	10635	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016052	10718	10718	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016028-001	10723	10725	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016048	10726	10728	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016030-001	10727	10729	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016032-001	10737	10737	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016032-002	10737	10737	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016034-001	10743	10743	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016044-001	10744	10744	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016042	10752	10752	avenue		Vianney		
i663-AHU-3016036	10755	10755	avenue		Vianney		
i663-AHU-3048741	8862	8864	rue		Waverly		
i663-AHU-3048303	8867	8869	rue		Waverly		
i663-AHU-3048618-001	10600	10602	rue		Waverly		
i663-AHU-3048495	10795	10797	rue		Waverly		
i663-AHU-3048497	10799	10805	rue		Waverly		
i663-AHU-3048589	10808	10810	rue		Waverly		
i663-AHU-3048579	10862	10864	rue		Waverly		
i663-AHU-3048571	10890	10892	rue		Waverly		

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-AHU-3048568-001	10906	10908	rue		Waverly		
i663-AHU-3048521	10923	10925	rue		Waverly		
i663-AHU-3048523	10927	10929	rue		Waverly		
i663-AHU-3048525	10959	10959	rue		Waverly		
i663-AHU-3048528	10961	10961	rue		Waverly		
i663-AHU-3048533	10975	10975	rue		Waverly		
i663-AHU-3048555-001	10980	10980	rue		Waverly		
i663-AHU-3048537	10989	10989	rue		Waverly		
i663-AHU-3048539-001	10995	10997	rue		Waverly		

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.010

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1259641008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle (391 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-02 09:22

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641008**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente (1940 ou plus). La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la même méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG26 0123 - 19 février 2026 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
CG26 0122 - 19 février 2026 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de LaSalle (391 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 391 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle est jointe au dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de LaSalle a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils seront assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mireille GIRARD, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641008*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Division de l'urbanisme
55, avenue Dupras, LaSalle (Québec) H8R 4A8

LaSalle, le lundi 2 mars 2026

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement de LaSalle a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement de LaSalle appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment des exigences de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Pascal Lavoie, urbaniste
Directeur
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
514 449-9132
Pascal.lavoie@montreal.ca

Pièce jointe : Liste des immeubles retenus

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-LAS-4035928	11	11	avenue		1re		
i663-LAS-4035992	22	26	avenue		1re		
i663-LAS-4035993-001	28	28	avenue		1re		
i663-LAS-4035934-001	45	47	avenue		1re		
i663-LAS-4035935	53	55	avenue		1re		
i663-LAS-4036000	68	70	avenue		1re		
i663-LAS-4036001	72	74	avenue		1re		
i663-LAS-4035942-001	87	87	avenue		1re		
i663-LAS-4036003	88	92	avenue		1re		
i663-LAS-4036004-001	94	98	avenue		1re		
i663-LAS-4035943	97	97	avenue		1re		
i663-LAS-4036005-001	104	108	avenue		1re		
i663-LAS-4035946	109	113	avenue		1re		
i663-LAS-4036006	114	114	avenue		1re		
i663-LAS-4036007	122	126	avenue		1re		
i663-LAS-4036008	130	132	avenue		1re		
i663-LAS-4035950	131	133	avenue		1re		
i663-LAS-4036009	134	136	avenue		1re		
i663-LAS-4036010	138	140	avenue		1re		
i663-LAS-4035952	139	141	avenue		1re		
i663-LAS-4036011	142	144	avenue		1re		
i663-LAS-4035954	147	147	avenue		1re		
i663-LAS-4035957	157	159	avenue		1re		
i663-LAS-4036016	164	166	avenue		1re		
i663-LAS-4035961-001	177	179	avenue		1re		
i663-LAS-4035961-002	177	179	avenue		1re		
i663-LAS-4036019	178	180	avenue		1re		
i663-LAS-4036021	186	188	avenue		1re		
i663-LAS-4035964	189	189	avenue		1re		
i663-LAS-4036027-001	204	206	avenue		1re		
i663-LAS-4036031	220	224	avenue		1re		
i663-LAS-4036034	242	242	avenue		1re		
i663-LAS-4035974	247	247	avenue		1re		
i663-LAS-4035975	249	249	avenue		1re		
i663-LAS-4036054	13	13	avenue		2e		
i663-LAS-4036056	23	25	avenue		2e		
i663-LAS-4036058	27	29	avenue		2e		
i663-LAS-4036061-001	31	31	avenue		2e		

Nombre d'immeubles : 391
Dernière modification : 2025-07-02
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAS-4036116	34	36	avenue	2e
i663-LAS-4036064	39	41	avenue	2e
i663-LAS-4036117	40	42	avenue	2e
i663-LAS-4036065-001	45	47	avenue	2e
i663-LAS-4036066	49	51	avenue	2e
i663-LAS-4036119	50	52	avenue	2e
i663-LAS-4036120	54	58	avenue	2e
i663-LAS-4036067	57	57	avenue	2e
i663-LAS-4036068	61	63	avenue	2e
i663-LAS-4036070	69	71	avenue	2e
i663-LAS-4036074	91	91	avenue	2e
i663-LAS-4036075-001	93	95	avenue	2e
i663-LAS-4036126	96	96	avenue	2e
i663-LAS-4036127	104	108	avenue	2e
i663-LAS-4036077	109	109	avenue	2e
i663-LAS-4036134	154	156	avenue	2e
i663-LAS-4036089	155	157	avenue	2e
i663-LAS-4036091	165	167	avenue	2e
i663-LAS-4036092	169	171	avenue	2e
i663-LAS-4036138	180	180	avenue	2e
i663-LAS-4036094-001	181	183	avenue	2e
i663-LAS-4036177-001	21	23	avenue	3e
i663-LAS-4036230	22	22	avenue	3e
i663-LAS-4036179	29	31	avenue	3e
i663-LAS-4036232	30	30	avenue	3e
i663-LAS-4036235	50	52	avenue	3e
i663-LAS-4036191	85	87	avenue	3e
i663-LAS-4036196	125	127	avenue	3e
i663-LAS-4036198-001	141	141	avenue	3e
i663-LAS-4036252	146	148	avenue	3e
i663-LAS-4036201	157	159	avenue	3e
i663-LAS-4036257	174	176	avenue	3e
i663-LAS-4036258	186	186	avenue	3e
i663-LAS-4036208	197	197	avenue	3e
i663-LAS-4036209	241	243	avenue	3e
i663-LAS-4036214	275	275	avenue	3e
i663-LAS-4036339	8	8	avenue	4e
i663-LAS-4036285	9	11	avenue	4e
i663-LAS-4036286	15	17	avenue	4e
i663-LAS-4036288	21	23	avenue	4e

i663-LAS-4036343	24	28	avenue	4e	
i663-LAS-4036291	33	35	avenue	4e	
i663-LAS-5027675	51	59	avenue	4e	
i663-LAS-4039134	63	63	avenue	4e	Résidence LaSalle de la Congrégation des Frères du Sacré-Cœur
i663-LAS-4036344	90	90	avenue	4e	
i663-LAS-4036300	125	125	avenue	4e	
i663-LAS-4036349	140	142	avenue	4e	
i663-LAS-4036350	148	148	avenue	4e	
i663-LAS-4036352	160	160	avenue	4e	
i663-LAS-4036312	187	189	avenue	4e	
i663-LAS-4036313	193	195	avenue	4e	
i663-LAS-4036362	220	220	avenue	4e	
i663-LAS-4036321	235	235	avenue	4e	
i663-LAS-4036367	250	250	avenue	4e	
i663-LAS-4036322	251	251	avenue	4e	
i663-LAS-4036324	263	263	avenue	4e	
i663-LAS-4036335	339	339	avenue	4e	
i663-LAS-4036380-001	340	342	avenue	4e	
i663-LAS-4036386	3	5	avenue	5e	
i663-LAS-4036387	7	7	avenue	5e	
i663-LAS-4036441	32	36	avenue	5e	
i663-LAS-4036442	38	40	avenue	5e	
i663-LAS-4036390-002	65	65	avenue	5e	
i663-LAS-4036390-001	65	65	avenue	5e	
i663-LAS-4036445	92	94	avenue	5e	
i663-LAS-4036391	95	95	avenue	5e	
i663-LAS-4036446	96	98	avenue	5e	
i663-LAS-4036401	151	151	avenue	5e	
i663-LAS-4036451	168	170	avenue	5e	
i663-LAS-4036456	190	190	avenue	5e	
i663-LAS-4036409	201	203	avenue	5e	
i663-LAS-4036458	202	204	avenue	5e	
i663-LAS-4036462-001	222	224	avenue	5e	
i663-LAS-4026920	7	7	avenue	63e	
i663-LAS-4026937	8	12	avenue	63e	
i663-LAS-4026929	25	25	avenue	63e	
i663-LAS-4027058	3	3	avenue	65e	
i663-LAS-4027127	10	10	avenue	65e	
i663-LAS-4027128-001	12	12	avenue	65e	

Nombre d'immeubles : 391
Dernière modification : 2025-07-02
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAS-4027130	32	32	avenue	65e
i663-LAS-4027131	36	36	avenue	65e
i663-LAS-4027183	5	7	avenue	66e
i663-LAS-4027210-001	12	12	avenue	66e
i663-LAS-4027213	16	16	avenue	66e
i663-LAS-4027193	33	33	avenue	66e
i663-LAS-4036498	5	7	avenue	6e
i663-LAS-4036500	9	11	avenue	6e
i663-LAS-4036595	14	16	avenue	6e
i663-LAS-4036598	18	20	avenue	6e
i663-LAS-4036504	21	21	avenue	6e
i663-LAS-4036599	22	26	avenue	6e
i663-LAS-4036506	25	27	avenue	6e
i663-LAS-4036601	28	28	avenue	6e
i663-LAS-4036508	29	31	avenue	6e
i663-LAS-4036603	30	32	avenue	6e
i663-LAS-4036607-001	42	48	avenue	6e
i663-LAS-4036609-001	50	52	avenue	6e
i663-LAS-4036611-001	54	56	avenue	6e
i663-LAS-4036613	58	60	avenue	6e
i663-LAS-4036512-001	85	85	avenue	6e
i663-LAS-4036623	86	88	avenue	6e
i663-LAS-4036514-001	89	95	avenue	6e
i663-LAS-4036630	114	114	avenue	6e
i663-LAS-4036632	122	122	avenue	6e
i663-LAS-4036634	128	128	avenue	6e
i663-LAS-4036636	134	134	avenue	6e
i663-LAS-4036518-001	141	141	avenue	6e
i663-LAS-4036520	145	145	avenue	6e
i663-LAS-4036639	152	152	avenue	6e
i663-LAS-4036522	155	155	avenue	6e
i663-LAS-4036528-001	183	183	avenue	6e
i663-LAS-4036532	191	193	avenue	6e
i663-LAS-4036803	24	24	avenue	7e
i663-LAS-4036811	46	48	avenue	7e
i663-LAS-4036817	58	60	avenue	7e
i663-LAS-4036715	71	71	avenue	7e
i663-LAS-4036717	73	75	avenue	7e
i663-LAS-4036719	77	77	avenue	7e
i663-LAS-4036825	80	82	avenue	7e

Nombre d'immeubles : 391
Dernière modification : 2025-07-02
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAS-4036725	101	103	avenue	7e	
i663-LAS-4036852	164	166	avenue	7e	
i663-LAS-4036749	183	185	avenue	7e	
i663-LAS-4036764	217	219	avenue	7e	
i663-LAS-4036928-001	63	65	avenue	8e	
i663-LAS-4036949	111	111	avenue	8e	
i663-LAS-4036954	117	119	avenue	8e	
i663-LAS-4037002	307	307	avenue	8e	
i663-LAS-4019170-002	31	31	rue	Airlie	
i663-LAS-4019170-006	31	31	rue	Airlie	
i663-LAS-4019170-010	31	31	rue	Airlie	
i663-LAS-4019170-004	31	31	rue	Airlie	
i663-LAS-4019170-011	31	31	rue	Airlie	
i663-LAS-4019170-005	31	31	rue	Airlie	
i663-LAS-4019170-003	31	31	rue	Airlie	
i663-LAS-4020657-001	45	47	rue	Airlie	
i663-LAS-4018912	9627	9629	rue	Airlie	
i663-LAS-4035800	35	35	avenue	Alepin	Maison Alepin
i663-LAS-4041021	99999	99999	avenue	Athole	Gare des Highlands
i663-LAS-4019181	2	2	avenue	Bélanger	
i663-LAS-5027682	3	11	avenue	Bélanger	
i663-LAS-5027681	3	11	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019182	4	4	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019185	8	8	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019187	12	12	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019177	25	25	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019178	27	33	avenue	Bélanger	
i663-LAS-5027683	27	33	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019193-001	28	30	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019195	32	32	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019196	34	34	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019197	36	36	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019179	49	51	avenue	Bélanger	École John-F.-Kennedy
i663-LAS-4019205	70	72	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019216	90	100	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019218	102	112	avenue	Bélanger	
i663-LAS-4019180-001	111	111	avenue	Bélanger	Église Saint-Nazaire
i663-LAS-4039660	7643	7645	rue	Broadway	
i663-LAS-4039778	7690	7690	rue	Broadway	
i663-LAS-4039780	7694	7694	rue	Broadway	

Nombre d'immeubles : 391
Dernière modification : 2025-07-02
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAS-4020634	97	99	rue	Brosseau	
i663-LAS-4020638	115	115	rue	Brosseau	
i663-LAS-4020352	112	112	rue	Centrale	
i663-LAS-4020297-001	115	117	rue	Centrale	
i663-LAS-4039209	7585	7587	rue	Centrale	
i663-LAS-4039402	7586	7588	rue	Centrale	
i663-LAS-4039219	7611	7611	rue	Centrale	Église Grace Church of LaSalle
i663-LAS-4039225	7635	7637	rue	Centrale	
i663-LAS-4039227	7639	7641	rue	Centrale	
i663-LAS-4039422	7642	7644	rue	Centrale	
i663-LAS-4039243	7671	7673	rue	Centrale	
i663-LAS-4039247-001	7677	7681	rue	Centrale	
i663-LAS-4039257	7709	7711	rue	Centrale	
i663-LAS-4029677	8820	8820	rue	Centrale	
i663-LAS-4029679	8824	8826	rue	Centrale	
i663-LAS-4020233	105	105	rue	Chatelle	
i663-LAS-4020262-002	114	114	rue	Chatelle	
i663-LAS-4020262-001	114	114	rue	Chatelle	
i663-LAS-4020243	137	139	rue	Chatelle	
i663-LAS-4020248-001	167	167	rue	Chatelle	
i663-LAS-4020253	179	179	rue	Chatelle	
i663-LAS-4020278	182	182	rue	Chatelle	
i663-LAS-4021999-001	2514	2516	avenue	Dollard	
i663-LAS-4022001-001	2518	2518	avenue	Dollard	
i663-LAS-4022003	2520	2520	avenue	Dollard	
i663-LAS-4039109	7552	7554	rue	Édouard	
i663-LAS-4039040	7575	7577	rue	Édouard	
i663-LAS-4039044	7579	7585	rue	Édouard	
i663-LAS-4039047	7593	7593	rue	Édouard	
i663-LAS-4039132	7610	7610	rue	Édouard	
i663-LAS-4039056	7611	7611	rue	Édouard	
i663-LAS-4039058	7615	7617	rue	Édouard	
i663-LAS-4039060-001	7619	7621	rue	Édouard	
i663-LAS-4039136	7644	7646	rue	Édouard	
i663-LAS-4039141	7662	7664	rue	Édouard	
i663-LAS-4039143	7666	7668	rue	Édouard	
i663-LAS-4039145	7670	7672	rue	Édouard	
i663-LAS-4039147	7674	7676	rue	Édouard	
i663-LAS-4039064-002	7675	7675	rue	Édouard	Église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
i663-LAS-4039064-001	7675	7675	rue	Édouard	Presbytère Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

i663-LAS-4039066-001	7685	7685	rue	Édouard	
i663-LAS-4039068-001	7687	7687	rue	Édouard	
i663-LAS-4039070	7691	7691	rue	Édouard	
i663-LAS-4039072	7695	7695	rue	Édouard	
i663-LAS-4039159	7696	7698	rue	Édouard	
i663-LAS-4039074	7701	7701	rue	Édouard	
i663-LAS-4039167	7710	7712	rue	Édouard	
i663-LAS-4039080	7711	7713	rue	Édouard	
i663-LAS-4039169	7714	7718	rue	Édouard	
i663-LAS-4020517-001	97	103	rue	Hayward	
i663-LAS-4020532	135	137	rue	Hayward	
i663-LAS-4018820	2	2	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018822	4	4	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018824	6	8	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018825	10	12	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018763	15	15	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018829	16	16	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018835	30	30	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018766-001	35	39	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018841	40	40	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018768	41	41	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018843	42	42	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018849	50	50	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018775	75	77	avenue	Highlands	
i663-LAS-4018867	86	86	avenue	Highlands	
i663-LAS-4019397-001	37	37	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019401	55	57	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019408-001	81	83	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019478	110	112	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019480	122	122	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019417	131	133	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019420	135	135	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019421	137	139	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4019425-001	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-002	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-005	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-007	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-008	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-009	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-010	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram

Nombre d'immeubles : 391
Dernière modification : 2025-07-02
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAS-4019425-012	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-013	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-014	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-015	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-018	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-019	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-020	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-021	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-023	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019425-024	225	225	avenue	Lafleur	Distillerie Seagram
i663-LAS-4019459	607	609	avenue	Lafleur	
i663-LAS-4038787	7525	7525	boulevard	LaSalle	Maison Penniston
i663-LAS-4038799	7559	7561	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038805	7567	7569	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038807	7571	7575	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038809	7577	7581	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038817-002	7591	7593	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038817-001	7591	7593	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038819-001	7603	7603	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038825	7623	7629	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038827	7633	7633	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038831	7645	7645	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038833-001	7649	7651	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038835	7655	7655	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038838	7667	7667	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038850	7697	7699	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038852	7701	7705	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4038949-001	7710	7712	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029128-001	8585	8585	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029152	8685	8685	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029155-001	8713	8715	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029157	8735	8735	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029170	8815	8815	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029172-001	8819	8819	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029174	8823	8823	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029177	8829	8829	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4029182	8839	8839	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4019978	9515	9517	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020011	9575	9577	boulevard	LaSalle	

					Annexe de la Maison-De Lorimier-Bélanger
i663-LAS-4020016	9601	9601	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020018	9603	9603	boulevard	LaSalle	Maison De Lorimier-Bélanger
i663-LAS-4020099	9634	9636	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020029	9639	9641	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020031-001	9643	9647	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020031-002	9643	9647	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020033-001	9649	9653	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020108	9650	9652	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020035	9655	9657	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020111	9656	9662	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-5027695	9656	9662	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020037	9659	9659	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020113	9666	9666	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020039-001	9675	9675	boulevard	LaSalle	Moulin à vent Fleming
i663-LAS-4020047-001	9761	9761	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020049-001	9765	9765	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020055	9783	9783	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020120-001	9784	9784	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020057-001	9789	9791	boulevard	LaSalle	
i663-LAS-4020151	93	97	rue	Monette	
i663-LAS-4020157	123	123	rue	Monette	
i663-LAS-4020161	137	137	rue	Monette	
i663-LAS-4020163-001	155	155	rue	Monette	
i663-LAS-4020171	177	177	rue	Monette	
i663-LAS-4018386-001	60	60	avenue	Riverview	Usine Burroughs Wellcome
i663-LAS-4026530-001	9500	9510	rue	Saint-Patrick	
i663-LAS-4018580	1	3	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018665	4	4	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018582	5	7	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018667-001	6	6	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018583-001	9	11	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018669-001	10	10	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018591	19	21	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018595	25	27	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018671	26	28	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018597	29	29	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018673	30	32	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018599	31	31	avenue	Stirling	
i663-LAS-4018601	33	33	avenue	Stirling	

Nombre d'immeubles : 391
Dernière modification : 2025-07-02
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-LAS-4018675-001	34	36	avenue		Stirling
i663-LAS-4018603	35	35	avenue		Stirling
i663-LAS-4018609	41	41	avenue		Stirling
i663-LAS-4018683	50	50	avenue		Stirling
i663-LAS-4018685	54	54	avenue		Stirling
i663-LAS-4018687	56	56	avenue		Stirling
i663-LAS-4018617	59	61	avenue		Stirling
i663-LAS-4018691	60	60	avenue		Stirling
i663-LAS-4018619	65	65	avenue		Stirling
i663-LAS-4018696	72	72	avenue		Stirling
i663-LAS-4018698	74	74	avenue		Stirling
i663-LAS-4018635	101	101	avenue		Stirling
i663-LAS-4018654	139	139	avenue		Stirling
i663-LAS-4018719	154	154	avenue		Stirling
i663-LAS-4018442	18	18	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018446-001	24	26	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018398-001	33	33	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018450	34	34	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018452	38	40	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018454	42	42	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018402	45	47	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018456	46	46	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018458	50	50	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018406	53	55	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018460	54	54	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018462	58	58	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018464	62	62	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018466-001	66	66	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018408	67	67	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018468	70	70	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018470	74	74	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018413-001	75	75	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018415	77	77	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018472	78	78	avenue		Strathyre
i663-LAS-4018418	79	79	avenue		Strathyre
i663-LAS-4019263	18	18	avenue	du	Trésor-Caché

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.011

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

Il est recommandé:
d'autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-25 17:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231018**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

CONTENU

CONTEXTE

Le Mérite municipal souligne l'apport essentiel des municipalités, des groupes, des personnes et des organismes qui, grâce à leur dynamisme et à leur engagement, contribuent au développement de leur communauté. Décernés tous les deux ans, ces prix mettent en lumière des projets mobilisateurs et novateurs, véritables sources d'inspiration pour l'ensemble du Québec.
Sous le thème « L'innovation au coeur de l'action municipale », le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé officiellement la période de mise en candidature de l'édition 2026 du Mérite municipal, laquelle était ouverte jusqu'au 22 février 2026 à 16 h. En plaçant l'innovation au centre de cette nouvelle édition, le programme vise à valoriser la capacité des municipalités à imaginer et à mettre en oeuvre des solutions nouvelles pour relever les défis actuels.

Les prix du Mérite municipal seront décernés dans cinq catégories :

1. Aménagement du territoire et urbanisme
2. Femmes, vie et démocratie municipales
3. Implication bénévole municipale
4. Municipalité et développement durable
5. Relève municipale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0211 - 16 février 2026 - Autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville de Montréal au Mérite municipal du ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, en partenariat avec Hydro-Québec, a conçu un coffret électrique hybride innovant pouvant être raccordé soit au réseau aérien d'Hydro-Québec, soit au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Ce coffret est capable d'alimenter jusqu'à six bornes de recharge, ou cinq bornes ainsi qu'une station de vélos électriques en libre-service.
La démarche s'est appuyée sur les échanges continus avec les unités opérationnelles en relation avec les milieux de vie (arrondissements, services de mobilité et d'électrification) et sur la prise en compte des besoins exprimés par les résidentes et résidents quant à l'accès de proximité à la recharge publique.

Les sites pilotes ont été priorisés dans des secteurs sous-desservis, identifiés notamment par le retour d'expérience terrain (signalements d'usagers, demandes aux services municipaux) et par les consultations municipales sur la mobilité électrique et les modes actifs.

Le passage de quatre à six bornes par site accroît l'efficience des déploiements, réduit le nombre de coffrets d'alimentation et distribution nécessaires et limite les travaux civils, avec des bénéfices environnementaux (moindre perturbation des sols, chantiers plus courts) et financiers (coûts d'implantation par point de service abaissé). Le concept ouvert, non lié à un fournisseur unique, renforce la flexibilité lors des appels d'offres, favorise la concurrence et assure la pérennité des installations en permettant l'évolution des composants au fil du temps.

JUSTIFICATION

Le caractère novateur se manifeste à trois niveaux complémentaires :

1) Rupture technologique : le coffret peut être raccordé directement au réseau aérien d'Hydro-Québec, ce qui constitue une première par rapport aux pratiques centrées sur le seul réseau souterrain (CSEM). Cette capacité ouvre des zones d'implantation auparavant inaccessibles et accélère les déploiements.

2) Intégration fonctionnelle : le même coffret alimente jusqu'à six bornes (contre quatre habituellement) et peut, desservir une station de vélos électriques en libre-service, favorisant une vision multimodale et optimisée des points d'alimentation.

3) Gouvernance ouverte et pérennité : le design non propriétaire lève le verrouillage fournisseur, accroît l'agilité des appels d'offres, sécurise l'évolutivité des composants et facilite la réutilisation du dessin normalisé (déjà accepté par Hydro-Québec) par d'autres municipalités du Québec et potentiellement d'autres provinces.

Ensemble, ces éléments constituent une avancée inédite dans l'écosystème québécois de la recharge publique et de la mobilité électrique.

Déjà accepté par Hydro-Québec, le dessin normalisé de la Ville de Montréal est reproductible par d'autres municipalités québécoises et potentiellement par d'autres provinces, maximisant l'effet de levier public.

Le suivi de mise en service prévoit la continuité d'une collecte de données d'usage (taux d'occupation, temps de charge) et des mécanismes d'ajustement (ajout de bornes,

optimisation des plages de puissance) pour répondre aux attentes citoyennes de manière itérative.

La solution raccordée au réseau aérien permet d'implanter des sites de recharge dans des secteurs non couverts par le réseau souterrain de la CSEM, élargissant ainsi de façon tangible l'accès à la recharge publique pour les usagers dits orphelins de recharge.

Les retombées pour la collectivité sont multiples : couverture territoriale élargie, réduction des inégalités d'accès à la recharge, mobilité urbaine plus intégrée (voiture électrique et vélo électrique), accélération de l'électrification des déplacements et amélioration de la qualité de vie par une offre de recharge plus proche, fiable et moderne.

Le développement du nouveau coffret électrique pour l'alimentation des bornes de recharge et des stations de vélos électriques contribue directement à plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, notamment les ODD 7, 9, 10, 11, 13 et 17.

ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable
Le coffret permet d'augmenter l'accès à l'énergie propre en facilitant l'installation de bornes dans des secteurs auparavant non desservis par le réseau souterrain. Sa capacité d'alimenter jusqu'à six bornes renforce l'efficacité énergétique et l'accessibilité pour les usagers dépourvus d'options de recharge.

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure
Son concept innovant — un coffret hybride pouvant être raccordé au réseau aérien d'Hydro-Québec — modernise les infrastructures de recharge et améliore la flexibilité des projets d'électrification. Le modèle ouvert, non lié à un fournisseur unique, stimule l'innovation et favorise une adoption plus large par d'autres municipalités.

ODD 10 – Inégalités réduites
En rendant la recharge accessible dans des secteurs auparavant exclus, le projet réduit les inégalités territoriales et assure une distribution plus équitable des infrastructures électriques.

ODD 11 – Villes et communautés durables
La possibilité d'alimenter simultanément des stations de vélos électriques soutient une mobilité urbaine intégrée et à faibles émissions, contribuant à des villes plus résilientes et inclusives.

ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques
En accélérant l'électrification des transports, le coffret contribue directement à la réduction des émissions de GES à l'échelle municipale.

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs
La collaboration entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec a été essentielle au développement du concept ouvert et normalisé, renforçant les partenariats institutionnels et facilitant la diffusion du modèle à l'échelle provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, ni aux engagements en matière de changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'une candidature à un prix qui n'aura pas d'incidence sur le projet lui-même.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la candidature : 19 février 2026.
Étape subséquente : Dépôt d'une copie de la résolution du conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures du réseau routier
Étienne BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier
Catherine TCHERNEVA, Service des infrastructures du réseau routier
Élizabeth HARVEY, Service des infrastructures du réseau routier
Anne-Marie PERREAULT, Service des infrastructures du réseau routier
Mohamed GALLAA, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 25 février 2026
Catherine TCHERNEVA, 25 février 2026
Anne-Marie PERREAULT, 24 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paulo VORPERIAN
ingenieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Catherine TCHERNEVA
Cheffe de division - Division de la conception

	des travaux (DCT)
Tél : (438) 220-4852	**Tél :** 514 773-9485
Télécop. :	**Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231018*

Unité administrative responsable : Division de la conception des travaux – DRPIU - SIRR

Projet : d'autoriser le dépôt de la candidature du Service des infrastructures du réseau routier ainsi que du Service de l'urbanisme et de la mobilité au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, pour le projet de Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service dans la catégorie Municipalité et développement durable.

.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.*

Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.

Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

*[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).*

Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.

Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Outlook

RE: Lettre d'appui - Prix Municipalité et développement durable

De _Boîte Mérite Municipal <meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca>
Date Ven 20/Fév/2026 11:31
À Catherine TCHERNEVA <catherine.tcherneva@montreal.ca>
Cc Elizabeth HARVEY <elizabeth.harvey@montreal.ca>; Anne-Marie PERREAULT <anne-marie.perreault2@montreal.ca>; Paulo VORPERIAN <paulo.vorperian@montreal.ca>

ATTENTION : Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour Madame Tcherneva,

Nous confirmons la réception de votre candidature pour les prix du Mérite municipal 2026! Toutefois, afin que votre candidature soit complétée et puisse être prise en compte il nous manque un document obligatoire, c'est-à-dire, **une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée)**.

Nous avons vu que vous avez joint une lettre d'appui, mais pour ce type de candidature nous avons besoin d'une copie d'une résolution et non d'une lettre. Si jamais, le conseil se tiendra après la date limite, nous pouvons accorder des dérogations si la date du prochain conseil est dans un délai raisonnable.

N'hésitez pas si vous avez d'autres questions.

Cordialement,

Équipe Mérite municipal 2026
Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation
Suivez-nous sur Facebook, LinkedIn et X

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditrice ou l'expéditeur immédiatement.

De : Arturo Alberto ABREU ESPINOSA <arturoalberto.abreuespinosa@montreal.ca> **De la part de** Catherine TCHERNEVA
Envoyé : 19 février 2026 15:22
À : _Boîte Mérite Municipal <meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca>
Cc : Elizabeth HARVEY <elizabeth.harvey@montreal.ca>; Anne-Marie PERREAULT <anne-marie.perreault2@montreal.ca>; Paulo VORPERIAN <paulo.vorperian@montreal.ca>
Objet : Lettre d'appui - Prix Municipalité et développement durable

Bonjour,

Nous avons le plaisir de soumettre cette candidature au nom de la Ville de Montréal-Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU), dans la catégorie **Municipalité et développement durable**.

En espérant que le tout soit conforme.

Meilleures salutations,

Catherine Tcherneva, ing.
Cheffe de division

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, bur. 7154
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél : 514 773-9485
courriel : catherine.tcherneva@montreal.ca
Montréal

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

MISE EN CANDIDATURE
Prix *Municipalité et développement durable*

Présentation

Ce prix récompense des municipalités ayant réalisé un projet de développement durable[1] visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidentes et résidents. Ce prix met de l'avant des interventions en matière de développement économique, social et environnemental. Celles-ci doivent avoir été planifiées ou réalisées en concertation avec la population.

Admissibilité

Projets admissibles

Le projet doit répondre au minimum à deux des dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il doit également démontrer qu'une démarche de concertation ou de consultation publique a été réalisée à une étape du processus. Cette participation citoyenne peut avoir eu lieu lors de l'élaboration du diagnostic, de la définition d'une vision d'avenir, de la mise en place d'un plan d'action, ou encore au moment de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les activités ou les projets doivent avoir été réalisés entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

Participantes et participants admissibles

- Municipalités
- Municipalités régionales de comté
- Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec

1 Par « développement durable », le gouvernement du Québec entend un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Critères d'évaluation

1. **Les retombées réelles de la réalisation pour la collectivité**

   Le jury évaluera la qualité des retombées réelles pour la collectivité (p. ex., si ces retombées ont une incidence sur l'ensemble de la collectivité ou sur une portion seulement).

2. **La participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche, y compris les processus décisionnels**

   Le jury examinera l'ensemble des actions de la municipalité pour favoriser la participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche.

3. **La prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies**

   Le jury s'assurera de la prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies[2] dans le projet soumis. Il évaluera comment le projet se démarque par rapport à des réalisations similaires.

4. **Le caractère novateur**

   Le jury évaluera les éléments novateurs qui composent l'initiative, à savoir comment elle se distingue des façons de faire habituelles et des réalisations passées.

Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissements

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **22 février 2026.**

2 Pour connaître les dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies, rendez-vous à la page 4 du tableau de concordance de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

FORMULAIRE DE **MISE EN CANDIDATURE**

Prix *Municipalité et développement durable*

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	Ville de Montréal - Services centraux
Population	1 915 366 (estimations officielles publiées par l'ISQ)
Région administrative	Région administrative de Montréal
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	Paulo Borelli Vorperian
Titre	Ingénieur
Adresse professionnelle	801 Brennan
Code postal	H3C 0G4
Numéro de téléphone	(438) 220-4852
Courriel professionnel	paulo.vorperian@montreal.ca
SECTION 2A – PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet de développement durable	Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service
Période de réalisation	Avril 2024 à février 2026
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant du projet	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires du projet	Service de l'urbanisme et de la mobilité, Hydro-Québec

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez le projet en mentionnant ses retombées réelles pour la collectivité. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**.

La Ville de Montréal, en partenariat avec Hydro-Québec, a conçu un coffret électrique hybride innovant pouvant être raccordé soit au réseau aérien d'Hydro-Québec, soit au réseau souterrain de la CSEM. Ce coffret est capable d'alimenter jusqu'à six bornes de recharge, ou cinq bornes ainsi qu'une station de vélos électriques en libre-service.

La solution raccordé au réseau aérien permet d'implanter des sites de recharge dans des secteurs non couverts par le réseau souterrain de la CSEM, élargissant ainsi de façon tangible l'accès à la recharge publique pour les usagers dits orphelins de recharge.

Le passage de quatre à six bornes par site accroît l'efficience des déploiements, réduit le nombre de coffret d'alimentation et distribution nécessaires et limite les travaux civils, avec des bénéfices environnementaux (moindre perturbation des sols, chantiers plus courts) et financiers (coûts d'implantation par point de service abaissés). Le concept ouvert, non lié à un fournisseur unique, renforce la flexibilité lors des appels d'offres, favorise la concurrence et assure la pérennité des installations en permettant l'évolution des composants au fil du temps.

Déjà accepté par Hydro-Québec, le dessin normalisé de la Ville de Montréal est reproductible par d'autres municipalités québécoises et potentiellement par d'autres provinces, maximisant l'effet de levier public.

Les retombées pour la collectivité sont multiples : couverture territoriale élargie, réduction des inégalités d'accès à la recharge, mobilité urbaine plus intégrée (voiture électrique et vélo électrique), accélération de l'électrification des déplacements et amélioration de la qualité de vie par une offre de recharge plus proche, fiable et moderne.

Démontrez comment la participation citoyenne a été favorisée au cours du projet **(400 mots au maximum)**.

La démarche s'est appuyée sur les échanges continus avec les unités opérationnelles en relation avec les milieux de vie (arrondissements, services de mobilité et d'électrification) et sur la prise en compte des besoins exprimés par les résidentes et résidents quant à l'accès de proximité à la recharge publique.

Les sites pilotes ont été priorisés dans des secteurs sous-desservis, identifiés notamment par le retour d'expérience terrain (signalements d'usagers, demandes aux services municipaux) et par les consultations municipales sur la mobilité électrique et les modes actifs.

Le suivi de mise en service prévoit la continuité d'une collecte de données d'usage (taux d'occupation, temps de charge) et des mécanismes d'ajustement (ajout de bornes, optimisation des plages de puissance) pour répondre aux attentes citoyennes de manière itérative.

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Indiquez en quoi la réalisation tient compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies en les nommant précisément **(400 mots au maximum)**.

Le développement du nouveau coffret électrique pour l'alimentation des bornes de recharge et des stations de vélos électriques contribue directement à plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, notamment les ODD 7, 9, 10, 11, 13 et 17.

ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable

Le coffret permet d'augmenter l'accès à l'énergie propre en facilitant l'installation de bornes dans des secteurs auparavant non desservis par le réseau souterrain. Sa capacité d'alimenter jusqu'à six bornes renforce l'efficacité énergétique et l'accessibilité pour les usagers dépourvus d'options de recharge.

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Son concept innovant — un coffret hybride pouvant être raccordé au réseau aérien d'Hydro-Québec — modernise les infrastructures de recharge et améliore la flexibilité des projets d'électrification. Le modèle ouvert, non lié à un fournisseur unique, stimule l'innovation et favorise une adoption plus large par d'autres municipalités.

ODD 10 – Inégalités réduites

En rendant la recharge accessible dans des secteurs auparavant exclus, le projet réduit les inégalités territoriales et assure une distribution plus équitable des infrastructures électriques.

ODD 11 – Villes et communautés durables

La possibilité d'alimenter simultanément des stations de vélos électriques soutient une mobilité urbaine intégrée et à faibles émissions, contribuant à des villes plus résilientes et inclusives.

ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques

En accélérant l'électrification des transports, le coffret contribue directement à la réduction des émissions de GES à l'échelle municipale.

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

La collaboration entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec a été essentielle au développement du concept ouvert et normalisé, renforçant les partenariats institutionnels et facilitant la diffusion du modèle à l'échelle provinciale et nationale.

Décrivez en quoi l'activité réalisée revêt un caractère novateur, c'est-à-dire qu'elle apporte quelque chose de nouveau, d'original ou d'inédit par rapport aux façons de faire et initiatives déjà déployées au Québec **(400 mots au maximum)**.

Le caractère novateur se manifeste à trois niveaux complémentaires.

1) Rupture technologique : le coffret peut être raccordé directement au réseau aérien d'Hydro-Québec, ce qui constitue une première par rapport aux pratiques centrées sur le seul réseau souterrain (CSEM). Cette capacité ouvre des zones d'implantation auparavant inaccessibles et accélère les déploiements.

2) Intégration fonctionnelle : le même coffret alimente jusqu'à six bornes (contre quatre habituellement) et peut, desservir une station de vélos électriques en libre-service, favorisant une vision multimodale et optimisée des points d'alimentation.

3) Gouvernance ouverte et pérennité : le design non propriétaire lève le verrouillage fournisseur, accroît l'agilité des appels d'offres, sécurise l'évolutivité des composants et facilite la réutilisation du dessin normalisé (déjà accepté par Hydro-Québec) par d'autres municipalités du Québec et potentiellement d'autres provinces.

Ensemble, ces éléments constituent une avancée inédite dans l'écosystème québécois de la recharge publique et de la mobilité électrique

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La municipalité candidate est invitée à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de son équipe de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.

SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- [x] Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- [x] Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- [x] Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- [x] J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	Paulo Borelli Vorperian
Date	19 février 2026
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse **meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca**.

Vous devez joindre vos photos et une copie de la résolution du conseil municipal à votre envoi.

Annexe 1

Équipe de projet et prototype

Équipe qui a participé du projet



Benoît Carrier, ingénieur
Ville de Montréal – Service de l'urbanisme et de la mobilité

Alba Pinto, Ingénieure
Hydro-Québec – Direction Expertise et soutien technique

Hugo Tremblay, ingénieur
Hydro-Québec – Direction Expertise et soutien technique

Paulo Borelli Vorperian, ingénieur
Ville de Montréal – Service des infrastructures du réseau routier



Prototype du coffret installé à l'Institut de recherche en électricité du Québec.







Annexe 2

Dessin normalisé de la Ville de Montréal

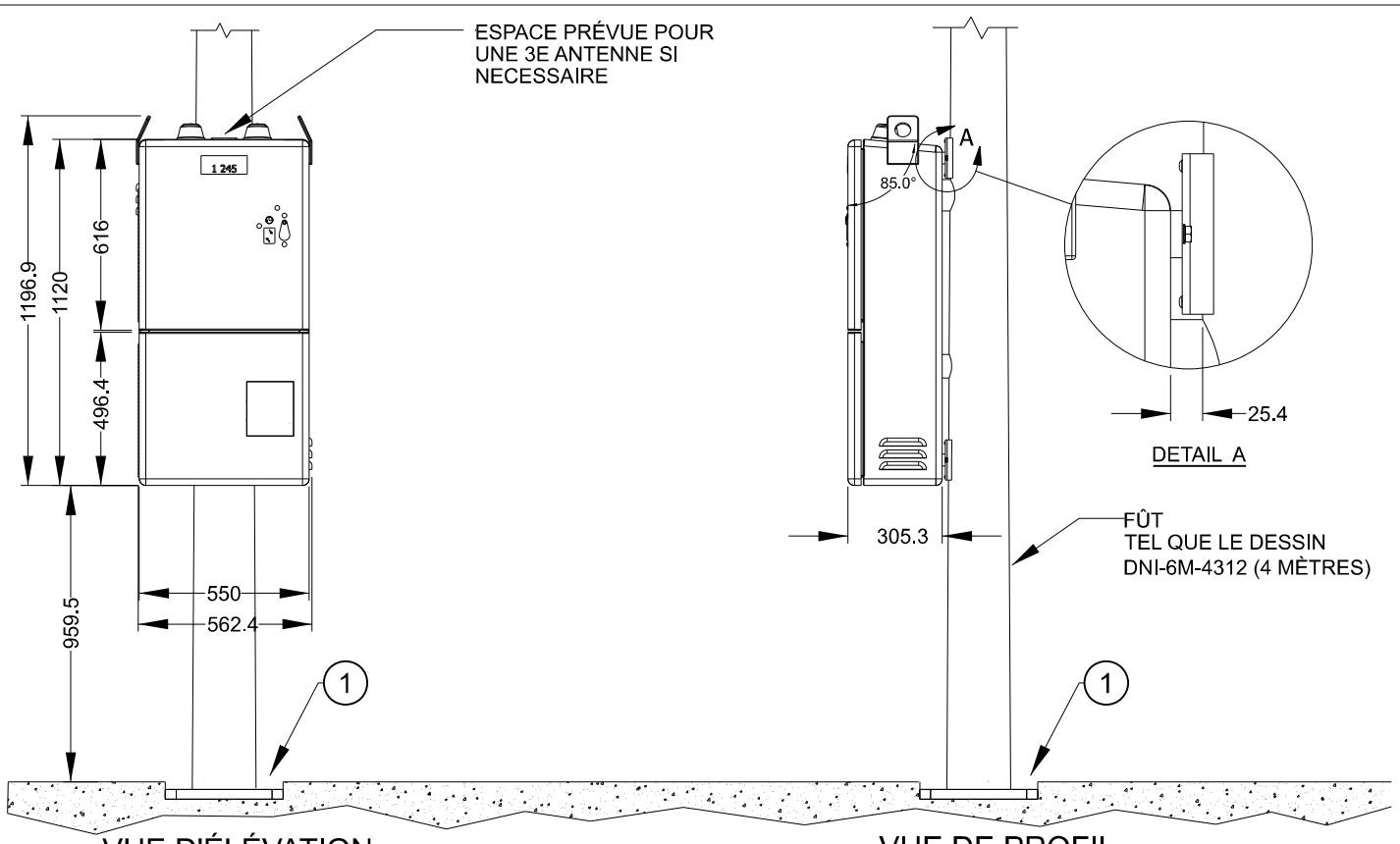

VUE D'ÉLÉVATION

VUE DE PROFIL

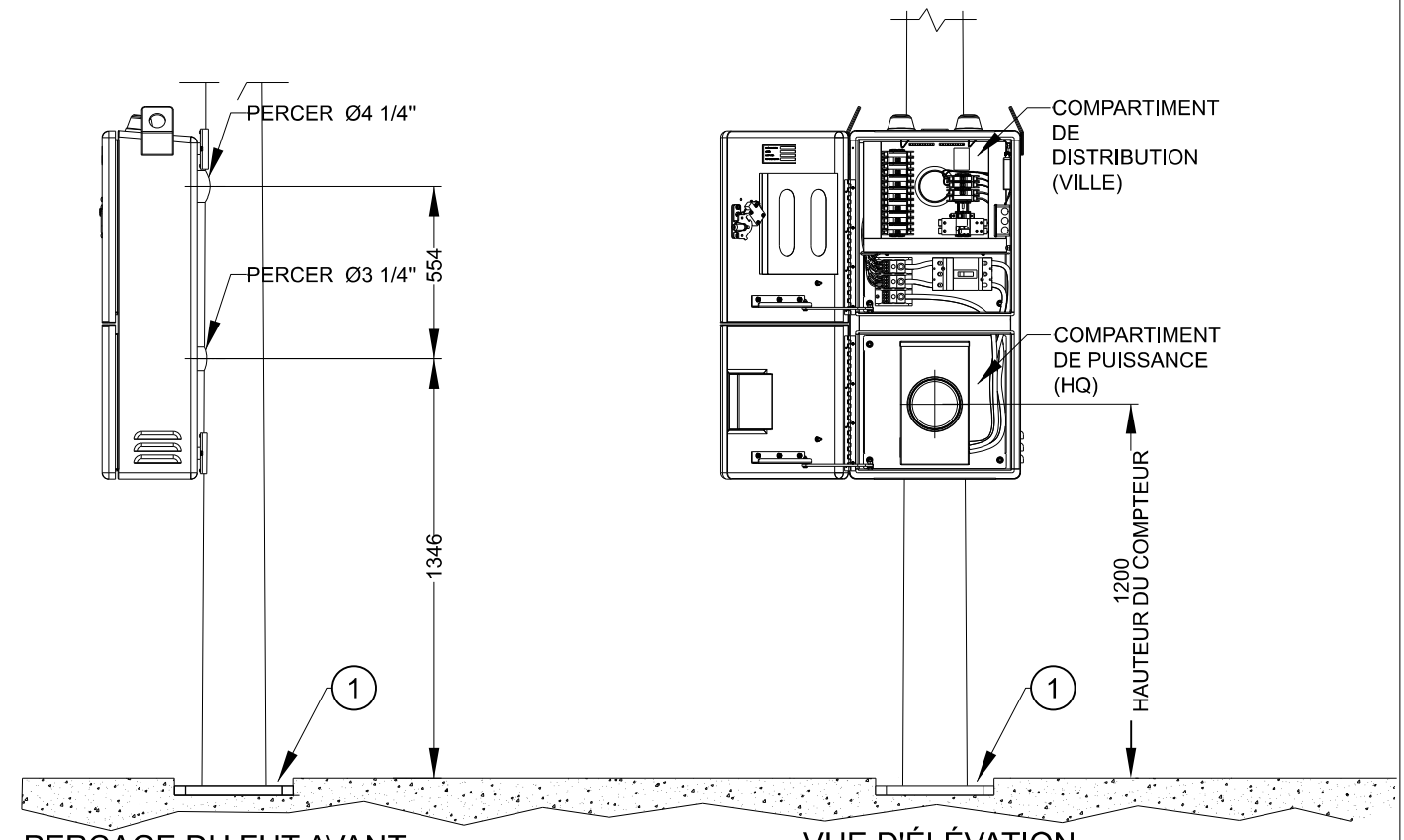

PERÇAGE DU FUT AVANT L'INSTALLATION DU BOÎTIER

VUE D'ÉLÉVATION (PORTES OUVERTES)

(1) RECOUVRIR LA SEMELLE D'ANCRAGE JUSQU'AU NIVEAU DU TROTTOIR (50mm DE GRAVIER TASSÉ ET 50mm D'ASPHALTE)

Montréal	COFFRET DE BRANCHEMENT BORNE DE RECHARGE	DATE: 13 Février 2026	ÉCHELLE: Aucune
		SOUS-FAMILLE: DTNI-5B	DESSIN NORMALISÉ: DNI-5B-401 P.1/5

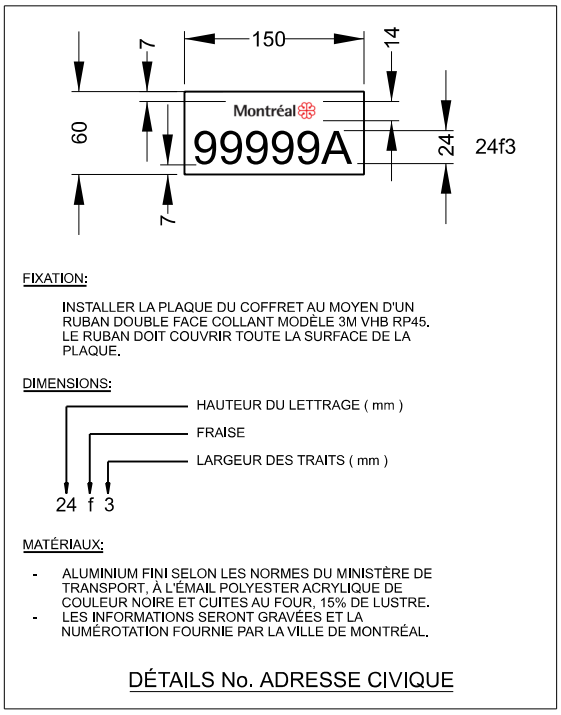

FIXATION:

INSTALLER LA PLAQUE DU COFFRET AU MOYEN D'UN RUBAN DOUBLE FACE COLLANT MODÈLE 3M VHB RP45. LE RUBAN DOIT COUVRIR TOUTE LA SURFACE DE LA PLAQUE.

DIMENSIONS:

MATÉRIAUX:

- ALUMINIUM FINI SELON LES NORMES DU MINISTÈRE DE TRANSPORT, À L'ÉMAIL POLYESTER ACRYLIQUE DE COULEUR NOIRE ET CUITES AU FOUR, 15% DE LUSTRE.
- LES INFORMATIONS SERONT GRAVÉES ET LA NUMÉROTATION FOURNIE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL.

DÉTAILS No. ADRESSE CIVIQUE

DÉTAIL -E-

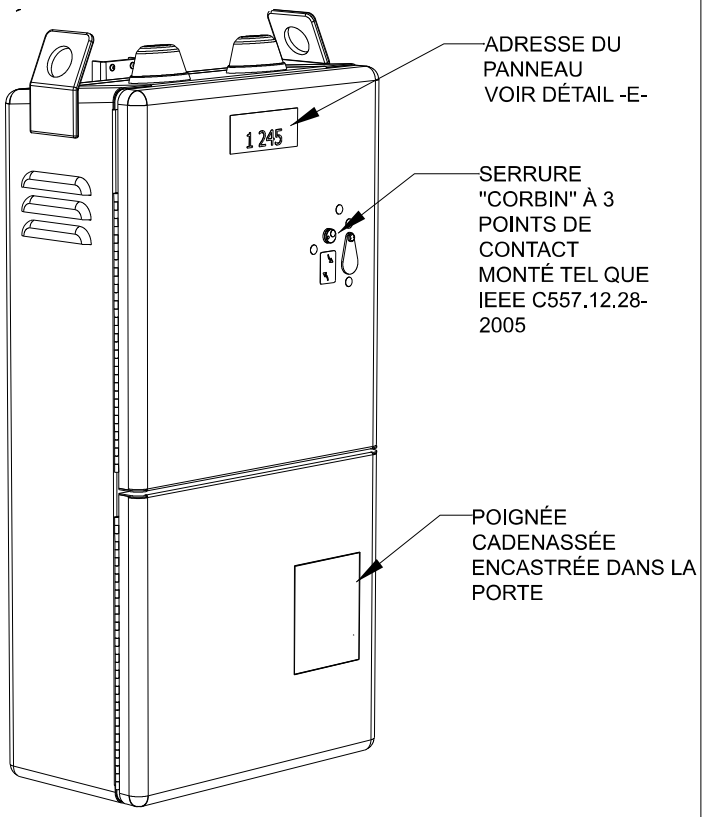

CARACTÉRISTIQUE DU COFFRET:

- BOITIER 1120mm H X 550 mm L X 305 mm P (44"H X 22"L 12"P),COULEUR NOIR (RAL 9005) NEMA 3R, ALUMINIUM 3mm (1/8") D'ÉPAISSEUR.
- PORTE MONTÉE SUR PENTURE PIANO EN ACIER INOXYDABLE.
- GARNITURE D'ÉTANCHEITÉ EN NÉOPRÈNE 3 mm .
- SERRURE CORBIN À 3 POINTS DE CONTACT
- AUTOCOLLANT AVEC NUMÉRO DE COFFRET (À L'INTERIEUR), HAUTEUR DES LETTRES 6 mm.
- MISE À LA MASSE DE LA PLAQUE DE MONTAGE, DU BOÎTIER ET DE LA PORTE DU BOÎTIER.
- MARQUAGE, CERTIFICATION ET HOMOLOGATION EN USINE PAR CSA OU AUTRE ORGANISME CERTIFIÉ ET PAR RBQ COMME COFFRET DE BRANCHEMENT.
- FILAGE INTERNE FAIT EN USINE.
- BORNIER DE NEUTRE AVEC 8 BORNES (4 POUR CONDUCTEUR #2 ET 4 POUR CONDUCTEUR #12).
- BORNIER DE CONTINUITÉ DES MASSES AVEC BORNES POUR CONDUCTEUR #6.
- FILAGE ENTRE LE DISJONCTEUR DPR ET LES DISJONCTEURS D1 ET D2: CALIBRE #4.
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DOIVENT SUPPORTER UN COURANT DE DÉFAUT DE 22kA MINIMUM, OU PLUS ELEVÉ SI REQUIS PAR HYDRO QUÉBEC.
- TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE.
- CERTIFIÉ CSA C22.2 NO. 14.

Montréal	COFFRET DE BRANCHEMENT BORNE DE RECHARGE	DATE: 13 Février 2026	ÉCHELLE: Aucune
		SOUS-FAMILLE: DTNI-5B	DESSIN NORMALISÉ: DNI-5B-401 P.2/5

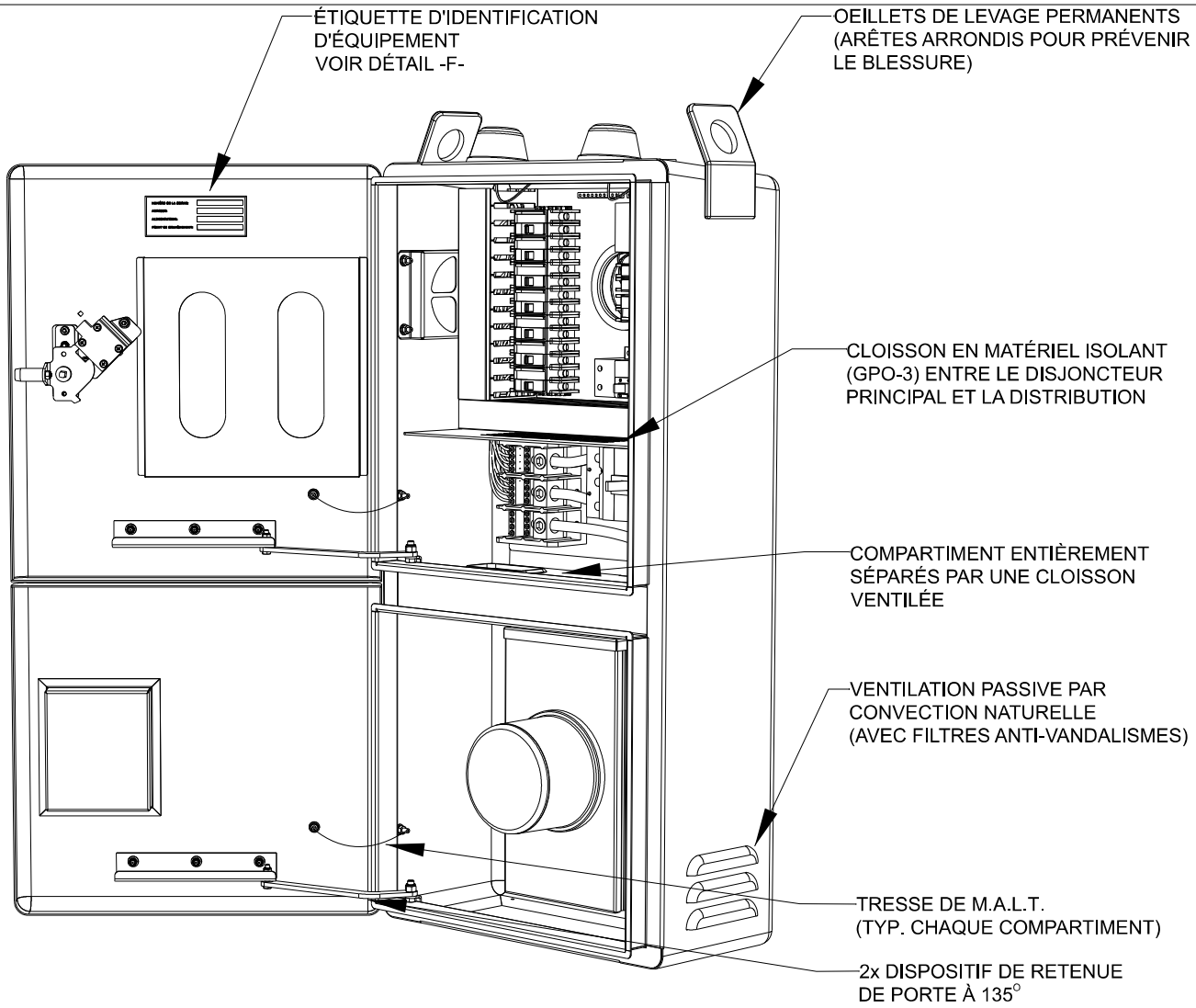

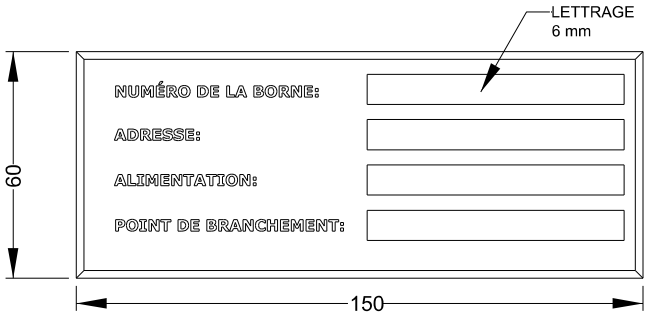

DÉTAIL -F-

NOTES:

1- LES CÂBLES MONTRÉS SUR LE DESSIN NE SONT QUE POUR INFORMATION LE MONTAGE FINAL PEUT DIFFÉRÉ.
2- CE DESSIN DÉMONTRE LE NOMBRE MAXIMAL DE BORNE DE RECHARGE ADMISSIBLE DANS LE BOITIER.
3- LES CÂBLES DE DISTRIBUTION SORTANT DU COFFRET DOIVENT ÊTRE DE TYPE TECK.(3 CONDUCTEURS)
4- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUS LES ACCESSOIRES RECOMMANDÉS PAR LE MANUFACTURIER DU CÂBLE TECK (GARNITURES, RACCORDS ÉTANCHES, BAGUES DE COMPRESSION, ADAPTATEURS, ETC.).
L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS FOURNIS DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LE TYPE DE CÂBLE ET LES CONDITIONS D'INSTALLATION.
5- LES CONTINUITÉS DE MASSES DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE GARANTIES.

Montréal	COFFRET DE BRANCHEMENT BORNE DE RECHARGE	DATE: 13 Février 2026	ÉCHELLE: Aucune
		SOUS-FAMILLE: DTNI-5B	DESSIN NORMALISÉ: DNI-5B-401 P.3/5

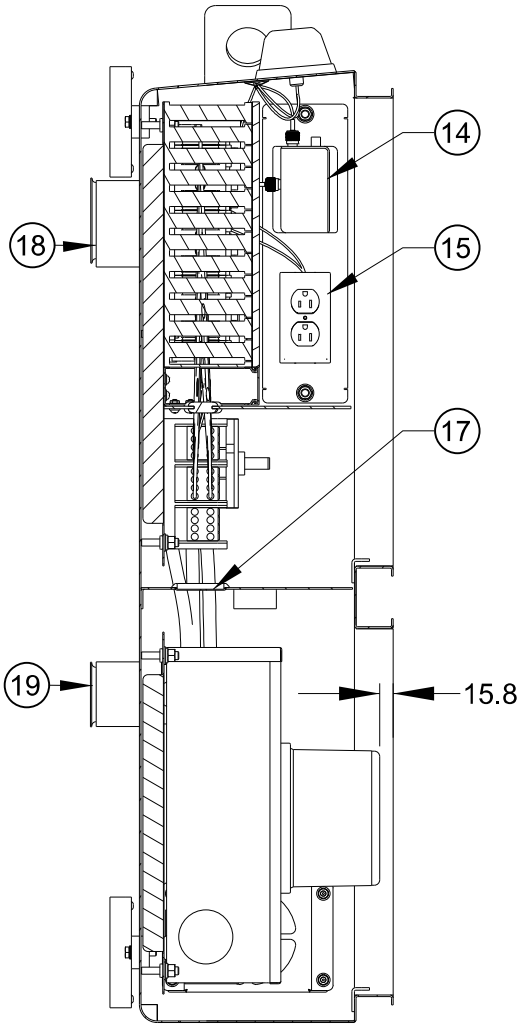

COUPE B-B

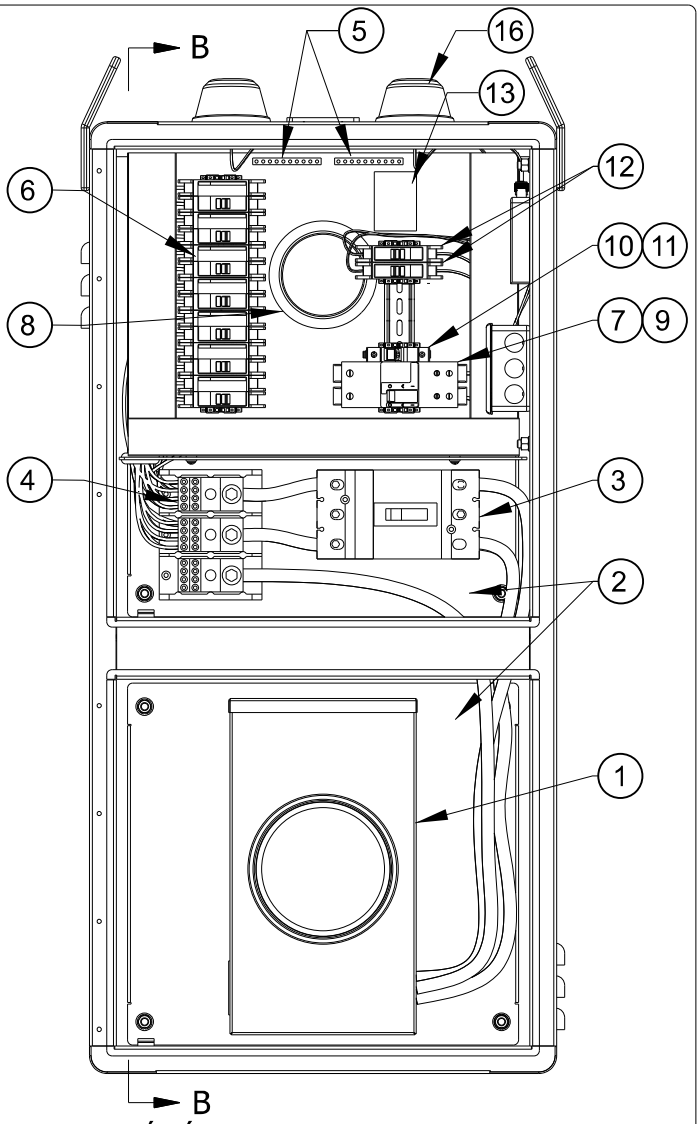

VUE D'ÉLÉVATION (SANS LES PORTES)
DÉTAIL DES COMPOSANTES INTERNES

1. EMBASE POUR COMPTEUR HQ BQ2-VT, 200A
2. PLAQUE DE MONTAGES AMOVIBLES AVEC CONTINUITÉ DE MASSE
3. DISJONCTEUR THERMOMAGNÉTIQUE 200A, 25kA, 100% RATED, SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN
4. BLOC DE DISTRIBUTION À 3 PÔLES, RÉPARTITION DE PUISSANCE AVEC UNE ENTRÉE LIGNE ET HUIT SORTIES POUR CHARGES, 335A Cu, 270A Al, 600V
5. BLOC DE MISE À LA TERRE 10 BORNES
6. DISJONCTEURS SECONDAIRES 40A, 22kA, 2 POLES
7. DISJONCTEUR POWERPACT B, 40A, 2 POLES
8. BORDURE EN CAOUTCHOUC DE SILICONE, RENFORCÉ DE MÉTAL
9. BOBINE D'EXCITATION EN PARALLÈLE 125VDC
10. PORTE FUSIBLE, 1 POLE, 30A, 600VCA, CLASSE DE FUSIBLE CC AVEC INDICATEUR
11. FUSIBLE CLASSE CC À DÉLAIS, 2A, 200kA @ 600VCA
12. DISJONCTEUR SECONDAIRE 15A, 1 POLE, 120/240VAC, 10kA
13. RELAIS DDFT + CT (1,125") INTÉGRÉ AJUSTABLE 10mA @ 6A
14. PASSERELLE BRVE
15. RECEPTACLE CSA 5-15R DUPLEX 2 POLES
16. ANTENNE CELLULAIRE BRVE
17. BOUCHON NOIR EN POLYÉTHYLÈNE BASSE DENSITÉ (LPDE)
18. SORTIE DE CÂBLES DE DISTRIBUTION AVEC PROTECTEUR DE CÂBLE Ø3" @ Ø6" D.I.
19. ENTRÉE DES CÂBLES DE PUISSANCE (HQ) CALIBRE MAXIMUM PERMIS: 4/0 AVEC PROTECTEUR DE CÂBLE Ø2" @ Ø2" 3/4" D.I.

Montréal	COFFRET DE BRANCHEMENT BORNE DE RECHARGE	DATE: 13 Février 2026	ÉCHELLE: Aucune
		SOUS-FAMILLE: DTNI-5B	DESSIN NORMALISÉ: DNI-5B-401 P.4/5

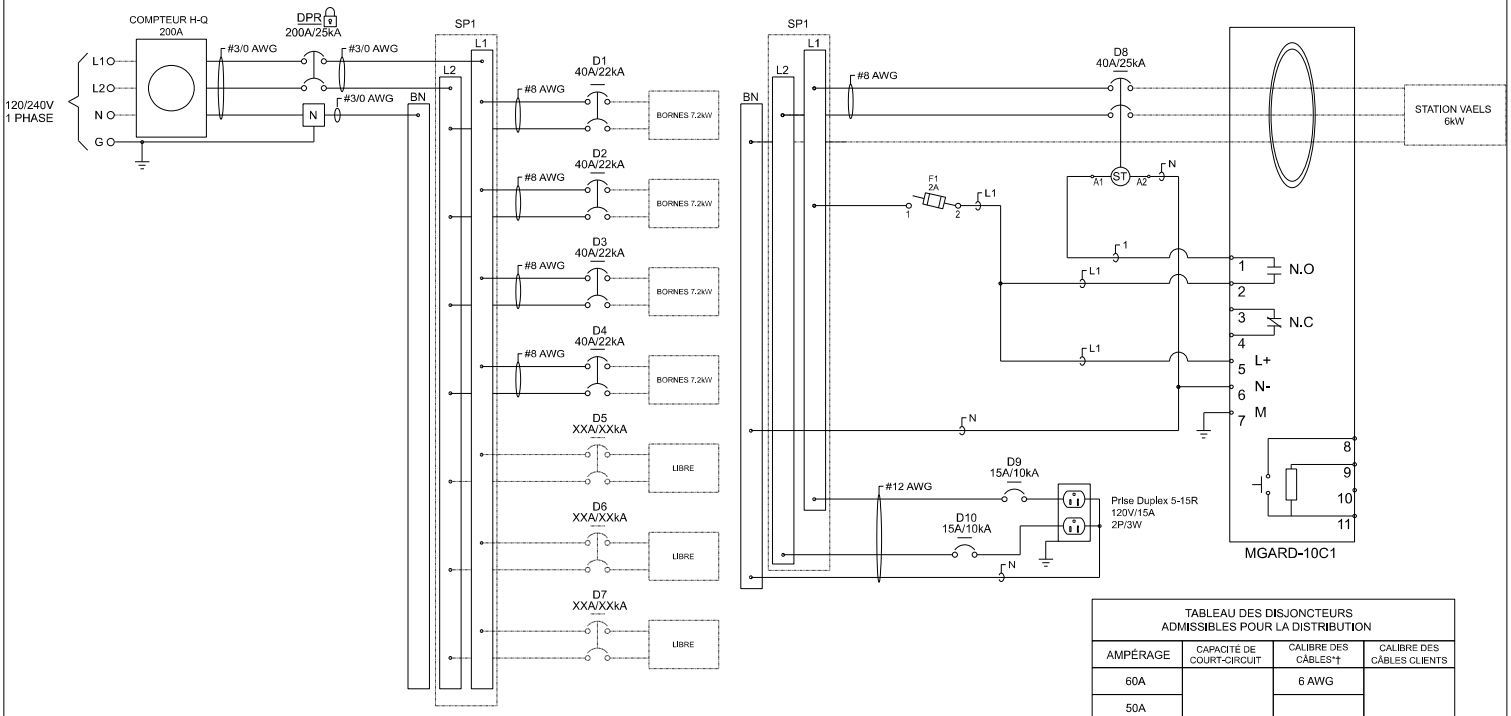

SCHÉMA ÉLECTRIQUE

TABLEAU DES DISJONCTEURS
ADMISSIBLES POUR LA DISTRIBUTION

AMPÉRAGE	CAPACITÉ DE COURT-CIRCUIT	CALIBRE DES CÂBLES*†	CALIBRE DES CÂBLES CLIENTS
60A	22kA	6 AWG	14 À 2 AWG
50A		8 AWG	
40A			
30A		10 AWG	
25A		12 AWG	
15A			

* BASÉ SUR LA TEMPÉRATURE À 75°C, TEL QUE CSA C22.2 No. 286:23 TABLE 7.

† CABLES ENTRE LE BORNIER DE DISTRIBUTION ET LES DISJONCTEURS DE DISTRIBUTION.

LÉGENDE:

N - NEUTRE D'HYDRO-QUÉBEC

BN - BORNIER DE NEUTRE

BM - BORNIER DE CONTINUITÉ DES MASSES

M - MISE À LA TERRE

BR1 - BORNIER POUR CONDUCTEURS DE PHASE

D - DISJONCTEUR SECONDAIRE

DPR - DISJONCTEUR PRINCIPAL

F - FUSIBLE

SP - SECTIONNEUR PRINCIPAL

ST - RELAIS DDFT+FONCTION TEST INTÉGRÉ AJUSTABLE DE 10mA À 6A

GPO-3 - STRATIFIÉ THERMODURCISSABLE (GLASS POLYESTER LAMINATE)

- DISPOSITIF DE CADENASSAGE

NOTES:

1-BORNIER DE NEUTRE EST RELIÉ AVEC LE FIL DE MISE À LA TERRE "M" ET LE BORNIER DE CONTINUITÉ DES MASSES "BM" SEULEMENT SI LE COFFRET DE CONTRÔLE EST EN MÊME TEMPS LE COFFRET DE BRANCHEMENT.

2-TOUS LES CONDUCTEURS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS ET RACCORDÉS À DES BORNIERS.

Montréal	COFFRET DE BRANCHEMENT BORNE DE RECHARGE	DATE: 13 Février 2026	ÉCHELLE: Aucune
		SOUS-FAMILLE: DTNI-5B	DESSIN NORMALISÉ: DNI-5B-401 P.5/5

Montréal

Montréal, le 19 février 2026

Équipe du Mérite municipal
Mise en candidature — Prix Municipalité et développement durable

Objet : Lettre d'appui - Candidature de la Ville de Montréal pour le « Projet de coffret électrique hybride »

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons appuyer la candidature de la Ville de Montréal pour le « Projet de coffret électrique hybride pour bornes de recharge de véhicule électrique » au Mérite municipal 2026, dans la catégorie « Prix Municipalité et développement durable ».

La Ville de Montréal en partenariat avec Hydro-Québec a créé un coffret électrique hybride pouvant alimenter jusqu'à six bornes et être raccordé au réseau aérien ou souterrain. Cette solution permet d'étendre l'accès à la recharge dans les zones non couvertes, réduit les coûts et les travaux, et reste flexible grâce à un concept ouvert. Le modèle, reproductible ailleurs, améliore la couverture territoriale et soutient l'électrification des transports.

Le projet se distingue par **trois éléments majeurs d'innovation** :

1. **Raccordement au réseau aérien d'Hydro-Québec**
   Le coffret peut désormais être connecté directement au réseau aérien, une première qui permet d'élargir considérablement les zones d'implantation et d'accélérer les déploiements.
2. **Capacité fonctionnelle accrue**
   Un même coffret peut maintenant alimenter **jusqu'à six bornes de recharge**, en plus d'une **station de vélos électriques en libre-service**, ce qui augmente significativement l'efficacité opérationnelle.
3. **Design normalisé et transférable**
   Le design standardisé, déjà approuvé par Hydro-Québec, peut être repris par d'autres municipalités du Québec et, potentiellement, adapté par d'autres provinces.

La personne responsable du dossier de candidature est **Paulo Borelli Vorperian**, ingénieur en électricité diplômé de l'Université Cruzeiro do Sul à Sao Paulo au Brésil. Il cumule plus de vingt (20) ans d'expérience en électricité sur des projets d'envergure dans les domaines municipal, aérospatial, aéroportuaire et du bâtiment. En tant que chargé de projets à la Division de la conception des travaux (DCT) de la Ville de Montréal, il se démarque par sa coordination technique interservices et son engagement exceptionnel à optimiser nos infrastructures.

Nous sommes convaincus que ce projet mérite pleinement cette distinction pour son apport significatif à notre municipalité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Alan Desousa, FCPA
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.012

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1266994001

Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du projet 59 Saint-Pierre au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

Il est recommandé :
d'autoriser le dépôt de la candidature du projet 59 Saint-Pierre au prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-01 11:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1266994001**
Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du projet 59 Saint-Pierre au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souligne, par le biais des prix du Mérite municipal, la contribution remarquable des municipalités, des organismes, des groupes et des personnes qui, par leur dynamisme et leur engagement, participent activement au développement de leur communauté. Décernés tous les deux ans, ces prix mettent également en lumière des initiatives mobilisatrices et innovantes qui inspirent l'ensemble du Québec.

La Ville de Montréal souhaite soumettre la candidature du projet du *59 Saint-Pierre* dans la catégorie *Municipalité et développement durable* , laquelle récompense des projets municipaux qui améliorent la qualité de vie des résidentes et des résidents tout en intégrant des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Cette catégorie valorise également les interventions élaborées en collaboration avec les organisations locales et la population.

Piloté depuis 2024 par Concert'action Lachine, en partenariat avec l'Arrondissement de Lachine et la Ville de Montréal par l'entremise de l'approche Quartier inclusif et résilient (QIR), le projet s'inscrit dans un quartier cumulant plusieurs vulnérabilités. Il est déployé dans une ancienne caserne de pompiers de 150 m² mise gracieusement à disposition par l'Arrondissement.

Le *59 Saint-Pierre* constitue, aujourd'hui, un levier majeur pour le développement du secteur, en combinant, de façon innovante, une offre commerciale accessible et des services communautaires essentiels. On y retrouve :

- un service traiteur d'économie sociale qui prépare également des repas prêts-à-manger abordables;
- un café de quartier;
- une épicerie abordable;
- un point de dépôt de fruits et légumes frais provenant de fermes locales.

À ces services s'ajoutent plusieurs activités communautaires, dont un lieu de rencontre

ouvert à toutes et à tous, des ateliers de cuisines collectives et divers ateliers d'éducation populaire.

En renforçant la sécurité alimentaire de dizaines de personnes chaque jour, le *59 Saint-Pierre* offre aussi un tiers-lieu qui favorise le lien entre les personnes en situation de vulnérabilité, la communauté du quartier Saint-Pierre et les ressources d'aide locales. Il constitue ainsi un ancrage essentiel pour la résilience sociale du quartier ainsi qu'un moteur pour son développement économique et communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1148 – 22 octobre 2024 - Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Concert'action Lachine (CM24 0073) afin d'accorder une contribution financière additionnelle de 200 000 $ portant le montant maximal à 400 000 $, pour le projet « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada.

CM24 0073 – 22 janvier 2024 - Accorder une contribution financière maximale de 600 000 $ à trois organismes, pour le projet "Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients (QIR)" qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CE20 0716 - 20 mai 2020 - Approuver le projet de convention de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 $ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ c M-30). Autoriser le Directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu de la convention de contribution financière. Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure la convention de contribution financière avec le gouvernement du Canada.

DESCRIPTION

Pour répondre aux critères de conformité du prix du Mérite municipal, toute candidature doit être accompagnée d'une résolution du conseil municipal soutenant le dépôt de cette candidature. Le présent dossier vise à obtenir l'appui du conseil municipal au dépôt de la candidature du projet du *59 Saint-Pierre* dans la catégorie Municipalité et développement durable.

JUSTIFICATION

Le projet du *59 Saint-Pierre* répond en tous points aux dimensions relevant du développement durable (environnementale, sociale et économique) en plus d'avoir été réalisé en étroite collaboration avec la population du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.
La participation de la Ville au prix du Mérite municipal contribuera, notamment, à souligner les collaborations entre plusieurs services de la Ville de Montréal, l'Arrondissement de Lachine, les organismes locaux et la population du quartier pour développer un projet novateur visant à amenuiser concrètement les iniquités territoriales et à lutter contre les déserts et l'insécurité alimentaires. Les méthodes d'innovation urbaine mises à profit pour concrétiser le projet seront également mises de l'avant compte tenu de la thématique du prix 2026, soit *l'innovation au cœur de la vie municipale.*

Le dépôt de la candidature contribue à faire connaître et rayonner un projet collectif réalisé grâce à Montréal en commun, un programme d'innovation financé dans le cadre du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada.

Le *59 Saint-Pierre* a ainsi été conçu et déployé en ayant recours aux méthodes et aux outils propres à l'innovation municipale. Ce faisant, la Ville de Montréal continue de faire preuve de leadership et d'exemplarité auprès des municipalités du Québec, l'objectif ultime étant d'augmenter la visibilité du projet en vue de partager les apprentissages et le savoir-faire avec des municipalités qui souhaitent mettre sur pied un projet semblable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun. Le dépôt de la candidature n'aura pas d'impact financier.

MONTRÉAL 2030

Le dépôt de la candidature contribue à l'atteinte des résultats du plan stratégique Montréal 2030 en matière d'attractivité, de prospérité et de rayonnement de la métropole. Il s'agit, essentiellement, de tenter d'obtenir une reconnaissance par des pairs pour un projet mis en œuvre grâce à une démarche d'innovation exemplaire, entre l'été 2024 et l'hiver 2026.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des ressources humaines et des communications, il n'y aura pas d'opération de communication au moment du dépôt de la candidature. Une opération de communication sera mise en place si la candidature est retenue (finaliste) ou remporte un prix.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 février 2026 : dépôt de la candidature au MAMH
20 mars 2026 : transmission de la résolution d'appui pour compléter le dossier de candidature
Avril 2026: dévoilement des finalistes par le MAMH
Printemps 2026 : Cérémonie de remise des prix du Mérite municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simon RACICOT, Lachine
Annie LAURIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Andre HAMEL, Lachine
Julie J PERRON, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elisabeth RIVEST
conseiller(-ere) - planification

Tél : - -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Maxime THIBAULT-VEZINA
chef(fe) de division - laboratoire d'innovation urbaine

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266994001
Unité administrative responsable : Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Projet : Candidature du 59 Saint-Pierre au prix Mérite municipal, dans la catégorie Municipalité et développement durable

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le dépôt de la candidature contribue à l'atteinte des résultats du plan stratégique Montréal 2030 en matière d'attractivité, de prospérité et de rayonnement de la métropole. Il s'agit essentiellement d'une démarche de reconnaissance par les pairs d'un projet mise en œuvre grâce à une démarche d'innovation exemplaire, entre l'été 2024 et l'hiver 2026.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le souhait est que la candidature du 59 Saint-Pierre soit au moins retenue parmi les finalistes, ce qui augmenterait la visibilité du projet et du programme Montréal en commun.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

MISE EN CANDIDATURE
Prix *Municipalité et développement durable*

Présentation

Ce prix récompense des municipalités ayant réalisé un projet de développement durable[1] visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidentes et résidents. Ce prix met de l'avant des interventions en matière de développement économique, social et environnemental. Celles-ci doivent avoir été planifiées ou réalisées en concertation avec la population.

Admissibilité

Projets admissibles

Le projet doit répondre au minimum à deux des dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il doit également démontrer qu'une démarche de concertation ou de consultation publique a été réalisée à une étape du processus. Cette participation citoyenne peut avoir eu lieu lors de l'élaboration du diagnostic, de la définition d'une vision d'avenir, de la mise en place d'un plan d'action, ou encore au moment de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les activités ou les projets doivent avoir été réalisés entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

Participantes et participants admissibles

- Municipalités
- Municipalités régionales de comté
- Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec

1 Par « développement durable », le gouvernement du Québec entend un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Critères d'évaluation

1. **Les retombées réelles de la réalisation pour la collectivité**

   Le jury évaluera la qualité des retombées réelles pour la collectivité (p. ex., si ces retombées ont une incidence sur l'ensemble de la collectivité ou sur une portion seulement).

2. **La participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche, y compris les processus décisionnels**

   Le jury examinera l'ensemble des actions de la municipalité pour favoriser la participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche.

3. **La prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies**

   Le jury s'assurera de la prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies[2] dans le projet soumis. Il évaluera comment le projet se démarque par rapport à des réalisations similaires.

4. **Le caractère novateur**

   Le jury évaluera les éléments novateurs qui composent l'initiative, à savoir comment elle se distingue des façons de faire habituelles et des réalisations passées.

Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissements

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **22 février 2026.**

2 Pour connaître les dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies, rendez-vous à la page 4 du tableau de concordance de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

FORMULAIRE DE **MISE EN CANDIDATURE**

Prix *Municipalité et développement durable*

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	Ville de Montréal
Population	1,76 million
Région administrative	06 - Montréal
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	Maxime Thibault-Vézina
Titre	Chef de division
Adresse professionnelle	275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec
Code postal	H2Y 1C6
Numéro de téléphone	(438) 838-7269
Courriel professionnel	maxime.thibault-vezina@montreal.ca
SECTION 2A – PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet de développement durable	Le 59 Saint-Pierre : Un tiers-lieu et un pôle alimentaire solidaire dans Lachine
Période de réalisation	Mi-été 2024 - Déc 2025
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant du projet	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires du projet	Arrondissement Lachine, Concert'action Lachine, Collectif Récolte, Les P'tits marchés de Lachine, Montréal en commun

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez le projet en mentionnant ses retombées réelles pour la collectivité. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**.

En 2025, le 59 Saint-Pierre est devenu le tiers-lieu du quartier : un espace chaleureux qui brise l'isolement et nourrit avec dignité les gens de Saint-Pierre. Le 59 est piloté par Concert'action Lachine, en partenariat avec l'Arrondissement de Lachine et la Ville de Montréal, par le biais de son approche Quartier inclusif et résilient (QIR) qui cible les quartiers cumulant des vulnérabilités. Il est situé dans une ancienne caserne de pompiers (150 m²) mise gracieusement à disposition par l'Arrondissement. Le 59 représente un important levier pour le développement du secteur en combinant des activités commerciales et communautaires : un service traiteur d'économie sociale qui prépare aussi des aliments prêt-à-manger abordables; un café; une épicerie solidaire; un point de dépôt de fruits et légumes frais produits dans des fermes locales. Les activités communautaires incluent un lieu de rencontre ouvert à toutes et tous, des cuisines collectives et des ateliers d'éducation populaire variés. Cette combinaison d'activités finance une partie des initiatives sociales et renforce la résilience du modèle. L'idée du 59 Saint-Pierre était depuis longtemps un besoin pour la population de Saint-Pierre. C'est à l'été 2024 que le projet a enfin vu le jour, grâce au soutien financier de Montréal en commun (MeC). Cette démarche d'innovation urbaine menée par la Ville de Montréal à la suite de sa victoire au Défi des villes intelligentes du Canada a aussi permis d'accéder à un réseau de partenaires menant des expérimentions pour renforcer la résilience et l'efficacité des pôles alimentaires locaux. Au cours de l'automne 2024, le 59 Saint-Pierre a actualisé son plan d'affaires et amorcé son déploiement permanent. Après seulement une année d'opérations, les retombées observées sont tangibles :
- Lieu investi par la population pierroise: nul besoin de consommer pour aller discuter au café. Et les occasions sont nombreuses : en moyenne, deux activités citoyennes par semaine se déroulent au tiers-lieu. - Développement économique local : embauche et formation de quatre résidentes de Saint-Pierre. En 2025, le traiteur a cuisiné 28 000 portions pour 148 000$ de revenus. - Accès élargi à des aliments sains, produits et transformés localement : ouvert en avril 2025, le café a servi 3950 repas sur place; les paniers vendus à l'épicerie solidaire ont généré des revenus de 43 000$. - Écoresponsabilité : valorisation systématique de 98,5% des aliments fournis par Les P'tits marchés de Lachine. - Soutien direct à la sécurité alimentaire : adhésion du 59 à la Carte proximité, un programme de coupons nourriciers en ligne (10 300$ de denrées saines et fraîches achetées par des détenteurs de la carte). Enfin 1500 repas d'urgence également offerts sur place en 2024-25.

Démontrez comment la participation citoyenne a été favorisée au cours du projet **(400 mots au maximum)**.

La participation citoyenne structure l'ensemble du projet. En amont, une démarche de concertation impliquant directement la population et les organismes du quartier a permis de dégager une vision commune et d'élaborer un plan d'affaires arrimé aux réalités du quartier. En tout, une centaine de personnes et une quinzaine de partenaires ont participé à au moins une activité consultative, entre l'été 2024 et décembre 2025. Quatre (4) résidents du quartier ont quant à eux participé à tout le processus d'élaboration des grandes lignes du plan d'affaires.
La théorie du changement, développée avec l'appui de l'équipe de Montréal en commun, a placé les citoyennes et les citoyens au cœur du projet, entourés d'un écosystème d'acteurs mobilisés vers l'atteinte d'objectifs précis. Par le biais de questionnaires de rétroaction administrés dès l'automne 2024 et en 2025, les usagères et les usagers du tiers-lieu ont par ailleurs été associées en continu à l'ajustement de l'offre du 59 Saint-Pierre, que ce soit pour l'aménagement, l'offre alimentaire ou encore pour la programmation. 96 personnes ont rempli un ou l'autre des questionnaires.
L'appropriation de l'espace par la communauté est manifeste et renforce la participation et le pouvoir d'agir citoyens. Les personnes utilisatrices ne sont plus uniquement dans une posture de réception de services, mais s'impliquent progressivement dans des comités qui organisent diverses activités (soirées cinéma, fêtes de quartier, corvées de nettoyage et de verdissement de l'espace public). Elles participent également à des rencontres d'information (ex. droits, logement, mobilité). En quelques mois, le 59 Saint-Pierre est devenu le lieu de socialisation du quartier, particulièrement accueillant et sécurisant pour les personnes en situation de vulnérabilité. Le personnel du 59 Saint-Pierre est lui-même très investi dans son milieu, cumulant environ 2600 heures d'implication communautaire.
Enfin, quelques citoyennes et citoyens sont allés plus loin et s'impliquent désormais comme bénévoles du tiers-lieu, ce qui a permis au 59 Saint-Pierre d'étendre ses heures d'ouverture : 6 jours/7 en hiver et 7 jours/7 en été.
La participation citoyenne n'est donc pas un volet secondaire du projet ici développé : elle guide les décisions, alimente l'innovation et garantit un ancrage durable du 59 Saint-Pierre, véritablement porté par et pour son milieu.

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Indiquez en quoi la réalisation tient compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies en les nommant précisément (400 mots au maximum).

Le 59 Saint-Pierre contribue directement à au moins trois objectifs de développement durable des Nations Unies :
ODD 2 – Faim zéro.
Le 59 Saint-Pierre agit contre l'insécurité alimentaire par une offre intégrée : prêt-à-manger abordable, épicerie solidaire et point de dépôt des P'tits marchés de Lachine, marché fermier et solidaire. La Carte proximité facilite quant à elle un accès digne à des produits frais et de base pour les ménages infortunés, tandis que des ateliers de cuisines collectives et d'éducation populaire renforcent les compétences culinaires de la population. La chaîne d'approvisionnement locale et écoresponsable et la transformation alimentaire, qui permet la valorisation des surplus et la création de recettes adaptées aux besoins, renforcent le pouvoir d'agir alimentaire et réduisent la dépendance à l'aide d'urgence.
ODD 8 – Travail décent et croissance économique.
Le projet déploie une entreprise d'économie sociale fondée sur un modèle hybride combinant traiteur écoresponsable, café et prêt-à-manger. Ce faisant, le 59 a recruté et formé quatre résidantes du quartier. L'accompagnement en cours par PME-MTL Ouest-de-l'Île soutient la trajectoire vers l'économie sociale et circulaire qui, avec l'optimisation des ressources et la montée en compétences de l'équipe, consolident la viabilité du modèle.
ODD 10 – Inégalités réduites.
En tant que tiers-lieu inclusif situé dans un secteur historiquement enclavé, le 59 Saint-Pierre brise l'isolement, renforce les réseaux d'entraide et favorise la participation citoyenne. L'approche non stigmatisante (accès sans contrainte, prix solidaires, prise en charge de la Carte proximité) dans ce quartier reconnu comme un désert alimentaire contribue à réduire les iniquités territoriales. La mutualisation des espaces communs et de certains équipements améliore l'efficience collective et l'accès à des services de qualité.
En combinant ainsi sécurité alimentaire, économie locale et cohésion sociale, le 59 Saint-Pierre apporte une réponse systémique aux vulnérabilités multidimensionnelles d'une bonne partie de la population pierroise, en totale cohérence avec la vision des objectifs de développement durable et du plan stratégique Montréal 2030.

Décrivez en quoi l'activité réalisée revêt un caractère novateur, c'est-à-dire qu'elle apporte quelque chose de nouveau, d'original ou d'inédit par rapport aux façons de faire et initiatives déjà déployées au Québec (400 mots au maximum).

La conception du 59 Saint-Pierre est ancrée dans une approche d'innovation urbaine centrée sur l'humain. Grâce à Montréal en commun, le 59 a aussi joint les rangs d'un réseau de partenaires ayant développé de nouvelles solutions pour renforcer la résilience alimentaire locale, en misant sur la mutualisation des équipements et des données. Ainsi accompagnée, la communauté de Saint-Pierre a concrétisé sa vision à partir de l'automne 2024, en testant et ajustant un modèle d'approvisionnement alimentaire qui facilite la mise en marché des produits locaux tout en desservant des personnes en situation d'insécurité alimentaire. Cette collaboration a permis de dépasser les pratiques usuelles en sécurité alimentaire au Québec. Les apprentissages ont d'ailleurs été documentés pour mettre les connaissances acquises à la disposition des milieux souhaitant se doter d'un tiers-lieu : - Le projet innove par une combinaison inédite d'espaces de production, de distribution et de socialisation et une programmation coconstruite de services et d'activités centrés sur les besoins de la population locale. Un camion réfrigéré est aussi mutualisé avec Les P'tits marchés de Lachine, optimisant la logistique et les coûts d'opération, tant du traiteur que du marché.
- Le 59 Saint-Pierre est devenu un point de chute des P'tits marchés de Lachine. La Carte proximité y étant acceptée comme mode de paiement, les ménages vulnérables ont accès à des fruits et légumes frais produits localement. En hiver, l'offre abordable de repas sains est assurée par le café et le prêt-à-manger. Cette approche combinée permet de rehausser la sécurité alimentaire des personnes moins nanties, le tout dans la dignité.
- Au 59, le développement en un seul lieu d'une chaîne d'approvisionnement intégrée des aliments est novateur en soi. Les surplus du traiteur sont revalorisés pour le café, le prêt-à-manger et l'aide alimentaire. À l'inverse, les invendus des P'tits marchés sont transformés sur place. Selon un rapport du Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine, moins de 1,5% des denrées fournies par les P'tits marchés ont été perdues grâce à cette boucle de transformation ingénieuse.
- L'Arrondissement de Lachine et la Ville de Montréal participent activement au Comité de pilotage du tiers-lieu. Les équipes en développement social, urbanisme et travaux publics soutiennent le 59 au quotidien afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. À Saint-Pierre, le développement d'une solution pérenne aux enjeux d'accessibilité à des aliments sains est une responsabilité co-portée par l'ensemble de l'écosystème.

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La municipalité candidate est invitée à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de son équipe de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.

SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- [x] Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- [x] Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- [x] Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- [x] J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	Maxime Thibeault-Vézina
Date	20 vrier 2026
Signature	Maxime Thibault-Vézina

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse **meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca**.

Vous devez joindre vos photos et une copie de la résolution du conseil municipal à votre envoi.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.013

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Relève municipale

Il est recommandé:

- d'autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Relève municipale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-27 09:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231021**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Relève municipale

CONTENU

CONTEXTE

Le Mérite municipal souligne l'apport essentiel des municipalités, des groupes, des personnes et des organismes qui, grâce à leur dynamisme et à leur engagement, contribuent au développement de leur communauté. Décernés tous les deux ans, ces prix mettent en lumière des projets mobilisateurs et novateurs, véritables sources d'inspiration pour l'ensemble du Québec.

Sous le thème « L'innovation au cœur de l'action municipale », le MAMH a lancé officiellement la période de mise en candidature de l'édition 2026 du Mérite municipal, laquelle était ouverte jusqu'au 22 février 2026 à16 h. En plaçant l'innovation au centre de cette nouvelle édition, le programme vise à valoriser la capacité des municipalités à imaginer et à mettre en œuvre des solutions nouvelles pour relever les défis actuels.

Les prix du Mérite municipal seront décernés dans cinq catégories :

1. Aménagement du territoire et urbanisme
2. Femmes, vie et démocratie municipales
3. Implication bénévole municipale
4. Municipalité et développement durable
5. Relève municipale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0211 - 16 février 2026 - Autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville de Montréal au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent.

DESCRIPTION

La candidature de M. Sacha Dumeignil, déposée dans la catégorie « relève municipale », s'appuie sur une contribution exceptionnelle à l'innovation normative et technique au sein de la Ville de Montréal. Malgré le fait qu'il soit en début de carrière, son impact dépasse

largement les attentes habituellement associées à la relève.

L'engagement de M. Dumeignil se distingue par une participation active à l'évolution des normes encadrant le béton et les infrastructures municipales. Représentant officiel de la Ville au comité CSA A23.1/A23.2, président d'un OBNL spécialisé (ACI – Section du Québec et de l'Est de l'Ontario) et membre de plusieurs comités du BNQ, il joue un rôle direct dans l'élaboration des standards qui façonnent la conception et la performance des ouvrages au Québec et au Canada.

Responsable des documents municipaux sur le béton régulier, le béton haute performance et les ouvrages de surface, il a contribué de manière déterminante à l'intégration d'exigences formelles liées au béton bas carbone. Son travail accompagne la transformation majeure de l'industrie du ciment vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les objectifs provinciaux et fédéraux de décarbonation. Il intègre ainsi les avancées scientifiques les plus récentes pour proposer des solutions innovantes qui réduisent l'empreinte carbone tout en assurant la durabilité des infrastructures municipales.

Au-delà de son expertise technique, M. Dumeignil incarne pleinement les valeurs de la relève municipale par sa volonté d'inspirer les jeunes professionnels et de démontrer qu'il est possible, en début de carrière, d'influencer les normes, de moderniser les pratiques et de contribuer activement à la transition écologique. Son leadership, son sens du service public et son engagement associatif témoignent d'une capacité réelle à transformer durablement la pratique municipale et à mobiliser la communauté vers un avenir plus responsable.

JUSTIFICATION

Les contributions de M. Dumeignil ont eu un impact durable et structurant tant sur les pratiques internes de la Ville de Montréal que sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens. En tant qu'ingénieur expert en béton, il a modernisé les exigences techniques des projets municipaux en intégrant des approches novatrices issues de la recherche, notamment en durabilité, en liants alternatifs et en réduction de l'empreinte carbone. Ce travail a renforcé les standards de performance des équipes et consolidé une vision technique cohérente.
Son rôle dans l'évolution des Documents Techniques Normalisés en Infrastructure (DTNI) a directement amélioré les pratiques de construction, en introduisant des bétons plus durables, mieux adaptés aux enjeux climatiques et aux besoins des chantiers. Ces avancées ont réduit les non-conformités, amélioré la qualité des ouvrages et facilité la collaboration entre les services municipaux et les acteurs externes.

Les retombées se reflètent aussi dans le milieu de vie : infrastructures plus durables et moins exigeantes en entretien, formulations permettant d'allonger la durée de vie des ouvrages et diminution des perturbations pour les résidents. En intégrant des solutions à faibles émissions de carbone, il soutient de manière tangible les engagements climatiques de la Ville.

Enfin, ses contributions touchent aussi l'esthétique et l'identité urbaine, notamment grâce à des réalisations intégrant des bétons colorés, texturés ou architecturaux. Par son expertise et son sens du service public, M. Dumeignil contribue de façon exemplaire à l'innovation municipale et à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, ni aux engagements en matière de

changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'une candidature à un prix qui n'aura pas d'incidence sur le projet lui-même.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la candidature : 19 février 2026.
Étape subséquente : Dépôt d'une copie de la résolution du conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne BLAIS
Directeur(-trice) - infrastructures

Tél : 514-872-8422
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Étienne BLAIS
Directeur(-trice) - infrastructures

Tél : 514-872-8422
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur(-trice) - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-02-26

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231021*

Unité administrative responsable : DRPIU – SIRR

Projet : Autoriser le dépôt de la candidature du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet de Modernisation et décarbonation des pratiques du béton à la Ville de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? .			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Montréal, le 11 février 2026

Équipe du Mérite municipal
Mise en candidature — Prix Relève municipale

Objet : Lettre d'appui — Candidature de monsieur Sacha Dumeignil

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons appuyer la candidature de monsieur Sacha Dumeignil au Mérite municipal 2026, catégorie « Relève municipale ».

Ingénieur en génie de la construction diplômé de l'ÉTS en 2015, Sacha Dumeignil cumule plus de dix (10) ans d'expérience en expertise du béton sur des projets d'envergure dans les domaines municipal, aéroportuaire et du bâtiment. En tant que chargé de projets à la Division Expertise et Soutien technique (DEST) de la Ville de Montréal, il se démarque par sa coordination technique interservices et son engagement exceptionnel à optimiser nos infrastructures.

Son leadership et son implication dans l'innovation et la durabilité des infrastructures sont remarquables. Son rôle actif comme président de la section locale de l'ACI pour 2025-2026 et membre des comités CSA A23.1 et BNQ témoigne de son dévouement et de son expertise dans l'évolution des normes du secteur.

Nous sommes convaincus que Sacha Dumeignil mérite pleinement cette distinction pour son apport significatif à notre municipalité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alan Desousa
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

MISE EN CANDIDATURE
Prix *Relève municipale*

Présentation

Ce prix récompense des personnes à l'emploi d'une instance municipale ayant moins de 35 ans et qui se sont démarquées par leur engagement exceptionnel ou par la mise en place d'un projet particulier dans leur municipalité.

Admissibilité

Réalisations admissibles

L'engagement des personnes candidates peut prendre plusieurs formes. Elles peuvent par exemple avoir mené à bien un grand projet, tel que la création d'un programme ou d'un service aux citoyennes et citoyens ou encore l'organisation d'un événement important pour la municipalité ou la région. Les personnes candidates peuvent également détenir des qualités essentielles à l'exercice des fonctions en affaires municipales, qualités qui marquent l'ensemble de leurs mandats professionnels et qui entraînent des répercussions positives pour la municipalité.

Les réalisations doivent avoir été mises en œuvre, en tout ou en partie, entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026. La personne candidate doit être âgée de moins de 35 ans au moment des faits.

Pour que la candidature soit admissible, les réalisations doivent être conformes aux lois et aux règlements en vigueur.

Personnes candidates

Personnes admissibles

- Membres du personnel d'une municipalité
- Membres du personnel d'une municipalité régionale de comté
- Membres du personnel des communautés métropolitaines de Montréal ou de Québec

Personnes non admissibles

- Membres d'un conseil municipal ou d'un conseil d'arrondissement
- Membres d'un conseil de MRC ou de communauté métropolitaine
- Personnes décédées — un Mérite municipal ne peut être remis à titre posthume

Critères d'évaluation

1. **La contribution de la personne au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité**

   Le jury appréciera la contribution au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité, selon la qualité des retombées du travail de la personne candidate ou du projet pour la communauté.

2. **La capacité d'innovation**

   Le jury évaluera la capacité d'innovation de la personne candidate en portant une attention particulière à l'originalité ou au caractère novateur de ses actions et à la manière dont elle se démarque par rapport à ses pairs.

3. **Le caractère exemplaire**

   Le jury estimera comment la personne candidate peut devenir une source d'inspiration pour les jeunes désirant s'impliquer au sein de leur municipalité.

Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissements

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une lettre d'appui signée par au moins une élue municipale ou un élu municipal et une officière ou un officier de la municipalité* (une numérisation est également acceptée). N'oubliez pas de prévoir assez de temps pour recevoir l'approbation souhaitée.

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **22 février 2026 à 16 h**.

* Les coordonnées des élues et élus se trouvent habituellement sur le site Internet de la municipalité concernée. Pour joindre une officière ou un officier, vous pouvez contacter la réception de cette même municipalité.

FORMULAIRE DE **MISE EN CANDIDATURE**

Prix *Relève municipale*

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	Ville de Montréal
Population	1,76 Millions
Région administrative	Montréal (06)
SECTION 1B – NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	Étienne Blais
Titre	Directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
Adresse professionnelle	801 rue Brennan, 7e étage, bur. 7117
Code postal	H3C 0G4
Numéro de téléphone	(514) 236-6163
Courriel professionnel	etienne.blais@montreal.ca
SECTION 2A – PRÉSENTATION DE LA PERSONNE CANDIDATE	
Nom de la personne candidate	Sacha Dumeignil
Poste occupé	Chargé de Projet
Date d'entrée en poste	30 septembre 2019
Courriel	sacha.dumeignil@montreal.ca
Numéro de téléphone	(514) 516-3987
SECTION 2B – PRÉSENTATION DE LA RÉALISATION	
Nom de la réalisation pour la relève municipale	Modernisation et décarbonation des pratiques du béton à la Ville de Montréal
Période de réalisation	2 ans
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant de la réalisation	https://www.youtube.com/watch?v=A9vivwC-yts
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires	S.O.

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez la contribution de la personne candidate en mentionnant les retombées de ses actions sur le développement de la municipalité et sur le mieux-être de la collectivité. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature (400 mots au maximum).

À titre d'ingénieur expert en béton au sein de la Ville de Montréal, M. Dumeignil contribue directement à la réalisation de nombreux projets structurants pilotés par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, l'équipe des Ponts et Tunnels ainsi que le Service des Grands Parcs. Son rôle consiste à développer, optimiser et valider des mélanges cimentaires adaptés aux besoins spécifiques de projets d'envergure tels que la Place des Montréalaises, le passage inférieur Christophe-Colomb/des Carrières, divers projets de réfection de rues dans l'arrondissement Ahuntsic–Cartierville, ainsi que le réaménagement du chemin Olmsted et de la voie Remembrance au parc du Mont Royal.
Chaque projet présente des défis particuliers: contraintes environnementales, exigences architecturales complexes, attentes élevées en matière de durabilité ou optimisation rigoureuse des coûts. Il intervient à toutes les étapes, soit en avant projet, conception et réalisation, afin d'apporter des solutions techniques innovantes et adaptées au contexte montréalais. Grâce à son expertise, il est notamment en mesure de proposer des mélanges cimentaires visant une durée de vie de plus de 125 ans, tout en intégrant une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre associées à la production du béton. Cette approche, résolument axée sur le développement durable, contribue directement aux objectifs climatiques de la Ville et à la résilience de ses infrastructures. Les retombées pour la collectivité sont multiples. Les ouvrages auxquels M. Dumeignil collabore (passerelles, aménagements urbains, infrastructures routières), bénéficient à des millions de citoyens et d'usagers. Les mélanges développés permettent la création de formes architecturales uniques, parfois colorées, tout en mariant esthétique, intégration paysagère et durabilité exceptionnelle. Les Montréalais profitent ainsi de structures plus sécuritaires, plus attrayantes et plus résistantes, ce qui réduit les interventions futures et limite les perturbations liées aux chantiers. Sur le plan économique, l'optimisation des exigences contractuelles et des formulations de béton génère des économies significatives, diminuant la pression sur la taxation municipale. Bien que sa contribution ne se mesure pas par un nombre de participants, elle se traduit par des gains tangibles en coûts, en durabilité et en qualité des infrastructures publiques. En tant qu'expert habilité à recommander des dérogations aux normes lorsque la situation l'exige, M. Dumeignil assume un rôle décisionnel clé, guidé par un principe fondamental : le citoyen est son premier client. Sa contribution vise à bâtir une ville plus durable, plus belle et plus fonctionnelle pour l'ensemble de la collectivité.

Indiquez en quoi les actions de la personne candidate démontrent sa capacité d'innovation et précisez comment celle-ci peut inspirer d'autres jeunes désirant s'impliquer dans leur municipalité (400 mots au maximum).

L'implication de M. Dumeignil au sein de la Ville de Montréal dépasse le cadre traditionnel de l'ingénierie pour s'inscrire dans une démarche d'innovation structurante, tant sur le plan normatif que technique. En tant que représentant officiel de la Ville de Montréal au comité CSA A23.1/A23.2, président d'un OBNL (American Concrete Institute – Section du Québec et de l'Est de l'Ontario) et membre actif de plusieurs comités du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), il contribue directement à l'évolution des normes régissant le béton au Québec et au Canada. Cette implication lui permet d'intégrer les avancées scientifiques et environnementales les plus récentes dans les pratiques municipales, tout en participant à l'influence des standards de l'industrie à l'échelle nationale. M. Dumeignil est responsable des documents établissant les exigences liées au béton régulier, au béton haute performance ainsi qu'aux ouvrages de trottoirs, bordures et mails centraux. Dans ce rôle, il a introduit des exigences formelles pour l'utilisation du béton bas carbone, une initiative qui s'inscrit dans la transformation majeure que connaît actuellement l'industrie du béton au Québec. Celle ci s'est engagée à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre associées au ciment, notamment en diminuant la teneur en matériau intermédiaire issu de la cuisson du ciment, en adoptant des combustibles alternatifs et en développant des ciments à plus faible empreinte carbone. Au Canada, cette transition est soutenue par des initiatives fédérales visant un ciment quasi carboneutre d'ici 2030, conformément au plan de décarbonation du gouvernement fédéral. Son travail s'inscrit dans cette dynamique d'innovation. Il met en œuvre ces avancées normatives au sein des projets municipaux en proposant des formulations cimentaires à faible empreinte carbone tout en assurant une durée de vie utile prolongée. Ce faisant, il contribue de manière tangible à la réduction de l'empreinte carbone des infrastructures, en cohérence avec les objectifs climatiques provinciaux et fédéraux. Au delà de ses contributions techniques, il souhaite inspirer les jeunes ingénieurs et les jeunes citoyens en démontrant qu'il est possible, même en début de carrière, d'influencer les normes, de faire évoluer les pratiques municipales et de jouer un rôle déterminant dans la transition écologique. Son engagement associatif, son leadership au sein des comités normatifs et son approche axée sur le service aux citoyens illustrent qu'une implication professionnelle peut transformer durablement une municipalité. Par cet exemple, M. Dumeignil espère encourager la relève à s'engager avec audace, éthique et créativité dans le développement de leur communauté.

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Précisez quelles ont été les retombées des actions de la personne candidate sur son milieu de travail ou sur le milieu de vie concerné (400 mots au maximum).

Les actions menées par M. Dumeignil au sein de la Ville de Montréal ont généré des retombées durables, tant dans son milieu professionnel que dans le cadre de vie des citoyennes et citoyens. Sur le plan organisationnel, son rôle d'ingénieur expert en béton a permis de moderniser en profondeur les exigences techniques des projets municipaux. En intégrant des approches innovantes provenant du milieu universitaire, il a contribué à hausser le niveau de performance dans la conception et la réalisation des infrastructures. Son travail de transfert technologique (notamment en matière de durabilité, de liants alternatifs et de réduction de l'empreinte carbone) a renforcé la culture d'excellence au sein des équipes d'ingénierie et de conception, tout en soutenant une vision technique cohérente et structurée. L'évolution des Documents Techniques Normalisés en Infrastructure auxquels M. Dumeignil a participé a eu un impact direct sur l'amélioration des pratiques de construction. En y intégrant des exigences liées aux bétons durables, aux formulations optimisées et aux bétons à faible empreinte carbone, il a offert aux équipes de chantier des repères plus précis, adaptés aux réalités actuelles et alignés sur les objectifs environnementaux de la Ville. Cette mise à jour des exigences contractuelles a contribué à réduire les non-conformités, à améliorer la qualité des ouvrages et à renforcer la fluidité de la collaboration entre les services municipaux, les entrepreneurs et les fournisseurs. Elle a également favorisé une diffusion plus cohérente des meilleures pratiques dans l'ensemble de l'appareil municipal, permettant une utilisation efficace des ressources spécialisées. Du point de vue du milieu de vie, les infrastructures auxquelles il a contribué présentent une durabilité accrue et une empreinte environnementale réduite. L'adoption de mélanges visant une durée de vie de plus de 125 ans diminue la fréquence des interventions, réduisant les perturbations pour les résidents et les usagers. L'intégration de pratiques inspirées de la recherche universitaire (comme les liants alternatifs ou les formulations à faibles émissions) renforce la résilience urbaine et soutient les engagements climatiques de la Ville, notamment dans le cadre du Plan Climat et du Plan en économie circulaire. Les retombées sont aussi esthétiques et sociales. Les ouvrages architecturaux intégrant des bétons colorés, texturés ou aux formes complexes enrichissent l'identité visuelle des espaces publics et renforcent la fierté citoyenne. Par son expertise et sa vision, M. Dumeignil contribue concrètement à améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, en alliant innovation, performance et sens du service public, tout en soutenant l'évolution continue des pratiques municipales.

Décrivez en quoi l'activité réalisée revêt un caractère novateur, c'est-à-dire qu'elle apporte quelque chose de nouveau, d'original ou d'inédit par rapport aux façons de faire et initiatives déjà déployées au Québec (400 mots au maximum).

L'activité menée par M. Dumeignil au sein de la Ville se distingue par un caractère inédit dans le paysage des infrastructures municipales. Dans un environnement où les organisations publiques s'appuient encore majoritairement sur des pratiques établies et prescriptives, il contribue à faire évoluer la culture municipale en misant sur l'innovation, l'intégration normative et le transfert direct des connaissances issues de la recherche universitaire. Cette approche permet à Montréal d'adopter des pratiques avancées, notamment en matière de béton bas carbone, de durabilité structurale et d'optimisation des performances en service. L'un des aspects distinctifs de l'action de M. Dumeignil réside dans sa capacité à transformer la recherche scientifique en applications concrètes pour les projets municipaux. Plutôt que de laisser les avancées universitaires demeurer cantonnées aux laboratoires, il met en œuvre un continuum structuré de transfert technologique reliant les découvertes les plus récentes aux chantiers réels. L'harmonisation de l'intégration de la poudre de verre issue du recyclage dans le béton pour les éléments de voirie à la Ville illlustre parfaitement cette démarche et démontre la faisabilité d'une innovation appliquée directement à l'espace public. Grâce à cette dynamique, l'adoption de solutions telles que les formulations bas carbones, les liants alternatifs ou les bétons optimisés pour une longévité accrue se fait à un rythme beaucoup plus rapide que celui généralement observé dans les processus municipaux traditionnels. Ce cycle court entre la découverte et l'application marque une rupture notable dans un milieu où l'innovation rejoint habituellement les chantiers avec des années de décalage. Ainsi, l'innovation n'est plus exceptionnelle: elle devient structurelle, intégrée à l'ensemble des projets plutôt que confinée à des expérimentations ponctuelles. En institutionnalisant ces nouvelles pratiques, notamment par des exigences spécifiques en matière de béton bas carbone et par l'adaptation de méthodologies au climat montréalais, M. Dumeignil contribue à l'élaboration d'un cadre normatif avant-gardiste qui n'a pas d'équivalent dans les autres municipalités québécoises. Sa capacité à transformer des avancées scientifiques en standards opérationnels constitue l'une des marques les plus distinctives de son travail. À travers tout cela, il demeure motivé par une conviction constante: la recherche doit bénéficier directement aux citoyens, qui méritent des infrastructures durables, esthétiques, résilientes et livrées au juste prix. C'est ainsi que Montréal devient non seulement exemplaire, mais aussi une source d'inspiration pour l'ensemble du Québec et du Canada, démontrant qu'une grande ville peut mener la voie en matière d'innovation.

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

Chaque candidature doit être accompagnée de photos de la réalisation :

- Une image de la personne candidate de type professionnel
- Une à quatre photos de ses réalisations et de leurs retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.

SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- ☒ Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- ☒ Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- ☒ Je certifie que la personne candidate a moins de 35 ans au moment de réaliser le projet.
- ☒ Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- ☒ J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	SACHA DUMEIGNIL
Date	19 février 2026
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse
meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca.
Vous devez joindre vos photos et le document obligatoire à votre envoi.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.014

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267515001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CE26 0250 / Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CE26 0250;
2. d'approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-26 13:30

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 11 février 2026	Résolution: CE26 0250

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1267515001
/sb

Claude PINARD
_____
Président du comité exécutif

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 12 février 2026

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1267515001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CE26 0250 / Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie DE GAGNÉ
conseillère en planification

514 458-9716
Tél :
Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.014

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267515001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-30 10:39

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267515001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal accorde, en novembre 2023, un contrat à l'organisme Proanima Montréal (Proanima) pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal (Ville) pour une période de 10 ans (CM23 1311). À l'intérieur des honoraires versés par la Ville, une portion est dédiée aux installations nécessaires aux fins de la prestation de services, soit l'immeuble acquis par Proanima, situé au 9350, boul. Pie-IX.
Un acte de déclaration de copropriété a été publié sous le numéro 29 255 336, et prévoit que le vendeur, aux termes de l'acte de vente du 9350, boul. Pie-IX, demeure propriétaire d'une partie du terrain, soit le lot 6 659 204, pour des fins de stationnement de tout véhicule. Cette copropriété est valide jusqu'à ce que la transaction permettant au vendeur d'acquérir, auprès de la Ville, une portion du boul. des Grandes-Prairies ainsi qu'une bande en fonds de terrain parallèle à la carrière Saint-Michel soit conclue. Comme la transaction est concrétisée (CM25 0137), un acte de dissolution de la copropriété doit être signé et la Ville doit y intervenir, à titre de créancier hypothécaire de Proanima.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1311 - 20 novembre 2023 - Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Proanima Montréal pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, avec une option de renouvellement équivalente - Dépense maximale de 157 937 206 $, taxes incluses (contrat : 152 978 185 $ + contingences : 4 959 021 $).
CM25 0137 - 17 février 2025 - Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville vend aux sociétés Le Complexe 9350 S.E.C. et Le Marché PIE-IX S.E.C., à des fins d'assemblage pour l'aménagement d'un stationnement, un terrain constitué d'une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et d'une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Montréal (lot projeté 6 667 736), situé à l'extrémité sud du boulevard des Grandes-Prairies, au sud du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale d'environ 2 145,8 mètres carrés, pour un montant de 871 795 $, plus les taxes applicables, le cas échéant / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et d'une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 736).

CM25 0294 - 17 mars 2025 - Approuver l'acte hypothécaire unilatéral de Proanima Montréal en faveur de la Ville de Montréal pour l'acquisition et l'aménagement d'un immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'y offrir les services de gestion animalière sur le territoire de Montréal (CM23 1311).

DESCRIPTION

Proanima a acquis l'immeuble situé au 9350, boul. Pie-IX, étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de Le Complexe 9350 S.E.C. (Vendeur) en vertu d'un acte de vente reçu devant Me Marc LEGAULT, notaire, le 17 février 2025 et publié au registre foncier, sous le numéro 29 255 336.
Proanima a grevé le lot 6 659 203 d'une hypothèque immobilière de 2e rang en faveur de la Ville en vertu d'un acte d'hypothèque unilatéral publié au registre foncier, sous le numéro 29 248 645. Cet acte a été approuvé par le conseil municipal (CM25 0294).

Un acte de déclaration de copropriété (Déclaration) par le Vendeur a été reçu devant Me Benoit PRUD'HOMME, notaire, le 4 février 2025 et a été publié au registre foncier, sous le numéro 29 234 543. L'article 15 de la Déclaration prévoit que le Vendeur peut utiliser le lot 6 659 204, étant une partie privative, pour des fins de stationnement de tout véhicule. L'article 87 de la Déclaration mentionne que « Dans le cas où le propriétaire de la partie privative numéro 6 659 204 ou ses successeurs en titres devenaient propriétaire d'une partie du lot numéro 2 212 588 (boulevard des Grandes-Prairies) ou son lot de remplacement et d'une partie du lot numéro 6 296 368 ou son lot de remplacement, les propriétaires des parties privatives devront obligatoirement prendre la décision de mettre fin à la copropriété de l'immeuble établie par la présente déclaration ».

Le lot 2 212 588 est maintenant connu comme étant les lots 6 667 734 et 6 667 735. Quant au lot 6 296 368, il est maintenant connu comme étant les lots 6 667 736 et 6 667 737.

La Ville a vendu à Le Marché Pie-IX S.E.C. et au Vendeur les lots 6 667 735 et 6 667 736 aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Marc LEGAULT, notaire, le 26 juin 2025 et publié au registre foncier, sous le numéro 29 559 547. Suite à la vente de ces deux lots, il est requis de procéder à la dissolution de la copropriété, tel que mentionné à l'article 87 de la Déclaration.

Dans ce contexte, la Ville doit approuver la dissolution de la copropriété entre Proanima, le Syndicat des copropriétaires 9350, boul. Pie-IX et Le Complexe 9350 S.E.C., aux termes duquel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire, afin d'y apporter son consentement. De plus, la Ville y intervient afin de consentir aux modifications cadastrales qui y sont prévues, entraînant la renumérotation des lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec afin de les regrouper en un seul lot, soit le lot projeté 6 712 898.

L'acte de dissolution prévoit également que Proanima et la Ville consentent d'affecter les lots 6 659 203 et 6 659 205 des mêmes droits hypothécaires consentis en faveur de la Ville aux termes de l'acte d'hypothèque publié sous le numéro 29 248 645, lequel acte affecte présentement seulement le lot 6 659 203. De ce fait, Proanima hypothèque le lot 6 659 205 sous les mêmes charges, obligations et conditions et sans aucune novation, comme si cet immeuble avait été originellement affecté de ces droits hypothécaires au montant de vingt-

cinq millions de dollars (25 000 000 $), en plus de l'hypothèque additionnelle de vingt-cinq pour cent (25%).

La dissolution de la copropriété temporaire intervenue entre Proanima et 9420-1255 QUÉBEC INC., qui est souhaitée par toutes les parties, nécessite l'accord de la Ville à titre de créancier hypothécaire.

JUSTIFICATION

À titre de créancier hypothécaire, la Ville doit approuver l'acte de dissolution de la copropriété créée entre Proanima, le Syndicat des copropriétaires 9350, boul. Pie-IX et Le Complexe 9350 S.E.C.. La Ville intervient à la clause 5.1.2 de la page 4 de l'acte de dissolution de la copropriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossiers, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karinne CARMONI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie SAUVE, Service des ressources humaines et des communications

Melanie DI PALMA, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie DE GAGNÉ
Conseillère en planification

Tél : 514 458-9716
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Virginie BASMADJIAN
Directrice projets

Tél : 5142507370
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Virginie BASMADJIAN
Directrice projets

Tél :
Approuvé le : 2026-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie HOULE
Directeur(-trice) de service - concertation des arrondissements et experience citoyenne
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1267515001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , -
Objet :	Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de dissolution de copropriété préparé par Me Benoit PRUD'HOMME, notaire. Aucune vérification quant à la capacité des autres parties n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant. N.D: 25-002197

FICHIERS JOINTS

2026-01-28 Projet d'acte de liquidation (Version finale).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karinne CARMONI
notaire
Tél : 438-868-6529

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-28

Karinne CARMONI
notaire
Tél : 438-868-6529
Division :

24P08940149/012.d

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE

DEVANT **Me Benoit PRUD'HOMME**,
notaire à **Saint-Bruno-de-Montarville** , Province de Québec.

COMPARAISSENT :

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES 9350 BOUL. PIE-IX, syndicat de copropriétaires dûment constitué suivant le Code Civil du Québec par la publication de la déclaration de copropriété reçue devant Me Benoit PRUD'HOMME, notaire, le 4 février 2025 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 234 543**, lequel est immatriculé au registre des entreprises du Québec sous le numéro 1181593675, ayant son siège au 9230, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1Z 4H7, ici agissant et représentée par **Anny KIROUAC,** sa représentante, dûment autorisée aux termes d'une résolution non révoquée ni modifiée des administrateurs adoptée le **sept janvier deux mille vingt-six (7 janvier 2026)**, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par la représentante en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommé : le « **SYNDICAT** »

ET

PROANIMA MONTRÉAL, personne morale sans but lucratif, légalement constituée suivant la partie 3 de la *Loi sur les compagnies,* immatriculée au Registre des entreprises du Québec sous le numéro 1178928132, ayant son siège au 1470, rue de Coulomb, Boucherville (Québec) J4B 7K2, représentée par **Anny KIROUAC**, sa directrice générale, dûment autorisée en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite personne morale en date du **douze décembre deux mille vingt-cinq (12 décembre 2025)**, laquelle n'est pas modifiée ni révoquée. Une copie de cette résolution est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par la représentante en présence du notaire.

Ci-après nommée : « **PROANIMA**»

ET

LE COMPLEXE 9350 S.E.C., société en commandite dûment constituée suivant les dispositions du *Code Civil du Québec*, et immatriculée sous le numéro 3375611665 auprès du Registraire des Entreprises, ayant son domicile au 9230, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1Z 4H7, ici représentée par :

9420-1225 QUÉBEC INC., société régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), immatriculée au Registre des entreprises du Québec sous le numéro

1175544627, **son seul commandité**, dûment autorisé à agir aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés dans le contrat de société intervenu sous seing privé en date du vingt juillet deux mille vingt (20 juillet 2020), dont copie est annexée à l'original de la déclaration de copropriété reçue devant Me Benoit PRUD'HOMME, notaire, le quatre février deux mille vingt-cinq (4 février 2025) sous le numéro 14538 de ses minutes.

Le siège du commandité est situé au 9230, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1Z 4H7. Ledit commandité est représenté par **Sylvain TERREAULT**, son mandataire, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société en date du **sept janvier deux mille vingt-six (7 janvier 2026)**, laquelle n'est pas modifiée ni révoquée. Une copie de cette résolution est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire;

Ci-après nommée : « **COMPLEXE »**

LESQUELS exposent d'abord ce qui suit:

1. Aux termes de la déclaration de copropriété reçue devant Me Benoit PRUD'HOMME, notaire, le 4 février 2025 et publiée le 5 février 2025 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 234 543** (la déclaration de copropriété est ci-après appelée: la « **Déclaration de copropriété** »), l'immeuble y décrit a été assujetti au régime de la copropriété divise au sens des articles 1039 et suivants du *Code civil du Québec*.

2. Les parties privatives de la copropriété créée aux termes de la Déclaration de copropriété sont aujourd'hui connues et désignées au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme suit:

LES PARTIES PRIVATIVES, lots numéros :

a) **6 659 203** (adresse: 9350);
b) **6 659 204** (terrain).

3. La partie commune de la copropriété créée aux termes de la Déclaration de copropriété était autrefois connue et désignée au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme suit:

LA PARTIE COMMUNE, lot numéro :

a) **6 659 205**.

4. **Anny KIROUAC** et **Sylvain TERREAULT** sont les seuls administrateurs du SYNDICAT.

5. Aux termes d'une résolution unanime des copropriétaires de la copropriété adoptée à cet effet suivant le mode prévu à l'article 354 du *Code civil du Québec*, datée du **sept janvier deux mille vingt-six (7 janvier 2026)**, tous les copropriétaires de la copropriété ont décidé de mettre fin au régime de la copropriété divise établie par la Déclaration de copropriété**,** avec effet à compter de la date de publication du présent acte d'annulation au bureau de la publicité des

droits de la circonscription foncière de Montréal. Copie de ladite résolution unanime des copropriétaires demeure ci-annexée après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les comparants en présence du notaire soussigné.

6. Aux termes d'une résolution unanime des administrateurs du SYNDICAT adoptée le **sept janvier deux mille vingt-six (7 janvier 2026)**, déjà annexée aux présentes, il a été décidé de nommer **Anny KIROUAC** liquidatrice de la copropriété et du SYNDICAT.

7. Conséquemment, le SYNDICAT est dissout et est en voie de liquidation.

8. **CAISSE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER, VILLE DE MONTRÉAL** et **BANQUE NATIONALE DU CANMADA** sont les seuls créanciers détenant des hypothèques sur tout ou partie de l'immeuble détenu jusqu'à ce jour en copropriété et elles interviennent ci-après notamment pour consentir à la dissolution de la copropriété.

9. **Anny KIROUAC** accepte expressément par les présentes sa charge de liquidatrice de la copropriété et du SYNDICAT et elle intervient ci-après pour consentir à la dissolution de la copropriété.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

A. <u>FIN DE LA COPROPRIÉTÉ DIVISE</u>

1. Tel que requis à l'article 1108 du *Code civil du Québec*, le **SYNDICAT** donne avis par les présentes qu'il a mis fin à la copropriété ayant résulté de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 234 543**, ayant assujetti les lots suivants connus au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

   A. 6 659 203;

   B. 6 659 204;

   C. 6 659 205.

2. Conformément à l'article 358 du *Code Civil du Québec,* les administrateurs du **SYNDICAT** donnent par les présentes, avis de la dissolution du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES 9350 BOUL. PIE-IX.

3. Conformément à l'article 359 du *Code Civil du Québec*, les administrateurs du **SYNDICAT** donnent par les présentes, avis qu'**Anny KIROUAC** a été nommée liquidatrice de la copropriété et du **SYNDICAT**, et qu'elle a accepté cette charge.

4. Suivant la fin de la copropriété, les comparants s'entendent expressément pour **renoncer** et **mettre fin** aux **servitudes** constituées aux termes de la déclaration de copropriété reçue devant Me Benoit PRUD'HOMME, notaire, le 4 février 2025 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 234 543**.

a. Par conséquent, les comparants, étant tous les seuls bénéficiaires de ces servitudes et propriétaires des fonds servants et dominants, requièrent l'officier de la publicité des droits de Montréal d'inscrire cette renonciation et annulation de servitudes sous les numéros d'immatriculation des parties communes et des parties privatives ci-avant décrites au paragraphe UN (1) de la section A).

5. **CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES**

5.1 Interviennent aux présentes :

5.1.1 **CAISSE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER,** coopérative régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ayant son siège au 2401, boulevard Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4N 1C5, ici agissant et représentée par **David BOISSINOT**, directeur développement des affaires, entreprises commerciales et industrielles, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du Conseil d'administration de ladite caisse adoptée le **seize juin deux mille vingt-cinq (16 juin 2025)**, lui-même représenté par **Fanny DÉRASPE**, notaire mandataire, aux termes d'une procuration spécifique datée du **six janvier deux mille vingt-six (6 janvier 2026)**. Copies de la résolution et de la procuration, non amendées ni révoquées, demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par ladite mandataire en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée : **« CAISSE »**

LAQUELLE est créancier hypothécaire sur l'immeuble appartenant à **PROANIMA MONTRÉAL**, aux termes d'une hypothèque reçue le 6 février 2025 devant Me Marc LEGAULT, notaire, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 238 021**:

DÉSIGNATION

Le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT TROIS (6 659 203)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

5.1.2 **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (1er janvier 2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me **Domenico ZAMBITO**, greffier adjoint de la Ville de Montréal, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

1. de la résolution numéro **CM03 0836**, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit octobre deux mille trois (28 octobre 2003);

2. de la résolution numéro **CM_**, adoptée par le conseil municipal à sa séance du _____ deux mille vingt-six (_2026);

copie certifiée de ces résolutions, non révoquées ni modifiées demeure

annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée : **« VILLE »**

LAQUELLE est créancier hypothécaire sur l'immeuble appartenant à **PROANIMA MONTRÉAL**, aux termes d'une hypothèque reçue le 12 février 2025 devant Me Marc LEGAULT, notaire, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 248 645**:

DÉSIGNATION

L'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT TROIS (6 659 203)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

5.1.3 **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, banque dûment formée suivant la Loi sur les banques (s.c. 1991, chap. 46), ayant son siège au 800, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H3C 1A3, et son établissement directement concerné au 800, rue Saint-Jacques, 12e étage, Montréal (Québec) H3C 1A3, ici agissant et représentée par **_Sylvain COURNOYER, directeur principal, services aux entreprises Est de Montréal**, son mandataire dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de la résolution numéro 4 du conseil d'administration adoptée le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre (28 mars 2024) et ayant pris effet le premier avril deux mille vingt-quatre (1er avril 2024).

Une copie de cette résolution, non amendée ni révoquée, demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence du notaire soussigné;

Ci-après nommée : **« BANQUE »**

LAQUELLE est créancier hypothécaire sur l'immeuble appartenant à **LE MARCHÉ PIE-IX S.E.C. LE COMPLEXE 9350 S.E.C.**, aux termes d'une hypothèque reçue le vingt-quatre octobre deux mille vingt-cinq (24 octobre 2025) devant Me Kevin HOULE, notaire, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 846 358**:

DÉSIGNATION

L'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE (6 659 204)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

5.2 Lesquelles **CAISSE, VILLE** et **BANQUE** déclarent avoir pris connaissance des présentes et consentir à ce qu'il soit mis fin à la copropriété divise établie aux termes de la Déclaration de copropriété.

5.3 Considérant la cessation de cette copropriété divise, les comparants procèderont, suite à la signature et la publication des présentes, à une modification cadastrale dans le but de permettre notamment de mettre fin à la copropriété ayant existée et afin notamment que les lots numéros **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-**

NEUF MILLE DEUX CENT TROIS et **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT CINQ (6 659 203 et 6 659 205)** tous connus au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Montréal, fusionnent ensemble et entraînant la renumérotation ci-après ou tout autre numéro de lot que le service du cadastre pourrait leur octroyer pour regrouper sous un seul numéro la désignation de ceux-ci:

DÉSIGNATION PROJETÉE

L'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SEPT CENT DOUZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (6 712 898)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

5.4 Ceci étant exposé, la **CAISSE,** la **VILLE** et la **BANQUE** consentent, conformément à l'article 3044 du *Code civil du Québec*, à ces modifications cadastrales entraînant la renumérotation ci-avant, la **CAISSE,** la **VILLE** et la **BANQUE** se réservant contre le nouveau lot créé, du consentement de **PROANIMA MONTRÉAL**, les hypothèques conférées par les actes précités et les affectations hypothécaires ci-dessous. Les présentes sont consenties sans novation ni dérogation aux droits antérieurs de la **CAISSE,** la **VILLE** et la **BANQUE**.

5.5 Sujet aux affectations hypothécaires effectuées dans le cadre des présentes à la section AFFECTATIONS HYPOTHÉCAIRES, la présente intervention n'apportera aucune modification aux créances et hypothèques ci-dessus et n'opérera aucune novation, les présents consentements étant aussi donnés strictement aux fins de se conformer aux articles 358 s.s. et 1108 s.s. du *Code civil du Québec.*

B. PARTAGE

1. Le patrimoine du **SYNDICAT** ne se composant que de la partie commune ci-haut décrite, la liquidatrice de la copropriété a présenté à tous les copropriétaires une proposition de partage de la partie commune conforme aux attributions mentionnées dans la résolution unanime de tous les copropriétaires de la copropriété datée du **sept janvier deux mille vingt-six (7 janvier 2026)**, déjà annexée aux présentes et aux termes de l'article 199 de la Déclaration de copropriété.

2. En conséquence, outre les droits que les comparants ont en pleine propriété dans les anciennes parties privatives de la copropriété, la liquidatrice attribue par les présentes à PROANIMA MONTRÉAL selon ce qui est ci-dessous, et confirme ses droits en pleine propriété, libre de toute copropriété divise ou indivise, dans l'immeuble ci-après décrit, connu au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme suit :

   2.1. À **PROANIMA MONTRÉAL:**

      2.1.1. L'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT CINQ (6 659 205).**

3. **COMPLEXE** cède à **PROANIMA**, sans autre considération que la signature des présentes, tous ses droits, titres et intérêts qu'il peut détenir dans l'immeuble ayant fait l'objet de l'attribution ou de la confirmation ci-dessus au

paragraphe 2.1 et cela en faveur du propriétaire/comparant, **PROANIMA**, ayant fait l'objet de telle attribution ou confirmation.

4. Ce partage est fait avec la garantie légale.

5. Le lot ci-dessus ayant fait l'objet du partage est libre de tout droit réel de garantie (hypothèque et/ou droit résolutoire), de servitude et de toute autre charge, à l'exception de :

   5.1. Les servitudes d'utilité publique en faveur de la VILLE DE MONTRÉAL, créées aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière ci-avant mentionnée, sous les numéros **1 684 871 et 1 953 813,** affectant l'extrême partie Nord-Est de l'immeuble, sur une profondeur de 0,64 mètre et la servitude temporaire de construction en faveur de la VILLE DE MONTRÉAL, créée aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière ci-avant mentionnée, sous les numéros **23 302 126 et 24 171 060**

   5.2. Les droits réels de garantie créés en faveur de la **CAISSE** aux termes d'une hypothèque reçue le 6 février 2025 devant Me Marc LEGAULT, notaire, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 29 238 021 et les droits réels de garantie créés en faveur de la **VILLE** aux termes d'une hypothèque reçue le 12 février 2025 devant Me Marc LEGAULT, notaire, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 29 248 645.

6. **PROANIMA** et **COMPLEXE** déclarent qu'ils sont des personnes morales résidentes canadiennes au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et ils n'ont pas l'intention de modifier cette résidence. Ils sont en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui les gouverne et ils ont validement acquis et ont le pouvoir de posséder et de procéder au partage de l'immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été observées.

7. **PROANIMA** et **COMPLEXE** déclarent ne pas avoir fait de répartition d'usage car aucun compte de taxe relatif à ce lot n'est actuellement disponible, considérant qu'il s'agit de l'ancien lot de la partie commune. Si des répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la date des présentes à la première demande de l'un d'eux.

8. Si le présent partage est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) (pour la TPS) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, c. T-0.1) (pour la TVQ), **PROANIMA** effectuera dans les meilleurs délais elle-même le paiement de ces taxes uniquement pour le lot et les droits reçus dans le cadre de ce partage, auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de **COMPLEXE** et à l'entière exonération du **SYNDICAT**.

   8.1. De plus, **PROANIMA** remettra elle-même dans les meilleurs

délais toute déclaration et formulaire à cet effet auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de **COMPLEXE** et à l'entière exonération du **SYNDICAT**.

8.2. De plus, advenant le cas où les autorités fiscales décrétaient que le présent partage est taxable, **PROANIMA** s'engage à indemniser, rembourser et à tenir indemne **COMPLEXE** de même que le **SYNDICAT** relativement à tout montant de TPS, TVQ, pénalité et intérêt cotisé par une autorité fiscale à l'égard du lot et des droits reçus par **SYNDICAT** dans le cadre du présent acte de partage, le cas échéant.

8.3. Autrement dit, **PROANIMA** indemnisera, remboursera et libère **COMPLEXE** de même que le **SYNDICAT** de toute responsabilité contre toutes réclamations, poursuites, procédures, responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, jugements, coûts, dépenses, amendes, débours, frais juridiques à titre d'indemnisation et autres professionnels, les frais et débours, intérêts, demandes et actions de toute nature ou de quelque nature que ce soit qui peuvent être subis ou encourus, directement ou indirectement, par **COMPLEXE** ou le **SYNDICAT**, y compris, sans s'y limiter, toute TPS et TVQ, pénalités, intérêts et / ou autres coûts qui peuvent devenir payables par **COMPLEXE** ou le **SYNDICAT**, ou être évalué par l'une ou l'autre de ces personne à la suite de tout manquement par **PROANIMA** et le **SYNDICAT** à percevoir et à remettre toute TPS ou TVQ applicable suivant le présente partage ou à la suite de tout manquement par PROANIMA pour se conformer aux dispositions de la loi, suivant le présent acte de partage.

8.4. **PROANIMA** déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être:

8.4.1. TPS : 732191416 RT0001
8.4.2. TVQ : 1230820712 TQ0001

C. AVIS DE CLÔTURE

ATTENDU que le patrimoine du **SYNDICAT** n'était composé que de la partie commune ci-haut décrite;

ATTENDU le partage de la partie commune effectué au titre précédent;

Conformément à l'article 364 du *Code Civil du Québec*, **Anny KIROUAC**, à titre de liquidatrice aux présentes, donne avis de la clôture de la liquidation du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES 9350 BOUL. PIE-IX, et requière l'officier de la publicité des droits de Montréal d'inscrire cet avis au registre foncier sous le numéro d'immatriculation de la partie commune et des parties privatives ci-avant décrites au paragraphe UN (1) de la section A).

La liquidatrice obtiendra sous peu la radiation du **SYNDICAT** auprès du

Registraire des Entreprises du Québec.

D. AFFECTATIONS HYPOTHÉCAIRES

ATTENDU le partage de la partie commune effectué par la liquidatrice de la copropriété à la section B des présentes;

Il y a lieu d'effectuer les affectations hypothécaires suivantes:

1. AFFECTATIONS HYPOTHÉCAIRES

1.1. **PROANIMA** consent d'affecter l'immeuble suivant des mêmes droits hypothécaires consentis en faveur de la CAISSE aux termes de l'acte d'hypothèque reçu le 6 février 2025 devant Me Marc LEGAULT, notaire, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 238 021**, et de ce fait hypothèque expressément cet immeuble sous les mêmes charges, obligations et conditions et sans aucune novation, comme si cet immeuble avait été originellement affecté de ces droits hypothécaires au montant de **VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS (25 000 000,00$)**, avec intérêt au taux de QUINZE pour cent (15%) l'an, en plus de l'hypothèque additionnelle de VINGT pour cent (20%) et de l'hypothèque sur les loyers, à même ce dit acte lors de sa signature:

1.1.1. L'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT TROIS, SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT CINQ (6 659 203, 6 659 205)** du Cadastre du Québec, et de la circonscription foncière de Montréal.

1.2. **PROANIMA et la VILLE DE MONTRÉAL** consentent d'affecter l'immeuble suivant des mêmes droits hypothécaires consentis en faveur de la VILLE aux termes de l'acte d'hypothèque reçu le 12 février 2025 devant Me Marc LEGAULT, notaire, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **29 248 645**, et de ce fait **PROANIMA** hypothèque expressément cet immeuble sous les mêmes charges, obligations et conditions et sans aucune novation, comme si cet immeuble avait été originellement affecté de ces droits hypothécaires au montant de **VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS (25 000 000,00$)**, en plus de l'hypothèque additionnelle de VINGT-CINQ pour cent (25%), à même ce dit acte lors de sa signature:

1.2.1 L'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT TROIS, SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT CINQ (6 659 203, 6 659 205)** du Cadastre du Québec, et de la circonscription foncière de Montréal.

E. DISPOSITIONS FINALES

1. CLAUSE INTERPRÉTATIVE ET ÉTAT CIVIL

Chaque fois que le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel, et vice versa, et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin. Spécialement le mot “immeuble” employé sans autre indication dans le présent acte signifie tous et chacun des immeubles ci-dessus mentionnés et comprend, pour chacun d'eux, le fonds de terre, les bâtisses y érigées ou qui pourront y être érigées, de même que les biens qui y sont ou qui pourront y être incorporés, attachés, réunis ou unis par accession.

F. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

1. PARTAGE

Les parties aux présentes déclarent que le partage résulte de l'indivision de l’ancienne partie commune, étant le lot numéro **6 659 205**, qui fut alloué au propriétaire du lot numéro **6 659 203**. Le présent partage constitue donc une confirmation de droits existants compte tenu de l'effet de la Loi et du droit de chaque propriétaire dans l'immeuble. Les comparants prétendent alors qu’aucun droit de mutation n’est dû.

Le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT CINQ (6 659 205)** *[ancienne **partie commune échéant à PROANIMA]***

La liquidatrice **Anny KIROUAC**, à titre de cédant, et **PROANIMA**, à titre de cessionnaire, font les déclarations suivantes :

- Les nom et adresse du cédant sont les suivants :

  SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES 9350 BOUL. PIE-IX
  9230, boulevard Pie-IX,
  Montréal (Québec) H1Z 4H7,

- Les nom et adresse du cessionnaire sont les suivants :

  PROANIMA MONTRÉAL
  1470, de Coulomb,
  Boucherville (Québec) J4B 7K2,

- L'immeuble cédé est situé dans la municipalité de : **Montréal**

- Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble **est nul, s'agissant d'un partage résultant de la fin de la modalité de copropriété divise.**

- Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de **ZERO DOLLAR (0,00 $**).

- Le montant du droit de mutation est de **ZERO DOLLAR (0,00 $**).

- La présente cession ne concerne pas des meubles tels que définis à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE à **Saint-Bruno-De-Montarville,** sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

Les parties ont déclarés au notaire avoir pris connaissance du présent acte et en avoir une connaissance suffisante et en conséquence ont exempté le notaire d'en faire lecture complète puis ont signés les présentes en présence du notaire.

CAISSE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER

_____
par : Fanny DÉRASPE
Le _ 2026 à ____h____

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par :
Le _ 2026 à ____h____

_____
par :
Le _ 2026 à ____h____

BANQUE NATIONALE DU CANADA

_____
par :
Le _ 2026 à ____h____

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES 9350 BOUL. PIE-IX

_____
par : Anny KIROUAC
Le _ 2026 à ____h____

PROANIMA MONTRÉAL

_____
Par : Anny KIROUAC
Le _ 2026 à ____h____

LE COMPLEXE 9350 S.E.C.
Par : 9420-1225 QUÉBEC INC., commandité

_____
Par : Sylvain TERRAULT
Le _ 2026 à ____h____

_____
Benoit PRUD'HOMME, notaire
Le _ 2026 à ____h____

COPIE CONFORME DE L'ORIGINAL DEMEURÉ EN MON ÉTUDE.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.015

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268047001

Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back

Il est recommandé :

1. d'accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);
2. d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-27 15:17

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268047001**

Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Frédéric-Back relève de la compétence du conseil d'agglomération conformément à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal. Le projet de serre dans ce parc, tel que proposé dans sa forme actuelle, a été approuvé par le conseil d'agglomération le 19 février 2026.

L'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) est l'unité responsable du développement de ce projet.

À titre de promoteur du projet, l'arrondissement s'est engagé plus spécifiquement à :

- agir à titre de requérant et exécutant du projet pour la construction de la serre;
- assurer le suivi des ententes avec les partenaires promoteurs et utilisateurs de la serre;
- fournir les ressources nécessaires au bon déroulement du projet, selon leur disponibilité;
- favoriser la concertation entre les différents partenaires et services municipaux impliqués.

Pour permettre à l'arrondissement VSP de réaliser ce projet, la compétence du conseil d'agglomération a été déléguée au conseil municipal, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Une fois cette délégation acceptée, le conseil municipal devient compétent pour recourir à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, et peut ainsi convenir d'un échange de services avec le conseil d'arrondissement de VSP.

Le présent dossier décisionnel vise donc à :

- accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);
- accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 04124 – 19 février 2026 - Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits.

DESCRIPTION

Le projet de serre institutionnelle et communautaire du parc Frédéric-Back est le résultat d'une fusion de deux projets, prévus dans le même secteur de la ville :

1. Une serre pédagogique, proposée par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada (Programme Montréal en commun) en cours d'élaboration depuis 2019;
2. Une serre communautaire et éducative dédiée à la sécurité alimentaire, proposée par la table de quartier Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre de la première édition du budget participatif en 2021.

Le projet unifié est un complexe serricole composé de plusieurs chapelles qui seront occupées par les partenaires institutionnels et communautaires dans le secteur sud-ouest du parc visant à :

- produire, dans une serre urbaine communautaire, des fruits et légumes frais pour le quartier Saint-Michel;
- offrir une superficie de serres de recherche et formation à différents acteurs académiques et institutionnels (Collège Ahuntsic, AULAB, UQAM, etc.);
- mettre en lumière des techniques d'agriculture innovantes et respectueuses de l'environnement;
- valoriser les rejets thermiques et les rejets de CO^2 produits par le Complexe environnemental de Saint-Michel : dans une phase ultérieure et conditionnelle à la disponibilité des fonds nécessaires.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit en phase avec la stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal. Il rejoint, entre autres, les orientations suivantes :

Orientation 1 : éduquer, sensibiliser et encourager la pratique de l'agriculture urbaine citoyenne et communautaire;
Orientation 2 : augmenter la production agricole sur le territoire montréalais et soutenir l'agriculture urbaine commerciale;
Orientation 3 : encourager une agriculture urbaine résiliente et écologique.

Le projet répond spécifiquement à l'action 2.2 Mettre à disposition des espaces de production agricole dans les infrastructures et actifs municipaux de l'orientation 2 de cette même stratégie.

Le site visé pour l'installation de la serre est identifié au plan directeur du parc Frédéric-Back comme zone de démonstration végétale, se voulant être une pépinière destinée au parc, tout en permettant un volet éducatif pour le public. L'installation de la serre dans ce secteur s'inscrit également en cohérence avec certains des principes directeurs identifiés dans ce plan :

- Encourager la recherche, l'innovation technologique et l'émergence d'idées avant-gardistes;
- Promouvoir le parc Frédéric-Back comme un lieu de recherche, d'expérimentation et d'innovation en matière sociale, culturelle et environnementale.

Le projet de serre au parc Frédéric-Back est aussi l'un des lauréats de la première édition du budget participatif et est à cet égard attendu par la communauté du quartier Saint-Michel.

Enfin, il fait partie des projets soutenus par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada (Programme Montréal en commun).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de construction est évalué à 2 185 000 $ et s'appuie sur des soumissions reçues ainsi que sur une estimation du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR). Les dépenses estimées se trouvent en pièce jointe.

Les sources de financement suivantes permettent de couvrir les frais estimés pour la construction.

Défi des villes intelligentes – Montréal en commun	920 000 $
Budget participatif	765 000 $
Fonds des infrastructures alimentaires locales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	500 000 $

MONTRÉAL 2030

Comme présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.
16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'Administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la Métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce dossier ne serait pas approuvé, cela signifierait la perte des financements du Défi des villes intelligentes (920 000 $) et du FIAL (500 000 $), ainsi que la non-réalisation d'un projet issu du budget participatif. Les fonds non utilisés provenant du Défi des villes intelligentes devront être retournés au Fédéral si non utilisés d'ici le 30 mai 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Construction et exploitation de la serre.

- Appels d'offres: Printemps 2026
- Construction de la serre: Été-automne 2026
- Conclusion des ententes de partenariats: Automne 2026
- Mise en service de la serre: Hiver 2027
- Emménagement des organismes et institutions: À partir de l'hiver 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine ST-ARNAUD
Conseillère innovation

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Maxime THIBAULT-VEZINA
Chef de division

Tél : 438-880-8649
Télécop. : 00

Tél : 438 838-7269
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *12680478001*
Unité administrative responsable : Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Projet : *Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20.Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 6

- *La production d'aliments frais à peu de coût dans un secteur affecté par l'insécurité alimentaire vient répondre à un besoin local*

Priorité 16 :

- *Le Laboratoire sur l'argriculture urbaine souhaite utiliser le complexe serricole dans une optique de recherche et de formation en y développant une gamme d'activités de recherche, de développement et de production avec ses partenaires que sont l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'École des technologies supérieures (ÉTS).*

Priorité 19 :

- *L'organisme veut utiliser certaines chapelles du complexe en collaboration avec ses partenaires dans une logique de sécurité alimentaire afin de permettre aux différentes populations du quartier d'avoir accès à des fruits et légumes frais via le système alimentaire local ainsi que, à plus long terme, pour la réalisation d'activités éducatives dans le cadre d'une collaboration avec l'école Louis-Joseph-Papineau.*

Priorité 20 :

- *Ce projet novateur a peu de comparable à l'échelle internationale et offrira une visibilité à Montréal dans les forums internationaux*
- *Le projet démontre le leadership de la Ville et encourage ainsi l'émergence de projets similaires ailleurs sur son territoire et au Québec*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

PROJET	**SERRES MIRON**
Projet no.	**25-0107**
Étape	Définitifs
Date	2026-02-06
Classe	Classe C
Format	UNIFORMAT II, niveau 3

CALÉVO
Solutions d'ingénierie durable

Uniformat	Description	Total
D	**SERVICES**	**589,000 $**
D20	PLOMBERIE	66,000 $
D2010	APPAREILS DE PLOMBERIE	5,000 $
D2020	RÉSEAU D'EAU DOMESTIQUE	46,000 $
D2030	RÉSEAU DE DRAINAGE SANITAIRE	15,000 $
D2040	RÉSEAU DE DRAINAGE PLUVIAL	- $
D2090	AUTRE SYSTÈME DE PLOMBERIE	- $
D30	CVCA	91,000 $
D3010	SOURCE D'ÉNERGIE	- $
D3020	SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR	- $
D3030	SYSTÈME DE PRODUCTION DE FROID	- $
D3040	DISTRIBUTION DE CVCA	91,000 $
D3050	UNITÉS AUTONOMES OU MONOBLOCS	- $
D3060	RÉGULATION ET INSTRUMENTATION	- $
D3070	ESSAI ET RÉGLAGE DE SYSTÈME	- $
D3090	AUTRES SYSTÈMES OU ÉQUIPEMENT CVCA	- $
D40	PROTECTION INCENDIE	- $
D4010	GICLEURS	- $
D4020	CANALISATIONS MONTANTES	- $
D4030	ACCESSOIRES DE PROTECTION INCENDIE	- $
D4090	AUTRES SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE	- $
D50	ÉLECTRICITÉ	432,000 $
D5010	SERVICE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	206,000 $
D5020	ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION SECONDAIRE	8,000 $
D5030	COMMUNICATION ET SÉCURITÉ	- $
D5090	AUTRES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES	218,000 $
F	**CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION**	**- $**
F20	DÉMOLITION SÉLECTIVE DE BÂTIMENT	- $
F2010	DÉMOLITION SÉLECTIVE	- $
F201006	Démolition des systèmes mécaniques	- $
F201007	Démolition des systèmes électriques	- $
G	**AMÉNAGEMENT D' EMPLACEMENT**	**- $**
G10	PRÉPARATION D'EMPLACEMENT	- $
G1020	DÉPLACEMENT ET DÉMOLITION SUR L'EMP.	- $
G102008	Démolition sur le site - Mécanique	- $
G102009	Démolition sur le site - Électricité	- $
G40	SERVICES D'ÉLECTRICITÉ SUR L'EMPLACEMENT	- $
G4010	DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	- $
G4020	ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	- $
G4030	COMMUNICATION ET SÉCURITÉ SUR L'EMPLACEMENT	- $
G4090	AUTRES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ	- $
TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
	Sous-total - Mécanique	157,000 $
	Sous-total - Électricité	432,000 $
	Sous-total - Bâtiment agricole	710,000 $
	Sous-total - Structure	- $
	Sous-total - Civil	32,000 $
	Sous-total - Aménagement terrain	100,000 $
	Sous-total	1,431,000 $
CONTINGENCES DE CONCEPTION : 0 %		
	Contingences de conception - Mécanique	- $
	Contingences de conception - Électricité	- $
	Contingences de conception	- $
TRAVAUX DE CONSTRUCTION AVEC CONTINGENCES DE CONCEPTION		
	Sous-total - Mécanique	157,000 $
	Sous-total - Électricité	432,000 $
	Sous-total	1,431,000 $
PRÉ-ACHAT D'ÉQUIPEMENT		
	Coûts des équipements de ventilation	300,000 $
	Coûts de la chambre froide	45,000 $
	Coûts du système de lavage	12,000 $
	Budget de pré-achat (sans taxes)	357,000 $
FRAIS GÉRANT CONSTRUCTION		
	Administration et profits du gérant de construction	100,000 $
	Budget de soumission (sans taxes)	1,888,000 $
TAXES		
	Taxes TPS : 0 %	- $
	Taxes TVQ : 4.9875 %	94,164 $
	Budget de soumission (avec taxes)	1,982,164 $
CONTINGENCES DE CONSTRUCTION		
	Contingences de construction : 10 %	198,216 $
BUDGET TOTAL DE CONSTRUCTION		2,181,000 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.016

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1261084001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation de la Ville à l'Association internationale des villes portuaires pour l'année 2026 au montant de 6 794 euros (environ 11 000 $)

Il est recommandé :
1- d'autoriser le paiement de la cotisation de la Ville à l'Association internationale des villes portuaires pour l'année 2026 au montant de 6 794 euros (environ 11 000 $) ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-27 11:58

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1261084001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation de la Ville à l'Association internationale des villes portuaires pour l'année 2026 au montant de 6 794 euros (environ 11 000 $)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'Association internationale des villes portuaires (AIVP) depuis 2021. L'AIVP accompagne ses adhérents dans leur recherche de solutions pour une ville portuaire qui réponde aux besoins citoyens. Autour de son agenda pour le développement durable des villes portuaires, l'AIVP organise le dialogue, génère des échanges et propose des solutions avec ses membres. Le Port de Montréal a proposé à la Ville de joindre ce réseau afin de mener ensemble un plan de travail dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda AIVP 2030. Cet agenda a pour objectif d'aider les acteurs urbains et portuaires à élaborer des projets et des plans d'action qui contribuent à promouvoir le développement durable et les relations Ville-Port. La Ville est vice-présidente du conseil d'administration depuis 2023, pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.
À Paris en 2023, la Ville de Montréal a signé l'Agenda 2030 de l'AIVP, conjointement avec le Port de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1362 - 13 août 2025 - Autoriser le paiement de la cotisation de la Ville de Montréal à l'Association internationale des villes portuaires pour l'année 2025 au montant de 6 794 euros (env. 10 000 $) ;
CE23 0931 - 31 mai 2023 - Ratifier la dépense de 9 533,96 $ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 21 au 30 avril 2023, à Londres, Vienne et Paris, dans le cadre d'une mission européenne portant sur les thématiques de la transition écologique, de l'habitation et de la Francophonie (AIMF) ;

CE23 1067 - 21 juin 2023 - Autoriser le paiement des frais annuels d'adhésion de la Ville de Montréal à l'Association Internationale des Villes Portuaires, d'une valeur de 6 596 euros (±10 000 $ CAD) pour l'année 2023.

DESCRIPTION

Fondée en 1988, l'AIVP, le réseau mondial des villes portuaires, a pour objectif d'améliorer la

relation entre les villes et les ports à travers le dialogue et la coopération mutuelle. Ce réseau accompagne ses « adhérents dans la mise en oeuvre de nouvelles stratégies pour leur permettre de mieux faire face aux changements qui s'annoncent et qui impactent le développement économique, social et environnemental de la ville portuaire : intégration urbano-portuaire, réorganisation mondiale des circuits économiques, défis de l'intégration sociétale, changements climatiques, transition énergétique, dynamiques du marché de la croisière, etc. »
Selon l'AIVP, « les villes portuaires ont été les grandes bénéficiaires de la croissance globale qu'elles ont su capter avec plus ou moins de bonheur selon les stratégies locales développées. Mais les villes portuaires sont aujourd'hui très exposées aux effets pervers de cette croissance. Les seules conséquences du changement climatique menacent à très court terme leur existence même ».

Au Canada, les administrations portuaires de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, de Halifax et de Saint-John sont membres de l'AIVP, ainsi que la Ville de Québec et Promotion Saguenay.

L'Agenda 2030 de l'AIVP

« L'Agenda 2030 pour des villes portuaires durables » consiste en 10 engagements basés sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Les 10 engagements sont :

Adaptation au changement climatique ;
Transition énergétique et Économie circulaire ;
Mobilité durable ;
Gouvernance renouvelée ;
Investir dans le capital humain ;
Culture et identité portuaires ;
Alimentation de qualité pour tous ;
Interface ville-port ;
Santé et qualité de vie ;
Protéger la biodiversité.

JUSTIFICATION

La présence active de la Ville de Montréal au sein de l'AIVP lui permet de travailler en collaboration avec le Port de Montréal et avec les équipes internationales du réseau, pour la réalisation des 10 objectifs de l'Agenda 2030 de l'AIVP, lesquels sont cohérents et contribuent à la mise en place de la Vision Montréal 2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion à l'AIVP exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 6 794 euros (environ 11 000 $).
Les crédits requis sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique pour des projets visant à maximiser le rayonnement international de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant notamment les trois priorités suivantes :
1- Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 ;
4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité ;

20- Accroître l’attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le paiement de cette cotisation est nécessaire pour que la Ville puisse continuer à travailler pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 de l'AIVP, de concert avec le Port de Montréal et des acteurs internationaux et locaux du réseau, dont la collaboration est essentielle pour la mise en place de cet
agenda.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Paiement de la cotisation annuelle : avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît TURGEON
Conseiller en planification, Affaires économiques internationales

Tél : 514 827-3311

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Valérie POULIN
Directrice - Développement des marchés

Tél : 438 274-1735

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
Directeur de service - Développement économique
Tél : 438 874-7582
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1261084001*
Unité administrative responsable : *Service du développement économique* Projet : *Paiement de la cotisation annuelle 2026 de la Ville de Montréal à l'Association internationale villes et ports (AIVP)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant notamment les priorités suivantes :

1 – Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;

4 – Développer une économie plus verte et inclusive

20 – Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Pour la priorité 1 : Échanges d'expertises et solutions en technologies propres pour contribuer à la réduction des GES;

Pour la priorité 4 : Faire partie de la définition d'initiatives de l'agenda AIVP 2030, laquelle priorise le développement durable;

Pour la priorité 20 : Démontrer l’engagement de Montréal pour une économie plus verte auprès de l'écosystème et du public étranger.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : **a. Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;	X		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

aivp
INSPIRING PEOPLE OF PORT CITIES

Madame Soraya MARTINEZ FERRADA
Mairesse
VILLE DE MONTREAL
303, rue Notre-Dame Est
5e étage
H2Y 3Y8 MONTREAL
CANADA

PRÉSIDENT

Edouard PHILIPPE
Maire
Le Havre
France

VICE PRÉSIDENTE

Olga FARMAN
Présidente Directrice Générale
Port de Québec
Canada

TRÉSORIER

Mohamed OUANAYA
Président et Directeur Général
SAPT et SGPTV SA de Tanger
Maroc

SECRÉTAIRE

Francesca MORUCCI
Responsable promotion et relations publiques, Ports de Livourne, Piombino, Portoferraio, Rio Marina et Capraia Isola, Italie

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bruno DELSALLE

AIVP

Le réseau mondial
des villes portuaires
5 quai de la Saône
76600 Le Havre – France
Tel. : +33 2 35 42 78 84
aivp@aivp.org

www.aivp.org

Le Havre, le 12 décembre 2025

Objet : Appel à cotisation 2026

Madame le Maire, Cher adhérent,

Notre conférence de New-York a permis de réaffirmer nos valeurs autour de l'échange d'expériences et de la solidarité des villes portuaires face aux défis de la résilience et de la décarbonation des territoires Ville Port. Je me réjouis que notre association ait ainsi témoigné de son attachement au dialogue international.

Depuis 2021, et alors que j'arriverai en 2026 au terme de mon mandat de Président de l'AIVP, j'ai veillé à ce que la notoriété de notre association soit renforcée et que son dynamisme soit accéléré. Notre conférence mondiale est devenue annuelle. Après Tanger, Venise, Lisbonne et New York**, Dunkerque (France) nous accueillera du 3 au 6 novembre 2026.**

La qualité de nos travaux est aujourd'hui reconnue par les principales organisations internationales et, avec votre soutien, l'AIVP a pris ses pleines responsabilités lors de la 3e Conférence des Nations Unies sur les Océans. Le lancement d'AIVP Amérique du Nord en janvier prochain fera figure d'expérience pilote et je me réjouis de l'élection par notre Conseil d'Administration le 20 novembre dernier, de Madame Olga Farman, PDG du Port de Québec, à la Vice-Présidence de l'AIVP.

Après une première édition que j'ai souhaitée lancer en 2024, le Prix AIVP Antoine Rufenacht sera reconduit en 2026 mettant sur le devant de la scène internationale la capacité des villes portuaires à se réinventer.

Les projets de coopération internationale que nous avons multipliés accélèrent également la circulation de la connaissance. De nouveaux enjeux apparaissent comme la lutte contre les trafics illicites transitant par nos ports, et le financement de nos écosystèmes Ville Port. Je veillerai à ce que l'AIVP s'en saisisse pleinement.

L'AIVP est aujourd'hui le premier réseau mondial de villes portuaires. Pour poursuivre dans cette voie, le renouvellement de votre engagement au sein de l'AIVP est décisif et votre soutien financier est indispensable. A cet effet, vous trouverez ci-joint le document relatif à votre cotisation 2026 dont le montant, pour la seconde année consécutive est stable. Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Je vous souhaite une excellente année 2026 et je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.



Édouard PHILIPPE
Président de l'AIVP
Maire du Havre

5 Quai de la Saône
76600 LE HAVRE France
Tél : +33 2 35 42 78 84
Site web : www.aivp.org
Email : aivp@aivp.org

VILLE DE MONTREAL
700 rue de la Gauchetière
P.Q.
H3B 5M2 MONTREAL
Canada

Facture proforma

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
26ADH0178	01/12/2025	000923	01/12/2026		

Code	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT
A110026	**Cotisation AIVP 2026** **Paiement des cotisations** : En application de l'article 4 de la loi 1901 relative au contrat d'association et sur lequel a été fondée l'AIVP, tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, **après paiement des cotisations échues et de l'année courante**, nonobstant toute clause contraire.	1,00	6 794,00		6 794,00

Taux	Base HT	Montant TVA
0,00	6 794,00	

Coordonnées bancaires société :
Banque : CIC NO INSTITS-ASSOS
RIB : 30027174110002513320152
IBAN : FR7630027174110002513320152
BIC : CMCIFRPP

Total HT	6 794,00
Remise 0,00%	0,00
Total HT remisé	6 794,00
Total HT Net	6 794,00
Total TVA	0,00
Total TTC	6 794,00
Acomptes	0,00
Net à payer	6 794,00 €

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1261084001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation de la Ville à l'Association internationale des villes portuaires pour l'année 2026 au montant de 6 794 euros (environ 11 000 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1261084001- Association Internationale Villes Portuaires.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.017

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265825001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

Il est recommandé :
1. d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-25 15:50

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265825001**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal offre depuis juillet 2023 la gratuité du transport collectif sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour les personnes de 65 ans et plus qui y résident. Cette initiative vise à réduire l'isolement des personnes de cette tranche d'âge tout en favorisant la mobilité durable. La mesure a connu une popularité supérieure aux attentes lors de la confection du budget 2025, générant une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $.
Le présent dossier vise à autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0389 - 19 juin 2025 - Approuver un projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (CG23 0228), relative à la poursuite de l'initiative tarifaire de la Ville de Montréal qui accorde un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus à partir du 1er juillet 2025 / Accorder les crédits nécessaires.
CG24 0701 - 12 décembre 2024 - Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2025 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

CG23 0688 - 14 décembre 2023 - Approbation des contributions financières aux organismes

exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2024 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

CG23 0228 - 18 mai 2023 - Approuver l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025 et accorder les crédits nécessaires.

DESCRIPTION

Afin de financer l'implantation de mesures de gratuité en matière de transport collectif, la Ville de Montréal a demandé à l'ARTM de mettre en oeuvre une initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport collectif pour les personnes de plus de 65 ans résidant sur le territoire de l'agglomération.
L'entente relative à l'initiative tarifaire de la Ville de Montréal – accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus – a pris fin le 30 juin 2025. Le 19 juin de 2025, le renouvellement de l'entente existante a été approuvé.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la compétence exclusive de la Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain en matière d'établissement des tarifs du transport collectif sur son territoire (art. 25).

L'initiative tarifaire retenue est la suivante :
- Durée de la gratuité : L'Entente sera renouvelée automatiquement chaque 1er juillet pour une période se terminant au 30 juin de l'année suivante renouvelable sur demande de la Ville;
- Gratuité applicable sur l'ensemble de la zone A, pour les services réguliers (métro, train, REM, autobus, taxi collectif et navettes fluviales) et du transport adapté;
- Titres disponibles en station sur présentation d'une carte Opus 65+ et une preuve de résidence.

Au regard du budget et de l'échéancier de réalisation, les paramètres suivants ont été entendus entre l'ARTM et la Ville :
- Le manque à gagner tarifaire engendré par la gratuité, ainsi que l'opérationnalisation de la mesure, sont entièrement assumés par la Ville de Montréal, facturés au réel et payable à l'ARTM;
- La mise en opération de l'initiative est assurée par la Société de Transport de Montréal (STM) qui s'assure notamment de l'encodage des cartes Opus 65+ et de la diffusion de l'information auprès de la clientèle visée.

Le montant budgété pour défrayer les coûts de l'initiative tarifaire en 2025 et les coûts opérationnels s'est avéré insuffisant, car l'initiative a connu une croissance de popularité plus importante que prévu auprès de la clientèle ciblée.
Le montant facturé par l'ARTM, au-delà de ce qui a été prévu au budget, s'élève à 2 294 626,74 $.

L'Entente entre la Ville et l'ARTM est en pièce jointe du présent dossier.

JUSTIFICATION

En vertu des factures transmises par l'ARTM pour les services de transport collectif, les coûts opérationnels de l'initiative tarifaire et de l'entente liant la Ville de Montréal à l'ARTM au sujet de l'initiative tarifaire, la Ville de Montréal doit verser à l'ARTM un montant de 2 294 626,74 $ supérieur au montant budgété.
L'approbation de ce dossier décisionnel permettra à la Ville de Montréal de respecter ses engagements contractuels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la lumière de la facturation réelle 2025, il appert qu'un octroi de crédits supplémentaires est nécessaire pour répondre aux obligations de la Ville de :

Budget contribution ARTM 2025	**Budget**	**Réel**	**Différence**
Contribution de base	723 758 847,00	723 758 847,00	-
Initiative tarifaire 65 ans et plus, coûts opérationnels	39 060 253,00	41 354 879,74	(2 294 626,74)
Total	**762 819 100,00**	**765 113 726,74**	**(2 294 626,74)**

Une provision équivalente a été prise pour comptabiliser la dépense en 2025 dans les dépenses de contribution corporatives. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville en 2026.
La dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier permet le respect des engagements de la Ville au regard de Montréal 2030, quant à ses engagements en changements climatiques et ses engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en assurant un meilleur accès à un transport collectif faible en GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Patricia SANCHEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA
Agent(e) de recherche

Tél : 4385053171
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Gildas S. GBAGUIDI
directeur(-trice)-budget,planification financiere et fiscale

Tél : 514-451-1839
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
directeur(-trice)-budget,planification financiere et fiscale
Tél : 514-451-1839
Approuvé le : 2026-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265825001
Unité administrative responsable : Service des finances et de l'évaluation foncière
Projet : Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'une contribution additionnelle de 2 175 003,66 $ concernant la contribution municipale à l'ARTM et l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1900 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.* *Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Diminuer l'utilisation de l'automobile permettant de réduire les gaz à effet de serre sur son territoire.* *Assurer une transition écologique équitable pour tous en atténuant l'impact de ces transformations sur ses citoyens.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

AVENANT 1

ENTENTE RELATIVE À L'INITIATIVE TARIFAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – ACCÈS GRATUIT AUX SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGULIER ET ADAPTÉ DANS LA ZONE A POUR LES RÉSIDENTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 65 ANS ET PLUS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2025

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 155, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec H2Y 1B5, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(ci-après appelée : la « **Ville »**)

ET :

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, personne morale de droit public dûment instituée en vertu de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3), ayant son siège au 1001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 400, à Montréal, Québec H3B 4L4, agissant et représentée par Benoît Gendron, son directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes;

(ci-après appelée : l'« **Autorité** »)

(ci-après appelées collectivement les « **Parties** »)

LESQUELLES PARTIES POUR EN VENIR À L'AVENANT QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE l'*Entente relative à l'initiative tarifaire de la Ville de Montréal – Accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025* (ci-après l' « **Entente** ») a été signée par les Parties le 3 août 2023 et est actuellement en vigueur depuis le 1er juillet 2023 ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent conclure le présent avenant no 1 à l'Entente (l'« **Avenant** ») afin de modifier l'Entente, notamment pour renouveler celle-ci au-delà du 30 juin 2025;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE MODIFIER L'ENTENTE COMME SUIT :

1. Le **titre de l'Entente** est modifié pour ce qui suit : *Entente relative à l'initiative tarifaire de la Ville de Montréal – accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus.*

2. Le **2e Attendu de l'Entente** est modifié par la suppression de « *pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025* ».

3. L'**article 2 de l'Entente** est modifié par la suppression de « *pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025* ».

4. L'**article 3.1 de l'Entente** est modifié par le remplacement du paragraphe iv par ce qui suit :

   iv. Le titre *Tous modes A – 65 ans Montréal* est valide pour toute la durée de la présente Entente.

5. **L'article 3.2 de l'Entente** est modifié par l'ajout à la fin du dernier paragraphe du paragraphe suivant:

   « vii. Lorsque l'obtention de la carte OPUS pour les 65 ans et plus sera disponible en ligne via la fonctionnalité Commande en ligne (« **CEL** »), le titre *Tous modes A – 65 ans Montréal* pourra être obtenu de la même manière, sous réserve de certaines conditions applicables à CEL dont le respect des modalités décrites au paragraphe iii de l'article 3.2 de l'Entente. »

6. **L'article 6.1 de l'Entente** est remplacé par ce qui suit :

   « Le manque à gagner tarifaire (ci-après le « MAG ») résultant de cette initiative tarifaire est entièrement financé par la Ville basé sur l'utilisation réelle des titres tel que stipulé à 6.2 de l'Entente.

   L'ARTM fournira à la Ville annuellement une estimation budgétaire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de renouvellement de l'Entente. ».

7. L'**article 7.1 de l'Entente** est modifié par l'ajout après le premier paragraphe des paragraphes suivants : :

« Pour la période débutant au 1er juillet 2025, la Ville s'engage à rembourser à l'Autorité une somme maximale de 150 000 $ visant à compenser les coûts d'opérationnalisation de la mesure tarifaire engagés par la Société de transport de Montréal (« STM »). Cette somme pourra être utilisée par la STM, sous réserve de l'approbation préalable de l'ARTM.

Pour chacune des périodes subséquentes, l'Autorité s'engage à transmettre les coûts d'opérationnalisation au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de renouvellement de l'Entente.

L'**article 8 de l'Entente** est modifié par le remplacement de « quinze (15) jours » par trente (30) jours ».

8. L'**article 9.3 de l'Entente** est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« 9.3 Renouvellement

La présente Entente sera renouvelée automatiquement chaque 1er juillet pour une période se terminant au 30 juin de l'année suivante à moins que l'une des Parties signifie à l'autre son intention d'y mettre fin par le biais d'un préavis tel que défini à l'article 8.

9. L'**article 10 de l'Entente** est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« **10. AVIS**

Tout avis permis ou requis en vertu de l'Entente doit être expédié par courrier électronique et être envoyé aux adresses suivantes :

Ville de Montréal : à l'attention de du greffier de la Ville, Me Emmanuel Tani-Moore, par courriel à: greffier@montreal.ca»;

AUTORITÉ : à l'attention de Peggy Bachman, directrice exécutive – Planification, financement et expérience client, par courriel à « pbachman@artm.quebec »

10. L'**annexe 2 de l'Entente** est modifiée par l'ajout après le deuxième paragraphe de ce qui suit :

Pour la période débutant au 1er juillet 2025, un montant maximal de 150 000 $ est prévu pour les coûts d'opérationnalisation. Ce montant est destiné aux personnels additionnels du centre d'expérience client intégré (CECI) et aux personnels additionnels en station.

11. **Entrée en vigueur de l'avenant**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de sa dernière signature jusqu'à la réalisation des obligations par chacune des Parties. Tous les autres termes et conditions de l'Entente demeurent inchangés.

Cet avenant peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, ce 4 juillet 2025

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Par : _____

Benoît Gendron

Directeur général

Montréal, ce 8 juillet 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Me Domenico Zambito

Greffier adjoint

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 19e jour de juin 2025. (Résolution: CG25 0389).

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 19 juin 2025 Séance tenue le 19 juin 2025	Résolution: CG25 0389

Approuver un projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (CG23 0228), relative à la poursuite de l'initiative tarifaire de la Ville de Montréal qui accorde un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus à partir du 1er juillet 2025 / Accorder les crédits nécessaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'avenant 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relative à la poursuite de l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus;

2 - de certifier la disponibilité des crédits nécessaires au remboursement à l'ARTM du manque à gagner induit.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1257608001
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 20 juin 2025

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal	Assemblée du 23 janvier 2006 Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006 Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Facturation de l'ARTM pour la tarification réduite aux personnes âgées pour 2025

Période	Début	Fin	Facture	Montant
1	1/1/2025	3/31/2025	90006555	9,526,004.28
2	4/1/2025	6/30/2025	90006666	10,546,981.08
3	7/1/2025	9/30/2025	90006788	10,901,941.75
4	10/1/2025	12/31/2025	90006903	10,260,329.55
	1/1/2025	12/31/2025	90006969	119,623.08
			Total 2025	41,354,879.74

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1265825001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1265825001.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-4744

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur
Tél : 514-240-5192
Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Service des finances et de l'évaluation foncière

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.018

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265626001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'affectation de 3 651 000 $, dont 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération et 2 555 700 $ pour les compétences locales, comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Il est recommandé au conseil municipal :
de ratifier l'affectation de 2 555 700 $ à l'égard des compétences locales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

de ratifier l'affectation de 1 095 300 $ à l'égard des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-25 15:54

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265626001**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'affectation de 3 651 000 $, dont 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération et 2 555 700 $ pour les compétences locales, comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er janvier 2007, des changements ont été apportés aux Normes comptables applicables par les municipalités canadiennes à l'égard des avantages complémentaires de retraite offerts à leurs employés. Ces avantages complémentaires sont notamment liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires accordés à certains employés. Le passif initial comptabilisé aux livres comptables de la Ville se chiffrait à 106 234 000 $.
À cette date, et en guise d'allègement fiscal, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (le MAMH) a permis aux municipalités de virer, dans un montant à pouvoir dans le futur, une somme équivalente au passif initial. La Ville de Montréal s'est alors prévalue de cette mesure d'allègement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, basée sur les nouvelles conditions de travail de ses employés, la valeur du passif associé à ces avantages complémentaires de retraite a été revue à la baisse. À cette date, il est de 77 788 000 $.

En vertu des règles élaborées par le MAMH, tout excédent du montant à pourvoir sur la valeur du passif inscrit aux livres doit être viré, par affectation, aux résultats établis à des fins fiscales. Une affectation, au montant de 3 651 000 $, a donc été comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, soit 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération et 2 555 700 $ pour les compétences locales.

Les règles du MAMH stipulent également que toute affectation comptabilisée à cet effet doit faire l'objet d'une résolution adoptée par les instances décisionnelles appropriées.

L'objectif du présent dossier décisionnel vise donc à faire ratifier, par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, l'affectation au montant de 3 651 000 $ comptabilisée au cours de l'exercice 2025, soit 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération et 2 555 700 $ pour les compétences locales. Ces affectations n'ont aucun effet sur les résultats financiers, autant pour les compétences d'agglomération que de celles locales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ratifier l'affectation au montant de 3 651 000 $, dont 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération et 2 555 700 $ pour les compétences locales, comptabilisées dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

JUSTIFICATION

Compte tenu des règles édictées par le MAMH, l'affectation de 3 651 000 $, dont 1 095 300 $ à l'égard des compétences d'agglomération et 2 555 700 $ à l'égard des compétences locales, comptabilisée au cours de l'exercice financier 2025 doit être ratifiée par les instances décisionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que décrit précédemment, l'affectation de 3 651 000 $, dont 1 095 300 $ à l'égard des compétences d'agglomération et 2 555 700 $ à l'égard des compétences locales, a été constatée dans les résultats établis à des fins fiscales de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Cette ratification n'a aucun effet sur les résultats financiers de l'exercice financier 2025.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Services des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josee MOKE
adjointe de direction

Tél : 514-872-3158
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Kim-Phung HO QUAN
directeur(-trice)-comptabilite et informations financieres

Tél : 438 822-4011
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Kim-Phung HO QUAN
directeur(-trice)-comptabilite et informations financieres
Tél : 438 822-4011
Approuvé le : 2026-02-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-02-23

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.019

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1258740001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 2 840 600 $ en 2026, en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent de 3 479 286 $ (indexé) à la base budgétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 2 840 600 $ en 2026, en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
2. d'autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent de 3 479 286 $ (indexé) à la base budgétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le nouveau complexe aquatique, conformément aux évaluations budgétaires recommandées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-24 13:55

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258740001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 2 840 600 $ en 2026, en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent de 3 479 286 $ (indexé) à la base budgétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, le conseil municipal a adopté le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 qui présente les objectifs, les engagements et les actions qui permettront à la Ville de tendre vers un réseau aquatique montréalais multiforme, au bénéfice de tous les Montréalais et les montréalaises.

La création du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs, adopté en août 2018, est l'une des actions prévues au Plan d'intervention. Il a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels dans les zones d'influence sous dotées ou de projets de remplacement d'équipements existants non adéquats. Il a notamment pour but d'assurer une répartition équilibrée sur le territoire de complexes aquatiques permettant le développement du sport régional en natation, plongeon, water-polo et natation artistique.

Le projet de construction d'un complexe aquatique à Pierrefonds-Roxboro (complexe aquatique) est le deuxième projet réalisé dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs. Il vise à combler un déficit d'offre d'installation aquatique intérieure dans ce secteur.

Ce nouveau bâtiment réparti sur deux étages est doté :

- • D'une piscine de natation de 25 mètres, 8 corridors avec rampe d'accès;
- D'un bassin récréatif avec plage progressive;

- D'un vestiaire universel;
- De gradins pour les spectateurs;
- De salles multifonctionnelles.

Au cours de l'année 2024, le SGPMRS, en collaboration avec l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et le service de la gestion et de la planification immobilière, a entrepris une analyse exhaustive des coûts d'opération et d'entretien de ce nouvel actif immobilier. Dans ce contexte, l'ouverture, la mise en service et l'exploitation du complexe aquatique nécessitent un ajustement récurrent au budget des dépenses de fonctionnement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à partir de l'année 2026.

La mise en service du complexe aquatique s'amorcera à la fin mars 2026 et l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro prévoit ouvrir les portes du complexe aquatique au public en juillet 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0917 - 22 août 2023
Accorder un contrat à Tisseur inc., pour la construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 68 355 300,22 $, taxes incluses (contrat : 57 279 395,25 $ + contingences : 8 591 909,29 $ + incidences : 2 483 995,68 $) - Appel d'offres public IMM-15864 (6 soum.).

CM21 0796 - 15 juin 2021
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs.

CM20 1355 - 15 décembre 2020
Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi que du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

CE18 1454 - 29 août 2018
Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs.

CM13 0340 - 23 avril 2013
Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

En prévision de l'ouverture du complexe aquatique prévue pour début juillet 2026, un virement budgétaire de 2 840 600 $ de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro est requis. Un ajustement récurrent de 3 479 286 $ (indexé) à la base budgétaire de l'arrondissement est également requis à partir de 2027. Le calcul de la valeur du virement et de l'ajustement a été effectué en collaboration avec le Service des finances. Ce transfert permettra d'assurer les coûts d'entretien, d'exploitation et de maintien d'actif du complexe aquatique.

La mise en service prévue à la fin mars 2026 comporte entre autres l'aménagement des espaces publics, administratifs et aquatiques, le démarrage des différents systèmes électromécaniques, l'intégration des différents adjudicataires, l'embauche et la formation du

personnel ainsi que le nettoyage de l'ensemble du bâtiment pour assurer une ouverture au public le 8 juillet 2026.

JUSTIFICATION

L'ouverture du complexe aquatique améliorera l'offre de services à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais et plus particulièrement à la population des arrondissements Pierrefonds-Roxboro et Île-Bizard-Sainte-Geneviève, et ce, grâce à des activités accessibles à tous et toutes. L'autorisation du budget présenté assurera une offre de services aux citoyens maximisée et une pleine autonomie de l'arrondissement dans ses investissements en matière d'entretien et de maintien d'actif.
L'ajustement du budget de fonctionnement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro en raison de l'ajout du complexe aquatique permettra :

- D'assurer l'ouverture et le bon fonctionnement du complexe aquatique;
- De mettre à la disposition des Montréalaises et des Montréalais un équipement accueillant, moderne et ouvert sur le milieu;
- D'assurer une qualité de service aux Montréalaises et aux Montréalais;
- D'assurer une réponse aux besoins grandissants de la population en sport et activité physique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur la base des analyses budgétaires réalisées, pour une année complète, ce complexe aquatique nécessiterait un ajustement récurrent à partir de 2027 à la base budgétaire de 3 479 286 $ (indexé) au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Ce budget de fonctionnement annuel prévoit des revenus de 713 632 $ et des dépenses de 4 192 918 $ pour le complexe aquatique.
Pour 2026, un virement budgétaire de 2 840 600 $ de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro est requis. Ce montant a été ajusté au prorata pour l'année 2026, soit 298 jours sur 365 jours du budget net de 3 479 286 $.

La valeur de remplacement du complexe aquatique correspond à une valeur de 64 681 302 $ net de ristourne.

Budget annuel estimé

	Budget estimé
Revenus	713 632 $
Dépenses	4 192 918 $
TOTAL	**-3 479 286 $**

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

- Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.
- Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la

métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive et d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur en cas de non-approbation ou de retard du dossier compromettra l'ouverture du nouveau complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, entraînant une perte de service pour les citoyens, réduirait l'accès aux activités aquatiques et sportives dans un secteur actuellement sous-doté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en service du complexe aquatique: 27 mars 2026
Ouverture du complexe aquatique au public: 8 juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celine LATREILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro
Christian C NADEAU, Service des finances et de l'évaluation foncière
Jean-François DULIÈPRE, Pierrefonds-Roxboro
Laura SEVENO, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Christian C NADEAU, 11 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick TRUDEAU
Conseiller en aménagement

Tél : 438 377-7425
Télécop. : ND

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Christine LAGADEC
c/d orientations evenements equipements pratique sportive

Tél : 5145577235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258740001
Unité administrative responsable : SGPMRS
Projet : Autoriser un virement budgétaire de 2 840 600 $ en 2026, de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives des finances vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent de 3 479 286 $ (indexé) à la base budgétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le nouveau complexe aquatique, conformément aux évaluations budgétaires recommandées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.* *Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.* *Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • *Augmenter les bienfaits des parcs sur la santé et le bien-être des citoyens;* • *Contribuer au maintien des actifs de la Ville;* • *Offrir un réseau d'équipements aquatiques de qualité, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalais et Montréalaires*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro

Budget de fonctionnement annuel estimé détaillé

	Catégories	Budget
Revenus	Bains libres	75 000 $
	Cours (natation)	470 000 $
	Cours (mises en forme)	140 000 $
	Autres	28 632 $
	Total revenus	**713 632 $**
Dépenses	Salariales	2 392 753 $
	Maintien d'actif	774 000 $
	Entretien opération *	922 140 $
	Frais d'administration	104 025 $
	Total dépenses	**4 192 918 $**
TOTAL		**-3 479 286 $**

**Ex.: entretien intérieur et extérieur, déneigement, location d'équipements spécialisés, produits qualité d'eau, etc.*

Ce budget prévoit une programmation de bain libre de 70 h-bassin par semaine pour lequel l'accès sera gratuit pour les résidents la Ville de Montréal.

Document préparer par :

Yannick Trudeau, conseiller en aménagement
Séverine Heymans, conseillère en planification

Direction des sports
Direction grands parcs, Mont-Royal et des sports

Service des grands parcs, Mont-Royal et des sports

24 juillet 2025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258740001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 2 840 600 $ en 2026, en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent de 3 479 286 $ (indexé) à la base budgétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1258740001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire

Co-auteur : Francine Leboeuf
Professionnelle chef d'équipe
Tél. (514) 872-0766

Co-auteur : Alpha Okakesema
Chef de section

Co-auteur : Christian Nadeau
Conseiller en planification budgétaire

Validé par : Mathieu Perrier
Chef de division DCSF
Tél : (514) 261-3236

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Francine LAVERDIÈRE
Directrice de service - finances et trésorière

Tél : (514) 872-6630

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.020

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260405001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 $ au net de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords

Il est recommandé :
1- d'autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 $ au net de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-27 09:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260405001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 $ au net de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa mission de planifier et d'encadrer la réalisation d'un Montréal attrayant, inclusif et résilient, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de mettre en œuvre plusieurs grands projets urbains et de mobilité, dont le remplacement du viaduc Rosemont - Van Horne.

Construit en 1971, le viaduc Rosemont – Van Horne permet à 22 000 personnes par jour de franchir les voies ferrées du Canadien Pacifique en reliant les arrondissements de Rosemont–La-Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal. Cette structure ayant été soumise au fil des années à des sollicitations importantes, elle se retrouve à présent dans un état de détérioration avancé et devrait atteindre sa fin de vie utile vers 2030.

Considérant cette fin de vie prochaine, l'importance de ce lien pour les déplacements est-ouest au nord du Mont-Royal et l'absence de véritables alternatives, le SUM entend amorcer en 2026 les études d'avant-projet préliminaires visant à identifier le meilleur scénario pour remplacer le viaduc.

Afin d'être en mesure de financer ces études et des activités connexes prévues dans le cadre de l'exercice 2026, une appropriation de la réserve de voirie locale est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 0556 – 10 avril 2024 - Autoriser des virements budgétaires en provenance des "Études - Grands projets" des dépenses communes de 600 000$ de compétence locale et de 3 115 000 $ d'agglomération vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour financer les études en 2024 et 2025 liées aux projets prioritaires de l'administration. (dossier 1247310003)

CE22 2048 – 7 décembre 2022 - Autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021, de 150 000 $ affecté au volet Projets / Programmes de mobilité et de 175 000 $ affecté au volet Programme d'accélération de grands projets afin de financer la réalisation d'études, vers le budget 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, à la

Division des grands projets de mobilité (dossier 1225166004)

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale vise à financer les études ou activités suivantes, pour un total de 1 879 500 $ net de ristourne:

- Étude de faisabilité du scénario de passage inférieur
- Avant-projet préliminaire
- Démarche de concertation publique

Ce projet vise à assurer le remplacement du Viaduc Van Horne avant qu'il n'atteigne sa fin de vie utile, à maintenir des conditions de mobilité et d'accessibilité adéquates entre les arrondissements, et à développer un nouveau lien structurant, intégré au milieu traversé et cohérent avec la vision de développement du secteur.
Compte tenu de leur nature, les études ou activités susmentionnées doivent être financées au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Cette appropriation de la réserve de voirie locale concerne un projet prioritaire pour l'Administration**.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une appropriation du fonds de voirie de 1 879 500 $, net de ristourne, est requise pour financer les dépenses de 2026 du projet de réaménagement du viaduc Van Horne et ses abords.

Toutes ces dépenses sont assumées à 100 % par la ville centrale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise à attribuer une somme du fonds de voirie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le viaduc Van Horne atteindra sa fin de vie utile vers 2030. Sans l'obtention des fonds nécessaires en 2026, il ne sera pas possible d'amorcer les études préliminaires visant à analyser et à identifier le scénario de remplacement ni de respecter cette date cible de 2030 pour débuter les travaux et les compléter à temps. Le retard pris augmentera alors les risques de fermeture imprévue du viaduc en raison de son état de dégradation avancé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La phase d'étude du projet est actuellement prévue de 2026 à 2029.
La phase d'exécution des travaux est actuellement prévue de 2030 à 2033.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Bouchra BOUNOUAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne DELAROSBIL
Contrôleuse de projets

Tél : 438-395-6484
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-02

Mohamed BECHIR BOUZAIDI
chef(fe) de division - grands projets

Tél : 438-872-3997
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260405001
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division grands projets de mobilité
Projet : Autoriser une appropriation de 1 879 500 $ net de ristourne de la réserve de voirie locale afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2026 du projet prioritaire de réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*X*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Aucune contribution			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Aucune contribution			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260405001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 $ au net de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention GDD 1260405001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bouchra BOUNOUAS
Agent de gestion de ressources financières
Tél : par courriel

Co-auteur
Shirley Samaris Rua Serrano
Conseillère en gestion Finances

Co-auteur
Pascal-Bernard Ducharme
C/S DCSF Brennan
514-513-4860

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Mathieu PERRIER
Chef de division
Tél : 514-242-3789

Division :

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.021

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267235001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Division portefeuille Ti global et pratiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 1 999 000 $ au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information

Il est recommandé :

1. d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 1 999 000 $ au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information;

2. d'imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-25 11:42

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267235001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Division portefeuille Ti global et pratiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 1 999 000 $ au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

L'objectif du présent dossier est de faire approuver des réaménagements budgétaires de 1 999 000 $. Ces virements permettront de maximiser la valeur livrée par les projets du portefeuille TI tout en respectant l'enveloppe budgétaire modifiée à la suite de la révision des projections de 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1869 - 29 octobre 2025 - Autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2025 de 946 000 $, au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information
CE25 1766 - 17 septembre 2025 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 2 448 000 $ entre les projets de compétences différentes inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service des technologies de l'information

CG24 0702 - 12 décembre 2024 - Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2025 et du PDI 2025-2034 pour l'exercice financier 2025 (volet agglomération)

CM24 1323 - 9 décembre 2024 - Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2025 et du PDI 2025-2034 pour l'exercice financier 2025 (volet ville centrale)

CG20 0524 - 22 octobre 2020 - Adopter la mise à jour du Cadre de gouvernance des projets

et des programmes applicables à la Ville de Montréal et couvrant l'ensemble des projets et des programmes municipaux

DESCRIPTION

Dans le but de se conformer aux orientations définies par la Ville en matière de saine gestion et rationalisation du budget alloué aux projets d'investissement, le Service des TI a procédé à la mise à jour des prévisions de dépenses pour chacun des projets, en fonction de leur état d'avancement et des priorités organisationnelles, dans une optique de maximisation de la valeur livrée. Les demandes de changement ont été endossées par la gouvernance des projets TI.
Afin de respecter l'enveloppe budgétaire annuelle allouée dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) et de permettre aux équipes de réalisation de poursuivre leurs activités de livraison sans interruption, le Service des TI propose un réaménagement budgétaire ciblé portant sur les projets suivants :

En milliers de $

Projet	Bud. original 2026	Réam. budg. demandé	Bud. modifié 2026	Explications
60115 - Modernisation des services de cybersécurité	3 525	(1 000)	2 525	Report budgétaire suite à la révision de la feuille de route
68122 - Gestion des services aux utilisateurs	1 495	(25)	1 470	
68088 - Approvisionnement III	3 492	(950)	2 542	
69205 - Modernisation de la plateforme géomatique	392	(24)	368	
Sous-total provenance budgétaire	**8 904**	**(1 999)**	**6 905**	
70160 - Refonte du portail intranet	957	99	1 056	Devancement budgétaire suite à la révision de la feuille de route
78045 - Aménagement et rehaussement Télécom	806	56	862	
70750 - Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	486	500	986	Devancement budgétaire pour s'arrimer avec les besoins et la cadence de livraison de Simon +
74562 - Évolution du parc de postes de travail	4 153	1 344	5 497	Devancement budgétaire afin de respecter la cadence de déploiement pour couvrir la désuétude du parc informatique
Sous-total	**6 402**	**1 999**	**8 401**	

destination budgétaire				
Grand total	**15 306**	**0**	**15 306**	

JUSTIFICATION

Les virements budgétaires proposés permettront d'atteindre les objectifs attendus des projets tout en assurant une optimisation des enveloppes disponibles dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI).

Cette démarche s'inscrit dans les efforts continus du Service des TI pour assurer une gestion responsable et conforme au cadre de gouvernance établi.

L'autorisation des réaménagements budgétaires entre différents projets inscrits au PDI 2026-2035 pour 2026 du Service des TI, permettra :

- Le remplacement des postes de travail contribuant à maintenir un environnement technologique à jour, ce qui favorise la productivité et le confort des employées et employés;
- De réaliser les travaux prioritaires identifiés dans le portefeuille TI visant la maximisation de la valeur livrée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement budgétaire de 1 999 000 $ est requis en 2026 entre les projets du portefeuille TI listés dans les tableaux de réaménagements budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

(Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ
Chargé d'expertise et de pratique conseil

Tél : 514 872-2656

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Louis HUET
Chef de division - portefeuille de projet, pratique et services TI

Tél : 514 653-5291

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
directeur(-trice) bureau de projets ti

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267235001*
Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'information*
Projet : *Autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 1 999 000 $ au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267235001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Division portefeuille Ti global et pratiques
Objet :	Autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 1 999 000 $ au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267235001 - Virement budgétaire PDI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget

Tél : 514-872-0766
Co-auteur
Francois Fabien
Conseiller budgetaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Francine LEBOEUF
Professionnelle domaine d'expertise - chef d'équipe
Tél : 514-872-0766

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.022

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260431001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 6 700 000 $ au net, en provenance de la Direction générale vers le Service du matériel roulant et des ateliers.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 6 700 000 $ au net, en provenance de la Direction générale vers le Service du matériel roulant et des ateliers;
2. d'imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-27 15:43

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260431001**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 6 700 000 $ au net, en provenance de la Direction générale vers le Service du matériel roulant et des ateliers.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la mise à jour de la priorisation des projets pour l'exercice 2026, un ajustement budgétaire est proposé afin d'assurer la réalisation des projets critiques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Pour ce faire, un transfert budgétaire de 6 700 000 $ en provenance de la Direction générale est requis dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI). Ce financement additionnel est nécessaire pour honorer les engagements contractuels liés à des acquisitions déjà approuvées lors d'instances précédentes, dont l'exécution ne pouvait être amorcée en l'absence de ressources budgétaires suffisantes.
L'approbation de ce transfert budgétaire permettra de soutenir la continuité des opérations, d'atténuer les risques associés au report de projets prioritaires et d'assurer l'optimisation des investissements déjà engagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ne s'applique pas.

JUSTIFICATION

En raison de retards importants dans la chaîne d'approvisionnement, plusieurs acquisitions de véhicules prévues pour 2025 n'ont pas pu être livrées comme initialement planifié. Ces livraisons sont désormais reportées à l'exercice 2026.

Afin d'assurer la disponibilité budgétaire nécessaire à la comptabilisation de ces acquisitions au PDI 2026, un virement budgétaire de la Direction générale vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est requis.

Ce transfert permettra de maintenir, le calendrier d'acquisitions prévu et de préserver la capacité opérationnelle du parc de véhicules, limitant ainsi les impacts sur les activités essentielles et la continuité des services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement budgétaire au programme décennal d'immobilisations (PDI) pour un total de 6 700 000 $, réparti comme suit:

Compétence	Provenance	Programme	Destinataire	Programme	Montant
Locale	31500	Provisions - Programmes / projets d'immobilisations	68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	6 700 000 $

Ce virement n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un virement budgétaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fiorella NUNEZ CARPIO
agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél : 514 829-8971
Approuvé le : 2026-02-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260431001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 6 700 000 $ au net, en provenance de la Direction générale vers le Service du matériel roulant et des ateliers.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1260431001 - Virement 6.7M$ LOCAL du DG au SMRA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

Co-auteur :
Charles Caron
Conseiller budgétaire
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Co-auteur :
Vera Costea
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Seng Phalleak CHONG
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766

foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Division : Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

CE : 30.023

2026/03/11 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.024

2026/03/11 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1255515002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction salubrité et programmes , Division programmes de subventions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) afin de modifier les valeurs foncières utilisées pour établir les bâtiments et les travaux admissibles.

Il est recommandé :
d'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006), afin de modifier les valeurs foncières utilisées pour établir les bâtiments et les travaux admissibles.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-01 15:29

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255515002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction salubrité et programmes , Division programmes de subventions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) afin de modifier les valeurs foncières utilisées pour établir les bâtiments et les travaux admissibles.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme RénoPlex vise principalement à stimuler la rénovation et la préservation des bâtiments résidentiels de 1 à 5 logements en mettant l'accent sur les travaux favorisant la transition écologique.
L'entrée en vigueur du rôle foncier 2026-2027-2028 entraîne une mise à jour nécessaire des paramètres d'admissibilité du programme. Les plafonds actuels, établis sous le rôle précédent, doivent donc être ajustés pour maintenir le bassin de bâtiments admissibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0097, 27 janvier 2021. Adoption - Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006).
CE23 0123, 18 janvier 2023. Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) afin de modifier les valeurs foncières utilisées pour établir les bâtiments et les travaux admissibles.

CM24 0921, 20 août 2024. Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) afin d'offrir un meilleur soutien financier aux propriétaires affectés par les inondations lors de fortes pluies.

DESCRIPTION

Les changements proposés dans ce sommaire visent à maintenir le bassin de bâtiments admissibles.
La valeur foncière permet de déterminer à la fois si un bâtiment est admissible au programme et quels travaux sont admissibles à une subvention. RénoPlex est structuré en trois blocs de travaux permettant d'adapter l'intervention selon l'état du bâtiment:

- Bloc 1 : travaux essentiels pour la sécurité et la salubrité
- Bloc 2 : travaux plus diversifiés pour les bâtiments plus dégradés
- Bloc 3 : travaux préventifs contre les inondations (accès simplifié)

Objectifs et plafonds proposés :
Blocs 1 et 3

- Viser l'admissibilité de 85 % des bâtiments réguliers selon leur valeur foncière par m² d'aire d'étage
    - Nouveau plafond proposé : 3 860 $/m² (actuel : 3 476 $/m²).
- Exclure les bâtiments de très grande valeur en retirant 1 % des bâtiments ayant la valeur totale (bâtiment et terrain) la plus élevée parmi ceux dont la valeur par mètre est inférieure au plafond décrit ci-dessus.
    - Nouveau plafond proposé : 1,9 M$ (actuel : 1,6 M$)

Bloc 2

- Admissibilité basée sur la plus faible des deux valeurs foncières suivantes :
    - Le 25e centile de l'arrondissement,
    - Ou le 45e centile de la Ville.
- Les plafonds par arrondissement sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Arrondissement	**Plafond proposé ($/m2)**	**Plafond actuel ($/m2)**
Ahuntsic-Cartierville	2 060	1 920
Anjou	2 230	2 080
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2 060	2 000
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 530	1 280
Lachine	1 590	1 440
LaSalle	1 790	1 670
Le Plateau-Mont-Royal	2 230	2 080
Le Sud-Ouest	1 960	1 950
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1 960	1 790
Montréal-Nord	1 860	1 710
Outremont	2 230	2 080
Pierrefonds-Roxboro	2 040	1 790
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1 820	1 630
Rosemont–La Petite-Patrie	1 970	1 910
Saint-Laurent	2 180	1 930
Saint-Léonard	1 870	1 750
Verdun	1 750	1 640
Ville-Marie	1 870	1 870
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2 080	1 940

Autres catégories

- Ensemble immobilier : plafond proposé de 1 430 $/m² (plafond actuel: 1 310 $/m²)
- Bâtiments mixtes : plafond proposé de 1 210 $/m² (plafond actuel: 1 110 $/m)
- Coopératives et OBNL : continuent d'être admissibles sans égard à leur valeur foncière.

JUSTIFICATION

Cette ordonnance constitue une mise à jour nécessaire afin de maintenir la portée du

programme.

Maintenir le bassin de bâtiments admissibles

À chaque nouveau rôle d'évaluation foncière, soit tous les trois ans, les plafonds du programme RénoPlex doivent être ajustés pour maintenir le bassin de bâtiments admissibles. Comme le rôle foncier 2026-2027-2028 est entré en vigueur le 1er janvier 2026 et que les critères actuels reposent encore sur l'ancien rôle, une mise à jour est nécessaire pour éviter une baisse importante du nombre de bâtiments admissibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces modifications n'entraînent pas d'incidence budgétaire additionnelle.

MONTRÉAL 2030

Le programme RénoPlex contribue à la réduction des émissions de GES et répond aux besoins des Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable. Consultez la Grille d'analyse Montréal 2030 jointe au dossier pour plus de détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rehaussement proposé des plafonds d'admissibilité maintiendra le bassin de bâtiments admissibles au programme RénoPlex.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications, en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent SEGUIN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 438-872-2859
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Rudy MC CAUGHAN
chef(fe) de division - soutien projets gestion programmes habitation

Tél : 514-872-8206
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mylene GAUTHIER
directeur(-trice) salubrite et programmes
Tél : 514-868-3501
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél :
Approuvé le : 2026-02-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255515002*
Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*
Projet : *Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) afin de modifier les valeurs foncières utilisées pour établir les bâtiments et les travaux admissibles.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *#01 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050* *#07 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *#01, Le programme RénoPlex oblige le retrait d'un système de chauffage au mazout et son remplacement par un système électrique, en plus de subventionner plusieurs actions liées à la transition écologique.* *#07, La modification réglementation contribuera à assurer la viabilité financière de projets de logements visant des populations vulnérables, contribuant ainsi à réaliser les engagements de la Ville en matière de solidarité, d'égalité et d'inclusion.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XXX-XX

RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME D'APPUI À LA RÉNOVATION DE PETITS BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (21-006)

ORDONNANCE NUMÉRO 1

ORDONNANCE MODIFIANT LES VALEURS FONCIÈRES UTILISÉES POUR ÉTABLIR LES BÂTIMENTS ET LES TRAVAUX ADMISSIBLES.

Vu le paragraphe 3° de l'article 35 du programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) ;

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 3 est modifié par le remplacement :

1° au paragraphe 1°, du nombre « 1 600 000 » par le nombre « 1 900 000 »;

2° au sous-paragraphe a) du paragraphe 2°, du nombre « 1 310 » par le nombre « 1 430 »;

3° au sous-paragraphe b) du paragraphe 2°, du nombre « 1 110 » par le nombre « 1 210 »;

4° du tableau au deuxième alinéa par le tableau suivant :

Arrondissement	**Plafond A ($/m2)**	**Plafond B ($/m2)**
Ahuntsic-Cartierville	2 060	3 860
Anjou	2 230	3 860
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2 060	3 860
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 530	3 860
Lachine	1 590	3 860
LaSalle	1 790	3 860
Le Plateau-Mont-Royal	2 230	3 860
Le Sud-Ouest	1 960	3 860
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1 960	3 860
Montréal-Nord	1 860	3 860

Outremont	2 230	3 860
Pierrefonds-Roxboro	2 040	3 860
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1 820	3 860
Rosemont–La Petite-Patrie	1 970	3 860
Saint-Laurent	2 180	3 860
Saint-Léonard	1 870	3 860
Verdun	1 750	3 860
Ville-Marie	1 870	3 860
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2 080	3 860

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis public affiché à l'hôtel de ville est publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1255515002

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268994006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Newspeak, Le Système, SAT Société des arts technologiques, Le National, Bar Datcha, Espace ESC ltée, Stéréo Bar, Salon Daomé, Bain Mathieu et de permis de réunion des organismes Livart, Cercle intérieur de Montréal et 7 à nous dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 14 mars et le 26 avril 2026

Il est recommandé :
1. d'autoriser l'organisme Bain Mathieu, enregistrée au numéro 1145977584, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 14 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il accueille ;

2. d'autoriser l'organisme Le Newspeak, enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 15 mars et jusqu'à 6 h, le 4 avril 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;

3. d'autoriser l'organisme Stéréo Bar, enregistré au numéro 1161111910, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 15 mars 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;

4. d'autoriser l'organisme 7 à nous, enregistrée au numéro 1166737321, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 22 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au 1900 Le Ber #201 Montréal;

5. d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 22 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise ;

6. d'autoriser l'organisme Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 22 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;

7. d'autoriser l'organisme Bar Datcha, enregistré au numéro 1168664192, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 28 mars 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise.

8. d'autoriser l’organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu’à 4 h, le 28 mars et jusqu'à 6 h, le 29 mars 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise ;

9. d'autoriser l’organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu’à 7 h, le 29 mars 2026 dans le cadre de l’événement culturel qu'il organise ;

10. d'autoriser l’organisme Le National, enregistré au numéro 1145421914, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu’à 4 h, le 11 avril 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise ;

11. d'autoriser l’organisme Cercle intérieur de Montréal, enregistrée au numéro 1174022435, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu’à 8 h, le 11 avril 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au 1088, rue Clark ;

12. d'autoriser l’organisme Le Livart, enregistré au numéro 1171452106, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu’à 6 h, le 26 avril 2026 dans le cadre de l’événement culturel qu'il organise.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-26 17:15

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268994006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Newspeak, Le Système, SAT Société des arts technologiques, Le National, Bar Datcha, Espace ESC ltée, Stéréo Bar, Salon Daomé, Bain Mathieu et de permis de réunion des organismes Livart, Cercle intérieur de Montréal et 7 à nous dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 14 mars et le 26 avril 2026

CONTENU

CONTEXTE

La nuit et ses activités représentent un potentiel important pour le développement du territoire tant en termes culturel, économique que social. Dans le cadre de la Politique de la vie nocturne, la Ville de Montréal permet à ses partenaires culturels et économiques d'étendre les heures d'opération de leur permis d'alcool lorsque certaines conditions sont rencontrées telles que la proposition d'une activité culturelle et la mise en place d'actions de mitigation.
L'adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16), le 21 septembre 2017, a introduit des dispositions qui permettent à la Ville d'autoriser l'exploitation des activités commerciales comprenant la vente d'alcool à des heures différentes que celles prévues à la Loi sur les permis d'alcool, dans la mesure où celle-ci se fait dans le cadre d'un événement culturel, social, sportif ou touristique reconnu, et qui se conforme à la réglementation municipale, notamment celle relative à la paix et l'ordre et celle relative à la sécurité publique. Il n'appartient donc pas à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) d'autoriser ce prolongement, mais à la Ville de faire toutes les vérifications qui s'imposent et d'adopter une résolution l'autorisant.
Le 12 mai 2025, le conseil municipal a délégué au comité exécutif le pouvoir de modifier les heures d'exploitation d'un permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place lors d'un jour férié ou lors d'un événement à caractère culturel, social, sportif ou touristique prévu au deuxième alinéa de l'article 61.1 de la Loi sur les permis d'alcool (RLRQ, c. P-9.1).

Afin de permettre cette prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool, la Ville de Montréal doit par ailleurs juger que celle-ci n'est pas contraire à l'intérêt public ou à la sécurité publique ou susceptible de nuire à la tranquillité publique. À cet effet, la Ville a mis en place un processus de qualification d'établissements de vitalité nocturne afin d'identifier les entreprises qui pourraient se prémunir de cette possibilité. Le processus s'assure, entre autres, que les entreprises demanderesses ont des stratégies en place pour proposer des événements qui répondent aux exigences de la loi.

Suite à des demandes formulées par plusieurs établissements de vitalité nocturne et

d'organismes, la Direction du développement culturel du Service de la culture a œuvré à présenter et faire valider aux intervenants municipaux compétents leurs événements incluant une prolongation des heures d'exploitation de leurs permis de réunion.

Les démarches de validation permettent de confirmer que les propositions ne semblent pas contraires à l'intérêt public ou à la sécurité publique ou encore susceptibles de nuire à la tranquillité publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0147 - 21 janvier 2026
Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Salon Daomé, Le Newspeak, Espace ESC ltée, Buvette Vino Disco inc. et du permis de réunion de l'organisme Son hors, dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 24 janvier et le 8 février 2026

CE26 0105 - 14 janvier 2026
Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Le National et Bar Datcha, dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 18 et le 25 janvier 2026

CE26 0023 - 7 janvier 2026
Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de SAT Société des arts technologiques et du permis de réunion de l'organisme Sans Visage, dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 31 janvier et le 28 février 2026

CE25 2051 - 10 décembre 2025
Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de SAT Société des arts technologiques, Le Système, Salon Daomé, Espace ESC ltée, Stéréo Bar, Buvette Vino Disco inc. et Bain Mathieu et du permis de réunion de l'organisme Exposé Noir dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 20 décembre 2025 et le 1er janvier 2026

CE25 2022 - 10 décembre 2025
Approuver la qualification de Place des arts, Club Unity, Datcha et L'Escogriffe bar spectacle, à titre d'établissements de vitalité nocturne, dans le cadre de la Politique de la vie nocturne

CE25 1921 - 20 novembre 2025
Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Espace ESC ltée, Salon Daomé et du permis de réunion de l'organisme Studio ZX dans le cadre de l'événement culturel qu'ils organisent entre le 30 novembre et le 7 décembre 2025

CE25 1918 - 20 novembre 2025
Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Espace ESC ltée, Le Newspeak et du permis de réunion de l'organisme Son hors dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent entre le 7 décembre 2025 et le 1er janvier 2026

CE25 1176 - 2 juillet 2025
Approuver la qualification de 17 établissements de vitalité nocturne et de 3 pôles de vitalité nocturne à la suite de l'appel à intérêt auquel ils ont répondu.

CM25 1264 - 18 novembre 2024
Adopter la Politique de la vie nocturne de la Ville de Montréal, ses objectifs et les sommes afférentes à son déploiement : 3 M$ sur trois ans

DESCRIPTION

Il s'agit, par le présent dossier, en conformité avec l'article 61.1 de la Loi sur les permis d'alcool (chapitre P-9.1), tel qu'amendé par la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) :

- d'autoriser l'organisme Bain Mathieu, enregistrée au numéro 1145977584, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h le 14 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il accueille ;
- d'autoriser l'organisme Le Newspeak, enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h le 15 mars et jusqu'à 6 h le 4 avril 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme Stéréo Bar, enregistré au numéro 1161111910, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 15 mars 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme 7 à nous, enregistrée au numéro 1166737321, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h le 22 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au 1900 Le Ber #201 Montréal ;
- d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 22 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 22 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme Bar Datcha, enregistré au numéro 1168664192, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 28 mars 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h le 28 mars et jusqu'à 6 h le 29 mars 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h le 29 mars 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme Le National, enregistré au numéro 1145421914, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 11 avril 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise ;
- d'autoriser l'organisme Cercle intérieur de Montréal, enregistrée au numéro 1174022435, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h le 11 avril 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au 1088, rue Clark ;
- d'autoriser l'organisme Le Livart, enregistré au numéro 1171452106, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 26 avril 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Ces projets incluent à la fois des éléments de programmation et des éléments de mitigation importants.

Dans le cadre de la présente proposition, les promoteurs et leurs partenaires prévoient des mesures de mitigation pertinentes pour favoriser la cohabitation, la santé et la sécurité. Ainsi, ils s'assureront entre autres de :

- mettre en place une signalisation à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de l'événement afin de sensibiliser les participants aux enjeux des nuisances

sonores vis-à-vis des résidents à proximité;
- la présence d'agents de sécurité en tout temps afin d'assurer la fouille, le respect des capacités liées au permis de réunion et le respect des règlements;
- la présence d'une escouade d'agents d'accueil et de médiation en tout temps pour assurer le bon déroulement de la soirée et une cohabitation harmonieuse entre les clientèles venues pour l'occasion;
- la présence d'une équipe médicale et d'organisme du type du Groupe de recherche en intervention psychosociale (GRIP) sur les lieux pendant toute la durée de l'événement;
- la mise en place d'une campagne de communication auprès des riverains pour les aviser de l'événement et leur donner la possibilité de contacter les organisateurs en tout temps pendant l'événement.

Ces projets s'inscrivent dans une perspective de dynamisation des activités économiques nocturnes. Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre de la Politique de la vie nocturne et des engagements réciproques de la Ville et de ses partenaires culturels dans le cadre de la qualification d'établissements de vitalité nocturne.

La Direction du développement culturel du Service de la culture et les arrondissements de Ville-Marie, de Rosement-La Petite-Patrie, du Sud-Ouest et du Plateau-Mont-Royal ont œuvré à présenter et faire valider aux intervenants municipaux compétents ces événements, incluant une prolongation des heures d'exploitation de leurs permis d'alcool. À ce titre, pour les événements organisés par les organismes Bain Mathieu, Cercle intérieur de Montréal et 7 à nous, trois lettres de validation de ce processus signées par les directions des arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest sont jointes à ce dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a procédé à des dérogations similaires par le passé. En effet, depuis 2018 et à de nombreuses reprises, le conseil municipal a adopté des résolutions permettant à plusieurs établissements de prolonger leurs heures d'exploitations.
Ce projet permet à la Ville de Montréal, au Service de la Culture, au SPVM, et aux arrondissements de confirmer les mesures développées dans le cadre de la Politique de la vie nocturne.

Ce projet permet à la Ville de Montréal de se distinguer à l'échelle internationale quant à son offre culturelle nocturne tant au niveau des touristes que des artistes et des acteurs du milieu nocturne. Les partenaires de la vie nocturne sont en mesure de faire évoluer leurs modèles d'affaires, et les artistes émergents et établis pourront se produire sur une plage horaire étendue, favorisant une plus grande vitalité culturelle.

Les pratiques festives et responsables, dans un contexte d'accompagnement et de dynamique collaborative, sont garantes de cohabitation harmonieuse entre les lieux de diffusion culturelle et les autres usages, incluant les voisinages résidentiels.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la Politique de la vie nocturne. À ce titre, le Service de la culture suit attentivement, de concert avec les intervenants municipaux compétents, le déroulement de ces événements.

Ce projet s'inscrit dans une perspective de dynamisation des activités culturelles et économiques nocturnes. Il permettra aussi d'alimenter en données et en observations les équipes chargées de mettre en œuvre la Politique de la vie nocturne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation du projet de règlement n'engendre aucun coût supplémentaire dans le budget du Service de la culture. L'historique des dérogations accordées ne démontre aucune hausse significative d'interventions du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Préalablement aux événements, celui-ci pourrait cependant choisir d'inspecter l'établissement demandant la prolongation de ses heures d'ouverture.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités 15, 16 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entre le 14 mars et le 26 avril 2026 : tenue des événements avec extensions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas PELTIER
Chargé d'expertise et de pratique principal - Vie nocturne

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel

Tél : 438-827-5715
Télécop. :

Tél : 438 995-5209
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1268994006*
Unité administrative responsable : *Service de la culture*
Projet : *Prolongation des heures légales de vente d'alcool avec consommation*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.* *16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.* *20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire :* les propositions offrent à la fois une belle visibilité à un établissement culturel reconnu et d'autres part des opportunités à nos artistes et travailleurs de participer à la définition de notre *Politique de la vie économique nocturne*. *16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les*			

acteurs et réseaux de villes à l'international : propositions de projets de prolongation des heures légales de vente d'alcool avec consommation sur place dans le but de parfaire et de définir la Politique de la vie économique nocturne de la Ville de Montréal.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole : ce type d'événement, qui inclue une prolongation des heures légales de vente d'alcool avec consommation sur place, amène un avantage concurrentiel de notre ville par rapport à d'autres villes au niveau national et international.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Arrondissement de Ville-Marie
Bureau du directeur de l'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

Le 24 février 2026

Ville de Montréal
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L1

Objet : Dérogation aux heures d'exploitation — Événement de Cercle Intérieur au 1088, rue Clark, Montréal

Madame, Monsieur,

Cercle Intérieur de Montréal est une organisation à but non lucratif qui œuvre dans la promotion de la musique *dance underground*, fondée en 2017. L'OBNL organise un événement avec une programmation musicale qui met en vedette des DJ locaux et internationaux.

De manière exceptionnelle, l'OBNL demande une dérogation visant à étendre les heures d'exploitation du permis de réunion jusqu'à **8 h du matin** dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 avril 2026.

Suivant les vérifications avec les partenaires locaux, dont le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Urgences-santé, l'arrondissement de Ville-Marie est favorable à une dérogation aux heures d'exploitation pour l'événement se tenant au Dream Room (1088, rue Clark, Montréal (Québec) H2Z 1C1).

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain Dufresne
Directeur de l'arrondissement de Ville-Marie par intérim

c.c. Mélissa Lapierre-Grano, chef de division des communications
et des relations avec la communauté
Thomas Peltier, commissaire au développement économique — Partenariats stratégiques

Arrondissement de Ville-Marie
Bureau du directeur de l'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

Le 24 février 2026

Ville de Montréal
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L1

Objet : Dérogation aux heures d'exploitation — Événement Flush au 2915, rue Ontario Est, Montréal

Madame, Monsieur,

La Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (S.P.A.G.) est une organisation à but non lucratif qui s'engage à soutenir et à promouvoir les créateurs de toutes disciplines. Elle est propriétaire du Bain Mathieu, un établissement reconnu pour ses espaces polyvalents dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'OBNL s'associe à Flush pour organiser un événement avec une programmation musicale qui met en vedette des DJ locaux et internationaux.

De manière exceptionnelle, le Bain Mathieu, en collaboration avec Flush, demande une dérogation visant à étendre les heures d'exploitation du permis d'alcool jusqu'à **8 h du matin** dans la nuit du 13 au 14 mars 2026.

Suivant les vérifications avec les partenaires locaux, dont le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Urgences-santé, l'arrondissement de Ville-Marie est favorable à une dérogation aux heures d'exploitation pour l'événement se tenant au Bain Mathieu (2915, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2K 1X7).

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain Dufresne
Directeur de l'arrondissement de Ville-Marie par intérim

c.c. Mélissa Lapierre-Grano, chef de division des communications
et des relations avec la communauté
Thomas Peltier, commissaire au développement économique — Partenariats stratégiques

Le Sud-Ouest
Montréal

Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine
815, rue Bel-Air, 1er étage
Montréal (Québec) H4C 2K4

Montréal, le 25 Février 2026

PAR COURRIEL : Thomas.peltier@montreal.ca

Ville de Montréal
Service - développement économique
85, rue Notre-Dame Est, 1er étage
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Dérogation aux heures d'exploitation des permis de réunion - Événement Équinoxe 7.2 au Bâtiment 7

Madame, Monsieur

L'Arrondissement Le Sud-Ouest a reçu et traité la demande de prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme *7 À Nous* dans le cadre d'un événement, qui se déroulera dans la nuit du 21 au 22 mars 2026 de 22h à 6h, au Bâtiment 7, sis au 1900 rue Le Ber.

De manière exceptionnelle, l'organisme *7 À Nous* a demandé à l'Arrondissement d'approuver une dérogation visant à étendre les heures d'exploitation du permis d'alcool de 3h à 6h du matin, lors de cet événement.

Suivant des vérifications avec les partenaires locaux, dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), l'Arrondissement Le Sud-Ouest est favorable à une dérogation aux heures d'exploitation du permis de réunion pour cet événement, conditionnelle au respect par l'organisme promoteur d'éventuelles exigences déterminées par le SIM pour la salle.

L'Arrondissement se réserve le droit de réviser cette recommandation dans l'avenir si la situation l'impose.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Benoit Glorieux, Directeur
Arrondissement Le Sud-Ouest

c.c. Martin Paré, chef de division Urbanisme, DAUP, Arrondissement du Sud-Ouest
Rachad Lawani, commissaire au développement économique, Arrondissement du Sud-Ouest
Thomas Peltier, commissaire au développement économique - Partenariats stratégiques, Ville de Montréal

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1254386002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-5169-16 N/D: 24-0479-T

Il est recommandé :
1. d'adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue, entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains;

2. de créer une servitude d'utilité publique à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur le lot 6 709 470 et sur une partie des lots 6 709 471, 6 709 472 et 6 709 473, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-27 15:05

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1254386002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-5169-16 N/D: 24-0479-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété, située au sud-est de la 1re Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle composée du lot 1 511 248 du cadastre du Québec, montrée à titre indicatif sur les plans C et P annexés, est partiellement occupée par l'ensemble des quatre (4) propriétaires riverains qui se sont tous montrés favorables à cette cession de ruelle.
Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, en vertu de l'encadrement administratif numéro C-OG-GPI-D-17-002 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains – Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (Encadrement).

Cette ruelle est maintenant connue comme étant formée des lots 6 709 470 à 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels qu'illustrés au plan P-401 Rivière-des-Prairies, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 2026, sous le n° 3160 de ses minutes, n° de dossier 23576 ci-joint (Plan). À la suite de l'obtention des nouveaux numéros de lots composant la ruelle, une demande a été adressée au Service des affaires juridiques pour la préparation et la rédaction du Règlement de fermeture du domaine public de la ruelle, requis avant le transfert des lots aux propriétaires riverains.

Le présent sommaire vise l'adoption du Règlement de fermeture de la ruelle du domaine public, désignée par les lots mentionnés ci-dessus, l'approbation du transfert des lots aux propriétaires riverains et la création d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie afin de protéger ces installations dans la ruelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1256895028 - 2025-11-21 Approuver le projet de remplacement du lot 1 511 248 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la 1re Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, préparé par Jean-Sébastien Chaume, arpenteur-géomètre, le 21 octobre 2025, minute 1427, dossier 23576.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert aux propriétaires riverains des lots 6 709 470 à 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
Créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, dont l'emprise est délimitée par les lettres EFJKMNRDE, sur le lot 6 709 470, sur une partie des lots 6 709 471, 6 709 472 et 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel qu'identifié au Plan.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de Montréal (Ville) conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains;
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés;
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, conformément à l'encadrement administratif numéro C-OG-GPI-D-17-002 (Encadrement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'Encadrement, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Il ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il n'y a pas d'impact sur ces aspects.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de l'adoption du Règlement de fermeture de la ruelle, en vue d'une cession aux riverains, aura comme conséquence que la Ville conserve la gestion et la responsabilité de cette ruelle non ouverte, et ce, même si la ruelle est occupée par les propriétaires riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication par le greffier de l'avis d'adoption du Règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains dans un quotidien distribué sur le territoire de la Ville.

- Signification par le greffier de l'avis d'adoption du Règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, à chacun des propriétaires des immeubles riverains.
- Dès l'entrée en vigueur du Règlement, une copie dûment certifiée doit être publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-France OSTIGUY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Fanny BOURSIER-BARBEAU, Service de sécurité incendie de Montréal
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Marie PARENT, 27 février 2026
Yann LESSNICK, 27 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Melanie DI PALMA
Cheffe de section - transactions immobilières

Tél : 514-246-0725
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dany LAROCHE
Chef de division - transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
Chef de division transactions immobilières, en remplacement d'Annie Gerbeau, directrice de

Tél : 514-449-4842
Approuvé le : 2026-02-27

service, du 23 février au 6 mars 2026
Tél : 514-449-4842
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD 1254386002* *N/D : 24-0479*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : *Règlement sur la fermeture d'une ruelle avec transfert aux propriétaires riverains*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La cession de la ruelle permet aux citoyens riverains un meilleur milieu de vie par l'occupation de celle-ci et ce, en permettant de réaliser leurs projets (cabanons, piscines, clôtures, stationnements et jardins) ou à la régularisation de leurs empiètements.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

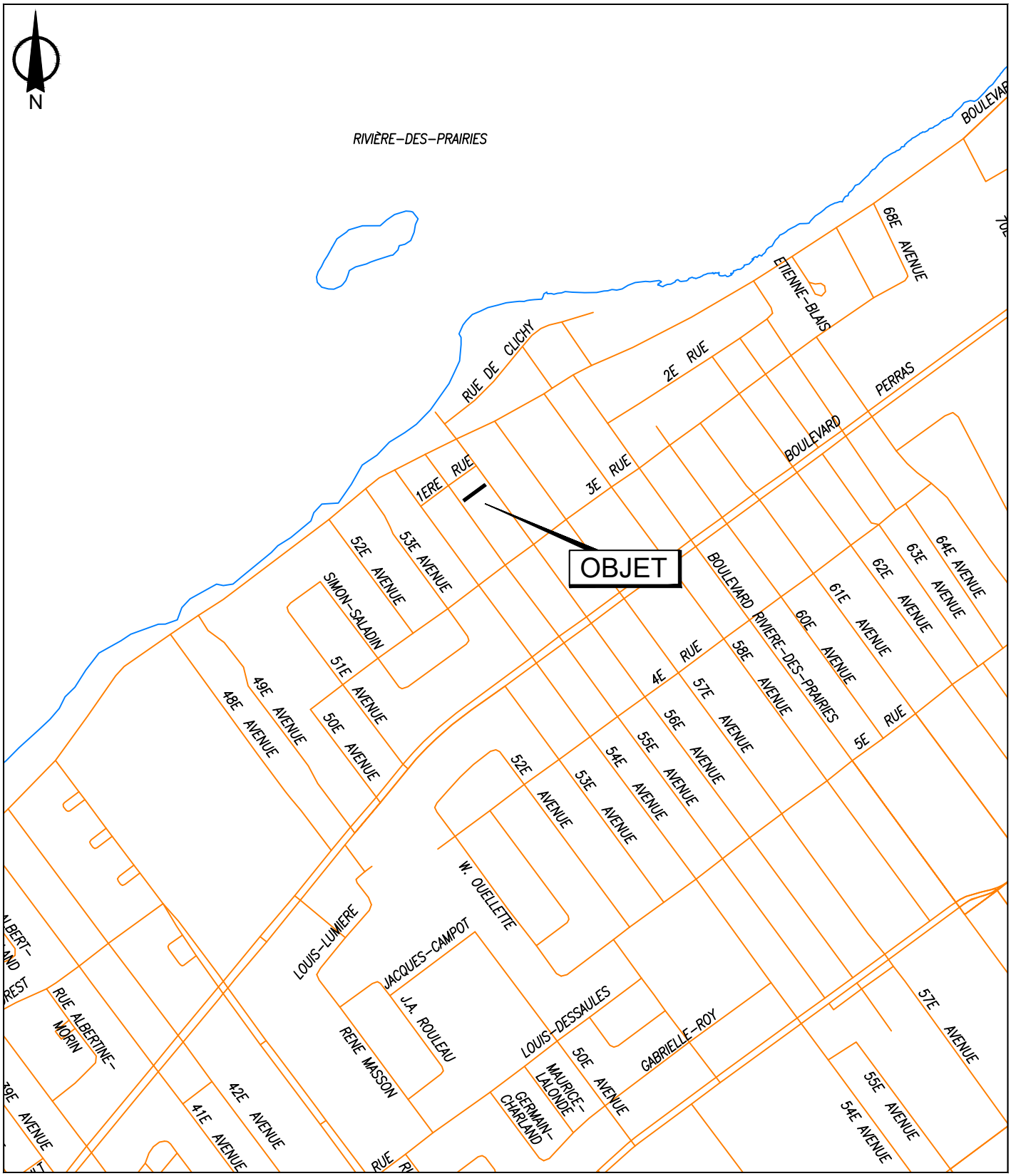

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

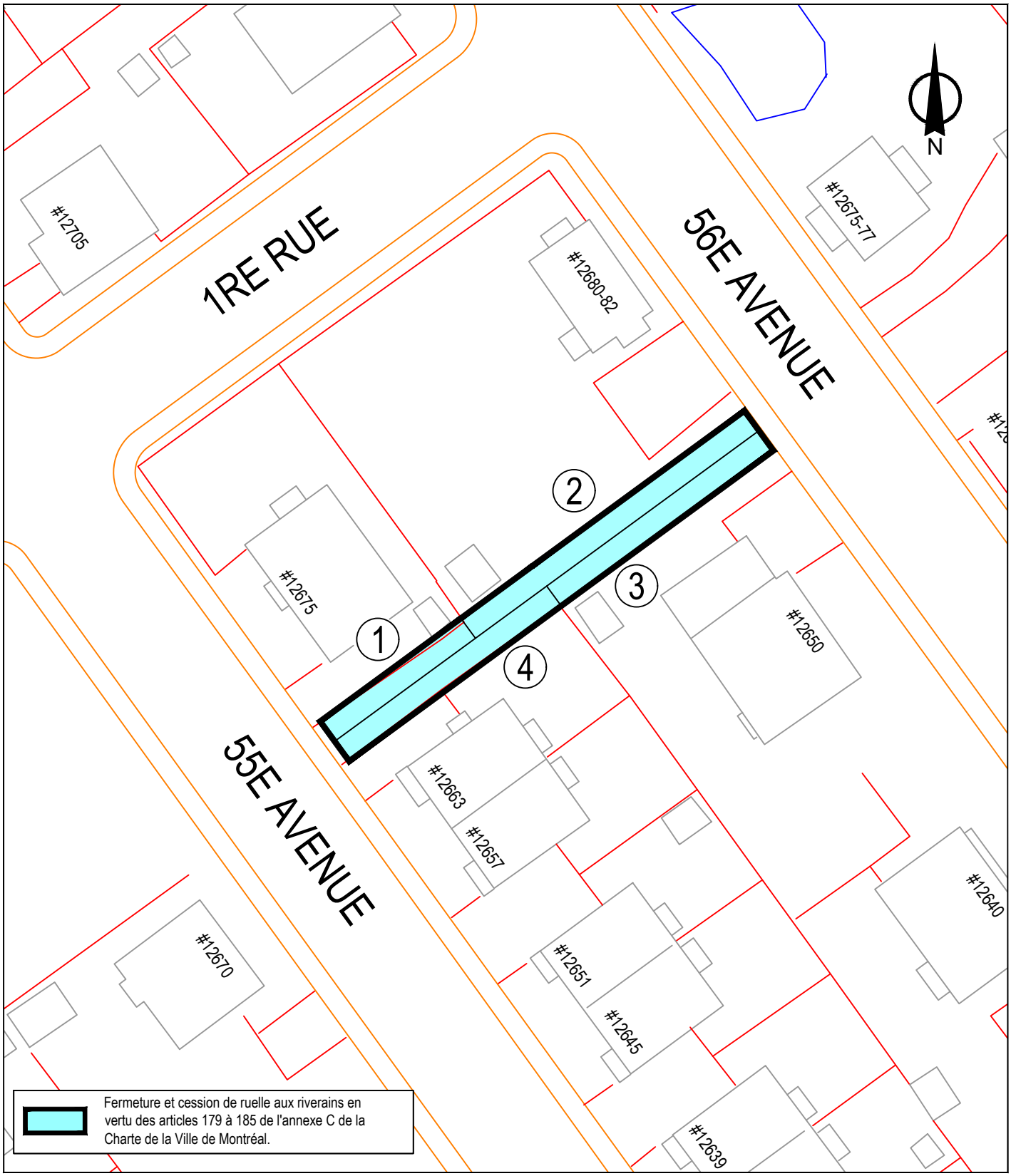

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:500
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

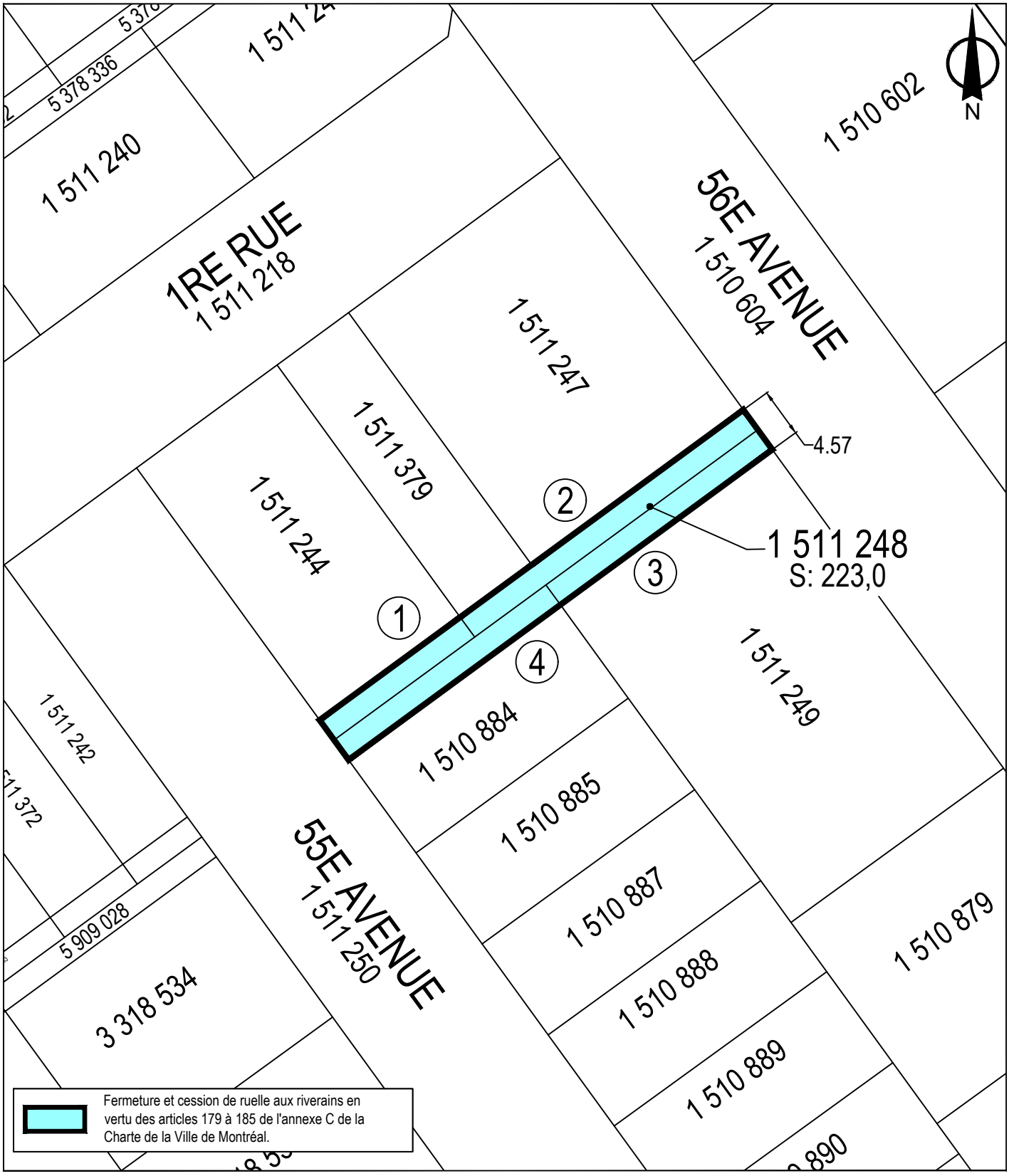

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:500
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

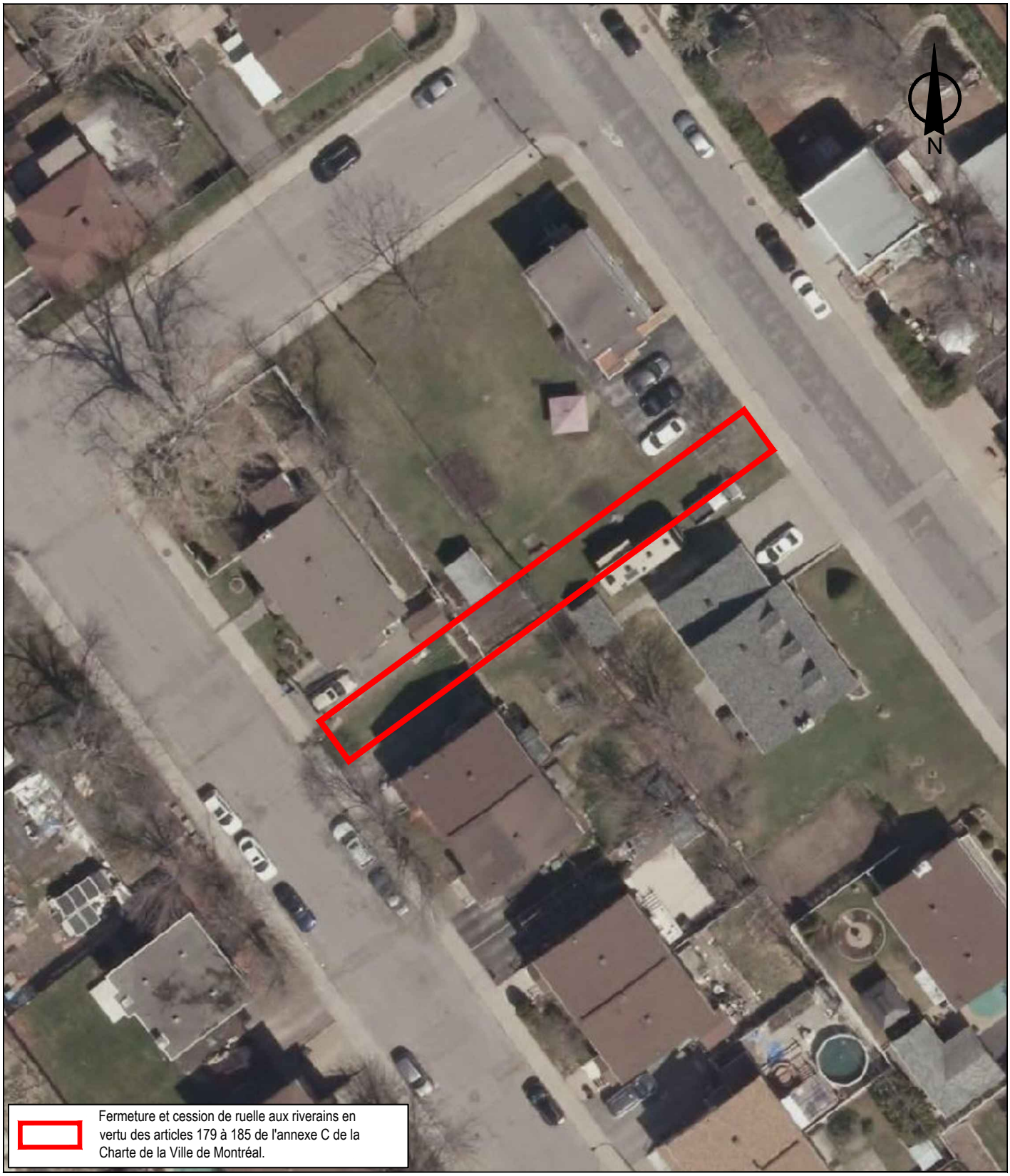

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P: plan orthophoto
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:500
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée de l'ancien lot 1511248 du Cadastre du Québec et située
au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue
dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

DOSSIER : 31H12-005-5169-16 **MANDAT : 24-0479-T**

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Madame Dorotea Cutrona 12675, 55e Avenue Montréal (Québec)	1 511 244	1 511 248	36,9 m²	868388-00	12675, 55e Avenue	16,15 m	Oui
2	Monsieur Raymond Robitaille 12680, 56e Avenue Montréal (Québec)	1 511 247, 1 511 379	1 511 248	74,7 m²	868401-00	12680-12682, 56e Avenue	32,62 m	Oui
3	Monsieur Simon Lépine 12650, 56e Avenue Montréal (Québec)	1 511 249	1 511 248	55,7 m²	868401-10	12650, 56e Avenue	24,38 m	Oui
4	Madame Marie-Evelyne Ducenat 12663, 55e Avenue Montréal (Québec)	1 510 884	1 511 248	55,7 m²	868379-70	12663, 55e Avenue	24,38 m	Oui
				223,00 m²			**97,53 m**	

Total mesure en front	97,53 m
Front requis 66.6%	65,02 m
Dimension du front obtenu	**97,53 m**
% du front obtenu	**100,00%**

Superficie totale à transférer	**223,00 m²**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 16 septembre 2025

Nombre total de propriétaires:	4	
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	2,67	
Oui	4	100,00%
Cession	0	0,00%
Non	0	0,00%
Pas de réponse reçu	0	
Total des votes favorables obtenus	**4**	**100,00%**

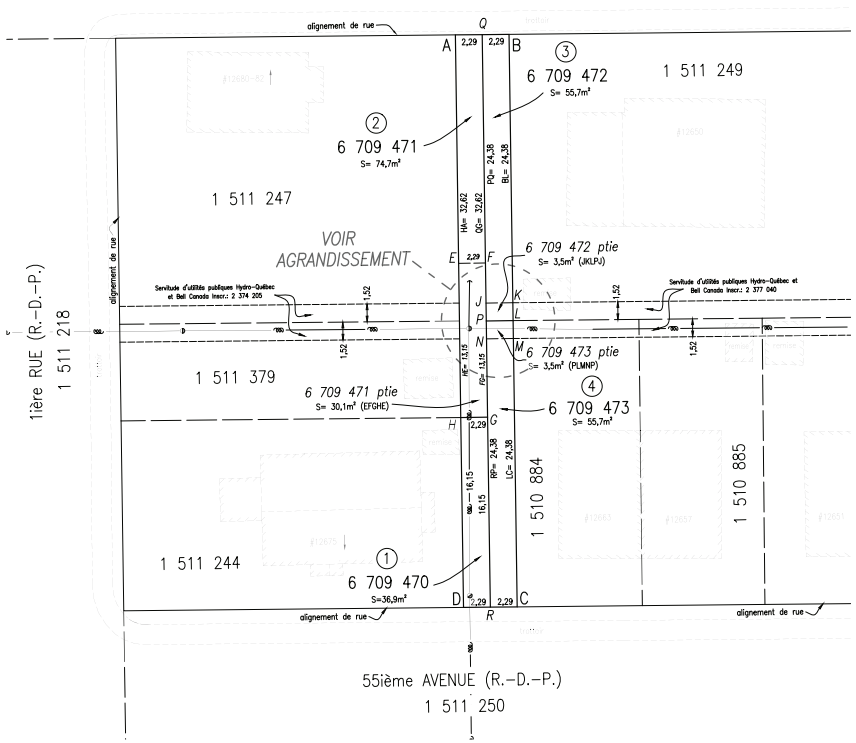

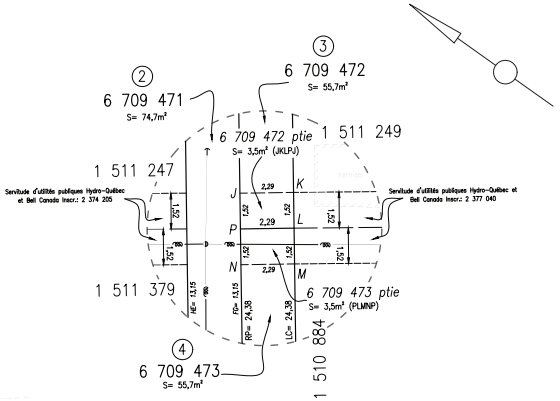

AGRANDISSEMENT
échelle 1:100

LÉGENDE	
———	: limite du bien-fonds
———	: emprise de rue
— — — —	: limite de lot bornant
——— ⁷⁸⁰ ———	: fils aériens
- - - - - - - -	: limite de servitude
	: éléments extraits de la compilation cartographique (voir note 4)
	: bâtiment extraits de la compilation cartographique (voir note 4)
ø	: poteau
→	: hauban

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200 — Format plan: A1

0 2 4 8 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international (SI).
Les données planimétriques sont en référence au système de coordonnées planes du Québec SCOPQ NAD83.

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL
CADASTRE DU QUÉBEC

LOT(S) :
Les lots 6 709 470 à 6 709 473

EMPLACEMENT:
Biens-fonds situés au sud-est de la
1ière RUE (R.-D.-P.)
entre la
55e AVENUE (R.-D.-P.)
et la
56e AVENUE (R.-D.-P.)

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine, est indiqué comme suit:

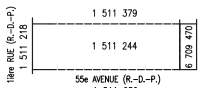

FINS DU DOCUMENT:
TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré devant faire l'objet d'un transfert de ruelle aux propriétaires riverains.

2- Les biens-fonds indiqués par l'item 1, ainsi qu'une partie des items 2, 3 et 4, étant délimités par les lettres EFJKMNRDE, devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

3- Les mesures et les superficies indiquées au plan sont fournies à titre informatif. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.

4- Certains éléments topographiques de ce plan ont été extraits de la compilation cartographique (édition 2017) de la Ville de Montréal réalisée à l'aide de photographies aériennes provenant de la Communauté Métropolitaine de Montréal (édition 2016). Les données cartographiques ne représentent pas nécessairement l'état des lieux à la date du présent plan.

- Ce plan et le rapport qui l'accompagne font partie intégrante de la description technique.
- Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur.trice ou de la gardienne du greffe commun.

Montréal, le 6 janvier 2026

Préparé par:
BENOIT DERMINE
Arpenteur-géomètre

Minute N° 3160

2026-01-06

Copie conforme à l'original

Arpenteur-géomètre chef d'équipe — *Arpenteure-géomètre en chef de la Ville*

DOSSIER N° 23576 (Greffe commun des arpenteur.e.s-géomètres et géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Dessiné: M. Zagalin 23576-01.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 6 709 470 À 6 709 473
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Ces biens-fonds, devant être transférés aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, situés au sud-est de la 1ière Rue (R.-D.-P.) entre la 55ième Avenue (R.-D.-P.) et la 56ième Avenue (R.-D.-P.), sont identifiés par les lettres ABCDA sur le plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 6 janvier 2026.

Les biens-fonds devant être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, sont identifiés par les lettres EFJKMNRDE sur ce même plan.



Les lots sont décrits comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX (6 709 470), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-six mètres carrés et neuf dixièmes (36,9 m²).

/2

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

2.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE (6 709 471), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie soixante-quatorze mètres carrés et sept dixièmes (74,7 m²).

- Une partie dudit lot (6 709 471 ptie), identifiée par les lettres EFGHE, devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est par la partie restante dudit lot 6 709 471;
- Vers le sud-est par les lots 6 709 472 (item 3) et 6 709 473 (item 4);
- Vers le sud-ouest par le lot 6 709 470 (item 1);
- Vers le nord-ouest par les lots 1 511 379 et 1 511 247.

MESURANT :

- Vers le nord-est, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le sud-est, treize mètres et quinze centièmes (13,15 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);

/3

- Vers le nord-ouest, treize mètres et quinze centièmes (13,15 m).

contenant en superficie trente mètres carrés et un dixième (30,1 m²).

3.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE (6 709 472), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie cinquante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (55,7 m²).

- Une partie dudit lot (6 709 472 ptie), identifiée par les lettres JKLPJ, devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est par la partie restante dudit lot 6 709 472;
- Vers le sud-est par le lot 1 511 249;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 6 709 473 (item 4);
- Vers le nord-ouest par une partie du lot 6 709 471 (item 2).

MESURANT :

- Vers le nord-est, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);

/4

- Vers le sud-est, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le nord-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m).

contenant en superficie trois mètres carrés et cinq dixièmes (3,5 m²).

4.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE (6 709 473), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie cinquante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (55,7 m²).

- Une partie dudit lot (6 709 473 ptie), identifiée par les lettres PLMNP, devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est par une partie du lot 6 709 472 (item 3);
- Vers le sud-est par le lot 1 510 884;
- Vers le sud-ouest par la partie restante dudit lot 6 709 473;
- Vers le nord-ouest par une partie du lot 6 709 471 (item 2).

/5

MESURANT :

- Vers le nord-est, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le sud-est, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le nord-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m).

contenant en superficie trois mètres carrés et cinq dixièmes (3,5 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le sixième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six sous le numéro 3160 de mes minutes au dossier 23576 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

BD/

Dossier : 23576

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

BENOÎT DERMINE 2132 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
2026-01-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1254386002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-5169-16 N/D: 24-0479-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 26-000115

FICHIERS JOINTS

2026-02-25 Règlement 55e-56e Avenue - RPPAT (final).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France OSTIGUY
Notaire
Tél : 438-354-7161

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Caroline BOILEAU
Notaire et cheffe de division
Tél : 514-589-7571
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
26-■

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA 1ière RUE ENTRE LA 55E AVENUE ET LA 56E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Vu le cadre législatif des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet la fermeture et le transfert d'une ruelle aux propriétaires riverains par une procédure réglementaire ;

À l'assemblée du ■ 2026, le conseil municipal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la 1ière Rue, entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, formée des lots 6 709 470 à 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 510 884, 1 511 244, 1 511 247, 1 511 249 et 1 511 379, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 6 janvier 2026, sous le numéro 3160 de ses minutes (dossier : 23576), dont copie est jointe en annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée du lot 6 709 470 et d'une partie des lots 6 709 471, 6 709 472 et 6 709 473, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres EFJKMNRDE sur le plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. Les propriétaires des lots riverains auxquels sont remembrés les lots de cette ruelle grevés de telle servitude d'utilités publiques ne peuvent rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devront, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PRÉPARÉ PAR BENOÎT DERMINE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, LE 6 JANVIER 2026, SOUS LE NUMÉRO 3160 DE SES MINUTES (DOSSIER : 23576)

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2026.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.004

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-30 11:54

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'enfouissement en cours pour le secteur Griffintown, il y a eu des changements dans les travaux et des changements sont à faire pour les bâtiments ou les montants des subventions à prévoir.
Le projet consiste à enfouir les réseaux câblés électriques et de télécommunications. Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques. De son côté, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération. Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0100 - 26 janvier 2026 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions du projet du boulevard Gouin Ouest;
CM24 1040 - 17 septembre 2024 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions des secteurs Griffintown, Jarry Est et Laurentien-Lachapelle;

CM23 0957 - 22 août 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter les secteurs des projets d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest et des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest;

CM22 1112 - 20 septembre 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la

subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur de la rue Édouard;

CM22 0793 - 14 juin 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est et pour modifier le montant de subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown);

CM20 0300 - 23 mars 2020 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de prévoir les montants de subventions pour le secteur du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle;

CM19 1036 - 17 septembre 2019 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier les montants de subventions pour le secteur du chemin Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire et pour ajouter le secteur de Griffintown;

CE19 0261 - 13 février 2029 - Modifier le règlement par ordonnance afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour les secteurs de la rue Saint-Patrick, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire;

CM17 1392 - 11 décembre 2017 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier certains montants de subventions;

CM17 1269 - 25 septembre 2027 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Saint-Grégoire (Plateau Mont-Royal);

CM16 0804 - 21 juin 2016 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M.c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

CM14 0510 - 20 mai 2014 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

CM 13 0352 - 23 avril 2013 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

CM12 0861 - 25 septembre 2012 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

CM11 0381 - 17 mai 2011 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

CM10 0800 - 26 octobre 2010 : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

CM09 0695 - 25 août 2009 - Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

CM07 0695 - 22 octobre 2007 - Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y

inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

CM05 0138 - 22 février 2005 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Le projet du secteur Griffintown vise l'enfouissement des réseaux câblés électriques et de télécommunications sur plusieurs rues, notamment sur la rue William, entre les rues Guy et de la Montagne, qui est visée par le présent dossier.

JUSTIFICATION

Le Règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets d'enfouissement. Les travaux d'enfouissement des réseaux câblés d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien sur rue pour y ajouter des éléments de résilience avec un réseau enfoui face aux vulnérabilités énergétiques incidentes aux événements météorologiques provoqués par les changements climatiques. Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de prévoir les subventions pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de conversion découlant des projets d'enfouissement, à toutes fins utiles, pour assurer qu'ils se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.
L'enfouissement des câbles électriques et de télécommunications dans ce secteur contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement est de 8 000 $, taxes incluses. La dépense sera imputée au compte PEP (Programme d'élimination des poteaux) - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) d'un avis aux propriétaires concernées. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement S-6.01.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Dir. planification et relations avec les grands partenaires

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1260025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement_S-6.01.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (S-6.01)

Vu articles 47, 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

1. L'article 21 du Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) est modifié par le remplacement, au paragraphe 2°, de l'année « 2024 » par l'année « 2027 ».

2. L'annexe L de ce règlement est modifiée par l'insertion, après l'adresse 1220-26, Ottawa, de l'adresse « 261, du Séminaire » pour un montant maximal de subvention de « 8 000,00 $ ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1260025001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.005

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-30 11:59

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260025002**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet d'enfouissement des réseaux câblés, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a entamé des démarches pour le secteur de Griffintown. Le projet consiste à enfouir les réseaux câblés électriques et de télécommunications sur plusieurs tronçons de rues, notamment sur la rue William entre les rues Guy et de la Montagne qui est visée par le présent dossier.
Pour assurer le succès de ce type de projet sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux de déplacement des fils électriques.

De son côté, la Ville a adopté le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) pour les immeubles résidentiels et institutionnels.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0467 - 24 août 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Règlementd'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur de la rue Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest (no RCG 09-023-16);
CG22 0590 - 22 septembre 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlementd'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur de la rue Édouard (no RCG 09-023-15);

CG22 0431 - 16 juin 2022 - Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur

la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly et pour modifier le montant d'une subvention pour le projet Laurentien-Lachapelle (no RCG 09-023-14);

CG20 0534 - 22 octobre 2020 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des projets d'enfouissement Atlantic-Durocher-du Parc-Beaubien-Hutchison et de l'avenue de l'Épée (no RCG 09-023-13);

CG20 0153 - 26 mars 2020 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (no RCG 09-023-12);

CG19 0399 - 22 août 2019 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown (no RCG 09-023-11);

CG19 0308 - 28 mars - 2019 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);

CG18 0312 - 26 avril 2018 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

CG17 0518 - 28 septembre - 2017 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

CG16 0748 - 22 décembre 2014 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

CG14 0319 - 19 juin 2014 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

CG13 0411 - 25 avril 2013 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

CG12 0376 - 23 août 2012 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

CG11 0332 et CG12 0374 - 27 septembre - 2012 et 28 septembre 2011 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel

Est (Rosemont-La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

CG10 0379 et CG14 0597 - 28 octobre 2010 et 18 décembre 2014 - Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal) (no RCG 09-023-1

DESCRIPTION

Le projet consiste à enfouir les réseaux câblés électriques et de télécommunications sur plusieurs tronçons de rues, notamment sur la rue William entre les rues Guy et de la Montagne, qui est visée par le présent dossier.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets d'enfouissement.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien sur rue pour y ajouter des éléments de résilience avec un réseau enfoui face aux vulnérabilités énergétiques incidentes aux événements météorologiques provoqués par les changements climatiques, par exemple lors d'épisode de verglas.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toutes fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions du secteur visé est de 119 400 $, taxes incluses et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants.
Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.

Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux civils et devraient être payés en 2026 et 2027.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif. Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif et la Direction des Finances (Compte de provenance agglo).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des câbles électriques et de télécommunications dans le secteur mentionné

contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion : Mars 2026
- Adoption du règlement : Avril 2026

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la CSEM d'un avis aux propriétaires concernées. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-01-30
Gilles G - Ext GAUDET Dir. planification et relations avec les grands partenaires		Robert GAUTHIER Président	
Tél : **Télécop. :**	514-384-6840 poste 244	**Tél :** **Télécop. :**	514-384-6840 poste 242

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1260025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement_RCG 09-023.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu les articles 47, 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du_____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 5.11 du Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par :

1° l'insertion, dans le préambule, après le mot « Peel, » des mots « Saint-Thomas, »;

2° le remplacement, au paragraphe 2°, de l'année « 2024 » par l'année « 2027 ».

2. L'annexe M de ce règlement est modifiée par l'ajout des lignes suivantes :

«

1457-85 1360-1420 310	Ottawa William Saint-Thomas	28 200,00 $
1303-1499 1320-1400 388-90	William Barré de la Montagne	79 300,00 $
1332-36	William	11 900,00 $

».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1260025002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1250164002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-26 12:15

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250164002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules

CONTENU

CONTEXTE

Lors des consultations pour la préparation du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal pour l'exercice financier 2026, la Section de l'inspection du remorquage (SIR) a demandé à ce que deux des trois catégories de poids de véhicules mentionnées dans la version précédente du règlement soient modifiées afin de s'arrimer aux catégories utilisées par le Ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD). Ces catégories servent à déterminer le tarif de remorquage qui s'applique à un véhicule.
Le présent dossier vise la modification de la grille tarifaire jusqu'à la fin du contrat 23-19687 pour la Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal. En effet, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) s'est prévalu de l'option de prolongation d'un an, prévu au contrat 23-19687 dans le cadre du sommaire décisionnel 1260164001. Ceci à pour but d'éviter, qu'en 2026, il y ait deux barèmes différents pour la facturation de véhicules, soit l'ancien pour les tarifs régis par le contrat 23-19687 et celui du MTMD pour les traifs du Règlement sur les tarifs.

Le devis du contrat suivant sera modifié en conséquence afin que les catégories de véhicules soient arrimées à celles du MTMD. D'ici le prochain appel d'offres, le SPVM souhaite temporairement rétablir les anciennes limites de poids des catégories de véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0017 - 29 janvier 2026 - Adopter le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003)
CG25 0629 - 25 septembre 2025 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

CG23 0092 - 23 janvier 2023 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) afin d'abroger l'alinéa relatif au permis temporaire et remplacer l'annexe B relatif aux catégories de permis de chauffeur;

CG22 0584 - 22 septembre 2022 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG21 0635 - 30 septembre 2021 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG21 0505 - 26 août 2021 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG20 0706 - 17 décembre 2020 - Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération - Exercice financier 2021 (RCG 20-040);

CG19 0039 - 31 janvier 2019 - Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG18 0698 - 20 décembre 2018 - Avis de motion pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules »;

CG18 0511 - 20 septembre 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098);

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DESCRIPTION

Afin de revenir au barème de poids de véhicules précédents (moins de 3 000 kg, plus de 3 000 kg à 8 000 kg et 8 000 kg et plus) et d'être en adéquation avec le contrat 23-19687 pour la fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal, le SPVM propose les changements au Règlement suivants:

Article	Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) :	Modification suggérée :
90	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins : […]	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins : […]
90	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]
90	[…] Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins sont	[…] Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins sont la

	la somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 4,00 $ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage. […]	somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 4,00 $ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage. […]
91.1.b)	[…] i. véhicule d'une masse nette de 4 500 kg ou moins […]	[…] i. véhicule d'une masse nette de 3 000 kg ou moins […]
91.1.b)	[…] ii. véhicule d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins […]	[…] ii. véhicule d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins […]
93	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins : […]	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins : […]
93	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]

JUSTIFICATION

Afin de demeurer conséquent entre les tarifs régis par le Règlement et ceux inscrits au contrat en vigueur, il y a lieu de remettre en vigueur les anciennes catégories de poids de véhicules (moins de 3000 kg, entre 3000 et 8000 kg et plus de 8000 kg) et ce, jusqu'à la fin du contrat 23-19687. De plus, cela permettra une meilleure compréhension pour les citoyens et citoyennes et les entreprises œuvrant sur le territoire de l'île de Montréal et d'éviter des contestations pouvant découler d'une échelle tarifaire différente.
L'adoption de ce règlement par le Conseil d'agglomération sera bénéfique pour l'ensemble des citoyen(ne)s de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le changement des limites de catégories de poids des véhicules n'a pas d'impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal, car il s'agit de tarifs payés par les citoyens à des compagnies de remorquage.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car ce n'est qu'un changement de barème.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er juillet 2027 - Date prévue d'entrée en vigueur de la nouvelle version du contrat pour la Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal et de l'utilisation du barème du MTMD pour le poids des véhicules
1er janvier 2027 - Date prévue de l'entrée en vigueur du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2027) avec une provision pour arrimer les limites de poids des véhicules à celles en vigueur au MTMD au 1er juillet 2027.

Entrée en vigueur du présent règlement à la date de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe MARTEL
Préposé au soutien administratif

Tél : 514-868-7622
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-04

Pascal RICHARD
Inspecteur-chef

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1250164002*
Unité administrative responsable : *Service de police de Montréal, Direction des services spécialisés, Service du soutien en gendarmerie, Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière, Section de l'inspection du remorquage*
Projet : *Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026), pour ajuster les limites de poids de deux catégories de véhicules.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.o. : non applicable il s'agit de réglementation*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.o. : non applicable il s'agit de réglementation*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1250164002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1250164002 - Modification tarifs 2026 Agglo.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (EXERCICE FINANCIER 2026) (RCG 26-003)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Les paragraphes, sous-paragraphes et alinéa suivants du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003) sont modifiés par le remplacement des mots « 4 500 kg » par les mots « 3 000 kg » :

1° Les paragraphes 1º et 2º du premier alinéa de l'article 90;

2° Le deuxième alinéa de l'article 90;

3° Les sous-paragraphes i et ii du sous-paragraphe b) du paragraphe 1º de l'article 91; et

4° Les paragraphes 1º et 2º de l'article 93.

_____

GDD1250164002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.007

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1253376010

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-23 17:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253376010**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelle, invalide et inopérante la suspension de l'indexation des rentes des retraités au 31 décembre 2013, depuis le 1er janvier 2017, telle que prévue à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM).* Les autres dispositions de cette loi demeurent valides. La Cour d'appel du Québec a confirmé ce jugement le 10 mai 2023, et la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024. Le jugement de première instance étant ainsi maintenu, la Ville doit procéder au rétablissement de l'indexation suspendue afin de se conformer à l'ordonnance de la Cour supérieure.
Par ailleurs, le 22 février 2024 est entré en vigueur le *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* , lequel impose de nouvelles exigences encadrant les régimes de retraite municipaux. Ces exigences visent, entre autres, la consultation de participants lors de modifications aux clauses d'utilisation d'excédent d'actif. Ce Règlement prévoit également la possibilité de ne plus financer les droits résiduels.

Le 1er novembre 2024, une entente visant le rétablissement de l'indexation suspendue est intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), en lien avec l'ordonnance de la Cour supérieure. Cette entente a été entérinée par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 4 décembre 2024.

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* ainsi que l'évolution législative et jurisprudentielle entourant la *Loi RRSM* , il y a lieu de procéder à une modification du *Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal* , afin d'en assurer la conformité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1280 - 22 septembre 2025 - Adoption - Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
CE24 1940 - 4 décembre 2024 - Approuver les ententes intervenues entre la Ville de Montréal et les syndicats des cols blancs, des cols bleus, des contremaîtresses/contremaîtres et des quatre groupes de professionnelles/professionnels

concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM)

CM22 1105 - 20 septembre 2022 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal"

CG16 0738 - 22 décembre 2016 - Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1er janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour six des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi RRSM*

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039),* avec effet rétroactif au 1er janvier 2014. Cette modification vise :

- à prévoir le rétablissement de l'indexation des rentes suspendues en vertu de la *Loi RRSM,* conformément à l'ordonnance de la Cour supérieure et à l'entente conclue avec le SCFP;
- à intégrer au *Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal* les dispositions rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire.*

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* et l'obligation de rétablir l'indexation suspendue requièrent une modification formelle du *Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal.*
La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR)* exige que toute modification aux dispositions d'un régime de retraite soit intégrée au texte du règlement adopté par l'employeur, puis transmise aux autorités compétentes pour enregistrement.

L'adoption du présent Règlement permettra de régulariser l'administration du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal auprès des autorités compétentes, notamment Retraite Québec, et conférera au Bureau des régimes de retraite de Montréal une assise légale pour assurer la gestion de l'entente découlant du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et* universitaire, ainsi que de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec relative au rétablissement de l'indexation suspendue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'inscrit pas dans le cadre de Montréal 2030, ni dans les engagements de la Ville en matière de changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, puisqu'il ne concerne pas :

- les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

- la diminution des vulnérabilités climatiques ;
- l'inclusion ;
- l'équité ;
- l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis de modification du Règlement, ainsi qu'un avis de consultation portant sur l'utilisation des excédents d'actif en cas de terminaison du régime, ont été transmis à l'ensemble des participants actifs et inactifs du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal le 10 octobre 2025, afin de leur présenter les principales modifications reflétées dans ce nouveau *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039).*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Enregistrement du nouveau Règlement auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE
Analyste-rédactrice

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Genevieve OUELLET
Chef de division - Actuariat, commissions et soutien-conseil

Tél : 514-872-6520
Télécop. :

Tél : 438 925-8283
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier ROBERGE
Directeur(-trice)-bureau de la retraite

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1253376010
Unité administrative responsable : Bureau des régimes de retraite
Projet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ENTENTE E.V. 2024-0062 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Objet : Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (le « Régime ») dans le cadre de l'ordonnance sur le rétablissement de l'indexation automatique pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM.

Attendu que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) est entrée en vigueur le 5 décembre 2014;

Attendu qu'en décembre 2016, la Ville de Montréal s'est prévalue de l'option de suspendre l'indexation automatique de la rente des retraités au sens de la Loi RRSM prévue aux articles 16 et 17 de la Loi RRSM;

Attendu que dans son jugement du 9 juillet 2020, l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, a déclaré constitutionnelle la majorité des dispositions de la Loi RRSM, mais a déclaré inconstitutionnels, invalides et inopérants les articles 16 et 17 ainsi que la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 26 visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels formulés par les différentes parties le 10 mai 2023, alors que la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024;

Attendu que l'ordonnance émise le 25 juin 2024 par l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, prévoit la production d'un plan de travail et d'un échéancier pour le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que cette ordonnance prévoit également que les mises en cause prendront les moyens nécessaires le ou avant le 1er octobre 2024 afin de déposer soit l'avis de motion pour la modification du règlement, soit une proposition d'entente visant une telle modification;

Attendu que les parties, par l'entremise de la présente entente, visent à consigner par écrit les modifications requises au règlement du Régime afin de mettre en œuvre le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2024;

Attendu que les parties s'engagent à respecter les échéanciers indiqués selon le plan de travail en vigueur au moment de l'exécution;

Attendu que la présente entente vise uniquement le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM et exclut les autres conclusions visées par les recours juridiques en cours;

À CES CAUSES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Le règlement 22-039 du Régime et ses annexes sont amendés pour tenir compte des modifications suivantes :

1. L'article 78 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention *« peut être rétablie conformément au paragraphe 2° »* au deuxième alinéa est remplacée par *« peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »*;

   b. La mention *« jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 »* au troisième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

   « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation à compter du 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

   1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier alinéa qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

   2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

   L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

   La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

2. L'article 96 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le paragraphe 1° est abrogé et la numérotation des paragraphes 2°, 3° et 4° devient respectivement 1°, 2° et 3°;

   b. L'avant-dernier alinéa est retranché.

3. Les modifications applicables à l'article 78 s'appliquent également aux articles correspondant à la Section - Indexation des annexes du règlement pour la participation avant harmonisation, le tout avec les ajustements nécessaires;

4. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les modifications prévues à la présente entente soient enregistrées auprès de Retraite Québec dans les plus brefs délais;

5. La présente entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville et elle entre en vigueur à compter de cette approbation. Cette entente est présentée à une séance de l'autorité compétente en 2024.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal le 01 NOVEMBRE **2024.**

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Mélissa Paquin, Directrice des relations de travail et négociatrice en chef

5 décembre 2024

Caroline Mayer, Chef de division – Relations de travail

5 décembre 2024

POUR LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Patrick Dubois, Président

Johanne Joly, Secrétaire-générale

Karen Valenzuela, Trésorière-archiviste

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (22-039)

Vu l'article 45 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et les articles 29 et 37 de l'annexe C de cette charte;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 de la Section I – Définitions et interprétation du règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039) est modifié par l'ajout, à la fin de la définition de « nouveau volet », de l'alinéa suivant:

   « Bien que ce règlement prévoit l'utilisation du terme « Volet postérieur » depuis sa refonte entrée en vigueur le 22 février 2024, la terminologie « nouveau volet » est utilisée aux fins du règlement du Régime; ».

2. Le point b) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 45 de la Sous-section 2 – Rentes de retraite de la Section V – Retraite du règlement du Régime est modifié par l'ajout du texte suivant après « au total des cotisations salariales d'exercice, » :

   « des cotisations salariales d'équilibre et, à compter du 22 février 2024, des cotisations salariales de stabilisation ».

3. L'article 78 de la Sous-section I – Indexation des rentes servies de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au deuxième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

   b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

      « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation à compter du 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

         1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier alinéa qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

4. L'article 94 de la Section X – Administration du Régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le texte suivant « lié aux paiements effectués avant le 22 février 2024, » est ajouté après les mots « au volet antérieur » au deuxième alinéa;

   b. L'ajout, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

      « Nonobstant ce qui précède, à compter du 22 février 2024, les droits des participants et bénéficiaires relatifs au volet antérieur sont acquittés intégralement sans versement d'une cotisation pour droits résiduels à la caisse de retraite. »;

   c. Le texte suivant « lié aux paiements effectués avant le 22 février 2024, » est ajouté après les mots « au nouveau volet » au quatrième alinéa;

   d. Le remplacement du cinquième alinéa par le suivant :

      « Pour les paiements acquittés avant le 22 février 2024 et sous réserve de la législation applicable, le fonds de stabilisation ou les cotisations de stabilisation sont utilisés pour acquitter les cotisations pour droits résiduels relatives au nouveau volet en fonction des paragraphes 3° et 4° de l'alinéa précédent. À compter du 1er janvier 2025, les cotisations de stabilisation en excédent du minimum requis par la Loi RRSM sont prioritairement utilisées pour acquitter les cotisations pour droits résiduels, s'il y a lieu, avant d'être versées au fonds de stabilisation. Dans un tel cas, ces cotisations ne sont pas considérées comme des cotisations de stabilisation, mais plutôt des cotisations pour droits résiduels. Sinon, les montants à capitaliser sont partagés à parts égales entre Ville et les participants actifs et constituent respectivement des cotisations patronales et salariales pour droits résiduels. Pour les paiements acquittés à compter du 22 février 2024, aucune cotisation pour droits résiduels à la caisse de retraite n'est requise dans le nouveau volet. »;

   e. L'ajout, après le cinquième alinéa, de l'alinéa suivant :

      « Nonobstant l'alinéa précédent, les cotisations salariales et patronales pour droits résiduels cessent à compter de 2025 dans le nouveau volet. ».

5. L'article 96 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du Régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le paragraphe 1° est abrogé et la numérotation des paragraphes 2°, 3° et 4° devient respectivement 1°, 2° et 3°;

   b. L'avant-dernier alinéa est retranché.

6. L'article 100 de la Sous-section 3 – Terminaison du Régime de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime du règlement du Régime par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite du premier alinéa :

   « Concernant le volet antérieur, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit servir à améliorer les prestations de chaque participant sans toutefois que les prestations excèdent ainsi la rente maximale prévue à la sous-section 3 de la section V du chapitre 1 et sous réserve de toute législation applicable. ».

7. L'article 18 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section VI – Indexation de l'Annexe A – Participant de la catégorie A du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au premier alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

   b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au deuxième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

      « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

         1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue à l'article 17 qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

         2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue à l'article 17.

      L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

      La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

8. L'article 18 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section VI – Indexation de l'Annexe B – Participant de la catégorie B du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au premier alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

   b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au deuxième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue à l'article 17 qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue à l'article 17.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

9. L'article 37 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section VII – Indexation de l'Annexe E – Communauté urbaine de Montréal du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au premier alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au deuxième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue à l'article 36 qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue à l'article 36.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

10. L'article 34 de la Section VII – Indexation de l'Annexe F – Lachine du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

    c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

    2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

    L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

    La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

11. L'article 30 de la Section VII – Indexation de l'Annexe G – LaSalle du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

    c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

12. L'article 41 de la Section VII – Indexation de l'Annexe H – Montréal-Nord du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

13. L'article 39 de la Section VII – Indexation de l'Annexe I – Outremont du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au troisième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au quatrième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue aux deux premiers aliénas qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue aux deux premiers alinéas.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

14. L'article 30 de la Section VII – Indexation de l'Annexe K – Roxboro du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

15. L'article 36 de la Section VIII – Indexation de l'Annexe L – Saint-Laurent du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au quatrième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au dernier alinéa est retranchée;

    c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue aux trois premiers aliénas qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

    2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue aux trois premiers alinéas.

    L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

    La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.008

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1253376011

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-23 17:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253376011**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelle, invalide et inopérante la suspension de l'indexation des rentes des retraités au 31 décembre 2013, depuis le 1er janvier 2017, telle que prévue à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM).* Les autres dispositions de cette loi demeurent valides. La Cour d'appel du Québec a confirmé ce jugement le 10 mai 2023, et la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024. Le jugement de première instance étant ainsi maintenu, la Ville doit procéder au rétablissement de l'indexation suspendue afin de se conformer à l'ordonnance de la Cour supérieure.
Par ailleurs, le 22 février 2024 est entré en vigueur le *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universita ire* , lequel impose de nouvelles exigences encadrant les régimes de retraite municipaux. Ces exigences visent, entre autres, la consultation de participants lors de modifications aux clauses d'utilisation d'excédent d'actif. Ce règlement prévoit également la possibilité de ne plus financer les droits résiduels.

Le 7 novembre 2024, une entente visant le rétablissement de l'indexation suspendue est intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc., en lien avec l'ordonnance de la Cour supérieure. Cette entente a été entérinée par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 4 décembre 2024.

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire*, ainsi que l'évolution législative et jurisprudentielle entourant la *Loi RRSM*, il y a lieu de procéder à une modification du *Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)* , afin d'en assurer la conformité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1280 - 22 septembre 2025 - Adoption - Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
CE24 1940 - 4 décembre 2024 - Approuver les ententes intervenues entre la Ville de Montréal et les syndicats des cols blancs, des cols bleus, des contremaîtresses/contremaîtres et des quatre groupes de professionnelles/professionnels

concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM)

CM22 1105 - 20 septembre 2022 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal"

CM19 0603 - 14 mai 2019 - Adopter le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal.

CG16 0738 - 22 décembre 2016 - Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1er janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour six des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi RRSM

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)* , avec effet rétroactif au 1er janvier 2014. Cette modification vise :

- à prévoir le rétablissement de l'indexation des rentes suspendues en vertu de la *Loi RRSM,* conformément à l'ordonnance de la Cour supérieure et à l'entente conclue avec l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc.;
- à intégrer au *Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal* les dispositions rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* .

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* et l'obligation de rétablir l'indexation suspendue requièrent une modification formelle du *Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal.*
La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR)* exige que toute modification aux dispositions d'un régime de retraite soit intégrée au texte du règlement adopté par l'employeur, puis transmise aux autorités compétentes pour enregistrement.

L'adoption du présent Règlement permettra de régulariser l'administration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal auprès des autorités compétentes, notamment Retraite Québec, et conférera au Bureau des régimes de retraite de Montréal une assise légale pour assurer la gestion de l'entente découlant du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* , ainsi que de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec relative au rétablissement de l'indexation suspendue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'inscrit pas dans le cadre de Montréal 2030, ni dans les engagements de la Ville en matière de changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité

universelle, puisqu'il ne concerne pas :

- les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la diminution des vulnérabilités climatiques ;
- l'inclusion ;
- l'équité ;
- l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent Règlement permettra de régulariser l'administration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal auprès des autorités compétentes, notamment Retraite Québec, et conférera au Bureau des régimes de retraite de Montréal une assise légale pour assurer la gestion de l'entente découlant du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* , ainsi que de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec relative au rétablissement de l'indexation suspendue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis de modification du Règlement, ainsi qu'un avis de consultation portant sur l'utilisation des excédents d'actif en cas de terminaison du régime, ont été transmis à l'ensemble des participants actifs et inactifs du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal le 18 novembre 2025, afin de leur présenter les principales modifications reflétées dans ce nouveau *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031).*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Enregistrement du nouveau Règlement, auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE
Analyste-rédactrice

Tél : 514-872-6520
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Genevieve OUELLET
Chef de division - Actuariat, commissions et soutien-conseil

Tél : 438 925-8283
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier ROBERGE
Directeur(-trice)-bureau de la retraite

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1253376011
Unité administrative responsable : Bureau des régimes de retraite
Projet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ENTENTE 2024-001 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL INC.

Objet : Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (le « Régime ») dans le cadre de l'ordonnance sur le rétablissement de l'indexation automatique pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM.

Attendu que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) est entrée en vigueur le 5 décembre 2014;

Attendu qu'en décembre 2016, la Ville de Montréal s'est prévalue de l'option de suspendre l'indexation automatique de la rente des retraités au sens de la Loi RRSM prévue aux articles 16 et 17 de la Loi RRSM;

Attendu que dans son jugement du 9 juillet 2020, l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, a déclaré constitutionnelle la majorité des dispositions de la Loi RRSM, mais a déclaré inconstitutionnels, invalides et inopérants les articles 16 et 17 ainsi que la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 26 visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels formulés par les différentes parties le 10 mai 2023, alors que la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024;

Attendu que l'ordonnance émise le 25 juin 2024 par l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, prévoit la production d'un plan de travail et d'un échéancier pour le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que cette ordonnance prévoit également que les mises en cause prendront les moyens nécessaires le ou avant le 1er octobre 2024 afin de déposer soit l'avis de motion pour la modification du règlement, soit une proposition d'entente visant une telle modification;

Attendu que les parties, par l'entremise de la présente entente, visent à consigner par écrit les modifications requises au règlement du Régime afin de mettre en œuvre le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2024;

Attendu que les parties s'engagent à respecter les échéanciers indiqués selon le plan de travail en vigueur au moment de l'exécution;

Attendu que la présente entente vise uniquement le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM et exclut les autres conclusions visées par les recours juridiques en cours;

À CES CAUSES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Le règlement 19-031 du Régime est amendé pour tenir compte des modifications suivantes :

1. L'article 72 de la Section IX – Indexation est modifié comme suit :

   a. La mention « sous réserve des deuxième et troisième alinéas » est remplacé par « sous réserve des deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième alinéas »

   b. La mention *« peut être rétablie conformément au paragraphe 2° »* au deuxième alinéa est remplacée par *« peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »*;

   c. La mention *« jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 90 »* au troisième alinéa est retranchée;

   d. Le texte suivant est ajouté après le troisième alinéa à titre de quatrième, cinquième et sixième alinéa:

      « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM est ajustée de la manière suivante :

      1° Le 1er janvier 2025, elle est augmentée de l'indexation cumulée selon la formule applicable qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

      2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, elle est augmentée de l'indexation selon la formule applicable.

      L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM selon la formule applicable non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

      La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

2. L'article 90 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime est modifié comme suit :

   a. Le paragraphe 1° est abrogé et la numérotation des paragraphes 2°, 3° et 4° devient respectivement 1°, 2° et 3°;

   b. L'avant-dernier alinéa est retranché.

3. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les modifications prévues à la présente entente soient enregistrées auprès de Retraite Québec dans les plus brefs délais;

4. La présente entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville et elle entre en vigueur à compter de cette approbation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal le 7/11/24 **2024.**

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Mélissa Paquin, Directrice des relations de travail et négociatrice en chef

05-12-2024

Louise Alain, Chef de division – Relations de travail

05-12-2024

POUR L'ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL INC.

Ronald Roberge, Président

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (19-031)

Vu l'article 45 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et les articles 29 et 37 de l'annexe C de cette charte;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 de la Section I – Définitions et interprétation du règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031) est modifié par

   a. L'ajout de la définition « excédent d'actif » :

      « montant établi conformément à l'article 19 de la Loi RRSM; »;

   b. La définition de « nouveau volet » est remplacée par le texte suivant :

      « volet visant les droits des participants relatifs aux périodes de service à compter du 1er janvier 2014 et établi conformément aux dispositions de la section VI § 3 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire (RLRQ, chapitre R-15.1, r. 1.3). L'actif du nouveau volet est réparti entre le compte général du nouveau volet et le fonds de stabilisation. Bien que ce règlement prévoit l'utilisation du terme « Volet postérieur » depuis sa refonte entrée en vigueur le 22 février 2024, la terminologie « nouveau volet » est utilisée aux fins du règlement du Régime; »;

   c. Le remplacement du terme fonctionnaires par cols blancs dans la définition de « régime de retraite de la Ville »;

2. L'article 20 de la Sous-section 1 – Cotisations salariales et patronales de la Section IV – Cotisations du règlement du Régime est modifié par :

   a. L'ajout du texte suivant après « 15 ans » à la fin du deuxième alinéa :

      « pour tout déficit actuariel technique constaté dans une évaluation actuarielle dont la date se situe avant le 31 décembre 2023. Par la suite, la période d'amortissement sera ramenée graduellement de 15 ans à 10 ans avec une période transitoire de 5 ans. »;

b. L'ajout, après le dernier alinéa, de l'alinéa suivant:

« Nonobstant ce qui précède, lorsqu'une évaluation actuarielle révèle un déficit au compte général du nouveau volet et que le solde du fonds de stabilisation, net de ce déficit, excède 10 % du passif de capitalisation du nouveau volet, ou la provision pour écarts défavorables prévues à la Loi, si supérieur, un montant correspondant à ce déficit sera transféré automatiquement au compte général du nouveau volet pour rembourser ce déficit, en autant que le solde du fonds de stabilisation après ce transfert soit suffisant pour octroyer l'indexation minimale prévue au paragraphe 2° de l'article 91. ».

3. L'article 28 de la Sous-section 3 – Cotisations excédentaires de la Section IV – Cotisations du règlement du Régime est modifié par :

a. L'ajout du paragraphe suivant à la suite du paragraphe 2° au premier alinéa :

« 3° De plus, pour la participation postérieure au 31 décembre 1989, au montant, qui ne peut être négatif, qu'on obtient en soustrayant du montant établit en a), le montant obtenu en b) :

a) La somme des cotisations salariales d'exercice, des cotisations salariales d'équilibre, et, pour tout événement qui survient à compter du 28 septembre 2017, des cotisations salariales de stabilisation versées par le participant pour cette période plus les intérêts crédités moins les cotisations excédentaires établies conformément au paragraphe 2°;

b) La valeur actualisée de toute prestation à laquelle le participant a droit pour cette période. »;

b. La mention « le paragraphe 2° ci-dessus s'applique » au troisième alinéa est remplacée par « les paragraphes 2° et 3° ci-dessus s'appliquent ».

4. Le point b) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 40 de la Sous-section 2 – Rentes de retraite de la Section V – Retraite du règlement du Régime est modifié par l'ajout du texte suivant après « au total des cotisations salariales d'exercice, » :

« des cotisations salariales d'équilibre et, à compter du 22 février 2024, des cotisations salariales de stabilisation, ».

5. L'article 45 de la Sous-section 3 – Prestations de retraite maximales de la Section V – Retraite du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. la mention « la rente du RRQ correspond à la rente maximale de retraite payable par le RRQ » au deuxième alinéa est remplacée par « la rente du RRQ correspond à la rente maximale de retraite payable par le régime de base du RRQ ».

6. L'article 67 de la Section VIII – Décès du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. la mention « conformément au paragraphe 2° de l'article 28 » aux points a) et b) du paragraphe 3° du premier alinéa est remplacée par « conformément aux paragraphes 2° et 3° de l'article 28 »;

    b. L'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

    « La valeur minimale décrite au premier alinéa ne tient pas compte de la prestation de décès payable aux enfants, le cas échéant. ».

7. L'article 72 de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « Sous réserve des deuxième et troisième alinéas » est remplacé par « Sous réserve des deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième alinéas »

    b. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au deuxième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    c. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 90 » au troisième alinéa est retranchée;

    d. Le texte suivant est ajouté après le troisième alinéa à titre de quatrième, cinquième et sixième alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée selon la formule applicable qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

    2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation la formule applicable.

    L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM selon la formule applicable non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

    La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

8. L'article 73 de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « en vertu du quatrième alinéa de l'article 72 » est remplacé par « en vertu du dernier alinéa de l'article 72 ».

9. L'article 88 de la Section X – Administration du Régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le texte suivant est ajouté après le deuxième alinéa à titre de troisième alinéa :

      « Nonobstant ce qui précède, à compter du 22 février 2024, les droits des participants et bénéficiaires sont acquittés intégralement sans versement d'une cotisation pour droits résiduels à la caisse de retraite. »;

   b. L'ajout du texte suivant à la fin du dernier alinéa :

      « ainsi qu'aux droits partagés après le 31 mars 2018 à la suite d'une cession de droits ou d'une saisie pour dette alimentaire. ».

10. L'article 90 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du Régime du règlement du Régime est remplacé par l'article suivant :

   90. L'excédent d'actif à l'égard du volet antérieur constaté lors d'une évaluation actuarielle est utilisé de la façon et dans l'ordre suivants :

      1° à l'indexation des rentes servies, selon la formule existante, des participants actifs au sens de la Loi RRSM et à la constitution d'une provision pour l'indexation future;

      2° au remboursement des dettes contractées par le Régime à l'égard de la Ville au 31 décembre 2013, incluant la valeur du solde des versements relatifs à l'obligation municipale. Au 31 décembre 2013, le montant des dettes contractées accumulées à compter de cette date au taux de rendement obtenu sur les placements du volet antérieur, déduction faite des frais de placement et d'administration s'élève à 673 076 $;

      3° À l'utilisation, au bénéfice de la Ville, selon toute utilisation permise par la Loi, d'une valeur égale aux excédents d'actif que la Ville n'a pas utilisés concurremment aux améliorations prévues au sous-paragraphe a) du paragraphe 5° lors d'une évaluation actuarielle antérieure, accumulés au taux de rendement obtenu sur les placements de l'actif du volet antérieur, déduction faite des frais de placement et d'administration. Cette valeur est nulle en date du 31 décembre 2013;

      4° À la constitution d'une provision égale à la différence entre la pleine valeur prévue au paragraphe 3° et le montant d'excédent d'actif utilisé selon ce même paragraphe; et

      5° Concurremment :

         a. Au financement d'améliorations au Régime convenues entre la Ville et l'Association en utilisant 50 % de la somme par laquelle l'excédent d'actif, après l'application des paragraphes 1° à 4°, excède, le cas échéant, le maximum entre :

            i) 0; et

            ii) 15 % du passif du volet antérieur établi selon l'approche de capitalisation réduit de la provision pour écarts défavorables du volet antérieur.

Ces améliorations doivent être approuvées par le comité exécutif de la Ville et ne pas engendrer de déboursés additionnels pour la Ville.

b. À l'utilisation, au bénéfice de la Ville, pour rembourser le solde des versements relatifs à l'obligation municipale, pour prendre un congé de cotisation ou toute autre utilisation permise par la Loi, d'un montant égal à la valeur des améliorations prévues au sous-paragraphe a). Advenant que la part de l'excédent d'actif qui revient à la Ville ne puisse être utilisée de façon concurrente aux améliorations consenties, elle sera traitée comme une utilisation prioritaire pour la Ville conformément aux paragraphes 3° et 4°.

Si l'excédent d'actif est insuffisant pour financer l'indexation prévue au paragraphe 1° de l'alinéa précédent, l'ajustement des rentes servies se fait en fonction du prorata de l'excédent d'actif disponible sur la valeur de l'indexation prévue au paragraphe 1° en fonction des formules d'indexation applicables à chaque rentier visé. L'indexation est octroyée selon les modalités convenues entre les parties et déposées à la commission.

L'indexation consentie doit respecter l'indexation maximale prévue par le Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications).

11. L'article 94 de la Sous-section 3 – Terminaison du Régime de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime du règlement du Régime par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite du premier alinéa :

« Concernant le volet antérieur, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit servir à améliorer les prestations de chaque participant sans toutefois que les prestations excèdent ainsi la rente maximale prévue à la sous-section 3 de la section V du chapitre I et sous réserve de toute législation applicable. ».

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.009

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1265978001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-24 14:13

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265978001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la publication du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026), la Division de la gestion des installations sportives du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a réalisé que des erreurs s'étaient glissées dans le document approuvé par les instances concernant le stade de soccer de Montréal et le complexe sportif Claude-Robillard.

Ce dossier décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0122 - 28 janvier 2026 : Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

DESCRIPTION

Pour le stade de soccer de Montréal, la Division de la gestion des installations sportives, responsable des tarifs inscrits au chapitre 3, recommande les ajouts suivants :

Article 23	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
Paragraphe 4 : terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure			
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	101 $	100 $	103 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	163 $	100 $	166 $
iii. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	163 $	100 $	166 $

Paragraphe 5 : *terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure*			
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	148 $	148 $	151 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	239 $	148 $	244 $
iii. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	239 $	148 $	244 $
Paragraphe 6 : *terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure*			
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	296 $	302 $	302 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	483 $	302 $	492 $
iii. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	483 $	302 $	492 $

Pour le complexe sportif Claude-Robillard :

Article 33
Dans la sous-section 3, Réduction et gratuités, paragraphe 1, il est indiqué :

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus aux articles 16 et 18 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %.

Une modification est demandée pour corriger l'un des articles visés par la réduction :

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus aux articles 16 et 19 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %.

JUSTIFICATION

Les modifications sont nécessaires :
- afin de continuer d'offrir, au stade de soccer de Montréal aux équipes adultes des organismes reconnus, un tarif réduit et afin que les tarifs soient harmonisés avec les tarifs adoptés pour le complexe sportif Marie-Victorin, une des autres installations gérées par la Division de la gestion des installations sportives. Ainsi, les utilisateurs seront facturés de manière uniforme, peu importe l'installation corporative dans laquelle ils pratiquent.
- pour le complexe sportif Claude-Robillard afin que la réduction s'applique au bon article.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications à la tarification :
- permettront de maintenir une source de revenus importante pour le stade de soccer de Montréal;
- auront peu d'impact sur les revenus de l'installation au complexe sportif Claude-Robillard.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorité 19).

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité et d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, il permettra de poursuivre adéquatement l'offre de service à la population. S'il est reporté ou refusé, la qualité de l'expérience offerte aux utilisateurs pourrait être affectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino DAFNIOTIS
chef(fe) de section - centre sportif et installations dcqmv

Tél : 514-402-7088
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Geneviève FRAPPIER
Cheffe de division - gestion des installations (dir. sports)

Tél : 514-872 2825
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : 514- 236-5925
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265978001
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal; et des sports
Projet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les modifications au Règlement des tarifs permettront à la population montréalaise de maintenir l'accès à une offre d'activités physiques et sportives de qualité dans les installations corporatives.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1265978001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1265978001 - Règlement modifiant règl. sur les tarifs 2026 (26-006).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026) (26-006)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. L'article 23 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) est modifié par l'insertion, après le sous-paragraphe b) du paragraphe 4, du sous-paragraphe suivant :

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	101,00 $	100,00 $	103,00 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	163,00 $	100,00 $	166,00 $
iii. samedi et dimanche, de 7h à 24 h	163,00 $	100,00 $	166,00 $

2. L'article 23 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le sous-paragraphe b) du paragraphe 5, du sous-paragraphe suivant :

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	148,00 $	148,00 $	151,00 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	239,00 $	148,00 $	244,00 $
iii. samedi et dimanche, de 7h à 24 h	239,00 $	148,00 $	244,00 $

3. L'article 23 de ce règlement est modifié l'insertion, après le sous-paragraphe b) du paragraphe 6, du sous-paragraphe suivant :

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	296,00 $	302,00 $	302,00 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	483,00 $	302,00 $	492,00 $
iii. samedi et dimanche, de 7h à 24 h	483,00 $	302,00 $	492,00 $

4. L'article 33 de ce règlement est modifié par le remplacement, au sous-paragraphe c) du paragraphe 1°, des mots « aux articles 16 et 18 » par les mots « aux articles 16 et 19 ».

GDD1265978001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.010

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1268383002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Il est recommandé:
d'approuver le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-01 11:00

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268383002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente de 25 M$ a été signée en 2021 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, afin de mettre en oeuvre un programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes. Le programme est destiné aux organismes culturels et aux organismes immobiliers qui sont propriétaires ou locataires de bâtiments non résidentiels situés sur le territoire de l'agglomération. L'enveloppe de 25 M$ était uniquement réservée à la réalisation de travaux.
Un montant d'environ 5 M$ a été ajouté par la Ville de Montréal pour soutenir différentes phases du projet, telles que la planification et la stabilisation, notamment par une subvention correspondant à la hausse de la taxe foncière générale à la suite des travaux.

À cet effet, le conseil d'agglomération a adopté le 26 août 2021, un Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017), ci-après le "règlement".

Le présent dossier décisionnel a pour objet de modifier le règlement afin de prolonger la période de dépôt des demandes de subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0539 (19 septembre 2024) : Approuver la modification du Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur les bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en metiers d'art (RCG 21-017), visant le début de la période d'admissibilité, l'augmentation des montants alloués et l'allongement de la période de soutien.

CE24 1087 (3 juillet 2024) : Édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement établissant le

programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017), l'ordonnance numéro 1, jointe au dossier décisionnel, visant à diminuer le montant total de l'aide financière prévu au programme.

CG21 0519 (21 août 2021) : Adoption - Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art / Réserver une somme de 3 120 000 $ pour sa mise en œuvre.

CG21 0320 (17 mai 2021) : Approuver un projet de convention avec la ministre de la Culture et des Communications relatif à l'octroi d'une aide financière de 25 M$ pour la réalisation d'un appel à projets pour les ateliers d'artistes.

DESCRIPTION

L'article 14 du règlement prévoit que : « Si au plus tard 4 ans après la date de la signature la convention de contribution financière par laquelle, il a été déclaré admissible à une subvention dans le cadre de l'appel à projets pour les ateliers d'artistes mis en place en vertu de la Convention le requérant n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 6 ou de l'article 7, il est déchu d'obtenir toute subvention en vertu du présent règlement, pour autant que le retard à fournir les documents requis n'est pas attribuable à la Ville de Montréal ».

Ce délai de quatre ans était donné puisque les requérants bénéficiaient de trois ans pour la réalisation des travaux. Une année supplémentaire permettait le dépôt de la demande de subvention compte tenu des délais pour obtenir un certificat d'évaluation constatant l'augmentation de la valeur foncière qui découle des travaux.

Or, au cours de l'été 2025, la durée des travaux a été prolongée de six mois pour l'ensemble des dossiers admis au programme. Cela a été fait au moyen d'un addenda aux conventions de contribution financière. En conséquence, l'échéance de quatre ans devrait également être ajustée afin de permettre aux requérants de déposer leur demande dans un délai raisonnable tenant compte de cette prolongation.

La modification du règlement vise donc à accorder un délai de 4 ans et 6 mois aux requérants pour la réalisation des travaux puis le dépôt de la demande de subvention correspondant à l'augmentation de la taxe foncière générale.

JUSTIFICATION

L'augmentation de six mois des délais pour le dépôt d'une demande de subvention en vertu du règlement permettra d'être cohérent avec l'augmentation des délais apportés au volet de réalisation des travaux. Cela permettra aux organismes d'obtenir des soutiens financiers adaptés aux différents échéanciers du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits au programme ont été approuvés par la résolution CE24 1087.

Le financement du programme relève à 100 % de l'agglomération puisqu'il concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 ainsi qu'aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion et équité, comme l'indique la grille insérée en pièce jointe du dossier décisionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ce dossier décisionnel aura pour impact d'offrir un échéancier très limité pour la soumission de demandes de subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-21
Catia DOS SANTOS Commissaire au développement économique	Steves BOUSSIKI SOM Directeur(-Trice) - developpement du territoire
Tél : 4388897703	**Tél :** (438) 880-2217

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : 438 862-1818
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268383002
Unité administrative responsable : Service du développement économique - Direction du développement du territoire

Projet : Approuver la modification du Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en metiers d'art (RCG 21-017), visant à prolonger la période de dépôt des demandes de subvention

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Développement de nouveaux espaces de création abordables pour les artistes professionnels en arts visuels et métiers d'arts.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1268383002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1268383002 - Règl. modif. RCG 21-017 20260223.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 26-XXX-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME COMPENSANT L'AUGMENTATION DES TAXES FONCIÈRES QUI DÉCOULENT DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS ACCUEILLANT DES ATELIERS D'ARTISTES PROFESSIONNELS EN ARTS VISUELS ET EN MÉTIERS D'ART (RCG 21-017)

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu le Plan économique 2030 — Un cadre audacieux pour une métropole prospère, approuvé par résolution à l'assemblée du 19 juin 2025 (CG25 0388);

Vu la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) approuvée par résolution à la séance du 28 août 2025 (CG25 0495);

À l'assemblée du_____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 14 du Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) est modifié par l'insertion, après les mots « Si au plus tard 4 ans », des mots « et 6 mois ».

GDD 1268383002

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.011

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1256711011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-16 15:30

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256711011**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 approuvé par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules, d'équipements mécaniques et spécialisés du volet agglomération.
Au cours des dernières années, plusieurs projets d'acquisition ont été réalisés plus tôt que prévu, ce qui justifie une nouvelle demande de règlement d'emprunt pour l'année 2026. Le règlement précédent RCG 23-006 couvrait initialement la période de 2023 à 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0138 — Le 23 mars 2023 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 $ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules
CG21 0403 — Le 17 juin 2021 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

CG20 0630 — Le 11 décembre 2020 — Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG20 0545 — Le 12 novembre 2020 — Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG20 0029 — Le 23 avril 2020 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules

CG20 0144 — Le 26 mars 2020 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

CG19 0534 — Le 25 novembre 2019 — Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG19 0556 — Le 13 décembre 2019 — Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 213 405 000 $ afin de financer notamment le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés de compétence d'agglomération, notamment les véhicules du SPVM et du SIM.

Les programmes à financer sont :

· Programme de remplacement de véhicules — Ville (68 102) (portion compétence d'agglomération par application du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054))

· Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés (68 103) (portion compétence d'agglomération)

· Programme de remplacement de véhicules — SPVM (71 076)

· Programme de remplacement de véhicules — SIM (71 080)

Prévision Agglo - Information budgétaire (en dollars) pour les prochaines années en fonction du budget inscrit au PDI 2026-2035

Programme	2026	2027	2028	2029	2030	Total 5 ans
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	1 000 000 $	8 951 000 $	13 864 000 $	16 641 000 $	16 767 000 $	57 223 000 $
68103 - Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	750 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	4 750 000 $
71076 - Programme de remplacement de véhicules - SPVM	12 195 000 $	8 169 000 $	5 000 000 $	6 000 000 $	6 000 000 $	37 364 000 $
71080 - Programme de remplacement de véhicules - SIM	27 626 000 $	25 694 000 $	18 648 000 $	21 200 000 $	20 900 000 $	114 068 000 $
Total Agglo	**41 571 000 $**	**43 814 000 $**	**38 512 000 $**	**44 841 000 $**	**44 667 000 $**	**213 405 000 $**

Le besoin financier lié à la compétence d'agglomération pour les années 2026, 2027 et 2028 est estimé à 123 897 000 $, selon les prévisions budgétaires dédiées à cette compétence. Une partie de cette somme a déjà été engagée dans le cadre du règlement d'emprunt actuel. Afin de répondre aux besoins à long terme, un ajout de 213 405 000 $, correspondant aux prévisions pour la période de 2026 à 2030, est requis.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement des véhicules et équipements appartenant au volet agglomération devenus désuets ou non fonctionnels.
Certains véhicules acquis par le SMRA sont destinés aux services centraux et non uniquement aux arrondissements, ce qui explique que le programme de remplacement de véhicules « Ville » inclut une composante d'agglomération. Les unités de soutien relèvent généralement à parts égales des compétences locale et d'agglomération, tandis que d'autres services comportent des divisions entièrement de compétence d'agglomération.

La Ville possède un parc d'environ 9 162 véhicules et équipements. Ce parc comprend une grande variété d'équipements, notamment des véhicules hybrides, des fourgonnettes, des vélos électriques, des potences autoportantes, des cylindres hydrauliques et des soudeuses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.
Le règlement sert à financer des dépenses en immobilisation.

Le présent règlement d'emprunt sert à financer une dépense qui ne fera pas l'objet d'une subvention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité du Plan stratégique Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de règlement d'emprunt.
Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements pour le remplacement des véhicules permettent d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules adaptés aux besoins de la Ville, du SPVM et du SIM, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-23

Jean-Philippe CRITES
chef de division - Ingénierie et stratégies d'investissements

Tél : (438) 821-6504
Télécop. : NA

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-02-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1256711011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



EV - 1256711011 - Véhicules SPVM et SIM - 2026-02-13.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 213 405 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET SPÉCIALISÉS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 213 405 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés de compétence d'agglomération, notamment les véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1256711011

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256711011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256711011 - RCG MRA - AGGLO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Charles CARON
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.012

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Il est recommandé:

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière » sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-27 16:06

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267840002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée Pointe-à-Callière présente, dans le cadre de son Plan d'immobilisations, un projet de protection des actifs, soit la préservation des vestiges, le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséologiques et technologiques désuets ainsi que des études préalables à la phase 3 de développement.

Depuis 1992, année de l'ouverture du Musée Pointe-à-Callière, la Société du Musée loue de la Ville de Montréal les édifices dans lesquels est logée une partie du musée, soit le 150, rue Saint-Paul Ouest, l'Ancienne-Douane, le 350, place Royale, l'édifice de l'Éperon, en plus des souterrains qui relient les espaces du Musée et le 335 Place d'Youville (Caserne No. 1). De plus, en ce qui a trait à sa gestion, le Musée Pointe-à-Callière est l'un des équipements culturels dont la responsabilité de la gestion incombe au conseil de Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. À cette fin, une subvention annuelle est versée par la Ville à cet organisme à but non lucratif, selon une entente de partenariat qui a été maintes fois renouvelée depuis 1992. Une entente triennale est en cours pour les années 2026 à 2028.

L'entente conclue avec le Musée prévoit le versement d'une subvention annuelle pour la gestion de ses activités régulières et, éventuellement, des contributions additionnelles pour financer le renouvellement de ses expositions permanentes, des équipements muséologiques et technologiques désuets et des vestiges. Ces expositions permanentes impliquent des investissements importants, tant en recherche, en conception qu'en production et réalisation muséales. La durée de vie d'une exposition permanente d'un musée est d'environ dix ans. Dans cet intervalle, certaines mises à niveau peuvent être nécessaires afin d'actualiser le contenu et la présentation. Aussi, plus de 30 ans après sa création, le

Musée se trouve à un tournant de son histoire, avec les installations d'accueil qui ont dépassé la limite de ses capacités et entreprend un projet d'études préalables pour la phase 3 de son développement.

Les contributions additionnelles qui seront consenties par l'administration municipale, au titre du projet de renouvellement des expositions permanentes du Musée et d'études préalables de développement, exigent de faire autoriser un règlement d'emprunt municipal spécifique. Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 361 700 $ pour permettre le financement des projets de renouvellement et d'actualisation des expositions permanentes et des équipements, ainsi que des études pour la phase 3 de développement du Musée Pointe-à-Callière, selon les priorités définies par l'administration municipale.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer une continuité de l'offre culturelle de Pointe-à-Callière, dont la mission en est une de conservation, de diffusion et de médiation culturelle

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0915 – Le 21 et 23 août 2023 - Accorder un soutien financier maximal de 3 223 989 $, incluant l'utilisation du solde de 1 468 989 $ des Fouilles archéologiques (CM17 0456), à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges en 2023, 2024 et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM23 0424 – Le 17 et 18 avril 2023 - Accorder un soutien financier de 9 358 900 $ en 2023, de 9 592 900 $ en 2024 et de 9 832 700 $ en 2025 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 234 000 $ en 2024 et pour un montant additionnel de 239 800 $ à compter de 2025

CM21 0098 – 25 janvier 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 $ pour le versement des contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière 2021-2025

CM20 0508 - Le 26 mai 2020 - Accorder un soutien financier de 8 630 600 $ en 2020, de 8 880 600 $ en 2021 et de 9 130 600 $ en 2022 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165,173 et 214 Place d'Youville pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

CM18 0816 - Le 19 juin 2018 - Accorder un soutien financier maximal de 4 160 000 $, taxes incluses, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du musée, identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cette fin;

CM18 0262 - Le 19 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000

$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière;

CM17 0727 - Le 13 juin 2017 - Accorder un soutien financier maximal de 6 300 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du musée / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM17 0589 - Le 15 mai 2017 - Accorder un soutien financier de 7 385 600 $ en 2017, de 8 130 600 $ en 2018 et de 8 380 600 $ en 2019, à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 0456 - Le 24 avril 2017 - Accorder un soutien financier de 6 000 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni, dans le cadre de la troisième phase de son projet d'expansion

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 2 361 700 $, a pour objectif de permettre à la Ville de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, un financement afin de réaliser le renouvellement de ses expositions permanentes au cours des prochaines années et des études préalables pour la phase 3 de développement, tel que prévu à l'entente de partenariat entre la Ville et la Société.

Pour la réalisation des travaux de renouvellement des expositions, les montants doivent être octroyés à la Société par le moyen d'une contribution financière. Cette contribution permettra de défrayer les dépenses du projet incluant les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement des espaces devant recevoir les nouvelles expositions et tous travaux connexes, l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés ainsi que la fabrication et l'installation de mobilier muséographique en plus des études préalables à la phase 3 de développement.

Les montants totalisant 2 361 700 $ seraient versés pour la réalisation des étapes de projets suivantes de 2026 à 2028:
1. Remplacer les expositions permanentes des espaces publics;
2. Remplacer les équipements technologiques;
3. Remplacer les équipements muséologiques;
4. Conserver et restaurer les vestiges;
5. Renouveler un groupe de personnages virtuels;
6. Études préalables de la phase 3.

Le projet de renouvellement des expositions et des équipements ainsi que de conservation des vestiges permet au Musée Pointe-à-Callière de demeurer le chef de file en matière de mise en valeur de l'histoire et de l'archéologie montréalaises en offrant des expériences muséales innovantes et constamment renouvelées. Le dynamisme de la programmation muséale permet la fidélisation des publics locaux et l'attrait de publics internationaux.

En plus de consolider et mettre en valeur le réseau culturel et muséal montréalais et d'améliorer la connaissance des Montréalais(es) de leur histoire et de leurs patrimoines, le Musée Pointe-à-Callière, par son offre remarquable, contribue à accroître le rayonnement

culturel de Montréal.

JUSTIFICATION

Les musées sont au cœur de l'écosystème culturel montréalais. Ils contribuent au rayonnement et à la vitalité des quartiers et à bonifier l'offre et les activités culturelles de proximité. Le projet s'inscrit dans l'alignement stratégique de Montréal puisqu'il contribue directement à la démocratisation culturelle.

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra une continuité de l'offre culturelle du Musée Pointe-à-Callière qui, au-delà de sa mission de conservation, de diffusion et de médiation culturelle, répondra aussi à un objectif d'initiation et de vulgarisation de l'histoire et du patrimoine montréalais auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 36170 - Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions permanentes de 2 361 700 $ prévu au PDI 2026-2035.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 (voir grille jointe), et ce, principalement en regard des priorités suivantes :

- Priorité 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : Mars 2026
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMH: Avril 2026
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: Avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture
Francine LEBOEUF, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

Francine LEBOEUF, 24 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève C COURCHESNE
Commissaire à la culture

Tél : 514 872-2014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Marie-Odile MELANÇON
chef(fe) de division - soutien developpement culturel

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1267840002**
Unité administrative responsable : **Service de la culture**
Projet : Adopter le règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière des contributions financières pour le projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements ainsi que des études préalables à la phase 3 de développement du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, de 2026 à 2028, identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- **Priorité 15:** Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- **Priorité 20:** Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- **Priorité 15:** Par son offre diversifiée d'activités, le Musée contribue au dynamisme culturel en collaborant avec une grande variété de travailleurs culturels afin de rejoindre une multitude de citoyens;
- **Priorité 20:** Mise en valeur de manière innovante d'un site unique intrinsèquement lié à l'histoire de la métropole.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1267840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1267840002 - Contribution Pointe-à-Callière.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 361 700 $ POUR LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS DE RENOUVELLEMENT DES EXPOSITIONS PERMANENTES ET DES ÉQUIPEMENTS DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 94 et l'annexe D de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 361 700 $ est autorisé pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, ainsi que des études préalables pour la phase 3 de développement du Musée.

2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1267840002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267840002 - 36170 CUL.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.013

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1260460001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 $, pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Il est recommandé :

1. d'approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 $ pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);

2. d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 14:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260460001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 $, pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie TREMBLAY-EXTERNE
Assistante secrétariat corporatif STM

Tél : 514 550-9084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Sophie TREMBLAY-EXTERNE
Assistante administrative

Tél : 514 550-9084
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie TREMBLAY-EXTERNE
Assistante administrative
Tél :
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1260460001*
Unité administrative responsable : *Société de transport de Montréal*
Projet : *Règlement R-225 pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures (PIMI)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

stm	Sommaire décisionnel du règlement			
Titre	*Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures (PIMI)*		**Date :**	Novembre 2025
Numéro	R-225	**Montant :**	RE : 45 800 000 $	

CONTENU

CONTEXTE

La STM gère un parc d'actifs vaste et varié, du réseau de métro et de bus. Ce parc inclus notamment : 9 centres de transport, 9 ateliers, 4 lignes de métro, 68 stations de métro, 71 km de tunnel, 14 boucles et terminus bus, 136 structures auxiliaires, 13 garages, arrière-gares et centres d'attachement. Ce parc, en constante évolution et vieillissant, exige un entretien accru pour assurer sa pérennité et sa sécurité.

L'équipe de Connaissance des actifs (CDA) effectue une vigie constante de l'état des infrastructures sous sa responsabilité par le biais d'inspection. Ses recommandations permettent de prioriser les interventions appropriées, assurant une gestion proactive et efficace de l'ensemble du parc du réseau métro et de bus.

Plusieurs constats ont été dressés au cours des dernières années, au fur et à mesure de l'évaluation des actifs :

- Programmes budgétaires actuels insuffisants pour réduire le déficit en maintien d'actifs de la STM ;
- Détections plus nombreuses de cas avec des cotes critiques F1. Les travaux pour ces derniers sont plus urgents que ce qui est prévu aux projets planifiés ou en cours ;
- Aucune enveloppe financière existante (à part le Programme annuel de maintien et sécurisation de nos infrastructures- PAMSI) pour les projets d'immobilisations à court et à moyen terme ;
- Contraintes de planification à long terme selon les programmes planifiés de GMA (Gestion des actifs - GDA) ;
- Interventions recommandées à court terme par l'équipe CDA non prises en charge, augmentant la pression sur les opérations courantes ;
- Absence de conditions au sein de la STM pour intervenir avec agilité sur les problématiques - devant être traitées sans délai - détectées lors des inspections.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **06/11/2025** : Comité GPP – porte 2 : Le comité a donné son aval sur les recommandations et le coût complet du projet au montant de 46,000,000 $ incluant 200,000 $ en BSE pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Ce programme vise à offrir un cadre flexible pour réaliser des travaux de remplacements ou de réfections partielles sur les infrastructures et systèmes connexes, assurant ainsi une gestion optimale des urgences et des risques, soit :

- Assurer la sécurité des personnes et la fiabilité des installations afin de minimiser les impacts sur la clientèle et les opérations ;
- Prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur par GMA (GDA) afin de ne pas impacter la livraison du service ;
- Faire une saine gestion financière des coûts d'exploitation ;
- Respecter les lois, règlements et normes en vigueur.

Ce programme comprend des interventions capitalisables visant à corriger des infrastructures et équipements déficients regroupés en catégories de projets. Les interventions porteront notamment sur les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Éléments architecturaux ;
- Structure et travaux civils ;

- Systèmes mécaniques ;
- Systèmes électriques.

JUSTIFICATION

- Programmes budgétaires actuels insuffisants pour réduire le déficit en maintien d'actifs de la STM ;
- Détections plus nombreuses de cas avec des cotes critiques F1. Les travaux pour ces derniers sont plus urgents que ce qui est prévu aux projets planifiés ou en cours ;
- Aucune enveloppe existante (à part le PAMSI) pour les projets d'immobilisations à court et à moyen terme ;
- Besoins d'intervention, à court terme et de petite envergure, sur les infrastructures, difficilement intégrable dans la planification à long terme des programmes majeurs de modernisation des actifs ;
- Interventions recommandées à court terme actuellement non prises en charge, augmentant la pression sur les opérations courantes de la STM.

Risques de ne pas faire ce projet :

- Pression supplémentaire sur le budget d'entretien et d'exploitation, plus particulièrement pour les projets à venir à court terme ;
- Perte de fiabilité des infrastructures pouvant impacter les opérations et la livraison du service ;
- Enjeux de santé et sécurité pour la clientèle et les employés ;
- Augmentation des coûts d'entretien et du déficit de maintien des actifs ;
- Augmentation des travaux temporaires de sécurisation à réaliser : risque de défaillance majeure, refus de travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 46 000 000$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers à court terme inclus. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 45 800 000 $ et d'un montant de 200 000 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	45 526 295 $
Frais financiers CT	273 705 $
Total RE	**45 800 000$***
Budget spécial d'exploitation (BSE)	200 000 $
Coût complet du projet STM	**46 000 000 $***

Répartition estimée	**Total RE**	**Coût complet**
Métro	27,5 M$	27,6 M$
Bus	18,3 M$	18,4 M$
Total	**45,8 M$**	**46,0 M$**

Admissibilité du projet à une subvention :

À la suite d'une évaluation du dossier par la Direction Finances et performance financière, ce projet est admissible à une subvention et des sommes sont réservées à cet effet dans l'enveloppe SOFIL. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMD qui confirmera cette qualification. Les dépenses non admissibles sont estimées à 13 399 623 $, soit 29 % du projet.

Subventions et contributeurs :

PROGRAMME (SUBVENTIONS)	R-225	%	TOTAL M$	STATUT ET COMMENTAIRES
SOFIL 5	Gouv. du Québec comptant	88 %	28 556 574 M$	
	STM (ville de Mtl) dette*	12 %	3 843 803 M$	*À partir de 2026, la contribution SOFIL (ville de Mtl) sera financée à long terme.
NON ADMISSIBLES	STM (ville de Mtl) dette	100 %	13 399 623 M$	
Total Gouv. du Québec dette			28 556 574 M$	
Total STM (ville de Mtl) dette			17 243 426 M$	
Total coût du projet (règlement d'emprunt)			**45 800 000 M$**	
Budget spécial d'exploitation			200 000 M$	
Total coût complet du projet			**46 000 000 M$**	

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue majoritairement à 4 des 9 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2030* de la STM :

- Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement :
  Objectif 1.2 : Faire de la STM un environnement de travail sain, sécuritaire et inclusif.
- Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM :
  Objectif 2.2 : Enrichir l'expérience de la clientèle avant, pendant et après ses déplacements.
- Accroître la performance et l'agilité de nos activités :
  Objectif 3.2 : Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs ;
  Objectif 3.3 : Innover et viser l'efficience et la performance.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le projet ne contribue à aucun des 9 chantiers du Plan d'accessibilité universelle 2030 de la STM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 5 des 9 chantiers du Plan de développement durable 2030 de la STM :

- Chantier 1 : Viser la carboneutralité et contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques ;
- Chantier 3 : Maintenir un positionnement d'employeur responsable ;
- Chantier 4 : Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles ;
- Chantier 5 : Prévenir et réduire la contamination de l'air, de l'eau et des sols ;
- Chantier 6 : Renforcer la démarche d'approvisionnement responsable et accroître la contribution environnementale, sociale et économique de la STM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des impacts sont à prévoir sur les réseaux de bus et du métro lorsque les interventions toucheront des actifs liés à la prestation du service. Toutefois, la planification des projets vise à minimiser ces effets grâce à une coordination globale. Tous les travaux sont intégrés dans une planification unifiée, permettant une vue d'ensemble et une meilleure gestion des interférences. Une provision pour les mesures de mitigation est prévue et sera précisée lors de l'élaboration des plans et devis, en collaboration avec les parties prenantes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Autorisation de la modification du RE par le CA-STM	4 février 2026
Autorisation du nouveau RE par le MAMH	Août 2026
Préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Février 2026* à décembre 2030
Activités de mise en œuvre (MEO)	Février 2026* à décembre 2030
Fermeture/Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

*Dans le but de débuter des travaux avant l'autorisation de la subvention, une demande de dérogation de démarrage de projet sans subvention (ne dépassant pas 10 % du RE) sera déposée, avec les signatures des parties prenantes, auprès de la trésorière de la STM pour autorisation.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 4 février 2026
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2026-016 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-225 AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME D'IMMOBILISATION SUR LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES (PIMI) » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2026-2035.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour ces fins, un parc d'actifs vaste et varié est requis, lequel comprend notamment neuf (9) centres de transport, neuf (9) ateliers, quatre (4) lignes de métro, soixante-huit (68) stations de métro, soixante et onze kilomètres (71 km) de tunnel, quatorze (14) boucles et terminus de bus, cent trente-six (136) structures auxiliaires, treize (13) garages, arrière-gares et centres d'attachement;

ATTENDU que ce parc, en constante évolution, exige un entretien accru pour assurer sa pérennité et sa sécurité;

ATTENDU qu'au cours des dernières années, des constats ont été dressés dans le cadre de l'évaluation des actifs, notamment, que les programmes budgétaires actuels sont insuffisants pour réduire le déficit en maintien d'actifs, que les détections de cas avec des cotes critiques F1 sont plus nombreuses, qu'aucune enveloppe n'existe pour les projets d'immobilisations à court ou à moyen terme (sauf le PAMSI), que certains besoins d'intervention (court terme et petite envergure) sont difficilement intégrables dans la planification à long terme, que les interventions recommandées à court terme ne sont pas prises en charge et augmentent ainsi la pression sur les opérations courantes et que les conditions pour intervenir avec agilité sur ces problématiques sont absentes;

ATTENDU que pour éviter une pression supplémentaire sur le budget d'entretien et d'exploitation, une perte de fiabilité des infrastructures pouvant impacter les opérations et la livraison du service, des enjeux de santé et de sécurité pour la clientèle et les employés, une augmentation des coûts d'entretien et du déficit de maintien des actifs et une augmentation des travaux temporaires de sécurisation, la Société a mis sur pied le projet « Programme d'immobilisation sur le maintien des infrastructures (PIMI) » (ci-après le « **projet** »);

ATTENDU que de façon générale, le projet offrira un cadre flexible pour réaliser des travaux de remplacements ou de réfections partielles sur les infrastructures et systèmes connexes, assurant ainsi une gestion optimale des urgences et des risques;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste en des interventions capitalisables visant à corriger des infrastructures et équipements déficients regroupés en catégories, portant notamment sur les éléments architecturaux, les structures et travaux civils, les systèmes mécaniques et les systèmes électriques, lesquelles permettront :

- d'assurer la sécurité des personnes et la fiabilité des installations afin de minimiser les impacts sur la clientèle et les opérations;
- de prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur afin de ne pas impacter la livraison du service;
- de faire une saine gestion financière des coûts d'exploitation; et
- de respecter les lois, règlements et normes en vigueur;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le « Programme d'immobilisation sur le maintien des infrastructures (PIMI) » doit être ajouté à la rubrique « Réseau bus » et à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2026-2035 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (4 580 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Jocelyn Pauzé
APPUYÉ par monsieur Dominic Perri

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de modifier le livre PI 2026-2035, afin d'ajouter le projet « Programme d'immobilisation sur le maintien des infrastructures (PIMI) » à la rubrique du secteur Bus pour un montant total de 18 382 082 $ et à la rubrique du secteur Métro pour un montant total de 27 617 918 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers;

2° d'adopter le « **RÈGLEMENT R-225 AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME D'IMMOBILISATION SUR LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES (PIMI) »** pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (4 580 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

André Porlier
Signé avec ConsignO Cloud (05/02/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation R-225 Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures (PIMI)

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035, pour ajouter dans les sections autorisées du secteur BUS le projet « PIMI BUS » pour un montant total de 18 382 081 $ et du secteur MÉTRO le projet «PIMI MET» pour un montant total de 27 617 919 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 45 800 000 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans pour financer le projet PIMI.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 4 580 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE-Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Julie Deschênes
Signé avec ConsignO Cloud (26/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Julie Deschênes

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *André Porlier*
Signé avec ConsignO Cloud (05/02/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

☑ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
☑ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM
☑ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement - Faire de la STM un environnement de travail sain, se

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM - Enrichir l'expérience de la clientèle avant, pendant et a

Accroître la performance et l'agilité de nos activités -Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficience et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Modification du Programme des immobilisations 2026-2035
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet PIMI, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO 2030). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs de croissance de la performance et de l'agilité de ses activités, d'améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM.

☑ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-225 Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures (PIMI)

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 06 11 2025

Comité : Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☑

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

La STM gère un parc d'actifs vaste et varié, du réseau du métro et de bus. Ce parc, en constante évolution et vieillissant, exige un entretien accru pour assurer sa pérennité et sa sécurité.

L'équipe de Connaissance des actifs (CDA) effectue une vigie constante de l'état des infrastructures sous sa responsabilité par le biais d'inspections. Ses recommandations permettent de prioriser les interventions appropriées, assurant une gestion proactive et efficace de l'ensemble du parc des réseaux métro et bus. Les inspections et d'autres travaux apportent de nouvelles informations sur l'état des actifs, sur une base continue.

Le programme PIMI vise à offrir un cadre flexible pour réaliser des travaux de remplacement ou de réfection partielle sur les infrastructures et systèmes connexes, assurant une gestion optimale des urgences et des risques, soit:

1- assurer la sécurité des personnes et la fiabilité des installations afin de minimiser les impacts sur la clientèle et les opérations,

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s)an de développement d'AU 2030 correspondant)

☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité ☑ S/O

Développement durable

☑ Voir suite de la rubrique Développement durable ☐ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.	Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition ? Décrivez ces mesures.
DD-1-Viser la carboneutralité et contribuer à la qualité de l'air et à la lutte cc	Oui, exigences DD dans l'AO / projet
DD-3-Maintenir un positionnement d'employeur responsable DD-4-Prévenir et réduire la contamination de l'air, de l'eau et des sols DD-5-Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles	

Préparé par : Cynthia Samson
Nom : Conseiller Corporatif Projets

Service : Direction finances et performance financière
Nom : Etienne Paradis

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josie Castronovo

Josie Castronovo
Signé avec ConsignO Cloud (26/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-225 Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures (PIMI)

Informations financières[1] ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[2]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[3] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2025	2026	2027 et suivantes[5]	Total
(A) Base[4]	0 $	0 $	0 $	0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

À la suite d'une évaluation du dossier par la direction Finances et performance financière, ce projet est admissible à une subvention et des sommes sont réservées à cet effet dans l'enveloppe SOFIL. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMD qui confirmera cette qualification.

Les dépenses non admissibles sont estimées à 13 399 623 $, soit 29 % du projet.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Julie Deschênes*
Signé avec ConsignO Cloud (26/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet : R-225 Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures (PIMI)

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

2-prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur par GMA (GDA) afin de ne pas impacter la livraison du service; 3- faire une saine gestion financière des coûts d'exploitation; 4- respecter les lois, règlements et normes en vigueur.

Ce programme comprend des interventions capitalisables visant à corriger des infrastructures et équipements déficients regroupés en catégories de projets. Les interventions porteront notamment sur les éléments suivants (liste non exhaustive) : Éléments architecturaux, systèmes mécaniques et électriques, structure et travaux civil.

ASPECT FINANCIER

Le coût complet du projet est de 46 000 000$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers à court terme inclus. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 45 800 000 $ et d'un montant de 200 000 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	45 526 295 $
Frais financiers CT	273 705 $
Total RE	**45 800 000$***
Budget spécial d'exploitation (BSE)	200 000 $
Coût complet du projet STM	**46 000 000 $***

* Répartition estimée au RE: 27,5 M$ (Métro) et 18,3 M$ (Bus)
Répartition estimée du coût complet: 27,6 M$ (Métro) et 18,4 M$ (Bus)

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

DD-6-Renforcer la démarche en approvisionnement responsable et accroître la contribution environnementale, sociale et économique de la STM

RÈGLEMENT R-225

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME D'IMMOBILISATION SUR LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES (PIMI) » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour ces fins, un parc d'actifs vaste et varié est requis, lequel comprend notamment neuf (9) centres de transport, neuf (9) ateliers, quatre (4) lignes de métro, soixante-huit (68) stations de métro, soixante et onze kilomètres (71 km) de tunnel, quatorze (14) boucles et terminus de bus, cent trente-six (136) structures auxiliaires, treize (13) garages, arrière gares et centres d'attachement;

ATTENDU que ce parc, en constante évolution, exige un entretien accru pour assurer sa pérennité et sa sécurité;

ATTENDU qu'au cours des dernières années, des constats ont été dressés dans le cadre de l'évaluation des actifs, notamment, que les programmes budgétaires actuels sont insuffisants pour réduire le déficit en maintien d'actifs, que les détections de cas avec des cotes critiques F1 sont plus nombreuses, qu'aucune enveloppe n'existe pour les projets d'immobilisations à court ou à moyen terme (sauf le PAMSI), que certains besoins d'intervention (court terme et petite envergure) sont difficilement intégrables dans la planification à long terme, que les interventions recommandées à court terme ne sont pas prises en charge et augmentent ainsi la pression sur les opérations courantes et que les conditions pour intervenir avec agilité sur ces problématiques sont absentes;

ATTENDU que pour éviter une pression supplémentaire sur le budget d'entretien et d'exploitation, une perte de fiabilité des infrastructures pouvant impacter les opérations et la livraison du service, des enjeux de santé et de sécurité pour la clientèle et les employés, une augmentation des coûts d'entretien et du déficit de maintien des actifs et une augmentation des travaux temporaires de sécurisation, la Société a mis sur pied le projet « Programme d'immobilisation sur le maintien des infrastructures (PIMI) » (ci-après le « **projet** »);

ATTENDU que de façon générale, le projet offrira un cadre flexible pour réaliser des travaux de remplacements ou de réfections partielles sur les infrastructures et systèmes connexes, assurant ainsi une gestion optimale des urgences et des risques;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste en des interventions capitalisables visant à corriger des infrastructures et équipements déficients regroupés en catégories, portant notamment sur les éléments architecturaux, les structures et travaux civils, les systèmes mécaniques et les systèmes électriques, lesquelles permettront :

- d'assurer la sécurité des personnes et la fiabilité des installations afin de minimiser les impacts sur la clientèle et les opérations;
- de prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur afin de ne pas impacter la livraison du service;
- de faire une saine gestion financière des coûts d'exploitation; et
- de respecter les lois, règlements et normes en vigueur;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le « Programme d'immobilisation sur le maintien des infrastructures (PIMI) » doit être ajouté à la rubrique « Réseau bus » et à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2026-2035 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (4 580 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-225 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $)** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (4 580 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Aref Salem
Signé avec ConsignO Cloud (10/02/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Aref SALEM
Président du conseil d'administration

André Porlier
Signé avec ConsignO Cloud (05/02/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

André PORLIER
Secrétaire corporatif adjoint

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-225

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (45 800 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME D'IMMOBILISATION SUR LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES (PIMI) » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

R-225 - Programme d'immobilisation sur le maintien des actifs	Montant estimé RE*	Montant estimé BSE	Coût complet du projet
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses:			
Main-d'œuvre interne	7 591 806 $	40 000 $	7 631 806 $
Biens et services	28 924 608 $	152 399 $	29 077 007 $
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :	**36 516 414 $**	**192 399 $**	**36 708 813 $**
Taxes nettes de ristournes	1 442 615 $	7 601 $	1 450 216 $
Contingences / risques	3 795 903 $		3 795 903 $
Inflation	3 771 363 $		3 771 363 $
Sous-total avant frais financiers :	**45 526 295 $**	**200 000 $**	**45 726 295 $**
Frais financiers	273 705 $		273 705 $
Total :	**45 800 000 $**	**200 000 $**	**46 000 000 $**

** Les montants indiqués en regard de chacun des livrables étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ces livrables s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre livrable prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.*

Programme d’immobilisation en maintien des infrastructures

Présentation au CA – 4 février 2026

Direction génie et services techniques

Lu et approuvé par:

- Marie-Chantal Verrier (Promoteur)
  Directrice exécutive planification et entretien
- Geneviève Lemaire (Chargée de projet)
  Cheffe de division – Génie infra et CDA

Le 4 février 2026

Situation actuelle

- Parc d'actifs vaste et vieillissant (métro, bus, infrastructures, structures auxiliaires)
- Inspections révélant des dégradations critiques (cotes F1) nécessitant des interventions rapides pour éviter des impacts sur :
  - **Sécurité**
  - **Fiabilité**
  - **Continuité du service**
- Contraintes de planification à long terme selon les programmes GMA (Gestion des actifs)

Description

PIMI - Programme d'immobilisation pour le maintien des infrastructures

Ce programme vise à offrir un cadre flexible et renouvelable pour réaliser des travaux de remplacements ou de réfections partielles sur les infrastructures et systèmes connexes, assurant ainsi une gestion optimale des urgences et des risques, soit :

- Assurer la sécurité des personnes et la fiabilité des installations;
- Prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur par GMA (GDA);
- Faire une saine gestion financière des coûts d'exploitation;
- Respecter les lois, règlements et normes en vigueur.

STM - Document interne

Bénéfices attendus

Bénéfices mesurés

- Aucun indicateur uniforme possible (projets variés et ponctuels)
- Approche basée sur des bénéfices **non mesurés mais alignés avec les objectifs stratégiques** :
  - Réduction du déficit de maintien des actifs
  - Réalisation des interventions critiques (F1) non couvertes par d'autres programmes
  - Amélioration de la fiabilité des infrastructures et réduction des risques opérationnels

Bénéfices non mesurés

- Diminution du déficit de maintien d'actif
- Optimisation de la gestion des urgences et des risques
- Optimisation du budget d'exploitation
- Amélioration de l'expérience client
- Performance organisationnelle accrue (agilité)
- Sécurité et qualité de l'environnement de travail des employés
- Meilleur bilan environnemental (prévention et gestion des contaminants)

STM - Document interne

Envergure et principaux livrables

Ce programme vise à **identifier et réaliser des interventions ciblées** sur les infrastructures et équipements fixes du réseau **bus et métro**, avec une priorité donnée à la sécurité et la continuité des opérations.

Les projets sont :

- de plus petite envergure que ceux des programmes de réfection majeure
- à réaliser dans un horizon court
- au-delà de l'entretien périodique régulier

Ce programme comprend des interventions **capitalisables** visant à corriger des infrastructures et équipements déficients.

Les interventions porteront notamment sur les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- éléments architecturaux
- structure et civil
- systèmes mécaniques
- systèmes électriques

STM - Document interne

Budget et financement

Coût complet estimé : **46 M$** (9,2 M$/an)

45,8 M$ RE et 0,2 M$ BSE

Coût complet Métro : 27,6 M$

Coût complet Surface : 18,4 M$

**Cette répartition peut faire l'objet de modifications.*

Échéancier : 2026 à 2030 (5 ans)

Subvention :

- Ce projet est admissible à une subvention dans l'enveloppe **SOFIL**. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMD qui confirmera cette qualification. Les dépenses non admissibles sont estimées à **29 %** du projet.
- Demande d'autorisation en cours de débuter l'utilisation de l'enveloppe budgétaire, jusqu'à concurrence de **10 %** de la valeur totale du programme autorisé.

STM - Document interne

Échéancier

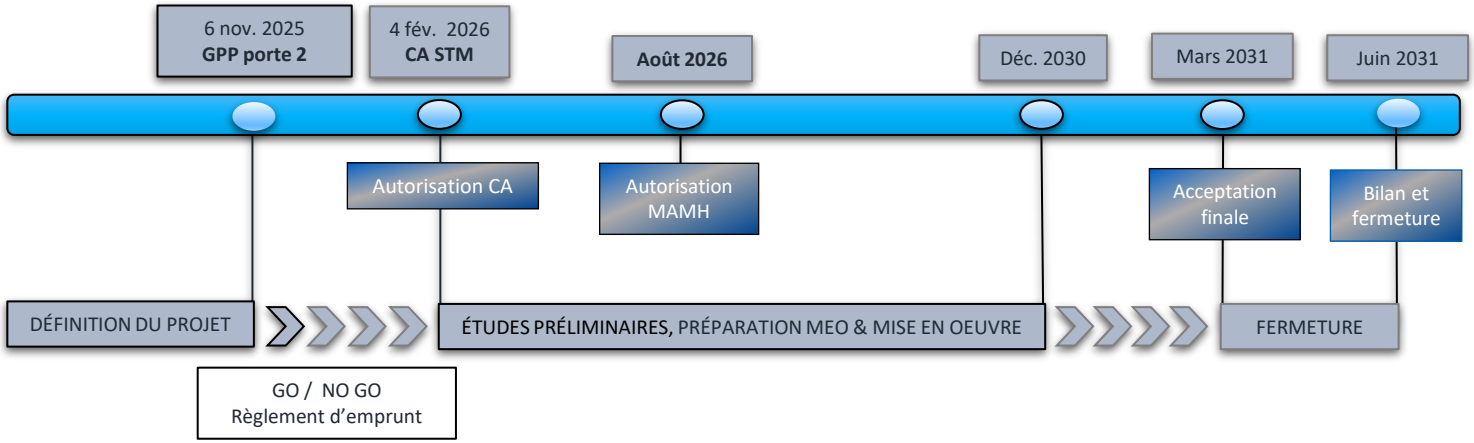

STM - Document interne

Merci! Questions?

Annexe 1 - Enjeux et risques

Les principaux éléments de risques sont :

- Enjeu de disponibilité des ressources
- Mauvaise priorisation des interventions selon le niveau de risque
- Incohérence inter programmes
- Cohabitation difficile avec les opérations

Risques si le programme n'est pas réalisé ou reporté :

- Pression supplémentaire sur le budget d'exploitation
- Perte de fiabilité des infrastructures pouvant impacter les opérations et la livraison du service
- Enjeux de santé et sécurité
- Augmentation des coûts d'entretien et du déficit de maintien d'actifs
- Augmentation des travaux temporaires de sécurisation

Impacts si le programme n'est pas réalisé ou reporté :

- Impacts opérationnels importants pour les réseaux bus et métro

STM - Document interne

Annexe 2 - Cotes CDA

Répartition des cotes F traitées par la Connaissance des actifs en date du 15 avril 2025

Secteur Surface : 9529 observations

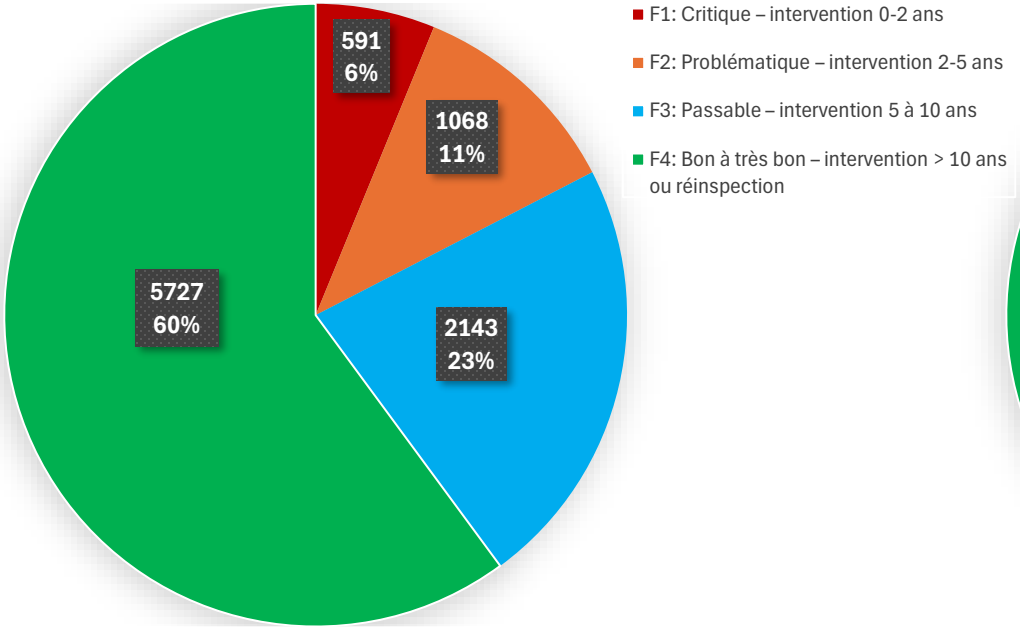

Secteur Métro : 27319 observations

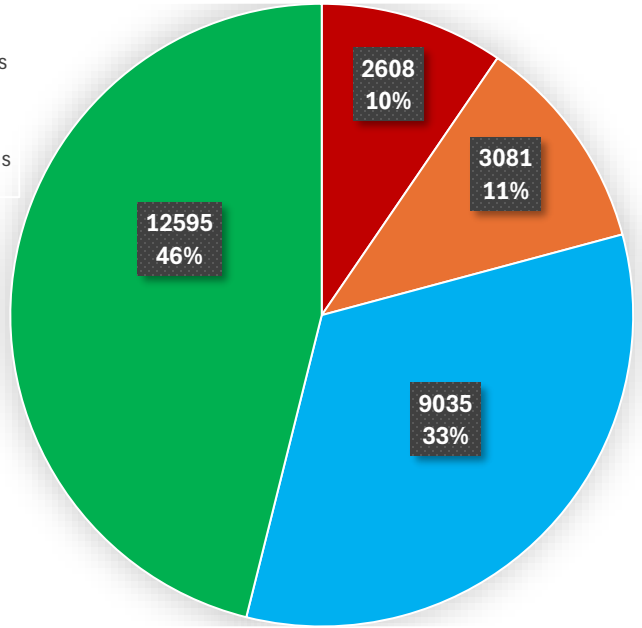

STM - Document interne

stm	**Charte de projet**				
Projet	*Programme d'immobilisation sur le maintien des actifs (PIMI)*		**Catégorie :**	Maintien des actifs	
No	*Métro 250001-1* *Surface 250001-2*	**Date création :**	*2025-09-29*	**Révision :**	*2025-10-30*
Phase	*Définition*			**No version**	*1*

L'information dans les cases ombragées doit être fournie par la GPP

1. Sommaire exécutif

Résumé

L'équipe de Connaissance des actifs (CDA) effectue une vigie constante de l'état des infrastructures sous sa responsabilité par le biais d'inspection. La CDA est appelée à intervenir dans un vaste parc d'actifs des réseaux métro et bus. Or, plusieurs constats ont été dressés au cours des dernières années au fur et à mesure de l'évaluation des actifs :

- Programmes budgétaires actuels insuffisants pour réduire le déficit en maintien d'actifs de la STM
- Détections plus nombreuses de cas avec des cotes critiques F1. Les travaux pour ces derniers sont plus urgents que ce qui est prévu aux projets planifiés ou en cours.
- Aucune enveloppe financière existante (à part le Programme annuel de maintien et sécurisation de nos infrastructures- PAMSI) pour les projets d'immobilisations à court et à moyen terme
- Contraintes de planification à long terme selon les programmes planifiés de GMA (Gestion des actifs - GDA)
- Interventions recommandées à court terme par l'équipe CDA non prises en charge, augmentant la pression sur les opérations courantes
- Absence de conditions au sein de la STM pour intervenir avec agilité sur les problématiques - devant être traitées sans délai - détectées lors des inspections

Ce futur programme vise à offrir un cadre flexible et renouvelable pour réaliser des travaux de remplacements ou de réfection partielles sur les infrastructures et systèmes connexes, assurant ainsi une gestion optimale des urgences et des risques soit :

- Assurer la sécurité des personnes et la fiabilité des installations afin de minimiser les impacts sur la clientèle et les opérations
- Prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur par GMA (GDA) afin de ne pas impacter la livraison du service
- Faire une saine gestion financière des coûts d'exploitation
- Respecter les lois, règlements et normes en vigueur

2. Financement et positionnement stratégique

Coût complet

Le coût complet du programme pour le maintien des actifs est de 46 millions (approximativement 9,2M$/an) réparties sur 5 années, soit de 2026 à 2030 (incluant contingences, inflation, BSE, frais financiers et taxes nettes de ristournes).

Commentaires financiers
Admissibilité du projet à une subvention À la suite d'une évaluation du dossier par la Direction Finances et performance financière, ce projet est admissible à une subvention et des sommes sont réservées à cet effet dans l'enveloppe SOFIL. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMD qui confirmera cette qualification. Les dépenses non admissibles sont estimées à 13 399 623$, soit 29% du projet. *Risques financiers* Sans objet

Mise en priorité stratégique
Sachant que ce projet vise à: - Assurer la pérennité de nos actifs; - Diminuer le déficit de maintien de nos infrastructures; - Améliorer le service à la clientèle (fiabilité du service). Nous recommandons l'inscription de ce programme dans la catégorie Maintien des actifs.

3. Signatures – approbation de la charte de projet simplifiée

Approbation de la charte		
	Signatures	**Date**
Promoteur du projet Marie-Chantal Verrier		30.10.25
Chargé du projet Geneviève Lemaire	Geneviève Lemaire Signature numérique de Geneviève Lemaire Date : 2025.10.30 15:01:41 -04'00'	
Trésorier adjoint et Directeur finances et performance financière Étienne Paradis		31 octobre 2025
Directeur Planification Stratégique, Secrétariat Corporatif et Responsabilité Sociale André Porlier	André Porlier Signature numérique de André Porlier Date : 2025.10.31 08:49:01 -04'00'	

4. Pourquoi

Situation actuelle

La STM gère un parc d'actifs vaste et varié, incluant :

- 9 centres de transport
- 9 ateliers
- 2 bâtiments administratifs
- 14 boucles et terminus bus
- 4 lignes de métro
- 68 stations
- 71 km de tunnels
- 135 structures auxiliaires
- 13 garages, arrière-gardes et centres d'attachement

Ce parc, en constante évolution et vieillissant, exige un entretien accru pour assurer sa pérennité et sa sécurité. L'augmentation du nombre des actifs à travers de nouveaux projets amplifie ces défis, nécessitant une gestion stratégique et des investissements soutenus. Dans ce contexte, les équipes de Connaissance des actifs (CDA) de la DEPE (Direction Exécutive de la Planification et de l'Entretien) joue un rôle fondamental. En effectuant une vigie constante de l'état des infrastructures par des inspections rigoureuses, elle constitue une première étape essentielle pour bien connaître nos actifs. Grâce à ses évaluations, des cotes d'intervention sont attribuées comme suit:

- **F1** : Critique – intervention 0-2 ans
- **F2** : Problématique – intervention 2-5 ans
- **F3** : Passable – intervention 5 à 10 ans
- **F4** : Bon à très bon – intervention au-delà de 10 ans ou réinspection

Ces recommandations permettent de prioriser les interventions appropriées, assurant ainsi une gestion proactive et efficace de l'ensemble du parc d'actifs.

- Généralement et actuellement, les interventions recommandées par l'équipe CDA sont prises en charge par GMA dans les phases d'investissements en cours ou à venir (RI, RS).
  - Peu de marge de manœuvre budgétaire dans les phases en cours
  - Peu de flexibilité pour l'ajout dans les phases en cours selon les ententes avec les bailleurs de fonds et les processus de modification de portée de projet
  - Exercice de priorisation des cotes F1 pour les prochaines phases, une partie des F1 est traitée seulement

- À la STM, la seule enveloppe budgétaire actuelle pour réaliser des travaux à court terme est le **Programme annuel de Maintien et de Sécurisation des Infrastructures** (PAMSI) :
  - Enveloppe budgétaire d'exploitation annuelle limitée et non suffisante pour les besoins
  - Non subventionnable
  - Une grande part du budget est attribuée aux contrats d'entretien externe spécialisé
  - Plusieurs projets de maintien et de sécurisation sont intégrés (incluant des cotes critiques F1)

- **Principaux constats :**
  - Programmes budgétaires actuels insuffisants pour réduire le déficit en maintien d'actifs de la STM
  - Détections plus nombreuses de cas avec des cotes critiques F1. Les travaux pour ces derniers sont plus urgents que ce qui est prévu aux projets planifiés ou en cours

- Aucune enveloppe existante (à part le PAMSI) pour les projets d'immobilisations à court et à moyen terme
- Besoins d'intervention sur les infrastructures à court terme et de petite envergure difficilement intégrable dans la planification à long terme des programmes majeurs de modernisation des actifs
- Interventions recommandées à court terme actuellement non prises en charge, augmentant la pression sur les opérations courantes de la STM

Situation désirée

Les inspections et d'autres travaux nous apportent en continu de nouvelles informations sur l'état de nos actifs. Dans certains cas, nous constatons que des travaux ne peuvent pas attendre de se qualifier dans d'autres programmes. Ce futur programme vise donc à offrir un cadre flexible pour réaliser des travaux de remplacements ou de réfection partiels sur les infrastructures et systèmes connexes, assurant ainsi une gestion optimale des urgences et des risques soit :

- Assurer la sécurité et la fiabilité des installations afin de minimiser les impacts sur la clientèle et les opérations
- Prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur par GMA (GDA) afin de ne pas impacter la livraison du service
- Faire une saine gestion financière des coûts d'exploitation
- Respecter les lois, règlements et normes en vigueur

Bénéfices et liens stratégiques

BÉNÉFICE MESURÉ 1			
Propriétaire	N/A	Responsable	N/A
Indicateur	Aucun		
Méthode de calcul	Aucune		
Orientation stratégique	N/A		
Objectif stratégique	N/A		
Hypothèses et conditions de succès	Ce programme regroupe des projets variés et ponctuels, ce qui rend difficile la définition d'un indicateur de bénéfice mesuré pertinent et uniforme. Une analyse détaillée des bénéfices mesurés exigerait des ressources importantes, dont le coût dépasserait les gains potentiels. L'approche privilégiée repose donc sur des bénéfices non mesurés, mais alignés avec les objectifs stratégiques de la STM. **Conditions de succès :** - Réduction du déficit de maintien des actifs. - Réalisation des interventions critiques (F1) non couvertes par les autres programmes. - Amélioration de la fiabilité des infrastructures et réduction des risques opérationnels. - Suivi qualitatif assuré par les comités de priorisation et de pilotage.		

Mesure initiale	Date de la mesure initiale	Cible	Date prévue d'atteinte de la cible
N/A	N/A	N/A	N/A

BÉNÉFICES NON MESURÉS	
Description du bénéfice	**Orientation/Objectif stratégique**
Diminution du déficit de maintien des actifs	**Accroître la performance et l'agilité de nos activités**

	Objectif 3.2 : Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs 3.2.1 Mettre en place une gestion stratégique des actifs sur leur cycle de vie
Optimisation de la gestion des interventions urgentes et des risques associés	**Accroître la performance et l'agilité de nos activités** Objectif 3.3: Innover et viser l'efficience et la performance 3.3.2 Accélérer le virage vers une culture d'innovation, d'amélioration continue et de performance
Optimisation du budget d'exploitation pour des interventions	**Accroître la performance et l'agilité de nos activités** **Objectif 3.3: Innover et viser l'efficience et la performance** 3.3.5 Optimiser la planification et le contrôle des coûts
Amélioration de l'expérience client	**Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM** 2.2 Enrichir l'expérience de la clientèle avant, pendant et après ses déplacements 2.2.3 Accroître le sentiment de sécurité et la perception de la clientèle envers la propreté
Amélioration de la performance organisationnelle (agilité)	**Accroître la performance et l'agilité de nos activités** Objectif 3.3: Innover et viser l'efficience et la performance 3.3.1 Renforcer la planification intersectorielle et l'agilité organisationnelle
Amélioration de l'environnement de travail des employés (sécurité)	**Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement** 1.2 Faire de la STM un environnement de travail sain, sécuritaire et inclusif 1.2.2 Mettre la santé, la sécurité et le mieux-être au cœur des priorités organisationnelles
Amélioration du bilan environnementale : prévention et gestion adéquate des contaminants	**Accroître la performance et l'agilité de nos activités** 3.2 Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs

Risques de ne pas faire le projet

• Pression supplémentaire sur le budget d'entretien et d'exploitation, plus particulièrement pour les projets à venir à court terme
• Perte de fiabilité des infrastructures pouvant impacter les opérations et la livraison du service
• Enjeux de santé et sécurité pour la clientèle et les employés
• Augmentation des coûts d'entretien et du déficit de maintien des actifs
• Augmentation des travaux temporaires de sécurisation à réaliser:
Risque de défaillance majeure

Refus de travail
• Augmentation des coûts liés à des travaux temporaires déjà en place
• Impacts opérationnels importants pour le Réseau bus et métro

5. Le quoi

Envergure de projet

Ce programme comprendra des interventions capitalisables visant à corriger des infrastructures et équipements déficients, regroupés en catégories de projets. Les interventions porteront notamment sur les éléments suivants (liste non exhaustive) :

Éléments architecturaux :
• Sureté des infrastructures (protection et intrusion)
• Systèmes d'accès (Échelles, passerelles, portes-papillons...)
• Enveloppes des bâtiments (mur, fenestration, étanchéité)
• Systèmes intérieurs (Accès, locaux, revêtement)
• Systèmes extérieurs (Accès, toitures, revêtement)
• Œuvres d'arts (Pour réfection mineure)

Structure et civil:
• Éléments structuraux
• Pavage et dalles extérieures
• Systèmes de drainage
• Systèmes d'entreposage

Systèmes mécaniques:
• Systèmes d'incendie
• CVAC (chauffage, climatisation, ventilation)
• Plomberie
• Équipements de transport vertical (Escaliers mécaniques, Ascenseurs, monte-charges)
• Équipements de levage (Vérins, palans et ponts roulants)
• Portes de garages
• Installations pétrolières
• Systèmes de voie (métro)

Systèmes électriques:
• Distribution électrique
• Éclairage
• Génératrice
• Chargeur
• Équipements électroniques
• Équipements électromécaniques (métro)
• Contrôle des trains
• Automates programmables

Exclusions:
- Les travaux d'entretien récurrent ou relevant de la maintenance préventive (PMP) ou corrective.
- Les projets non capitalisables.

- Les interventions de sécurisation temporaires ou préventives (ex. : installation d'étaies), qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un projet.

Les aspects de développement durable du projet

Ce projet contribue à cinq (5) des huit (8) chantiers du Plan de développement durable 2030. Étant donné les nombreux livrables de ce programme, il est convenu que les équipes Développement durable et Environnement seront consultées tout au long du processus d'élaboration des projets.

Chantier 1 : Viser la carboneutralité et contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

Le programme contribuera à réduire la consommation d'énergie fossile, les émissions polluantes et les gaz à effet de serre notamment en :
- Privilégiant dans la mesure du possible des équipements écoénergétiques ou des mesures d'économie d'énergie (ex: systèmes d'éclairage de type LED), mise à niveau des systèmes CVAC) ainsi que des matériaux à faible empreinte carbone (ex: béton, acier).

Chantier 3 : Maintenir un positionnement d'employeur responsable

Le programme contribuera à la Santé sécurité au travail notamment en :
- Limitant les nuisances pour les employés (bruit, poussière, vibrations, odeurs, etc.);
- Identifiant les risques SST de manière proactive et en mettant en place des mesures correctives appropriées;
- Considérant l'accessibilité universelle lorsque les paramètres des projets l'exigent.

Chantier 4 : Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

Le programme contribuera notamment en :
- Réutilisant les sols excavés sur place lorsque possible;
- Intégrant la hiérarchie 3RV-E; les projets viseront notamment un taux de détournement des résidus de construction, rénovation et démolition d'au moins 85%;
- Choisissant des matériaux qui ont une plus grande durée de vie ou une plus faible empreinte environnementale;
- Dans la mesure du possible, la contribution des projets à la réduction de la consommation des ressources et des impacts environnementaux sera considérée dans la grille de sélection des projets.

Chantier 5 : Prévenir et réduire la contamination de l'air, de l'eau et des sols

Le programme contribuera notamment en :
- Effectuant une gestion adéquate des sols excavés et si requis, en élaborant un plan de réhabilitation des sols selon la réglementation en vigueur;
- Limitant la production et en effectuant une gestion adéquate de matières dangereuses résiduelles;
- Adoptant des mesures, technologies ou des produits permettant de réduire les risques de contamination (par exemple améliorer les réseaux de drainage industriel).

Chantier 6 : Renforcer la démarche d'approvisionnement responsable et accroître la contribution environnementale, sociale et économique de la STM

Le programme contribuera notamment en :

- Intégrant des critères environnementaux et sociaux aux différents appels d'offres et en tenant compte dans la mesure du possible des coûts totaux de propriété;
- En prolongeant la durée de vie des équipements et infrastructures.

Livrables finaux

Une liste non exhaustive de la première année du programme a été ajoutée à l'annexe 4 présentant la liste préliminaire des travaux planifiés basés sur le budget.

A la fin de chaque année du programme, un dépôt sera fait à la GPP des travaux réalisés dans l'année en plus de la planification des projets pour l'année suivante.

En fin de programme, une liste complète de toutes les interventions et correctifs sera déposée.

Facteurs de succès, contraintes, risques, opportunités, enjeux, hypothèses

Facteurs de succès

- **Flexibilité de la portée** : Possibilité de substituer certains travaux selon les contraintes spécifiques aux sites, dans le respect de l'enveloppe budgétaire.
- **Chevauchement des phases** : Assure la continuité des projets, le maintien des équipes mobilisées et le momentum du programme.
- **Collaboration intersectorielle** : Coordination étroite avec les divisions d'ingénierie de la Direction Génie et services techniques (GeST).
- **Gestion centralisée** : Le Service de planification et de coordination (GeST) assure la gestion du programme, le suivi de l'échéancier directeur, la maîtrise des coûts et des risques. Un mandat global sera octroyé à la GeST pour les projets sous sa responsabilité.
- **Disponibilité des équipes** : L'évaluation de la disponibilité des équipes requises pour participer à ce programme a été faite et la capacité au niveau des contributeurs ou équipe projet et exploitation est confirmée.

Risques (Voir registre à l'annexe 6)

Ce projet contribue à six (6) des sept (7) paramètres stratégiques en fonction de l'outil de priorisation développé conjointement par la chargée de projet et l'équipe de la Gestion de portée de portefeuille (GPP).

Performance STM

- Fiabilité- Côte élevée
- Sécurité- Côte élevée
- À moindre coût- Côte moyenne
- Durabilité (Risques)- positive.

Choix stratégiques

- Plan stratégique organisationnel (PSO)- Côte élevée
- Développement durable- Côte moyenne

Contraintes

- Interventions en milieu opérationnel et exploité
- Interventions à proximité de riverains

Opportunités

Profiter de l'expertise et de l'agilité de la structure organisationnelle de la GeST et des autres partenaires internes.

Enjeux

- Disponibilité des zones de travaux pour respecter les échéanciers.
- Coordination avec les clients et partenaires pour limiter les impacts sur les opérations.

Impact sur opérations

Des impacts sont à prévoir sur les réseaux de bus et du métro lorsque les interventions toucheront des actifs liés à la prestation du service. Toutefois, la planification des projets vise à minimiser ces effets grâce à une coordination globale. Tous les travaux sont intégrés dans une planification unifiée, permettant une vue d'ensemble et une meilleure gestion des interférences. Une provision pour les mesures de mitigation est prévue et sera précisée lors de l'élaboration des plans et devis, en collaboration avec les parties prenantes.

6. Comment, quand, combien

Stratégie de réalisation/implantation

Stratégie de réalisation et de gestion du programme

Le programme sera réalisé selon le mode traditionnel de gestion de projets. Les études préliminaires, la préparation des plans et devis, ainsi que le suivi de la mise en œuvre seront assurés par :

- Les ressources internes de la direction Génie et Services techniques (GeST) et de l'Entretien des équipements fixes et infrastructures (EÉFI).
- Des ressources externes via des contrats de services professionnels.
- Des entrepreneurs externes ou internes, selon les mandats octroyés.

Le phasage des travaux est conçu pour minimiser les impacts sur l'exploitation.

Responsabilités organisationnelles

Division génie infra et connaissance des actifs : Gestion et exécution du programme
Section planification et coordination : Support à la gestion et planification du programme

Ressources humaines :

- Aucune ressource supplémentaire n'est requise pour les services de planification, finances, approvisionnement et planification opérationnelle (EÉFI)
- La charge de travail représente l'équivalent de 10 ressources annuellement, déjà en poste principalement dans la direction GeST et travaillant dans les programmes de maintien qui se terminent sous peu.

stm	Charte de projet					
Projet	*Programme d'immobilisation sur le maintien des actifs (PIMI)*			**Catégorie :**	Maintien des actifs	
No	*Métro 250001-1* *Surface 250001-2*	**Date création :**	*2025-09-29*	**Révision :**	*2025-10-30*	
Phase	*Définition*			**No version**	*1*	

L'information dans les cases ombragées doit être fournie par la GPP

Gouvernance et suivi

- Un comité de priorisation sera mis en place pour sélectionner les projets selon une grille documentée (Voir à l'annexe 7).
- Un comité de pilotage assurera le suivi des avancements et la reddition du programme.

Stratégie de réalisation ponctuelle

Le programme intègre une approche de réfection ponctuelle pour les composantes critiques (cotes F1 ou non-conformité réglementaire), avec les avantages suivants :

- Rapidité d'intervention.
- Réduction des coûts d'entretien et des travaux non planifiés.
- Ouverture du marché à plus de soumissionnaires.
- Diminution du déficit de maintien d'actifs.
- Amélioration de la fiabilité des infrastructures et de l'expérience client.
- Valorisation de l'image de marque de la STM.

Les livrables seront réalisés par contrats ou mandats confiés à des entrepreneurs internes et externes.

Le comment/quand

Porte	*Phases/étapes/livrables*	*Dates des jalons*	*Acceptation requise*
1	Identifications des besoins et opportunité d'affaires	4 septembre 2025	Oui- complété
2	Présentation au Comité GPP pour autorisation	6 novembre 2025	
	Autorisation du programme (incluant 10% du RE)	20 novembre 2025	Oui
	Autorisation du programme au CA de la STM	10 déc. 2025	Autorisation de débuter l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services d'ingénierie et la mise en œuvre, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur totale du programme autorisé.
	Autorisation du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH)	Juin 2026	
3	Études préliminaires, préparation de la mise en œuvre et mise en œuvre	Septembre 2025 à Décembre 2030	
4	Acceptation finale	Mars 2031	Oui
5	Bilan et fermeture	Juin 2031	Oui

Le combien

Lors du passage à la porte 2 du Comité GPP, une autorisation est demandée pour engager jusqu'à 10 % de l'enveloppe budgétaire du programme, afin de démarrer les projets les plus critiques et ceux prêts à être lancés en appel d'offres ou en mise en œuvre.

Le cout total du règlement d'emprunt est de 45 800 000$ pour les couts capitalisables. Le projet est priorisé dans l'enveloppe SOFIL

Un montant de 200 000$ est prévue pour le budget spécial d'exploitation (BSE) afin de couvrir les couts non capitalisables de ce programme, comme indiqué à l'annexe 2.

Le montant du programme a été déterminé en tenant compte des besoins de réfections mineurs des infrastructures et de la capacité de réalisation des travaux des équipes déjà en place.

PIMI	Montant estimé RE*	Montant estimé BSE	Coût complet du projet
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres			
Main-d'œuvre interne	7 591 806 $	40 000 $	7 631 806 $
Biens et services	28 924 608 $	152 399 $	29 077 007 $
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :	**36 516 414 $**	**192 399 $**	**36 708 813 $**
Taxes nettes de ristournes	1 442 615 $	7 601 $	1 450 216 $
Contingences / risques	3 795 903 $		3 795 903 $
Inflation	3 771 363 $		3 771 363 $
Sous-total avant frais financiers :	**45 526 295 $**	**200 000 $**	**45 726 295 $**
Frais financiers	273 705 $		273 705 $
Total :	**45 800 000 $**	**200 000 $**	**46 000 000 $**

** Les montants indiqués en regard de chacun des livrables étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ces livrables s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre livrable prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.*

7. Le 'Qui' parties prenantes

Les parties prenantes

Les principales parties prenantes internes sont :
Direction génie et services techniques :
- Division Gestion et méthodologie
- Division Génie Infra et connaissance des actifs

Autres partenaires internes :
- Division Génie maintenance
- Division Sûreté corporative
- Ingénierie télécommunication et réseautique
- Entrepreneur interne (EÉFI)
- Prévention sécurité du travail
- Finances
- Approvisionnement
- Affaires juridiques
- Développement durable
- Accessibilité universelle

Parties consultées:
- Projets majeurs GMA (GDA)
- Direction Livraison service et expérience

Les principales parties prenantes externes sont :
- Entrepreneurs généraux et sous-traitants
- Firmes de services professionnels (consultants, laboratoires)
- Riverains aux projets
- Ville de Montréal et ses arrondissements

Organigramme fonctionnel

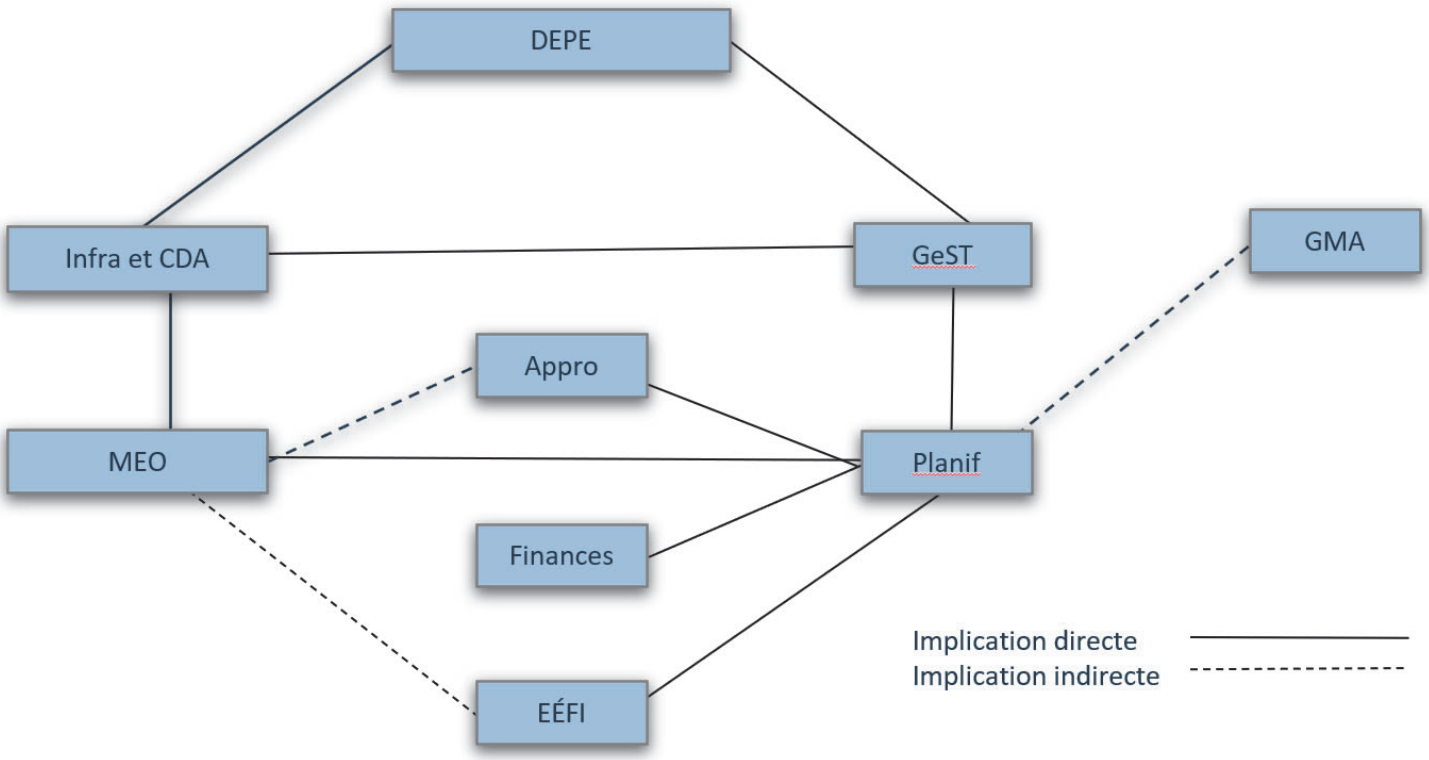

Attentes, rôles et responsabilités spécifiques au projet

Section Planification et Coordination (GeST)

- Coordination globale du programme et arrimage avec les parties prenantes.
- Responsable du suivi des coûts et des échéanciers.
- Transmission des informations nécessaires à la direction Finances et Approvisionnement stratégique pour les demandes de subvention.
- Arrimage en continue avec les équipes de GMA pour assurer la cohérence inter programmes.

Division Génie Infra et Connaissance des actifs :

- Assume la gouverne du programme.
- Priorisation des interventions.
- Réalisation des projets (conception, coordination, intégration, mise en œuvre).
- Transfert de la documentation nécessaire à l'établissement des programmes d'entretien préventif (PMP) après réalisation des projets.

Chaîne d'approvisionnement

- Réalisation des appels d'offres jusqu'à l'octroi des contrats.
- Gestion contractuelle

Finances

- Gestion du financement et des subventions.
- Suivi des coûts, certification des fonds, comptabilisation aux états financiers.
- Préparation du dossier de vérification.

Entretien des équipements fixes et infrastructures (EÉFI)

- Réalisation de travaux interne

ANNEXE 1 – SOLUTIONS ENVISAGEABLES (minimum 2 solutions)

Solution 1 : Réalisation du PIMI – solution recommandée

Description : Mise en place du programme PIMI pour réaliser des interventions capitalisables de maintien et de sécurisation sur les actifs.
Coût : 46M$ sur 5 ans
Avantages :

- Réalisation planifiée des travaux, permettant une optimisation des interventions et des coûts.
- Réduction des interventions ponctuelles non planifiées.
- Diminution des impacts sur l'exploitation.
- Possibilité de subvention pour certains projets.

Inconvénients :

- Risques d'impacts opérationnels sur certaines activités d'exploitation ou d'entretien.

Solution 2 : Transférer au PAMSI (budget d'exploitation de la STM)

Description : Réaliser des travaux d'urgence dans le cadre du programme PAMSI.
Coût: À la pièce, selon l'estimé préliminaire de chaque projet soumis pour approbation
Avantages :

- Concentration sur les projets les plus critiques ayant un impact direct sur les opérations.

Inconvénients :

- Processus d'approbation plus long et complexe, incluant des validations financières à haut niveau.
- Risque de refus lié aux contraintes budgétaires.
- Planification des ressources humaines et financières constamment perturbée.

Solution 3 : Statuquo

Description : Aucun programme dédié mis en place.
Coût: Aucune dépense à court terme, mais augmentation du déficit du maintien des actifs
Avantages : Aucun
Inconvénients :

- Détérioration accrue des actifs.
- Risques accrus d'interruption de service.
- Impacts négatifs sur l'expérience client et la réputation de la STM.

stm	**Charte de projet**				
Projet	*Programme d'immobilisation sur le maintien des actifs (PIMI)*		**Catégorie :**	Maintien des actifs	
No	*Métro 250001-1* *Surface 250001-2*	**Date création :**	*2025-09-29*	**Révision :**	*2025-10-30*
Phase	*Définition*			**No version**	*1*

L'information dans les cases ombragées doit être fournie par la GPP

ANNEXE 2 : SOMMAIRE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Annexe_Charte

No de programme de financement	**PIMI**		
Phase - Prog. fin.	**Porte 2 - CHARTE (GPP) / PMEO-MEO**	**Secteur - Portefeuille**	**MET_AMDV**

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Résumé de l'analyse financière

Financement	Coût complet
Règlement d'emprunt (capitalisé)	45 526 295 $
Frais financiers (non capitalisé, financé RE)	273 705 $
Budget spécial d'exploitation (BSE capitalisé et non capitalisé)	200 000 $
Fonds -Indiquer le type	- $
TOTAL	**46 000 000 $**

Années	Coût complet Métro	Coût complet Bus	Coût complet	BSE incl cout complet
2024 et avant	- $	- $	- $	- $
2025	- $	- $	- $	- $
2026	5 881 772 $	3 915 363 $	9 797 136 $	40 000 $
2027	5 380 464 $	3 582 303 $	8 962 767 $	40 000 $
2028	5 541 158 $	3 689 292 $	9 230 450 $	40 000 $
2029	5 708 506 $	3 801 082 $	9 509 589 $	40 000 $
2030	5 106 018 $	3 394 040 $	8 500 058 $	40 000 $
2031	- $	- $	- $	- $
2032 et suivantes	- $	- $	- $	- $
Total	**27 617 919 $**	**18 382 081 $**	**46 000 000 $**	**200 000 $**

Phase	Coût complet
Définition	- $
Préparation et Mise en œuvre	46 000 000 $
Total	**46 000 000 $**

Impacts générés par le projet (annuellement)

Économies	- $	VAN	35 998 843 $-
Dépenses supplémentaires	- $		

Autres informations financières

Financement autorisé à ce jour	
Règlement d'emprunt	- $
Budgets spéciaux d'exploitation	- $
Fonds -Indiquer le type	- $

SUBVENTION / durée de vie	Métro	Bus
Admissibilité à la subvention	Oui	Oui
Programme de subvention visé (principal)	SOFIL	SOFIL
Taux de subvention visé	90%	85%
Type de financement	COMPTANT	COMPTANT
Hauteur attendue des dépenses non-admissible (avant frais financiers)	7 026 336 $	6 099 581 $
Pénalité subvention	NON	NON

Durée de vie utile	
Âge de l'actif à remplacer	15,0 an(s)
Durée de vie selon MTMD	15,0 an(s)

Structure type Nuxeo
Répertoire Projet Dll

ANNEXE 3 – MISE EN PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Numéro: # IFR-07110

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE ET AUX CHOIX STRATÉGIQUES DE LA STM

TABLEAU SYNTHÈSE

CATÉGORIES DE PROJETS	☑	Maintien des actifs
	☐	Développement et amélioration
	☐	Mise en conformité ou obligations légales
SECTEURS	☑	Métro
	☑	Bus
	☐	Transport adapté
	☐	Administratif

CONTRIBUTION				
	PERFORMANCE STM		CONTRIBUTION GLOBALE PERFORMANCE	
	Fiabilité	Élevée		50,89
	Sécurité	Élevée		Élevée
	À moindre coût	Moyenne		
	Durabilité [Risques]	Positive		
	CHOIX STRATÉGIQUES DE LA STM		CONTRIBUTION STRATÉGIQUE GLOBALE	
	PSO	Élevée		2,85
	DD	Moyenne		Moyenne
	AU	Aucune		

Pointage (sur 100) = **54**

L'information dans les cases ombragées doit être fournie par la GPP

ANNEXE 4 –LISTE PRÉLIMINAIRE PLANIFIÉE EN 2026 (basé sur 9M$)

IFR	Titre	Mandataire discipline	Catégorie de travaux	Types	Budget PIMI 20
IFR-06515	Corriger débit eau gicleurs-Station Peel	Méc.bât. - Mandataire Ing.	Systèmes d'incendie	Incendie	225 000,00 $
IFR-06942	Sécurisation façade ST. De la Savane	Architecture Mandataire Ing.	Enveloppe des bâtiments	Sécurisation / réfection	70 000,00 $
IFR-06928	Réparer Séparateur/Intercepteur CT Anjou	Génie Civil Mandataire Ing.	Sytèmes d'entreposage	Sécurisation / réfection	350 000,00 $
IFR-05916	Recouvrir enduit colonne éd Kimberly PDA	Architecture Mandataire Ing.	Enveloppe des bâtiments	Sécurisation / réfection	140 000,00 $
IFR-06366	Réf. Part. section toiture St. Snowdon	Architecture Mandataire Ing.	Systèmes extérieurs (Toiture)	Sécurisation / réfection	90 000,00 $
IFR-07159	Appareils détection réfrig. non fonction	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Mise aux normes	250 000,00 $
IFR-06498	Mise aux normes système CVAC	Architecture Mandataire Ing.	CVAC	Mise aux normes	345 500,00 $
IFR-07073	Remplacer humidificateur _2000 Berri	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Mise aux normes	80 000,00 $
IFR-06750	Ajout plateformes appentis #2-Atelier GR	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (accès)	Amélioration	200 000,00 $
IFR-06796	Convertir PAI guérite Siemens en Desigo	Élec. Bat. - Mandataire Ing.	Systèmes d'incendie	Incendie	50 000,00 $
IFR-06700	Remplacement lampadaires boucle Elmhurst	Élec. Bat. - Mandataire Ing.	Éclairage	Sécurisation / réfection	199 000,00 $
IFR-06060	Rempl. unité clim. C310648 St Angrignon	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Sécurisation / réfection	180 000,00 $
IFR-06231	Reconstruction mur-plafond - Berri-UQAM	Architecture Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (Revêtement)	Sécurisation / réfection	550 000,00 $
IFR-06718	Sécurisation Façades de Bâtiment PDA	Architecture Mandataire Ing.	Enveloppe des bâtiments	Mise aux normes	70 000,00 $
IFR-06469	Installer Barrières - Divers Lieux	Architecture Mandataire Ing.	Sûreté des infras (protection)	Sécurisation / réfection	230 000,00 $
IFR-06470	Remplacement du système d'air respirable	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Sécurisation / réfection	500 000,00 $
IFR-06795	Réparation pavage Legendre	Génie Civil Mandataire Ing.	Pavages et dalles extérieures	Sécurisation / réfection	1 000 000,00 $
IFR-06603	Sécuriser clôture et échelles - Youville	Architecture Mandataire Ing.	Sûreté des infras (intrusion)	Sureté des infrastructures	100 000,00 $
IFR-04090	Modifier Alimentation VA02+soupape-TG01	Génie Civil Mandataire Ing.	CVAC	Amélioration	750 000,00 $
IFR-0XXXX	Sécuriser espace clos Charlevoix	Architecture Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (accès)	Sécurisation / réfection	30 000,00 $
IFR-06797	Remplacement ASSC salle TCPE st. Berri	Méc.bât. - Mandataire Ing.	Génératrices	Sécurisation / réfection	400 000,00 $
IFR-0XXXX	Installer garde-corps autour fosses de pompage	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (accès)	Mise aux normes	240 000,00 $
IFR-06935	Remplacer échelle d'accès PVN Prieur	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes d'accès (Échelles)	Mise aux normes	25 000,00 $
IFR-06276	Ajouter crinoline - PR De Cluny	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes d'accès (Échelles)	Mise aux normes	25 000,00 $
IFR-06258	Rempl échelles et crinolines PVM Poupart	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes d'accès (Échelles)	Mise aux normes	100 000,00 $
IFR-06979	Sécurisation escalier d'accès-PV Faillon	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes d'accès (Échelles)	Sécurisation / réfection	100 000,00 $
IFR-06937	Refaire dalle béton V2 tête de train	Génie Civil Mandataire Ing.	Éléments structuraux	Sécurisation / réfection	50 000,00 $
IFR-06868	Sécuriser accès sur deux loges st. Peel	Génie Civil Mandataire Ing.	Sûreté des infras (protection)	Sécurisation / réfection	50 000,00 $

stm	Charte de projet					
Projet	*Programme d'immobilisation sur le maintien des actifs (PIMI)*			**Catégorie :**	Maintien des actifs	
No	*Métro 250001-1* *Surface 250001-2*	**Date création :**	*2025-09-29*	**Révision :**	*2025-10-30*	
Phase	*Définition*			**No version**	*1*	

L'information dans les cases ombragées doit être fournie par la GPP

IFR	Titre	Mandataire discipline	Catégorie de travaux	Types	Budget PIMI 20
IFR-06932	Ajout gicleurs loc RC0201-St Montmorency	Méc.bât. - Mandataire Ing.	Systèmes d'incendie	Incendie	110 000,00 $
IFR-04743	Plate-forme potence PV St-Thimothée	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (accès)	Sécurisation / réfection	250 000,00 $
IFR-06514	Remplacer filage élec éclairage Youville	Élec. Bat. - Mandataire Ing.	Distribution électrique	Sécurisation / réfection	378 000,00 $
IFR-07113	Remplacer plancher local gardiens CA01	Architecture Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (Locaux)	Amélioration	50 000,00 $
IFR-07220	Évaluer risques incident réseau incendie	Méc.bât. - Mandataire Ing.	Systèmes d'incendie	Incendie	30 000,00 $
IFR-06853	Remplacer sondes NO2- CA Duvernay	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Mise aux normes	125 000,00 $
IFR-06508	Sécurisation échelles PR - multisites	Architecture Mandataire Ing.	Systèmes d'accès (Échelles)	Sécurisation / réfection	100 000,00 $
IFR-07136	Réfection poste sanitaire GC0107-C Vertu	Génie Civil Mandataire Ing.	Systèmes de drainage	Sécurisation / réfection	125 000,00 $
IFR-06166	Joint d'étanchéité Mur/trottoir- Tour GR	Génie Civil Mandataire Ing.	Enveloppe des bâtiments	Sécurisation / réfection	600 000,00 $
IFR-06726	Ajout porte d'homme gazbay - CT Anjou	Architecture Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (accès)	Amélioration	25 000,00 $
IFR-06739	Réparer murs intercepteur CT St-Laurent	Génie Civil Mandataire Ing.	Éléments structuraux	Sécurisation / réfection	200 000,00 $
IFR-06581	Infiltration/corrosion structure C-Vertu	Génie Civil Mandataire Ing.	Éléments structuraux	Mise aux normes	500 000,00 $
IFR-07200	Rempl 9 sys. détection réfrigérant 27-29	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Mise aux normes	50 000,00 $
IFR-06767	Corriger anomalies préaction 2000 Berri	Méc.bât. - Mandataire Ing.	Systèmes d'incendie	Incendie	30 000,00 $
IFR-07102	Remplacer 2 climatiseurs Canatal-Métro	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Entretien	60 000,00 $
IFR-06943	Modifier ferme-porte accès asc. L-Groulx	Architecture Mandataire Ing.	Systèmes intérieurs (accès)	Mise aux normes	25 000,00 $
IFR-06934	Réfection membrane souterraine - St. UdM	Architecture Mandataire Ing.	Enveloppe des bâtiments	Sécurisation / réfection	500 000,00 $
IFR-06977	Mandat réparation tours d'eau 2000 Berri	Méc.bât. - Mandataire Ing.	CVAC	Sécurisation / réfection	400 000,00 $

ANNEXE 5 – TABLEAU DES F1 OBSERVÉS PAR LA CONNAISSANCE DES ACTIFSEN DATE DU 15 AVRIL 2025

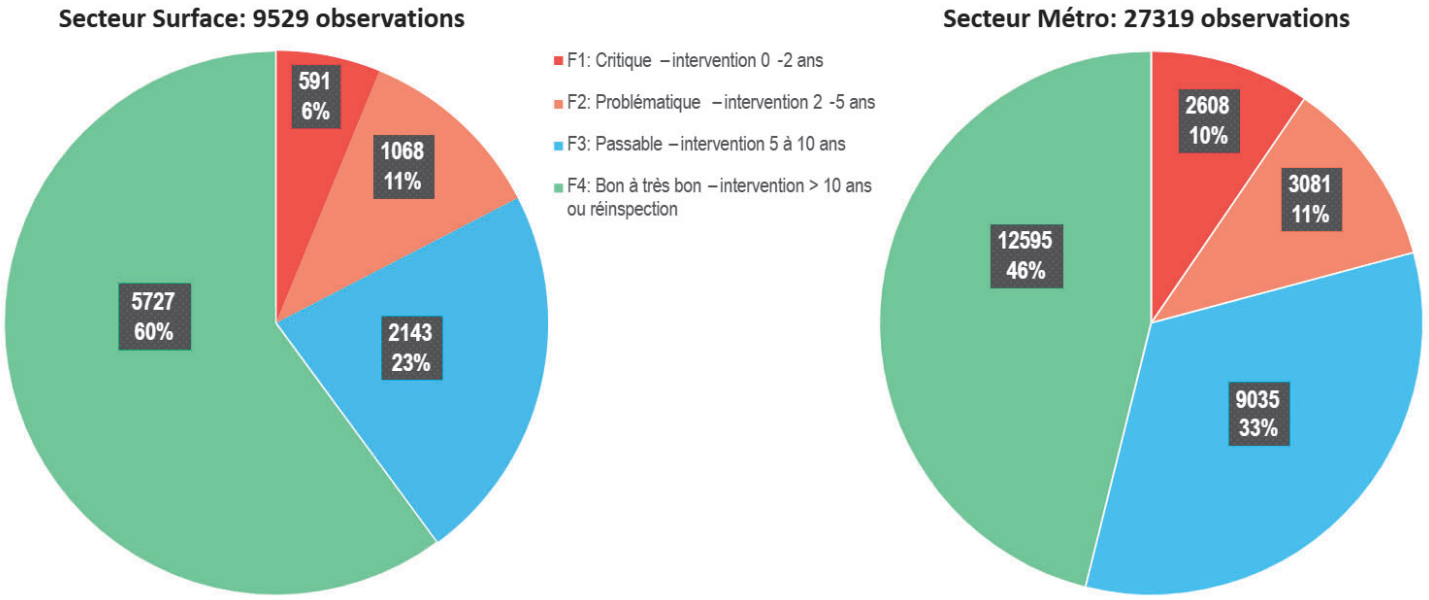

L'information dans les cases ombragées doit être fournie par la GPP

ANNEXE 6 – REGISTRE DE RISQUE (document ci-joint)

Registre des risques du Programme d'immobilisation pour le maintien des infrastructures (PIMI)

Identification			Description		Risque inhérent (RI)								Mesures de mitigation
						Impact							
Cat. de risque	Sous-catégorie	Risque (événement potentiel)	Cause(s)	Conséquence(s)	Probabilité	Finances	Qualité	Échéancier	Bénéfices du projet	Santé, sécurité	Objectifs stratégiques	Image/ réputation	Cote	Mesures
Ressources Humaines	Dotation des postes critiques	Difficulté à remplacer les départs dans un contexte de restrictions budgétaires et de gel d'embauche	-Ressources actuelles insuffisantes pour prendre en charge le PIMI -Rareté de la main-d'œuvre malgré la conjoncture -Compétition importante entre les employeurs dans le domaine de la gestion de chantiers	Report/prolongement du PIMI	3	1	3	4	3	4	3	2	12	Débuter le programme avec les ressources actuellement en place et terminant sous peu d'autres projets
Gouvernance	Structure/ autorisations	Non-disponibilité des ressources pour livrer les divers livrables du programme	-Ressources actuelles insuffisantes pour prendre en charge le PIMI -Peu de ressources seront dédiées exclusivement au PIMI -Charge de travail globale de la GeST imprévisible sur la durée du PIMI -Difficulté à rapatrier certaines ressources attitrées à d'autres projets prioritaires	-Report/prolongement du programme -À la limite, impossibilité de réaliser le PIMI	3	1	3	4	3	3	3	3	12	
Opérationnel	Design/ conception	Évolution et changement des besoins (maîtrise du contenu des projets)	-Plusieurs projets n'ont pas fait l'objet d'études préliminaires ou de faisabilité (définition des besoins). Ils sont générés par des observations lors d'inspection d'état -Les travaux auront lieu en milieu exploité, dont l'accessibilité n'est pas toujours optimale (imprévus)	-Augmentation des coûts -Extension de l'échéancier de certains livrables -Projets supplémentaires à générer et augmentation des coûts d'entretien selon l'échéancier envisagé	3	3	3	3	3	2	2	2	9	-Contingences programme 10% pour l'ajout des projets -Rencontre avec le/les clients durant l'ingénierie -Implication accrue du chargé de projet dans la prise de décision sur l'envergure -À la limite, possibilité d'utiliser le budget d'un autre projet moins coûteux pour pallier à l'augmentation
Financier/ Coûts	Accès au financement	Ne pas atteindre la cible du taux d'admissibilité à la subvention des projets visés dans ce programme	Rejet de certains projets par le MTMD	Augmentation des coûts pour la STM	3	2	1	1	1	1	1	1	6	-Contingences de travaux 10% pour les travaux d'envergure et 20% pour les menus ouvrages -À la limite, possibilité d'utiliser le budget d'un autre projet moins coûteux pour pallier à l'augmentation
Échéancier	Capacité de réalisation des travaux	Capacité de l'entrepreneur interne (main-d'œuvre et financière)	Main-d'œuvre limitée	-Nécessité de modifier les priorités des équipes d'entretien -Extension de l'échéancier de certains livrables	3	1	2	2	1	1	1	1	6	-Coordination étroite avec EÉFI lors de la conception -Prise de décisions patronales dans le partage des travaux interne (STM) et externe (entrepreneur)
Opérationnel	Construction/ Réalisation	Perturbation du milieu exploité et cohabitation avec les opérations lors des travaux	Décision de poursuivre les opérations dans les secteurs Bus et Métro malgré la présence des travaux	-Les opérations peuvent être affectées lors de certains projets (arrêt, ralentissement, etc.) -Augmentation des coûts de projets	2	1	2	3	2	1	1	3	6	-Mesures de mitigation prévues par l'équipe de mise en œuvre dans les clauses du contrat de l'entrepreneur -Surveillance rapprochée des travaux pouvant impacter les opérations
Opérationnel	Construction/ Réalisation	Planification des travaux dans un secteur où d'autres travaux seront en cours de réalisation	Croisement/interférence avec différents projets (EÉFI, GeST, GMA…)	-Coûts supplémentaires -Retard dans les échéanciers -Conflit sur la responsabilité de la maîtrise d'œuvre -Perturbation des opérations	2	2	2	3	2	1	1	1	6	Coordination planifiée entre les différents secteurs

L'information dans les cases ombragées doit être fournie par la GPP

ANNEXE 7 – GRILLE DE PONDÉRATION - COMITÉ DE PRIORISATION

Critères	Dimensions	Type	Scoring			
			0	1	3	5
Améliorer l'Expérience Client	**Lien avec le Plan Stratégique Opérationelle (PSO)** Impact positif sur la livraison des services client (la régularité, l'éfficacité, l'intégration, l'accessibilité des services, le sentiment de sécurité et la proprété des lieux)	*Valeur*	Aucun lien	Lien Indirect Faible	Lien Indirect Élevé	Lien Direct
Améliorer l'Expérience Employé	**Lien avec le Plan Stratégique Opérationelle (PSO)** Impact positif en terme de mobilisation ou d'amélioration du travail des employés *(employés utilisateurs du système et autres employés)* Impact positif sur l'efficience des processus et la productivité opérationelle	*Valeur*	Aucun lien	Lien Indirect et/ou -100 employés impactés	Lien Direct et/ou 100 à 500 employés impactés	Lien Direct et +de 500 employés impactés
Maitrise du cadre organisationel (Conformité réglementaire)	**Impact du projet sur les exigences de conformité (NCC, SST…) ou sur la réduction des risques liés à la réglemention et législation, ou en lien avec la désuétude à adresser (F1…)**	*Valeur*	Aucun risque	Risque Faible	Risque moyen	Risque élevé
Maîtrise du cadre Financier	**La demande permet des économies ou des revenus additionels récurrents (sur 3 ans)**	*Valeur*	Aucun bénéfice	Bénéfices non quantifiable Faible impact (subjectif)	10K$-50K$	> 50K$
Efforts	**Estimation du volume de travail horaire complet* nécessaire à la conception du projet et l'évaluation des efforts par l'interne**	*Envergure*		Envergure (effort majeur)	Menu ouvrage à effort modéré	Menu ouvrage à effort mineur
Date de réalisation visée	**Date de réalisation de la demande**	*Envergure*		12 mois et plus	3 à 12 mois	moins de 3 mois

ANNEXE FINANCIÈRE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

R-225 - Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures	Montant estimé RE*	Montant estimé BSE	Coût complet du projet
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses:			
Main-d'œuvre interne	7 591 806 $	40 000 $	7 631 806 $
Biens et services	28 924 608 $	152 399 $	29 077 007 $
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :	**36 516 414 $**	**192 399 $**	**36 708 813 $**
Taxes nettes de ristournes	1 442 615 $	7 601 $	1 450 216 $
Contingences / risques	3 795 903 $		3 795 903 $
Inflation	3 771 363 $		3 771 363 $
Sous-total avant frais financiers :	**45 526 295 $**	**200 000 $**	**45 726 295 $**
Frais financiers	273 705 $		273 705 $
Total :	**45 800 000 $**	**200 000 $**	**46 000 000 $**

** Les montants indiqués en regard de chacun des livrables étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ces livrables s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre livrable prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.*

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1267261001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Déposer le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Baillets, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40)

Il est recommandé :
de prendre acte et de déposer le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Baillets, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-02 09:20

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267261001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Déposer le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Baillets, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures.
Relevant du Service de l'eau, la Direction de l'eau potable (DEP) assure l'alimentation en eau potable à l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal à partir de six (6) usines de production d'eau potable : Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Lachine, Dorval, Pointe-Claire et Pierrefonds.

L'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) demande au responsable d'un système de distribution d'eau de produire un bilan annuel de la qualité de l'eau potable produite à des fins de consommation humaine. Ce bilan doit être complété avant le 31 mars de chaque année pour l'eau distribuée durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente. Il présente un résumé de tous les résultats des analyses d'eau effectuées en vertu du RQEP et explique tous les dépassements de norme.

Un exemplaire de ce bilan doit être mis à la disposition du ministre sur demande, conformément au RQEP. Le bilan doit aussi être mis à la disposition des utilisateurs des réseaux de distribution d'eau potable de l'agglomération de Montréal dès qu'il aura été soumis et entériné par les instances, avant le 31 mars de chaque année. Le responsable du système de distribution doit également fournir, sur demande, une copie aux utilisateurs.

La Division de l'expertise technique du Service de l'environnement de la Ville de Montréal a le mandat d'assister la DEP dans la production de ces bilans pour seize (16) réseaux de distribution municipaux et un (1) réseau de distribution touristique de la Société de gestion Marie-Victorin (Jardin botanique de Montréal) pour un total de dix-sept (17) réseaux dont elle assure le suivi réglementaire de la qualité de l'eau potable. En 2025, un réseau additionnel, soit celui de la Ville de Montréal-Est (X2084744) s'est ajouté à la liste des réseaux suivis par le laboratoire. Les réseaux des villes liées de Côte-St-Luc, Hampstead et Westmount ne sont pas sous le suivi du laboratoire de l'expertise technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0093 – 20 mars 2025 - Dépôt du bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.
CG24 0095 – 21 mars 2024 - Dépôt du bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

CG23 0103 – 23 mars 2023 - Dépôt du bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

CG22 0147 – 24 mars 2022 - Dépôt du bilan annuel 2021 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à déposer, au conseil d'agglomération, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, pour un volume annuel de 489 millions de mètres cubes d'eau potable distribuée.
Les faits saillants de ce bilan se résument ainsi:

1. Analyses bactériologiques

Les résultats des analyses bactériologiques effectuées sur les dix-sept-mille-huit-cent (17 800) échantillons ont été conformes.

Trente-six (36) cas de présence de coliformes totaux, répartis sur 9 des 17 réseaux de distribution d'eau potable sous le suivi qualité de la ville, ont nécessité une déclaration au Ministère. L'exigence du RQEP est d'avoir au moins 90% des échantillons testés ayant une absence de coliformes totaux au cours de chaque mois de suivi, ce qui a été respecté en tout temps.

2. Analyses physico-chimiques

Les résultats des analyses physico-chimiques effectuées sur neuf-mille-quatre-cent quarante (9440) échantillons prélevés, soit près de vingt-sept-mille (27 000) analyses, démontrent que le plomb est le seul paramètre qui ait occasionné des dépassements de la norme fixée pour cette substance, soit une concentration maximale acceptable (CMA) de 0,005 mg/L. Quelques échantillons ont également fait l'objet

d’une déclaration au Ministère quant à la détection ponctuelle de sous-produits de désinfection à des concentrations supérieures aux seuils fixés par la réglementation. Toutefois, la concentration moyenne annuelle n’excédait pas la norme à la fin de l’année 2025. Les deux sections suivantes présentent chacun de ces paramètres.

Analyses de plomb
Le protocole d'échantillonnage pour évaluer la présence de plomb dans l’eau potable est en vigueur depuis 2021 et a été émis par le MELCCFP. Ce protocole précise de laisser couler l’eau pendant 5 minutes, puis laisser stagner l’eau pendant 30 minutes dans la tuyauterie pour ensuite prélever le premier litre aux fins d'analyse. Le protocole défini par le ministère vise spécifiquement à identifier les lieux les plus susceptibles de contenir du plomb dans l’eau en ciblant les bâtiments où l’on risque le plus de retrouver des entrées d’eau en plomb ou des soudures en plomb dans la plomberie interne.

Les dépassements ont été constatés pour les réseaux de distribution suivants :

- Réseau de Senneville (X0008959): sur six (6) échantillons prélevés, un (1) seul a dépassé la CMA pour le plomb. La concentration de plomb de ce dépassement a été de 0,0139 mg/L.
- Réseau de Dollard-des-Ormeaux desservi par l’usine Pointe-Claire (X2146082) : la concentration de plomb dans un (1) échantillon s’est avérée supérieure à la CMA avec une concentration mesurée de 0,00681 mg/L. Au total, cinq (5) échantillons ont été prélevés sur ce réseau.
- Réseau de Lachine (X0008089): sur vingt-et-un (21) échantillons prélevés, quatre (4) ont dépassé la CMA pour le plomb. La valeur moyenne de concentration de plomb pour ces dépassements a été de 0,0099 mg/L. La concentration maximale mesurée a été de 0,0133 mg/L.
- Réseau de Montréal (X0008084): sur cinquante-trois (53) échantillons prélevés, quarante (40) ont dépassé la CMA pour le plomb. La valeur moyenne de concentration de plomb pour ces dépassements a été de 0,0101 mg/L incluant un échantillon avec une valeur maximale de 0,0224 mg/L.
- Réseau de Montréal-Est (X2084744): sur cent-dix-sept (117) échantillons prélevés, quarante-et-un (41) ont dépassé la CMA pour le plomb. La valeur moyenne de concentration de plomb pour ces dépassements a été de 0,0199 mg/L incluant un échantillon avec une valeur maximale de 0,0475 mg/L. Ces résultats ont été obtenus des responsables de la Ville de Montréal-Est. Cette dernière a soumis un plan d'action au MELCCFP.
- Réseau de Montréal-Ouest (X0008899): sur douze (12) échantillons prélevés, deux (2) ont dépassé la CMA pour le plomb avec des concentrations de 0,0113 et 0,0137 mg/L. La municipalité a envoyé un plan d'action au Ministère.
- Réseau de Pierrefonds-Roxboro (X0009131): sur trente-deux (32) échantillons prélevés, deux (2) ont dépassé la CMA pour le plomb avec des concentrations de 0,00964 et 0,02091 mg/L.

Pour les réseaux de Montréal (X0008084), Lachine (X0008089) et Pierrefonds-Roxboro (X0009131), tous les occupants et les propriétaires des bâtiments visés par l'échantillonnage ont reçu une lettre, avec le résultat de la teneur en plomb. Pour les échantillons ayant une concentration de plomb supérieure à 0,002 mg/L, les occupants et les propriétaires des bâtiments ont également reçu un dépliant présentant des conseils et des mesures de mitigation à mettre en place pour diminuer l'exposition au plomb (utilisation d'un dispositif de filtration notamment). Pour les réseaux des villes liées, les résultats sont communiqués au responsable de chaque réseau de distribution afin que ce dernier communique les résultats aux occupants et propriétaires des bâtiments visés par l’échantillonnage.

La Ville de Montréal s'est fixée comme objectif de compléter le remplacement des entrées

d'eau en plomb d'ici 2040.

Analyses des sous-produits de désinfection
Dix (10) échantillons d'eau prélevés dans huit (8) réseaux ont présenté des concentrations ponctuelles de sous-produits de désinfection supérieures aux valeurs seuils et ont nécessité une déclaration au Ministère (trihalométhanes totaux (THM): 9 échantillons, acides haloacétiques (AHA): 1 échantillon). Toutefois, la norme pour ces deux composés est basée sur le calcul d'une moyenne annuelle maximale calculée sur 4 trimestres (max 80 microgrammes/L pour les THM et 60 microgrammes/L pour les AHA) qui a été respectée à la fin de l'année 2025.

Afin de faciliter l'accès à l'information pour tous les consommateurs de l'eau potable du réseau de l'agglomération, le Service de l'eau publie le bilan annuel de la qualité de l'eau potable sur le site Internet de la Ville de Montréal. De plus, une synthèse des plaintes relatives à la qualité de l'eau (section facultative du bilan) est présentée dans le bilan 2025. Plusieurs citoyens et industries consultent ces résultats.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal met en oeuvre tous les efforts nécessaires pour répondre aux exigences du RQEP et fait preuve de transparence par la publication du bilan de la qualité de l'eau sur son site Internet. Les citoyens pourront ainsi le consulter facilement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en particulier à la priorité suivante:
- Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à l'obligation réglementaire contrevient au RQEP et rend les Villes passibles d'une amende.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications. De plus, les documents du bilan de l'eau 2025 sont déposés sur le site Internet de la Ville de Montréal. Une copie format papier est également déposée au bureau du Greffe pour les réseaux de distribution sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication : diffusion du bilan sur le site Internet: au plus tard le 31 mars 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent LAROCHE, Service de l'environnement
Nancy VEZEAU, Service de l'environnement
Alicia BANNIER, Service de l'eau
Emilie ZAORE-VANIE, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Alicia BANNIER, 17 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude B BESNER
Chargée d'expertise et de pratique principale - Qualité et traitement de l'eau potable

Tél : 438-871-7664
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Simon VINCENT
Chef de l'exploitation des usines et des réservois d'eau potable

Tél : 514-872-9979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
directeur(-trice) - production de l' eau potable
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267261001

Unité administrative responsable : Direction de l'eau potable

Projet : Déposer le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de dix-sept (17) réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Lachine, Dorval, Pointe-Claire et Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Permet aux citoyens et aux usagers de la Ville de Montréal de connaître la qualité de l'eau produite par les usines de production d'eau potable de l'agglomération et la qualité de l'eau dans les réseaux de distribution.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Société de gestion Marie-Victorin / (Jardin Botanique de Montréal)
Numéro de l'installation de distribution :	X2055668
Nombre de personnes desservies :	Réseau touristique
Date de publication du bilan :	2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Simon Rinfret, chef de section exploitation des bâtiments spécialisés
Téléphone : 514-219-9605 Courrier électronique : simon.rinfret@montreal.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section, expertise technique, Service de l'environnement.
Téléphone : 514-209-3058 Courrier électronique : nancy.vezeau@ montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	8 X 12 = 96	96	0/ 96 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	8 X 12 = 96	96	0 / 96 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	1	1	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites + nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	1	1	0
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	0 *	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Montréal.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	0	N/A
Autres substances organiques	0	0	N/A

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	1	1	40,9

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2025-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2025-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2025-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2025-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2025-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☒ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Baie d'Urfé
Numéro de l'installation de distribution :	X0008953
Nombre de personnes desservies :	3 712

Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Nicholas Mavria, Directeur des travaux publics
Ville de Baie-D'Urfé
Tél. : 514-457-4614 Courrier électronique : nmavrias@baie-durfe.qc.ca

Vincent Carrier, gestionnaire de projets
Ville de Baie-D'urfé
Tél. : 514-457-6047 Courrier électronique : vcarrier@baie-durfe.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section, expertise technique. Ville Montréal
Service de l'environnement. Montréal
Tél. : 514-209-3058 Courrier électronique : nancy.vezeau@ montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	12 X 8 = 96	99	0/ 99 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	12 X 8 = 96	99	0/ 99 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	5	5	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites + nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	5	5	0
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	N/A	N/A	N/A
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pointe-Claire.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	0	N/A
Autres substances organiques	0	0	N/A

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	4	4	67,7

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-05-15	THM totaux	Ave Clark Graham	≤ 80 µg/L	104,4	Au 2e trimestre de 2025, avec ce dépassement la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était de 81,7 µg/L. Au 4e trimestre de 2025, la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était de 67,7 µg/L. Un rapport de correction de l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire a été envoyé au Ministère et a été accepté

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée
Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse de l'eau potable

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Beaconsfield
Numéro de l'installation de distribution :	X0008948
Nombre de personnes desservies :	19 390

Source : Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Danny Iannantuoni, directeur travaux publics
Tél. : 514-428-4400 # 4501
Courrier électronique : dany.iannantuoni@beaconsfield.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, cheffe de section Expertise technique. Ville Montréal
Service de l'environnement. Montréal
Numéro de téléphone : 514-209-3058
Courrier électronique : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (Nombre par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	20 X 12 = 240	277	3* / 277 = **1,08 %***
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	21 X 12 = 240	277	0 / 277 = **0 %**

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), quant au taux maximal de 10 % des cas de présence de coliformes totaux, a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable** (Par 100 ml)	**Résultat obtenu** (par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-04-03	Coliformes totaux *	Beaurepaire drive	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-04-11	Coliformes totaux *	Rue Montrose	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-05-15	Coliformes totaux *	Beaurepaire drive	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :

* Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0**	0	0
Arsenic	0**	0	0
Baryum	0**	0	0
Bore	0**	0	0
Cadmium	0**	0	0
Chrome	0**	0	0
Cuivre	10	10	0
Cyanures	0**	0	0
Fluorures	0**	0	0
Nitrites + nitrates	0**	0	0
Mercure	0**	0	0
Plomb	10	10	0
Sélénium	0**	0	0
Uranium	0**	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	N/A	N/A	N/A
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : ** Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pointe-Claire.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	0
Autres substances organiques	0*	0	0

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pointe-Claire.

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	55,4

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse de l'eau potable.

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Dollard-des-Ormeaux (Par Pierrefonds)
Numéro de l'installation de distribution :	X0008973
Nombre de personnes desservies :	47 304

Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec et répartition de ce réseau selon Ville Dollard-Des-Ormeaux https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Jack Benzaquen, directeur général. Dollard-Des-Ormeaux
Tél. 514-684-8060 Courrier électronique : jbenzaquen@ddo.qc.ca

Sylvain Boulianne, directeur de l'aménagement urbain et de l'ingénierie.
Dollard-Des-Ormeaux
Tél. 514-684-0722 Courrier électronique : sboulianne@ddo.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, C/S expertise technique, ville Montréal
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{ombre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	48 X 12 = 576	598	2* / 598 = **0,33%**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	48 X 12 = 576	598	0 / 598 = **0 %**

Légende :

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) quant au taux maximal de cas de présence de coliformes totaux a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (Par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-08-29	Coliformes totaux *	Rue Hemingway	Absence	Présence	Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-09-17	Coliformes totaux *	Rue Glenmore	Absence	Présence	Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :

* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	20	21	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites +nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	20	21	0
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pierrefonds.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	0
Autres substances organiques	0*	0	0

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pierrefonds.

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	69,1

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-08-29	THM totaux	Rue Spring Garden	≤ 80 µg/L	81,0	Communication envoyé au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L
2025-11-13	THM totaux	Rue Sonata		82,8	

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.
Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Dollard-des-Ormeaux (par Pointe-Claire)
Numéro de l'installation de distribution :	X2146082
Nombre de personnes desservies :	3 395

Source : Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec et répartition de ce réseau selon Ville Dollard-Des-Ormeaux. https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Jack Benzaquen, directeur général.
Tél. 514-684-8060 Courrier électronique : jbenzaquen@ddo.qc.ca

Sylvain Boulianne, Directeur de l'Aménagement urbain et de l'ingénierie.
Tél. 514-684-0722 Courrier électronique : sboulianne@ddo.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nom : Nancy Vézeau, Cheffe de section expertise technique, ville Montréal
Numéro de téléphone : 514-209-3058
Courriel : nancy.vezeau@ville.montreal.qc.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{ombre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	8 X 12 = 96	97	0 / 97 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	8 X 12 = 96	97	0 / 97 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	5	5	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites + nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	5	5	1
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	N/A	N/A	N/A
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pointe-Claire.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (Rue, avenue, boulevard)	Norme applicable (mg/L)	Résultat obtenu (mg/L)	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2025-08-14	Plomb	Place des Pins H9G 1S2	≤0,005	0.00681	Voir Note

Note :
Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	0	0	N/A
Autres substances organiques	0	0	N/A

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	4	4	47,5

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☒ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse de l'eau potable

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Cité de Dorval
Numéro de l'installation de distribution :	X0008923
Nombre de personnes desservies :	20 765
Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/	
Date de publication du bilan :	2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Jad Kadi, Planificateur ingénierie municipale et équipements collectifs
Tél.. : 514 771-5691 Courriel : jkadi@ville.dorval.qc.ca

Mathieu Trépanier-Desjardins, resp. de projets
Tél : 514 633-4127 Courriel : mtdesjardins@ville.dorval.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section, expertise technique
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (Nombre par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	21 X 12 = 252	273	1* / 273= **0,37 %***
Escherichia coli	21 X 12 = 252	273	0 / 273 = **0 %**

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), quant au taux maximal de 10 % des cas de présence de coliformes totaux, a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable** (Par 100 ml)	**Résultat obtenu** (par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-04-04	Coliformes totaux *	Croissant Newman	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	20	20	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	20	20	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	N/A	N/A	N/A
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	67,9

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	4	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	0
Nitrites (exprimés en N)	0	0	0
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	0
Substances radioactives	0	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☐ Aucune plainte reçue

Une (1) plainte d'ordre esthétique a nécessité des analyses. La plainte portait sur la présence de dépôts verdâtres sur le grillage du robinet et un goût étrange. Les résultats d'analyses ont démontré que l'eau était conforme aux normes du RQEP.

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	L'Île Dorval
Numéro de l'installation de distribution :	X0008902
Nombre de personnes desservies :	9
Source : Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec.	
Date de publication du bilan :	2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Peter Steinmetz, maire de L'Île de Dorval
Courriel: maire.mayor@liledorvalisland.ca
Information générale : info@liledorvalisland.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, C/S expertise technique, ville Montréal
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (Nombre par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	2 X 6 = 12	13	0 / 13 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	2 X 6 = 12	13	0 / 13 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0 *	0	0
Arsenic	0 *	0	0
Baryum	0 *	0	0
Bore	0 *	0	0
Cadmium	0 *	0	0
Chrome	0 *	0	0
Cuivre	2	2	0
Cyanures	0 *	0	0
Fluorures	0 *	0	0
Nitrites +nitrates	0 *	0	0
Mercure	0 *	0	0
Plomb	2	2	0
Sélénium	0 *	0	0
Uranium	0 *	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	N/A	N/A	N/A
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Dorval.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	6	6	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	0	N/A
Autres substances organiques	0	0	N/A

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	2	2	42,0

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides haloacétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Montréal
Division de l'expertise technique

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE DE DORVAL ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE DORVAL (X0008923) ET DE L'ÎLE DORVAL (X0008902)

2025

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques physiques					
pH (unités)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	6,93	7,02	7,16
Turbidité (U.T.N.) [2] - Dorval	≤1,0	≤5	0,09	0,20	0,45
Turbidité (U.T.N.) [2] - L'Île Dorval			0,06	0,10	0,14
Caractéristiques bactériologiques					
			MOYENNE ANNUELLE		
Dorval					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,63% ABS [8]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8]		
L'Île Dorval					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8]		
Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00006	0,00006	0,00006
Aluminium (Al) **	≤2,9	--	<0.0002	0,02597	0,06160
Argent (Ag) **	--	--	<0.00003	<0,00003	0,00107
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00033	0,00033	0,00033
Baryum (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,01830	0,01830	0,01830
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,027	0,027	0,027
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--	--	11,60	19,50	30,10
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00009	0,00009	0,00009
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	<0,00002	0,00005
Cuivre (Cu) [7]	≤2,0 / ≤1.0 [1]	≤1.0	0,02500	0,02500	0,02500
Cyanures (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Fer (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	0,00333	0,01000
Fluorures (F^-)	≤1.5	≤1.50	0,08	0,08	0,08
Magnésium (Mg) **	--	--	1,99	4,89	8,20
Manganèse (Mn)	≤0.12 / ≤0.02 [1]	≤0,120	0,00138	0,00138	0,00138
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00036	0,00046	0,00063
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,19	0,23	0,28
Plomb (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,00082	0,00082	0,00082
Potassium (K) **	--	--	0,66	1,07	1,52
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	5,65	10,44	14,60
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00076	0,00155

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Carbamates					
Bendiocarbe *	-		≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-		≤70	0,20	N.D.
Carbofurane *	-		≤70	0,20	N.D.
Composés organiques volatils (COVs)					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	-		≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	-		≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	≤5		≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	≤5	≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	≤5		≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme - Dorval	-		Voir note 3	0,06	0,2
Bromoforme - L'Île Dorval				0,06	0,1
Bromodichlorométhane - Dorval	-		Voir note 3	0,06	13,9
Bromodichlorométhane - L'Île Dorval				0,06	7,8
Bromométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	-		≤60	0,06	N.D.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE DE DORVAL ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE DORVAL (X0008923) ET DE L'ÎLE DORVAL (X0008902)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)				
Chlorodibromométhane - Dorval	-	Voir note 3	0,06	3,8
Chlorodibromométhane - L'Île Dorval	-	Voir note 3	0,06	2,4
Chloroéthane	-	-	0,06	N.D.
Chloroforme - Dorval	-	Voir note 3	0,06	72,8
Chloroforme - L'Île Dorval	-	Voir note 3	0,06	52,3
Chlorométhane	-	-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-	-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-	-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	≤140 / ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-	-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	≤90 / ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Styrène	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	≤10	≤25	0,06	0,6
Tétrachlorure de carbone	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluène	≤60 / ≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux [6] - Dorval	-	Voir note 3 et 6	0,24	79,5
Trihalométhanes totaux [6] - L'Île Dorval	-	Voir note 3 et 6	0,24	56,3
Trihalométhanes totaux - Dorval Concentration moyenne annuelle	≤100	≤80 [3]	0,24	67,9
Trihalométhanes totaux - L'Île Dorval Concentration moyenne annuelle	≤100	≤80 [3]	0,24	42,0

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés phénoliques					
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)					
Benzo(a)pyrène *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Herbicides					
Atrazine et métabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Métribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate					
2,4-D *	≤100		≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110		≤85	0,70	N.D.
Dinosèbe *	-		≤7	0,50	N.D.
Piclorame *	-		≤140	0,07	N.D.
Pesticides organochlorés					
Métolachlore *	-		≤35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-		≤700	0,03	N.D.
Trifluraline *	-		≤35	0,20	N.D.
Pesticides organophosphorés					
Azinphos méthyle *	-		≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90		≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-		≤14	0,20	N.D.
Diméthoate *	≤20		≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-		≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290		≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-		≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-		≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-		≤0,5	0,20	N.D.
Autres					
Bromoxynil *	≤30		≤3,5	0,50	N.D.
Diclofop-méthyle *	-		≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50		≤50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	-		≤7	0,84	N.D.
Acide haloacétiques *	≤80		≤60	3,00	59,5

* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.

** : Échantillon à la sortie de l'usine.

LDR : Limite de détection rapportée.

N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.

D. : Détecté, mais non quantifiable.

Notes :

1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.

2 : La turbidité doit être ≤ 5 UTN (unités de turbidité néphélémétrique).

3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).

4 : ABS = Absence. PRE= Présence

5 : Objectif de qualité pour la santé.

6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.

7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
				MIN.	MOYENNE	MAX.
Cuivre et plomb (mg/l)						
Dorval						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,01180	0,04096	0,14100
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00006	0,00071	0,00238
Île Dorval						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00455	0,01468	0,02480
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00004	0,00077	0,00150

8: La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY DORVAL DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO DORVAL (X0008923) AND DORVAL ISLAND (X0008902) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Physical Properties					
pH (units)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	6,93	7,02	7,16
Turbidity (N.T.U.) [2] - Dorval	≤1,0	≤5	0,09	0,20	0,45
Turbidity (N.T.U.) [2] – Dorval Island			0,06	0,10	0,14
Biological Characteristics					
			ANNUAL AVERAGE		
Dorval					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,63 % ABS [8]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8]		
Dorval Island					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8]		
Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00006	0,00006	0,00006
Aluminum (Al) **	≤2,9	--	<0.0002	0,02597	0,06160
Silver (Ag) **	--	--	<0.00003	<0,00003	0,00107
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00033	0,00033	0,00033
Barium (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,01830	0,01830	0,01830
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,027	0,027	0,027
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--	--	11,600	19,500	30,100
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00009	0,00009	0,00009
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	<0,00002	0,00005
Copper (Cu) [7]	≤2,0 / ≤1.0 [1]	≤1.0	0,02500	0,02500	0,02500
Cyanides (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Iron (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	0,00333	0,01000
Fluorides (F^-)	≤1.5	≤1.50	0,08	0,08	0,08
Magnesium (Mg) **	--	--	1,99	4,89	8,20
Manganese (Mn)	≤0.12 / ≤0.02 [1]	≤0,12	0,00138	0,00138	0,00138
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00036	0,00046	0,00063
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,19	0,23	0,28
Lead (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,00082	0,00082	0,00082
Potassium (K) **	--	--	0,66	1,07	1,52
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	5,65	10,44	14,60
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00076	0,00155

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY DORVAL DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO DORVAL (X0008923) AND DORVAL ISLAND (X0008902) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Carbamates				
Bendiocarb *	-	≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-	≤70	0,20	N.D.
Carbofuran *	-	≤70	0,20	N.D.
Volatile Organic Compounds (VOC)				
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	-	≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	-	≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	≤5	≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	≤5 | ≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-	-	0,06	N.D.
Benzene	≤5	≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-	-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-	-	0,06	N.D.
Bromoform - Dorval	-	See Note 3	0,06	0,2
Bromoform - Dorval Island			0,06	0,1
Bromodichloromethane - Dorval	-	See Note 3	0,06	13,9
Bromodichloromethane - Dorval Island			0,06	7,8
Bromomethane	-	-	0,06	N.D.
Chlorobenzene	-	≤60	0,06	N.D.

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY DORVAL DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO DORVAL (X0008923) AND DORVAL ISLAND (X0008902) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)				
Chlorodibromomethane - Dorval	-	See Note 3	0,06	3,8
Chlorodibromomethane - Dorval Island	-	See Note 3	0,06	2,4
Chloroethane	-	-	0,06	N.D.
Chloroform - Dorval	-	See Note 3	0,06	72,8
Chloroform - Dorval Island	-	See Note 3	0,06	52,3
Chloromethane	-	-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Dichloromethane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diethylether	-	-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-	-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	≤140 / ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-	-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	≤90 / ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Styrene	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	≤10	≤25	0,06	0,6
Carbon tetrachloride	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluene	≤60 / ≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (total) [6] - Dorval	-	See Note 3 and 6	0,24	79,5
Trihalomethanes (THM) (total) [6] - Dorval Island	-	See Note 3 and 6	0,24	56,3
Trihalomethanes (THM) (total) - Dorval Annual mean concentration	≤100	≤80 [3]	0,24	67,9
Trihalomethanes (THM) (total) - Island Dorval Annual mean concentration	≤100	≤80 [3]	0,24	42,0

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY DORVAL DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO DORVAL (X0008923) AND DORVAL ISLAND (X0008902) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Phenolic Compounds					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)					
Benzo(a)pyrene *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Triazine Herbicides					
Atrazine and metabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Metribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides					
2,4-D *	≤100		≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110		≤85	0,70	N.D.
Dinoseb *	-		≤7	0,50	N.D.
Picloram *	-		≤140	0,07	N.D.
Organochlorine Pesticides					
Metolachlor *	-		≤35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-		≤700	0,03	N.D.
Trifluralin *	-		≤35	0,20	N.D.
Organophosphorus Pesticides					
Azinphos-methyl *	-		≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90		≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-		≤14	0,20	N.D.
Dimethoate *	≤20		≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-		≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290		≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-		≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-		≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-		≤0,5	0,20	N.D.
Others					
Bromoxynil *	≤30		≤3,5	0,50	N.D.
Methyl-Diclofop *	-		≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50		≤50	10,00	N.D.
Paraquat *	-		≤7	0,84	N.D.
Haloacetic Acids *	≤80		≤60	3,00	59,5

* : Analyzed by an outside accredited laboratory.

** : At the exit of water treatment plant.

RDL: Reported Detection Limit.

N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.

D.: Detected, but cannot determine quantity.

Notes:

1: Esthetical or organoleptic reasons.

2 : Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).

3 : The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).

4 : ABS = Absence. PRE= presence

5 : Health reasons objectives.

6 : Maximum obtained for a sampling site.

7 : Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
				MIN.	AVE.	MAX.
Copper and Lead (mg/l)						
Dorval						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,01180	0,04096	0,14100
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00006	0,00071	0,00238
Island Dorval						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00455	0,01468	0,02480
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00004	0,00077	0,00150

8: There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average has been respected

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Kirkland
Numéro de l'installation de distribution :	X0008946
Nombre de personnes desservies :	19 552

Source : Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Samuel Tock, directeur de l'ingénierie
Ville de Kirkland.
Tél. : 514-694-4100, poste 3411
Courrier électronique : stock@ville.kirkland.qc.ca

Bruno Possa, ingénieur
Tél. : 514-694-4111, poste 3412
Courrier électronique: bpossa@ville.kirkland.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nom : Nancy Vézeau, Cheffe de section expertise technique, ville Montréal
Numéro de téléphone : 514-209-3058
Courrier électronique : nancy.vezeau@ montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	20 X 12 = 240	265	0 / 265 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	20 X 12 = 240	265	0 / 265 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	10	12	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites + nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	10	12	0
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	N/A	N/A	N/A
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pointe-Claire.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	0
Autres substances organiques	0*	0	0

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pointe-Claire.

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	59,0

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée
Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Pointe-Claire
Numéro de l'installation de distribution :	X0008942
Nombre de personnes desservies :	36 255

Source : Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Caroline Thibault, directrice affaires juridiques et greffe
Ville de pointe-Claire.
Tél. 514-630-1228 poste 1583
Courrier électronique : caroline.thibault@pointe-claire.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, C/S expertise technique
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (Nombre par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	37 X 12 = 444	465	2* / 465 = **0,43 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	37 X 12 = 444	465	0 / 465 = **0 %**

Légende :

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), quant au taux maximal de 10 % des cas de présence de coliformes totaux, a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable** (Par 100 ml)	**Résultat obtenu** (par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-04-01	Coliformes totaux*	Avenue du Voyageur	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-06-23	Coliformes totaux*	Avenue Leacock	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :

* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	20	21	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	20	21	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	N/A	N/A	N/A
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	51,9

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides haloacétiques	0	4	1
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	0
Nitrites (exprimés en N)	0	0	0
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	0
Substances radioactives	0	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-05-27	AHA	Ave Duke of Kent	≤ 60 µg/L	74,8 *	Au 2e trimestre de 2025, avec ce dépassement la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était de 60,3 µg/L. Au 4e trimestre de 2025, la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était de 58,4 µg/L. Test en laboratoire pour estimation du potentiel de formation des AHA lorsqu'il reste 60% du chlore, résultats obtenus de 43,7 µg/L.

Note : * : Un plan d'action a été envoyé par l'usine de production d'eau potable au Ministère.

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée
Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue qui a nécessité une demande d'analyse

Montréal
Division de l'expertise technique

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE POINTE-CLAIRE ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) ET BAIE D'URFÉE (X0008953)

2025

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques physiques					
pH (unités)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	6,67	7,10	7,32
Turbidité (U.T.N.) [2] - Pointe-Claire	≤1,0	≤5	0,13	0,22	0,39
Turbidité (U.T.N.)[2]- Dollard-des-Ormeaux			0,15	0,24	0,54
Turbidité (U.T.N.) [2] - Beaconsfield			0,07	0,16	0,25
Turbidité (U.T.N.) [2] - Kirkland			0,16	0,59	1,64
Turbidité (U.T.N.) [2] - Baie d'Urfée			0,12	0,25	0,52
Caractéristiques bactériologiques					
			MOYENNE ANNUELLE		
Réseau Pointe-Claire					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,57 % ABS [9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [9]		
Réseau Dollard-Des-Ormeaux					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
Réseau Beaconsfield					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	98,92 % ABS [9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [9]		
Réseau Kirkland					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [9]		
Réseau Baie d'Urfée					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE POINTE-CLAIRE ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) ET BAIE D'URFÉE (X0008953)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
				MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)						
Antimoine (Sb)	≤0.006		≤0.006	0,00003	0,00003	0,00003
Aluminium (Al) **	≤2,9		--	0,01930	0,03608	0,10500
Argent (Ag) **	--		--	<0.00003	<0.00003	0,00073
Arsenic (As)	≤0.010		≤0.010	0,00033	0,00033	0,00033
Baryum (Ba)	≤2,0		≤1.0	0,01290	0,01290	0,01290
Bore (B)	≤5		≤5.0	0,021	0,021	0,021
Cadmium (Cd)	≤0.007		≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--		--	12,20	18,17	27,30
Chrome total (Cr)	≤0.05		≤0.050	0,00016	0,00016	0,00016
Cobalt (Co) **	--		--	<0.00002	<0,00002	0,00004
Cuivre (Cu) [7]	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00686	0,00686	0,00686
Cyanures (CN^-)	≤0.2		≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Fer (Fe) **	≤0.1 [1]		--	<0.00319	0,01	0,02
Fluorures (F^-)	≤1.5		≤1.50	<0.02	<0.02	<0.02
Magnésium (Mg) **	--		--	1,86	3,32	6,07
Manganèse (Mn)	≤0.12	≤0.02 [1]	≤0,120	0,00540	0,00540	0,00540
Mercure (Hg)	≤0.001		≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--		--	0,00038	0,00046	0,00071
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10		≤10.0	0,19	0,26	0,31
Plomb (Pb) [7]	≤0.005		≤0.005	0,00008	0,00008	0,00008
Potassium (K) **	--		--	0,65	0,87	1,13
Sélénium (Se)	≤0.05		≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]		--	5,44	8,49	11,80
Uranium (U)	≤0.02		≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]		--	<0.00017	0,00040	0,00076

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE POINTE-CLAIRE ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) ET BAIE D'URFÉE (X0008953)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Carbamates					
Bendiocarbe *	-		≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-		≤70	0,20	N.D.
Carbofurane *	-		≤70	0,20	N.D.
Composés organiques volatils (COVs)					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	-		≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	-		≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	≤5		≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	≤5	≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	≤5		≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme - Pointe-Claire	-		Voir note 3	0,06	0,1
Bromoforme - Dollard-des-Ormeaux				0,06	0,1
Bromoforme - Beaconsfield				0,06	0,3
Bromoforme - Kirkland				0,06	0,1
Bromoforme - Baie d'Urfée				0,06	0,3
Bromodichlorométhane - Pointe-Claire	-		Voir note 3	0,06	11,3
Bromodichlorométhane - Dollard-des-Ormeaux				0,06	10,3
Bromodichlorométhane - Beaconsfield				0,06	11,1
Bromodichlorométhane - Kirkland				0,06	11,7
Bromodichlorométhane - Baie d'Urfée				0,06	11,9

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE POINTE-CLAIRE ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) ET BAIE D'URFÉE (X0008953)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)				
Bromométhane	-	-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	-	≤60	0,06	N.D.
Chlorodibromométhane - Pointe-Claire	-	Voir note 3	0,06	3,0
Chlorodibromométhane - Dollard-des-Ormeaux			0,06	2,5
Chlorodibromométhane - Beaconsfield			0,06	4,0
Chlorodibromométhane - Kirkland			0,06	2,5
Chlorodibromométhane - Baie d'Urfée			0,06	4,4
Chloroéthane	-	-	0,06	N.D.
Chloroforme - Pointe-Claire	-	Voir note 3	0,06	67,3
Chloroforme - Dollard-des-Ormeaux			0,06	51,3
Chloroforme - Beaconsfield			0,06	69,9
Chloroforme - Kirkland			0,06	69,4
Chloroforme - Baie d'Urfée			0,06	96,8
Chlorométhane	-	-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-	-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-	-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	≤140 | ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-	-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	≤90 | ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Styrène	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	≤10	≤25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluène	≤60 | ≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-	-	0,06	N.D.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE POINTE-CLAIRE ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) ET BAIE D'URFÉE (X0008953)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)					
Trihalométhanes totaux [6] - Pointe-Claire	-		Voir note 3 et 6	0,24	72,5
Trihalométhanes totaux[6]- Dollard-des-Ormeaux				0,24	54,9
Trihalométhanes totaux [6] - Beaconsfield				0,24	75,5
Trihalométhanes totaux [6] - Kirkland				0,24	74,6
Trihalométhanes totaux [6] - Baie d'Urfée				0,24	104,4
Trihalométhanes totaux - Pointe-Claire Concentration moyenne annuelle fin 2025	≤100		≤80 [3]	0,24	51,9
Trihalométhanes totaux - Dollard-des-Ormeaux Concentration moyenne annuelle fin 2025				0,24	47,5
Trihalométhanes totaux - Beaconsfield Concentration moyenne annuelle fin 2025				0,24	55,4
Trihalométhanes totaux - Kirkland Concentration moyenne annuelle fin 2025				0,24	59,0
Trihalométhanes totaux - Baie d'Urfée Concentration moyenne annuelle fin 2025				0,24	67,7
Composés phénoliques					
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)					
Benzo(a)pyrène *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Herbicides					
Atrazine et métabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Métribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE POINTE-CLAIRE ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) ET BAIE D'URFÉE (X0008953)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate				
2,4-D *	≤100	≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110	≤85	0,70	N.D.
Dinosèbe *	-	≤7	0,50	N.D.
Piclorame *	-	≤140	0,07	N.D.
Pesticides organochlorés				
Métolachlore *	-	≤35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-	≤700	0,03	N.D.
Trifluraline *	-	≤35	0,20	N.D.
Pesticides organophosphorés				
Azinphos méthyle *	-	≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90	≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-	≤14	0,20	N.D.
Diméthoate *	≤20	≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-	≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290	≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-	≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-	≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-	≤0,5	0,20	N.D.
Autres				
Bromoxynil *	≤30	≤3,5	0,50	N.D.
Diclofop-méthyle *	-	≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50	≤50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	-	≤7	0,84	N.D.
Acide haloacétiques *	≤80	≤60	3,00	74,8

* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.

** : Échantillon à la sortie de l'usine.

LDR : Limite de détection rapportée.

N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.

D. : Détecté, mais non quantifiable.

Notes :

1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.

2 : La turbidité doit être ≤ 5 UTN (unités de turbidité néphélémétrique).

3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).

4 : ABS = Absence. PRE= Présence

5 : Objectif de qualité pour la santé.

6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.

7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
				MIN.	MOYENNE	MAX.
Cuivre et plomb (mg/l)						
Réseau Pointe-Claire						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00645	0,03798	0,10100
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00002	0,00066	0,00183
Réseau Dollard-Des-Ormeaux						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,03260	0,07212	0,21600
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00086	0,00241	0,00681
Réseau Beaconsfield						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00962	0,02126	0,05110
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00005	0,00025	0,00068
Réseau Kirkland						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00906	0,02706	0,07710
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00014	0,00041	0,00095
Réseau Baie d'Urfée						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,01450	0,02336	0,03170
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00007	0,00068	0,00231

8 : Pour des réseaux de moins de 21 000 habitants, sur une moyenne mensuelle, il faut moins d'un cas de présence de coliformes totaux par mois. Cette condition a été respectée en 2025.

9 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY POINTE-CLAIRE DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD DES ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) AND BAIE D'URFÉE (X0008953) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Physical Properties					
pH (units)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	6,67	7,10	7,32
Turbidity (N.T.U.) [2] - Pointe-Claire	≤1,0	≤5	0,13	0,22	0,39
Turbidity (N.T.U.)[2]- Dollard-des-Ormeaux			0,15	0,24	0,54
Turbidity (N.T.U.) [2] - Beaconsfiled			0,07	0,16	0,25
Turbidity (N.T.U.) [2] - Kirkland			0,16	0,59	1,64
Turbidity (N.T.U.) [2] - Baie d'Urfée			0,12	0,25	0,52
Biological Characteristics					
			ANNUAL AVERAGE		
Pointe-Claire Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,57 % ABS [9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [9]		
Dollard-Des-Ormeaux Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 ABS [8 + 9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
Beaconsfield Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	98,92 % ABS [9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [9]		
Kirkland Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [9]		
Baie d'Urfée Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	99 % ABS [8 + 9]		

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY POINTE-CLAIRE DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD DES ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) AND BAIE D'URFÉE (X0008953) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00003	0,00003	0,00003
Aluminum (Al) **	≤2,9	--	0,01930	0,03608	0,10500
Silver (Ag) **	--	--	<0.00003	<0.00003	0,00073
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00033	0,00033	0,00033
Barium (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,01290	0,01290	0,01290
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,021	0,021	0,021
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--	--	12,20	18,17	27,30
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00016	0,00016	0,00016
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	<0,00002	0,00004
Copper (Cu) [7]	≤2,0 ≤1.0 [1]	≤1.0	0,00686	0,00686	0,00686
Cyanides (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Iron (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	0,01	0,02
Fluorides (F^-)	≤1.5	≤1.50	<0.02	<0.02	<0.02
Magnesium (Mg) **	--	--	1,86	3,32	6,07
Manganese (Mn)	≤0.12 ≤0.02 [1]	≤0,120	0,00540	0,00540	0,00540
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00038	0,00046	0,00071
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,19	0,26	0,31
Lead (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,00008	0,00008	0,00008
Potassium (K) **	--	--	0,65	0,87	1,13
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	5,44	8,49	11,80
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00040	0,00076

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY POINTE-CLAIRE DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD DES ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) AND BAIE D'URFÉE (X0008953) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Carbamates				
Bendiocarb *	-	≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-	≤70	0,20	N.D.
Carbofuran *	-	≤70	0,20	N.D.
Volatile Organic Compounds (VOC)				
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	-	≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	-	≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	≤5	≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	≤5 | ≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-	-	0,06	N.D.
Benzene	≤5	≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-	-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-	-	0,06	N.D.
Bromoform - Pointe-Claire	-	See Note 3	0,06	0,1
Bromoform - Dollard-des-Ormeaux			0,06	0,1
Bromoform - Beaconsfield			0,06	0,3
Bromoform - Kirkland			0,06	0,1
Bromoform - Baie d'Urfée			0,06	0,3
Bromodichloromethane - Pointe-Claire	-	See Note 3	0,06	11,3
Bromodichloromethane - Dollard-des-Ormeaux			0,06	10,3
Bromodichloromethane - Beaconsfield			0,06	11,1
Bromodichloromethane - Kirkland			0,06	11,7
Bromodichloromethane - Baie d'Urfée			0,06	11,9

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY POINTE-CLAIRE DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD DES ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) AND BAIE D'URFÉE (X0008953) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)				
Bromomethane	-	-	0,06	N.D.
Chlorobenzene	-	≤60	0,06	N.D.
Chlorodibromomethane - Pointe-Claire	-	See Note 3	0,06	3,0
Chlorodibromomethane - Dollard-des-Ormeaux			0,06	2,5
Chlorodibromomethane - Beaconsfield			0,06	4,0
Chlorodibromomethane - Kirkland			0,06	2,5
Chlorodibromomethane - Baie d'Urfée			0,06	4,4
Chloroethane	-	-	0,06	N.D.
Chloroform - Pointe-Claire	-	See Note 3	0,06	67,3
Chloroform - Dollard-des-Ormeaux			0,06	51,3
Chloroform - Beaconsfield			0,06	69,9
Chloroform - Kirkland			0,06	69,4
Chloroform - Baie d'Urfée			0,06	96,8
Chloromethane	-	-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Dichloromethane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diethylether	-	-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-	-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	≤140 | ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-	-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	≤90 | ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Styrene	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	≤10	≤25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluene	≤60 | ≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-	-	0,06	N.D.

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY POINTE-CLAIRE DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD DES ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) AND BAIE D'URFÉE (X0008953) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)					
Trihalomethanes (THM) (Total) [6] - Pointe-Claire	-		See Note 3	0,24	72,5
Trihalomethanes (THM) (Total)[6]- Dollard-des-Ormeaux				0,24	54,9
Trihalomethanes (THM) (Total) [6] - Beaconsfield				0,24	75,5
Trihalomethanes (THM) (Total) [6] - Kirkland				0,24	74,6
Trihalomethanes (THM) (Total) [6] - Baie d'Urfée				0,24	104,4
Trihalomethanes (THM) (total) - Pointe-Claire Annual mean concentration end 2025	≤100		≤80 [3]	0,24	51,9
Trihalomethanes (THM) (total) - Dollard-des-Ormeaux Annual mean concentration end 2025				0,24	47,5
Trihalomethanes (THM) (total) - Beaconsfield Annual mean concentration end 2025				0,24	55,4
Trihalomethanes (THM) (total) - Kirkland Annual mean concentration end 2025				0,24	59,0
Trihalomethanes (THM) (total) - Baie d'Urfée Annual mean concentration end 2025				0,24	67,7
Phenolic Compounds					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)					
Benzo(a)pyrene *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Triazine Herbicides					
Atrazine and metabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Metribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY POINTE-CLAIRE DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO POINTE-CLAIRE (X0008942), DOLLARD DES ORMEAUX (X2146082), BEACONSFIELD (X0008948), KIRKLAND (X0008946) AND BAIE D'URFÉE (X0008953) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides				
2,4-D *	≤100	≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110	≤85	0,70	N.D.
Dinoseb *	-	≤7	0,50	N.D.
Picloram *	-	≤140	0,07	N.D.
Organochlorine Pesticides				
Metolachlor *	-	≤35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-	≤700	0,03	N.D.
Trifluralin *	-	≤35	0,20	N.D.
Organophosphorus Pesticides				
Azinphos-methyl *	-	≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90	≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-	≤14	0,20	N.D.
Dimethoate *	≤20	≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-	≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290	≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-	≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-	≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-	≤0,5	0,20	N.D.
Others				
Bromoxynil *	≤30	≤3,5	0,50	N.D.
Methyl-Diclofop *	-	≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50	≤50	10,00	N.D.
Paraquat *	-	≤7	0,84	N.D.
Haloacetic Acids *	≤80	≤60	3,00	74,8

*: Analyzed by an outside accredited laboratory.

**: At the exit of water treatment plant.

RDL: Reported Detection Limit.

N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.

D.: Detected, but cannot determine quantity.

Notes:

1: Esthetical or organoleptic reasons.

2 : Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).

3 : The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).

4 : ABS = Absence. PRE= presence

5 : Health reasons objectives.

6 : Maximum obtained for a sampling site.

7 : Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
				MIN.	AVE.	MAX.
Copper and Lead (mg/l)						
Pointe-Claire Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00645	0,03798	0,10100
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00002	0,00066	0,00183
Dollard-Des-Ormeaux Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,03260	0,07212	0,21600
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00086	0,00241	0,00681
Beaconsfield Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00962	0,02126	0,05110
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00005	0,00025	0,00068
Krikland Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00906	0,02706	0,07710
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00014	0,00041	0,00095
Baie d'Urfée Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,01450	0,02336	0,03170
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00007	0,00068	0,00231

8 : When less than 21 water samples are taken over a period of 30 consecutive days, only one of these samples may have presence of total coliforms. It has been respected in 2025

9 : There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average has been respected

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Lachine
Numéro de l'installation de distribution :	X0008089
Nombre de personnes desservies :	46 172

Source : Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec en excluant le secteur St-Pierre, alimenté par le réseau de Montréal. https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Jean Lamarre, Chef de division exploitation
Direction des réseaux d'eau, Service de l'eau. Montréal
Téléphone (514) 219-3649, Courriel : jean.lamarre@montreal.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, C/S expertise technique
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux (PRE/ABS/100 ml)	47 X 12 = 564	611	2* / 611 = **0,33 %***
Escherichia coli (PRE/ABS/100 ml)	47 X 12 = 564	611	0 / 611 = **0 %**

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), quant au taux maximal de 10 % des cas de présence de coliformes totaux, a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable** (Par 100 ml)	**Résultat obtenu** (par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-04-28	Coliformes totaux *	Chemin des Iroquois	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-08-19	Coliformes totaux *	Angle chemin du Canal et chemin de Lasalle	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :

* Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	20	21	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	20	21	4
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	3	3	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable (mg/L)**	**Résultat obtenu** (mg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-07-29	Plomb	Avenue Duranceau H8R 1M5	≤0,005	0.0110	Voir Note
2025-07-29	Plomb	Avenue Duranceau H8R 1M5	≤0,005	0.0133	
2025-09-29	Plomb	Avenue Ouellette H8R 1L6	≤0,005	0.00733	
2025-09-29	Plomb	Avenue Ouellette H8R 1L6	≤0,005	0.00787	

Note :
Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb. En 2006, la Ville de Montréal a déposé un plan d'action dans lequel elle s'engage à remplacer la partie publique des entrées de service en plomb. En parallèle, la Ville procède à une caractérisation de son réseau afin d'identifier l'ampleur de la problématique, ce qui résulte en de nombreux prélèvements dans des secteurs potentiellement problématiques pour le plomb.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	65,9

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-05-12	THM totaux	Rue de la Berge du Canal	≤ 80 µg/L	85,1	Communication envoyé au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	4	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	0
Nitrites (exprimés en N)	0	0	0
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	0
Substances radioactives	0	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste pour Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☐ Aucune plainte reçue

Pour 2025, deux (2) demandes ont été traitées via le 311 pour le goût et l'odeur de l'eau mais aucune de ces demandes a nécessité une analyse.

Montréal
Division de l'expertise technique

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE DE LACHINE ET DISTRIBUÉE EN RÉSEAU (X0008089)

2025

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques physiques					
pH (unités)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	7,08	7,25	7,33
Turbidité (U.T.N.) [2]	≤1,0	≤5	0,05	0,14	0,41
Caractéristiques bactériologiques					
			MOYENNE ANNUELLE		
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,67% ABS [8]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8]		
Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00007	0,00007	0,00007
Aluminium (Al) **	≤2,9	--	<0,00002	0,02060	0,04300
Argent (Ag) **	--	--	<0,00003	<0.00003	<0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00034	0,00034	0,00034
Baryum (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,01700	0,01700	0,01700
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,019	0,019	0,019
Bromates (BrO_3) *	≤0.01	≤0.010	<0.006	<0.006	<0,006
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--	--	8,00	16,19	24,20
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00012	0,00012	0,00012
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	<0.00002	0,00006
Cuivre (Cu) [7]	≤2,0 / ≤1.0 [1]	≤1.0	0,01273	0,01273	0,01273
Cyanures (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Fer (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	<0.00319	<0.00319
Fluorures (F^-)	≤1.5	≤1.50	0,074	0,074	0,074
Magnésium (Mg) **	--	--	2,13	4,26	6,40
Manganèse (Mn)	≤0.12 / ≤0.02 [1]	≤0,12	0,00266	0,00266	0,00266
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00037	0,00055	0,00183
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,20	0,24	0,27
Plomb (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,00018	0,00018	0,00018
Potassium (K) **	--	--	0,72	1,03	1,32
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	10,80	14,67	22,90
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00001	0,00001	0,00001
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00211	0,01010

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Carbamates					
Bendiocarbe *	-		≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-		≤70	0,20	N.D.
Carbofurane *	-		≤70	0,20	N.D.
Composés organiques volatils (COVs)					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	-		≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	-		≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	≤5		≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	≤5	≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	≤5		≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme	-		Voir note 3	0,06	0,3
Bromodichlorométhane	-		Voir note 3	0,06	14,6
Bromométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	-		≤60	0,06	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)				
Chlorodibromométhane	-	Voir note 3	0,06	5,2
Chloroéthane	-	-	0,06	N.D.
Chloroforme	-	Voir note 3	0,06	77,8
Chlorométhane	-	-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-	-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-	-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	≤140 / ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-	-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	≤90 / ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-	-	0,06	0,1
n-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Styrène	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	≤10	≤25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluène	≤60 / ≤24 [1]	-	0,06	0,1
trans-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux [6]	-	Voir Note 3 et 6	0,24	85,1
Trihalométhanes totaux - Concentration moyenne annuelle	≤100	≤80 [3]	0,24	65,9

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés phénoliques					
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)					
Benzo(a)pyrène *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Herbicides					
Atrazine et métabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Métribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate					
2,4-D *	≤100		≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110		≤85	0,70	N.D.
Dinosèbe *	-		≤7	0,50	N.D.
Piclorame *	-		≤140	0,07	N.D.
Pesticides organochlorés					
Métolachlore *	-		≤35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-		≤700	0,03	N.D.
Trifluraline *	-		≤35	0,20	N.D.
Pesticides organophosphorés					
Azinphos méthyle *	-		≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90		≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-		≤14	0,20	N.D.
Diméthoate *	≤20		≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-		≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290		≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-		≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-		≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-		≤0,5	0,20	N.D.
Autres					
Bromoxynil *	≤30		≤3,5	0,50	N.D.
Diclofop-méthyle *	-		≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50		≤50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	-		≤7	0,84	N.D.
Acide haloacétiques *	≤80		≤60	3,00	50,70

* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.

** : Échantillon à la sortie de l'usine.

LDR : Limite de détection rapportée.

N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.

D. : Détecté, mais non quantifiable.

Notes :

1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.

2 : La turbidité doit être ≤ 5 UTN (unités de turbidité néphélémétrique).

3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).

4 : ABS = Absence. PRE= Présence

5 : Objectif de qualité pour la santé.

6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.

7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
				MIN.	MOYENNE	MAX.
Cuivre et plomb (mg/l)						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00821	0,05403	0,24000
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00007	0,00263	0,01331

8 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY LACHINE DRINKING WATER TREATMENT PLANT (X0008089)

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Physical Properties					
pH (units)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	7,08	7,25	7,33
Turbidity (N.T.U.) [2]	≤1,0	≤5	0,05	0,14	0,41
Biological Characteristics					
			ANNUAL AVERAGE		
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,67 % ABS [8]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8]		
Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00007	0,00007	0,00007
Aluminum (Al) **	≤2,9	--	<0,00002	0,02060	0,04300
Silver (Ag) **	--	--	<0,00003	<0.00003	<0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00034	0,00034	0,00034
Barium (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,01700	0,01700	0,01700
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,019	0,019	0,019
Bromated (BrO_3) *	≤0.01	≤0.010	<0.006	<0.006	<0,006
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--	--	8,00	16,19	24,20
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00012	0,00012	0,00012
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	<0.00002	0,00006
Copper (Cu) [7]	≤2,0 / ≤1.0 [1]	≤1.0	0,01273	0,01273	0,01273
Cyanides (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Iron (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	<0.00319	<0.00319
Fluorides (F^-)	≤1.5	≤1.50	0,074	0,074	0,074
Magnesium (Mg) **	--	--	2,13	4,26	6,40
Manganese (Mn)	≤0.12 / ≤0.02 [1]	≤0,12	0,00266	0,00266	0,00266
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00037	0,00055	0,00183
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,20	0,24	0,27
Lead (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,00018	0,00018	0,00018
Potassium (K) **	--	--	0,72	1,03	1,32
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	10,80	14,67	22,90
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00001	0,00001	0,00001
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00211	0,01010

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Carbamates				
Bendiocarb *	-	≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-	≤70	0,20	N.D.
Carbofuran *	-	≤70	0,20	N.D.
Volatile Organic Compounds (VOC)				
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	-	≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	-	≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	≤5	≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	≤5 | ≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-	-	0,06	N.D.
Benzene	≤5	≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-	-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-	-	0,06	N.D.
Bromoform	-	See Note 3	0,06	0,3
Bromodichloromethane	-	See Note 3	0,06	14,6
Bromomethane	-	-	0,06	N.D.
Chlorobenzene	-	≤60	0,06	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)				
Chlorodibromomethane	-	See Note 3	0,06	5,2
Chloroethane	-	-	0,06	N.D.
Chloroform	-	See Note 3	0,06	77,8
Chloromethane	-	-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Dichloromethane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diethylether	-	-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-	-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	≤140 / ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-	-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	≤90 / ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-	-	0,06	0,1
n-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Styrene	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	≤10	≤25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluene	≤60 / ≤24 [1]	-	0,06	0,1
trans-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (total) [6]	-	See Note 3	0,24	85,1
Trihalomethanes (THM) (total) – Annual mean concentration	≤100	≤80 [3]	0,24	65,9

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Phenolic Compounds					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)					
Benzo(a)pyrene *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Triazine Herbicides					
Atrazine and metabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Metribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides					
2,4-D *	≤100		≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110		≤85	0,70	N.D.
Dinoseb *	-		≤	0,50	N.D.
Picloram *	-		≤140	0,07	N.D.
Organochlorine Pesticides					
Metolachlor *	-		≤35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-		≤700	0,03	N.D.
Trifluralin *	-		≤35	0,20	N.D.
Organophosphorus Pesticides					
Azinphos-methyl *	-		≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90		≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-		≤14	0,20	N.D.
Dimethoate *	≤20		≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-		≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290		≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-		≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-		≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-		≤0,5	0,20	N.D.
Others					
Bromoxynil *	≤30		≤3,5	0,50	N.D.
Methyl-Diclofop *	-		≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50		≤50	10,00	N.D.
Paraquat *	-		≤7	0,84	N.D.
Haloacetic acids (AHA) *	≤80		≤60	3,00	50,70

* : Analyzed by an outside accredited laboratory.

** : At the exit of water treatment plant.

RDL: Reported Detection Limit.

N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.

D.: Detected, but cannot determine quantity.

Notes:

1: Esthetical or organoleptic reasons.

2 : Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).

3 : The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).

4 : ABS = Absence. PRE= presence

5 : Health reasons objectives.

6 : Maximum obtained for a sampling site.

7 : Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
				MIN.	AVE.	MAX.
Copper and Lead (mg/l)						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00821	0,05403	0,24000
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00007	0,00263	0,01331

8 : There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average has been respected

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Montréal
Numéro de l'installation de distribution :	X0008084
Nombre de personnes desservies :	1 806 067

Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec en excluant les arrondissements de Pierrefonds, d'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ainsi que l'exclusion de la majeure partie de l'arrondissement de Lachine. https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Jean Lamarre, Chef de division exploitation
Direction des réseaux d'eau, Service de l'eau. Montréal
Téléphone (514) 219-3649, Courriel : jean.lamarre@montreal.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, C/S expertise technique
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	271 X 12 = 3252	3982	20 / 3982= **0,50 %***
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	271 X 12 = 3252	3982	0 / 3982= **0 %**

Légende :

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), quant au taux maximal de 10 % des cas de présence de coliformes totaux, a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-02-07	Coliformes totaux *	Rue Cordner	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-03-18	Coliformes totaux *	Boul Décarie	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-04-17	Coliformes totaux *	Boul. Henri-Bourassa Ouest	Absence	Présence	Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-04-28	Coliformes totaux *	Avenue de la Gare de Triage	Absence	Présence	Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-06-05	Coliformes totaux *	Boul. Henri-Bourassa Ouest	Absence	Présence	Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

2025-06-19	Coliformes totaux *	Boul. Poirier	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-02	Coliformes totaux *	Rue Camillien-Houde	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-07	Coliformes totaux *	Avenue Darlington	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-10	Coliformes totaux *	Avenue Chaumont	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-15	Coliformes totaux *	Avenue Émile-Journault	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-17	Coliformes totaux *	Avenue Dupras	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-17	Coliformes totaux *	Rue Botrel	Absence	Présence	Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-17	Coliformes totaux *	Avenue Darlington	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-17	Coliformes totaux *	Avenue Darlington	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-07-25	Coliformes totaux *	Boul. Gouin Est	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

2025-08-05	Coliformes totaux *	Rue De la Sucrerie	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-09-04	Coliformes totaux *	Avenue Darlington	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-09-11	Coliformes totaux *	Rue Rachel Est	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-09-11	Coliformes totaux *	Rue Bureau	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-11-14	Coliformes totaux *	Boul. Alfred-Nobel	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :
* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	2	0
Arsenic	1	2	0
Baryum	1	2	0
Bore	1	2	0
Cadmium	1	2	0
Chrome	1	2	0
Cuivre	50	53	0
Cyanures	1	2	0
Fluorures	1	2	0
Nitrites + nitrates	4	8	0
Mercure	1	2	0
Plomb	50	53	40

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Sélénium	1	2	0
Uranium	1	2	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	3	3	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (Rue, avenue, boulevard)	Norme applicable (mg/L)	Résultat obtenu (mg/L)	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2025-07-15	Plomb	Avenue des Érables H2G 2M2	≤0,005	0,00776	**Voir note**
2025-07-15	Plomb	Avenue des Érables H2G 2M1	≤0,005	0,00584	
2025-07-16	Plomb	Rue Fabre H2E 2B1	≤0,005	0,00975	
2025-07-16	Plomb	Rue Parthenais H2H 2G6	≤0,005	0,00623	
2025-07-17	Plomb	Av. de Lorimier H2B 2H9	≤0,005	0,00635	
2025-07-18	Plomb	Rue Saint-André H2L 3T6	≤0,005	0,00803	
2025-07-21	Plomb	Rue Fabre H2E 2B2	≤0,005	0,0126	
2025-07-21	Plomb	Rue Everett H2E 1P6	≤0,005	0,00505	
2025-07-07	Plomb	Rue Notre-Dame O H4C 1S9	≤0,005	0,00758	
2025-07-08	Plomb	Rue Foucher H2R 2K8	≤0,005	0,00987	
2025-07-08	Plomb	Rue Foucher H2R 2K9	≤0,005	0,00625	
2025-07-08	Plomb	Rue Foucher H2R 2K9	≤0,005	0,0107	
2025-07-21	Plomb	Rue Everett H2E 1R2	≤0,005	0,00729	
2025-07-16	Plomb	Ave. des Érables H2G 2M2	≤0,005	0,0151	

2025-07-10	Plomb	Rue Cartier H2K 4G1	≤0,005	0,0126	**Voir note**
2025-07-11	Plomb	Rue de Mentana H2J 3C3	≤0,005	0,00926	
2025-07-09	Plomb	Rue Dufresne H2K 3K5	≤0,005	0,00628	
2025-07-10	Plomb	Av. de l'Esplanade H2W 1T1	≤0,005	0.0155	
2025-07-10	Plomb	Av. Willowdale H3T 1H5	≤0,005	0,00542	
2025-07-14	Plomb	Rue Filion H4J 1T4	≤0,005	0,0117	
2025-07-14	Plomb	Rue Filion H4J 1T3	≤0,005	0,00996	
2025-07-15	Plomb	Rue Mullins H3K 1N5	≤0,005	0,0152	
2025-07-16	Plomb	Rue Beaubien E H2S 1R3	≤0,005	0,0162	
2025-07-16	Plomb	Av. des Érables H2G 2M1	≤0,005	0,00518	
2025-07-16	Plomb	Av. de l'Esplanade H2T 2Y5	≤0,005	0,0224	
2025-07-15	Plomb	Rue Jolicoeur H4E 1Z5	≤0,005	0,00561	
2025-07-22	Plomb	Rue Ferland H2R 1N9	≤0,005	0,00668	
2025-07-14	Plomb	Av. de l'Esplanade H3L 2X7	≤0,005	0,00679	
2025-07-14	Plomb	Av. Rancourt H2B 2N7	≤0,005	0,011	
2025-08-19	Plomb	Av. Filion H4J 1T4	≤0,005	0,0161	
2025-07-23	Plomb	Rue Forsyth H1A 1H6	≤0,005	0.012	
2025-07-17	Plomb	Av. Ernest Lavigne H1M 1C4	≤0,005	0,00732	
2025-07-17	Plomb	Av. Ernest Lavigne H1M 1C4	≤0,005	0,0115	
2025-07-21	Plomb	Rue Victoria H1A 1P4	≤0,005	0,00962	
2025-07-21	Plomb	Rue Ernest Lavigne H1M 1C5	≤0,005	0,00911	
2025-07-31	Plomb	Rue Chabot H2G 2T7	≤0,005	0,00867	
2025-08-13	Plomb	Av. Lacombe H3T 1L5	≤0,005	0,00639	
2025-09-10	Plomb	Rue Beaudoin H4C 2Y3	≤0,005	0,0221	
2025-09-04	Plomb	Av. Alexandre-DeSève H2L 2W4	≤0,005	0,0109	
2025-09-04	Plomb	Rue Ottawa H3C 1S6	≤0,005	0,0124	

Note :

Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb. En 2006, la Ville de Montréal a déposé un plan d'action dans lequel elle s'engage à remplacer la partie publique des entrées de service en plomb. En parallèle, la Ville procède à une caractérisation de son réseau afin d'identifier l'ampleur de la problématique, ce qui résulte en de nombreux prélèvements dans des secteurs potentiellement problématiques pour le plomb.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Paramètre	**Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation**	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Turbidité	12	24	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	32	40	60,0

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-05-05	THM totaux	Rue Camillien-Houde, Ville-Marie	≤ 80 µg/L	90,4	Communication envoyée au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	4	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	0
Nitrites (exprimés en N)	0	0	0
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	0
Substances radioactives	0	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu, vous arriverez aux rapports annuels

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Le 311 a enregistré 272 demandes relatives à la qualité de l'eau, excluant les demandes concernant l'eau jaune. De ces demandes, il y en a 34 qui ont nécessité une démarche de la part de la division de l'expertise technique pour échantillonner et effectuer une analyse de l'eau afin de vérifier si la problématique provenait vraiment du réseau d'aqueduc.

Pour ces 34 lieux d'échantillonnage, les échantillons prélevés et testés furent conformes à la réglementation sur la qualité de l'eau potable, au moment de la prise d'échantillons, pour les paramètres analysés à l'exception de 4 plaintes pour lesquelles 3 d'entre elles comportaient une teneur en fer plus élevé que la recommandation de Santé Canada pour des raisons esthétiques. L'autres exception était pour un cas de plomb qui était supérieure à la norme de 5 ug/L. Cette teneur indiquait la forte possibilité d'une entrée de service en plomb. Dans tous les cas où un échantillonnage et une analyse furent réalisés, une lettre explicative fut envoyée au demandeur.

Majoritairement, les plaintes reçues furent d'ordre esthétique, soit 77 % de toutes les plaintes.

Plaintes d'ordre esthétique :

Vingt-six (26) plaintes d'ordre esthétique ont été enregistrées. La figure 1 représente la répartition des plaintes d'ordre esthétique.

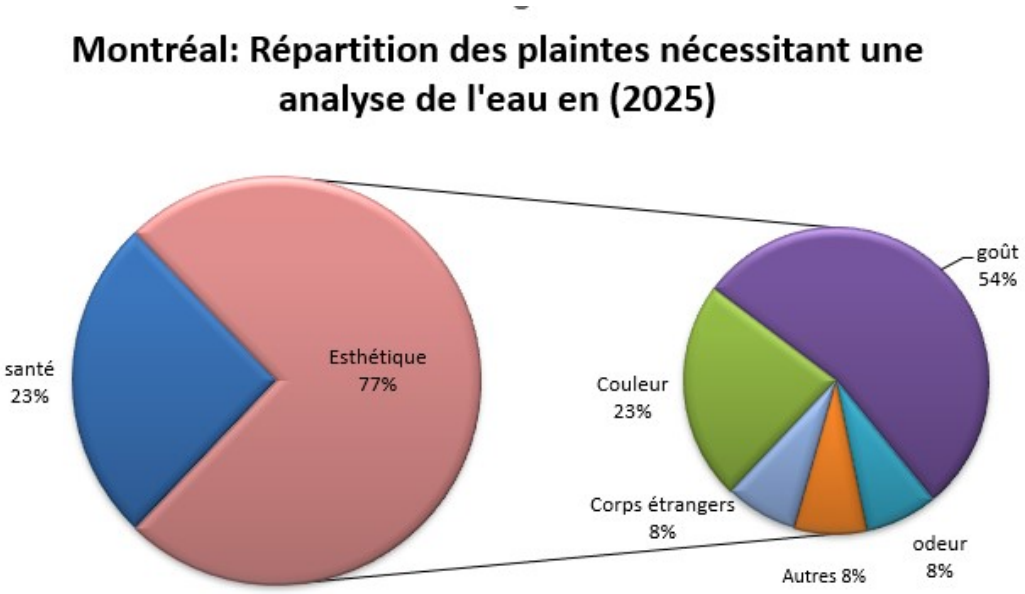

Figure 1

Dans la catégorie autres, il y avait 2 plaintes dont une pour dureté de l'eau semble élevée et pour l'autre, la citoyenne désirait absolument obtenir des résultats de son eau. Dans les 2 cas, rien d'anormal n'a été détecté.

Concernant le goût et l'odeur, c'est principalement le chlore qui est en cause bien que les analyses aient démontré des teneurs normales pour le réseau. Le changement de teneur en chlore est un facteur qui peut expliquer cette perception.

Plaintes d'ordre de santé :

Huit (8) plaintes d'ordre de santé ont été enregistrées. La figure 2 représente la répartition des plaintes pour la sous-catégorie santé.

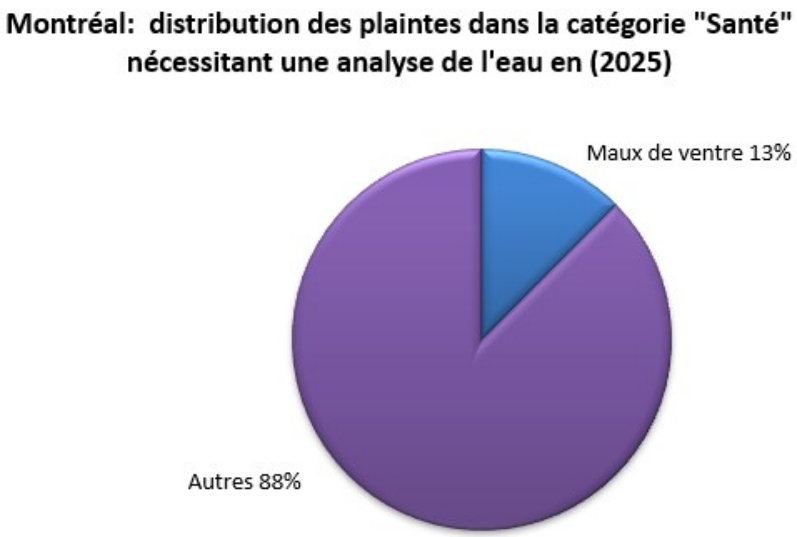

Figure 2

À l'exception du plomb pour l'une des plaintes pour laquelle la ville avait déjà détecté une entrée de service en plomb, les résultats d'analyses en bactériologie et en chimie étaient tous conformes à la réglementation sur la qualité de l'eau.

Pour la catégorie autres, voici la répartition;

- Quatres (4) plaintes pour résultat douteux avec tests maisons (bandelettes métaux, tests microbiologiques)
- Une (1) plainte pour goût métallique avec inquiétude pour la santé, plomb détecté
- Une (1) plainte concernant des irritations à l'estomac
- Une (1) plainte pour une personne malade après consommation d'eau suite à un nettoyage à l'acide muriatique par la citoyenne

Montréal
Division de l'expertise technique

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR LES USINES ATWATER ET CHARLES-J.-DES-BAILLETS ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE MONTRÉAL (X0008084), MONTRÉAL-OUEST (X0008899), MONTRÉAL-EST (X2084744) ET VILLE MONT-ROYAL (X0008092)

2025

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques physiques					
Conductivité (µS/cm) **	--	--	276	301	314
Couleur (U.C.V.) **	≤15 [1]	--	<0,3	1	3
Indice de Ryznar **	--	--	7,9	8,8	9,7
Indice de saturation de Langelier **	--	--	-0,87	-0,38	0,18
pH (unités)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	7,10	7,48	7,98
Solides fixes (mg/l) **	≤500 [1]	--	134	147	158
Solides totaux (mg/l) **	≤500 [1]	--	165	177	187
Température (°C) **	--	--	0,5	10,8	23,8
Turbidité (U.T.N.) [2]	≤1,0	≤5	0,09	0,14	0,26
Turbidité (U.T.N.) [2] - Montréal-Ouest			0,10	0,16	0,23
Turbidité (U.T.N.) [2] - Montréal-Est			0,09	0,13	0,19
Turbidité (U.T.N.) [2] - Mont-Royal			0,09	0,15	0,31
Caractéristiques bactériologiques					
			MOYENNE ANNUELLE		
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,50% ABS [9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [9]		
Réseau Montréal-Ouest					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	97,25 % ABS [8 + 9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
Réseau Montréal-Est					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
Réseau Mont-Royal					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,30 % ABS [9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [9]		

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR LES USINES ATWATER ET CHARLES-J.-DES-BAILLETS ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE MONTRÉAL (X0008084), MONTRÉAL-OUEST (X0008899), MONTRÉAL-EST (X2084744) ET VILLE MONT-ROYAL (X0008092)

2025

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00008	0,00008	0,00008
Alcalinité (éq. $CaCO_3$) **	--	--	85	98	110
Aluminium (Al) **	≤2,9	--	<0.0002	0,00627	0,01330
Argent (Ag) **	--	--	<0.00003	<0,00003	0,00047
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00063	0,00066	0,00069
Baryum (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,02130	0,02140	0,02150
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,026	0,027	0,027
Bromates (BrO_3) *	≤0.01	≤0.010	<0,006	<0.006	<0,006
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	28,40	30,27	32,30
Carbone organique total **	--	--	1,46	1,94	2,57
Chlorures (Cl) **	≤250 [1]	--	23,00	24,75	28,00
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,0001	0,0001	0,0001
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	<0,00002	<0,00002
Cuivre (Cu) [7]	≤2,0 ≤1.0 [1]	≤1.0	0,04348	0,05464	0,06581
Cyanures (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0,005	<0,005	<0,005
Dureté totale ($CaCO_3$) **	--	--	106	117	127
Fer (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	0,00350	0,01000
Fluorures (F^-)	≤1.5	≤1.50	0,094	0,095	0,096
Magnésium (Mg) **	--	--	7,34	8,25	8,82
Manganèse (Mn)	≤0.12 ≤0.02 [1]	≤0,12	0,00025	0,00049	0,00072
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00041	0,00077	0,00490
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,18	0,26	0,29
Plomb (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,0002	0,0005	0,0008
Potassium (K) **	--	--	1,32	1,49	1,65
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Silice (SiO_2) **	--	--	0,57	0,98	1,50
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	14,10	14,86	15,70
Sulfates (SO_4) **	≤500 [1]	--	18,02	21,04	22,58
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00029	0,00029	0,00029
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00057	0,00124

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Carbamates				
Bendiocarbe *	-	≤27	0,2	N.D.
Carbaryl *	-	≤70	0,2	N.D.
Carbofurane *	-	≤70	0,2	N.D.
Composés organiques volatils (COVs)				
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	-	≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	-	≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	≤5	≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	≤5	≤1	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-	-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-	-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-	-	0,06	N.D.
Benzène	≤5	≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-	-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-	-	0,06	N.D.
Bromoforme	-	Voir note 3	0,06	0,5
Bromoforme - Montréal-Ouest				0,4
Bromoforme - Montréal-Est				0,5
Bromoforme - Mont-Royal				0,5
Bromodichlorométhane	-	Voir note 3	0,06	18,9
Bromodichlorométhane - Montréal-Ouest				14,4
Bromodichlorométhane - Montréal-Est				15,7
Bromodichlorométhane - Mont-Royal				14,9
Bromométhane	-	-	0,06	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)				
Chlorobenzène	-	≤60	0,06	N.D.
Chlorodibromométhane	-	Voir note 3	0,06	7,1
Chlorodibromométhane - Montréal-Ouest				5,9
Chlorodibromométhane - Montréal-Est				6,3
Chlorodibromométhane - Mont-Royal				6,3
Chloroéthane	-	-	0,06	N.D.
Chloroforme	-	Voir note 3	0,06	69,0
Chloroforme - Montréal-Ouest				49,7
Chloroforme - Montréal-Est				43,7
Chloroforme - Mont-Royal				48,5
Chlorométhane	-	-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-	-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-	-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	≤140 | ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-	-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	≤90 | ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Styrène	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	≤10	≤25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluène	≤60 | ≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux [6]	-	Voir note 3	0,24	90,4
Trihalométhanes totaux [6] - Montréal-Ouest				64,8
Trihalométhanes totaux [6] - Montréal-Est				59,2
Trihalométhanes totaux [6] - Mont-Royal				65,4

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR LES USINES ATWATER ET CHARLES-J.-DES-BAILLETS ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE MONTRÉAL (X0008084), MONTRÉAL-OUEST (X0008899), MONTRÉAL-EST (X2084744) ET VILLE MONT-ROYAL (X0008092)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)					
Trihalométhanes totaux - Concentration moyenne annuelle	≤100		≤80 [3]	0,24	60,0
Trihalométhanes totaux - Montréal-Ouest Concentration moyenne annuelle					53,1
Trihalométhanes totaux - Montréal-Est Concentration moyenne annuelle					47,2
Trihalométhanes totaux - Mont-Royal Concentration moyenne annuelle					47,1
Composés phénoliques					
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	-		≤70	0,4	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	-		≤700	0,3	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,4	N.D.
Pentachlorophénol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,4	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,0	N.D.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)					
Benzo(a)pyrène *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Herbicides					
Atrazine et métabolites *	≤5		≤3,5	0,3	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,2	N.D.
Métribuzine *	≤80		≤60	0,2	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,2	N.D.
Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate					
2,4-D *	≤100		≤70	0,0	N.D.
Dicamba *	≤110		≤85	0,7	N.D.
Dinosèbe *	-		≤7	0,5	N.D.
Piclorame *	-		≤140	0,1	N.D.
Pesticides organochlorés					
Métolachlore *	-		≤35	0,2	N.D.
Méthoxychlore *	-		≤700	0,03	N.D.
Trifluraline *	-		≤35	0,2	N.D.
Pesticides organophosphorés					
Azinphos méthyle *	-		≤17	0,3	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90		≤70	0,2	N.D.
Diazinon *	-		≤14	0,2	N.D.
Diméthoate *	≤20		≤14	0,2	N.D.
Diuron *	-		≤110	0,3	N.D.
Malathion *	≤290		≤140	0,2	N.D.
Parathion *	-		≤35	0,2	N.D.
Phorate *	-		≤1,4	0,2	N.D.
Terbufos *	-		≤0,5	0,2	N.D.
Autres					
Bromoxynil *	≤30		≤3,5	0,5	N.D.
Diclofop-méthyle *	-		≤7	0,3	N.D.
Diquat *	≤50		≤50	10,0	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	-		≤7	0,84	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Autres				
Acide haloacétiques *	≤80	≤60	3,0	43,40
Acide nitrilotriacétique	≤400	≤280	25,0	42,0

* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.

** : Échantillon à la sortie de l'usine.

LDR : Limite de détection rapportée.

N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.

D. : Détecté, mais non quantifiable.

Notes :

1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.

2 : La turbidité doit être ≤ 5 UTN (unités de turbidité néphélémétrique).

3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).

4 : ABS = Absence. PRE= Présence

5 : Objectif de qualité pour la santé.

6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.

7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.
Note : Pour Montréal-Est, résultats obtenus de la ville de Montréal-Est.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
				MIN.	MOYENNE	MAX.
Cuivre et plomb (mg/l)						
Réseau Montréal						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00802	0,10337	0,24300
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00021	0,00802	0,02235
Réseau Montréal-Ouest						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,02920	0,13278	0,20000
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00012	0,00288	0,01367
Réseau Montréal-Est						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00770	0,13898	0,85650
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00050	0,00791	0,04750
Réseau Mont-Royal						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,12100	0,18748	0,26800
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00011	0,00067	0,00354

8 : Pour des réseaux de moins de 21 000 habitants, sur une moyenne mensuelle, il faut moins d'un cas de présence de coliformes totaux par mois. Cette condition a été respectée en 2025.

9 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Montréal-Est
Numéro de l'installation de distribution :	X2084744
Nombre de personnes desservies :	4 918

Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Gilbert Bédard, Directeur travaux publics. Montréal-Est
Tél: 514-485-1004 Courrier électronique : gilbert.bedard@montreal-est.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section, expertise technique. Ville Montréal
Service de l'environnement. Montréal
Tél. : 514-209-3058 Courrier électronique: nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	8 X 12 = 96	96	0 / 96 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	8 X 12 = 96	96	0 / 96 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	5**	117	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites + nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	5**	117	41
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Montréal.

** Résultats obtenus des responsables de la Ville de Montréal-Est.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable (mg/L)	Résultat obtenu (mg/L) **	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2025-07-04	Plomb	Av. Grande allée	<0,005	0,0089	**Voir Note *****
2025-07-04	Plomb	Av. Grande allée	<0,005	0,0092	
2025-07-02	Plomb	Av. Broadway	<0,005	0,0346	
2025-07-07	Plomb	Av Grande allée	<0,005	0,0101	
2025-07-07	Plomb	Av Dubé	<0,005	0,0069	
2025-07-07	Plomb	Av Vétérans	<0,005	0,0296	
2025-07-08	Plomb	Ontario Est	<0,005	0,0475	
2025-07-08	Plomb	Av Dubé	<0,005	0,0117	
2025-07-04	Plomb	Av de la grande allée	<0,005	0,0114	
2025-07-09	Plomb	Av Lelièvre	<0,005	0,0399	
2025-07-04	Plomb	Av Denis	<0,005	0,0058	
2025-07-08	Plomb	Ontario Est	<0,005	0,0245	
2025-07-07	Plomb	Av Vétérans	<0,005	0,0283	
2025-07-04	Plomb	Av Montréal-Est	<0,005	0,0444	
2025-07-09	Plomb	Montigny	<0,005	0,0195	
2025-07-09	Plomb	Av Lelièvre	<0,005	0,0302	
2025-07-09	Plomb	Av Lelièvre	<0,005	0,0054	
2025-07-08	Plomb	Sainte-Catherine Est	<0,005	0,0269	
2025-07-09	Plomb	Av Lelièvre	<0,005	0,0113	
2025-07-08	Plomb	Ontario Est	<0,005	0,0104	
2025-07-08	Plomb	Saint-Cyr	<0,005	0,0093	
2025-07-09	Plomb	Av Lelièvre	<0,005	0,0092	
2025-07-16	Plomb	Av Vétérans	<0,005	0,0228	
2025-07-15	Plomb	Av Broadway	<0,005	0,0404	
2025-07-11	Plomb	Av Veterans	<0,005	0,0129	

2025-07-14	Plomb	Av Broadway	<0,005	0,0252	**Voir Note *****
2025-07-15	Plomb	Av Grande allée	<0,005	0,0082	
2025-07-15	Plomb	Av Broadway	<0,005	0,0209	
2025-07-14	Plomb	Sainte-Julie	<0,005	0,015	
2025-07-21	Plomb	Avenue des Vétérans	<0,005	0,026	
2025-07-18	Plomb	Avenue Lelievre	<0,005	0,0284	
2025-07-18	Plomb	Avenue Lelievre	<0,005	0,0247	
2025-07-18	Plomb	Avenue Lelievre	<0,005	0,0251	
2025-07-21	Plomb	Rue Dubé	<0,005	0,0052	
2025-07-21	Plomb	Dorchester	<0,005	0,0173	
2025-07-23	Plomb	Avenue Lelievre	<0,005	0,0321	
2025-08-04	Plomb	Avenue Lelièvre	<0,005	0,0213	
2025-08-11	Plomb	Avenue champêtre	<0,005	0,0244	
2025-09-05	Plomb	Av Dubé (sous-sol)	<0,005	0,0053	
2025-09-13	Plomb	Av de la grande allée	<0,005	0,0052	
2025-09-13	Plomb	Av de la grande allée	<0,005	0,0199	

Note : ** Résultats obtenus des responsables de la Ville de Montréal-Est.

*** Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb. Montréal-Est a soumis un plan d'action au Ministère.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	0	0	N/A
Autres substances organiques	0	0	N/A

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	47.2

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu, vous arriverez aux rapports annuels

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY ATWATER AND CHARLES-J. DES BAILLETS DRINKING WATER TREATMENT PLANTS AND DISTRIBUTED TO MONTREAL (X0008084), WEST MONTREAL (X0008899), EAST MONTREAL (X2084744) AND ROYAL-MOUNT (X0008092) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Physical Properties					
Conductivity (µS/cm) **	--	--	276	301	314
Color (T.C.U.) **	≤15 [1]	--	<0,3	1	3
Ryznar Index	--	--	7,9	8,8	9,7
Langelier's Saturation Index	--	--	-0,87	-0,38	0,18
pH (units)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	7,10	7,48	7,98
Solids (mg/l) **	≤500 [1]	--	134	147	158
Total Solids(mg/l) **	≤500 [1]	--	165	177	187
Temperature (°C) **	--	--	0,5	10,8	23,8
Turbidity (N.T.U.) [2]	≤1,0	≤5	0,09	0,14	0,26
Turbidity (N.T.U.) [2] - West Montreal			0,10	0,16	0,23
Turbidity (N.T.U.) [2] - East Montreal			0,09	0,13	0,19
Turbidity (N.T.U.) [2] - Royal-Mount			0,09	0,15	0,31
Biological Characteristics					
			ANNUAL AVERAGE		
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,50 % ABS [9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [9]		
West Montreal Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	97,25 % ABS [8 + 9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
East Montreal Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
Royal-Mount Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,30 % ABS [9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [9]		

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY ATWATER AND CHARLES-J. DES BAILLETS DRINKING WATER TREATMENT PLANTS AND DISTRIBUTED TO MONTREAL (X0008084), WEST MONTREAL (X0008899), EAST MONTREAL (X2084744) AND ROYAL-MOUNT (X0008092) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00008	0,00008	0,00008
Alkalinity (eq. $CaCO_3$) **	--	--	85	98	110
Aluminum (Al) **	≤2,9	--	<0.0002	0,00627	0,01330
Silver (Ag) **	--	--	<0.00003	<0,00003	0,00047
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00063	0,00066	0,00069
Barium (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,02130	0,02140	0,02150
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,026	0,027	0,027
Bromated (BrO_3) *	≤0.01	≤0.010	<0,006	<0.006	<0,006
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	28,40	30,27	32,30
Total Organic Carbon (TOC) **	--	--	1,46	1,94	2,57
Chlorides (Cl) **	≤250 [1]	--	23,00	24,75	28,00
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,0001	0,0001	0,0001
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	<0,00002	<0,00002
Copper (Cu) [7]	≤2,0 / ≤1.0 [1]	≤1.0	0,04348	0,05464	0,06581
Cyanides (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0,005	<0,005	<0,005
Total Hardness (eq. $CaCO_3$) **	--	--	106	117	127
Iron (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	0,00350	0,01000
Fluorides (F^-)	≤1.5	≤1.50	0,094	0,095	0,096
Magnesium (Mg) **	--	--	7,34	8,25	8,82
Manganese (Mn)	≤0.12 / ≤0.02 [1]	≤0,12	0,00025	0,00049	0,00072
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00041	0,00077	0,00490
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,18	0,26	0,29
Lead (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,0002	0,0005	0,0008
Potassium (K) **	--	--	1,32	1,49	1,65
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Silica (SiO_2) **	--	--	0,57	0,98	1,50
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	14,10	14,86	15,70
Sulfates (SO_4) **	≤500 [1]	--	18,02	21,04	22,58
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00029	0,00029	0,00029
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00057	0,00124

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY ATWATER AND CHARLES-J. DES BAILLETS DRINKING WATER TREATMENT PLANTS AND DISTRIBUTED TO MONTREAL (X0008084), WEST MONTREAL (X0008899), EAST MONTREAL (X2084744) AND ROYAL-MOUNT (X0008092) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Carbamates				
Bendiocarb *	-	≤27	0,2	N.D.
Carbaryl *	-	≤70	0,2	N.D.
Carbofuran *	-	≤70	0,2	N.D.
Volatile Organic Compounds (VOC)				
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	-	≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	-	≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	≤5	≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	≤5	≤1	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-	-	0,06	N.D.
Benzene	≤5	≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-	-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-	-	0,06	N.D.
Bromoform	-	See Note 3	0,06	0,5
Bromoform - West Montreal				0,4
Bromoform - East Montreal				0,5
Bromoform - Royal-Mount				0,5
Bromodichloromethane	-	See Note 3	0,06	18,9
Bromodichloromethane - West Montreal				14,4
Bromodichloromethane - East Montreal				15,7
Bromodichloromethane - Royal-Mount				14,9
Bromomethane	-	-	0,06	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)				
Chlorobenzene	-	≤60	0,06	N.D.
Chlorodibromomethane	-	See Note 3	0,06	7,1
Chlorodibromomethane - West Montreal				5,9
Chlorodibromomethane - East Montreal				6,3
Chlorodibromomethane - Royal-Mount				6,3
Chloroethane	-	-	0,06	N.D.
Chloroform	-	See Note 3	0,06	69,0
Chloroform - West Montreal				49,7
Chloroform - East Montreal				43,7
Chloroform - Royal-Mount				48,5
Chloromethane	-	-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Dichloromethane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diethylether	-	-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-	-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	≤140 | ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-	-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	≤90 | ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Styrene	-	-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	≤10	≤25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	≤2	≤5	0,06	N.D.
Toluene	≤60 | ≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	≤5	≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (total) [6]	-	See Note 3 and 6	0,24	90,4
Trihalomethanes (THM) (total) [6] - West Montreal				64,8
Trihalomethanes (THM) (total) [6] - East Montreal				59,2
Trihalomethanes (THM) (total) [6] - Royal-Mount				65,4

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY ATWATER AND CHARLES-J. DES BAILLETS DRINKING WATER TREATMENT PLANTS AND DISTRIBUTED TO MONTREAL (X0008084), WEST MONTREAL (X0008899), EAST MONTREAL (X2084744) AND ROYAL-MOUNT (X0008092) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)					
Trihalomethanes total – Annual mean concentration	≤100		≤80 [3]	0,24	60,0
Trihalomethanes total-West Montreal–Annual mean concentration					53,1
Trihalomethanes total-East Montreal–Annual mean concentration					47,2
Trihalomethanes total - Royal-Mount – Annual mean concentration					47,1
Phenolic Compounds					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	-		≤70	0,4	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	-		≤700	0,3	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,4	N.D.
Pentachlorophenol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,4	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,0	N.D.
Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)					
Benzo(a)pyrene *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Triazine Herbicides					
Atrazine and metabolites *	≤5		≤3,5	0,3	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,2	N.D.
Metribuzine *	≤80		≤60	0,2	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,2	N.D.
Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides					
2,4-D *	≤100		≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110		≤85	0,7	N.D.
Dinoseb *	-		≤7	0,5	N.D.
Picloram *	-		≤140	0,07	N.D.
Organochlorine Pesticides					
Metolachlor *	-		≤35	0,2	N.D.
Methoxychlor *	-		≤700	0,03	N.D.
Trifluralin *	-		≤35	0,2	N.D.
Organophosphorus Pesticides					
Azinphos-methyl *	-		≤17	0,3	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90		≤70	0,2	N.D.
Diazinon *	-		≤14	0,2	N.D.
Dimethoate *	≤20		≤14	0,2	N.D.
Diuron *	-		≤110	0,3	N.D.
Malathion *	≤290		≤140	0,2	N.D.
Parathion *	-		≤35	0,2	N.D.
Phorate *	-		≤1,4	0,2	N.D.
Terbufos *	-		≤0,5	0,2	N.D.
Others					
Bromoxynil *	≤30		≤3,5	0,5	N.D.
Methyl-Diclofop *	-		≤7	0,3	N.D.
Diquat *	≤50		≤50	10	N.D.
Paraquat *	-		≤7	0,84	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Others				
Haloacetic acids *	≤80	≤60	3	43,40
Nitrilotriacetic acid	≤400	≤280	25	42,0

*: Analyzed by an outside accredited laboratory.

**: At the exit of water treatment plant.

RDL: Reported Detection Limit.

N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.

D.: Detected, but cannot determine quantity.

Notes:

1: Esthetical or organoleptic reasons.

2 : Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).

3 : The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).

4 : ABS = Absence. PRE= presence

5 : Health reasons objectives.

6 : Maximum obtained for a sampling site.

7 : Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.
Note: For East Montreal, results received from East Montreal city.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION MIN.	AVE.	MAX.
Copper and Lead (mg/l)						
Montreal Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00802	0,10337	0,24300
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00021	0,00802	0,02235
West Montreal Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,02920	0,13278	0,20000
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00012	0,00288	0,01367
East Montreal Network						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00770	0,13898	0,85650
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00050	0,00791	0,04750
Royal-Mount Network						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,12100	0,18748	0,26800
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00011	0,00067	0,00354

8 : When less than 21 water samples are taken over a period of 30 consecutive days, only one of these samples may have presence of total coliforms. It have been respected in 2025.

9 : There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average have been respected.

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Montréal-Ouest
Numéro de l'installation de distribution :	X0008899
Nombre de personnes desservies :	5 372

Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Rylan Wadsworth, Directeur travaux publics. Montréal-Ouest
Tél: 514-485-1004 Courrier électronique : rwadsworth@montreal-west.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section, expertise technique. Ville Montréal
Service de l'environnement. Montréal
Tél. : 514-209-3058 Courrier électronique: nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	8 X 12 = 96	109	3* / 109 = **2,75 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	8 X 12 = 96	109	0 / 109 = **0 %**

Légende :
* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), quant au taux maximal de 10 % des cas de présence de coliformes totaux, a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-06-30	Coliformes totaux *	Avenue Westminster	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-09-03	Coliformes totaux *	Avenue Bedbrooke	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-10-14	Coliformes totaux *	Avenue Westminster	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :
* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	10	12	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites + nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	10	12	2
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Montréal.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable (mg/L)	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2025-08-26	Plomb	Rue Northview H4X 1E2	≤0,005	0.0113	Voir note
2025-08-28	Plomb	Avenue Westminster H4X 1Z4	≤0,005	0,0137	

Note :
Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb. La municipalité a envoyé un plan d'action au Ministère

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	0*	0	0
Autres substances organiques	0*	0	0

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Montréal.

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	53,1

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu, vous arriverez aux rapports annuels

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Pierrefonds -Roxboro
Numéro de l'installation de distribution :	X0009131
Nombre de personnes desservies :	94 663

Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec pour les arrondissements de Pierrefonds et Île-Bizard-Sainte-Geneviève en excluant les domiciles alimentés par des puits sur l'Île Bizard

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Jean Lamarre, Chef de division exploitation
Direction des réseaux d'eau, Service de l'eau. Montréal
Téléphone (514) 219-3649, Courriel : jean.lamarre@montreal.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, C/S expertise technique
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (Nombre par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	95 X 12 = 1140	1172	1 * /1172 = **0,09 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	95 X 12 = 1140	1172	0 / 1172 = **0 %**

Légende :

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) quant au taux maximal de cas de présence de coliformes totaux a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu / 100 ml**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-09-24	Coliformes totaux *	Boul. Jacques Bizard	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :

* Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	30	32	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	30	32	2
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	3	3	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (Rue, avenue, boulevard)	Norme applicable (mg/L)	Résultat obtenu (mg/L)	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2025-09-26	Plomb	Rue AppleBlossom H9J 1J2	≤0,005	0.00964	Voir Note
2025-09-29	Plomb	Boul. Gouin Ouest H9K 1C1	≤0,005	0.02091	

Note :
Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb. En 2006, la Ville de Montréal a déposé un plan d'action dans lequel elle s'engage à remplacer la partie publique des entrées de service en plomb. En parallèle, la Ville procède à une caractérisation de son réseau afin d'identifier l'ampleur de la problématique, ce qui résulte en de nombreux prélèvements dans des secteurs potentiellement problématiques pour le plomb.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	58,2

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-05-29	THM totaux	1re Av Nord	≤ 80 µg/L	82,1	Communication envoyée au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L
2025-05-29	THM totaux	Rue Douglas-B.-Floreani		81,2	

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	4	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	0
Nitrites (exprimés en N)	0	0	0
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	0
Substances radioactives	0	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique



Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☐ Aucune plainte reçue

Le centre d'appel 311 de la ville a reçu 4 demandes concernant la qualité de l'eau. Une (1) concernant l'eau coloré et trois (3) concernant le goût et odeur. Aucune demande a nécessité d'analyse.

Montréal
Division de l'expertise technique

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE PIERREFONDS ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) ET SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126)

2025

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques physiques					
pH (unités)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	7,04	7,28	7,38
Turbidité (U.T.N.) [2] - Pierrefonds	≤1,0	≤5	0,11	0,17	0,24
Turbidité (U.T.N.)[2]- Dollard-des-Ormeaux			0,15	0,36	2,14
Turbidité (U.T.N.) [2] - Senneville			0,22	0,61	2,64
Turbidité (U.T.N.)[2]- Ste-Anne-de-Bellevue			0,10	0,16	0,23
Caractéristiques bactériologiques					
			MOYENNE ANNUELLE		
Réseau Pierrefonds-Roxboro					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,91 % ABS [9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [9]		
Réseau Dollard-Des-Ormeaux					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,67 % ABS [9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [9]		
Réseau Senneville (aqueduc Phillips)					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100% ABS [8 + 9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
Réseau Sainte-Anne-de-Bellevue					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS [4]	<1 ou ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE PIERREFONDS ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) ET SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126)

2025

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	<0.00002	<0.00002	<0.00002
Aluminium (Al) **	≤2,9	--	0,02270	0,05103	0,10200
Argent (Ag) **	--	--	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,0002	0,0002	0,0002
Baryum (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,01360	0,01360	0,01360
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,013	0,013	0,013
Bromates (BrO_3) *	≤0.01	≤0.010	<0.006	<0.006	<0,006
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--	--	10,60	13,03	16,90
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00008	0,00008	0,00008
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	0,00018	0,00039
Cuivre (Cu) [7]	≤2,0 ≤1.0 [1]	≤1.0	0,02719	0,02719	0,02719
Cyanures (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Fer (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	0,02	0,07
Fluorures (F^-)	≤1.5	≤1.50	<0.02	<0.02	<0.02
Magnésium (Mg) **	--	--	1,73	2,25	3,23
Manganèse (Mn)	≤0.12 ≤0.02 [1]	≤0,120	0,00329	0,00329	0,00329
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00034	0,00061	0,00087
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,22	0,31	0,41
Plomb (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,00007	0,00007	0,00007
Potassium (K) **	--	--	0,62	0,75	0,92
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	4,71	6,98	11,40
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00001	0,00001	0,00001
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00056	0,00134

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Carbamates				
Bendiocarbe *	-	≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-	≤70	0,20	N.D.
Carbofurane *	-	≤70	0,20	N.D.
Composés organiques volatils (COVs)				
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	-	≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	-	≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	≤5	≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	≤5 | ≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-	-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-	-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-	-	0,06	N.D.
Benzène	≤5	≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-	-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-	-	0,06	N.D.
Bromoforme - Pierrefonds	-	Voir note 3	0,06	N.D.
Bromoforme - Dollard-des-Ormeaux				N.D.
Bromoforme - Senneville				N.D.
Bromoforme - Ste-Anne-de-Bellevue				N.D.
Bromodichlorométhane - Pierrefonds	-	Voir note 3	0,06	5,8
Bromodichlorométhane - Dollard-des-Ormeaux				8,7
Bromodichlorométhane - Senneville				5,9
Bromodichlorométhane - Ste-Anne-de-Bellevue				6,4

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)				
Bromométhane	-	-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	-	≤60	0,06	N.D.
Chlorodibromométhane - Pierrefonds	-	Voir note 3	0,06	0,6
Chlorodibromométhane - Dollard-des-Ormeaux				1,2
Chlorodibromométhane - Senneville				0,3
Chlorodibromométhane - Ste-Anne-de-Bellevue				0,3
Chloroéthane	-	-	0,06	N.D.
Chloroforme - Pierrefonds	-	Voir note 3	0,06	76,6
Chloroforme - Dollard-des-Ormeaux				75,1
Chloroforme - Senneville				81,2
Chloroforme - Ste-Anne-de-Bellevue				77,8
Chlorométhane	-	-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-	-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-	-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-	-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	≤140 | ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-	-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	≤90 | ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-	-	0,06	N.D.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PRODUITE PAR L'USINE PIERREFONDS ET DISTRIBUÉE AUX RÉSEAUX DE PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD-DES-ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) ET SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126)

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Composés organiques volatils (COVs)					
Styrène	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	≤10		≤25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	≤2		≤5	0,06	N.D.
Toluène	≤60	≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	≤5		≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux [6] - Pierrefonds	-		Voir note 3	0,24	82,1
Trihalométhanes totaux [6] - Dollard-des-Ormeaux					82,8
Trihalométhanes totaux [6] - Senneville					86,6
Trihalométhanes totaux[6]- Ste-Anne-de-Bellevue					86,7
Trihalométhanes totaux - Pierrefonds Concentration moyenne annuelle	≤100		≤80 [3]	0,24	58,2
Trihalométhanes totaux - Dollard-des-Ormeaux Concentration moyenne annuelle					69,1
Trihalométhanes totaux - Senneville Concentration moyenne annuelle					70,4
Trihalométhanes totaux - Ste-Anne-de-Bellevue Concentration moyenne annuelle					71,7
Composés phénoliques					
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)					
Benzo(a)pyrène *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Herbicides					
Atrazine et métabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Métribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate				
2,4-D *	≤100	≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110	≤85	0,70	N.D.
Dinosèbe *	-	≤7	0,50	N.D.
Piclorame *	-	≤140	0,07	N.D.
Pesticides organochlorés				
Métolachlore *	-	≤35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-	≤700	0,03	N.D.
Trifluraline *	-	≤35	0,20	N.D.
Pesticides organophosphorés				
Azinphos méthyle *	-	≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90	≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-	≤14	0,20	N.D.
Diméthoate *	≤20	≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-	≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290	≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-	≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-	≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-	≤0,5	0,20	N.D.
Autres				
Bromoxynil *	≤30	≤3,5	0,50	N.D.
Diclofop-méthyle *	-	≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50	≤50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	-	≤7	0,84	N.D.
Acide haloacétiques *	≤80	≤60	3,00	57,9

* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.

** : Échantillon à la sortie de l'usine.

LDR : Limite de détection rapportée.

N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.

D. : Détecté, mais non quantifiable.

Notes :

1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.

2 : La turbidité doit être ≤ 5 UTN (unités de turbidité néphélémétrique).

3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).

4 : ABS = Absence. PRE= Présence

5 : Objectif de qualité pour la santé.

6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.

7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2025)		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
				MIN.	MOYENNE	MAX.
Cuivre et plomb (mg/l)						
Réseau Pierrefonds-Roxboro						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00348	0,02975	0,10800
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00002	0,00135	0,02091
Réseau Dollard-Des-Ormeaux						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00457	0,02446	0,11600
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00004	0,00050	0,00381
Réseau Senneville (aqueduc Phillips)						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00988	0,09228	0,30500
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00004	0,00290	0,01386
Réseau Sainte-Anne-de-Bellevue						
Cuivre (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00588	0,03157	0,09530
Plomb (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00015	0,00106	0,00479

8 : Pour des réseaux de moins de 21000 habitants, sur une moyenne mensuelle, il faut moins d'un cas de présence de coliformes totaux par mois. Cette condition a été respectée en 2025

9 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY PIERREFONDS DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD DES ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) AND SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Physical Properties					
pH (units)	7,0-10,5	6,5 - 8,5	7,04	7,28	7,38
Turbidity (N.T.U.) [2] - Pierrefonds	≤1,0	≤5	0,11	0,17	0,24
Turbidity (N.T.U.)[2]- Dollard-des-Ormeaux			0,15	0,36	2,14
Turbidity (N.T.U.) [2] - Senneville			0,22	0,61	2,64
Turbidity (N.T.U.) [2] - Ste-Anne-de-Bellevue			0,10	0,16	0,23
Biological Characteristics					
			ANNUAL AVERAGE		
Pierrefonds-Roxboro Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,91 % ABS [9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [9]		
Dollard-Des-Ormeaux Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	99,67 % ABS [9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [9]		
Senneville Network (Phillips Aqueduct)					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
Sainte-Anne-de-Bellevue Network					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS [4]	>90% ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS [4]	<1 or ABS [4]	100 % ABS [8 + 9]		

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	<0.00002	<0.00002	<0.00002
Aluminum (Al) **	≤2,9	--	0,02270	0,05103	0,10200
Silver (Ag) **	--	--	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00020	0,00020	0,00020
Barium (Ba)	≤2,0	≤1.0	0,01360	0,01360	0,01360
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,013	0,013	0,013
Bromated (BrO_3) *	≤0.01	≤0.010	<0.006	<0.006	<0,006
Cadmium (Cd)	≤0.007	≤0.005	<0.00004	<0.00004	<0.00004
Calcium (Ca) **	--	--	10,60	13,03	16,90
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00008	0,00008	0,00008
Cobalt (Co) **	--	--	<0.00002	0,00018	0,00039
Copper (Cu) [7]	≤2,0 | ≤1.0 [1]	≤1.0	0,02719	0,02719	0,02719
Cyanides (CN^-)	≤0.2	≤0.20	<0.005	<0.005	<0.005
Iron (Fe) **	≤0.1 [1]	--	<0.00319	0,02	0,07
Fluorides (F^-)	≤1.5	≤1.50	<0.02	<0.02	<0.02
Magnesium (Mg) **	--	--	1,73	2,25	3,23
Manganese (Mn)	≤0.12 | ≤0.02 [1]	≤0,12	0,00329	0,00329	0,00329
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0.00003	<0.00003	<0.00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00034	0,00061	0,00087
Nitrites (NO_2-N) + nitrates (NO_3-N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,22	0,31	0,41
Lead (Pb) [7]	≤0.005	≤0.005	0,00007	0,00007	0,00007
Potassium (K) **	--	--	0,62	0,75	0,92
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0.00021	<0.00021	<0.00021
Sodium (Na) **	≤200 [1]	--	4,71	6,98	11,40
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00001	0,00001	0,00001
Zinc (Zn) **	≤5.0 [1]	--	<0.00017	0,00056	0,00134

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY PIERREFONDS DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD DES ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) AND SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Carbamates				
Bendiocarb *	-	≤27	0,20	N.D.
Carbaryl *	-	≤70	0,20	N.D.
Carbofuran *	-	≤70	0,20	N.D.
Volatile Organic Compounds (VOC)				
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-	-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	-	≤10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-	-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	-	≤150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	≤5	≤5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-	-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	≤5 | ≤1 [1]	≤5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-	-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-	-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-	-	0,06	N.D.
Benzene	≤5	≤0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-	-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-	-	0,06	N.D.
Bromoform - Pierrefonds	-	See Note 3	0,06	N.D.
Bromoform - Dollard-des-Ormeaux				N.D.
Bromoform - Senneville				N.D.
Bromoform - Ste-Anne-de-Bellevue				N.D.
Bromodichloromethane - Pierrefonds	-	See Note 3	0,06	5,8
Bromodichloromethane - Dollard-des-Ormeaux				8,7
Bromodichloromethane - Senneville				5,9
Bromodichloromethane - Ste-Anne-de-Bellevue				6,4

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY PIERREFONDS DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD DES ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) AND SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)				
Bromomethane	-	-	0,06	N.D.
Chlorobenzene	-	≤60	0,06	N.D.
Chlorodibromomethane - Pierrefonds	-	See Note 3	0,06	0,6
Chlorodibromomethane - Dollard-des-Ormeaux				1,2
Chlorodibromomethane - Senneville				0,3
Chlorodibromomethane - Ste-Anne-de-Bellevue				0,3
Chloroethane	-	-	0,06	N.D.
Chloroform - Pierrefonds	-	See Note 3	0,06	76,6
Chloroform - Dollard-des-Ormeaux				75,1
Chloroform - Senneville				81,2
Chloroform - Ste-Anne-de-Bellevue				77,8
Chloromethane	-	-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	≤2	≤2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-	-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-	-	0,06	N.D.
Dichloromethane	≤50	≤50	0,06	N.D.
Diethylether	-	-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-	-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	≤140 | ≤1,6 [1]	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-	-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	≤15 [1]	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	≤90 | ≤20 [1]	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-	-	0,06	N.D.

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY PIERREFONDS DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD DES ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) AND SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Volatile Organic Compounds (VOC)					
Styrene	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	≤10		≤25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	≤2		≤5	0,06	N.D.
Toluene	≤60	≤24 [1]	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	≤5		≤5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (Total) [6] - Pierrefonds	-		See Note 3 and 6	0,24	82,1
Trihalomethanes (THM) (Total)[6]- Dollard-des-Ormeaux					82,8
Trihalomethanes (THM) (Total) [6] - Senneville					86,6
Trihalomethanes (THM) (Total)[6]- Ste-Anne-de-Bellevue					86,7
Trihalomethanes (THM) (total) - Pierrefonds Annual mean concentration	≤100		≤80 [3]	0,24	58,2
Trihalomethanes (THM) (total) - Dollard-des-Ormeaux Annual mean concentration					69,1
Trihalomethanes (THM) (total) - Senneville Annual mean concentration					70,4
Trihalomethanes (THM) (total) - Ste-Anne-de-Bellevue Annual mean concentration					71,7
Phenolic Compounds					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	-		≤70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	-		≤700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	≤5	≤2 [1]	≤5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	≤60	≤30 [1]	≤42	0,40	N.D.
Glyphosate					
Glyphosate *	≤280		≤210	10,00	N.D.
Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)					
Benzo(a)pyrene *	≤0,04		≤0,01	0,003	N.D.
Triazine Herbicides					
Atrazine and metabolites *	≤5		≤3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		≤9	0,20	N.D.
Metribuzine *	≤80		≤60	0,20	N.D.
Simazine *	-		≤9	0,20	N.D.

Montréal
Division de l'expertise technique

MUNICIPAL DRINKING WATER PRODUCED BY PIERREFONDS DRINKING WATER TREATMENT PLANT AND DISTRIBUTED TO PIERREFONDS/ROXBORO (X0009131), DOLLARD DES ORMEAUX (X0008973), SENNEVILLE (X0008959) AND SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (X0008126) WATER DISTRIBUTION NETWORKS

2025

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides				
2,4-D *	≤100	≤70	0,04	N.D.
Dicamba *	≤110	≤85	0,70	N.D.
Dinoseb *	-	≤7	0,50	N.D.
Picloram *	-	≤140	0,07	N.D.
Organochlorine Pesticides				
Metolachlor *	-	≤35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-	≤700	0,03	N.D.
Trifluralin *	-	≤35	0,20	N.D.
Organophosphorus Pesticides				
Azinphos-methyl *	-	≤17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	≤90	≤70	0,20	N.D.
Diazinon *	-	≤14	0,20	N.D.
Dimethoate *	≤20	≤14	0,20	N.D.
Diuron *	-	≤110	0,30	N.D.
Malathion *	≤290	≤140	0,20	N.D.
Parathion *	-	≤35	0,20	N.D.
Phorate *	-	≤1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	-	≤0,5	0,20	N.D.
Others				
Bromoxynil *	≤30	≤3,5	0,50	N.D.
Methyl-Diclofop *	-	≤7	0,30	N.D.
Diquat *	≤50	≤50	10,00	N.D.
Paraquat *	-	≤7	0,84	N.D.
Haloacetic Acids *	≤80	≤60	3,00	57,9

*: Analyzed by an outside accredited laboratory.

**: At the exit of water treatment plant.

RDL: Reported Detection Limit.

N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.

D.: Detected, but cannot determine quantity.

Notes:

1: Esthetical or organoleptic reasons.

2 : Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).

3 : The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).

4 : ABS = Absence. PRE= presence

5 : Health reasons objectives.

6 : Maximum obtained for a sampling site.

7 : Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2025)		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
				MIN.	AVE.	MAX.
Copper and Lead (mg/l)						
Pierrefonds-Roxboro Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00348	0,02975	0,10800
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00002	0,00135	0,02091
Dollard-Des-Ormeaux Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00457	0,02446	0,11600
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00004	0,00050	0,00381
Senneville Network (Phillips Aqueduct)						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00988	0,09228	0,30500
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00004	0,00290	0,01386
Sainte-Anne-de-Bellevue Network						
Copper (Cu)	≤2,0	≤1.0 [1]	≤1.0	0,00588	0,03157	0,09530
Lead (Pb)	≤0.005		≤0.005	0,00015	0,00106	0,00479

8 : When less than 21 water samples are taken over a period of 30 consecutive days, only one of these samples may have a presence of total coliforms. It have been respected in 2025

9 : There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average have been respected

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Sainte-Anne-De-Bellevue
Numéro de l'installation de distribution :	X0008126
Nombre de personnes desservies :	5 497
Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/	
Date de publication du bilan :	2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Mariana Jakab, ingénieure en développement durable
Sainte-Anne-De-Bellevue
Tél. 514-457-6587. Courrier électronique: mjakab@sadb.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section expertise technique
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{ombre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	8 X 12 = 96	103	0 / 103 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	8 X 12 = 96	103	0 / 103 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0 *	0	0
Arsenic	0 *	0	0
Baryum	0 *	0	0
Bore	0 *	0	0
Cadmium	0 *	0	0
Chrome	0 *	0	0
Cuivre	10	10	0
Cyanures	0 *	0	0
Fluorures	0 *	0	0
Nitrites +nitrates	0 *	0	0
Mercure	0 *	0	0
Plomb	10	10	0
Sélénium	0 *	0	0
Uranium	0 *	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates *	0 *	0	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pierrefonds.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0 *	0	0
Autres substances organiques	0 *	0	0

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pierrefonds.

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	71,7

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-08-14	THM totaux	Rue Cypihot	≤ 80 µg/L	86,7	Communication envoyée au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L
2025-08-14	THM totaux	Rue St-Pierre		83,3	

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Senneville (aqueduc Phillips)
Numéro de l'installation de distribution :	X0008959
Nombre de personnes desservies :	1024
Source : Selon le décret de population 2025, publié dans la Gazette officielle du Québec	
Date de publication du bilan :	2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Anara Trzan, directrice infrastructures urbaines. Village de Senneville
Tél.: 514-457-6020 ext. 170
Courrier électronique : amara.trzan@senneville.qc.ca ou
servicestechniques@villagesenneville.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section, expertise technique
Service de l'environnement. Montréal
Téléphone : 514-209-3058 Courriel : nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation ($N^{éré}$ par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	8 X 12 = 96	99	0 / 99 = **0 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	8 X 12 = 96	99	0 / 99 = **0 %**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0*	0*
Arsenic	0*	0*	0*
Baryum	0*	0*	0*
Bore	0*	0*	0*
Cadmium	0*	0*	0*
Chrome	0*	0*	0*
Cuivre	5	6	0
Cyanures	0*	0*	0*
Fluorures	0*	0*	0*
Nitrites +nitrates	0*	0*	0*
Mercure	0*	0*	0*
Plomb	5	6	1
Sélénium	0*	0*	0*
Uranium	0*	0*	0*
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	0*	0*	0*
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Pierrefonds.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable (mg/L)**	**Résultat obtenu (**mg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-08-14	Plomb	Avenue Tunstall H9X 1T1	≤0,005	0.0139	Voir note

Note :
Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	0	0	N/A
Autres substances organiques	0	0	N/A

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	4	4	70,4

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (µg/L)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-08-13	THM totaux	Rue Philipps	≤ 80 µg/L	86,6	Communication au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides haloacétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés pour l'usine qui alimente ce réseau. Il s'agit de l'usine de Pierrefonds. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir « rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu de cette page vous accéderez aux rapports annuels.

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Ville Mont-Royal
Numéro de l'installation de distribution :	X0008092
Nombre de personnes desservies :	22 396

Source : Selon le décret de population 2025 publié dans la Gazette officielle du Québec.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Date de publication du bilan : 2026-01-30

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Ginette Leclair Directrice travaux publics. Ville Mont-Royal
Tél: 514-734-3039
Courrier électronique : Ginette.Leclair@ville.mont-royal.qc.ca

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nancy Vézeau, Cheffe de section, expertise technique, ville Montréal
Tél. : 514-209-3058 Courrier électronique: nancy.vezeau@montreal.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	23 X 12 = 276	287	2* /287 = **0,70 %**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	23 X 12 = 276	287	0 / 287 = **0 %**

Légende :

* : L'exigence du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), quant au taux maximal de 10 % des cas de présence de coliformes totaux, a été respectée à tous les mois de l'année.

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de Prélèvement** (Rue, avenue, boulevard)	**Norme applicable**	**Résultat obtenu** (par 100 ml)	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2025-05-14	Coliformes totaux *	Chemin Canora	Absence	Présence	Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux
2025-09-26	Coliformes totaux *	Chemin Lucerne	Absence	Présence	Teneur en chlore conforme. Lors de la reprise, il y avait absence de coliformes totaux

Légende :

* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	0
Arsenic	0*	0	0
Baryum	0*	0	0
Bore	0*	0	0
Cadmium	0*	0	0
Chrome	0*	0	0
Cuivre	20	21	0
Cyanures	0*	0	0
Fluorures	0*	0	0
Nitrites + nitrates	0*	0	0
Mercure	0*	0	0
Plomb	20	21	0
Sélénium	0*	0	0
Uranium	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates	0*	0	0
Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Montréal.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*
☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	0
Autres substances organiques	0*	0	0

Note : * Ces paramètres ont été analysés dans le réseau de Montréal.

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	47,1

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides halo acétiques	0	0	N/A
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	N/A
Nitrites (exprimés en N)	0	0	N/A
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0	N/A
Substances radioactives	0	0	N/A

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Laurent Laroche pour Nancy Vézeau, Mcb.A.
Chef de section
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Magalie Joseph, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Mylène Rémillard, chimiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Karine Fiset, microbiologiste
Expertise technique

Signature : _____ Date : 2026-01-30

Anne-Sophie Blais, microbiologiste
Expertise technique

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

https://montreal.ca/articles/qualite-et-usage-de-leau-potable-rapports-et-bilans-27872

En déroulant le menu, vous arriverez aux rapports annuels

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.002

2026/03/11
09:00

Dossier # : 1266825004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, conclues du 1er au 31 janvier 2026, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et à l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, conclues du 1er au 31 janvier 2026, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et à l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-26 13:42

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266825004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, conclues du 1er au 31 janvier 2026, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et à l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes un rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), conclues en vertu du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0272 - 11 février 2026 - Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du SSI, relatives aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1er au 31 decembre 2025, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Pour le mois de janvier 2026, trois (3) décisions ont étés signées par un fonctionnaire de niveau A du SSI, soit :
- 1 décision selon l'article 26.00 (RCE02-004) - Ville locateur
- 2 décisions selon l'article 26.1 (RCE02-004) - Acquisition ou aliénation d'immeuble.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un rapport administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mirabelle MADAH
Préposée au soutien administratif

Tél : 514 872-5270
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Julie CASTONGUAY
Chef de section - Services administratif, SSI

Tél : 5142446727
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
Chef de division, en remplacement d'Annie Gerbeau, directrice de service, du 23 février au 6 mars 2026
Tél : 514 449-4842
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266825004
Unité administrative responsable : *Direction du SSI*

Projet : *Projet : Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière conclus du 1er au 31 janvier 2026, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Rapport mensuel des décisions déléguées du Service de la stratégie immobilière

Janvier 2026

Date Décision	Décideur	Dossier	Objet
Service de la stratégie immobilière			**3**
		Article 26.00 (RCE02-004) - Fonctionnaire de niveau A	1
2026-01-13 16:12	Annie GERBEAU	2258933027	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à TECNIKA PRODUCTIONS INC., le bureau 113 situé au 7140, rue Albert-Einstein pour un terme d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, d'une superficie totale de 200 pi², à des fins d'espaces à bureaux, moyennant une recette totale de 7 440,00 $, excluant les taxes. Bâtiment 1751.
		Article 26.1 (RCE02-004) - Fonctionnaire de niveau A	2
2026-01-30 09:38	Annie GERBEAU	2259081004	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Brin d'Elles, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir sur la ruelle autrefois connue comme étant le lot 440-285 Paroisse de Sault-au-Récollet et intégrée au lot 2 216 521 du cadastre du Québec, situé au 3831, rue Villeray, dans l'arrondissement Saint-Michel - Parc-Extension, et ce, sans considération monétaire. / Fermer et retirer du domaine public la ruelle intégrée au lot 2 216 521 du cadastre du Québec. N/Réf.: 31H12-005-2265-10 Mandat 25-0281-T
2026-01-19 15:42	Annie GERBEAU	2229220001	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sa Majesté le Roi du Chef du Canada une portion de la voie de service sud du pont Samuel-De Champlain, connue sous le nom de rue du Pont Champlain et désignée comme étant les lots 6 539 863, 6 539 864 et 6 539 865 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 214,1 mètres carrés, dans l'arrondissement Verdun, le tout en considération d'une somme de 1$ et des conditions stipulées au projet d'acte. N/Réf : 31H05-005-7175-03 / Mandat 21-0253-T